ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 24 août 2020

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 20 août 2020

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 24 août 2020, à 13 h**, **via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 24 août 2020

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 24 août 2020 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 13 août 2020.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.06 à 7.09, 15.01, 15.02, 20.33 à 20.49, 30.10 à 30.15, 41.02 à 41.04, 51.02 et 51.03 ainsi que des articles 80.01 (20.29) à 80.01 (20.50), 80.01 (30.03), 80.01 (50.01) et 80.01 (51.03).

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 51.02, 51.03 et 80.01 (51.03) pour lesquels aucun document ne sera livré.

Veuillez également noter qu'une nouvelle version du « *Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs* » inscrit à l'article 42.04, remplace la version du 15 juin 2020.

Assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 24 août 2020

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2020

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 juin 2020

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA20 19 0137 du conseil d'arrondissement de Lachine - Appui de l'arrondissement de Lachine au plan d'action 2020-2030 pour l'avenir du Saint-Laurent

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020

07.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 juin 2020

07.03 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1200029004

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 (ajusté)

07.04 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1200029005

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal (volet agglomération) produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 (ajusté)

07.05 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1208788001

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019

07.06 *Office de consultation publique de Montréal* - 1201079006

Dépôt du rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vertu d'un droit d'initiative et intitulé « Racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal »

07.07 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1206924002

Dépôt du rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

07.08 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1208736003

Dépôt du Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

07.09 *Service du greffe*

Dépôt de la décision CMQ-67273 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Jean-Marc Corbeil, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais (résolution CM20 0551) : Rapport d'étude et recommandations »

08.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport 2019 du Bureau du Vérificateur général : Rapport et recommandations »

08.03 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude la Norme 37 001 : Systèmes de management anti-corruption : Rapport et recommandations »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration en solidarité avec le peuple libanais

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1207342001

Accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023

20.02 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1207711007

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 2 202 561,36 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usée Ray-Lawson et 46e avenue, dans le cadre des contrats accordés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 $ à 11 619 426,71 $, taxes, variations de quantités et contingences incluses

20.03 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1208886001

Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que de son système de captage, située au 125, rue Fernand-Seguin, pour une période de deux ans avec possibilité de renouvellement d'un an - Dépense totale de 1 362 991,66 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18128 (1 seul soum.)

20.04 *Service de l'Espace pour la vie* - 1200348002

Approuver un projet d'addenda 1 visant à modifier de 230 000 $ à 67 835,25 $, taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258) / Autoriser la modification du budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 $ à 99 360 $, équivalent aux recettes estimées

20.05 *Service de l'expérience citoyenne et des communications* - 1206698001

Autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc. à la suite de l'appel d'offres public 19-17506 (CM19 0748), pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour la durée restante du contrat / Autoriser l'ajustement de la base budgétaire à la baisse de 410 762,65 $, taxes incluses

20.06 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1208479001

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'inspection partielle et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 152 301,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18196 (1 seul soum.)

20.07 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1208528009

Accorder un contrat à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de huit épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 455 301 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18143 (1 seul soum.)

20.08 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1208528010

Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements - Dépense totale de 1 910 477,49 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18215 (1 seul soum.)

20.09 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1207711012

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 $, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. (CM19 1101), majorant ainsi le montant total du contrat de 249 772,61 $ à 499 545,22 $ taxes, variations de quantités et contingences incluses

20.10 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1208528011

Accorder un contrat à Robert Boileau inc. (lot 2) pour l'acquisition de cinq surfaceuses à glace électriques - Dépense totale de 826 153,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18190 (2 soum.)

20.11 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1206717002

Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour dix contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, en vigueur dans huit arrondissements (CM16 1447, CM16 1248, CM17 1008, CM17 1212 et CM18 0826), pour un montant total de 1 158 580 $, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 30 428 103 $ à 31 586 683 $, taxes incluses, permettant d'amener ces contrats à terme le 31 octobre 2020

20.12 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1200649006

Accorder un contrat à Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans, débutant le 1er septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023, pour une somme maximale de 933 608,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1723 (4 soum.)

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1200660001

Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, pour réaliser les travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 531 152,64 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15475 (2 soum.)

20.14 *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain* - 1207474015

Autoriser une dépense additionnelle de 343 595,18 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CM18 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59 $, taxes incluses

20.15 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231052

Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc. pour des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal - Dépense totale de 349 179,59 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452110 (1 seul soum.)

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1208865001

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 583 161,61 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14701 (2 soum.)

20.17 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1202968025

Accorder un contrat à Néolect inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de huit mois - Dépense totale de 1 794 485,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 461751 (5 soum.)

20.18 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231058

Accorder un contrat à Demix Construction une division de CRH Canada inc. pour les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C) - Dépense totale de 1 456 371,44 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 283802 (4 soum.)

20.19 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1207000008

Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la réalisation des travaux de remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 199 609,03 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 421913 (6 soum.)

20.20 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231053

Accorder un contrat à Néolect inc. pour des travaux électriques à divers endroits - Dépense totale de 276 318,30 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 453710 (2 soum., 1 seul conforme)

20.21 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1208264003

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 671 636,42 $, taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6518 (2 soum.)

20.22 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1207091001

Accorder un contrat à Les services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels d'inspection et de suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard, pour une durée de cinq ans avec une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale de 624 729,17 $, taxes, et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18093 (4 soum.)

20.23 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1206318002

Résilier le contrat de services professionnels de la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (CM18 0971)

20.24 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1207103001

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'axe 4 « Ville responsable et engagée » du Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, se terminant le 26 juin 2021, pour une somme maximale de 150 000 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.25 *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1208047005

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré, d'un montant de 169 960 $, à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet « Système alimentaire local et intégré » dans le cadre du Défi des villes intelligentes / Approuver un projet de convention à cet effet

20.26 *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1202912002

Accorder un contrat à WAA Montréal inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 143 698,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18133 (1soum.)

20.27 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1208264002

Accorder un contrat à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic - Dépense totale de 294 192,28 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17998 (1 seul soum.)

20.28 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1204815004

Approuver un projet de convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires pour l'usage des camps de jour

20.29 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1200515006

Approuver un projet de prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue de Schreter Entreprises inc., à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de cinq mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour une somme de 63 523,69 $, taxes incluses

20.30 *Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement* - 1205372003

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., à des fins d'activités sportives, des locaux d'une superficie de 3 500 pieds carrés, situés au 760, rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine, pour un terme de cinq ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, pour une dépense totale de 505 890 $, taxes incluses

20.31 *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1207598006

Accorder un soutien financier maximal de 300 000 $ à Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en oeuvre du chantier de la gouvernance des données dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

20.32 *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1207642002

Accorder un soutien financier maximal de 2 960 000 $ à Celsius Mtl (usuellement nommé Solon) pour le projet Mobilité de Quartier, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

20.33 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1201009004

Accorder un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'esplanade Tranquille, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 530 224,26 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-17959 (2 soum.)

20.34 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1201009005

Accorder cinq contrats à Construction Jessiko inc. pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure (pour les lots 4A, 4B, 4C, 4D et 4E) dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles - Dépense totale de 1 127 707,56 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17987 (2 soum., 1 seul conforme)

20.35 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1207233004

Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.36 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1206318001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Real Paul architecte inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection et les mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique - Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18095 (7 soum.)

20.37 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1200575011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)

20.38 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231061

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 688 600 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458020 (2 soum.)

20.39 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1206717004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder cinq contrats à Derichebourg Canada Environnement, pour la somme de 60 581 136 $; accorder cinq contrats à Environnement Routier NRJ inc., pour la somme de 30 492 206 $; accorder deux contrats à GFL Environmental inc., pour la somme de 35 315 964 $; accorder quatre contrats à Services Ricova inc., pour la somme de 30 194 741 $ et accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour la somme de 9 288 322 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de 11 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 165 872 369 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18152 (8 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, pour un montant total de 35 893 121 $, taxes nettes / Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville, pour l'année 2020, pour un montant total de 784 127 $, taxes nettes

20.40 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1205843003

Accorder un contrat à Stradco Construction inc. pour la construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 731 623,81 $, taxes, contingences et incidences - Appel d'offres public 424311 (7 soum.)

20.41 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1200575010

Approuver une entente de travaux entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX, entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 $, taxes incluses, qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (ARTM)

20.42 *Service de la culture* - 1208781003

Accorder un soutien financier de 400 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles afin de lui permettre de réaliser un projet d'animation culturel dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la culture, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.43 *Service de la culture* - 1208781002

Accorder un soutien financer totalisant la somme de 1 150 000 $ à Montréal en Histoires, soit 450 000 $ en 2020 et de 350 000 $, par année, pour 2021 et 2022 afin d'optimiser ses opérations dans le Vieux-Montréal et à activer le développement de nouveaux projets dans les arrondissements / Approuver un projet de convention à cet effet

20.44 *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1204320006

Accorder un contrat de services professionnels à Me André Comeau, de DHC Avocats inc. pour les services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élu.e.s ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 20-18236 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.45 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1205941003

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $, plus les taxes applicables - La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $

20.46 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques* - 1207655003

Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 - Dépense totale de 605 320,38 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.47 *Service de l'Espace pour la vie* - 1200348003

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium, pour une période de trois ans - Dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location de casier et évaluées à 150 000 $, pour 3 ans

20.48 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1190575002

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction des lots 2 216 986 et 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le cadre du projet SRB-Pie IX, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Autoriser le remplacement du plan et de la description technique relativement au lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CM18 0648) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 879 632 et 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense totale de 102 212,83 $, taxes incluses, pour l'acquisition des lots 2 216 986 et 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.49 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 20 097 648,14 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 439822 (2 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

30 – Administration et finances

30.01 *Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1207177014

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1201097011

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1208864001

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques

30.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1202968015

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal pour une période de 12 semaines (CM20 0601), afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation

30.05 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1203205004

Offrir aux arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, et mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci

30.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1201097012

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1re Avenue et l'avenue Laurier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.07 *Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie* - 1204164003

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financier des dépenses en immobilisations de compétences municipales

30.08 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1200575007

Accepter une contribution de 5 179 084 $ de la part l'Autorité régionale de transport métropolitain pour assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal / Autoriser, jusqu'à l'année 2023, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084 $ pour les coûts de la main d'oeuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (phase II) durant la phase de construction

30.09 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1205886003

Autoriser un budget de 3 597 630 $, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles du Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet

30.10 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1201179012

Abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal

30.11 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1201097015

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.12 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1208480006

Approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.13 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1202621004

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.14 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231016

Autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB associées inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle (projet 328702) et dans le boulevard Pie-IX, d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la STM et la Ville de Montréal (CG19 0372)

30.15 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1208480001

Approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI* - 1208285002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

41.02 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1204341001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)

41.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1204520001

Avis de motion et dépôt -Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

41.04 *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications* - 1206744004

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1200603001

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec

42.02 *Service de la culture* - 1208021004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

42.03 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1196014001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016)

42.04 *Service de l'habitation* - 1200498005

Adoption - Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

42.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1201128001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité* - 1190607002

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 9 juin 2020 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique écrite tenue du 15 au 29 juin 2020

44.02 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité* - 1196255016

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School)

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 10 mars par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique écrite tenue du 15 au 29 juin 2020

44.03 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1204334001

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery »

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique écrite tenue du 19 juin au 3 juillet 2020

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Office de consultation publique de Montréal* - 1201079002

Renouvellement de mandats de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal

51.02 *Service du greffe*

Désignation à la présidence du conseil

51.03 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal des Montréalais en raison de la pandémie de la COVID-19

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour l'arrêt immédiat de l'usage de techniques d'intervention bloquant la respiration par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour doter l'ensemble des édicules du métro de portes automatiques

65.04 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle demandant une accélération dans le paiement des fournisseurs

65.05 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à confirmer de façon explicite le droit des citoyens de filmer la police

65.06 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à promouvoir la transparence ainsi qu'à protéger le droit à la protection des renseignements personnels et les libertés civiles par rapport à l'utilisation des technologies de surveillance par le Service de police de la Ville de Montréal

65.07 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à féliciter monsieur Dan Philip pour sa contribution à la cause des droits civils et de l'égalité raciale au Québec

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204983005*

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total de 1 209 588,05 $ à 1 664 175,12 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.02 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204982005*

Conclure une entente-cadre avec Chaussures Belmont inc. pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation, pour l'acquisition de bottes et de souliers de sécurité - Montant estimé de l'entente : 3 752 839,91 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17904 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.03 *Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité - 1205243002*

Exercer l'option de deux années de prolongation, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 $ taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec GoSecure inc. (CG17 0427, lots 2 et 4), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 $ à 3 001 436,17 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.04 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1204473002*

Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 935 018,49 $, taxes et incidences incluses (lot 1 : 378 606,85 $ et lot 2 : 556 411,64 $) - Appel d'offres public 20-18014 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.05 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1208895001*

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021 - Dépense totale de 643 601,32 $, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18205 (un seul soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.06 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1208528008*

Conclure une entente-cadre avec Brandt Tracteur pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 verges cubes, pour une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 5 073 846,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18034 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.07 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1208260004*

Résilier deux contrats (lots 9 et 10) accordés à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (CG20 0196) à la suite du processus d'appel d'offres publics 20-18067

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.08 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1200362001*

Accorder un contrat à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, pour une période de 36 mois, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées - Dépense totale de 423 448,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18061 (lot 4) - (1 seul soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.09 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198457001*

Accorder un contrat à Construction ARCADE pour la réfection des cinq chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des intervenants lors des accès pour l'opération et l'entretien - Dépense totale de 1 614 740,26 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10345 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810006*

Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15510 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1205350003*

Autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 $, relatif au projet de rénovation de la caserne 26, située au 2151 av. du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 $ à 1 160 466,29 $, taxes incluses (CG14 0250) / Résilier le contrat de services professionnels 14193 accordé à Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1207305001*

Accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord ltée pour la réalisation des travaux de réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation au Centre Opérationnel Ouest du SPVM - Dépense totale de 2 138 802,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15617 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.13 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231056*

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune - Dépense totale de 1 484 172,06 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 214738 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1*

20.14 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1208395001*

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 $ pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda 1, à l'Addenda 2 ainsi qu'à l'Addenda 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019 / Approuver le projet d'addenda 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 $ à 3 157 544,19 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.15 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438027*

Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18179 (1 seul soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.16 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1203219004*

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total du contrat de 316 181,25 $ à 516 181,25 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.17 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1203769001*

Accorder un contrat de services professionnels à Sports Montréal inc. pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 - Dépense totale de 722 785,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 (2 soum., un seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale*

20.18 *Service des technologies de l'information - 1205942003*

Exercer l'option de renouvellement pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 $, taxes incluses, pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Informatique Technologia inc. (CG18 0426)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1200684001*

Conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, avec : Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et son cocontractant les Services EXP inc. pour le lot 2 (Lot 2 : 2 879 337,90 $, taxes incluses) et Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (ÉKM) avec ses cocontractants Latéral s.e.n.c. et Pageau, Morel & Associés inc. pour le lot 7 (Lot 7 : 661 038,55 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17978 (4 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.20 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1208827001*

Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels d'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17968 (2 soum., un seul conforme)

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.21 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1208298003*

Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six organismes du réseau PME MTL

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.22 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1208298002*

Adopter l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (CG20 0212) afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.23 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565003*

Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., pour une période additionnelle de 7 ans et 29 jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026, un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, d'une superficie de 8587 pieds carrés, pour le poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 428 280,82 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1205323004*

Approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.25 *Service de l'habitation - 1208833002*

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 293 853 $ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Montcalm de l'organisme Vilavi Québec

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.26 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1207796011*

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal (COVID-19) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération*

20.27 *Service du développement économique - 1200191006*

Approuver les addendas 1 aux conventions initiales entre la Ville de Montréal (Ville) et les organismes École de créativité La Factry (CG19 0301), Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059), Celcius Mtl (CG19 0222), La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069) et 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.28 *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine - 1207642001*

Accorder un soutien financier maximal de 1 092 000 $ à la Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Planification des déplacements dans l'agglomération*

20.29 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438011*

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 006 033,72 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.30 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1207655002*

Autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 $, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / Approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424 $ à 984 335,91 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.31 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204983004*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de huit mois - Montant total estimé des ententes : 19 689 849,61 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18120 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.32 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1206717005*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Raylobec inc. (15 831 707 $), et un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. (13 803 290 $), pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois incluant une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 29 634 997 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18152 (8 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, pour un montant total de 666 597 $, taxes nettes

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810004*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.34 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438028*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 mètres cubes, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.35 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198457002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10347 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.36 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208091002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, situé au 12001 boul. Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15637 (1 seul soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.37 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810005*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.38 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1207343001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10317 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.39 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1206236001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 (1 seul soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.40 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1205965001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres pour les services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec les firmes suivantes : Cima+ s.e.n.c. (lot 1) - montant estimé de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes et contingences incluses; GLT+ (lot 2) - montant estimé de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes et contingences incluses; Cima+ s.e.n.c. (lot 3) - montant estimé de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18162 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.41 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1207090001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats de services professionnels à Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 5 018 618,51 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17861 (2 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.42 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231065*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout avec Tetra Tech QI inc. (lot 1), pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 seul soum.) et CIMA+ s.e.n.c. (lot 2) pour une somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 seul soum.) - Appel d'offres public 20-18062

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.43 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1200298001*

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.44 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1207019001*

Approuver l'Addenda 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL (CG18 0176), et accorder une contribution financière de 350 000 $, majorant ainsi le montant total de l'entente de 750 000 $ à 1 100 000 $, à la suite du regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.45 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438024*

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc, pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 225 798,66 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public DP20022-182295-C (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.46 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1208661001*

Accorder un contrat à Les Entreprises Michauville inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10388 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.47 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1208751001*

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Alithya services-conseils inc. (lot 1) - montant estimé de l'entente : 682 951,50 $; Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2) - montant estimé de l'entente : 634 131,97 $; Talsom inc. (lot 3) - montant estimé de l'entente : 844 807,56 $, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de 30 mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 2 161 891,03 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17995 (10 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.48 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231062*

Autoriser la première prolongation, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643 (CG17 0094), soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.49 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1204565004*

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021, un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, d'une superficie de 6693 pieds carrés, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale (incluant travaux d'aménagements) de 710 987,38 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.50 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204338004*

Conclure sept ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour une durée de deux mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 1 804 351,52 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18357 (2 soum., 1 seul conforme)

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie - 1204164002*

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération (130 103 961,09 $)

30.02 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211021*

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 en vertu de l'Article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Chainage REM : 202+300 à 202+630 / Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection

30.03 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1202937001*

Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1202614003*

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération :	*Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

42.02 *Service de la culture - 1208021005*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

42.03 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1207383001*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

50 – Ressources humaines

50.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1208480005*

Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er juin 2020

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service de l'habitation - 1208320002*

Reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

51.02 *Service de la culture - 1208021006*

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : *Conseil des Arts*

51.03 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2020 13 h

Séance tenue le lundi 15 juin 2020 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Giovanni Rapanà.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Stéphanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

Avant de débuter, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

Mme Wong poursuit et indique qu'en mémoire des victimes de la COVID-19, la Ville effectue la mise en berne des drapeaux sur tous les bâtiments de la Cité administrative. Cette mise en berne sera effectivement mensuellement, jusqu'à nouvel ordre, tous les lundis du conseil municipal. Ce geste commémoratif sera accompagné d'une minute de silence au début de la séance du conseil.

La présidente du conseil invite les membres à observer un moment de silence dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes de la COVID-19.

Au chapitre des célébrations du mois de juin, la présidente du conseil souligne les dates suivantes : le 5 juin, la *Journée mondiale de l'environnement*; le 20 juin, la *Journée mondiale des réfugiés*; le 21 juin, la *Journée nationale des peuples autochtones;* et le 24 juin, la *Fête Nationale du Québec*.

La présidente du conseil mentionne également les anniversaires de naissance du mois de juin des membres du conseil, soient : M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Philippe Tomlinson, M. Aref Salem, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, Mme Sue Montgomery et M. Pierre Lessard-Blais.

Elle poursuit en indiquant qu'en raison de la tenue d'assemblées du conseil municipal par téléconférence, des règles particulières ont été ajustées afin de tenir compte des commentaires reçus au Bureau de la présidence après que la Commission de la présidence du conseil se soit penchée sur les points de procédures nécessitant des clarifications. Elle rappelle aux membres du conseil les points suivants :

- le vote à main levée qui est suspendu en raison de la situation actuelle, toutefois, le vote enregistré (vote nominal) est toujours une option viable; à cet effet, il est possible d'exprimer une dissidence, lorsque souhaité, en activant l'option « main levée » ou par le clavardage, en tenant compte du délai de cinq secondes dont disposent les membres du conseil et après le son de la cloche qui est activé avant chaque vote;

- lors de la période de questions du public, l'autorisation d'un maximum de trois questions sur le même sujet est maintenu avec comme nouveauté, la lecture des noms des personnes dont la question n'a pas été lue en séance en raison de ce principe. Toute les procédures pour acheminer des questions aux élus sont disponibles dans la section « organisme municipal » sur le site montreal.ca;

- le dépôt d'un document pour le conseil doit être effectué dans les délais prescrits, soit à plus tard à 10 h, la journée du conseil; un disque partagé a été mis à la disposition des élu.e.s afin de permettre la consultation des documents acheminés au greffe et ainsi faciliter leur accès.

La présidente du conseil présente aux membres du conseil quelques recommandations en matière de décorum virtuel, notamment les us et coutumes appliqués au conseil en matière de code vestimentaire, de propos tenus et de comportement. Elle demande d'une part, la fermeture de la caméra et du microphone en tout temps pour les élu.e.s qui ne prennent pas la parole afin de libérer la bande passante et améliorer la qualité visuelle de la webdiffusion; et d'autre part, l'utilisation de la fonction « main levée » lorsqu'une prise de parole est souhaitée. Elle encourage également les membres du conseil à utiliser des écouteurs avec micro intégré pour une acoustique plus claire.

En terminant, Mme Wong invite les membres du conseil à prendre connaissance des bonnes pratiques suggérées dans la correspondance qui leur a été transmise en amont afin de faciliter les travaux du conseil en webdiffusion. Elle souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

Avant que ne débute la période de questions des membres du conseil, la présidente, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa demande à la présidente du conseil de préciser les règles lors d'un vote enregistré, plus spécifiquement afin de s'assurer de la présence des membres du conseil à ce moment-là. La présidente du conseil confirme qu'elle fera sonner les cloches avant chaque vote enregistré, comme à l'habitude, et accordera également un délai aux membres du conseil pour leur permettre d'exprimer clairement leur position. De plus, elle rappelle que la procédure pour un vote enregistré lors d'une séance virtuelle demeure la même que pour une séance en salle du conseil, à savoir qu'au moment de l'appel des membres par le greffier, un élu qui ne s'exprime pas est considéré absent et son vote n'est pas enregistré sur l'article en question.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui questionne la pertinence de l'intervention du conseiller DeSousa en ne la définissant ni en question de privilège, ni en question de règlement. Il indique que les nouvelles procédures ont été clairement établies après discussions avec les leaders afin d'assurer le bon déroulement des travaux, dans l'état actuel des choses. La présidente du conseil clôt le débat et remercie le leader de la majorité pour son intervention.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques – rapport et recommandations (Rapport) / Quelles sont les actions qui seront mises de l'avant par l'Administration auprès de

		la direction du SPVM à la suite de ce Rapport / Réitère sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Circuit des voies actives et sécuritaires et Avis de préoccupation de l'ombudsman – Est-ce possible de reconsidérer le circuit en question à la lumière de l'Avis de l'ombudsman / Quelle est la marge de manœuvre de l'ombudsman dans ce dossier?
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Arrondissement de LaSalle – piste cyclable sur le boulevard LaSalle – Est-ce que le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) va reconsidérer sa décision concernant le financement des nouvelles mesures sanitaires à cet endroit? / Commentaires optimistes à la suite de la réponse de M. Caldwell
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie / Est-ce qu'il y aura d'autres révisions du projet d'aménagements sanitaires dans cet arrondissement? / Réitère sa question
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Profilage social et racial et rapport de l'Office de consultation publique de Montréal – Racisme et discriminations systémiques (Rapport) – En fonction des résultats de ce Rapport, est-ce l'Administration considère un changement à la direction du Service de police de la Ville de Montréal? / Réitère sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Arrondissement d'Outremont et projet de subventions de 50 000$ aux OBNL / Comment la direction de l'arrondissement va-t-elle rectifier le projet de subventions sur le plan administratif?

La conseillère Rossi soulève une question de privilège en soulignant à la présidente du conseil que le conseiller Tomlinson a utilisé l'expression antiparlementaire « ce n'est pas vrai » lors de son intervention. La présidente du conseil a en effet noté l'utilisation de cette expression et demande au conseiller Tomlinson de se rétracter; ce dernier acquiesce.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Questionne une apparence de conflits d'intérêts dans certains projets

---

À 13 h 42,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Rapport et recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques / Est-ce que l'Administration va mettre en place les recommandations / Est-ce qu'il y aura des cibles par rapport à la communauté racisée

Question de	À	Objet
M. Abdelahq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Quel est l'échéancier de l'Administration pour l'implantation de caméras portatives au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Réitère sa question
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Port du masque obligatoire dans les autobus et le métro – Pourquoi l'Administration ne rend pas obligatoire le port du masque dans le transport en commun, et ce, le plus rapidement possible? / Réitère sa question

_____

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 57.

_____

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CM20 0553

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, au leader de la majorité, M. François Limoges, et au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Les leaders débattent notamment de l'absence d'un dossier décisionnel pour le rapport sur le racisme et les discriminations systémiques de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), dossier qui sera présenté à un prochain conseil, précise M. Limoges.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

Les leaders enchaînent concernant l'envoi de documents au Bureau de la présidence. La présidente clôt le débat en rappelant l'importance pour tous de respecter les règles en vigueur en ce qui a trait aux dates de clôture pour le dépôt de documents.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Adopté à l'unanimité.

03.01

_____

CM20 0554

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2020 émis par le greffier.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

03.02

_____

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* pour la période du 1er au 31 mai 2020.

_____

Un débat s'engage.

_____

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 mai 2020.

_____

Un débat s'engage.

_____

_____

À 14 h 20, la présidente du conseil demande aux membres du conseil de faire preuve de respect durant les débats même lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les décisions. Elle cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui présente des excuses à l'assemblée pour les propos tenus durant son intervention.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes,* pour la période du 1er au 31 mai 2020.

---

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA20 10 138 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord - Pressant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de procéder au déploiement des caméras portatives et de tenir ses engagements en matière d'interpellations policières pour l'année 2020

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Présentation – Budget 2020 de l'Agence de mobilité durable déposé à l'attention du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de M. Aref Salem;

Par M. Jean-François Parenteau

--- Dépôt d'une réponse à la question du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, sur le dossier concernant l'entretien du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;
--- Dépôt d'une réponse à la question de la conseillère Christine Black sur le contrat à Services d'entretien Alphanet inc. pour le déploiement des brigades de propreté;

Par Mme Émilie Thuillier

--- Dépôt d'une réponse à la question de la conseillère Chantal Rossi sur la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence portant sur la rédaction épicène.

---

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020.

CM20 0555

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle ainsi qu'à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le chef de l'opposition officielle et la leader de l'opposition officielle prennent à tour de rôle la parole pour demander si la procédure habituelle sera mise de l'avant, à savoir si l'étude du rapport est suspendue jusqu`à demain pour la tenue d'un comité plénier.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité confirme que l'étude de l'article 7.02 est effectivement suspendue, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 16 juin 2020, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée.

CM20 0556

Dépôt du bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1204060001

CM20 0557

Dépôt du bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1208247001

CM20 0558

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 »

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM20 0559

Dépôt du rapport de la Commissions permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la neuvième année d'activité (2019) : Rapport et recommandation »

Mme Karine Boivin-Roy, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commissions permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la neuvième année d'activité (2019) : Rapport et recommandation », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

08.02

_____

CM20 0560

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) »

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

08.03

_____

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition ».

Aucune pétition n'est déposée.

_____

À 15 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de modifier la séquence d'inscription à l'ordre du jour des « Déclarations » afin d'étudier ces articles dans l'ordre suivant : 15.04, 15.02, 15.01 et 15.03, conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'Assemblée et les règles de régie interne du conseil municip*al (06.051).

La proposition est agréée.

_____

CM20 0561

Déclaration pour la rénovation des habitations à loyer modique

Attendu que l'accès à un logement abordable et adéquat est un besoin essentiel pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais;

Attendu que le maintien et la rénovation du parc de logement social et abordable est l'un des axes de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables de la Ville de Montréal;

Attendu que le logement social et abordable est primordial afin d'assurer une place pour toutes et tous ainsi qu'une métropole mixte et dynamique;

Attendu que l'Office municipal d'habitation gère plus de 20 000 logements HLM à Montréal, dans 839 immeubles;

Attendu que 55 % des immeubles HLM à Montréal ont été construits avant 1974;

Attendu que le logement social est une responsabilité partagée entre la municipalité et les autres paliers de gouvernement;

Attendu que les HLM sont financés à 90 % par les gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que le taux d'inoccupation à Montréal est sous la barre de 3 % depuis 2 années consécutives et que 23 000 ménages sont en attente d'un HLM à Montréal;

Attendu que près de 300 logements HLM sont actuellement vacants en raison de besoins importants en rénovation et du manque de financement des gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que l'habitation est au centre de la relance économique montréalaise et constitue un investissement gagnant pour notre économie et la population montréalaise;

Attendu que dans la présentation de son budget 2020, l'une des actions prioritaires de l'OMHM est de « Mettre en oeuvre tous les efforts requis pour soutenir la remise en état du parc de logements par : des démarches auprès des bailleurs de fonds afin d'augmenter les budgets de Remplacement, amélioration, modernisation (RAM) et les budgets de Régénération alloués à l'OMHM pour son parc de logements HLM (…) »;

Attendu que les logements des HLM pour personnes aînées sont pourvus de systèmes de climatisation ou de ventilation uniquement à la discrétion des résidentes et des résidents et que cela représente des charges additionnelles pour ces personnes à faible revenu;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- poursuive ses représentations auprès des autres paliers de gouvernement afin de démontrer les besoins en rénovation et en investissement dans les HLM de Montréal;

2- entame des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de rendre admissibles les travaux d'installation de systèmes de climatisation centrale dans les HLM aux programmes de financement;

3- accompagne l'Office municipal d'habitation et le gouvernement du Québec dans la recherche de solutions innovantes en financement afin de voir s'améliorer l'état du parc de logements HLM plus rapidement;

4- exige la mise à jour des systèmes électriques dans les immeubles rénovés afin d'accueillir les systèmes de climatisation, spécialement dans les immeubles pour aînés.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry décrit les raisons de maintenir le parc locatif montréalais à la hauteur des besoins de la population de la métropole. M. Beaudry insiste également sur le fait que le logement abordable doit être au coeur de nos préoccupations afin d'être une société résiliente. Puis, il fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

Mme Rossi indique qu'elle partage les préoccupations de l'Administration en matière de conditions de vie et de logement social abordable pour les Montréalaises et Montréalais. En conclusion, elle ajoute que les pouvoirs et les responsabilités de la Ville doivent servir à donner l'exemple.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Chantal Rossi pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM20 0562

Déclaration pour la Journée mondiale des réfugiés 2020

Attendu que le 20 juin 2020 aura lieu la Journée mondiale des réfugiés telle que décrétée par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que le 5 juin 2020 a marqué le premier anniversaire de l'adoption de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur de la Ville de Montréal, qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire sans égard pour son statut d'immigration;

Attendu qu'à travers l'axe « Ville responsable et engagée » de son plan Montréal inclusive 2018-2021 pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, dévoilé le 5 décembre 2018, la Ville de Montréal réaffirme sa volonté d'offrir un accès aux services municipaux sans discrimination et sans peur, de contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile, et à mettre en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou des actes criminels;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal soutient financièrement depuis plusieurs années des organismes communautaires favorisant l'accueil et le soutien à l'intégration des réfugiés, des migrants à statut précaire, incluant les demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal, à travers son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);

Attendu que la pandémie qui sévit actuellement a des effets sur l'ensemble de la population, en particulier sur les personnes à statut précaire d'immigration, notamment les demandeurs d'asile et les personnes sans statut légal;

Attendu que la pandémie accentue les défis auxquels sont confrontées les populations à statut précaire, qui sont surreprésentées dans divers secteurs d'emploi de première ligne, tels que les secteurs agroalimentaire, de soins de santé, et de sécurité;

Attendu que de nombreuses personnes à statut précaire ont contribué significativement aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Christine Black
Mme Mary Deros
Mme Giuliana Fumagalli
M. Francesco Miele
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- reconnaisse la contribution essentielle des populations à statut précaire qui, par leur présence sur le terrain en première ligne, sont au coeur de la réponse à la pandémie;

2- salue l'ouverture des gouvernements du Québec et du Canada d'évaluer les possibilités de régulariser les statuts des demandeurs d'asile œuvrant dans le réseau de la santé et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et appuie toute démarche allant dans ce sens;

3- se joigne à la Déclaration de solidarité #aveclesréfugiés de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) afin de souligner le rôle des villes en faveur de l'inclusion.

Un débat s'engage.

À 15 h 17, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Magda Popeaunu et quitte la présidence du conseil par téléconférence; elle est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Mme Popeanu dresse un portrait succinct de plusieurs situations dans lesquelles se retrouvent les réfugiés, particulièrement ceux ayant un statut précaire sur le plan de l'immigration, comme par exemple les demandeurs d'asile, dont certains sont terriblement touchés par la COVID-19. Mme Popeanu nous demande de garder en mémoire le nom de M. Marcelin François et de le considérer comme un soldat dans ce combat sanitaire avec lequel nous sommes tous aux prises. Elle fait la lecture de la Déclaration.

À 15 h 25, le leader de la majorité, M. François Limoges, délègue temporairement le conseiller Marvin Rotrand comme président d'assemblée jusqu'à ce que les problèmes techniques de M. Bissonnet se résolvent.

Le conseiller Rotrand cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros expose un bref historique de l'arrivée de réfugiés au Québec. Elle met en lumière notamment l'imposante contribution de tous ces réfugiés à la société québécoise. Mme Deros conclut en insistant sur l'importance de reconnaître cet apport.

Le conseiller Rotrand remercie Mme Deros pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele va dans le sens de Mme Deros en soulignant la contribution incommensurable et le travail acharné des réfugiés pour combattre la COVID-19. Il rappelle également des pans de vie de plusieurs familles de réfugiés qui ont quitté amis et parents pour recommencer une nouvelle vie.

Le conseiller Rotrand remercie M. Miele pour son intervention.

À 15 h 35, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, reprend la présidence du conseil par téléconférence et remercie le conseiller Rotrand pour son soutien durant cet intervalle.

Le vice-président cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagali.

Mme Fumagali adresse un immense merci à tous les réfugiés et joint sa voix aux propos des autres conseillers et conseillères.

Le vice-président remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM20 0563

Déclaration pour saluer la résilience de la population montréalaise pendant la crise de la COVID-19

Attendu que Montréal a été durement frappée par la pandémie de la COVID-19;

Attendu que 26 412 personnes ont été infectées par la COVID-19 à Montréal et que 3 117 en sont décédées, en date du 10 juin 2020;

Attendu que la population montréalaise a dû composer, dès le 13 mars 2020, avec des mesures strictes de confinement;

Attendu que dès la mi-mars, les écoles, les services de garde, les institutions publiques de la Ville de Montréal, les commerces non essentiels, les institutions culturelles et les divers lieux de rassemblement (bars, cinémas, restaurants et salles de spectacle) ont tous été fermés afin de limiter la propagation de la COVID-19;

Attendu que la population montréalaise a rapidement adhéré aux mesures de santé publique mises en place et a fait preuve d'un grand sens des responsabilités, ce qui a effectivement permis d'aplanir la courbe;

Attendu que l'arrivée de la belle saison a fait du confinement un réel défi pour la population montréalaise, qui a malgré tout su trouver un juste équilibre entre les consignes de santé publique et la fréquentation des lieux publics extérieurs;

Attendu que la densité de la Ville de Montréal et ses particularités en matière de logement font de la métropole un cas unique au Québec;

Attendu que Montréal a posé de nombreux gestes pour atténuer les impacts de cette crise, notamment auprès des populations vulnérables, des commerçants et des gens d'affaires, des familles fréquentant les espaces publics de la Ville, et des usagers du transport en commun;

Attendu que l'Administration a mobilisé plusieurs partenaires pour soutenir une relance économique inclusive, et pour s'assurer que Montréal préserve tout son dynamisme;

Attendu que Montréal a mis sur pied un vaste circuit de Voies actives sécuritaires et de corridors sanitaires, afin de permettre à l'ensemble de la population montréalaise de se déplacer en toute sécurité;

Attendu que Montréal a travaillé de concert avec le gouvernement du Québec afin de mettre en oeuvre une stratégie massive de distribution de couvre-visage;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- salue la résilience de la population de Montréal au cours de la pandémie de la COVID-19;

2- remercie les Montréalaises et les Montréalais qui ont respecté, en grande majorité et de bonne foi, les consignes de santé publique et qui ont fait de la lutte à la COVID-19, leur lutte;

3- invite les Montréalaises et les Montréalais à maintenir leurs efforts, à adopter le port du couvre-visage, à continuer de respecter la distance recommandée par les autorités de santé publique entre eux et à se laver les mains régulièrement. Grâce à nos efforts collectifs, nous saurons traverser plus rapidement cette crise inédite.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole et met en valeur tous les aspects de la résilience de la population montréalaise, notamment en nommant plusieurs groupes de la communauté qui oeuvrent tous les jours à combattre la pandémie. Elle tient également à transmettre ses meilleures pensées à toutes les victimes et aux familles endeuillées. Puis, la mairesse de Montréal fait la lecture de la Déclaration.

À 15 h 42, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède respectivement la parole à Mme Mary Deros, Mme Christine Black, M. Lionel Perez et M. Marvin Rotrand.

La conseillère Mary Deros mentionne de nombreux cas de maltraitance durant cette situation difficile et insiste sur le fait que les choses doivent s'améliorer à cet effet. La conseillère Christine Black enchaîne et met en lumière les efforts innovants et inlassables des organismes communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord frappé de plein fouet durant la pandémie; sans eux, cela n'aurait pas été possible précise-t-elle et elle leur adresse de vifs remerciements.

À son tour, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, joint sa voix à celle de la mairesse et des conseillères Deros et Black. Il rappelle le fait que nous n'avions pas de repères et que nous avons su passer au travers de cette crise. Il salue les efforts de toutes les équipes; entre autres, celles du domaine de la santé et celles de la Ville de Montréal. Il insiste sur les consignes toujours en vigueur durant la période de déconfinement et l'importance de les respecter compte tenu de la fragilité de la situation.

Le conseiller Marvin Rotrand abonde dans le même sens que M. Perez à l'effet que la plus extrême prudence est de mise durant cette période de déconfinement. Il met en exergue les mesures préconisées par la Direction de la santé publique en cette matière.

La présidente du conseil remercie les conseillères Deros et Black, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et le conseiller Rotrand pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM20 0564

Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre

Attendu que l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que le 21 mars 1989, la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que le comité exécutif a adopté en mars 2018 les réponses aux 31 recommandations sur les profilages racial et social de la Commission conjointe, formée de la commission sur la sécurité publique et de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise, tout en reconnaissant le problème et en rappelant que les profilages racial et social sont des formes de discrimination inacceptables qui appellent à des réponses appropriées ainsi qu'une vigilance constante de l'ensemble des services concernés, particulièrement ceux en position d'autorité;

Attendu qu'en réponse aux 31 recommandations de la Commission conjointe, la Ville de Montréal élabore un plan intégré de lutte contre les profilages racial et social regroupant l'ensemble de ses services, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et que le plan aura des indicateurs et des objectifs clairs et mesurables et sera suivi par une firme indépendante ainsi qu'un comité de partenaires externes;

Attendu que la Ville de Montréal, en collaboration avec des partenaires et organismes de la société civile, a mis en oeuvre un chantier de révision des règlements municipaux pouvant potentiellement induire du profilage racial et social, direct ou indirect;

Attendu qu'en 2018, le comité exécutif a demandé au SPVM de mesurer l'ampleur du phénomène des profilages social et racial et de mettre en place, dès l'année 2018, un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale représentative de la diversité montréalaise, notamment grâce au Programme d'accès à l'égalité en emploi, qui vise entre autres à assurer un processus d'embauche juste et équitable aux femmes, aux Autochtones, aux minorités visibles ou ethniques et aux personnes handicapées;

Attendu qu'en 2018, à la suite d'une forte mobilisation citoyenne en vertu du droit d'initiative, la Ville a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue de consultations permettant à la population de se faire entendre et de proposer des solutions novatrices, constructives et mobilisatrices autour d'enjeux liés au racisme et à la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, et que cette consultation a accueilli plus de 7000 participations;

Attendu que des milliers de personnes se sont mobilisées partout dans le monde, y compris à Montréal, pour dénoncer le décès tragique de George Floyd survenu à Minneapolis le 25 mai dernier, et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
Tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- reconnaisse le caractère systémique du racisme et de la discrimination;

2- affirme sa solidarité avec les citoyennes et citoyens qui dénoncent toutes formes de racisme et de discrimination, qu'elles soient directes, indirectes ou systémiques, et qu'elles peuvent avoir des conséquences préjudiciables pour les victimes et pour les relations au sein de la société;

3- dénonce fermement et sans équivoque le racisme et les discriminations systémiques et réaffirme son engagement à agir et à mettre en place les mesures nécessaires pour les combattre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, rappelle les hauts faits de la situation actuelle et quelques pans de notre histoire en ce qui concerne notamment les autochtones. En terminant, elle insiste sur l'importance de combattre et d'agir contre le racisme et les discriminations systémiques où que ce soit, lorsque cela se manifeste. La mairesse fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand expose toute la valeur associée à la mise en place future des recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) - Racisme et discriminations systémiques (Rapport). Il cite la recommandation 17 de ce Rapport afin d'illustrer la dimension de son propos : « La commission estime que le profilage racial et social sévit au sein du SPVM et qu'il constitue de la violence dirigée vers certains groupes racisés et vers les personnes autochtones ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros fait état des tristes événements qui ont cours dans l'actualité présentement. Elle met l'emphase sur la considération que nous devons porter à ces déplorables statistiques qui ne cessent de s'accroître lorsqu'il est question d'événements similaires. Pour conclure, elle mentionne qu'il est de notre devoir de montrer l'exemple, notamment en matière d'embauche à la Ville de Montréal.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillers Josué Corvil, Richard Deschamps et Abdelhaq Sari.

À tour de rôle, les conseillers Corvil, Deschamps et Sari s'indignent des récents événements. Ils sont unanimes quant à l'importance de mettre de l'avant les recommandations du Rapport de l'OCPM et joignent leurs voix à celle de la conseillère Deros afin que la Ville de Montréal puisse être un modèle en matière d'embauche. M. Sari en profite pour souligner l'influence positive qu'ont eu plusieurs personnes de son entourage à son endroit, et il les remercie.

La présidente du conseil remercie les trois conseillers Corvil, Deschamps et Sari pour leurs interventions et cède la parole respectivement à la conseillère Rosannie Filato, au chef de l'opposition officielle Lionel Perez et au conseiller Alan DeSousa.

Mme Filato précise quelques points dans l'élaboration de ce Rapport, notamment en ce qui a trait au contexte actuel et passé. Elle insiste sur la reconnaissance formelle de ce grave problème et souhaite la collaboration de tous afin de changer les mœurs et les comportements.

M. Perez enchaîne en faisant valoir l'apport exceptionnel du groupe de citoyens derrière le droit d'initiatives qui a mené à ce mandat à l'OCPM. Il ajoute qu'il y a un danger de banaliser les enjeux soulevés et souhaite également une action collective le plus rapidement possible en cette matière.

En conclusion, M. DeSousa nomme quelques-unes de ses expériences personnelles et professionnelles, entre autres, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Il joint sa voix aux autres membres du conseil pour des changements institutionnels majeurs visant une représentativité ethnique dans l'organisation.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Rosannie Filato, le chef de l'opposition officielle Lionel Perez et le conseiller Alan DeSousa pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 46, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0565

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat accordé à Xerox Canada ltée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 / Approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation, d'une durée de 12 mois, pour les services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat octroyé à la firme XEROX Canada ltée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 et d'approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1197684008
80.01 (20.01)

CM20 0566

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2023, pour une somme maximale de 1 922 760,65 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour le service d'entretien (évolution et support) du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2023, pour la somme maximale de 1 922 760,65 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 mars 2020;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438020
80.01 (20.02)

CM20 0567

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux années d'option - Dépense totale de 591 788,65 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres 20-17878 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 157,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17878;

2 - d'autoriser une dépense de 98 631,44 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157001
80.01 (20.03)

CM20 0568

Accorder un contrat de services Dr à Énergir, S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'injection dans son réseau gazier du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 3 965 686,73 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Énergir S.E.C., pour une durée minimale de 20 ans, pour la fourniture du service Dr pour l'injection, dans son réseau gazier, du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est, au tarif fixé au projet de contrat, soit pour une somme maximale de 2 643 791,15 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser une dépense de 1 321 895,58 $, taxes incluses, à titre de budget de provisions et de contingences;

3 - d'imputer cette dépense au plan triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'environnement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198555001
80.01 (20.04)

CM20 0569

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 $), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 $), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 $) (CG16 0392) majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 $ à 6 728 871,78 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 $), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 $), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 $) (CG16 0392), majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 $ à 6 728 871,78 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204132002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0570

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de trois ans plus deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 2 235 521,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18069 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 032 292,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18069 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'autoriser une dépense de 203 229,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438019
80.01 (20.06)

CM20 0571

Conclure une entente-cadre avec Nederman Canada Limited, fournisseur unique, pour les services d'entretien préventif, de réparations et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 577 724,71 $, taxes, services additionnels et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;

2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 19 mai 2020, pour une somme maximale de 577 724,71 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'autoriser une dépense de 373 878,64 $, taxes incluses, à titre de budget de services additionnels et de contingences;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1190336002
80.01 (20.07)

CM20 0572

Autoriser une dépense additionnelle de 357 893,63 $, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929 avenue Jeanne-d'Arc, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 856 308,96 $ à 5 214 202,60 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 293 632,62 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total de l'enveloppe des contingences de 760 671,73 $ à 1 054 304,35 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 261,01 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences, majorant ainsi le montant total de l'enveloppe des incidences de 292 278,61 $ à 356 539,62 $, taxes incluses;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208009001
80.01 (20.08)

CM20 0573

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier numéro 5.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190257001
80.01 (20.09)

CM20 0574

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour la somme de 564 000 $, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 28 août 2017, sous le numéro 23 332 132, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 639,5 mètres carrés, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 564 000 $, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 28 août 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 332 132, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Caroline Djenandji, notaire, et Société en commandite Gilford, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à :

- la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les matériaux accumulés ont été retirés et que le terrain est nivelé à la satisfaction du Service de l'habitation;

- la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les travaux de décontamination et de remblaiement des sols ont été complétés conformément aux exigences de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198190013
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0575

Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG19 0133), l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068) et l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factry (CG19 0058), sans aucun changement aux montants des contributions financières et paiements prévus, afin d'ajuster les modalités des projets et des services au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les addendas aux conventions initiales entre la Ville et les organismes suivants, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie :

- l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025);

- l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0133);

- l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068);

- l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factry (CG19 0058);

2- d'imputer la dépense totale de 2 365 956,24 $ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200191004
80.01 (20.11)

CM20 0576

Accorder un soutien financier maximal de 975 000 $ à l'organisme Conseil du sport de l'île de Montréal en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de contribuer au développement du sport régional et du sport de haut niveau à Montréal pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 975 000 $ à Conseil du sport de l'île de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau et du sport régional de l'île de Montréal, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207898001
80.01 (20.12)

CM20 0577

Autoriser une dépense additionnelle de 3 768 869,25 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot #6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 $ à 23 848 374,65 $, taxes incluses / Augmenter le budget des incidences de 378 689 $, taxes incluses, incluant un montant maximal de 116 377,89 $, taxes incluses, afin d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour des travaux de déplacement de conduite de gaz existante

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le budget des contingences de 3 390 180,25 $, taxes incluses, à des fins d'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot 6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc., (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 $ à 23 848 374,65 $, taxes incluses;

2 - d'accepter l'estimation d'Énergir, fournisseur unique, et leur accorder un contrat de gré à gré pour les travaux de déplacement des conduites de gaz existantes, pour la somme maximale de 116 377,89 $ taxes incluses;

3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 378 689 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences incluant le budget de 116 377,89 $, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir en vertu de l'entente;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207231033
80.01 (20.13)

CM20 0578

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 041 382,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329801;

2- d'autoriser une dépense de 608 276,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 247 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207231050
80.01 (20.14)

CM20 0579

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec sa Majesté la Reine Chef du Canada (Services publics et approvisionnement Canada) pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 000 000 $, taxes incluses / Approuver un projet d'entente de service à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;

2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de service, de gré à gré, par lequel le ministère de Services publics et Approvisionnement Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 000 000 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de service;

3 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205841001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2020 13 h

Séance tenue le lundi 15 juin 2020 – 19 h salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Stéphanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil exceptionnel à huis clos, la période de questions en ligne a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant la séance, par le biais d'un formulaire sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres du conseil que 74 questions ont été reçues et remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle poursuit et rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Elle précise également qu'elle nommera le nom des citoyens dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle.

La présidente du conseil fait la lecture de 39 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Mme Pascale Moisan	M. Luc Rabouin (Mme Valérie Plante)	Une perspective de développement durable exige un réseau de transport actif en croissance. Dans cet esprit, pouvez-vous vous engager à protéger les voies cyclables déjà existantes et à assurer la création de nouvelles voies cyclables ? Comment allez-vous le faire ?
Mme Ketra Schmitt	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	In light of police violence against protestors, I appreciate your statements to the press that you will consider a discussion of defunding the police. Can you also commit to ending the use of tear gas against protestors? Thank you for your time and leadership.
M. Marcus Fraga	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Compte tenu du succès de Christophe Colomb qui a amélioré la sécurité des usagers, pourquoi ne pas pérenniser cette piste cyclable pour l'hiver ?
Mme Séver Le Page	Mme Valérie Plante	Bonjour, Je tiens juste à vous remercier d'avoir mis en place la nouvelle piste sur Christophe-Colomb, rue sur laquelle j'habite. En tant que mère de 5 enfants, piétonne, cycliste et automobiliste, cette piste unidirectionnelle est extra! Enfin un espace sécuritaire et assez large pour faire du vélo sans stress avec les enfants ou pour qu'ils en fassent seuls. Moins de stress pour les rares fois où on prend la voiture (car les vélos viennent d'une seule direction) et les voitures roulent moins vite. Les automobilistes peuvent en plus encore garer leurs voitures et il y en a moins puisque les places ne sont jamais pleines. On a fait des comptes voitures / vélos et la nouvelle piste est très appréciée, utilisée par des centaines de cyclistes sans arrêt. Bref, j'espère que cette piste sera pérenne et qu'elle fera des petits. Merci pour nous, nos enfants et pour une vision moderne des transports.
Mme Nadia Lemieux	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Considérant que la crise sanitaire a aggravé les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et que ses impacts se feront sentir pendant encore des mois; Considérant que les services d'hébergement en itinérance, autant pour femmes que pour hommes, sont en nombre insuffisant pour palier la demande, et ce, depuis bien avant la pandémie; Considérant que plusieurs personnes ne fréquentent pas ces ressources et qu'elles choisissent de s'abriter dans des tentes ou des campements au risque de voir le peu de biens qu'elles possèdent détruits ou confisqués; Considérant que les tentes sont gages de santé et de sécurité pour les personnes qui s'y installent, leur permettant de maintenir une certaine distanciation physique et de demeurer près de leur communauté et des ressources d'aide; Est-ce que la Ville de Montréal entend collaborer avec le milieu communautaire pour élaborer un cadre permettant la tolérance de ces abris extérieurs sur son territoire, au moins pour l'été 2020?

À 19 h 13, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, fait la lecture des noms de citoyens qui ont transmis une question sur une thématique déjà abordée trois fois durant cette période de questions.

Question de	À	Objet
Mme Victoria Pesce	Mme Nathalie Goulet (Mme Rosannie Filato)	How will the City of Montreal actively recruit Concordia Students, graduates and anglophones from other colleges and universities such as Dawson College and McGill for jobs with the city? What concrete steps will the City ensure that there are jobs for Anglophone graduates from diverse racial and ethnic backgrounds?
M. Cristian Pietrantonio	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	À la lumière des manifestations récentes contre la violence policière, quelles actions concrètes la ville de Montréal entend-elle mettre en œuvre pour que les citoyens vulnérables se sentent en toute sécurité dans leur propre communauté?
Ms Catherine McGuire	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	How will the City move towards defunding the SPVM? The allocation of nearly 18% of the City's budget to a department that has shown itself to be violent, racist, and rarely held accountable is not acceptable to me, as a citizen of Montreal. I ask that the budget for the SPVM be decreased and those funds be reallocated to social programs that benefit all citizens, such as social housing, rehab programs, racial justice initiatives, libraries, parks, environmental programs etc.
Mme Kerlie Joint	Mme Valérie Plante	Vous reconnaissez qu'il y a du racisme systémique au Québec. Quelles sont les mesures concrètes que vous comptez prendre pour lutter contre ce problème qui empêche aux personnes racisées de bien s'intégrer dans la société Montréalaise !?
M. Klaus Scherübel	M. François William Croteau	Vous dites, M. Croteau, qu'« Il faut demeurer prudent quand il n'y a pas encore d'études qui démontrent que les antennes 4G et 5G sont nocives ou non sur les humains ». Votre réponse est très inquiétante pour les Montréalais en sachant que c'est maintenant publiquement connu qu'il y a des milliers de preuves de la science indépendante – non financée par les télécommunications - qui démontrent les effets biologiques nocifs des radiofréquences à des densités même beaucoup moins élevées que ce que les télécommunications sont en train d'installer à Montréal et sur son mobilier urbain. C'est d'autant plus inquiétant que vous avez déjà reçu de notre part une partie des ces études scientifiques. En avez-vous prie connaissance? Qu'attendez-vous de plus comme preuve pour commencer une réflexion réelle et sérieuse face à cette technologie aujourd'hui imposée aux citoyens?
Mme Martine Lévesque	M. Benoit Dorais (M. Éric Alan Caldwell)	De quelle façon la ville envisage de dédommager les résidents affectés par la perte d'espaces de stationnements causé par le projet du réseau express vélo (REV)? Merci
Mme Marie Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prévoit-on conserver les voies cyclables temporaires protégées à la rentrée pour protéger les enfants et les adolescents, compte tenu du fait que la circulation automobile sera importante puisque les gens vont éviter le transport en commun, et que les jeunes seront de retour à l'école et seront nombreux à se déplacer grâce au transport actif?
M. Isaiah Joyner	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	1: Do you have a policy that will ensure the fair representation of young English speaking students of diverse racial and ethnic backgrounds like myself, so that we will have the opportunity and the right to be appointed on municipal boards and commissions?

Question de	À	Objet
M. Isaiah Joyner	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	***SUITE*** - 2: What is the procedure that you have or are going to take to ensure such representation given that the City of Montreal is bound by the Quebec mandatory employment equity law (known as Law 143)
M. Takfarinas Nait	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Vous avez tenue une promesse lors des portes fermées, tenues au Complexe Desjardins, sur le recrutement des immigrants et surtout vous avez dit que la ville de Montréal va donnée l'exemple? Depuis le mois de janvier, je suis qualifié pour le poste d'agent de bureau à la ville de Montréal (VDM-19-QUAL-792820), j'ai réussi les tests, j'ai réussi l'entrevue, j'ai signé et envoyé le questionnaire médical, malgré tout ça la ville ne m'a pas appelé pour travailler, plus, on me dit toujours que nous avons choisi un profil plus proche. quand est-ce que vous allez agir concrètement pour nous donner la chance. Takfarinas
Mme Alexandra Regalado	Mme Magda Popeanu	Bonjour Mme Popeanu, L'ensemble du programme de soutien aux festivals et aux événements culturels vise à consolider les efforts de promotion des festivals et des événements culturels qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Montréal afin de favoriser l'accessibilité au public montréalais et de développer le rayonnement de la métropole et de son image de marque. Ma question es la suivante: Quoi faire pour que nôtre organisation soit reconnu par la Ville? Merci Mme Popeanu.
M. Abdel Bouacem	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	When are the gyms opening up?
Mme Gabrielle Bertrand	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Je m'adresse à vous en mon nom (même si je sais que toute une communauté est du même avis que moi) pour d'abord vous remercier d'être allée de l'avant avec l'aménagement de voies cyclables sécuritaires et pour vous demander de rendre ces aménagements permanents (et non temporaires tel que prévu). Les gens s'adaptent. Regardez dans les rues à quel point le nombre de cyclistes urbains a augmenté. Certes, il y a des mécontents, mais ces derniers finiront par voir les bienfaits de ces changements. Pour ma part, je vois dans la (très faible) diminution des voies automobiles dans le but de concéder enfin UN PEU de place aux nombreux cyclistes une opportunité pour les petits commerces locaux de fleurir, un accroissement de la qualité de vie (diminution de la pollution carbonique, visuelle et sonore émise par les voitures) et une belle occasion d'apprendre à cohabiter de façon courtoise sur la route en "normalisant" et en légitimant le circuit cyclable de notre belle ville.
M. David Isabelle	M. Lionel Perez	Bonjour M. Perez, ma question à votre endroit est la suivante: pourquoi vous et votre formation politique condamnez en bloc les projets récents d'installations cyclistes et piétonnes? La période d'accalmie, souhaitons-la courte, que nous vivons présentement nous donne collectivement l'opportunité sans précédent de faire du essai-erreur urbanistique sans passer par le dédale des études de faisabilité, assez coûteuses et peu contraignantes. Il est convenant d'arrêter ce qui ne fonctionne pas et de garder ce qui est apprécié de la population en matière de transport actif. Mais pourquoi tout condamner en bloc?

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, fait la lecture de la question numéro 26 mais, avec l'accord du leader de la majorité, M. François Limoges, reporte sa réponse à une phase ultérieure, afin que le responsable du dossier pour l'Administration puisse y répondre.

Question de	À	Objet
Mme Taharima Habib	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	What concrete actions will you be taking to address the voices of the people taking to the streets, imploring you to fight against systemic racism and how is it reflecting you role as city counsellors to serve the people you represent, these citizens, these people who "cannot breathe" because of police brutality, racial profiling, systemic biases?
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Mme Plante Le lendemain de votre élection vous preniez l'engagement solennel au nom de votre parti de respecter les conclusions des rapports de consultations publiques. A Outremont près de 2000 citoyens ont obtenu une consultation publique sur la circulation et le stationnement. Plusieurs interventions ont porté sur les nombreux dos d'ânes que l'arrondissement avait l'intention d'implanté, la plupart négatives. La recommandation principale du rapport est à l'effet qu'un moratoire partiel soit implanté sur l'application du Règlement sur le stationnement et la circulation et la création d'un comité consultatif Malgré la recommandation d'un moratoire, M. Tomlinson a implanté 47 dos d'ânes dans l'arrondissement et a voté un budget de 142 000$ pour l'ajout de dos d'ânes supplémentaires le 1er juin dernier.

Avant de faire la lecture de la question numéro 30, la présidente du conseil revient sur la question numéro 26, ci-dessous. Puis, elle cède la parole au conseiller François William Croteau afin qu'il puisse y répondre.

Morgan Booth	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Does the City of Montreal refuse to fund a project to study the effect of excessive exposure to EMF and RF non ionizing radiation so as to help citizens who are presently exposed to 24 hour a day, 7 day a week, roof top cell phone tower RF and EMF emissions by at least providing the data that would justify municipal funds for retrofitting of apartments that are within 50 feet of the antenna infrastructure bases by funding the expenses of YShield Paint as well as other methods to mitigate the thermal radiation and magnetic field effects of harm to humans and domestic pets?
M. Irwin Rapaport	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Mayor Plante, The Saint Laurent Borough is full of vacant and semi-vacant commercial buildings that can easily be converted to house the proposed Hubert Reeves Eco-campus and plenty of huge parking lots, including the one at Place Vertu and the Spheretech complex where many new office buildings can be constructed. There is no legitimate reason to destroy any more wetlands , forests, and fields at the technoparc for development and we have lost so much already. The damage caused by the building of new roads, sidewalks, and drainage infrastructure and cutting down of 3,000 trees can be restored via their removal. Your administration has been stellar at protecting many wilderness areas and threatened biodiversity. Will you now commit to create a new nature park/wildlife refuge that covers all the remaining wilderness and restoring the areas that have been lost in the last six years, and declare an immediate and permanent moratorium on development and construction in the technoparc area?

Question de	À	Objet
Mme Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	Dans votre mot du Maire du 8 juin vous indiquiez que d'ici la fin de semaine les bassins d'eau seraient remplis. Au moment d'écrire ces lignes le dimanche 14, ceux du parc Beaubien, Outremont et Pratt ne l'étaient toujours pas. Une autre promesse non tenue. Cela s'ajoute à des terrains de tennis qui ont été les derniers à ouvrir et à l'état lamentable de la propreté dans l'arrondissement. La gestion des ordures et de la vermine continue de poser problème. Les saillies de trottoir et terre-pleins sont négligés. Du côté administratif on apprenait qu'une grave bévue avait été commise dans l'allocation du fond COVID. Clairement les choses ne tournent pas rond dans l'arrondissement et le rendu des services n'est pas à la hauteur des attentes des citoyens. Cela empire à chaque année depuis votre élection. Devant une telle situation, avez-vous toujours confiance dans la gestion administrative de l'arrondissement et ne devriez-vous pas envisager le remplacement de la directrice générale?
Mme Margaret Ta	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	We have seen excellent measures taken by the city of Montreal to ensure enough green space, economic preservation, and procedures that enables everyone's safety during this pandemic. We are able to see how public transit being free is helpful to all people in Montreal, especially the homeless and low-income folks who happen to be a person of colour. How will the city of Montreal continue to balance social equality and community development to ensure that low-income folks are able to have the same opportunities as other citizens? For instance, can public transit remain free for the homeless folks or low-income essential workers?
Rebecca Gekht	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Many Montrealers have been gathering to the streets protesting Police brutality including many notable cases within the SPVM. Police in militarized gear are attended these protest en mass and throwing tear gas at peaceful protesters in the middle of a pandemic that affects people's lungs. Can you with good conscience say that police are using the right tactics, that they are "protecting" your citizens here? The system has proven time and time again that the police act harshly on Black and Indigenous people more-so than others. How will plan on dealing with this, as clearly cases of excessive force in your own city keep popping up? Would you consider cutting funding to the SPVM and allocating these amounts towards other social programs? Also how are all these people who become police targets treated in when they are arrested especially in the context of COVID? Are they given proper PPE, are they allowed to shower? How are you ensuring that people don't die?
Angela Brown	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Mon nom est Angela Brown et je vis à Montréal. Je suis une citoyenne bénévole pour le programme CSRM (capture-stérilisation-relâche-maintien) pour les chats errants depuis plusieurs années. Malgré tout le temps, l'argent et l'énergie consacrés par des bénévoles comme moi pour diminuer le nombre de chats dans nos rues, je constate que le nombre de chats augmente sans cesse d'année en année dans nos rues. Ce n'est pas tous les arr. qui participent à ce programme, et certains, pas toutes les années. La gestion de ce programme est à l'abandon à la SPCA de Mtl, faute de budget.

Question de	À	Objet
Angela Brown	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	***SUITE*** - Les bénévoles comme moi n'ont absolument aucun soutien de personne, malgré notre investissement important en temps, énergie et argent pour faire fonctionner ce programme. Quand allez-vous respecter votre engagement de 2017 d'exiger que tous les arr. participent à ce programme? Sous-question: Quand allez-vous élaborer une stratégie globale pour rendre ce programme efficace et offrir du soutien à vos bénévoles?
Mme Michelle Daines	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	As ICLEI Global Ambassador for Local Biodiversity at the ICLEI World Congress 2018 in Montréal, you released the ICLEI Montréal Commitment and Strategic Vision. On page 10: RESILIENT DEVELOPMENT to anticipate, prevent, absorb and recover from shocks and stresses, in particular those brought about by rapid environmental, technological, social and demographic change, and to improve essential basic response structures and functions. "We will make resilience a core part of our municipal strategies and prepare for new risks and impacts taking into account the rights and needs of vulnerable sections of our society. " Why are refusing to help us review with the Federal Government the problem with the proximity of 32 antennas, amplifiers, GPS 5G and 4.5G Rogers cell phone towers within 15 feet of the heads of the dozens of 15th floor apartment tenants who are unable to sustain the continuous 24/7 exposure to non ionizing radiation? Our illnesses were reported to you for years now.

À 20 h 04,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Walter Ch-yan Tom	Mme Magda Popeanu	What is the City of Montreal's position on the new immigration changes to the PEQ program by the Quebec government taking effect as soon as June 27, 2020 that will exclude thousands of international students, especially those particularly from Asian, African, Latin American and even European countries from qualifying as permanent residents to Montreal and Quebec? How will the City of Montreal deal with the economic fallout and the damage to the reputation of Montreal International resulting from the flight of international students towards other Canadian provinces because of these changes ?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	António Guterres avertissait le monde en 2018 que si nous ne changeons pas de trajectoire d'ici 2020, nous risquons de rater le moment où nous pouvions encore éviter un changement climatique incontrôlable, avec des conséquences désastreuses pour les individus et tous les systèmes naturels qui nous soutiennent. Dans quelques mois nous serons en 2021 et les requins de la finance ne cessent de détruire le peu d'environnement viable restant sur Terre.

Question de	À	Objet
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	***SUITE*** - L'inaction des instances privées et publiques nous donne peu d'espoir d'éviter les risques d'effondrements environnementaux et sociétaux évoqués par le secrétaire général des Nations unies. Tout comme le racisme systémique, les dirigeants politiques attendent-ils que les victimes d'effondrements manifestent dans les rues de toutes les grandes villes du monde? L'effondrement systémique mondial et les requins de la finance.pdf https://drive.google.com/file/d/1LtoU1GCMubhNaQoD6qBH9Uf7IaRyLnSh/ view?usp=sharing
Mme Celine Forget	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Avec des mesures appropriées, les citoyens pourraient venir poser leurs questions directement au Conseil de Montréal ou des arrondissements et donc pouvoir poser une sous question. Présentement, la façon de faire est une bien pâle copie de la démocratie participative citoyenne. Ça éviterait de plus, comme il se fait à Outremont, que les questions lues ne soient pas intégralement conformes à la question écrite par les citoyens.
M. Bill Yarrow	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	As a Montrealer, as a senior, as a user of public transportation, why has the city refused to make masks mandatory on our public transit system? Supplies are now available through out our city. Your approach to date has been either cavalier or scientifically ill informed or both. How many of your councilors risk their lives taking the bus or metro without mandatory mask utilisation? Merci
M. Chris Bitsakis	M. Lionel Perez	lorsque la hausse du coût des contraventions de stationnement l'année dernière, votre parti a critiqué la hausse comme un affront aux conducteurs, malgré que l'amende est la moitié de celle pour voyager sans titre sur l'autobus. lorsque les frais des vignettes de stationnement ont été augmentés, vous étiez opposés, malgré que l'entretien annuel d'une seule espace de stationnement coûte 800 $. lorsque les voies réservées aux autobus ont été discutées, vous avez suggéré d'autoriser des voitures dessus. lorsque le REV a été annoncé, cédant un parmi plusieurs voies pour le transport actif, vous l'avez critiqué. maintenant, avec la fermeture de certaines rues d'un quartier où seulement un quart des gens se rendent au travail par auto (recensement 2016), vous vous y opposez à nouveau. compte tenu du fort soutien électoral de ces politiques dans le plateau et le centre-ville, comment votre parti n'est-il pas simplement un groupe d'intérêt pour les conducteurs?
M. François R. Derbas Thibodeau	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Bonjour, je souhaite exprimer mon appui à l'égard des aménagements cyclables qui ont été mis en place récemment. J'habite au coin de Bellechasse où le REV est présentement en cours de mise en place, et la qualité de vie des citoyens du quartier, ainsi que la sécurité des cyclistes, s'en trouve déjà améliorées ! Merci. Pour la pérénité, le déploiement de telles infrastructures se poursuivra-t-il au rythme actuel ? Puisqu'une accélération des aménagements semble avoir pris place au cours des derniers mois. Je crois que cela serait souhaitable. Merci encore.

Question de	Question de	Objet
Mme Chantal Séguin	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Bonjour, Je suis trappeuse bénévole avec le programme CSRM (Capture-Sterilisation- Relâche-Maintien) afin de diminuer la surpopulation de chats errants, une grande nuisance à Montréal. La stérilisation des chats errants est un besoin urgent, besoin qui prend de l'ampleur malgré tous les efforts de centaines de bénévoles comme moi. Énormément de temps et argent personnels investis pour tenter de capturer, patiemment, à toutes les intempéries, ainsi que toute la gestion de prise en charge, soins vétérinaires, convalescence, hébergement, tout est mis en œuvre pour le bien-être animal. Malgré le budget accordé aux arrondissements, l'aide est loin d'être suffisante, et quelques arrondissements n'offrent plus le programme CSRM, ce besoin est criant et il doit être exigé dans tous les arrondissements. A quand votre projet d'investissement dans les services animaliers, tel que promis à vos élections de 2017? Il est impératif de contrer ce fléau, nous avons besoin de votre aide Merci
Mme Kathryn Nicassio	Mme Magda Popeanu	In the last three months, there have been many reported incidents of hate crimes and racist acts of violence directed at Asian Montrealers because of the association of the coronavirus with people of Chinese descent. Many of the people affected do not know what to do when they, or someone they know, falls victim to a hate crime. Unfortunately, based on our contacts with different Asian organizations in Montreal, no one from the City or the SPVM has reached out and met with Asian communities to address their concerns Can you tell members of the Asian community what the City of Montreal has done to combat and prevent racist violence committed against Asian Montrealers? And if so, what the City has done concretely to address the increase in hate crimes directed against such persons?
M. François Hébert	M. Philippe Tomlinson	Le Conseil d'Arrondissement d'Outremont a décidé de créer un Fonds COVID de 125 000 $ pour venir en aide aux organismes et entreprises de l'Arrondissement, dont il a confié la gestion à la Directrice d'Arrondissement. Une subvention de 40 000 $ à Centraide a aussi été puisée dans ces surplus. On lit dans le journal Métro que l'Arrondissement disposait d'un surplus budgétaire de 877 000 $ au moment de la création de ces mesures. Elles totalisent donc environ 19 % des surplus budgétaires qui constituent un patrimoine accumulé à partir des taxes payées par les citoyens. Au moment de votre élection, à combien se chiffrait le surplus budgétaire de l'Arrondissement et sur quels critères repose l'allocation de ces sommes? Ce fonds a-t-il servi à financer votre Plan de stationnement ou d'autres mesures que vous avez mises en oeuvre, tels les dos-d'âne, les saillies, la piste cyclable, les corridors piétonniers ou la traverse surélevée pour piétons sur Lajoie ? Que reste-t-il de ce fonds?
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier	Mme Thuilier, ceci est un suivi de la question que je vous ai posé lors du dernier conseil de ville. Je vous avais alors interpellé à l'effet que Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement Projet Montréal à Outremont m'avais exclu de commentaire sur sa page Facebook officielle de conseillère.

Question de	À	Objet
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier	***SUITE*** - Vous m'aviez alors répondu que les directives de l'ombudsman ne s'appliquaient pas aux pages des élus qui, par conséquent, peuvent gérer leur page comme bon leur semble. Comment conciliez-vous votre position avec le code d'éthique des élus de la ville de Montréal article 30.1 qui interdit la discrimination sur la base des convictions politiques ?
M. Philippe Gravel	M. Philippe Tomlinson (M. Jean-François Parenteau)	M. Tomlinson On apprenait récemment que l'arrondissement allait remplacer les RAV 4 de la sécurité publique pas des Ford Explorer, un SUV dont la consommation d'essence est un désolant 13l/ 100 km. Je dois avouer être abasourdi par le choix d'un tel véhicule venant d'une administration qui se targue de vouloir prendre toutes ses décisions sous l'angle de l'urgence climatique. Cette incohérence s'ajoute au fait que les employés municipaux bénéficient toujours de stationnement gratuit. Alors que votre administration, sous prétexte de transition écologique, impose à ces citoyens une réforme du stationnement mal avisée, on assiste à un désolant: faites ce que je dis pas ce que je fais. M. Tomlinson, on n'a pas besoin de se payer un conseiller en environnement à 100 000$ par année à même la taxe de stationnement que vous imposez à vos résidents, pour comprendre qu'il y avait des choix plus écologique à faire. Comment expliquez-vous ce nouveau manque de cohérence dans vos politiques?
M. Rony Thélémaque	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	Quand est-ce que la Ville Montreal mettra fin à la discrimination contre les hommes noirs haitiens?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la période de questions du public close à 20 h 33. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 19 personnes s'identifiant comme femmes, les 17 personnes s'identifiant comme hommes et les trois personnes s'identifiant comme autres.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy aimerait des clarifications quant aux questions abordant trois fois la même thématique. Elle prend pour exemple les questions abordant les pistes cyclables et elle se réfère à une situation passée concernant des inondations dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard.

La présidente du conseil donne des explications sur la thématique des pistes cyclables abordée lors de cette séance de manière spécifique et générale, et informe Mme Boivin-Roy qu'elle ne voit pas le lien avec les questions passées portant sur les inondations. Mme Wong prend également note du désaccord de Mme Boivin-Roy sur ce sujet.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui demande aux membres du conseil de faire preuve d'indulgence en raison de la situation difficile actuellement.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour ses commentaires et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges fait un point d'ordre et rappelle que les membres du conseil qui ne sont pas d'accord avec une décision de la présidence ont le choix de prendre acte de la décision ou d'entamer une contestation formelle.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele. Ce dernier est en partie en désaccord avec l'intervention de M. Limoges.

Mme Wong clôt le débat en soulignant l'importance d'entendre tous les points de vue à l'intérieur d'un débat respectueux de la part de tous les élu.e.s.

À 20 h 43, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20).

CM20 0580

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à La Société Vie, intégration, apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans - Dépense totale de 59 580 113 $, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin / Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 $ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 $ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, pour un ajustement total de 54 901 665 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société VIA inc, pour la fourniture du service de traitement des matières recyclables au prix du contrat, soit pour une somme maximale de 59 580 113 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement des montants suivants et pour un ajustement total de 54 901 665 $ taxes net;

2021	2022	2023	2024	2025
5 050 403 $	5 143 012 $	5 237 473 $	5 333 823 $	5 432 101 $

2026	2027	2028	2029	2030
5 532 344 $	5 634 592 $	5 738 885 $	5 845 263 $	5 953 770 $

4- autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 $ taxes net;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidence du conseil demande au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de retirer les mots « mauvaise foi » qu'il a utilisés lors de son intervention. Ce dernier acquiesce.

La présidence du conseil déclare l'article 80.01 (20.16), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1207159002
80.01 (20.16)

CM20 0581

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau - Dépense totale de 15 811 200 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10346 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard De Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 960 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10346;

3- d'autoriser un montant de 1 944 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser un montant de 907 200 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 04, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1206945002
80.01 (20.17)

CM20 0582

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023 - Montant estimé de l'entente : 9 029 487,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17666 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :

2- de conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17666;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidence du conseil demande au conseiller François William Croteau de retirer les mots « ce n'est pas réel » utilisés lors de son intervention. Le conseiller Croteau remplace ces mots par « ce n'était pas exact ».

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et soulève une question de privilège sur les propos tenus par le conseiller Croteau qui a utilisé le mot « déplorable » en réponse à ses questions. M. Sari demande que ce mot soit retiré.

La présidence du conseil invite le conseiller Croteau à remplacer le mot « déplorable ». Ce dernier acquiesce et le change par le mot « navrant ».

La présidence du conseil déclare l'article 80.01 (20.18), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1207684002
80.01 (20.18)

CM20 0583

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation « Au pied de la montagne (Montréal) » pour la propriété sise au 100-102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, dont la rente annuelle sera de 3 600 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la modification de l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Au pied de la montagne » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, pour la propriété sise au 102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué du lot 1 443 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 837,8 mètres carrés, dont la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 3 600 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 630 000 $ pour la période de la prolongation;

2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186037014
80.01 (20.19)

CM20 0584

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 420 000 $ pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA de l'organisme Habitations communautaires LOGGIA

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 420 000 $, pour la réalisation du projet Habitations communautaires LOGGIA, situé sur l'avenue Mont-Royal Est, à l'est de la rue Molson, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208370003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) et 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0585

Accorder un soutien d'une valeur totale de 4 125 000 $ à ÉVÉNEMENTS GPCQM, dont un soutien en biens et services d'une valeur annuelle de 225 000 $ pour la réalisation des éditions 2020 à 2022 du Grand Prix Cycliste de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien total de 4 125 000 $ à Grands Prix Cycliste Québec Montréal, soit un soutien financier de 1 250 000 $ en 2020, de 1 150 000 $ en 2021 et de 1 050 000 $ en 2022, et un soutien en biens et services annuel de 225 000 $;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197898003
80.01 (20.21)

CM20 0586

Autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 $, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont ltée (CG15 0163), appel d'offres public 12-12107, majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 $ à 107 749 300,30 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 $, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont ltée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 $ à 107 749 000 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438018
80.01 (20.22)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0587

Décréter le renouvellement d'une réserve à des fins de parc sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques Ouest et à l'est du boulevard Cavendish

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de décréter le renouvellement d'une réserve, à des fins de parc, sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques et à l'est du boulevard Cavendish;

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205268001
80.01 (30.01)

CM20 0588

Autoriser le report au 1er novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report au 1er novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206665001
80.01 (30.02)

CM20 0589

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 $ maximum annuellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 $ maximum annuellement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194124001
80.01 (30.03)

CM20 0590

Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de PPU des Faubourgs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de poursuivre les procédures d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée – Projet de PPU des Faubourgs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1200867004
80.01 (30.04)

À 21 h 32, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0591

Adoption - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190592001
80.01 (42.01)

CM20 0592

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843001
80.01 (42.02)

CM20 0593

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement ».

2 - de réserver une somme de 500 000 $ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

1207796007
80.01 (42.03)

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 16 juin 2020, à 9 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h

Séance tenue le mardi 16 juin 2020 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Philipe Tomlinson, Mme Stéphanie Watt et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

À la reprise des travaux, le conseil est présidé par le vice-président, M. Michel Bissonnet, qui invite l'assemblée à observer un moment de recueillement à la mémoire de M. Yvon Lamarre, ancien vice-président du conseil municipal sous l'administration du maire Jean-Drapeau, décédé le 2 juin dernier. Il poursuit en le remerciant pour son dévouement au service des Montréalaises et Montréalais et souhaite, au nom de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Après le moment de recueillement, le vice-président du conseil cède la parole à M. Benoit Dorais, président du comité exécutif, ainsi qu'aux conseillers Marvin Rotrand et Alan DeSousa. À tour de rôle, MM Dorais, Rotrand et DeSousa prennent la parole pour rendre un vibrant hommage à l'homme politique et au grand citoyen qu'était M. Lamarre. Ils rappellent ses nombreuses réalisations par le biais de sa fondation ou durant sa vie professionnelle, notamment en matière de logements sociaux. Ils terminent en vantant sa grande disponibilité à servir les causes qui ont fait avancer Montréal.

---

1 - Période de questions du public

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, appelle le point « Période de questions du public ».

Le vice-président du conseil fait la lecture de cinq des huit questions reçues de la part des citoyens et citoyennes via un formulaire en ligne et qui n'ont pas été traitées lors de la séance du lundi 15 juin 2020. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Mme Christine Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Christine Lapierre de Montréal citoyenne bénévole au programme CSRM (capture-stérilisation-relâche-maintien) pour chats errants depuis 5 ans. Malgré tout le temps, l'argent et l'énergie consacrés par des bénévoles comme moi pour diminuer le nombre de chats dans nos rues, je constate que le nombre de chats augmente sans cesse d'année en année dans nos rues. Ce n'est pas tous les arrondissements qui participent à ce programme, et certains, pas toutes les années. La gestion de ce programme est à l'abandon à la SPCA de Mtl, faute de budget. Les bénévoles comme moi n'ont absolument aucun soutien de personne, malgré notre investissement important en temps, énergie et argent pour faire fonctionner ce programme. Quand allez-vous respecter votre engagement de 2017 d'exiger que tous les arr. participent à ce programme? Sous- question: Quand allez-vous élaborer une stratégie globale pour rendre ce programme efficace et offrir du soutien à vos bénévoles?
Ms Sylvia Stewart	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Do you have any plans to increase oversight at Montreal mental health facilities, considering that there is a marked increase in mental health related diagnoses, and an exhausted staff who might be less tolerant and respectful? Thank you
Mme Ana Luisa Elgueta	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Après la pandémie les communautés de la diversité vivent énormément des défis et plus encore les personnes âgées. Avez-vous un plan d'action pour venir en aide aux personnes âgées de la diversité?
Mme Dina Husseini	M. Craig Sauvé	Il est nécessaire que la ville renforce les capacités et l'autonomisation des citoyennes dans les milieux défavorisés et à forte densité d'une population racisées. Repenser la mobilité dans le bas de Côte-des-Neiges est important dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. À titre de résidente du quartier de Côte-des-Neiges, je vous interpelle pour vous demander de réaliser un vrai travail pour améliorer l'autobus 160 barclay de la STM. Malgré mes plaintes auprès de la STM et mes courriels auprès des élu.es, depuis 5 ans, rien ne s'améliore. Si la Mairesse de la mobilité veut réellement améliorer les transports, est-il possible d'améliorer le sort des personnes vivant dans ces quartiers défavorisés? Je souhaite savoir si l'administration est prête à améliorer le cas de l'autobus 160 en demandant à la STM de vérifier s'il est possible d'ajouter un autobus de plus par heure?

Question de	À	Objet
Mme Ximena Martinez	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les démarches qui ont été réalisées pour s'assurer de l'acceptabilité du projet de serres de AU/LAB au parc Frédéric-Back auprès de la communauté locale et quelles seront les retombées positives de ce projet sur la communauté (citoyen.ne.s et organismes de Saint-Michel) ? Et dans le futur, comment s'assurer que les projets tels que celui-ci puissent s'arrimer et ne pas faire concurrence aux projets développés par et pour la communauté ?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions du public close à 9 h 53. Il remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil, soit les cinq personnes s'identifiant comme femmes.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait que l'Administration impose le port du masque dans le transport en commun? / Réitère son souhait
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Stratégie de 12 000 nouveaux logements – Souhaite la mise à jour des données dans ce dossier / Est-ce que l'Administration peut fournir un état de la situation concernant la liste d'attente pour du logement social?
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques – rapport et recommandations (Rapport) – En fonction des résultats du Rapport, est-ce que l'Administration considère un changement à la direction du Service de police de la Ville de Montréal? / Est-ce que la population montréalaise sera consultée afin de contribuer aux solutions à mettre en place dans ce dossier?

À 10 h 11,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques – rapport et recommandations (Rapport) – Une des recommandations du Rapport est de désigner un responsable politique de ce dossier au comité exécutif, qui sera nommé à cette position clé? / Réitère sa question
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Budget 2020 – Est-ce que la mairesse fera des représentations auprès du gouvernement provincial en ce qui concerne de probables déficits budgétaires?

_____

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 18.

_____

Le vice-président du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

_____

Le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude du rapport 2019 de la vérificatrice générale.

_____

Article 7.02 (suite) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 19, le mardi 16 juin 2020, le conseil reprend ses travaux sur ce rapport sous la présidence du vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport, les membres du conseil disposeront d'une durée de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 30 minutes;
- Ensemble Montréal – 20 minutes;
- Autres élu.e.s – 10 minutes.

La proposition est agréée.

À 10 h 20, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 21, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, à son collaborateur M. François Arbez et à sa collaboratrice Mme France Lessard. Elle invite la vérificatrice générale à débuter sa présentation.

À 11 h 58, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le vice-président du conseil invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. La conseillère Barbe indique que le comité plénier a siégé durant 90 minutes, 11 membres ont pris la

parole pour un total de 26 questions; les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

À 12 h 04,

Après avoir déclaré l'article 7.02 déposé, décision qui clôt le débat sur l'article, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et demande au vice-président d'autoriser les membres du conseil à intervenir sur l'article 7.02, en dépit du fait qu'il a déjà statué du dépôt de l'article.

Après discussion avec le leader de la majorité, M. François Limoges, et avec son accord, le vice-président du conseil autorise la poursuite de l'étude de l'article 7.02.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité demande l'avis du vice-président du conseil sur un bruit incongru émis par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dans l'introduction de son intervention pour imager, selon sa perception, la performance de l'Administration dans certains dossiers d'après le rapport 2019 de la vérificatrice générale. Le vice-président du conseil remercie le leader de la majorité et invite le chef de l'opposition officielle à être prudent.

À 12 h 32, le vice-président du conseil suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h

Séance tenue le mardi 16 juin 2020 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Pierre Lessard-Blais.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Stéphanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux sous la présidence de Mme Cathy Wong.

Article 7.02 (suite et fin) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

---

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et demande si le geste du conseiller Craig Sauvé de « pointer du doigt » survenu durant son intervention est antiparlementaire et précise qu'elle n'a pas été élue sous la bannière du défunt parti Union Montréal. La présidente du conseil la remercie pour son intervention et précise que le geste de « pointer du doigt » n'était pas problématique. Elle demande toutefois au conseiller Sauvé de mettre en contexte ses propos concernant les élus du passé. Le conseiller Sauvé s'exécute à cet effet à la satisfaction de la présidente.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement demandant au conseiller Marvin Rotrand de s'adresser directement à la présidente du conseil lors de ses interventions et non aux conseillers à qui la question est adressée. La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour cette précision et cède la parole au conseiller Rotrand qui s'excuse pour son manquement au décorum et indique qu'il se conformera dorénavant au règlement en s'adressant à la présidente du conseil.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le conseiller Rotrand pour leurs interventions et cède la parole à la leader de l'opposition officielle.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et demande si le rapport de la vérificatrice générale sera transmis à la Commission sur les finances et l'administration pour étude. La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité qui confirme que le présent rapport est référé à la Commission sur les finances et l'administration pour analyse et recommandation, comme prévu au programme d'activités de la Commission.

07.02

À 13 h 51, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que la séance du conseil se poursuivra au-delà de 22 h, jusqu'à épuisement de l'ordre du jour, si cela s'avère nécessaire. En effet, il souligne que l'assemblée ne pourra pas poursuivre ses travaux jeudi matin en raison de la tenue d'une rencontre de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) déjà prévue au calendrier.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (50.01) à 80.01 (50.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0594

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une durée de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022;

2- d'autoriser une dépense de quatre cent trente-neuf mille deux cents dollars (439 200 $) pour la période du prêt de service;

3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente de détachement;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205326001
80.01 (50.01)

CM20 0595

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil d'agglomération soit :

1 - d'approuver le projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203012001
80.01 (50.02)

CM20 0596

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, pour une période de trois ans, à compter du 30 septembre 2019;

2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente de détachement;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195326005
80.01 (50.03)

CM20 0597

Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, madame Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1200079001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0598

Accorder trois contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour les services de transport de la neige, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 3 004 866,57 $, taxes, contingences et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18055 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Déneigement Fontaine Gadbois inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de deux ans, les contrats pour des services de transport de la neige, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18055 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Montant, taxes incluses
Lot 1 : RDP-201-2022	940 977,69 $
Lot 2 : RDP-202-2022	940 977,69 $
Lot 3 : RDP-203-2022	1 122 871,19 $

2- d'autoriser une dépense de 125 202,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 375 608,32 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1204922004

CM20 0599

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans 10 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines - Dépense totale de 3 859 983,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447937 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0788;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans 10 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 652,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447937;

2 - d'autoriser une dépense de 643 330,56 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1202968009

CM20 0600

Accorder un contrat à Bruneau Electrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse dans 25 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 599 621,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461711 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques de signalisation lumineuse dans 25 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 499 684,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461711;

2 - d'autoriser une dépense de 99 936,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1202968011

CM20 0601

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461715 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 545,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461715;

2 - d'autoriser une dépense de 301 109,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1202968015

CM20 0602

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon, entre la rue Sherbrooke et la rue Angus - Dépense totale de 5 904 410,89 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 336402 (8 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 18 945,05 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon, entre la rue Sherbrooke et la rue Angus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 669 999,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336402;

2 - d'autoriser une dépense de 604 280,76 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 630 130,14 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'autoriser un budget de revenus de 18 945,05 $, taxes incluses (contrat entente : 17 222,77 $ + contingences : 1 722,28 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1207231034

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0603

Autoriser une dépense additionnelle de 480 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et autoriser la réduction du montant des incidences de 615 827,97 $ à 365 827,97 $, soit une diminution de 250 000 $, taxes incluses, et transférer ce montant au budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM18 1143) pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Michel, majorant ainsi le montant total du contrat de 20 527 598,96 $ à 21 257 598,96 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 480 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et autoriser la réduction du montant des incidences de 615 827,97 $ à 365 827,97 $,soit une diminution de 250 000 $, taxes incluses, et transférer ce montant au budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Michel (CM18 1143), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 527 598,96 $ à 21 257 598,96 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208091001

CM20 0604

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Le Groupe Civitas inc. pour des services de surveillance de travaux, pour la somme maximale de 762 284,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1709 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour les services de surveillance de travaux;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Le Groupe Civitas inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 762 284,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1709;

3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1200649002

CM20 0605

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour la somme maximale de 774 686,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1707 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 774 686,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1707 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1200649004

CM20 0606

Entériner le projet d'avenant au protocole d'entente et un projet d'avenant au contrat avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles du Programme Revi-Sols

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'avenant no.2 au protocole d'entente intervenu entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques et la Ville de Montréal établissant le report de la fin du programme Revi-Sols au 30 septembre 2021;

2- d'approuver le projet d'avenant no.2 au contrat intervenu entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques et la Ville de Montréal afin d'établir la date limite d'admissibilité des travaux relatifs au programme Revi-Sols dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles jusqu'au 31 décembre 2020;

3- de mandater le Service de l'environnement pour la gestion et la mise en oeuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1205886002

CM20 0607

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête au Conseil des arts de Montréal, à titre gratuit, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, des espaces à bureaux d'une superficie totale de 2 822,41 mètres carrés, situés dans l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est - Subvention immobilière est estimée à 8 050 642,20 $ pour la durée totale du terme du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête au Conseil des arts de Montréal, à titre gratuit, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, des locaux situés dans l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 822,41 mètres carrés, à des fins culturelles, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de prêt de locaux;

2- la subvention immobilière est estimée à 8 050 642,20 $, pour la durée totale du terme du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1195323001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0608

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2020, un local d'une superficie de 2 009 pieds carrés, situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour un loyer total de 83 171,28 $, excluant les taxes - Montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 67 500 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0803;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ex aequo pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er juillet 2020, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 83 171,28 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1204069001

CM20 0609

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2020, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 26 175,48 $, excluant les taxes - Montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 72 700 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2020, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 26 175,48 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1204069006

CM20 0610

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er juin 2019, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés dans le Stade de soccer de Montréal, situé au 9235, avenue Papineau, Montréal, à des fins de services alimentaires, pour un revenu total de 23 424,66 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de modification de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er juin 2019, un espace dans le Stade de soccer de Montréal, situé au 9235, avenue Papineau, d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, à des fins de services alimentaires, pour un revenu total de 23 424,66 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1208682002

CM20 0611

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de trois ans, à compter du 1er août 2020, un local d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles, pour un loyer total de 50 845,92 $, excluant les taxes - Montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 38 700 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0805;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2020, un local d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 50 845,92 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1204069007

CM20 0612

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie du terrain d'une superficie de 4 942 pieds carrés, située au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 24 374,52 $ pour le terme, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie de terrain constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 942 pieds carrés, située au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 24 374,52 $ pour le terme, plus les taxes applicables;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1200515003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0613

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en aménagement et ingénierie à Lemay CO inc. pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis, pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc - Dépense totale de 4 983 682,44 $, taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-18091 (2 soum. 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lemay CO inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en aménagement et ingénierie pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 449 716,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18091;

3- d'autoriser une dépense de 444 971,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 88 994,33 $, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207736001

CM20 0614

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins - Dépense totale de 11 771 847,51 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 415710 (4 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 262 706,73 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 535 573 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415710;

3- d'autoriser une dépense de 1 008 148,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 1 228 126,22 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'autoriser un budget de revenus de 262 706,73 $, taxes incluses (contrat entente : 238 824,30 $ + contingences : 23 882,43 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207231039

CM20 0615

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 148 900,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458113 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 499 000,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458113;

3- d'autoriser une dépense de 549 900 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 100 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207231017

CM20 0616

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bucaro inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses intersections dans le secteur Beaumont de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 288 900,12 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 435011 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à diverses intersections dans le secteur Beaumont à Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 026 272,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 435011;

3- d'autoriser une dépense de 202 627,28 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 60 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207231037

CM20 0617

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 14 semaines - Dépense de 2 805 897,54 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447935 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 14 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 338 247,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447935;

3- d'autoriser une dépense de 467 649,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1202968008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0618

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la déconstruction du tunnel Champ-de-Mars, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 731 377 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460610 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Roxboro Excavation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du tunnel Champ-de-Mars, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 497,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460610;

3- d'autoriser une dépense de 791 024,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 666 855 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1207000003

CM20 0619

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 367 961,58 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458114 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 898 146,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458114;

3- d'autoriser une dépense de 389 814,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 80 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1207231015

CM20 0620

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 408 496,30 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6468 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense totale de 2 408 496,30 $, pour des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant les taxes, les contingences et les incidences;

3- d'accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., deuxième soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 968 372 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6468;

4- d'autoriser une dépense de 295 255,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'autoriser une dépense de 144 868,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1208782001

CM20 0621

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 351 001,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447938 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0872;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 959 168,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447938;

3- d'autoriser une dépense de 391 833,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1202968010

CM20 0622

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario - Dépense totale de 3 745 996,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414330 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 124 587,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414330;

3 - d'autoriser une dépense de 312 458,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 308 950 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1207231048

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0623

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain (PRCPR-2020) - Dépense totale de 2 356 257,14 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 457520 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 049 324,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457520;

3- d'autoriser une dépense de 204 932,47 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 102 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207231044

CM20 0624

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 826 133,10 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458116 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 120 121 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458116;

3- d'autoriser une dépense de 612 012,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 94 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1207231046

CM20 0625

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 298 118 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461716 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 915 098,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461716;

3- d'autoriser une dépense de 383 019,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1202968016

CM20 0626

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats à Groupe IMOG inc., 9115-7885 Québec inc., 1101192 Canada inc., JMV Environnement inc., Sanexen Services Environnementaux inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., A. & O. Gendron inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période de trois ou quatre saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 73 381 324,67 $, taxes, variation des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18054 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les contrats pour les services de déneigement clé en main, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18054 et au tableau de prix reçus;

Adjudicataires	Contrats	Montants avec IPC, avant variations de quantités et contingences (TTC)
Groupe IMOG inc.	AHU-102-2023	3 329 919,40 $
	SLA-401-2023	2 501 537,00 $
	SLA-402-2023	2 788 184,16 $
9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature)	AHU-103-2023	3 496 171,27 $
1107192 Canada inc. (Déneigement NA-SA)	ANJ-101-2023 RDP-102-2024	3 032 182,97 $ 5 079 027,18 $
JMV Environnement inc.	RDP-101-2024	5 609 628,33 $
	RDP-103-2024	5 916 066,94 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	RDP-105-2024	5 957 063,80 $
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	RDP-106-2024	6 289 868,75 $
	RDP-107-2024	5 453 873,36 $
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-104-2023	3 139 837,81 $
A & O Gendron inc.	VSP-108-2023	3 808 187,75 $
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-109-2023	4 749 555,16 $
TOTAL		**61 151 103,89 $**

3- d'autoriser une dépense de 3 057 555,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 9 172 665,58 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1207711005

CM20 0627

Accorder un contrat à Toromont CAT (Québec) pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral pour les activités de déblaiement, pour une durée de deux ans à raison de cinq mois par année, soit du 1er novembre 2020 au 31 mars 2022, sans option de renouvellement - Dépense totale de 680 451,48 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18084

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à TOROMONT CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées avec un chasse-neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 042,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18084;

2 - d'autoriser une dépense de 113 408,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208528005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0628

Exercer l'option de la première prolongation prévue pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits chimiques et d'accessoires pour piscines, dans le cadre des ententes-cadres accordées aux firmes Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860) et Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752) - Montant total estimé des ententes-cadres maintenu à 490 904,89 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques pour les piscines de la ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860), maintenant le montant total de 325 903,12 $, taxes incluses;

2 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'accessoires pour les piscines de la ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752), maintenant le montant total de 165 001,77 $, taxes incluses;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1204338002

CM20 0629

Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré au delà de la limite d'appel d'offres public de 101 100 $, pour la collecte et le transport des matières recyclables de l'arrondissement de Ville-Marie à l'entreprise JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), pour une période de 20 semaines, sans option de prolongation - Dépense totale de 681 792,41 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser l'utilisation d'une dérogation, accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite d'appel d'offres public de 101 100$ à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une demande de prix conforme, pour l'exécution des travaux de collecte et de transport des matières recyclables de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix négocié pour la période s'échelonnant du 15 juin au 31 octobre 2020, pour une somme maximale de 681 792,41 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un projet de contrat de services à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour soulever une question de privilège à la suite des propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele; plus précisément, il demande à M. Miele de s'abstenir de faire un procès d'intention lors de son intervention.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité, M. Limoges et statue que les propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, ne reflétaient pas de procès d'intention.

Un débat s'engage sur l'utilisation de certaines expressions antiparlementaires. Puis, la présidente invite les membres du conseil à poursuivre leurs travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1206717003

CM20 0630

Accorder un contrat à Zero Technologies LLC pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechanges pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement - Dépense totale de 1 248 940,74 $, taxes et variation de quantités de 15 % incluses - Appel d'offres public 20-18166 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Zero Technologie LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que de cartouches de rechanges pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 035,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18166;

2- d'autoriser une dépense de 162 905,31 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1208696004

CM20 0631

Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 100 341,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458115 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Service d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 854 856,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458115;

2- d'autoriser une dépense de 185 485,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 60 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1207231026

CM20 0632

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 518 070,02 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 310102 (5 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux électriques en vue de la mise en œuvre du réseau électrique souterrain sur un tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour la somme maximale de 225 302,71 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0865;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 141 844,86 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310102;

2- d'autoriser une dépense de 594 146,07 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 782 079,09 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'approuver le rapport d'étude d'avant projet et accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, soit pour la somme maximale de 225 302,71 $, taxes incluses;

5- de rembourser les frais encourus par Hydro-Québec en cas d'abandon du projet par la Ville;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1207231029

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 16, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

CM20 0633

Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 684 723,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458118 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 267 930,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458118;

2- d'autoriser une dépense de 126 793,07 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 290 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1207231023

CM20 0634

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux d'aménagement et de voirie dans le dépôt à neige situé au 3000, boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 005 232,62 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 446010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0869;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de voirie dans le dépôt à neige situé au 3000, boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 302,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446010;

2- d'autoriser une dépense de 86 930,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 49 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1207231041

CM20 0635

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux d'aménagement de surface de la rue Rioux et des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Secteur Griffintown - Dépense totale de 3 043 988,99 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 433311 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0871;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de la rue Rioux et des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Secteur Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 458 590,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433311;

2- d'autoriser une dépense de 289 091,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 296 307,57 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1207231035

CM20 0636

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 565 429,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458112 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 768 572,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458112;

2 - d'autoriser une dépense de 676 857,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 120 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1207231005

CM20 0637

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 8 072 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458111 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 220 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458111;

2- d'autoriser une dépense de 722 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 130 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1207231010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0638

Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 854 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458117 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0864;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 121 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458117;

2- d'autoriser une dépense de 612 100 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 121 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1207231036

CM20 0639

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc. pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal. Dépense totale de 1 291 041,03 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460010 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Aménagement De Sousa_4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 066 400,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460010;

2- d'autoriser une dépense de 106 640,09 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 118 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1207231043

CM20 0640

Accorder un contrat à Demix construction, une division de CRH Canada inc., pour les travaux de conduite d'eau potable, de voirie, d'électricité et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Jean-Talon, dans le cadre de l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 2) (PCPR 2020) - Dépense totale de 9 134 213,65 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456210 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0870;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Jean-Talon, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 329 776,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456210;

2- d'autoriser une dépense de 674 816,68 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 2 129 620 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

20.43 1207231042

CM20 0641

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise De_Sousa - 4042077 Canada inc., d'un montant de 3 682 867,70 $, taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 603 584,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-2108 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à De Sousa_4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 3 682 867,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-2108;

2- d'autoriser des contingences d'un montant total de 552 430,16 $, taxes incluses;

3- d'autoriser des incidences d'un montant total de 368 286,77 $, taxes incluses;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1200575005

CM20 0642

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 519 175,36 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de mandater la Direction de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);

3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;

4- d'autoriser la directrice de la mobilité à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal (Ville);

5- de confirmer l'engagement de la Ville à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 519 175,36 $, taxes incluses, si la Ville décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;

6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 519 175,36 $, taxes incluses;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1206745001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0643

Accorder un contrat de services professionnels à Sid Lee Architecture inc. pour les études d'avant-projet et programme fonctionnel et technique pour le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal, située au 5425, rue de Mentana, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 394 715,61 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18117 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sid Lee Architecture inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les études d'avant-projet et le programme fonctionnel et technique (option en service additionnel) pour le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal, située au 5425 rue de Mentana dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 929,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18117;

2- d'autoriser une dépense de 65 785,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1208831001

CM20 0644

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Architecture sans frontières Québec pour réaliser le projet de recherche appliquée « COVIDesign » qui comprend un guide d'aménagements commerciaux, des modélisations 3D et un webinaire à l'intention des commerçants montréalais et des professionnels de l'aménagement, pour une somme maximale de 150 000 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 150 000 $, toutes taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de la personne morale à but non lucratif Architecture sans frontières Québec pour réaliser le projet de recherche appliquée « COVIDesign » qui comprend un guide d'aménagements commerciaux, des modélisations 3D et un transfert de connaissances par webinaires;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1206202002

CM20 0645

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société de Gestion Place Chartier ltée, des locaux d'une superficie de 7 000 pieds carrés, situés au 512-514, 19e Avenue, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour un terme de 5 ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, pour une dépense totale de 698 058,49 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier ltée, pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2020, des locaux situés au 512-514, 19e Avenue, d'une superficie de 7 000 pieds carrés, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs pour l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 502 600,99 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1205372002

CM20 0646

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 $ à Festival International de Jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41e édition du Festival international de jazz de Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ à l'organisme Festival International de Jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41e édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) 2020;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1206370002

CM20 0647

Accorder un soutien financier de 600 000 $ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 38e édition du Festival Juste pour rire 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ à l'organisme Festival Juste pour rire / Just For Laughs, pour soutenir la 38e édition du Festival Juste pour rire 2020;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1206370003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

CM20 0648

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 $ à Fierté Montréal pour l'organisation de la 14e édition du festival Fierté Montréal 2020 et pour le projet de déménagement de son site extérieur en 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ à Fierté Montréal pour l'organisation de la 14e édition du festival Fierté Montréal 2020 et pour le projet de déménagement de son site extérieur en 2021;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1206370005

CM20 0649

Accorder un soutien financier totalisant 630 000 $ à TOHU, la Cité des arts du cirque, pour soutenir la 11e édition du Festival Montréal Complètement Cirque 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 630 000 $ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 11e édition du Festival Montréal Complètement CiRQUE 2020;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1201508001

CM20 0650

Accorder un soutien financier totalisant 400 000 $ à Festival TransAmériques inc., pour soutenir la 14e édition du Festival TransAmériques 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 $ à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 14e édition du Festival TransAmériques 2020;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1208214005

CM20 0651

Résilier deux contrats d'une valeur totale de 579 977,21 $ accordés à Neptune Security Services inc. (CM19 1106) pour des services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige - Appel d'offres public 19-17819

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier deux contrats d'une valeur totale de 579 977,21 $ accordés à l'entreprise Neptune Security Services inc., approuvés par la résolution CM19 1106, pour des services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1207711008

CM20 0652

Accorder un contrat de gré à gré à Lyft Canada Inc. pour les services professionnels de mise à jour des composantes électroniques du système de vélo en libre service BIXI et de mise à niveau du progiciel d'exploitation afin d'assurer la compatibilité des nouveaux vélos à assistance électrique avec le système en place - Dépense totale de 322 502,58 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Lyft Canada Inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de services professionnels de mise à jour des composantes électroniques du système de vélo en libre-service BIXI et de mise à niveau du progiciel d'exploitation afin d'assurer la compatibilité des nouveaux vélos à assistance électrique avec le système en place, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 502,58 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 26 mai 2020;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1204368006

CM20 0653

Approuver un projet de convention de service entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable pour l'année 2020 - Autoriser une dépense de 2 000 000 $, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'Agence selon les modalités prévues au projet de convention et autoriser l'affectation du montant de 2 000 000 $ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Agence de mobilité durable pour l'année 2020;

2- d'autoriser une dépense de 2 000 000 $, taxes incluses, le cas échéant, à l'Agence selon les modalités prévues à la convention;

3- d'autoriser l'affectation de 2 000 000 $ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1208480004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0654

Accepter, en partie, l'offre de services du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception, la coordination et la réalisation des travaux dans diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie (rue Parthenais, entre les rues Logan et Ontario, et rue Plessis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter, en partie, l'offre de services du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la rue Parthenais, entre les rues Logan et Ontario, et de la rue Plessis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201097003

CM20 0655

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Climat municipalités - Phase 2, dans le cadre du programme d'aide financière pour le « volet 2 - réalisation de projets pilotes » donnant le droit à une subvention évaluée à 215 000 $ pour réaliser un projet pilote de géothermie non conventionnelle avec puits à colonne permanente (PCP) au Centre Père-Marquette, situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme Climat municipalités;

Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 2 - réalisation de projets pilotes;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0816;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à présenter une demande d'aide financière d'une valeur de 215 000 $ dans le cadre du volet 2 - réalisation de projets pilotes;

2- d'autoriser la Directrice du SGPI à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation d'un projet pilote de géothermie non conventionnelle avec puits à colonne permanente (PCP) sur le site du Centre Père-Marquette dans le cadre du volet 2 - réalisation de projets pilotes.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1208516002

CM20 0656

Autoriser le virement budgétaire totalisant 41 000 $, pour l'année 2020, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers la Division 311 et interventions rapides et prioritaires de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications et ce, à compter du 11 juillet 2020 - Ajuster la base budgétaire pour l'année 2021 et les années subséquentes de l'ordre de 86 300 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0819;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser le virement budgétaire de 41 000 $ en provenance de l'arrondissement de Lachine vers la division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications;

2- d'autoriser, pour l'année 2021 et les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire de l'ordre de 86 300 $ en provenance de l'arrondissement de Lachine vers la division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications. Le montant de l'ajustement de la base budgétaire sera ajusté dès que les instructions budgétaires pour la confection du budget 2021 seront connues.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1203012002

CM20 0657

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement aux intersections de la rue de Rouen avec la rue Jeanne-d'Arc et la rue Desjardins et à l'intersection à l'ouest du 5440 de la rue Sherbrooke Est, conformément à l'article 85 de la Charte *de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement aux intersections de la rue de Rouen avec la rue Jeanne-d'Arc et la rue Desjardins et à l'intersection à l'ouest du 5440 de la rue Sherbrooke Est, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.04 1201097014

CM20 0658

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une baie de virage à gauche, dans le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du 22551, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0927;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une baie de virage à gauche, dans le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du 22551, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.05 1201097013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0659

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements temporaires prévus, dans la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements temporaires prévus sur la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1208858001

À 16 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande aux membres du conseil de respecter la consigne demandant la fermeture des micros en tout temps pour ceux qui ne sont pas autorisés à prendre la parole afin d'éviter tout bruit de fond et pour le bon déroulement de la séance.

CM20 0660

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination, la réalisation des travaux et le financement pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet lors du réaménagement du parc de l'Espoir, conformément à l'article 85 de la Charte *de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination, la réalisation des travaux et le financement pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection Sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet, lors du réaménagement du parc de l'Espoir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1201097010

CM20 0661

Abroger la résolution CM19 1214 adoptée au conseil municipal du 18 novembre 2019 / Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CM19 1214 adoptée au conseil municipal du 18 novembre 2019;

2 - d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1201179010

CM20 0662

Poursuivre les procédures d'adoption des projets visés par les résolutions CM20 0312 et CM20 0182, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de modification des hauteurs et densités du village Shaughnessy et projet de PPU des Faubourgs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de poursuivre les procédures d'adoption des projets visés par les résolutions CM20 0312 et CM20 0182, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1200867003

CM20 0663

Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CM19 0951, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de modification du règlement no 16-082 (réduction de la hauteur de la tour 6 Square Children)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CM19 0951, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée, dans le cadre du Projet de modification du Règlement no 16-082 pour la réduction de la hauteur de la tour 6 Square Children.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1200867005

CM20 0664

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1200603001

CM20 0665

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208021004

CM20 0666

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1196014001

CM20 0667

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1201179009

CM20 0668

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1200498005

CM20 0669

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1203843008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0670

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0530;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0530;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0672;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1204815001

Règlement 20-027

CM20 0671

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 $ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 $ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0531;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 $ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0531;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 $ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1205186001

Règlement 20-028

CM20 0672

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0532;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0532;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1207682001

Règlement 20-029

CM20 0673

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051)

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0533;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0533;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1204396002

Règlement 05-051-1

CM20 0674

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Adoption avec changements - Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales », des modifications ont été apportées au projet de règlement au niveau du deuxième alinéa de l'article 157 et de l'annexe B et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0668 et du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »;

2 - d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1195979001

Règlement 02-002-35
Règlement 20-030

CM20 0675

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0535;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0535;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020, par sa résolution CE20 0738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1200575002

Règlement 20-031

CM20 0676

Nommer le sentier Tetewaianón:ni Iakoiánaka'weh, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « sentier Tetewaianón:ni Iakoiánaka'weh » le sentier public situé entre le terrain du collège Mont-Saint-Louis et le cimetière du Sault-au-Récollet, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Camille-Paquet, dans l'axe de la rue Garnier, constitué du lot 2 736 244 et d'une partie du lot 2 500 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521008

CM20 0677

Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal des Montréalais en raison de la pandémie de la COVID-19

Attendu que la planète subit une crise de santé publique sans précédent à cause de la propagation de la COVID-19 et que la crise durera encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois, comme l'a annoncé le premier ministre François Legault;

Attendu que la pause décrétée par le premier ministre Legault a mis à l'arrêt jusqu'à 40 % de l'économie du Québec et 44 % des emplois;

Attendu que la grande région de Montréal est l'épicentre de la crise au Québec et que le déconfinement est plus tardif qu'ailleurs au Québec;

Attendu qu'en date du 8 mai, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 23 % des petites et moyennes entreprises sont toujours fermées et que 48 % ne sont ouvertes que partiellement en raison de la crise;

Attendu que selon un sondage du 8 mai, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) relève qu'encore 27 % des petites et moyennes entreprises ont comme préoccupation principale la fermeture définitive de leur commerce malgré les programmes d'aide gouvernementaux et qu'un grand nombre d'emploi est conséquemment en danger;

Attendu qu'en avril, le taux de chômage s'est élevé à 18,2 % dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal, soit une hausse de 13,4 % points de pourcentage depuis février;

Attendu qu'en date du 24 avril, le gouvernement fédéral avait reçu plus de 7 millions de demandes pour bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence et que certains des requérants sont des propriétaires qui peineront à payer leurs hypothèques et taxes foncières;

Attendu que selon le Mouvement des caisses Desjardins, en 2019, l'endettement des Québécois atteignait en moyenne 155 % de leur revenu disponible;

Attendu que selon le recensement de Statistique Canada datant de 2016, le nombre de ménages propriétaires de logements privés dans la Ville de Montréal était de 286 425 soit 36 % des ménages de la Ville de Montréal, et parmi eux, 61,1 % remboursent un prêt hypothécaire;

Attendu que les six grandes banques au Canada ont reçu près de 500 000 demandes de sursis ou de report de paiement hypothécaires;

Attendu que selon la FCEI, 70 % des propriétaires d'entreprises indépendantes pensent que les municipalités devraient reporter le paiement des taxes foncières;

Attendu que de nombreuses villes canadiennes ont reporté de plus d'un mois le paiement des taxes foncières telles que Toronto, Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Ottawa et Laval;

Attendu que le report du deuxième paiement de la taxe foncière du 1er juin au 2 juillet 2020 annoncé par l'administration montréalaise pourrait être encore étendu afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle;

Attendu que le report d'un mois supplémentaire entraînerait pour la Ville une perte financière de 4 millions de dollars, selon les propos du président du comité exécutif lors du conseil municipal du 25 mai 2020;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

que la Ville de Montréal allège le fardeau fiscal des résidents et entreprises en reportant au 1er septembre le deuxième versement des taxes foncières résidentielles et non-résidentielles pour l'année 2020.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. Le chef de l'opposition officielle met en contexte la motion et fait état de plusieurs éléments économiques liés à la COVID-19.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter l'étude de la présente motion à l'assemblée du conseil municipal du mois d'août, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, et au conseiller Marvin Rotrand qui demandent des éclaircissements quant à l'interprétation de l'article 35 et du paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil demande au greffier de préciser l'interprétation des articles invoqués. Le greffier explique qu'effectivement les deux articles, 35 et 80 *du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne*, doivent être lus en combinaison. Il donne raison à la présidente quant à sa compréhension des articles et stipule, en terminant, que l'article 35 est clair à l'effet que « sur une motion présentée par le leader de la majorité, le conseil peut reporter un point à l'ordre du jour à l'assemblée régulière suivante du conseil. Cette motion peut faire l'objet d'un débat restreint ».

La présidente du conseil remercie le greffier pour la clarification.

Le débat restreint se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de privilège et demande que les articles 35 et 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) ne soient pas invoqués à chaque mois. La présidente du conseil ne reconnaît pas cette question de privilège.

_____

Le débat se poursuit.

_____

À la demande du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, la présidente du conseil réitère les explications du greffier, confirme le report de l'article 65.01 à l'assemblée du conseil municipal du mois d'août, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

_____

À 17 h 38, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 19 h.

_____

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h

Séance tenue le mardi 16 juin 2020 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Stéphanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

À 19 h, la présidente du conseil souhaite la bienvenue à tous et à toutes et le conseil reprend ses travaux à l'article 65.02.

CM20 0678

Motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal de travailler à assouplir les règles entourant la vente d'alcool par les détenteurs de permis d'alcool

Attendu qu'en raison de la crise de la COVID-19, le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture des bars et des restaurants à compter du 15 mars 2020, et ce, pour une durée indéterminée;

Attendu que l'industrie des bars a été la première à suspendre ses activités et sera parmi les derniers secteurs à pouvoir recevoir à nouveau des clients;

Attendu que selon une enquête réalisée par la Chaire de tourisme Transat, le ministère du Tourisme et l'Alliance de l'industrie du tourisme du Québec, 59 % des restaurateurs, bars et café, considèrent que l'impact de la crise de la COVID-19 sur leurs affaires est « catastrophique »;

Attendu que selon la même enquête :
- 46 % des restaurants, bars et cafés accumulent des pertes financières s'élevant à 41 %;
- 43 % des restaurants, bars et cafés ont contracté un prêt en raison de la crise sanitaire;
- 27 % des restaurants, bars et cafés disent avoir besoin d'aide immédiatement et 47 % d'entre eux peuvent tenir encore de deux semaines à un mois;

Attendu que selon une enquête de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) réalisée entre le 6 et le 11 mai, 50 % des restaurants ont temporairement fermé leurs portes, 3 % ont fermé définitivement et 43 % sont ouverts pour la livraison ou les mets pour emporter;

Attendu qu'en avril dernier, la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec (CPBBTQ) estimait qu'entre 15 % et 25 % des établissements pourraient mettre la clé sous la porte si les activités ne reprennent pas prochainement;

Attendu que certains types de commerce titulaires de permis d'alcool ont des restrictions quant à la vente d'alcool et que les établissements qui possèdent un permis de bar ne peuvent pas vendre des boissons alcoolisées à emporter;

Attendu que les titulaires du permis de restaurants ne peuvent pas vendre ni livrer des boissons alcoolisées, et ce, sans la vente de nourriture;

Attendu que la Nouvelle association des bars du Québec (NABQ) a fait la demande au gouvernement provincial de permettre aux détenteurs d'un permis de bar et de restaurants la vente pour emporter et la livraison des boissons alcoolisées pour consommation à domicile;

Attendu que la Ville de Montréal a créé des espaces publics dans différents quartiers pouvant servir à étendre les lieux où la consommation d'alcool pourrait être permise;

Attendu que des villes comme Toronto, New York et Berlin ont accordé aux bars le droit de vendre de l'alcool auprès de leur clientèle à des fins de consommation à domicile;

Attendu que les villes de Trois-Rivières, Drummondville, Shawinigan, ainsi que les Chambres de commerce de Mékinac et de la MRC de Maskinongé ont demandé au gouvernement du Québec des modifications semblables;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Benoit Langevin

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de permettre, pendant la crise de la COVID, la vente pour emporter et la livraison d'alcool sans repas pour tout établissement possédant un permis d'alcool.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem fait un historique de la situation et remercie le conseiller Luc Rabouin pour sa collaboration dans l'élaboration d'une version amendée de la motion dont il fait la présentation.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Luc Rabouin

d'apporter un amendement à la motion sous étude en y ajoutant un « Attendu » entre le 2e et le 3e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que même si une date de réouverture a été annoncée par le gouvernement du Québec pour les restaurants de la grande région montréalaise, les bars attendent toujours pour une mesure similaire »;

Le conseiller Pierre Lessard-Blais déclare son intérêt; il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin mentionne l'importance de cette motion pour l'industrie de la restauration et la vie nocturne montréalaise en général.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin et cède la parole au conseiller Aref Salem afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle demandant la tenue de consultations sur le « Circuit des voies actives sécuritaires »

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, après un débat sur la recevabilité de l'amendement proposé par l'Administration, retire l'article 65.03, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Article 65.04

Motion de l'opposition officielle pour la distribution de ventilateurs et autres mesures d'aide dans les HLM pour personnes aînées en vue des épisodes de canicule

La conseillère Chantal Rossi, après un débat sur la recevabilité de l'amendement proposé par l'Administration, retire l'article 65.04, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM20 0679

Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatique de plaques d'immatriculation par le Service de police de Montréal

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.05 travaillée en collaboration avec le conseiller Alex Norris, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) sont des systèmes ultras rapides munis de caméras contrôlées par ordinateur, généralement montées sur des panneaux de signalisation routière, des feux de circulation, des ponts qui enjambent les autoroutes, des remorques mobiles ou des voitures de patrouille. Ces LAPI enregistrent les numéros de toutes les plaques d'immatriculation qui entrent dans leur champ de vision ainsi que l'emplacement, la date et l'heure, et téléversent, dans un serveur central, ces données qui peuvent parfois comprendre des photographies des véhicules et, dans certains cas, de leurs conducteurs et de leurs passagers;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a déjà déclaré avoir équipé certaines de ses auto-patrouilles de LAPI afin de balayer les plaques d'immatriculation pour vérifier si les frais d'immatriculation des véhicules ont été payés;

Attendu que certaines personnes ignorent si le SPVM recueille aussi des données sur les plaques d'immatriculation à partir de caméras montées sur les feux de circulation ou installées à d'autres endroits sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation sont conçus pour prévenir les agents du SPVM lorsqu'ils détectent des plaques d'immatriculation qui n'ont pas été payées, mais qu'ils balayent les plaques de tous les véhicules qui circulent sur la rue, produisant ainsi une quantité phénoménale d'images et de données;

Attendu que certaines administrations utilisent les images et les données recueillies par les LAPI pour enquêter sur des crimes;

Attendu que les protocoles du SPVM sur la récolte, le stockage et l'utilisation des images et des données générées par les LAPI peuvent être inconnus des membres du Conseil municipal et d'une partie de la population;

Attendu que le bureau de l'auditeur de la Californie, aux États-Unis, a récemment effectué un audit qui a permis de déterminer que le service de police de la Ville de Los Angeles n'avait pas suffisamment protégé les renseignements personnels contenus dans les centaines de millions d'images recueillies par ses LAPI et que les dispositifs de protection visant à empêcher que ce service de police transmette des images et des données recueillies par des LAPI à d'autres administrations et à d'autres organismes fédéraux sont insuffisants;

Attendu que cet audit a permis de déterminer qu'à Los Angeles, la plupart des images recueillies par les LAPI n'ont aucun lien avec des enquêtes criminelles et que 99,9 % des 320 millions d'images enregistrées par le service de police de la Ville de Los Angeles représentaient, au moment où elles ont été prises par des LAPI, des véhicules qui ne se trouvaient pas sur la liste des véhicules impliqués dans des enquêtes criminelles;

Attendu que cet audit a également permis de déterminer qu'en Californie, 70 % des organismes d'application de la loi utilisent des LAPI et que des audits ont révélé qu'en plus du service de police de la Ville de Los Angeles, quatre de ces organismes protégeaient mal les renseignements personnels des citoyens dont la plaque d'immatriculation avait été balayée;

Attendu que dans d'autres états, des audits semblables ont révélé le même type de lacunes en matière de protection des renseignements personnels, y compris, dans certains cas, des entorses à la réglementation sur la commercialisation des données commises par les sociétés chargées de gérer les systèmes de LAPI;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Alex Norris

Et résolu :

1 - que la Commission de la sécurité publique soit mandatée pour étudier la technologie LAPI par le SPVM, les protocoles de récolte, stockage, utilisation et transmission des données que le SPVM recueille avec pour objectif de s'assurer de la rigueur des protocoles de la bonne utilisation des données et de la protection des données personnelles;

2 - que le Conseil municipal invite le SPVM à rendre publique son utilisation des systèmes de LAPI ainsi que le protocole qu'elle suit en ce qui concerne la récolte, le stockage, l'utilisation et la transmission des images et des données produites par les caméras de ses LAPI et à déposer les renseignements en question d'abord lors d'une séance de la Commission de la sécurité publique et ensuite lors dune séance du conseil municipal, le tout d'ici le mois d'octobre 2020 si l'état d'urgence en cours et le calendrier de travail de la commission le permettent;

3 - que la Commission de la sécurité publique invite les différents services municipaux (Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, le Greffe, les Technologies de l'information, les Affaires juridiques, le Service de l'urbanisme et de la mobilité), ainsi que des experts du domaine à la conseiller pour l'élaboration de recommandations à la Ville en vue de l'élaboration d'une directive sur la protection de la vie privée et les libertés individuelles, en cohérence avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, afin d'assurer un usage responsable de toutes les technologies (LAPI) qui impliquent la captation et l'entreposage de données.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand informe les membres du conseil qu'il accepte la nouvelle version de la motion et il la présente sous plusieurs angles. Il renchérit en insistant sur l'importance de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole au conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris fait valoir notamment la complémentarité de cette motion pour la Commission de la sécurité publique.

La présidente du conseil remercie le conseiller Norris et cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, au conseiller Abdelhaq Sari et à la conseillère Rosannie Filato qui saluent, à tour de rôle, le travail du conseiller Rotrand, tout en apportant des précisions sur différents enjeux liés à cette motion.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il puisse exercer son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand, en droit de réplique, remercie l'Administration pour sa collaboration à la rédaction de cette nouvelle version.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM20 0680

Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal

Attendu que tous les résidents et tous les visiteurs de la Ville de Montréal jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 21 mars 1989, la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* en vertu de laquelle la Ville s'engage à « prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension » et qu'elle « demande à la population montréalaise d'appuyer ses efforts par une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 22 mars 2004, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* en vertu de laquelle elle s'engage à « prendre toutes les mesures en son pouvoir pour promouvoir le rapprochement interculturel, le dialogue des cultures et à favoriser une meilleure gestion de la diversité culturelle »;

Attendu que depuis février 2020, avec la propagation de la COVID-19 dans le monde et la déclaration de l'urgence sanitaire au Québec, les Montréalaises et Montréalais de diverses origines asiatiques ont été victimes d'actes d'agression, de harcèlement et d'insultes à caractère raciste et xénophobe dans les commerces, le transport en commun, les parcs et la rue, et ce, à cause de la stigmatisation du coronavirus comme étant « le virus chinois »;

Attendu que les diverses communautés asiatiques de Montréal telles les communautés d'origines cambodgienne, chinoise, coréenne, japonaise, philippine et vietnamienne, entre autres, constituent une force et une source d'enrichissement social, économique et culturel pour Montréal, le Québec et le Canada, et qu'elles doivent être protégées contre la haine, la discrimination et la violence;

Attendu que la haine, la violence et le racisme n'ont pas de place dans une ville aussi internationale, multiethnique et pluraliste que Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- dénonce à l'unanimité et vigoureusement, les actes de haine, de discrimination et de violence dirigés à l'endroit des Montréalaises et Montréalais de diverses origines asiatiques;

2- s'engage à assurer à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais de diverses origines asiatiques la sécurité et la protection effective contre la haine, la discrimination et la violence sur tout le territoire de la Ville de Montréal;

3- invite la population montréalaise à soutenir ses engagements envers les personnes de diverses origines asiatiques, par une attitude de coopération, d'ouverture, de solidarité et de respect de la dignité et des droits des personnes de toutes les origines.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente sa motion. Il dépose en appui à cette motion une lettre du Consulat général du Japon, ainsi qu'une copie d'un courriel de l'organisme Groupe d'entraide contre le racisme envers les asiatiques au Québec.

La présidente du conseil remercie M. Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

Mme Popeanu prend la parole et invite tous les membres du conseil à appuyer cette motion. Elle souligne également la contribution de plusieurs groupes travaillant à dénoncer ces actes ou à aider les victimes de racisme.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillères et conseillers Perez, DeSousa, Barbe, Montgomery, Deros, Beis et Fumagalli.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à M. Rotrand afin qu'il utilise son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand, en droit de réplique, remercie tous les membres du conseil d'appuyer sa motion.

Adopté à l'unanimité.

65.06

Avant de terminer la séance, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole pour remercier, au nom de toutes les communautés asiatiques, tous les membres du conseil pour leur appui et leurs interventions à cette motion. Elle informe les membres du conseil qu'elle quitte pour son congé de maternité, que cette séance du conseil est sa dernière à titre de présidente et remercie tous les membres du conseil pour leur soutien durant son mandat, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation des séances virtuelles durant la pandémie de la COVID-19, à savoir : le Service du greffe, avec un remerciement tout particulier au greffier et directeur, Me Yves Saindon, pour sa disponibilité et le soutien exceptionnel de toute son équipe, les techniciens du son du Service du matériel roulant et des ateliers (MRA), les partenaires Point TV pour la réalisation de la webdiffusion, l'équipe de l'entretien ménager, l'équipe des technologies de l'information (TI) qui ont rendu possible, dans un délai assez court, la tenue des séances via une téléconférence, de même que le personnel du Bureau de la présidence et le vice-président du conseil pour leur contribution. Elle termine en souhaitant un bel été à toutes et à tous.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. Les leaders prennent à tour de rôle la parole pour remercier la présidente du conseil de son excellent travail, lui souhaiter un bon congé de maternité et la meilleure des chances dans cette nouvelle aventure qu'elle va entreprendre à titre de nouvelle maman.

À 20 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 30 juin 2020
14 h

Séance tenue le mardi 30 juin 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

Mme Stephanie Watt.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

M. Giovanni Rapanà.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

Mme Stephanie Watt et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

M. Giovanni Rapanà.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

Avant de débuter, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

Le vice-président du conseil invite les membres à observer un moment de silence dédié aux personnes atteintes de la COVID-19 et à la mémoire des personnes décédées de cette maladie sur le territoire montréalais.

Le vice-président du conseil déclare la séance ouverte et mentionne que les élu.e.s sont tous présent.e.s à distance pour cette séance extraordinaire du conseil qui se tient par téléconférence. Il rappelle aux membres ayant des difficultés techniques qu'ils peuvent joindre le service du soutien technique en tout temps. Il remercie les membres du conseil pour leur attention et souhaite une bonne séance à toutes et à tous.

Préalablement à la tenue de ce conseil exceptionnel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant la séance, par le biais d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

Le vice-président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, informe les membres du conseil que 44 questions ont été reçues et remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Il poursuit et rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Il précise également qu'il nommera le nom des personnes dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle.

Le vice-président du conseil fait la lecture de 18 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
M. Benoit Denis	Tous (M. Robert Beaudry)	À propos des nouveaux règlements des arrondissements Vous êtes contre l'offre et la demande, en ce qui a trait au logement. Vous prônez des éléments contradictoires selon la situation. (ex : Plus de densité, moins de densité) (ex : Conserver les petits logements, conserver les grands logements) Nous comprenons que le but de ces règlements n'est pas réellement d'empêcher les subdivisions qui, en soit, reflètent la nouvelle réalité des ménages selon le secteur ou l'immeuble en question. Le but réel est d'empêcher les évictions, freiner la gentrification et la pallier à la crise du logement. Sans être d'accord avec votre point de vue, nous aimerions savoir si vous êtes ouvert à des propositions et des pistes de solutions qui iraient dans le sens de vos buts réels, mais sans se servir de règlements d'urbanisme. En résumé, et je résume ma question : Si d'autres solutions étaient trouvées pour les « trois problèmes de société », seriez-vous prêt à annuler complètement ces règlements ?

Question de	À	Objet
M. Bak Nguyen	Mme Valérie Plante M. Lionel Perez (M. Luc Rabouin)	Bonjour Mme Plante et M. Perez, Alors que la population s'est montrée coopérative pendant la COVID, nous nous réveillons avec une quasi-dictature sous l'administration Plante, limitant la circulation, le commerce et posant de sérieux problèmes de sécurité. Les politiques de la mairesse menacent directement la survie des commerces et bureaux de Montréal. Le fait de restreindre agressivement la circulation routière en barrant d'importantes rues exercera une pression encore plus forte sur les commerçants qui se battent actuellement pour maintenir les emplois et la survie même de leurs entreprises. La mairesse instrumentalise la crise pour faire de Montréal un laboratoire en mobilité. Une crise mondiale n'est pas un moment opportun pour faire des tests sur ses citoyens. Nos commerces ont besoin d'aide et non de distractions et d'expérimentations sociales. Est-ce que l'administration est capable d'écouter l'ensemble de ses citoyens en inspirant le changement plutôt que de l'imposer?
Mme Sabrina Merceron	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Mme Plante, jeudi dernier dans un article de LaPresse on apprenait que certains arrondissements avaient décidé de ne pas offrir de camps de jour cet été. Votre attaché de presse réagissait ainsi : Nous sommes très surpris que ces trois arrondissements, détenus par le parti d'opposition par ailleurs, ne tiennent pas leurs camps de jour .Tous les autres arrondissements ont fait preuve de créativité pour offrir ce service aux citoyens et soulager un peu les familles montréalaises qui ont été éprouvées par le printemps difficile. » Cette affirmation est fausse puisque à Outremont, le Maire Tomlinson, Projet Montréal, a pris la décision de fermer l'aréna, privant ainsi une centaine de jeunes de leur camp de jour de patinage. Mme Plante, compte tenu de l'énoncé ci-haut, qui semble témoigner d'une ligne de parti, allez- vous intervenir auprès de M. Tomlinson pour qu'il rouvre l'aréna afin de soulager un peu les familles de ces jeunes patineurs éprouvés par un printemps difficile?
M. François Torrent	Mme Giuliana Fumagalli	Nous sommes propriétaires occupants dans l'arrondissement de Villeray et sommes donc directement touchés par l'interdiction de la conversion de plex en unifamilial. La configuration des habitations dans le quartier rend impossible la possibilité d'avoir trois ou quatre chambres en raison de l'étroitesse des lots et de l'obligation d'avoir des fenêtres dans chaque chambre. Or Projet Montréal ne cesse de vouloir se poser en défenseur des familles sur l'île. Comment justifiez-vous cette contradiction entre « on veut garder les familles sur l'ile » et l'interdiction faite aux familles d'avoir des espaces de vie qui correspondent à leur besoin ?

Question de	À	Objet
Mme Joelle Lambert	Mme Valérie Plante M. Luc Rabouin	Le Plateau décide d'augmenter le coût des vignettes selon le nombre de cylindrée sans tenir compte des indices CO2 et SMOG. M.le Maire du Plateau ne peut pas avancer que sa motivation est de préserver l'environnement alors qu'il priorise de renflouer les coffres. Pour préserver l'environnement le coût doit tenir compte des indices de CO2 et de SMOG des automobiles. Une RAV 4 hybride 2019 cylindrée de 3.5 a une meilleure cote indice CO2 et Smog qu'une majorité de cylindrés toute compagnie confondue, meilleure que Honda Accord de 1.5 litres (guide Energuide). On fait un choix éclairé d'un modèle hybride,"statement" que l'environnement est au coeur de notre démarche. Pourquoi pénaliser les automobilistes qui s'en soucient (électrique, hybride rechargeable, hybride et petite cylindrée).Je demande que le tir soit rectifié ou alors qu'on énonce clairement que l'environnement n'intéresse pas la Ville de Montreal. Bien à vous,
M. Normand Gaudreau	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Mes questions, concernent le projet de règlement visant à interdire la conversion de plex en unifamiliale dans Villeray. La seule exception proposée par l'arrondissement concerne les duplex se trouvant sur un lot dont la largeur est de 6,1 m (20 pi) ou moins. Cette mesure nous semble très sévère, comparée aux autres arrondissements. D'autres arrondissements proposent des superficies de plancher totales. Pour le Plateau Mont-Royal par exemple, on suggère que la superficie résultante demeure sous le seuil des 2150 pc, comme exception. Est-ce que Villeray pourrait adopter une telle mesure?
Mme Emilie Boisvert-Croteau	M. Sylvain Ouellet	Nous avons récemment déposé une demande pour la création d'une ruelle verte entre Everett et Jean-Talon, et entre De Bordeaux et Chabot. Le formulaire a été acheminé à l'adresse info.vsmpe@villeenvert.ca le 20 mai dernier. Une relance au sujet du projet a ensuite été envoyée le 16 juin. Les courriels sont demeurés tous deux sans réponse. Nous aimerions savoir 1. si les budgets pour les ruelles vertes seront maintenus en 2020, 2. quel est normalement le temps d'attente pour le traitement des demandes déposées, 3. s'il est possible d'obtenir un accusé de réception quant au dépôt de notre demande, et 4. quand pouvons-nous espérer voir notre projet se réaliser. Nous sommes plusieurs voisins très motivés à créer un milieu de vie plus agréable sur notre bloc, mais aussi plus sécuritaire pour nos enfants, puisque nous espérons que la mise en place d'une ruelle verte pourra réduire la vitesse des véhicules qui utilisent ce passage comme voie de contournement des rues avoisinantes. Merci!

Question de	À	Objet
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier	En suivi à la question posée au dernier conseil, je suis heureuse de constater que vous partagez maintenant ma position à l'effet qu'en vertu de l'article 30.1 du code d'éthique des élus, ces derniers ne peuvent bloquer impunément les citoyens sur les réseaux sociaux. Cela dit votre réponse semble donner le bon Dieu sans confession à tous les élus présumant qu'ils agissent toujours ainsi suite à un manque de respect des citoyens. Qui doit être juge de ce manque de respect? Le bannissement est il à vie tel que voulait le faire M. Tomlinson pour les séances du conseil? Tout cela mériterait un guide de conduite public. Quant à ma propre situation, votre réponse laissait clairement sous- entendre que si Mme Magini m'avait bloqué de commentaires, c'est que je lui avais manqué de respect, ce que je nie formellement. Avez-vous examiné les faits avant de faire de telles insinuations? Je considère que vos propos portent atteinte à ma réputation et vous demande respectueusement des excuses.
Mme Michelle Poirier	Mme Sophie Thiébaut (Mme Émilie Thuillier)	Une grande majorité de citoyens souhaite que la station de métro Lionel Groulx soit renommée station de métro Oscar Peterson. Considérant la fierté qu'Oscar Peterson représente pour le Sud-Ouest, ne serait-il pas pertinent de reconnaître son immense talent en renommant la station? Et si, le cas échéant, quelle est la procédure à suivre pour que ceci ait lieu?
M. Jean-Marc Lavoie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Les commerçants du Vieux-Montréal vivent un ralentissement économique sans précédent. La piétonnisation de la rue de la Commune, les mises en sens unique de nombreuse rue, les entraves à la circulation ne font qu'exacerber la situation Le Vieux-Montréal est devenu inaccessible pour les commerçants, les travailleurs et surtout pour nos précieux visiteurs. Nous comprenons le besoin d'offrir aux visiteurs et aux Montréalais des zones piétonnes et sécuritaires, mais cela ne peut se faire au détriment des commerçants et de leurs clients. La somme des irritants et le peu d'achalandage ne justifient en aucun temps la fermeture permanente de la rue de la Commune. Nous vous demandons avec insistance et urgence de revenir sur cette décision de piétonnisation de la rue de la Commune.
M. Keith Poitras	À la personne la plus qualifié pour répondre (Mme Magda Popeanu)	Bonjour, je vous écris car moi et des amis DJ et promoteurs d'événementiel voulions faire des événements publics dans les parcs, et lieux publics, respectant les règles émises par les autorités sanitaires (et la ville évidemment!) Cependant, il faut déposer une demande de permis 90 jours à l'avance, ce qui reviendrait à ne pas faire d'événement durant l'été.

		Ce genre d'événement seraient une bonne alternative aux activités culturelles en pause à cause de la Covid durant l'été. Nous croyons vraiment que ce genre d'événement, si bien fait, pourrait offrir un tout nouveau moyen aux organisations, artistes, et autres professionnels dépendants des clubs ou des festivals pour se remettre au travail. Nous sommes un collectif d'artistes, organisateurs et promoteurs d'événement près à aider si votre réponse est positive! Merci de votre temps et votre collaboration!
M. Pierre Lacerte	M. Philipe Tomlinson	Le contrôleur général a avisé l'arrondissement que les élus Projet Montréal Outremont avaient voté une motion illégale afin d'attribuer 50 000 $ à un fonds Covid, en confiant cette responsabilité à la dg plutôt qu'au conseil tel que le prévoit le règlement. L'ordre du jour de la séance du 2 juillet, nous apprend que plutôt que de régulariser la situation en présentant au conseil d'arrondissement les dites subventions aux organismes, vous allez procéder en modifiant le règlement de façon RÉTROACTIVE, évitant ainsi que les dites ententes fassent l'objet d'un vote. Cela prive ainsi le conseiller d'arrondissement d'opposition de son droit de regard et de vote sur ces ententes tout en occultant leurs divulgation publique. M. Tomlinson, comment pouvez-vous justifier le recours à des procédures RÉTROACTIVES anti-démocratiques brimant les droits démocratiques des élus et des citoyens, alors qu'il vous aurait été si simple de régulariser le tout en soumettant les ententes au vote du conseil?
M. Miyuki Proulx	M. François W. Croteau	Je cherche a savoir pourquoi le commerce situé au 2137 boul. rosemont semble t il etre autorisé à laisser ses beines a dechets a l arriere du commerce sur la voie publique. Le commerce n est pas équipé d une cour ou peuvent etre rangés ces beines. le commerce devrait donc les mettre a l avant sur le terrain ou se munir d une chambre a dechets interieur mais le tout est laissé dans la ruelle (sur la voie publique) et cela occasionne beaucoup de problemes depuis de nombreuses années: odeurs, rats, mouches, huile usée sur la chaussée, bloque l escalier durgence (celui si menace de s ecrouler), gene le passage des vehicules et piétons, etc. (particulierement depuis les 4 dernieres annéees) et ce malgré les changements d administration et de vocation du commerce.
M. Marc Poulin	M. Éric Alan Caldwell (M. Philipe Tomlinson)	A la question posée à Mme Plante lors du dernier conseil d'agglomération, vous avez répondu que M. Tomlinson n'était pas en porte-à-faux de l'engagement de votre parti de suivre les recommandations des consultations publiques quand il a voté, après le dépôt du rapport, pour 144 000$ de nouveaux dos d'ânes dans l'arrondissement. Selon vous, cela ne faisait pas partie du rapport. Pourtant, le rapport de la consultation publique sur la circulation et le stationnement recommande à la page 43 un moratoire le temps de faire des études et

		spécifie, entre autres, les études suivantes : Études sur diverses problématiques de circulation : dos d'ânes, autobus scolaires, réseau cyclable, entre autres. Les faits sont clairs. M. Tomlinson, ne respecte ni l'esprit ni la lettre de l'engagement pris par Mme Plante le lendemain de son élection. Est-ce que Projet Montréal a l'intention d'intervenir pour que M. Tomlinson respecte les engagements pris par Mme Plante sur les consultations publiques?
M. Hany Daoud	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	A QUAND L OUVERTURE DES ARRONDISSEMENTS. LA PROVINCE EST FONCTIONELLE SAUF LES BUREAUX MUNICIPAUX.
M. Sam H	M. Alan DeSousa (Mme Rosannie Filato)	Salut, j'ai été la victime d'une opération à grande échelle du SPVM qui a été infructueuse et raciste. Ils pensaient que j'était un terroriste. C'était faux. C'était une opération avec environ 50-60 officiers du SPVM, accompagnés de camions citernes, costumes hazmat etc. Ils ne nous ont pas donné de papiers, ils sont parti comme si de rien était, ma famille à été détruite et je suis resté 3 jours au pénitencier de Bordeaux ici à Montréal pour ce qui n'était rien d'autre qu'une supposition basée sur le racisme de la part du SPVM. Malgré le fait qu'une zone de 5km² au coeur de la ville à été mise en confinement pendant une demi-journée, il n'y a pas eu de rapport sur cet événement. Aucun papiers, aucune déclaration, aucune responsabilité. Où est la justice? Comment la municipalité luttera-t-elle contre la corruption et la brutalité policières? Qu'en est-il du racisme systémique dans notre police? La municipalité fera-t-elle quelque chose pour résoudre ce problème?
-		
Mme Carole Soucy	Élue Plateau Mont-Royal (Mme Marianne Giguère)	J'ai déjà demandé qu'on mette des Arret, Stop sur Parc La Fontaine ,un sur la rue Roy et un sur la rue Napoléon. Pourquoi cette demande ? Il y a déjà 2 traverses piétonnes que les automobilistes ,camions autobus ne respectent pas ,c'est un danger pour les cyclistes qui veulent prendre la piste cyclable du côté parc et les familles avec enfants et poussettes les w- e qui vont faire un pique-nique ou par temps chaud , les gens ne réussissent pas à traverser sans prendre le risque d'être heurtés par une voiture qui file à vive allure. Pourquoi cet excès de vitesse? Parce que les automobilistes accélèrent après la lumière sur Duluth afin d'arriver à prendre la lumière verte sur Sherbrooke. C'est un non sens de ne pas avoir ces 2 Arrêts obligatoires et ne venez pas me parler de la vitesse permise dans ce secteur, qui n'est jamais respectée. J'espère que vous trouverez une solution à cette situation encore plus complexe en ces temps de Covid-19.

Question de	À	Objet
Mme Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Le contrôleur général a avisé l'arrondissement d'Outremont que les élus Projet Montréal avaient voté une motion illégale pour l'attribution de 50 000$ à un fonds Covid en confiant cette responsabilité à la dg plutôt qu'au conseil tel que le prévoit le règlement. L'ordre du jour de la séance du 2 juillet, nous apprend que plutôt que de régulariser la situation en présentant au conseil les dites subventions aux organismes, M. Tomlinson allait plutôt procéder en modifiant le règlement de façon RÉTROACTIVE évitant ainsi que les dites ententes fassent l'objet d'un vote au conseil d'arrondissement. Cela prive ainsi le conseiller d'arrondissement d'opposition de son droit de regard et de vote tout en occultant la divulgation publique des dites ententes. Mme Plante allez-vous intervenir auprès de M. Tomlinson pour protéger les droits démocratiques de l'opposition et des citoyens et sanctionner cet abus de pouvoir?

À 14 h 49, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, fait la lecture des noms de citoyens qui ont transmis une question sur une thématique déjà abordée trois fois durant cette période de questions.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions du public close à 14 h 50. Il remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil, dont les 7 personnes s'identifiant comme femmes et les 11 personnes s'identifiant comme hommes.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Est-ce que la réaction du chef de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la suite du dépôt du Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques est à la satisfaction de l'Administration? / Souhaite une concordance entre la position de l'Administration et celle du chef de police du SPVM
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Relance auprès du président du comité exécutif afin qu'une mise à jour économique des finances de la Ville soit déposée / Est-ce que le Service des finances pourrait présenter une mise à jour des prévisions budgétaires en fonction de différentes durées de la crise de la COVID-19

M. Aref Salem	M. Luc Rabouin	Dépôt, le 17 juin 2020, du Plan de relance économique accompagné d'une somme de 22 M$ - de ces 22 M$, quelles sont les sommes qui n'étaient pas déjà annoncées et qui sont spécialement dédiées à la relance? / Dans quels programmes la Ville a-t-elle puisé les fonds pour financer son Plan de relance?
M. Alan DeSousa	M. Benoit Dorais	Demande que soit déposé un document détaillant es finances publiques de la Ville et les déficits prévus / Demande à l'Administration de ne pas augmenter la taxe foncière au-delà du niveau de l'inflation
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Souligne le courage des policiers et policières pour leur lettre adressée au président de la Fraternité des policiers et policières du SVPM concernant le racisme systémique et le profilage racial au sein du SPVM (culture du silence) – Quel est le sentiment de l'Administration dans ce dossier? / Quel est le point de vue de l'Administration concernant la culture du silence?

À 15 h 20,

Il est proposé par Mme Karine Boivin Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Port du masque obligatoire dans les transports collectifs à Montréal – La Ville a attendu que le gouvernement du Québec décrète l'imposition du port du masque dans les transports collectifs avant de l'imposer à Montréal, pourquoi? / Commentaires sur cette décision
M. Marvin Rotrand	M. Alex Norris	Travaux de la Commission de la sécurité publique (Commission) et Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Aimerait les confirmations suivantes : 1. est-ce que la Commission a débuté l'étude, en août 2019, de la Motion sur l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale; 2. quelle a été la collaboration du SPVM, en novembre 2019, et quel est le rôle de la Commission d'accès à l'information du Québec à ce sujet / Souhaite le dépôt de la correspondance entre la Commission et le SPVM portant sur le mandat de la Commission en matière de reddition de comptes / Réitère ses demandes concernant les travaux de la Commission et la collaboration du SPVM, autant spécifique à ce dossier que de manière plus générale, et demande quels sont le plan et les recommandations de la Commission à cet effet?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 15 h 35.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM20 0681

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.01.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Article 20.01

Accorder un contrat de services de gré à gré à Le Grand défi Pierre Lavoie, pour l'élaboration d'un concept de parcours ludiques et actifs dans le cadre du projet de voies actives et sécuritaires pour le déconfinement de la COVID-19 - Dépense totale de 203 499,31 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Retiré séance tenante – Voir article 3.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.02 et 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0682

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0669;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0669;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) ».

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose en appui à son argumentaire, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2020.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

À 16 h 03, le vice-président demande au leader de la majorité, M. François Limoges, s'il y a consentement pour poursuivre les travaux, puisqu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération a été convoquée à 16 h. Le leader de la majorité indique que le conseil va poursuivre ses travaux.

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Wong (60)
Votent contre :	
Résultat :	En faveur : 60 Contre : 0

Le vice-président du conseil déclare l'article 42.02 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1203843008

Règlement 19-055-2

CM20 0683

Adoption - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000 $ pour sa mise en oeuvre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 »;

2- de réserver une somme de 500 000 $ pour sa mise en oeuvre.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207953001
80.01 (42.01)

CM20 0684

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206407009
80.01 (42.02)

CM20 0685

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG19-031) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843010
80.01 (42.03)

CM20 0686

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) »;

2- de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 1er septembre 2020 prévue par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 1er septembre 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020) prévue par la Résolution CM19 1378.

Adopté à l'unanimité.

1203843009
80.01 (42.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) et 80.01 (30.01) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0687

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ à Centraide du Grand Montréal pour la mise en oeuvre de l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Centraide du Grand Montréal afin de mettre en oeuvre l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205008004
80.01 (20.01)

CM20 0688

Aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications / Mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre (CG16 0493)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (CG16 0493);

2- de mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

1206218001
80.01 (30.01)

À 16 h 25, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, ajourne les travaux jusqu'à 16 h 45 pour permettre la tenue de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération.

À 16 h 45, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.02 et 42.01 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0689

Accorder un soutien financier de 200 000 $ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) en lien à la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2020 par sa résolution CE20 1001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 200 000 $ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) en lien avec la COVID-19;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207796009

CM20 0690

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0667;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0667;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0949;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil M. Michel Bissonnet, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège sur l'expression « flip flop » utilisée par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, lors de son intervention, et qu'il juge non parlementaire. Le vice-président du conseil mentionne que cette expression ne fait pas partie de la liste des termes antiparlementaires et demande que l'on apporte des précisions sur sa définition. Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et indique que cette expression signifie « changer d'avis ». Le vice-président du conseil poursuit son intervention et informe les membres qu'elle sera ajoutée à la liste des termes antiparlementaires et demande au leader adjoint de l'opposition officielle de retirer ses propos. M. Miele remplace cette expression par « une valse de décisions contradictoires ».

Les conseillers Alan DeSousa et Marvin Rotrand prennent tour à tour la parole afin d'obtenir des clarifications sur la décision du vice-président du conseil. M. Bissonnet précise que cette expression n'apporte pas de caractère aux débats et que c'est la Commission de la présidence qui statuera officiellement.

Le vice-président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui lui demande de reconsidérer sa décision.

Un débat restreint s'engage.

Le vice-président clôt le débat en mentionnant qu'il prend en délibéré les différents arguments pour ce point. Il cède la parole au conseiller Luc Rabouin afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rabouin et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour une question de privilège.

Le conseiller Rotrand souligne qu'un membre du conseil peut soulever une question de privilège à plus d'une occasion, selon l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) : « s'il se croit atteint dans son honneur ou s'il estime que les droits, privilèges et prérogatives du conseil sont lésés ». Le conseiller Rotrand indique que les interruptions du leader de la majorité l'empêchent d'exercer correctement ses fonctions lors du conseil municipal. Il cite quelques exemples pour appuyer ses propos et invite le vice-président du conseil à soumettre ce cas à une prochaine rencontre de la Commission de la présidence.

Le vice-président du conseil mentionne qu'il va prendre en délibéré la situation soumise par le conseiller Rotrand.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1201179009

Règlement 19-022-2

CM20 0691

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1201128001

Avant de lever l'assemblée, le vice-président du conseil reconnaît la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, pour une question de privilège.

La leader de l'opposition officielle dresse un bilan du déroulement de cette assemblée en mentionnant que la durée de deux heures prévue n'a pas été suffisante et qu'il a fallu ajouter presqu'une heure de plus pour étudier tous les points de l'ordre du jour. Mme Boivin-Roy souhaite que l'Administration planifie la durée des conseils extraordinaires en tenant compte de cette expérience.

Le vice-président du conseil indique qu'il prend bonne note des commentaires de la leader de l'opposition officielle.

Pour terminer, le vice-président du conseil souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous les membres.

À 17 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le vice-président du conseil déclare l'assemblée levée.

_____
Michel Bissonnet
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 AOÛT 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2020 AU 31 JUILLET 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
GHD CONSULTANTS LTÉE	62% VILLE 38% ARR	OUTREMONT	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1186965002	OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 213 769,28$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2018 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP07/11-17 (SIX SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE	CE20 0793	2020-06-03	213 769,00 $
GROUPE ABS INC	ENTENTE-CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	BUREAU DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	1200649003	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC LA FIRME GROUPE ABS INC. POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET ESSAIS DE LABORATOIRE, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC # 1719, DANS LE CADRE DE PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION DU RÉSEAU SOUTERRAIN DE LA CSEM AU MONTANT DE 279 176,55 $ (TAXES INCLUSES) (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE20 0894	2020-06-12	279 176,00 $
CONSTRUCTION NRC INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1202968007	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTION NRC INC., POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION LUMINEUSE À 25 INTERSECTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 14 SEMAINES - DÉPENSE TOTALE DE 329 663,45 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 274 719,54 $ + CONTINGENCES : 54 943,91 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 447934 - 5 SOUMISSIONNAIRES	CE20 0787	2020-06-03	329 663,00 $
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1202968014	ACCORDER UN CONTRAT À LAURIN, LAURIN (1991) INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION LUMINEUSE À 25 INTERSECTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 12 SEMAINES - DÉPENSE TOTALE DE 346 806,56 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 289 005,47 $ + CONTINGENCES : 57 801,09 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 461714 - 5 SOUMISSIONNAIRES.	CE20 0791	2020-06-03	346 806,56 $
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1202968017	ACCORDER UN CONTRAT À BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION LUMINEUSE À 25 INTERSECTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 12 SEMAINES - DÉPENSE TOTALE DE 359 825,76 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 299 854,80 $ + CONTINGENCES : 59 970,96 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 461717 - 5 SOUMISSIONNAIRES	CE20 0863	2020-06-11	359 825,76 $
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1202968019	ACCORDER UN CONTRAT À BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC., POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION LUMINEUSE À 25 INTERSECTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 12 SEMAINES - DÉPENSE TOTALE DE 397 832,35 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 331 526,96 $ + CONTINGENCES : 66 305,39 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 461719 - 4 SOUMISSIONNAIRES	CE20 0862	2020-06-11	397 832,35 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CONSTRUCTION N.R.C. INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1202968021	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTION N.R.C. INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION LUMINEUSE À 20 INTERSECTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 12 SEMAINES - DÉPENSE TOTALE DE 401 503,04 $, TAXES INCLUSES (MONTANT DU CONTRAT : 334 585,87 $ + CONTINGENCES : 66 917,17 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 461721 - 5 SOUMISSIONNAIRES	CE20 0868	2020-06-11	401 503,04 $
ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1206628001	ACCORDER 4 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 641 994, 84 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 534 995, 70 $, CONTINGENCES : 53 499, 57 $, INCIDENCES : 53 499, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18074 - (3 À 4 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE20 0783	2020-06-04	232 617,00 $
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1206628001	ACCORDER 4 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 641 994, 84 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 534 995, 70 $, CONTINGENCES : 53 499, 57 $, INCIDENCES : 53 499, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18074 - (3 À 4 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE20 0783	2020-06-04	146 268,00 $
ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1206628001	ACCORDER 4 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 641 994, 84 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 534 995, 70 $, CONTINGENCES : 53 499, 57 $, INCIDENCES : 53 499, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18074 - (3 À 4 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE20 0783	2020-06-04	102 970,00 $
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1206628001	ACCORDER 4 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 641 994, 84 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 534 995, 70 $, CONTINGENCES : 53 499, 57 $, INCIDENCES : 53 499, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18074 - (3 À 4 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE20 0783	2020-06-04	53 139,00 $
CONSTRUCTIONS ARCADE (9140-2594 QUÉBEC INC.	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1207231051	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTION ARCADE (9140-2594 QUÉBEC INC.), POUR DES TRAVAUX DE FABRICATION, FOURNITURE ET INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS ÉVOLUTIFS DANS LA RUE D'IBERVILLE, ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET LOGAN ET LES RUES ONTARIO ET SHERBROOKE. DÉPENSE TOTALE DE 360 250,00 $ (CONTRAT: 327 500,00 $, CONTINGENCES: 32 750,00 $), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 285402 - 2 SOUMISSIONNAIRES	CE20 0889	2020-06-11	360 250,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FAJC INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1207661001	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 25 330,21 $, TAXES INCLUSES, POUR CORRIGER LE MONTANT DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GESTION D'UN PROJET DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI ACCORDÉ À FAJC INC. (CE19 0223) SUITE À L'AO-RPPS18-17419, EN MAJORANT LA SOMME MAXIMALE DE CE CONTRAT DE 169 150 $ À 194 480,21 $, TAXES INCLUSES	CE20 0975	2020-07-06	25 330,21 $
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	JARDIN BOTANIQUE	1208356001	ACCORDER UN CONTRAT À BC2 GROUPE CONSEIL INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE CEINTURE DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL. DÉPENSE TOTALE DE 263 453,72$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 20-18131- 6 SOUMISSIONNAIRES.	CE20 1020	2020-07-09	263 454,00 $
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1208668001	ACCORDER UN CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC, POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD (0095), SITUÉ AU 1000, AVENUE ÉMILE-JOURNAULT, DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE AU MONTANT DE 140 959,26 $, TAXES INCLUSES - DÉPENSE TOTALE DE 162 103,15 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 140 959,26 $ + CONTINGENCES: 21 143,89 $ TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO.IMM-15568 (4 SOUMISSIONNAIRES).	CE20 0784	2020-06-04	162 103,15 $

NOMBRE DE CONTRATS : 15

TOTAL : 3 674 707,07 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 AOÛT 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2020 AU 31 JUILLET 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BÉLANGER SAUVÉ	50% AGGLO 50% VILLE	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION	1196976001	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 50 000 $, TAXES INCLUSES, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS OCTROYÉ À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DANS LES RECOURS EN DÉCLARATION D'INCONSTITUTIONNALITÉ DE LA LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DANS LE SECTEUR MUNICIPAL, RLRQ, C. 5.2.1.1., MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 298 935 $ À 348 935 $, TAXES INCLUSES	CE20 0891	2020-06-12	50 000,00 $
EBI ENVIROTECH INC	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1204473001	OCTROYER UN CONTRAT À LA COMPAGNIE EBI ENVIROTECH INC. POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE DES CHAMBRES SOUTERRAINES, POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION DU BON DE COMMANDE AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 12 MOIS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 20-17999. QUATRE (4) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES - DÉPENSE TOTALE DE 394 525,45 $, TAXES INCLUSES (MONTANT DE LA SOUMISSION 358 659,50 $, TAXES INCLUSES, PLUS CONTINGENCES DE 35 865,95 $, TAXES INCLUSES).	CE20 0855	2020-06-11	394 525,45 $
GROUPE GLADIATEUR	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1207711003	EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DES CONTRATS OCTROYÉS AUX ENTREPRISES GROUPE GLADIATEUR (LAC - CA19 19 0249), DÉNEIGEMENT DISCOUNT INC. (LAS - CA18 20 0434), 100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC. (RDP - CA18 30 0357), MJ CONTACH (RDP - CA18 30 0357), REM GROUPE EXTREME INC. (RPP - CA18 26 024818) ET J.M.A.C. REMORQUAGE TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT (VMA - CA18 240581) POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 073 627,21$, MAJORANT LES CONTRATS DE 2 174 541,46$ À 3 248 168,67$, TAXES, VARIATION DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES INCLUSES. APPEL D'OFFRES NOS 19-17650, 18-17040,18-17242 ET 18-16995.	CE20 1018	2020-07-09	182 752,00 $
DISCOUNT	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1207711003	EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DES CONTRATS OCTROYÉS AUX ENTREPRISES GROUPE GLADIATEUR (LAC - CA19 19 0249), DÉNEIGEMENT DISCOUNT INC. (LAS - CA18 20 0434), 100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC. (RDP - CA18 30 0357), MJ CONTACH (RDP - CA18 30 0357), REM GROUPE EXTREME INC. (RPP - CA18 26 024818) ET J.M.A.C. REMORQUAGE TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT (VMA - CA18 240581) POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 073 627,21$, MAJORANT LES CONTRATS DE 2 174 541,46$ À 3 248 168,67$, TAXES, VARIATION DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES INCLUSES. APPEL D'OFFRES NOS 19-17650, 18-17040,18-17242 ET 18-16995.	CE20 1018	2020-07-09	154 044,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JMAC	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1207711003	EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DES CONTRATS OCTROYÉS AUX ENTREPRISES GROUPE GLADIATEUR (LAC - CA19 19 0249), DÉNEIGEMENT DISCOUNT INC. (LAS - CA18 20 0434), 100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC. (RDP - CA18 30 0357), MJ CONTACH (RDP - CA18 30 0357), REM GROUPE EXTREME INC. (RPP - CA18 26 024818) ET J.M.A.C. REMORQUAGE TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT (VMA - CA18 240581) POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 073 627,21$, MAJORANT LES CONTRATS DE 2 174 541,46$ À 3 248 168,67$, TAXES, VARIATION DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES INCLUSES. APPEL D'OFFRES NOS 19-17650, 18-17040,18-17242 ET 18-16995.	CE20 1018	2020-07-09	154 044,00 $
100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1207711003	EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DES CONTRATS OCTROYÉS AUX ENTREPRISES GROUPE GLADIATEUR (LAC - CA19 19 0249), DÉNEIGEMENT DISCOUNT INC. (LAS - CA18 20 0434), 100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC. (RDP - CA18 30 0357), MJ CONTACH (RDP - CA18 30 0357), REM GROUPE EXTREME INC. (RPP - CA18 26 024818) ET J.M.A.C. REMORQUAGE TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT (VMA - CA18 240581) POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 073 627,21$, MAJORANT LES CONTRATS DE 2 174 541,46$ À 3 248 168,67$, TAXES, VARIATION DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES INCLUSES. APPEL D'OFFRES NOS 19-17650, 18-17040,18-17242 ET 18-16995.	CE20 1018	2020-07-09	76 630,00 $
MJ CONTACH	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1207711003	EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DES CONTRATS OCTROYÉS AUX ENTREPRISES GROUPE GLADIATEUR (LAC - CA19 19 0249), DÉNEIGEMENT DISCOUNT INC. (LAS - CA18 20 0434), 100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC. (RDP - CA18 30 0357), MJ CONTACH (RDP - CA18 30 0357), REM GROUPE EXTREME INC. (RPP - CA18 26 024818) ET J.M.A.C. REMORQUAGE TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT (VMA - CA18 240581) POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 073 627,21$, MAJORANT LES CONTRATS DE 2 174 541,46$ À 3 248 168,67$, TAXES, VARIATION DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES INCLUSES. APPEL D'OFFRES NOS 19-17650, 18-17040,18-17242 ET 18-16995.	CE20 1018	2020-07-09	153 259,00 $
REM GROUPE EXTREME INC	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1207711003	EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DES CONTRATS OCTROYÉS AUX ENTREPRISES GROUPE GLADIATEUR (LAC - CA19 19 0249), DÉNEIGEMENT DISCOUNT INC. (LAS - CA18 20 0434), 100 LIMITES ENVIRONNEMENT INC. (RDP - CA18 30 0357), MJ CONTACH (RDP - CA18 30 0357), REM GROUPE EXTREME INC. (RPP - CA18 26 024818) ET J.M.A.C. REMORQUAGE TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT (VMA - CA18 240581) POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 073 627,21$, MAJORANT LES CONTRATS DE 2 174 541,46$ À 3 248 168,67$, TAXES, VARIATION DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES INCLUSES. APPEL D'OFFRES NOS 19-17650, 18-17040,18-17242 ET 18-16995.	CE20 1018	2020-07-09	352 900,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AL CARRIÉRE	9% AGGLO 91% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION	1208384001	EXERCER LA PREMIÈRE OPTION DE PROLONGATION PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ À AL CARRIÈRE (CE17 0848), POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS, ET AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 36 009.13$ TAXES INCLUSES, POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS PORTATIFS ET DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AUTOMATIQUES POUR LES HOTTES DE CUISINE COMMERCIALES POUR 427 BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL , MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 104 127,11 $ À 140 136.24 $, TAXES INCLUSES.	CE20 0974	2020-07-06	36 009,00 $
GÉOTHENTIC INC.	ENTENTE-CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	1208407002	CONCLURE AVEC «GÉOTHENTIC INC.», UNE ENTENTE-CADRE D'UNE DURÉE DE 24 MOIS POUR LA FOURNITURE DES SYSTÈMES DE DÉTECTION DE BENNE LEVÉE, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 179 730,07 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17937 (8 SOUMISSIONNAIRES)	CE20 1019	2020-07-09	179 730,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 10

TOTAL : 1 733 893,45 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 AOÛT 2020

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2020

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2020 AU 31 JUILLET 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1193855001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 125 000,00 $, DONT 25 000,00 $ EN SOUTIEN TECHNIQUE, À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE AFIN DE CONTRIBUER AU PROGRAMME DE RECHERCHE DE LA CHAIRE SAQ SUR LA VALORISATION DU VERRE DANS LES MATÉRIAUX, SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE20 1030	2020-07-09	125 000,00 $
COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1201204001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 105 000 $ À L'ORGANISME « COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC. » AFIN DE SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À MONTRÉAL POUR L'ÉDITION 2020./ APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0907	2020-06-12	105 000,00 $
ASSOCIATION DES FESTIVITÉS CULTURELLES DES CARAÏBES (AFCC)	100% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1201204002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE TRENTE MILLE (30 000 $) À L' ORGANISME «ASSOCIATION DES FESTIVITÉS CULTURELLES DES CARAÏBES (AFCC)», RELATIVEMENT À LA 45E ÉDITION DES ACTIVITÉS DE LA CARIFIESTA POUR L'ANNÉE 2020../ APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION	CE20 0919	2020-06-11	30 000,00 $
CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA CULTURE URBAINE (CICU	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1201204003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT VINGT-CINQ MILLE (25 000 $) À L'ORGANISME «CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA CULTURE URBAINE (CICU») POUR LA TENUE DU FESTIVAL UNDER PRESSURE DU 6 AU 9 AOÛT 2020/. APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0918	2020-06-11	25 000,00 $
PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1201508002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER AU MONTANT DE CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 $) À L'ORGANISME PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC. POUR SOUTENIR LA 34E ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE 2020. / APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0983	2020-06-17	120 000,00 $
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION D ELA CULTURE AUTOCHTONE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1201508003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 100 000 $ À L'ORGANISME TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE POUR SOUTENIR LA 30E ÉDITION DU FESTIVAL PRÉSENCE AUTOCHTONE 2020. / APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0912	2020-06-11	100 000,00 $
FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1201508004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT CENT TRENTE CINQ MILLE DOLLARS (135 000 $) À L'ORGANISME FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL POUR LA 20E ÉDITION DU FESTIVAL MODE & DESIGN 2020 / APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0913	2020-06-11	135 000,00 $

2/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE D'INFORMATIQUE ATWATER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES	1201608003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER, NON RÉCURRENT, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, TOTALISANT LA SOMME DE 52 400 $, SOIT UN MONTANT DE 24 700 $ À LA BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE D'INFORMATIQUE ATWATER ET UN MONTANT DE 27 700 $ À LA DIRECTION CHRÉTIENNE INC. « INNOVATION JEUNES » POUR L'ANNÉE 2020. APPROUVER LES DEUX PROJETS DE PROTOCOLES D'ENTENTE PRÉVUS À CET EFFET. AUTORISER LA DIRECTRICE DES BIBLIOTHÈQUES À SIGNER LESDITS PROTOCOLES D'ENTENTE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL	CE20 1034	44021	24 700,00 $
DIRECTION CHRÉTIENNE « INNOVATION JEUNES »	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES	1201608003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER, NON RÉCURRENT, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, TOTALISANT LA SOMME DE 52 400 $, SOIT UN MONTANT DE 24 700 $ À LA BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE D'INFORMATIQUE ATWATER ET UN MONTANT DE 27 700 $ À LA DIRECTION CHRÉTIENNE INC. « INNOVATION JEUNES » POUR L'ANNÉE 2020. APPROUVER LES DEUX PROJETS DE PROTOCOLES D'ENTENTE PRÉVUS À CET EFFET. AUTORISER LA DIRECTRICE DES BIBLIOTHÈQUES À SIGNER LESDITS PROTOCOLES D'ENTENTE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL	CE20 1034	44021	27 700,00 $
JUSTINE MAJOR	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	250,00 $
ÉMILIE OUELLETTE	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	950,00 $

3/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL ET PIERRE EMMANUEL BAUDOIN	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	1 500,00 $
AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON ET DANY NICOLAS	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	1 500,00 $
MICHEL-OLIVIER GASSE ET CHANTAL ARCHAMBAULT	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	1 800,00 $
ORI DAGAN, ERIC ST-LAURENT ET ALEX BELLEGARDE	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	1 500,00 $

4/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN ET DAVID ELLIS	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	2 500,00 $
DAVID MARIN	100% ARR	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1203060019	PRENDRE ACTE DE LA RÉSILIATION DE HUIT CONTRATS, ACCORDÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020, ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'ACCORDER À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 12 000 $. (JUSTINE MAJOR, ÉMILIE OUELLETTE, LOU-ADRIANNE CASSIDY, ALEXANDRE MARTEL, PIERRE EMMANUEL BAUDOIN, AIRAT ICHMOURATOV, ELVIRA MISBASKHOVA, MARK PEETSMA, MÉLANIE BERGERON, DANY NICOLAS, MICHEL-OLIVIER GASSE, CHANTAL ARCHAMBAULT, ORI DAGAN, ÉRIC ST-LAURENT, ALEX BELLEGARDE, MARIE BÉGIN, NATHALIE CAMUS, LUC BEAUCHEMIN, DAVID ELLIS, DAVID MARIN)	CE20 1028	2020-07-09	2 000,00 $
GEORGE-NICOLAS TREMBLAY	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	500,00 $
JUSTINE PELLETIER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 200,00 $
ILYA POLETAEV	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 500,00 $

5/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ANTOINE BAREIL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 300,00 $
MATHIEU GAUDET	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 300,00 $
YEGOR DYACHKOV	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 000,00 $
MARIANNE LAMBERT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 500,00 $
DAVID JALBERT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 500,00 $

6/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BRIGITTE POULIN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	600,00 $
JEAN MARCHAND	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	600,00 $
JASMINE KAMRUZZAN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 500,00 $
ANNIE PRÉFONTAINE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	3 000,00 $
CHRLIE LOU TURCOT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	3 200,00 $

7/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MARGUERTIE HUDON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 400,00 $
THOMAS DERASPE-VERGE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 315,00 $
BOZIDAR KRCEVINAC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 315,00 $
CLARA PRIEUR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 315,00 $
MARIE-MADELEINE SARR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 315,00 $

8/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JEANE LANDRY-PROULX	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 315,00 $
KARINE ECHAQUAN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 031,00 $
KARINE ECHAQUAN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	550,00 $
EVELINE MÉNARD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 100,00 $
EVELINE MÉNARD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	550,00 $

9/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	3 200,00 $
DANIELLE LOISEAU	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 381,00 $
MÉLANIE DAMPHOUSSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	4 760,00 $
MICHÈLE TREMBLAY	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 975,00 $
NOÉ CROPSAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 470,00 $

10/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SOLÈNE DESHAIES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 975,00 $
SUZANNE CÔTÉ	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	2 975,00 $
MARYSE PERRON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	4 691,00 $
MARYSE PERRON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	992,00 $
MARYSE PERRON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	611,00 $

11/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SUZANNE CÔTÉ	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	1 437,00 $
SUZANNE CÔTÉ	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	8 460,00 $
ISABELLE LAMONTAGNE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	7 680,00 $
MIREILLE PHILOSCA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	5 760,00 $
SÉVERINE LE GALL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	5 620,00 $

12/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JOHANNE BRUNET	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205001	RÉSILIER 39 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS AYANT ÉTÉ ANNULÉS DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT EN RAISON DU COVID-19. OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 100 575,92 $.	CE20 0977	2020-06-17	7 680,00 $
LES AMIS DU BOULEVARD ST-LAURENT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 417,00 $
AUDIOTOPIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	5 669,00 $
PORTAIT SONORE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 417,00 $
BERCEURS DU TEMPS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
ESPACE PROJET	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $

13/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JULIE FAUBERT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
YANNICK GUEGUEN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	4 320,00 $
ÉCONOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 417,00 $
CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
GUEPE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 417,00 $
NATHACHA CLITANDRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $

14/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MUSÉE DE L'HOLOCAUSTE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
L'ACTIVITÉ	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	3 240,00 $
DOMINIQUE FERRATON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
SAM MEECH	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
LA PUCE À L'OREILLE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	2 268,00 $
LA QUADRATURE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $

15/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
MAISON DE LA POÉSIE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
RÊVES SONORES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
CLAUDE PÉRIARD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
DANIEL CANTY	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
PRODUCTIONS MULTISENS INC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $

16/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FESTIVAL TRANSAMÉRIQUES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 417,00 $
WAPIKONI MOBILE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
OXY-JEUNES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
MACHINE + POÉSIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
ATOBOP PRODUCTIONS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $
SANS OUBLIER LE SOURIRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 134,00 $

17/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
THÉÂTRE APHASIQUE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205002	ACCORDER UN CACHET À 30 ARTISTES ET ORGANISMES COUVRANT LES DROITS DE DIFFUSION WEB DE 40 OEUVRES AUDIO NUMÉRIQUES POUR UN TOTAL DE 44 550 $ AVANT TAXES (48 795 $ APRÈS TAXES ET 45 964 $ APRÈS RISTOURNE) SUITE À L'APPEL À PARTICIPATION LANCÉ PAR SERVICE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES VOIES ACTIVES SÉCURITAIRES / APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET.	CE20 1041	2020-07-09	1 080,00 $
FONDATION DYNASTIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1203205003	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 9 000 $ À LA FONDATION DYNASTIE POUR LA RÉALISATION D'UNE FRESQUE / APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE20 1044	2020-07-10	9 000,00 $
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1204286003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 100 000$ AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL POUR LE SOUTIEN, LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS PRÉVUES AU PROGRAMME ILEAU (INTERVENTIONS LOCALES EN ENVIRONNEMENT ET EN AMÉNAGEMENT URBAIN) POUR L'ANNÉE 2020 ET APPROUVER UNE CONVENTION À CET EFFET.	CE20 0985	2020-06-18	100 000,00 $
MOHSEN EL GHARBI	100% ARR	MONTRÉAL-NORD	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1205190005	RÉSILIER DEUX CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 3 042 $.	CE20 1042	2020-07-09	542,00 $
STEVE STRONGMAN	100% ARR	MONTRÉAL-NORD	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1205190005	RÉSILIER DEUX CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 3 042 $.	CE20 1042	2020-07-09	2 500,00 $
CERIU	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	DIRECTION GESTION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS	1205226001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 150 000 $ SUR TROIS ANS (2020 À 2022) À HAUTEUR DE 50 000 $ PAR ANNÉE AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU), AFIN DE PARTICIPER À TITRE DE MEMBRE «GRAND FONDATEUR» AU PROJET D'OBSERVATOIRE - GESTION DE L'ESPACE URBAIN, CRÉATION PILOTÉE PAR LE CERIU.	CE20 1031	2020-07-09	150 000,00 $

18/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MISSION COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1205970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 $, POUR 2020, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LES DOSSIERS RELATIFS À L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL À MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE20 0914	2020-06-11	50 000,00 $
LE COLLECTIF BIENVENUE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1205970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 $, POUR 2020, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LES DOSSIERS RELATIFS À L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL À MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE20 0914	2020-06-11	40 000,00 $
MÉDECINS DU MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1205970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 $, POUR 2020, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LES DOSSIERS RELATIFS À L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL À MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE20 0914	2020-06-11	60 000,00 $
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	3 000,00 $
CIVA	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	3 500,00 $

19/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JEUNES MARINS URBAINS	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	1 750,00 $
ARRONDISSEMENT VERDUN	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	3 500,00 $
AVIRON LACHINE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	2 500,00 $
COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	1 250,00 $
CLUB DE CANOTAGE AHUNSTIC-CARTIERVILLE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	465,00 $

20/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
GUEPE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	2 650,00 $
EAU VIVE QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	3 500,00 $
RYTHME NOMADE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1205978002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 21 615 $ EN CONTRIBUTION À 9 ORGANISMES POUR LES PROJETS LIÉS AU PLEIN AIR NAUTIQUE SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS NAUTIQUES 2020-2024 - DÉPÔT DU 15 MARS 2020 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 500 $ À L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME.	CE20 1029	2020-07-10	3 000,00 $
HENRI OPPENHEIM	100% ARR	PIERREFONDS-ROXBORO	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206242006	RÉSILIER TROIS (3) CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU À LA CONVENTION. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (4 399 $) ET PROVIENT DU BUDGET D'OPÉRATION 2020.	CE20 0979	2020-06-17	1 268,00 $
SYLVIE GOSSELIN	100% ARR	PIERREFONDS-ROXBORO	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206242006	RÉSILIER TROIS (3) CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU À LA CONVENTION. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (4 399 $) ET PROVIENT DU BUDGET D'OPÉRATION 2020.	CE20 0979	2020-06-17	2 400,00 $

21/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JONATHAN TURGEON	100% ARR	PIERREFONDS-ROXBORO	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206242006	RÉSILIER TROIS (3) CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉES AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU À LA CONVENTION. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (4 399 $) ET PROVIENT DU BUDGET D'OPÉRATION 2020.	CE20 0979	2020-06-17	731,00 $
FESTIVAL FANTASIA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1206370004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE CENT MILLE DOLLARS (100 000 $) À L'ORGANISME FESTIVAL FANTASIA POUR L'ORGANISATION DE LA 24E ÉDITION DU FESTIVAL FANTASIA 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0906	2020-06-12	100 000,00 $
LES TOURNÉES MICHELIN BLEAU (CONTRACTANT)/STÉPHAN CÔTÉ (ARTISTE)	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	1 500,00 $
JEAN-FRANÇOIS BÉLANGER	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	593,00 $
FRÉDÉRIC CARDIN	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	110,00 $

22/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
NORMAND JR DELINELLE	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	300,00 $
CAMILLE PAQUETTE-ROY	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	780,00 $
LES CORNICHONS ROYAUX S.E.N.C. (CONTRACTANT)/ CHRISTIAN LECLERC (ARTISTE)	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	2 500,00 $
SOPHIE MICHAUD	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206747004	RÉSILIER SEPT CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 6 183 $.	CE20 0981	2020-06-17	400,00 $

23/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
DIANE MARIE RACICOT	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	400,00 $
NORMAN CORNETT	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	600,00 $
TANIA BALADI	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	201,00 $
FLORENCE SAY	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	500,00 $

24/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ALIX RUHLMANN	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	200,00 $
ANIK APRIL	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	1 200,00 $
BARBARA DIABO	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	375,00 $
RACHEL MORENCY	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	160,00 $

25/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
VINCENT ARSENEAU	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	600,00 $
CAROLYNE LEGAULT	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	233,00 $
MÉLISSA BROSSEAU	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	233,00 $
JOCELYNE BITAR	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	350,00 $

26/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MARTIN LOMINY	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	150,00 $
DONALD DUBUC	100% ARR	LACHINE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1206901005	RÉSILIATION DE SEIZE CONTRATS OCTROYÉS À QUATORZE ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT, ANNULÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT, POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT TOTAL DE 6 702,88 $	CE20 0980	2020-06-17	1 500,00 $
SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1207065001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 100 000 $, POUR L'ANNÉE 2020, À LA SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES, POUR LA RÉALISATION DE SON PROJET « AGORA GOYER », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 1038	2020-07-09	100 000,00 $
A.G.C. ART PUBLIC	70% VILLE 30% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1207722001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES EN 2020, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 1, TOTALISANT LA SOMME DE 124 480 $ INCLUANT LES FRAIS DE CONCOURS DE 2 480 $, AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. CETTE SOMME EST TELLE QUE PRÉVUE DANS L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE20 0984	2020-06-17	42 000 $
LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON	70% VILLE 30% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1207722001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES EN 2020, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 1, TOTALISANT LA SOMME DE 124 480 $ INCLUANT LES FRAIS DE CONCOURS DE 2 480 $, AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. CETTE SOMME EST TELLE QUE PRÉVUE DANS L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE20 0984	2020-06-17	49 000 $

27/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MURAL	70% VILLE 30% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1207722001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES EN 2020, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 1, TOTALISANT LA SOMME DE 124 480 $ INCLUANT LES FRAIS DE CONCOURS DE 2 480 $, AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. CETTE SOMME EST TELLE QUE PRÉVUE DANS L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE20 0984	2020-06-17	31 000 $
G.JABBOUR	100% ARR	CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1207838013	RÉSILIER 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉE POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 12 700$.	CE20 0808	2020-06-04	900,00 $
S.GOSSELIN	100% ARR	CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1207838013	RÉSILIER 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉE POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 12 700$.	CE20 0808	2020-06-04	5 700,00 $
A.RAYNAULT	100% ARR	CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1207838013	RÉSILIER 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉE POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 12 700$.	CE20 0808	2020-06-04	2 300,00 $

28/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
H.B.QUACH	100% ARR	CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1207838013	RÉSILIER 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉE POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 12 700$.	CE20 0808	2020-06-04	2 000,00 $
C.TRUDEL	100% ARR	CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1207838013	RÉSILIER 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉE POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 12 700$.	CE20 0808	2020-06-04	1 800,00 $
FESTIVAL DES ARTS DE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	5 000,00 $
SPICE ISLAND CULTURAL DAY ASSOCIATION OF QUEBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	1 000,00 $
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $
IRAQI COMMUNITY CENTER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	2 000,00 $

29/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LA FONDATION B.B.C.M.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	21 000,00 $
FESTIVAL ACCÈS ASIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	10 000,00 $
PAAL PARTAGEONS LE MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	6 000,00 $
UN GOÛT DES CARAÏBES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	4 000,00 $
FESTIVAL DE CONTES IL ÉTAIT UNE FOIS...	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 500,00 $
RACINE CROISÉE SOLIDARITÉ SAWA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $
CENTRE CULTUREL KABIR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	6 500,00 $

30/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FONDATION MASSIMADI	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	4 000,00 $
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $
ACCUEIL POUR IMMIGRANTS ER RÉFUGIES DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL / CENTRE PRISME	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	1 000,00 $
MONTRÉAL LA PLUS HEUREUSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	1 000,00 $
FESTIVAL DU FILM CORÉEN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	5 000,00 $
SOCIÉTÉ MONTRÉALAISE DES JEUX DES HIGHLANDS / THE MONTREAL HIGHLAND GAMES SOCIETY	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	10 000,00 $
FONDATION FABIENNE COLAS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	19 500,00 $

31/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
L`ÎLE DE CUBA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	1 000,00 $
FESTIVAL INTERNATIONAL MIZIK KREYOL DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	5 000,00 $
COMPAGNIE FORWARD MOVEMENTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	5 000,00 $
FONDATION LATINARTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	10 000,00 $
SOCIÉTÉ DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE (S.P.D.A.C INC.)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	7 000,00 $
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA PETITE-BOURGOGNE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE UNIFIÉE DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	6 000,00 $
CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	25 000,00 $

32/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION CULTURELLE ST-VOLODYMYR DE MONTREAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	1 000,00 $
ÉQUIPE RDP	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	2 000,00 $
REVITALISATION SAINT-PIERRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	6 000,00 $
BIENVENUE À NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $
FONDATION FABIENNE COLAS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	7 000,00 $
PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	10 000,00 $
TERRES EN VUES SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 500,00 $
L'AMITIÉ NUESTROAMERICANA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $

33/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
NOTRE-DAME-DES-ARTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	3 000,00 $
SDC PETITE-ITALIE MARCHÉ JEAN-TALON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	1 000,00 $
LA PÉPINIÈRE | ESPACES COLLECTIFS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	12 000,00 $
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ENSEMBLE-CLAVIERS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	5 000,00 $
COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION DU CRÉOLE ET L'ALPHABÉTISATION (KEPKAA)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	6 000,00 $
ALCHIMIES, CRÉATIONS ET CULTURES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 254 500 $ À 39 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 40 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020.	CE20 0809	2020-06-04	21 500,00 $
VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1207883002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 120 000 $ À L'ORGANISME VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS POUR LE FESTIVAL GO VÉLO MONTRÉAL 2020 ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE20 0910	2020-06-11	120 000,00 $
CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	LABORATOIRE D'INNOVATION URBAINE	1208047006	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE DE 50 000$ AU CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD POUR FINANCER UNE PARTIE DU PROJET DE COUPONS ALIMENTAIRES QUI S'INSCRIT DANS LES PROJETS DU DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES. APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION À CET EFFET.	CE20 0986	2020-06-17	50 000,00 $

34/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
TCAÎM	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1208114001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 $, POUR L'ANNÉE 2020, À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉ-E-S DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION DU PROJET « CITOYENS AÎNÉS : UNE COMMUNAUTÉ D'INFLUENCEURS - PHASE 2 » DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 1037	2020-07-09	25 000,00 $
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1208121001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 249 347 $, SOIT UN SOUTIEN DE 99 457 $ À CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL INC. POUR SON PROJET « LA FRANCI ACTION BÉNÉVOLE, QUAND LE BÉNÉVOLAT DEVIENT UNE LANGUE UNIVERSELLE » ET UN AUTRE DE 149 890 $ À UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL POUR SON PROJET « MON RENDEZ-VOUS EN FRANÇAIS AVEC MONTRÉAL » POUR L'ANNÉE 2020,DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE DE NOUVEAUX ARRIVANTS, CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018 - 2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 1039	2020-07-09	99 457,00 $
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1208121001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 249 347 $, SOIT UN SOUTIEN DE 99 457 $ À CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL INC. POUR SON PROJET « LA FRANCI ACTION BÉNÉVOLE, QUAND LE BÉNÉVOLAT DEVIENT UNE LANGUE UNIVERSELLE » ET UN AUTRE DE 149 890 $ À UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL POUR SON PROJET « MON RENDEZ-VOUS EN FRANÇAIS AVEC MONTRÉAL » POUR L'ANNÉE 2020,DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE DE NOUVEAUX ARRIVANTS, CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018 - 2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 1039	2020-07-09	149 890,00 $
NOË CROPSAL	100% ARR	LE SUD-OUEST	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208237002	RÉSILIATION DE 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 830 $ À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS, POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT.	CE20 0807	2020-06-03	750,00 $
NOË CROPSAL	100% ARR	LE SUD-OUEST	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208237002	RÉSILIATION DE 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 830 $ À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS, POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT.	CE20 0807	2020-06-03	600,00 $

35/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ÉMILIE SAINT-GERMAIN	100% ARR	LE SUD-OUEST	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208237002	RÉSILIATION DE 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 830 $ À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS, POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT.	CE20 0807	2020-06-03	275,00 $
MARYSE PERRON	100% ARR	LE SUD-OUEST	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208237002	RÉSILIATION DE 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 830 $ À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS, POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT.	CE20 0807	2020-06-03	800,00 $
IRIS DEBAUVE	100% ARR	LE SUD-OUEST	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208237002	RÉSILIATION DE 5 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST DURANT LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DU COVID-19 ET RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 830 $ À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS, POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT.	CE20 0807	2020-06-03	405,00 $
FONDATION ÉMERGENCE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1208329003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 $ À FONDATION ÉMERGENCE AFIN DE TENIR LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE AINSI QUE LES CÉLÉBRATIONS DE SON 20E ANNIVERSAIRE, POUR L'ANNÉE 2020, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0916	2020-06-11	5 000,00 $
BUREAU DE PROD	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1208468010	COVID – 19 : ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MAXIMUM DE 197 866 $ À 6 ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS AUX OBNL POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTREPRISES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0812	2020-06-04	26 159,00 $

36/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
TECHNO MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1208468010	COVID – 19 : ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MAXIMUM DE 197 866 $ À 6 ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS AUX OBNL POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTREPRISES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0812	2020-06-04	79 975,00 $
LE COMITÉ	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1208468010	COVID – 19 : ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MAXIMUM DE 197 866 $ À 6 ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS AUX OBNL POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTREPRISES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0812	2020-06-04	15 015,00 $
ESPACE TEMPS	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1208468010	COVID – 19 : ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MAXIMUM DE 197 866 $ À 6 ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS AUX OBNL POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTREPRISES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0812	2020-06-04	15 000,00 $
MTL IN VIVO	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1208468010	COVID – 19 : ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MAXIMUM DE 197 866 $ À 6 ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS AUX OBNL POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTREPRISES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0812	2020-06-04	11 717,00 $
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1208468010	COVID – 19 : ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MAXIMUM DE 197 866 $ À 6 ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS AUX OBNL POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTREPRISES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0812	2020-06-04	50 000,00 $
TÉLÉ-UNIVERSITÉ	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1208784001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 20 000 $ À TÉLÉ-UNIVERSITÉ AFIN DE RÉALISER LE PROJET « SORTIR DU CADRE : REPRÉSENTATIONS DE L'ASSISTANCE SOCIALE AU QUÉBEC », POUR L'ANNÉE 2020, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 1040	2020-07-09	20 000,00 $

37/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
2020-04-09 LOUIS-PHILIPPE GINGRAS	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	1 500,00 $
2020-04-09 EMERIK ST- CYR LABBÉ	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	1 400,00 $
2020-05-01 SIMON ANGELL	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	700,00 $
2020-05-01 ERIKA ANGELL	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	700,00 $

38/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
2020-05-29 STÉPHANE AUBIN	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	3 500,00 $
2020-04-09 JULIE-PAULE FERRON	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	380,00 $
2020-04-17 ANNE DESGEORGES	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	150,00 $
2020-04-30 FRÉDÉRIC LAPOINTE	100% ARR	LASALLE	DIRECTION DE LA CULTURE_DES SPORTS_DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	1208823004	RÉSILIER 8 CONTRATS ET CONVENTIONS DE SERVICES OCTROYÉS AUX ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LES SPECTACLES, EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES PRÉVUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 2 JUILLET 2020 INCLUSIVEMENT ET QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS EN RAISON DE LA COVID-19. RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE À CES ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS POUR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPENSES AYANT ÉTÉ ENGAGÉES ET PAYÉES POUR L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET CONVENTIONS AVANT LEURS RÉSILIATIONS ET LE MONTANT TOTAL PRÉVU AU CONTRAT. LE MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE S'ÉLÈVE À 8 655 $.	CE20 1027	2020-07-09	325,00 $

39/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) MONTRÉAL RÉGIONAL (06-13-14-15-16) INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1201643001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 115 950 $, AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET DES ADDENDAS À CET EFFET	CE20 1079	2020-07-20	4 950,00 $
AUTISME MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1201643001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 115 950 $, AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET DES ADDENDAS À CET EFFET	CE20 1079	2020-07-20	80 000,00 $
FONDATION DES AVEUGLES DU QUÉBEC (F.A.Q.)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1201643001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 115 950 $, AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET DES ADDENDAS À CET EFFET	CE20 1079	2020-07-20	7 000,00 $
FONDATION PAPILLON	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1201643001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 115 950 $, AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET DES ADDENDAS À CET EFFET	CE20 1079	2020-07-20	24 000,00 $
SPORTS MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1204815003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 278 180 $, AUX SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS D'ADDENDAS À CET EFFET.	CE20 1080	2020-07-20	128 800,00 $
CLUB DE GYMNASTIQUE GYMNIX	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1204815003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 278 180 $, AUX SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS D'ADDENDAS À CET EFFET.	CE20 1080	2020-07-20	14 700,00 $

40/41

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
TAZ	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1204815003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 278 180 $, AUX SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS D'ADDENDAS À CET EFFET.	CE20 1080	2020-07-20	42 000,00 $
ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1204815003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 278 180 $, AUX SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS D'ADDENDAS À CET EFFET.	CE20 1080	2020-07-20	16 800,00 $
CENTRE DE LA MONTAGNE ET LES AMIS DE LA MONTAGNE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1204815003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 278 180 $, AUX SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS D'ADDENDAS À CET EFFET.	CE20 1080	2020-07-20	22 400,00 $
GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1204815003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 278 180 $, AUX SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DESTINÉS À LA RÉALISATION DES CAMPS DE JOUR À MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE COVID-19 / APPROUVER LES PROJETS D'ADDENDAS À CET EFFET.	CE20 1080	2020-07-20	53 480,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 214

TOTAL : 2 967 406,00 $

41/41

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 AOUT 2020

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COFORCE INC.	1408887	27 JUIN 2020	QUIRION, AMELIE	377A02PGA1I.PVC Dossier d'archives légal vert, imprimé, avec tiers onglet à gauche. #16.10.708-1 (03-2006). Voir l'annexe pour la soumission	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 073,44 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1415055	03 JUIN 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture Rogers #2173877762. Voir l'annexe pour la facture.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 038,68 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1420158	06 JUIL. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture Rogers #2185079203 (Affaires juridiques)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 011,21 $	1137408
ALLALI BRAULT INC.	06127	12 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier spvm 220003-1	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 602,38 $	
ALLALI BRAULT INC.	06128	12 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier spvm 220003-1	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 391,37 $	
ALLALI BRAULT INC.	ab11062020	12 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier spvm 220003-1	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 127,57 $	
ALLALI BRAULT INC.	ab15042020	12 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier spvm 220003-1	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 541,75 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	385516	02 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001641	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 908,15 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	385517	02 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;19-001865	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 669,60 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	385886	23 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001865	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 682,57 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2181878	02 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-03219	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 898,20 $	
CABINET JURIDIQUE ST-LAWRENCE S.E.N.C.R.L.	6673	23 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 19-002007	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 191,64 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36443et36720	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	0,00 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36574et36815	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 381,12 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36575et36847	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 431,57 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36982	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 618,39 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37101	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 744,39 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37106	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 528,66 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37290	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 494,53 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37316	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 710,27 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090233358	02 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais services proffessionnel dossier;19-003349	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 960,90 $	
CONCEPTION PAYSAGE INC.	1417749	17 JUIN 2020	DIOUF, MAME GALLO	Services professionnels en architecture de paysage - Réfection du terrain de soccer du parc Marcelin-Wilson - PTI	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	34 435,89 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1424251	30 JUIL. 2020	LAPIERRE, MELANIE	Location de camion arrosage pour les parcs	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	8 346,87 $	
EXCAVATION R. LECUYER & FILS INC.	1419427	29 JUIN 2020	BOULIANE, CLAUDE	Location de rétro caveuse les 18, 22 et 23 juin pour l'aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	2 944,90 $	
GIRARD-HEBERT INC.	1420819	09 JUIL. 2020	COTE, GILLES	Services professionnels en ingénierie - Projet du parc St-Simon-Apôtre - Dossier 2207189002 - PTI	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 577,55 $	
INOLEC	1420547	07 JUIL. 2020	BOULIANE, CLAUDE	Achat des équipements pour l'aqueduc.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 081,50 $	
J.C. VALLIERES INC.	1416704	11 JUIN 2020	MARTEL, DIANE	Contrat Gré-à-Gré de rétro caveuse en lien avec la plantation d'arbre 2020 - Nouvelle copie qui remplace le bon original no 1404007	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	45 354,60 $	
LES PEPINIERES JASMIN LTEE	1419277	26 JUIN 2020	MARTEL, DIANE	Commande d'Arbres. Fiche 63	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	39 995,38 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOCATION GUAY	1416662	09 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Contrat gré-à-gré pour une location d'environ 2 semaine pour une rétrocaveuse car celle des parcs est en réparation	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	11 337,39 $	
LOCATION GUAY	1416662	24 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Contrat gré-à-gré pour une location d'environ 2 semaine pour une rétrocaveuse car celle des parcs est en réparation	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	3 401,22 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1415936	08 JUIN 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation de drain privé au 9690 ave Bruchési	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	9 081,42 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1410584	09 JUIN 2020	LAPIERRE, MELANIE	Location de voiture pour inspecteur parc, été 2020. Fiche 63	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	3 984,28 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1414564	09 JUIN 2020	LAPIERRE, MELANIE	Location deuximeme voiture pour inspecteur parc, été 2020. Fiche 63	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	3 984,28 $	
OLIVIER MONTULET	1422524	17 JUIL. 2020	BOULIANE, CLAUDE	Demande de formation pour certains employés de l'aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 729,67 $	
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1423545	24 JUIL. 2020	MARTEL, DIANE	Commande d'arbres pour plantation annuelle	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	25 235,38 $	
PEPINIERE ROUGEMONT ENR	1419198	26 JUIN 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Commande d'arbres pour les parcs. Fiche 63	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	15 532,89 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1414821	02 JUIN 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation de branchement d'égout mitoyen au 10538 et 10550 Rue Clark	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	9 596,38 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1422124	15 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation d'un branchement d'égout au 11020 rue Pasteur.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	6 456,72 $	
RENE JUILLET CONSULTANT INC.	1424265	30 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Formation compagnonnage OPA - Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	9 002,68 $	
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	1417728	29 JUIN 2020	DIOUF, MAME GALLO	Services professionnels en ingénierie - Réfection du terrain de soccer du parc Marcelin-Wilson - PTI	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 367,58 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1413048	13 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	BC ouvert pour services d'hydroexcavation aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1413048	13 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	BC ouvert pour services d'hydroexcavation aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	600,53 $	
VASERIE P.L.P. CANADA LTEE	1423127	22 JUIL. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Bacs à arbres noirs - Modèle 11-437-120-032	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	10 321,69 $	
CAN-INSPEC INC.	1394142	27 JUIN 2020	BOISVERT, CHANTAL	BCO 2020 - Service d'inspection télévisé de conduite d'égout	Anjou	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
INNOV-VAC INC.	1421450	15 JUIL. 2020	BOISVERT, CHANTAL	BCO ¿ANJ ¿ 2020 ¿ TP Alésage de conduite d'aqueduc ou d'égout	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
LAFARGE CANADA INC	1418681	23 JUIN 2020	DENIS, ROBERT	Entente cadre 1402405, achat de pierres pour l'année 2020	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	28 435,86 $	1402405
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1417202	24 JUIL. 2020	BOISVERT, CHANTAL	Achat de divers pièces d'aqueduc	Anjou	Réseaux d'égout	15 300,61 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1423543	24 JUIL. 2020	BOISVERT, CHANTAL	Achat pour divers pièces sur l'entente	Anjou	Réseaux d'égout	2 005,28 $	1191511
SYSTEMES URBAINS INC.	1409956	24 JUIL. 2020	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - 2020 - TP - ENTRETIEN DES AÉRATEURS AU LAC DE RETENUE	Anjou	Réseaux d'égout	18 897,75 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1414702	18 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Pierrefonds	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
AEROCHEM INC.	1420189	07 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - BARIL DE GRAISSE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
AREO-FEU LTEE	1422262	21 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - GUIDE & CAPTEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1421512	14 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIECES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	87,14 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1416279	11 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,T-SHIRT,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE,MANCHE COURTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	8,40 $	
CLARIVATE ANALYTICS	1418638	23 JUIN 2020	GAUTHIER, DEAN	Abonnement annuel, du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, pour l'accès aux normes ASTA, AWWA et CSA selon la proposition du 11 juin 2020.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	61 529,15 $	
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1421108	10 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ETIQUETTE,PLASTIQUE MULTI-USAGE,VERT,IDENTIFICATION DE CABLE,FEUX DE CIRCULATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
CUBEX LIMITED	1421855	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPRO. (INVENTAIRE - BROSSE RAVO)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	94,49 $	
ELECTROMEGA LTEE	1414092	01 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEU VERT A DEL ROND,300MM DE DIAMETRE, SELON EXIGENCE FEU VEHICULAIRE A DIODE PLEIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	89,24 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1419601	30 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPRO (INVENTAIRE - PATIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	220,47 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1421684	15 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PATIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	167,98 $	
EP MONTREAL	1420591	13 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRE ARGO HYTOS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1414711	02 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,79 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1414981	04 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	17,74 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1415193	04 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	35,60 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1415343	08 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	50,15 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1416503	12 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réap LaSalle	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	524,94 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1418232	22 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	17,74 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1418338	23 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - CHENILLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	251,97 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1420262	07 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - DISQUE INTERIEUR BOMBARDIER, PIGNON HYDRAUSTATIQUE,COUSSINET «BUSHING»	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	50,15 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1420512	08 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,70 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1421157	10 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	262,47 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1422683	20 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - DISQUE INTERIEUR BOMBARDIER,CONE COUSSINET,COUSSINET A ROULEAU CONIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	23,49 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1423241	23 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	42,20 $	
EXPROLINK INC.	1416547	11 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MADVAC)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
EXPROLINK INC.	1423621	27 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - MADVAC)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	215,75 $	
GROUPE DPI INC.	1417479	19 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgences - Achat de visières protectrice pour le covid19 pour les casques des inspecteurs	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	82,84 $	
GROUPE DPI INC.	1417479	06 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgences - Achat de visières protectrice pour le covid19 pour les casques des inspecteurs	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	90,85 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1416325	12 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Verdun	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	68,24 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1416454	12 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	68,24 $	
LAROSE & FILS LTEE	1416333	12 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Verdun	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	5,25 $	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1417652	19 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Verdun	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	57,74 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1415175	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COIN EN BOIS,PRUCHE DE L'EST, BRUT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1418705	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BLOC EN BOIS,PIN ROUGE, BRUT,TRAITE CCA-40 APRES COUPE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1418469	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - BROSSE,CANIVEAU,2 SEGMENT,BROSSE CENTRALE POUR BALAI BUCHER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	93,44 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1415811	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - BASE,METAL,COURTE,DUREE,POTEAU,TELESPAR/BALISE,NOIR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	73,49 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1419420	07 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP PIR - MANCHON,ANCRAGE,BALISE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	83,99 $	
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1414455	09 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	157,48 $	
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1421918	15 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande peinture signalisation inventaire	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 $	
PIQUETS BERTRAND INC	1421492	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - FE/3/4" X 4' X 8',CONTREPLAQUE PEUPLIER (2 BEAU COTE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	1417998	30 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - COUVERCLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
SECURITE LANDRY INC	1420122	07 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEMI-MASQUE RESPIRATOIRE "6100",MASQUE RESPIRATOIRE,MOYEN,CARTOUCHE FIXE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1420476	07 JUIL. 2020	COUTURE, MICHEL	Acquisition d'un phocopieur (imprimante/numérisation) MXM3570 monochrome. 3 tiroirs de papiers tout formats, 35 copies par minutes (noir et blanc) selon la soumission - Colbert.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 655,13 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIGNEL SERVICES INC	1415035	05 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - BALISE CONIQUE,ROUGE FLUORESCENT,BANDE HAUTE REFLEC	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
SIGNEL SERVICES INC	1422413	17 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - POTEAU TELESPAR, PANNEAU	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1417640	30 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE UNIPOL. RELAIS AU MERCURE TYPE "DURAKOOL"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	99,74 $	
TECHNO FEU INC	1415396	05 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
TECHNO FEU INC	1415794	11 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
TECHNO FEU INC	1416974	16 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
TECHNO FEU INC	1418389	22 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
TECHNO FEU INC	1418513	25 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
TECHNO FEU INC	1419433	30 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE- PIÈCES DE CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
TECHNO FEU INC	1420157	07 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
TECHNO FEU INC	1420566	10 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
TECHNO FEU INC	1422013	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION POMPIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
TECHNO FEU INC	1422894	21 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
TECHNO FEU INC	1423188	23 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
ULINE CANADA CORP	1416690	11 JUIN 2020	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences : Achat de pompes pour contenant de 20L	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	64,70 $	
ULINE CANADA CORP	1420019	03 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES URGENCES COLBERT - SAC POLYETHYLENE CLAIR DE TYPE «ZIPLOC»,	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	174,32 $	
WAINBEE LIMITEE	1415447	08 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - COMPRESSEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1417016	15 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - VERIN DE PELLE ORIENTATION ET LEVAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	108,28 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1422374	21 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - VERIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	144,05 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1422702	21 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - SABOT,CARBURE,LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE,VERIN DE PELLE ORIENTATION ET LEVAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	173,29 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1415620	08 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - FLECHE DIRECTIONNELLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	188,98 $	
7774672 CANADA INC.	1414979	02 JUIN 2020	COUTURE, MAGGIE	MESURES D'URGENCE GEL DESINFECT 250ml	Bilan	Entretien et nettoyage	157 481,25 $	
7774672 CANADA INC.	1419679	30 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES D'URGENCE GEL DESINFECT 250ml	Bilan	Entretien et nettoyage	17 637,90 $	
7774672 CANADA INC.	1424012	28 JUIL. 2020	LECLERC, DENIS	Mesures d'urgences - Achat de gel désinfectant	Bilan	Entretien et nettoyage	47 244,37 $	
9227-8548 QUEBEC INC.	1414237	10 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	NESURES URGENCE - LINGETTES DESINFECTANTES	Bilan	Sécurité et santé	73 491,25 $	
9227-8548 QUEBEC INC.	1416660	11 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	NESURES URGENCE - LINGETTES DESINFECTANTES	Bilan	Sécurité et santé	24 861,04 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1414702	01 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Pierrefonds	Bilan	Matériel roulant	4 422,07 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1414730	01 JUIN 2020	HUARD, FRANCOIS	COMMANDE SPECIAL POUR BATIMENT A LA DEMANDE DE MARTIN DURAND JODOIN	Bilan	Construction	5 795,31 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1415332	04 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Bilan	Construction	3 097,13 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1410143	08 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	13 688,48 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1411037	08 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	25 761,31 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1411102	08 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	14 633,38 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1419462	29 JUIN 2020	COUTURE, MAGGIE	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	63 590,93 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1420108	21 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 704,47 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1420113	22 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	11 425,17 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1423503	24 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FLUIDE D'ECHAPPEMENT DIESEL	Bilan	Matériel roulant	5 914,24 $	
AEROCHEM INC.	1420189	06 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - BARIL DE GRAISSE)	Bilan	Entretien et nettoyage	2 646,40 $	
AGREGATS WATERLOO INC. (AWI INC)	1423504	24 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 22 KG,SABLE DOLOMITIQUE,MARBRE BLANC	Bilan	Culture, sport et loisir	10 078,80 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1414957	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,TUYAU EN FONTE,BOULON,T,REGULIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 699,03 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1414957	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,TUYAU EN FONTE,BOULON,T,REGULIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	20 945,01 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1414957	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,TUYAU EN FONTE,BOULON,T,REGULIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	8 776,01 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1415092	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,101MM,COUVERCLE DE REPARATION POUR BOITE DE SERVICE,RALLONGE POUR BOITE DE SERVICE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 015,35 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1415092	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,101MM,COUVERCLE DE REPARATION POUR BOITE DE SERVICE,RALLONGE POUR BOITE DE SERVICE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 127,36 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1417444	16 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ECROU,CARRE,101MM,BORNE FONTAINE 8',TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 825,27 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1417444	16 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ECROU,CARRE,101MM,BORNE FONTAINE 8',TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	13 768,31 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1417444	16 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ECROU,CARRE,101MM,BORNE FONTAINE 8',TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	341,84 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1418021	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BORNE FONTAINE 6',PREMIER D67M,1PRISE 4"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 040,97 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1418575	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 047,26 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1421101	10 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE DE REPARATION POUR BOITE DE SERVICE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 501,34 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1424025	28 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	ADL COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 071,91 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1424438	30 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 699,03 $	1137513
ALFAGOMMA CANADA INC.	1415153	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 1 1/2" X 50',BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,NPSH	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 115,86 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1416240	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,QST	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 459,24 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1418082	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,LANCE,ARROSAGE,EMBOUT,CAOUTCHOUC,ATTACHE-BOUCLE COURROIE 3/4"	Bilan	Transport et entreposage	1 799,43 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1418082	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,LANCE,ARROSAGE,EMBOUT,CAOUTCHOUC,ATTACHE-BOUCLE COURROIE 3/4"	Bilan	Environnement et nature	378,46 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1418082	19 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,LANCE,ARROSAGE,EMBOUT,CAOUTCHOUC,ATTACHE-BOUCLE COURROIE 3/4"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 178,50 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1418082	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,LANCE,ARROSAGE,EMBOUT,CAOUTCHOUC,ATTACHE-BOUCLE COURROIE 3/4"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 806,85 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1421212	10 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - GRATTOIR)	Bilan	Matériel roulant	3 569,57 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1423221	22 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,NPSH	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 686,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALL TAPE DISTRIBUTION	1424159	29 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT - 2"X60 VG,RUBAN,ARGENT,CONDUIT	Bilan	Construction	2 716,24 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1414965	02 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",BOTTINE DE TRAVAIL, 8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 087,87 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1416444	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SOULIER DE SECURITE EN CUIR NOIR,BOTTINE,SECURITE,HAUT. 6",NOIR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 902,94 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1418341	22 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 670,89 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1418929	25 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",NYLON BALISTIQUE,DOUBLEE GORETEX	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 980,50 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1419742	02 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANTEAU D'HIVER DOUBLE,5 EN 1,ORANGE HAUTE VISIBILITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 662,07 $	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1419743	02 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,8",BOTTINE,SECURITE,HAUT. 6",	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 042,77 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1421033	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTE,HANCHE,CAOUTCHOUC,HOMME,BOTTE,15",CAOUTCHOUC,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 534,93 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1421033	10 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTE,HANCHE,CAOUTCHOUC,HOMME,BOTTE,15",CAOUTCHOUC,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 710,88 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1422354	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",BOTTINE,SECURITE,8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 765,03 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1424031	28 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT - BOTTINE, SECURITE, 8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 641,17 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1424442	30 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT - BOTTINE,SECURITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 327,60 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1422561	17 JUIL. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgence - Achat de valve avec filtre HEPA pour les trousses de secours de la Ville	Bilan	Sécurité et santé	7 400,57 $	
AREO-FEU LTEE	1422262	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - GUIDE & CAPTEUR)	Bilan	Matériel roulant	7 085,22 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1414780	02 JUIN 2020	LESSARD, SIMON	REBATIRE RADIATUER INVENTAIRE MAGASIN 02	Bilan	Matériel roulant	2 923,14 $	
ATTACHES ET RACCORDS AIMS	1421935	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEUILLARD,ACIER INOXYDABLE,TYPE 201	Bilan	Transport et entreposage	5 984,29 $	
AUTOMATISATION GRIMARD INC.	1410399	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTACTEUR ELECTROMAGNETIQUE,BIPOLAIRES AVEC RELAIS AU MERCURE DE TYPE "DURAKOOL"	Bilan	Construction	15 952,85 $	
BATTERIES DIXON INC.	1420083	06 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - BATTERIES)	Bilan	Matériel roulant	3 612,96 $	1349699
BATTERIES DIXON INC.	1420083	07 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - BATTERIES)	Bilan	Matériel roulant	826,59 $	1349699
BATTERIES DIXON INC.	1422743	20 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - BATTERIES	Bilan	Matériel roulant	2 380,01 $	1349699
BRIDGESTONE CANADA INC.	1377552	16 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PNEUS	Bilan	Matériel roulant	3 173,59 $	1348750
BRIDGESTONE CANADA INC.	1416045	09 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS RÉCHAPPÉS)	Bilan	Matériel roulant	10 672,50 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1418371	22 JUIN 2020	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPE RÉAPPRO. INVENTAIRE DICKSON	Bilan	Matériel roulant	4 608,30 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1418990	25 JUIN 2020	ROY, LYNE	PNEU RECHAPÉ RÉAPPRO. INVENTAIRE DICKSON	Bilan	Matériel roulant	3 691,02 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1423270	22 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	4 262,58 $	1348750
BUNZL SECURITE	1414489	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES URGENCES COLBERT - GEL DESINF AVC POMPE	Bilan	Entretien et nettoyage	34 539,16 $	
BUNZL SECURITE	1417347	16 JUIN 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de visières et porte-visière - Inventaire Colbert	Bilan	Vêtement et équipement de travail	9 069,88 $	
BUNZL SECURITE	1418696	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUNETTE,SECURITE,MONTURE AJUSTABLE,TABLIER LONG,NEOPRENE,DOUBLURE PLOY	Bilan	Vêtement et équipement de travail	759,31 $	
BUNZL SECURITE	1418696	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUNETTE,SECURITE,MONTURE AJUSTABLE,TABLIER LONG,NEOPRENE,DOUBLURE PLOY	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 960,67 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1421512	13 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIECES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	2 215,88 $	
CASBO PLEXIGLASS INC.	1415002	02 JUIN 2020	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de feuilles de plexiglass	Bilan	Construction	12 336,03 $	
CBM N.A. INC.	1415374	04 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - CHAMBRE DE FREIN)	Bilan	Matériel roulant	2 704,45 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1424105	29 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRES JOHN DEERE)	Bilan	Matériel roulant	706,59 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1424105	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRES JOHN DEERE)	Bilan	Matériel roulant	1 736,30 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1416279	11 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,T-SHIRT,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE,MANCHE COURTE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 836,24 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1416627	11 JUIN 2020	COUTURE, MAGGIE	MESURES D'URGENCE BLOUSE JETABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	438 007,85 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1416688	11 JUIN 2020	COUTURE, MAGGIE	MESURES D'URGENCE BLOUSE JETABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	219 003,92 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1415394	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8,BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",DOUBLEE,TAN,BOTTINE DE TRAVAIL	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 214,66 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1415394	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8,BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",DOUBLEE,TAN,BOTTINE DE TRAVAIL	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 286,73 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1418028	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE DE TRAVAIL, 8",FEMME,BOTTINE DE SECURITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 181,14 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1419311	29 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 895,04 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1420707	08 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",TAN,BOTTINE DE TRAVAIL, 8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 859,63 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1421545	13 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 6",NOIR,BOTTINE DE TRAVAIL, 8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 829,41 $	
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1421108	10 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ETIQUETTE,PLASTIQUE MULTI-USAGE,VERT,IDENTIFICATION DE CABLE,FEUX DE CIRCULATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 204,74 $	
CONFIAN	1422504	17 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVRE-OREILLE,SERRE-TETE,PROTECTION POUR BRUIT TRES ELEVE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 237,51 $	
CUBEX LIMITED	1421855	14 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPRO. (INVENTAIRE - BROSSE RAVO)	Bilan	Matériel roulant	2 498,70 $	
DORFIN INC	1414877	02 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES D'URGENCE GEL DESINFECT	Bilan	Entretien et nettoyage	10 498,75 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1415331	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PORTE-FUSIBLE,DOUBLE POLE,ETANCHE,30 AMPS,600V	Bilan	Construction	17 060,47 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1423510	24 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONNECTEUR,CABLE,SQUEEZE,3/8",PRISE,COURANT,DOUBLE,DISJONCT	Bilan	Construction	2 324,84 $	
ELECTROMEGA LTEE	1414092	01 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEU VERT A DEL ROND,300MM DE DIAMETRE, SELON EXIGENCE FEU VEHICULAIRE A DIODE PLEIN	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 644,97 $	
ELECTROMEGA LTEE	1415389	04 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - MONTAGE D1-PV-A,FINI POUDRE DE POLYESTER,SYSTEME DE FEUX SONORE NOVAX	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	19 058,38 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1416156	09 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ENS. MONTAGE POTENCE,MONTAGE D-1,FINI POUDRE DE POLYESTER CUITE NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	26 846,08 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1416637	11 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MONTAGE D1-PV-A,FINI POUDRE DE POLYESTER CUITE NOIR TEXTURE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 619,45 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1418025	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MONTAGE D-3,FINI POUDRE DE POLYESTER CUITE NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 469,65 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1419737	02 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - ENS. MONTAGE POTENCE,PIEDESTAL EN ALUMINIUM POUR COFFRET TECHNO-HYBRIDE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	32 354,67 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1421030	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS. MONTAGE POTENCE,TUBE 58	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 571,11 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1423215	22 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MONTAGE D-3,BRIDE D'ALIMENTATION ET FIXATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	16 103,32 $	1402964
ELECTROMEGA LTEE	1424029	28 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	ADL COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	31 123,78 $	1402964
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1422494	17 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 56 FE ESSUIE-TOUT,JETABLE,WYPALL,L40,BLANC 12.5" X 13"	Bilan	Entretien et nettoyage	9 645,22 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1419601	30 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPRO (INVENTAIRE - PATIN)	Bilan	Matériel roulant	3 879,46 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1421684	14 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PATIN)	Bilan	Matériel roulant	2 828,84 $	
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1423226	22 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 500 ENVELOPPES KRAFT RECYCLE,4 1/8"X9 1/2"	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 713,93 $	
EP MONTREAL	1420591	08 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRE ARGO HYTOS)	Bilan	Matériel roulant	2 035,27 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1414711	01 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Matériel roulant	2 252,93 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1414981	02 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	5 400,51 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1415193	03 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 295,42 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1415343	04 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Matériel roulant	3 413,90 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1416503	11 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réap LaSalle	Bilan	Matériel roulant	19 635,28 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1418232	19 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 320,54 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1418338	22 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	4 189,00 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1420262	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - DISQUE INTERIEUR BOMBARDIER, PIGNON HYDRAUSTATIQUE,COUSSINET «BUSHING»	Bilan	Matériel roulant	7 037,08 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1420512	07 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	4 048,89 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1421157	10 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Matériel roulant	5 492,94 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1422683	20 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - DISQUE INTERIEUR BOMBARDIER,CONE COUSSINET,COUSSINET A ROULEAU CONIQUE	Bilan	Matériel roulant	2 429,77 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1423241	22 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	15 063,33 $	
EQUIPEMENTS PRO BETON	1420129	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHAINE POUR TRONCONNEUSE POUR COUPE DE FONTE,«POWERGRIT»	Bilan	Outillage et machinerie	3 123,90 $	
EXPERT AU TRAVAIL	1414542	01 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",DOUBLEE,NOIRE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 590,57 $	
EXPROLINK INC.	1416547	11 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MADVAC)	Bilan	Matériel roulant	2 433,40 $	
EXPROLINK INC.	1423621	24 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - MADVAC)	Bilan	Matériel roulant	6 317,41 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1414091	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 25 CAPUCHONS,ISOLATEUR,CONNEXION,PORTE-FUSIBLE,DOUBLE, 300M, FIL,ELECTRIQUE,RWU-90,+6,1	Bilan	Construction	10 794,81 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1417617	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RUBAN ELECTRIQUE, VINYLE «SCOTCH 35»,ATTACHE CABLE «TY-RAP» 14",ATTACHE CABLE «TY-RAP» 30"	Bilan	Construction	729,45 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1417617	19 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RUBAN ELECTRIQUE, VINYLE «SCOTCH 35»,ATTACHE CABLE «TY-RAP» 14",ATTACHE CABLE «TY-RAP» 30"	Bilan	Construction	4 493,47 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1418700	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PILE SECHE,ALCALINE,TYPE AAA,1.5V	Bilan	Énergie et produit chimique	2 235,98 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1423549	24 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RUBAN ELECTRIQUE, VINYLE «SCOTCH 33»,ATTACHE CABLE «TY-RAP»	Bilan	Construction	5 414,20 $	
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1415535	05 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 50,SAC,ORDURE,35 X 50,NOIR, 4 MIL.	Bilan	Environnement et nature	4 110,26 $	1276659
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1415732	08 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 50,SAC,ORDURE,35 X 50,NOIR, 4 MIL.	Bilan	Environnement et nature	4 110,26 $	1276659
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1416155	09 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,ORDURE,36 X 50,NOIR,SAC,ORDURE,48" X 50",NOIR,3 MIL	Bilan	Environnement et nature	14 085,76 $	1276659
GESTION CAPITAL GOSSELIN INC.	1424162	29 JUIL. 2020	LECLERC, DENIS	Mesures d'urgences - Achat de désinfectants	Bilan	Entretien et nettoyage	73 491,25 $	
GESTION PARA-MEDICAL INC.	1422351	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TROUSSE COMPLETE DE "PREMIERS SECOURS" EN METAL POUR VEHICULE ,24CM X 24 CM X 7 CM	Bilan	Sécurité et santé	3 831,83 $	1239899
GESTION USD INC	1420680	08 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 660 L ESTAMPE V.DE M.	Bilan	Environnement et nature	19 296,70 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1424347	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - ISOLATEUR, FILTRES)	Bilan	Construction	162,31 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1424347	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - ISOLATEUR, FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	2 451,67 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1415622	05 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	2 589,96 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1415214	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE,BOITE,SORTIE,75M, FIL ELECTRIQUE,AC-90,+12,2	Bilan	Construction	1 166,53 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1415214	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE,BOITE,SORTIE,75M, FIL ELECTRIQUE,AC-90,+12,2	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 464,59 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1421944	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PILE SECHE,ALCALINE,TYPE AA,1.5V	Bilan	Énergie et produit chimique	2 343,32 $	
GROUPE DPI INC.	1417479	16 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgences - Achat de visières protectrice pour le covid19 pour les casques des inspecteurs	Bilan	Vêtement et équipement de travail	19 525,16 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1420513	07 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	2 181,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE TRIUM INC.	1416030	09 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,POLO,HOMME,MARINE FONCE,BRODE VILLE DE MTL	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 983,33 $	1220493
GROUPE TRIUM INC.	1416251	10 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - CASQUETTE AJUSTABLE,LOGO VILLE DE MONTREAL,COULEUR NOIR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 373,83 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	1415757	08 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - HUILE, SYNTHETIQUE, MOTEURS DIESEL, 5W40	Bilan	Matériel roulant	3 514,83 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	1420781	08 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - HUILE)	Bilan	Matériel roulant	4 174,95 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	1424383	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - HUILE)	Bilan	Matériel roulant	2 021,01 $	
HAZMASTERS INC.	1420131	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COMBINAISON JETABLE,TRAVAIL,AVEC CAPUCHON	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 101,07 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1416325	10 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Verdun	Bilan	Environnement et nature	1 968,52 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1416454	10 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 367,47 $	
INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	1417216	15 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - CAISSON SERVICE ELECTRIQUE, ALLONGE,ACIER GALVANISE A CHAUD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	42 463,24 $	1388389
IPL INC.	1416639	11 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 240 L ET 360 L	Bilan	Environnement et nature	36 971,29 $	1317213
IPL INC.	1420681	08 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M.	Bilan	Environnement et nature	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1423283	22 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - BAC ROULANT BRUN,240 L,ESTAMPE V.DE M	Bilan	Environnement et nature	27 521,74 $	1317213
J.A. LARUE INC	1423106	22 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO (INVENTAIRE - SABOT)	Bilan	Matériel roulant	2 077,05 $	
KENWORTH MONTREAL	1415330	04 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES)	Bilan	Matériel roulant	2 377,67 $	
KENWORTH MONTREAL	1415914	09 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - VALVE, SOUPAPE & THERMOSTAT)	Bilan	Matériel roulant	188,47 $	
KENWORTH MONTREAL	1415914	08 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - VALVE, SOUPAPE & THERMOSTAT)	Bilan	Matériel roulant	2 890,26 $	
KENWORTH MONTREAL	1416550	11 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / RÉAPPRO. (INVENTAIRE - MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	276,16 $	
KENWORTH MONTREAL	1416550	12 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / RÉAPPRO. (INVENTAIRE - MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	1 871,82 $	
KENWORTH MONTREAL	1417088	16 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES)	Bilan	Matériel roulant	75,13 $	
KENWORTH MONTREAL	1417088	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES)	Bilan	Matériel roulant	7 181,52 $	
KENWORTH MONTREAL	1417088	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES)	Bilan	Entretien et nettoyage	169,32 $	
KENWORTH MONTREAL	1417848	18 JUIN 2020	DESJARDINS, LOUISE	ANTIGEL MOTEUR POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	2 045,49 $	
KENWORTH MONTREAL	1422263	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - BARRE, DISQUE ET GOUJON)	Bilan	Matériel roulant	5 347,26 $	
KENWORTH MONTREAL	1423359	23 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CARTOUCHE, ETRIER, SOUPAPE	Bilan	Matériel roulant	8 525,13 $	
LAROSE & FILS LTEE	1416333	10 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	2 511,91 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1415171	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLE,BOIS,QUALITE EBENISTERIE,TARAUD,TUYAU,SEMI-CONIQUE,BOYAU,ARROSAGE,GRADE INDUSTRIEL	Bilan	Construction	634,28 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1415171	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLE,BOIS,QUALITE EBENISTERIE,TARAUD,TUYAU,SEMI-CONIQUE,BOYAU,ARROSAGE,GRADE INDUSTRIEL	Bilan	Outillage et machinerie	77,69 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1415171	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLE,BOIS,QUALITE EBENISTERIE,TARAUD,TUYAU,SEMI-CONIQUE,BOYAU,ARROSAGE,GRADE INDUSTRIEL	Bilan	Environnement et nature	1 434,29 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1416258	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANILLE,ANCRAGE,TIGE VISSEE,FORET HELICOIDAL,COUPE RAPIDE,BEC-VERSEUR PLASTIQUE	Bilan	Outillage et machinerie	363,79 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1416258	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANILLE,ANCRAGE,TIGE VISSEE,FORET HELICOIDAL,COUPE RAPIDE,BEC-VERSEUR PLASTIQUE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	161,45 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1416258	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANILLE,ANCRAGE,TIGE VISSEE,FORET HELICOIDAL,COUPE RAPIDE,BEC-VERSEUR PLASTIQUE	Bilan	Environnement et nature	728,93 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1416258	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANILLE,ANCRAGE,TIGE VISSEE,FORET HELICOIDAL,COUPE RAPIDE,BEC-VERSEUR PLASTIQUE	Bilan	Construction	915,80 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1416258	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANILLE,ANCRAGE,TIGE VISSEE,FORET HELICOIDAL,COUPE RAPIDE,BEC-VERSEUR PLASTIQUE	Bilan	Transport et entreposage	3 929,34 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1417616	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEMI-MASQUE RESPIRATOIRE "6100",ENS. DE CARTOUCHES/FILTRE P100 "2097"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 663,00 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1418022	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE-ETAU,LONG.10",PULVERISATEUR A MAIN, INDUSTRIEL,BANDE MAGNETIQUE AIMANTE POUR AFFICHAGE	Bilan	Outillage et machinerie	620,85 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1418022	19 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE-ETAU,LONG.10",PULVERISATEUR A MAIN, INDUSTRIEL,BANDE MAGNETIQUE AIMANTE POUR AFFICHAGE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	667,51 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1418022	19 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE-ETAU,LONG.10",PULVERISATEUR A MAIN, INDUSTRIEL,BANDE MAGNETIQUE AIMANTE POUR AFFICHAGE	Bilan	Environnement et nature	986,46 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1418086	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/RACCORD,BOYAU,EAU,LAITON,1/2",LIME CARREE 12" DOUCE,ENS. DE CARTOUCHES/FILTRE P100	Bilan	Outillage et machinerie	130,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1418086	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/RACCORD,BOYAU,EAU,LAITON,1/2",LIME CARREE 12" DOUCE,ENS. DE CARTOUCHES/FILTRE P100	Bilan	Construction	332,60 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1418086	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/RACCORD,BOYAU,EAU,LAITON,1/2",LIME CARREE 12" DOUCE,ENS. DE CARTOUCHES/FILTRE P100	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 711,30 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1418577	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE,ELECTRICIEN,PELLE,RONDE,PEINTURE,AEROSOL,ROUGE/ORANGE, FLUO	Bilan	Outillage et machinerie	1 403,54 $	1344950
LE GROUPE J.S.V. INC	1418577	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE,ELECTRICIEN,PELLE,RONDE,PEINTURE,AEROSOL,ROUGE/ORANGE, FLUO	Bilan	Outillage et machinerie	3 607,58 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1418577	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE,ELECTRICIEN,PELLE,RONDE,PEINTURE,AEROSOL,ROUGE/ORANGE, FLUO	Bilan	Construction	5 309,51 $	1374956
LE GROUPE J.S.V. INC	1419128	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LIME RONDE,SCIE,CHAINE,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON	Bilan	Construction	174,70 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1419128	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LIME RONDE,SCIE,CHAINE,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON	Bilan	Vêtement et équipement de travail	818,90 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1419128	30 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LIME RONDE,SCIE,CHAINE,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON	Bilan	Environnement et nature	1 049,87 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1419128	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LIME RONDE,SCIE,CHAINE,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON	Bilan	Outillage et machinerie	87,87 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1423493	23 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUPE-CABLE,AVEC POIGNEES ISOLEES,MASSE DOUBLE FACE,PEINTURE,AEROSOL	Bilan	Outillage et machinerie	999,99 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1423493	23 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUPE-CABLE,AVEC POIGNEES ISOLEES,MASSE DOUBLE FACE,PEINTURE,AEROSOL	Bilan	Construction	1 484,61 $	1374956
LE GROUPE J.S.V. INC	1423493	23 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUPE-CABLE,AVEC POIGNEES ISOLEES,MASSE DOUBLE FACE,PEINTURE,AEROSOL	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 539,67 $	1374956
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1418701	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LIVRET/50 REGISTRE DE LA RONDE DE SECURITE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 005,64 $	
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC	1423517	24 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 100,SAC ORDURE,36 X 50, NOIR,2.4 MIL	Bilan	Environnement et nature	17 053,33 $	
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1400529	03 JUIN 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de portes pour fût recyclées - Inventaire St-Laurent	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 160,14 $	
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1415833	08 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande réparation fut	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 137,02 $	
LES ENTREPRISES CATSPORTS INC.	1423236	22 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/2 FILETS,SOCCER,POLYETHYLENE,NOUE,ENS/2,FILET,SOCCER JUNIOR	Bilan	Culture, sport et loisir	3 876,56 $	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1417652	17 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Verdun	Bilan	Matériel roulant	2 277,18 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1415175	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COIN EN BOIS,PRUCHE DE L'EST, BRUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 291,37 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1418705	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BLOC EN BOIS,PIN ROUGE, BRUT,TRAITE CCA-40 APRES COUPE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 354,36 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1413193	17 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap Pierrefonds	Bilan	Matériel roulant	2 272,50 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1418469	22 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - BROSSE,CANIVEAU,2 SEGMENT,BROSSE CENTRALE POUR BALAI BUCHER	Bilan	Matériel roulant	2 540,70 $	
LES PLASTIQUES BALCAN LIMITEE	1415660	05 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 40SAC, MATELAS KING,87" X 90"	Bilan	Ameublement	3 005,79 $	
LES PLASTIQUES BALCAN LIMITEE	1416265	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 40SAC, MATELAS KING,87" X 90"	Bilan	Ameublement	3 005,79 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1409605	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHEMISE,TRAVAIL,COTON	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 618,47 $	1384590
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1409605	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHEMISE,TRAVAIL,COTON	Bilan	Vêtement et équipement de travail	654,62 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1409995	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE,TRAVAIL,BLEU,CHEMISE,TRAVAIL,BLEU,MANCHE COURTE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 436,66 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1416261	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE,TRAVAIL,COMBINAISON,TRAVAIL,BLEU	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 889,16 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1416261	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE,TRAVAIL,COMBINAISON,TRAVAIL,BLEU	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 227,30 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1414654	01 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 300M, CABLE "Z", 24+1 CONDUCTEURS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 314,97 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1416242	10 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - GILET,VESTE,SECURITE,FEMME,ORANGE HAUTE VISIBILITE,PANTALON,PEINTRE,65% POLYESTER,35% COTON,BLANC	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 830,21 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1421031	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GILET,SECURITE,ORANGE,HAUTE VISIBILITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 068,28 $	1414669
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1422352	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GILET,SECURITE,ORANGE,HAUTE VISIBILITE,FILET,POLAR,ORANGE,HAUTE VISIBILITE,INTERIEUR DETACHABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 890,33 $	1414669
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1422441	17 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FIL ELECTRIQUE,AC-90,+12,2 CONDUCTEURS,SOLIDE,CABLE,SIGNALISATION,+14,11,CABLE,SIGNALISATION,+14,7	Bilan	Construction	1 417,33 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1422441	17 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FIL ELECTRIQUE,AC-90,+12,2 CONDUCTEURS,SOLIDE,CABLE,SIGNALISATION,+14,11,CABLE,SIGNALISATION,+14,7	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	20 686,73 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1423479	23 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - 300M, CABLE "Z", 24+1 CONDUCTEURS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	18 796,96 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1415811	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - BASE,METAL,COURTE,DUREE,POTEAU,TELESPAR/BALISE,NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 283,48 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1419420	29 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP PIR - MANCHON,ANCRAGE,BALISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 891,35 $	
MESSER CANADA INC.	1413913	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT UNIVERSEL,TRAVAIL,ENDUIT VINYL,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,NON-DOUBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 421,04 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1414837	02 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT JETABLE,PETIT,AMBIDEXTE,BLEU,100% NITRILE,SAUPOUDRE,ULTRA-MINCE,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 202,12 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1415168	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE, TRICOT DE NYLON/SPANDEX,ENS/COUVRE-OREILLES,RELEVABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 498,73 $	
MESSER CANADA INC.	1415168	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE, TRICOT DE NYLON/SPANDEX,ENS/COUVRE-OREILLES,RELEVABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 844,42 $	
MESSER CANADA INC.	1415168	17 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE, TRICOT DE NYLON/SPANDEX,ENS/COUVRE-OREILLES,RELEVABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	329,01 $	
MESSER CANADA INC.	1415168	30 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE, TRICOT DE NYLON/SPANDEX,ENS/COUVRE-OREILLES,RELEVABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	31,71 $	
MESSER CANADA INC.	1416159	09 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT GR. MOYEN,CUIR VACHE,NON DOUBLE,DOS COTON PROTECTEUR CUIR,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,DOUBLE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,DOUBLE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,DOUBLE,GANT,ANTI-VIBRATION	Bilan	Vêtement et équipement de travail	16 872,41 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1416445	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,ANTI-VIBRATION,DEMI-DOIGT,CUIR DE CHEVRE,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 752,73 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1417451	16 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,TRAVAIL,PETIT,NON DOUBLE,GANT,TRAVAIL,LARGE,NON DOUBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 633,08 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1418029	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,NYLON POLYURETHANE,HAUTE DEXTERITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 659,86 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1418582	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT LARGE,TRAVAIL,SOUDEUR,CUIR DE CHEVREUIL	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 643,96 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1419744	02 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - GANT GR. LARGE,CUIR VACHE,NON DOUBLE,GANT,NYLON POLYURETHANE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	24 891,48 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1420546	07 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,CUIR DE MOUTON, GANT,TRAVAIL,LARGE,NON DOUBLE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,NON-DOUBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 295,48 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1421034	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,NYLON POLYURETHANE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,DOUBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 179,57 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1421836	14 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,GR. X-LARGE,CUIR,VACHE,NON DOUBLE,DOS COTON,GANT,ANTI-VIBRATION,PLEIN-DOIGT	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 024,42 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1423218	22 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,TRAVAIL,LARGE,DOUBLE FLANELLE,TRICOT	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 006,32 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1424443	30 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT - GANT,TRAVAIL,GANT,TRICOT	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 033,97 $	1321906
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1414990	02 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEU LOURD)	Bilan	Matériel roulant	4 168,09 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1415026	03 JUIN 2020	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT MAG.02 VIAU	Bilan	Matériel roulant	3 418,98 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1415625	05 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	5 391,53 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1417090	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEU)	Bilan	Matériel roulant	3 245,88 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1417539	17 JUIN 2020	DESJARDINS, LOUISE	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	3 679,52 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1418370	22 JUIN 2020	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	7 330,06 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1420848	09 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	2 434,41 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1421558	13 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	3 418,98 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1422125	15 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	4 168,09 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1424375	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	6 738,94 $	
OPALE INTERNATIONAL INC.	1414964	02 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 958,77 $	1365329
OPALE INTERNATIONAL INC.	1416031	09 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE,PANTALON DE TRAVAIL POUR FEMME	Bilan	Vêtement et équipement de travail	9 899,37 $	1365329
OPALE INTERNATIONAL INC.	1417450	16 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE,TAILLE 34,REBORD FINI 30	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 272,77 $	1365329
OPALE INTERNATIONAL INC.	1422353	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE,TAILLE 34	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 719,08 $	1365329
ORANGE TRAFFIC INC	1414962	02 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEU FLECHE VERTE A DEL ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 184,18 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1415391	04 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE,FEU FLECHE VERTE A DEL ROND,ECRAN FEUX DE CIRCULATION A DEL 4 LANTERNES	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	74 557,61 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1416636	11 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FEU FLECHE VERTE A DEL ROND,300MM DE DIAMETRE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	36 932,40 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1417215	15 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE,FEU ROUGE A DEL ROND, ECRAN FEUX DE CIRCULATION A DEL 4 LANTERNES	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	41 465,13 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1418024	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEU FLECHE VERTE A DEL ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 184,18 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1418578	23 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FEU AUTOBUS A DEL,ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	20 997,50 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1419739	02 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - ECRAN FEUX DE CIRCULATION A DEL,FEU FLECHE ROUGE A DEL RONDFEU,ECRAN FEUX DE CIRCULATION A DEL	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	81 858,24 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1422350	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ECRAN FEUX DE CIRCULATION A DEL 4 LANTERNES,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 227,73 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1423214	22 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE,TETE DE FEUX EN POLYCARBONATE,TETE DE FEUX CYCLISTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	99 617,50 $	1402907
ORANGE TRAFFIC INC	1424030	28 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	ADL COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	15 250,70 $	1402907
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1414455	09 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 639,07 $	
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1421918	15 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande peinture signalisation inventaire	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 389,07 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	1414773	02 JUIN 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Bilan	Matériel roulant	1 901,77 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	1414773	11 JUIN 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Bilan	Matériel roulant	1 264,57 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	1414773	09 JUIN 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Bilan	Matériel roulant	243,39 $	
PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE	1415045	04 JUIN 2020	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT MAGASIN 02 VIAU LE 3.JUIN 2020	Bilan	Matériel roulant	3 169,48 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1424313	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR MÉCANIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	1 968,10 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1424313	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR MÉCANIQUE)	Bilan	Construction	45,56 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1424313	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	739,90 $	
PIQUETS BERTRAND INC	1421492	13 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - FE/3/4" X 4' X 8',CONTREPLAQUE PEUPLIER (2 BEAU COTE)	Bilan	Construction	2 937,03 $	
PLASTIPRO CANADA LTEE	1415387	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BALISE CONIQUE,ROUGE FLUORESCENT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 288,26 $	1133370
PLASTIQUES PIEDMONT	1411181	15 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FE/1/4" X 4' X 8',PLEXIGLASS,ACRYLIQUE CLAIRE	Bilan	Construction	20 768,63 $	
PNEUTECH-ROUSSEAU INC.	1417133	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRE)	Bilan	Matériel roulant	2 447,76 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	1417998	30 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - COUVERCLE)	Bilan	Environnement et nature	4 462,49 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SANY	1410848	08 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES D'URGENCE GANT NITRILE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	26 856,28 $	
PRODUITS SANY	1412045	02 JUIN 2020	COUTURE, MAGGIE	MESURES D'URGENCE GEL DESINFECT	Bilan	Entretien et nettoyage	324 285,39 $	
PRODUITS SANY	1416271	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COL,SAC,ORDURE,35" X 50",CLAIR, 1.4 MIL BERT - 44LBS POUDRE A BALAYER	Bilan	Environnement et nature	5 651,18 $	
PRODUITS SANY	1416271	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COL,SAC,ORDURE,35" X 50",CLAIR, 1.4 MIL BERT - 44LBS POUDRE A BALAYER	Bilan	Entretien et nettoyage	327,56 $	
PRODUITS SANY	1417620	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PIQUE PAPIER,POINTE 5",5L/EAU DE JAVEL,COUVERCLE,POUBELLE,PLASTIQUE	Bilan	Environnement et nature	439,06 $	
PRODUITS SANY	1417620	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PIQUE PAPIER,POINTE 5",5L/EAU DE JAVEL,COUVERCLE,POUBELLE,PLASTIQUE	Bilan	Entretien et nettoyage	2 207,26 $	
PRODUITS SANY	1418091	19 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 100,SAC ORDURE,36 X 50, NOIR,2.4 MIL	Bilan	Environnement et nature	9 244,78 $	
PRODUITS SANY	1420143	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 100,SAC ORDURE,36 X 50, NOIR,2.4 MIL	Bilan	Environnement et nature	9 244,78 $	
PRODUITS SANY	1421526	13 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES D'URGENCE GEL DESINFECT MAGCLEAN 7010	Bilan	Entretien et nettoyage	72 441,37 $	
PRODUITS SANY	1421956	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - EAU DE JAVEL,HYPOCHLORITE DE SODIUM 6%,SAC,ORDURE,35 X 50 NOIR	Bilan	Environnement et nature	4 688,59 $	
PRODUITS SANY	1421956	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - EAU DE JAVEL,HYPOCHLORITE DE SODIUM 6%,SAC,ORDURE,35 X 50 NOIR	Bilan	Entretien et nettoyage	1 839,38 $	
PRODUITS SANY	1422707	21 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - 500, SAC,ORDURE,BLANC	Bilan	Environnement et nature	41 638,04 $	1048199
PRODUITS SANY	SLT969163	22 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande produits Aquatique	Bilan	Entretien et nettoyage	1 772,19 $	
PRODUITS SANY	SLT969163	02 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande produits Aquatique	Bilan	Entretien et nettoyage	1 772,19 $	
QUALITY SPORT LTD	1416029	09 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,T-SHIRT POUR FEMME ET HOMME	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 618,94 $	1336792
QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	1419995	03 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO. (INVENTAIRE - CADENAIS ET BOULONS)	Bilan	Construction	2 140,17 $	
QUINCAILLERIE PONT MERCIER LTEE	1417622	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROULETTE PLAQUE PIVOTANTE,16 OZ,GAZ MAPP, ENTONNOIR,FER BLANC	Bilan	Outillage et machinerie	48,82 $	
QUINCAILLERIE PONT MERCIER LTEE	1417622	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROULETTE PLAQUE PIVOTANTE,16 OZ,GAZ MAPP, ENTONNOIR,FER BLANC	Bilan	Construction	78,95 $	
QUINCAILLERIE PONT MERCIER LTEE	1417622	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROULETTE PLAQUE PIVOTANTE,16 OZ,GAZ MAPP, ENTONNOIR,FER BLANC	Bilan	Énergie et produit chimique	2 195,04 $	
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1415385	09 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CADENAS,CLE MODIFIABLE,CADENAS,1 1/2" LARGEUR	Bilan	Construction	1 012,16 $	1203411
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1415385	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CADENAS,CLE MODIFIABLE,CADENAS,1 1/2" LARGEUR	Bilan	Construction	4 846,89 $	1203411
RANCO IMPEX CANADA LTD	1410994	17 JUIN 2020	LIEBMANN, RICHARD	BLOUSE PROTECTION JETABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	557 483,62 $	
REAL HUOT INC.	1423242	22 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE,BOYAU,CABINET,INCENDIE,ITEM#63 ET 64,BORNE FONTAINE,D67M	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	337,70 $	
REAL HUOT INC.	1423242	23 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE,BOYAU,CABINET,INCENDIE,ITEM#63 ET 64,BORNE FONTAINE,D67M	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 288,31 $	
ROGER GIRARD INC	1421950	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOITE,JONCTION,LATERAL,SIMPLE, FONTE	Bilan	Construction	3 165,37 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1413651	02 JUIN 2020	ROY, LYNE	HUILE EN VRAC ATELIER DICKSON	Bilan	Matériel roulant	3 993,91 $	
SECURITE LANDRY INC	1420122	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEMI-MASQUE RESPIRATOIRE "6100",MASQUE RESPIRATOIRE,MOYEN,CARTOUCHE FIXE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 981,75 $	
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1414993	02 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - CHAMBRE A AIR)	Bilan	Matériel roulant	2 189,30 $	
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1417586	17 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - SOUPAPE)	Bilan	Matériel roulant	2 140,49 $	
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1424350	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - CHAMBRE DE FREIN, TAMBOUR)	Bilan	Matériel roulant	3 854,89 $	
SHORTALL ELECTRIQUE LTEE	1421951	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FUSIBLE MINIATURE MELAMINE,TYPE KTK	Bilan	Construction	4 216,30 $	
SIGNEL SERVICES INC	1415035	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - BALISE CONIQUE,ROUGE FLUORESCENT,BANDE HAUTE REFLEC	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 588,99 $	
SIGNEL SERVICES INC	1421620	14 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande nouveaux panneaux de traverse	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 376,38 $	
SIGNEL SERVICES INC	1422413	16 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - POTEAU TELESPAR, PANNEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	50,39 $	1232492
SIGNEL SERVICES INC	1422413	16 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - POTEAU TELESPAR, PANNEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 585,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STELEM (CANADA) INC.	1416262	10 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET,GUILLOTINE,BORNE FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 582,72 $	
STELEM (CANADA) INC.	1418775	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - SEGMENT DE LA BRIDE DE SURETE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 057,75 $	1222638
STELEM (CANADA) INC.	1419722	01 JUIL. 2020	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	371,66 $	1222638
STELEM (CANADA) INC.	1419722	06 JUIL. 2020	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 117,08 $	
STELEM (CANADA) INC.	1422736	20 JUIL. 2020	DESBIENS, JEAN-GUY	Pièces d'aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 004,79 $	1222638
STELEM (CANADA) INC.	1424164	29 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT - ROBINET,GUILLOTINE,BORNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 181,14 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1414958	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE, RACCORD FLEXIBLE,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 404,49 $	1388424
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1414958	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE, RACCORD FLEXIBLE,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	10 994,81 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1414958	02 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE, RACCORD FLEXIBLE,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 479,11 $	1388417
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415093	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,RACCORD DE SERVICE "LEAD PACK - GRIP", TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 440,75 $	1388424
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415093	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,RACCORD DE SERVICE "LEAD PACK - GRIP", TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 927,58 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415093	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,RACCORD DE SERVICE "LEAD PACK - GRIP", TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 358,37 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415318	04 JUIN 2020	ROY, GUY	Appel livraison Pierrefonds	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 789,70 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415318	04 JUIN 2020	ROY, GUY	Appel livraison Pierrefonds	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	248,82 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415384	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION A BILLE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 026,69 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415416	04 JUIN 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc - Inventaire colbert	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	13 199,56 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1416518	11 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,GUIDEUR,CONIQUE,FONTE GRISE,CADRE,AUTO-NIVELANT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 592,85 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1416518	11 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,GUIDEUR,CONIQUE,FONTE GRISE,CADRE,AUTO-NIVELANT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	370,60 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1416518	12 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,GUIDEUR,CONIQUE,FONTE GRISE,CADRE,AUTO-NIVELANT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	415,71 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1417011	15 JUIN 2020	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 294,52 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1417445	16 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU EN PVC POUR EGOUT,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	14 786,86 $	1388417
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1417445	16 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU EN PVC POUR EGOUT,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	204,10 $	1388415
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418020	18 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLET DE RETENUE EN FONTE,ENS\COLLET RETENUE "GRIP RING"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 868,93 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418573	23 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ANNEAU DE REHAUSSEMENT POUR BOITE VANNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	8 148,39 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418723	23 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO. (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 110,25 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418723	23 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO. (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 084,49 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1419164	29 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 346,68 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1419258	26 JUIN 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP LAS - CADRE GUIDEUR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 711,91 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1419350	29 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT -CADRE,AUTO-NIVELANT,FONTE DUCTILE,PUISARD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 711,23 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1419735	02 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 818,38 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1420137	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -COLLET DE RETENUE EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 955,95 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1420607	08 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION A BILLE "GRIP"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 055,66 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1420856	09 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP LAS - ENS/3 PIECES,CADRE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 509,12 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421027	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU DE CUIVRE EN LONGEUR,50MM X 6.1M	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	14 412,68 $	1388417
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421067	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,GRILLE,FONTE,ANTI-VELO...	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	113,38 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421067	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,GRILLE,FONTE,ANTI-VELO...	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 605,79 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421115	10 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RACCORD DE SERVICE "ULTRA TITE QUICK",BOUCHON EN LAITON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 700,06 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421605	14 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO. (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 050,53 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421605	14 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO. (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	282,41 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421831	14 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 052,94 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421952	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE,MANCHON DE TRANSITION EN FONTE RECOUVERT D'EMAIL	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 752,33 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422357	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - COUVERCLE DE REGARD FONTE DUCTILE,ANNEAU DE PUISARD EN BETON, GUIDEUR,CONIQUE,FONTE GRISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 145,05 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422357	16 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - COUVERCLE DE REGARD FONTE DUCTILE,ANNEAU DE PUISARD EN BETON, GUIDEUR,CONIQUE,FONTE GRISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	44,09 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422577	17 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap Lasalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 207,30 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422577	22 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap Lasalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 207,30 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422577	22 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap Lasalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	47,45 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1423492	23 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE,ARRET DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 142,40 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1423492	23 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE,ARRET DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 370,16 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1423505	24 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOITE DE SERVICE,TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	17 898,96 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1424409	30 JUIL. 2020	ROY, GUY	Appel livraison St-Léonard	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 109,76 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1424409	30 JUIL. 2020	ROY, GUY	Appel livraison St-Léonard	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 899,23 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1424409	30 JUIL. 2020	ROY, GUY	Appel livraison St-Léonard	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 720,71 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1424439	30 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 245,81 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1424439	30 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 219,42 $	1388427
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1417640	17 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE UNIPOL. RELAIS AU MERCURE TYPE "DURAKOOL"	Bilan	Construction	15 101,40 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1417139	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRE HARRISSON)	Bilan	Matériel roulant	2 520,08 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1422888	21 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - EMBRAYAGE, COMPRESSEUR A/C, JOINT D'ÉTANCHEITÉ	Bilan	Outillage et machinerie	3 522,04 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1422888	21 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - EMBRAYAGE, COMPRESSEUR A/C, JOINT D'ÉTANCHEITÉ	Bilan	Matériel roulant	18,65 $	
TACEL LIMITEE	1415390	04 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - TETE DE FEUX PIETON COMPLET, POLYCARBONATE NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	67 596,50 $	1390025
TACEL LIMITEE	1415449	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CARTE D'INTERFACE PRINCIPALE 4T1 EDGE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 445,70 $	
TACEL LIMITEE	1416635	11 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - TETE DE FEUX PIETON COMPLET, POLYCARBONATE NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	50 697,37 $	1390025
TACEL LIMITEE	1417217	15 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOUTON-POUSSOIR JAUNE,POUR PIETON,BASE ET VIS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 714,07 $	1390025
TACEL LIMITEE	1418023	18 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - TETE DE FEUX PIETON COMPLET, POLYCARBONATE NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	76 046,06 $	1390025

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TACEL LIMITEE	1419738	02 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - BOUTON-POUSSOIR JAUNE,TETE DE FEUX PIETON COMPLET,COFFRET BRANCHEMENT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	116 410,13 $	1296799
TACEL LIMITEE	1419738	02 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - BOUTON-POUSSOIR JAUNE,TETE DE FEUX PIETON COMPLET,COFFRET BRANCHEMENT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	108 793,53 $	1390025
TACEL LIMITEE	1420144	06 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CARTE D'INTERFACE PRINCIPALE 4T1 EDGE DLTC4TE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 669,36 $	
TACEL LIMITEE	1423213	22 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - TETE DE FEUX PIETON COMPLET	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	59 146,93 $	1390025
TECHNO FEU INC	1415072	03 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	5 478,04 $	1325286
TECHNO FEU INC	1415396	04 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	5 050,21 $	
TECHNO FEU INC	1415794	08 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	71,80 $	1325286
TECHNO FEU INC	1415794	08 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	7 448,73 $	
TECHNO FEU INC	1415794	08 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	520,13 $	1325286
TECHNO FEU INC	1415906	08 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION POMPIERS)	Bilan	Matériel roulant	3 589,84 $	
TECHNO FEU INC	1416216	10 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	300,63 $	1325286
TECHNO FEU INC	1416216	11 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	2 824,69 $	
TECHNO FEU INC	1416974	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	209,87 $	1325286
TECHNO FEU INC	1416974	15 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	9 887,17 $	
TECHNO FEU INC	1418389	22 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	2 864,90 $	1325286
TECHNO FEU INC	1418513	22 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	5 172,67 $	
TECHNO FEU INC	1419433	29 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE- PIÈCES DE CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	6 043,27 $	
TECHNO FEU INC	1420157	06 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	2 151,87 $	1325286
TECHNO FEU INC	1420157	06 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	2 020,58 $	
TECHNO FEU INC	1420566	09 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Construction	2 470,65 $	
TECHNO FEU INC	1420566	09 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	1 278,00 $	
TECHNO FEU INC	1420566	08 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	5 360,22 $	1325286
TECHNO FEU INC	1422013	15 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION POMPIER	Bilan	Matériel roulant	128,63 $	1325286
TECHNO FEU INC	1422013	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES CAMION POMPIER	Bilan	Matériel roulant	2 600,67 $	
TECHNO FEU INC	1422894	21 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	2 312,48 $	
TECHNO FEU INC	1423188	22 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	2 864,52 $	1325286
TECHNO FEU INC	1423188	23 JUIL. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	5 657,13 $	
TENAQUIP LIMITED	1415665	05 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR, #804	Bilan	Transport et entreposage	3 070,67 $	
TENAQUIP LIMITED	1416277	10 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR,5,LAMES,SCIE,ALTERNATIVE, METAL & BOIS	Bilan	Transport et entreposage	3 070,67 $	
TENAQUIP LIMITED	1416277	10 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR,5,LAMES,SCIE,ALTERNATIVE, METAL & BOIS	Bilan	Outillage et machinerie	735,70 $	
TENAQUIP LIMITED	1421457	13 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 4 L/ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70 %	Bilan	Énergie et produit chimique	3 173,56 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1416049	09 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	3 986,36 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1416263	10 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - RUBAN,MASQUER,ADHESIF,20 L/THINNER LAQUE	Bilan	Construction	2 757,06 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1417349	16 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - GROTE)	Bilan	Matériel roulant	2 248,58 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1418654	23 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - GROTE)	Bilan	Matériel roulant	2 424,61 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1419745	02 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 100 ATTACHE CABLE «TY-RAP» 15" X 0.300" BLANC	Bilan	Construction	2 708,68 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1420156	06 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES GROGE)	Bilan	Matériel roulant	2 559,26 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1420156	06 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES GROGE)	Bilan	Matériel roulant	8,97 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1420841	09 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - GRILLE AVANT)	Bilan	Matériel roulant	3 086,51 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1422319	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - LENTILLE, MOTEUR ET COURROIE)	Bilan	Matériel roulant	2 301,80 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1424355	30 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - LUMIERE & VALVE)	Bilan	Matériel roulant	2 127,05 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRELEC INC.	1422500	17 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ENSEMBLE COMPLET DECONTACTEUR, PRET A INSTALLATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	30 708,84 $	
UAP INC.	1402829	10 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Construction	940,37 $	
UAP INC.	1402829	10 JUIN 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Matériel roulant	595,90 $	
UAP INC.	1402829	28 JUIL. 2020	ROY, GUY	Réap LaSalle	Bilan	Construction	556,33 $	
ULINE CANADA CORP	1416690	11 JUIN 2020	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences : Achat de pompes pour contenant de 20L	Bilan	Entretien et nettoyage	3 023,64 $	
ULINE CANADA CORP	1420019	03 JUIL. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	MESURES URGENCES COLBERT - SAC POLYETHYLENE CLAIR DE TYPE «ZIPLOC»,	Bilan	Transport et entreposage	5 984,29 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1418655	23 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRES WIX)	Bilan	Matériel roulant	2 113,97 $	1406141
UNI-SELECT CANADA INC.	1420373	07 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	2 370,26 $	1406141
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1414961	02 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CAPUCHON STANDARD POUR FUT ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 950,16 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1415388	04 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RALLONGE DE 36 POUCES,CAPUCHON VENTILE POUR FUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 433,13 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1417214	15 JUIN 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT- FUT ROND CONIQUE,DE 24 PIEDS,RALLONGE DE 36 POUCES POUR FUT ROND,FUT CONIQUE ROND DE 15 PIEDS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	106 520,32 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1417448	16 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CAPUCHON STANDARD POUR FUT ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 582,69 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1419129	26 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - POTENCE CONIQUE RONDE DE 3M, EN ACIER GALVANISE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 423,69 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1419740	02 JUIL. 2020	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - FUT ROND CONIQUE,DE 24 PIEDS,POTENCE CONIQUE RONDE,CAPUCHON STANDARD POUR FUT ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	175 631,49 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1421029	09 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RALLONGE DE 36 POUCES POUR FUT ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 157,50 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1422361	16 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - PROJET MAN FUT ROND CONIQUE,DE 24 PIEDS,POTENCE CONIQUE RONDE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	222 276,39 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1422395	16 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - PROJET MAN FUT ROND CONIQUE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	222 276,39 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1422423	16 JUIL. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - PROJET MAN FUT ROND CONIQUE,POTENCE CONIQUE RONDE...	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	312 474,29 $	1224056
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1415183	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEBITMETRE, «OPTIFLUX 2000» AVEC TRANSMETTEUR	Bilan	Technologie et science	4 331,78 $	
V-TO INC	1416720	11 JUIN 2020	QUACH, TIN	Mesures d'urgences - achat de désinfectant	Bilan	Entretien et nettoyage	274 899,27 $	
WAINBEE LIMITEE	1415447	04 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO. (INVENTAIRE - COMPRESSEUR)	Bilan	Matériel roulant	2 234,82 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1417016	15 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - VERIN DE PELLE ORIENTATION ET LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	2 384,90 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1422374	16 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - VERIN)	Bilan	Matériel roulant	3 898,56 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1422702	20 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP ST-LAURENT - SABOT,CARBURE,LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE,VERIN DE PELLE ORIENTATION ET LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	7 858,19 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1422865	21 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE COTE,3 TROU,1" X 8" X 24"	Bilan	Matériel roulant	2 398,50 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1414959	02 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE PERFORATION EN ACIER,MAMELON,ACIER NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 743,31 $	1137506
WOLSELEY CANADA INC.	1414959	03 JUIN 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE PERFORATION EN ACIER,MAMELON,ACIER NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 989,01 $	1137506
WOLSELEY CANADA INC.	1421978	15 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE PERFORATION EN ACIER RECOUVERT D'EPOXY	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 153,99 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1422508	17 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE PERFORATION EN ACIER RECOUVERT D'EPOXY	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 300,71 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1415620	05 JUIN 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - FLECHE DIRECTIONNELLE)	Bilan	Matériel roulant	2 391,86 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1420800	10 JUIL. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - ENS. FLUTE)	Bilan	Matériel roulant	3 980,71 $	
JLR INC.	1417866	18 JUIN 2020	BISHOP, BRIGITTE	BC 2020 - Renouvellement des frais d'abonnement annuel à JLR.ca incluant la recherche par mots clés - Période du 15 mai 2020 au 14 mai 2021 - Facture 23562 / BIG	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
KPMG S.R.L.	1408211	29 JUIL. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BC 2020 - Analyse et recommandation - gestion documentaire des enquêtes. Voir doc. de GÀG joints / BIG	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	26 545,71 $	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1419536	30 JUIN 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 ¿ Services juridiques pour représenter l'inspectrice générale à titre de mis en cause dans diverses procédures, voir doct. GÀG / BIG	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	91 997,02 $	
CLAIRE CARON	1422251	16 JUIL. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2020-04	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	22 047,37 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DIGITAL DAYS INC / L'ERE NUMERIQUE INC.	1276466	20 JUIL. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-15 Appel d'offre 18-BVG04	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	7 832,07 $	
ESPRESSO COMMUNICATION & DESIGN INC.	1416097	09 JUIN 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2020-06	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	23 737,67 $	
FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION	1419373	29 JUIN 2020	GALIPEAU, MICHELE	Renouvellement FCAR - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	7 874,06 $	
FORMX SOLUTIONS D'AFFAIRES	1417391	16 JUIN 2020	GALIPEAU, MICHELE	Impression RA 2019	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	5 385,85 $	
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU QUEBEC	1421868	14 JUIL. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Passeports 2020-2021 - Formation BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	23 679,93 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1387047	30 JUIL. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-23	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	7 874,06 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1417022	15 JUIN 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2020-05	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	16 168,07 $	
POTENTIEL PLUS PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL INC	1419616	30 JUIN 2020	CHABOT, ISABELLE	Réaliser le traitement des dossiers de plaintes et tout autre mandat connexe en lien avec la mission de la CFPM (Service du greffe)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	23 097,25 $	
BEAUDRY SOLUTIONS	1378001	22 JUIN 2020	WU, CANDY YU	CAP 2019 : Honoraires professionnels	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 158,14 $	
BELL MOBILITE INC	1384834	19 JUIN 2020	WU, CANDY YU	CAP 2019 - Téléphonie mobile décembre 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 094,43 $	
BETON MOBILE DU QUEBEC INC.	1317778	02 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Livraison de béton sur chantier pour 2019 - appel d'offres 1665	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 945,64 $	
BETON MOBILE DU QUEBEC INC.	1387371	11 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Livraison de béton sur chantier pour 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1419354	29 JUIN 2020	WU, CANDY YU	C 1558-Modifications et additions au reseau municipal de conduits souterrains dans l'emprise des rues Beaubien, Saint-Laurent, Saint-dominique et Bellechasse (Alimentation du centre de transport Bellechasse de la STM).	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 891 100,83 $	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1387079	19 JUIN 2020	WU, CANDY YU	CAP 2019- Loyer Crémazie pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	44 222,99 $	
COMPUGEN INC.	1424280	30 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	écrans Dell 24 et 27 pouces - soum #4159393 SQ	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 217,52 $	
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1419347	29 JUIN 2020	WU, CANDY YU	C1551-Modification et addition au réseau de conduits souterrains dans l'emprise de la rue Nicolet, entre les rues Ste-Catherine Est et Valois, et dans l'enprise de la rue Dufresne entre la rue Larivière et place Dufresne.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	1 371 572,45 $	
FNX-INNOV INC.	1400565	08 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Dessins d¿armatures pour puits d¿accès 9412 ¿ rapport d¿expertise ¿ méthode de réparation. Offre sur invitation réf. F2000386-990	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 890,75 $	
FNX-INNOV INC.	1400565	03 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Dessins d¿armatures pour puits d¿accès 9412 ¿ rapport d¿expertise ¿ méthode de réparation. Offre sur invitation réf. F2000386-990	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	467,93 $	
FNX-INNOV INC.	1421585	14 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	Services professionnels en structure -OFFRE SURVEILLANCE VIADUC RACHEL; C1596	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 235,61 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1326305	02 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Fourniture d'un équipe constituée de 2 hommes et d'un camion vacuum pour effectuer l'Hydro-excavation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	35 407,72 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1326305	10 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	Fourniture d'un équipe constituée de 2 hommes et d'un camion vacuum pour effectuer l'Hydro-excavation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
G-TEK	1302437	02 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Fourniture d'équipement de pompage et nettoyage de puits d'accès et conduits pour 2018-2019 - appel d'offres 1680	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
INFRASTRUCTEL INC.	1317470	19 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Inspection par caméra 360 dans le cadre des travaux de la CSEM : mandat 1674	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	200 099,48 $	
INFRASTRUCTEL INC.	1424050	29 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	Services professionnels en structure souterrain de la CSEM - Appel d'offre 1720	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	44 922,69 $	
JEAN-YVES DUTHEL	1205946	19 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Révision, écriture, editing infolettre pour le mois mai 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 343,39 $	
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	1421333	13 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	installation de 2 plaques de verre dans les douches des cols bleus à l¿ arrière du bâtiment.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 370,53 $	
LOISELLE INC.	1416657	11 JUIN 2020	WU, CANDY YU	disposition des sols de type AB de la zone 2	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $	
RM ELECTRO DIESEL INC.	1415430	10 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	INSTALLER SYSTEME DE B CLIMATISATION COMPLET DANS LE B CAB (ORIGINAL) pour camion Sterling- soum#2377	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 903,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIMO MANAGEMENT INC	1383005	17 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Contrat 1701 -Évaluation des structures par caméra	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	100 847,87 $	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1418520	22 JUIN 2020	WU, CANDY YU	contrat intégré 1543	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	657 401,80 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1327376	22 JUIN 2020	WU, CANDY YU	rangement suspendu - porte basculante en placage montée au mur - votre soum. # KS-0361	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 176,54 $	
VIDEOTRON LTEE .	1416229	10 JUIN 2020	WU, CANDY YU	Projet d'enfouissement - Rue Jarry (volet 10km)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	39 304,03 $	
VIDEOTRON LTEE .	1421389	13 JUIL. 2020	WU, CANDY YU	Frais d'ingénierie et de réalisation de travaux relativement au déplacement des installations de Vidéotron, Réf: rue Lacombe entre les rues Victoria et Lavoie à Montréal, Vréf: contrat 717-8 Projet 9274	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	77 825,47 $	
ZONE FRANCHE INC.	1382257	22 JUIN 2020	WU, CANDY YU	CAP 2019 - honoraires professionnels	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 859,04 $	
BELL CANADA	533763420200613	01 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 910,46 $	
BELL MOBILITE INC	200602534014179	02 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 284,33 $	
BELL MOBILITE INC	200607534014179	02 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 273,13 $	
BELL MOBILITE INC	20200707534014179	20 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 197,65 $	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	12397	01 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 786,82 $	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	csemaout2020	02 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	44 222,99 $	
ENGLOBE CORP.	mtl35977	27 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 983,23 $	
EQUIPEMENT ROBERT NADEAU INC	604700	15 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 596,58 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	ca01c100279178	02 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	13 715,31 $	
GEOMAP GIS AMERIQUE INC.	inv004007	23 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 572,48 $	
HYDRO-QUEBEC	299000030674200525	03 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 147,97 $	
HYDRO-QUEBEC	299000030674200625	02 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 134,02 $	
JEAN-YVES DUTHEL	2005	08 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 450,00 $	
LAFARGE CANADA INC	712781653	12 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 034,14 $	
LEDUC RH INC.	11511	22 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 975,48 $	
LEDUC RH INC.	11535	20 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 235,61 $	
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	90888360	19 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 184,21 $	
LES INDUSTRIES T.A.G. (1983) LTEE	116142	23 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 437,53 $	
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	2014	01 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 887,96 $	
LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPOREE	in20780	04 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 812,05 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	2061159300	27 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 549,49 $	
MESSER CANADA INC.	2102335161	02 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 368,55 $	
MESSER CANADA INC.	2102385898	08 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 737,78 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1175501	03 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 950,02 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1192766	23 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 538,60 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NWD-MICROAGE	in65663201	04 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	30 115,19 $	
OPES SOFTWARE INC.	2002083	12 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 758,41 $	
PBI CONSEILLERS EN ACTUARIAT LTEE	in24819	14 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 067,83 $	
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710200625	30 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 021,02 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1800000019	14 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 411,27 $	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESOURCES	55940180	22 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 823,74 $	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESOURCES	55965039	29 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 823,74 $	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESOURCES	56022756	09 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 258,99 $	
SOFTCHOICE LP	5412972	02 JUIL. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 032,42 $	
VIDEOTRON LTEE .	9903862311	12 JUIN 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	16 458,34 $	
ADVANIS-JOLICOEUR	1418989	25 JUIN 2020	EZZAHER, DRISS	Service d'évaluation des brigades de propreté (sondages commerçants, clients mystères, évaluations de terrain) pour les 19 arrondissements (Serv. concertation)	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	40 892,63 $	
CONTENEURS EXPERTS S.D. INC.	1423986	28 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Achat de conteneurs transformés en bureaux "guérites" pour les LEN SPL, LAN et 46e	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	91 292,42 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1409776	30 JUIL. 2020	EZZAHER, DRISS	Article 1.2, CATÉGORIE 211B - Location MENSUELLE de Camionnette 4X2 cabine allongé (2 ou 4 portes), Marques et modèles de référence : Chevrolet Silverado 1500 ou 2500, RAM 1500 ou 2500, Ford F-150 ou F-250, GMC Sierra 1500 ou 2500	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	27 781,27 $	1407595
ENSEICOM INC.	1419852	02 JUIL. 2020	EZZAHER, DRISS	Service d'entreposage de 178 modules d'affichage de juin à août 2020 (prolongation de l'entreposage du à la Covid-19) - (Service de la concertation)	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	2 242,53 $	
ENTREPRENEURS GENERAL O.M.F. LTEE	1423123	22 JUIL. 2020	PUGI, BENJAMIN	SLD-BCR-DTP-VOIRIE 2020 LOCATION D'UN LOADER JOHN DEER , et compacteur AVEC OPÉRATEUR POUR LE DÉPÔT À NEIGE LANGELIER	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	34 960,83 $	
GLM CONSEIL INC.	1417386	16 JUIN 2020	EZZAHER, DRISS	Application escouade mobilité - Soumission SO755 - Plan de support	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	7 874,06 $	
KOLAB	1422383	16 JUIL. 2020	EZZAHER, DRISS	Recenser l'état de toutes les murales financées dans le cadre du Programme d'art mural, volet 2 depuis 2007 - Portion réalisée en 202	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	9 625,00 $	
LAFARGE CANADA INC	1421048	09 JUIL. 2020	PUGI, BENJAMIN	SLD-BCO-DTP-VOIRIE 2020 FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE SELON L'ENTENTE 1402405 VALIDE DU 2020-04-24 AU 2023-04-23	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	10 498,75 $	
LAVE AUTO DU PORT	1419846	02 JUIL. 2020	EZZAHER, DRISS	Service de lavage de véhicules pour l'escouade mobilité pour l'année 2020 (Service de la concertation)	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	3 674,56 $	
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1422164	15 JUIL. 2020	PUGI, BENJAMIN	SCA-20-11-Achat de Jersey	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	26 456,85 $	
LOCATION KIROULE INC.	1392828	08 JUIL. 2020	PUGI, BENJAMIN	Location - 3 utilitaires sport 4x4 - $999.00/mois - Janvier à mai 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 229,95 $	
LOGIC-CONTROLE INC	1422980	21 JUIL. 2020	PUGI, BENJAMIN	Acquisition de 250 clips de pagette et 50 portes pour remplacement	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 183,74 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1390688	27 JUIN 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	BCO-Service de huissier de justice pour 2020 - SCA - No de client 15178 - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	10 498,75 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1414890	02 JUIN 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2173877740 du 24 mai 2020	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	136,08 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1414890	02 JUIN 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2173877740 du 24 mai 2020	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	66,69 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1414890	02 JUIN 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2173877740 du 24 mai 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	474,75 $	1137408

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1414890	02 JUIN 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2173877740 du 24 mai 2020	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	638,10 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1414890	02 JUIN 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2173877740 du 24 mai 2020	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	610,05 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1414890	02 JUIN 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2173877740 du 24 mai 2020	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 136,05 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1421125	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2185079181 du 24 juin 2020	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	91,95 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1421125	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2185079181 du 24 juin 2020	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	686,64 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1421125	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2185079181 du 24 juin 2020	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	166,00 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1421125	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2185079181 du 24 juin 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	427,48 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1421125	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2185079181 du 24 juin 2020	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	606,68 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1421125	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2185079181 du 24 juin 2020	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 023,99 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1424318	30 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2196319997 du 24 juillet 2020	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	23,77 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1424318	30 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2196319997 du 24 juillet 2020	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 393,11 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1424318	30 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2196319997 du 24 juillet 2020	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	165,39 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1424318	30 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2196319997 du 24 juillet 2020	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	757,43 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1424318	30 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2196319997 du 24 juillet 2020	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	600,01 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1424318	30 JUIL. 2020	HAMEL, ANDRE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2196319997 du 24 juillet 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	378,58 $	1137408
SERVICE URGENCES ANIMALES INC.	1408681	27 JUIN 2020	AUMONT, ANNIK	COVID-19 - Mise en place d'un système de dépannage pour les personnes qui ont besoin que leur animal soit temporairement hébergé.	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	5 249,37 $	
SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1417389	16 JUIN 2020	EZZAHER, DRISS	Réseau de cendriers de la Ville de Montréal - Réception, entreposage et envoi à la Cie Terracycle des mégots de cigarettes pour recyclage - Du 1er juin au 30 décembre 2020	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	15 132,50 $	
SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1417742	17 JUIN 2020	EZZAHER, DRISS	Réseau de cendriers de la Ville de Montréal - Collectes de mégots pour la période du 15 juin au 15 décembre 2020	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	33 665,95 $	
TELUS MOBILITE	1421127	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256005 du 16 juin 2020	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	66,98 $	1408829
TELUS MOBILITE	1421127	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256005 du 16 juin 2020	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	66,98 $	1408829
TELUS MOBILITE	1421127	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256005 du 16 juin 2020	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	10 111,30 $	1408829
TELUS MOBILITE	1421127	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256005 du 16 juin 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	147,51 $	1408829

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS MOBILITE	1421127	10 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256005 du 16 juin 2020	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	45,25 $	1408829
WSP CANADA INC.	1419501	30 JUIN 2020	HAMEL, ANDRE	Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols complémentaire ¿ Travaux d'aménagement au 6800 rue Saint-Patrick ¿ Arrondissement de LaSalle	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	45 817,38 $	1370784
WSP CANADA INC.	1422454	17 JUIL. 2020	SAVARD, MARTIN	Réhabilitation du LEN Angrignon 2	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	107 956,54 $	1370784
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	1420777	08 JUIL. 2020	TURNBLOM, SYLVAIN	Inspection pour cages d'étançonnement - équipe d'aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 281,38 $	
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTREAL	1418645	23 JUIN 2020	PLANTE, STEPHANE	Réalisation des projets de médiation culturelle autour des spectacles intitulés 9, de la compagnie de Cas Public, et Pierre et le pou, de la compagnie Sacré Tympan. Il s¿agissait d¿ateliers de danse et de musique en milieu scolaire, offe	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	5 000,00 $	
COMPUGEN INC.	1422700	20 JUIL. 2020	HOOPER, CHANTAL	Achat d'un nouveau portable semi-robuste pour la route - Agent technique aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 210,99 $	1163246
GROUPE SANYVAN INC.	1420300	06 JUIL. 2020	PLANTE, STEPHANE	2020-Gré à gré pour location de machinerie avec main-d'oeuvre pour travaux d'hydro-excavation	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	22 498,82 $	
LABRADOR SOURCE	1394726	23 JUIN 2020	BAUDIN, CYRIL	4L D'eau embouteillée sur livraison ou cueillette BC ouvert - 2020 (Pour situation d'urgence)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 061,44 $	1407362
LOCATION GAMMA INC.	1415877	08 JUIN 2020	HOOPER, CHANTAL	Location de compresseur à air pour les outils pneumatiques de l'équipe d'aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 $	
LOCATION GAMMA INC.	1417042	15 JUIN 2020	HOOPER, CHANTAL	Scie de plancher et lame de diamant pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 339,25 $	
LOCATION GUAY	1415139	03 JUIN 2020	PLANTE, STEPHANE	Gré à gré pour la location d'une rétrocaveuse pour l'équipe d'aqueduc de CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	15 433,16 $	
LOCATION GUAY	1415139	17 JUIN 2020	PLANTE, STEPHANE	Gré à gré pour la location d'une rétrocaveuse pour l'équipe d'aqueduc de CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	7 086,66 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1415111	03 JUIN 2020	PLANTE, STEPHANE	Travaux de réparation de drain privé au 7393 Westover	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	18 766,52 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1417050	15 JUIN 2020	PLANTE, STEPHANE	Travaux de réparation de drains privés dans l'arrondissement CDN/NDG. Pour l'adresse: 6074, Notre-Dame-de-Grâce	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	21 359,71 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1417056	15 JUIN 2020	PLANTE, STEPHANE	Travaux de réparation de drains privés dans l'arrondissement CDN/NDG. Pour l'adresse: 5411, MacDonald	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	18 850,51 $	
P2K MONTREAL	1424194	29 JUIL. 2020	PLANTE, STEPHANE	Ajustement et réparation complète de 7 regards/puisards par sciage rotatif	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 047,37 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422267	16 JUIL. 2020	HOOPER, CHANTAL	Couvercles de fonte pour lA'queduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 837,29 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1396906	17 JUIL. 2020	PLANTE, STEPHANE	Signalisation (aqueduc)- 2020	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1307671
AEDIFICA INC.	1402490	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Rédaction du programme fonctionnel et technique (PFT) dans le cadre du projet de rénovation de la Bibliothèque de Saint-Léonard (3150) - Contrat 15570	Culture	Bibliothèques	68 215,63 $	
ALIFAB	1416346	02 JUIL. 2020	BELLEMARE, NATHALIE	Achat Lavabo Gladius AVEC Robinet électronique Et option chauffe-eau pour la salle des employés Cols bleus.	Culture	Bibliothèques	2 616,29 $	
BIBLIOPRESTO.CA	1415005	02 JUIN 2020	COURT, ALEXANDRA	Frais de DRM pour la période du 01 Octobre 2019 au 31 Mars 2020.	Culture	Bibliothèques	14 769,87 $	
BIBLIO RPL LTEE	1419643	23 JUIL. 2020	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	2 924,43 $	
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1422605	17 JUIL. 2020	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de deux plaques RFID pour les besoins de la section préparation matérielle du CSP-Bibliothèques. Devis No. QUO-145754-S6J8, Rev: 1	Culture	Bibliothèques	3 575,87 $	
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1405772	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Consultant en services alimentaires, pour la définition des besoins fonctionnels et techniques d¿un laboratoire culinaire, d¿un café bistro et d¿une cuisine communautaire dans le cadre du projet Espace Rivière (2459)	Culture	Bibliothèques	2 354,34 $	
CEV INC.(CITE VIDEO ELECTRONIQUE)	1415974	09 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Achat de trois caméra vidéo et 1 lecteur ssd média pour station de montage	Culture	Musées et centres d'exposition	21 336,18 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1415996	09 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Achat de station de montage vidéo	Culture	Musées et centres d'exposition	18 960,83 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1415996	10 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Achat de station de montage vidéo	Culture	Musées et centres d'exposition	587,93 $	
DIANE BERNIER DESIGN INC	1420344	07 JUIL. 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Aménagement et production LES VÉLOS CITOYENS du MEM MOBILE	Culture	Autres - activités culturelles	14 704,55 $	
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	1408627	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Effectuer un test de conductivité thermique sur le site de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies (2459)	Culture	Bibliothèques	47 449,10 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GO MULTIMEDIA INC.	1404829	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Définition des besoins concernant la scénographie et la technologie nécessaire à la complétion de deux programmes fonctionnels et techniques - Biblio interarrondissement (1329) et Bibliothèque St-Charles (0266)	Culture	Bibliothèques	5 834,68 $	
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1414850	02 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Appareil photo avec accessoires de stabilisation et cartes mémoire. Back drop photo avec support.	Culture	Musées et centres d'exposition	6 535,58 $	
HORS-PISTE S.E.N.C.	1378958	05 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels - Accompagnement et planification stratégique MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	9 500,00 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1422786	20 JUIL. 2020	MARTIN, NATHALIE	Achat et impression de fiches pour recommandation et suggestions de lecture aux clientèles des bibliothèques versions française et anglaise	Culture	Bibliothèques	5 215,35 $	
INGRID VALLUS	1383749	09 JUIN 2020	MELANCON, MARIE-ODILE	Services professionnels pour réaliser une analyse des résidences de création ayant lieu dans le réseau Accès culture à l'automne 2019	Culture	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
LA SOCIETE POUR L'AVANCEMENT DE LA CHANSON D'EXPRESSION FRANCAISE (SACEF)	1418926	25 JUIN 2020	MELANCON, MARIE-ODILE	Spectacle des Lauréats de Ma première Places des Arts 2019**présenté à la Maison de la culture Mercier le 13 mars 2020, premier versement (Facture 200611)	Culture	Autres - activités culturelles	2 500,00 $	
LEARNORAMA	1422545	17 JUIL. 2020	COURT, ALEXANDRA	Abonnement Électronique ToutApprendre.com - Accès à un catalogue de cours en ligne durant 3 ans (2018/2020), 3ième période d'un an.	Culture	Bibliothèques	27 076,88 $	
LES ARCHITECTES FABG INC.	1367554	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Mandat de rédaction du PFT pour la construction de la bibliothèque et espace culturel inter-arrondissement Montréal-Nord/Ahuntsic-Cartierville(PIA) (1329)	Culture	Bibliothèques	31 502,55 $	
LES ARCHITECTES FABG INC.	1386157	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Mandat de rédaction du PFT pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque St-Charles (0026) - Contrat 15569	Culture	Bibliothèques	38 557,60 $	
LUPIEN MATTEAU INC	1407514	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Rédaction du programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de Construction de la bibliothèque de Villeray (5575) - Contrat 15597	Culture	Bibliothèques	72 756,33 $	
MAGASIN DE MUSIQUE STEVE'S INC.	1417888	18 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Achat d'une carte de son professionnelle pour enregistrement de studio.	Culture	Musées et centres d'exposition	4 042,02 $	
MLC ASSOCIES INC.	1378081	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Réalisation d¿un audit structural dans la cadre du projet Espace Rivière à la bibliothèque Rivière-des-Prairies (2459) - Contrat 15574	Culture	Bibliothèques	12 519,76 $	
PAUL-ETIENNE RAINVILLE	1417876	18 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels afin de mettre en place la rédaction des textes qui serviront à la publication inaugurale du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
PAULINE LAMBTON	1390969	11 JUIN 2020	FILION, IVAN	Services professionnels en conception de démarche de participation citoyenne pour l'ensemble des futurs projets de rénovation, agrandissement et construction de bibliothèque	Culture	Bibliothèques	14 929,22 $	
PHOTO SERVICE LTEE	1422505	17 JUIL. 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	MEM - Service photo	Culture	Musées et centres d'exposition	4 801,83 $	
R.M. LEDUC & CIE INC.	1419648	07 JUIL. 2020	COURT, ALEXANDRA	Achat de fournitures de bureau destinées aux travaux de reliure et préparation matérielle des documents des bibliothèques de Montréal	Culture	Bibliothèques	2 423,45 $	
SOCIETE LOGIQUE INC.	1417585	17 JUIN 2020	FILION, IVAN	Contrat pour le développement des outils facilitant l'inclusion aux PFT et inclure les critères d'accessibilité universelle au programme RAC de Saint-Léonard	Culture	Bibliothèques	39 940,00 $	
SOLOTECH INC	1417890	18 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Achat d'une carte de son professionnelle pour enregistrement de studio.	Culture	Musées et centres d'exposition	5 261,40 $	
SPIRAL-SOUTHWEST BINDINGS	1418497	22 JUIN 2020	COURT, ALEXANDRA	Achat de pochettes en vinyle pour les besoins de la section préparation matérielle du CSP-Bibliothèques. Soumission: 2082523	Culture	Bibliothèques	2 207,87 $	
STUDIO ECONOMIK	1414834	02 JUIN 2020	LALIBERTE, ANNABELLE	Achat d'équipements de fonctionnement de studio, principalement de captation de son.	Culture	Musées et centres d'exposition	17 312,44 $	
VITRINE CULTURELLE DE MONTREAL	1420190	17 JUIL. 2020	PICHET, GENEVIEVE	Services de billetterie offerts du 1er janvier au 31 décembre 2020 à onze lieux de diffusion du réseau Accès culture	Culture	Autres - activités culturelles	3 717,61 $	
10E NORD	av2019184	02 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	3 250,00 $	
9161-3836 QUEBEC INC.	ma2019070	02 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	2 017,00 $	
ANNE-SOPHIE GAUDET	004	20 JUIL. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Scénographie pour Le Nez	Culture	Autres - activités culturelles	3 980,00 $	
ART ET DESIGN MOSAIKA INC.	ma2019086	29 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention accordée aux artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	4 983,00 $	
CANADIAN HAT COMPANY LTD	ma2019045	02 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	2 679,00 $	
DIFFUSION CHAMPLAIN	202007159217	27 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 627,67 $	
ERIKA ALEXANDRA PARRA BERNAL	202005	20 JUIL. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Conception des costumes pour la pièce Le Nez	Culture	Autres - activités culturelles	3 144,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10035176	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 680,35 $	
GUILLAUME BOUDRIAS-PLOUFFE	202007	07 JUIL. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Présentation manquette - Place du Centenaire	Culture	Autres - activités culturelles	3 674,56 $	
JEAN BRILLANT	av2019229	29 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention accordée aux artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	5 931,00 $	
KARINE PAYETTE	14	07 JUIL. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Réalisation d'une maquette - Place du Centenaire	Culture	Autres - activités culturelles	3 674,56 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	49973	18 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 298,30 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	50283	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 383,49 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	50766	13 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 178,40 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	50795	15 JUIL. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 141,20 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	50798	22 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 392,55 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179508	12 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 081,65 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179556	05 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 890,48 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179562	05 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 200,10 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179611	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 975,17 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179624	19 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 020,62 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179671	09 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 043,60 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179702	02 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 156,86 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179704	09 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 146,35 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179732	02 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 044,10 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	179769	02 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 590,55 $	
LES 7 ATELIERS	av2019165	13 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention accordée aux artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	3 133,00 $	
LEXISNEXIS CANADA INC.	11332300	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 279,21 $	
LEXISNEXIS CANADA INC.	11332301	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 279,21 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	108299	22 JUIN 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 290,05 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	108555	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 924,65 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	163821	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 483,43 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	163888	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 486,29 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	163889	16 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 277,60 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	163938	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 153,57 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	163944	18 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 307,07 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164266	02 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 519,93 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164350	23 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 244,03 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164397	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 535,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE BERTRAND	164470	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 270,70 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164531	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 372,21 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164603	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 440,81 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164604	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 531,07 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164645	10 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 493,75 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164680	29 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 323,70 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164705	03 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 367,13 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164741	08 JUIL. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 249,06 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164888	10 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 051,97 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164987	20 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 318,44 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	164993	15 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 099,08 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	165142	20 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 438,09 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	165171	31 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 057,26 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	165203	30 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 470,61 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	165297	31 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 330,43 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	165349	31 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 106,80 $	
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	5036	19 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 585,07 $	
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	5161a	30 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 135,60 $	
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	522	27 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 450,32 $	
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	5274	31 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 267,00 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622668	02 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 398,84 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622678	03 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 885,39 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622720	06 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 086,15 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622728	03 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 140,12 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622729	03 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 743,09 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622848	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 371,55 $	
LIBRAIRIE MONET INC	234316	02 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 597,78 $	
LIBRAIRIE MONET INC	234771	05 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 547,15 $	
LIBRAIRIE MONET INC	234777	05 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 022,29 $	
LIBRAIRIE MONET INC	235203	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 490,43 $	
LIBRAIRIE MONET INC	235417	19 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 605,11 $	
LIBRAIRIE MONET INC	236051	25 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 380,46 $	
LIBRAIRIE MONET INC	236717	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 235,40 $	
LIBRAIRIE MONET INC	236721	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 314,68 $	
LIBRAIRIE MONET INC	237398	15 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 218,85 $	
LIBRAIRIE MONET INC	237830	27 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 275,67 $	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	208177	22 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 820,00 $	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	208568	24 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 940,00 $	
LIBRAIRIE PAULINES	137904	19 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 541,05 $	
LIBRAIRIE PAULINES	138236	15 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 617,68 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7162837	25 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 323,22 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7163023	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 410,27 $	
MARIE SAINT PIERRE DESIGN INC.	ma2019099	13 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention accordée aux artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	3 313,00 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20158987	02 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 513,13 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20165131	09 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 764,47 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20167979	09 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 350,11 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OVERDRIVE INC.	05161co20176421	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 934,86 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20186925	22 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 078,87 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20190296	22 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 868,38 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20195011	30 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 758,88 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20204587	02 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 504,85 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20208244	02 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 614,34 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20220680	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 213,85 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20224702	21 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 141,19 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20230033	27 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 101,30 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20231078	27 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 487,90 $	
PAVITRA WICKRAMASINGHE	038	07 JUIL. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Réalisation d'une maquette - Place du Centenaire	Culture	Autres - activités culturelles	3 674,56 $	
PLANETE BD	2321	12 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 939,45 $	
PLANETE BD	2889	16 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 772,10 $	
PLANETE BD	2917	16 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 128,65 $	
PLANETE BD	2938	15 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 408,45 $	
PLANETE BD	2956	16 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 446,50 $	
PLANETE BD	2957	19 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 510,65 $	
PLANETE BD	2988	23 JUIN 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 662,95 $	
PLANETE BD	3030	03 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 650,45 $	
PLANETE BD	3104	14 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 006,05 $	
PLANETE BD	3116	20 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 134,00 $	
PLANETE BD	3119	22 JUIL. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 597,30 $	
VANESSA YANOW	ma2019058	02 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Subvention artistes en arts visuels et en métiers d'art_GDD 1171361002_CM17 0813	Culture	Autres - activités culturelles	3 999,00 $	
AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	50017090251151	09 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;15-002719	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 500,00 $	
AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	50022224280159	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques règlement dossier; 15-002717	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 014,84 $	
AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	50022256159198	18 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-001603	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 000,00 $	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	fac33877	09 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 13-000287	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 966,02 $	
BELL CANADA	r35434	29 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-009389	Dépenses communes	Autres - Administration générale	32 349,17 $	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	64236	15 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais huissiers de justice	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 373,01 $	
CLAUDE FREGEAU ARCHITECTE	16501	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais archirecte dossier; 19-001751	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 472,50 $	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	0201473001	29 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais consultation dossier;18-001688	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 380,66 $	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	0201474001	29 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude d'évaluation dossier; 17-001591	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 291,39 $	
CONVENTION DE RETRAITE DE LA VILLE DE SAINT-LEONARD	de200723financ	24 JUIL. 2020	GELINAS, ISABELLE	Déficit actuariel 31 déc 2019 Saint-Leonard No de compte 00906791/9	Dépenses communes	Autres - Administration générale	109 850,00 $	
DEOM+ASSOCIES EXPERTS-CONSEILS INC.	200526	07 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - deom + Associes experts-conseils inc. - Dossier # 14-002905	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 750,67 $	
DEOM+ASSOCIES EXPERTS-CONSEILS INC.	200527	07 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - deom + associes experts-conseils inc - dossier # 14-002898	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 750,67 $	
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022255080197	04 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;19-001149	Dépenses communes	Autres - Administration générale	66 000,00 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200618dasresshum01	25 JUIN 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Contrat # Q1637 - Retraités St-Laurent centre des coûts C208- pour la période 05	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	21 975,32 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200708dasresshum01	13 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Contrat # Q1637 - Retraités St-Laurent centre des coûts C208- pour la période 06	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	21 265,94 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	164416	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier ;19-003271	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 468,52 $	
FOUZIA SOULHI	2201634003	06 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	AFFAIRES CIVILES - FOUZIA SOULHI - DOSSIER NO # 19-000418	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 205,00 $	
GEO-ENERGIE INC.	2848a	02 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénérie dossier; 19-001751	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 244,12 $	
GROUPE HEMISPHERES INC.	4106	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques- honoraires prof, dossier;16-002710	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 821,54 $	
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022259388190	09 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-003138	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 000,00 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36443et36720	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Dépenses communes	Autres - Administration générale	21 700,17 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36444et36721	06 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	AFFAIRES CIVILES - IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L. - DOSSIER NO # 11-001156	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 168,99 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36445et36724	06 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	AFFAIRES CIVILES - IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L. - DOSSIER NO # 18-002629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 845,87 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36447et36731	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002347	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 607,90 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36519	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002354	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 474,09 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36565et36817	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-001368	Dépenses communes	Autres - Administration générale	64 635,31 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36579et36816	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002790	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 044,11 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36825	06 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	AFFAIRES CIVILES - IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L. - DOSSIER NO # 20-000429	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 242,00 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36984	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 911,83 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36986	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 527,61 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36993	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002347	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 252,51 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37110	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002354	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 209,46 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37111	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier;13-002360	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 180,61 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37292	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 189,01 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37295	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002238	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 445,70 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37318	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 371,73 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37319	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Dépenses communes	Autres - Administration générale	41 116,78 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37320	02 JUIL. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002347	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 217,87 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37547	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002354	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 530,51 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	37555	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;19-002238	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 061,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JEAN-FRANCOIS TREMBLAY	50017103696186	21 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-002393	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 000,00 $	
JEANNIOT INC.	50017077311135	15 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridique règlement dossier; 13-001533	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 006,23 $	
LA CAPITALE CIE D'ASSURANCE GENERALE	50022257350192	23 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002164	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 785,00 $	
LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA	50022257599194	18 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002296	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
LA SECURITE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE	2208471039	23 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques règlement dossier; 20-000102	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 500,00 $	
L'ATELIER URBAIN INC.	85360	23 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais expertise aménagement dossier;14-002898	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 484,27 $	
L'ATELIER URBAIN INC.	85370	23 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais expertise aménagement dossier;14-002905	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 523,64 $	
L'ATELIER URBAIN INC.	85381	16 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise aménagement dossier;14-002898	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 654,88 $	
L'ATELIER URBAIN INC.	85382	16 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise aménagement dossier; 14-002905	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 615,51 $	
LES EXPERTISES CHARLES GRAVEL INC.	20200629	18 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise médicale dossier;19-002079	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 727,06 $	
L'UNIQUE ASSURANCES GENERALES INC.	50022224279151	30 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques règlement dossier; 15-002718	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 250,00 $	
MARCEL PAQUIN	de200527daslachin01	02 JUIN 2020	GELINAS, ISABELLE	Remboursement Co-assurance pour la période de janvier à avril 2020 + avis de cotisation 2019.	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	2 158,58 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	11123	10 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Municonseil Avocats - Dossier Sue Montgomery	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 750,15 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	11124	10 JUIL. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Municonseil Avocats - Dossier Sue Montgomery	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 024,08 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	11204	21 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; Sue Montgomery	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 176,99 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	11206	21 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; Sue Montgomery	Dépenses communes	Autres - Administration générale	36 234,01 $	
NADA BACKOVIC	2208820007	23 JUIN 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques règlement dossier;18-002329	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 453,28 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090208052	15 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse dossier 18-004315	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 221,32 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090248196	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques services proff. dossier 19-003250	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 997,43 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090248293	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques services proff. dossier 19-000220	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 181,16 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090248377	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques services proff. dossier 19-000513	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 994,81 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de200723financ	24 JUIL. 2020	GELINAS, ISABELLE	Déficit actuariel 31 déc 2019 Saint-Leonard Avis du 23 juillet 2020	Dépenses communes	Autres - Administration générale	109 850,00 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de200803financ	31 JUIL. 2020	GELINAS, ISABELLE	Réclamation cotisation supplémentaire pour le R.P.S des employés manuels 2020	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 000,00 $	
REGIME DE PRESTATION SURCOMPLEMENTAIRE DES MANUELS DE LA VILLE DE MTL	de200803financ	31 JUIL. 2020	GELINAS, ISABELLE	Prestation surcomplémentaire de retraite des manuels 2020,	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 000,00 $	
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20405288	04 JUIN 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques - frais étude dossier; 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 118,13 $	
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20405373	22 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques hororaires proffessionnel dossier;14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 464,61 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de200407dasresshum	15 JUIN 2020	GELINAS, ISABELLE	Assurance 2020 - 03 Assurance collective syndicale - col bleu permanent - période du 29-02-2020 au 27-03-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	690 554,02 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de200407dasresshum01	15 JUIN 2020	GELINAS, ISABELLE	Assurance 2020 - 03 Assurance collective syndicale - col bleu auxiliaire - période du 29-02-2020 au 27-03-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	118 856,29 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de200608dasresshum	11 JUIN 2020	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective syndicale - col bleu permanent - période du 25-04-2020 au 29-05-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	828 266,77 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de200608dasresshum01	11 JUIN 2020	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective syndicale - col bleu auxiliaire - période du 25-04-2020 au 29-05-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	131 844,72 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de200707dasresshum	13 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Assurance collective syndicale - col bleu permanent - période du 30-05-2020 au 26-06-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	675 587,61 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de200707dasresshum01	13 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Assurance collective syndicale - col bleu auxiliaire - période du 30-05-2020 au 26-06-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	187 045,00 $	
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de200608dasresshum	11 JUIN 2020	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective syndicale - col blanc permanent du 25-04-2020 au 22-05-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	757 443,63 $	
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de200608dasresshum01	11 JUIN 2020	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective syndicale - col blanc non permanent du 25-04-2020 au 29-05-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	200 375,48 $	
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de200707dasresshum	13 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Assurance collective syndicale - col blanc permanent du 23-05-2020 au 19-06-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	759 088,58 $	
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de200707dasresshum01	13 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Assurance collective syndicale - col blanc non permanent du 30-05-2020 au 26-06-2020	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	183 227,42 $	
WILLIAMS AVOCATS INC.	19788	14 JUIL. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;19-000123	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 511,90 $	
CNW-TELBEC INC	1422798	20 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	CNW / Service de revue de presse pour la période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021. Conforme à la facture No. INV00000000081203. Ombudsman: 1 licence	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	478,56 $	
IP SOFTS	1416963	15 JUIN 2020	SAVARD, JOHANNE	Contrat de maintenant de la base de données de l'Ombudsman de Montréal - du 1 juillet au 31 décembre 2020.	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 834,66 $	
MEDIAQMI INC.	1422445	17 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	Greffe - Service de revue de presse (Journal de Montréal et le 24h) - Période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021 - Conforme à la facture No. UR00002366	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	579,48 $	
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL	de200715	09 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	2ième versement de la contribution financière 2020 au 15 juillet. GDD 1193843022 et 1193843023	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	4 200 602,83 $	
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL	de200715	09 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	2ième versement de la contribution financière 2020 au 15 juillet. GDD 1193843022 et 1193843023	Dépenses de contributions	Musées et centres d'exposition	232 273,82 $	
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL	de200715	09 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	2ième versement de la contribution financière 2020 au 15 juillet. GDD 1193843022 et 1193843023	Dépenses de contributions	Protection de l'environnement	454 532,19 $	
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL	de200715	09 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	2ième versement de la contribution financière 2020 au 15 juillet. GDD 1193843022 et 1193843023	Dépenses de contributions	Logement social	8 434 470,21 $	
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL	de200715	09 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	2ième versement de la contribution financière 2020 au 15 juillet. GDD 1193843022 et 1193843023	Dépenses de contributions	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 639 482,02 $	
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL	de200715	09 JUIL. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	2ième versement de la contribution financière 2020 au 15 juillet. GDD 1193843022 et 1193843023	Dépenses de contributions	Autres - Transport	161 363,19 $	
AVISEO CONSEIL INC.	1415843	08 JUIN 2020	DOUCET, VERONIQUE	Accorder un contrat d'animation d'un atelier de travail pour la définition d'une vision et l'identification d'enjeux dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de protection des polinisateurs 20-1118	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 038,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NIPPAYSAGE INC	1418938	25 JUIN 2020	DOUCET, VERONIQUE	NIPpaysage - Architectes-paysagistes	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	90 026,78 $	
NOEMIE CANDAU	1422138	15 JUIL. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Noëmie Candau - Gestionnaire de projet administratif- mandat de soutien au bureau du Design - contexte COVID-19. Voir devis # 2020-001 daté du 6/07/2020 / SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 $	
VLAN PAYSAGES INC	1422307	16 JUIL. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Mandat observation des artères contexte Covid (Vlan paysages) et ass. - Gestion de projet, voir CSP en annexe / SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 824,28 $	
BUREAU PROD	1208468010200612	12 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468010, Bureau de Prod, Vers 1 de 2, Vers 1 de 2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 000,00 $	
CARREFOUR DU PLATEAU MONT-ROYAL	1207796005200611	11 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	1207796005, Carrefour du Plateau Mont-Royal, Subvention dans le cadre du Fonds de dynamisation des artères commerciales, 1/1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	371 529,00 $	
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1208468010200615	15 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468010, Chambre de Commerce de l'Est de Montréal, vers 1 de 2, vers 1 de 2 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	40 000,00 $	
COOPERATIVE LE COMITE - GENERATEUR D'EVENEMENTS	1208468010200612	12 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468010, Le Comité, Vers 1 de 2, Vers 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 000,00 $	
ESPACES TEMPS MONTREAL	1208468010200612	12 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468010; Espace Temps, Vers 1 de 2, Vers 1 de 2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 000,00 $	
SECRETARIAT DE LA GRAPPE DES SCIENCES DE LA VIE DU MONTREAL METROPOLITAIN	1208468010200612	12 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468010, Montréal in Vivo, Vers 1 de 2, Vers 1 de 2 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 500,00 $	
SIDAC PLAZA MONK	1197796009200610	10 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	Octroyer une subvention de 90 000 $ à la S.I.D.A.C. Plaza Monk dans le cadre du Règlement établissant le programme de soutien financier des intervention visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de dévelop	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	90 000,00 $	
SIDAC PLAZA SAINT-HUBERT	1197796009200610	10 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	Octroyer une subvention de 100 000 $ à la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert dans le cadre du Règlement établissant le programme de soutien financier des intervention visant l'amélioration des affaires	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SIDAC PROMENADE MASSON	1197796009200626	26 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009,S.I.D.A.C. Promenade Masson, programme de soutien financier des intervention visant l'amélioration des affaires(15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON A SAINT-LEONARD	1197796009200626	26 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LEONARD,programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DESTINATION CENTRE-VILLE	1197796009200618	18 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC Destination Centre-Ville, programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DESTINATION CENTRE-VILLE	1207797003200611	11 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD1207797003, La SDC Destination Centre-Ville souhaite mettre en place deux projets:1. Projet de vélostations, 2. Ressource terrain pour la relance suite au chantier, 1/1 vrsmnt en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	145 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL	1197796009200520	09 JUIN 2020	BOUGIE, DANIEL	Gdd 1197796009 subvention dans le cadre du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réaliser par les SDC (15-083) - demande année 2020 / Dossier 20-S-12.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	69 393,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU BOULEVARD ST-LAURENT	1207796005200604	04 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	1207796005, SDC du boulevard Saint-Laurent, Subvention 2020 (remise 2019) dans le cadre du Fonds de dynamisation des artères commerciales, 1/1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	388 321,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VIEUX-MONTREAL-QUARTIER HISTORIQUE	1197796009200727	27 JUIL. 2020	OUALI, MOHAMED	Octroyer une subvention de 100 000 $ à la SDC Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VILLAGE	1197796009200618	18 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC du Village, programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EXPERIENCE COTE-DES-NEIGES	1197796009200626	26 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC Expérience Côte-des-Neiges, programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1197796009200528	09 JUIN 2020	BOUGIE, DANIEL	GDD 1197796009,SDC Hochelaga-Maisonneuve, programme de soutien financier des intervention	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - OUTREMONT	1197796009200617	17 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC Avenue Laurier Ouest - Outremont, programme de soutien financier des intervention visant l'amélioration des affaires(15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	45 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST PLATEAU-MONT-ROYAL	1207796005200605	05 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	Plateau-Mont-Royal, Subvention année 2020 (remise 2019) dans le cadre du Fonds 1/1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	56 023,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST	1197796009200617	17 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC Quartier Fleury Ouest, programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	80 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL WELLINGTON	1197796009200626	26 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC Wellington, programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER LATIN	1199976009200619	19 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796009, SDC du Quartier latin, programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires (15-083), 1 sur 1, 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL PETITE ITALIE-MARCHE JEAN-TALON-MONTREAL	1197796009200610	10 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	Octroyer une subvention de 100 000 $ à la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon, dans le cadre du Règlement établissant le programme de soutien financier des intervention visant l'amélioration des affaires	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	1187340008200604	05 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187340008, Société du Patrimoine Angus, Infrastructure, 2e versement de 4 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	151 127,42 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	1187340008200605	05 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187340008, Société du Patrimoine Angus - Boucle énergétique, 4e vers. de 10, courru 2019 (en partie)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	973 665,00 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	1187340008200707	07 JUIL. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187340008, Société du Patrimoine Angus, Infrastructure, 3e versement de 4 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	42 983,52 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	1187340008200715	15 JUIL. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 187340008, Société du Patrimoine Angus - Boucle énergétique, 5e vers. de 10,	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 557 365,54 $	
TECHNOMONTREAL	1208468010200612	12 JUIN 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468010, TechnoMontréal, Vers 1 de 2, Vers 1 de 2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	64 000,00 $	
CNW-TELBEC INC	1422798	20 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	CNW / Service de revue de presse pour la période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021. Conforme à la facture No. INV00000000081203. Ombudsman: 1 licence	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	957,13 $	
COHESION STRATEGIES INC	1384751	15 JUIN 2020	GUIDOIN, STEPHANE	Service - réalisation d¿une démarche depositionnement stratégique et de conception d¿outils de communication - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	19 816,39 $	
COHESION STRATEGIES INC	1384751	20 JUIL. 2020	GUIDOIN, STEPHANE	Service - réalisation d¿une démarche depositionnement stratégique et de conception d¿outils de communication - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	9 238,90 $	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE MIEL MONTREAL	1415720	08 JUIN 2020	RIBAUX, SIDNEY	Service d'essaimage d'abeilles sur le territoire de la Ville de Montréal pour la saison apicole 2020. \ Frais fixes - juin à octobre 2020 (Direction générale)	Direction générale	Protection de l'environnement	22 679,92 $	
CUISINE COLLECTIVE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1415594	05 JUIN 2020	LAPOINTE, NORMAND	Traiteur - Rencontre des cadres du DG - 13 février 2020, 19 février 2020	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 101,00 $	
CULTURE MONTREAL	1424241	30 JUIL. 2020	THERRIEN, JEAN	Direction générale - Paiement de facture - Services professionnels pour entente signée le 13 novembre 2019 afin d¿enrichir la réflexion à l¿élaboration d¿un document d¿orientation	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	15 066,69 $	
ESPACES TEMPS MONTREAL	1386281	14 JUIL. 2020	LAPOINTE, NORMAND	Accorder un mandat gré à gré de services professionnels à Espace Temps, pour cartographier l¿écosystème social des jardins des Hospitalières, pour une somme maximale de 24 725,37 $, taxes incluses ¿ Projet 19-1075	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	9 031,02 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAPH SYNERGIE INC.	1423065	22 JUIL. 2020	LAPOINTE, NORMAND	Contrat - Réalisation d¿une vidéo promotionnelle et de matériel graphique démontrant la vision 2030 du Grand Havre de Montréal - Service de l'Urbanisme et de la Mobilité	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	91 312,88 $	
HORS-PISTE S.E.N.C.	1406750	17 JUIL. 2020	RIZZI, ALDO	Octroyer un contrat la firme Hors piste pour la réalisation d¿un mandat d¿accompagnement de l¿équipe du Défi des Villes intelligentes - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	9 973,81 $	
ICLEI-CANADA	1423931	28 JUIL. 2020	RIBAUX, SIDNEY	Contrat - développement d¿indicateurs de résilience urbaine, la Stratégie montréalaise. Gré à gré - Direction générale	Direction générale	Protection de l'environnement	22 092,66 $	
JONATHAN CHA	1382384	14 JUIL. 2020	LAPOINTE, NORMAND	2194970016 - Contrat de services prof pour un mandat d'accompagnement relativement aux interventions et travaux à prévoir dans les bâtiments et les jardins de la Cité des Hospitalières	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	11 910,43 $	
MEDIAQMI INC.	1422445	17 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	Greffe - Service de revue de presse (Journal de Montréal et le 24h) - Période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021 - Conforme à la facture No. UR00002366	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1 158,96 $	
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	1423594	24 JUIL. 2020	RIBAUX, SIDNEY	Contrat - l¿élaboration d¿une liste de messages éducatifs favorisant la réduction de GES ou l¿adaptation aux changements climatiques -Direction générale	Direction générale	Protection de l'environnement	9 343,89 $	
SIA PARTENAIRES INC.	1384759	15 JUIN 2020	GUIDOIN, STEPHANE	Service - Démarche de réflexion stratégique pour à doter Montréal d¿une stratégie et d¿un plan d¿action en technologies numériques - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	13 737,61 $	
FONDATION DE L'UQAM	1171613001200604	04 JUIN 2020	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier pour l'année 2020 à la fondation de l'UQAM. Dossier: 1171613001 / Résolution: CE17 0989. Entente de 5 ans - 2017-2021.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	20 000,00 $	
KHEOPS- CONSORTIUM INTERNATIONAL RECHERCHE GOUVERNANCE GRANDS PROJETS INFRAS.	1191613001200615	15 JUIN 2020	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier pour l'année 2020. Dossier: 1191613001 / Résolution: CE19 1748.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	50 000,00 $	
ANNE GOMBERT	1420201	06 JUIL. 2020	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Révision linguistique et réécriture pour le programme Vous faites partie de l¿histoire!	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 530,00 $	
BELINDA BAH	1360002	28 JUIL. 2020	LALANDE, AGATHE	2198056004-Contrat de service prof. a Bélinda Bah, pour la somme de 16 211, 45 $ pour la production d¿un rapport de recommandations sur la révision de règlements en matière de profilages racial et social	Diversité et inclusion sociale	Développement social	14 803,24 $	
BRUNO MARIEN	1359876	08 JUIN 2020	DEROME, JOHANNE	2198056003 - Accorder un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une analyse statistique dans le cadre des travaux de la Ville de Montréal sur l'enjeu du profilage racial et social.	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	3 000,00 $	
COMMUNAGIR	1423501	24 JUIL. 2020	MAJOUJI, SALWA	Plan d'action en développement social - Contrat 19183 - Référence facture #19183F1	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 824,16 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1419302	27 JUIN 2020	BASTIEN, NADIA	Achat d'ordinateurs portables et de stations d'accueil pour les employés de la Division des RILD (3) et de la Direction du BINAM (1).	Diversité et inclusion sociale	Développement social	3 231,54 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1419302	27 JUIN 2020	BASTIEN, NADIA	Achat d'ordinateurs portables et de stations d'accueil pour les employés de la Division des RILD (3) et de la Direction du BINAM (1).	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	1 077,18 $	
CROP INC.	1382498	24 JUIN 2020	BASTIEN, NADIA	Évaluer l¿impact de la campagne de communication produite dans le cadre du volet 1 de la stratégie Montréal inclusive au travail.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	13 228,42 $	
JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1386968	23 JUIN 2020	LAVOIE, ALAIN	2196368005-Contrat de services professionnels pour la rédaction d'un rapport et l'analyse des mémoires déposés à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dans le cadre de la consultation sur le racisme et la discrimination	Diversité et inclusion sociale	Développement social	7 674,59 $	
JOSEPH BLAIN INC.	1418855	24 JUIN 2020	LAVOIE, ALAIN	Services professionnels de traduction simultanée - Conseil de l'Europe, Montréal, mai 2019	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 304,48 $	
LEGER	1423661	25 JUIL. 2020	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Contrat de services prof. pour produire un rapport PowerPoint de faits saillants du sondage Echo, le baromètre, basé sur les données du sondage colligées par Léger Marketing, en février-mars 2020 (gré à gré)	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 119,25 $	
LOCOMOTIVE INC.	1387895	24 JUIN 2020	BASTIEN, NADIA	Accorder un contrat de service professionnel pour la création, production et mise en ligne d'un site web dans le cadre de la campagne de communication "Montréal inclusive au travail"	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	7 217,89 $	
MARELLE COMMUNICATIONS INC.	1423660	25 JUIL. 2020	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Contrat de services prof. d'accompagnement et de conseils stratégiques afin de mobiliser la communauté d'affaires de MTL, dans le cadre du volet 2 de la stratégie Montréal inclusive au travail (gré à gré)	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	25 197,00 $	
MASIA DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE INC	1388349	08 JUIN 2020	DEROME, JOHANNE	Contrat de services prof. pour accompagner le SDIS dans sa réflexion stratégique préparatoire à la Planification 2020	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 099,75 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1399556	27 JUIN 2020	BASTIEN, NADIA	Contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employés pour l'année 2020.	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 099,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESEAU TELESCOPE	1376502	18 JUIL. 2020	BASTIEN, NADIA	Contrat de services prof pour le projet Activités de soutien administratif, comptable et financier au dépôt et suivi de projets d¿organismes communautaires	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 467,20 $	
SID LEE INC.	1418150	19 JUIN 2020	BASTIEN, NADIA	Gré à gré-Services professionnels pour la conception, la réalisation et la diffusion de 6 épisodes de balado pour outiller les employeurs et les travailleurs montréalais quant à l¿intégration professionnelle des immigrants-Service de la DIS	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	90 814,19 $	
STEFANIE VIENS	1423496	23 JUIL. 2020	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Contrat de service prof. pour la formation des organismes communautaires partenaires du BINAM sur leur transition au numérique pendant la pandémie de COVID-19 (gré à gré)	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 460,00 $	
10E NORD	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 869,00 $	
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 176,00 $	
AMBULANCE ST-JEAN	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 344,00 $	
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 360,00 $	
ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUEBEC	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 903,00 $	
BIXI MONTREAL	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 865,00 $	
CARTIER EMILIE	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 255,00 $	
CENTRE ACTION	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU-MONT-ROYAL	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 432,00 $	
CENTRE DES FEMMES RIVIERE-DES-PRAIRIES	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 178,00 $	
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 549,00 $	
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-VILLE	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
COMMUNAUTIQUE	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 355,00 $	
COMPAGNIE FLAK	da2011361003a	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 484,00 $	
DAZIBAO IMAGES, EXPOSITIONS, EDITIONS	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 376,00 $	
EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 088,00 $	
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 097,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FONDATION QUEBEC CINEMA	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 738,00 $	
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 978,00 $	
GUILDE CANADIENNE DES METIERS D'ART	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_1318, avenue du Mont-Royal_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 304,00 $	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	da2011361004a	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_1330, avenue du Mont-Royal_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	da2011361004b	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_4241 rue Wellington_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	da2011361004c	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_6700, chemin de la Côte-des-Neiges_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	da2011361004d	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_2510, de Salaberry_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	da2011361004e	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_Pie IX_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
LA BOURGADE INC.	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 274,00 $	
LA FEDERATION DE L'AGE D'OR DU QUEBEC (FADOQ)	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 775,00 $	
LA PUCE RESSOURCE INFORMATIQUE	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 093,00 $	
L'ATELIER CIRCULAIRE	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
LE CORRID'ART	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 960,00 $	
LES ATELIERS D'ANTOINE	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 660,00 $	
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 752,00 $	
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 134,00 $	
OBJECTIF EMPLOI	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 766,00 $	
PAR B. L. EUX	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 990,00 $	
PRODUCTIONS JEUN'EST	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 196,00 $	
PROGRAMME D'AIDE AUX MEDECINS DU QUEBEC	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 630,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REGROUPEMENT LOISIR ET SPORT DU QUEBEC	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 255,00 $	
REZO (SANTE ET MIEUX-ETRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)	da2011361005	23 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 258,00 $	
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 376,00 $	
SERVICES JURIDIQUES COMMUN. POINTE ST-CHARLES & PETITE BOURGOGNE INC.	da2011361003	09 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361003	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 746,00 $	
SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 404,00 $	
THEATRE DE LA LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION	da2011361004	15 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 109,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1415300	04 JUIN 2020	ARBIC, DENISE	Location de fourgonnettes	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	25 245,82 $	
ORBIS CANADA LIMITED	1421969	15 JUIL. 2020	BUDKA, ARNAUD	2020 - Contrat de gré à gré pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoirs de 7 litres pour la collecte des résidus organiques	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	91 312,42 $	
VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES INC.	1418113	19 JUIN 2020	BUDKA, ARNAUD	Services supplémentaires engagés dans le cadre du projet de construction de l¿usine de traitement des eaux souterraines au PEPSC (1161) - Incidences 14494	Environnement	Protection de l'environnement	22 824,28 $	
9223-4814 QUEBEC INC.	1415043	03 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	Station autonome de lavage de mains multiples, sur le site du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	47 700,00 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1417390	16 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	Achats 60 radios numériques et accessoires Soumission 11 juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	37 396,89 $	
ACME DECORS INC.	1418544	22 JUIN 2020	BERNIER, MARTINE	Service de démontage des panneaux sur les lampadaires tel que la soumission du 2020-06-18	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 919,94 $	
ALTITUDE C INC.	1417549	17 JUIN 2020	LE NAY, ALBANE	Honoraires - Événement de réouverture du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 320,00 $	
AMELIE GREGOIRE TAILLEFER	1396251	10 JUIL. 2020	LARRIVEE, MAXIM	Mandat de développer et offrirune formation entomologique à des jeunes du Nunavik et de planifier et mettre en place la logistique nécessaire pour offrir une telle formation. Conformément à l'offre de service du 18 décembre 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	35 873,10 $	
ATELIER JEAN PAQUET INC.	1324746	23 JUIL. 2020	KERR, NATASHA	Acquisition de plusieurs équipements scientifiques. Tiroirs Entomo (Soumission no.108 datée 6 novembre 2018).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	25 843,00 $	
AUDREY LEGAULT	1416840	12 JUIN 2020	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Soutien logistique au projet de recherche sur la réhabilitation des tourbières selon la soumission du 12 juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 520,00 $	
BELANGER BRANDING DESIGN LTEE	1417599	17 JUIN 2020	LE NAY, ALBANE	Signature philanthropique pour le Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 035,00 $	
BMR MATCO RAVARY	1421051	10 JUIL. 2020	LABRECQUE, MICHEL	Achat de bois pour l'exposition d'Halloween selon la soumission du 8 juillet 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 044,23 $	
BOLLARD CANADA INC.	1423465	23 JUIL. 2020	BOISVERT, SUZANNE	Bollards blanc (COVID) pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 824,40 $	
CARLOS OLIVA	1420814	09 JUIL. 2020	LE NAY, ALBANE	Murale Biodôme : Textes vinyles sur vitre et peinture anamorphique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 850,00 $	
CENTAURECOM INC.	1418052	18 JUIN 2020	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Casquettes et Polos	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 645,90 $	
CENTAURECOM INC.	1418533	22 JUIN 2020	BERNIER, MARTINE	Veste sans manche voir la soumission 2206-20	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 630,50 $	
CENTAURECOM INC.	1421140	10 JUIL. 2020	BOISVERT, SUZANNE	Broderies soumission 0907-20	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 400,00 $	
CHRISTINE BEAUDOIN	1420202	06 JUIL. 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	EX.ORI : enregistrement de voix pour la visite virtuelle de l'exposition Origines	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 575,00 $	
COMMUNICATION RADIOTECH INC.	1420911	09 JUIL. 2020	WONG, EMIKO	Location de radios portatives pour la division Animation et Programmation du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 489,60 $	
CONCEPTION ET REALISATION BOSCUS INC.	1418050	18 JUIN 2020	LAURENCE, ETIENNE	(PRO.HORS) Fabrication de cadres autoportants et suspendus	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 641,48 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1417433	16 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	EQ.INF : Ordi sur mesure pour Sophie Desrosiers	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 439,00 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1422336	16 JUIL. 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.INFO : Z0X8 APPLE MacBook Air 13.3" pour Olivier Hernandez	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 159,68 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1422428	16 JUIL. 2020	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Tablette pour Julia Mlynarek selon la soumission 104118	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 009,66 $	
COPTICOM INC	1415716	08 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Contrat de gré à gré pour la récolte détaillée des discussions qui auront lieu le 5 juin dans le cadre de l'événement virtuel de la Journée de l'environnement et la production d¿un document de synthèse de l¿événement.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 471,98 $	
CREATIONS JADE	1419886	02 JUIL. 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Sacs post-consommation personnalisés	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 978,00 $	
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1413097	23 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	Frais - Audit EPLV - Exercice financier 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 000,00 $	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1421260	22 JUIL. 2020	LAURENCE, ETIENNE	Guide d'identification des espèces, Biodome de Montreal (modèle 1)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	320,00 $	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1421260	10 JUIL. 2020	LAURENCE, ETIENNE	Guide d'identification des espèces, Biodome de Montreal (modèle 1)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	63 395,00 $	
DR. VANDANA SHIVA	1417590	17 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Préparation et participation au panel de l'événement "Activer le potentiel humain pour la biodiversité" du 5 juin 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 654,50 $	
DUPRAS LEDOUX INC	1410604	08 JUIN 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	Fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'installation de nouveaux projecteurs au Planétarium de Montréal tel que votre soumission #20071 datée du 16 avril 2010	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 600,00 $	
EKATERINA FRANK	1423585	24 JUIL. 2020	CHARPENTIER, ANNE	Réalisation d'un découpage des unités paysagères du Jardin botanique de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 975,00 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1390529	15 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	BCO 2020 - Bottes et souliers de sécurité pour les employés des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 080,50 $	
ERIC MAJER ARCHITECTE	1422422	16 JUIL. 2020	CHARPENTIER, ANNE	Étude d¿un bâtiment sanitaire avec toit végétal et aménagements phytotechnologiques et éducatifs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	43 884,00 $	
FELLICE STRATEGIES HUMAINES	1422663	20 JUIL. 2020	LARRIVEE, MAXIM	Offre de service de coaching exécutif pour l'encadrement de Mme Sonya Charest	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
GATEWAY TICKETING SYSTEMS INC.	1401841	27 JUIN 2020	BELISLE, MANON	Achat BOCA Printers Soumission: C00003	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 696,00 $	
GATEWAY TICKETING SYSTEMS INC.	1415154	27 JUIN 2020	BELISLE, MANON	Soumission C200028	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 758,59 $	
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1412212	08 JUIN 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Location toilettes chimiques, site du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 500,00 $	1408741
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1419940	02 JUIL. 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	PRO.HORS : Location de toilettes chimiques pour EPLV près de chez vous	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 665,00 $	
GROUPE C & G BEAULIEU INC.	1420055	03 JUIL. 2020	BEZEAU, ANNA	Fournir et installer des escaliers en acier galvanisé Falaises Alcidés	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 000,00 $	
GROUPE DPI INC.	1420623	08 JUIL. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Installation de la pellicule Optical claire sur 3 vitres du biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 942,50 $	
GROUPE IMPEC INC.	1424369	30 JUIL. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Soumission 628 le 2020-07-09 Entretien ménager Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	67 300,00 $	
HELENE CAMIRAND	1393217	07 JUIL. 2020	LE NAY, ALBANE	Contrat de gré à gré pour des services de graphisme pour les besoins d'Espace pour la vie - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	
HORS-PISTE S.E.N.C.	1403199	22 JUIL. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Accompagnement de la préparation et animation de la Journée de la biodiversité et co-animation des cafés citoyens.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	41 500,00 $	
JAMES COOKSON ET KARIN MONTIN S.E.N.C.	1416074	09 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Contrat de gré à gré pour des services professionnels de traduction d'une durée de 24 mois - Volet 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	26 092,63 $	
KANVA ARCHITECTURE INC.	1416895	12 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Octroyer un bon de commande à la firme Kanva pour développer quelques concepts de stèles-hommage.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 075,00 $	
KOPPERT CANADA LIMITED	1390936	15 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	BCO 2020 - Prédateurs et produits pour la lutte biologique des Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 322,17 $	
LA BANDE A PAUL INC.	1420608	08 JUIL. 2020	CHAREST, SONYA	Mandat pour la prescription du matériel audiovisuel de l'espace Tête à Tête du nouvel Insectarium selon la soumission en date du 29 juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 050,00 $	
LA CAMARADERIE-DESIGN INC.	1416896	12 JUIN 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	(PRO.HORS) : Musée à ciel ouvert. Devis d'achat de 6 mâts de bois autoportants avec pôles pour drapeaux et développement d'une identité graphique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 620,00 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1414829	02 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	Réparation du chemin de ceinture du Jardin botanique - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	38 695,00 $	
LALEMA INC.	1421337	27 JUIL. 2020	BELISLE, MANON	Voir la soumission Référence web 73996 du 10/07/2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	112,50 $	
LALEMA INC.	1421337	13 JUIL. 2020	BELISLE, MANON	Voir la soumission Référence web 73996 du 10/07/2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 833,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LALLEMAND INC.	1420718	08 JUIL. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Pesticide et insecticide pour la lutte contre l'agrile du frêne	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 386,00 $	
LA PUCE A L'OREILLE MEDIA JEUNESSE	1423284	22 JUIL. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Création de balados (6 par institutions) et d'outils pédagogiques associés.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	38 700,00 $	
LEMAY CO INC.	1418588	23 JUIN 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	Projet Corridor vert - Entente-cadre #1369506 - Mandat #2019-103.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	86 263,00 $	1369506
LES AMIS DE L'INSECTARIUM DE MONTREAL	1416519	11 JUIN 2020	LARRIVEE, MAXIM	Offre de service pour le soutien à la logistique des sorties de terrain pour l'observation d'insectes et la prise en charge de la gestion des étapes de la conception, de l'analyse et de la planification du projet de trousse d'élevage.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	35 000,00 $	
LES CONSTRUCTIONS NUVO-PRO INC.	1415194	03 JUIN 2020	CHARPENTIER, ANNE	Réparation des céramiques aux Jardins de la Paix du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 750,00 $	
LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC.	1419460	29 JUIN 2020	WONG, EMIKO	Travaux de Contention Caimans	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 725,00 $	
LES INDUSTRIES SIDTOR INC.	1421967	15 JUIL. 2020	LABRECQUE, MICHEL	5000 plaquettes en aluminium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 200,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1415225	03 JUIN 2020	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Location d'un SUV compact/4X4 du 8 juin au 21 août 2020 pour Kevin Gauthier - véhicule à récupérer à la succursale de Québec	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 033,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1417701	03 JUIL. 2020	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Location camion pour activités hors murs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 452,00 $	
MATTHIEU RICARD	1417562	17 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Préparation et participation au panel de l'événement "Activer le potentiel humain pour la biodiversité" du 5 juin 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 654,50 $	
MINT-NA INC.	1423234	22 JUIL. 2020	CHARPENTIER, ANNE	Renouvellement du logiciel de banque d'images Fotoweb/Fotoware pour l'année 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 771,30 $	
MODU-LOC FENCE RENTALS LP	1417325	16 JUIN 2020	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Achat de clôtures pour la protection du public pour le nouvel Insectarium (présence de câbles) - soumission Q-0476-2	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 893,50 $	
MYLENE CHOQUETTE	1415262	08 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Facilitation graphique en ligne durant la Journée de l'environnement du 5 juin 2020 - ajout de l'option traduction de la fresque (amendement).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	600,00 $	
MYLENE CHOQUETTE	1415262	04 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Facilitation graphique en ligne durant la Journée de l'environnement du 5 juin 2020 - ajout de l'option traduction de la fresque (amendement).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 700,00 $	
MYLENE GOSSELIN	1417435	16 JUIN 2020	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Soutien logistique au projet de recherche sur la réhabilitation des tourbières selon la soumission du 12 juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 760,00 $	
PLANT SELECT INC.	1424036	28 JUIL. 2020	CHARPENTIER, ANNE	Divers végétaux - Incidences des végétaux - Pole Jardins des racines aux nuages	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	33 491,75 $	
POS SUPPLY SOLUTIONS INC.	1414831	02 JUIN 2020	BELISLE, MANON	Commande 251290 / Papier thermal avec impression des logos à l'endos pour les bornes de paiements du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 342,88 $	
PRODUCTIONS ARBORESCENCE INC.	1420685	08 JUIL. 2020	WONG, EMIKO	2e journée de tournage (Clé en main de conception, réalisation et production vidéo d'une capsule d'environ 1 minute, en français et en anglais visant à introduire les groupes à leur visite du Biodôme)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 344,00 $	
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	1413518	03 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	Location de voiturettes électriques selon la soumission 9202	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 610,26 $	
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	1417679	17 JUIN 2020	LABRECQUE, MICHEL	Location d'une voiturette électrique pour 85 jours.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 099,78 $	
PULSATION GRAPHIQUE	1390619	07 JUIL. 2020	LE NAY, ALBANE	Services de graphisme - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
RECUPERATION FLORENCE INC.	1418315	22 JUIN 2020	BOISVERT, SUZANNE	4 CASQUES D'ÉCOUTE-SAC SOUMISSION S-202006007	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 427,96 $	
RODRIGO SOLIS SOSA	1405627	08 JUIN 2020	LARRIVEE, MAXIM	Service d'entretien et de programmation pour le site eButterfly pour l'année 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 968,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1399405	03 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Frais de téléphonie cellulaire de l'ensemble des usagers de l'Espace pour la vie - Rogers Communications Canada - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 221,19 $	
RONALD CLEMENT	1392805	03 JUIN 2020	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 479,02 $	
SANIVAC	1419561	30 JUIN 2020	BELISLE, MANON	Location de Station de lavage Soumission 0-11328	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 990,00 $	
SANIVAC	1419561	02 JUIL. 2020	BELISLE, MANON	Location de Station de lavage Soumission 0-11328	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 800,00 $	
SCENE SCAPIN	1424376	30 JUIL. 2020	JODOIN, JULIE	Soumission CM-42533 Rideaux Gris	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 729,72 $	
SONOTECHNIQUE P.J.L. INC.	1419567	30 JUIN 2020	JODOIN, JULIE	EQ.SONO : microphone et enregistreur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 540,00 $	
SOUDURE ABSOLUE INC.	1421191	10 JUIL. 2020	LABRECQUE, MICHEL	Ancrages métalliques pour parcourt Billots pour l'évènement d'Halloween selon la soumission 166	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 850,00 $	
TELUS	1400528	08 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Frais de téléphonie cellulaire pour l'ensemble des usagers de l'EPLV - Telus 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	728,73 $	
TELUS	1400528	03 JUIN 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Frais de téléphonie cellulaire pour l'ensemble des usagers de l'EPLV - Telus 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 088,24 $	
TENAQUIP LIMITED	1390959	15 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	BCO 2020 - Équipements de sécurités et dispositifs de rangement	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 033,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1390962	28 JUIL. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 000,00 $	
TRIUM MOBILIER DE BUREAU INC.	1422076	16 JUIL. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Mobilier de bureau - Espace de travail de la direction de l'exploitation.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 461,28 $	
WAA MONTREAL INC.	1422339	16 JUIL. 2020	LABRECQUE, MICHEL	Avenant : Chantier hivernal et autres travaux connexes en contingence - architecture du paysage - station "Maîtrise des plantes envahissantes" au Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 669,88 $	
AGAT LABORATOIRES LTD	20674706e	02 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	Analyses de labo pour le projet du parcours phyto.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 988,00 $	
AIGLON INDIGO	431012	03 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	Mélange pour décontamination de métaux et d'hydrocarbures au Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 051,43 $	
ALIMENTS REINHART LIMITEE	inv048061	20 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	20 litres cubes de vinaigre blanc	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 155,20 $	
BIBLIOTHECA CANADA INC.	invca03431	30 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	Remplacer « process BD » - Model 3801 SN 3811948	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 552,54 $	
BLUE SKY NURSERY LTD	29921	28 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	Végétaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 459,40 $	
CATHAY IMPORTERS 2000 LTD	0000292845	02 JUIL. 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Marchandise destinée à la revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 314,36 $	
CISION QUEBEC INC.	62959	16 JUIN 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #304 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Mai 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 128,32 $	
CISION QUEBEC INC.	63060	14 JUIL. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #363 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Juin 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 128,32 $	
CREATIONS MANITOU INC.	23657	03 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Aimants 3D	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 131,60 $	
DE BAIES ET DE SEVE	217	16 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Nourriture pour revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 810,60 $	
EBI MONTREAL INC.	052302	06 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	Service de levées pour 4 conteneurs - Période du 1er au 15 juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 022,03 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01521384	29 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213344: LOC. ÉCHAFAUD, DÉMONTAGE	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 223,04 $	
FIRE THE IMAGINATION	22237	08 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	KALEIDOSCOPE	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 328,00 $	
GROUPE C & G BEAULIEU INC.	201450	04 JUIN 2020	BEDARD, LOUISE	BC-213376 escalier pour caïmans	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 150,00 $	
GROUPE DPI INC.	126645	11 JUIN 2020	PHAM-GUILBEAULT, MIA	ARTICLES POUR PROJET MODIFICATION MURALE DU	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 920,80 $	
GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.	f86518	29 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213340: TUYAU D'IRRIGATION POUR PLANTATION FÔRÊT TROPICALE	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 246,63 $	
IMAGI AFFICHAGE	110992	23 JUIN 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #334 : Impression colonnes et panneaux été Jardin - Campagne été.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 385,00 $	
IMAGI AFFICHAGE	111135	23 JUIL. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #386 : Lettrage camion cube 12 pieds : Impression et installation.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 370,00 $	
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	fv048530	29 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213728: KRILL CONGELÉ	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 943,82 $	
K & M TOYS CANADA INC.	si459626	22 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 670,58 $	
LE DEVOIR INC.	de215858	23 JUIN 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #335 : Publicité parue le 23 mai dans Le Devoir - Cahier Petit D.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
LE DEVOIR INC.	de216006	16 JUIN 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #311 : Publicité numérique - 5 juin 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
LE DEVOIR INC.	de216285	23 JUIN 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #337 : Publicité parue dans Le Devoir le 20 juin 2020 - Été des musées.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 700,00 $	
LE PETIT RUCHER DU NORD	2514	29 JUIN 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 332,84 $	
LES CHAPITEAUX CLASSIC INC.	1025	30 JUIN 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Montage tentes et plancher (40X60 et 20X20)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 130,00 $	
LES JARDINS MICHEL CORBEIL INC.	17421	28 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	Divers pots de végétaux - Budget des incidences des végétaux - Projet Jardin des racines aux nuages	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 245,50 $	
LES SERRES AQUAFOLIA	10640	24 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	Achat de végétaux - PTI - Incidences - Parcours phyto - Projet racine aux nuages	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 515,00 $	
LOCATION ALAIN TOUPIN INC	45361	30 JUIL. 2020	GAGNE, ANNIE	Location d'une déchiqueteuse à branches du 27 mai au 26 juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 200,00 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	775561	10 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	Location d'une nacelle pour la période du 18 mai au 1er juin 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 793,63 $	
MEDIAQMI INC.	er00192436	23 JUIL. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #382 : Publicité parue dans le Journal de Montréal le 2020-07-11 - Réouverture du Jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTH AMERICAN COUNTRY HOME	si206001359	30 JUIN 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Marchandise destinée à la revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 872,91 $	
NOSTALGIA IMPORT CANADA	130224	30 JUIN 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Marchandise destinée à la revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 032,63 $	
PARKHURST (DOROTHEA KNITTING MILLS LIMITED)	303687	03 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 272,30 $	
PEPINIERE ABBOTSFORD INC.	f1068942	12 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	Végétaux - JRN 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 275,00 $	
PEPINIERE LEMAY INC.	59252	22 JUIN 2020	GAGNE, ANNIE	Végétaux pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 342,78 $	
PICO CHARLIE COLE	7546	30 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Marchandise de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 148,00 $	
PUBLICITE SAUVAGE INC.	4103611	14 JUIL. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #351 : Affichage réouverture Jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 753,00 $	
PUBLICITE SAUVAGE INC.	4106311	14 JUIL. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #352 : Affichage EPLV près de chez vous.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 519,05 $	
RICHPORTER RECHERCHE EN	inv000066	02 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213500: ÉCLAIRAGE BOUTIQUE PTI 141702	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 031,83 $	
SAUVE VITRES	sv20200306001	16 JUIN 2020	BEDARD, LOUISE	BC-213478 Nettoyage bande inox aux capys	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 210,00 $	
SAUVE VITRES	sv20200306001a	16 JUIN 2020	BEDARD, LOUISE	BC-213478 Nettoyage des vitres habitat capys	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 495,00 $	
SAVONNERIE HISTOIRE DE BULLES INC.	4363	24 JUIL. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Savon pour revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 252,17 $	
W COMMUNICATION INC.	21027	19 JUIN 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Masques réutilisables	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 435,00 $	
W COMMUNICATION INC.	21055	19 JUIN 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Porte clé - Marchandise destiné à la revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 111,71 $	
ADVISO CONSEIL INC.	1419896	02 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	Adviso Conseil - effectuer une analyse et diagnostique du site Intranet de la Ville de Montréal, voir doc. GÀG	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	37 029,09 $	
AGENCE DIALEKTA INC.	1415361	04 JUIN 2020	VIDAL, STEPHANIE	Agence Dialekta - Spécialiste en communications - REV-Vélo. Voir facture # 105362	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 850,42 $	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1420177	06 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	Annexe Communications - mandat de relations de presse - Parc-Nature, voir Soumission 2019.11.21 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 619,45 $	
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU QUEBEC	1420940	09 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	APQ - Placement Media - SIM prévention avertisseurs. Voir Facture inv19151 /SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 724,44 $	
CORPORATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DU QUEBEC INC. (CORPIQ)	1416569	11 JUIN 2020	TREMBLAY, LOUISE	CORPIQ - Placement Media - SIM prévention avertisseurs. Voir Soumission dv-2020-05-000000064	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 141,78 $	
CORPORATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DU QUEBEC INC. (CORPIQ)	1423569	24 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	CORPIQ - Placement Media - SIM prévention avertisseurs/ Référence facture 320000110	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 141,78 $	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1422799	20 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	Service - Impression et distribution de carton d'invitation - Grand parc de l'ouest - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 691,45 $	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1423870	28 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	Distribution LG - Distribution d'avis - Grand parc de l'ouest, voir facture # 20447 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 691,45 $	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1416559	09 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	Graphiscan - Impression accroche porte - Campagne prévention SIM. Voir Soumission 029534	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	162,73 $	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1416559	11 JUIN 2020	TREMBLAY, LOUISE	Graphiscan - Impression accroche porte - Campagne prévention SIM. Voir Soumission 029534	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	14 929,22 $	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1422450	17 JUIL. 2020	ROSAY, MELINA	Groupe la Guerilla - Production d¿une vidéo- 1min30- afin de démystifier la rédaction épicène et sensibiliser l¿ensemble des employés de la Ville -égalité entre les femmes et les hommes. Voir soumission 20200713 (doc. GÀG)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 094,52 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1423867	28 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	Impression Multi-Sources - Impression dépliants - Serv. Environnement (soumission 12651B) / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 476,66 $	
IMPRIME-EMPLOI	1422795	20 JUIL. 2020	BEDARD, JOSEE	Paiement de facture - Impression et distribution d'invitations - Grand parc de l'ouest - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 012,72 $	
JOSHUA WOLFE	1420929	09 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	BCO - Joshua Wolfe - Traduction - Programme de rénovations 2020. Voir Facture 20wolfe063 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1417894	18 JUIN 2020	TREMBLAY, LOUISE	Lamcom Technologies - Impression - Panneaux Écocentres. Voir Soumission 189613 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 724,43 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1420960	20 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	L'empreinte imprimerie - Système PrintSys - commande 6756 / SECC / Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 884,54 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1420960	09 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	L'empreinte imprimerie - Système PrintSys - commande 6756 / SECC / Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 403,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1423798	27 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUISE	L'Empreinte Impression - Système PrintSys - Commande 6791 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 794,73 $	
L & L IMPRESSION	1401610	27 JUIN 2020	VIDAL, STEPHANIE	L&L Impression - Panneaux de chantier - Eau.Travaux 2020. Voir documents GÀG	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	17 759,00 $	
L & L IMPRESSION	1401617	20 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	L&L Impression - Panneaux de chantier - SIRR.Cote123 2020. Voir doc. GÀG / Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
L & L IMPRESSION	1401626	27 JUIN 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	L&L Impression - Panneaux de chantier - SIRR.Réhab Aqueduc&Egouts 2020 2020. voir doc. GÀG	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 879,30 $	
L & L IMPRESSION	1402500	20 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	L&L Impression - Panneaux de chantier - SIRR.Travaux Vélo 2020. Voir doc. GÀG/ Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 349,12 $	
L & L IMPRESSION	1421927	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - ParcsTravaux/Dossiers divers, Voir Doct. GÀG ci-joints/ SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
L & L IMPRESSION	1421957	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - ParcsTravaux/Parc Fred.Back. Voir doc. GÀG ci-joints /SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
L & L IMPRESSION	1421965	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - ParcsTravaux/Parc Lafontaine. Voir doc. GÀG ci-joints / SEC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
L & L IMPRESSION	1421983	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - ParcsTravaux/Square Viger. Voir doc. GÀG ci-joints / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
L & L IMPRESSION	1421986	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - SUM/REV-velo. Voir doc. GÀG ci-joints / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
L & L IMPRESSION	1422314	16 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - SUM/Mil Montréal, voir doc. GÀG en annexe /SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
L & L IMPRESSION	1422321	16 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - SUM/Champ-de-Mars. Doc. de GÀG en annexe / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
L & L IMPRESSION	1422324	16 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L & L Impression - Impression Panneaux de chantier - SUM/Ste-Catherine. Doc. de GÀG en annexe / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
METRO MEDIA	1421043	09 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	Metro Media - Placement Media - Grand parc de l'ouest, voir Soumission 8939 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 055,66 $	
PAPRIKA COMMUNICATIONS INC.	1423805	27 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	Paprika Communications - Services de graphisme - Mtl Vision 2030 (soumission pb2031) / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 136,53 $	
PRESTIGE MEDIA INC.	1423779	27 JUIL. 2020	BEDARD, JOSEE	Prestige Média - Service - Impression et distribution d'avis de dépistage - Eau Plomb, voir documents de GÀG en annexe- Soumission # sousVilleMTL220620 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	89 764,31 $	
PRINCIPAL STUDIO INC.	1423807	27 JUIL. 2020	PAQUIN, LUCIE	Principal Studio - Services de graphisme - Mtl Vision 2030 (soumission 200722b) / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 763,81 $	
SBI AUDIO-VISUEL INC.	1416252	10 JUIN 2020	VIDAL, STEPHANIE	SBI Audio-Visuel - Organisation Assemblée publique/information - REV-Vélo. Voir Soumission 200622-A1	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 771,69 $	
SERVICES LINGUISTIQUES	1408511	27 JUIN 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	Services Linguistiques Versacom - Traduction - Eau	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 036,78 $	
SERVICES LINGUISTIQUES	1421916	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Service de traduction - SUM/Rue St-Hubert / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
SERVICES LINGUISTIQUES	1421921	15 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	BCO-Services Linguistiques Versacom - Traduction - SUM/Rue Peel / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1417889	18 JUIN 2020	VIDAL, STEPHANIE	Societe Canadienne des Postes - Frais de poste - Envoi d'avis aux citoyens de Griffintown, voir Facture 9732414549 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 028,61 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1403667	16 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	BCO - Traductions Tom Donovan - Service de Traducteur - Projet Sainte-Catherine	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1403667	21 JUIL. 2020	VIDAL, STEPHANIE	BCO - Traductions Tom Donovan - Service de Traducteur - Projet Sainte-Catherine	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	93,43 $	
YANN FORTIER	1354694	01 JUIN 2020	DAIGLE, REMI	Yann Fortier - Design d'exposition pour l'édifice Lucien Saulnier - Rénovations de l'Hôtel de Ville	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	16 436,40 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112559572	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 308,10 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112559573	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 679,63 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112559575	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 549,15 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112559576	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 095,65 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112559577	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 097,99 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112561927	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 664,50 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112561928	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 591,57 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112565524	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 114,67 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112565525	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 260,93 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112565526	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 372,33 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112565527	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 238,55 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112565528	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 721,16 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112566619	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 668,12 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112566620	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 276,00 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112566621	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 822,25 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112569575	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 399,76 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112569576	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 535,52 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112570292	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 643,15 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112570293	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 952,99 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112570722	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 250,43 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112570723	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 738,40 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112570724	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 932,20 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112570725	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 900,05 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112573953	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 356,66 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112578969	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 346,39 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112578970	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 965,34 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112578971	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 435,79 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112579709	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 479,54 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112579710	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 657,95 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112581625	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 969,70 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112581626	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 225,61 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112581627	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 027,29 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112582988	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 030,32 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112582989	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 876,88 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112583187	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 047,90 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112583188	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 270,91 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112584831	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 469,51 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112585828	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 111,08 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112590223	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 975,18 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112590224	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 864,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112590225	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 955,79 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112590226	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 426,51 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112590227	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 365,23 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112592121	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 581,21 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112592122	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 489,98 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112592123	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 456,59 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112595436	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 963,51 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112596180	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 514,57 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112599552	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 944,05 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112601817	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 541,06 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112601818	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 043,30 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112601819	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 232,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112601820	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 398,22 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112602864	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 111,26 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112602865	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 434,12 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112603804	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 344,68 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112603805	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 420,85 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112604750	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 378,86 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112604751	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 497,99 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112607728	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 245,25 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112607729	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 249,06 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112608899	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 055,49 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112609400	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 740,13 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112609401	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 699,56 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112609402	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 749,63 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112611145	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 548,12 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112611146	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 082,37 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112611147	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 150,55 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112611148	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 469,16 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112615148	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 365,48 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112615149	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 177,75 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112615150	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 982,20 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112615151	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 394,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112616169	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 077,28 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112616170	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 264,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112619860	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 186,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112619861	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 071,53 $	
LES PETROLES PARKLAND	30500737	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 060,42 $	
LES PETROLES PARKLAND	30500739	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 725,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	30500740	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 859,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	30500741	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 407,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	30536695	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 190,18 $	
LES PETROLES PARKLAND	30585922	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 477,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	30585923	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 787,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	30585924	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 045,24 $	
LES PETROLES PARKLAND	30596989	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 080,24 $	
LES PETROLES PARKLAND	30596990	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 143,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	30596991	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 059,59 $	
LES PETROLES PARKLAND	30626665	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 203,32 $	
LES PETROLES PARKLAND	30626669	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 017,64 $	
LES PETROLES PARKLAND	30626670	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 932,92 $	
LES PETROLES PARKLAND	30626671	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 029,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	30626672	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 639,58 $	
LES PETROLES PARKLAND	30626673	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 905,93 $	
LES PETROLES PARKLAND	30664600	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 319,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	30664601	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 858,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	30664602	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 003,27 $	
LES PETROLES PARKLAND	30664606	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 902,70 $	
LES PETROLES PARKLAND	30680351	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 475,52 $	
LES PETROLES PARKLAND	30680352	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 434,84 $	
LES PETROLES PARKLAND	30680359	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 358,74 $	
LES PETROLES PARKLAND	30680360	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 372,21 $	
LES PETROLES PARKLAND	30711150	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 607,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	30711151	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 799,87 $	
LES PETROLES PARKLAND	30711154	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 574,75 $	
LES PETROLES PARKLAND	30711155	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 798,11 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	30741784	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 410,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	30741785	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 159,31 $	
LES PETROLES PARKLAND	30741795	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 174,94 $	
LES PETROLES PARKLAND	30741805	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 562,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	30741806	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 322,10 $	
LES PETROLES PARKLAND	30767353	04 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 317,47 $	
LES PETROLES PARKLAND	30780821	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 618,51 $	
LES PETROLES PARKLAND	30797864	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 131,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	30804900	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 184,91 $	
LES PETROLES PARKLAND	30804901	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 170,42 $	
LES PETROLES PARKLAND	30804904	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 396,51 $	
LES PETROLES PARKLAND	30804905	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 685,40 $	
LES PETROLES PARKLAND	30834048	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 293,80 $	
LES PETROLES PARKLAND	30834051	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 382,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	30834061	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 761,80 $	
LES PETROLES PARKLAND	30834062	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 038,15 $	
LES PETROLES PARKLAND	30834066	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 295,15 $	
LES PETROLES PARKLAND	30841249	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 344,84 $	
LES PETROLES PARKLAND	30841254	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 981,49 $	
LES PETROLES PARKLAND	30859394	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 149,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	30859395	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 531,79 $	
LES PETROLES PARKLAND	30859396	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 612,84 $	
LES PETROLES PARKLAND	30870494	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 719,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	30870495	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 148,51 $	
LES PETROLES PARKLAND	30910795	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 722,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	30910803	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 713,41 $	
LES PETROLES PARKLAND	30926079	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 626,29 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931320	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 752,07 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931321	18 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 172,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931322	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 187,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931323	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 411,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931324	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 223,35 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931325	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 020,14 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	30931330	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 157,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	30931332	27 JUIN 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 597,13 $	
LES PETROLES PARKLAND	30960295	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 159,71 $	
LES PETROLES PARKLAND	30960296	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 985,47 $	
LES PETROLES PARKLAND	30960297	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 778,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	30973182	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 427,35 $	
LES PETROLES PARKLAND	30973188	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 754,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	30996042	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 357,93 $	
LES PETROLES PARKLAND	30996043	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 034,68 $	
LES PETROLES PARKLAND	30996044	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 611,15 $	
LES PETROLES PARKLAND	30996045	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 852,66 $	
LES PETROLES PARKLAND	30996048	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 985,84 $	
LES PETROLES PARKLAND	30996049	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 561,73 $	
LES PETROLES PARKLAND	31036523	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 236,59 $	
LES PETROLES PARKLAND	31036531	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 752,40 $	
LES PETROLES PARKLAND	31036532	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 848,53 $	
LES PETROLES PARKLAND	31046635	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 414,42 $	
LES PETROLES PARKLAND	31046637	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 664,02 $	
LES PETROLES PARKLAND	31046638	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 856,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	31046641	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 008,04 $	
LES PETROLES PARKLAND	31076678	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 502,20 $	
LES PETROLES PARKLAND	31076685	01 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 102,60 $	
LES PETROLES PARKLAND	31094386	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 865,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	31133425	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 671,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	31133428	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 665,61 $	
LES PETROLES PARKLAND	31133429	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 481,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	31141962	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 595,15 $	
LES PETROLES PARKLAND	31141963	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 041,61 $	
LES PETROLES PARKLAND	31141964	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 677,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	31141968	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 107,99 $	
LES PETROLES PARKLAND	31168586	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 263,27 $	
LES PETROLES PARKLAND	31168587	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 533,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	31175923	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 156,10 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	31175934	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 382,08 $	
LES PETROLES PARKLAND	31175936	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 934,18 $	
LES PETROLES PARKLAND	31175937	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 210,31 $	
LES PETROLES PARKLAND	31213465	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 811,65 $	
LES PETROLES PARKLAND	31227947	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 542,47 $	
LES PETROLES PARKLAND	31227948	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 215,78 $	
LES PETROLES PARKLAND	31227951	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 712,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	31256315	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 386,84 $	
LES PETROLES PARKLAND	31256316	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 744,62 $	
LES PETROLES PARKLAND	31256317	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 680,00 $	
LES PETROLES PARKLAND	31256318	16 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 398,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	31265476	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 075,02 $	
LES PETROLES PARKLAND	31302326	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 675,48 $	
LES PETROLES PARKLAND	31302327	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 770,39 $	
LES PETROLES PARKLAND	31302328	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 942,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	31302329	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 503,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	31302332	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 064,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	31302333	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 086,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	31317741	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 388,22 $	
LES PETROLES PARKLAND	31317742	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 410,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	31317749	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 007,01 $	
LES PETROLES PARKLAND	31317755	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 518,01 $	
LES PETROLES PARKLAND	31317756	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 512,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	31342118	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 172,64 $	
LES PETROLES PARKLAND	31342119	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 681,71 $	
LES PETROLES PARKLAND	31354293	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 413,79 $	
LES PETROLES PARKLAND	31354296	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 657,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	31354305	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 304,20 $	
LES PETROLES PARKLAND	31354310	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 749,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	31383325	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 091,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	31396571	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 087,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	31396572	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 798,98 $	
LES PETROLES PARKLAND	31396573	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 626,05 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	31396574	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 023,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	31396575	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 617,98 $	
LES PETROLES PARKLAND	31423783	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 941,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	31423786	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 076,24 $	
LES PETROLES PARKLAND	31423801	29 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 895,99 $	
LES PETROLES PARKLAND	31435105	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 444,31 $	
LES PETROLES PARKLAND	31435108	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 342,13 $	
LES PETROLES PARKLAND	31453036	31 JUIL. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 617,17 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1418722	23 JUIN 2020	AUMONT, ANNIK	Workstation portatif - Youcef Ouchenir	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 044,43 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1423190	22 JUIL. 2020	COURCHESNE, YVES	Achat de 50 Ordinateurs portatifs (Ultrabook) - Service des finances Entente 1164102	Finances	Administration, finances et approvisionnement	62 748,40 $	1164102
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1416135	09 JUIN 2020	COURCHESNE, YVES	Frais d'auditeurs	Finances	Administration, finances et approvisionnement	6 299,25 $	
THOMSON REUTERS	1424186	29 JUIL. 2020	CYR, RAOUL	Renouvellement 2019 - Abonnement à Taxnetpro - Fed Consuption Tax Library - 96114	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 493,50 $	
4412648 CANADA INC.	003896escompte	07 JUIL. 2020	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	réf 003896 - escompte remboursé à la demande du fournisseur, cas mesures d'urgence covid-19 (voir annexe)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 562,50 $	
4412648 CANADA INC.	003928escompte	07 JUIL. 2020	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	réf 003928 - escompte remboursé à la demande du fournisseur, cas mesures d'urgence covid-19 (voir annexe)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 562,50 $	
4412648 CANADA INC.	003937escompte	07 JUIL. 2020	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	réf 003937 - escompte remboursé à la demande du fournisseur, cas mesures d'urgence covid-19 (voir annexe)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 437,50 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202019p	03 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 000,00 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202024p	03 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 254,22 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202028p	01 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 889,93 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202029p	28 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 612,30 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202030p	28 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 887,01 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202031p	28 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 747,37 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202032p	30 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 889,93 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202033p	21 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 856,82 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202034p	21 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 889,31 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202035p	26 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 997,20 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202036p	21 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 609,30 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	fraisverificateurs2019ensemblemontreal	08 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 872,00 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl20202022e	01 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 853,07 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl2020212324e	16 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 182,66 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202026e	28 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 620,79 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202027e	21 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 281,94 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202028e	21 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 622,80 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl20202930e	26 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 244,16 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl202003a	24 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	49 286,82 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl202004a	20 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	41 752,81 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	fraisverificateurs2019projetmontreal	25 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 872,00 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal202003e	24 JUIN 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	77 479,80 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal202004e	20 JUIL. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	42 690,11 $	
2970-4780 QUEBEC INC.	1415140	03 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	richer - moulures	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 418,92 $	
8515328 CANADA INC.	1422431	16 JUIL. 2020	CORBEIL, SEBASTIEN	Acquisition et l¿installation de 5 téléviseurs grand format incluant tout le câble nécessaire pour leur mise en fonction dans le cadre du réaménagement du nouveau COS au 2580 St-Joseph (local 229)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	11 877,23 $	
9107-4880 QUEBEC INC.	1418303	22 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel - Réparation de bassin pour le centre Roussin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 335,97 $	
9263-7974 QUEBEC INC.	1414544	01 JUIN 2020	LAMBERT, ERLEND	Assurer le contrôle qualité des matériaux et la surveillance environnementale des sols contaminés au magasin des Carrières (0113) - Incidences 15491 AO sur invitation	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	6 548,60 $	
9290-3285 QUEBEC INC.	1418465	22 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST MÉTIERS MEULEUSE A BÉTON OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 238,85 $	
9365-3228 QUEBEC INC.	1418126	19 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - REMPLACEMENT D'ECLAIRAGE DANS LA PISCINE - CENTRE JEAN-CLAUDE MALEPART, 2633 RUE ONTARIO E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	40 550,60 $	
ACTI-COM INC.	1419761	02 JUIL. 2020	LALONDE, SOPHIE	Formation - L'Écriture stratégique	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 519,70 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1417903	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Inspections des composantes en alarme incendie dans divers pdq.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 163,64 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1420027	03 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Service d'entretien préventif des extincteurs et des hottes de cuisine. Résolution CE20 0794	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	32 881,13 $	
ALTITUDE INDUSTRIELLE INC.	1422359	16 JUIL. 2020	LONGPRE, ANNIE	Service professionnels en ingénierie pour l'ajout d'un système de protection contre les chutes à la pépinière de l'Assomption (5361)	Gestion et planification immobilière	Horticulture et arboriculture	14 185,91 $	
ANIXTER CANADA INC.	1421842	14 JUIL. 2020	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR MATÉRIEL POUR COMMUNICATION OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 503,35 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1411708	03 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	thays - veste de flottaison pour ouverture de piscine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 857,24 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1414772	15 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	vezina- porte ecumoir etc inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 049,96 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1417289	23 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina -Diverse piscine exterieurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 769,06 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1419612	20 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - ACHAT POMPE DOSEUSE POUR PISCINE EXTERIEUR	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 816,30 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1419612	14 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - ACHAT POMPE DOSEUSE POUR PISCINE EXTERIEUR	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	784,26 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1421360	20 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	vadeboncoeur - pour les pataugeoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 244,09 $	
ARCHIDATA INC.	1415136	03 JUIN 2020	CORBEIL, SEBASTIEN	Service professionnels pour la mise à jour annuelle de la licence OPTIC-EN-LIGNE 2019-2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 874,06 $	
ARCHIDATA INC.	1417926	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	2 factures de services sprofessionnels pour la création, le développement des nouvelles pages et fonctionnalités du nouveau site du Marché Bonsecours. Mise en forme du nouveau site.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 923,94 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1414567	01 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels pour les travaux de pavoisement à l¿Édifice Gosford (0002)	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	6 224,15 $	
ARMORTHANE MONTREAL	1418822	08 JUIL. 2020	BEZEAU, ANNA	Travaux d'étanchéité au jardin aquatique	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	13 180,00 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1418076	19 JUIN 2020	GASMI, ANIS	Réparation de l'escalier #11 pour dommage causé par l'eau suite à un bris de gicleur.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 118,19 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1418627	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement des vantaux des portes de cabine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 754,35 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1423343	23 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Travaux correctifs sur plate-forme pour handicapé. ouvrage 2621 C.L.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 671,93 $	
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	1270427	16 JUIL. 2020	DARCY, PENELOPE	La 2e clinique (vestiaires) pour la relocalisation temporaire des employés dans le cadre de Migration	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 420,00 $	
BASE SOLIDE CONSTRUCTION INC.	1404350	18 JUIN 2020	HONLA, HONLA	TORRES - FABRICATION D'UNE DALLE DE BÉTON POUR BAT:0105	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 964,67 $	
BEANFIELD TECHNOLOGIES INC	1419179	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Frais mensuel pour service de fibre optique ainsi que l'étendu du service. Mars à Juin 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 346,51 $	
BELL CANADA	1414801	02 JUIN 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Travaux d¿installation de l¿infrastructure téléphonique et internet à l¿aréna Mont-Royal (0479) - Incidences 15350	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	5 664,70 $	
BOUTY INC	1416555	11 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Achat, livraison et installation de chaises pour la nouvelle cour de services Dickson au située au 2150 Dickson (0435) - Incidences 15498	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	1 723,14 $	
BOUTY INC	1416555	12 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Achat, livraison et installation de chaises pour la nouvelle cour de services Dickson au située au 2150 Dickson (0435) - Incidences 15498	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	19 933,40 $	
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1421750	14 JUIL. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT-ROYAL PRODUIT SANITAIRE CENTRE DU PLATEAU DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 016,64 $	
BUANDERIE LIEGE	1392699	06 JUIL. 2020	ST-AUBIN, DANICK	Service de Nettoyeur pour 2020- Lavage des chiffons du service d'entretien de l'EPLV	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1414168	03 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - ACHT DISPOSITIF ANTI- REFOULEMENT POUR BAT: 0201	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 121,96 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1421517	21 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	vadeboncoeur - Mélange pour douche oculaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 027,77 $	
CAN-EXPLORE INC.	1422346	16 JUIL. 2020	LONGPRE, ANNIE	Réaliser une inspection des conduits d¿alimentation et de retour à l¿aréna Maurice-Richard (0450) - Incidences 15277	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 661,43 $	
CASBO PLEXIGLASS INC.	1417263	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Achat de 16 feuilles de plexiglass	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
C.F.H. SECURITE INC	1424349	30 JUIL. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - ALARME INCENDIE-GICLEUR-CADENASSAGE - ACHAT D'ACCESSOIRES D'INCENDIE - EDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500 RUE DES CARRIÈRES - LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 074,55 $	
CHAUFFAGE PREMIER INC.	1421370	13 JUIL. 2020	SAUVE, STEPHANE	Corbeil - Pieces bruleur Riello	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 111,89 $	
CIMCO REFRIGERATION	1415264	04 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	MARTIN TREMBLAY - reliefs et cartridge only hansen POUR BAT:0763	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 866,58 $	
CITRON HYGIENE LP	1417983	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Achat de tapis essuie-pied/gratte-pied	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 034,13 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1417226	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Relampage du stationnement et modifications interne des luminaires pour des nouvelles DEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 298,19 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1418689	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électrique dans le bâtiment	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 937,03 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1419247	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Faire le relampage du bâtiment	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 283,72 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1419780	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Faire l'installation d'éclairage dans le vide sanitaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 450,41 $	
CLIMATISATION PREMIUM INC.	1417986	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation du système de climatisation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 577,46 $	
CLIMATISATION PREMIUM INC.	1417986	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation du système de climatisation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 086,08 $	
CLIMATISATION PREMIUM INC.	1423606	24 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Entretien préventif du système de climatisation - Juillet - Ouvrage 0005 Marché Bonsecours Amine B.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 044,64 $	
CLOTURES SENTINELLE LTEE	1415070	03 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer clôture industrielle	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 752,65 $	
COFORCE INC.	1414918	02 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation murs côté des toilettes , salle du concierge et murs de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 962,49 $	
COFORCE INC.	1417182	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Repeindre le mur de la cuisine et installer plexiglass	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 684,56 $	
COFORCE INC.	1417185	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation et peindre le grand mur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 075,92 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COFORCE INC.	1417187	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Repeindre 3 bureaux de direction	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 931,02 $	
COMPUGEN INC.	1420263	06 JUIL. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTATIF AVEC ACCESSOIRES - REGION OUEST - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 684,05 $	
CONNECT 24	1414796	02 JUIN 2020	REICHSON, JORDY	Commande ouverte 2020 - Frais mensuels des modules d'alarme GS et service Sur-Gard) - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 622,19 $	
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1393556	25 JUIN 2020	DARCY, PENELOPE	Fourniture et l'installation des matériaux et main d'¿uvre afin de combler l'espace entre la serre de la forêt tropicale et le plancher du niveau 400 dans le Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 348,77 $	
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1415459	04 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Travaux de maintien d¿actif du chantier de la caserne 26 (0079) - Incidences 13097	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	14 813,00 $	
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1414911	02 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Ajustement et installation d'une nouvelle porte	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 226,16 $	
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1421199	10 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 495,55 $	
CONSTRUCTION MAP 2000	1417093	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparations diverses dans la caserne	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 107,09 $	
CONTENEURS S.E.A. INC.	1415746	08 JUIN 2020	CAPPELLI, JEAN	Location de deux conteneurs dans le cadre des travaux de réaménagement du Chalet du Mont-Royal (0431)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 538,08 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1417415	16 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Martin T: filtres pour système de ventilation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 752,28 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1420815	09 JUIL. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - ACHAT DES FILTRES POUR BAT: 0334	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 281,59 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1421940	15 JUIL. 2020	RINFRET, SIMON	OUEST LE SUD OUEST FILTRE DIVERS OUVRAGEDESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 939,76 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1422078	15 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	MARTIN TREMBLAY - ACHAT DES FILTRES POUR SYSTÈME DE VENTILATION POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 368,84 $	
DAIKIN APPLIED CANADA INC.	1421673	14 JUIL. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - CONTRAT DE MAINTENANCE - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 359,62 $	
DECOR LACHARITE INC.	1417272	16 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Fourniture et installation des plinthes en vinyle à l¿intérieur du Biodôme de Montréal (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 168,20 $	
DEMOLITION PANZINI INC.	1411965	05 JUIN 2020	LALONDE, SOPHIE	Travaux de nettoyage et de la mise en pile des briques récupérées lors de la déconstruction de la cheminée de l¿Ex-Station de pompage Craig (0171)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 615,04 $	
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	1416746	12 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Édifice Bellechasse, Stationnement ADS, Château Dufresne, Centre de formation du SIM, Pavillon Lafontaine et Caserne 45. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumission) - Ancien BC 1393465	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 380,72 $	
DESCAIR INC.	1415011	04 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	SAMSON POUR VIZINA - ACHAT MATÉRIEL POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 007,41 $	
D.F.S. INC	1416787	12 JUIN 2020	LALONDE, SOPHIE	Services professionnels afin de réaliser une stratégie de conservation de l¿ex-station de pompage Riverside (3138)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	38 320,44 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1415379	04 JUIN 2020	REICHSON, JORDY	Location de 2 camions du 28 février au 29 mars 2020. Utilisation au 1402 des Carrières (Serge Boucher)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 202,64 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1415266	04 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - ACHAT DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR BAT: 0105	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 619,89 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1416120	09 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	Corbeil - cosses multiple	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 639,35 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1417859	18 JUIN 2020	NOEL, ANNE-MARIE	CHABOT: INVENTAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 961,71 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1419057	25 JUIN 2020	BEZEAU, ANNA	Biodôme rajout fibre optique et illuminateur	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	17 396,11 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1421814	14 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - ACHAT LUMINAIRES POUR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 366,42 $	
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1417427	16 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Martin T: Produits pour Tours de refroidissements	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 191,17 $	
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1423868	28 JUIL. 2020	RINFRET, SIMON	OUEST - LE SUD-OUEST - DIVERS PRODUITS POUR TOUR D'EAU VCR - REGION OUEST - SAUVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 067,16 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1391083	04 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - MONTAGE ET DEMONTAGE DES ECHAFFAUDAGES - BAIN QUINTAL (CENTRE POUPART), 1552 RUE DUFRESNE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 889,10 $	
ELECTRA EXCAVATION INC.	1417858	10 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES - TRAVAUX DE RÉPARATION DU MANHOLE EGOUT DE PUISARD 6" POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 524,98 $	
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DAWCO INC.	1411004	16 JUIL. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture de main d¿oeuvre en forme de deux électriciens à temps plein (40 heures) pour une période de six (6) semaines au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	22 484,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1373224	11 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Travaux de réfection de toiture pourla chambre à vanne parc à chiens Lachine (0489) - Contrat 15566	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 282,84 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1414646	01 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux d'entretien sur la couverture	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 028,90 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1417268	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Effectuer l'inspection visuelle de la toiture pour localiser les sources d'infiltration	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 677,18 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1417990	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Inspection visuelle de la toiture pour localiser les sources d'infiltration. Nettoyer les drains de la toiture et rédiger un rapport.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 677,18 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1418669	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Expertise de travaux, réparation autour de la trappe de la toiture et faire des coupes exploratoires. Refermer la terrasse de façon temporaire.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 139,13 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1419356	29 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Proposition 250620 Réparations complémentaires à l'entretien PEP du 16 juin. Resouder les joints de membranes. Réparation de la gaine des conduits de ventilation et refaire les joints de scellant sur l'ensemble des solins métallique.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 456,72 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1419661	30 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Programme d'inspection Rassure-Toit. Inspection visuelle des toitures, nettoyage et rédaction de rapports. 4 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 013,15 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1419667	30 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Inspection Rassure-Toit sur 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 564,34 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1419680	30 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Programme d'inspection et de prévention Rassure-Toit. 5 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 290,87 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1419684	30 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Inspection des toitures programme Rassure-Toit dans 3 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 535,47 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1419803	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Effectuer l'inspection Rassure-Toit de la toiture. Nettoyer, refaire les joints de scellant et rédiger un rapport.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 078,75 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1420401	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation et installation d'un solin intra-mural en cuivre au mur de la brique de la garderie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 824,19 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1420402	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Programme d'inspection Rassure-Toit. Inspection visuelle, refaire des joints de scellant et rédaction d'un rapport pour 2 bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 191,63 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1420629	08 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Installer des filets de sécurité sur l'ensemble de la maçonnerie extérieure de l'îlot voyageur, à la demande de l'inspecteur de la Ville.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 572,31 $	
EPM MECANIQUE	1421193	10 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux et actions sur système de réfrigération dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 726,32 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1416231	10 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - MÉTIERS - REPARATION DE COFFRE DE CAMION - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 175,81 $	
EQUIPEMENT WAJAX	1411544	14 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	chabot- Réparation du lift du 3444	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 671,73 $	
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1422034	15 JUIL. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Travaux de démantèlement d¿un réservoir hors-sol dans le projet de rénovation du bâtiment en brique rouge situé au 3552 Saint-Patrick (1094) - AO sur invitation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 929,22 $	
ERIC MAJER ARCHITECTE	1416952	15 JUIN 2020	DARCY, PENELOPE	Réalisation des plans, devis et surveillance des travaux du projet de réfection du poste de contrôle et de surveillance au Biodôme (2402) - AO sur invitation	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	19 688,00 $	
FORMATION CAD INC.	1416880	16 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	NAOMIE - FORMATION PRIVÉE EXCEL ET POWER POINT POUR 8 PERSONNES POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 102,37 $	
FORMATION CAD INC.	1416880	12 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	NAOMIE - FORMATION PRIVÉE EXCEL ET POWER POINT POUR 8 PERSONNES POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	944,89 $	
GAINAGE P.R.S. INC.	1419184	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Nettoyer 15 puisards extérieurs et un clapet anti-retour intérieur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 001,32 $	
G. DAVIAULT LTEE	1415315	04 JUIN 2020	VERREAULT, DOMINIQUE	Travaux divers de clôtures	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	18 350,00 $	
GENERATRICE DRUMMOND	1417975	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien 2019, divers entretien sur la génératrice. Main-d'¿uvre et pièces.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 793,53 $	
GERCOLEC INC.	1424200	29 JUIL. 2020	LAMBERT, ERLEND	Travaux en électricité au pavillon des baigneurs situé au 1450 rue Rachel Est (0075) - Contrat 15598	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 994,52 $	
GESTION PFB	1417085	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Installation et matériaux pour installation de climatiseurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 266,40 $	
GESTION PFB	1417266	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et entreposer 50 feuilles de plexiglass afin de faire installer dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 685,16 $	
GESTION PFB	1418634	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 3 bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 864,96 $	
GESTION PFB	1418639	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 4 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 553,00 $	
GESTION PFB	1420874	09 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Installer 4 nouveaux climatiseurs, incluant la préparation et la finition des cadrages	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 678,76 $	
GESTION PFB	1422338	16 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Effectuer une réparation temporaire sur une porte et remplacer une porte et le cadrage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 348,04 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION PFB	1423231	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Réparation du plafond et des murs. Finition et peinture ainsi qu'installer trappe d'accès. ouvrage 0192 J,St-P.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 890,79 $	
GESTION PFB	1423240	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Fournir la main-d'¿uvre pour réparer trous dans les murs. Noter plusieurs déplacements inutiles pour le manque d'accès ou trop de personnes sur les lieux pour travailler. ouvrage 0177. J.St-P.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 093,49 $	
GESTION PFB	1423272	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Fournir la main-d'¿uvre pour plusieurs travaux de menuiserie tel que: céramique, tuiles de plafond, penture etc. ouvrage 0418. J. St-P.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 533,92 $	
GESTION SOLUTION CP	1418616	23 JUIN 2020	FORTIN, FRANCINE	Services de gestion immobilière au Marché Bonsecours	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	91 313,33 $	
GIVESCO INC.	1392820	16 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 349,10 $	
GLT + INC	1421973	15 JUIL. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Services professionnels pour réaliser une estimation des coûts de Classe A, dans le projet de rénovation du bâtiment en brique rouge situé au 3552 Saint-Patrick (1094)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	21 064,69 $	1338768
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1417954	18 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE TEM CHAUFFE EAU DOMESTIQUE CENTRE SPORTIF SAINT CHARLES SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 031,54 $	
GRAND-MAISON ET FILS	1417250	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer porte extérieur et la quincaillerie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 133,08 $	
GROUPE DCR	1420428	07 JUIL. 2020	DARCY, PENELOPE	Travaux de réfection des murs avec un revêtement en acrylique, le tout à l¿intérieur des écosystèmes du Biodôme de Montréal (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1416653	16 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Gardiennage lors des visites pour les soumissions d¿AO travaux pour 10 bâtiments, dans le Programme de remplacement de systèmes énergétiques au mazout (9999)	Gestion et planification immobilière	Autres - activités culturelles	8 967,61 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1422016	15 JUIL. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Surveillance lors des visites pour les soumissions d¿appel d¿offres travaux, dans le projet de rénovation du bâtiment en brique rouge situé au 3552 Saint-Patrick (1094)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 263,96 $	
GROUPE GAVIKO INC	1419317	29 JUIN 2020	CAPPELLI, JEAN	Obturer des ouvertures dans les murs extérieurs de la chaufferie de l¿hôtel de ville (0001) - Incidences 15507	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	8 574,28 $	
GROUPE IMPEC INC.	1422846	21 JUIL. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Divers entretien ménagers spécialisés en hauteur au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	22 376,25 $	
GROUPE LMT INC.	1417816	18 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Fourniture de 8 cylindres supplémentaires sur les portes au du Biodôme de Montréal (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 020,42 $	
GROUPE MGC NETTOYAGE	1413006	15 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Torres - Lavage a pression pour les ouvertures de piscines	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 576,36 $	
GROUPE MGC NETTOYAGE	1413006	22 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Torres - Lavage a pression pour les ouvertures de piscines	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 508,67 $	
GROUPE MGC NETTOYAGE	1413006	23 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Torres - Lavage a pression pour les ouvertures de piscines	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 700,86 $	
GROUPE NICKY	1418030	18 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Gré à Gré - Fournir et installer 152 blocs de béton (3 pieds X 3 pieds). Prix incluant la livraison et l'installation des blocs à une distance de 2.5 pieds entre chaque blocs. Emplacement : Mountain Sight et Vézina	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 204,81 $	
GROUPE POLYALTO INC.	1414325	02 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	RICHER -LEXANS - MESURES COVID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 857,70 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1417857	21 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	vezina - Nettoyer/ déboucher au 3444 st-joseph	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 057,71 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1423725	27 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Vider puisard avec camion pression et vacuum. Ouvrage 3686 R.V.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 229,41 $	
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	1418355	22 JUIN 2020	HUARD, FRANCOIS	OUEST MÉTIER BON DE COMMANDE OUVERT POUR LA RÉPARATION DES PORTES (APPEL DE SERVICE) OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
GUARD-X INC	1423737	27 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	ouvrage 5, Marché Bonsecours Amine B. Inspection trimestrielle des gicleurs et réparation. 2 factures	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 329,07 $	
H.C. VIDAL LTEE.	1419892	02 JUIL. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - REBATIR L'ECHANGEUR DE CHALEUR - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85 RUE NOTRE-DAME E. - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 650,95 $	
HONEYWELL LTEE	1414924	27 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux dans la chaufferie pour problème de fumée et d'odeur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 818,43 $	
HONEYWELL LTEE	1417174	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Vérification de l'air climatisé qui ne fonctionne plus	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 329,40 $	
HONEYWELL LTEE	1417178	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Vérification du système de chauffage qui coule et fait beaucoup de bruit	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 175,26 $	
HONEYWELL LTEE	1417324	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de l'unité 3 tête de climatisation à la caserne 27	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 753,04 $	
HONEYWELL LTEE	1418868	25 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Maintenance prioritaire des systèmes d'automatisation (Année 2) du 1e Mai 2020 au 1 Mai 2021.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 529,60 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HONEYWELL LTEE	1419777	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Calfeutrer la tour d'eau pour la saison estivale	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 663,16 $	
HONEYWELL LTEE	1420376	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement d'une valve de réfrigérant, qui fuit.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 943,53 $	
HONEYWELL LTEE	1420377	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Installation d'une unité murale 12000 BTU dans la cafétéria des cols bleu	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 453,15 $	
HONEYWELL LTEE	1420885	09 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de ventilation et de chauffage dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 863,80 $	
HONEYWELL LTEE	1421201	10 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de climatisation et de ventilation dans 3 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 527,70 $	
HONEYWELL LTEE	1421361	13 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux sur système de chauffage et autre trouble générés par radiateur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 345,68 $	
HONEYWELL LTEE	1421805	14 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de ventilation défectueux et remplacer une safety valve qui coule. 2 bâtiments différents	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 712,77 $	
HONEYWELL LTEE	1422347	16 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de climatisation et d'évacuation d'air dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 042,78 $	
HONEYWELL LTEE	1422532	17 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Suite à un bris, changer des filtres à l'huile et une flow switch.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 662,19 $	
HONEYWELL LTEE	1423104	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Travaux et intervention sur système de climatisation dans deux bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 684,56 $	
HONEYWELL LTEE	1423159	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Remplacement de l'unité de climatisation UCOND-05 Ouvrage 0213, 4040 Ave Du Parc. Martin Déry	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 476,28 $	
HONEYWELL LTEE	1423515	24 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	ouvrage 3679 Francois P. Déboucher et nettoyer refroidisseur adiabatique.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 178,83 $	
HONEYWELL LTEE	1423775	27 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Balancer le système de chauffage et vérification du bruit des tuyaux. ouvrage 110 6 F.P.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 392,51 $	
H. P. HYDRO-PRESSION INC.	1412341	21 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	THAYS - LAVAGE À PRESSION POUR LES OUVERTURES DES PISCINES; BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 572,20 $	
H. P. HYDRO-PRESSION INC.	1412341	15 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	THAYS - LAVAGE À PRESSION POUR LES OUVERTURES DES PISCINES; BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 889,83 $	
HYDRAULIQUES R. & O. SERVICES INC.	1421131	10 JUIL. 2020	CAPPELLI, JEAN	Réaliser une inspection des conduits d¿alimentation et de retour à l¿aréna Maurice-Richard (0450) - Incidences 15277	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 624,69 $	
HYDRO-QUEBEC	1421104	10 JUIL. 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Réalisation d¿une nouvelle alimentation électrique aéro-souterraine à l¿aréna Raymond-Bourque (3112) - Incidences 15329	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	16 043,12 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1415119	03 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de l'entrée d'air neuf de l'unité TRAINE existante.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 309,72 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1417343	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer une unité de climatisation Bi-bloc de 5 tonnes de capacité de refroidissement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 152,28 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1417958	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	2 factures de réparation des équipements de climatisation à l'édifice 6150 Royalmount	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 427,05 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1418667	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer 2 thermopompe Fujitsu de 9.000 BTUH dans les locaux 035 et 055 du QG des pompiers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 427,88 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1419620	30 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Main-d'¿uvre et matériaux pour la vérification et la réparation du système de chauffage de la caserne 71	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 380,34 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1422530	17 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des équipements de climatisation de l'édifice du 6150 Royalmount	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 538,60 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1422548	17 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de l'hélice et du moteur de condenseur de l'unité de climatisation U003 ainsi que la mise en marche de ce dernier. Inclus travaux électrique et location de grue.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 851,51 $	
INGETEC, EXPERTS-CONSEILS EN BATIMENT INC.	1410699	02 JUIN 2020	CAPPELLI, JEAN	Réaliser six (6) coupes exploratoires sur la toiture de la pépinière de l'Assomption (5361)	Gestion et planification immobilière	Horticulture et arboriculture	2 467,21 $	
INTERVENTION PREVENTION INC.	1397511	21 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	THAYS - Élaboration de tableau de caractérisation des espaces clos - biodôme POUR BAT: 2402	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 084,03 $	
ISO ENERGIE INC.	1416285	10 JUIN 2020	BEZEAU, ANNA	ISOLATION DE CONDUITS DANS SYSTÈME DE VENTILATION	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	16 502,82 $	
JALBERT SOUDURE INC.	1412598	25 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - DEMANDE DE SERVICE DE SOUDURE - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 947,54 $	
LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1420682	08 JUIL. 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Services reliés à l'émission d'un certificat de localisation au Complexe Gadbois (0154) - Incidences 15488	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	7 869,59 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1416851	12 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Déménagement de mobilier, considérant la fin de chantier et en vue de la réouverture du Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	24 700,00 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1418455	22 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - ACHAT DE FEUILLES DE PEUPLIER - REGION OUEST - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 548,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA MAISON DU PEINTRE	1388938	21 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 923,94 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1416008	09 JUIN 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Travaux de fabrication et installation de la signalisation extérieure et intérieure à l¿aréna Saint-Michel (0196) - Incidences 15352 - AO sur invitation	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	24 704,38 $	
LAVAGE DE VITRES FUTURE INC.	1416098	09 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Gré à Gré - Lavage de vitres intérieures et extérieures (269 vitres), lavage des cadrages, traines et moustiquaires - au 251 avenue des Pins Ouest (Cité des Hospitalières) - Selon soumission #8885	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 026,31 $	
LC ENTREPRENEURS GENERAUX (2000) LTEE	1424207	29 JUIL. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Expertise de drainage à la salle de lavage de la cour de services Ville-Marie, située au 1455 Bercy (0879) - Incidences 14006	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	3 911,83 $	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1418452	22 JUIN 2020	LAMBERT, ERLEND	Services d¿experts conseils en matières dangereuses pour la partie décontamination de la déconstruction aux édifices du 5237-5239 St-Ambroise (1166)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 009,55 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1416010	15 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	vezina - compresseur pour le centre Etienne-Desmarteau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 950,71 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1417465	16 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST COMPRESSEUR CENTRE SPORTIF DE LA PETITE BOURGOGNE SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 561,71 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1417578	17 JUIN 2020	RINFRET, SIMON	OUEST - LE SUD-OUEST - ACHAT DE REFRIGERANT DIVERS - REGION OUEST - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 932,31 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1418442	22 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - METIERS - ACHAT DE SERRURES - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 871,42 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1418480	22 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST MÉTIERS BARRE PANIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 419,84 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1417221	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Faire des ouvertures dans les murs suite au dégât d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 951,37 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1423094	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Divers travaux de menuiserie dans deux bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 429,28 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1423969	28 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Ajustement d'une porte de garage et réparations suite à un dégât d'eau. ouvrage 3757 - Anabel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 891,92 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1415267	16 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE FLAME RODE ARÉNA BILL DURNAN FLAME ROD SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 531,56 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1415267	29 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE FLAME RODE ARÉNA BILL DURNAN FLAME ROD SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27,19 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1416992	15 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE CONTROLEUR ET AMPLIFICATEUR COMPLEXE GADBOIS SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 582,83 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1417334	17 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE CONTRÔLE CENTRE TRENHOLME SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 564,08 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1417787	18 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE PIÈCE DE REPARATION DE FOURNAISE CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 088,01 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1417787	22 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE PIÈCE DE REPARATION DE FOURNAISE CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 361,35 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1419524	30 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE INTERRUPTEURS MDE PRESSION CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 125,38 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1419524	02 JUIL. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE INTERRUPTEURS MDE PRESSION CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	72,93 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1424136	30 JUIL. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE JOINT D'ÉTANCHEITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G- KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 369,42 $	
LES ENTREPRISES CHARTA INC.	1416771	12 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Travaux d¿amélioration du hall d¿entrée de l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	56 212,55 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1419185	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur la génératrice tel que vérifications mécanique, nettoyage, peinture etc.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 202,18 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1414916	02 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation du muret de béton en façade de l'immeuble. Fournir et installer nouvelle rampe en acier galvanisé	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 553,86 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1417213	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de la retombée en gypse	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 168,10 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1418628	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans le garage tel que préparer et repeindre cadre de portes, poteaux et main courante	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 010,52 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1419798	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux de menuiserie dans plusieurs bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 250,76 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1420879	09 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de soutènement du plancher principale (travaux d'urgence)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 838,69 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1422684	20 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Insonorisation de la salle joseph Chevalier dans le bâtiment 0213 et Installation de climatiseurs dans le bâtiment 0347	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 197,98 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1423209	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	ouvrage 3792 J. S-P. Fournir nacelle et chauffeur pour une inspection. ouvrage 0191. M.G. Fournir et installer des panneaux de plexisglass.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 714,14 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1423902	28 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Démolition de 2 escaliers métallique et placardage d'une porte et fenêtre. ouvrage 2492. - Anabel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 223,64 $	
LES PEPINIERES JASMIN LTEE	1414880	02 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Gré à Gré - Fourniture de plantes, terres et semences - Livraison à la Cité des Hospitalières - Selon la soumission 196629-1, livraison pour le 8 juin 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 375,61 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1414676	01 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - PISCINE EXTERIEUR PARC PELICAN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 717,24 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1414676	14 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - PISCINE EXTERIEUR PARC PELICAN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	57,74 $	
LES PORTES EXPERT-MATIK INC.	1423059	22 JUIL. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation de deux ensembles de portes doubles dans la vue sous-marine du Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	16 995,00 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1417095	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 816,82 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1417201	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 979,53 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1417206	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 255,66 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1417208	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 214,71 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1418709	23 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST MÉTIERS PORTES DE GARAGES BON DE COMMANDE OUVERT POUR LES APPELS DE SERVICE DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1420382	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Changer porte de garage et peindre le cadrage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 000,31 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1421200	10 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux sur portes de garage dans 3 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 532,95 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1421813	14 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système d'ouverture de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 288,20 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1422955	21 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Travaux sur portes de garage, avec équipement plate forme élévatrice. Changer l'ensemble de ressort torsion.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 262,90 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1420103	06 JUIL. 2020	CHOQUETTE, JOANIE	Fourniture et installation d'étagères dans le cadre du projet de réfection de la dalle du magasin des Carrières (0113) - Incidences 15491	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	11 544,85 $	
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1424296	30 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Remplissage de diesel pour la génératrice. ouvrage 3172 Vendrys R.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 594,85 $	
LES SERVICES EXP INC.	1390875	01 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Réalisation d'un rapport de recommandations visant à définir une méthode de fixation de deux nouveaux mâts de drapeaux sur la toiture de l'Édifice Gosford (0002), au 755 rue Gosford	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	2 286,31 $	
LES SOUDURES DEVIL INC	1422740	20 JUIL. 2020	RINFRET, SIMON	CORBEIL - Travaux de remplacement de tubes de la bouilloires #2 (Roussin)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 097,65 $	
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1417519	16 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Services de déménagement et de relocalisation de la bibliothèque Maisonneuve.	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	41 347,12 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1348632	08 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury, Gaston - Location de plate-forme	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 024,87 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1418713	20 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	richer 0 Incendie dans le toit au 2621	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 749,42 $	
LOUE FROID INC.	1359177	03 JUIL. 2020	CAPPELLI, JEAN	La location et l¿installation d¿unités de climatisation portatives au chalet du parc La Fontaine (0068) - Incidences 14341	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 233,02 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1415130	03 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - ACHAT DES PANN LUM PLAF POUR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 688,73 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1419746	02 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - ACHAT DES PANNEAUX LUMINAIRES ET ESCABOT POUR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 239,07 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1421668	14 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina- divers pour le 1351 Des Carrieres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 121,77 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1422437	17 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - ACHAT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 037,96 $	
MACHINERIE PLUS LTEE	1414950	02 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	RICHER - ACHAT DE MATÉRIEL POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 334,29 $	
MAHEU & MAHEU INC.	1421762	14 JUIL. 2020	LALONDE, SOPHIE	Gré à Gré - (1303) Cité des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph Octroyer un contrat de gré à gré pour programme parasitaire du 1er mai 2020 au 30 avril 2021	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 051,99 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1419758	02 JUIL. 2020	CAPPELLI, JEAN	Services de fourniture d¿affichage COVID-19 afin d¿assurer la distanciation sociale aux alentours du chantier à l'hôtel de ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	3 029,30 $	
MECANICACTION INC.	1415293	04 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Fourniture d¿une équipe de plombiers-tuyauteurs à temps plein et rémunérée à taux horaire pour la modification du système hydraulique de filtration du bassin des castors au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	24 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1409545	05 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN - Remplacement Système de ventilation AC3 POUR BAT:0868	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 840,04 $	
MECAR METAL INC.	1416780	12 JUIN 2020	VERREAULT, DOMINIQUE	VEZINA - ACHAT H-102-SP AÉROTHERME HORIZONTA POUR BAT: 0107	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 023,69 $	
MEDIAQMI INC.	1422202	15 JUIL. 2020	CORBEIL, SEBASTIEN	Facture - Service - Revue de presse- Licence de contenu pour revue de presse JDM 24H pour BCG pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 (Direction générale)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 897,37 $	
MICHELLE DECARY	1417302	16 JUIN 2020	BRADETTE, LOUISE	Encadrement de la participation de la Ville de Montréal à l'appel à projets Réinventer Montréal 2020-21- C40	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	56 202,43 $	
MICRO KEY SOLUTIONS INC.	1420004	03 JUIL. 2020	REICHSON, JORDY	Licences et entretien technique - 12 Licences MKMS - Facture 1038174	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 013,11 $	
MK ILLUMINATION CANADA EST INC.	1417943	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Démonter les drape lite sur les colonnes et les cadres de lumières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 204,74 $	
MOBICO INC.	1398085	07 JUIL. 2020	SOULIERES, MICHEL	Dépense incidente Migration Biodôme - Accessoires pour la boutique	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 267,10 $	
MON PARKING	1417251	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de peinture dans la salle à manger et fournir matériel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 258,70 $	
MORAIS POL-INOX INC.	1420644	08 JUIL. 2020	BEZEAU, ANNA	Ajout de 5 mains-courantes type garde-corps existant du Saint-Laurent Marin	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	14 500,00 $	
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1418617	23 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE RECONDITIONNER DEUX MOTEURS 7.5HP CENTRE SPORTIF SAINT CHARLES SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 068,25 $	
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1421354	13 JUIL. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - ACHAT DE POMPES ET IMPELLER - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 259,87 $	
MOUSSE ARCHITECTURE DE PAYSAGE	1419146	26 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Dépense additionnelle - Service consultatifs pour l'étude et la conception d'un projet d'aménagement ludique à la nouvelle bibliothèque Pierrefonds (3101) - Incidences 13539 (en lien avec le BC 1360757)	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	14 451,53 $	
MUSCO SPORTS LIGHTING CANADA CO.	1420711	08 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	chabot : pieces électriques pour eclairage claude robillard # 095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 162,74 $	
NACELLE L.M. INC.	1387540	04 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE INSPECTION DE LIFT OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 200,01 $	
NCK INC.	1416850	15 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Services de génie-conseil en structure qui seront requis dans le cadre du renfort structural à l¿intrados de la dalle du rez-de-chaussée de la bibliothèque de Parc-Extension (8742) - Incidences 15493	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	3 149,62 $	
NCK INC.	1416957	15 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Services de génie-conseil en structure de la bibliothèque Parc-Extension (8742) - Incidences 15493	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	16 798,00 $	
NEDCO	1414650	01 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - FLUO EN "U" ET FLUO COMPACT - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 457,17 $	
NEDCO	1415078	03 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST TEM ÉCLAIRAGE AU LED BAIN ÉMARD DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 450,59 $	
NEDCO	1415971	09 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - PALLETTE FLUORESCENTS - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 683,48 $	
NEDCO	1416073	09 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL CONNECTEUR ET COUPLEUR DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 416,54 $	
NEDCO	1416350	10 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - ACHAT MATÉRIEL ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 407,91 $	
NEDERMAN CANADA LIMITED	1414647	01 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de captation des gaz	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 059,87 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1378229	05 JUIN 2020	TURGEON, FRANCOISE	Services professionnels pour la mise en ¿uvre du projet des Ateliers de Rouen (0248) - Entente 15567	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	10 299,36 $	
PCI BLANCHET INC.	1423511	24 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	ouvrage 3665, Francois P. Correctifs suite au rapport de vérification des équipements pétroliers à risque élevé de Petrosur.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 007,92 $	
PCI BLANCHET INC.	1424289	30 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Correctifs suite au rapport de vérification des équipements pétroliers à risque élevé de Petrosur. ouvrage 3679 Kifah J.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 246,77 $	
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1417378	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Resurfaçage, nettoyer et épandre du liant d'accrochage et de l'asphalte EB-10C, moyenne 30mm. Réparation et excavation scier et enlever ancien pavage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 645,72 $	
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1417381	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Nettoyer la surface, fournir et épandre du liant d'accrochage. Fournir et épandre asphalte EB-10C, moyenne 30 mm	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 598,44 $	
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1421820	14 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Resurfaçage, nettoyer la surface, fournir et épandre du liant d'Accrochage et de l'asphalte.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 543,33 $	
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1422717	20 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Réparation d'un puisard et du pavé autour de celui-ci, dans le stationnement du 6150 Royalmount	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 874,06 $	
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1422964	21 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Réparation en excavation. Scier et enlever l'ancien pavage. Fournir et compacter nouvelles pierres 0 3/4 et fournir et épandre asphalte	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 244,14 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1400925	30 JUIL. 2020	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame (0987), Cour Poincaré (0490)et Garage de la Cour Darlington (2552) - Du 1er janvier au 31 octobre 2020 (10 mois)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	80 360,50 $	
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1400928	30 JUIL. 2020	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - Cité des Hospitalières (1303), Garage de la Cour Bercy (0745) et 1402 & 1500 des Carrières (0105) - Du 1er janvier au 31 octobre 2020 (10 mois)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	88 284,88 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1417387	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement d'un chauffe-eau 82 gallons au gaz dans la salle mécanique au sous-sol.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 393,75 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1423746	27 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Remplacement du système de chasse à réservoir pour des soupapes automatique. ouvrage 3015. CH.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 776,92 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1417247	16 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Installation de cuve et déboucher drainage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 243,66 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1419209	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer une nouvelle fontaine d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 643,07 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1419212	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et remplacer plusieurs pièces de plomberie afin d'effectuer de robinetterie et de soupape de chasse d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 777,27 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1420889	09 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans 3 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 784,18 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1420967	09 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans 3 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 362,31 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1423097	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Travaux de plomberie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 902,39 $	
PLOMBERIE SYRACUSE	1418684	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer une pompe Armonstrong dans la chaufferie te déboucher un urinoir (2 factures)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 908,09 $	
PLOMBERIE SYRACUSE	1420398	07 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux de plomberie dans le bâtiment	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 107,82 $	
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	1414613	01 JUIN 2020	CAPPELLI, JEAN	Pompage et disposition du diesel contenu dans le réservoir ainsi que le nettoyage du réservoir de l¿édicule relié à l¿hôtel de ville (0001) - Incidences 15507	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 875,96 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1415116	08 JUIN 2020	VERREAULT, DOMINIQUE	Gagnon - inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 895,25 $	
PRODUITS PRAXAIR	1414903	02 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST - DISQUE À COUPER ET MEULES DIVERS - REGION OUEST - SAUVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 225,58 $	
PRODUITS SANY	1417428	16 JUIN 2020	BREAU, MARC-ANTOINE	Produits d'entretien pour L'EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 179,14 $	
PRODUITS SANY	1417428	16 JUIN 2020	BREAU, MARC-ANTOINE	Produits d'entretien pour L'EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	1 702,62 $	1048199
PRODUITS SANY	1417428	16 JUIL. 2020	BREAU, MARC-ANTOINE	Produits d'entretien pour L'EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	149,88 $	
PROJET MEMBRANE SOLUTION INC.	1411036	01 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Installation de la membrane polyuera dans le bassin des manchots à l¿intérieur de Monde Polaire du Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	15 105,15 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1419814	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Correctifs des systèmes de préaction suite à l'inspection dans le bâtiment 3679. Correctif déficience gicleurs suite à l'inspection dans le bâtiment 3336.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 202,15 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1423220	22 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Inspection de l'alarme incendie et remplacement de batteries. ouvrage 0057, M.D.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 117,89 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1423722	27 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Faire un bypass pour des travaux de soudure. Ouvrage 3665, F.P.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 153,29 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1415962	09 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Richer - portes et cadres pour le pavillon des baigneurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 244,11 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1417971	18 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Richer - Porte pour le #0475 (77-457241)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 634,97 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1417993	18 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Richer - Porte pour le 0475 (77-457241)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 782,21 $	
REPARATION REPROWE INC.	1417733	17 JUIN 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE APPEL DE SERVICE ARÉNA CAMILIEN HOUDE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 386,71 $	
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1418593	23 JUIN 2020	RINFRET, SIMON	Retirer une feuille d¿amiante au plafond du sous-sol du Musée Leber-Lemoyne situé au 1, Chemin du Musée, Lachine (4128)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 354,36 $	
RONDEAUNET INC.	1419267	26 JUIN 2020	DARCY, PENELOPE	Nettoyage extérieur de la serre de la Forêt tropicale et le nettoyage intérieur/extérieur de la serre de la Forêt Laurentienne au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 500,00 $	
SERRUBEC INC	1414891	02 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - METIERS - SERRURES - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 541,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE ART SOLUTION INC	1348702	02 JUIL. 2020	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels et techniques en muséologie pour le nettoyage, l¿emballage, le transport et l¿entreposage d¿oeuvres d¿art du projet de restauration de la maçonnerie au Château Dufresne (0407) Incidences 14293 - AO sur invitation	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 779,55 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1400918	30 JUIL. 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour municipale St-Laurent (3119) - Lot 6 - Du 1er janvier au 31 octobre 2020 (10 mois)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	33 152,63 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1400924	30 JUIL. 2020	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - Édifice 200 Bellechasse (25) et MRA (246) - Du 1er janvier au 31 octobre 2020 (10 mois)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	64 467,28 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1415961	09 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour municipale St-Laurent (3119) - 1er octobre au 31 décembre 2019 - Ajout de fonds pour couvrir la facture #19938 de Novembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 086,04 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1415967	09 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Édifice 200 Bellechasse (25) et MRA (246) - Du 1er octobre au 31 décembre 2019 - Ajout de fonds pour couvrir la facture #19939 au montant de 6 714.48$ (Novembre 2019)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 049,36 $	
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1418301	22 JUIN 2020	GUERIN, CAROLE	Gré à Gré - Entretien paysager pour la période du 01-06-2020 au 31-10-2022 - (première année) de la Caserne 71, sise au 5500 Chemin des Bois-Francs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 937,03 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1417086	15 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Installation de prises dans les locaux de plongée, fourgon et armoire de rangement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 145,14 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1417896	18 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux d'électricité dans 3 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 605,19 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1418646	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de nature électrique dans 2 casernes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 452,22 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1419193	26 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de la pompe de puisard dans la chaufferie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 984,92 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1419659	30 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans 4 bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 122,76 $	
SERVICES D'ALARMES J.R.A. INC.	1424088	29 JUIL. 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Travaux de contournement des détecteurs incendie de l¿aréna Mont-Royal (0479) - Incidences 15350	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	5 309,24 $	
SERVICES DE SECURITE ADT	1401541	02 JUIL. 2020	CAPPELLI, JEAN	Remplacement du panneau intrusion du musée Château Dufresne (0407) - Incidences 14293	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	10 887,20 $	
SHAFTER BROS. INC.	1417711	17 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE REFROIDISEUR COMPLEXE GADBOIS SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 054,00 $	
SHQ SOLUTIONS INC.	1418889	25 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Travaux d¿installation des nouvelles lignes de vie complémentaires au Biodôme (2402) - AO invitation	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	59 786,98 $	
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1301816	27 JUIN 2020	LALONDE, SOPHIE	Service signalétique des bâtiments municipaux de la Ville de Montréal - J.Walsh	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 106,05 $	
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1418166	19 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l¿hôtel de ville de Montréal (0001)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	63 472,18 $	1186571
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1419465	29 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Caractérisation environnementale de site ¿ Phases I du site localisé au 7800-7900 rue de la Salette (9180)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	8 342,23 $	1370780
SOCIETE CENTRIS INC.	1420474	07 JUIL. 2020	FORTIN, FRANCINE	Frais d'accès à Centris . Période du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020. Le Service de l'évaluation foncière paie 60 % de la facture et le SGPI 40 % - Service de l'évaluation foncière	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 522,07 $	
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1418586	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de fuites multiples et de joints sur l'évaporateur (1-18IDCNXF). Main-d'¿uvre, pièces et transport inclus.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 694,66 $	
SOCIETE DE GESTION DU RESEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS)	1415777	08 JUIN 2020	LALONDE, SOPHIE	Licence annuelle compteurs énergie de pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	28 209,14 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1422201	15 JUIL. 2020	LALONDE, SOPHIE	Prêt de 3 employés - Planification, coordination et le développement d'activités de promotion des espaces commerciaux et des salles utilisées lors d'événements au Marché Bonsecours - Entente 20 décembre 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	95 407,71 $	
SOLENIS CANADA ULC	1417246	16 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Martin T - Produits pour tour de refroidissement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 014,34 $	
SOLMATECH INC.	1416574	17 JUIL. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Services professionnels dans le but de réaliser une caractérisation environnementale de sols en pile entreposés pour le projet de construction de la cour de service Dickson (0435) - Incidences 15498	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	7 301,88 $	1370787
SOLMATECH INC.	1416574	11 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Services professionnels dans le but de réaliser une caractérisation environnementale de sols en pile entreposés pour le projet de construction de la cour de service Dickson (0435) - Incidences 15498	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	9 164,90 $	1370787
SOLMATECH INC.	1417690	17 JUIN 2020	LALONDE, SOPHIE	C40- caractérisation de matériaux- 4000 St-Patrick	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 884,25 $	1370787
TECHNO-CONTACT ÉLITE INC.	1422718	20 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Deux visites annuelles pour l'entretien du UPS. Contrat du 15 février 2020 au 14 février 2021.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 858,30 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	1416971	15 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE TANNIN ET SEL OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 995,31 $	
TENAQUIP LIMITED	1406017	02 JUIL. 2020	SOULIERES, MICHEL	Fourniture et livraison d'étagères métalliques dans l'entrepôt de la boutique au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 714,90 $	
THERMOLEC LTEE	1419150	26 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Fourniture des serpentins 15kW et 110kW pour le système MP-26 au Biodôme de Montréal (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 200,00 $	
TOITURES TROIS ETOILES INC.	1418668	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien préventif de la couverture du bâtiment	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 488,96 $	
TRADELCO INC.	1416338	10 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - Element chauffant pisine Robillard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 291,38 $	
TRADELCO INC.	1418495	22 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - POUR LE 1350 ET 1351 DES CARRIERES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 643,35 $	
TRANE CANADA UCL	1416366	10 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	MARTIN TREMBLAY - ACHAT DE 2 CLIMATISSEURS DE TOIT POUR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 698,25 $	
TRAPPEXPERT INC.	1418571	23 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST TEM FABRICATION DE PLATEFORME OUVRAGE DESSERVO RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $	
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1418658	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système d'alarme incendie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 005,72 $	
UL LABORATOIRE CANADA INC.	1420325	07 JUIL. 2020	DARCY, PENELOPE	Réalisation de deux tests In Situ sur le mur rideau du projet de l¿Insectarium de Montréal (0979) - Incidences 15470	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 200,00 $	
UTC FIRE & SECURITY CANADA INC.	1419776	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Appel de service pour détecteur de fumée défectueux dans le vestiaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 041,48 $	
VDDO INC.	1418330	22 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay, M - Ventilateur d'évacuation chalet du parc Daniel Johnson	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 385,85 $	
VENTILABEC INC.	1419807	02 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur fournaise et sur pompe dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 381,65 $	
VENTILATION MANIC INC.	1416548	11 JUIN 2020	SOULIERES, MICHEL	Fourniture de matériaux et de main d¿oeuvre pour réparer le réseau de ventilation au niveau 100 du Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 750,00 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1411713	03 JUIN 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DE-GRACE - VIDANGE DES PUITS À L'HUILE - EDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140 AVENUE MADISON - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 833,89 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1411811	03 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	OUVERTURES DES PISCINES 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 264,41 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1411811	22 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	OUVERTURES DES PISCINES 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 110,80 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1411811	08 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	OUVERTURES DES PISCINES 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 068,03 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1412734	04 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST -LE SUD OUEST PÔMPAGE D'EAU USÉE - BATIMENT IGNACE BOURGET - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 598,18 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1412735	03 JUIN 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - VIDANGE DES BASSINS - PISCINE EXT. DU PARC BALDWIN, 2330 RUE RACHEL E. - KAMIL, AZIZE POUR DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 598,18 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1413661	04 JUIN 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - VIDANGE DES BASSINS - CHALET DU PARC DE LA CONFÉDÉRATION, 6265 AVENUE BIERMANS - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 598,18 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1413818	04 JUIN 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - VIDANGE DES BASSINS - PISCINE EXT. DU PARC KENT, 6262 CHEMIN HUDSON - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 324,69 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1418155	08 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR -pour le garage Dickson	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 996,49 $	
VITRERIE ARMAND	1418673	23 JUIN 2020	LEVESQUE, PIERRE	Appel de service pour remplacer verre craqué à l'arrière de la bibliothèque	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 105,00 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1421815	14 JUIL. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer 3 poignées, 14 bras et travaux. Vérification des fenêtres.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 990,90 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1422947	21 JUIL. 2020	COURVILLE, JANOS	Fournir et installer une paire de pore 75x83.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 305,01 $	
VITRERIE BRUNELLE (1953)	1419883	02 JUIL. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN - Remplacement thermos exté entrée principale POUR BAT:1078	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 144,38 $	
WM QUEBEC INC.	1421672	14 JUIL. 2020	BRADETTE, LOUISE	Gré à Gré - Contrat de 3 mois du 1 aout au 31 octobre 2020 - Location et cueillette de conteneurs à déchets pour 23 sites de la Ville de Montréal	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 557,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	1396780	29 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE TEM MATERIEL POUR EX ILOT VOYAGEUR BAT-9322 OUVRAHE DESSERVI RÉGION OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 995,79 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1414775	02 JUIN 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - DIFFERENTS RACCORDS ET LAITONS - REGION OUEST - SAUVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 127,91 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1416536	16 JUIN 2020	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA- ACHAT NLMASTEZZ MAS W12A16V6 WAFER CHECK VALVE POUR BAT: 0475	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 074,09 $	
WSP CANADA INC.	1422022	15 JUIL. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Audit de l¿enveloppe du bâtiment (brique) du 3558 rue St-Patrick (1094)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	31 879,45 $	1401212
YVES LETOURNEAU	1416003	09 JUIN 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Exécuter des travaux de réaménagement des vestiaires des cols bleus à la cour de service d¿Outremont (1721) - Incidences 14647	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	10 057,00 $	
AAF (MC) INTERNATIONAL	91511588	16 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213483: FILTRES POUR SYSTÈME DE VENTILATION BIO	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 888,08 $	
ACCES COMMUNICATIONS	332519	15 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213552: RADIO MOTOROLA CP200D ET PROGRAMMATION	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 597,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8149	22 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213623: RÉPARATION MEMBRANE FONTAINE EN CASCADE DEVANT LE BATIMENT MV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 400,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8150	22 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213623: RÉPARATION MEMBRANE FONTAINE EN CASCADE DEVANT LE BATIMENT MV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 975,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8151	22 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213812: TRAVAUX FONTAINE DU RESTAURANT	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 204,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8152	22 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213812: TRAVAUX FONTAINE DU RESTAURANT	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 532,25 $	
ASCENSEURS LAVAL INC.	2000206	16 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213502 : INST. CAPTEUR DE PRÉSENCE POUR ASCENSEUR	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
ATLANTIS POMPE ET FILTRATION	782246	15 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213301: POMPES INLINE 1100 ET DOSATRON POUR J.B.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 363,70 $	
CHRISTIANE GAGNON	26	08 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213734: TRAVAUX PEINTURE SCÉNIQUE DS HABITATS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 150,00 $	
CHRISTIANE GAGNON	27	13 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213734: TRAVAUX PEINTURE SCÉNIQUE DS HABITATS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 350,00 $	
CHRISTIANE GAGNON	28	15 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213779: TRAVAUX MASQUAGE DE JOINT DE POLYUREA ET ROCHERS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 775,00 $	
CHRISTIANE GAGNON	29	23 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213824: TRAVAUX PEINTURE DE ROCHERS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 225,00 $	
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1427	14 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213459: AMÉNAGEMENT DE LA POCHETTE DU SLM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 503,47 $	
DECOR LACHARITE INC.	35348	08 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213442 : MATÉRIEL DE RÉPARATION DE PLANCHER BUREAU DES AQUARISTES DU MONDE POLAIRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 595,00 $	
DESCHENES & FILS LTEE	9045280	03 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	MATÉRIEL POUR OUVERTURE DES JARDINS ET REMPLACEMENT D'UN DAR (SOUS BOIS)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 394,44 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142020999521	12 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213102 : L72 A 76	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 360,07 $	
DISTRIBUTIONS ECLAIRALUX INC.	113	21 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213414 : ÉCLAIRAGE TUNNEL DE GLACE TEST FIBRE 1	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 568,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3406815	18 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213436: PTI174786	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 610,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3407708	21 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213435: TEST D'ÉCLAIRAGE TUNNEL PROJECTEUR LED ET FIBRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 888,45 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3437086	21 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213435: TEST D'ÉCLAIRAGE TUNNEL PROJECTEUR LED ET FIBRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 759,81 $	
FABCO PLASTIQUES INC	5011271700	20 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213571: CAILLEBOTIS EN FIBRE DE VERRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 035,64 $	
FASTENAL CANADA LTEE	qcmo348873	20 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213785: STOCK MAGASIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 649,33 $	
FASTENAL CANADA LTEE	qcmo348874	20 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213786: STOCK MAGASIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 812,00 $	
FIX SYSTEME INC.	8419	21 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213600: INSPECTION ANNUELLE DE LA NACELLE DU BIO	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 800,00 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	i5411997	23 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213438: 5 BOITIERS VINKER	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 587,30 $	
GROUPE REAL JEAN	050311	15 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213704: POMPE ARMSTRONG H-64 3AB AVEC MOTEUR 600V	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 112,50 $	
HILTI CANADA LTEE	1686518084	20 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213744 : CAROTTEUSE HILTI DD250	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 499,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JOHN CRANE CANADA INC.	1208402	15 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213038 : RECONDITIONNEMENT DE SEAL POMPE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 148,72 $	
LES CHAPITEAUX CLASSIC INC.	1106	02 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213584 : LOCATION CHAPITEAU POUR MONTAGE DES LANTERNES 2020	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 870,80 $	
LES DISTRIBUTEURS GF TEC INC	25084	25 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213343: CARTE DE CONTRÔLE ÉCLAIRAGE SOUS BARRAGE DU CASTORS ET MONDE POLAIRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 532,58 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	107337	22 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213595: RÉPARATION DU MOTEUR DU PUISARD DE LA CHAUFFERIE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 788,00 $	
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	307234	12 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213589: TEMPO POUR LANTERNES 2020	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 414,20 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	294501	23 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213663: BOIS POUR SÉCURISATION DES COLONNES DE LA MDA	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 410,00 $	
LES VENTES QUINCAILLERIE & VITRERIES H.K. INC	21002	13 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213281: FOURNIR ET INST. VERRE DS LA GROTTE DES CHAUVES SOURIS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 457,00 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	724347d4	15 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC212934 : L9	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 219,74 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	724347f4	18 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC212934: LOC. NACELLE ARTICULÉE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 219,74 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	724347g4	21 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC212934: L11 LOC. NACELLE DU 5 JUIN AU 3 JUILLET 2020	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 219,74 $	
MECA CONTROLE	56921	08 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213420: APPEL DE SERVICE POUR ARÉOTHERME SERRE 7	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 328,10 $	
MECANICACTION INC.	013643	02 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213425: FACTURE RELIÉ AU CRÉDIT 014054	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 269,57 $	
MECANICACTION INC.	013644	02 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213425: FACTURE RELIÉ AU CRÉDIT 014055	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 269,56 $	
METAL M-PACT INC.	041877	22 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	bc213631: 3 feuilles aluminiums 1/4 épais	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 088,00 $	
METAL M-PACT INC.	042081	28 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213111: L20-21	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 299,00 $	
PRISMA-SCENE INC.	11193	04 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213279: RÉPARATION DES CONTRÔLEURS DE SCÈNE FT	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 705,39 $	
PRODUITS CHIMIQUES CARTIER LTEE	201108	03 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213690 : GLYCOL RECOTHERM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 963,00 $	
RICHPORTER RECHERCHE EN	inv000174	23 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213501: FIXTURE POUR ÉCLAIRAGE DU COULOIR SLM VERS MP	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 146,88 $	
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	00043256440	18 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213348: CONDUITS ET FILLAGES TEMPS ET MATÉRIAUX POUR SOLENOIDES TUNNEL DE GLACE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 854,76 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	3558337579	08 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213602: 3 POMPES FLYGT READY 4 ET 8	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 983,72 $	
VENTILATION MANIC INC.	13393	02 JUIN 2020	LAPALME, JULIE	BC213095: FOURNIR ET INST. COUPE FEU	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 100,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	414751	06 JUIL. 2020	LAPALME, JULIE	BC213128: L52 A 83	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 273,92 $	
AECOM CONSULTANTS INC	1419864	02 JUIL. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder un contrat de service professionnels en biologie afin de réaliser des mandats dans le réseau des grands parcs de la ville de Montréal - 20-1116	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	14 262,67 $	
AGRI-FLEX INC.	1414883	02 JUIN 2020	FRADETTE, JOHANNE	Procéder à l'acquisition au sarcleur rotatif de marque Ostraticky	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	8 818,95 $	
ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC	1418012	18 JUIN 2020	DENIS, LUC	Soutien logistique, professionnel, de recherches et de développement de références et de dossiers communs pour l'année 2020 des activités de la communauté de pratiques des directeurs des services de loisir, sport, culture et vie	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 199,50 $	
AVISEO CONSEIL INC.	1415573	05 JUIN 2020	FRADETTE, JOHANNE	Accorder un contrat d'animation d'un atelier de travail pour la définition d'une vision et l'identification d'enjeux dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de protection des polinisateurs 20-1118	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	5 935,36 $	
CAROLINE TURGEON	1418416	22 JUIN 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Formations requalification piscine fait avec la société de sauvetage du Québec pour CAROLINE TURGEON	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 100,00 $	
C. FRENSCH LTD	1416161	09 JUIN 2020	DESILETS, MICHEL	Accorder l'achat de matériels spécialisés pour la Pépinière Municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 082,09 $	
CHAMBERLAND STE-MARIE	1394802	08 JUIN 2020	JURIE-JOLY, CAMILLE	Accorder un contrat à Chamberland conseil pour l'animation de l'atelier «Efficacité personnelle et capacité à collaborer avec Insight Discovery»	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 548,29 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHAURETTE ROBITAILLE GUILBAULT, ARPENTEURS-GEOMETRES	1422935	21 JUIL. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	Arpentage pour le patinage de vitesse AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 188,99 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1422356	16 JUIL. 2020	ANGERS, VERONIQUE	Service des Grands Parcs (SGPMRS) - Achat de (2) ordinateurs portatifs pour les nouveaux employés de l'équipe de Georges-Édouard Lelievre selon l'entente 1164102.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 154,36 $	1164102
DU VERT AU ROUGE INC.	1414931	02 JUIN 2020	DAFNIOTIS, DINO	Entente d'entretien annuelle Stade de soccer de Montréal - Volet 2	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	14 310,22 $	
DU VERT AU ROUGE INC.	1414933	12 JUIN 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Entente d'entretien annuelle Le TAZ -Volet 1 et 1.1	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	15 890,24 $	
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1420739	08 JUIL. 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Travaux de réparation de nids de poules au CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 023,64 $	
EQUIPEMENTS HYGIENIK CANADA INC.	1423015	21 JUIL. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	SAVON À MAIN - CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 307,89 $	
ESRI CANADA LIMITED	1419943	02 JUIL. 2020	BEDARD, DANIEL	Achat de licences d¿utilisateur du système AGOL, logiciel de cartographique spécialisé	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 069,62 $	
EYE-IN INC.	1393641	12 JUIN 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Service Internet sans fil - Gestion du réseau Wi-Fi - Complexe sportif Claude-Robillard - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 887,16 $	
FNX-INNOV INC.	1421141	10 JUIL. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Diagnostics et recommandations pour un garde-corps au Quai du Duc-d'Albe au parc de la Promenade-Bellerive	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 149,62 $	
GIROUD TECHNOLOGIES MANUTENTION GTM INC.	1422543	17 JUIL. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Commande de masque pour le CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	7 874,06 $	
GOBEIL DION & ASSOCIES INC.	1416255	10 JUIN 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder un contrat de services professionnels pour l'évaluation de l'état des serres et des composantes proposer pour les rénovations requises, évaluer un budget et un échéancier	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 249,37 $	
G.R.E.B.E. INC.	1290805	13 JUIL. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Contrat de services professionnels pour effectuer les audits écologiques (inventaires) fauniques et floristiques du parc Angrignon contrat 18-1949	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	48 834,76 $	
GYM PLUS INC.	1420613	08 JUIL. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	Projet: Housses pour coussins de sauts en hauteur (Crash mat cover)	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 712,20 $	
IMPACT SYNERGIE INC.	1419681	02 JUIL. 2020	DE GARRIS, SEBASTIEN	Achat d'une bineuse-sarcleuse Cultivion et accessoires pour le pépinière municipale_2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 787,99 $	
IMPACT SYNERGIE INC.	1419681	02 JUIL. 2020	DE GARRIS, SEBASTIEN	Achat d'une bineuse-sarcleuse Cultivion et accessoires pour le pépinière municipale_2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	946,99 $	
INVESTIGATIVE SCIENCE INCORPORATED	1422017	15 JUIL. 2020	BEDARD, DANIEL	Accorder un contrat pour la réalisation de 30 tests de pureté d'insecticide dans le cadre de nos contrats d'injection de frênes publics 20-1097	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 261,32 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1423222	22 JUIL. 2020	DESILETS, MICHEL	Acquisition d'un débroussailleur et ses accessoires pour la Pépinière municipal	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 253,46 $	
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	1416206	10 JUIN 2020	JURIE-JOLY, CAMILLE	Accorder un contrat pour l'épandage et la fourniture d'abat-poussière pour la Pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 744,25 $	
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	1414878	11 JUIN 2020	DAFNIOTIS, DINO	Entretien des plates-bandes AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	8 189,02 $	
LES PLANTATIONS LETOURNEAU	1414207	29 JUIN 2020	BEDARD, DANIEL	Accorder un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en pot vers la jauge de l'organisme Soverdi - 20-6495	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	28 372,87 $	
LES SOLS CHAMPLAIN INC.	1419884	02 JUIL. 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	120 tonnes de sable pour terrain de balle CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	4 409,48 $	
L.M.L. PAYSAGISTE & FRERES INC.	1414251	01 JUIN 2020	DAFNIOTIS, DINO	Entretien des terrains intérieur et extérieur du stade de soccer de Montréal et désinfection- Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 362,22 $	
LOUE FROID INC.	1419694	30 JUIN 2020	SEGUIN, MARIE-CLAUDE	20-6490-i.3_Services de location d¿une génératrice au parc Angrignon	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 677,36 $	
MARQUAGE EXPERT LIGNE INC.	1422576	17 JUIL. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Paiement de la facture 8824 Refaire le marquage pour les stationnements P1-P2-P3-P4 et AMN	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 254,61 $	
O.J. COMPAGNIE	1416833	12 JUIN 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Semence 80/20 100% Canada #1 CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 018,39 $	
OPEN TEXT CORPORATION	1420387	07 JUIL. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder un contrat pour la maintenance et le logiciel DM16 (Logiciel archives) pour la période du 1 avril 2020 au 31 mars 2021	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 641,33 $	
PELLETIER DE FONTENAY INC.	1372926	16 JUIL. 2020	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Préparation des plans et du cahier des charges pour la réalisation et le suivi de chantier de la billetterie et du kiosque de perception à l'entrée de l'Insectarium de Montréal - Contrat 19-1065	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 082,71 $	
PLANT PRODUCTS INC.	1417089	15 JUIN 2020	FRADETTE, JOHANNE	Accorder l'achat de nitrate d'ammonium pour la Pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 185,83 $	
PLANT PRODUCTS INC.	1417089	15 JUIN 2020	FRADETTE, JOHANNE	Accorder l'achat de nitrate d'ammonium pour la Pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	4 743,34 $	
PRODUITS SANY	1413785	27 JUIN 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Nettoyant Monopode et autre CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	8 154,02 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SANY	1418633	23 JUIN 2020	DAFNIOTIS, DINO	Produit d'entretien ménager SSM SOUMISSION: 1986607	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 191,90 $	
PRODUITS SANY	1424268	30 JUIL. 2020	DAFNIOTIS, DINO	PRODUIT D'ENTRETIENS MÉNAGÉ POUR AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 802,03 $	
PRODUITS SANY	1424270	30 JUIL. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	PRODUIT D'ENTRETIENS MÉNAGÉ POUR AMN	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 344,03 $	
PROFAB 2000 INC.	1420745	08 JUIL. 2020	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat pour la fourniture de gradins au terrain de balle du parc des Roseraies - 18-6349-i-02	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	17 074,12 $	
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1416572	11 JUIN 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder un contrat de services professionnels pour effectuer la surveillance de travaux d'injections de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal 20-1090	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	91 192,25 $	
REPARATION REPROWE INC.	1419623	30 JUIN 2020	SEGUIN, MARIE-CLAUDE	20-6490-i.1_Services de réparation et de remise en fonction d¿une pompe du bassin au parc Angrignon	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 161,71 $	
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	1416845	12 JUIN 2020	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Accorder un contrat pour des services professionnels en gestion de la construction relativement au projet de réaménagement du Square Viger, des rues et trottoirs limitrophes - 20-1094	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	92 074,04 $	
SERVICE AU FIL DES SAISONS INC.	1414719	01 JUIN 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Entretien des plates bandes et taillage des haies et arbustes CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	16 693,02 $	
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1417079	15 JUIN 2020	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Accorder un contrat pour la conception des abris de joueurs dans le cadre du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter - 20-1112	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	44 058,00 $	
SOCIETE DE SAUVETAGE ET SA VERSION ANGLAISE LIFESAGING SOCIETY	1422499	17 JUIL. 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	PAIEMENT REQUALIFICATION	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	16 063,09 $	
SODEM INC.	1387510	08 JUIN 2020	LAGADEC, CHRISTINE	19-7202_Effectuer l'animation itinérante liée aux activités de plein air et de ski de fond, et la communication dans le cadre du Projet «Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest» pour la saison 2019-2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 701,90 $	
SODEM INC.	1387510	08 JUIN 2020	LAGADEC, CHRISTINE	19-7202_Effectuer l'animation itinérante liée aux activités de plein air et de ski de fond, et la communication dans le cadre du Projet «Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest» pour la saison 2019-2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	6 240,30 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1421301	10 JUIL. 2020	FRADETTE, JOHANNE	Maintenance pour les licences flottantes FME Desktop pour le service des Grands parcs	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 303,68 $	
SORAYA BASSIL	1417304	16 JUIN 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder un contrat pour la recherche documentaire portant sur le pavillon des baigneurs, la piscine et l'inventaire de typologie du parc Jarry - 20-1099	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 859,89 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1419686	30 JUIN 2020	SEGUIN, MARIE-CLAUDE	20-6490-i.2_Services de pompage des eaux dans le sous-sol du bâtiment Quartier d¿hiver au Parc Angrignon_2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 135,45 $	
VI PHAM	1418382	22 JUIN 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Formations requalification piscine fait avec la société de sauvetage du Québec pour Vi Pham	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 561,41 $	
CARREFOUR DU PLATEAU MONT-ROYAL	de200724	24 JUIL. 2020	OUERIECH, AWATEF	Contributions financières aux organismes fonds d'urgence COVID19 GDD 1200437001	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	63 000,00 $	
9108-9219 QUEBEC INC.	1421373	13 JUIL. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Service de production multimédia - Tournage (Service du greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	8 399,00 $	
AMEL GHERBI	1419986	03 JUIL. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Service de soutien en communication et à la coordination pour la réalisation de capsules vidéo sur le racisme systémique au Conseil interculturel de Montréal (Service du greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 100,00 $	
ANNIE ST-AMOUR	1423481	23 JUIL. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d¿exploitationsexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du CanadaRévision-50 heures	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 099,75 $	
CNW-TELBEC INC	1422798	20 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	CNW / Service de revue de presse pour la période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021. Conforme à la facture No. INV00000000081203. Ombudsman: 1 licence	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 742,77 $	
CNW-TELBEC INC	1422798	20 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	CNW / Service de revue de presse pour la période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021. Conforme à la facture No. INV00000000081203. Ombudsman: 1 licence	Greffe	Greffe	478,56 $	
INNOVISION + INC	1421627	14 JUIL. 2020	SINCLAIR, NANCY	Facture - Mandat de fourniture du soutien technique requis pour la première étape de la révision des districts électoraux (service de géographie électorale) - (Service du greffe)	Greffe	Greffe	10 052,55 $	
JULIEN SIMARD	1398556	13 JUIL. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Services professionnels- Recherche et rédaction d¿un avis sur les personnes aînées immigrantes et racisées qui privilégie une approche intersectionnelle - contrat sera réalisé entre le 10 février et le 31 août 2020 - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 750,00 $	
LAURENCE RICHARD-NOBERT	1419666	30 JUIN 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Soutien de la secrétaire-recherchiste du Conseil des Montréalaise dans la gestion des communications du Conseil et soutenir lecomité recherche dans ses travaux (Greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	10 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PRODUCTIONS QUARTIER CARTIER	1415676	05 JUIN 2020	MCSWEEN, BRIGITTE	Facture - Acquisition d'un service de Création de cinq vidéos pour la ville de Montréal en date du 4 juin 2020 - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif - (Service du greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	4 304,48 $	
LES PRODUCTIONS QUARTIER CARTIER	1417704	17 JUIN 2020	MCSWEEN, BRIGITTE	Facture - Création de trois vidéos pour la ville de Montréal en date du 16 juin 2020 - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif -	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 989,52 $	
LOUISE MARTIN INTERPRETE LSQ	1409223	13 JUIL. 2020	MCSWEEN, BRIGITTE	BCO 2020 Greffe - Louise Martin Interprète LSQ - Service d'interprète pour les conférences de presse de la Mairesse (Service du greffe).	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 047,26 $	
LOUISE MARTIN INTERPRETE LSQ	1409223	01 JUIN 2020	MCSWEEN, BRIGITTE	BCO 2020 Greffe - Louise Martin Interprète LSQ - Service d'interprète pour les conférences de presse de la Mairesse (Service du greffe).	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 047,26 $	
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1416836	12 JUIN 2020	SINCLAIR, NANCY	Développement d'une formation en ligne sur mesure pour le personnel électoral. Conforme à l'offre de service du 04 juin 2020 (Service du greffe)	Greffe	Greffe	21 154,46 $	1331011
MEDIAQMI INC.	1422445	17 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	Greffe - Service de revue de presse (Journal de Montréal et le 24h) - Période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021 - Conforme à la facture No. UR00002366	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	6 953,74 $	
MEDIAQMI INC.	1422445	17 JUIL. 2020	DUFORT, ALAIN	Greffe - Service de revue de presse (Journal de Montréal et le 24h) - Période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021 - Conforme à la facture No. UR00002366	Greffe	Greffe	579,48 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1416402	10 JUIN 2020	SINCLAIR, NANCY	Facture - Parution de l'avis de révision de la liste électorale - Élection partielle dans Saint-Léonard (Service du greffe)	Greffe	Greffe	3 470,89 $	
SOPHIE LEMIEUX	1417648	17 JUIN 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Facture - Formation: Animation efficace et participative (Service du greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 099,75 $	
ULINE CANADA CORP	1399360	12 JUIN 2020	SINCLAIR, NANCY	Bonification - DA 2020 Greffe - ULINE CORP - Achat de matériel archivistique (chemises à archives) - Division de la gestion des documents et des archives- Service du greffe	Greffe	Greffe	2 480,09 $	
B.BOX	1414677	01 JUIN 2020	CLOUTIER, MARIANNE	Kit de déménagement_1er juillet	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	9 480,34 $	
CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN ANALYSE DES ORGANISATIONS (CIRANO)	1424436	30 JUIL. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	Services professionnels architecte- Note méthodologique pour le Service de l'habitation.	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	5 249,37 $	
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1418081	21 JUIL. 2020	AUGY, STEPHANIE	Paiement factures-Des travaux en lieu et place à la carte //Entrepreneur en bâtiments de tout genre- Service de l¿habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	15 748,12 $	
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1418081	19 JUIN 2020	AUGY, STEPHANIE	Paiement factures-Des travaux en lieu et place à la carte //Entrepreneur en bâtiments de tout genre- Service de l¿habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	10 498,75 $	
FNX-INNOV INC.	1421335	13 JUIL. 2020	BORYS, CHRISTIAN	Estimation des coûts pour réalisation travaux de construction d'une conduite d'eau secondaire & d'un trottoir sur la rue Gilford nord, entre 2e avenue & 4e avenue - Entente-cadre RPPS18-11085-OP - DTET RPP (M.S.)	Habitation	Réseau de distribution de l'eau potable	2 257,23 $	
PITNEY WORKS	1328786	15 JUIN 2020	CLOUTIER, MARIANNE	Frais de poste pour le Service de l'habitation - 2019 (Pitney Works)	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 624,69 $	
SERVICES PRO-SECURITE INC.	1262070	27 JUIL. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	Divers travaux et services de serrurerie et barricadage.	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	4 241,53 $	
SERVICES PRO-SECURITE INC.	1424426	30 JUIL. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	BCO 2020: Service de serrurier pour le Service de l'habitation.	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	15 748,12 $	
3782646 CANADA INC.	1421884	14 JUIL. 2020	OSTIGUY, MONYA	No de dossier : ENQ 20200213 1701 10 - Nature du service: Service d'enquête	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 765,47 $	
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	1360986	05 JUIN 2020	CHAMPAGNE, BENOIT	Projet SRB Pie-IX, Signaleurs du CN (surveillance), gré à gré ARTM, fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 771,52 $	
CANADIEN NATIONAL	1419854	02 JUIL. 2020	GOUDREAULT, JACQUES	Paiement de facture 91524037 - Entretien du passage à niveau public pour le SIRR.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 397,50 $	
CEVECO INC.	1419975	03 JUIL. 2020	OSTIGUY, MONYA	IN 284401. Installation de supports à vélos pour l'arr. Plateau-Mont-Royal et Outremont . Demandeur: Fernando Rivera. Réso tr. CM 16 1265. Gré à gré. V | Réf: Soumission no. 2020-51.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	17 553,91 $	
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1419925	02 JUIL. 2020	GOUDREAULT, JACQUES	Paiement de facture 10000011122308 - Chemin de Fer Canadien Pacifique | Contrat des feux clignotants | JUIN 2020 pour le mois de juin pour le SIRR.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 285,50 $	
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1424218	30 JUIL. 2020	RIENDEAU, FRANCOIS	Paiement de la facture 1000-0011123053 du mois de Juillet 2020 - contrat des feux clignotants - pour le Service des infrastructures du réseau routier (Géomatique).	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 285,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1424215	30 JUIL. 2020	PELOQUIN, YVAN	Renouvellement du 27 août 2020 au 26 août 2021 pour deux licences flottantes AutoCad pour plusieurs employés (Contrat 110002742592 - Renouvellement A-11621192) pour le Service des infrastructures du réseau routier.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 402,08 $	
CONSTRUCTION N.R.C INC.	1416874	12 JUIN 2020	CLOUTIER, SYLVAIN	IN 283801. Travaux électriques. Demandeur : Pierre Wickir. Réso tr. : CM 18 0391. Gré à gré. V|Réf: Facture 012987.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	2 389,73 $	
CONVERCITE, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	1414972	02 JUIN 2020	CARETTE, CLAUDE	Atelier sur les 12 travaux du SIRR	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	4 813,68 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1416529	11 JUIN 2020	CLOUTIER, SYLVAIN	Ordinateur portatif Convertible	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 130,41 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1417280	16 JUIN 2020	PELOQUIN, YVAN	Dérogation R435825 - Entente 1164102 - 7 portables HP EliteBook et 8 HP Zbook avec accessoires pour le SIRR.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	36 150,97 $	1164102
ENERGIR S.E.C.	1420537	07 JUIL. 2020	HARVEY, ELIZABETH	IN 321701 - Travaux exécutés rue Rachel, entre les rues Parthenais et Hogan, Plateau Mont-Royal - Dem. Djamel Chabane - Réso tr. CG 17 0271. Gré à gré. V/Réf. 0301-104136	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	9 131,34 $	
ENERGIR S.E.C.	1424302	30 JUIL. 2020	BOSSE, JEAN-PIERRE	IN 423910 - La ville a demandé à Énergir de dévier leur réseau de gaz sur la rue William de Chathan à Canning et sur la rue William à NDO - Dem. Joseph Khadige - Réso tr. CM19 0691, gré à gré. V/Réf. 1800597542	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	8 151,53 $	
ENERGIR S.E.C.	1424302	30 JUIL. 2020	BOSSE, JEAN-PIERRE	IN 423910 - La ville a demandé à Énergir de dévier leur réseau de gaz sur la rue William de Chathan à Canning et sur la rue William à NDO - Dem. Joseph Khadige - Réso tr. CM19 0691, gré à gré. V/Réf. 1800597542	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	12 227,31 $	
FDTPRO INC.	1355505	02 JUIL. 2020	CHAMPAGNE, BENOIT	Projet 09-16-08_002_ST_FDTPro, Solution de feuille de temps en ligne pour la direction de la gestion du portefeuille des projets (DGPP) ¿ 2019, FDTPro, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	23 779,67 $	
GENEQ INC.	1420983	09 JUIL. 2020	GAGNE, ALAIN	achat de Etuve Quincy - 115V, 225C, 7.8pi.cu, DIGITAL / HU30145DIG (selon la soumission ci-jointe # 403379) demandeur: Andrée Maltais	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 776,92 $	
GENERIQUE DESIGN	1422999	21 JUIL. 2020	BOULIANNE, MARTIN	SP 412413 - Mandat Gré à Gré 91-00 - Réalisation des plans et devis pour la réalisation des objets culturels du projet Peel - arr. V.M. - Dem. P.-L. Frigon - Gré à Gré- Type 2	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	52 540,99 $	
GESTION 500 PLACE D'ARMES INC.	1415000	03 JUIL. 2020	BOSSE, JEAN-PIERRE	IN 439710 - Ajout au BC - Service de gardiennage à l¿édifice du 500 Place d¿Armes afin d¿assurer la circulation sécuritaire dans le stationnement. - Dem. Guillaume Bélanger - Réso tr. CM19 0706	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	6 519,72 $	
GESTION 500 PLACE D'ARMES INC.	1415000	02 JUIN 2020	BOSSE, JEAN-PIERRE	IN 439710 - Ajout au BC - Service de gardiennage à l¿édifice du 500 Place d¿Armes afin d¿assurer la circulation sécuritaire dans le stationnement. - Dem. Guillaume Bélanger - Réso tr. CM19 0706	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	16 299,31 $	
GLT + INC	1419370	29 JUIN 2020	PALLU, TATIANE	Projet SRB Pie-IX, estimation de contrôle lors de l¿appel d¿offres du lot Jean-Talon phase 2, gré à gré, GLT+.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	20 487,26 $	
HEC MONTREAL	1418895	25 JUIN 2020	DESHAIES, SEBASTIEN	Formation en ligne : Séminaire Gestion de projets : méthodes et outils, les 3-4-5 juin 2020 pour le SIRR.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 094,50 $	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1424046	28 JUIL. 2020	GAGNE, ALAIN	Achat de sonde (résistivimètre) pièces et solution pour le laboratoire du Service des infrastructures du réseau routier.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 464,08 $	
HYDRO-QUEBEC	1421598	14 JUIL. 2020	LEBRUN, ISABELLE	Projet SRB Pie-IX, travaux de branchement électrique, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Signalisation lumineuse	5 275,73 $	
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1422831	20 JUIL. 2020	RIENDEAU, FRANCOIS	Renouvellement de licence MapInfo pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 pour le Service des infrastructures du réseau routier (Division Géomatique).	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 943,28 $	
LA COOP NOVAGO	1415575	05 JUIN 2020	OSTIGUY, MONYA	IN 223802 - Achat de tapis amovibles pour corridor piétonnier pour futur emplacement. Demandeur: Renaud Roy. Réso tr. CM 19 0332. Gré à gré. v| Réf: Soumission SOU10027.	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	9 689,20 $	
LES SERVICES EXP INC.	1419900	02 JUIL. 2020	MISHRA, ANJALI	SP 401310 - Gré à gré-88-001 - Surveillance des travaux du lot 1 et 2-Sécurisation des passages inférieurs - Dem: Myriam Landry - Reso Tr : CM17 1006 - Type 4	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	22 771,79 $	
LES SERVICES EXP INC.	1421694	14 JUIL. 2020	TREMBLAY, LOUIS	SP Multiples - Mandat Gre a Gre-89-001 - Prêt de personnel (un ingénieur junior) période du 13 juillet au 4 septembre 2020. Conception des projets de réhabilitation 2021. Arr. Rosemont La Petite Patrie - Ent. Cadre: 16-15643-2- Type 2	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	19 407,57 $	
LES SERVICES EXP INC.	1422456	17 JUIL. 2020	PELOQUIN, YVAN	SP Multiples - Mandat Gré a Gré 90-001 - Réaliser un avis technique pour la permission de voirie- arr. Ahunstic-Cartierville - Dem. Élizabeth Harvey - Ent. cadre 16-15643-2 - Type 2	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	13 351,22 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1396503	09 JUIN 2020	CLOUTIER, SYLVAIN	Location d'une Prius hybride avec gyrophare à 994$ /mois. Contact: Alain Cormier au 514 872-8472.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 130,73 $	
MATERIEL DE LABORATOIRE J.G. INC.	1417338	16 JUIN 2020	GAGNE, ALAIN	Service et main d'¿uvre pour la vérification et l'étalonnage des jauges (ucléodensimètres) pour le SIRR.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 149,62 $	
MICROSURVEY SOFTWARE	1423462	23 JUIL. 2020	RIENDEAU, FRANCOIS	Renouvellement annuel des logiciels STAR*NET Pro et Plus du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 (Division Géomatique).	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 270,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTRE DES FINANCES	1422909	21 JUIL. 2020	PALLU, TATIANE	Indemnité provisionnelle SRB Acquisition Thi Minh Tram tran Lot 2 216 986 ptie	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 906,76 $	
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1416126	09 JUIN 2020	GOUDREAULT, JACQUES	Système de parachute pour drone DRS-M600 Équipe 3D Simon Gignac	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 732,32 $	
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1423847	27 JUIL. 2020	VIEL, CHRISTIAN	Achat de pièce de réparation système de parachute pour drone DRS-M600 - équipe 3D - pour le Service des infrastructures du réseau routier (Géomatique).	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 887,16 $	
PHENIX CONSEIL	1419818	02 JUIL. 2020	BOULIANNE, MARTIN	BF - Phenix Conseil - Service de coaching pour Monya Ostiguy. Dem.: Martin Boulianne . facture 20059	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 559,07 $	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1407247	20 JUIL. 2020	PALLU, TATIANE	Projet SRB Pie-IX, intervention sur une conduite gainée (réhabilitée en 2018 par le service de l'eau) entre Jarry et Grandes Prairies, Sanexen, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
SIGNALISATION KALITEC INC.	1423646	24 JUIL. 2020	BOSSE, JEAN-PIERRE	IN 221713 - Fourniture et installation de 2 panneaux 900 mm x 1060 mm en aluminium 3.2 mm pour la signalétique du Projet MTL - Demandeur : Tristan Desjardins-Drouin. Réso tr. CM18 1250. V/Réf: 38856(2)	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 792,67 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1416090	09 JUIN 2020	OSTIGUY, MONYA	DEVIS 00283750. AutoCAD Licence commerciale Utilisateurs-multiples Renouvellement d'abonnement Annuel du 27-07-2020 au 26-07-2021.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 674,56 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1421379	13 JUIL. 2020	RIENDEAU, FRANCOIS	Renouvellement de maintenance FME du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 971,19 $	
SOLUTIONS TPL	1416127	09 JUIN 2020	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	6ème Licence Virtuelle TPL Estimation -R436607	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 086,65 $	
SOLUTIONS TPL	1422829	20 JUIL. 2020	MARCOTTE, CATHY	Paiement de facture 02145 - Adhésion au plan annuel de services du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 pour projet du Service des infrastructures du réseau routier.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 015,78 $	
SPECTRALITE	1421802	14 JUIL. 2020	CLOUTIER, SYLVAIN	Soumission SC 31349. Kit Retrofit VTOUCH (Panneau Message Variable Mobile PMVM) sur remorque. Demandeur : Alain Cormier.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 545,94 $	
TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1423650	24 JUIL. 2020	OSTIGUY, MONYA	IN 424911. Mise en service la caméra STI à l'intersection de Armand-Bombardier. Demandeur: Mourad Berboucha. Réso tr. CG20 0204. Gré à gré. V/ réf: Estimé.	Infrastructures du réseau routier	Signalisation lumineuse	2 414,71 $	
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1414942	02 JUIN 2020	OSTIGUY, MONYA	IN 421811 - Évaluation de l'état de fissuration des surfaces des murs réparés et échantillonnage sur le chantier ponts d'étagement au dessus de l'Ile Ste-Hélène - Dem. Salif Ngom - Réso tr. CM19 0757. V/Réf. OS du 15 mai 2020. Gré à gré	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	9 000,00 $	
VERONIQUE RIOUX DESIGN INDUSTRIEL	1417332	16 JUIN 2020	BOSSE, JEAN-PIERRE	Confection et communication signalétique aux usagers aux abords des chantiers dans le contexte de la Covid-19 (SIRR)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 299,25 $	
COMMISSION CANADIENNE DE SURETE NUCLEAIRE- SECTION DU TRAITEMENT DES PERMIS	83092492	14 JUIL. 2020	BARBIERI, ANTONIETTA	Droits d'adhésion de la Ville à des organismes/associations (ex. COMAQ, UMQ, etc.)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 358,42 $	
ENVIROSERVICES INC	1419934	02 JUIL. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO - Travaux d'échantillonnage des sols contaminés *** sur demande *** selon l'entente no. 1408088	Lachine	Réseaux d'égout	7 874,06 $	1408088
GAINAGE P.R.S. INC.	1418887	25 JUIN 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	Gainage d'un égout au 340 44e Avenue à Lachine	Lachine	Réseaux d'égout	4 860,92 $	
GROUPE STAR SUITES INC	1417511	16 JUIN 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	Location toilette mobile modèle 826 oasis au 500 chemin des Iroquois (canal Lachine) du 10 juin au 31 octobre 2020	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	18 170,71 $	
LANAUCO LTEE	1390791	21 JUIL. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	Supplémentaire 2 - BCO-LAC 2020 Location support temporaire sur demande par l'équipe d'aqueduc - Ajout au BC pour paiement de facture	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
LANAUCO LTEE	1390791	03 JUIL. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	Supplémentaire 2 - BCO-LAC 2020 Location support temporaire sur demande par l'équipe d'aqueduc - Ajout au BC pour paiement de facture	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
LES SERVICES PIERRE GOULET INC.	1422921	21 JUIL. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO - Localisation de conduites et Recherche de fuites pour différents emplacements de l'arrondissement *** sur demande ***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 729,67 $	
LOISELLE INC.	1422933	21 JUIL. 2020	HOULE, STEPHANIE	Entente 1399671 - Traitement et valorisation des sols contaminés de type AB (Code du produit - Fabricant: Sol AB) *** sur demande ***	Lachine	Réseaux d'égout	43 044,87 $	1399671
SPI SANTE SECURITE INC.	1422824	20 JUIL. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO Calibration de détecteur de gaz BW en atelier et équipement sur demande	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
9311-9576 QUEBEC INC.	1415800	08 JUIN 2020	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2020/RÉPARATION OU REMPLACEMENT DU BRANCHEMENT D'ÉGOUT CÔTÉ PUBLIC DE LA RÉSIDENCE 76, RUE DUPRAS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	7 296,63 $	
AE SERVICES ET TECHNOLOGIES INC.	1420159	06 JUIL. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2020 - GAINAGE POUR LES RUES CENTRALE, PERRAS, THIERRY,38E AV, STIRLING ET BROADWAY À LASALLE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	4 761,17 $	
AE SERVICES ET TECHNOLOGIES INC.	1422633	20 JUIL. 2020	DUPUIS, PIERRE J.	LAS TP BCR 2020/RÉPARATION DU BRANCHEMENT D'ÉGOUT POUR LE 517, RUE LAPLANTE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 391,10 $	
DWB CONSULTANTS	1420645	08 JUIL. 2020	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2020 SP INGENIERIE ELECTRIQUE HALTE 90E	LaSalle	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 577,11 $	
ENVIROSERVICES INC	1424073	29 JUIL. 2020	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BC0-TP-2020/Fourniture sur demande de services spécialisés en prélèvement d'échantillons de sols. Entente 1408088	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	1408088

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION CONSEIL STC INC.	1399459	15 JUIN 2020	GAUTHIER, BENOIT	LAS BCR TP 2020 - BRIS D'AQUEDUC SUR BISHOP-POWER ENTRE LA RUE GEORGES ET CHAMPLAIN DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	11 958,08 $	
GESTION CONSEIL STC INC.	1413891	08 JUIN 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2020 - Préparation de la fondation de rue et application du pavage à proximité du centre d'acaht sur Newman (7473, Boul Newman)	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	
GESTION CONSEIL STC INC.	1420728	08 JUIL. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2020 /Sciage du béton bitumineux, réparation de la fondation de rue et application du revêtement bitumineux, en face du 999, rue Gérald. Voir soumission	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	7 769,07 $	
MAISON THEATRE	1414675	01 JUIN 2020	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-CSLDS 2020 - MÉDIATION CULTURELLE DES ARRONDISSEMENTS	LaSalle	Autres - activités culturelles	7 000,00 $	
PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1422994	21 JUIL. 2020	DUPUIS, PIERRE J.	LAS TP BCR 2020 / Achat d¿arbres ¿ THUJA OCC. SMARAGH, 400 CM ¿ Facture 289899	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 866,16 $	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1416546	11 JUIN 2020	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2020 FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES PARC MENARD	LaSalle	Horticulture et arboriculture	23 018,51 $	
SIMO MANAGEMENT INC	1420830	09 JUIL. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2020 / Échantillonnage de l¿eau potable et analyse du plomb, option B selon la soumission 20200709_rev1	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 905,53 $	
ARBO-DESIGN INC.	1423033	21 JUIL. 2020	MORIN, PIERRE YVES	Abattage des frênes soumission	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Horticulture et arboriculture	14 435,78 $	
LES POMPES JP	1414637	01 JUIN 2020	BERARDUCCI, DANIEL	Réparation/Entretien - Pompe et compresseur station de pompage Châteauneuf estimation 178	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	2 960,40 $	
MANOREX INC.	1418739	23 JUIN 2020	MORIN, PIERRE YVES	travaux 30/03/2020 camion caméra & inspection, travaux2/04/2020 camion avec robot & & 45/2020 excavation facture 1080camion vaccum	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	11 244,16 $	
WM QUEBEC INC.	1421064	21 JUIL. 2020	MORIN, PIERRE YVES	Redevances environnementales	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	6 911,12 $	
WM QUEBEC INC.	1421064	09 JUIL. 2020	MORIN, PIERRE YVES	Service - Enfouissement résidus balais de rues et dépôts à neige	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	7 898,84 $	1253901
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT971492	29 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 872,46 $	
9093451 CANADA INC.	SLT971646	06 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande service Volvo	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 914,53 $	
A-1 MACHINERIE INC.	1420754	13 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	location lift	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	LAC953710	29 JUIN 2020	TOSKA, ERMIR	07002111 RUBBER QUI VA EN AVANT DE LA BUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 885,60 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	SLT969637	12 JUIN 2020	VERMETTE, SUZANNE	1009570 - VEH 539-14435 - PIECES POUR REPARATION SUR BALAIS BUCHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 222,48 $	
ACIER ALTITUBE INC.	CAR969346	03 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	TUBE D'ACIER POUR POTEAU DE STOP ET AUTRES A LA DEMANDE LA MENUISERIE POUR LE CDM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	68 548,38 $	
ACIER ALTITUBE INC.	ROS970110	11 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	FLAT BAR ET COUPE DE BAGUE DE 3" DE LONG X 2-1/2 HHS POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 170,09 $	
ACIER ALTITUBE INC.	ROS970128	11 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	COUPE DE BAGUE DE 3" DE LONG X 2-1/2 HHS POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 003,16 $	
ACIER ALTITUBE INC.	ROS972036	13 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES COUPÉ A 8" A LA DEMANDE DE L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 881,91 $	
ACIER OUELLETTE INC	ROS970000	08 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	PIECES DE CARCAN DECOUPE A LA MESURE DEMANDE PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4,15 $	
ACIER OUELLETTE INC	ROS970000	27 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	PIECES DE CARCAN DECOUPE A LA MESURE DEMANDE PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	26 197,66 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT968702	03 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 726,64 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	SLT964018	23 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,33 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS969750	11 JUIN 2020	AUBIN, FREDERIC	REBATIR CULASSE MOTEUR (CYLINDER HEAD REMAN) # SERIE MOTEUR 73433728	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 543,33 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1421766	14 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	C-25 , oxygène et acétylène	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 228,04 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1421766	15 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	C-25 , oxygène et acétylène	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	147,50 $	
ARCTIC TRAVELER (CANADA) LTD	CAR970372	15 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	KIT DE DEPART POUR BOYAU A/C	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 473,68 $	
AREO-FEU LTEE	ROS970570	16 JUIN 2020	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR AREO-FEU EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # ODS-003793	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 085,66 $	
ASN COMPRESSION INC.	1422763	20 JUIL. 2020	RADI, NASSIRI	Achat - Compresseur à air qui va sur un remorque. - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques	37 795,50 $	
ATELIERS DE RADIATEURS BERNARD INC.	SLT969715	15 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 758,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	DIC971250	29 JUIN 2020	ARCE, CRISTIAN	PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 472,19 $	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	DIC973372	23 JUIL. 2020	THIBAULT, DENIS	ACHAT NOUVEAU PTO COMPLET AVEC EXTENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 349,55 $	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	MAD973679	27 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO A MR. DRIVESHAFT FACTURE #168319 PTO DEFONCE *** PAS DE TAXE SUR LE MONTANT DE LA FACTURE ***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 074,47 $	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	MAD951397	03 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	Fournir PO, pour l'achat d'une remorque galvanisée Laroche, chez attache Chateauguay Inc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 126,03 $	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	MAD971178	23 JUIN 2020	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE POUR MODIFICATION FAIT PAR ATTACHE CHATEAUGUAY AU MONTANT $2527.05 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 653,09 $	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	SLT959193	17 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 854,10 $	
BATTERIES MAGNACHARGE	CAR971781	08 JUIL. 2020	AUDY, MICHEL	C1509717	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 011,67 $	
BENCO PIECES ET SERVICES	MAD971794	06 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO A BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 172,07 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	AVM969248	03 JUIN 2020	OUIMET, GUY	M222523	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 006,61 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	CAR970609	16 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE SEIGE POUR DODGE GRAND CARAVAN 2015 POUR LE REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 211,82 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	CAR973433	23 JUIL. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	TRAVAUX DE CAROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 711,41 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	CAR973959	29 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FRAME DE DOSSIER CHAUFFEUR 04610351AC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 033,23 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	DIC970317	15 JUIN 2020	TREMBLAY, MICHEL	068453-598AA CREMAILLERE CORE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 438,88 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	LAC973273	22 JUIL. 2020	TOSKA, ERMIR	FOURNIRE UN P.O POUR BOULEVARD DODGE ,REPARATION DE TRANSMISSION,FACTURE CCCS347429 ,MONTANT 2285.33$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 399,31 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	ROS970909	22 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE DODGE GRAND CARAVAN 2016 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 367,82 $	
BOUTY INC	CAR969571	04 JUIN 2020	GENNARELLI, GERARDO	FAUTEUIL ARISTA 1402-H-99-N2-7N-GA14-CUIR MAMMUT 253421	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 511,26 $	
BRANDT TRACTEUR	AVM971368	30 JUIL. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 5101677 A BRANDT POUR ENTRETIEN COMPLET 4000HRS. AU 4180 CHEMIN DE LA COTE DES NEIGES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 095,97 $	
BRANDT TRACTEUR	DIC970259	11 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O POUR LA REPARATION DES BRIS ANORMAUX SUITE A L INSPECTION FIN DE SAISON PAR LE SOUMISSIONNAIRE REF :5100066	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 538,36 $	
BRANDT TRACTEUR	LAS974043	30 JUIL. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	ROUE ARRIERE GAUCHE AT451820	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 238,91 $	
BRANDT TRACTEUR	PIR968803	05 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	PORTE COTE DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 057,25 $	
BRANDT TRACTEUR	PIR970719	17 JUIN 2020	LATOUR, REMI-PAUL	PEDALE DE FREIN GAUCHE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 726,47 $	
BRANDT TRACTEUR	PIR973506	24 JUIL. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION SYSTEME FREIN (FACT. # 5101732)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 413,12 $	
BRANDT TRACTEUR	PIR973507	24 JUIL. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION SYSTEME FREIN (FACT. # 5101760)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 514,75 $	
BRANDT TRACTEUR	ROS970763	18 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	pieces sous entente pour refaire tracteur chargeur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 007,97 $	1173362
BRANDT TRACTEUR	ROS970763	18 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	pieces sous entente pour refaire tracteur chargeur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	261,75 $	
BRANDT TRACTEUR	SLD969271	11 JUIN 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 451,64 $	
BRANDT TRACTEUR	SLD971203	23 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 720,47 $	1173362
BRANDT TRACTEUR	SLD971203	23 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 288,48 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	ROS972596	22 JUIL. 2020	HUARD, FRANCOIS	PNEUS NEUF POUR LE SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 188,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	DIC973648	27 JUIL. 2020	RECTON, YAN	Fournir po pour le remplacement du DPF.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 882,82 $	
CAMION & REMORQUE H.K. INC.	CAR973300	22 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATIONS SUR CAMION A ORDURES FAIT PAR CAMION H.K.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 359,67 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	1423184	27 JUIL. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FACTURE 91570 RÉPARATION DU PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 414,85 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM971370	26 JUIN 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR PO FACTURE 91260 INTER ANJOU POUR REPARATION HOSE ET FILAGE ARRACHE EN DESSOUS VEHICULE. CAUSE: DEBRIS ENROULES AUTOUR DU DRIVE SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 419,10 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	PIR971232	25 JUIN 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION (FACT. # 91021)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 700,17 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	PIR972467	13 JUIL. 2020	DUCLOS, CHARLES	RÉPARATION EXTERNE FAC#2926144	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 010,68 $	
CANAFLEX INC.	CES971454	30 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour CESM press fiting	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 177,58 $	
CARROSSERIE LUCIEN BREARD INC.	SLT972312	14 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 989,52 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR971300	25 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES JOHNDEERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 052,22 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR971773	09 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O HUILE DANS ANTI GEL +INSPECTION 500HRS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 594,58 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC969320	10 JUIN 2020	TREMBLAY, MICHEL	103-435 PNEU 44X18.00X20	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 406,31 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC972455	13 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	réparation de transmission 414-09401	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 892,72 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	PIR972034	21 JUIL. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 ILE BIZARD GEAR BOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 145,80 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT967623	01 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	Commande pour service mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 103,29 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT967623	22 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	Commande pour service mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 446,44 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT970388	15 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 527,73 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT971215	23 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 215,89 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	ANJ971582	21 JUIL. 2020	ROY, ALAIN	306-06282/Réparation moteur (moteur stall)A.R.300620 / 2ieme réparation 090720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 638,67 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	ANJ971582	30 JUIN 2020	ROY, ALAIN	306-06282/Réparation moteur (moteur stall)A.R.300620 / 2ieme réparation 090720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 079,69 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR969828	09 JUIN 2020	JUTEAU, JACQUES	P/O POUR CENTRE MECANIQUE GAGNON TROUBLE FREIN A MAIN SELON ESTIMÉ # 307647	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 151,41 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR970351	15 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	P/O GROUPE GAGNON INSPECTION PEP SELON # ESTIMÉ : 307424	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 787,31 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR971099	22 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	NO. ESTIME 307454 - FOURNIR PO POUR MAIN D'OEUVRE - INSPECTION PEP + LES REPARATIONS + INSPECTION ANNUELLE DE LA NACELLE + LES REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 674,58 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR971314	25 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P.O INSPECTION PEP + VIGNETTE VOIR SOUMISSION #307619	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 464,33 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR971774	03 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O INSPECTION PEP VOIR FCT#	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 554,18 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR972119	08 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET/OU REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 095,50 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR972273	09 JUIL. 2020	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	P/O POUR CENTRE MECANIQUE GAGNON INSPECTION PEP SELON ESTIMÉ # 307896	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 754,02 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR972522	14 JUIL. 2020	JUTEAU, JACQUES	P.O POUR REPARATION DE DIRECTION SELON # ESTIMÉ: 308062	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 890,75 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CAR973244	22 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REPARATION INSPECTION PEP MITSUBISHI FE180	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 878,24 $	
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	CES971598	30 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 854,57 $	
CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	CAR972140	08 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REMPLACEMENT DEUX CYLINDRE DE LA PACKING PLATE ET REFAIRE LES BUSHINGS ET ROULEAU VOIR FCT#34432	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 321,43 $	
CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	LAC969900	09 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	REPARER FUITE EXHAUT ET PROBLEME MOTEUR, bon de travail 34438,MONTANT 6137.29$ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 443,39 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CERTIFLO INC.	DIC971049	29 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	14236 / MOTEUR HYDRAULIQUE SUNFAB 25CC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 135,07 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	LAS972338	10 JUIL. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	FAIRE VERIFIER ET REPARER CHECK ENGINE CHEZ CHAMPLAIN DODGE#BD41191	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 812,01 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	CAR970952	19 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION FORD FCT#464250	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 686,14 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	CAR972908	17 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION FORD F-250	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 378,21 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAC970894	18 JUIN 2020	TOSKA, ERMIR	9C3Z-5H221 A DPF NEUVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 750,31 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD968966	05 JUIN 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	0W301640 BOULON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 562,98 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD969648	08 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A CHARTRAND FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 579,08 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD970167	11 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO A CHARTRAND FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 230,23 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD972192	08 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO A FORD GABRIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 814,02 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT969654	08 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 010,62 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT970241	11 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 852,15 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT970848	18 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 336,09 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT970854	18 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 186,02 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT972506	14 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 640,63 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT973350	28 JUIL. 2020	DUCLOS, CHARLES	RÉPARATION EXTERNE CHARTRAND FORD FAC#466045	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 722,47 $	
CITE NISSAN - GABRIEL, S.E.C.	1415488	11 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE WC58717 CHECK ENGINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 623,86 $	
CITE NISSAN - GABRIEL, S.E.C.	1416648	15 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE WC58718 CHECK ENGINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 324,84 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1415786	08 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	GP/Entretien de vérins de levage du garage (Factures remises par le gérant d'atelier)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 293,48 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1422642	20 JUIL. 2020	ST-PIERRE, DAVE	Achat - Contrat à Clifford Underwood Hydraulique ltée pour la fourniture de 2 colonnes mobiles pour levage de véhicule - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	14 230,00 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1422757	20 JUIL. 2020	ST-PIERRE, DAVE	Achat PTI - Vérin du levage et réfection du plancher - Montréal Nord - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	12 838,61 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC971642	30 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION MOTEUR CHAINE + INSPECTION *2020-72021*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 666,39 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MAD972156	08 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO A CLIFFORD UNDERWOOD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 070,88 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MAD972157	08 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO POUR CLIFFORD UNDERWOOD FACTURE #2020-71824 INSPECTION ANNUEL + REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 623,22 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	ROS969118	02 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE VERIN HYDRAULIQUE DE LEVAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 014,71 $	
COBREX INC.	AVM969535	04 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO SUITE AU PEP ET REPARATIONS (LAMES, HUB DE ROUES, TROUBLES LUMIERES ETC.) FACTURE 95234 COBREX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 273,47 $	
COBREX INC.	AVM973525	24 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 95376 COBREX SUITE AU PEP ET MULTIPLES REPARATIONS DONT, FREINS ARR COMPLET, REMPLACEMENT DES SLACKS AV.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 873,89 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR968459	02 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1498177	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 350,87 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR968459	03 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1498177	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 256,57 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR968459	09 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1498177	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	34,06 $	
CORE EQUIPEMENT INC.	DIC972753	27 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	3 way ball valve nozzle	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 858,62 $	
CUBEX LIMITED	ANJ973077	21 JUIL. 2020	ROY, ALAIN	539-14473/Pare-brise + brake foot A.R.210720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 625,06 $	
CUBEX LIMITED	SLD971798	20 JUIL. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 071,71 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUMMINS CANADA ULC	PIR969659	11 JUIN 2020	MOCANU, SILVIU	2020 ILE BIZARD SERV. EXT. REP. MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 170,51 $	
CUMMINS CANADA ULC	PIR970748	17 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	REPARER SYSTEME ECHAPPEMENT (FACT. # AN-60071)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 853,67 $	
CUMMINS CANADA ULC	ROS971438	29 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	fournir po pour facture cummins	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 207,25 $	
CUMMINS CANADA ULC	ROS973249	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE MOTEUR DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 855,47 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT969772	09 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 508,37 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT971410	29 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 397,36 $	
CYCLO CHROME INC.	1418187	19 JUIN 2020	HOGUE, ROBERT	Paiement Factures #2755 #2754 et #2753 Pièces d'inventaire et Réparation de vélo de police sur la route et en boutique pièces et main d'¿uvre- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 422,37 $	
CYCLO CHROME INC.	1422578	17 JUIL. 2020	HOGUE, ROBERT	Paiement de différentes factures du mois de mai 2020-Réparation et entretien des vélos de police sur la route mobile et en boutique pièces et main d'¿uvre- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 991,27 $	
DATA DIS INC	1415230	03 JUIN 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Renouvellement du soutien technique (environ 100) et des mises à jour pour le système MIR - 2020-2021 - Ville de Montréal (licences, Petro Vend, PIEU, version SQL et escompte)- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	39 309,58 $	
DEMIX AGREGAT	1416055	09 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	Achat - 400 tonnes de pierre net (20-56 mm) - Section Formation - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 459,40 $	
DESJARDINS FORD LTEE	PIR969000	01 JUIN 2020	MOCANU, SILVIU	2020 ILE BIZARD SERV. EXT. REPARATION MOTEUR UNITE 234-03344	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 621,27 $	
DESJARDINS FORD LTEE	PIR971815	06 JUIL. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG SERV. EXT. REP. MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 803,94 $	
DIESEL-BEC INC	SLT952226	07 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 431,76 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1352718	09 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #6574050214- Location d'un camion cube GMC de 12 pieds pour une période de 4 mois (mai à août 2019) pour le Sud-Ouest¿ service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 447,27 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1359051	10 JUIL. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement factures oct et nov 2019-Location fourgon 20 pieds monte charge pour St-Laurent - service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 962,28 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1359051	22 JUIL. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement factures oct et nov 2019-Location fourgon 20 pieds monte charge pour St-Laurent - service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 993,71 $	
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT971657	01 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES OUTIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 557,26 $	
D M GOOS DIESEL INC	CAR971245	25 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O ENTRETIEN DM GOOS POUR LOADER 624K JOHNDEERE VOIR FCT#10860 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 649,31 $	
DRIVE PRODUCTS INC	CAR973431	23 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande St-Michel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 232,64 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	ANJ972141	08 JUIL. 2020	ROY, ALAIN	437-17377/Ensemble de couteaux et boulons pour godet A.R.080720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 423,85 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	DIC970015	07 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES POUR REPARATION CHARRUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 060,95 $	
ENVIROSERVICES INC	1423074	22 JUIL. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	MRA - Travaux de vérification pour le renouvellement de permis pétroliers à quatre emplacements.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 095,04 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	07 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	172,90 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	30 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	445,63 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	08 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 295,92 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	17 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	238,12 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	23 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	94,48 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	14 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	50,39 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	29 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	240,74 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC955667	15 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION ANNUELLE BON DE COMMANDE OUVERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	985,58 $	
EQUIPEMENTS E.S.F. INC.	1422260	16 JUIL. 2020	RADI, NASSIRI	Contrat Gré à gré-Fournisseur unique- Achat d¿une (1) tondeuse électrique de classe 592-E, zéro-turn, 60 pouces, éjection latérale- Formation incluse- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	32 435,70 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS G. GAGNON INC.	CAR971896	07 JUIL. 2020	TROTTIER, LUC	SUPPORT ROULEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 368,54 $	
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	1422772	22 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 39493 UNITÉ 539-07578	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 073,44 $	
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	DIC969887	16 JUIN 2020	LEBRUN, ANDRÉ	H04300281 POMPE A EAU ET POULIE ET GASKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 443,64 $	
EQUIPEMENT SMS INC.	MAD970074	15 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	05902137 VALVE ORBITROL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 431,03 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1423680	27 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	pièces pour 513-15281	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 149,11 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1423680	28 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	pièces pour 513-15281	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25,69 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	AVM973946	29 JUIL. 2020	VEILLETTE, PATRICK	M223210	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 376,52 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR972857	16 JUIL. 2020	JUTEAU, JACQUES	0VALVE COUVER GASKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 077,87 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR972924	17 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES ATELIER ST-MICHEL PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 134,36 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC970446	15 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION SUITE A SURCHAUFFE DU MOTEUR *BL04064	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 102,18 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC972357	10 JUIL. 2020	TREMBLAY, MICHEL	0408200100	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 867,44 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC968946	04 JUIN 2020	TOSKA, ERMIR	0FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 124,00 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC969115	02 JUIN 2020	HUARD, FRANCOIS	FOURNIRTE UN P.O POUR PLANNORD ,4 CHENILLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 587,97 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT970559	01 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 322,80 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT970559	14 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 540,21 $	
EQUIPEMENTS TWIN (LAVAL) INC.	1418732	23 JUIN 2020	ROY, PATRICK	pompe à eau 393-14031	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 965,90 $	
EQUIPEMENTS TWIN (LAVAL) INC.	DIC969243	03 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	CYLINDRE HYDRAULIQUE ET ACCESSOIRE POUR BENNE ASPHALTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 020,92 $	
EQUIPEMENT TRAMAC LTEE	SLD967580	16 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 344,65 $	
EQUIPEMENT WAJAX	CAR973289	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O INSPECTION ET REPARATION NACELLE VOIR FCT/Z88978	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 172,08 $	
EQUIPEMENT WAJAX	VER970172	11 JUIN 2020	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 245-09670 RÉPARATION NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 182,89 $	
EXPROLINK INC.	CAR973335	22 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande St-Michel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 776,77 $	
EXPROLINK INC.	MAD968340	15 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	MV13994 DOOR RH VINYL LR50 -2013	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 295,98 $	
EXPROLINK INC.	MAD969160	02 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	11788 FILTRE D'ASPIRATION POUR LE CONTENANT DE RECUPERATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 902,68 $	
EXPROLINK INC.	MAD972965	27 JUIL. 2020	VEILLETTE, PATRICK	pieces reparations madvac	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 312,56 $	
EXPROLINK INC.	MAD972976	27 JUIL. 2020	VEILLETTE, PATRICK	pieces réparations de madvac	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 054,72 $	
EXPROLINK INC.	MAD973398	23 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	MV19132 ACTUATOR PIVOT ROBOTIC ARM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 786,38 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	1420100	14 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:BG82958	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,58 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	1421988	16 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:BG82548	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 938,99 $	
FORD ST-BASILE	ROS970151	11 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE CAMIONNETTE DU SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 462,58 $	
FORD ST-BASILE	ROS971295	25 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE VEHICULE DU SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 077,73 $	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	AVM971377	26 JUIN 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR PO FACTURE RF81359 FORTIER FORD POUR TROUBLE A/C + BOUGIES, FUITE D'HUILE,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 278,45 $	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	VER971532	02 JUIL. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:FG32140 / DRAG LINK MDOE45	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 300,20 $	1401636
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	VER971532	10 JUIL. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:FG32548 / MOYEU ROULEMENT FOR HUB216	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	562,20 $	1401636

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	VER971532	08 JUIL. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:FG32442 / TOLE PROTECTION 6C3Z2K005B	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	70,76 $	1401636
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	VER971532	14 JUIL. 2020	LAJEUNESSE, MARC	0FACT:FG32664 / BRAS DE LIAISON BC3ZB396A	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	233,71 $	1401636
FOURNITURES DE BUREAU DENIS INC.	CAR969572	04 JUIN 2020	GENNARELLI, GERARDO	XX POSTE EN L NOIR/GRIS ECORCE *** 28040-61 *** 6 X 449.99 = 2699.94$ *** FOUNITURES DE BUREAU DENIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 834,60 $	
GAGNON HYDRAULIQUES INC.	DIC969217	18 JUIL. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	CYLINDRE HYDRAULIQUE CAMION BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 596,98 $	
GAGNON STE-MARIE THIFFAULT INC.	ROS963144	13 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PIECES DE MIRKA POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 392,26 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1388696	02 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	2020 - Pièces d'origine pour camions Freightliner	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1415748	08 JUIN 2020	ROY, PATRICK	Pièces compresseur d air 539-07321	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 906,05 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM973306	22 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	M223446	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 613,69 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR969012	03 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE EGR COOLER ET PIÈCES CONNEXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 393,69 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR971347	26 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 162,43 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC968944	09 JUIN 2020	TREMBLAY, MICHEL	0CUM4992509 O-RING POUR TUYAU ALIM. HUILE TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 513,52 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC968944	29 JUIL. 2020	TREMBLAY, MICHEL	6CUM4934545 CABLAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	329,04 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC969026	04 JUIN 2020	RECTON, YAN	Remplacement oil cooler a transmission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 123,28 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC969495	04 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR UN PO A GLOBOCAM ANJOU POUR DES REPARATIONS DU SYSTEME ANTI-POLLUTION DEFECTUEUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 046,50 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC969795	17 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	0CUM4377410 / CABLAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	229,41 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC969795	11 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	CUM2880212 / COLLIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 965,51 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC969949	10 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	FACTURE # 244815 / FOURNIR UN PO A GLOBOCAM ANJOU POUR LA REPARATION DU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 548,11 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC970596	16 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	FACT.#245081 / FOURNIR UN PO A GLOBOCAM ANJOU POUR DES REPARATIONS DU MOTEUR QUI A DES CODES DE DEFAUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 302,25 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC971004	22 JUIN 2020	RECTON, YAN	5550398 GASKET TURBO KIT(RETOUNÉ)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 264,32 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC971004	23 JUIN 2020	RECTON, YAN	5496045RX VGT ACTUATOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	760,68 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC971400	29 JUIN 2020	FORTIN, RENE	0DDE/A027-997-60-48 SEALING RING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 134,30 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC971917	06 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	CABINE COMPLETE PEINTURÉ AVEC HOOD *Q816162-	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	26 185,12 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC972171	14 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	pIÈCES DE FREINS ET D'ÉCHAPPEMENT 247-07360	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 126,90 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC973555	27 JUIL. 2020	BLOUIN, BERTRAND	4352253 EGR COOLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 911,09 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC973658	27 JUIL. 2020	RECTON, YAN	Fournir po pour la réparation en lien avec le système anti-pollution	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 395,74 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC973659	27 JUIL. 2020	RECTON, YAN	Fournir po pour remplacement du radiateur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 665,51 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD969468	04 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 264,81 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD969998	10 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 539,45 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD970029	18 JUIN 2020	ITIM, SAÏD	0HDR/62000-560N / TORQUE ROD SUR LE DESSUS DU DIFF.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 251,76 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD971143	23 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 743,83 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD971144	23 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 594,00 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD971313	25 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 319,36 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD971351	26 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 795,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD972414	13 JUIL. 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU FACTURE #245571 REPARATION FUTIE D'AIR DIVERSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 158,00 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD972601	14 JUIL. 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU FACTURE # 245637 FUITE ANTIGEL ET FUITE D'AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 000,55 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD973006	20 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 036,74 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD973458	23 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 871,48 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS970100	10 JUIN 2020	BELANGER, BRUNO	EGR VALVE CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 118,70 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1391789	09 JUIL. 2020	TOSKA, ERMIR	COMMANDE POUR LE SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1416642	11 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 528179 POMPE INJECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 338,76 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1416647	16 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:527938	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 231,24 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1421997	17 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT: 528357	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 184,68 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1421997	16 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT: 528357	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 847,52 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1422002	21 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	UNITÉ 395-13230 FOURNIR PO FACTURE 528274	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 213,21 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD969588	08 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	CUM5473184RX COMPRESSEUR A AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 725,77 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR964809	02 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION MOTEUR (FACT. # 526822)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 466,97 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR970272	16 JUIN 2020	LATOUR, REMI-PAUL	TORQUE BAR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 754,94 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT969421	15 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 838,24 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT972130	08 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 419,69 $	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE -	AVM973722	28 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	M223532	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 537,33 $	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE -	DIC970245	11 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	Fournir un bon de commande pour le remplacement du radiateur et des cooler lines a transmission.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 425,38 $	
GOODYEAR CANADA INC.	ROS971627	22 JUIL. 2020	BELANGER, BRUNO	PNEUS ETE POUR VEHICULE SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 117,22 $	1348816
GOODYEAR CANADA INC.	ROS971627	22 JUIL. 2020	BELANGER, BRUNO	PNEUS ETE POUR VEHICULE SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25,20 $	
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS972714	16 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	VINYLE BLEU POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 982,01 $	
GROUPE ASSURANCE ELCO INC.	1418468	22 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FACTURE - RENOUVELLEMENT ASSURANCE MARITIME 2020-2021 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 072,33 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS969913	10 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	CYLINDRE ET ROULETTE POUR CAMION TASSEUR LEACH POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 811,46 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS973312	23 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	PIECES POUR CAMION TASSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 293,01 $	
GROUPE ISN CANADA INC.	1417982	18 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Achat PTI 68103 - Acquisition et installation de 2 vérins de lavage versatiles d¿une capacité de 12000lbs chacun - Atelier de carrosserie et lettrage véhiculaire - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	15 200,39 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	CAR973785	28 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 855,67 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC971121	23 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	MISE A NIVEAU CRIMPER HYDRAULIQUE *SE-1242*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 436,50 $	
HEBDRAULIQUE INC.	ROS968056	02 JUIN 2020	CHARRON, DANIEL	#06920-620, FITTING REUTILISABLE FEMELLE DROIT 1-1/4	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 491,78 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR971887	13 JUIL. 2020	TROTTIER, LUC	REPARER 2 CYLINDRES HYDRAULIQUES - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 779,54 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR971887	08 JUIL. 2020	TROTTIER, LUC	REPARER 2 CYLINDRES HYDRAULIQUES - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	729,66 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IMPERMA-SEAL G.P.	CAR969563	15 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	P/O POUR IMPERMASEAL REPARATION DU PLANCHER DE LA BENNE POURRI SELON # DE FACT: 21273	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 039,40 $	
INDUSTRIE DU PANIER	CAR972169	08 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	CONTENANTS POUR CORBEILLE RONDE DIM.: 15" DIAM. X 25 1/2" HAUT, 24 JAUGE, FOND AGRAFÉ AVEC 2 CHAÎNETTES***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 283,50 $	
J.A. LARUE INC	ANJ974003	30 JUIL. 2020	GUINDON, PATRICE	AR/525-07449/Entretien annuel juillet 2020 300720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 265,25 $	
J.A. LARUE INC	AVM973933	29 JUIL. 2020	OUIMET, GUY	066049 RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 579,04 $	
J.A. LARUE INC	CAR969341	04 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES DIVERSES POUR RÉPARATIONS ROULEAU ASPHALTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 546,41 $	
J.A. LARUE INC	CAR970066	16 JUIN 2020	LUSSIER, STEPHANIE	346254 KIT CONNECTION CHAINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 455,41 $	
J.A. LARUE INC	CAR970066	10 JUIN 2020	LUSSIER, STEPHANIE	401410 KIT TEFLON DE LA CHUTE, 2 DEMI LUNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	616,95 $	
J.A. LARUE INC	DIC969796	10 JUIN 2020	LEBRUN, ANDRÉ	PIECES SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 366,61 $	
J.A. LARUE INC	DIC970069	17 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	embrayage gear box souffleuse larue	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 197,68 $	
J.A. LARUE INC	DIC971555	06 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	Pièces pour réparation Appareil #825-12129 tel que demandé.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 446,90 $	
J.A. LARUE INC	DIC971915	13 JUIL. 2020	ARCE, CRISTIAN	PIECES SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 595,86 $	
J.A. LARUE INC	DIC972220	09 JUIL. 2020	TREMBLAY, MICHEL	372231 COUTEAU MAIN GAUCHE 98PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 273,68 $	
J.A. LARUE INC	DIC972797	17 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 176,80 $	
J.A. LARUE INC	SLT968332	13 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 989,35 $	
J.A. LARUE INC	SLT972466	14 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 044,68 $	
J.A. LARUE INC	SLT973628	30 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	UNITÉ: 825-12491	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 576,04 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	DIC970576	22 JUIN 2020	LEBRUN, ANDRÉ	HU542198878 MOTEUR HYDRAULIQUE DE TRACTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 309,92 $	
J.I.T. LASER INC.	ROS969957	09 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	PIECES DE CARCAN DECOUPE AU LASER POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 069,83 $	
J.I.T. LASER INC.	ROS970387	27 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	DIVERS PIECES DE MODULE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 716,08 $	
J. RENE LAFOND INC.	CAR969162	02 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIÈCES POUR RÉPARER TRACTEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 076,25 $	
J. RENE LAFOND INC.	CAR974068	30 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O FCT #WO00037175 REPARATION TROUBLE RANSMISSION .	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 558,07 $	
J. RENE LAFOND INC.	DIC969843	30 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	PIECES POUR REPARATION TRACTEUR WACKER NEUSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 430,22 $	
J. RENE LAFOND INC.	DIC973668	27 JUIL. 2020	RECTON, YAN	Fournir un po pour le remplacement du kit d'injecteur.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 859,85 $	
JULES GAGNE METAL INC.	1423783	27 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Service - Réparation porte de garage pour atelier Poincare - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 661,47 $	
KENWORTH MONTREAL	MAD968991	01 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	JOB DE FREIN CALIOER ET ROTOR.....	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 699,38 $	
KENWORTH MONTREAL	MAD970562	03 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT D OUTILS CUMMINS POUR DIAGNOSTIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 224,92 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS970777	17 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECES DE MOTEUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 354,83 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS973503	23 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	#4076442RX, POMPE A FUEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 453,75 $	
KEYSTONE AUTOMOTIVE INDUSTRIES ON INC.	ROS969745	09 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES POUR DODGE CHARGER 2017 PIUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 137,08 $	
LA CIE ELECTRIQUE ROGALEX (1996) INC.	1421724	14 JUIL. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	DMRA - Paiement de facture - Fournir et installer tous les matériaux requis pour le remplacement complet de conduits souterrains au poste de carburant de l'Assomption	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 021,07 $	
LAFLAMME AIR LIBRE INC.	PIR969768	15 JUIN 2020	BOURRET, YANICK	REMPLACEMENT NEON CHAMBRE PEINTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 659,97 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR972717	15 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES KUBOTA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 220,43 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR973728	28 JUIL. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	RD45193900 COMPRESSEUR A/C	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 450,28 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MAD969471	04 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A LANGE PATENAUDE KUBOTA MTL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 613,20 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MAD970019	15 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	Fournir PO pour achat de pièces pour réparer les tondeuses Kubota.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 733,75 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	NME973076	21 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	GP/593-18328 Réparation de cabine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 487,60 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR972442	13 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	UNITÉ #414-15593	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 459,11 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	VER972348	14 JUIL. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:143275 / K3611-4111-0 CHASSIS AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 352,54 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT969285	03 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 544,90 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT969676	08 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 544,90 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT969885	09 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 036,76 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT972107	08 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 524,95 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT972507	14 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service hivernal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,34 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT973698	28 JUIL. 2020	TOMA, EMIL	Lavage interieur plusieurs vehicules	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 087,94 $	
LE GROUPE GUY INC.	1418095	26 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:BL67594	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 527,86 $	
LE GROUPE GUY INC.	1422000	17 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:BL67693	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 632,16 $	
LE GROUPE GUY INC.	1422001	17 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:BL67767	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 200,95 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR969089	02 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 101,08 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR970838	18 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REPARATION CAMION VOIR FCT BL67531	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 109,52 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR972911	17 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION FREIGHTLINER FCT#BL67825	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 384,92 $	
LE GROUPE GUY INC.	MAD973412	23 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	PO POUR TRAVAUX EXT FACTURE # BL67666	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 525,56 $	
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	ROS961441	22 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	INSPECTION ET RÉPARATION DE CHAINE ET ELANGE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 569,57 $	
LE GROUPE SIMONEAU INC.	1395098	03 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FACTURE 109218 REMPLACER RÉSERVOIRS HAUTE PRESSION POUR UNITÉ 749-10536	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 758,60 $	
LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTEE	CAR970223	11 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O ENTRETIEN CHEVROLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 073,50 $	
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	1401141	21 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION ET MAINTENANCE FACT:O04944	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 775,86 $	
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	1420092	06 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	réparation de carrosserie 223-16013	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 556,21 $	
LES CONTENANTS DURABAC INC	1421312	11 JUIL. 2020	RADI, NASSIRI	Contrat Gré- à Gré-SMRA- Aménagement de véhicules pour démonter et réinstaller une benne DURABAC compactrice de 8vg³ sur un châssis de camion 4x2 (camion tasseur #314-18440)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 913,52 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT965782	17 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	OUTIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	684,16 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT965782	11 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	OUTIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 334,11 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT970745	17 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 255,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPOTS A.B. INC.	ROS972582	14 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	ENSEMBLE DE RIVETEUSE SANS FIL AVEC ACCESSOIRE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 717,57 $	
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	CAR972163	10 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES BANDIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 960,17 $	
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	MAD967484	01 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	ARMSTEEL PLUS 100` X 5/16"	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 927,38 $	
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAS972337	10 JUIL. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	REPARATION TROUBLE D'ASPIRATION CHEZ CM EQUIPEMENT#583	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 848,00 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	1410567	20 JUIL. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Location d'un tracteur Massey-Ferguson MF7720 (2018) avec débroussailleuse pour 3 mois pour la période estivale pour Pierrefonds- SMRA - 2 mois de plus.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25 197,00 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MAD966302	11 JUIN 2020	ITIM, SAÏD	4227102M2 / EXHAUST MANIFOLD AVEC VIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 024,70 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	PIR971239	25 JUIN 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION (FACT. # HDQ-9603)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 698,67 $	
LES EQUIPEMENTS JPB INC.	1422666	20 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	modification du système de rangement des chariots .	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 939,65 $	
LES INDUSTRIES THERMO PLUS INC.	1422656	20 JUIL. 2020	JOLY, LINDA	REMPLACEMENT - UNITÉ CLIMATISATION-CHAUFFAGE POUR ROULOTTE BUREAU - ATELIER POINCARE - DMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 060,93 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1416028	09 JUIN 2020	ROY, PATRICK	balais 539-07172 coupling , gear box ventilateur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 673,00 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1416028	06 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	balais 539-07172 coupling , gear box ventilateur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	68,24 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1416028	07 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	balais 539-07172 coupling , gear box ventilateur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 612,41 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1416028	13 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	balais 539-07172 coupling , gear box ventilateur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	47,24 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1416904	13 JUIN 2020	ST-PIERRE, DAVE	PTI OUTILS #68103 - Acquisition et installation d¿équipements d¿entreposage et de postes de travail à l¿atelier LaSalle et Côtes-des-Neiges- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	38 711,73 $	
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	LAC971992	07 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION DE LA GENERATRICE STATION DE POMPAGE ST-PIERRE,SOUMISSION NR 48 ,MONTANT 8,102.00$ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 506,09 $	
LES REMORQUES LAROCHE INC	1418181	19 JUIN 2020	RADI, NASSIRI	Achat d¿un remorque FLAT BED- Fardier 0-2 tonnes de 19 pi de longuer et 102 po de largeur. Négociation gré à gré en bas de 25000. « Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville à ce sujet »- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	13 333,41 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	1420094	07 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION DES LAMES DE SUSPENTION FACT:87173	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 700,65 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	1422006	20 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 87274 AXES DE FUSÉES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 618,25 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	AVM970662	18 JUIN 2020	OUIMET, GUY	M222864	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 246,63 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	AVM971557	06 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	ENVOYER AUX LAMES: 1-BUSHING DE SUSPENSION ARRIERE GAUCHE FINIS, CHANGER LES DEUX COTES 2-SHOCK AVANT A CHANGER 3- FAIRE ALIGNEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 188,67 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	LAS968807	01 JUIN 2020	BERUBE, TOMMY	LS14359 RÉPARATION SUSPENSION AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 120,05 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	LAS969343	04 JUIN 2020	BERUBE, TOMMY	LS14397 RÉPARATION SUSPENSION AV CAMION ISUZU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 119,51 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD971267	02 JUIL. 2020	BRISEBOIS, JOEL	ENVOYER AU LAMES CHANGER TORQUE ROD AU 4 ROUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 076,20 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR970348	17 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	PIECES DE REMPLACEMENT MAIN D'OEUVRE REMPLACER LES 2 LAMES, PLAQUES ET TIGES ARRIERE - REMPLACER BRACQUET SHACKEL C/G ET AXE DE JUEMELLE AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 870,43 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR970348	15 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	MAIN D'OEUVRE REMPLACER LES 2 LAMES, PLAQUES ET TIGES ARRIERE - REMPLACER BRACQUET SHACKEL C/G ET AXE DE JUEMELLE AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	888,46 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR973519	24 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 278,25 $	
LES SYSTEMES CYBERKAR	1422520	17 JUIL. 2020	HOGUE, ROBERT	Achat de 65 de Kits Utilitaire d'interception de police KIT,HOOK, FPIU20 pour les véhicules Ford Explorer-Kook moun pour Parc auto SPVM- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 553,84 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1416466	21 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	1= Jocelyn Grenier de 1455 rue Bercy à 2120 rue Madison 2=Mathieu Grenier de 600 Avenue de la Gare de Triage à 12001 boul. Maurice Duplessis 3=François Boissonnault de 600 Avenue de la Gare de Triage à 2120 rue Madison 4=Guillaume Leduc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 024,68 $	
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1416466	13 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	1= Jocelyn Grenier de 1455 rue Bercy à 2120 rue Madison 2=Mathieu Grenier de 600 Avenue de la Gare de Triage à 12001 boul. Maurice Duplessis 3=François Boissonnault de 600 Avenue de la Gare de Triage à 2120 rue Madison 4=Guillaume Leduc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	52,49 $	
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1416466	11 JUIN 2020	ROY, PATRICK	1= Jocelyn Grenier de 1455 rue Bercy à 2120 rue Madison 2=Mathieu Grenier de 600 Avenue de la Gare de Triage à 12001 boul. Maurice Duplessis 3=François Boissonnault de 600 Avenue de la Gare de Triage à 2120 rue Madison 4=Guillaume Leduc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 024,68 $	
LIFT ATOUT	ANJ973776	28 JUIL. 2020	GUINDON, PATRICE	511-11513/Appel de service/réparation électrique pieces&main d'oeuvre A.R.280720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 009,05 $	
LINE-X QUEBEC	LAS971707	15 JUIL. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	FAIRE SHOOTER LE TRAILER AU LINE-X #00012102	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 $	
LOCATION BATTLEFIELD QM	1418908	25 JUIN 2020	RADI, NASSIRI	Achat de Plateforme élévatrice SJ3226. Selon négociation gré à gré. « Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville à ce sujet - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	22 191,20 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	AVM971574	30 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	332/E7877 CONDENSEUR A/C ASSEMBLY (AVEC FANS)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 110,00 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	CAR969472	05 JUIN 2020	AUDY, MICHEL	C1502885	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 113,37 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	CAR972134	08 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O ENTRETIENS 500HRS VOIR FCT#2263866	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 950,33 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	SLT972486	13 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour propane	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 915,77 $	
LOCATION D'OUTILS A1 INC.	1265681	26 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement factures -Location supplémentaire (Printemps 2020) de 2 voiturettes utilitaire avec benne basculante (Kubota # 13776), incl. assurances pour GRANDS-PARCS- service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 195,28 $	
LOCATION D'OUTILS A1 INC.	1265681	04 JUIL. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement factures -Location supplémentaire (Printemps 2020) de 2 voiturettes utilitaire avec benne basculante (Kubota # 13776), incl. assurances pour GRANDS-PARCS- service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 699,22 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1329462	10 JUIL. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement factures- Location panel allongé ¾ toit moyen pour Rosemont - aqueduc (avril à juin 2020)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 670,89 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1334327	26 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiements de plusieurs factures-Location de 3 transits connect pour St-Laurent - factures 2019- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 547,03 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1360965	04 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiements de plusieurs factures-Location panel allongé 3/4 toit moyen pour Sud-Ouest (avril à juin 2020)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 796,89 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1360965	26 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiements de plusieurs factures-Location panel allongé 3/4 toit moyen pour Sud-Ouest (avril à juin 2020)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 796,89 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	CAR971698	02 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1509507 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE CHANGEMENT DE MOTEUR)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 397,72 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC968821	08 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR UN PO A LONGUE-POINTE DODGE POUR LA REPARATION DU WASTEGATE DEFECTUEUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 629,62 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS970534	16 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE CAMIONNETTE DU SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 983,53 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS973253	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	reparation de camionnette du SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 708,46 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS973255	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	reparation de camionnette du SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 432,22 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	SLD973711	28 JUIL. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 440,10 $	
L. S. M. SON & LUMIERES INC.	1419126	26 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Achat PTI 68103 - consoles audionumériques - Atelier Électronique - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 126,81 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	LAS969608	05 JUIN 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	FAIRE REPARER CYLINDRE PAR CB TECH HYDRAULIQUE INC.#CO08010172	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 592,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	LAS971437	29 JUIN 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	FAIRE REPARER CYLINDRE DU COUTEAU PAR MAGNETO HYDRAULIQUE#SOU0143993	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 134,77 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	1413965	16 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR INSPECTION DIELECTRIQUE FACT:FC00015040	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 453,89 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	1417163	03 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR INSPECTION DIELECTRIQUE DE NACELLEFACT:FC00015055	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 393,27 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	1418112	07 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR INSPECTION MAGNÉTIQUE FACT:FC00015080	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 513,72 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR970610	16 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	FACTURE 26006 - FOUIRNIR PO POUR INSPECTION ANNUELLE DE LA NACELLE + LES REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 667,01 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR971000	22 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR MAIN D'OEUVRE - INSPECTION ANNUELLE DE LA NACELLE ET REPARATION SUIVANT L'INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 042,67 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR971950	07 JUIL. 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET/OU REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 328,14 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR971953	07 JUIL. 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET/OU REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 505,51 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT970993	22 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande service mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 758,71 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT970994	22 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande service mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 913,62 $	
MAGNETO LUBRIFICATION INC.	SLT957887	22 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	Commande pour mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 832,11 $	
MAGNETO LUBRIFICATION INC.	SLT957888	22 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	Commande pour mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 832,11 $	
MAGNETO LUBRIFICATION INC.	SLT957889	22 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	Commande pour mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 832,11 $	
MAGNETO LUBRIFICATION INC.	SLT957890	22 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 363,20 $	
MECALECTRIQUE MB INC.	ANJ972002	07 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	242-13550/Réparé air climatiséA.R.070720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 697,11 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	PIR970949	06 JUIL. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	POMPE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 962,09 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	SLT969199	08 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES INVENTAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 042,32 $	
MECANO ALCA INC	1422779	22 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 54908 INSPECTION DE GRUE UNITÉ 247-07103	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 728,78 $	
MECANO ALCA INC	1423703	29 JUIL. 2020	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 242-08003 INSPECTION ET CERTIFICATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 170,22 $	
MECANO ALCA INC	CAR969679	08 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION ANNUEL & RÉPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 893,05 $	
MECANO ALCA INC	CAR970383	15 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	REFROIDISSEUR HUILE ASSEMBLE POUR LA GRUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 164,51 $	
MECANO ALCA INC	CAR973861	29 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.OREPARATION VOIR FCT#46533	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 846,15 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	MAD974077	30 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION DU SYSTEME D'AIR CLIMATISE ET MOTEUR SELON LA SOUMISSION PROPOSEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 763,14 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1401139	19 JUIN 2020	LEFEBVRE, RICHARD	FACTURE 276000 NOX SENSOR ET ALTERNATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 499,54 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1416711	15 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 277357 UNITÉ 227-12394 VENTILATEUR ET THERMOSTAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 489,86 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1416712	15 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 277587 UNITÉ 217-12255 REMPLACER ALTERNATEUR ET COURROIES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 446,02 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1416717	27 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:277990 REMPLACER DRIVESHAFT, FREINS AVANT ET ARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 326,53 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1418093	26 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:278251	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 727,71 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	ROS972864	22 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES POUR DODGE SPRINTER 2009 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 201,22 $	
MESSER CANADA INC.	1419025	25 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Achat PTI 68103 - Gré à gré pour l¿Achat de 5 ensembles de soudeuses hybrides en remplacement d¿équipements existants pour l¿atelier de traitement de métal-UTM- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	42 362,84 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS971857	06 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE 1-1/2" DE 79 POUCES POUR LA FABRIACTION A LA DEMANDE U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 094,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METAUX PROFUSION INC.	ROS972855	16 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE D'ALUMINIUM POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 928,68 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR970696	17 JUIN 2020	LUSSIER, STEPHANIE	PNEU DE LOADER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 432,02 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR972919	17 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O PNEUS NEUF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 940,06 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC968520	10 JUIN 2020	RECTON, YAN	Achat d'un pneus 20.5R25 pour loader	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 985,02 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC969759	08 JUIN 2020	ARCE, CRISTIAN	PNEUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 988,16 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC969966	10 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	FACT.#13841-1789 / FOURNIR P/O POUR PNEU A MICHELIN CANADA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 345,59 $	
MICHEL LABRECQUE AUTO LTEE	LAS971352	26 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FAIRE REDRESSER FRAME ET REMONTER CHEZ MICHEL LABRECQUE AUTO LTEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 415,72 $	
MMS LASER	ROS970822	18 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	DECOUPE AU LASER DE PIECES POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 999,18 $	
MOBIL-TECH	1417727	17 JUIN 2020	RADI, NASSIRI	Aménagement du véhicule 237-18566: Coffre à outils fabriqué selon dimension fourni par la ville de Montréal avec porte pour encastrer 2 enrouleur électriques pour système hydraulique le tout en aluminium.-SMRA	Materiel roulant et ateliers	Réseaux d'égout	8 654,02 $	
MOBIL-TECH	1418094	26 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:5696	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 200,24 $	
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	LAC972901	17 JUIL. 2020	HUARD, FRANCOIS	FOURNIRE UN P.O POUR SUD OUEST ,JOB D'ÉCHAPPEMENT,FACTURE 503151 ,MONTANT 7610.59 $ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 990,17 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1422484	17 JUIL. 2020	ST-PIERRE, DAVE	PTI Outillage (68103) - Achat d¿une Laveur de pièces Automatique Modèle 2040E avec mode evaporation 240 volts- contrat de maintenance préventive incluse pour Atelier St-Laurent SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	7 945,07 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	DEU42199	07 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	Pompe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 734,74 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	MAD970141	11 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO A MULTI PSI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 145,49 $	
NISSAN GABRIEL	NME972508	14 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	GP/140-18348 Pièces de carrosserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 829,95 $	
NISSAN PRESTIGE S.E.C	DIC971543	30 JUIN 2020	ROY, PATRICK	@ NISSAN PRESTIGE, AU MONTANT DE 2875,73 $ + TAXES. TRAVAUX DE CARROSSERIE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 019,16 $	
O.J. COMPAGNIE	1418176	19 JUIN 2020	RADI, NASSIRI	Achat d¿un Multi-fonction Bannerman Diamond Master. Négociation gré à gré . « Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville à ce sujet »- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 669,35 $	
O.J. COMPAGNIE	DIC972427	13 JUIL. 2020	ROY, PATRICK	remplacement de batterie VM-1242652	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 057,78 $	
O.J. COMPAGNIE	SLT966477	13 JUIL. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pièces mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 023,31 $	
PEINTURE ELECTROSTATIQUE XTM INC.	CAR971205	23 JUIN 2020	PASCAL, RAOUL	TRAVAUX DE PEINTURE EN POUDRE NOIR SATIN LISSE POUR ATELIER MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	24 208,02 $	
P.E.S. CANADA INC.	1421311	11 JUIL. 2020	HOGUE, ROBERT	SMRA- Aménagement de véhicules-Achat de 12 Kit transfer et chargeur pour véhicules	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 880,34 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	DIC970726	02 JUIL. 2020	RECTON, YAN	REMPLISSAGE RÉSERVOIR ANTIGEL ET URÉE EN VRAC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 575,17 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1388757	29 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	2020 - FOURNITURE SUR DEMANDE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR970872	22 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	REPPROVISIONNEMENT ANTIGEL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 739,50 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR972906	28 JUIL. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	C1512912	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 410,89 $	
PIECES D'AUTO PROBEC	VER970393	15 JUIN 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:733534 / OUTIL DE DIAGNOSTIQUE AUTEL ELITE MS908	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 669,31 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	DIC972799	16 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	IRC/2235TIMAX IMPACT 1/2" INGERSOL RAND TITANIUM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 734,94 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	AVM973944	29 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	D318680	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 857,46 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MAD969464	15 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	REPARER SLOW LEAK SUR PNEUS AVANT C/G	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 492,26 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	SLD972685	15 JUIL. 2020	IOANNONE, REMO	sld-mecanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 485,20 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POMPETECH INC	CAR948563	02 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES MARTIGNANI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 189,00 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	1418074	19 JUIN 2020	ST-PIERRE, DAVE	2s. PTI OUTILLAGE (68103) - Achat d¿un pont roulant pour le garage de soudure de Pierrefonds-Atelier mécanique Pierrefonds- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	42 212,86 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	SLT969884	11 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 343,46 $	
PRODIESEL (2009)	DIC970896	20 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	POMPE A FUELPOUR CAMION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 139,15 $	
PRODUITS PRAXAIR	CAR969218	02 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	RECUPERATEUR DE FUMEE DE SOUDURE PROTATIF FRED JR. 3HP 230	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 963,28 $	
PRODUITS PRAXAIR	CAR969218	22 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	FILTRE NANOFIBRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 398,43 $	
REMORQUAGE AMERICAN AUTO CENTRE	PIR974010	30 JUIL. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG REMORQUAGE DE DIVERS VEHICULES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 102,34 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	DIC969756	08 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REMORQUAGE SUITE A ACCIDENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 930,73 $	
RENE RIENDEAU (1986) INC.	1418587	23 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	Réparation et maintenance pour la rétrocaveuse case 590 s/n - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 659,34 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	1421727	14 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	DMRA - Paiement de facture - RÉPARATIONS FAITES SUR VÉHICULE DODGE CHARGER SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 249,08 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM973808	28 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE F0172273 RESSORTS IDEAL SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 228,66 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM973809	28 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE F0172274 RESSORTS IDEAL SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 154,49 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM974069	30 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE F0172122 RESSORTS IDEAL SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 766,36 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM974070	30 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE F0172287 RESSORTS IDEAL SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 419,24 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR965258	06 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	P/O TROUBLE DE FREIN SELON # DE FACT: F0171677	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 042,32 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR971299	25 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION RADIATEUR CAMION FCT#F0171892	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 603,16 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR971344	26 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION SUSPENSION CAMION VOIR FCT F0171732	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 543,49 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR971692	02 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O INSPECTION PEP FCT#F0171880	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 649,20 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR972301	09 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REMPLACEMENT RADIATEUR ET RESERVOIR D'EXPENSION VOIR FCT# F0171702	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 635,79 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973235	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	INSPECTION PEP ET REPARATION QUI S'EN SUIVE VOIR FCT F0171880	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 649,20 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973536	24 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O INSPECTION PEP ET RÉPARATION VOIR FCT# F0172288 AUTORISÉ PAR ANDRÉ SÉGUIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 168,34 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973537	24 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O INSPECTION +REPARATION VOIR FCT F0172272 AUTORISÉ PAR ANDRÉ SÉGUIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 485,85 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973539	24 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O INSPECTION PEP + REPARATION VOIR FCT#F0172330 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 582,76 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973543	24 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION APRES INSPECTION PEP VOIR FCT#FO172349	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 689,51 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973706	28 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION SUSPENSION VOIR FCT# FO72138 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 740,69 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973723	28 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O REPARATION TEL QUE SUR INSPECTION VOIR FCT/ FO172286 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 471,21 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR973762	28 JUIL. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATIONS DE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 650,29 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DEU42350	21 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Pieces pour le z269	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 309,76 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC968894	18 JUIL. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	RESSERER U BOLTS ALIGNEMENT F0171879	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 145,15 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC971020	22 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	FACT.#1026090 / FOURNIR UN PO A RESSORT MONTREAL-NORD POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 872,63 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC971614	30 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	Inspection Saaq ainsi que les réparations reliées a celle ci tel que remplacement support de chassis, freins , 4 bracket arriere primax...etc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 326,70 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC972454	13 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 070,67 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC973593	27 JUIL. 2020	THIBAULT, DENIS	FACT. # F0172321 / FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 329,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	DIC973595	27 JUIL. 2020	HUARD, FRANCOIS	FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 064,75 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC973652	27 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	Fournir PO pour inspection SAAQ ainsi que les réparations reliées a celle-ci.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 142,91 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC973666	27 JUIL. 2020	RECTON, YAN	FOURNIR PO A RESSORT IDEAL POUR PAYER FACTURE POUR INSPECTION SAAQ ET REPARATIONS.FACTURE:F0172245	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 071,46 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS969230	02 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 878,04 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS969233	02 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 085,71 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS973232	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	reparation de suspension de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 097,37 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS973234	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	reparation de suspension de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 650,07 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS973236	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	reparation de suspension de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 214,62 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS973241	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	reparation de suspension de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 697,05 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	AVM971339	26 JUIN 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR PO FACTURE 1026095 RESSORTS MTL NORD SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 635,44 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	AVM973142	21 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 1026268 RESSORT MTL NORD SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 672,20 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	AVM973303	22 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 1026745 RESSORT MTL NORD SUITE AU PEP, MULTIPLE REP.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 369,30 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR969729	08 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	P/O POUR RESSORT MONTREAL NORD INSPECTION PEP SELON FACT: # 1025684	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 486,76 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR972280	09 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	P/O POUR RESSORT MONTREAL NORD # FACT 1026485	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 166,50 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC969950	10 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	FACT # 1025588 / FOURNIR UN PO A RESSORT MONTREAL-NORD POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 818,95 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC971022	22 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR UN PO A RESSORT MONTREAL-NORD POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 605,50 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC971633	30 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	Fournir un po pour le remplacement de pompe et pto ainsi que inspection SAAQ.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 416,98 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC972948	20 JUIL. 2020	HUARD, FRANCOIS	FOURNIR UN PO A RESSORT MONTREAL-NORD POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 700,89 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC973656	27 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	Fournir Pour inspections PEP ainsi que les réparations reliées a celle-ci.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 900,08 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	MAD973409	23 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	PO POUR TRAVAUX FACT#1026821	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 927,75 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR965240	05 JUIN 2020	AUDY, MICHEL	C1491396 (ACHAT DE PIECES POUR APPAREIL ZAMBONI 552 2006)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 749,68 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR968422	02 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1498177	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 216,22 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR968844	05 JUIN 2020	AUDY, MICHEL	C1501516 (ACHAT DE PIÈCES ZAMBONI POUR DÉPOT DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 479,18 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR969556	17 JUIL. 2020	AUDY, MICHEL	C1503501 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE ZAMBONI 552 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 715,82 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR971597	17 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1508916 (ACHAT DE PIÈCES POUR APPAREIL ZAMBONI 552 2010)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22,05 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR971597	02 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1508916 (ACHAT DE PIÈCES POUR APPAREIL ZAMBONI 552 2010)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 681,50 $	
ROBERT BOILEAU INC	NME972076	09 JUIL. 2020	PICARD, GUILLAUME	GP/301-03763 Pièces de zamboni	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 855,12 $	
ROBERT HYDRAULIQUE INC	CAR970059	10 JUIN 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET/OU REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 959,45 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR970005	10 JUIN 2020	GENNARELLI, GERARDO	SUPPORT HORIZONTALE A PEINT A LA POUDRE A LA EMANDE DE LA MENUISERIE .	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 290,10 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR972865	16 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	SABLAGE & PEINTURE CHAISES SIMPLES ET LONGUES - POUR MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 786,13 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	ROS971050	22 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIÈCES DE BANC PARC LAFONTAINE A SABLE PRIMER ET A PEINTURE POUR L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 769,66 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DIC973478	28 JUIL. 2020	RECTON, YAN	Remplissage réservoir huile hydraulique et 15w40 moteur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 779,78 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAS972562	22 JUIL. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	LITRES D'HUILE TDH #83779145	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 720,65 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	MAD969833	08 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REMPLIR RESERVOIR HUILE HYDRAULIQUE AW32 VRAC 1097 LITRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 569,24 $	
SANIQUIP INC.	CAR970227	12 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES LEVE BAC ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 705,75 $	
SANIVAC	DIC973646	27 JUIL. 2020	RECTON, YAN	Fournir PO pour le drainage de la fosse du lift dans le garage.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 728,74 $	
SAVOIR-FAIRE LINUX INC.	1423590	24 JUIL. 2020	PASCAL, RAOUL	MRA - Formation Google Form pour les Arrondissements et Services centraux.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 724,44 $	
SERVICE LUBRICO INC.	LAS971269	25 JUIN 2020	VEILLETTE, PATRICK	achat de pompe hydraulique pour atelier lasalle	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 345,92 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	DIC972300	14 JUIL. 2020	RECTON, YAN	achat de tuyau de remplacement pour la récupérations des gazs d'échappement du garage Bercy	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 807,37 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	ROS970711	17 JUIN 2020	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR SILENCIEUX FEDERAL MUFFLERS EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # 338914	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 269,75 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	ROS972630	14 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	TUYAU D'ASPIRATION POUR LE GARAGE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 416,81 $	
SM CONSTRUCTION INC.	1417698	17 JUIN 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures #537921 et #537911 Travaux au poste de carburant de la cour de voirie de l'Assomption et de Verdun le 22 mai 2020-SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 046,59 $	
SNAP-ON BUSINESS SOLUTIONS	1318022	08 JUIL. 2020	CHRETIEN, NORMAND	FRAIS ET SERVICES MENSUELS POUR GMC POUR LES MAGASINS SMRA 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 894,51 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC972496	13 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMAUX SUITE A L INSPECTION DE FIN DE SAISON, AUTORISÉ PAR STEPHANE SABOURIN .	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 238,10 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC972950	20 JUIL. 2020	THIBAULT, DENIS	FACTURE #8000240283 / FOURNIR UN PO A STRONGCO POUR LA REPARATION D'UN BRIS ANORMAL FIN DE SAISON 2019-2020 SUR L'APPAREIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 967,32 $	
SOUDURE ABSOLUE INC.	ROS970042	18 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	SUPPORTS A ASSEMBLE ET SOUDÉ POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 047,26 $	
SOUDURE ABSOLUE INC.	ROS970055	18 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	ASSEMBLER ET SOUDÉ MANCHON POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 858,29 $	
SOUDURE ABSOLUE INC.	ROS970995	22 JUIN 2020	BEAULIEU, DAMIEN	ASSEMBLAGE DE POUBELLE EN INOX. POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
STELEM (CANADA) INC.	PIR970914	13 JUIL. 2020	BOURRET, YANICK	POMPE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 671,93 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	1410982	16 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	396-16019 faire alignement vérifier et redresser cadre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 219,34 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	DIC970346	28 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	VERIFIER ALIGNEMENT ET FRAME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 525,01 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	MAD968506	03 JUIN 2020	ITIM, SAÏD	ENVOYER CHEZ SUSPENSION ST-LAURENT POUR KING PIN DES DEUX CÔTÉS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 236,77 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	MAD969179	09 JUIN 2020	ITIM, SAÏD	FAIRE REPARER SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 070,30 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR968855	04 JUIN 2020	MOCANU, SILVIU	2020 ILE BIZARD SERV. EXT. REP. BALLON SUSP.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 160,47 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR972881	22 JUIL. 2020	BOURRET, YANICK	KING PIN SAISI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 057,94 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT968361	03 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 859,40 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT970053	15 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 096,79 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT971317	30 JUIN 2020	TOMA, EMIL	V. 293-04374 Freightliner Verification direction - Remplacer "Tie Rod End" 2 cotes, Remplacer roulment de roue avant droite, remplacer "King Pin", Demonter et rebatir essieu, Alignement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 425,89 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT971841	06 JUIL. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 884,70 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT972400	13 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 966,47 $	
ST-LEONARD NISSAN	CAR970895	18 JUIN 2020	HUARD, FRANCOIS	C1507139 (TRAVAUX NON GARANTI VOITURE ACCIDENTÉE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 544,07 $	
ST-LEONARD NISSAN	CAR973678	29 JUIL. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	020606 8H30A BOULON EXHAUST	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 056,31 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	CAR968382	02 JUIN 2020	LUSSIER, STEPHANIE	FOURNIR UN BON DE COMMANDE POUR FACTURE PRELIMINAIRE #PF8180 @ WAJAX, AU MONTANT DE 1979,89$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 078,64 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	CAR970953	19 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOUERNIR P.O REPARATION MOTEUR CAMION A DECHETS FCT#PF8329	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 780,22 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	ROS970441	15 JUIN 2020	AUBIN, FREDERIC	TURBOCHARGED, REMANUFACTURED	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 101,72 $	
TECHNO FEU INC	ROS969228	03 JUIN 2020	AUBIN, FREDERIC	MOTOR ASSEMBLY WITH GEAR HOUSING (TRANSMISSION) POUR VALVE AKRON 4"	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 720,80 $	
TECHNO FEU INC	ROS972929	20 JUIL. 2020	AUBIN, FREDERIC	LUMIERE DE SCENE LED, SPECTRA, 120VAC 20k lm, fixed TM, 450 degres	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 538,36 $	
TECHNO FEU INC	ROS973250	22 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	TEST D'ÉCHELLE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 363,78 $	
TECHNO FEU INC	ROS973667	27 JUIL. 2020	AUBIN, FREDERIC	CIRC, BOARD, TRANSMITTER, CONTROLE DU CANON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 034,17 $	
TENCO INC.	CAR969168	02 JUIN 2020	BRANCONNIER, SERGE	INSTALLATION DE SYSTEME DE TOILE ET REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 620,34 $	
TENCO INC.	SLT971023	22 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 255,75 $	
TERRACAN AUTOPRO INC.	1424114	29 JUIL. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Achat - Jump starter - Aide au Démarrage Genius BoostMax - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 619,44 $	
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS969102	02 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 793,38 $	
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS970070	16 JUIN 2020	LESSARD, SIMON	COMMANDE DE MARCHE PIEDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 958,55 $	
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS974075	30 JUIL. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	piece de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 470,36 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	CAR971150	23 JUIN 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION CAMION FREIGHTLINER FCT#100386	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 743,16 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	CES971592	30 JUIN 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 978,35 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1417335	16 JUIN 2020	SAVAGE, CLAUDE	Achat PTI 68103 - marteau et plaque vibrante - Section Formation - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	16 048,29 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC969761	08 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR REPARATION AUTORISE PAR PATRICE GUINDON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 056,17 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC970088	10 JUIN 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE A LA DEMANDE DE L ARRONDISSEMENT REF 6800755994	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 216,31 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAS968236	09 JUIN 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	APPEL DE SERVICE CHEZ TOROMONT #9100760002	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 544,77 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	MAD969280	03 JUIN 2020	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO A TOROMONT CAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 245,93 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	PIR968063	04 JUIN 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER FUITE HUILE (FACT. # 9100757336)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 387,35 $	
TRANSMISSION MARIO INC	DIC970666	22 JUIN 2020	THIBAULT, DENIS	FACT,#22687 / FOURNIR UN PO A MARIO TRANSMISSION POUR LA REPARATION DE LA TRANSMISSION "FINIE" SELON ESTIMATION CI-JOINTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 717,86 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ANJ968974	01 JUIN 2020	ROY, ALAIN	212-14474/Réparé transmission complet A.R.010620	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 055,00 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ANJ972024	07 JUIL. 2020	ROY, ALAIN	211-14443/Réparation(moteur ne démarre pas à chaud (intermitent)+ inspection générale A.R.070720	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 418,78 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	AVM971375	26 JUIN 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR PO FACTURE BC14878 TROIS DIAMANTS DODGE. POUR TROUBLE MOTEUR GARANTIE, JOB DE FREINS, INSPECTION COMPLETE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 463,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	AVM973150	21 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	PAYER FACTURE #BC15311 @ TROIS-DIAMANTS CHRYSLER, AU MONTANT DE 2680.65$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 814,35 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR972602	14 JUIL. 2020	JUTEAU, JACQUES	PAYER FACTURE DE REPARATION 3 DIAMANT (CHRYSLER) BC15326	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 732,02 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR973713	28 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O TROIS DIAMANT POUR REPARATION MULTIPLE VOIR FCT/BC15801	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 465,08 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR973790	28 JUIL. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P.O TRAVAUX VOI FCT/ BC16405	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 458,30 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR974059	30 JUIL. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O RAM 1500 REPARATION MULTIPLE VOIR FCT#BC16367	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 107,90 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT969117	02 JUIN 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 505,99 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT971907	06 JUIL. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 230,86 $	
TUBOQUIP	AVM971349	21 JUIL. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO A TUBOPQUIP, SELON SOUMISSION SLS0000140369 POUR SHOP SUPPLY HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 278,91 $	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	NME969658	08 JUIN 2020	PICARD, GUILLAUME	GP/593-13415 Porte	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 767,46 $	
UAP INC.	1416364	10 JUIN 2020	ST-PIERRE, DAVE	PTI 68103 - fourniture de 6 machines d¿analyse et de récupération de gaz réfrigérant pour l¿entretien des systèmes d¿air climatisé ¿ SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	19 748,02 $	
UAP INC.	ROS973133	21 JUIL. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	COMBINAISION DE PEINTURE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 560,64 $	
UAP INC.	VER972342	10 JUIL. 2020	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:629-890883 / JEU DE CLABLE 27881	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	356,98 $	
UAP INC.	VER972342	16 JUIL. 2020	LEFEBVRE, RICHARD	0FACT:629-891405 / DISQUE NAPA 748-86992	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 051,00 $	
ULINE CANADA CORP	SLT969200	02 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	Commande pour MRA livrer au 2269 viau	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 412,13 $	
UNIMANIX INC.	1422752	20 JUIL. 2020	ST-PIERRE, DAVE	Achat de 2 laveuses à pression de 3000psi et de 5 laveuses à pression de 1200 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	12 817,55 $	
UNIMANIX INC.	DIC972079	08 JUIL. 2020	RECTON, YAN	FOURNIR UN PO POUR LA RÉPARATION DE LA MACHINE A PRESSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 928,25 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	DIC968331	30 JUIN 2020	GAUVREAU, ALAIN	REMPLIRE RESERVOIRE HUILE TRANSMISSION (834 LITRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 894,45 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	AVM972529	14 JUIL. 2020	OUIMET, GUY	0FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 370,41 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	SLD969087	03 JUIN 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 531,77 $	
VERMEER CANADA INC.	PIR971442	21 JUIL. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG SERV. EXT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 352,11 $	
VERMEER CANADA INC.	PIR971444	29 JUIN 2020	MOCANU, SILVIU	2020 ILE BIZARD SERV. EXT. REP UNITE 678-13413	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 546,76 $	
VILLE DE MONTREAL-EST	1417970	18 JUIN 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #2020000074 -Consommation d'essence du Service des Incendies de Montréal pour les mois de mars à mai 2020- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 072,50 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1421715	14 JUIL. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	DMRA - Paiement de facture - Consommation carburant SIM Pointe-Claire - Avril 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 404,44 $	
VINCENT RADIATEUR INC	SLD973575	27 JUIL. 2020	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 727,05 $	
W. COTE ET FILS LTEE	PIR968980	01 JUIN 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG SERV. EXT. OPT COLONNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 073,59 $	
W. COTE ET FILS LTEE	PIR972001	07 JUIL. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG SERV. EXT. MIDIFICATION ATTACHE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 073,59 $	
W. COTE ET FILS LTEE	SLD969897	10 JUIN 2020	IOANNONE, REMO	sld-mecanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 661,43 $	
9217-2089 QUEBEC INC.	016659	11 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474009	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 928,59 $	
9275-6832 QUEBEC INC.	036495	04 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474717	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 325,30 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	cccs348305	16 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474823	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 061,37 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	013155	15 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474871	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 081,90 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	013192	08 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474768	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 100,56 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	38185a	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474434	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 417,33 $	
CENTRE DE PNEUS EXCELLENCE PIERREFONDS	007234	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474428	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 263,95 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	47263	16 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474993	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 489,03 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	47369	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475210	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 565,62 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	47370	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475209	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 584,75 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	47381	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475218	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 584,17 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	47457	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475214	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 385,94 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd40377	22 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475072	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 019,28 $	
CHENIER AUTO SERVICE INC.	7329	30 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475383	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 224,08 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20200612va	12 JUIN 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 377,10 $	
GARAGE DEGUIRE INC	6618	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474431	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 223,93 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	169051	13 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474115	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 680,45 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	169257	04 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474735	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 292,83 $	
L'ATELIER DE L'AUTO ST-CLEMENT INC. - VITRO PLUS	44122584	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475274	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 092,03 $	
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	94183	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475196	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 264,48 $	
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	94184	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475197	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 519,20 $	
LES ENT. DM LEO INC.	64713	10 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:473922	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 504,28 $	
LES ENT. DM LEO INC.	64754	10 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474012	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 437,20 $	
LES ENT. DM LEO INC.	64943	10 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474152	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 682,12 $	
LES ENT. DM LEO INC.	65142	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474470	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 047,58 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	bc29373	06 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:473892	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 564,27 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	277314	18 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474297	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 948,08 $	
PIE IX CHRYSLER	365396c	08 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474759	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 994,41 $	
PIE IX CHRYSLER	365565	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474462	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 900,97 $	
PNEUS SP INC.	673154	13 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474068	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 490,90 $	
PNEUS SP INC.	673156	13 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474067	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 257,68 $	
PNEUS SP INC.	673778	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474417	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 299,26 $	
PNEUS SP INC.	675390	30 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475419	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 144,62 $	
PNEUS SP INC.	675571	25 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475271	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 027,05 $	
PNEUS SP INC.	675698	30 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475433	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 367,02 $	
PNEUS SP INC.	675749	30 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:475431	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 481,94 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RAYTECH ELECTRONIQUE INC.	413545	06 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:473628	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 284,96 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8159	09 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474770	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 096,42 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8215	03 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:473835	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 677,18 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8228	03 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:473836	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 148,04 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8237	03 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:473838	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 155,39 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8254	10 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474073	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 464,59 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8294	24 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474304	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 924,95 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	8324	15 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474913	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 606,32 $	
RM ELECTRO DIESEL INC.	30721	09 JUIL. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474774	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 524,03 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	74911350221850791 82	03 JUIL. 2020	BEAUDOIN, JULIE	Frais de téléphonie cellulaire pour le MRA - juin 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 647,47 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	74911350221963199 98	29 JUIL. 2020	BEAUDOIN, JULIE	Frais de téléphonie cellulaire pour le MRA - juillet 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 790,92 $	
TRANSMISSION CR	029218a	17 JUIN 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:474475	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 519,70 $	
ACTION R-VAC INC.	1421721	14 JUIL. 2020	DUCHARME, PATRICK	Service de camion vide-puisard.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	3 362,22 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1387354	27 JUIN 2020	VILLANDRE, SERGE	Asphalte chaude en période hivernale 2019-2020 pour les travaux de la voirie MHM. Selon l'entente 1339665.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	3 620,51 $	1339665
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1416975	15 JUIN 2020	DIN, RASHED	Location pour 1 mois (30 jours) d'une grue 45 pieds 6 roues.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	6 235,08 $	
ENGLOBE CORP.	1408424	17 JUIN 2020	MORISSETTE, PIERRE	Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles de type BC selon l'entente 1399594 pour l'année 2020.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	30 971,31 $	
ENVIROSERVICES INC	1416906	14 JUIN 2020	MORISSETTE, PIERRE	Échantillonnage, analyse et rapport des sols contaminés selon l'entente 1408088. Pour 2020.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1408088
LOISELLE INC.	1408065	17 JUIN 2020	MORISSETTE, PIERRE	Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles AB selon l'entente 1402167. Commande 2020.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	43 044,87 $	1402167
LOISELLE INC.	1408099	17 JUIN 2020	MORISSETTE, PIERRE	Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles de type C pour 2020 selon l'entente 1399671.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	26 036,90 $	1399671
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1404062	04 JUIN 2020	MORISSETTE, PIERRE	Service d'élimination et de traitement des sols contaminés caractérisés pour les mois de janvier à mars 2020 selon l'entente temporaire #1387182.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	7 343,10 $	
RELIANCE FOUNDRY CO LTD	1417531	17 JUIN 2020	MORISSETTE, PIERRE	Commande de bollards selon la soumission 100445.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Horticulture et arboriculture	4 907,12 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418858	25 JUIN 2020	DIN, RASHED	Commande de pièces d'aqueduc.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	352,65 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418858	25 JUIN 2020	DIN, RASHED	Commande de pièces d'aqueduc.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 047,26 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418858	25 JUIN 2020	DIN, RASHED	Commande de pièces d'aqueduc.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 959,19 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421329	13 JUIL. 2020	DUCHARME, PATRICK	Commande de tête de puisards.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 507,10 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1422681	20 JUIL. 2020	DIN, RASHED	Commande de produits de branchement.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	8 302,94 $	1277188
CIMAISE INC.	1418118	19 JUIN 2020	ORANGE, JOHANNE	DA 645128-646488 - Services professionnels pour la réfection des deux chalets au parc Charleroi_CIMAISE, C-20-004	Montréal-Nord	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	27 979,17 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1414447	13 JUIL. 2020	LAPERRIERE, RACHEL	DA 639817: Achat d'enrobé à chaud estival (Groupe A 1). Selon l'entente # 1338038	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	28 419,07 $	1338038
ENVIROSERVICES INC	1412091	13 JUIL. 2020	VASSART, CLAIRE	DA 642604: Fourniture sur demande des services spécialisés en prélèvement d'échantillon des sols	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	1405728
MARTECH SIGNALISATION INC.	1419919	02 JUIL. 2020	PERROTTE, LINE	DA 647473: TRV-10 avec scotchlithe overlap 1" avec logo MTL (rosace) + Pesée de caoutchouc mince	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	10 514,50 $	
SIROSOL BETON MOBILE INC.	1418159	02 JUIL. 2020	PERROTTE, LINE	DA 647368: BC Ouvert - Béton Sirosol pour entretien et réparation de puisards	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 664,11 $	
SIROSOL BETON MOBILE INC.	1422137	15 JUIL. 2020	VASSART, CLAIRE	DA 646750: BC Ouvert - Béton Sirosol pour entretien et réparation de puisards	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 664,11 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSELEC / COMMON INC.	1416106	09 JUIN 2020	TAILLEFER, FRANCINE	DA 644959: Travaux d'urgence.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	3 569,58 $	
TRANSELEC / COMMON INC.	1421063	09 JUIL. 2020	TAILLEFER, FRANCINE	DA 646853: RACCORDEMENT SOUS PRESSION FONTE OU PVC	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	3 790,05 $	
KLAXOON INC.	1419902	02 JUIL. 2020	GLORIEUX, BENOIT	Abonnement 12 mois Klaxoon Console Level 1 ¿ 5 pro / SPO	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 721,52 $	
EXTERMINATION INSPEX INC.	1423002	21 JUIL. 2020	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2020 - Service de gestion de parasites - dératisation des regards d'égouts de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro.	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	2 624,69 $	
HETEK SOLUTIONS INC	1416221	10 JUIN 2020	BELANGER, MARCEL	Acquisition d'un service de remplacement d'équipement pour inspection par caméra (Pierrefonds-Roxboro)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	3 782,07 $	
LES POMPES JP	1407061	18 JUIN 2020	BEAUDOIN, STEPHANE	LES POMPES JP - Réparationn pompe pour station de pompage - Selon estimations 147, 148 - Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	9 565,00 $	
LOCATION BATTLEFIELD QM	1406511	30 JUIL. 2020	JACOB, DOMINIQUE	LOCATION BATTLEFIELD QM Location de pompe en juin 2020 Crues des eaux - Pierrefonds Roxboro.	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	38 040,36 $	
SANIVAC	1417962	18 JUIN 2020	BEAUDOIN, STEPHANE	Service de nettoyage des conduites d'égout en urgence (Pierrefonds-Roxboro)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	38 579,97 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418745	23 JUIN 2020	BEAUDOIN, STEPHANE	Achat de couvercle CAMLOCK (Pierrefonds-Roxboro)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	4 460,13 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1414716	01 JUIN 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Pour paiement de la facture # 3335 pour le transport de terre d'excavation du 14 Mai au 21 Mai 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	10 513,45 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1423297	22 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Location de camion selon la facture # 3386 et la DA # 649938	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 856,73 $	
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	1423917	28 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	PROJET : Arbres Commande extra AU20. Selon la soumission du 23 juillet 2020 préparé par André-Pierre Gagnon	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	22 806,43 $	
CONDEROC INC.	1415516	04 JUIN 2020	MAWN, BENOIT	TAMIS PANIER AVEC DES OUVERTURE DE 4 DE DIAMETRE	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 147,01 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1415994	09 JUIN 2020	MAWN, BENOIT	Location d'un véhicule Ford Transit-250 Toit moyen 3.7L 2019 2019 #série 1FTYR2CM6KKA90040 - Facture 5844060761 pour la période du 07 mai 2020 au 06 juin 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1421716	14 JUIL. 2020	MAWN, BENOIT	Location d'un véhicule Ford Transit-250 Toit moyen 3.7L 2019 2019 #série 1FTYR2CM6KKA90040 - Facture 5844061939 pour la période du 06 juin 2020 au 07 juillet 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1420772	08 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Achat de pompe et compresseur selon DA #648049 et soumission # C3801R1F	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	13 412,15 $	
LAROCHELLE ELECTRIQUE	1421431	13 JUIL. 2020	MAWN, BENOIT	Amener une prise de sécheuse à partir d'un nouveau panneau électrique selon DA # 648541	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 461,97 $	
LES SERVICES EXP INC.	1419466	29 JUIN 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Échantillonnage environnementale de sols mis en pile : Caractérisation des sols	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	5 208,95 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1416296	10 JUIN 2020	OUELLET, GUY	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 922-924 MONT ROYAL EST MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 07 JUIN 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	9 160,16 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1416296	10 JUIN 2020	OUELLET, GUY	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 922-924 MONT ROYAL EST MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 07 JUIN 2020	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	13 924,49 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1416311	10 JUIN 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 3944-3946 MENTANA MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 07 JUIN 2020	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	10 227,09 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1416311	10 JUIN 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 3944-3946 MENTANA MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 07 JUIN 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	5 196,88 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1416314	10 JUIN 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 5987 HUTCHISON MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 07 JUIN 2020	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	10 685,62 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1416314	10 JUIN 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 5987 HUTCHISON MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 07 JUIN 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	7 690,33 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1421419	13 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Travaux de réparation de drains privés au 4237 De Bordeaux - DA # 648318	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	6 362,24 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1421419	13 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Travaux de réparation de drains privés au 4237 De Bordeaux - DA # 648318	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	14 398,25 $	
SIGNALISATION 10-10	1422610	21 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Urgence signalisation St-Joseph et Boyer le 14-07- au a venir. Selon la soumission # V-01161	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	5 480,87 $	
SIGNALISATION 10-10	1423233	22 JUIL. 2020	MAWN, BENOIT	Signalisation pour le 358 St-Joseph E. Selon la soumission # V-01162 du 16 juillet 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 741,75 $	
SIGNEL SERVICES INC	1423804	27 JUIL. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	achat enseigne en alu selon la soumission # 29920	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	5 666,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418921	25 JUIN 2020	MAWN, BENOIT	Selon réquisition d'achat du 22 Juin 2020 et DA # 646846	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	2 509,20 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1418921	25 JUIN 2020	MAWN, BENOIT	Selon réquisition d'achat du 22 Juin 2020 et DA # 646846	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	855,02 $	
ADJUDEX INC.	1423841	27 JUIL. 2020	ROCHETTE, JEAN	Paiement facture 44476-20: 2019-038 - Délibération et rédaction de la sentence pour le Service des ressources humaines.	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 231,00 $	
AXXIO INC	1418413	22 JUIN 2020	CORMIER, MELISSA	Paiement de facture 3510 - Formation 100 jours cohortes de 20 personnes (RH).	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 937,03 $	
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1396054	27 JUIN 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	BCO - Formation en santé et sécurité pour les gestionnaires (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 624,69 $	
CLINIQUE CHIRURGICALE DE LAVAL S.E.N.C.R.L.	1418011	18 JUIN 2020	DUFOUR, BERNARD	Paiement de facture 3655 - Chirurgie arthroscopie, méniscectomie et intervention bilatérale - Division bureau de santé (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 091,89 $	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1419808	02 JUIL. 2020	BEAUDET, GENEVIEVE	Facture #114855000 Formation courage managérial- un maximum de 18 participants - Prog. aspirant commandant du SPVM - Service des RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 624,69 $	
ENSUSPENSION INC.	1421403	13 JUIL. 2020	LEFRANCOIS, SIMON	Contrat de serv. prof. avec En Suspension inc. pour l'évaluation des compétences en arboriculture/élagages des candidats à l'aide de cordage dans les arbres et la technique d'élagage pour année 2020	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 131,33 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1414633	01 JUIN 2020	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: 23419. Expertise en psychiatrie, Dre Bich Ngoc Nguyen	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 937,03 $	
INDEED CANADA CORP.	1414784	02 JUIN 2020	LEFRANCOIS, SIMON	Abonnement de placement média d'offres d'emploi sur le site Indeed pour l'année 2020 - Fournisseur Indeed Canada Corp. (changement d'endroit concernant la facturation)	Ressources humaines	Gestion du personnel	37 258,06 $	
JULIE MACHEREZ	1397371	11 JUIN 2020	LAPOINTE, JOSEE	BCO - PAPP (Julie Marcherez) suivis psychologiques (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 345,00 $	
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1420293	06 JUIL. 2020	HENKELMANN, YVONNE	Service Médial - Offre de service - développement d'une capsule de formation DDS - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	25 286,24 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1422804	20 JUIL. 2020	GREGOIRE, SOPHIE	Paiement de facture 1203051 du mois de juin 2020 pour les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal pour le Service des ressources humaines.	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 349,12 $	
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1387747	03 JUIL. 2020	CORMIER, MELISSA	Service Novaconcept - Conception et production de capsules en ligne portant sur l'application Kronos aux employés et aux gestionnaires (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 949,72 $	1331043
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1423301	22 JUIL. 2020	HENKELMANN, YVONNE	Service - Formation en ligne corrections demandées au cours parcours gestion de l'équipe pour le Service des ressources humaines.	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 952,79 $	
PIERRE LAINEY	1418224	19 JUIN 2020	BEAUDET, GENEVIEVE	Paiement de la facture 554 - Diffusion de la formation «Sens politique et réseautage» en ligne, les 2 et 10 juin 2020 (RH).	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 992,14 $	
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1422808	20 JUIL. 2020	MARCOTTE, CATHY	Paiement de facture 3201470248 daté du 30 juin 2020 pour les frais de location d'une timbreuse pour le Service des ressources humaines (Division de la paie).	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	3 674,56 $	
PITNEY WORKS	1422806	20 JUIL. 2020	MARCOTTE, CATHY	Paiement de facture du 25 juin 2020 - Recharge de fonds pour la timbreuse pour le Service des ressources humaines (Division de la paie).	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	23 000,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1393901	12 JUIN 2020	LAPOINTE, JOSEE	Service - Téléphonie cellulaire Rogers - Direction principale RH - BC ouvert 2020 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 608,97 $	1137408
SAGACIA CONSEIL INC.	1417291	16 JUIN 2020	ROUSSEL, TANIA	Convention de services professionnels pour services rendus par Me Sofia Jabrane_Dossier 2018-005 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	19 198,37 $	
SAGACIA CONSEIL INC.	1417295	16 JUIN 2020	ROUSSEL, TANIA	Convention de services professionnels pour services rendus par Me Sofia Jabrane_Dossiers 2017-176 & 2018-211 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 253,27 $	
SERVICE D'ARBITRAGE ACCELERE INC.	1418754	23 JUIN 2020	ROCHETTE, JEAN	Paiement de facture 1472-1 Arbitrage - Dossier SAA-1472 (RH).	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 818,92 $	
SERVICE D'ARBITRAGE ACCELERE INC.	1423827	27 JUIL. 2020	ROCHETTE, JEAN	Paiement de facture 1407-1: Services d'arbitrage pour SPPMM19-17 ET SPPMM19-25 (Annulation d'audience du 30 janvier,10 juin et 3 juillet 2020 - 1470-1) Dossier SAA 1470 pour le Service des ressources humaines.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 283,48 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1401371	10 JUIN 2020	LAINEY, CHANTALE	Fournisseur Gouvernemental - BCO 2020 Frais de courrier externe avec Postes Canada pour la Division de la paie ¿ 2020 (RH)	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1401371	19 JUIN 2020	LAINEY, CHANTALE	Fournisseur Gouvernemental - BCO 2020 Frais de courrier externe avec Postes Canada pour la Division de la paie ¿ 2020 (RH)	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	31 496,25 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1401371	20 JUIL. 2020	LAINEY, CHANTALE	Fournisseur Gouvernemental - BCO 2020 Frais de courrier externe avec Postes Canada pour la Division de la paie ¿ 2020 (RH)	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	31 496,25 $	
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1421418	13 JUIL. 2020	HENKELMANN, YVONNE	RH - Service - UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, - poursuite et fin de l¿activité de formation « Programme Leaders SSME 2019-2020 » de la Ville de Montréal.	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 766,52 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VIE AUTONOME-MONTREAL	1407647	27 JUIN 2020	AUMONT, ANNIK	3 ateliers de formation offerts aux parrains, marraines et gestionnaires de la Ville de Montréal dans le cadre du projet Tremplin-Travail personne handicapée - fournisseur Vie autonome-Montréal	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 170,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2173877673	01 JUIN 2020	ATCHIRIKI, KENNEDY	Frais du compte n°7-6349-6361 facturé le 24 mai 2020	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 618,97 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2185079114	07 JUIL. 2020	ATCHIRIKI, KENNEDY	Frais du compte n°7-6349-6361 facturé le 24 juin 2020	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 563,33 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2196319930	30 JUIL. 2020	ATCHIRIKI, KENNEDY	Frais du compte n°7-6349-6361 facturé le 24 juillet 2020	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 289,92 $	
ENTREPRISE MOVE	1416869	12 JUIN 2020	BARBEAU, DANY	Contrat Gré à Gré pour la location d'une autoniveleuse avec scarificateur et opérateur pour empierrement des rues, ruelles et stationnement en pierre	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	16 378,05 $	
GAINAGE P.R.S. INC.	1415669	05 JUIN 2020	DESHAIES, DANIEL	Gainage de la portion situé sous le domaine public d'un branchement d'égout	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	3 847,79 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1420348	07 JUIL. 2020	BARBEAU, DANY	Remplacement de la portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 15-085_ du 12363, Notre-Dame est.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	22 740,29 $	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1415525	04 JUIN 2020	LAPOINTE, LOUIS	Achat d'arbres divers pour plantation du printemps 2020 pour l'arrondissement RDP/PAT - Tel que le bordereau de soumission	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	11 685,11 $	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1415525	12 JUIN 2020	LAPOINTE, LOUIS	Achat d'arbres divers pour plantation du printemps 2020 pour l'arrondissement RDP/PAT - Tel que le bordereau de soumission	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	419,95 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1422391	16 JUIL. 2020	FLEURANT, DALILA	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 15-085- 80, rue Pierre-Mercure PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 511,84 $	
REAL HUOT INC.	1416858	28 JUIL. 2020	LAUZON, CHRISTIAN	Pièces diverses pour borne-fontaine / Tel que soumission 1125926	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	7,31 $	
REAL HUOT INC.	1416858	12 JUIN 2020	LAUZON, CHRISTIAN	Pièces diverses pour borne-fontaine / Tel que soumission 1125926	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 311,94 $	
REAL HUOT INC.	1416864	12 JUIN 2020	LAPOINTE, LOUIS	Pièces diverses pour borne-fontaine / Tel que soumission 1125926	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	8 360,34 $	
RECY-BETON INC	1393022	17 JUIL. 2020	LABRECQUE, DIANE	Bon de commande ouvert 2020 pour la valorisation de la pierre-roc-béton-asphalte / entente 1358350	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	5 370,37 $	1358350
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1422027	15 JUIL. 2020	ST-LAURENT, CAROLINE	Location d'une grue diesel 45 pieds pour la période du 21 juillet au 31 août 2020 pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie Réservation 084700014501 (D.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 194,72 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1422027	29 JUIL. 2020	ST-LAURENT, CAROLINE	Location d'une grue diesel 45 pieds pour la période du 21 juillet au 31 août 2020 pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie Réservation 084700014501 (D.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	6 235,08 $	
LOISELLE INC.	1422688	20 JUIL. 2020	BEAULIEU, PIERRE	Transport de sols contaminés du site de Lafarge vers le site vitaliterre pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 196,88 $	
NOUVEAU MOUVEMENT	1419568	30 JUIN 2020	LEFEBVRE, BRIGITTE	Services de 40 ateliers de médiation culturelle en lien avec la pièce L0gique Fl0ue du 7 juillet au 7 août 2020 à la Maison de la Culture de Rosemont-La Petite-Patrie	Rosemont- La Petite-Patrie	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1414630	01 JUIN 2020	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation de la conduite d'égout située au 3440, rue Joliette (3 soum.) ¿ DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	7 979,05 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1424392	30 JUIL. 2020	BEAULIEU, PIERRE	Achat de coudes et de mamelons en laiton ainsi que de tuyaux pour la section Aqueduc de la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie selon soumission SC-73374 (D.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 645,56 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1421323	13 JUIL. 2020	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Travaux de réparation complète d'une conduite d'égout au 4988, 5e Avenue (3 soum.) ¿ DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	7 874,06 $	
ATERA ENVIRO INC.	1414856	02 JUIN 2020	PANI, ANDRE	SLT - TP AQUEDUC - Matériel divers	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 866,16 $	
AUTOMATISATION ICAT INC.	1390145	09 JUIN 2020	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Assistance technique et entretien du système de supervision de télécommunication et de contrôle des stations de surpressions et du réservoir Poirier.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1417469	16 JUIN 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - Pièces	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 354,34 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1420239	06 JUIL. 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - Scie à béton 16", 99cc. Trousse de montage pour chariot TS 700/800. Chariot Cutquik	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 499,08 $	
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1415745	08 JUIN 2020	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP VOIRIE - Disposition des résidus des boues d'égout au bassin de sédimentation Thimens	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	20 997,50 $	
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1419422	29 JUIN 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - Soupape	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 257,76 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSTRUCTION DJL INC	1417563	17 JUIN 2020	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE 2020 FOURNITURE ENROBÉS BITUMINEUS, ASPHALTE CHAUD POUR LA SAISON ESTIVALE SELON L'ENTENTE 1338038 VALIDE DU 16 AVRIL 2019 AU 15 AVRIL 2022	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	58 793,00 $	1338038
ENVIROSERVICES INC	1420126	06 JUIL. 2020	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCR-DTP-VOIRIE 2020 PRÉLÈVEMENT/ÉCHANTILLON DES SOLS, L'ANALYSE ET L'ÉMISSION DE CERTIFICAT/SERVICE - ANALYSE ET ESSAI EN LABORATOIRE SELON L'ENTENTE DE PRODUITS CONTRACTUELLE 1408088 VALIDE DU 2020/04/20 AU 2023/04/19	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 $	
JBM ENVIRO SERVICES INC.	1419426	29 JUIN 2020	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE 2020 SERVICE DE NETTOYAGE ET DE VIDANGE COMPLET DE PUISARDS ET DE CHAMBRE DE VANNE INCLUANT LE TRANSPORT DES RÉSIDUS, POUR L'ANNÉE 2020	Saint-Léonard	Réseaux d'égout	21 915,09 $	
LES ENTREPRISES FLEXI INC.	1388485	22 JUIN 2020	LALIBERTE, BRIGITTE	SLD-BCR-DTP-GÉNIE 2019 ACHAT DE 4 BALANCELLES	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	81 931,84 $	
LOISELLE INC.	1420809	08 JUIL. 2020	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE 2020 Loiselle inc. traitement et valorisation de sol contaminés de type AB	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	77 887,98 $	
AGENCE DENIS LEPINE	1419597	30 JUIN 2020	CHARLAND, LISON	Achat d'appareils Stétophon 04 sans fil de marque Sewerin avec aimant et accessoires - Section intervention - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 731,54 $	
ATERA ENVIRO INC.	1420799	08 JUIL. 2020	BANNIER, ALICIA	Achat de 9 Palintest Kemio HM - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 677,30 $	
CAN-EXPLORE INC.	1420825	09 JUIL. 2020	HACHEY, NORMAND	Ausculter l'aqueduc sur plusieurs rues par la technique ePulse (projet pilote) - Division Planification des investissements -DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	34 438,00 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1416958	15 JUIN 2020	PART, CHRISTOPHE	Achat d'un Workstation de table et de mémoire - Section Réglementation - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 102,65 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1420807	08 JUIL. 2020	HACHEY, NORMAND	Achat de 2 ordinateurs portatif Ultrabook et accessoires - Division planification des investissements - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 382,14 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1421588	14 JUIL. 2020	LACROIX, REMI	Achat de 2 ordinateurs portatif (Ultrabook) et Bloc d'alimentation électrique - Section Intervention - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 035,89 $	1164102
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1417486	16 JUIN 2020	PERIARD, MICHEL	BC ouvert 2020 - location de véhicules pour les stagiaires (plomb) pour la période du 22 juin au 28 décembre 2020 - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	77 367,39 $	
ENTREPRISES LARRY CHAUFFAGE GAZ NATUREL INC.	1417589	17 JUIN 2020	BANNIER, ALICIA	BC ouvert 2020 - produits désinfectants et autres	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
ERGOCENTRIC SYSTEME DE SIEGES	1406283	22 JUIL. 2020	PERIARD, MICHEL	Achat d'une table de travail assis-debout - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 023,70 $	
FNX-INNOV INC.	1402184	06 JUIL. 2020	PERIARD, MICHEL	Plan et devis projet de correction des raccordements inversés Secteur Rainaud (RDP) - Division Planification des investissements - DRE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 389,00 $	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1420001	03 JUIL. 2020	BANNIER, ALICIA	Impression Campagne plomb Accroche porte - Section Plomb - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 663,10 $	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1420001	06 JUIL. 2020	BANNIER, ALICIA	Impression Campagne plomb Accroche porte - Section Plomb - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 380,07 $	
IGF AXIOM INC.	1416808	12 JUIN 2020	PERIARD, MICHEL	Technicien surveillant de chantier (5-10 ans d'expérience)Lot B- Réparation ponctuelle d'égouts secondaires # d'entente: 1394576	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	47 769,31 $	1394576
IMPRIMERIE G.G. INC.	1394603	22 JUIN 2020	LEMIRE, LUCIE	BC OUVERT 2020 - Impression de la brochure « La source » et autres impressions - Services administratifs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 099,75 $	
KARINE ST-JEAN / PSYINTELLIGENCE	1423158	22 JUIL. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	Services professionnels pour le coaching de développement pour Marie-France Witty - Division Stratégies et pratiques d'affaires	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 000,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1423018	21 JUIL. 2020	BANNIER, ALICIA	Location de trois (3) RAM ProMaster 2500 avec toit haut - Section Plomb - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 256,81 $	
PHENIX CONSEIL	1421887	14 JUIL. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	Services professionnels pour le coaching à fournir les activités et les livrables de sessions de coaching pour Lucie Lemire - Services administratifs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 299,25 $	
PRESTIGE MEDIA INC.	1420226	06 JUIL. 2020	BANNIER, ALICIA	Service de distribution des avis aux citoyens dans le cadre de la campage de dépistage du plomb - soumission VilleMTL180620	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 565,91 $	
PTI SOLUTIONS INDUSTRIELLES INC.	1420575	08 JUIL. 2020	PIROG, MACIEJ	Achat de fournitures et installation des machines distributrices, de la formation et du service après-vente. - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 610,58 $	1345444
SIX CREATIVELAB	1407854	26 JUIN 2020	LEMIRE, LUCIE	BC OUVERT 2020 - Production graphique du bulletin La Source et autres - Section services administratifs - Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 407,91 $	
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1417420	16 JUIN 2020	HACHEY, NORMAND	Ingénieur civil - Circulation et transport-contrôle de la qualité de la reconstruction de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue Émile à l'arr. de l¿IBSG. Voir entente cadre 1285110	Service de l'eau	Réseaux d'égout	16 207,34 $	1285110
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1417420	16 JUIN 2020	HACHEY, NORMAND	Ingénieur civil - Circulation et transport-contrôle de la qualité de la reconstruction de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue Émile à l'arr. de l¿IBSG. Voir entente cadre 1285110	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 994,37 $	1285110
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319538	02 JUIL. 2020	PIROG, MACIEJ	BC ouvert 2019 - Envoi lettre de communication avec le citoyen (projet MCE) avec le service "express poste certifié - post-payés" - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1394607	22 JUIN 2020	AMAROUCHE, BRAHIM	BC ouvert 2020 - Envoi de lettre de communication avec le citoyen (projet plomb) avec le service "express poste certifié - post-payés" -	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	20 997,50 $	
SOLMATECH INC.	1420078	06 JUIL. 2020	HACHEY, NORMAND	SLT-TP SOUT.TECH. - Surveillance environnementale et gestion des sols pour la rue Tait selon AO de Gré à Gré 20-511 (voir fichier joint)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	26 043,43 $	
SOLMATECH INC.	1420078	06 JUIL. 2020	HACHEY, NORMAND	SLT-TP SOUT.TECH. - Surveillance environnementale et gestion des sols pour la rue Tait selon AO de Gré à Gré 20-511 (voir fichier joint)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 334,20 $	
SYSTEM PLUS	1416096	09 JUIN 2020	BANNIER, ALICIA	achat de bouteilles pour le dépistage des entrées en plomb sur la Ville de Montréal Section Plomb - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 741,99 $	
TENAQUIP LIMITED	1417361	16 JUIN 2020	GARNEAU, MELANIE	Achat d'un casque d'écoute Peltor headset MT73H7P 3E4D10 H/HAT ATTCD - Section formation -Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 693,45 $	
ULINE CANADA CORP	1422568	22 JUIL. 2020	BANNIER, ALICIA	Achat de 25 0000 kit de bouteille naturel cylindre 32 oz standard cup - Section Plomb - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	18 372,81 $	
4186214 CANADA INC	rmi00014905700015 17860001	24 JUIN 2020	Système RECLAM	4186214 CANADA INC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-009541, sur la liste de paiement 2006IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 700,00 $	
9210-8349 QUÉBEC INC.	rmi00014780400014 74550004	19 JUIN 2020	Système RECLAM	9210-8349 QUÉBEC INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008307, sur la liste de paiement 2006IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 538,63 $	
9362-5862 QC. INC.	rmi00014800800014 76560004	10 JUIL. 2020	Système RECLAM	9362-5862 QC. INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008508, sur la liste de paiement 2007IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 188,35 $	
ALEXSANDRA MIRANTE	rmi00014770700014 73700003	17 JUIL. 2020	Système RECLAM	ALEXSANDRA MIRANTE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008211, sur la liste de paiement 2007IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
AMANDA AVINO ET SERGIO BERTOLDINI	rmi00015172600015 12440004	01 JUIL. 2020	Système RECLAM	AMANDA AVINO ET SERGIO BERTOLDINI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002577, sur la liste de paiement 2006IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 742,72 $	
AMIN OULAIDI	rmi00015011300014 96860003	10 JUIL. 2020	Système RECLAM	AMIN OULAIDI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-000990, sur la liste de paiement 2007IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	10 900,00 $	
ANTONINA AGOZZINO BUFFONE	rmi00015174600015 12640003	19 JUIN 2020	Système RECLAM	ANTONINA AGOZZINO BUFFONE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002596, sur la liste de paiement 2006IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
ANTONIO LASTARZA	rmi00015189700015 14150004	05 JUIN 2020	Système RECLAM	ANTONIO LASTARZA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002738, sur la liste de paiement 2006IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 449,25 $	
BELAIR DIRECT_54	rmi00014902100013 75620001	05 JUIN 2020	Système RECLAM	BELAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-009506, sur la liste de paiement 2006IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 375,00 $	
BELL_40	rmi00015054100015 04120001	05 JUIN 2020	Système RECLAM	BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-001409, sur la liste de paiement 2006IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	18 989,08 $	
BELL_40	rmi00015138600015 04120001	05 JUIN 2020	Système RECLAM	BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002238, sur la liste de paiement 2006IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 812,41 $	
BERNARD SANCHEZ_2	rmi00014835400012 52480006	05 JUIN 2020	Système RECLAM	BERNARD SANCHEZ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008851, sur la liste de paiement 2006IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 287,06 $	
CHANTALE BERGERON_2	rmi00014889200014 84890004	05 JUIN 2020	Système RECLAM	CHANTALE BERGERON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-009381, sur la liste de paiement 2006IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 474,13 $	
ÉNERGIR S.E.C._15	rmi00014950400013 21470004	19 JUIN 2020	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-000389, sur la liste de paiement 2006IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	20 428,62 $	
GUY ELBAZ	rmi00014776500014 74220007	05 JUIN 2020	Système RECLAM	GUY ELBAZ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008268, sur la liste de paiement 2006IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 811,31 $	
HYDRO-QUÉBEC_27	rmi00015045000009 65510006	01 JUIL. 2020	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-001320, sur la liste de paiement 2006IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 431,50 $	
INTACT ASSURANCE_329	rmi00014779500012 52320003	24 JUIN 2020	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008298, sur la liste de paiement 2006IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 $	
LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES_109	rmi00015105300009 04970001	24 JUIN 2020	Système RECLAM	LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-001917, sur la liste de paiement 2006IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 026,36 $	
LEDUC GASTON & LEDUC ANNE-SOPHIE	rmi00014879300014 09350005	13 JUIN 2020	Système RECLAM	LEDUC GASTON & LEDUC ANNE-SOPHIE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-009283, sur la liste de paiement 2006IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 325,00 $	
LES BOITES À CHANSONS ET CAFÉS TERRASSES LES PIERROTS	rmi00015149900015 10190005	01 JUIL. 2020	Système RECLAM	LES BOITES À CHANSONS ET CAFÉS TERRASSES LES PIERROTS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002350, sur la liste de paiement 2006IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 558,48 $	
LINE DESROCHERS	rmi00015203100015 15440005	17 JUIL. 2020	Système RECLAM	LINE DESROCHERS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002871, sur la liste de paiement 2007IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 150,88 $	
LOUISE TARDIF_2	rmi00014985100014 94340005	10 JUIL. 2020	Système RECLAM	LOUISE TARDIF\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-000732, sur la liste de paiement 2007IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 883,52 $	
MARIA DA LUZ MAURICIO TOME	rmi00015166000015 11880005	13 JUIN 2020	Système RECLAM	MARIA DA LUZ MAURICIO TOME\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002511, sur la liste de paiement 2006IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 433,52 $	
MCARRÉ	rmi00014894400014 85460007	25 JUIL. 2020	Système RECLAM	MCARRÉ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-009432, sur la liste de paiement 2007IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	8 979,84 $	
RICHARD FUKASAWA & JOCELYNE LE NEAL	rmi00015111000003 57400005	17 JUIL. 2020	Système RECLAM	RICHARD FUKASAWA & JOCELYNE LE NEAL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-001973, sur la liste de paiement 2007IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 487,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
YVONNE ROULSTON	rmi00015184600015 13710004	05 JUIN 2020	Système RECLAM	YVONNE ROULSTON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-002689, sur la liste de paiement 2006IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 110,10 $	
FESTIVAL INTERNATIONAL DE COURTS METRAGES DU SUD-OUEST DE MONTREAL	1419488	29 JUIN 2020	BELIVEAU-CANTIN, ELIANE	Conception, animation et production de 2 activités de médiation culturelle Réalisé dans le cadre de la 6e édition du festival Longue vue sur le court!	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
INOLEC	1418220	19 JUIN 2020	CANTINI, MARCO	Génératrice EU220ITC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 685,58 $	
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1424326	30 JUIL. 2020	REHAB, HAMZA	ACHAT D'ARBRE (CANOPÉ)	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	5 442,76 $	
REGULVAR INC	1420847	09 JUIL. 2020	CARDINAL, STEPHANE	Fourniture de contrôleurs pour les chaudières du Centre Saint-Charles (0263) - Incidences 12800	Sud-Ouest	Gestion install. - Arénas et patinoires	4 937,19 $	
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1419734	01 JUIL. 2020	CANTINI, MARCO	REPARATION 8" JENKINS BONNET DE VANNE COMPLETE AVEC OPERCULE DOUBLE EN BRASS	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 094,50 $	
APCHQ - ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATION DU QUEBEC	1420362	14 JUIL. 2020	PARENTEAU, LYNE	Formation : Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction selon offre du 22 juin 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 385,86 $	
ATECNA CABINET DE CONSEIL E-BUSINESS INC.	1418798	23 JUIN 2020	PARENTEAU, LYNE	Formation Tests Utilisateurs - 1 à 4 personnes 2 jours selon devis 1010	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 003,16 $	
BELL CANADA	1416910	14 JUIN 2020	MOCANU, GIANINA	68111.08 - Unités d¿alimentations et système de ventilation- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 488,97 $	
BELL CANADA	1423555	24 JUIL. 2020	MONET, PHILIPPE	Évaluation réseau centre de données. V/Ref 984547NM/Numéro de projet «70910.01, Centre de Données	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 275,87 $	
BELL CONFERENCES INC.	1422792	20 JUIL. 2020	CADIEUX, MAXIME	Service des technologies de l¿information- 16 mars au 15 avril 2020-Ponts conférences - montant payé par STI et remboursée par CCMU (COVID) - Mars 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 536,70 $	
CBC ELECTRIQUE INC.	1423531	24 JUIL. 2020	NUNES, DEMIS	Travaux électriques à la Voute du Mont-Royal, site Radio-Communications facture 18183 et 18184	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 013,14 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1418715	23 JUIN 2020	STRASBOURG, PIERRE	Pile de remplacements pour portable HP X360 (Le portable est sous l'entente 1164102)- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 078,77 $	
EDX INC.	1418366	22 JUIN 2020	PARENTEAU, LYNE	Formations variées selon contrat de service (Introduction à IP Réseautique Cloud Culture Devops Gestion contractuelle etc.)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 118,20 $	
ENQUETES FORENSIK INC.	1415025	03 JUIN 2020	GUEDE, MARCELO	Support et accompagnement - Dossiers de cyberenquête et dans la gestion des incidents de cybersécurité	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 942,39 $	
FLEXERA SOFTWARE INC.	1422478	17 JUIL. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Licences logicielles - AdminStudio Professional with Virtualization Pack - Période du 30 octobre 2020 au 29 octobre 2021- Quote QSF-0000343723	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 190,96 $	
IBM CANADA LTEE	1416075	09 JUIN 2020	MOCANU, GIANINA	60006.01 - Commutateurs pour le projet Ste-Catherine- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 675,59 $	
IBM CANADA LTEE	1423534	24 JUIL. 2020	NUNES, DEMIS	Réparation/Entretien - Appareils Cisco SPVM (non inclus dans entente cadre actuel)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 588,08 $	
INTEGRATIONWORX LTD.	1422936	21 JUIL. 2020	THIBAULT, GERVAIS	Formation : Archimate Coaching Services selon offre de service du 17 juillet 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 724,44 $	
MADELINE VERCHERE	1397681	09 JUIN 2020	MONET, PHILIPPE	74925_Services professionnels en UI/UX_Madeline Verchere_Charles Gaumond_5/2/2020 - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	42 330,96 $	
MARIE BERTRAND	1415012	03 JUIN 2020	MONET, PHILIPPE	74993 - Autoriser une dépense auprès de la consultante Marie Bertrand pour un montant total de 21 000$ pour un audit et arrimage des composantes graphiques de référence de travail actuel_Sylvain Hébert_1er Juin 2020- Service des technologie	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 047,37 $	
MARKETING E-MOTIONS INC.	1419326	29 JUIN 2020	MONET, PHILIPPE	72740 ¿ autoriser une dépense auprès de EMotions Marketing pour obtenir des services d¿accompagnement d¿une experte conseil dans le domaine des billetteries en ligne au montant total de 20 000$_Sylvain Hébert_23/06/2020- Service des technol	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
MON TECHNICIEN	1420906	09 JUIL. 2020	BOUCHARD, GILLES	Convention de distribution et de prise en charge à intervenir entre Technoparc Montréal (1750) et la Ville de Montréal - Technologie de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	25 197,00 $	
ONIX NETWORKING CANADA INC	1417594	17 JUIN 2020	MONET, PHILIPPE	70501 ¿ Autoriser une dépense en gré-à-gré à la firme Onix Canada Networking Inc. pour l¿acquisition de 32 licences kits Hangout, pour un montant de 8399,00$ (USD) _Nathalie Allaire_1er juin 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 732,48 $	
RECYKINFO INC.	1422623	20 JUIL. 2020	STRASBOURG, PIERRE	Service des technologies de l¿information-Destruction des disques durs pour le 2580 Boul St Joseph Montréal 1er étage	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 190,89 $	
SHI CANADA ULC	1421402	13 JUIL. 2020	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Renouvellement - Licences logicielles Nessus professionnal - SN GNVE-ERKG-NT6A-VME8 - Période 20 juillet 2020 au 19 juillet 2021 - Conformément à la soumission 19083232	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 941,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1416218	10 JUIN 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Maintenance Autodesk (contrat 110000645882) - Période du 30 juillet 2020 au 29 juillet 2021- (Soumission 00283309)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 968,60 $	
SYSTEMES DE GESTION HEURISTIC INC.	1423995	28 JUIL. 2020	MONET, PHILIPPE	Service des technologies de l¿information- SP-28020 ¿Autoriser une dépense de 6000 $ (taxes non incluses) pour acquérir les services professionnels. Contrat de gré à gré auprès de la firme SYSTEMES DE GESTION HEURISTIC INC._Maria Cissé Ouma	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 162,22 $	
TELUS	1422754	20 JUIL. 2020	MOCANU, GIANINA	DDoS Protection Plus - Septembre à décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 958,10 $	
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1416076	09 JUIN 2020	MONET, PHILIPPE	74840 ¿ Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Telus communications inc. couvrant le projet pilote « Gestion des parcours » (modems GPS pour le suivi véhiculaire) pour une somme maximale de 71425,40$ +Tx _Charles Gaumond_08/06/2020- Se	Technologies de l'information	Gestion de l'information	74 987,74 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1423665	26 JUIL. 2020	MONET, PHILIPPE	Service des technologies de l¿information- SP -70151_Accorder un contrat gré à gré de 9 775 $ avant taxes pour des services de traduction du français vers l¿anglais suivi et faire l¿adaptation du sens des contenus pour le nouveau portailWeb	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 151,79 $	
BELL CANADA	526218253200601	17 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel Internet_No compte: 526218253	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,18 $	
BELL CANADA	532822084200520	17 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel Internet_No compte:532822084	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,17 $	
BELL CANADA	536618737200201	17 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel Internet_No compte: 536618737	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 624,69 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2173877815	04 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie sans-fil_No facture:2173877815	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 748,42 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2185079256	17 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie cellulaire_No facture:2185079256	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 027,62 $	
TELUS	35061056019	26 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie sans-fil_No facture: 35061056019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 761,49 $	
TELUS	35061056020	21 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie cellulaire_No facture:35061056020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 761,49 $	
TELUS	36430068006	16 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie cellulaire_No facture:36430068006	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 041,54 $	
TELUS	36430068007	17 JUIL. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie cellulaire_No facture:36430068007	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 324,51 $	
VIDEOTRON LTEE .	770685250012006129	17 JUIN 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel Internet_No compte: 77068525-001-9	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 973,94 $	
ALAIN PETIT	1415546	05 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	Services professionnels de coaching de développement - gestion Christianne Rail-accompagnement personnalisé à ses gestionnaires afin d¿accélérer le développement de compétences clés en gestion-SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 774,31 $	
ALTE COOP	1422521	17 JUIL. 2020	CAREAU, LUCIE	Coopérative- Contrat gré à gré en services professionnels- Réalisation d¿une étude de faisabilité (volet génie) pour l¿occupation du 9515 rue Saint-Hubert et du 12375 rue du Fort Lorette- SUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	49 659,09 $	
ALTEL INC	1416043	09 JUIN 2020	BESSETTE, HUGUES	2020 - Renouvellement du contrat de service pour le système de surveillance des caméras du CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	26 659,34 $	
AVENUE 8 INC	1420798	08 JUIL. 2020	GAGNON, VALERIE	Serv. prof. - Production d¿une séquence animée en 3D - Élaboration des plans et devis pour la transformation de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges- SUM	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	20 966,00 $	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1419109	26 JUIN 2020	BERNIER, LISE	Mandat gré à gré visant à documenter et à comparer quatre (4) modèles de gouvernance envisagés pour la réalisation du projet Louvain Est- Division de l¿aménagement et du design urbain SUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	18 792,78 $	
CDW CANADA INC.	1416766	12 JUIN 2020	CARRIER, JEAN	Achat d¿une licence AutoCad pour un an -Part#: C1RK1-WW1762-T727-VCUNSPSC: 43232604MSRP USERAnny Levesqueanny.levesque.ext@montreal.caElectronic¿ Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 199,49 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE INTERNATIONAL UNISFERA	1419479	29 JUIN 2020	GAGNON, VALERIE	Support à la mise en place de rencontres avec les partenaires dans le cadre de l'élaboration des spécifications du Corridor de mobilité intégrée de la rue Notre-Dame - CMIND - Ref : Marc André Caron	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	42 834,90 $	
CGA ARCHITECTES INC.	1422629	20 JUIL. 2020	CAREAU, LUCIE	Services professionnels - Étude de faisabilité (volet architecture) pour l¿occupation transitoire du 9515, rue Saint-Hubert et du 12375, rue du Fort Lorette - Service de l'Urbanisme et de la Mobilité - Gré à gré	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	75 223,24 $	
CISION QUEBEC INC.	1421995	15 JUIL. 2020	GAGNON, LUC	Achat d¿une Licence- 4 utilisateurs- de reproduction et distribution numériques pour la revue de presse - du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021- SUM	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 365,90 $	
COMPUGEN INC.	1418463	22 JUIN 2020	MARCOTTE, CATHY	Achat d'un ordinateur et de 2 écrans pour le nouvel agent technique de la section éclairage. - Service de l'Urbanisme et de la Mobilité. Ententes 1163259 et 1163303, # de dérogation R431151	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 984,52 $	1163259
COMPUGEN INC.	1418463	22 JUIN 2020	MARCOTTE, CATHY	Achat d'un ordinateur et de 2 écrans pour le nouvel agent technique de la section éclairage. - Service de l'Urbanisme et de la Mobilité. Ententes 1163259 et 1163303, # de dérogation R431151	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	342,01 $	1163303
COMPUGEN INC.	1423395	23 JUIL. 2020	HAMAOUI, JEAN	Renouvellement licence Autocad - 26 septembre 2020 au 25 septembre 2021 - Minh Tuan Khai Le - Service de l'Urbanisme et de la Mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 114,88 $	
CONSTRUCTION N.R.C INC.	1414320	03 JUIN 2020	GAGNON, VALERIE	AO461713_SP-2020-13 _ Travaux électriques de signalisation lumineuse (15 projets) - Ref : Serge Pereira	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	32 867,81 $	
CONSTRUCTION N.R.C INC.	1417777	17 JUIN 2020	GAGNON, VALERIE	AO461720_SP-2020-20 Travaux électriques de signalisation lumineuse (10 projets) - Ref : Mokrane Amireche	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	163 774,20 $	
CONSTRUCTION N.R.C INC.	1422618	29 JUIL. 2020	BESSETTE, HUGUES	SP-2020-24 Travaux électriques de signalisation lumineuse à l'intersection Des Ecores et Jean-Talon - Ref : Serge Pereira	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	21 416,20 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1420289	06 JUIL. 2020	MARCOTTE, CATHY	Achat de matériel informatique, Section Aménagement, Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, entente 1164102, Dérogation R438964, R438967 et R439057 Pour Jimmy Guillemette et Luc Martel	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 676,40 $	1164102
C.S. DESIGN	1420782	08 JUIL. 2020	VACHON, DOMINIC	Services professionnels en éclairage architectural -accompagnement pour la remise en état de l¿éclairage coloré du Square des Frères-Charon dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal -mandat s¿effectuera du printemps 2020 au printemps	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 328,33 $	
ECO-COMPTEUR INC.	1417812	18 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	Facture #110402 - Licence Eco-Visio professionnel Télétransmission quotidienne automatique et sauvegarde des données incluant service Eco-alerte-Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 677,85 $	
EFFICIENCE CONSEIL	1418089	19 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	Services professionnels de psychologues organisationnels et spécialistes du développement organisationnel en diagnostic d'équipe (développement organisationnel)- SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 522,44 $	
ELECTROMEGA LTEE	1419475	29 JUIN 2020	BESSETTE, HUGUES	Achat et remplacement de 20 commutateur pour la communication de CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	43 464,82 $	
ENSEICOM INC.	1422104	15 JUIL. 2020	BRETON, MARC	Fabrication et installation de modules d'affichage libre sur l'ensemble du territoire de la Ville - Ref : Oviedo Maurice	Urbanisme et mobilité	Autres - Amén., urb. et développement	74 058,17 $	
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1424143	29 JUIL. 2020	CAREAU, LUCIE	SUM - Services professionnels, en date du 3 mars 2020 relatifs à l'inventaire des matières préoccuppantes pour les bâtiments situés au 9515, rue st-Hubert et au 12375, rue du Fort Lorette. - Gré à gré	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	24 256,31 $	
ESRI CANADA LIMITED	1419757	02 JUIL. 2020	TESSIER, MONIQUE	Renouvellement licence ArcGIS Esri pour desktop basic single use primary maintenance période annuelle 2020-08-01 au 2021-07-31 Nadia Banville / N. Moghadam et M. Duplessis- SUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 351,72 $	
ETHNOSCOP INC.	1421653	14 JUIL. 2020	CAREAU, LUCIE	SUM - Ethnoscop , dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Montréalaise, a le mandat de faire des fouilles archéologiques. - ENTENTE 1409227	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	64 640,80 $	1409227
GLOBAL TRAFFIC TECHNOLOGIES CANADA INC.	1414733	01 JUIN 2020	BESSETTE, HUGUES	2015-0002.5 - Achat d'un système Bus/EVP in a box (GTT) - Ref : Marc-André Caron	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	22 224,69 $	
GROUPE ABS INC.	1402715	17 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	2018 - ETUDE GÉO ET CARACT. ENVIRONNEMENTALE RUE PIÉTONNE DE BIENCOURT	Urbanisme et mobilité	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	14 383,29 $	
HYDRO-QUEBEC	1423880	28 JUIL. 2020	RAIL, CHRISTIANNE	Services prof. - Étude de faisabilité pour l'implantation d'une galerie multiréseau dans le cadre du projet Ste-Catherine ouest phase 2 - Service de l'Urbanisme et de la Mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 276,43 $	
MDI CONSEILS ET TECHNOLOGIES INC.	1419486	29 JUIN 2020	BESSETTE, HUGUES	2015-0005.6_Cartographie Ecosysteme CMIND - Ref : François Thibodeau	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	22 782,29 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1418975	25 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	Facture #RT088283 Médias transcontinental - Campagne rues piétonnes 2019 - consultations média- SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 674,56 $	
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1421416	13 JUIL. 2020	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Inventaire forestier des arbres sur le site de l'ancien hippodrome de Montréal et en périphérie du site (DAUSE-)S25072020)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	7 338,63 $	
NEOLECT INC.	1416421	10 JUIN 2020	GAGNON, VALERIE	AO 461722_SP-2020-22 - Travaux de signalisation lumineuse (6 projets) - Ref : Pamphile Roussou	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	144 851,38 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOVAFOR INC.	1415468	04 JUIN 2020	SAINTE MARIE, PIERRE	Services professionnels en arboriculture- Étude complémentaire en foresterie - Pont Jacques-Bizard CR 103311 / Obj 54390 / Resp. Laurent Guignard- SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 102,43 $	
ORANGE TRAFFIC INC	1422620	19 JUIL. 2020	BESSETTE, HUGUES	Maintenance système voie réversible Avenue du Parc - Ref : Marc-André Caron	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 748,12 $	
PASCAL DEAUDELIN	1416772	12 JUIN 2020	SAINTE MARIE, PIERRE	Services professionnels en design urbain et en aménagement du domaine public - Remembrance Côte-des-Neiges- Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 819,03 $	
PELMOREX CANADA INC.	1416870	12 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	Factures #INV009071 et #INV009562 Pelmorex - Campagne rues piétonnes et partagées juillet et août 2019 -Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 565,39 $	
PROVENCHER ROY DESIGN INTERIEUR INC.	1416438	27 JUIN 2020	BESSETTE, HUGUES	Corrections des plans et devis agrandissement CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 094,51 $	
RELAIS-FEMMES	1421313	11 JUIL. 2020	BOURQUE, LOUIS-HENRI	SUM-OBNL-Offre de services professionnels en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle pour le projet Pôle Gérald-Godin	Urbanisme et mobilité	Développement social	10 000,00 $	
RESOLOGI INC.	1417771	17 JUIN 2020	BESSETTE, HUGUES	2018-001.4 Mise à jour collecteurs DAINSY - Ref : Eric Noiseux	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	58 634,47 $	
SOCIETE LOGIQUE INC.	1416866	12 JUIN 2020	RAIL, CHRISTIANNE	OBNL-Société logique - PIRPP - Évaluation en accessibilité universelle des projets de 2020-Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	16 720,00 $	
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1423843	27 JUIL. 2020	BESSETTE, HUGUES	AO 447916 - SP-2019-12 - FC_16926_P01 Pitfield_Thimens_Salaberry : Feux de circulation temporaire - Ref : Michel Guérard	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	13 917,14 $	
STUDIO EL TORO INC.	1353259	09 JUIL. 2020	GAGNON, VALERIE	Production des capsules vidéos d'information-Éducation-Démystification les feux de circulation - Ref : Yannick Roy	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	7 664,09 $	
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	1424128	29 JUIL. 2020	COTE-FILIATRAULT, FIDEL	SUM - Mandat de faire un suivi pendant 4 années des étapes de démolition du tunnel Champ-de-Mars - Gré à gré	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	45 341,32 $	
TELUS MOBILITE	1416816	12 JUIN 2020	GAGNON, VALERIE	Cellulaire des ingénieurs ou responsables de la Direction De la Mobilité - Ref : Simon Carrier	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	26 246,87 $	
TRANSPORT MARCEL LAPLANTE	1414665	01 JUIN 2020	HAMEL-NUNES, JONATHAN	Livraison des 76 blocs standards incluant temps de travail depuis Lecuyer au chantier (soir et nuit) dans le cadre du projet Pietfield - Ref : Michel Guerard	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	3 485,58 $	
VIDEO EXPERTS	1390888	09 JUIL. 2020	BESSETTE, HUGUES	REPARATION AVENIR DES CAMERAS DU RESEAU TERRAIN CGMU (2020) - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	26 246,87 $	
ATELIER AUBIN INC.	1355342	30 JUIN 2020	DORAIS, SYLVAIN	Bon de commande ouvert pour l'achat de différentes pièces/outils usinés pour aqueduc et égout. - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
ATELIER AUBIN INC.	1355342	09 JUIL. 2020	DORAIS, SYLVAIN	Bon de commande ouvert pour l'achat de différentes pièces/outils usinés pour aqueduc et égout. - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
BF-TECH INC.	1417826	18 JUIN 2020	DORAIS, SYLVAIN	Bon de commande ouvert pour l'achat de différentes pièces pour la réparation/restauration de bornes fontaines. - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
CHAPITEAU MONTREAL INC.	1418498	06 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	bon commande ouvert pour location tente 40'x40' devis 7307 du 25 juin 2020 au 11 septembre 2020 - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 141,74 $	
CHAPITEAU MONTREAL INC.	1418498	22 JUIN 2020	THIFFEAULT, MARTIN	bon commande ouvert pour location tente 40'x40' devis 7307 du 25 juin 2020 au 11 septembre 2020 - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
CONSTRUCTION CAMARA	1424217	30 JUIL. 2020	DORAIS, SYLVAIN	Verdun- Paiement de facture - Location d'un camion hydro-excavation pour dégagement des services, conduites d'aqueduc et conduit gaz - les 6 et 7 juillet 2020.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	4 976,41 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1412640	22 JUIN 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Achat asphalte pour l'Arrondissement Verdun - Paiement de factures	Verdun	Réseaux d'égout	3 149,62 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1412640	06 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Achat asphalte pour l'Arrondissement Verdun - Paiement de factures	Verdun	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1412640	02 JUIN 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Achat asphalte pour l'Arrondissement Verdun - Paiement de factures	Verdun	Réseaux d'égout	3 149,62 $	
CREATIONS SPINWORKS	1416069	09 JUIN 2020	LAUZON, JULIEN	Octroi de contrat de services professionnels pour le projet d'aménagement de la phase 2 du skatepark au parc Arthur Therrien et pour l'acquisition de la rampe à L'Île-des-Soeurs	Verdun	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	72 466,57 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1424223	30 JUIL. 2020	DORAIS, SYLVAIN	Verdun - Paiement de facture - Location d'un camion cureur d'égout pour nettoyage de conduite d'égout à la piscine du parc Therrien le 20 juillet 2020.	Verdun	Réseaux d'égout	2 122,36 $	
ENVIROSERVICES INC	1415234	03 JUIN 2020	THIFFEAULT, MARTIN	mobilisation et demobilisation du technicien (echantillonage de sols) pour travaux public bon commande ouvert pour 2019 facture 29565	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 195,64 $	1408088
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1423195	22 JUIL. 2020	MARCOTTE, CATHY	Achat - Pièce de remplacement pour étayage modulaire en aluminium dans le département aqueduc de Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 057,75 $	
ERIC NADEAU	1422923	21 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert 2020 - Location camion pour chargement et transport de terre, pour arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 999,03 $	
FRANCOIS RIENDEAU	1422919	21 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert 2020 - Location camion pour chargement et transport de terre, pour arrondissement Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	4 219,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J. RAYMOND COUVREUR & FILS INC.	1418708	23 JUIN 2020	LAUZON, JULIEN	Octroyer un contrat pour la réfection de toiture au Chalet du parc Beurling (bassins A et B) selon le bordereau C20-005	Verdun	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	37 128,83 $	
LAFARGE CANADA INC	1414925	02 JUIN 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert 2020 - Achat agrégat en vrac et pierre concassé pour l'Arrondissement Verdun - Entente 1402405	Verdun	Réseaux d'égout	5 858,30 $	29297
LAFARGE CANADA INC	1414925	24 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert 2020 - Achat agrégat en vrac et pierre concassé pour l'Arrondissement Verdun - Entente 1402405	Verdun	Réseaux d'égout	3 023,64 $	1402405
L.J. EXCAVATION INC.	1417132	15 JUIN 2020	DORAIS, SYLVAIN	Facture 154, Location de pépine. Billets 441/442/443/444. Les 2-3-4 et 8 juin 2020. - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 590,57 $	
SERVICE SOLENO INC.	1392816	30 JUIN 2020	ROBERGE, MARTIN	Bon de commande ouvert pour location de camion hydro-excavation / cureur d'égout pour travaux d'aqueduc et égout en 2020. - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
STELEM (CANADA) INC.	1416999	15 JUIN 2020	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Différentes pièces de bornes fontaines. - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	11 148,79 $	
STELEM (CANADA) INC.	1417861	18 JUIN 2020	DORAIS, SYLVAIN	BCO 2020 pour l'achat de différentes pièces pour la réparation/restauration de bornes fontaines. - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
TRANSPORT MICHAEL NADEAU	1423525	24 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert 2020 - Location camion pour transport de terre, pour l'arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 999,03 $	
VISION-LUXE INC.	1422928	21 JUIL. 2020	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert 2020 - Location camion pour chargement et transport de terre, pour arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 999,03 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1415758	08 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT DES RODES ROND 50W 3/4" DIA X 24" DANS BARILS.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 028,90 $	
BAU-VAL CMM	1393932	09 JUIN 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Disposition de rebuts de béton et d'asphalte - Entente 1358405 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
BAU-VAL CMM	1393932	16 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Disposition de rebuts de béton et d'asphalte - Entente 1358405 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
CAPITAL SEWER SERVICES INC.	1420941	22 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	Paiement de factures - Travaux de réparation, remplissage et inspection - Divers endroits (voir lignes au BC pour détails) - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	34 868,97 $	
CAPITAL SEWER SERVICES INC.	1420941	09 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	Paiement de factures - Travaux de réparation, remplissage et inspection - Divers endroits (voir lignes au BC pour détails) - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	73 821,96 $	
CDTEC CALIBRATION INC.	1415328	04 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Quatre (4) détecteurs portables 4 gaz - Soumission 2077 - TP - Aqueduc (Pierre-David François)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 960,13 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1395133	22 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Enrobés bitumineux - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1338038
CONSTRUCTION DJL INC	1395133	26 JUIN 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Enrobés bitumineux - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	1338038
DEMIX BETON	1397392	03 JUIN 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Béton pré mélangé pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie - Entente 1340657 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 433,16 $	1340657
DEMIX BETON	1397392	15 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Béton pré mélangé pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie - Entente 1340657 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	14 776,99 $	1340657
DEMIX BETON	1397392	03 JUIN 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Béton pré mélangé pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie - Entente 1340657 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	839,90 $	
DEMIX BETON	1397392	15 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Béton pré mélangé pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie - Entente 1340657 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	839,90 $	1340660
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1396836	14 JUIL. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Location du Ford Transit 250 - Plaque FMN8216 - Hors entente - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	16 798,00 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1396836	17 JUIN 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Location du Ford Transit 250 - Plaque FMN8216 - Hors entente - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 199,52 $	
ENGLOBE CORP.	1423608	24 JUIL. 2020	BISSONNETTE, CHRISTIAN	Contrôle qualitatif des matériaux, incidences au projet de voirie, éclairage et feux de signalisation rue Versailles. Réf. : P-0017024-0-11-005 Entente 1285089	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	8 607,40 $	1285089
ENVIROSERVICES INC	1421443	13 JUIL. 2020	DUFRESNE, ALAIN	2020 - BC ouvert - Échantillons des sols, analyses chimiques et rapports d'analyses - Entente 1408088 du 20-04-2020 au 19-04-2023 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	1408088
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1416326	10 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Speed shore - Écran d'étayage hydraulique usagée - Soumission C3962 - TP - Aqueduc (Samuel Guillaume)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 277,48 $	
FOOTAGE TOOLS INC.	1419054	25 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Achat et Entretien/réparation d'outils - Soumissions 66092 et 66110 - TP - Aqueduc (Marc Saulnier)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	6 711,54 $	
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1422653	20 JUIL. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	2020 - BC ouvert - Location d'une toilette chimique - 4180 Côte des Neiges - Entente 1408744 - L'entente se termine le 17-03-2023 - TP - Aqueduc (M Thibault)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
GROUPE ABS INC.	1423611	24 JUIL. 2020	BISSONNETTE, CHRISTIAN	Surveillance environnementale, incidences au projet de voirie, éclairage et feux de signalisation rue Versailles. Réf. : 18-3613-40 / VMPRR-L 2001 Entente 1338591	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	6 549,12 $	1338591
GROUPE DAGE	1418992	07 JUIL. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Dévidoire 500' - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	310,67 $	
GROUPE DAGE	1418992	25 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	Dévidoire 500' - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 514,46 $	
GRUES J.M. FRANCOEUR INC	1416320	10 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Paiement de facture - Location d'une grue avec opérateur - Travaux rue Cartier (au Nord de Ontario) - TP - Aqueduc (Alejandro Restrepo)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 527,58 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IGF AXIOM INC.	1423592	24 JUIL. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Surveillance de chantier, incidences au projet de voirie, éclairage et feux de signalisation rue Versailles. Réf. : VMP-20-012 / P-183-04.2 Entente VMP-20-013 contrat no.1 CA20 240291 Autorisation budget 1204735012	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	84 208,37 $	
JAMES GRIFFIN & FILS LTEE	1415790	08 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	Services d'un plombier - Raccordement bâtiments suite à la réhabilitation d'aqueduc sur la rue de Rouen - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
JAMES GRIFFIN & FILS LTEE	1415790	08 JUIL. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Services d'un plombier - Raccordement bâtiments suite à la réhabilitation d'aqueduc sur la rue de Rouen - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 049,87 $	
LABRADOR SOURCE	1408224	15 JUIL. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	2020 - BC ouvert - Eau embouteillée format 4 litres pour situations d'urgences - Entente 1407362 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 483,14 $	
LAFARGE CANADA INC	1413262	22 JUIL. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	2020 - BC ouvert - Fourniture et livraison de pierre concassée - Entente 1402405 - L'entente se termine le 23-04-2023 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 433,16 $	1402405
LAFARGE CANADA INC	1413262	07 JUIL. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	2020 - BC ouvert - Fourniture et livraison de pierre concassée - Entente 1402405 - L'entente se termine le 23-04-2023 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	41 260,09 $	1402405
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1416697	11 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Butoirs de stationnement - Soumission 5929 - TP - Aqueduc (Vanyel Abran)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	16 351,80 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1416903	14 JUIN 2020	TEITIO TAFFOCK, GASTON	ARR. VILLE-MARIE - COMMANDE DE BOIS POUR ANDRÉ THIBEAULT.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	2 830,44 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1416903	13 JUIN 2020	TEITIO TAFFOCK, GASTON	ARR. VILLE-MARIE - COMMANDE DE BOIS POUR ANDRÉ THIBEAULT.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	359,58 $	
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1394969	08 JUIL. 2020	DUFRESNE, ALAIN	Paiement de factures - Location d'un camion grue Hiab pour formation (incluant assurances, essence, KM et livraison)- TP - Aqueduc (Marcel Brisson)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 180,01 $	
LOISELLE INC.	1424084	29 JUIL. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	2020 - BC ouvert - Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC sans odeur - Entente 1399671 - L'entente se termine le 31 mars 2020 - TP - Aqueduc (Marcel Brisson)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	28 420,12 $	1399671
MACHINERIE PLUS LTEE	1415316	04 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	2020 - BC ouvert - Achat et réparation d'outils divers - TP - Aqueduc (Samuel Guillaume)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
MANOREX INC.	1415545	05 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Installation d'une nouvelle cheminée au dessus de l'égoût rue Dufresne (coin Provençale) - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	13 648,37 $	
MANOREX INC.	1421137	10 JUIL. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Paiement de facture - Travaux de finition - Rue de la Commune - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 461,97 $	
MODU-LOC FENCE RENTALS LP	1418993	25 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Clotures 6' (sécuriser un bâtiment rue Berri) - Soumission Q-02552-2 - TP - Aqueduc (Alejandro Restrepo)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	8 446,24 $	
POMPETECH INC	1418913	25 JUIN 2020	DUFRESNE, ALAIN	Achat petite citerne pour équipe des parcs Ville-Marie. Modèle PCF600, réservoir en polyéthylène catégorie H-D de 600 gallons.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	10 446,26 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1422471	17 JUIL. 2020	SAUVE, BENOIT	ARR. VMA - ACHAT DE MARTEAU ROTATIF SDS. SOUMISSION 01168805	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 868,02 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1394624	29 JUIN 2020	ONOFRE, KETY	2020 -BC ouvert - Disposition des sols de type AB - Entente 1387182 (l'entente se termine au 31-03-2020) - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	13 674,85 $	
REGINE FORTIN	1396182	11 JUIN 2020	DUFRESNE, ALAIN	Services professionnels comme dessinateur et aide technique. Assistance équipe aménagement des parcs et actifs immobiliers. Convention de 720 heures	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 799,22 $	
SENTIER URBAIN	1421124	10 JUIL. 2020	PIERRE, JOSE	Aménagement des plates-bandes et les 4 bacs surélevés, incidences du projet de la terrasse Labreque (terrasse du parc Robert-Prévost) Offre de service du 2 juillet 2020	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 740,00 $	
SIGNEL SERVICES INC	1415121	03 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT DES BARRIÈRES TB1 ET PATTE DE MÉTAL DEMANDÉ ET APPROUVÉ PAR MONSIEUR THIBEAULT ANDRE SOUMISSION#31204	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 692,94 $	
STELEM (CANADA) INC.	1415707	07 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT DU MAGASIN.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 927,05 $	1222638
STELEM (CANADA) INC.	1415707	07 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT DU MAGASIN.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 464,68 $	
STELEM (CANADA) INC.	1416317	10 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT DE VANNE GUILLOTINE 2 1/2" POUR PROJET SPÉCIAL.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 992,14 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415689	06 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	COMMANDE SPÉCIALE DE MANCHON DE PERFORATON ROBAR #6606. SOUMISSION _SC-72630	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 590,31 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415702	07 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT EN PIÈCES D'AQUEDUC, SELON ENTENTE D'ACHAT1277188	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	7 068,91 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415702	07 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT EN PIÈCES D'AQUEDUC, SELON ENTENTE D'ACHAT1277188	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	936,49 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1415702	07 JUIN 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT EN PIÈCES D'AQUEDUC, SELON ENTENTE D'ACHAT1277188	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	115,49 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1420235	06 JUIL. 2020	BELLEVILLE, ERIC	ALEJANDRO, RESTREPO POUR ACHAT DES COUVERCLES#3402CGS	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 690,52 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1421322	12 JUIL. 2020	SAUVE, BENOIT	Réapprovisionnement _Ensemble de tête de puisard.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 254,56 $	1277188

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELTECH SIGNALISATION INC.	1393875	26 JUIN 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Entente 1307671 - Services d'interventions diverses en signalisation routière - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	52 493,75 $	1307671
TELTECH SIGNALISATION INC.	1393875	28 JUIL. 2020	ONOFRE, KETY	2020 - BC ouvert - Entente 1307671 - Services d'interventions diverses en signalisation routière - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	52 493,75 $	1307671
TRAFIC INNOVATION INC.	1417639	17 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Fournir et installer un délinéateur flexible à base intégrée - Rue Dufresne - Soumission 112401 - TP - Aqueduc (Vanyel Abran)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 573,87 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	1418446	22 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Location de cylindre et pompe - Soumission S182557814 - Chantier de Rouen - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1415310	04 JUIN 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Disposition des débris (travaux de nettoyage des collecteurs Peel et René-Lévesque) - TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	7 175,22 $	
WESTBURNE	1417172	16 JUIN 2020	LABELLE, MARC	Entente cadre 1268917 : fourniture de bornes de recharge électrique et accessoires. Cour de voirie Bercy. Soumission 9452858	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	24 070,48 $	1268917
9082-8179 QUEBEC INC.	1415739	08 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 690 St-Élie	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 189,02 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1416496	11 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 3405 Bressani	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 824,19 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1418211	19 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 8508, 13e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	7 874,06 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1418213	19 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Disjonctions et murage au 7757 Leonardo-da-Vinci	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1418214	19 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Disjonctions et murage au 7730 18e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1421630	14 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Murage d'égout au parc Everett entre la 6e et la 8e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1424374	30 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Murage d'égout au 8801, 25e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	4 724,44 $	
9256-9466 QUEBEC INC.	1415100	03 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de réparation du pavé uni et de béton devant le 8544 Wiseman	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 $	
9256-9466 QUEBEC INC.	1423984	28 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Réparation de pavé uni sur la 8e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	
ACTION R-VAC INC.	1420486	15 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 14 juillet 2020	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 519,70 $	
ACTION R-VAC INC.	1422126	28 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 27 juillet 2020	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 519,70 $	
ACTION R-VAC INC.	1423991	28 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 29 juillet 2020	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 519,70 $	
ACTION R-VAC INC.	1424255	30 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 30 juillet 2020	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 519,70 $	
DEMIX BETON	1422134	15 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Fourniture de béton prémélangé selon l'entente 1340657	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 254,61 $	1340657
DEMIX BETON	1422134	15 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Fourniture de béton prémélangé selon l'entente 1340657	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	1 091,87 $	1340660
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1422119	15 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Caisson	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	7 102,40 $	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1416363	10 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Réaménagement du bureau d'aqueduc.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	8 433,69 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1415349	04 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 791 de Liège et remplacement du tuyau de plomb.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	10 341,27 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1415349	10 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 791 de Liège et remplacement du tuyau de plomb.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	1 942,27 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1415422	04 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9158, 9 e Avenue,	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	15 196,94 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1417394	16 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9135, 9e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	10 367,52 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1421734	14 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7371 Lanaudière	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	9 212,65 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1421844	14 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7342 Lanaudière	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 897,69 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1424239	30 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 8508, 13e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 189,02 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1424244	30 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7991 Châteaubriand.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	7 139,15 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1421875	14 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Location d'un sprinter pour remplacer celui au garage.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 490,30 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RECY-BETON INC	1415730	08 JUIN 2020	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE 2020 - VALORISATION DE LA PIERRE, ROC, BETON, ASPHALTE - selon l'entente 1358358	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	35 800,00 $	1358358
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1414546	01 JUIN 2020	JOBIN, MICHEL	EGOUT - COMMANDE DE GRILLE ANTI VÉLO	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 198,99 $	1277188
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1415313	04 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 4171 Des Grandes Prairies	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	14 593,26 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1417043	15 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7954, rue Foucher	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	13 438,40 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1418328	15 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7927 St-Gérard	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 989,52 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1418328	22 JUIN 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7927 St-Gérard	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	10 288,77 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	1423696	27 JUIL. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Caisson	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	12 472,51 $	
DANSE CARPE DIEM/EMMANUEL JOUTHE	1920023b	23 JUIN 2020	DE VILLE, JOHANNE	Artistes	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	2 717,37 $	
						Total=	**57 766 950,38 $**	

Article 5.01

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 août 2020	Résolution: CA20 19 0137

Appui de l'arrondissement de Lachine au plan d'action 2020-2030 pour l'avenir du Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE l'émissaire naturel du lac Saint-Louis est le bassin hydrographique du fleuve Saint Laurent et que ce dernier couvre une superficie de 1,6 million de kilomètres carrés au Canada et aux États-Unis, faisant de ce bassin le 3e plus important en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE nous luttons contre les changements climatiques et que nous devons favoriser l'adaptation et la résilience des communautés locales en mettant en œuvre des plans d'action favorisant les solutions durables, naturelles et vertes;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de ces changements sont nombreux : hausse mondiale du niveau de la mer, adoucissement hivernal, hausse des surcotes extrêmes et des tempêtes maritimes, modifications dans le régime des précipitations et une plus grande variabilité du niveau d'eau du tronçon fluvial;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des inondations de 2017 ont été estimés à 360 M$ pour le gouvernement du Québec et à 223 M$ en dommages assurés;

CONSIDÉRANT QUE pour le Québec maritime environ 3 500 km de côtes, touchant 122 municipalités distinctes, sont concernés par l'érosion potentielle avec un taux de recul moyen de 55 cm/an;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ouranos estime les coûts des impacts de l'érosion sur les infrastructures sur un horizon de 50 ans, cumulés à l'inaction passée, à plus de 859 M$ pour le gouvernement et à plus de 132 M$ pour la société civile;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2020-2030 pour l'avenir du Saint-Laurent propose 12 recommandations pour protéger les Grands Lacs et ceux qui vivent dans la région afin, notamment, de protéger les communautés riveraines vulnérables aux dommages causés par les inondations et les effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les berges de l'arrondissement de Lachine subissent les impacts des changements climatiques et que l'érosion détruit maintenant nos rives d'un bout à l'autre de notre territoire;

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

De transmette l'appui de l'arrondissement de Lachine, par cette résolution, aux recommandations du plan d'action 2020-2030 pour l'avenir du Saint-Laurent, produit par le collectif formé de Stratégies Saint-Laurent, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission des pêcheries

des Grands Lacs, Freshwater Future Canada et le Conseil Régional des ressources en eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

De transmettre cette résolution au conseil municipal de Montréal, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et au ministère de l'Environnement et du Changement climatique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.07

Mathieu LEGAULT

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 août 2020

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 18 juin 2020, à 17 h

Au CM du lundi 24 août 2020, à 13 h

Article 7.01

20.01	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1197684008

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat accordé à Xerox Canada ltée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 / Approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438020

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2023, pour une somme maximale de 1 922 760,65 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté - 1207157001

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux années d'option - Dépense totale de 591 788,65 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres 20-17878 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1198555001

Accorder un contrat de services Dr à Énergir, S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'injection dans son réseau gazier du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est. - Dépense totale de 3 965 686,73 $, taxes et contingences incluses

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204132002

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 $), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 $), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 $) (CG16 0392) majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 $ à 6 728 871,78 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438019

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de trois ans plus deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 2 235 521,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18069 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1190336002

Conclure une entente-cadre avec Nederman Canada Limited, fournisseur unique, pour les services d'entretien préventif, de réparations et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 577 724,71 $, taxes, services additionnels et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208009001

Autoriser une dépense additionnelle de 357 893,63 $, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929 avenue Jeanne-d'Arc, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 856 308,96 $ à 5 214 202,60 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1190257001

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198190013

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour la somme de 564 000 $, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 28 août 2017, sous le numéro 23 332 132, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service du développement économique , Direction - 1200191004

Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG19 0133), l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068) et l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factry (CG19 0058), sans aucun changement aux montants des contributions financières et paiements prévus, afin d'ajuster les modalités des projets et des services au contexte engendré par la pandémie

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1207898001

Accorder un soutien financier maximal de 975 000 $ à l'organisme Conseil du sport de l'île de Montréal en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de contribuer au développement du sport régional et du sport de haut niveau à Montréal pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231033

Autoriser une dépense additionnelle de 3 768 869,25 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot #6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 $ à 23 848 374,65 $, taxes incluses / Augmenter le budget des incidences de 378 689 $, taxes incluses, incluant un montant maximal de 116 377,89 $, taxes incluses, afin d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour des travaux de déplacement de conduite de gaz existante

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231050

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles - 1205841001

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec sa Majesté la Reine Chef du Canada (Services publics et approvisionnement Canada) pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 000 000 $, taxes incluses / Approuver un projet d'entente de service à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1207159002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à La Société Vie, intégration, apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans - Dépense totale de 59 580 113 $, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin / Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 $ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 $ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, pour un ajustement total de 54 901 665 $

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1206945002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau - Dépense totale de 15 811 200 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10346 (3 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.18	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1207684002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023 - Montant estimé de l'entente : 9 029 487,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17666 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1186037014

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation « Au pied de la montagne (Montréal) » pour la propriété sise au 100-102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, dont la rente annuelle sera de 3 600 $

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service de l'habitation , Direction - 1208370003

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 420 000 $ pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA de l'organisme Habitations communautaires LOGGIA

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1197898003

Accorder un soutien d'une valeur totale de 4 125 000 $ à ÉVÉNEMENTS GPCQM, dont un soutien en biens et services d'une valeur annuelle de 225 000 $ pour la réalisation des éditions 2020 à 2022 du Grand Prix Cycliste de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438018

Autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 $, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont ltée (CG15 0163), appel d'offres public 12-12107, majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 $ à 107 749 300,30 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1205268001

Décréter le renouvellement d'une réserve à des fins de parc sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques Ouest et à l'est du boulevard Cavendish

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service de l'évaluation foncière , Direction - 1206665001

Autoriser le report au 1er novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1194124001

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 $ maximum annuellement

Adopté à l'unanimité.

30.04	Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1200867004

Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de PPU des Faubourgs

Adopté à l'unanimité.

41.01	Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1202614003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec

Traité.

41.02	Service de la culture , Direction - 1208021005

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Traité.

41.03	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1207383001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish

Traité.

41.04	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1207953001

Avis de motion et dépôt - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000$ pour sa mise en oeuvre

Traité.

41.05	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction - 1206407009

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020

Traité.

41.06	Service des finances , Direction des revenus - 1203843010

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

Traité.

41.07	Service des finances , Direction des revenus - 1203843009

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG19-030)

Traité.

42.01	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction - 1190592001

Adoption - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service des finances , Direction des revenus - 1203843001

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

Adopté à la majorité des voix.

42.03	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1207796007

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1205326001

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une durée de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Adopté à l'unanimité.

50.02	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction - 1203012001

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

Adopté à l'unanimité.

50.03	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1195326005

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1200079001

Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION du mardi 30 juin 2020, à 16 h

Au CM du lundi 24 août 2020, à 13 h

Article 7.02

20.01	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1205008004

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ à Centraide du Grand Montréal pour la mise en oeuvre de l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de la culture , Direction - 1206218001

Aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications / Mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre (CG16 0493)

Adopté à l'unanimité.

42.01	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1207953001

Adoption - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000 $ pour sa mise en oeuvre

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction - 1206407009

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service des finances , Direction des revenus - 1203843010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service des finances , Direction des revenus - 1203843009

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.03

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200029004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer à l'assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés ci-dessous, et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-07-16 17:11

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1200029004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer à l'assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Lors du dépôt à l'assemblée du conseil municipal du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, le document sous format PDF et joint au dossier décisionnel comportait deux coquilles, soit la présentation en double de la page S12 «'Renseignements complémentaires - Informations sectorielles consolidées - Résultats détaillés par organismes»' et l'absence de la page S14 «Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes». Le présent Addenda a pour effet d'inclure dans le GDD 1200029004 le document corrigé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

514 872-2436
Tél :
Télécop. : 514 872-8647

Rapport financier 2019 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé de Montréal (Nom de l'organisme) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Signature Yves Courchesne, CPA, CGA Date 2020-04-21

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 4
Rapport du vérificateur général 4.1

État consolidé des résultats 5
État consolidé de la situation financière 6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9

Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 10
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 11
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 12
  - Situation financière par organismes 13
- Charges par objets 14
- Fonds local d'investissement (FLI) 15
- Fonds local de solidarité (FLS) 16
- Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 17
- Excédent (déficit) accumulé 18
- Avantages sociaux futurs 19

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés 21
Analyse des charges consolidées 22

Annexe : Renseignements financiers non consolidés ventilés par compétences 23

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMH et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Cependant, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMH. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 14 avril 2020 relativement aux états financiers consolidés de la Ville, ayant été déposés au greffe de la Ville le 15 avril 2020.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et renseignements complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 21 avril 2020

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Budget	Réalisations	
		2019	2019	2018
Revenus				
Taxes	1	3 554 693 000	3 529 631 000	3 460 181 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	275 845 000	274 855 000	264 417 000
Quotes-parts	3	426 130 000	425 936 000	418 105 000
Transferts	4	1 301 698 000	1 233 622 000	1 506 828 000
Services rendus	5	1 807 738 000	1 812 902 000	1 725 422 000
Imposition de droits	6	248 418 000	369 332 000	318 973 000
Amendes et pénalités	7	208 413 000	179 463 000	189 033 000
Revenus de placements de portefeuille	8	116 842 000	152 612 000	128 401 000
Autres revenus d'intérêts	9	13 678 000	14 521 000	15 963 000
Autres revenus	10	110 296 000	97 592 000	121 294 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	8 063 751 000	8 090 466 000	8 148 617 000
Charges				
Administration générale	14	772 875 000	706 143 000	678 195 000
Sécurité publique	15	1 071 467 000	1 123 864 000	1 105 533 000
Transport	16	2 912 408 000	2 885 702 000	2 642 669 000
Hygiène du milieu	17	668 089 000	665 280 000	688 239 000
Santé et bien-être	18	176 496 000	182 698 000	149 178 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	303 306 000	323 907 000	244 862 000
Loisirs et culture	20	768 794 000	807 605 000	782 920 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	536 514 000	510 653 000	500 709 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	7 209 949 000	7 205 852 000	6 792 305 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	853 802 000	884 614 000	1 356 312 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		9 791 705 000	8 435 393 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		9 791 705 000	8 435 393 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		10 676 319 000	9 791 705 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	902 734 000	563 290 000
Débiteurs (note 5)	2	5 057 134 000	4 773 083 000
Prêts (note 6)	3	57 600 000	37 587 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 739 808 000	2 880 376 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 970 000	1 592 000
	8	8 759 246 000	8 255 928 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	578 396 000	456 280 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	2 313 560 000	2 024 366 000
Revenus reportés (note 12)	12	577 139 000	318 613 000
Dette à long terme (note 13)	13	12 980 955 000	12 342 217 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	308 651 000	316 864 000
	15	16 758 701 000	15 458 340 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(7 999 455 000)	(7 202 412 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	18 288 245 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	157 844 000	133 716 000
Stocks de fournitures	19	98 134 000	92 911 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	131 551 000	161 278 000
	21	18 675 774 000	16 994 117 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	10 676 319 000	9 791 705 000

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Budget	Réalisations	
		2019	2019	2018
Excédent (déficit) de l'exercice	1	853 802 000	884 614 000	1 356 312 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2	(3 015 347 000)	(2 747 389 000)	(2 911 897 000)
Produit de cession	3	6 701 000	21 652 000	29 925 000
Amortissement	4	1 070 928 000	1 054 966 000	1 016 695 000
(Gain) perte sur cession	5	(6 701 000)	(11 262 000)	(16 449 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(1 944 419 000)	(1 682 033 000)	(1 881 726 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		(24 128 000)	(3 133 000)
Variation des stocks de fournitures	9		(5 223 000)	(7 329 000)
Variation des autres actifs non financiers	10		29 727 000	107 309 000
	11		376 000	96 847 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(1 090 617 000)	(797 043 000)	(428 567 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19		(7 999 455 000)	(7 202 412 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	884 614 000	1 356 312 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 054 966 000	1 016 695 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(11 262 000)	(16 449 000)
-	4		
	5	1 928 318 000	2 356 558 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(284 051 000)	(567 308 000)
Autres actifs financiers	7	(20 013 000)	(4 757 000)
Créditeurs et charges à payer	8	234 999 000	94 208 000
Revenus reportés	9	258 526 000	155 782 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(8 213 000)	(142 052 000)
Propriétés destinées à la revente	11	(24 506 000)	766 000
Stocks de fournitures	12	(5 223 000)	(7 329 000)
Autres actifs non financiers	13	29 727 000	107 309 000
	14	2 109 564 000	1 993 177 000
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(2 693 194 000)	(2 815 718 000)
Produit de cession	16	21 652 000	29 925 000
	17	(2 671 542 000)	(2 785 793 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	(691 647 000)	(562 448 000)
Cession	21	832 215 000	756 191 000
	22	140 568 000	193 743 000
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	1 946 086 000	2 110 169 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(1 307 348 000)	(1 045 617 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25	122 116 000	(182 019 000)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	760 854 000	882 533 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	339 444 000	283 660 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	563 290 000	279 630 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	563 290 000	279 630 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	902 734 000	563 290 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Statut de l'organisme municipal

Voir la note 1 à la page S11-11.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 25 et 28.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

A) Périmètre comptable et partenariats

.

a) Périmètre comptable

Voir la note 2.A à la page S11-11.

b) Partenariats

S/O.

B) Comptabilité d'exercice

S/O.

C) Actifs

.

a) Actifs financiers

Voir la note 2.C à la page S11-12.

b) Actifs non financiers

Voir la note 2.E à la page S11-15.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

D) Passifs

Voir la note 2.D aux pages S11-13 et S11-14.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

E) Revenus

Voir la note 2.F à la page S11-16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

F) Avantages sociaux futurs

Voir la note 2.D.e à la page S11-14.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 25 aux pages S11-39 et S11-40.

H) Instruments financiers

Voir la note 2.G.c à la page S11-18.

I) Autres éléments

Voir la note 2.B à la page S11-12 et la note 2.G aux pages S11-17 à S11-19.

3. Modification de méthodes comptables

S/O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	846 398 000	558 190 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	56 336 000	5 100 000
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	902 734 000	563 290 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	103 027 000	198 144 000

Note

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôt. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,89 % à 2,40 % (2,10 % en 2018). Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la page S10, le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2019 est établi à 660,3 M$ (606,1 M$ en 2018). La variation de ce coût entre 2019 et 2018 est retranchée des créditeurs et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

5. Débiteurs			
Taxes municipales	11	100 505 000	119 208 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	4 199 872 000	3 970 088 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	273 690 000	256 620 000
Organismes municipaux	15	56 063 000	57 694 000
Autres			
- Services rendus et autres	16	427 004 000	369 473 000
-	17		
	18	5 057 134 000	4 773 083 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 886 157 000	2 862 834 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 886 157 000	2 862 834 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	134 889 000	128 500 000

Note

Voir la note 5 aux pages S11-20 et S11-21.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

6. Prêts

Prêts à un office d'habitation	24	5 691 000	5 376 000
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Aux PME Montréal	26	45 493 000	29 080 000
- Soldes prix de vente et autres	27	6 416 000	3 131 000
	28	57 600 000	37 587 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

Voir la note 6 à la page S11-22.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30	2 377 291 000	2 566 743 000
Autres placements	31	362 517 000	313 633 000
	32	2 739 808 000	2 880 376 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	2 377 291 000	2 566 743 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Voir la note 7 aux pages S11-22 et S11-23.

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(31 445 000)	(28 003 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(277 206 000)	(288 861 000)
	37	(308 651 000)	(316 864 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	331 418 000	236 878 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	(1 966 000)	22 067 000
Régimes à cotisations déterminées	40	1 460 000	1 277 000
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	2 902 000	2 777 000
	43	333 814 000	262 999 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Voir la note 8 aux pages S11-24 à S11-27.

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	1 970 000	1 592 000
Autres	45		
	46	1 970 000	1 592 000

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018

10. Emprunts temporaires

Voir la note 10 à la page S11-28.

11. Créditeurs et charges à payer

Fournisseurs	47	835 248 000	708 693 000
Salaires et avantages sociaux	48	586 547 000	567 554 000
Dépôts et retenues de garantie	49	256 812 000	230 631 000
Provision pour contestations d'évaluation	50	40 708 000	39 153 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	83 141 000	83 907 000
Assainissement des sites contaminés	52	77 227 000	99 367 000
Autres			
- Int. courus sur la dette à LT	53	92 506 000	88 398 000
- Autres provisions	54	108 473 000	89 747 000
- Gouv. du Qc et entreprises	55	51 015 000	54 469 000
- ARTM	56	96 987 000	10 744 000
- Autres	57	84 896 000	51 703 000
	58	2 313 560 000	2 024 366 000

Note

Voir la note 11 à la page S11-29.

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	59	16 170 000	16 185 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		5 256 000
Fonds parcs et terrains de jeux	62	55 421 000	34 795 000
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions des promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
- Prime à l'émission de titres	68	74 856 000	62 651 000
- Autres transferts	69	384 806 000	155 716 000
- Fonds de dév. logement social	70	22 205 000	18 198 000
- Autres	71	23 681 000	25 812 000
	72	577 139 000	318 613 000

Note

Voir la note 12 à la page S11-30.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2019	2018
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,35	11,00	2020	2045	73	12 779 514 000	12 224 323 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					77		
Organismes municipaux					78		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres	1,75	7,25	2020	2029	80	201 441 000	117 894 000
					81	12 980 955 000	12 342 217 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	12 980 955 000	12 342 217 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2019	
2020	84	200 000 000	92	417 701 000	100	109	11 214 000	117	628 915 000	
2021	85	600 000 000	93	421 329 000	101	110	10 145 000	118	1 031 474 000	
2022	86	59 000 000	94	706 174 000	102	111	49 648 000	119	814 822 000	
2023	87	810 000 000	95	636 187 000	103	112	7 354 000	120	1 453 541 000	
2024	88	954 500 000	96	239 621 000	104	113	7 071 000	121	1 201 192 000	
2025 et +	89	6 779 972 000	97	955 030 000	105	114	116 009 000	122	7 851 011 000	
	90	9 403 472 000	98	3 376 042 000	106	115	201 441 000	123	12 980 955 000	
Intérêts et frais accessoires					107	( )		124	( )	
	91	9 403 472 000	99	3 376 042 000	108	116	201 441 000	125	12 980 955 000	

Note
Voir la note 13 aux pages S11-30 à S11-32.

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2019	2018
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	(7 999 455 000)	(7 202 412 000)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	( )	( )
	129	(7 999 455 000)	(7 202 412 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

15. Immobilisations

		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130	2 473 247 000	158	257 947 000	185	36 919 000	212	2 694 275 000
Eaux usées	131	3 398 852 000	159	204 770 000	186	452 818 000	213	3 150 804 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	4 181 838 000	160	448 532 000	187	242 054 000	214	4 388 316 000
Autres	133	6 109 943 000	161	559 701 000	188	79 049 000	215	6 590 595 000
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	4 120 244 000	163	546 976 000	190	14 727 000	217	4 652 493 000
Améliorations locatives	136	131 831 000	164	19 005 000	191	352 000	218	150 484 000
Véhicules	137	3 686 172 000	165	325 153 000	192	89 053 000	219	3 922 272 000
Ameublement et équipement de bureau	138	652 540 000	166	170 937 000	193	66 654 000	220	756 823 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	473 580 000	167	58 818 000	194	40 797 000	221	491 601 000
Terrains	140	1 396 431 000	168	151 534 000	195	2 895 000	222	1 545 070 000
Autres	141	13 089 000	169	4 016 000	196		223	17 105 000
	142	26 637 767 000	170	2 747 389 000	197	1 025 318 000	224	28 359 838 000
Immobilisations en cours	143		171		198		225	
	144	26 637 767 000	172	2 747 389 000	199	1 025 318 000	226	28 359 838 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145	704 732 000	173	82 960 000	200	36 897 000	227	750 795 000
Eaux usées	146	1 951 749 000	174	108 159 000	201	452 819 000	228	1 607 089 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	1 642 884 000	175	199 962 000	202	242 053 000	229	1 600 793 000
Autres	148	2 142 267 000	176	229 736 000	203	79 050 000	230	2 292 953 000
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	1 733 675 000	178	125 028 000	205	14 515 000	232	1 844 188 000
Améliorations locatives	151	73 916 000	179	11 831 000	206	274 000	233	85 473 000
Véhicules	152	1 274 250 000	180	157 179 000	207	82 409 000	234	1 349 020 000
Ameublement et équipement de bureau	153	294 429 000	181	98 174 000	208	66 132 000	235	326 471 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	213 447 000	182	41 866 000	209	40 779 000	236	214 534 000
Autres	155	206 000	183	71 000	210		237	277 000
	156	10 031 555 000	184	1 054 966 000	211	1 014 928 000	238	10 071 593 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	16 606 212 000					239	18 288 245 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

Voir la note 15 à la page S11-33. Le poste autres infrastructures comprend les

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

infrastructures suivantes: Réseau du métro de 3 274 M$, Conduits souterrains 1 219 M$, réseau d'éclairage 289 M$, parcs 1 499 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 15 M$, décharges de neige 123 M$, centre de tri de matières recyclables 56 M$ et infrastructures régionales de la STM 87 M$ (en 2018, réseau du métro 3 020 M$, Conduits souterrains 1 153 M$, réseau d'éclairage 260 M$, parcs 1 393 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 14 M$, décharges de neige 145 M$, centre de tri de matières recyclables 16 M$ et infrastructures régionales de la STM 80 M$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252	159 814 000	135 308 000
	253	159 814 000	135 308 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254	1 970 000	1 592 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255	157 844 000	133 716 000

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Dépôt achat métros et bus	256	54 523 000	92 400 000
- Dépôt achat d'autres actifs	257	5 169 000	
- Frais d'émission et d'escompte	258	60 182 000	60 011 000
Autres			
- Autres	259	11 677 000	8 867 000
-	260		
	261	131 551 000	161 278 000

Note

Voir la note 17 à la page S11-34.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

18. Obligations contractuelles

Voir la note 18 à la page S11-34.

19. Droits contractuels

Voir la note 19 à la page S11-35.

20. Passifs éventuels

Voir la note 20 aux pages S11-35 et S11-36.

a) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements 2019	Solde des cautionnements 2018
262			

Voir la note 20d à la page S11-36.

b) Auto-assurance

Voir la note 20a à la page S11-35.

c) Poursuites

Voir la note 20a à la page S11-35.

d) Autres

Voir les notes 20b et 20c aux pages S11-35 et S11-36.

21. Actifs éventuels

Voir la note 21 à la page S11-36.

22. Redressement aux exercices antérieurs

S/O.

23. Données budgétaires

Voir la note 23 à la page S11-37.

24. Instruments financiers

Voir la note 24 aux pages S11-37 et S11-38.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

25 Excédent accumulé
Voir la note 25 aux pages S11-39 et S11-40.

26 Revenus de transferts
Voir la note 26 à la page S11-41.

27 Revenus d'intérêts
Voir la note 27 à la page S11-41.

28 Remboursement de la dette
Voir la note 28 à la page S11-41.

29 Information relative aux apparentés
Voir la note 29 à la page S11-42.

30 Transfert d'actifs, de passifs, d'obligations et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation
Voir la note 30 à la page S11-42.

31 Événements postérieurs à la date des états financiers
Voir la note 31 à la page S11-43.

32 Chiffres de l'exercice précédent
Voir la note 32 à la page S11-43.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la SCSM), le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, les provisions pour dévaluation de prêts, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

b) Placements de portefeuille

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

c) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

d) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour moins-value est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs

a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

b) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

c) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

d) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs (suite)

e) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2019, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

b) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

c) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) Revenus

a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

d) Services rendus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments

a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

c) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

d) Conversion de devises étrangères

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

e) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

f) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

g) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

S/O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)

Voir note 4 à la page S11-3 ou 9-3(2).

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Taxes	100 505	119 208
Gouvernement du Canada et ses entreprises	273 690	256 620
Gouvernement du Québec et ses entreprises [1]	4 199 872	3 970 088
Organismes municipaux	56 063	57 694
Services rendus et autres	427 004	369 473
	5 057 134	4 773 083

[1] Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 2 886,2 M$ (2 862,8 M$ en 2018) dont la juste valeur s'établit à 2 990,9 M$ (2 912,1 M$ en 2018).

Une provision pour créances douteuses de 134,9 M$ (128,5 M$ en 2018) a été déduite des débiteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2019, s'établissent comme suit :

		Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2019				
	2020	325 596	3,33 %	4 175
	2021	284 389	3,22 %	21 268
	2022	253 989	3,19 %	13 358
	2023	217 214	3,16 %	62 206
	2024	149 867	3,25 %	99 262
	1 à 5 ans	1 231 055	3,24 %	200 269
	6 à 10 ans	335 381	2,77 %	525 728
	11 à 15 ans	151 421	2,71 %	377 173
	16 à 20 ans	45 778	2,79 %	19 352
		1 763 635	3,09 %	1 122 522
31 décembre 2018				
	2019	334 482	3,65 %	14 590
	2020	296 647	3,43 %	4 249
	2021	255 019	3,32 %	21 565
	2022	224 618	3,30 %	13 656
	2023	188 572	3,27 %	62 504
	1 à 5 ans	1 299 338	3,42 %	116 564
	6 à 10 ans	359 742	3,05 %	460 697
	11 à 15 ans	140 343	2,75 %	403 364
	16 à 20 ans	54 109	2,92 %	28 677
		1 853 532	3,28 %	1 009 302

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Prêts aux PME MTL	45 493	29 080
Prêts à un office municipal d'habitation	5 691	5 376
Prêts à des organismes à but non lucratif	4 534	2 303
Soldes de prix de vente	1 882	828
	57 600	37 587

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M$ (2,7 M$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 1,9 M$ (2,3 M$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéant en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,0 M$ (1,5 M$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2018).

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE
(en milliers de dollars)

	2019			2018
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	-	106 743	106 743	141 062
Obligations et débentures	2 377 291	255 774	2 633 065	2 739 314
	2 377 291	362 517	2 739 808	2 880 376

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements s'établit à 2 820,8 M$ (2 913,3 M$ en 2018).

Au 31 décembre 2018, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 566,7 M$ et à 313,6 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 505,1 M$ (700,0 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2019				
2020	106 743	394 763	501 506	2,73 %
2021	-	211 302	211 302	4,06 %
2022	-	143 061	143 061	2,89 %
2023	-	193 331	193 331	3,25 %
2024	-	409 668	409 668	3,12 %
1 à 5 ans	106 743	1 352 125	1 458 868	3,12 %
6 à 10 ans	-	878 991	878 991	3,24 %
11 à 15 ans	-	212 603	212 603	3,91 %
16 à 20 ans	-	166 973	166 973	3,91 %
Plus de 20 ans	-	22 373	22 373	4,10 %
	106 743	2 633 065	2 739 808	3,27 %
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020	-	417 462	417 462	2,85 %
2021	-	191 149	191 149	4,09 %
2022	-	135 342	135 342	2,91 %
2023	-	191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans	-	976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans	-	237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans	-	181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans	-	22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	3,45 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Régimes de retraite à prestations déterminées	31 445	28 003
Autres régimes	277 206	288 861
Passif au titre des avantages sociaux futurs	308 651	316 864

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 329,5 M$ (258,9 M$ en 2018). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,5 M$ (1,3 M$ en 2018) et à 2,9 M$ (2,8 M$ en 2018).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2016 à 2018.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	20 741 485	-	19 741 973	-
Obligation au titre des prestations constituées	(20 583 458)	(292 262)	(19 391 122)	(299 862)
Excédent (déficit)	158 027	(292 262)	350 851	(299 862)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(51 711)	15 056	(42 526)	11 001
Actif (passif) au titre des prestations constituées	106 316	(277 206)	308 325	(288 861)
Provision pour moins-value	(137 761)	-	(336 328)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(31 445)	(277 206)	(28 003)	(288 861)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(8 746 045)	(292 262)	(6 787 150)	(299 862)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 235 411	-	6 208 473	-
Déficit	(510 634)	(292 262)	(578 677)	(299 862)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 741 973	-	19 018 793	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 164 263	-	1 136 308	-
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	347 775	-	20 142	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 512 038	-	1 156 450	-
Cotisations de l'employeur	327 976	9 689	391 010	9 987
Cotisations des employés	233 696	-	209 706	-
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Solde à la fin de l'exercice	20 741 485	-	19 741 973	-
Juste valeur des actifs des régimes [1]	21 318 594	-	19 427 822	-

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Régimes de retraite [1]	Autres régimes	Régimes de retraite [1]	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Pertes (gains) survenues dans l'exercice sur l'obligation	270 179	1 806	(22 445)	(15 365)
Solde à la fin de l'exercice	20 583 458	292 262	19 391 122	299 862

[1] Au 31 décembre 2019, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 196,1 M$ (1 771,1 M$ au 31 décembre 2018) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Cotisations des employés	(233 696)	-	(209 706)	-
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	(134 220)	(2 580)	-	(4)
Amortissement des pertes actuarielles	65 809	331	96 031	1 743
Charge au titre des avantages de retraite	541 827	(12 429)	357 569	11 160
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 164 263)	-	(1 136 308)	-
Charge (revenu) d'intérêt	(11 842)	10 463	(53 395)	10 907
Variation de la provision pour moins-value	(198 567)	-	(67 296)	-
Charge totale	331 418	(1 966)	236 878	22 067

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,70% à 6,20%	3,00% à 3,50%	5,90% à 6,20%	3,50%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,70% à 6,25%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,10%	2,00% à 2,10%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,20% à 2,75%	2,20% à 2,50%	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		3,00% à 7,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,00%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2027 et 2028

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2019	2018
Régimes à cotisations déterminées	1 460	1 277
Régimes de retraite des élus municipaux	2 902	2 777

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Voir la note 9 à la page S11-4.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2019		2018	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	312 000	-	319 100	66 500
Titres [1]	1 781 500	578 396	1 762 200	389 780
	2 093 500	578 396	2 081 300	456 280

[1] Le montant total des titres autorisés de 1 781,5 M$ (1 762,2 M$ en 2018) se compose de la limite autorisée de 750,0 M$ à la STM et de 1 031,5 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires. La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2018, le taux moyen pondéré des marges de crédit utilisées était de 2,39 %.

Au 31 décembre 2019, le taux moyen pondéré des titres émis est de 1,87 % (2,17 % en 2018)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Fournisseurs	835 248	708 693
Rémunération et charges sociales	586 547	567 554
Dépôts et retenues de garantie	256 812	230 631
Intérêts courus sur la dette à long terme	92 506	88 398
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides [1]	83 141	83 907
Passif environnemental [2]	77 227	99 367
Contestations d'évaluation	40 708	39 153
Autres	108 473	89 747
Gouvernement du Québec et ses entreprises [3]	51 015	54 469
Autorité régionale de transport métropolitain	96 987	10 744
Autres	84 896	51 703
	2 313 560	2 024 366

[1] La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 145,2 M$ (153,2 M$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018).

[2] La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2019, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 54,1 M$ (76,9 M$ en 2018), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2045, se chiffrent à 73,5 M$ (96,5 M$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 23,1 M$ (22,5 M$ en 2018). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M$ (9,8 M$ 2018) ont réduit la provision au 31 décembre 2019.

[3] En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2019, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,3 M$ (39,7 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

12. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts	384 806	160 972
Primes à l'émission de titres	74 856	62 651
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	55 421	34 795
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 170	16 185
Fonds de développement du logement social	22 205	18 198
Autres	23 681	25 812
	577 139	318 613

13. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Obligations et emprunts bancaires [1]	12 779 514	12 224 323
Emprunts à terme et hypothèques immobilières [2]	177 972	90 645
Autres dettes à long terme	23 469	27 249
	12 980 955	12 342 217

[1] Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2018).

[2] Les hypothèques immobilières, au montant de 5,1 M$ (11,1 M$ en 2018), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 20,6 M$ (33,3 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2019	2018
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 753 298	4 276 154
De l'agglomération	2 583 345	2 281 092
Placements du fonds d'amortissement	2 377 291	2 566 743
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 886 157	2 862 834
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	380 864	355 394
	12 980 955	12 342 217

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 278,5 M$ (183,5 M$ en 2018). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2019			2018		
Années	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net
2019				1 301 788	242 780	1 059 008
2020	628 915	57 431	571 484	587 777	88 011	499 766
2021	1 031 474	297 167	734 307	964 097	297 167	666 930
2022	814 822	461 024	353 798	748 637	461 023	287 614
2023	1 453 541	579 812	873 729	1 319 772	507 072	812 700
2024	1 201 192	203 102	998 090	-	-	-
1 à 5 ans	5 129 944	1 598 536	3 531 408	4 922 071	1 596 053	3 326 018
6 à 10 ans	4 217 670	1 377 610	2 840 060	4 261 707	1 119 630	3 142 077
11 à 15 ans	1 234 463	93 321	1 141 142	722 607	80 365	642 242
16 à 20 ans	1 345 148	191 183	1 153 965	1 382 102	151 811	1 230 291
2043	934 556	-	934 556	934 556	-	934 556
2045	119 174	-	119 174	119 174	-	119 174
TOTAL	12 980 955	3 260 650	9 720 305	12 342 217	2 947 859	9 394 358

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2019	2018
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,57 %	3,75 %
6 à 10 ans	3,15 %	3,59 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,13 %
16 à 20 ans	3,36 %	3,60 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
	3,66 %	3,89 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 14 255,7 M$ (13 109,1 M$ en 2018). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 28,0 M$ (17,6 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

14. ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Voir la note 14 à la page S11-6.

15. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
COÛT				
Infrastructures	13 144 042	1 203 507	797 927	13 549 622
Réseau du métro - infrastructures	2 691 757	267 443	12 913	2 946 287
Réseau du métro - tunnels	328 081	-	-	328 081
Voitures de métro	1 964 959	104 565	-	2 069 524
Bâtiments	4 120 244	546 976	14 727	4 652 493
Améliorations locatives	131 831	19 005	352	150 484
Véhicules	1 721 213	220 588	89 053	1 852 748
Ameublement et équipement de bureau	652 540	170 937	66 654	756 823
Machinerie, outillage et équipement	473 580	58 818	40 797	491 601
Terrains	1 396 431	151 534	2 895	1 545 070
Autres	13 089	4 016	-	17 105
	26 637 767	2 747 389	1 025 318	28 359 838
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 558 715	517 650	797 906	5 278 459
Réseau du métro - infrastructures	775 855	99 769	12 913	862 711
Réseau du métro - tunnels	107 062	3 398	-	110 460
Voitures de métro	286 249	42 741	-	328 990
Bâtiments	1 733 675	125 028	14 515	1 844 188
Améliorations locatives	73 916	11 831	274	85 473
Véhicules	988 001	114 438	82 409	1 020 030
Ameublement et équipement de bureau	294 429	98 174	66 132	326 471
Machinerie, outillage et équipement	213 447	41 866	40 779	214 534
Autres	206	71	-	277
	10 031 555	1 054 966	1 014 928	10 071 593
VALEUR COMPTABLE NETTE	16 606 212	1 692 423	10 390	18 288 245

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 115,7 M$ au 31 décembre 2019 (1 231,8 M$ en 2018). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

Voir la note 16 à la page S11-8.

17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	54 523	92 400
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	5 169	-
Frais d'émission de titres	60 182	60 011
Autres	11 677	8 867
	131 551	161 278

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 3 069,0 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025-2050	Total
704,6 M$	424,0 M$	339,7 M$	262,8 M$	201,4 M$	1 136,5 M$	3 069,0 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 5 617,6 M$, dont 821,9 M$ pour l'acquisition de bus et 482,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

19. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 138,5 M$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 578,9 M$ et de services rendus de 559,6 M$ associés à la location de locaux et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2020 [1]	2021	2022	2023	2024	2025-2065	Total
301,4 M$	147,3 M$	128,1 M$	58,1 M$	46,3 M$	457,3 M$	1 138,5 M$

[1] Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 114,3 M$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 97,7 M$ et de services rendus de 16,6 M$ associés à des prêts d'employés.

Les droits contractuels liés aux activités d'immobilisations se chiffrent à 1 994,7 M$ dont 811,4 M$ pour l'acquisition de bus et 392,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 451,8 M$ (2 074,7 M$ en 2018).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective de 171 M$ intentée par la Ligue des Noirs du Québec et autorisée par la Cour supérieure le 7 août 2019. Cette action collective concerne toute personne physique des communautés noires et culturelles qui aurait subi du profilage racial entre le 14 août 2017 et le 11 janvier 2019. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 32,0 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

20. PASSIFS ÉVENTUELS (Suite)

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

d) Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (l'ARTM) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci se chiffrent à 193,6 M$ (201,7 M$ en 2018).

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 150,0 M$. Au 31 décembre 2019, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 8,6 M$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 3,2 M$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel relié aux prêts cautionnés est de 5,4 M$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

---

21. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

---

22. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (S/O)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

23. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en novembre 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau de la page S11-44.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en novembre 2018 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2019, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 820 754	2 739 808	2 913 333	2 880 376
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 990 942	2 886 157	2 912 118	2 862 834
Dette à long terme	14 255 749	12 980 955	13 109 158	12 342 217

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 28,0 M$ (17,6 M$ en 2018). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	236 774	211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés	606 280	239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(982 306)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 270 212)	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	11 626 006	10 718 932
	10 676 319	9 791 705

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à la différence entre le coût des immobilisations et le total des sources de financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net est viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

26. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 596	5 488
Gouvernement du Québec	402 233	327 129
Communauté métropolitaine de Montréal	42 988	37 603
	450 817	370 220
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	28 874	34 378
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	163	25 502
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	275 391	526 522
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	320 620	251 325
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	31 613	168 296
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	45 806	38 743
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	30 237	44 002
Autres	50 101	47 840
	782 805	1 136 608
	1 233 622	1 506 828

27. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Placements du fonds d'amortissement	96 471	78 926
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	56 141	49 475
	152 612	128 401
Arriérés de taxes	14 521	15 963
	167 133	144 364

28. REMBOURSEMENT DE LA DETTE DANS LES DONNÉES FINANCIÈRES ÉTABLIES À DES FINS FISCALES

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

29. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2019, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

30. TRANSFERT D'ACTIFS, DE PASSIFS, D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS ENTRE ORGANISMES COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, l'administration municipale avait débuté ou complété des démarches visant le transfert d'actifs, de passifs et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation de la Ville.

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Technoparc Montréal

En vertu d'une entente intervenue le 19 décembre 2019, Technoparc Montréal a cédé à l'administration municipale, sans compensation monétaire, l'ensemble de ses éléments d'actifs en contrepartie de la prise en charge, par l'administration municipale de son passif et de ses obligations et responsabilités. Les actifs, d'une valeur comptable nette de 18,5 M$, sont composés de propriétés destinées à la revente et d'immobilisations. Les passifs, au montant de 4,4 M$, sont principalement lié aux propriétés destinées à la revente.

Le transfert de ces actifs et passifs a été effectués à la valeur comptable nette à la date du transfert. Il n'a aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville. À compter du 1er janvier 2020, les activités associées à la gestion des actifs transférés seront exercées par l'administration municipale. Le processus de dissolution de Technoparc Montréal se poursuivra en 2020.

Exercice subséquent

Société en commandite Stationnement de Montréal

Le 31 décembre 2019, l'administration municipale a résilié l'entente qu'elle avait conclue en 1995 avec la Société en commandite Stationnement de Montréal, par laquelle elle lui avait confié l'exploitation du stationnement tarifé sur son territoire. Les parties ont signé un acte de cession qui fait en sorte que l'administration municipale devient propriétaire, le 1er janvier 2020, des immeubles et autres biens meubles liés à l'exploitation du stationnement tarifé. Cette cession est consentie sans compensation monétaire et en considération de la prise en charge, par l'administration municipale, de certains contrats, réclamations et recours de la SCSM. Le 1er janvier 2020, la valeur comptable nette des actifs cédés est de 12,4 M$.

Agence de mobilité durable

L'Agence de mobilité durable, nouvel organisme du périmètre comptable, a été constituée le 13 février 2019 en vertu de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. À compter du 1er janvier 2020, conformément à une l'entente intervenue entre les parties, l'administration municipale lui a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et lui cède certains actifs pour une considération équivalente à leur valeur comptable nette de 7,4 M$. Cette transaction, constatée à la valeur comptable nette, n'aura aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, des stationnements incitatifs et des terminus et que cette dernière cédera des stationnements incitatifs et des terminus.

COVID-19 (maladie à coronavirus 2019)

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. De plus, le 23 mars 2020, à l'exception de certains services essentiels, le gouvernement québécois a ordonné la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec jusqu'au 4 mai 2020.

Face à cette pandémie, la Ville a adopté plusieurs mesures spécifiques qui comprennent notamment l'annulation de festivals, événements sportifs et rassemblements publics sur l'ensemble du territoire montréalais jusqu'au 2 juillet ainsi que la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, de plusieurs installations culturelles et sportives, des bureaux Accès Montréal et de différents comptoirs de services. La Ville a également reporté au 2 juillet les deuxièmes versements des taxes foncières et des quotes-parts exigées des municipalités liées et suspendu l'augmentation annuelle des tarifs des parcomètres. Des mesures d'aide aux personnes vulnérables et aux commerces et entreprises ont aussi été prises. La Ville continue d'assurer les services municipaux essentiels, comme l'accès à l'eau potable, les services d'urgence, le transport collectif et la collecte des ordures et du recyclage.

De plus, la COVID-19 a aussi des incidences financières importantes telle la baisse de la valeur marchande des actifs des régimes de retraite qui pourrait affecter les résultats financiers des exercices futurs. Toutefois, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient causer sur les résultats financiers consolidés et sur la situation financière de la Ville au cours des exercices futurs.

---

32. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS *(en milliers de dollars)*

	2019				
	Budgets déposés				
	Administration municipale	Organismes contrôlés [1]	Ajustements [2]	Éliminations [3]	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 577 627	-	-	(22 934)	**3 554 693**
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	-	-	-	**275 845**
Quotes-parts	426 130	-	-	-	**426 130**
Transferts	320 344	814 146	212 000	(44 792)	**1 301 698**
Services rendus	316 538	1 585 772	-	(94 572)	**1 807 738**
Imposition de droits	248 418	-	-	-	**248 418**
Amendes et pénalités	208 413	-	-	-	**208 413**
Intérêts	151 678	16 315	-	(37 473)	**130 520**
Autres revenus	24 210	86 986	1 100	(2 000)	**110 296**
	5 549 203	2 503 219	213 100	(201 771)	**8 063 751**
Charges					
Administration générale	765 321	-	15 579	(8 025)	**772 875**
Sécurité publique	1 042 111	-	30 025	(669)	**1 071 467**
Transport	1 047 736	1 683 395	282 361	(101 084)	**2 912 408**
Hygiène du milieu	432 542	-	236 786	(1 239)	**668 089**
Santé et bien-être	115 107	74 550	1 667	(14 828)	**176 496**
Aménagement, urbanisme et développement	257 999	6 100	42 263	(3 056)	**303 306**
Loisirs et culture	589 601	49 418	165 172	(35 397)	**768 794**
Frais de financement	408 677	165 310	-	(37 473)	**536 514**
	4 659 094	1 978 773	773 853	(201 771)	**7 209 949**
Excédent avant financement et affectations	890 109	524 446	(560 753)	-	**853 802**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(498 425)	-	498 425	-	**-**
Affectations (note 25)					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	23 830	-	(23 830)	-	**-**
Réserves financières et fonds réservés	(434 661)	-	434 661	-	**-**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	19 147	-	(19 147)	-	**-**
	(391 684)	-	391 684	-	**-**
Excédent consolidé budgété de l'exercice	-	524 446	329 356	-	**853 802**

[1] Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 297,1 M$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 286,3 M$, santé et bien-être 10,7 M$ et aménagement, urbanisme et développement 0,1 M$.

[2] Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'immobilisations de 213,1 M$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 773,8 M$. En contrepartie, le remboursement de la dette à long terme et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

[3] En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

S12-G

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés	Total consolidé[1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	3 482 078 000	3 577 627 000	3 554 283 000			3 529 631 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	264 417 000	275 845 000	274 855 000			274 855 000
Quotes-parts	3	418 105 000	426 130 000	425 936 000			425 936 000
Transferts	4	283 068 000	320 344 000	358 668 000		143 846 000	450 817 000
Services rendus	5	313 510 000	316 538 000	313 994 000		1 580 772 000	1 812 902 000
Imposition de droits	6	318 973 000	248 418 000	369 332 000			369 332 000
Amendes et pénalités	7	189 033 000	208 413 000	179 463 000			179 463 000
Revenus de placements de portefeuille	8	117 142 000	100 527 000	122 043 000		30 569 000	152 612 000
Autres revenus d'intérêts	9	43 660 000	51 151 000	50 683 000			14 521 000
Autres revenus	10	46 420 000	24 210 000	28 452 000		57 908 000	74 360 000
Effet net des opérations de restructuration	11			8 472 000			
	12	5 476 406 000	5 549 203 000	5 686 181 000		1 813 095 000	7 284 429 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	191 429 000	212 000 000	149 323 000		633 482 000	782 805 000
Imposition de droits	16						
Effet net des opérations de restructuration				5 047 000			
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	7 386 000	1 100 000	9 129 000			9 129 000
Autres	18	7 752 000		8 573 000		5 530 000	14 103 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	206 567 000	213 100 000	172 072 000		639 012 000	806 037 000
	21	**5 682 973 000**	**5 762 303 000**	**5 858 253 000**		**2 452 107 000**	**8 090 466 000**
Charges							
Administration générale	22	673 533 000	765 321 000	701 590 000	13 747 000		706 143 000
Sécurité publique	23	1 077 332 000	1 042 111 000	1 096 757 000	27 802 000		1 123 864 000
Transport	24	1 016 709 000	1 047 736 000	1 023 479 000	274 090 000	1 691 394 000	2 885 702 000
Hygiène du milieu	25	466 652 000	432 542 000	442 469 000	224 096 000		665 280 000
Santé et bien-être	26	94 991 000	115 107 000	123 976 000	1 462 000	71 726 000	182 698 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	200 721 000	257 999 000	278 220 000	41 199 000	10 228 000	323 907 000
Loisirs et culture	28	597 210 000	589 601 000	617 601 000	157 848 000	67 728 000	807 605 000
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	397 165 000	408 677 000	400 983 000		145 832 000	510 653 000
Effet net des opérations de restructuration	31					13 519 000	
Amortissement des immobilisations	32	726 848 000	773 852 000	740 244 000	(740 244 000)		
	33	**5 251 161 000**	**5 432 946 000**	**5 425 319 000**		**2 000 427 000**	**7 205 852 000**
Excédent (déficit) de l'exercice	34	**431 812 000**	**329 357 000**	**432 934 000**		**451 680 000**	**884 614 000**

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	431 812 000	329 357 000	432 934 000	451 680 000	884 614 000
Moins: revenus d'investissement	2	(206 567 000)	(213 100 000)	(172 072 000)	(639 012 000)	(806 037 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	225 245 000	116 257 000	260 862 000	(187 332 000)	78 577 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	726 848 000	773 852 000	740 244 000	314 722 000	1 054 966 000
Produit de cession	5	29 863 000	6 701 000	18 576 000	3 076 000	21 652 000
(Gain) perte sur cession	6	(24 138 000)	(6 701 000)	(12 547 000)	1 285 000	(11 262 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7				5 047 000	
	8	732 573 000	773 852 000	746 273 000	324 130 000	1 065 356 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	33 148 000	38 900 000	60 380 000		26 110 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(506 440 000)	(540 244 000)	(541 991 000)	(109 335 000)	(651 326 000)
	18	(473 292 000)	(501 344 000)	(481 611 000)	(109 335 000)	(625 216 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(17 704 000)	( )	(10 531 000)	(51 143 000)	(61 674 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	117 980 000	23 830 000	159 109 000	273 000	159 382 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(354 486 000)	(434 661 000)	(437 312 000)	(9 095 000)	(446 407 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(17 622 000)	22 066 000	14 069 000	3 616 000	51 955 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(271 832 000)	(388 765 000)	(274 665 000)	(56 349 000)	(296 744 000)
	26	(12 551 000)	(116 257 000)	(10 003 000)	158 446 000	143 396 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	212 694 000		250 859 000	(28 886 000)	221 973 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

11

S14

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Réalisations 2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	206 567 000	172 072 000	639 012 000	806 037 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(103 581 000)	(111 354 000)	( )	(111 354 000)
Sécurité publique	3	(58 918 000)	(50 547 000)	( )	(50 547 000)
Transport	4	(537 582 000)	(556 672 000)	(900 682 000)	(1 457 354 000)
Hygiène du milieu	5	(513 545 000)	(507 446 000)	( )	(507 446 000)
Santé et bien-être	6	(25 892 000)	(2 253 000)	(28 898 000)	(31 151 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(66 845 000)	(95 905 000)	(62 000)	(90 920 000)
Loisirs et culture	8	(415 138 000)	(498 597 000)	(20 000)	(498 617 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 721 501 000)	(1 822 774 000)	(929 662 000)	(2 747 389 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	918 781 000	1 082 587 000	268 802 000	1 385 656 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	17 704 000	10 531 000	51 143 000	61 674 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16	10 150 000	15 155 000		15 155 000
Réserves financières et fonds réservés	17	426 443 000	84 782 000		84 782 000
	18	454 297 000	110 468 000	51 143 000	161 611 000
	19	(348 423 000)	(629 719 000)	(609 717 000)	(1 200 122 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(141 856 000)	(457 647 000)	29 295 000	(394 085 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

S15

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2018	2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	480 333 000	786 817 000	115 917 000	902 734 000
Débiteurs (note 5)	2	2 925 473 000	3 166 130 000	3 044 763 000	5 057 134 000
Prêts (note 6)	3	37 386 000	55 718 000	1 882 000	57 600 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 265 385 000	2 292 332 000	447 476 000	2 739 808 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000	378 000	1 970 000
	8	5 710 169 000	6 302 589 000	3 610 416 000	8 759 246 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10		199 385 000	379 011 000	578 396 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 668 213 000	1 803 411 000	569 820 000	2 313 560 000
Revenus reportés (note 12)	12	311 275 000	564 107 000	13 032 000	577 139 000
Dette à long terme (note 13)	13	9 221 042 000	9 922 209 000	4 152 834 000	12 980 955 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	304 546 000	287 199 000	21 452 000	308 651 000
	15	11 505 076 000	12 776 311 000	5 136 149 000	16 758 701 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(5 794 907 000)	(6 473 722 000)	(1 525 733 000)	(7 999 455 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	10 868 497 000	11 944 998 000	6 343 247 000	18 288 245 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	120 839 000	157 844 000		157 844 000
Stocks de fournitures	19	50 276 000	46 915 000	51 219 000	98 134 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	50 044 000	51 648 000	79 903 000	131 551 000
	21	11 089 656 000	12 201 405 000	6 474 369 000	18 675 774 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	215 822 000	246 596 000	(9 822 000)	236 774 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	377 047 000	417 508 000	42 269 000	459 777 000
Réserves financières et fonds réservés	24	82 643 000	440 531 000	165 749 000	606 280 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(1 184 066 000)	(1 212 485 000)	(113 591 000)	(1 270 212 000)
Financement des investissements en cours	26	(251 026 000)	(708 673 000)	(273 633 000)	(982 306 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	6 054 329 000	6 544 206 000	5 137 664 000	11 626 006 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	5 294 749 000	5 727 683 000	4 948 636 000	10 676 319 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
Rémunération	1	1 773 917 000	1 834 881 000	2 609 478 000	2 516 290 000
Charges sociales	2	521 380 000	512 177 000	752 082 000	667 314 000
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	3				
Ententes de services					
Services de transport collectif	4				
Autres services	5				
Autres biens et services	6	956 568 000	976 814 000	1 319 803 000	1 222 658 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	7	317 152 000	305 492 000	364 347 000	342 744 000
D'autres organismes municipaux	8				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	30 889 000	34 699 000	115 424 000	130 436 000
D'autres tiers	10	59 221 000	57 048 000	20 886 000	18 982 000
Autres frais de financement	11	1 415 000	3 744 000	9 996 000	8 547 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	12	639 142 000	581 334 000	581 334 000	590 778 000
Transferts	13				
Autres	14	48 552 000	51 990 000	293 000	210 000
Autres organismes					
Transferts	15				
Autres	16	238 036 000	310 016 000	327 274 000	223 566 000
Amortissement des immobilisations	17	773 852 000	740 244 000	1 054 966 000	1 016 695 000
Autres					
- Autres	18	72 822 000	16 880 000	49 969 000	54 085 000
-	19				
-	20				
	21	5 432 946 000	5 425 319 000	7 205 852 000	6 792 305 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	23		
Supportant les engagements de prêts	24		
Supportant les garanties de prêts	25		
	26		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	26		
Supportant les engagements de prêts	27		
	28		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
	3		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	4		
Créances douteuses	5		
Autres frais de gestion	6		
	7		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	8		
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
	14		
	15		
Excédent (déficit) de l'exercice	16		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17		
Placements de portefeuille	18		
Débiteurs	19		
Provision pour créances douteuses	20	( )	( )
	21		
Autres	22		
	23		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24		
Créditeurs et charges à payer	25		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	26		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	27		
Autres	28		
Autres	29		
	30		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	31		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	236 774 000	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	459 777 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés	3	606 280 000	239 297 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 270 212 000)	(1 232 778 000)
Financement des investissements en cours	5	(982 306 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	11 626 006 000	10 718 932 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	10 676 319 000	9 791 705 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	246 596 000	215 822 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10	(9 822 000)	(3 897 000)
	11	236 774 000	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
- Affect. À l'exercice suivant	12	12 740 000	4 800 000
- Exc.affect.-Arrondissements	13	226 117 000	205 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	14	124 866 000	107 136 000
- Exc.affect.-Autres fins	15	53 785 000	59 858 000
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	417 508 000	377 047 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
- Exc.affect.-Autres fins	22	42 269 000	65 503 000
-	23		
-	24		
	25	42 269 000	65 503 000
	26	459 777 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
- Gestion de la voirie	27	26 791 000	34 538 000
- Gestion de l'eau	28	27 541 000	35 337 000
- Immobilisations	29	375 450 000	282 000
-	30		
-	31		
	32	429 782 000	70 157 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 570 000	3 768 000
Organismes contrôlés et partenariats	38	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	814 000	2 183 000
Organismes contrôlés et partenariats	42	6 057 000	6 057 000
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Immobilisations	45	152 692 000	143 597 000
- U. de stationnement et autres	46	6 365 000	6 535 000
	47	176 498 000	169 140 000
	48	606 280 000	239 297 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(191 827 000)	(199 140 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	(42 700 000)	(57 000 000)
Autres	52	((123 375 000))	((162 856 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(117 269 000)	(99 401 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	(35 200 000)	(36 800 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(152 469 000)	(136 201 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	(6 740 000)	(8 940 000)
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	(6 740 000)	(8 940 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(5 511 000)	(4 030 000)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
- Act.de fonc. financées	72	(1 402 538 000)	(1 355 985 000)
- Act.de fonc. à financer	73	(88 803 000)	(89 318 000)
	74	(1 496 852 000)	(1 449 333 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	5 511 000	4 030 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76	289 476 000	251 517 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	79	90 862 000	106 149 000
	80	385 849 000	361 696 000
	81	(1 270 212 000)	(1 232 778 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	740 373 000	746 346 000
Investissements à financer	83	(1 722 679 000)	(1 334 567 000)
	84	(982 306 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	18 288 245 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente	86	159 814 000	135 308 000
Prêts	87	57 600 000	37 587 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	2 377 291 000	2 566 743 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	20 882 950 000	19 345 850 000
Ajustements aux éléments d'actif	91	(308 276 000)	(279 044 000)
	92	20 574 674 000	19 066 806 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(12 980 955 000)	(12 342 217 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 886 157 000	2 862 834 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 113 062 000	1 104 468 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97	33 068 000	27 041 000
	98	(8 948 668 000)	(8 347 874 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	( )	( )
	100	(8 948 668 000)	(8 347 874 000)
	101	11 626 006 000	10 718 932 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	12	2	21

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2019	2018
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(28 003 000)	(182 135 000)
Charge de l'exercice	4	(331 418 000)	(236 878 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	327 976 000	391 010 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(31 445 000)	(28 003 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	20 741 485 000	19 741 973 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(20 583 458 000)	(19 391 122 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	158 027 000	350 851 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(51 711 000)	(42 526 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	106 316 000	308 325 000
Provision pour moins-value	12	(137 761 000)	(336 328 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(31 445 000)	(28 003 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	24	24
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	8 235 411 000	6 208 473 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(8 746 045 000)	(6 787 150 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(510 634 000)	(578 677 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	510 410 000	470 637 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	333 524 000	607 000
	20	843 934 000	471 244 000
Cotisations salariales des employés	21	(233 696 000)	(209 706 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	610 238 000	261 538 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	65 809 000	96 031 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(134 220 000)	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	(198 567 000)	(67 296 000)
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	343 260 000	290 273 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	1 152 421 000	1 082 913 000
Rendement espéré des actifs	33	(1 164 263 000)	(1 136 308 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(11 842 000)	(53 395 000)
Charge de l'exercice	35	331 418 000	236 878 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	1 512 038 000	1 156 450 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(1 164 263 000)	(1 136 308 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	347 775 000	20 142 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	(270 179 000)	22 445 000
Prestations versées au cours de l'exercice	40	1 074 198 000	1 033 986 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	21 318 594 000	19 427 822 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	(140 421 000)	(135 167 000)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44	435 066 000	391 650 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	1 761 018 000	1 379 432 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	13	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	5,86 %	5,97 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	5,87 %	6,04 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,52 %	2,68 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,02 %	2,02 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53		54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

		2019	2018
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(288 861 000)	(276 781 000)
Charge de l'exercice	56	((1 966 000))	(22 067 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	9 689 000	9 987 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(277 206 000)	(288 861 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(292 262 000)	(299 862 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(292 262 000)	(299 862 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	15 056 000	11 001 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(277 206 000)	(288 861 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(277 206 000)	(288 861 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(292 262 000)	(299 862 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(292 262 000)	(299 862 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	10 105 000	9 953 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	(20 285 000)	(532 000)
	72	(10 180 000)	9 421 000
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	(10 180 000)	9 421 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	331 000	1 743 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	(2 580 000)	(4 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	(12 429 000)	11 160 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	10 463 000	10 907 000
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	10 463 000	10 907 000
Charge de l'exercice	87	(1 966 000)	22 067 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	(1 806 000)	15 365 000
Prestations versées au cours de l'exercice	92	9 689 000	9 987 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	13	12
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	3,15 %	3,50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	2,29 %	2,90 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,10 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	5,46 %	6,06 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	3,70 %	4,12 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 028	2 028
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2019	2018
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	111		
Autres régimes	112	1 460 000	1 277 000
	113	1 460 000	1 277 000

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 114 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2019	2018
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	115		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2019	2018
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	116	103	106

Description du régime

.

		2019	2018
Cotisations des élus au RREM	117	472 000	426 000
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	118	1 615 000	1 436 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	119	1 287 000	1 341 000
	120	2 902 000	2 777 000

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
TAXES		**Réalisations 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 775 695 000	2 751 043 000	2 736 686 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	394 192 000	394 192 000	347 172 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	103 332 000	103 332 000	100 080 000
Activités de fonctionnement	6	149 088 000	149 088 000	143 309 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	2 099 000	2 099 000	2 170 000
	9	3 424 406 000	3 399 754 000	3 329 417 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	23 969 000	23 969 000	24 373 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	14 192 000	14 192 000	14 096 000
Autres				
- Taxe immatriculation	14	36 032 000	36 032 000	35 778 000
- Autres	15	626 000	626 000	650 000
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 353 000	13 353 000	13 101 000
Service de la dette	18	7 449 000	7 449 000	8 048 000
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20	20 509 000	20 509 000	21 145 000
Activités d'investissement	21			
	22	116 130 000	116 130 000	117 191 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24	13 747 000	13 747 000	13 573 000
	25	13 747 000	13 747 000	13 573 000
	26	129 877 000	129 877 000	130 764 000
	27	3 554 283 000	3 529 631 000	3 460 181 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2018
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	28	33 562 000	33 562 000	33 641 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	29	4 019 000	4 019 000	3 655 000
Taxes d'affaires	30			
Compensations pour les terres publiques	31			
	32	37 581 000	37 581 000	37 296 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	76 048 000	76 048 000	74 798 000
Cégeps et universités	34	58 856 000	58 856 000	56 408 000
Écoles primaires et secondaires	35	46 151 000	46 151 000	42 714 000
	36	181 055 000	181 055 000	173 920 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	37	1 564 000	1 564 000	1 525 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38	190 000	190 000	167 000
Taxes d'affaires	39			
	40	1 754 000	1 754 000	1 692 000
	41	220 390 000	220 390 000	212 908 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	42	33 024 000	33 024 000	31 107 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43	3 990 000	3 990 000	3 418 000
Taxes d'affaires	44	2 115 000	2 115 000	1 335 000
	45	39 129 000	39 129 000	35 860 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	46			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	47	13 239 000	13 239 000	13 600 000
	48	13 239 000	13 239 000	13 600 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49			
Autres	50	2 097 000	2 097 000	2 049 000
	51	2 097 000	2 097 000	2 049 000
	52	274 855 000	274 855 000	264 417 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53	21 752 000	21 752 000	20 130 000
Sécurité publique				
Police	54	11 455 000	11 455 000	8 126 000
Sécurité incendie	55	8 157 000	8 157 000	8 246 000
Sécurité civile	56	4 000 000	4 000 000	
Autres	57	120 000	120 000	125 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58	2 355 000	2 355 000	2 777 000
Enlèvement de la neige	59	666 000	666 000	693 000
Autres	60	693 000	693 000	1 079 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	2 508 000	84 430 000	80 368 000
Transport adapté	62			
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	394 000	394 000	141 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	61 000	61 000	63 000
Traitement des eaux usées	70	10 718 000	10 718 000	13 886 000
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72	17 891 000	17 891 000	17 663 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73	450 000	450 000	503 000
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76	149 000	149 000	183 000
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78	1 896 000	1 896 000	443 000
Autres	79			
Santé et bien-être				
Logement social	80	28 106 000	28 106 000	978 000
Sécurité du revenu	81			
Autres	82	14 897 000	14 897 000	15 583 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83	3 549 000	3 549 000	
Rénovation urbaine	84	1 767 000	1 767 000	2 043 000
Promotion et développement économique	85	54 677 000	54 677 000	18 849 000
Autres	86			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87	1 515 000	11 712 000	11 457 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	88	4 700 000	4 700 000	4 820 000
Autres	89	8 739 000	8 769 000	9 429 000
Réseau d'électricité	90			
	91	201 215 000	293 364 000	217 585 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92	(1 503 000)	(1 503 000)	4 359 000
Sécurité publique				
Police	93	36 000	36 000	
Sécurité incendie	94	56 000	56 000	
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97	3 525 000	3 525 000	29 402 000
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99	(20 000)	(20 000)	800 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100		633 482 000	945 179 000
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106	87 000	87 000	
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	(223 000)	(223 000)	1 824 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	33 545 000	33 545 000	57 588 000
Traitement des eaux usées	109	5 488 000	5 488 000	17 264 000
Réseaux d'égout	110	27 861 000	27 861 000	37 382 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			
Santé et bien-être				
Logement social	119	1 966 000	1 966 000	25 666 000
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123	563 000	563 000	
Promotion et développement économique	124			
Autres	125	34 000	34 000	1 265 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126	73 502 000	73 502 000	11 701 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000	4 142 000
Autres	128	264 000	264 000	36 000
Réseau d'électricité	129			
	130	149 323 000	782 805 000	1 136 608 000

84/192

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2018
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	23 004 000	23 004 000	19 679 000
Fonds de développement des territoires	136			8 867 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			
Autres	138	134 449 000	134 449 000	124 089 000
	139	157 453 000	157 453 000	152 635 000
TOTAL DES TRANSFERTS	140	507 991 000	1 233 622 000	1 506 828 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Réalisations 2018
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	141			
Évaluation	142			
Autres	143			
	144			
Sécurité publique				
Police	145			
Sécurité incendie	146			
Sécurité civile	147			
Autres	148			
	149			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	150			
Enlèvement de la neige	151	8 000	8 000	8 000
Autres	152			
Transport collectif	153		1 406 494 000	1 343 301 000
Autres	154			
	155	8 000	1 406 502 000	1 343 309 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	320 000	320 000	264 000
Réseau de distribution de l'eau potable	157			
Traitement des eaux usées	158			
Réseaux d'égout	159			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	160			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	161			
Tri et conditionnement	162			
Autres	163			
Autres	164			
Cours d'eau	165			
Protection de l'environnement	166			
Autres	167			
	168	320 000	320 000	264 000
Santé et bien-être				
Logement social	169			
Autres	170			
	171			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	172			
Rénovation urbaine	173			
Promotion et développement économique	174			
Autres	175			
	176			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	177			
Activités culturelles				
Bibliothèques	178			
Autres	179			
	180			
Réseau d'électricité	181			
	182	328 000	1 406 822 000	1 343 573 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2018
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	183	311 000	311 000	359 000
Évaluation	184	130 000	130 000	75 000
Autre	185	33 019 000	33 019 000	31 656 000
	186	33 460 000	33 460 000	32 090 000
Sécurité publique				
Police	187	44 560 000	27 762 000	24 207 000
Sécurité incendie	188	517 000	517 000	615 000
Sécurité civile	189			
Autres	190	61 000	61 000	30 000
	191	45 138 000	28 340 000	24 852 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	192	4 711 000	4 711 000	4 913 000
Enlèvement de la neige	193	1 778 000	1 778 000	1 918 000
Autres	194	51 684 000	9 200 000	11 869 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	195		(735 000)	(848 000)
Transport adapté	196			
Transport scolaire	197			
Autres	198			17 000
Autres	199	12 691 000	82 413 000	80 245 000
	200	70 864 000	97 367 000	98 114 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201			
Réseau de distribution de l'eau potable	202	1 379 000	1 379 000	849 000
Traitement des eaux usées	203	4 055 000	4 055 000	4 535 000
Réseaux d'égout	204	217 000	217 000	799 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	205	146 000	146 000	571 000
Matières recyclables	206	480 000	480 000	524 000
Autres	207	409 000	409 000	249 000
Cours d'eau	208			
Protection de l'environnement	209	856 000	856 000	1 538 000
Autres	210	25 000	25 000	60 000
	211	7 567 000	7 567 000	9 125 000
Santé et bien-être				
Logement social	212	409 000	65 295 000	55 335 000
Sécurité du revenu	213	18 919 000	18 919 000	22 581 000
Autres	214	133 000	133 000	133 000
	215	19 461 000	84 347 000	78 049 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	216	42 269 000	43 038 000	30 631 000
Rénovation urbaine	217	440 000	440 000	454 000
Promotion et développement économique	218	1 537 000	1 537 000	3 148 000
Autres	219	59 080 000	62 777 000	58 576 000
	220	103 326 000	107 792 000	92 809 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	221	19 253 000	32 518 000	29 487 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	222	548 000	548 000	531 000
Autres	223	14 049 000	14 141 000	16 792 000
	224	33 850 000	47 207 000	46 810 000
Réseau d'électricité	225			
	226	313 666 000	406 080 000	381 849 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	313 994 000	1 812 902 000	1 725 422 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
IMPOSITION DE DROITS					
Licences et permis	228		55 953 000	55 953 000	65 423 000
Droits de mutation immobilière	229		313 375 000	313 375 000	253 550 000
Droits sur les carrières et sablières	230				
Autres	231		4 000	4 000	
	232		369 332 000	369 332 000	318 973 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	233		179 463 000	179 463 000	189 033 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234	100 527 000	122 043 000	152 611 000	122 769 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	235	51 151 000	50 683 000	14 522 000	15 315 000
AUTRES REVENUS					
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		14 547 000	14 547 000	16 387 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		467 000	467 000	8 661 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238				
Contributions des promoteurs	239		9 129 000	9 129 000	7 386 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun – Taxe sur l'essence	240			5 530 000	5 982 000
Contributions des organismes municipaux	241				
Autres contributions	242				
Autres	243		22 011 000	67 919 000	82 878 000
	244		46 154 000	97 592 000	121 294 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION IMMOBILISATIONS			5 047 000		
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION FONCTIONNEMENT	245		8 472 000		

S28-1

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2019			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	60 916 000	137 000	61 053 000	61 016 000	56 977 000
Greffe et application de la loi	2	81 148 000	2 921 000	84 069 000	82 464 000	82 872 000
Gestion financière et administrative	3	296 659 000	1 220 000	297 879 000	299 480 000	256 640 000
Évaluation	4	16 656 000	96 000	16 752 000	16 793 000	17 248 000
Gestion du personnel	5	69 419 000	138 000	69 557 000	69 557 000	64 641 000
Autres						
- Autres	6	176 792 000	9 235 000	186 027 000	176 833 000	199 817 000
-	7					
	8	701 590 000	13 747 000	715 337 000	706 143 000	678 195 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9	702 442 000	11 904 000	714 346 000	714 347 000	705 828 000
Sécurité incendie	10	357 878 000	15 753 000	373 631 000	373 631 000	380 999 000
Sécurité civile	11	18 901 000	145 000	19 046 000	19 045 000	1 406 000
Autres	12	17 536 000		17 536 000	16 841 000	17 300 000
	13	1 096 757 000	27 802 000	1 124 559 000	1 123 864 000	1 105 533 000
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	134 465 000	236 241 000	370 706 000	370 706 000	369 331 000
Enlèvement de la neige	15	207 436 000	13 818 000	221 254 000	221 254 000	205 050 000
Éclairage des rues	16	33 941 000	18 002 000	51 943 000	51 943 000	51 109 000
Circulation et stationnement	17	54 263 000	825 000	55 088 000	124 077 000	124 319 000
Transport collectif						
Transport en commun	18	541 887 000		541 887 000	2 044 541 000	1 852 819 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20	2 000		2 000	2 000	
Autres	21	51 485 000	5 204 000	56 689 000	73 179 000	40 041 000
	22	1 023 479 000	274 090 000	1 297 569 000	2 885 702 000	2 642 669 000

22-1

S28-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2019			Réalisations 2019	Réalisations 2018
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	54 485 000	26 718 000	81 203 000	81 203 000	76 896 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	94 555 000	68 227 000	162 782 000	162 782 000	154 225 000
Traitement des eaux usées	25	62 853 000	57 773 000	120 626 000	120 626 000	127 791 000
Réseaux d'égout	26	40 556 000	65 282 000	105 838 000	105 838 000	102 804 000
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	51 711 000	2 918 000	54 629 000	54 629 000	51 063 000
Élimination	28	34 152 000		34 152 000	34 152 000	42 324 000
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	30 732 000	522 000	31 254 000	31 254 000	30 424 000
Tri et conditionnement	30	13 835 000		13 835 000	13 835 000	9 730 000
Matières organiques						
Collecte et transport	31	10 252 000		10 252 000	10 536 000	14 803 000
Traitement	32	7 395 000		7 395 000	7 395 000	1 339 000
Matériaux secs	33	18 977 000	545 000	19 522 000	19 522 000	36 409 000
Autres	34	3 796 000	284 000	4 080 000	3 796 000	2 567 000
Plan de gestion	35					
Autres	36	3 199 000		3 199 000	3 199 000	3 145 000
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	13 480 000	1 827 000	15 307 000	15 307 000	16 743 000
Autres	39	2 491 000		2 491 000	1 206 000	17 976 000
	40	442 469 000	224 096 000	666 565 000	665 280 000	688 239 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	64 412 000	1 462 000	65 874 000	123 134 000	85 356 000
Sécurité du revenu	42	17 528 000		17 528 000	17 528 000	21 467 000
Autres	43	42 036 000		42 036 000	42 036 000	42 355 000
	44	123 976 000	1 462 000	125 438 000	182 698 000	149 178 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	98 215 000	6 989 000	105 204 000	108 502 000	75 496 000
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46	2 716 000		2 716 000	2 716 000	2 744 000
Autres biens	47	42 042 000	151 000	42 193 000	42 193 000	34 912 000
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48	126 273 000	356 000	126 629 000	126 629 000	95 566 000
Tourisme	49	2 164 000		2 164 000	2 164 000	2 203 000
Autres	50	448 000		448 000	448 000	359 000
Autres	51	6 362 000	33 703 000	40 065 000	41 255 000	33 582 000
	52	278 220 000	41 199 000	319 419 000	323 907 000	244 862 000

22-2

S28-3

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2019			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	71 044 000	13 582 000	84 626 000	84 626 000	81 445 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 879 000	15 918 000	51 797 000	51 797 000	51 289 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	35 537 000	10 370 000	45 907 000	45 907 000	49 797 000
Parcs et terrains de jeux	56	200 062 000	91 929 000	291 991 000	291 991 000	272 746 000
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58	73 000		73 000	73 000	65 000
Autres	59	18 178 000	798 000	18 976 000	66 489 000	64 606 000
	60	360 773 000	132 597 000	493 370 000	540 883 000	519 948 000
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	19 983 000	4 525 000	24 508 000	24 508 000	24 093 000
Bibliothèques	62	96 142 000	11 274 000	107 416 000	96 142 000	107 740 000
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	76 293 000	8 931 000	85 224 000	85 224 000	85 301 000
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65	64 410 000	521 000	64 931 000	60 848 000	45 838 000
	66	256 828 000	25 251 000	282 079 000	266 722 000	262 972 000
	67	617 601 000	157 848 000	775 449 000	807 605 000	782 920 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	399 553 000		399 553 000	539 133 000	519 772 000
Autres frais	70	(2 314 000)		(2 314 000)	(38 476 000)	(27 610 000)
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	3 744 000		3 744 000	9 996 000	8 547 000
	73	400 983 000		400 983 000	510 653 000	500 709 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	740 244 000	(740 244 000)			

22-3

ANNEXE

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS VENTILÉS

PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	26
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	27
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	28
Charges par objets	29
Excédent (déficit) accumulé	30
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	32
Analyse des charges sans amortissement	33
Compétences de nature locale	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	35
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	36
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	37
Charges par objets	38
Excédent (déficit) accumulé	39
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	41
Analyse des charges sans amortissement	42

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	48 300 000	49 385 000	48 879 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 482 954 000	2 480 633 000	2 392 611 000
Transferts	4	128 363 000	152 506 000	91 966 000
Services rendus	5	56 150 000	62 053 000	60 047 000
Imposition de droits	6	1 969 000	1 838 000	1 963 000
Amendes et pénalités	7	102 497 000	85 033 000	85 937 000
Revenus de placements de portefeuille	8	36 882 000	47 662 000	44 763 000
Autres revenus d'intérêts	9	37 473 000	36 162 000	27 697 000
Autres revenus	10	2 175 000	2 286 000	16 807 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 896 763 000	2 917 558 000	2 770 670 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	87 000 000	90 783 000	149 841 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17		17 000	8 000
Autres	18		695 000	220 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	87 000 000	91 495 000	150 069 000
	21	2 983 763 000	3 009 053 000	2 920 739 000
Charges				
Administration générale	22	279 675 000	286 917 000	278 729 000
Sécurité publique	23	1 034 073 000	1 086 838 000	1 065 162 000
Transport	24	621 585 000	564 534 000	573 573 000
Hygiène du milieu	25	229 799 000	229 452 000	239 584 000
Santé et bien-être	26	49 134 000	62 352 000	30 412 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	97 887 000	92 913 000	72 630 000
Loisirs et culture	28	110 421 000	121 102 000	107 819 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	134 800 000	129 534 000	132 713 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	2 557 374 000	2 573 642 000	2 500 622 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	426 389 000	435 411 000	420 117 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	426 389 000	435 411 000	420 117 000
Moins: revenus d'investissement	2	(87 000 000)	(91 495 000)	(150 069 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	339 389 000	343 916 000	270 048 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	38 900 000	11 195 000	10 225 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(171 707 000)	(168 730 000)	(160 485 000)
	18	(132 807 000)	(157 535 000)	(150 260 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(1 632 000)	(6 425 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	(86 170 000)	18 000	23 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(147 618 000)	(152 029 000)	(121 393 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	27 206 000	27 088 000	(7 633 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(206 582 000)	(126 555 000)	(135 428 000)
	26	(339 389 000)	(284 090 000)	(285 688 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		59 826 000	(15 640 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019 Réalisations	2018 Réalisations
Revenus d'investissement	1	91 495 000	150 069 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(47 272 000)	(42 559 000)
Sécurité publique	3	(49 450 000)	(57 683 000)
Transport	4	(37 325 000)	(33 185 000)
Hygiène du milieu	5	(268 998 000)	(278 756 000)
Santé et bien-être	6	(2 061 000)	(25 827 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(2 832 000)	(4 016 000)
Loisirs et culture	8	(159 000 000)	(146 482 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(566 938 000)	(588 508 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	296 894 000	251 713 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	1 632 000	6 425 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16		
Réserves financières et fonds réservés	17	21 205 000	171 417 000
	18	22 837 000	177 842 000
	19	(247 207 000)	(158 953 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(155 712 000)	(8 884 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	912 149 000	945 393 000	922 416 000
Charges sociales	2	228 466 000	250 601 000	299 548 000
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	276 991 000	281 295 000	246 393 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	81 070 000	74 787 000	81 807 000
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	16 152 000	17 557 000	27 150 000
D'autres tiers	10	37 473 000	36 190 000	23 746 000
Autres frais de financement	11	105 000	1 000 000	10 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	610 833 000	553 318 000	562 887 000
Transferts	13			
Autres	14	38 466 000	38 310 000	35 650 000
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	113 276 000	143 482 000	91 264 000
Amortissement des immobilisations	17			
Autres				
- Autres	18	242 393 000	231 709 000	209 751 000
-	19			
-	20			
	21	2 557 374 000	2 573 642 000	2 500 622 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(36 934 000)	(96 760 000)
Excédent de fonctionnement affecté	2	6 711 000	6 729 000
Réserves financières et fonds réservés	3	160 513 000	26 797 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(5 035 000)	((27 539 000))
Financement des investissements en cours	5	(255 948 000)	(100 236 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Exc.aff.- Projets spécifiques	9	6 711 000	6 729 000
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	6 711 000	6 729 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	3 869 000	4 293 000
- Gestion de l'eau	20	17 451 000	21 586 000
- Immobilisations	21	138 487 000	212 000
-	22		
-	23		
	24	159 807 000	26 091 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	706 000	706 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Règlements d'emprunt fermés	30		
-	31		
	32	706 000	706 000
	33	160 513 000	26 797 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(7 720 000)	(9 914 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(21 955 000)	(29 355 000)
Autres	37	((133 772 000))	((171 654 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	((104 097 000))	((132 385 000))
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	((104 097 000))	((132 385 000))
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(3 740 000)	(4 940 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(3 740 000)	(4 940 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(116 594 000)	(30 200 000)
- Charges de fonc. à financer	58	((10 386 000))	(70 356 000)
	59	(106 208 000)	(100 556 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	651 000	455 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs	64	165 000	195 000
	65	816 000	650 000
	66	(5 035 000)	((27 539 000))

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	255 668 000	237 653 000
Investissements à financer	68	(511 616 000)	(337 889 000)
	69	(255 948 000)	(100 236 000)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TAXES		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1		
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3		
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5		
Activités de fonctionnement	6		
Activités d'investissement	7		
Autres	8		
	9		
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10		
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13		
Autres			
- Immatriculation	14	36 032 000	35 778 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 353 000	13 101 000
Service de la dette	18		
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20		
Activités d'investissement	21		
	22	49 385 000	48 879 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24		
	25		
	26	49 385 000	48 879 000
	27	49 385 000	48 879 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		**Réalisations 2019**	**2018**
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29		
Taxes d'affaires	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
	32		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33		
Cégeps et universités	34		
Écoles primaires et secondaires	35		
	36		
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38		
Taxes d'affaires	39		
	40		
	41		
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43		
Taxes d'affaires	44		
	45		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47		
	48		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50		
	51		
	52		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	8 948 000	7 900 000
Sécurité publique			
Police	54	11 455 000	8 126 000
Sécurité incendie	55	7 869 000	7 946 000
Sécurité civile	56	4 000 000	
Autres	57		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	753 000	1 114 000
Enlèvement de la neige	59		
Autres	60	6 000	365 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	2 437 000	3 208 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	259 000	
Réseau de distribution de l'eau potable	69		
Traitement des eaux usées	70	10 474 000	13 619 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73		
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76		
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	1 138 000	350 000
Autres	79		
Santé et bien-être			
Logement social	80	28 106 000	978 000
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	13 310 000	13 642 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	606 000	745 000
Promotion et développement économique	85	34 374 000	9 865 000
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	10 000	22 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88		
Autres	89	876 000	2 591 000
Réseau d'électricité	90		
	91	124 621 000	70 471 000

123/192

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92	111 000	
Sécurité publique			
Police	93	36 000	
Sécurité incendie	94	56 000	
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	1 157 000	3 057 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	118 000	145 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106	61 000	
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	(223 000)	1 824 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	10 728 000	68 101 000
Traitement des eaux usées	109	5 488 000	17 264 000
Réseaux d'égout	110	16 692 000	30 521 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119	1 966 000	25 666 000
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123	146 000	
Promotion et développement économique	124		
Autres	125	34 000	903 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	54 156 000	2 316 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127		
Autres	128	257 000	44 000
Réseau d'électricité	129		
	130	90 783 000	149 841 000

203/192

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TRANSFERTS (suite)		**Réalisations 2019**	**2018**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135		
Fonds de développement des territoires	136	6 826 000	8 867 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Autres	138	21 059 000	12 628 000
	139	27 885 000	21 495 000
TOTAL DES TRANSFERTS	140	243 289 000	241 807 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145		
Sécurité incendie	146		
Sécurité civile	147		
Autres	148		
	149		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	150		
Enlèvement de la neige	151		
Autres	152		
Transport collectif	153		
Autres	154		
	155		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	320 000	264 000
Réseau de distribution de l'eau potable	157		
Traitement des eaux usées	158		
Réseaux d'égout	159		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	160		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	161		
Tri et conditionnement	162		
Autres	163		
Autres	164		
Cours d'eau	165		
Protection de l'environnement	166		
Autres	167		
	168	320 000	264 000
Santé et bien-être			
Logement social	169		
Autres	170		
	171		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	172		
Rénovation urbaine	173		
Promotion et développement économique	174		
Autres	175		
	176		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	177		
Activités culturelles			
Bibliothèques	178		
Autres	179		
	180		
Réseau d'électricité	181		
	182	320 000	264 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	183	76 000	82 000
Évaluation	184	126 000	71 000
Autres	185	668 000	2 012 000
	186	870 000	2 165 000
Sécurité publique			
Police	187	45 189 000	41 279 000
Sécurité incendie	188	517 000	615 000
Sécurité civile	189		
Autres	190		
	191	45 706 000	41 894 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	192		
Enlèvement de la neige	193		
Autres	194	23 000	(43 000)
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	195		
Transport adapté	196		
Transport scolaire	197		
Autres	198		
Autres	199	5 846 000	6 332 000
	200	5 869 000	6 289 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201		
Réseau de distribution de l'eau potable	202	614 000	(50 000)
Traitement des eaux usées	203	4 055 000	4 535 000
Réseaux d'égout	204	(26 000)	374 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	205	2 000	1 000
Matières recyclables	206	6 000	
Autres	207	435 000	344 000
Cours d'eau	208		
Protection de l'environnement	209	782 000	704 000
Autres	210		
	211	5 868 000	5 908 000
Santé et bien-être			
Logement social	212	409 000	218 000
Sécurité du revenu	213		
Autres	214		
	215	409 000	218 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	216	385 000	311 000
Rénovation urbaine	217		
Promotion et développement économique	218	21 000	19 000
Autres	219		
	220	406 000	330 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	221	2 605 000	2 979 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	222		
Autres	223		
	224	2 605 000	2 979 000
Réseau d'électricité	225		
	226	61 733 000	59 783 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	62 053 000	60 047 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	228	1 838 000	1 963 000
Droits de mutation immobilière	229		
Droits sur les carrières et sablières	230		
Autres	231		
	232	1 838 000	1 963 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	233	85 033 000	85 937 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234	47 662 000	44 763 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	235	36 162 000	27 697 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238		
Contributions des promoteurs	239	17 000	8 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	240		
Contributions des organismes municipaux	241		
Autres contributions	242		
Redevances réglementaires	243		
Autres	244	2 981 000	17 027 000
	245	2 998 000	17 035 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	246		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	860 000	839 000
Greffe et application de la loi	2	48 098 000	49 367 000
Gestion financière et administrative	3	9 392 000	1 584 000
Évaluation	4	16 656 000	17 118 000
Gestion du personnel	5	638 000	666 000
Autres			
- Autres	6	211 273 000	209 155 000
-	7		
	8	286 917 000	278 729 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	700 517 000	689 397 000
Sécurité incendie	10	357 992 000	365 215 000
Sécurité civile	11	18 374 000	1 150 000
Autres	12	9 955 000	9 400 000
	13	1 086 838 000	1 065 162 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	1 699 000	1 735 000
Enlèvement de la neige	15	86 000	128 000
Éclairage des rues	16	188 000	234 000
Circulation et stationnement	17	207 000	219 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	541 829 000	551 450 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	20 525 000	19 807 000
	22	564 534 000	573 573 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	54 485 000	52 993 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	24 475 000	23 886 000
Traitement des eaux usées	25	62 853 000	59 632 000
Réseaux d'égout	26	8 577 000	9 228 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	9 000	
Élimination	28	33 790 000	36 103 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	65 000	12 000
Tri et conditionnement	30	13 836 000	9 730 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	5 000	6 169 000
Traitement	32	7 349 000	1 322 000
Matériaux secs	33	13 654 000	31 230 000
Autres	34	1 257 000	
Plan de gestion	35		
Autres	36		
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	9 097 000	9 279 000
Autres	39		
	40	229 452 000	239 584 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	45 591 000	12 936 000
Sécurité du revenu	42		
Autres	43	16 761 000	17 476 000
	44	62 352 000	30 412 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	2 705 000	2 627 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	2 606 000	2 709 000
Autres biens	47	3 407 000	6 461 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	80 280 000	58 633 000
Tourisme	49	2 164 000	2 200 000
Autres	50		
Autres	51	1 751 000	
	52	92 913 000	72 630 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	1 329 000	496 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	531 000	414 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	76 000	128 000
Parcs et terrains de jeux	56	36 894 000	31 438 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58		
Autres	59	4 280 000	3 446 000
	60	43 110 000	35 922 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61		
Bibliothèques	62	11 918 000	11 709 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	46 781 000	41 508 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	19 293 000	18 680 000
	66	77 992 000	71 897 000
	67	121 102 000	107 819 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	127 874 000	130 639 000
Autres frais	70	660 000	2 064 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	1 000 000	10 000
	73	129 534 000	132 713 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

QC0192

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	**Réalisations**	**Réalisations**
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	3 529 327 000	3 504 898 000	3 433 199 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	275 845 000	274 855 000	264 417 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	191 981 000	206 162 000	191 102 000
Services rendus	5	262 314 000	254 509 000	256 933 000
Imposition de droits	6	246 449 000	367 494 000	317 010 000
Amendes et pénalités	7	105 916 000	94 430 000	103 096 000
Revenus de placements de portefeuille	8	63 645 000	74 380 000	72 379 000
Autres revenus d'intérêts	9	13 678 000	14 522 000	15 963 000
Autres revenus	10	22 035 000	26 166 000	29 613 000
Effet net des opérations de restructuration	11		8 472 000	
	12	4 711 190 000	4 825 888 000	4 683 712 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	125 000 000	58 540 000	41 588 000
Imposition de droits	16			
Effet net des opérations de restructuration			5 047 000	
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17	1 100 000	9 112 000	7 378 000
Autres	18		7 878 000	7 532 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	19			
	20	126 100 000	80 577 000	56 498 000
	21	4 837 290 000	4 906 465 000	4 740 210 000
Charges				
Administration générale	22	759 921 000	688 875 000	694 237 000
Sécurité publique	23	883 985 000	885 997 000	842 701 000
Transport	24	916 764 000	949 841 000	935 366 000
Hygiène du milieu	25	464 931 000	473 452 000	465 294 000
Santé et bien-être	26	71 599 000	67 250 000	68 950 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	212 692 000	237 875 000	163 101 000
Loisirs et culture	28	576 701 000	593 959 000	567 566 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	273 877 000	271 449 000	264 452 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	**4 160 470 000**	**4 168 698 000**	**4 001 667 000**
Excédent (déficit) de l'exercice	33	**676 820 000**	**737 767 000**	**738 543 000**

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	**Réalisations**	**Réalisations**
Excédent (déficit) de l'exercice	1	676 820 000	737 767 000	738 543 000
Moins: revenus d'investissement	2	(126 100 000)	(80 577 000)	(56 498 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	550 720 000	657 190 000	682 045 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		6 029 000	5 725 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		6 029 000	5 725 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		49 185 000	22 923 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(368 537 000)	(373 260 000)	(345 954 000)
	18	(368 537 000)	(324 075 000)	(323 031 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(8 899 000)	(11 279 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	110 000 000	159 091 000	117 957 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(287 043 000)	(285 283 000)	(233 093 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(5 140 000)	(13 020 000)	(9 990 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(182 183 000)	(148 111 000)	(136 405 000)
	26	(550 720 000)	(466 157 000)	(453 711 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		191 033 000	228 334 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019 Réalisations	2018 Réalisations
Revenus d'investissement	1	80 577 000	56 498 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(64 082 000)	(61 022 000)
Sécurité publique	3	(1 097 000)	(1 235 000)
Transport	4	(519 347 000)	(504 397 000)
Hygiène du milieu	5	(238 448 000)	(234 789 000)
Santé et bien-être	6	(192 000)	(65 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(93 073 000)	(62 829 000)
Loisirs et culture	8	(339 597 000)	(268 656 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(1 255 836 000)	(1 132 993 000)
Propriétés destinées à la revenue			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	785 693 000	667 068 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	8 899 000	11 279 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	15 155 000	10 150 000
Réserves financières et fonds réservés	17	63 577 000	255 026 000
	18	87 631 000	276 455 000
	19	(382 512 000)	(189 470 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(301 935 000)	(132 972 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	861 768 000	889 488 000	862 259 000
Charges sociales	2	292 914 000	261 576 000	281 111 000
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	681 503 000	698 087 000	629 077 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	236 082 000	230 705 000	222 722 000
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	14 737 000	17 142 000	17 763 000
D'autres tiers	10	21 748 000	20 858 000	22 933 000
Autres frais de financement	11	1 310 000	2 744 000	1 034 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	2 085 133 000	2 082 713 000	2 002 397 000
Transferts	13		13 680 000	
Autres	14	10 086 000		13 526 000
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	124 760 000	166 534 000	118 240 000
Amortissement des immobilisations	17			
Autres				
- Autres	18	(169 571 000)	(214 829 000)	(169 395 000)
-	19			
-	20			
	21	4 160 470 000	4 168 698 000	4 001 667 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	283 530 000	312 582 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	410 797 000	370 318 000
Réserves financières et fonds réservés	3	280 018 000	55 846 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 207 450 000)	(1 211 605 000)
Financement des investissements en cours	5	(452 725 000)	(150 790 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Affect. À l'exercice suivant	9	12 740 000	4 800 000
- Exc.affect.-Arrondissements	10	226 117 000	205 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	118 155 000	100 407 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	53 785 000	59 858 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	410 797 000	370 318 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	22 922 000	30 245 000
- Gestion de l'eau	20	10 090 000	13 751 000
- Immobilisaitons	21	236 963 000	70 000
-	22		
-	23		
	24	269 975 000	44 066 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25	3 570 000	3 768 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	108 000	1 477 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Unités de stationnement	30	6 106 000	6 218 000
- Autres	31	259 000	317 000
	32	10 043 000	11 780 000
	33	280 018 000	55 846 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(91 201 000)	(96 320 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(20 745 000)	(27 645 000)
Autres	37	(10 397 000)	(8 798 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	(122 343 000)	(132 763 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41	(35 200 000)	(36 800 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	(157 543 000)	(169 563 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(3 000 000)	(4 000 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(3 000 000)	(4 000 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(1 341 810 000)	(1 352 781 000)
- Charges de fonc. à financer	58	(84 621 000)	(42 277 000)
	59	(1 426 431 000)	(1 395 058 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	288 827 000	251 062 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	64	90 697 000	105 954 000
	65	379 524 000	357 016 000
	66	(1 207 450 000)	(1 211 605 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	484 705 000	508 693 000
Investissements à financer	68	(937 430 000)	(659 483 000)
	69	(452 725 000)	(150 790 000)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

TAXES		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	2 775 695 000	2 758 583 000
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3	394 192 000	347 172 000
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5	103 332 000	100 080 000
Activités de fonctionnement	6	149 088 000	143 309 000
Activités d'investissement	7		
Autres	8	2 099 000	2 170 000
	9	3 424 406 000	3 351 314 000
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10	23 969 000	24 373 000
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13	14 192 000	14 096 000
Autres			
- Autres	14	626 000	650 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17		
Service de la dette	18	7 449 000	8 048 000
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20	20 508 000	21 145 000
Activités d'investissement	21		
	22	66 744 000	68 312 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24	13 748 000	13 573 000
	25	13 748 000	13 573 000
	26	80 492 000	81 885 000
	27	3 504 898 000	3 433 199 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		**2019**	**2018**
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28	33 562 000	33 641 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29	4 019 000	3 655 000
Taxes d'affaires	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
	32	37 581 000	37 296 000
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33	76 048 000	74 798 000
Cégeps et universités	34	58 856 000	56 408 000
Écoles primaires et secondaires	35	46 151 000	42 714 000
	36	181 055 000	173 920 000
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37	1 564 000	1 525 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38	190 000	167 000
Taxes d'affaires	39		
	40	1 754 000	1 692 000
	41	220 390 000	212 908 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42	33 024 000	31 107 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43	3 990 000	3 418 000
Taxes d'affaires	44	2 115 000	1 335 000
	45	39 129 000	35 860 000
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47	13 239 000	13 600 000
	48	13 239 000	13 600 000
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50	2 097 000	2 049 000
	51	2 097 000	2 049 000
	52	274 855 000	264 417 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	12 804 000	12 230 000
Sécurité publique			
Police	54		
Sécurité incendie	55	288 000	300 000
Sécurité civile	56		
Autres	57	120 000	125 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 602 000	1 663 000
Enlèvement de la neige	59	666 000	693 000
Autres	60	687 000	714 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	71 000	38 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	135 000	141 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	61 000	63 000
Traitement des eaux usées	70	244 000	267 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72	17 891 000	17 663 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73	450 000	503 000
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76	149 000	183 000
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	758 000	93 000
Autres	79		
Santé et bien-être			
Logement social	80		
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	1 587 000	1 941 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83	3 549 000	
Rénovation urbaine	84	1 161 000	1 298 000
Promotion et développement économique	85	20 303 000	8 984 000
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	1 505 000	1 435 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88	4 700 000	4 820 000
Autres	89	7 863 000	6 808 000
Réseau d'électricité	90		
	91	76 594 000	59 962 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92	(1 614 000)	4 359 000
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	2 368 000	26 345 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	(138 000)	655 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106	26 000	
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107		
Réseau de distribution de l'eau potable	108	22 817 000	(10 513 000)
Traitement des eaux usées	109		
Réseaux d'égout	110	11 169 000	6 861 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119		
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123	417 000	
Promotion et développement économique	124		
Autres	125		362 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	19 346 000	9 385 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000
Autres	128	7 000	(8 000)
Réseau d'électricité	129		
	130	58 540 000	41 588 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
TRANSFERTS (suite)		**2019**	**2018**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	16 178 000	19 679 000
Fonds de développement des territoires	136		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Autres	138	113 390 000	111 461 000
	139	129 568 000	131 140 000
TOTAL DES TRANSFERTS	140	264 702 000	232 690 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145		
Sécurité incendie	146		
Sécurité civile	147		
Autres	148		
	149		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	150		
Enlèvement de la neige	151	8 000	8 000
Autres	152		
Transport collectif	153		
Autres	154		
	155	8 000	8 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156		
Réseau de distribution de l'eau potable	157		
Traitement des eaux usées	158		
Réseaux d'égout	159		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	160		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	161		
Tri et conditionnement	162		
Autres	163		
Autres	164		
Cours d'eau	165		
Protection de l'environnement	166		
Autres	167		
	168		
Santé et bien-être			
Logement social	169		
Autres	170		
	171		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	172		
Rénovation urbaine	173		
Promotion et développement économique	174		
Autres	175		
	176		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	177		
Activités culturelles			
Bibliothèques	178		
Autres	179		
	180		
Réseau d'électricité	181		
	182	8 000	8 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Réalisations 2019	2018
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	183	235 000	277 000
Évaluation	184	4 000	4 000
Autres	185	32 971 000	31 183 000
	186	33 210 000	31 464 000
Sécurité publique			
Police	187		
Sécurité incendie	188		
Sécurité civile	189		
Autres	190	61 000	30 000
	191	61 000	30 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	192	4 711 000	4 913 000
Enlèvement de la neige	193	1 778 000	1 918 000
Autres	194	51 996 000	61 091 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	195		
Transport adapté	196		
Transport scolaire	197		
Autres	198		17 000
Autres	199	6 845 000	5 516 000
	200	65 330 000	73 455 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201		
Réseau de distribution de l'eau potable	202	1 419 000	1 565 000
Traitement des eaux usées	203		
Réseaux d'égout	204	249 000	425 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	205	144 000	570 000
Matières recyclables	206	474 000	524 000
Autres	207	17 000	27 000
Cours d'eau	208		
Protection de l'environnement	209	74 000	834 000
Autres	210	25 000	60 000
	211	2 402 000	4 005 000
Santé et bien-être			
Logement social	212		
Sécurité du revenu	213	18 919 000	22 581 000
Autres	214	133 000	133 000
	215	19 052 000	22 714 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	216	41 884 000	33 926 000
Rénovation urbaine	217	440 000	454 000
Promotion et développement économique	218	1 516 000	3 129 000
Autres	219	59 361 000	55 162 000
	220	103 201 000	92 671 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	221	16 648 000	15 350 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	222	548 000	531 000
Autres	223	14 049 000	16 705 000
	224	31 245 000	32 586 000
Réseau d'électricité	225		
	226	254 501 000	256 925 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	254 509 000	256 933 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité **SERVICES RENDUS (suite)**		**Budget 2019**	**Réalisations 2019**	**2018**
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	228		54 115 000	63 460 000
Droits de mutation immobilière	229		313 375 000	253 550 000
Droits sur les carrières et sablières	230			
Autres	231		4 000	
	232		367 494 000	317 010 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	233		94 430 000	103 096 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234		74 380 000	72 379 000
INTÉRÊTS	235		14 522 000	15 963 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		467 000	4 646 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238			
Contributions des promoteurs	239		9 112 000	7 378 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	240			
Contributions des organismes municipaux	241			
Autres contributions	242			
Redevances réglementaires	243			
Autres	244		33 577 000	32 499 000
	245		43 156 000	44 523 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION IMMOBILISATIONS			5 047 000	
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION FONCTIONNEMENT	246		8 472 000	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	62 114 000	57 411 000
Greffe et application de la loi	2	33 206 000	32 104 000
Gestion financière et administrative	3	293 921 000	252 442 000
Évaluation	4	14 887 000	14 424 000
Gestion du personnel	5	68 781 000	63 834 000
Autres			
- Autres	6	215 966 000	274 022 000
-	7		
	8	688 875 000	694 237 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	537 445 000	536 827 000
Sécurité incendie	10	294 756 000	289 183 000
Sécurité civile	11	1 785 000	1 381 000
Autres	12	52 011 000	15 310 000
	13	885 997 000	842 701 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	139 299 000	157 647 000
Enlèvement de la neige	15	207 359 000	192 391 000
Éclairage des rues	16	33 934 000	34 939 000
Circulation et stationnement	17	54 469 000	55 243 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	454 702 000	484 855 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20	2 000	
Autres	21	60 076 000	10 291 000
	22	949 841 000	935 366 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	67 940 000	67 684 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	97 517 000	93 302 000
Traitement des eaux usées	25	88 701 000	83 317 000
Réseaux d'égout	26	43 351 000	42 349 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	51 704 000	48 302 000
Élimination	28	27 452 000	34 585 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	30 667 000	29 853 000
Tri et conditionnement	30	12 668 000	1 294 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	10 247 000	8 330 000
Traitement	32	6 407 000	6 255 000
Matériaux secs	33	16 746 000	14 201 000
Autres	34	3 744 000	3 823 000
Plan de gestion	35		
Autres	36	3 199 000	3 145 000
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	7 919 000	10 061 000
Autres	39	5 190 000	18 793 000
	40	473 452 000	465 294 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	21 447 000	19 922 000
Sécurité du revenu	42	17 528 000	21 467 000
Autres	43	28 275 000	27 561 000
	44	67 250 000	68 950 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	97 832 000	65 311 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	1 636 000	1 378 000
Autres biens	47	42 011 000	31 118 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	85 808 000	62 173 000
Tourisme	49	1 851 000	1 787 000
Autres	50	448 000	359 000
Autres	51	8 289 000	975 000
	52	237 875 000	163 101 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	70 688 000	66 748 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 930 000	34 282 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	35 528 000	38 660 000
Parcs et terrains de jeux	56	189 101 000	180 834 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58	73 000	65 000
Autres	59	16 877 000	18 853 000
	60	348 197 000	339 442 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61	19 983 000	19 247 000
Bibliothèques	62	95 868 000	94 196 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	64 774 000	58 957 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	65 137 000	55 724 000
	66	245 762 000	228 124 000
	67	593 959 000	567 566 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	271 679 000	265 395 000
Autres frais	70	(2 974 000)	(1 977 000)
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	2 744 000	1 034 000
	73	271 449 000	264 452 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

1201192

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Analyse de la rémunération non consolidée	10
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13
Questionnaire	14
Annexe : Autres renseignements financiers non consolidés non audités ventilés par compétences	15

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	229 467 000	229 467 000	240 878 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	28 480 000	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	3	38 407 000	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	4	166 363 000	166 363 000	165 726 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	41 212 000	41 212 000	13 688 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	419 862 000	419 862 000	410 358 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	28 670 000	28 670 000	24 840 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	41 669 000	41 669 000	41 025 000
Aires de stationnement	9	1 338 000	1 338 000	2 529 000
Parcs et terrains de jeux	10	119 858 000	119 858 000	169 090 000
Autres infrastructures	11	75 478 000	356 574 000	285 116 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	71 340 000	303 184 000	247 941 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	243 792 000	243 792 000	172 474 000
Améliorations locatives	15	15 878 000	19 005 000	13 206 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		104 565 000	627 359 000
Autres	17	47 901 000	220 588 000	142 384 000
Ameublement et équipement de bureau	18	105 700 000	170 937 000	122 968 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	21 303 000	58 818 000	54 274 000
Terrains	20	123 234 000	150 584 000	79 826 000
Autres	21	2 822 000	4 016 000	8 201 000
	22	1 822 774 000	2 747 389 000	2 911 897 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	68 608 000	68 608 000	69 060 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	28 480 000	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	25	38 407 000	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	26	64 555 000	64 555 000	46 971 000
Autres infrastructures	27	610 206 000	891 302 000	822 387 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28	160 859 000	160 859 000	171 818 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31	101 808 000	101 808 000	118 755 000
Autres infrastructures	32	117 881 000	117 881 000	124 259 000
Autres immobilisations	33	631 970 000	1 275 489 000	1 468 633 000
	34	1 822 774 000	2 747 389 000	2 911 897 000

1344192

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 566 743 000	622 624 000	812 076 000	2 377 291 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	4 276 154 000	830 423 000	353 279 000	4 753 298 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	2 281 092 000	664 353 000	362 100 000	2 583 345 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	9 123 989 000	2 117 400 000	1 527 455 000	9 713 934 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17	355 394 000	62 168 000	36 698 000	380 864 000
	18	3 218 228 000	428 254 000	379 461 000	3 267 021 000
	19	12 342 217 000	2 545 654 000	1 906 916 000	12 980 955 000
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21		(599 568 000)	(599 568 000)	
Dette à long terme	22	12 342 217 000	1 946 086 000	1 307 348 000	12 980 955 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Portrait global
Administration municipale				
Dette à long terme	1	6 475 925 000	3 446 284 000	9 922 209 000
Ajouter				
Activités d'investissement à financer	2	452 725 000	255 948 000	708 673 000
Activités de fonctionnement à financer	3	84 622 000	(10 388 000)	74 234 000
Dette en cours de refinancement	4			
Autres				
- Acq. prop. destinées revente	5	46 292 000	10 855 000	57 147 000
-	6			
Déduire				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé				
Fonds d'amortissement	7	1 380 244 000	554 162 000	1 934 406 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8			
Débiteurs	9	139 492 000	1 364 431 000	1 503 923 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10			
Autres montants	11			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12			
Autres				
- Montant à recouvrer redevances	13	391 127 000		391 127 000
-	14			
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	5 148 701 000	1 784 106 000	6 932 807 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	16	177 972 000	1 343 856 000	1 521 828 000
Endettement net à long terme	17	5 326 673 000	3 127 962 000	8 454 635 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes				
Municipalité régionale de comté	18			
Communauté métropolitaine	19	12 640 000		12 640 000
Autres organismes	20	180 977 000		180 977 000
Endettement total net à long terme	21	5 520 290 000	3 127 962 000	8 648 252 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	2 585 042 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23			
	24	2 585 042 000		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	8 105 332 000		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26			
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27			

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	5 212 000	5 212 000	5 189 000
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	541 829 000	541 829 000	551 450 000
Autres	10	320 000	320 000	318 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	1 143 000	1 143 000	1 138 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	16 795 000	16 795 000	16 720 000
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	4 224 000	4 224 000	4 205 000
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	11 811 000	11 811 000	11 758 000
Réseau d'électricité	24			
	25	581 334 000	581 334 000	590 778 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019	2018
Rémunération	1	72 114 000	66 128 000
Charges sociales	2	30 906 000	28 340 000
Biens et services	3	1 719 754 000	1 627 033 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 822 774 000	1 721 501 000

1399192

S43

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	2 195,00	37,50	3 806 339,00	259 635 000	85 740 000	345 375 000
Professionnels	2	3 015,30	35,00	5 032 326,00	266 969 000	72 793 000	339 762 000
Cols blancs	3	6 426,70	35,00	11 432 926,00	365 875 000	105 206 000	471 081 000
Cols bleus	4	4 499,70	36,00	9 218 069,00	315 672 000	113 111 000	428 783 000
Policiers	5	4 325,30	35,00	8 706 739,00	452 262 000	101 881 000	554 143 000
Pompiers	6	2 352,00	42,00	5 167 253,00	235 384 000	59 571 000	294 955 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	22 814,00		43 363 652,00	1 895 797 000	538 302 000	2 434 099 000
Élus	9	103,00			11 198 000	4 781 000	15 979 000
	10	22 917,00			1 906 995 000	543 083 000	2 450 078 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	2 508 000				2 508 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	394 000	86 000	(309 000)		171 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	61 000	23 835 000	9 710 000		33 606 000
Traitement des eaux usées	14	10 718 000	2 744 000	2 744 000		16 206 000
Réseaux d'égout	15	4 000	16 870 000	10 987 000		27 861 000
Autres	16	301 995 000	76 751 000	5 905 000	42 988 000	427 639 000
	17	315 680 000	120 286 000	29 037 000	42 988 000	507 991 000

10

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019	2018
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1	501 000	551 000
Évaluation	2	60 000	58 000
Autres	3	27 228 000	25 922 000
	4	27 789 000	26 531 000
Sécurité publique			
Police	5	4 893 000	5 090 000
Sécurité incendie	6	10 072 000	10 608 000
Sécurité civile	7	59 000	
Autres	8	774 000	835 000
	9	15 798 000	16 533 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	100 907 000	101 254 000
Enlèvement de la neige	11	9 967 000	9 616 000
Autres	12	12 157 000	11 489 000
Transport collectif	13	33 721 000	35 829 000
Autres	14	2 139 000	
	15	158 891 000	158 188 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	11 854 000	10 969 000
Réseau de distribution de l'eau potable	17	28 438 000	26 725 000
Traitement des eaux usées	18	25 302 000	25 671 000
Réseaux d'égout	19	26 858 000	26 177 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	1 997 000	1 963 000
Matières recyclables	21	439 000	477 000
Autres	22	117 000	529 000
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24	751 000	
Autres	25		128 000
	26	95 756 000	92 639 000
Santé et bien-être			
Logement social	27	601 000	661 000
Sécurité du revenu	28	6 554 000	6 555 000
Autres	29		
	30	7 155 000	7 216 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	4 763 000	5 025 000
Rénovation urbaine	32	874 000	1 036 000
Promotion et développement économique	33	1 180 000	1 044 000
Autres	34	13 855 000	13 421 000
	35	20 672 000	20 526 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	60 192 000	59 890 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	6 426 000	1 792 000
Autres	38	8 304 000	13 850 000
	39	74 922 000	75 532 000
Réseau d'électricité	40		
	41	400 983 000	397 165 000

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Ventes d'électricité				
Domestique et agricole	1			
Générale et institutionnelle	2			
Industrielle	3			
Autres	4			
Autres revenus	5			
	6			
Charges				
Achat d'énergie	7			
Taxe sur le revenu brut	8			
Frais d'exploitation	9			
Autres frais	10			
Frais de financement	11			
Amortissement des immobilisations	12			
	13			
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( )	( )	( )
	15			
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	17			
Produit de cession	18			
(Gain) perte sur cession	19			
Réduction de valeur	20			
	21			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22			
Remboursement de la dette à long terme	23	( )	( )	( )
	24			
Affectations				
Activités d'investissement	25	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26			
Excédent de fonctionnement affecté	27			
Réserves financières et fonds réservés	28			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30			
	31			
	32			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33			

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Arseneault, Christian	86 550	17 352
Barbe, Manon	111 018	17 352
Battista, Mario	47 318	17 352
Beaudry, Robert	122 272	17 352
Beis, Dimitrios	91 929	17 352
Belinga, Renée-Chantal	47 708	17 294
Biron, Michèle D	48 741	17 352
Bissonnet, Michel	81 547	17 352
Black, Christine	93 744	17 352
Blanchet, Nancy	59 186	17 352
Blanco, Josefina	70 176	17 352
Boivin Roy, Karine	103 616	17 352
Boukala, Younes	59 505	17 352
Bourgeois, Caroline	100 508	16 761
Caldwell, Éric Alan	123 671	17 352
Christensen, Lisa	51 227	17 352
Clément-Talbot, Catherine	65 375	17 352
Cohen, Jacques	53 054	17 352
Corbeil, Jean-Marc	34 637	17 294
Corvil, Josué	59 668	16 761
Croteau, François William	153 871	17 352
Décarie, Suzanne	71 620	17 352
Declos, Serge	48 503	17 352
Deros, Mary	74 262	17 352
Deschamps, Richard	83 907	17 352
DeSousa, Alan	108 978	17 352
Déziel, Gilles	44 573	17 352
Dorais, Benoit	163 163	17 352
Downey, Sterling	96 391	17 352
Ferrandez, Luc	56 846	7 246
Filato, Rosannie	119 075	17 352
Flannery, Michèle	59 695	17 352
Fumagalli, Giuliana	88 615	17 352
Gagnon, Luc	56 003	17 352
Giannou, Effie	60 595	17 352
Gignac, Yves	41 845	17 352
Giguère, Marianne	92 336	17 352
Gosselin, Christine	91 811	17 352
Goulet, Nathalie	125 304	17 352
Guay, Richard	70 628	17 352
Hénault, Andrée	70 738	17 352
Langevin, Benoit	73 186	17 352
Larocque, Christian	48 835	17 352
Lattanzio, Patricia	63 498	15 607
Lavigne Lalonde, Laurence	114 778	17 352

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Leblanc, Richard	34 637	17 294
Leroux, Louise	34 637	17 294
Lessard-Blais, Pierre	107 462	17 352
L'heureux, Pierre	54 280	17 352
Limoges, François	128 535	17 352
Magini, Fanny	48 499	17 352
Marceau, Suzanne	34 637	17 294
Marinacci, Normand	113 700	17 352
Marsolais, Kristine	34 637	17 294
Mauger, Marie-Andrée	90 091	17 352
Mauzerolle, Sophie	101 092	17 352
McQueen, Peter	103 734	17 352
Miele, Francesco	100 197	17 352
Miranda, Luis	76 986	17 352
Miron, Suzie	108 354	17 352
Montgomery, Sue	100 126	17 352
Normand, Jerôme	94 791	17 352
Norris, Alex	109 657	17 352
Ouellet, Sylvain	163 763	17 352
Palestini, Laura-Ann	48 503	17 352
Parent, Marie-Josée	86 034	17 352
Parenteau, Jean-François	132 842	17 352
Parizeau, Hadrien	86 542	17 352
Patreau, Valérie	57 156	17 352
Pauzé, Jocelyn	93 079	17 352
Perez, Lionel	107 027	17 352
Perri, Dominic	76 986	17 352
Pierre-Antoine, Nathalie	44 573	17 352
Plante, Valérie	179 759	17 352
Plourde, Marie	98 105	17 352
Poirier, Jean-Marc	47 708	17 294
Pollak, Mindy	52 689	17 352
Popeanu, Magda	147 813	17 352
Provost, Julie-Pascale	48 879	17 352
Rabouin, Luc	14 663	2 985
Rapana, Giovanni	72 915	17 352
Rossi, Chantal	79 527	17 352
Rotrand, Marvin	60 729	17 352
Rouleau, Micheline	83 186	17 352
Ryan, Richard	106 129	17 352
Salem, Aref	80 904	17 352
Samoszewski, Robert	48 499	17 352
Sarault, Yves	52 129	17 352
Sari, Abdelhaq	71 401	17 352
Sauvé, Craig	113 220	17 352

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Shand, Lynne	34 637	17 294
Sigouin, Anne-Marie	103 138	17 352
Thiébaut, Sophie-Gabrielle	55 350	17 352
Thuillier, Émilie	133 938	17 352
Tomlinson, Philipe	88 738	17 352
Tremblay, Lili-Anne	54 185	17 352
Tremblay, Véronique	50 286	17 352
Troilo, Josée	48 503	17 352
Vaillancourt, Alain	67 786	17 352
Vilain, Maeva	67 725	17 352
Vodanovic, Maja	127 235	17 352
Watt, Stéphanie	72 895	17 352
Wong, Cathy	126 342	17 352
Zarac, Lise	66 813	17 352

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	4 050 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMH?	2 / 3 / 4		X	

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5 / 6		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	7	$		
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8 / 9		X	
5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :				
a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3ème paragraphe du 2ème alinéa de l'article 117.1 LAU.	10 / 11		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	12	$		
b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 $ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.	13 / 14	X		
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	15	182 000 000 $		
c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).	16 / 17	X		
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	18	20 509 000 $		
d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).	19 / 20		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	21	$		

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**		**NON**
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?	22	X	23	
Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?	24		25	X
Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :				
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu:				
a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	26		27	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	28		$	
b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	29		30	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	31		$	
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	32		33	X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :				
a) crédits de taxes	34		$	
b) autres formes d'aide	35		$	
9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2019				
Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2019	36			
Facteur comparatif de 2019	37	0,00		
Valeur uniformisée	38			

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2019 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ — 39 ____ $

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver — 40 ____ $
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver — 41 ____ $

b) Dépenses d'investissement — 42 ____ $

c) Total des frais encourus admissibles — 43 ____ $

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 43 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 39, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution — 44 ____

b) Date d'adoption de la résolution — 45 ____

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

	OUI	NON
	46 [X]	47 [ ]

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution — 48 CG10 0209

b) Date d'adoption de la résolution — 49 2010-05-20

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**		**NON**
12. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens				
a) La municipalité a-t-elle adopté un règlement municipal plus sévère que le règlement du gouvernement du Québec?	50	☐	51	☐
b) Nombre de chiens enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	52			
c) Nombre de chiens potentiellement dangereux enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	53			
Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'exercice				
d) Nombre de signalements émis par un médecin vétérinaire (art. 2)	54			
e) Nombre de signalements émis par un médecin (art. 3)	55			
Mesures d'encadrement				
f) Nombre d'ordonnaces émises par la municipalité au cours de l'exercice portant sur l'examen d'un chien par un médecin vétérinaire (art. 5)	56			
g) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice :				
- à l'issu d'un examen effectué par un médecin vétérinaire (art. 8)	57			
- à l'issu d'une blessure infligée à une personne ou un animal domestique (art. 9)	58			
h) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice à la suite d'un signalement d'une attaque causant (art. 10) :				
- la mort	59			
- une blessure grave	60			
i) Nombre de constats d'infraction émis par la municipalité au cours de l'exercice en vertu du règlement du gouvernement du Québec	61			

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

NON AUDITÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	18
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	18
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	19
Questionnaire	20
Compétences de nature locale	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	22
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	22
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	23

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	102 173 000	106 376 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	3	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	4	53 520 000	65 435 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	41 212 000	13 688 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	24 777 000	15 272 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	(202 000)	426 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	1 404 000	919 000
Aires de stationnement	9		4 000
Parcs et terrains de jeux	10	28 376 000	77 584 000
Autres infrastructures	11	116 000	145 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	37 673 000	69 696 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	28 919 000	47 216 000
Améliorations locatives	15	10 316 000	8 599 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	24 419 000	16 503 000
Ameublement et équipement de bureau	18	55 700 000	43 964 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	2 343 000	4 470 000
Terrains	20	89 780 000	23 495 000
Autres	21	(475 000)	4 702 000
	22	566 938 000	588 508 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	31 289 000	19 590 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	25	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	26	23 566 000	12 014 000
Autres infrastructures	27	31 533 000	39 500 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	70 884 000	86 786 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	29 954 000	53 421 000
Autres infrastructures	32	64 150 000	68 538 000
Autres immobilisations	33	248 675 000	218 645 000
	34	566 938 000	588 508 000

1538192

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
	Ensemble des municipalités		
66023	Montréal		2 042 217 000
66112	Baie-D'Urfé		12 006 000
66107	Beaconsfield		20 771 000
66058	Côte-Saint-Luc		28 254 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		41 791 000
66087	Dorval		70 927 000
66062	Hampstead		9 843 000
66092	L'Île-Dorval		80 000
66102	Kirkland		28 745 000
66072	Mont-Royal		51 633 000
66007	Montréal-Est		17 310 000
66047	Montréal-Ouest		5 822 000
66097	Pointe-Claire		63 384 000
66127	Senneville		3 375 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		7 098 000
66032	Westmount		56 082 000
		1	2 459 338 000
	Certaines municipalités		
66023	Montréal		12 480 000
66112	Baie-D'Urfé		250 000
66107	Beaconsfield		517 000
66058	Côte-Saint-Luc		382 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		842 000
66087	Dorval		1 584 000
66062	Hampstead		216 000
66092	L'Île-Dorval		1 000
66102	Kirkland		653 000
66072	Mont-Royal		1 095 000
66007	Montréal-Est		366 000
66047	Montréal-Ouest		95 000
66097	Pointe-Claire		1 380 000
66127	Senneville		77 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		199 000
66032	Westmount		1 158 000
		2	21 295 000
		3	2 480 633 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		OUI	NON
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	_____ $	
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	2 / 3	[ ]	[X]
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	4	_____ $	
b) autres formes d'aide	5	_____ $	
3. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	6 / 7	[ ]	[X]
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	8	_____ $	
4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	9 / 10	[ ]	[X]
5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant le pouvoir visé à l'article 500.6 LCV (1000.6 CM) lui permettant d'imposer des redevances réglementaires en vertu de l'article 99.2 LECCM?	11 / 12	[ ]	[X]
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	13	_____ $	

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	2018
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	127 294 000	134 502 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	112 843 000	100 291 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	395 085 000	395 086 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	28 872 000	24 414 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	40 265 000	40 106 000
Aires de stationnement	9	1 338 000	2 525 000
Parcs et terrains de jeux	10	91 482 000	91 506 000
Autres infrastructures	11	75 362 000	54 834 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	33 667 000	28 065 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	214 873 000	125 258 000
Améliorations locatives	15	5 562 000	3 016 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	23 482 000	23 234 000
Ameublement et équipement de bureau	18	50 000 000	39 724 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 960 000	14 439 000
Terrains	20	33 454 000	52 494 000
Autres	21	3 297 000	3 499 000
	22	1 255 836 000	1 132 993 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement		
Conduites d'eau potable	23	37 319 000	49 469 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	40 989 000	34 956 000
Autres infrastructures	27	578 673 000	552 751 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	89 975 000	85 033 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	71 854 000	65 335 000
Autres infrastructures	32	53 731 000	55 720 000
Autres immobilisations	33	383 295 000	289 729 000
	34	1 255 836 000	1 132 993 000

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2	14 887 000	14 424 000
Autres	3	263 943 000	288 999 000
Sécurité publique			
Police	4	534 888 000	531 811 000
Sécurité incendie	5	294 866 000	289 362 000
Sécurité civile	6	1 258 000	1 270 000
Autres	7	44 432 000	7 410 000
Transport			
Réseau routier	8	6 784 000	20 947 000
Transport collectif	9	454 644 000	460 609 000
Autres	10	29 434 000	10 553 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout	11	194 788 000	186 375 000
Matières résiduelles	12	58 705 000	47 166 000
Cours d'eau	13		
Protection de l'environnement	14	4 679 000	4 988 000
Autres	15	2 698 000	
Santé et bien-être			
Logement social	16	19 421 000	18 409 000
Autres	17	3 000 000	2 682 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	2 322 000	2 165 000
Rénovation urbaine	19	4 902 000	4 196 000
Promotion et développement économique	20	45 889 000	31 611 000
Autres	21	3 397 000	975 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	22	30 527 000	30 050 000
Activités culturelles	23	67 249 000	48 395 000
Réseau d'électricité	24		
	25	2 082 713 000	2 002 397 000

Ventilation des dépenses mixtes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants sur la ventilation des dépenses mixtes 3
Ventilation des dépenses mixtes par compétences 4
Notes complémentaires 5

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau « Ventilation des dépenses mixtes par compétence » entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 14 avril 2020 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville, ayant été déposé au greffe de la Ville le 15 avril 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 21 avril 2020

S50

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019						2018
		Compétences d'agglomération		Compétences de nature locale		Total		
		Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Dépenses								
Administration générale	1	159 432 000	167 972 000	150 571 000	135 841 000	309 854 000	303 666 000	292 214 000
Sécurité publique	2							
Transport	3	1 634 000	1 843 000	55 390 000	58 527 000	57 024 000	60 366 000	63 023 000
Hygiène du milieu	4	7 430 000	7 680 000	18 913 000	18 322 000	26 342 000	26 001 000	27 984 000
Santé et bien-être	5	2 572 000	2 253 000	985 000	1 055 000	3 557 000	3 308 000	3 121 000
Aménagement, urbanisme et développement	6	4 978 000	5 458 000	8 170 000	8 222 000	13 148 000	13 680 000	12 720 000
Loisirs et culture	7	7 391 000	7 143 000	21 689 000	22 187 000	29 080 000	29 327 000	29 570 000
Frais de financement	8							
	9	183 437 000	192 349 000	255 718 000	244 154 000	439 005 000	436 348 000	428 632 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Dépenses mixtes et ventilation des dépenses mixtes

Voir les notes 1 et 2 à la page S61-2.

2. Principales méthodes comptables

Voir la note 3 à la page S61-2.

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES – NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

1. DÉPENSES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les dépenses engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des dépenses mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES

Les dépenses mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une dépense mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une dépense mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des dépenses d'administration à appliquer aux dépenses d'agglomération, à l'exclusion des dépenses du service de la dette, des dépenses de contribution, des dépenses contingentes et des dépenses mixtes d'administration générale. Le taux des dépenses d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2019 est de 9,88 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les dépenses présentées dans le tableau de la ventilation des dépenses mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les dépenses mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Taux global de taxation réel audité

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel 3

Taux global de taxation réel 4

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7177
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,
au trésorier

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été préparé par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Le 21 avril 2020

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	3 504 898 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (199 000)	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	7 658 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	13 748 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	12 439 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 242 211 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	2 633 000
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	2 241 525 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	239 531 928 000
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	240 719 820 000
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	240 125 874 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2019
(Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)

14 | | 0 | , | 9 | 3 | 3 | 5 | / 100 $

Données prévisionnelles non auditées

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	
Revenus de taxes	3
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	4
Calcul de certains revenus de taxes	5
Taux des taxes	7
Taux global de taxation prévisionnel	8
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	9
Questionnaire	11
Annexe : Compétences d'agglomération	12

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 891 233 000
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	408 741 000
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	103 616 000
Activités de fonctionnement	6	155 387 000
Activités d'investissement	7	
Autres	8	632 000
	9	3 559 609 000
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	19 671 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	8 824 000
Autres		
- Enseignes publicitaires	14	640 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	5 631 000
Pouvoir général de taxation	19	20 557 000
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	55 323 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	14 934 000
	25	14 934 000
	26	70 257 000
	27	3 629 866 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	37 586 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	37 586 000
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	76 512 000
Cégeps et universités	7	61 924 000
Écoles primaires et secondaires	8	47 675 000
	9	186 111 000
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 769 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 769 000
	14	225 466 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	37 351 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	2 092 000
Taxes d'affaires	17	
	18	39 443 000
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	13 230 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	13 230 000
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 212 000
	24	2 212 000
	25	280 351 000

S57

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	2 /100$		3				
Taxe foncière générale (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5 /100$		6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8 /100$		9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11 /100$		12				
Immeubles industriels	13	x	14 /100$		15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17 /100$		18				
Autres	19	x	20 /100$		21				
Immeubles agricoles	22	x	23 /100$		24				
Total					25	26 ( )	27 (3 230 000)	28 2 894 463 000	29 2 891 233 000
Taxes spéciales									
Service de la dette (taux unique)	30	x	31 /100$		32				
Service de la dette (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34 /100$		35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37 /100$		38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40 /100$		41				
Immeubles industriels	42	x	43 /100$		44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46 /100$		47				
Autres	48	x	49 /100$		50				
Immeubles agricoles	51	x	52 /100$		53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57 408 741 000	58 408 741 000

S58

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxes spéciales									
Activités de fonctionnement (taux unique)	1	x	2	/100$	3				
Activités de fonctionnement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5	/100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8	/100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11	/100$	12				
Immeubles industriels	13	x	14	/100$	15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17	/100$	18				
Autres	19	x	20	/100$	21				
Immeubles agricoles	22	x	23	/100$	24				
Total					25	26 ( )	27 ( )	28	29
Taxes spéciales									
Activités d'investissement (taux unique)	30	x	31	/100$	32				
Activités d'investissement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34	/100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37	/100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40	/100$	41				
Immeubles industriels	42	x	43	/100$	44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46	/100$	47				
Autres	48	x	49	/100$	50				
Immeubles agricoles	51	x	52	/100$	53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

	Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59	x	60	%	61	62 ( )	63 ( )	64	65

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe) — **Par unité de logement**

Eau	1	___ , ___ $
Égout	2	___ , ___ $
Eau et égout	3	___ , ___ $
Traitement des eaux usées	4	___ , ___ $
Matières résiduelles	5	___ , ___ $

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser
	100,0000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Montréal

Taux de taxation de 2020 (en $/100$)[1]

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis[2]	Taxes PTI d'arrondis-sement
Anjou	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680	0,6340	0,0831
Taxe spéciale de l'eau	0,0963	0,0844	0,3210		0,0963		
Lachine	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790	0,5895	0,0526
Taxe spéciale de l'eau	0,0927	0,0746	0,2925		0,0927		
LaSalle	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674	0,5837	0,0466
Taxe spéciale de l'eau	0,0897	0,0731	0,2820		0,0897		
L'Île-Bizard	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080	0,6040	0,0772
Taxe spéciale de l'eau	0,0973	0,0736	0,2905		0,0973		
Montréal	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744	0,6372	
Taxe spéciale de l'eau	0,1043	0,1043	0,3472		0,1043		
Ahuntsic-Cartierville							0,0483
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce							0,0311
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve							0,0511
Plateau Mont-Royal							0,0314
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles							0,0724
Rosemont–Petite-Patrie							0,0409
Le Sud-Ouest							0,0408
Ville-Marie							0,0064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension							0,0445
Montréal-Nord	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554	0,6277	0,0671
Taxe spéciale de l'eau	0,0888	0,0686	0,1457		0,0888		
Outremont	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086	0,6043	0,0307
Taxe spéciale de l'eau	0,1043	0,1043	0,3495		0,1043		
Pierrefonds	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782	0,5891	0,0646
Taxe spéciale de l'eau	0,0957	0,0752	0,3109		0,0957		
Roxboro	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142	0,6071	0,0604
Taxe spéciale de l'eau	0,0951	0,0687	0,3017		0,0951		
Sainte-Geneviève	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782	0,5891	0,0768
Taxe spéciale de l'eau	0,0922	0,0809	0,2622		0,0922		
Saint-Laurent	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258	0,6129	0,0522
Taxe spéciale de l'eau	0,0981	0,0800	0,2949		0,0981		
Saint-Léonard	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264	0,6132	0,0605
Taxe spéciale de l'eau	0,0925	0,0790	0,2935		0,0925		
Verdun	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830	0,5915	0,0385
Taxe spéciale de l'eau	0,0951	0,0796	0,3192		0,0951		

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0035	0,0228

T.G.T. pondéré[3]	Ens. Supérieur, Santé,S.Sociaux	Ens. P et Sec
1,1073	84,5%	71

Taxe relative à l'ARTM	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	Terrains vagues desservis
Ville de Montréal	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

Verdun	Secteur IDS	Secteur TFE
Taxe pour travaux municipaux	0,0083	0,0037

Montréal-Nord	
Eau (non-résidentiel)	0,17921

Divers	OBNL	STM	Terrains
Ville de Montréal	0,5000	1,0175	0,5800

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2020[1]

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 $ par logement, 10 $ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 30 $ par logement.	60 $ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 30 $ par logement.	60 $ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 30 $ par unité; maison de chambres, 20 $ par chambre; autres immeubles, 30 $ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 30 $ par logement ou 30 $ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Ile-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 60 $ par logement ou 50 $ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 30 $ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	100 $ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 30 $ par logement.	Pierrefonds : 60 $ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif fixe de 25 $ par logement.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 30 $ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 30 $ par logement.	60 $ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2020[1]

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,58 $/m^3 pour toute consommation excédant 100 000 m^3, en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 $/m^3. Un crédit de 227 m^3 par logement ou par chambre est alloué pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 30 $ par logement ou 150 $ par établissement; b) 0,33 $/m^3 pour 454 609 m^3 et 0,2552 $/m^3 sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 $/m^3; b) 30 $ par logement ou 360 $ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 $ à 4 700 $.	s. o.
LaSalle	Tarif de base de 90 $ par local pour les premiers 255 m^3, tarif de 0,37 $/m^3 jusqu'à 425 m^3 et de 0,41 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 $ par local; autres commerces : 270 $ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 $ par local pour les premiers 227,3 m^3 et tarif au compteur de 0,274967 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18353 $ par 100 $ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 $ du m^3.	s. o.
Outremont	s. o.	s. o.
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 $ par local pour les premiers 360 m^3 et taux de 0,21 $/m^3 sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 $ à 360 $ selon le type de commerce.	s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 $/m^3 jusqu'à 909 200 m^3 et de 0,297 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 $ par établissement pour les premiers 318 m^3 et tarif au compteur de 0,26708 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 $ par unité pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,19 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	3 629 866 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (235 000)		
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière		3	9 690 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		4	
Déduire			
Taxes d'affaires		5	14 934 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM		6	8 651 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base		7	1 287 919 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1		8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation		9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel		10	2 328 052 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE 11 259 476 245 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2020 12 0 , 8972 /100 $
(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

S63

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	1 788 443 000		11 843 000	21 652 000	275 280 000	139 000
De secteur	2	47 607 000		376 000	1 943 000	36 424 000	20 000
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	1 858 000				113 000	
Autres	5	33 229 000				5 084 000	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	14 934 000					
	8	1 886 071 000		12 219 000	23 595 000	316 901 000	159 000

S64

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	1 164 452 000	16 000	38 149 000	3 299 974 000
De secteur	10	167 155 000	2 000	5 476 000	259 003 000
Autres	11			632 000	632 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	3 660 000			5 631 000
Autres	13	11 379 000			49 692 000
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				14 934 000
	16	1 346 646 000	18 000	44 257 000	3 629 866 000

10

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1	X	2			
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4	X	5	
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	6		7	X	8	
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	9		10	X	11	
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12	X	13		14	
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16		17	X
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19		20	X
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2020 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23	X	24			
Si oui, indiquer le montant.	25	82 000 $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	$				
5. Date d'adoption du budget par le conseil	27	2019-12-11				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

PORTRAIT GLOBAL

Non audité

6. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	28	5 729 429 000 $
7. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	29	531 193 000 $
8. Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	30	421 159 000 $
9. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	31	86 245 000 $

Les questions 10 et 11 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

		OUI		NON
10. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	32	X	33	
11. Date d'adoption du budget d'agglomération par le conseil	34	2019-12-13		

ANNEXE

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	
Revenus de taxes	14
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	15

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
-	14	36 270 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 340 000
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	49 610 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	49 610 000
	27	49 610 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	
	9	
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3	X	4			
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5		6	X		
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10	X	11	
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13	X	14	
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16	X	17	

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18	X	19		20	
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21	X	22			

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité	**OUI**	**NON**
Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.		
8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur la ventilation des dépenses mixtes?	23 X	24
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	25 X	26
9. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	27 X	28

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé
de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, transmis
de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,
a été déposé à la séance du conseil du 2020-05-28.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier
ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés
lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont
détenues par Montréal.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport
financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de
la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que
Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s)
de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une
signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2020-04-21 12:55:35

Date de transmission au Ministère : 2020/05/29

S68

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.04

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés ci-dessus, et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-07-16 17:11

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1200029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Lors du dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, le document sous format PDF et joint au dossier décisionnel comportait deux coquilles, soit la présentation en double de la page S12 «'Renseignements complémentaires - Informations sectorielles consolidées - Résultats détaillés par organismes» et l'absence de la page S14 «Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes». Le présent Addenda a pour effet d'inclure dans le GDD 1200029004 le document corrigé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

514 872-2436
Tél :
Télécop. : 514 872-8647

Rapport financier 2019 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé de Montréal (Nom de l'organisme) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Signature Yves Courchesne, CPA, CGA Date 2020-04-21

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 4
Rapport du vérificateur général 4.1

État consolidé des résultats 5
État consolidé de la situation financière 6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9

Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 10
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 11
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 12
  - Situation financière par organismes 13
- Charges par objets 14
- Fonds local d'investissement (FLI) 15
- Fonds local de solidarité (FLS) 16
- Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 17
- Excédent (déficit) accumulé 18
- Avantages sociaux futurs 19

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés 21
Analyse des charges consolidées 22

Annexe : Renseignements financiers non consolidés ventilés par compétences 23

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMH et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Cependant, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMH. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 14 avril 2020 relativement aux états financiers consolidés de la Ville, ayant été déposés au greffe de la Ville le 15 avril 2020.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et renseignements complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 21 avril 2020

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Budget	Réalisations	
		2019	2019	2018
Revenus				
Taxes	1	3 554 693 000	3 529 631 000	3 460 181 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	275 845 000	274 855 000	264 417 000
Quotes-parts	3	426 130 000	425 936 000	418 105 000
Transferts	4	1 301 698 000	1 233 622 000	1 506 828 000
Services rendus	5	1 807 738 000	1 812 902 000	1 725 422 000
Imposition de droits	6	248 418 000	369 332 000	318 973 000
Amendes et pénalités	7	208 413 000	179 463 000	189 033 000
Revenus de placements de portefeuille	8	116 842 000	152 612 000	128 401 000
Autres revenus d'intérêts	9	13 678 000	14 521 000	15 963 000
Autres revenus	10	110 296 000	97 592 000	121 294 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	8 063 751 000	8 090 466 000	8 148 617 000
Charges				
Administration générale	14	772 875 000	706 143 000	678 195 000
Sécurité publique	15	1 071 467 000	1 123 864 000	1 105 533 000
Transport	16	2 912 408 000	2 885 702 000	2 642 669 000
Hygiène du milieu	17	668 089 000	665 280 000	688 239 000
Santé et bien-être	18	176 496 000	182 698 000	149 178 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	303 306 000	323 907 000	244 862 000
Loisirs et culture	20	768 794 000	807 605 000	782 920 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	536 514 000	510 653 000	500 709 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	7 209 949 000	7 205 852 000	6 792 305 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	853 802 000	884 614 000	1 356 312 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		9 791 705 000	8 435 393 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		9 791 705 000	8 435 393 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		10 676 319 000	9 791 705 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	902 734 000	563 290 000
Débiteurs (note 5)	2	5 057 134 000	4 773 083 000
Prêts (note 6)	3	57 600 000	37 587 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 739 808 000	2 880 376 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 970 000	1 592 000
	8	8 759 246 000	8 255 928 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	578 396 000	456 280 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	2 313 560 000	2 024 366 000
Revenus reportés (note 12)	12	577 139 000	318 613 000
Dette à long terme (note 13)	13	12 980 955 000	12 342 217 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	308 651 000	316 864 000
	15	16 758 701 000	15 458 340 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(7 999 455 000)	(7 202 412 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	18 288 245 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	157 844 000	133 716 000
Stocks de fournitures	19	98 134 000	92 911 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	131 551 000	161 278 000
	21	18 675 774 000	16 994 117 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	10 676 319 000	9 791 705 000

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Budget	Réalisations	
		2019	2019	2018
Excédent (déficit) de l'exercice	1	853 802 000	884 614 000	1 356 312 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2	(3 015 347 000)	(2 747 389 000)	(2 911 897 000)
Produit de cession	3	6 701 000	21 652 000	29 925 000
Amortissement	4	1 070 928 000	1 054 966 000	1 016 695 000
(Gain) perte sur cession	5	(6 701 000)	(11 262 000)	(16 449 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(1 944 419 000)	(1 682 033 000)	(1 881 726 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		(24 128 000)	(3 133 000)
Variation des stocks de fournitures	9		(5 223 000)	(7 329 000)
Variation des autres actifs non financiers	10		29 727 000	107 309 000
	11		376 000	96 847 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(1 090 617 000)	(797 043 000)	(428 567 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19		(7 999 455 000)	(7 202 412 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	884 614 000	1 356 312 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 054 966 000	1 016 695 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(11 262 000)	(16 449 000)
-	4		
	5	1 928 318 000	2 356 558 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(284 051 000)	(567 308 000)
Autres actifs financiers	7	(20 013 000)	(4 757 000)
Créditeurs et charges à payer	8	234 999 000	94 208 000
Revenus reportés	9	258 526 000	155 782 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(8 213 000)	(142 052 000)
Propriétés destinées à la revente	11	(24 506 000)	766 000
Stocks de fournitures	12	(5 223 000)	(7 329 000)
Autres actifs non financiers	13	29 727 000	107 309 000
	14	2 109 564 000	1 993 177 000
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(2 693 194 000)	(2 815 718 000)
Produit de cession	16	21 652 000	29 925 000
	17	(2 671 542 000)	(2 785 793 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	(691 647 000)	(562 448 000)
Cession	21	832 215 000	756 191 000
	22	140 568 000	193 743 000
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	1 946 086 000	2 110 169 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(1 307 348 000)	(1 045 617 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25	122 116 000	(182 019 000)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	760 854 000	882 533 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	339 444 000	283 660 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	563 290 000	279 630 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	563 290 000	279 630 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	902 734 000	563 290 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Statut de l'organisme municipal

Voir la note 1 à la page S11-11.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 25 et 28.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

A) Périmètre comptable et partenariats

.

a) Périmètre comptable

Voir la note 2.A à la page S11-11.

b) Partenariats

S/O.

B) Comptabilité d'exercice

S/O.

C) Actifs

.

a) Actifs financiers

Voir la note 2.C à la page S11-12.

b) Actifs non financiers

Voir la note 2.E à la page S11-15.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

D) Passifs

Voir la note 2.D aux pages S11-13 et S11-14.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

E) Revenus

Voir la note 2.F à la page S11-16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

F) Avantages sociaux futurs

Voir la note 2.D.e à la page S11-14.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 25 aux pages S11-39 et S11-40.

H) Instruments financiers

Voir la note 2.G.c à la page S11-18.

I) Autres éléments

Voir la note 2.B à la page S11-12 et la note 2.G aux pages S11-17 à S11-19.

3. Modification de méthodes comptables

S/O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	846 398 000	558 190 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	56 336 000	5 100 000
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	902 734 000	563 290 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	103 027 000	198 144 000

Note

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôt. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,89 % à 2,40 % (2,10 % en 2018). Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la page S10, le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2019 est établi à 660,3 M$ (606,1 M$ en 2018). La variation de ce coût entre 2019 et 2018 est retranchée des créditeurs et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

5. Débiteurs			
Taxes municipales	11	100 505 000	119 208 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	4 199 872 000	3 970 088 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	273 690 000	256 620 000
Organismes municipaux	15	56 063 000	57 694 000
Autres			
- Services rendus et autres	16	427 004 000	369 473 000
-	17		
	18	5 057 134 000	4 773 083 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 886 157 000	2 862 834 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 886 157 000	2 862 834 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	134 889 000	128 500 000

Note

Voir la note 5 aux pages S11-20 et S11-21.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

6. Prêts

Prêts à un office d'habitation	24	5 691 000	5 376 000
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Aux PME Montréal	26	45 493 000	29 080 000
- Soldes prix de vente et autres	27	6 416 000	3 131 000
	28	57 600 000	37 587 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

Voir la note 6 à la page S11-22.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30	2 377 291 000	2 566 743 000
Autres placements	31	362 517 000	313 633 000
	32	2 739 808 000	2 880 376 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	2 377 291 000	2 566 743 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Voir la note 7 aux pages S11-22 et S11-23.

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(31 445 000)	(28 003 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(277 206 000)	(288 861 000)
	37	(308 651 000)	(316 864 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	331 418 000	236 878 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	(1 966 000)	22 067 000
Régimes à cotisations déterminées	40	1 460 000	1 277 000
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	2 902 000	2 777 000
	43	333 814 000	262 999 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Voir la note 8 aux pages S11-24 à S11-27.

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	1 970 000	1 592 000
Autres	45		
	46	1 970 000	1 592 000

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018

10. Emprunts temporaires

Voir la note 10 à la page S11-28.

11. Créditeurs et charges à payer

Fournisseurs	47	835 248 000	708 693 000
Salaires et avantages sociaux	48	586 547 000	567 554 000
Dépôts et retenues de garantie	49	256 812 000	230 631 000
Provision pour contestations d'évaluation	50	40 708 000	39 153 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	83 141 000	83 907 000
Assainissement des sites contaminés	52	77 227 000	99 367 000
Autres			
- Int. courus sur la dette à LT	53	92 506 000	88 398 000
- Autres provisions	54	108 473 000	89 747 000
- Gouv. du Qc et entreprises	55	51 015 000	54 469 000
- ARTM	56	96 987 000	10 744 000
- Autres	57	84 896 000	51 703 000
	58	2 313 560 000	2 024 366 000

Note

Voir la note 11 à la page S11-29.

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	59	16 170 000	16 185 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		5 256 000
Fonds parcs et terrains de jeux	62	55 421 000	34 795 000
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions des promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
- Prime à l'émission de titres	68	74 856 000	62 651 000
- Autres transferts	69	384 806 000	155 716 000
- Fonds de dév. logement social	70	22 205 000	18 198 000
- Autres	71	23 681 000	25 812 000
	72	577 139 000	318 613 000

Note

Voir la note 12 à la page S11-30.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2019	2018
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,35	11,00	2020	2045	73	12 779 514 000	12 224 323 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					77		
Organismes municipaux					78		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres	1,75	7,25	2020	2029	80	201 441 000	117 894 000
					81	12 980 955 000	12 342 217 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	12 980 955 000	12 342 217 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2019	
2020	84	200 000 000	92	417 701 000	100	109	11 214 000	117	628 915 000	
2021	85	600 000 000	93	421 329 000	101	110	10 145 000	118	1 031 474 000	
2022	86	59 000 000	94	706 174 000	102	111	49 648 000	119	814 822 000	
2023	87	810 000 000	95	636 187 000	103	112	7 354 000	120	1 453 541 000	
2024	88	954 500 000	96	239 621 000	104	113	7 071 000	121	1 201 192 000	
2025 et +	89	6 779 972 000	97	955 030 000	105	114	116 009 000	122	7 851 011 000	
	90	9 403 472 000	98	3 376 042 000	106	115	201 441 000	123	12 980 955 000	
Intérêts et frais accessoires					107	( )		124	( )	
	91	9 403 472 000	99	3 376 042 000	108	116	201 441 000	125	12 980 955 000	

Note
Voir la note 13 aux pages S11-30 à S11-32.

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2019	2018
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	(7 999 455 000)	(7 202 412 000)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	( )	( )
	129	(7 999 455 000)	(7 202 412 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130	2 473 247 000	158	257 947 000	185	36 919 000	212	2 694 275 000
Eaux usées	131	3 398 852 000	159	204 770 000	186	452 818 000	213	3 150 804 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	4 181 838 000	160	448 532 000	187	242 054 000	214	4 388 316 000
Autres	133	6 109 943 000	161	559 701 000	188	79 049 000	215	6 590 595 000
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	4 120 244 000	163	546 976 000	190	14 727 000	217	4 652 493 000
Améliorations locatives	136	131 831 000	164	19 005 000	191	352 000	218	150 484 000
Véhicules	137	3 686 172 000	165	325 153 000	192	89 053 000	219	3 922 272 000
Ameublement et équipement de bureau	138	652 540 000	166	170 937 000	193	66 654 000	220	756 823 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	473 580 000	167	58 818 000	194	40 797 000	221	491 601 000
Terrains	140	1 396 431 000	168	151 534 000	195	2 895 000	222	1 545 070 000
Autres	141	13 089 000	169	4 016 000	196		223	17 105 000
	142	26 637 767 000	170	2 747 389 000	197	1 025 318 000	224	28 359 838 000
Immobilisations en cours	143		171		198		225	
	144	26 637 767 000	172	2 747 389 000	199	1 025 318 000	226	28 359 838 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145	704 732 000	173	82 960 000	200	36 897 000	227	750 795 000
Eaux usées	146	1 951 749 000	174	108 159 000	201	452 819 000	228	1 607 089 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	1 642 884 000	175	199 962 000	202	242 053 000	229	1 600 793 000
Autres	148	2 142 267 000	176	229 736 000	203	79 050 000	230	2 292 953 000
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	1 733 675 000	178	125 028 000	205	14 515 000	232	1 844 188 000
Améliorations locatives	151	73 916 000	179	11 831 000	206	274 000	233	85 473 000
Véhicules	152	1 274 250 000	180	157 179 000	207	82 409 000	234	1 349 020 000
Ameublement et équipement de bureau	153	294 429 000	181	98 174 000	208	66 132 000	235	326 471 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	213 447 000	182	41 866 000	209	40 779 000	236	214 534 000
Autres	155	206 000	183	71 000	210		237	277 000
	156	10 031 555 000	184	1 054 966 000	211	1 014 928 000	238	10 071 593 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	16 606 212 000					239	18 288 245 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

Voir la note 15 à la page S11-33. Le poste autres infrastructures comprend les

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

infrastructures suivantes: Réseau du métro de 3 274 M$, Conduits souterrains 1 219 M$, réseau d'éclairage 289 M$, parcs 1 499 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 15 M$, décharges de neige 123 M$, centre de tri de matières recyclables 56 M$ et infrastructures régionales de la STM 87 M$ (en 2018, réseau du métro 3 020 M$, Conduits souterrains 1 153 M$, réseau d'éclairage 260 M$, parcs 1 393 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 14 M$, décharges de neige 145 M$, centre de tri de matières recyclables 16 M$ et infrastructures régionales de la STM 80 M$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252	159 814 000	135 308 000
	253	159 814 000	135 308 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254	1 970 000	1 592 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255	157 844 000	133 716 000

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Dépôt achat métros et bus	256	54 523 000	92 400 000
- Dépôt achat d'autres actifs	257	5 169 000	
- Frais d'émission et d'escompte	258	60 182 000	60 011 000
Autres			
- Autres	259	11 677 000	8 867 000
-	260		
	261	131 551 000	161 278 000

Note

Voir la note 17 à la page S11-34.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

18. Obligations contractuelles

Voir la note 18 à la page S11-34.

19. Droits contractuels

Voir la note 19 à la page S11-35.

20. Passifs éventuels

Voir la note 20 aux pages S11-35 et S11-36.

a) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements 2019	Solde des cautionnements 2018
262			

Voir la note 20d à la page S11-36.

b) Auto-assurance

Voir la note 20a à la page S11-35.

c) Poursuites

Voir la note 20a à la page S11-35.

d) Autres

Voir les notes 20b et 20c aux pages S11-35 et S11-36.

21. Actifs éventuels

Voir la note 21 à la page S11-36.

22. Redressement aux exercices antérieurs

S/O.

23. Données budgétaires

Voir la note 23 à la page S11-37.

24. Instruments financiers

Voir la note 24 aux pages S11-37 et S11-38.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

25 Excédent accumulé
Voir la note 25 aux pages S11-39 et S11-40.

26 Revenus de transferts
Voir la note 26 à la page S11-41.

27 Revenus d'intérêts
Voir la note 27 à la page S11-41.

28 Remboursement de la dette
Voir la note 28 à la page S11-41.

29 Information relative aux apparentés
Voir la note 29 à la page S11-42.

30 Transfert d'actifs, de passifs, d'obligations et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation
Voir la note 30 à la page S11-42.

31 Événements postérieurs à la date des états financiers
Voir la note 31 à la page S11-43.

32 Chiffres de l'exercice précédent
Voir la note 32 à la page S11-43.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la SCSM), le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, les provisions pour dévaluation de prêts, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

b) Placements de portefeuille

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

c) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

d) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour moins-value est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs

a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

b) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

c) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

d) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs (suite)

e) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2019, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

b) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

c) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) Revenus

a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

d) Services rendus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments

a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

c) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

d) Conversion de devises étrangères

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

e) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

f) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

g) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

S/O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)

Voir note 4 à la page S11-3 ou 9-3(2).

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Taxes	100 505	119 208
Gouvernement du Canada et ses entreprises	273 690	256 620
Gouvernement du Québec et ses entreprises [1]	4 199 872	3 970 088
Organismes municipaux	56 063	57 694
Services rendus et autres	427 004	369 473
	5 057 134	4 773 083

[1] Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 2 886,2 M$ (2 862,8 M$ en 2018) dont la juste valeur s'établit à 2 990,9 M$ (2 912,1 M$ en 2018).

Une provision pour créances douteuses de 134,9 M$ (128,5 M$ en 2018) a été déduite des débiteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2019, s'établissent comme suit :

		Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2019				
	2020	325 596	3,33 %	4 175
	2021	284 389	3,22 %	21 268
	2022	253 989	3,19 %	13 358
	2023	217 214	3,16 %	62 206
	2024	149 867	3,25 %	99 262
	1 à 5 ans	1 231 055	3,24 %	200 269
	6 à 10 ans	335 381	2,77 %	525 728
	11 à 15 ans	151 421	2,71 %	377 173
	16 à 20 ans	45 778	2,79 %	19 352
		1 763 635	3,09 %	1 122 522
31 décembre 2018				
	2019	334 482	3,65 %	14 590
	2020	296 647	3,43 %	4 249
	2021	255 019	3,32 %	21 565
	2022	224 618	3,30 %	13 656
	2023	188 572	3,27 %	62 504
	1 à 5 ans	1 299 338	3,42 %	116 564
	6 à 10 ans	359 742	3,05 %	460 697
	11 à 15 ans	140 343	2,75 %	403 364
	16 à 20 ans	54 109	2,92 %	28 677
		1 853 532	3,28 %	1 009 302

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Prêts aux PME MTL	45 493	29 080
Prêts à un office municipal d'habitation	5 691	5 376
Prêts à des organismes à but non lucratif	4 534	2 303
Soldes de prix de vente	1 882	828
	57 600	37 587

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M$ (2,7 M$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 1,9 M$ (2,3 M$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéant en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,0 M$ (1,5 M$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2018).

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE
(en milliers de dollars)

	2019			2018
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	-	106 743	106 743	141 062
Obligations et débentures	2 377 291	255 774	2 633 065	2 739 314
	2 377 291	362 517	2 739 808	2 880 376

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements s'établit à 2 820,8 M$ (2 913,3 M$ en 2018).

Au 31 décembre 2018, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 566,7 M$ et à 313,6 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 505,1 M$ (700,0 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2019				
2020	106 743	394 763	501 506	2,73 %
2021	-	211 302	211 302	4,06 %
2022	-	143 061	143 061	2,89 %
2023	-	193 331	193 331	3,25 %
2024	-	409 668	409 668	3,12 %
1 à 5 ans	106 743	1 352 125	1 458 868	3,12 %
6 à 10 ans	-	878 991	878 991	3,24 %
11 à 15 ans	-	212 603	212 603	3,91 %
16 à 20 ans	-	166 973	166 973	3,91 %
Plus de 20 ans	-	22 373	22 373	4,10 %
	106 743	2 633 065	2 739 808	3,27 %
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020	-	417 462	417 462	2,85 %
2021	-	191 149	191 149	4,09 %
2022	-	135 342	135 342	2,91 %
2023	-	191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans	-	976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans	-	237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans	-	181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans	-	22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	3,45 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Régimes de retraite à prestations déterminées	31 445	28 003
Autres régimes	277 206	288 861
Passif au titre des avantages sociaux futurs	308 651	316 864

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 329,5 M$ (258,9 M$ en 2018). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,5 M$ (1,3 M$ en 2018) et à 2,9 M$ (2,8 M$ en 2018).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2016 à 2018.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	20 741 485	-	19 741 973	-
Obligation au titre des prestations constituées	(20 583 458)	(292 262)	(19 391 122)	(299 862)
Excédent (déficit)	158 027	(292 262)	350 851	(299 862)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(51 711)	15 056	(42 526)	11 001
Actif (passif) au titre des prestations constituées	106 316	(277 206)	308 325	(288 861)
Provision pour moins-value	(137 761)	-	(336 328)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(31 445)	(277 206)	(28 003)	(288 861)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(8 746 045)	(292 262)	(6 787 150)	(299 862)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 235 411	-	6 208 473	-
Déficit	(510 634)	(292 262)	(578 677)	(299 862)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 741 973	-	19 018 793	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 164 263	-	1 136 308	-
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	347 775	-	20 142	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 512 038	-	1 156 450	-
Cotisations de l'employeur	327 976	9 689	391 010	9 987
Cotisations des employés	233 696	-	209 706	-
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Solde à la fin de l'exercice	20 741 485	-	19 741 973	-
Juste valeur des actifs des régimes [1]	21 318 594	-	19 427 822	-

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Régimes de retraite [1]	Autres régimes	Régimes de retraite [1]	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Pertes (gains) survenues dans l'exercice sur l'obligation	270 179	1 806	(22 445)	(15 365)
Solde à la fin de l'exercice	20 583 458	292 262	19 391 122	299 862

[1] Au 31 décembre 2019, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 196,1 M$ (1 771,1 M$ au 31 décembre 2018) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Cotisations des employés	(233 696)	-	(209 706)	-
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	(134 220)	(2 580)	-	(4)
Amortissement des pertes actuarielles	65 809	331	96 031	1 743
Charge au titre des avantages de retraite	541 827	(12 429)	357 569	11 160
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 164 263)	-	(1 136 308)	-
Charge (revenu) d'intérêt	(11 842)	10 463	(53 395)	10 907
Variation de la provision pour moins-value	(198 567)	-	(67 296)	-
Charge totale	331 418	(1 966)	236 878	22 067

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,70% à 6,20%	3,00% à 3,50%	5,90% à 6,20%	3,50%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,70% à 6,25%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,10%	2,00% à 2,10%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,20% à 2,75%	2,20% à 2,50%	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		3,00% à 7,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,00%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2027 et 2028

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2019	2018
Régimes à cotisations déterminées	1 460	1 277
Régimes de retraite des élus municipaux	2 902	2 777

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Voir la note 9 à la page S11-4.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2019		2018	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	312 000	-	319 100	66 500
Titres [1]	1 781 500	578 396	1 762 200	389 780
	2 093 500	578 396	2 081 300	456 280

[1] Le montant total des titres autorisés de 1 781,5 M$ (1 762,2 M$ en 2018) se compose de la limite autorisée de 750,0 M$ à la STM et de 1 031,5 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires. La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2018, le taux moyen pondéré des marges de crédit utilisées était de 2,39 %.

Au 31 décembre 2019, le taux moyen pondéré des titres émis est de 1,87 % (2,17 % en 2018)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Fournisseurs	835 248	708 693
Rémunération et charges sociales	586 547	567 554
Dépôts et retenues de garantie	256 812	230 631
Intérêts courus sur la dette à long terme	92 506	88 398
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides [1]	83 141	83 907
Passif environnemental [2]	77 227	99 367
Contestations d'évaluation	40 708	39 153
Autres	108 473	89 747
Gouvernement du Québec et ses entreprises [3]	51 015	54 469
Autorité régionale de transport métropolitain	96 987	10 744
Autres	84 896	51 703
	2 313 560	2 024 366

[1] La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 145,2 M$ (153,2 M$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018).

[2] La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2019, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 54,1 M$ (76,9 M$ en 2018), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2045, se chiffrent à 73,5 M$ (96,5 M$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 23,1 M$ (22,5 M$ en 2018). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M$ (9,8 M$ 2018) ont réduit la provision au 31 décembre 2019.

[3] En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2019, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,3 M$ (39,7 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

12. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts	384 806	160 972
Primes à l'émission de titres	74 856	62 651
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	55 421	34 795
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 170	16 185
Fonds de développement du logement social	22 205	18 198
Autres	23 681	25 812
	577 139	318 613

13. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Obligations et emprunts bancaires [1]	12 779 514	12 224 323
Emprunts à terme et hypothèques immobilières [2]	177 972	90 645
Autres dettes à long terme	23 469	27 249
	12 980 955	12 342 217

[1] Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2018).

[2] Les hypothèques immobilières, au montant de 5,1 M$ (11,1 M$ en 2018), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 20,6 M$ (33,3 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2019	2018
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 753 298	4 276 154
De l'agglomération	2 583 345	2 281 092
Placements du fonds d'amortissement	2 377 291	2 566 743
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 886 157	2 862 834
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	380 864	355 394
	12 980 955	12 342 217

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 278,5 M$ (183,5 M$ en 2018). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2019			2018		
Années	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net
2019				1 301 788	242 780	1 059 008
2020	628 915	57 431	571 484	587 777	88 011	499 766
2021	1 031 474	297 167	734 307	964 097	297 167	666 930
2022	814 822	461 024	353 798	748 637	461 023	287 614
2023	1 453 541	579 812	873 729	1 319 772	507 072	812 700
2024	1 201 192	203 102	998 090	-	-	-
1 à 5 ans	5 129 944	1 598 536	3 531 408	4 922 071	1 596 053	3 326 018
6 à 10 ans	4 217 670	1 377 610	2 840 060	4 261 707	1 119 630	3 142 077
11 à 15 ans	1 234 463	93 321	1 141 142	722 607	80 365	642 242
16 à 20 ans	1 345 148	191 183	1 153 965	1 382 102	151 811	1 230 291
2043	934 556	-	934 556	934 556	-	934 556
2045	119 174	-	119 174	119 174	-	119 174
TOTAL	12 980 955	3 260 650	9 720 305	12 342 217	2 947 859	9 394 358

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2019	2018
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,57 %	3,75 %
6 à 10 ans	3,15 %	3,59 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,13 %
16 à 20 ans	3,36 %	3,60 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
	3,66 %	3,89 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 14 255,7 M$ (13 109,1 M$ en 2018). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 28,0 M$ (17,6 M$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

14. ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Voir la note 14 à la page S11-6.

15. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
COÛT				
Infrastructures	13 144 042	1 203 507	797 927	13 549 622
Réseau du métro - infrastructures	2 691 757	267 443	12 913	2 946 287
Réseau du métro - tunnels	328 081	-	-	328 081
Voitures de métro	1 964 959	104 565	-	2 069 524
Bâtiments	4 120 244	546 976	14 727	4 652 493
Améliorations locatives	131 831	19 005	352	150 484
Véhicules	1 721 213	220 588	89 053	1 852 748
Ameublement et équipement de bureau	652 540	170 937	66 654	756 823
Machinerie, outillage et équipement	473 580	58 818	40 797	491 601
Terrains	1 396 431	151 534	2 895	1 545 070
Autres	13 089	4 016	-	17 105
	26 637 767	2 747 389	1 025 318	28 359 838
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 558 715	517 650	797 906	5 278 459
Réseau du métro - infrastructures	775 855	99 769	12 913	862 711
Réseau du métro - tunnels	107 062	3 398	-	110 460
Voitures de métro	286 249	42 741	-	328 990
Bâtiments	1 733 675	125 028	14 515	1 844 188
Améliorations locatives	73 916	11 831	274	85 473
Véhicules	988 001	114 438	82 409	1 020 030
Ameublement et équipement de bureau	294 429	98 174	66 132	326 471
Machinerie, outillage et équipement	213 447	41 866	40 779	214 534
Autres	206	71	-	277
	10 031 555	1 054 966	1 014 928	10 071 593
VALEUR COMPTABLE NETTE	16 606 212	1 692 423	10 390	18 288 245

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 115,7 M$ au 31 décembre 2019 (1 231,8 M$ en 2018). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

Voir la note 16 à la page S11-8.

17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	54 523	92 400
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	5 169	-
Frais d'émission de titres	60 182	60 011
Autres	11 677	8 867
	131 551	161 278

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 3 069,0 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025-2050	Total
704,6 M$	424,0 M$	339,7 M$	262,8 M$	201,4 M$	1 136,5 M$	3 069,0 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 5 617,6 M$, dont 821,9 M$ pour l'acquisition de bus et 482,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

19. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 138,5 M$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 578,9 M$ et de services rendus de 559,6 M$ associés à la location de locaux et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2020 [1]	2021	2022	2023	2024	2025-2065	Total
301,4 M$	147,3 M$	128,1 M$	58,1 M$	46,3 M$	457,3 M$	1 138,5 M$

[1] Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 114,3 M$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 97,7 M$ et de services rendus de 16,6 M$ associés à des prêts d'employés.

Les droits contractuels liés aux activités d'immobilisations se chiffrent à 1 994,7 M$ dont 811,4 M$ pour l'acquisition de bus et 392,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 451,8 M$ (2 074,7 M$ en 2018).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective de 171 M$ intentée par la Ligue des Noirs du Québec et autorisée par la Cour supérieure le 7 août 2019. Cette action collective concerne toute personne physique des communautés noires et culturelles qui aurait subi du profilage racial entre le 14 août 2017 et le 11 janvier 2019. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 32,0 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

20. PASSIFS ÉVENTUELS (Suite)

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

d) Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (l'ARTM) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci se chiffrent à 193,6 M$ (201,7 M$ en 2018).

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 150,0 M$. Au 31 décembre 2019, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 8,6 M$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 3,2 M$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel relié aux prêts cautionnés est de 5,4 M$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

---

21. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

---

22. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (S/O)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

23. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en novembre 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau de la page S11-44.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en novembre 2018 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2019, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 820 754	2 739 808	2 913 333	2 880 376
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 990 942	2 886 157	2 912 118	2 862 834
Dette à long terme	14 255 749	12 980 955	13 109 158	12 342 217

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 28,0 M$ (17,6 M$ en 2018). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	236 774	211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés	606 280	239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(982 306)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 270 212)	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	11 626 006	10 718 932
	10 676 319	9 791 705

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à la différence entre le coût des immobilisations et le total des sources de financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net est viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

26. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 596	5 488
Gouvernement du Québec	402 233	327 129
Communauté métropolitaine de Montréal	42 988	37 603
	450 817	370 220
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	28 874	34 378
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	163	25 502
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	275 391	526 522
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	320 620	251 325
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	31 613	168 296
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	45 806	38 743
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	30 237	44 002
Autres	50 101	47 840
	782 805	1 136 608
	1 233 622	1 506 828

27. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Placements du fonds d'amortissement	96 471	78 926
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	56 141	49 475
	152 612	128 401
Arriérés de taxes	14 521	15 963
	167 133	144 364

28. REMBOURSEMENT DE LA DETTE DANS LES DONNÉES FINANCIÈRES ÉTABLIES À DES FINS FISCALES

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

29. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2019, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

30. TRANSFERT D'ACTIFS, DE PASSIFS, D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS ENTRE ORGANISMES COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, l'administration municipale avait débuté ou complété des démarches visant le transfert d'actifs, de passifs et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation de la Ville.

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Technoparc Montréal

En vertu d'une entente intervenue le 19 décembre 2019, Technoparc Montréal a cédé à l'administration municipale, sans compensation monétaire, l'ensemble de ses éléments d'actifs en contrepartie de la prise en charge, par l'administration municipale de son passif et de ses obligations et responsabilités. Les actifs, d'une valeur comptable nette de 18,5 M$, sont composés de propriétés destinées à la revente et d'immobilisations. Les passifs, au montant de 4,4 M$, sont principalement lié aux propriétés destinées à la revente.

Le transfert de ces actifs et passifs a été effectués à la valeur comptable nette à la date du transfert. Il n'a aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville. À compter du 1er janvier 2020, les activités associées à la gestion des actifs transférés seront exercées par l'administration municipale. Le processus de dissolution de Technoparc Montréal se poursuivra en 2020.

Exercice subséquent

Société en commandite Stationnement de Montréal

Le 31 décembre 2019, l'administration municipale a résilié l'entente qu'elle avait conclue en 1995 avec la Société en commandite Stationnement de Montréal, par laquelle elle lui avait confié l'exploitation du stationnement tarifé sur son territoire. Les parties ont signé un acte de cession qui fait en sorte que l'administration municipale devient propriétaire, le 1er janvier 2020, des immeubles et autres biens meubles liés à l'exploitation du stationnement tarifé. Cette cession est consentie sans compensation monétaire et en considération de la prise en charge, par l'administration municipale, de certains contrats, réclamations et recours de la SCSM. Le 1er janvier 2020, la valeur comptable nette des actifs cédés est de 12,4 M$.

Agence de mobilité durable

L'Agence de mobilité durable, nouvel organisme du périmètre comptable, a été constituée le 13 février 2019 en vertu de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. À compter du 1er janvier 2020, conformément à une l'entente intervenue entre les parties, l'administration municipale lui a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et lui cède certains actifs pour une considération équivalente à leur valeur comptable nette de 7,4 M$. Cette transaction, constatée à la valeur comptable nette, n'aura aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, des stationnements incitatifs et des terminus et que cette dernière cédera des stationnements incitatifs et des terminus.

COVID-19 (maladie à coronavirus 2019)

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. De plus, le 23 mars 2020, à l'exception de certains services essentiels, le gouvernement québécois a ordonné la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec jusqu'au 4 mai 2020.

Face à cette pandémie, la Ville a adopté plusieurs mesures spécifiques qui comprennent notamment l'annulation de festivals, événements sportifs et rassemblements publics sur l'ensemble du territoire montréalais jusqu'au 2 juillet ainsi que la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, de plusieurs installations culturelles et sportives, des bureaux Accès Montréal et de différents comptoirs de services. La Ville a également reporté au 2 juillet les deuxièmes versements des taxes foncières et des quotes-parts exigées des municipalités liées et suspendu l'augmentation annuelle des tarifs des parcomètres. Des mesures d'aide aux personnes vulnérables et aux commerces et entreprises ont aussi été prises. La Ville continue d'assurer les services municipaux essentiels, comme l'accès à l'eau potable, les services d'urgence, le transport collectif et la collecte des ordures et du recyclage.

De plus, la COVID-19 a aussi des incidences financières importantes telle la baisse de la valeur marchande des actifs des régimes de retraite qui pourrait affecter les résultats financiers des exercices futurs. Toutefois, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient causer sur les résultats financiers consolidés et sur la situation financière de la Ville au cours des exercices futurs.

---

32. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS *(en milliers de dollars)*

	2019				
	Budgets déposés				
	Administration municipale	Organismes contrôlés [1]	Ajustements [2]	Éliminations [3]	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 577 627	-	-	(22 934)	**3 554 693**
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	-	-	-	**275 845**
Quotes-parts	426 130	-	-	-	**426 130**
Transferts	320 344	814 146	212 000	(44 792)	**1 301 698**
Services rendus	316 538	1 585 772	-	(94 572)	**1 807 738**
Imposition de droits	248 418	-	-	-	**248 418**
Amendes et pénalités	208 413	-	-	-	**208 413**
Intérêts	151 678	16 315	-	(37 473)	**130 520**
Autres revenus	24 210	86 986	1 100	(2 000)	**110 296**
	5 549 203	2 503 219	213 100	(201 771)	**8 063 751**
Charges					
Administration générale	765 321	-	15 579	(8 025)	**772 875**
Sécurité publique	1 042 111	-	30 025	(669)	**1 071 467**
Transport	1 047 736	1 683 395	282 361	(101 084)	**2 912 408**
Hygiène du milieu	432 542	-	236 786	(1 239)	**668 089**
Santé et bien-être	115 107	74 550	1 667	(14 828)	**176 496**
Aménagement, urbanisme et développement	257 999	6 100	42 263	(3 056)	**303 306**
Loisirs et culture	589 601	49 418	165 172	(35 397)	**768 794**
Frais de financement	408 677	165 310	-	(37 473)	**536 514**
	4 659 094	1 978 773	773 853	(201 771)	**7 209 949**
Excédent avant financement et affectations	890 109	524 446	(560 753)	-	**853 802**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(498 425)	-	498 425	-	**-**
Affectations (note 25)					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	23 830	-	(23 830)	-	**-**
Réserves financières et fonds réservés	(434 661)	-	434 661	-	**-**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	19 147	-	(19 147)	-	**-**
	(391 684)	-	391 684	-	**-**
Excédent consolidé budgété de l'exercice	-	524 446	329 356	-	**853 802**

[1] Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 297,1 M$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 286,3 M$, santé et bien-être 10,7 M$ et aménagement, urbanisme et développement 0,1 M$.

[2] Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'immobilisations de 213,1 M$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 773,8 M$. En contrepartie, le remboursement de la dette à long terme et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

[3] En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

S12-G

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés	Total consolidé[1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	3 482 078 000	3 577 627 000	3 554 283 000			3 529 631 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	264 417 000	275 845 000	274 855 000			274 855 000
Quotes-parts	3	418 105 000	426 130 000	425 936 000			425 936 000
Transferts	4	283 068 000	320 344 000	358 668 000		143 846 000	450 817 000
Services rendus	5	313 510 000	316 538 000	313 994 000		1 580 772 000	1 812 902 000
Imposition de droits	6	318 973 000	248 418 000	369 332 000			369 332 000
Amendes et pénalités	7	189 033 000	208 413 000	179 463 000			179 463 000
Revenus de placements de portefeuille	8	117 142 000	100 527 000	122 043 000		30 569 000	152 612 000
Autres revenus d'intérêts	9	43 660 000	51 151 000	50 683 000			14 521 000
Autres revenus	10	46 420 000	24 210 000	28 452 000		57 908 000	74 360 000
Effet net des opérations de restructuration	11			8 472 000			
	12	5 476 406 000	5 549 203 000	5 686 181 000		1 813 095 000	7 284 429 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	191 429 000	212 000 000	149 323 000		633 482 000	782 805 000
Imposition de droits	16						
Effet net des opérations de restructuration				5 047 000			
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	7 386 000	1 100 000	9 129 000			9 129 000
Autres	18	7 752 000		8 573 000		5 530 000	14 103 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	206 567 000	213 100 000	172 072 000		639 012 000	806 037 000
	21	**5 682 973 000**	**5 762 303 000**	**5 858 253 000**		**2 452 107 000**	**8 090 466 000**
Charges							
Administration générale	22	673 533 000	765 321 000	701 590 000	13 747 000		706 143 000
Sécurité publique	23	1 077 332 000	1 042 111 000	1 096 757 000	27 802 000		1 123 864 000
Transport	24	1 016 709 000	1 047 736 000	1 023 479 000	274 090 000	1 691 394 000	2 885 702 000
Hygiène du milieu	25	466 652 000	432 542 000	442 469 000	224 096 000		665 280 000
Santé et bien-être	26	94 991 000	115 107 000	123 976 000	1 462 000	71 726 000	182 698 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	200 721 000	257 999 000	278 220 000	41 199 000	10 228 000	323 907 000
Loisirs et culture	28	597 210 000	589 601 000	617 601 000	157 848 000	67 728 000	807 605 000
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	397 165 000	408 677 000	400 983 000		145 832 000	510 653 000
Effet net des opérations de restructuration	31					13 519 000	
Amortissement des immobilisations	32	726 848 000	773 852 000	740 244 000	(740 244 000)		
	33	**5 251 161 000**	**5 432 946 000**	**5 425 319 000**		**2 000 427 000**	**7 205 852 000**
Excédent (déficit) de l'exercice	34	**431 812 000**	**329 357 000**	**432 934 000**		**451 680 000**	**884 614 000**

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	431 812 000	329 357 000	432 934 000	451 680 000	884 614 000
Moins: revenus d'investissement	2	(206 567 000)	(213 100 000)	(172 072 000)	(639 012 000)	(806 037 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	225 245 000	116 257 000	260 862 000	(187 332 000)	78 577 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	726 848 000	773 852 000	740 244 000	314 722 000	1 054 966 000
Produit de cession	5	29 863 000	6 701 000	18 576 000	3 076 000	21 652 000
(Gain) perte sur cession	6	(24 138 000)	(6 701 000)	(12 547 000)	1 285 000	(11 262 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7				5 047 000	
	8	732 573 000	773 852 000	746 273 000	324 130 000	1 065 356 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	33 148 000	38 900 000	60 380 000		26 110 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(506 440 000)	(540 244 000)	(541 991 000)	(109 335 000)	(651 326 000)
	18	(473 292 000)	(501 344 000)	(481 611 000)	(109 335 000)	(625 216 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(17 704 000)	( )	(10 531 000)	(51 143 000)	(61 674 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	117 980 000	23 830 000	159 109 000	273 000	159 382 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(354 486 000)	(434 661 000)	(437 312 000)	(9 095 000)	(446 407 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(17 622 000)	22 066 000	14 069 000	3 616 000	51 955 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(271 832 000)	(388 765 000)	(274 665 000)	(56 349 000)	(296 744 000)
	26	(12 551 000)	(116 257 000)	(10 003 000)	158 446 000	143 396 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	212 694 000		250 859 000	(28 886 000)	221 973 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

11

S14

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Réalisations 2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	206 567 000	172 072 000	639 012 000	806 037 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(103 581 000)	(111 354 000)	( )	(111 354 000)
Sécurité publique	3	(58 918 000)	(50 547 000)	( )	(50 547 000)
Transport	4	(537 582 000)	(556 672 000)	(900 682 000)	(1 457 354 000)
Hygiène du milieu	5	(513 545 000)	(507 446 000)	( )	(507 446 000)
Santé et bien-être	6	(25 892 000)	(2 253 000)	(28 898 000)	(31 151 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(66 845 000)	(95 905 000)	(62 000)	(90 920 000)
Loisirs et culture	8	(415 138 000)	(498 597 000)	(20 000)	(498 617 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 721 501 000)	(1 822 774 000)	(929 662 000)	(2 747 389 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	918 781 000	1 082 587 000	268 802 000	1 385 656 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	17 704 000	10 531 000	51 143 000	61 674 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16	10 150 000	15 155 000		15 155 000
Réserves financières et fonds réservés	17	426 443 000	84 782 000		84 782 000
	18	454 297 000	110 468 000	51 143 000	161 611 000
	19	(348 423 000)	(629 719 000)	(609 717 000)	(1 200 122 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(141 856 000)	(457 647 000)	29 295 000	(394 085 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

S15

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2018	2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	480 333 000	786 817 000	115 917 000	902 734 000
Débiteurs (note 5)	2	2 925 473 000	3 166 130 000	3 044 763 000	5 057 134 000
Prêts (note 6)	3	37 386 000	55 718 000	1 882 000	57 600 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 265 385 000	2 292 332 000	447 476 000	2 739 808 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000	378 000	1 970 000
	8	5 710 169 000	6 302 589 000	3 610 416 000	8 759 246 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10		199 385 000	379 011 000	578 396 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 668 213 000	1 803 411 000	569 820 000	2 313 560 000
Revenus reportés (note 12)	12	311 275 000	564 107 000	13 032 000	577 139 000
Dette à long terme (note 13)	13	9 221 042 000	9 922 209 000	4 152 834 000	12 980 955 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	304 546 000	287 199 000	21 452 000	308 651 000
	15	11 505 076 000	12 776 311 000	5 136 149 000	16 758 701 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(5 794 907 000)	(6 473 722 000)	(1 525 733 000)	(7 999 455 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	10 868 497 000	11 944 998 000	6 343 247 000	18 288 245 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	120 839 000	157 844 000		157 844 000
Stocks de fournitures	19	50 276 000	46 915 000	51 219 000	98 134 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	50 044 000	51 648 000	79 903 000	131 551 000
	21	11 089 656 000	12 201 405 000	6 474 369 000	18 675 774 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	215 822 000	246 596 000	(9 822 000)	236 774 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	377 047 000	417 508 000	42 269 000	459 777 000
Réserves financières et fonds réservés	24	82 643 000	440 531 000	165 749 000	606 280 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(1 184 066 000)	(1 212 485 000)	(113 591 000)	(1 270 212 000)
Financement des investissements en cours	26	(251 026 000)	(708 673 000)	(273 633 000)	(982 306 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	6 054 329 000	6 544 206 000	5 137 664 000	11 626 006 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	5 294 749 000	5 727 683 000	4 948 636 000	10 676 319 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
Rémunération	1	1 773 917 000	1 834 881 000	2 609 478 000	2 516 290 000
Charges sociales	2	521 380 000	512 177 000	752 082 000	667 314 000
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	3				
Ententes de services					
Services de transport collectif	4				
Autres services	5				
Autres biens et services	6	956 568 000	976 814 000	1 319 803 000	1 222 658 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	7	317 152 000	305 492 000	364 347 000	342 744 000
D'autres organismes municipaux	8				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	30 889 000	34 699 000	115 424 000	130 436 000
D'autres tiers	10	59 221 000	57 048 000	20 886 000	18 982 000
Autres frais de financement	11	1 415 000	3 744 000	9 996 000	8 547 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	12	639 142 000	581 334 000	581 334 000	590 778 000
Transferts	13				
Autres	14	48 552 000	51 990 000	293 000	210 000
Autres organismes					
Transferts	15				
Autres	16	238 036 000	310 016 000	327 274 000	223 566 000
Amortissement des immobilisations	17	773 852 000	740 244 000	1 054 966 000	1 016 695 000
Autres					
- Autres	18	72 822 000	16 880 000	49 969 000	54 085 000
-	19				
-	20				
	21	5 432 946 000	5 425 319 000	7 205 852 000	6 792 305 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	23		
Supportant les engagements de prêts	24		
Supportant les garanties de prêts	25		
	26		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	26		
Supportant les engagements de prêts	27		
	28		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
	3		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	4		
Créances douteuses	5		
Autres frais de gestion	6		
	7		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	8		
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
	14		
	15		
Excédent (déficit) de l'exercice	16		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17		
Placements de portefeuille	18		
Débiteurs	19		
Provision pour créances douteuses	20	( )	( )
	21		
Autres	22		
	23		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24		
Créditeurs et charges à payer	25		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	26		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	27		
Autres	28		
Autres	29		
	30		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	31		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	236 774 000	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	459 777 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés	3	606 280 000	239 297 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 270 212 000)	(1 232 778 000)
Financement des investissements en cours	5	(982 306 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	11 626 006 000	10 718 932 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	10 676 319 000	9 791 705 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	246 596 000	215 822 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10	(9 822 000)	(3 897 000)
	11	236 774 000	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
- Affect. À l'exercice suivant	12	12 740 000	4 800 000
- Exc.affect.-Arrondissements	13	226 117 000	205 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	14	124 866 000	107 136 000
- Exc.affect.-Autres fins	15	53 785 000	59 858 000
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	417 508 000	377 047 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
- Exc.affect.-Autres fins	22	42 269 000	65 503 000
-	23		
-	24		
	25	42 269 000	65 503 000
	26	459 777 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
- Gestion de la voirie	27	26 791 000	34 538 000
- Gestion de l'eau	28	27 541 000	35 337 000
- Immobilisations	29	375 450 000	282 000
-	30		
-	31		
	32	429 782 000	70 157 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 570 000	3 768 000
Organismes contrôlés et partenariats	38	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	814 000	2 183 000
Organismes contrôlés et partenariats	42	6 057 000	6 057 000
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Immobilisations	45	152 692 000	143 597 000
- U. de stationnement et autres	46	6 365 000	6 535 000
	47	176 498 000	169 140 000
	48	606 280 000	239 297 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(191 827 000)	(199 140 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	(42 700 000)	(57 000 000)
Autres	52	((123 375 000))	((162 856 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(117 269 000)	(99 401 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	(35 200 000)	(36 800 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(152 469 000)	(136 201 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	(6 740 000)	(8 940 000)
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	(6 740 000)	(8 940 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(5 511 000)	(4 030 000)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
- Act.de fonc. financées	72	(1 402 538 000)	(1 355 985 000)
- Act.de fonc. à financer	73	(88 803 000)	(89 318 000)
	74	(1 496 852 000)	(1 449 333 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	5 511 000	4 030 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76	289 476 000	251 517 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	79	90 862 000	106 149 000
	80	385 849 000	361 696 000
	81	(1 270 212 000)	(1 232 778 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	740 373 000	746 346 000
Investissements à financer	83	(1 722 679 000)	(1 334 567 000)
	84	(982 306 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	18 288 245 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente	86	159 814 000	135 308 000
Prêts	87	57 600 000	37 587 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	2 377 291 000	2 566 743 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	20 882 950 000	19 345 850 000
Ajustements aux éléments d'actif	91	(308 276 000)	(279 044 000)
	92	20 574 674 000	19 066 806 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(12 980 955 000)	(12 342 217 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 886 157 000	2 862 834 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 113 062 000	1 104 468 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97	33 068 000	27 041 000
	98	(8 948 668 000)	(8 347 874 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	( )	( )
	100	(8 948 668 000)	(8 347 874 000)
	101	11 626 006 000	10 718 932 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	12	2	21

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2019	2018
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(28 003 000)	(182 135 000)
Charge de l'exercice	4	(331 418 000)	(236 878 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	327 976 000	391 010 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(31 445 000)	(28 003 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	20 741 485 000	19 741 973 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(20 583 458 000)	(19 391 122 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	158 027 000	350 851 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(51 711 000)	(42 526 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	106 316 000	308 325 000
Provision pour moins-value	12	(137 761 000)	(336 328 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(31 445 000)	(28 003 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	24	24
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	8 235 411 000	6 208 473 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(8 746 045 000)	(6 787 150 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(510 634 000)	(578 677 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	510 410 000	470 637 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	333 524 000	607 000
	20	843 934 000	471 244 000
Cotisations salariales des employés	21	(233 696 000)	(209 706 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	610 238 000	261 538 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	65 809 000	96 031 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(134 220 000)	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	(198 567 000)	(67 296 000)
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	343 260 000	290 273 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	1 152 421 000	1 082 913 000
Rendement espéré des actifs	33	(1 164 263 000)	(1 136 308 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(11 842 000)	(53 395 000)
Charge de l'exercice	35	331 418 000	236 878 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	1 512 038 000	1 156 450 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(1 164 263 000)	(1 136 308 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	347 775 000	20 142 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	(270 179 000)	22 445 000
Prestations versées au cours de l'exercice	40	1 074 198 000	1 033 986 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	21 318 594 000	19 427 822 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	(140 421 000)	(135 167 000)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44	435 066 000	391 650 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	1 761 018 000	1 379 432 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	13	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	5,86 %	5,97 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	5,87 %	6,04 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,52 %	2,68 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,02 %	2,02 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53		54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

		2019	2018
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(288 861 000)	(276 781 000)
Charge de l'exercice	56	((1 966 000))	(22 067 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	9 689 000	9 987 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(277 206 000)	(288 861 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(292 262 000)	(299 862 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(292 262 000)	(299 862 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	15 056 000	11 001 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(277 206 000)	(288 861 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(277 206 000)	(288 861 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(292 262 000)	(299 862 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(292 262 000)	(299 862 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	10 105 000	9 953 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	(20 285 000)	(532 000)
	72	(10 180 000)	9 421 000
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	(10 180 000)	9 421 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	331 000	1 743 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	(2 580 000)	(4 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	(12 429 000)	11 160 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	10 463 000	10 907 000
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	10 463 000	10 907 000
Charge de l'exercice	87	(1 966 000)	22 067 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	(1 806 000)	15 365 000
Prestations versées au cours de l'exercice	92	9 689 000	9 987 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	13	12
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	3,15 %	3,50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	2,29 %	2,90 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,10 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	5,46 %	6,06 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	3,70 %	4,12 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 028	2 028
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2019	2018
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	111		
Autres régimes	112	1 460 000	1 277 000
	113	1 460 000	1 277 000

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 114 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2019	2018
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	115		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2019	2018
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	116	103	106

Description du régime

.

		2019	2018
Cotisations des élus au RREM	117	472 000	426 000
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	118	1 615 000	1 436 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	119	1 287 000	1 341 000
	120	2 902 000	2 777 000

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
TAXES		**Réalisations 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 775 695 000	2 751 043 000	2 736 686 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	394 192 000	394 192 000	347 172 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	103 332 000	103 332 000	100 080 000
Activités de fonctionnement	6	149 088 000	149 088 000	143 309 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	2 099 000	2 099 000	2 170 000
	9	3 424 406 000	3 399 754 000	3 329 417 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	23 969 000	23 969 000	24 373 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	14 192 000	14 192 000	14 096 000
Autres				
- Taxe immatriculation	14	36 032 000	36 032 000	35 778 000
- Autres	15	626 000	626 000	650 000
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 353 000	13 353 000	13 101 000
Service de la dette	18	7 449 000	7 449 000	8 048 000
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20	20 509 000	20 509 000	21 145 000
Activités d'investissement	21			
	22	116 130 000	116 130 000	117 191 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24	13 747 000	13 747 000	13 573 000
	25	13 747 000	13 747 000	13 573 000
	26	129 877 000	129 877 000	130 764 000
	27	3 554 283 000	3 529 631 000	3 460 181 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		**Réalisations 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	28	33 562 000	33 562 000	33 641 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	29	4 019 000	4 019 000	3 655 000
Taxes d'affaires	30			
Compensations pour les terres publiques	31			
	32	37 581 000	37 581 000	37 296 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	76 048 000	76 048 000	74 798 000
Cégeps et universités	34	58 856 000	58 856 000	56 408 000
Écoles primaires et secondaires	35	46 151 000	46 151 000	42 714 000
	36	181 055 000	181 055 000	173 920 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	37	1 564 000	1 564 000	1 525 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38	190 000	190 000	167 000
Taxes d'affaires	39			
	40	1 754 000	1 754 000	1 692 000
	41	220 390 000	220 390 000	212 908 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	42	33 024 000	33 024 000	31 107 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43	3 990 000	3 990 000	3 418 000
Taxes d'affaires	44	2 115 000	2 115 000	1 335 000
	45	39 129 000	39 129 000	35 860 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	46			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	47	13 239 000	13 239 000	13 600 000
	48	13 239 000	13 239 000	13 600 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49			
Autres	50	2 097 000	2 097 000	2 049 000
	51	2 097 000	2 097 000	2 049 000
	52	274 855 000	274 855 000	264 417 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53	21 752 000	21 752 000	20 130 000
Sécurité publique				
Police	54	11 455 000	11 455 000	8 126 000
Sécurité incendie	55	8 157 000	8 157 000	8 246 000
Sécurité civile	56	4 000 000	4 000 000	
Autres	57	120 000	120 000	125 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58	2 355 000	2 355 000	2 777 000
Enlèvement de la neige	59	666 000	666 000	693 000
Autres	60	693 000	693 000	1 079 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	2 508 000	84 430 000	80 368 000
Transport adapté	62			
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	394 000	394 000	141 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	61 000	61 000	63 000
Traitement des eaux usées	70	10 718 000	10 718 000	13 886 000
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72	17 891 000	17 891 000	17 663 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73	450 000	450 000	503 000
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76	149 000	149 000	183 000
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78	1 896 000	1 896 000	443 000
Autres	79			
Santé et bien-être				
Logement social	80	28 106 000	28 106 000	978 000
Sécurité du revenu	81			
Autres	82	14 897 000	14 897 000	15 583 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83	3 549 000	3 549 000	
Rénovation urbaine	84	1 767 000	1 767 000	2 043 000
Promotion et développement économique	85	54 677 000	54 677 000	18 849 000
Autres	86			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87	1 515 000	11 712 000	11 457 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	88	4 700 000	4 700 000	4 820 000
Autres	89	8 739 000	8 769 000	9 429 000
Réseau d'électricité	90			
	91	201 215 000	293 364 000	217 585 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92	(1 503 000)	(1 503 000)	4 359 000
Sécurité publique				
Police	93	36 000	36 000	
Sécurité incendie	94	56 000	56 000	
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97	3 525 000	3 525 000	29 402 000
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99	(20 000)	(20 000)	800 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100		633 482 000	945 179 000
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106	87 000	87 000	
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	(223 000)	(223 000)	1 824 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	33 545 000	33 545 000	57 588 000
Traitement des eaux usées	109	5 488 000	5 488 000	17 264 000
Réseaux d'égout	110	27 861 000	27 861 000	37 382 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			
Santé et bien-être				
Logement social	119	1 966 000	1 966 000	25 666 000
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123	563 000	563 000	
Promotion et développement économique	124			
Autres	125	34 000	34 000	1 265 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126	73 502 000	73 502 000	11 701 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000	4 142 000
Autres	128	264 000	264 000	36 000
Réseau d'électricité	129			
	130	149 323 000	782 805 000	1 136 608 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2018
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	23 004 000	23 004 000	19 679 000
Fonds de développement des territoires	136			8 867 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			
Autres	138	134 449 000	134 449 000	124 089 000
	139	157 453 000	157 453 000	152 635 000
TOTAL DES TRANSFERTS	140	507 991 000	1 233 622 000	1 506 828 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Réalisations 2018
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	141			
Évaluation	142			
Autres	143			
	144			
Sécurité publique				
Police	145			
Sécurité incendie	146			
Sécurité civile	147			
Autres	148			
	149			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	150			
Enlèvement de la neige	151	8 000	8 000	8 000
Autres	152			
Transport collectif	153		1 406 494 000	1 343 301 000
Autres	154			
	155	8 000	1 406 502 000	1 343 309 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	320 000	320 000	264 000
Réseau de distribution de l'eau potable	157			
Traitement des eaux usées	158			
Réseaux d'égout	159			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	160			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	161			
Tri et conditionnement	162			
Autres	163			
Autres	164			
Cours d'eau	165			
Protection de l'environnement	166			
Autres	167			
	168	320 000	320 000	264 000
Santé et bien-être				
Logement social	169			
Autres	170			
	171			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	172			
Rénovation urbaine	173			
Promotion et développement économique	174			
Autres	175			
	176			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	177			
Activités culturelles				
Bibliothèques	178			
Autres	179			
	180			
Réseau d'électricité	181			
	182	328 000	1 406 822 000	1 343 573 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2018
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	183	311 000	311 000	359 000
Évaluation	184	130 000	130 000	75 000
Autre	185	33 019 000	33 019 000	31 656 000
	186	33 460 000	33 460 000	32 090 000
Sécurité publique				
Police	187	44 560 000	27 762 000	24 207 000
Sécurité incendie	188	517 000	517 000	615 000
Sécurité civile	189			
Autres	190	61 000	61 000	30 000
	191	45 138 000	28 340 000	24 852 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	192	4 711 000	4 711 000	4 913 000
Enlèvement de la neige	193	1 778 000	1 778 000	1 918 000
Autres	194	51 684 000	9 200 000	11 869 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	195		(735 000)	(848 000)
Transport adapté	196			
Transport scolaire	197			
Autres	198			17 000
Autres	199	12 691 000	82 413 000	80 245 000
	200	70 864 000	97 367 000	98 114 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201			
Réseau de distribution de l'eau potable	202	1 379 000	1 379 000	849 000
Traitement des eaux usées	203	4 055 000	4 055 000	4 535 000
Réseaux d'égout	204	217 000	217 000	799 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	205	146 000	146 000	571 000
Matières recyclables	206	480 000	480 000	524 000
Autres	207	409 000	409 000	249 000
Cours d'eau	208			
Protection de l'environnement	209	856 000	856 000	1 538 000
Autres	210	25 000	25 000	60 000
	211	7 567 000	7 567 000	9 125 000
Santé et bien-être				
Logement social	212	409 000	65 295 000	55 335 000
Sécurité du revenu	213	18 919 000	18 919 000	22 581 000
Autres	214	133 000	133 000	133 000
	215	19 461 000	84 347 000	78 049 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	216	42 269 000	43 038 000	30 631 000
Rénovation urbaine	217	440 000	440 000	454 000
Promotion et développement économique	218	1 537 000	1 537 000	3 148 000
Autres	219	59 080 000	62 777 000	58 576 000
	220	103 326 000	107 792 000	92 809 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	221	19 253 000	32 518 000	29 487 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	222	548 000	548 000	531 000
Autres	223	14 049 000	14 141 000	16 792 000
	224	33 850 000	47 207 000	46 810 000
Réseau d'électricité	225			
	226	313 666 000	406 080 000	381 849 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	313 994 000	1 812 902 000	1 725 422 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
IMPOSITION DE DROITS					
Licences et permis	228		55 953 000	55 953 000	65 423 000
Droits de mutation immobilière	229		313 375 000	313 375 000	253 550 000
Droits sur les carrières et sablières	230				
Autres	231		4 000	4 000	
	232		369 332 000	369 332 000	318 973 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	233		179 463 000	179 463 000	189 033 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234	100 527 000	122 043 000	152 611 000	122 769 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	235	51 151 000	50 683 000	14 522 000	15 315 000
AUTRES REVENUS					
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		14 547 000	14 547 000	16 387 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		467 000	467 000	8 661 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238				
Contributions des promoteurs	239		9 129 000	9 129 000	7 386 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun – Taxe sur l'essence	240			5 530 000	5 982 000
Contributions des organismes municipaux	241				
Autres contributions	242				
Autres	243		22 011 000	67 919 000	82 878 000
	244		46 154 000	97 592 000	121 294 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION IMMOBILISATIONS			5 047 000		
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION FONCTIONNEMENT	245		8 472 000		

S28-1

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2019			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	60 916 000	137 000	61 053 000	61 016 000	56 977 000
Greffe et application de la loi	2	81 148 000	2 921 000	84 069 000	82 464 000	82 872 000
Gestion financière et administrative	3	296 659 000	1 220 000	297 879 000	299 480 000	256 640 000
Évaluation	4	16 656 000	96 000	16 752 000	16 793 000	17 248 000
Gestion du personnel	5	69 419 000	138 000	69 557 000	69 557 000	64 641 000
Autres						
- Autres	6	176 792 000	9 235 000	186 027 000	176 833 000	199 817 000
-	7					
	8	701 590 000	13 747 000	715 337 000	706 143 000	678 195 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9	702 442 000	11 904 000	714 346 000	714 347 000	705 828 000
Sécurité incendie	10	357 878 000	15 753 000	373 631 000	373 631 000	380 999 000
Sécurité civile	11	18 901 000	145 000	19 046 000	19 045 000	1 406 000
Autres	12	17 536 000		17 536 000	16 841 000	17 300 000
	13	1 096 757 000	27 802 000	1 124 559 000	1 123 864 000	1 105 533 000
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	134 465 000	236 241 000	370 706 000	370 706 000	369 331 000
Enlèvement de la neige	15	207 436 000	13 818 000	221 254 000	221 254 000	205 050 000
Éclairage des rues	16	33 941 000	18 002 000	51 943 000	51 943 000	51 109 000
Circulation et stationnement	17	54 263 000	825 000	55 088 000	124 077 000	124 319 000
Transport collectif						
Transport en commun	18	541 887 000		541 887 000	2 044 541 000	1 852 819 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20	2 000		2 000	2 000	
Autres	21	51 485 000	5 204 000	56 689 000	73 179 000	40 041 000
	22	1 023 479 000	274 090 000	1 297 569 000	2 885 702 000	2 642 669 000

22-1

S28-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2019			Réalisations 2019	Réalisations 2018
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	54 485 000	26 718 000	81 203 000	81 203 000	76 896 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	94 555 000	68 227 000	162 782 000	162 782 000	154 225 000
Traitement des eaux usées	25	62 853 000	57 773 000	120 626 000	120 626 000	127 791 000
Réseaux d'égout	26	40 556 000	65 282 000	105 838 000	105 838 000	102 804 000
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	51 711 000	2 918 000	54 629 000	54 629 000	51 063 000
Élimination	28	34 152 000		34 152 000	34 152 000	42 324 000
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	30 732 000	522 000	31 254 000	31 254 000	30 424 000
Tri et conditionnement	30	13 835 000		13 835 000	13 835 000	9 730 000
Matières organiques						
Collecte et transport	31	10 252 000		10 252 000	10 536 000	14 803 000
Traitement	32	7 395 000		7 395 000	7 395 000	1 339 000
Matériaux secs	33	18 977 000	545 000	19 522 000	19 522 000	36 409 000
Autres	34	3 796 000	284 000	4 080 000	3 796 000	2 567 000
Plan de gestion	35					
Autres	36	3 199 000		3 199 000	3 199 000	3 145 000
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	13 480 000	1 827 000	15 307 000	15 307 000	16 743 000
Autres	39	2 491 000		2 491 000	1 206 000	17 976 000
	40	442 469 000	224 096 000	666 565 000	665 280 000	688 239 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	64 412 000	1 462 000	65 874 000	123 134 000	85 356 000
Sécurité du revenu	42	17 528 000		17 528 000	17 528 000	21 467 000
Autres	43	42 036 000		42 036 000	42 036 000	42 355 000
	44	123 976 000	1 462 000	125 438 000	182 698 000	149 178 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	98 215 000	6 989 000	105 204 000	108 502 000	75 496 000
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46	2 716 000		2 716 000	2 716 000	2 744 000
Autres biens	47	42 042 000	151 000	42 193 000	42 193 000	34 912 000
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48	126 273 000	356 000	126 629 000	126 629 000	95 566 000
Tourisme	49	2 164 000		2 164 000	2 164 000	2 203 000
Autres	50	448 000		448 000	448 000	359 000
Autres	51	6 362 000	33 703 000	40 065 000	41 255 000	33 582 000
	52	278 220 000	41 199 000	319 419 000	323 907 000	244 862 000

22-2

S28-3

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2019			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	71 044 000	13 582 000	84 626 000	84 626 000	81 445 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 879 000	15 918 000	51 797 000	51 797 000	51 289 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	35 537 000	10 370 000	45 907 000	45 907 000	49 797 000
Parcs et terrains de jeux	56	200 062 000	91 929 000	291 991 000	291 991 000	272 746 000
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58	73 000		73 000	73 000	65 000
Autres	59	18 178 000	798 000	18 976 000	66 489 000	64 606 000
	60	360 773 000	132 597 000	493 370 000	540 883 000	519 948 000
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	19 983 000	4 525 000	24 508 000	24 508 000	24 093 000
Bibliothèques	62	96 142 000	11 274 000	107 416 000	96 142 000	107 740 000
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	76 293 000	8 931 000	85 224 000	85 224 000	85 301 000
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65	64 410 000	521 000	64 931 000	60 848 000	45 838 000
	66	256 828 000	25 251 000	282 079 000	266 722 000	262 972 000
	67	617 601 000	157 848 000	775 449 000	807 605 000	782 920 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	399 553 000		399 553 000	539 133 000	519 772 000
Autres frais	70	(2 314 000)		(2 314 000)	(38 476 000)	(27 610 000)
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	3 744 000		3 744 000	9 996 000	8 547 000
	73	400 983 000		400 983 000	510 653 000	500 709 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	740 244 000	(740 244 000)			

22-3

ANNEXE

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS VENTILÉS

PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	26
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	27
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	28
Charges par objets	29
Excédent (déficit) accumulé	30
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	32
Analyse des charges sans amortissement	33
Compétences de nature locale	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	35
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	36
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	37
Charges par objets	38
Excédent (déficit) accumulé	39
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	41
Analyse des charges sans amortissement	42

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	48 300 000	49 385 000	48 879 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 482 954 000	2 480 633 000	2 392 611 000
Transferts	4	128 363 000	152 506 000	91 966 000
Services rendus	5	56 150 000	62 053 000	60 047 000
Imposition de droits	6	1 969 000	1 838 000	1 963 000
Amendes et pénalités	7	102 497 000	85 033 000	85 937 000
Revenus de placements de portefeuille	8	36 882 000	47 662 000	44 763 000
Autres revenus d'intérêts	9	37 473 000	36 162 000	27 697 000
Autres revenus	10	2 175 000	2 286 000	16 807 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 896 763 000	2 917 558 000	2 770 670 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	87 000 000	90 783 000	149 841 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17		17 000	8 000
Autres	18		695 000	220 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	87 000 000	91 495 000	150 069 000
	21	2 983 763 000	3 009 053 000	2 920 739 000
Charges				
Administration générale	22	279 675 000	286 917 000	278 729 000
Sécurité publique	23	1 034 073 000	1 086 838 000	1 065 162 000
Transport	24	621 585 000	564 534 000	573 573 000
Hygiène du milieu	25	229 799 000	229 452 000	239 584 000
Santé et bien-être	26	49 134 000	62 352 000	30 412 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	97 887 000	92 913 000	72 630 000
Loisirs et culture	28	110 421 000	121 102 000	107 819 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	134 800 000	129 534 000	132 713 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	2 557 374 000	2 573 642 000	2 500 622 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	426 389 000	435 411 000	420 117 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	426 389 000	435 411 000	420 117 000
Moins: revenus d'investissement	2	(87 000 000)	(91 495 000)	(150 069 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	339 389 000	343 916 000	270 048 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	38 900 000	11 195 000	10 225 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(171 707 000)	(168 730 000)	(160 485 000)
	18	(132 807 000)	(157 535 000)	(150 260 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(1 632 000)	(6 425 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	(86 170 000)	18 000	23 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(147 618 000)	(152 029 000)	(121 393 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	27 206 000	27 088 000	(7 633 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(206 582 000)	(126 555 000)	(135 428 000)
	26	(339 389 000)	(284 090 000)	(285 688 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		59 826 000	(15 640 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019 Réalisations	2018 Réalisations
Revenus d'investissement	1	91 495 000	150 069 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(47 272 000)	(42 559 000)
Sécurité publique	3	(49 450 000)	(57 683 000)
Transport	4	(37 325 000)	(33 185 000)
Hygiène du milieu	5	(268 998 000)	(278 756 000)
Santé et bien-être	6	(2 061 000)	(25 827 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(2 832 000)	(4 016 000)
Loisirs et culture	8	(159 000 000)	(146 482 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(566 938 000)	(588 508 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	296 894 000	251 713 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	1 632 000	6 425 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16		
Réserves financières et fonds réservés	17	21 205 000	171 417 000
	18	22 837 000	177 842 000
	19	(247 207 000)	(158 953 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(155 712 000)	(8 884 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	912 149 000	945 393 000	922 416 000
Charges sociales	2	228 466 000	250 601 000	299 548 000
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	276 991 000	281 295 000	246 393 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	81 070 000	74 787 000	81 807 000
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	16 152 000	17 557 000	27 150 000
D'autres tiers	10	37 473 000	36 190 000	23 746 000
Autres frais de financement	11	105 000	1 000 000	10 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	610 833 000	553 318 000	562 887 000
Transferts	13			
Autres	14	38 466 000	38 310 000	35 650 000
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	113 276 000	143 482 000	91 264 000
Amortissement des immobilisations	17			
Autres				
- Autres	18	242 393 000	231 709 000	209 751 000
-	19			
-	20			
	21	2 557 374 000	2 573 642 000	2 500 622 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(36 934 000)	(96 760 000)
Excédent de fonctionnement affecté	2	6 711 000	6 729 000
Réserves financières et fonds réservés	3	160 513 000	26 797 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(5 035 000)	((27 539 000))
Financement des investissements en cours	5	(255 948 000)	(100 236 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Exc.aff.- Projets spécifiques	9	6 711 000	6 729 000
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	6 711 000	6 729 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	3 869 000	4 293 000
- Gestion de l'eau	20	17 451 000	21 586 000
- Immobilisations	21	138 487 000	212 000
-	22		
-	23		
	24	159 807 000	26 091 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	706 000	706 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Règlements d'emprunt fermés	30		
-	31		
	32	706 000	706 000
	33	160 513 000	26 797 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(7 720 000)	(9 914 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(21 955 000)	(29 355 000)
Autres	37	((133 772 000))	((171 654 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	((104 097 000))	((132 385 000))
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	((104 097 000))	((132 385 000))
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(3 740 000)	(4 940 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(3 740 000)	(4 940 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(116 594 000)	(30 200 000)
- Charges de fonc. à financer	58	((10 386 000))	(70 356 000)
	59	(106 208 000)	(100 556 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	651 000	455 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs	64	165 000	195 000
	65	816 000	650 000
	66	(5 035 000)	((27 539 000))

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	255 668 000	237 653 000
Investissements à financer	68	(511 616 000)	(337 889 000)
	69	(255 948 000)	(100 236 000)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TAXES		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1		
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3		
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5		
Activités de fonctionnement	6		
Activités d'investissement	7		
Autres	8		
	9		
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10		
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13		
Autres			
- Immatriculation	14	36 032 000	35 778 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 353 000	13 101 000
Service de la dette	18		
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20		
Activités d'investissement	21		
	22	49 385 000	48 879 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24		
	25		
	26	49 385 000	48 879 000
	27	49 385 000	48 879 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Réalisations 2019	2018
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29		
Taxes d'affaires	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
	32		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33		
Cégeps et universités	34		
Écoles primaires et secondaires	35		
	36		
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38		
Taxes d'affaires	39		
	40		
	41		
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43		
Taxes d'affaires	44		
	45		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47		
	48		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50		
	51		
	52		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	8 948 000	7 900 000
Sécurité publique			
Police	54	11 455 000	8 126 000
Sécurité incendie	55	7 869 000	7 946 000
Sécurité civile	56	4 000 000	
Autres	57		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	753 000	1 114 000
Enlèvement de la neige	59		
Autres	60	6 000	365 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	2 437 000	3 208 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	259 000	
Réseau de distribution de l'eau potable	69		
Traitement des eaux usées	70	10 474 000	13 619 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73		
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76		
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	1 138 000	350 000
Autres	79		
Santé et bien-être			
Logement social	80	28 106 000	978 000
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	13 310 000	13 642 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	606 000	745 000
Promotion et développement économique	85	34 374 000	9 865 000
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	10 000	22 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88		
Autres	89	876 000	2 591 000
Réseau d'électricité	90		
	91	124 621 000	70 471 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92	111 000	
Sécurité publique			
Police	93	36 000	
Sécurité incendie	94	56 000	
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	1 157 000	3 057 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	118 000	145 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106	61 000	
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	(223 000)	1 824 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	10 728 000	68 101 000
Traitement des eaux usées	109	5 488 000	17 264 000
Réseaux d'égout	110	16 692 000	30 521 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119	1 966 000	25 666 000
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123	146 000	
Promotion et développement économique	124		
Autres	125	34 000	903 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	54 156 000	2 316 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127		
Autres	128	257 000	44 000
Réseau d'électricité	129		
	130	90 783 000	149 841 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
TRANSFERTS (suite)		**2019**	**2018**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135		
Fonds de développement des territoires	136	6 826 000	8 867 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Autres	138	21 059 000	12 628 000
	139	27 885 000	21 495 000
TOTAL DES TRANSFERTS	140	243 289 000	241 807 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145		
Sécurité incendie	146		
Sécurité civile	147		
Autres	148		
	149		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	150		
Enlèvement de la neige	151		
Autres	152		
Transport collectif	153		
Autres	154		
	155		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	320 000	264 000
Réseau de distribution de l'eau potable	157		
Traitement des eaux usées	158		
Réseaux d'égout	159		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	160		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	161		
Tri et conditionnement	162		
Autres	163		
Autres	164		
Cours d'eau	165		
Protection de l'environnement	166		
Autres	167		
	168	320 000	264 000
Santé et bien-être			
Logement social	169		
Autres	170		
	171		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	172		
Rénovation urbaine	173		
Promotion et développement économique	174		
Autres	175		
	176		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	177		
Activités culturelles			
Bibliothèques	178		
Autres	179		
	180		
Réseau d'électricité	181		
	182	320 000	264 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	183	76 000	82 000
Évaluation	184	126 000	71 000
Autres	185	668 000	2 012 000
	186	870 000	2 165 000
Sécurité publique			
Police	187	45 189 000	41 279 000
Sécurité incendie	188	517 000	615 000
Sécurité civile	189		
Autres	190		
	191	45 706 000	41 894 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	192		
Enlèvement de la neige	193		
Autres	194	23 000	(43 000)
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	195		
Transport adapté	196		
Transport scolaire	197		
Autres	198		
Autres	199	5 846 000	6 332 000
	200	5 869 000	6 289 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201		
Réseau de distribution de l'eau potable	202	614 000	(50 000)
Traitement des eaux usées	203	4 055 000	4 535 000
Réseaux d'égout	204	(26 000)	374 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	205	2 000	1 000
Matières recyclables	206	6 000	
Autres	207	435 000	344 000
Cours d'eau	208		
Protection de l'environnement	209	782 000	704 000
Autres	210		
	211	5 868 000	5 908 000
Santé et bien-être			
Logement social	212	409 000	218 000
Sécurité du revenu	213		
Autres	214		
	215	409 000	218 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	216	385 000	311 000
Rénovation urbaine	217		
Promotion et développement économique	218	21 000	19 000
Autres	219		
	220	406 000	330 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	221	2 605 000	2 979 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	222		
Autres	223		
	224	2 605 000	2 979 000
Réseau d'électricité	225		
	226	61 733 000	59 783 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	62 053 000	60 047 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	228	1 838 000	1 963 000
Droits de mutation immobilière	229		
Droits sur les carrières et sablières	230		
Autres	231		
	232	1 838 000	1 963 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	233	85 033 000	85 937 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234	47 662 000	44 763 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	235	36 162 000	27 697 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238		
Contributions des promoteurs	239	17 000	8 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	240		
Contributions des organismes municipaux	241		
Autres contributions	242		
Redevances réglementaires	243		
Autres	244	2 981 000	17 027 000
	245	2 998 000	17 035 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	246		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	860 000	839 000
Greffe et application de la loi	2	48 098 000	49 367 000
Gestion financière et administrative	3	9 392 000	1 584 000
Évaluation	4	16 656 000	17 118 000
Gestion du personnel	5	638 000	666 000
Autres			
- Autres	6	211 273 000	209 155 000
-	7		
	8	286 917 000	278 729 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	700 517 000	689 397 000
Sécurité incendie	10	357 992 000	365 215 000
Sécurité civile	11	18 374 000	1 150 000
Autres	12	9 955 000	9 400 000
	13	1 086 838 000	1 065 162 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	1 699 000	1 735 000
Enlèvement de la neige	15	86 000	128 000
Éclairage des rues	16	188 000	234 000
Circulation et stationnement	17	207 000	219 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	541 829 000	551 450 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	20 525 000	19 807 000
	22	564 534 000	573 573 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	54 485 000	52 993 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	24 475 000	23 886 000
Traitement des eaux usées	25	62 853 000	59 632 000
Réseaux d'égout	26	8 577 000	9 228 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	9 000	
Élimination	28	33 790 000	36 103 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	65 000	12 000
Tri et conditionnement	30	13 836 000	9 730 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	5 000	6 169 000
Traitement	32	7 349 000	1 322 000
Matériaux secs	33	13 654 000	31 230 000
Autres	34	1 257 000	
Plan de gestion	35		
Autres	36		
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	9 097 000	9 279 000
Autres	39		
	40	229 452 000	239 584 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	45 591 000	12 936 000
Sécurité du revenu	42		
Autres	43	16 761 000	17 476 000
	44	62 352 000	30 412 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	2 705 000	2 627 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	2 606 000	2 709 000
Autres biens	47	3 407 000	6 461 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	80 280 000	58 633 000
Tourisme	49	2 164 000	2 200 000
Autres	50		
Autres	51	1 751 000	
	52	92 913 000	72 630 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	1 329 000	496 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	531 000	414 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	76 000	128 000
Parcs et terrains de jeux	56	36 894 000	31 438 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58		
Autres	59	4 280 000	3 446 000
	60	43 110 000	35 922 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61		
Bibliothèques	62	11 918 000	11 709 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	46 781 000	41 508 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	19 293 000	18 680 000
	66	77 992 000	71 897 000
	67	121 102 000	107 819 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	127 874 000	130 639 000
Autres frais	70	660 000	2 064 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	1 000 000	10 000
	73	129 534 000	132 713 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

1108192

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	**Réalisations**	**Réalisations**
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	3 529 327 000	3 504 898 000	3 433 199 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	275 845 000	274 855 000	264 417 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	191 981 000	206 162 000	191 102 000
Services rendus	5	262 314 000	254 509 000	256 933 000
Imposition de droits	6	246 449 000	367 494 000	317 010 000
Amendes et pénalités	7	105 916 000	94 430 000	103 096 000
Revenus de placements de portefeuille	8	63 645 000	74 380 000	72 379 000
Autres revenus d'intérêts	9	13 678 000	14 522 000	15 963 000
Autres revenus	10	22 035 000	26 166 000	29 613 000
Effet net des opérations de restructuration	11		8 472 000	
	12	4 711 190 000	4 825 888 000	4 683 712 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	125 000 000	58 540 000	41 588 000
Imposition de droits	16			
Effet net des opérations de restructuration			5 047 000	
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17	1 100 000	9 112 000	7 378 000
Autres	18		7 878 000	7 532 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	19			
	20	126 100 000	80 577 000	56 498 000
	21	4 837 290 000	4 906 465 000	4 740 210 000
Charges				
Administration générale	22	759 921 000	688 875 000	694 237 000
Sécurité publique	23	883 985 000	885 997 000	842 701 000
Transport	24	916 764 000	949 841 000	935 366 000
Hygiène du milieu	25	464 931 000	473 452 000	465 294 000
Santé et bien-être	26	71 599 000	67 250 000	68 950 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	212 692 000	237 875 000	163 101 000
Loisirs et culture	28	576 701 000	593 959 000	567 566 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	273 877 000	271 449 000	264 452 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	**4 160 470 000**	**4 168 698 000**	**4 001 667 000**
Excédent (déficit) de l'exercice	33	**676 820 000**	**737 767 000**	**738 543 000**

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	**Réalisations**	**Réalisations**
Excédent (déficit) de l'exercice	1	676 820 000	737 767 000	738 543 000
Moins: revenus d'investissement	2	(126 100 000)	(80 577 000)	(56 498 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	550 720 000	657 190 000	682 045 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		6 029 000	5 725 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		6 029 000	5 725 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		49 185 000	22 923 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(368 537 000)	(373 260 000)	(345 954 000)
	18	(368 537 000)	(324 075 000)	(323 031 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(8 899 000)	(11 279 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	110 000 000	159 091 000	117 957 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(287 043 000)	(285 283 000)	(233 093 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(5 140 000)	(13 020 000)	(9 990 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(182 183 000)	(148 111 000)	(136 405 000)
	26	(550 720 000)	(466 157 000)	(453 711 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		191 033 000	228 334 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019 Réalisations	2018 Réalisations
Revenus d'investissement	1	80 577 000	56 498 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(64 082 000)	(61 022 000)
Sécurité publique	3	(1 097 000)	(1 235 000)
Transport	4	(519 347 000)	(504 397 000)
Hygiène du milieu	5	(238 448 000)	(234 789 000)
Santé et bien-être	6	(192 000)	(65 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(93 073 000)	(62 829 000)
Loisirs et culture	8	(339 597 000)	(268 656 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(1 255 836 000)	(1 132 993 000)
Propriétés destinées à la revenue			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	785 693 000	667 068 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	8 899 000	11 279 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	15 155 000	10 150 000
Réserves financières et fonds réservés	17	63 577 000	255 026 000
	18	87 631 000	276 455 000
	19	(382 512 000)	(189 470 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(301 935 000)	(132 972 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	861 768 000	889 488 000	862 259 000
Charges sociales	2	292 914 000	261 576 000	281 111 000
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	681 503 000	698 087 000	629 077 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	236 082 000	230 705 000	222 722 000
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	14 737 000	17 142 000	17 763 000
D'autres tiers	10	21 748 000	20 858 000	22 933 000
Autres frais de financement	11	1 310 000	2 744 000	1 034 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	2 085 133 000	2 082 713 000	2 002 397 000
Transferts	13		13 680 000	
Autres	14	10 086 000		13 526 000
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	124 760 000	166 534 000	118 240 000
Amortissement des immobilisations	17			
Autres				
- Autres	18	(169 571 000)	(214 829 000)	(169 395 000)
-	19			
-	20			
	21	4 160 470 000	4 168 698 000	4 001 667 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	283 530 000	312 582 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	410 797 000	370 318 000
Réserves financières et fonds réservés	3	280 018 000	55 846 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 207 450 000)	(1 211 605 000)
Financement des investissements en cours	5	(452 725 000)	(150 790 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Affect. À l'exercice suivant	9	12 740 000	4 800 000
- Exc.affect.-Arrondissements	10	226 117 000	205 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	118 155 000	100 407 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	53 785 000	59 858 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	410 797 000	370 318 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	22 922 000	30 245 000
- Gestion de l'eau	20	10 090 000	13 751 000
- Immobilisaitons	21	236 963 000	70 000
-	22		
-	23		
	24	269 975 000	44 066 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25	3 570 000	3 768 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	108 000	1 477 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Unités de stationnement	30	6 106 000	6 218 000
- Autres	31	259 000	317 000
	32	10 043 000	11 780 000
	33	280 018 000	55 846 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(91 201 000)	(96 320 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(20 745 000)	(27 645 000)
Autres	37	(10 397 000)	(8 798 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	(122 343 000)	(132 763 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41	(35 200 000)	(36 800 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	(157 543 000)	(169 563 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(3 000 000)	(4 000 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(3 000 000)	(4 000 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(1 341 810 000)	(1 352 781 000)
- Charges de fonc. à financer	58	(84 621 000)	(42 277 000)
	59	(1 426 431 000)	(1 395 058 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	288 827 000	251 062 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	64	90 697 000	105 954 000
	65	379 524 000	357 016 000
	66	(1 207 450 000)	(1 211 605 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	484 705 000	508 693 000
Investissements à financer	68	(937 430 000)	(659 483 000)
	69	(452 725 000)	(150 790 000)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

TAXES		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	2 775 695 000	2 758 583 000
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3	394 192 000	347 172 000
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5	103 332 000	100 080 000
Activités de fonctionnement	6	149 088 000	143 309 000
Activités d'investissement	7		
Autres	8	2 099 000	2 170 000
	9	3 424 406 000	3 351 314 000
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10	23 969 000	24 373 000
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13	14 192 000	14 096 000
Autres			
- Autres	14	626 000	650 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17		
Service de la dette	18	7 449 000	8 048 000
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20	20 508 000	21 145 000
Activités d'investissement	21		
	22	66 744 000	68 312 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24	13 748 000	13 573 000
	25	13 748 000	13 573 000
	26	80 492 000	81 885 000
	27	3 504 898 000	3 433 199 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		**2019**	**2018**
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28	33 562 000	33 641 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29	4 019 000	3 655 000
Taxes d'affaires	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
	32	37 581 000	37 296 000
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33	76 048 000	74 798 000
Cégeps et universités	34	58 856 000	56 408 000
Écoles primaires et secondaires	35	46 151 000	42 714 000
	36	181 055 000	173 920 000
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37	1 564 000	1 525 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38	190 000	167 000
Taxes d'affaires	39		
	40	1 754 000	1 692 000
	41	220 390 000	212 908 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42	33 024 000	31 107 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43	3 990 000	3 418 000
Taxes d'affaires	44	2 115 000	1 335 000
	45	39 129 000	35 860 000
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47	13 239 000	13 600 000
	48	13 239 000	13 600 000
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50	2 097 000	2 049 000
	51	2 097 000	2 049 000
	52	274 855 000	264 417 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	12 804 000	12 230 000
Sécurité publique			
Police	54		
Sécurité incendie	55	288 000	300 000
Sécurité civile	56		
Autres	57	120 000	125 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 602 000	1 663 000
Enlèvement de la neige	59	666 000	693 000
Autres	60	687 000	714 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	71 000	38 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	135 000	141 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	61 000	63 000
Traitement des eaux usées	70	244 000	267 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72	17 891 000	17 663 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73	450 000	503 000
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76	149 000	183 000
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	758 000	93 000
Autres	79		
Santé et bien-être			
Logement social	80		
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	1 587 000	1 941 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83	3 549 000	
Rénovation urbaine	84	1 161 000	1 298 000
Promotion et développement économique	85	20 303 000	8 984 000
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	1 505 000	1 435 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88	4 700 000	4 820 000
Autres	89	7 863 000	6 808 000
Réseau d'électricité	90		
	91	76 594 000	59 962 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2019	Réalisations 2018
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92	(1 614 000)	4 359 000
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	2 368 000	26 345 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	(138 000)	655 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106	26 000	
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107		
Réseau de distribution de l'eau potable	108	22 817 000	(10 513 000)
Traitement des eaux usées	109		
Réseaux d'égout	110	11 169 000	6 861 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119		
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123	417 000	
Promotion et développement économique	124		
Autres	125		362 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	19 346 000	9 385 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000
Autres	128	7 000	(8 000)
Réseau d'électricité	129		
	130	58 540 000	41 588 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
TRANSFERTS (suite)		**2019**	**2018**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	16 178 000	19 679 000
Fonds de développement des territoires	136		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Autres	138	113 390 000	111 461 000
	139	129 568 000	131 140 000
TOTAL DES TRANSFERTS	140	264 702 000	232 690 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2019	Réalisations 2018
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145		
Sécurité incendie	146		
Sécurité civile	147		
Autres	148		
	149		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	150		
Enlèvement de la neige	151	8 000	8 000
Autres	152		
Transport collectif	153		
Autres	154		
	155	8 000	8 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156		
Réseau de distribution de l'eau potable	157		
Traitement des eaux usées	158		
Réseaux d'égout	159		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	160		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	161		
Tri et conditionnement	162		
Autres	163		
Autres	164		
Cours d'eau	165		
Protection de l'environnement	166		
Autres	167		
	168		
Santé et bien-être			
Logement social	169		
Autres	170		
	171		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	172		
Rénovation urbaine	173		
Promotion et développement économique	174		
Autres	175		
	176		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	177		
Activités culturelles			
Bibliothèques	178		
Autres	179		
	180		
Réseau d'électricité	181		
	182	8 000	8 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	183	235 000	277 000
Évaluation	184	4 000	4 000
Autres	185	32 971 000	31 183 000
	186	33 210 000	31 464 000
Sécurité publique			
Police	187		
Sécurité incendie	188		
Sécurité civile	189		
Autres	190	61 000	30 000
	191	61 000	30 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	192	4 711 000	4 913 000
Enlèvement de la neige	193	1 778 000	1 918 000
Autres	194	51 996 000	61 091 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	195		
Transport adapté	196		
Transport scolaire	197		
Autres	198		17 000
Autres	199	6 845 000	5 516 000
	200	65 330 000	73 455 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201		
Réseau de distribution de l'eau potable	202	1 419 000	1 565 000
Traitement des eaux usées	203		
Réseaux d'égout	204	249 000	425 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	205	144 000	570 000
Matières recyclables	206	474 000	524 000
Autres	207	17 000	27 000
Cours d'eau	208		
Protection de l'environnement	209	74 000	834 000
Autres	210	25 000	60 000
	211	2 402 000	4 005 000
Santé et bien-être			
Logement social	212		
Sécurité du revenu	213	18 919 000	22 581 000
Autres	214	133 000	133 000
	215	19 052 000	22 714 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	216	41 884 000	33 926 000
Rénovation urbaine	217	440 000	454 000
Promotion et développement économique	218	1 516 000	3 129 000
Autres	219	59 361 000	55 162 000
	220	103 201 000	92 671 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	221	16 648 000	15 350 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	222	548 000	531 000
Autres	223	14 049 000	16 705 000
	224	31 245 000	32 586 000
Réseau d'électricité	225		
	226	254 501 000	256 925 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	254 509 000	256 933 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité **SERVICES RENDUS (suite)**		**Budget 2019**	**Réalisations 2019**	**2018**
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	228		54 115 000	63 460 000
Droits de mutation immobilière	229		313 375 000	253 550 000
Droits sur les carrières et sablières	230			
Autres	231		4 000	
	232		367 494 000	317 010 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	233		94 430 000	103 096 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234		74 380 000	72 379 000
INTÉRÊTS	235		14 522 000	15 963 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		467 000	4 646 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238			
Contributions des promoteurs	239		9 112 000	7 378 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	240			
Contributions des organismes municipaux	241			
Autres contributions	242			
Redevances réglementaires	243			
Autres	244		33 577 000	32 499 000
	245		43 156 000	44 523 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION IMMOBILISATIONS			5 047 000	
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION FONCTIONNEMENT	246		8 472 000	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	62 114 000	57 411 000
Greffe et application de la loi	2	33 206 000	32 104 000
Gestion financière et administrative	3	293 921 000	252 442 000
Évaluation	4	14 887 000	14 424 000
Gestion du personnel	5	68 781 000	63 834 000
Autres			
- Autres	6	215 966 000	274 022 000
-	7		
	8	688 875 000	694 237 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	537 445 000	536 827 000
Sécurité incendie	10	294 756 000	289 183 000
Sécurité civile	11	1 785 000	1 381 000
Autres	12	52 011 000	15 310 000
	13	885 997 000	842 701 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	139 299 000	157 647 000
Enlèvement de la neige	15	207 359 000	192 391 000
Éclairage des rues	16	33 934 000	34 939 000
Circulation et stationnement	17	54 469 000	55 243 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	454 702 000	484 855 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20	2 000	
Autres	21	60 076 000	10 291 000
	22	949 841 000	935 366 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	67 940 000	67 684 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	97 517 000	93 302 000
Traitement des eaux usées	25	88 701 000	83 317 000
Réseaux d'égout	26	43 351 000	42 349 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	51 704 000	48 302 000
Élimination	28	27 452 000	34 585 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	30 667 000	29 853 000
Tri et conditionnement	30	12 668 000	1 294 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	10 247 000	8 330 000
Traitement	32	6 407 000	6 255 000
Matériaux secs	33	16 746 000	14 201 000
Autres	34	3 744 000	3 823 000
Plan de gestion	35		
Autres	36	3 199 000	3 145 000
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	7 919 000	10 061 000
Autres	39	5 190 000	18 793 000
	40	473 452 000	465 294 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	21 447 000	19 922 000
Sécurité du revenu	42	17 528 000	21 467 000
Autres	43	28 275 000	27 561 000
	44	67 250 000	68 950 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	97 832 000	65 311 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	1 636 000	1 378 000
Autres biens	47	42 011 000	31 118 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	85 808 000	62 173 000
Tourisme	49	1 851 000	1 787 000
Autres	50	448 000	359 000
Autres	51	8 289 000	975 000
	52	237 875 000	163 101 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	70 688 000	66 748 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 930 000	34 282 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	35 528 000	38 660 000
Parcs et terrains de jeux	56	189 101 000	180 834 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58	73 000	65 000
Autres	59	16 877 000	18 853 000
	60	348 197 000	339 442 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61	19 983 000	19 247 000
Bibliothèques	62	95 868 000	94 196 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	64 774 000	58 957 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	65 137 000	55 724 000
	66	245 762 000	228 124 000
	67	593 959 000	567 566 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	271 679 000	265 395 000
Autres frais	70	(2 974 000)	(1 977 000)
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	2 744 000	1 034 000
	73	271 449 000	264 452 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

1301192

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Analyse de la rémunération non consolidée	10
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13
Questionnaire	14
Annexe : Autres renseignements financiers non consolidés non audités ventilés par compétences	15

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	229 467 000	229 467 000	240 878 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	28 480 000	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	3	38 407 000	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	4	166 363 000	166 363 000	165 726 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	41 212 000	41 212 000	13 688 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	419 862 000	419 862 000	410 358 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	28 670 000	28 670 000	24 840 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	41 669 000	41 669 000	41 025 000
Aires de stationnement	9	1 338 000	1 338 000	2 529 000
Parcs et terrains de jeux	10	119 858 000	119 858 000	169 090 000
Autres infrastructures	11	75 478 000	356 574 000	285 116 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	71 340 000	303 184 000	247 941 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	243 792 000	243 792 000	172 474 000
Améliorations locatives	15	15 878 000	19 005 000	13 206 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		104 565 000	627 359 000
Autres	17	47 901 000	220 588 000	142 384 000
Ameublement et équipement de bureau	18	105 700 000	170 937 000	122 968 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	21 303 000	58 818 000	54 274 000
Terrains	20	123 234 000	150 584 000	79 826 000
Autres	21	2 822 000	4 016 000	8 201 000
	22	1 822 774 000	2 747 389 000	2 911 897 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	68 608 000	68 608 000	69 060 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	28 480 000	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	25	38 407 000	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	26	64 555 000	64 555 000	46 971 000
Autres infrastructures	27	610 206 000	891 302 000	822 387 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28	160 859 000	160 859 000	171 818 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31	101 808 000	101 808 000	118 755 000
Autres infrastructures	32	117 881 000	117 881 000	124 259 000
Autres immobilisations	33	631 970 000	1 275 489 000	1 468 633 000
	34	1 822 774 000	2 747 389 000	2 911 897 000

1344192

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 566 743 000	622 624 000	812 076 000	2 377 291 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	4 276 154 000	830 423 000	353 279 000	4 753 298 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	2 281 092 000	664 353 000	362 100 000	2 583 345 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	9 123 989 000	2 117 400 000	1 527 455 000	9 713 934 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17	355 394 000	62 168 000	36 698 000	380 864 000
	18	3 218 228 000	428 254 000	379 461 000	3 267 021 000
	19	12 342 217 000	2 545 654 000	1 906 916 000	12 980 955 000
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21		(599 568 000)	(599 568 000)	
Dette à long terme	22	12 342 217 000	1 946 086 000	1 307 348 000	12 980 955 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Portrait global
Administration municipale				
Dette à long terme	1	6 475 925 000	3 446 284 000	9 922 209 000
Ajouter				
Activités d'investissement à financer	2	452 725 000	255 948 000	708 673 000
Activités de fonctionnement à financer	3	84 622 000	(10 388 000)	74 234 000
Dette en cours de refinancement	4			
Autres				
- Acq. prop. destinées revente	5	46 292 000	10 855 000	57 147 000
-	6			
Déduire				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé				
Fonds d'amortissement	7	1 380 244 000	554 162 000	1 934 406 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8			
Débiteurs	9	139 492 000	1 364 431 000	1 503 923 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10			
Autres montants	11			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12			
Autres				
- Montant à recouvrer redevances	13	391 127 000		391 127 000
-	14			
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	5 148 701 000	1 784 106 000	6 932 807 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	16	177 972 000	1 343 856 000	1 521 828 000
Endettement net à long terme	17	5 326 673 000	3 127 962 000	8 454 635 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes				
Municipalité régionale de comté	18			
Communauté métropolitaine	19	12 640 000		12 640 000
Autres organismes	20	180 977 000		180 977 000
Endettement total net à long terme	21	5 520 290 000	3 127 962 000	8 648 252 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	2 585 042 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23			
	24	2 585 042 000		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	8 105 332 000		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26			
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27			

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	5 212 000	5 212 000	5 189 000
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	541 829 000	541 829 000	551 450 000
Autres	10	320 000	320 000	318 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	1 143 000	1 143 000	1 138 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	16 795 000	16 795 000	16 720 000
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	4 224 000	4 224 000	4 205 000
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	11 811 000	11 811 000	11 758 000
Réseau d'électricité	24			
	25	581 334 000	581 334 000	590 778 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019	2018
Rémunération	1	72 114 000	66 128 000
Charges sociales	2	30 906 000	28 340 000
Biens et services	3	1 719 754 000	1 627 033 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 822 774 000	1 721 501 000

S43

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	2 195,00	37,50	3 806 339,00	259 635 000	85 740 000	345 375 000
Professionnels	2	3 015,30	35,00	5 032 326,00	266 969 000	72 793 000	339 762 000
Cols blancs	3	6 426,70	35,00	11 432 926,00	365 875 000	105 206 000	471 081 000
Cols bleus	4	4 499,70	36,00	9 218 069,00	315 672 000	113 111 000	428 783 000
Policiers	5	4 325,30	35,00	8 706 739,00	452 262 000	101 881 000	554 143 000
Pompiers	6	2 352,00	42,00	5 167 253,00	235 384 000	59 571 000	294 955 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	22 814,00		43 363 652,00	1 895 797 000	538 302 000	2 434 099 000
Élus	9	103,00			11 198 000	4 781 000	15 979 000
	10	22 917,00			1 906 995 000	543 083 000	2 450 078 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	2 508 000				2 508 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	394 000	86 000	(309 000)		171 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	61 000	23 835 000	9 710 000		33 606 000
Traitement des eaux usées	14	10 718 000	2 744 000	2 744 000		16 206 000
Réseaux d'égout	15	4 000	16 870 000	10 987 000		27 861 000
Autres	16	301 995 000	76 751 000	5 905 000	42 988 000	427 639 000
	17	315 680 000	120 286 000	29 037 000	42 988 000	507 991 000

10

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019	2018
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1	501 000	551 000
Évaluation	2	60 000	58 000
Autres	3	27 228 000	25 922 000
	4	27 789 000	26 531 000
Sécurité publique			
Police	5	4 893 000	5 090 000
Sécurité incendie	6	10 072 000	10 608 000
Sécurité civile	7	59 000	
Autres	8	774 000	835 000
	9	15 798 000	16 533 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	100 907 000	101 254 000
Enlèvement de la neige	11	9 967 000	9 616 000
Autres	12	12 157 000	11 489 000
Transport collectif	13	33 721 000	35 829 000
Autres	14	2 139 000	
	15	158 891 000	158 188 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	11 854 000	10 969 000
Réseau de distribution de l'eau potable	17	28 438 000	26 725 000
Traitement des eaux usées	18	25 302 000	25 671 000
Réseaux d'égout	19	26 858 000	26 177 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	1 997 000	1 963 000
Matières recyclables	21	439 000	477 000
Autres	22	117 000	529 000
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24	751 000	
Autres	25		128 000
	26	95 756 000	92 639 000
Santé et bien-être			
Logement social	27	601 000	661 000
Sécurité du revenu	28	6 554 000	6 555 000
Autres	29		
	30	7 155 000	7 216 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	4 763 000	5 025 000
Rénovation urbaine	32	874 000	1 036 000
Promotion et développement économique	33	1 180 000	1 044 000
Autres	34	13 855 000	13 421 000
	35	20 672 000	20 526 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	60 192 000	59 890 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	6 426 000	1 792 000
Autres	38	8 304 000	13 850 000
	39	74 922 000	75 532 000
Réseau d'électricité	40		
	41	400 983 000	397 165 000

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Ventes d'électricité				
Domestique et agricole	1			
Générale et institutionnelle	2			
Industrielle	3			
Autres	4			
Autres revenus	5			
	6			
Charges				
Achat d'énergie	7			
Taxe sur le revenu brut	8			
Frais d'exploitation	9			
Autres frais	10			
Frais de financement	11			
Amortissement des immobilisations	12			
	13			
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( )	( )	( )
	15			
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	17			
Produit de cession	18			
(Gain) perte sur cession	19			
Réduction de valeur	20			
	21			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22			
Remboursement de la dette à long terme	23	( )	( )	( )
	24			
Affectations				
Activités d'investissement	25	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26			
Excédent de fonctionnement affecté	27			
Réserves financières et fonds réservés	28			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30			
	31			
	32			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33			

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Arseneault, Christian	86 550	17 352
Barbe, Manon	111 018	17 352
Battista, Mario	47 318	17 352
Beaudry, Robert	122 272	17 352
Beis, Dimitrios	91 929	17 352
Belinga, Renée-Chantal	47 708	17 294
Biron, Michèle D	48 741	17 352
Bissonnet, Michel	81 547	17 352
Black, Christine	93 744	17 352
Blanchet, Nancy	59 186	17 352
Blanco, Josefina	70 176	17 352
Boivin Roy, Karine	103 616	17 352
Boukala, Younes	59 505	17 352
Bourgeois, Caroline	100 508	16 761
Caldwell, Éric Alan	123 671	17 352
Christensen, Lisa	51 227	17 352
Clément-Talbot, Catherine	65 375	17 352
Cohen, Jacques	53 054	17 352
Corbeil, Jean-Marc	34 637	17 294
Corvil, Josué	59 668	16 761
Croteau, François William	153 871	17 352
Décarie, Suzanne	71 620	17 352
Declos, Serge	48 503	17 352
Deros, Mary	74 262	17 352
Deschamps, Richard	83 907	17 352
DeSousa, Alan	108 978	17 352
Déziel, Gilles	44 573	17 352
Dorais, Benoit	163 163	17 352
Downey, Sterling	96 391	17 352
Ferrandez, Luc	56 846	7 246
Filato, Rosannie	119 075	17 352
Flannery, Michèle	59 695	17 352
Fumagalli, Giuliana	88 615	17 352
Gagnon, Luc	56 003	17 352
Giannou, Effie	60 595	17 352
Gignac, Yves	41 845	17 352
Giguère, Marianne	92 336	17 352
Gosselin, Christine	91 811	17 352
Goulet, Nathalie	125 304	17 352
Guay, Richard	70 628	17 352
Hénault, Andrée	70 738	17 352
Langevin, Benoit	73 186	17 352
Larocque, Christian	48 835	17 352
Lattanzio, Patricia	63 498	15 607
Lavigne Lalonde, Laurence	114 778	17 352

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Leblanc, Richard	34 637	17 294
Leroux, Louise	34 637	17 294
Lessard-Blais, Pierre	107 462	17 352
L'heureux, Pierre	54 280	17 352
Limoges, François	128 535	17 352
Magini, Fanny	48 499	17 352
Marceau, Suzanne	34 637	17 294
Marinacci, Normand	113 700	17 352
Marsolais, Kristine	34 637	17 294
Mauger, Marie-Andrée	90 091	17 352
Mauzerolle, Sophie	101 092	17 352
McQueen, Peter	103 734	17 352
Miele, Francesco	100 197	17 352
Miranda, Luis	76 986	17 352
Miron, Suzie	108 354	17 352
Montgomery, Sue	100 126	17 352
Normand, Jerôme	94 791	17 352
Norris, Alex	109 657	17 352
Ouellet, Sylvain	163 763	17 352
Palestini, Laura-Ann	48 503	17 352
Parent, Marie-Josée	86 034	17 352
Parenteau, Jean-François	132 842	17 352
Parizeau, Hadrien	86 542	17 352
Patreau, Valérie	57 156	17 352
Pauzé, Jocelyn	93 079	17 352
Perez, Lionel	107 027	17 352
Perri, Dominic	76 986	17 352
Pierre-Antoine, Nathalie	44 573	17 352
Plante, Valérie	179 759	17 352
Plourde, Marie	98 105	17 352
Poirier, Jean-Marc	47 708	17 294
Pollak, Mindy	52 689	17 352
Popeanu, Magda	147 813	17 352
Provost, Julie-Pascale	48 879	17 352
Rabouin, Luc	14 663	2 985
Rapana, Giovanni	72 915	17 352
Rossi, Chantal	79 527	17 352
Rotrand, Marvin	60 729	17 352
Rouleau, Micheline	83 186	17 352
Ryan, Richard	106 129	17 352
Salem, Aref	80 904	17 352
Samoszewski, Robert	48 499	17 352
Sarault, Yves	52 129	17 352
Sari, Abdelhaq	71 401	17 352
Sauvé, Craig	113 220	17 352

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Shand, Lynne	34 637	17 294
Sigouin, Anne-Marie	103 138	17 352
Thiébaut, Sophie-Gabrielle	55 350	17 352
Thuillier, Émilie	133 938	17 352
Tomlinson, Philipe	88 738	17 352
Tremblay, Lili-Anne	54 185	17 352
Tremblay, Véronique	50 286	17 352
Troilo, Josée	48 503	17 352
Vaillancourt, Alain	67 786	17 352
Vilain, Maeva	67 725	17 352
Vodanovic, Maja	127 235	17 352
Watt, Stéphanie	72 895	17 352
Wong, Cathy	126 342	17 352
Zarac, Lise	66 813	17 352

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	4 050 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMH?	2 / 3 / 4		X	

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5 / 6		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	7	$		
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8 / 9		X	
5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :				
a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3ème paragraphe du 2ème alinéa de l'article 117.1 LAU.	10 / 11		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	12	$		
b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 $ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.	13 / 14	X		
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	15	182 000 000 $		
c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).	16 / 17	X		
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	18	20 509 000 $		
d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).	19 / 20		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	21	$		

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		OUI	NON
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?	22 / 23	X	
Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?	24 / 25		X
Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :			
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu:			
a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	26 / 27		X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	28	_____ $	
b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	29 / 30		X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	31	_____ $	
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	32 / 33		X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	34	_____ $	
b) autres formes d'aide	35	_____ $	
9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2019			
Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2019	36		
Facteur comparatif de 2019	37	0,00	
Valeur uniformisée	38		

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2019 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ — 39 ____ $

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver — 40 ____ $
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver — 41 ____ $

b) Dépenses d'investissement — 42 ____ $

c) Total des frais encourus admissibles — 43 ____ $

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 43 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 39, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution — 44 ____

b) Date d'adoption de la résolution — 45 ____

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

	OUI	NON
	46 [X]	47 [ ]

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution — 48 CG10 0209

b) Date d'adoption de la résolution — 49 2010-05-20

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**		**NON**
12. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens				
a) La municipalité a-t-elle adopté un règlement municipal plus sévère que le règlement du gouvernement du Québec?	50	☐	51	☐
b) Nombre de chiens enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	52			
c) Nombre de chiens potentiellement dangereux enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	53			
Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'exercice				
d) Nombre de signalements émis par un médecin vétérinaire (art. 2)	54			
e) Nombre de signalements émis par un médecin (art. 3)	55			
Mesures d'encadrement				
f) Nombre d'ordonnaces émises par la municipalité au cours de l'exercice portant sur l'examen d'un chien par un médecin vétérinaire (art. 5)	56			
g) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice :				
- à l'issu d'un examen effectué par un médecin vétérinaire (art. 8)	57			
- à l'issu d'une blessure infligée à une personne ou un animal domestique (art. 9)	58			
h) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice à la suite d'un signalement d'une attaque causant (art. 10) :				
- la mort	59			
- une blessure grave	60			
i) Nombre de constats d'infraction émis par la municipalité au cours de l'exercice en vertu du règlement du gouvernement du Québec	61			

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

NON AUDITÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	18
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	18
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	19
Questionnaire	20
Compétences de nature locale	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	22
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	22
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	23

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	102 173 000	106 376 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	3	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	4	53 520 000	65 435 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	41 212 000	13 688 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	24 777 000	15 272 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	(202 000)	426 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	1 404 000	919 000
Aires de stationnement	9		4 000
Parcs et terrains de jeux	10	28 376 000	77 584 000
Autres infrastructures	11	116 000	145 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	37 673 000	69 696 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	28 919 000	47 216 000
Améliorations locatives	15	10 316 000	8 599 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	24 419 000	16 503 000
Ameublement et équipement de bureau	18	55 700 000	43 964 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	2 343 000	4 470 000
Terrains	20	89 780 000	23 495 000
Autres	21	(475 000)	4 702 000
	22	566 938 000	588 508 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	31 289 000	19 590 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	25	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	26	23 566 000	12 014 000
Autres infrastructures	27	31 533 000	39 500 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	70 884 000	86 786 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	29 954 000	53 421 000
Autres infrastructures	32	64 150 000	68 538 000
Autres immobilisations	33	248 675 000	218 645 000
	34	566 938 000	588 508 000

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
	Ensemble des municipalités		
66023	Montréal		2 042 217 000
66112	Baie-D'Urfé		12 006 000
66107	Beaconsfield		20 771 000
66058	Côte-Saint-Luc		28 254 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		41 791 000
66087	Dorval		70 927 000
66062	Hampstead		9 843 000
66092	L'Île-Dorval		80 000
66102	Kirkland		28 745 000
66072	Mont-Royal		51 633 000
66007	Montréal-Est		17 310 000
66047	Montréal-Ouest		5 822 000
66097	Pointe-Claire		63 384 000
66127	Senneville		3 375 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		7 098 000
66032	Westmount		56 082 000
		1	2 459 338 000
	Certaines municipalités		
66023	Montréal		12 480 000
66112	Baie-D'Urfé		250 000
66107	Beaconsfield		517 000
66058	Côte-Saint-Luc		382 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		842 000
66087	Dorval		1 584 000
66062	Hampstead		216 000
66092	L'Île-Dorval		1 000
66102	Kirkland		653 000
66072	Mont-Royal		1 095 000
66007	Montréal-Est		366 000
66047	Montréal-Ouest		95 000
66097	Pointe-Claire		1 380 000
66127	Senneville		77 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		199 000
66032	Westmount		1 158 000
		2	21 295 000
		3	2 480 633 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		OUI	NON
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	_____ $	
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	2 / 3	[ ]	[X]
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	4	_____ $	
b) autres formes d'aide	5	_____ $	
3. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	6 / 7	[ ]	[X]
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	8	_____ $	
4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	9 / 10	[ ]	[X]
5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant le pouvoir visé à l'article 500.6 LCV (1000.6 CM) lui permettant d'imposer des redevances réglementaires en vertu de l'article 99.2 LECCM?	11 / 12	[ ]	[X]
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	13	_____ $	

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	2018
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	127 294 000	134 502 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	112 843 000	100 291 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	395 085 000	395 086 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	28 872 000	24 414 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	40 265 000	40 106 000
Aires de stationnement	9	1 338 000	2 525 000
Parcs et terrains de jeux	10	91 482 000	91 506 000
Autres infrastructures	11	75 362 000	54 834 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	33 667 000	28 065 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	214 873 000	125 258 000
Améliorations locatives	15	5 562 000	3 016 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	23 482 000	23 234 000
Ameublement et équipement de bureau	18	50 000 000	39 724 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 960 000	14 439 000
Terrains	20	33 454 000	52 494 000
Autres	21	3 297 000	3 499 000
	22	1 255 836 000	1 132 993 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	37 319 000	49 469 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	40 989 000	34 956 000
Autres infrastructures	27	578 673 000	552 751 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	89 975 000	85 033 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	71 854 000	65 335 000
Autres infrastructures	32	53 731 000	55 720 000
Autres immobilisations	33	383 295 000	289 729 000
	34	1 255 836 000	1 132 993 000

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2019	**2018**
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2	14 887 000	14 424 000
Autres	3	263 943 000	288 999 000
Sécurité publique			
Police	4	534 888 000	531 811 000
Sécurité incendie	5	294 866 000	289 362 000
Sécurité civile	6	1 258 000	1 270 000
Autres	7	44 432 000	7 410 000
Transport			
Réseau routier	8	6 784 000	20 947 000
Transport collectif	9	454 644 000	460 609 000
Autres	10	29 434 000	10 553 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout	11	194 788 000	186 375 000
Matières résiduelles	12	58 705 000	47 166 000
Cours d'eau	13		
Protection de l'environnement	14	4 679 000	4 988 000
Autres	15	2 698 000	
Santé et bien-être			
Logement social	16	19 421 000	18 409 000
Autres	17	3 000 000	2 682 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	2 322 000	2 165 000
Rénovation urbaine	19	4 902 000	4 196 000
Promotion et développement économique	20	45 889 000	31 611 000
Autres	21	3 397 000	975 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	22	30 527 000	30 050 000
Activités culturelles	23	67 249 000	48 395 000
Réseau d'électricité	24		
	25	2 082 713 000	2 002 397 000

158192

Ventilation des dépenses mixtes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants sur la ventilation des dépenses mixtes 3
Ventilation des dépenses mixtes par compétences 4
Notes complémentaires 5

Vérificateur général de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau « Ventilation des dépenses mixtes par compétence » entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 14 avril 2020 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville, ayant été déposé au greffe de la Ville le 15 avril 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 21 avril 2020

S50

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019						2018
		Compétences d'agglomération		Compétences de nature locale		Total		
		Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Dépenses								
Administration générale	1	159 432 000	167 972 000	150 571 000	135 841 000	309 854 000	303 666 000	292 214 000
Sécurité publique	2							
Transport	3	1 634 000	1 843 000	55 390 000	58 527 000	57 024 000	60 366 000	63 023 000
Hygiène du milieu	4	7 430 000	7 680 000	18 913 000	18 322 000	26 342 000	26 001 000	27 984 000
Santé et bien-être	5	2 572 000	2 253 000	985 000	1 055 000	3 557 000	3 308 000	3 121 000
Aménagement, urbanisme et développement	6	4 978 000	5 458 000	8 170 000	8 222 000	13 148 000	13 680 000	12 720 000
Loisirs et culture	7	7 391 000	7 143 000	21 689 000	22 187 000	29 080 000	29 327 000	29 570 000
Frais de financement	8							
	9	183 437 000	192 349 000	255 718 000	244 154 000	439 005 000	436 348 000	428 632 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Dépenses mixtes et ventilation des dépenses mixtes

Voir les notes 1 et 2 à la page S61-2.

2. Principales méthodes comptables

Voir la note 3 à la page S61-2.

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES – NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

1. DÉPENSES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les dépenses engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des dépenses mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES

Les dépenses mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une dépense mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une dépense mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des dépenses d'administration à appliquer aux dépenses d'agglomération, à l'exclusion des dépenses du service de la dette, des dépenses de contribution, des dépenses contingentes et des dépenses mixtes d'administration générale. Le taux des dépenses d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2019 est de 9,88 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les dépenses présentées dans le tableau de la ventilation des dépenses mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les dépenses mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Taux global de taxation réel audité

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel 3

Taux global de taxation réel 4

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7177
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,
au trésorier

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été préparé par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Le 21 avril 2020

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	3 504 898 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (199 000)	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	7 658 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	13 748 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	12 439 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 242 211 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	2 633 000
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	2 241 525 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	239 531 928 000
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	240 719 820 000
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	240 125 874 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2019
(Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)

14 | | 0 | , | 9 | 3 | 3 | 5 | / 100 $

Données prévisionnelles non auditées

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	
Revenus de taxes	3
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	4
Calcul de certains revenus de taxes	5
Taux des taxes	7
Taux global de taxation prévisionnel	8
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	9
Questionnaire	11
Annexe : Compétences d'agglomération	12

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TAXES		
SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 891 233 000
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	408 741 000
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	103 616 000
Activités de fonctionnement	6	155 387 000
Activités d'investissement	7	
Autres	8	632 000
	9	3 559 609 000
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	19 671 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	8 824 000
Autres		
- Enseignes publicitaires	14	640 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	5 631 000
Pouvoir général de taxation	19	20 557 000
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	55 323 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	14 934 000
	25	14 934 000
	26	70 257 000
	27	3 629 866 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	37 586 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	37 586 000
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	76 512 000
Cégeps et universités	7	61 924 000
Écoles primaires et secondaires	8	47 675 000
	9	186 111 000
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 769 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 769 000
	14	225 466 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	37 351 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	2 092 000
Taxes d'affaires	17	
	18	39 443 000
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	13 230 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	13 230 000
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 212 000
	24	2 212 000
	25	280 351 000

S57

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	2 /100$		3				
Taxe foncière générale (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5 /100$		6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8 /100$		9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11 /100$		12				
Immeubles industriels	13	x	14 /100$		15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17 /100$		18				
Autres	19	x	20 /100$		21				
Immeubles agricoles	22	x	23 /100$		24				
Total					25	26 ( )	27 (3 230 000)	28 2 894 463 000	29 2 891 233 000
Taxes spéciales									
Service de la dette (taux unique)	30	x	31 /100$		32				
Service de la dette (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34 /100$		35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37 /100$		38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40 /100$		41				
Immeubles industriels	42	x	43 /100$		44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46 /100$		47				
Autres	48	x	49 /100$		50				
Immeubles agricoles	51	x	52 /100$		53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57 408 741 000	58 408 741 000

S58

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxes spéciales									
Activités de fonctionnement (taux unique)	1	x	2	/100$	3				
Activités de fonctionnement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5	/100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8	/100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11	/100$	12				
Immeubles industriels	13	x	14	/100$	15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17	/100$	18				
Autres	19	x	20	/100$	21				
Immeubles agricoles	22	x	23	/100$	24				
Total					25	26 ( )	27 ( )	28	29
Taxes spéciales									
Activités d'investissement (taux unique)	30	x	31	/100$	32				
Activités d'investissement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34	/100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37	/100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40	/100$	41				
Immeubles industriels	42	x	43	/100$	44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46	/100$	47				
Autres	48	x	49	/100$	50				
Immeubles agricoles	51	x	52	/100$	53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

	Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59	x	60	%	61	62 ( )	63 ( )	64	65

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)		**Par unité de logement**
Eau	1	___ , ___ $
Égout	2	___ , ___ $
Eau et égout	3	___ , ___ $
Traitement des eaux usées	4	___ , ___ $
Matières résiduelles	5	___ , ___ $

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser
	100,0000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Montréal

Taux de taxation de 2020 (en $/100$)[1]

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis[2]	Taxes PTI d'arrondis-sement
Anjou	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680	0,6340	0,0831
Taxe spéciale de l'eau	0,0963	0,0844	0,3210		0,0963		
Lachine	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790	0,5895	0,0526
Taxe spéciale de l'eau	0,0927	0,0746	0,2925		0,0927		
LaSalle	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674	0,5837	0,0466
Taxe spéciale de l'eau	0,0897	0,0731	0,2820		0,0897		
L'Île-Bizard	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080	0,6040	0,0772
Taxe spéciale de l'eau	0,0973	0,0736	0,2905		0,0973		
Montréal	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744	0,6372	
Taxe spéciale de l'eau	0,1043	0,1043	0,3472		0,1043		
Ahuntsic-Cartierville							0,0483
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce							0,0311
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve							0,0511
Plateau Mont-Royal							0,0314
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles							0,0724
Rosemont–Petite-Patrie							0,0409
Le Sud-Ouest							0,0408
Ville-Marie							0,0064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension							0,0445
Montréal-Nord	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554	0,6277	0,0671
Taxe spéciale de l'eau	0,0888	0,0686	0,1457		0,0888		
Outremont	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086	0,6043	0,0307
Taxe spéciale de l'eau	0,1043	0,1043	0,3495		0,1043		
Pierrefonds	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782	0,5891	0,0646
Taxe spéciale de l'eau	0,0957	0,0752	0,3109		0,0957		
Roxboro	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142	0,6071	0,0604
Taxe spéciale de l'eau	0,0951	0,0687	0,3017		0,0951		
Sainte-Geneviève	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782	0,5891	0,0768
Taxe spéciale de l'eau	0,0922	0,0809	0,2622		0,0922		
Saint-Laurent	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258	0,6129	0,0522
Taxe spéciale de l'eau	0,0981	0,0800	0,2949		0,0981		
Saint-Léonard	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264	0,6132	0,0605
Taxe spéciale de l'eau	0,0925	0,0790	0,2935		0,0925		
Verdun	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830	0,5915	0,0385
Taxe spéciale de l'eau	0,0951	0,0796	0,3192		0,0951		

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0035	0,0228

T.G.T. pondéré[3]	Ens. Supérieur, Santé,S.Sociaux	Ens. P et Sec
1,1073	84,5%	71

Taxe relative à l'ARTM	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	Terrains vagues desservis
Ville de Montréal	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

Verdun	Secteur IDS	Secteur TFE
Taxe pour travaux municipaux	0,0083	0,0037

Montréal-Nord	
Eau (non-résidentiel)	0,17921

Divers	OBNL	STM	Terrains
Ville de Montréal	0,5000	1,0175	0,5800

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2020[1]

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 $ par logement, 10 $ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 30 $ par logement.	60 $ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 30 $ par logement.	60 $ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 30 $ par unité; maison de chambres, 20 $ par chambre; autres immeubles, 30 $ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 30 $ par logement ou 30 $ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Ile-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 60 $ par logement ou 50 $ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 30 $ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	100 $ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 30 $ par logement.	Pierrefonds : 60 $ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif fixe de 25 $ par logement.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 30 $ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 30 $ par logement.	60 $ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2020[1]

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,58 $/m^3 pour toute consommation excédant 100 000 m^3, en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 $/m^3. Un crédit de 227 m^3 par logement ou par chambre est alloué pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 30 $ par logement ou 150 $ par établissement; b) 0,33 $/m^3 pour 454 609 m^3 et 0,2552 $/m^3 sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 $/m^3; b) 30 $ par logement ou 360 $ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 $ à 4 700 $.	s. o.
LaSalle	Tarif de base de 90 $ par local pour les premiers 255 m^3, tarif de 0,37 $/m^3 jusqu'à 425 m^3 et de 0,41 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 $ par local; autres commerces : 270 $ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 $ par local pour les premiers 227,3 m^3 et tarif au compteur de 0,274967 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18353 $ par 100 $ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 $ du m^3.	s. o.
Outremont	s. o.	s. o.
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 $ par local pour les premiers 360 m^3 et taux de 0,21 $/m^3 sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 $ à 360 $ selon le type de commerce.	s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 $/m^3 jusqu'à 909 200 m^3 et de 0,297 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 $ par établissement pour les premiers 318 m^3 et tarif au compteur de 0,26708 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 $ par unité pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,19 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	3 629 866 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (235 000)		
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière		3	9 690 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		4	
Déduire			
Taxes d'affaires		5	14 934 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM		6	8 651 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base		7	1 287 919 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1		8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation		9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel		10	2 328 052 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE 11 259 476 245 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2020 12 0 , 8972 /100 $
(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

S63

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	1 788 443 000		11 843 000	21 652 000	275 280 000	139 000
De secteur	2	47 607 000		376 000	1 943 000	36 424 000	20 000
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	1 858 000				113 000	
Autres	5	33 229 000				5 084 000	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	14 934 000					
	8	1 886 071 000		12 219 000	23 595 000	316 901 000	159 000

S64

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	1 164 452 000	16 000	38 149 000	3 299 974 000
De secteur	10	167 155 000	2 000	5 476 000	259 003 000
Autres	11			632 000	632 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	3 660 000			5 631 000
Autres	13	11 379 000			49 692 000
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				14 934 000
	16	1 346 646 000	18 000	44 257 000	3 629 866 000

10

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1	X	2			
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4	X	5	
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	6		7	X	8	
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	9		10	X	11	
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12	X	13		14	
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16		17	X
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19		20	X
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2020 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23	X	24			
Si oui, indiquer le montant.	25	82 000 $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	$				
5. Date d'adoption du budget par le conseil	27	2019-12-11				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

PORTRAIT GLOBAL

Non audité

6. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	28	5 729 429 000 $
7. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	29	531 193 000 $
8. Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	30	421 159 000 $
9. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	31	86 245 000 $

Les questions 10 et 11 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

		OUI		NON
10. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	32	X	33	
11. Date d'adoption du budget d'agglomération par le conseil	34	2019-12-13		

ANNEXE

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	
Revenus de taxes	14
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	15

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
-	14	36 270 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 340 000
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	49 610 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	49 610 000
	27	49 610 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	
	9	
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3	X	4			
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5		6	X		
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10	X	11	
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13	X	14	
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16	X	17	

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18	X	19		20	
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21	X	22			

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité	OUI	NON
Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.		
8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur la ventilation des dépenses mixtes?	23 X	24
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	25 X	26
9. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	27 X	28

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé
de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, transmis
de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,
a été déposé à la séance du conseil du 2020-05-28.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier
ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés
lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont
détenues par Montréal.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport
financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de
la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que
Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s)
de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une
signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2020-04-21 12:55:35

Date de transmission au Ministère : 2020/05/29

S68

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.05

2020/08/24 17:00

(1)

Dossier # : 1208788001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019

Il est recommandé :
de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-03 13:38

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208788001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. Cette loi augmentait à ce titre leur autonomie, leurs pouvoirs (2017, chapitre 13) et redéfinissait les relations du Québec et des municipalités «dans le but d'accroître leur autonomie et d'élargir leurs compétences».
La Loi 122 stipulait également que la Politique de gestion contractuelle qu'a adoptée toute municipalité en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (ci-après la LCV) devenait un Règlement sur la gestion contractuelle (ci-après le RGC) dès le 1er janvier 2018 (articles 278 et 282). Le 26 mars 2020, une version modifiée du RGC a été adoptée par les instances décisionnelles de la Ville (CG 20 0158).

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV, la Ville de Montréal doit publier annuellement un rapport concernant l'application du RGC afin de rendre compte de l'application des mesures prévues au RGC, de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville et d'indiquer toute modification apportée au RGC au cours de l'année écoulée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 20 0158 - 26 mars 2020 (1204184002) - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024).
CG19 0499 - 21 novembre 2019 (1194990001) - Déposer le rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2018.

CG18 0310 - CG18 0387 - 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le nouveau Règlement sur la gestion contractuelle 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire**.**

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour motivation le dépôt du bilan annuel de 2019 relativement aux actions prises en lien avec l'application du RGC (le rapport est joint au présent dossier décisionnel).

JUSTIFICATION

Ce rapport fera connaître aux instances les mesures prises par la Ville afin d'encadrer les normes du RGC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce rapport, le conseil municipal est informé, conformément à la disposition de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, de l'application du Règlement sur la gestion contractuelle par la Ville de Montréal depuis son adoption.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: 12 août
CM: 24 août
CG: 27 août

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rooward ANGIBEAU
conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514-868-5710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-18

Jorge REBELO
Chef de section

Tél : 514 872-4822
Télécop. : 514 872-7510

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2020-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2020-06-30

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RGC) POUR L'ANNÉE 2019

Le Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) s'applique aux contrats relevant du conseil d'agglomération, du conseil municipal et du comité exécutif. Le RGC adopté par le conseil municipal s'applique également aux arrondissements, selon la résolution CM18 1016 adoptée en vertu de l'article 85.5 de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la Ville est tenue de déposer, au moins une fois l'an et lors d'une séance du conseil, un rapport se rapportant l'application du règlement.

1. Les règles favorisant la rotation des cocontractants

Le RGC permet d'octroyer de gré à gré un contrat dont la dépense est égale ou supérieure à 25 000 $, mais inférieure au seuil de dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, pourvu que le RGC comporte des règles pour favoriser la rotation des cocontractants. Ce seuil est présentement établi à 101 100 $. Les règles favorisant la rotation font l'objet des articles 33 et 34 du RGC.

Nous présentons ci-dessous, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, un sommaire des contrats de gré à gré ayant occasionné une dépense égale ou supérieure à 25 000 $ et inférieure à 101 100 $, pour tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville de Montréal.

Sommaire des contrats octroyés de gré à gré en vertu des articles 33 et 34 du RGC
Bons de commande avec une dépense égale ou supérieure à 25 000 $ et inférieure à 101 100 $
Tous les services corporatifs et arrondissements

Période			
De :	2019-01-01	À :	2019-12-31

	Total	Rotation respectée (fournisseur/unité d'affaires)	Demande de prix documentée (Système Intégré Montréal)	Exceptions reliées aux mesures d'urgence	Exception à la LCV	Autres*
Nombre de contrats (BC)	1500	1332	35	46	45	42
Pourcentage (année 2019)	100%	88,80%	2,33%	3,07%	3,00%	2,80%

	Total	Rotation respectée (fournisseur/unité d'affaires)	Demande de prix documentée (Système Intégré Montréal)	Exceptions reliées aux mesures d'urgence	Exception à la LCV	Autres*
Somme de contrats (BC) (en millions de dollars)	72,85	64,13	2,08	2,64	2,13	1,87
Pourcentage	100%	88,03%	2,86%	3,62%	2,92%	2,57%

Source: information saisie dans Simon par les émetteurs des documents (extraction 14 janvier 2020)

* Exemples de transactions qui ne rencontrent pas le RGC :
- absence de justifications du choix d'un fournisseur;
- absence de demandes de prix au BC;
- fractionnement des commandes;
- absence des liens avec les ententes ou les dossiers approuvés par les instances.

Les proportions pour l'année 2018 et 2019 sont très similaires. Le taux de rotation respecté (fournisseur/unité d'affaires) était de 89,43% en 2018, comparativement à 88,80% en 2019. Les transactions au cours desquelles les bonnes pratiques n'ont pas été respectées représentaient respectivement 2,64% en 2018 et 2,80% en 2019.

Au cours de l'année 2020, le Service de l'approvisionnement prévoit rencontrer les unités d'affaires qui ont effectué des transactions avec manquements au RGC afin de leur présenter les résultats du rapport ainsi que de leur demander un plan d'action.

2. Encadrements et autres documents de support

Il n'y a eu aucun changement apporté aux documents administratifs en 2019 en lien avec l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, soit :

- la directive *Règlement sur la gestion contractuelle : nouvelles dispositions sur l'application du mode d'octroi de contrats de gré à gré* (réf. : C-RM-APP-D-18-001)

- la directive *Contingences, variations des quantités, incidences et déboursés dans les contrats* (réf. : C-OG-DG-D-18-001)

- la directive *Situations conférant un avantage indu lors d'un octroi de contrat* (réf. : C-OG-CG-D-18-001)

- les fichiers en lien avec le RGC:
    - Procédure d'acquisition – contrats de gré à gré entre 25 000$ et le seuil d'appel d'offres public;
    - Formulaire – sommaire de la démarche de gré à gré;
    - Gabarit – formulaire de demande de prix GAG.

Nous prévoyons une révision du RGC au cours de l'année 2020 en lien, notamment, avec la mise en place du processus de sanction.

3. Registre des personnes inadmissibles

Le Service de l'approvisionnement (SAPP) continue de tenir à jour le registre des personnes inadmissibles. Ce registre comportait, au 31 décembre 2019, vingt-et-un (21) noms de personnes ou de sociétés sanctionnées pour différentes infractions liées au RGC. En 2019, deux (2) noms ont été ajoutés, soit «Transport Rosemont Inc.» et «Les entreprises Sylvain Choquette Inc.».

Aucun retrait n'a été effectué puisqu'aucune sanction imposée n'est arrivée à échéance.

4. Rapports, outils et formation

4.1 Rapports

Il n'y a eu aucun changement apporté au rapport de *Validation du respect des règles de rotation pour un fournisseur dans les contrats de gré à gré*, ni au rapport portant sur les *Contrats octroyés de gré à gré sans respect des règles de rotation par fournisseur*.

4.2 Outils

La demande de prix et d'octroi (DPO)

En 2019, le SAPP a poursuivi le développement du nouvel outil informatisé *Demande de prix et octroi* (DPO).

Différents tests ont été effectués afin d'éliminer toute problématique en lien avec son utilisation.

L'implantation de cet outil est prévue au cours de l'année 2020. Il permettra, notamment :

- de procéder à des envois automatisés des demandes de prix;
- de transférer l'information saisie dans DPO en bon de commande SIMON;
- d'être plus efficient grâce à l'utilisation d'un outil qui est relié au système SIMON;
- de garder un historique de la démarche faite par les responsables des achats.

Le module contrat

Au niveau des documents contractuels, le développement d'un modèle de contrat gré à gré standardisé a débuté en 2019. Ce travail est fait en collaboration avec le Service des affaires juridiques (SAJ) ainsi que la firme Édilex. Le module, contenu dans l'application Édilex, permettra de générer les documents suivants :

- Un document de référence qui sera utilisé lors d'une demande de prix avec la fonctionnalité de le convertir en contrat;

- Un contrat-type qui sera utilisé pour réaliser l'achat de gré à gré.

En résumé, ce module permettra d'obtenir des clauses harmonisées et deviendra le contrat formel pour les transactions de gré à gré. Le déploiement du module est prévu au cours de l'année 2020.

4.3 Formation sur les transactions de gré à gré de 25 000 $ à 101 100 $

En 2019, quatre-vingts (80) personnes additionnelles ont été formées sur l'application du mode d'octroi de contrats de gré à gré. Depuis 2018, un total d'environ mille cinquante-trois (1053) personnes ont été formées dans l'ensemble des unités d'affaires.

Au terme de cette formation, tous les participants connaissaient les modalités d'octroi des contrats de gré à gré et les bonnes pratiques à mettre en application. Toute l'année, le SAPP a également offert de l'accompagnement aux unités d'affaires au cours de leur démarche d'acquisition en répondant à une centaine de courriels.

En 2020, les agents d'approvisionnement de niveau 1 auront la responsabilité d'émettre les bons de commande des contrats conclus de gré à gré entre 25 000 $ et 101 100 $ dans l'ensemble de la Ville.

5. Communication

En octobre 2019, un communiqué a été envoyé aux directeurs et chefs de division des services et arrondissements portant sur les irrégularités de l'année 2018 quant au recours au mode d'octroi de contrats de gré à gré. Le SAPP a émis ce communiqué afin de mettre l'emphase sur les principales actions et les bonnes pratiques à respecter lors de cette utilisation, en référence à l'application de l'encadrement administratif C-RM-APP-D-18-001. Le communiqué recommandait également aux gestionnaires l'utilisation du *Rapport de contrôle*, celui-ci permettant aux gestionnaires de recenser les bons de commande n'ayant pas respecté la règle de rotation et de mettre en place des actions correctives, le cas échéant.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.06

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1201079006

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM en vertu d'un droit d'initiative sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal

Il est recommandé de déposer le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM en vertu d'un droit d'initiative sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2020-07-22 10:43

Signataire : Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1201079006**

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM en vertu d'un droit d'initiative sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2018, un groupe citoyen formé d'individus et d'organismes a soumis au Service du greffe de la Ville de Montréal un projet de pétition demandant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques en vertu du droit d'initiative inscrit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités (Article 16 h). Ce droit permet d'obtenir la tenue d'une consultation publique où la population montréalaise est invitée à proposer des solutions constructives ainsi que des projets novateurs et mobilisateurs afin de répondre aux enjeux et défis de leur ville.
Le 27 juillet 2018, une pétition de 22 000 signatures a été remise au Service du greffe qui l'a jugée conforme à la suite de la validation de plus de 16 700 signatures. Le 29 août 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution afin de confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de préparer et de tenir cette consultation. Les documents de références préparés par la Ville ont été remis à la commission le 15 avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La démarche de consultation, qui s'est déroulée du 29 août 2018 au 4 décembre 2019, a permis de recenser 7 086 participations, dont 5 022 visionnements aux activités suivantes :

· une tournée de préconsultation en arrondissement;
· une soirée d'information et trois séances thématiques;
· des activités contributives citoyennes (ACC);
· trois soirées de synthèse des activités contributives citoyennes;

· des séances d’audition des opinions;
· des opinions recueillies en ligne.

JUSTIFICATION

Les conditions du règlement sur le droit d'initiative ayant été respectées, le comité exécutif était dans l'obligation de donner un mandat pour la tenue de cette consultation publique. Le règlement prévoit deux options : une commission du conseil ou l'OCPM. La décision a été prise par le comité exécutif de mandater l'Office.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été examinées dans le cadre de la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La commission a constaté que malgré un discours généreux au niveau des principes, les résultats des actions de la Ville ne sont pas au rendez-vous. La Ville dispose de plusieurs outils et mène de nombreuses actions qui pourraient contribuer à réduire, voire éradiquer le phénomène, mais celles-ci sont effectuées à la pièce, en vase clos, sans objectifs clairement définis ou contraignants et, surtout, sans qu’une vision de la société qu’elle souhaite voir advenir par ces mesures s’en dégage.
L’analyse de la documentation fournie par la Ville et les témoignages entendus amènent la commission à conclure que la non-reconnaissance formelle au début du processus de consultation du caractère systémique du racisme et de la discrimination dont sont victimes les groupes racisés et les personnes autochtones a empêché la Ville de se doter des outils nécessaires pour s’attaquer véritablement au problème. Des lacunes importantes sont constatées quant aux données disponibles, à la culture d’évaluation ainsi que sur le plan de l’imputabilité.

La commission formule 38 recommandations pour orienter les décisions de l’administration municipale. Dans un premier temps, de grandes recommandations transversales, dont le point de départ est la reconnaissance de l’existence du phénomène, visent la mise en œuvre de changements opérationnels qui concordent avec le diagnostic. Puis, dans un second temps, la commission se penche sur des problématiques spécifiques telle la représentativité au sein des effectifs et des instances de la Ville, le profilage racial et social, la culture et les iniquités sociales.

La commission évalue que la Ville doit profiter de cette consultation pour imprimer rapidement des orientations claires qui permettront les changements attendus. Elle doit se doter d’outils de mesures des écarts, d’objectifs et d’indicateurs performants pour suivre les progrès de ses plans et politiques, ainsi que se donner une obligation de rendre des comptes à la population de façon périodique pour développer une culture de la transparence et inspirer les succès. Elle doit devenir exemplaire dans ses pratiques et sa propre gestion afin d’être un modèle pour ses partenaires, ses fournisseurs et la société civile.

Finalement, elle doit s’attaquer aux inégalités sociales afin de réduire les écarts, car on le verra bien à la lecture du rapport, le racisme et la discrimination systémiques s’entrecroisent souvent avec d’autres facteurs comme la pauvreté, le manque de services municipaux ou la précarité de statut, des situations qui fragilisent encore plus le tissu social. La consultation a eu lieu avant la crise sanitaire que nous connaissons aujourd’hui, mais les

récents événements viennent confirmer que les iniquités sociales ont des répercussions sur les inégalités en santé encore plus importantes chez les populations défavorisées ou racisées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le 15 juin l'Office a fait une présentation virtuelle du rapport, a émis un communiqué de presse, l'a déposé sur son site Internet ainsi que des versions résumées en français et en anglais. De plus, l'Office a mis en ligne trois vidéos présentant les points les plus importants du rapport. Finalement, le rapport a été envoyé en version électronique à ceux et celles qui en ont fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport a été rendu public le 15 juin et sera déposé à la séance du conseil municipal du mois d'août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop. : 2-2556

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Tél : 514 872-6094
Télécop. : 2-2556

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Racisme et discrimination systémiques

dans les compétences de la Ville de Montréal

Rapport de consultation publique
Le 3 juin 2020

alarama Holness
Tiffany Callender

le racisme et la discrimination systémiques

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

RACISME ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES

DANS LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Rapport de consultation publique

Le 3 juin 2020

Édition et diffusion
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
Internet : ocpm.qc.ca
Courriel : info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2020
ISBN 978-2-924750-81-0 (imprimé)
ISBN 978-2-924750-82-7 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

OCPM.QC.CA
OFFICE
Maryse Alcindor
Coprésidente
Ariane Émond
Coprésidente

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 3 juin 2020

Madame Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal
Monsieur Benoit Dorais
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
Hôtel de ville – Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5

Objet : Rapport de consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques

---

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de consultation de l'Office de consultation publique (OCPM) résultant du mandat portant sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville que vous nous avez octroyé en vertu du droit d'initiative prévu à la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Rappelons que plus de 22 000 Montréalaises et Montréalais avaient signé la pétition réclamant la tenue de cette consultation. C'est sans doute ce qui explique l'extraordinaire mobilisation que ce mandat a suscitée. Plus de 7 000 participations ont été enregistrées en virtuel et en présentiel pendant les différentes étapes de la consultation, un des processus les plus longs et les plus exhaustifs mené par l'OCPM.

En plus du traditionnel appel à la production de mémoires écrits ou oraux, la consultation s'est déployée sur l'ensemble du territoire montréalais en utilisant une panoplie de moyens pour

permettre l'expression citoyenne et la recherche de solutions constructives. On dénombre plus de 1 000 personnes et organisations qui ont contribué aux quelque 34 activités citoyennes recensées ainsi qu'à la phase formelle d'audition des opinions. L'ensemble de la documentation constitue donc une riche mine de témoignages, de données, de recherches, de suggestions ainsi que de références à des expériences d'ici et d'ailleurs.

Le sujet est sensible et complexe. En délimiter les contours n'a pas été facile. Rappelons qu'au moment du lancement de la consultation, en août 2018, la Ville ne disposait d'aucune compilation de ses interventions spécifiquement liées à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques. Il aura fallu sept mois au Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour produire, en guise d'état des lieux, un portrait volumineux, mais pas tout à fait rigoureux ou exhaustif des actions qu'elle réalise déjà en la matière.

Conformément au souhait exprimé par les collectifs de citoyens à l'origine de cette démarche, la commission a tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, de cerner l'ampleur de la problématique, d'identifier les groupes qui pourraient potentiellement en être victimes, et de dégager des perspectives porteuses ainsi que des initiatives concrètes à insérer dans les politiques et programmes de la Ville, en cohérence avec ses responsabilités pour assurer un changement véritable.

D'entrée de jeu, la commission a pu constater que malgré un discours généreux au niveau des principes, les résultats ne sont pas au rendez-vous. La Ville dispose de plusieurs outils et mène de nombreuses actions qui pourraient contribuer à réduire, voire éradiquer le phénomène, mais celles-ci sont effectuées à la pièce, en vase clos, sans objectifs clairement définis ou contraignants et, surtout, sans qu'une vision de la société qu'elle souhaite voir advenir par ces mesures s'en dégage.

L'analyse de la documentation fournie et des témoignages entendus amène la commission à conclure que la non-reconnaissance formelle du caractère systémique du racisme et de la discrimination dont sont victimes les groupes racisés et les personnes autochtones empêche la Ville de se doter des outils nécessaires pour s'attaquer véritablement au problème. Des lacunes importantes sont constatées quant aux données disponibles, à la culture d'évaluation ainsi que sur le plan de l'imputabilité.

C'est pourquoi la commission formule 38 recommandations pour orienter les décisions de l'administration municipale. Dans un premier temps, de grandes recommandations transversales, dont le point de départ est la reconnaissance de l'existence du phénomène, visent la mise en œuvre de changements opérationnels qui concordent avec le diagnostic. Puis, dans un second temps, la commission se penche sur des problématiques spécifiques telle la représentativité au sein des effectifs et des instances de la Ville, le profilage racial et social, la culture et les iniquités sociales.

La commission évalue que la Ville doit profiter de cette consultation pour imprimer rapidement des orientations claires qui permettront les changements attendus. Elle doit se doter d'outils de mesures des écarts, d'objectifs et d'indicateurs performants pour suivre les progrès de ses plans et politiques, ainsi que se donner une obligation de rendre des comptes à la population de façon périodique pour développer une culture de la transparence et inspirer les succès. Elle doit devenir exemplaire dans ses pratiques et sa propre gestion afin d'être un modèle pour ses partenaires, ses fournisseurs et la société civile.

Finalement, elle doit s'attaquer aux inégalités sociales afin de réduire les écarts, car on le verra bien à la lecture des pages qui suivent, le racisme et la discrimination systémiques s'entrecroisent souvent avec d'autres facteurs comme la pauvreté, le manque de services municipaux ou la précarité de statut, des situations qui fragilisent encore plus le tissu social. La consultation a eu lieu avant la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, mais les récents événements viennent confirmer que les iniquités sociales ont des répercussions sur les inégalités en santé encore plus importantes chez les populations défavorisées ou racisées.

L'Office rendra ce rapport public le 17 juin 2020, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Dominique Ollivier

DO/ll

c. c. Monsieur Éric Alan Caldwell, responsable de l'OCPM

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

1. Objet de la consultation 5

1.1 Mandat et objectifs de la consultation 5

1.1.1 Documents de référence de la Ville 5

1.1.2 Attentes du groupe requérant 6

1.1.3 Définitions 7

1.1.4 Discrimination et discrimination systémique 8

1.1.5 Racisme et racisme systémique 8

1.1.6 Intersectionnalité 9

1.2 Données démographiques 9

1.3 Le cadre législatif déterminant les compétences de la Ville de Montréal 11

1.4 États des lieux 12

1.4.1 Emploi et entrepreneurship 13

1.4.2 Profilage racial et social 17

1.4.3 Populations autochtones à Montréal 22

1.4.4 Lutte aux inégalités 23

1.4.5 Culture 24

1.4.6 Participation à la vie démocratique 25

1.4.7 Urbanisme et aménagement du territoire 27

1.4.8 Habitation 29

1.4.9 Sports et loisirs 29

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants 31

2.1 Accueil général de la consultation 32

2.1.1 Un devoir de parole malgré un contexte social polarisé 33

2.1.2 Un cadre jugé trop restrictif 35

2.1.3 Attentes face à la consultation 36

2.2 Les effets du racisme et de la discrimination 37

2.3 Un besoin de mieux réfléchir les concepts 39

2.3.1 Mettre l'accent sur le systémique 39
2.3.2 Enrichir les définitions et revoir le lexique 40
2.3.3 Compétences municipales : cadre juridique 42
2.4 Constats globaux citoyens 43
2.4.1 La mécompréhension ou le déni du phénomène 43
2.4.2 Le manque de données pour évaluer l'ampleur du phénomène 45
2.4.3 La non-reconnaissance du contexte sociohistorique 46
2.4.4 Le manque de représentativité 47
2.4.5 Se donner les bons outils : l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) 49
2.5 Constats et pistes de solutions thématiques 50
2.5.1 Emploi et entrepreneurship 50
2.5.2 Profilage racial et social 63
2.5.3 Logement 78
2.5.4 Culture 82
2.5.5 Urbanisme et aménagement du territoire 90
2.5.6 Participation à la vie démocratique 95
2.5.7 L'accès aux services municipaux 100
2.6 Des solutions qui répondent spécifiquement aux besoins des des peuples autochtones 106
2.7 La discrimination systémique vécue par les personnes vivant en situation de handicap 108
2.8 Des solutions systémiques pour un problème systémique 110
2.8.1 Améliorer la gouvernance et repousser les limites de l'action municipale 110
2.8.2 Une question de leadership 112
3. Les constats et l'analyse de la commission 115
3.1 Le cadre de la consultation 117
3.1.1 Les populations visées et le lexique choisi 117
3.1.2 Quelques balises à la réflexion 119
3.2 Analyse des interventions de la Ville 122

3.3 Un redressement nécessaire 125
3.3.1 Les recommandations transversales 126
3.4 Recommandations thématiques 141
3.4.1 Emploi à la ville de Montréal 141
3.4.2 Profilage racial et social 152
3.4.3 Culture 165
3.4.4 Urbanisme et aménagement du territoire 173
3.4.5 Logement 178
3.4.6 Participation à la vie démocratique 181
3.4.7 Vers une imputabilité accrue 187
Conclusion 189
Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat 193
Annexe 2 – Le dossier de documentation 201
Annexe 3 – Les constats 215
Annexe 4 – Les recommandations 219
Annexe 5 – Analyse de la participation et sujets abordés 231
Annexe 6 – Les signes et acronymes 233
Annexe 7 – Instances décisionnelles de la Ville de Montréal 235
Annexe 8 – Tableau chronologique des actions de la Ville de Montréal en matière de diversité 237

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL
Séance thématique - CULTURE
21 mai 2019
Consultation publique sur
le racisme et la discrimination systémiques
dans les compétences de la Ville de Montréal
ocpm.qc.ca/r&ds

POLICE

Introduction

Au printemps de 2018, un groupe citoyen formé d'individus et d'organismes a soumis au Service du greffe de la Ville de Montréal un projet de pétition demandant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques en vertu du droit d'initiative inscrit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités (Article 16 h)[1].Ce droit permet d'obtenir la tenue d'une consultation publique où la population montréalaise est invitée à proposer des solutions constructives ainsi que des projets novateurs et mobilisateurs afin de répondre aux enjeux et défis de leur ville.

Le 27 juillet 2018, une pétition de 22 000 signatures a été remise au Service du greffe qui l'a jugée conforme à la suite de la validation de plus de 16 700 signatures[2]. Le 29 août 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution afin de confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de préparer et de tenir cette consultation[3]. Les documents de références préparés par la Ville ont été remis à la commission le 15 avril 2019.

La commission, formée de Maryse Alcindor et de Ariane Émond, coprésidentes, et des commissaires associés Judy Gold, Habib El-Hage et Jean-François Thuot, a mené plusieurs activités pour permettre aux Montréalaises et aux Montréalais de s'informer, de se rencontrer, de discuter et de partager leur opinion sur des enjeux et des réalités complexes.

La démarche de consultation qui s'est déroulée du 29 août 2018 au 4 décembre 2019 a permis de recenser 7 086 participations, dont 5 022 visionnements aux activités suivantes :

- une tournée de préconsultation en arrondissement;
- une soirée d'information et trois séances thématiques;
- des activités contributives citoyennes (ACC);
- trois soirées de synthèse des activités contributives citoyennes;
- des séances d'audition des opinions;
- des opinions recueillies en ligne.

Lexique

Le vocabulaire utilisé par une société pour désigner des groupes identitaires est évolutif, car il s'appuie sur des théories qui se transforment au cours des années et au fil de discussions publiques, parfois houleuses, de changements de valeurs et de jeux de pouvoir. Parfois, les groupes majoritaires adoptent le vocabulaire proposé par les groupes visés pour se définir et, d'autres fois, la majorité impose son lexique. Les décisions ne font pas toujours consensus.

[1] Droit d'initiative en consultation publique, doc. 5.5
[2] Ville de Montréal, Sommaire décisionnel, doc. 1.1
[3] Ville de Montréal, Résolution, doc. 1.4

En ce qui concerne la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques à Montréal, la terminologie a fait l'objet de vifs débats, tel qu'en fera état le chapitre 2. Afin de remplir son mandat et assurer une compréhension partagée de son analyse et de ses recommandations, la commission estime qu'elle ne peut pas faire l'économie d'être précise sur l'utilisation de certaines notions.

Le processus de racisation ou de racialisation a affecté tant les groupes raciaux qu'ethniques. Même à l'intérieur de la catégorie « *groupe racisé* », certains enjeux de sécurité publique, d'accès à la sphère politique et au système d'emploi sont vécus différemment par différents sous-groupes de la population montréalaise. De plus, il ne semble pas y avoir de consensus sur la manière de situer l'Autochtonie dans ce débat.

Ainsi, pour parler des personnes visées par la consultation dans le chapitre où elle présente son analyse, elle choisit d'utiliser les expressions « *personne racisée* » ou « *groupe racisé* ». La commission explique son choix à la section *3.1.1 Les populations visées et le lexique choisi*.

Toutefois, la commission comprend que ce choix ne fait pas consensus. Pour refléter fidèlement les propos de la Ville de Montréal ainsi que les opinions citoyennes lues ou entendues lors des audiences, les expressions utilisées dans les documents originaux seront reprises aux chapitres 1 et 2.

Structure

Le présent rapport rend compte de la consultation publique et comprend trois chapitres :

- Le chapitre 1 explique le contexte de la consultation et en décrit l'objet. Il présente les actions menées par la Ville, telles qu'énumérées dans ses documents de référence, lors des séances d'information ou en réponse aux questions complémentaires acheminées par les commissaires les 15 et 27 mai et les 6 et 12 juin 2019. Il relate aussi, le cas échéant, les demandes du groupe requérant quant à des thématiques particulières.

- Le chapitre 2 résume les préoccupations, les problèmes, les expériences dont ont fait état les résidentes et les résidents, les organismes de la société civile ainsi que les institutions ayant participé à la consultation.

- Le chapitre 3 présente les observations de la commission, livre son analyse et formule ses 38 recommandations sur les actions que devrait prendre la Ville de Montréal dans la lutte au racisme et à la discrimination systémiques.

Pour une métropole cosmopolite comme Montréal, la question du racisme et de la discrimination systémiques est un enjeu de société névralgique qui suscite intérêt et malaise. La commission rappelle que le processus n'a pas été une enquête, mais plutôt une consultation publique

résultant de l'usage citoyen du droit d'initiative. Par l'intermédiaire de ce rapport, elle souhaite transmettre aux membres du conseil municipal les opinions et les préoccupations citoyennes et contribuer, par son analyse, à la prise de décision.

La commission remercie aussi les Montréalaises et les Montréalais qui ont pris le temps de s'informer, de contribuer et d'alimenter la réflexion pour répondre aux enjeux de leur ville. Ce rapport leur est également destiné.

L'ensemble de la documentation reçue et produite dans le cadre de cette consultation demeurera disponible sur le site web de l'OCPM à l'adresse suivante : ocpm.qc.ca/r&ds/documentation.

1. Objet de la consultation

Ce chapitre présente le mandat, l'objet de la consultation, ainsi qu'un état des lieux des enjeux et des mesures en place pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétences de la Ville de Montréal. Les données ont été présentées par la Ville de Montréal dans ses deux documents de référence, lors des séances d'information ou en réponse aux questions complémentaires acheminées par les commissaires les 15 et 27 mai et les 6 et 12 juin 2019.

1.1 Mandat et objectifs de la consultation

Fin juillet 2018, un groupe de Montréalaises et de Montréalais a déposé une pétition de 22 000 signatures réclamant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques en vertu du droit d'initiative[4]. Après la validation de plus de 16 700 signatures, la pétition est jugée conforme et, le 29 août 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir cette consultation[5].

1.1.1 Documents de référence de la Ville

Notant qu'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques pouvait donner lieu à des discussions sur de nombreux champs d'activités de la Ville de Montréal[6], l'administration municipale a désigné le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), désormais connu sous le nom de Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), à titre d'unité d'affaires responsable de ce dossier, afin de recueillir les renseignements et de produire les documents nécessaires à la tenue de cette consultation[7].

Lors du lancement de la consultation, la Ville ne disposait pas d'une compilation de ses interventions spécifiquement liées à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques. Il aura fallu sept mois pour produire un portrait détaillé, mais non exhaustif des actions qu'elle réalise déjà en la matière, en guise d'état des lieux pour amorcer le processus consultatif. Ce portrait est contenu dans deux documents fondamentaux à la présente consultation, soit le *Document de consultation* et le *Document d'information générale*, ci-après nommés documents de référence de la Ville, auxquels le présent chapitre réfère principalement.

Ces documents présentent des définitions, l'historique des engagements de la Ville dans la lutte contre la discrimination, des données démographiques relatives à la population montréalaise, un portrait des mesures et actions entreprises, tant par la Ville que ses arrondissements, en matière d'inclusion et de diversité ainsi que quelques orientations pour améliorer ces interventions.

[4] Ville de Montréal, doc. 1.1
[5] Ville de Montréal, doc. 1.4
[6] Ville de Montréal, doc. 1.1
[7] Ville de Montréal, doc. 1.1

Dans sa documentation ainsi que lors de la soirée initiale d'information du 15 mai 2019, la Ville a précisé que l'objet de la consultation se limiterait au racisme et à la discrimination basés sur la « *race* », la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale[8]. Elle a insisté sur le fait que les autres motifs interdits de discrimination, prévus à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, ne seraient pris en considération « *que dans la mesure où ils se combinent aux motifs précités*[9] » puisque la Ville considère qu'il existe d'autres lieux pour les aborder. Les motifs de discrimination devant se croiser au racisme, pour être considérés, incluent le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou la condition sociale.

1.1.2 Attentes du groupe requérant

Le groupe requérant a émis une compréhension autre du libellé du mandat[10]. Le groupe souhaitait que des interventions de toutes les personnes et de tous les groupes subissant de la discrimination soient entendues (par ex. personnes en situation de handicap, LGBTQ+, minorités religieuses, etc.). Par conséquent, selon les porte-paroles du groupe, les documents de référence de la Ville étaient inadéquats, ne documentant pas suffisamment les autres motifs de discrimination. Une plainte à cet égard aurait été déposée auprès de l'Ombudsman de la Ville de Montréal, mais n'aurait pas été retenue[11].

Le groupe requérant a demandé que la consultation adopte une approche intersectionnelle et se penche, entre autres, sur les enjeux suivants[12] :

Gouvernance inclusive

- l'absence d'une politique municipale de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques;
- l'absence de mécanismes et de procédures d'évaluation et de reddition des comptes;
- le besoin de données de la part de la Ville.

L'emploi

- l'accès à l'égalité en emploi pour les personnes racisées, les autochtones et les groupes ethnoculturels d'expression française et anglaise dans les emplois à la Ville de Montréal et dans les services municipaux (SPVM, STM, etc.);
- la disparité raciale sur le plan du chômage et de la pauvreté à Montréal;
- le rôle des syndicats;
- les programmes d'intégration des jeunes aux emplois.

[8] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 5; Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 970
[9] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 5
[10] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 910 à 1005; Compte-rendu de la rencontre avec les requérants, doc. 6.6, p. 1
[11] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 990; Balarama Holness_Transcription, doc. 8.62.1, L. 740
[12] Compte-rendu de la rencontre avec les requérants, doc. 6.6; Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1; Transcription de la suite de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.2; Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3; Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4; Transcription de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 7.5

Profilage racial au niveau judiciaire

- comparatif entre la quantité d'interceptions et la quantité d'accusations;
- les crimes haineux.

Répartition des ressources

- les fonds engagés et dépensés dans les divers Plans triennaux d'immobilisation (PTI);
- l'appui aux organismes communautaires au service des personnes immigrantes et racisées;
- les évaluations faites des interventions;
- l'accès inégal aux opportunités sociales, sportives et éducatives.

L'accès au logement pour les personnes racisées et autochtones

- protection et inspection, salubrité;
- accès aux logements subventionnés et aux coopératives.

Culture

- la représentation de la diversité dans les maisons de la culture;
- la problématique de l'accès au financement de la production culturelle pour les artistes issus de l'immigration.

Politique

- la sous-représentation politique des groupes racisés et autochtones au conseil municipal.

Ces attentes ont été relayées aux responsables des dossiers à la Ville lors de la rencontre préparatoire entre la commission et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

1.1.3 Définitions

Dans le *document de consultation* « *à l'intention de toutes les personnes et organisations intéressées par la consultation de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques*[13] », la Ville accueille favorablement la démarche et souhaite que la consultation permette « *d'évaluer ses propres interventions en la matière*[14] » et lui apporte de « *nouveaux éclairages sur des enjeux parfois méconnus ou sous-estimés, des besoins émergents ou de nouvelles solutions à mettre en place*[15]. »

Elle y propose plusieurs définitions entourant les questions de racisme et de discrimination afin d'assurer une compréhension commune des principaux termes utilisés pour la consultation. Ces définitions portent sur les notions suivantes : discrimination, discrimination directe,

[13] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 5
[14] *Ibid.*
[15] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 5

discrimination indirecte, discrimination systémique, racisme, racisme systémique, racialisation (ou racisation), et intersectionnalité. Sans les rappeler toutes, voici les principales notions à retenir.

1.1.4 Discrimination et discrimination systémique

S'inspirant largement du libellé de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, la discrimination, d'après la Ville, est « *une distinction, une exclusion ou une préférence fondée sur un motif interdit par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et ayant pour effet de détruire ou compromettre la reconnaissance d'un droit ou d'une liberté protégée par la Charte, ou encore l'exercice de ce droit ou de cette liberté*[16]. »

La Ville rappelle qu'en regard de l'article 10 de la Charte, les motifs interdits de discrimination sont la « *race* », la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap[17].

Quant à la discrimination systémique, la Ville considère qu'il s'agit d'une discrimination :

> « *… résultant de l'interaction dynamique entre des décisions et des attitudes teintées de préjugés, ainsi que de modèles organisationnels et de pratiques institutionnelles qui ont des effets préjudiciables, voulus ou non, sur des groupes protégés par la Charte [des droits et libertés de la personne du Québec]*[18]. »

La Ville donne comme exemple l'établissement de critères d'embauche qui créent des obstacles à l'emploi pour les minorités visibles.

1.1.5 Racisme et racisme systémique

S'agissant du racisme, le *Document de consultation* reprenant la définition de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) écrit :

> « *Théorie ou idéologie qui, partant de l'hypothèse de l'existence de « races » humaines, considère que les « races » sont inégales entre elles. Le racisme entraîne une attitude et des comportements d'hostilité ou de mépris à l'égard de certaines personnes en raison de leur couleur ou de leur origine ethnique ou nationale*[19]. »

[16] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 7
[17] *Ibid.*
[18] *Ibid.*
[19] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 8

Le *Document de consultation* précise cependant :

> « *Le racisme se traduit aussi parfois par des formes plus subtiles, indirectes et insidieuses de discrimination, fondées sur l'idée que certaines cultures seraient non assimilables à la culture dominante, à la tradition et au style de vie du groupe national ou majoritaire*[20]. »

Ainsi, si la génétique a montré que les races n'existent pas, néanmoins « *le racisme est une réalité : c'est un phénomène social qui a de graves conséquences pour les victimes et pour les relations au sein de la société*[21]. »

Concernant la notion de racisme systémique, le *Document de consultation* reprend la définition retenue par le Barreau du Québec :

> **«** *Une production sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés. L'inégalité raciale est le résultat de l'organisation de la vie économique, culturelle et politique d'une société. Elle est le résultat de la combinaison de ce qui suit : la construction sociale des races comme réelles, différentes et inégales (racialisation); les normes, les processus et la prestation des services utilisés par un système social (structure); les actions et les décisions des gens qui travaillent pour les systèmes sociaux (personnel)*[22]. »

1.1.6 Intersectionnalité

Pour la Ville, l'intersectionnalité est « *une approche qui considère les situations où plusieurs motifs de discrimination se combinent et multiplient les effets d'exclusion. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un motif tel que la « couleur » s'additionne et interagit avec un ou d'autres motifs tels que la condition sociale, le sexe ou l'âge d'une personne*[23]. »

1.2 Données démographiques

Dans ses deux documents de référence, ainsi que dans des suppléments d'information envoyés à la commission, la Ville présente des données sociodémographiques de Statistique Canada pour illustrer les enjeux d'intégration et d'inclusion auxquels font face des groupes touchés par l'objet de la consultation.

[20] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 7
[21] *Ibid.*
[22] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 8
[23] *Ibid.*

Les groupes identifiés par la Ville sont les suivants :

- **Les nouveaux arrivants** : « *personnes nées à l'étranger et ayant immigré depuis cinq ans et moins*[24]. »
- **Les personnes immigrantes** : « *personnes nées à l'étranger et ayant immigré au Canada (1re génération)*[25]. »
- **Les personnes issues de l'immigration** : « *personnes immigrantes et personnes nées au Canada et dont au moins un des deux parents est né à l'étranger (1re et 2e générations)*[26]. » À titre de clarification, pour Statistique Canada, « *deuxième génération* » désigne une personne née au Canada et ayant un ou deux parents nés à l'étranger et venus s'établir au Canada.
- **Les minorités visibles** : la Ville adopte la définition contenue dans la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi, soit « *personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche*[27]. » L'appartenance à cette catégorie inclut les personnes issues ou non de l'immigration.
- **Les Autochtones** : personnes qui sont des Premières Nations, Métis ou Inuit.

En 2016, la population totale de la Ville de Montréal s'élevait à 1 704 694 personnes dont 34,2 % s'identifiaient à une minorité visible[28]. 38,5 % sont nées à l'étranger (immigration de première génération) tandis qu'un cinquième, soit 20,5 %, sont nées au Canada et comptent au moins un parent né à l'étranger (seconde génération)[29&30].

Figure 1

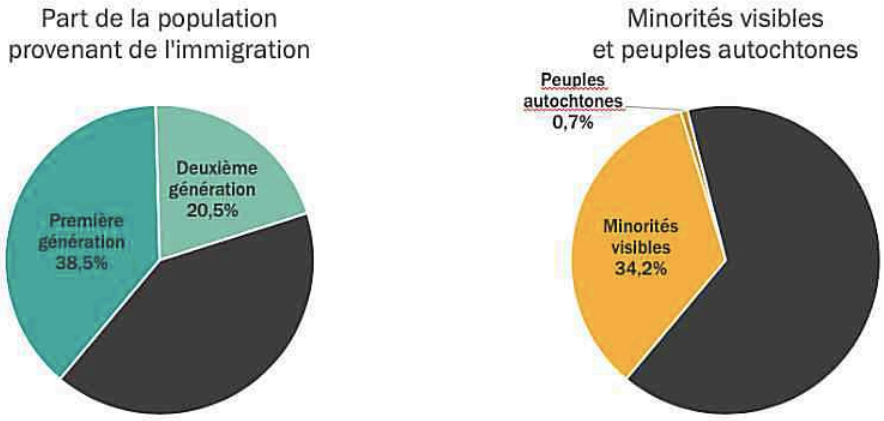

Source : Population : Profils sociodémographiques et données téléchargeables – Recensement 2016, doc. 5.11, p. 24

[24] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 10
[25] *Ibid.*
[26] *Ibid.*
[27] Réponse de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1
[28] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 10
[29] *Ibid.*
[30] Profils sociodémographiques et données téléchargeables – Recensement 2016, doc. 5.11

Bien que des informations concernant les personnes issues de l'immigration soient disponibles, les données de la Ville mettent surtout l'accent sur la situation des personnes ayant immigré. Ainsi, la Ville indique que dans la grande région de Montréal, une personne immigrante sur cinq estime avoir vécu de la discrimination ou avoir été traitée de manière inéquitable lors des cinq dernières années[31]. Quant aux nouveaux arrivants, la Ville explique que ce groupe fait face à d'importants obstacles à leur arrivée à Montréal, notamment une intégration sociale et économique difficile causée par la non-reconnaissance des diplômes étrangers, le manque ou l'absence d'expérience de travail au Canada et le manque d'accès à un réseau de contacts.

Le *Document de consultation* présente également des données ventilées par rapport au statut de faible revenu, au chômage et à l'itinérance.

Chez les personnes en situation d'itinérance, 20 % sont issues de l'immigration, 12 % sont d'origine autochtone, alors que seulement 0,7 % de la population montréalaise partage cette origine[32]. De plus, 25 % des personnes autochtones qui sont en situation d'itinérance sont d'origine inuite, bien que les Inuits ne représentent que 5 % des Autochtones de Montréal[33].

1.3 Le cadre législatif déterminant les compétences de la Ville de Montréal

La constitution canadienne stipule que les affaires municipales relèvent de la juridiction provinciale. Ce sont donc les textes législatifs du gouvernement du Québec qui déterminent les champs de compétences de Montréal et des autres villes sur le territoire. À cet égard, en 2017, le gouvernement du Québec a reconnu les municipalités comme « *des gouvernements de proximité* » et a augmenté leur autonomie et leurs pouvoirs.

D'après la Loi sur les compétences municipales, la Ville de Montréal, comme toute municipalité au Québec, a le droit d'exercer ses pouvoirs dans huit domaines :

- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Le développement économique local;
- La production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunications;
- L'environnement;
- La salubrité;
- Les nuisances;
- La sécurité;
- Le transport[34].

Par ailleurs, l'Assemblée nationale du Québec a adopté en 2017 la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal.* En plus d'accorder officiellement à Montréal le titre de

[31] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 550
[32] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 10
[33] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 44
[34] Loi sur les compétences municipales, doc. 5.65

métropole du Québec, la Loi consentait à la Ville des pouvoirs élargis, notamment en matière de logement social.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) élargit les champs d'action de la Ville au-delà des huit domaines d'intervention déjà mentionnés, lui permettant, par exemple, d'adopter des règlements d'urbanisme et de zonage. À l'intérieur de ces divers domaines, la Ville peut agir par l'adoption de mesures règlementaires ou non règlementaires (par ex. adopter un règlement en matière de salubrité ou de l'utilisation des parcs, exiger un permis, en limiter le nombre et en fixer le coût, mettre sur pied un service tel celui de la diversité et de l'inclusion sociale, adopter des politiques, ou octroyer des contrats)[35].

Dans son *Document d'information générale*, la Ville précise que ses compétences sont exercées par trois instances décisionnelles, soit : le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. L'annexe 7 présente la composition et les pouvoirs de chacune de ces instances.

En matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques, la Ville de Montréal est encadrée par diverses législations québécoises, dont la Charte des droits et libertés de la personne, ou encore la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.* Elle peut également miser sur des ententes particulières prises avec le gouvernement du Québec, dont celles en matière d'immigration et de développement culturel.

1.4 État des lieux

Le *Document d'information générale* présente un ensemble de gestes que la Ville a posé au cours des dernières décennies pour rendre Montréal plus inclusive. C'est pourquoi la Ville déclare que ces actions lui ont permis d'acquérir « *un grand savoir-faire concernant l'intégration des nouveaux arrivants, les relations interculturelles, la lutte contre la discrimination et la gestion de la diversité sur son territoire*[36]. » L'annexe 8 présente de manière chronologique les initiatives énoncées par la Ville en matière de diversité depuis 1988. Celles-ci incluent la création et réforme de diverses unités consultatives ou d'appui aux services municipaux sur les relations interculturelles (le Bureau interculturel de Montréal, le Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales, le Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal), ainsi que l'adoption de déclarations et de proclamations contre la discrimination raciale et pour l'harmonie interculturelle et interraciale.

Dans ses documents de référence, la Ville cite deux axes complémentaires selon lesquels elle agit sur l'objet de la consultation :

1. la lutte contre le racisme et la discrimination;

[35] *La Loi sur les compétences municipales commentée article par article*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec, janvier 2006. Cité dans Marie-Eve Couture Ménard, doc. 8.8
[36] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 17

2. l'intégration « *des personnes issues de l'immigration et l'inclusion de chaque citoyen et chaque citoyenne*[37]. »

En réponse aux questions de la commission, la Ville déclare ne pas disposer de données différenciées permettant d'évaluer l'impact du racisme et de la discrimination sur des groupes précis[38]. Ces données ne sont pas disponibles. La Ville clarifie qu'elle agit et évalue essentiellement ses actions en fonction du deuxième axe, soit l'intégration des personnes issues de l'immigration. Le *Document d'information générale* ainsi que les sections suivantes qui résument les actions de la Ville sous huit thématiques font état de cette nuance. Ils présentent un ensemble de gestes que la Ville pose pour « *faciliter l'inclusion des personnes récemment immigrées ou issues de l'immigration, ou qui se sentent discriminées en fonction de leur couleur, de leur religion ou de leur origine ethnique ou nationale*[39]. » Les huit thématiques : l'emploi et l'entrepreneurship, le profilage racial et social, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la lutte aux inégalités, la culture, la participation à la vie démocratique, le logement, puis les sports et loisirs. Elle fait aussi état des demandes et réflexions du groupe requérant concernant certaines de ces thématiques.

1.4.1 Emploi et entrepreneurship

Comptant des effectifs de 26 000 personnes, la Ville de Montréal est le plus grand employeur de la région métropolitaine. Assujettie à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, elle doit réaliser les objectifs d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE). Elle intervient par des programmes d'embauche et de mobilité en emploi pour ses effectifs et ceux des organismes et des sociétés paramunicipales, ainsi que par le biais de l'octroi de contrats et de subventions à des entreprises.

Portrait des effectifs

Les PAÉE sont destinés à augmenter la représentation des membres de cinq groupes affectés par la discrimination sur le marché du travail : les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes vivant avec un handicap[40]. La mise en œuvre du PAÉE repose en partie sur l'auto-identification des personnes posant leur candidature et des personnes employées qui doivent remplir un formulaire indiquant si elles appartiennent à un des groupes ciblés. D'après le Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de la Ville de Montréal, au 31 décembre 2015, 98 % des personnes employées s'étaient identifiées[41].

Les données de la Ville indiquent que les personnes racisées et les personnes autochtones n'occupent pas une place proportionnelle à leur poids démographique au sein des effectifs. De

[37] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 15
[38] Réponse de la Ville – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 6
[39] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 24
[40] L'accès à l'égalité en emploi, doc. 5.35
[41] Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019, doc. 5.14, p. 4

plus, il y a une différence notable entre les effectifs permanents et temporaires, les minorités visibles et les minorités ethniques étant sous-représentées dans les emplois permanents. 10,6 % des emplois permanents seraient occupés par des minorités visibles vs 25,3 % des emplois temporaires[42]. Pour les minorités ethniques, c'est 5,5 % des emplois permanents et 8,2 % des emplois temporaires[43].

Notons que les documents de référence n'offrent pas d'information sur les administratrices et les administrateurs d'organismes municipaux et paramunicipaux, car ces personnes ne relèvent pas des ressources humaines de la Ville. Leurs postes ne sont pas assujettis à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*[44].

Le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)

Les documents de référence présentent un résumé des actions de la Ville matière d'accès à l'égalité en emploi. L'administration municipale s'est dite « *résolument déterminée à faire de la Ville un employeur inclusif qui mise sur une main-d'œuvre diversifiée à l'image de sa population*[45]. » Son PAÉE comprend 87 mesures afin de rendre ses effectifs plus représentatifs de la population montréalaise. La Ville stipule que ces mesures sont basées sur des recommandations de la CDPDJ (2009 et 2011) et de ses trois conseils consultatifs (le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises). Les leviers pour atteindre les objectifs du plan d'action en accès à l'égalité en emploi incluent le recrutement, l'intégration optimale des personnes embauchées, la promotion, la formation et la sensibilisation du personnel. Depuis 2019, le PAÉE de la Ville porterait une attention particulière à l'intersectionnalité[46].

La réalité de tous les services et les unités administratives de la Ville n'est pas la même. Par exemple, la STM s'est dotée d'une politique d'accès à l'égalité en emploi, d'un plan d'accès à l'égalité en emploi 2015-2020. Par ces actions, 48 % des personnes embauchées par la STM en 2017 étaient issues des minorités visibles, des minorités ethniques ou des personnes autochtones[47]. Comparativement, en 2017, cette même proportion parmi l'ensemble des effectifs de la Ville était de 28.4 %[48]. Elle représentait 11,6 % des policières et des policiers embauchés dans la même année et 11,8 % de tout le personnel policier[49].

Le *Document de consultation* indique qu'en dix ans de mesures et d'action, la proportion des minorités visibles, des minorités ethniques et des Autochtones parmi les effectifs de la Ville reste

[42] Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019, doc. 6.11.1; Représentativité dans les emplois à la Ville de Montréal (2018) – Ville, doc. 5.27
[43] Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019, doc. 6.11.1; Représentativité dans les emplois à la Ville de Montréal (2018) – Ville, doc. 5.27
[44] Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019, doc. 6.11.1, p. 8
[45] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 495
[46] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51
[47] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 56
[48] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 21
[49] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 60

en deçà de leur poids démographique, passant de 12,3 % en 2007 à 19,1 % en 2017, tel que le démontre la Figure 2.

Figure 2

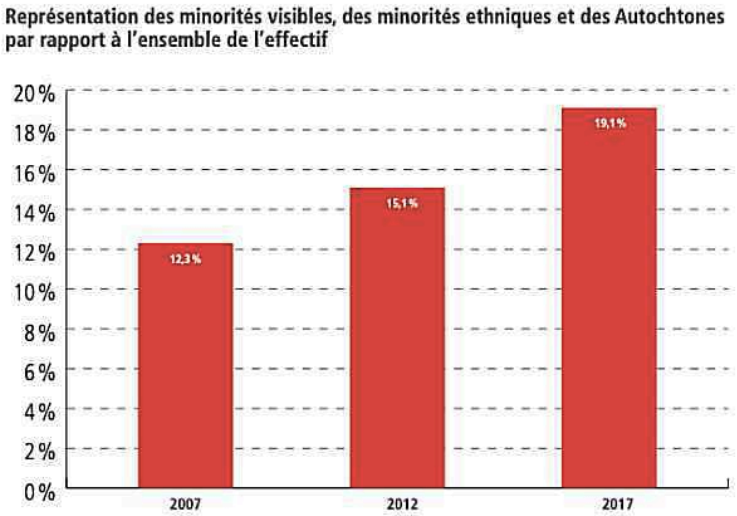

Source : Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 22

Quelques compléments sur la progression des embauches sont offerts en janvier 2020 dans le bilan 2018-2019 de la lutte contre les profilages racial et social présenté par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Dans ce bilan, il appert qu'au 31 décembre 2019, l'embauche de membres de minorités visibles et ethniques était légèrement en hausse (2,8 %) par rapport à l'année 2018[50].

Fournisseurs externes

Annuellement, la Ville et les arrondissements procèdent à un important volume de transactions économiques, d'ententes commerciales et de contrats avec des entreprises, des organismes et des individus pour acquérir des biens (par ex. des équipements, des produits ou des marchandises), pour obtenir des services généraux et professionnels, ou pour exécuter des travaux[51]. En 2018, 2,9 milliards de dollars ont été octroyés en contrats[52] et environ 20 000 entreprises actives sont inscrites au fichier des fournisseurs de la Ville[53].

La Ville de Montréal dispose d'un Service de l'approvisionnement pour les achats de ses unités d'affaires, tandis que les arrondissements et les services corporatifs (p. ex. le SPVM, le service des finances) se chargent de leurs propres acquisitions[54]. Tous sont sujets à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal, un document qui viserait,

[50] Ville de Montréal-Lutte contre les profilages racial et social-Bilan 2018-2019 du 21 janvier 2020, doc. 5.40, p. 14
[51] Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal, doc. 5.66
[52] Vue sur les contrats – données téléchargeables, doc. 5.67
[53] Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal, doc. 5.66
[54] *Ibid.*

entre autres, à optimiser l'usage des ressources, favoriser la concurrence, et éviter de compromettre l'impartialité du processus de soumission et d'octroi de contrats. « *Toutes ses décisions d'octroi peuvent d'ailleurs être remises en question, examinées ou discutées par, notamment, les soumissionnaires non retenus et, à la Ville, par le vérificateur général et le Bureau de l'inspecteur général*[55]. »

Jusqu'en 2018, le questionnaire d'inscription au fichier des fournisseurs de la Ville contenait, à des fins statistiques, une question « *sur l'appartenance ou non à une minorité*[56] ». Le *Document d'information générale* ne spécifie pas quel type de minorité il était question. À la suite de la plainte d'un fournisseur craignant que les réponses causent un traitement différencié lors de la sélection, la Ville aurait éliminé cette question.

Entrepreneuriat

La Ville déploie diverses mesures pour stimuler le secteur économique montréalais. Par exemple, elle appuie des programmes de subventions aux entreprises, des programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat, la création de fonds d'investissement, et gère des appels à projets. En 2019, 110 millions de dollars en subventions ont été octroyés[57].

Dans son Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal 2017, la Ville note que 38,5 % des personnes issues de l'immigration disent vouloir se lancer en affaires, par rapport à 21,0 % de la population du Québec[58]. Comme obstacles, la Ville cite la méconnaissance des ressources disponibles et une perception de difficulté d'accès et de manque d'adéquation de ces ressources avec les besoins des personnes issues de l'immigration.

La Ville indique qu'elle met en œuvre des mesures pour stimuler et appuyer l'entrepreneuriat de personnes issues de l'immigration, de la diversité et des communautés autochtones grâce à son Plan d'action en entrepreneuriat. Les interventions qu'elle entend déployer incluent :

- « *soutenir des initiatives qui sensibilisent et accompagnent;*
- *faciliter l'accès à l'écosystème d'entrepreneuriat et au réseau PME MTL, en collaboration avec Entreprendre ICI et le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);*
- *développer des outils de communication adaptés;*
- *sensibiliser et accompagner les entrepreneurs et futurs entrepreneurs autochtones;*
- *soutenir des évènements de réseautage pour les organismes spécialisés en entrepreneuriat immigrant et en diversité ethnoculturelle;*
- *développer une stratégie de communication à l'international pour inciter les futurs immigrants et immigrantes à entreprendre à Montréal;*

[55] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 45
[56] *Ibid.*
[57] Vue sur les contrats – données téléchargeables, doc. 5.67
[58] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 43

- *s'assurer que l'entrepreneuriat issu de ces groupes demeure une préoccupation dans toutes les actions économiques de la Ville;*
- *se doter de meilleurs outils pour mieux suivre et accompagner l'entrepreneuriat issu de ces groupes*[59]. »

1.4.2 Profilage racial et social

Définitions

S'inspirant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), les diapositives de la Ville lors de la séance thématique du 29 mai 2019 sur le profilage racial et social, définissent le profilage racial comme :

> *« toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, telles la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motifs réels ou soupçons raisonnables, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. (…) toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée*[60]*. »*

Quant au profilage social, la Ville retient la définition largement partagée : il « *renvoie au même type d'action que le profilage racial, mais repose sur les autres éléments de discrimination énoncés dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, notamment la condition sociale*[61]. »

Positionnement et actions de la Ville

Les documents de référence font état des actions, des engagements et des développements en matière de lutte au profilage racial et social. La Ville rappelle qu'elle rejette sans équivoque toute forme de racisme et de discrimination, que le comité exécutif reconnaît le problème du profilage racial et social et que dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités modifiée en 2011, la Ville s'engage de façon claire à combattre ces formes de discrimination[62].

En 2017, deux commissions permanentes du conseil municipal (la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique, ci-

[59] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 43
[60] Présentation de la Ville de Montréal – Séance thématique sur le profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 3.6, p. 5
[61] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 26
[62] Ville de Montréal, doc. 3.1; Ville de Montréal, doc. 3.2; Présentation de la Ville de Montréal – Séance thématique sur le profilage racial et social, 29 mai 2019, doc. 3.6, p. 6

après nommées la commission conjointe) ont mené une consultation publique sur le sujet. Dans son analyse de la situation, la commission conjointe liste des publications qui démontrent et documentent l'existence du profilage racial et social au sein de la fonction publique montréalaise depuis les années 1980[63]. Elle rappelle que le profilage racial et social compromet l'efficacité des services policiers en nuisant à la confiance et aux relations entre police et communauté. La commission conjointe a émis 31 recommandations au conseil municipal[64].

La Ville a aussi promis d'appliquer les recommandations de la commission conjointe et d'entreprendre un processus pour combattre le profilage racial et social au sein de ses unités et de ses effectifs[65]. Un comité de suivi a été mis en place pour superviser la mise en œuvre des engagements annoncés.

En novembre 2018, la Ville estimait que quatre des 31 recommandations étaient entièrement appliquées et que 16 étaient en voie de l'être[66]. En janvier 2020, la Ville a présenté une nouvelle mise à jour dans le cadre d'une session publique de la Commission de la sécurité publique[67]. La Ville aurait :

- chargé un comité de travail interne, en août 2018, d'analyser et d'émettre des recommandations sur les textes et les directives d'application des règlements municipaux, ceux de la Société de transport de Montréal (STM), du Code de la sécurité routière et d'autres pouvant susciter des comportements de profilage racial ou social[68];
- amorcé la création d'un cadre de référence pour que les personnes en situation d'itinérance participent à l'élaboration de projets d'aménagement urbain les touchant[69];
- intégré l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle, l'ADS+. La Ville a décrit son usage de l'ADS+ de la manière suivante :

> « *C'est une approche, une façon de comprendre, de mesurer les différences que vivent les femmes, les hommes dans une situation donnée, mais surtout de mesurer les effets différenciés que les politiques, les programmes, les services que met en place la Ville peuvent avoir sur la qualité de vie de certaines personnes. L'idée c'est vraiment d'amener les employés de la Ville à prendre conscience des effets potentiels et de les éviter en amont de la réalisation de leur projet. On veut un peu sortir de la dimension one size fits all et vraiment développer des projets qui tiennent compte des spécificités, que ce soit des spécificités de genre, de classe, d'origine ethnoculturelle, de handicap. Vraiment de prendre en compte toutes les dimensions des personnes, surtout en sachant que certaines peuvent se superposer et plusieurs de ces réalités-là peuvent être vécues par les mêmes personnes*[70]*. »*

[63] Les documents cités sont : la Commission d'enquête sur allégations de racisme dans l'industrie du taxi à Montréal (1982), le Rapport Bellemare en 1988, le Rapport Yarosky (1991), le Rapport Corbo (1992), le Rapport du coroner Perreault (2013), le rapport de la CDPDJ : La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal (2009) et le rapport de la CDPDJ : Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés (2011). Dans Rapport de la commission conjointe sur le profilage racial et social – Ville de Montréal, doc. 5.33, p. 6-26

[64] Pour lire le rapport complet, consulter Rapport de la commission conjointe sur le profilage racial et social – Ville de Montréal, doc. 5.33

[65] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 26

[66] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 40

[67] Lutte contre les profilages racial et social-Bilan 2018-2019 du 21 janvier 2020, doc. 5.40

[68] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 41

[69] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 42

[70] Transcription séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 7.5, L. 490-505

- mis à jour les formations qu'elle offre à ses cadres et aux personnes employées sur la diversité afin d'intégrer des éléments concernant le profilage racial et social, ainsi qu'une évaluation d'impact sur la perception du personnel[71];
- entamé des pourparlers avec le ministère de la Justice afin d'obtenir un examen public du traitement des plaintes reçues par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec et le Commissaire à la déontologie policière. La Ville déclare vouloir ainsi augmenter l'efficacité de ces deux entités[72];
- pris l'engagement de faire une reddition de compte annuelle sur le profilage racial et social en Commission de la sécurité publique[73].

Le SPVM et le profilage racial et social

La Ville indique que le SPVM a intégré dans son plan d'action 2018-2021 des engagements pris par le comité exécutif de la Ville de Montréal pour lutter contre le profilage racial et social. En date de novembre 2018, le SPVM avait réalisé ou entamé les actions suivantes :

- adhéré à la définition du profilage racial de la CDPDJ, adopté la Politique de profilage racial et social, et intégré les notions d'inclusion et d'égalité de traitement dans le *Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention de profilage racial et social 2018-2021*[74]*;*
- demandé à une équipe de recherche indépendante d'analyser les données anonymisées d'interpellations policières et de développer des indicateurs de suivi afin d'examiner ces pratiques pouvant induire des comportements de profilage racial ou social. Le rapport final sur les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées a été rendu public en octobre 2019[75];
- pris l'engagement de déposer annuellement un rapport sur divers aspects en lien avec le profilage racial et social[76];
- offert une série de sessions de sensibilisation et de formation à ses effectifs et ses cadres, telle la formation « *Diversité culturelle et sociale* » qui comprend quatre heures sur les réalités autochtones et doit être suivie par tout le personnel policier entre 2018 et 2020, conformément au *Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021*[77]*;*

[71] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 42
[72] *Ibid.*
[73] Ville de Montréal, doc. 3.6, p. 17
[74] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 26
[75] Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, doc. 5.32
[76] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 63
[77] En date de décembre 2018, la Ville évaluait que plus de 800 policiers et policières avaient suivi la formation « Diversité culturelle et sociale » et que 2 500 avaient suivi les séances de sensibilisation aux réalités autochtones depuis 2015. Une liste plus complète des diverses formations est disponible à la page 66 du document 3.2 de la Ville de Montréal.

- mené des initiatives de rapprochement locales entre les postes de quartier, les organismes communautaires et les communautés sur leur territoire et créé, en 2017, une structure pour mieux les intégrer, le Réseau de la sécurité[78].

La Ville stipule que le SPVM agit afin de faire face aux problèmes d'insécurité que vivent les personnes autochtones à Montréal. Depuis 2015, et de manière non exhaustive, le SPVM a mené les actions suivantes[79] :

- nommé un agent de liaison avec les communautés autochtones;
- formé des patrouilles mixtes, comprenant des policiers, des policières, ainsi que des intervenants et intervenantes autochtones;
- rédigé une entente sur les femmes disparues ou assassinées;
- collaboré avec les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ) pour organiser des rencontres de sensibilisation au travail policier au Centre d'amitié autochtone de Montréal et au Centre Ullivik;
- produit des vidéos d'accueil et de prévention pour les nouveaux arrivants inuits;
- mis sur pied le comité vigilance SPVM, un accord de collaboration avec le RÉSEAU autochtone de Montréal pour favoriser le partage d'information, de bonnes pratiques et des ressources avec les organisations en lien avec les personnes autochtones.

La gestion des plaintes

Les mécanismes pour porter plainte à la Ville de Montréal sont multiples, se chevauchent parfois et diffèrent en fonction du lieu où s'est produit l'incident ainsi que du service et des personnes impliquées. Une personne estimant avoir subi du profilage racial et social peut dénoncer le comportement de personnes employées par la Ville en ligne ou en composant le 311. Si le traitement de la plainte initiale s'avère insatisfaisant, elle peut s'adresser à l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

En ce qui concerne le SPVM, la population peut se diriger vers le Bureau du service aux citoyens (BSC) du SPVM ou auprès du commissaire à la déontologie policière. La CDPDJ reçoit également toute plainte de personnes affirmant avoir subi de la discrimination ou du harcèlement sur un des motifs interdits par la Charte. Sur le plan des données, ce n'est que depuis février 2017 que le SPVM comptabilise les plaintes citoyennes envers son service en matière de profilage racial et social. La Ville affirme qu'en 2017, 54 plaintes ont été reçues à ce sujet par le SPVM, et 94 plaintes en 2018[80]. De plus, le *Document d'information générale* stipule que, à la suite d'une recommandation de la commission conjointe mentionnée ci-haut, la Ville mène des représentations auprès du palier provincial pour obtenir du ministre de la Justice un examen public du traitement des plaintes effectué par la Commission de déontologie policière et la

[78] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 64
[79] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 68
[80] Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019, doc. 6.11.1, p. 11

CDPDJ. L'objectif est de rendre ces deux entités plus performantes et ainsi faciliter la dénonciation[81].

Quant aux plaintes relatives au personnel de la STM, celles-ci doivent lui être acheminées. La STM comptabilise les plaintes liées au profilage racial et social depuis plus longtemps que le SPVM[82]. Le tableau à la Figure 3 présente le nombre de plaintes par motif de discrimination reçues par la STM au cours des cinq dernières années.

Figure 3

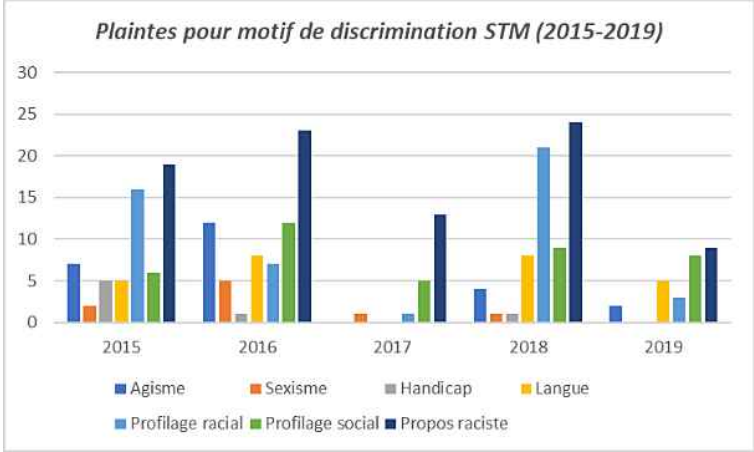

Source : réponse de la Ville de Montréal, doc. 6.11.1, p. 11

Les crimes haineux

Les crimes et les incidents haineux sont également mentionnés en tant que problématiques face auxquelles le SPVM intervient. Un crime haineux est « *une infraction criminelle motivée ou soupçonnée d'être motivée par la haine de la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre ou tout autre facteur similaire*[83] », tandis que les incidents haineux sont des événements non criminels[84].

Lors de la soirée d'information du 15 mai 2019, la Ville a souligné que le nombre de crimes haineux avait augmenté de 50 % entre 2016 et 2017 à Montréal[85]. Depuis mai 2016, le SPVM a mis en place l'Équipe des incidents et des crimes haineux pour en centraliser leur traitement. Combinant enquêtes et prévention, cette unité est composée de quatre personnes : deux sergents-détectives, d'un agent-conseiller et d'un lieutenant-détective[86].

[81] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 42; Lutte contre les profilages racial et social-Bilan 2018-2019 du 21 janvier 2020, doc. 5.40, p. 28
[82] Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019, doc. 6.11.1, p. 11
[83] SPVM : Crime haineux, doc. 5.59
[84] Réponse de la Ville de Montréal, doc. 6.11.1, p. 11
[85] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 550
[86] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 29

En ce qui a trait aux statistiques, avant 2016 les crimes haineux, et non pas les incidents haineux, étaient comptabilisés. Tel que le démontre la Figure 4, chaque année de 2013 à 2018, les crimes haineux recensés à Montréal visent principalement les motifs de la religion, de la race ou de l'origine ethnique[87].

Figure 4

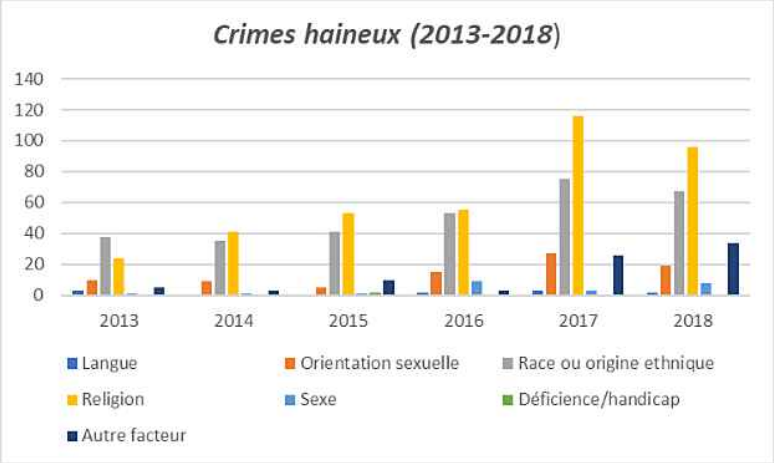

Source : document d'information générale, doc. 3.2, p. 10

1.4.3 Populations autochtones à Montréal

Montréal est le lieu de résidence de personnes provenant des onze nations autochtones présentes au Québec[88] ainsi que de membres d'autres nations autochtones du Canada. Selon les données de 2016 de Statistique Canada, 12 035 personnes s'identifiaient comme Autochtone à Montréal (Première Nation, Métis ou Inuit), soit près de 0,7 % de la population[89]. « *De 2001 à 2016, la population autochtone de la région métropolitaine de Montréal s'est accrue de 211 %, comparativement à 130 % au Québec*[90]. »

Expliquant vouloir répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la Ville de Montréal, dans ses documents de référence, fait état de gestes qu'elle pose en faveur de l'inclusion et de la réconciliation avec les peuples autochtones. Pour analyser et répondre aux besoins spécifiques de ces populations, la Ville s'appuie sur *l'Évaluation des besoins des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine de Montréal*[91], document produit par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

La Ville participe et appui financièrement le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, un « *éco-système formé d'individus et organismes engagés à améliorer*

[87] Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019, doc. 6.11.1, p. 11
[88] Les onze nations sont : les Abénaquis, Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendats, les Innus, les Inuits, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, et les Naskapis. Profils des nations autochtones, doc. 5.56
[89] Statistiques : population dans les ménages privés ayant une identité autochtone, doc. 5.57
[90] Peuples autochtones, Ville de Montréal, doc. 5.47
[91] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 8

la qualité de vie de la communauté autochtone à Montréal[92]. » Voici un abrégé des actions présentées par la Ville[93] :

- La nomination d'une commissaire aux relations avec les peuples autochtones;
- Le développement d'une formation pour les personnes employées de la fonction publique municipale sur l'histoire et les réalités des peuples autochtones de la région montréalaise;
- L'adoption de la Déclaration pour assurer les services de base à la population des communautés autochtones;
- Un Plan d'action en itinérance qui prévoit des actions spécifiques en faveur des personnes autochtones.

La Ville explique aussi avoir agi à propos de la toponymie. À l'été 2017, le parc au sommet du Mont-Royal a été nommé Tiohtià:ke Otsira'kéhne, une appellation mohawk qui signifie « *autour du feu, sur l'île où le groupe se sépare*[94] *»*. Cette action aurait été posée afin d'inviter à la découverte des peuples qui ont habité l'île et la montagne avant l'arrivée des Européens. La Ville précise que le nom a été choisi par les trois communautés mohawks de la région de Montréal : Akwesasne, Kahnawake et Kanesatake.

1.4.4 Lutte aux inégalités

Le *Document d'information générale* fait référence à divers plans d'action qui visent les aînés, les personnes en situation d'itinérance et les nouveaux arrivants, incluant les demandeurs du statut de réfugié. En ce sens, la Ville stipule qu'elle favorise le développement social comme levier pour contrer la discrimination que vivent les personnes autochtones, les minorités visibles, les personnes issues de l'immigration, et les nouveaux arrivants, ainsi que les jeunes de tous ces groupes. Par « *développement social* », la Ville se réfère à la lutte aux inégalités, soit l'élimination d'obstacles et la création des conditions nécessaires pour que chaque personne puisse développer son plein potentiel et que la société puisse également croître et progresser de manière holistique[95].

La Ville indique aussi qu'elle offre un soutien financier à diverses initiatives encourageant l'intégration économique et sociale. C'est le cas, par exemple, du programme Montréal interculturel, une initiative offrant un financement aux projets d'organismes communautaires en lien avec l'amélioration des relations interculturelles.

[92] RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, doc. 5.58
[93] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 33
[94] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 94
[95] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 25

1.4.5 Culture

En matière de culture, la Ville de Montréal cumule à la fois les rôles de financeur et de diffuseur. Par son Service de la culture et le réseau Accès culture, elle est responsable d'un réseau de plus de 45 bibliothèques publiques dans 19 arrondissements[96], de 60 lieux de diffusion (maisons de la culture, salles de spectacle, galeries d'art, etc.), et elle collabore avec des organismes culturels pour y offrir une panoplie d'activités et de spectacles[97]. De manière complémentaire, la Ville finance et collabore avec le Conseil des arts de Montréal (CAM) dont la mission est de repérer, accompagner, soutenir et promouvoir les démarches artistiques professionnelles.

Politique de développement culturel

Pour s'orienter dans ses champs d'action culturels et davantage rejoindre les nouveaux arrivants, les minorités visibles et les communautés ethnoculturelles, la Ville a adopté la *Politique de développement culturel 2017-2022 – Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*. Cette politique considère que : « *La connaissance et la reconnaissance de l'autre, la rencontre des identités plurielles et des réalités multiples soulèvent encore de nombreux défis. Cela est particulièrement vrai pour les artistes professionnels issus des communautés culturelles*[98]. »

Dans la Politique de développement culturel 2017-2022, la Ville de Montréal s'est engagée à soutenir les cultures autochtones et leurs artistes, par l'entremise d'offres de résidences de création, de soutien pour que les arrondissements diffusent plus largement des artistes autochtones, et de collaboration avec des organismes culturels autochtones pour développer des projets[99].

Les documents de référence de la Ville contiennent peu de données sur la représentation des artistes et des publics visés par la consultation. Le *Document d'information générale* indique que depuis 2010, le réseau Accès culture s'est donné l'objectif d'intégrer 15 % de spectacles de la diversité dans sa programmation annuelle[100]. Lors de la séance du 21 mai 2019 sur la thématique de la culture, la Ville a indiqué que la représentation de la diversité culturelle dans la programmation des arts de la scène était de 9 % en 2009 et 14 % en 2017[101]. Les diapositives n'offraient pas plus de détails.

Les documents de références indiquent aussi que pour créer des ponts avec diverses communautés, les équipes du réseau Accès culture, des bibliothèques et des arrondissements ont eu accès à des formations sur la communication interculturelle et les enjeux de la diversité[102].

[96] Les bibliothèques par arrondissement à Montréal, doc. 5.60
[97] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 75
[98] Politique de développement culturel 2017-2022, p. 63
[99] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 77; Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3, L. 435
[100] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 76
[101] Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3, L. 425
[102] Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3

La Ville subventionne également des organisations à but non lucratif pour appuyer l'organisation de festivals et d'événements culturels de disciplines artistiques variées[103].

1.4.6 Participation à la vie démocratique

Grâce à des instances prévues par le cadre législatif actuel ou encore à des canaux mis en place par la Ville elle-même, les Montréalaises et Montréalais ont l'occasion de participer à la vie démocratique et ainsi faire l'exercice de leur citoyenneté.

Postes électifs et nominatifs

Au palier municipal, il y a des élections à date fixe, soit le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. Les documents de référence de la Ville indiquent qu'en 2013 et en 2016, pour rendre les instances municipales plus représentatives de la diversité de la population, les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité des motions encourageant les partis politiques municipaux à nommer et à faire élire des personnes issues des minorités visibles[104].

La Ville de Montréal compte 103 postes électifs. Lors des élections de novembre 2017, 298 candidates et candidats se sont présentés à ces postes. 78 %, soit 235 personnes ont répondu à un sondage volontaire sur leur appartenance aux groupes définis par les programmes d'accès à l'égalité en emploi (autochtone, personne handicapée, minorité visible et minorité ethnique). Comme l'indique le tableau ci-dessous, 14 % des personnes ayant répondu déclaraient provenir d'une « *minorité visible* » ou d'une « *minorité ethnique* » et 1 %, soit deux personnes, déclaraient être autochtones.

Figure 5
Appartenance des personnes candidates aux quatre groupes définis par les PAÉE

					Nombre et % de candidates		candidats	
Quatre groupes tels que définis par les PAÉE	**Nbre global de réponses sur 298**	**Taux de réponse global sur 298 candidatures**	**Nbre global de personnes ayant répondu aux questions par l'affirmative**	**% global de personnes ayant répondu aux questions par l'affirmative**	**Nbre de femmes sur l'ensemble des répondants**	**Femmes %**	**Nbre d'hommes sur l'ensemble des répondants**	**Hommes %**
Autochtone	235	79%	2	1%	1	50,0%	1	50,0%
Personne handicapée	233	78%	6	3%	3	50,0%	3	50,0%
Minorité visible	238	80%	43	14%	15	34,9%	28	65,1%
Minorité ethnique	228	77%	43	14%	16	37,2%	27	62,8%
Totaux globaux		**78%**	**94**	**32%**	**35**	**37%**	**59**	**62,8%**

Source : Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 98

Des 103 personnes élues, 84 % ont répondu au même sondage volontaire. Comme l'indique le tableau ci-dessous, 16 % déclaraient provenir d'une « *minorité ethnique* » et 7 % d'une « *minorité visible* ».

[103] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 80-81
[104] Ville de Montréal, Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 11

Figure 6
Appartenance des personnes élues aux quatre groupes définis par les PAÉE

					Élues		Élus	
Quatre groupes tels que définis par les PAÉE	Nbre global de réponses des 103 élu.es	Taux de réponses global sur 103 élu.es	Nbre d'élu.es ayant répondu par l'affirmative	% d'élu.es ayant répondu par l'affirmative	Nbre de femmes	Femmes %	Nbre d'hommes	Hommes %
Autochtone	87	84%	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	87	84%	1	1%	1	1,1%	0	0,0%
Minorité visible	88	85%	6	7%	2	2,3%	4	4,5%
Minorité ethnique	86	83%	14	16%	5	5,8%	9	10,5%
Totaux globaux		**84%**	**21**	**25%**	**8**	**9,5%**	**13**	**15,5%**

Source : portrait des 103 élus de la Ville de Montréal (2017), doc. 5.61

Par ailleurs, dans le but de favoriser une meilleure représentation de la diversité montréalaise dans les espaces de décision, la Ville a le pouvoir de nommer des personnes pour siéger à certains postes ou à des conseils d'administration d'organismes indépendants ou de sociétés paramunicipales. À cet égard, la Ville a mandaté l'organisme Concertation Montréal pour constituer une banque de candidatures en la matière[105].

Démocratie participative

Depuis 2005, la Ville a une politique de consultation et de participation publiques. En 2018, elle a entrepris la révision de cette politique et la modernisation de ses pratiques afin que la participation soit plus représentative de toute la population, qu'elle permette une meilleure appropriation des politiques publiques et des projets municipaux, et que les démarches participatives donnent un réel pouvoir sur le processus décisionnel[106].

La Ville possède également trois conseils consultatifs (le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises) où siègent bénévolement des Montréalaises et des Montréalais. Ces instances donnent des avis documentés au conseil municipal et au comité exécutif[107].

Éducation populaire

Enfin, la Ville a également un rôle d'éducation qu'elle exerce par la diffusion d'information sur le fonctionnement de ses instances démocratiques destinée à différents publics. Dans ses documents de référence, la Ville de Montréal souligne que de 2014 à 2018, elle a mené une grande variété d'activités pour joindre et initier les personnes issues de l'immigration, surtout les nouveaux arrivants, les femmes et les jeunes, au fonctionnement des instances démocratiques de la Ville.

[105] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 42
[106] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 99
[107] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 98

Les activités ont été organisées conjointement avec les conseils consultatifs, soit : le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal[108]. À titre d'exemple, la Ville mentionne les simulations du conseil municipal pour des groupes ciblés tels de jeunes et les femmes des minorités et de la diversité, ainsi que la Caravane de la démocratie, des séances d'échanges informels durant lesquelles des personnes représentant la Ville se rendent dans les arrondissements pour démystifier les services offerts par la Ville, les occasions de participation et le rôle des personnes élues.

1.4.7 Urbanisme et aménagement du territoire

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* octroie à la Ville les pouvoirs nécessaires pour déterminer les grandes orientations d'aménagement de son territoire. Ce sont toutefois les conseils d'arrondissement qui détiennent le pouvoir d'adopter des règlements de zonage. Ceux-ci déterminent « *pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés*[109]. »

Les conseils d'arrondissement jouent ainsi un rôle de premier plan sur des aspects tels l'établissement de commerces, l'accès à des services, l'aménagement d'espaces verts, l'organisation de la mixité sociale dans les secteurs résidentiels et l'autorisation de lieux de cultes. Sur ce dernier point, le *Document de consultation* précise que : « *la Ville de Montréal et ses arrondissements ont le devoir de garantir la libre pratique religieuse, tout en restant neutres. Ils assurent cette liberté par des règlements et des encadrements administratifs et en maintenant le dialogue avec les Montréalais et les Montréalaises de toutes les confessions*[110]. »

Revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Pour redynamiser certains secteurs et améliorer les conditions de vie des résidentes et des résidents, la Ville utilise une approche nommée Revitalisation urbaine intégrée (RUI)[111]. Cette démarche lui permet d'analyser les enjeux et les besoins et de mettre en œuvre des actions prioritaires en concertation avec la population locale et les organisations du milieu.

Dans le *Document d'information générale*, la Ville explique que les 12 secteurs montréalais retenus pour des RUI sont importants pour la population issue de l'immigration : « *Chaque RUI donne lieu à des actions variées, dont plusieurs soutiennent les personnes issues de l'immigration, notamment en améliorant leur qualité de vie*[112]. »

[108] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 99
[109] Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, doc. 5.63
[110] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 36
[111] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 31
[112] *Ibid.*

1.4.8 Habitation

Dans ses documents de référence, la Ville présente trois responsabilités qu'elle assume en matière de logement. Ce sont ses leviers pour agir sur l'objet de la consultation.

En premier lieu, la Ville dit chercher par ses actions à assurer une offre de logements équilibrée et diversifiée[113]. Elle agit notamment au moyen de programmes de subventions à frais partagés avec le gouvernement du Québec pour :

- appuyer l'acquisition résidentielle par une aide financière pour les ménages achetant une propriété à Montréal, surtout les familles;
- aider à la rénovation grâce à un soutien aux propriétaires privés ou à but non lucratif, leur permettant d'entretenir leurs immeubles;
- développer des logements sociaux et communautaires en offrant des logements à coûts réduits à des ménages à faible ou modeste revenu (familles, personnes âgées) ainsi qu'à des personnes seules ayant besoin d'un soutien particulier (p. ex. les personnes en situation d'itinérance).

En second lieu, la Ville déclare détenir le pouvoir d'agir pour que les immeubles résidentiels soient entretenus et salubres**.** Elle peut faire des inspections et effectuer elle-même des travaux ou des interventions telles le déparasitage ou l'éviction d'urgence. La Ville s'est dotée d'un Plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021, axé sur l'accompagnement de locataires dans leurs démarches de signalement de logements insalubres et le développement de partenariat avec des organisations du milieu locatif[114].

Enfin, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) la Ville finance un service de référence pour guider les ménages victimes d'un sinistre ou sans logis. La Ville affirme, par ailleurs, mener des interventions en matière de logement, en collaboration avec des partenaires institutionnels et communautaires, visant à aider des personnes en situation d'itinérance ou des personnes requérant le statut de réfugié à trouver un logement.

Portrait de la situation en données

D'après Montréal en statistiques, 63 % des ménages de la Ville de Montréal sont locataires[115]. En moyenne, les frais mensuels de location de logement dans la Ville de Montréal (loyer, électricité, chauffage) seraient de 835 $[116].

Les arrondissements où les logements occupés par des locataires sont majoritaires sont l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (73,3 %), Ville-Marie (72,6 %),

[113] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 46
[114] *Ibid.*
[115] Profils sociodémographiques et données téléchargeables – Recensement 2016, doc. 5.11
[116] *Population et démographie.* Montréal en statistiques. Service du développement économique.

Plateau-Mont-Royal (72,4 %), Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (72,2 %) et Montréal-Nord (71,6 %)[117]. À l'inverse, les arrondissements avec le moins de logements occupés par des locataires sont L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (25,9 %), Pierrefonds-Roxboro (30,1 %) et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (36,3 %)[118].

1.4.9 Sports et loisirs

Dans le domaine des sports et des loisirs, la Ville de Montréal et les arrondissements interviennent à titre de responsables de parcs, d'installations de sports extérieures et intérieures (gymnases, piscines, arénas, patinoires, terrains sportifs, pistes cyclables, etc.), et de jardins communautaires[119]. Toutes les saisons, la Ville offre une gamme d'activités sportives grâce à des partenariats avec des organismes locaux et régionaux spécialisés.

Les documents de référence indiquent que la Ville mène aussi des initiatives pour changer les comportements. Pour promouvoir l'activité physique au sein de la population montréalaise, la Ville et ses partenaires interviennent en :

- aménageant des milieux de vie favorisant l'activité physique;
- rendant les déplacements actifs et le plein air urbain accessibles;
- valorisant la pratique du sport et les événements sportifs;
- faisant la promotion d'un mode de vie physiquement actif[120].

[117] Population et démographie (2017), doc. 5.62
[118] *Ibid.*
[119] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 90
[120] *Ibid.*

BEATLES

APE 3
QUE PEUT-ON FAIRE? (B)
HOISIR UN VERBE D'ACTION
DIVERSIFIER
SOLUTIONS
RESPONSABILIT
Augmenter le % de minorité visible dans les médias.
Qui?
Ville ou arrondissements
Gouvernements supérieurs
Autre
Comment?
Qui?

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

La consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal a été l'un des processus les plus diversifiés que l'OCPM ait menés, tant dans les outils mis à la disposition de la population que dans la variété des publics rejoints. Individus comme organisations ont profité des nombreuses occasions qui leur ont été proposées pour s'exprimer quant aux enjeux soulevés par les différents aspects et manifestations de ce phénomène.

La quantité, la qualité, la diversité des interventions témoignent de la puissance mobilisatrice du sujet et du désir profond dont font preuve plusieurs Montréalaises et Montréalais, non seulement pour parler ouvertement de ces problèmes, mais également pour travailler de façon constructive à leur solution.

Le présent chapitre résume les préoccupations, les attentes et les opinions exprimées lors des prérencontres, des soirées thématiques, des activités contributives, des opinions en ligne, ainsi que dans les mémoires écrits ou présentations orales lors des séances d'audition des opinions. Il ne présente pas le détail de chacune des opinions lues et analysées par la commission, mais fait état des grandes lignes et tendances qui se dégagent de l'exercice.

Le chapitre se divise en huit grandes sections. Tout d'abord, l'accueil général réservé au sujet de la consultation ainsi qu'aux méthodes de consultation y est présenté, suivi d'un résumé sur les effets du racisme et de la discrimination systémiques sur les populations qui sont touchées. La troisième section regroupe les opinions émises sur le *document de consultation* produit par la Ville et les concepts qu'on y retrouve. La quatrième section aborde les constats transversaux qui se dégagent de l'ensemble des contributions, alors que la cinquième section s'attarde plutôt aux réactions sur les huit thématiques proposées dans la démarche de consultation et recense les pistes de solutions qui s'en sont dégagées. La sixième et la septième section présentent les enjeux spécifiques et les pistes de solution pour combattre la discrimination qui affecte les personnes autochtones et les personnes vivant en situation de handicap. Finalement, la dernière section s'attarde aux solutions transversales identifiées par les participantes et les participants.

Les attentes du groupe requérant

Les porte-paroles du groupe requérant, Balarama Holness et Tiffany Caldwell, ont exprimé le vœu que la démarche permette de développer et de mettre en œuvre des solutions concrètes pour améliorer la situation économique, sociale, culturelle et politique des membres des communautés racisées et celles des personnes de toutes origines[121]. À cet égard, le groupe a réclamé vivement que la Ville modernise ses pratiques pour s'adapter aux importantes transformations en cours dans la démographie montréalaise et qu'elle se donne une obligation de résultat. Montréal en action a aussi souhaité que la consultation soit une occasion

[121] Compte-rendu de la rencontre avec les requérants, doc. 6.6

d'autonomisation et de montée en compétence pour la jeunesse montréalaise. Le groupe désire que, par la suite, une mobilisation citoyenne veille aux suivis et à la mise en place des recommandations du rapport final[122]. Leurs analyses et propositions sont incluses dans les diverses sections du chapitre.

2.1 Accueil général de la consultation

La tenue de la consultation a généralement été accueillie favorablement. Plus encore, elle a été considérée comme un moment important pour la Ville de Montréal. La large mobilisation a permis de joindre de nouveaux publics. Une grande quantité de personnes a dit prendre la parole pour la première fois dans une consultation publique. Des organisations de jeunes ont travaillé avec des intervenants afin de s'assurer que des groupes d'adolescents de 12 à 17 ans puissent participer. Des élèves des cégeps et étudiants d'universités, des personnes en situation de handicap, des groupes autochtones, des groupes de femmes, des organismes communautaires, des Tables de quartier ont également organisé des activités afin de faire entendre des voix qui généralement ne s'expriment pas lors des audiences publiques. Tout le processus a ainsi permis à la société civile, à des organisations et à des groupes de recherche d'exprimer leurs préoccupations, de partager leur analyse ainsi que leur vision.

Le sujet n'était pourtant pas simple. Plusieurs ont indiqué que les notions de racisme et de discrimination systémiques, tout comme la différence entre les responsabilités des paliers de gouvernement municipal, provincial et fédéral ne sont pas aisées à assimiler et que s'exprimer de façon éclairée sur le sujet représente un défi[123]. D'autres participantes et participants ont également rappelé que depuis plusieurs décennies, ces enjeux sont sujets de discussions, de rapports et de déclarations publiques à Montréal, sans qu'on puisse nécessairement constater des avancées concrètes, ce qui entretient au sein des groupes touchés un certain scepticisme et engendre une fatigue de consultation.

Malgré cela, la quasi-totalité des personnes ayant participé a exprimé un optimisme et une confiance face au processus de consultation. Elles ont dit apprécier la possibilité de réfléchir sur ces questions, d'être écoutées et aussi de proposer des pistes de solutions. Elles ont aussi insisté sur l'importance qu'à l'issue de la consultation, l'administration mette en place des actions et mesures concrètes pour qu'ultimement, le processus, cette fois, en vaille la peine.

La majorité des participants a salué l'exercice consultatif et a remercié le groupe requérant du droit d'initiative de s'être mobilisé. Pour la Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité (SPIC), le fait que la consultation résulte du droit d'initiative « *est porteur d'un message significatif des citoyens*[124]*.* » Par ailleurs, de nombreuses organisations œuvrant en défense des droits ont regretté que l'initiative ait justement dû être portée par les Montréalaises et les

[122] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 385
[123] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 4
[124] Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité (SPIC), doc. 8.77.1, L. 279, p. 8

Montréalais et non par la Ville elle-même. C'est le cas notamment du Mouvement Action Justice, de la Ligue des droits et libertés et du Centre justice et foi qui croient qu'« *il eut été préférable de voir les autorités exécutives municipales confier elles-mêmes le mandat de cette consultation à l'OCPM au lieu d'attendre une fastidieuse et courageuse pétition citoyenne de plus de 15 000 personnes*[125]*. »*

2.1.1 Un devoir de parole malgré un contexte social polarisé

Les opinions orales et écrites ont mis en lumière la difficulté de parler de racisme, de discrimination et de relations entre groupes majoritaires et minoritaires dans l'espace public québécois et montréalais. Plusieurs ont dit s'inquiéter du climat polarisé, des positions campées, ainsi que des tensions sociales et politiques présentes à Montréal et au Québec[126].

Plusieurs personnes et groupes de toutes origines déplorent ce climat où nommer le problème est perçu comme le créer. Une participante résume ainsi ses sentiments : « *Si on ose faire la moindre allusion, on risque d'être accusé de Québec bashing, de ne pas apprécier l'histoire du Québec, d'accuser nos concitoyens de racisme, de chercher du trouble, de nuire à l'harmonie, d'être trop sensible, d'apporter des concepts américains qui ne sont pas applicables au Québec, et si on provient d'une communauté dite culturelle, racisée ou immigrante, bref, considérée non-de-souche, on risque d'être vu ingrat et hostile envers notre généreux hôte*[127]*. »*

Des membres des communautés hassidiques d'Outremont abondent dans le même sens : « *Bringing a complaint of discrimination or racism often results in a serious backlash with the victims being accused of hyperbole and exaggeration, whether they be members of the Hasidic community or non-Hasidic friends*[128]*. »*

Autant les individus que les organismes ont noté une distance entre la conception des enjeux de racisme et de discrimination que se font beaucoup de personnes blanches et celle des personnes racisées ou autochtones. Quelques interventions soutiennent l'hypothèse que cette tension serait attisée par les médias qui cherchent des nouvelles sensationnalistes et, par conséquent, contribuent à la difficulté d'aborder les questions de racisme et de discrimination de manière constructive et sereine dans l'espace public[129].

Illustrant cette difficulté, trois participants ont critiqué ce qu'ils estiment être des perceptions négatives envers les blancs et les francophones[130]. L'un d'eux craignait que la consultation ne

[125] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 14; Mouvement Action Justice, doc. 8.104, L. 2990; Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 5
[126] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 14; André Dudemaine, doc. 8.21, p. 4
[127] Tatiana Garakani, doc. 8.97, p. 2, L. 3132
[128] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 3
[129] François Picard, doc. 8.2, p. 7-8
[130] François Picard, doc. 8.2, p. 7-8

serve qu'à exacerber l'idée que les Québécois « *de souche* » sont intolérants et racistes[131]. Un autre participant témoigne du fait que comme Québécois, il s'est senti victime de différentes formes de discrimination à Montréal, car il ne maîtrise pas une autre langue que le français ou l'anglais. La dévalorisation de ses études et la discrimination vécue à cause de son « *français québécois* » auraient fait naître chez lui un sentiment anti-immigration qu'il n'avait pas avant et l'auraient motivé à quitter Montréal pour la Rive-Sud : « *Je suis devenue un intrus chez moi*[132]. » Ces personnes se sont tout de même prêtées à l'exercice et ont proposé des pistes de solutions. Une troisième intervention recommande à la Ville de cesser d'opposer la majorité contre la minorité, et d'éviter les accusations et la culpabilisation des groupes majoritaires, car ceci serait contre-productif[133].

Ces propos sont nuancés par ceux du Forum jeunesse de l'île de Montréal pour qui cette crainte d'un discours « *anti-blanc* » traduirait plutôt un besoin d'éducation populaire et de sensibilisation du public quant à la compréhension de ce que sont vraiment le racisme et la discrimination systémiques et leurs effets[134].

Pour sa part, le Conseil interculturel de Montréal déplore un contexte politique et médiatique qui nierait l'existence du racisme et de la discrimination systémiques et mettrait de l'avant une logique qui « *cherche à établir l'image d'une majorité foncièrement raisonnable (toujours suffisamment tolérante) aux prises avec des revendications qui, elles, ne le seraient pas*[135]. » Ceci serait une source majeure d'exclusion de la voix et de la présence des personnes racisées ou marginalisées.

Évoquant qu'une consultation similaire au provincial a été annoncée puis annulée, certains estiment que la Ville de Montréal aurait hérité d'un contexte exacerbé par les mesures politiques, économiques et législatives prises par divers partis politiques au palier provincial[136], notamment l'adoption de la Loi 21 sur la laïcité de l'état qui « *a créé un climat de tension sociale et a remis à l'ordre du jour des questions fondamentales que doit se poser une ville cosmopolite qui met de l'avant la diversité culturelle de ses citoyens*[137]. »

Un citoyen estime qu'il y a urgence pour la Ville de prendre acte de ce contexte : « *si l'on veut véritablement faire face à cette situation pour pouvoir la dépasser et surmonter son impasse, il faudra un effort concerté de la part des communautés visées par de telles politiques, mais aussi de la part de ceux qui sont majoritaires dans la société. Un débat de fond, lucide et honnête, doit prendre place rapidement si l'on veut éviter que la situation [ne] dégénère*[138]. »

[131] Alex Hernane, doc. 8.55
[132] Jonathan Harding, doc. 8.40, p. 1
[133] Stéphanie LeBlanc, doc. 9.2.3
[134] Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc. 8.13.1, L. 2955
[135] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 12
[136] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30.1
[137] James Oscar, doc. 8.103.1, L. 2385; Conseil national des musulmans canadiens, doc. 8.101, p. 2, L. 572
[138] James Oscar, doc. 8.103.1, L. 2385

À ce propos, un autre citoyen dénonce le déni qui caractérise encore la relation des peuples autochtones à la « *majorité blanche* ». Il soutient que : « *Montréal et son administration demeure un lieu de résistance aux tendances communautarisme d'une certaine droite néo-duplessiste qui gagne du terrain au Québec en exploitant la peur de l'Autre et en invitant les Québécois francophones au rabougrissement collectif dans les palissades étroites d'un nationalisme ethnique. La tenue de cette consultation, qui n'a pu se tenir au niveau supérieur par censure gouvernementale, en est la preuve*[139]. »

2.1.2 Un cadre jugé trop restrictif

Dans le *Document de consultation*, la Ville a spécifié qu'elle souhaitait limiter le débat au racisme et à la discrimination basés sur la « *race* », la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale, et que le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou la condition sociale ne seraient considérés que lorsque ces motifs se combinent aux précédents, communément appelés intersectionnalité[140]. La Ville estimant qu'il existe d'autres canaux pour aborder ces autres enjeux[141].

Sur ce point, les opinions sont divisées. De nombreuses personnes et organisations trouvent ces balises trop restrictives pour permettre un réel processus inclusif. *A contrario*, nombre d'interventions appuient ce raisonnement, partant du principe qu'il serait erroné de croire que toutes les communautés vivent des discriminations et de l'exclusion de manière identique.

Les propos du Conseil québécois LGBT illustrent bien cette dichotomie en expliquant que « *le milieu LGBTQ + n'est pas uniquement composé d'un public de personnes cisgenres, blanches, gaies et citoyennes*[142]. » À ce sujet, il rappelle que les avancées en termes de droits des personnes LGBTQ+ ont été importantes à Montréal, mais qu'elles n'ont pas bénéficié à tous les membres de ces communautés. « *Les violences policières par exemple n'apparaissent plus dans l'agenda des luttes LGBTQ+, parce qu'actuellement ce n'est plus un enjeu pour les personnes blanches LGBTQ+, alors que c'est toujours un enjeu pour les personnes racisées LGBTQ+ au quotidien*[143]. »

Des organisations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap soulignent l'urgence pour la Ville d'élargir la perspective, car les personnes en situation de handicap sont largement discriminées : *« quelle que soit leur race, leur couleur, leur religion ou leur origine ethnique ou nationale, nous avons constaté que les situations qu'elles ont vécues en raison de leurs limitations fonctionnelles étaient très similaires, et que le handicap ou l'utilisation d'un*

[139] André Dudemaine, doc. 8.21, p. 4
[140] L'intersectionnalité (de l'anglais intersectionality) ou intersectionnalisme est une notion employée en sociologie et en réflexion politique, qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société.
[141] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 5
[142] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15, p. 32
[143] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15.1, L. 1035

moyen pour pallier ce handicap, précédait (en termes de chronologie et non de hiérarchie) généralement tout autre motif de discrimination, sans pour autant en limiter les effets[144] ». Une intervention en ligne abonde dans le sens de la Ville et estime que les personnes en situation de handicap mériteraient de faire l'objet d'une consultation particulière, car ces personnes « *ont des besoins et des revendications spécifiques et les préjugés qu'elles doivent affronter n'ont rien à voir avec la couleur de leur peau ou la nationalité de leurs ancêtres*[145]. » DéPhy Montréal, pour sa part, fait valoir que les autres voies et mécanismes auxquels fait référence la Ville pour favoriser l'exercice des droits des personnes en situation de handicap, ne permettent pas d'aborder la discrimination dont elles sont victimes. « *La présente consultation nous offre donc l'opportunité de démontrer l'aspect discriminatoire des obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles, ainsi que leurs conséquences, en termes de perte de libertés et d'exercice de droits fondamentaux*[146]*.* »

Dans son mémoire, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) explique l'importance de situer l'intersectionnalité dans un contexte plus large : « *la prise en compte de l'approche intersectionnelle de la discrimination et du racisme ne doit pas être vue comme un moyen d'analyser la seule subjectivité ou identité complexe d'une personne. Elle doit aussi permettre de situer celle-ci dans les structures inégalitaires dans lesquelles elle évolue*[147]. »

Rappelons que l'intersectionnalité étudie les formes de domination et de discrimination non pas séparément, mais dans les liens qui se nouent entre elles, en partant du principe que les différenciations sociales comme le genre, la race, la classe ou l'orientation sexuelle ne sont pas cloisonnées, ou encore les rapports de domination entre catégories sociales ne peuvent pas être entièrement expliqués s'ils sont étudiés séparément les uns des autres. « *L'approche intersectionnelle entreprend donc d'analyser les rapports sociaux aux niveaux macrosociologiques et microsociologiques. Par macrosociologique, on entend la façon dont les systèmes de pouvoir expliquent le maintien des inégalités; par microsociologique, on entend l'analyse des systèmes d'inégalités dans les trajectoires individuelles*[148]. »

2.1.3 Attentes face à la consultation

Les processus de consultation ont également fait l'objet de commentaires des personnes ayant participé. Il est demandé à l'OCPM et à la présente commission d'adopter « *une perspective intersectionnelle dans sa réflexion, afin de tenir compte des discriminations croisées*[45]. » Deux intervenantes souhaiteraient que dans l'analyse des programmes et des mesures que met sur pied la Ville, et lors de la rédaction des recommandations, la commission adopte l'analyse

[144] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 7
[145] Stéphanie LeBlanc, doc. 9.8.4
[146] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 6
[147] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 23
[148] Sirma Bilge, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, vol. 225, nº 1, 2009, p. 70

différenciée selon les sexes et intersectionnelle afin de « *prioriser les groupes qui ont besoin de redressement*[149]. »

L'organisation Parole de femmes l'explique ainsi : « *we must make sure that the findings of this consultation are intersectional. If there is no intersectional [lens] applied; this consultation and its findings will lack the potency it would otherwise have in addressing the problems of today and tomorrow*[150]. »

On demande aussi à la commission de faire preuve de créativité dans ses recommandations, car l'impact se fera ressentir : « *I implore you to be creative when it comes to your recommendations of how we should pivot our society, because the reverberations of this could echo centuries into the future, and I truly believe that you have an ability to really refine our society, depending on, we will say, how concise and hard-hitting your recommendations are*[151]. »

Les attentes sont aussi importantes quant aux suivis qui seront donnés à cette consultation par l'administration municipale. Plusieurs souhaitent que les actions qui en découleront soient concrètes[152]. « *Une fois les recommandations formulées par l'OCPM, nous attendons à ce que la ville de Montréal propose un plan d'action afin d'assurer la traduction concrète de ces propositions en actions et qu'il y ait une réelle implication des citoyens pour le suivi des actions*[153]. » Les personnes souhaitent également que les actions qui seront conçues par la Ville le soient en fonction d'indicateurs et de mécanismes de reddition de comptes transparents[154].

2.2 Les effets du racisme et de la discrimination

Dans le cadre de la consultation, plusieurs personnes ont partagé des expériences vécues de racisme et de discrimination dans diverses instances de la Ville ainsi que les conséquences de ces situations sur leurs vies. Elles demandent qu'on tienne mieux compte des impacts psychologiques que vivent les personnes victimes de diverses formes de racisme et de discrimination, car ces dimensions sont souvent évacuées des discussions publiques.

Des membres des communautés noires et arabes, des femmes musulmanes portant le voile, des personnes représentant des groupes autochtones et beaucoup d'autres ont relaté des situations où des personnes en position d'autorité, des employés de services de la Ville ou des individus auraient agi de manière discriminatoire à leur égard.

On a rapporté des allégations d'insultes, des propos haineux, des attaques physiques dans l'espace public, des interpellations répétitives par le SPVM et l'usage de langage diffamatoire par

[149] Michèle Chappaz, doc. 8.25.1, L. 3400
[150] Parole de femmes, doc. 8.78.1, p. 4
[151] Clayton Joseph Grunberg, doc. 8.91.1, L. 1857
[152] Edline Henri, doc. 8.89.1, L. 127; Mouvement Action Justice, doc. 8.104.1, L. 2998
[153] SPIC, doc. 8.77.1, L. 29
[154] Sayaspora, doc. 8.107

le personnel du SPVM ou de la STM. Ces personnes ont témoigné du poids émotif de ces situations discriminatoires et injustes. Elles ont parlé des sentiments d'impuissance, d'humiliation, de déshumanisation, des traumatismes qui les habitent face à ces manifestations de mépris et de condescendance, ainsi que du courage nécessaire pour surmonter les incidents et continuer à avancer avec optimisme. Présentant son expérience d'interpellations répétitives et non justifiées par le SPVM, un participant a évoqué toute la gamme d'émotions qui envahit la personne vivant le profilage : la méconnaissance de ce qu'il faut faire pour s'en sortir, le poids psychologique de devoir rester calme de peur de voir la situation escalader contre son gré et, parfois, la peur pour sa vie[155].

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) et le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) confirment ces propos. Dans le cadre de la consultation, ces deux entités ont recueilli des données auprès de la population montréalaise. Le CIM a organisé des activités de discussions publiques et privées et le FJÎM a mené une enquête par questionnaire et colligeant des témoignages et des observations sur les réseaux sociaux. Ils ont recensé les expériences suivantes : la perpétuation de stéréotypes et de préjugés, la perception d'inégalité de traitement à l'embauche et à l'emploi, des microagressions de diverses formes, l'infantilisation et le dénigrement des personnes issues de la diversité[156]. Des jeunes de 12 à 17 ans ont rapporté le sentiment de ne pas être à leur place, un mal-être personnel et des relations tendues avec la police[157].

Le Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) se base sur 400 témoignages de femmes immigrantes et/ou racisées pour affirmer qu'elles vivent ou craignent de vivre du harcèlement sexuel et raciste dans l'espace public montréalais, et pour enjoindre la Ville et la STM à agir. Selon le CEAF, ces femmes rapportent que « *les lieux publics où elles subissent le plus de harcèlement sont la rue, les parcs et les transports en commun (quais, couloirs, wagons, autobus, arrêts d'autobus). (...) il arrive que ces discriminations soient exercées par ceux-là même dont la profession implique d'intervenir et de prévenir ces types d'actes (policier, agent STM, etc.)*[158]. »

La montée de l'islamophobie a également été évoquée[159], ainsi que le malaise ressenti par certaines autres minorités religieuses face à ce qui est perçu comme un sentiment d'être citoyen de seconde zone :

> « *For religious and cultural minorities in Quebec, the concept of equality should encompass the right to live differently, without pressure to assimilate (…) Although we make up more than a quarter of Outremont's population, we feel that we are not considered legitimate Outremont citizens, but an outside group that must be "accommodated"–or not. It is okay for people to not agree with our way of life. We know*

[155] Rito Joseph, doc. 8.92.1, L. 2495
[156] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 14
[157] Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc. 8.13, p. 6-7
[158] Centre d'éducation et d'action des femmes, doc. 8.42, p. 2
[159] Parole de femmes, doc. 8.78, p. 5

we are different and don't expect everyone to be okay with that. It is not okay, however, for them to take away our civil rights because of such[160]. »

Certaines personnes ont aussi saisi l'opportunité offerte par la consultation de témoigner de nombreux incidents racistes et discriminatoires vécus sur le territoire montréalais, mais dans des situations hors des compétences municipales. On évoque notamment des traitements inégaux dans le système de santé, dans le milieu de l'éducation, dans des restaurants, ainsi que des discriminations commises par des employeurs du secteur privé. Ces personnes ont souligné que les microagressions, les humiliations et les actes discriminatoires ont de lourdes conséquences sur la santé mentale et le sentiment de sécurité des personnes racisées, des personnes autochtones et des personnes de diverses confessions. À ce titre, un intervenant propose que des ressources en santé mentale soient déployées dans les quartiers défavorisés, afin d'appuyer les CLSC et que « *les formations données aux officiels soient sensibles à ces possibles détresses psychologiques*[161]. » On propose aussi d'assurer une meilleure sensibilisation du personnel des organismes communautaires.

2.3 Un besoin de mieux définir les concepts

Dans leurs opinions orales et écrites, les divers groupes et individus ont fréquemment mis en cause la qualité du *Document de consultation* mis au jeu par la Ville en apportant des appuis, des critiques et des nuances aux concepts évoqués. Plusieurs considèrent qu'une solide compréhension de ce que sont réellement le racisme et la discrimination systémiques est une condition essentielle pour que la Ville agisse dans ses compétences de manière cohérente.

2.3.1 Mettre l'accent sur le systémique

De multiples interventions ont insisté sur l'importance pour la Ville de comprendre et d'analyser la dimension systémique du racisme et de la discrimination, comme le stipule le mandat de la consultation. C'est le cas d'une participante aux opinions en ligne qui explique qu'au niveau institutionnel, « *la discrimination peut émaner des politiques et pratiques des organisations de notre quotidien (écoles, lieux de travail, services publics). Souvent, ces politiques ou règles paraissent neutres alors qu'elles discriminent des individus selon leur appartenance à un groupe*[162]. »

À cet égard, la principale critique adressée à la Ville est son adoption de la théorie de l'individu problématique, soit une approche qui réduit le racisme et la discrimination systémiques au comportement de quelques individus. Plusieurs organisations et personnes du milieu académique ont expliqué que cette attitude peut devenir une stratégie d'évitement, qui empêche la Ville de remettre en question les politiques et pratiques de ses services, ainsi que

[160] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 3
[161] Joël Nawej, doc. 8.90.1
[162] Colleen Sheppard, doc. 9.9.3

leur rôle dans la production et le maintien d'inégalités dans les systèmes d'emploi, de sécurité, de services[163].

2.3.2 Enrichir les définitions et revoir le lexique

Nombre d'organisations œuvrant en défense des droits sont revenues sur les définitions de racisme et de discrimination proposées dans le *document de consultation*. Elles estiment que si la Ville et ses services ne peuvent pas bien nommer les phénomènes, ils ne seront pas en mesure de les combattre. Ces intervenants pensent qu'il est primordial de saisir l'importance de la notion de pouvoir dans les relations entre groupes majoritaires et minoritaires, ainsi que les rôles et responsabilités des institutions dans l'éradication des discriminations systémiques. Ils croient que *« tous les acteurs de ce système, en particulier ceux qui détiennent un degré important de pouvoir tels que les divers paliers de gouvernement, ont un rôle proactif à jouer pour juguler les mécanismes, structures et institutions qui participent à la perpétuation du racisme systémique*[164]. »

La Ligue des droits et libertés définit ainsi le racisme systémique :

> « *… un ensemble de structures, d'actions et de croyances économiques, politiques et culturelles qui systématisent et perpétuent la répartition inégale des privilèges, des ressources et du pouvoir entre les personnes blanches et les personnes de couleur (racisées)*[165]. »

Cette notion de relations de pouvoir est également embrassée par le Conseil interculturel de Montréal qui met de l'avant dans son mémoire la dimension structurelle du racisme liée à la hiérarchie sociale et à *« la production et la reproduction d'avantages systémiques pour les uns (groupe majoritaire) et de désavantages pour les autres (groupes racialisés)*[166]. »

Le lexique utilisé dans les documents de la Ville pour se référer aux membres de groupes majoritaires et minoritaires a également fait l'objet de vifs et nombreux commentaires. Une grande partie des interventions appuient l'identification de divers segments de la population, mais demandent à la Ville de revoir sa catégorisation. C'est le cas de groupes qui considèrent que les concepts de « *minorités visibles* » et de « *minorités ethniques* », utilisés dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi, ne sont plus adéquats. D'autres estiment que les expressions « *immigrants »* ou « *issus de l'immigration »* devraient être utilisées judicieusement. « *Le concept d'immigrant, lorsqu'il est attaché "à vie" à une personne constitue mécaniquement un frein [au] fait d'être reconnu comme citoyen et de vivre sa citoyenneté de manière pleine et entière, puisque, ces personnes sont constamment renvoyées à un schème généalogique extérieur à la*

[163] Alain Babineau, doc. 8.20; Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.27; Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45; Tatiana Garakani, doc. 8.97
[164] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 6
[165] *Ibid.*
[166] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31

société[167]. » L'usage de l'expression « *personnes issues de l'immigration* » dans les documents de référence de la Ville est aussi considéré trop imprécis, comme en témoigne une panéliste : « *parce que personnes issues de l'immigration, tout le monde est issu de l'immigration. Alors, de qui parlons-nous?*[168] ». Les participantes et participants à la journée de réflexion du Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) recommandent à la Ville d' : « *Arrêter de nommer les immigrants : minorité visible, communauté culturelle ou nouvel arrivant. Ceci crée une différenciation des gens, on les place dans des catégories qui ne font pas partie du système*[169]. »

De nombreuses personnes et organisations critiquent surtout l'usage des termes « *2e et 3e générations d'immigrants* » pour décrire des personnes nées au Canada de parents ou de grands-parents nés ailleurs, car ils renverraient toujours au concept « *d'étranger chez soi* ». Abondant dans ce sens, un certain nombre d'opinions citoyennes indiquent que le vocabulaire utilisé par les institutions pour désigner ces Montréalaises et Montréalais traduit et crée plus largement une différence, un rejet, et entretient des préjugés et des inégalités. L'intervention de l'organisme de Communication, Ouverture et Rapprochement interculturel (C.O.R.) résume le propos de plusieurs : « *Comment se fait-il que de jeunes Québécois, surtout des Québécoises, dont les parents étaient venus d'ailleurs, donc des deuxièmes générations, mais qui, eux, sont nés ici, diplômés ici, soient toujours considérés des étrangers?*[170]. »

À ce sujet, le Conseil des arts de Montréal (CAM), un des deux « *bras culturels de la ville de Montréal*[171] » qui appuie plusieurs compagnies et collectifs artistiques, dont des organismes autochtones et issus des communautés ethnoculturelles, estime que de mettre trop d'emphase sur les enjeux liés à l'immigration pour expliquer la présence de barrières systémiques dans les institutions de la Ville fausse la perception face à l'ampleur du phénomène : « *C'est la réalité de ces artistes de 2e et 3e générations, qui, selon le CAM, révèle le mieux l'existence du racisme et de la discrimination systémiques*[172]. »

En plus d'un lexique problématique, des enjeux d'amalgames conceptuels ont été soulignés. Aux yeux de nombreuses personnes présentes lors de la soirée thématique en emploi, les documents de référence de la Ville font des amalgames problématiques entre les minorités visibles et les immigrants[173]. Une panéliste soulève aussi que dans les objectifs en emploi dont se dote la Ville, regrouper minorité visible et minorité ethnique ne permettrait pas de bien aborder la question du racisme systémique. Une bonne pratique en matière d'égalité en emploi serait plutôt d'identifier les groupes sous-représentés parmi cet ensemble et de tenter de les rejoindre[174].

[167] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 8
[168] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, p. 32, L. 877
[169] Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), doc. 8.30, p. 22
[170] C.O.R. Organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7
[171] Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3, L. 325
[172] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 15
[173] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 1190
[174] *Ibid.*

La manière de nommer la majorité démographique québécoise a aussi été soulevée. Une citoyenne demande que dans ses communications, la Ville cesse d'opposer l'appartenance « *non-autochtone et non-issue de l'immigration* » à la « *diversité* », car tous les citoyens font partie de la « *diversité culturelle* ». D'après cette personne, « *voir tous les descendants d'occidentaux comme issus d'une même culture serait raciste, réducteur et méprisant*[175]. »

2.3.3 Compétences municipales : cadre juridique

L'analyse des interventions concernant les actions que devrait mener la Ville montre également la difficulté pour plusieurs participants de bien comprendre les compétences municipales, que ce soit le partage des responsabilités entre la ville-centre et les arrondissements, ou entre l'administration municipale et les autres paliers de gouvernement. Quelques personnes ont rappelé que les phénomènes de racisme et de discrimination systémiques sont complexes et donc que tous les niveaux de gouvernements ont un rôle à jouer pour les éradiquer.

De nombreuses personnes suggèrent leur propre interprétation de la Loi sur le statut de métropole, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et de la Loi sur les compétences municipales. Une intervenante argumente que grâce aux compétences qui sont leurs octroyées en vertu de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités ont plus de leviers à leur disposition qu'elles n'utilisent (ou qu'elles ne savent utiliser de manière optimale) pour créer des environnements municipaux favorables à la qualité de vie : « *selon l'article 2 de la LCM, les dispositions de la loi doivent être interprétées largement pour permettre aux municipalités de répondre aux besoins divers et évolutifs de leur population*[176]. »

Le CIM partage cet avis et estime que la Ville ne devrait pas se réfugier derrière des champs de compétences prédéfinis pour justifier son inaction, mais plutôt chercher à innover afin de développer des champs d'action qui sont en phase avec la diversité montréalaise[177].

Plusieurs interventions ont démontré que les compétences municipales sont plus interconnectées que l'on pense en mentionnant, à titre d'exemple, la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM), dont l'action jouxte à la fois des compétences provinciales et municipales[178].

Pour l'Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture (Érasme), quand on parle des responsabilités de la Ville relativement au racisme systémique, on ne peut se cantonner à ses domaines traditionnels de responsabilités. La Ville de Montréal fait partie de la Coalition canadienne des municipalités inclusives, de même que du regroupement international des villes inclusives créé à l'initiative de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la

[175] Stéphanie LeBlanc, doc. 9.2.3
[176] Marie-Eve Couture Ménard, doc. 8.8, p. 4
[177] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31.2, L. 710
[178] Balarama Holness, doc. 8.62, p. 10; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31.2, L. 710

culture (UNESCO). À cet égard, Montréal, en tant que métropole dans un monde de plus en plus mondialisé, jouit d'une influence politique et morale qui va au-delà de ce qui définit une municipalité dans le contexte institutionnel québécois[179].

2.4 Constats globaux citoyens

Près de 1 000 participations ont été recensées aux activités contributives citoyennes et à la phase formelle d'opinions de cette consultation. Ces contributions avaient pour but de favoriser l'émergence de propositions constructives, novatrices et mobilisatrices, applicables dans les champs de compétences de la Ville de Montréal, pour endiguer le phénomène du racisme et de la discrimination systémiques. Selon les témoignages entendus, quatre causes transversales à la problématique sont ressorties et présentées dans cette section.

2.4.1 La mécompréhension ou le déni du phénomène

Les engagements et mesures de la Ville en matière de lutte au racisme et aux discriminations ont été fréquemment énumérés, commentés et analysés par les organisations entendues qui interviennent en défense des droits ou en intégration des immigrants. Les diverses déclarations auxquelles adhère la Ville de Montréal et les actions qu'elle mène en ces matières ont été largement évoquées durant toute la consultation. Plusieurs participants ont également souligné l'importance d'entités tels le Conseil interculturel de Montréal (CIM) et la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations qui émettent des recommandations au conseil municipal sur ces enjeux, plaidant fréquemment pour que soient appliquées les recommandations des nombreux rapports précédents au sujet du racisme et de la discrimination systémiques[180]. D'autres rappellent l'adhésion de Montréal à des coalitions de villes engagées contre le racisme et la discrimination, au réseau des villes interculturelles du Conseil de l'Europe, ainsi que ses liens aux Chartes canadienne et québécoise des droits de la personne.

La CDPDJ note néanmoins, à l'instar de plusieurs autres intervenants, qu'il y aurait « *un certain manque de cohérence entre les discours publics de la Ville de Montréal et les mesures qu'elle met effectivement en œuvre pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques*[181]. » Cet écart est aussi mentionné par la Ligue des droits et libertés ainsi que par le groupe de recherche Érasme qui déplore le peu d'effets concrets constatés pour la quantité d'engagements[182]. Pour la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations : « *(…) à la Ville, les valeurs d'égalité et d'équité et de diversité sont omniprésentes dans le discours politique et normatif. Le manque d'engagement et de leadership aux plus hauts niveaux de l'appareil administratif, au fils des ans, a contrarié et ralenti les progrès dans ce domaine*[183]. »

[179] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 21
[180] Ivan Bellevegue, doc. 9.9.1
[181] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 9
[182] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 4; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 8
[183] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.11, p. 5

Plusieurs ont dénoncé l'attitude de la Ville qui ferait tout, selon eux, pour éviter les mots racisme et discrimination systémiques et parlerait plutôt de « *gestion de la diversité* », de « *vivre ensemble* » ou de « *relations interculturelles* », un vocable qui est loin de faire l'unanimité.

Le CIM conteste l'usage de l'expression « *gestion de la diversité* », comme si la diversité était par définition un problème à gérer. Du point de vue de la CDPDJ, miser sur la gestion de la diversité au lieu de se concentrer sur la lutte aux inégalités systémiques « *relève de choix organisationnels* » et soulève le danger pour la Ville de trop miser sur la valorisation des différences au lieu de centrer son approche sur le respect du droit à l'égalité, tel que garanti par les articles 10 et 16 de la Charte. Citant la professeure Adelle Blackett, la CDPDJ explique que « *la diversité n'est pas un concept juridique, l'égalité réelle, oui*[184]. »

Le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) note une ouverture chez l'administration municipale à reconnaître la discrimination systémique, mais une fermeture à la reconnaissance du racisme systémique, et ce, même si les tribunaux du Québec ont formellement reconnu l'existence du racisme systémique, notamment dans le cas de Olthène Tanisma c. Ville de Montréal[185].

Cette lecture rejoint celle de plusieurs autres intervenants qui évoquent le fait qu'il existe à la Ville une culture du « *deux poids deux mesures* » qui mène à un déni relativement à l'existence du racisme systémique. Ils proposent deux pistes pour expliquer ce phénomène : d'abord la notion « *d'aveuglement racial* » ou de « *daltonisme racial* » et ensuite une tendance à déracialiser les cas de discrimination systémique. L'aveuglement racial, qualifié de daltonisme racial, amène certaines personnes à valoriser l'adoption de pratiques dites neutres qui évacuent la dimension ethnique et/ou raciale des décisions et interventions de la Ville afin d'essayer d'offrir le même traitement à tout le monde. Une participante résume ainsi la problématique : « *Cette idéologie, "colorblind", aveuglement racial, est motivée par la conviction que les différences sont source de division et que nous devrions insister sur les similitudes. Même si l'intention derrière cette idée peut être honorable, cette approche néglige les enjeux des inégalités de pouvoir*[186]. » Ensuite, en ne considérant que les plaintes de discrimination directe et intentionnelle, la Ville procède à une certaine déracialisation des cas pour protéger son personnel et ne pas se questionner sur ses processus. Ce constat est partagé par la CDPDJ qui déclare que la Ville semble mettre en œuvre des solutions à la pièce et non pas « *dans une perspective systémique*[187]. »

Abondant en ce sens, la Ligue des droits et libertés appelle donc la Ville à l'autocritique en s'assurant de « *(re)situer la lutte contre le racisme au-delà des approches fondées sur l'intégration des immigrants, la gestion de la diversité, le dialogue interculturel, la lutte contre les*

[184] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 41
[185] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 475, p. 4-5
[186] Tatiana Garakani, doc. 8.97, p. 4, L. 3178
[187] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 9

discriminations et les dénonciations des manifestations ouvertes et déclarées de racisme. L'approche systémique nécessite que les instances municipales questionnent leur propre rôle dans la production et la reproduction des inégalités systémiques fondées sur le racisme et transforment leur fonctionnement en conséquence[188]. »

Le manque de reconnaissance formelle de l'existence du racisme systémique constitue pour plusieurs un obstacle important qui empêcherait la Ville et son personnel de saisir l'ampleur du problème et donc de mettre en place des solutions adéquates. Dans les opinions soumises, on demande à la Ville, entre autres, de ne pas « *occulter le racisme systémique*[189] », de « *démontrer qu'elle reconnait les manquements existants*[190] », de « *guérir la blessure crée par ces phénomènes*[191] », bref, d'accepter de nommer le problème pour pouvoir le combattre.

2.4.2 Le manque de données pour évaluer l'ampleur du phénomène

De façon récurrente tout au long de la consultation, on a déploré le manque de données dans les documents de consultation quant aux formes de discrimination telles qu'elles se déploient dans un ensemble de secteurs[192]. Cette carence de données pertinentes est soulignée dans plusieurs interventions, tant en ce qui a trait à la représentativité en emploi et dans les lieux de décision, au profilage, à l'allocation des ressources et subventions ventilées par arrondissement[193], aux effets des formations, ainsi qu'au nombre et à la nature des plaintes de discrimination[194].

À plusieurs reprises, il a été mentionné que la discrimination systémique provenant de barrières structurelles internes aux organisations ne se révèle qu'à l'analyse de données fiables et que les données sont nécessaires afin d'assurer le suivi des interventions et évaluer leur efficacité[195]. La CDPDJ souhaite que la Ville se dote d'indicateurs et de méthodes de collecte de données fiables[196], tandis que le CIM demande à la Ville de « *recueillir des données probantes sur lesquelles on puisse s'appuyer pour concevoir des politiques, réviser les pratiques et procédures en place et mettre en œuvre des initiatives proprement antiracistes. De même, pour évaluer ces politiques, pratiques et initiatives, il importe de créer des outils et des indicateurs qui soient à même de mesurer l'efficacité de ce qui se fait en matière de lutte contre les diverses formes de racismes et de discriminations*[197]. »

Le manque de données quantitatives fiables du nombre de personnes vulnérables ou sans statut présentes à Montréal rend aussi difficile la détermination des besoins et perpétue une certaine

[188] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 7
[189] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 5
[190] Sayaspora, doc. 8.107
[191] Afrique au féminin, doc. 8.105.1
[192] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31; Balarama Holness, doc. 8.62.1
[193] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31; Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, L. 2054
[194] Sharon Hackett, doc. 8.44, p. 2; François Picard, doc. 8.2, p. 2, 6; Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 14
[195] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75
[196] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 56-57
[197] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 18

invisibilité de ces catégories de population[198]. Cela complexifie la collaboration entre l'administration municipale, les gouvernements supérieurs et les organismes communautaires dans la recherche de solutions structurantes.

2.4.3 La non-reconnaissance du contexte sociohistorique

De l'avis de plusieurs participantes et participants, les documents de référence de la Ville omettent de situer les enjeux relatifs au racisme dans une perspective historique et montréalaise[199]. Les relations de pouvoir entre groupes, les politiques publiques, ainsi que les bénéfices économiques et territoriaux se sont construits à Montréal et au Québec selon une trame historique qui a avantagé certains groupes aux dépens d'autres[200]. À ce titre, une intervention rappelle que ce n'est qu'en 1970 que les premières élections municipales au suffrage universel ont eu lieu à Montréal : « *[t]raditionnellement, les instances politiques municipales sont nées d'un compromis entre élites francophones et anglophones blanches et masculines*[201]. » Les mesures correctrices que doit mettre de l'avant la Ville s'inscrivent donc dans cette perspective, car elles visent à répondre à un désavantage et une discrimination historiques visant certains groupes.

Là où certaines personnes voient un manque de connaissance de l'histoire, d'autres voient plutôt un manque de volonté de prendre en compte une histoire documentée. On s'accorde en revanche pour croire que la Ville pourrait contribuer à faire connaître cette histoire. Une des façons de progresser serait de rendre visible l'apport de toutes et tous dans la construction de la société d'aujourd'hui. Nombreux commentaires, estimant qu'on ne peut dissocier le problème du racisme et de la discrimination systémiques de son passé colonialiste et esclavagiste, demandent la reconnaissance de Montréal, ou « *Tiohtiá:ke* », en tant que territoire autochtone non cédé[202]. En ce sens, le groupe requérant a réitéré à plusieurs reprises vouloir la modification de la Charte montréalaise des droits et responsabilités pour y inscrire cette reconnaissance[203]. De plus, à l'instar du constat des 12 à 17 ans de la Maison des jeunes RDP qui déplorent qu'on parle très peu ou pas du tout de l'histoire des personnes racisées et des personnes autochtones[204], le Centre d'éducation et d'action des femmes propose à la Ville de « *favoriser la reconnaissance du rôle et de la contribution des femmes racisées et ethnicisées dans l'histoire et la mémoire montréalaise*[205]. »

[198] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3920; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18.1
[199] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 9; Centre Bon Courage, doc. 8.67, p. 14; Conseil québécois LGBT, doc. 8.15.1; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 5; Rito Joseph, doc. 8.92.1, L. 2705; Marjorie Villefranche, doc. 7.4, L. 850
[200] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11 p. 6; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 10
[201] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 12
[202] Balarama Holness, doc. 8.62.1, p. 2; Conseil québécois LGBT, doc. 8.15.1, L. 1130; Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 3
[203] Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 15; Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 310
[204] Maison des jeunes RDP, doc. 8.84.1, L. 2510
[205] Centre d'éducation et d'action des femmes, doc. 8.42, p. 5

Des éléments de contextes spécifiques à la réalité autochtone à Montréal ont aussi été soulevés, soient les politiques coloniales d'aliénation et d'assimilation, la marginalisation dont les peuples autochtones ont été l'objet, le processus de dépossession territoriale, culturelle et linguistique, et la méconnaissance générale de l'histoire, pour n'en nommer que quelques-uns[206]. Le mémoire de la CDPDJ fait ressortir les notions de pouvoir dans la construction de la trame narrative développée relativement aux peuples autochtones. Se référant au rapport de la Commission Viens, elle, souligne une « *méconnaissance généralisée qui caractérise les relations entre les personnes autochtones et les services publics, ce qui renforce les rapports de domination qu'entretient la population majoritaire envers ces personnes*[207]. » Pour la représentante des Productions Feux Sacrés, une organisation culturelle autochtone, le fardeau de pallier ce manque de savoir sur l'histoire canadienne et québécoise peu enseignée à l'école se retrouve injustement sur le dos d'organisations autochtones déjà débordées, faute de ressources[208].

2.4.4 Le manque de représentativité

Le problème du manque de représentativité des espaces administratifs et décisionnels est dénoncé avec acuité depuis plusieurs décennies à Montréal et au Québec. Ce manque de représentativité ne favorise pas l'écoute et la prise en compte des différentes voix qui coexistent au sein de la société et contribue, comme le fait remarquer le Conseil jeunesse de Montréal, au maintien de rapports inégalitaires[209]. Ces constats sont également repris par des citoyens qui déclarent : « *For racism and discrimination to be stumped out completely, in a multiracial democracy, there must be equality in representativity in the judiciary and the police and armed forces*[210]. »

Selon les propos entendus, cet échec s'expliquerait à la fois par des obstacles historiques, structurels et institutionnels qui font que les personnes racisées ne sont pas représentées dans la sphère publique, ou le sont de manière négligeable. Il a été avancé par un intervenant que la consultation faisait ressortir deux dilemmes : « *(…) étant donné la prédominance blanche au sein des institutions québécoises, c'est majoritairement des personnes blanches qui décident ce qu'il faut faire ou non en matière de lutte contre le racisme et la discrimination. Le deuxième point, c'est le refus des autorités publiques comme, de la majorité blanche au Québec, de reconnaitre l'existence du racisme au Québec, et donc, à Montréal, et que celle-ci n'est pas le fait de quelques pommes pourries*[211]. »

[206] André Dudemaine, doc. 8.21, p. 1; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 21; Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49, p. 4; Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 3; Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, L. 880
[207] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 21
[208] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, L. 1095
[209] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10
[210] Rogers Afam Nwabue, doc. 8.108, minute 3:20
[211] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3770

Au cours des dernières années, dans son discours, la Ville de Montréal dit se doter des outils nécessaires pour s'assurer qu'elle est représentative de la population qu'elle dessert. Notamment, depuis 2008, le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) a pour but de favoriser l'embauche des groupes les plus susceptibles d'être exposés à de la discrimination, soit « *les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées*[212]. »

Au terme d'une démonstration sur « *les visages de l'exclusion au sein des organismes municipaux*[213] » qui présente la composition des conseils d'administration de trois organismes paramunicipaux, le Centre de recherche-action sur les relations raciales a mis en évidence la différenciation marquée entre les discours qui sont tenus par l'administration et les actions qui sont réellement posées, afin de favoriser une meilleure inclusion des groupes minoritaires au sein de l'appareil municipal :

> « *Et je pense qu'on vous a illustré [le phénomène] par le biais de nomination des conseils d'administration. Dans le cas de la société du parc Jean-Drapeau, le conseil d'administration a été nommé en juin 2018 trois mois après la mise sur pied par la mairesse Plante de la table sur la diversité de l'inclusion, la lutte contre la discrimination. Et on se retrouve avec un conseil d'administration pratiquement tout blanc. Tell me where the inconsistency is?*[214]*.* »

Des intervenants croient qu'il y a une « *hypocrisie institutionnelle* »; on demande à la Ville d'adapter son fonctionnement à la réalité et la composition de sa population[215]. « *We have to interrogate ourselves on the gap between our professional values, our professed values of diversity and inclusion and the reality of who we actually hire and bring to the table*[216]. »

Plusieurs s'entendent sur un certain nombre d'étapes qui sont nécessaires pour favoriser le changement durable et s'assurer d'une meilleure représentativité au sein des organisations. D'abord reconnaître le problème, puis comprendre le problème, définir des objectifs concrets, agir et rendre compte de ses actions[217]. Dans son mémoire, le Conseil des arts de Montréal (CAM) illustre ainsi ce cheminement : « *La vidéo promotionnelle des célébrations du 375e de Montréal a mis en lumière le défi de la représentativité dans les sphères décisionnelles du milieu. Aujourd'hui, la conversation publique autour du racisme et de la discrimination systémiques est certainement un de ces paliers de conscience inévitable qui marquera un autre jalon de la grande histoire de la vie artistique dans la métropole*[218]. » Il met également de l'avant cinq postures qui s'appliquent aux institutions au-delà du milieu de la culture et doivent guider le changement. Les cinq postures

[212] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51
[213] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.3
[214] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, p. 5, L. 525
[215] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 9.10.1; Nafija Rahman, doc. 8.19.1; Emploi et entrepreneuriat, doc. 9.9.5
[216] Elizabeth Hunt, doc. 8.80, p. 5
[217] Inclusion Jeunesse, doc. 8.46
[218] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 5

sont : « *l'analyse intersectionnelle* » pour bien comprendre les phénomènes et les liens qu'ils entretiennent entre eux; *« les pratiques systémiques vs le changement individuel* » qui questionnent à la fois la façon dont sont institutionnalisés les processus de décision et les personnes qui prennent ces décisions; « *la proactivité et la réflexivité* » qui suggèrent qu'il ne suffit pas de mettre en place des mesures innovantes, mais qu'il faut aussi accepter de se remettre en question; « *la responsabilité* » qui induit une prise de conscience collective et le désir de se sentir concerné par le problème; et, finalement, « *l'imputabilité* » qui interpelle les écarts entre le discours et les résultats constatés[219].

2.4.5 Se donner les bons outils : l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Le besoin d'une meilleure prise en compte des réalités différenciées de la population montréalaise a fréquemment été soulevé. Plusieurs personnes et organisations du milieu communautaire, particulièrement des organisations féministes, estiment que si la Ville privilégiait systématiquement l'usage de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) en amont pour analyser les besoins et cibler les interventions, puis en aval pour en évaluer les impacts, Montréal serait plus inclusive et mieux adaptée. Aux dires d'une intervenante : « *We lose time and resources trying to unilaterally implement policies and programs that may or may not provide an adequate response to complex issues*[220]. » On juge que l'ADS+ est un outil de gouvernance[221], une approche transversale[222], un gage d'inclusion, un levier pour appréhender, comprendre, analyser, déconstruire et transformer des pratiques de discrimination qui sont profondément et systématiquement ancrées dans la société montréalaise[223]. L'analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle réellement intégrée *« a pour objet de discerner, de façon préventive, les effets distincts sur les femmes et les hommes de divers statuts, origines et conditions, l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet*[224]. »

Ces personnes et organisations recommandent que la Ville systématise l'usage cette approche à toutes ses décisions administratives et politiques, et l'étende à l'ensemble de ses unités et services[225]. Une intervenante suggère que l'ADS+ « *devienne transversale dans tous les domaines et compétences de la Ville. Dans tous les services, pas seulement au [Service de la diversité et de l'inclusion sociale] SDIS, mais aussi en aménagement, en logement, à l'[Office municipal d'habitation de Montréal] OHMH, partout*[226]. » Pour ce faire, on désire que la Ville s'assure de

[219] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6.1, L. 1566
[220] Elizabeth Hunt, doc. 8.80, p. 6
[221] Sharon Hackett, doc. 8.44, p. 1
[222] Sayaspora, doc. 8.107, L. 3610
[223] Relais-femmes, doc. 8.56
[224] Sharon Hackett, doc. 8.44, p. 1-2
[225] Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, doc. 8.33; Michèle Chappaz, doc. 8.25.1; Femmes et villes international, doc. 8.52
[226] Michèle Chappaz, doc. 8.25.1, L. 3400

former convenablement son personnel et ses cadres pour assurer un usage optimal de l'ADS+. L'organisme Relais-femme a souligné le travail, la volonté et l'autoréflexivité nécessaires afin de créer les conditions de succès pour un réel changement de pratiques dans ses institutions : « *Cette démarche demande un véritable travail de recherche pour conceptualiser des instruments et des indicateurs d'ADS+ (Crenshaw, 2005)*[227]. »

2.5 Constats et pistes de solutions thématiques

Huit thèmes étaient proposés à la consultation. Quatre ont suscité le plus grand nombre d'interventions. Il s'agit de l'emploi, du profilage racial, de la lutte aux inégalités et du logement. Les constats et les solutions évoquées sont présentés dans cette section.

2.5.1 Emploi et entrepreneurship

Le groupe ayant initié le processus consultatif désirait que la consultation publique examine l'absence de mécanismes et de procédures d'évaluation et de reddition des comptes du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) de la fonction publique municipale et l'octroi inéquitable, selon lui, des contrats municipaux[228]. Lors de la soirée thématique du 28 mai 2019 sur l'emploi, les porte-paroles du groupe ont souligné l'importance pour la commission de se pencher sur trois types d'inclusion et de représentativité : économique et professionnelle, dans les sphères de pouvoir et décisionnelles, puis socioculturelles[229]. Pour faire son état des lieux en emploi, le groupe s'est appuyé sur un avis du Conseil interculturel de Montréal et a critiqué le fait que les postes temporaires et saisonniers au sein de la Ville ne seraient pas compilés aux fins du PAÉE[230]. Une des porte-paroles affirme que « *le faible taux de chômage dans un contexte de plein emploi peut cacher les sous-emplois chez les personnes racisées*[231]. » Il est à noter que les documents de référence de la Ville ne ventilent pas les données par type de poste (temporaires ou permanents). Toutefois, ces données ont été obtenues en complément d'information au cours de l'année 2019[232].

Le groupe requérant s'interroge également sur le faible nombre de personnes racisées dans les postes de haute direction et les sphères décisionnelles municipales, ainsi que sur les écarts de rémunération entre les personnes racisées et les personnes blanches à la Ville[233]. Mettant l'accent sur le lien entre les microagressions vécues en milieu de travail et la santé mentale, le

[227] Relais-femmes, doc. 8.56, p. 20
[228] Compte-rendu de la rencontre avec les requérants, doc. 6.6; Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4
[229] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 305
[230] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 295
[231] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 300
[232] Représentativité dans les emplois à la Ville de Montréal (2018) – Ville, doc. 5.27
[233] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 220

groupe critique l'absence de données croisées mesurant la qualité de vie de tous les groupes de personnes employées à la Ville[234].

Finalement, les porte-paroles ont pointé le manque de confidentialité des mécanismes en place pour recevoir les plaintes des membres de la fonction publique[235], ainsi qu'une préoccupation pour la qualité de vie des employés de la Ville de Montréal.

La représentativité en emploi : un constat d'échec

Plusieurs citoyennes et citoyens déplorent un manque évident de représentativité de la population montréalaise sur le plan des effectifs de la Ville de Montréal, notamment dans les postes de gestionnaire, de direction des services et dans les conseils d'administration[236]. Des organismes soulignent que cette sous-représentation est d'autant plus apparente pour des femmes racisées[237]. Dans le cadre d'une étude de la Fondation canadienne des femmes présentée par une participante, on y a révélé que « *Même si les femmes occupent 40 % des positions-cadres de la Ville et les arrondissements »* en 2015, seulement 2 % de femmes racisées occupaient un tel type de poste à la Ville[238]. Plusieurs personnes ont imputé cette situation au fait qu'il y ait très peu de représentativité au niveau des comités d'embauche de la Ville et des comités d'octroi de contrats aux fournisseurs externes[239].

Des participants ont également dénoncé une certaine forme d'incohérence dans les discours et actions concernant le besoin de pourvoir à une meilleure représentativité[240]. La Table de quartier de Parc-Extension a notamment évoqué l'existence d'une « *diversité esthétique dans certaines institutions, entreprises et groupes de travail qui se caractérise par le fait d'inclure des personnes de couleur dans leur matériel promotionnel (pour avoir l'air inclusif, sans l'être réellement) et de nommer une personne de couleur à la tête d'un projet ou à une fonction dans l'organisation*[241]. » L'organisme juge que ce genre de dynamique devient un prétexte pour déresponsabiliser les dirigeants face à cet enjeu, et déléguer la charge de travail à une personne racisée, ce qui peut résulter en « *un plus grand fardeau émotionnel et professionnel pour cette personne qui devient l'unique responsable du changement de culture*[242]. »

[234] Réponse de la Ville – 2 juillet 2019, doc. 7.1, L. 330; Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 225
[235] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 200
[236] Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59.2, p. 8; Balarama Holness, doc. 8.62, p. 13; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 9-10; Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 6; Michel Tran, doc. 9.5.5; Amine Bousoffara, doc. 9.5.7; Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 6, Ligue des droits et libertés, doc. 8.1.1., p. 8; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 31
[237] Sharon Hackett, doc. 8.44, p. 2; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 5; Relais-Femmes, doc. 8.56, p. 10
[238] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59.2, p. 5
[239] Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23
[240] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 6; Maurice Bakindé, doc. 8.22, p. 2
[241] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 6
[242] *Ibid.*

Au sujet du statut des emplois, des intervenants ont signalé que les personnes racisées sont surreprésentées dans des postes d'entrées et des postes temporaires à statut précaire[243]. Encore une fois, lorsqu'on s'attarde aux chiffres, on s'aperçoit qu'un peu plus de 40 % des postes occupés par des personnes s'étant identifiées comme une minorité visible, sont de nature temporaire, de même que pour 38 % de ceux détenus par une personne autochtone[244]. Certains organismes se sont aussi plaints d'une surreprésentation d'individus racisés en chômage, notamment ceux issus de l'immigration, et ce, souvent à compétences et diplômes égaux au reste de la population[245].

L'inclusion en emploi : un chantier aux multiples ramifications

À la lumière des diverses contributions reçues par la commission, plusieurs causes de dysfonctionnement ainsi que des pistes de solutions ont été évoquées.

a) Des objectifs plus ambitieux

Selon les témoignages entendus, il apparaît que pour un bon nombre, la Ville devrait procéder à la mise en mise en place d'une politique d'embauche avec des objectifs plus contraignants afin d'aboutir dans un avenir prévisible à une plus forte représentation de la population montréalaise au sein de ses différents corps d'emplois, de ses directions, ainsi qu'au sein de ses entreprises contractantes[246]. La CDPDJ a aussi encouragé la Ville à entreprendre une révision importante « *du système d'emploi de la Ville de Montréal, du SPVM et de la STM qui tienne compte des approches systémique et intersectionnelle de la discrimination et du racisme, et ce, à tous les niveaux : la dotation (embauche, mutation et promotion), le recrutement, la sélection, la décision de dotation, la formation, l'évaluation de rendement, la rémunération, les autres conditions d'emploi, etc.*[247] *».*

Certains organismes réclament la mise en place de quotas comme moyen de garantir une plus grande représentativité dans les embauches[248]. D'autres ont proposé que la Ville procède directement à des nominations de personnes racisées à des postes de direction et qu'elle réserve des postes à des candidates et des candidats issus de ces populations[249].

[243] André Dupuy, doc. 9.5.1; Amine Bousoffara, doc. 9.5.7
[244] Ville de Montréal, Représentativité dans les emplois à la Ville de Montréal (2018), doc. 5.27
[245] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 31; Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, doc. 8.84.1, p. 3, L. 2485
[246] Idil Issa, doc. 8.78, p. 3; Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 10; Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 4; Entraide des familles Québec, doc. 6.13, p. 6; Centre justice et foi, doc. 6.13, p. 5; Maurice Bakindé, doc. 8.22.1, p. 9, 11, L. 2740; Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 8, 11; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59.2, p. 12
[247] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 31
[248] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 18; Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent, doc. 6.13, p. 4; Table de concertation de Montréal-Nord, doc. 6.13, p. 4; Centre d'Encadrement pour Jeunes Femmes Immigrantes, doc. 6.13, p. 4; Conseil interculturel de Montréal, doc. 6.13, p. 5; Entraide des familles Québec, doc. 6.13, p. 5; Diversité artistique Montréal, doc. 6.13, p. 5
[249] Michel Tran, doc. 9.5.5; Table de la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 8

Plusieurs participantes et participants ont aussi interpellé la Ville afin qu'elle s'assure que les membres des comités de sélection pour les embauches et l'octroi de contrats soient représentatifs de la population[250].

Dans le même ordre d'idées, le Centre justice et foi a insisté sur le fait que la Ville devrait obliger ses « *organes publics afférents et sous-traitants, à entreprendre des actions effectives et à se fixer des objectifs ciblés, et chiffrés pour l'embauche*[251]*.* » À l'heure actuelle, la Ville a indiqué que les fournisseurs voulant faire affaire avec elle doivent s'engager à respecter certaines obligations d'ordre règlementaire, légal et éthique, et « *s'engager à agir dans le respect des droits de la personne, en conformité avec les lois du travail locales et les normes du travail internationales prévues dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les déclarations de l'Organisation des Nations unies (ONU) concernant les salaires, les heures de travail, la santé et la sécurité au travail, la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants*[252]. » À titre d'action ciblée, le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) suggère que le Bureau de l'inspecteur général puisse être chargé d'enquêter sur de possibles cas de discrimination dans l'octroi de contrats[253].

De plus, plusieurs organisations ont été d'avis que des efforts supplémentaires devraient être faits pour l'embauche d'un plus grand nombre de femmes racisées[254]. La Fondation canadienne des femmes a déclaré que « *par la mise en œuvre d'une politique-cadre rigoureuse, la Ville de Montréal pourrait avoir un impact sur la société. Non seulement au niveau de l'embauche de personnes racisées, mais "en remettant en question le statu quo et en redéfinissant les perceptions du public*[255]*." »* À titre d'exemple, il est possible de se référer au projet de la Ville *Contremaître des travaux publics* qui a pour but « *d'acquérir, de former et de mobiliser un effectif diversifié de contremaîtres* », notamment des femmes, par une stratégie de communication adaptée et la mise en place d'une série d'incitatifs à l'interne et à l'externe pour favoriser le recrutement[256].

Des intervenantes et intervenants ont également conseillé à la Ville d'envisager la possibilité d'inclure les personnes anglophones et les allophones au programme d'accès à l'égalité en emploi, au même titre que les « *minorités visibles, les minorités ethniques, les peuples autochtones, les personnes en situation d'handicap et les femmes*[257] *»*. À cet égard, un

[250] Maurice Bakindé, doc. 8.22.1, p. 7-8, L. 2700; Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 24; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 4-6
[251] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 13
[252] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 45
[253] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, p. 7, L. 580
[254] Centre d'éducation et d'action des femmes, doc. 8.42, p. 5; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 6; Table de la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 9
[255] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59.2, p. 11
[256] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 60
[257] Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 7; Deepak Awasti, doc. 8.12, p. 72; Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, p. 3, L. 460

participant a demandé que la Ville adopte un plan d'action qui permettrait, entre autres, une plus grande représentation des personnes anglophones, allophones et racisées[258].

Au-delà de la révision des objectifs d'embauche, la Table de la diversité, de l'inclusion, et de la lutte aux discriminations a invité la Ville à « *Mettre de l'avant une déclaration politique formelle de la mairesse s'engageant à ce que l'administration municipale et les organismes paramunicipaux et ce, à tous les échelons, reflètent beaucoup plus fidèlement la diversité de la population montréalaise actuelle, dans les délais les plus courts possible, soit d'ici trois ans. Des cibles précises doivent être définies clairement*[259]*. »*

b) Des outils de mesure bonifiés

Il est proposé que les cibles d'embauche de postulants par catégorie d'emploi soient dévoilées publiquement[260], et que l'administration publique mette en place des moyens pour rendre public l'état des résultats et de l'avancement des efforts en employabilité[261]. On suggère également que la Ville produise des données ventilées selon les différentes populations concernées par le PAÉE et que l'ADS+ soit appliquée[262]. Pour faciliter l'accès à un plus grand bassin de données, la Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations suggère que soit revu « *le contenu du portail d'Emploi à la Ville pour accentuer l'importance de se déclarer membre d'un groupe cible, s'assurer que les appels à candidatures permettent un accès direct à la section portant sur l'accès à l'égalité en emploi du portail, des actions doivent être entreprises pour que les employées et employé.es qui hésitent encore à mentionner leur appartenance à un groupe cible, et former les employé.es de première ligne sur les enjeux LGBTQ+, et trouver le moyen de diffuser les emplois de la Ville dans les communautés LGBTQ+ soient sensibilisés à l'importance de le faire*[263]. » La Table a aussi proposé qu'il y ait la mise en place « *d'instruments d'évaluation et que les mesures adoptées puissent être modifiées en fonction des évaluations qui seront menées*[264]. » L'organisme Communication, Ouverture et rapprochement interculturel a proposé que la Ville se dote d'un « *indice d'interculturalité mesurable comme le sont les normes de qualité ISO*[265]. »

c) Des programmes pour favoriser l'inclusion

À plusieurs reprises, il est apparu assez clairement que le programme de *Parrainage professionnel* était apprécié, mais on a également exprimé la volonté que ses objectifs et activités soient dépassés. Depuis ses débuts en 2006, la Ville a estimé que 80 % des

[258] Deepak Awasti, doc. 8.12, p. 72
[259] Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 8
[260] Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 5
[261] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 5; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 4; Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 10
[262] Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 10
[263] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 10
[264] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 11
[265] Communication, Ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7, p. 12

participantes et participants au programme étaient des minorités visibles, que 60 % des stagiaires ont pu se trouver un emploi à la suite de leur expérience et que 33 % d'entre eux sont restés à un poste dans l'administration montréalaise[266]. C'est pourquoi il est proposé, entre autres, qu'on poursuive et bonifie les initiatives en matière de soutien à l'éducation et à l'insertion professionnelle, dont « *les stages rémunérés, le Programme de parrainage professionnel, le projet Classe Affaires, l'Opération retour à l'école, et renforce le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE), notamment par l'embauche de jeunes racisé.es*[267]*.* » Le développement de nouveaux programmes de parrainage est également souhaité[268].

Quant à l'entrepreneuriat, des citoyennes et des citoyens ont estimé qu'il existait très peu de ressources pour les nouveaux arrivants voulant se lancer en affaires et que les ressources existantes sont méconnues et inadéquates pour répondre aux besoins des personnes immigrantes[269]. Ces besoins sont d'autant plus pressants considérant qu'il est estimé que « *38,5 % des personnes issues de l'immigration veulent se lancer en affaires, par rapport à 21,0 % de la population du* Québec[270]. » Voilà pourquoi on souhaite que le processus d'octroi des contrats soit simplifié, que la Ville supporte et encourage l'entrepreneuriat par le biais de développement d'outils spécifiquement destinés aux personnes racisées et immigrantes, et qu'elle favorise l'organisation d'activités et d'événements permettant à ces entrepreneurs de pouvoir réseauter et se mettre en valeur[271].

Le service des ressources humaines : une clé pour assurer des résultats

Lors des séances d'information, la Ville a eu l'occasion de présenter ses méthodes de fonctionnement en matière de ressources humaines. Selon elle, ses processus sont « *structurés et exempts de biais*[272] », grâce à « *des règles d'embauche et de nomination établies en fonction des conventions collectives et des politiques de dotation, et une vigie des résultats pour ajuster nos tests en fonction des résultats obtenus par les groupes visés*[273]. »

Pourtant, c'est plutôt l'inverse qui a été rapporté par plusieurs intervenantes et intervenants. On a parlé, entre autres, de la manifestation de biais discriminatoires dans le processus comme le nom, la couleur de la peau, l'âge, la langue et l'accent, le lieu de résidence, le lieu où les diplômes

[266] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 59
[267] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 11, Comité profilage de Saint-Michel, doc. 8.64, p. 11; Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 19
[268] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 18; Idil Issa, doc. 8.78, p. 8, L. 835; Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent, doc. 6.13, p. 2; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 10-11; Table de la diversité, l'inclusion et la lutte à la discrimination, doc. 8.100, p. 8
[269] Réseau entreprenarial des femmes africaines, doc. 8.69.1, L. 1440; Thierry Lindor, doc. 8.74.1, p. 10, L. 4935
[270] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 43
[271] Fabrice Fotso, doc. 8.79.1, p. 6, L. 1180; Thierry Lindor, doc. 8.74.1, L. 4805, 4845, 4855; Réseau entrepreneurial des femmes africaines, doc. 6.13, p. 2
[272] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, p. 22, L. 565
[273] *Ibid.*

ont été obtenus, les compétences présumées de la personne et les signes religieux[274]. Dans cette optique, on souligne le manque de connaissance des nouveaux arrivants relativement aux deux langues officielles, aux codes culturels et aux normes du marché de l'emploi[275]. Le Centre social d'aide aux immigrants estime que les formules actuelles des examens d'embauche de la Ville sont discriminatoires, car on y retrouve trop de références québécoises[276]. Aussi, le parcours pour les personnes qui postulent est jugé lourd et complexe, et très peu de rétroaction est faite à la suite de l'envoi d'une candidature ou d'un passage en entrevue[277].

À titre de solutions, plusieurs individus ont proposé que la Ville mette en place un système de curriculum vitae (CV) anonyme pour lutter contre les possibles biais liés à l'identité du postulant[278]. Cette pratique consiste à enlever les identifiants personnels du CV afin que l'employeur potentiel ne puisse pas obtenir d'information, notamment sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le lieu de résidence du candidat à un emploi. Également, à l'égard de l'enjeu des barrières de langue, certaines personnes ont encouragé la Ville à mettre en place des évaluations de maîtrise du français qui pourraient disposer de 2 ou 3 niveaux, en fonction du poste dont il est question[279], comme c'est le cas actuellement au gouvernement fédéral[280]. Des intervenantes et intervenants ont aussi demandé que les ressources humaines puissent s'assurer de faire des rétroactions aux demandeurs d'emploi en mettant à leur disposition les résultats de leurs entrevues ou tests de qualification[281].

La non-reconnaissance des diplômes et des expériences étrangères a été relevée à maintes reprises durant la consultation[282]. À l'heure actuelle, la Ville a stipulé que les expériences étrangères pouvaient être reconnues, mais que pour les diplômes « *une évaluation comparative des études décernée par le MIDI*[283] » était nécessaire[284]. Plusieurs intervenants ont souhaité que la Ville s'attarde davantage sur la reconnaissance des expériences de travail acquises à l'étranger

[274] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 15; Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 8; Idil Issa, doc. 8.78, p. 2, L. 815; Centre Bon Courage, doc. 8.67, p. 4, L. 1110; Comité profilage de Saint-Michel, doc. 8.64, p. 4, L. 1790; Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, doc. 8.84.1, p. 2, L. 2495; Communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7, p. 5; Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 5-6; Ligue des droits et libertés, doc. 8.1.1, p. 9; André Dupuy, doc. 9.5.1; Michel Tran, doc. 9.5.5; Stéphanie Leblanc, doc. 9.5.6; Olivier Coutu, doc. 9.5.9; Marie-Martine Félix, doc. 8.88.1, p. 7-8, L. 265; Justice Femme, doc. 8.58, p. 5

[275] Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3, p. 4; Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 9; Guylaine Gaudreault, doc. 9.5.2

[276] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 10

[277] Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23; Maurice Bakindé, doc. 8.22, p. 1

[278] Centre social d'aide aux immigrants, doc 8.30, p. 18; Stéphanie LeBlanc, doc. 9.5.6; Olivier Coutu, doc. 9.5.9; Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM, doc. 6.13, p. 5; Concert'action Lachine, doc. 8.106.1, p. 6, L. 2865

[279] Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 24; Maryse Potvin, doc. 6.13, p. 2

[280] Guylaine Gaudreault, doc. 9.5.2

[281] Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 2, 5-6

[282] Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23; Henintsoa Ravoala, doc. 8.37, p. 1; Sam Boskey, doc. 8.47, p. 12; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 15; Centre d'encadrement des jeunes femmes, doc. 8.71, p. 3; Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 6; Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 11; Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité, doc. 8.77.1, p. 4, L. 177

[283] Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion. Maintenant connu sous le nom de Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI)

[284] Ville de Montréal, doc. 7.4, p. 21, L. 560

ainsi que sur les compétences transversales[285]. En corollaire, on a aussi dénoncé que les personnes issues de l'immigration sont souvent considérées surqualifiées pour les postes auxquels elles postulent, mais que les postes supérieurs leur sont inaccessibles[286].

Plusieurs personnes et organismes ont critiqué la primauté du critère de l'ancienneté dans les emplois à la Ville, qui semble constituer une barrière dans la mobilité professionnelle des personnes racisées et issues de l'immigration[287]. Ensemble Montréal s'est inquiété du fonctionnement actuel de la dotation, puisqu'elle implique une mobilité interne qui « *entraîne des inconvénients tels que des rivalités entre des candidats concurrents, de l'iniquité, du favoritisme de la part d'un gestionnaire, une série de vacances de postes puisque chaque employé muté ou promu devra être remplacé*[288]. » On a également souhaité que les syndicats suspendent le critère de l'ancienneté pour favoriser la promotion d'individus issus de groupes racisés et que la Ville puisse négocier certaines réformes liées à la dotation avec les syndicats municipaux[289].

Différentes perspectives sur l'offre de formation

Dans son *Document d'information générale*, la Ville a mis en lumière ses actions en ce qui a trait à la formation de ses cadres et de ses employés afin de favoriser de meilleures pratiques en emploi. Dans sa présentation, elle a insisté sur le fait qu'elle aide ses effectifs à développer des compétences interculturelles en lien avec la gestion de la « *diversité* ». La Ville stipule que ces formations incluent, entre autres, la communication interculturelle en milieu de travail, la gestion des accommodements raisonnables, le développement de compétences sur la « *mobilisation d'équipes diversifiées »* pour les gestionnaires et *« Le recrutement en contexte de diversité* », soit la reconnaissance des « *biais cognitifs en jeu dans les processus de recrutement ainsi que sur l'analyse équitable de candidatures atypiques*[290]. »

De l'analyse des opinions émerge une différence de perception entre la position de la Ville et le point de vue des citoyens au sujet de la formation. On reproche à la Ville que ses outils soient trop orientés autour de l'interculturalisme, ce qui fait que les notions de racisme et de discrimination y sont très peu abordées, voire même inexistantes. Les racines historiques des phénomènes et leurs effets actuels sur les pratiques institutionnelles devraient aussi être

[285] Julie Chouinard, doc. 9.6.2; Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 40; Comité des organisations sociales de Saint-Laurent, doc. 6.13, p. 1; Table de concertation de Montréal-Nord, doc. 6.13, p. 5; Comité d'accueil et de référencement des immigrants de Saint-Laurent, doc. 6.13, p. 5
[286] Henintsoa Ravoala, doc. 8.37, p. 1; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 15; Communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7.1, p. 3, L. 2830; Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité, doc. 8.77.1, p. 6, L. 224
[287] Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 11; Marie-Chantale Faust, doc. 8.9, p. 6; Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 38; François Picard, doc. 8.2, p. 8
[288] Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 11
[289] Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 11, 13; Table de la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 8; Adelle Blackett, doc. 7.4, p. 40, L. 1100
[290] Ville de Montréal, doc. 3.2., p. 57

abordés[291]. Ces formations devraient être données par des personnes issues de communautés touchées par le racisme et la discrimination systémiques[292]. Également, on a suggéré qu'on développe un module de formation spécifique sur l'application du Programme d'accès à l'égalité en emploi, afin que les gestionnaires et les employés puissent prendre davantage conscience des responsabilités qui leur incombent aux yeux de la loi[293]. On souligne le besoin que des mesures précises soient mises en place pour que l'on s'assure que l'ensemble des effectifs municipaux participent aux formations, y compris envisager la possibilité de les rendre obligatoires[294]. De plus, au-delà du cadre de la Ville, certaines et certains ont estimé qu'il est nécessaire que les syndicats des différents corps d'emplois municipaux et des services afférents s'assurent d'offrir des formations à leurs membres sur le racisme et la discrimination, aussi bien que de former les nouveaux employés issus de l'immigration quant au fonctionnement d'un syndicat et de leurs droits en la matière[295].

En parallèle, dans l'optique d'aboutir à une offre de formations avec plus de spécificités, l'organisme Femmes et villes international a invité la Ville à prévoir une formation qui permettrait à l'ensemble des services et des effectifs d'être formés à l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+)[296]. Lors de la séance d'information du 15 mai 2019, la Ville a déclaré que cette approche avait pour but de « *mieux prendre en compte en amont de la conception d'une politique, d'un programme, d'un parc, d'un service des besoins différenciés de la population montréalaise. Et quand on parle de besoins différenciés, on parle de besoins en termes de genre, d'âge, de limitation fonctionnelle, d'origine ethnoculturelle, de condition socioéconomique*[297]. » Or, pour que cette mesure ait des impacts concrets, l'organisation Sayaspora croit aussi que l'on doit accélérer son déploiement et la systématiser dans tous les différents services de la Ville : « *on parle beaucoup de formation; ce [dont] on se rend compte, c'est que c'est souvent des activités de sensibilisation, ce [ne sont] pas des formations qui sont habilitantes, qui donnent aux gens la capacité de faire une application concrète de l'ADS+ dans leur quotidien, et puis ça, c'est quelque chose qui est déploré*[298]*. »*

[291] Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM, doc. 6.13, p. 3; Montréal en action, doc. 6.13, p. 4; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 4; Communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7.1, p. 9; Maurice Bakindé, doc. 8.22, p. 2; Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 1; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 5; Henintsoa Ravoala, doc. 8.37, p. 1; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 8; Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 12

[292] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 8

[293] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 9

[294] Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM, doc. 6.13, p. 3; Montréal en action, doc. 6.13, p. 4; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 4; Communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7.1, p. 9; Maurice Bakindé, doc. 8.22, p. 2; Femmes et villes internationnal, doc. 8.52, p. 1; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 5; Henintsoa Ravoala, doc. 8.37, p. 1; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 8; Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 12

[295] Organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7.1, p. 9

[296] Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 11

[297] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, p. 24-25, L. 670

[298] Sayaspora, doc. 8.107, p. 8, L. 3730

Des communications considérées peu efficaces

Malgré les assertions contraires de la Ville de Montréal, un nombre important de citoyennes et de citoyens ont néanmoins remis en cause l'efficacité de l'affichage des postes et des contrats, jugeant qu'il y a une méconnaissance généralisée des canaux de diffusion de la Ville[299]. Pour expliquer ces constats, deux pistes ont été avancées. Premièrement, on pointe du doigt le site Internet de la Ville, relativement difficile à naviguer dans sa configuration actuelle[300] : « *Je peux vous assurer que quand vous entrez dans le site, il y a tellement d'informations qu'au bout d'une heure, vous ne trouvez pas ce que vous voulez (...) Les conditions à remplir, on ne connaît pas*[301]. »

Les citoyennes et les citoyens réclament que la Ville, ainsi que les employeurs afférents à la Ville, s'assurent d'afficher systématiquement les offres d'emploi, ainsi que les contrats offerts aux fournisseurs externes, et que les critères d'évaluation qui seront utilisés soient clairement indiqués[302]. La Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations a proposé que la Ville revoie ses manières de faire relativement à ses réseaux de diffusion des affichages et qu'elle puisse « *songer à la possibilité de ne pas passer par l'affichage interne uniquement*[303]. »

Deuxièmement, le manque de réseaux constituerait une barrière importante pour les immigrants nouvellement arrivés dans l'accès aux informations relatives aux opportunités professionnelles[304]. Plusieurs groupes ont aussi invité la Ville à appuyer davantage les organismes qui interviennent auprès des populations immigrantes et racisées au sujet de l'employabilité, afin de forger des partenariats et les utiliser pour mieux diffuser l'information auprès de leurs clientèles[305].

Dans les documents de référence et lors de la soirée thématique emploi du 28 mai 2019, la Ville a souligné l'existence du programme Projet intégration-travail-formation en partenariat avec de grands employeurs montréalais dans le but de garantir aux nouveaux arrivants une première expérience professionnelle[306]. Toutefois, on se questionne sur l'influence réelle de ces initiatives. Pour plusieurs, il ne fait pas de doute qu'en tant que gouvernement de proximité, la Ville devrait

[299] Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23
[300] Réseau entreprenarial des femmes africaines Canada, doc. 8.69.1, p. 3, L. 1455; Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 12
[301] Réseau entreprenarial des femmes africaines Canada, doc. 8.69.1, p. 4, L. 1480
[302] Réseau entreprenarial des femmes africaines, doc. 8.69.1, p. 5, L. 1490; Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 18; Chantier d'Afrique du Canada, doc. 6.13, p. 3; Conseil interculturel de Montréal, doc. 6.13, p. 3; Diversité artistique Montréal, doc. 6.13, p. 3; Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 12
[303] Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 9
[304] Réseau entreprenarial des femmes africaines Canada, doc. 8.69.1, pp. 3-8; Synthèse des contributions citoyennes, doc. 6.12, p. 23
[305] Réseau entreprenarial des femmes africaines, doc. 8.69.1, p. 4, L. 1500; Montréal en action, doc. 6.13, p. 2; Comité des organisations sociales de Saint-Laurent, doc. 6.13; p. 2; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 3; Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 9
[306] Ville de Montréal, Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, p. 24, L. 640-645; Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 24; Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 58

accentuer ses actions en ce sens[307]. Certains estiment que la Ville doit inciter les partenaires privés à adopter leurs propres programmes de parrainage[308].

Toujours en rapport à la question de l'influence de la Ville, un grand nombre de groupes et d'individus ont suggéré des actions de sensibilisation aux réalités du racisme et de la discrimination auprès du grand public. L'apport des personnes immigrantes et racisées devrait aussi être valorisé[309].

Le harcèlement et les microagressions

Dans le *Document d'Information générale*, la Ville rappelle que depuis 2004, elle s'est dotée de la *Politique de respect de la personne*, qui a pour but de prévenir le harcèlement sous toutes ses formes. Toutefois, on s'interroge sur la qualité des interventions pour contrer le harcèlement au travail. Différents témoignages ont fait état de cas de harcèlement, de microagressions et de discrimination sur des lieux de travail[310]. « *Malheureusement, des fois je me demandais s'il ne voyait pas ma couleur, mais il faisait quand même des commentaires racistes devant moi, mais il passait ça en blague, que ce soit en blague ou que ce soit... ça ne se fait pas. Ça ne se fait pas de dénigrer le pays ou la nationalité d'une autre personne pour faire rire les autres*[311]. »

Cela se traduirait aussi par des traitements différenciés quant aux conditions de travail comme les horaires et les heures octroyés, par des refus de collaborer ou d'obtempérer à des directives, par la mise à l'écart de certains individus et par des commentaires déplacés à l'égard de collègues, voire même des congédiements sur une base arbitraire[312]. Pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le climat de travail environnant devient alors toxique pour ces personnes et les conditions de travail justes et raisonnables auxquelles elles ont droit ne seraient plus respectées[313].

[307] Concertation Verdun, doc. 6.13, p. 3; Justice Femme, doc. 8.58
[308] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 18; Centre Bon Courage, Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 2; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 6.13, p. 4
[309] Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM, doc. 6.13, p. 2; Comité profilage de Saint-Michel, doc. 8.64, p. 5, L. 1825; Organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7, p. 9; Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 19; Stéphanie LeBlanc, doc. 9.5.6; COSSL, doc. 6.13, p. 2; CEJFI, doc. 6.13, p. 3; Association des étudiants de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, doc. 6.13, p. 3; Chantier d'Afrique du Canada, doc. 6.13, p. 3; Concertation Verdun, doc. 6.13, p. 3; Conseil interculturel de Montréal, doc. 6.13, p. 3; Centre d'aide et de référence aux immigrants Saint-Laurent, doc. 6.13, p. 3; Conseil interculturel de Montréal, doc. 6.13, p. 2
[310] Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 39-40; Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 12; Henintsoa Ravoala, doc. 8.37, p. 1; Marie-Martine Félix, doc. 8.88.1, p. 11, L. 310; Bienné Blémur, doc. 7.14, p. 34, L. 930
[311] Marie-Martine Félix, doc. 8.88.1, p. 9, L. 310
[312] Marie-Martine Félix, doc. 8.88.1; Marie-Chantale Faust, doc. 8.9.1
[313] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 39-40

Face à ces situations, certaines participantes et participants ont déploré le manque d'imputabilité des gestionnaires de la Ville et l'impression de « *déni systémique* » des personnes en situation d'autorité relativement à ces incidents[314].

> « *Et finalement, l'employeur décide de commander une enquête externe au mois de janvier 2018. Et je reçois moi, le résultat de l'enquête, le rapport, aux trois quarts caviardés, le 7 septembre 2018 et pour me rendre compte que le rapport a complètement évacué l'aspect racial de la situation*[315]*.* »

Pour rectifier les choses, plusieurs propositions ont été mises sur la table. Sur le plan règlementaire, il est mis de l'avant qu'une référence claire au harcèlement racial, au racisme et à la discrimination systémique soit faite dans le Code de conduite des employés et des élus (…) et que le principe de tolérance zéro s'applique à l'égard de tout propos ou comportement racistes et/ou discriminatoires[316]. D'autre part, la Ville a été invitée à s'assurer que « *les Sociétés dont le budget de fonctionnement dépend de fonds publics provenant en tout ou en partie de la Ville de Montréal soient soumises au Code de conduite de la Ville de Montréal ainsi qu'au règlement 19-013 de la Ville de Montréal sur le respect de la personne*[317]*. »*

De plus, il a été suggéré « *Que tous les décideurs et enquêteurs aient une formation et la compétence nécessaire pour enquêter des cas de plaintes de harcèlement racial, de racisme et de discrimination*[318]. »

Également, on souligne le besoin d'offrir une structure indépendante permettant aux employés de la Ville qui sont victimes de traitements différenciés de porter plainte. Cela, en parallèle avec des actions menées par des équipes consacrées à la surveillance des pratiques discriminatoires[319]. À l'heure actuelle, comme le souligne un participant, la Commission de la fonction publique de Montréal se serait vu retirer certains pouvoirs et les plaintes qui lui sont acheminées ne sont plus de nature anonyme[320]. Par ailleurs, des organismes sont d'avis que pour faciliter la dénonciation, la Ville devrait instaurer une ligne anonyme à cet effet[321], comme c'est le cas à Halifax[322]. D'autres ont aussi souhaité que la Ville augmente les ressources offertes pour

[314] Bienné Blémur, doc. 7.14, p. 34, L. 950; Marie-Chantale Faust, doc. 8.9.1, p. 8, L. 645
[315] Bienné Blémur, doc. 7.14, p. 6, L. 1060
[316] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, p. 7, L. 575; Transcription de la soirée thématique emploi, doc. 7.4, L. 184, p. 9; Bienné Blemur, doc. 8.29, p. 1
[317] Bienné Blemur, doc. 8.29, p. 1
[318] *Ibid.*
[319] Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes : Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM, doc. 6.13, p. 5; Montréal en action, doc. 6.13, p. 5; Centre justice et foi, doc. 6.13, p. 6; Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 4; Justice Femme, doc. 8.58, p. 6
[320] Balarama Holness, doc. 7.4, p. 9, L. 195
[321] Centre Entraide aux Jeunes Femmes Immigrantes, doc. 6.13, p. 5; Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 4; Communication, Ouverture et rapprochement interculture, doc. 8.7, p. 10
[322] Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 15

soutenir les personnes victimes de discrimination et de racisme, notamment l'accès à un soutien psychologique et l'aide juridique[323].

L'employabilité et les personnes autochtones

Des diverses contributions qui ont été acheminées à la commission, les éléments suivants touchent directement les personnes autochtones et l'emploi. On constate que même en période de pénurie de main-d'œuvre, c'est le groupe le moins représenté dans la fonction publique montréalaise, et ce, malgré un taux de chômage plus élevé chez les personnes autochtones que dans le reste de la population[324]. La commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse déplore l'amalgame des données du *document de consultation* préparé par la Ville, qui a pour effet de masquer le manque criant de personnes autochtones dans plusieurs catégories d'emploi et dans certains services de la Ville, notamment au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)[325].

En matière de solutions, on a demandé à la Ville :

- d'augmenter ses cibles d'embauche visant les personnes autochtones[326];
- de sélectionner des personnes issues de communautés sous-représentées, notamment autochtones, à des postes intérimaires de gestion, de direction et de cadre, et de s'assurer que ces personnes soient accompagnées afin qu'elles puissent exécuter leur rôle[327]. En parallèle, qu'on permette et qu'on incite ces individus à participer à des programmes « *de leadership et de perfectionnement de cadres »* et qu'on s'assure que des places leur soient réservées[328];
- de mettre sur pied une offre de formations pour les élus municipaux qui toucherait spécifiquement « *l'histoire, les savoirs et la culture des nations autochtones*[329] » afin de mieux comprendre la réalité et l'histoire des autochtones vivant en milieu urbain;
- de développer « *une collaboration et concertation avec les comités étudiants autochtones des universités montréalaises et les organismes qui travaillent à l'intégration socioéconomique des jeunes Autochtones sur son territoire*[330]. »
- d'encourager « *ses partenaires qui œuvrent au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes, tels que PME Mtl et le SAJE, à faire davantage la promotion de leurs services auprès des organismes autochtones et à faciliter l'accès des jeunes Autochtones aux services d'accompagnement, de mentorat et de réseautage actuellement accessibles*[331]. »

[323] Table de concertation de Montréal-Nord, doc. 6.13, p. 2; Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 4; Communication, Ouverture et rapprochement interculture, doc. 8.7, p. 10
[324] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 31
[325] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, doc. 8.75, p. 34
[326] Équitas et Montréal Autochtone, doc. 6.13, p. 6; Balarama Holness, doc. 8.62, p. 4, L. 610
[327] Table de la diversité, de l'inclusion et de la lutte aux discriminations, doc. 8.100, p. 8
[328] *Ibid.*
[329] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 12
[330] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 11
[331] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 12

L'employabilité et les personnes en situation de handicap

Parmi les témoignages, plusieurs participantes et participants suggèrent qu'on favorise une meilleure inclusion en emploi des personnes en situation de handicap. La Ville devrait s'assurer :

- que « *tous les employés municipaux impliqués dans le processus d'embauche, y compris les gestionnaires, participent à des séances de sensibilisation/formation sur l'employabilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles*[332]. »
- que l'on tienne « *compte de l'adaptation des postes de travail du point de vue ergonomique ou technologique, mais également des facteurs comme la charge de travail, le nombre d'heures travaillées, les horaires de travail, etc.*
- *que des personnes ayant des limitations fonctionnelles et les organismes qui les représentent participent au recensement des bonnes pratiques en matière d'adaptation des postes de travail et d'accès aux promotions, ainsi qu'à l'élaboration des guides destinés aux employés municipaux*[333]. »

2.5.2 Profilage racial et social

Les enjeux du profilage racial et social ont représenté environ le tiers des préoccupations exprimées pendant le processus de consultation.

Dans son état des lieux, le groupe requérant a dénoncé le profilage que subissent les communautés autochtones et afrodescendantes à Montréal, leur surreprésentation en milieu carcéral et les difficultés d'accès à la justice pour celles et ceux qui portent plainte[334]. Reconnaissant l'existence d'initiatives pour rebâtir des ponts entre les services policiers et les quartiers, le groupe souligne qu'il faut bien plus que des gestes sporadiques pour contrer le profilage. Les membres ont demandé à la Ville et au SPVM de reconnaître formellement la nature systémique de la discrimination, du profilage ainsi que l'usage excessif de la force contre les communautés racisées. Le groupe a aussi insisté sur la nécessité d'excuses formelles afin qu'un processus de vérité et réconciliation puisse être entamé[335].

Le groupe requérant déplore l'absence de transparence des données colligées par le SPVM et le manque d'application des nombreuses recommandations sur le profilage racial et social émises à la Ville par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse et le Conseil interculturel de Montréal (2006 et 2016), et réitéré à plusieurs reprises par ces instances.

[332] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 29
[333] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 20; Conseil des Montréalaises, doc. 8.26, p. 40
[334] Transcription de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 7.5, L. 225 à 370
[335] Transcription de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 7.5, L. 260

Le profilage racial : une situation mainte fois dénoncée et bien documentée

Nombreux ont été les témoignages présentés à la commission qui relatent des incidents de ce type. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur les disparités de traitement dont sont victimes les personnes racisées et les peuples autochtones dans leurs interactions avec la police et avec le système de justice[336]. Ces disparités se manifestent par une surveillance constante et ciblée ainsi qu'une forte présence policière dans certains quartiers, des insultes verbales[337], des violences physiques[338], des interpellations différentielles[339], du harcèlement, des traitements inhumains[340], des contrôles d'identité sans raison apparente, des abus de pouvoir de la part des policiers et une surreprésentation des noirs et autochtones dans le système de justice et le système carcéral[341]. Ainsi, sous le prétexte de la sécurité publique, la guerre contre les gangs de rue et la lutte contre la drogue contribuent à la racialisation du crime et à la négation des droits[342] : « *Vous ne savez pas qu'est-ce qu'y nous disent quand on est seul à seul*[343] » déclarent plusieurs jeunes de communautés racisées.

Le phénomène du profilage racial est bien documenté. La Ligue des droits et libertés note que « *contrairement aux justifications souvent mises de l'avant, il est maintenant clair que le profilage racial n'est pas en lien avec le taux de criminalité des communautés touchées*[344]. » À ce propos, en 2018, le SPVM a mandaté une équipe de recherche indépendante[345] pour *« produire, à partir des données générées par le SPVM dans le cadre de leurs activités, des indicateurs sur l'interpellation policière en lien avec l'appartenance racisée des personnes interpellées qui pourraient être rendus publics chaque année, en vue de documenter cette problématique de manière transparente*[346] ». Le Groupe de recherche Armony-Hassaoui-Mulone, l'équipe indépendante mentionnée précédemment, a présenté certaines conclusions de son rapport dans lequel il constate que « *les disparités observées ne s'expliquent non plus par le nombre d'infractions commises par les groupes racisés (…) lorsqu'on voit ces disparités, leur stabilité, leur généralité, leur constance dans le temps, le fait qu'on les retrouve, peu importe le quartier (…) c'est certain qu'on est devant un problème qui dépasse tout simplement un enjeu organisationnel*[347]. » La CDPDJ qui, pour rappel, couvre l'ensemble du Québec, estime pour sa

[336] Alain Babineau, doc. 8.20, p. 2; Mouvement Action Justice, doc. 8.104.1, L. 3055; Karina Laib, doc. 9.4.8
[337] Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45, p. 93
[338] Idil Issa, doc. 8.78, p. 2; Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 6
[339] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 6
[340] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 3; Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3, p. 5
[341] Ross Stitt, doc. 8.53, p. 4; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 18
[342] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24, p. 6; Mémoire Robyn Maynard, doc. 8.84.1, p. 10-20; Maison RDP, doc. 8.84.1, p. 2
[343] Maison RDP, doc. 8.84.1, L. 2525
[344] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 10
[345] L'octroi du mandat faisait suite aux recommandations du rapport de la consultation publique sur le profilage racial et social menée conjointement par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission sur la sécurité publique en 2017. Pour plus d'information, consulter Rapport de la commission conjointe sur le profilage racial et social – Ville de Montréal, doc. 5.33
[346] Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, doc. 5.51; Groupe de recherche, doc. 8.27, p. 13
[347] Groupe de recherche Armony-Hassaoui-Mulone, doc. 8.27, L. 2310

part que *« 52 % des dossiers ouverts à la Commission suivant des allégations de profilage racial depuis 10 ans mettent en cause la Ville de Montréal, son service de police ou sa société de transport*[348]. »

Plusieurs participants imputent cet état de fait à la persistance de préjugés et stéréotypes au sein de la police vis-à-vis de jeunes noirs, latino-américains et arabes et à une stigmatisation des pratiques religieuses différentes, notamment le port du voile chez les femmes musulmanes[349]. Un certain nombre pense également que le traitement médiatique de certains incidents impliquant de jeunes noirs est inapproprié, et que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) intervient beaucoup plus souvent auprès de familles autochtones ou issues de minorités visibles[350]. Ces interventions disproportionnées sont alimentées par les clichés et préjugés véhiculés par les médias et les écoles à l'égard des immigrants et familles nombreuses[351]. La persistance de préjugés et stéréotypes au sein de la police peut aussi revêtir d'autres formes : celles du refus d'octroyer des services ou de l'absence de considération, des phénomènes associés par ceux qui les subissent à un comportement discriminatoire. Comme le dit une intervenante de la communauté chinoise : « *On a entendu les gens dire : "Ah ! j'ai quelques problèmes, j'ai eu un conflit avec quelqu'un j'ai appelé la police, puis elle n'est jamais venue", ou "elle est venue, mais ne voulait pas me défendre, elle défendait plutôt l'autre Québécois" (…) On laisse la communauté se débrouiller entre elle. On est oubliés*[352]. » Dans les deux cas, la relation entre la police et certaines communautés est entachée de stéréotypes.

Divers intervenants ont également mis en relief les impacts négatifs du profilage sur les citoyens. Pour le Collectif #MTLSansProfilage, il « *nuit au développement et à la pleine participation des jeunes racisés à Montréal et a des effets négatifs et profonds sur l'estime de soi des jeunes, leur sentiment de sécurité et leur santé mentale*[353]. » Un citoyen insiste sur son caractère déshumanisant en ces termes : « *Le profilage racial fait en sorte qu'une personne qui voudrait mener une vie ou qui mène vie respectable, citoyen honnête est mis dans le même panier que certaines personnes qui mènent une vie peu commode*[354]. »

Le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), quant à lui, considère que « *le profilage racial constitue une entrave importante au respect des droits individuels des membres des minorités visibles et des personnes autochtones, garanti par les chartes québécoises et canadiennes… et une violation du droit à la ville et droit à la citoyenneté cosmopolitaine*[355]. » Pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), « *le profilage discriminatoire peut porter atteinte à l'exercice en pleine égalité du droit à la vie, à la sûreté, à*

[348] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 52
[349] Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié COCLA, doc. 8.94.1, L. 1775; Alain Arsenault, doc. 8.96.1, L. 2435; Centre Bon Courage, doc. 8.67, L. 1120; Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 6
[350] Maison RDP, doc. 8.84.1, L. 2525
[351] Maurice Bakinde, doc. 8.22.1, L. 2835; Centre d'encadrement des jeunes femmes immigrantes, doc. 8.71.1, L. 2796
[352] Service à la famille chinoise, doc. 8.73, L. 4630-4635
[353] Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45, p. 92
[354] Rito Joseph, doc. 8.92, L. 2495
[355] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24, p. 5

l'intégrité et à la liberté de sa personne, du droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation, du droit au respect de sa vie privée, du droit de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public, du droit au libre accès aux moyens de transport, aux lieux publics et aux établissements commerciaux ainsi qu'aux biens et services qu'ils offrent[356]. »

Passer de la parole aux résultats

Plusieurs participants ont insisté sur le fait que la réalité du profilage racial appelait à des actions urgentes et concrètes. Le groupe de recherche Érasme souligne que les personnes racisées sont consultées de manière constante sur des questions qui ont largement été documentées sans que cela ne débouche sur des mesures effectives. L'étape de la consultation n'est jamais dépassée et est souvent utilisée pour démontrer une action prise, mais elle reste malheureusement sans conséquence[357].

Un grand nombre de participants ont mis l'accent sur l'importance de reconnaître l'existence du profilage racial et des discriminations systémiques au sein du SPVM[358]. À cet effet, un citoyen note qu'au regard des nombreux éléments de preuves qui se sont accumulés au cours des années, il n'est plus possible de « *collectivement jouer à l'autruche*[359]. » Pour un autre, « *la seule chose qui peut commencer à changer des choses, c'est que les autorités politiques en place reconnaissent clairement et sans aucune ambiguïté, qu'il y a à la fois du racisme, qu'il y a à la fois du profilage racial*[360]. »

Cette opinion est reprise par d'autres participants qui, rappelant les divers rapports accablants sur les pratiques du SPVM entourant le profilage racial, déplorent qu'il y ait peu d'actions concrètes qui accompagnent les déclarations politiques qu'un intervenant qualifie de « *refrain d'une ballade populaire*[361]. » Pour ces derniers, il ne suffit pas de reconnaître la réalité du profilage racial et social, encore moins de se contenter de « *perpétuels rapports relatant l'état des lieux*[362] ». Il est temps de poser des gestes qui apporteront des solutions efficaces et permettront l'éradication du phénomène, d'où la nécessité de mettre en œuvre les 31 recommandations issues d'une consultation publique menée par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique en 2017[363].

[356] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 47
[357] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 14
[358] Michel Tran, doc. 9.4.9; Karina Laib, doc. 9.4.8
[359] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24, p. 5-6
[360] Alain Arsenault, doc. 8.96.1, L. 2472
[361] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3850
[362] Ivan Bellevegue, doc. 9.4.4
[363] Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 2; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 20

Des gestes audacieux attendus

Il est également suggéré que les autorités administratives et politiques mettent en place des mesures fortes et immédiates pour marquer leur réelle volonté de changer les choses[364]. Il s'agit, par exemple, pour le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), d'insérer dans le code de conduite des élus et le code de conduite des employés l'expression explicite de discrimination systémique afin que tous soient imputables[365]. D'autres participants estiment que la Ville ainsi que le SPVM doivent prévoir des procédures disciplinaires à l'encontre des membres de son personnel coupables de discrimination à caractère racial et religieux[366] et de mettre fin à la culture de l'impunité[367].

Plusieurs intervenants souhaitent la mise sous tutelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et une réforme de la Loi sur la police[368]. Cette réforme aura l'avantage, selon eux, de s'assurer que des sanctions véritablement dissuasives s'ajoutent aux pouvoirs de sanction des commissaires qui siègent en déontologie policière, de restreindre ou annuler les dispositions qui permettent aux policiers d'échapper directement ou indirectement aux conséquences de leurs actes dans tous les cas d'infractions graves pouvant être assimilables à un acte criminel[369].

Un autre participant réclame que le SVPM soit inclus dans la « *Politique d'accès aux services municipaux sans peur* » que la Ville met actuellement en place pour protéger les personnes sans statut. Cela ferait en sorte que « *le service de police n'ait pas à demander le statut d'immigration aux personnes qui sont interpellées*[370]. »

Une personne souhaite que la Ville octroie plus de ressources financières et humaines à la Commission de la sécurité publique, pour lui permettre de faire des suivis adéquats[371].

Enfin, plusieurs participants souhaitent l'augmentation de la proportion des minorités œuvrant au sein du SPVM et à titre d'inspecteurs de la STM afin de mieux refléter la population de la Ville[372]. Ce faisant, la police sera diversifiée et représentative de la réalité des habitants des quartiers[373]. Selon le Concordia Student Union, cette représentativité doit être étendue à tous les niveaux hiérarchiques : postes administratifs et hauts gradés[374]. Elle passe par la mise en place de nombreux incitatifs afin d'attirer les citoyens provenant de différentes communautés, car « *si l'ensemble du commandement ne contient aucune personne racisée, il est difficile de transmettre*

[364] Paule Manuela, doc. 9.4.5
[365] CRARR, doc. 8.24.2, L. 575
[366] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 10; Justice Femme, doc. 8.58, p. 6
[367] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 575; Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 40
[368] Balarama Holness, doc. 8.62, p. 3; Paule Manuela, doc. 9.4.5
[369] Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 40
[370] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 4040
[371] Arsenault Dufresne Wee, doc. 8.95.1, L. 2040
[372] Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 2; Karina Laib, doc. 9.4.8
[373] Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 9
[374] Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2305

cette réalité aux autres employés[375]. » Cette opinion est partagée par plusieurs autres participants[376].

Un besoin de mieux définir, dispenser et encadrer la formation

De nombreuses interventions concernent la formation des agents du SPVM, laquelle aux yeux des participants ne produit pas les résultats escomptés[377]. Un intervenant s'interroge sur les pratiques utilisées pour désamorcer une situation, car il sent une rigidité chez les officiers lorsque les personnes interpellées voudraient faire valoir leurs droits : « *le moindrement qu'on voudrait, même pas nécessairement se défendre, mais juste agir en personne à part entière, ça escalade rapidement et ce n'est jamais dans notre intérêt quand ça escalade*[378]. »

Il faudrait donner des formations et des séminaires aux policiers afin de faire disparaître les biais systémiques qui entraînent les pratiques discriminatoires[379]. Ces formations, étendues aux agents de la STM et au personnel de l'appareil judiciaire, devraient toucher les techniques de résolution de conflits[380], les procédures de plaintes pour profilage racial[381], une sensibilisation aux enjeux liés aux actes haineux[382]. Elles devraient également comporter des simulations et ateliers sur le comportement envers les communautés culturelles et religieuses[383], des éléments d'histoire qui permettent de comprendre le développement des institutions[384] et des modules sur la gestion de la diversité[385].

L'éducation populaire et la sensibilisation des citoyens : deux enjeux majeurs

Divers intervenants ont insisté sur l'importance de l'éducation populaire comme vecteur essentiel du changement de mentalité dans une société. Elle doit porter sur le racisme, le sexisme[386], la discrimination, les femmes racisées, les peuples autochtones et leurs réalités[387]. D'autres ont proposé l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès de diverses catégories d'employés[388] et dans divers milieux, y compris le métro, en utilisant la publicité, l'art, les capsules vidéo et les peintures murales[389]. D'ailleurs, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations propose « *qu'une page du site Internet de la Ville de Montréal soit*

[375] Sébastien Jean, doc. 9.4.3
[376] Balarama Holness, doc. 9.4.1; Fernanda Moreno, doc. 9.4.2
[377] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 5; Alain Arsenault, doc. 8.96.1, L. 2443
[378] Rito Joseph, doc. 8.92.1, L. 2855
[379] Justice Femme, doc. 8.58, p. 6
[380] Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2375; Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50 p. 3; Balarama Holness, doc. 9.4
[381] Centre d'éducation et d'action des femmes, doc. 8.42, p. 5
[382] Mémoire Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 7
[383] Justice Femme, doc. 8.58, p. 6
[384] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 8
[385] Paule Manuela, doc. 9.4.5
[386] Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 11
[387] Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2590
[388] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 20
[389] Transcription SPIC, doc. 8.77.1, L. 250; Justice Femme, doc. 8.58, p. 6

dédiée exclusivement à la problématique du profilage racial et social[390]. » La campagne de sensibilisation doit également porter sur la nécessité de porter plainte en cas d'abus policer.

Afin de faciliter l'accès à l'information pour les personnes désirant dénoncer une situation, on propose de mieux communiquer les dispositions prévues pour acheminer une plainte[391]. Des participants proposent aussi de mieux outiller les jeunes dans des discussions et des ateliers dans leur milieu naturel, d'utiliser les médias et les réseaux pour encourager à mieux connaître les gens, désigner les gens repères et responsables dans les communautés pour accompagner des gens qui vivent la discrimination[392]. Ainsi, la Ville et le SPVM doivent créer des conditions d'un dialogue permanent sur les sujets les plus brûlants et offrir de l'aide et du soutien pour alimenter le sentiment d'appartenance et réduire la méfiance[393].

Accroître la transparence pour lutter contre le profilage racial

La CDPDJ propose « *que les politiques et pratiques policières du SPVM relativement à l'application des règlements municipaux soient révisées afin de détecter et d'éliminer les effets discriminatoires sur les personnes racisées, les personnes autochtones, les personnes itinérantes ou les personnes ayant un trouble de santé mentale*[394]. » D'autres regrettent l'inexistence d'une stratégie globale pour affronter des cas de violence extrême face à des communautés spécifiques, les communautés musulmanes notamment. L'équipe Armony-Hassaoui-Mulone soutient que le choix d'identité racisée se fait par les agents de police uniquement sur la base de la perception et regrette « *l'absence de balises relatives à l'explicitation et à la documentation des motifs de l'interpellation, le manque de clarté quant aux cadres normatifs pour ce type d'interventions ou d'interactions entre un policier et un citoyen, voire ce qui semble un flou juridique et opérationnel en ce qui concerne le statut des renseignements nominatifs collectés par le SPVM à travers les interpellations*[395]. »

Des personnes ont suggéré que la Ville de Montréal interdise les interpellations sans motifs des piétons et passagers de véhicule (« *street check* ») sur son territoire, comme l'ont fait certaines villes dont Halifax[396], et élimine les pratiques policières qui visent injustement les jeunes racisés et les forcent à subir des contacts arbitraires et involontaires. Spécifiquement, le SPVM doit abolir toute action et politique qui racialisent les notions de délinquance juvénile et de criminalité et qui punissent de façon plus sévère le comportement des jeunes de minorité racisés[397].

[390] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte, doc. 8.100, p. 15
[391] Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), doc. 8.30, p. 21; Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc. 8.13, p. 10
[392] Comité profilage de Saint-Michel, doc. 8.64, p. 4; C.O.R. Organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturel, doc. 8.7, p. 6-8; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 71
[393] Comité profilage racial de Saint-Michel, doc. 8.64, p. 4
[394] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 71
[395] Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, doc. 5.51, L. 2055-2135
[396] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 66; Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2395
[397] Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45, p. 94

L'équipe Armony-Hassaoui-Mulone estime que la politique du SPVM sur les interpellations « *devrait permettre la mise en place des balises claires qui permettent de standardiser les pratiques d'interpellation et les raisons qui justifient ou non leur enregistrement. Elle devrait aussi permettre des cadres de pratiques qui viseraient à éliminer les interpellations non nécessaires et émettraient des consignes claires quant aux modalités d'enregistrement de l'appartenance raciale perçue des personnes interpellées. Ce qui permettrait de faire un suivi des interpellations permettant d'identifier les tendances anormales ou problématiques, les progressions, les régressions dans le volet des indicateurs d'interpellation*[398]. »

Dans ce même ordre d'idées et malgré les réserves émises par certains, plusieurs se sont exprimés en faveur du port de caméras corporelles durant les heures de travail afin d'éviter les abus de pouvoir, de reconstituer les faits en cas de litige et de restaurer la confiance[399]. À ce sujet, une citoyenne souligne : « *Les "bodycam" devraient être adoptées malgré leur coût*[400]*. Les études démontrent qu'elles sont efficaces pour les citoyens et les policiers. Ces appareils ont un effet dissuasif chez les policiers et les citoyens et assurent de meilleures interactions et permettent une diminution des plaintes logées contre les policiers et une diminution de l'usage de la force par les policiers*[401]. »

La Ville est ainsi appelée à revoir son interdiction prématurée des caméras corporelles pour les policiers qui constituent non seulement la meilleure protection pour les citoyens et les policiers dans leurs interactions, mais également un gage de transparence[402]. Elles ont d'autres avantages : elles incitent à la réduction des actes violents, permettent d'éclaircir les circonstances d'une interpellation/arrestation, incitent les victimes à porter plainte, constituent un outil efficace de collecte de preuves, peuvent servir à des fins de formation pour les policiers[403].

La Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations propose des conditions suivantes : « *1) que les images captées lors d'une interpellation policière soient rendues publiques et que la décision de les révéler ou non ne soit pas laissée à la seule discrétion du SPVM; 2) les images captées par le SPVM ne peuvent être utilisées pour faire de la reconnaissance faciale ou comme outils de collecte d'informations*[404]. » Ensemble Montréal a mis en exergue l'impact positif du déploiement de caméras portatives à Rialto, en Californie, notamment la diminution de 60 % des épisodes d'usage de violence par les policiers et de 88 % des plaintes envers eux, tout en considérant que les enjeux de protections de la vie privée doivent être pris en compte[405]. Dans la même perspective, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations et le Conseil jeunesse de Montréal soutiennent que l'utilisation des caméras, y compris sur les

[398] Groupe de recherche, doc.8.27.1, L. 2205
[399] Karina Laib, doc. 9.4.8; Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 4; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 8.13, p. 10
[400] Paule Manuela, doc. 9.4.5
[401] Sébastien Jean, doc. 9.4.3
[402] Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 9
[403] Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 19-20
[404] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 16
[405] Ensemble Montréal, doc. 8.48, p. 18-21

véhicules policiers, doit être précédée d'un débat démocratique sur les balises strictes définissant les conditions et finalités ainsi que sur un travail d'analyse éthique et criminologique[406].

Selon le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), la transparence doit s'étendre à la publication des données relatives aux plaintes contre le SPVM et la STM pour profilage, les coûts que la Ville et la STM ont dû assumer pour cause de profilage au cours de la période 2006 - 2016, au nombre de policiers et autres employés municipaux visés par des sanctions ou des poursuites pour profilage et discrimination[407].

Un changement de paradigme vers la prévention réclamé

L'approche de police communautaire est une façon différente d'aborder les problèmes d'insécurité exprimée par la population et d'assurer la sécurité des citoyens. Elle a pour but de créer des liens étroits de collaboration avec les populations desservies et trouve aussi appui sur un partenariat entre les services policiers et un large éventail d'organismes locaux, tant institutionnels que communautaires, et de groupes de citoyens. Elle implique aussi une modification et un enrichissement de la pratique des policiers[408]. Le CRARR estime qu'avec la fin de la « *police communautaire* » au début des année 2000, des orientations plus agressives du travail policier « *se sont donc imposés avec un zèle dont l'efficacité réelle est très incertaine et ce, au détriment des principes de libertés et de droits fondamentaux et, notamment, au plus grand détriment de la qualité de vie des personnes racisées*[409]. »

Pour y faire face, quelques participants ont proposé un transfert des ressources publiques affectées aux forces de l'ordre au profit d'interventions communautaires visant la délinquance juvénile et les inégalités raciales. Ceci passe par une réduction des effectifs du poste de quartier et l'affectation des ressources aux interventions communautaires[410]. Plusieurs intervenants ont insisté, non seulement, sur un soutien financier conséquent aux organisations qui veillent à la défense des droits[411], mais aussi souhaité que la Ville apporte un appui aux organismes qui diffusent des messages antiracistes dans les médias sociaux[412]. Dans le cadre de la lutte contre les préjugés et clichés, la Ville est également appelée à financer la production de documentaires sur les minorités et leur contribution à la société québécoise[413].

Bien plus, certains sont en faveur des services alternatifs au corps policier pour favoriser l'intervention de proximité, mais aussi d'interventions adaptées d'organismes auprès des populations[414]. La police de proximité est mieux apte à intervenir auprès des groupes

[406] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte, doc. 8.100, p. 16; doc. 8.10, p. 21
[407] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24, p. 7-8; Justice Femme, doc. 8.58, p. 5
[408] Vers une police plus communautaire – Ministère de la sécurité publique (2000), doc. 5.36, p. 19-23
[409] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24, p. 6-7
[410] Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45, p. 99
[411] Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 14; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 9
[412] SPIC, doc. 8.77.1, L. 246
[413] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 14
[414] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14.1, p. 6

vulnérables, car comme le précise le groupe de recherche Érasme, « *les enjeux comme l'itinérance, des problèmes d'intoxication, des problèmes de santé mentale constituent des problèmes sociaux et non des problèmes d'ordre public*[415]. » La Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, pour sa part, suggère « *que soit revu le modèle de désescalade, pour prendre en considération l'établissement d'un périmètre de sécurité si la personne qui a nécessité l'intervention policière ne représente pas une menace pour un.e autre citoyen.ne*[416]. »

Une intervenante propose que le SPVM modifie non seulement ses pratiques de patrouille, afin de permettre à ses policiers de pouvoir faire des rondes à pied dans les quartiers et ainsi favoriser les rapprochements avec les communautés qui y habitent, mais aussi de mettre en place des dispositifs pour accommoder des populations parlant d'autres langues ou qui auraient certains handicaps, notamment les personnes sourdes et muettes[417]. Un intervenant propose une réforme du SPVM qui inclurait plus de mobilisation et d'engagement communautaires afin de favoriser le développement de pratiques antiprofilages et la reddition de comptes[418].

Par ailleurs, divers intervenants souhaitent la mise en place d'un système d'émission de reçus ou récépissés afin de pouvoir garder une trace de l'interaction du citoyen avec le policier. On croit qu'une telle démarche aiderait à reconstruire la confiance des citoyens. D'autres suggèrent de s'appuyer sur les organismes communautaires, les travailleurs de rue et autres intervenants sociaux en matière de santé mentale, de mettre en place des patrouilles alternatives à la police avec la collaboration des membres de la communauté et de créer des incitatifs pour que les agents de police vivent dans les quartiers qu'ils surveillent par des mesures telles l'exemption de la taxe bienvenue[419].

De plus, plusieurs ont suggéré la création d'espaces de collaboration et d'échanges entre jeunes et policiers du même quartier, et la remise en place des comités spécifiques aux différentes communautés culturelles afin d'avoir un lien entre eux et la police[420]. De même, l'augmentation du nombre d'agents de liaison au SPVM et l'organisation d'activités conjointes sont de nature à favoriser les rapprochements entre les jeunes issus des minorités visibles et les agents du SPVM.

Des protocoles et ententes d'interventions spécifiques dans les secteurs où des populations vulnérables sont concentrées sont aussi souhaités, notamment en intégrant des travailleurs et travailleuses de rue spécialisés lors d'interventions policières pour attroupement, bruits de fêtes, etc.[421]

[415] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 10-11
[416] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte, doc. 8.100, p. 18
[417] Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2330-2350
[418] Alain Babineau, doc. 8.20, p. 5
[419] Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2575; Table de la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 16; Thierry Lindor, doc. 8.74.1, L. 4885
[420] Maison RDP, doc. 8.84.1
[421] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 18

Plaidoyer pour une meilleure gestion des plaintes et des suivis

Plusieurs interventions ont soulevé des enjeux en lien avec des mécanismes de sécurité, de confiance et de confidentialité. Certains ont mentionné l'inefficacité de certaines instances tels le Bureau d'enquête indépendante[422], la Commission de la sécurité publique et la déontologie policière[423]. En effet, elles sont non seulement intimidantes[424], rigides[425], inefficaces, peu crédibles, mais ont perdu la confiance du public[426]. Par ailleurs, les participantes et participants dénoncent le manque d'accessibilité et l'inefficacité des recours de protection pour les victimes de violence policière. Aussi, le Code de déontologie policière ne mentionne pas explicitement le racisme, mais parle de « *propos désobligeants* » derrière lesquels les actes policiers se retranchent[427]. À cela s'ajoute la culture de l'impunité qui se manifeste par des efforts pour justifier le comportement policier[428]. D'autres encore soulignent l'inexistence de données sur les cas d'agressions et d'abus envers des personnes racisées de la part d'inspecteurs de la STM[429]. Plusieurs intervenants ont dénoncé les abus de procédures ainsi que le refus du SPVM de participer à des médiations tenues par la CDPDJ[430]. À ce sujet, un citoyen estime que « *les plaintes acheminées à la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse] ne donnent pas de résultats très probants, notamment à cause de délais très longs et parce que la Commission peut décider de ne pas porter une cause devant les tribunaux, dû à des restrictions d'ordres financières et "stratégiques"*[431]. » D'autres encore estiment que l'insistance du Commissaire à la déontologie policière de passer par la conciliation est mal perçue et vécue comme un obstacle supplémentaire[432]. Enfin, nombre de participants mettent l'accent sur la méconnaissance des lois[433].

Des pistes de solutions ont été proposées par les personnes ayant participé à la consultation. Nombre d'entre elles ont souhaité la mise en place d'instances véritablement indépendantes composées d'experts et de citoyens afin d'encadrer le travail des policiers. Pour les uns, le Bureau des enquêtes indépendantes[434] doit s'inspirer de ce qui s'est fait en Ontario et être composé à terme uniquement de civils. Pour d'autres, il s'agit d'établir un comité indépendant du SPVM pour enquêter sur les plaintes de discrimination effectuées par les personnes victimes de profilage racial ayant l'autorité et la mission de mettre en application des mesures préventives

[422] Ross Stitt, doc. 8.53, p. 5
[423] Alain Arsenault, doc. 8.96.1, L. 2502
[424] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 12
[425] Rito Joseph, doc. 8.92.1, L. 2435
[426] COR, doc. 8.7.1, p. 3
[427] Alain Arsenault, doc. 8.96.1, L. 2778
[428] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 3; Comité profilage de Saint-Michel, doc. 8.64, p. 3
[429] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3885
[430] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 730
[431] Arsenault Dufresne Wee, doc. 8.95.1, L. 2165
[432] Transcription de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 7.5, L. 1816, 1890, 2490
[433] Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 4
[434] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 13

et correctives visant le SPVM et son personnel[435]. Des demandes ont été formulées en faveur soit de la création d'un comité pour la rédaction spéciale d'infractions règlementaires spécifiques relatives au racisme et au profilage racial[436], ou de la création d'un poste entièrement consacré à la gestion des plaintes pour profilage racial à l'image de l'ombudsman, ou d'un comité citoyen pour analyser les interactions de la police avec les citoyens et ayant le pouvoir de faire des recommandations[437]. Plusieurs intervenants ont trouvé important d'inciter les citoyens à dénoncer les actes de profilage dont ils sont victimes ou témoins et à porter plainte[438]. À cet égard, le traitement des plaintes doit, selon eux, être confié à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)[439] avec des pouvoirs contraignants et la possibilité de statuer sur les dommages[440]. Bien plus, la surveillance du harcèlement psychologique peut se faire en créant une ligne d'appel anonyme et en colligeant les données dans un rapport périodique[441].

Par ailleurs, tandis que certains souhaitent voir réformer la déontologie policière, d'autres plaident en faveur de l'élargissement des pouvoirs de l'ombudsman de la Ville afin de lui donner le mandat de se pencher sur les questions de discrimination et de faire des recommandations détaillées[442]. La Ligue des Noirs propose que la réforme de la Commission de déontologie policière permette aux membres d'associations sans but lucratif n'ayant aucun lien avec la police d'y siéger[443]. Plusieurs misent sur l'adoption de protocoles de lanceurs d'alerte anonymes[444], des directives et mécanismes de détection et de contrôle des manifestations de profilage racial parmi leurs agents.

D'autres demandes ont été formulées en faveur de la révision de la politique de lutte aux gangs de rue et de sa politique de lutte aux incivilités afin d'identifier les biais discriminatoires qu'elles comportent[445]. Des organismes pensent que la Ville doit offrir un soutien aux victimes de profilage et d'abus policier à l'instar des cliniques juridiques. De nombreux participants ont appelé à la mise en place de mécanismes de responsabilité pour tous les actes d'inconduite policière qui violent les droits des citoyens. Ils passent, selon eux, d'une part, par une enquête judiciaire non seulement sur la question du profilage avec pouvoir d'investigation et d'appel à témoin[446], mais aussi sur les cas de décès de personnes racisées aux prises avec des problèmes de santé mentale après des interventions policières[447]; d'autre part, les sanctions financières

[435] Arsenault Dufresne Wee, doc. 8.95.1, L. 2180; Conseil national des musulmans canadiens, doc. 8.101.1
[436] Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 40
[437] Sébastien Jean, doc. 9.4.3
[438] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 15; Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 24
[439] Marie-Livia Beaugé, doc. 8.70, L. 2430
[440] Balarama Holness, doc. 8.62, p. 3
[441] SPIC, doc. 8.77.1, L. 244
[442] Sam Boskey, doc. 8.47, p. 15
[443] Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 40
[444] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 15
[445] Centre social d'aide aux immigrants, doc. 8.30, p. 7
[446] Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 2
[447] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 17

individuelles pour les policiers ou l'exclusion du corps doivent être envisagées. En lien avec ce dernier aspect, un citoyen suggère : « *quand on en attrape un, il n'y a pas de pitié. C'est plate à dire, on fout ça dehors, point à la ligne. Il n'y a plus de pardon. Il y a du monde qui meurt à cause de ça*[448]. » Cette mise à l'écart peut se faire, selon des citoyens, bien avant l'intégration à la profession, c'est-à-dire au moment de l'embauche au moyen de tests de valeurs, les évaluations psychologiques ou des enquêtes sur le passé[449]. Enfin, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations propose « *que soient comparées par une équipe de chercheur.es indépendant.es les conditions de libération octroyées par le SPVM aux personnes blanches et non blanches pour s'assurer que le traitement des personnes racisées n'est pas discriminatoire*[450]. »

D'autres insistent sur la création d'espaces et d'instances. Il peut s'agir d'un Conseil de lutte au racisme indépendant à l'échelle provinciale qui aurait des prérogatives s'inspirant du Conseil du statut de la femme; d'un espace institutionnel où ces affaires peuvent être accueillies par des professionnels expérimentés et spécialisés[451]; d'une table de travail pour veiller à la réflexion sur les problèmes systémiques basés sur la race et qui ont lieu à Montréal et qui inclurait le SPVM; d'un poste entièrement consacré à la gestion des plaintes pour profilage racial à l'image de l'ombudsman[452]; d'un Conseil de lutte au racisme, voire d'un Observatoire de lutte au racisme et aux discriminations[453]; d'un Bureau de l'inclusion et l'antiracisme[454] (le groupe Érasme parle de Bureau de soutien aux pratiques inclusives et de lutte contre le racisme)[455] ou d'un mécanisme de suivi des interpellations par les agents de police sur le terrain. Pour le Collectif #MTLSansProfilage, l'office de surveillance indépendant de la police doit être composé de représentants communautaires et responsables de surveiller les pratiques policières au moyen de données sur (a) l'identité raciale de toutes personnes interceptées par la police; (b) le nombre et le type d'infractions ayant valu aux individus une amende ou une accusation; et (c) le nombre de plaintes déposées contre les policiers des postes de quartier de Saint-Michel, ainsi que la nature et le résultat de chacune d'entre elles[456]. Des bureaux de ce type ont été créés dans de nombreuses régions du monde, notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande du Nord et en Écosse, et ont montré des résultats positifs en matière de profilage racial et autres formes d'inconduite policière.

Le profilage et les peuples autochtones

Plusieurs enjeux spécifiques aux relations entre la police et les personnes autochtones vivant à Montréal ont été soulevés. Comme point de départ de la multiplication des crimes haineux, des intervenants ont dénoncé le profilage racial par la police, l'exclusion sociale et les intimidations

[448] Alain Arsenault, doc. 8.96.1, L. 2478
[449] Karina Laib, doc. 9.4.8; Fadhir Dabone, doc. 9.4.6
[450] Table de la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 17
[451] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 7
[452] SPIC, doc. 8.77.1, L. 248
[453] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 13
[454] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 17
[455] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 14
[456] Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45, p. 97

dans les écoles, les amendes fantaisistes et la surveillance accrue dans les commerces dont sont victimes les femmes autochtones itinérantes[457]. Des citoyens se sont indignés de ce que la statue de Sir John A. MacDonald, un suprémaciste blanc, architecte du génocide autochtone, soit encore debout à Montréal[458].

Pour sa part, l'organisme Femmes Autochtones du Québec dénonce les effets nocifs du pouvoir discrétionnaire des policiers du SPVM qui leur permet de porter des accusations pour tout crime qui pourra être entendu par procédure sommaire ou mixte soit à la Cour municipale, soit au Palais de justice de Montréal[459]. En effet, l'option de la Cour municipale offre une possible réinsertion sociale et une reprise de pouvoir sur sa propre vie au lieu d'une simple option de plaider coupable ou non au Palais de justice. Or, poursuit l'intervenante, « *de l'expérience des avocats de l'aide juridique, nous retenons que pratiquement aucune femme autochtone ne voit ses accusations portées devant la Cour municipale. Elles n'ont donc aucun accès aux programmes de justice sociale déjà en place*[460]. » L'historique de ces interactions négatives entre les forces policières et les femmes autochtones contribue à nourrir leur situation de vulnérabilité, d'autant plus qu'elles ont peur de porter plainte[461].

Des intervenants dénoncent le manque de vision et de planification, l'absence d'une approche systémique pour bâtir une équipe du SPVM autour de la connaissance sur le service aux Autochtones[462]. Tout en se félicitant de l'existence d'un agent de liaison au SPVM et son implication dans la mise sur pied de plusieurs initiatives avec approche de coconstruction, l'organisme soutient « *qu'un agent, pour une communauté avec autant de besoins, sur une masse salariale de quelques milliers d'agents, démontre ultimement un manque de vision par le SPVM, à capitaliser sur une expertise importante portée par un individu*[463]. »

Pour sa part, Montréal Autochtone affirme qu'une grande proportion des 163 répondants à un sondage réalisé par l'organisation jugent que l'intervention policière est généralement irrespectueuse de la culture et des valeurs autochtones[464]. Une personne estime que « *les compétences, en matière d'intervention auprès des itinérants, de certains groupes autochtones dont Native Women's Shelter of Montréal ne sont pas reconnues à leur juste valeur par les agents de la police*[465]. »

[457] ÉQUITAS ET Montréal Autochtone, doc. 6.13; Ligue des Noirs du Québec, doc. 8.87, p. 7; Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 3; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 2
[458] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 4; Clayton Joseph Grunberg, doc. 8.91.1, L. 1803; Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 2
[459] Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p.2
[460] *Ibid.*
[461] Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 1; Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 2
[462] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1930
[463] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1910 et 1985
[464] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1760
[465] Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 3

Les différents intervenants proposent plusieurs solutions. D'abord, que la Ville offre des excuses publiques aux communautés noires et autochtones pour le profilage racial et les pratiques subies[466]. Ensuite, un soutien matériel et durable aux organismes créés par les autochtones pour les autochtones afin de pallier l'isolement de ces populations et le manque de visibilité de leur culture, ainsi que des lieux de rassemblement sécuritaires.

Plusieurs demandes ont été formulées en faveur de l'amélioration de la qualité de la formation des employés de la cour municipale de Montréal et des forces de police en intégrant les éléments spécifiques aux peuples autochtones[467]. Pour ce dernier aspect, Montréal Autochtone recommande de « *prioriser le développement et le maintien d'une expertise interne du SPVM vis-à-vis les Autochtones et que les organismes autochtones soient reconnus en tant qu'interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne les enjeux de la communauté autochtone*[468]. » L'organisme se positionne en faveur la 3e recommandation du Rapport Armony- Hassaoui-Mulone et soutient la création d'un mécanisme de suivi pour s'assurer de l'efficience des formations[469], d'autant plus que le développement des compétences « *doit se faire dans une optique de changement de culture organisationnel et opérationnel en ce qui a trait au développement de toutes les actions visant à améliorer les relations, les services, les interventions aux Autochtones*[470]. »

Le soutien au comité vigie autochtone, un partenariat entre le SPVM et le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, est plus nuancé. Montréal Autochtone suggère que soient injectés des fonds supplémentaires « *pour élaborer des solutions incluant des ressources en coordination, traduction, honoraires, facilitateur*[471]. » En revanche, Femmes Autochtones du Québec recommande plutôt la création d'une table de travail pour veiller à la réflexion sur les problèmes systémiques basés sur la race et qui ont lieu à Montréal et qui inclurait le SPVM. Car, soutient l'organisme, « *Il existe déjà le Comité Vigie autochtone où des organismes et le SPVM se rencontrent pour tenter d'aider aux bonnes pratiques. Mais ce comité est focalisé sur les mesures opérationnelles du SPVM et non sur l'analyse des pratiques générales et spécifiques, où les effets discriminatoires contre les femmes autochtones sont légion*[472]. » Aussi, l'organisme se dit disposé à « *collaborer avec le SPVM et la Cour municipale pour veiller à la sécurisation de nos membres et ainsi aider les institutions à comprendre et à concevoir des programmes particuliers en lien direct avec les réalités des femmes autochtones à Montréal*[473]. »

Bien plus, Femmes Autochtones du Québec recommande un changement dans les pratiques policières envers les femmes autochtones. Ainsi, l'utilisation de la force devrait être réduite, voire abandonnée. Dans ce même esprit, un protocole d'intervention devrait être mis sur pied.

[466] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 19
[467] Érasme, doc. 8.14.1, p. 9; Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 3
[468] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 2030
[469] Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 3
[470] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 2025
[471] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 2040
[472] Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 3-4
[473] *Ibid.*

Toujours dans le prolongement du rapport Armony-Hassaoui-Mulone, Femmes Autochtone du Québec recommande « *un mécanisme d'identification de l'origine ethnique des personnes interpellées respectueux des droits de la personne devrait être mis en place pour toutes les interventions du SPVM. Un mécanisme de suivi des interpellations par agent de police sur le terrain devrait également être créé et des mesures prévues pour enrayer le profilage devraient être établies*[474]. » Il est susceptible de prévenir les abus en cadrant le pouvoir discrétionnaire des policiers du SPVM[475].

2.5.3 Logement

Des logements insalubres et peu accessibles

Principal poste budgétaire de la plupart des ménages, pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le logement occupe peu d'espace dans le document de la Ville, mais a fait l'objet de beaucoup d'interventions durant la consultation.

Pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) : « *Vivre dans un logement inabordable, insalubre ou de taille non convenable représentent autant de facteurs de risque du point de vue de la santé physique et psychologique des occupants. De mauvaises conditions de logement peuvent en outre affecter le développement des enfants ainsi que leur réussite éducative. Le mal logement peut être à l'origine de plusieurs autres problèmes sociaux, tels l'itinérance et l'exploitation*[476]. »

En plus des préjugés et biais culturels dont les familles immigrantes ou racisées sont souvent victimes, d'autres contraintes majeures à un logement adéquat sont citées, notamment la rareté de logements locatifs[477], l'insuffisance des logements sociaux, l'insalubrité, les exigences financières, le manque de références, l'embourgeoisement, et la non-accessibilité universelle.

Plusieurs interventions ont indiqué que certains nouveaux arrivants n'ont pas les exigences minimales de solvabilité leur permettant d'accéder à un logement sans garantie. À cet effet, il est souhaité que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Ville interviennent dans la recherche d'alternatives à l'absence d'historique de crédit pour les nouveaux arrivants. Il est notamment proposé de mettre en place un programme ou un fonds géré par la Ville et qui pourrait servir de caution[478].

Le Social Service Program du Dawson College soutient que « *les minorités éprouvent de la difficulté à accéder aux programmes d'acquisition de logements et de rénovation* » et dénonce

[474] Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 4
[475] Femmes Autochtones du Québec, doc. 8.49.1, p. 1-2
[476] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 84
[477] Centre d'encadrement des jeunes femmes, doc. 8.71, p. 2
[478] Fabrice Fotso, doc. 8.79.1, L. 1290; Solutions proposées par les citoyens. Synthèse des activités contributives citoyennes, doc. 6.13

les pratiques discriminatoires et abusives de certains propriétaires à l'égard des étudiants internationaux[479]. Les logements abordables occupés par ces derniers sont insalubres, infestés et mal isolés[480]. Le même constat est fait à une plus large échelle par la Ligue des droits et libertés, qui note que certains quartiers « *où l'on retrouve une forte proportion de populations d'immigration récente ou appartenant à des groupes racisés détiennent un triste record en ce qui concerne les logements insalubres, mal entretenus, difficiles à chauffer l'hiver et à tempérer l'été*[481]. » Il est également mentionné que « *certains locataires vivent dans la peur de dire qu'il y a un problème avec l'appartement par peur de le perdre. Ce faisant, ils contribuent à la dégradation de l'immeuble*[482]. »

L'accès à un logement adéquat semble encore plus difficile pour les femmes. Pour le Centre d'éducation et d'action des femmes *« l'attente d'un statut migratoire et la banalisation du racisme sont des leviers pour les propriétaires d'appartement, les concierges et les co-chambreurs qui perpétuent à leur tour le cycle de cette violence systémique (ex. refus de louer, entrée par effraction, violences sexuelles commises dans les logements…)*[483]. » De plus, l'organisation rapporte que les femmes « *ont témoigné de la peur de faire valoir leurs droits. Elles étaient toutes terrorisées à l'idée d'être déportées*[484]. » Il est également rapporté que les femmes racisées monoparentales ont encore plus de difficulté à trouver un logement[485].

Dans son avis « *les femmes et le logement à Montréal de 2006* », le Conseil des Montréalaises constate qu'il existe de la discrimination et de l'abus des femmes et des familles issues des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à cause de la faible connaissance de la langue française, l'ignorance des règles du marché, des droits et des responsabilités des propriétaires et des locataires[486]. L'avis documente les obstacles supplémentaires auxquels les femmes en situation de handicap se heurtent, ainsi que l'interaction entre les pratiques et les normes institutionnelles[487]. Effectuant une analyse intersectionnelle, le Conseil des Montréalaises souligne l'effet systémique des discriminations : « *Les femmes en situation de handicap et à la recherche de logements sont victimes de préjugés ou de stéréotypes sexistes et capacitistes (…) Les femmes qui ne sont ni citoyennes, ni résidentes permanentes ne sont pas éligibles aux logements sociaux et communautaires*[488]. »

Le Conseil québécois LGBT décrit la discrimination dont sont victimes les personnes racisées LGBTQ+ dans la recherche de logement « *si le nom ne fait pas Québécois francophone ou si leur*

[479] Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 3, 9
[480] Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 4
[481] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 9
[482] Sandrine Brodeur-Desrosiers, doc. 8.61, p. 1
[483] Centre d'éducation et d'action des femmes, doc. 8.42, p. 2
[484] *Ibid.*
[485] Ben Valkenburg, doc. 8.83.1, L. 348
[486] Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 10
[487] Conseil des Montréalaises, doc. 8.26.1, L. 140
[488] Conseil des Montréalaises, doc. 8.26.1, L. 160

accent n'est pas masqué[489]. » Ces dernières renoncent souvent à porter plainte : *« Même si tu prouves que tu as été discriminé, au final tu es toujours sans logement. Tu ne vas pas louer précisément à un raciste que tu as trainé en justice!*[490]. »

Le constat est assez unanime au sein des participantes et participants qui estiment que l'effervescence immobilière que connaît Montréal ces dernières années ne bénéficie pas à tous. Dans certains quartiers tels Côte-des-Neiges, Parc-Extension, Plateau Mont-Montréal, Saint-Henri et Hochelaga-Maisonneuve, l'embourgeoisement a des impacts directs sur le déplacement résidentiel des ménages les plus précaires[491]. La Table de quartier de Parc-Extension invite les institutions publiques à la vigilance lors de projets de développement infrastructurel pour éviter l'embourgeoisement du quartier et ses effets sur les résidentes et résidents[492]. Cette situation est aussi jugée critique dans l'arrondissement. En vue de lutter contre ce phénomène, un citoyen suggère la mise en place d'un comité de réflexion sur la lutte contre l'embourgeoisement, en particulier dans les quartiers historiquement multiethniques[493]. Le Social Service Program-Dawson College et le Concordia Student Union suggèrent de mettre en place une politique de contrôle de prix des loyers[494].

La Ligue des droits et libertés (LDL) rappelle qu' « *avec son statut de métropole, la Ville a acquis des pouvoirs accrus dans le domaine du logement »*. Elle est également en train de se doter d'un règlement pour une métropole mixte surnommé le « *20-20-20* » visant à promouvoir la construction de logements sociaux, abordables et familiaux dans le cadre de projets de développement immobilier pour permettre aux familles de vivre en ville. Ce règlement constitue pour plusieurs personnes une opportunité à saisir[495]. Parallèlement au règlement, d'autres proposent des solutions visant les nouveaux arrivants, particulièrement les groupes racisés, telles faciliter la recherche d'un logement de bonne taille ou des organisations communautaires qui se porteraient garantes afin que soit trouvé rapidement un logement décent et abordable[496].

La complexité des processus en lien avec la mise en place des coopératives et l'accès au logement abordable ont été soulignés par nombre de participants. Certains déplorent que le démarrage d'une coopérative d'habitation exige une expertise qui n'est pas toujours disponible. Un certain nombre d'organismes dont la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) souhaite que « *la Ville de Montréal associe les coopératives à ses stratégies et ses programmes visant une meilleure intégration des personnes*

[489] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15, p. 13
[490] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15, p. 14
[491] Ben Valkenburg, doc. 8.83.1, L. 149; Concordia Student Union, doc. 8.23, p. 15; Dexter Xurukulasuriya, doc. 8.66, p. 4-5; Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 6; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 5
[492] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 9
[493] Ivan Bellevegue, doc. 9.1.1
[494] Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 4; Concordia Student Union, doc. 8.23.1, p. 5
[495] Centre d'encadrement des jeunes femmes, doc. 8.71, p. 8; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 17; Réseau entreprenarial des femmes africaines Canada, doc. 8.69.1, L. 1555
[496] Centre d'encadrement des jeunes femmes, doc. 8.71, p. 8; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.13, p. 17; Réseau entreprenarial des femmes africaines Canada, doc. 8.69.1, L. 1555

immigrantes[497]. » Pour ce faire, elle suggère que la Ville de Montréal accentue ses représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour que ceux-ci réinvestissent dans le développement de logements sociaux et communautaires.

Enfin, la Table de quartier de Parc-Extension propose d'accroître l'enveloppe du programme de supplément au loyer[498]. Ce programme provincial permet à des ménages à faible revenu de louer des logements privés ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique.

Des solutions multiples à un problème multiforme

Plusieurs participants et participantes suggèrent des mesures et actions à la Ville. On propose, à titre d'exemple, l'élaboration d'un guide d'information détaillé et la mise en place d'un bureau central pour un suivi personnalisé dans la recherche de logement. D'autres proposent des procédures administratives allégées, l'accompagnement des victimes de discrimination dans les processus de plainte, l'augmentation de l'offre de logement abordable[499], un soutien logistique pour le démarrage de coopérative, ainsi que le respect scrupuleux de l'ordre d'arrivée et d'inscription dans l'attribution des logements subventionnés.

Le portrait des conditions d'habitation des femmes en situation de handicap à Montréal est partiel et insuffisant. Le Conseil des Montréalaises estime que la Ville devrait avoir une vision intersectionnelle et recommande donc une collecte de données différenciées et un meilleur usage de celles-ci. Ces connaissances sont une des dimensions importantes pour l'élaboration des orientations et la mise en œuvre des politiques, règlements et stratégies adoptés par la Ville de Montréal, notamment ceux portant sur l'itinérance, l'accessibilité universelle, le logement social et abordable, mais également l'égalité femmes-hommes[500].

La CDPDJ soutient que « *la Ville de Montréal conçoive notamment des programmes particuliers et adaptés pour des catégories de locataires plus susceptibles d'éprouver des difficultés en matière de logement et d'itinérance afin de leur garantir en pleine égalité l'accès et le maintien dans un logement convenable et abordable*[501]. » À cet égard, comme l'ont suggéré plusieurs intervenants, la Ville de Montréal doit travailler en collaboration avec les instances gouvernementales. Cette collaboration a pour objectif que « *les programmes d'aide financière permettant la réalisation de logements sociaux et communautaires soient reconduits aux prochains budgets et que les personnes issues des communautés autochtones puissent bénéficier d'un financement dédié*[502]. »

[497] Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, doc. 8.33, p. 15
[498] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 9
[499] Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc. 8.13, p. 9; Conseil québécois LGBT, p. 16; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 116-117
[500] Conseil des Montréalaises, doc. 8.26, p. 41
[501] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 116
[502] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 14

Enjeux autochtones

Sur cet enjeu spécifique, plusieurs organisations suggèrent que la Ville soutienne financièrement divers types d'hébergement :

- des logements sociaux pour de jeunes autochtones;
- des logements sociaux pour de jeunes familles autochtones;
- des maisons d'hébergement pour femmes autochtones en difficulté;
- des centres d'hébergement pour personnes itinérantes situées sur son territoire[503];
- qu'AccèsLogis Montréal ait un volet spécifique pour des projets autochtones accompagné de services culturellement adaptés[504].

2.5.4 Culture

Dans le cadre des échanges entourant le thème de la culture, plusieurs individus et diverses organisations ayant participé à la consultation ont fait part de leurs principales préoccupations : la visibilité, l'accessibilité, le financement, les sphères décisionnelles. Les enjeux culturels touchant les peuples autochtones ont aussi été abordés.

Pour le groupe requérant, la manière dont la Ville appuie et promeut la culture ne refléterait pas la réalité montréalaise. Rappelant l'absence de personnes racisées dans la vidéo promotionnelle du 375e anniversaire de Montréal, les porte-paroles voient cet incident comme un symptôme : les artistes et les formes d'art que Montréal promeut sont trop eurocentriques[505]. L'aide financière disponible pour appuyer les artistes et leurs projets serait limitée, et le processus des demandes de financement insuffisamment adapté à la réalité et au profil de plusieurs artistes racisés.

Le groupe souligne l'importance de se doter de programmes pour accompagner les artistes dans leurs demandes de financement. Il insiste aussi sur la nécessité que l'offre culturelle sorte du centre-ville : « *il faut que la Ville, les arrondissements, le secteur public ainsi que privé, valorisent des artistes niches dans des coins où est-ce qu'on n'est pas habitué d'aller*[506]. » Pour accroître l'assistance lors des activités culturelles, il recommande de miser sur la médiation culturelle auprès des personnes nouvellement arrivées à Montréal.

[503] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 14; Social Service Program-Dawson College, doc. 8.50, p. 4
[504] Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, doc. 8.33, p. 20
[505] Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3
[506] *Ibid.*

Un milieu culturel et artistique non représentatif

Les interventions faites en consultation ont souligné des enjeux liés à la représentativité, tant sur la scène que dans les structures décisionnelles. En effet, elles ont dénoncé le manque de représentativité de la diversité montréalaise dans plusieurs domaines du milieu artistique, notamment sur les scènes, les écrans et les lieux de diffusion, ainsi que dans les organisations œuvrant en culture. Non seulement les artistes et professionnels racisés et autochtones occupent très peu de place, mais ceux qui y sont se sentent souvent instrumentalisés[507]. Les Productions Feux Sacrés, organisme autochtone, constate que « *la reconnaissance se limite souvent à des invitations à présenter des performances artistiques, rituels pour l'ouverture de cérémonie officielle sans considération pour leurs propres histoires, leur réalité et leur culture*[508]. » Tout en souhaitant que Montréal aille au-delà du discours publicitaire, l'organisme indique : « *Le dialogue de nation à nation est un défi auquel Montréal devra répondre dans les années à venir afin de respecter l'allocution " Fière de ses racines autochtones " qui est accrochée sur l'Hôtel de Ville de Montréal*[509]. » Pour sa part, une citoyenne déplore les stéréotypes véhiculés à l'égard de plusieurs populations : « *Il faut que ce racisme cesse et que chacun puisse trouver sa place qu'il mérite*[510]. » L'absence de groupes racisés, notamment anglophones et allophones, se fait également sentir dans les maisons de la culture[511].

Bien que les médias ne relèvent pas des compétences de la Ville de Montréal, des interventions, particulièrement lors d'activités auprès des jeunes de 12 à 17 ans, ont souligné l'impact négatif du manque de représentativité ou du renforcement des stéréotypes négatifs sur les jeunes racisés et autochtones[512]. L'absence de diversité dans la vidéo promotionnelle pour les célébrations du 375e anniversaire de Montréal a ébranlé plusieurs personnes[513].

Afin de favoriser une meilleure représentation de la population montréalaise en culture, des participants proposent le recrutement de personnes racisées et autochtones dans le milieu médiatique ainsi que leur nomination dans les conseils d'administration de divers services des arts, du patrimoine et de la culture relevant de la Ville de Montréal[514]. La Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations fixe un objectif quantifiable et suggère que « *le tiers des membres des comités consultatifs et des jurys d'évaluation des demandes de financement ou d'attribution de prix de reconnaissance proviennent des milieux de la diversité*[515]. » En dehors de ses propres services, Culture Montréal et Diversité artistique Montréal croient que la Ville devrait, comme bailleur de fonds, montrer l'exemple en aidant les organismes à développer des réflexes et des attitudes qui valorisent la présence de la

[507] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 13
[508] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, L. 905
[509] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, L. 900
[510] Julie Chouinard, Lutte aux inégalités, doc. 9.6.2
[511] Sam Boskey, doc. 8.47, p. 9
[512] Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, doc. 8.72.1, L. 3250; Maison RDP, doc. 8.84.1, L. 2535
[513] Maison RDP, doc. 8.84.1, L. 2535
[514] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 13
[515] *Ibid.*

« *diversité* », notamment par une forme de reddition de compte basée sur « *une analyse d'impacts concernant leurs initiatives d'inclusion*[516]», des mesures incitatives et sur des critères spécifiques à satisfaire, à l'image de ce qui se fait déjà pour le développement durable[517]. Diversité artistique Montréal (DAM) insiste sur la possibilité de mettre en place des « *quotas* » de représentation de la diversité dans les programmations culturelles afin que ceux-ci soient un outil pour le processus de changement qui offre des recours pour les personnes racisées dans les embauches en culture à la Ville de Montréal[518]. La Ville de Montréal est également appelée à constituer, en collaboration avec les organismes de service, une banque de candidatures d'artistes en vue de combler les besoins ponctuels ou récurrents[519].

Par ailleurs, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations propose à la Ville de Montréal, à son Service de la culture et aux arrondissements de « *mettre en œuvre les orientations contenues dans la Politique de développement de la culture 2017-2022 en tenant compte des spécificités des groupes faisant partie de la diversité montréalaise et de l'intersectionnalité des discriminations*[520]. »

Des espaces culturels peu inclusifs et peu accessibles

On rapporte que l'accès au marché artistique québécois et aux espaces culturels est difficile malgré la quantité de lieux de diffusion qui proposent des spectacles d'artistes professionnels. Ceci s'explique, selon le Centre social d'aide aux immigrants, par la nécessité d'avoir l'accent québécois[521]. Pour sa part, Culture Montréal identifie plusieurs autres raisons, notamment la non-reconnaissance du parcours professionnel hors Québec et Europe pour les artistes en arts visuels, art contemporain et culture traditionnelle issus de l'immigration, et l'inadaptation des modalités de démarches (demande de subventions et de concours) aux réalités des artistes dits de la diversité[522]. D'autres organisations ont insisté sur le traitement différencié dont sont victimes les artistes racisés et autochtones dans la façon d'exposer les œuvres dans les musées. Ce traitement se manifesterait par la présentation des œuvres dans des catégories à part, la faible présence de la sécurité dans les salles d'exposition, le confinement de l'offre culturelle proposée par des artistes dits de la diversité aux festivals et événements étiquetés comme tels[523]. Ainsi, en dehors de ces moments spécifiques, l'offre à longueur d'année se déploie dans un réseau et des lieux plutôt alternatifs, en marge des institutions culturelles montréalaises reconnues, incluant le réseau municipal[524].

[516] Diversité artistique Montréal, doc 8.4, p.13
[517] Culture Montréal, doc. 8.16.1, p. 9 et 12, 14, L. 1615
[518] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4.1, p. 6, L. 3830
[519] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 12
[520] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 13
[521] Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), doc. 8.30, p. 10
[522] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 6
[523] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4.1, L. 3785, p. 4; Culture Montréal, doc. 8.16, p. 4; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13
[524] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 4

Pour Culture Montréal, « *l'accès est également un enjeu de disponibilité mentale et de sentiment d'inclusion - Il faut se sentir interpellé par l'offre, et se sentir "légitime" dans les lieux qu'on décide de fréquenter*[525]. » C'est pourquoi l'organisation critique la centralisation de l'offre culturelle à la Ville, notamment parce que les populations et les artistes vivant dans les quartiers en périphérie des centres ne sont pas pris en compte[526]. De la même façon, l'universalité proclamée des interventions et programmes de la Ville est contestable, car elle ignore les inégalités d'accès ainsi que les biais conscients et inconscients qui interfèrent avec les prises de décision[527].

Afin de favoriser l'intégration de publics plus diversifiés au réseau Accès culture, Culture Montréal propose que les lieux de diffusion du réseau municipal soient placés sous la responsabilité conjointe d'un agent culturel et d'un agent de liaison. La fonction de l'agent de liaison serait de rejoindre des artistes et des spectateurs issus de la diversité[528]. Ce faisant, il faut envisager la possibilité pour la Ville d'organiser des visites guidées de centres culturels, de musées et de services culturels pour des publics moins susceptibles de fréquenter ces lieux[529]. Par ailleurs, Diversité artistique Montréal suggère la mise en place, dans les maisons de la culture de « *comités de citoyen-ne-s pour contribuer à l'élaboration de la programmation et à la réflexion entourant le renouvellement des publics*[530]. » Ces maisons doivent procéder à une analyse de la composition ethnoculturelle des publics et rendre les résultats publics. Accès culture doit également proposer un processus clair et transparent pour la mise sur pied des programmations des maisons de la culture[531].

Pour le Conseil des arts de Montréal, le racisme systémique est basé sur l'intégration du rapport de pouvoir et se dévoile dans le milieu artistique par la référence artistique euro centrique incarnée notamment par les concepts de professionnalisation ou d'excellence et de contemporanéité des pratiques[532].

Les difficultés d'accès aux institutions culturelles s'expliquent aussi par la faible circulation de l'information sur les postes disponibles dans les structures décisionnelles et autres structures de travail, et par l'absence de moyens nécessaires pour prendre en charge un niveau d'implication souvent non rémunérée[533].

Pour pallier la non-reconnaissance des expériences professionnelles et compétences acquises à l'étranger, Diversité artistique Montréal propose que le Conseil des arts de Montréal, en collaboration avec les associations professionnelles, définisse des mécanismes de

[525] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 5
[526] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 4
[527] *Ibid.*
[528] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 7
[529] Solutions proposées par les citoyens- Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 1; Culture Montréal, doc. 8.16, p. 7; Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 14
[530] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 10
[531] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 10-11
[532] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 12
[533] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 5

reconnaissance et d'équivalence[534]. Ceci peut se faire dans le cadre d'une instance nouvelle et déboucher sur un statut professionnel au Québec[535].

Enfin, les quartiers culturels sont cités comme représentant un enjeu majeur, considérant, entre autres, qu'ils mettent en compétition les arrondissements. Pour illustrer le besoin de coordination dans l'organisation d'événements culturels sur le territoire montréalais, un citoyen utilise l'exemple de la Nuit Blanche, estimant que les événements sont en compétition pour le public, car ils sont tenus en même temps, tandis qu'à Toronto, un circuit qui unit toute la ville serait mis en place et permettrait à tous de briller[536]. Par ailleurs, ce citoyen déplore que les quartiers culturels contribueraient à l'embourgeoisement de ces quartiers.

Un financement spécifique

Il a été avancé que les contraintes financières perpétuent les effets du racisme et de la discrimination systémiques en culture. Elles agissent comme un cercle vicieux qui combine méconnaissance mutuelle de partenaires éventuels, inaccessibilité aux structures en place et à l'appui financier requis. Pour Diversité artistique Montréal, les artistes issus de la diversité éprouvent des difficultés à avoir des subventions pour leurs projets lorsqu'ils font une demande auprès de la Ville de Montréal[537].

Pour pallier ces contraintes, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations propose de rendre plus accessibles les formulaires de demande de financement des projets et de revoir le nombre de demandes acceptées issues de la diversité[538]. L'organisation appelle la Ville de Montréal à dégager des budgets spécifiques à la promotion et la valorisation des œuvres culturelles et artistiques des personnes issues des groupes de la diversité[539] et à revoir la structure de financement du Programme Diversité des expressions culturelles - Festivals et événements de la Ville de Montréal[540]. Pour la situation spécifique des personnes en situation de handicap, la Ville de Montréal ainsi que les arrondissements sont appelés à concevoir un programme de soutien financier destiné à garantir l'accessibilité universelle des salles de spectacles[541].

D'après le groupe de recherche Érasme, la Ville doit bonifier le budget du réseau de bibliothèques de quartier et de maisons de la culture et développer des activités conjointes avec les écoles et artistes racisés afin d'améliorer l'insertion des communautés dans les collectivités[542]. En effet, le

[534] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 12
[535] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4.1, p. 20, L. 4290
[536] James Oscar, doc. 8.103.1, L. 2725-2900
[537] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4.1, L. 3915
[538] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 13
[539] *Ibid.*
[540] *Ibid.*
[541] *Ibid.*
[542] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.13, p. 9, 14

Projet agents de liaison offre des services axés sur les besoins des nouveaux arrivants dans plusieurs arrondissements[543].

En lien avec les coûts d'accès prohibitifs aux arts et à la culture, le Conseil jeunesse de Montréal a mis de l'avant la possibilité que la Ville de Montréal puisse créer pour les jeunes « *une carte Accès Montréal – Jeunes, dont les tarifs préférentiels et les partenaires seraient spécialement arrimés aux budgets et aux goûts des jeunes*[544]. » Ceci favoriserait l'accès aux activités culturelles et la démocratisation de celles-ci, notamment pour les personnes issues de l'immigration, les personnes racisées et des communautés autochtones. Également, l'organisme suggère, en collaboration avec les producteurs et les diffuseurs culturels, que la Ville mette sur pied un système de distribution de billets pour permettre à des jeunes d'assister presque gratuitement à des représentations professionnelles en salle[545].

Pour des processus institutionnels coconstruits et équitables

Plusieurs intervenants ont émis des avis concernant la politique culturelle de la Ville. Un citoyen la critique en raison de l'approche top-down utilisée pour la développer. Pour lui, l'exercice a été mené à sens unique et a été influencé par la philosophie de Richard Florida qui encourageait les villes à quasi exclusivement valoriser les créateurs d'autres villes, ce qui a créé « *un problème grave de gentrification, d'iniquité et, intrinsèquement, occulté le talent dont elle dispose*[546]. »

Pour leur part, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations et Culture Montréal estiment que la politique culturelle doit être actualisée pour tenir compte des spécificités des groupes de la diversité et de l'intersectionnalité des discriminations[547], et prévoir un accompagnement des artistes et travailleurs culturels racisés dans le but d'une intégration réelle dans les structures administratives et décisionnelles en culture[548]. Un citoyen estime que la prochaine politique culturelle devrait être développée en cocréation avec les communautés culturelles, les Montréalaises et les Montréalais, dans une production participative[549], moyen nécessaire pour que leurs voix soient non seulement entendues, mais aussi impactent le tissu culturel de la ville[550]. Ceci doit s'accompagner de l'adoption d'une Charte éthique et déontologique pour contrer la sous-représentation et les fausses représentations des personnes et communautés racisées[551].

Un autre citoyen souhaite que la Ville de Montréal mette à jour ses politiques en matière de guide touristique en supprimant un règlement obsolète (G-2). Celui-ci stipule que les guides

[543] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 55
[544] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 16
[545] *Ibid.*
[546] James Oscar, doc. 8.103.1, L. 2445-2485
[547] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 13
[548] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 9
[549] James Oscar, doc. 8.103.1, p. 7, L. 2540
[550] James Oscar, doc. 8.103, p. 2-4
[551] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 10

touristiques qui reçoivent le permis d'exercer doivent être titulaires d'un certificat de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec[552]. À ce sujet, l'intervenant croit que cette formation est un obstacle à la présence de guides autochtones à Montréal. Il considère le programme de formation dispendieux et long, et que son contenu évacue l'histoire, les perspectives et le vocabulaire autochtone. Il croit aussi que la vision de Montréal présentée aux touristes ne reflète pas la présence autochtone[553].

Enfin, le Conseil jeunesse de Montréal propose à la Ville de prendre en compte les besoins des communautés ethnoculturelles et autochtones dans la politique d'achat et l'élaboration des activités d'animation culturelle[554].

Valoriser l'histoire, valoriser la diversité!

Certaines personnes ayant participé à la consultation déplorent une représentation faussée, exotisée et stéréotypée des artistes racisés qui perpétue le racisme et la discrimination dans le milieu culturel et constituant une barrière supplémentaire[555]. Le Service à la famille chinoise dénonce les clichés dont la communauté chinoise de Montréal fait l'objet dans les médias en ces termes : « *Non seulement ils sont très rares, mais sont associés aux dépanneurs (…) c'est une image très négative. On n'a pas valorisé l'image des immigrants chinois*[556]. »

Diversité artistique Montréal estime que « *l'enseignement de l'histoire en milieu scolaire ne permet pas de déconstruire certains stéréotypes et préjugés qui se répercutent ensuite dans l'espace public; et soutient également que la définition de "l'art", transmise à l'université ainsi que dans le milieu culturel laisse entrevoir des biais ethnocentriques*[557]. » Ainsi, les participantes et participants à une activité contributive citoyenne militent pour une meilleure connaissance de l'histoire, dans le but de mieux faire face au racisme et à la discrimination systémiques, et appellent la Ville de Montréal à porter une histoire qui est davantage représentative de la diversité[558].

Dans une autre perspective, quelques individus et organismes ont fait mention de la valeur transformatrice que peuvent avoir l'art et la culture au niveau sociétal. Un intervenant croit aux « *arts et la culture comme moyens de créer de nouveaux espaces, pour créer un dialogue et un sens d'équité*[559]. » En parallèle, Culture Montréal a stipulé que dans le domaine culturel, « *la diversité est un atout pour repenser les modèles d'affaires, car il faut prévoir le renouvellement des publics en arrimage avec les réalités sociodémographiques de la population*

[552] Donovan King, doc. 8.41, p. 24
[553] *Ibid.*
[554] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 16
[555] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 15-16; Solutions proposées par les citoyens- Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13
[556] Service à la famille chinoise, doc. 8.73, L. 4475
[557] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 9
[558] Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 17
[559] James Oscar, doc. 8.103.1, p. 3, L. 2435

montréalaise[560]. » L'organisation souligne tout de même l'importance relative de la culture et la non-concordance de sa définition avec l'approche institutionnalisée en vigueur. Donc, il faut travailler sur une vulgarisation et une sensibilisation, en passant par la reformulation d'un certain argumentaire pour rendre compte du rôle de la culture dans le développement individuel et collectif[561] et le caractère universel de l'art[562].

Pour valoriser de la diversité en culture, des participants proposent d'organiser les activités d'alphabétisation en langues autres que le français et l'anglais, et de rendre disponibles les ressources multilingues dans les bibliothèques municipales afin d'encourager un apprentissage continu de la langue maternelle des citoyens allochtones dans l'espace public et de valoriser des constructions identitaires positives[563].

Culture et enjeux autochtones

Plusieurs contributions relativement à la culture soumises à la commission visaient spécifiquement la situation des peuples autochtones. Les Productions Feux Sacrés, organisme autochtone, dénonce les critères d'obtention de financement à la Ville de Montréal pour des projets artistiques autochtones[564]. L'organisation estime que les organismes autochtones sont mal financés. Sa représentante dénonce également une expérience d'appel d'offres pour financer les projets autochtones. La Ville aurait mis en compétition les propositions de petits organismes autochtones avec des ressources humaines et financières limitées avec des projets autochtones présentés par des institutions allochtones bien établies tel le CHUM[565]. La Ville aurait mal pensé ses critères d'éligibilité avant de lancer l'appel.

Aussi, le manque de soutien aux infrastructures consacrées aux arts et aux cultures autochtones empêche l'inclusion sociale, économique et culturelle[566], d'autant plus que « *les autres nations à Montréal ont un centre communautaire tandis qu'il n'y a aucun centre dédié à la culture, au rayonnement, à l'enseignement des nations autochtones*[567]. »

Par ailleurs, des participantes et participants ont déploré la non-prise en compte de l'histoire et des réalités autochtones dans le patrimoine commun[568]. D'ailleurs, le groupe de recherche Érasme soutient que les populations autochtones sont trop souvent envisagées sous l'angle des « *problèmes sociaux* » qu'elles vivent, mais rarement sous l'angle d'un apport, entre autres

[560] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 4
[561] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 5
[562] Diversité artistique Montréal, doc. 6.13, p. 1
[563] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 8; Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, doc. 8.72.1, L. 3285; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 16
[564] Productions Feux Sacrés, doc 8.32.3, p. 6, L. 960
[565] *Ibid.*
[566] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, p. 5, L. 925
[567] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, p. 38, L. 1100
[568] Équitas et Montréal Autochtone, doc. 6.12, p. 38

culturel, à la vie montréalaise[569]. Cet état de fait est lié à l'impact du contexte historique et le rôle qu'a joué et que joue toujours le colonialisme sur la culture des peuples autochtones[570].

Comme pistes de solutions, les participants ont proposé des mesures pour protéger, valoriser et visibiliser l'art et la culture autochtones. Ceci passe par la création de lieux physiques et d'espaces culturels pour permettre l'appartenance et la réconciliation[571]. À cet effet, Les Productions Feux Sacrés note : *« À ce jour il n'y a aucun fond dédié aux infrastructures pour assurer la présence des autochtones dans une économie autochtone, dans un lieu de réconciliation*[572]. » L'organisme appelle la Ville de Montréal à prendre les moyens pour protéger l'art autochtone en empêchant que des produits à apparence autochtone, mais fabriqués à l'international, se fassent passer comme authentiques. De plus, la vente de ces produits dévalue les pratiques artistiques autochtones et rend la clientèle complice de l'exploitation salariale de ceux qui les fabriquent et d'une appropriation culturelle qui inonde les marchés canadiens[573].

Le Conseil jeunesse de Montréal a notamment proposé à la Ville qu'elle garantisse une part de la programmation dans les bibliothèques à des artistes issus de l'autochtonie, qu'elle assure un financement à des organismes culturels autochtones, qu'elle offre des vitrines et de la visibilité pour les artistes autochtones, qu'elle offre des espaces de création, de diffusion et des programmes spécifiques aux arts autochtones[574].

Enfin, un citoyen propose que la Ville, en collaboration avec les Premières Nations, réétiquète d'importantes caractéristiques géographiques, les rues et parcs pour inclure les noms d'origine[575].

2.5.5 Urbanisme et aménagement du territoire

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, plusieurs interventions ont soulevé des enjeux en lien avec les disparités territoriales, la mobilité et les règlements d'urbanisme.

Lors de la soirée d'information générale, les porte-paroles du groupe requérant ont soutenu que les populations racisées, marginalisées et vulnérables seraient affectées de manière disproportionnée lors de catastrophes environnementales[576].

Le groupe s'est également dit préoccupé par l'embourgeoisement de certains quartiers montréalais et l'incapacité des habitants, souvent racisés, d'y rester[577]. Une attention particulière

[569] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 5
[570] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, p. 3, L. 885
[571] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, 8.13, p. 14
[572] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, p. 3, L. 890
[573] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, L. 1035
[574] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 17
[575] Donovan King, doc. 8.41, p. 38
[576] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 350
[577] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 360

a également été portée par le groupe envers l'impact de la règlementation en urbanisme sur les pratiques religieuses et la discrimination que peuvent vivre certaines personnes.

Atténuer les disparités territoriales

Nombre d'organismes et d'individus ont dénoncé les inégalités qui caractérisent le développement urbain et la planification territoriale et affectent certains secteurs de la Ville. Le Centre justice et foi et l'équipe de recherche et d'action Érasme dénoncent des écarts importants qui persistent entre certains arrondissements en matière de financement des programmes et des infrastructures, par exemple, la rénovation d'aqueduc et d'égouts[578]. Selon la Table de quartier de Parc-Extension, il existe un sentiment de différenciation dans la qualité des services municipaux entre des quartiers pauvres et des quartiers plus nantis. L'organisation croit que les quartiers où prédominent les populations démunies ne font pas l'objet d'une très grande valorisation et reçoivent moins d'investissements publics et privés. Les disparités sont également visibles concernant la disponibilité et la qualité des installations et équipements sportifs, d'où l'inadéquation entre l'offre des jeux et le nombre de jeunes[579]. Ainsi, la répartition inégale de l'accès aux ressources et aux services sociaux contribue à renforcer les inégalités « *ethnoraciales* ». On assiste aussi à une certaine ghettoïsation du territoire en fonction des origines culturelles, laquelle se traduit par des quartiers thématiques à l'instar du *petit Maghreb, de la petite Italie, etc.*

Ces disparités et le « *désert de services*[580] *»* qui en découle ont un impact sur l'accès à l'alimentation. En effet, la question des déserts alimentaires est une problématique récurrente dans certains secteurs de la ville[581]. Une participante a déclaré qu'à Montréal « *40 % de la population n'a pas accès à des fruits et légumes frais à distance de marche. Pour les gens de l'Est de l'île, l'accès à ces aliments frais nécessite un transport en voiture. (…) À Rivière-des-Prairies, la situation est similaire : on ne compte que quatre épiceries pour 55 000 individus*[582]. »

Par ailleurs, des citoyens ont dénoncé aussi des iniquités dans la distribution de la végétation. Pour eux, en effet, dans des milieux où les populations plus pauvres seraient surreprésentées, notamment les personnes membres d'une minorité racisée, le taux de verdissement serait moindre qu'ailleurs[583]. Cette répartition discriminatoire des espaces verts a un impact négatif sur la santé des individus[584]. Une citoyenne suggère que le verdissement soit « *renforcé dans les quartiers défavorisés afin de réduire des impacts des problèmes environnementaux (notamment*

[578] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 4; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 11
[579] Solutions proposées par les citoyens – synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13; Concert'action Lachine, doc. 8.106, p. 23, L. 3395; Corporation culturelle latino-américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, p. 5, L. 3395; Fabrice Vil, doc. 8.85.1, p. 9-10, L. 3140
[580] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 11
[581] Concert'action Lachine, doc. 8.106.1, p.18; Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, p. 4, L. 1820
[582] Josiane Rioux Collin, doc. 8.65, p. 2
[583] Thi Thanh Hien Pham, doc. 8.35, p. 3-11; Balarama Holness, doc. 8.62, p. 5
[584] Balarama Holness, doc. 8.62, p. 5

les îlots de chaleur) sur la santé de la population[585]. » Elle ajoute aussi qu'il soit réalisé « *de façon prudente afin de ne pas faire augmenter la valeur des logements/les loyers et éventuellement déclencher la gentrification et l'expulsion des résidents défavorisés*[586]. » Toutes ces actions devraient se faire de façon équitable et inclusive[587]. C'est pourquoi certains participants appellent la Ville à garder un œil attentif aux processus d'aménagement et de développement d'infrastructures qui exacerbent les disparités[588].

Des pistes de solutions ont été proposées pour faire face aux disparités territoriales. Afin de garantir un accès équitable aux installations et activités sportives, les citoyennes et citoyens ont suggéré que des équipements de loisirs, de recréation et de sports ainsi que des parcs soient construits à proximité des écoles dans tous les quartiers afin de réduire la présence de jeunes dans les rues ainsi que le taux de criminalité. À cet égard, ils souhaitent que des moyens soient mobilisés pour mettre à niveau les infrastructures sportives existantes dans les secteurs défavorisés[589].

Lieux de culte minoritaires

Certaines organisations ont partagé leurs inquiétudes au sujet du droit à la ville[590] pour les minorités religieuses. Le Centre justice et foi a souligné qu'il existe des tensions autour des lieux de culte du fait de l'inadéquation entre les dispositions actuelles au zonage et les besoins réels[591]. L'organisation souligne que « *les enjeux relatifs aux lieux de culte, ça relève du compromis laïque entre l'Église et l'État au Québec*[592]. » Plus encore, certains membres de la communauté juive hassidique d'Outremont estiment qu'ils sont victimes, depuis plusieurs années, de discrimination de la part de leur arrondissement qui les prive de l'exercice de leur foi : « *In the past, members of the Outremont borough council have shown a serious disregard for constitutional rights in the use of discretionary power*[593]. » Ces intervenantes et intervenants ont insisté sur les dispositions des règlements sur le zonage qui, à leur avis, affectent leur communauté de manière disproportionnée[594]. C'est pourquoi depuis 2000, plusieurs décisions du conseil

[585] Thi Thanh Hien Pham, doc. 8.35, p. 1
[586] *Ibid.*
[587] Thi Thanh Hien Pham, doc. 8.35, p. 1; Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, doc. 8.84.1, p. 7, L. 2610
[588] Ligue des droits et libertés, doc. 8.11, p. 9; Sam Boskey, doc. 8.47, p. 10
[589] Balarama Holness, doc. 8.62.1, p. 4, 7, L. 595; Entraide des familles Québec, doc. 6.13, p. 14; Paul Lupien, doc. 9.9.5; Entraide des familles Québec, doc. 6.13, p. 14
[590] Cette expression a été popularisée en mai 1968 par le philosophe Henri Lefebvre qui défendait une idée de la ville fondée sur l'inclusion et la coexistence sociale dans des espaces réussis, c'est-à-dire favorables au bonheur. Habiter une ville, pouvoir s'y accomplir individuellement et collectivement, et pouvoir accéder à toutes les infrastructures nécessaires à cette fin, relève pour lui d'un droit fondamental, qu'il appelle le « droit à la ville » (Lefebvre 1968a, p. 100)
[591] Centre justice et foi, doc. 8.28.1, p. 15, L. 1525 et doc. 8.28, p. 6
[592] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 15, L. 1530
[593] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc 8.76, p. 3
[594] *Ibid.*

d'arrondissement ont poussé la communauté juive hassidique à saisir les tribunaux afin de protéger leurs droits constitutionnels[595].

Les participants ont proposé des solutions pour atténuer les impacts des règlements sur les minorités religieuses ainsi que ceux des projets d'aménagement sur les plus démunis. En effet, faisant référence à un jugement de la Cour Supérieure du Québec, les membres des communautés juives hassidiques d'Outremont estiment que la Ville a le « *devoir constitutionnel d'accommoder les pratiques religieuses qui ne causent pas de préjudice indu*[596]*.* » C'est pourquoi l'organisme propose que les employés du Service des affaires juridiques de la Ville soient sensibilisés aux droits dont jouissent les minorités religieuses afin d'éviter des gestes discriminatoires et des biais au moment de l'adoption de règlements[597].

Pour sa part, l'organisme Justice Femme a émis la possibilité que la Ville puisse « o*rganiser des séances d'information et de sensibilisation sur le zonage au bénéfice des* leaders religieux[598] ». Selon cet organisme, la Ville doit faire preuve de leadership et amener les responsables religieux d'une même confession à adopter le principe d'usage partagé et respectueux des lieux de culte existants et parfois peu fréquentés[599]. La Table de quartier de Parc-Extension estime que les arrondissements devraient définir les périodes de stationnement aux heures de prière pour accommoder certaines minorités religieuses[600].

Pour des règlements d'urbanisme sensibles à l'embourgeoisement

La compétence de la Ville en matière d'aménagement s'exerce principalement par le biais de règlements d'urbanisme. Bien plus, la façon dont une Ville planifie l'occupation du territoire a un impact sur diverses catégories de citoyens. À ce propos, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) a regretté l'omission par la Ville des questions entourant l'aménagement urbain dans les documents de référence de la consultation puisque la transformation urbaine affecte les personnes racisées et les personnes immigrantes[601]. Selon un citoyen : « *toute modification au zonage a des répercussions sur les populations défavorisées, en facilitant l'embourgeoisement des quartiers par un développement immobilier qui se fait au détriment du logement social abordable*[602] *»*. À titre d'exemple, on rappelle la transformation du complexe d'habitation « *Benny Farm* » dans le secteur Notre-Dame-de-Grâce qui est maintenant un lieu prisé par des populations plus aisées[603]. Pour y faire face, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) souhaite « *que la Ville de Montréal mette en œuvre d'énergiques mesures*

[595] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 3-4
[596] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 3
[597] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 8
[598] Justice Femme, doc. 8.58.1, p. 7, L. 1665-1670
[599] Justice Femme, doc. 8.58.1, p. 7, L. 1675 et 1680
[600] Table de concertation de Parc-Extension, doc. 8.18.1, p. 8
[601] Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, doc. 8.33, p. 9-10
[602] Sam Boskey, doc. 8.47, p. 10
[603] *Ibid.*

d'atténuation et de compensation dans les quartiers subissant les contrecoups des vastes projets d'aménagement et de requalification[604]. »

En lien avec les services et installations de la Ville, les participantes et participants à une activité contributive citoyenne organisée par le Réseau Entreprenarial des Femmes Africaines (REFA), ont proposé « *d'uniformiser les standards en matière d'aménagement des parcs, de pistes cyclables et de déneigement*[605] » afin de lutter contre les inégalités. La révision des règlements sur les heures d'ouverture des parcs est également souhaitée[606]. Pour sa part, l'organisme Femmes et villes international, dans une perspective d'intersectionnalité, suggère à la Ville d'utiliser l'ADS+ dans l'actualisation du Guide d'aménagement « *pour un environnement urbain sécuritaire*[607]. »

Une participante insiste sur le potentiel innovant des pouvoirs dont dispose la Ville en matière d'urbanisme et d'aménagement, et sur les impacts positifs qui pourraient en découler dans la perspective de la lutte au racisme et à la discrimination systémiques : « *La compétence des municipalités en aménagement du territoire et urbanisme et les pouvoirs qui y sont associés constituent des atouts pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif*[608]*. »* Pour appuyer son propos, elle évoque également l'utilisation du zonage *« […] la Loi sur les gouvernements de proximité (2017) a modifié la Loi sur l'aménagement urbain (LAU)*[609] *afin d'accroitre la marge de manœuvre des municipalités en matière de zonage*[610]*.* » En fonction de ces paramètres, l'intervenante a affirmé que les actions que pose la Ville relativement à l'aménagement ont un impact au quotidien et elles pourraient être une manière de favoriser un meilleur accès à des aliments pour les populations affectées par des déserts alimentaires[611].

L'enjeu de la mobilité

Les participantes et participants d'une activité contributive citoyenne organisée par la Table de concertation de Montréal-Nord ont réclamé que la Ville puisse offrir « *un transport accessible en augmentant les lignes de bus et en prolongeant le métro*[612] », afin de contrer la faible couverture du territoire par le transport collectif[613]. Le Conseil interculturel de Montréal a également interpellé la Ville afin de lui demander « *que l'administration municipale s'engage à assurer l'accès à la mobilité afin que tous les quartiers soient bien desservis par les transports en*

[604] Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, doc. 8.33, p. 10-11
[605] Réseau entreprenariat des Femmes Canada, doc. 6.13, p. 1
[606] Équipe RDP, doc. 8.68.1, p. 12, L. 1880
[607] Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 10
[608] Marie-Eve Couture Ménard, doc. 8.8, p. 7
[609] Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
[610] Marie-Eve Couture Ménard, doc. 8.8, p. 7
[611] Marie-Eve Couture Ménard, doc. 8.8.1, p. 3, L. 2260
[612] Table de concertation de Montréal-Nord, Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13, p. 15
[613] *Ibid.*

commun[614]. » Dans cette perspective, les participants présents à une activité contributive citoyenne organisée par une enseignante de l'UQAM ont soutenu la réalisation du projet de la ligne rose du métro et le prolongement de la ligne bleue[615].

L'enjeu de l'accessibilité universelle

Les personnes en situation de handicap ainsi que d'autres citoyens ont dénoncé l'inaccessibilité du transport en commun, notamment les stations métro et les bus de la STM ainsi que les commerces. En effet, ils soutiennent que toute la flotte de bus de la STM et toutes stations métro ne sont pas équipées de rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite[616]. Bien plus, la qualité de l'entretien en hiver, du déneigement et du déglaçage a un impact considérable sur les personnes qui ont des limitations fonctionnelles, particulièrement les personnes qui ont des déficiences motrices[617]. L'inaccessibilité des services pour les personnes vivant avec un handicap a d'autres implications. Pour le Conseil des Montréalaises « *le fait de vivre dans une ville encore peu accessible universellement force les personnes en situation de handicap à passer plus de temps dans leur domicile et à vivre dans des logements mal adaptés. En plus d'avoir des impacts sur leur santé et leur sécurité, ces logements sont situés dans des quartiers non accessibles, ce qui limite leurs déplacements quotidiens et constitue un frein à leur autonomie et à leur participation sociale*[618] *»*. De même, « *l'inaccessibilité de la majorité des commerces de proximité est un facteur de discrimination, voire de ségrégation des personnes à mobilité réduite*[619] *»*. Par ailleurs, DéPhy Montréal estime que la question de l'accessibilité est complexe et ne devrait pas se limiter à l'aspect physique des lieux (intérieur/extérieur), mais prendre en considération l'accessibilité des communications et de l'emploi[620].

Ainsi, pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, c'est l'ensemble de la vie municipale qui est touché par les questions de discrimination, incluant plusieurs droits, dont le droit à l'intégrité, le droit à la sûreté et à la liberté, le droit à la dignité, le droit à l'égalité, le droit à l'accès aux moyens de transport public et aux services publics. Ce qui traduit les nombreux défis auxquels elles font face ainsi que les impacts sur les plans de l'anxiété, de charge mentale, d'isolement et d'atteinte à la sécurité[621].

2.5.6 Participation à la vie démocratique

L'accessibilité aux lieux de pouvoir est étroitement liée à celle de la représentativité. La question a suscité des interventions variées.

[614] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 18
[615] Maryse Potvin, doc. 6.13, p. 15
[616] RAPLIQ, doc. 8.1, p. 32; Jean-Yves Gagné, doc. 8.93.1, L. 2350, 2200-2205
[617] DéPhy Montréal, doc. 8.5.1, L. 700
[618] Conseil des Montréalaises, doc. 8.26
[619] Jérôme Saunier, doc. 9.7.2
[620] DéPhy Montréal, doc. 8.5.1, L. 960
[621] DéPhy Montréal, doc. 8.5.1, L. 675

Le groupe requérant a souvent répété que l'ensemble des citoyennes et des citoyens montréalais n'ont pas la possibilité de contribuer à la gouvernance et au rayonnement de Montréal, malgré leur désir de le faire[622]. Leur état des lieux souligne que trop peu des personnes racisées et autochtones font partie du comité exécutif de la Ville de Montréal et du conseil municipal, ou sont nommées par la Ville à des conseils d'administration[623]. Montréal n'aurait qu'une personne racisée parmi les 19 mairesses et maires d'arrondissement[624].

Des lieux de pouvoir et de décision peu accessibles et peu représentatifs

Selon les participants, les élus de la Ville de Montréal ne sont pas représentatifs de la population[625]. Cet état de fait a des répercussions sur la présence des minorités et peuples autochtones au niveau des instances décisionnelles que sont le conseil municipal, les conseils d'arrondissement et les conseils d'administration des sociétés paramunicipales[626]. Cette sous-représentation est le fait de contraintes diverses. D'abord, comme l'affirme le Conseil québécois LGBT « *le milieu du pouvoir est un milieu qui fonctionne dans l'entre soi, et pour pouvoir y avoir accès cela demande souvent aux personnes racisées d'avoir, non seulement le CV parfait, mais en plus d'avoir les contacts qu'il faut (…) parfois la question elle ne se situe même pas dans avoir accès à ces lieux de pouvoir, parfois la question elle se situe à avoir des contrepoids à ces lieux de pouvoir*[627]. » Ensuite, certains intervenants estiment que le fonctionnement des partis politiques, la ghettoïsation, l'absence de modèles, les dynamiques partisanes et communautaires, la méconnaissance des instances d'implication de la Ville et l'accès à des ressources financières au niveau municipal laissent peu de chance aux minorités et aux nouveaux arrivants[628].

Pour certains participants, il est impératif que, comme pistes de solutions, la Ville ait des représentants auxquels les minorités peuvent s'identifier[629]. Pour favoriser cette représentativité au sein des instances de la Ville et des conseils d'administration de ses sociétés affiliées, plusieurs intervenants suggèrent que la Ville :

[622] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 318
[623] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 335
[624] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 320
[625] Montréal en action, doc. 9.8.1; Service à la famille chinoise, doc. 8.73, L. 4470; Balarama Holness, doc. 8.62.1, p. 2; Élisabeth Hunt, doc. 8.80.1, p. 2; L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 12; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 2
[626] SPIC, doc. 8.77.1, L. 255
[627] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15, L. 1475
[628] Inclusion Jeunesse, doc. 8.46, p. 11; Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3, p. 6; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 6
[629] Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 11; Montréal en action, doc. 9.8.1

- favorise la diversité ethnoculturelle partout où elle a le pouvoir de nomination[630];
- encourage la présence des personnes concernées par ces enjeux dans les espaces décisionnels à l'échelle du territoire montréalais[631];
- place des individus en sphère de pouvoir[632];
- ait recours à la banque de candidatures de la diversité de Concertation MTL pour faire accéder plus de jeunes des communautés ethnoculturelles à des postes au sein de conseils d'administration et comités de la Ville[633].

Pour ce faire, la Ville doit tout mettre en œuvre afin d'obtenir un bassin de recrutement qui soit le plus large possible. Ainsi, elle doit « *s'assurer d'avoir une bonne connaissance des milieux et des relations avec les organismes qui œuvrent auprès des populations qu'on cherche à mieux refléter*[634]. » Montréal peut aussi obliger ses sociétés paramunicipales à recruter davantage de femmes et de jeunes des milieux de la diversité[635]. Selon la Structure de promotion de l'innovation et de la créativité (SPIC), cette démarche passe aussi par la création d'un indice de diversité qui mesurerait la capacité des conseils d'administration à recruter et à intégrer les personnes issues des minorités, ainsi que l'institution d'un point permanent à l'ordre du jour du conseil municipal pour le suivi de ce dossier[636]. Tout ceci doit être précédé, selon le Conseil jeunesse de Montréal, par une compilation de données démographiques (âge, genre, origine ethnique) des personnes nommées par le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et la publication sur une base annuelle des profils des membres disponibles[637].

Les enjeux liés à la représentativité des minorités dans des lieux de pouvoir, notamment au sein de l'appareil politique municipal, ont interpellé plusieurs intervenants. En effet, un citoyen propose de promouvoir davantage la présence des élus issus de groupes minoritaires, afin de créer « *un engouement de la population visée vers le domaine politique*[638]. » Les partis politiques ont un rôle majeur à jouer. À cet égard, ils peuvent prendre un engagement clair à recruter des membres des communautés culturelles et autres, et s'assurer qu'ils ont le support adéquat pour que la démocratie reflète la diversité montréalaise[639]. Des citoyens proposent aussi la mise en place d'un système électoral proportionnel avec un quota minimal de représentation de la diversité au sein des candidats des partis aux élections municipales[640].

[630] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 6-8; Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 12
[631] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 12
[632] Fabrice Vil, doc. 8.85, p. 5
[633] Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc. 8.13, p. 9
[634] Ericka Alnéus, doc. 8.63, L. 1445
[635] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 12
[636] SPIC, doc. 8.77.1, L. 263-265
[637] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 8; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10.2, L. 1840, p. 15-16
[638] Ivan Bellevegue, doc. 9.8.2
[639] Balarama Holness, doc. 8.62, p. 2; Montréal en action, doc. 9.8.1; Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 12
[640] Michel Tran, doc. 9.8.3; SPIC, doc. 8.77.1, L. 263-265

Pour sa part, le Conseil jeunesse de Montréal propose « *que la Ville de Montréal, à l'instar de la Ville de Toronto, demande à Élections Montréal de publier des fiches d'information sur le processus électoral et les façons de voter dans toute langue parlée par plus de 2 % de la population montréalaise, ainsi que dans au moins une langue autochtone(…) ainsi que la mise en place d'une consultation publique sur le droit de vote des résident.es, peu importe leur statut, afin de proposer un amendement à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*[641]. » La Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations souhaite « *que la ville de Montréal confie au Président d'Élections Montréal le mandat d'établir les bases réglementaires afin que la proportion des personnes issues de la diversité dans les structures politiques, consultatives et dans les instances de juridiction municipale corresponde grosso modo à leur poids démographique au sein de la population montréalaise*[642]. »

Des espaces de discussion plus inclusifs réclamés

Bien que de nombreux participants aient dénoncé la fatigue de consultation et l'hyper sollicitation, ils estiment que la Ville de Montréal doit créer de nouveaux espaces publics de dialogue, de communication ainsi que des processus inclusifs, moins formels et accessibles à tous, y compris les jeunes, afin de collecter l'expertise citoyenne[643]. Cette orchestration du dialogue passe par un engagement citoyen[644] et des mécanismes qui conviennent à l'ensemble des parties prenantes[645]. Dans cette perspective, une intervenante croit « *qu'au nom de la mixité sociale, la Ville a le devoir de favoriser l'émergence d'espace d'échanges entre des individus issues de différentes strates de la société, afin de permettre des échanges de fond sur des enjeux qui peuvent parfois être difficiles, comme la lutte à la pauvreté, le racisme et la discrimination et le profilage racial*[646]. » Pour un citoyen, ces mécanismes prendront trois formes : « *La première des choses, c'est le dialogue entre personnes victimes de racisme. La deuxième, c'est le dialogue des personnes blanches, pour qu'ils puissent et elles aussi, se comprendre par rapport à comment eux et elles vivent les enjeux liés au racisme; dans une troisième catégorie, c'est le dialogue qui mélange l'ensemble des groupes*[647]. » Selon le groupe de recherche Érasme, la diversité des mécanismes permet « *une meilleure interaction entre la Ville, ses résident.e.s et les diverses associations de la société civile (…) l'auto-organisation des citoyen.ne.s et le développement de leur propre regard sur les enjeux municipaux*[648]. » Ce qui suppose pour certains intervenants d'inclure un volet « *femmes racisées* » lors de consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et de tenir une consultation publique sur les personnes en situation de handicap[649].

[641] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 9
[642] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 12
[643] Élisabeth Hunt, doc. 8.80, p. 7 et 10; Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, doc. 8.72.1, L. 3305; Érasme, doc. 8.14.1, p. 11; Équipe Rivière-des-Prairies, doc. 8.68.1, p. 2
[644] Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, L. 1916
[645] Fabrice Vil, doc. 8.85.1, p. 7
[646] Ericka Alnéus, doc. 8.63.1, L. 1465
[647] Fabrice Vil, doc. 8.85, p. 5-6
[648] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 13; Équipe Rivière-des-Prairies, doc. 8.68.1, p. 6
[649] Stéphanie LeBlanc, doc. 9.8.4; Femmes et villes international, doc. 8.52, p. 11

Certains intervenants suggèrent, dans tous les arrondissements, de créer un conseil jeunesse pour favoriser la participation citoyenne des jeunes[650] et organiser des assemblées formelles, telles des états généraux, qui rassembleraient des personnes élues, des citoyens et des responsables du milieu communautaire afin d'harmoniser les politiques[651]. La Ville, au besoin, doit pouvoir outiller les acteurs de la participation par des formations spécifiquement adressées aux jeunes de groupes racisés et de communautés autochtones et portant sur la mise en place et l'animation de comités, forums ou consultations, ainsi que sur les pratiques inclusives et la prise en compte de l'ensemble des points de vue[652].

L'enjeu du financement et des compensations

Les enjeux liés au financement des mécanismes de consultation et de participation citoyenne ont été abordés par plusieurs personnes et organismes. En effet, la question de la rémunération des participants aux processus de participation est essentielle pour qu'il y ait un minimum d'équité et d'égalité quand des personnes participent[653]. Un citoyen note qu'« *Il est difficile pour des gens de se lancer dans un exercice de participation citoyenne s'ils n'ont pas les conditions pour le faire* ». C'est pourquoi, selon lui, « *il faut aller au-delà de la participation citoyenne comme exercice strictement bénévole et penser aux compensations offertes pour que des gens puissent se présenter dans des espaces de concertation dans les quartiers*[654]. » Les compensations sont susceptibles d'encourager les populations plus vulnérables à venir témoigner de leurs réalités. Le Réseau de la communauté autochtone de Montréal le fait déjà avec les intervenants qui contribuent aux échanges par leur savoir[655]. Ainsi, plusieurs intervenants ont souhaité que la Ville de Montréal dégage les ressources financières nécessaires pour soutenir une participation civique active des personnes issues de la diversité et des groupes organisés de la société civile[656] et rende plus efficace le suivi des recommandations par les instances consultatives[657].

Le financement comme levier pour contribuer à la diversification des mécanismes et des instances électorales a été soulevé. Un citoyen propose de « *fixer les montants pour les opérations électorales de manière égalitaire peu importe l'arrondissement de manière à ce que les candidats dans les zones qualifiés ''ethnique'' ne soient pas moins pourvus que les autres*[658]. » Un participant souhaite que la Ville « *Encourage la participation des minorités au processus électoral en leur offrant des moyens de transport adaptés pour faire campagne et en accordant*

[650] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 6-9
[651] Corporation culturelle, doc. 8.94.1, L. 1968; Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 8
[652] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 13; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 8
[653] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14.1, p. 8
[654] Fabrice Vil, doc. 8.85.1, p. 6
[655] Fabrice Vil, doc. 8.85.1, L. 3055
[656] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 13; Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 12
[657] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31.2, L. 685
[658] Ivan Bellevegue, doc. 9.8.2

des subventions aux partis politiques municipaux[659]. » La Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations propose « *que des incitatifs financiers soient accordés aux partis politiques municipaux en fonction du nombre de candidat.es présenté.es et d'élu.es issu.es de la diversité montréalaise*[660]. »

2.5.7 L'accès aux services municipaux

À côté des interventions directement en lien avec la problématique du racisme et de la discrimination, les participants ont également pointé du doigt les enjeux de l'accès aux services municipaux. Dans une perspective intersectionnelle, ils ont estimé que certaines contraintes et barrières, tout en n'étant pas spécifiques aux groupes racisés, ont des effets disproportionnés sur cette catégorie de citoyens.

Le groupe requérant a souligné à diverses reprises une inégalité des chances et de nombreux obstacles pour les jeunes ainsi que les adultes racisés et autochtones. Les porte-paroles souhaitent que les mesures de développement économique et social mises en place par la Ville soient plus inclusives[661].

Ainsi, cette rubrique abordera les éléments suivants : l'accessibilité des services, le financement des organismes communautaires, la communication et les processus institutionnels.

Des services disponibles, mais pas accessibles à tous

Les enjeux liés à l'accessibilité des services pour plusieurs groupes de citoyens ont retenu l'attention des participants. Pour plusieurs, le transport en commun adapté pour personnes à mobilité réduite ne prend pas en compte le pouvoir économique de ces derniers[662]. À ce propos, le Centre justice et foi appelle à la mise sur pied d'un projet pilote avec un tarif préférentiel pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité (aînés, mères monoparentales, personnes à faible revenu, nouveaux arrivants et réfugiés) pour les services en transport collectif ou actif[663]. Par ailleurs, une intervenante estime que dans les arrangements actuels, les tarifs de transport en commun à Montréal sont une forme de discrimination systémique à l'égard des aînés, des adultes accompagnés d'enfants et des personnes à faible revenu. Pour répondre à cette préoccupation, elle propose que la Ville mette en place un système de tarification sociale adapté aux réalités des populations vulnérables[664].

L'enjeu d'accessibilité concerne également les équipements sportifs, les parcs, ainsi que les loisirs. Dans cette perspective, des participants souhaitent que les services de la Ville, notamment

[659] Action accessible, doc. 8.43, p. 6
[660] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 12
[661] Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019, doc. 7.1, L. 460
[662] RAPLIQ, doc. 8.1, p. 32
[663] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 13
[664] Nadia Bini, doc. 8.99.1, p. 1-6; Concert'action, doc. 8.106

les loisirs et sports, soient repensés dans la perspective d'un accès équitable et différencié, considérant que les infrastructures sportives ont pour vocation de garantir la récréation pour tous et non de favoriser la formation des élites[665]. Cette quête d'équité passe aussi par la réduction de l'implication des clubs privés dans la gestion de certaines disciplines sportives, la multiplication d'infrastructures, l'encadrement des jeunes sportifs et l'investissement dans des programmes pour faciliter l'accès à des sports plus coûteux[666].

Pour sa part, le groupe requérant a mentionné les sports dans le contexte de la soirée sur le profilage racial et social. Dans certains quartiers, l'absence ou l'inaccessibilité de centres sportifs pour de jeunes racisés augmenterait leur présence en groupe dans les rues et serait un facteur contribuant au profilage[667].

Plusieurs mémoires et présentations ont insisté sur la condition des personnes en situation d'itinérance et des personnes sans statut[668]. Un citoyen indique que : « *bien souvent les personnes sans statut occupent des emplois précaires, peu rémunérés et sans protection sociale. La crainte d'être identifié par les autorités, détenu puis déporté agit souvent comme un frein dans la régularisation de leur statut et les plaçant donc, dans un cycle de violence et d'abus de toute sorte, dont il est très difficile d'échapper*[669]. » Selon des intervenants communautaires, ces personnes se voient refuser l'accès à certains services municipaux, notamment les bibliothèques ainsi que les activités de loisir, et n'ont pas droit aux services de garde, une situation qui affecte principalement des personnes racisées issues de l'immigration[670]. Une situation similaire est évoquée par le Conseil québécois LGBT qui note : « *les personnes LGBTQ+ sont surreprésentées dans les situations d'itinérance, notamment les jeunes racisés. Donc, on se retrouve avec de la revictimisation par des jeunes non binaires ou des personnes trans qui se voient refuser ou ne pas avoir accès à des services, tout simplement parce que ces services n'ont pas été prévus pour les recevoir avec le respect qu'il se doit*[671]. »

L'accès aux services passe aussi par l'augmentation des ressources humaines nécessaires pour évaluer les besoins des communautés. La vulnérabilité de certains citoyens est renforcée par les disparités territoriales qui se traduisent par le sous-investissement de la Ville dans certains arrondissements où résident davantage les personnes racisées[672]. À titre d'illustration, l'organisme COCLA note que « *l'arrondissement de Saint-Laurent c'est un arrondissement riche,*

[665] Sam Boskey, doc. 8.47, p. 5, 9
[666] Fabrice Vil, doc. 8.85.1, p. 9-10, L. 3140; Paul Lupien, doc. 9.9.5; Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13
[667] Transcription de la soirée thématique profilage racial et social, doc. 7.5, L. 265
[668] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3935 et 3960; Concert'action, doc. 8.106; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 15
[669] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3950
[670] Rémy Paulin Twahirwa, doc. 8.86.1, L. 3935 et 3960; Concert'action, doc. 8.106; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 15
[671] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15, L. 1065
[672] Corporation culturelle, doc. 8.94.1, L. 1822

mais avec beaucoup de disparités. D'un côté les riches, extrêmement riches et de l'autre la pauvreté[673]. »

Des canaux d'information et de communication déficients

En matière de communication et d'information, les participants ont relevé plusieurs enjeux en lien avec l'image et la perception, la langue, la promotion des services et ressources. Le Service à la famille chinoise note que la difficulté d'accès aux services municipaux vient aussi du fait que plusieurs membres de leur communauté ne savent pas que la Ville offre autant de services. « *En Chine, la majorité des services de loisirs sont privés et payants (…) ici, ils paient les taxes, mais ils ne savent pas qu'ils y ont droit*[674]. »

L'enjeu de la langue a également été soulevé. Plusieurs des propos recueillis, tant dans les arrondissements que lors des audiences, font valoir la difficulté pour les nouveaux arrivants, les allophones et les anglophones de bien comprendre l'information qui leur est véhiculée. Ainsi, les barrières linguistiques constituent pour ces segments de population non seulement une contrainte dans l'accès aux services municipaux, mais aussi un obstacle à leur intégration[675]. Cette situation est davantage préoccupante chez les femmes racisées nouvelles arrivantes non francophones du fait de leur méconnaissance des services, de leurs droits et obligations ainsi que de l'isolement qu'elles expérimentent[676].

Les intervenants ont proposé plusieurs solutions destinées à promouvoir les services et les ressources. Dans une perspective de favoriser l'accessibilité aux services, le Conseil interculturel de Montréal propose « *d'actualiser le Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI) en mettant à jour la liste existante et en recrutant des nouvelles et nouveaux employé.e.s, mais aussi de créer un bottin avec les langues parlées par les employé.e.s dans chaque unité administrative, de manière à pouvoir offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens dont l'expression en français ou en anglais est plus difficile*[677]. » Ceci constitue une opportunité pour la Ville de Montréal de valoriser les compétences linguistiques des employés allophones et autochtones en leur donnant le statut de personnes-ressources[678]. La mise en œuvre d'une telle proposition repose en partie sur l'embauche d'un personnel polyglotte ou d'ambassadeurs et ambassadrices[679].

La Ville est également invitée à faire usage de méthodes alternatives de communication pour les personnes qui ne maîtrisent pas le français ou l'anglais. À ce sujet, l'utilisation de pictogrammes

[673] Corporation culturelle, doc. 8.94.1, L. 1834
[674] Service de la famille chinoise, doc. 8.73, L. 4505-15
[675] Centre Bon Courage, doc. 8.67.1
[676] Afrique au Féminin, doc. 8.105; Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3, p. 3
[677] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 18
[678] Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 11
[679] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18.1, p. 2

et textes simples permet de faire la promotion des services qu'elle offre auprès de populations vulnérables et de faire comprendre les règlements municipaux[680].

Certains participants proposent que la Ville rende disponible une version anglaise de son site Internet et traduise en plusieurs langues des dépliants produits pour faciliter l'accès à des informations utiles et, par conséquent, aux différents services pour les familles allophones et plus précaires du quartier[681]. La Table de quartier de Parc-Extension a cité comme bonne pratique la clinique publique Parc-X du réseau RLS, ouverte en 2019 et qui collabore avec des étudiants et étudiantes bénévoles de l'Université McGill pour offrir un service de traduction en langues ourdoues, punjabi et hindi afin de favoriser l'accès aux services de santé[682].

Pour sa part, DéPhy Montréal rappelle que l'information diffusée par les unités administratives devrait être offerte en plusieurs formats (médias substituts), pour permettre au plus grand nombre de citoyens d'y avoir accès. L'organisme propose que les normes d'accessibilité ainsi que les bonnes pratiques soient prises en compte et respectées, pour tous les documents imprimables produits par les unités administratives de la Ville, ainsi que les normes d'accessibilité du Web pour tous les sites Web et applications de la Ville. Les informations sur les mesures d'accessibilité et les solutions alternatives doivent également être clairement indiquées dans toutes les publications de la Ville, qu'elles soient numériques ou imprimées[683].

Financement et accompagnement des partenaires communautaires du milieu

La plupart des arrondissements disposent d'une politique de reconnaissance des partenaires du milieu qui leur permet de financer des organismes communautaires pour dispenser certains services ou activités en complément de l'offre municipale.

Néanmoins, plusieurs intervenants ont dénoncé le sous-financement des organismes communautaires par la Ville et les arrondissements, comparé à d'autres paliers gouvernementaux[684]. Les ressources allouées aux partenaires du milieu sont insignifiantes au regard des activités quotidiennes[685]. Par ailleurs, le financement par projet plutôt qu'à la mission les fragilise. Ce sous-financement affecte également leur capacité à offrir des services de proximité[686] et à recruter les professionnels[687].

[680] Concert'action, doc. 8.106.1; Afrique au Féminin, doc. 8.105.1; Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3, p. 3; Nafija Rahman, doc. 8.19.1, p. 9-10
[681] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 8; Diversité artistique Montréal, doc. 8.4, p. 11
[682] Table de quartier de Parc-Extension, doc. 8.18, p. 8
[683] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 29
[684] Afrique au Féminin, doc. 8.105.1; Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, L. 1786; ENFAM QC, doc. 8.81.1, L. 2335
[685] ENFAM QC, doc. 8.81.1, L. 2335; Afrique au Féminin, doc. 8.105.1
[686] Centre Bon Courage, doc. 8.67.1, L. 1360
[687] Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, L. 1880

Pour certains intervenants, il y a un manque d'équité et de transparence dans les financements des organismes communautaires dans certains arrondissements. « *Certains organismes reçoivent quatre, cinq enveloppes par année et d'autres rien*[688]. » Ce financement sélectif et discriminatoire est dû, selon COCLA, au fait que « *la longévité des maires dans certains arrondissements est un obstacle à l'épanouissement des organismes communautaires. Car avec le temps, ils sont bien enracinés et se créent des liens d'amitié. Si vous n'en faites pas partie, vous êtes exclus de certains financements*[689]. » Une autre intervenante estime que les organisations qui sont mieux implantées dans leur secteur ont une compréhension des processus d'octroi des subventions qui leur donne un avantage. De plus, la Ville et les arrondissements ne font pas d'efforts pour expliquer leur décision aux organisations dont les projets ont été rejetés[690].

Pour le Conseil québécois LGBT, la dynamique de discrimination systémique se réplique aussi dans certains espaces : « *ce n'est pas anodin, si c'est facile pour certains enjeux sociaux d'être financés par rapport à d'autres. Ça fait partie du problème systémique, c'est de ne pas reconnaitre que certains enjeux sociaux méritent d'être financés par rapport à d'autres*[691]. » L'organisme souhaite que la Ville investisse dans des fonds de lutte à la pauvreté, des programmes de développement social et dans le soutien à l'action communautaire desservant ces populations.

Plusieurs participants demandent de revoir les priorités et l'allocation des sommes pour financer de manière récurrente les projets qui soutiennent l'égalité et les droits des femmes[692] et qui luttent contre l'itinérance[693]. Aussi, un citoyen demande la mise en place d'un plan d'urgence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans l'arrondissement de Montréal-Nord[694].

Centraide suggère à la Ville :

- de partager sa démarche de collaboration avec les organismes communautaires, notamment l'adoption d'une approche territoriale axée sur une compréhension globale des milieux de vie à échelle humaine plutôt que sur des enjeux sectoriels (logement, alimentation, éducation, emploi);
- d'identifier l'inclusion comme un enjeu transversal aux enjeux sectoriels;
- d'introduire des indicateurs en matière d'inclusion dans les critères d'appréciation de l'action des organismes;
- de développer une stratégie de renforcement des compétences et du leadership;
- de reconnaître et recourir aux compétences d'organismes communautaires pour déployer des formations;

[688] Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, L. 1903
[689] Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié, doc. 8.94.1, L. 1880
[690] ENFAM QC, doc. 8.81.1, L. 2500
[691] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15.1, L. 1430
[692] Centre d'éducation et d'action des femmes, doc. 8.42, p. 5
[693] Michel Tran, doc. 9.1.2
[694] Frantz Jean-Jacques, doc. 8.60.2, p. 2

- d'impliquer les citoyens reflétant la diversité non seulement lors de la consultation, mais également dans l'élaboration et le déploiement des stratégies[695].

Dans la même perspective, DéPhy Montréal suggère que dans le dossier de l'accessibilité universelle, la Ville de Montréal travaille en étroite collaboration avec les organismes communautaires, notamment ceux qui œuvrent auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles, et que toutes les unités administratives soient impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action en accessibilité universelle, y compris en termes de ressources humaines et financières[696].

Des processus institutionnels concertés et transparents

D'autres intervenants sont en faveur de la création d'espaces de rencontre et de dialogues avec les populations racisées, mais également « *un soutien public aux actions collectives menées par les premier.ères concerné.e.s*[697]. » À ce sujet, Enfam Québec souhaite « *que la ville associe à la prise de décision des personnes issues des organismes qui travaillent sur le terrain, pour prendre en compte les besoins et les préoccupations des personnes* » et « *considère le point de vue des acteurs du terrain lorsqu'ils mettent en places des politiques et des programmes*[698]. »

DéPhy Montréal, pour sa part, recommande à la Ville de Montréal de tenir compte de la notion de « *chaîne de participation sociale* » pour considérer l'accessibilité universelle dans sa globalité « *En considérant la chaîne de participation sociale, chaque action et chaque intervention s'inscriront dans un ensemble cohérent, ce qui permettra à la Ville de s'assurer qu'aucun obstacle ne vienne réduire à néant les efforts accomplis pour garantir l'accessibilité d'un lieu, d'un programme ou d'un service*[699]. »

Le Conseil interculturel de Montréal estime « *qu'il serait souhaitable de revoir les règles d'octroi des contributions financières aux organismes pour assurer une meilleure représentation de la diversité et pour pérenniser les actions de lutte contre le racisme et les discriminations*[700]. »

L'urgence des mécanismes de suivi et d'évaluation

Pour certains intervenants, un accent doit être mis sur les mécanismes de suivi et d'évaluation. En effet, Enfam Québec propose « *que la ville prenne le temps d'évaluer l'impact des subventions qui sont données sur le terrain ainsi que l'efficacité et la bonne utilisation*[701]. » COCLA, pour sa part, suggère d'implanter au minimum un comité permanent interculturel dans tous les

[695] Centraide, doc. 8.57, p. 2
[696] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 27
[697] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15, p. 27-32
[698] ENFAM QC, doc. 8.81.1, L. 2370
[699] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 30
[700] Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 18
[701] ENFAM QC, doc. 8.81.1, L. 2365

arrondissements. Cette instance, composée de porte-paroles nommés par les citoyens et les tables de quartier, devrait mener une consultation publique, une fois par année, sur les enjeux de développement économique et social[702]. La concertation avec les partenaires du milieu est d'autant plus importante qu'une intervenante estime qu'il y a un manque de reconnaissance, autant en arrondissement qu'à la Ville, du travail qui est fait par les organismes communautaires, notamment ceux qui œuvrent auprès de communautés racisées. Résultat, le soutien qui leur est octroyé est inéquitable comparé à des organisations implantées depuis plus longtemps et qui voient leurs financements renouvelés annuellement[703].

2.6 Des solutions qui répondent spécifiquement aux besoins des peuples autochtones

De façon quasi unanime, les préoccupations exprimées en regard des relations entre la Ville et les citoyennes et citoyens autochtones font état d'un besoin de spécificité. Rencontrés en préconsultation, les porte-paroles d'une dizaine de groupes qui œuvrent auprès des Premières Nations, Inuits et Métis ont cerné ainsi le problème : « *(…) les réalités autochtones sont souvent occultées dans l'espace public. Elles sont invisibles dans le système éducatif, absent de l'espace culturel francophone (...) Il y a urgence à déconstruire les préjugés sur les peuples autochtones, car beaucoup parmi nous ont le sentiment qu'ils sont inférieurs et ne peuvent prétendre à certains postes de responsabilité et fonctions*[704]. »

De nombreuses personnes autochtones et allochtones rappellent qu'en termes conceptuels, la Ville devrait s'assurer de ne pas aborder les réalités autochtones au même titre que celles des personnes racisées et nées au Québec, immigrantes ou nouvellement arrivées[705]. Ces groupes vivent certaines expériences communes, mais expérimentent de nombreux défis particuliers à leur réalité. Un participant résume ainsi : « *We are visitors to their land (...) All of us are immigrants, except the Autochtones*[706]. »

Une vraie approche de partenariat demandée

On fait valoir qu'un changement profond est essentiel dans la manière de concevoir la collaboration avec les personnes et les groupes autochtones. Même si la Ville dit vouloir respecter un rapport de nation à nation, ses unités et ses services ne mettent pas systématiquement de l'avant des pratiques de vrai partenariat avec les organismes autochtones[707]. Citant en exemple le succès d'une stratégie autochtone urbaine construite et animée en 2016 en partenariat entre le SPVM et des groupes autochtones, Montréal autochtone présente de la manière suivante la posture de coconstruction qu'elle considère le point de départ essentiel de toutes solutions aux enjeux autochtones à la Ville de Montréal :

[702] Corporation culturelle, doc. 8.94.1, L. 1837
[703] ENFAM QC, doc. 8.81.1, L. 2345
[704] Compte-rendu de la rencontre avec les intervenants autochtones, doc. 6.4
[705] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1770, p. 60
[706] Rogers Afam Nwabue, doc. 108
[707] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 2010

> « *La co-construction est un processus reposant sur une mise en forme d'interactions entre des acteurs afin que ceux-ci élaborent au fil de leurs interactions des accords visant à rendre compatibles des définitions relatives à un changement, à un projet, à une méthode de travail. La co-construction renvoie à tous les contextes où des acteurs ayant des intérêts et des points de vue différents sont amenés à travailler ensemble pour la réussite d'un projet ou pour définir les règles d'une organisation du travail (…) celle-ci ne signifie pas que tous les acteurs adoptent le même point de vue, car un accord peut advenir, au cours du déroulement des échanges, à partir du moment où chacun des acteurs perçoit que les nouvelles formulations (les traductions que les acteurs proposent de la première formulation de leur point de vue) sont compatibles avec ce qu'il défend*[708]. »

Lutter contre le systémique avec des actions pérennes

Aux dires de groupes autochtones, le succès de la stratégie et des gestes de réconciliation de la Ville de Montréal avec les citoyennes et les citoyens autochtones serait plus nuancé que ne le laissent croire les documents de consultation.

Montréal Autochtone, les Productions Feux Sacrés, Nakuset, directrice du foyer pour femmes autochtones de Montréal, Femmes Autochtones du Québec et d'autres ont salué le travail de la commissaire aux relations avec les peuples autochtones, mais insistent qu'elle n'est qu'une seule personne, et non pas un bureau avec une équipe pour accompagner la structure massive qu'est la Ville de Montréal. À ce titre, la recommandation de Montréal Autochtone à la Ville résume bien la position de plusieurs organismes : « *Que la commissaire aux relations autochtones ait un bureau avec une capacité augmentée pour assurer le rôle d'intermédiaire aux diverses directions de la ville pour éliminer les barrières systémiques, bureaucratiques et culturelles vis-à-vis les solutions aux enjeux autochtones. Ce bureau aurait un mandat similaire aux secrétariats aux affaires autochtones du gouvernement du Québec*[709]. »

On a réitéré que la Ville de Montréal doit faire plus pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* qu'elle a adoptée en août 2017[710]. Cette déclaration affirme, entre autres, le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. On demande aussi plus de mesures pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, tel que la Ville le mentionne dans ses documents de référence[711]. De 2007 à 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a fait la lumière sur les faits, les victimes et les séquelles causées par le système des pensionnats indiens. Un des objectifs étant d'éduquer le public canadien, le rapport de consultation a émis 94 appels à l'action pour

[708] Le management des chefs de service dans le secteur social et médico-social (2014), Chapitre 13 La co-construction une option managériale pour les chefs de service, Michel Foudriat cité dans Montréal Autochtone, doc. 8.82, p. 6
[709] Montréal Autochtone, doc. 8.82, p. 10
[710] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75; Donovan King, doc. 8.4, Femmes autochtones du Québec, doc. 8.49; Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3
[711] Femmes autochtones du Québec, doc. 8.49; Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3

tous les paliers de gouvernements afin de favoriser la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones. À cet égard, une organisation allochtone demande à la Ville de Montréal de répondre au 40e appel d'action, soit : « *Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de créer, en collaboration avec les peuples autochtones, des programmes et des services suffisamment financés et faciles d'accès destinés expressément aux victimes autochtones, ainsi que des mécanismes d'évaluation appropriés*[712]. »

Des mécanismes inadaptés aux réalités autochtones

La dynamique parfois difficile entre les groupes autochtones et la structure municipale a été mentionnée. Par exemple, le mécanisme de gouvernance de la Ville d'attribution par arrondissement ne serait pas adapté aux réalités des organisations soutenant les autochtones, car ces populations vivent en petits nombres partout sur le territoire. Ces organismes requièrent donc un aménagement spécial, car avec le système en place, « *on s'attend à ce qu'un porteur unique soit en mesure de les représenter sur chaque table de concertation*[713]. » Sur ce, Montréal Autochtone déplore que les solutions aux problèmes structurels et/ou de navigation interne de la Ville soient souvent trouvées dans le relationnel : les organismes autochtones rencontrent au bon moment la bonne personne à la Ville, qui a la bonne compréhension des mécanismes internes et est sensible aux enjeux. « *Et dès que cette personne est partie, on se retrouve au point zéro*[714] ». Il est proposé que Montréal mette de l'avant des solutions durables tel « *la création d'un règlement administratif visant l'exemption de la gouvernance par quartiers pour les enjeux et les propositions de solutions autochtones. Peu importe le secteur, que ce soit en logement, que ce soit pour l'enfance, la culture, on a besoin d'avoir un interlocuteur direct. On est environ une dizaine d'interlocuteurs organisationnels. C'est faisable de mettre ça sur pied*[715]. » Pour sa part, Femmes Autochtones du Québec propose la création de postes d'agents de liaison autochtone au sein des différents services de la Ville[716].

2.7 La discrimination systémique vécue par les personnes vivant en situation de handicap

Faisant état de la discrimination systémique vécue par les personnes en situation de handicap et insistant sur l'importance pour la Ville de reconnaître et de combatte cette forme de discrimination, parmi les demandes à la Ville, le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ), incite les personnes élues à « *dépasser le stade de se dire "sensibles" aux défis des personnes handicapées*[717] » afin d'intervenir en amont des décisions et en réparant les erreurs du passé. L'organisation Action accessible se prononce aussi en matière de discrimination systémique en logement, en emploi, en mobilité et en participation citoyenne à Montréal. Elle suggère, entre autres, de former le personnel de la Ville sur l'accessibilité universelle, d'assurer

[712] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 3
[713] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1950
[714] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1980
[715] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 2005
[716] Femmes Autochtones du Québec Inc., doc. 8.49, p. 5
[717] Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec, doc. 8.1, p. 17

une meilleure représentativité au sein de la fonction publique municipale, et aussi d'adopter des règlements contraignants pour rendre accessibles les espaces privés, dont les commerces déjà construits[38]. Pour sa part, le mémoire soumis par le Conseil des Montréalaises propose différentes définitions qui incluent les aspects biomédical, fonctionnel et social du handicap. L'organisation invite la Ville à modifier sa définition du handicap, car celle-ci ne serait pas « *figée et uniforme, de la même façon que le handicap lui-même, les déficiences et les incapacités qui en découlent peuvent être variables dans leurs manifestations; ils peuvent être visibles ou invisibles, stables ou intermittents*[718]. »

Plusieurs pistes de solutions ont été proposées pour lutter contre la discrimination systémique vécue par les citoyens montréalais ayant des limitations fonctionnelles. Considérant le rôle clé que joue le transport en matière d'inclusion sociale et économique, et compte tenu de la dépendance des femmes en situation de handicap envers les transports publics, l'organisme DéPhy Montréal estime qu'« *il est impératif que les décideurs examinent le transport dans une perspective holistique et genrée*[719]. » Pour cette organisation, il faut que l'administration municipale ait une réelle volonté politique, développe une vision en matière d'accessibilité universelle et utilise tous les moyens à sa disposition (outils, politiques et dispositions législatives)[720]. De plus, le Conseil des Montréalaises propose « *que la Ville de Montréal établisse, en collaboration avec les actrices et acteurs du milieu, de nouvelles normes montréalaises basées sur les principes d'accessibilité universelle et allant au-delà des normes du Code de construction du Québec*[721]. » Ce faisant, il est important, pour Action Accessible, de concevoir ou réviser tous les programmes et toutes les politiques dans une optique d'accessibilité universelle[722].

Un citoyen soutient que « *la lutte contre cette iniquité majeure que constitue l'inaccessibilité des commerces demande des mesures contraignantes d'autant plus qu'on ne peut plus se contenter d'incitatifs à l'instar du programme PAAC qui privilégie l'aspect financier au détriment du respect des droits de la personne*[723]. » En effet, ce programme, applicable sous la forme d'une subvention, a été conçu pour accompagner les commerçants désirant profiter d'une assistance financière leur permettant d'offrir une accessibilité universelle à leur clientèle à mobilité réduite. Il prévoit un budget de 1,6 million de dollars durant la période 2017 à 2022[724].

[718] Conseil des Montréalaises, doc. 8.26, p. 9
[719] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59, p. 4
[720] DéPhy Montréal, doc. 8.5, p. 26 et doc. 8.5.1, L. 845
[721] Conseil des Montréalaises, doc. 8.26, p. 42
[722] Action accessible, doc. 8.43, p. 6
[723] Transcription Jérôme Saunier, doc. 9.7.2
[724] Programme d'aide à l'accessibilité des commerces PAAC, doc. 5.83

2.8 Des solutions systémiques pour un problème systémique

2.8.1 Améliorer la gouvernance et repousser les limites de l'action municipale

Dans la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques, la Ville possède-t-elle une stratégie intégrée pour ses différents champs d'intervention? La Ville a-t-elle suffisamment d'outils et de données pour obtenir un portrait exhaustif de la situation? Existe-t-il des indicateurs de suivi pour mesurer l'évolution et l'impact des actions municipales? Ces questions ont interpellé bon nombre d'individus et d'organisations qui estiment qu'elles sont déterminantes pour que la Ville de Montréal mette en place une intervention cohérente et imputable.

À la suite de la lecture des documents de référence de la Ville, plusieurs interventions ont critiqué les limites de l'action municipale et proposé des solutions pour y remédier. Certaines demandent une volonté politique affirmée, une culture des données, une meilleure visibilité sur la quantité et les types de plaintes émises à la Ville relativement au racisme et à la discrimination systémiques, accompagnés d'un bilan des résultats; d'un portrait géographique et budgétaire des actions de la Ville, accompagné de détails sur le suivis et les résultats; ainsi qu'un rapport périodique et transparent sur l'évolution d'une stratégie intégrée[725]. On propose aussi un financement pour que les arrondissements puissent appuyer des initiatives en faveur des droits humains[726]. Dans le cas précis des nouveaux arrivants, une organisation demande à la Ville de favoriser une meilleure concertation entre l'arrondissement, la Ville et le BINAM, et les organisations communautaires, surtout lorsque la quantité de personnes est importante[727].

Dans son mémoire, Centraide tire des leçons de ses apprentissages et conclut que quelques conditions nécessaires au succès incluent : un engagement clair et explicite, dans la durée, une action intensive loin du saupoudrage d'intervention, et la mise en place de mécanismes d'évaluation pour mesurer des résultats intermédiaires[728].

En outre, des propositions ont été formulées pour augmenter l'imputabilité de la Ville par la nomination d'une ou d'un commissaire, d'une instance ou d'un comité à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques[729]. La forme et le rôle précis de l'entité varient, mais on insiste sur la nécessité d'effectuer un travail de surveillance et de suivi en continu pour que la Ville ne puisse pas se soustraire à ses engagements. L'entité pourrait être responsable de mobiliser des ressources dans la lutte au racisme et à la discrimination systémiques, d'assurer une cohérence

[725] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 532, p. 6 et doc. 8.24.1, p. 8; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31, p. 18; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 56-57; Ligue des noirs du Québec, doc. 8.87, p. 19
[726] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 8
[727] Concert'action Lachine, doc. 8.106
[728] Centraide, doc. 8.57, p. 2-3
[729] Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes, doc. 6.13; Ligue des droits et libertés, doc. 8.11.1, L. 215; Hoodstock, doc. 8.70.1; Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100; Centre justice et foi, doc. 8.28; SPIC, doc. 8.77

dans la prise d'action municipale, de se doter de professionnels expérimentés et spécialisés pour accueillir les plaintes, de développer et de soutenir la mise en place de pratiques inclusives, de mettre en œuvre les recommandations émises dans le cadre des diverses commissions sur le sujet, et, on insiste, assurer une reddition de comptes publique et annuelle.

Mécanismes de plaintes

Nombreuses préoccupations citoyennes ont été exprimées au sujet du fonctionnement, de l'indépendance et de l'efficacité des mécanismes traitant les cas de racisme et de discrimination systémiques ou non. On dénonce la lenteur des délais de traitement, les coûts « *Citizens should not be forced to take expensive legal action to protect their constitutional rights*[730] », une perception de partialité « *le fardeau de la preuve tombe sur le dos de la victime et on ne croit pas son récit des faits ou on cherche à le diminuer, ce qui mène à une perte de confiance envers les institutions et les individus*[731] », ainsi que des résultats insatisfaisants : « *souvent ils n'aboutissent pas par une amélioration de la situation de la personne qui a porté plainte ou tenté de porter de plainte*[732]. » Les intervenants ont également dénoncé le fait que la CDPDJ refuse de se doter d'une politique de traitement des plaintes en lien avec le racisme[733].

Les participants ont proposé trois grands types de solutions :

- bonifier les pouvoirs de l'ombudsman de la Ville de Montréal afin de lui donner la possibilité de formuler des recommandations relatives aux sanctions[734];
- créer une nouvelle structure indépendante tel que développé à la section 2.5.2 consacrée au profilage racial[735];
- mener un plaidoyer au provincial pour permettre un accès direct au tribunal des droits de la personne plutôt que de passer cinq à sept années à la Commission des droits de la personne où tout l'aspect systémique du racisme est évacué[736].

À cet effet, la CDPDJ estime qu'il y a une valeur dans la mise en œuvre de moyens pour démystifier, accompagner, orienter, guider les citoyens dans des démarches de recours qui sont très complexes[737].

[730] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 8
[731] Nafija Rahman, doc. 8.19.1, p. 4-6
[732] Conseil québécois LGBT, doc. 15.1, L. 1095
[733] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 485
[734] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 8-9; Balarama Holness, doc. 8.62, p. 3
[735] Centre justice et foi, doc. 8.28, p. 13; Arsenault Dufresne Wee, doc. 8.95.1, L. 2180; Conseil national des musulmans canadiens, doc. 8.101.1; Collectif #MTLSansProfilage, doc. 8.45, p. 97
[736] Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 870
[737] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75.1, L. 865

2.8.2 Une question de leadership

Des organisations se sont exprimées sur le leadership politique et moral attendu de la Ville de Montréal dans la lutte au racisme et à la discrimination systémiques. « *I think that the City should take any means at its disposal, any resources, any clout as well, any weight that it holds in terms of its position as a major City in Canada to show leadership, moral leadership. I think that on the federal stage, there has been a lack of leadership on this issue and integrity*[738].» Cela signifie, entre autres, d'y « *consacrer du temps, d'imaginer des programmes publics audacieux et travailler avec les personnes directement touchées par les inégalités fondées sur le racisme*[739]. » En ce sens, plusieurs organismes du milieu associatif ont souligné leur haut niveau d'expertise quant à ces enjeux et se sont montrés plus qu'ouverts à la collaboration avec la Ville, si celle-ci le désire. Des groupes de recherche invitent aussi la Ville à miser sur les « *savoirs qui émergent de la recherche universitaire, principalement en sciences humaines et sociales, ou de ceux qui résultent de l'activité des groupes communautaires qui doivent quotidiennement jongler avec les conséquences de l'exclusion*[740]. »

Le mémoire du Conseil des arts de Montréal nuance quelques attentes en soulignant que pour que les institutions saisissent tous les aspects d'un problème et les solutions à mettre de l'avant, le désir de changer doit provenir de l'organisation elle-même : « *Malheureusement, un changement réussi est un changement voulu et préparé* ». Lorsque la pression pour changer est externe, « *Dans ces situations inconfortables, on se sent scrutés, évalués. Toute action paraît plus pénible, l'organisation est vulnérable et le changement souhaité n'arrive pas nécessairement par maturité interne, mais plutôt parce qu'il est forcé*[741]. »

Plusieurs personnes ayant participé à la consultation insistent pour que les mesures que la Ville mettra en place à la suite de cet exercice soient conçues en s'assurant qu'il y ait une imputabilité. La Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité (SPIC) souhaite que « *la ville de Montréal propose un plan d'action afin d'assurer la traduction concrète de ces propositions en actions et qu'il y ait une réelle implication des citoyens pour le suivi des actions*[742]. » D'autres demandent « *[u]n résultat non seulement papier, mais un résultat plutôt pragmatique, concret*[743] », ou un processus « *accompagné d'indicateurs de résultats clairs qui sont définis dans le temps, chiffrés, si possible, pour qu'on puisse, justement, mesurer si, véritablement, il y a des changements*[744]. » Une préoccupation soulevée à quelques reprises durant la consultation est décrite ainsi par une organisation qui « *espère que les résultats de la démarche ne vont pas ressembler aux recommandations d'une démarche similaire entreprise par Jean Charest en 2007*

[738] Parole de femmes, doc. 8.78, p. 5-6
[739] Centre justice et foi, doc. 28, p. 10
[740] L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs, doc. 8.14, p. 5
[741] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 13
[742] Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité, doc. 8.77.1, L. 293
[743] Edline Henri, doc. 8.89.1, L. 127
[744] Sayaspora, doc. 8.107.1, L. 3915

dont les recommandations, bien écrites, ont été purement et simplement classées dans les tiroirs[745]. »

Finalement, d'autres personnes espèrent que la Ville de Montréal utilisera tous les moyens à sa disposition pour assurer le succès de la mise en place d'actions. « *What I would like to encourage those of you in municipal government to avoid, is passing this issue like a hot potato, neglecting to fulfill your duty because [our] demand is not within your jurisdiction*[746]. » À cet égard, puisque certains leviers pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques dépassent le cadre de compétences municipales, plusieurs individus et organismes sont d'avis que le leadership de la Ville de Montréal doit aussi s'exprimer par la collaboration et un plaidoyer pour influencer les paliers gouvernementaux supérieurs[747].

[745] Mouvement Action Justice, doc. 8.104.1, L. 2998
[746] Parole de femmes, 8.78.1, p. 2
[747] Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3, p. 7; Le groupe de recherche Érasme, doc. 8.14.1, L. 920; Centre de recherche-action sur les relations raciales, doc. 8.24.2, L. 595; Conseil des Montréalaises, doc. 8.26, p. 42; Conseil interculturel de Montréal, doc. 8.31; Sam Boskey, doc. 8.47, p. 8; Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76, p. 8

3. Les constats et l'analyse de la commission

D'entrée de jeu, rappelons que cette consultation est le résultat de la mobilisation d'un important groupe citoyen. 22 000 personnes ont endossé le libellé d'une pétition à l'été 2018. Elles ont demandé d'entreprendre un processus formel de consultation permettant à la population de se faire entendre et de proposer des solutions novatrices, constructives et mobilisatrices autour d'enjeux liés au racisme et à la discrimination systémiques à la Ville de Montréal. Sans cette initiative citoyenne, cette consultation n'aurait sans doute pas eu lieu.

Le contexte

Tout au long des 15 mois qu'a duré cette consultation, plusieurs éléments d'actualité se sont invités dans le processus, transformant à la fois la participation et la lecture des enjeux.

Tout d'abord, rappelons que cette commission s'inscrit dans la foulée de la consultation demandée et obtenue, sur le même sujet, au gouvernement québécois et qui s'est transformée en 2017 en un Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, principalement axé sur les questions d'immigration, d'emploi et de francisation. Ceci a entraîné une certaine confusion dans la compréhension du présent mandat chez plusieurs personnes. Des précisions se sont imposées, puisque les champs de compétence sont différents entre le gouvernement provincial et l'administration municipale.

De plus, cet exercice s'est tenu au même moment où, à l'Assemblée nationale du Québec, on débattait et adoptait le projet de loi n°21 sur la laïcité de l'État. Plusieurs membres de la société civile québécoise et montréalaise étaient mobilisés sur ce dossier et ont, tout comme le conseil municipal, alerté le gouvernement sur les impacts pressentis de l'application de cette loi sur le vivre-ensemble ainsi que sur les conditions de vie et de travail de larges pans de la société montréalaise, particulièrement des femmes musulmanes. Plusieurs interventions recensées durant la consultation ont été teintées de l'atmosphère générale qui régnait à ce moment.

Autre élément majeur : la sortie, en octobre 2019, du rapport Armony-Hassaoui-Mulone commandé par le SPVM à l'équipe de recherche indépendante. Ce rapport a fait grand bruit. Il faisait état de biais systémiques dans la manière de procéder aux interpellations policières à Montréal. Un très grand nombre de personnes y ont fait référence pendant la consultation et les chercheurs se sont présentés devant les commissaires.

À maintes reprises, les personnes venues s'adresser à la commission ont signifié leur soulagement et leur satisfaction d'être enfin entendus sur ces sujets difficiles et souvent occultés. Il est devenu clair rapidement que les attentes étaient nombreuses, précises et élevées à l'égard de leur administration municipale et à l'égard de la commission.

Dans les deux documents de consultation et dans différentes contributions devant la commission, la Ville a manifesté le souhait que la consultation soit l'occasion de faire la lumière sur d'éventuels biais qui pourraient alimenter du racisme et de la discrimination systémiques dans les institutions municipales montréalaises.

La commission rappelle que son mandat ne comprend pas de volet d'enquête. Il s'agit d'un exercice de consultation publique résultant du droit d'initiative inscrit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Il vise à faire un état des lieux sur une question et à mettre en évidence les solutions portées par la collectivité pour remédier à une situation donnée. Elle n'avait donc pas le mandat de vérifier les faits allégués, mais plutôt celui de poser un regard plus large pour éclairer la décision publique à partir des éléments portés à son attention.

Le débat s'est fait de façon sereine. Il y a eu très peu d'opinions extrêmes exprimées même s'il faut admettre que celles-ci relèvent d'un courant présent dans la société. Les quelque 7 000 participations aux diverses activités de la consultation, dont près de 1 000 aux activités contributives citoyennes et à la phase formelle d'opinions, ont été réalisées dans un esprit constructif.

Le présent rapport est remis aux membres du conseil municipal. Il leur rappelle qu'en tant que personnes élues, leur responsabilité d'analyse de la situation est cruciale et le leadership à prendre est essentiel. Si, par le passé, divers enjeux de racisme et de discrimination systémiques n'ont pas été pleinement considérés, c'est probablement, en partie, parce que le conseil municipal, le personnel de la Ville et de ses services demeurent largement issus de la population blanche, et se sentent moins personnellement visés par les impacts du racisme et de la discrimination.

La situation démographique est en constante évolution. Les gens faisant potentiellement face à des barrières liées au racisme systémique et aux mises à l'écart décrites au chapitre 2 sont un segment important de la population. Puisque la catégorie « *personnes racisées* » n'est pas utilisée dans les statistiques des gouvernements canadien et québécois, des données précises ne sont pas disponibles. Cependant, les documents de référence indiquent qu'en 2016, plus du tiers de la population montréalaise, 34,9 %, s'identifiait à une minorité visible ou à un groupe autochtone et que 59 % sont nés à l'étranger ou ont un parent né à l'étranger[748]. On ne peut permettre dans une société de droit que des iniquités visant ces personnes et leur descendance perdurent.

Ce rapport prend note des avancées et des pratiques prometteuses à la Ville, mais il fait aussi des constats d'échec et suggère des pistes d'amélioration. Il vise ultimement l'amélioration de la situation portée à notre attention.

[748] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 10; Profils sociodémographiques et données téléchargeables – Recensement 2016, doc. 5.11

La commission propose 38 recommandations afin que les leviers à la disposition de l'administration municipale puissent contribuer à l'égalité de fait de l'ensemble des citoyennes et citoyens de Montréal.

3.1 Le cadre de la consultation

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de proposer quelques éléments pour éclairer le périmètre de cette consultation. La consultation porte sur le racisme et la discrimination systémiques, donc, sommairement, sur les inégalités résultant de l'interaction entre des pratiques organisationnelles et des comportements teintés de biais qui désavantagent les personnes racisées et les personnes autochtones. En clair, le racisme systémique résulte d'un système qui, même involontairement, perpétue certains avantages dont a bénéficié la population blanche. Il faut donc analyser le système dans son ensemble pour en comprendre les mécanismes et les corriger.

3.1.1 Les populations visées et le lexique choisi

De nombreuses interventions entendues indiquent que la Ville ne peut faire l'économie d'un débat sémantique, qu'elle doit s'interroger sur le langage qu'elle utilise, tenter de faire des choix plus inclusifs et pouvoir clairement expliquer ces choix à la population.

Les documents de référence de la Ville utilisent principalement trois expressions pour parler des personnes visées par la consultation : nouveaux arrivants, personnes immigrantes et personnes issues de l'immigration. Ces documents mettent beaucoup d'emphase sur les interventions municipales en faveur de l'intégration des personnes immigrantes.

La commission constate que les libellés des interventions de la Ville et les propos entendus des fonctionnaires lors des rencontres en arrondissement font souvent un raccourci entre « *personnes issues de l'immigration* » et « *personnes immigrantes* ». Or, l'expression « *personnes issues de l'immigration* » regroupe les Montréalaises et les Montréalais nés ici, de parents ayant immigré, ainsi que les personnes ayant elles-mêmes immigré. La commission est d'avis que cela traduit une compréhension limitée de l'objet de la consultation. Elle constate que ce manque de précision fait passer l'administration municipale à côté des enjeux de racisme et de discrimination systémiques auxquels font face les personnes nées ici. Pour éviter cela, la commission choisit d'utiliser les expressions « *personnes racisées* » ou « *groupes racisés* » pour parler des populations visées par cette consultation.

L'expression personne racisée est plus englobante et ne réfère pas uniquement aux personnes immigrantes ou nouvellement arrivées. Les membres de groupes racisés peuvent être nés au Canada et appartenir à un groupe racial ou à un groupe minoritaire sur le plan culturel, linguistique, social ou religieux. À l'instar d'organisations œuvrant en défense des droits au Québec, la commission estime que ces expressions font ressortir les aspects socialement

construits du racisme et non pas l'existence des races[749]. Elle est aussi d'avis que ce choix de mots permet de « *rompre avec ce refus de prendre publiquement au sérieux l'impact social du concept de race*[750]. »

Il peut devenir compliqué de s'y retrouver dans la panoplie d'expressions utilisées dans le discours public, la commission en convient, mais il est nécessaire d'en convenir pour mieux cibler l'objet de notre réflexion et du mandat qui nous a été confié.

Les termes « *minorités visibles* » et « *communautés culturelles* » ont été beaucoup utilisés dans des opinions présentées lors de la consultation. À cet effet, la commission se réfère au glossaire de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion :

> « *Le terme communauté culturelle est considéré comme étant désuet puisqu'il tend à enfermer les personnes dans des identités qui ne représentent pas la complexité des identités collectives et personnelles et puisqu'il sous-entend une très forte similitude entre les personnes d'une même communauté, ce qui n'est pas toujours le cas*[751]. (…)
>
> *Il est préférable de n'utiliser l'expression minorité visible que dans les statistiques où cette catégorie est utilisée, par exemple dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi. L'expression minorité racisée est à privilégier*[752]. »

C'est pourquoi dans la section 3.4.1 traitant de l'emploi à la Ville, les expressions « *minorités visibles* » et « *minorités ethnoculturelles* » apparaîtront ici et là, car elles réfèrent au lexique officiel de la *Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi*, de *la Loi québécoise sur l'accès à l'égalité en emploi* ainsi que des programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) qui en découlent.

D'autre part, le fait que les personnes autochtones aient été largement affectées par le processus de colonisation n'est plus à démontrer. Dans le contexte montréalais et québécois, le colonialisme doit être pris en compte dans l'analyse des questions sociales ainsi que dans la relation avec l'État. La commission considère que les enjeux affectant les personnes autochtones vivant en milieu urbain cadrent dans le périmètre de la présente consultation. Cependant, elle analysera leurs enjeux de manière spécifique et n'englobera pas les personnes autochtones dans l'expression « *personnes racisées* ».

Enfin, de la même manière que le vocabulaire pour identifier les groupes minoritaires ne fait pas l'unanimité, parler de leur contrepartie dans un contexte démographique montréalais est

[749] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 6-7; Fiche lexicale, Ligue des droits et libertés, doc. 5.64; Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : Glossaire (2015), doc. 5.22
[750] Rafik Chekkat (2015). Ce que le mot « racisé-e » exprime et ce qu'il masque, dans Fiche lexicale, Ligue des droits et libertés, doc. 5.64
[751] Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : Glossaire (2015), doc. 5.22, p. 4
[752] Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : Glossaire (2015), doc. 5.22, p. 8

problématique. Néanmoins, la commission utilisera l'expression « *population blanche* » lorsque nécessaire.

Les personnes en situation de handicap

La commission n'a pas retenu le capacitisme comme sujet d'étude, bien que des interventions aient illustré qu'il existe une discrimination systémique affectant les personnes en situation de handicap à Montréal. Elle a néanmoins choisi de restreindre son analyse à la question du racisme systémique et, grâce à l'intersectionnalité, à d'autres formes de discrimination, dans la mesure où elles se croisent à la discrimination basée sur la « *race* », la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale.

Dans une perspective intersectionnelle, la commission estime qu'il est important de rendre visibles les enjeux de capacitisme dans la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques.

Cette interprétation du mandat ne se veut pas une hiérarchisation des enjeux. Elle ne met pas non plus en doute qu'il y a urgence d'agir sur les problématiques touchant les personnes ayant une limitation fonctionnelle et sur l'absence d'accessibilité universelle à Montréal. Cet enjeu important mérite un autre lieu pour bien l'analyser, ce que l'administration municipale semble avoir compris avec le récent lancement du Chantier en accessibilité universelle[753]. La commission incite vivement la Ville de Montréal à adopter, là comme ici, une vision large, inclusive, intersectionnelle et évolutive de l'égalité et de l'accessibilité.

3.1.2 Quelques balises à la réflexion

Les compétences municipales

Tous les paliers gouvernementaux ont un rôle à jouer pour combattre le racisme et la discrimination systémiques. La lutte contre toutes les formes de discrimination relève autant des gouvernements provincial et fédéral qui sont tenus, constitutionnellement, de se donner les moyens de réaliser leur mandat. Néanmoins, le municipal n'échappe pas pour autant à des responsabilités dans le cadre de ses compétences, notamment par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et les programmes d'accès à l'égalité en emploi qui en résultent. À Montréal, lutter contre le racisme et la discrimination systémiques est un devoir impérieux et une opportunité de démontrer un leadership de métropole.

Lors de la tournée de préconsultation en arrondissement, la commission s'est fait dire à plusieurs reprises que le cadre municipal était restrictif et qu'il avait peu de pouvoir pour agir à ce chapitre. Or, durant la consultation, il a été porté à l'attention de la commission de nombreuses solutions qui s'inscrivent dans le cadre de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de*

[753] Montréal lance un Chantier en accessibilité universelle, doc. 5.90

Montréal, métropole du Québec, de la *Loi sur les compétences municipales* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle estime donc que la Ville dispose de leviers pour agir dans la lutte au racisme et à la discrimination systémiques et pour façonner des milieux de vie favorables à l'épanouissement de tous et toutes.

Afin de promouvoir une action cohérente et complète, dans ses recommandations, la commission interpellera principalement la Ville dans son rôle de gouvernement de proximité possédant les leviers nécessaires pour agir, ce qui ne l'empêchera pas de faire aussi appel au rôle d'influenceur que la Ville joue auprès des gouvernements supérieurs.

La perspective historique

La perspective historique permet de comprendre le processus qui a donné prise à l'institutionnalisation de pratiques discriminatoires. De nombreuses interventions ont démontré que les enjeux actuels du racisme et de la discrimination systémiques à Montréal ont une longue histoire qui teinte les politiques, les manières de faire, et les comportements comme les rapports entre les institutions et la population.

De graves injustices historiques ont contribué à perpétuer les désavantages économiques et sociaux. On pense à la dépossession des nations autochtones, au colonialisme et à l'esclavage, au traitement de certains immigrants du début du XXe siècle, qu'ils soient asiatiques ou juifs de l'Europe de l'Est. Des stéréotypes associés à des groupes, qu'ils soient noirs, arabes, asiatiques ou autochtones, contribuent à nourrir des biais discriminatoires, entre autres, sur le plan de l'emploi, de la culture et de l'intervention policière.

La commission est d'accord avec l'analyse de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui avance que l'analyse systémique des manifestations de racisme et de discrimination dans les compétences de la Ville doit être faite en prenant en compte leur contexte sociohistorique : « *le contexte social, la réalité historique et sa narration, les rapports de pouvoir politiques et les bénéfices économiques qui ont façonné la Ville de Montréal et y déterminent encore les conditions de vie*[754]. » La CDPDJ poursuit que pour savoir quelles mesures correctrices apporter, il est essentiel de « *comprendre de quelle façon la discrimination s'est institutionnalisée et systématisée à travers des normes, politiques et pratiques héritées du passé, puis corriger ces normes, politiques et pratiques discriminatoires qui persistent encore aujourd'hui*[755]. »

L'intersectionnalité

L'approche intersectionnelle permet de rendre visible l'articulation entre divers types de discrimination et d'analyser les effets particuliers des croisements. C'est explorer la complexité

[754] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 14
[755] *Ibid.*

d'une thématique en saisissant mieux les rapports de pouvoir qui se reproduisent au sein même des groupes minoritaires.

La CDPDJ insiste sur l'importance d'adopter cette approche pour analyser les plaintes fondées sur plusieurs motifs de discrimination :

> « *Il peut arriver qu'il soit impossible de reconnaître un traitement discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en l'examinant au regard d'un seul motif de discrimination interdit et qu'il soit nécessaire d'appliquer plusieurs facteurs convergents qui, isolément, ne permettraient peut-être pas de mesurer l'ampleur des conséquences du déni de l'avantage ou de l'imposition du fardeau en cause*[756]*.* »

Des groupes de femmes, des groupes autochtones, une organisation LGBTQ+, des organisations de jeunes, d'autres associations impliquées auprès de familles immigrantes ou avec des statuts précaires, des institutions œuvrant en protection des droits de la personne, des groupes de recherche, des comités consultatifs de la Ville et de nombreux individus ont insisté sur l'importance pour tous les services et unités d'affaires de la Ville d'adopter une approche intersectionnelle.

Identifiée comme une solution prometteuse de lutte aux inégalités, elle est perçue comme une manière de prendre en considération la complexité des besoins de groupes souvent exclus. Pour sa part, la Ville de Montréal vise l'équité et l'inclusion par le développement d'un réflexe d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle, communément appelé ADS+, dans les processus décisionnels[757]. Deux projets pilotes ont été annoncés en novembre 2018 pour opérationnaliser cet objectif et *« prévenir les discriminations systémiques dans toutes ses politiques, programmes et services*[758] ». La commission s'appuie donc sur l'intersectionnalité pour analyser le racisme et la discrimination systémiques et pour construire ses recommandations à la Ville de Montréal.

L'expérience des principaux intéressés

De nombreuses interventions ont demandé à la Ville de mettre les personnes concernées par les enjeux de racisme et de discrimination systémiques au cœur de ses actions, de valoriser la spécificité de l'expérience et de l'expertise de celles et ceux qui sont les plus touchés par l'objet de cette consultation.

Le processus de l'OCPM aura permis à de nombreux individus et à des groupes de témoigner très précisément de la façon dont se vivent les impacts du racisme et de la discrimination systémiques. Largement, ils se sont présentés devant la commission en acteurs du changement,

[756] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75 p. 16
[757] Projet pilote de l'intégration de l'ADS+ à Montréal, doc. 5.84
[758] *Ibid.*

en partie prenante, rarement en victimes. Ils réclament la possibilité de développer avec la Ville les objectifs, ainsi que les nouveaux outils à mettre en place pour combattre le racisme et la discrimination systémiques.

3.2 Analyse des interventions de la Ville

Dans ses documents de référence et ses présentations, la Ville a rappelé qu'elle rejette sans équivoque toute forme de racisme et de discrimination et qu'elle s'engage de façon claire à combattre ces phénomènes[759].

Au fondement de cette volonté, la Ville évoque la Charte montréalaise des droits et responsabilités, dont les articles 2, 16 *i)* et 28 *a)* traitent spécifiquement de discrimination et les articles 1, 3 et 12 qui expriment l'engagement de la Ville et de ses citoyens en faveur de l'inclusion.

La Ville rappelle les déclarations successives adoptées au cours des dernières années : la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004); la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble (2015); la Déclaration visant à faire la promotion des candidatures reflétant la diversité montréalaise au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissement de Montréal (2016); la Déclaration visant à souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, et à prévenir les gestes pouvant conduire à toutes formes de discrimination (2016); la Déclaration pour assurer les services de base à la population des communautés autochtones (2018).

C'est sur ces bases que la Ville a présenté, dans ses documents de références, les deux axes selon lesquels elle estime agir sur l'objet de la consultation :

1. en matière de lutte contre le racisme et la discrimination;
2. en matière d'intégration « *des personnes issues de l'immigration et l'inclusion de chaque citoyen et chaque citoyenne*[760]. »

L'inclusion plutôt que la lutte au racisme et à la discrimination

Lors des rencontres de préconsultation avec des cadres et employés en arrondissement, la commission a constaté une tendance à circonscrire les enjeux de racisme et de discrimination systémiques à leurs impacts sur les personnes nouvellement arrivées au Québec[761].

[759] Ville de Montréal, doc. 3.1; Ville de Montréal, doc. 3.2; Ville de Montréal, doc. 3.6
[760] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 15
[761] Synthèse des préconsultations en arrondissement, doc. 6.2, p. 2

Cette impression s'est confirmée à la lecture des documents de référence de la Ville. Il apparaît nettement à la commission que les interventions de la Ville portent principalement sur le deuxième axe, celui de l'intégration, au détriment du premier axe sur le racisme et la discrimination.

Le discours de la Ville le confirme, comme en fait foi le titre révélateur du document d'information générale soumis à la consultation : *Interventions de la Ville de Montréal en matière d'intégration et de diversité*.

La Ville a réitéré ce positionnement en réponse à une question additionnelle de la commission : « *Nous voudrions rappeler que la Ville de Montréal agit essentiellement en matière d'inclusion et d'intégration des personnes issues de l'immigration*[762]*. C'est sous ce prisme que les interventions qu'elle met en place sont évaluées*[763]*.* »

Dans ce contexte, il est clair que la lutte au racisme et à la discrimination fait figure de parent pauvre des interventions de la Ville. Or, pour favoriser la pleine participation de tous les segments de la population au développement de leur ville, comme le stipule la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la commission considère qu'une égale attention doit être portée par les élus et l'administration montréalaise au déploiement équilibré des interventions selon ces deux axes que la Ville a elle-même ciblés. Un redressement s'avère donc nécessaire.

Avant de proposer les mesures propices à ce redressement, la commission a d'abord cherché à comprendre ce qui peut lui faire obstacle.

Non-reconnaissance du caractère systémique du racisme et de la discrimination

Lors des préconsultations auprès des cadres et employés en arrondissement, la commission a entendu des fonctionnaires insister, à maintes reprises, sur le caractère neutre et universel des services qu'ils dispensent avec la mission de servir, de manière identique, toute la population, indépendamment de l'origine ethnoculturelle[764]. Les témoignages citoyens et les présentations de la Ville ont confirmé cette posture de l'administration municipale.

La commission est d'avis que cette posture, qualifiée par certains courants d'analyse de daltonisme racial, « *racial colour blindness* » en anglais, correspond à évacuer les dimensions ethnique et/ou raciale des décisions et interventions de la Ville. Prétendre offrir le même traitement à toute la population sans égard aux particularismes de certains segments de la

[762] La Ville précise que *« La catégorie des « personnes issues de l'immigration » a été proposée dans le document de consultation pour faciliter la compréhension du lectorat envers des notions parfois ambiguës. Les « personnes issues de l'immigration » regroupent les personnes immigrantes et les personnes nées au Canada et dont au moins un des deux parents est né à l'étranger (1ère et 2e générations*). » Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 2
[763] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 13
[764] Synthèse des préconsultations en arrondissement, doc. 6.2

population est susceptible de perpétuer des inégalités présentes dans le système et d'occulter le débat sur les relations de pouvoir entre groupes majoritaires et minoritaires.

Selon la commission, la Ville se prive ainsi de se questionner adéquatement au sujet de ses pratiques. On ne peut combattre en effet ce qu'on ne reconnaît pas.

Lors de ses rencontres avec 16 des 19 arrondissements, la commission a noté un malaise ou un manque de volonté chez de nombreux fonctionnaires, cadres et employés, à identifier les groupes les plus susceptibles de vivre des situations de racisme et de discrimination systémiques dans leur arrondissement. Même s'ils constatent la diversité des origines de la population locale, peu de responsables avaient entrepris des réflexions sur ce qui doit être amélioré pour mieux répondre aux besoins des différents segments de leur population. Au contraire, le personnel en arrondissement a fréquemment répété à la commission que leur travail n'était pas de lutter contre le racisme et la discrimination, mais d'offrir des services municipaux.

Ainsi, l'intégration a pris le pas dans les priorités au détriment de la lutte au racisme et à la discrimination. La commission constate également une édulcoration des concepts dans les termes utilisés par la Ville de Montréal au fil des années, passant d'une déclaration claire contre la discrimination raciale en 1989, à des interventions qui abordent plutôt les thèmes de diversité, d'intégration, d'inclusion et de relations interculturelles. Ces manières de nommer les choses sont moins conflictuelles, comme l'a souligné une participante à la consultation : « *L'accent qui est mis sur la diversité vise à isoler les différences et à dissimuler la persistance d'inégalité systémique*[765]. »

Plusieurs organisations et personnes du milieu académique ont expliqué que cette approche de daltonisme racial peut devenir une stratégie d'évitement qui empêche la Ville de remettre en question les politiques et pratiques de ses services, ainsi que leur rôle dans la production et le maintien d'inégalités dans les systèmes d'emploi, de sécurité et de services. Les épisodes entourant le profilage racial et social au SPVM, abordés plus loin, en sont une illustration.

Le chapitre 2 fait pourtant état des opinions citoyennes insistant sur l'importance pour la Ville de comprendre et d'analyser la dimension systémique du racisme et de la discrimination, comme le demande le mandat de la consultation, et de ne pas réduire le phénomène à des actes isolés d'individus problématiques. Comme l'expliquait une participante aux opinions en ligne, « *la discrimination peut émaner des politiques et pratiques des organisations de notre quotidien (écoles, lieux de travail, services publics). Souvent, ces politiques ou règles paraissent neutres alors qu'elles discriminent des individus selon leur appartenance à un groupe*[766] ».

[765] Tatiana Garakani, doc. 8.97.1, L. 3200
[766] Colleen Sheppard, doc. 9.9.3

Cette façon de voir rejoint d'ailleurs les définitions de discrimination systémique et de racisme systémique fournies par la Ville aux fins de la consultation et présentées au chapitre 1, à la section 1.1 du présent rapport.

Malgré cela, lors de demandes de précisions sur les actions municipales en lien avec la lutte contre le racisme et la discrimination, la réponse de la Ville a été claire :

> « *En ce qui la concerne, la Ville de Montréal ne reconnaît pas le caractère " systémique " des deux phénomènes que sont le racisme et la discrimination tout en considérant que la consultation sera l'occasion de faire la lumière sur les biais qui peuvent contribuer à ce qu'ils le soient*[767] .»

Pour les personnes qui en sont victimes, une invalidation de leur expérience humaine et une incapacité à inscrire leur réalité dans la grande toile municipale résultent de ce manque de reconnaissance affirmé par la Ville.

Constat #1
La commission constate que la Ville, tout en affirmant son engagement à combattre le racisme et la discrimination, a consacré prioritairement ses interventions à l'intégration des personnes issues de l'immigration. La lutte contre le racisme et la discrimination a été négligée. Le caractère systémique de ces phénomènes n'est pas reconnu. Ceci empêche la Ville de remettre en question les politiques et pratiques de ses services, ainsi que leur rôle dans la production et le maintien d'inégalités dans plusieurs champs d'action tels les systèmes d'emploi et de sécurité publique.

3.3 Un redressement nécessaire

Sur la base de nos constats, un redressement s'avère nécessaire. Tel est l'esprit avec lequel les recommandations qui suivent ont été réfléchies et formulées. Elles s'appuient sur la prémisse que la Ville, en tant que gouvernement de proximité, est un acteur possédant les leviers nécessaires pour agir, mais qu'il lui faut dorénavant développer une expertise solide pour lutter contre le racisme et la discrimination que vivent les Montréalaises et les Montréalais, tant ceux issus de l'immigration que ceux nés ici et racisés.

La commission émettra donc dans les pages qui suivent des recommandations guidées par les quatre grandes étapes de gestion du changement stratégique : reconnaître le problème, le mesurer, définir des objectifs concrets pour agir et rendre compte de ses actions[768].

[767] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 16
[768] Inclusion Jeunesse, doc. 8.46

Ces recommandations se divisent en deux catégories :

- des recommandations transversales cherchant à établir le cadre propice à une stratégie de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville;
- des recommandations spécifiques en vue de concrétiser cette stratégie dans divers domaines de l'action municipale.

3.3.1 Les recommandations transversales

La première étape vers le redressement d'une situation problématique consiste à la reconnaître formellement afin de mieux y remédier. Cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes et se concrétiser de différentes façons sur lesquelles la commission reviendra. Néanmoins, il importe qu'elle soit formelle, explicite, solennelle et publique pour signifier clairement la nouvelle posture de la Ville.

Recommandation #1
La commission recommande à la Ville de Montréal de reconnaître publiquement et dans les plus brefs délais, le caractère systémique du racisme et de la discrimination et de s'engager à les combattre.

Toutefois, la reconnaissance ne peut se contenter d'être symbolique. Pour qu'elle soit prise au sérieux, elle doit simultanément amorcer un changement et être assortie administrativement de ressources qui, par leur expertise, veilleront à concrétiser cette reconnaissance par une stratégie appropriée en lien avec des objectifs précis et mesurables.

La commission estime qu'aucune structure existante à la Ville de Montréal n'est en mesure d'assurer le changement requis. Par ses diverses interventions, la Ville n'a pas réussi à démontrer qu'elle possède, dans ce dossier, une logique de planification transversale pour ses unités et ses services. Pour lutter contre le racisme et la discrimination, elle ne précise pas d'objectif à long terme et n'explique pas les liens de causalité entre les activités proposées et les résultats attendus à court et à moyen termes. En ce sens, la commission considère que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) n'a ni l'autorité ni la transversalité nécessaires pour accompagner l'ensemble de la structure municipale dans le changement requis.

Durant la consultation, les travaux des trois conseils consultatifs ont été maintes fois mis de l'avant. Le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse de Montréal jouent un rôle essentiel et valorisé, tant par les participants que par l'administration, comme en font état les documents de référence de la Ville. Néanmoins, la commission estime que des personnes externes à la Ville et siégeant bénévolement pour des mandats de trois ans ne peuvent être tenues responsables et imputables d'offrir l'expertise et la continuité nécessaires à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques au palier municipal.

Les personnes et les groupes ayant participé à la consultation, comme il en a été fait mention dans la section 2.8.1, ont suggéré plusieurs formules : création d'un conseil de lutte au racisme et à la discrimination, d'une table de travail, d'un observatoire, d'un office indépendant, d'une fonction de commissaire, etc. Quel que soit le nom proposé, les caractéristiques d'expertise spécialisée, d'imputabilité, d'autorité transversale afin de responsabiliser toutes les directions administratives de la ville-centre et des arrondissements sont revenues de façon constante.

La commission souscrit à la nécessité de créer une nouvelle structure en raison des limites mentionnées. Elle est également convaincue que cette structure devrait être dotée de ressources suffisantes et compétentes pour l'accomplissement d'une tâche qui requiert une fine connaissance de l'appareil municipal de même que la compréhension des mécanismes sous-jacents au racisme et à la discrimination systémiques. Il apparaît également essentiel à la commission que cette nouvelle structure relève directement du directeur général, pour en garantir à la fois l'autorité et l'imputabilité.

Il faut bien se rappeler qu'on parle ici de redressement, conjuguant perspective et prospective, soit l'analyse et la mesure des inégalités actuelles et l'établissement d'un plan d'action réaliste et rigoureux, avec des résultats mesurables dont il faudra périodiquement rendre compte.

Parmi les formules portées à son attention, la commission retient celle de créer une nouvelle fonction de commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination au sein de la Direction générale. Dans une fonction publique, un commissaire est un fonctionnaire de haut niveau possédant l'expertise requise en vue d'accomplir une mission spécifique. Cette dénomination existe déjà à la Ville de Montréal. Un commissaire aux personnes en situation d'itinérance et une commissaire aux relations avec les peuples autochtones sont en poste, non seulement pour conférer plus d'efficacité aux actions de la Ville sur des dossiers précis, mais aussi pour éviter la marginalisation de ceux-ci au sein de l'appareil.

Dans le présent dossier, le rattachement en droite ligne d'une fonction de commissaire au directeur général devrait lui permettre d'assister toutes les unités administratives dans leur responsabilisation de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques à l'intérieur de leurs mandats respectifs. Toutefois, il n'est pas souhaitable ou réaliste que le succès ou l'échec de cette nouvelle phase de lutte au racisme repose sur une seule fonction. C'est l'ensemble de l'appareil municipal qui doit donner le coup de barre souhaité pour concrétiser le changement. En ce sens, la commission est d'avis que la fonction de commissaire doit être épaulée par une équipe ou une table de travail extraordinaire, composée, entre autres, de répondants issus des différents services et des arrondissements concernés, qui pourront au sein de leurs secteurs respectifs faire progresser les objectifs.

De plus, tel que prévu à l'article 71 de la Charte des droits et libertés du Québec et confirmé lors de la présentation de la CDPDJ, cette dernière a déjà offert ses services de formation à la Ville de

Montréal et demeure disposée à collaborer avec la Ville pour renforcer sa capacité à lutter contre toutes les formes de discrimination[769]. Il y a là une grande expertise à mettre à contribution.

Recommandation #2
Reconnaissant le caractère systémique du racisme et de la discrimination, la commission recommande que le conseil municipal crée, d'ici le mois d'octobre 2020, une fonction de Commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination à être pourvue rapidement. Relevant du directeur général et assistée d'une équipe opérationnelle, cette personne aurait pour fonction de :

- ***proposer, d'ici un an, un premier plan d'action, à la lumière des informations recueillies au cours de la prochaine année;***
- ***coordonner la mise en application et le suivi du plan d'action suite à son adoption;***
- ***assister les unités administratives à cet effet;***
- ***collaborer avec l'Ombudsman, le Vérificateur général, l'Inspecteur général, le Contrôleur général et la Commission de la fonction publique de Montréal afin de mieux répondre aux personnes sujettes à vivre des incidents de racisme et de discrimination;***
- ***préparer les éléments d'une reddition de comptes publique annuelle, présentée par le directeur général, devant le conseil municipal, et ce, débutant dès 2021.***

Au chapitre 2, de nombreuses personnes et organisations ont noté un manque de cohérence entre le discours public et les actions mises en place par la Ville pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques. La commission a, pour sa part, articulé la nécessité d'une action transversale. Conséquemment, le redressement ou l'opérationnalisation du leadership demandé, requiert autant un volet politique qu'administratif. Pour assurer la redevabilité et l'imputabilité politique et veiller à l'atteinte des résultats attendus en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques, la commission estime qu'il faut nommer un répondant politique au sein du comité exécutif. Constitué de la mairesse et de 12 membres qu'elle désigne, le comité exécutif exerce des pouvoirs en matière de compétences municipales et d'agglomération.

Les services municipaux doivent régulièrement rendre des comptes au membre du comité exécutif portant leur dossier thématique. La personne responsable du dossier de la lutte au racisme et à la discrimination au comité exécutif serait donc le complément politique de la fonction de commissaire. Elle serait politiquement et publiquement responsable et imputable du développement d'une vision transversale ainsi que de l'avancement livré par les unités et services de la Ville. À titre de comparaison, en janvier 2018, l'administration a nommé une commissaire aux affaires autochtones et en août 2018, elle avait ajouté une élue responsable du dossier de la réconciliation au comité exécutif.

[769] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75.1, L. 585

Dans le cadre de la présente consultation, la responsable au comité exécutif du dossier « *de la culture et de la diversité montréalaise* » a émis les communications et incité la population à prendre part à cet exercice citoyen. Toutefois, la commission estime que pour contrer la tendance à la Ville de se concentrer sur l'inclusion et la diversité plutôt sur la lutte au racisme et à la discrimination, l'administration municipale doit aussi explicitement nommer ce dossier avant de le confier formellement comme nouvelle responsabilité à un membre du comité exécutif.

Recommandation #3
Pour améliorer l'imputabilité de l'administration municipale en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques, la commission recommande à la Ville de Montréal de désigner immédiatement un membre du comité exécutif à titre de responsable politique de ce dossier.

La reconnaissance du racisme et de la discrimination systémiques entraîne aussi un besoin de modifications des textes qui balisent la vie municipale, en l'occurrence, la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Cette dernière fait état des engagements de la Ville et de son personnel dans l'amélioration des services à la population. La Charte est un instrument « *mis à la disposition des citoyennes et des citoyens de la ville de Montréal afin qu'ils puissent s'en inspirer dans leur vie quotidienne de même que dans l'exercice de leurs droits et responsabilités*[770] ». Elle présente l'engagement de la Ville de Montréal de lutter contre plusieurs formes de discrimination, mais dans son état actuel, ne reconnaît pas le caractère systémique et intersectionnel de ces discriminations. De plus, depuis la dernière modification, la Ville a endossé la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, un texte important pour les droits et libertés fondamentaux des peuples autochtones. La commission estime qu'afin d'assurer une cohérence dans les actions et le discours de la Ville et pour outiller la population montréalaise, la Charte doit être modifiée.

Recommandation #4
Pour élargir et actualiser la portée de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la commission recommande au conseil municipal :

- ***de modifier l'article 16 i) pour qu'il intègre la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discrimination présentées;***
- ***d'ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au préambule rappelant l'adhésion de la Ville à des textes promouvant des droits fondamentaux.***

[770] Charte montréalaise des droits et responsabilités, doc. 5.2

Le besoin de données enrichies et mieux ciblées

Après l'identification et la reconnaissance d'un problème, il faut le mesurer pour mieux orienter les actions à mettre en œuvre pour le contrer. C'est l'objet de la section qui suit.

Comme relaté au chapitre 2, l'absence de données permettant d'analyser l'impact de barrières structurelles a fait l'objet de questionnements durant la consultation. Une culture d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) est réclamée depuis longtemps à la Ville de Montréal puisque les participants estiment qu'une ville doit se développer et être gouvernée avec un souci d'équité envers les divers groupes qui la composent.

La commission partage cet avis et salue la volonté de la Ville d'utiliser l'ADS+ pour concevoir et mettre en œuvre ses politiques, plans d'action, programmes et projets. Toutefois, la commission se questionne sur la capacité actuelle des diverses unités administratives de la Ville d'opérationnaliser cette décision, surtout en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques.

La culture de données différenciées semble déficiente à la Ville de Montréal. Bien que dans ses réponses à la commission, la Ville indique que :

> « *Chaque programme/projet a ses mécanismes de reddition de compte spécifiques afin d'évaluer les résultats des différentes mesures pour favoriser l'inclusion de certains groupes de population. Les objectifs généraux des initiatives municipales comprennent des cibles et des résultats spécifiques à atteindre. C'est l'évaluation de ces résultats qui est régulièrement effectuée. De son côté, la mesure d'impact relève d'un processus plus complexe impliquant des ressources et des expertises adaptées afin d'isoler les variables permettant d'évaluer les effets à moyen terme*[771]. »

La commission constate le peu d'informations disponibles à la Ville pour planifier son action en matière de lutte au racisme et à la discrimination, mesurer les résultats et les impacts différenciés des politiques et des programmes municipaux sur les différents segments de la population montréalaise. Ainsi, la Ville a préparé deux documents de référence censés permettre à la population d'apprécier l'ampleur et la pertinence des actions municipales visant l'inclusion et la diversité et luttant contre le racisme et la discrimination[772]. Cependant, ces documents présentent de manière complètement inégale les éléments suivants : la situation des populations concernées (blanche, racisée, autochtone), les cibles à atteindre pour un redressement de sous-représentation, les indicateurs de suivi, et les ajustements menés à mi-parcours d'intervention en fonction de données compilées.

[771] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 8
[772] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 4

Questionnée par la commission sur l'accessibilité à d'éventuelles données différenciées, la Ville répond :

> « *… la Ville ne possède pas de données différenciées permettant d'évaluer plus spécifiquement l'impact du racisme et de la discrimination auprès des minorités visibles.*
>
> *En termes de données différenciées et de mesures objectives d'inégalités, afin de bien saisir la situation, la Ville s'appuie notamment sur le recensement ainsi que sur des études plus ciblées réalisées par des partenaires crédibles et reconnus*[773]*.* »

Les données sont à la fois un guide pour éclairer la prise de décision et un outil pour ajuster ses actions. Comme l'ont expliqué plusieurs organisations durant la consultation, une administration doit connaître la composante de sa population et avoir des données fiables afin de gouverner. Cet enjeu majeur revient à plusieurs reprises dans les sections thématiques de ce chapitre.

Le calcul des écarts entre groupes majoritaires et minoritaires relativement aux conditions de vie, à l'accès au système d'emploi, aux services municipaux et au traitement reçu par le personnel des services municipaux, est un outil objectif de mesure des effets de la discrimination. La commission estime que la Ville de Montréal doit mesurer ces écarts afin de pallier leurs impacts négatifs sur les gens qui les subissent. Des données rigoureusement développées, compilées et analysées sur une période donnée sont essentielles à l'efficacité des interventions. De plus, elles induisent généralement une adhésion plus large de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

À l'instar de nombreuses interventions, la commission retient l'importance de la différenciation des données de représentation par groupe. La CDPDJ a rappelé qu'en matière de représentativité en emploi, la Ville de Montréal, le SPVM et la STM :

> « *ont tendance à amalgamer les trois groupes – « Autochtones », « minorités visibles » et « minorités ethniques » – lorsqu'ils rendent publiques les données concernant l'embauche et la représentation de leurs employés. En outre, la Ville de Montréal, le SPVM et la STM omettent systématiquement de présenter les cibles à atteindre pour chacun de ces groupes*[774]*.* »

Recommandation #5
Afin de guider de façon adéquate les actions de la Ville en matière de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques et les réajuster éventuellement en fonction de l'évolution de données, la commission recommande que la Ville de Montréal et les arrondissements produisent, tous les trois ans, et rendent publiques des données populationnelles comparatives et différenciées afin de mesurer les écarts entre les personnes racisées, les personnes autochtones et les personnes blanches aux profils semblables (p. ex. sexe, âge, scolarité), dans

[773] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1, p. 6
[774] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 28

les secteurs ciblés tels l'emploi, la sécurité publique (profilage racial et social), le logement, la culture, le développement social et économique, ainsi que la vie démocratique.

Rétablir la confiance envers les mécanismes de traitement de plaintes

La non-reconnaissance effective du racisme systémique et sa réduction à quelques individus problématiques ou à des conflits interpersonnels a érodé la confiance de plusieurs personnes envers leur ville, que ce soit à titre d'employés ou de citoyens. La commission estime qu'il est essentiel de restaurer cette confiance rapidement, en responsabilisant les différents organismes de contrôle et en rendant plus efficaces les mécanismes de traitement des plaintes. Cela permettra à chacun de mieux remplir le rôle qui lui reviendra dans la gestion du changement.

Le fonctionnement, l'indépendance et l'efficacité des mécanismes de traitement des plaintes en matière de racisme et de discrimination systémiques à la Ville de Montréal ont été beaucoup remis en question pendant tout le processus de consultation.

La commission souscrit au principe mis de l'avant dans les documents de référence de la Ville, soit qu'« *une personne voulant dénoncer un comportement de profilage racial ou social de la part du personnel municipal doit être capable de le faire sans rencontrer de difficultés*[775]. » Cependant, en regard de maintes opinions partagées par des Montréalaises et des Montréalais, y inclus des personnes anciennement à l'emploi de la Ville, cela ne semble pas aller de soi.

Une ville exemplaire est une ville qui se soucie de faciliter la dénonciation d'incidents de discrimination et de racisme. Or, selon des témoignages, le déni du racisme et de la discrimination systémiques se traduit par une absence de décisions des organismes de contrôle, même lorsqu'une plainte l'allègue.

> *« Bon. J'ai reçu le rapport du Contrôleur [général] et j'ai été très surpris de voir dans son rapport que tout l'environnement que j'avais décrit au niveau racial avait complètement été évacué, et il n'y a pas une ligne dans le rapport sur les propos racistes*[776]*. »*
>
> Témoignage d'un ancien employé de la Société du parc Jean-Drapeau.

Le traitement des plaintes de racisme et de discrimination à la Ville de Montréal est complexe et la commission estime que les documents de référence ne font pas suffisamment état des entités responsables de mener ces enquêtes et de leurs qualifications. De plus, la commission constate que le portail Internet de la Ville présente de manière fragmentée et difficilement repérable les informations permettant à un citoyen ou un employé d'exercer un recours ou de formuler une plainte lorsqu'il estime que ses droits ont été lésés.

[775] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 65
[776] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 1560

Rappelons que les organismes de contrôle, hormis ceux concernant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui seront abordés à la rubrique 3.4.2, sont :

- l'Ombudsman de Montréal, qui traite les plaintes des citoyens à l'égard de décisions de l'administration municipale qui contreviendraient à la Charte montréalaise des droits et responsabilités;
- le Vérificateur général, qui vérifie et enquête sur l'utilisation des fonds publics par l'administration municipale;
- l'Inspecteur général, qui inspecte et surveille la passation et l'exécution des contrats pris par la Ville avec ses fournisseurs; et,
- la Commission de la fonction publique de Montréal, qui traite les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville.

Ces organismes sont indépendants et les personnes mandataires sont désignées par le conseil municipal.

À cette liste s'ajoute le Contrôleur général, qui agit sous l'autorité de la Direction générale et qui est chargé de veiller à l'éthique de la Ville et à ce que les fonds publics et ressources soient utilisés conformément aux lois et règlements. Le Contrôleur peut effectuer des enquêtes.

Durant la consultation, le groupe requérant a soulevé deux développements inquiétants pour eux. Le premier concerne les plaintes alléguant racisme ou discrimination de la part du personnel de la Ville qui seraient dorénavant nominales, c'est-à-dire sans pouvoir être faites sous le sceau de la confidentialité. Le second, que la Ville aurait retiré à la Commission de la fonction publique de Montréal le pouvoir d'enquêter pour l'octroyer au Contrôleur général, une entité qui n'est pas indépendante[777].

En outre, les informations publiques disponibles sur le Contrôleur général ne présentent pas clairement son mandat ni sa manière de procéder. Il semble couvrir certains aspects du mandat de la Commission de la fonction publique et du Vérificateur général. Le site de la Ville nous annonce des priorités pour 2020 visant surtout la saine gestion financière[778]. À l'instar du groupe requérant, la commission s'interroge quant à l'opacité des moyens d'intervention, au rôle exact et à l'impartialité des enquêtes menées par le Contrôleur général.

La commission a constaté que la fonction du Contrôleur général a vu sa juridiction formelle et informelle s'élargir constamment au cours des dernières années :

- déplacement de la ligne éthique du Vérificateur général au Contrôleur général;
- responsabilité de l'application du code du respect de la personne;

[777] Balarama Holness, doc. 7.4, p. 9, L. 195
[778] Ville de Montréal – Contrôleur général, doc. 5.45

- participation annoncée récemment à un mécanisme d'enquête parallèle et collaborative pour étudier les prétentions soulevées par des cols bleus de Montréal-Nord alléguant de la discrimination raciale, avec accompagnement du Contrôleur général par un expert en droits de la personne et en discrimination raciale[779].

La commission constate qu'à l'interne, le Contrôleur général semble être devenu le principal interlocuteur en cas d'allégations concernant des personnes racisées, comme le démontre, entre autres, le présent conflit entre la Ville et des cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est également l'autorité consultée par le personnel de la Ville pour autoriser leur participation à des exercices de consultation publique. La commission note qu'une telle autorisation a été obtenue sous certaines conditions pour la consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles en 2015, mais catégoriquement refusée pour la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques.

De plus, la perception d'opacité du processus entourant les interventions du Contrôleur général n'est pas de nature à maintenir la confiance nécessaire pour garantir un milieu de travail sain.

La commission estime que la Ville devrait prendre, sans délai, les moyens à sa disposition pour clarifier le rôle du Contrôleur général en matière de racisme et de discrimination systémiques.

Constat #2
La commission constate que l'action en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques est éparse à la Ville de Montréal, rendant difficile l'atteinte de résultats. La culture de données différenciées est inexistante et l'évaluation semble déficiente. Il n'y a ni un pendant administratif, ni un pendant politique qui est responsable et imputable de l'atteinte de résultats. Des structures telles le Contrôleur général, l'Ombudsman et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale se partagent diverses responsabilités en matière de gestion des plaintes, d'élaboration de programmes, d'évaluation et de protection, sans qu'une vision transversale ne se dégage. La commission est d'avis qu'aucune des structures existantes n'est actuellement en mesure de mener les changements nécessaires pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination systémiques.

Recommandation #6
Afin d'offrir à son personnel et à l'ensemble de sa population une meilleure compréhension de son positionnement et susciter une plus grande confiance face aux processus touchant des allégations de racisme et de discrimination, la commission recommande que la Ville de Montréal clarifie le rôle du Contrôleur général en ces matières, et s'assure que les interventions de ce dernier soient transparentes et respectueuses des règles de justice naturelle.

[779] Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal - Situations de discrimination présumées à Montréal-Nord, doc. 5.46

Par ailleurs, pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination systémiques, les mécanismes de contrôle indépendants doivent être mieux connus et compris du grand public et comporter des processus impartiaux. La commission est vivement préoccupée par le flou entourant le traitement des plaintes de racisme et de discrimination à la Ville de Montréal et dans les organismes paramunicipaux.

Recommandation #7
Afin de responsabiliser les organismes de contrôle dans la lutte contre le racisme et la discrimination et pour renforcer leur imputabilité en ces matières, la commission recommande :

- ***que la Ville de Montréal incite les responsables des mécanismes de contrôle indépendants à mettre en place des mesures pour informer les plaignants de leurs recours et pour les accompagner dans le processus approprié, le cas échéant;***
- ***que le portail officiel de la Ville centralise, rende facilement accessible et compréhensible l'information sur les recours d'un citoyen ou d'un employé qui estime que ses droits ont été lésés par la Ville ou l'un de ses services ou une personne la représentant;***
- ***que soit fixé un délai de traitement d'une plainte formulée auprès de l'Ombudsman et de la Commission de la fonction publique de Montréal;***
- ***que l'Ombudsman et la Commission de la fonction publique de Montréal disposent d'un personnel formé et qualifié pour traiter des plaintes en matière de racisme et de discrimination;***
- ***qu'à l'intérieur du rapport annuel de l'Ombudsman et de la Commission de la fonction publique de Montréal, il soit fait mention du nombre de plaintes en lien avec le racisme et la discrimination ainsi que des résultats de chaque intervention, tout en préservant l'anonymat des parties.***

Susciter l'adhésion d'une fonction publique municipale sensible et alerte

De la même façon qu'un climat de confiance est essentiel pour favoriser le changement, une formation adéquate du personnel est indispensable pour partager une vision commune, souder le sentiment d'appartenance institutionnelle et les valeurs qui y sont attachées. Une offre de formation ciblée peut rendre chaque membre de la grande équipe municipale mieux outillé dans la lutte contre racisme et la discrimination systémiques.

La formation du personnel a fait l'objet de nombreux commentaires et de multiples recommandations dans le passé. Le chapitre 2 a fait état de plusieurs commentaires sur les contenus des formations, leur finalité, leur fréquence, les responsables ainsi que les publics cibles, puis la présence ou absence de processus d'évaluation pour en mesurer les résultats. De très nombreuses personnes ayant participé à la consultation considèrent que c'est un volet incontournable pour pallier un manque de connaissance, pour faciliter la promotion professionnelle de groupes sous-représentés et pour transformer, jusqu'à un certain point, l'appareil municipal.

Ces dernières années, en lien avec son *Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019,* la Ville a investi des ressources pour sensibiliser et former son personnel à la diversité culturelle. En outre, un nouveau module de formation en gestion de la diversité a été déployé en 2015 par le Centre de leadership de la Ville de Montréal.

La commission constate toutefois que l'offre de formation est à peu près inexistante en ce qui a trait à la prévention et la lutte au racisme et à la discrimination. Bien qu'elles soient complémentaires, la commission précise que les formations sur la diversité culturelle et celles sur l'antiracisme sont bien différentes.

La formation à la diversité culturelle met l'accent sur la sensibilisation, le rapprochement et la compréhension des codes culturels de personnes d'origines diverses. Cette formation vise essentiellement à éliminer les malentendus dus aux biais ethnocentriques à l'égard des concitoyens, et ce, dans le but d'atteindre un vivre-ensemble harmonieux.

La formation antiraciste met l'accent sur la prise de conscience des iniquités vécues par les personnes racisées ainsi que par les personnes autochtones, des causes sociohistoriques à l'origine de ces iniquités, des rapports de pouvoir qui autorisent la discrimination raciale et des manifestations systémiques qui la perpétuent. Cette formation vise à éliminer la violation des droits fondamentaux enchâssés dans la Charte des droits et libertés de la personne, et ce, à l'égard des personnes de diverses origines culturelles, à l'égard des personnes qui sont au Québec depuis des générations, comme c'est le cas de larges segments de la population racisée montréalaise, ainsi qu'à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Comme tant d'autres, la commission constate des lacunes en matière d'évaluation des formations dispensées à la Ville. Les activités offertes sont optionnelles la plupart du temps et ne sont pas accompagnées de mesures de suivi de leurs impacts. En janvier 2020, la Ville a indiqué procéder à l'actualisation de ses formations ainsi qu'à l'évaluation de leurs effets. Elle a annoncé le développement de nouvelles formations, dont l'une porterait sur les microagressions raciales. La commission salue ces efforts et reconnaît qu'ils vont dans la bonne direction. Elle estime toutefois qu'il serait essentiel que les formations de la Ville accordent une attention particulière à la lutte au racisme et à la discrimination.

Recommandation #8
Pour assurer le succès dans la gestion du changement vers une lutte, assumée à tous les niveaux, contre le racisme et la discrimination systémiques, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***que des formations consacrées explicitement à la lutte au racisme et à la discrimination soient développées et obligatoires pour l'ensemble de la fonction publique municipale***

(employés, professionnels, cadres) ainsi que pour le personnel des sociétés paramunicipales;

- ***que ces formations soient élaborées en partenariat avec la CDPDJ et les organismes communautaires impliqués dans la lutte au racisme et à la discrimination;***
- ***que soit développée, pour les cadres et gestionnaires, une formation spécifique et obligatoire sur le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) de la Ville, les discriminations et le racisme;***
- ***que les formations fassent l'objet d'une évaluation d'impact sur les clientèles visées.***

Par ailleurs, le cas des formations spécifiques pour le personnel du SPVM est abordé au point 3.4.2 Profilage racial et social du rapport et une recommandation spécifique y est formulée.

Enjeux affectant les peuples autochtones

Dans son analyse sur la relation entre les pouvoirs publics et les peuples autochtones, la commission fait sien, entre autres, un point de vue mis de l'avant dans un document de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) qui stipule :

> « *Les relations entre les peuples autochtones et les peuples colonisateurs au Canada ont été marquées par la rencontre de nations, où l'une a progressivement été opprimée et marginalisée. Les peuples autochtones n'ont jamais accepté le déni de leur souveraineté, de leur culture ou de leur identité. Ainsi, dans le contexte canadien, la réconciliation doit être une réconciliation qui transforme les relations et non une réconciliation qui rétablit les relations originales*[780]*.* »

Durant la consultation, de nombreuses personnes autochtones et allochtones ont parlé de la spécificité des enjeux entre les Premières Nations, les Métis et les Inuits vivant à Montréal, et les institutions municipales. La commission partage cet avis et consacre une section du rapport à cette réalité. Elle note aussi que pour certains dossiers, les approches généralement adoptées par les services et les unités administratives de la Ville mèneraient à des disparités de traitement affectant les personnes autochtones. Le rapport reviendra plus en détail sur ces éléments dans chacune des sections thématiques.

La nécessité d'aborder les enjeux de manière spécifique

La commission a entendu les organisations rappeler les centaines de recommandations de rapports antérieurs touchant le racisme et la discrimination systémiques auxquels font face les peuples autochtones en contexte urbain. Les enjeux sont largement documentés, mais les

[780] Traduction libre de Stanton, K. (2011). « Canada's Truth and Reconciliation Commission: Settling the past? », The International Indigenous Policy Journal, vol. 2, no 3, p. 1-20, dans La réconciliation avec les peuples autochtones, doc. 5.37

actions tardent à venir. Pour que la mise en œuvre de ces solutions mène à des résultats, la commission retient les éléments suivants :

1) la spécificité des questions autochtones;
2) le besoin de prendre en considération les rapports de pouvoir et la dimension coloniale de la relation des pouvoirs publics avec les peuples autochtones.

En 2017, Montréal a annoncé sa volonté de devenir une métropole de la réconciliation avec les peuples autochtones. La commission salue cette prise de position. Après avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation et des interventions en lien avec l'autochtonie, la commission s'est interrogée sur le détail de la stratégie municipale de réconciliation. Un site de la Ville indique que la stratégie de réconciliation de Montréal repose sur trois grands principes, soient : une relation de gouvernement à gouvernement, la transversalité du processus de réconciliation, et la pérennité de la démarche[781].

La commission adhère à ces principes et à l'idée mise de l'avant que tous les services de la Ville devraient intégrer un « *réflexe autochtone* » dans l'élaboration de projets ou de programmes touchant des personnes autochtones vivant à Montréal.

Les opinions présentées à la commission par des organisations autochtones ont permis une meilleure compréhension de la portée des initiatives de la Ville et de ses services. Des actions qui semblaient pérennes dans les documents de référence seraient en fait ponctuelles, les recommandations passées, des avis adoptés tarderaient à être mis en œuvre, et la participation de la Ville à de grands projets serait plus sporadique que bien établie. Bref, la Ville annonce des actions intéressantes et plusieurs engagements concrets, mais à la pièce. La commission constate qu'il y a un éparpillement des initiatives.

La commission relève le peu d'informations offertes dans les documents de référence pour comprendre la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones que la Ville a annoncée. Pour assurer la cohérence dans les actions municipales, elle estime qu'il manque des points d'arrimage entre la vision d'une métropole de la réconciliation et les gestes proposés.

> *« And I sit on lots of tables where we talk about these issues and bring it up and bring solutions and nothing happens... So, we don't want the apology, we want you to be accountable*[782]*. »*
>
> Nakuset, directrice du foyer pour femmes autochtones de Montréal

Pour que la Ville saisisse les différentes réalités des femmes et des hommes autochtones à Montréal, la commission retient la nécessité exprimée de travailler en partenariat avec les

[781] Ville de Montréal - Peuples autochtones, doc. 5.47
[782] Transcription de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019, doc. 7.5, L. 860

organisations autochtones. Le modèle de coconstruction mis de l'avant requiert que la Ville aille plus loin qu'ajuster des éléments du mode actuel de prise de décision**.**

En ce sens, la commission prend acte de ce qui a été porté à son attention par des groupes autochtones. Certains de ces organismes constatent que le système en place à la Ville, soit le mode d'opération par arrondissement, ne répond pas toujours à la réalité démographique des populations autochtones à Montréal : « *on s'attend à ce qu'un porteur unique soit en mesure de les représenter sur chaque table de concertation*[783]. »

Recommandation #9
Conformément aux principes de transversalité, de pérennité et de coconstruction énoncés dans le projet de Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, et d'ici la fin du premier mandat de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones, la commission recommande que, conjointement avec des organisations autochtones, la Ville de Montréal procède à la révision :

- ***de l'offre de services municipaux aux personnes autochtones, indépendamment de leur arrondissement de résidence dans le cas des individus, et d'implantation, dans le cas des organismes, afin de mieux s'adapter à leur réalité démographique;***
- ***du système de subvention de projets afin d'identifier si des biais ou des pratiques organisationnelles désavantagent les groupes autochtones.***

Des initiatives nécessitant plus d'ancrage et d'appui

Des témoignages entendus, la commission retient que plusieurs des efforts de la Ville à l'égard des personnes autochtones ont souvent été salués, mais le manque de vision à long terme et l'absence de partage d'expertises entre les services et les unités de la Ville ont été largement relevés.

Les nombreuses opinions touchant le travail de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones indiquent que son rôle et ses interventions sont grandement appréciés. Le rôle de l'agent de liaison du SPVM avec les peuples autochtones le semble aussi. La commission a été surprise d'apprendre que ces deux entités auraient très peu de ressources humaines et financières pour combler tant de besoins. De plus, le mandat de la Commissaire est de trois ans, venant à échéance en janvier 2021. Elle devait faire adopter, en février 2020, sa Stratégie de réconciliation par le conseil municipal.

Les groupes venus devant la commission déplorent que la Ville ne donne à aucun de ces deux postes les ressources et l'équipe nécessaires pour réaliser leurs mandats ambitieux et cruciaux. Une participante le résume ainsi :

[783] Montréal Autochtone, doc. 8.82.1, L. 1950

> « *Fait qu'il y a une commissaire autochtone pour 25 000 employés à Montréal quand toutes les politiques doivent être révisées, toutes les pratiques doivent être révisées. … on la bombarde, puis on dit "ah bien, on a une commissaire autochtone". Faudrait qu'il y en ait 12 commissaires autochtones pour arriver à équilibrer les différents départements et décloisonner la linéarité de la façon de faire*[784]*.* »

Un plan de relève de la fonction de Commissaire aux relations avec les peuples autochtones est absent des documents de références ainsi que des présentations de la Ville.

Recommandation #10
Pour offrir plus d'ancrage et d'appui aux actions concernant les relations avec les peuples autochtones, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***de pérenniser le mandat de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones et d'accroître les ressources qui lui sont accordées afin qu'elle puisse avoir les moyens de mener à bien le mandat que l'administration lui a confié;***
- ***de demander au SPVM de travailler de concert avec les organisations autochtones afin de renforcer la fonction de l'agent de liaison autochtone dans différents secteurs d'activités policières.***

Cependant, la commission est également préoccupée par la réalité que vivent au jour le jour les femmes autochtones à Montréal et, plus particulièrement, par le traitement que leur réservent les agents du SPVM.

Le rapport Armony-Hassaoui-Mulone a fait le constat qu'une femme autochtone avait 11 fois plus de chances d'être interpellée par les services policiers qu'une femme blanche à Montréal[785]. Le *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020* fait état du fait que les personnes autochtones sont surreprésentées parmi les sans-abri. 24 % des personnes vivant en situation d'itinérance sont des femmes, une bonne partie des femmes autochtones, plus spécifiquement des Inuites[786].

La Ville a entrepris des initiatives intéressantes, notamment en collaboration avec le Centre de justice des premiers peuples de Montréal, soit l'adaptation du Programme d'accompagnement justice-itinérance à la Cour (PAJIC) pour offrir de meilleurs services à des personnes autochtones, mais peu de femmes en bénéficient[787]. Cependant, des participantes à la consultation ont témoigné de la précarité que vivent les femmes autochtones et de la persistance de traitements inappropriés dont elles font objet de la part des policiers, notamment :

[784] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.2, L. 1245
[785] Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, doc. 5.51, p. 11
[786] Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, doc. 5.55, p. 12
[787] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 35

- l'utilisation du pouvoir discrétionnaire des policiers du SPVM qui leur permet de porter des accusations pour certaines infractions sommaires trop souvent à la Cour du Québec plutôt qu'à la Cour municipale, avec des impacts bien différents sur les sentences;
- le manque de respect, lors des interventions policières, envers la culture autochtone;
- l'absence d'une approche compréhensive quant à la constitution d'une équipe au sein du SPVM dans le but d'adapter les interventions aux réalités des personnes autochtones.

Il y a encore beaucoup de travail à faire pour assainir les relations entre les policiers et les personnes autochtones et dans une perspective intersectionnelle, plus particulièrement avec les femmes autochtones. D'autres recommandations à cet égard sont émises dans la section 3.4.2 sur le profilage racial et social. La commission retient la nécessité exprimée par les organisations autochtones de travailler en partenariat pour que la Ville et le SPVM saisissent mieux les différentes réalités des femmes et des hommes autochtones à Montréal.

3.4 Recommandations thématiques

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des interventions citoyennes et des documents de la Ville, la commission est d'avis que l'administration municipale doit mener des actions transversales ainsi que des actions spécifiques pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques. La Ville doit se doter d'outils performants pour planifier et structurer ses interventions. Cette approche est d'autant plus pertinente que la Ville doit s'assurer de la cohérence et mesurer les impacts de ses actions, alors qu'elle dépend largement des arrondissements et de partenariats avec des organisations terrain pour rejoindre les différents segments de sa population.

À la suite de l'analyse présentée du système municipal au plan macro, ce rapport se penche maintenant sur les constats et l'analyse de la commission relativement aux thématiques suivantes : l'emploi, le profilage racial et social, la culture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le logement ainsi que la participation citoyenne.

3.4.1 Emploi à la Ville de Montréal

> « *À la Ville, les valeurs d'égalité et d'équité et de diversité sont omniprésentes dans le discours politique et normatif. Le manque d'engagement et de leadership aux plus hauts niveaux de l'appareil administratif, au fil des ans, a contrarié et ralenti les progrès dans ce domaine*[788]. »
>
> Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations

[788] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 11

Au fil des années, la question des discriminations systémiques en emploi a été largement abordée dans l'espace public québécois et montréalais. Les opinions soumises durant la consultation font état de travaux qui documentent son existence et les difficultés vécues par les personnes autochtones ainsi que certains groupes racisés et ethniques, issus de l'immigration ou pas, en matière d'embauche, de promotion et de maintien en emploi.

Il est indéniable que la Ville de Montréal est un employeur majeur et influent sur le territoire. La commission estime que la documentation préparée par la Ville pour faire l'état des lieux de ses actions en matière d'emploi est incomplète. Aux yeux de nombreuses personnes lors de la soirée thématique en emploi ainsi qu'à ceux de la commission, il y a souvent amalgame au sein des services de la Ville entre « *personnes racisées* » et « *personnes immigrantes* ». Certaines des mesures mises en place par la Ville sont intéressantes, mais visent uniquement les personnes immigrantes et les nouveaux arrivants. Ces mesures n'aident pas les personnes racisées et nées au Canada. Or, ces personnes sont également affectées par le racisme et la discrimination en emploi.

Des progrès nettement insuffisants

Comme rapporté dans les documents de référence soumis par la Ville, Montréal « *veut refléter la population qu'elle sert dans toute sa diversité, qu'il s'agisse notamment d'âges, de genres, d'origines ethnoculturelles ou d'expériences de travail*[789]*.* » Pour réaliser cette vision, la Ville s'est dotée d'un Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019. Ce plan ambitieux incorpore les 87 mesures contenues dans le PAÉE de la Ville, dont 56 mesures pour « *éliminer les aspects discriminatoires du système d'emploi et à assurer le droit à l'égalité des chances en emploi pour tout le personnel*[790] ».

Au chapitre de la diversité des effectifs, les données présentées par la Ville attestent de la lenteur des progrès en ce qui concerne les groupes visés par la consultation. Dix ans de mesures et d'action ont fait passer de 12,3 % à 19,1 % la proportion des minorités visibles, des minorités ethniques et des Autochtones parmi les effectifs de la Ville de Montréal[791].

L'absence de cibles bien définies

La commission a procédé à une lecture attentive du *Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019* puisque celui-ci présente les mesures mises en œuvre par la Ville pour réaliser son PAÉE. En accord avec de nombreuses attentes citoyennes, la commission note plusieurs pistes prometteuses pour faire de la Ville un employeur inclusif. À l'échéance de ce plan d'action, la Ville a annoncé qu'elle déposerait un bilan détaillé, suivi de l'adoption d'un nouveau plan d'action pour la diversité en emploi.

[789] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51
[790] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51
[791] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 22

La commission juge que le *Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019* avait des lacunes frappantes qui créent des obstacles pour sa mise en œuvre et pour permettre à la population d'en faire le suivi. À titre d'exemple, la commission relève que le plan n'inclut ni cibles ni échéancier. De plus, la commission ne retrouve pas explicitement de constats relativement à la proportion en emploi des cinq groupes du PAÉE (minorités visibles, minorités ethnoculturelles, personnes autochtones, femmes, personnes en situation de handicap). Une participante ainsi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ont d'ailleurs souligné l'amalgame problématique entre minorités visibles, minorités ethnoculturelles et personnes autochtones dans les rapports de la Ville. La commission est d'accord cette analyse.

La commission estime qu'il aurait été important, voire incontournable, que le plan témoigne d'un diagnostic nuancé des différents obstacles auxquels font face ces groupes, et qu'il présente des cibles et des mesures adaptées pour chacun. La Ville ne peut utiliser les mêmes stratégies pour contrer le manque de personnes en situation de handicap et le manque de personnes autochtones dans ses effectifs.

En 2019, la Ville a annoncé un objectif d'embauche de 33 % de personnes des groupes ciblés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) (minorités visibles, minorités ethnoculturelles, personnes autochtones, femmes, personnes en situation de handicap) pour des postes permanents ou temporaires. Lors des audiences, elle a affirmé que cet objectif a été atteint en moins de six mois[792]. Ceci amène la commission à conclure que lorsque les objectifs sont clairs et que la volonté est fermement exprimée par la direction, la Ville peut rapidement atteindre ses cibles. La commission prend acte de ces résultats et presse la Ville d'accélérer encore sa stratégie d'inclusion en emploi et de ventiler les embauches par sous-groupes ciblés dans les PAÉE.

Constat #3
Bien que la Ville de Montréal souhaite devenir exemplaire en matière de diversité en emploi et qu'elle mène plusieurs actions pour y parvenir, la commission constate que son Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 n'inclut ni cibles, ni échéancier, ni diagnostic des différents obstacles auxquels font face les cinq groupes du PAÉE (minorités visibles, minorités ethnoculturelles, personnes autochtones, femmes, personnes en situation de handicap). Le plan d'action manque de précision et d'imputabilité pour appuyer les objectifs.

[792] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4, L. 1400

Recommandation #11
La commission considère que la Ville de Montréal doit renforcer son prochain plan d'action pour la diversité en emploi et recommande notamment que celui-ci :

- ***fixe des cibles de représentativité contraignantes à son échéance, spécifiques pour chacun des groupes visés par un PAÉE et différenciées selon la catégorie d'emploi (employés, professionnels, cadres);***
- ***s'assure que la représentativité se reflète aussi bien à la ville-centre que dans les arrondissements;***
- ***produise un bilan annuel, également différencié, de la progression du plan d'action pour la diversité en emploi et sa présentation au conseil municipal, avec période de questions du public.***

Des emplois à combler : une situation pressante

Des articles ont révélé en janvier 2020 que la Ville de Montréal verra d'ici cinq ans 25 % de ses fonctionnaires, soit 5 000 personnes, admissibles à la retraite. « *Si on n'a pas une stratégie agressive pour attirer les gens et maintenir nos employés en place, on va se battre pour avoir des employés*[793]*.* » La commission estime que c'est une occasion à ne pas rater pour la Ville de changer significativement son visage et une invitation à gérer autrement le changement.

Malgré l'effervescence du marché de l'emploi des dernières années, les écarts sont restés importants entre les embauches de personnes de la population blanche et de celles des communautés racisées et autochtones à Montréal. Le chapitre 1 l'indique, tandis qu'en 2017, 28,4 % des personnes embauchées à la Ville étaient issues des minorités visibles, des minorités ethniques ou des personnes autochtones[794], à la STM ce chiffre était de 48 %[795]. Dans la conjoncture, la commission estime qu'il est essentiel pour la Ville de Montréal d'avoir une stratégie de recrutement et des conditions de travail favorisant la retenue de talents de tous les horizons.

À quelques reprises pendant sa tournée des arrondissements, la commission a entendu qu'il y avait nécessité d'arrimer les besoins des arrondissements et les processus d'embauche de la ville-centre. Beaucoup de frustration a été exprimée par des membres du personnel en arrondissement qui peinent à obtenir la liste des candidates et des candidats qui ont postulé. Ils n'auraient accès qu'à la courte liste des candidatures retenues par la ville-centre. Plusieurs arrondissements peinaient à embaucher autant de personnes racisées et de personnes autochtones qu'ils le souhaitaient.

[793] TVA nouvelles : fonctionnaires admissibles à la retraite, doc. 5.48
[794] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 21
[795] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 56

Cela dit, la commission se réjouit du changement de ton exprimé par la nouvelle Direction générale de la Ville dès la fin 2018 en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs du plan d'action pour la diversité en emploi. Un urgent rattrapage s'imposait et s'impose toujours. Des résultats encourageants se sont fait sentir en 2019. Pour 2020, la Direction générale a réitéré sa priorité organisationnelle de 2019 soit « *mobiliser une main-d'œuvre diversifiée, représentative de la population montréalaise*[796]. »

Haute direction

Les opinions soumises et les meilleures pratiques présentées à la commission soulignent l'importance d'aborder les questions de pouvoir lorsque des milieux de travail cherchent à se diversifier. Pour apporter des changements majeurs qui vont « *au-delà de l'esthétique* » comme la commission l'a souvent entendu, les personnes racisées et autochtones embauchées ou promues doivent aussi occuper des positions où elles pourront mener des changements de l'intérieur et avoir l'appui pour le faire.

Une recherche, soumise à la commission et menée par le Diversity Institute de l'Université Ryerson et la Fondation canadienne des femmes, s'est intéressée aux groupes racisés et aux femmes dans des postes de direction à Montréal. Elle conclut qu'une haute direction diversifiée favorise la transformation interne d'une organisation ainsi que la perception externe de celle-ci : « *Un leadership diversifié contribue à des milieux de travail plus efficaces, à des taux d'innovation plus élevés, à un meilleur accès aux marchés étrangers et, tout compte fait, à des résultats financiers plus satisfaisants*[797]. » La commission préconise la mise en place de mesures concrètes qui assureront la présence de plusieurs personnes racisées et autochtones au sein de la haute direction de la Ville de Montréal.

Une attention particulière doit être portée à la promotion à l'interne de personnes racisées et autochtones. Le *Document de consultation* indique que « *[p]armi tous les employés promus en 2017, 22,9 % se sont identifiés comme membres d'une minorité visible ou ethnique*[798]. » Toutefois, la représentation de ces groupes parmi les cadres demeure quasi non existante. Les annexes du *Document d'information générale* indiquent qu'en 2016, 2017 et 2018, 0 % des personnes embauchées à titre de cadres de direction à la Ville de Montréal s'identifiaient aux catégories « *minorité visible* », « *minorité ethnique* » ou « *autochtone* »[799].

Dans le cadre d'une communication à tout le personnel en juin 2019, la Ville de Montréal annonce qu'elle adopte de « *nouvelles pratiques de gestion de la main-d'œuvre* » soit la promotion à

[796] Directeur général - Priorités organisationnelles 2020 : l'affaire de toutes et de tous, doc. 5.44; Lutte contre les profilages racial et social-Bilan 2018-2019 du 21 janvier 2020, doc. 5.40
[797] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59.2, p. 12
[798] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 22
[799] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 121

l'interne sans affichage pour des postes non syndiqués de cadres[800]. La première action consistait à combler la vacance du poste de directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest, créant ainsi un effet domino pour remplacer les postes vacants qui a mené à la promotion de deux autres personnes sans affichage. La Ville indique que « *Permettre à un employé de vivre une expérience complémentaire est une stratégie de gestion des talents responsable dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de gestion prévisionnelle des besoins en ressources humaines. Elle favorise le développement des compétences de l'employé, lui permet d'élargir sa maîtrise de l'environnement et des pratiques de l'organisation et est une occasion de développement stimulante et engageante, favorisant la fidélisation du personnel*[801]. » Puisque la Ville a déjà adopté ces pratiques de gestion, la commission est d'avis que celles-ci peuvent et doivent être utilisées en faveur d'un redressement visant les personnes racisées et les personnes autochtones parmi la haute direction.

Constat #4
Malgré plus de dix ans de plans d'action en accès à l'égalité en emploi, en 2016, 2017 et 2018, la proportion de personnes embauchées à titre de cadres de direction à la Ville de Montréal et s'identifiant aux catégories « minorité visible », « minorité ethnique » ou « autochtone » était de 0 %. Pour ces mêmes années, 2 % ou moins des cadres de direction déjà en poste s'identifiaient à ces catégories[802]*.*

Recommandation #12
La commission recommande que la Ville de Montréal exige du Service des ressources humaines qu'il mette en place, d'ici la fin de l'année 2020, un programme de redressement et de promotion visant l'accès des personnes racisées et autochtones à des postes de cadre et de haute direction à la Ville. Ce programme, validé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), doit :

- ***être doté de cibles de représentativité spécifiques et contraignantes pour les postes de cadres de direction et de cadres administratifs;***
- ***favoriser des stratégies novatrices de gestion des talents, telles les promotions à l'interne sans affichage pour des postes non syndiqués de cadres;***
- ***prévoir un bilan annuel des résultats basé sur des données différenciées.***

L'importance de croiser les regards

Dans ses documents de référence ainsi que dans ses interventions, la Ville stipule qu'elle portera « *une attention particulière aux enjeux d'intersectionnalité*[803] » pour son PAÉE ainsi que pour les mesures de redressement qu'elle met en place. La commission s'accorde avec cette approche. À

[800] Nomination à la direction de l'arrondissement du Sud-Ouest, doc. 5.89
[801] *Ibid.*
[802] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 121
[803] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51

cet égard, les trois conseils consultatifs (le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse de Montréal) ont émis des avis bien documentés à plusieurs reprises sur l'importance d'accroître la présence de jeunes, de femmes et de personnes racisées et autochtones parmi le personnel et les instances décisionnelles de la Ville de Montréal. La commission a revisité quelques-unes de ces publications et les recommandations mises de l'avant. Nombre d'entre elles sont encore pertinentes.

La commission est d'avis que la Ville devrait profiter des mesures de redressement pour accélérer la représentativité des membres de groupes sous-représentés pour notamment remédier au manque de femmes dans beaucoup de catégories de postes. Le plan d'action peut aussi inclure des mesures spéciales pour attirer, former et promouvoir des femmes racisées aptes à assurer la relève desdits postes. À l'instar des conseils consultatifs, la commission estime qu'il est nécessaire de cibler de façon proactive des femmes de tous âges et, particulièrement, des membres de communautés racisées et autochtones. Il faut s'assurer de critères de sélection exempts de tout biais et faciliter l'accès de ces femmes à divers programmes de soutien, dont le mentorat ou l'accompagnement, ainsi qu'à l'information interne sur les postes à combler pour les femmes déjà employées à la Ville. La commission partage l'opinion suivante :

> « *L'existence d'écarts importants entre les organisations d'un même secteur suggère que celles qui établissent des priorités et mettent en place des processus pour recruter et fidéliser le personnel féminin sont en mesure de trouver des candidates compétentes. Le problème ne se résume pas à un manque de femmes qualifiées, mais plutôt aux choix organisationnels*[804]. »

Recommandation #13
La commission recommande que la Ville de Montréal requière du Service des ressources humaines qu'il élabore, d'ici la fin de l'année 2020, un programme de redressement et de promotion particulier pour la relève féminine des groupes ciblés par un PAÉE dans les postes de cadres, particulièrement les cadres de haute direction.

Des partenaires incontournables

Le critère de l'ancienneté a été évoqué comme pouvant freiner la mobilité des personnes racisées et autochtones nouvellement intégrées au personnel de la Ville. Quelques voix ont suggéré de retirer ce critère ou d'amoindrir son importance. La commission est d'avis que cette réflexion doit s'inscrire dans une discussion plus large sur les règles et les mécanismes de promotion à l'interne.

À cet effet, la commission a constaté et vivement regretté l'absence de personnes représentant le mouvement syndical lors de la consultation. Les syndicats sont des acteurs incontournables

[804] Fondation canadienne des femmes, doc. 8.59.2, p. 7

dans la recherche de solutions comme dans la mise en œuvre des actions porteuses de changement en matière de diversité. De bonnes pratiques établies ailleurs au Canada pour réconcilier la question de l'ancienneté avec plus d'équité en emploi pour les personnes visées par un PAÉE ont été portées à l'attention de la commission. Montréal pourrait s'en inspirer.

Étant donné l'absence de la partie syndicale lors de la consultation, la commission se permet, à titre exceptionnel, de l'interpeller directement afin qu'elle participe à la recherche active de solutions pour atteindre une meilleure équité en matière d'emploi et de promotion.

Recommandation #14
La commission est d'avis que les syndicats sont des acteurs incontournables dans la lutte au racisme et à la discrimination systémiques. Afin de faire du prochain plan d'action pour la diversité en emploi une réussite, la commission recommande que, dans le cadre de la négociation de la prochaine convention collective, la Ville de Montréal :

- ***prépare des propositions pour accélérer la progression et la promotion en emploi des personnes membres des cinq groupes du PAÉE;***
- ***demande à la partie syndicale de formuler des propositions à cet égard.***

Un manque de transparence dénoncé

Le plan d'action 2016-2019 contenait 56 mesures pour « *éliminer les aspects discriminatoires du système d'emploi et à assurer le droit à l'égalité des chances en emploi pour tout le personnel*[805]*. »* La commission note toutefois un écart entre les intentions de la Ville et la perception de plusieurs groupes racisés et autochtones. Durant la consultation, des membres de ces groupes ont mentionné maintes fois combien l'accès aux postes permanents à Ville de Montréal était ardu. La Ville ouvre surtout des postes temporaires et les membres de groupes visés par le PAÉE y sont davantage représentés. Leur statut reste néanmoins aléatoire et précaire.

De nombreuses critiques ont été émises devant la commission concernant le processus d'embauche à la Ville, malgré les nombreuses mesures énoncées dans le Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 visant à en assurer la transparence et l'objectivité. Des personnes racisées, autant celles nées ici qu'ailleurs, déclarent être exclues du processus de dotation et ont demandé plus de transparence et de rétroaction de la part du Service des ressources humaines.

Lors de la séance thématique sur l'emploi, la Ville a affirmé dans son état des lieux qu'elle traitait approximativement 250 000 candidatures annuellement et faisait 2 500 embauches. Plus de 83 % de ces embauches visent à pourvoir des postes temporaires[806]. Au vu du volume de candidatures reçues pour la quantité de postes affichés, la commission estime qu'une rétroaction

[805] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51
[806] Présentation de la Ville de Montréal – Séance thématique sur l'emploi du 28 mai 2019, doc. 3.5

détaillée et individuelle n'est sans doute pas possible. Néanmoins, elle considère que le Service des ressources humaines devrait prendre au sérieux la perception d'opacité de ses processus et que celui-ci devrait proposer des solutions concrètes à la Ville dans le bilan du *Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019*.

Les comités de sélection

La constitution d'un comité lors d'une entrevue de sélection constitue une pratique reconnue pour assurer l'impartialité et l'équité d'un processus d'embauche. Dans son *Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019*, la Ville prévoyait deux mesures en ce sens :

> *« 30. Réaliser les entrevues de sélection en constituant un comité composé d'au moins deux personnes.*
>
> *31. Favoriser la présence d'un membre d'un groupe visé [par le PAÉE] sur chacun des comités de sélection comme prévu à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal*[807]*. »*

Toutefois, en 2018, le Service des ressources humaines de la Ville sollicitait l'avis de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) sur la nécessaire obligation d'effectuer toutes ses entrevues de sélection en comités composés de deux ou trois évaluateurs. Dans son avis, rendu la même année, la CFPM a répondu qu'un « *comité composé d'au moins deux évaluateurs est préférable pour assurer l'impartialité et l'équité, apparente ou réelle, des entrevues*[808] […] ». La CFPM concède que « *lorsqu'un affichage implique des centaines de candidatures et une logistique complexe, il est raisonnable que le [Service des ressources humaines] opte pour l'entrevue structurée impliquant un seul évaluateur* ». Elle « *ne recommande pas l'usage de l'entrevue à un évaluateur pour des emplois complexes »* et l'entrevue à un seul évaluateur « *ne devrait être utilisée que pour des emplois temporaires ou comportant des tâches simples*[809]. »

Tant la demande formulée par le Service des ressources humaines à la CFPM que la réponse, quoique nuancée, transmise par cette dernière nous paraissent contredire les mesures 30 et 31 inscrites au Plan d'action et nuire à leur réalisation. La commission estime que ces mesures doivent être maintenues dans leur intégrité dans le prochain plan d'action en préparation.

Tolérance zéro à l'égard des propos ou des comportements discriminatoires

> *« …souvent le problème, c'est que l'on considère une approche de changement de l'intérieur, que parce qu'on embauche dans des services qui sont profondément*

[807] Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019, doc. 5.14, p. 25
[808] Commission de la fonction publique de Montréal, Rapport 2018, doc. 5.68, p. 21
[809] Commission de la fonction publique de Montréal, Rapport 2018, doc. 5.68, p. 21

> *problématiques et violents des personnes racisées, cela va changer le fait que le service est problématique et violent. C'est un peu la solution du vivre-ensemble … l'idée qu'une fois que les gens qui ne se connaissent pas se seront rencontrés et qu'ils auront appris à s'aimer, le racisme aura disparu. Les personnes restent des individus. On peut avoir toutes les bonnes intentions du monde, ces individus font partie d'un système*[810]*. »*
>
> Le Conseil québécois LGBT

La commission estime que l'enjeu de l'amélioration des environnements de travail au sein des unités et des services de la Ville de Montréal aurait mérité une attention plus importante dans les documents de référence de la Ville. Cette dernière admet recevoir des plaintes de son personnel; la CDPDJ a traité de nombreuses plaintes quant à l'environnement de travail à la Ville. Pourtant, la commission note peu d'autoréflexivité sur les conditions existantes à la Ville et dans sa culture organisationnelle qui pourraient contribuer aux difficultés à l'embauche, à la promotion et au maintien en emploi de personnes racisées et de personnes autochtones.

C'est une chose d'embaucher, c'en est une autre de retenir le talent attiré grâce à des milieux de travail exempts de discrimination. La commission est convaincue qu'un employeur qui cherche à attirer des personnes racisées et autochtones doit être prêt à aborder directement les questions de culture organisationnelle, de préjugés, et de discrimination raciale au travail. Il doit surtout être imputable du climat sur les lieux de travail. À ce titre, la commission suggère qu'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) soit faite de toutes les plaintes du personnel ainsi que des raisons de démissions des dernières années (p. ex. 10 ans). Cette analyse rigoureuse permettrait aux unités et aux services de la Ville de Montréal de mettre le doigt sur de possibles manifestations récurrentes de discrimination ou d'identifier d'éventuelles dynamiques toxiques en place.

De nombreuses personnes ont parlé des microagressions auxquelles elles font face dans divers milieux de travail. La Ville ne fait pas exception. Quelques anciens employés de la ville-centre et des arrondissements ont participé au processus consultatif. Leurs témoignages face au climat de travail ont mis en cause l'imputabilité des gestionnaires. Certaines décisions de congédiement semblent teintées d'arbitraire. Les participants allèguent aussi l'inaction ou le laisser-faire lorsque des propos racistes sont rapportés. Semblables situations sont à proscrire pour une ville qui se veut exemplaire.

Recommandation #15
La commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***qu'une référence explicite au harcèlement, à la discrimination et à la violence raciaux soit faite dans le Code de conduite des employés ainsi qu'au Règlement 19-03 – Politique sur le respect de la personne;***

[810] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15.1, L. 1335

- ***qu'une référence similaire soit inscrite aux codes de conduite du personnel d'autres organismes et sociétés paramunicipales rattachés à la Ville (p. ex. STM, SPVM);***
- ***qu'elle pratique une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) des plaintes reçues pour se pencher sur les aspects récurrents.***

La Ville et ses fournisseurs

Les relations de la Ville avec ses fournisseurs sont importantes sur le plan financier. En 2018, 2,9 milliards ont été octroyés en contrats[811] et environ 20 000 entreprises actives sont inscrites au fichier des fournisseurs de la Ville. Ces relations sont encadrées par la *Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal*.

Lors de la soirée thématique en emploi, une panéliste a évoqué trois façons pour faire progresser les questions de diversité en emploi à la Ville. L'une de celles-ci était l'approvisionnement :

> « *Les pratiques d'approvisionnement reçoivent très, très peu d'attention dans le [Document de consultation de la Ville] et c'est dommage. C'est là où nous trouvons d'excellents exemples à travers le monde de municipalité et évidemment d'autres niveaux de gouvernement qui agissent*[812]*.* »

La Ville devrait avoir la préoccupation de développer chez ses fournisseurs le réflexe de favoriser l'accès à l'égalité en emploi, afin de parvenir à une représentation équitable des personnes susceptibles de vivre de la discrimination au sein de ces derniers. Dans sa Politique d'approvisionnement, la Ville s'est dotée de normes en termes de développement durable, mais pas d'égalité. La commission considère qu'elle devrait s'en préoccuper. Incidemment, des participants aux audiences sont venus dire à la commission que le réflexe « *diversité* » devrait être ancré de manière claire dans les relations que la Ville entretient avec ses contractants.

La commission a noté que déjà en 2015, la Commission sur le développement social et la diversité de la Ville avait formulé auprès du comité exécutif une recommandation allant précisément dans ce sens. Cette recommandation proposait de réclamer du gouvernement du Québec un élargissement de la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*, de manière à permettre aux municipalités d'établir un programme d'obligation contractuelle d'accès à l'égalité en emploi, à l'instar de ce que peuvent déjà faire d'autres organismes publics. À titre de rappel, les recommandations R-1 et R-2 du rapport *Élargissement de la portée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifications à la Loi sur les cités et villes*, se lisent ainsi :

> *« R-1 Que l'Administration fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'élargir la portée du Programme d'obligation contractuelle pour les entreprises privées découlant de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, de façon à ce que la Ville de Montréal puisse recourir à ce levier pour inciter les fournisseurs et organismes faisant affaires avec elle à adopter un PAÉE;*

[811] Vue sur les contrats, doc. 5.50
[812] Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019, doc. 7.4

> *R-2 Que l'ensemble des unités administratives de la Ville, dans le cadre de la conclusion de contrats de gré à gré avec des organismes à but non lucratif pour la fourniture de biens et services, comme le permet l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, favorise les organismes ayant des standards aussi élevés que ceux de la Ville en matière d'accès à l'égalité en emploi, telle l'existence d'un PAÉE ».*

La commission constate que la recommandation émise par la Commission sur le développement social et la diversité de la Ville semble être restée sans réponse des autorités responsables. Il serait souhaitable que le conseil municipal actuel examine l'occasion de statuer sur celle-ci.

Recommandation #16
La commission recommande à la Ville de Montréal qu'en matière d'appel d'offres et d'attribution de contrats, la Ville favorise les organismes ayant des standards élevés en matière d'accès à l'égalité en emploi, telle l'existence d'un PAÉE et qu'elle inclue les actions suivantes :

- ***que l'Inspecteur général ait la responsabilité d'en faire le suivi;***
- ***que cette nouvelle fonction soit inscrite dans son mandat;***
- ***que cette fonction soit publicisée lors des appels d'offres et attributions de contrats.***

3.4.2 Profilage racial et social

> *« 95 % du temps, la personne qui nous interpelle ne nous voit pas comme un humain. Elle nous interpelle comme une proie*[813]*. »*
>
> Un participant décrivant ses expériences d'interpellations répétitives par le SPVM.

Il est reconnu dans la jurisprudence québécoise que le profilage discriminatoire est une atteinte aux droits fondamentaux et constitue une discrimination systémique dans le contexte du travail des forces policières. En effet, le Tribunal des droits de la personne énonce qu'« *(i)l est reconnu que la discrimination est une notion évolutive et que le profilage racial est l'une des formes de discrimination interdites par la Charte*[814]. » Le Tribunal précise que « *(m)ême s'il existe certaines situations que l'on pourrait qualifier de " profilage discriminatoire individuel " ou de " cas isolés ", le profilage discriminatoire est un problème systémique en contexte de maintien de l'ordre*[815]. »

Par ailleurs, la Cour supérieure du Québec, dans un récent jugement autorisant la Ligue des Noirs du Québec à exercer une action collective contre le SPVM au nom des victimes alléguées de profilage racial, note que « *[m]algré les actions prises depuis plus de 30 ans, le profilage racial demeure encore une réalité au sein du SPVM*[816]. »

[813] Rito Joseph, doc. 8.92.1, L. 2495
[814] CDPDJ : Davids Mensah c. Ville de Montréal (SPVM), doc. 5.79, QCTDP 5, par. 66
[815] CDPDJ : M. Kees Miller, M. Mason et C. Miller c. Ville de Montréal (SPVM), doc. 5.80, QCTDP 31, par. 171
[816] Ligue des Noirs du Québec c. Ville de Montréal (2019), doc. 5.81, QCCS 3319, par. 14

Bien que les enjeux en matière de profilage racial et social soient connus et largement documentés, y inclus par des commissions municipales, des obstacles subsistent toujours quant à la mise en œuvre des recommandations existantes.

En mars 2018, le comité exécutif « *reconnaît le problème et rappelle que les profilages racial et social sont des formes de discrimination inacceptables qui appellent des réponses appropriées ainsi qu'une vigilance constante de l'ensemble des services concernés, particulièrement ceux en position d'autorité*[817]. » L'administration municipale sait qu'au quotidien le service de police qui la représente soumet des Montréalaises et des Montréalais à un traitement différencié à cause de facteurs tels que leur race, leur couleur, leur origine ethnique ou nationale, leur religion ou leur condition sociale. Des personnes en situation d'autorité font usage de force sans motif réel ou soupçon raisonnable. Malgré cela, la commission ne constate pas de mesures traduisant l'urgence d'agir.

En octobre 2019, à la sortie du rapport Armony-Hassaoui-Mulone sur les interpellations policières, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal s'est dit « *très surpris* » par les disparités rapportées. Étonnant que le directeur soit surpris alors qu'en 2016, son prédécesseur avait reconnu le profilage au sein du SPVM et qu'en mars 2018, le comité exécutif l'avait aussi reconnu.

La commission est grandement préoccupée du recul de la situation. Elle déplore que l'administration municipale n'ait pas commenté la régression de la reconnaissance du problème par le SPVM. De nombreuses personnes venues témoigner ont souligné ce fait devant la commission et se sont demandé pourquoi cette surprise et pourquoi est-elle tolérée?

Après avoir fait la recension des recommandations faites à la Ville et au SPVM depuis des décennies, la commission a la ferme conviction que le préalable au changement n'a jamais été franchi : la reconnaissance du profilage par l'ensemble de la haute direction de la police et sa traduction dans des actions de prévention et de sanctions par le SPVM.

Les rôles premiers du service de police sont de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements[818]. Dans le cadre de ses fonctions, la police doit pouvoir utiliser des outils coercitifs, certes, mais pas sans égard aux conséquences et aux droits de l'ensemble de la société. La Loi sur la police indique clairement que pour réaliser leur mission, les corps policiers « *sauvegardent les droits et les libertés, respectent les victimes et sont attentifs à leurs besoins, coopèrent avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel*[819] *».* Pour sa part, le Code de déontologie des policiers du Québec vise à développer, au sein du corps policier *« des normes élevées de services à la population et de conscience professionnelle dans le respect des droits et libertés de la personne dont ceux*

[817] Lutte contre les profilages racial et social-Bilan 2018-2019 du 21 janvier 2020, doc. 5.40
[818] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 62; Loi sur la police, doc. 5.71, c. P. 13.1, art. 48
[819] Loi sur la police, doc. 5.71, c. P. 13.1, art. 48

inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12)[820] *».* Au vu des nombreux rapports, analyses et recommandations soumis au SPVM, force est de constater qu'il est important de recentrer la mission du service de police à Montréal.

Constat #5
Le profilage racial et social à Montréal est un phénomène largement documenté depuis de nombreuses années. Il constitue une atteinte aux droits fondamentaux des Montréalaises et des Montréalais. Il est en violation non seulement de la Charte des droits et libertés de la personne, mais aussi de la Loi sur la police ainsi que du Code de déontologie des policiers du Québec. La commission est d'avis que le profilage racial et social demeurera malheureusement une réalité tant que la culture organisationnelle n'est pas remise en cause et incitée à changer par la haute direction et l'État-major du service de police.

Un changement de culture organisationnelle doit prévoir la mise en place de structures et de procédures permanentes. Les actions ne peuvent être sporadiques ou ponctuelles. Elles doivent être entreprises avec l'objectif de responsabiliser le service de police et de mener à un impact permanent aux plans du recrutement, de la gestion, de la promotion du personnel, de la formation, du rendement, ainsi que de la sensibilisation du public. Ce processus doit être mené par la haute direction du SPVM et par son directeur.

Selon l'article 108 de la Charte de la Ville de Montréal, le choix du directeur du SPVM revient au gouvernement du Québec, à la suite de la recommandation de la Commission de la sécurité publique et du conseil d'agglomération. En fait, l'influence de la mairesse ou du maire de Montréal sur ces deux entités donne prépondérance à son opinion.

Ainsi, l'avis de la mairesse ou du maire de Montréal dans le choix de du directeur du SPVM est relayé par la Commission de la sécurité publique et le conseil d'agglomération et, historiquement, le gouvernement du Québec a *de facto* respecté ce choix[821].

La commission note que le processus de sélection de l'actuel directeur du SPVM a inclus, pour la première fois, une séance publique spéciale de la Commission sur la sécurité publique qui comprenait une période de questions citoyennes. Cependant, les médias rapportent que le directeur actuel est le seul candidat qui a été rencontré puisque la séance faisait partie de son processus de confirmation[822]. La commission est d'avis que le processus de sélection devrait être plus transparent et que la Ville pourrait faire plus de place aux voix citoyennes pour choisir la personne qui dirige son service de police.

[820] Code de déontologie des policiers du Québec, doc. 5.82, c. P-13.1, r. 1, art. 3
[821] Ingérence politique dans le Service de police de la Ville de Montréal, doc. 5.74
[822] S. Caron est choisi pour succéder à M. Prud'homme à la tête du SPVM, doc. 5.75

Recommandation #17
La commission estime que le profilage racial et social sévit au sein du SPVM et qu'il constitue de la violence dirigée vers certains groupes racisés et vers les personnes autochtones. Ainsi, elle recommande :

- ***que la candidature retenue pour le poste de directrice ou de directeur du SPVM par la Commission de la sécurité publique et le conseil d'agglomération et proposée au gouvernement du Québec soit conditionnelle à sa connaissance et à sa reconnaissance du problème de profilage racial et social ainsi qu'à sa maîtrise des compétences nécessaires pour mener un changement de culture organisationnelle;***
- ***que le processus de sélection soit revu pour exiger que les finalistes fassent une présentation lors d'une séance webdiffusée de la Commission de la sécurité publique qui inclurait une période de questions du public;***
- ***que la haute direction du SPVM revoie les outils et les méthodes de recrutement du SPVM afin d'éliminer tout candidat qui manifesterait des préjugés raciaux, et ce, dès la sélection de la prochaine cohorte de recrues;***
- ***que le SPVM fasse une mise à jour annuelle et publique des données relatives à la mise en œuvre du plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021 ainsi que d'autres actions qu'il entreprend pour lutter contre le profilage racial et social dans le cadre d'une séance de la Commission sur la sécurité publique, avec une période de questions citoyennes.***

La peur des agents de la paix

Pour certaines personnes, qu'on puisse sentir la police comme une menace, c'est une réaction de criminels. Il est inconcevable pour elles qu'à Montréal, des membres du corps policier interpellent régulièrement des personnes innocentes, alors qu'elles sont au volant, dans la rue, dans les parcs; ce sont des histoires dites « *américaines* ». Toutefois, le rapport Armony-Hassaoui-Mulone démontre clairement que dans certains postes de quartier du SPVM, les taux d'interpellation de certains groupes ne sont pas justifiés par les taux de criminalité imputés à ces segments de la population[823].

De nombreuses personnes et organisations, particulièrement des hommes noirs, souvent jeunes, ont porté à l'attention de la commission l'impact du profilage racial sur leur vie. Elles ont parlé de déshumanisation, de peur, de frustration et de confusion. L'organisme Femmes Autochtones du Québec a souligné les effets du pouvoir discrétionnaire accordé aux agentes et agents et exercé sur les femmes autochtones en situation d'itinérance. Ces interpellations injustifiées, ce stress à la vue des voitures policières, ces humiliations, et cette peur d'une escalade qui pourrait avoir de graves conséquences font partie de la réalité quotidienne de beaucoup de Montréalaises et de Montréalais. Des jeunes, des femmes et des parents ont témoigné devant la commission

[823] Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, doc. 5.51, p. 115

comment ils doivent naviguer dans leurs relations avec le SPVM, et comment protéger les personnes qui les entourent. Pour la commission, il y a urgence en la demeure.

Les interpellations policières sont un enjeu névralgique pour les relations entre la Ville de Montréal et sa population. Des organisations, des individus et des équipes de recherche ont insisté sur le besoin de données différenciées provenant du SPVM et de la Ville sur le type d'intervention et le profil des personnes interpellées. Ces données devraient faire l'objet d'une analyse rigoureuse et régulière et inclure une reddition de comptes publique. À cet égard, la commission salue la tenue d'une séance publique de la Commission de sécurité publique le 21 janvier 2020 et le bilan qui a été déposé. La commission estime que c'est en rendant des comptes de manière régulière et autocritique que la Ville pourra regagner la confiance d'une partie du public.

Une fois les données d'interpellations du SPVM 2014-2017 analysées par l'équipe de recherche indépendante Armony-Hassaoui-Mulone, il semble clair que le SPVM a besoin de revoir ses outils et ses méthodes d'intervention. L'absence de principes et de paramètres entourant les interpellations mène à des disparités de traitement qui menace la sécurité de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. La commission prend acte des engagements annoncés par le SPVM en réponse aux recommandations du rapport Armony-Hassaoui-Mulone[824]. Elle accueille favorablement la décision du SPVM d'aller de l'avant avec le développement d'une politique d'interpellation. Toutefois, elle considère que cette politique doit explicitement énoncer des principes et promouvoir des actions en vue d'éliminer le profilage racial et social. De plus, cette politique doit être clairement expliquée au public.

Recommandation #18
La commission fait siennes les cinq recommandations du Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, et elle prend acte de l'engagement du SPVM de développer une politique en matière d'interpellation. Afin d'enchâsser des principes antiprofilages dans une telle politique du SPVM, la commission recommande à la Ville de Montréal de s'assurer que cette politique :

- ***déclare explicitement que le profilage racial et social est une violation des droits fondamentaux des Montréalaises et des Montréalais;***
- ***interdise, sous peine de sanctions, les interpellations policières qui sont fondées sur « la race », la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion et la condition sociale;***
- ***inclue une refonte des pratiques, des outils, des directives et des protocoles d'intervention afin d'éliminer tout biais systémique inhérent qui compromet le droit à l'égalité des citoyens;***
- ***rende systématique une collecte des données des activités d'interpellation policières et rende ces données accessibles au public afin de faciliter la recherche et de rebâtir la confiance des citoyens.***

[824] SPVM : mesures suite au rapport sur les données d'interpellations policières, doc. 5.88

Une structure et des mécanismes de plaintes à revoir

Le sujet le plus abordé, la question du profilage racial et social, a représenté environ le tiers des préoccupations exprimées à la commission. Il s'en dégage quelques messages clairs :

- trop de rapports ont déjà été rédigés pour documenter le phénomène, mais ignorés par la direction du SPVM;
- la population s'attend à des gestes audacieux qui apporteront des solutions concrètes et permanentes pour mettre fin à la culture de l'impunité au SPVM;
- le SPVM doit être plus transparent et à l'écoute;
- les instances de surveillance existantes doivent être revues afin d'accroître leur indépendance ou la perception de cette indépendance.

Diverses solutions ont été avancées pour intervenir en amont du problème. Certaines préconisent que la Ville facilite la participation d'experts et de citoyens dans l'encadrement du travail des policiers. D'autres souhaitent voir un rôle plus important pour la Commission de la sécurité publique afin que celle-ci assume pleinement ses fonctions de consultation publique et de surveillance.

La Charte de la Ville de Montréal précise que la Commission de la sécurité publique doit compter neuf membres[825] :

- une personne désignée par le gouvernement du Québec;
- deux personnes provenant des villes reconstituées;
- une personne choisie parmi l'opposition officielle au conseil municipal;
- cinq personnes désignées parmi les conseils des municipalités de l'agglomération.

La Charte de la Ville de Montréal ne précise pas de critères d'expérience ou de profils pour les membres. Elle prévoit un minimum de quatre séances annuelles, dont deux doivent être publiques[826]. La commission estime que la structure et le mode de fonctionnement de la Commission de la sécurité publique doivent être revus pour que la Ville, au moyen de cette entité, renforce sa capacité de surveillance du travail du SPVM et augmente l'imputabilité du service de police. Ainsi, la commission considère qu'il faille accroître le nombre de rencontres publiques de la Commission de la sécurité publique et ajouter deux membres représentant la société civile afin d'élargir la perspective et de renforcer la transparence ainsi que l'indépendance de cette institution. Les membres représentant la société civile devraient être nommés à la suite d'un avis public d'appel à candidatures lors d'un processus transparent.

[825] Charte de la Ville de Montréal, doc. 5.76, section VIII, article 72
[826] *Ibid.*, article 74

Recommandation #19
Afin de renforcer le rôle de la Commission de la sécurité publique et la capacité de surveillance du travail du SPVM par les instances municipales, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***que d'ici octobre 2021, elle fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour amender l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal et faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique, afin d'inclure deux membres indépendants représentant la société civile;***
- ***que les membres indépendants aient un droit de vote égal aux membres actuels;***
- ***que les deux membres indépendants soient choisis pour leur expertise, entre autres, en matière de profilage racial et social et de droits de la personne;***
- ***que les membres indépendants soient nommés à la suite d'un processus de sélection transparent mené par la Commission de la sécurité publique.***

Le chapitre 2 fait état des demandes de mécanismes permettant une participation citoyenne pour rendre le SPVM plus imputable. Afin de rebâtir la confiance envers le SPVM, la commission est d'avis que la Commission de la sécurité publique peut faire de ses séances un rendez-vous public entre la population et le SPVM. À l'instar du conseil municipal, la Commission de la sécurité publique devrait publier à l'avance un calendrier annuel de ses rencontres publiques. De plus, l'ordre du jour des rencontres devrait être rendu public au plus tard le vendredi précédant les séances, et ces dernières devraient être webdiffusées**.**

Recommandation #20
Afin de renforcer l'imputabilité du SPVM et ainsi rebâtir la confiance dans les mécanismes institutionnels, la commission recommande que, d'ici octobre 2021, la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour amender l'article 74 de la Charte de la Ville de Montréal afin que la Commission de la sécurité publique tienne un minimum de six rencontres publiques par année, et que :

- ***le calendrier et l'ordre du jour des rencontres soient rendus publics au plus tard le vendredi avant les séances, à l'instar des séances du conseil municipal;***
- ***chaque rencontre soit webdiffusée et comprenne une période de questions citoyennes;***
- ***les archives des ordres du jour, les webdiffusions, les procès-verbaux et les documents officiels puissent être consultés en ligne, à l'instar des séances du conseil municipal.***

En ce qui a trait aux plaintes concernant le SPVM, les mécanismes existants ne sont pas sous l'autorité de la Ville de Montréal, mais du gouvernement du Québec. Ainsi, une plainte peut être déposée directement au SPVM, qui devra la traiter conformément à une procédure de discipline interne déterminée par un règlement du gouvernement en vertu de la *Loi sur la police*. Une plainte peut également être acheminée au Commissaire à la déontologie policière du Québec ou encore à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Plusieurs Montréalaises et Montréalais ont affirmé qu'il fallait revoir l'accessibilité, l'efficacité et la crédibilité des mécanismes traitant les plaintes formulées contre le SPVM. Lors des audiences, plusieurs personnes ont affirmé qu'elles ne se sentent ni protégées ni accompagnées lorsqu'elles engagent un processus de plainte contre les agents du SPVM auprès du Commissaire à la déontologie policière. Elles ont également fait part de leur insatisfaction quant aux décisions prises par le Commissaire à la déontologie policière et par le Comité de déontologie policière, le cas échéant. De plus, certains participants ont critiqué la longueur excessive des délais à la CDPDJ.

Plusieurs opinions affirment que l'orientation vers la conciliation entre victime et policier ne tient pas suffisamment compte du déséquilibre des forces entre ces parties. Le Bureau d'enquêtes indépendantes et le système de déontologie policière ont fait l'objet de critiques sévères, jusqu'à demander la création d'un nouveau mécanisme indépendant. Il y a une perception que le processus est partial. De nombreux commentaires indiquent que l'absence de sanctions prises à l'égard de membres des forces policières lors d'incidents ou de plaintes discrédite l'ensemble de l'institution. La commission reconnaît que beaucoup de ces mécanismes relèvent du gouvernement du Québec.

Un mécanisme de plainte crédible est une composante essentielle de la lutte au racisme et à la discrimination systémiques. En effet, une ville exemplaire se soucie de la capacité de porter plainte contre des manquements de personnes en situation d'autorité. La commission prend acte de la mise à jour de la Ville en janvier 2020 indiquant qu'elle mène des représentations auprès du gouvernement du Québec pour examiner le traitement de plaintes par la CDPDJ et du commissaire à la déontologie policière. La commission insiste sur le fait qu'il faut augmenter la performance de ces entités et reconnaître qu'une partie de la population se sent actuellement dépourvue lorsqu'elle désire porter plainte contre le SVPM.

Recommandation #21
Afin d'améliorer la perception et la performance des mécanismes de plainte en lien avec le SPVM, la commission recommande à la Ville de Montréal, dans le cadre de ses représentations auprès du gouvernement du Québec, de tenir compte des conditions de succès suivantes :

- ***l'accès à une information claire pour les personnes plaignantes auprès du SPVM, du commissaire à la déontologie policière et du comité de déontologie policière;***
- ***la présence au sein de ces entités d'un personnel formé et qualifié pour traiter les plaintes en matière de racisme et de discrimination et mener des enquêtes;***
- ***l'assurance que les décisions relatives aux plaintes soient communiquées aux plaignants de manière claire et accessible;***
- ***la mise en place d'un mécanisme indépendant d'accompagnement juridique et psychosocial des personnes plaignantes.***

Une confiance érodée

Les procédures d'intervention et le pouvoir discrétionnaire accordé au SPVM ont été remis en question. La commission note que le silence des nombreuses administrations municipales, majoritairement blanches, lorsque des groupes racisés et autochtones se plaignaient de traitement différencié, ainsi que la mort de plusieurs Montréalais racisés sous les balles policières ont effrité la confiance d'une partie de la population.

De plus, la commission a pu prendre le pouls d'une perception répandue d'une culture d'impunité au sein de la police lorsque des plaintes sont déposées. Une litanie de demandes d'enquêtes, suivies de déclarations, mais d'une inaction face aux dizaines de recommandations depuis plus d'une décennie nuit à l'image du service de police. La réponse devenue systématique de la part des porte-paroles du SPVM lorsqu'on discute de certaines pratiques : il n'y a pas, au SPVM d'agentes ou d'agents racistes. Des participants rapportent aussi des activités, organisées sous le couvert de rebâtir la confiance avec des communautés racisées, mais utilisées par le SPVM pour obtenir de l'information sur les jeunes. Ces gestes sont autant de blessures répétitives envers des segments précis de la population. Or, la commission estime que la relation état-citoyen se bâtit notamment sur la confiance, le dialogue et le respect des droits.

L'actuelle administration n'est pas la seule responsable de l'état de la situation, mais en tant qu'administration en place, il lui incombe d'avoir le leadership pour mener le changement requis et se rendre imputable des résultats.

La commission insiste sur une approche non partisane de la part du conseil municipal, car la confiance a pris des années à s'éroder, et elle prendra des années à se rebâtir. Le défi est de taille, c'est vrai.

Une formation revisitée

Lors des rencontres en arrondissement, la commission a entendu que certains postes de quartier concentrent leurs formations sur l'éthique, la communication et les relations interculturelles, et non pas sur l'antiracisme. Les opinions recueillies ont recommandé à maintes reprises de modifier ou de bonifier le contenu de la formation policière. Des personnes et organisations de défense des droits de la personne ont aussi soulevé qu'une session de sensibilisation ou une courte formation sans suivi ni évaluation ne pouvait contribuer à un changement organisationnel. La commission partage le désir que Montréal ait une force policière dont les politiques, les pratiques et les positionnements publics démontrent une profonde compréhension des enjeux de racisme et de discrimination systémiques. Cela dit, elle doute vivement qu'une énième formation qui n'est pas accompagnée d'une révision des processus internes du SPVM, d'une obligation de changer les pratiques et d'une imputabilité amplifiée puisse mener aux changements tant réclamés.

La commission retient particulièrement une des interventions d'un chercheur de l'équipe Armony-Hassaoui-Mulone quant à la transmission de savoir au sein de la police. Ce dernier expliquait que l'apprentissage du métier se fait en partie grâce à un programme académique, mais surtout en patrouille avec des policières et des policiers en fonction : « … *généralement, vous sortez de l'école, vous entrez dans la police, vous êtes jumelé à un vétéran qui est là pour vous transmettre le savoir-faire et qui vous dit : "Première chose, oublie tout ce que tu as appris à l'école, le vrai métier, c'est ce que tu vas voir maintenant"*[827]. » Tout comme l'équipe de recherche, la commission reconnaît la complexité de l'amarrage de la théorie à la pratique et est sensible au caractère dangereux du métier qui nécessite un apprentissage particulier de l'intervention policière. Toutefois, la commission est préoccupée par le manque de valorisation interne des nouveaux savoirs, par l'enjeu du mentorat teinté d'une méconnaissance des communautés, ainsi que par la culture policière et l'urgence de la changer.

Recommandation #22
Afin de prévenir les comportements de profilage social et de profilage racial de la part des agents de la paix (SPVM et STM), la commission recommande :

- ***que le SPVM procède à une mise à niveau du curriculum et de l'offre de ses formations afin d'intégrer des notions propres au profilage racial et social ainsi qu'à l'antiracisme d'ici la fin du présent mandat du directeur, et que celles-ci soient obligatoires pour tout le corps policier;***
- ***que le curriculum et les formations soient développés en partenariat avec les organismes communautaires impliqués dans la lutte au racisme et à la discrimination ainsi que la CDPDJ;***
- ***que l'évaluation du personnel policier ainsi que le système de promotion interne reflètent une valorisation de l'acquisition du nouveau savoir et des nouvelles compétences liés au profilage racial et social;***
- ***que soient organisées à l'intention des agentes et des agents des expériences d'immersion dans la communauté, en complément aux nouvelles formations;***
- ***que les formations fassent l'objet d'une évaluation d'impact périodique sur les clientèles visées.***

[827] Massimiliano Mulone, doc. 8.102, L. 2420

Les personnes sans statut

La commission se questionne sur la *Politique d'accès aux services municipaux sans peur*. Celle-ci indique que :

> « *La Ville assouplira les règles et les exigences en matière d'identification personnelle et de résidence pour les personnes immigrantes, qui ne peuvent fournir les pièces justificatives habituellement exigées. Elles devront toutefois s'identifier, au même titre que l'ensemble de la population, mais elles pourront recourir aux services des organismes tiers agréés et reconnus par l'administration municipale […] pour leur fournir une carte et un formulaire d'attestation d'identité et de résidence. Ces documents leur donneront accès aux différents services de sports et loisirs offerts par la Ville*[828]*. »*

La commission constate que, tel que le stipule l'article 28 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville cherche à favoriser l'accès aux services municipaux à l'ensemble des personnes résidant sur le territoire, peu importe leur statut d'immigration. L'intention est noble, mais difficilement applicable puisque la politique indique qu'elle vise « *l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal, à l'exclusion du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)*[829]. »

La commission a entendu les représentantes d'organisations travaillant auprès de personnes sans statut relever une certaine incohérence relativement à la crainte du SPVM dans une « *ville sans peur* ». L'une d'elles a expliqué que des mises en garde doivent accompagner la carte d'accès aux services municipaux qui est remise aux personnes sans statut. « *On explique bien qu'il faut vraiment que cette carte-là ne soit pas visible [du] Service de police et [qu'il] ne peuvent pas l'utiliser pour la police (…) il faut qu'ils fassent énormément attention*[830] ». La commission s'interroge : la mise en œuvre de la politique au moyen de la distribution de cartes d'accès aux services municipaux pourrait-elle plutôt exposer les personnes sans statut à plus de risques d'identification?

La commission y voit une question de profilage, surtout à la lumière des constats du rapport Armony-Hassaoui-Mulone sur les pratiques d'interpellations excessives de personnes racisées et autochtones. La commission estime qu'il y a un enjeu de discrimination si le SPVM intervient auprès de personnes racisées et sans statut pour effectuer des contrôles sans motif réel ou soupçon raisonnable en raison de leur race, leur couleur, leur origine ethnique ou nationale. Plus encore, le SPVM transmettrait à l'Agence des services frontaliers du Canada les informations au sujet de ces personnes, même lorsqu'il n'y aurait pas de mandat d'arrestation à exécuter. Un article paru dans La Presse indique qu'en « *2016, des policiers montréalais ont communiqué avec l'Agence à 2872 reprises pour obtenir des renseignements sur une personne. Dans 83 % des cas, ils voulaient vérifier son statut d'immigration*[831]. »

[828] Montréal dévoile sa politique d'accès aux services municipaux sans peur, doc. 5.85
[829] La Politique d'accès aux services municipaux sans peur, doc. 5.86
[830] Carrefour de ressources en interculturel, doc. 8.3.1, L. 1350
[831] La Presse : Montréal n'est pas (encore) une « ville sanctuaire », doc. 5.52

La commission est sensible au sort des personnes sans statut résidant dans la Ville de Montréal. Les principes et valeurs inscrits dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités consolident Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive (article 3), notamment en ce qui a trait à la promotion de la dignité et de l'intégrité de l'être humain, la paix, l'inclusion, l'égalité (article 1), la lutte contre les discriminations (article 2), et rappellent son engagement à développer avec sa population le respect de ces droits et l'exercice de ces responsabilités et à en assurer l'application[832].

Recommandation #23
Dans le respect de l'esprit de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la commission recommande à la Ville de Montréal de poursuivre les discussions avec le SPVM sur la manière de conjuguer la sécurité publique et la communication des informations relativement aux personnes sans statut à l'Agence des services frontaliers du Canada lorsqu'il n'y a pas motif d'arrestation.

Actes haineux

La police devrait être vue comme une institution de confiance. Or, la commission a entendu que des incidents et des crimes haineux ont lieu, mais ne sont pas nécessairement portés à l'attention de la police par la population, ou à l'unité spécialisée au sein de la police connue sous le nom de l'Équipe des incidents et des crimes haineux, par les postes de quartier. La Ville ne pourrait donc avoir une vision d'ensemble de la situation. La commission estime qu'il faut y prêter attention.

À l'ère numérique, les contenus haineux ciblant des personnes et des groupes de personnes font des ravages. La cyberhaine s'exprime par la diffusion de messages de haine (menaçant, humiliant et dégradant) sur des réseaux sociaux et par voie électronique contre des personnes sur la base notamment de l'orientation sexuelle, de l'identité ethnique, de l'identité de genre, de la croyance religieuse, de la couleur de la peau, et de l'âge.

Recommandation #24
Préoccupée par l'accroissement des actes haineux et de la cyberhaine sur le territoire de la Ville de Montréal, la commission recommande à la Ville que, durant la prochaine année, le SPVM renforce et améliore :

- ***les mécanismes ainsi que les procédures entourant le signalement et la compilation des données, à l'interne, des actes haineux et de la cyberhaine;***
- ***la communication publique pour s'assurer que la population ait une information sur la manière de faire un signalement accessible et efficace;***
- ***la protection et le soutien offert aux victimes dans leur démarche de dénonciation.***

[832] Charte montréalaise des droits et responsabilités (2017), doc. 5.2

Caméras corporelles, reconnaissance faciale et « prévision policière »

L'usage de caméras corporelles a fait l'objet d'une série de recommandations visant la police. La commission est sensible à ce qu'elle a entendu de citoyennes et de citoyens racisés sur la peur d'un comportement policier problématique et le désir de mieux se protéger grâce à un outil perçu comme neutre. L'usage des caméras est également proposé comme une solution pour contrer l'esprit de corps lorsque des plaintes sont émises à l'égard d'un agent. La Ville a estimé qu'il était prématuré de généraliser l'utilisation de cet outil, mais stipule qu'elle mène une veille technologique. Quoique la commission n'ait pas assez de données pour statuer sur le port des caméras portatives, elle estime que la Ville doit prendre en considération les motivations incitant la population et les groupes communautaires à demander ces caméras. La commission a constaté un sentiment d'insécurité et d'impuissance face au comportement problématique de plusieurs agents, ainsi qu'un manque de considération du service de police face aux allégations des citoyens.

La commission a aussi été interpellée par le potentiel discriminatoire de l'usage d'outils de reconnaissance faciale et de technologies de prévision policière, « *predictive policing* » en anglais, par le SPVM. À cet égard, la commission fait sienne la préoccupation du Conseil jeunesse de Montréal :

> « *Au cours des dernières décennies, de nombreuses forces de police ont été accusées d'avoir utilisé le profilage racial et d'avoir ciblé des quartiers comportant une forte proportion de membres de minorités visibles. Si la prévision policière repose sur l'analyse de données récoltées dans un contexte de racisme et de discrimination institutionnalisés, cette technologie est susceptible de créer un cercle vicieux qui ne fait que cibler davantage les membres de minorités visibles*[833]*.* »

La commission s'inquiète de l'absence de transparence du SPVM concernant ces outils[834]. Elle insiste sur le fait que la Ville se penche de manière proactive sur leur usage, les mesures de contrôle à mettre en place, la protection des données du public ainsi que sur leurs effets négatifs potentiels liés à l'intensification des violences dirigées envers des Montréalaises et des Montréalais racisés et autochtones.

[833] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 20
[834] La Presse : Reconnaissance faciale et le SPVM, doc. 5.53

Recommandation #25
La commission recommande que la Ville de Montréal entreprenne les actions suivantes, d'ici l'échéance du présent mandat du directeur du SPVM :

- ***mener et publier les résultats d'une analyse éthique et criminologique en collaboration avec des équipes de recherche montréalaises avant que le SPVM déploie toute technologie de prévision policière et de reconnaissance faciale à grande échelle;***
- ***encadrer toute éventuelle utilisation de ces technologies pour qu'elles n'amplifient pas le profilage racial et social.***

3.4.3 Culture

Montréal est une métropole culturelle. La commission a constaté que le domaine des arts et de la culture à Montréal est un système complexe de relations impliquant de larges réseaux de création, de distribution et de publics. Ce système contient des politiques, des processus décisionnels, des programmes de financement, des standards et des critères d'excellence ainsi que des relations formelles et informelles qui régissent la carrière d'artistes professionnels et amateurs, ainsi que les productions artistiques mises de l'avant sur la scène locale et internationale.

Autant dans les documents de consultation que par sa *Politique de développement culturel 2017-2022*, la Ville indique mettre la diversité au cœur de ses actions dans le milieu de la culture[835]. Pourtant, les préoccupations citoyennes font état d'une autre lecture de la situation. Ce qui se dégage largement de la consultation est un constat que l'offre culturelle montréalaise pourrait mieux incarner la représentation sociodémographique de la Ville, tant en matière de publics que d'artistes.

Dépasser l'interculturalisme

La documentation présentée par la Ville établit que le cadre dans lequel s'inscrivent les actions du Service de la culture est l'interculturalisme. Partant de ce principe, le Service de la culture appuie la tenue de festivals et d'événements « *qui favorisent le dialogue, le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés ethnoculturelles*[836]. » Il remet aussi des prix « *diversité* » et offre des formations à ses équipes sur l'accueil des familles immigrantes. L'approche interculturelle porte fruit et répond à une partie du problème, surtout lorsqu'il est question de personnes ayant immigré. Cependant, les enjeux de racisme et de discrimination systémiques dans le domaine de la culture transcendent les problématiques de dialogue des cultures.

[835] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 52; Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 75-76
[836] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 80

S'il est compréhensible d'offrir des lieux et des espaces temporels pour célébrer des manifestations culturelles « *de la diversité* », il faut aussi s'assurer que les artistes racisés et les artistes autochtones bénéficient de la visibilité, du financement et des prix dans les catégories régulières.

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), une institution majeure de l'écosystème culturel montréalais, cerne l'enjeu de manière claire :

> « *C'est la réalité de ces artistes de 2e et 3e générations, qui, selon le CAM, révèle le mieux l'existence du racisme et de la discrimination systémiques. La faible représentativité de ces groupes dans le financement des projets démontre que des facteurs d'exclusion autres que ceux qui affectent les artistes immigrants existent*[837]. »

La commission est d'avis que la Ville doit chercher à mieux soutenir la démarche d'artistes racisés et autochtones. En plus de l'approche interculturelle, la commission considère que le Service de la culture devrait intégrer des volets de l'approche antiraciste à ses pratiques, c'est-à-dire se questionner sur les rapports de pouvoir entre groupes sociaux et miser sur la responsabilisation et l'imputabilité des structures : « *L'expérience des 15 dernières années a permis au CAM d'affiner sa réflexion pour passer d'une question : pourquoi certaines clientèles continuaient d'être absentes de son champ d'action? À une compréhension du fait qu'elles en étaient, en réalité, exclues systématiquement*[838]*.* »

Les artistes racisés et autochtones participent à la culture d'ici. Ils la construisent à partir de leur expérience unique de vie qui se plonge dans leurs racines, aussi diversifiées qu'elles soient. Pour corriger les iniquités, il serait important que la Ville dispose de données différenciées et qui évitent d'amalgamer les minorités visibles, les groupes racisés, les autochtones et les artistes immigrants. Il faut également qu'elle mise sur la responsabilisation et l'imputabilité des structures.

La *Politique de développement culturel 2017-2022* contient peu de précisions sur la manière de redresser la situation. « *Tendre vers l'exemplarité* » et « *Améliorer (…) la représentativité de la diversité culturelle montréalaise* » n'engage aucunement le Service de la culture. Il est essentiel de fixer des cibles et prévoir des mécanismes de reddition de compte. De plus, à l'instar du plan d'action annoncé du CAM en 2020, la politique culturelle de la Ville et les plans d'action des arrondissements devraient contenir des pistes d'actions spécifiques pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques.

Constat #6
Bien que la politique de développement culturel 2017-2022 affirme que des Montréalaises et des Montréalais sont aux prises avec des défis systémiques d'accès aux institutions culturelles, le

[837] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 15
[838] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 21

document ne contient pas de cibles ou d'objectifs contraignants pour assurer un redressement. De plus, la commission remarque que la Ville ne procède pas à une analyse de ses propres processus et procédures en matière de culture pouvant créer ces obstacles.

Manque de représentativité à plusieurs égards

Des organisations structurantes du milieu artistique ont affirmé que des obstacles systémiques contribuent à l'inadéquation entre la composition de la société montréalaise et le contenu culturel offert. La rencontre de processus institutionnels et de biais souvent inconscients dans les structures administratives mènerait à la sous-représentation d'artistes racisés et autochtones dans la programmation, les institutions culturelles, les sphères décisionnelles et les comités de sélection.

Sous-représentation dans la programmation

De nombreuses personnes sont venues témoigner qu'elles « *ne se voyaient pas* » dans les arts et la culture mis de l'avant à Montréal. Une organisation du milieu décrit ainsi l'effet de cette absence : *« La projection d'une homogénéité blanche dans les séries télévisées, les longs-métrages et les publicités, dans la presse écrite et audiovisuelle, sur les scènes principales des festivals et dans les galas (…) reproduit un imaginaire collectif d'exclusion des personnes et des communautés racisées*[839]. » Les données de la Ville appuient ce constat, révélant que pour les arts de la scène, la représentation de la « *diversité culturelle* » dans la programmation était de 9 % en 2009 et 14 % en 2017[840]. Il a également été porté à l'attention de la commission que les artistes autochtones et racisés font face à des défis de représentation stéréotypée et/ou d'instrumentalisation lorsqu'on leur fait une place[841].

L'absence de formes d'art autochtone dans l'espace public montréalais relève de causes particulières qu'il faut souligner. À cet effet, un intervenant a rappelé l'existence des politiques et des processus institutionnels qui ont forcé les populations autochtones à délaisser leurs pratiques culturelles : « *Les cultures autochtones longtemps ont été non seulement niées, [elles] ont fait l'objet d'une tentative d'éradication, d'effacement*[842] ». Cet enjeu historique est toujours d'actualité et ses effets préjudiciables se font encore ressentir.

La commission reconnaît que l'invalidation de l'art et des pratiques artistiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis pourrait encore influencer négativement les responsables des institutions culturelles. En ce sens, une conception stéréotypée des arts autochtones nuit à la possibilité pour ces artistes d'obtenir des prix, du financement public et d'être invités à occuper les espaces décisionnels du milieu artistique en dehors de catégories bien établies. Ayant

[839] Diversité artistique Montréal, Rapport de la consultation sur le racisme systémique, doc. 4.3.1
[840] Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3, L. 425
[841] Diversité artistique Montréal, Rapport de la consultation sur le racisme systémique, doc. 4.3.1
[842] Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019, doc. 7.3, L. 550

largement documenté ces enjeux, l'organisation Diversité artistique Montréal (DAM) appuie ce constat : « *de façon inconsciente, les individus qui composent les institutions du secteur positionnent leur culture au centre de l'échiquier ethnoculturel, l'imposent comme modèle d'excellence ce qui, de fait, infériorise toutes les autres cultures par rapport au référent francophone blanc*[843]. »

La commission partage ces constats et est d'avis que l'objectif d'augmenter la présence d'artistes autochtones et racisés doit aller de pair avec des mesures visant à diversifier la composition des structures administratives et décisionnelles en culture ainsi que le renouvellement du public. La commission invite la Ville à consulter les personnes compétentes pour mener de tels processus.

Recommandation #26
La commission recommande à la Ville de Montréal que la Politique de développement culturel, les plans d'action des arrondissements et le Plan d'action en diversité du réseau Accès culture 2019-2023 (présentement en élaboration) soient réajustés afin de prévoir des mesures spécifiques visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques, notamment en :

- ***intégrant des cibles contraignantes, en concertation avec les arrondissements, les bailleurs de fonds et la société civile, pour assurer un meilleur financement des artistes racisés et autochtones;***
- ***fixant des cibles de représentativité contraignantes, spécifiques et différenciées selon les disciplines artistiques, en concertation avec les arrondissements, les bailleurs de fonds et la société civile, pour réduire la sous-représentation des artistes racisés et autochtones dans l'offre culturelle montréalaise;***
- ***publiant un bilan annuel faisant état de la progression de l'atteinte des cibles.***

Sous-représentation dans les espaces décisionnels

Faisant écho à de nombreuses interventions, la commission est d'avis que la composition des jurys, des comités d'experts et des conseils d'administration du milieu de la culture doit être vue comme un levier pour mettre en valeur le dynamisme de la culture montréalaise. Elle invite la Ville à poursuivre les efforts entamés grâce à la *Politique de développement culturel*. De façon souvent inconsciente, les individus qui constituent les forces vives des institutions ont tendance à considérer leur expérience, leurs références, comme étant la norme, ce qui peut se traduire par un manque d'attention et d'intérêt aux autres approches artistiques et culturelles. L'histoire démontre clairement que lorsque l'expérience masculine est positionnée au centre, les réalités particulières des femmes sont ignorées. Il en est de même pour les artistes racisés et autochtones.

[843] Diversité artistique Montréal, Rapport de la consultation sur le racisme systémique, doc. 4.3.1

La commission indique que la recommandation #35 qu'on retrouvera à la section 3.4.6 Participation à la vie démocratique vise la représentativité des membres de toutes les instances et des conseils d'administration où la Ville a un pouvoir de nomination. Dans l'esprit de la commission, cela englobe également l'ensemble du milieu des arts et de la culture sous la responsabilité municipale, les comités d'évaluation et les jurys de sélection des prix accordés par la Ville de Montréal.

Renouveler les publics

Les opinions recueillies lors de la consultation mettent de l'avant différentes manières de joindre de nouveaux publics. Cette réalité va de pair avec le renouvellement de l'offre culturelle. La commission est d'avis que la Ville a les moyens de raconter son histoire et celle de toutes les composantes de sa population. Les musées qu'elle appuie financièrement sont des outils formidables, et plusieurs mettent en lumière des segments de la vie de celles et ceux qui ont fait et font Montréal. La Ville doit mobiliser encore plus les acteurs de son écosystème culturel pour que l'histoire montréalaise soit mieux diffusée et mieux comprise dans toute sa diversité. À cet effet, des budgets adéquats et beaucoup d'audace sont nécessaires.

Le réseau Accès culture regroupe 24 diffuseurs culturels et 60 lieux de diffusion qui proposent des spectacles d'artistes professionnels reconnus ou de la relève[844]. Cependant, plusieurs personnes ont indiqué que la centralisation de l'offre culturelle réduirait la participation des populations et des artistes vivant dans les quartiers excentrés. Ceci est une illustration marquante d'iniquité sociale et culturelle.

La mission des bibliothèques est de « *démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir*[845] ». Dans ses documents de référence, la Ville indique que depuis 2005, il y a des activités de médiation dans les arrondissements pour joindre les personnes touchées par l'objet de la consultation, souvent avec un accès limité à l'offre culturelle[846]. Comme plusieurs, la commission a pu constater le rôle essentiel des bibliothèques et des maisons de la culture, autant pour les Montréalais d'origine que pour celles et ceux ayant immigré. Toutefois, si la Ville veut une meilleure représentation sociodémographique de la population montréalaise aux activités culturelles qu'elle met en place, elle doit prendre les bouchées doubles et augmenter le budget en art et culture de manière substantielle.

La commission partage aussi l'avis que « *l'accès est également un enjeu de disponibilité mentale et de sentiment d'inclusion - Il faut se sentir interpellé par l'offre, et se sentir "légitime" dans les lieux qu'on décide de fréquenter*[847]. » À cet égard, le projet *Agents de liaison* a reçu des commentaires positifs. Grâce à ce projet, chaque arrondissement doit développer son offre de

[844] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 53
[845] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 82
[846] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 78
[847] Culture Montréal, doc. 8.16, p. 5

services en fonction des réalités de ses quartiers et en collaboration avec des partenaires locaux tels que des organismes communautaires, des établissements scolaires (classes d'accueil, francisation des adultes) et le secteur de la santé[848]. Le projet est axé sur les besoins des nouveaux arrivants dans les bibliothèques de quatre arrondissements : Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Montréal-Nord et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Pour renouveler les publics dans le cadre d'une lutte au racisme et à la discrimination systémiques, une mobilisation locale et proactive est essentielle. La commission estime que les agents de liaison peuvent jouer ce rôle s'il est étendu au-delà des nouveaux arrivants et des quatre arrondissements où ils sont présentement déployés.

Recommandation #27
La commission recommande à la Ville de Montréal qu'avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022, et pour les prochaines politiques et plans d'action en la matière, elle mandate le Service de la culture pour mener les actions suivantes :

- ***produire annuellement des données différenciées par arrondissement quant à la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones afin de mieux connaître l'état des lieux;***
- ***mettre en place dans tous les arrondissements des comités citoyens représentatifs de la réalité sociodémographique montréalaise pour appuyer le développement de la programmation et la réflexion entourant le renouvellement des publics dans les maisons de la culture;***
- ***élargir la portée du projet Agents de liaison afin de placer les lieux de diffusion de chaque arrondissement sous la responsabilité conjointe, au minimum, d'un agent culturel et d'un agent de liaison. L'agent de liaison serait responsable de joindre des artistes et des publics racisés et autochtones, ceci dans une perspective intersectionnelle.***

Accéder au financement public

La commission retient l'importance de l'appui institutionnel comme tremplin pour une carrière artistique. Le Québec a massivement investi dans le développement de structures pour promouvoir la culture et les artistes locaux. Ces décisions ont été positives et elles ont bénéficié à un grand nombre d'artistes. D'autres interventions sont aujourd'hui nécessaires pour que la Ville permette à une plus grande variété d'artistes de bénéficier de l'apport des structures qu'elle a mises en place.

Des artistes et des institutions du milieu ayant recensé des pratiques administratives ont affirmé devant la commission que certaines manières de faire dites neutres et universelles seraient teintées de biais, ce qui limiterait les opportunités offertes à des artistes autochtones et racisés.

[848] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 55

À titre d'exemple, le mémoire du Conseil des arts de Montréal met en lumière la manière dont « *la notion d'excellence et donc, d'intégration institutionnelle du goût de la majorité au sens sociologique a longtemps écarté une diversité de pratiques et d'artistes*[849]. »

La commission a noté que la Ville aurait revu plusieurs programmes de contribution financière et modifié ses critères d'évaluation en fonction des recommandations du Conseil interculturel de Montréal. La Ville a aussi augmenté l'enveloppe budgétaire disponible, grâce, entre autres, à une entente de trois ans sur le développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. La commission constate que plusieurs sources de financement existent, mais que les décisions d'attribution des subventions ou des prix constituent toujours un défi. Pour la commission, la priorité est d'assurer un suivi rigoureux pour que les changements effectués permettent à plus d'artistes racisés et autochtones de bénéficier de l'appui des organismes culturels municipaux.

Constat #7
Les structures institutionnelles pour promouvoir les pratiques artistiques locales agissent à titre de tremplin pour les carrières d'artistes. Or, l'interprétation de ce qui est « culture » est aussi basée sur des rapports de pouvoir et une vision eurocentriste de ce qui a de la valeur. La commission constate que comme bailleur de fonds, la Ville aurait les leviers nécessaires pour encourager les organisations du milieu à développer des réflexes et des pratiques qui valorisent la présence de Montréalaises et de Montréalais racisés et autochtones dans leur offre culturelle et au sein de leurs institutions.

Recommandation #28
La commission recommande au Service de la culture et au Conseil des arts de Montréal qu'avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022, ceux-ci :

- ***mettent en place des incitatifs financiers pour les organisations subventionnées qui prévoient des mesures d'inclusion de personnes racisées et autochtones dans leurs programmes et projets ainsi que dans la composition de leurs conseils d'administration;***
- ***octroient ces incitatifs financiers de manière proportionnelle à la quantité, la qualité et la portée des mesures d'inclusion proposées.***

Enjeux autochtones en culture

La commission s'est sentie interpellée par le manque de protection accordée à l'art autochtone à Montréal. Elle estime que l'absence de mesures d'authentification pour contrer les produits d'apparence autochtones, mais fabriqués à l'international, dévalue des pratiques artistiques. Par ricochet, cela rend les consommateurs complices d'une appropriation culturelle qui inonde les marchés canadiens[850]. La commission est d'avis que la Ville devrait examiner la faisabilité

[849] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.6, p. 19
[850] Productions Feux Sacrés, doc. 8.32.3, L. 1035

d'adopter une mesure en la matière et qu'elle s'assure de l'authenticité des produits autochtones que l'administration municipale se procure.

La commission est sensible à la nécessité de créer des lieux physiques de réconciliation où seraient également célébrés les cultures et les arts autochtones. Un tel lieu grand public n'existe pas à Montréal et, lors d'une rencontre avec des groupes autochtones, les porte-paroles d'organisations ont rappelé que les réalités autochtones sont souvent occultées dans l'espace public. La commission trouve intéressante la proposition de créer un centre culturel autochtone à Montréal.

Il a été rapporté à la commission que certaines dispositions du règlement municipal G2 sur les guides touristiques seraient un exemple de mesures administratives qui reproduisent des injustices envers les personnes et l'histoire autochtones. Pour devenir guide touristique, le règlement rend obligatoire la formation dispensée dans une institution désignée par le comité exécutif. Toutefois, un participant allègue que le contenu de cette formation évacue presque entièrement la contribution autochtone à l'histoire de Montréal. Puisque le comité exécutif désigne les institutions reconnues qui délivreront le certificat pour les guides, la commission l'invite à examiner le règlement en question. De plus, la commission incite aussi le comité exécutif à s'assurer que la formation dispensée comprenne des éléments solides et véridiques relatifs à l'histoire, l'art et les cultures autochtones.

Recommandation #29
La commission recommande que d'ici la prochaine année, la Ville de Montréal examine, en concertation avec les organisations autochtones, l'opportunité de mettre sur pied un centre culturel autochtone à Montréal et qu'elle s'assure que la formation dispensée aux guides comprenne des éléments solides et véridiques relatifs à l'histoire, à l'art et aux cultures autochtones.

Suites de la consultation

En somme, la commission trouve intéressante l'invitation à penser autrement le cadre régissant les interventions en culture. La culture est un milieu en constante transformation et un grand vecteur de construction de liens sociaux. Un partenariat resserré entre la Ville et la population permettrait de créer des opportunités pour que l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais influencent le processus et le produit final de la prochaine politique culturelle.

Dans le domaine culturel, la commission note que le mouvement de prise de conscience envers une plus grande équité culturelle, bien qu'imparfait, semble plus avancé que dans d'autres domaines d'interventions de la Ville. Malgré les préoccupations citoyennes entendues face au manque flagrant de représentativité, les propos des organismes du milieu, notamment le Conseil des arts de Montréal, Diversité artistique Montréal et de Culture Montréal sont une source d'espoir. La commission salue les partenariats existants entre le Service de la culture et le réseau

Accès culture et les organismes qui saisissent la dimension systémique du racisme et de la discrimination.

À la suite de cette consultation, la commission estime que le Service de la culture pourrait devenir un leader parmi les unités de la Ville s'il fait preuve de la volonté et de la réflexivité nécessaires pour consulter son personnel, examiner ses propres pratiques et identifier les barrières présentes. La commission invite le Service de la culture et le réseau Accès culture à collaborer avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour mieux intégrer les notions d'intersectionnalité et d'ADS+.

Recommandation #30
Afin de corriger les biais désavantageant directement ou indirectement les artistes racisés et les artistes autochtones, la commission recommande que la Ville de Montréal requière du Service de la culture qu'il mène les actions suivantes avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022 :

- ***procéder à la révision de ses pratiques et processus de financement afin d'identifier si leur application introduit des biais ou désavantage les artistes racisés et autochtones;***
- ***solliciter la collaboration d'organismes du milieu culturel ayant une expérience en défense des droits de la personne et de lutte contre le racisme, ainsi que du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de cette révision;***
- ***établir des mécanismes internes pour que le personnel puisse signaler des procédures ou des manières de faire qui contreviennent au droit à un traitement égal.***

3.4.4 Urbanisme et aménagement du territoire

Puisque les interventions en urbanisme et en aménagement du territoire touchent notamment au zonage, aux parcs et à la voirie, à l'environnement et au transport collectif, celles-ci relèvent du conseil d'agglomération, du conseil municipal et des conseils d'arrondissement.

En quête d'équité territoriale

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, nombre des enjeux de discrimination portés à l'attention de la commission visent particulièrement le croisement du motif de discrimination raciale et celui de la condition sociale. Lors des préconsultations en arrondissement, les organisations communautaires ont beaucoup insisté sur la présence de disparités territoriales et leurs impacts sur les personnes racisées et autochtones. Elles ont souligné la grande concentration de personnes racisées dans les quartiers les plus pauvres et, inversement, le peu de personnes racisées et autochtones dans les quartiers et arrondissements bien nantis.

La majeure partie des opinions recueillies met en évidence la répartition inégale des ressources entre, et à l'intérieur même des arrondissements, les quartiers plus pauvres recevant moins d'investissements publics et de services municipaux. Conséquemment, les populations pauvres et racisées de Montréal vivraient les impacts disproportionnés de la disparité territoriale dans toutes les facettes de leur quotidien. De nombreuses personnes et organisations communautaires déplorent l'enclavement et la desserte territoriale déficiente par le Service de transport de Montréal (STM) dans ces quartiers souvent excentrés, la présence de déserts alimentaires et sanitaires, l'accès inégal à des commerces de proximité, le faible investissement en verdissement et en entretien des parcs et de leurs infrastructures. La Direction de la santé publique de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec ont documenté plusieurs de ces disparités et leurs conséquences sur la santé et l'espérance de vie des Montréalaises et des Montréalais[851].

La commission estime que l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, passe, entre autres, par la lutte à la pauvreté. L'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que :

> « *La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap*[852]*.* »

La commission a entendu des exemples d'enjeux croisés : des situations qui semblaient être des enjeux de profilage de jeunes à Rivière-des-Prairies, mais qui, en fait, pourraient être des problèmes d'aménagement urbain et de logement avec de profonds impacts sur la dynamique sociale. De jeunes racisés occupent l'espace public puisque le logement familial est étroit ou insalubre, mais ils sont ciblés par le SPVM parce qu'ils se retrouvent dans des parcs en dehors des heures permises. Les réponses de la Ville indiquent aussi que des plaintes reçues par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), lorsque le motif de discrimination est invoqué, sont toujours en lien avec une autre problématique[853].

La commission est également sensible à l'enjeu de la couverture déficiente du transport collectif de la STM dans plusieurs arrondissements excentrés. Ces lieux sont des quartiers bouillonnant d'activités et de gens désirant se mouvoir et se rencontrer dans leur milieu de vie. Ces personnes ne sont pas uniquement de la main-d'œuvre à déplacer jusqu'aux arrondissements centraux durant des horaires de travail définis. La question de l'accessibilité doit être revue dans un sens large lorsqu'il est question de concevoir des circuits d'autobus.

[851] Direction de la santé publique de Montréal (mémoire pour l'OCPM 2017), doc. 5.91, p. 16; INSPQ : Inégalités de santé et intersectionnalité (2015), doc. 5.72
[852] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 51
[853] Réponse de la Ville de Montréal, doc. 6.11.1, p. 11

La Ville et les arrondissements ont les leviers nécessaires pour agir en matière d'urbanisme. Concernant la question des déserts alimentaires, la commission retient que par l'adoption de règlements de zonage, les arrondissements peuvent faciliter ou proscrire l'établissement de commerces et ainsi influencer l'accès aux aliments de santé et contrer les déserts alimentaires.

Constat #8
La commission retient qu'il existe un lien inextricable entre la pauvreté, le racisme et la discrimination systémiques et, en ce sens, l'aménagement du territoire devient l'écho visuel des inégalités présentes à Montréal. Ainsi, analyser et lutter contre la pauvreté est essentiel pour combattre le racisme et la discrimination systémiques.

La recherche : un appui à la prise de décision

Pour mesurer les iniquités dans les conditions de vie à Montréal, la commission a observé que la Ville semble privilégier une approche unique au lieu d'une approche sur mesure, populationnelle ou territoriale, à l'instar de l'organisme Centraide auprès de qui la commission a pu obtenir des données sur la distribution territoriale de groupes visés par la consultation. Il est préoccupant que la commission ait eu à se tourner vers Centraide pour obtenir ces données pourtant essentielles aux enjeux à traiter. Une Ville doit savoir qui habite son territoire pour être en mesure de servir adéquatement les différents segments de sa population. Or, la Ville affirme fonder son analyse sur celle d'organisations de première ligne pour brosser un portrait de sa population diversifiée, des réalités ainsi que des besoins[854].

Dans le cadre du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM), six territoires d'inclusion ont été développés pour s'assurer de développer des actions concrètes pour améliorer l'accès aux services municipaux. La commission considère que cette approche ne devrait pas se limiter aux besoins des personnes nouvellement arrivées. Elle est essentielle dans une perspective d'analyse et de lutte au racisme et à la discrimination systémiques.

La commission est d'avis que des données différenciées sont essentielles pour développer des politiques publiques efficaces. Une analyse intersectionnelle du racisme et de la discrimination est particulièrement importante, car pour comprendre l'ampleur des conséquences du volet systémique, le cumul des motifs de discrimination devrait être analysé.

La Ville propose l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) comme outil pour prévenir les discriminations systémiques. La commission est d'accord que cette approche permet à la ville-centre et aux arrondissements de mieux prendre en compte, en amont de projets, la diversité des besoins des gens sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion, notamment les personnes racisées et les personnes autochtones.

[854] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1

La commission a entendu des conseils consultatifs et des organisations communautaires mettre en doute le caractère habilitant des formations de la Ville en ADS+. La commission estime que cette expertise ne devrait pas uniquement relever de citoyens siégeant bénévolement auprès de conseils ou de quelques fonctionnaires. La commission est d'avis que la Ville pourrait s'associer à des centres de recherche pour obtenir des données différenciées et des portraits démographiques plus complets. À titre d'exemple, elle note que la Ville de Paris possède un pôle de recherche et d'enseignement pour appuyer sa prise de décision. Le Conseil scientifique est une instance d'expertise et d'évaluation composée de chercheurs et de spécialistes de divers domaines qui assure un soutien aux recherches mises en place par la ville[855].

Dans une réponse à la commission, la Ville indique être familière avec des partenariats de recherche, ayant, par le passé, commandé au CIRANO et à l'université McGill un rapport de recherche sur son programme Emploi Nexus[856]. Plus encore, comme l'ont expliqué des groupes de recherches venus devant la commission, le milieu universitaire a une forte expérience de pratiques de recherche en collaboration avec le milieu communautaire. Le vécu citoyen est un savoir à valoriser. À cet égard, une approche participative, « *Par et Pour* », est de mise pour toute recherche sur les disparités territoriales afin de répondre à la demande des organisations du milieu d'être prises en considération.

Recommandation #31
Dans une optique de lutte au racisme et à la discrimination systémiques et à la disparité territoriale, la commission recommande à la Ville de mettre sur pied, d'ici un an, un groupe de travail composé de représentants des arrondissements et des services municipaux concernés (p. ex. Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service de la diversité et de l'inclusion sociale), de la société civile et d'équipes de recherche afin de développer une stratégie, un échéancier et des indicateurs de réussite pour analyser et agir sur :

- ***les déserts alimentaires dans les arrondissements;***
- ***la couverture territoriale déficiente des transports collectifs;***
- ***le verdissement équitable du territoire;***
- ***l'entretien des parcs et des infrastructures.***

Contribuer à la pérennité du milieu communautaire

Les organismes communautaires offrent, il est vrai, des services essentiels aux diverses populations visées par la consultation et ils ont besoin de reconnaissance de la part de la ville-centre et des arrondissements. Or, de nombreuses organisations communautaires ont affirmé que leur viabilité financière est fragile. Plus encore, la commission a entendu de la part de

[855] Le Conseil scientifique de la Ville de Paris, doc. 5.87
[856] Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019, doc. 6.7.1

certains que la ville-centre et les arrondissements ont un manque de connaissance du travail et de la réalité des organisations œuvrant auprès de communautés racisées et autochtones. La commission est d'avis que cette méconnaissance est un obstacle à l'obtention de financement.

Le sous-financement du milieu associatif met en péril la capacité des organisations à remplir leur mission et, conséquemment, leur capacité à aider la Ville à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques. Des organismes ont affirmé que le processus de financement les empêchait tout simplement de répondre aux besoins croissants des gens qui frappent à leur porte : « *Ça signifie qu'on se retrouve dans des situations où les organismes, d'année en d'année, ont constamment la tête dans le guidon pour chercher un projet, le faire financer, rendre des comptes au projet, chercher un projet, le faire financer, rendre des comptes du projet, et cetera*[857]. »

Des organisations autochtones ont mentionné que malgré une précarité financière, celles-ci reçoivent de nombreuses demandes d'appui aux services et activités de la Ville, car cette dernière ne possède pas l'expertise autochtone à l'interne. Une organisation a déploré que même lorsqu'il y a des possibilités de financement, les processus pour obtenir ce soutien de la Ville soient ardus, le décrivant ainsi : « *essayer de travailler avec des infrastructures publiques qui ne sont pas faites pour le changement social, pour l'inclusion, pour l'équité, c'est comme tourner un éléphant dans une toilette. C'est long et c'est très compliqué*[858]*. »*

Constat #9
Il a été répété que le mode de financement par projet, par comparaison au mode de financement par mission, fragilisait les organisations communautaires. De plus, la manière dont la Ville et les arrondissements octroient leur financement et choisissent les types d'enjeux sociaux qui « méritent » d'être subventionnés sont susceptibles de créer des biais importants.

La commission invite la Ville, de concert avec les organisations du milieu, à réfléchir à des modes de financement alternatifs qui permettraient de trouver un équilibre entre l'appui à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques et l'usage responsable et imputable de fonds publics.

Lieux de culte minoritaires et de sépulture

La Ville a rappelé que les conseils d'arrondissement sont les instances responsables du zonage qui balisent l'établissement de lieux de cultes. Les documents de référence indiquent que depuis quelques années, des arrondissements ont adopté des moratoires face à l'ouverture de nouveaux lieux de culte. D'autres arrondissements adoptent des mesures différentes. Cela mène à une situation d'iniquité à l'intérieur du territoire montréalais.

[857] Conseil québécois LGBT, doc. 8.15.1, L. 1435
[858] Productions Feux Sacrés, doc. 8.49, L. 945

Les enjeux sociaux et urbanistiques entourant les lieux de cultes minoritaires ont été présents à maintes reprises dans l'actualité montréalaise, rappelant ainsi la complexité, les défis et les manquements à la responsabilité des autorités municipales. À titre d'exemple, des opinions soumises dans le cadre de la consultation ont indiqué que des décisions prises par un conseil d'arrondissement ont été traduites en cours et que la Ville a perdu[859].

La question des lieux de cultes dits minoritaires et de sépulture est délicate. La commission est d'avis que pour un tel dossier, prendre des décisions à la pièce n'est pas dans l'intérêt de la Ville de Montréal ni de sa population. Elle rappelle qu'en 2009, le Conseil interculturel de Montréal avait soumis un avis à la Ville examinant les liens entre les espaces de pratique religieuse et les services municipaux[860]. Plusieurs recommandations incitaient la Ville à développer une vision d'ensemble soutenue par une gestion efficace des lieux de cultes.

Recommandation #32
La commission recommande à la Ville de Montréal d'élaborer, au courant de l'année, un cadre de gestion des lieux de cultes qui tienne compte :

- ***des enjeux sociaux tels les rapports harmonieux entre citoyens, les droits et responsabilités entourant les lieux de cultes minoritaires;***
- ***des enjeux urbanistiques tels des méthodes et des outils en précisant des normes et des critères destinés à mieux aider les fonctionnaires à identifier, évaluer et classer les divers usages principaux, accessoires, occasionnels et conditionnels des lieux servant à des activités religieuses, communautaires, culturelles et éducatives.***

3.4.5 Logement

La Charte des droits et libertés de la personne garantit le droit d'avoir accès à un logement sans discrimination. Or, il est connu et largement documenté que sur le marché du logement locatif à Montréal, les cas de discrimination pour des motifs interdits sont fréquents. À cet effet, de 2014 à 2019 : « *un peu moins du tiers des dossiers d'enquête de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse] ouverts dans le secteur du logement concernaient des situations de discrimination fondées sur les motifs « race », couleur, origine ethnique ou nationale –soit 108 dossiers sur un total de 336 dossiers. La majorité de ces dossiers (58 %) concernaient des situations survenues à Montréal*[861]. »

Le marché du logement locatif à Montréal et au Québec subit d'énormes pressions avec des taux d'inoccupation se situant à leur plus bas. Pour résultat, on constate une augmentation des incidents de racisme et de discrimination en la matière. De nombreuses personnes et organisations ont fait état de situations où de potentiels locataires ont été victimes de

[859] Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu, doc. 8.76
[860] Cohabitation urbaine et usage des lieux de cultes minoritaires, doc. 4.2.8
[861] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 83

discrimination à Montréal. Sachant que les ménages s'arracheront les rares logements abordables et de bonne taille, des propriétaires se permettent de refuser de louer sur la base de préjugés. « *Au début des années 2000, on avait également pu observer qu'à mesure que le taux d'inoccupation augmentait, les plaintes pour discrimination basée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique des locataires diminuaient corollairement*[862]. »

Le Conseil jeunesse de Montréal avance l'argument que l'absence de prise en charge par la Régie du logement du Québec des plaintes de discrimination contre des propriétaires cause un préjudice additionnel à des groupes protégés par la Charte puisqu'il est largement documenté que ces groupes font face à une différence de traitement sur la base de caractéristiques personnelles.

Pour sa part, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) maintient que certains éléments systémiques causent une précarité socio-économique auprès de segments de la population montréalaise. Cela affecterait leur capacité à se loger décemment. La CDPDJ estime donc qu'il faut considérer ces formes de discrimination comme des obstacles systémiques à l'accès à un logement abordable, salubre ou de taille convenable.

Certaines personnes ayant participé à la consultation perçoivent une opacité dans les projets entourant les logements sociaux et communautaires. La Ville acquiert des terrains par le biais de sa *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels,* ainsi que par des mécanismes tels que le droit de préemption, la mise en réserve et l'achat de gré à gré. Étant ainsi tributaires du développement résidentiel privé, ou parce qu'ils ont été obtenus selon les opportunités d'achat, les terrains sont ensuite cédés à des organismes qui y développent du logement social et communautaire. Lors des préconsultations en arrondissement ainsi que lors des auditions de mémoires, il a été porté à l'attention de la commission que le processus d'attribution de terrains à des organisations communautaires qui auraient le projet de construire du logement social et communautaire, ainsi que les processus de sélection de locataires manquent de transparence.

La commission est également préoccupée par le manque de représentativité de la population montréalaise dans les coopératives d'habitation. Elle retient l'argument qu'il y a possiblement des biais implicites dans les processus de sélection pour accéder aux coopératives d'habitation.

La commission porte une attention particulière au rôle que joue l'intersectionnalité des motifs de discrimination dans les obstacles à un logement convenable. Les mémoires du Conseil québécois LGBT ainsi que ceux du Conseil des Montréalaises, du RAPLIQ et de DéPhy Montréal ont été particulièrement éloquents sur la question. Des groupes autochtones ont aussi souligné les obstacles au logement créés par le cumul de préjugés sur base de la « *race* », la couleur, le genre et la condition sociale.

[862] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.10, p. 12

Des organisations œuvrant auprès de populations immigrantes et sans statut ont souligné que la question de la solvabilité financière pour louer un logement leur cause préjudice. Reconnaissant le droit des propriétaires de vérifier la capacité de payer de locataires potentiels, la commission est sensible à l'argument que cette pratique cause un préjudice aux personnes nouvellement arrivées. Elle estime que des alternatives pourraient être mises en place pour protéger les deux parties.

Constat #10
L'accès au logement est un besoin fondamental et une abondante documentation de discrimination fréquente envers des groupes protégés par la Charte a été portée à l'attention de la commission. Il semble évident que dans un contexte de pénurie de logements locatifs et où la discrimination existe, il devient encore plus difficile pour les membres de plusieurs communautés racisées, autochtones ou immigrantes de trouver des logements décents.

Recommandation #33
Considérant qu'il est plus difficile pour les personnes racisées et les personnes autochtones de trouver un logement décent dans un contexte de pénurie de logements locatifs et où la discrimination est largement documentée, la commission considère que l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) doit être intégrée à tous les projets ainsi qu'à toutes les réflexions sur l'habitation. Elle recommande à la Ville :

- ***de réaliser, tous les trois ans et avec des personnes ayant une expertise en antiracisme, une évaluation intersectionnelle des processus d'attribution des terrains vacants à des organisations communautaires qui auraient le projet de construire du logement social et communautaire, ainsi que les processus de sélection de locataires par ceux-ci, afin d'assurer un accès plus équitable au logement social;***
- ***de s'assurer que d'ici deux ans, les divers volets du programme AccèsLogis Montréal prévoient des interventions particulières et adaptées pour mieux soutenir les locataires plus susceptibles d'éprouver des difficultés en matière de logement, notamment les femmes racisées en situation de handicap et/ou de pauvreté;***
- ***de soutenir des projets de logements sociaux qui s'adressent spécifiquement aux personnes autochtones et dont les modalités seront développées avec des groupes les représentant et de mettre en oeuvre, durant l'année en cours, un chantier à cet égard;***
- ***d'inciter la Société d'habitation du Québec à abolir la clause limitant l'accès aux logements sociaux et communautaires aux personnes avec statut de citoyen, ou de résident permanent, afin de permettre un accès élargi et inclusif aux Montréalaises et aux Montréalais.***

Des logements décents

En plus de l'accès au logement, les conditions de ceux-ci sont une préoccupation tout aussi importante pour les groupes visés par la consultation. Les personnes entendues en commission ont souligné les conséquences du mal-logement :

> « *Vivre dans un logement inabordable, insalubre ou de taille non convenable représentent autant de facteurs de risque pour la santé physique et psychologique des occupants. De mauvaises conditions de logement peuvent en outre affecter le développement des enfants ainsi que leur réussite éducative. Le mal-logement peut être à l'origine de plusieurs autres problèmes sociaux, telles l'itinérance et l'exploitation*[863]*.* »

Des groupes communautaires de divers arrondissements sont aussi venus dénoncer la concentration de logements insalubres dans certains quartiers à forte présence de personnes racisées. L'insalubrité est un fléau et un problème de santé publique. La commission a beaucoup entendu que les nouveaux arrivants sont des cibles particulièrement faciles pour certains propriétaires.

Le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* et le *Plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021* sont des documents clairs. La commission demande à la Ville d'aller plus loin. Quoiqu'il soit ambitieux, le plan d'action ne recommande pas, par exemple, l'embauche d'inspecteurs. La commission estime qu'il faut améliorer les processus et s'assurer de consacrer les ressources adéquates pour atteindre les objectifs dans les délais impartis.

Recommandation #34
Afin d'améliorer l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements et le Plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021, la commission recommande à la Ville de Montréal de prioriser les actions suivantes :

- ***l'inspection des 31 200 logements présentant des risques élevés et moyens détectés par l'indicateur de risque d'insalubrité, d'ici l'automne 2021;***
- ***l'augmentation des outils coercitifs et de la fréquence de leur usage afin de faire réaliser plus rapidement les travaux nécessaires à l'assainissement des logements.***

3.4.6 Participation à la vie démocratique

Dans les sections thématiques précédentes, la commission a été soucieuse de prendre en considération le savoir et les opinions citoyennes. Cependant, comme en témoignent les données de la Ville de Montréal en emploi et en représentation municipale, lorsqu'on parle de hautes

[863] Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, doc. 8.75, p. 78

sphères décisionnelles, de pouvoir et de politique, les enjeux de représentativité se complexifient. La présence de personnes racisées et autochtones dans les lieux de décision est une question névralgique pour l'avenir de la Ville. La possibilité de participer à toutes les facettes de la vie démocratique est le corollaire de l'exercice des droits fondamentaux et des autres enjeux abordés lors de la consultation.

Grâce aux témoignages lors des audiences et aux opinions soumises, la commission a pu se questionner et nourrir sa réflexion sur les effets du racisme et de la discrimination systémiques. Qui participe à la vie démocratique? Qui se sent légitime de participer? Une perspective sociohistorique est importante pour comprendre que ne pas « *s'imaginer* » dans les lieux de pouvoir, c'est un effet de l'histoire et des rapports de pouvoirs. Lors de la rencontre de la commission avec des organisations autochtones, un participant a déclaré : « *beaucoup parmi nous ont le sentiment qu'ils sont inférieurs et ne peuvent prétendre à certains postes de responsabilité et fonctions*[864]*.* » Le racisme et la discrimination systémiques renvoient à des barrières structurelles, certes. Le présent rapport en fait état. Néanmoins, l'effet pernicieux de ces barrières est de contribuer à l'intériorisation d'une exclusion et d'une infériorité éprouvées. Ces phénomènes briment le droit au rêve et, du même souffle, le droit à la ville.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des interventions citoyennes, la commission ne peut que conclure que le racisme et la discrimination systémiques sont des entraves à l'épanouissement de l'individu et à l'enrichissement de sa collectivité. Ces phénomènes entraînent une diminution des options politiques, économiques et culturelles pour les personnes racisées et autochtones. Lorsque les lieux de pouvoirs traditionnels ne sont pas inclusifs ou refusent de se questionner sur le manque de représentation de « *la diversité* », cela mène à l'émergence de contre-cultures. Cela n'est pas mauvais en soi. Cependant, la commission rappelle que cette consultation s'est tenue grâce à une initiative citoyenne de 22 000 Montréalaises et Montréalais qui ont clairement revendiqué leur désir d'investir tous les espaces de prise de décision et de participation.

Participation citoyenne

La commission estime que la participation à la vie démocratique est le corollaire au développement de la citoyenneté. En ce sens, les milieux associatifs sont de lieux foisonnants « *d'empowerment* » et d'apprentissage de la participation que la Ville doit valoriser.

Le vif désir de contribuer et de faire valoir ses préoccupations est l'un des fils conducteurs de cette consultation. Néanmoins, prendre part à la vie démocratique requiert une recherche d'équilibre entre une invitation de l'administration municipale, des mécanismes crédibles et accessibles de participation et une mobilisation citoyenne. Cet équilibre des forces et une

[864] Compte-rendu de la rencontre avec les intervenants autochtones, doc. 6.4

confiance dans les institutions sont essentiels pour que le partage du pouvoir et la possibilité d'influencer les décisions de la Ville soient réels.

La Charte montréalaise des droits et responsabilités est ancrée dans des principes et des valeurs d'engagement citoyen. À titre d'exemple, l'article 5 stipule que « *La participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, au renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active*[865]. » De nombreux engagements y sont énumérés pour favoriser la participation publique.

La commission est au fait qu'une personne au comité exécutif porte le dossier de la démocratie et la transparence et qu'une révision de la *Politique de consultation et de participation publiques* est en cours. À cet égard, la commission veut insister sur la différence entre la disponibilité et l'accessibilité des mécanismes de participation. Des défis demeurent dans l'application d'une telle politique et elle souhaite que l'on comprenne la participation publique en lien avec les aspects de gouvernance.

Tel qu'indiqué dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville désire « *favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives*[866]. »

La commission salue les efforts que la ville-centre et les arrondissements mènent pour favoriser la participation des Montréalaises et des Montréalais de tous horizons. La politique de consultation et de participation publiques, la Caravane de la démocratie et des simulations du conseil municipal pour encourager l'ensemble des femmes et des jeunes à se familiariser avec les instances municipales sont des exemples qui témoignent de cet effort. Ce sont, néanmoins, des initiatives sporadiques qui peuvent et doivent s'inscrire en complément de changements structurels et permanents.

La commission rappelle qu'un leadership exemplaire en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques passe par l'analyse des obstacles affectant l'ensemble des personnes racisées et autochtones ainsi que de la mise en place de mécanismes permettant la réduction des écarts de participation de ces personnes. Une analyse différenciée et intersectionnelle requiert qu'une attention particulière soit portée aux obstacles affectant les femmes racisées dans leur pluralité.

[865] Charte montréalaise des droits et responsabilités (2017), doc. 5.2
[866] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 119

Des conseils d'administration représentatifs

Plusieurs opinions entendues en consultation se sont interrogées quant au faible nombre de personnes racisées et autochtones parmi les nominations du conseil municipal pour pourvoir des postes au sein de conseils d'administration. Malgré des discours reconnaissant l'importance de la représentativité de la population montréalaise ainsi que des engagements répétés et des plans d'action « *pour promouvoir la diversité* », force est de constater que les vieux réflexes demeurent les mêmes lorsqu'il n'y a pas d'exigence d'imputabilité. Ce qu'on appelle souvent l'effet miroir. On nomme semblable à soi. De meilleurs choix institutionnels s'imposent, car un grand rattrapage est à faire.

La commission estime que les nominations qu'effectue le conseil municipal sont à la jonction de la participation et de la représentation. Plutôt qu'y voir une occasion ratée, c'en est une à saisir. Pour la commission, un changement esthétique ne suffira pas. Elle incite la Ville de Montréal à devenir plus performante et plus apte à affronter les défis de demain.

Le déficit de représentation de Montréalaises et de Montréalais racisés et autochtones au sein des sociétés paramunicipales a été déploré lors de nombreuses interventions. À titre d'exemple, en 2017, la Commission conjointe recommandait (R-14) de « *Nommer des personnes représentant la diversité montréalaise sur tous les conseils d'administration des instances et organismes où la Ville détient un pouvoir de nomination*[867]*.* »

Or, les données de la Ville démontrent que ce déséquilibre perdure malgré l'association de l'administration municipale avec des organismes pour développer des banques de candidatures plus représentatives de la population. Selon des témoignages entendus en consultation, la nomination de personnes racisées aux différents conseils d'administration aurait été rarissime depuis 2018.

Ainsi, pour sa recommandation, la commission s'inspire de l'intention de l'article 43 de la Loi québécoise sur la gouvernance des sociétés d'État, selon lequel le gouvernement incite les organisations à se doter de conseils d'administration qui affichent une parité femmes-hommes, une sensibilité à la présence de personnes racisées et autochtones, et qui se soucient d'une diversité d'âge[868].

La commission constate un problème récurrent, souvent décrié, l'absence de cibles réelles. La Ville énonce toujours des objectifs vagues : améliorer, augmenter, etc. La commission insiste pour que la Ville se commette, avec des objectifs ciblés et une imputabilité des personnes élues à faire changer le visage des conseils d'administration là où le conseil municipal détient un pouvoir de nomination.

[867] Rapport de la commission conjointe sur le profilage racial et social – Ville de Montréal, doc. 5.33, p. 12
[868] Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, doc. 5.54

Recommandation #35
La commission recommande que la Ville de Montréal se fixe des cibles contraignantes de représentativité spécifiques pour les conseils d'administration des instances et organismes où elle détient un pouvoir de nomination, visant :

- ***la parité femmes et hommes;***
- ***qu'au minimum, le tiers des postes soit pourvus par des personnes racisées et/ou autochtones;***
- ***le choix des candidatures dans une perspective intersectionnelle (p. ex. genre, âge, situation de handicap, orientation sexuelle);***
- ***que les prochaines nominations soient priorisées en ce sens;***
- ***qu'un règlement municipal en la matière soit adopté durant la prochaine année.***

Pour des instances municipales plus représentatives

Le racisme et la discrimination systémiques empêchent les individus de vivre pleinement l'exercice de leurs droits. La commission veut insister maintenant sur l'importance de la participation électorale et de la représentativité des personnes élues.

Dans ses documents de référence, la Ville a mentionné que pour les élections municipales de 2013 et de 2016, le conseil municipal a adopté à l'unanimité des motions pour inciter les partis politiques à présenter une diversité de candidatures montréalaises lors des élections. La non-représentativité du conseil municipal est aussi un élément que le groupe requérant a fréquemment soulevé. La commission ne peut passer sous silence le fait que malgré ces deux motions, le conseil municipal est encore très loin de représenter la réalité sociodémographique montréalaise.

La commission partage l'avis que « *La volonté, la bonne conscience ou encore la vertu sont trop souvent pensées comme étant des postures équivalentes aux résultats souhaités*[869]. » À une époque pas si lointaine, la parité femmes-hommes au conseil municipal était difficile à concevoir. Or, grâce aux efforts soutenus de femmes et de leurs alliés et grâce à l'engagement de partis politiques, en novembre 2017 la parité était atteinte à Montréal. Des femmes occupent 53 des 103 postes de mairesses, de conseillères de ville ou de conseillères d'arrondissement.

Il y a là une question de responsabilisation de tous les partis politiques montréalais dans l'atteinte de l'objectif d'un conseil municipal qui reflète adéquatement la démographie de la métropole du Québec. À l'approche de la prochaine échéance électorale, en novembre 2021, l'implication des partis politiques sera essentielle pour enclencher le redressement souhaité. À cet égard, la commission rappelle que l'atteinte d'une zone paritaire femmes-hommes au conseil municipal a été le résultat d'une volonté politique. Plusieurs mesures fructueuses mises en place pour

[869] Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, doc. 8.100, p. 16

l'atteinte de la zone paritaire dans l'espace provincial et municipal sont documentées; elles doivent être revisitées et adaptées pour stimuler dorénavant la participation et la formation de candidatures dans une perspective intersectionnelle.

Le recours à des cibles contraignantes de représentativité fait débat. Là où certaines personnes voient des occasions de redressement, d'autres perçoivent plutôt des mesures antidémocratiques ou remettent en question la légitimité des personnes élues de telle manière. La commission est d'avis que les personnes racisées et autochtones font face à des barrières systémiques, et donc que le *statu quo* maintient une sous-représentation de voix essentielles à l'efficacité de la démocratie montréalaise. Les partis politiques doivent se donner des cibles et les moyens de les atteindre.

Constat #11
La commission salue l'atteinte d'une zone paritaire femmes-hommes parmi les personnes élues, mais constate qu'en dépit de l'adoption de deux motions unanimes incitant les partis politiques à présenter une diversité de candidatures montréalaises lors des élections, le conseil municipal n'incarne toujours pas la réalité sociodémographique montréalaise.

Recommandation #36
Afin que la composition des prochains conseils municipaux et conseils d'arrondissement reflète la réalité sociodémographique montréalaise, la commission recommande à tous les partis politiques montréalais :

- ***de s'inspirer des mesures mises en place pour atteindre et maintenir la parité femmes-hommes et de les adapter afin de recruter et faire élire des candidates et des candidats racisés et autochtones;***
- ***d'entreprendre ces actions en vue des élections de 2021.***

Afin de stimuler les actions et la concertation au-delà des forces partisanes, la Ville dispose d'un levier utile : la Commission de la présidence du conseil (CPC). Instituée par le conseil municipal en 2012, composée de personnes élues et dirigée par la présidence du conseil, une instance neutre et impartiale, la CPC a pour mandat de « *veille[r] au fonctionnement des instances démocratiques de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne*[870] » en proposant, entre autres, des mesures qui visent à favoriser cette participation. Incidemment, pour l'année 2020, la CPC a prévu de *« mener un exercice de réflexion en profondeur sur la thématique de la démocratie municipale*[871] *»*. Dans le contexte actuel, il y a là une occasion à ne pas manquer. La commission considère que la CPC doit étudier prioritairement les moyens permettant d'accroître la présence au conseil municipal des personnes racisées et autochtones afin que le conseil reflète adéquatement la pluralité de la population montréalaise.

[870] La Commission de la présidence du conseil, doc. 5.77
[871] Les activités des commissions permanentes, Bilan 2019 (CPC), doc. 5.78, p. 27

Recommandation #37
La commission recommande à la Ville de Montréal que la Commission de la présidence du conseil (CPC), dans le cadre de sa réflexion annoncée sur la thématique de la démocratie municipale, étudie en priorité les moyens d'accroître la présence au conseil municipal des personnes racisées et autochtones afin que le conseil municipal reflète adéquatement la réalité sociodémographique montréalaise.

3.4.7 Vers une imputabilité accrue

Les mesures porteuses et associées au succès de la gestion d'un changement sont : l'engagement de la haute direction dans la reconnaissance d'un problème et la volonté de le résoudre, la mesure du problème identifié, l'encadrement administratif adéquat et la clarification des rôles, la formation du personnel, les objectifs généraux et spécifiques fixés à l'intérieur d'un échéancier connu, la présence de mécanismes de suivis et de contrôle, et l'imputabilité des autorités responsables.

La commission a souhaité collaborer à chacune de ces mesures en proposant des recommandations. La dernière recommandation, non pas thématique, mais générale, concerne la reddition de comptes dans une gestion imputable, basée sur les résultats.

Du début jusqu'à la fin des multiples activités de cette consultation, plusieurs Montréalaises et Montréalais, citoyens et experts, ont demandé un geste fort ancrer l'imputabilité de la Ville dans ce dossier si névralgique. On demande que la Ville affiche son engagement de lutter contre le racisme et la discrimination systémiques et donne l'assurance à sa population qu'elle lui rendra compte de la façon dont elle s'en est acquittée.

En tant que pilier d'une société démocratique, l'imputabilité suppose un dialogue véritable entre ceux à qui l'on a confié des tâches publiques et la population que ces personnes élues doivent servir. Dans le cadre du suivi de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques, l'imputabilité devient, outre un outil efficace de gestion, l'occasion d'un exercice soutenu de participation démocratique pour tous les citoyens et particulièrement pour ceux qui ont souhaité et obtenu cette consultation.

L'imputabilité devrait se traduire par une reddition de comptes publique, claire, fiable (dans la mesure du possible vérifiable), complète, fournie en temps opportun et axée sur les résultats. La commission est d'avis que les éléments suivants sont incontournables. La reddition de compte du plan d'action (ou du suivi du présent rapport) doit être :

- accessible à toutes et tous;
- avoir lieu annuellement et à date fixe;

- permettre à la population de poser des questions et d'obtenir des réponses en temps réel;
- ne pas se tenir à huis clos;
- inclure une imputabilité des gestionnaires et des cadres à l'emploi de la Ville.

La Ville s'est livrée à une expérience positive en janvier 2020, alors que la Commission de la sécurité publique a procédé à une discussion publique durant laquelle le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a fait état de la mise en œuvre des recommandations qui découlent de la consultation publique portant sur la lutte au profilage social et racial tenue en 2017. L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), le Service de police de Montréal (SPVM), le Service des ressources humaines (SRH) et la Société de transports de Montréal (STM) étaient également présents lors de cette assemblée. La présentation du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a été suivie d'une période de questions du public, puis d'une période de questions des commissaires. S'inspirant de cette expérience, la commission émet la recommandation suivante.

Recommandation #38
La commission recommande à la Ville de Montréal que, dès à présent et annuellement, la Commission sur le développement social et la diversité ainsi que la Commission de la sécurité publique tiennent conjointement une assemblée publique, suivie d'une période de questions citoyennes, au cours de laquelle le directeur général fera le bilan des activités en matière de lutte au racisme et à la discrimination et de la mise en œuvre du plan d'action en cette matière.

CONCLUSION

Pendant les quinze mois qu'a duré cet exercice, la commission a été aux premières loges pour constater combien les enjeux du racisme et de la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville sont sensibles et délicats. Malgré des difficultés concernant le lexique employé et les malaises que peut provoquer le sujet, la commission tient à souligner que le débat s'est fait de façon constructive et sereine.

Des centaines de personnes ont témoigné de leur frustration de se sentir mises à l'écart et traitées de manière discriminatoire dans les dédales administratifs de la Ville ainsi que de leur épuisement à dire et à redire ce que tant de rapports et de recherches ont démontré depuis des décennies. Un très grand nombre de participants de multiples horizons sont aussi venus proposer un nombre impressionnant de solutions pour corriger les choses. À cet égard, la commission veut remercier toutes les personnes, institutions et organisations qui se sont senties interpellées et qui ont contribué à la réflexion.

Dans ses documents de référence et ses présentations devant la commission, la Ville a rappelé qu'elle rejette sans équivoque toute forme de racisme et de discrimination et qu'elle s'engage de façon claire à combattre ces phénomènes. Elle a présenté les deux axes selon lesquels elle estime agir sur l'objet de la consultation :

1. en matière de lutte contre le racisme et la discrimination;
2. en matière d'intégration « *des personnes issues de l'immigration et l'inclusion de chaque citoyen et chaque citoyenne*[872]. »

La commission a analysé les multiples interventions mises de l'avant par la Ville et constate que de nombreuses ressources sont consacrées à l'accueil des nouveaux arrivants et à l'amélioration du vivre-ensemble. Néanmoins, la lutte au racisme et à la discrimination touche bien plus que les nouveaux arrivants. Des personnes nées ici, des groupes racisés et des populations autochtones sont largement affectés par ces phénomènes. Pour ces personnes, les actions de la Ville visant à corriger les iniquités dont elles peuvent être victimes font figure de parent pauvre. Or, pour favoriser la pleine participation de tous les segments de sa population, comme le stipule la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la commission considère qu'une égale attention doit être portée par la Ville au déploiement équilibré des actions selon les deux axes que celle-ci a elle-même ciblés.

Au moment d'entreprendre cette consultation, la Ville ne reconnaissait pas le caractère systémique du racisme et de la discrimination, bien qu'elle soit consciente qu'il puisse subsister des biais au sein de son organisation. Pour la commission, il est clair que cette non-

[872] Ville de Montréal, doc. 3.1, p. 15

reconnaissance l'empêche de s'interroger sur plusieurs de ses pratiques qui ont des effets préjudiciables sur les citoyens racisés et autochtones.

Le discours normatif est généreux. Des déclarations, des motions, des plans d'action de la Ville disent s'attaquer au phénomène du racisme ou de la discrimination, mais les résultats se font attendre. Les divers témoignages entendus et l'analyse des documents mis à la disposition de la commission révèlent des lacunes au niveau des données, de la culture d'évaluation, de l'imputabilité et de la reddition de compte. C'est pourquoi la commission en appelle à un redressement vigoureux qui demandera une réelle volonté politique et un engagement tout aussi important des services et arrondissements.

Ce rapport a proposé 38 recommandations générales et thématiques pour orienter les décisions de l'administration municipale vers un changement en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques qui sera positif pour l'avenir de Montréal. Les plus hautes autorités politiques et administratives de Montréal devraient, selon la commission, unir immédiatement leurs efforts pour convenir des actions qu'elles prendront à l'intérieur des compétences municipales pour remédier aux problèmes identifiés par la commission.

La première étape est de reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination, tout en se donnant les moyens de comprendre et d'agir sur les mécanismes sous-jacents à ces phénomènes. Toutefois, la reconnaissance ne saurait être que symbolique. Elle doit s'incarner au sein de l'appareil municipal, dans ses actions, et les autorités compétentes doivent être imputables de l'atteinte de résultats clairement signifiés.

Pour ce faire et soucieuse de conférer une cohérence ainsi qu'une efficacité aux mesures à prendre, la commission recommande que soit créée sans délai une fonction de Commissaire à la lutte contre le racisme et la discrimination, qu'on désigne cette personne et qu'on lui attribue les ressources nécessaires à la réalisation de sa mission. Il est apparu essentiel à la commission que cette nouvelle structure relève directement du directeur général, pour en garantir à la fois l'autorité et l'imputabilité.

L'enjeu le plus évoqué tout au long du processus de consultation a été celui du profilage racial et social. La commission consacre neuf recommandations à ce sujet. Les interventions ont mis en relief les sentiments d'atteinte à la dignité, la déshumanisation et la peur des forces de l'ordre à Montréal. La commission considère que le profilage au sein du SPVM constitue une violence envers certains groupes racisés et envers des personnes autochtones vivant à Montréal. Toutefois, elle reste convaincue que ce phénomène va demeurer tant et aussi longtemps que la culture organisationnelle du service de police de Montréal ne sera pas fondamentalement remise en cause. C'est pourquoi elle recommande que la nomination du directeur ou de la directrice du SPVM soit conditionnelle à sa connaissance et à sa reconnaissance de ces phénomènes, tout comme à ses compétences pour opérer un nécessaire changement de culture organisationnelle.

La commission salue la forte participation des personnes et des groupes autochtones à la consultation. Sensible aux enjeux particuliers de ces personnes, la commission recommande de prolonger de manière pérenne le mandat de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones et d'accroître les ressources qui lui sont accordées. Elle demande à la Ville que ses programmes et services soient revus en concertation avec les communautés concernées pour mieux s'adapter à leur réalité.

Tout au long de la consultation, plusieurs sont venus dire à la commission qu'ils attendaient de la Ville qu'elle exerce un leadership exemplaire en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques. C'est d'ailleurs ce qu'on dit de Montréal dans les grands forums internationaux. Il faut maintenant que la Ville se conforme plus entièrement à cette image avantageuse. La spécificité montréalaise doit être concrètement reconnue, valorisée et supportée afin que toutes et tous puissent se réaliser et s'épanouir pleinement. Ce faisant, la Ville deviendra ainsi, par ricochet, plus performante et plus apte à affronter les défis de demain.

Fait à Montréal, le 3 juin 2020.

Maryse Alcindor
Coprésidente de commission

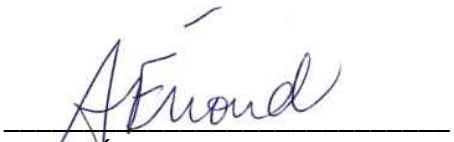

Ariane Émond
Coprésidente de commission

Judy Gold
Commissaire

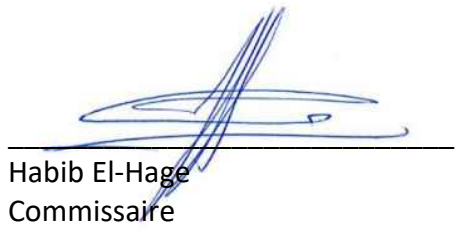

Habib El-Hage
Commissaire

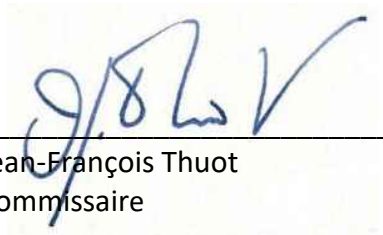

Jean-François Thuot
Commissaire

Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le 27 juillet 2018, le Service du greffe a reçu, en vertu du droit d'initiative, une pétition réclamant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques qu'il a jugée conforme, à la suite de la validation de plus de 16 700 signatures.

Le 29 août 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution afin de confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le mandat de préparer et de tenir une consultation sur le racisme et la discrimination systémiques.

Par ailleurs, compte tenu de l'étendue de l'objet de la consultation, le Service de la diversité sociale et des sports est désigné comme unité d'affaires à la Ville responsable de coordonner la collecte de renseignements et documents demandés par l'OCPM aux fins de la consultation.

La consultation publique

Le 15 avril 2019, les documents de référence préparés par la Ville ont été remis à la commission, et début mai 2019, la documentation relative au mandat a été rendue disponible sur le site Internet de l'OCPM.

Pour diffuser l'information relative aux consultations publiques, l'OCPM s'appuie aussi sur une communauté de citoyennes, de citoyens et d'organismes qui suivent ses activités. Ainsi, la présente consultation a été annoncée au plus de 2 800 abonnés à son infolettre, aux 11 000 abonnés à ses pages Facebook et Twitter. Aussi, des courriels d'invitation aux différentes activités de la consultation ont été envoyés à près de 6 000 personnes, institutions et organisations inscrites à la liste de diffusion de l'OCPM. Des publicités sur les réseaux sociaux de l'OCPM ainsi que des campagnes publicitaires sur Facebook ont également été placées à différents moments afin d'inciter la population à participer en personne ou en ligne aux différentes activités de la consultation. Des dépliants ont également été distribués dans les kiosques de l'OCPM lors de diverses activités communautaires.

En novembre et décembre 2018, la commission a effectué une tournée de préconsultation dans 16 arrondissements afin de récolter le point de vue du personnel des arrondissements et des partenaires du milieu. Une rencontre a également eu lieu avec des intervenants autochtones le 23 mars 2019. Par ailleurs, deux rencontres préparatoires ont eu lieu les 15 et 25 avril 2019 aux bureaux de l'OCPM. La première, avec les responsables du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), la seconde avec le groupe requérant. Le 26 avril 2019, l'OCPM a annoncé sa démarche de consultation.

De juin à septembre 2019, les citoyens ont organisé 34 activités contributives citoyennes qui ont vu la participation d'environ 700 personnes.

La commission a tenu une séance d'information générale (les 15 et 16 mai 2019); trois séances thématiques sur la culture (21 mai 2019), l'emploi (28 mai 2019), le profilage racial et social (29 mai 2019); trois soirées synthèses itinérantes (15 octobre 2019 à Plaza Antique, 22 octobre 2019 à la Maison d'Haïti, 24 octobre 2019 au Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges).

La séance d'information générale a été intégralement diffusée en vidéo sur ses réseaux sociaux et suivie par plus de 5 022 personnes, en direct ou en différé, en plus des personnes présentes dans la salle.

La commission et son équipe
Maryse Alcindor, coprésidente de la commission
Ariane Émond, coprésidente de la commission
Judy Gold, commissaire
Habib El-Hage, commissaire
Jean-François Thuot, commissaire
Patrick Marais, secrétaire-analyste
Youla Pompilus-Touré, secrétaire-analyste
Joseph Tchinda Kenfo, analyste
Mohamed-Ali Yanouri, analyste

L'équipe de l'OCPM
Sheba Akpokli, préposée à l'accueil
Eduardo Alvaro-Toledo, préposé à l'accueil
Abdelmadjid Bourada, préposé à l'accueil
Brunelle-Amélie Bourque, chargée de logistique et communications
Louis-Alexandre Cazal, webmestre
Luc Doray, secrétaire général
Élisabeth Doyon, designer multimédia
Guy Grenier, coordonnateur de démarches participatives
Ousmane Kouyaté, préposé à l'accueil
Laurent Maurice Lafontant, agent administratif
Lizon Levesque, adjointe administrative
Paul Marchand, préposé à l'accueil
Élise Naud, coordonnatrice des analystes
Dominique Ollivier, présidente
Anik Pouliot, directrice des communications
Nicole Uwimana, préposée à l'accueil
Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation
Henri Vézina, préposé à l'accueil

Porte-paroles et personnes-ressources

Pour la Ville, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)
Patrice Allard, Chef de division – Bureau de la direction, SDIS
Medhi Lekehal, Conseiller en planification, Service de la diversité sociale et des sports
Jessica Lagacé-Banville, Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM)
Johanne Derome, Directrice, Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)
Nadia Bastien, Chef de division, SDIS, Relations interculturelles et groupes spécifiques

Pour le groupe requérant
Balarama Holness
Tiffany Callender

Les personnes ayant participé aux séances d'information et aux séances thématiques (par ordre d'inscription).

SÉANCE D'INFORMATION GÉNÉRALE DU 15 MAI 2019, AU 777, BOULEVARD ROBERT-BOURASSA

Pour la Ville (le Service de la diversité sociale et des sports)
Peggy Bachman
Nadia Bastien

Le groupe requérant
Balarama Holness
Tiffany Callender

Participantes et participants
Linda Gauthier
Natasha Cuttrell
Nora Jones
James Oscar
Daphney Laraque
Sacha Wilky
Joséphine Denis
Daniel Chérubin
Sabine Delva
Ismaël Selk
Anastasia Marcelin
Denis Tchuente
Faye Cummings
Frantz Delice
Kerry Marcotte

SÉANCE D'INFORMATION GÉNÉRALE DU 16 MAI 2019, AU 777, BOULEVARD ROBERT-BOURASSA

Participantes et participants
Mathieu Léonard
Daphnée Laraque
Joël Nawej
Fatima Salazar
Deepak Awasti
Aissatou Balde
Bienne Blémur
Balarama Holness
Juste Rajaonson
Mike Delva
Christian Bergeron

SÉANCE THÉMATIQUE CULTURE DU 21 MAI 2019, BANQ – AU 475, BOUL. DE MAISONNEUVE EST

Présentations (requérants et Ville)
Balarama Holness, requérant
Suzanne Laverdière, Service de la culture, Ville de Montréal
Gentil Pich, conseiller en ressources documentaires, Ville de Montréal

Panélistes
André Dudemaine - Terres en Vues
Josephine Denis - SBC galerie d'art contemporain
Jérôme Pruneau - Diversité artistique Montréal

Participantes et participants
Gaëtane Cummings
Sandra Boursiquot
Joël Nawej
Deepak Awasti
Karima West
James Oscar
Daniel Chérubin
Sylvain Lajeunesse
Jérôme Pruneau
Marina Mathieu
Mandela Pierre-Louis
Fatima Salazar
Samuel Laguerre

SÉANCE THÉMATIQUE EMPLOI DU 28 MAI 2019, CÉGEP ST-LAURENT, AU 625, AVENUE SAINTE-CROIX

Présentations (requérants et Ville)
Balarama Holness
Tiffany Callender
Josée Lapointe
Marie-Christine Ladouceur-Girard

Panélistes
Tania Saba - fondatrice et titulaire de la chaire BMO en diversité et gouvernance de l'Université de Montréal
Marjorie Villefranche - directrice de la maison d'Haïti
Adelle Blackett - professeure de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit transnational du travail et développement à l'Université McGill

Participantes et participants
Roseline Dorcin
Bienè Blémur
Wenda
Joël Nawej
Roberta Capelovitch
Balarama Holness
Fatima Salazar Gomez
Sacha Wilky Merazil
Mathieu Léonard
Marie-Christine Jenty

SÉANCE THÉMATIQUE SUR LE PROFILAGE RACIAL ET SOCIAL DU 29 MAI 2019, AU 1550, RUE METCALFE

Présentations (requérants et Ville)
Balarama Holness
Tiffany Callender
Johanne Derome
Nadia Bastien

Panélistes
Evelyne Pedneault, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Nakuset, Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Participantes et participants
Gabrielle Garbeau
Nora Jones
Sacha Wilky Merazil
Daphney Laraque

Ismael Seck
Sabine Delva
Gabriel Bazin
Layla Belmahi
Joël Nawej
Kayla Sahearso
Robin Edgar
Lynda Khelil
Su Tardif

SOIRÉE SYNTHÈSE ITINÉRANTE DU 15 OCTOBRE 2019, PLAZA ANTIQUE, AU 6086, RUE SHERBROOKE EST

Présentations
Dominique Ollivier, présidente de l'OCPM
Joseph Tchinda Kenfo, analyste
Mohamed-Ali Yanouri, analyste

Participantes et participants
Jean-Pierre Narcisse
Mohamed Mimoun

SOIRÉE SYNTHÈSE ITINÉRANTE DU 22 OCTOBRE 2019, MAISON D'HAÏTI, AU 3245, AVENUE ÉMILE-JOURNAULT

Présentations
Youla Pompilus-Touré, secrétaire-analyste
Joseph Tchinda Kenfo, analyste
Mohamed-Ali Yanouri, analyste

Participantes et participants
Marie-Pier Kouassi
Balarama Holness
Denis Tchuente
Rito Joseph

SOIRÉE SYNTHÈSE ITINÉRANTE DU 24 OCTOBRE 2019, CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE CÔTE-DES-NEIGES, AU 6767, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Présentations
Youla Pompilus-Touré, secrétaire-analyste
Mario Régis, Vice-président de Centraide du Grand Montréal
Joseph Tchinda Kenfo, analyste
Mohamed-Ali Yanouri, analyste

Participantes et participants
Louise Constantin
Claude Dumont
Élodie Ékobena
Dominique Peschard

La liste des personnes et organismes qui ont soumis une opinion écrite avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 8.

Annexe 2 – Le dossier de documentation

1. Objet de la consultation

- 1.1. Procédure et objet du mandat
- 1.2. Sommaire décisionnel
- 1.3. Recommandation
- 1.4. Pièces jointes
  - 1.4.1. Réponse du greffe
- 1.5. Résolution

2. Démarche de consultation

- 2.1. Démarche de consultation
  - 2.1.1. Démarche de consultation (English version)
- 2.2. Dépliant (English version)

3. Documentation déposée par la Ville de Montréal

- 3.1. Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques – Document de consultation – Ville de Montréal 2019 (version anglaise)
- 3.2. Interventions de la Ville de Montréal en matière d'inclusion et de diversité – Document d'information générale – Ville de Montréal 2019
- 3.3. Présentation de la Ville de Montréal – Séance d'information générale du 15 mai 2019 (version anglaise)
- 3.4. Présentation de la Ville de Montréal – Séance thématique sur la culture du 21 mai 2019 (version anglaise)
- 3.5. Présentation de la Ville de Montréal – Séance thématique sur l'emploi du 28 mai 2019 (version anglaise)
- 3.6. Présentation de la Ville de Montréal – Séance thématique sur le profilage racial et social du 29 mai 2019 (version anglaise)

4. Documents déposés par les participants

- 4.1. Conseil jeunesse de Montréal
  - 4.1.1. Avis sur la réalité montréalaise des jeunes autochtones (2016)
  - 4.1.2. Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés (2015)
  - 4.1.3. En fonction des jeunes – Avis sur le renouvellement de la Fonction publique municipale (2004)
  - 4.1.4. Mettons la sécurité à sa place ! – Avis sur le sentiment de sécurité et les jeunes dans l'espace public (2009)
  - 4.1.5. La rue mise à nue : prostitution et gangs de rue – Avis du Conseil jeunesse de Montréal (2006)
- 4.2. Conseil interculturel de Montréal
  - 4.2.1. Montréal, cité interculturelle – Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle (2019) http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/strategie_integree_six_etapes.pdf

4.2.2. Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous – Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale (2018)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_participation_montrealais_issu_diversite_vie_municipale.pdf

4.2.3. Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi à la Ville de Montréal - Les obstacles au recrutement, à l'intégration et à la promotion des minorités visibles et des minorités ethniques (2011)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_cim_paee.pdf

4.2.4. Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la Métropole – L'immigration n'est pas un problème, mais une richesse (2014)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONSEIL_INTERC_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Avis_final_Integration_economique.PDF

4.2.5. Avis sur le profilage racial – Dix ans après 2006-2016 (2006)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/profilage_racial_dix_ans_apres_2006_2016.pdf

4.2.6. Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal (2006)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/Avis_profilage_racial.pdf

4.2.7. Le Plan de développement de Montréal et les relations interculturelles – Une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse (2013)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_plan_de_dev_mtl.pdf

4.2.8. Cohabition urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires – Dynamisme social dans la gestion municipale (2009)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/Lieux_cultes_minoritaires_Mtl.pdf

4.2.9. Réflexion sur le projet de Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement (2013)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/reflexion_charte_laicite_201213.pdf

4.2.10. Avis sur le projet de politique du patrimoine pour la Ville de Montréal (2005)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/politique_patrimoine_cim.pdf

4.2.11. Avis sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal (2005)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_politique_cim.pdf

4.2.12. Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal – Pour une valorisation du patrimoine immigrant (2010)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONSEIL_INTERC_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS%20MUS%C9E_VF.PDF

4.3. Diversité artistique Montréal
- 4.3.1. Rapport de la consultation sur le racisme systémique dans le milieu des arts, de la culture et des médias à Montréal
- 4.3.2. Consultation report on systemic racism in the arts, culture, and media sectors in Montreal
- 4.3.3. Vidéo - « Celui qui me regarde refuse de me voir » https://www.facebook.com/diversiteartistiquemontreal/videos/361423167966066/

4.4. Les requérants du droit d'initiative
- 4.4.1. Montréal en Action
  - 4.4.1.1. Présentation de Montréal en Action – Séance d'information thématique sur l'emploi du 28 mai 2019
  - 4.4.1.2. Vidéo de présentation – Séance d'information thématique sur le profilage racial et social du 29 mai 2019
  - 4.4.1.3. Vidéo de présentation – Séance d'information générale du 15 mai 2019
  - 4.4.1.4. Vidéo de présentation – Séance thématique sur la culture du 21 mai 2019

4.5. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec
- 4.5.1. Présentation de Me Evelyne Pedneault – Séance d'information thématique sur le profilage racial et social du 29 mai 2019

4.6. Daphney Laraque
- 4.6.1. « Minorités visibles à la Ville de Montréal : encore « beaucoup de pain sur la planche » –Journal Métro https://journalmetro.com/actualites/montreal/2322379/minorites-visibles-a-la-ville-de-montreal-encore-beaucoup-de-pain-sur-la-planche/
- 4.6.2. « Il manque plus de 25 000 employés issus des minorités visibles dans les organismes publics du Québec » - Radio-Canada, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/760479/minorites-visibles-employes-quebec
- 4.6.3. « La Ville de Montréal embauche une proportion croissante de membres des minorités » – Radio-Canada, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1137295/minorites-visibles-ethniques-embauche-montreal
- 4.6.4. « Le SPVM ignore toujours l'ampleur du profilage racial » - La Presse https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201812/11/01-5207674-le-spvm-ignore-toujours-lampleur-du-profilage-racial.php
- 4.6.5. « Montréal : des mesures coercitives préconisées pour l'embauche de minorités » - Huffpost, https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/montreal-mesures-coercitives-embauche-minorites_qc_5cdf0996e4b09e057803b660?ncid=other_huffpostre_pqylmel2bk8&utm_campaign=related_articles

5. Document et lien utiles

5.1. Charte des droits et des libertés de la personne au Québec (2018)

5.2. Charte montréalaise des droits et responsabilités (2017) (Version anglaise)

5.3. Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989)

5.4. Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004)
5.5. Droit d'initiative en consultation publique – Ville de Montréal (2019) : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6578,56915583&_dad=portal&_schema=PORTAL
5.6. L'organisation municipale sur l'Île de Montréal – Gouvernance et partage des compétences (2017)
5.7. Des données, une histoire : diversité ethnoculturelle et inclusion – Statistique Canada (version anglaise) (2019) : https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/11-631-X2019001
5.8. Population dans les ménages privés, selon l'appartenance à un groupe de minorités visibles – Ville de Montréal (2019)
5.9. Portraits territoriaux édition 2019 – Observatoire Grand Montréal
5.10. Annuaire statistique – Agglomération de Montréal (2011)
5.11. Profils sociodémographiques et données téléchargeables – Recensement 2016 : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,68087755&_dad=portal&_schema=PORTAL
5.12. Plan d'action 2018-2021 – Montréal inclusive – Ville de Montréal
5.13. Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021 – Service de Police de la Ville de Montréal
5.14. Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2020 – Ville de Montréal
5.15. Règlement modifiant le règlement sur la Charte montréalaise des Droits et Responsabilités et Droit d'initiative en matière de consultation publique - Ville de Montréal (2009)
5.16. L'organisation municipale au Québec en 2018 – Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale_2018.pdf
5.17. Plan d'action et statistiques - Accès à l'égalité en emploi à la Ville de Montréal https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7257,142104887&_dad=portal&_schema=PORTAL
5.18. Le racisme systémique…Parlons-en – Ligue des droits et libertés
5.19. Le portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec (2018) – Commission des partenaires du marché du travail
5.20. Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique (2016) - Commission des partenaires du marché du travail
5.21. L'insertion en emploi des jeunes immigrants de première génération : le cas de quelques régions québécoise (2012) - Commission des partenaires du marché du travail
5.22. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : Glossaire (2015) – Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Glossaire_ImmigrationParticipationInclusion.pdf
5.23. Lexique – Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec http://www.cdpdj.qc.ca/fr/pages/lexique.aspx
5.24. Annexe B – Droit d'initiative en matière de consultation publique (English version)
5.25. Rassembler Montréal : Plan d'action en développement social 2019-2020 – Ville de Montréal

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/23937_PLAN_D'ACTION_DEVSOCIAL_2019-20_WEB.PDF
5.26. Embauches à la Ville de Montréal (2018) – Ville de Montréal
5.27. Représentativité dans les emplois à la Ville de Montréal (2018) – Ville de Montréal
5.28. Portrait des 103 élus de la Ville de Montréal (2018) – Ville de Montréal
5.29. Portrait des 65 élus du conseil de la Ville de Montréal (2013) – Élection Montréal
5.30. Profil des candidats – Élection 2009 – Élection Montréal
5.31. Portrait des candidats – Élection 2013 – Élection Montréal
5.32. Les interpellations policières à la lumière des identités racisées – SPVM (2019) http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_20170925_0.PDF
5.33. Rapport de la commission conjointe sur le profilage racial et social – Ville de Montréal http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_20170925_0.PDF (2017)
5.34. Appels à action (2012) - Commission de vérité et réconciliation du Canada http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf
5.35. L'accès à l'égalité en emploi : Rapport sectoriel sur les sociétés de transport (2015) – CDPJQ http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/Rapport_sectoriel_PAE_societes_transport.pdf
5.36. Vers une police plus communautaire – Ministère de la sécurité publique (2000) https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/politique_police_communautaire/politique_police_communautaire.pdf
5.37. La réconciliation avec les peuples autochtones – une approche holistique : guide pratique pour des municipalités inclusives au Canada et ailleurs dans le monde.
5.38. Règlement G-2 sur les guides touristiques https://www.apgt.ca/wp-content/uploads/2010/02/ by-law-G-2.pdf
5.39. Politique de développement culturel 2017-2022 - Montréal, métropole culturelle- conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca.culture/files/politique_culturelle_130617.pdf
5.40. Lutte contre les profilages racial et social-Bilan 2018-2019 du 21 janvier 2020 http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_BILAN_PROFILAGE_20200120.PDF
5.41. Ligue des droits et libertés - fiche lexicale sur l'intersectionnalité https://liguedesdroits.ca/intersectionnalite/
5.42. Rapport de 2018 du vérificateur général de la Ville de Montréal, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2019/06/RA2018_V_Integrale-1.pdf
5.43. Rapport de 2012 du vérificateur général de la Ville de Montréal, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_V-Integrale.pdf
5.44. Directeur général - Priorités organisationnelles 2020 : l'affaire de toutes et de tous – PDF
5.45. Ville de Montréal – Contrôleur général, https://montreal.ca/unites/controleur-general

5.46. Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal - Situations de discrimination présumées à Montréal-Nord, https://www.scfp301.qc.ca/nouvelles/situations-de-discrimination-presumees-a-montreal-nord-le-scfp-301-prend-ca-au-serieux/
5.47. Ville de Montréal - Peuples autochtones https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258%2C143108168&_dad=portal&_schema=PORTAL
5.48. TVA nouvelles : fonctionnaires admissibles à la retraite https://www.tvanouvelles.ca/2019/11/29/ville-de-montreal-un-quart-des-fonctionnaires-seront-admissibles-a-la-retraite-dici-cinq-ans-1
5.49. Code de conduite des employés de la Ville de Montréal
5.50. Vue sur les contrats https://ville.montreal.qc.ca/vuesurlescontrats
5.51. Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf
5.52. La Presse : Montréal n'est pas (encore) une « ville sanctuaire ». https://plus.lapresse.ca/screens/2cc01e5c-174e-48d2-ab84-ba13fc0c97f9__7C__tu26whel9EE6.html
5.53. La Presse : Reconnaissance faciale et le SPVM https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/202002/17/01-5261371-reconnaissance-faciale-le-spvm-refuse-de-dire-sil-utilise-un-logiciel-controverse.php
5.54. Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/G-1.02
5.55. Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ITIN%C9RANCE_HR_0.PDF
5.56. Profils des nations autochtones https://autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/profil.htm
5.57. Statistiques : population dans les ménages privés ayant une identité autochtone https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/09J_IDENTIT%C9%20AUTOCHTONE_2016.PDF
5.58. RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal https://reseaumtlnetwork.com/fr/a-propos-de-nous/
5.59. SPVM : Crimes haineux https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Crimes-haineux
5.60. Les bibliothèques par arrondissement à Montréal. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4276,6695558&_dad=portal&_schema=PORTAL
5.61. Portrait des 103 élus de la Ville de Montréal (2017) https://election-montreal.qc.ca/userfiles/file/ElectionGenerale2017/fr/communiques/communique_20171107.pdf
5.62. Population et démographie (2017) https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/22_POPULATION%20ET%20D%C9MOGRAPHIE_NOVEMBRE2017_LOGEMENTS_ARROND.PDF
5.63. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/a-19.1
5.64. Fiche lexicale, Ligue des droits et libertés https://liguedesdroits.ca/personne-racisee-racialisee/

5.65. Loi sur les compétences municipales, http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-47.1
5.66. Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal. https://bit.ly/2HLZx0I
5.67. Vue sur les contrats – données téléchargeables https://ville.montreal.qc.ca/vuesurlescontrats
5.68. Commission de la fonction publique de Montréal, Rapport 2018 https://cfp.montreal.ca/media/other/74404-CFPM_RA_2018__VF2_.pdf
5.69. Commission de la sécurité publique, https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-de-la-securite-publique
5.70. Sommaire décisionnel visant la nomination de Philippe Pichet, https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CG/CG_DA_ORDI_2015-08-20_17h00_Article_51.02_-_Nomination.pdf
5.71. Loi sur la police http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/p-13.1
5.72. INSPQ : Inégalités de santé et intersectionnalité (2015) https://www.ccnpps.ca/docs/2015_Ineg_Ineq_Intersectionnalite_Fr.pdf
5.73. Commission sur le développement social et la diversité (2015) http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/commission-sur-le-developpement-social-et-la-diversite-sociale/resource/c16785fd-a585-44d8-bfd5-12d419830f54 ou http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/6ea4aa85-91eb-4394-8a0d-c277124e8c6c/resource/c16785fd-a585-44d8-bfd5-12d419830f54/download/2015rapportegaliteemploicm.odt
5.74. Ingérence politique dans le Service de police de la Ville de Montréal, https://www.cepcsj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents_client/memoires/Mem_Alex_Norris.pdf
5.75. S. Caron est choisi pour succéder à M. Prud'homme à la tête du SPVM, https://lactualite.com/actualites/sylvain-caron-est-choisi-pour-succeder-a-martin-prudhomme-a-la-tete-du-spvm/
5.76. Charte de la Ville de Montréal, http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4
5.77. La Commission de la présidence du conseil https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-de-la-presidence-du-conseil
5.78. Les activités des commissions permanentes. Bilan 2019 (CPC) https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_BILANCP2019_20200227.PDF
5.79. CDPDJ : Davids Mensah c. Ville de Montréal (SPVM) https://www.canlii.org/fr/qc/qctdp/doc/2018/2018qctdp5/2018qctdp5.html
5.80. CDPDJ : M. Kees Miller, M. Mason et C. Miller c. Ville de Montréal (SPVM) https://www.canlii.org/fr/qc/qctdp/doc/2019/2019qctdp31/2019qctdp31.html?searchUrlHash=AAAAAQASIk1hcmsgS2VlcyBNaWxsZXIiAAAAAAE&resultIndex=3
5.81. Ligue des Noirs du Québec c. Ville de Montréal (2019) https://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2019/2019qccs3319/2019qccs3319.html?searchUrlHash=AAAAAQAyIkxpZ3VlIGRlcyBOb2lycyBkdSBRdcOpYmVjIGMuIFZpbGxlIGRlIE1vbnRyw6lhbCIAAAAAAQ&resultIndex=1
5.82. Code de déontologie des policiers du Québec http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/P-13.1,%20r.%201

5.83. Programme d'aide à l'accessibilité des commerces PAAC https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,142628367&_dad=portal&_schema=PORTAL
5.84. Projet pilote de l'intégration de l'ADS+ à Montréal https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-pilote-de-lintegration-de-lads---la-ville-de-montreal-revoit-son-processus-decisionnel-pour-prevenir-les-discriminations-systemiques-700604462.html
5.85. Montréal dévoile sa Politique d'accès aux services municipaux sans peur https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ville-de-montreal-devoile-sa-politique-d-acces-aux-services-municipaux-sans-peur-et-la-creation-d-une-cellule-d-intervention-et-de-protection-810420265.html
5.86. La Politique d'accès aux services municipaux sans peur https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BINAM_ACCES_SANS_PEUR_VF.PDF
5.87. Le Conseil scientifique de la Ville de Paris https://www.paris.fr/pages/le-conseil-scientifique-3467/
5.88. SPVM : mesures suite au rapport sur les données d'interpellations policières https://spvm.qc.ca/fr/Communiques/Details/14555
5.89. Nomination à la direction de l'arrondissement du Sud-Ouest, pdf
5.90. Montréal lance un Chantier en accessibilité universelle https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32453
5.91. Direction de la santé publique de Montréal (mémoire pour l'OCPM 2017) https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/978-2-550-78242-1.pdf

6. Travaux de la commission

6.1. Guide d'organisation des préconsultations
6.2. Synthèse des préconsultations en arrondissement
6.3. Documents remis par les arrondissements lors des préconsultations
- 6.3.1. Arrondissement du Sud-Ouest
  - 6.3.1.1. Inclusion et bienveillance – Division de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social (2018)
- 6.3.2. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
  - 6.3.2.1. Fiche d'information – Mesures en matière d'inclusion et d'accessibilité aux services et aux programmes municipaux (2018)
- 6.3.3. Arrondissement de Montréal-Nord
  - 6.3.3.1. Pré-consultation sur le racisme et la discrimination systémiques – État de situation à Montréal-Nord (2018)
- 6.3.4. Arrondissement de Verdun
  - 6.3.4.1. Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 – Arrondissement de Verdun
- 6.3.5. Arrondissement de Saint-Léonard
  - 6.3.5.1. Plan Stratégique Saint-Léonard 2030 (2018)
- 6.3.6. Arrondissement de Lachine
  - 6.3.6.1. Portrait statistique – Population du territoire de l'arrondissement de Lachine (2018)

6.3.6.2. Portrait statistique de l'arrondissement Lachine (2018)
6.3.7. Arrondissement de Ville-Marie
6.3.8. État des lieux Ville-Marie – Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques (2018)
6.4. Compte-rendu de la rencontre avec les intervenants autochtones
6.5. Compte-rendu de la rencontre avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
6.6. Compte-rendu de la rencontre avec les requérants
6.7. Questions des commissaires à la Ville de Montréal – Séance d'information générale du 15 mai 2019
6.7.1. Réponses de la Ville de Montréal – 2 juillet 2019
6.8. Compte-rendu de la rencontre entre les requérants et la Commission
6.9. Questions à la Ville de Montréal – Séance d'information du 15 mai 2019
6.10. Questions des citoyens à la Ville de Montréal – 6 juin 2019
6.10.1. Réponses de la Ville de Montréal en lien avec l'habitation – 1er août 2019
6.11. Questions des commissaires à la Ville de Montréal – 12 juin 2019
6.11.1. Réponses de la Ville de Montréal – 13 août 2019
6.12. Synthèse des contributions citoyennes
6.13. Solutions proposées par les citoyens – Synthèse activités contributives citoyennes

7. Transcriptions

7.1. Transcription de la séance d'information du 15 mai 2019
7.1.1. Webdiffusion de la séance d'information du 15 mai 2019
7.2. Transcription de la suite de la séance d'information du 15 mai tenue le 16 mai 2019
7.2.1. Webdiffusion de la suite de la séance d'information du 15 mai tenue le 16 mai 2019
7.3. Transcription de la séance thématique culture du 21 mai 2019
7.3.1. Webdiffusion de la séance thématique culture du 21 mai 2019
7.4. Transcription de la séance thématique emploi du 28 mai 2019
7.4.1. Webdiffusion de la séance thématique emploi du 28 mai 2019
7.5. Transcription de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019
7.5.1. Webdiffusion de la séance thématique profilage racial et social du 29 mai 2019
7.6. Transcription de la soirée synthèse itinérante du 15 octobre 2019
7.6.1. Webdiffusion de la soirée synthèse itinérante du 15 octobre 2019
7.7. Transcription de la soirée synthèse itinérante du 22 octobre 2019
7.7.1. Webdiffusion de la soirée synthèse itinérante du 22 octobre 2019
7.8. Transcription de la soirée synthèse itinérante du 24 octobre 2019
7.8.1. Webdiffusion de la soirée synthèse itinérante du 24 octobre 2019
7.9. Transcription de la séance d'audition des opinions du 4 novembre 2019
7.10. Transcription de la séance d'audition des opinions du 5 novembre 2019 en pm
7.11. Transcription de la séance d'audition des opinions du 5 novembre 2019 en soirée
7.12. Transcription de la séance d'audition des opinions du 7 novembre 2019 en pm
7.13. Transcription de la séance d'audition des opinions du 7 novembre 2019 en soirée
7.14. Transcription de la séance d'audition des opinions du 11 novembre 2019 en pm

7.15. Transcription de la séance d'audition des opinions du 11 novembre 2019 en soirée
7.16. Transcription de la séance d'audition des opinions du 14 novembre 2019
7.17. Transcription de la séance d'audition des opinions du 19 novembre 2019
7.18. Transcription de la séance d'audition des opinions du 4 décembre 2019

8. Opinions
8.1. Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)
8.1.1. Transcription
8.2. François Picard
8.2.1. Présentation
8.2.2. Transcription
8.2.3. Document déposé
8.3. Carrefour de ressources en interculturel
8.3.1. Transcription
8.4. Diversité artistique Montréal (DAM)
8.4.1. Transcription
8.5. DéPhy Montréal
8.5.1. Transcription
8.6. Conseil des arts de Montréal
8.6.1. Transcription
8.7. C.O.R. Organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturel
8.7.1. C.O.R_Transcription
8.8. Marie-Eve Couture Ménard
8.8.1. Transcription
8.9. Marie-Chantale Faust
8.9.1. Transcription
8.10. Conseil jeunesse de Montréal
8.10.1. Présentation
8.10.2. Transcription
8.11. Ligue des droits et libertés
8.11.1. Ligues-droits-libertés_Transcription
8.12. Deepak Awasti
8.12.1. Transcription
8.13. Forum jeunesse de l'île de Montréal
8.13.1. Forum jeunesse de l'île de Montréal
8.14. L'équipe de recherche et d'action Érasme et collaborateurs
8.14.1. Transcription
8.15. Conseil québécois LGBT
8.15.1. Transcription
8.16. Culture Montréal
8.16.1. Transcription
8.17. Paroles d'excluES
8.17.1. Transcription
8.18. Table de quartier de Parc-Extension
8.18.1. Transcription
8.19. Nafija Rahman
8.19.1. Transcription

8.20. Alain Babineau
8.20.1. Présentation
8.20.2. Transcription
8.21. André Dudemaine
8.21.1. Transcription
8.22. Maurice Bakinde
8.22.1. Transcription
8.23. Concordia Student Union
8.23.1. Transcription
8.24. CRARR
8.24.1. Présentation
8.24.2. Transcription
8.24.3. Document déposé
8.25. Michèle Chappaz
8.25.1. Transcription
8.26. Conseil des Montréalaises
8.26.1. Transcription
8.27. Groupe de recherche
8.27.1. Transcription
8.28. Centre Justice et Foi
8.28.1. Transcription
8.29. Bienné Blémur
8.29.1. Document déposé
8.29.2. Transcription
8.30. Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)
8.30.1. CSAI_Transcription
8.31. Conseil interculturel de Montréal
8.31.1. Présentation
8.31.2. Transcription
8.32. Productions Feux Sacrés
8.32.1. Présentation
8.32.2. Document déposé
8.32.3. Transcription
8.33. Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)
8.33.1. Transcription
8.34. Daniel Guibord
8.35. Thi Thanh Hien Pham
8.36. Gustave Arroyo
8.37. Henintsoa Ravoala
8.38. Robyn Maynard
8.39. Xin Bei Cao
8.40. Jonathan Harding
8.41. Donovan King
8.42. Centre d'éducation et d'action des femmes
8.43. Action accessible
8.44. Sharon Hackett
8.45. #MTLSansProfilage

8.46. Inclusion Jeunesse
8.47. Sam Boskey
8.48. Ensemble Montréal
8.49. Femmes Autochtones du Québec Inc.
  8.49.1. Présentation
  8.49.2. Transcription
8.50. Social Service Program – Dawson College
8.51. Adelle Blackett
8.52. Femmes et villes international
8.53. Ross Stitt
8.54. Taha Abderrafie Maalla
8.55. Alex Hernane
8.56. Relais-femmes
8.57. Centraide
8.58. Justice Femme
  8.58.1. Transcription
  8.58.2. Document déposé
8.59. Fondation Canadienne des femmes
  8.59.1. Transcription
8.60. Frantz Jean-Jacques
  8.60.1. Document déposé 1
  8.60.2. Document déposé 2
  8.60.3. Document déposé 3
  8.60.4. Transcription
8.61. Sandrine Brodeur-Desrosiers
8.62. Balarama Holness
  8.62.1. Transcription
8.63. Ericka Alnéus
  8.63.1. Transcription
8.64. Comité profilage racial de Saint-Michel
  8.64.1. Transcription
8.65. Josiane Rioux Collin
8.66. Dexter Xurukulasuriya
  8.66.1. Transcription
8.67. Centre Bon Courage
  8.67.1. Transcription
8.68. Équipe RDP
  8.68.1. Transcription
8.69. REFA-Canada
  8.69.1. Transcription
8.70. Hoodstock
  8.70.1. Transcription
8.71. Centre d'encadrement des jeunes femmes immigrantes (CEJFI)
  8.71.1. Transcription
8.72. Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville
  8.72.1. Transcription
8.73. Service à la famille chinoise
  8.73.1. Transcription

8.74. Thierry Lindor
8.74.1. Transcription
8.75. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
8.75.1. Transcription
8.76. Diane Shea, Cheskie Weiss, Baruch Posner, Max Lieberman et May Chiu
8.77. Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité (SPIC)
8.77.1. Transcription
8.78. Parole de femmes
8.78.1. Transcription
8.79. Fabrice Fotso
8.79.1. Transcription
8.80. Elizabeth Hunt
8.80.1. Transcription
8.81. Enfam Québec
8.81.1. Transcription
8.82. Montréal Autochtone
8.82.1. Transcription
8.83. Ben Valkenburg
8.83.1. Transcription
8.84. Maison des jeunes RDP
8.84.1. Transcription
8.85. Fabrice Vil
8.85.1. Transcription
8.86. Rémy Paulin Twahirwa
8.86.1. Transcription
8.87. Ligue des Noirs du Québec
8.88. Marie-Martine Félix
8.88.1. Transcription
8.89. Edline Henri
8.89.1. Transcription
8.90. Joël Nawej
8.90.1. Transcription
8.91. Clayton Joseph Grunberg
8.91.1. Transcription
8.92. Rito Joseph
8.92.1. Transcription
8.93. Jean-Yves Gagné
8.93.1. Transcription
8.94. Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié COCLA
8.94.1. Transcription
8.95. Arsenault Dufresne Wee
8.95.1. Transcription
8.96. Alain Arsenault
8.96.1. Transcription
8.97. Tatiana Garakani
8.97.1. Transcription
8.98. Rachad Antonius
8.98.1. Transcription

8.99. Nadia Bini
8.99.1. Transcription
8.100. Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations
8.101. Conseil national des musulmans canadiens
8.101.1. Transcription
8.102. Massimiliano Mulone
8.102.1. Transcription
8.103. James Oscar
8.103.1. Transcription
8.104. Mouvement Action Justice
8.104.1. Transcription
8.105. Afrique au Féminin
8.105.1. Transcription
8.106. Concert'action Lachine
8.106.1. Transcription
8.107. Sayaspora
8.107.1. Transcription
8.108. Rogers Afam Nwabue
https://youtu.be/9QugoU58iv8

9. Opinions en ligne

9.1. Logement
9.2. Culture
9.3. Sports et loisirs
9.4. Profilage racial et social
9.5. Emploi et entrepreneuriat
9.6. Lutte aux inégalités
9.7. Aménagement du territoire
9.8. Participation citoyenne
9.9. Autres opinions
9.10. English

Annexe 3 – Les constats

Constat #1
La commission constate que la Ville, tout en affirmant son engagement à combattre le racisme et la discrimination, a consacré prioritairement ses interventions à l'intégration des personnes issues de l'immigration. La lutte contre le racisme et la discrimination a été négligée. Le caractère systémique de ces phénomènes n'est pas reconnu. Ceci empêche la Ville de remettre en question les politiques et pratiques de ses services, ainsi que leur rôle dans la production et le maintien d'inégalités dans plusieurs champs d'action tels les systèmes d'emploi et de sécurité publique.

Constat #2
La commission constate que l'action en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques est éparse à la Ville de Montréal, rendant difficile l'atteinte de résultats. La culture de données différenciées est inexistante et l'évaluation semble déficiente. Il n'y a ni un pendant administratif, ni un pendant politique qui est responsable et imputable de l'atteinte de résultats. Des structures telles le Contrôleur général, l'Ombudsman et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale se partagent diverses responsabilités en matière de gestion des plaintes, d'élaboration de programmes, d'évaluation et de protection, sans qu'une vision transversale ne se dégage. La commission est d'avis qu'aucune des structures existantes n'est actuellement en mesure de mener les changements nécessaires pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination systémiques.

Constat #3
Bien que la Ville de Montréal souhaite devenir exemplaire en matière de diversité en emploi et qu'elle mène plusieurs actions pour y parvenir, la commission constate que son Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 n'inclut ni cibles, ni échéancier, ni diagnostic des différents obstacles auxquels font face les cinq groupes du PAÉE (minorités visibles, minorités ethnoculturelles, personnes autochtones, femmes, personnes en situation de handicap). Le plan d'action manque de précision et d'imputabilité pour appuyer les objectifs.

Constat #4
Malgré plus de dix ans de plans d'action en accès à l'égalité en emploi, en 2016, 2017 et 2018, la proportion de personnes embauchées à titre de cadres de direction à la Ville de Montréal et s'identifiant aux catégories « minorité visible », « minorité ethnique » ou « autochtone » était de 0 %. Pour ces mêmes années, 2 % ou moins des cadres de direction déjà en poste s'identifiaient à ces catégories[873].

[873] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 121

Constat #5

Le profilage racial et social à Montréal est un phénomène largement documenté depuis de nombreuses années. Il constitue une atteinte aux droits fondamentaux des Montréalaises et des Montréalais. Il est en violation non seulement de la Charte des droits et libertés de la personne, mais aussi de la Loi sur la police ainsi que du Code de déontologie des policiers du Québec. La commission est d'avis que le profilage racial et social demeurera malheureusement une réalité tant que la culture organisationnelle n'est pas remise en cause et incitée à changer par la haute direction et l'État-major du service de police.

Constat #6

Bien que la politique de développement culturel 2017-2022 affirme que des Montréalaises et des Montréalais sont aux prises avec des défis systémiques d'accès aux institutions culturelles, le document ne contient pas de cibles ou d'objectifs contraignants pour assurer un redressement. De plus, la commission remarque que la Ville ne procède pas à une analyse de ses propres processus et procédures en matière de culture pouvant créer ces obstacles.

Constat #7

Les structures institutionnelles pour promouvoir les pratiques artistiques locales agissent à titre de tremplin pour les carrières d'artistes. Or, l'interprétation de ce qui est « culture » est aussi basée sur des rapports de pouvoir et une vision eurocentriste de ce qui a de la valeur. La commission constate que comme bailleur de fonds, la Ville aurait les leviers nécessaires pour encourager les organisations du milieu à développer des réflexes et des pratiques qui valorisent la présence de Montréalaises et de Montréalais racisés et autochtones dans leur offre culturelle et au sein de leurs institutions.

Constat #8

La commission retient qu'il existe un lien inextricable entre la pauvreté, le racisme et la discrimination systémiques et, en ce sens, l'aménagement du territoire devient l'écho visuel des inégalités présentes à Montréal. Ainsi, analyser et lutter contre la pauvreté est essentiel pour combattre le racisme et la discrimination systémiques.

Constat #9

Il a été répété que le mode de financement par projet, par comparaison au mode de financement par mission, fragilisait les organisations communautaires. De plus, la manière dont la Ville et les arrondissements octroient leur financement et choisissent les types d'enjeux sociaux qui « méritent » d'être subventionnés sont susceptibles de créer des biais importants.

Constat #10

L'accès au logement est un besoin fondamental et une abondante documentation de discrimination fréquente envers des groupes protégés par la Charte a été portée à l'attention de la commission. Il semble évident que dans un contexte de pénurie de

logements locatifs et où la discrimination existe, il devient encore plus difficile pour les membres de plusieurs communautés racisées, autochtones ou immigrantes de trouver des logements décents.

Constat #11

La commission salue l'atteinte d'une zone paritaire femmes-hommes parmi les personnes élues, mais constate qu'en dépit de l'adoption de deux motions unanimes incitant les partis politiques à présenter une diversité de candidatures montréalaises lors des élections, le conseil municipal n'incarne toujours pas la réalité sociodémographique montréalaise.

Annexe 4 – Les recommandations

Recommandation #1
La commission recommande à la Ville de Montréal de reconnaître publiquement et dans les plus brefs délais, le caractère systémique du racisme et de la discrimination et de s'engager à les combattre.

Recommandation #2
Reconnaissant le caractère systémique du racisme et de la discrimination, la commission recommande que le conseil municipal crée, d'ici le mois d'octobre 2020, une fonction de Commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination à être pourvue rapidement. Relevant du directeur général et assistée d'une équipe opérationnelle, cette personne aurait pour fonction de :

- ***proposer, d'ici un an, un premier plan d'action, à la lumière des informations recueillies au cours de la prochaine année;***
- ***coordonner la mise en application et le suivi du plan d'action suite à son adoption;***
- ***assister les unités administratives à cet effet;***
- ***collaborer avec l'Ombudsman, le Vérificateur général, l'Inspecteur général, le Contrôleur général et la Commission de la fonction publique de Montréal afin de mieux répondre aux personnes sujettes à vivre des incidents de racisme et de discrimination;***
- ***préparer les éléments d'une reddition de comptes publique annuelle, présentée par le directeur général, devant le conseil municipal, et ce, débutant dès 2021.***

Recommandation #3
Pour améliorer l'imputabilité de l'administration municipale en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques, la commission recommande à la Ville de Montréal de désigner immédiatement un membre du comité exécutif à titre de responsable politique de ce dossier.

Recommandation #4
Pour élargir et actualiser la portée de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la commission recommande au conseil municipal :

- ***de modifier l'article 16 i) pour qu'il intègre la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discrimination présentées;***
- ***d'ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au préambule rappelant l'adhésion de la Ville à des textes promouvant des droits fondamentaux.***

Recommandation #5
Afin de guider de façon adéquate les actions de la Ville en matière de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques et les réajuster éventuellement en fonction de l'évolution de données, la commission recommande que la Ville de Montréal et les arrondissements produisent, tous les trois ans, et rendent publiques des données populationnelles comparatives et différenciées afin de mesurer les écarts entre les personnes racisées, les personnes autochtones et les personnes blanches aux profils semblables (p. ex. sexe, âge, scolarité), dans les secteurs ciblés tels l'emploi, la sécurité publique (profilage racial et social), le logement, la culture, le développement social et économique, ainsi que la vie démocratique.

Recommandation #6
Afin d'offrir à son personnel et à l'ensemble de sa population une meilleure compréhension de son positionnement et susciter une plus grande confiance face aux processus touchant des allégations de racisme et de discrimination, la commission recommande que la Ville de Montréal clarifie le rôle du Contrôleur général en ces matières, et s'assure que les interventions de ce dernier soient transparentes et respectueuses des règles de justice naturelle.

Recommandation #7
Afin de responsabiliser les organismes de contrôle dans la lutte contre le racisme et la discrimination et pour renforcer leur imputabilité en ces matières, la commission recommande :

- ***que la Ville de Montréal incite les responsables des mécanismes de contrôle indépendants à mettre en place des mesures pour informer les plaignants de leurs recours et pour les accompagner dans le processus approprié, le cas échéant;***
- ***que le portail officiel de la Ville centralise, rende facilement accessible et compréhensible l'information sur les recours d'un citoyen ou d'un employé qui estime que ses droits ont été lésés par la Ville ou l'un de ses services ou une personne la représentant;***
- ***que soit fixé un délai de traitement d'une plainte formulée auprès de l'Ombudsman et de la Commission de la fonction publique de Montréal;***
- ***que l'Ombudsman et la Commission de la fonction publique de Montréal disposent d'un personnel formé et qualifié pour traiter des plaintes en matière de racisme et de discrimination;***
- ***qu'à l'intérieur du rapport annuel de l'Ombudsman et de la Commission de la fonction publique de Montréal, il soit fait mention du nombre de plaintes en lien avec le racisme et la discrimination ainsi que des résultats de chaque intervention, tout en préservant l'anonymat des parties.***

Recommandation #8
Pour assurer le succès dans la gestion du changement vers une lutte, assumée à tous les niveaux, contre le racisme et la discrimination systémiques, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***que des formations consacrées explicitement à la lutte au racisme et à la discrimination soient développées et obligatoires pour l'ensemble de la fonction publique municipale (employés, professionnels, cadres) ainsi que pour le personnel des sociétés paramunicipales;***
- ***que ces formations soient élaborées en partenariat avec la CDPDJ et les organismes communautaires impliqués dans la lutte au racisme et à la discrimination;***
- ***que soit développée, pour les cadres et gestionnaires, une formation spécifique et obligatoire sur le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) de la Ville, les discriminations et le racisme;***
- ***que les formations fassent l'objet d'une évaluation d'impact sur les clientèles visées.***

Recommandation #9
Conformément aux principes de transversalité, de pérennité et de coconstruction énoncés dans le projet de Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, et d'ici la fin du premier mandat de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones, la commission recommande que, conjointement avec des organisations autochtones, la Ville de Montréal procède à la révision :

- ***de l'offre de services municipaux aux personnes autochtones, indépendamment de leur arrondissement de résidence dans le cas des individus, et d'implantation, dans le cas des organismes, afin de mieux s'adapter à leur réalité démographique;***
- ***du système de subvention de projets afin d'identifier si des biais ou des pratiques organisationnelles désavantagent les groupes autochtones.***

Recommandation #10
Pour offrir plus d'ancrage et d'appui aux actions concernant les relations avec les peuples autochtones, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***de pérenniser le mandat de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones et d'accroître les ressources qui lui sont accordées afin qu'elle puisse avoir les moyens de mener à bien le mandat que l'administration lui a confié;***
- ***de demander au SPVM de travailler de concert avec les organisations autochtones afin de renforcer la fonction de l'agent de liaison autochtone dans différents secteurs d'activités policières.***

Recommandation #11
La commission considère que la Ville de Montréal doit renforcer son prochain plan d'action pour la diversité en emploi et recommande notamment que celui-ci :

- ***fixe des cibles de représentativité contraignantes à son échéance, spécifiques pour chacun des groupes visés par un PAÉE et différenciées selon la catégorie d'emploi (employés, professionnels, cadres);***
- ***s'assure que la représentativité se reflète aussi bien à la ville-centre que dans les arrondissements;***
- ***produise un bilan annuel, également différencié, de la progression du plan d'action pour la diversité en emploi et sa présentation au conseil municipal, avec période de questions du public.***

Recommandation #12
La commission recommande que la Ville de Montréal exige du Service des ressources humaines qu'il mette en place, d'ici la fin de l'année 2020, un programme de redressement et de promotion visant l'accès des personnes racisées et autochtones à des postes de cadre et de haute direction à la Ville. Ce programme, validé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), doit :

- ***être doté de cibles de représentativité spécifiques et contraignantes pour les postes de cadres de direction et de cadres administratifs;***
- ***favoriser des stratégies novatrices de gestion des talents, telles les promotions à l'interne sans affichage pour des postes non syndiqués de cadres;***
- ***prévoir un bilan annuel des résultats basé sur des données différenciées.***

Recommandation #13
La commission recommande que la Ville de Montréal requière du Service des ressources humaines qu'il élabore, d'ici la fin de l'année 2020, un programme de redressement et de promotion particulier pour la relève féminine des groupes ciblés par un PAÉE dans les postes de cadres, particulièrement les cadres de haute direction.

Recommandation #14
La commission est d'avis que les syndicats sont des acteurs incontournables dans la lutte au racisme et à la discrimination systémiques. Afin de faire du prochain plan d'action pour la diversité en emploi une réussite, la commission recommande que, dans le cadre de la négociation de la prochaine convention collective, la Ville de Montréal :

- ***prépare des propositions pour accélérer la progression et la promotion en emploi des personnes membres des cinq groupes du PAÉE;***
- ***demande à la partie syndicale de formuler des propositions à cet égard.***

Recommandation #15
La commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***qu'une référence explicite au harcèlement, à la discrimination et à la violence raciaux soit faite dans le Code de conduite des employés ainsi qu'au Règlement 19-03 – Politique sur le respect de la personne;***
- ***qu'une référence similaire soit inscrite aux codes de conduite du personnel d'autres organismes et sociétés paramunicipales rattachés à la Ville (p. ex. STM, SPVM);***
- ***qu'elle pratique une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) des plaintes reçues pour se pencher sur les aspects récurrents.***

Recommandation #16
La commission recommande à la Ville de Montréal qu'en matière d'appel d'offres et d'attribution de contrats, la Ville favorise les organismes ayant des standards élevés en matière d'accès à l'égalité en emploi, telle l'existence d'un PAÉE et qu'elle inclue les actions suivantes :

- ***que l'Inspecteur général ait la responsabilité d'en faire le suivi;***
- ***que cette nouvelle fonction soit inscrite dans son mandat;***
- ***que cette fonction soit publicisée lors des appels d'offres et attributions de contrats.***

Recommandation #17
La commission estime que le profilage racial et social sévit au sein du SPVM et qu'il constitue de la violence dirigée vers certains groupes racisés et vers les personnes autochtones. Ainsi, elle recommande :

- ***que la candidature retenue pour le poste de directrice ou de directeur du SPVM par la Commission de la sécurité publique et le conseil d'agglomération au gouvernement du Québec soit conditionnelle à sa connaissance et à sa reconnaissance du problème de profilage racial et social ainsi qu'à sa maîtrise des compétences nécessaires pour mener un changement de culture organisationnelle;***
- ***que le processus de sélection soit revu pour exiger que les finalistes fassent une présentation lors d'une séance webdiffusée de la Commission de la sécurité publique qui inclurait une période de questions du public;***
- ***que la haute direction du SPVM revoie les outils et les méthodes de recrutement du SPVM afin d'éliminer tout candidat qui manifesterait des préjugés raciaux, et ce, dès la sélection de la prochaine cohorte de recrues;***
- ***que le SPVM fasse une mise à jour annuelle et publique des données relatives à la mise en œuvre du plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021 ainsi que d'autres actions qu'il entreprend pour lutter contre le profilage racial et social dans le cadre d'une séance de la Commission sur la sécurité publique, avec une période de questions citoyennes.***

Recommandation #18
La commission fait siennes les cinq recommandations du Rapport Armony-Hassaoui-Mulone, et elle prend acte de l'engagement du SPVM de développer une politique en matière d'interpellation. Afin d'enchâsser des principes antiprofilages dans une telle politique du SPVM, la commission recommande à la Ville de Montréal de s'assurer que cette politique :

- ***déclare explicitement que le profilage racial et social est une violation des droits fondamentaux des Montréalaises et des Montréalais;***
- ***interdise, sous peine de sanctions, les interpellations policières qui sont fondées sur « la race », la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion et la condition sociale;***
- ***inclue une refonte des pratiques, des outils, des directives et des protocoles d'intervention afin d'éliminer tout biais systémique inhérent qui compromet le droit à l'égalité des citoyens;***
- ***rende systématique une collecte des données des activités d'interpellation policières et rende ces données accessibles au public afin de faciliter la recherche et de rebâtir la confiance des citoyens.***

Recommandation #19
Afin de renforcer le rôle de la Commission de la sécurité publique et la capacité de surveillance du travail du SPVM par les instances municipales, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***que d'ici octobre 2021, elle fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour amender l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal et faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique, afin d'inclure deux membres indépendants représentant la société civile;***
- ***que les membres indépendants aient un droit de vote égal aux membres actuels;***
- ***que les deux membres indépendants soient choisis pour leur expertise, entre autres, en matière de profilage racial et social et de droits de la personne;***
- ***que les membres indépendants soient nommés à la suite d'un processus de sélection transparent mené par la Commission de la sécurité publique.***

Recommandation #20
Afin de renforcer l'imputabilité du SPVM et ainsi rebâtir la confiance dans les mécanismes institutionnels, la commission recommande que, d'ici octobre 2021, la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour

amender l'article 74 de la Charte de la Ville de Montréal afin que la Commission de la sécurité publique tienne un minimum de six rencontres publiques par année, et que :

- ***le calendrier et l'ordre du jour des rencontres soient rendus publics au plus tard le vendredi avant les séances, à l'instar des séances du conseil municipal;***
- ***chaque rencontre soit webdiffusée et comprenne une période de questions citoyennes;***
- ***les archives des ordres du jour, les webdiffusions, les procès-verbaux et les documents officiels puissent être consultés en ligne, à l'instar des séances du conseil municipal.***

Recommandation #21
Afin d'améliorer la perception et la performance des mécanismes de plainte en lien avec le SPVM, la commission recommande à la Ville de Montréal, dans le cadre de ses représentations auprès du gouvernement du Québec, de tenir compte des conditions de succès suivantes :

- ***l'accès à une information claire pour les personnes plaignantes auprès du SPVM, du commissaire à la déontologie policière et du comité de déontologie policière;***
- ***la présence au sein de ces entités d'un personnel formé et qualifié pour traiter les plaintes en matière de racisme et de discrimination et mener des enquêtes;***
- ***l'assurance que les décisions relatives aux plaintes soient communiquées aux plaignants de manière claire et accessible;***
- ***la mise en place d'un mécanisme indépendant d'accompagnement juridique et psychosocial des personnes plaignantes.***

Recommandation #22
Afin de prévenir les comportements de profilage social et de profilage racial de la part des agents de la paix (SPVM et STM), la commission recommande :

- ***que le SPVM procède à une mise à niveau du curriculum et de l'offre de ses formations afin d'intégrer des notions propres au profilage racial et social ainsi qu'à l'antiracisme d'ici la fin du présent mandat du directeur, et que celles-ci soient obligatoires pour tout le corps policier;***
- ***que le curriculum et les formations soient développés en partenariat avec les organismes communautaires impliqués dans la lutte au racisme et à la discrimination ainsi que la CDPDJ;***
- ***que l'évaluation du personnel policier ainsi que le système de promotion interne reflètent une valorisation de l'acquisition du nouveau savoir et des nouvelles compétences liés au profilage racial et social;***
- ***que soient organisées à l'intention des agentes et des agents des expériences d'immersion dans la communauté, en complément aux nouvelles formations;***

- ***que les formations fassent l'objet d'une évaluation d'impact périodique sur les clientèles visées.***

Recommandation #23
Dans le respect de l'esprit de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la commission recommande à la Ville de Montréal de poursuivre les discussions avec le SPVM sur la manière de conjuguer la sécurité publique et la communication des informations relativement aux personnes sans statut à l'Agence des services frontaliers du Canada lorsqu'il n'y a pas motif d'arrestation.

Recommandation #24
Préoccupée par l'accroissement des actes haineux et de la cyberhaine sur le territoire de la Ville de Montréal, la commission recommande à la Ville que, durant la prochaine année, le SPVM renforce et améliore :

- ***les mécanismes ainsi que les procédures entourant le signalement et la compilation des données, à l'interne, des actes haineux et de la cyberhaine;***
- ***la communication publique pour s'assurer que la population ait une information sur la manière de faire un signalement accessible et efficace;***
- ***la protection et le soutien offert aux victimes dans leur démarche de dénonciation.***

Recommandation #25
La commission recommande que la Ville de Montréal entreprenne les actions suivantes, d'ici l'échéance du présent mandat du directeur du SPVM :

- ***mener et publier les résultats d'une analyse éthique et criminologique en collaboration avec des équipes de recherche montréalaises avant que le SPVM déploie toute technologie de prévision policière et de reconnaissance faciale à grande échelle;***
- ***encadrer toute éventuelle utilisation de ces technologies pour qu'elles n'amplifient pas le profilage racial et social.***

Recommandation #26
La commission recommande à la Ville de Montréal que la Politique de développement culturel, les plans d'action des arrondissements et le Plan d'action en diversité du réseau Accès culture 2019-2023 (présentement en élaboration) soient réajustés afin de prévoir des mesures spécifiques visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques, notamment en :

- ***intégrant des cibles contraignantes, en concertation avec les arrondissements, les bailleurs de fonds et la société civile, pour assurer un meilleur financement des artistes racisés et autochtones;***

- ***fixant des cibles de représentativité contraignantes, spécifiques et différenciées selon les disciplines artistiques, en concertation avec les arrondissements, les bailleurs de fonds et la société civile, pour réduire la sous-représentation des artistes racisés et autochtones dans l'offre culturelle montréalaise;***
- ***publiant un bilan annuel faisant état de la progression de l'atteinte des cibles.***

Recommandation #27
La commission recommande à la Ville de Montréal qu'avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022, et pour les prochaines politiques et plans d'action en la matière, elle mandate le Service de la culture pour mener les actions suivantes :

- ***produire annuellement des données différenciées par arrondissement quant à la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones afin de mieux connaître l'état des lieux;***
- ***mettre en place dans tous les arrondissements des comités citoyens représentatifs de la réalité sociodémographique montréalaise pour appuyer le développement de la programmation et la réflexion entourant le renouvellement des publics dans les maisons de la culture;***
- ***élargir la portée du projet Agents de liaison afin de placer les lieux de diffusion de chaque arrondissement sous la responsabilité conjointe, au minimum, d'un agent culturel et d'un agent de liaison. L'agent de liaison serait responsable de joindre des artistes et des publics racisés et autochtones, ceci dans une perspective intersectionnelle.***

Recommandation #28
La commission recommande au Service de la culture et au Conseil des arts de Montréal qu'avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022, ceux-ci :

- ***mettent en place des incitatifs financiers pour les organisations subventionnées qui prévoient des mesures d'inclusion de personnes racisées et autochtones dans leurs programmes et projets ainsi que dans la composition de leurs conseils d'administration;***
- ***octroient ces incitatifs financiers de manière proportionnelle à la quantité, la qualité et la portée des mesures d'inclusion proposées.***

Recommandation #29
La commission recommande que d'ici la prochaine année, la Ville de Montréal examine, en concertation avec les organisations autochtones, l'opportunité de mettre sur pied un centre culturel autochtone à Montréal et qu'elle s'assure que la formation dispensée aux guides comprenne des éléments solides et véridiques relatifs à l'histoire, à l'art et aux cultures autochtones.

Recommandation #30
Afin de corriger les biais désavantageant directement ou indirectement les artistes racisés et les artistes autochtones, la commission recommande que la Ville de Montréal requière du Service de la culture qu'il mène les actions suivantes avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022 :

- ***procéder à la révision de ses pratiques et processus de financement afin d'identifier si leur application introduit des biais ou désavantage les artistes racisés et autochtones;***
- ***solliciter la collaboration d'organismes du milieu culturel ayant une expérience en défense des droits de la personne et de lutte contre le racisme, ainsi que du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de cette révision;***
- ***établir des mécanismes internes pour que le personnel puisse signaler des procédures ou des manières de faire qui contreviennent au droit à un traitement égal.***

Recommandation #31
Dans une optique de lutte au racisme et à la discrimination systémiques et à la disparité territoriale, la commission recommande à la Ville de mettre sur pied, d'ici un an, un groupe de travail composé de représentants des arrondissements et des services municipaux concernés (p. ex. Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service de la diversité et de l'inclusion sociale), de la société civile et d'équipes de recherche afin de développer une stratégie, un échéancier et des indicateurs de réussite pour analyser et agir sur :

- ***les déserts alimentaires dans les arrondissements;***
- ***la couverture territoriale déficiente des transports collectifs;***
- ***le verdissement équitable du territoire;***
- ***l'entretien des parcs et des infrastructures.***

Recommandation #32
La commission recommande à la Ville de Montréal d'élaborer, au courant de l'année, un cadre de gestion des lieux de cultes qui tienne compte :

- ***des enjeux sociaux tels les rapports harmonieux entre citoyens, les droits et responsabilités entourant les lieux de cultes minoritaires;***
- ***des enjeux urbanistiques tels des méthodes et des outils en précisant des normes et des critères destinés à mieux aider les fonctionnaires à identifier, évaluer et classer les divers usages principaux, accessoires, occasionnels et conditionnels des lieux servant à des activités religieuses, communautaires, culturelles et éducatives.***

Recommandation #33
Considérant qu'il est plus difficile pour les personnes racisées et les personnes autochtones de trouver un logement décent dans un contexte de pénurie de logements locatifs et où la discrimination est largement documentée, la commission considère que l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) doit être intégrée à tous les projets ainsi qu'à toutes les réflexions sur l'habitation. Elle recommande à la Ville :

- ***de réaliser, tous les trois ans et avec des personnes ayant une expertise en antiracisme, une évaluation intersectionnelle des processus d'attribution des terrains vacants à des organisations communautaires qui auraient le projet de construire du logement social et communautaire, ainsi que les processus de sélection de locataires par ceux-ci, afin d'assurer un accès plus équitable au logement social;***
- ***de s'assurer que d'ici deux ans, les divers volets du programme AccèsLogis Montréal prévoient des interventions particulières et adaptées pour mieux soutenir les locataires plus susceptibles d'éprouver des difficultés en matière de logement, notamment les femmes racisées en situation de handicap et/ou de pauvreté;***
- ***de soutenir des projets de logements sociaux qui s'adressent spécifiquement aux personnes autochtones et dont les modalités seront développées avec des groupes les représentant et de mettre en oeuvre, durant l'année en cours, un chantier à cet égard;***
- ***d'inciter la Société d'habitation du Québec à abolir la clause limitant l'accès aux logements sociaux et communautaires aux personnes avec statut de citoyen, ou de résident permanent, afin de permettre un accès élargi et inclusif aux Montréalaises et aux Montréalais.***

Recommandation #34
Afin d'améliorer l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements et le Plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021, la commission recommande à la Ville de Montréal de prioriser les actions suivantes :

- ***l'inspection des 31 200 logements présentant des risques élevés et moyens détectés par l'indicateur de risque d'insalubrité, d'ici l'automne 2021;***
- ***l'augmentation des outils coercitifs et de la fréquence de leur usage afin de faire réaliser plus rapidement les travaux nécessaires à l'assainissement des logements.***

Recommandation #35
La commission recommande que la Ville de Montréal se fixe des cibles contraignantes de représentativité spécifiques pour les conseils d'administration des instances et organismes où elle détient un pouvoir de nomination, visant :

- ***la parité femmes et hommes;***
- ***qu'au minimum, le tiers des postes soit pourvus par des personnes racisées et/ou autochtones;***

- ***le choix des candidatures dans une perspective intersectionnelle (p. ex. genre, âge, situation de handicap, orientation sexuelle);***
- ***que les prochaines nominations soient priorisées en ce sens;***
- ***qu'un règlement municipal en la matière soit adopté durant la prochaine année.***

Recommandation #36
Afin que la composition des prochains conseils municipaux et conseils d'arrondissement reflète la réalité sociodémographique montréalaise, la commission recommande à tous les partis politiques montréalais :

- ***de s'inspirer des mesures mises en place pour atteindre et maintenir la parité femmes-hommes et de les adapter afin de recruter et faire élire des candidates et des candidats racisés et autochtones;***
- ***d'entreprendre ces actions en vue des élections de 2021.***

Recommandation #37
La commission recommande à la Ville de Montréal que la Commission de la présidence du conseil (CPC), dans le cadre de sa réflexion annoncée sur la thématique de la démocratie municipale, étudie en priorité les moyens d'accroître la présence au conseil municipal des personnes racisées et autochtones afin que le conseil municipal reflète adéquatement la réalité sociodémographique montréalaise.

Recommandation #38
La commission recommande à la Ville de Montréal que, dès à présent et annuellement, la Commission sur le développement social et la diversité ainsi que la Commission de la sécurité publique tiennent conjointement une assemblée publique, suivie d'une période de questions citoyennes, au cours de laquelle le directeur général fera le bilan des activités en matière de lutte au racisme et à la discrimination et de la mise en œuvre du plan d'action en cette matière.

Annexe 5 – Analyse de la participation et sujets abordés

Répartition des extraits analysés par thématique

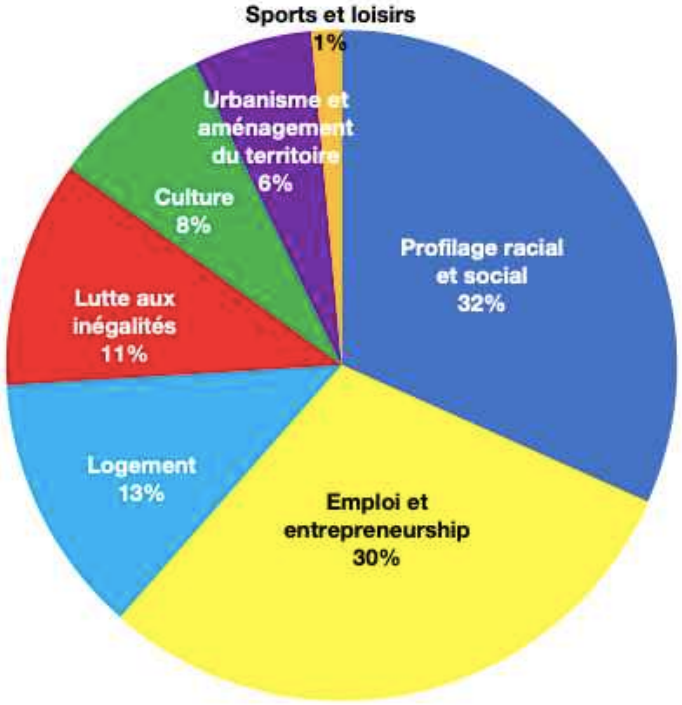

Annexe 6 – Les sigles et acronymes

ADS+ : Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle
BINAM : Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BSC : Bureau du service aux citoyens
CA : Conseil d'administration
CAM : Conseil des arts de Montréal
CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CEAF : Centre d'éducation et d'action des femmes
CIJ : Conseil jeunesse de Montréal
CIM : Conseil interculturel de Montréal
COR : Communication, Ouverture et Rapprochement interculturel
CEAF : Centre d'éducation et d'action des femmes
CFPM : Commission de la fonction publique de Montréal
CPC : Commission de la présidence du conseil
CRARR : Centre de recherche-action sur les relations raciales
CSAI : Centre social d'aide aux immigrants
CSP : Commission de la sécurité publique
CCUNESCO : Commission canadienne pour l'UNESCO
DAM : Diversité artistique Montréal
FECHIMM : Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FJÎM : Forum jeunesse de l'île de Montréal
LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LDL : Ligue des droits et libertés
OCPM : Office de consultation publique de Montréal
OIT : Organisation internationale du travail
OMHM : Office municipal d'habitation de Montréal
ONU : Organisation des Nations unies
PAÉE : Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAJIC : Programme d'accompagnement justice-itinérance à la Cour
PITF : Projet intégration-travail-formation
PTI : Plans triennaux d'immobilisation
RAPLIQ : Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec
RAPSIM : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
RAVEI : Réseau d'aide volontaire des employés interprètes
REFA : Réseau entrepreneurial des Femmes africaines
RUI : Revitalisation urbaine intégrée
SDIS : Service de la diversité et de l'inclusion sociale
SDSS : Service de la diversité sociale et des sports
SPAQ : Services parajudiciaires autochtones du Québec
SPIC : Structure de Promotion de l'Innovation et de la Créativité
SPVM : Service de police de la Ville de Montréal
SRH : Service des ressources humaines
STM : Société de transport de Montréal
TDILCD : Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Annexe 7 – Instances décisionnelles de la Ville de Montréal

Le conseil d'agglomération
Le conseil d'agglomération rassemble l'ensemble des 16 municipalités présentes sur l'île de Montréal. À titre informatif, le pourcentage de vote que détiennent les personnes représentant la Ville de Montréal est proportionnel au poids démographique de la Ville, soit environ 87% des votes. Ce conseil a compétence sur :

- l'évaluation municipale;
- le transport collectif des personnes;
- quelques éléments de sécurité publique;
- la cour municipale;
- le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci;
- les éléments du développement économique;
- l'aménagement et l'urbanisme[874].

Le conseil municipal
Composé de 65 personnes élues, dont la mairesse de Montréal, les mairesses et maires d'arrondissement et les conseillères et conseillers de ville, le conseil municipal est la principale instance politique de la Ville. Il est, en autres, responsable de l'adoption du budget. Le conseil municipal a le pouvoir de décider sur :

- toute compétence non spécifiquement attribuée au conseil d'agglomération ou aux conseils d'arrondissement;
- quelques éléments en matière de ressources humaines;
- l'adoption d'une charte montréalaise des droits et responsabilités;
- quelques éléments d'aménagement et d'urbanisme;
- l'environnement;
- la salubrité;
- la sécurité[875].

Les conseils d'arrondissement
Les 19 conseils d'arrondissements ont pour rôle d'exercer des actions dans les champs de compétences locales. Leurs principales interventions concernent :

- quelques éléments en matière d'aménagement et d'urbanisme, y compris le règlement de zonage;
- l'aide financière à un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social;

[874] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 14
[875] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 14

- l'aide financière à un organisme dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle dans l'arrondissement;
- les parcs et les équipements culturels, de sports ou de loisirs situés dans l'arrondissement, à l'exception de ceux relevant du conseil d'agglomération ou du conseil municipal;
- la voirie, la signalisation, le contrôle de la circulation et le stationnement à l'égard du réseau local;
- l'occupation du domaine public, à l'exception de celle relative à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution[876].

[876] Ville de Montréal, document d'information générale, doc. 3.2, p. 15

Annexe 8 – Tableau chronologique des actions de la Ville de Montréal en matière de diversité[877]

Année	Initiative
1987	Nomination par la Ville d'un membre du comité exécutif responsable du dossier des relations interculturelles
1988	Création par la Ville du Bureau interculturel de Montréal (BIM), unité-conseil sur la gestion de la diversité dans les services municipaux Création par la Ville du Bureau d'accueil des nouveaux immigrants, spécialisé dans la sécurité du revenu et offrant des services en plusieurs langues aux demandeurs du statut de réfugié (aujourd'hui, Centre spécialisé pour les demandeurs d'asile)
1989	Mise sur pied par la Ville du Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales (CCRIIM) Adoption par la Ville de la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale Première commémoration par la Ville de la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (21 mars)
1992	Proclamation de la Ville du mois de février « Mois de l'histoire des Noirs »
1993	Avec les gouvernements fédéral et provincial, proclamation par la Ville de l'Année de l'harmonie interculturelle et interraciale
1994	Remplacement par la Ville du BIM par la Division des affaires interculturelles, chargée de soutenir les services municipaux dans l'acquisition de compétences en diversité
1995	Remplacement par la Ville du CCRIIM par le Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM)
2000	Remplacement par la Ville de la Direction des affaires interculturelles par le Bureau des affaires interculturelles
2001	Soutien de la Ville à la Semaine d'actions contre le racisme
2002	Création par la Ville du Conseil interculturel de Montréal (CIM) Proclamation de la Ville du 21 mars Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et engagement à souligner cette journée chaque année
2004	Adoption par la Ville de la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion Proclamation par la Ville du mois de mai « Mois du patrimoine asiatique »
2005	Adoption par la Ville de la Charte montréalaise des droits et responsabilités
2006	Publication d'un avis du Conseil interculturel de Montréal sur le profilage racial Adhésion de la Ville à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et à la Coalition internationale des villes contre le racisme de l'UNESCO (aujourd'hui, Coalition internationale des villes inclusives et durables) Proclamation par la Ville de la Journée du souvenir de la traite négrière et de son abolition Création par la Ville de la Direction de la diversité sociale, responsable des actions de la Ville en matière de relations interculturelles et de développement social
2009	Lancement par la Ville du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik

[877] Ville de Montréal, doc. 3.2, p. 18-20

Année	Initiative
2011	Accueil favorable de la Ville des recommandations du document Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés – Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences, produit par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, et rejet sans équivoque de toutes les formes de profilage Adoption par la Ville des modifications à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, incluant l'ajout du profilage racial et social et de l'âgisme à l'article portant sur la discrimination
2015	Création par la Ville de l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble Adoption par la Ville, avec 22 autres villes, de la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble
2016	Mise en place par la Ville du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) Adoption par la Ville de la Déclaration visant à faire la promotion des candidatures reflétant la diversité montréalaise au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissement de Montréal Adoption par la Ville de la déclaration visant à souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, et à prévenir les gestes pouvant conduire à toutes formes de discrimination
2017	Annonce par la Ville d'une démarche conjointe pour la réconciliation de la Ville de Montréal et des peuples autochtones Consultation publique municipale sur les profilages racial et social, suivie du dépôt d'un rapport et de 31 recommandations
2018	Création par la Ville de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations Engagement du comité exécutif de la Ville à appliquer les 31 recommandations ayant découlé de la consultation publique municipale sur le profilage racial et social Adoption par la Ville de la Déclaration pour assurer les services de base à la population des communautés autochtones
2019	Engagement de la Ville à implanter une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion au sein de l'administration municipale Création par la Ville du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...

ocpm.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.07

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1206924002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Il est recommandé :
de déposer le rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-10 06:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206924002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi modifie, entre autres, la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC ») afin de prévoir que certains pouvoirs du ministre (ci-après « la ministre ») de la Culture et des Communications d'autoriser des types d'interventions soient exercés par la Ville de Montréal à compter du 21 septembre 2018 dans :

- les aires de protection;
- les sites patrimoniaux classés;
- les sites patrimoniaux déclarés.

Le nouveau chapitre VI.1 de la LPC prévoit également que la Ville exerce les pouvoirs liés à la délivrance de ces autorisations en matière d'inspection et de sanction.

Conformément à l'article 179.8 de la LPC, la Ville de Montréal doit faire rapport à la ministre sur l'application des dispositions du chapitre VI.1 au plus tard le 21 septembre 2020, et par la suite tous les cinq ans.

Le présent sommaire vise à déposer au conseil de la Ville le rapport faisant état de l'application de ces pouvoirs entre le 21 septembre 2018 et le 31 décembre 2019, conformément à la LPC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1587, 26 septembre 2018 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ».
CM18 0855, 18 juin 2018 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077), aux fins de l'exercice par la Ville de

Montréal des pouvoirs d’autorisation du ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel à partir du 21 septembre 2018, afin de déléguer au comité exécutif la plupart de ces pouvoirs.

DESCRIPTION

Le rapport (en pièce jointe du présent sommaire), préparé par la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité vise à faire état de l’application des pouvoirs exercés par la Ville en vertu du chapitre VI.1 de la LPC depuis leur entrée en vigueur (21 septembre 2018) jusqu’au 31 décembre 2019.

Ce rapport rappelle dans un premier temps le contexte montréalais relatif aux secteurs visés par le chapitre VI.1 de la LPC (Montréal compte 28 aires de protection, 11 sites patrimoniaux classés et trois sites patrimoniaux déclarés), le contexte administratif particulier de la Ville et les moyens mis en place pour exercer ces nouveaux pouvoirs. Les outils développés par la Ville dans le cadre de cette démarche (guide, dépliant, formulaire, système informatique SATSA) sont également décrits. Le rapport présente ensuite les statistiques relatives aux demandes d'autorisation de travaux traitées et, finalement, fait état des constats et recommandations de la Ville relativement à son application des pouvoirs liés à la délivrance des autorisations.

JUSTIFICATION

Le dépôt de ce rapport est requis en vertu de l’article 179.8 de la LPC. Il est aussi l’occasion pour la Ville de partager au ministère de la Culture et des Communications ses constats et ses recommandations dans un objectif d’amélioration et de clarification des processus, ainsi que de bonification du service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID 19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du rapport auprès de la ministre de la Culture et des Communications d'ici le 21 septembre 2020.
Dépôt par la ministre de ce rapport dans les 30 jours suivants à l’Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7050
Télécop. : 514-872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Mathieu PAYETTE-HAMELIN
Chef de section Division du patrimoine

Tél : (514) 868-7897
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-08-03

Rapport 2018-2019

Exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE **3**

NOUVEAUX OUTILS DEVELOPPÉS À LA VILLE DE MONTRÉAL **7**

STATISTIQUES DES DEMANDES TRAITÉES ENTRE LE 21 SEPTEMBRE 2018 ET LE 31 DÉCEMBRE 2019 ..... **9**

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS **13**

ANNEXES **17**

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi modifie entre autres la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC ») afin de prévoir que certains pouvoirs de la ministre de la Culture et des Communications d'autoriser des types d'interventions soient exercés par la Ville de Montréal à compter du 21 septembre 2018 dans :

- les aires de protection;
- les sites patrimoniaux classés;
- les sites patrimoniaux déclarés.

Le nouveau chapitre VI.1 de la LPC prévoit également que la Ville exerce les pouvoirs liés à la délivrance de ces autorisations en matière d'inspection et de sanction.

Conformément à l'article 179.8 de la LPC, la Ville de Montréal doit faire rapport à la ministre sur l'application des dispositions du chapitre VI.1 au plus tard le 21 septembre 2020, et par la suite tous les cinq ans. Le présent document vise à faire état de l'application de ces pouvoirs depuis leur entrée en vigueur (21 septembre 2018) jusqu'au 31 décembre 2019. Ce bilan est aussi l'occasion pour la Ville de partager ses constats et ses recommandations dans un objectif d'amélioration et de clarification des processus, ainsi que de bonification du service aux citoyens.

Secteurs visés

Montréal compte sur son territoire 28 aires de protection[1] associées à des immeubles patrimoniaux classés. Parmi ces aires, deux se situent dans un milieu au caractère rural. Les autres aires visent des secteurs urbains consolidés. On retrouve par ailleurs 19 aires de protection sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, dont la majorité en milieu de forte densité comme le centre-ville.

Montréal compte trois sites patrimoniaux déclarés présentant des caractéristiques urbaines, paysagères et naturelles très distinctes, soit le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), le site patrimonial du Mont-Royal et le site patrimonial du Bois-de-Saraguay. Des plans de conservation ont été établis pour les sites du Bois-de-Saraguay (2017) et du Mont-Royal (2018). Celui du Vieux-Montréal est toujours en préparation par le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « MCC »).

Montréal compte enfin 11 sites patrimoniaux classés. Cinq de ces sites sont des propriétés municipales. Pour l'instant, seul le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan possède un plan de conservation (2020).

[1] Les aires de protection des 16 façades classées de la rue Jeanne-Mance sont considérées comme une seule aire de protection dans le présent rapport.

Arrondissement	Nombre d'aires de protection	Nombre de sites classés	Sites déclarés
Ahuntsic-Cartierville	2	1	Bois-de-Saraguay
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-des-Neiges	1	–	Mont-Royal
Lachine	–	1	–
LaSalle	–	1	–
Le Plateau-Mont-Royal	6	–	Mont-Royal
Le Sud-Ouest	1	–	–
Outremont	–	–	Mont-Royal
Pierrefonds-Roxboro	1	–	–
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1	–	–
Ville-Marie	19	8	Mont-Royal et Montréal (Vieux-Montréal)
Total	**28[2]**	**11**	**3**

Contexte administratif spécifique à Montréal

La Ville de Montréal présente un contexte administratif particulier par rapport à celui de la Ville de Québec, autre municipalité qui exerce certains pouvoirs d'autorisation en vertu du chapitre VI.1 de la LPC. En effet, la gestion du territoire de la métropole relève des arrondissements qui sont responsables de l'analyse et de la délivrance des permis. La gestion des demandes de permis n'est donc pas centralisée et se fait conformément aux différents règlements d'urbanisme adoptés par les arrondissements.

La Ville de Montréal possède des comités aviseurs « centraux » pour les questions de patrimoine, soit le Conseil du patrimoine de Montréal (ci-après le « CPM »), ainsi que pour les questions d'urbanisme et d'architecture, soit le Comité Jacques-Viger. Ces comités ne sont toutefois pas décisionnels comme la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec et n'interviennent pas dans tous les dossiers en matière de patrimoine. C'est le cas également de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme (ci-après la « DU ») qui soutient l'ensemble des arrondissements et des services municipaux dans ce domaine.

La mise en place de l'exercice des pouvoirs du ministre par la Ville de Montréal a donc nécessité une importante réflexion sur la façon de gérer les demandes d'autorisation en

[2] Ce total tient compte du fait que trois aires de protection chevauchent deux arrondissements (Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal), soit les aires de protection du Monastère du Bon-Pasteur, des Façades de la rue Jeanne-Mance et de la Maison William-Notman.

vertu de la LPC en coordination avec les arrondissements. Pour assurer un traitement standardisé des demandes et optimiser les processus en tenant compte du contexte administratif de la métropole, la Ville a procédé à des changements réglementaires, a élaboré des outils de communications pour les citoyens et les employés municipaux, a créé une équipe centralisée dédiée à l'analyse des demandes ainsi qu'un nouveau système informatique.

Modifications réglementaires

La LPC prévoit que les pouvoirs liés à la délivrance des autorisations seront exercés par le conseil de la Ville. Toutefois, compte tenu du volume important des demandes, le conseil de la Ville s'est prévalu de la possibilité de déléguer une partie de ses pouvoirs au comité exécutif. Dans un but d'efficience et de limiter les délais de traitement, le comité exécutif a ensuite délégué l'application de certains de ces pouvoirs à la directrice de la DU. L'ensemble des demandes d'autorisation traitées par la Ville sont analysées par la Division du patrimoine de cette même direction.

En plus des ajustements apportés aux règlements existants[3], un nouveau règlement[4] a été adopté afin d'établir les conditions à respecter pour la délivrance de l'autorisation par la directrice de la Direction de l'urbanisme. Cet encadrement réglementaire guide la directrice dans sa prise de décision et permet au citoyen de savoir sur quelle base sa demande est évaluée.

Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a aussi été modifié afin de déterminer dans quels cas une demande d'autorisation requiert un avis du CPM.

Création d'une équipe pour l'analyse des demandes

La Division du patrimoine de la DU est responsable du traitement et de l'analyse des demandes d'autorisation en vertu du chapitre VI.1 de la LPC pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Elle fait ses recommandations aux instances responsables de la délivrance des autorisations, soit la directrice de la DU, le conseil de la Ville ou le comité exécutif pour certains refus.

Afin d'assurer le traitement des nombreuses demandes d'autorisation, une équipe dédiée a été constituée au sein de cette division, nécessitant l'ajout de six nouveaux postes. Sous la coordination d'un chef de section, trois architectes, une archéologue et une préposée au secrétariat reçoivent l'ensemble des demandes, analysent les dossiers, font le lien avec le MCC lorsque le projet nécessite son autorisation et collaborent avec les arrondissements et les services concernés.

[3] Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077), Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

[4] Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RCE 18-008).

Le guichet unique d’accueil et de traitement des demandes d’autorisation

En 2007, la Ville et le MCC ont mis en place un guichet unique dans le but de simplifier les procédures administratives et d’améliorer le traitement des demandes d’autorisation de travaux. Ce guichet unique est maintenu dans le cadre de l’exercice des pouvoirs d’autorisation par la Ville. Ainsi, les bureaux des permis des arrondissements demeurent les seuls lieux de dépôt de toutes les demandes d’autorisation, qu’elles visent un projet devant être autorisé par la Ville ou le MCC.

Compte tenu de la complexité du tri des demandes devant être autorisées par le MCC ou la Ville, les arrondissements transmettent l’ensemble de celles-ci à la Division du patrimoine qui prend ainsi connaissance de toutes interventions projetées puis transfert le cas échéant les demandes au MCC.

NOUVEAUX OUTILS DEVELOPPÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de l'application de ses nouveaux pouvoirs, la Ville de Montréal a élaboré différents outils pour faciliter leur mise en œuvre. Certains ont été élaborés à l'intention des services et des arrondissements municipaux alors que d'autres ont été mis à jour ou créés afin de faciliter la compréhension du processus par les citoyens.

Outils internes

Guide à l'intention des arrondissements et des services centraux

À l'automne 2018, la Division du patrimoine a produit et diffusé le *Guide à l'intention des arrondissements et services municipaux*[5] sur les pouvoirs d'autorisation prévus à la Loi sur le patrimoine culturel. Il a été transmis à l'ensemble des arrondissements montréalais et des services concernés.

Ce guide présente notamment :

- les rôles et responsabilités des différents intervenants;
- les statuts patrimoniaux en vertu de la LPC;
- la répartition des autorisations de travaux en vertu de l'article 179.1 de la loi;
- le processus de traitement des demandes d'autorisations de travaux;
- le rôle et l'implication du CPM.

SATSA

À l'instar du système PIMIQ (Patrimoine immobilier, matériel et immatériel du Québec) utilisé par le MCC, la Ville de Montréal a élaboré la plateforme SATSA (Système Automatisé de Traitement des autorisations dans les Sites et les Aires) qui permet de centraliser la transmission de documents entre intervenants, l'archivage et l'extraction d'informations. La délivrance des autorisations de travaux se fait directement sur la plateforme SATSA qui permet également de visualiser les demandes, leur état de traitement en temps réel, ainsi que de transmettre et de recevoir des documents de la part des intervenants impliqués.

La plateforme SATSA a pour objectifs :

- d'améliorer les processus de traitement des demandes par la Division du patrimoine;
- de faciliter le partage d'information et le suivi des intervenants;
- d'effectuer un suivi des indicateurs de gestion de la performance des opérations;
- de se conformer aux exigences quant au cheminement et à l'approbation des demandes d'autorisation de travaux et d'archivage.

[5] Ce guide est joint en annexe du présent rapport.

Elle permet :

- de visualiser l'intrant des demandes et leurs statuts en temps réel;
- d'organiser l'information avec un archivage simplifié;
- d'extraire les rapports de gestion de performance et de reddition de comptes;
- de transmettre et recevoir des documents.

Outils à l'intention des citoyens

Nouveau formulaire de demande d'autorisation

En collaboration avec le MCC, la Ville de Montréal a préparé un nouveau formulaire de demande d'autorisation de travaux[6] destiné aux citoyens et demandeurs. Celui-ci vise à remplacer celui qui était jusqu'alors utilisé pour le territoire montréalais.

Le nouveau formulaire permet la saisie directe de données et a été adapté afin que l'information reflète les derniers changements législatifs de la LPC. Les informations demandées ont également été simplifiées de façon à faciliter leur saisie.

Dépliant destiné aux propriétaires

Un nouveau dépliant[7] destiné aux propriétaires de biens patrimoniaux a également été préparé par la Ville. Ce dépliant présente le processus de demande d'autorisation de travaux par le guichet unique établi entre la Ville de Montréal et le MCC et précise les différentes étapes du cheminement d'une telle demande.

Le dépliant et le nouveau formulaire de demande d'autorisation de travaux sont disponibles aux comptoirs de permis des arrondissements et accessibles en ligne sur la page internet de la Division du patrimoine.

[6] Ce formulaire est joint en annexe du présent rapport.
[7] Ce dépliant est joint en annexe du présent rapport.

STATISTIQUES DES DEMANDES TRAITÉES ENTRE LE 21 SEPTEMBRE 2018 ET LE 31 DÉCEMBRE 2019

Statistiques générales

Nombre total de demandes reçues[8]	592
Nombre total d'infractions signalées	14
Nombre total de demandes transférées au MCC	82

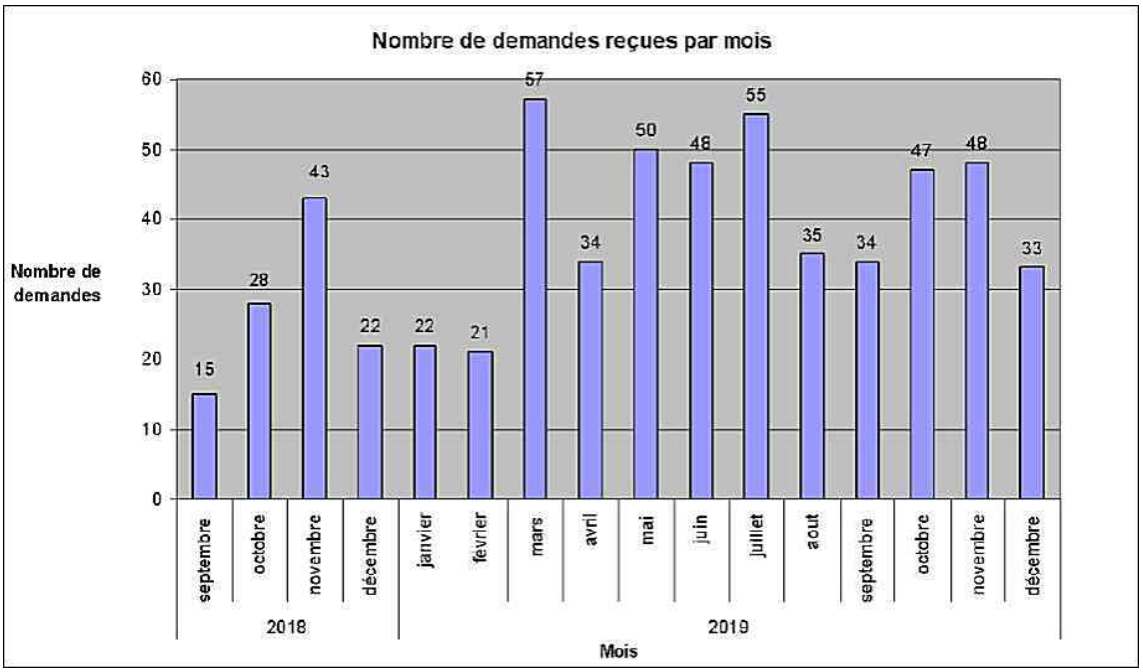

Nombre de demandes transmises au MCC (par arrondissement)	
Ahuntsic-Cartierville	2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3
LaSalle	1
Le Plateau-Mont-Royal	6
Outremont	2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1
Rosemont–La Petite-Patrie	1
Verdun	1
Ville-Marie	65
Total	**82**

[8] Six demandes ont été reçues pour des secteurs non visés par la LPC.

Nombre de demandes traitées par la Ville (après envoi au MCC)	
Ahuntsic-Cartierville	5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	78
Le Plateau-Mont-Royal	36
Le Sud-Ouest	1
Outremont	23
Ville-Marie	367
Total	**510**

La majorité des demandes d'autorisation (plus de 70 %) concerne le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie qui comprend notamment le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), une partie du site patrimonial du Mont-Royal et 19 aires de protection.

Nombre de dossiers d'autorisation présentés au CPM	15

Bien que la LPC n'exige pas la consultation d'une instance consultative en matière de patrimoine pour les demandes d'autorisation visées par les articles 49, 64 et 65, la Ville de Montréal a choisi d'accroître le rôle du CPM et de faire appel à lui pour certains types d'interventions[9] dans les aires de protection et les sites classés et déclarés. La directrice de la DU et le conseil de la Ville peuvent également solliciter l'avis du CPM pour un dossier ne nécessitant pas d'avis obligatoire mais présentant un enjeu particulier.

Nombre de demandes autorisées par le conseil de la Ville	0
Nombre de demandes autorisées par la directrice de la DU	495
Nombre de demandes en cours de traitement au 31 décembre 2019	15

Statistiques relatives aux autorisations avec avis / interventions archéologiques

Type de demandes selon l'implication de l'archéologue de la Ville	Nombre de demandes traitées	Nombre d'autorisations ayant mené à une intervention archéologique
Demandes visant principalement des enjeux archéologiques (l'archéologue est le principal analyste du dossier)	77	4
Demandes pour lesquelles un archéologue a donné un avis (l'architecte est le principal analyste du dossier)	40	11
Total	**117**	**15**

[9] L'article 12.1 du règlement 02-136 identifie les cas pour lesquels un avis du CPM est requis.

Statistiques par secteur visé par la LPC

Demandes traitées par la Ville dans les sites patrimoniaux déclarés		
Site patrimonial du Bois-de-Saraguay		2
Site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal)		151
Site patrimonial du Mont-Royal	CDN-NDG	75
	Outremont	20
	Le Plateau-Mont-Royal	31
	Ville-Marie	146
Total		**425**
	Délai moyen de traitement	40 jours
	Médiane	22 jours

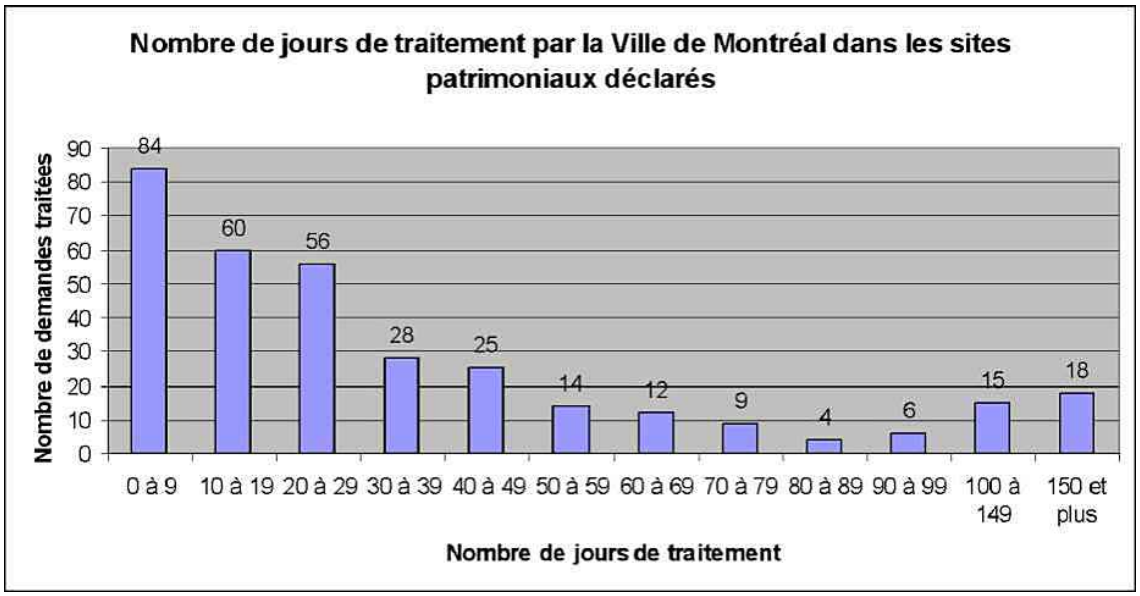

Demandes traitées par la Ville dans les sites patrimoniaux classés	
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice	5
Délai moyen de traitement	55 jours

Demandes traitées par la Ville dans les aires de protection	
Ahuntsic-Cartierville	3
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3
Le Plateau-Mont-Royal	9
Ville-Marie	75
Total	**90**
Délai moyen de traitement	43 jours
Médiane	30 jours

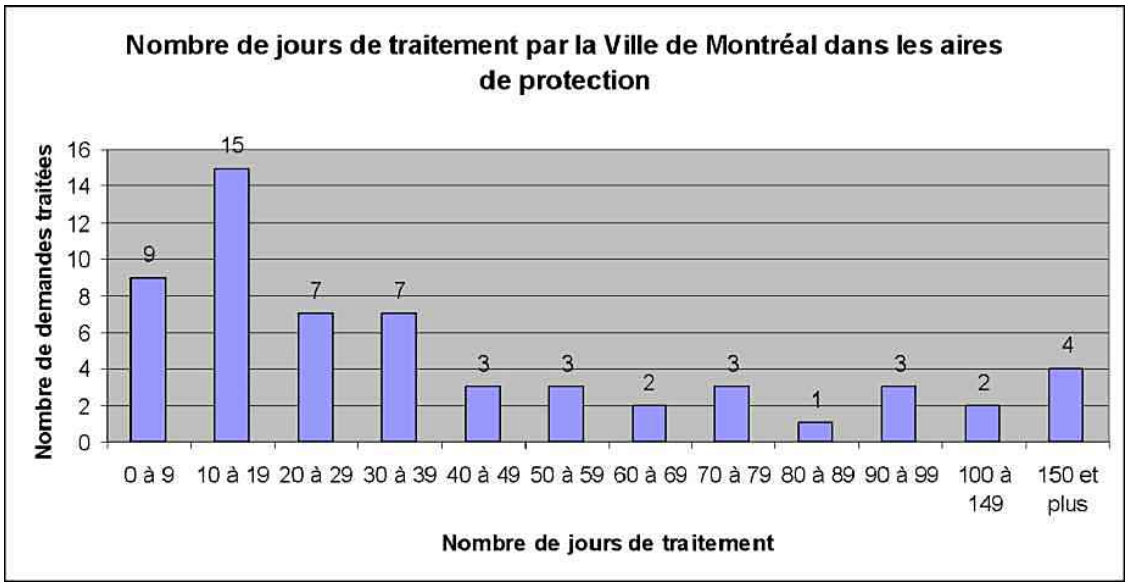

Demandes traitées conjointement par la Ville de Montréal et le MCC dans les aires de protection	
Aire de protection de l'Édifice du Mount Royal Club	4
Aire de protection de la Façade des Appartements-Bishop Court	1
Aire de protection de la Maison William-Dow	1
Aire de protection de la Maison William-Notman	2
Aire de protection du Sanctuaire du Saint-Sacrement	1
Total	**9**
Délai moyen de traitement[10]	98 jours

[10] Délais moyens calculés sur la base de l'autorisation délivrée par la Ville de Montréal mais qui se doit d'être arrimée avec celle du MCC dont les délais sont hors de notre contrôle.

Les demandes traitées conjointement avec le MCC dans les aires de protection visent :
- huit demandes de démolition partielle en lien avec la construction d'un bâtiment principal;
- une demande de modification cadastrale en lien avec la construction d'un bâtiment principal.

Demandes traitées par MCC selon le statut	
Immeuble patrimonial classé	55
Aire de protection	11
Site patrimonial déclaré	16
Total	**82**

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de plus d'un an d'exercice de certains pouvoirs de la ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal, quelques constats se dégagent quant à leur mise en application dans le contexte montréalais. Ces constats sont présentés avec des recommandations qui visent à améliorer le traitement des autorisations de travaux sur le territoire de la métropole. Elles sont formulées dans une perspective d'amélioration des pratiques et de bonification du service aux citoyens.

Gestion des aires de protection

L'application des nouveaux pouvoirs d'autorisation prévus à l'article 179.1 de la LPC par la Ville de Montréal a mis en lumière certains enjeux dans les aires de protection de son territoire (28 aires de protection), particulièrement dans celles situées en milieux urbains de grande densité, dont le centre-ville.

Selon l'article 179.1 de la LPC, la Ville de Montréal exerce les pouvoirs de la ministre prévus à l'article 49, à l'exception de ceux relatifs à l'édification ou l'érection d'un bâtiment principal et à la démolition totale d'un bâtiment. Conséquemment, tous les projets de construction de bâtiments principaux impliquant des démolitions partielles nécessitent des autorisations à la fois de la Ville de Montréal et du MCC, ce qui complexifie grandement leur gestion.

Considérant que la presque totalité des aires de protection situées sur le territoire montréalais est localisée dans des secteurs déjà fortement urbanisés, la très grande majorité des projets de construction de bâtiments principaux dans ces aires implique des démolitions partielles.

L'implication conjointe du MCC et de la Ville de Montréal dans le traitement de ces demandes engendre de nombreux enjeux, dont les plus importants sont :

- de plus longs délais de traitement (arrimage nécessaire entre la Ville de Montréal et le MCC);
- des orientations parfois divergentes entre les acteurs responsables de l'analyse des interventions;
- une plus grande lourdeur administrative pour le demandeur.

Pour ces raisons, la Ville de Montréal recommande de modifier l'article 179.1 de la LPC afin de lui permettre d'exercer les pouvoirs de la ministre prévus à l'article 49, incluant ceux qui sont relatifs à l'édification ou l'érection d'un bâtiment principal et à la démolition totale d'un bâtiment.

Définition du terme « bâtiment principal »

La LPC prévoit que la ministre peut définir dans un règlement les termes « bâtiment » et « bâtiment principal ». Compte tenu qu'aucune définition n'a encore été établie par la ministre et qu'il était ainsi difficile d'appliquer la loi et d'identifier les projets qui relèvent du MCC, la Ville a élaboré une définition de travail pour ce terme, dans un souci de clarification.

Bâtiment principal

« Tout bâtiment, corps de bâtiment ou volume bâti :

- *qui possède une superficie brute totale de 300 m^2 et plus (superficie brute totale des planchers, excluant les planchers en tout ou en partie sous le niveau du sol), ou;*
- *qui possède un volume brut total de 900 m^3 et plus (volume brut total hors-sol), ou;*
- *dont le volume correspond à 50 % et plus de celui du bâtiment qu'il prolonge, ou;*
- *qui est seul sur son lot. »*

Utilisées par la Ville depuis la mise en place de l'exercice de ses pouvoirs d'autorisation, cette définition a fait ses preuves dans le contexte complexe de Montréal qui possède un cadre bâti très varié.

La Ville de Montréal recommande donc à la ministre de la Culture et des Communications de considérer l'adoption de cette définition en vertu de l'article 179.3.1 de la LPC.

Application *stricto sensu* des plans de conservation

Comme libellé dans l'article 179.1 de la LPC, la Ville de Montréal est liée dans l'exercice de ses pouvoirs aux plans de conservation établis par la ministre en vertu des articles 37 et 61.

Alors que les plans de conservation renferment les orientations de la ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur des immeubles ou des sites visés, la formulation employée par le législateur apparaît plus restrictive pour la Ville de Montréal qui est tenue par l'application *stricto sensu* des plans de conservation dans l'exercice de ses pouvoirs.

Comme formulé à l'article 179.1 de la LPC, la Ville de Montréal se doit de respecter les orientations établies par la ministre dans les plans de conservation des sites patrimoniaux classés ou déclarés situés sur son territoire, alors que la ministre a de son côté un pouvoir discrétionnaire sur l'application de ces plans. Cette situation peut engendrer des incohérences entre les orientations prises avant et après le 21 septembre 2018 et faire en sorte que certains travaux autrefois autorisés par le MCC ne pourraient plus être autorisés, compte tenu que la Ville n'a pas le même pouvoir discrétionnaire que la ministre.

Afin de remédier à cette disparité d'application, la Ville de Montréal recommande donc les deux solutions suivantes :

- que le libellé " sont liées par " utilisé au quatrième paragraphe de l'article 179.1 de la LPC soit remplacé par " prennent en compte ", ou;
- que le libellé des orientations présentées dans les plans de conservation soit ajusté pour permettre une certaine souplesse dans l'application des dispositions (opter systématiquement pour des termes comme « favoriser » ou « privilégier »).

Archéologie

Au fil des années, les archéologues de la Ville de Montréal et du MCC ont développé une relation de collaboration. Cette relation s'appuie, entre autres, sur une juste complémentarité des champs d'action et sur un partage de données scientifiques sur le territoire montréalais. Toutefois, un enjeu d'arrimage entre l'émission du permis de recherche archéologique délivré par le MCC et l'émission des autorisations pour certains types de travaux par la Ville de Montréal émerge depuis septembre 2018.

Comme le MCC n'est plus le seul responsable d'autoriser les travaux dans les secteurs patrimoniaux mais demeure l'unique responsable de la délivrance des permis de recherche archéologique subséquents (P-9.002, r. 2.1 -Règlement sur la recherche

archéologique), le besoin d'une nouvelle modalité de partage d'informations entre les deux organisations se pose.
Ce partage devrait permettre l'arrimage entre les mesures de mitigation archéologiques demandées par la Ville de Montréal dans l'application de ses nouveaux pouvoirs et les conditions des permis de recherche archéologique délivrés par le MCC. De plus, il faudrait également ajuster la séquence dans laquelle sont émises les autorisations de travaux délivrées en vertu de la LPC et les permis de recherche archéologique.

À cet effet, la Ville de Montréal recommande d'inclure l'autorisation de travaux délivrée dans le cadre de l'application de la LPC à la liste des documents demandés dans le Règlement sur la recherche archéologique (P-9.002, r. 2.1) pour la délivrance d'un permis de recherche archéologique par le MCC.

Compétence de la cour municipale en matière de recours et sanctions

Dans le cadre de la mise en place de l'exercice des pouvoirs de la Ville en matière de recours et sanctions en vertu du chapitre VI.1 et de l'article 261.2 de la LPC, la Direction des poursuites pénales et criminelles de la Ville a soulevé un important enjeu relatif à l'identification de la cour compétente dans le cadre d'une poursuite déposée par la Ville. En effet, selon notre compréhension du libellé actuel de la loi, celle-ci identifie la Ville de Montréal comme responsable de l'application de certains pouvoirs de recours et sanctions de la ministre mais ne semble pas donner à la cour municipale la compétence pour juger ces causes. Si cela s'avère exact, cette situation est particulièrement problématique et rend très complexe, voire impossible, les démarches entreprises par la Ville pour sanctionner les personnes ne respectant pas les dispositions de la LPC.

La Ville souhaite donc discuter avec le MCC pour clarifier cette situation.

ANNEXES

Guide à l’intention des arrondissements et des services municipaux

Dépliant destiné aux propriétaires

Formulaire de demande d’autorisation pour le territoire de la Ville de Montréal

POUVOIRS D'AUTORISATION PRÉVUS À LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Exercice par la Ville de Montréal de certains pouvoirs du ministre de la Culture et des Communications

Guide à l'intention des arrondissements et des services municipaux

Montréal

Ce guide est préparé par la Division du patrimoine
(Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité)

Abréviations utilisées dans le texte :

CPM : Conseil du patrimoine de Montréal
DP : Division du patrimoine
DU : Direction de l'urbanisme
LPC : Loi sur le patrimoine culturel
MCC : Ministère de la Culture et des Communications

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE **2**

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS **3**

STATUTS PATRIMONIAUX **4**

PORTÉE DE LA LOI **6**

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DEMANDES **10**

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL **13**

SYSTÈME D'AUTORISATION DES TRAVAUX DANS LES SITES PATRIMONIAUX ET LES AIRES DE PROTECTION (SATSA) **14**

ANNEXES **15**

- **Annexe 1 : Définitions** **16**
- **Annexe 2 : Extraits de la Loi sur le patrimoine culturel** **17**
- **Annexe 3 : Liste des documents requis pour la transmission d'une demande d'autorisation** **18**
- **Annexe 4 : Formulaire de demande d'autorisation** **19**
- **Annexe 5 : Biens cités – avis requis du CPM et niveau décisionnel** **25**
- **Annexe 6 : Cheminement détaillé standard d'une demande citoyenne** **29**
- **Annexe 7 : Cheminement détaillé standard d'une demande Ville** **33**

MISE EN CONTEXTE

La Loi sur le patrimoine culturel

Adoptée le 19 octobre 2012, la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC ») « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel […] »[1]. La LPC donne notamment le pouvoir aux municipalités, au gouvernement et au ministre de la Culture et des Communications (ci-après le « ministre ») de protéger des biens patrimoniaux qui feront l'objet de mesures de contrôle visant à assurer leur conservation et leur mise en valeur. Selon la pratique du ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « MCC »), **ces mesures de contrôle s'appliquent tant aux interventions temporaires que permanentes** faites sur les biens protégés.

La Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi modifie entre autres la LPC (ajout du chapitre VI.1) afin de prévoir que certains pouvoirs du ministre d'autoriser des types d'interventions soient exercés par la Ville de Montréal à compter du **21 septembre 2018** dans :

- les aires de protection
- les sites patrimoniaux classés
- les sites patrimoniaux déclarés.

Le chapitre VI.1 de la LPC prévoit également que la Ville exerce les pouvoirs liés à la délivrance de ces autorisations en matière d'inspection et de sanction.

Les pouvoirs d'autorisation exercés en vertu du chapitre VI.1 de la LPC visent les biens protégés au niveau provincial et ne concernent pas les biens protégés par la Ville (immeubles et sites cités).

L'exercice de ces pouvoirs par la Ville ne change en rien l'obligation d'obtenir une autorisation en vertu de la LPC. La délivrance des autorisations demeure un processus parallèle au traitement d'une demande de permis par l'arrondissement concerné ou à une démarche d'élaboration d'un projet municipal. Seule l'identité de l'instance responsable de la délivrance des autorisations change.

[1] Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), article 1.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

Division du patrimoine (Direction de l'urbanisme)

La section responsable du traitement des demandes d'autorisation au sein de la Division du patrimoine (ci-après la « DP ») analyse les demandes pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal en vertu du chapitre VI.1 de la LPC et fait ses recommandations aux instances responsables de la délivrance des autorisations, soit au directeur de la Direction de l'urbanisme (ci-après la « DU ») ou au conseil de la Ville.

Directeur de la Direction de l'urbanisme (Service de l'urbanisme et de la mobilité)

La délivrance des autorisations est déléguée (sauf dans certains cas particuliers et dans le cas d'un refus) au directeur responsable de l'expertise en patrimoine, soit le directeur de la DU (ci-après le « directeur »)[2]. Celui-ci prend en compte les recommandations de la DP et, le cas échéant, l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal (ci-après le « CPM »). Il peut joindre à une autorisation des conditions à respecter.

Comité exécutif de la Ville de Montréal

Lorsqu'une intervention relevant du directeur est jugée non conforme aux exigences et que le demandeur refuse d'apporter les modifications demandées, la décision de refuser l'autorisation émane du comité exécutif[2].

Conseil de la Ville de Montréal

Le conseil de la Ville est responsable d'autoriser une démolition majeure dans un site patrimonial déclaré ainsi que la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un site patrimonial classé[3].

Ministère de la Culture et des Communications

Le MCC demeure responsable des autorisations visant les immeubles patrimoniaux classés et certains types d'interventions dans les aires de protection et les sites déclarés ou classés. Il établit les plans de conservation visant les immeubles et les sites classés ainsi que les sites déclarés. Il collabore également avec la DP pour assurer un partage et un transfert des connaissances et de l'information.

Arrondissements concernés

Les arrondissements constituent et demeurent le principal point de contact des citoyens. Les demandes citoyennes d'autorisation continuent d'être acheminées par le guichet unique en place. Seules l'analyse et la délivrance des autorisations en vertu de la LPC sont centralisées. Les arrondissements demeurent responsables de l'analyse règlementaire et de la délivrance des permis.

Les arrondissements sont également responsables de certaines propriétés et infrastructures municipales dans les secteurs bénéficiant d'un statut provincial en vertu de la LPC. Ils doivent donc faire une demande d'autorisation auprès de la DP avant de réaliser certaines interventions.

Services municipaux concernés

Les services municipaux responsables d'infrastructures, d'aménagements et d'immeubles municipaux visés par la LPC ont l'obligation d'obtenir une autorisation avant d'entreprendre des travaux, conformément à cette loi.

Conseil du patrimoine de Montréal

Le CPM exerce la fonction de conseil local du patrimoine (tel que prescrit dans la LPC) dans certaines situations identifiées dans le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136). Avec l'exercice des pouvoirs du ministre prévu dans la LPC, le CPM est appelé à se prononcer sur certaines demandes d'autorisation.

Des tableaux identifiant l'instance responsable de l'autorisation selon le type d'intervention sont présentés aux pages 6 à 9.

[2] Règlement RCE 18-008, article 2.
[3] Règlement 15-077, article 1.1.

STATUTS PATRIMONIAUX

Le tableau suivant présente les principaux statuts patrimoniaux prévus dans la LPC. Les statuts visés par l'exercice des pouvoirs du ministre par la Ville sont identifiés en gris foncé. Notez que la LPC prévoit des règles pour régir ou empêcher le cumul de protections[4].

Statuts	Provincial	Municipal	Exemples
Immeuble patrimonial classé (121 immeubles classés à Montréal) Tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain. Le classement d'un immeuble est fait par le ministre.	x		• Bibliothèque Saint-Sulpice • Théâtre Corona • Basilique de Saint-Patrick • Maison Nivard-De Saint-Dizier
Site patrimonial classé (11 sites classés à Montréal) Un lieu ou un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales. Le classement d'un site est fait par le ministre.	x		• Lieu de fondation de Montréal • Site Le Ber-Le Moyne • Site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine
Site patrimonial déclaré (3 sites déclarés à Montréal) Un territoire qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales. La déclaration d'un site est faite par le gouvernement puisque les éléments composant un tel territoire (plus étendu qu'un site classé) peuvent interpeler plusieurs ministères.	x		• Site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) • Site patrimonial du Mont-Royal • Site patrimonial du Bois-de-Saraguay
Aire de protection (28 aires à Montréal) Une aire environnant un immeuble patrimonial classé, délimitée par le ministre pour la protection de cet immeuble.	x		• Aire de protection du clocher de l'église Saint-Jacques • Aire de protection du Mount Stephen Club
Immeuble patrimonial cité (45 immeubles cités à Montréal) Tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain. La citation d'un immeuble est faite par le conseil municipal par le biais d'un règlement.		x	• Édifice Blumenthal • Maison Brignon dit Lapierre • Ancien hôtel de ville de LaSalle
Site patrimonial cité (8 sites cités à Montréal) Un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales. La citation d'un site est faite par le conseil municipal par le biais d'un règlement.		x	• Vieux-village-de-Rivière-des-Prairies • Site de l'Église-Saint-Esprit-de-Rosemont

[4] Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), articles 169 à 177.

Pour identifier le statut d'un bien en vertu de la LPC, vous pouvez consulter :

- la carte Sites et immeubles protégés en vertu de la LPC publiée par la DU sur le portail des données ouvertes de la Ville (http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/sites-immeubles-proteges-lpc)
- le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)
- le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal (http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php)
- la section de la DP responsable du traitement des demandes d'autorisation en vertu de la LPC

PORTÉE DE LA LOI

Les interventions visées par l'exercice de pouvoirs d'autorisation par la Ville, celles demeurant la responsabilité du MCC et celles pour lesquelles un avis du CPM est requis, sont identifiées dans les tableaux suivants[5]. Les termes en italique sont définis à l'annexe 1 du présent guide.

Dans les aires de protection associées à des immeubles patrimoniaux classés, en vertu de l'article 49 de la LPC (28 aires)	**Avis du CPM requis[6]**	**Autorisé par la Ville**	**Autorisé par le MCC**
Édification ou érection d'un *bâtiment principal*			x
Démolition totale d'un *bâtiment* (principal ou autre)			x
Toute intervention réalisée par le gouvernement, un de ses ministères ou organisme mandataire			x
Construction autre que l'édification ou l'érection d'un *bâtiment principal*		DU	
Opération cadastrale (division, subdivision, redivision, morcellement)		DU	
Démolition en tout ou en partie d'un immeuble, incluant l'abattage d'un arbre, sauf la *démolition totale* d'un *bâtiment*	x[7]	DU	
Déplacement d'un immeuble existant		DU	
Agrandissement d'un immeuble existant		DU	
Aménagement paysager d'un terrain, ce qui comprend notamment la plantation d'arbres		DU	
Travaux de fondation		DU	
Travaux relatifs à l'installation d'une piscine creusée		DU	
Toute intervention réalisée par la Ville sur un immeuble dont elle est propriétaire	voir page 9	DU	

[5] Un tableau identifiant le niveau décisionnel et les avis requis du CPM pour les biens cités (statuts municipaux) est également joint en annexe.
[6] Voir la section « Avis du Conseil du patrimoine de Montréal » du présent guide pour plus de détails.
[7] S'il s'agit d'une démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment (excluant les dépendances construites après 1975).

Dans les sites patrimoniaux déclarés, en vertu des articles 64 et 65 de la LPC (Vieux-Montréal, Mont-Royal, Bois-de-Saraguay)	**Avis du CPM requis**	**Autorisé par la Ville**	**Autorisé par le MCC**
Érection d'un *bâtiment principal*			x
Démolition totale d'un *bâtiment* (principal ou autre)			x
Démolition partielle d'un *bâtiment* (principal ou autre) en lien avec l'érection d'un *bâtiment principal*			x
Excavation du sol liée à l'érection d'un *bâtiment principal*, à une *démolition partielle* liée à l'érection d'un *bâtiment principal* ou à la *démolition totale* d'un *bâtiment*			x
Toute intervention réalisée par le gouvernement, un de ses ministères ou organisme mandataire			x
Érection d'une construction autre qu'un *bâtiment principal*		DU	
Opération cadastrale (division, subdivision, redivision, morcellement)		DU	
Démolition en tout ou en partie d'un immeuble, incluant l'abattage d'un arbre, sauf la *démolition totale* d'un *bâtiment* ou la *démolition partielle* liée à l'érection d'un *bâtiment principal*	x[8]	DU ou CM[8]	
Construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble		DU	
Modification à l'aménagement ou à l'implantation d'un immeuble		DU	
Excavation sauf si liée à l'érection d'un *bâtiment principal*, à une *démolition partielle* liée à l'érection d'un *bâtiment principal* ou à la *démolition totale* d'un *bâtiment*		DU	
Affichage (nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame)		DU	
Toute intervention réalisée par la Ville sur un immeuble dont elle est propriétaire	voir page 9	DU	

[8] S'il s'agit d'une démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment (excluant les dépendances construites après 1975).

Dans les sites patrimoniaux classés, en vertu des articles 64 et 65 de la LPC (11 sites)	**Avis du CPM requis**	**Autorisé par la Ville**	**Autorisé par le MCC**
Érection d'un *bâtiment principal*			x
Démolition totale d'un *bâtiment* (principal ou autre)			x
Démolition partielle d'un *bâtiment* (principal ou autre) en lien avec l'érection d'un *bâtiment principal*			x
Excavation du sol liée à l'érection d'un *bâtiment principal*, à une *démolition partielle* liée à l'érection d'un *bâtiment principal* ou à la *démolition totale* d'un *bâtiment*			x
Toute intervention réalisée par le gouvernement, un de ses ministères ou organisme mandataire			x
Érection d'une construction autre qu'un *bâtiment principal*		DU	
Opération cadastrale (division, subdivision, redivision, morcellement)		DU	
Démolition en tout ou en partie d'un immeuble, incluant l'abattage d'un arbre, sauf la *démolition totale* d'un *bâtiment* ou la *démolition partielle* liée à l'érection d'un *bâtiment principal*	x[9]	DU ou CM[9]	
Construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble	X[9]	DU ou CM[9]	
Modification à l'aménagement ou à l'implantation d'un immeuble		DU	
Excavation sauf si liée à l'érection d'un *bâtiment principal*, à une *démolition partielle* liée à l'érection d'un *bâtiment principal* ou à la *démolition totale* d'un *bâtiment*		DU	
Affichage (nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame)		DU	
Toute intervention réalisée par la Ville sur un immeuble dont elle est propriétaire	voir page 9	DU	

[9] Pour la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment (excluant les dépendances construites après 1975), sauf si l'intervention vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans son histoire (ce critère inclut donc la démolition du volume d'un bâtiment puisqu'il s'agit d'une caractéristique architecturale).

Intervention réalisée par la Ville dans les territoires protégés par la LPC	Avis du CPM requis	Autorisé par la Ville
Dans un site déclaré, classé ou cité ou une aire de protection, tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique	x	DU (sauf pour les sites cités : CA)
Tout projet majeur de construction ou de transformation d'un immeuble municipal patrimonial visé par la LPC (sauf si entretien ou restauration)	x	DU[10] ou CM[11 12] ou CA[13] (sauf pour les immeubles classés : MCC)

Les pouvoirs suivants, associés à l'application de ce transfert, sont également exercés par le directeur :

- autoriser une personne à agir comme inspecteur et à pénétrer à toute heure raisonnable sur les lieux d'un bien patrimonial, d'un bien ou d'un site archéologique ou d'une aire de protection et à y effectuer les fouilles et les travaux d'expertise requis (cet inspecteur peut, dans l'exercice de ses fonctions, saisir immédiatement toute chose dont il a des motifs raisonnables de croire qu'elle est susceptible de faire la preuve d'une infraction à la LPC);

- obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour faire cesser tout acte ou opération entrepris ou continué sans l'autorisation requise, pour faire exécuter les travaux requis pour rendre les biens conformes aux conditions d'une autorisation, pour remettre en état les biens ou pour démolir une construction;

- intenter une poursuite pénale pour une infraction à une disposition de la LPC devant la cour municipale compétente (l'amende appartient à la Ville en un tel cas).

La Ville est liée aux plans de conservation établis par le ministre et doit faire rapport tous les cinq ans au ministre sur l'exercice de ces pouvoirs.

[10] Dans les sites classés, déclarés ou les aires de protection, sauf pour les interventions nécessitant l'autorisation du CM.
[11] S'il s'agit d'une démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment dans un site cité ou déclaré (excluant les dépendances construites après 1975).
[12] Pour la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment (excluant les dépendances construites après 1975) compris dans un immeuble cité ou situé dans un site classé, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans son histoire (ce critère inclut donc la démolition du volume d'un bâtiment puisqu'il s'agit d'une caractéristique architecturale).
[13] Pour les interventions sur un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial cité ne relevant pas du CM.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DEMANDES

La délivrance des autorisations par la Ville a nécessité la mise en place d'un processus de traitement des demandes. Les objectifs visés sont :

- améliorer les services aux citoyens (notamment le délai de délivrance des autorisations);
- maintenir, encourager et améliorer au besoin la collaboration entre les services municipaux, les arrondissements et le MCC;
- limiter autant que possible l'impact de l'exercice des pouvoirs d'autorisation sur la charge de travail des arrondissements et des services;
- optimiser les moyens de communication entre la Ville et le MCC et entre les arrondissements et les services municipaux;
- mettre en place un outil informatique de suivi facilitant la reddition de compte.

Cheminement d'une demande citoyenne

Le schéma ci-dessous résume le cheminement d'une demande citoyenne standard. Une cartographie détaillée du cheminement recommandé est jointe en annexe. Il est également possible de solliciter des commentaires préliminaires sur un projet avant le dépôt officiel de la demande. Les demandes de commentaires préliminaires doivent être transmises par l'arrondissement à la DP par courriel.

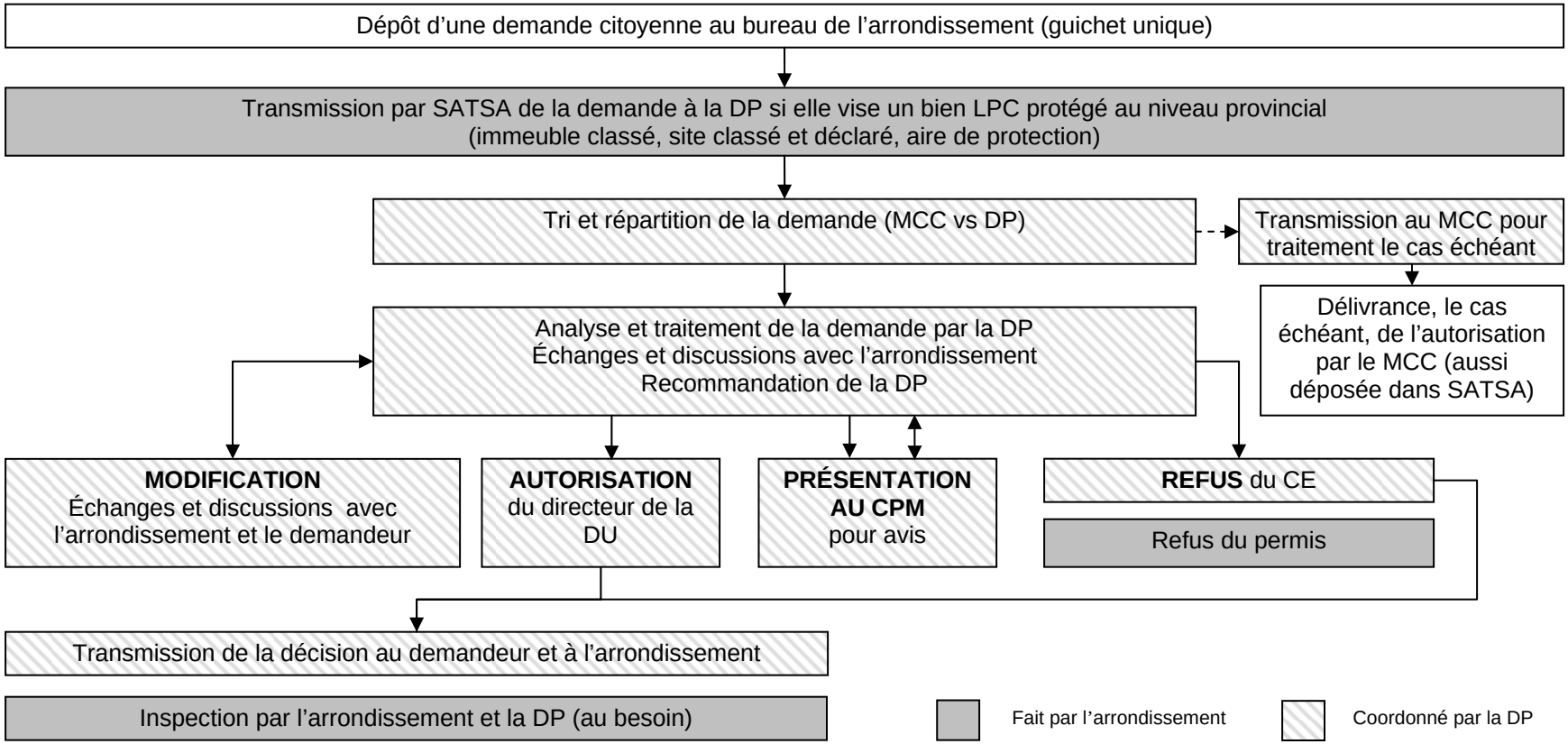

1. Dépôt d'une demande citoyenne à l'arrondissement concerné par le guichet unique

- Pour les interventions ne nécessitant pas de permis mais pour lesquelles une autorisation est requise, le citoyen doit quand même faire une demande d'autorisation auprès de l'arrondissement concerné.

2. Transmission de la demande à la DP lorsque les interventions visent un bien ayant un statut provincial en vertu de la LPC

- L'arrondissement transmet les demandes par le système SATSA en y déposant les documents numériques nécessaires à l'analyse (formulaire de demande rempli et signé, plans, photos, rapports, etc.).
- Si le dossier comprend des documents ne pouvant être numérisés, ceux-ci sont transmis par messager à la DP.
- SATSA permet au responsable en arrondissement de connaître en temps réel l'état d'avancement du dossier et d'en informer le demandeur au besoin.

3. Tri et traitement des demandes

- Les demandes sont triées par la DP selon la nature des interventions et le type de statut de protection, conformément à la LPC et aux règlements municipaux 15-077 et RCE 18-008.
- Les demandes relevant du MCC lui sont transmises par SATSA pour analyse et délivrance le cas échéant de l'autorisation.
- Pour les demandes relevant de la Ville, les principaux aspects évalués par la DP sont :
  a) le respect de la LPC et du plan de conservation;
  b) le respect des critères prescrits dans le règlement RCE 18-008.
- Des commentaires préliminaires peuvent être formulés au besoin.
- La DP discute du dossier avec l'arrondissement.

4. Recommandation

- La DP fait une des recommandations suivantes au directeur ou au conseil de la Ville :
  a) autoriser la demande (avec ou sans conditions);
  b) exiger une modification des interventions proposées afin de répondre aux exigences;
  c) présenter le dossier au CPM pour obtenir un avis[14];
  d) refuser la demande si le demandeur n'apporte pas les modifications demandées.

5. Décision du directeur ou du conseil de la Ville

- L'autorisation est transmise à l'arrondissement par SATSA ainsi qu'au demandeur.
- Dans le cas d'un refus d'autoriser une demande relevant du directeur, la décision émane du comité exécutif.
- Dans le cas d'une autorisation délivrée par le MCC, celle-ci est déposée dans SATSA puis transmise par le MCC au demandeur.

6. Délivrance, le cas échéant, du permis par l'arrondissement

- L'arrondissement ne peut émettre le permis que si la demande a été autorisée par le directeur ou le conseil de la Ville.

7. Inspection par l'arrondissement et, au besoin, par la DP

- La conclusion de l'inspection faite par l'arrondissement est communiquée à la DP par SATSA.
- Au besoin, le professionnel de la DP affecté au dossier peut inspecter à son tour pour vérifier si les travaux sont conformes à l'autorisation délivrée. Dans le cas contraire, le directeur peut prendre les mesures nécessaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, pour faire corriger la situation et émettre les constats d'infraction.

[14] Voir la section « Avis du Conseil du patrimoine de Montréal ».

Demandes émanant de services municipaux ou d'arrondissements (travaux publics)

Avant d'entreprendre des travaux sur ses propriétés bénéficiant d'un statut provincial en vertu de la LPC, la Ville a l'obligation, à l'instar des citoyens, d'obtenir une autorisation de la DU, du conseil de la Ville ou du MCC selon le cas. Il est conseillé d'intégrer la DP dès le début de la conception du projet afin d'éviter des délais.

Le processus de traitement de ces demandes est sensiblement le même que celui d'une demande citoyenne, à quelques différences près :

- le service ou l'arrondissement demandeur transmet directement sa demande à la DP par SATSA;
- lorsque la demande vient d'un service municipal, une coordination est faite avec l'arrondissement concerné;
- l'arrondissement et le service impliqué participent aux échanges et discussions.

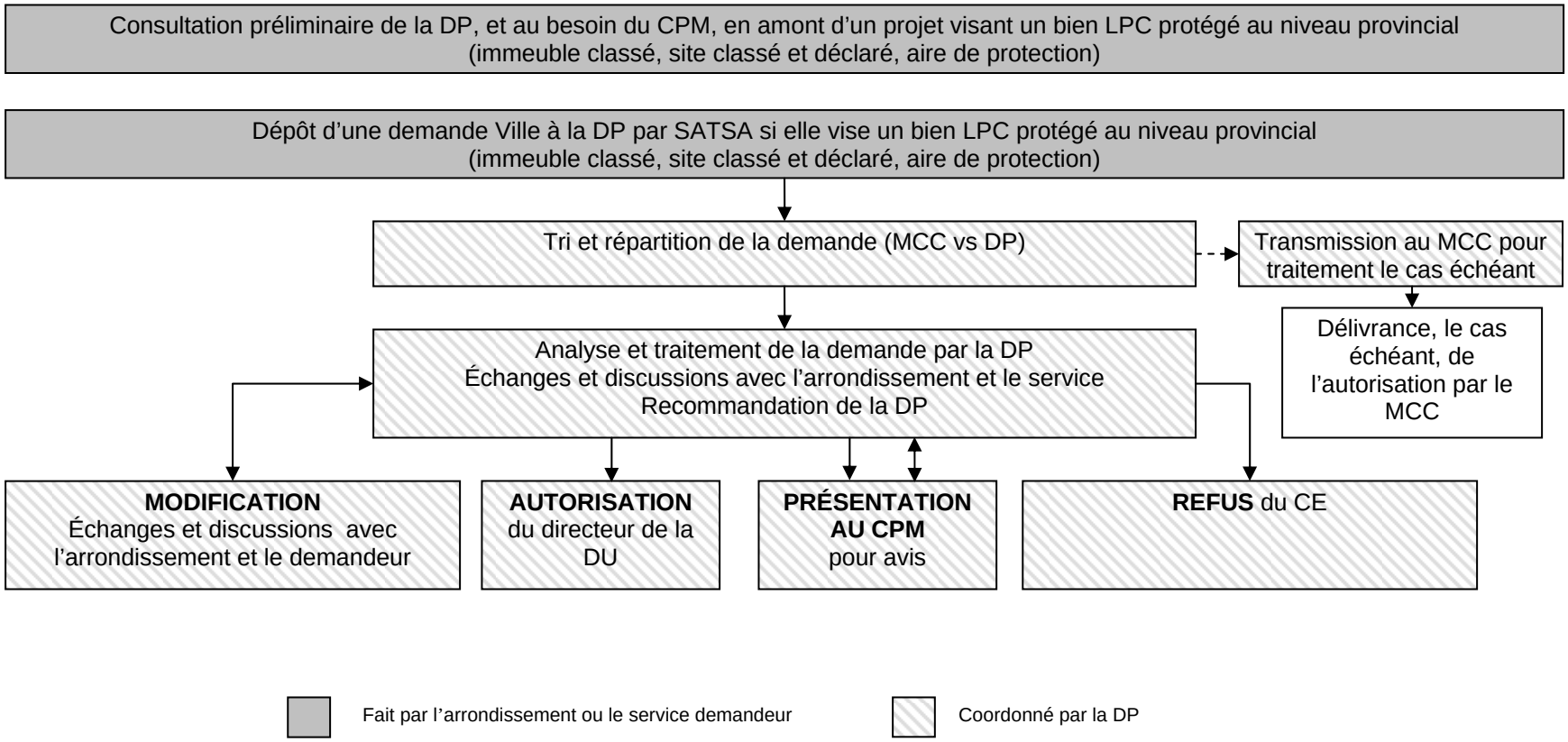

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Les avis obligatoires

Le CPM agit comme conseil local du patrimoine dans certaines situations précisées au Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136). Son avis est notamment requis pour certaines demandes d'autorisation, soit dans les situations suivantes[15] :

- **dans une aire de protection ou un site déclaré**, pour un projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment, à l'exception de ceux projetés à l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de ceux devant être autorisés par le MCC (un énoncé de l'intérêt patrimonial est requis pour une telle démolition dans un site déclaré[16]);

- **dans un site patrimonial classé,** pour la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment autre qu'une dépendance construite après 1975, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment (un énoncé de l'intérêt patrimonial est requis[16]);

- **sur les propriétés municipales et le domaine public**, pour :

    - tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial déclaré ou classé;
    - tout projet majeur de construction ou de transformation[17] relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la DU, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment (un énoncé de l'intérêt patrimonial est requis[16]).

Les avis à la demande du directeur

Le directeur de la DU peut solliciter l'avis du CPM (cas non obligatoire) lorsqu'un dossier présente des enjeux particuliers, notamment :

- un impact sur les valeurs patrimoniales ou les caractéristiques d'un immeuble classé, d'un site déclaré ou d'un site classé;
- une opposition au projet de la part de groupes de citoyens ou d'organismes;
- une problématique récurrente touchant le patrimoine, notamment certains types d'immeubles ou de sites patrimoniaux, tel le morcellement d'une propriété institutionnelle, l'intégration par contraste ou le pastiche;
- un concept de conservation susceptible de susciter des débats tel le façadisme ou la reconstitution d'un bâtiment disparu;
- la transformation majeure d'une propriété institutionnelle.

[15] Article 12.1 du règlement 02-136.
[16] Article 12.2 du règlement 02-136
[17] Sont notamment considérées comme un projet majeur de construction ou de transformation les interventions suivantes : la modification de la dimension d'une ouverture, un changement de matériau de revêtement ou de toiture, une modification visible depuis un lieu accessible au public de la volumétrie d'un bâtiment, une modification de la topographie du terrain, l'aménagement de surfaces minérales sur un terrain et l'abattage d'arbres faisant partie d'un alignement.

SYSTÈME D'AUTORISATION DES TRAVAUX DANS LES SITES PATRIMONIAUX ET LES AIRES DE PROTECTION (SATSA)

Le système informatique SATSA a pour objectifs :

- d'améliorer les processus de traitement des demandes d'autorisation relevant de la responsabilité de la DP;
- de faciliter le partage d'information et le suivi des intervenants dans le traitement des demandes (DP, arrondissements, services, CPM et MCC);
- d'effectuer un suivi des indicateurs de gestion de la performance des opérations et la reddition de compte;
- de faciliter les processus de cheminement et d'approbation des demandes d'autorisation de travaux, de reddition de compte, d'archivage et de préparation des rapports annuels.

Fonctionnement

SATSA est un outil centralisateur de transmission entre les intervenants, d'archivage et d'extraction d'informations. Les demandes sont transmises à la DP par SATSA. La délivrance d'autorisation de travaux s'effectue également par SATSA. Toute documentation rattachée à un bien et à une demande est archivée dans le dossier SATSA, diminuant de manière significative les archives à conserver en format papier.

Tous les intervenants impliqués dans le traitement d'une demande ont des accès paramétrés selon leurs profils d'utilisateurs. Certaines opérations ciblées dans le processus de traitement font l'objet d'envois automatisés de notifications aux intervenants concernés, afin d'assurer un suivi en continu.

Le système SATSA permet également de visualiser les demandes et leur état d'avancement en temps réel ainsi que de transmettre et de recevoir des documents des intervenants.

ANNEXES

Annexe 1
Définitions

Annexe 2
Extraits de la Loi sur le patrimoine culturel

Annexe 3
Liste des documents requis pour la transmission d'une demande d'autorisation

Annexe 4
Formulaire de demande d'autorisation

Annexe 5
Biens cités – avis requis du CPM et niveau décisionnel

Annexe 6
Cheminement détaillé standard d'une demande citoyenne

Annexe 7
Cheminement détaillé standard d'une demande Ville

Annexe 1 : Définitions

Les définitions suivantes[18] sont utilisées aux fins de l'application du règlement RCE 18-008 portant sur les pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la LPC. Notez qu'elles peuvent différer des définitions décrites dans d'autres règlements municipaux.

Agrandissement

Construction qui accroît un bâtiment existant en aire de bâtiment, en aire de plancher ou en hauteur ou qui y ajoute un élément en saillie et qui n'est pas considérée comme un bâtiment principal.

Bâtiment

Toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, incluant un corps de bâtiment et un volume bâti.

Bâtiment principal[19]

Tout bâtiment qui répond à l'une ou l'autre des descriptions suivantes :
- il est d'une superficie brute totale de plancher de 300 m^2 et plus en excluant le plancher en tout ou en partie sous le niveau du sol;
- il est d'un volume brut total hors-sol de 900 m^3 et plus;
- il est d'un volume correspondant à 50 % et plus de celui du bâtiment qu'il agrandit;
- il est seul sur son lot.

Démolition partielle

Toute démolition qui n'est pas considérée comme une démolition totale, incluant l'abattage d'un arbre.

Démolition totale

Démolition de 100 % du volume d'un bâtiment, incluant les fondations

[18] Ces définitions sont également identifiées à l'article 1 du règlement RCE 18-008.
[19] La LPC prévoit par ailleurs la possibilité pour le ministre d'adopter un règlement pour définir ce qu'il entend par « bâtiment » et « bâtiment principal ». Advenant qu'un tel règlement soit adopté, les présentes définitions seront ajustées en conséquence. Notons qu'un règlement a déjà été adopté par le ministre pour définir ce qu'on entend par « construction » dans une aire de protection.

Annexe 2 : Extraits de la Loi sur le patrimoine culturel

(en date du mois de février 2019)

(…)

49. Nul ne peut, sans l'autorisation du ministre, dans une aire de protection, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain ni faire une construction, telle que définie par règlement du ministre, ni y démolir en tout ou en partie un immeuble.

(…)

64. Nul ne peut, dans un site patrimonial déclaré ni dans un site patrimonial classé, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction sans l'autorisation du ministre.

De plus, dans un site patrimonial visé au premier alinéa, nul ne peut, sans l'autorisation du ministre, excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment. Toutefois, si l'excavation a pour objet de creuser pour une inhumation ou une exhumation sans qu'aucun des actes mentionnés au premier alinéa ne soit posé, l'autorisation du ministre n'est pas requise.

65. Nul ne peut, dans un site patrimonial déclaré ni dans un site patrimonial classé, faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame sans l'autorisation du ministre. À cette fin, le ministre contrôle l'affichage quant à son apparence, aux matériaux utilisés et à la structure de son support et quant à l'effet de ceux-ci sur les lieux.

(…)

CHAPITRE VI.1
EXERCICE DE CERTAINS POUVOIRS PAR LA VILLE DE QUÉBEC ET PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

179.1. Dans une aire de protection située sur son territoire, la Ville de Québec et la Ville de Montréal exercent les pouvoirs du ministre prévus à l'article 49, à l'exception de ceux relatifs à l'édification ou l'érection d'un bâtiment principal et à la démolition totale d'un bâtiment.

En outre, dans un site patrimonial déclaré et dans un site patrimonial classé situé sur leur territoire, la Ville de Québec et la Ville de Montréal exercent les pouvoirs du ministre prévus à l'article 64, à l'exception de ceux relatifs à la démolition totale d'un bâtiment, à l'érection d'un nouveau bâtiment principal, à la démolition partielle d'un bâtiment lorsqu'elle est liée à cette érection et à l'excavation du sol lorsqu'elle est liée à cette érection ou à l'une ou l'autre de ces démolitions. Elles y exercent également les pouvoirs du ministre prévus à l'article 65.

Toutefois, la Ville de Québec et la Ville de Montréal exercent tous les pouvoirs du ministre prévus aux articles 49, 64 et 65 à l'égard d'une intervention qu'elles réalisent sur un immeuble dont elles sont propriétaires.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, la Ville de Québec et la Ville de Montréal sont liées par les plans de conservation établis par le ministre en vertu des articles 37 et 61.

179.2. Malgré l'article 179.1, la Ville de Québec et la Ville de Montréal ne peuvent exercer les pouvoirs prévus au présent chapitre à l'égard d'une intervention réalisée par le gouvernement, l'un de ses ministères ou un organisme mandataire de l'État. Le ministre exerce tous les pouvoirs prévus aux articles 49, 64 et 65 à l'égard de ces interventions.

(…)

Annexe 3 : Liste des documents requis pour la transmission d'une demande d'autorisation

- ☐ Formulaire de demande d'autorisation rempli et signé par le demandeur (l'original signé doit être conservé par l'arrondissement)
- ☐ Documents requis mentionnés à la section 4 du formulaire de demande d'autorisation
- ☐ Copie de la demande de permis ou de certificat
- ☐ Informations pertinentes de zonage
- ☐ Nom du responsable du dossier à l'arrondissement ou au service concerné

Annexe 4 : Formulaire de demande d’autorisation

DEMANDE D'AUTORISATION

TRAVAUX VISANT UN BIEN PATRIMONIAL CLASSÉ,
UN SITE PATRIMONIAL CLASSÉ OU DÉCLARÉ,
OU UNE AIRE DE PROTECTION

Réservé à l'usage de la Ville

Numéro de la demande : _____

☐ Demande complète reçue par _____ (Signature), le _____ (Date)

IMPORTANT
VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INFORMATION SUIVANTE :

Le présent formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés au comptoir des permis de l'arrondissement concerné, qui fera parvenir la demande d'autorisation à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville »).

La demande d'autorisation sera traitée par la Ville conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) (ci-après la « LPC »), au plan de conservation établi par le ministre de la Culture et des Communications (ci-après le « ministre »), au Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077) et au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RCE 18-008). Lorsque la demande nécessite une autorisation qui relève du ministre, la Ville transmet le dossier au ministère de la Culture et des Communications pour analyse conformément à la LPC.

Aucun acte requérant une autorisation en vertu de la LPC ne peut être réalisé sans que cette autorisation ait été obtenue au préalable. Pour être en mesure d'autoriser les actes ou les travaux visés, la Ville ou le ministre doit disposer de toute l'information pertinente relative à ces actes ou à ces travaux.

L'autorisation délivrée par la Ville ou le ministre est retirée, par le seul effet de cette loi, si le projet qu'elle vise n'est pas entrepris un an après sa délivrance ou s'il est interrompu pendant plus d'un an (articles 51 et 67 de la LPC). L'autorisation peut aussi être révoquée ou modifiée par la Ville ou le ministre si elle a été obtenue à partir d'information inexacte ou incomplète (article 197 de la LPC).

Les renseignements recueillis dans le cadre du présent formulaire seront traités conformément aux règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (RLRQ, c.A-2.1) et ne seront accessibles qu'aux seules personnes qui ont qualité pour les recevoir et dont l'exercice des fonctions le requiert.

Pour toute information sur le processus de demande d'autorisation, veuillez communiquer avec votre arrondissement (veuillez vous référer à la dernière page du présent formulaire pour les coordonnées des comptoirs des permis de chaque arrondissement).

Section 1 : Identification du demandeur

Nom du demandeur :

Nom du représentant autorisé (si le demandeur est une personne morale) :

Adresse de correspondance principale:

Numéro	Rue	Orientation	Appartement / bureau

Ville	Province	Pays	Code postal

Courriel	Numéro de téléphone

Veuillez cocher la case appropriée :

☐ Vous êtes le propriétaire du bien

☐ Vous êtes le mandataire du(des) propriétaire(s)

☐ Vous êtes une entreprise de réseau technique urbain

Vous devez remplir cette section si le demandeur est le mandataire du(des) propriétaire(s) identifié pour le(s) représenter aux fins de l'obtention de l'autorisation. ***Une preuve que le(s) propriétaire(s) vous mandate(nt) pour agir en son(leur) nom devra être jointe à la demande.***

Nom du propriétaire :

Nom du représentant autorisé (si le propriétaire est une personne morale) :

Adresse :

Numéro | Rue | Orientation | Appartement / bureau

Ville | Province | Pays | Code postal

Courriel | Numéro de téléphone

(S'il y a plusieurs propriétaires, indiquez leurs noms et leurs coordonnées sur un document que vous joindrez en annexe.)

Section 2 : Informations sur le bien visé par les travaux

Nom du bien :

Adresse :

Numéro | Rue | Orientation | Appartement / bureau

Ville | Arrondissement | Code postal

Numéro de lot du cadastre du Québec :

Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel *(cochez toutes les cases appropriées)*
(Vous pouvez vérifier le statut du bien en communiquant avec le comptoir des permis de l'arrondissement concerné.)

- ☐ Immeuble, document ou objet patrimonial classé (articles 47 et 48 de la LPC)
- ☐ Immeuble situé dans une aire de protection (articles 49 et 179.1 de la LPC)
- ☐ Immeuble situé dans un site patrimonial classé (articles 64, 65 et 179.1 de la LPC)
- ☐ Immeuble situé dans un site patrimonial déclaré (articles 64, 65 et 179.1 de la LPC)

Section 3 : Actes ou travaux projetés

Date prévue des travaux :

Description succincte des travaux :

Actes ou travaux projetés

- ☐ Division, subdivision, redivision ou morcellement d'un terrain
- ☐ Construction ou agrandissement
- ☐ Démolition ou destruction en tout ou en partie d'un immeuble, d'un document ou d'un objet, incluant l'abattage d'un arbre
- ☐ Modification à l'implantation d'un immeuble
- ☐ Restauration, altération, réparation ou modification d'un immeuble, d'un document ou d'un objet
- ☐ Aménagement paysager, incluant la plantation d'un arbre
- ☐ Excavation
- ☐ Affichage
- ☐ Transport hors Québec d'un bien patrimonial

Section 4 : Documents requis selon la nature des travaux ou des actes *Selon la nature des travaux ou des actes, d'autres documents que ceux mentionnés ici peuvent être exigés, tel un échantillon de matériaux, des photographies anciennes, un rapport préparé par un expert, etc. Vous pouvez aussi ajouter tout autre document que vous considérez pertinent. Notez que des copies imprimées pourraient être demandées.*	
Division, subdivision, redivision ou morcellement d'un terrain	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) ☐ Certificat de localisation ou plan produit par un arpenteur-géomètre démontrant la situation actuelle et le projet proposé ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) du projet envisagé sur ce terrain, dessinés à l'échelle
Construction ou agrandissement	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) et démontrant l'état actuel des composantes visées ☐ Plan d'implantation du projet, incluant la topographie, de même que les arbres existants, ceux qui seront coupés et ceux qui seront ajoutés ☐ Plans et devis du projet (dans le cas d'un agrandissement, montrez clairement le lien avec le bâtiment actuel) ☐ Dessin(s) à l'échelle ou dessin d'atelier des nouvelles composantes avec précisions sur les matériaux
Démolition en tout ou en partie d'un immeuble, incluant l'abattage d'un arbre	☐ Photographies démontrant l'état actuel du bien ☐ Rapport de l'état du bien préparé par un expert dans le domaine (architecte, ingénieur, ingénieur forestier, etc.) ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) du projet envisagé sur ce terrain, dessinés à l'échelle
Modification à l'implantation d'un immeuble Aménagement paysager, incluant la plantation d'un arbre	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) et démontrant l'état actuel des composantes visées ☐ Plan illustrant la situation actuelle, incluant la topographie, de même que les arbres existants ☐ Plan d'implantation du projet, incluant la topographie, de même que les arbres qui seront coupés et ceux qui seront ajoutés ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) à l'échelle du projet envisagé ☐ Photographie(s) ou preuve(s) documentaire(s) illustrant l'état d'origine ou ancien des composantes d'intérêt patrimonial visées par les travaux, lorsque possible
Restauration, altération, réparation ou modification d'un immeuble	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) et démontrant l'état actuel des composantes visées ☐ Plans et devis du projet ☐ Croquis ou plan illustrant l'étendue des travaux projetés dans leur contexte ☐ Dessin(s) à l'échelle des composantes actuelles avec précisions sur les matériaux (positions, dimensions, matériaux et composition des portes et des fenêtres, etc.) ☐ Dessin(s) à l'échelle ou dessin d'atelier des nouvelles composantes en précisant les matériaux ☐ Photographie(s) ou preuve(s) documentaire(s) illustrant l'état d'origine ou ancien des composantes d'intérêt patrimonial visées par les travaux, lorsque possible
Excavation	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) ☐ Plan de localisation des travaux prévus incluant les bâtiments actuels et précisant les dimensions et la profondeur de l'excavation ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) à l'échelle du projet envisagé
Affichage	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) ☐ Croquis ou plan, avec dimensions, illustrant les travaux projetés dans leur contexte (mode d'ancrage, type d'éclairage, percement, etc.)

Section 5 : Déclaration

☐ Je, soussigné(e), confirme avoir pris connaissance de l'information contenue dans le présent formulaire et j'atteste que les renseignements soumis aux fins d'étude dans la présente demande sont exacts et complets. Je consens à fournir toute information ou document supplémentaire exigé aux fins de l'étude de la présente demande.

☐ J'atteste par la présente qu'aucun des actes ou qu'aucun des travaux pour lesquels je demande l'autorisation n'a été entrepris avant la date de la présente demande d'autorisation et je m'engage à ce qu'aucun de ces actes ni de ces travaux ne soient entrepris avant que l'autorisation requise ne soit obtenue.

_____ SIGNATURE DU DEMANDEUR

DATE

Coordonnées des comptoirs des permis des arrondissements

Pour communiquer avec votre arrondissement par téléphone, veuillez composer le 3-1-1 ou le 514 872-0311.

Ahuntsic-Cartierville
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
H2N 2H8

Anjou
7171, rue Bombardier
H1J 2E9

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
5160, boulevard Décarie, bureau 865
H3X 2H9

Lachine
1800, boulevard Saint-Joseph
H8S 2N4

LaSalle
55, avenue Dupras
H8R 4A8

Le Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5e étage
H2T 3E6

Le Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1er étage
H4C 2K4

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
406, montée de l'Église
H9C 1G9

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
H1N 1E1

Montréal-Nord
4241, place de l'Hôtel-de-Ville
H1H 1S4

Outremont
544, avenue Davaar
H2V 2B9

Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard de Pierrefonds
H9A 2Z4

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
12090, rue Notre-Dame Est, H1B 2Z1

Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2e étage
H2G 2B3

Saint-Laurent
777, boulevard Marcel-Laurin
H4M 2M7

Saint-Léonard
8380, boulevard Lacordaire
H1R 3Y6

Verdun
4555, rue de Verdun, local 109
H4G 1M4

Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est,
17e étage, H2L 4L8

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 111
H3N 1M3

Annexe 5 : Biens cités – avis requis du CPM et niveau décisionnel

Autorisation pour un bien LPC protégé au **niveau municipal**

Avis requis du Conseil du patrimoine de Montréal et niveau d'autorisation selon l'intervention

Pour les immeubles patrimoniaux cités, en vertu des articles 137 et 141 (45 immeubles cités)	**Avis du CPM requis**	**Autorisé par le CM**	**Autorisé par le CA en vertu du règlement 02-002**
Transformation ou retrait[1] d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment, autre qu'une dépendance construite après 1975, qui ne vise pas à conserver ou restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment	X	X	
Altération, restauration, réparation ou modification qui : • vise à conserver ou restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment ou • ne constitue pas une transformation ou un retrait d'une caractéristique architecturale ou • vise une dépendance construite après 1975	Non (sauf exceptions, voir la page 2)		X
Déplacement ou utilisation comme adossement		X	

Dans les sites patrimoniaux cités, en vertu des articles 138 et 141 (8 sites cités)	**Avis du CPM requis**	**Autorisé par le CM**	**Autorisé par le CA en vertu du règlement 02-002**
Démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site cité	X	X	
Démolition de 40 % ou moins du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site cité	Non (sauf exceptions, voir la page 2)		X
Division, subdivision, redivision ou morcellement d'un terrain			
Érection d'une nouvelle construction			
Modification de l'aménagement et de l'implantation d'un immeuble			
Réparation ou modification à l'apparence extérieure			
Excavation du sol, même à l'intérieur d'un bâtiment, sauf si inhumation ou exhumation			
Affichage			

[1] Inclut une démolition en tout ou en partie.

CA : conseil d'arrondissement CM : conseil municipal

Autorisation pour un bien LPC **appartenant à la Ville**

Avis requis du Conseil du patrimoine de Montréal et niveau d'autorisation selon l'intervention

Intervention réalisée par la Ville dans les territoires protégés par la LPC	**Avis du CPM requis**	**Autorisé par la Ville**
Dans un site déclaré, classé ou cité ou une aire de protection, tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique	X	DU (sauf pour les sites cités : CA)
Tout projet majeur de construction ou de transformation d'un immeuble municipal patrimonial visé par la LPC (sauf si entretien ou restauration)	X	DU[1] ou CM[2-3] ou CA[4] (sauf pour les immeubles classés : MCC)

DU : directeur responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville (directeur de l'urbanisme, SUM)
CM : conseil municipal
CA : conseil d'arrondissement

[1] Dans les sites classés, déclarés ou les aires de protection, sauf pour les interventions nécessitant l'autorisation du CM.

[2] S'il s'agit d'une démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment dans un site cité ou déclaré (excluant les dépendances construites après 1975).

[3] Pour la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment (excluant les dépendances construites après 1975) compris dans un immeuble cité ou situé dans un site classé, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans son histoire (ce critère inclut donc la démolition du volume d'un bâtiment puisqu'il s'agit d'une caractéristique architecturale).

[4] Pour les interventions sur un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial cité ne relevant pas du CM.

Annexe 6 : Cheminement détaillé standard d’une demande citoyenne

Processus de traitement d'une demande citoyenne d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)

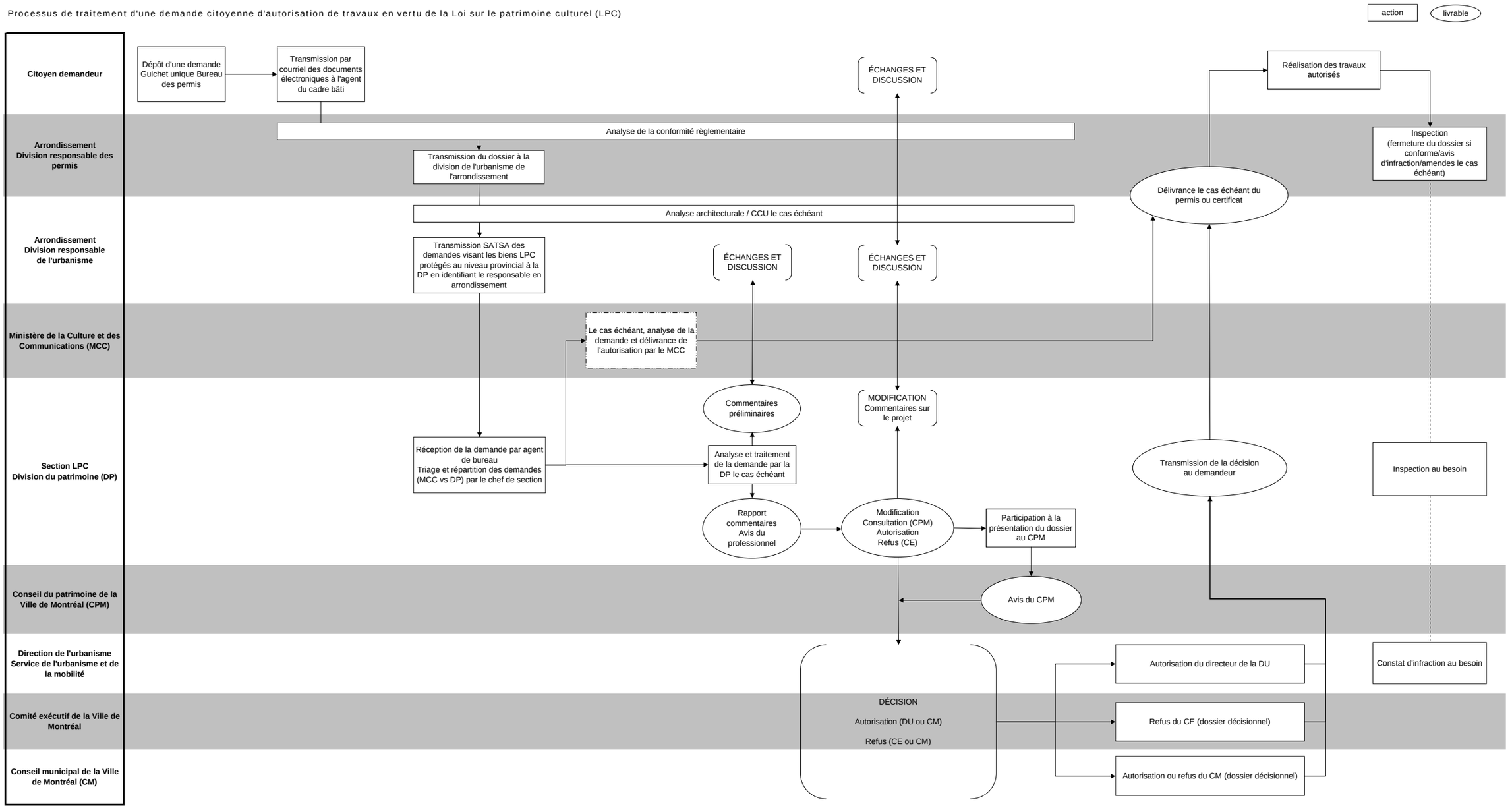

Annexe 7 : Cheminement détaillé standard d'une demande Ville

Processus de traitement d'une demande Ville d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)

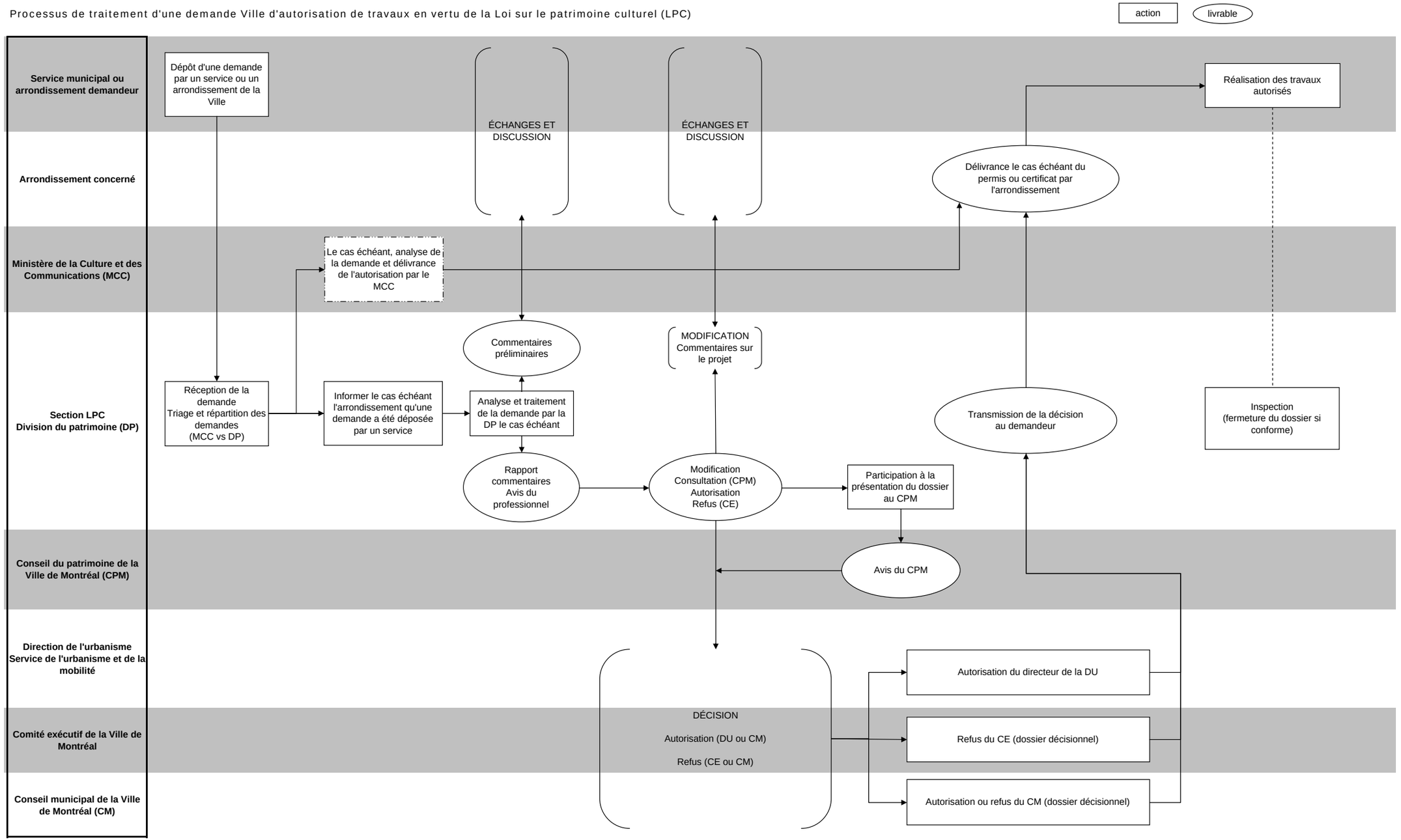

Pour toute question relative au processus de délivrance des autorisations, communiquez avec nous :

autorisations_patrimoine@ville.montreal.qc.ca

Tél. : 514 868-7896

ville.montreal.qc.ca

GUICHET UNIQUE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION

La Ville et le ministère de la Culture et des Communications ont mis en place un guichet unique dans le but de simplifier les procédures administratives et d'améliorer le traitement des demandes d'autorisation de travaux.

Le bureau des permis de votre arrondissement est le seul lieu de dépôt des demandes d'intervention visant :

- un immeuble situé dans un site patrimonial déclaré, soit :
  - le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal)
  - le site patrimonial du Mont-Royal
  - le site patrimonial du Bois-de-Saraguay
- un immeuble situé dans un site patrimonial classé
- un immeuble patrimonial classé
- un immeuble situé dans l'aire de protection d'un immeuble patrimonial classé

Pour plus d'informations sur le processus de demande d'autorisation ou pour connaître le statut patrimonial de votre propriété en vertu de la LPC, veuillez communiquer avec le bureau des permis de votre arrondissement.

Pour trouver les coordonnées du bureau des permis de votre arrondissement :

composez le 3-1-1 ou le 514 872-0311
ou
consultez le site Web de la Ville :
ville.montreal.qc.ca

ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal, Service des communications (02-19) 22654

PROCESSUS DE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Travaux visant un bien patrimonial classé, un site patrimonial classé ou déclaré, ou une aire de protection

Montréal

Adoptée le 19 octobre 2012, la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC ») « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ». La LPC donne notamment le pouvoir aux municipalités, au gouvernement et au ministre de la Culture et des Communications (ci-après le « ministre ») de protéger des biens patrimoniaux qui feront l'objet de mesures de contrôle visant à assurer leur conservation et leur mise en valeur.

Ces mesures de contrôle s'appliquent tant aux interventions temporaires que permanentes faites sur les biens protégés.

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi modifie, entre autres, la LPC afin que la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») exerce à compter du **21 septembre 2018** certains pouvoirs du ministre. Ainsi, la Ville est maintenant responsable d'autoriser plusieurs types d'interventions dans :

- les aires de protection
- les sites patrimoniaux classés
- les sites patrimoniaux déclarés

Conformément aux articles 179.1 et 179.2 de la LPC, le ministre continue d'exercer son pouvoir d'autorisation dans les autres cas.

Avant d'entreprendre tous travaux sur un bien assujetti à la LPC, vérifiez auprès de votre arrondissement si une autorisation est requise.

Notez qu'une autorisation en vertu de la LPC pourrait être requise pour des travaux ne nécessitant pas de permis de l'arrondissement concerné. Dans tous les cas (permis requis ou non), la demande d'autorisation doit être déposée à l'arrondissement.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE À L'ARRONDISSEMENT CONCERNÉ PAR LE GUICHET UNIQUE

Le formulaire de demande d'autorisation dûment rempli et les documents requis doivent être transmis à l'arrondissement en même temps que la demande de permis. Pour les interventions ne nécessitant pas de permis, mais pour lesquelles une autorisation est requise, vous devez quand même faire une demande d'autorisation auprès de votre arrondissement.

2 TRANSMISSION PAR VOTRE ARRONDISSEMENT DE LA DEMANDE À LA DIVISION DU PATRIMOINE DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DE LA VILLE

3 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

La demande est traitée par la Division du patrimoine qui évalue si les interventions respectent la LPC, le plan de conservation établi par le ministre et les critères prescrits dans le règlement municipal RCE 18-008. Dans certains cas, la demande est transmise au ministère de la Culture et des Communications pour analyse et délivrance, le cas échéant, de l'autorisation. Dans le cadre du traitement de la demande, votre arrondissement pourrait communiquer avec vous.

Selon la nature des interventions, le projet pourrait être présenté au Conseil du patrimoine de Montréal pour obtenir un avis.

4 RECOMMANDATION DE LA DIVISION DU PATRIMOINE

5 DÉCISION (DIRECTEUR DE L'URBANISME, COMITÉ EXÉCUTIF OU CONSEIL DE LA VILLE, SELON LE CAS)

6 DÉLIVRANCE, LE CAS ÉCHÉANT, DU PERMIS PAR L'ARRONDISSEMENT

7 INSPECTION PAR LA DIVISION DU PATRIMOINE, AU BESOIN

La Division du patrimoine peut procéder à une inspection pour vérifier si les travaux sont conformes à l'autorisation délivrée. Si les travaux ne respectent pas l'autorisation, le directeur de l'urbanisme peut prendre les mesures nécessaires pour faire corriger la situation et émettre un constat d'infraction.

DEMANDE D'AUTORISATION
TRAVAUX VISANT UN BIEN PATRIMONIAL CLASSÉ,
UN SITE PATRIMONIAL CLASSÉ OU DÉCLARÉ,
OU UNE AIRE DE PROTECTION

Réservé à l'usage de la Ville
Numéro de la demande : _____
☐ Demande complète reçue par _____ (Signature) , le _____ (Date)

IMPORTANT
VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INFORMATION SUIVANTE :

Le présent formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés au comptoir des permis de l'arrondissement concerné, qui fera parvenir la demande d'autorisation à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville »).

La demande d'autorisation sera traitée par la Ville conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) (ci-après la « LPC »), au plan de conservation établi par le ministre de la Culture et des Communications (ci-après le « ministre »), au Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077) et au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RCE 18-008). Lorsque la demande nécessite une autorisation qui relève du ministre, la Ville transmet le dossier au ministère de la Culture et des Communications pour analyse conformément à la LPC.

Aucun acte requérant une autorisation en vertu de la LPC ne peut être réalisé sans que cette autorisation ait été obtenue au préalable. Pour être en mesure d'autoriser les actes ou les travaux visés, la Ville ou le ministre doit disposer de toute l'information pertinente relative à ces actes ou à ces travaux.

L'autorisation délivrée par la Ville ou le ministre est retirée, par le seul effet de cette loi, si le projet qu'elle vise n'est pas entrepris un an après sa délivrance ou s'il est interrompu pendant plus d'un an (articles 51 et 67 de la LPC). L'autorisation peut aussi être révoquée ou modifiée par la Ville ou le ministre si elle a été obtenue à partir d'information inexacte ou incomplète (article 197 de la LPC).

Les renseignements recueillis dans le cadre du présent formulaire seront traités conformément aux règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (RLRQ, c.A-2.1) et ne seront accessibles qu'aux seules personnes qui ont qualité pour les recevoir et dont l'exercice des fonctions le requiert.

Pour toute information sur le processus de demande d'autorisation, veuillez communiquer avec votre arrondissement (veuillez vous référer à la dernière page du présent formulaire pour les coordonnées des comptoirs des permis de chaque arrondissement).

Section 1.1 : Identification du demandeur

Nom du demandeur :

Nom du représentant autorisé (si le demandeur est une personne morale) :

Adresse de correspondance principale du demandeur :

Numéro	Rue	Orientation	Appartement / bureau

Ville	Province	Pays	Code postal

Courriel	Numéro de téléphone

Veuillez cocher la case appropriée :

☐ Vous êtes le propriétaire du bien

☐ Vous êtes le mandataire du(des) propriétaire(s) – ***remplir la section 1.2***

☐ Vous êtes une entreprise de réseau technique urbain

Section 1.2 : Identification du(des) propriétaire(s)

Vous devez remplir cette section si le demandeur est le mandataire du(des) propriétaire(s) identifié pour le(s) représenter aux fins de l'obtention de l'autorisation. ***Une preuve que le(s) propriétaire(s) vous mandate(nt) pour agir en son(leur) nom(s) devra être jointe à la demande.***

Nom du propriétaire :

Nom du représentant autorisé (si le propriétaire est une personne morale) :

Adresse:

Numéro | Rue | Orientation | Appartement / bureau

Ville | Province | Pays | Code postal

Courriel | Numéro de téléphone

(S'il y a plusieurs propriétaires, indiquez leurs noms et leurs coordonnées sur un document que vous joindrez en annexe.)

Section 2 : Informations sur le bien visé par les travaux

Nom du bien :

Numéro | Rue | Orientation | Appartement / bureau

Ville | Arrondissement | Code postal

Numéro de lot du cadastre du Québec :

Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel *(cochez toutes les cases appropriées)*
(Vous pouvez vérifier le statut du bien en communiquant avec le comptoir des permis de l'arrondissement concerné.)

- ☐ Immeuble, document ou objet patrimonial classé (articles 47 et 48 de la LPC)
- ☐ Immeuble situé dans une aire de protection (articles 49 et 179.1 de la LPC)
- ☐ Immeuble situé dans un site patrimonial classé (articles 64, 65 et 179.1 de la LPC)
- ☐ Immeuble situé dans un site patrimonial déclaré (articles 64, 65 et 179.1 de la LPC)

Section 3 : Actes ou travaux projetés

Date prévue des travaux :

Description succincte des travaux :

Actes ou travaux projetés

- ☐ Division, subdivision, redivision ou morcellement d'un terrain
- ☐ Construction ou agrandissement
- ☐ Démolition ou destruction en tout ou en partie d'un immeuble, d'un document ou d'un objet, incluant l'abattage d'un arbre
- ☐ Modification à l'implantation d'un immeuble
- ☐ Restauration, altération, réparation ou modification d'un immeuble, d'un document ou d'un objet
- ☐ Aménagement paysager, incluant la plantation d'un arbre
- ☐ Excavation
- ☐ Affichage
- ☐ Transport hors Québec d'un bien patrimonial

Section 4 : Documents requis selon la nature des travaux ou des actes *Selon la nature des travaux ou des actes, d'autres documents que ceux mentionnés ici peuvent être exigés, tel un échantillon de matériaux, des photographies anciennes, un rapport préparé par un expert, etc. Vous pouvez aussi ajouter tout autre document que vous considérez pertinent. Notez que des copies imprimées pourraient être demandées.*	
Division, subdivision, redivision ou morcellement d'un terrain	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) ☐ Certificat de localisation ou plan produit par un arpenteur-géomètre démontrant la situation actuelle et le projet proposé ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) du projet envisagé sur ce terrain, dessinés à l'échelle
Construction ou agrandissement	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) et démontrant l'état actuel des composantes visées ☐ Plan d'implantation du projet, incluant la topographie, de même que les arbres existants, ceux qui seront coupés et ceux qui seront ajoutés ☐ Plans et devis du projet (dans le cas d'un agrandissement, montrez clairement le lien avec le bâtiment actuel) ☐ Dessin(s) à l'échelle ou dessin d'atelier des nouvelles composantes avec précisions sur les matériaux
Démolition en tout ou en partie d'un immeuble, incluant l'abattage d'un arbre	☐ Photographies démontrant l'état actuel du bien ☐ Rapport de l'état du bien préparé par un expert dans le domaine (architecte, ingénieur, ingénieur forestier, etc.) ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) du projet envisagé sur ce terrain, dessinés à l'échelle
Modification à l'implantation d'un immeuble Aménagement paysager, incluant la plantation d'un arbre	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) et démontrant l'état actuel des composantes visées ☐ Plan illustrant la situation actuelle, incluant la topographie, de même que les arbres existants ☐ Plan d'implantation du projet, incluant la topographie, de même que les arbres qui seront coupés et ceux qui seront ajoutés ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) à l'échelle du projet envisagé ☐ Photographie(s) ou preuve(s) documentaire(s) illustrant l'état d'origine ou ancien des composantes d'intérêt patrimonial visées par les travaux, lorsque possible
Restauration, altération, réparation ou modification d'un immeuble	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) et démontrant l'état actuel des composantes visées ☐ Plans et devis du projet ☐ Croquis ou plan illustrant l'étendue des travaux projetés dans leur contexte ☐ Dessin(s) à l'échelle des composantes actuelles avec précisions sur les matériaux (positions, dimensions, matériaux et composition des portes et des fenêtres, etc.) ☐ Dessin(s) à l'échelle ou dessin d'atelier des nouvelles composantes en précisant les matériaux ☐ Photographie(s) ou preuve(s) documentaire(s) illustrant l'état d'origine ou ancien des composantes d'intérêt patrimonial visées par les travaux, lorsque possible
Excavation	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) ☐ Plan de localisation des travaux prévus incluant les bâtiments actuels et précisant les dimensions et la profondeur de l'excavation ☐ Plan(s), élévation(s) et coupe(s) à l'échelle du projet envisagé
Affichage	☐ Photographies de l'immeuble visé par la demande (bâtiment(s), terrain et leur contexte) ☐ Croquis ou plan, avec dimensions, illustrant les travaux projetés dans leur contexte (mode d'ancrage, type d'éclairage, percement, etc.)

Section 5 : Déclaration

☐ Je, soussigné(e), confirme avoir pris connaissance de l'information contenue dans le présent formulaire et j'atteste que les renseignements soumis aux fins d'étude dans la présente demande sont exacts et complets. Je consens à fournir toute information ou document supplémentaire exigé aux fins de l'étude de la présente demande.

☐ J'atteste par la présente qu'aucun des actes ou qu'aucun des travaux pour lesquels je demande l'autorisation n'a été entrepris avant la date de la présente demande d'autorisation et je m'engage à ce qu'aucun de ces actes ni de ces travaux ne soient entrepris avant que l'autorisation requise ne soit obtenue.

_____
SIGNATURE DU DEMANDEUR

DATE

Coordonnées des comptoirs des permis des arrondissements

Pour communiquer avec votre arrondissement par téléphone, veuillez composer le 3-1-1 ou le 514 872-0311.

Ahuntsic-Cartierville
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
H2N 2H8

Anjou
7171, rue Bombardier
H1J 2E9

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
5160, boulevard Décarie, bureau 865
H3X 2H9

Lachine
1800, boulevard Saint-Joseph
H8S 2N4

LaSalle
55, avenue Dupras
H8R 4A8

Le Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5e étage
H2T 3E6

Le Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1er étage
H4C 2K4

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
406, montée de l'Église
H9C 1G9

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
H1N 1E1

Montréal-Nord
4241, place de l'Hôtel-de-Ville
H1H 1S4

Outremont
544, avenue Davaar
H2V 2B9

Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard de Pierrefonds
H9A 2Z4

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
12090, rue Notre-Dame Est, H1B 2Z1

Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2e étage
H2G 2B3

Saint-Laurent
777, boulevard Marcel-Laurin
H4M 2M7

Saint-Léonard
8380, boulevard Lacordaire
H1R 3Y6

Verdun
4555, rue de Verdun, local 109
H4G 1M4

Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est,
17e étage, H2L 4L8

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 111
H3N 1M3

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.08

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1208736003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

Il est recommandé de :

- prendre acte du dépôt pour information du *Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* .

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-02 16:43

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208736003**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Les actions du PDGMR visent à diminuer les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination et à augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le PDGMR propose 49 actions. L'action 10.1 spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du PDGMR doit être réalisé tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal doit être effectué aux deux ans. Le *bilan 2019 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* a été rédigé pour réaliser cette action.
Montréal s'est également engagée, en signant la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* dans le cadre du C40 Cities, à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030.
Cette déclaration fixe comme objectif de :

- Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant en 2030 par rapport à 2015
- Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à 2015
- Augmenter le taux de détournement de l'élimination pour atteindre au minimum 70 % en 2030

En octobre 2019 (CG 190486), la Ville de Montréal a entamé le processus de révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Le projet de PDGMR pour la période 2020-2025 a été préparé par le Service de l'environnement, conformément au projet de modification du Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PDGMR a fait l'objet de consultations publiques par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en

janvier 2020. Le PDGMR présente la vision, les objectifs, les axes d'intervention de l'agglomération et les principes directeurs qui sous-tendent l'ensemble de la démarche. Il présente également les actions à déployer au cours de la période 2020-2025. Il se veut un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés, tout en soulignant la nécessité de mettre en place des actions concrètes et audacieuses contribuant à la transition écologique.

Les objectifs du PDGMR sont ambitieux. Ils visent un taux de détournement de l'élimination des matières résiduelles de 70 % en 2025 et de 85 % en 2030. Il est donc essentiel d'assurer un suivi constant de la progression de la récupération des matières résiduelles par le biais des bilans annuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0486, le 24 octobre 2019 : "Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal"
CG180480, le 20 septembre 2018 : "Dépôt du Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal"
CG17 0298, le 24 août 2017 : déposer le document intitulé "Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".
CG16 0520, le 29 septembre 2016 : déposer le document intitulé "Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".
CG09 0346, le 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le *Bilan 2019 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* illustre les données relatives à la récupération (matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, textiles, résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, autres produits électroniques), à l'élimination (ordures ménagères, résidus CRD et encombrants) et à la génération (récupération et élimination) des matières résiduelles pour l'agglomération et pour chacune des administrations locales (villes liées et arrondissements). Il présente également la progression vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2019-2024.* Ce plan d'action, adopté le 11 février 2020 par le Ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques (MDELCC)), fixe des objectifs pour 2023. La principale modification par rapport aux objectifs précédents est une augmentation de 5% (de 70% à 75%) de l'objectif du taux de récupération des matières recyclables pour 2023.

- La collecte des matières recyclables a permis de détourner de l'élimination 165 855 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération. Le taux de récupération est demeuré à 62 %, soit à 8 % de l'objectif gouvernemental qui était de 70% (en 2019).

- La collecte des matières organiques a permis de récupérer 104 168 tonnes de matières, en hausse de 9 % par rapport à 2018. Le taux de récupération atteint 28 %, soit à 32 % de l'objectif gouvernemental qui est de 60 %.

- Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 328 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination. Du total, 79 % de tous les RDD l'ont été par le réseau des sept écocentres de

l'agglomération. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2019-20 24* n'a pas d'objectif de récupération pour les RDD.

- Sur le territoire de l'agglomération, 159 498 tonnes de résidus CRD et d'encombrants ont été récupérées, en baisse de 2,6 % par rapport à 2018. Par ailleurs, le taux de récupération a augmenté de 1%; s'établit à 70 %, et atteint donc l'objectif gouvernemental.

- Le grand total pour toutes les matières récupérées est de 434 310 tonnes. Le taux de détournement de l'enfouissement s'est maintenu par rapport à 2018 à l'échelle de l'agglomération; il est à 47%, soit à 23 % de l'objectif de 70% de détournement en 2030 fixé par le C40 dans la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* . Depuis 2015, le taux de détournement a augmenté de 7%.

- Le grand total pour toutes les matières éliminées est de 486 578 tonnes, en baisse de 2 % par rapport à 2018. Malgré cette baisse, il est estimé qu'il reste encore plus de 101 000 tonnes de matières recyclables dans les ordures ménagères éliminées, ce qui représente 21 % des matières éliminées. La matière organique représente toujours 55% des ordures ménagères, soit près de 268 000 tonnes. Depuis 2015, la quantité de matières éliminées a diminué de 82 685 tonnes; cela représente 29% de la réduction totale à effectuer de 284 632 tonnes afin d'atteindre la cible du C40 d'une diminution d'au moins 50% de la quantité de matières éliminées en 2030 par rapport à 2015.

- Le grand total généré de matières résiduelles a diminué de 1% par rapport à 2018, pour un total de 920 888 tonnes, ou l'équivalent de 449 kg/personne/an, une baisse de 16 kg/an/personne.

JUSTIFICATION

Cette publication est le seul document qui présente l'ensemble des informations sur les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées par les administrations locales. Les arrondissements, les villes liées et les services centraux peuvent utiliser des données fiables et comparables d'une année à l'autre. Sa diffusion permettra d'informer la Communauté métropolitaine de Montréal des résultats obtenus dans l'agglomération de Montréal comme prévu par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Montréal s'est également engagée, dans le cadre du C40 cities, à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030, en signant la déclaration *Advancing Towards Zero Waste.* Cet engament doit s'accompagner de gestes concrets et planifiés, et d'un suivi des indicateurs qui nous amènent vers une agglomération zéro déchet en 2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan directeur s'inscrit dans Montréal durable 2016-2020, le troisième Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sous la deuxième priorité d'intervention «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources». La diffusion de ce bilan permet de rendre compte de l'action 6 du plan d'action de l'administration municipale, soit : réduire et valoriser les matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale représentant l'agglomération de Montréal, doit transmettre annuellement à la Communauté métropolitaine de Montréal et à d'autres organismes (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC) les informations qui permettent de quantifier et de qualifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Chaque année, un bilan est publié afin d'informer les administrations locales, la population et les groupes intéressés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 19 août 2020
Conseil municipal : 24 août 2020
Conseil d'agglomération : 27 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon OCTEAU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Paula URRA
Chef de Division collecte transport et traitement MR

Tél :	514 872-3194	**Tél :**	514-868-8764
Télécop. :	514 872-8146	**Télécop. :**	514-280-4230

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-30

Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Réduire pour mieux grandir

Grand total généré en 2019

ÉLIMINÉ ET RÉCUPÉRÉ

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
9 664

Senneville
x8
756

Pierrefonds-Roxboro
32 570

Dollard-Des Ormeaux
23 559

Sainte-Anne-de-Bellevue
x8
2 868

Kirkland
11 758

Baie-D'Urfé
x8
2 348

Beaconsfield
12660

Pointe-Claire
17 785

Dorval
11 318

Saint-Laurent
45 164

Ahuntsic-Cartierville
58 344

Mont-Royal
11 903

Côte-Saint-Luc
16 160

Hampstead
x8
3 382

Lachine
20 370

Montréal-Ouest
x8
2 651

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
73 963

Westmount
9 867

LaSalle
49 902

Verdun
27 098

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
73 169

Outremont
11 658

Le Plateau-Mont-Royal
44 101

Ville-Marie
39 522

Le Sud-Ouest
32 686

Rosemont–La Petite-Patrie
69 816

Saint-Léonard
34 053

Montréal-Nord
37 228

Anjou
17 412

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
55 627

Montréal-Est
x8
2 373

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
59 153

N

Le grand total de **génération de matières résiduelles** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 920 888 tonnes. La génération des matières résiduelles est stable par rapport à 2018, et ce, malgré une augmentation de la population de 2,5 % pour cette même période.

Grand total récupéré (tonnes)

Grand total éliminé (tonnes)

x8 Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de 8 fois.

Grand total récupéré en 2019

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 51 %

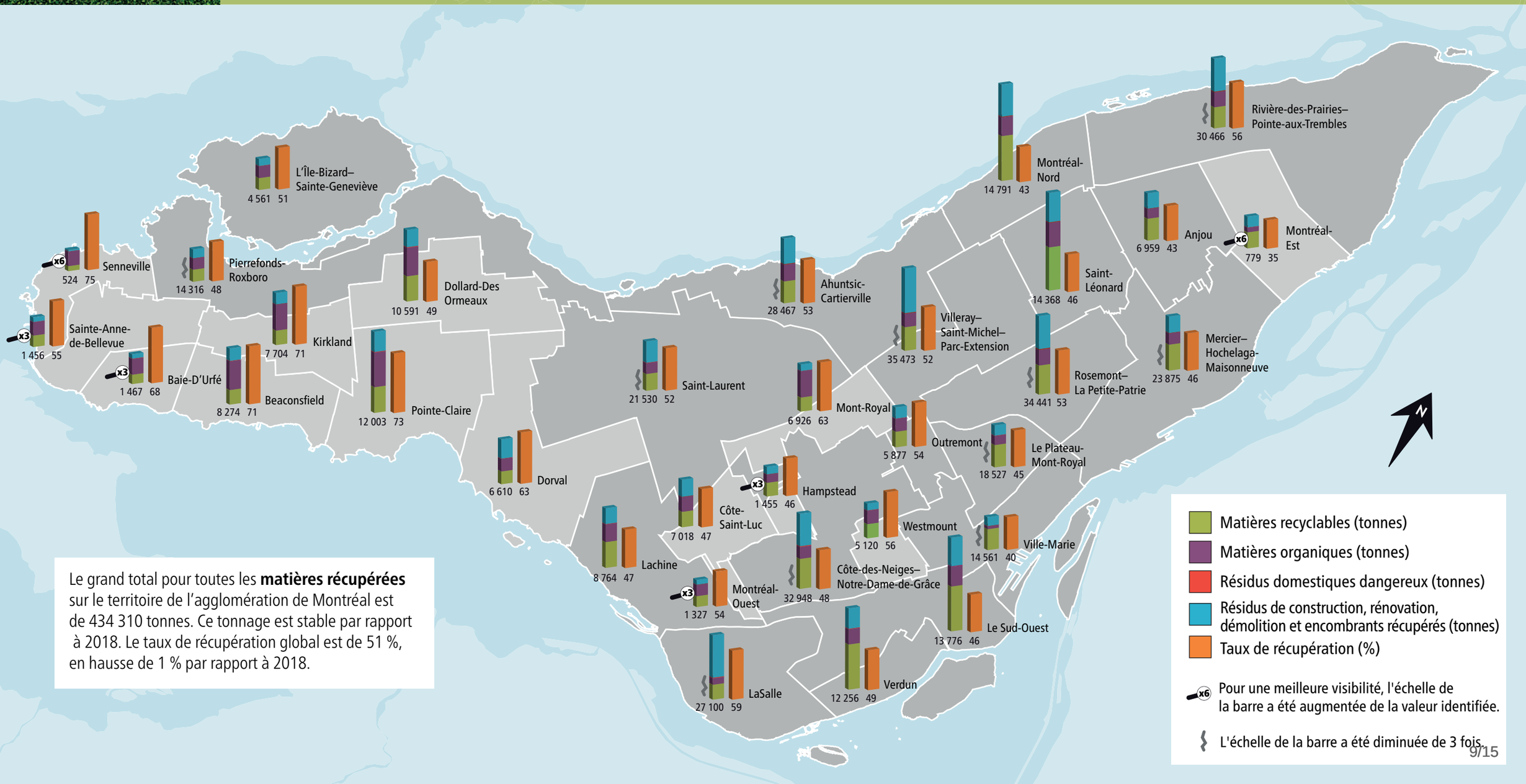

Le grand total pour toutes les **matières récupérées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 434 310 tonnes. Ce tonnage est stable par rapport à 2018. Le taux de récupération global est de 51 %, en hausse de 1 % par rapport à 2018.

Matières recyclables (tonnes)

Matières organiques (tonnes)

Résidus domestiques dangereux (tonnes)

Résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants récupérés (tonnes)

Taux de récupération (%)

x6 Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de la valeur identifiée.

L'échelle de la barre a été diminuée de 3 fois.

Matières recyclables récupérées en 2019

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 70 %

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 62%

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
1 750 63

Senneville
123 73

Pierrefonds-Roxboro
5 357 57

Sainte-Anne-de-Bellevue
562 66

Baie-D'Urfé
461 73

Beaconsfield
2 141 75

Kirkland
2 133 74

Dollard-Des Ormeaux
3 712 56

Pointe-Claire
3 780 78

Dorval
1 877 68

Ahuntsic-Cartierville
9 656 60

Saint-Laurent
7 412 60

Mont-Royal
2 074 67

Hampstead
673 61

Côte-Saint-Luc
2 274 55

Lachine
3 794 60

Montréal-Ouest
533 65

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
13 219 60

LaSalle
6 583 62

Verdun
6 805 69

Le Sud-Ouest
6 593 62

Westmount
2 089 68

Outremont
2 294 68

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
10 398 58

Ville-Marie
9 247 63

Le Plateau-Mont-Royal
9 860 64

Rosemont–La Petite-Patrie
12 852 65

Montréal-Nord
6 873 59

Saint-Léonard
6 351 60

Anjou
3 219 58

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
11 448 63

Montréal-Est
393 53

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
9 321 62

La collecte des **matières recyclables** a permis de détourner de l'élimination 165 855 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui représente 18 % des matières résiduelles générées. Le taux de récupération est resté stable à 62 %. Cinq territoires ont atteint l'objectif gouvernemental* et quatre sont proches d'y parvenir (écart de 1 % à 2 % de l'objectif).

* Cet objectif de récupération des matières recyclables sera ajusté en 2020 afin de prendre en compte l'objectif de 75 % du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Quantité (tonnes)

Taux de récupération

- 70 % et plus
- 60 % à 69 %
- 50 % à 59 %

Matières organiques récupérées en 2019

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 60 % AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 28 %

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 1 740 39
Senneville 359 73
Pierrefonds-Roxboro 4 938 32
Dollard-Des Ormeaux 4 185 36
Sainte-Anne-de-Bellevue 659 46
Baie-D'Urfé 770 61
Kirkland 3 814 64
Beaconsfield 4 230 67
Pointe-Claire 5 089 61
Dorval 1 852 43
Saint-Laurent 4 764 27
Ahuntsic-Cartierville 7 348 31
Montréal-Nord 2 889 19
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 6 609 31
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 5 906 23
Saint-Léonard 3 589 24
Anjou 1 431 19
Montréal-Est 117 12
Mont-Royal 3 871 58
Rosemont–La Petite-Patrie 6 856 27
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 4 987 22
Outremont 1 904 39
Le Plateau-Mont-Royal 4 024 21
Hampstead 405 26
Côte-Saint-Luc 2 168 31
Westmount 1 982 42
Ville-Marie 1 281 8
Lachine 2 597 28
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 5 259 19
Montréal-Ouest 554 42
Le Sud-Ouest 2 886 21
LaSalle 2 816 21
Verdun 2 290 21

La collecte des **matières organiques** a détourné de l'élimination 104 168 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui représente 11 % des matières résiduelles générées. La quantité détournée a augmenté de 9 % (8 839 tonnes) par rapport à 2018 faisant passer le taux de récupération de 26 % à 28 %. Un territoire est proche d'atteindre l'objectif gouvernemental, à 2 % de l'objectif, et cinq y sont parvenus.

Quantité (tonnes)

Taux de récupération

- 60 % et plus
- 30 % à 59 %
- 10 % à 29 %
- 0 % à 9 %

Résidus CRD* et encombrants récupérés en 2019

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 70 % AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 70 %

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 1 039 56
Senneville 39 63
Pierrefonds-Roxboro 3 915 67
Sainte-Anne-de-Bellevue 226 55
Baie-D'Urfé 216 63
Beaconsfield 1 832 62
Kirkland 1 675 73
Pointe-Claire 2 959 80
Dollard-Des Ormeaux 2 535 69
Dorval 2 828 76
Ahuntsic-Cartierville 11 059 74
Saint-Laurent 9 111 73
Mont-Royal 959 60
Hampstead 370 69
Côte-Saint-Luc 2 506 61
Lachine 2 320 65
Montréal-Ouest 232 67
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 13 995 72
Westmount 999 67
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 18 719 73
Outremont 1 654 59
Ville-Marie 3 936 62
Le Sud-Ouest 4 190 66
Verdun 3 072 67
LaSalle 17 242 73
Montréal-Nord 4 910 65
Saint-Léonard 4 328 67
Le Plateau-Mont-Royal 4 524 65
Rosemont–La Petite-Patrie 14 246 71
Anjou 2 257 68
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 7 247 67
Montréal-Est 265 58
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 14 093 73

Près de 159 498 tonnes de résidus **CRD et d'encombrants** ont été détournées de l'enfouissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce tonnage est en baisse de 3 % par rapport à 2018. Ces matières représentent 17 % des matières résiduelles générées. Le taux de récupération est de 70 %.

Quantité (tonnes)

Taux de récupération

- 70 % et plus
- 60 % à 69 %
- 50 % à 59 %

*Résidus de construction, rénovation, démolition

Résidus domestiques dangereux récupérés en 2019

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 63 %

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 30 60
Senneville 2 69
Pierrefonds-Roxboro 97 56
Dollard-Des Ormeaux 84 60
Sainte-Anne-de-Bellevue 6 52
Baie-D'Urfé 15 81
Kirkland 37 70
Beaconsfield 49 76
Pointe-Claire 78 77
Dorval 35 66
Saint-Laurent 162 63
Ahuntsic-Cartierville 268 69
Mont-Royal 21 51
Hampstead 8 48
Côte-Saint-Luc 47 57
Lachine 49 50
Montréal-Ouest 9 60
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 300 64
LaSalle 263 77
Verdun 74 54
Le Sud-Ouest 87 52
Westmount 36 65
Ville-Marie 96 47
Outremont 25 53
Le Plateau-Mont-Royal 111 50
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 291 67
Rosemont–La Petite-Patrie 361 72
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 153 54
Montréal-Nord 95 50
Saint-Léonard 90 52
Anjou 50 53
Montréal-Est 4 37
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 294 73

N

Quantité (tonnes)
Taux de récupération (%)

Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 328 tonnes* de **résidus domestiques dangereux (RDD)** ont été détournées de l'enfouissement pour atteindre un taux de récupération de 63 %. Ces matières représentent 0,4 % des matières résiduelles générées. Du total, 79 % de tous les RDD récupérés l'ont été par le réseau des écocentres. Le gouvernement du Québec ne fixe pas d'objectif de récupération pour ces matières.

* Ces résultats ne tiennent pas compte des RDD déposés dans d'autres points de collecte, comme les quincailleries pour la peinture, les garages pour les huiles et les pharmacies pour les médicaments.

Grand total éliminé en 2019

Ordures ménagères / Résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants éliminés

Le grand total pour toutes les **matières éliminées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 486 578 tonnes. Ce tonnage est légèrement à la baisse de 2 % (-10 836 tonnes) par rapport à 2018. Le taux d'élimination global est de 49 %, en baisse de 1% par rapport à 2018. Malgré la diminution du tonnage des matières éliminées, il reste encore 21 % de matières recyclables dans les ordures ménagères de l'agglomération de Montréal, soit plus de 101 000 tonnes. Les matières organiques représentent 55 % des ordures ménagères, soit près de 268 000 tonnes.

Résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants éliminés (tonnes)

Ordures ménagères éliminées (tonnes)

x5 Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de la valeur identifée.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/environnement

Commission municipale du Québec

Date : 10 août 2020

Dossier : CMQ-67273 (30974-20)

Juge administratif : Alain R. Roy

Personne visée par l'enquête : Jean-Marc Corbeil, conseiller
Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont

ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

DÉCISION

INTRODUCTION

[1] La Commission municipale du Québec est saisie d'une citation en déontologie municipale concernant Jean-Marc Corbeil (l'élu), conseiller de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal (l'arrondissement), conformément à l'article 22 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*[1] (LEDMM).

[2] Cette citation déposée par la Direction du contentieux et des enquêtes de la Commission (la DCE) allègue que l'élu aurait commis deux manquements au *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* de la Ville de Montréal (le Code d'éthique)[2], en s'étant placé en situation de conflit d'intérêts en participant au processus décisionnel impliquant une entreprise avec laquelle, il est en litige devant les tribunaux civils.

[3] Les manquements qui sont reprochés à l'élu sont les suivants :

> « 1. Le ou vers le 26 juin 2019, lors d'une rencontre préparatoire au conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019, il s'est placé en situation de conflit d'intérêts en demandant de repousser une décision concernant le Restaurant Provisions, alors que l'entreprise le poursuit pour 14 600 $, contrevenant ainsi aux obligations prévues à l'article 4 du Code;
>
> 2. Le ou vers le 4 juillet 2019, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, il s'est placé en situation de conflit d'intérêts lors de l'adoption de la résolution CA 19 16 0267 ayant pour objets l'approbation des demandes soumises dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) incluant celle du Restaurant Provisions (1142, avenue Van Horne), alors que l'entreprise le poursuit pour 14 600 $, contrevenant ainsi aux obligations prévues aux articles 4 et 6 du Code. »

---

1 RLRQ, c. E-15.1.0.1.

2 Conseil de la Ville de Montréal, règlement no 18-010, entré en vigueur le 26 février 2018.

CONTEXTE

[4] Monsieur Corbeil est conseiller pour l'arrondissement d'Outremont depuis 2017. Il est minoritaire au conseil.

[5] Le 7 novembre 2018, à la suite de la demande de monsieur Claude Gladu, un ami de monsieur Corbeil, ce dernier se rend au 1142, avenue Van Horne afin de constater la présence de rebuts sur la voie publique. Cet immeuble n'est pas situé dans le district électoral de l'élu.

[6] En arrivant sur les lieux, monsieur Corbeil constate que des travaux sont en cours au commerce Boucherie Provisions, aussi connu familièrement comme le Restaurant Provisions, situé à la même adresse. C'est sous ce vocable ainsi que par le terme « restaurant » que nous désignerons l'établissement.

[7] L'élu prend alors des photos des débris et détritus présents sur la voie publique et s'entretient avec un ouvrier qui travaille sur les lieux. Ce dernier lui mentionne qu'il s'apprête à couler une dalle de béton à l'extérieur du bâtiment. Au cours de l'entretien, monsieur Corbeil précise à l'ouvrier que des démarches devraient être effectuées pour obtenir une autorisation municipale avant de poursuivre les travaux.

[8] Au terme des échanges, l'élu lui remet sa carte professionnelle de conseiller municipal, de même qu'à une autre personne qui se trouve à l'intérieur du bâtiment et quitte les lieux.

[9] Dans les faits, une demande de permis de transformation a été logée à l'arrondissement le 18 septembre 2018, qui comportait à la fois des travaux d'aménagement intérieur ainsi qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) à l'égard notamment de l'aménagement d'une porte extérieure. Un permis a été délivré le 14 novembre 2018 pour les travaux intérieurs, mais aucune décision n'avait alors été rendue par le conseil d'arrondissement concernant la demande de PIIA.

[10] Dans les jours qui suivent sa visite, monsieur Corbeil reçoit un appel téléphonique du propriétaire du Restaurant Provisions. Ce dernier se plaint que son intervention a entraîné l'arrêt des travaux et des conséquences sur l'ouverture du commerce.

[11] Le 15 janvier 2019, monsieur Corbeil reçoit une mise en demeure de la personne morale qui exploite le commerce. Il y est allégué qu'il aurait, lors de sa visite du 7 novembre, exigé sans droit que l'ouvrier cesse les travaux et exige de monsieur Corbeil que ce dernier l'indemnise pour le préjudice subi.

[12] Le 3 avril 2019, la société qui exploite le commerce dépose une requête introductive d'instance à la Cour du Québec, division des petites créances, par laquelle, elle réclame la somme de 14 600 $ à monsieur Corbeil.

[13] Le 26 juin 2019, les élus participent à une réunion préparatoire en prévision de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui doit se tenir le 2 juillet suivant. La demande de PIIA concernant le 1142, avenue Van Horne figure notamment à l'ordre du jour. Au moment de discuter de cette question, le maire d'arrondissement mentionne à monsieur Corbeil qu'il est possiblement en situation de conflit d'intérêts étant donné que ce dernier est en litige avec le propriétaire du Restaurant Provisions. Monsieur Corbeil confirme ces dires et propose tout de même de reporter à une autre date la décision sur la demande du restaurant.

[14] En dépit de plusieurs avertissements du maire invitant monsieur Corbeil à faire preuve de prudence vu l'existence d'un possible conflit d'intérêts, monsieur Corbeil participe aux échanges, convaincu qu'il est justifié de le faire.

[15] Au terme de ces échanges, les élus d'Outremont conviennent de donner suite à la demande le PIIA lors de la séance du 2 juillet.

[16] Cette demande de PIIA devait être votée par le conseil lors de la séance du 2 juillet 2019. Cependant, cette séance a été ajournée au 4 juillet 2019, faute de temps.

[17] À cette occasion, monsieur Corbeil participe aux délibérations et vote contre l'approbation d'un certain nombre de demandes de PIIA, y compris celle du Restaurant Provisions, étant donné que celles-ci sont soumises en bloc au conseil d'arrondissement sous un seul item à l'ordre du jour.

ANALYSE

Le fardeau de preuve applicable

[18] Dans le cadre d'une enquête en vertu de la Loi, le Tribunal doit s'enquérir des faits afin de décider si l'élu a commis les actes ou les gestes dérogatoires au Code.

[19] À cet égard, le Tribunal doit être convaincu que la preuve qui découle des témoignages, des documents et des admissions, a une force probante suffisante

suivant le principe de la prépondérance des probabilités. Cependant, la preuve doit toujours être claire et convaincante pour satisfaire à ce critère[3].

[20] La jurisprudence dégage aussi les principes suivants concernant l'appréciation de la preuve et le fardeau applicable :

- Le fardeau de preuve est atteint lorsqu'il est démontré qu'une théorie est plus probable qu'une autre;
- La preuve n'a pas à être examinée plus attentivement lorsqu'une allégation est grave;
- En présence d'une preuve ambiguë, le Tribunal doit trancher et choisir la théorie la plus probable[4].

L'appréciation des règles déontologiques

[21] Les objectifs prévus dans la Loi ainsi que les valeurs énoncées dans le Code d'éthique doivent guider le Tribunal dans l'appréciation des règles déontologiques applicables[5].

[22] L'article 4 LEDMM établit que les valeurs énoncées dans le code doivent guider les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables. Ces valeurs sont :

> « 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
>
> 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
>
> 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
>
> 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
>
> 5° la loyauté envers la municipalité;
>
> 6° la recherche de l'équité. »

---

3 *Bisson* c. *Lapointe* [2016], QCCA 1078 et *Leclerc* c. *Commission municipale du Québec*, 2019 QCCS 2373, par. 18-19. Voir aussi : *Personne visée par l'enquête : Céline Avoine*, CMQ-65780 (29954-17), 2 novembre 2017; *Personne visée par l'enquête : Paul Leduc*, CMQ-65762 (29991-17), 30 novembre 2017; *Personne visée par l'enquête : Roland-Luc Béliveau*, CMQ-65635, 18 avril 2018; *Personne visée par l'enquête : Richard Dion*, CMQ, nº CMQ-66924 (30726-19), 11 décembre 2019.

4 *F.H.* c. *McDougall*, 2008 CSC 53; *Bisson* c. *Lapointe*, préc., note 3, *Leclerc* c. *Commission municipale du Québec*, 2019 QCCS 2373.

5 Art. 25 LEDMM.

[23] Il n'est pas inutile de rappeler que l'article 5 LEDMM énonce que les règles prévues au Code d'éthique poursuivent les objectifs de prévenir :

> « 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
>
> 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [qui traitent notamment de l'interdiction d'avoir un contrat avec la municipalité];
>
> 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites. »

Questions en litige

[24] Monsieur Corbeil avait-il un intérêt personnel sur une question discutée par les membres du conseil d'arrondissement, soit à l'occasion de la réunion préparatoire du 26 juin 2020 ainsi que lors de la séance publique du 4 juillet 2020?

[25] Le cas échéant, le Tribunal doit déterminer si l'élu s'est alors placé en situation de conflit d'intérêts :

- en demandant de repousser une décision concernant le Restaurant Provisions lors de la rencontre préparatoire du 26 juin 2020;
- en votant contre une résolution approuvant une demande de PIIA au bénéfice du Restaurant Provisions.

Le concept d'intérêt personnel

[26] Les notions relatives à l'intérêt de l'élu au regard des définitions sont contenues à l'article 1 du Code d'éthique. Celles-ci circonscrivent l'étendue de l'intérêt personnel que peut avoir un élu municipal par rapport à l'intérêt public :

> « 1. Dans le présent code, les termes suivants signifient :
>
> […]
>
> "Conflit d'intérêts réel" : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de la personne membre du conseil et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;
>
> "Conflit d'intérêts apparent ou potentiel" : présence chez la personne membre du conseil, d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

> […]
>
> “Intérêt pécuniaire” : intérêt économique, direct ou indirect, distinct de celui du public ou de celui des membres du conseil, ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée;
>
> “Intérêt personnel” : intérêt autre que pécuniaire, direct ou indirect, distinct de celui du public ou de celui des membres du conseil, ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée;
>
> “Membre du conseil” : les membres du conseil de la Ville de Montréal et de tout conseil d'arrondissement, y compris la mairesse et les membres du comité exécutif.
>
> “Proches” : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment sa conjointe ou son conjoint, ses enfants, ses ascendantes et ascendants ou ses frères et sœurs; »

[27] Ces dispositions reprennent les principes dégagés dans l’arrêt *Association des résidents du vieux Saint-Boniface* c. *Winnipeg (Ville de)*[6], où le juge Sopinka avait écrit :

> « Je fais une distinction entre la partialité pour cause de préjugé, d'une part, et la partialité découlant d'un intérêt personnel, d'autre part. Il se dégage nettement des faits de l'espèce, par exemple, qu'un certain niveau de préjugé est inhérent au rôle de conseiller. On ne peut pas en dire autant de l'intérêt personnel. En effet, il n'y a rien d'inhérent aux fonctions hybrides des conseillers municipaux, qu'elles soient politiques, législatives ou autres, qui rendrait obligatoire ou souhaitable de les soustraire à l’obligation de ne pas intervenir dans des affaires dans lesquelles ils ont un intérêt personnel ou autre. Il n'est pas exigé des conseillers municipaux qu'ils aient dans les dossiers qui leur sont soumis un intérêt personnel au-delà de l'intérêt qu'ils partagent avec d'autres citoyens dans la municipalité. Quand on conclut à l'existence d'un tel intérêt personnel, alors, aussi bien en vertu de la common law que de la loi, un conseiller devient inhabile si l'intérêt est à ce point lié à l'exercice d'une fonction publique qu'une personne raisonnablement bien informée conclurait que cet intérêt risquerait d'influer sur l'exercice de la fonction en question. C'est ce qu'on appelle communément un conflit d'intérêts. »[7]
>
> (Nos soulignés)

[28] Le test de la personne raisonnable est donc au cœur de l’analyse que doit faire le Tribunal pour décider si monsieur Corbeil a commis ou non un manquement à son Code d’éthique.

[29] Le Tribunal considère qu’une personne « raisonnablement bien informée » est une personne qui est bien renseignée et objective et qui croit, de manière réaliste et

---

6 *Association des résidents du vieux Saint-Boniface inc*. c. *Winnipeg (Ville)*, [1990] 3 RCS 1170.
7 *Id.*, p. 1196.

pratique, que l'élu sera influencé par ses intérêts personnels dans l'exercice de ses fonctions[8].

[30] De plus, le Code d'éthique définit clairement les concepts de « conflit d'intérêts réel » et « conflit d'intérêts apparent ou potentiel ».

[31] Concernant cette dernière définition, le Tribunal remarque que les mots « apparent » et « potentiel », qui se trouvent dans la définition, ne sont pas synonymes, bien que le sens ordinaire des mots les apparente l'un à l'autre.

[32] En effet, l'intérêt est apparent lorsqu'il peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée, alors que l'intérêt est potentiel lorsqu'il est prévisible par cette personne ou suffisamment éventuel pour avoir un effet sur l'exercice des fonctions de l'élu ou sur ses responsabilités publiques.

[33] Ainsi, c'est l'élément de prévisibilité de l'intérêt qui distingue l'intérêt potentiel de l'intérêt apparent aux yeux d'une personne raisonnablement informée.

[34] Cette dernière définition n'est pas sans rappeler ses liens de parenté avec le droit disciplinaire. Par exemple, une disposition du Code de déontologie des avocats mentionne qu'il y a conflit d'intérêts « lorsqu'il existe un risque sérieux que l'intérêt personnel de l'avocat ou ses devoirs […] nuisent à ses devoirs envers le client […] »[9]. Le Comité de discipline du Barreau du Québec a d'ailleurs mentionné que cette disposition :

> « Réfère à la notion de risque de conflit et non à la démonstration de l'existence d'un conflit d'intérêts réel.
>
> […]
>
> [58] Le critère pour déterminer la présence d'un conflit d'intérêts est l'apparence de conflit d'intérêts et non la certitude de son existence[10]. »
>
> (Nos soulignés)

[35] Le but du code d'éthique et de déontologie est non seulement de prévenir une situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi, toute situation qui irait à l'encontre des règles sur l'interdiction d'avoir un intérêt dans un contrat ou dans une question où l'élu sait ou devrait savoir qu'il a un intérêt personnel

---

8 *Personne visée par l'enquête : Richard Corbeil*, préc., note 3.
9 Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B -1, r. 3, art. 72.
10 *Barreau du Québec (syndique adjoint)* c. *Routhier*, 2018 QCCDBQ 112, par. 56.

direct ou indirect[11]. Convenir autrement serait de dépouiller l'esprit du Code d'éthique de tout son sens.

[36] Rappelons que l'intérêt de l'élu peut être de nature pécuniaire ou non. Il est d'ordre pécuniaire lorsqu'il a une incidence financière ou matérielle sur les biens de l'élu[12].

[37] Par exemple, dans *Dion*[13], un conseiller municipal a été sanctionné pour avoir notamment participé aux délibérations du conseil municipal en réunion préparatoire, puis en séance publique, sur une question concernant un projet d'aérodrome voisin de chez lui, alors qu'il poursuit le promoteur devant la Cour du Québec pour la perte de valeur de sa propriété en raison des inconvénients causés par les opérations de cette entreprise. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette affaire.

L'examen des manquements reprochés à l'élu

Les éléments constitutifs d'un manquement déontologique

[38] Le Tribunal souligne que les éléments essentiels d'un manquement sont constitués des dispositions du code d'éthique et de déontologie de la municipalité et non du libellé de la citation, tel qu'établi par la Cour d'appel dans *Tremblay* c. *Dionne*[14].

[39] Les articles 4 et 6 du Code d'éthique énoncent ceci :

> « 4. Les membres du conseil ne doivent pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, leur intérêt ou celui de leurs proches et, d'autre part, les devoirs de leur fonction.
>
> 6. La personne membre du conseil doit, lors d'une séance du conseil, d'un comité ou d'une commission au moment où doit être prise en considération une question mettant en cause son intérêt pécuniaire, son intérêt personnel ou celui de ses proches, divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question. Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle la personne membre du conseil n'est pas présente, elle doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle elle est présente après avoir pris connaissance de ce fait. »

---

11 Art. 5 LEDMM.
12 *Gold* c. *Tashereau*, J.E.89-744, AZ-89021189, p.11 (C.S.).
13 *Personne visée par l'enquête : Richard Dion*, préc., note 3.
14 *Tremblay c Dionne*, 2006 QCCA 1441, par. 84.

[40] C’est sous cet angle que le Tribunal doit analyser les manquements contenus dans la citation.

Manquement 1

[41] On reproche à monsieur Corbeil de s’être placé en situation de conflit d'intérêts en demandant, lors de la réunion préparatoire du 26 juin 2019, de repousser une décision concernant le Restaurant Provisions, alors que l'entreprise le poursuit personnellement pour 14 600 $, contrevenant ainsi à l'article 4 du Code d’éthique.

[42] L’article 4 énonce qu’il est interdit à un élu municipal de se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, son intérêt et, d'autre part, les devoirs de sa fonction. Cette disposition générale n’en est pas moins impérative.

[43] L’article 6 reprend ce principe et le particularise dans les situations où l’élu participe à des séances, des comités ou des commissions. Cette disposition oblige alors l’élu à dénoncer son intérêt avant le début des délibérations et s’abstenir d’y participer.

[44] Le Tribunal estime que cette dernière disposition est aussi applicable au manquement 1.

[45] Pour poser un acte dérogatoire à l’article 6 du Code d’éthique, l’élu doit agir dans l’exercice de ses fonctions. La Commission a d’ailleurs rappelé qu’un élu est dans l’exercice de ses fonctions « lorsqu'il agit comme conseiller municipal, par exemple lorsqu'il siège en séance du conseil, qu'il représente la municipalité sur différents comités ou qu'il interagit avec d'autres membres du conseil, les employés de la municipalité ou d'autres personnes dans diverses occasions. »[15]

[46] D’autre part, l’article 6 du Code énonce que l’élu doit être présent lors d’une séance du conseil, d’un comité ou d’une commission. Or, ni le Code d’éthique et ni la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* ne définissent les termes « comité » et « commission ».

[47] Bien que la jurisprudence traditionnelle en droit municipal n’accorde pas de statut officiel à une réunion préparatoire[16], le Tribunal est néanmoins d’avis qu’une réunion préparatoire du conseil est assujettie à la Loi et au code d’éthique et de déontologie qui en découle, leur but étant d’encourager une conduite basée sur les valeurs éthiques et selon des règles de conduite particulières.

---

15 *Personne visée par l’enquête : Manon Derome*, CMQ, nos CMQ-66737 et CMQ-66768 (30366-18), 11 décembre 2018, par. 33.

16 *Leclerc* c. *Poirier* (J.E. 93-1349 (C.S.), confirmé par *Poirier* c. *Leclerc*, J.E. 94-560 (C.A.).

[48] On ne saurait conclure autrement étant donné que l'élu qui participe à ce genre de rencontre agit nécessairement dans le cadre de sa charge publique. Ce type de rencontre constitue un lieu où les élus échangent et débattent sur des questions d'intérêt public municipal, comme le remarque le juge administratif dans l'affaire *Derome*, précitée[17].

[49] Dans *Benedetti*[18], le Tribunal a souligné que le code d'éthique et de déontologie de la municipalité a pour objet d'affirmer l'engagement des élus à souscrire aux normes d'honnêteté et d'éthique dans la conduite des affaires de la municipalité.

[50] La Cour supérieure a d'ailleurs rappelé l'objectif de la loi et sa portée dans l'affaire *Béliveau*[19] :

> « [14] En adoptant cette loi, le gouvernement a voulu accroître la confiance de la population dans les institutions municipales. Celle-ci et le Code concernent donc la conduite déontologique des élus municipaux dans toutes les sphères de leurs fonctions. »
>
> (nos soulignés, référence omise)

[51] Le Tribunal doit donc décider si monsieur Corbeil avait un tel intérêt au moment où il participe aux discussions entourant l'approbation du PIIA au bénéfice du Restaurant Provisions.

[52] Le Tribunal est d'avis que oui.

[53] Cet intérêt de l'élu réside dans le fait qu'une personne raisonnablement bien informée qui connaît l'existence du litige entre le Restaurant Provisions et monsieur Corbeil, serait d'avis, de manière réaliste et pratique, que l'élu sera ou a été influencé par ses intérêts personnels au moment où est discutée la demande de PIIA du Restaurant Provisions.

[54] En effet, la preuve démontre de manière claire et convaincante que la visite de monsieur Corbeil au Restaurant Provisions le 7 novembre 2018 a eu pour effet d'interrompre les travaux sur le chantier et que cet événement est à la base des allégations au soutien de la poursuite judiciaire intentée contre monsieur Corbeil.

[55] Les témoignages ne concordent pas sur la qualification du rôle de monsieur Corbeil au moment où il rencontre l'ouvrier du Restaurant Provisions le 7 novembre 2018.

---

17 *Supra*, par. 39, note 15.

18 *Personne visée par l'enquête : Claude Benedetti*, CMQ, nº CMQ-64360 (27179-13), 20 février 2013, par. 37.

19 *Béliveau* c. *Commission municipale du Québec*, 2019 QCCS 2416.

[56] D'un côté, les témoignages du maire de l'arrondissement et du directeur du cabinet font état que monsieur Corbeil aurait agi comme un inspecteur municipal, enjoignant le commerçant à cesser les travaux et demander les autorisations pertinentes.

[57] D'autre part, l'élu affirme avoir tenu ses propos comme une simple consigne, un conseil d'ami en quelque sorte, invitant le restaurateur à satisfaire certaines exigences municipales avant de poursuivre ses travaux.

[58] Le Tribunal considère inutile d'établir le témoignage le plus crédible. Il retient que les propos de monsieur Corbeil sont assez convaincants pour que les travaux soient de fait arrêtés, que l'élu reçoive aussitôt un appel téléphonique de désapprobation par le restaurateur[20] et qu'il reçoive une mise en demeure et une poursuite judiciaire en dommages-intérêts basée sur ces mêmes faits[21].

[59] Le Tribunal se doit de revenir sur un point soulevé par le procureur de monsieur Corbeil lors de l'audience et qui selon lui, disculperait son client.

[60] En effet, selon le procureur de l'élu, la demande de permis a été logée par l'architecte du propriétaire de l'immeuble, la société 9229-3711 Québec inc., alors que la partie demanderesse qui intente le recours en dommages est la société 9379-4303 Québec inc. Cette différence justifierait selon lui l'absence d'intérêt de monsieur Corbeil au moment de participer à la rencontre préparatoire du 26 juin 2019 et la séance publique des 2 et 4 juillet. Selon le procureur, l'intérêt de monsieur Corbeil ne porte exclusivement que sur le litige l'opposant à la société 9379, le locataire du bâtiment et non la société 9229 qui en est le propriétaire.

[61] Le Tribunal n'est pas de cet avis.

[62] Un citoyen informé du rôle de monsieur Corbeil dans ces événements en viendrait à la conclusion que l'élu est bel et bien visé par une poursuite judiciaire intentée par Restaurant Provisions pour avoir fait arrêter les travaux de construction au 1142, avenue Van Horne.

[63] En effet, le fait qu'il y ait une différence entre l'identité des personnes morales ne change pas l'état de la situation. Monsieur Corbeil a effectué une visite sur les lieux et par la suite, il y eut un arrêt des travaux et une poursuite judiciaire intentée contre lui en conséquence de cette interruption. Ce n'est d'ailleurs pas contesté par les témoins.

---

20 Témoignage de l'élu, audience du 17 juin 2020.

21 Pièce DCE-3.

[64] La preuve démontre d'ailleurs que le 1142, avenue Van Horne n'est pas occupé par le propriétaire (la société 9229-3711 Québec inc.), mais bien par le locataire, la société 9379-4303 Québec inc., une entreprise qui opère le Restaurant Provisions. C'est cette entreprise qui poursuit monsieur Corbeil et qui allègue des dommages subis en raison des gestes de l'élu.

[65] Au surplus, l'article 4.4.5 du *Règlement 1189 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement d'Outremont* précise que c'est au propriétaire de l'immeuble que revient l'obligation de présenter la demande d'approbation de PIIA, ce qui est d'ailleurs conforme aux informations de la demande de permis[22]. La demande est donc faite pour et au bénéfice de Restaurant Provisions.

[66] Le procureur de l'élu prétend aussi que monsieur Corbeil n'était pas non plus en situation de conflit d'intérêts étant donné que le procès civil n'a pas eu lieu et que jugement n'a pas été rendu à l'égard de son client. Il s'agirait selon Me Tannous d'un intérêt très incertain, improbable et qui ne peut influencer le jugement de monsieur Corbeil, puisque ce dernier nie vigoureusement le bien-fondé de la poursuite qu'il qualifie d'ailleurs comme frivole et une tentative pour lui extorquer de l'argent[23].

[67] Cet argument ne peut être retenu; le Tribunal n'a pas à juger du bien-fondé de la mise en demeure ni de la poursuite civile.

[68] De l'avis du Tribunal, l'intérêt de monsieur Corbeil est considéré à tout le moins comme « potentiel » au sens du Code d'éthique. En effet, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, monsieur Corbeil est en litige avec Restaurant Provisions et il y a un risque qu'il soit condamné à payer au demandeur la somme de 14 600 $ en conséquence de ses gestes posés pour faire arrêter les travaux et retarder le chantier. Le Tribunal n'a pas à être convaincu avec certitude de ce fait.

[69] Tous les témoignages font état que, lors de la réunion préparatoire du 26 juin 2019, monsieur Corbeil a mentionné à plusieurs reprises qu'il était en litige avec le restaurant et qu'il a continué à débattre de sa demande de report de la décision sur la demande de PIIA du restaurant malgré les nombreux avertissements faits par le maire d'arrondissement. À cette occasion, l'élu demande le report de ce dossier afin qu'il « serve de conséquence » pour avoir effectué des travaux sans permis.

[70] En effet, la preuve démontre qu'au moment où le dossier du PIIA du restaurant est discuté lors de la réunion préparatoire, le maire Philipe Tomlinson s'adresse à

---

22 Art. 4.4 : « Un plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage doit comporter les renseignements spécifiques suivants en trois (3) copies : […] 4.4.5 Un document signé par le propriétaire de la propriété sur laquelle ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage doit s'appliquer demandant l'approbation dudit plan. » et pièce DCE-4.

23 Voir son témoignage lors de l'audience et sa déclaration écrite du 17 décembre 2018, pièce DCE-11.

monsieur Corbeil pour lui demander s'il est en litige avec le restaurant. Monsieur Corbeil répond par l'affirmative. Il motive sa position en mentionnant qu'il n'accepte pas que le conseil d'arrondissement approuve des plans pour un projet dont les travaux ont été effectués sans permis, qualifiant au passage le restaurateur comme un délinquant notoire et qu'il faut sévir contre un tel comportement de sa part.

[71] Sur cette question, le maire de l'arrondissement et le directeur de cabinet insistent lors de leurs témoignages sur le fait que monsieur Corbeil a mentionné qu'il souhaitait ce report afin de « donner une leçon » au Restaurant Provisions[24], tandis que ceux de la secrétaire d'arrondissement-substitut, de la directrice de l'arrondissement et de l'élu lui-même sont plus tempérés.

[72] Un débat s'est alors engagé entre monsieur Corbeil et le maire d'arrondissement. Le maire aurait mentionné à quelques reprises que monsieur Corbeil devait se retirer des délibérations, vu son intérêt personnel.

[73] Monsieur Corbeil, le seul membre de l'opposition à l'arrondissement, a répondu au maire qu'il s'agissait d'une tentative de le museler et de l'isoler du forum de discussions. Il aurait signifié qu'il entendait faire valoir son point sur ce dossier et qu'au surplus, « l'éthique, on repassera », selon ses propres dires[25]. Cette déclaration est corroborée par le témoignage du directeur du cabinet, présent à cette rencontre et qui affirme avoir entendu ce propos.

[74] Peu importe l'intensité du propos de monsieur Corbeil à ce chapitre, cette demande de report avait pour but de sanctionner le restaurateur pour sa conduite illégale.

[75] Vu ce qui précède, le Tribunal doit rejeter aussi l'argument du procureur de l'élu, à savoir que son client aurait été placé à son insu ou contre sa volonté dans une situation de conflit d'intérêts, d'où l'application de l'article 12 du Code d'éthique, qui stipule que dans une telle situation, il n'enfreint pas celui-ci.

[76] Monsieur Corbeil admet lui-même s'être rendu sur place et invité le restaurateur à effectuer une demande de permis avant de poursuivre les travaux et que ceux-ci font l'objet d'une poursuite à son endroit. Comment aurait-il été placé à son insu dans une situation de conflit d'intérêts alors que les allégations de la poursuite font directement référence à des travaux sans permis qui font l'objet d'une demande de PIIA au conseil d'arrondissement pour être régularisés? La différence des personnes morales, mentionnée plus haut, ne peut donc changer cet état de fait.

---

24 Témoignage du maire d'arrondissement et du chef de cabinet.

25 Déclaration écrite de monsieur Corbeil aux enquêteurs de la DCE, 17 décembre 2019, p. 18.

[77] Le Tribunal est d'avis que l'expression « à son insu », utilisée à l'article 12 du Code d'éthique, suggère plutôt une situation fortuite, hors du contrôle de l'élu qui le rendrait en conflit d'intérêts, ce que la preuve ne soutient pas dans le présent dossier.

[78] De plus, le Tribunal rejette l'argument selon lequel, monsieur Corbeil a demandé le report de ce dossier afin qu'il fasse les vérifications nécessaires pour savoir s'il est en conflit d'intérêts avant de se prononcer. Une personne raisonnablement informée sur cette question aurait constaté, si elle avait été présente à cette réunion préparatoire, que monsieur Corbeil a bel et bien mentionné être en litige contre le Restaurant Provisions, mais qu'il a participé aux discussions en toute connaissance de cause.

[79] Monsieur Corbeil ne peut séparer son opinion politique concernant la problématique des travaux effectués sans permis de ses propres démêlés avec le Restaurant Provisions. Son patrimoine risque d'être affecté défavorablement si la Cour du Québec accueille le recours en dommages intenté par le restaurateur, d'autant plus que l'issue de ce litige aura des répercussions concrètes sur l'élu en se prononçant sur son comportement.

[80] Son intérêt politique a été exprimé malgré le conflit d'intérêts potentiel, ce que le Code d'éthique ne permet pas. Il devait s'abstenir de participer aux discussions après avoir fait état de son intérêt.

[81] La présente affaire est différente du dossier *Corbeil*, évoquée plus haut. Dans cette affaire, l'élu est en situation de conflit d'intérêts réel puisque non seulement il est en litige avec le promoteur de l'aérogare, mais « il vit aussi à tous les jours entre l'immeuble servant aux opérations de l'aérodrome et celui où est situé l'établissement de restauration. »[26].

[82] Dans le présent cas, monsieur Corbeil n'est pas un voisin du restaurant. Il s'est déplacé au 1142, avenue Van Horne, hors de son district électoral, et ce, à la demande d'une « bonne connaissance ». Il a voulu intercéder en sa faveur pour que cesse la nuisance.

[83] Dans le présent dossier, la poursuite judiciaire contre lui comporte un risque pour son patrimoine. La simple existence d'une telle poursuite constitue, aux yeux d'une personne raisonnable, une situation susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions au sens du Code d'éthique.

[84] Pour ces motifs, le Tribunal conclut que monsieur Corbeil s'est placé en situation de conflit d'intérêts en demandant, lors de la réunion préparatoire du

---

[26] *Personne visée par l'enquête : Richard Dion*, préc., note 3, par. 57.

26 juin 2019, de repousser une décision concernant le Restaurant Provisions, alors que l'entreprise le poursuit pour dommages-intérêts.

Manquement 2

[85] On reproche à l'élu de ne pas avoir mentionné son intérêt lors de la présentation des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale, dont celle du Restaurant Provisions, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2019.

[86] Mentionnons qu'à l'arrondissement d'Outremont, toutes les demandes de ce genre sont présentées en bloc, à l'intérieur d'un même item prévu à l'ordre du jour. Exceptionnellement, un élu peut demander la scission d'une demande pour qu'elle soit traitée dans un item à part dans l'ordre du jour.

[87] Monsieur Corbeil affirme qu'il a fait à plusieurs reprises une demande pour que chaque demande de PIIA soit traitée séparément, mais le procès-verbal de la séance ne mentionne aucunement cette demande. Il y eut bien une demande de scinder une autorisation pour PIIA de façon à ce qu'elle soit traitée à part, mais elle concerne une autre demande[27].

[88] Le conseil a donc adopté en bloc une série de demandes de PIIA incluant celle du Restaurant Provisions.

[89] Le Tribunal est d'avis que monsieur Corbeil était en situation de conflit d'intérêts potentiel au moment où il a voté contre l'adoption de la résolution numéro CA19 16 0266, le 4 juillet 2019.

[90] D'abord, il n'y a aucune mention au procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019 relative à la dénonciation de l'intérêt de monsieur Corbeil sur la question de la demande de PIIA. Le Tribunal rappelle qu'un procès-verbal d'une séance d'un conseil municipal est un acte authentique et qu'il fait foi de son contenu[28].

[91] Les conclusions concernant l'intérêt de monsieur Corbeil, mentionnées aux paragraphes précédents s'appliquent de la même manière pour l'examen du manquement numéro 2[29].

[92] Ensuite, le procès-verbal indique que la résolution a été adoptée à la majorité des élus présents à la séance, le conseiller Corbeil ayant voté contre.

---

27 Résolution numéro CA19 16 0265, adoptée le 4 juillet 2019.
28 Art. 2814(4) et 2818 C.c.Q.
29 Voir notamment les paragraphes n°s 44 à 67, ainsi que le par. 82.

[93] L'élu admet de son propre aveu avoir justifié son vote de la façon suivante :

> « Monsieur Corbeil : Il ne faut pas penser que j'ai voté contre le gars sur Van Horne, j'ai voté contre l'ensemble des PIA qui étaient présentés là. Parce que je n'étais pas d'accord avec certains d'entre eux. […] Mais le lendemain, euh bien c'est ça. Ils ont présenté les points et moi je me suis dit, bien je vote contre parce qu'y avait quelque chose, non juste les points, juste pour vous dire, si ma mémoire est bonne, je pense que c'est le 1365, boulevard Mont-Royal. OK, OK. Vous voyez ici, 1365, boulevard Mont-Royal […]
>
> […]
>
> Me Tremblay : Dans le fond, vous n'avez rien, ce que vous me dites actuellement, c'est que vous n'avez rien, vous n'aviez rien à ce moment-là contre le projet euh, du 1142, Van Horne?
>
> Monsieur Corbeil: Absolument pas.
>
> Me Tremblay : Puis votre intention avec ce vote-là, ce n'était pas de vous prononcer sur ce projet spécifiquement là, c'était de vous prononcer sur un autre projet?
>
> Monsieur Corbeil: En fait, oui. Sur l'ensemble des trucs que je n'étais pas d'accord avec le CCU à ce moment-là, mais ça peut être dans un projet d'un autre, , mais ce n'était certainement pas celui-là, j'étais content qu'ils se votent une porte, qu'ils demandent une porte. Je veux dire, pour une fois qu'ils essaient de, de, d'améliorer le sort du coin, vous comprenez? Puis, plus que ça, je n'ai pas de litige personnel avec ce gars-là. Je n'ai rien, je n'ai aucun avantage à tirer de ça. Il n'est pas plus un ennemi politique que quelqu'un d'autre qui je n'aurais rien en cours. Parce qu'on ne peut pas laisser toujours entrer les litiges comme étant une raison de ne pas voter.
>
> […] »[30]

[94] Cette partie de la déclaration faite aux enquêteurs de la DCE, corroborée à l'audience par l'élu, est pour le moins curieuse.

[95] En effet, alors qu'il admet, lors de la rencontre préparatoire du 26 juin 2019, avoir un litige avec le restaurateur ayant demandé le PIIA et demander le report de la décision afin de sanctionner le restaurateur pour avoir effectué les travaux sans permis, il déclare maintenant qu'il n'est pas contre la demande du Restaurant Provisions.

[96] Quoi qu'il en soit, la preuve démontre plutôt que monsieur Corbeil a bel et bien voté contre la résolution. Il avait bel et bien au moment de l'adoption de la résolution,

---

30 Transcription de la déclaration faite aux enquêteurs de la DCE, 17 décembre 2019, p. 15-16.

un intérêt potentiel au sens du Code d'éthique et qui résidait dans le fait que monsieur Corbeil était en litige avec le restaurateur.

[97] Le Tribunal réitère qu'en matière de conflit d'intérêts potentiel, l'on ne saurait rechercher la certitude pour conclure que la seule poursuite judiciaire intentée contre l'élu lui confère un intérêt l'empêchant de voter à une séance du conseil. Seule la perception du risque engendrée par ce litige suffit, aux yeux d'une personne raisonnable, ce que le Tribunal a conclu plus haut.

[98] Il faut aussi écarter l'argument par lequel, monsieur Corbeil n'a pas d'intérêt sur la question étant donné le fait que le demandeur du recours introductif d'instance est une personne morale différente du propriétaire visé par l'approbation du PIIA par le biais de la résolution CA19 16 0260. Là encore, le Tribunal s'est déjà penché sur cette question à l'égard du premier manquement.

[99] Pour ces motifs, il y a lieu de conclure que monsieur Corbeil s'est placé en situation de conflit d'intérêts en participant au processus d'adoption de la résolution CA 19 16 0267 concernant notamment l'approbation d'une demande de PIIA au bénéfice du Restaurant Provisions, alors que l'entreprise le poursuit personnellement pour dommages-intérêts.

LA SANCTION

[100] Le 6 juillet 2020, le Tribunal transmet à l'élu un avis d'audience sur sanction indiquant les conclusions du Tribunal relativement aux manquements allégués au Code. L'audience sur sanction s'est tenue le 28 juillet 2020. À cette occasion, les motifs de culpabilité ont été communiqués aux parties.

Les observations du procureur de la DCE

[101] Après avoir rappelé les principes applicables en matière disciplinaire et les sanctions imposées par le Tribunal dans des cas semblables, Me Tremblay suggère que l'élu soit suspendu pour une période de 45 jours pour chaque manquement, à être purgés de manière concurrente.

Les observations du procureur de l'élu

[102] Me Tannous soutient que la sanction du Tribunal doit être adaptée à la situation de l'élu concerné et rappelle lui aussi les principaux paramètres qui doivent être pris en compte dans l'établissement de la sanction appropriée.

[103] Il estime que la sanction proposée par la DCE est nettement déraisonnable et absurde, en raison du principe voulant que l'effet dissuasif et l'exemplarité ne doivent pas être un concept statique, mais doivent plutôt être modulés à la lumière de l'évolution de la société et de ses attentes à l'égard de ses élus.

[104] Il recommande donc l'imposition d'une réprimande, laquelle est basée sur les considérations suivantes :

- Monsieur Corbeil a suivi une formation en éthique et déontologie municipale
- Il a collaboré au déroulement de l'enquête
- Monsieur Corbeil a fait preuve de transparence lors des événements, en mentionnant l'existence d'un litige l'opposant au Restaurant Provisions
- Il n'a pas commis de fraude ni retiré d'avantages pécuniaires personnellement

Analyse de la sanction

[105] Les dispositions pertinentes de la LEDMM en matière de sanctions sont les suivantes :

> « 26**.** Si la Commission conclut que la conduite du membre du conseil de la municipalité constitue un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, elle décide, en prenant en considération la gravité du manquement et les circonstances dans lesquelles il s'est produit, notamment du fait que le membre du conseil a ou non obtenu un avis écrit et motivé d'un conseiller à l'éthique et à la déontologie ou pris toute autre précaution raisonnable pour se conformer au code, d'imposer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 31 ou qu'aucune sanction ne soit imposée.
>
> […]
>
> 31. Un manquement à une règle prévue à un code d'éthique et de déontologie visé à l'article 3 par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :
>
> 1° la réprimande;

> 2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
>
> a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
>
> b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;
>
> 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;
>
> 4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat. »

[106] La jurisprudence constante de la Commission rappelle le lien étroit entre la déontologie en matière municipale et le droit professionnel et disciplinaire, et ce, depuis la première décision rendue dans le dossier Bourassa[31].

[107] La Cour supérieure reconnaît également ce lien dans la décision Rouleau[32] :

> « [89] Mme Rouleau est dans une situation analogue à celle d'un professionnel régi par le *Code des professions* qui, tout en étant présumé non coupable, doit néanmoins se présenter à une audience publique du conseil de discipline de son ordre professionnel. »

[108] Le Tribunal a précisé qu'en matière de déontologie municipale, la sanction doit être établie en fonction de différents facteurs inspirés de la déontologie professionnelle.

[109] Adaptés au contexte municipal, ces principes[33] se résument ainsi :

- La parité des sanctions : Des sanctions semblables devraient être infligées pour des manquements semblables ;
- L'individualisation : La sanction doit correspondre aux circonstances particulières de chaque cas d'espèce, ce qui entraîne un certain degré de disparité dans les sanctions infligées ;
- La proportionnalité : La sanction doit être proportionnelle à la gravité du manquement;

---

31 *Personne visée par l'enquête : André Bourassa*, CMQ, no CMQ-63970 (26244-12), 30 mars 2012.
32 *Rouleau* c. *Procureure générale du Québec*, 2115 QCCS 2270.
33 Pour une liste exhaustive de ces principes issus du droit disciplinaire, voir : G. OUIMET et al., *Code des professions annoté*, 4e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2020, aux pp. 552 et suiv.

- La globalité : Lorsqu'il y a imposition de plusieurs sanctions pour plusieurs manquements, l'effet cumulatif des sanctions imposées ne doit pas résulter dans une sentence disproportionnée par rapport à la culpabilité générale du contrevenant ;

- La gradation des sanctions : Tout comme en matière disciplinaire, ce principe prévoit également la notion qu'un élu qui a déjà été condamné pour infraction devrait se voir imposer une peine plus sévère lors d'une deuxième condamnation, à plus forte raison s'il s'agit d'une récidive.

- La dissuasion : la sanction doit permettre de rétablir la confiance que les citoyens doivent entretenir envers les institutions et les élus municipaux ;

- L'exemplarité : Cela signifie que de sembles comportements ne peuvent et ne seront pas tolérés ;

[110] Sur ces deux derniers points, la jurisprudence récente en matière disciplinaire enseigne que ces principes ne doivent pas être un concept statique, mais doivent plutôt être modulés à la lumière de l'évolution de la société et de la pratique professionnelle en cause[34].

[111] Le Tribunal estime que ce principe s'applique également au domaine de la déontologie municipale, où la confiance du citoyen envers les institutions municipales impose que la sanction soit établie en tenant compte de considérations factuelles précises.

[112] Le Tribunal retient les facteurs atténuants suivants pour établir la sanction applicable dans ce dossier :

a) Monsieur Corbeil a suivi une formation en éthique et déontologie municipale

b) Il a collaboré avec la DCE tout au long de l'enquête

[113] Un des facteurs aggravants retenu par le Tribunal est le comportement de monsieur Corbeil qui a voulu sanctionner de façon punitive le comportement du propriétaire du restaurant, en proposant le report à une date ultérieure d'une autorisation de PIIA, créant un retard dans le processus décisionnel.

[114] Une personne raisonnablement informée serait d'avis que la conduite de monsieur Corbeil est une réponse à la poursuite judiciaire intentée contre lui par le restaurateur, ce qui va à l'encontre des buts et objectifs du Code d'éthique et de la Loi.

---

[34] *Chbeir* c. *Médecins* 2017 QCTP 4. V. aussi *Mercier* c. *Médecins*, 2012 QCTP 89 et *Moreau* c. *Ingénieurs*, 2016 QCTP 146.

[115] Le Tribunal estime que l'imposition d'une réprimande ne constitue pas une sanction juste et appropriée compte tenu de la gravité des manquements et de l'effet dissuasif et d'exemplarité que doit avoir une sanction.

[116] De plus, le fait pour monsieur Corbeil d'avoir confirmé l'existence d'un litige l'opposant au restaurateur, et ce, après que le maire de l'arrondissement lui en ait fait part, ne constitue pas une circonstance atténuante puisque, non seulement il devait dénoncer son intérêt, mais aussi, monsieur Corbeil devait s'abstenir de participer aux délibérations et de voter, ce qu'il n'a pas fait.

[117] Tenant compte de ce qui précède, le Tribunal conclut d'imposer à monsieur Corbeil une suspension de ses fonctions de conseiller municipal pour les périodes suivantes :

- Manquement numéro 1 : 45 jours
- Manquement numéro 2 : 45 jours

[118] Ces suspensions seront purgées de manière concurrente puisque les manquements présentent un lien étroit entre eux et découlent des mêmes événements.

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :

- **CONCLUT QUE** Jean-Marc Corbeil, conseiller, s'est placé en situation de conflit d'intérêts en demandant, lors de la réunion préparatoire du 26 juin 2019, de repousser une décision concernant le Restaurant Provisions, alors que l'entreprise le poursuit pour 14 600 $, contrevenant ainsi aux articles 4 et 6 du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* de la Ville de Montréal (règlement numéro 018-10).

- **IMPOSE** au conseiller Jean-Marc Corbeil pour ce manquement, une suspension de 45 jours.

- **CONCLUT QUE**, le 4 juillet 2019, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, il s'est placé en situation de conflit d'intérêts lors de l'adoption de la résolution CA 19 16 0267 ayant pour objets l'approbation des demandes soumises dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) incluant celle du Restaurant Provisions (1142, avenue Van Horne), alors que l'entreprise le poursuit pour 14 600 $, contrevenant ainsi aux obligations prévues aux articles 4 et 6 du Code.

– **IMPOSE** au conseiller Jean-Marc Corbeil pour ce manquement, une suspension de 45 jours.

– **DÉCLARE QUE** ces suspensions seront purgées de manière concurrente.

– **SUSPEND** le conseiller Jean-Marc Corbeil pour une durée totale de 45 jours consécutifs à compter du 9 septembre 2020, et ce, sans rémunération, allocation ou toute autre somme provenant de la Ville de Montréal ou de l'arrondissement d'Outremont, de toutes ses fonctions de conseiller municipal, membre du conseil ou d'un autre organisme sur lequel il siège à titre de membre du conseil d'arrondissement.

ALAIN R. ROY
Juge administratif

ARR/dc

Me Dave Tremblay
Procureur indépendant de la Commission
Direction du contentieux et des enquêtes

Me Robert Tannous
Procureur de l'élu
ALLALI BRAULT

Audience tenue les 16, 17 et 18 juin 2020

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Denis Goyer pour	Denis Michaud
Secrétaire	Président

Commission de la présidence du conseil

Vote par correspondance

RAPPORT D'ÉTUDE

sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais
Résolution CM20 0551

Rapport déposé au conseil municipal
Assemblée du 24 août 2020

Montréal

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'infolettre des commissions
Visitez le site Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions
Communiquez avec nous : commissions@montreal.ca
Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
@commissions.mtl
@Comm_MTL

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Présidence

Vacant

Vice-présidences

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

Membres

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzie Miron
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie-Josée Parent
Arrondissement de Verdun

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 24 août 2020

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Conformément à la résolution du conseil municipal CM20 0551, et en vertu du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport et les recommandations formulées à la suite de l'étude du vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais, en prévision de l'élection générale du 7 novembre 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

François Limoges
Vice-présidence

(ORIGINAL SIGNÉ)

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

(ORIGINAL SIGNÉ)

Chantal Rossi
Vice-présidence

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION **6**

1. DÉMARCHE **7**

1.1. Description du mandat 7

1.2. Terminologie 7

1.3. Déroulement des travaux 8

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS **9**

2.1. Principes 9

2.2. Enjeux 10

2.3. Recommandations 13

CONCLUSION **14**

Annexe 1 : Résolution CM20 0551 **15**

Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal **18**

INTRODUCTION

Le 26 mai 2020, le conseil de ville confiait à la Commission de la présidence du conseil le mandat (CM20 0551) d'étudier les modalités du vote par correspondance dans le contexte montréalais pour l'élection générale du 7 novembre 2021 conformément au paragraphe 5e de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le présent rapport est divisé en deux grandes parties. La première décrit le mandat reçu et fait état de la démarche menée par la Commission pour l'étude de ce dossier. La seconde présente l'analyse de la Commission et ses recommandations.

En annexe, outre la résolution du conseil de ville (annexe 1), se trouve la liste des personnes-ressources en appui à la Commission pour ce mandat (annexe 2).

1. DÉMARCHE

1.1. Description du mandat

La résolution adoptée par le conseil municipal le 26 mai 2020 (CM20 0551) fait suite à une motion non partisane présentée par le conseiller indépendant M. Marvin Rotrand. Cette résolution mandate la Commission de la présidence du conseil pour examiner les modalités de vote par la poste dans le contexte montréalais, afin de permettre à toutes les personnes votantes d'utiliser ce mode de scrutin lors de l'élection générale du 7 novembre 2021, et ce, dans le but de faciliter la participation et réduire les risques liés à la propagation de la COVID-19.

Au Québec, la législation actuelle encadrant le vote par correspondance dans les municipalités québécoises prévoit que seules les personnes votantes non domiciliées peuvent voter par la poste. Pour implanter cette modalité, les municipalités doivent adopter une résolution au plus tard le 1er juillet précédant une élection. Les présidences d'élection n'ont pas le pouvoir d'implanter de nouveaux mécanismes ou de modifier librement ceux existants. L'adoption du vote par correspondance comme modalité additionnelle offerte à grande échelle à Montréal nécessiterait donc au préalable des modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E 2.2) et au Règlement sur le vote par correspondance en vigueur (chapitre E-2.2, a. 582.1).

1.2. Terminologie

Le vote par correspondance est une modalité de vote à distance par laquelle les électrices et les électeurs reçoivent à domicile une trousse de vote leur permettant d'exercer leur droit de vote.

Après avoir voté, le bulletin est expédié par la personne votante dans une enveloppe scellée garantissant le secret du vote. Pour que le bulletin soit compté, la personne votante doit prouver son identité au moyen, par exemple, d'une photocopie de pièce d'identité et la signature d'une déclaration.

On peut aussi parler de *vote par la poste* dans la mesure où cette opération repose sur le recours aux services postaux afin d'expédier les trousses de vote à l'électorat. Le Service du greffe estime plus adéquat de parler du *vote par correspondance* puisque les moyens d'expédition ne se limitent pas qu'à la poste. Par exemple, il est possible de permettre aux personnes votantes de déposer elles-mêmes leurs bulletins de vote dans une boîte de dépôt. Aux États-Unis, par exemple, certains états ou comtés *(counties*) ont leur propre système de collecte d'enveloppes, indépendant du service postal; l'enveloppe est déposée dans une boîte ou un conteneur aux couleurs de l'organisme électoral.

Dans le présent rapport, la Commission privilégie la terminologie plus large de *vote par correspondance*, expression utilisée par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), plutôt que celle de *vote par la poste*.

1.3. Déroulement des travaux

Afin d'alimenter les travaux de la Commission, la division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections du Service du greffe a mené une analyse approfondie sur la question du vote par correspondance avec une revue des expériences menées ailleurs au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'en Europe. Les résultats de cette démarche ont fait l'objet d'une première présentation à la séance de travail du 18 juin 2020.

Suite à cette séance, les membres ont souhaité approfondir certaines thématiques en lien avec la sécurité et la fiabilité du système, le profil des personnes votantes, et connaître l'état de la réflexion menée au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur les solutions envisagées pour le vote en temps de pandémie. Une seconde présentation a donc été effectuée par l'équipe de la division à la séance de travail du 2 juillet 2020.

Dans le cadre de ces deux séances tenues par visioconférence, les membres ont pu poser leurs questions et échanger à huis clos afin d'identifier une position commune.

Les deux présentations du Service du greffe intitulées respectivement « Le vote par correspondance : fonctionnement, implications et défis », et « Renseignements complémentaires à l'intention de la Commission de la présidence du conseil » peuvent être consultées sur la page Internet dédiée aux travaux de la Commission : ville.montreal.qc.ca/votecorrespondance.

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre fait état de l'analyse menée par la Commission à la lumière de l'information détaillée fournie par le Service du greffe.

2.1. Principes

Le contexte actuel de pandémie liée au coronavirus génère de l'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire et les mesures de santé publique qui seront appliquées dans les prochains mois. La situation est changeante et peut évoluer rapidement.

Or, l'organisation d'un scrutin en mode traditionnel dépend largement de l'accès aux habitations et aux résidences pour personnes aînées où vote l'électorat qui y vit, mais également celui qui réside dans les environs. En 2017, plus de 96 000 personnes votantes étaient inscrites pour voter dans ces mêmes lieux. Les installations disponibles pour la tenue du vote sont très limitées dans leur nombre mais aussi dans l'espace qu'elles offrent. La majorité des installations rendent impraticables la distanciation physique de deux mètres. Ainsi, la crise actuelle ou son accentuation pourrait avoir des conséquences importantes sur la manière de mobiliser l'électorat, de voter, voire d'organiser les élections.

Devant ces constats, la Commission a souhaité amorcé ses travaux par un exercice de réflexion autour de quelques questions incontournables : quelle est la meilleure façon de soutenir l'élection générale? comment faire pour ne pas réduire l'accessibilité au vote? comment maintenir et encourager la participation au scrutin?

Dans un contexte incertain où le cadre légal et réglementaire pourrait évoluer d'ici au jour de l'élection, tout comme les normes de santé publique en vigueur, les membres ont convenu de la nécessité, d'une part, de tenir le scrutin à la date prévue pour continuer à faire vivre la démocratie, et d'autre part de réfléchir dès à présent aux alternatives à mettre en oeuvre pour encourager la participation.

Pour rappel, lors des dernières élections municipales, en 2017, seulement 42,5 % des Montréalaises et Montréalais avaient exercé leur droit de vote. Le taux de participation final avait été de 43,3 % en 2013 et de 39 % en 2009. C'est donc moins d'un électeur.trice sur deux qui vote habituellement lors des scrutins municipaux. Les populations les plus vulnérables pourraient être fortement tentées de s'abstenir en raison de la situation actuelle.

Considérant les éléments ci-hauts mentionnés, la Commission a choisi de fonder son analyse sur trois grands principes de base :

1) favoriser et encourager la participation aux élections municipales, notamment celle des personnes plus vulnérables;
2) assurer la sécurité sanitaire de la population lors du scrutin;
3) maintenir la date de l'élection générale du 7 novembre 2021.

2.2. Enjeux

Avec l'appui du Service du greffe, la Commission a identifié une série d'enjeux à considérer, en vue d'un positionnement. La réflexion sur chaque enjeu est présentée dans les paragraphes qui suivent.

2.2.1. Modalités du vote par correspondance

La pandémie actuelle et la crainte d'une résurgence du coronavirus amène les institutions, ici comme ailleurs dans le monde, à mener une réflexion sur les modalités de vote afin d'éviter que l'électorat se réfugie massivement dans l'abstention. Le vote par correspondance, comme modalité de vote à distance, est envisagé en mode de scrutin unique comme seul moyen de voter ou en formule hybride où il vient compléter les modalités associées au vote traditionnel. Dans tous les cas, l'admissibilité au vote par correspondance découle de la loi provinciale.

Au Canada, le vote postal est déjà permis aux élections fédérales. L'électorat désirant voter par correspondance doit en faire la demande préalable à Élections Canada. Au Québec, la réglementation actuelle[1] est conçue de manière à faciliter le vote par correspondance de l'électorat pour qui il pourrait être difficile de se déplacer (à l'étranger au moment du vote par exemple), et constitue un volume plutôt faible et prévisible. Pour les élections municipales, certaines grandes villes comme Calgary et Vancouver permettent le vote par correspondance.

En Suisse, ce système est particulièrement populaire. En Allemagne, qui l'autorise également, son usage est de plus en plus répandu. Le second tour des élections municipales en Bavière, qui avait lieu le 29 mars dernier, s'est déroulé uniquement par correspondance[2].

De façon générale, les modalités choisies dépendent du cadre législatif et réglementaire, des objectifs recherchés, de l'électorat visé et du contexte de chaque pays ou état.

2.2.2. Défis à la mise en place du vote par correspondance

Fonctionnement et logistique. La tenue d'une élection générale à Montréal exige une grande planification et la mobilisation de ressources importantes plusieurs mois avant le jour du scrutin. L'un des principaux défis à l'implantation du vote par correspondance à grande échelle réside dans la logistique de sa mise en oeuvre. Un grain de sable dans l'engrenage de ce processus aurait des implications majeures sur la crédibilité des résultats du scrutin et la confiance du public.

En effet, l'implantation de cette modalité de vote repose sur la coordination et l'implication d'une multitude de parties prenantes externes, dont le gouvernement provincial, les imprimeries, les sociétés de transport, les prestataires pour la préparation des trousses, la société fédérale Postes Canada, les candidates et candidats, l'électorat, etc. Le bon fonctionnement de cet écosystème complexe comporte son lot d'incertitudes dans le contexte actuel.

De plus, pour implanter le vote par correspondance à grande échelle, il faudrait préparer et expédier près de 1,1 million de trousses de votation dont les modèles peuvent varier. Considérant qu'il y a 6 modèles de vote différents dans les 58 districts électoraux (19 arrondissements) à

[1] *Règlement sur le vote par correspondance, Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2, a. 582.1).
[2] Article du journal Les Echos, 28 mai 2020.

Montréal, cela pourrait représenter un défi important, en termes de ressources humaines et financières, et de logistique.

Calendrier électoral et délais. Le temps est également un facteur déterminant à une décision sur le vote par correspondance, à un peu plus d'un an de l'élection générale. La préparation et la mise en oeuvre de ce dispositif d'envergure devraient débuter dans les plus brefs délais, le cas échéant.

D'un point de vue organisationnel, le calendrier électoral actuel permet très mal d'intégrer ce type de vote à grande échelle. Entre la fin des candidatures et le jour du vote, il n'y a actuellement que 30 jours. Or, dans ce délai, les trousses de votation mentionnées précédemment (avec les bulletins de vote imprimés) devraient être produites, assemblées et expédiées par la poste; les électrices et électeurs devraient exercer leur droit de vote et ensuite retourner, par la poste (ou toute autre moyen), leurs documents dûment complétés. En définitive, la marge de manoeuvre est très mince. Un mouvement de grève inopiné chez Postes Canada ou encore un retard chez un prestataire de services sont autant d'éléments qui pourraient conduire à revoir la période de mise en candidature et le calendrier électoral pour faciliter l'exercice du vote. À cet égard, des modifications législatives seraient requises rapidement.

Fiabilité et intégrité du processus. Les expériences menées sur le vote par correspondance montrent que les évidences de fraude et de vol semblent limitées lorsque des mécanismes de sécurité sont mis en place, et l'accompagnement de l'électorat adéquat. De fait, le vote par correspondance vient renforcer le principe de l'intégrité électorale qui est une responsabilité partagée.

Les mécanismes pour contrer la fraude couvrent la sensibilisation du public aux étapes du vote, l'importance de maintenir ses renseignements personnels à jour, de protéger le secret du vote et de ne pas confier sa trousse et son contenu à un tiers. Des boîtes postales sécurisées, l'instauration d'un système de repérage des trousses, la validation de l'identité et le maintien d'une liste électorale à jour sont d'autres mesures à considérer.

Aux États-Unis, le risque de fraude demeure néanmoins l'argument invoqué par le pouvoir en place qui s'oppose à une généralisation du vote par correspondance pour les élections présidentielles, alors que certains *counties* (comtés) l'utilisent déjà[3]. Le débat a également été ravivé sous cet angle en France lors du 2e tour des élections municipales tenu le 28 juin dernier; le vote par correspondance ayant été supprimé fin 1975, en réaction à des fraudes électorales[4].

Confiance du public et sensibilisation. Les débats entourant les risques de fraude ont un impact sur la crédibilité et la confiance du public à l'égard du vote par correspondance. Une démarche de sensibilisation et d'accompagnement sur le terrain serait nécessaire pour bien informer les personnes qui interviennent auprès des clientèles vulnérables notamment, comme les gestionnaires de résidences pour personnes aînées. L'adaptation de la population aux nouvelles règles nécessiterait un effort de communication soutenu auprès de l'électorat.

La mise en oeuvre d'une solution hybride qui permettrait de faire cohabiter le vote par correspondance et le vote traditionnel n'est pas privilégiée en raison des risques de contentieux

[3] Article de Radio-Canada, 21 juin 2020.
[4] Article de CNews, 28 mai 2020.

électoraux découlant de la complexité de faire cohabiter ces deux modalités de vote à grande échelle. Comme l'explique le Service du greffe dans sa présentation, si la popularité du vote par correspondance est envisageable, il serait impossible pour l'administration électorale de réduire les nombres de bureaux de vote (BVA, BVP et BVO[5]) sur la base de simples projections. Cette situation forcerait donc le maintien des services habituels et, nécessairement, des coûts qui se rattachent à ceux-ci.

2.2.3. Profil des personnes votantes et participation

Les recherches sur les différentes expériences de vote par correspondance permettent d'établir quelques constats sur la participation. À grande échelle, cette modalité de vote augmenterait légèrement la participation électorale. En Suisse, par exemple, il a été observé une hausse de 4 % à 5 % de la participation. Aux États-Unis, un taux de participation plus élevé a été observé lors de scrutins locaux, généralement moins courus. Au Colorado, la participation des jeunes aurait augmenté.

De façon générale, cette modalité de vote permettrait d'aller chercher le vote d'un électorat déjà politisé et susceptible de voter en mode traditionnel, plutôt que de convaincre les personnes généralement peu enclines à voter. Le vote par correspondance ne permettrait pas de rejoindre les personnes plus en marge, avec des limitations ou des moyens restreints.

Rappelons que lors de l'élection générale de 2009, la Ville de Montréal avait implanté pour la première et seule fois le vote par correspondance pour l'électorat non domicilié. Seuls 1 215 électrices et électeurs sur les 33 021 éligibles, soit à peine 3,68 % de 3 % de l'électorat montréalais, se sont prévalus de ce mode de votation. Devant la mobilisation importante de ressources financières et humaines déployées, et le constat décevant de la participation, cette expérience n'a jamais été reconduite.

2.2.4. Réflexion concertée en cours

La pandémie constitue une occasion de réfléchir encore plus en profondeur à la manière de mobiliser l'électorat et de maintenir la participation des plus vulnérables.

La Ville de Montréal via Élection Montréal participe à la réflexion avec le MAMH, le DGEQ et d'autres municipalités pour examiner les meilleures pratiques en vue d'appliquer les mesures les plus susceptibles de faciliter la participation, en particulier des personnes qui sont le plus fortement affectées par la COVID-19. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) ne s'est pas encore positionnée sur l'application du vote par correspondance à grande échelle.

Le Projet de loi 49[6] déposé à l'automne 2019 par la ministre Laforest ouvre la porte au vote par correspondance pour les personnes votantes domiciliées. Ce changement chercherait d'abord à faciliter la participation d'un nombre restreint de personnes votantes dans des municipalités où la densité de population est faible. Ce projet de loi n'a pas avancé depuis sa présentation. Comme

[5] Les termes BVA, BVP et BVO réfèrent respectivement au vote par anticipation (BVA), au vote au bureau d'élection (BVP) et au vote le jour du scrutin (BVO).

[6] Projet de loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

l'indique le Service du greffe dans sa présentation, permettre le vote par correspondance aux personnes domiciliées serait le tout premier pas d'une réforme complexe.

2.3. Recommandations

ATTENDU que l'implantation du vote par correspondance comme unique façon de voter nécessiterait au préalable des modifications substantielles à la Loi, et obligerait à revoir la planification complète de l'élection générale de 2021;

ATTENDU que des échanges sont en cours avec d'autres municipalités et le gouvernement du Québec afin d'appliquer les mesures les plus susceptibles de faciliter la participation, notamment celle des groupes les plus vulnérables;

ATTENDU les bénéfices et risques du vote par correspondance comme modalité de vote à distance, en matière de participation, de fiabilité et de logistique;

ATTENDU que le bilan de l'élection générale à Montréal du 5 novembre 2017 montre que 424 personnes ont voté au bureau de vote à domicile. Ces dernières étaient incapables de se déplacer ou encore proches aidantes ; et que par ailleurs, 1 809 personnes domiciliées dans 132 résidences et centres de santé ont été visitées par le personnel du bureau de vote itinérant;

ATTENDU l'importance de favoriser et d'encourager la participation à l'élection générale du 7 novembre 2021;

La Commission constate que la mise en oeuvre du vote par correspondance comme modalité de vote à distance est intéressante dans la mesure où elle offre une alternative additionnelle de participation au scrutin. Toutefois, considérant les risques associés à son implantation dans le contexte actuel, combiné au fait que cette modalité de vote n'aurait pas d'effet notable sur la participation des personnes les plus vulnérables, la Commission est d'avis qu'il est nécessaire d'explorer d'autres mesures à mettre en oeuvre pour la tenue de l'élection générale du 7 novembre 2021, dans le contexte actuel de pandémie.

La Commission recommande à l'Administration :

R-1 De poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en oeuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre;

Dans le contexte montréalais, en prévision de l'élection générale du 7 novembre 2021 :

R-2 D'étudier la possibilité de demander au gouvernement du Québec d'étendre le vote sur plusieurs journées pour favoriser la participation dans un contexte de distanciation;

R-3 D'étudier la possibilité d'accroître les ressources pour élargir les services de vote itinérant, par exemple, dans les résidences pour personnes aînées, et ce, afin de rejoindre les populations les plus vulnérables.

CONCLUSION

La Commission tient à remercier chaleureusement l'équipe de la division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections du Service du greffe pour son soutien et son expertise tout au long du mandat. Les membres ont salué la qualité et le sérieux de la recherche menée, tant dans son approche, son contenu que sa facture visuelle. Ceci constitue un tour de force considérant le court délai accordé au traitement de ce mandat.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), le présent rapport peut être consulté sur la page Internet dédiée aux travaux de la Commission : ville.montreal.qc.ca/votecorrespondance, de même qu'à la division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

Annexe 1 : Résolution CM20 0551

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal	
Assemblée ordinaire du lundi 25 mai 2020 Séance tenue le 26 mai 2020	Résolution: CM20 0551

Motion non partisane visant à permettre à tous les électeurs de voter par la poste

Attendu que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur notre société pendant plusieurs années, car les médecins et les scientifiques laissent entendre que plusieurs vagues pourraient nous toucher successivement au cours des prochaines années;

Attendu que, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale;

Attendu que nos prochaines politiques devraient viser la réduction des risques;

Attendu que les élections municipales amènent beaucoup d'électeurs à se réunir dans les bureaux de vote;

Attendu qu'au Québec, des élections municipales sont prévues le 7 novembre 2021;

Attendu que de nombreuses administrations nord-américaines permettent maintenant le vote par la poste et que certaines d'entre elles exigent que les bulletins de vote soient expédiés par la poste;

Attendu que le vote par la poste facilite la participation démocratique et permet de réduire le nombre de personnes qui se réunissent dans les bureaux de vote;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Guiliana Fumagalli
M. Lionel Perez

1- que le conseil accepte le principe de permettre à tous les électeurs d'envoyer leur bulletin de vote par la poste pour les élections municipales de 2021;

2- que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée pour examiner les modalités du vote par la poste;

3- que l'on demande à la Commission de la présidence du conseil de faire rapport au Conseil d'ici la séance du mois d'août 2020, afin qu'il reste suffisamment de temps pour demander au gouvernement provincial d'effectuer des changements législatifs afin de permettre le vote par la poste.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la motion. Il nomme plusieurs des appuis qu'il a reçus en indiquant que tous les documents à cet égard ont été déposés au Service du greffe.

La présidente du conseil remercier le conseiller Rotrand.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil pour en faire l'étude, conformément au paragraphe 5º de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la proposition de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour signifier qu'il accepte la proposition de l'Administration de référer la motion pour étude à la Commission de la présidence du conseil après la confirmation reçue du leader de la majorité, M. Limoges, que la motion serait étudiée dans un délai raisonnable.

La présidente du conseil confirme que l'article 65.05 est référé à la Commission de la présidence du conseil pour étude, conformément au paragraphe 5º de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

/pl

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 1er juin 2020

Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Service du greffe
Mme Sylvie Aubin, adjointe principale aux services juridiques - Élection Montréal
M. Charles-André Goulet, coordonnateur de la formation - Élection Montréal
Me Yves Saindon, greffier et directeur du Service du greffe
Me Emmanuel Tani-Moore, greffier adjoint, chef de division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections du Service du greffe, et secrétaire d'élection

Article 8.02

Service du Greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

AOÛT 2020

Étude du Rapport 2019 du Bureau du Vérificateur général

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission sur les finances et l'administration

Rapport déposé au conseil municipal le 24 août 2020 et au conseil d'agglomération le 27 août 2020

Montréal

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 24 août 2020

Monsieur Michel Bissonet
Vice-président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Monsieur le Vice-président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à l'étude du *Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019*.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, nos salutations distinguées.

Richard Deschamps
Président

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 27 août 2020

Madame Manon Barbe
Vice-présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Vice-présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à l'étude du *Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente, nos salutations distinguées.

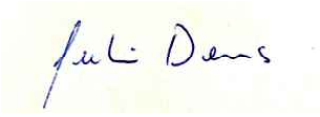

Richard Deschamps
Président

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Table des matières

1. Introduction 2

2. La démarche de la Commission 2

2.1 Présentation du Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 2

2.2 Adoption des recommandations 2

3. Les recommandations de la Commission 2

4. Remerciements 5

Annexe 1 : Personnel ressource en soutien à la Commission 6

1. Introduction

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2020[1], la Commission sur les finances et l'administration a étudié le *Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019*.

La Commission s'est réunie à huis clos à trois reprises pour prendre connaissance du rapport, élaborer, puis adopter ses recommandations.

2. La démarche de la Commission

2.1 Présentation du Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Lors d'une première rencontre, le 22 juin 2020, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a procédé à la présentation des principaux constats contenus dans le *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019*.

Elle était accompagnée de M. François Arbez, vérificateur adjoint, ainsi que de Mme France Lessard, vérificatrice générale adjointe. Les représentants et représentantes du Bureau du Vérificateur général (BVG) ont ensuite répondu aux questions des membres de la Commission.

2.2 Adoption des recommandations

Les commissaires se sont ensuite réunis à deux reprises pour élaborer leurs recommandations. Les sept recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 3 juillet 2020.

Ces recommandations, fruit du travail de 12 commissaires, élu.es de Montréal ou des villes liées, constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement à la section 3 du présent rapport.

3. Les recommandations de la Commission

À la suite de l'étude du rapport 2019 de la Vérificatrice générale, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie l'équipe du Bureau du Vérificateur général pour sa collaboration et son professionnalisme.

Quoique plusieurs des recommandations de la Vérificatrice générale s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes :

[1] Résolutions CM20 0168 et CG20 0082

1. Mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale

Considérant la très grande rigueur du rapport 2019 de la Vérificatrice générale,

Considérant que le taux de mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale pour l'année 2018 n'est que de 27%[2],

Considérant le déclin observé au cours des 5 dernières années du taux de mise en œuvre des recommandations de la VG, et ce, malgré les mesures mises en place par le Contrôleur général et le Comité de vérification pour en assurer le suivi auprès des unités d'affaires de la Ville[3],

La Commission recommande de :

R-1 Endosser l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport 2019 de la Vérificatrice générale ;

R-2 Multiplier les stratégies pour augmenter le taux de mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale dès cette année, par exemple en **:**

- liant la rémunération des cadres à la mise en œuvre des recommandations de la VG qui les concernent,
- demandant que soit intégrée dans les présentations budgétaires des unités d'affaires une diapositive rendant compte du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la VG,
- lançant un message fort à la fonction publique montréalaise à l'effet qu'il s'agit d'une priorité à la Ville, notamment en intégrant dans les orientations stratégiques de la Ville la mise en œuvre des recommandations de la VG,
- bonifiant l'arrimage des pratiques du Bureau du VG, du Comité de vérification et du bureau du Contrôleur général de façon à bonifier et systématiser la reddition de compte.

2. Rapport préélectoral

Considérant que le Service des finances élabore actuellement le gabarit du rapport préélectoral que la VG sera appelée à compléter avant la prochaine élection municipale;

Considérant que la Vérificatrice générale recommande que ce modèle soit adopté par le conseil municipal ;

Considérant que ce document est d'intérêt pour la Commission sur les finances et l'Administration ;

Considérant l'expertise de la CFA concernant les processus budgétaires à la Ville,

Considérant que c'est la première fois que la Ville met en place un tel outil budgétaire au service des

[2] Bureau du Vérificateur général. (2020) « Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 au conseil municipal et au conseil d'agglomération » [En ligne] http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2020/06/RA_2019_FR_Complet-1.pdf, p.506

[3] *Ibid.* p.505

personnes élues;

La Commission recommande de :

R-3 Recevoir une présentation en séance de travail du gabarit de rapport préélectoral préparé par le Service des finances dès que possible.

3. Plan de relève des ressources humaines

Considérant que 25% du personnel de la Ville de Montréal sera éligibles à la retraite au cours des 5 prochaines années et qu'une hausse de départs volontaires et du taux de roulement est constatée,[4]

Considérant les lacunes dans les divers plans de main-d'œuvre identifiées dans l'audit concernant la gestion de la relève des ressources humaines du rapport 2019 de la VG[5],

Considérant que la VG a souligné à la CFA la nécessité d'un changement de culture au sein du Service des ressources humaines;

La Commission recommande de :

R-4 Mettre en œuvre le plus rapidement possible un plan de relève des ressources humaines flexible et agile qui réponde aux exigences soulevées dans le rapport 2019 de la VG,

R-5 Prévoir au sein de ce plan de relève des mesures pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise au sein de sa fonction publique,

R-6 Présenter à la CFA, lors de l'étude du budget 2021, un état de situation sur les mesures mises en place pour assurer la relève des ressources humaines à la Ville.

4. Gestion des programmes municipaux d'habitation découlant de l'entente-cadre « Réflexe-Montréal »

Considérant la pénurie de logements actuelle sur le territoire montréalais[6];

Considérant que le Québec est la seule province à ne pas avoir convenu d'entente sur la façon dont l'argent de la *Stratégie nationale sur le logement* doit être dépensé;

Considérant que des sommes importantes destinées au logement social tardent actuellement à être transférées au gouvernement du Québec alors que les besoins en logement sont criants[7],

---

[4] *Ibid.* p.21
[5] *Ibid.* p.297-346
[6] GIGUÈRE, Ugo. « La crise du logement se dirige vers un nouveau sommet » La Presse, 13 juin 2020 [En ligne] https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-13/la-crise-du-logement-se-dirige-vers-un-nouveau-sommet (page consultée le 2020-06-23)
[7] PORTER, Isabelle. « Dialogue de sourds entre Québec et Ottawa sur le logement », Le Devoir, 4 octobre 2019 [En ligne] https://www.ledevoir.com/politique/quebec/564076/dialogue-de-sourds-entre-quebec-et-ottawa-sur-le-logement (page consultée le 2020-06-23)

La Commission recommande de :

R-7 Poursuivre les représentations auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral pour qu'une entente soit rapidement signée et que les fonds fédéraux prévus dans la *Stratégie nationale sur le logement* soient transférés au gouvernement du Québec.

****

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance de travail, le 3 juillet 2020.

4. Remerciements

La Commission sur les finances et l'administration tient à remercier sincèrement les personnes-ressources de la Ville de Montréal qui l'ont soutenue dans la réalisation de ce mandat et dont les noms sont présentés en annexe 1**.**

Conformément à la règlementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la le site web des commissions permanentes (ville.montreal.qc.ca/commissions), de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal.

Annexe 1 : Personnel ressource en soutien à la Commission

Liste des représentantes et représentants de la Ville de Montréal concernés

Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale

Mme France Lessard, vérificatrice-adjointe au Bureau du Vérificateur général

Louis Arbez, vérificateur-adjoint au Bureau du Vérificateur général

Service du Greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Autrice
Julie Demers, secrétaire recherchiste

ville.montreal.qc.ca

Article 8.03

Service du Greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

AOÛT 2020

Étude de la Norme 37 001 : Systèmes de management anti-corruption

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission sur les finances et l'administration

Rapport déposé au conseil municipal le 24 août 2020 et au conseil d'agglomération le 27 août 2020

Montréal

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 24 août 2020

Monsieur Michel Bissonet
Vice-président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Monsieur le Vice-président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à l'étude la *Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption* (CM18 1290).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, nos salutations distinguées.

Richard Deschamps
Président

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 27 août 2020

Madame Manon Barbe
Vice-présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Vice-présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à l'étude la *Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption* (CM18 1290).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente, nos salutations distinguées.

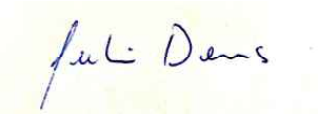

Richard Deschamps
Président

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Table des matières

1. Introduction 2
2. La démarche de la Commission 2
3. Les recommandations de la Commission 2
4. Remerciements 7
Annexe 1 : Mandat de la Commission (CM19 0947) 8
Annexe 2 : Personnel ressource en soutien à la Commission 11

1. Introduction

Le 23 octobre 2018, le conseil de ville confiait le mandat à la Commission sur les finances et l'administration d'étudier la *Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption* (CM18 1290).

Le présent rapport décrit d'abord le déroulement des travaux de la Commission en lien avec ce mandat. La deuxième partie présente intégralement les considérants et les recommandations adoptées en séance de travail par la Commission, le 3 juillet 2020.

En Annexe, outre la résolution du conseil municipal (**Annexe 1**), se trouve la liste du personnel ressource en appui à la Commission pour ce mandat (**Annexe 2**).

2. La démarche de la Commission

Afin d'épauler la Commission dans ses travaux, le Bureau du Contrôleur général a été désigné comme service porteur pour le présent dossier.

Ainsi, le Contrôleur général est venu en séance de travail faire une présentation à la Commission au sujet de la norme ISO 37 001. La Commission a entamé immédiatement son travail d'élaboration des recommandations au terme de la présentation. Elle s'est ensuite réunie à une autre reprise pour finaliser ses recommandations et les adopter à l'unanimité le 3 juillet 2020.

Ces recommandations, fruit du travail de 12 commissaires, élu.es de Montréal ou des villes liées, constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement à la section 3 du présent rapport.

3. Les recommandations de la Commission

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Norme ISO 37 001 – Système de management anti corruption (SMAC)

RECOMMANDATIONS

À la suite de l'étude de la *Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption*, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie le Contrôleur général et son équipe pour leur collaboration et leur expertise.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes :

1. Une norme qui n'adresse pas adéquatement les enjeux propres à la Ville en matière de lutte à la collusion

CONSIDÉRANT que le Canada se situe au 12e rang mondial (sur 180 pays) au *Corruption Perceptions Index 2019* publié par Transparency International, un organisme reconnu mondialement et dont la mission vise à combattre la corruption[1];

CONSIDÉRANT le rapport du Bureau de l'Inspecteur général sur le remorquage faisant état de stratagèmes de collusion au sein de ce secteur d'activité[2];

CONSIDÉRANT le rapport du Bureau de l'Inspecteur général sur le déneigement faisant état de stratagèmes de collusion au sein de ce secteur d'activité[3];

CONSIDÉRANT que les cas de corruption portés à l'attention de la Commission s'avèrent a priori moins nombreux et moins coûteux que ceux liés à la collusion[4];

CONSIDÉRANT que la norme ISO 37 001 n'aborde pas spécifiquement la fraude, les ententes et autres délits antitrust / de concurrence (c'est-à-dire la collusion)[5];

CONSIDÉRANT que la norme ISO 37 001 ne répond donc pas adéquatement aux enjeux et aux besoins que pourrait rencontrer la Ville en matière de lutte à la collusion;

2. Des coûts qui dépassent les gains escomptés

CONSIDÉRANT les efforts concertés et les ressources considérables qui devraient être déployées pour l'obtention et le maintien de la certification, soit :

- un leadership et un engagement politique et administratif forts, et ce, à tous les niveaux et à tous les instants;
- l'allocation et l'affectation de ressources humaines et financières suffisantes à la création d'une fonction de conformité anticorruption qui devra, entre autres, superviser la conception du système de

[1] Transparency International, (2019) « Corruption perception Index » [En ligne] https://www.transparency.org/en/countries/canada (page consultée le 29 juin 2020)
[2] Bureau de l'Inspecteur général (2017) « Rapport sur l'industrie du remorquage à Montréal (art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*)» [En ligne] https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2017/04/Rapport-situation-globale-remorquage.pdf
[3] Bureau de l'Inspecteur général (2015) « Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal (art. 57.1.23 par. 2 Charte de la Ville de Montréal) » [En ligne] https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/06/rapport-deneigement-pratiques-montreal_2015-11-23.pdf
[4] Normandin, Pierre-André. « Collusion à Montréal : jusqu'à 500 millions payés en trop ». *La Presse.* [En ligne] https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201304/10/01-4639716-collusion-a-montreal-jusqua-500-millions-payes-en-trop.php (page consultée le 20 juin 2020)
[5] ISO. « ISO 37001:2016 Systèmes de management anticorruption — Exigences et recommandations de mise en œuvre » [En ligne] https://www.iso.org/fr/standard/65034.html (page consultée le 20 juin 2020)

management anticorruption (SMAC), fournir des conseils au personnel sur son application, s'assurer qu'il est conforme à la Norme et rendre compte de sa performance;
- les ressources dédiées à la documentation du SMAC, notamment par une analyse du contexte dans lequel la Ville évolue et une évaluation des risques de corruption;
- la mise en place de mécanismes pour surveiller, mesurer, analyser et évaluer l'efficacité du SMAC et l'ajuster en conséquence;
- la mise en place du SMAC ou de moyens propres de contrôle anticorruption au sein des entités sur lesquelles la Ville exerce un contrôle;
- les honoraires liés à l'obtention de la certification et à son renouvellement;
- le volume d'information important à fournir pour se conformer aux exigences;

CONSIDÉRANT que des audits de suivis annuels sont requis et un audit de recertification doit être appliqué tous les 3 ans;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés pour la mise en œuvre et le maintien de la certification surpassent les gains escomptés;

3. Des exigences déjà répondues par la ville

CONSIDÉRANT que la Ville répond déjà en tout ou en partie aux exigences prévues dans la norme ISO 37 001 par l'entremise de plusieurs mécanismes dont :

- Le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal et les formations données à son sujet par le Contrôleur général;
- Les formations sur la gestion contractuelle et l'identification des risques de corruption offertes aux cadres et aux employé.es de la Ville et les formations du BIG;
- Les dispositions dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* interdisant d'exercer des mesures de représailles à l'égard d'employé.es dénonçant des situations illicites;
- Les vérifications pré-emploi menées par le Contrôleur général (antécédents judiciaires et enquête de crédit) autant pour les employé.es que pour les cadres;
- La distribution systématique du Code de conduite aux employé.es, lesquels doivent attester en avoir pris connaissance lors de leur entrée en fonction;
- Les déclarations d'intérêt pécuniaires annuelles des cadres de direction;
- Les vérifications annuelles des états financiers de la Ville dont les procédures visent à obtenir des informations sur les risques liés à la fraude et à la corruption;
- La Politique de gestion contractuelle en vigueur, laquelle :
    - informe les partenaires commerciaux de la Ville de leurs obligations et des conséquences d'un manquement;
    - rend inadmissible au dépôt d'une soumission, pendant une période déterminée, toute personne ayant tenté ou effectué un acte de corruption;
    - permet de rendre inadmissible, au cours de l'exécution d'un contrat, toute personne ayant tenté ou effectué un acte de corruption;

- Le système de contrôle interne permettant de gérer les risques de corruption incluant, entre autres, une politique de délégation de pouvoirs, un système de suivi des décisions (GDD) et un audit annuel des états financiers de la Ville;
- Le système de préqualification des fournisseurs en vigueur (via une attestation émise par l'Autorité des marchés publics);
- La Politique d'évaluation des fournisseurs de la Ville actuellement en vigueur;
- Les trois instances (Contrôleur général, Bureau de l'Inspecteur général et Bureau du Vérificateur général) qui ont mis en place divers mécanismes de communication permettant de recevoir, en toute confidentialité, des dénonciations relatives à la corruption et de les transmettre aux autorités compétentes aux fins de procédures légales;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, sans être certifiée, mettre en place tous les mécanismes de prévention de la corruption prévus par la norme 37 001 et même d'autres mécanismes qui seraient inspirés des meilleures pratiques;

CONSIDÉRANT les nombreuses structures de la Ville qui veillent déjà au respect des obligations contractuelles des fournisseurs, à la probité des fonctionnaires ainsi qu'à la prévention et la lutte à la collusion et à la corruption (Bureau de l'Inspecteur général, Contrôleur général, Bureau du Vérificateur général, Commission sur l'examen des contrats, Commission sur l'Inspecteur général, Comité de vérification);

CONSIDÉRANT les nombreuses instances externes à la Ville dont la surveillance et les enquêtes contribuent aux mêmes objectifs (Unité permanente anticorruption, Commission municipale du Québec, Autorité des marchés publics, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, etc.);

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission de lutter de façon efficace et agile contre la collusion et la corruption sans l'ajout d'une structure supplémentaire à la Ville;

4. Un outil plus ou moins adapté à la gouvernance montréalaise

CONSIDÉRANT que l'entité responsable d'assurer la conformité anticorruption au sein de la Ville devrait avoir l'autorité pour pouvoir entreprendre une enquête liée à des allégations de corruption visant une personne élue;

CONSIDÉRANT qu'aucune entité au sein de l'administration montréalaise ne dispose actuellement d'une telle compétence;

CONSIDÉRANT la complexité de mettre en œuvre cette exigence, laquelle nécessiterait possiblement une modification législative;

CONSIDÉRANT la complexité liée à l'obtention et au maintien de la certification à l'échelle de la Ville, compte tenu de l'autonomie des arrondissements qui pourraient décider de se retirer du processus;

CONSIDÉRANT que la certification ISO 37 001 est plus ou moins adaptée à la gouvernance complexe de l'agglomération de Montréal;

5. Le risque d'un faux sentiment de sécurité

CONSIDÉRANT que la Norme spécifie qu'il n'est pas possible d'éliminer complètement le risque de corruption et qu'aucun système de management anticorruption ne sera capable de prévenir et de détecter toutes les formes de corruption»;

CONSIDÉRANT l'impact sur la confiance du public qu'aurait un cas avéré de corruption suite à la mise en place de la Norme;

CONSIDÉRANT que la lutte à la collusion et à la corruption exige de demeurer constamment aux aguets et de questionner et bonifier sans cesse les processus en place;

CONSIDÉRANT que la certification de la Ville de Montréal serait susceptible de générer un faux sentiment de sécurité;

6. Des expériences municipales peu probantes à ce jour

CONSIDÉRANT les écueils rencontrés par les municipalités et arrondissements montréalais (Sud-Ouest et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) qui ont entamé le processus de certification (complexité de l'arrimage entre les arrondissements et la Ville centre, enjeux relatifs aux livrables par le consultant responsable du diagnostic, lourdeur et coûts du processus de certification, qualité moyenne des rapports fournis, etc.);

CONSIDÉRANT que les deux arrondissements montréalais qui ont entrepris de telles démarches ont abandonné le processus de certification et ont plutôt privilégié la mise en place de mesures inspirées de la Norme;

CONSIDÉRANT le peu d'expériences municipales convaincantes à ce jour pour obtenir cette certification;

7. Un processus de certification qui doit être crédible

CONSIDÉRANT que, pour obtenir la certification ISO 37 001, un audit de certification doit être effectué par un organisme de certification externe;

CONSIDÉRANT que l'organisme ISO ne fournit pas le service de certification et ne délivre pas de certificat, ces services étant assurés par des organismes de certification externes;

CONSIDÉRANT que ces organismes de certification externe peuvent être au préalable accrédités par ISO, mais que cette condition n'est pas obligatoire[6];

[6] ISO. « Certification » [En ligne] https://www.iso.org/fr/certification.html (page consultée le 29 juin 2020)

CONSIDÉRANT qu'à la connaissance de la Commission, aucun organisme québécois n'a reçu une telle accréditation dans le cadre de la norme ISO 37 001;

CONSIDÉRANT que, pour aller de l'avant dans le cadre de la certification, la Ville devrait donc être accompagnée et auditée par un organisme externe qui n'est pas lui-même accrédité par ISO;

CONSIDÉRANT qu'une telle démarche de certification doit faire l'objet des plus hauts standards et doit être crédible;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'organismes accrédités pour accompagner et auditer la Ville, ces critères de qualité et de crédibilité sont difficiles à atteindre si la Ville fait le choix de se lancer dans le processus de certification à court terme;

La Commission recommande de :

R-1 Ne pas procéder à la mise en œuvre de la certification ISO 37 001.

R-2 Miser sur la formation continue de la fonction publique et des personnes élues pour déjouer les stratagèmes de collusion et de corruption sur son territoire.

R-3 Identifier une instance pour maintenir une vigie continuelle, recenser et diffuser les meilleures pratiques pour détecter et contrer la collusion et la corruption et mettre à jour les processus de la Ville en conséquence.

R-4 Encourager les unités d'affaires et les arrondissements à s'inspirer des meilleures pratiques en vigueur pour bonifier au besoin les mécanismes déjà en place pour lutter contre la collusion et la corruption.

R-5 Veiller à ce que les unités d'affaires responsables des mesures de lutte à la collusion et à la corruption disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour bien remplir leur fonction.

****

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance de travail, le 3 juillet 2020.

4. Remerciements

La Commission sur les finances et l'administration tient à remercier sincèrement les personnes-ressources de la Ville de Montréal qui l'ont soutenue dans la réalisation de ce mandat et dont les noms sont présentés en annexe**.**

Conformément à la règlementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la le site web des commissions permanentes (ville.montreal.qc.ca/commissions), de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal.

Annexe 1 : Mandat de la Commission (CM19 0947)

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 octobre 2018 Séance tenue le 23 octobre 2018	Résolution: CM18 1290

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption

Attendu que la corruption est l'un des fléaux les plus nuisibles et difficiles à contrer à l'échelle mondiale, notamment dans les organisations publiques et gouvernementales;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté plusieurs mesures au cours des dernières années afin de continuer à combattre la corruption, notamment la création du Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption d'un règlement en place d'une simple politique de gestion contractuelle et la mise sur pied d'un programme d'évaluation des fournisseurs;

Attendu que l'*International Organization for Standardization* (ISO) et les normes qu'elle produit sont reconnues dans 162 pays dans le monde;

Attendu qu'en 2016, la norme de gestion anticorruption ISO 37 001 a été élaborée pour aider les organismes, incluant les entités publiques, à lutter contre la corruption et à promouvoir une culture d'éthique;

Attendu qu'en dépit des efforts mis en œuvre par la Ville de Montréal, la lutte à la corruption demeure une préoccupation de tous les jours et que la Ville veut rester un chef de file dans ce domaine;

Attendu qu'en appliquant cette norme, la Ville de Montréal disposera des meilleurs outils pour maintenir une approche proactive en matière de lutte contre la corruption et déploiera une série de mesures efficaces qui permettront à l'administration de prévenir, de détecter, de corriger et d'éliminer la corruption;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a annoncé en 2017 qu'il entamait le processus afin d'obtenir la certification ISO 37 001 et a adopté en juillet 2017 une résolution à cet effet;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, en juin 2018, la mise en place d'un projet pilote impliquant Hydro-Québec, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère de la Famille, le Centre de services partagés du Québec ainsi que la Ville de Québec visant l'implantation de la norme ISO 37 001 au Québec;

Attendu que les municipalités québécoises de Brossard, Granby, Repentigny, Saint-Calixte, Saint-Colomban, Saint-Jérôme, Sainte-Julienne ont également entamé le processus pour obtenir la norme ISO 37 001;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

1- que le conseil municipal mandate la Direction générale de la Ville de Montréal afin que celle-ci amorce le processus et implante la certification anticorruption conformément à la norme ISO 37 001 — Système de management anticorruption;

2- que la Ville de Montréal encourage les arrondissements à entamer le même processus afin d'obtenir la certification ISO 37 001;

3- que la Ville de Montréal réaffirme son dévouement à lutter contre la corruption et engage l'ensemble de son organisation à implanter toutes les mesures et plans d'action nécessaires à l'amélioration des pratiques anticorruption au sein des unités de la Ville.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration pour en faire l'étude, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, donne la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle exprime le souhait que la présente motion soit plutôt référée à la Commission sur l'inspecteur général pour étude.

La présidente du conseil donne la parole à la conseillère Lavigne Lalonde

La conseillère Lavigne Lalonde informe le chef de l'opposition officielle que l'Administration ne consent pas à ce que la motion soit référée à la Commission sur l'inspecteur général.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare que l'article 65.03 est référé pour étude à la Commission sur les finances et l'administration, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 octobre 2018

Annexe 2 : Personnel ressource en soutien à la Commission

Liste des représentantes et représentants de la Ville de Montréal concernés

M. Alain Bond, Contrôleur général

M. Étienne Quenneville, Vérificateur principal, bureau du Contrôleur général

Service du Greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Autrice
Julie Demers, secrétaire recherchiste

ville.montreal.qc.ca

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 24 août 2020

Article 15.01

Déclaration en solidarité avec le peuple libanais

Attendu que la diaspora libanaise constitue une importante diaspora arabo-canadienne, avec plus de 400 000 Libano-Canadiens et Libano-Canadiennes vivant au pays, dont la moitié à Montréal et dans la grande région métropolitaine;

Attendu que Montréal reconnaît l'apport essentiel et unique des Montréalaises et des Montréalais d'origine libanaise qui enrichissent notre ville à tous les égards;

Attendu que l'implication et le leadership de la communauté libanaise apportent un dynamisme indéniable aux sphères économique, politique, artistique, culturelle, sportive, et scientifique de la métropole;

Attendu que le 4 août 2020 à 18 h 08, heure du Liban, une terrible tragédie s'est déroulée au coeur de la capitale. Deux explosions successives, dont une impliquant 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium, ont eu lieu dans le port de Beyrouth, engendrant des blessures et des pertes de vies humaines importantes et des dégâts matériels catastrophiques à travers la ville;

Attendu qu'en date du 12 août 2020, selon un bilan provisoire, les explosions auraient fait plus de 170 morts, plus de 6 000 blessés, et près de 300 000 sans-abris et que les dégâts matériels, sans précédent, sont estimés à plusieurs milliards de dollars;

Attendu que la communauté internationale se mobilise pour soutenir le peuple libanais durant cette période difficile, tant pour les besoins d'urgence que les efforts de reconstruction;

Attendu que le jour du deuil national décrété au Liban, la Ville de Montréal a mis les drapeaux de la Cité administrative en berne afin d'honorer toutes celles et ceux qui ont été touchés par les terribles explosions;

Attendu que la Ville de Montréal et la Ville de Beyrouth entretiennent depuis plusieurs années une relation amicale scellée par la signature, en 2017, d'une entente d'amitié et de coopération;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Aref Salem, conseiller de ville de l'arrondissement de Saint-Laurent, district Norman-McLaren,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal exprime sa solidarité avec le peuple libanais suite aux explosions qui ont fait de nombreuses victimes et d'importants dégâts à Beyrouth et que la Ville de Montréal se tienne aux côtés du Liban et de toutes ses concitoyennes et de tous ses concitoyens d'origine libanaise;

Que la Ville de Montréal remette 50 000 $ à la Croix-Rouge en aide d'urgence pour venir en aide à la population libanaise;

Que la Ville de Montréal invite les Montréalaises et les Montréalais qui le peuvent à soutenir la population libanaise en faisant un don à la Croix-Rouge ou au Fonds de secours pour le Liban de la Coalition humanitaire du Canada.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 24 août 2020

Article 15.02

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, contre le racisme, contre les préjugés, contre les discriminations raciales et contre les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite négrière et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020).

Attendu que le meurtre de George Floyd, aux États-Unis, a ramené à l'avant-scène le combat inachevé des populations noires pour l'égalité et le respect de leurs droits;

Attendu que la population montréalaise s'est également mobilisée en grand nombre pour défendre les droits et la vie des personnes noires et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Attendu que la rue Sainte-Catherine, dans le Village, a eu l'honneur d'accueillir la fresque géante qui affirme haut et fort que « La vie des noir•es compte », une initiative du collectif Never Was Average et de la Fondation Dynastie.

Il est proposé par Magda Popeanu, vice-présidente et responsable de la culture au comité exécutif, et appuyé par Valérie Plante, mairesse de Montréal,
Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts en matière de sensibilisation et de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités.

Que la Ville de Montréal salue la Ligue des Noirs du Québec qui a souligné l'importance de cette journée grâce à un événement en ligne qui s'est déroulé sous le thème « Faire connaître notre histoire pour mieux vivre ensemble ».

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207342001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-06-22 10:01

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207342001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Les 45 bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal offrent à la population montréalaise l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka cc.
Cette ressource de base, reconnue comme essentielle, permet de rechercher les contenus (d'actualité ou d'archive) des journaux d'ici et d'ailleurs, tant des journaux de quartiers que régionaux, du Québec et du Canada, par exemple La Presse+, Le Devoir, Le Monde, Le Figaro, etc. De plus, elle rend l'accès possible à des dizaines de revues québécoises, canadiennes et américaines, telles que le magazine Protégez-Vous, le journal Les Affaires, etc.

Cision/CEDROM-SNi est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique. Aussi, certains contenus francophones sont exclusifs à Cision/CEDROM-SNi, dont, entre autres, le magazine Protégez-Vous.

L'entente collective d'abonnement à la ressource numérique Eureka cc venait à échéance le 21 mars 2020 dernier, mais la connexion à la ressource a été prolongée pour toutes les bibliothèques abonnées afin de ne pas interrompre le service aux usagers.

C'est BIBLIOPRESTO.CA, un organisme à but non lucratif qui est responsable de négocier des ententes collectives avec des fournisseurs de ressources numériques pour les bibliothèques publiques québécoises, qui est mandatée pour négocier cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM19 0553 – 13 mai 2019 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020.

Résolution CM16 0917 – 23 août 2016 : Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019 au montant de 355 268,24 $, taxes incluses.

Résolution CM13 0445 - 27 mai 2013 : Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 $, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

Résolution CE12 0815 - 6 juin 2012 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2012 au 27 mars 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 96 398,28 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 avril 2012.

Résolution CE11 1021 - 6 juillet 2011 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique « Eureka.cc » pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2011 au 27 mars 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 89 154 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2011.

DESCRIPTION

Eureka cc offre plus de 65 000 sources de presse validées, archivées sur une période de plus de 25 ans et elles sont mises à jour quotidiennement pour les usagers des bibliothèques.
Ces sources de presse couvrent l'actualité canadienne et internationale à travers des journaux, des magazines, des transcriptions d'émissions télévisées et radiophoniques, des publications spécialisées, des réseaux sociaux, des blogues, etc.

Le présent dossier vise à payer l'abonnement à la ressource numérique Eureka cc.

JUSTIFICATION

L'abonnement à la ressource électronique Eureka cc est réalisé dans le cadre d'un achat regroupé par l'entremise de BIBLIOPRESTO.CA, permettant ainsi des économies d'échelle importantes pour l'ensemble des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal.
Cette ressource électronique est déjà utilisée par les usagers des 45 bibliothèques.

Les statistiques ci-dessous démontrent la popularité de cette ressource auprès des usagers des bibliothèques de Montréal.

Nombre de documents consommés (accès à un article) de 2017 à 2019

Période	Nbr d'accès à un article	Variation %
2017	40927	-

2018	47945	17,1 %
2019	56225	17,3 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder le contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka cc de Cision/CEDROM-SNi, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour la période allant du 22 mars 2020 au 21 mars 2023. Ce montant tient compte de la subvention annuelle (15 % du coût total d'abonnement) accordée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).
Lors du dernier contrat qui couvrait la période 2019-2020, le montant de la dépense s'élevait à 121 753,96 $, taxes incluses. Pour la période précédente (2016-2019), le montant s'élevait à 355 268,24 $, taxes incluses.

La tarification 2020-2023 a été établie selon les conditions suivantes :

- Pour la période du 22 mars 2020 au 21 mars 2021 : 1,2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent.
- Pour la période du 22 mars 2021 au 21 mars 2022 : 1 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent.
- Pour la période du 22 mars 2022 au 21 mars 2023 : 1 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent.

Estimé des dépenses pour l'abonnement à Eureka cc pour la période 2020 à 2023 :

Période	Prix avant taxes	Variation %
2019-2020	105 896 $	1,4 %
2020-2021	107 167 $	1,2 %
2021-2022	108 238 $	1,0 %
2022-2023	109 321 $	1,0 %

Cision/CEDROM-SNi est le fournisseur exclusif de la ressource numérique Eureka cc. C'est l'organisme sans but lucratif BIBLIOPRESTO.CA qui a négocié l'entente, au meilleur coût et aux meilleures conditions possibles, pour les bibliothèques publiques du Québec.

Budget de fonctionnement :

Le coût total maximal de ce contrat de 373 353,79 $, taxes incluses, sera assumé à 100 % par la Ville centre, par l'entremise des budgets de la Division du centre de services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture.

Ce dossier présente une dépense récurrente sur le cadre financier des trois (3) exercices subséquents jusqu'en 2023.

Estimé des dépenses pour l'abonnement à Eureka cc du 22 mars 2020 au 21 mars 2023*

Année	Prix avant taxes *	TPS	TVQ	Prix total
2020-2021	107 166,78 $	5 358,34 $	10 689,89 $	123 215,01 $
2021-2022	108 238,45 $	5 411,92 $	10 796,79 $	124 447,16 $

2022-2023	109 320,83 $	5 466,04 $	10 904,75 $	125 691,62 $
Total	324 726,06 $	16 236,30 $	32 391,42 $	**373 353,79 $**

***** Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ) subventionnera annuellement 15 % du coût total d'abonnement à la ressource numérique Eureka cc. Le coût total tient compte de la subvention accordée par BAnQ et représente le montant à payer par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

L'abonnement à la ressource électronique Eureka cc réduira, à moyen terme, le nombre de journaux en version papier et, du coup, aura un impact positif sur la préservation des ressources naturelles et diminuera également les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet abonnement permettra l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka cc.
Les 45 bibliothèques de Montréal bénéficient d'économies d'échelle grâce à BIBLIOPRESTO.CA.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La négociation de cette entente a été effectuée par BIBLIOPRESTO.CA et a été conclue en mars à la même période où l'abonnement a échu. De plus, la crise actuelle de la COVID-19 a entraîné des délais supplémentaires pour la réception des documents électroniques, de la part Cision/CEDROM-SNi ne permettant pas de renouveler au moment opportun l'abonnement. Toutefois, les abonnés des bibliothèques de Montréal ont continué à avoir accès au service. Puisque les bibliothèques étaient fermées pendant le confinement, l'accessibilité à cette ressource numérique était d'autant plus importante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de

base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

Il s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESNOYERS
Conseillère en ressources documentaires

Tél : 514.872.1539
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-03

Alexandra COURT
Chef de la Division du centre de services partagés - bibliothèques

Tél : 514.872.6563
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directtrice des bibliothèques
Tél : 514.872.1608
Approuvé le : 2020-06-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2020-06-19

ANNEXE À L'ENTENTE DE SERVICE POUR LA RESSOURCE EUREKA

Montréal, lundi le 4 mai 2020

Bonjour,

Nous vous remercions pour la confiance que vous portez envers notre ressource numérique Eureka pour bibliothèques. Nous sommes heureux de savoir que nous collaborerons pour les trois prochaines années. En ce sens, voici les détails annuels de votre abonnement.

La tarification pour les années d'abonnement 2020-21, 2021-22 et 2022-23 a été établie selon les termes et conditions suivants :

- Pour la période du 22 mars 2020 au 21 mars 2021 : 1.2% d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent

  2020-2021 :107 166.78$

  TPS:5358.34$
  TVQ:10689.89$
  TOTAL: 123 215.01$

- Pour la période du 22 mars 2021 au 21 mars 2022 : 1% d'augmentation de la valeur de l'abonnementprécédent

  2021-2022 :108 238.45$

  TPS:5411.92$
  TVQ:10796.79$
  TOTAL: 124447.16$

  Pour la période du 22 mars 2022 au 21 mars 2023 : 1% d'augmentation de la valeur de l'abonnementprécédent

  2022-2023 :109320.83$

  TPS:5466.04$
  TVQ:10904.75$
  TOTAL: 125691.62$

BAnQ subventionnera annuellement 15% du coût total d'abonnement au service Eureka.cc de chaque bibliothèque à la condition que ladite bibliothèque se qualifie aux conditions imposées par BIBLIOPRESTO dans leur offre aux bibliothèques (dans le cas où une bibliothèque ne se qualifie pas aux conditions de BIBLIOPRESTO, elle assumera le coût total de l'abonnement). Cette subvention de 15% sera déduite de chaque facture et sera refacturée à BAnQ.

En espérant le tout conforme,

L'équipe CISION

Eureka pour Bibliothèques

Contrat d'abonnement

Partie 1 - Conditions Spécifiques

Nom et adresse de l'Abonné		
Ville de Montréal Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, directeur de service - greffe et greffier de la Ville, dûment autorisé(e) aux fins des présentes alexandra.court@ville.montreal.qc.ca	Référence	Q19-06596R
	Date d'émission	2020-05-04
	Représentant	Marie-France Dube
	Téléphone	514-940-3350
	N° d'Abonné	B700216

Nom et adresse de facturation

Biblio. Ville de Montréal
Alexandra Court
3565 rue Jarry est bureau 400
MontrÃ©al (Québec) H1Z 0A2
Canada
alexandra.court@ville.montreal.qc.ca

Contrat d'Abonnement au service Eureka pour Bibliothèques pour la période du : 2020-03-28 au 2021-03-27

Qté	Description	Prix unitaire	Montant total
41	Compte Bibliothécaire	130,00 $	5 330,00 $
1	Rabais sur Compte Bibliothécaire	(5 330,00 $)	(5 330,00 $)
1	Compte Utilisateur (340 sessions locales) (65 session dist. accordée)	37 265,46 $	37 265,46 $
1	Sources Eureka.cc : bibliothèques publiques	88 588,85 $	88 588,85 $
1	Twitter : Espaces sectoriels	0,00 $	0,00 $
1	Rabais - Contribution BANQ	(18 687,53 $)	(18 687,53 $)
		Total (+ taxes applicables)	107 166,78 $

Commentaires

Conformément à l'entente cadre Bibliopresto et CEDROM-SNi - abonnement au service Eureka.cc pour bibliothèque

Les parties conviennent des modifications suivantes à la partie 2 du Contrat d'abonnement :

Retrait du renouvellement automatique.

Le paragraphe 5.4 (i) est retiré, l'Abonné n'ayant pas accès aux documents Télé-radio.

Le texte de l'article 7.6 est remplacé par ce qui suit :

Dans le cas où CEDROM-SNi ferait l'objet d'une réclamation, action ou poursuite judiciaire en raison des agissements ou de la négligence de l'Abonné ou d'une violation de ses obligations au titre du présent Contrat, l'Abonné se portera garant et indemnisera CEDROM-SNi de tout préjudice ou dommage résultant d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire. CEDROM-SNi s'engage à aviser l'Abonné d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire dans un délai raisonnable à compter de la réception par CEDROM-SNi d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire.

Le texte suivant est ajouté à la fin de l'article 9.1 :

Dans un tel cas, CEDROM-SNi remboursera à l'Abonné la part non-utilisée des frais d'abonnement payés d'avance.

Les deux premières phrases de l'article 7.6 sont remplacées par ce qui suit :

L'abonné s'engage à garder confidentiel le contenu de ce contrat, sauf dans les limites prévues par la loi.

Mode de gestion des accès

HTTP Referer ☐

Adresse(s) IP : _____

_____

_____

_____

Autres informations

N° de bon de commande :

Conditions de paiement: net 30 jours

N° de référence :

Q19-06596R

N° d'Abonné : B700216

Le présent Contrat est conclu par CNW Group Ltd. (une compagnie de Cision), également et précédemment connu sous le nom de CEDROM-SNi Inc., et désigné en tant que « CEDROM-SNi » dans ce Contrat.

825, avenue Querbes, Bureau 200
Montréal (Québec) H2V 3X1
Canada
Téléphone : +1 (514) 278-6060; Sans frais (Canada) : 1 800 563-5665; Télécopieur : +1 (514) 278-5415
Courriel : info.canada@cision.com

Le présent Contrat compte trois parties : *Conditions Spécifiques*, *Conditions Générales* et *Description du Service*. De plus, si l'Abonné a opté pour certains services optionnels, le présent Contrat inclut aussi un ou plusieurs appendices. Le présent Contrat ne sera valide que s'il est signé par une personne habilitée à engager l'Abonné. L'Abonnement sera effectif sur réception d'un exemplaire signé du Contrat d'Abonnement et l'activation du compte sera faite dans les deux jours ouvrables suivant réception ou à une date ultérieure convenue avec l'Abonné.

Abonné	**CNW Group Ltd. ("CEDROM-SNi")**
Signataire autorisé : _____	Signataire autorisé :
Nom : _____ Date: _____	Nom : Nicole Guillot Date: 2020-05-04

Le présent contrat doit être accepté et retourné à CEDROM-SNi dans les 30 jours suivant la date d'émission pour être valide, soit le :

2020-06-03.

825, avenue Querbes, Bureau 200
Montréal (Québec) H2V 3X1
Canada
Téléphone : +1 (514) 278-6060; Sans frais (Canada) : 1 800 563-5665; Télécopieur : +1 (514) 278-5415
Courriel : info.canada@cision.com

Contrat d'abonnement
EUREKA pour bibliothèque publique
Partie 2 – Conditions Générales

Les présentes déterminent les modalités de l'abonnement aux services commercialisés par CEDROM-SNi (les services choisis par l'Abonné dans les Conditions Spécifiques étant ci-après définis comme le « Service »).

1. Autorisation. Pendant la durée du présent Contrat, CEDROM-SNi accorde une autorisation, non exclusive et non transmissible, à l'Abonné et aux personnes autorisées par lui (les « Utilisateurs ») leur permettant d'utiliser le Service selon les termes du présent Contrat.

Pour plus de précisions l'Abonné reconnaît que, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit de CEDROM-SNi, l'autorisation d'utiliser le Service est strictement limitée à l'Abonné et ne peut en aucun cas être transmise à un tiers, y compris toute institution ou organisation liée à l'Abonné.

Tous les documents, articles, messages, « tweets », photos, graphiques et images obtenus par le biais du Service (les « Documents ») et les extraits sonores et extraits vidéo (les « Documents Télé/Radio ») sont et demeurent la propriété exclusive de CEDROM-SNi ou de leurs auteurs ou éditeurs (ce terme comprenant les radiodiffuseurs des Documents Télé/Radio) et sont protégés par le droit d'auteur. L'Abonné reconnaît qu'aucun droit ou titre quelconque relatif au Service ou aux Documents n'est transmis à l'Abonné ou aux Utilisateurs, à l'exception des droits explicitement prévus au présent Contrat.

2. Prise d'effet et durée du Contrat. Le présent Contrat est en vigueur pour la période initiale indiquée aux Conditions Spécifiques. À l'échéance de la période initiale et au terme de toute période de reconduction, le présent Contrat se renouvelle automatiquement pour une durée d'un an, aux tarifs, termes contractuels et autres conditions pratiquées par CEDROM-SNi au moment du renouvellement du Contrat. Chaque partie peut résilier le présent contrat au terme de l'échéance initiale ou de toute période de reconduction, sous réserve du respect par l'Abonné d'un préavis écrit de deux (2) mois avant la date d'échéance.

3. Accès au Service. L'abonné se verra attribuer des codes d'utilisateurs pour l'accès au Service. Ces codes d'utilisateurs et les mots de passe sont strictement confidentiels et doivent être traités comme tels par l'Abonné et les Utilisateurs. L'Abonné est le seul et unique responsable (i) de tous frais d'abonnement et d'utilisation découlant de l'usage du Service par les Utilisateurs; et (ii) de la fourniture de tous logiciels et équipements requis pour avoir accès au Service par Internet.

4. Facturation et paiement.

4.1 Le Service initialement souscrit par l'Abonné est facturé selon la tarification apparaissant aux Conditions Spécifiques.

4.2 Les frais d'abonnement et d'utilisation du Service sont facturés en début de période. Les factures comportent les taxes applicables. Le paiement des factures se fait selon les échéances et le mode de paiement indiqués dans les Conditions Spécifiques. En cas de non-paiement aux échéances définies ci-dessus, tous les frais de recouvrement (y compris les frais juridiques) des sommes dues à CEDROM-SNi sont payables par l'Abonné. Dans le cas où un paiement émis à l'ordre de CEDROM-SNi ne serait pas honoré, les frais divers relatifs à ce paiement sont payables par l'Abonné. Les sommes dues, demeurées impayées après la date d'échéance, portent intérêt de retard à 2 % par mois, soit 24 % par année. En cas de litige, les enregistrements électroniques servant de base à la facturation de CEDROM-SNi font foi.

5. Obligations de l'Abonné.

5.1 L'Abonné déclare et garantit à CEDROM-SNi que les informations indiquées dans les Conditions Spécifiques sont complètes et exactes et s'engage, à l'égard des informations concernant l'utilisation du Service, à ce qu'elles le demeurent pendant toute la durée du présent Contrat. L'Abonné déclare et garantit aussi à CEDROM-SNi que les Utilisateurs sont tous, soit des abonnés individuels ou des employés de la bibliothèque.

5.2 L'accès au Service doit être fait à partir des locaux de l'Abonné, à l'adresse apparaissant aux Conditions Spécifiques, à moins qu'une disposition autorisant l'accès à distance n'apparaisse à ces Conditions Spécifiques.

5.3 Si CEDROM-SNi autorise l'accès à distance au Service, cet accès est sujet aux conditions suivantes :

(a) l'accès ne sera possible qu'à travers un protocole technique approuvé par CEDROM-SNi;
(b) l'accès à distance ne sera permis uniquement que depuis des locaux résidentiels et sera strictement interdit depuis les locaux d'une autre bibliothèque, d'une entreprise ou d'une institution d'enseignement; et,
(c) en cas d'utilisation anormale du Service, CEDROM-SNi se réserve le droit de mettre en place des mesures de contrôle de la consommation, en collaboration avec l'Abonné.

5.4 L'Abonné s'engage à :

(a) n'utiliser le Service et les Documents que de la manière explicitement établie dans le présent Contrat ainsi que sur tout écran d'instructions apparaissant lors de l'utilisation du Service;
(b) ne faire et n'autoriser aucun archivage, affichage, représentation, impression, reproduction, revente, exploitation commerciale ou distribution sous format électronique ou sur support papier d'un Document (sauf ce qui est permis au paragraphe suivant), mais chaque Utilisateur est autorisé à imprimer sur papier ou à sauvegarder (tel que le permet le Service Eureka) une seule copie d'un Document, uniquement aux fins de consultation individuelle et temporaire par cet Utilisateur;
(c) sans limiter la généralité de ce qui précède, ne pas utiliser le Service pour (i) la confection de revues de presse, (ii) le repérage d'articles et/ou de Documents aux fins de la confection de revues de presse ou, (iii) toute activité faite contre rémunération, dans le cadre d'un contrat d'emploi ou à des fins lucratives ;
(d) afficher, reproduire ou distribuer un Document dans les limites permises dans le présent Contrat et uniquement dans son intégralité, sans modification : de son contenu, de toute mention apparaissant sur le Document (telle que le nom de l'auteur, de l'éditeur ou de la source du Document), de tout avis de droit d'auteur apparaissant dans le Document ou de toute autre mention concernant l'utilisation du Document (notamment le logo et certificat Publi©, et tout hyperlien sous-jacent à ceux-ci);
(e) ne pas utiliser une partie quelconque d'un Document dans le cadre d'une procédure légale, réglementaire ou administrative, d'une campagne politique ou d'une assemblée de nature politique, à des fins de mise en marché, de publicité, de commandite ou de promotion ou à une fin qui serait contraire à la loi;
(f) ne faire aucune utilisation d'un Document pouvant porter atteinte aux droits moraux et à la réputation de CEDROM-SNi, de l'auteur ou de l'éditeur d'un Document, notamment de manière à laisser entendre que ces personnes cautionne un quelconque produit, service, personne, entreprise, institution ou cause;
(g) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à réduire les revenus de CEDROM-SNi, de l'auteur ou de l'éditeur, ou à créer un préjudice économique à ces derniers;
(h) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à contrevenir à la législation et la réglementation en vigueur, notamment en matière de droit d'auteur;
(i) dans le cas de Documents Télé/Radio, n'utiliser les Documents que dans le cadre d'une activité normale de recherche et à des fins non-commerciales;
(j) ne pas permettre à un Utilisateur l'accès au Service ou à un Document sans que cet Utilisateur n'ait préalablement été avisé des obligations de l'Abonné décrites aux présentes, et ne se soit engagé à les respecter; et,
(k) utiliser tous les moyens raisonnables mis à sa disposition pour faire respecter par chacun des Utilisateurs l'ensemble des obligations au titre du présent Contrat, y compris en interdisant l'accès au Service à un Utilisateur qui ne respecterait pas ces obligations ;
(l) notifier promptement CEDROM-SNi de tout changement d'adresse.

6. Obligations de CEDROM-SNi

6.1 CEDROM-SNi déclare et garantit avoir obtenu les droits de distribution nécessaires pour les Documents mis à disposition sous format électronique par l'intermédiaire du Service. En ce qui concerne les Documents Télé/Radio, CEDROM-SNi déclare et garantit avoir obtenu des radiodiffuseurs concernés les droits de distribution des Documents, sous réserve de certains droits d'auteur appartenant à des tiers et dont les droits de distribution ne sont pas libérés par les radiodiffuseurs pour fins d'utilisation dans le Service (tels que les droits d'auteur sur certains contenus musicaux, matériel visuel et images). Les garanties données par CEDROM-SNi se limitent strictement aux droits de distribution cédés à CEDROM-SNi par les radiodiffuseurs des Documents Télé/Radio et CEDROM-SNi ne stipule aucune autre déclaration ni garantie quant aux droits appartenant à des tiers.

6.2 CEDROM-SNi s'engage à (i) satisfaire toute demande d'accès au Service dans la limite de la capacité du système de traitement de données qu'elle exploite; (ii) mettre à la disposition de l'Abonné les nouveaux Documents au moment autorisé par l'éditeur (sous réserve de conditions contraires propres à certaines sources et à certaines fonctionnalités) et (iii) prendre toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service. Ces obligations sont soumises aux termes des présentes, CEDROM-SNi ne souscrivant à ce titre qu'à une obligation de moyens.

6.3 Les seules déclarations et garanties que CEDROM-SNi formule au sujet du Service et des Documents sont celles qui apparaissent explicitement au présent Contrat. CEDROM-SNi ne formule aucune autre déclaration ni garantie, expresse ou implicite, notamment:

(a) quant à la nature, la qualité, la performance, l'exactitude, la véracité, la non désuétude, la légalité ou toute autre caractéristique du Service, des Documents ou des informations qu'ils contiennent;
(b) quant aux résultats d'utilisation du Service ou la qualité de ces résultats, l'Abonné et les Utilisateurs étant les seuls responsables des recherches qu'ils effectuent et des résultats qu'ils obtiennent, et l'utilisation des données ainsi recueillies étant entièrement aux risques et à la discrétion de l'Abonné et des Utilisateurs;
(c) quant aux contenus provenant de sites Internet et qui sont fournis uniquement sous forme de références (« liens »), accompagnées ou non d'un extrait ainsi qu'en ce qui concerne les contenus provenant des Médias sociaux;
(d) à l'effet que le Service est conçu dans un but particulier ou qu'il rencontre les exigences de l'Abonné ou des Utilisateurs; et
(e) à l'effet que le Service est exempt d'imperfections ou d'erreurs ou que son utilisation par l'Abonné ou les Utilisateurs sera ininterrompue.

6.4 L'Abonné et les Utilisateurs déclarent être avisés que les erreurs, inexactitudes, omissions ne peuvent être totalement exclues dans le domaine de l'information. Ils sont également avisés que le rôle de CEDROM-SNi se limite à fournir le Service et qu'en aucun cas CEDROM-SNi ne procède à la validation des informations disponibles par l'intermédiaire du Service.

Aussi, la transcription et l'indexation des Documents Télé/Radio font appel aux technologies du sous-titrage et de la reconnaissance vocale. CEDROM-SNi met en garde l'Abonné et les Utilisateurs contre les erreurs et imprécisions qui sont inhérentes à l'utilisation de ces technologies et elle ne formule aucune garantie quant à l'exactitude des résultats obtenus. Par conséquent, l'Abonné et les Utilisateurs dégagent par la présente CEDROM-SNi et les Éditeurs des Documents Télé/Radio de toute responsabilité pour tout dommage ou perte découlant de telles erreurs ou imprécisions.

De plus, les Documents provenant des Médias Sociaux n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

6.5 L'Abonné et les Utilisateurs déclarent être avisés que le rôle de CEDROM-SNi se limite à fournir le Service et qu'en aucun cas CEDROM-SNi ne procède à la validation des informations disponibles par l'intermédiaire du Service.

7. Responsabilité et garanties

7.1 La responsabilité de CEDROM-SNi ne saurait être engagée:

(a) dans les cas visés au paragraphe 6.3, 6.4 et 6.5 ci-haut;
(b) en cas de mauvaise utilisation du Service ou d'un Document, ou de leur utilisation à d'autres fins que celles faisant l'objet du présent Contrat;
(c) en cas de non-respect par l'Abonné ou un Utilisateur des obligations visées au présent Contrat;
(d) en cas d'utilisation du Service ou d'un Document par une personne non autorisée;
(e) pour quelque cause que ce soit, attribuable à une tierce partie ou à une force majeure.

7.2 L'Abonné accepte que, malgré les obligations de CEDROM-SNi, le Service puisse être perturbé, voire interrompu, momentanément ou localement, dans le cas d'une défaillance de l'Internet dégradant la qualité du Service, en cas de travaux techniques de mise à jour ou d'entretien du Service ou des équipements utilisés pour donner accès au Service ainsi qu'en cas de panne et de force majeure.

7.3 Si le Service est interrompu en raison d'une faute imputable à CEDROM-SNi pendant plus de deux (2) jours consécutifs, l'Abonné a droit, à titre de réparation forfaitaire et définitive pour les dommages résultant de ladite interruption, au remboursement de la partie des frais d'abonnement et d'utilisation du Service correspondant à la durée totale de l'interruption qu'il a subie, sur demande écrite adressée à CEDROM-SNi.

7.4 Tout préjudice ou dommage indirect subi par l'Abonné ou un Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service ou d'un Document, matériel ou immatériel, notamment toute perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de données et, plus généralement, toute autre perte ou dommage quelle qu'en soit la cause, ne peut donner lieu à compensation, notamment financière, de la part de CEDROM-SNi. CEDROM-SNi n'assume en aucun cas de responsabilité au titre du présent contrat, du Service, des Documents ou en résultant à l'égard de l'Abonné, des Utilisateurs ou de toute tierce partie, quant à la perte de profits, de jouissance, de revenus, de données et d'usage de logiciels, quant aux coûts de récupération desdits logiciels et données et aux coûts de tout produit ou service substitut, ou quant à toute autre perte commerciale de quelque nature que ce soit (y compris les dommages-intérêts spéciaux, punitifs, exemplaires, conséquents, accessoires ou indirects de nature contractuelle ou délictuelle), et ce même si CEDROM-SNi a été prévenu de la possibilité de tels dommages ou que ceux-ci auraient pu être prévus.

7.5 Chaque partie indemnisera l'autre partie pour tous dommages-intérêts, pertes ou dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et les débours, que pourraient occasionner toute réclamation, action ou poursuite judiciaire résultant (i) de la violation des déclarations ou garanties qu'elle donne dans le présent Contrat; ou (ii) de son non-respect des conditions du présent Contrat.

7.6 Dans le cas où CEDROM-SNi ferait l'objet d'une réclamation, action ou poursuite judiciaire en raison des agissements ou de la négligence de l'Abonné ou d'un Utilisateur ou d'une violation de leurs obligations au titre du présent Contrat, l'Abonné se portera garant et indemnisera CEDROM-SNi de tout préjudice ou dommage résultant d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire. CEDROM-SNi s'engage à aviser l'Abonné d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire dans un délai raisonnable à compter de la réception par CEDROM-SNi d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire.

7.7 En aucun cas la responsabilité de CEDROM-SNi à la suite de toute réclamation, action ou poursuite judiciaire contractuelle ou délictuelle liée au présent contrat, du Service ou en découlant n'excédera la somme des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné pendant la durée en cours.

7.8 Toute restriction ou limitation de la responsabilité de CEDROM-SNi ne s'applique que dans la mesure permise par la législation et la réglementation en vigueur.

8. Modification du Service

8.1 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier le Service ou ses modalités d'accès ou d'y mettre fin, à tout moment et sans préavis.

8.2 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier la tarification du Service, à tout moment et sans préavis, cette modification n'entrant en vigueur qu'au renouvellement suivant du contrat.

8.3 CEDROM-SNi peut à tout moment exiger de l'Abonné ou de l'Utilisateur qu'il cesse d'afficher, reproduire ou distribuer un Document ou même résilier le présent Contrat si l'Abonné, un Utilisateur ou CEDROM-SNi reçoit d'un tiers une telle demande ou une demande de réparer le préjudice ou dommage résultant d'une telle utilisation (une « Mise en demeure »). CEDROM-SNi n'a aucune obligation de faire enquête quant à la véracité des faits allégués dans une Mise en demeure, ni d'entreprendre quelque procédure que ce soit en réponse à une Mise en demeure. CEDROM-SNi n'encourt aucune responsabilité face à l'Abonné ou aux Utilisateurs du fait de la résiliation du présent contrat suite à la réception d'une Mise en demeure, autre que le remboursement des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné au prorata de la durée non encore écoulée du présent contrat. Si la Mise en demeure est fondée, en tout ou en partie, sur un manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à leurs obligations au titre du présent Contrat, aucun remboursement ne sera émis à l'Abonné.

9. Résiliation

9.1 L'Abonné peut résilier le présent contrat en cas de manquement de CEDROM-SNi à l'une ou l'autre de ses obligations au titre de l'article 6 du présent Contrat, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet.

9.2 CEDROM-SNi peut résilier le présent contrat et/ou suspendre le Service, en totalité ou en partie, sans que l'Abonné ou les Utilisateurs puissent prétendre à une indemnisation, dans les cas suivants:

(a) en cas de manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à l'une ou l'autre de leurs obligations au titre du présent contrat ou si une déclaration ou garantie donnée par l'Abonné s'avère ou devient fausse, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
(b) en cas de non-paiement des sommes dues à CEDROM-SNi, cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
(c) par simple avis écrit, si l'Abonné procède à une cession de ses biens en faveur de ses créanciers ou procède à une liquidation de son actif, ou si une

requête en faillite est déposée contre l'Abonné et n'est pas contesté dans les cinq (5) jours suivant son dépôt;

(d) par simple avis écrit et sans préavis, en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service ou d'un Document par l'Abonné ou un Utilisateur.

Dans tous les cas ci-haut, l'Abonné reste redevable des frais d'abonnement et d'utilisation du Service restant à courir jusqu'à l'expiration de la période initiale ou de toute période de reconduction, selon le cas, lesquels deviennent immédiatement exigibles.

9.3 En cas de suspension du Service, quelle qu'en soit la cause (hormis un cas de force majeure ou le fait d'une tierce partie), l'Abonné reste tenu à ses obligations en vertu des présentes. Le rétablissement du Service après suspension pour toute cause imputable à l'Abonné ou à un Utilisateur donnera lieu à facturation de frais de remise en service.

9.4 En cas de résiliation ou suspension de Service en ce qui concerne seulement une ou plusieurs fonctionnalités, le présent contrat se poursuit dans les mêmes termes et conditions pour les fonctionnalités non résiliées ou suspendues.

9.5 A la fin du présent contrat, que ce soit par écoulement du temps, par résiliation ou autrement, l'Abonné convient de (i) cesser (et faire cesser) toute utilisation du Service par l'Abonné et les Utilisateurs; et (ii) détruire (et faire détruire) toute copie (sous format électronique ou sur support papier) de Documents en la possession de l'Abonné.

10. Logiciels de CEDROM-SNi. Le présent contrat ne confère à l'Abonné ou aux Utilisateurs aucun droit relatif aux logiciels utilisés par CEDROM-SNi pour fournir le Service ou incorporés au Service (les « Logiciels »). Les droits de propriété intellectuelle sur tous les Logiciels restent la propriété exclusive de CEDROM-SNi, et sont protégés par le droit d'auteur.

11. Confidentialité. L'Abonné s'engage à garder strictement confidentiel le contenu du présent Contrat. Si l'Abonné est contraint de dévoiler ces informations en vertu d'une disposition légale, il convient d'en donner avis à CEDROM-SNi en temps utile pour que celle-ci puisse faire valoir son opposition CEDROM-SNi se réserve le droit de communiquer ces informations aux éditeurs et auteurs des Documents, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse. Les informations nominatives détenues et traitées par CEDROM-SNi dans le cadre du présent contrat peuvent donner lieu au droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès de CEDROM-SNi dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

12. Force majeure. CEDROM-SNi ne peut être tenue responsable de tout retard ou défaillance dans l'exécution du présent contrat ou pour toute perte ou dommage supporté par l'Abonné et les Utilisateurs qui est imputable à des cas de force majeure, tels que généralement admis par les tribunaux. Outre les cas ci-dessus, sont assimilés à des cas de force majeure (i) le fait de tierces parties qui ne sont pas sous le contrôle de CEDROM-SNi (ii) les conflits de travail survenant chez CEDROM-SNi ou chez les fournisseurs et prestataires de CEDROM-SNi, et (iii) l'ordre de l'autorité publique de suspendre en tout ou partie le Service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

13. Modifications aux règles en matière de droit d'auteur. En cas de changement dans la législation et la réglementation en vigueur en matière de droit d'auteur ou d'une décision modifiant l'état du droit en matière de droit d'auteur, CEDROM-SNi pourra modifier unilatéralement le présent contrat dans la mesure qu'elle juge nécessaire pour se conformer à ces changements. Dans un tel cas, CEDROM-SNi informera l'Abonné de la nature de ces modifications et de la date de leur entrée en vigueur avec un préavis raisonnable.

14. Conditions générales. Le présent contrat représente la totalité de l'accord passé entre les parties et annule et remplace tous échanges, déclarations, garanties et/ou accords écrits ou verbaux antérieurs ou contemporains concernant l'objet du présent contrat. La nullité éventuelle d'une disposition de ce contrat n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du présent contrat. Si une des parties n'exige pas l'application d'une disposition de ce contrat, cela n'entraîne pas renonciation à cette disposition et ne peut pas constituer un obstacle à l'application ultérieure de cette disposition. Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

15. Cession du Contrat. L'Abonné ne peut céder, transférer ni en aucune façon apporter à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat sans l'accord préalable et écrit de CEDROM-SNi. CEDROM-SNi se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers ses droits et obligations au titre du présent Contrat sans l'accord préalable de l'Abonné.

16. Signature électronique. Les parties acceptent que le présent Contrat d'abonnement et toute modification ou renouvellement de ce Contrat puissent être signés par voie électronique, notamment par télécopie, document numérisé, site Internet sécurisé ou par tout autre moyen similaire qui permet de confirmer l'accord d'une partie.

17. Droit applicable. Le présent contrat est soumis au droit applicable dans la Province de Québec. Tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

18. Contenu des Conditions Spécifiques. En cas de contradiction entre le texte des présentes Conditions Générales et celui des Conditions Spécifiques, le texte des Conditions Spécifiques aura préséance.

Contrat d'abonnement
EUREKA pour bibliothèque publique
Partie 3 – Description du Service

L'abonnement au service Eureka donne accès à de nombreux types de contenus dont des contenus de presse (y compris la presse spécialisée), des fiches biographiques, des contenus référencés de l'Internet, des profils d'entreprise et des rapports. De plus, l'abonnement de base inclus aussi un accès à des contenus provenant de la télévision et de la radio ainsi que des médias sociaux. Différentes options sont disponibles pour obtenir un accès à d'avantages de contenus et à des services supplémentaires.

Les options et services souscrits par l'abonné sont identifiés dans les « conditions spécifiques » du contrat.

1. Les différents types de comptes

« compte Administrateur »

- Sert à l'administration du service, notamment à l'activation ou la désactivation de l'accès des autres types de comptes.
- Ce compte ne donne pas accès au contenu.

« compte Usager»

- Compte multisession utilisé par les usagers de la bibliothèque
- Le nombre de sessions qui peuvent être utilisées simultanément est indiqué aux Conditions Spécifiques
- Permet de rechercher et de consulter des documents
- Donne accès à un dossier temporaire pour la gestion de Documents à l'intérieur d'une même session
- Ne peut pas automatiser de veille ou recevoir des alertes

« compte Expert »

- Ce compte a été calibré pour des utilisateurs agissant principalement comme experts auprès des autres utilisateurs
- Destiné à l'usage exclusif d'un seul individu et n'est accessible que pour une session unique
- Permet de rechercher et de consulter des Documents
- Permet la création et la gestion de 10 dossiers permanents (des dossiers permanents supplémentaires sont disponibles en option)
- Visionner le tableau de bord de la recherche (représentation graphique des résultats)
- Peut automatiser une veille et recevoir des alertes

2. Sources disponibles par l'entremise du service

- Une source est un ensemble de documents obtenus d'un éditeur et correspondant habituellement à une publication
- La liste des sources disponibles est sujette à changement sans préavis.

3. Option « Dossiers et Recherches sauvegardées supplémentaires »

Cette option permet d'augmenter le nombre de dossiers que peuvent avoir les titulaires d'un compte Expert. Une veille étant associée à un dossier, le nombre de veilles et d'alertes que le titulaire pourra créer s'en trouvera automatiquement augmenté. Cette option permet également d'augmenter le nombre de stratégies de recherche que les titulaires d'un compte Expert peuvent sauvegarder.

4. Autres services disponibles, non inclus dans l'entente de base

D'autres services sont disponibles et peuvent être ajoutés au contrat en supplément, selon une tarification horaire :

- « Formation supplémentaire »
- « Services conseils spécialisés » (service d'un documentaliste pour constituer des dossiers)
- Service « d'indexation et hébergement de données » (lorsque disponible)
- « Support technique »

CEDROM-SNi se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier le présent document selon les modifications apportées au Service.

Contrat d'abonnement
EUREKA pour bibliothèque publique ou d'enseignement
Partie 2 – Conditions Générales

Les présentes déterminent les modalités de l'abonnement aux services commercialisés par CEDROM-SNi (les services et fonctionnalités choisis par l'Abonné dans les Conditions Spécifiques étant ci-après définis comme le « Service »).

1. Autorisation. Pendant la durée du Contrat, CEDROM-SNi accorde une autorisation, non exclusive et non transmissible, à l'Abonné et aux personnes autorisées par lui dans les Conditions Spécifiques (les « Utilisateurs ») leur permettant d'utiliser le Service selon les termes des présentes et des Conditions Spécifiques.

Pour plus de précisions l'Abonné reconnaît que, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit de CEDROM-SNi, l'autorisation d'utiliser le Service est limitée strictement à l'Abonné et ne peut en aucun cas être transmise à un tiers, y compris toute institution ou organisation liée à l'Abonné.

Tous les documents, articles, photos, graphiques, extraits sonores, extraits vidéo et images obtenus par le biais du Service (les « Documents ») sont et demeurent la propriété exclusive de CEDROM-SNi ou de leurs auteurs ou éditeurs, et sont protégés par le droit d'auteur. L'Abonné reconnaît qu'aucun droit ou titre quelconque relatif au Service ou aux Documents n'est transmis à l'Abonné ou aux Utilisateurs, à l'exception des droits explicitement prévus au présent contrat.

2. Prise d'effet et durée du Contrat. Le présent contrat est en vigueur pour la période initiale indiquée aux Conditions Spécifiques. À l'échéance de la période initiale et au terme de toute période de reconduction, le présent contrat se renouvelle automatiquement pour une durée d'un an, aux tarifs et autres conditions pratiquées par CEDROM-SNi au moment du renouvellement du contrat. Chaque partie peut résilier le présent contrat au terme de l'échéance initiale ou de toute période de reconduction, sous réserve du respect d'un préavis écrit de deux (2) mois avant la date d'échéance.

3. Accès au Service. L'abonné se verra attribuer des codes d'utilisateurs pour l'accès au Service. Ces codes d'utilisateurs et les mots de passe sont strictement confidentiels et doivent être traités comme tels par l'Abonné et les Utilisateurs. L'Abonné est le seul et unique responsable (i) de tous frais d'abonnement et d'utilisation découlant de l'usage du Service par les Utilisateurs; et (ii) de la fourniture de tous logiciels et équipements requis pour avoir accès au Service par Internet.

4. Facturation et paiement.

4.1 Le Service initialement souscrit par l'Abonné est facturé selon la tarification en vigueur à la date d'entrée en vigueur du présent contrat. Si en cours de contrat l'Abonné souhaite modifier les services ou les fonctionnalités auxquels il souscrit (par exemple en augmentant le nombre d'Utilisateurs), CEDROM-SNi procédera à cet ajout sur demande écrite de l'Abonné, sous réserve du respect par ce dernier de ses obligations au titre du présent contrat et selon la tarification en vigueur à la date de cette souscription additionnelle.

4.2 Les frais d'abonnement et d'utilisation du Service sont facturés en début de période selon la tarification en vigueur à la date du contrat. Les factures comportent les taxes applicables. Le paiement des factures se fait selon les échéances et le mode de paiement indiqués dans les Conditions Spécifiques. En cas de non-paiement aux échéances définies ci-dessus, tous les frais de recouvrement (y compris les frais juridiques) des sommes dues à CEDROM-SNi sont payables par l'Abonné. Dans le cas où un paiement émis à l'ordre de CEDROM-SNi ne serait pas honoré, les frais divers relatifs à ce paiement sont payables par l'Abonné. Les sommes dues, demeurées impayées après la date d'échéance, portent intérêt de retard à 2 % par mois, soit 24 % par année. En cas de litige, les enregistrements électroniques servant de base à la facturation de CEDROM-SNi font foi, à défaut de preuve meilleure et contraire.

5. Obligations de l'Abonné.

5.1 L'Abonné déclare et garantit à CEDROM-SNi que les informations indiquées dans les Conditions Spécifiques sont complètes et exactes et s'engage, à l'égard des informations concernant l'utilisation du Service, à ce qu'elles le demeurent pendant toute la durée du présent contrat. L'Abonné déclare et garantit aussi à CEDROM-SNi que les Utilisateurs sont tous (i) dans le cas d'une bibliothèque publique, soit des abonnés individuels ou des visiteurs , des employés ou des contractuels de la bibliothèque, ou (ii) dans le cas d'une bibliothèque d'enseignement, soit des étudiants, des chercheurs ou des professeurs de l'institution d'enseignement ou des employés de la bibliothèque.

5.2 L'accès au Service doit être fait à partir des locaux de l'Abonné, à l'adresse apparaissant aux Conditions Spécifiques, à moins qu'une disposition autorisant l'accès à distance n'apparaisse à ces Conditions Spécifiques.

5.3 Si CEDROM-SNi autorise l'accès à distance au Service, cet accès est sujet aux conditions suivantes :

(a) l'accès ne sera possible qu'à travers un protocole technique approuvé par CEDROM-SNi;
(b) certaines catégories de Documents seront soumis à des embargos particuliers;
(c) dans le cas d'une bibliothèque publique : l'accès à distance ne sera permis uniquement qu'aux abonnées et depuis des locaux résidentiels et sera strictement interdit depuis les locaux d'une autre bibliothèque, d'une entreprise ou d'une institution d'enseignement; et,
(d) en cas d'utilisation anormale du Service, CEDROM-SNi se réserve le droit de mettre en place des mesures de contrôle de la consommation, en collaboration avec l'Abonné afin de mesurer les usages et de mettre en place un plan de redressement.

5.4 L'Abonné s'engage à :

(a) n'utiliser le Service et les Documents que de la manière explicitement établie dans le présent Contrat ainsi que sur tout écran d'instructions apparaissant lors de l'utilisation du Service;
(b) ne faire et n'autoriser aucun archivage, affichage, impression, reproduction, revente, exploitation commerciale ou distribution sous format électronique ou sur support papier d'un Document (sauf ce qui est permis au paragraphe suivant), mais chaque Utilisateur est autorisé à imprimer sur papier ou à sauvegarder (tel que le permet le service Eureka) une seule copie d'un Document uniquement aux fins de consultation individuelle et temporaire par cet Utilisateur;
(c) afficher, reproduire ou distribuer un Document dans les limites permises dans les Conditions Spécifiques et uniquement dans son intégralité, sans modification : de son contenu, de toute mention apparaissant sur le Document (telle que le nom de l'auteur, de l'éditeur ou de la source du Document), de tout avis de droit d'auteur apparaissant dans le Document ou de toute autre mention concernant l'utilisation du Document (notamment le logo et certificat Publi©, et tout hyperlien sous-jacent à ceux-ci);
(d) ne faire aucune utilisation d'un Document pouvant porter atteinte aux droits moraux et à la réputation de CEDROM-SNi, de l'auteur ou de l'éditeur d'un Document, notamment de manière à laisser entendre que ces personnes font la promotion d'un quelconque produit, service, personne, entreprise, institution ou cause;
(e) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à réduire les revenus de CEDROM-SNi, de l'auteur ou de l'éditeur, ou de manière à créer un préjudice économique à CEDROM-SNi, à l'auteur ou à l'éditeur;
(f) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à contrevenir à la législation et la réglementation en vigueur, notamment en matière de droit d'auteur;
(g) ne pas permettre à un Utilisateur l'accès au Service ou à un Document sans que cet Utilisateur n'ait préalablement été avisé des obligations de l'Abonné décrites aux présentes, et ne se soit engagé à les respecter; et,
(h) utiliser tous les moyens raisonnables mis à sa disposition pour faire respecter par chacun des Utilisateurs l'ensemble des obligations au titre du présent Contrat, y compris en interdisant l'accès au Service à un Utilisateur qui ne respecterait pas ces obligations ;
(i) notifier promptement CEDROM-SNi de tout changement d'adresse.

6. Obligations de CEDROM-SNi

6.1 CEDROM-SNi déclare et garantit avoir obtenu les droits de distribution nécessaires pour les Documents mis à disposition sous format électronique par l'intermédiaire du Service.

6.2 CEDROM-SNi s'engage à (i) satisfaire toute demande d'accès au Service dans la limite de la capacité du système de traitement de données qu'elle exploite; (ii) mettre à la disposition des Utilisateurs les nouveaux Documents le jour ouvrable durant lequel l'éditeur les rend disponibles (sous réserve de conditions contraires propres à certaines sources et à certaines fonctionnalités) et (iii) prendre toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service. Ces obligations sont

soumises aux termes des articles 7.2 et 12, CEDROM-SNi ne souscrivant à ce titre qu'à une obligation de moyens.

6.3 Les seules déclarations et garanties que CEDROM-SNi formule au sujet du Service sont celles qui apparaissent explicitement au présent contrat. CEDROM-SNi ne formule aucune autre déclaration ni garantie, expresse ou implicite, notamment:

(a) quant à la nature, la qualité, la performance, l'exactitude, la véracité, la non désuétude, la légalité ou toute autre caractéristique du Service, des Documents ou des informations qu'ils contiennent;
(b) quant aux résultats d'utilisation du Service ou la qualité de ces résultats, l'Abonné et les Utilisateurs étant les seuls responsables des recherches qu'ils effectuent et des résultats qu'ils obtiennent, et l'utilisation des données ainsi recueillies étant entièrement aux risques et à la discrétion de l'Abonné et des Utilisateurs;
(c) à l'effet que le Service est conçu dans un but particulier ou qu'il rencontre les exigences de l'Abonné ou des Utilisateurs; et
(d) à l'effet que le Service est exempt d'imperfections ou d'erreurs ou que son utilisation par l'Abonné ou les Utilisateurs sera ininterrompue.

6.4 L'Abonné et les Utilisateurs déclarent être avisés que les erreurs, inexactitudes, omissions ne peuvent être totalement exclues dans le domaine de l'information. Ils sont également avisés que le rôle de CEDROM-SNi se limite à fournir le Service et qu'en aucun cas CEDROM-SNi ne procède à la validation des informations disponibles par l'intermédiaire du Service.

7. Responsabilité et garanties

7.1 La responsabilité de CEDROM-SNi ne saurait être engagée:

(a) dans les cas visés au paragraphe 6.3 ci-haut;
(b) en cas de mauvaise utilisation du Service ou d'un Document, ou de leur utilisation à d'autres fins que celles faisant l'objet du présent Contrat;
(c) en cas de non-respect par l'Abonné ou un Utilisateur des obligations visées au présent contrat;
(d) en cas d'utilisation du Service ou d'un Document par une personne non autorisée;
(e) pour quelque cause que ce soit, attribuable à une tierce partie ou à une force majeure.

7.2 L'Abonné accepte que, malgré les obligations de CEDROM-SNi, le Service puisse être perturbé, voire interrompu, momentanément ou localement, dans le cas d'une défaillance de l'Internet dégradant la qualité du Service, en cas de travaux techniques de mise à jour ou d'entretien du Service ou des équipements utilisés pour donner accès au Service ainsi qu'en cas de force majeure.

7.3 Si le Service est interrompu en raison d'une faute imputable à CEDROM-SNi pendant plus de deux (2) jours consécutifs, l'Abonné a droit, à titre de réparation forfaitaire et définitive pour les dommages résultant de ladite interruption, au remboursement de la partie des frais d'abonnement et d'utilisation du Service correspondant à la durée totale de l'interruption qu'il a subie, sur demande écrite adressée à CEDROM-SNi.

7.4 Tout préjudice ou dommage indirect subi par l'Abonné ou un Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service ou d'un Document, matériel ou immatériel, notamment toute perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de données et, plus généralement, toute autre perte ou dommage quelle qu'en soit la cause, ne peut donner lieu à compensation, notamment financière, de la part de CEDROM-SNi. CEDROM-SNi n'assume en aucun cas de responsabilité au titre du présent contrat, du Service, des Documents ou en résultant à l'égard de l'Abonné, des Utilisateurs ou de toute tierce partie, quant à la perte de profits, de jouissance, de revenus, de données et d'usage de logiciels, quant aux coûts de récupération desdits logiciels et données et aux coûts de tout produit ou service substitut, ou quant à toute autre perte commerciale de quelque nature que ce soit (y compris les dommages-intérêts spéciaux, punitifs, exemplaires, conséquents, accessoires ou indirects de nature contractuelle ou délictuelle), et ce même si CEDROM-SNi a été prévenue de la possibilité de tels dommages ou que ceux-ci auraient pu être prévus.

7.5 Chaque partie indemnisera l'autre partie pour tous dommages-intérêts, pertes ou dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et les débours, que pourraient occasionner toute réclamation, action ou poursuite judiciaire résultant (i) de la violation des déclarations ou garanties qu'elle donne dans le présent contrat; ou (ii) de son non-respect des conditions du présent Contrat.

7.6 Dans le cas où CEDROM-SNi ferait l'objet d'une réclamation, action ou poursuite judiciaire en raison des agissements ou de la négligence de l'Abonné ou d'un Utilisateur ou d'une violation de leurs obligations au titre du présent Contrat, l'Abonné se portera garant et indemnisera CEDROM-SNi de tout préjudice ou dommage résultant d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire. CEDROM-SNi s'engage à aviser l'Abonné d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire dans un délai raisonnable à compter de la réception par CEDROM-SNi d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire.

7.7 En aucun cas la responsabilité de CEDROM-SNi à la suite de toute réclamation, action ou poursuite judiciaire contractuelle ou délictuelle au titre du présent contrat, du Service ou en résultant n'excédera la somme des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné pendant la durée en cours.

7.8 Toute restriction ou limitation de la responsabilité de CEDROM-SNi ne s'applique que dans la mesure permise par la législation et la réglementation en vigueur.

8. Modification du Service

8.1 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier le Service ou ses modalités d'accès ou d'y mettre fin, à tout moment et sans préavis.

8.2 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier la tarification du Service, à tout moment et sans préavis, cette modification entrant en vigueur au renouvellement suivant du contrat.

8.3 CEDROM-SNi peut à tout moment exiger de l'Abonné ou de l'Utilisateur qu'il cesse d'afficher, reproduire ou distribuer un Document ou même résilier le présent contrat si l'Abonné, un Utilisateur ou CEDROM-SNi reçoit d'un tiers une telle demande ou une demande de réparer le préjudice ou dommage résultant d'une telle utilisation (une « Mise en demeure »). CEDROM-SNi n'a aucune obligation de faire enquête quant à la véracité des faits allégués dans une Mise en demeure, ni d'entreprendre quelque procédure que ce soit en réponse à une Mise en demeure. CEDROM-SNi n'encourt aucune responsabilité face à l'Abonné ou aux Utilisateurs du fait de la résiliation du présent contrat suite à la réception d'une Mise en demeure, autre que le remboursement des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné au prorata de la durée non encore écoulée du présent contrat. Si la Mise en demeure est fondée, en tout ou en partie, sur un manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à ses obligations au titre du présent contrat, aucun remboursement ne sera émis à l'Abonné.

9. Résiliation

9.1 L'Abonné peut résilier le présent contrat en cas de manquement de CEDROM-SNi à l'une ou l'autre de ses obligations au titre de l'article 6 du présent Contrat, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet.

9.2 CEDROM-SNi peut résilier le présent contrat et/ou suspendre le Service, en totalité ou en partie, sans que l'Abonné ou les Utilisateurs puissent prétendre à une indemnisation, dans les cas suivants:

(a) en cas de manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à l'une ou l'autre de leurs obligations au titre du présent contrat ou si une déclaration ou garantie donnée par l'Abonné s'avère ou devient fausse, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
(b) en cas de non-paiement des sommes dues à CEDROM-SNi, cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
(c) par simple avis écrit, si l'Abonné procède à une cession de ses biens en faveur de ses créanciers ou procède à une liquidation de son actif, ou si une requête en faillite est déposée contre l'Abonné et un jugement final est rendu prononçant sa faillite;
(d) par simple avis écrit et sans préavis, en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service ou d'un Document par l'Abonné ou un Utilisateur.
(e) au cas prévu par l'article 8.3.

Dans tous les cas ci-haut, l'Abonné reste redevable des frais d'abonnement et d'utilisation du Service restant à courir jusqu'à l'expiration de la période initiale ou de toute période de reconduction, selon le cas, lesquels deviennent immédiatement exigibles.

9.3 En cas de suspension du Service, quelle qu'en soit la cause (hormis un cas de force majeure ou le fait d'une tierce partie), l'Abonné reste tenu à ses obligations en vertu des présentes. Le rétablissement du Service après suspension pour toute cause imputable à l'Abonné ou à un Utilisateur donnera lieu à facturation de frais de remise en service.

9.4 En cas de résiliation ou suspension de Service en ce qui concerne seulement une ou plusieurs fonctionnalités, le présent contrat se poursuit dans les mêmes termes et conditions pour les fonctionnalités non résiliées ou suspendues.

9.5 A la fin du présent contrat, que ce soit par écoulement du temps, par résiliation ou autrement, l'Abonné convient de (i) cesser (et faire cesser) toute utilisation du Service par l'Abonné et les Utilisateurs; et (ii) détruire (et faire détruire) toute copie (sous format électronique ou sur support papier) de Documents en la possession de l'Abonné.

10. Logiciels de CEDROM-SNi. Le présent contrat ne confère à l'Abonné ou aux Utilisateurs aucun droit relatif aux logiciels utilisés par CEDROM-SNi pour fournir le Service ou incorporés au Service (les « Logiciels »). Les droits de propriété intellectuelle sur tous les Logiciels restent la propriété exclusive de CEDROM-SNi, et sont protégés par le droit d'auteur. Pendant la durée du présent contrat, CEDROM-SNi accorde à l'Abonné et aux Utilisateurs un simple droit d'utilisation non-exclusif et non-transmissible des Logiciels. L'Abonné s'interdit de reproduire ou de modifier les Logiciels (y compris la traduction, la décompilation, le désassemblage ou la création de produits dérivés des Logiciels) et d'en communiquer tout ou partie à un tiers.

11. Confidentialité. L'Abonné s'engage à garder strictement confidentiel le contenu du présent contrat. Les informations nominatives détenues et traitées par CEDROM-SNi dans le cadre du présent contrat peuvent donner lieu au droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès de CEDROM-SNi dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. CEDROM-SNi se réserve le droit de communiquer ces informations aux éditeurs et auteurs des Documents, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

12. Force majeure. CEDROM-SNi ne peut être tenue responsable de tout retard ou défaillance dans l'exécution du présent contrat ou pour toute perte ou dommage supporté par l'Abonné et les Utilisateurs qui est imputable à des cas de force majeure, tels que généralement admis par les tribunaux. Outre les cas ci-dessus, sont assimilés à des cas de force majeure (i) le fait de tierces parties qui ne sont pas sous le contrôle de CEDROM-SNi (ii) les conflits de travail survenant chez CEDROM-SNi ou chez les fournisseurs et prestataires de CEDROM-SNi, et (iii) l'ordre de l'autorité publique de suspendre en tout ou partie le Service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

13. Modifications aux règles en matière de droit d'auteur. En cas de changement dans la législation et la réglementation en vigueur en matière de droit d'auteur ou d'une décision modifiant l'état du droit en matière de droit d'auteur, CEDROM-SNi pourra modifier unilatéralement le présent contrat dans la mesure qu'elle juge nécessaire pour se conformer à ces changements. Dans un tel cas, CEDROM-SNi informera l'Abonné de la nature de ces modifications et de la date de leur entrée en vigueur avec un préavis raisonnable.

14. Conditions générales. Le présent contrat représente la totalité de l'accord passé entre les parties et annule et remplace tous échanges, déclarations, garanties et/ou accords écrits ou verbaux antérieurs ou contemporains concernant l'objet du présent contrat. La nullité éventuelle d'une disposition de ce contrat n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du présent contrat. Si une des parties n'exige pas l'application d'une disposition de ce contrat, cela n'entraîne pas renonciation à cette disposition et ne peut pas constituer un obstacle à l'application ultérieure de cette disposition. Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

15. Cession du Contrat. L'Abonné ne peut céder, transférer ni en aucune façon apporter à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat sans l'accord préalable et écrit de CEDROM-SNi. CEDROM-SNi se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers ses droits et obligations au titre du présent Contrat sans l'accord préalable de l'Abonné.

16. Droit applicable. Le présent contrat est soumis au droit applicable dans la Province de Québec. Tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal. Toutefois, si le siège social de l'Abonné est situé en France, le présent contrat est soumis au droit applicable en France et tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Paris.

Chaque partie élit domicile en son siège social pour l'exécution du présent contrat.

17. Contenu des Conditions Spécifiques. En cas de contradiction entre le texte des présentes Conditions Générales et celui des Conditions Spécifiques, le texte des Conditions Spécifiques aura préséance.

18. Avis. Tout avis, autorisation, approbation ou envoi de documents fait en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties doit être donnée par écrit et transmis par poste recommandée, courrier électronique, télécopieur ou messager à l'adresse de la partie concernée, et à l'adresse suivante pour CEDROM-SNi :

Coordonnées de la personne responsable :

Robert Cazelais
Directeur des Ventes

825, avenue Querbes,
Bureau 200
Outremont (Québec)
Canada
H2V 3X1

Contrat d'abonnement
EUREKA pour bibliothèque publique ou d'enseignement
Partie 3 – Description du service

1. « Frais d'accès au service »

Il s'agit de frais minimum requis pour l'abonnement au Service.

2. Les différents types de comptes

« compte Administrateur »

- Sert à l'administration du service, notamment à l'activation ou la désactivation de l'accès des autres types de comptes.
- Ce compte ne donne pas accès au contenu.

« compte Usager/Étudiant »

- Compte multisession utilisé par les usagers de la bibliothèque
- Le nombre de sessions qui peuvent être utilisées simultanément est indiqué aux Conditions Spécifiques
- Permet de rechercher et de consulter des documents
- Offre 2 formulaires de recherche
- Donne accès à un dossier temporaire pour la gestion de Documents à l'intérieur d'une même session
- Ne peut pas automatiser de veille ou recevoir des alertes

« compte Expert »

- Ce compte a été calibré pour des utilisateurs agissant principalement comme experts auprès des autres utilisateurs
- Destiné à l'usage exclusif d'un seul individu et n'est accessible que pour une session unique
- Permet de rechercher et de consulter des Documents
- Offre 3 formulaires de recherche
- Permet la création d'un dossier permanent (des dossiers permanents supplémentaires sont disponibles en option)
- Peut automatiser une veille et recevoir des alertes

3. Sources disponibles par l'entremise du service

- Une source est un ensemble de documents obtenus d'un éditeur et correspondant habituellement à une publication
- La liste des sources disponibles est sujette à changement sans préavis.

4 Option « Dossiers et Recherches sauvegardées supplémentaires »

Cette option permet d'augmenter le nombre de dossiers que peuvent avoir les titulaires d'un compte Expert. Une veille étant associée à un dossier, le nombre de veilles et d'alertes que le titulaire pourra créer s'en trouvera automatiquement augmenté. Cette option permet également d'augmenter le nombre de stratégies de recherche que les titulaires d'un compte Expert peuvent sauvegarder.

« Recherches sauvegardées supplémentaires ». Cette option permet d'augmenter le nombre de stratégies de recherche que les titulaires d'un compte Expert peuvent sauvegarder.

5. Autres services disponibles, non inclus dans l'entente de base

D'autres services sont disponibles et peuvent être ajoutés au contrat en supplément, selon une tarification horaire :

- « Formation supplémentaire »
- « Services conseils spécialisés » (service d'un documentaliste pour constituer des dossiers)
- Service « d'indexation et hébergement de données » (lorsque disponible)
- « Surveillance web sur mesure » (lorsque disponible)
- « Support technique »

CEDROM-SNi se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier le présent document selon les modifications apportées au Service.

ENTENTE CADRE BIBILIOPRESTO ET CEDROM-SNi Inc.
ABONNEMENT AU SERVICE EUREKA POUR BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'abonnement au service en ligne EUREKA pour bibliothèque publique, le présent document a pour but de confirmer les termes et conditions d'une entente intervenue entre BIBLIOPRESTO et CEDROM-SNi Inc. Cette entente, d'une durée de trois ans, a pour but d'offrir à des conditions avantageuses un abonnement au service en ligne Eureka.cc pour bibliothèque publique, ci-après appelé «Service» et vise l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec membre de BIBLIOPRESTO qui souhaitent s'en prévaloir.

Durée de l'entente

Les termes de la présente entente débutent le 22 mars 2020 et seront valides jusqu'au 21 mars 2023, soit pour une période de 3 ans.

Contenu

Les bibliothèques membres de BIBLIOPRESTO qui adhèreront à la présente entente auront un abonnement au service Eureka.cc[1] pour bibliothèque publique. CEDROM-SNi se réserve le droit d'ajouter ou de retirer des sources après avoir transmis, dans la mesure du possible, un avis à l'Abonné.

Embargo

Certaines sources incluses dans le service Eureka.cc font l'objet d'un embargo. La nature et la durée de l'embargo peut varier (habituellement un numéro) selon les ententes établies entre les éditeurs titulaires des droits et CEDROM-SNi. Il est à noter que l'embargo de l'accès distant et local est le même.

Accès au service Eureka.cc

La présente entente inclut, pour chacune des bibliothèques membres de BIBLIOPRESTO, 10 sessions locales simultanées ainsi que l'accès à distance. Les bibliothèques désirant offrir l'accès à distance devront remplir le formulaire de conformité de l'accès à distance. Ce formulaire devra recevoir l'approbation de CEDROM-SNi. Il sera envoyé par CEDROM-SNi à l'abonné suite à son abonnement. Suite à l'approbation du formulaire de conformité, CEDROM-SNi pourra autoriser l'abonné à regrouper les deux types d'accès. Donc les sessions distances et locales seront regroupées (partagées). Ainsi l'embargo sera le même à distance qu'à l'intérieur des murs de la bibliothèque.

Comme pour l'entente précédente, un nombre de sessions distantes à atteindre (sessions visées) et un nombre de sessions à distant limité (sessions accordées) ont été fixés. Le nombre de sessions simultanées accordé a été calculé selon l'historique de la valeur de l'abonnement de la bibliothèque, exactement comme pour l'entente précédente.

Le nombre de sessions simultanées visé a été établi selon la population desservie par la bibliothèque, soit selon un ratio de 1 session par tranche de 8000 habitants (1/8000).

[1] Visiter le lien suivant pour la liste des sources disponibles www.eureka.cc/listesources
La liste des sources disponibles est sujette à changement, après avoir transmis, dans la mesure du possible, un avis à l'Abonné.

La population desservie par la bibliothèque est basée sur les données démographiques publiées en janvier 2017 dans la Gazette officielle du Québec.

Licence d'utilisation et facturation

Même si la portée de l'entente est d'une durée de 3 années, chaque membre de BIBLIOPRESTO qui veut en bénéficier doit renouveler son abonnement sur une base annuelle. Un contrat d'abonnement annuel (partie 1 « Conditions spécifiques », partie 2 «Conditions générales du contrat de service» et formulaire de conformité de l'accès à distance) sera établi entre CEDROM-SNi et chaque bibliothèque participante à l'entente CEDROM-SNi-BIBLIOPRESTO. Ce contrat d'abonnement annuel fera état de tous les items inclus dans le service EUREKA et devra être signé par les deux parties.

La facturation se fera entre CEDROM-SNi et chaque bibliothèque participante. Cette dernière aura la responsabilité d'acquitter les frais de son abonnement.

Processus de renouvellement

CEDROM-SNi s'engage à faire parvenir aux bibliothèques, pour la deuxième et troisième année de l'entente, les formulaires d'abonnement. BIBLIOPRESTO s'engage, dans la mesure de ses moyens, à faire la promotion de l'entente auprès de ses membres et à s'impliquer dans les communications.

Tarification

Le coût de l'abonnement et l'évaluation du nombre de comptes distants tient compte de l'historique de l'abonnement et de la population desservie par la bibliothèque (population telle que publiée dans la Gazette officielle du Québec en janvier 2020).

La tarification pour les années d'abonnement 2020-21, 2021-22 et 2022-23 a été établie selon les termes et conditions suivants :

- Pour la période du 22 mars 2020 au 21 mars 2021 : 0% d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent
- Pour la période du 22 mars 2021 au 21 mars 2022 : 1,4% d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent
- Pour la période du 22 mars 2022 au 21 mars 2023 : 1,4% d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent

BAnQ subventionnera annuellement 15% du coût total d'abonnement au service Eureka.cc de chaque bibliothèque à la condition que la Dite bibliothèque se qualifie aux conditions imposées par BIBLIOPRESTO dans leur offre aux bibliothèques (dans le cas où une bibliothèque ne se qualifie pas aux conditions de BIBLIOPRESTO, elle assumera le coût total de l'abonnement). Cette subvention de 15% sera déduite de chaque facture et sera refacturée à BAnQ.

De même, les bibliothèques qui souhaiteraient joindre l'entente lors de l'an 2 ou 3 devront assumer le coût total de l'abonnement.

Afin que la présente entente soit applicable, un minimum de 90% de la valeur monétaire, représentant l'ensemble des abonnements de 2019 à Eureka.cc des bibliothèques membres de BIBLIOPRESTO, doit être atteint au début de l'entente de 3 ans. Si ce minimum n'est pas atteint, CEDROM-SNi ne pourra garantir les rabais accordés ainsi que la structure tarifaire de la présente entente. Donc, chaque membre devra renouveler son abonnement Eureka.cc sur une base individuelle selon la grille tarifaire standard.

Ajout des sessions simultanées à distance ou locales :

L'ajout de sessions simultanées à distance ou locales supplémentaires sera de :

- 1918.50$ par session pour la période du 22 mars 2020 au 21 mars 2021
- 1918.50$ par session pour la période du 22 mars 2021 au 21 mars 2022
- 1918.50$ par session pour la période du 22 mars 2022 au 21 mars 2023

Tarification pour les nouveaux adhérents

Le coût d'abonnement pour un nouvel adhérent sera basé sur la population desservie par la bibliothèque (selon les données démographiques publiées en janvier 2017 dans la Gazette officielle du Québec). CEDROM-SNi communiquera les coûts basés sur la population desservie aux nouveaux adhérents.
Un nombre de sessions simultanées sera établi selon le ratio de 1 par tranche de 8000 habitants (1/8000).

- 1918.50$ par session pour la période du 22 mars 2020 au 21 mars 2021
- 1918.50$ par session pour la période du 22 mars 2021 au 21 mars 2022
- 1918.50$ par session pour la période du 22 mars 2022 au 21 mars 2023

Le nouvel adhérent profitera donc de la même grille tarifaire que les autres bibliothèques membres de BIBLIOPRESTO. L'abonnement inclura 10 sessions locales. Il pourra profiter de la subvention de 15% de BAnQ, si l'abonnement se fait la première année de l'entente.

Accès au service EUREKA.cc

La présente entente est basée sur l'utilisation et la consommation actuelle du service par les bibliothèques membres de BIBLIOPRESTO. CEDROM-SNi se réserve le droit, à la fin de la durée de la présente entente cadre, de renégocier les modalités d'accès au service selon la consommation et l'utilisation à ce moment.

Support aux Abonnés

CEDROM-SNi s'engage à mettre à la disposition de l'Abonné un service d'assistance clientèle du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 et à transmettre sur demande des statistiques sur l'utilisation du Service et sur les accès aux Documents par l'Abonné et les Utilisateurs.

En étroite collaboration avec BIBLIOPRESTO, CEDROM-SNi s'engage à élaborer un plan de formation afin de promouvoir l'utilisation d'Eureka.cc. Des séances de formations régulières seront offertes aux bibliothèques abonnées. Les formations seront sur place et/ou à distance. Un soutien à l'utilisation sera offert tout au long de l'abonnement. Finalement, des outils promotionnels (affiches, signets, tutoriels, visuels, etc.) seront offerts aux bibliothèques.

Services majeurs

CEDROM-SNi s'engage, dans la mesure du possible, à maintenir les services majeurs (La Presse, Le Devoir, Le Soleil, Le Droit et l'Actualité) de l'abonnement.

Documents

Font partis intégrante de l'entente BIBLIOPRESTO ET CEDROM-SNi Inc.:

1. La Présente lettre : «Entente cadre BIBLIOPRESTO ET CEDROM-SNi Inc. abonnement au service Eureka.cc pour bibliothèque publique ».
2. L'annexe A : «Conditions générales du contrat de service»

Signé à Montréal le _____ 2020

_____
Sharlene Dozois
CEDROM-SNi Inc.
Vice-président sénior, ventes et expérience-client

_____
L'Abonné

Nom : _____

Titre : _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207342001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207342001 - Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie LANEUVILLE
Préposé au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-09

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207711007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 2 202 561,36 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usées Ray-Lawson et 46e avenue, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 $ à 11 619 426,71 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Il est recommandé:
1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 1 835 467,80 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usées Ray-Lawson et 46e avenue, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 $ à 11 619 426,71 $;

2. d'autoriser une dépense de 91 773,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 275 320,17 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-06-05 11:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207711007**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 2 202 561,36 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usées Ray-Lawson et 46e avenue, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 $ à 11 619 426,71 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.
Depuis 2014, le lieu d'élimination de la neige (LEN) Ray-Lawson, localisé dans l'arrondissement d'Anjou, est exploité par l'entreprise Cap Excavation inc.

Depuis 2017, le LEN 46e avenue, localisé dans l'arrondissement de LaSalle, est exploité par l'entreprise Groupe Contant inc.

Ces contrats, venant à échéance le 31 octobre 2020, consistent à exploiter et entretenir les lieux afin d'assurer, en tout temps, le bon état du site ainsi que l'espace nécessaire à l'entreposage de la neige et à la libre circulation des camions affectés au transport de la neige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.
CM17 1207 - 25 septembre 2017 - Accorder un contrat à Groupe Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46e avenue, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 760 560,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16258 (2 soum.)

CA14 12224 - 9 septembre 2014 - Adjudication à la compagnie Cap Excavation inc., le contrat relatif à l'appel d'offres public no 14-13608 - Exploitation du dépôt à neige usée -

pour l'arrondissement d'Anjou, pour une durée de six (6) ans, et ce, au montant total approximatif de 9 064 629,00 $, taxes incluses (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Comme ces contrats prévoient la possibilité d'une prolongation d'une durée d'une année, le Service de la concertation des arrondissements recommande d'utiliser cette option, valide pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.
Pour le LEN Ray-Lawson AO 14-13608. L'option est définie à l'article 4 des clauses administratives particulières.
Pour le LEN 46e AO 17-16258. L'option est définie à l'article 5 des clauses administratives particulières.

JUSTIFICATION

Les courriels de prolongations transmises aux entreprises concernées sont joints au présent dossier.
Comme la performance de ces adjudicataires répond aux exigences de la Ville, que les arrondissements visés sont d'accord et que les taux unitaires payés sont intéressants, il est recommandé de prolonger ces contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation de la valeur des prolongation est basée sur les taux unitaires payés et actualisés.

Adjuticataire	Contrat	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Cap Excavation inc.	Ray-Lawson	1 948 944,90 $
Groupe Contant inc.	46e	253 616,45 $
Total		**2 202 561,36 $**

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de renouveler les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres pour l'hiver prochain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En matière de Covid, les adjudicataires ont l'obligation de respecter toutes les normes de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM : 24 août 2020
Début des contrats : 1er novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lina PICHÉ, Service de l'approvisionnement
Marc DUSSAULT, Anjou
Luc PERREAULT, Lachine
Benoît DESLOGES, Anjou
Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-04

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2020-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2020-06-05

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°17-16258, pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

2 JUIN 2020

Signature Date

Nom (en lettres moulées) : MICHEL NADON

Titre : DIRECTEUR

Nom de la compagnie :

Groupe Contant Inc.
6310, Boul. des Mille-Îles
Laval (Québec) H7B 1B3
www.contant.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°14-13608, pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

lyne monfette — 25-05-2020

Signature — Date

Nom (en lettres moulées) : LYNE MONFETTE

Titre : DIR. DES FINANCES

Nom de la compagnie : CAP EXCAVATION INC.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207711007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 2 202 561,36 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usées Ray-Lawson et 46e avenue, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 $ à 11 619 426,71 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207711007 LEN Coût - Prolongation contrat R-L et 46e.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Conseiller budgétaire - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-5551

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-05

Jean-François DOYLE
chef de section - conseil et soutien financiers

Tél : 514-872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208886001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., pour la gestion l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du PEPSC ainsi que son système de captage au 125 rue Fernand-Seguin (Bâtiment no1161). Le contrat initial sera de 2 ans avec possibilité de renouvellement de 1 an. Dépense totale de 1 362 991.66 $, taxes incluses (contrat : 1 142 991.66 $ + contingences : 220 000 $) - Appel d'offres public 20-18128 - 1 seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder **au seul soumissionnaire** Aquatech Société de gestion de l'eau inc., **ce dernier ayant présenté une soumission conforme**, un contrat de services techniques pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du PEPSC ainsi que son système de captage au 125 rue Fernand Séguin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 142 991.66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18128;

2. d'autoriser une dépense de 220 000.00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-20 11:41

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208886001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., pour la gestion l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du PEPSC ainsi que son système de captage au 125 rue Fernand-Seguin (Bâtiment no1161). Le contrat initial sera de 2 ans avec possibilité de renouvellement de 1 an. Dépense totale de 1 362 991.66 $, taxes incluses (contrat : 1 142 991.66 $ + contingences : 220 000 $) - Appel d'offres public 20-18128 - 1 seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'opération de l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe -Saint-Charles (PEPSC) fait partie d'un vaste projet de réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC et découle de l'obligation de la ville à se conformer à la Loi fédérale sur les pêches. La Ville s'est engagée auprès d'Environnement Canada à contenir les contaminants et à empêcher que ceux-ci fassent résurgence dans le fleuve avec une mise en service au plus tard fin 2020.
Dans le but de stopper l'écoulement des hydrocarbures et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent , la Ville a entrepris deux projets de constructions il y a plusieurs années. Les deux lots de construction doivent se terminer en 2020, selon l'échéancier suivant :

- Lot 1 : construction de l'écran en ciment bentonite et du système de captage - août 2020: permettant d'empêcher les eaux souterraines de se déverser dans le fleuve
- Lot 2 : construction de l'usine de traitement des eaux souterraines - décembre 2020: permettant le traitement des eaux souterraines pour les mettre aux normes de rejets dans les égouts.

C'est pour opérer et entretenir ces installations que la Ville à réalisé un appel d'offres pour services techniques.

À la suite de la réalisation des documents relatifs à l'appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance de l'usine et de son système de captage, la Ville a lancé le 18 décembre 2019 l'appel d'offres public 19-17874 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), sur le site internet de la Ville et dans le journal Le Devoir. La durée prévue pour la réception des offres était de 25 jours ouvrables. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Une seule soumission a été reçue et ouverte le 6 février 2020. Cette soumission a été jugée non conforme administrativement ce qui a rendu l'offre non valide.

En prenant en considération ces résultats et la réponse d'un preneur de cahier ainsi que la soumission, les nouveaux documents d'appel d'offres ont été créés afin de permettre aux soumissionnaires potentiels de déposer des offres au nouvel appel d'offres 20-18128.

Le nouvel appel d'offres a été publié le 4 mars 2020 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), sur le site internet de la Ville et dans le Journal de Montréal initialement pour 16 jours ouvrables.

Ci-dessous, la liste et la description des différents addendas reliés à cette appel d'offres:

Addenda	**Date de publication**	**Objet**
no 1	23 mars 2020	Report de la date d'ouverture au 16 avril 2020 13 h 30 à cause de la crise du COVID-19
no 2	9 avril 2020	Nouveau report de la date d'ouverture des offres au 14 mai 2020 13 h 30 en réponse aux nouvelles directives gouvernementales concernant l'ouverture des chantiers.
no 3	30 avril 2020	Information concernant la publication d'un nouveau document de gestion contractuelle
no 4	8 mai 2020	ERRATUM suite à une publication erronée sur cette appel d'offres

La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0606 - 15 juin 2020 : Entériner le projet d'avenant au protocole d'entente et un projet d'avenant au contrat avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles du Programme Revi-Sols

CM19 1124 - 22 octobre 2019 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178.50 $, taxes incluses.

CM19 1379 - 4 septembre 2019 : Autoriser une dépense additionnelle de 334 154,92 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels requis pour le projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à

Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161 et CM17 1236), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 826,28 $ à 999 981,21 $, taxes incluses.

CM18 1369 - 19 novembre 2018 : Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 19 635 253,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5904 (4 soum.)

CM17 1236 - 25 septembre 2017 : Autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 $ à 665 826,23 $, taxes incluses/Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet.

CM16 1161 - 24 octobre 2016 : Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 507 133,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soumissionnaires., 1 seul conforme)/Approuver un projet de convention à cette fin.

CM 16 0940 - 22 août 2016 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 $, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin Inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 $ à 3 996 385,09 $, taxes incluses.

CM15 0324 - 24 mars 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à exploiter et maintenir la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines et son système de captage. L’usine a pour objectif de traiter les eaux souterraines contaminées et de récupérer les hydrocarbures, en phase flottante, présents sur les terrains du Parc d’entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) dans l’objectif d’une réhabilitation des terrains. L’usine (bâtiment no 1161), située au 125 rue Fernand Seguin, consiste en un bâtiment de deux étages abritant les systèmes de traitement des eaux souterraines conçus pour un débit de pointe de 1200 m3/j et d’un réseau de 23 puits de pompages répartis le long du mur-écran situé entre le pont Champlain et le pont Victoria. Les services techniques requis permettront d’assurer la bonne opération de l’usine ainsi qu’une maintenance adéquate des différents équipements selon les recommandations des différents fournisseurs. L’exploitant assurera ainsi la conformité aux différentes réglementations de rejets aux égouts, à l’atmosphère de la CMM ainsi que la loi sur les pêches du Ministère de l'Environnement et de La Lutte contre les changements climatiques.

Dépense totale de 1 362 991.66 $, taxes incluses (contrat : 1 142 991.66 $ + contingences : 220 000,00 $)
La dépense dans le contrat sera répartie comme suit :

- Honoraires de l'équipe de base comprenant 2 opérateurs à temps plein et un superviseur : 547 699,40$ (sans taxes);
- Honoraires de l'équipe de soutien comprenant le personnel spécialisé : 197 822,50 $ (sans taxes);
- Achat de pièces pour l'opération et la maintenance : 248 600,00 $ (sans taxes).

Le présent dossier recommande l'octroi du contrat à l'unique soumissionnaire conforme, soit Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour l'exploitation et l'entretien du système de captage de l'usine située au 125, rue Fernand Séguin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour initialement 2 ans avec une possibilité de renouvellement de 1 an.

JUSTIFICATION

Le Service de l'environnement a décidé de faire appel à des services techniques pour l'exploitation et l'entretien de sa nouvelle usine de traitement des eaux souterraines pour les raisons suivantes :

- La ville ne dispose actuellement d'aucune ressource interne ayant l'expertise requise pour la gestion des opérations de l'usine de traitement des eaux souterraines et de son système de captage.
- Compte tenu des particularités de cette usine, son opération nécessite un niveau d'expertise spécifique.
- Le recours à une expertise externe spécialisée dans ce type d'opération permettra aussi de documenter les procédures opérationnelles et les efforts de maintenance requis tout en s'assurant de la bonne performance de l'usine.

La décision a été prise de ne pas inclure dans ce mandat les contrats pour la fourniture des produits chimiques des analyses, car les montants estimés pour ces contrats sont substantiels. Les détails des produits chimiques requis ne sont pas encore connus et les volumes estimés sont approximatifs . Ils sont en effet dépendant de la qualité des eaux qui seront captées qui pourrait être hétérogène et variable dans le temps en particulier au démarrage des opérations de pompage. Le recours à des ententes-cadres pour ces services permettra une plus grande flexibilité et une meilleure gestion des coûts pour cette première période d'opération. De plus ce choix permet une ouverture de marché dans le cadre de cet appel d'offres; les entreprises qui peuvent fournir la main-d'oeuvre qualifiée ne sont pas distributrices de produits chimiques.

Dans le second appel d'offres, il a été décidé d'exclure la gestion des boues et des eaux huileuses du mandat de l'opérateur considérant le manque de données concernant la qualité et les quantités de ces rejets. En effet, sans une idée précise de la qualité de ces rejets, il est impossible pour le soumissionnaire de donner un prix juste pour cette section. Ces incertitudes ont été la cause de l'échec du premier appel d'offres et une des raisons qui ont empêché un des preneurs de cahiers de soumettre une offre.

Soumission conforme	**Prix soumis (taxes incluses)**	**Autres (Contingences taxes incluses)**	**Total**
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	1 142 991,66 $	220 000,00 $	1 362 991,66 $

Dernière estimation réalisée $	1 600 969,39 $	220 000,00 $	1 820 969, 39 $
Écart entre la soumission et la dernière estimation $	- 457 977,73 $	-	- 457 977,73 $
Écart entre la soumission et la dernière estimation %	-40 %		-33,6 %

La soumission reçue, a un montant total de 33,6 % en dessous de la dernière estimation. Cette différence s'explique par la surestimation du taux horaire des différents intervenants nécessaires pour l'opération de l'usine. Comme expliqué plus haut, il s'agit d'une nouvelle usine et d'une gestion à l'externe pour laquelle il existe peu de références comparables. C'est une des raisons pour lesquelles la durée du contrat a été limitée à 2 ans afin de réduire les risques et de permettre à la Ville de réévaluer ses besoins et le mode de gestion des opérations si nécessaire.

La firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc., a fournit l'attestation de l'autorisation des marchés publics (AMP) laquelle est fournie en pièce jointe. Elle est également conforme au niveau du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. est de 1 362 991.66 $ incluant les contingences et les taxes.
Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 220 000,00 $ taxes incluses.

Ce montant est assumé à 100 % par la Ville centre et sera financé entièrement au centre de responsabilité du PEPSC relevant du Service de l'environnement, lequel a été doté d'un budget de fonctionnement financé par la réserve « Passif environnemental ».

Un budget annuel d'opération est prévu à la réserve du passif environnemental pour les 25 prochaines années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'opération de l'usine et de son système de captage vise une protection accrue de l'environnement répondant à l'avis émis par Environnement Canada, en date du 26 août 2011, ayant pour objectif de se conformer à la Loi sur les pêches du gouvernement fédéral. Plus particulièrement, la réalisation du présent contrat permettra :

- la protection des eaux poissonneuses du fleuve Saint-Laurent, en arrêtant le déversement des eaux contaminées dans le fleuve;
- L'arrêt de la migration des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat visé par cette demande doit être octroyé pour permettre à l'usine d'être opérationnelle à sa livraison, prévue en décembre 2020; échéancier auquel la Ville s'est engagée auprès du ministère de l'Environnement. Le report de cette date de démarrage pourrait entraîner une perte de subvention.
De plus, si cette usine n'est pas fonctionnelle à sa réception, il y aura des problèmes d'accumulation d'eau dans le sol et des infiltrations possibles des infrastructures avoisinantes.Les eaux souterraines accumulées en amont du mur de confinement ne

pourront pas être pompées et traitées ce qui provoquera une augmentation du niveau d'eau de la zone du PEPSC qui pourrait atteindre les infrastructures souterraines telles que les sous-sols des bâtiments voisins.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise de la COVID-19 a entraîné un retard sur l'échéancier de démarrage et la réception provisoire qui est maintenant estimée pour le 15 novembre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE du 12 Août 2020
CM du 24 Août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion ARRIZABALAGA
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514-872-2299
Télécop. :

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208886001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., pour la gestion l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du PEPSC ainsi que son système de captage au 125 rue Fernand-Seguin (Bâtiment no1161). Le contrat initial sera de 2 ans avec possibilité de renouvellement de 1 an. Dépense totale de 1 362 991.66 $, taxes incluses (contrat : 1 142 991.66 $ + contingences : 220 000 $) - Appel d'offres public 20-18128 - 1 seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18128 SEAO Liste des commandes.pdf
20-18128 Procès-verbal.pdf
20-18128 Tableau de vérification.pdf
20-18128 Intervention Approvisionnements.pdf
20-18128 Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. AMP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-09

Lina PICHÉ
Chef de Section - Direction Acquisition
Tél : 514-868-5740
Division : Direction - Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18128

No du GDD : 1208886001

Titre de l'appel d'offres : Service d'exploitation et de maintenance de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines et de ses puits de captage au 125, rue Fernand-Séguin, 24 mois

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 26 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 14 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 8 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 9 - 2020

Date d'échéance révisée : 11 - 9 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Aquatech, Société de gesiton de l'eau Inc.	1 142 991,65 $	√	

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.13.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme. Des deux (2) preneurs nous avons reçu une (1) soumission et un (1) évoque du à une erreur administrative ils n'ont pu déposer leur offre de services.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 9 - 7 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18128
Titre : Service d'exploitation et de maintenance de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines et de ses puits de captage au 125, rue Fernand-Séguin, 24 mois
Date de publication sur le SÉAO : le mercredi 4 mars 2020
Date d'ouverture des soumissions : le jeudi 14 mai 2020
Addenda : 1 : 23 mars 2020 Report de date #1; 2 : 9 avril 2020 Report de date #2; 3 : 30 avril 2020 remplacement du RGC; 4 : 8 mai 2020
ERRATUM

						Aquatech, Société de gesiton de l'eau Inc.	
			Numéro de fournisseur VDM			101767	
			Numéro NEQ			1143070036	
Article			**Description**	**Quantité**	**Unité**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Honoraires équipe de base	1	Opérateur temps simple	7420	Heure	49,19 $	364 989,80 $
1		2	Opérateur temps supplémentaire	240	Heure	73,79 $	17 709,60 $
1		3	Superviseur Technique temps simple	2600	Heure	60,00 $	156 000,00 $
1		4	Superviseur temps supplémentaire	100	Heure	90,00 $	9 000,00 $
						Sous total (hors taxes) - Catégorie 1	547 699,40 $
2	Honoraires équipe de soutien	5	Technicien en instrumentation et contrôle	530	Heure	109,25 $	57 902,50 $
2		6	Électromécanicien	530	Heure	60,00 $	31 800,00 $
2		7	Mécanicien industriel	530	Heure	66,00 $	34 980,00 $
2		8	Électricien	530	Heure	95,00 $	50 350,00 $
2		9	Manœuvre	530	Heure	43,00 $	22 790,00 $
						Sous total (hors taxes) - Catégorie 2	197 822,50 $
3	Entretien mécanique, pièces, consommables	10	Achat de pièces de rechange, de consommable, de matériel	Les pièces de rechange, de consommable, de matériel seront facturés au prix coûtant + une marge administrative de 10% du prix coûtant.			248 600,00 $
						Sous total (hors taxes) - Catégorie 3	248 600,00 $
			Total avant taxes			**Catégorie 1+2+3**	994 121,90 $
			TPS 5 %				49 706,10 $
			TVQ 9,975 %				99 163,66 $
			Montant total				1 142 991,65 $

	Requis ou non	
Signature	Oui	Conforme
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Oui	Validité jusqu'au 16 nov. 2020, Conforme
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Non	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non	
Garantie de soumission 2 %	Oui	Intact # 7610011-20-062 2%, conforme
Lettre d'engagement	Non	
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Oui	Conforme
Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme, 12 mai 2020
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis		
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Oui	Conforme
Copie des immatriculations des véhicules	Non	
Copie assurance	Non	
Renseignements complémentaires	Non	
La liste de références exigée à la clause C.01 du devis contenant le nom de ses clients où un service semblable	Oui	Conforme administrative

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : le jeudi 21 mai 2020**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18128
Numéro de référence : 1352583
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Service d'exploitation et de maintenance de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines et de son système de captage au 125, rue Fernand-Séguin, 24 mois

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-5270 Télécopieur : 450 646-7977	**Commande : (1712598)** 2020-03-06 16 h 42 **Transmission :** 2020-03-06 16 h 42	3282761 - 20-18128 Addenda 1, report de date & informations d'ouverture 2020-03-23 18 h 31 - Courriel 3291695 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 8 h 53 - Courriel 3292131 - 20-18128 Addenda 2, report de date au 14 mai 2020 2020-04-09 14 h 39 - Courriel 3304025 - 20-18128 Addenda 3, RGC modifié 2020-04-30 15 h 42 - Courriel 3309650 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 14 h 24 - Courriel 3309747 - 20-18128 Addenda 4, ERRATUM 2020-05-08 15 h 06 - Courriel 3314746 - 20-18128 vidéo et audio du greffe 2020-05-15 15 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3	Madame Jannie Dufort Téléphone : 450 756-6227 Télécopieur :	**Commande : (1712603)** 2020-03-06 16 h 55 **Transmission :** 2020-03-06 16 h 55	3282761 - 20-18128 Addenda 1, report de date & informations d'ouverture 2020-03-23 18 h 31 - Courriel 3291695 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 8 h 53 - Courriel 3292131 - 20-18128 Addenda 2, report de date au 14 mai 2020 2020-04-09 14 h 39 - Courriel 3304025 - 20-18128 Addenda 3, RGC modifié 2020-04-30 15 h 41 - Courriel 3309650 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 14 h 24 - Courriel 3309747 - 20-18128 Addenda 4, ERRATUM 2020-05-08 15 h 06 - Courriel 3314746 - 20-18128 vidéo et audio du greffe 2020-05-15 15 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 mars 2018

MANAGEMENT SIMO INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE AZZOPARDI
4750, AV HENRI-JULIEN
MONTRÉAL (QC) H2T 2C8

N° de décision : 2018-CPSM-1016309
N° de client : 3000161761

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPEMENT SIMO-URBANIMMERSIVE, L'EAU TECH PROFESSIONNEL et SIMO MANAGEMENT INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MANAGEMENT SIMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 novembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208886001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., pour la gestion l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du PEPSC ainsi que son système de captage au 125 rue Fernand-Seguin (Bâtiment no1161). Le contrat initial sera de 2 ans avec possibilité de renouvellement de 1 an. Dépense totale de 1 362 991.66 $, taxes incluses (contrat : 1 142 991.66 $ + contingences : 220 000 $) - Appel d'offres public 20-18128 - 1 seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable ENV 1208886001s.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-13

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6052
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 $ à 67 835,25 $ taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258) / Autoriser la modification du budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 $ à 99 360 $, équivalent aux recettes estimées.

Il est recommandé :
1 - d'approuver, un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 $ à 67 835,25 $, taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258);

2 - d'autoriser la modification du budget additionnel de revenus de 318 832 $ à 99 360 $ et du budget additionnel de dépenses de 318 832 $ à 99 360 $, équivalent aux recettes estimées;

3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-23 13:51

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1200348002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 $ à 67 835,25 $ taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258) / Autoriser la modification du budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 $ à 99 360 $, équivalent aux recettes estimées.

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 mars dernier, le conseil municipal accordait un contrat de 230 000 $ à la Société des Amis du Biodôme (SABM) pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020.
À ce moment, il était prévu que le camp accueille 944 enfants.

Les mesures sanitaires à mettre en place en raison de la pandémie, pour assurer la sécurité des participant.e.s (particulièrement la distanciation physique), ainsi que le report de la réouverture du Biodôme initialement prévue en juin (dont le chantier a été arrêté pendant deux mois), ont forcé la révision de la capacité d'accueil du camp, qui est ainsi passée à 324 enfants.

Compte tenu des délais qui ont été nécessaires pour compiler les informations requises pour la modification du contrat (calcul de la capacité dépendant des recommandations de l'Institut national de la santé publique, montant des subventions accordées par le gouvernement provincial), ce dossier est présenté de manière rétroactive, puisque les camps de jour ont eu lieu du 29 juin au 21 août 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0258 - Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020, pour une somme maximale de 230 000 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 $ équivalent aux recettes estimées
CM19 0317 Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2019, pour une somme maximale de 205 690 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 247 000 $ équivalent aux recettes estimées

DESCRIPTION

Le présent addenda vise à modifier la valeur du contrat octroyé à la SABM afin de refléter la nouvelle réalité. L'ensemble des responsabilités dévolues au contractant reste identique: assurer la gestion administrative et financière du camp de jour (notamment à percevoir les revenus d'inscription et à les remettre à la Ville à la fin du mandat), à engager des moniteurs pour encadrer les groupes et à offrir, opérer et animer un service de garde.
La valeur du contrat et les modalités de versement doivent cependant être modifiées, considérant la diminution du nombre de jeunes accueillis. Noter que le budget révisé considère également un subvention additionnelle octroyée à la SABM par le gouvernement provincial.

Une clause relative au respect des mesures sanitaires en lien avec la prévention de la COVID-19 a également été ajoutée.

JUSTIFICATION

Le camp de jour à Espace pour la vie jouit d'une belle notoriété. Il est très recherché par les parents et apprécié des nombreux enfants qui le fréquentent chaque année. Les séjours proposés, sur les thématiques en lien avec les plantes, les insectes, les animaux, l'écologie, en font d'excellents programmes de rapprochement avec la nature et de développement de culture scientifique.
Sans cette collaboration avec la SABM, Espace pour la vie ne pourrait pas tenir cette activité.

Rappelons que la mission des sociétés amies des musées d'Espace pour la vie, dont la SABM, est d'appuyer Espace pour la vie par la diffusion d'informations sur la nature et l'offre d'activités éducatives ou encore par des contributions à des projets. Cette collaboration pour le camp de jour, qui existe depuis de nombreuses années, est donc tout à fait naturelle.

En 2020, les revenus provenant des inscriptions au camp de jour et au service de garde, perçus par la SABM, ont été revus à 99 360 $. Ces revenus seront remis à la Ville au terme du mandat.

Le montant du contrat à la SABM a été revu à 59 000$ (avant taxes).

La différence entre le montant du contrat à la SABM et les recettes d'inscription, soit 40 360 $, permet à Espace pour la vie d'absorber une partie des coûts générés par les camps de jour (animateurs scientifiques).

Le coût net des camps de jour, pour la Ville, est donc de 59 805 $, comme en témoigne le budget révisé ci-dessous.

Budget initial (avant taxes):

REVENUS	**AMIS**	**VILLE**
Inscriptions au camp de jour (estimation)		318 832 $
Entente de service- Ville et Amis du Biodome	230 000 $	
Subventions et dons (estimation)	30 000 $	
TOTAL	**260 000 $**	**318 832 $**
DÉPENSES		
Salaires et charges soc	175 500 $	267 436 $
Autres familles	59 500 $	

Frais d'administration	25 000 $	
Entente de service Ville et Amis du Biodome		230 000 $
TOTAL	**260 000 $**	**497 436 $**
Revenus vs dépenses	***$***	***(178 604) $***

Budget révisé (avant taxes):

REVENUS	**AMIS**	**VILLE**
Inscriptions au camp de jour (estimation)		99 360 $
Entente de service- Ville et Amis du Biodome	59 000,00 $	
Subventions et dons (estimation)	74 480,00 $	
TOTAL	**133 480,00 $**	**99 360 $**
DÉPENSES		
Salaires et charges soc	77 660,00 $	100 165,00 $
Autres familles	40 820,00 $	
Frais d'administration	15 000,00 $	
Entente de service Ville et Amis du Biodome		59 000,00 $
TOTAL	**133 480,00 $**	**159 165,00 $**
Revenus vs dépenses	***$***	**(59 805,00) $**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire pour assumer les dépenses de ce dossier non couvertes par les revenus, soit 59 805 $, est prévu au service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ces dépenses ne comportent aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Par ailleurs, compte tenu du nouveau budget, il est nécessaire de réviser le budget additionnel de dépenses de 318 832 $ et le budget additionnel de revenus de 318 832 $, équivalent aux recettes estimées des camps de jour, qui avait été accordés.
Un budget additionnel de dépenses de 99 360 $ et un budget additionnel de revenus 99 360 $, équivalent aux recettes des camps de jour, sont plutôt requis.

Ce montant additionnel permettra de couvrir le contrat à la SABM pour la gestion administrative et financière des camps de jour (59 000 $ avant taxes) ainsi qu'une partie des ressources auxiliaires affectées à l'animation scientifique des camps de jour par Espace pour la vie (40 360 $).

Sur le plan budgétaire, ce budget additionnel de dépenses n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents de revenus et de dépenses. Ce montant devra par conséquent être ajusté au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

Les dépenses en lien avec ce dossier seront assumées à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son contenu résolument axé sur les savoirs en lien avec la biodiversité, le camp de jour permet de favoriser une conscience environnementale, de développer un esprit critique et une culture scientifique, pour un plus grand engagement chez les participants à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Le camp de jour participe au programme "Camp de jour zéro déchets" de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La modification de ce contrat est une conséquence directe de la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020: approbation de l'addenda par le conseil municipal
Novembre 2020: reddition de compte par la SABM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2020-07-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Approuver un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 $ à 67 835,25 $ taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258) / Autoriser la modification du budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 $ à 99 360 $, équivalent aux recettes estimées.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'addenda à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et la Société des amis du Biodôme.

FICHIERS JOINTS

2020-07-21 V- Finale Addenda - SABM visée (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

ADDENDA 1

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 4777, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec, H1V 1B3, agissant et représentée par madame Amélie Sénécal, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 13505 3700 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 101545 2613 TQ 0001

Ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville retient les services du Contractant qui s'engage à assurer la gestion administrative et financière du camp de jour Espace pour la vie, à accompagner les groupes d'enfants pour soutenir les animateurs des institutions scientifiques d'Espace pour la vie dans les activités et à offrir, opérer et animer un service de garde, en collaboration avec les équipes en place d'Espace pour la vie, laquelle a été approuvée par le conseil municipal par la résolution CM20 0258 en date du 23 mars 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la situation exceptionnelle actuelle liée à la pandémie de COVID-19 a des répercussions sur la réalisation des services et que les Parties souhaitent que les modalités de réalisation soient révisées;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les paragraphes 8.1 et 8.2.de l'article 8 – HONORAIRES de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

   « 8.1 En contrepartie des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **soixante-sept mille huit cent trente-cinq dollars et vingt-cinq cents (67 835,25 $)**.

   8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué ci-dessous :

8.2.1 une somme de **cinquante mille huit cent soixante-treize dollars et quarante-quatre cents (50 873,44 $)** le 15 juillet 2020;

8.2.2 une somme de **seize mille neuf cent soixante-et-un dollars et quatre-vingt-une cents (16 961,81 $)** à la remise du bilan final, au plus tard le 30 novembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. »

2. L'Annexe 3 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 3 jointe au présent addenda.

3. Le Contractant s'engage à mettre en place les mesures nécessaires afin de respecter les normes et obligations en matière d'hygiène exigées par les autorités compétentes en lien avec la COVID-19 pour assurer la sécurité des usagers et employés.

4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

5. Le présent addenda entre en vigueur le 29 juin 2020.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME

Par : _____
Amélie Sénécal
Directrice générale

Cette convention a été approuvée par instance décisionnelle concernée de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution).

ANNEXE 3 – BUDGET (avant taxes)

Revenus	**SABM**	**Ville**
Inscriptions: camps de jour + service de garde		99 360,00 $
Entente de service Ville-SABM	59 000,00 $	
Subventions et dons	74 480,00 $	
Total	**133 480,00 $**	**99 360,00 $**
Dépenses		
Salaires et charges sociales - employés temporaires	77 660,00 $	100 165,00 $
Autres familles	40 820,00 $	
Frais d'administration	15 000,00 $	59 000,00 $
Total	**133 480,00 $**	**159 165,00 $**
Déficit d'exploitation	**- $**	**(59 805,00) $**

Revenus d'exploitation moins contrat de service aux Amis du Biodôme (redevances) ***40 360 $***

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Approuver un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 $ à 67 835,25 $ taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258) / Autoriser la modification du budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 $ à 99 360 $, équivalent aux recettes estimées.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1200348002 Réduire contrat SABM pour camps de jour.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1206698001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , Partenaires d'affaire en communication - Mobilité et attractivité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., suite à l'appel d'offres public no 19-17506, résolution CM19 0748 pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la durée restante du contrat - Autoriser l'ajustement de la base budgétaire à la baisse de 410 762,65 $, taxes incluses.

Il est recommandé:
1. d'autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., suite à l'appel d'offres public no 19-17506, résolution CM19 0748 pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la durée restante du contrat et pour le montant non utilisé de 410 762,65 $, taxes incluses;

2. d'autoriser l'ajustement budgétaire à la baisse afférents à la partie de l'annulation du contrat au montant de 375 081,05$ pour le Service de l'Expérience citoyenne et des communications:

- pour l'année 2020 un budget de 171 767,51$ a déjà été viré au Service de finances dans le cadre du Plan de redressement;

- pour l'année 2021 un ajustement budgétaire à la baisse de 174 268,75 $;

- pour l'année 2022 un ajustement budgétaire à la baisse de 29 044,79 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-23 09:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206698001**

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , Partenaires d'affaire en communication - Mobilité et attractivité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., suite à l'appel d'offres public no 19-17506, résolution CM19 0748 pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la durée restante du contrat - Autoriser l'ajustement de la base budgétaire à la baisse de 410 762,65 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres no 19-17506 émis en 2019, le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc. un contrat pour le service d'une brigade mobile pendant 32 mois pour une somme maximale de 508 925,34 $, taxes incluses. Deux duos de brigadiers devaient sillonner les abords du chantier Sainte-Catherine Ouest afin d'aider les piétons :

- à se diriger de façon sécuritaire à travers les corridors qui leur sont destinés;
- leur fournir de l'information sur le chantier et la rue Sainte-Catherine, et;
- recueillir leurs commentaires;

le tout dans le souci d'offrir une expérience client améliorée malgré les travaux en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0748 du 19 juin 2019 - d'accorder au Groupe Promo-Staff RTM inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'une brigade mobile, pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 508 925,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17506 ;

DESCRIPTION

L'appel d'offres prévoyait un service sur 12 mois consécutifs, pendant 32 mois :

- 7 jours /7 du 1er mai au 31 octobre,
- les fins de semaine (vendredi au dimanche) du 1er novembre au 30 avril.

Le service de brigade mobile a commencé la dernière semaine de juillet 2019 et a pris une pause à la fin de décembre dernier.

JUSTIFICATION

À la lumière du faible taux d'interactions durant les périodes froides et sans touristes, comme en témoignent les rapports trimestriels fournis par Promo-Staff, et considérant la démobilisation du chantier pour pause hivernale, la Ville a suspendu le service pour le début de 2020. Le fournisseur a été informé que :

- le service de brigade n'était pas requis en janvier, février et en mars;
- les travaux ne commenceraient certainement pas avant avril, et;
- la Ville était à planifier plus en détail les besoins pour 2020.

Les rapports remis par le fournisseur confirment d'ailleurs que les interactions sont plus élevées en période estivale et très faibles par la suite. En effet, en période estivale c'est davantage les touristes qui interpellent la brigade, et ce pour des questions majoritairement « touristiques » **sans lien avec le chantier et/ou ses impacts**. En dehors de la période estivale, la plus importante partie de la population rencontrée représente des travailleurs et étudiants qui « connaissent » les environs et interpelle peu la brigade.

2019	7 jrs en Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
# d'interactions totales	1640	2874	1380	931	445	118
moyenne d'interactions/jour travaillé	234	93	47	30	30	11
% locaux/touristiques et autres	39% / 61%	52% / 48%	49% / 51%	60% / 40%	84% / 16%	63% / 37%
% franco/anglo et autres	42% / 58%	53% / 47%	46% / 56%	50% / 50%	64% / 36%	44% / 56%

Recommandation
Le faible taux d'interactions de la brigade avec les piétons laisse présager qu'ils n'ont pas besoin de l'aide d'une brigade. Ils circulent dans des couloirs sécuritaires avec une signalétique efficace, au besoin ils consultent leur téléphone intelligent pour faire des recherches de localisation de commerces, et n'ont pas le réflexe ou l'intérêt de poser des questions à des « brigadiers » sur l'avancement du chantier ou la nature des travaux.

Les activités 2019 de la brigade ne sont pas concluantes et ne contribuent pas à améliorer l'expérience client en situation de chantier. Le coût / bénéfice de cette mesure est beaucoup trop élevé. Il est donc recommandé de ne pas poursuivre le service de brigade mobile et de résilier le contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., pour la période du 1er janvier 2020 au 28 février 2022, pour les services d'une brigade mobile, pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, appel d'offres public no 19-17506 pour le montant non utilisé de 410 762,65 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc. a été assumé au PTI du SUM pour l'année 2019 et au budget de fonctionnement du Service de l'Expérience citoyenne et des communications (SECC) pour les années 2020,2021 et 2022.

Comme pour les années 2020-2022 il s'agit d'un financement temporaire, un ajustement budgétaire à l'enveloppe du SECC au montant de 375 081.05$ (montant net de ristourne) sera fait, comme suit:

- pour l’année 2020, le budget de 171 767,51$ a été déjà transféré au Service des finances dans le cadre du plan de redressement COVID19;

- pour les années 2021 et 2022 seront faits des ajustements budgétaires à la baisse au montant de 174 268,75 $ et respectivement de 29 044,79 $.

En conformité avec les clauses du contrat, l’annulation ne comporte pas de pénalités, donc il n’y a aucun impact financier pour la Ville. Le fournisseur a été informé par courriel de l'annulation du contrat, il atteste qu’aucuns frais n'ont été engagés après la suspension du service de brigade à la fin de décembre dernier et accepte la résiliation du contrat aux termes du contrat (voir la pièce jointe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contexte de la pandémie actuelle confirme davantage notre décision que le service d’une brigade n’est plus requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GELINEAU
charge(e) de communication

Tél : 514 872-2300
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Stéphanie VIDAL
Chef de division

Tél : 514 872-2300
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice
Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2020-07-21

RE: Résiliation du contrat pour les services d'une brigade

1 message

Annie Lalande <alalande@promostaff.ca> 16 juillet 2020 à 14 h 52
À : Dominique GELINEAU <dominique.gelineau@montreal.ca>
Cc : Nour El Houda EL BAHI <nourelhouda.elbahi@montreal.ca>, Stéphanie VIDAL/MONTREAL <stephanie.vidal@montreal.ca>, cbodiot@promostaff.ca, ejutras@promostaff.ca

Bonjour Dominique!

Merci du message. Oui, bien entendu, nous attendons la résiliation du contrat tel que discuté. Nous pouvons coordonner pour votre livreur de venir chercher la balance des uniformes au bureau, mais nous devons connaitre l'heure et la date précise où il viendra puisque nous n'avons toujours pas réintégré nos bureaux et que personne n'est actuellement présent.

Nous pourrons coordonner la visite d'ici les 2 prochaines semaines sans problème,

Merci,

ATTENTION : NOUS SOMMES OFFICIELLEMENT INSTALLÉS DANS NOTRE NOUVEAU LOCAL

1751 Richardson, bureau 3112, Montréal (Québec) H3K 1G6

Annie Lalande
Présidente – *President*

PROMOstaff
Promotion ★ Commandite *Sponsorship* ★ Événements *Events*
T. 514 312-5412 **T.** 514 313-3446 www.promostaff.ca

De : Dominique GELINEAU [mailto:dominique.gelineau@montreal.ca]
Envoyé : 15 juillet 2020 11:10
À : Annie Lalande
Cc : Nour El Houda EL BAHI; Stéphanie VIDAL/MONTREAL
Objet : Re: Résiliation du contrat pour les services d'une brigade

Bonjour Mme Lalande,

Comme discuté, nous sommes à finaliser la résiliation du contrat avec Promo-Staff pour les services de la brigade mobile dans le cadre du projet Sainte-Catherine.

Nous aimerions joindre au dossier une réponse de votre part. Pourriez-vous, svp, nous retourner un courriel attestant que vous avez pris connaissance de mon courriel ci-dessous, daté du 1er juin 2020, portant sur la résiliation du contrat, qu'aucuns frais n'a été engagé de votre part après la suspension du service de brigade à la fin de décembre dernier, et par conséquent que vous acceptez la résiliation du contrat aux termes du contrat.

Encore une fois, merci de votre collaboration,

Note : Je fais du télétravail. Vous pouvez aussi me rejoindre via hangouts, rencontre Meet ou sur mon cellulaire : 514 290-7289.

Dominique Gélineau, M.B.A.

Chargée de communication

Division communications - Mobilité et attractivité

Service de l'expérience citoyenne et des communications

Ville de Montréal

700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage

Montréal, (Québec) H3B 5M2

T: 514 872-8246

C: 514 290-7289

dominique.gelineau@montreal.ca

Le lun. 8 juin 2020, à 08 h 31, Annie Lalande <alalande@promostaff.ca> a écrit :

> Bonjour Dominique,
>
> Je suis désolée, je n'ai pas répondu parce qu'il n'y a aucune possibilité actuellement pour qu'un livreur se présente à nos bureaux. Nous sommes "fermés" et en télétravail depuis le 16 mars et personne ne peut aller préparer le matériel ni déverrouiller le local avant une reprise de nos opérations officielles au bureau et celle-ci n'est pas prévue avant juillet dans notre cas.
>
> Je dois voir avec mon équipe avant tout et voir comment on peut coordonner le tout. Serait-il possible qu'une heure précise soit respectée par votre livreur si nous déterminons une date d'ici les prochaines semaines afin que si un membre de notre équipe doive se déplacer qu'il arrivera seulement pour ouvrir l'accès au local et pourra repartir tout de suite après?

Merci, on vous revient avec des propositions et en attendant merci de confirmer le protocole du livreur.

Annie Lalande

Présidente / President

Promotion • Commandite Sponsorship • Acquisition de clientèle Customer Acquisition

T. 514 312.5412 C. 514 803.4786 www.promostaff.ca

Envoyé de mon iPhone

Le 8 juin 2020 à 08:00, Dominique GELINEAU <dominique.gelineau@montreal.ca> a écrit :

> Bonjour mme Lalande,
>
> nous n'avons pas eu de retour concernant la récupération des uniformes et tout autre matériel promotionnel en votre possession qui ont été fournis par la Ville. Pourriez-vous svp nous faire savoir le meilleur moment pour qu'un livreur se rende à vos bureaux récupérer le matériel.
>
> merci encore,
>
> **Note : Je fais du télétravail. Vous pouvez aussi me rejoindre via hangouts, rencontre Meet ou sur mon cellulaire : 514 290-7289.**
>
> **Dominique Gélineau, M.B.A.**
>
> Chargée de communication
>
> Division communications - Mobilité et attractivité
>
> Service de l'expérience citoyenne et des communications
>
> Ville de Montréal
>
> 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage
>
> Montréal, (Québec) H3B 5M2
>
> T: 514 872-8246
>
> C: 514 290-7289
>
> dominique.gelineau@montreal.ca
>
> Le lun. 1 juin 2020, à 08 h 32, Dominique GELINEAU <dominique.gelineau@montreal.ca> a écrit :

Bonjour madame Lalande,

Pour faire suite à notre discussion, je vous confirme que nous avons décidé de maintenir la suspension, et ce définitivement, de l'entente pour les services de gestion d'une brigade mobile dans le cadre du chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. En effet, compte tenu du faible taux d'interactions des brigadiers avec les piétons et la nature peu pertinente des interactions quant au projet, comme l'indiquent vos rapports d'activités, le service de la brigade mobile ne s'avère pas concluant.

La demande de résiliation du contrat qui faisait suite à l'appel d'offres no 19-17506 sera présentée au conseil municipal le 24 août prochain. Une copie de l'avis de résiliation vous sera acheminée après son adoption.

Aussi, nous souhaitons récupérer les uniformes et tout autre matériel promotionnel en votre possession qui ont été fournis par la Ville. Pourriez-vous svp nous faire savoir le meilleur moment pour qu'un livreur se rende à vos bureaux récupérer le matériel.

Veuillez recevoir, Madame Lalande, mes salutations distinguées.

Note : Je fais du télétravail. Vous pouvez aussi me rejoindre via hangouts, rencontre Meet ou sur mon cellulaire : 514 290-7289.

Dominique Gélineau, M.B.A.

Chargée de communication

Division communications - Mobilité et attractivité

Service de l'expérience citoyenne et des communications

Ville de Montréal

700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage

Montréal, (Québec) H3B 5M2

T: 514 872-8246

C: 514 290-7289

dominique.gelineau@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-

dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206698001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , Partenaires d'affaire en communication - Mobilité et attractivité
Objet :	Autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., suite à l'appel d'offres public no 19-17506, résolution CM19 0748 pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la durée restante du contrat - Autoriser l'ajustement de la base budgétaire à la baisse de 410 762,65 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

L'intervention du Service des finances porte sur l'élément suivant :

Autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., suite à l'appel d'offres public no 19-17506, résolution CM19 0748 pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la durée restante du contrat et pour le montant non utilisé de 410 762,65 $, taxes incluses.

FICHIERS JOINTS

GDD 1206698001 annulation ctr Promo Staff.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgetaire

Tél : 514 872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208479001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Simo Management inc. pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de douze (12) mois. - Dépense totale de 152 301,46$ taxes incluses (contrat: 145 049,01$ + contingences de 7 252,45$) - Appel d'offres public 20-18196 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire conforme pour l'article mentionnée, pour une période de 12 mois, pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18196 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Simo Management inc.	Lot 2	145 049.01$

2. d'autoriser une dépense de 7 252,45$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 11:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208479001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Simo Management inc. pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de douze (12) mois. - Dépense totale de 152 301,46$ taxes incluses (contrat: 145 049,01$ + contingences de 7 252,45$) - Appel d'offres public 20-18196 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un (1) lot pour l'inspection partielle et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans l'arrondissement de Ville-Marie.
Le contrat a pour objet de fournir le service d'inspection partielle des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans divers arrondissements de la Ville de Montréal et de rapporter les actions
correctives diagnostiquées, leurs états fonctionnels et les recommandations d'entretien.

Dans sa recherche constante d'amélioration et d'atteinte de standards élevés, la Ville de Montréal s'est dotée d'outils visant l'optimisation de la gestion des actifs de l'eau.

En mai 2020, la Direction des réseaux d'eau a procédé à l'octroi de 4 contrats pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans sept (7) arrondissements de la Ville de Montréal. (DB 208854001)

Le présent contrat ne pouvait être intégré au même processus d'appel d'offres, car les livrables attendus étaient différents. Cette différence est occasionnée par le déploiement du progiciel Maximo dans ces arrondissements qui gère maintenant les activités d'interventions sur le réseau secondaire.

À terme tous les arrondissements utiliseront cette plate-forme.

Le présent appel d'offres contient deux (2) lots différents.

Le présent dossier concerne uniquement le lot-2.

L'appel d'offres 20-18196 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication a eu lieu durant une période de 19 jours calendriers, soit du 6 mai au 26 mai 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 180 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 198345001 - 2019/05/24 - Accorder quatre (4) contrats à la firme Aqua Data inc pour l'inspection partielle des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans divers arrondissements de la Ville de Montréal et de rapporter les anomalies diagnostiquées, leurs états fonctionnels et les recommandations d'entretien - Appel d'offres public 19-17548 ouvert en séance publique en date du 19 mars 2019 pour une dépense totale de 262 325,67 $ taxes incluses dont un montant de 67 023,34 $, incluant les taxes pour le Lot 2 : Ville-Marie.

DESCRIPTION

Les travaux décrits dans le devis visent le diagnostic et l'inspection partielle des vannes de réseau d'aqueduc avec quatre manipulations complètes, soit deux pour la fermeture et deux pour l'ouverture. Ces manipulations devront être faites par un manipulateur hydraulique, muni d'un enregistreur ayant la capacité de produire des graphiques présentant les couples exercés par cycle (torques). Ces graphiques permettront d'en tirer toutes les informations pour évaluer les conditions d'opération et pour en déceler toutes les actions correctives requises pour la remise en état des vannes, des boites de vannes et des chambres de vannes. Cette inspection n'inclut pas la vérification de l'étanchéité interne des vannes de réseau. Une inspection visuelle des chambres de vannes devra être également effectuée. De manière plus spécifique, l'adjudicataire devra atteindre les objectifs suivants :

· Avant de procéder à l'inspection visuelle et la manipulation des vannes, pomper l'eau des chambres de vannes jusqu'au fond dès que le niveau d'eau dépasse le radier de la conduite d'aqueduc;

· Manipuler les vannes de réseau avec un manipulateur hydraulique;

· Inspecter visuellement les vannes de réseau et leurs chambres ou boîte de vanne et d'en relever les actions correctives et leurs états fonctionnels;

· Saisir les fiches d'inspections et/ou d'ajout d'actifs requises pour chacune des vannes de réseau ainsi que leur compartiment respectif;

· Produire un tableau sommaire des inspections et un fichier de format Excel regroupant les résultats d'inspection;

· Produire sur support informatique en format numérique toutes les données de manipulations de vannes incluant les couples exercés pour chacune des vannes de réseau manipulées et les graphiques;

Le nombre des actifs à inspecter dans le cadre ce contrat est de :

Tableau 1: Arrondissement faisant l'objet des travaux

Lot	Arrondissement	Nombre de vannes à inspecter (VR)		
		Vannes chambrées	Vannes avec boîtier	Total des vannes à inspecter
2	Ville-Marie	1329	154	1483

Cet arrondissement est distinct puisque nous avons reçu qu'un seul soumissionnaire pour ce lot. L'autre lot a été octroyé en décision déléguée, dossier # 2208365003.

Dans le cadre d'un projet pilote, divers arrondissements de la Ville de Montréal ont été visés

pour débuter l'implantation du progiciel Maximo visant une meilleure planification et qualité d'intervention sur les réseaux
d'aqueduc et d'égout. De ce fait, en ce qui concerne le présent mandat, l'adjudicataire sera soumis aux mêmes critères d'excellence que les employés de la Ville de Montréal quant aux méthodes de travail et à l'analyse des déficiences.

JUSTIFICATION

Les travaux du présent contrat, prévus pour être réalisés en 2020, permettront de vérifier l'état de fonctionnement des vannes de réseau et des chambres de vannes, et ainsi déterminer si des réparations sont nécessaires par les arrondissements afin d'assurer le bon fonctionnement de ces actifs en tout temps. Les travaux consistent donc à faire le diagnostic et l'inspection partielle des vannes de réseau avec deux manipulations complètes (une manipulation consiste à faire une ouverte et une fermeture complète) afin d'identifier les anomalies, défauts et bris pouvant en affecter ou nuire au bon fonctionnement.
Dans le cadre de l'appel d'offres 20-18196, il y a eu 3 preneurs du cahier des charges.

- Aqua Data inc.
- Nordikeau inc.
- Simo Management inc.

Un seul soumissionnaire pour le Lot-2 : Ville-Marie soit Simo Management inc.

Les vérifications suivantes, ont été effectuées pour valider que Simo Management inc., adresse de la place d'affaire 4750 Henri-Julien, RC-050, Montréal (Qc) H2T 2C8.

- Cette firme ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.
- Une autorisation de l'AMP n'est pas nécessaire dans ce dossier.

Une négociation avec Simo Management inc. s'est engagée puisque le prix de la soumission était de 86,98 % supérieur à l'estimation interne.

Tableau 2: Prix avant négociation

Firme soumissionnaire	Prix de base avant taxes	Total Taxes incluses
Simo Management inc.	197 341,00 $	226 892,81 $
Dernière estimation réalisée		121 341,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)		105 551,81 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		86,98 %

Le soumissionnaire justifiait ses prix par les raisons suivantes: les conditions de travail au centre-ville dans l'arrondissement Ville-Marie sont très difficiles durant la journée notamment concernant la circulation et le stationnement.

Nous avons procédé à la démarche de négociation en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

Le soumissionnaire a accepté de baisser les prix parce que les travaux de nuit, de fin de semaine et jours fériés ont été autorisés par l'arrondissement Ville-Marie et ce suite à la demande formulée par le soumissionnaire lors de la démarche de négociation dans le cadre de la clause 5 du devis technique.

Clause 5 du devis - À moins d'une autorisation spécifique du Directeur ou de son Représentant, les travaux doivent être exécutés selon le tableau ci-dessous. Aucun travail ne sera exécuté durant les fins de semaine, pendant la nuit ou lors de journées fériées sans l'autorisation du Directeur. Dans le cas d'une éventuelle autorisation du Directeur pour l'exécution des travaux les fins de semaine, pendant la nuit ou lors de journées fériées, cela sera fait sans frais supplémentaires pour la Ville .

Cette négociation a permis de réduire l'écart entre l'estimation de la Ville et la soumission de Simo Management inc. à 19,76 %.

Tableau 3: Prix après négociation

Firme soumissionnaire	Prix de base avant taxes	Total Taxes incluses
Simo Management inc.	126 157,00 $	145 049,01 $
Dernière estimation réalisée		121 341,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)		23 935,07 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		19,76 %

L'écart entre le prix soumissionné s'explique par la difficulté d'exécuter les travaux dans l'arrondissement due à la densité de la circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat assumé par un budget local à 100%.
L'estimation réalisée par le Service de l'eau pour le lot-2: Ville-Marie du contrat de ce dossier, selon les quantités indiquées au bordereau et pour une période de douze (12) mois, est de 121 341,00 $

Le prix révisé du soumissionnaire après négociation est de 145 049,01$ taxes incluses.

Ce qui représente une variation à la hausse de 19,76 % de l'estimation réalisée à l'interne.

Un montant équivalent à cinq 5 % du montant total octroyé, soit 7 252,45 $, incluant les taxes, a été ajouté en cautionnement au contrat. Ce montant a été établi à la suite d'une analyse des contrats précédents.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les soumissionnaires s'engagent à se conformer aux lois, règlements et normes environnementales en vigueur, et ce, dans tous les aspects de leurs activités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2018 aucune vérification des vannes n'a été faite et en 2019 seulement 20% des vannes prévues au contrat ont été inspectées.
Dans le but de satisfaire aux exigences concernant la couverture de protection incendie et de reprendre le retard cumulé des dernières années, les travaux du présent contrat prévus pour être réalisés en 2020 permettront de vérifier l'état de fonctionnement des vannes de réseau et des chambres de vannes, et ainsi déterminer si des réparations sont nécessaires par les arrondissements afin d'assurer le bon fonctionnement de ces actifs, en tout temps. Les travaux consistent donc à faire le diagnostic et l'inspection partielle des vannes de réseau avec deux manipulations complètes, soit deux pour la fermeture et deux pour l'ouverture, afin d'identifier les anomalies, défauts et bris pouvant en affecter ou nuire au bon fonctionnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un plan de prévention Covid-19 sera exigé à l'adjudicataire et validé par le personnel de la DRE.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adjudicataire est responsable de la production et de la distribution des avis aux citoyens en utilisant le modèle déterminé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC). Le modèle de l'avis sera fourni par le chargé de projets de la Ville de Montréal et validé par le SECC qui l'acheminera aux arrondissements concernés par courriel. L'avis doit être diffusé dix (10) jours avant la date de début de l'opération. La distribution par l'adjudicataire est requise dix (10) jours avant la date de début de l'opération dans les quelques secteurs où on retrouve des bouts de fin de ligne d'aqueduc. La distribution doit inclure les résidents, commerçants et institutions du voisinage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour ce contrat :

- Comité exécutif : le 12 août 2020
- Conseil municipal : le 24 août 2020
- Début du contrat prévu : le 1er septembre 2020
- Fin du contrat : le 16 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Oscar SANCHEZ, Service de l'eau
Cherifa HELLAL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Cherifa HELLAL, 20 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LEBEL
Ingénieur

Tél : 514-868-4669
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Manli Joëlle CHEN
Ingénieure

Tél : 514 872-7839
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208479001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Simo Management inc. pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de douze (12) mois. - Dépense totale de 152 301,46$ taxes incluses (contrat: 145 049,01$ + contingences de 7 252,45$) - Appel d'offres public 20-18196 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18196_Intervention lot 2.pdf
20-18196_TCP Lot 2.pdf
20-18196 pv.pdf
20-18196_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5249
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18196

No du GDD : 1208479001

Titre de l'appel d'offres : Inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements de Saint-Léonard, Lachine et Ville-Marie - Lot 2

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 5 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 26 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 26 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 11 - 2020

Date d'échéance révisée : 22 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Simo Management inc.	145 049,01 $	√	Lot 2

Information additionnelle

Cette intervention concerne le lot 2.
Le lot 1 a fait l'objet d'un autre GDD et d'une autre intervention.
les deux détenteurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes: leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le notre dans les délais requis.
Conformément à la LCV, nous avons procedé à une démarche de négociation auprès du seul soumissionnaire conforme. Ce dernier a baissé son prix de 36,07% par rapport à sa première proposition.

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 21 - 7 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18196

Agent d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité	Oui

					Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
		Total (Simo Management Inc)			**126 157,00 $**	**145 049,01 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18196
Numéro de référence : 1369264
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements de Saint-Léonard, Lachine et Ville-Marie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aqua Data inc. 95, 5e Avenue Pincourt, QC, J7W 5K8 http://www.aquadata.com	Madame Karina Grenier Téléphone : 514 425-1010 Télécopieur : 514 425-3506	**Commande : (1738137)** 2020-05-06 13 h 29 **Transmission :** 2020-05-06 13 h 29	3323078 - 20-18196_Enregistrement ouverture publique 2020-05-29 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3	Madame Mélanie Leblanc Téléphone : 450 756-6227 Télécopieur : 450 756-8313	**Commande : (1738863)** 2020-05-07 15 h 35 **Transmission :** 2020-05-07 15 h 35	3323078 - 20-18196_Enregistrement ouverture publique 2020-05-29 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	**Commande : (1738345)** 2020-05-06 17 h 48 **Transmission :** 2020-05-06 17 h 48	3323078 - 20-18196_Enregistrement ouverture publique 2020-05-29 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208479001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Simo Management inc. pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de douze (12) mois. - Dépense totale de 152 301,46$ taxes incluses (contrat: 145 049,01$ + contingences de 7 252,45$) - Appel d'offres public 20-18196 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable DRE 1208479001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208528009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 8 épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense maximale de 413 910,00 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 455 301,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18143 (1 seul soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Équipement Twin inc.**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 910,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(20-18143)** ;

2. d'autoriser une dépense de 41 391,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-27 14:36

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208528009**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 8 épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense maximale de 413 910,00 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 455 301,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18143 (1 seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des dix-neuf (19) arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin de remplacer huit (8) épandeurs à sel et à abrasifs qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 20-18143. L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 23 et 31 mars ainsi que le 6 mai 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal. Il a également été publié les 23 et 31 mars ainsi que le 1 mai 2020 dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec,SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de soixante (60) jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de cent vingt (120) jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. La date d'échéance de la soumission est le 18 septembre 2020.

Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges. Deux (2) preneurs se sont procuré les documents à titre de consultation seulement, un (1) preneur dit que d'autres engagements ne leur permettent pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis, et quatre (4) preneurs n'ont pas répondu à notre demande faite le 28 mai 2020.

Durant la période de sollicitation du marché, quatre (4) addenda furent produits:

· **Addenda no 1**, émis le 1 avril 2020 pour une nouvelle date d'ouverture de l'appel d'offres (7 mai 2020) et exiger une garantie de 3%;
· **Addenda no 2,** émis le 20 avril 2020 pour offre d'échantillon témoin pour consultation;
· **Addenda no 3**, émis le 28 avril 2020 pour modification « Annexe Règlement sur la

gestion contractuelle »;
· **Addenda no 4,** émis le 1 mai 2020 pour report de date au jeudi 21 mai 2020.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 20-18143 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0975 - 21 août 2018 : Accorder deux contrats à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 $, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 $, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense totale de 557 778,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 seul soumissionnaire).
CE17 1524 - 6 septembre 2017 : 1 - d'accorder à Équipement Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 2, le contrat pour la fourniture de six (6) épandeurs à abrasif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 889,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16224 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

CA16 27 0178 - 3 mai 2016 : Attribuer à Équipements Twin inc. un contrat de 54 792,49 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un épandeur détachable, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14404 et autoriser la dépense.

CA16 220137 - 5 avril 2016 : Autorisation d'une dépense de 63 792,49 $, soit 54 792,49 $ à Équipement Twin inc. pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de marque Michel Goyer (modèle EA07MM) et 9 000$ pour l'installation d'un module à pattes au Service du matériel roulant et des ateliers (dossier 1166401015)

CA16 240117 - 15 mars 2016 : Autoriser une affectation de surplus de 118 065,68 $, accorder un contrat de 113 853,68 $, taxes incluses, à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux épandeuses d'abrasif et autoriser une dépense supplémentaire de 18 000 $ non taxable pour la fourniture de deux sous châssis par le Service du matériel roulant et des ateliers

CA15 14 0246 - 7 juillet 2015 : Autoriser une dépense maximale de 54 792,49 $, incluant les taxes, pour l'acquisition d'un épandeur à abrasifs à déchargement arrière suite à l'appel d'offres publics 15-14404 (1) soumissionnaire et une dépense de 9 000 $, non taxable, pour la fourniture par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) d'un module avec pattes rétractables sur lequel reposera l'épandeur.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'achat de huit (8) épandeurs à sel et à abrasifs montés sur des châssis de camions six (6) roues. Les huit (8) épandeurs de classe 924 remplaceront des épandeurs de classe 922. Les épandeurs de classe 922 sont compatibles avec les véhicules de classe 283 seulement. Pour ce qui est des épandeurs de classe 924, ces derniers ne sont compatibles qu'avec les nouveaux véhicules multimodes de classe 393. Le tableau ci-dessous indique les véhicules devant réceptionner les nouveaux épandeurs:

No.	Matricule	Arrondissement
1	393-20033	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
2	393-20038	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
3	393-20031	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
4	393-20032	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles
5	393-20035	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville
6	393-20036	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension

7	393-20037	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles
8	393-20042	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension

La planification des remplacements d'épandeurs de classe 924 par des 922 est présentée dans le tableau ci-dessous:

924-20031	remplacement	922-96111	MHM
924-20035	remplacement	922-96123	A/C
924-20032	remplacement	922-02123	RDP-PAT
924-20037	remplacement	922-02124	RDP-PAT
924-20033	remplacement	922-11299	PMR
924-20038	remplacement	922-98390	PMR
924-20036	remplacement	924-07412	VSM
924-20042	Ajout		VSM

Conformément aux règles de répartition de l'enveloppe globale annuelle de 2 M$ (pour les demandes additionnelles), l'épandeur en ajout est autorisé en 2020 pour l'arrondissement Villeray St-Michel Parc-Extension.

Le contrat à « Twin Equipement inc. » au montant de 413 910,00$, taxes incluses est relatif à la fourniture et à l'installation de huit (8) épandeurs tel que décrit au devis technique 92420A11. Il s'agit d'épandeurs en acier inoxydable de qualité AISI 304L avec une épaisseur minimale de 10 GA, et d'une capacité de 7 vg^3, lesquels seront montés sur des châssis de camion fournis par la Ville. Il s'agit d'actifs d'une plus grande capacité compatibles aux camions multimode de classe 393.

La date de la rencontre pré-production fera office de date de départ pour le calcul du délai de livraison de chaque unité. Le fournisseur s'engage à livrer le premier véhicule dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants cette rencontre. Les autres devront être livrés à une cadence de dix (10) jours par véhicule consécutivement à la livraison du premier. Cinq (5) des épandeurs seront livrés avant le 31 décembre 2020. Les trois (3) autres le seront en 2021.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18143 pour lequel il y a eu un (1) soumissionnaire conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Équipement TWIN inc.	413 910,00 $	0,00	413 910,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	432 306,00 $	0,00	432 306,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-18 396
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-4,26%

Outre le fait que le montant de la soumission est inférieure à celui de l'estimation de la Ville, l'écart constaté de moins de 5% confirme la précision de l'estimation et la compétitivité de la soumission.

Un frais de contingence correspondant à 10% de la valeur de la soumission (pour un montant total de 41 391 $ incluant les taxes) est cependant demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires.

PRIX de l'adjudicataire (incluant les taxes)	contingences 10 % (incluant les taxes)	net de ristourne (incluant les contingences et les taxes)	Total
413 910,00 $	41 391,00 $	415 750,50 $	455 301,00 $

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achats antérieurs avait permis d'estimer la dépense du contrat à 432 306,00 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 455 301,00 $, taxes et provisions pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 415 750,50 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre sur le budget de 2020 et 2021.

Selon nos estimations, cinq (5) des huit (8) véhicules seront livrés en 2020 et trois (3) en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas car il s'agit d'appareils non motorisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a aucun impact lié à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : Août 2020

- Émission du bon de commande : début septembre 2020
- Livraison des épandeurs : de novembre 2020 à mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2020-07-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208528009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 8 épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense maximale de 413 910,00 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 455 301,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18143 (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18143_Intervention_«SMRA».pdf

20-18143_Tableau de vérification.pdf

20-18143 pv.pdf

20-18143_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18143 — No du GDD : 1208528009

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation d'épandeurs à abrasifs à déchargement arrière sur des modules pour camions multimode

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 1 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 60 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 12,5

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 9 - 2020

Date d'échéance révisée : 18 - 9 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	413 910,00 $	√	

Information additionnelle

Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire, l'estimation établie par la municipalité est supérieur au prix proposé à la soumission. De ce fait, nous ne pouvons invoquer l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et ville.

Deux (2) preneurs se sont procuré les documents à titre de consultation seulement, un (1) preneur dit que d'autres engagements ne leur permettent pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis, et quatre (4) preneurs n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : Renée Veillette — Le 21 - 7 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18143
Titre : Fourniture et installation d'épandeurs à abrasifs à déchargement arrière sur des modules pour camions multimode
Date de publication sur le SÉAO : 23 mars 2020
Date d'ouverture des soumissions :21 mai 2020
Addenda : 4, dernier émis le 1er mai 2020

				ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	
		Numéro de fournisseur VDM		260378	
		Numéro NEQ		21170813936	
Article	**Description**	**Quantité**		**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Fourniture et installation d'épandeurs à abrasifs à déchargement arrière sur des modules pour camions multimode, selon les caractéristiques décrites au devis technique	8	unitaire	45 000,00 $	360 000,00 $
		Total avant taxes			360 000,00 $
		TPS 5 %			18 000,00 $
		TVQ 9,9975 %			35 910,00 $
		Montant total			413 910,00 $
			Requis ou non		
		Signature	Requis	conforme	
		Signiataire	Requis	Rolland d'Amour	
		Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Requis	conforme	
		Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Requis	conforme	
		Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Requis	conforme	
		Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Requis	conforme	
		Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Requis	conforme	
		Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Non requis		
		Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non requis		
		Garantie de soumission	Requis	Cautionnement no 2786-1222	
		Lettre d'engagement cautionnement d'exécution	Non requis		
		Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Requis	conforme	
		Validation de conformité - CNESST	Requis	conforme	
		Autres			
		liste des sous-contractants		ok - Aucun	

Commentaire: Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire, l'estimation établie par la municipalité est supérieur au prix proposé à la soumission. De ce fait, nous ne pouvons invoquer l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et ville.

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date :** 28 mai 2020

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18143
Numéro de référence : 1357421
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture et installation d'épandeurs à abrasifs à déchargement arrière sur des modules pour camions multimode

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ALUQUIP 4200 Des Castors Saint-Damien, QC, J0K 2E0 NEQ : 1146363230	Monsieur Stéphane Desrosiers Téléphone : 450 886-3670 Télécopieur : 450 886-1014	**Commande : (1727832)** 2020-04-09 13 h 44 **Transmission :** 2020-04-09 13 h 44	3287411 - Addenda no 1 2020-04-09 13 h 44 - Téléchargement 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 9 h 44 - Courriel 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.twin.ca NEQ :	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone	**Commande : (1721462)** 2020-03-24 8 h 47	3287411 - Addenda no 1 2020-03-31 14 h 08 - Courriel

	1170813936	: 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	**Transmission :** 2020-03-24 8 h 47	3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 9 h 44 - Courriel 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	FST Canada Inc 8620 rue Jarry Anjou Montréal, QC, H1J1X7 http://www.jjei.com NEQ : 1171680722	Madame Cheryl Hoover. Téléphone : 705 733-7700 Télécopieur : 705 733-8800	**Commande : (1722735)** 2020-03-26 14 h 54 **Transmission :** 2020-03-26 14 h 54	3287411 - Addenda no 1 2020-03-31 14 h 08 - Courriel 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 9 h 44 - Courriel 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Équipements Champagne - 9158-0720 Québec Inc 169 Rang 2 S Saint-François-Xavier-de-Brompton, QC, J0B2V0 http://www.camionschampagne.ca NEQ : 1163101570	Monsieur Daniel Champagne Téléphone : 819 845-7078 Télécopieur : 819 845-3309	**Commande : (1724789)** 2020-04-01 14 h 14 **Transmission :** 2020-04-01 15 h 28	3287411 - Addenda no 1 2020-04-01 14 h 14 - Téléchargement 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 9 h 44 - Courriel 3301791 - Addenda

				no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Service D'Équipement G.D. Inc. 104 rue d,Anvers Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1S4 http://www.equipementsgd.com NEQ : 1160775103	Madame Marie-Josée Roussel Téléphone : 418 681-0080 Télécopieur : 418 683-0328	**Commande : (1722926)** 2020-03-27 8 h 54 **Transmission :** 2020-03-27 9 h 05	3287411 - Addenda no 1 2020-03-31 14 h 08 - Courriel 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 9 h 44 - Courriel 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société de transport de Montréal 8845, Boul. St-Laurent 5e - Réception Montréal, QC, h2n1m3 http://www.stm.info NEQ :	Monsieur Sébastien Malenfant Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :	**Commande : (1730934)** 2020-04-20 11 h 50 **Transmission :** 2020-04-20 11 h 50	3287411 - Addenda no 1 2020-04-20 11 h 50 - Téléchargement 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 11 h 50 - Téléchargement 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date)

				2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Mont-Royal. 90 avenue Roosevelt Ville Mont-Royal, QC, H3R 1Z5 http://www.ville.mont-royal.qc.ca NEQ :	Madame Carole Gauthier Téléphone : 514 734-3015 Télécopieur : 514 734-3091	**Commande : (1744652)** 2020-05-21 14 h 05 **Transmission :** 2020-05-21 14 h 05	3287411 - Addenda no 1 2020-05-21 14 h 05 - Téléchargement 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-05-21 14 h 05 - Téléchargement 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-05-21 14 h 05 - Téléchargement 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-21 14 h 05 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	W.COTE & FILS LTEE 19 rue coté Mercier, QC, j6r 2b9 http://WWW.W-COTE.COM NEQ : 1147576103	Monsieur David Caza Téléphone : 450 691-2967 Télécopieur : 450 691-2830	**Commande : (1721574)** 2020-03-24 10 h 22 **Transmission :** 2020-03-24 10 h 22	3287411 - Addenda no 1 2020-03-31 14 h 08 - Courriel 3296525 - Addenda no 2 - Ajout clause pour visite 2020-04-20 9 h 44 - Courriel 3301791 - Addenda no 3 (Modification) 2020-04-28 12 h - Courriel 3304746 - Addenda no 4 (Report de date) 2020-05-01 13 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208528009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 8 épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense maximale de 413 910,00 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 455 301,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18143 (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208528009 - Épandeurs à abrasifs.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Lucie HUARD
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-1093
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208528010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 8 tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements pour une somme maximale de 1 819 502,37 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 910 477,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18215 (1 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire **J. René Lafond inc. ,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 819 502,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(20-18215)** ;

2. d'autoriser une dépense de 90 975,12 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-30 10:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208528010**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 8 tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements pour une somme maximale de 1 819 502,37 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 910 477,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18215 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux. Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin de remplacer deux (2) tracteurs (511-17638 et 511-16558) et équipements connexes qui sont mis au rancart pour une perte totale suite à un accident.
Les quatre (4) autres véhicules (511-16435, 511-16556, 511-16557, 16558) doivent être remplacés essentiellement pour des raisons de fiabilité et de coûts d'entretiens et de réparations élevés. Ces quatre (4) tracteurs de marque Holder furent achetés en 2016, juste avant le regroupement du Matériel roulant et ce, contre les recommandations du SMRA. Les raisons d'une non recommandation d'achat par le SMRA étaient relatives à l'inadéquation de cette catégorie d'équipement pour les activités hivernales, la fiabilité inconnue de l'équipement, et l'anticipation de coûts élevés des pièces de rechange.

Pour ce qui est des deux tracteurs supplémentaires achetés pour l'arrondissement de Mercier- Hochelaga- Maisonneuve, il est à préciser que compte tenu de l'évolution des pratiques opérationnelles, le SMRA offre à ses clients les deux alternatives suivantes. Soit le remplacement d'un d'actif par un autre identique (classe pour classe) ou le remplacement en valeur d'un ou de plusieurs actifs roulants ou équipements. Afin de répondre à l'évolution de ses besoins opérationnels, l'arrondissement de Mercier- Hochelaga- Maisonneuve s'est prévalu de cette dernière option pour l'acquisition de deux (2) tracteurs articulés sur roues supplémentaires, en plus de quatre (4) premières unités identifiées. La valeur des actifs cédés auxquels sont ajoutés des accessoires équivaut en valeur aux actifs dont l'arrondissement a souhaité se départir. Les articles au nombre de trois (3) sont respectivement une génératrice à vapeur, un fardier 8-10 tonnes et un fardier seize (16) tonnes d'une valeur totale de 248 000 $.

Le dernier tracteur remplacé (412-73555) est un changement de classe approuvé suite à la demande de l'arrondissement Montréal-Nord.

NO CLASSE VILLE	MATRICULE VILLE	SERVICE OU ARRONDISSEMENT
511	17638	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
511	16435	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
511	16556	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
511	16557	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
511	16558	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
511	AJOUT	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
511	AJOUT	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
412	73555	87-Arr.Montreal-Nord

Ce besoin d'acquérir huit (8) tracteurs avec équipements connexes a mené au lancement de l'appel d'offres public 20-18215 qui s'est tenu du 4 mai 2020 au 4 juin 2020. L'appel d'offres fut publié le 4 mai 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec, SÉAO. Le délai de réception des soumissions fut de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. La date d'échéance de la soumission du fournisseur est le 1er décembre 2020.

Durant la période de sollicitation du marché, un (1) addenda fut produit:

- Addenda no 1 émis le 11 mai 2020 : pour répondre aux questions techniques sur l'équipement;

Cinq (5) des six (6) preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville aux motifs suivants:

- un (1) preneur affirme que le manufacturier n'a pas encore débuté la nouvelle production,
- un (1) preneur affirme que la demande semble restrictive,
- un (1) preneur s'est procuré les documents à simple titre de sous-traitant,
- deux (2) preneurs n'ont pas répondu à notre demande faite le 28 mai 2020.

L'appel d'offres visait spécifiquement les tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipements, lesquels répondent aux besoins de la Ville en matière de déneigement et de propreté des trottoirs.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 20-18215 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1512 - 17 décembre 2018 : Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement - Dépense totale de 2 780 319,97 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17292 (3 soum.) - NEQ : 1171818264
Bon de commande 1303470 – 22 octobre 2018 : Accorder un contrat gré à gré à « J. René Lafond » pour la fourniture de deux citernes à eau remorquées avec réservoirs et deux balais tasseurs pour tracteur compact Wacker Neuson pour une somme maximale de 71 502,95 $, taxes incluses. - NEQ : 1171818264

CG16 0542 – 29 septembre 2016 : Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 $ taxes incluses). - NEQ : 1171818264

CA14 240495 – 9 septembre 2014 : Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 64 580,65 $ à l'adjudicataire J. René Lafond inc. pour la fourniture d'un tracteur compact articulé et autoriser une dépense maximale de 71 594,93 $ (appel d'offres public 14-13783 – 2 soumissionnaires) - NEQ : 1171818264

CA14 30 09 0271 – 2 septembre 2014 : Autorisation d'un dépense de 74 199,12 $, taxes incluses, et octroi d'un contrat à J-René Lafond inc. pour la fourniture d'un tracteur compact articulé de 47 HP à voie étroite avec équipements et accessoires – Appel d'offres public 14-13783 (2 soumissionnaires) - NEQ : 1171818264

CA14 210315 – 2 septembre 2014 : Autoriser une dépense maximale de 81 896,69 $ et accorder un contrat à J.-René Lafond inc. pour l'acquisition d'un tracteur articulé à voie étroite avec équipements et accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission. Appel d'offres public no. 14-13783 (2 soumissionnaires). - NEQ : 1171818264

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « J. René Lafond inc. », au montant de 1 819 502,37 $, taxes incluses, pour l'achat de huit (8) tracteurs compacts articulés à voie étroite tel que décrit au devis 51120A11 de l'appel d'offres 20-18215. Il s'agit de tracteurs sur pneus dotés d'un moteur diesel (4 cylindres, Tier IV final) d'une puissance minimale de 50 HP avec poste de conduite arrière et cabine fermée. Le coût du contrat comprend l'achat d'équipements connexes, lesquels sont compatibles avec des tracteurs qui sont déjà en usage à la Ville. Il s'agit en l'occurrence de citernes à eau remorquées (quantité de 6) de rampes de lavage (quantité de 6) et d'épandeurs d'abrasifs remorqué de 2,5 V^3 (quantité de 7).
Il y aura aussi des équipements tels que des épandeurs d'abrasifs remorqués de 1,0 V^3 (quantité de 21) et dont la répartition prévue est la suivante :

- Rosemont-la Petite- Patrie (13)
- Mercier- Hochelaga- Maisonneuve (4)
- Rivière Des Prairies- Pointe-Aux-Trembles (2)
- Anjou (2)

Les tracteurs seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 36 mois ou de 2 000 heures d'opération selon la première éventualité atteinte. La garantie des outils et accessoires se limite quant à elle à une durée de douze (12) mois.

Les tracteurs de classe 511 et leurs équipements connexes (épandeur, citerne, brise-glace) sont des appareils stratégiques dédiés à l'entretien et à la propreté des trottoirs. Ils sont notamment utilisés pour le déneigement, l'épandage d'abrasifs et de fondants ainsi que pour le lavage des trottoirs.

Provision pour frais de contingences

Un frais de contingences de 5 % (90 975,12 $, taxes incluses) de la valeur du contrat est demandé afin de pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les tracteurs (ex : ensemble de roues supplémentaires, citerne, épandeur, brise-glace, etc.). Par cette provision, le SMRA se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des arrondissements clients.

Résumé des coûts

	Coût, sans taxes	Coût, taxes incluses	Crédits
Contrat	1 582 520,00 $	1 819 502,37 $	1 661 448,19 $
Contingences 5 %	79 126,00 $	90 975,12 $	83 072,41 $
	1 661 646,00 $	1 910 477,49 $	1 744 520,59 $

Comparaison des coûts unitaires avec les contrats précédents

Tel que l'indique le tableau ci-dessous, le coût unitaire d'un tracteur Wacker Neuson WL-32 (sans accessoires et équipements) a subi une hausse de prix au fil du temps. Cette hausse correspond à une indexation annuelle moyenne de 12,01 % en 2015 et 2016 et de 4,53 % en 2017 et 2018 et de 11,84% en 2020. Cette hausse de prix pourrait s'expliquer par l'introduction de nouvelles normes environnementales en matière de motorisation, par les fluctuations défavorables du taux de change et par l'augmentation du coût des matériaux notamment celui de l'acier.

Comparatif du prix unitaire d'un tracteur avec les contrats précédents ((sans les taxes				
Appel d'offres	**14-13783**	**16-15257**	**18-17292**	**20-18215**
Adjudicataire	J. René Lafond	J. René Lafond	J. René Lafond	J. René Lafond
Tracteur Wacker Neuson	55 200,00 $	68 460,00 $	74 656,97 $	83 500,00 $
Écart avec le contrat précédent ($)		13 260,00 $	6 196,97 $	8 843,03 $
Écart avec le contrat précédent (%)		24,02 %	9,05 %	11,84%
Durée (an)		2	2	Ponctuel
Indexation annuelle moyenne		12,01 %	4,53 %	11,84%

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de huit (8) tracteurs et équipements connexes. La durée de vie utile théorique d'un tracteur de classe 511 est de 15 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18215 pour lequel il y eut six (6) preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incluant les taxes)	Autre (préciser)	Total (incluant les taxes)
J. RENÉ LAFOND INC.	1 819 502,37 $		1 819 502,37 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	1 669 437,00 $		1 669 437,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			150 065,37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			8,99 %

L'estimation de la dépense fut réalisée à partir d'achats antérieurs. Le montant du contrat à octroyer est supérieur à l'estimation de 8,99 % (150 065,37 $).

La soumission n’a pas été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 910 477,49 $, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 744 520,59 $ (net de ristourne) sera financé par le Règlement d’emprunt de compétence locale (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des tracteurs respecte les normes de l’EPA, l'Agence américaine de protection de l’environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l’air. Cette acquisition répond donc pleinement aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.
Les tracteurs du type visés par l’appel d’offres 20-18215 ne sont pas offerts avec une motorisation 100 % électrique. Un nouveau modèle est cependant en préparation pour l'Amérique du Nord, mais à ce jour, il n'est pas encore disponible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder à cet achat priverait les arrondissements concernés d’appareils stratégiques requis pour l’entretien des trottoirs de leur territoire.
Ne pas remplacer un appareil accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d’entretien et de réparation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a aucun impact anticipé lié à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 2020-08-12
- Conseil municipal : 2020-08-24
- Émission du bon de commande en fin août 2020
- Livraison des tracteurs début 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2020-07-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208528010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 8 tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements pour une somme maximale de 1 819 502,37 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 910 477,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18215 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

2020-18215_Intervention_«SMRA».pdf

20-18215_Tableau de vérification_Révision (JRL).pdf20-18215_DetCah.pdf

20-18215_pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18215 — No du GDD : 1208528010

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipement

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 5 - 2020 — Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : - - — Date du dernier addenda émis : 11 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 — Nbre de soumissions reçues : 1 — % de réponses : 16,66

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 1 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 1 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
J. RENÉ LAFOND INC.	1 819 502,37 $	√	

Information additionnelle

La différence entre le montant indiqué au procès verbal, s'explique de deux façons. En premier lieu, le montant inscrit correspond au montant indiqué au bordereau de prix « sans taxes ».

Et, le prix a été négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Cinq (5) des six (6) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de prix pour les raisons suivantes: un (1) preneur dit que le manufacturier n'a pas encore débuté la nouvelle production, un (1) preneur dit que la demande apparaît restrictive, un (1) preneur s'est procuré les documents à titre de sous-traitant et deux (2) preneurs n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : RenéeVeillette — Le 22 - 7 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18215

Titre : Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipement

Date d'ouverture des soumissions : 4 juin 2020

Numéro d'item	Description	Quantité	J. RENÉ LAFOND INC.			
			À la soumsison		Après révision (1)	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Devis 51120A11 - Tracteur compact articulé et outils						
1	Tracteur compact articulé de 50 HP à voie très étroite et à poste de conduite arrière avec système hydraulique de travail à haut débit (Roues non incluses)	8	83 582,69 $	668 661,52 $	83 500,00 $	668 000,00 $
2	Châssis poussoir avec attelage frontal et contrepoids	7	7 895,82 $	55 270,74 $	7 795,00 $	54 565,00 $
3	Jeu de quatre roues d'hiver type « Trottoir » incluant le droit environnemental	7	4 100,00 $	28 700,00 $	4 100,00 $	28 700,00 $
4	Jeu de quatre roues d'été type « Trottoir » incluant le droit environnemental	7	2 540,00 $	17 780,00 $	2 540,00 $	17 780,00 $
5	Chasse-neige 60 po pour attelage frontal	7	5 710,00 $	39 970,00 $	5 700,00 $	39 900,00 $
9	Bras de chargeur avec attelage rapide frontal	1	4 995,00 $	4 995,00 $	4 900,00 $	4 900,00 $
10	Jeu de quatre roues d'hiver type «Chargeur» incluant le droit environnemental	1	3 900,00 $	3 900,00 $	3 900,00 $	3 900,00 $
11	Jeu de quatre roues d'été type «Chargeur» incluant le droit environnemental	1	4 500,00 $	4 500,00 $	4 500,00 $	4 500,00 $
12	Godet pour bras de chargeur avec attelage rapide frontal	1	1 100,00 $	1 100,00 $	1 100,00 $	1 100,00 $
13	Porte-fourches pour bras de chargeur avec attelage rapide frontal	1	2 995,00 $	2 995,00 $	2 500,00 $	2 500,00 $
16	Balai tasseur 60 po pour attelage rapide frontal	1	12 850,00 $	12 850,00 $	12 750,00 $	12 750,00 $
17	Souffleuse à neige 58 po pour attelage rapide frontal	1	14 750,00 $	14 750,00 $	14 650,00 $	14 650,00 $
18	Épandeur d'abrasifs porté 0.5 v3 sans ancrage arrière	8	6 442,00 $	51 536,00 $	6 400,00 $	51 200,00 $
19	Ancrage arrière seulement pour épandeur d'abrasif porté 0.5 v 3	8	1 295,00 $	10 360,00 $	1 250,00 $	10 000,00 $
20	Rallonge mitoyenne pour le raccordement de la rampe de lavage	8	440,00 $	3 520,00 $	440,00 $	3 520,00 $
21	Manuel numérique du tracteur et outils	1	5,00 $	5,00 $	5,00 $	5,00 $
22	Manuel imprimé d'opération du tracteur et outils	8	15,00 $	120,00 $	15,00 $	120,00 $
23	Manuel imprimé d'entretien, de réparation et des pièces du tracteur et outils	3	15,00 $	45,00 $	15,00 $	45,00 $
24	Présentation aux utilisateurs et/ou formateurs	3	375,00 $	1 125,00 $	375,00 $	1 125,00 $
25	Formation des mécaniciens	3	475,00 $	1 425,00 $	475,00 $	1 425,00 $
Devis 72220A11 - Épandeur d'abrasifs remorqué 2.5 v3						
1	Épandeur d'abrasifs remorqué 2.5 v^3	7	18 455,00 $	129 185,00 $	18 355,00 $	128 485,00 $
2	Manuel numérique de l'épandeur remorqué 2.5 v^3	1	5,00 $	5,00 $	5,00 $	5,00 $
3	Manuel imprimé d'opération de l'épandeur remorqué 2.5 v^3	7	15,00 $	105,00 $	15,00 $	105,00 $
4	Manuel imprimé d'ent., de rép. et des pièces de l'épandeur	4	15,00 $	60,00 $	15,00 $	60,00 $
5	Présentation aux utilisateurs et/ou formateurs	4	375,00 $	1 500,00 $	375,00 $	1 500,00 $
6	Formation des mécaniciens	4	475,00 $	1 900,00 $	475,00 $	1 900,00 $
Devis 72220B11 - Épandeur d'abrasifs remorqué 1.0 v3						
1	Épandeur d'abrasifs remorqué 1.0 v^3	21	15 899,00 $	333 879,00 $	15 700,00 $	329 700,00 $
2	Manuel numérique de l'épandeur remorqué 1.0 v^3	1	5,00 $	5,00 $	5,00 $	5,00 $
3	Manuel imprimé d'opération de l'épandeur remorqué 1.0 v^3	21	15,00 $	315,00 $	15,00 $	315,00 $
4	Manuel imprimé d'ent., de rép. et des pièces de l'épandeur remorqué 1.0 v^3	4	15,00 $	60,00 $	15,00 $	60,00 $
5	Présentation aux utilisateurs et/ou formateurs	4	375,00 $	1 500,00 $	375,00 $	1 500,00 $
6	Formation des mécaniciens	4	475,00 $	1 900,00 $	475,00 $	1 900,00 $
Devis 76520B11 - Citerne à eau remorquée et rampe de lavage						
1	Citerne à eau remorquée 500 gallons	6	27 191,00 $	163 146,00 $	27 100,00 $	162 600,00 $
2	Rampe de lavage 60 po pour attelage frontal	6	4 360,00 $	26 160,00 $	4 360,00 $	26 160,00 $
3	Rampe de lavage 60 po pour attelage rapide frontal	1	5 710,00 $	5 710,00 $	5 700,00 $	5 700,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 20-18215

Titre : Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipement

Date d'ouverture des soumissions : 4 juin 2020

Numéro d'item	Description	Quantité	J. RENÉ LAFOND INC.			
			À la soumsison		Après révision (1)	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
4	Manuel numérique de la citerne remorquée et rampe	1	5,00 $	5,00 $	5,00 $	5,00 $
5	Manuel imprimé d'opération de la citerne remorquée et rampe	7	15,00 $	105,00 $	15,00 $	105,00 $
6	Manuel imprimé d'ent., de rép. et des pièces de la citerne rem. et rampe	2	15,00 $	30,00 $	15,00 $	30,00 $
7	Présentation aux utilisateurs et/ou formateurs	2	375,00 $	750,00 $	375,00 $	750,00 $
8	Formation des mécaniciens	2	475,00 $	950,00 $	475,00 $	950,00 $
	Total avant taxes			1 590 878,26 $		1 582 520,00 $
	TPS 5 %			79 543,91 $		79 126,00 $
	TVQ 9,975 %			158 690,11 $		157 856,37 $
	Montant total			1 829 112,28 $		1 819 502,37 $
	Signature		Oui			
	Achat SEAO		Oui			
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		1 émit le 11 mai 2020			
	Numéro NEQ		1171818264			
	Vérification au REQ		Oui			
	Vérification au RENA		Oui			
	Vérification la liste des personnes écartées		Oui			
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant et LNPC		Oui			
	Liste des sous-contractants jointe à la soumisison		Oui			
	Avenant de responsabilité civile		Oui			
	CNESST		Oui			

Remarque : (1) Prix négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 12 juin 2020**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18215
Numéro de référence : 1367859
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Benco pièces et services 2252 Savane Richelieu, QC, J3L 6N8 http://www.benco.ca NEQ : 1161973988	Monsieur Yves Benoit Téléphone : 450 658-1802 Télécopieur : 450 658-3103	**Commande : (1738153)** 2020-05-06 13 h 42 **Transmission :** 2020-05-06 13 h 42	3310619 - Addenda no 1 2020-05-11 12 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cubex Ltée 850 Boucher Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 7Z8 http://www.cubexltd.com NEQ : 1144713683	Monsieur Claude Halley Téléphone : 450 349-5846 Télécopieur : 450 349-4155	**Commande : (1737848)** 2020-05-06 8 h 43 **Transmission :** 2020-05-06 9 h 12	3310619 - Addenda no 1 2020-05-11 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Équipements VTC MFG Inc 2430, rue Principale Est C.P. 160 Saint-Paul-d'Abbotsford, QC, J0E 1A0 http://www.vtcmfg.com NEQ : 1166605221	Monsieur Luc Bouchard Téléphone : 450 379-5387 Télécopieur : 450 379-5587	**Commande : (1740427)** 2020-05-12 10 h 05 **Transmission :** 2020-05-12 10 h 05	3310619 - Addenda no 1 2020-05-12 10 h 05 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard	Monsieur Francis	**Commande : (1736855)**	3310619 - Addenda no 1

	Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com NEQ : 1171818264	Lessard Téléphone : 514 222-6005 Télécopieur : 450 258-4624	2020-05-04 13 h 33 **Transmission :** 2020-05-04 18 h 08	2020-05-11 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457-4333 Télécopieur : 514 457-2875	**Commande : (1737370)** 2020-05-05 10 h 13 **Transmission :** 2020-05-05 10 h 13	3310619 - Addenda no 1 2020-05-11 12 h 02 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Équipements Colpron Inc . 5, chemin Beauce Sainte-Martine, QC, J0S 1V0 NEQ : 1160364270	Monsieur Jean Babin Téléphone : 450 427-2339 Télécopieur : 450 427-3487	**Commande : (1748953)** 2020-06-01 10 h 40 **Transmission :** 2020-06-01 10 h 40	3310619 - Addenda no 1 2020-06-01 10 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

répréhensible

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208528010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 8 tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements pour une somme maximale de 1 819 502,37 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 910 477,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18215 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208528010 - 8 tracteurs compacts articulés.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Lucie HUARD
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-1093
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207711012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 $, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion industrielle maintenance man (CM 19 1101), majorant ainsi le montant du contrat de 249 772,61 $ à 499 545,22 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Il est recommandé:
1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 $, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. (CM 19 1101), majorant ainsi le montant du contrat de 249 772,61 $ à 499 545,22 $, taxes incluses;

2. d'autoriser une dépense de 10 407,19$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 31 221,58 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-21 23:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207711012**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 $, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion industrielle maintenance man (CM 19 1101), majorant ainsi le montant du contrat de 249 772,61 $ à 499 545,22 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.
En 2019, l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent sont exploités par Gestion industrielle maintenance man inc.

Ce contrat, venant à échéance le 14 octobre 2020, consiste à disposer des neiges usées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 19 1101 - 22 octobre 2019 - Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.
CM18 1244 - 22 octobre 2018 - Accorder un contrat à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'entretien des chutes à neige mécanisées des lieux d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 et Stinson, pour la durée d'une saison hivernale - Dépense maximale totale de 329 748,30 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17201 (1 soum.)

CA13 08 0493 - 6 août 2013 - Octroyer un contrat de 1 590 104,25 $ à Entreprise Maintenance Man inc. pour l'entretien, la réparation et la fourniture de pièces de rechange

pour les chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons hivernales 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 - Soumission 13-020.

DESCRIPTION

Conformément aux dispositions de l'article 2.03.02 de l'appel d'offres cité en objet, ce contrat prévoit la possibilité d'une prolongation d'une durée d'une année, le Service de la concertation des arrondissements recommande d'utiliser cette option, valide pour la période du 15 octobre 2020 au 14 octobre 2021.

JUSTIFICATION

Le courriel de prolongation transmis à l'entrepreneur concerné est joint au présent dossier. Comme la performance de cet adjudicataire répond aux exigences de la Ville, que l'arrondissement visé est d'accord et que les taux horaires payés sont intéressants, il est recommandé de prolonger ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation de la valeur des prolongations est basée sur les taux unitaires payés.

Adjuticataire	Contrat	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	LEN JPS #2	249 772,61 $

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de renouveler les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres pour l'hiver prochain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En matière de Covid, les adjudicataires ont l'obligation de respecter toutes les normes de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans-objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique NAULT, Saint-Laurent
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

Tél : 514-872-3302
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2020-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2020-07-21

Coût - Prolongation de contrat GDD 1207711012

Adjuticataire	Contrat	Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	LEN JPS #2	208 143.84 $	31 221.58 $	10 407.19 $	249 772.61 $

TTC : Toutes taxes comprises

Anjou			
Contrat	LEN JPS #2	Entrepreneur :	Gestion Industrielle Maintenance Man inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2020-2021	181 034.00 $	9 051.70 $	18 058.14 $	208 143.84 $
TOTAL	181 034.00 $			208 143.84 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
68 687.47 $	139 456.37 $
68 687.47 $	139 456.37 $

Coût - Annuel					
Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2020	68 687.47 $	0.00 $	0.00 $	68 687.47 $	62 720.81 $
2021	139 456.37 $	31 221.58 $	10 407.19 $	181 085.14 $	165 354.87 $
TOTAL	208 143.84 $	31 221.58 $	10 407.19 $	249 772.61 $	228 075.68 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

TTC : Toutes taxes comprises

Contrat	Autorisation de dépenses initiale (avec taxes)	Autorisation dépenses additionnelles (avec taxes)	Sous-total autorisations de dépenses en cours de contrat (avec taxes)	Prolongation (avec taxes)	Total par contrat (avec taxes)
LEN JPS #2	249 772.61 $	-	249 772.61 $	249 772.61 $	499 545.22 $

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

RE: Prolongement de contrat - Exploitation Jules-Poitras (AO-19-17731)

1 message

Etienne <etienne@maintenanceman.ca> 16 juillet 2020 à 15 h 04
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Cc : SCA-CONTRAT/MONTREAL <scacontrat@ville.montreal.qc.ca>, Véronique NAULT/MONTREAL <veronique.nault@montreal.ca>, Lina PICHE <lina.piche@montreal.ca>, Marc Olivier <m.olivier@maintenanceman.ca>

Bonjour Mme Rousselet,

Nous acceptons cette prolongation.

Nous attendrons l'approbation des autorités compétentes.

Bien à vous,

GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN

Etienne Nadeau, ing.
Président

30 Émilien-Marcoux, local 108 • Blainville, Qc • J7C 0B5

etienne@maintenanceman.ca • Tél. 514 383-0001, ext. 2

De : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Envoyé : 16 juillet 2020 12:15
À : Etienne <etienne@maintenanceman.ca>
Cc : SCA-CONTRAT/MONTREAL <scacontrat@ville.montreal.qc.ca>; Véronique NAULT/MONTREAL <veronique.nault@montreal.ca>; Lina PICHE <lina.piche@montreal.ca>
Objet : Prolongement de contrat - Exploitation Jules-Poitras (AO-19-17731)

PAR COURRIEL : etienne@maintenance.ca

A : Gestion Industrielle Maintenance Man inc.

De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : Renouvellement de contrat - Appel d'offres n° 19-17731

Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent (Jules-Poitras)

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat de l'appel d'offres n°19-17731. Cette prolongation est pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à l'article 2.03.02 du Contrat de l'appel d'offres cité en objet. Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, ce renouvellement de contrat serait effectif pour la période allant du 15 octobre 2020 au 14 octobre 2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

A cet effet, pouvez-vous confirmer la réception par courriel ?

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

425, place Jacques-Cartier

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Véronique Nault, chef de division – Arr. Saint-Laurent

Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207711012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 $, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion industrielle maintenance man (CM 19 1101), majorant ainsi le montant du contrat de 249 772,61 $ à 499 545,22 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207711012 Coût prolongation loc hor H20-21.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Conseiller budgétaire - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-5551

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Cathy GADBOIS
Chef de division - conseil et soutien financiers

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208528011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Robert Boileau Inc. (lot 1 : 313 941,54, taxes incluses, contingences: 15 697,08$ et lot 2 : 786 812,95, taxes incluses, contingences: 39 340,65$) pour l'acquisition de sept (7) surfaceuses à glace électriques, pour une somme maximale de 1 100 754,49 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 155 792,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18190 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'accorder à Robert Boileau Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat (lot 1) pour la fourniture de deux (2) surfaceuses électriques, pour une somme maximale 313 941,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18190;

2. d'autoriser une dépense de 15 697,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Il est recommandé au conseil municipal:

3. d'accorder à Robert Boileau Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat (lot 2) pour la fourniture de cinq (5) surfaceuses électriques, pour une somme maximale de 786 812,95, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18190;

4. d'autoriser une dépense de 39 340,65$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2020-07-27 10:24

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208528011**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Robert Boileau Inc. (lot 1 : 313 941,54, taxes incluses, contingences: 15 697,08$ et lot 2 : 786 812,95, taxes incluses, contingences: 39 340,65$) pour l'acquisition de sept (7) surfaceuses à glace électriques, pour une somme maximale de 1 100 754,49 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 155 792,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18190 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1er janvier 2017. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des dix-neuf (19) arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal.
Suite à sa tournée annuelle des unités d'affaires, le SMRA a établi les besoins de remplacement et d'acquisition de sept (7) surfaceuses à glace électriques pour les besoins des arrondissements suivants :

- Verdun (2);
- St-Léonard (1);
- Lachine (1);
- Villeray - St-Michel - Parc Extension (1);
- Rivière-des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles (1);
- Montréal Nord (1)

Ce plan d'acquisition de surfaceuses vise, soit à remplacer des actifs ayant atteint leur durée de vie utile ou rendus non conformes à la nouvelle réglementation sur la qualité de l'air, soit à doter d'équipements les nouvelles arénas d'équipements que la Ville de Montréal a construit ou s'est portée acquéreur. À titre informatif, la durée de vie utile pour cette catégorie d'appareils est de 20 ans.

Item	Arrondissements	Ancienne surfaceuses remplacés			
		Marque / Modèle	Matricules	Type	Raison
1	Verdun	Olympia / Icebear	301-09589	Électrique	Actif comportant des coûts élevés de maintenance, temps d'immobilisation important, remplacement requis

2			AJOUT		Construction d'une nouvelle aréna
3	St-Léonard	Zamboni / 552	301-01472	Électrique	Réception prévue du nouvel actif en 2021, respect des critères de remplacement durée de vie de 20 ans
4	Lachine	Zamboni / 552	301-01538	Électrique	Réception prévue du nouvel actif en 2021, respect des critères de remplacement durée de vie de 20 ans
5	Villeray - St-Michel	Zamboni / 520	301-04103	Propane	Actif alimenté au propane et ne répondant plus aux nouvelles normes en vigueur pour le respect de la qualité de l'air en aréna.
6	Montréal-Nord	Zamboni / 552	301-02214	Électrique	Éviter une nouvelle sollicitation du marché en 2021 et bénéficier des économies d'échelles associées à l'appel d'offres actuel - le délai de livraison anticipé coïncidera avec l'atteinte de la durée de vie utile de l'appareil.
7	Rivière-Des Prairies / Pointe-Aux-Trembles		AJOUT		Acquisition d'une nouvelle aréna St-Jean-Vianney par la Ville et pour laquelle une surfaceuse est requise.

Conformément aux règles de répartition de l'enveloppe globale annuelle de 2 M$ (pour les demandes additionnelles), les surfaceuses en ajout sont autorisés en 2020 pour les arrondissements de Verdun et de Rivière- Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles.

Pour acquérir les surfaceuses à glace, l'appel d'offres 20-18190 s'est tenu du 15 avril 2020 au 2 juin 2020. Le délai de réception des soumissions a été de 48 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de CENT QUATRE-VINGTS (180) jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. La date d'échéance de la soumission du fournisseur est le 29 novembre 2020.

Durant la période de sollicitation, trois (3) addenda ont été produits:

- **Addenda no 1**, émis le 28 avril 2020 pour modification sur le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024);
- **Addenda no 2,** émis le 19 mai 2020 pour date d'ouverture des soumissions reportée au mardi 2 juin 2020, même heure;
- **Addenda no 3**, émis le 20 mai 2020 pour une modification de la règle d'adjudication (à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes en fonction du plus bas prix par lots), ceci afin de distinguer chacun des deux (2) lots de l'appel d'offres et offrir la possibilité à plusieurs fournisseurs de soumissionner.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 20-18190, l'octroi du contrat se fait par lots au plus bas soumissionnaire(s) conforme(s).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0353 - 26 mars 2018 : Accorder un contrat à Robert Boileau inc. pour l'acquisition de 7 surfaceuses à glace électriques, pour une somme maximale de 1 037 879,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16210 (4 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à *Robert Boileau Inc* pour l'acquisition de sept (7) surfaceuses à glace électriques, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres public 20-18190. Ce contrat inclus les cinq (5) articles suivants;
Chaque lot est composé de 5 articles;

Article 1 : Surfaceuse électrique à glace à quatre roues motrices;
Article 2 : Prolongation de garantie;
Article 3 : Services d'entretien de 60 mois;
Article 4 : Brosse de bandes circulaire;
Article 5 : Dispositifs pour l'immatriculation de la surfaceuse.

L'addenda trois (3) a permis de dissocier en deux (2) lots distincts (et selon les critères présentés ci-dessous), les catégories de surfaceuses pour lesquelles un ou plusieurs fournisseurs potentiels pourront soumissionner.

Numéro du lot	Quantité	description	Largeur hors-tout maximale	Largeur hors- tout maximale de la table de surfaçage
1	2	Acquisition de surfaceuses à glace électriques	2134 mm (84 po)	2134 mm (84 po)
2	5	Acquisition de surfaceuses à glace électriques	2235 mm (88 po)	2235 mm (88 po)

La répartition des quantités de chaque article est représentée ci-dessous à l'aide du tableau suivant:

Item	Arrondissements	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5
		Surfaceuse électrique à glace à quatre roues motrices	Prolongation de garantie	Services d'entretien de 60 mois	Brosse de bandes circulaire	Dispositifs pour l'immatriculation de la surfaceuse
1	**Verdun**	1	1	1		
2		1	1	1		
3	**St-Léonard**	1	1	1		
4	**Lachine**	1	1	1		
5	**Villeray - St-Michel**	1	1	1	1	1
6	**Montréal-Nord**	1	1	1		
7	**Rivière-des Prairies / Pointe-aux-Trembles**	1	1	1		

Les sept (7) surfaceuses rencontrent les normes de santé- sécurité (ex : accès directs protégés aux pièces en mouvement et coupe-circuit selon les normes de cadenassage)

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18190 pour lequel il y eut deux (2) soumissionnaires pour chaque lot, dont deux (2) conformes.
Lot 1 : deux (2) surfaceuses électriques INCLUANT LES TAXES

Firmes soumissionnaires conformes	Total
Robert Boileau inc.	313 941,54 $
FST Canada inc.	337 508,91 $
Estimation	312 075,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	1 866,54 $ 0,60 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	23 567,37 $ 7,51 %

Lot 2 : cinq (5) surfaceuses électriques INCLUANT LES TAXES

Firmes soumissionnaires conformes	Total
Robert Boileau inc.	786 812,95 $
FST Canada inc.	842 358,05 $
Estimation	780 187,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	6 625,45 $ 0,85 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	55 545,10 $ 7,06 %

Pour les deux (2) lots, l'estimation de la Ville est moins de 1% d'écart avec le plus bas soumissionnaire conforme ce qui est excellent.
Pour le lot 1 et lot 2, les écarts entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse soumission sont respectivement 7,51 % et 7,06%. L'écart entre les deux (2) soumissionnaires est relativement faible ce qui démontre que les offres reçues pour cette sollicitation du marché sont compétitives.

Relativement au dit appel d'offres, le même fournisseur est le plus bas soumissionnaire conforme sur chacun des deux (2) lots. Le montant total des deux (2) lots est de 1 100 754,49$ incluant les taxes. Cependant un frais de contingence à hauteur de 5% de la valeur de la soumission pour un total de 55 037,72$ (incluant les taxes) a été prévu pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les surfaceuses.

	PRIX de l'adjudicataire (incluant les taxes)	contingences 5 % (incluant les taxes	net de ristourne (incluant les contingences)	Total
LOT 1	313 941,54	15 697,08	301 003,99	329 638,62
LOT 2	786 812,95	39 340,65	754 388,35	826 153,60
Total	1 100 754,49	55 037,72	1 055 392,35	**1 155 792,21**

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achats antérieurs avait permis d'estimer la dépense du contrat à 1 092 262,50 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 155 792,21 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 055 392,35 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par le corporatif en 2020 et en 2021 (livraison en trois (3) phases).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les avantages d'une acquisition de surfaceuses électriques sont de plusieurs ordres;
1- Une qualité de l'air accrue dans les arénas;

2- Économie de l'énergie liée à leur exploitation : (1/12 du coût d'énergie) pour le surfaçage d'une glace vs une surfaceuse alimentée au propane;

3- Une diminution de la consommation d'énergie et des frais reliés à la ventilation des arénas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer ces appareils ayant dépassé leur durée de vie utile, pourrait mettre en péril certaines opérations dues à l'immobilisation des appareils pendant les réparations. Le non- remplacement accentue également le vieillissement et augmente les frais d'entretien et de réparation. Le non remplacement d'une surfaceuse alimentée au propane par une électrique peut nuire à la qualité de l'air à l'intérieur de l'aréna ainsi qu'à la santé et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact lié à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CM : 24 août 2020
émission du bon de commande : fin août 2020;
Livraison #1 : 2 unités le 15 décembre 2020;

Livraison #2 : 3 unités mi-janvier 2021;
Livraison #3 : 2 unités mi-février 2021;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2020-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208528011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder 2 contrats à Robert Boileau Inc. (lot 1 : 313 941,54, taxes incluses, contingences: 15 697,08$ et lot 2 : 786 812,95, taxes incluses, contingences: 39 340,65$) pour l'acquisition de sept (7) surfaceuses à glace électriques, pour une somme maximale de 1 100 754,49 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 155 792,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18190 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18190_Intervention.pdf 20-18190_TPC.pdf 20-18190_DetCah.pdf 20-18190_pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18190 — No du GDD : 1208528011

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de surfaceuses à glace électriques

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 2 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 48 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 29 - 11 - 2020

Date d'échéance révisée : 29 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 1	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Robert Boileau inc.	313 941,54 $	√	1
FST Canada Inc. o/s Équipement Joe Johnson	337 508,91 $		1

Nom des firmes - LOT 2	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Robert Boileau inc.	786 812,95 $	√	2
FST Canada Inc. o/s Équipement Joe Johnson	842 358,05 $		2

Information additionnelle

Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission a donné aucun motif de désistement.

Préparé par : Marc-André Deshaies — Le 22 - 6 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18190
Titre : Acquisition de surfaceuses à glace électriques
Date d'ouverture des soumissions : 2 juin 2020

	Article	Qté	Robert Boileau inc.		FST Canada Inc. o/s Équipement Joe Johnson	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Surfaceuses pour l'entretien de glaces aux arénas de la Ville, à quatre roues motrices, fonctionnant à l'électricité fournie par des batteries.	2	129 800,00 $	259 600,00 $	133 816,69 $	267 633,38 $
2	Prolongation de garantie de la surfaceuse et de ses composantes pièces et main d'œuvre pour trois années supplémentaires et 1500 heures supplémentaires.	2	2 200,00 $	4 400,00 $	- $	- $
3	Service d'entretien pour une durée de 60 mois.	2	3 256,00 $	6 512,00 $	12 333,22 $	24 666,44 $
4	Article 17,3 - Dans le cas où le déplacement du technicien est injustifié pendant la garantie de base de 2 ans	1	410,00 $	410,00 $	190,00 $	190,00 $
5	Article 18,1,2 - Dans le cas où le déplacement du technicien est injustifié pendant la prolongation de garantie de 3 ans	1	615,00 $	615,00 $	- $	- $
6	Article 19,1,6 - Dans le cas où le déplacement du technicien est injustifié pendant la période 60 mois pour le service d'entretien.	1	1 025,00 $	1 025,00 $	505,00 $	505,00 $
7	Article 19,1,6 - Le coût de la main-d'œuvre pour les réparations associées à un bris abusif	1	490,00 $	490,00 $	555,00 $	555,00 $
	Sous-total			273 052,00 $		293 549,82 $
	TPS 5 %			13 652,60 $		14 677,49 $
	TVQ 9,975 %			27 236,94 $		29 281,59 $
	LOT 1 Montant total			313 941,54 $		337 508,91 $

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Tableau de vérification

Numéro de l'appel d'offres : 20-18190
Titre : Acquisition de surfaceuses à glace électriques
Date d'ouverture des soumissions : 2 juin 2020

	Article	Qté	Robert Boileau inc.		FST Canada Inc. o/s Équipement Joe Johnson	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Surfaceuses pour l'entretien de glaces aux arénas de la Ville, à quatre roues motrices, fonctionnant à l'électricité fournie par des batteries.	5	129 800,00 $	649 000,00 $	133 816,69 $	669 083,45 $
2	Prolongation de garantie de la surfaceuse et de ses composantes pièces et main d'œuvre pour trois années supplémentaires et 1500 heures supplémentaires.	5	2 200,00 $	11 000,00 $	- $	- $
3	Service d'entretien pour une durée de 60 mois.	5	3 256,00 $	16 280,00 $	12 333,22 $	61 666,10 $
4	Brosse de bandes circulaire	1	4 875,00 $	4 875,00 $	244,98 $	244,98 $
5	Dispositifs pour l'immatriculation de la surfaceuse.	1	638,94 $	638,94 $	400,00 $	400,00 $
6	Article 17,3 - Dans le cas où le déplacement du technicien est injustifié pendant la garantie de base de 2 ans	1	410,00 $	410,00 $	190,00 $	190,00 $
7	Article 18,1,2 - Dans le cas où le déplacement du technicien est injustifié pendant la prolongation de garantie de 3 ans	1	615,00 $	615,00 $	- $	- $
8	Article 19,1,6 - Dans le cas où le déplacement du technicien est injustifié pendant la période 60 mois pour le service d'entretien.	1	1 025,00 $	1 025,00 $	505,00 $	505,00 $
9	Article 19,1,6 - Le coût de la main-d'œuvre pour les réparations associées à un bris abusif	1	490,00 $	490,00 $	555,00 $	555,00 $
	Sous-total			684 333,94 $		732 644,53 $
	TPS 5 %			34 216,70 $		36 632,23 $
	TVQ 9,975 %			68 262,31 $		73 081,29 $
	LOT 2 Montant total			786 812,95 $		842 358,05 $
	Signature		OUI		OUI	
	Achat SEAO		OK		OK	
	Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI	
	Numéro de fournisseur VDM		116095		139389	
	Numéro NEQ		1144155992		1171680722	
	Vérification REQ		OK		OK	
	RENA		OK		OK	
	Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK	
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK	
	Devis techniques		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
	Renseignements complémentaires					

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 5 juin 2020

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18190
Numéro de référence : 1363320
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal – Acquisition de surfaceuses à glace électriques

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
FST Canada Inc 8620 rue Jarry Anjou Montréal, QC, H1J1X7 http://www.jjei.com NEQ : 1171680722	Madame Cassandra Taylor Téléphone : 705 794-8477 Télécopieur :	**Commande : (1729575)** 2020-04-16 10 h 06 **Transmission :** 2020-04-16 10 h 06	3301781 - Addenda 1 2020-04-28 11 h 53 - Courriel 3315333 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-19 11 h 18 - Courriel 3316640 - Addenda 3 2020-05-20 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les installations sportives Agora Inc. 1104, rue Lévis Terrebonne, QC, J6W 4L1 http://www.agorasport.com NEQ : 1162308515	Monsieur Michael Gagnon Téléphone : 450 664-7575 Télécopieur : 450 664-7560	**Commande : (1733809)** 2020-04-27 11 h 19 **Transmission :** 2020-04-27 11 h 19	3301781 - Addenda 1 2020-04-28 11 h 53 - Courriel 3315333 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-19 11 h 18 - Courriel 3316640 - Addenda 3 2020-05-20 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Robert Boileau inc. 1425, Pitfield	Madame Monique Bleau	**Commande : (1729775)**	3301781 - Addenda 1 2020-04-28 12 h -

	arrondissement St-Laurent Montréal, QC, H4S 1G3 http://www.arenazone.com NEQ : 1144155992	Téléphone : 514 333-8420 Télécopieur : 514 333-7056	2020-04-16 13 h 46 **Transmission :** 2020-04-16 13 h 46	Télécopie 3315333 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-19 12 h 51 - Télécopie 3316640 - Addenda 3 2020-05-20 14 h 20 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208528011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder 2 contrats à Robert Boileau Inc. (lot 1 : 313 941,54, taxes incluses, contingences: 15 697,08$ et lot 2 : 786 812,95, taxes incluses, contingences: 39 340,65$) pour l'acquisition de sept (7) surfaceuses à glace électriques, pour une somme maximale de 1 100 754,49 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 1 155 792,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18190 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208528011 - 7 surfaceuses à glace électriques.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

André POULIOT
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5551
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1206717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour dix (10) contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, en vigueur dans huit (8) arrondissements, pour un montant total de 1 158 580 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170 $ (taxes incluses), majorant le montant total des contrats de 30 428 103 $ à 31 586 683 $ (taxes incluses), et permettant d'amener ces contrats à terme le 31 octobre 2020.

Il est recommandé :
1. D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgéraire pour dix (10) contrats de collecte et de transport se terminant le 31 octobre 2020, pour un total de 1 158 580 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170 $ (taxes incluses), majorant le montant total des dits contrats à 31 586 683 $ (taxes incluses). Ces contrats découlent de l'A.O N°16-15252 (Résolutions CM16 1447, CM 16 1248), de l'A.O N°17-15972 (Résolution CM17 1008), de l'A.O N°17-16255 (Résolution CM17 1212) et de de l'A.O N°18-16439 (Résolution CM18 0826).

Détails des augmentations demandées par contrat (les montants incluent les taxes)

Numéro d'appel d'offres	Arrondissement	Fournisseur	Montant octroyé	Montant à majorer	Contingences (5 %)	Nouveau montant total pour le contrat
16-15252	Île-Bizard-Ste-Geneviève	Services Ricova	1 367 062,01 $	95 224,90 $	4 761,24	1 467 048,15 $
	Le Sud-Ouest	Derichebourg	1 693 023,76 $	45 764,78 $	2 288,24	1 741 076,79 $
	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Services Ricova	3 497 600,76 $	100 314,42 $	5 015,72	3 602 930,90 $

	Pierrefonds-Roxboro	**Services Ricova**	**5 956 671,55 $**	**363 014,76 $**	**18 150,74**	**6 337 837,04 $**
	Pierrefonds Roxoboro	**RCI environnement (WM)**	**3 519 432,12 $**	**31 171,11 $**	**1 558,56**	**3 552 161,79 $**
	Le Plateau Mont-Royal (contrat 1)	**Services Ricova**	**5 361 636,59 $**	**177 206,98 $**	**8 860,35**	**5 547 703,93 $**
	Le Plateau Mont-Royal (contrat 2)	**Services Ricova**	**4 435 783,98 $**	**149 483,01 $**	**7 474,15**	**4 592 741,14 $**
17-15972	**Saint-Léonard**	**Derichebourg**	**2 015 743,24 $**	**73 009,26 $**	**3 650,46**	**2 092 402,97 $**
17-16255	**Villeray/St-Michel/Parc-Extension**	**Environnement Routier NRJ**	**1 975 226,14 $**	**55 702,63 $**	**2 785,13**	**2 033 713,90 $**
18-16439	**Outremont**	**Derichebourg**	**605 922,85 $**	**12 517,28 $**	**625,86**	**619 065,99 $**
TOTAL			**30 428 103,00 $**	**1 103 409,14 $**	**55 170,46**	**31 586 682,60 $**

2. D'imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-02 16:39

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206717002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour dix (10) contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, en vigueur dans huit (8) arrondissements, pour un montant total de 1 158 580 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170 $ (taxes incluses), majorant le montant total des contrats de 30 428 103 $ à 31 586 683 $ (taxes incluses), et permettant d'amener ces contrats à terme le 31 octobre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2020 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les Les contrats de collecte et transport de matières résiduelles contiennent des clauses d'ajustements annuels des prix (indexation), afin de considérer la variation de certains coûts assumés par les adjudicataires tout au long du contrat, dont l'IPC (indice des prix à la consommation), le prix du carburant et les changements des lieux de livraison des matières en cours de contrat. Au moment de l'adjudication des contrats, ces coûts ont été estimés globalement avec une hausse de 2% par année et approuvés dans le dossier décisionnel.
Les activités découlant de la collecte et du transport des matières résiduelles de huit (8) arrondissements[1] ont présenté une hausse des dépenses de plus de 2% par année, depuis le début des contrats en vigueur et dont l'échéance est le 31 octobre 2020. Ces dépassements s'expliquent par une hausse du prix du carburant (diesel), plus élevée que prévue, et par l'impact financier de la modification des lieux de livraison des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et des encombrants et des résidus mélangés en cours de contrat. Le prix réel 2020 (dernière année des contrats) dépasse donc les montants octroyés initialement dans les dossiers décisionnels de certains contrats. Le dépassement total est de 1 158 579,60 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170,46 $ (taxes incluses).

Précisions que cette hausse avait été globalement anticipée dans le budget 2020 du Service de l'environnement. On ne demande donc pas de budgets additionnels. Par ailleurs, ayant maintenant le montant précis requis pour finaliser les contrats[2], une augmentation de l'enveloppe de dépenses pour certains d'entre eux est requise, sans quoi les factures

afférentes ne pourront être payées, et ce même si le Service a le budget.

1.Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Le Plateau Mont-Royal, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Léonard
2.Le prix du carburant affiché au mois de juin dernier a permis de confirmer spécifiquement le prix réel sur la durée des contrats et donc l'ajustement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1217 18 nov. 2019 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .
CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM18 0826 19 juin 2018 Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit Inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.).

CM18 0826 19 juin 2018 Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.)

CM17 1212 25 sep. 2017 Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois - Dépense totale de 3 220 111 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16255 (9 soum.).

CM17 1008 22 août 2017 Accorder 2 contrats de collecte et de transport des matières recyclables à Derichebourg Canada environnement inc. et Services Ricova inc., pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement - Dépense totale de 4 898 987 $ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15972 (10 soum.).

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM16 1447 20 déc. 2016 Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI Environnement Division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.).

CM16 1248 21 nov, 2016 Accorder 2 contrats d'une durée de 45 mois à Services Ricova inc.

pour la collecte et le transport de matières résiduelles pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépenses totale de 9 797 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (3 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

L'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les dix (10) contrats de collecte et transport de matières résiduelles, pour un total de 1 158 579,60 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170,46 $, permettra d'acquitter les dépenses additionnelles associées à l'évolution des contrats octroyés à quatre (4) entreprises pour l'exécution des travaux de collecte et de transport des matières résiduelles auprès de huit (8) arrondissements. Ce montant sera réaménagé à même le budget actuel du service de l'environnement.
Les contrats, les arrondissements et les services de collecte pour lesquels des montants sont requis sont :

A.O N°16-15252
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève (collecte des ordures ménagères, des CRD, des arbres de Noel et des résidus mélangés) : 99 986,14 $ - contingences et taxes incluses (Services Ricova Inc.)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (collecte des ordures ménagères, des CRD,des résidus verts et des arbres de Noël) : 105 330,14 $ - contingences et taxes incluses (Services Ricova Inc.)
Pierrefonds-Roxboro (collecte des ordures ménagères, des CRD, des arbres de Noel et des résidus mélangés) : 381 165,50 $ - contingences et taxes incluses (Services Ricova Inc.)
Pierrefonds-Roxboro (collecte des matières recyclables) : 32 729,67 $ - contingences et taxes incluses (RCI Environnement - Division WM Québec Inc.)
Le Plateau Mont-Royal (contrat #1) (collecte des ordures ménagères, des CRD,des résidus verts) : 186 067,33 $ - contingences et taxes incluses (Services Ricova Inc.)
Le Plateau Mont-Royal (contrat #2) (collecte des ordures ménagères, des CRD,des résidus verts) : 156 957,16 $ - contingences taxes incluses (Services Ricova Inc.)
Le Sud-Ouest (collecte des matières recyclables) : 48 053,02 $ - contingences et taxes incluses (Derichebourg Canada Environnement Inc.)

A.O N°17-16255
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (collecte des matières recyclables) : 58 487,76 $ - contingences et taxes incluses (Environnement Routier NRJ Inc.)

A.O N°17-15972
Saint-Léonard (collecte des matières recyclables) : 76 659,73 $ - contingences et taxes incluses (Derichebourg Canada Environnement Inc.)

A.O N°18-16439
Outremont (collecte des matières recyclables) : 13 143,14 $ - contingences et taxes incluses (Derichebourg Canada Environnement Inc.)

JUSTIFICATION

Les dépenses additionnelles pour honorer l'évolution des contrats et autres activités s'expliquent par les facteurs suivants :
1- Ajustement annuel des prix liés à l'exécution des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles :

Les hausses réelles associées à l'indice du prix de la consommation et des prix à la pompe du diesel ont été supérieures aux prévisions estimées entre 2 et 3 %. Les variations réelles ont été plutôt entre 1,2 et 10 % et essentiellement dues aux hausses des prix du diesel. Dans le cas des contrats issus de l'A.O. N°16-15252, le prix moyen à la pompe du diesel a augmenté d'environ 22,11 % de la date d'ouverture des soumissions (prix de référence) à la dernière indexation du contrat en avril 2020. Pour ces mêmes contrats et pour la même période, l'IPC a augmenté de 5,5 %. Selon les formules d'ajustements annuels prévus au contrat, cela a entraîné une hausse de 10 % dans les coûts des services collecte (prix unitaire à la porte et prix unitaire à la collecte). Dans le cas du contrat découlant de l'A.O. N°17-16255, la hausse de l'IPC est de 4,11 % entre le début du contrat (avril 2018) et son dernier ajustement (avril 2020), tandis que le prix moyen à la pompe a augmenté de 16 %, ce qui a résulté en une hausse de 8 % du prix de la collecte. Dans le cas de la collecte des matières recyclables en lien avec l'A.O N°17-15972, la hausse du prix par porte a été de 8 % depuis le début du contrat. Dans le cas du contrat découlant de l'A.O. N°18-16439, cette hausse est de 2 %.

2- Une augmentation des coûts de transport des résidus de CRD et encombrants suite au changement du lieu de livraison vers Koncas, occasionné par l'inscription de l'entreprise Mélimax au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) (décision de l'Autorité des marchés financiers). Le changement de lieu de livraison qui en a résulté a entraîné une augmentation du nombre de kilomètres à parcourir vers le nouveau site de traitement (Koncas) et des coûts supplémentaires pour chaque voyage réalisé. Au total, douze (12) arrondissements ont été touchés par ce changement de lieu de livraison. Dans le cas présent, les arrondissements touchés sont les arrondissements desservis par les contrats découlant de l'A.O N°16-15252 (Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro et Le Plateau Mont-Royal (contrats #1 et #2)).

Selon le nombre de voyages réalisés jusqu'à maintenant en 2020 et le nombre de voyages prévus pour terminer le contrat en octobre 2020, les sommes additionnelles non budgétées s'élèvent à 20 422 $ (avant taxes) pour l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, 66 227 $ (avant taxes) pour Pierrefonds-Roxboro et 14 145 $ pour Le Plateau Mont-Royal (avant taxes - deux (2) contrats combinés).

3- Une augmentation des coûts de transport des résidus mélangés collectés dans le secteur Ouest du à un changement de lieu de livraison des matières suite à l'A.O N°20-18067 (sommaire décisionnel : 1208260002). Les résidus mélangés de l'Ouest de l'île sont, depuis la conclusion de cet appel d'offres, livrés au site de transbordement de Recyclage-Notre-Dame Inc. à Montréal-Est, occasionnant des coûts supplémentaires pour chaque voyage réalisé à partir des arrondissements de l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Lachine et Saint-Laurent. Selon le nombre de voyages réalisés jusqu'à maintenant en 2020 et le nombre de voyages prévus pour terminer le contrat en octobre 2020, les sommes additionnelles non budgétées s'élèvent à 18 522 $ pour l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève et à 44 626 $ pour Pierrefonds-Roxboro (avant taxes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats octroyés totalisaient 30 428 103,00$ (taxes incluses) pour la période débutant le 1er févier 2017 et se terminant le 31 octobre 2020. La somme additionnelle demandée de 1 158 579,60$ $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170,46 $ (taxes incluses), pour combler les montants manquants jusqu'à la fin des contrats correspond à 3,81% de la valeur initiale des contrats. Ces montants additionnels amènent la valeur totale des dits contrats à 31 586 682,60$ (taxes incluses).
Une contingence de 5% a été appliquée au montant à majorer afin de couvrir des frais imprévus. La situation actuelle associée à la pandémie de COVID-19 a modifié plusieurs comportements et habitudes des citoyens et a résulté en des impacts sur les quantités de certaines matières récoltées et le nombre de voyages à effectuer par collecte. Considérant

l'aspect nouveau et imprévisible de la situation, il est difficile de prévoir avec assurance l'évolution des besoins en termes de collectes et transport des matières résiduelles.

Détails des augmentations demandées par contrat (les montants incluent les taxes)						
Numéro d'appel d'offres	**Arrondissement**	**Fournisseur**	**Montant octroyé**	**Montant à majorer**	**Contingences (5 %)**	**Nouveau montant total pour le contrat**
16-15252	**Île-Bizard-Ste-Geneviève**	**Services Ricova**	**1 367 062,01 $**	**95 224,90 $**	**4 761,24**	**1 467 048,15 $**
	Le Sud-Ouest	**Derichebourg**	**1 693 023,76 $**	**45 764,78 $**	**2 288,24**	**1 741 076,79 $**
	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Services Ricova**	**3 497 600,76 $**	**100 314,42 $**	**5 015,72**	**3 602 930,90 $**
	Pierrefonds-Roxboro	**Services Ricova**	**5 956 671,55 $**	**363 014,76 $**	**18 150,74**	**6 337 837,04 $**
	Pierrefonds Roxoboro	**RCI environnement (WM)**	**3 519 432,12 $**	**31 171,11 $**	**1 558,56**	**3 552 161,79 $**
	Le Plateau Mont-Royal (contrat 1)	**Services Ricova**	**5 361 636,59 $**	**177 206,98 $**	**8 860,35**	**5 547 703,93 $**
	Le Plateau Mont-Royal (contrat 2)	**Services Ricova**	**4 435 783,98 $**	**149 483,01 $**	**7 474,15**	**4 592 741,14 $**
17-15972	**Saint-Léonard**	**Derichebourg**	**2 015 743,24 $**	**73 009,26 $**	**3 650,46**	**2 092 402,97 $**
17-16255	**Villeray/St-Michel/Parc-Extension**	**Environnement Routier NRJ**	**1 975 226,14 $**	**55 702,63 $**	**2 785,13**	**2 033 713,90 $**
18-16439	**Outremont**	**Derichebourg**	**605 922,85 $**	**12 517,28 $**	**625,86**	**619 065,99 $**
TOTAL			**30 428 103,00 $**	**1 103 409,14 $**	**55 170,46**	**31 586 682,60 $**

* les prix comprennent les taxes
Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles. Elle sera entièrement assumée par la Ville

centre.

Pour l'imputation comptable : c.f. pièce jointe au dossier intitulée "Aspects financiers"

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.*

La collecte des matières résiduelles à des fins de traitement et de valorisation s'inscrit également dans les priorités énoncées afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) 2020-2025, soit de détourner l'ensemble des matières valorisables de l'enfouissement d'ici 2030.

La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts sont nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens et aux enjeux de propreté des arrondissements. Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement. L'absence de fonds pour payer les fournisseurs de services pourrait résulter en des suspensions de services dans certains arrondissements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des matières résiduelles sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID -19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :
· Services de collecte et d'élimination des déchets
· Services de collecte et de tri des matières recyclables
· Services de collecte et de traitement des matières dangereuses
· Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques
· Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux
· Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment)

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes.

Les entreprises spécialisées dans la collecte et le transport des ordures ménagères ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE - 12 août 2020
Approbation du dossier par le CM - 24 août 2020
Fin des contrats concernés : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon OCTEAU
Agent de recherche

Tél : 514 872-3194
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

Paula URRA
Chef de Division collecte transport et traitement MR

Tél : 514 868-8764
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour dix (10) contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, en vigueur dans huit (8) arrondissements, pour un montant total de 1 158 580 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 55 170 $ (taxes incluses), majorant le montant total des contrats de 30 428 103 $ à 31 586 683 $ (taxes incluses), et permettant d'amener ces contrats à terme le 31 octobre 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention budgétaire GDD1206717002V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Marie-France MILORD
Agente de gestion ressources financières
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1200649006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 933 608.50 $ (taxes incluses). Appel d'offres public no. 1723, (4 soumissionnaires). Pour une période de 3 ans, débutant le 1er septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023.

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 933 608.50 $ (taxes incluses). Appel d'offres public no. 1723 (4 soumissionnaires), pour une période de 3 ans,
débutant le 1er septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2020-07-29 10:35

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1200649006**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 933 608.50 $ (taxes incluses). Appel d'offres public no. 1723, (4 soumissionnaires). Pour une période de 3 ans, débutant le 1er septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux, la CSEM doit procéder à la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles afin de respecter les normes d'accès fixées par Hydro-Québec. Pour donner accès de façon sécuritaire aux travailleurs qui doivent pénétrer à l'intérieur de nos structures, ces lectures de thermographie et de décharges partielles doivent être réalisées par des gens détenant une certification de thermographe.
La Commission des services électriques de Montréal ne possède pas d'effectifs ayant une telle spécialité ainsi que les équipements spécialisés. C'est pourquoi nous avons recours à des entreprises privées.
Le délai de validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

Principaux éléments		
Date de parution (SEAO + Constructo)		26-mai-20
Disponibilité des documents		26-mai-20
Date de fin de la période d'appel d'offres		15-juin-20
Durée de l'appel d'offres		21 jours
Preneur d'un cahier de charges :		6 entreprises
N'ayant pas soumissionné	Eaton Industries, WSP Canada	
Ayant soumissionné		4 entreprises

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1482 23 août 2017 - Accorder un contrat à la firme Thermodynamique inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 215 578.13 $ (taxes incluses) Appel d'offres 1654 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat avec la firme Infrarouge Kelvin inc, ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public 1723 pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine par une firme externe à des fins d'accès.
L'appel d'offres était basé sur la notion à deux enveloppes, soit une première enveloppe pour la

qualification de la firme dans laquelle un comité de sélection a été créé avec la participation de deux membres externes. Les critères qualitatifs étaient les suivants:

- Présentation de l'offre 10 points
- Compréhension du mandat 15 points
- Capacité de production et échéancier 20 points
- Expertise de la firme en inspection de PA 25 points
- Expertise du chargé de projet 15 points
- Expertise de l'équipe 15 points

De plus, le niveau de conformité des firmes pour être éligible devait atteindre 70 %.
La deuxième enveloppe était la proposition de prix.

JUSTIFICATION

Les résultats obtenus des 4 firmes sont les suivants:

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base	Autres	Total (taxes incluses)
Infrarouge Kelvin inc		87,3	812 010,00 $		933 608,50 $
Thermodynamique		83	973 650,00 $		1 119 454,09 $
Teltech Télécommunication		72,63	742 500,00 $		853 689,38 $
Gémitech		68,87			
Coût moyen des soumissions reçues					968 917,32 $
Dernière estimation réalisée					821 970,00 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)					(35 308,82) $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)					265 764,71 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					31%
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					111 638,50 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					14%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($)					(185 845,59) $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					-20%

- Le montant de la soumission est de 933 608.50 $ (taxes incluses) pour une période de 3 ans.
- Le prix soumis par Infrarouge Kelvin inc sont 1.2 % inférieurs à ceux de notre estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget 2020-2021- et 2022 de la CSEM. Cette dépense concerne le budget de fonctionnement.
Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés et ne nécessite pas d'intervention du Service des finances de la ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour permettre l'accès à nos infrastructures.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 12 août 2020
Conseil municipal 24 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants:
Règlement sur la gestion contractuelle
Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Isabelle POISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____2020.

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **INFRAROUGE KELVIN INC** personne morale ayant une place d'affaires au **1825, rue de Grosbois, St-Bruno-de-Montarville, (Québec) J3Y 4N2** agissant et représentée par **Monsieur Jean-Sébastien Tremblay,** autorisé aux fins des présentes;

(le **"Contractant")**

No d'inscription T.P.S. 122959430
No d'inscription T.V.Q. 1009910383

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **INFRAROUGE KELVIN INC** jusqu'à concurrence d'une dépense de 933 608,50 $ incluant les taxes, les frais de déplacement, les frais administratifs et les profits, pour **la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès.**

L'appel d'offres # 1723 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT HUIT dollars et CINQUANTE sous (933 608,50 $) en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Serge A. Boileau, ing.	Jean-Sébastien Tremblay
Président, CSEM	Président, Infrarouge Kelvin inc
Date : _____	Date _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1200649006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 933 608.50 $ (taxes incluses). Appel d'offres public no. 1723, (4 soumissionnaires). Pour une période de 3 ans, débutant le 1er septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR1723 GDD1200649006 vérif composantes électriques ad (Thermographie).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle POISSON
Directrice Ressources financières et matérielles
Tél : 514-858-4476

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200660001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, pour réaliser les travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Dépense totale de 1 531 152,64 $, taxes incluses (contrat : 1 234 417,59 $ + contingences : 185 162,64 $ + incidences 111 572,41 $) - Appel d'offres public IMM-15475 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard (0095), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 234 417,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15475;

2. d'autoriser une dépense de 185 162,64 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 111 572,41 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-20 12:17

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200660001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, pour réaliser les travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Dépense totale de 1 531 152,64 $, taxes incluses (contrat : 1 234 417,59 $ + contingences : 185 162,64 $ + incidences 111 572,41 $) - Appel d'offres public IMM-15475 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe sportif Claude-Robillard (C.S.C.R.) fut construit pour les Jeux olympiques de 1976. Ce bâtiment de 48 000 m^2 répartis sur cinq niveaux est l'un des plus vastes du parc immobilier de la Ville. À l'approche de son 50e anniversaire, la plupart des systèmes du bâtiment sont rendus à la limite de leur durée de vie utile. Le complexe sportif est situé au 1000 Avenue Émile-Journault E dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.
Une rénovation générale du bâtiment est planifiée pour être réalisée en trois phases de travaux de 2022 à 2027. Le comité exécutif a approuvé l'exécution de la première phase de ce projet, soit la rénovation du deuxième sous-sol dont les travaux auront lieu en 2022-2023.

Mais avant cela, pour des raisons de sécurité, les groupes électrogènes doivent être remplacés, une mise à la terre doit être faite pour le poste 25kV, et le volume du bassin de rétention de deux transformateurs doit être augmenté.

L'appel d'offres public de construction, publié dans Le Journal de Montréal le 2 mars 2020, a offert aux soumissionnaires un délai de quatre-vingt quinze (95) jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission.

Sept (7) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres :

Addenda 1 - 11 mars 2020 : Ajout de dates pour les visites des soumissionnaires;
Addenda 2 - 11 mars 2020 : Retrait de l'item "Interrupteurs à fusibles et sans fusible" dans le bordereau de soumission;
Addenda 3 - 25 mars 2020 : Report de l'ouverture des soumissions du 2 au 23 avril 2020. Réémission de la section de devis 16-622s / Groupe électrogène;
Addenda 4 - 8 avril 2020 : Réponses aux questions en architecture et émission des photos des équipements pétroliers;
Addenda 5 - 15 avril 2020 : Report de l'ouverture des soumissions au 21 mai 2020. Correction dans le Cahier des conditions spéciales du "délai" et de "échéancier" de réalisation;

Addenda 6 - 4 mai 2020 : Réémission de l'Annexe E du Cahier des conditions générales. Réponses aux questions en génie pétrolier;
Addenda 7 - 15 mai 2020 : Report de l'ouverture des soumissions au 4 juin 2020.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 4 juin 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0784 - 3 juin 2020 : Accorder un contrat à Les constructions Serbec inc, pour des travaux de rénovation au complexe sportif Claude-Robillard (0095), situé au 1000, avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au montant de 140 959,26 $, taxes incluses - Dépense totale de 162 103,15 $, taxes incluses (contrat : 140 959,26 $ + contingences: 21 143,89 $ taxes incluses) - Appel d'offres public no.IMM-15568 (4 soumissionnaires).
SMCE208074005 - 06 mai 2020 : Le comité exécutif mandate le SGPI, à titre de chef de file, à débuter la phase d'exécution du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, en s'adjoignant à l'ensemble des collaborations internes et externes requises.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l’octroi d’un contrat à la firme 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert pour réaliser les travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard. Ces travaux incluent principalement :

- Remplacement de deux groupes électrogènes situés à l'intérieur du bâtiment par un nouveau à être installé à l'extérieur. Les travaux incluent tous les équipements connexes tels que les commutateurs automatiques.
- Installation d'une mise à la terre pour le poste 25 kV qui en est présentement dépourvu.
- Augmentation, pour les deux transformateurs du poste 25 kV, du bassin de rétention en cas de fuite de liquide diélectrique.

Ce contrat inclut tous les travaux requis pour ce projet.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, onze (11) entreprises se sont procuré le cahier des charges sur SEAO, soit une (1) association de la construction (ACQ), deux entrepreneurs électriciens spécialisés (Systèmes Urbains Inc. et Services Électriques Enixum inc.) et les huit (8) entrepreneurs généraux suivants :

1- Construction Fluet Inc.
2- Construction NCP
3- Gastier M.P. Inc.
4- Le Groupe Gufort Inc.
5- Le Groupe Lambert
6- Naxo
7- Procova Inc.
8- Réko Ltée

Parmi ces huit (8) entrepreneurs généraux, six (6) n'ont pas déposé de soumission. Parmi ces six, en plus des deux soumissionnaires, les trois (3) suivants avaient tout de même

participé à la visite qui a eu lieu avant le 13 mars 2020 (date de la déclaration de la pandémie), soit :

1- Construction Fluet Inc.
3- Gastier M.P. Inc.
6- Naxo

La principale raison invoquée par ces trois soumissionnaires qui n'ont pas déposé de soumission est que le report d'ouverture les a obligés à choisir parmi les différents appels d'offres auxquels ils participaient.

Le tableau suivant d'analyse des soumissions présente les deux (2) soumissions jugées conformes.

Soumissions conformes	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Contingences** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert	1 234 417,59 $	185 162,64 $	1 419 580,23 $
Procova inc.	1 375 101,00 $	206 265,15 $	1 581 366,15 $
Dernière estimation par les professionnels	1 076 327,90 $	161 449,05 $	1 237 776,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - estimation)*			158 089,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100*			14,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($) *(la deuxième plus basse - la plus basse conforme)*			140 683,41 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			11,4 %

Note 1 : Les montants incluent les taxes applicables.

L’écart entre la plus basse soumission par Groupe Lambert et l’estimation fournie par les professionnels du projet, incluant les addenda, est de 158 089,69 $, soit de + 14,7 %. Cet écart s'explique par les conditions du marché de la construction actuelle, les carnets de commande des entrepreneurs déjà bien remplis, la faible disponibilité de la main d'oeuvre ainsi que par la disponibilité réduite des entrepreneurs en mesure de soumissionner. Par conséquent, les prix sont un peu plus élevés mais restent acceptables étant donné le contexte. Les dépassements de coûts se situent essentiellement dans la démolition partielle (30 377,54 $) et les conditions générales (79 531.66 $).

L’analyse des soumissions par Riopel et associés, Architectes démontre que Groupe Lambert est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d’octroyer le contrat à cette firme (voir les recommandations des professionnels présentées en pièces jointes).

L'entreprise 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert n’est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni dans la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) et n’a pas de restriction imposée sur sa

licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire n'est pas assujettie à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est inférieure à 5 M$. Cette attestation de conformité a tout de même été fournie avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard - investi #42290.
Le montant brut de la dépense à autoriser pour cette phase du projet est de 1 531 152,64 $. Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 1 398 146,44 $.

Ce montant comprend :

- le prix forfaitaire de la soumission au montant de 1 234 417,59 $ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux;
- un montant de 15 % pour travaux contingents, soit 185 162,64 $ (taxes incluses) nécessaire afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- et un budget d'incidences de 8 %, soit 111 572,64 $ (taxes incluses).

Un budget d'incidence est inclus à la dépense dans le but de couvrir les coûts reliés :

- au contrôle de la qualité des matériaux (compaction des sols, béton, étanchéité);
- au contrôleur de chantier;
- aux contrôles environnementaux lors de l'enlèvement du réservoir souterrain;
- aux dépenses générales (1%).

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre et sera répartie entre les années 2020 et 2021 selon les répartitions suivantes :

2020	2021
563 157,94 $	967 994,70 $

Ce projet n'était éligible à aucune subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable de la Ville de Montréal n'a pas d'exigence spécifique pour ce type de projet.
Malgré cela, des clauses pour la récupération des déchets de construction sont incluses au contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une bonne partie de ce projet aura lieu à l'extérieur du bâtiment (mise à la terre et installation de la nouvelle génératrice). La réalisation des travaux à l'intérieur sera soigneusement concertée avec l'administration du complexe sportif de façon à minimiser les impacts sur les opérations.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'émises par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de débuter les travaux : début septembre 2020
Travaux : septembre 2020 à mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jean-François DULIÈPRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Geneviève FRAPPIER, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Martin GINCE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Éric T TREMBLAY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Dominic PLOURDE, Service de la gestion et de la planification immobilière
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
David MC DUFF, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jean-François DULIÈPRE, 2 juillet 2020
François BUTEAU, 2 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Jean CAPPELLI

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019
Télécop. : 514-280-3597

Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-20

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : Complexe sportif Claude-Robillard (0095): remplacement des groupes électrogènes et autres travaux.
Description : Appel d'offre IMM-15475 Octroi de contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Prix forfaitaire	0,0%	1 073 640,00	**53 682,00**		**107 095,59**		**1 234 417,59**
		0,0%						
		0,0%						
		0,0%						
	Admin et profits	0,0%	0,00					
	Divers - Autres trav.	0,0%						
	Sous-total :	100,0%	**1 073 640,00**	**53 682,00**		**107 095,59**		**1 234 417,59**
	Contingences	15,0%	161 046,00	8 052,30		16 064,34		185 162,64
	Total - Contrat :		**1 234 686,00**	**61 734,30**		**123 159,93**		**1 419 580,23**
Incidences:	Dépenses spécifiques							
	Équipements premiers		0,00	0,00		0,00		0,00
	Contrôle qualité matériaux	2,0%	24 693,72	1 234,69		2 463,20		28 391,60
	Contrôleur de chantier		55 000,00	2 750,00		5 486,25		63 236,25
	Caractérisation des sols		5 000,00	250,00		498,75		5 748,75
	Dépenses générales	1,0%	12 346,86	617,34		1 231,60		14 195,80
	Total - Incidences :		**97 040,58**	**4 852,03**		**9 679,80**		**111 572,41**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 331 726,58**	**66 586,33**		**132 839,73**		**1 531 152,64**
Ristournes:	Tps	100,00%		66 586,33				66 586,33
	Tvq	50,0%				66 419,86		66 419,86
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**1 331 726,58**	**0,00**		**132 839,73**		**1 398 146,44**

Montréal, le 9 juin 2020

Monsieur Patrice Poulin, MGP., P.A. LEED®
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal / DGPI / SGPI
303, rue Notre-Dame Est – 3e étage
Bureau 3A-24.11
Montréal, Qc H2Y 3Y8

Projet : COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD (0095)
Remplacement des groupes électrogènes et autres travaux
Mandat : 19448-2-001
Contrat : 15475
N/D : MTL-19-2996

Objet : Soumission no. IMM-15475 – Lettre de recommandation

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions le 4 juin 2020 à 13h30 pour le projet mentionné en titre, deux (2) soumissions ont été déposées. Nous avons procédé à la comparaison des deux (2) prix soumis ainsi qu'aux montants ventilés.

Vous trouverez ci-dessous le résultat des soumissionnaires :

Firmes	Prix soumis	Statut
▪ **2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert**	**1 234 417.59 $**	**Conforme**
▪ Procova Inc.	1 375 101.00 $	Conforme
Estimation des professionnels.	*1 076 327.90 $*	

Suite à l'analyse de leur conformité, les deux soumissions reçues ont été admises comme étant conformes.

Globalement, le prix du plus bas soumissionnaire est de **158 089.69$ supérieur** à l'estimation des professionnels ce qui correspond à un **écart 14.7%.** À la lumière de la ventilation des coûts et malgré des écarts à la hausse ou à la baisse, les différents postes budgétaires soumis nous permettent de croire que le plus bas soumissionnaire a une compréhension adéquate du projet. Il est à noter que dans le cas des deux soumissionnaires les écarts significatifs se retrouvent essentiels au niveau des postes budgétaires de « démolition partielle » et des « frais généraux de Chantier », ce qui peut s'expliquer par la conjoncture actuelle.

À la lumière de l'analyse des soumissions et des conformités, nous vous suggérons donc de retenir le plus bas soumissionnaire, soit **2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert au montant de 1 234 417.59 $** pour effectuer les travaux proposés.

Espérant le tout conforme et à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michèle Frigon

Michèle Frigon, M. ARCH
pour Sylvie St-Martin, architecte

RIOPEL+ASSOCIÉS ARCHITECTES

Nom du service : Service de la gestion et de la planification immobilière
Nom de la direction, division, etc. : Direction de la gestion des projets immobiliers, Division projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

15475 - C.S.Claude-Robillard - Remplacer groupes électrogènes

Date de publication : 2 mars 2020
Date d'ouverture : 4 juin 2020

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ACQ - Provinciale
2	Construction Fluet Inc.
3	Construction NCP
4	Gastier M.P. Inc.
5	Le Groupe Goufort Inc.
6	Le Groupe Lambert
7	Naxo
8	Procova Inc.
9	Réko Ltée
10	Systèmes Électriques Enixum Inc.
11	Systèmes Urbains Inc.
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200660001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, pour réaliser les travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Dépense totale de 1 531 152,64 $, taxes incluses (contrat : 1 234 417,59 $ + contingences : 185 162,64 $ + incidences 111 572,41 $) - Appel d'offres public IMM-15475 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1200660001 - Travaux Claude-Robillard.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.14

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207474015

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 343 595,18 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CM18 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 343 595,18 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CM18 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-31 11:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 juillet 2020	Résolution: CA20 28 141

Recommander au conseil municipal d'augmenter la valeur du contrat de 343 595,18$, incluant les taxes, à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, faisant passer la valeur du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59$ incluant les taxes.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De recommander au conseil municipal:

1. D'augmenter la valeur du contrat de 343 595,18$, incluant les taxes, à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, faisant passer la valeur du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59 $ incluant les taxes;

2. D'accorder à Charex inc. une augmentation de la valeur du contrat de 343 595,18 $, incluant les taxes, pour la réalisation du mandat;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207474015

Normand MARINACCI
_____
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 9 juillet 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207474015

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'augmenter la valeur du contrat de 343 595,18$, incluant les taxes, à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, faisant passer la valeur du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59$ incluant les taxes.

Il est recommandé au conseil municipal:

1. D'augmenter la valeur du contrat de 343 595,18$, incluant les taxes, à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, faisant passer la valeur du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59$ incluant les taxes.;

2. D'accorder à Charex inc. une augmentation de la valeur du contrat de 343 595,18 $, incluant les taxes, pour la réalisation du mandat;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-07-03 10:14

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur travaux publics
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207474015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'augmenter la valeur du contrat de 343 595,18$, incluant les taxes, à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, faisant passer la valeur du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59$ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La chaussée des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé est détériorées. Il est requis de la remplacer. Il est donc nécessaire de procéder à ces travaux conformément aux documents contractuels préparés par la firme IGF Axiom inc.
Les travaux étaient prévu en 2019 mais à cause des inondations de 2019 dans ce secteur et des contraintes du MELCC ce projet à été décalé d'un an et les plans et devis ont été modifiés afin de mieux répondre à la possibilité de futures inondations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 28 0303:
Autoriser une dépense de 28 268,90 $, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Croissant Barabé, Roussin et Vermont et octroyer le mandat à la firme Consultants S.M. inc., conformément à l'entente 1188730 avec la Ville de Montréal et approuver un virement budgétaire d'un montant de 29 000 $ au règlement d'emprunt 0817005.

CA17 28 0330:
Autoriser une dépense de 44 135.45 $, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans et des devis pour le projet de reconstruction de la chaussée du Croissant Barabé et des rues Roussin et Vermont. Octroyer le mandat à la firme de consultants IGF axiom, conformément à l'entente 2017-04 avec l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève.

CM18 1121:
Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés, dans les rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 1 904 944,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-01-C (6 soum.)

D2197474014:
Accorder un contrat à la firme "IGF axiom" pour effectuer la modification de la conception des plans et devis pour les travaux de reconstruction de la chaussée du croissant Barabé et des rues Roussin et Vermont suite aux inondations de 2019 pour un montant de 6 898,50 $, t.t.i. et autoriser un virement budgétaire d'un montant de 6 000 $ au règlement d'emprunt 0814-002.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Au fil des ans, les infrastructures se détériorent et il est requis de procéder à leur remplacement. Les infrastructures des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé ont été identifiées et sélectionnées à l'intérieur du programme de réfection routières de l'arrondissement du programme triennal d'investissement.
Pour des raisons hors du contrôle de l'entrepreneur et de l'arrondissement une demande d'augmentation de budget est requise pour réaliser les travaux (voir demande détaillé en pièce jointe).

La demande d'augmentation de budget est justifié pour les raisons suivantes:

La conception des plans et devis a été révisé et des travaux ont été ajoutés suite aux inondations de 2019;
Les travaux ont été décalé d'un an suite aux inondations de 2019 et ce délai occasionne des variations de coûts;
L'entrepreneur doit adapter sa méthode de travail due à la pandémie du COVID-19.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La SUM (anciennement SIVT) n'a pas de budget supplémentaire disponible pour financer ce projet. L'arrondissement doit assumer les coûts de cette demande d'augmentation de budget.
Intervention -certification de fonds

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

Tél : 514-620-7758
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-30

Pierre Yves MORIN
directeur travaux publics

Tél : 514-620-6779
Télécop. :

Demande de paiement pour avenants

DP-P145-01

Client:	0
Projet:	0

#projet	**0**
#DC - #QRT - #DMT	

Description détaillée des travaux réalisés	**Délai additionnel (jours):**	

Ajustement pour report des travaux en 2020

PRIX FORFAITAIRE

Cet avenant présente les ajustement de prix en raison du report des travaux de 2019 à 2020. **Cet avenant est conditionnel à ce que le site de disposition de l'Arrondissement sur la Montée de l'Église soit utilisé par l'entrepreneur sans frais comme lieu de transbordement de matériaux au besoin (MG-20, MR-2, matériaux d'excavation).**

Cet avenant doit faire l'objet d'une entente au minimum 15 jours avant le début des travaux.

L'avenant inclus également les modifications liées à l'émission des plans de constructions. Les items au bordereau de drain et de préparation de lit demeurent payable. Le prix ci-bas sont des éléments addtionnels au prix du bordereau.

Ce prix est valide pour 10 jours
Les coûts d'impacts et les frais indirects ne sont pas inclus, Charex se réserve le droit des réclamer

Main-d'oeuvre (INTERNE CHAREX)	**Qté**	**Unité**	**Taux**	**Montant**
				- $
Drain sous infra (870m.lin @ 7m.lin/h = 125h) - manœuvre	125	heure	60,43 $	7 553,75 $
				- $
			Administration et profit (15 %)	1 133,06 $
Main-d'oeuvre (EXTERNE)	**Qté**	**Unité**	**Taux**	**Montant**
				- $
				- $
			Administration et profit (15 % + 10% Charex)	- $
Machinerie (INTERNE CHAREX)	**Qté**	**Unité**	**Taux**	**Montant**
				- $
Drain sous infra (870m.lin @ 7m.lin/h = 125h) - pelle KX-080	125	heure	134,91 $	16 863,75 $
				- $
Machinerie (EXTERNE)	**Qté**	**Unité**	**Taux**	**Montant**
				- $
				- $
			Administration et profit (15 % + 10% Charex)	- $
Sous-Traitant	**Qté**	**Unité**	**Prix**	**Montant**
				- $
Augmentation spécifique				- $
Pavage MGMT (62 880$ en 2019 vs 69 260$ en 2020 - inflation)	1,00	global	4 556,48 $	4 556,48 $
				- $
Transport 12 roues heure (87$/h en 2019 vs 101$/h en 2020 - inflation)	4 769	heure	11,48 $	54 733,81 $
Modification des charges utiles (20,75tm en 2019 vs 19,25tm en 2020 = 7,8%)	372	heure	101,00 $	37 570,18 $
				- $
Pelouse et Jardin Express (33 625$ 2019 vs 38 950$ en 2020 - inflation)	1	global	4 349,88 $	4 349,88 $
				- $
Signaleur (29,95$/h en 2019 vs 34$/h en 2020 - inflation)	900	heure	3,18 $	2 863,31 $
Explication signaleur 2020 taux VDM: 8h x 31,56$/h + 2h x 44,13$ = 340,74$ = 34,07$/h				- $
Explication signaleur 2020 taux Charex: 34$/h				- $
Explication signaleur 2019 taux VDM: 8h x 29,87$/h + 2h x 41,80$ = 322,56$ = 32,26$/h				- $
Explication signaleur 2019 taux Charex: 8h x 28,75$/h + 2h x 34,75$ = 299,50$ = 29,95$/h				- $
				- $
			Administration et profit (10 %)	10 407,37 $
Matériaux	**Qté**	**Unité**	**Prix**	**Montant**
2,9% sur le montant total du contrat (inflation)	1 506 212,32 $	$	2,9%	43 680,16 $
				- $
Augmentation spécifique				- $
				- $
Disposition terre et pierre et asphalte (50$/voy en 2019 vs 90$/voy en 2020 - inflation)	821	voy	38,55 $	31 638,87 $
				- $
Modification des charges utiles (nb voyage supplémentaires)	64	voy	90,00 $	5 761,47 $
				- $
Disposition terre <BC (18 $/tm en 2019 vs 26$/tm en 2020 - inflation)	4 554	t.m.	7,48 $	34 054,81 $
				- $
Pierre VM2-A (11,58$/tm vs 12,60$/tm - inflation)	6 000	t.m.	0,68 $	4 105,08 $
Pierre MG-20 B (10,33$/tm vs 11,40 $/tm - inflation)	1 800	t.m.	0,77 $	1 386,77 $
Pierre 20mm nette (13,58$/tm vs 14,35 $/tm - inflation)	1 050	t.m.	0,38 $	394,99 $
Pierre 100-200mm (14,08$/tm vs 14,85$/tm - inflation)	250	t.m.	0,36 $	90,42 $
Pierre MR2 (4,25$/tm vs 6$/tm - inflation)	9 800	t.m.	1,63 $	15 942,15 $
Dépôt Béton (7$/tm vs 14,60$/tm - inflation)	100	t.m.	7,40 $	739,70 $
				- $
Lecuyer (37638,04$ en 2019 vs 44981,80$ en 2020 - inflation)	1	global	6 252,26 $	6 252,26 $
				- $
Réal Huot (39839,33$ en 2019 vs 44260,39$ en 2020 - inflation)	1	global	3 265,72 $	3 265,72 $
				- $
				- $
				- $
			Administration et profit (15% Charex)	22 096,86 $
Crédit	**Qté**	**Unité**	**Prix**	**Montant**
Crédit pour infra moins profonde excavation (Pelle 350 @ 225,69$/h @ 50 m.cu/heure)	500	m.cu	(4,51) $	(2 255,00) $
Crédit pour infra moins profonde transport (7,87m.cu/voy = 63 voy @ 20% d'un transport en simple	26,46	heure	(101,00) $	(2 672,46) $
Crédit pour infra moins profonde disposition (63 voy @ 90$)	63,00	voy	(90,00) $	(5 670,00) $
				- $

Présenté par:	0
Soumis:	
Réponse Requise:	

Sous-total	298 843,38 $
T.P.S.	14 942,17 $
T.V.Q.	29 809,63 $
Total	343 595,18 $

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805 Date: 22-06-2018 (jour/mois/année) Page: 1 de: 4

Soumission à:

, ,
FAX:
TEL:

Projet :	**CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN**
Vendeur/Salesman :	VOTRE REPRÉSENTANT
No. Projet :	2018-01-C
Ville du Projet :	MONTREAL
Date de clôture :	03-07-2018
	Certifié et/ou conforme à la norme NQ 2622-420 / 2009

L'élévation des structures est relevée à l'échelle sur les plans à partir de la ligne du centre de la rue.
Pour l'estimation, nous avons enlevé 350mm soit: 250mm pour le guideur et le cadre en fonte(sic) et 100mm pour la couronne de rue et l'ajustement

REGARD	LOCALISATION	CHAINAGE	MODELE	NOTES REGARDS	TOP-RADIER	KG MAX	KG CHQ	KG TOTAL	QTÉ	PRIX UNITAIRE MATÉRIEL ESCOMPTABLE	PRIX TOTAL MATÉRIEL ESCOMPTABLE
1			P-6	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, ANNEAU(X), OUVERTURE – EXCLUE : Dalle puisard P-6. Si elle doit être fournie par Lécuyer, ajouter 111.90 $ au prix unitaire de chaque puisard.	625	242	293	293	1	$557.51	$557.51
2			P-6	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, OUVERTURE – EXCLUE : Dalle puisard P-6. Si elle doit être fournie par Lécuyer, ajouter 111.90 $ au prix unitaire de chaque puisard.	548	242	266	266	1	$507.91	$507.91
3			P-6	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, ANNEAU(X), OUVERTURE – EXCLUE : Dalle puisard P-6. Si elle doit être fournie par Lécuyer, ajouter 111.90 $ au prix unitaire de chaque puisard. – On ne peut pas prévoir de Flex-Lok pour la conduite de 300mm à 188 degrés. La conduite est à percer et à étancher au chantier par l'entrepreneur.	1240	242	459	459	1	$765.31	$765.31

NOTES IMPORTANTES

PRIX DU MATÉRIEL ESCOMPTABLE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- LES PLAQUES DE GRANITE (SI REQUISE) NE SONT PAS INCLUSES DANS LES PRIX DES REGARDS.
- LES PLANCHERS PRÉFRABRIQUÉS (OPTION-A), POUR LES REGARDS CULOTTES (EN U), NE SONT PAS INCLUS DANS LES PRIX DES REGARDS.
- POUR LES ACCESSOIRES NON-INCLUS (SI REQUIS), VOIR LA LISTE DE PRIX EN VIGUEUR, SINON, CONTACTER LE DÉPARTEMENT DES VENTES.
- CONFIRMER VOTRE ESCOMPTE AVEC VOTRE REPRÉSENTANT.
- FONTE ET TAXES NON-INCLUSES.

Par: _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805 Date: 22-06-2018 (jour/mois/année) Page: 2 de: 4

Soumission à:

, ,
FAX:
TEL:

Projet :	**CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN**
Vendeur/Salesman :	VOTRE REPRÉSENTANT
No. Projet :	2018-01-C
Ville du Projet :	MONTREAL
Date de clôture :	03-07-2018
	Certifié et/ou conforme à la norme NQ 2622-420 / 2009

L'élévation des structures est relevée à l'échelle sur les plans à partir de la ligne du centre de la rue.
Pour l'estimation, nous avons enlevé 350mm soit: 250mm pour le guideur et le cadre en fonte(sic) et 100mm pour la couronne de rue et l'ajustement

REGARD	LOCALISATION	CHAINAGE	MODELE	NOTES REGARDS	TOP-RADIER	KG MAX	KG CHQ	KG TOTAL	QTÉ	PRIX UNITAIRE MATÉRIEL ESCOMPTABLE	PRIX TOTAL MATÉRIEL ESCOMPTABLE
4			P-6	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, ANNEAU(X), OUVERTURE – EXCLUE : Dalle puisard P-6. Si elle doit être fournie par Lécuyer, ajouter 111.90 $ au prix unitaire de chaque puisard. – On ne peut pas prévoir de Flex-Lok pour la conduite de 100mm à 90 degrés. La conduite est à percer et à étancher au chantier par l'entrepreneur.	860	242	349	349	1	$601.61	$601.61
CBR1P	Croissant barbé	0+146	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	980	1623	1623	1623	1	$1,728.20	$1,728.20
CBR2P	Croissant Barabé	0+146	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK – Le regard est IMPOSSIBLE à faire dans le modèle M-0900 à cause des angles des conduites.	890	1342	1342	1342	1	$1,669.10	$1,669.10
CBR3P	Croissant Barabé	0+177.5	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	830	1309	1309	1309	1	$1,390.40	$1,390.40

NOTES IMPORTANTES

PRIX DU MATÉRIEL ESCOMPTABLE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- LES PLAQUES DE GRANITE (SI REQUISE) NE SONT PAS INCLUSES DANS LES PRIX DES REGARDS.
- LES PLANCHERS PRÉFRABRIQUÉS (OPTION-A), POUR LES REGARDS CULOTTES (EN U), NE SONT PAS INCLUS DANS LES PRIX DES REGARDS.
- POUR LES ACCESSOIRES NON-INCLUS (SI REQUIS), VOIR LA LISTE DE PRIX EN VIGUEUR, SINON, CONTACTER LE DÉPARTEMENT DES VENTES.
- CONFIRMER VOTRE ESCOMPTE AVEC VOTRE REPRÉSENTANT.
- FONTE ET TAXES NON-INCLUSES.

Par: _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805 Date: 22-06-2018 (jour/mois/année) Page: 3 de: 4

Soumission à:

, ,

FAX:

TEL:

Projet :	**CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN**
Vendeur/Salesman :	VOTRE REPRÉSENTANT
No. Projet :	2018-01-C
Ville du Projet :	MONTREAL
Date de clôture :	03-07-2018
	Certifié et/ou conforme à la norme NQ 2622-420 / 2009

L'élévation des structures est relevée à l'échelle sur les plans à partir de la ligne du centre de la rue.
Pour l'estimation, nous avons enlevé 350mm soit: 250mm pour le guideur et le cadre en fonte(sic) et 100mm pour la couronne de rue et l'ajustement

REGARD	LOCALISATION	CHAINAGE	MODELE	NOTES REGARDS	TOP-RADIER	KG MAX	KG CHQ	KG TOTAL	QTÉ	PRIX UNITAIRE MATÉRIEL ESCOMPTABLE	PRIX TOTAL MATÉRIEL ESCOMPTABLE
CBR4P	Croissant Barabé	0+142	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	925	1338	1338	1338	1	$1,553.10	$1,553.10
RR1P	Roussin	0+190	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	690	1322	1322	1322	1	$1,330.60	$1,330.60
RR2P	Roussin	0+487	P-0900	INCLUS: OUVERTURE, FLEX-LOK – On ne peut pas prévoir de Flex-Lok pour la conduite de 300mm à 0 degrés. La conduite est à étancher au chantier par l'entrepreneur, également, afin de respecter le radier, il faut installer la conduite dans le haut de l'ouverture.	544	1272	1272	1272	1	$1,551.60	$1,551.60
RR3P	Roussin	0+507.5	MR-0900	INCLUS: FLEX-LOK	860	3909	3909	3909	1	$4,008.80	$4,008.80
VR1P	Vermont	0+186	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	770	1242	1242	1242	1	$1,431.80	$1,431.80

NOTES IMPORTANTES

PRIX DU MATÉRIEL ESCOMPTABLE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- LES PLAQUES DE GRANITE (SI REQUISE) NE SONT PAS INCLUSES DANS LES PRIX DES REGARDS.
- LES PLANCHERS PRÉFRABRIQUÉS (OPTION-A), POUR LES REGARDS CULOTTES (EN U), NE SONT PAS INCLUS DANS LES PRIX DES REGARDS.
- POUR LES ACCESSOIRES NON-INCLUS (SI REQUIS), VOIR LA LISTE DE PRIX EN VIGUEUR, SINON, CONTACTER LE DÉPARTEMENT DES VENTES.
- CONFIRMER VOTRE ESCOMPTE AVEC VOTRE REPRÉSENTANT.
- FONTE ET TAXES NON-INCLUSES.

Par: _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805 Date: 22-06-2018 (jour/mois/année) Pages: 4 de : 4

NOTES DOSSIER

- Pour les puisards de type P-6 (ø405mm) :
  - Les ouvertures pour les conduites sont à étancher au chantier par l'entrepreneur (adaptateurs pour conduites en PEHD non requis)
  - Une seule ouverture est prévue en usine pour le raccordement de la sortie. Toute ouverture supplémentaire doit être percée au chantier par l'entrepreneur. Attention !!! Si ouverture supplémentaire en 90° par rapport à la sortie, la colonne de béton sera insuffisante entre les 2 conduites.

- *** QUANTITÉS TELLES QUE LES PLANS ***

- EXCLU : CLASSE C-1.

TRANSPORT	POIDS PAR VOYAGE	PRIX DE TRANSPORT	
TOTAL KG : 14724	0 À 5000 KG	$452 NET / VOYAGE	SI APPLICABLE: - PRIX ET POIDS DES CHAMBRES SPÉCIALES SUR FEUILLE(S) CI-JOINSTE(S) - POIDS MAXIMALE EN PÉRIODE DE DÉGEL : 29 000 KG - PERMIS EN EXTRA
	5001 À 16000 KG	$452 NET / VOYAGE	
	16001 À 25000 KG	$602 NET / VOYAGE	
	25001 À 37000 KG	$602 NET / VOYAGE	

Par: _____

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

Soumission Tuyaux de Béton

Client / Customer

No. Dossier: 30805
Date: 22-06-2018
(jour/mois/année)

Soumission à / to

FAX:
TEL:

Projet :CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN

Vendeur/Salesman :
Acheteur/Buyer :
No. Projet : 2018-01-C
Date de cloture : 03-07-2018
Ville du Projet : Montreal

Quan. Soum.	Unité	Cie	No. UPC	Description	Prix par unité	Montant Matériel
120	mètre	T	2212	[1T] TUYAU BETON T 300mm X 2.5m CL.IV Avec Garn. Caoutchouc Std	$119.80	$14,376.00
12.5	mètre	T	2233	[2T] TUYAU BETON T 450mm X 2.5m CL.V Avec Garn. Caoutchouc Std	$194.00	$2,425.00
11	un	L	252833	EXTREMITE BISEAUTEE TBA L 0300mm - MALE (252833) - PRIX NET	$330.70	$3,637.70
11	un	T	M2210	JOINT SUPERSEAL T 0300mm (M2210)	$9.40	$103.40

LES ÉLÉMENTS ET QUANTITÉS CI-HAUT SONT ESTIMATIFS,

TERMES ET CONDITIONS À LA DERNIÈRE PAGE CI-JOINT.
- PRIX DE TRANSPORT BUDGÉTAIRES NET.
- CETTE OFFRE EST VALABLE POUR 30 JOURS.
- CETTE SOUMISSION EST SUJETTE À L'APPROBATION DU CRÉDIT.
- ESCOMPTE APPLICABLE SELON ENTENTE.

DANS L'ÉVENTUALITÉ OU L'ENTREPRENEUR ÉMET SON PROPRE BON DE COMMANDE, LES TERMES ET CONDITIONS CONTENUS DANS CETTE SOUMISSION SERONT INCORPORÉS ET AURONT PRÉSÉANCE SUR LE BON DE COMMANDE.

Pour calculer le nombre de tuyaux par voyage SVP vous référer à la liste de prix de tuyaux en vigueur.

POIDS PAR VOYAGE	PRIX DE TRANSPORT NET
0 À 5000 KG	452.00$ Net/Voyage
5001 À 16000 KG	452.00$ Net/Voyage
16001 À 25000 KG	602.00$ Net/Voyage
25001 À 37000 KG	602.00$ Net/Voyage

SI APPLICABLE:
-POIDS MAXIMAL EN PERIODE DE DEGEL 29000KG
-PERMIS SPÉCIAUX DE TRANSPORT NON INCLUS

Signature de l'Acheteur : _____ Date de signature : _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

Soumission suite à l'addenda No: Aucun

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805
9584	Date: 03-06-2020 (jour/mois/année)
	Page: 1 de: 4

Soumission à:

CHAREX INC
17755, RUE LAPOINTE
MIRABEL, QC, J7J 0W7
FAX: 450-475-1137
TEL: 450-475-1135

Projet :	**CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN**
Vendeur/Salesman :	Alexandre Paradis
No. Projet :	2018-01-C
Ville du Projet :	MONTREAL
Date de clôture :	03-06-2020
	Certifié et/ou conforme à la norme NQ 2622-420 / 2009

L'élévation des structures est relevée à l'échelle sur les plans à partir de la ligne du centre de la rue.
Pour l'estimation, nous avons enlevé 350mm soit: 250mm pour le guideur et le cadre en fonte(sic) et 100mm pour la couronne de rue et l'ajustement

REGARD	LOCALISATION	CHAINAGE	MODELE	NOTES REGARDS	TOP-FOND	TOP-RADIER	KG MAX	KG CHQ	KG TOTAL	QTÉ	PRIX UNITAIRE MATÉRIEL ESCOMPTABLE	PRIX TOTAL MATÉRIEL ESCOMPTABLE
1,2			P-1	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, TÊTE T-1 , FLEX-LOK – Hauteur minimum top/radier de 750mm. Impossible à faire dans un P-6 à cause du diamètre de 300mm. On doit faire dans un P-1. Si dalle de puisard requise, ajouter 229.80$ escomptable.	1050	750	575	644	1288	2	$894.80	$1,789.60
3			P-1	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, ANNEAU(X), TÊTE T-1 , FLEX-LOK – Impossible à faire dans un P-6 à cause du diamètre de 300mm. On doit faire dans un P-1. Si dalle de puisard requise, ajouter 229.80$ escomptable.	1540	1240	561	855	855	1	$1,173.40	$1,173.40
4			P-1	INCLUS: JOINTS HORIZONTAUX, TÊTE T-1 , FLEX-LOK – Impossible à faire dans un P-6 à cause du diamètre de 300mm. On doit faire dans un P-1. Si dalle de puisard requise, ajouter 229.80$ escomptable.	1160	860	576	692	692	1	$1,012.50	$1,012.50

NOTES IMPORTANTES

- PRIX DU MATÉRIEL ESCOMPTABLE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- CONFIRMER VOTRE ESCOMPTE AVEC VOTRE REPRÉSENTANT.
- FONTE ET TAXES NON INCLUSES.
- LES PRIX SONT ESTIMATIFS ET PEUVENT ÊTRE SUJETS À CHANGEMENTS.

Par: _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805
9584	Date: 03-06-2020 (jour/mois/année)
	Page: 2 de: 4

Soumission à:

CHAREX INC
17755, RUE LAPOINTE
MIRABEL, QC, J7J 0W7
FAX: 450-475-1137
TEL: 450-475-1135

Projet :	**CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN**
Vendeur/Salesman :	Alexandre Paradis
No. Projet :	2018-01-C
Ville du Projet :	MONTREAL
Date de clôture :	03-06-2020
	Certifié et/ou conforme à la norme NQ 2622-420 / 2009

L'élévation des structures est relevée à l'échelle sur les plans à partir de la ligne du centre de la rue.
Pour l'estimation, nous avons enlevé 350mm soit: 250mm pour le guideur et le cadre en fonte(sic) et 100mm pour la couronne de rue et l'ajustement

REGARD	LOCALISATION	CHAINAGE	MODELE	NOTES REGARDS	TOP-FOND	TOP-RADIER	KG MAX	KG CHQ	KG TOTAL	QTÉ	PRIX UNITAIRE MATÉRIEL ESCOMPTABLE	PRIX TOTAL MATÉRIEL ESCOMPTABLE
CBR1P	Croissant barbé	0+146	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	1280	980	1623	1623	1623	1	$1,996.00	$1,996.00
CBR2P	Croissant Barabé	0+146	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK – Le regard est IMPOSSIBLE à faire dans le modèle M-0900 à cause des angles des conduites.	1190	890	1342	1342	1342	1	$1,911.70	$1,911.70
CBR3P	Croissant Barabé	0+177.5	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	1130	830	1309	1309	1309	1	$1,600.00	$1,600.00
CBR4P	Croissant Barabé	0+142	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	1225	925	1338	1338	1338	1	$1,783.20	$1,783.20
RR1P	Roussin	0+190	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	990	690	1322	1322	1322	1	$1,533.70	$1,533.70
RR2P	Roussin	0+487	P-0900	INCLUS: OUVERTURE, FLEX-LOK – On ne peut pas prévoir de Flex-Lok pour la conduite de 300mm à 0 degrés. La conduite est à étancher au chantier par l'entrepreneur, également, afin de respecter le radier, il faut installer la conduite dans le haut de l'ouverture.	844	544	1272	1272	1272	1	$1,794.40	$1,794.40

NOTES IMPORTANTES

- PRIX DU MATÉRIEL ESCOMPTABLE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- CONFIRMER VOTRE ESCOMPTE AVEC VOTRE REPRÉSENTANT.
- FONTE ET TAXES NON INCLUSES.
- LES PRIX SONT ESTIMATIFS ET PEUVENT ÊTRE SUJETS À CHANGEMENTS.

Par: _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805
9584	Date: 03-06-2020 (jour/mois/année)
	Page: 3 de: 4

Soumission à:

CHAREX INC
17755, RUE LAPOINTE
MIRABEL, QC, J7J 0W7
FAX: 450-475-1137
TEL: 450-475-1135

Projet :	**CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN**
Vendeur/Salesman :	Alexandre Paradis
No. Projet :	2018-01-C
Ville du Projet :	MONTREAL
Date de clôture :	03-06-2020
	Certifié et/ou conforme à la norme NQ 2622-420 / 2009

L'élévation des structures est relevée à l'échelle sur les plans à partir de la ligne du centre de la rue.
Pour l'estimation, nous avons enlevé 350mm soit: 250mm pour le guideur et le cadre en fonte(sic) et 100mm pour la couronne de rue et l'ajustement

REGARD	LOCALISATION	CHAINAGE	MODELE	NOTES REGARDS	TOP-FOND	TOP-RADIER	KG MAX	KG CHQ	KG TOTAL	QTÉ	PRIX UNITAIRE MATÉRIEL ESCOMPTABLE	PRIX TOTAL MATÉRIEL ESCOMPTABLE
RR3P	Roussin	0+507.5	MR-0900	INCLUS: FLEX-LOK	1175	860	3909	3909	3909	1	$4,702.30	$4,702.30
VR1P	Vermont	0+186	P-0900	INCLUS: FLEX-LOK	1070	770	1242	1242	1242	1	$1,645.80	$1,645.80

NOTES IMPORTANTES

- PRIX DU MATÉRIEL ESCOMPTABLE, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- CONFIRMER VOTRE ESCOMPTE AVEC VOTRE REPRÉSENTANT.
- FONTE ET TAXES NON INCLUSES.
- LES PRIX SONT ESTIMATIFS ET PEUVENT ÊTRE SUJETS À CHANGEMENTS.

Par: _____

LECUYER
innovation béton

17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

SOUMISSION ÉGOUT

Client / Customer	No. Dossier: 30805
9584	Date: 03-06-2020 (jour/mois/année)
	Pages: 4 de : 4

NOTES DOSSIER

- *** QUANTITÉS TELLES QUE LES PLANS ***

- EXCLU : CLASSE C-1.

TRANSPORT	POIDS PAR VOYAGE	PRIX DE TRANSPORT	
TOTAL KG : 16192	0 À 5000 KG	$505	NET / VOYAGE
	5001 À 16000 KG	$505	NET / VOYAGE
	16001 À 25000 KG	$695	NET / VOYAGE
	25001 À 37000 KG	$695	NET / VOYAGE

SI APPLICABLE:
- PRIX ET POIDS DES CHAMBRES SPÉCIALES SUR FEUILLE(S) CI-JOINSTE(S)
- POIDS MAXIMALE EN PÉRIODE DE DÉGEL : 29 000 KG
- PERMIS EN EXTRA

Par: _____

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
17 rue Du Moulin,
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Canada
T 450 454.3928
514 861.5623
F 450 454.7254
lecuyerbeton.com

Soumission Tuyaux de Béton

Client / Customer
9584

No. Dossier: 30805
Date: 03-06-2020
(jour/mois/année)
Page: 1 de 2

Soumission à / to

CHAREX INC
17755, Rue Lapointe
Mirabel,QC,Canada,J7J 0W7
FAX: 450-475-1137
TEL: 450-475-1135

Projet :CROIS. BARABE, RUES ROUSSIN

Vendeur/Salesman : Alexandre Paradis
Acheteur/Buyer : Lavoie Jonathan
No. Projet : 2018-01-C
Date de cloture : 03-06-2020
Ville du Projet : Montreal

Quan. Soum.	Unité	Cie	No. UPC	Description	Prix par unité	Montant Matériel
120	mètre	T	2212	[1T] (I) TUYAU BETON T 300mm X 2.5m CL.IV Avec Garn. Caoutchouc Std	$141.70	$17,004.00
12.5	mètre	T	2233	[2T] TUYAU BETON T 450mm X 2.5m CL.V Avec Garn. Caoutchouc Std	$219.00	$2,737.50
11	un	L	252833	EXTREMITE BISEAUTEE TBA L 0300mm - MALE (252833) - PRIX NET	$380.30	$4,183.30
11	un	T	M2210	JOINT SUPERSEAL T 0300mm (M2210)	$10.40	$114.40

LES ÉLÉMENTS ET QUANTITÉS CI-HAUT SONT ESTIMATIFS,

TERMES ET CONDITIONS À LA DERNIÈRE PAGE CI-JOINT.
- PRIX DE TRANSPORT BUDGÉTAIRES NET.
- CETTE OFFRE EST VALABLE POUR 30 JOURS.
- CETTE SOUMISSION EST SUJETTE À L'APPROBATION DU CRÉDIT.
- ESCOMPTE APPLICABLE SELON ENTENTE.

DANS L'ÉVENTUALITÉ OU L'ENTREPRENEUR ÉMET SON PROPRE BON DE COMMANDE, LES TERMES ET CONDITIONS CONTENUS DANS CETTE SOUMISSION SERONT INCORPORÉS ET AURONT PRÉSÉANCE SUR LE BON DE COMMANDE.

Pour calculer le nombre de tuyaux par voyage SVP vous référer à la liste de prix de tuyaux en vigueur.

POIDS PAR VOYAGE	PRIX DE TRANSPORT NET
0 À 5000 KG	505.00$ Net/Voyage
5001 À 16000 KG	505.00$ Net/Voyage
16001 À 25000 KG	695.00$ Net/Voyage
25001 À 37000 KG	695.00$ Net/Voyage

SI APPLICABLE:
-POIDS MAXIMAL EN PERIODE DE DEGEL 29000KG
-PERMIS SPÉCIAUX DE TRANSPORT NON INCLUS

Signature de l'Acheteur : _____ Date de signature : _____

SIÈGE SOCIAL-HEAD OFFICE
Réal Huot Inc
2550, avenue Dalton
Québec (Québec) G1P 3S4
Tel : (418) 651-9909
Sans Frais : 1-866-612-9909
RBQ : 8315-0870-44

WWW.REALHUOT.CA

QUEBEC
2550, avenue Dalton
Québec (Qc) G1P 3S4
Tél. : (418) 651-2121

SAINT-HUBERT
5430, J.A. Bombardier
Saint-Hubert (Qc) J3Z 1H1
Tél. : (450) 656-8401

MASCOUCHE
1250, avenue de la Gare
Mascouche (Qc) J7K 2Z2
Tél. : (450) 474-4181

ALMA
150 , rue des Hautes-Herbes
Alma (Qc) G8E 1J4
Tél. : (418) 480-3333

RIMOUSKI
461, des Faconniers
Rimouski (Qc) G5M 1X2
Tél. : (418) 723-0515

SHERBROOKE
151, rue Léger
Sherbrooke (Qc) J1L 2G8
Tél. : (819) 820-2121

LÉVIS
777, rue Perreault
Lévis (Qc) G6W 7Z9
Tél. : (418) 476-0116

MONT-LAURIER
145, rue Godard
Mont-Laurier (Qc) J9L 3T5
Tél. : (866) 622-7872

Date :06/05/20 Page(s) :3

De :J-Michel Sauvé A :NICOLAS CHARETTE

Téléc. :450-474-5611 Cie :CHAREX INC

Tél. :450-474-4181 Téléc. :

Email :jmsauve@realhuot.ca

CHER CLIENT,

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS SOUMETTRE NOTRE PROPOSITION.

SVP VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUS LES ITEMS DONT LA DESCRIPTION COMMENCE PAR / DÉSIGNENT DES PRODUITS QUI SONT NON ANNULABLES ET NON RETOURNABLES. POUR LES AUTRES ITEMS, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À NOTRE POLITIQUE DE RETOUR.

CES PRIX SONT VALIDES POUR DES COMMANDES COMPLÈTES SEULEMENT. LES QUANTITÉS ET LES PRODUITS SOUMISSIONNÉS N'ENGAGENT PAS LA RESPONSABILITÉ DE RÉAL HUOT INC.

POUR TOUTE QUESTION OU SI DES MODIFICATIONS DEVAIENT ETRE APPORTÉES, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.

ESPÉRANT LE TOUT CONFORME À VOS BESOINS, NOUS VOUS PRIONS D'ACCEPTER NOS SALUTATIONS DISTINGUÉES.

Avis
Ce message peut contenir de l'information de nature privilégiée et confidentielle et est à l'usage exclusif du destinataire. Toute autre personne est avisée qu'il lui est strictement interdit de le divulguer, de le distribuer ou de le copier. Si ce message vous est transmis par mégarde, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci.

Notice
This message is intended only for the use of the individual or entity to which it is addressed and contains privileged and confidential information. If the reader of this message is not the intended recipient, you are hereby notified that any dissemination, distribution, or copying of the communication is strictly prohibited. If you have received this communication in error please notify us immediately by phone. Thank you.

HUOT

MASCOUCHE
REAL HUOT INC.
1250, AV. DE LA GARE
MASCOUCHE QC J7K 2Z2
Téléphone (450) 474-4181
Fax (450) 474-5611

SOUMISSION QUOTATION

1125542

NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER NOTRE SITE WEB: WWW.REALHUOT.CA

Vendu à / Sold To	**Livré à / Ship To**
CHAREX INC 019456 17755, RUE LAPOINTE MIRABEL QC J7J 0W7 Tél:(450) 475-1135 Fax:(450) 475-1137	

Description	**Projet/Job**	**Page**
ILE BIZARRE CR BARRABÉ,ROUSSIN		1

Date soumission/Quotation date	**Commis/Salesman**	**Commandé par/Ordered By**
6/03/20	Jean-Michel Sauvé Saint-Hubert	HUGO BRUNET

Seq.	Qté/Qty	U/M	No Produit - Description / Product No - Description	Prix unit./Unit Price	Prix ext./Ext. Price
20	1.00	UN	12BISEAUCGSO, 300MM(12) BISEAU 1.3M CL GARN INTÉGRÉE, PEHD 26.6° MTQ SOLENO NON ANNULABLE NON RETOURNABLE	133.5600	133.56
30	2.00	UN	822SDR, COUDE 22-1/2 200MM(8) GXG DR35 PVC BDS	70.1000	140.20
40	6.00	UN	845SDR, COUDE 45 200MM(8) GXG DR35 PVC BDS	70.1000	420.60
50	7.00	UN	8KNT, 200MM(8)CONNECTEUR KOR-N-TEE DIAMETRE A PERFORER 9"	40.5300	283.71
60	70.00	M	835RO14, 200MM(8)X 4.27M(14)SDR35 VERT ROYAL	21.6200	1,513.40
70	9578.00	MC	GEOROUTE9, GEOROUTE GEO-9 4MX100M(400M2) GEOTEXTILE TYPE UV BNQ	2.5900	24,807.02
80	90.00	MC	TEXOFLEX, TEX-O-FLEX 1.83MX30M (55M2) 4012 GEOCOMPOSITE	8.4900	764.10
90	5350.00	MC	GEOROUTE34, GEOROUTE 3&4 3.5MX150M(525M2) GEOTEXTILE TYPE UV BNQ	.7600	4,066.00
100	1486.00	M	4R300PSO, 100MM(4)X30M R300 PERFORÉ SOLENO	3.8000	5,646.80
110	250.00	M	12R320CCSO, 300MM(12)X6M R320 CL CLIP ***NON PERFORÉ*** SOLFLO MAX SOLENO	25.9400	6,485.00

SUITE SUR PAGE SUIVANTE/CONTINUED ON NEXT PAGE

MASCOUCHE
REAL HUOT INC.
1250, AV. DE LA GARE
MASCOUCHE QC J7K 2Z2
Téléphone (450) 474-4181
Fax (450) 474-5611

SOUMISSION
QUOTATION

1125542

NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER NOTRE SITE WEB: WWW.REALHUOT.CA

Description	Projet/Job	Date soumission/Quotation date	Page
ILE BIZARRE CR BARRABÉ,ROUSSIN		6/03/20	2

Seq.	Qté/Qty	U/M	No Produit - Description / Product No - Description	Prix unit./Unit Price	Prix ext./Ext. Price

Transport/ Shipping	.00
Autres frais/ Other fees	.00
Sous-total/ Sub-total	**44,260.39**
TPS / QST	2,213.02
TVQ / PST	4,414.97
TOTAL avec taxes / with taxes	50,888.38

CONDITIONS : TOUS LES PRIX DE CETTE SOUMISSION SONT VALABLES POUR 15 JOURS ET CE POUR LES QUANTITÉS INSCRITES SUR CETTE SOUMISSION. TOUT RETOUR DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET SERA ASSUJETTI À NOS POLITIQUES DE RETOUR ET À CELLES DE NOS MANUFACTURIERS. LES QUANTITÉS ET LES PRODUITS SOUMISSIONNÉS N'ENGAGENT PAS LA RESPONSABILITÉ DE RÉAL HUOT INC. LES PRIX SONT VALIDES POUR UNE SOUMISSION COMPLÈTE SEULEMENT.

Signature du client : _____Date: _____

Imprimée le / Printed on: 6/05/20

HSOUPC - 2020-01-28

BON DE COMMANDE - FOURNISSEUR

Charex inc.
17 755, Rue Lapointe
Mirabel, (Québec) J7J 0W7
Tél.: (450) 475-1135
Fax: (450) 475-1137

Bon de commande # **127136**

Date **27 mars 2019**

Fournisseur	Real Huot
Nom	Jean-Michel Sauvé
Adresse	2550 Ave Dalton
Code postal	G1P 3S4
Ville	Quebec
Téléphone	1-450-474-4181
Télécopie	1-450-474-5611
Cellulaire	514-770-0089
Courriel	jmsauve@realhuot.ca

# Projet	P145-18
Projet	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Ver
Description	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Vermont
Lieu de livraison	À déterminer
Date de livraison	À déterminer - Juin 2018

Item	Qte	Unité	Description	Prix unitaire	Total
1	2	unité	822SDR, 200MM(8)X22 F X F SDR	64,91 $	129,82 $
2	6	unité	845SDR, 200MM(8)X45 F X F SDR	64,91 $	389,46 $
3	7	unité	8KNT, 200MM(8)CONNECTEUR KOR-N-TEE DIAMETRE A PERFORER 9"	42,05 $	294,35 $
4	70	m.lin	835RO14, 200MM(8)X 4.27M(14)SDR35 VERT ROYAL	19,66 $	1 376,20 $
5	9578	m.ca	GEOROUTE9, GEOROUTE GEO-9 4MX100M(400M2) GEOTEXTILE TYPE UV BNQ	2,18 $	20 880,04 $
6	5350	m.ca	GEOROUTE34, GEOROUTE 3&4 3.5MX150M(525M2) GEOTEXTILE TYPE UV BNQ	0,71 $	3 798,50 $
7	90	m.ca	TEXOFLEX, TEX-O-FLEX 1.83MX30M (55M2) 4012 GEOCOMPOSITE	7,84 $	705,60 $
8	1486	m.lin	4R300PSO, 100MM(4)X30M R300 PERFORÉ SOLENO	3,80 $	5 646,80 $
9	250	m.lin	12R320CGSO, 300MM(12)X4M R320 CL GARNITURE INTÉGRÉE ***NON PERFORÉ*** SOLFLO MAX SOLENO	25,94 $	6 485,00 $
10	1	unité	** 12BISEAUCGSO, 300MM(12) BISEAU 1.3M CL GARN INTÉGRÉE, PEHD 26.6° MTQ SOLENO NON ANNULABLE NON RETOURNABLE	133,56 $	133,56 $

Note: Conditionnel à l'approbation des dessins d'atelier
**Quantité pour les biseaux à confirmer si-nécessaire

SOUS-TOTAL	**39 839,33 $**
TPS (5,0%)	**1 991,97 $**
TVQ (9,975%)	**3 973,97 $**
GRAND TOTAL	**45 805,27 $**

Conditions

1 - Aucune livraison de marchandise ne sera acceptée et/ou aucune facture ne sera payée sans que le présent bon de commande soit signé par le

Hugo Brunet

Hugo Brunet ing.

Directeur de projets poste 3226
hugobrunet@charex.ca

APPROBATION Real Huot

DATE

BON DE COMMANDE - FOURNISSEUR

Charex inc.
17 755, Rue Lapointe
Mirabel, (Québec) J7J 0W7
Tél.: (450) 475-1135
Fax: (450) 475-1137

Bon de commande # **127252**

Date **9 mai 2019**

Fournisseur	PrevaMax
Nom	Lucie Leblanc
Adresse	221, rue Notre-Dame
Code postal	J6A 2R4
Ville	Repentigny
Téléphone	450-582-8109
Télécopie	
Cellulaire	438-868-8280
Courriel	lucie.leblanc@prevamax.ca

# Projet	P145-18
Projet	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Ver
Description	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Vermont
Lieu de livraison	Ile Bizart / Croissant Barabé, Rue Roussin et Vermont
Date de livraison	À déterminer

Item	Qte	Unité	Description	Prix unitaire	Total
1	900	heures	Signaleurs	28,75 $	25 875,00 $
2	1	heure	Signaleurs - Taux supplémentaire	34,75 $	34,75 $

Note: Conditionnel à l'octroi de la ville
La durée peut varier
Aucun transport de facturer
Paiement 15 jours suivant la date de réception de la facture

SOUS-TOTAL	**25 909,75 $**
TPS (5,0%)	**1 295,49 $**
TVQ (9,975%)	**2 584,50 $**
GRAND TOTAL	**29 789,74 $**

Conditions

1 - Aucune livraison de marchandise ne sera acceptée et/ou aucune facture ne sera payée sans que le présent bon de commande soit signé par le fournisseur. Veuillez S.V.P. signer et retourner ce bon de commande;
2 - Tout changement et/ou substitution doit être autorisé avant la livraison;
3 - Les termes de paiement sont de 45 jours fin de mois;
4 - Les factures du fournisseur doivent indiquer le numéro du bon de commande ainsi que les numéros de T.P.S. et T.V.Q.;
5 - Les factures du fournisseur ne doivent, en aucun cas, excéder le montant total de ce bon de commande. Dans le cas où il y a dépassement, un autre bon de commande doit être émis;
6 - Charex/CTMIR se réserve le droit d'annuler en tout, ou en partie, le présent bon de commande sans recours possible du fournisseur;
7 - Aucun paiement ne sera émis sans qu'un représentant admissible de Charex/CTMIR ait signé le bon et/ou billet de livraison correspondant.

Hugo Brunet

Hugo Brunet ing.

Directeur de projets poste 3226
hugobrunet@charex.ca

APPROBATION PrevaMax

DATE

WM QUEBEC INC.

ENTENTE POUR L'ÉLIMINATION

Entre : **Charex Inc**
17755 Rue Lapointe
Mirabel, QC
J7J 0W7
Att: Philippe Grenier
Tél : 514-377-8695

Et : WM Québec Inc. dont le siège social est situé au 2457 Chemin du Lac, Longueuil, Québec J4N 1P1, représentée par Gravel dument autorisé à signer la présente ;

La présente confirme les termes et conditions d'une entente intervenue entre Charex Inc et WM Québec Inc. Pour l'élimination de sols BC du prolongement de la rue Boileau entre la rue Victor et Charles à Mirabel, vers le site de Ste-Sophie.

Une preuve d'analyse de laboratoire doit être fournie par le générateur pour l'acceptation du résidu Et le tout doit être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec par le MDDELCC.

Termes et conditions:

1- **Le client s'engage à payer la facture dans les 30 (jours), sous réserve d'approbation de la direction du crédit.**
2- **Toutes personnes entrant au site de WM Québec Inc. doivent avoir casque et botte de sécurité.**
3- **Nous n'acceptons aucun résidu liquide.**
4- **Une nouvelle application doit être soumise si le résidu a été affecté par un quelconque procédé qui changerait les caractéristiques du résidu accepté originalement.**
Après vérification, si les sols ou les résidus ne correspondent pas aux critères de réception d'un LET de
5- **Si le projet est dénoncé, vos demandes de quittance doivent être acheminés au courriel suivant RMCLIENPROCESSING@wm.com, à l'attention de Michele Perron.**
6- **Des frais de retard de 2.5% appliquées pour tout paiement fait après le délai de 60 jours.**
7- **Le client doit aviser le site de Ste-Sophie par courriel seulement la veille avant 14 :00 hrs du numéro de profile, du nombre de camions qui seront expédiés le lendemain, du type de camions (12 roues, semi-remorques ou autres), ainsi que la quantité en tonnes qui seront expédiés**

Le prix de disposition pour le matériel approuvé au L.E.T. de WM Québec Inc. est de $26.00 la tonne métrique, 1 tonne minimum. Cette entente est valide pour 1 année. La TPS et TVQ s'appliquent.

Les parties se déclarent satisfaites des termes et conditions de l'entente, et ont signé le 29 Novembre, 2019

WM Québec Inc.

Jacques Gravel (tél : 514-773-6584)
Directeur des déchets spéciaux
Pour la région du Québec

Charex Inc

Philippe Grenier
Responsable du Projet

BON DE COMMANDE - FOURNISSEUR

Charex inc.
17 755, Rue Lapointe
Mirabel, (Québec) J7J 0W7
Tél.: (450) 475-1135
Fax: (450) 475-1137

Bon de commande # **127322**

Date **27 mai 2019**

Fournisseur	Waste Management	**# Projet**	P145-18
Nom	Alain Brault	**Projet**	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Ver
Adresse	2535 1Ere Rue	**Description**	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Vermont
Code postal	J5J 2R5		
Ville	Sainte-Sophie		
Téléphone	1-613-836-2461		
Télécopie		**Lieu de livraison**	N/A
Cellulaire	514-516-3041		
Courriel	abrault@wm.com	**Date de livraison**	N/A

Item	Qte	Unité	Description	Prix unitaire	Total
1	1180	tm	Disposition de sol AB - Ste-sophie	9,00 $	10 620,00 $
2	4500	tm	Disposition de sol BC - Ste-Sophie	18,00 $	81 000,00 $

Note: Les quantités sont à titre indicatives.

SOUS-TOTAL	**91 620,00 $**
TPS (5,0%)	**4 581,00 $**
TVQ (9,975%)	**9 139,10 $**
GRAND TOTAL	**105 340,10 $**

Conditions

1 - Aucune livraison de marchandise ne sera acceptée et/ou aucune facture ne sera payée sans que le présent bon de commande soit signé par le fournisseur. Veuillez S.V.P. signer et retourner ce bon de commande;
2 - Tout changement et/ou substitution doit être autorisé avant la livraison;
3 - Les termes de paiement sont de 45 jours fin de mois;
4 - Les factures du fournisseur doivent indiquer le numéro du bon de commande ainsi que les numéros de T.P.S. et T.V.Q.;
5 - Les factures du fournisseur ne doivent, en aucun cas, excéder le montant total de ce bon de commande. Dans le cas où il y a dépassement, un autre bon de commande doit être émis;
6 - Charex/CTMIR se réserve le droit d'annuler en tout, ou en partie, le présent bon de commande sans recours possible du fournisseur;
7 - Aucun paiement ne sera émis sans qu'un représentant admissible de Charex/CTMIR ait signé le bon et/ou billet de livraison correspondant.

Jonathan Lavoie

Chargé de projets poste 3232
jonathanlavoie@charex.ca

APPROBATION Waste Management

30 MAI 2019
DATE

Tableau 5.1

Type de véhicule	Charge utile en dehors de la période de dégel	Charge utile durant la période de dégel
Camion d'une seule unité muni de 3 essieux	16,0 tonnes	13,5 tonnes
Camion d'une seule unité muni de 4 essieux	20,75 tonnes	18,25 tonnes
Tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 2 essieux	27,75 tonnes	22,75 tonnes
Tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 3 essieux	32,5 tonnes	27,0 tonnes
Tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 4 essieux	36,5 tonnes	31,75 tonnes

Article 6 Particularité concernant le transport des régions 10 à 06

Dans le cas des transports effectués selon le tarif tonne-kilomètre de la région 10 à une destination dans la région 06, le transporteur établira le prix au prorata du kilométrage parcouru dans chaque région, selon le tarif applicable à celle-ci.

Article 7 Transport aller-retour en charge

Lorsque le tarif horaire est appliqué pour un transport qui comporte un aller et un retour en charge, le tarif est majoré de 20 p. 100. L'ajout de 20 % est calculé à partir du tarif applicable le plus bas.

Lorsque le tarif tonne-kilomètre (ou charge utile) est appliqué pour un transport qui comporte un aller et un retour en charge, le tarif établi pour le trajet en charge le plus court, soit l'aller ou le retour, est réduit de 50 p. 100.

Article 8 Transport soumis à des limites de charges

Lorsque des limites de charges sont imposées aux camionneurs (exemples : transport durant la période de dégel, les charges portantes maximales d'un pont ou d'un chemin dans une région marécageuse, ou l'imposition d'une charge maximale conformément aux clauses d'un cahier des charges), le prix à la tonne des grilles tonne-kilomètre est ajusté à la hausse en utilisant le facteur d'ajustement obtenu par le calcul suivant :

$$\frac{\textbf{Charge utile en période normale}}{\textbf{Charge utile restreinte}} = \textbf{Facteur d'ajustement}$$

Tableau 5.1

Type de véhicule	Charge utile en dehors de la période de dégel	Charge utile durant la période de dégel
Camion d'une seule unité muni de 3 essieux	14,5 tonnes	12 tonnes
Camion d'une seule unité muni de 4 essieux	19,25 tonnes	16,75 tonnes
Tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 2 essieux	26,25 tonnes	21,25 tonnes
Tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 3 essieux	31 tonnes	25,5 tonnes
Tracteur muni de 3 essieux combiné avec une semi-remorque munie de 4 essieux	35 tonnes	30,25 tonnes

Article 6 Particularité concernant le transport des régions 10 à 06

Dans le cas des transports effectués selon le tarif tonne-kilomètre de la région 10 à une destination dans la région 06, le transporteur établira le prix au prorata du kilométrage parcouru dans chaque région, selon le tarif applicable à celle-ci.

Article 7 Transport aller-retour en charge

Lorsque le tarif horaire est appliqué pour un transport qui comporte un aller et un retour en charge, le tarif est majoré de 20 p. 100. L'ajout de 20 % est calculé à partir du tarif applicable le plus bas.

Lorsque le tarif tonne-kilomètre (ou charge utile) est appliqué pour un transport qui comporte un aller et un retour en charge, le tarif établi pour le trajet en charge le plus court, soit l'aller ou le retour, est réduit de 50 p. 100.

Article 8 Transport soumis à des limites de charges

Lorsque des limites de charges sont imposées aux camionneurs (exemples : transport durant la période de dégel, les charges portantes maximales d'un pont ou d'un chemin dans une région marécageuse, ou l'imposition d'une charge maximale conformément aux clauses d'un cahier des charges), le prix à la tonne des grilles tonne-kilomètre est ajusté à la hausse en utilisant le facteur d'ajustement obtenu par le calcul suivant :

$$\frac{\textbf{Charge utile en période normale}}{\textbf{Charge utile restreinte}} = \textbf{Facteur d'ajustement}$$

Demix
435,rue Jean-Neveu
Longueuil,QC J4G 2P9

Tél. : (514) 258-6322
Fax : (450) 677-1892
valerio.naso@ca.crh.com
portail.demixagregats.ca

Soumission

Numéro de soumission	Soumissionné par	Date de soumission	Date d'expiration
Q0000314774	_Valerio _Naso	10/2/2018	12/31/2020

Nom de la compagnie	CHAREX INC.	Nom du projet	P145-18 RECO CROIS BARABÉ ET RUES ROUSSI
Numéro de client	34493	Description du projet	
Contact	STEPHANE CHARETTE	Zone de livraison	QCAG0000
Numéro de téléphone	(450) 475-1135		
Numéro de télécopieur			
Adresse courriel	scharette@charex.ca		
Adresse du client	17755 LAPOINTE MIRABEL, QC-Quebec J7J 0W7	Adresse du projet	P145-18 RECO CROIS BARABÉ ET RUES ROUSSI P145-18 RECO CROIS BARABÉ ET RUES ROUSSI, QC-Quebec A1A 1A1

Code du produit	Description du produit	Description additionnelle	Site	Quantité	Unité de mesure	Prix FAB
9000284	DÉPÔT TERRE12R2		LAVAL	600.00	CH	$90.00
9000288	DÉPÔT TERRE SR2		LAVAL	200.00	CH	$110.00
9036	10-20 MM, NON-CLASSIFIEE		LAVAL	1,000.00	TM	$13.75
9117	0-5 MM CRIBLURE, NC		LAVAL	1.00	TM	$9.50
9388	MG 56 / VM-3A		LAVAL	1,500.00	TM	$11.80
9389	MG 20, VM-2A		LAVAL	6,000.00	TM	$12.00
9560	MG20B, BNQ		LAVAL	1,500.00	TM	$10.80
9000295	RETOUR,BÉTON (TM)		LAVAL	1.00	TM	$14.00
9812	RC,MG 31.5, MR-2, VM		LAVAL	1.00	TM	$5.40
9028	100-200 MM, MTQ 14501		MIRABEL	200.00	TM	$14.25

Frais de transport et autres services

Code	Description	Site	Unité de mesure	Prix
906392	FRAIS RÉIMPRESSION BILLET DE LIVRAISON		UN	$3.00
906290	(TO)MANU.HIVER DÉPÔT TERRE/ROC 1NOV31MAR		TO	$0.30
903631	(EA)MANU.HIVER DÉPÔT TERRE/ROC 1NOV31MAR		UN	$5.25
900177	MANU.D'HIVER PIERRE (TM) (1JANV/31 MARS)		TO	$1.50
902131	DROITS D'EXPLOITATION MUNICIPAUX		TO	$0.60
903642	SERVICE TECHNIQUE,ÉCHANTILLONAGE	LAVAL	UN	$325.00
903641	CHARGEMENT MINIMUM (<12 TONNES)		TO	$1.75
906886	FRAIS-LOI ENVIRONNEMENTALE (TO)		TO	$0.75
906885	FRAIS-LOI ENVIRONNEMENTALE (EA)		UN	$15.00
902451	SURCHARGE DE CARBURANT (EA)		UN	$4.00
906828	SURCHARGE DE CARBURANT (TO)		TO	$0.20

Commentaires additionnels - Q0000314774

Ce projet, datant de 2013, présente la cessation d'une activité visée (retrait de réservoirs de produits pétroliers, hors sols et enfouis).
Dans les travaux de terrains, le consultant a décrit une contamination de l'eau souterraine par une phase flottante de produits pétroliers représenté par un échantillon contaminé en HAM, HAP et HP (C10-C50).
Dans le corps du rapport le consultant décrit qu'une réhabilitation des eaux souterraines est requises.

Note:

BON DE COMMANDE - SOUS-TRAITANT

17 755, Rue Lapointe
Mirabel, (Québec) J7J 0W7
Tél.: (450) 475-1135
Fax: (450) 475-1137

Bon de commande # **126765**

Date **25 septembre 2018**

Sous-traitant	Demix Agregats
Nom	Valério Naso
Adresse	B.P. 11389 Succ. Centre Ville
Code postal	H3C 5H1
Ville	Montreal
Téléphone	450-651-1117
Télécopie	1-450-677-1892
Cellulaire	514-258-6322
Courriel	valerio.naso@ca.crh.com

# Projet	P145-18
Projet	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Ver
Description	Reconstruction croissant Barabé et rues Roussin et Vermont
Lieu de livraison	Arrondissement île Bizzard (Croissant Barabé et Vermont)
Date de livraison	année 2019

Item	Qte	Unité	Description	Prix unitaire	Total
1	6000	tm	Pierre MG-20 VM2A (10,85 + 0,58 = 11,43 $/tm) 11.00 +0,58	11,43 $	68 580,00 $
2	1500	tm	0-20 mm tout venant (9,75 + 0,58 = 10,33 $/tm)	10,33 $	15 495,00 $
3	1000	tm	20 mm nette (13,00 + 0,58 = 13,58 $/tm)	13,58 $	13 580,00 $
4	200	tm	100-200 mm (~~11,50~~ + 0,58 = 12,08 $/tm) 13.50	12,08 $	2 416,00 $
5	600	voy	Dépôt terre 12 roues	50,00 $	30 000,00 $
6	200	voy	Dépôt terre semi	60,00 $	12 000,00 $
7	100	tm	Dépôt pavage NON DISPO	9,00 $	900,00 $
8	100	tm	Dépôt béton	7,00 $	700,00 $

Note: - Matériaux conformes aux documents d'appel d'offre préparé par Antonio El Achkar de IGF axiom inc le 6 juin 2018 et identifié par le numéro 2018-01-C,
- Fiches Techniques pour approbation,
- Les prix unitaires inclus les redevances environnementales et municipales,
- Les quantités sont à titre indicatif,
- Conditionnel à l'octroi des travaux.

SOUS-TOTAL	**143 671,00 $**
TPS (5,0%)	**7 183,55 $**
TVQ (9,975%)	**14 331,18 $**
GRAND TOTAL	**165 185,73 $**

Conditions: Voir l'annexe A - Cette annexe fait partie intégrante du bon de commande

Stéphan Charette

Stéphan Charette ing.

Chargé de projets poste 3223
scharette@charex.ca

APPROBATION Demix Agregats

DATE

REÇU LE 24 MAI 2019

P141-18 JF/NC

TRANSPORBEC
TRANSPORT & EXCAVATION
TERRE - PIERRE - SABLE

Facture

# doc.	Client	Date	Page
36947	CHAREX	2019-05-24	1 / 2

2801, boul. St-Elzéar
Laval, Québec H7P 4J8
Tél.: 514-331-3897
Fax: 450-973-8896
Courriel: info@transporbec.com

Vendu à

Charex Inc.
17755 rue Lapointe,
Mirabel, Qc J7J 0W7

Chantier

P141-18
boul. Lacordaire

Description	Date du billet	Billet	Quantité	Prix	Total
Camionneur : 1028 - Groupe Excavo Inc.					
Plaque no L753732, billets de Transporbec					
À l'heure, 12 roues, Excavation	2019-04-24	T43314	9	87.00 $	783.00 $
Camionneur : 1030 - Transport Ezeba Inc.					
Plaque no L608745 , billets de Transporbec					
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T79002	9	108.00 $	972.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-15	T79003	8.75	108.00 $	945.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-16	T79004	8.75	108.00 $	945.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-17	T79005	5.25	108.00 $	567.00 $
Plaque no L608745, billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-01	T51570	6.5	98.00 $	637.00 $
Camionneur : 1041 - Transport Sam Chouinard Inc.					
Plaque no L796270, billets de Transporbec					
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-15	T79211	8.25	108.00 $	891.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-16	T79212	8.25	108.00 $	891.00 $
Camionneur : 1058 - Transpor Roussy L# 699546					
Plaque no , billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-01	T79678	2	98.00 $	196.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-01	T79678	4	108.00 $	432.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T79683	6	98.00 $	588.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T79683	4	108.00 $	432.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-16	T79685	5.25	108.00 $	567.00 $
Camionneur : 1061 - Transport Gold Stone					
Plaque no L749629, billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-01	T79603	7	98.00 $	686.00 $
Camionneur : 11 - Transport Maverick (2014) Inc.					
Plaque no L725600, billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-01	T54412	6.5	98.00 $	637.00 $
Camionneur : 3 - Transport Roger Lajoie Inc.					
Plaque no L737097, billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-07	T80184	8.5	98.00 $	833.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-17	T80187	1	98.00 $	98.00 $
Camionneur : 892 - Transport Alain Lamarre					

URGENT!

27 AOUT 2019

NC

TPS 5% R138919063
TVQ 9.975% 1017023027

Δ ~~4444~~ $ crédit à demander

Commentaires JFL

23 AOUT 2019

R43776

ØCT double inscrit sur billets signés. OK 19.08.19.

Sous-total	21 826.25 $
Transport	0.00 $
Taxes	3 268.48 $
Montant total	25 094.73 $
Montant reçu	0.00 $
Solde	25 094.73 $

F.

COP

TRANSPORT
& EXCAVATION
TERRE - PIERRE - SABLE

Facture

# doc.	Client	Date	Page
36947	CHAREX	2019-05-24	2 / 2

2801, boul. St-Elzéar
Laval, Québec H7P 4J8

Tél.: 514-331-3897
Fax: 450-973-8896

Courriel: info@transporbec.com

Vendu à

Charex Inc.
17755 rue Lapointe,
Mirabel, Qc J7J 0W7

Chantier

P141-18
boul. Lacordaire

Description	Date du billet	Billet	Quantité	Prix	Total
Plaque no L649100 , billets de Transporbec					
À l'heure, 12 roues, Excavation	2019-05-02	T44883	7.75	87.00 $	674.25 $
Camionneur : 904 - Transport Lynda Pelosse Enr.					
Plaque no L654098, billets de Transporbec					
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T5159	4	108.00 $	432.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T5159	3.5	98.00 $	343.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-15	T5160 OK	8	108.00 $	864.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-16	T5161 OK	9	108.00 $	972.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-17	T5162	2	98.00 $	196.00 $
À l'heure en double, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-17	T5162	3	108.00 $	324.00 $
Camionneur : 935 - Transport Sebastianelli Inc.					
Plaque no L639490, billets de Transporbec					
À l'heure, 12 roues, Excavation	2019-05-02	T106080	7	87.00 $	609.00 $
Camionneur : 950 - Benoit Hogue					
Plaque no L748404, billets de Transporbec					
À l'heure, 12 roues, Excavation	2019-05-02	T56124	7.5	87.00 $	652.50 $
Camionneur : 966 - 9227-7326 Qc Inc.					
Plaque no L580840, billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-08	T43370	8.5	98.00 $	833.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-09	T43371	8	98.00 $	784.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T43372	9.5	98.00 $	931.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-15	T43373	9	98.00 $	882.00 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-16	T43374	8.25	98.00 $	808.50 $
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-17	T43375	5	98.00 $	490.00 $
Camionneur : 980 - Les Aménagements Spectaculaire Inc.					
Plaque no L726907, billets de Transporbec					
À l'heure, Semi 2 essieux, Excavation	2019-05-13	T57031	9.5	98.00 $	931.00 $

TPS 5%	1 091.31 $
TVQ 9.975%	2 177.17 $

TPS 5% R138919063
TVQ 9.975% 1017023027

Commentaires

Sous-total	21 826.25 $
Transport	0.00 $
Taxes	3 268.48 $
Montant total	25 094.73 $
Montant reçu	0.00 $
Solde	25 094.73 $

P 170-19 J.F. /Nic

TRANSPORT & EXCAVATION ✓
TERRE - PIERRE - SABLE

Facture

# doc.	Client	Date	Page
39020	CHAREX	2020-05-31	1 / 1

2801, boul. St-Elzéar
Laval, Québec H7P 4J8
Tél.: 514-331-3897
Fax: 450-973-8896
Courriel: info@transporbec.com

Vendu à

Charex Inc.
17755 rue Lapointe,
Mirabel, Qc J7J 0W7

Chantier

p170-19
roi rene

REÇU LE 01 JUIN 2020

Description	Date du billet	Billet	Quantité	Prix	Total
Camionneur : 5 - JASMIN PEDNAULT TRS. INC.					
Plaque no L775778, billets de Transporbec					
À l'heure, 12 roues, Excavation	2020-05-22	T86059	9	101.00 $	909.00 $

TPS 5%	45.45 $ ✓
TVQ 9.975%	90.67 $ ✓

TPS 5% R138919063
TVQ 9.975% 1017023027

Commentaires

Sous-total	909.00 $
Transport	0.00 $
Taxes	136.12 $
Montant total	1 045.12 $
Montant reçu	0.00 $
Solde	1 045.12 $

CHAPITRE 3
RECUEIL DES TARIFS

Les tableaux de la section 3.1 indiquent les prix horaires selon les régions. Les tableaux de la section 3.2 indiquent le prix pour chaque tonne transportée selon la distance parcourue ainsi que selon les régions et les secteurs. Les numéros de table dans les tableaux de la section 3.2 correspondent aux tables des prix tonne-kilomètre selon la distance parcourue présentées au chapitre 4. Ces tables reflètent les prix présentés dans les tableaux de la section 3.2.

3.1 Tarifs horaires

Tableau 3.1.1

RÉGIONS	TOUTES MATIÈRES EN VRAC (sauf pierre et enrobé)					
	CAMIONS OU ENSEMBLES DE VÉHICULES					
	2 essieux	3 essieux	4 essieux	5 essieux	6 essieux	7 essieux
1,2,3,4,5,6,7,10	72,15 $	93,32 $	108,83 $	114,84 $	122,78 $	131,26 $
Îles-de-la-Madeleine	79,36 $	102,92 $	119,71 $	126,68 $	133,33 $	140,30 $
8	75,99 $	97,13 $	108,83 $	113,38 $	122,78 $	132,96 $
9	72,15 $	97,13 $	114,28 $	116,02 $	122,78 $	129,91 $

Tableau 3.1.2

RÉGIONS	Pierre[1]					
	CAMIONS OU ENSEMBLES DE VÉHICULES					
	2 essieux	3 essieux	4 essieux	5 essieux	6 essieux	7 essieux
1,2,3,4,5,6,7,10	82,98 $	107,30 $	125,17 $	132,09 $	141,19 $	150,94 $
Îles-de-la-Madeleine	91,25 $	118,36 $	137,67 $	145,69 $	153,31 $	161,35 $
8	87,40 $	111,72 $	125,17 $	130,40 $	141,19 $	152,90 $
9	82,98 $	111,72 $	131,42 $	133,43 $	141,19 $	149,41 $

[1] La bonification des taux pour le transport de la pierre a pour objectif de compenser l'usure et les bris additionnels des équipements liés à ce type de transport.

RECUEIL DES TARIFS DE CAMIONNAGE EN VRAC

CHAPITRE 3
RECUEIL DES TARIFS

Les tableaux de la section 3.1 indiquent les prix horaire selon les régions. Les tableaux de la section 3.2 indiquent le prix pour chaque tonne transportée selon la distance parcourue ainsi que selon les régions et les secteurs. Les numéros de table dans les tableaux 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 correspondent aux tables des prix tonne-kilomètre selon la distance parcourue présentées au chapitre 4. Ces tables reflètent les prix présentés dans les tableaux de la section 3.2 pour des distances données.

3.1 Tarifs horaire

Tableau 3.1.1

RÉGIONS	TOUTES MATIÈRES EN VRAC (sauf pierre et enrobé)					
	CAMIONS OU ENSEMBLES DE VÉHICULES					
	2 essieux	3 essieux	4 essieux	5 essieux	6 essieux	7 essieux
1,2,3,4,5,6,7,10	59,93 $	77,50 $	95,88 $	104,60 $	111,83 $	119,55 $
Îles-de-la-Madeleine	65,91 $	85,48 $	105,46 $	115,38 $	121,43 $	127,78 $
8	63,11 $	80,68 $	95,88 $	103,27 $	111,83 $	121,09 $
9	59,93 $	80,68 $	100,67 $	105,67 $	111,83 $	118,32 $

Tableau 3.1.2

RÉGIONS	Pierre[1]					
	CAMIONS OU ENSEMBLES DE VÉHICULES					
	2 essieux	3 essieux	4 essieux	5 essieux	6 essieux	7 essieux
1,2,3,4,5,6,7,10	68,92 $	89,12 $	110,27 $	120,30 $	128,60 $	137,48 $
Îles-de-la-Madeleine	75,79 $	98,30 $	121,28 $	132,68 $	139,64 $	146,95 $
8	72,59 $	92,78 $	110,27 $	118,76 $	128,60 $	139,26 $
9	68,92 $	92,78 $	115,77 $	121,53 $	128,60 $	136,08 $

Tableau 3.1.3

RÉGIONS	Enrobé					
	CAMIONS OU ENSEMBLES DE VÉHICULES					
	2 essieux	3 essieux	4 essieux	5 essieux	6 essieux	7 essieux
1,2,3,4,5,6,7,10	65,91 $	85,25 $	105,47 $	115,06 $	123,01 $	131,50 $
Îles-de-la-Madeleine	72,51 $	94,03 $	116,01 $	126,93 $	133,58 $	140,57 $
8	69,43 $	88,75 $	105,47 $	113,60 $	123,01 $	133,20 $
9	65,91 $	88,75 $	110,73 $	116,24 $	123,01 $	130,15 $

[1] La bonification des taux pour le transport de la pierre a pour objectif de compenser l'usure et les bris additionnels des équipements liés à ce type de transport.

Montréal

Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction des infrastructures
Division gestion de projets et économie de la construction

26 avril 2020

Coût horaire de la main-d'œuvre pour secteur génie civil et voirie

Métiers / Occupations	Salaire Brut	Total (1)	CNESST (Table des taux 2020)	Total avant majoration	Prime de nuit avant majoration	avec une majoration de 15 %(2) Temps régulier	Augmentation pour le travail supplémentaire(3)
Briqueteur-maçon	46,24 $	60,16 $	4,93 $	65,09 $	3,16 $	74,86 $	65,09 $
Carreleur	46,24 $	60,16 $	4,11 $	64,27 $	3,12 $	73,91 $	64,14 $
Charpentier-menuisier	46,17 $	60,06 $	4,10 $	64,16 $	3,12 $	73,79 $	64,05 $
Cimentier-applicateur	45,29 $	59,08 $	4,22 $	63,30 $	3,16 $	72,79 $	63,05 $
Contremaître (manoeuvre spécialisé + 10%) (6)	42,42 $	56,91 $	2,37 $	59,29 $	3,02 $	68,18 $	57,29 $
Boutefeu	44,77 $	58,75 $	3,35 $	62,10 $	3,13 $	71,42 $	61,40 $
Ferrailleur	47,15 $	61,59 $	4,39 $	65,98 $	3,18 $	75,88 $	65,63 $
Arpenteur	46,05 $	60,35 $	2,58 $	62,93 $	3,01 $	72,37 $	62,14 $
Foreur	44,77 $	58,75 $	3,35 $	62,10 $	3,13 $	71,42 $	61,42 $
Manoeuvre (spécialisé)	38,57 $	51,74 $	2,16 $	53,90 $	2,75 $	61,98 $	52,08 $
Manoeuvre (journalier)	37,57 $	50,61 $	2,10 $	52,71 $	2,76 $	60,62 $	50,76 $
Plongeur	48,91 $	64,93 $	3,66 $	68,59 $	3,09 $	78,88 $	67,06 $
Soudeur	45,41 $	59,48 $	2,21 $	61,69 $	3,02 $	70,94 $	60,91 $
Opérateur d'équipement lourd							
Classe AA	44,22 $	58,23 $	2,47 $	60,70 $	3,04 $	69,81 $	59,68 $
Classe A	42,89 $	56,73 $	2,40 $	59,13 $	3,06 $	68,00 $	57,90 $
Classe B	41,92 $	55,63 $	2,35 $	57,98 $	3,06 $	66,67 $	56,60 $
Opérateur de pelles mécaniques							
Classe AA	46,87 $	61,23 $	2,62 $	63,85 $	3,04 $	73,43 $	63,26 $
Classe A	45,58 $	59,77 $	2,55 $	62,32 $	3,04 $	71,67 $	61,52 $
Classe B	44,22 $	58,23 $	2,47 $	60,70 $	3,06 $	69,81 $	59,68 $
Conducteur de camion							
Classe AA	39,96 $	53,41 $	2,24 $	55,65 $	3,04 $	63,99 $	53,96 $
Classe A	38,89 $	52,21 $	2,18 $	54,39 $	2,77 $	62,54 $	52,53 $
Classe B	37,88 $	51,06 $	2,12 $	53,18 $	2,76 $	61,16 $	51,17 $
Classe C	37,41 $	50,53 $	2,09 $	52,62 $	2,77 $	60,52 $	50,54 $
Signaleur (4)	20,72 $	26,28 $	1,16 $	27,44 $	N/A	31,56 $	12,57 $
Électricien (5)	46,74 $	61,02 $	1,79 $	62,81 $	N/A	72,23 $	52,32 $

Notes :

- Tous les taux dans ce tableau sont avant les taxes

(1) Source: Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction au Québec au 26 avril 2020
SECTEUR GÉNIE CIVIL ET VOIRIE - ANNEXE "D"
inclus ass. chômage, R.R.Q. , ass. maladie , etc.

(2) Majoration de 15 %, selon le CCAG (révision 2019-05-06), ajoutée au total des montants pour couvrir les frais généraux et les profits.

(3) Le total inclus les taux de CNESST et la majoration pour travail de fin de semaine

(4) Source: Décret sur les agents de sécurité à jour au 4 décembre 2019

(5) Aucune prime de nuit. Prime pour les heures travaillées en plus que l'horaire d'une semaine normale (Réf: article 23.04 (2), Convention collective 2017-2021 Secteur Génie Civil et Voirie)

(6) Taux de contremaître (chef-de-groupe) pour toute autre métier, se réferer à l'article 23.03 (Convention collective 2017-2021 Secteur Génie Civil et Voirie)

Statistique Canada Statistics Canada

Indice de prix de la construction des infrastructures, annuel[1]

Fréquence : Annuelle

Tableau : 18-10-0022-01 (anciennement CANSIM 327-0053)

Géographie : Subdivision de recensement

Aide

Enregistrer mes personnalisations

Ajouter ou enlever une période de référence | Ajouter ou enlever des données | Options de téléchargement

	Ville d'Ottawa (carte)				
Année de base	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
	Indice				
2010=100	108,5	110,4	117,2	124,0	126,9

Comment citer le produit : Statistique Canada. Tableau 18-10-0022-01 Indice de prix de la construction des infrastructures, annuel
DOI: https://doi.org/10.25318/1810002201-fra

Information connexe

▶ Source (Enquêtes et programmes statistiques)

▶ Produits connexes

▶ Sujets et mots-clés

254 de l'Entreprise
Saint-Lin Laurentides, Qc, J5M 2E6
T: 450-439-5898 F: 450-439-9919
pavagemgmt@gmail.com
www.pavagemgmt.com
RBQ :5646-0629-01

Date: **08/06/2020**

No. de commande : _____ **SOUMISSION** **No. Soumission :190**

Client:	Charex	**Projet:**	Croissant Barabé et rues Roussin et Vermont
Responsable:	Nicolas Charrette	**Téléphone:**	514-707-4157
Adresse:	17755 rue Lapointe	**Courriel:**	Ncharette@Charex.ca
Ville:	Mirabel,QC,J7J 0W7		

DETAILS DES TRAVAUX

Type de travail à effectuer	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Total
Réfection d'entrée privée	940	M2	6,00 $	5 640,00 $
				- $
				- $
				- $
Mise en forme et couler bordure	2	M lin	20,00 $	40,00 $
				- $
Réfection d'une entrée de béton	15	M2	20,00 $	300,00 $
				- $
Réfection d'entrée en pavé-uni	55	M2	5,00 $	275,00 $
Reposer bordure préfabriquée	25	M lin	5,00 $	125,00 $
				- $
				- $
				- $
				- $
				- $
				- $
MG20 manquant fourni par				- $
Charex				- $

Description des travaux

Inclus

- [x] Arpentage
- [x] Travaux en 1 mobilisation
- [ ] Travaux en plusieurs Mobilisation
- *Nb de mobilisation :*
- Coût mobilisation supplémentaire:***1800$***
- [x] Pierre fournie
- *Type de pierre:* ***poussière de pierre pour pavé***
- [ ] Excavation
- *Épaisseur :*
- [ ] Membrane Géotextile
- [ ] Sortie de matériel:
- [ ] Test de sol
- [ ] Dompe fourni par
- [ ] Signaleur
- [ ] Signalisation
- [ ] Armature:
- [x] Treillis métallique:***102X102***
- [ ] Pompe à béton
- [ ] Ajustement bitume
- *Prix du bitume:*
- [ ] Trait de scie au besoin

▪La pierre pour la préparation pré-pavage doit être à maximum 50 mm de la hauteur finale. Sinon des frais peuvent s'appliquer
▪Cette soumission est valide 30 jours.
▪Frais hivernaux applicable à partir du 1er Novembre pour le pavage et 15 Octobre pour le béton.

SOUS TOTAL:	**6 380,00 $**
TPS (5%)825003080 :	319,00 $
TVQ(9.975%)1218681570 :	636,41 $
TOTAL:	**7 335,41 $**

Veuillez nous retourner par télécopieur ou e-mail la soumission signée merci !

Signature du client : _____ Page 1 de 1

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens

Dossier # : 1207474015

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Recommander au conseil municipal d'augmenter la valeur du contrat de 343 595,18$, incluant les taxes, à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, faisant passer la valeur du contrat de 1 904 944,41 $ à 2 248 539,59$ incluant les taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire comme suit:

Provenance:
0820-001 Réfection routière 2055706010 simon180961 Réfection de trottoirs et de bordures 315 000 $
6408.0820001.800300.03103.57201.000000.0000.180961.000000.17030.00000
Imputation:
0820-001 Réfection routière 2055706020 simon180962 Réfection - diverses rues de l'arrondissement 315 000 $
6408.0820001.800300.03103.57201.000000.0000.180962.000000.17025.00000

La dépense se détaille comme suit:

Montant brut	298 843,38 $
Crédit autorisé après ristourne	313 748,19 $
Total incluant taxes	343 595,18 $

FICHIERS JOINTS

1204141015.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise FRÉCHETTE
Agente comptable analyste
Tél : 514-620-7168

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Pierre Yves MORIN
directeur arrondissement par intérim
Tél : 514-620-6779
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc., pour des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Dépense totale de 349 179,59 $ (contrat: 302 435,99 $, contingences: 30 243,60 $, incidences: 16 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452110 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les Glissières Desbiens inc., le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 435,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452110 ;

2. d'autoriser une dépense de 30 243,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 16 500,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-29 16:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231052**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc., pour des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Dépense totale de 349 179,59 $ (contrat: 302 435,99 $, contingences: 30 243,60 $, incidences: 16 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452110 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction de la Mobilité – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la réparation des glissières de sécurité s'inscrit dans le cadre de ces actions.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et l'arasement/abaissement de bordures dans différentes rues des arrondissements Le Sud-Ouest, LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Anjou, Rosemont, Pierrefond-Roxboro, Ville-Marie, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville .
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 30 243,60 $ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.
a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l’essence même du Contrat et le simple retard dans l’exécution des obligations de l’Entrepreneur peut entraîner l’imposition, par le Directeur, d’une pénalité.

b) Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité journalière correspondant à un pourcentage du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec(TVQ). Le montant de la pénalité applicable est établi selon la caractéristique des axes indiqués à l’ANNEXE 2 – CARTE DU RÉSEAU ROUTIER HIÉRARCHISÉ du DTNI-8A, définissant ici quatre (4) types :

Type 1 Local
Type 2 Collectrices
Type 3 Artères
Type 4 Artères à caractère régional

Pour les contrats multi sites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l’axe la plus sensible (Type 1 à Type 4).

Le calcul de la pénalité est réalisé par tranche et décrit au Tableau 1 et le montant de la pénalité est prélevé à même les sommes dues à l’Entrepreneur. Cette pénalité n’est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l’exécution des travaux

	Montant de pénalité par tranche	Montant de pénalité par tranche	Montant de pénalité par tranche	Montant de pénalité par tranche
Prix du contrat	**Type 1**	**Type 2**	**Type 3**	**Type 4**
Moins de 10 millions $	0.05 %	0.075 %	0.1 %	0.1 %
10 millions $ ou plus	0.025 %	0.05 %	0.05 %	0.05 %

Pour fins de calcul de la pénalité pour retard dans l'exécution des travaux prévue à la clause 3.5 du CCAS, le projet est classifié comme type 3. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre l'unique soumission conforme et l'estimation des professionnels.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme GLT+ inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPEC a analysé la seule soumission conforme reçue pour l'appel d'offres et a constaté un écart défavorable de 18,2 % entre la soumission unique et l'estimation de soumission.

L'écart se situe dans l'article de « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière ». L'évaluation de cet article est en fonction de la stratégie et des techniques de travail choisies par l'estimateur et est alors difficile à expliquer.

Suite à une négociation avec le soumissionnaire unique, l'écart entre le montant de soumission révisé et l'estimation de soumission devient 11,0 % défavorable à la Ville.

Considérant ces informations et vu que l'écart révisé de 11,0 % se situe dans les limites acceptables, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 349 179,59 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Les Glissières Desbiens inc. pour un montant de 302 435,99 $ taxes incluses;
- plus des contingences 30 243,60 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 16 500,00 $ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumé par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

· 100 % au PTI de 55859 pour un montant de 349 179,59 $, taxes incluses. Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) »

La dépense totale de 349 179,59 $, taxes incluses représente un coût net de 318 847,49 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55859 -. Programme de maintien des infrastructures routières.	319	-	-	-	319
	319	-	-	-	**319**

· # 18-046 pour un montant de 318 847,49 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 18 septembre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact à prévoir

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

.Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée
Début des travaux :Aôut 2020
Fin des travaux : Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville
Marc DUSSAULT, Anjou
Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Christianne CYRENNE, LaSalle
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dominic POITRAS, Saint-Léonard
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Pierre MORISSETTE, 23 juillet 2020
Dominic POITRAS, 22 juillet 2020
Alain DUFRESNE, 22 juillet 2020
Karine CÔTÉ, 22 juillet 2020
Claude DUBOIS, 22 juillet 2020
Stéphane BEAUDOIN, 22 juillet 2020
Marc DUSSAULT, 22 juillet 2020
Jean CARRIER, 22 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khemais JOUINI
ingenieur

Tél : 514 872-9158
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division, en remplacement du Directeur des infrastructures
Tél : 514-280-2342
Approuvé le : 2020-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-29

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 452110 — No du GDD : 1207231052

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réparation de glissière de sécurité sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 4 - 2020 — Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
13 - 5 - 2020	les numéros des items apparaissant comme « II-TS-XXXX » dans le Formulaire de soumission et dans le devis technique spécial infrastructure - voirie sont tous modifiés.	N/O

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5 — Nbre de soumissions reçues : 1 — % de réponses : 20

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 18 - 9 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée :

Résultats de l'appel d'offres

Soumission conforme	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LES GLISSIERES DESBIENS INC.	322 119.70
Estimation — **externe**	272 559.38

Écart entre la soumission déposée et l'estimation : **18.2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X — **Soumission négociée** : **OUI**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES GLISSIERES DESBIENS INC.

Montant de la soumission négociée avec le soumissionnaire unique (incluant les taxes) ($) : 302 435.99

Écart entre la soumission négociée et l'estimation : **11.0%**

Montant des contingences ($) : 30 243.60

Montant des incidences ($) : 16 500.00

Date prévue de début des travaux : 17 - 8 - 2020 — Date prévue de fin des travaux : 17 - 9 - 2020

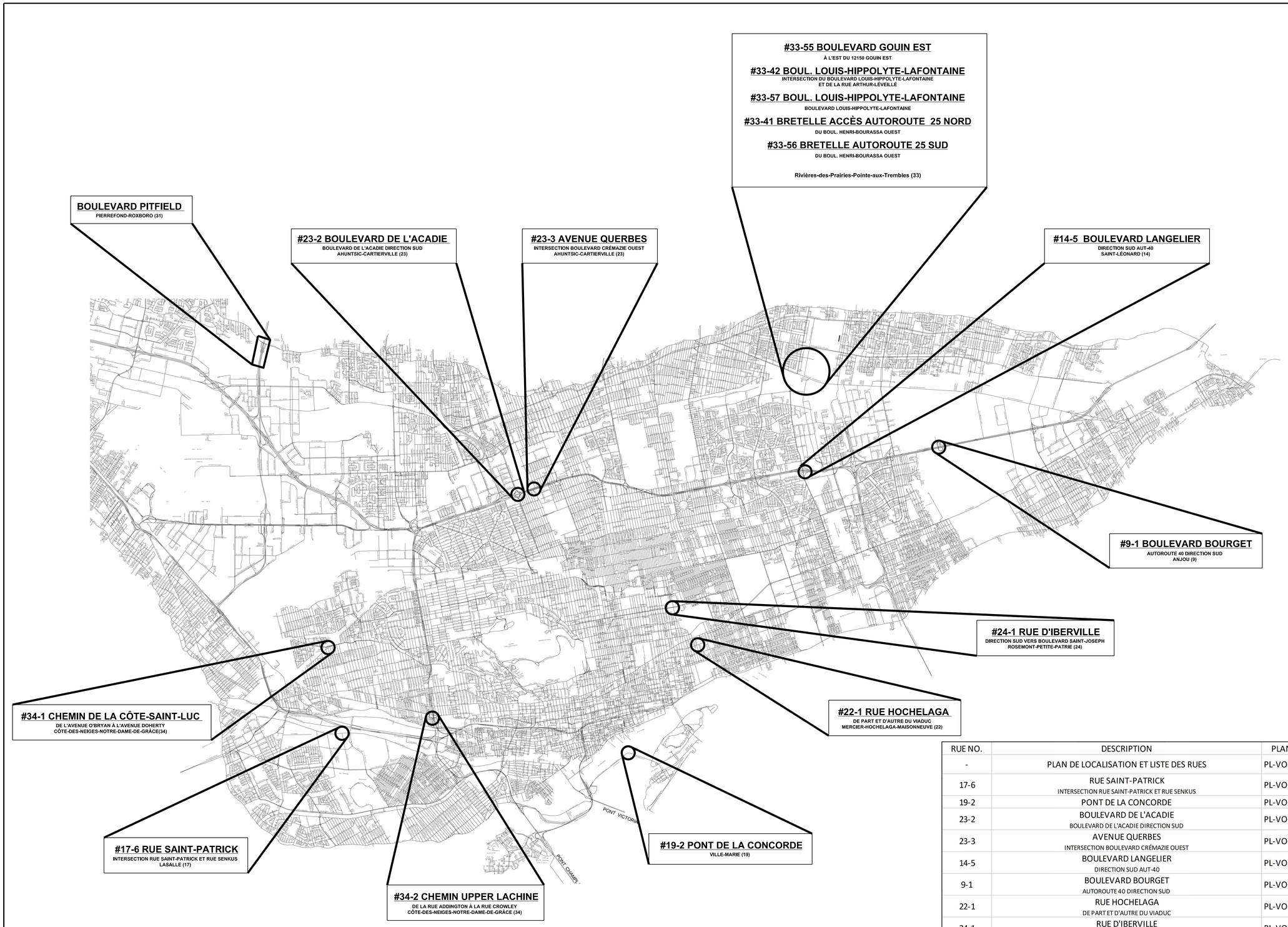

RUE NO.	DESCRIPTION	PLAN NO.
-	PLAN DE LOCALISATION ET LISTE DES RUES	PL-VO-C-0000
17-6	RUE SAINT-PATRICK INTERSECTION RUE SAINT-PATRICK ET RUE SENKUS	PL-VO-C-0001
19-2	PONT DE LA CONCORDE	PL-VO-C-0001
23-2	BOULEVARD DE L'ACADIE BOULEVARD DE L'ACADIE DIRECTION SUD	PL-VO-C-0002
23-3	AVENUE QUERBES INTERSECTION BOULEVARD CRÉMAZIE OUEST	PL-VO-C-0002
14-5	BOULEVARD LANGELIER DIRECTION SUD AUT-40	PL-VO-C-0002
9-1	BOULEVARD BOURGET AUTOROUTE 40 DIRECTION SUD	PL-VO-C-0002
22-1	RUE HOCHELAGA DE PART ET D'AUTRE DU VIADUC	PL-VO-C-0003
24-1	RUE D'IBERVILLE DIRECTION SUD VERS BOULEVARD SAINT-JOSEPH	PL-VO-C-0003
34-1	CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE O'BRYAN À L'AVENUE DOHERTY	PL-VO-C-0003
34-2	CHEMIN UPPER LACHINE DE LA RUE ADDINGTON À LA RUE CROWLEY	PL-VO-C-0003
33-41	BRETELLE ACCÈS AUTOROUTE 25 NORD DU BOUL. HENRI-BOURASSA OUEST	PL-VO-C-0004
33-42	BOUL. LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE INTERSECTION DU BOULEVARD LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE ET DE LA RUE ARTHUR-LÉVEILLÉ	PL-VO-C-0004
33-55	BOULEVARD GOUIN EST À L'EST DU 12150 GOUIN EST	PL-VO-C-0004
33-56	BRETELLE AUTOROUTE 25 SUD DU BOUL. HENRI-BOURASSA OUEST	PL-VO-C-0004
33-57	BOUL. LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE BOULEVARD LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE	PL-VO-C-0004
31-1	RUE PITFIELD DU BOULEVARD GOUIN OUEST À LA RUE SALABERRY	PL-VO-C-0005

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Références

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan BC:	-
Plan géométrie:	-

Légende

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-04-17	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.F.L.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Étaboré par:
R. Côté — Logo — 2020-03-02
Antoine El-Asmar / Jorge Aguilera — Logo — 2020-03-02
Mélanie Beaudoin, ing. jr. — Logo — 2020-03-02
Vérifié

Préparé par:
Jean-François Lessard, ing. — Logo

Sceau de l'ingénieur(e):
Original signé le: 2020-04-17

Projet: **TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**
Anjou (9), Pierrefond-Roxboro (13), Saint-Léonard (14), Lasalle (17), Ville-Marie (19), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (22), Ahuntsic-Cartierville(23), Rosemont-Petite-Patrie (24), Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33) et Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce (34)

Arrondissement(s):

Nature des travaux:
RECONSTRUCTION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Titre du plan:
PLAN DE LOCALISATION ET LISTE DES RUES

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
AUCUNE
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
452110	PL-VO-C-0000	1/1	000	N/A

Les tronçons de rues où des travaux sont prévus sont présentés au tableau suivant :

Travaux de réparation de glissière de sécurité sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal

Arrondissement	Rue
LaSalle (6)	Rue Saint-Patrick
Anjou (9) Boulevard Bourget	Boulevard Bourget
Saint-Léonard (14)	Boulevard Langelier
Ville-Marie (19)	Pont de la Concorde
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (22)	Rue Hochelaga
Ahuntsic-Cartierville (23	Boulevard de l'Acadie
Ahuntsic-Cartierville (23) Avenue Querbes	Avenue Querbes
Rosemont-Petite-Patrie (24)	Rue Iberville
Pierrefonds-Roxboro (31)	Boulevard Pitfield
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33)	Bretelle d'accès Autoroute 25 N
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33)	Boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine rue Arthur Léveillé
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33	Boulevard Gouin est
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33)	Bretelle Autoroute 25 S
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33)	Boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (34)	Chemin Côte-Saint-Luc
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (34)	Chemin Upper-Lachine

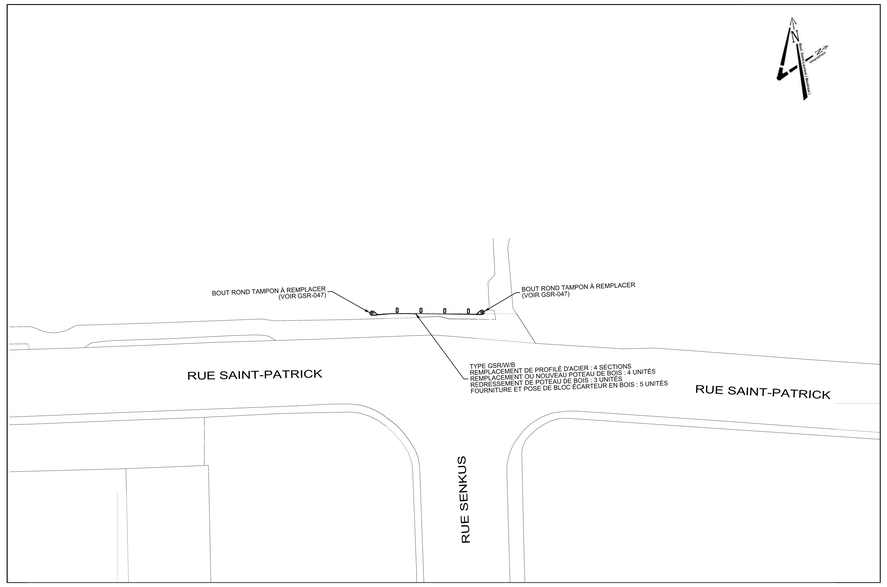

#17-6 RUE SAINT-PATRICK

INTERSECTION RUE SAINT-PATRICK ET RUE SENKUS
LASALLE (17)
ÉCHELLE 1:400

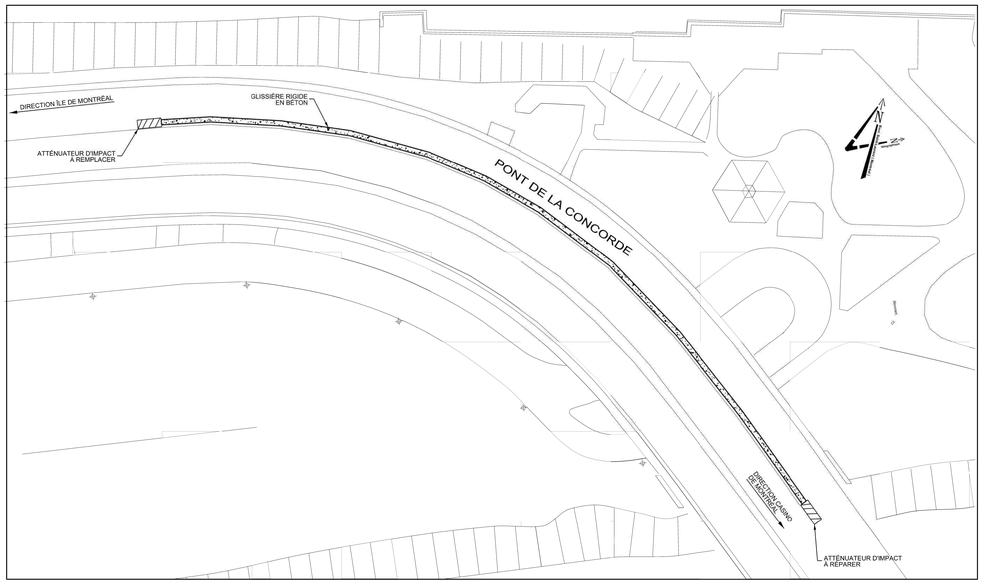

#19-2 PONT DE LA CONCORDE

VILLE-MARIE (19)
ÉCHELLE 1:400

NOTES:

1) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS OU D'ACIER SONT PRESENTÉES DE FAÇON SCHÉMATIQUE AU PLAN.
2) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS SONT REPRESENTES PAR
3) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX D'ACIER SONT REPRESENTES PAR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Plan de localisation

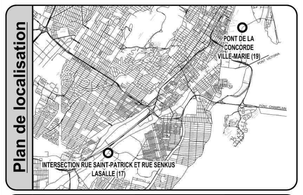

Références

Plan d'arpentage: -
Plan EGA: -
Plan EGA: -
Plan géométrie: -

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	OM	Manchon
		OB	Bollard
		OBS	Puits d'observation
★	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à construire		Chambre de transformateur
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
		AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-04-17	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.F.L.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Élaboré par:
R. Côté — Logo — 2020-03-02
Antoine El-Asmar / Jorge Aguilera — Logo — 2020-03-02
Mélanie Beaudoin, ing, jr. — Logo — 2020-03-02

Visée

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Jean-François Lessard, ing. — Logo

Original signé par

Projet: **TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Arrondissement(s): **Lasalle (17) et Ville-Marie (19)**

Nature des travaux:
RECONSTRUCTION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Titre du plan:
VUE EN PLAN

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
AUCUNE
0 1.25 2.5 5.0 7.5 10.0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
452110	PL-VO-C-0001	1/1	000	N/A

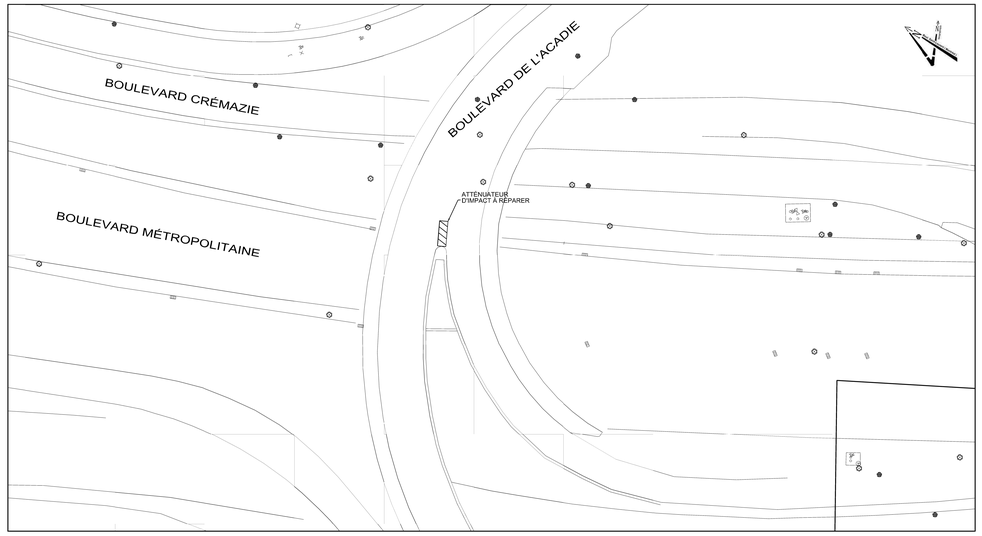

#23-2 BOULEVARD DE L'ACADIE

BOULEVARD DE L'ACADIE DIRECTION SUD
AHUNTSIC-CARTIERVILLE (23)
ÉCHELLE 1:400

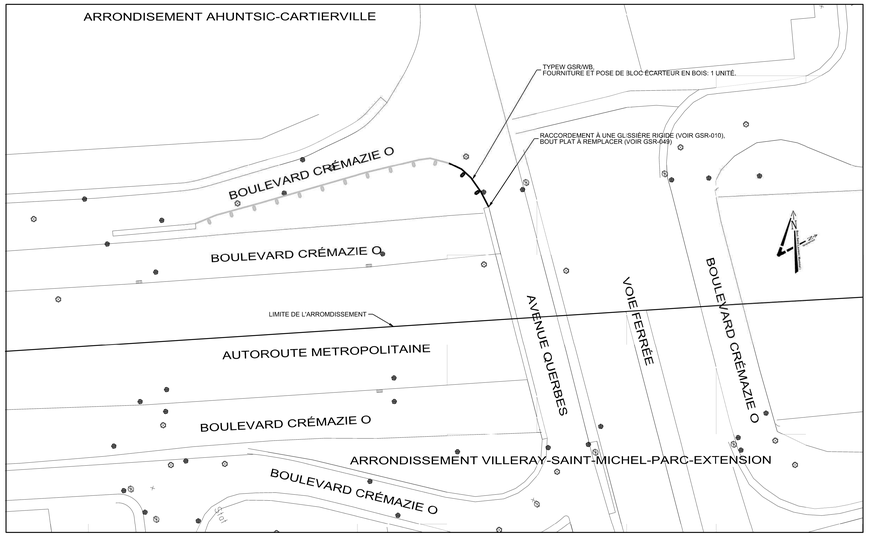

#23-3 AVENUE QUERBES

INTERSECTION BOULEVARD CRÉMAZIE OUEST
AHUNTSIC-CARTIERVILLE (23)
ÉCHELLE 1:400

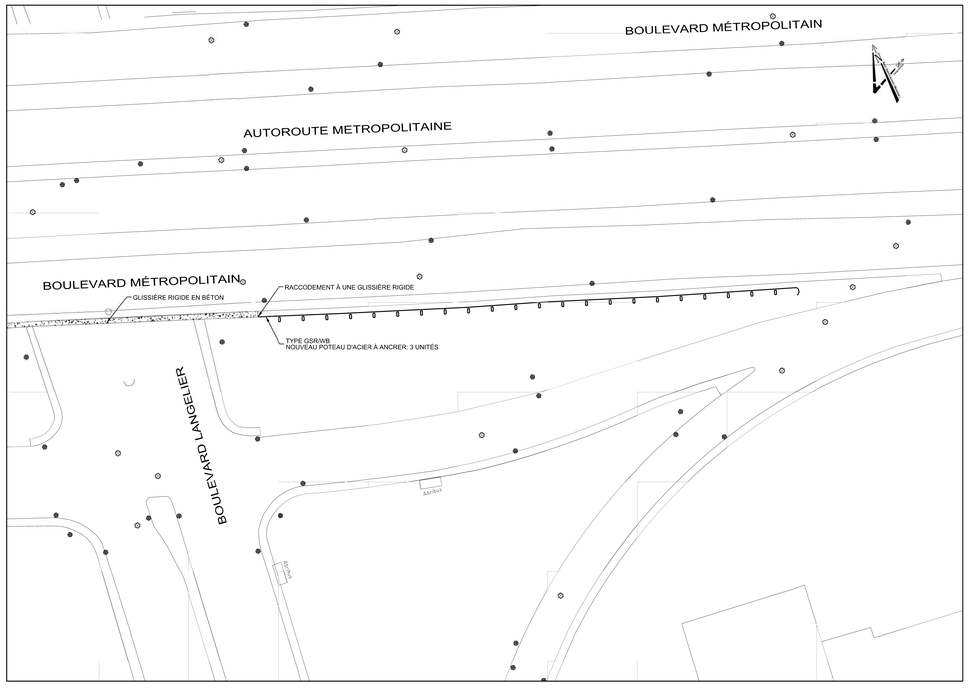

#14-5 BOULEVARD LANGELIER

DIRECTION SUD AUT-40
SAINT-LÉONARD (14)
ÉCHELLE 1:400

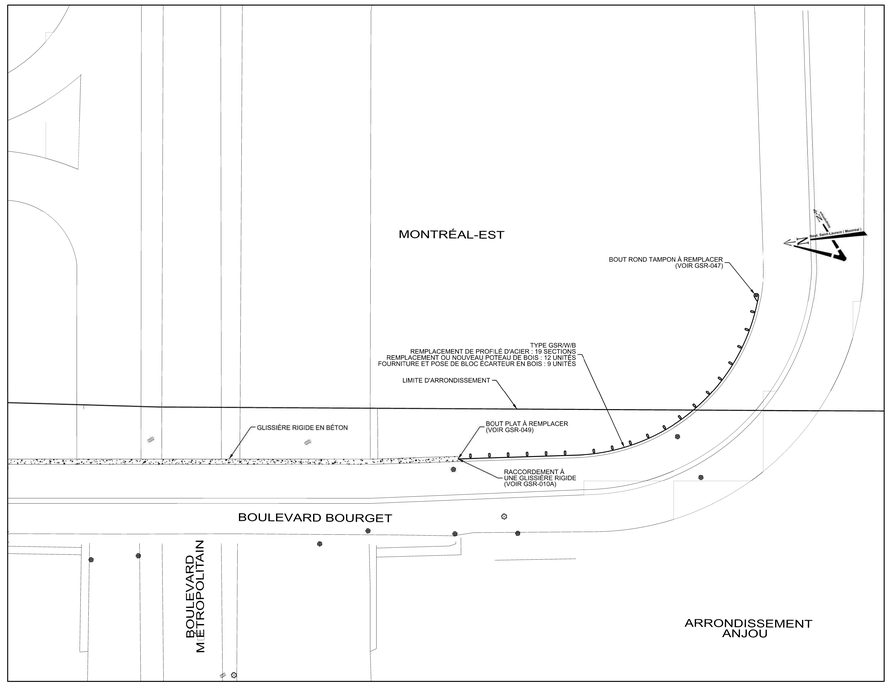

#9-1 BOULEVARD BOURGET

AUTOROUTE 40 DIRECTION SUD
ANJOU (9)
ÉCHELLE 1:400

NOTES:

1) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS OU D'ACIER SONT PRÉSENTÉES DE FAÇON SCHEMATIQUE AU PLAN.
2) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS SONT REPRESENTES PAR
3) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX D'ACIER SONT REPRESENTES PAR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Plan de localisation

Références

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan EGA:	-
Plan géométrie:	-

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
	Repère géodésique		Boîte de vanne
	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		B	Bollard
		OBS	Puits d'observation
	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
	Base à construire		Chambre de transformateur
	Base existante		
	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
		AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-04-17	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.F.L.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Élaboré par:
R. Côté — Logo — 2020-03-02
Antoine El-Asmar / Jorge Aguilera — Logo — 2020-03-02
Mélanie Beaudoin, ing. jr. — Logo — 2020-03-02
Vérifié

Préparé par:
Jean-François Lessard, ing — Logo

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec — Jean-François Lessard — 200704-17 — PERMIS

Original signé le: 2020-04-17

Projet: **TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Arrondissement(s): **Ahuntsic-Cartierville(23), Anjou (9) et Saint-Léonard (14)**

Nature des travaux: **RECONSTRUCTION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

Titre du plan: **VUE EN PLAN**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: AUCUNE — 0 1.25 2.5 5.0 7.5 10.0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
452110	PL-VO-C-0002	1/1	000	N/A

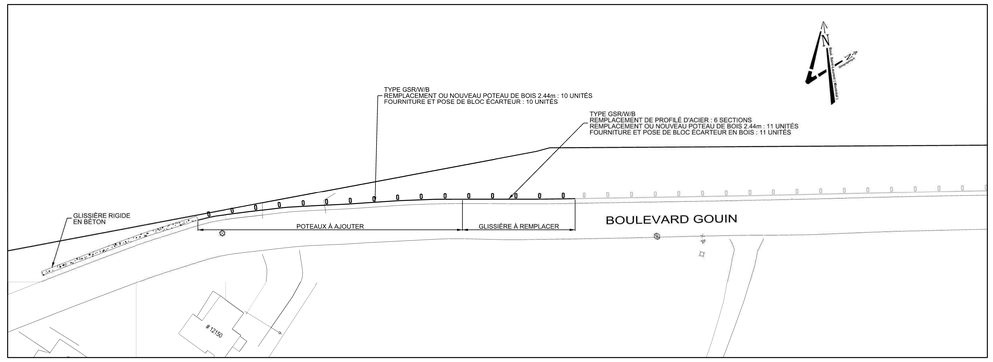

#33-55 BOULEVARD GOUIN EST

À L'EST DU 12150 GOUIN EST
ÉCHELLE 1:400

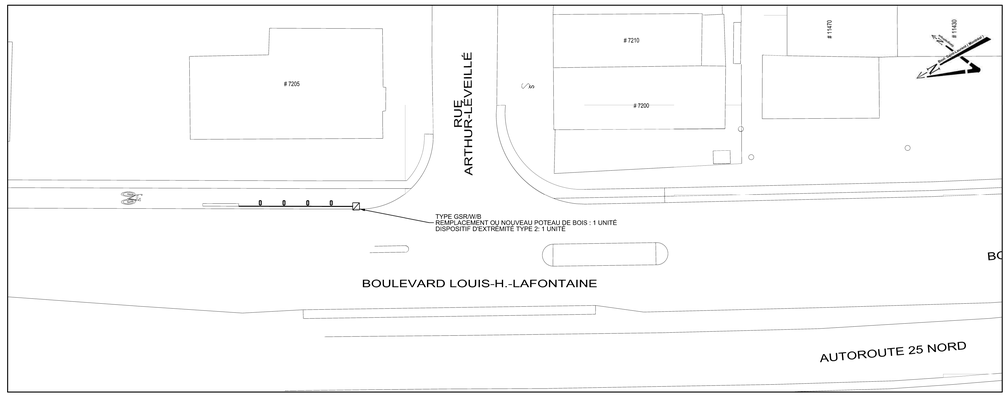

#33-42 BOUL. LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE

INTERSECTION DU BOULEVARD LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE
ET DE LA RUE ARTHUR-LÉVEILLÉ
ÉCHELLE 1:400

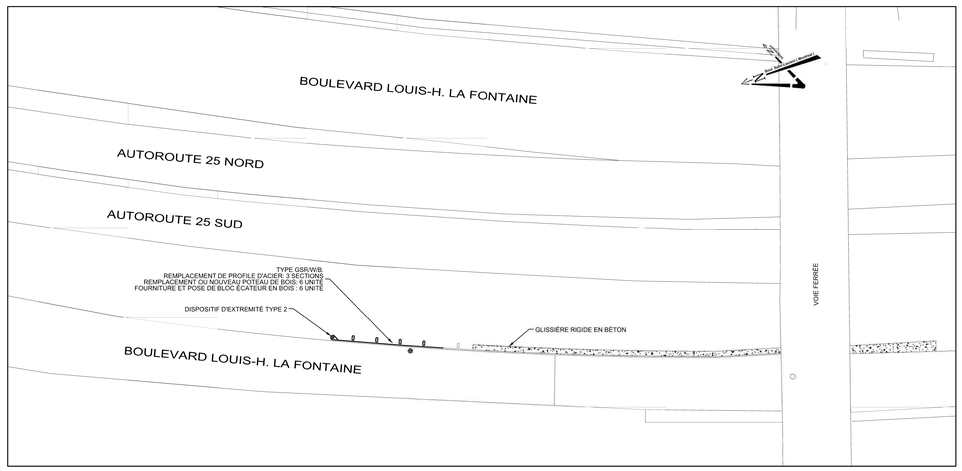

#33-57 BOUL. LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE

BOULEVARD LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE
ÉCHELLE 1:400

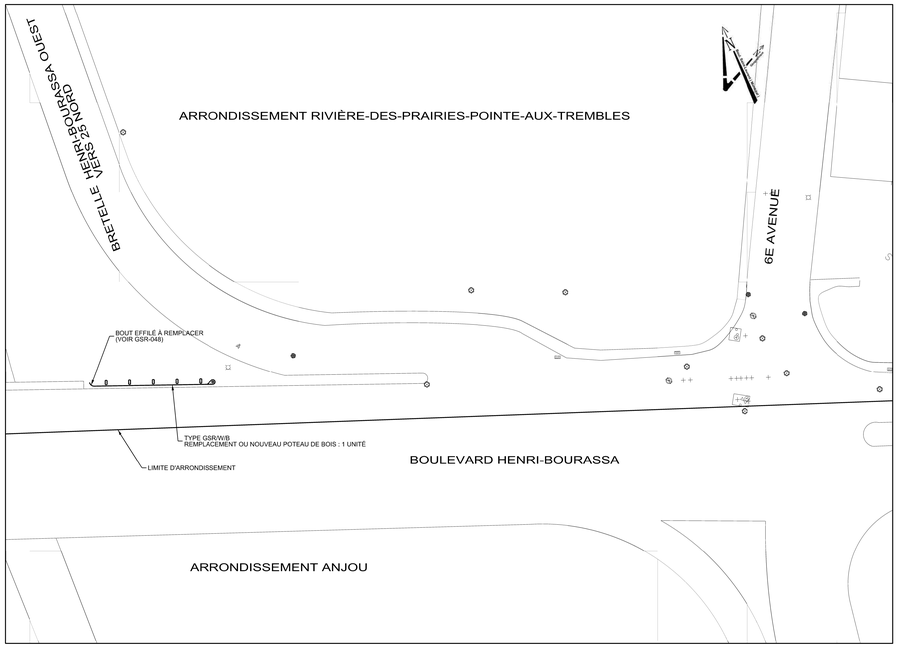

#33-41 BRETELLE ACCÈS AUTOROUTE 25 NORD

DU BOUL. HENRI-BOURASSA OUEST
ÉCHELLE 1:400

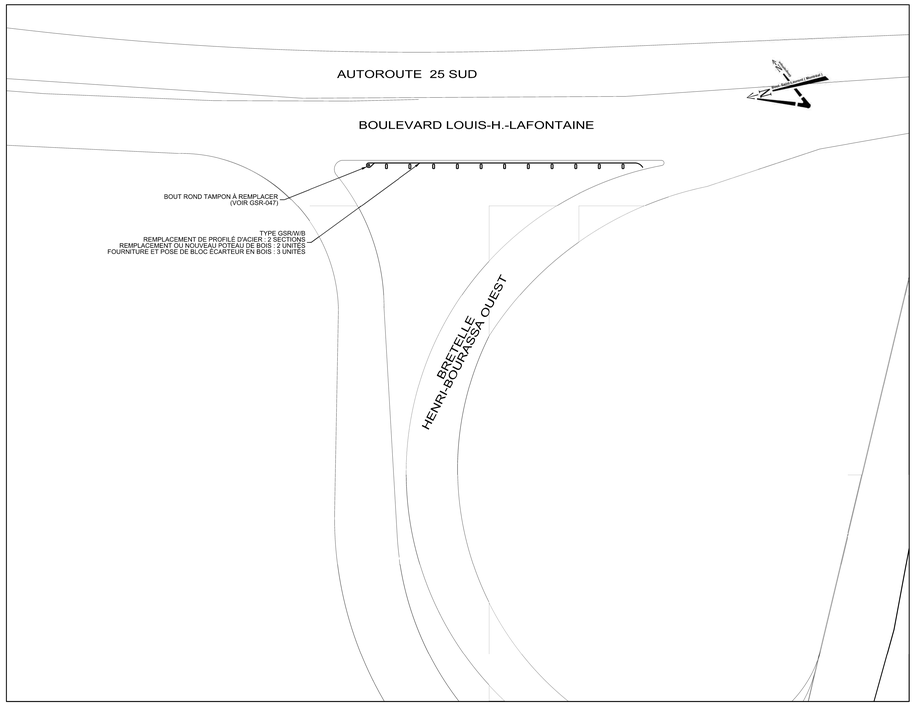

#33-56 BRETELLE AUTOROUTE 25 SUD

DU BOUL. HENRI-BOURASSA OUEST
ÉCHELLE 1:400

NOTES:

1) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS OU D'ACIER SONT PRÉSENTÉES DE FAÇON SCHEMATIQUE AU PLAN.
2) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS SONT REPRESENTES PAR
3) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX D'ACIER SONT REPRESENTES PAR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Plan de localisation

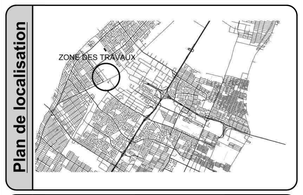

Références

Plan d'arpentage: -
Plan EGA: -
Plan EGA: -
Plan géométrie: -

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
*	Repère géodésique	*	Boîte de vanne
*	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		B	Bollard
		OBS	Puits d'observation
*	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
*	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
*	Base à construire		Chambre de transformateur
*	Base existante		
*	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
		AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-04-17	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.F.L.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Élaboré par:
R. Côté — Logo — 2020-03-02
Antoine El-Asmar — Logo — 2020-03-02
Mélanie Beaudoin, ing. jr. — Logo — 2020-03-02
Vérifié

Préparé par:
Jean-François Lessard, ing. — Logo

Sceau de l'ingénieur(e):
INGÉNIEUR Jean-François Lessard 5024617 PROVINCE DE QUÉBEC
Original signé le: 2020-04-17

Projet: **TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Arrondissement(s): **Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (33)**

Nature des travaux:
RECONSTRUCTION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Titre du plan:
VUE EN PLAN

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
AUCUNE
0 1.25 2.5 5.0 7.5 10.0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
452110	PL-VO-C-0004	1/1	000	N/A

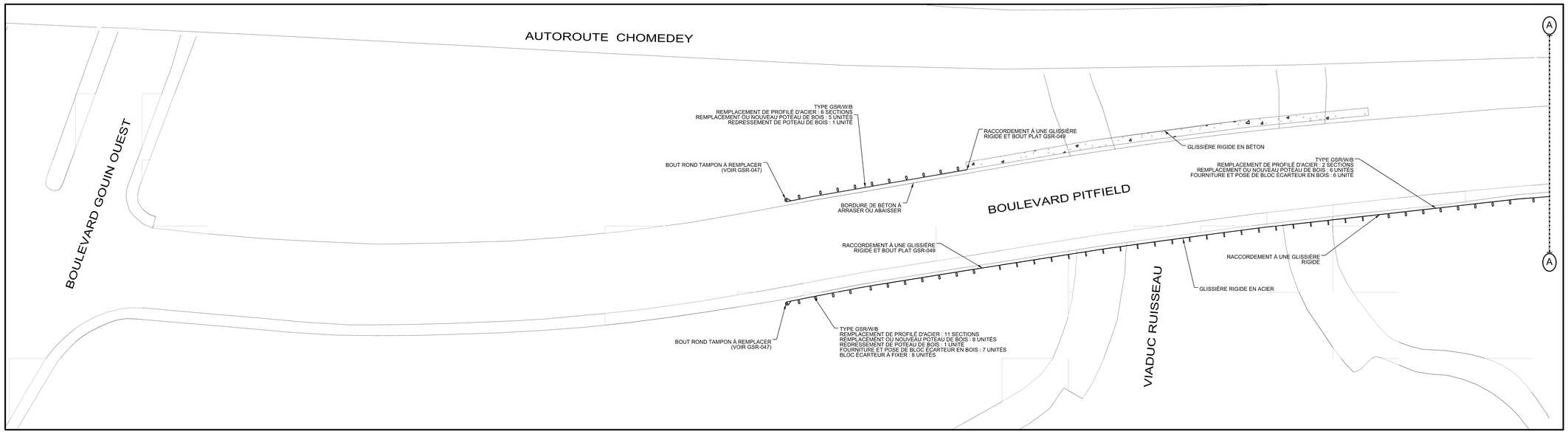

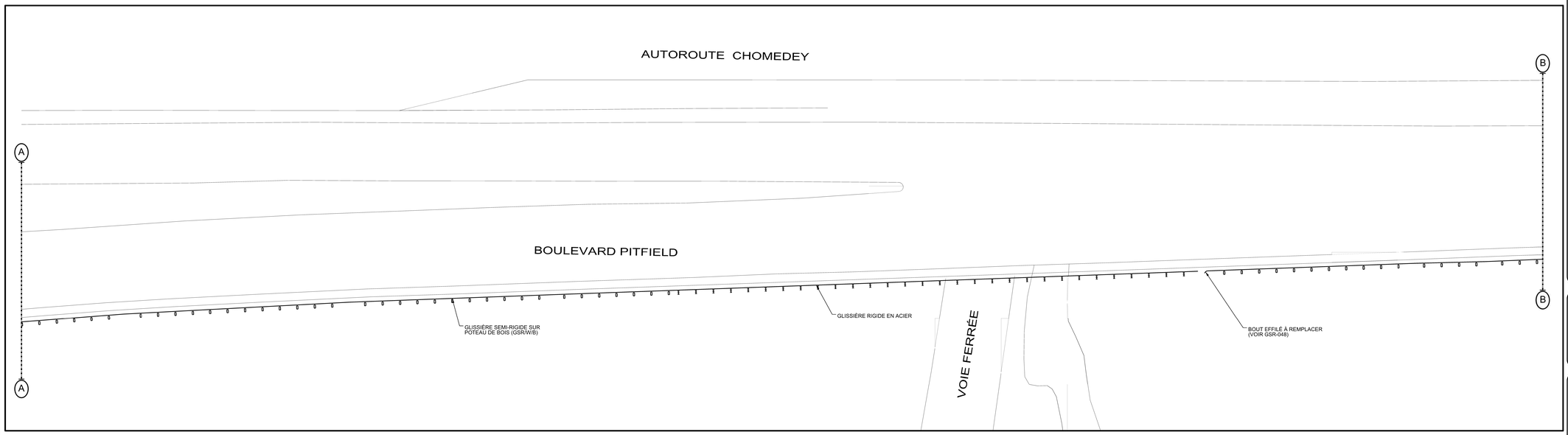

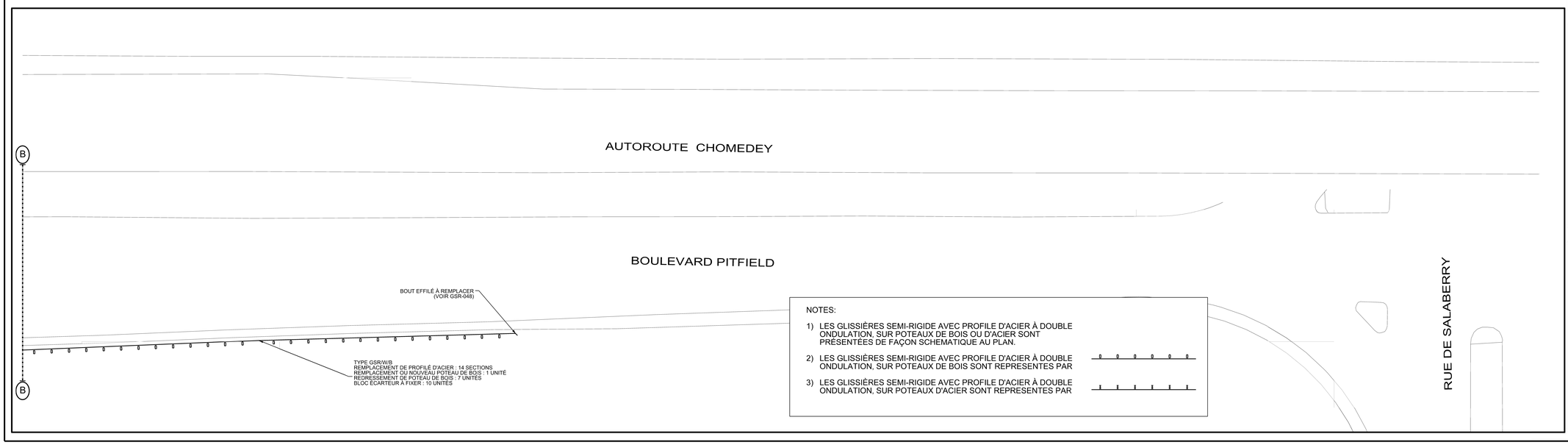

NOTES:

1) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS OU D'ACIER SONT PRÉSENTÉES DE FAÇON SCHEMATIQUE AU PLAN.
2) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS SONT REPRESENTES PAR
3) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX D'ACIER SONT REPRESENTES PAR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Plan de localisation

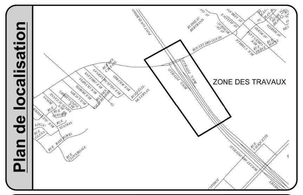

Références

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan EGA:	-
Plan géométrie:	-

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	OM	Manchon
		OB	Bollard
		OOBS	Puits d'observation
★	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à construire		Chambre de transformateur
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
		AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-04-17	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.F.L.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Élaboré par: R. Côté	Logo	2020-03-02
Antoine El-Asmar	Logo	2020-03-02
Mélanie Beaudoin, ing. jr.	Logo	2020-03-02

Visite

Préparé par: Jean-François Lessard, ing. — Logo

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le 2020-04-17

Projet: **TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Arrondissement(s): **PIERREFOND-ROXBORO (31)**

Nature des travaux: **RECONSTRUCTION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

Titre du plan:

#31-1 RUE PITFIELD DU BOULEVARD GOUIN OUEST À LA RUE SALABERRY

VUE EN PLAN

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
452110	PL-VO-C-0005	1/1	000	N/A

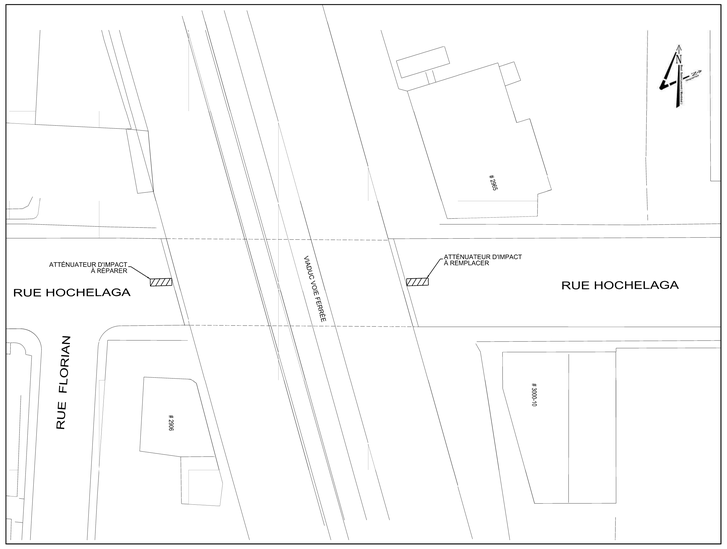

#22-1 RUE HOCHELAGA

DE PART ET D'AUTRE DU VIADUC
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE (22)
ÉCHELLE 1:400

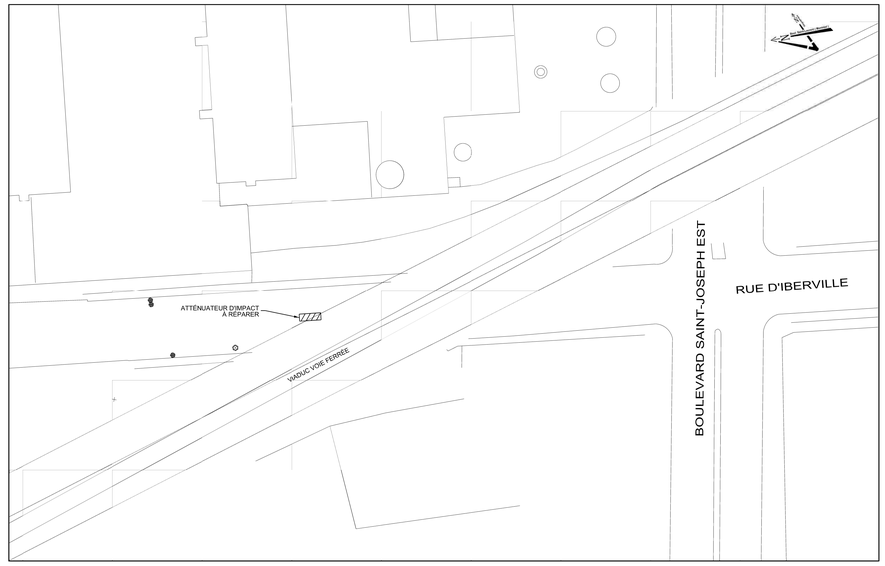

#24-1 RUE D'IBERVILLE

DIRECTION SUD VERS BOULEVARD SAINT-JOSEPH
ROSEMONT-PETITE-PATRIE (24)
ÉCHELLE 1:400

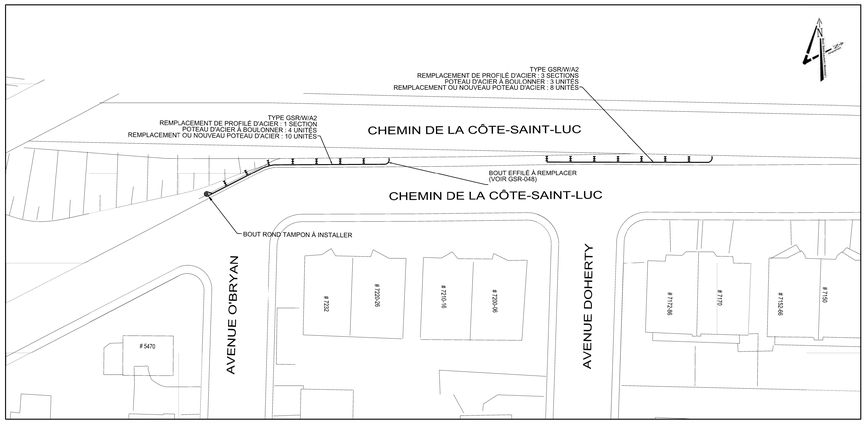

#34-1 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC

DE L'AVENUE O'BRYAN À L'AVENUE DOHERTY
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE(34)
ÉCHELLE 1:400

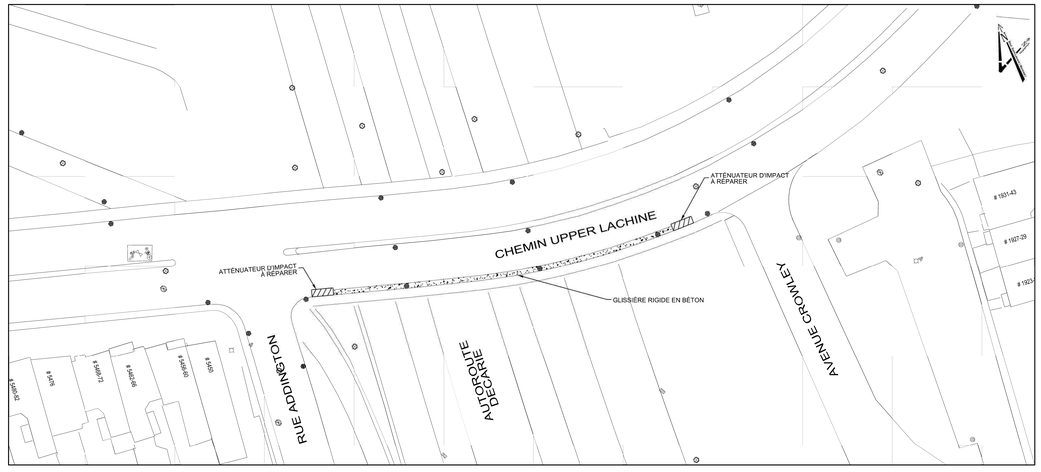

#34-2 CHEMIN UPPER LACHINE

DE LA RUE ADDINGTON À LA RUE CROWLEY
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (34)
ÉCHELLE 1:400

NOTES:

1) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS OU D'ACIER SONT PRÉSENTÉES DE FAÇON SCHÉMATIQUE AU PLAN.
2) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX DE BOIS SONT REPRESENTES PAR
3) LES GLISSIÈRES SEMI-RIGIDE AVEC PROFILE D'ACIER À DOUBLE ONDULATION, SUR POTEAUX D'ACIER SONT REPRESENTES PAR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Plan de localisation

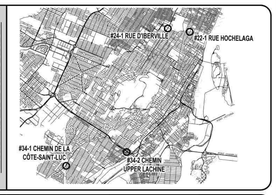

Références

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan EGA:	-
Plan géométrie:	-

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
*	Repère géodésique	*	Boîte de vanne
*	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	OM	Manchon
		OB	Bollard
		OBS	Puits d'observation
*	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
*	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
*	Base à construire		Chambre de transformateur
*	Base existante		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
*	Base à briser ou à enlever		

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
		AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-04-17	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.F.L.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Élaboré par: R. Côté	Logo	2020-03-02
Antoine El-Asmar	Logo	2020-03-02
Mélanie Beaudoin, ing, jr.	Logo	2020-03-02

Visée

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Jean-François Lessard, ing. — Logo

Original signé le: 2020-04-17

Projet: **TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L 'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL**

Arrondissement(s): **Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce (34), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (22) et Rosemont-Petite-Patrie (24)**

Nature des travaux:

RECONSTRUCTION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Titre du plan:

VUE EN PLAN

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: AUCUNE

0 1.25 2.5 5.0 7.5 10.0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
452110	PL-VO-C-0003	1/1	000	N/A

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	452110	DATE:
#GDD:	1207231052	DRM:	4521	2020/07/02
RESPONSABLE:	Khemais Juini			
INTITULÉ DU PROJET:	TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL			

PROJET INVESTI: 55859 Desc et client-payeur: **Devision de la gestion des actifs de voirie**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2055859001	183080	303 780.80 $	302 435.99 $	30 243.60 $	0.00 $	C
2055859002	183081	15 066.69 $	0.00 $	0.00 $	16 500.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**318 847.49 $**	**302 435.99 $**	**30 243.60 $**	**16 500.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**318 847.49 $**	**302 435.99 $**	**30 243.60 $**	**16 500.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**349 179.59 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	SOUMISSION: 452110	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			02/07/2020
INTITULÉ DU PROJET:	TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			302 435.99 $
TRAVAUX CONTINGENTS			30 243.60 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		9 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		2 500.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		0.00 $	
Gestion des impacts		0.00 $	
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	16 500.00	16 500.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			349 179.59 $
Imputation (crédits)			318 847.49 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		15 185.02	30 294.12
Ristournes TPS et TVQ à 50%		30 332.08	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2055859001**	**SOUMISSION:**	**452110**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183080**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES GLISSIERES DESBIENS INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			302 435.99 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		30 243.60 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			332 679.59 $
Imputation (crédits)			303 780.80 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	14 467.48	28 862.61
Ristournes TPS et TVQ à 50%	28 898.79	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2055859002**	**SOUMISSION:**	**452110**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183081**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie incidence technique et professionnelle**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		9 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		2 500.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	16 500.00	16 500.00 $
Dépenses totales à autoriser			16 500.00 $
Imputation (crédits)			15 066.69 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		717.55	1 431.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 433.31	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452110	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Khemais Juini

Montréal

SOUMISSION 452110- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de réparation de glissière de sécurité sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal
#23-2 **Boulevard de l'Acadie** Direction sud Arr. Ahuntsic-Cartierville	• Entrave des voies de gauche et du centre en direction sud sur le boulevard de l'Acadie au niveau de l'A-40. • Fermeture complète de la bretelle d'accès pour l'A-40 Est **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#23-3 **Avenue Querbes** Intersection du boulevard Crémazie Ouest Arr. Ahuntsic-Cartierville	• Entrave partielle de la chaussée de l'avenue Querbes avec maintien d'une voie de 3,2m. • Entrave partielle de 3,0m au maximum de la chaussée du boulevard Crémazie Ouest. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#9-1 **Boulevard Bourget** Direction nord Arr. Anjou	• Fermeture complète de la bretelle d'accès au boulevard Bourget depuis la voie de desserte de l'A-40 Est. • Fermeture complète de la direction nord du boulevard Bourget au niveau de l'A-40. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#34-1 **Chemin de la Côte-Saint-Luc** Entre l'avenue O'Bryan et l'avenue Doherty Arr. CDN-NDG	• Entrave partielle de la chaussée de la voie locale du chemin de la Côte-Saint-Luc. • Maintien en tout temps de la circulation piétonne sur le trottoir adjacent à l'aide d'un signaleur. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h
#34-2 **Chemin Upper-Lachine** De la rue Addington à l'avenue Crowley Arr. CDN-NDG	• Entrave de la voie de droite en direction est sur le chemin Upper-Lachine. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
#17-6 **Rue Saint-Patrick** À l'intersection de la rue Senkus Arr. LaSalle	• Entrave de la voie de droite de la direction ouest sur la rue Saint-Patrick. • Maintien en tout temps de la circulation cycliste sur la piste cyclable adjacente à l'aide d'un signaleur. **Horaire de travail :** Lundi au Dimanche 21h à 5h.
#22-1 **Rue Hochelaga** De part et d'autre du viaduc Arr. MHM et Ville-Marie	• Entrave de la voie de gauche dans les deux directions au niveau du viaduc ferroviaire. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 7h à 19h.
#31-1 **Boulevard Pitfield** Du boulevard Gouin à la rue de Salaberry Arr. Pierrefonds-Roxboro	• Entrave de la voie de droite ou de gauche du boulevard Pitfield. Aucune fermeture complète autorisée. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#33-41 **Boulevard Henri-Bourassa** Au niveau de la bretelle d'accès vers l'A-25 Nord Arr. RDP-PAT	• Entrave de la voie de droite et du centre sur le boulevard Henri-Bourassa. • Maintien en tout temps de la circulation piétonne sur le trottoir adjacent à l'aide d'un signaleur. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#33-42 **Boulevard Louis-H.-La Fontaine Nord** Au niveau de la rue Arthur-Léveillé Arr. RDP-PAT	• Entrave de la voie de droite et du centre sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine. • Maintien en tout temps de la circulation cycliste sur la piste adjacente à l'aide d'un signaleur. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#33-55 **Boulevard Gouin Est** À l'est du 12150 Gouin Est Arr. RDP-PAT	• Fermeture de la direction ouest du boulevard Gouin avec maintien d'une circulation en alternance gérée à l'aide d'un signaleur. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h à 16h, Samedi et Dimanche 7h à 19h.

Secteur	Travaux de réparation de glissière de sécurité sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal
#33-56 **Boulevard Louis-H.-La Fontaine Sud** Au niveau de la bretelle vers le boulevard Henri-Bourassa Ouest Arr. RDP-PAT	• Entrave de la voie de droite (voie réservée) et du centre sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine Sud. • Fermeture complète en direction sud de la bretelle vers le boulevard Henri-Bourassa Ouest. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#33-57 **Boulevard Louis-H.-La Fontaine Sud** En amont du viaduc ferroviaire Arr. RDP-PAT	• Entrave de la voie de gauche et du centre sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine Sud. • Maintien de la bretelle de sortie de l'A-25 Sud et canalisation de la circulation vers la voie de droite. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#24-1 **Rue D'Iberville** Direction sud au niveau du boulevard Saint-Joseph Arr. RPP	• Fermeture complète de la direction sud de la rue D'Iberville entre la rue Masson et le boulevard Saint-Joseph • Entrave partielle de la direction nord de la rue D'Iberville au niveau du viaduc ferroviaire. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 7h à 19h et Dimanche 10h à 18h.
#14-5 **Boulevard Métropolitain** Direction ouest au niveau du boulevard Langelier Arr. Saint-Léonard	• Entrave de la voie de droite en direction ouest sur le boulevard Métropolitain. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h, Vendredi et Samedi 23h à 7h.
#19-2 **Pont de la Concorde** Arr. Ville-Marie	• Entrave de la voie de gauche dans les deux directions au niveau de la courbe vers l'avenue Pierre-Dupuy. **Horaire de travail :** Lundi au Dimanche 7h à 19h.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2020. La majorité des interventions seront réalisées en une seule mobilisation; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 février 2017

LES GLISSIÈRES DESBIENS INC.
A/S MONSIEUR STEVE DESBIENS
855, DES ATELIERS
TROIS-RIVIÈRES (QC) G9B 7J5

N° de décision : 2017-CPSM-1008839
N° de client : 3000926801

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES GLISSIÈRES DESBIENS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité des marchés publics
Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 15 octobre 2019

LES GLISSIÈRES DESBIENS INC.
855, DES ATELIERS
TROIS-RIVIÈRES QC G9B 7J5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000926801
N° de demande :	1900013017
N° de confirmation de paiement :	057592

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 452110
Numéro de référence : 1366592
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réparation de glissière de sécurité sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1736072)** 2020-05-01 10 h 24 **Transmission :** 2020-05-01 10 h 24	3312689 - 452110_AD_01_2020-05-13 2020-05-13 15 h 02 - Courriel 3312697 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (devis) 2020-05-13 15 h 47 - Courriel 3312698 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (bordereau) 2020-05-13 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GLT+ inc. 100-550, Chemin Chambly Longueuil, QC, J4H 3L8 http://www.glt.ca	Monsieur Simon Vallée Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur :	**Commande : (1733991)** 2020-04-27 14 h 41 **Transmission :** 2020-04-27 14 h 41	3312689 - 452110_AD_01_2020-05-13 2020-05-13 15 h 02 - Courriel 3312697 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (devis) 2020-05-13 15 h 47 - Courriel 3312698 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (bordereau) 2020-05-13 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Clôtures Arboit inc. 230, rue Arboit L'Assomption, QC, J5W 4P5 http://www.cloturearboit.com	Monsieur Eric Jasmin Téléphone : 450 589-8484 Télécopieur :	**Commande : (1734573)** 2020-04-28 15 h 29 **Transmission :** 2020-04-29 4 h 51	3312689 - 452110_AD_01_2020-05-13 2020-05-13 15 h 02 - Courriel 3312697 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (devis) 2020-05-13 15 h 47 - Courriel 3312698 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (bordereau) 2020-05-13 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Glissières de sécurité JTD Inc. 1160 rue Principal Val-Alain, QC, G0S 3H0 https://www.glissieresjtd.com	Monsieur Sébastien Gauthier Téléphone : 418 744-3601 Télécopieur : 418 744-3641	**Commande : (1734106)** 2020-04-27 18 h 02 **Transmission :** 2020-04-27 23 h 23	3312689 - 452110_AD_01_2020-05-13 2020-05-13 15 h 03 - Télécopie 3312697 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (devis) 2020-05-13 15 h 48 - Télécopie 3312698 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (bordereau) 2020-05-13 15 h 47 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Glissières Desbiens Inc.. 855 rue des Ateliers Trois-Rivières, QC, G9B7J5	Monsieur Steve Desbiens Téléphone : 819 377-7958 Télécopieur : 819 377-2645	**Commande : (1734263)** 2020-04-28 9 h 21 **Transmission :** 2020-04-28 9 h 21	3312689 - 452110_AD_01_2020-05-13 2020-05-13 15 h 02 - Courriel 3312697 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (devis) 2020-05-13 15 h 47 - Courriel 3312698 - 452110_FR_soumission_R01_2020-05-13_AD (bordereau) 2020-05-13 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc., pour des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Dépense totale de 349 179,59 $ (contrat: 302 435,99 $, contingences: 30 243,60 $, incidences: 16 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452110 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207231052-Cert.de fonds-Les Glissières Desbiens inc..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Cédric AGO
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208865001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée pour des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, 1210 Sherbrooke Est, Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 583 161,61 $, taxes incluses (contrat : 1 919 852,55 $ + contingences : 287 977,88 $ + incidences : 375 331,17 $) | Appel d'offres public (IMM-14701) - Deux (2) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, 1210 Sherbrooke Est, Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 919 852,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (IMM-14701);

2. d'autoriser une dépense de 287 977,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 375 331,17 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-27 13:49

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208865001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée pour des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, 1210 Sherbrooke Est, Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 583 161,61 $, taxes incluses (contrat : 1 919 852,55 $ + contingences : 287 977,88 $ + incidences : 375 331,17 $) | Appel d'offres public (IMM-14701) - Deux (2) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 1210, rue Sherbrooke Est a été conçu par l'architecte Eugène Payette en 1914. C'est un des joyaux de l'architecture classique montréalaise. Il s'agit d'un édifice patrimonial exceptionnel de style Beaux-Arts dont la façade remarquable comporte dix colonnes sculptées en granit. Depuis d'importants travaux de réaménagement intérieur en 2009, il porte le nom d'édifice Gaston-Miron, en hommage à l'un des plus grands poètes québécois. Il abrite maintenant le Conseil des arts de Montréal et le Grand costumier.
Les travaux de restauration amorcés en 2014 doivent se poursuivre afin de compléter l'étanchéité de l'enveloppe et divers travaux connexes. Le remplacement des fenêtres du sous-sol et de la cour du bloc A ainsi que le remplacement des portes d'issue du bloc B sont prévus. Comme le réfrigérant (R22) n'existe plus sur le marché, il faut remplacer le système de climatisation pour satisfaire les exigences environnementales. Des aménagements intérieurs sont également prévus pour l'accessibilité universelle, de même que la rénovation de l'escalier extérieur.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par la firme d'architectes Cardin Julien, en collaboration avec la firme d'ingénieurs Stantec.

Un appel d'offres pour la réalisation de travaux, portant le numéro IMM-14701, a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal de Montréal, le 9 mars 2020. La date de dépôt des soumissions était initialement le 10 avril 2020, mais de nombreux reports ont été nécessaires à cause de la Covid-19. L'ouverture des soumissions a finalement eu lieu le 18 juin 2020 pour une durée totale de publication de cent-un (101) jours.

Douze (12) addenda ont été publiés :

Addenda 1 - 19/03/2020 : Report de date d'ouverture au 16 avril et ajout d'une période pour les visites obligatoires.
Addenda 2 - 20/03/2020 : Erreur dans le numéro de l'addenda 1. Précisions supplémentaires au devis mécanique. Publication de plans en mécanique pour appuyer les

précisions au devis.
Addenda 3 - 25/03/2020 : Date d'ouverture reportée au 30 avril. Suspension des visites pour une durée indéterminée.
Addenda 4 - 8/04/2020 : Ajout de précisions et modification au plan en structure No.S102
Addenda 5 - 9/04/2020 : Date d'ouverture reportée au 21 mai. Modification au devis en architecture.
Addenda 6 - 30/04/2020 : Modification aux devis mécanique et électrique. Publication de plan pour appuyer les modifications aux devis.
Addenda 7 - 1/05/2020 : Date d'ouverture reportée au 11 juin. Ajout d'une période de visite du 19 au 21 mai. Modification à l'Annexe E sur le Règlement de la gestion contractuelle.
Addenda 8 - 6/05/2020 : Modification au devis d'architecture.
Addenda 9 - 11/05/2020 : Suspension de la période des visites du 19 au 21 mai pour une durée indéterminée.
Addenda 10 - 27/05/2020 : Date d'ouverture reportée au 18 juin. Ajout d'une période de visite du 3 au 4 juin. Modification au devis mécanique.
Addenda 11 - 27/05/2020 : Erreur dans l'addenda 10 sur le report de date. Ouverture reportée au 18 juin.
Addenda 12 - 10/06/2020 : Précisions au devis d'architecture.

Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 18 juin 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0502 - 20 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle et d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 2 117 781,27 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour la restauration de l'enveloppe et de la climatisation du bâtiment situé au 1210 Sherbrooke Est, Montréal.
Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Remplacement du système de réfrigération.
- Modification et ajout de services électriques.
- Remplacement de fenêtres à certains étages.
- Remplacement du scellant extérieur des fenêtres à certains étages.
- Travaux intérieurs divers comprenant entre autres : remplacement des portes de l'escalier de secours, travaux dans certaines toilettes, aménagement du local de traiteur, etc.
- Travaux de décontamination de certains espaces.
- Restauration de l'escalier de secours métallique. Un gardien de sécurité sera engagé durant la période des travaux, qui affecteront les sorties de secours.

Le bâtiment sera en occupation durant les travaux.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du présent dossier, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges.
Parmi les huit (8) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont remis une soumission. Cela représente 25 % de soumissionnaires par rapport aux preneurs du cahier des charges.

Parmi des preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, un (1) preneur est une association qui achète les plans à des fins de consultation de ses membres.
Parmi les désistements, deux (2) preneurs n'ont pas soumissionné parce que leur carnet de commandes était trop chargé, un (1) preneur a soumissionné sur d'autres projets parce que la durée de l'appel d'offres était trop longue, un (1) preneur a décidé de ne pas soumissionner parce qu'il n'aurait pas respecté le cautionnement de l'appel d'offres, un (1) preneur n'a pas soumissionné parce qu'il a décidé de soumissionner sur un autre projet de la Ville et ne dispose pas de ressources pour soumissionner sur plusieurs projets.

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Norgéreq Ltée.	1 919 852,55 $	287 977,88 $	2 207 830,43 $
Procova Inc.	2 083 347,00 $	312 502,05 $	2 395 849,05 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 300 843,08 $	345 126,46 $	2 645 969,54 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 438 139,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-16,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			188 018,62 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,52 %

Les montants de soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2020.

L'entrepreneur Norgéreq a omis de joindre son attestation de visite lors du dépôt de sa soumission. Il l'a fait parvenir par courriel, après avoir été contacté. Ceci a été jugé comme étant un défaut mineur à la soumission et ne requérant pas une disqualification du soumissionnaire.

L'entrepreneur a déposé une copie de son autorisation de l'Autorité des marchés publics. Celle-ci sera échue le 15 juillet 2020. Une copie de son renouvellement à l'Autorité des marchés publics lui a été demandée. Il a fourni un accusé de réception de sa demande de renouvellement en date du 16 avril 2020. Cet accusé de réception a été ajouté aux pièces jointes.

Le plus bas soumissionnaire, Norgéreq, est 16,56 % plus bas par rapport à l’estimation des professionnels. Les professionnels avaient estimé un montant 368 442 $ pour les *Conditions générales, administration* et *profits de l'entrepreneur* . L'entrepreneur a soumissionné ces clauses à 100 000 $. Cela représente 268 442 $ d'écart entre l'entrepreneur et l'estimation des professionnels. Puisque les travaux se font dans un bâtiment en occupation, les professionnels ont également ajouté un montant de 92 418 $ à l'estimation. C'est ce qui explique l'écart de 16,56 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation. Lorsqu'on compare le prix forfaitaire des travaux sans les clauses *Conditions générales, administration* et *profits de l'entrepreneur* , il y a un écart de -1,91 %.
La différence entre la moyenne des soumissions et l’estimation est de 13 %.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Norgéreq Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'adjudicataire recommandé Norgéreq Ltée ne figure pas sur la liste des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant. L'entreprise dispose d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est de 1 919 852,55 $, taxes incluses. Dépense prévue au PTI 20-22 du SGPI.

Afin de couvrir les coûts engendrés par des services d'ingénierie ou autres, tels que les services de laboratoire en contrôle et qualité, qui pourraient être effectués par des tiers en cours de réalisation du projet, un budget en incidences de 17 % correspondant à 375 331,17 $, taxes incluses, est requis au présent dossier.

La dépense totale à autoriser est de 1 919 852,55 $, taxes incluses, avant ristourne.
Les contingences de 15 % (287 977,88 $, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier.
Les incidences de 17 % (375 331,17 $, taxes incluses) serviront à couvrir les coûts pour la surveillance (108 436 $) de chantier, le gardien de sécurité durant la fermeture des sorties de secours au cours des travaux et autres services de laboratoire en contrôle et qualité qui pourraient être effectués par des tiers en cours de réalisation du projet.

La dépense sera assumée comme suit : un montant maximal de 2 583 161,61 $ sera financé par le règlement d'emprunt - 20-018 - Travaux sur les immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale sera répartie comme suit : 861 0532 $ en 2020 et 1 722 108 $ en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un projet de réaménagement des bureaux du Conseil des arts de Montréal (CAM), situé dans l'édifice Gaston-Miron, est prévu pour l'automne 2020. Ce projet doit être réalisé en coordination étroite avec les travaux de ce projet, qui sont la réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron. Dans le cas où il y aurait des retards de démarrage de ce projet, cela entraînerait automatiquement des délais dans le réaménagement des bureaux du CAM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier de l'appel d'offres initial était prévu du 9 mars au 10 avril 2020. Le confinement et les impacts de la Covid-19 ont fait en sorte que l'ouverture des soumissions et les visites aux soumissionnaires ont dû être repoussées plusieurs fois.
Les travaux étaient censés débuter en juin 2020 et seront retardés à septembre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 août 2020
Comité municipal : 24 août 2020
Mobilisation de chantier : 31 août 2020
Fin des travaux : 8 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl MICHEL, Service de l'habitation
Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DUMOUCHEL
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514-872-1718
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-23

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-27

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée pour des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron (0285)
Description : Octroi de contrant de construction à Norgereq Ltée

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Prix forfaitaire	100,0%	1 669 800,00					
	Sous-total :	100,0%	**1 669 800,00**	**83 490,00**		**166 562,55**		**1 919 852,55**
	Contingences	15,0%	250 470,00	12 523,50		24 984,38		287 977,88
	Total - Contrat :		**1 920 270,00**	**96 013,50**		**191 546,93**		**2 207 830,43**
Incidences:								
	Total - Incidences :	17,0%	**326 445,90**	**16 322,30**		**32 562,98**		**375 331,17**
	Coût des travaux		**2 246 715,90**	**112 335,80**		**224 109,91**		**2 583 161,61**
Ristournes:	Tps 100,00%			112 335,80				112 335,80
	Tvq 50,0%					112 054,96		112 054,96
	Coût après rist.		**2 246 715,90**	**0,00**		**224 109,91**		**2 358 770,86**

Nom du service : Service de la gestion et de la planification immobilière
Nom de la direction, division, etc. : Direction de la gestion des projets immobiliers, Division projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

IMM14701 - Édifice Gaston-Miron (#0285) - Phase 3 :
Restauration de l'enveloppe et remplacement de la climatisation

Date de publication : 9 mars 2020
Date d'ouverture : 18 juin 2020

Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	ACQ - Provinciale
2	Axe Construction
3	Immobilier Belmon Inc. (Belmon Construction)
4	L'heureux Mongeau J.C Lauzon
5	Naxo
6	Immobilier Belmon Inc. (Belmon Construction)
7	Norgereq Ltée.
8	Procova Inc.
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208865001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée pour des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, 1210 Sherbrooke Est, Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 583 161,61 $, taxes incluses (contrat : 1 919 852,55 $ + contingences : 287 977,88 $ + incidences : 375 331,17 $) | Appel d'offres public (IMM-14701) - Deux (2) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208865001 - Travaux édifice Gaston-Miron.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1202968025

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de 8 mois. Dépense totale de 1 794 485,23 $, taxes incluses (contrat : 1 631 350,21 $ + contingences : 81 567,51 $ + incidences : 81 567,51 $) - Appel d'offres public # 461751 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Neolect Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 631 350,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 461751;
2. d'autoriser une dépense de 81 567,51 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 81 567,51 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 11:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1202968025**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de 8 mois. Dépense totale de 1 794 485,23 $, taxes incluses (contrat : 1 631 350,21 $ + contingences : 81 567,51 $ + incidences : 81 567,51 $) - Appel d'offres public # 461751 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) assure la surveillance et l'exploitation du réseau artériel de la Ville de Montréal par l'entremise d'un réseau de télécommunication urbain lui permettant de gérer à distance les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras d'observation, postes de comptage, panneaux d'affichage électronique, éclairage intelligent, etc.). Ce réseau est composé de plusieurs technologies: cellulaire, sans-fil et filaire (fibre optique et cuivre). Ceci permet au CGMU d'améliorer la gestion, en temps réel, tant des incidents que de travaux planifiés sur le réseau artériel. L'exploitation efficace des systèmes contribue, entre autres, à l'efficacité du réseau artériel actuel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que préconisé dans l'approche Vizion Zéro, évitant ainsi des investissements dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

En 2018, la Ville a entrepris la mise en place d'une importante infrastructure de télécommunications reposant sur son propre réseau de fibre optique. À cette fin, le Service des technologies de l'information (TI) entend étendre ce réseau par un nouveau projet de déploiement de fibre optique et ce, conjointement avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM). Ce projet prévoit l'implantation d'un nouveau réseau de fibre optique, situé principalement dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont - La Petite-Patrie et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Ceci permettra de relier les bâtiments de la Ville et de répondre à ses différents besoins, notamment, pour le WiFi public et corporatif, les caméras, les sonomètres, etc.

Le projet des TI offre une opportunité au SUM de relier ses équipements sur le terrain, déjà raccordés (cuivre), à la fibre optique et ainsi, de bénéficier de la vitesse, de la capacité et de la fiabilité accrues que procurera ce nouveau réseau. Il permet aussi de renouveler les équipements de télécommunication bientôt désuets ou en fin de vie utile. À cette fin, le SUM entame un projet qui consiste en la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de télécommunication en lien avec le nouveau réseau de fibre optique de la Ville.

Dans le but d'attribuer ce mandat, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a procédé à

l'appel d'offres 461751. Lancé le 22 juin 2020 pour une période de 21 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 11 novembre 2020.

Trois addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 30 juin 2020 ; amendement au devis;
- Addenda 2, publié le 8 juillet 2020 ; réponses aux questions des preneurs du cahier des charges;
- Addenda 3, publié le 10 juillet 2020 ; amendement au devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0436 - 23 août 2018 - Accorder un contrat à Téléfil inc pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - Dépense totale de 1 968 000,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64008 (4 soum.)

CM18 0976 - 21 août 2018 - Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines - Dépense totale de 1 327 950,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64006 (3 soum.)

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Télécon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 $, 813 558,22 $ et 603 707,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (8 soum.).

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique à 149 intersections, là où requis :

- Coffrets de fibre optique
- Coffrets de WIFI
- Coffrets de système de transport intelligent (STI)
- Commutateurs de fibre optique
- Cordes de tirage

La configuration et l’installation des commutateurs seront réalisées dans un autre mandat. Ce mandat exclut la pose de la fibre optique qui fait l'objet du projet piloté par les TI.

Des contingences représentant 5 % de la valeur du contrat doivent être ajoutées pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements, tels que :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Effectuer des thermographies additionnelles si nécessaires;
- Couvrir les coûts pour une variation mineure de quantité de câble.

Des incidences représentant 5 % de la valeur du contrat doivent être ajoutées pour couvrir les autres frais encourus lors de l'installation des différents équipements, tels que :

- Les frais de déblocage de conduits par la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), s'il y a lieu;
- L'allocation de nouveaux conduits si nécessaire CSÉM);
- Le branchement de nouveaux équipements par Hydro-Québec.

Les réseaux d'accès visés couvrent les rues suivantes :

- Réseau 16-17 : rues Saint-Denis, Saint-Urbain et boulevard Saint-Laurent, entre les rues Bellechasse au nord, Saint-Urbain à l'ouest, Sherbrooke au Sud et Mentana à l'est (arrondissement Plateau Mont-Royal);

- Réseau 22 : rues Saint-Joseph, Mont-Royal et Rachel entre les rues Masson au nord, de Bordeaux à l'ouest, Gauthier au sud et 2e Avenue à l'est, et l'avenue Mont-Royal entre Saint-Hubert à l'ouest, la rue Rachel au sud et l'avenue Papineau à l'est (arrondissement Plateau Mont-Royal);

- Réseau 82 : rue Saint-Hubert, avenue Christophe-Colomb, entre les rues Liège et Crémazie Sud au nord, l'avenue Chateaubriand à l'ouest et le boulevard Rosemont au sud (arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension).

La liste des intersections est fournie en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Sur un total de 8 preneurs du cahier de charges, 5 firmes ont déposé une soumission conforme, soit 62,5%. Trois preneurs du cahier de charges n'ont pas déposé de soumissions et n'ont pas fourni de raison de leur désistement. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats sont en pièces jointes.
Résultats de l'appel d'offres :

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 5 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Neolect Inc.	1 631 350,21 $	81 567,51 $	1 712 917,72 $
Électricité Grimard Inc.	1 763 561,40 $	88 178,07 $	1 851 739,47 $
Le Groupe LML Ltée	1 865 327,96 $	93 266,40 $	1 958 594,36 $
Systèmes Urbains Inc.	1 910 292,63 $	95 514,63 $	2 005 807,26 $
Bruneau Électrique Inc.	2 245 702,05 $	112 285,10 $	2 357 987,15 $
Dernière estimation réalisée	1 602 496,80 $	80 124,84 $	1 682 621,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			30 296,08 $ 1,8 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($) Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			138 821,75 $ 8,1 %

La dernière estimation a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, seuls les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Une demande de renouvellement de l'autorisation de l'AMP a été déposée par l'adjudicataire le 20 mars 2019, soit 90 jours avant l'arrivée à échéance de l'autorisation de l'AMF dont il était détenteur (voir pièce jointe). En date du 17 juillet 2020, le nom de l'entreprise Néolect Inc. figurait au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'AMP (voir pièce jointe).

Pour les 2 plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 794 485,23 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 81 567,51 $ et des incidences de 81 567,51 $, sera partagée entre le SUM (75 %) et les TI (25 %) comme suit :
Pour le SUM:

Un montant maximal de 1 228 953,15 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-055 – Programme de systèmes des transports utilisant les nouvelles technologies (CM18 1167).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2020	2021	2022	TOTAL
54100 – Programme de systèmes des transports utilisant les nouvelles technologies	860	369	0	1 229

Pour les TI:

Un montant maximal de 409 651,05 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-047 - Ville intelligente & numérique (CM15 0570).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2020	2021	2022	TOTAL
60006.1 – Investissements - Ville intelligente et numérique	287	123	0	410

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un contexte de développement durable, gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40% des émissions de polluants atmosphériques. Le réseau de télécommunication permet au CGMU d'assurer une fiabilité du système de déplacement des biens et des personnes grâce, entre autres, à la gestion centralisée des feux de circulation et des panneaux d'affichage électronique de même qu'aux images des caméras d'observation.

Les bénéfices sont les suivants:

- Réduire les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- Assurer une régularité et une optimisation des services du transport en commun;
- Éviter des débordements véhiculaires dans le réseau local;
- Améliorer le temps d'intervention des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

En optimisant le transport de biens et de personnes, nous pouvons ainsi diminuer les impacts négatifs de la congestion routière, améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs, tout en contribuant à la réalisation des priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il serait difficile pour le CGMU d’interagir en temps réel avec les contrôleurs de feux, les caméras d'observation et les panneaux d'affichage électronique sans un réseau de télécommunication urbain fiable et robuste. D'autre part, la mise en place du projet IBUS de la Société de transport de Montréal et de la préemption des véhicules d'urgence du Service des incendies de Montréal, repose sur un réseau de télécommunication capable de les supporter.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 24 août 2020

- Réalisation des travaux : septembre 2020 à juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Carolina RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Luc MARTINEAU, Service des technologies de l'information
Gianina MOCANU, Service des technologies de l'information
Demis NUNES, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gianina MOCANU, 24 juillet 2020
Véronique PARENTEAU, 22 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-13

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-07-31

Liste des intersections du GDD 1202968025

Intersection	Rue #1	Rue #2
490	Hôtel-de-Ville	Pins
518	Bernard	Saint-Laurent
519	Bernard	Saint-Urbain
520	Bullion	Saint-Joseph
522	Coloniale	Pins
525	Duluth	Saint-Laurent
526	Duluth	Saint-Urbain
528	Fairmount	Saint-Laurent
529	Fairmount	Saint-Urbain
530	Gaspé	Laurier
531	Hôtel-de-Ville	Rachel
534	Laurier	Saint-Laurent
535	Laurier	Saint-Urbain
536	Marie-Anne	Saint-Laurent
537	Marie-Anne	Saint-Urbain
539	Mont-Royal	Saint-Laurent
540	Mont-Royal	Saint-Urbain
546	Pins	Saint-Laurent
547	Pins	Saint-Urbain
548	Prince-Arthur	Saint-Laurent
549	Prince-Arthur	Saint-Urbain
550	Rachel	Saint-Laurent
551	Rachel	Saint-Urbain
552	Saint-Cuthbert	Saint-Urbain
553	Saint-Joseph	Saint-Laurent
554	Saint-Joseph	Saint-Urbain
555	Saint-Laurent	Saint-Viateur
556	Saint-Laurent	Villeneuve
557	Saint-Urbain	3650
558	Saint-Urbain	Saint-Viateur
559	Saint-Urbain	Villeneuve
562	Bienville	Saint-Denis
563	Boucher	Saint-Denis
564	Boucher	Saint-Hubert
567	Carmel	Saint-Denis
570	Christophe-Colomb	Mont-Royal
574	Duluth	Saint-Denis
575	Duluth	Saint-Hubert
580	Gilford	Saint-Denis
583	Lanaudière	Mont-Royal

588	La Roche	Mont-Royal
591	Laurier	Mentana
593	Laurier	Saint-Denis
594	Laurier	Saint-Hubert
595	Marie-Anne	Saint-Denis
596	Marie-Anne	Saint-Hubert
597	Mentana	Mont-Royal
598	Rachel	Saint-Hubert
599	Mont-Royal	Saint-Hubert
600	Mont-Royal	Rivard
601	Mont-Royal	Saint-Denis
602	Rachel	Saint-Denis
604	Resther	Saint-Joseph
605	Saint-Denis	Saint-Grégoire
606	Saint-Denis	Saint-Joseph
607	Saint-Grégoire	Saint-Hubert
610	Bellechasse	Châteaubriand
616	Saint-Hubert	Saint-Zotique
646	Frontenac	Hogan / Marie-Anne
649	Frontenac	Rachel
654	Fullum	Mont-Royal
656	Fullum	Rachel
663	Hogan	Rachel
666	Iberville	Marie-Anne
667	Iberville	Mont-Royal
669	Iberville	Rachel
674	Parthenais	Rachel
680	Bordeaux	Mont-Royal
681	Bordeaux	Rachel
682	Bordeaux	Saint-Joseph
686	Christophe-Colomb	Saint-Grégoire
688	Fullum	Gilford
689	Fullum	Saint-Joseph
690	Gauthier	Lorimier
692	Gilford	Lorimier
694	Iberville	Saint-Joseph
695	Laurier	Lorimier
697	Lorimier	Marie-Anne
698	Lorimier	Masson
699	Lorimier	Mont-Royal
700	Lorimier	Rachel
702	Lorimier	Saint-Joseph
707	Molson	Saint-Joseph

708	Mont-Royal	Papineau
807	2 e Avenue	Saint-Joseph
810	5 e Avenue	Saint-Joseph
995	Rosaire du	Saint-Hubert
1042	Beaubien	Châteaubriand
1043	Beaubien	Christophe-Colomb
1047	Beaubien	Saint-Hubert
1048	Bélanger	Châteaubriand
1049	Bélanger	Christophe-Colomb
1053	Bélanger	Saint-Hubert
1055	Bellechasse	Christophe-Colomb
1057	Bellechasse	Saint-Hubert
1062	Castelnau	Saint-Hubert
1064	Châteaubriand	Jean-Talon
1067	Châteaubriand	Saint-Zotique
1068	Christophe-Colomb	Everett
1069	Christophe-Colomb	Jarry
1070	Christophe-Colomb	Jean-Talon
1071	Christophe-Colomb	Rosemont
1072	Christophe-Colomb	Saint-Zotique
1073	Christophe-Colomb	Villeray
1078	Faillon	Saint-Hubert
1083	Gounod	Saint-Hubert
1090	Jarry	Saint-Hubert
1093	Jean-Talon	Saint-Hubert
1097	Leman	Saint-Hubert
1099	Liège	Saint-Hubert
1100	Mistral	Saint-Hubert
1102	Rosemont	Saint-Hubert
1106	Saint-Hubert	Villeray
1370	Berri	Mont-Royal
1412	Mont-Royal	Parthenais
1425	Brébeuf	Mont-Royal
1433	Saint-Cuthbert	Saint-Laurent
1440	Hôtel-de-Ville	Mont-Royal
1474	Normanville	Rosemont
1494	Érables	Rachel
1528	Boyer	Jean-Talon
1530	Boyer	Rosemont
1541	Fabre	Mont-Royal
1581	Brébeuf	Saint-Grégoire
1669	Mentana	Saint-Grégoire
1686	Normanville	Villeray

1690	Berri	Rachel
1698	Henri-Julien	Rachel
1706	Christophe-Colomb	Mistral
1869	Coloniale	Rachel
1906	Boyer	Villeray
2167	Garnier	Saint-Grégoire
2964	Boyer	Jarry
2973	Mentana	Saint-Joseph
3052	Mentana	Rachel
3060	Boyer	Saint-Zotique
3853	Bélanger	Boyer
4123	Henri-Julien	Pins des
4320	Bellechasse	Boyer
5371	Beaubien	Boyer
7078	Érables	Saint-Joseph
7712	Arcade	Saint-Laurent
485	Cherrier	Saint-Denis
500	Pins	Saint-Denis
501	Rigaud	Saint-Denis
502	Roy	Saint-Denis
19120	Saint-Denis	Face au 3930
335	Maisonneuve	Saint-Laurent
468	Sanguinet	Viger

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 461751 — No du GDD : 1202968025

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation d'équipements de réseautique interintersections pour le raccordement des contrôleurs de feux de circulation au Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 6 - 2020 — Ouverture originalement prévue le : 14 - 7 - 2020

Ouverture faite le : 14 - 7 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 63

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 11 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
NEOLECT INC.	1 631 350,21
ELECTRICITE GRIMARD INC.	1 763 561,40
LE GROUPE LML LTEE	1 865 327,96
SYSTEMES URBAINS INC.	1 910 292,63
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	2 245 702,05

Estimation	**interne**	1 602 496,80

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **1,8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **8,1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	x	AMF	☐	x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	x	Revenu Qc	☐	x	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Le 12 juin 2019

Objet : Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter / sous-contracter avec des organismes publics de NEOLECT INC.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, Néolect Inc. est titulaire d'une autorisation de contracter/sous-contracter avec des organismes publics émis par l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») en vertu de l'article 21.17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (la « **LCOP** »). Cette autorisation fut délivrée le 8 mars 2017 et viendra à échéance le 19 juin 2019, le tout tel qu'il appert de l'autorisation émise par l'AMF dont copie vous est transmise aux termes des présentes (l' «**Autorisation** »).

Nous souhaitons vous informer que Néolect Inc. Inc. a déposé auprès de l'AMP une demande de renouvellement de son Autorisation pour une période additionnelle de trois ans. Cette demande de renouvellement fut déposée auprès de l'AMP le 20 mars 2019 et ce, tel qu'il appert de l'accusé de réception de la demande de renouvellement reçue de l'AMP et jointe aux présentes.

Néolect Inc. ayant déposé sa demande de renouvellement **en temps opportun**, nous tenons à vous assurer que celle-ci demeure pleinement valide au-delà du 19 juin 2019 et ce, jusqu'à ce que l'AMP statue sur cette demande d'autorisation, le tout conformément à l'article 21.41 de la LCOP lequel se lit ainsi :

> *« Une entreprise doit faire une demande de renouvellement afin de demeurer autorisée. La demande de renouvellement doit être présentée à l'Autorité au moins 90 jours avant le terme de la durée de cette autorisation.*

104, boul. Montcalm Nord CANDIAC J5R 3L8
R.B.Q. # 8315-8105-31

Tél. : (450) 659-5457
Téléc. : (450) 659-9265

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, si la demande de renouvellement est présentée dans ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande. Les conditions et les modalités applicables pour une demande d'autorisation s'appliquent au renouvellement de celle-ci. [nos soulignements]

Malgré l'article 21.18, l'entreprise qui n'est plus autorisée en raison du seul fait qu'elle n'a pas fait sa demande de renouvellement dans le délai requis en application du deuxième alinéa peut, malgré la date d'expiration de l'autorisation, continuer les contrats publics ou les sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité relative au renouvellement de l'autorisation. »

Soyez par ailleurs assurés que Néolect Inc. verra à vous transmettre, dans les meilleurs délais suivant la réception de la décision de l'AMP, le renouvellement de l'Autorisation.

Nous espérons que ces précisions vous seront utiles aux fins de l'analyse de la soumission de la soussignée dans le cadre de l'appel d'offres en rubrique et nous demeurons disponibles pour toute question additionnelle.

Veuillez accepter, **Madame, Monsieur**, nos salutations distinguées.

NÉOLECT INC.

Sylvain Rousseau
Président Directeur Général

104, boul. Montcalm Nord CANDIAC J5R 3L8
R.B.Q. # 8315-8105-31

Tél. : (450) 659-5457
Téléc. : (450) 659-9265

Autorité des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 20 mars 2019

NÉOLECT INC.
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC QC J5R 3L8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700019119
N° de demande :	1932055243
N° de confirmation de paiement :	000252057466

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Autorité des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5560
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Reçu de paiement

NÉOLECT INC.
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC QC J5R 3L8

N° de client : 2700019119

N° de reçu : 850522

Date du paiement : 2019-03-20

Mode de paiement : Carte de crédit

Date facture	N° de facture	Client facturé	Type de demande	Montant payé
2019-03-20	9009-00002078	NÉOLECT INC.	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	437,00 $
			Total du paiement :	**437,00 $**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 mars 2017

NÉOLECT INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN ROUSSEAU
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC (QC) J5R 3L8

N° de décision : 2017-CPSM-1015544
N° de client : 2700019119

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NÉOLECT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 461751
Numéro de référence : 1383694
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation d'équipements de réseautique interintersections pour le raccordement des contrôleurs de feux de circulation au Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1763773)** 2020-07-07 11 h 26 **Transmission :** 2020-07-07 11 h 26	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-07-07 11 h 26 - Téléchargement 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1760067)** 2020-06-26 8 h 14 **Transmission :** 2020-06-26 9 h 12	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	**Commande : (1758990)** 2020-06-23 10 h 25 **Transmission :** 2020-06-23 10 h 25	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Innovation MI-8 inc. 2275, 43e avenue Montréal, QC, H8T2K1 http://www.mi8innovation.com	Monsieur Michael De Santis Téléphone : 514 637-1000 Télécopieur :	**Commande : (1759854)** 2020-06-25 14 h 46 **Transmission :** 2020-06-25 14 h 46	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Jessica Thériault Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1758968)** 2020-06-23 10 h 09 **Transmission :** 2020-06-23 10 h 09	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1758727)** 2020-06-22 17 h **Transmission :** 2020-06-22 18 h 53	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1759263)** 2020-06-23 15 h 38 **Transmission :** 2020-06-23 15 h 38	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Yves R. Hamel et Associés Inc 424 rue Guy suite 102 Montréal, QC, H3J1S6	Madame Annik Geoffroy Téléphone : 514 934-3024 Télécopieur : 514 934-2245	**Commande : (1759695)** 2020-06-25 11 h 11 **Transmission :** 2020-06-25 11 h 11	3340233 - AO461751_Addenda_1 2020-06-30 9 h 27 - Courriel 3344202 - AO461751_Addenda #2 2020-07-08 9 h 53 - Courriel 3346409 - AO461751_Addenda #3 2020-07-10 11 h 13 - Courriel 3346416 - AO461751_Add3_FTI-6E-6302-Commutateur_gigabit_fibre 2020-07-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1202968025

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de 8 mois. Dépense totale de 1 794 485,23 $, taxes incluses (contrat : 1 631 350,21 $ + contingences : 81 567,51 $ + incidences : 81 567,51 $) - Appel d'offres public # 461751 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1202968025 installation équipement réseautique Neolect.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Carolina RODRIGUEZ
Préposé(e) au budget
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Fidel COTÉ-FILIATRAULT
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-7652
Division : Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207231058

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de CRH Canada inc. pour les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C). dépence totale de 1 456 371,44 $ (Contrat: 964 608,74 $ + contingences 102 762,70 $ + incidences 389 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 283802 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Demix Construction une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 1C) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 964 608,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283802 ;

2. d'autoriser une dépense de 102 762,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 389 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 456 371,44 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-29 16:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231058**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de CRH Canada inc. pour les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C). dépence totale de 1 456 371,44 $ (Contrat: 964 608,74 $ + contingences 102 762,70 $ + incidences 389 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 283802 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son Programme Réseau Express Vélo : Développement réseau cyclable – sa mission de planifier et de développer le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal, afin d'offrir à la population de l'île, une alternative supplémentaire pour ses déplacements par des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ces liens cyclables permettent d'améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant plus de liberté, de développement social et de justice.
Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Une modification à ce Plan de transport concernant la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération en 2015. Une deuxième mise à jour a été rendue nécessaire en 2019 pour ajouter des liens cyclables projetés dans le cadre du Réseau express vélo (REV). Une troisième mise à jour est en cours pour permettre à l'agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable. Le potentiel cumulatif de voies cyclables, selon cette mise à jour, est de 1815 kilomètres, alors que le réseau cyclable actuel compte 968 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de

transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le Réseau express vélo (REV) est une infrastructure cyclable de grande capacité, conviviale et accessible 12 mois par année qui est initiée en 2020.

Le REV est une option de mobilité supplémentaire complémentaire aux réseaux existants de transport actif et collectif. Il offrira des axes cyclables continus et permettra de diminuer le temps de parcours des usagers en leur donnant accès aux grands pôles d'activités comme les universités, les rues commerciales et aux principales stations de métro. Il vise les objectifs suivants :

1. Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route en lien avec Vision Zéro
2. Offrir un réseau cyclable s'adressant aux personnes intéressées à se déplacer à vélo, mais qui n'en ont pas encore pris l'habitude. Il vise à rejoindre tous les niveaux d'usagers, peu importe leur âge ou leur condition physique.
3. Contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carbone-neutre d'ici 2050. Telle une colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais, le REV se greffe aux réseaux cyclables locaux.

Aménagé selon les plus hauts standards de qualité avec un niveau de sécurité optimal, il est conçu pour réduire les conflits potentiels avec les autres usagers de la route.

Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0870 -10 juin 2020 - Accorder un contrat à Demix Construction une division du Groupe CRH Canada inc., pour les travaux de conduite d'eau potable, de voirie, d'électricité et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Jean-Talon, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE 1, Tronçon 2)
CE20 0268 - 28 mai 2020 - Accorder un contrat aux Entrepreneurs Pavages Métropolitain Inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Dépense totale de 7 016 070,18 $ taxes incluses. Appel d'offres public 456110 (1207231030).

CE20 0267 - 28 mai 2020 - Accorder un contrat aux Entrepreneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 $ taxes incluses. Appel d'offres public 456111 (1207231031).

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, d'électricité et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 1C) s'échelonnent sur une longueur approximative de 1300 m.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent devis consistent essentiellement en les éléments suivants :

· Construction des terre-pleins centraux avec bordure de granit 260 m^2
· Reconstruction des trottoirs, là ou requis 12 m^2
· Construction des fosses d'arbres avec des bordures de granit 24 m^2
· La reconstruction et mise aux normes d'une partie de l'éclairage de rue
· La mise aux normes des feux de circulation

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 102 762,70 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10.65 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

· d'utilités publiques ;
· de gestion des impacts;
· d'achat de mobilier urbain et de travaux horticoles;
· d'achat de mobilier et d'accessoires pour les feux de circulation;
· d'incidences techniques pour les feux de circulation;
· de surveillance des travaux par la CSEM;
· de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols;
· de marquage et de signalisation verticale;

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.5 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) a analysé les quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres et a constaté un écart défavorable de 12,5 % entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission.

L'intégralité de la différence se trouve dans l'article « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière ». Étant un article à prix forfaitaire, son évaluation est unique à la stratégie de chaque estimateur. Cependant, le prix du PBSC est parmi les plus chers prix reçus. Seulement un soumissionnaire parmi les quatre soumissionnaires a soumis un prix semblable à l'évaluation de la firme pour cet article.

Considérant ces informations et vu que l'écart défavorable de 12,5 % se situe dans les limites acceptables, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 456 371,44 $, taxes incluses et comprend :

· un contrat avec Demix Construction une division de groupe CRH Canada Inc. pour un montant de 964 608,74 $ taxes incluses;
· plus un budget des contingences de 102 762,70 $ taxes incluses;
· plus un budget des incidences de 389 000,00 $ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération pour un montant de 1 456 371,44 $ taxes incluses puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et représente un coût net de 1 329 861,24 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par les règlements d'emprunt suivants :

1) Pour le Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable

Un montant maximal de 83 006,00 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-028 – « Développement Réseau cyclable ».

Un montant maximal de 23 330,00 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 16-028 – « Travaux des aménagements cyclables ».

Un montant maximal de 11 174,00 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 18-028 – « Travaux des aménagements cyclables ».

Un montant maximal de 1 212 351,24 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 11-030 – « Travaux d'aménagement et

de construction pistes cyclables ».

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 aux projets suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit:

Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
45000 - Réseau Express Vélo : Développement réseau cyclable	1330	-	-	-	1330
	1330	-	-	-	**1330**

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 octobre 2020, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
Les travaux programmés dans le cadre du dossier 1207231058 n'auront pas d'impact majeur sur les travaux déjà réalisés sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry. Afin de raccorder des conduits pour le feux aux massifs de la CSEM, nous devons démolir environ 12 mca de trottoir (à un seul endroit). La mise en place de la couche de surface sera réalisée par l'Entrepreneur du contrat présentement en exécution, en 2021, pour nous assurer que les réparations dues à l'implantation des ouvrages proposés dans le contrat à octroyer, ne causent pas trop des dommages à la surface de roulement.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux septembre 2020
Fin des travaux : novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 21 juillet 2020
Genny PAQUETTE, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division, en remplacement du Directeur des infrastructures
Tél : 514-280-2342
Approuvé le : 2020-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-29

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 283802 — No du GDD : 1207231058

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 6 / 2020 — Ouverture originalement prévue le : 2 / 7 / 2020

Ouverture faite le : 2 / 7 / 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
18 / 6 / 2020	Modifications au plan de voirie et au bordereau de feux de circulation	3 400.00
25 / 6 / 2020	Publication du tableau de question et réponses	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 31

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 30 / 10 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	964 608.75
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	1 236 026.90
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1 247 476.11
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1 253 969.44
Estimation — **externe**	857 666.02

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **12.5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **29.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 964 608.75

Montant des contingences ($) : 102 762.70

Montant des incidences ($) : 389 000.00

Date prévue de début des travaux : 21 / 9 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 14 / 11 / 2020

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

LOCALISATION :

RUE SAINT-DENIS
DE LA RUE JEAN-TALON À LA RUE JARRY

TITRE :

TRAVAUX DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION
SUR LA RUE SAINT-DENIS, ENTRE LES RUES JEAN-TALON ET JARRY,
POUR L'IMPLANTATION DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO
(REV-AXE-I-TRONÇON IC)

PLAN DE LOCALISATION

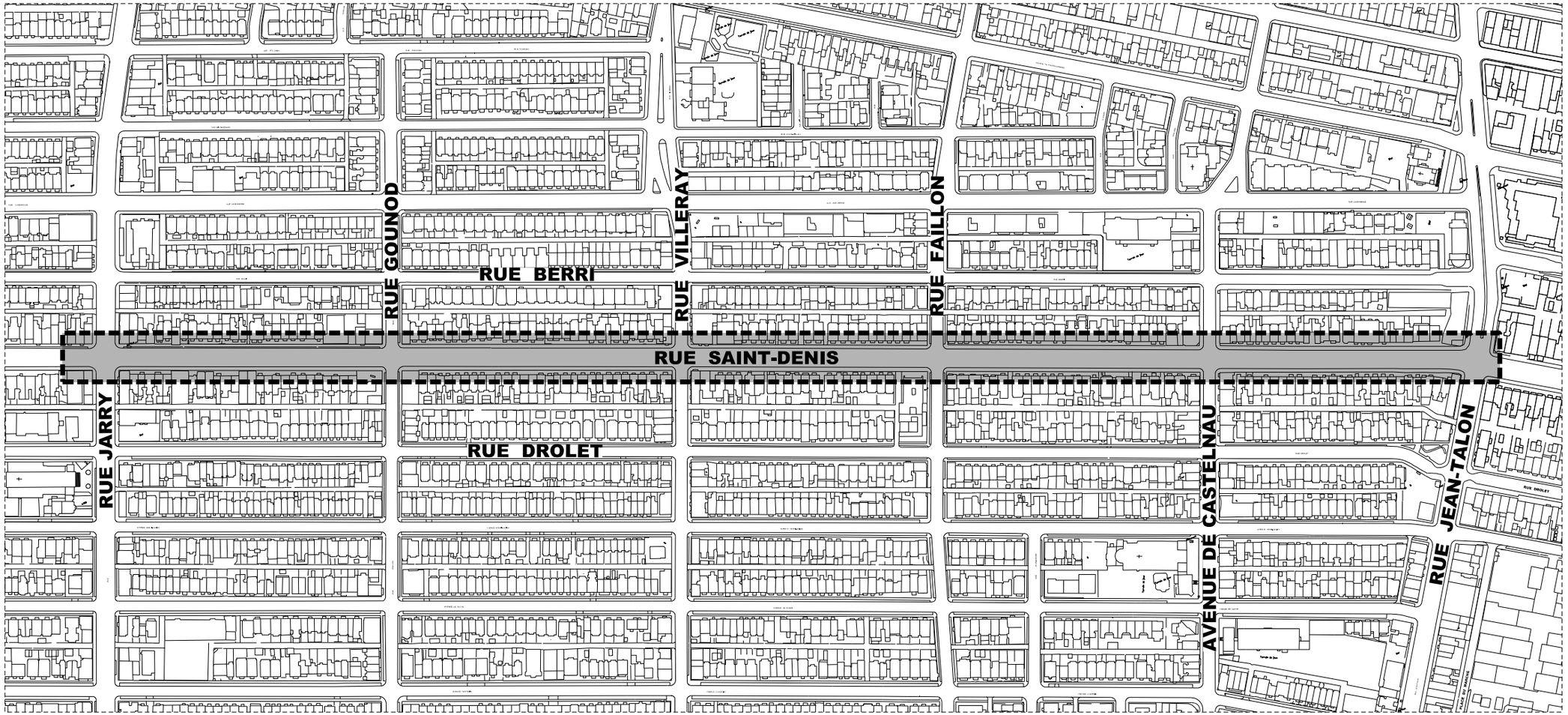

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gâteur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille code triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gaz/duc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Bollet
- Haie
- Clôture
- Soutien/Forage
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille cantre
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- MH Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (sera modifiée)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à biseauter ou à enlever

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 27MJ0023
rue Jarry et rue Foucher
ALTITUDE: 52.083 m
LES COORDONNÉES SONT EXPRIMÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Émission

No.	Date	Description	Préparé par
01	2020 / 07 / 14	Plan de présentation de travaux de surface	J.P.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, Tu étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Élaboré par:
Richard Côté, ing. tech/dessi — 2017 / 09

Dessiné par:
S. Savadelamirko, dess. — 2020 / 07 / 14

Vérifié par:
AAAA / MM / JJ

Soumis par (Ingénieur(e)):

Préparé par:
Judith Perez, ing.

Original signé le:

Références

N°. de plan:	Description:
1960-02_01_GE-04	Plan: géometrie
283801-EQA_01	Plan: Égout et aqueduc
PIDT_10776 (1).NAD_2017	Plan: Localisation de sondage et qualité de sols
2071206	Plan: Étude de drainage
150009-topo.dgn	Plan: Relevé
CA_1974_REV Laboratoire_Rue_Jarry_01_20200622	Plan: géometrie

Légende

- NS —— Nouvelle structure
- /// —— Conduite ou structure à enlever
- /// —— Conduite ou structure à abandonner
- AJ —— Ajustement de cadre ajustable
- CTR —— Cadre et tampon à remplacer
- CGR —— Cadre et grille à remplacer
- BCR —— Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR —— Section de cheminée à remplacer
- SPR —— Section de puisard à remplacer
- SFA —— Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG —— Couvercle de repère géodésique à river
- AR —— Anneau de rehaussement en fonte
- RAU —— Rampe d'accès universel
- BCG —— Bouche à clé de borne d'essai de gaz à river
- CONT. —— À consumer
- PR —— Puisard à remplacer

Projet

Rue Saint-Denis
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc-extension (20)**

Nature des travaux:
Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C).

Titre du plan:
Construction de trottoirs, de bordures et de la chaussée

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 400

SO	No. du plan	Feuillet	Révision	Page
283802	**PL-VO-01**	**3 / 3**	**001**	**-**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	283802	DATE:
#GDD:	1207231058	DRM:	2838	2020/07/02
RESPONSABLE:	Judith Perez, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation de Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C).			

PROJET INVESTI: 45000 Desc et client-payeur: **Agglomération (pistes cyclables)**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2045000035	183335	502 458.61 $	500 234.26 $	50 023.43 $	0.00 $	A
2045000037	183337	132 351.24 $	126 036.40 $	18 905.46 $	0.00 $	A
2045000038	183338	339 842.54 $	338 338.08 $	33 833.81 $	0.00 $	A
2045000039	183339	355 208.85 $	0.00 $	0.00 $	389 000.00 $	A
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 329 861.24 $**	**964 608.74 $**	**102 762.70 $**	**389 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**1 329 861.24 $**	**964 608.74 $**	**102 762.70 $**	**389 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**1 456 371.44 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 283802	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			02/07/2020
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation de Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C).**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			964 608.74 $
TRAVAUX CONTINGENTS			102 762.70 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		20 000.00 $	
Laboratoire services professionnels		22 500.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		20 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		146 000.00 $	
Gestion des impacts		25 000.00 $	
Mobilier de feux		35 000.00 $	
Incidences techniques feux		15 000.00 $	
Mobilier d'éclairage		2 500.00 $	
Plantation des arbres et mobilier		45 000.00 $	
Surveillance par la CSEM		8 000.00 $	
Déplacement de bore de recharge		50 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	389 000.00	389 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			1 456 371.44 $
Imputation (crédits)			1 329 861.24 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		63 334.27	126 351.86
Ristournes TPS et TVQ à 50%		126 510.20	

PLAN NUMÉRO:	283802-PL-VO-01	CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2045000035**	**SOUMISSION:**	**283802**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183335**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE SAINT-DENIS ENTRE LES RUES JEAN-TALON ET JARRY**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			500 234.26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		50 023.43 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			550 257.69 $
Imputation (crédits)			502 458.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		23 929.45	47 739.25
Ristournes TPS et TVQ à 50%		47 799.08	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2045000037**	**SOUMISSION:**	**283802**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183337**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION SUR LA RUE SAINT-DENIS ENTRE LES RUES JEAN-TALON ET JARRY**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			126 036.40 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		18 905.46 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			144 941.86 $
Imputation (crédits)			132 351.24 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	6 303.19	12 574.86
Ristournes TPS et TVQ à 50%	12 590.62	

PLAN NUMÉRO:	283802-PL-VO-01	CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2045000038**	**SOUMISSION:**	**283802**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183338**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**ITEMS COMMUNS ET MAINTIEN DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIER SUR LA RUE SAINT-DENIS ENTRE LES RUE JEAN-TALON ET JARRY**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			338 338.08 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		33 833.81 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			372 171.89 $
Imputation (crédits)			339 842.54 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	16 184.90	32 288.89
Ristournes TPS et TVQ à 50%	32 329.35	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2045000039**	**SOUMISSION:**	**283802**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183339**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**INCIDENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	20 000.00 $	
Laboratoire services professionnels	22 500.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	20 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	146 000.00 $	
Gestion des impacts	25 000.00 $	
Mobilier de feux	35 000.00 $	
Incidences techniques feux	15 000.00 $	
Mobilier d'éclairage	2 500.00 $	
Plantation des arbres et mobilier	45 000.00 $	
Surveillance par la CSEM	8 000.00 $	
Déplacement de bore de recharge	50 000.00 $	
TOTAL À REPORTER	389 000.00	389 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	389 000.00 $
Imputation (crédits)	355 208.85 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	16 916.72	33 748.86
Ristournes TPS et TVQ à 50%	33 791.15	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

SOUMISSION 283802 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-Axe-1-Tronçon 1C)
Rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry	Les travaux sont répartis en 4 phases. **Délai** : 45 jours - 2020 **PHASE 1A :** Travaux d'ajout et de raccordement des puisards sur Saint-Denis entre Jean-Talon et Villeray; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Saint-Denis entre Jean-Talon et Villeray; - Entraver partiellement le trottoir du côté ouest de la rue Saint-Denis et aménager un corridor piéton; **PHASE 1B :** Travaux d'ajout et de raccordement des puisards sur Saint-Denis entre Villeray et Jarry; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 9h30 à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Maintenir une voie de circulation en direction nord sur la rue Saint-Denis entre Villeray et Jarry; **PHASE 2A** : Travaux de voirie et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis entre Jean-Talon et de Castelneau. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Saint-Denis entre Jean-Talon et de Castelnau; **PHASE 2B** : Travaux de voirie et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis entre Jean-Talon et Villeray. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 9h30 à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Maintenir une voie de circulation en direction nord sur la rue Saint-Denis entre Jean-Talon et Villeray;

	<u>PHASE 3</u> : Travaux de voirie et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis entre Villeray et Jarry **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 9h30 à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Saint-Denis entre Villeray et Jarry; **<u>PHASE 4</u>** : Travaux d'éclairage (Installation de luminaires là où requis), si non inclus dans le phasage précédent **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Saint-Denis au niveau des travaux - L'Entrepreneur doit prévoir des zones d'accès aux commerces et riverains entre deux aires de travail pour y permettre le stationnement; - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Installation de Panneaux à message variable mobiles (PMVM) sur la rue Saint-Denis, le boul. Crémazie et la rue Jean-Talon afin d'annoncer les travaux et de proposer des itinéraires facultatifs; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

des marchés publics
Québec

Le 5 juillet 2019

GROUPE CRH CANADA INC.
A/S MADAME JENNIFER ELAINE GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

No de décision : 2019-DAMP-0105
N° de client : 2700000931

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE CRH CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide jusqu'au **4 juillet 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 283802
Numéro de référence : 1379198
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1756847)** 2020-06-17 16 h 10 **Transmission :** 2020-06-17 16 h 10	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1753377)** 2020-06-10 9 h 05 **Transmission :** 2020-06-10 9 h 21	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 17 h 22 - Messagerie 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 514 370-8371 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1753294)** 2020-06-10 8 h 02 **Transmission :** 2020-06-10 8 h 04	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 17 h 21 - Messagerie 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1752537)** 2020-06-08 19 h 18 **Transmission :** 2020-06-08 19 h 18	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 27 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1752612)** 2020-06-09 8 h 01 **Transmission :** 2020-06-09 8 h 01	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 27 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1752702)** 2020-06-09 9 h 19 **Transmission :** 2020-06-09 9 h 19	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 54 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1753784)** 2020-06-10 16 h 02 **Transmission :** 2020-06-10 16 h 02	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 54 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 13 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1752474)** 2020-06-08 16 h 24 **Transmission :** 2020-06-08 18 h 27	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 17 h 20 - Messagerie 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1754704)** 2020-06-12 10 h 28 **Transmission :** 2020-06-12 10 h 28	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 27 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1752835)** 2020-06-09 10 h 59 **Transmission :** 2020-06-09 11 h 27	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 26 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 17 h 23 - Messagerie 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1755598)** 2020-06-15 15 h 43 **Transmission :** 2020-06-15 17 h 59	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 28 - Télécopie 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 56 - Télécopie 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 17 h 21 - Messagerie 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Télécopie

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de transport de Montréal 1080, Côte du Beaver Hall 19e étage Montréal, QC, H2Z 1S8 http://www.stm.info	Madame Karla Jiménez Téléphone : 514 281-5020 Télécopieur :	**Commande : (1758271)** 2020-06-22 9 h 50 **Transmission :** 2020-06-22 9 h 50	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-22 9 h 50 - Téléchargement 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-22 9 h 50 - Téléchargement 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-22 9 h 50 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-22 9 h 50 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1752894)** 2020-06-09 11 h 54 **Transmission :** 2020-06-09 11 h 54	3335225 - 283802_AD_01_2020-06-18_AD 2020-06-18 15 h 27 - Courriel 3335231 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (devis) 2020-06-18 15 h 30 - Courriel 3335232 - 283802_FR_soumission_R01_2020-06-18_AD (bordereau) 2020-06-18 15 h 30 - Téléchargement 3335240 - 283802_Plans révisés_2020-06-18_AD 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3338604 - 283802_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-25_AD 2020-06-25 18 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231058

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de CRH Canada inc. pour les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C). dépence totale de 1 456 371,44 $ (Contrat: 964 608,74 $ + contingences 102 762,70 $ + incidences 389 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 283802 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207231058 Trav Voirie Express Vélo - finale.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Étienne GUIMOND
Conseiller budgetaire
Tél : 514 868-3410
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207000008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la réalisation des travaux de remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie (81-05524), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 199 609,03 $ taxes incluses (travaux: 2 728 548,74 $ + contingences: 327 425,85 $ + incidences: 143 634,45 $). Appel d'offres public 421913 (6 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Tisseur Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du mur de la Vieille Brasserie situé à Lachine (81-05524), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 548,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n°421913;

2. d'autoriser une dépense de 327 425,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 143 634,45 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100% par la Ville-Centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-27 11:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1207000008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la réalisation des travaux de remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie (81-05524), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 199 609,03 $ taxes incluses (travaux: 2 728 548,74 $ + contingences: 327 425,85 $ + incidences: 143 634,45 $). Appel d'offres public 421913 (6 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La structure du Mur de soutènement de la Vieille Brasserie a été construite en 1951. Cette structure située dans l'arrondissement Lachine permet la retenue des sols aux abords du Fleuve St-Laurent près de l'embouchure du Canal Lachine. La localisation de la structures est présentée en pièce jointe.
La structure est constituée d'un mur poids en béton armé construite sur une semelle filante également en béton. Le mur 81-05524, d'une hauteur approximative de 2,1 mètres et d'une longueur de 72,6 mètres longe une promenade piétonne, une piste cyclable et le stationnement de la Vieille Brasserie.

Une section du mur a fait l'objet d'une réparation par l'arrondissement Lachine à l'été 2015, mais cette réparation s'est avérée inefficace pour contrôler les déformations importantes observées.

Dans une perspective de maintenir la fonctionnalité de cet ouvrage et d'en assurer la pérennité ainsi que la sécurité des usagers, des inspections, des relevés des dommages (verticalité) et autres investigations ont été menés sur l'ensemble de ceux-ci entre 2015 et aujourd'hui. Ces activités ont permis de constater la détérioration et les dommages à l'ensemble du mur. Ainsi, cette structure comporte plusieurs déficiences ne pouvant être réparées. Les principaux défauts soulevés lors des inspections antérieures sont : un affaissement important de la fondation dans sa partie centrale provoquant le renversement localisé du mur, une fissuration importante et la dégradation avancée du béton.

Les travaux faisant l'objet du présent contrat consistent en le remplacement complet de l'ouvrage par un ouvrage similaire, un mur poids en béton armé coulé en place. La planification de ces travaux a été coordonnée avec l'arrondissement Lachine.

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Conception (SNC Lavalin) :	221 556,83 $	mars 2017	mai 2020

- Avant-projet définitif - Plans et devis			

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Remplacement du mur de la Vieille Brasserie (81-05524) (Tisseur inc.)	2 728 548,74 $	septembre 2020	mai 2021

Étape à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (SNC Lavalin)	13 800,00 $	septembre 2020	mai 2021

Dans le cadre du présent projet, plusieurs appels d'offres ont été préparés.

En 2018, un premier appel d'offres (AO# 421910) a dû être annulé faute de soumissionnaire.

En 2019, un second appel d'offres (AO# 421911) a également dû être annulé puisque la proposition de l'unique soumissionnaire conforme, Construction Déric inc., dépassait l'estimation de la Ville de 40%.

Un troisième appel d'offres public portant le numéro 421913 a été préparé en 2020. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 19 mai au 11 juin 2020. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier incluant le jour de la publication et le jour de la fermeture, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 octobre 2020.

Un (1) addenda a été émis lors de l'appel d'offres 421913 :

· Addenda 1 émis le 4 juin 2020 : révision d'articles au bordereau, les annexes B et C des documents normalisés ont été remplacées, la version applicable du cahier des clauses administratives générales (CCAG) a été mise à jour, l'article 7.11.2.1 du devis de paysage a été amendé, le plan 7521912M_20200603_PL-AP-02 a été remplacé et un tableau comprenant les questions et réponses aux questions des soumissionnaires a été émis.

La sollicitation du marché pour cet appel d'offres a été prise en charge par la Direction des infrastructures du Services des infrastructures du réseau routier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale);
CM17 0749 - 12 juin 2017 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 $, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation,

d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05) (GDD no 1177000005) (Contrat cadre 17-15976)

CG16 0026 - 28 janvier 2016 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 536 870,26 $, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (2 058 181,27 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) (GDD no 1157000002)

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Tisseur inc. pour le remplacement du mur de la Vieille Brasserie situé à Lachine (81-05524).
Les travaux projetés consistent en :

• La mise en place d'un batardeau dans le Lac St-Louis;
• La démolition complète du mur de soutènement existant;
• La reconstruction d'un mur de soutènement en béton armé;
• L'enlèvement du batardeau;
• Le réaménagement de la promenade entre le mur et la Vieille Brasserie.

Contraintes de réalisation

Il est prévu que les travaux débutent à la fin du mois d'août 2020 pour se terminer en décembre 2020 avec possibilité de terminer les travaux d'aménagement paysager au printemps 2021. Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 95 jours calendrier (± 14 semaines) en 2020 et de 23 jours calendrier (± 3 semaines) en 2021.

Une pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3b) et représente 0,1 % du prix du contrat par jour, excluant les taxes, les variations de quantités et les contingences soit 2 728,55$ par jour, taxes incluses.

Des accommodements ont été prévus au contrat afin de tenir compte des activités d'un Club d'aviron situé à proximité des travaux.

S'ajoute aux contraintes les dispositions environnementales et de sécurité qui doivent être appliquées au projet puisque les travaux se situent en partie dans un plan d'eau, soit le Lac St-Louis.

Budgets de contingences et d'incidences

Advenant des imprévus lors des travaux, un budget de contingences de 12% de la valeur des travaux est recommandé. Il est déterminé en fonction de la complexité des travaux à effectuer et des risques qui y sont associés. Le montant total des contingences s'élève donc à 327 425,85 $ taxes incluses. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 143 634,45 $, taxes incluses, et représentent environ 5,3 % du coût des travaux. Celles-ci comprennent principalement des dépenses relatives au contrôle qualitatif des matériaux, de l'expertise particulière en gestion environnementale ainsi qu'à la gestion des impacts. Le détail de l'enveloppe des incidences prévue au contrat est fourni en pièce jointe.

Le détail du coût de travaux, du budget des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire.

Démarche de coordination et de concertation

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux exploitants des lieux lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet est essentielle pour assurer le maintien de l'ouvrage et la sécurité des usagers. Le projet permettra de prévenir l'aggravation des dommages ou autres défauts qui pourraient entraîner une brèche dans l'ouvrage. La réalisation du projet permettra également de prévenir des conséquences environnementales.
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres ainsi que les écarts entre la plus basse soumission et la dernière estimation et entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE			
TISSEUR INC.	**2 728 548,74$**	**327 425,85$**	**3 055 974,59$**
GELCO CONSTRUCTION INC.	**2 766 496,01$**	**331 979,52$**	**3 098 475,53$**
CONSTRUCTION DERIC INC.	**2 961 466,95$**	**355 376,03$**	**3 316 842,98$**
ENVIRONNEMENTROUTIER NRJ INC.	**3 040 426,15$**	**364 851,14$**	**3 405 277,29$**
MGB ASSOCIES	**3 089 585,21$**	**370 750,23$**	**3 460 335,44$**
CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.	**4 221 882,00$**	**506 625,84$**	**4 728 507,84$**
Dernière estimation réalisée ($)	**2 645 264,83$**	**317 431,78$**	**2 962 696,61$**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			**93 277,98$**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			**3,15%**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			**42 500,94$**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			**1,4%**

Lors de l'appel d'offres public, 6 preneurs du cahier des charges sur un total de 15 ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 40 %. Ainsi, 9 preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 60 %. Aucun de ces derniers n'a mentionné les raisons qui les ont amenés à ne pas soumissionner mais certaines firmes sont reconnues comme étant des sous-traitants. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est légèrement supérieure à l'estimation réalisée par le mandataire, laquelle s'élevait à 2 645 264,83$, incluant les taxes. La différence est de 83 283,91 $, soit +3,15 %.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

L’adjudicataire recommandé, Tisseur inc., détient une attestation de l’Autorité des marchés publics, laquelle est en vigueur depuis le 13 septembre 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations selon lesquelles l'adjudicataire possède une licence d’entrepreneur conforme délivrée par la Régie du bâtiment du Québec ont été effectuées. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission et elle a été délivrée par Revenu Québec le 10 juin 2020.

L'analyse des soumissions démontre que Tisseur inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le remplacement du mur de la Vieille Brasserie situé à Lachine (81-05524) s'élève à un montant maximum de 3 199 609,03 $ taxes incluses et se détaille comme suit :
· Travaux de structure : 2 728 548,74 $;
· Contingences (12%) : 327 425,85 $;
· Incidences professionnelles : 137 885,70 $ (contrôle qualitatif, expertises caractérisation sols, etc.);
· Incidences techniques : 5 748,75 $ (gestion des impacts, etc.).

Cette dépense totale représente un coût net de 2 921 672,00 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et elle sera financée par le règlement d'emprunt 19-008. Elle est prévue au PTI 2020-2022 de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale et est répartie comme suit pour chacune des années (en milliers de $):

Projet 46000 - Programme de réfection des structures routières	2020	2021	Total
SUM	2 865	57	2 922

Le Service des infrastructures du Réseau Routier (SIRR) sera responsable de l'exécution du contrat de construction et de l'assistance technique durant les travaux.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de remplacement du mur de la Vieille Brasserie situé à Lachine (81-05524) permettra de préserver le patrimoine, d'assurer le maintien de l'actif et sa fonctionnalité ainsi que la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le contrat ne serait pas accordé, le mur existant déjà endommagé pourrait se déplacer et entraîner des conséquences environnementales importantes. À défaut de procéder au remplacement du mur, une rupture localisée du mur pourrait nécessiter son remplacement d'urgence. L'endommagement subit par le mur existant pourrait entraîner la fermeture partielle ou complète de la promenade et de l'accès à l'eau. Cette fermeture aurait un impact important sur les activités du secteur, notamment, celles de la Vieille Brasserie et du Club d'aviron.
Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débuter les travaux à la fin de l'été 2020, de les compléter au printemps 2021 et de limiter les interventions d'entretien à long terme. Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 9 octobre 2020, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois d'août 2020, les travaux ne pourront être réalisés comme prévu impliquant ainsi des frais supplémentaires et une nouvelle coordination pour la suite de l'ordonnancement des travaux.

Impa ct durant les travaux :

Les travaux n'engendreront pas d'entraves à la circulation routière cependant des mesures particulières ont été prises pour permettre l'accès sécuritaire des véhicules au chantier et la gestion de la piste cyclable longeant le boulevard St-Joseph.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation piétonne et cycliste sera maintenue suivant la configuration existante.

Des déviations ponctuelles de la piste cyclable sont requises aux endroits permettant l'accès au chantier.

Des réunions de coordination avec les parties prenantes sont prévues pour coordonner les entraves avec les événements spéciaux dans le secteur.

L'entrepreneur doit installer des panneaux à message variable mobiles et des panneaux pour informer les usagers de la route des travaux et entraves à venir ou en cours.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra suivre les recommandations de la CNESST, de l'institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la Direction régionale de la santé publique de

Montréal (DRSP) en lien avec la COVID-19 pour la réalisation des travaux. Notamment, le port du masque de procédure (chirurgical) et la protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) sont requis en tout temps lorsqu'il n'est pas possible de conserver une distance sécuritaire de 2 mètres entre les travailleurs. Les outils et les équipements partagés devront être désinfectés entre chaque passation; le port des gants est également requis en tout temps. L'entrepreneur doit également mettre en place des stations de lavage des mains et fournir du désinfectant. Les lieux de pause et de dîner doivent être suffisamment grands pour permettre la distanciation physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil municipal le 24 août 2020;
Début des travaux : septembre 2020;
Fin des travaux : mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Robert MALEK, Lachine

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 20 juillet 2020
Robert MALEK, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-16

Olivier GAILLET
Ingénieur

Tél : 514 872-9407
Télécop. : 514-872-4965

Dominic VACHON
Ingénieur - Chef de section conception - Ponts et tunnels

Tél : 514 872-3326
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-07-27

Montréal

Localisation

Structure no :	**81-5524**	Nom :	**M.S. Boul. St-Joseph, côté Sud (canal Lachine) / Entre la 27e et la 28e avenue**
Préparé par :	**Gilbert Boutin ag. tech.**	Date :	**2015-02-25**

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 421913 — No du GDD : 1207000008

Titre de l'appel d'offres : 14-16 Remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie (81-05524)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 5 - 2020 — Ouverture originalement prévue le : 11 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 11 - 6 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 9 - 10 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
TISSEUR INC.	2 728 548,74
GELCO CONSTRUCTION INC.	2 766 496,01
CONSTRUCTION DERIC INC.	2 961 466,95
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	3 040 426,15
MGB ASSOCIES	3 089 585,21
CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.	4 221 882,00

Estimation	**externe**	2 645 264,83

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **3,1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **1,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMF	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Montréal

Direction des Transports
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

Projet: 16-14 Remplacement du mur de la Vieille Brasserie

Par : Olivier Gaillet, ing., M.Sc.A.

10-juil-20

Coûts globaux du contrat

		Coûts totaux	Coûts 2020	Coûts 2021	Commentaires
	Répartition				
Prix des travaux (plus bas soumissionnaire)		$ 2 373 166,98	$ 2 326 595,90	$ 46 571,08	
Travaux contingents	12 %	$ 284 780,04	$ 279 191,51	$ 5 588,53	
(pourcentage du coût des travaux)					
Incidences techniques					
Maintien de la circulation et gestion des impacts		$ 5 000,00	$ 5 000,00	$ -	
Marquage chaussée		$ -			
Acquisition et servitudes		$ -			
Plantations et mobilier urbain		$ -			
Déplacement services publics		$ -			
Total incidences techniques		$ 5 000,00	$ 5 000,00	$ -	
Incidences professionnelles					
Communication		$ -			
Contrôle qualitatif		$ 94 926,68	$ 93 063,84	$ 1 862,84	4 % du coût des travaux
CP, services publics, etc		$ -			
Expertises particulières		$ 25 000,00	$ 25 000,00		Caractérisation des sols
Déplacement services publics		$ -			
Total incidences professionnelles		$ 119 926,68	$ 118 063,84	$ 1 862,84	
Déboursés					
Reproductions de plans et devis		$ -			
Déplacements et stationnement		$ -			
Expertise professionnelle		$ -			
Déboursés		$ -			
Sous-total		$ 2 782 873,70	$ 2 728 851,24	$ 54 022,45	
TPS (5%) de sous-total		$ 139 143,68	$ 136 442,56	$ 2 701,12	
TVQ (9,975%) de sous-total		$ 277 591,65	$ 272 202,91	$ 5 388,74	
Total:		**$ 3 199 609,03**	**$ 3 137 496,72**	**$ 62 112,32**	
net		2 921 669,52 $	2 864 952,70 $	56 716,82 $	

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 421913
Numéro de référence : 1373003
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : 14-16 Remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie (81-05524)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1743705)** 2020-05-20 10 h 49 **Transmission :** 2020-05-20 10 h 49	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 51 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Coffrage Alliance Ltée, Entrepreneur Général 2000 rue De Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 http://www.coffrage-alliance.ca	Madame Louise Genest Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	**Commande : (1743605)** 2020-05-20 8 h 57 **Transmission :** 2020-05-20 8 h 57	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 31 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 51 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1743326)** 2020-05-19 13 h 45 **Transmission :** 2020-05-19 13 h 45	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 10 h 40 - Messagerie 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1748971)** 2020-06-01 11 h **Transmission :** 2020-06-01 11 h	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Construction Polaris CMM Inc. 500-797 boulevard Lebourgneuf Québec, QC, G2J0B5	Monsieur Patrick Chicoine Téléphone : 418 861-9877 Télécopieur :	**Commande : (1743438)** 2020-05-19 15 h 27 **Transmission :** 2020-05-19 21 h 02	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 10 h 41 - Messagerie 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cusson-Morin Construction inc. 9061 Boul. St-Canut Mirabel, QC, j7n 1p3 http://www.cussonmorinconstruction.com	Monsieur Pierre Morin Téléphone : 450 432-1225 Télécopieur : 450 436-1680	**Commande : (1747048)** 2020-05-27 9 h 15 **Transmission :** 2020-05-27 10 h 11	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 31 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 10 h 42 - Messagerie 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 58 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau)

			2020-06-04 15 h 58 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3	Madame Nathalie Leo Téléphone : 450 444-9333 Télécopieur : 450 444-9330	**Commande : (1746821)** 2020-05-26 15 h 50 **Transmission :** 2020-05-26 15 h 50	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 50 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1743769)** 2020-05-20 11 h 39 **Transmission :** 2020-05-20 11 h 39	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 51 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gelco 5800, boul. Labelle Val-Morin, QC, J0T 2R0	Monsieur Eric Legault Téléphone : 819 322-7610 Télécopieur : 819 322-3465	**Commande : (1748421)** 2020-05-29 11 h 20 **Transmission :** 2020-05-29 11 h 20	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 50 - Courriel

			3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions Hydrospec Inc. 424, Boulevard Raymond Québec, QC, G1C8K9	Monsieur Jean-Frédéric Garneau Téléphone : 418 661-7226 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1750024)** 2020-06-03 8 h 07 **Transmission :** 2020-06-03 8 h 07	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 17 h 53 - Messagerie 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 10 h 40 - Messagerie 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 16 h 29 - Télécopie 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 16 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
MGB Associés 2988, boul Dagenais O. Laval, QC, H7P 1T1 http://www.mgbassocies.com	Monsieur Benoit Lussier Téléphone : 450 963-4343 Télécopieur : 450 963-4141	**Commande : (1744788)** 2020-05-21 16 h 04 **Transmission :** 2020-05-21 16 h 04	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 51 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MVC Océan Inc. 1870 boul Thibeau Trois-Rivières, QC, G8T 1E7 http://www.mvcocean.com	Monsieur Kévin Milot Téléphone : 819 377-2856	**Commande : (1745148)** 2020-05-22 11 h 04 **Transmission :** 2020-05-22 11 h 04	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel

	Télécopieur : 819 377-2856		3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 50 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parko Inc 586, Roussin Québec, QC, G3G2C9 http://www.parko.ca	Monsieur Ghyslain Bergeron Téléphone : 418 849-7140 Télécopieur : 418 841-1421	**Commande : (1743310)** 2020-05-19 13 h 21 **Transmission :** 2020-05-19 16 h 12	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 50 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9	Monsieur Dan Renauld Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1744246)** 2020-05-21 8 h 25 **Transmission :** 2020-05-21 8 h 33	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 17 h 52 - Messagerie 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 10 h 39 - Messagerie 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 58 - Télécopie 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Tisseur Inc 1670, route 117 Val-David, QC, J0T2N0 http://construction-tisseur.com/	Monsieur ESTIMATION INFRASTRUCTURE Téléphone : 819 322-1523 Télécopieur : 819 322-6766	**Commande : (1750700)** 2020-06-04 8 h 26 **Transmission :** 2020-06-04 8 h 26	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 30 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 9 h 51 - Courriel 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
yves becotte 20845,ch De La Cote Nord,bureau 101 Boisbriand, QC, J7E 4H5 https://www.etpopsm.com	Monsieur Yves Bécotte Téléphone : 514 856-5646 Télécopieur :	**Commande : (1745025)** 2020-05-22 9 h 27 **Transmission :** 2020-05-22 9 h 27	3326863 - 16-14_Addenda 1_3 juin 2020 2020-06-04 15 h 31 - Courriel 3326868 - 7521912M_20200603_PL-AP-02 2020-06-05 10 h 41 - Messagerie 3326870 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (devis) 2020-06-04 15 h 57 - Courriel 3326871 - 16-14_Formule de soumission_ADD1 (bordereau) 2020-06-04 15 h 57 - Téléchargement 3326877 - vieille brasserie questions 2020-06-04 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207000008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la réalisation des travaux de remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie (81-05524), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 199 609,03 $ taxes incluses (travaux: 2 728 548,74 $ + contingences: 327 425,85 $ + incidences: 143 634,45 $). Appel d'offres public 421913 (6 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207000008 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Cédric AGO
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207231053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., pour des travaux électriques à divers endroits. Dépense totale de 276 318,30 $ (contrat: 222 812,12 $, contingences: 40 106,18 $, incidences: 13 400$), taxes incluses. Appel d'offres public 453710 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Néolect inc., le contrat pour l'exécution des travaux électriques à divers endroits aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 812,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453710 ;

2. d'autoriser une dépense de 40 106,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 13 400,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 07:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207231053**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., pour des travaux électriques à divers endroits. Dépense totale de 276 318,30 $ (contrat: 222 812,12 $, contingences: 40 106,18 $, incidences: 13 400$), taxes incluses. Appel d'offres public 453710 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Les principaux objectifs de ce programme sont :
· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

L'éclairage des rues concernées sera amélioré pour assurer la sécurité de tous les usagés. Le nouveau réseau d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

La Direction de la mobilité du SUM a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux électriques à divers endroits consistent à :
- Améliorer la sécurité des lieux;
- Remplacer des actifs désuets;
- Faire la mise aux normes de l'éclairage;

La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 40 106,18 $, taxes incluses, soit 18 % du coût du contrat étant donné les risques inhérents au projet et le montant du contrat. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme GLT+ inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse d'une (1) soumission conforme reçue pour l'appel d'offres et a constaté un écart favorable de 13,6 % entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission.

L'écart se situe principalement dans les articles « Maintien de l'éclairage », « Fourniture de bollard lumineux » et « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière » (totalisant 10,7 %).

- Dans les deux articles de maintien, ces évaluations sont en fonction de la stratégie et des techniques de travail choisi par l'estimateur et alors difficile à expliquer.
- Pour l'article de bollard lumineux, la firme a basé son évaluation sur le prix du fournisseur reçu pour les bollards. L'écart pourrait être expliqué par un meilleur escompte reçu par le PBSC.

L'écart résiduel de 2,9 % est réparti dans les autres articles de la soumission.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 276 318,30 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Néolect inc.pour un montant de 222 812,12 $ taxes incluses;
- plus des contingences 40 106,18 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 13 400,00 $ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale pour un montant de 276 318,30 $, taxes incluses.

La dépense totale de 276 318,30 $, taxes incluses représente un coût net de 252 315,43 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt 18-050 Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage CM 181160.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	137	115			252

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation de technologies d'éclairage au DEL durables encourage une utilisation rationnelle des ressources, notamment par une consommation énergétique réduite d'environ 35% par rapport aux autres sources d'éclairage conventionnelles et une plus grande durée de vie des produits. La longévité des nouveaux appareils diminue les besoins en inspection et en entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 18 septembre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée
Début des travaux :novembre 2020
Fin des travaux : février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Robert MALEK, Lachine
Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Farid CHABOUNI, LaSalle
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Jean CARRIER, 21 juillet 2020
Farid CHABOUNI, 20 juillet 2020
Robert MALEK, 20 juillet 2020
Sandra PICARD, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-17

Anne-Marie PERREAULT
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-3370
Télécop. : 514 872-2874

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division
Tél : 514-280-2342
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-30

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 453710 — No du GDD : 1207231053

Titre de l'appel d'offres : Travaux électriques –Divers endroits

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 / 4 / 2020 — Ouverture originalement prévue le : 21 / 5 / 2020

Ouverture faite le : 21 / 5 / 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 50.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	MANQUE DE PRIX A L'ARTICLE: 1 II-IS-1100 ASSURANCES, GARANTIES ET FRAIS GENERAUX DE CHANTIER 1: GLOBAL

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 18 / 9 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
NEOLECT INC.	222 812.12
Estimation — **externe**	258 013.27

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-13.6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **0.0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : NEOLECT INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 222 812.12

Montant des contingences ($) : 40 106.18

Montant des incidences ($) : 13 400.00

Date prévue de début des travaux : 10 / 11 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 20 / 2 / 2021

No d'appel d'offres : 453710
Titre : Travaux d'éclairage - Divers endroits

Liste des rues :

Arrondissements	Lieux des travaux
Lachine	Intersection 2ieme avenue / St-Antoine
Lasalle	Intersection Airlie / Lafleur / Newman
Sud-Ouest	Rue St-Patrick de la rue Shearer à 200m à l'est
	Rue le Ber entre la rue Ste-Madeleine et la rue de Sébastopol
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	Rue Sherbrooke Ouest entre la rue Addington et la voie de service d'entrée de l'autoroute Décarie
	Intersection Décarie / Maisonneuve

Préparée par : Anne-Marie Perreault, ing. Le 10 juillet 2020

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	453710	DATE:
#GDD:	N/A	DRM:	4537	2020-06-29
RESPONSABLE:	Anne-Marie Perreault,ing			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'éclairage - Divers endroits			

PROJET INVESTI: 58002 Desc et client-payeur: **Éclairage - SUM Dir. Mobilité- Division Aménagement**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2058002003	182909	240 079.45 $	222 812.12 $	40 106.18 $	0.00 $	
2058002004	182910	12 235.98 $	0.00 $	0.00 $	13 400.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**252 315.43 $**	**222 812.12 $**	**40 106.18 $**	**13 400.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**252 315.43 $**	**222 812.12 $**	**40 106.18 $**	**13 400.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**276 318.30 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 453710	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**2020-06-29**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'éclairage - Divers endroits**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			222 812.12 $
TRAVAUX CONTINGENTS			40 106.18 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		3 500.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		7 400.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		0.00 $	
Gestion des impacts		2 500.00 $	
Achat interne		0.00 $	
Indicendes technique FC		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	13 400.00	13 400.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			276 318.30 $
Imputation (crédits)			252 315.43 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		12 016.45	23 972.82
Ristournes TPS et TVQ à 50%		24 002.86	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Anne-Marie Perreault,ing

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2058002003**	**SOUMISSION:**	**453710**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182909**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-06-29**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'électricité - Divers endroits**			
ENTREPRENEUR ▸	**Néolect. Inc**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			222 812.12 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	18.00%		40 106.18 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			262 918.30 $
Imputation (crédits)			240 079.45 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	11 433.72	22 810.26
Ristournes TPS et TVQ à 50%	22 838.85	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Anne-Marie Perreault,ing

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2058002004**	**SOUMISSION:**	**453710**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182910**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-06-29**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences: Travaux d'électricité - Divers endroits**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques/ Permis		3 500.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		7 400.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		2 500.00 $	
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	13 400.00	13 400.00 $
Dépenses totales à autoriser			13 400.00 $
Imputation (crédits)			12 235.98 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	582.74	1 162.56
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 164.02	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Anne-Marie Perreault,ing

Montréal

SOUMISSION 453710- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de fourniture et d'installation de bases, conduits et de mobiliers d'éclairage dans divers arrondissements
Arrondissement Lachine **Intersection Saint-Antoine et 2e Avenue**	**Concept:** - Entrave partielle de la 2e Avenue et maintien d'une voie de circulation à la hauteur des travaux; - Entrave partielle du côté sud de la rue Saint-Antoine et maintien d'une voie de circulation en direction est à la hauteur des travaux. Aucune entrave de la direction ouest n'est autorisée. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h30 à 15h30 pour la rue Saint-Antoine Lundi au vendredi 7h à 19h pour la 2e Avenue
Arrondissement Lasalle **Intersection Airlie/ Lafleur et Newman**	**Concept:** - Entrave partielle du côté est ou ouest de l'avenue Lafleur avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction entravée; - Fermeture de la voie de virage de l'avenue Lafleur direction sud vers la rue Airlie en direction ouest; - Entrave partielle côté nord ou sud de la rue Airlie avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction entravée; - Entrave partielle du côté sud du boulevard Newman avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction entravée; - Aucune entrave n'est autorisée dans les directions sans travaux; **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 9h30 à 15h30;
Arrondissement du Sud-Ouest **Rue Saint-Patrick** De la rue Shearer à 150 m plus à l'est	**Concept:** - Entrave partielle du côté sud de la rue Saint-Patrick entre les rues Shearer et De Montmorency avec le maintien d'une voie de circulation par direction; **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 9h30 à 15h30
Arrondissement du Sud-Ouest **Rue Le Ber** entre la rue de la Congrégation et Sainte-Madeleine	**Concept:** - Entrave partielle de la chaussée du côté sud de la rue Le Ber entre de la Congrégation et de Sébastopol avec le maintien d'une voie de circulation par direction; **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 7h à 19h
Arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce **Rue Sherbrooke** De la rue Addington à Décarie	- Entrave partielle du côté nord ou sud de la rue Sherbrooke entre la rue Addington et le boulevard Décarie avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction entravée et aucune entrave dans l'autre direction; - Entrave partielle de la bretelle d'entrée vers l'autoroute 15 Nord à la hauteur de la rue Sherbrooke, avec le maintien d'une voie de circulation; - Entrave partielle de la rue Addington à la hauteur de la rue Sherbrooke, avec le maintien d'une voie de circulation; **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 9h30 à 15h30, Samedi et dimanche de 10h à 18h;

Secteur	Travaux de fourniture et d'installation de bases, conduits et de mobiliers d'éclairage dans divers arrondissements
Arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce **Intersection Maisonneuve/ Décarie/ Upper Lachine**	**Concept** : - Entrave partielle du côté sud du boulevard De Maisonneuve entre Décarie et Northcliffe, avec le maintien d'une voie de circulation en direction est et aucune entrave dans la direction ouest; - Entrave partielle du côté est du boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve avec le maintien de deux voies de circulation en direction nord. Le virage à droite vers De Maisonneuve en direction est doit être maintenu; - Entrave partielle du côté ouest du boulevard Décarie à la hauteur du boulevard De Maisonneuve avec le maintien d'une voie de circulation en direction sud; - Entrave du côté nord de la chaussée du boulevard De Maisonneuve entre Décarie et Prud'homme avec le maintien d'une voie de circulation. Aucune entrave n'est permise du côté sud; - Les entraves en direction nord et sud de Decarie ne peuvent se faire simultanément; - Aucune entrave n'est permise sur la piste cyclable du boulevard de Maisonneuve; **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 9h30 à 15h30, Samedi et dimanche de 10h à 18h;
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2020; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - L'Entrepreneur doit Interdire le stationnement le long de la zone de travaux, si requis. - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM lorsque requis; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 mars 2017

NÉOLECT INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN ROUSSEAU
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC (QC) J5R 3L8

N° de décision : 2017-CPSM-1015544
N° de client : 2700019119

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NÉOLECT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 20 mars 2019

NÉOLECT INC.
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC QC J5R 3L8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700019119
N° de demande :	1932055243
N° de confirmation de paiement :	000252057466

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 453710

Date de publication : 2020-04-27
Date d'ouverture : 2020-05-21

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Construction NRC inc.
2	GLT+ inc.
3	Groupe Thermo-lite inc.
4	Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée.
5	Néolect inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., pour des travaux électriques à divers endroits. Dépense totale de 276 318,30 $ (contrat: 222 812,12 $, contingences: 40 106,18 $, incidences: 13 400$), taxes incluses. Appel d'offres public 453710 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1207231053 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208264003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 671 636,42 $ taxes incluses (contrat : 537 309,14 $ + contingences : 53 730,91 $ + variation de quantités : 53 730,91 $ + incidences: 26 865,46 $) - Appel d'offres public (20-6518) - (deux soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Techniparc (9032-2454 Qc inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 309,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 20-6518) ;

2. d'autoriser une dépense de 53 730,91 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépenses de 53 730,91 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'autoriser une dépense de 26 865,46 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-30 10:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208264003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 671 636,42 $ taxes incluses (contrat : 537 309,14 $ + contingences : 53 730,91 $ + variation de quantités : 53 730,91 $ + incidences: 26 865,46 $) - Appel d'offres public (20-6518) - (deux soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Montréal fera partie d'une des six villes hôtes qui recevront les Championnats nationaux de soccer pour la catégorie U-17 en octobre 2021. Les quatre terrains de soccer du parc Jarry ont été désignés pour accueillir cet événement. La surface de jeu du terrain de soccer numéro 2, en gazon synthétique, a été remplacée en 2017 et ne nécessite aucune intervention de mise aux normes. Les surfaces de jeu des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4, en gazon naturel, sont dégarnies et envahies par les mauvaises herbes, en plus d'être extrêmement compactées. De plus, le système d'irrigation du terrain numéro 1 a été mis hors fonction depuis plusieurs années à la suite de fuites d'eau qui n'ont jamais été réparées. Dans ce contexte, des travaux de mise aux normes sont nécessaires sur ces trois terrains afin, non seulement d'assurer la tenue des Championnats nationaux, mais aussi pour rendre les terrains plus sécuritaires pour les usagers réguliers.
Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public numéro 20-6518 a débuté le 26 juin 2020 et s'est terminé 18 jours plus tard, soit le 14 juillet 2020. Les soumissions ont été ouvertes le 14 juillet 2020, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Aucun addenda n'a été produit.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges,

les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 11 novembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s''applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry. Plus précisément, les travaux comprennent :

Terrain de soccer numéro 1 :

- La préparation du site et la protection des équipements existants;
- La précoupe des racines existantes le long de la clôture existante et l'installation d'une paroi anti-racines;
- Le décapage des surfaces gazonnées;
- La réparation partielle de la clôture existante;
- La réparation et la mise à niveau du système d'irrigation existant;
- Le remplacement des surfaces de gazon;
- L'installation de sacs d'ancrages pour buts de soccer;
- La restauration du bâtiment de service servant au contrôle de l'irrigation;
- Les travaux d'électricité connexes;
- L'entretien des surfaces de jeu durant l'année de garantie.

Terrains de soccer numéros 3 et 4 :

- La préparation du site et la protection des équipements existants;
- L'aération, le terreautage et l'ensemencement des surfaces gazonnées existantes;
- Le remplacement partiel des surfaces de gazon;
- Le remplacement du revêtement en gazon synthétique servant à la pratique du cricket;
- La réparation partielle de la clôture existante;
- L'installation de sacs d'ancrages pour buts de soccer;
- L'entretien des surfaces de jeu durant l'année de garantie.

Le pourcentage de contingences représente 10 % du contrat, soit 53 730,91 $ taxes incluses.

Le pourcentage de variation de quantités représente 10 % du contrat, soit 53 730,91 $ taxes incluses.

Les frais d'incidents représentent 5 % du total du contrat, soit un montant de 26 865,46 $ taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés au contrôle qualitatif et à diverses expertises techniques.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de six entrepreneurs, un fournisseur et une association. De ce nombre, deux entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission et les deux sont conformes. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :
- BB Deneigement et Pelouse Inc.;
- Lanco Aménagement inc.;

- Les Entreprises Ventec Inc.;
- Joseph Labelle Paysagiste inc.;
- Techniparc (9032-2454 Qc Inc);
- Urbex Construction Inc..

B. Fournisseur :
- Atmosphare Inc..

C. Association :
- ACQ - Provinciale.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des six entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 33,33 % des entrepreneurs généraux preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 66,67 % n'ayant pas déposé de soumission. Puisqu'aucun avis de désistement n'a été déposé, les raisons pour lesquelles les quatre autres entrepreneurs généraux n'ont pas soumissionné sont inconnues.

Soumissions conformes	**Prix de base (sans taxes)**	**Taxes**	**Total (taxes incl.)**
Techniparc (9032-2454 Qc Inc)	467 326,93 $	69 982,21 $	537 309,14 $
Lanco Aménagement inc.	693 700,00 $	103 881,58 $	797 581,58 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	393 700,00 $	58 956,58 $	452 656,58 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			667 445,36 $ 24,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			260 272,44 $ 48,44 % .
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			84 652,56 $ 18,70 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			260 272,44 $ 48,44 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 18,70 % à ceux de l'estimation réalisée à l'interne. Après analyse des prix unitaires de la soumission déposée, la majorité des montants inscrits par le plus bas soumissionnaire reflète ceux de l'estimation réalisée à l'interne. Toutefois, un écart de 28 962,20 $, taxes incluses, est constaté au niveau de la réfection partielle des clôtures. Les entrepreneurs spécialisés en clôtures sont extrêmement sollicités dernièrement et les prix ont tendance à augmenter en conséquence. De plus, le prix de l'acier a connu des augmentations importantes au cours des derniers mois. Sans cet écart, la différence de prix avec l'estimation réalisée à l'interne serait de 55 690,36 $, taxes incluses, soit 12,30 %.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 48,44 % aux prix déposés par le deuxième plus bas soumissionnaire. Ce pourcentage représente un montant de 260 272,44 $, taxes incluses. Dans le contexte actuel où le marché de la construction est en surchauffe, il n'est pas rare de constater que certains entrepreneurs généraux soumissionnent à un prix plus élevé que celui du marché.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville.* Son numéro de licence RBQ est le 8279-7242-21.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat de 671 636,42 $, taxes incluses, est réparti comme suit :
- Un montant de 537 309,14 $ (490 634,86 $, net de ristournes) pour les travaux;
- Un montant de 53 730,91 $ (49 063,48 $, net de ristournes) pour les contingences;
- Un montant de 53 730,91 $ (49 063,48 $, net de ristournes) pour les variations de quantité;
- Un montant de 26 865,46 $ (24 531,75 $, net de ristournes) pour les incidences.

Un montant maximal de 613 293,57 $, net de ristournes, sera financé par le le règlement d'emprunt de compétence locale RE # 7716057 - 16-057-1 Travaux Aménagement Parcs CM17 1044.

Une dépense de 447 414,69 $, net de ristournes, est prévue en 2020, selon la répartition suivante:
- Un montant de 373 819,47 $, net de ristournes, pour les travaux;
- Un montant de 24 531,74 $, net de ristournes, pour les contingences;
- Un montant de 24 531,74 $, net de ristournes, pour les variations de quantité;
- Un montant de 24 531,75 $, net de ristournes, pour les incidences.

Une dépense de 165 878,87 $, net de ristournes, est prévue en 2021, selon la répartition suivante:
- Un montant de 116 815,39 $, net de ristournes, pour les travaux;
- Un montant de 24 531,74 $, net de ristournes, pour les contingences;
- Un montant de 24 531,74 $, net de ristournes, pour les variations de quantité.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de mise aux normes des terrains de soccer s'inscrivent en lien avec certaines des priorités d'intervention du plan de développement *Montréal durable 2016-2020,* soit :
- assurer la pérennité des ressources;
- assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.

La mise aux normes des terrains de soccer contribuera également à l'augmentation de la fréquentation des équipements et à la pratique sportive, tout en favorisant la sécurité et le confort des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de réaliser les travaux de mise aux normes à l'automne 2020. Il est préférable de procéder

à la réfection des surfaces en gazon naturel à l'automne afin de laisser au gazon plus de temps pour s'enraciner. Des travaux au printemps 2021 nécessiteraient un report de la programmation de soccer au milieu de l'été.
Sans interventions immédiates, la dégradation des surfaces de jeu se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien par l'arrondissement et des travaux de réaménagement requis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les clauses administratives spéciales incluent les dispositions contractuelles, en date du 15 juin 2020, en lien avec les répercussions de la COVID-19. Par le dépôt de sa soumission, le soumissionnaire déclare être au fait du Guide COVID-19, ainsi que du contexte économique existant. Conséquemment, aucun impact sur les coûts ou l'échéancier du mandat n'est envisagé en fonction de la situation actuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue pour informer les usagers des terrains, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 août 2020
Octroi du contrat au conseil municipal : 24 août 2020
Début de début des travaux : 8 septembre 2020
Date visée pour la fin des travaux : mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
François-Olivier LANCTÔT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Nicholas LARIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

François-Olivier LANCTÔT, 21 juillet 2020
Marie-Claude SEGUIN, 21 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-7062
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Pour Louise-Hélène Lefebvre :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208264003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel –Parc-Extension - Dépense totale de 671 636,42 $ taxes incluses (contrat : 537 309,14 $ + contingences : 53 730,91 $ + variation de quantités : 53 730,91 $ + incidences: 26 865,46 $) - Appel d'offres public (20-6518) - (deux soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1208264003_GP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Alpha OKAKESEMA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207091001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels d'inspection et de suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard (81-3302) pour une durée de 5 ans, avec une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale de 624 729,17 $, taxes incluses (services professionnels et déboursés : 520 607,64 $ + contingences : 104 121,53 $) - Appel d'offres public 20-18093 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'inspection et le suivi des assemblages soudés du pont Jacques-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 520 607,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 20-18093;

2. d'autoriser une dépense de 104 121,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-06-23 08:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207091001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels d'inspection et de suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard (81-3302) pour une durée de 5 ans, avec une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale de 624 729,17 $, taxes incluses (services professionnels et déboursés : 520 607,64 $ + contingences : 104 121,53 $) - Appel d'offres public 20-18093 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Jacques-Bizard (81-3302) a été construit en 1965 afin d'assurer une liaison entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard. Il constitue le seul lien entre les deux îles.
Ce pont, sur lequel passe le boulevard Jacques-Bizard, enjambe la rivière des Prairies et relie les arrondissements Pierrefonds-Roxboro et l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Il compte 3 voies de circulation, dont une est réversible et mise en service aux heures de pointe. Il compte également un trottoir du côté Ouest ainsi qu'une passerelle cyclable du côté Est. La structure sert également de support pour différentes utilités publiques ainsi que pour 2 conduits du réseau d'aqueduc.

L'indice de condition générale (ICG) de cette structure selon la dernière inspection générale du 12 octobre 2019 est de 63,12 sur un maximum de 100 pour une structure à l'état neuf (catégorie d'ICG de 3). À noter que des fissures ont été relevées au niveau de plusieurs assemblages soudés des poutres. Également, certains raidisseurs d'appui sont dans un état de détérioration avancée.

La présence de fissures ainsi que la détérioration des raidisseurs d'appui sont des défauts qui peuvent affecter la capacité portante de l'ouvrage. Il est requis de procéder à une inspection générale à tous les ans et de suivre l'évolution des fissures ou du développement des fissures tant que les charges routières circuleront sur le pont. Les résultats de ces investigations ont pour but d'assurer un suivi serré de l'ouvrage pour détecter le plus rapidement possible tous défauts qui pourraient affecter l'intégrité de la structure, établir les interventions et travaux à entreprendre afin de corriger la situation (si requis), conserver la fonctionnalité de la structure et ainsi maintenir et assurer la sécurité des usagers.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour des services professionnels portant le numéro 20-18093 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. L'appel d'offres a été publié le 11 mars 2020 dans le quotidien Journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 11 mars au 12 mai 2020. La durée de la publication a été de 61 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum

requis. Le comité de sélection a eu lieu le 28 mai 2020. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 novembre 2020.

Dix (10) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 20 mars 2020 : date d'ouverture reportée et publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges.
- Addenda 2 émis le 23 mars 2020 : publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges.
- Addenda 3 émis le 24 mars 2020 : publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges et modifications de l'article 1.3 du document Consigne d'élaboration du prix concernant la somme de 50 000 $ pour les déboursés.
- Addenda 4 émis le 27 mars 2020 : date d'ouverture reportée.
- Addenda 5 émis le 30 mars 2020 : publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges et ajout de manuels Ville pour l'inventaire et l'inspection des structures dans les documents fournis.
- Addenda 6 émis le 8 avril 2020 : date d'ouverture reportée.
- Addenda 7 émis le 16 avril 2020 : publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges.
- Addenda 8 émis le 28 avril 2020 : modification de l'annexe 10.08 "Règlement sur la gestion contractuelle".
- Addenda 9 émis le 5 mai 2020 : date d'ouverture reportée et publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges.
- Addenda 10 émis le 7 mai 2020 : publication des réponses à certaines questions posées par des preneurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0397 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Nahtac Consctruction Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81 -3302), pour une somme maximale de 1 379 008,14 $, taxes incluses (GDD 1167000001)
CG14 0510 - 27 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour l'investigation et la conception de la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 671 966,51 $, taxes incluses (GDD 1140541012)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme Les services EXP inc. pour réaliser les inspections générales et les suivis des assemblages soudés et des raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard.
Le contrat inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- vérification de l'inventaire;
- inspection générale de la structure;
- suivi des assemblages soudés de la structure;
- rédaction de rapports;
- recommandation selon les constats sur le terrain;
- soutien technique en cas d'urgence;
- autres services qui pourraient se définir en cours de mandat.

Il est prévu que le contrat de services professionnels débute à la date mentionnée sur la lettre d'autorisation du Directeur de débuter la prestation de services et prend fin lorsque

l'ensemble des obligations du fournisseur ont été réalisées ou lorsque la Ville décide de mettre fin au contrat, selon la survenance du premier de ces deux événements, le contractant demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville, au delà de cette date.

La durée prévue du contrat est de 60 mois, avec possibilité d'un renouvellement pour 12 mois supplémentaires selon les mêmes termes et conditions contractuels et aux prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement par la Ville. La majorité du mode de rémunération est forfaitaire (inspection et suivi des assemblages), seuls les services complémentaires seront rémunérés selon le mode à taux horaire et dépenses.

Des contingences de 20 % sont nécessaires pour combler les augmentations prévues au contrat, de même que les frais supplémentaires qui seront nécessaires à cause de la COVID -19.

Des pénalités de 2% de la valeur des services non livrés par jour de calendrier de retard sont prévues jusqu'à un maximum de 10 000 $ par livrable.

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat est essentiel pour assurer le maintien, le suivi de l'intégrité de l'ouvrage et la sécurité des usagers. Le contrat permettra d'assurer un suivi régulier de la structure et de la propagation de fissures ou autres défauts qui pourraient entraîner la fermeture partielle ou complète du pont constituant le seul lien avec l'île-Bizard.
En outre, étant donné les ressources techniques et professionnelles internes limitées ainsi que l'ampleur de la tâche, il est requis de faire exécuter ces services par une firme externe d'experts-conseils.

L'utilisation d'entente-cadre n'a pas été privilégiée étant donné la durée prévue du contrat et l'estimé des honoraires. De plus, il est préférable que le suivi soit réalisé par la même firme pendant les cinq (5) prochaines années, soit jusqu'au changement d'utilisation du pont pour avoir un meilleur suivi global et une compilation des données uniforme. Ainsi, la firme connaîtra très bien la structure et pourra bien conseiller la Ville dans les actions à prendre en cas de situation problématique. Enfin, le fait d'avoir un prix forfaitaire par année (pour l'inspection générale et pour le suivi des assemblages), permet à la ville de connaître à l'avance les sommes requises pour assurer le suivi de l'ouvrage.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les services EXP inc.	74.5	2.39	520 607,64 $	104 121,53 $	624 729,17 $
WSP Canada inc.	76.5	1.64	771 352,01 $	154 270,40 $	925 622,41 $
SNC-Lavalin inc.	73.8	1.54	804 834,92 $	160 966,98 $	965 801,90 $
Dernière estimation réalisée			771 799,86 $	154 359,97 $	926 159,83 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 301 430,66 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-32,55 %

Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)*	300 893,24 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	48,16 %

Lors de l'appel d'offres public 20-18093, sur dix (10) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission et six (6) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 40 % et 60 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement des 6 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné ne sont pas connus. Le Service de l'approvisionnement n'a pas reçu de réponse.

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

Il est prévu qu'un (1) seul contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, Les services EXP inc. a obtenu la plus haute note finale. Sur les quatre (4) soumissionnaires, trois (3) ont obtenu une note intérimaire égale ou supérieure à la note de passage. En effet, la soumission de Parsons inc. n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis pour être considérée.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale, Les services EXP inc., s'élève à un montant de 624 729,17 $, taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission qui s'élève à 926 159,83 $, taxes incluses. La différence est de -301 430,66 $, soit - 32,55%.

L'écart favorable à la ville, peut être relié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par le soumissionnaire, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

L'écart de 48,16% entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire, peut être relié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par chacun des soumissionnaires, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et le carnet de commande des soumissionnaires au moment du dépôt des soumissions.

L'adjudicataire recommandé Les services EXP inc. détient une attestation de l'AMP.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du contrat s'élève à un montant maximum de 624 729,17 $, taxes incluses. Cette dépense totale représente un coût net de 570 461,00 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Description	**Montant (taxes incluses)**

Prix de base services professionnels	520 607,64 $
Contingences	104 121,53 $
Total contrat de services professionnels:	**624 729,17 $**

Dans le présent dossier, le prix de base des services professionnels s'élève à 520 607,64 $ et l'enveloppe pour les contingences s'élève à 104 121,53 $ taxes incluses, soit 20 % du coût total des services. L'enveloppe des contingences est un montant prévisionnel pour les augmentations des taux horaires prévus au contrat, de même que pour les frais supplémentaires reliés à la COVID-19.

À titre indicatif, il est estimé que la dépense totale sera répartie comme suit, mais il est probable que certaines années nécessitent des sommes plus élevées alors que d'autres années, les sommes requises seront plus faibles :

- 2020 : 112 178,12 $;
- 2021 : 117 311,46 $;
- 2022 : 119 589,07 $;
- 2023 : 121 935,02 $;
- 2024 : 124 351,34 $;
- 2025 : 29 364,16 $.

Total : 624 729,17 $

La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre, pour un montant de 624 729,17 $ taxes incluses et ce, à partir du budget de fonctionnement ponts et tunnels de la Division gestion des actifs routiers et cyclables - Direction de la mobilité.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des inspections et du suivi des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard permettra d'assurer le suivi de la structure pour déceler dès que possible tout défaut qui pourrait affecter l'intégrité de la structure et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, les inspections et les suivis ne pourront être réalisés tel que prévu. Une constatation tardive d'une situation pouvant compromettre la sécurité des usagers pourrait engendrer une fermeture partielle ou complète du pont.
Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 8 novembre 2020, soit la date de l'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres publiques et défrayer les coûts associés.

Impacts durant la prestation de service :

Des fermetures de voies sont nécessaires pour la réalisation de certaines activités du mandat de services professionnels. Ces fermetures seront effectuées conformément aux exigences de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Compte tenu de la COVID-19, voici les impacts qui ont été mis en évidence pour ce mandat:
Opportunité
Compte tenu des conséquences engendrées par la pandémie COVID-19 et de la volonté des autorités de relancer l'économie, dont les activités d'inspection pour lesquelles la reprise a été autorisée depuis le 13 mai 2020, le mandat s'inscrit dans une telle démarche.

Enjeux
En conséquence de la pandémie, l'adjudicataire sera tenu de fournir un programme de protection et prévention particulier des travailleurs, conformément aux exigences de la CNESST. Des frais additionnels sont à prévoir pour tenir compte d'un ralentissement de la productivité et pour l'application du programme de protection.

Risques
Les risques liés à la COVID-19 demeurent plutôt faibles pour les citoyens car la majorité de l'inspection a lieu sous la structure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil municipal : 24 août 2020
Durée du contrat : 2020 à 2025 plus une année optionnelle, le cas échéant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingénieure, chef de groupe

Tél : 514 868-4776
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-06-22

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 31 mai 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES SERVICES EXP INC.
Adresse du siège social : 56, QUEEN ST E, SUITE 301, BRAMPTON, ON, L6V 4M8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700027173
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167268128

Autres noms d'affaires
• EXP SERVICES INC. • • PROJI-CONTROLE

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1207091001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels d'inspection et de suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard (81-3302) pour une durée de 5 ans, avec une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale de 624 729,17 $, taxes incluses (services professionnels et déboursés : 520 607,64 $ + contingences : 104 121,53 $) - Appel d'offres public 20-18093 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18093 Int. d'octroi.pdf
20-18093 tableau.pdf
20-18093 pv.pdf
SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-17

Denis LECLERC
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18093 — No du GDD : 1207091001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection générale et le suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 2 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 12 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 28 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 10

Date du dernier addenda émis : 7 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 61 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Parsons inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc.	804 834,92 $		
WSP Canada inc.	771 352,01 $		
Les Services EXP inc.	520 607,64 $	X	

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier — Le 1 - 6 - 2020

20-18093 - Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection générale et le suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des services semblables 15%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-Lavalin inc.	3,33	7,33	8,67	10,50	22,00	22,00	73,8	804 834,92 $	1,54	3
WSP Canada inc.	3,67	8,00	12,33	11,33	21,67	19,50	76,5	771 352,01 $	1,64	2
Les services EXP inc.	3,50	7,67	11,17	11,50	23,67	17,00	74,5	520 607,64 $	2,39	1
Parsons inc.	3,17	8,00	12,00	9,00	21,00	15,00	68,2			Non conforme
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**									

Comité

Date	jeudi 28-05-2020
Heure	13h30
Lieu	Google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18093
Numéro de référence : 1353408
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection générale et le suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi. Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1715604)** 2020-03-12 10 h 13 **Transmission :** 2020-03-12 10 h 13	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093

				Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1715218)** 2020-03-11 16 h 19 **Transmission :** 2020-03-11 16 h 19	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 -

				Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Englobe 505, boulevard du Parc-Technologique, bureau 200 Québec, QC, G1P4S9 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1716327)** 2020-03-13 9 h 55 **Transmission :** 2020-03-13 9 h 55	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel

				3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1715611)** 2020-03-12 10 h 16 **Transmission :** 2020-03-12 10 h 16	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1716239)** 2020-03-13 8 h 54 **Transmission :** 2020-03-13 8 h 54	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B	Madame Ginette Laplante Téléphone	**Commande : (1714924)** 2020-03-11 11 h 41	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 -

	Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	: 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Transmission :** 2020-03-11 11 h 41	Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654-9696 Télécopieur : 418 654-9699	**Commande : (1715674)** 2020-03-12 10 h 51 **Transmission :** 2020-03-12 10 h 51	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093

				Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 07 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Parsons Inc. 1800, avenue McGill College bureau 510 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.\\parsons.com NEQ : 1166572348	Monsieur Chito Aipheng Téléphone : 514 375-4943 Télécopieur :	**Commande : (1718302)** 2020-03-17 15 h 25 **Transmission :** 2020-03-17 15 h 25	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date

				2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot . Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1715326)** 2020-03-12 7 h 17 **Transmission :** 2020-03-12 7 h 17	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel

				3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093 Addenda 7 2020-04-16 11 h 39 - Courriel 3301672 - 20-18093 Addenda 8 RGC 2020-04-28 11 h 14 - Courriel 3306275 - 20-18093 Addenda 9 - report de date 2020-05-05 8 h 27 - Courriel 3308211 - 20-18093 Addenda 10 2020-05-07 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1717593)** 2020-03-16 15 h 58 **Transmission :** 2020-03-16 15 h 58	3280994 - 20-18093 Addenda 1 report de date 2020-03-20 10 h 06 - Courriel 3282268 - 20-18093 Addenda 2 2020-03-23 11 h 46 - Courriel 3283504 - 20-18093 Addenda 3 2020-03-24 13 h 30 - Courriel 3285790 - 20-18093 Addenda 4 report de date 2020-03-27 10 h 06 - Courriel 3286676 - 20-18093 Addenda 5 2020-03-30 13 h 30 - Courriel 3291221 - 20-18093 Addenda 6 report de date 2020-04-08 13 h 57 - Courriel 3294854 - 20-18093

Addenda 7
2020-04-16 11 h 39 - Courriel

3301672 - 20-18093
Addenda 8 RGC
2020-04-28 11 h 14 - Courriel

3306275 - 20-18093
Addenda 9 - report de date
2020-05-05 8 h 27 - Courriel

3308211 - 20-18093
Addenda 10
2020-05-07 9 h 42 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207091001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels d'inspection et de suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard (81-3302) pour une durée de 5 ans, avec une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale de 624 729,17 $, taxes incluses (services professionnels et déboursés : 520 607,64 $ + contingences : 104 121,53 $) - Appel d'offres public 20-18093 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207091001 SP pont Jacques Bizard - EXP.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-16

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances - Dir. conseil et soutien financiers

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1206318002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique - CM 18 0971

Il est recommandé :
1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique - CM 18 0971

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-20 23:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206318002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique - CM 18 0971

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), œuvre de l'architecte Lucien F. Kéroack, a été construit en 1937. Ce bâtiment en forme de H est un exemple important du style Art déco. Il possède un cachet architectural qui lui confère un statut significatif et patrimonial.
Des travaux de réfection de ce bâtiment sont requis afin de permettre la pérennité et de maintenir en bon état cet important actif immobilier.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a procédé à un appel d'offres public numéro 18-16730 en 2018 selon les règles en vigueur. Le contrat a été octroyé à la firme Affleck de la Riva architectes (NEQ 3346062121) par le conseil municipal le 22 août 2018 (CM 18 0971).

En 2019 lors de la réalisation des relevés par les professionnels, de nombreuses fissures importantes aux éléments structuraux ont été observées. Par conséquent, une étude géotechnique pour le bâtiment administratif a été réalisée. Ce rapport révèle des capacités portantes inférieures à ce qui est requis pour assurer la stabilité de ce bâtiment.

Ainsi des travaux majeurs et urgents de stabilisation et de renforcement de la structure du bâtiment doivent donc être effectués en priorité. Ces travaux n'étaient pas prévus dans la portée initiale de ceux-ci.

En fonction du contrat régissant l'entente entre la Ville et les professionnels, ces changements totalisant plus de 5 500 000 $ ne sont pas jugés accessoires.

Par conséquent, pour respecter les clauses administratives du contrat et la loi sur les cités et villes du Québec, la Ville doit résilier le contrat de services professionnels octroyé en mai 2018 à la firme Affleck de la Riva architectes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM18 0971 - 20 août 2018 - Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public #18-16730 (7 soumissionnaires).

- CM17 0487 - 24 avril 2017 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 $ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000 $) et 2018 (12 000 000 $);

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé à la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique
Les services rendus par la firme Affleck de la Riva architectes étaient à la satisfaction de la Ville. Or, en raison de l'augmentation de la portée notable du projet (stabilisation et renforcement de la structure du bâtiment) il est nécessaire de résilier le contrat. Toutefois, le rapport technique produit par la firme Affleck de la Riva architectes sera utile et servira pour la suite du projet pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique.

Par ailleurs, à la suite d'un nouvel appel d'offres public, un deuxième contrat de services professionnels sera octroyé afin d'élaborer les plans et devis et effectuer la surveillance du chantier pour la réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique, suivant la nouvelle portée du projet. Le nouveau contrat comprendra également les honoraires pour services professionnels de toute nature et toutes autres dépenses incidentes et imprévues en lien avec ce qui précède (dossier #1206318001).

JUSTIFICATION

Comme la portée des travaux sera considérablement augmentée et que les changements apportés au mandat des professionnels seront notables, en vertu des lois et règlements qui nous encadrent, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande de résilier le contrat.
La résiliation de ce contrat se base sur l'article 13.04 du contrat 18-16730 qui stipule que :

Le Contrat peut être résilié par le DONNEUR D'ORDRE sur avis écrit, sans préjudice à tous ses droits et recours, dans l'un ou l'autre des cas de défaut suivants :
e) sans motif après un préavis de DIX (10) jours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial était de 535 417,53 $, taxes incluses (contrat de 486 743,21 $ + contingences de 48 674,32 $). Le montant total à la firme Affleck de la Riva architectes pour des services rendus à ce jour, s'élève à 176 513,83 $, taxes incluses, ce qui représente 36 % du contrat. La dernière facture est datée du 19 juillet 2019. À la suite de la résolution du Conseil Municipal, le responsable du contrat sera en mesure de fermer le dossier après l'envoi de l'avis écrit à l'adjudicataire. Les crédits inutilisés seront retournés au budget du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat est requise afin de permettre l'octroi du nouveau contrat en services professionnels. Le retard dans la résiliation de ce contrat se répercutera sur l'échéancier du projet, étant donné que les codes de déontologie des professionnels ne leur permettent pas de débuter tout mandat sans que le contrat actuel des professionnels au dossier ne soit officiellement résilié.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nouvel appel d'offres de services professionnels : complété

- Résiliation du contrat des professionnels de la firme Affleck de la Riva architectes : CM août 2020
- Octroi du nouveau contrat en services professionnels à la firme Real Paul architecte Inc.(dossier 1206318001) : CM août 2020
- Réalisation des plans et devis : septembre 2020 à décembre 2021
- T1 2022 - Appel d'offres pour octroi de travaux.
- 2022 et 2023 - Travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206318002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique - CM 18 0971

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Les crédits disponibles lors de la résiliation du contrat seront retournés au règlement d'emprunt de compétence locale # 17-044, Maintien Service Espace Vie, CM17 0487.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207103001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division binam
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Accorder au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'axe 4 « Ville responsable et engagée » du Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, se terminant le 26 juin 2021, pour une somme maximale de 150 000 $, toutes taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal s'engage à fournir les services professionnels requis pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection développée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 150 000 $, taxes incluses, pour une période d'un an se terminant le 26 juin 2021, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-27 09:42

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207103001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division binam
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Accorder au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'axe 4 « Ville responsable et engagée » du Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, se terminant le 26 juin 2021, pour une somme maximale de 150 000 $, toutes taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Fort des consultations menées depuis 2017 tant auprès de partenaires gouvernementaux, institutionnels et communautaires que de personnes immigrantes à statut précaire d'immigration et sans statut légal, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a développé un projet de **Cellule d'intervention et de protection** permettant aux personnes immigrantes vivant de l'abus ou ayant subi un crime, mais ne voulant pas, ou ne sachant pas comment dénoncer des situations, d'obtenir une écoute, un accompagnement et une prise en charge pouvant mener jusqu'à la plainte.
Le SDIS - BINAM souhaite reconduire cette structure au sein du milieu montréalais afin de continuer à répondre aux besoins identifiés de la clientèle suivante :

- Personnes immigrantes, particulièrement à statut précaire d'immigration ou sans statut, victimes d'abus ou d'actes criminels;
- Les proches de la victime immigrante;
- Les témoins d'un abus ou d'un acte criminel posé à l'encontre d'une ou plusieurs personnes immigrantes.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal (ci-après le CAVAC de Montréal), reconnu par le gouvernement provincial pour son expertise et ses liens de

collaboration étroits avec de nombreux partenaires d'intérêt, répond à ce mandat confié par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0725 - 17 juin 2019
Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal pour assurer la mise en œuvre d'une cellule d'intervention et de protection développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 129 953 $, taxes incluses, pour une période d'un an, se terminant le 26 juin 2020, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention
CE18 1998 - 5 décembre 2018
Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

DESCRIPTION

Organisme : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal
Projet : Reconduction - **Cellule d'intervention et de protection**
Montant : 150 000 $
Territoire : Ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal

En protégeant la confidentialité de la clientèle migrante, la mise en œuvre de cette cellule vise à informer, orienter et référer les personnes victimes, proches ou témoins d'un abus ou d'un crime. Lorsque souhaitable et souhaité par la personne ayant adressé la demande de soutien, un accompagnement vers les ressources appropriées est offert dans le processus de plainte contre l'agresseur présumé (tel qu'un employeur ou un propriétaire abusif ou encore une personne ayant perpétré un crime à la personne immigrante).

Évaluant les besoins et établissant avec les personnes victimes les processus d'intervention souhaitée, la ressource professionnelle dédiée à la mise en place de cette cellule offre tout le soutien nécessaire et mobilise au besoin les services spécialisés offerts par les partenaires locaux, régionaux et institutionnels afin de leur assurer un accompagnement et une protection optimale.

Offrant de l'information, du soutien psychosocial, judiciaire et technique ainsi que du référencement selon les besoins individuels de la clientèle, les parties prenantes de la cellule ont pour directive de respecter en tout temps la volonté des personnes victimes d'agir ou non contre l'agresseur présumé ou d'accompagner la victime dans les démarches liées à la plainte à un organisme tiers détenant un pouvoir coercitif et d'enquête.

Fort des apprentissages acquis durant la première année de mise en oeuvre, plusieurs bonifications seront apportées pour cette deuxième année, dont les suivantes :

- Travailler à mieux rejoindre les personnes sans statut légal d'immigration victimes d'un acte criminel;
- Documenter la réalité des personnes sans papier ou sans statut (besoins, parcours et autres);
- Élaborer une stratégie pour mieux rejoindre les personnes migrantes victimes d'abus ou de violence au travail (notamment, les travailleurs temporaires);
- Procéder à une analyse du continuum de services pour cette clientèle (pour identifier notamment les manquements au niveau des ressources disponibles ainsi que les besoins spécifiques);
- Renforcer les liens avec les partenaires/collaborateurs et en développer de nouveaux;

- Travailler de concert avec différents partenaires du réseau afin d'augmenter la visibilité de la Cellule et l'offre de services auprès des personnes immigrantes sans statut légal;
- Mettre sur pied un groupe de soutien spécifique pour les demandeurs d'asile ayant été victimes d'événements traumatiques, en collaboration avec le PRAIDA;
- Participer à la réflexion régionale de la table en violence conjugale de Montréal sur les enjeux des femmes sans papier victimes de violence (notamment en lien avec le volet hébergement).

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans l'axe stratégique « Ville responsable et engagée » du plan d'action Montréal inclusive 2018-2021 de la Ville de Montréal en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

Porteur du projet :

Le CAVAC de Montréal possède l'expérience et l'expertise pour continuer de mettre en œuvre le projet de Cellule d'intervention et de protection et répondre aux besoins des personnes immigrantes, tels qu'identifiés par la Ville de Montréal et ses partenaires.

Né suite à l'adoption de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminel* (LAVAC) et financé en majorité par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal a été un des premiers à s'implanter dans son milieu en 1988. Le CAVAC de Montréal a donc acquis depuis les trente dernières années une grande expertise en matière de soutien, d'intervention post-traumatique et psychosociale, de connaissance de l'appareil judiciaire et des organismes impliqués, d'accompagnement et de référencement pour l'aide aux victimes. Son équipe, formée en intervention post-traumatique, est composée de professionnels tous membres d'un ordre (criminologues, travailleurs sociaux, sexologues, psychoéducateurs ou autres).

La continuation du projet de Cellule d'intervention et de protection proposé par le SDIS - BINAM s'inscrit donc en complémentarité avec la mission et la vision du CAVAC de Montréal qui est, depuis de nombreuses années, soucieux de favoriser le développement d'une expertise particulière adaptée à la réalité des personnes immigrantes qui composent une partie cruciale de la population de la métropole.

- Expertises spécialisées au niveau psychosocial et judiciaire réunies pour le soutien, l'accompagnement et la protection de la clientèle immigrante;
- Au besoin, services d'information, d'orientation et de références spécifiques pour répondre aux besoins de la clientèle ciblée;
- Services disponibles en plusieurs langues;
- Services accessibles que l'auteur du crime soit ou non identifié, poursuivi ou reconnu coupable;
- Services offerts sans la nécessité d'avoir fait appel à la police ou fait de dénonciation;
- Intervention professionnelle, rapide, **confidentielle**, gratuite, respectueuse et personnalisée selon les besoins de la personne victime;
- Respect des personnes dans leur cheminement.

Réalisations, constats et portée du projet :

La première année de la Cellule d'intervention et de protection a permis de mettre le service en lumière au sein du réseau de la santé et des services sociaux, de même qu'au sein du réseau communautaire. De plus, plusieurs partenariats et ententes de collaboration ont pu être créés, dans l'objectif de partager différentes expertises et de travailler en complémentarité. Cela a permis de constater que la qualité et l'efficacité du service

dépendent, en partie, du lien avec plusieurs partenaires (concertation). La première année a également permis d'accompagner plusieurs personnes immigrantes, à statut précaire, dans leurs démarches et dans une reprise de pouvoir sur leur vie.

En date du 3 juin 2020, c'est donc près de 200 personnes qui ont pu être accompagnées et soutenues dans le cadre de la Cellule d'intervention et de protection, tout type d'intervention confondu (rencontres de suivi téléphonique ou en personne, interventions ponctuelles comme suite à des références policières, consultations téléphoniques auprès de professionnels externes ou d'intervenants du CAVAC pour certains dossiers, orientations et références). De juillet à décembre 2019, plus de 40 rencontres partenariales ont été effectuées à Montréal auprès de différents organismes et partenaires, plus de 60 organismes ont été rejoints, et près de 180 professionnels ont été rencontrés.

Cette première année de mise en oeuvre a révélé que les besoins et les problématiques de la clientèle migrante ciblée sont multiples, variés, complexes et très spécifiques démontrant du même coup le caractère essentiel et bénéfique de la Cellule. Ce projet permet d'offrir une intervention spécialisée et adaptée à la réalité de ces personnes migrantes. Cependant, compte tenu du nombre d'interventions à réaliser et de la complexité de celles-ci, il est également apparu qu'une seule ressource dédiée ne permet pas d'offrir les services à un maximum de personnes ciblées par la Cellule ni de développer le volet relatif aux communications et à la bonification des partenariats requise pour un accompagnement complet.

L'offre de services bonifiée que permet la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection du CAVAC de Montréal a inspiré le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie qui a entrepris la création et mise en œuvre d'une cellule d'intervention similaire, pour la clientèle migrante de la région de la Montérégie. Un poste spécialisé en immigration y a d'ailleurs été créé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 150 000 $, est prévu au SDIS - BINAM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.
Ce contrat de services professionnels constitue le deuxième contrat accordé à l'organisme pour ce projet, comme en fait foi la résolution CM19 0725, inscrites à la section Décisions antérieures.

Aucun soutien financier n'a été versé par toute unité d'affaires de la Ville à cet organisme au cours des dernières années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise une meilleure intégration sociale des Montréalaises et Montréalais, peu importe leur origine et leur statut d'immigration. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet répond à l'Action 9 du Plan de développement durable, Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par la reconduction de ce projet phare, la Ville s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions pour la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconduction de la Cellule s'ajoute aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et de soutien à l'intégration des personnes migrantes. Par cette initiative, la Ville de Montréal réaffirme son rôle d'acteur-clé en matière d'inclusion, et dans son appui à la

coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile et aux personnes sans statut légal d'immigration.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise actuelle liée à COVID-19 a eu un impact sur le nombre de références et de demandes d'aide de la clientèle (baisse observée depuis la mi-mars 2020). Cette baisse s'explique notamment par la fermeture de plusieurs organismes et ressources, par une baisse d'achalandage de la clientèle dans différents services et par une diminution de l'entrée au Canada des nouveaux arrivants (demandeurs d'asile) due à la fermeture des frontières. D'un autre côté, cette crise a accru plusieurs besoins et difficultés chez la clientèle rencontrée. On perçoit notamment une augmentation du stress et de l'anxiété, un isolement accru lié au confinement et à la peur de sortir, une méconnaissance des services d'aide qui sont à leur disposition malgré la crise, l'incompréhension liée à la barrière de la langue pour plusieurs, une instabilité ou la perte de logement, la mise en quarantaine pour des personnes victimes de violence conjugale voulant aller en maison d'hébergement, la suspension des classes de francisation, une présence des enfants à temps plein à la maison en contexte de monoparentalité, la suspension des audiences pour les demandes d'asile et des délais plus longs des démarches d'immigration.
Dans ce contexte de crise pandémique, la ressource dédiée à la Cellule a offert davantage de suivis psychosociaux par téléphone et par vidéoconférence à la clientèle migrante et a rejoint de nombreuses personnes qui étaient sur la liste d'attente du service depuis plusieurs semaines.

Cette crise risque fort bien par ailleurs d'avoir des impacts à plus long terme chez la clientèle migrante et les services de la Cellule d'intervention et de protection sont essentiels dans un tel contexte. De plus, une fois la crise estompée entraînant la réouverture de plusieurs organismes, la reprise des services réguliers et la réouverture de la frontière canado-américaine, nous prévoyons une hausse des demandes d'aide dans le cadre de la Cellule.

Considérant ces éléments de contexte, la présence d'une seconde ressource sera encore plus pertinente et bénéfique, permettant de répondre plus rapidement et efficacement aux nouvelles demandes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Considérant le profil spécifique de la clientèle ciblée, des efforts supplémentaires seront déployés pour rejoindre les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes sans statut légal, ainsi que les travailleurs migrants à statut précaire. La ressource dédiée du CAVAC de Montréal travaillera de concert avec la Ville et ses partenaires pour développer une stratégie de communication adaptée qui saura rejoindre un maximum de personnes visées par le présent projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020 Présentation au comité exécutif
Août 2020 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Johanne Derome a désigné Nadia Bastien, cheffe de division de la diversité sociale, pour la remplacer du 23 juin au 10 août 2020 inclusivement dans ses fonctions de directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France RENÉ
Conseillère aux affaires interculturelles

Tél : 514 872-6202
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
Cheffe de section Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à MontréaI

Tél : 514-872-0597
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale, directrice du SDIS par intérim
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2020-07-26

MISE EN CONTEXTE

Fort des consultations qu'il a menées tant auprès de partenaires gouvernementaux, institutionnels et communautaires que de personnes immigrantes à statut précaire d'immigration et sans statut elles-mêmes, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (ci-après le BINAM) a développé un projet de **Cellule d'intervention et de protection** qui permet aux personnes immigrantes vivant de l'abus ou ayant subi un acte criminel, mais ne voulant pas, ou ne sachant pas comment, dénoncer des situations d'obtenir une écoute, un accompagnement et une prise en charge pouvant mener jusqu'à la plainte.

Le BINAM souhaitait que cette structure soit mise en œuvre au sein du milieu montréalais. Elle devait permettre de répondre aux besoins identifiés de la clientèle suivante :

- Personnes immigrantes, particulièrement à statut précaire d'immigration ou sans statut, victimes d'abus ou d'actes criminels;
- Les proches de la victime immigrante victime d'abus ou d'actes criminels;
- Les témoins d'un abus ou d'un acte criminel posé à l'encontre d'une ou plusieurs personnes immigrantes.

Soulignant sa reconnaissance par le gouvernement provincial, son expertise et ses liens de collaboration étroits avec de nombreux partenaires d'intérêt, la Ville de Montréal a approché le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal (ci-après le CAVAC de Montréal) pour répondre à ce mandat.

COMPRÉHENSION DU MANDAT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En protégeant la confidentialité de la clientèle immigrante, la mise en œuvre de cette cellule vise à **informer, orienter et référer les personnes victimes, proches ou témoins d'un abus ou d'un crime.** Lorsque souhaitable et souhaité par la personne ayant adressé la demande de soutien, un accompagnement ou une référence vers les ressources appropriées est offert dans le processus de plainte contre l'agresseur présumé (tel qu'un employeur ou un propriétaire abusif ou encore une personne ayant perpétré un crime à la personne immigrante).

Évaluant les besoins et établissant avec les personnes victimes les processus d'intervention souhaitée, la ressource professionnelle dédiée à la mise en place de cette cellule a pour objectif d'offrir tout le soutien nécessaire et de mobiliser au besoin les services spécialisés offerts par les partenaires locaux, régionaux et institutionnels afin de leur assurer un accompagnement et une protection optimale.

Offrant de l'information, du soutien psychosocial, judiciaire et technique et du référencement selon les besoins individuels de la clientèle, les parties prenantes de la cellule ont pour directive de respecter en tout temps la volonté des personnes victimes d'agir ou non contre l'agresseur présumé ou d'accompagner la victime dans les démarches liées à la plainte à un organisme tiers détenant un pouvoir coercitif et d'enquête et dans le système judiciaire.

EXPERTISE DU CAVAC DE MONTRÉAL POUR RÉPONDRE AU MANDAT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le CAVAC de Montréal possède l'expérience et l'expertise pour mettre en œuvre le projet de cellule d'intervention et de protection et répondre aux besoins des personnes immigrantes, tels qu'identifiés par la Ville de Montréal et ses partenaires.

Né suite à l'adoption de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (LAVAC) et financé en majorité par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminel (FAVAC), le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal a été un des premiers à s'implanter dans son milieu en 1988.

Le CAVAC de Montréal a donc acquis depuis les trente dernières années une grande expertise en matière de soutien, d'intervention post-traumatique et psychosociale, de connaissance de l'appareil judiciaire et des organismes impliqués, d'accompagnement et de référencement pour l'aide aux victimes. Son équipe, formée en intervention post-traumatique, est composée de professionnels formées et tous membres d'un ordre professionnel (criminologues, travailleurs sociaux, sexologues, psychoéducateurs, etc.).

Dans le cadre de son mandat, le CAVAC collabore déjà avec le Service de police de la Ville de Montréal (ci-après le SPVM) notamment par le biais de ses deux services d'intervention et de référence policière, soit celui des agents d'intervention immédiate dans les postes de quartier (PDQ) et celui des agents de liaison en centres d'enquêtes qui sont installés directement dans les locaux du SPVM.

Sa collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour faciliter l'accompagnement des personnes victimes dans l'appareil judiciaire et assurer la mise en œuvre des programmes d'information aux victimes permet d'assurer un travail complémentaire et concerté avec les procureurs des poursuites criminelles et pénales de Montréal. Présentes dans tous les tribunaux de la métropole, des équipes d'intervenants sont installés directement dans les locaux du palais de justice, de la chambre de la jeunesse et de la cour municipale.

Avec les trois bureaux situés dans l'est, l'ouest et le centre, le CAVAC offre des services dans 16 lieux distincts sur l'île de Montréal. Un service spécifique est également disponible depuis 15 années pour la communauté hispanophone de la région et tous les documents d'information du CAVAC de Montréal sont accessibles en trois langues.

Détenant d'ores et déjà des processus d'intervention et une expertise psychosociale et judiciaire dans l'aide aux victimes et auprès de plusieurs clientèles avec des besoins particuliers, dont les personnes victimes d'exploitation sexuelle, les personnes aînées victimes de maltraitance, les proches de personnes décédées par actes criminels, le CAVAC a su démontrer au fil des années

sa capacité à bonifier ses interventions et son offre de services pour l'adapter aux besoins spécifiques des diverses clientèles visées.

Le projet de cellule d'intervention et de protection proposé par le BINAM s'inscrit donc en complémentarité dans la mission et la vision du CAVAC de Montréal qui est depuis de nombreuses années, soucieux de favoriser le développement d'une expertise particulière adaptée à la réalité des personnes immigrantes qui composent une partie cruciale de la population de la métropole.

- Expertises spécialisées au niveau psychosocial et judiciaire réunies pour le soutien, l'accompagnement et la protection de la clientèle immigrante;
- Au besoin, services d'information, d'orientation et de références spécifiques pour répondre aux besoins de la clientèle ciblée;
- Services disponibles en plusieurs langues;
- Services accessibles que l'auteur du crime soit ou non identifié, poursuivi ou reconnu coupable;
- Services offerts sans nécessité d'avoir fait appel à la police ou d'avoir fait de dénonciation;
- Intervention professionnelle, rapide, **confidentielle**, gratuite, respectueuse et personnalisée selon les besoins de la personne victime;
- Respect des personnes dans leur cheminement.

RÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CAVAC DE MONTRÉAL

- Mettre en œuvre le processus de sélection d'une seconde ressource professionnelle dédiée;
- Assurer la supervision des activités des ressources dédiées;
- Concevoir et assurer le suivi du plan d'action annuel, des rapports d'étape et annuel et de l'évaluation du projet;
- Valider les outils de promotion et faciliter le développement ou la consolidation d'entente de collaboration et le développement de partenariat;
- Assurer la gestion budgétaire du projet.

RÔLE DES INTERVENANTES CAVAC DÉDIÉES À LA CELLULE

Actuellement, la cellule ne compte qu'une seule intervenante CAVAC dédiée. Le rôle spécifique de celle-ci consiste à recevoir et traiter les demandes d'aide de nouveaux arrivants ou personnes immigrantes victimes et de travailler en partenariat avec les organismes du milieu pour soutenir, accompagner et orienter les personnes vers les ressources appropriées en fonction de leurs besoins. La ressource professionnelle a également pour mandat d'identifier les ressources d'aide les plus pertinentes pouvant être offertes aux personnes immigrantes ou nouveaux arrivants victimes d'abus ou d'actes criminels, les proches ou les témoins, à transmettre des informations et à offrir un soutien et un accompagnement dans les démarches à cette clientèle spécifique. Elle développe des stratégies lui permettant de rejoindre la clientèle immigrante particulièrement vulnérable, en établissant notamment des liens étroits avec les organismes œuvrant auprès des personnes sans statut et à statut précaire d'immigration. Elle contribue également à développer les connaissances en documentant l'historique de la

trajectoire et de la demande d'aide et à favoriser le développement de partenariat. Elle travaille à la conception de divers outils de communication, d'information, d'intervention, de sensibilisation ou de formation. Enfin, elle est responsable d'assurer l'évaluation du projet.

Tâches principales :

- Recevoir les demandes d'aides et offrir un soutien psychosocial et judiciaire pour l'accompagnement et la protection de la clientèle immigrante et assurer la confidentialité des services offerts;
- Développer des outils pour l'intervention, la protection, l'information et le référencement répondant aux besoins spécifiques de la clientèle ciblée;
- Procurer ou offrir un soutien en plusieurs langues;
- Identifier, évaluer le besoin des personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus à l'égard des services du CAVAC et offrir les services d'intervention adaptés à leurs réalités;
- Identifier, évaluer le besoin des proches des personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus à l'égard des services du CAVAC et offrir les services d'intervention adaptés à leurs réalités;
- Dans un objectif d'exploration de différentes trajectoires de services de cette clientèle, effectuer le suivi auprès des personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus et orienter les personnes vers les ressources d'aide appropriées et d'accompagnement en fonction de leurs besoins ;
- Développer l'expertise et des outils d'intervention auprès des personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus ou de leurs proches;
- Proposer des formations sur les différents parcours migratoires et statut d'immigration et participer en collaboration avec les ressources en communication de la ville de Montréal et du CAVAC à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion pour mieux rejoindre les clientèles cibles;
- Fournir l'information aux personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus dans l'exercice de leurs droits et de leurs recours;
- Orienter les personnes victimes vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées;
- Accompagner les personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus dans le processus de dénonciation lorsqu'elles le souhaitent;
- Développer et maintenir les liens privilégiés auprès des partenaires impliqués, auprès de la clientèle des nouveaux arrivants et immigrants de la Ville de Montréal;
- Assurer un rôle d'agent de liaison entre les organisations et les personnes victimes qui font appel à la cellule d'intervention;
- En collaboration avec la direction des communications de la Ville et les acteurs locaux, développer une stratégie et des outils de communication qui permettront de favoriser une meilleure connaissance des services du CAVAC auprès de la population et auprès des organismes ciblés et ainsi développer un mécanisme de référencement qui amène le CAVAC à entrer en contact avec les personnes victimes et leur proposer des services;
- Participer au développement de partenariat et favoriser la collaboration avec les organismes partenaires et les personnes ressources du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal afin d'optimiser le suivi de ces dossiers et offrir une gamme de services adaptée aux besoins spécifiques des personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus;
- Participer au développement de partenariats stratégiques avec tout autre organisme régional susceptible d'offrir des services adaptés à ces personnes victimes;

- Participer à la documentation du projet, à son évaluation et à la rédaction des bilans d'étape et annuel;
- Procéder à une analyse du continuum des services en tenant compte des principaux besoins de la clientèle rencontrée et des limites dans les ressources disponibles.

RÔLE DE LA CONSEILLÈRE DU BUREAU D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS À MONTRÉAL (BINAM)

- Soutenir la poursuite et le développement du projet;
- Assurer une collaboration étroite avec le CAVAC tout au long du projet;
- Coordonner l'exécution de la convention qui sera signée entre le CAVAC et la Ville de Montréal;
- Accompagner le CAVAC dans l'évaluation du projet;
- Soutenir la promotion du projet et le développement et le maintien des partenariats.

PROCESSUS D'INTERVENTION PROPOSÉS

Les processus d'intervention développés avec des partenaires s'activent lorsqu'il y a une demande de soutien de la personne victime, d'un proche ou d'un témoin en lien avec un abus ou un crime à l'encontre d'une personne immigrante pour assurer sa protection et son accompagnement.

Processus d'intervention sur réception d'une demande de soutien directe ou d'une référence personnalisée d'un organisme externe :

1. Ouverture d'un dossier confidentiel;
2. Concertation/collaboration avec l'intervenant référant au besoin;
3. Faire appel à un service d'interprétariat au besoin;
4. Intervention de crise au besoin et remise d'une plage horaire pour une rencontre (3 relances peuvent être faites auprès de la personne);
5. Évaluation de la situation, des besoins et des ressources de la personne;
6. Intervention post-traumatique;
7. Intervention de nature psychosociale et judiciaire;
8. Information sur les droits, les recours et leurs implications;
9. Entente avec la personne victime sur les mesures d'accompagnement souhaitées et sur une procédure à suivre;
10. Sur autorisation de la personne victime, accompagnement dans le processus de plainte à la CNESST, au SPVM ou autres organisations pertinentes selon le type d'abus ou de crime survenu;
11. Orientation et références personnalisées vers des ressources spécialisées (ex. : Clinique juridique pour la régularisation de statut d'immigration, Clinique de Médecins du Monde);
12. Assistance technique, accompagnement et préparation à rendre témoignage si applicable;
13. Suivi des personnes victimes, le temps nécessaire de l'intervention;
14. Suivi et orientation auprès des services spécialisés lorsqu'un référencement est fait.

COMMUNICATION ET PROMOTION

Considérant le profil spécifique de la clientèle ciblée, et s'agissant d'un projet pilote, des efforts importants ont été déployés quant à la conception et la diffusion d'outils de communication et de promotion. La ressource dédiée du CAVAC de Montréal a travaillé de concert avec la Ville de Montréal et ses partenaires pour développer une stratégie de communication adaptée qui a su rejoindre un maximum de personnes visées par le présent projet. Les efforts déployés par les partenaires communautaires de la cellule ont aussi été considérés d'un point de vue financier.

Dans la poursuite du projet en cours pour une deuxième année, des efforts et des stratégies spécifiques devront être déployés dans l'objectif de mieux rejoindre les personnes immigrantes sans statut légal d'immigration victimes d'un acte criminel, de même que les travailleurs immigrants en situation de vulnérabilité. En effet, force est de constater que cette clientèle semble être plus difficile à rejoindre pour différentes raisons telles que des craintes liées à l'absence de statut légal, la peur d'être dénoncée à l'immigration et d'être déportée, la méfiance, la méconnaissance de leurs droits/recours et des services d'aide. En ce sens, des moyens créatifs devront être réfléchis et mis en place afin de mieux cibler cette clientèle tout en assurant leur sécurité.

APPRENTISSAGES ET BONIFICATIONS

Principaux constats suite à la première année du projet

Dans le rapport d'étape remis en avril 2020, rapport faisant état du développement, de l'avancement et des réalisations de la Cellule d'intervention et de protection, nous pouvons constater que les références et les demandes d'aide ont augmenté de façon significative entre le moment de sa création (juillet 2019) et le début de l'année 2020. En date du 3 juin 2020, nous pouvons compter près de 200 demandes traitées dans le cadre de la Cellule d'intervention et de protection, tout type d'intervention confondu (rencontres de suivi téléphoniques ou en personne, interventions ponctuelles suite à des références policières, consultations téléphoniques auprès de professionnels externes ou d'intervenants du CAVAC pour certains dossiers, orientations et références).

Dans le rapport d'étape, nous pouvons également constater que les besoins et les problématiques de la clientèle immigrante sont multiples, variés, complexes et très spécifiques. En ce sens, nous croyons que ce service est essentiel et bénéfique, et qu'il permet d'offrir une intervention spécialisée et adaptée à la réalité de ces personnes immigrantes. Cependant, il apparaît également qu'une seule ressource dédiée ne permet pas d'offrir les services à un maximum de personnes ciblées par la cellule.

La première année du projet a permis de mettre le service en lumière au sein du réseau de la santé et des services sociaux, de même qu'au sein du réseau communautaire. De plus, plusieurs partenariats et ententes de collaboration ont pu être créés, dans l'objectif de partager différentes expertises et de travailler en complémentarité. Nous avons constaté que la qualité et l'efficacité de notre service dépend, en partie, du lien avec plusieurs partenaires (concertation). La première année a également permis d'accompagner plusieurs personnes immigrantes, à statut précaire, dans leurs démarches et dans une reprise de pouvoir sur leur vie.

Par ailleurs, l'offre de services de la nouvelle Cellule d'intervention et de protection du CAVAC de Montréal a inspiré le CAVAC de la Montérégie dans la création et la mise sur pied d'une cellule d'intervention similaire, pour la clientèle immigrante de la région de la Montérégie. Un poste spécialisé en immigration y a d'ailleurs été créé.

Bonifications à prévoir pour la deuxième année du projet

Plusieurs bonifications peuvent être apportées et sont à prévoir pour le projet en cours durant la deuxième année, dont les suivantes :

- Travailler à mieux rejoindre les personnes sans-papiers ou sans statut légal d'immigration victimes d'un acte criminel;
- Documenter la réalité des personnes sans-papiers ou sans statut (besoins, trajectoire de demande d'aide, etc.);
- Élaborer une stratégie pour mieux rejoindre les personnes immigrantes victimes d'abus ou de violence au travail (travailleurs immigrants en situation de vulnérabilité);
- Procéder à une analyse du continuum de services pour cette clientèle (évaluation des manques dans les ressources actuelles disponibles en fonction des besoins spécifiques de la clientèle);
- Renforcer les liens avec les partenaires/collaborateurs et en développer de nouveaux;
- Travailler de concert avec différents partenaires du réseau afin d'augmenter la visibilité de la Cellule et l'offre de services auprès des personnes immigrantes sans statut légal;
- Mettre en œuvre un groupe de soutien pour les demandeurs d'asile ayant été victimes d'événements traumatiques, en collaboration avec le PRAIDA;
- Participer à la réflexion régionale de la table en violence conjugale de Montréal sur les enjeux des femmes sans papier victimes de violence (volet hébergement).

Demande d'ajout d'une seconde ressource professionnelle

Nous croyons que le service peut être davantage bonifié, et ce, par l'ajout d'une seconde ressource spécialisée en immigration qui pourra appuyer la ressource professionnelle déjà en place. En effet, l'ajout d'une seconde ressource pourra permettre de partager les différentes tâches et responsabilités attendues tels que le partenariat, les présentations du service dans divers organismes, la réception et la gestion des nouvelles demandes d'aide, l'intervention et les suivis psychosociaux, les démarches cliniques, la promotion du service, la gestion de dossiers plus complexes, etc. De plus, étant donné la nature complexe des cas et des dossiers faisant appel au service de la Cellule, nous sommes d'avis que l'ajout d'une seconde ressource pourra apporter un certain équilibre et pourra permettre de prévenir l'épuisement et la santé globale de la ressource dédiée.

Par ailleurs, cette nouvelle ressource permettra d'apporter un second point du vue à la Cellule, et pourra contribuer aux réflexions tant cliniques, pratiques, qu'administratives. Nous croyons également que l'ajout d'une nouvelle ressource pourra permettre de créer de nouveaux partenariats, de renforcir certains liens déjà en place et de participer à une analyse du continuum des services pour cette clientèle spécifique (ex : où manque-t-il de ressources? Où manque-t-il de financement pour assurer la continuité des services et répondre aux besoins spécifiques de la clientèle?). En outre, l'arrivée d'une seconde ressource pourra permettre de

contribuer au développement et à la mise sur pied d'un groupe de soutien pour les demandeurs d'asile, présentant des symptômes de stress post-traumatique, en collaboration avec le PRAIDA. Pour terminer, l'ajout d'une ressource additionnelle pourra permettre de contribuer au développement et à la mise en place de stratégies efficaces et créatives afin de mieux rejoindre les personnes immigrantes victimes en situation de vulnérabilité (personnes sans statut légal d'immigration et travailleurs illégaux ou à statut précaire).

Impacts de la crise liée à la COVID-19

La crise actuelle liée à COVID-19 semble avoir, d'un côté, un impact sur le nombre de références et de demandes d'aide de la clientèle (baisse observée depuis la mi-mars 2020). Cette baisse peut s'expliquer par la fermeture de plusieurs organismes et ressources, par une baisse d'achalandage de la clientèle dans différents services et par une diminution de l'entrée au Canada des nouveaux arrivants (demandeurs d'asile) dû à la fermeture des frontières. D'un autre côté, cette crise semble accroître certains besoins et difficultés chez la clientèle rencontrée (ex : augmentation du stress et de l'anxiété, isolement lié au confinement et à la peur de sortir, méconnaissance des services d'aide qui sont à leur disposition malgré la crise, incompréhension liée à la barrière de la langue, instabilité ou perte de logement chez certaines personnes, mise en quarantaine pour des personnes victimes de violence conjugale voulant aller en maison d'hébergement, suspension des classes de francisation, présence des enfants à temps plein à la maison et monoparentalité, suspension des audiences pour les demandes d'asile et délais des démarches d'immigration, etc.). De plus, il est important de souligner que plusieurs travailleurs agricoles saisonniers étrangers ont été déployés au Québec afin de prêter mains fortes dans le contexte actuel de la COVID-19. Plusieurs travailleurs dénoncent, selon un article de la Presse publié le 8 juin 2020[1], des conditions de travail inhumaines, voire dangereuses pour leur vie. Nous croyons qu'une attention particulière devrait être portée à cet égard.

Par ailleurs, nous croyons que cette crise pourrait avoir un impact à plus long terme chez la clientèle immigrante et qu'un service tel la Cellule d'intervention et de protection est essentiel. De plus, nous prévoyons qu'une fois la crise estompée, la réouverture de plusieurs organismes, la reprise des services réguliers et la réouverture de la frontière canado-américaine, il y aura une hausse des demandes d'aide dans le cadre de la Cellule. En ce sens, nous croyons que la présence d'une seconde ressource sera très pertinente et bénéfique, dans le but de mieux répondre aux nouvelles demandes.

Il est important de souligner que la crise actuelle a également permis à la ressource dédiée d'offrir davantage de suivis psychosociaux par téléphone et par vidéo-conférence à la clientèle immigrante et de rejoindre les personnes qui étaient sur la liste d'attente depuis plusieurs semaines.

[1] Nicolas Haddad. (2020, 8 juin). COVID-19 : Un rapport accablant sur la situation des travailleurs agricoles étrangers. *La Presse.*

CONDITIONS ET DESCRIPTION DU POSTE DE LA RESSOURCE DÉDIÉE ET CELLES LIÉES À L'EMBAUCHE D'UNE DEUXIÈME RESSOURCE

Nombre de postes : 2

Poste 1
Statut d'emploi : Temporaire, temps complet (35 heures/semaine).
Durée prévue du projet : 52 semaines avec possibilité de prolongation
Durée du poste : 52 semaines avec possibilité de prolongation
Date d'entrée en fonction : Juillet 2020
Lieu de travail principal : Bureau centre du CAVAC de Montréal près du métro Beaubien
Horaire de travail : Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Poste 2
Statut d'emploi : Temporaire, temps complet (28 heures/semaine).
Durée prévue du projet : 52 semaines avec possibilité de prolongation
Durée du poste : 26 semaines avec possibilité de prolongation
Date d'entrée en fonction : Août 2020
Lieu de travail principal : Bureau centre du CAVAC de Montréal près du métro Beaubien
Horaire de travail : 4 jours/semaine de 8h30 à 16h30

Mandat:

Sous la supervision de la directrice générale du CAVAC de Montréal et en collaboration avec la responsable du projet du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), le mandat des ressources professionnelles dédiées consiste à assurer la continuité et le développement de la Cellule d'intervention, de soutien et de protection des personnes immigrantes victimes d'abus ou d'actes criminels, leurs proches et les témoins.

Exigences requises pour les ressources dédiées :

> Expérience et formation

- Diplôme universitaire de premier cycle en criminologie, travail social, psychologie ou domaine connexe;
- Être membre de son ordre professionnel ou être inscrit au Registre des droits acquis;
- Détenir au moins 3 années d'expérience en intervention;
- Expérience en développement de partenariat ou en concertation;
- Être bilingue.

> Autres exigences/connaissances

Connaissance de la problématique des nouveaux arrivants ou personnes immigrantes victimes d'un acte criminel ou d'abus. Connaissance spécifique et expérience auprès de clientèle immigrante ou nouveaux arrivants. Une bonne connaissance des ressources publiques et communautaires et du processus judiciaire pénal. Une expérience de conception et de rédaction d'outils d'intervention, d'information, de sensibilisation ou de formation sera considérée comme un atout.

> Compétences et aptitudes

Le candidat ou la candidate doit faire preuve :

- d'une grande habileté et d'un grand intérêt en communication interpersonnelle et en réseautage;
- d'un sens aigu de la collaboration avec les partenaires et le milieu policier;
- de souplesse, de tact et d'un esprit de collaboration développé;
- d'une bonne connaissance et compréhension du milieu policier, des réseaux publics et communautaires;
- de maturité, d'autonomie et d'initiative;
- d'une bonne capacité d'adaptation et de gestion du stress;
- d'une capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction;
- d'une capacité d'évaluation des priorités;
- d'une capacité d'organisation et de planification;
- d'une capacité de travailler en équipe.

ÉCHÉANCIER

Date de début de la seconde année du projet	27 juin 2020
Date d'embauche prévue de la seconde ressource dédiée	3 août 2020
Date de fin de la seconde année du projet	26 juin 2021
Remise du rapport d'étape (à des fins de paiement, au plus tard le)	31 janvier 2021
Remise du rapport final pour la deuxième année du projet (30 jours max après la date de terminaison du projet)	31 juillet 2021

BUDGET

DESCRIPTION	TOTAL ESTIMÉ ANNUEL: Renouvellement pour une 2e année		Total estimé pour ajout 2ème ressource 6 mois	TOTAL ESTIMÉ 2E ANNÉE
CHARGES				
Salaire				
Salaire[2]	63 827 $		24 497 $	88 325 $
Avantages sociaux (18%)	11 489 $		4 409 $	15 898 $
	75 316 $	**Sous-total:**	**28 907 $**	**104 223 $**
Frais d'administration				
Associations/Cotisations [3]	810 $		810 $	1 620 $
Frais de déplacement	700 $		350 $	1 050 $
Frais de formation[4]	640 $		640 $	1 280 $
Frais de recrutement[5]	100 $			100 $
	2 250 $	**Sous-total:**	**1 800 $**	**4 050 $**
Frais de bureau/honoraires professionnels				
Frais impression/promotion/honoraires professionnels/communication[6]	21 500 $			21 500 $
Papeterie/Fourniture bureau	1 500 $		750 $	2 250 $
Achats informatiques bureautiques			1 500 $	1 500 $
	23 000 $	**Sous-total:**	**2 250 $**	**25 250 $**
Frais de logement				
Achat mobilier- *bureau et autres*			1 000 $	1 000 $
Loyer/Frais afférents/télécommunications	2 500 $		1 250 $	3 750 $
	2 500 $	**Sous-total:**	**2 250 $**	**4 750 $**
Autres frais				
Divers/Soutien gestion financière et RH	3 000 $		1 500 $	4 500 $
	3 000 $	**Sous-total:**	**1 500 $**	**4 500 $**
Total des charges (avant contingence)	**106 066,33 $**		**36 706,70 $**	**142 773 $**
Contingence (imprévus - 5%)	5 303 $		**1 835 $**	**7 139 $**
TOTAL DES CHARGES	**111 369,65 $**		**38 542,03 $**	**149 911,68 $**

[2] Échelon 12 - Agente ou agent d'intervention auprès des personnes victimes

[3] Associations/Cotisation : Ordre des criminologues du Québec/Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

[4] Frais formation : 1 % des salaires (excluant avantages sociaux)

[5] Frais recrutement : frais reliés à l'embauche de l'employé (affichage du poste, etc.)

[6] Ces frais couvrent les activités de communication et de promotion qui pourront prendre plusieurs formes : «reach-out», activités d'information dans les organismes partenaires, traduction de matériel promotionnel, distribution de matériel dans les lieux publics, évènements de mobilisation, etc.

Le CAVAC a choisi d'assumer, à même ses budgets, une partie des frais pour gestion RH et ne rien charger pour les mois de janvier à mars 2020 ainsi que pour l'intervention assumée par d'autres intervenantes du CAVAC pour les mois de janvier, février et mars dans le but de pouvoir embaucher une 2è ressource.

De plus, l'embauche d'une ressource additionnelle apparaissant essentielle, le CAVAC a également choisi d'assumer une partie des coûts du salaire de celle-ci.

***Les intervenants pour l'accompagnement des victimes et d'intervention contre les agresseurs présumés peuvent signaler des situations d'abus et recevoir des références de victimes de la part des ministères et organisations ainsi que de la cellule d'intervention.**

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site le la mairesse (mairesse.montreal.ca) en précisant que
le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca.

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
1207103001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la ville dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET : **LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL**, personne morale incorporée en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38) dont le siège social est au 6472, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2S 3C4, agissant et représenté aux présentes par madame Jenny Charest, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 13139 5527 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1006493340 DQ0001

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant est un organisme reconnu par le ministère de la Justice au sens de l'article 10 de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (LAVAC)* qui dispense des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel, et ce, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable;

ATTENDU QUE la *Charte canadienne des droits des victimes* (L.C. 2015, ch. 13), le *Code criminel*, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (RLRQ, chapitre A-13.2, ci-après « la LAVAC») et la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* (RLRQ, chapitre I-6, ci-après la « LIVAC») confèrent des droits aux victimes d'actes criminels et prévoient des obligations qui incombent aux personnes et organismes associés au système de justice pénale au regard desdits droits;

ATTENDU QUE l'article 4 de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (LAVAC)* prévoit notamment le droit des personnes victimes à de l'information sur ses droits et recours, sur son rôle dans le cadre du processus pénal, sur sa participation dans la procédure judiciaire et de l'état et de l'issue de celle-ci ainsi que son droit à de l'information sur l'existence de services de santé et de services sociaux ou tout autre service d'aide approprié à sa situation;

ATTENDU QUE l'article 6 de la *LAVAC* prévoit le droit de la personne victime de recevoir l'assistance médicale, psychologique et sociale que requiert son état ainsi que les autres services d'aide appropriés à ses besoins en matière d'accueil, d'assistance et de référence aux autres services les plus aptes à lui venir en aide, compte tenu des ressources disponibles;

ATTENDU QUE près des deux tiers des personnes issues de l'immigration récente au Québec, s'installent dans la métropole et que parmi eux, de nombreuses personnes à statut précaire, ou qui deviennent sans statut, nécessitent un soutien, un accompagnement et des services adaptés à leurs besoins lorsqu'ils subissent de l'abus ou un acte criminel;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant pour répondre à un des objectifs de l'axe *Ville responsable et engagée* de son plan d'action en matière d'intégration des nouveaux arrivants *Montréal inclusive 2018-2021,* lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus et des actes criminels;

ATTENDU QUE ce projet répond aux orientations de la Ville en cette matière;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant.

1.2 « **Responsable** » : La Directrice du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.3 « **Unité administrative** » : Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 ci-jointe, pour assurer l'offre de services de la **Cellule d'intervention et de protection développée par le BINAM** consistant à offrir, par le biais d'une ressource professionnelle dédiée, une expertise et un soutien psychosocial et judiciaire pour l'accompagnement et la protection de la clientèle immigrante, particulièrement les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut d'immigration; garantir la confidentialité des personnes migrantes qui feront appel à ses services; développer des outils pour l'intervention, la protection, l'information et le référencement répondant aux besoins spécifiques de la clientèle ciblée; procurer ou offrir un soutien en plusieurs langues; établir un accord de collaboration entre les partenaires gouvernementaux, institutionnels et communautaires; proposer des formations sur les différents parcours migratoires et statut d'immigration et assurer la mise en œuvre d'une stratégie de communication adéquate.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le **27 juin 2020** et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services mais au plus tard le **26 juin 2021**, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.11 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services rendus en vertu de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **cent cinquante mille dollars (150 000 $)** couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder **cent cinquante mille dollars (150 000 $)**

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 6472, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2S 3C4 et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 155, rue Notre-Dame Est, annexe, bureau 1.100, Montréal (Québec) H2Y 1B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 20

LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

Par : _____
Madame Jenny Charest, directrice

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal, le e jour de 2020 (Résolution …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207103001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division binam
Objet :	Accorder au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'axe 4 « Ville responsable et engagée » du Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, se terminant le 26 juin 2021, pour une somme maximale de 150 000 $, toutes taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207103001 CAVAC.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208047005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'un montant de 169 960 $ à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet Système alimentataire local et intégré dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

Il est recommandé :
- d'accorder un contrat de services professionnels d'un montant de 169 960 $ à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet *Système alimentaire local et intégré* dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

- d'approuver une convention de services professionnels à cet effet.

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et sera financée à même la subvention de 50 M$ du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada (Le Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-07-16 14:25

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208047005**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'un montant de 169 960 $ à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet Système alimentataire local et intégré dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidatures du ministère des Infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables.
La Chaire de recherche de l'UQAM sur la transition écologique a développé une expertise sur les systèmes alimentaires alternatifs et durables, principalement à Montréal. La perspective de la chaire vise à comprendre comment ces systèmes alimentaires peuvent contribuer à une transformation plus large du rapport à l'alimentation et aux pratiques de consommation dans la société actuelle. Plusieurs enjeux ont fait l'objet de recherches approfondies au sein de la chaire, dont : les logistiques d'approvisionnement, le gaspillage alimentaire, la distribution spatiale de l'accès à la saine alimentation et les pratiques organisationnelles des initiatives sur le terrain. Les questions conceptuelles et méthodologiques de la recherche sur les systèmes alimentaires sont toujours abordées dans une perspective de recherche partenariale. C'est pourquoi l'équipe de la chaire dispose de l'expertise et des compétences pour accompagner les partenaires du projet de ***Système alimentaire local et intégré*** , projet majeur du Défi des villes intelligentes, en développant une stratégie d'évaluation de ses impacts. L'évaluation des apprentissages et des impacts devient un enjeu central non seulement pour les initiatives des systèmes alimentaires alternatifs, mais aussi pour tout projet à visée transformatrice. Dans le cadre du projet ***Système alimentaire local et intégré*** , la chaire se propose de développer une stratégie d'évaluation des impacts ainsi que les outils en découlant, dont une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 191701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnelles équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'évaluation des apprentissages et des impacts devient un enjeu central non seulement pour les initiatives des systèmes alimentaires alternatifs, mais aussi pour tout projet à visée transformatrice. Dans le cadre du projet ***Système alimentaire local et intégré*** (projet du Défi des villes intelligentes), la chaire propose de développer une stratégie d'évaluation des impacts, ainsi que les outils qui en découleront, dont une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ce mandat inclura notamment les activités suivantes : une revue de littérature scientifique sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation, l'étude des pratiques existantes, l'organisation d'ateliers d'échange avec tous les partenaires au sujet de l'évaluation des impacts, l'élaboration participative de l'approche d'évaluation et des indicateurs, la mise en œuvre de l'évaluation et la révision itérative de la grille d'évaluation et des formations auprès des partenaires sur la mise en œuvre de cette grille.
A la fin du projet, la stratégie d'évaluation et la grille seront intégrées au fonctionnement du ***Système alimentaire local et intégré*** et les différents intervenants impliqués dans le projet l'auront intégré à leurs pratiques de gestion.

JUSTIFICATION

Ce projet répond aux objectifs du Programme du Défi des villes intelligentes. Il vient enrichir la proposition et permet de mesurer les impacts du ***Système alimentaire local et intégré*** . De plus, ce projet:

- Permet de recueillir des données, des informations utiles et des apprentissages;
- Permet de tisser des liens solides avec les différentes acteurs de l'écosystème alimentaire;
- Permet de développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, qui viendront supporter les exercices de reddition de comptes au gouvernement fédéral dans le cadre du Défi des villes intelligentes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un contrat de services professionnels de 169 960 $ à la Chaire de recherche de l'UQAM , pour la production des livrables mentionnés dans le contrat de service se terminant au plus tard le 30 juin 2024. Cette dépense sera assumée par la ville centre et sera financée à même la subvention de 50 000 000 $ du Défi des villes intelligentes provenant du gouvernement du Canada (Le Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités).

Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de l'accès à l'alimentation de la candidature de la Ville de Montréal ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, que ce soit dans la mutualisation des ressources et des infrastructures, la réduction du gaspillage alimentaire, la production locale d'aliments sains et la distribution aux personnes vulnérables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat de services professionnels ne serait pas accordé à la Chaire de recherche UQAM, celle-ci ne pourrait pas mesurer les impacts du ***Système alimentaire local et intégr é*** , un projet structurant dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

Également le Programme du Défi des villes intelligentes serait sans doute privé d'un accès aux données recueillies qui viendrait bonifier le volet accès à l'alimentation, et permettant de soutenir les exercices de reddition de comptes au gouvernement fédéral sur les mesures d'impacts du ***Système alimentaire local et intégré*** .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'aura pas d'impacts sur la réalisation des travaux prévus pour l'évaluation du ***Système alimentaire local et intégré*** . Ainsi, la Chaire de recherche de l'UQAM aura la capacité de réaliser les livrables prévus dans les délais mentionnés précédemment. De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes, qui prévoit la réalisation de projets sur une durée de cinq ans, avec un échéancier qui ne peut pas être modifié. C'est pourquoi il importe d'entamer les travaux en 2020 afin d'atteindre les objectifs fixés du Défi des villes intelligentes pour 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, la Chaire de recherche de l'UQAM suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plus précisément, les livrables et les échéanciers seront les suivants :
ANNÉE 1 (2020 - 2021)

- Revue de littérature scientifique et étude des pratiques afin de construire un premier cadre de travail pour la stratégie d'évaluation.
- Accompagnement des partenaires du projet et participera aux réunions de travail afin de nourrir la réflexion sur la stratégie d'évaluation.
- Organisation de séances d'élaboration participative de la stratégie et des critères avec les partenaires du projet.

ANNÉE 2 (2021- -2022)

- Grille d'évaluation incluant une vingtaine d'indicateurs des impacts du projet en matière d'accès à l'alimentation, à la sécurité alimentaire, aux défis organisationnels des partenaires.
- Élaboration d'une publication visant à décrire et à rendre compte en détail de la méthodologie poursuivie, des consultations avec les partenaires et des choix effectués dans l'élaboration de la grille.
- Évaluation de l'avancement du projet sur la base de cette grille. Cette première tentative d'évaluation servira à raffiner la stratégie d'évaluation et les indicateurs.
- Publication à l'attention des partenaires présentant la stratégie et les indicateurs, ainsi que les outils didactiques.

ANNÉE 3 (2022 - 2023)

- L'équipe procédera à une nouvelle évaluation du projet avec la nouvelle version de la grille et produira un rapport à l'attention des partenaires.
- Élaboration d'une formation à l'attention des partenaires et des gestionnaires de projet afin d'intégrer la stratégie et la grille d'évaluation dans le projet de manière pérenne. L'équipe mènera les formations et accompagnera les partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie et de la grille d'évaluation.

- L’objectif est qu’a la fin de l’année 3, la stratégie d’évaluation et la grille seront intégrées au fonctionnement du pôle alimentaire et les différents intervenants dans le projet l’auront intégrée à leurs pratiques de gestion.

ANNÉE 4 (2024)
L’équipe de la chaire demeurera à la disposition des partenaires pour réviser la grille au besoin, renforcer la formation et mettre en forme des rapports d’évaluation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine ST-ARNAUD
Conseillère innovation et contenus statégiques

Tél : 514-243-9506
Télécop. : 00

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. : 00

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Aldo RIZZI

Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats
Tél : 514-872-9609
Approuvé le : 2020-07-10

CHAIRE de recherche sur la transition écologique
UQÀM

OFFRE DE SERVICE

PRESENTEE AU
LABORATOIRE D'INNOVATION URBAINE DE MONTREAL

POUR L'EVALUATION DU *SYSTEME ALIMENTAIRE LOCAL ET INTEGRE*

CONTEXTE ET PRESENTATION DU MANDAT

La Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique a développé une expertise sur les systèmes alimentaires alternatifs et durables, principalement à Montréal. La perspective de la chaire vise à comprendre comment ces systèmes alimentaires peuvent contribuer à une transformation plus large du rapport à l'alimentation et des pratiques de consommation dans la société actuelle. Plusieurs enjeux ont fait l'objet de recherches approfondies au sein de la chaire dont les logistiques d'approvisionnement, le gaspillage alimentaire, la distribution spatiale de l'accès à la saine alimentation et les pratiques organisationnelles des initiatives sur le terrain. Les questions conceptuelles et méthodologiques de la recherche sur les systèmes alimentaires sont toujours abordées dans une perspective de recherche partenariale. Ainsi, au cours des dernières années, la chaire a travaillé avec de nombreux partenaires comme le Conseil des industries bioalimentaire de l'île de Montréal (CIBIM), La Transformerie, Protégez-vous, le Réseau alimentaire de l'est de Montréal, la Fondation du Grand Montréal, la Fondation Chagnon, Récolte, le Système alimentaire montréalais, etc. En somme, l'équipe de la chaire dispose de l'expertise et des compétences pertinentes pour accompagner les partenaires du projet *Système alimentaire local et intégré* en développant une stratégie d'évaluation de ses impacts.

L'évaluation des apprentissages et des impacts devient un enjeu central non seulement pour les initiatives des systèmes alimentaires alternatifs, mais aussi pour tout projet à visée transformatrice. Dans le cadre du projet *Système alimentaire local et intégré*, la chaire propose de développer une stratégie d'évaluation des impacts, ainsi que les outils qui en découleront, dont une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ce mandat inclura notamment les activités suivantes : une revue de littérature scientifique sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation, l'étude des pratiques existantes, l'organisation d'ateliers d'échange avec tous les partenaires au sujet de l'évaluation des impacts, l'élaboration participative de l'approche d'évaluation et des indicateurs, la mise en œuvre de l'évaluation et la révision itérative de la grille d'évaluation, des formations auprès des partenaires sur la mise en œuvre de cette grille.

À la fin du projet, la stratégie d'évaluation et la grille seront intégrées au fonctionnement du *Système alimentaire local et intégré* et les différents intervenants impliqués dans le projet l'auront intégrée à leurs pratiques de gestion.

LIVRABLES ET ECHEANCIER

ANNÉE 1

- Revue de littérature scientifique et étude des pratiques afin de construire un premier cadre de travail pour la stratégie d'évaluation.
- En simultané, accompagnement des partenaires du projet et participation aux réunions de travail afin de nourrir la réflexion sur la stratégie d'évaluation.
- Organisation de séances d'élaboration participative de la stratégie etdes critères avec les partenaires du projet.

DÉBUT DE L'ANNÉE 2

- Grille d'évaluation incluant une vingtaine d'indicateurs des impacts du projet en matière d'accès à l'alimentation, de sécurité alimentaire, de défis organisationnels des partenaires, etc.
- Publication plus longue visant à décrire et à rendre compte en détail de la méthodologie poursuivie, des consultations avec les partenaires et des choix effectués dans l'élaboration de la grille.

ANNÉE 2

- Évaluation de l'avancement du projet sur la base de cette grille. Cette première tentative d'évaluation servira à raffiner la stratégie d'évaluation et les indicateurs.
- Nouvelle grille d'évaluation produite à la fin de cet exercice, ainsi que des outils didactiques pour faciliter son utilisation et son intégration dans les pratiques.
- À la fin de l'année 2, une nouvelle publication à l'attention des partenaires pour présenter la stratégie et les indicateurs, ainsi que les outils didactiques.

ANNÉE 3

- Nouvelle évaluation du projet avec la nouvelle version de la grille et production d'un rapport à l'attention des partenaires.
- Préparation d'une formation à l'attention des partenaires et des gestionnaires de projet afin d'intégrer la stratégie et la grille d'évaluation dans le projet de manière pérenne.
- Formation et accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie et de la grille d'évaluation.
- Objectif : à la fin de l'année 3, la stratégie d'évaluation et la grille seront intégrées au fonctionnement du pôle alimentaire et les différents intervenants dans le projet l'auront intégrée à leurs pratiques de gestion.

ANNÉE 4 ET SUIVANTES

- L'équipe de la chaire demeurera à la disposition des partenaires pour réviser la grille au besoin, renforcer la formation et mettre en forme des rapports d'évaluation.

COUTS DES SERVICES

Pour les trois premières années :

Salaire d'une professionnelle de recherche (35$/h, 30h/sem, 45 sem/année)	141 750 $
Montage et production (impression ou programmation) des documents et outils de la stratégie d'évaluation	10 000 $
Frais indirects (12%) retenus par l'université	18 210 $
TOTAL	**169 960 $**

Pour les années 4 et suivantes, la chaire demeurera à la disposition des partenaires et du projet pour une aide d'appoint et des conseils de mise en œuvre.

Par ailleurs, il serait souhaitable que le travail effectué puisse aussi servir à la publication scientifique. En ce sens, l'ensemble du travail effectué pourrait être encadré par une entente entre l'UQAM et les porteurs du projet, ainsi que les règles applicables en matière d'éthique de la recherche.

CONTACT

René Audet, titulaire
Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Tél : 514-987-3000, poste 5254
Courriel : audet.rene@uqam.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208047005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'un montant de 169 960 $ à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet Système alimentataire local et intégré dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le contrat de services professionnels à être conclu entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal.

FICHIERS JOINTS

2020-06-29 Version Finale - Convention -Services pro-Chaire de recherche de l'UQAM visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après nommée : la « **Ville** »

ET : **UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée, ayant le siège de ses affaires au Pavillon Athanase-David, bureau D-3545, 1430, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2X 3J8, agissant et représentée par monsieur Christian Agbobli, vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après nommée : le « **Contractant** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant.

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : descriptif des livrables, échéancier et budget ainsi que les termes de référence pour services professionnels, en date du 8 avril 2020 relatifs au mandat de développement d'une stratégie d'évaluation des impacts et des outils en découlant, dont une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre du projet *Système alimentaire local et intégré*;

« **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » : le Laboratoire d'innovation urbaine de la Ville de Montréal.

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant, par l'entremise de la Chaire de recherche sur la transition écologique, qui s'engage à la réalisation du projet intitulé : *Système alimentaire local et intégré*, selon les termes et conditions de la présente convention et selon l'Annexe 1 des présentes. Dans le cadre de ce mandat, une stratégie d'évaluation des impacts et les outils qui en découlent ainsi qu'une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront développés, comme décrit à l'Annexe 1.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations, mais au plus tard le 30 juin 2024.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et

recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ, si applicables;

6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent soixante-neuf mille neuf cent soixante dollars (169 960,00 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ, si applicables.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 Le Contractant cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux, sauf en ce qui a trait, précisément, au droit de revendiquer la paternité de la création desdits documents;

10.2 Le Contractant garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;

10.3 La Ville concède au Contractant une licence non exclusive, irrévocable, incessible, à titre gratuit, sans limite territoriale, pour la durée maximale permise par la Loi sur le droit d'auteur, et autorisant ce dernier à :

10.3.1 reproduire, publier, traduire, présenter la totalité ou une partie importante des résultats du mandat, lesquels ne devront cependant contenir aucune information que la Ville aura identifiée comme « confidentielle » lors de la transmission de cette dernière au Contractant;

10.3.2 utiliser, adapter ou combiner avec toute autre œuvre ou matériel, à des fins de recherche, de publication et d'enseignement, la totalité ou une partie importante des résultats du mandat, lesquels ne devront cependant contenir aucune information que la Ville aura identifiée comme « confidentielle » lors de la transmission de cette dernière au Contractant.

10.4 Lorsqu'un droit exercé conformément à l'article 10.3 résultera en une divulgation des résultats du mandat, le Contractant doit soumettre au Directeur, au préalable, un exemplaire écrit du projet de divulgation, lequel se réserve alors le droit de refuser l'exercice dudit droit, en tout ou en partie, en considération de la nécessité de protéger la nature confidentielle des résultats du mandat;

10.5 Pour l'application de l'article 10.4, le Directeur dispose d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'exemplaire du projet de divulgation pour aviser le Contractant, par écrit, de son refus;

10.6 En cas d'objection écrite de la part du Directeur, les parties devront négocier une version acceptable de la divulgation projetée, y compris la date de la divulgation projetée, et ce, à l'intérieur d'une période ne dépassant pas quarante-cinq (45) jours à partir de la date de réception du projet de divulgation;

10.7 Le Contractant tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 à 10.7 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 **Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au Pavillon Athanase-David, bureau D-3545, 1430, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2X 3J8 et tout avis doit être adressé à l'attention de Caroline Roger, directrice du SePSI.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par :
Me Yves Saindon
Greffier

Le e jour de 20

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL PAR L'ENTREMISE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Par :
Christian Agbobli
Vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de 20__ (Résolution CM20 ……..).

Annexe 1

Descriptif des livrables, échéancier et budget ainsi que les termes de référence pour services professionnels, en date du 8 avril 2020.

1 - Livrables et échéanciers

Année 1 (août 2020 à mai 2021) :

- Le Contractant procédera à la revue de la littérature scientifique et l'étude des pratiques afin de construire un premier cadre de travail pour la stratégie d'évaluation.
- Le Contractant accompagnera les partenaires du projet et participera aux réunions de travail afin de nourrir la réflexion sur la stratégie d'évaluation.
- Le Contractant organisera des séances d'élaboration participative de la stratégie et des critères avec les partenaires du projet, le cas échéant.
- Le Contractant remettra à la Ville au plus tard le 31 mai 2021 un rapport d'étape décrivant les activités réalisées au cours de l'année et contenant les productions et outils élaborés au cours de l'année, dont la revue de littérature.

Année 2 (juin 2021 à mai 2022) :

- Le Contractant présentera une première version d'une grille d'évaluation qui pourrait inclure une vingtaine d'indicateurs des impacts du projet de système alimentaire local et intégré (SALIM) en matière d'accès à l'alimentation, à la sécurité alimentaire, aux défis organisationnels des partenaires et autres.
- Le Contractant procédera à une première tentative d'évaluation en utilisant la première version de la grille afin de raffiner la stratégie d'évaluation et les indicateurs et ainsi concevoir une deuxième version de la grille.
- Le Contractant concevra des outils didactiques pour faciliter l'utilisation de la grille et son intégration dans les pratiques.
- Le Contractant diffusera une publication à l'attention des partenaires qui présentera la stratégie et les indicateurs ainsi que les outils didactiques développés au cours de l'année 2.
- Le Contractant remettra à la Ville au plus tard le 31 mai 2022 un rapport d'étape décrivant les activités réalisées au cours de l'année et contenant les productions et outils élaborés au cours de l'année, dont les différentes versions de la grille d'évaluation, les outils didactiques, les indicateurs et les publications à l'attention des partenaires.

Année 3 (juin 2022 à mai 2023) :

- Le Contractant procédera à une nouvelle évaluation du projet de SALIM avec la nouvelle version de la grille d'évaluation et produira un rapport à l'attention des partenaires.

- Le Contractant préparera une activité de transfert des connaissances à l'attention des partenaires et des gestionnaires du projet de SALIM afin d'intégrer la stratégie et la grille d'évaluation dans le projet de manière pérenne.
- Le Contractant accompagnera les partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie et l'utilisation de la grille d'évaluation.
- Le Contractant remettra à la Ville au plus tard le 31 mai 2023 un rapport final décrivant les activités réalisées au cours de l'année et contenant les productions et outils élaborés au cours de l'année.

Année 4 et suivantes :

- Le Contractant demeurera à la disposition des partenaires pour réviser la grille d'évaluation au besoin, renforcer la formation et mettre en forme des rapports d'évaluation, sous réserve d'une disponibilité de temps et de ressources du Contractant.

2 - Budget

Le budget se détaille ainsi :

- 141 750,00 $, taxes incluses, si admissibles, pour le financement nécessaire correspond au salaire d'une professionnelle de recherche de l'UQAM, soit 35$/heure pour 30 heures par semaine 45 semaines par année durant trois années soit un sous-total de 141 750,00 $;
- 10 000,00 $, taxes incluses, si admissibles, pour le montage et la production (impression ou programmation) des documents et outils de la stratégie d'évaluation;
- 18 210,00 $, taxes incluses, pour les frais indirects de recherche universitaires.

Coût total du projet : 169 960,00 $ taxes incluses, si admissibles.

Pour l'année 4 et les suivantes, le Contractant demeurera à la disposition des partenaires pour une aide d'appoint et des conseils de mise en œuvre.

La somme sera octroyée en deux versements, soit :

- 84 980,00 $ à la signature de cette entente
- 84 980,00 $ en 2021 (décembre)

3 - Termes de références

Ajouter les termes de références du 8 avril 2020.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1202912002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 143 698,53 $ taxes incluses. Appel d'offres public 20-18133. Un seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire **WAA Montréal Inc,** ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 698,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18133;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-29 16:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1202912002**
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 143 698,53 $ taxes incluses. Appel d'offres public 20-18133. Un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Les phytotechnologies – champ d'expertise qui utilise les plantes vivantes pour résoudre des problèmes environnementaux – comprennent toute utilisation de plantes vivantes pour épurer l'eau, l'air et le sol, pour contrôler l'érosion des berges et le ruissellement de surface, pour restaurer des sites dégradés, pour capter les gaz à effet de serre et/ou pour réduire la chaleur du soleil ou la vélocité du vent. L'utilisation de phytotechnologies restaure l'environnement et facilite l'activité des écosystèmes qui maintiennent la vie. Ces technologies sont utilisées comme solutions alternatives aux approches d'ingénierie conventionnelle, ou peuvent être associées à celles-ci, afin d'optimiser l'efficacité des systèmes.

Les chercheurs du Jardin botanique, oeuvrant au sein de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), un organisme sans but lucratif fondé conjointement par la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, ont développé une expertise des phytotechnologies reconnue mondialement.

À travers son projet du Parcours des phytotechnologies, le Jardin botanique de Montréal souhaite sensibiliser ses visiteurs aux technologies vertes, mettre en valeur les innovations développées par ses chercheurs, et résoudre les réels problèmes environnementaux que connaît le Jardin botanique.

Le Parcours phytotechnologique se décline en plusieurs stations, réparties à travers le Jardin botanique, qui seront réalisées en séquence dans les prochaines années, en corrélation avec

le plan directeur du Jardin botanique, qui es en cours d'élaboration. Deux stations ont d'ors et déjà été réalisées:

- Les marais épurateurs, inaugurés en août 2019 au Jardin aquatique.
- La maîtrise des plantes envahissantes à la Maison de l'arbre Frédéric-Back (travaux en voie d'être finalisés).

Les autres stations prévues sont:

- La stabilisation des rives du secteur des étangs et ruisseaux centraux, de même que l'épuration des eaux de ces étangs
- Le toit végétal pour un pavillon sanitaire, aux Jardins-jeunes
- La décontamination du sol reposant sur un ancien site d'enfouissement
- La gestion des eaux pluviales et des îlots de chaleur au stationnement

La prochaine réalisation sera celle concernant la stabilisation des rives et l'épuration des eaux des étangs centraux, ainsi que la réfection des ruisseaux centraux.

Le secteur des étangs et ruisseaux (Jardins fleuris et Jardin des Premières-Nations) constitue une vaste zone centrale au Jardin botanique, extrêmement attractive et populaire auprès des visiteurs, en raison de la qualité de son paysage pittoresque.

Des études plus complètes sont nécessaires avant de réaliser ce projet.

En effet, plusieurs des étangs fuient et les ruisseaux qui les alimentent ont besoin d'être renfloués constamment en eau de l'aqueduc municipal pour qu'ils restent à niveau.

Aussi, plusieurs berges sont érodées et les sédiments transportés par le ruissellement terminent leur course dans les étangs, qui sont de plus en plus envahis par le phragmite, plante qui menace maintenant d'envahir la totalité des berges.

Il est crucial d'améliorer la qualité des eaux de plus en plus stagnantes et eutrophisées, de même que mettre en place de nouveaux modes de réutilisation/recirculation des eaux d'alimentation, afin de limiter les quantités en apport d'eau nouveau.

Il s'agit donc de développer des scénarios d'intervention sur les étangs, pour contrer leur érosion, pour améliorer la qualité de l'eau, pour mieux la filtrer, entre autre par des moyens phytotechnologiques et pour recirculer l'eau autant que possible.

Il est donc important d'effectuer les études nécessaires afin d'avoir une image la plus à jour possible des mouvements de l'eau – influx et exutoires – à travers l'ensemble des étangs et ruisseaux pour ensuite développer des solutions visant à mettre en place une gestion durable de l'eau, de même que de préparer les projets de restauration, stabilisation des étangs et ruisseaux du Jardin botanique.

C'est pourquoi le Jardin botanique souhaite octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs, ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique.

Un appel d'offres public, portant le numéro 20-18133, a été publié sur SEAO le 20 mai 2020, pour une remise des soumissions le 25 juin 2020, reportée au 30 juin 2020.

Un addenda a été publié:

· Addenda 1, publié le 22 juin 2020, reportant la date de dépôt des soumissions au 30 juin 2020.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0100 (28 janvier 2019) - Adoption - Règlement d'emprunt de 27 000 000 $ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2019 (3 010 $), 2020 (9 190 $) et 2021 (14 800 $)
CE17 0426 (22 mars 2017) - Accorder un contrat à WAA Montréal Inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de la station « Maîtrise des plantes envahissantes » du Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique, pour une somme maximale de 291 547,86 $, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à la firme WAA Montréal Inc, pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique sur l'investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal.
Ce programme fonctionnel et technique consiste, en résumé, à:

- analyser et mettre à jour les connaissances sur l'approvisionnement et la circulation de l'eau pour les divers étangs et ruisseaux du Jardin botanique de Montréal, soit l'étang central et ruisseau fleuri, l'étang et ruisseau du Jardin des Premières-Nations, la cascade et le ruisseau du Jardin alpin, les étangs du Jardin de Chine, les étangs du Jardin japonais, en s'appuyant sur les études existanteset en effectuant toutes les cueillettes de données et analyses pertinentes, en terme d'hydrologie et d'hydraulique;
- documenter les quantités d'eau utilisées et où elles le sont, de quelle manière est fait l'approvisionnement, de même que les quantités d'eau qui vont à l'égout en rapport aux eaux récupérées et recirculées;
- élaborer différents scénarios possibles en ce qui concerne les modes de circulation, récupération, perte, etc. de l'eau, sur l'ensemble des étangs et ruisseaux, incluant les infrastructures et les coûts comparatifs globaux (environnementaux, économiques, impacts de construction, etc.) de ces scénarios;
- illustrer ces scénarios par plans et détails techniques préliminaires, etc;
- développer des critères de pratiques améliorées qui soutiendront les orientations à prendre pour les projets à venir de restauration des étangs et ruisseaux du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du parcours des phytotechnologies.
- développer des critères durables en ce qui concerne les aspects de stabilisation des rives, en regard aux projets futurs d'aménagement qui porteront sur la stabilisation des berges et l'amélioration de la qualité de l'eau des étangs centraux, entre autre.

JUSTIFICATION

Six firmes ont acheté le cahier des charges et une soumission a été déposée. Les (5) cinq firmes qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas donné de raisons, mais il est fort à penser, d'une part, que ces firmes n'avaient pas toute la capacité de former une équipe d'experts qui répondraient aux différentes demandes du devis technique, ou d'autre part, que leur carnet de travaux ait été perturbé par la pandémie de la COVID-19.
À la suite de l'analyse de la soumission, la soumission déposée a été jugée conforme.

Étant donné qu'une seule soumission a été reçue, le soumissionnaire a été contacté afin de négocier le prix de sa soumission. Le montant de la soumission initiale s'élevait à 166 769.28$ taxes incluses, soit un écart de 45% avec l'estimation. Suite à cette négociation sur le prix de réalisation du projet, la firme WAA accepté de réduire son prix à 143 698.53 $ taxes incluses, réduisant ainsi l'écart à 24,98 % avec l'estimation.

L'estimation a été réalisée à l'interne. L'écart entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire est attribuable à la complexité de l'analyse demandée - regroupant à la fois hydrologie et hydraulique, ingénierie, biologie et phytotechnologie et architecture de paysage. Il existe très peu de comparatifs de coût en services professionnels pour un tel projet. En effet, les diverses expertises qui devront être utilisées pour cet exercice sont généralement peu associées ensemble, dans un projet d'une telle envergure.

SOUMISSION CONFORME	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
WAA Montréal Inc	76,3	7,58	143 698.53 $		143 698.53 $
Dernière estimation réalisée			114 975.00 $		114 975.00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					28 723.53 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					24,98 %

Concernant la soumission de WAA Montréal Inc:

- la firme a une expérience de travail avec le Jardin botanique, et particulièrement dans des projets comportant des plans d'eau. WAA a construit le Jardin des Premières-Nations et l'actuel projet en cours de l'étang de la Maison de l'arbre, entre autres - lequel est un des projets du nouveau parcours des phytotechnologies;
- l'expertise pour l'aménagement de plans d'eau est une spécialité de la firme, laquelle vient de réaliser entre autre la plage urbaine de Verdun, projet en milieu riverain d'une grande complexité;
- la firme impliquera dans ce projet tant Vincent Asselin, fondateur de WAA et expert des aménagements comportant des systèmes d'eau, que Kim Marineau, de Biodiversité Conseil, biologiste d'expérience qui a une bonne connaissance du Jardin botanique et est aussi une experte des milieux aquatiques;
- la firme travaillera aussi avec FNX ingénieurs conseil, firme qui regroupe des experts en hydraulique et en hydrologie;

WAA Montréal Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 143 698,53$, taxes incluses. Il s'agit d'un prix forfaitaire et il n'y a pas besoin d'ajouter de contingences à ce projet.
Un montant maximal de 124 982,41$ sera financé par le règlement d'emprunt no. 7719002 19-002- Programme Maintien / Années 2019-2020-2021 (CM 19 0100) .

Le projet associé est le no. 182947- Jardin botanique - Réfection des ruisseaux et des jardins

Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale. Le projet sera décaissé entièrement en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit tout dans une perspective de meilleure gestion des ressources naturelles en visant à favoriser une saine gestion de l’eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire d'octroyer ce contrat pour que le projet puisse débuter dès la fin du mois août 2020 afin de profiter de l'automne 2020 pour analyser les eaux avant le gel.
Par ailleurs, ce projet aura un impact très important sur les stratégies de gestion des eaux des nombreux étangs et cours d'eau au Jardin botanique et afin de développer une approche durable aux prochains projets du parcours des phytotechnologies, par:

- Une meilleure gestion de l'eau, dans les étangs et ruisseaux du Jardin botanique.
- D'éventuelles économies d'eau par les scénarios qui seront développés, pour optimiser la recirculation dans les étangs et ruisseaux là où c'est possible.
- Une meilleure stabilité et qualité des berges et de l'eau des étangs et ruisseaux, dans leur ensemble.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du projet: fin août 2020
Fin du projet: 31 décembre 2020

Prochain projet du parcours des phytotechnologies: Stabilisation des rives des étangs et ruisseaux centraux - Début plans et devis: 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline PARADIS
Architecte paysagiste

Tél : 514-242-1501
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Michel LABRECQUE
C/d recherche & dev.scientifique

Tél : 514 872-1862
Télécop. : 514 872-3765

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur Espace pour la Vie
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2020-07-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1202912002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 143 698,53 $ taxes incluses. Appel d'offres public 20-18133. Un seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18133_pv.pdf20-18133_SEAO__Liste des commandes.pdf

20-18133_Intervention 1202912002.pdf

20-18133_Tableau des résultats Avant nécogiation.pdf

20-18133_Tableau des résultats Après négocciation.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Lina PICHÉ
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18133
Numéro de référence : 1373793
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs, ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1745047)** 2020-05-22 9 h 42 **Transmission :** 2020-05-22 9 h 42	3335372 - 20-18133_Addenda 1 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3343144 - 20-18133_Enregistrement ouverture publique 2020-07-06 14 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aquasphera Conseil inc. 34 rue de Saturne Cantley, QC, J8V3R4	Monsieur Antoine Vachon Téléphone : 819 664-3045 Télécopieur :	**Commande : (1748982)** 2020-06-01 11 h 12 **Transmission :** 2020-06-01 11 h 12	3335372 - 20-18133_Addenda 1 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3343144 - 20-18133_Enregistrement ouverture publique 2020-07-06 14 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1745212)** 2020-05-22 12 h 17 **Transmission :** 2020-05-22 12 h 17	3335372 - 20-18133_Addenda 1 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3343144 - 20-18133_Enregistrement ouverture publique 2020-07-06 14 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1743921)** 2020-05-20 14 h 08 **Transmission :** 2020-05-20 14 h 08	3335372 - 20-18133_Addenda 1 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3343144 - 20-18133_Enregistrement ouverture publique 2020-07-06 14 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WAA Montréal inc. 55e Avnue du Mont-Royal Ouest, Bureau#805 Montréal, QC, H2T 2S6	Madame Carolyne Thibeault Téléphone : 514 939-2106 Télécopieur :	**Commande : (1746179)** 2020-05-25 17 h 16 **Transmission :** 2020-05-25 17 h 16	3335372 - 20-18133_Addenda 1 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3343144 - 20-18133_Enregistrement ouverture publique 2020-07-06 14 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1747576)** 2020-05-28 7 h 47 **Transmission :** 2020-05-28 7 h 47	3335372 - 20-18133_Addenda 1 2020-06-18 16 h 55 - Courriel 3343144 - 20-18133_Enregistrement ouverture publique 2020-07-06 14 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18133

No du GDD : 1202912002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs, ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 5 - 2020

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 30 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 18 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 41 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 16,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 26 - 1 - 2021

Date d'échéance révisée : 26 - 1 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Avant négociation

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WAA	166 769,28	√	

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Après négociation

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WAA	143 698,53 $	√	

Information additionnelle

Un seul addenda a été émis dans le cadre de cet appel d'offres, il avait pour but de reporter la date d'ouverture afin de répondre à une demande d'un soumissionnaire. Six (6) firmes ont pris possession des documents, mais une seule a répondu. Une communication a été faite afin de connaitre les raisons de leurs désistements et seulement deux (2) nous répondit ne pas avoir eu le temps de répondre ou ne pas posséder l'expertise demandée. Ayant une seule offre conforme, nous avons comme nous le permet la loi négociée avec la firme qui a accepté de reviser son prix à la baisse afin de mieux correspondre à l'estimation du projet.

Préparé par : Ghislaine Lachapelle Le 17 juillet 2020

20-18133 - Services professionnels pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs, ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Approche proposée 20%	Capacité de production et échéancier 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WAA Montréal Inc.	3,83	11,83	14,00	7,00	17,00	22,67	76,3	166 769,28 $	7,58	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Ghislaine Lachapelle									

Comité	
Date	lundi 13-07-2020
Heure	13 h 30
Lieu	Visioconférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

20-18133 - Services professionnels pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs, ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Approche proposée 20%	Capacité de production et échéancier 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WAA Montréal Inc.	3,83	11,83	14,00	7,00	17,00	22,67	76,3	143 698,53 $	8,79	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Ghislaine Lachapelle**									

Comité

Date	lundi 13-07-2020
Heure	13 h 30
Lieu	Visioconférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1202912002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 143 698,53 $ taxes incluses. Appel d'offres public 20-18133. Un seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1202912002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.27

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic - Dépense totale de 294 192,28 $, taxes incluses (contrat : 255 819,38 $ + contingences 38 372,90 $) - Appel d'offres public (20-17998) - (un seul soumissionnaire conforme)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Shellex Groupe Conseil, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du Stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 819,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-17998);

2. d'autoriser une dépense de 38 372,90 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 08:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208264002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic - Dépense totale de 294 192,28 $, taxes incluses (contrat : 255 819,38 $ + contingences 38 372,90 $) - Appel d'offres public (20-17998) - (un seul soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, accueille les Orioles et fait partie des quelques installations à Montréal qui desservent des équipes de niveau provincial. Le stade accueille également des tournois et des parties des ligues collégiales et universitaires. Les équipements sportifs du stade Gary-Carter sont actuellement dans un état de désuétude avancé et cette situation engendre des enjeux de sécurité pour les usagers du parc.
Les services professionnels en ingénierie visés par le présent contrat contribueront à rehausser la sécurité autour du terrain de balle et à limiter le nombre de balles sortantes puisqu'un nouvel arrêt-balle et une clôture surmontée de filets de protection seront installés à cette fin. Le terrain de balle sera également agrandi en augmentant la distance entre la pointe du marbre et l'arrêt-balle et la dimension du champ centre, afin de permettre la tenue éventuelle de matchs internationaux.

Les nouveaux équipements sportifs incluront notamment des abris des joueurs, des enclos des releveurs, une cage des frappeurs, des gradins pouvant accueillir 1 000 personnes, ainsi qu'un système d'éclairage DEL. Le terrain de balle sera aussi doté d'une nouvelle surface en gazon synthétique afin de maximiser son utilisation et de rendre le terrain plus polyvalent pour les catégories de jeu "atome" et "moustique". Les travaux de construction doivent débuter au mois de mai 2021 et se terminer un an plus tard.

Le projet de réaménagement du terrain de baseball au stade Gary-Carter a été soumis au PAFIRS afin d'obtenir éventuellement un financement des deux tiers (2/3) du coût des travaux. Un avis du ministère est attendu à l'automne 2020.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public. L'appel d'offres a

débuté le 4 mai 2020 et s'est terminé 36 jours plus tard, soit le 9 juin 2020. Les soumissions ont été ouvertes le 9 juin 2020 à 13 h 30 et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 9 juillet 2020 à 10 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Quatre addenda ont été émis. Le premier et le deuxième addenda, émis respectivement les 7 mai et 22 mai 2020, visaient à répondre à des questions soulevées par les soumissionnaires. Le troisième addenda, émis le 27 mai 2020, comprenait certaines modifications dans les paramètres de présentation des offres de services des soumissionnaires. Le quatrième addenda, émis le 3 juin 2020, visait à répondre à une autre question soulevée par un des soumissionnaires. Ce dernier addenda a nécessité le report de la date du dépôt des soumissions au 9 juin 2020.

Le contenu de ces quatre addenda n'a eu aucun impact sur les prix. Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 7 octobre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0169 - 6 juillet 2020 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Rose architecture inc. pour la reconstruction du pavillon de baseball dans le cadre des travaux associés au nouveau stade de baseball Gary-Carter du parc Ahuntsic pour un montant de 50 589 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser une dépense totale de 60 589 $, incluant les taxes et les frais incidents;
BC 1417079 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Signature Design inc. pour la conception des abris de joueurs dans le cadre du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter - Dépense totale de 48 249,26 $, taxes incluses (contrat : 43 862,96 $ + contingences: 4 386,30 $) - Appel d'offres de gré à gré (20-1112) – (trois soumissionnaires);

CE20 0195 - 12 février 2020 - Autoriser la présentation des projets suivants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :

> - (...) Réfection du terrain de baseball Gary-Carter - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (...);

BC 1394848 - 29 janvier 2020 - Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation des sols en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter - Dépense totale de 49 766,21 $, taxes incluses (contrat : 44 766,21 $ + contingences 5 000,00 $) - Entente-Cadre (18-1934 -M05);

BC 1387295 - 18 décembre 2019 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe -conseil Structura inc. pour la réalisation d'une étude balistique dans le cadre de la reconversion du stade Gary-Carter en pôle régional en sport de balle, pour une somme maximale de 29 548,58 $, taxes incluses (contrat : 24 949,58 $ + contingences 4 599,00 $) – Demande de soumission de gré à gré (19-1044) – (un soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le projet de réaménagement du terrain de baseball au stade Gary-Carter est réalisé à l'interne au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) à l'exception de l'ingénierie. Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie civile, structurale et électrique. La firme retenue aura donc le mandat d'offrir au SGPMRS les expertises requises en ingénierie, de produire les documents techniques complémentaires et d'assurer une surveillance partielle des travaux en lien avec leurs disciplines respectives.
Les ouvrages visés par le présent mandat sont :
- Le système d'éclairage sportif;
- La fondation granulaire du terrain de balle, incluant le système de drainage sous-jacent;
- Le système de drainage et d'alimentation en eau au pourtour du terrain de balle;
- Les clôtures rehaussées, l'arrêt-balle et les cages des frappeurs;
- Les gradins qui abriteront un espace d'entreposage sous la structure;
- Les fondations des tours d'éclairage et du tableau de pointage.

Accessibles à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de neuf (9) preneurs. Les preneurs du cahier des charges sont :
- AECOM Consultants Inc.;
- BC2 Groupe Conseil inc.;
- Cima+s.e.n.c.;
- Expertise Sports Design LG inc.;
- Induktion Groupe Conseil inc.;
- Les Services EXP Inc.;
- Shellex Groupe Conseil;
- Tetra Tech QI Inc.;
- Ville de Mascouche.

De ce nombre, deux firmes ont déposé une offre de services et une seule a été jugée conforme par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire pour la conception des ouvrages ainsi que la réalisation des documents techniques, et à taux horaire pour la surveillance partielle des travaux.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, deux firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 22,22 %. Les raisons évoquées par les firmes qui se sont désistées sont les suivantes : le projet n'est pas dans notre secteur d'activité, trop de projets en cours, un est une ville et d'autres n'ont pas répondus.
Les soumissions reçues ont été évaluées et une seule firme a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Shellex Groupe Conseil a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Induktion Groupe Conseil inc.	68,50	-	-	-
Shellex Groupe Conseil	86,67	3,42	222 500,00 $	255 819,38 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	-	-	210 000,00 $	241 447,50 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				14 371,88 $

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	5,95 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	- -

Le montant des honoraires professionnels est de 255 819,38 $, taxes incluses. Aussi, des contingences au montant de 38 372,90 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des honoraires professionnels, sont réservées dans l'éventualité où des services supplémentaires seraient requis.

Le montant total maximal accordé à Shellex Groupe Conseil est de 294 192,28 $, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont supérieurs de 5,95 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

L'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Nous ne considérons pas que l'écart observé entre les prix déposés par l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne justifie le recours à une telle négociation. Cet écart s'explique aisément dans le contexte actuel où les firmes d'ingénierie sont fortement sollicitées.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 9 juillet 2020 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat de 294 192,28 $, taxes incluses, est réparti comme suit :
- Un montant de 255 819,38 $ (233 597,19 $, net de ristournes) pour les services professionnels;
- Un montant de 38 372,90 $ (35 039,57 $, net de ristournes) pour les contingences.

Un montant maximal de 268 636,76 $, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-027.

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
38330 Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	160,000	109,000		-	269,000

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions projetées s'inscrivent dans une démarche globale en lien avec les orientations du plan de développement *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal. De ce fait, elles visent à améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.
D'autre part, le système de drainage sera conforme aux exigences du *Règlement sur la gestion des eaux pluviales* de la Ville de Montréal et du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif d'amorcer le mandat dès que possible afin de réaliser les plans et devis à l'automne 2020 et partir en appel d'offres pour la réalisation des travaux à l'hiver 2021. La période visée pour l'appel d'offres permettra à la Ville de bénéficier de prix plus concurrentiels et de limiter les impacts pour les joueurs liés à la fermeture du terrain durant les travaux.
Sans interventions en 2021, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien par l'arrondissement et des travaux de réaménagement requis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Par le dépôt de sa soumission, le soumissionnaire déclare être au fait des mesures sanitaires à appliquer en lien avec la COVID-19 et du contexte économique existant. Conséquemment, aucun impact sur les coûts ou l'échéancier du mandat n'est envisagé en fonction de la situation actuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au comité exécutif : 12 août 2020
Début du contrat : 31 août 2020

Appel d'offres public pour la réalisation des travaux : février 2021
Date visée pour le début des travaux : mai 2021
Date visée pour la fin des travaux : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Carolina RODRIGUEZ)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Djaffer HELLEL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Pascal PELLETIER, Ahuntsic-Cartierville
Caroline LÉGÈRE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Pascal PELLETIER, 21 juillet 2020
Caroline LÉGÈRE, 21 juillet 2020
Djaffer HELLEL, 30 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-7062
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Pour Louise-Hélène Lefebvre :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic - Dépense totale de 294 192,28 $, taxes incluses (contrat : 255 819,38 $ + contingences 38 372,90 $) - Appel d'offres public (20-17998) - (un seul soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17998_Intervention 1208264002.pdf
20-17998_pv -.pdf
20-17998_SEAO _ Liste des commandes.pdf
20-17998_Tableau évaluation Global Final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

Denis LECLERC
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17998

No du GDD : 1208264002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 5 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 4 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 9 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : 9 - 7 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 22,22

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Indukction Groupe Conseil Inc.	N'a pas atteint la note de passage de 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 12 - 2020

Date d'échéance révisée : 6 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Shellex Groupe Conseil	255 819,38 $	√	

Information additionnelle

Sept (7) firmes ont pris possession des cahiers de charges, seulement deux (2) ont déposé une offre de service. Un courriel a été envoyé aux frimes afin de connaitre les raisons des désistements, seulement trois ont répondu soit; n'offre pas l'expertise recherchée, n'avait pas les ressources disponibles pour effectuer le projet et la dernière voulait aussi offrir la les travaux de construction. La firme Induktion groupe-Conseil inc. a été jugé non conforme par le comité de sélection en raison de la qualité de l'offre proposée. Quatre (4) addenda ont été émis, trois (3) avaient pour but de répondre à des questions et un (1) qui a reporté la date. Malgré le fait que seulement une (1) firme a été déclarée conforme, nous n'avons pas négocié avec la firme puisque l'écart entre le prix et le budget n'était pas très significatif.

Préparé par : Ghislaine Lachapelle

Le 23-juil-20

20-17998 - Services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Indukction Groupe Conseil Inc.	3,50	7,00	20,00	20,33	17,67	68,50			Non conforme
Shellex Groupe Conseil	4,00	7,00	21,67	27,67	26,33	86,67	255 819,38 $	5,34	1
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Ghislaine Lachapelle**								

Comité	
Date	9-07-2020
Heure	10 h 00
Lieu	Téléconférence
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-17998
Numéro de référence : 1368873
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1738840)** 2020-05-07 14 h 58 **Transmission :** 2020-05-07 14 h 58	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1738706)** 2020-05-07 12 h 15 **Transmission :** 2020-05-07 12 h 15	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1737343)** 2020-05-05 9 h 52 **Transmission :** 2020-05-05 9 h 52	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 34 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Expertise Sports Design LG inc 247, de Gentilly Ouest Longueuil, QC, J4H 1Z5 http://www.sportsdesign.ca	Monsieur Luc Gionet Téléphone : 450 332-0735 Télécopieur :	**Commande : (1737402)** 2020-05-05 10 h 38 **Transmission :** 2020-05-05 10 h 38	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel

			3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Induktion Groupe Conseil inc. 10975 Louis-H. Lafontaine 200 Montréal, QC, H1J 2E8 http://www.induktion-gc.com	Madame Dora Manata Téléphone : 514 508-6325 Télécopieur : 514 508-9325	**Commande : (1738078)** 2020-05-06 11 h 54 **Transmission :** 2020-05-06 11 h 54	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1737561)** 2020-05-05 13 h 49 **Transmission :** 2020-05-05 13 h 49	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Shellex Groupe Conseil 29 rue East Park Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 1P8	Madame Linda Desrosiers Téléphone : 450 371-8585 Télécopieur : 450 377-1444	**Commande : (1737551)** 2020-05-05 13 h 34 **Transmission :** 2020-05-05 13 h 34	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1737846)** 2020-05-06 8 h 42 **Transmission :** 2020-05-06 8 h 42	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-05-07 15 h 35 - Courriel 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-05-22 11 h 50 - Courriel 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-05-27 12 h 27 - Courriel 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-03 11 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Mascouche. 3034, chemin Ste-Marie Mascouche, QC, J7K 1P1 http://ville.mascouche.qc.ca	Madame Nicole Laniel Téléphone : 450 474-4133 Télécopieur : 450 474-6401	**Commande : (1757334)** 2020-06-18 13 h 37 **Transmission :** 2020-06-18 13 h 37	3308677 - 20-17998_Addenda 1 2020-06-18 13 h 37 - Téléchargement 3318302 - 20-17998_Addenda 2 2020-06-18 13 h 37 - Téléchargement 3321206 - 20-17998_Addenda 3 2020-06-18 13 h 37 - Téléchargement 3325633 - 20-17998_Addenda 4 REPORT DE DATE 2020-06-18 13 h 37 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

- [ ] Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- [ ] Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- [ ] Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic - Dépense totale de 294 192,28 $, taxes incluses (contrat : 255 819,38 $ + contingences 38 372,90 $) - Appel d'offres public (20-17998) - (un seul soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 12082640002_Réalisation plan et devis Trav stade Gary Carter.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Carolina RODRIGUEZ
Préposé(e) au budget
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

François FABIEN
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1204815004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de Convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires pour l'usage des camps de jour.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires pour l'usage des camps de jour.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-17 10:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204815004**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de Convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires pour l'usage des camps de jour.

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2018, la Ville de Montréal et les cinq commissions scolaires ont conclu une entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux (ci-après « Entente »). Il est prévu à l'article 7 de cette Entente les obligations des parties en ce qui a trait, entre autres, à l'entretien des installations partagées et aux moyens nécessaires pour assurer la santé et sécurité des usagers en temps normal.

Depuis le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le Gouvernement du Québec sur tout le territoire de la province du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19.

L'article 7 de l'Entente ne prévoit pas les mesures additionnelles d'entretien nécessaires en raison de la pandémie de la COVID-19 comme prescrit par la CNESST et le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020. Le 29 mai, il a également transmis :

- aux municipalités, une lettre confirmant l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires pour la tenue des camps de jour, et ce, pour l'ensemble de la période estivale;
- aux commissions scolaires, une lettre annonçant une mesure visant à financer l'accès aux infrastructures scolaires pour la clientèle des camps de jour.

À compter du 15 juin 2020, les commissions scolaires francophones du Québec sont devenues des centres de services scolaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1263 - 22 octobre 2018
Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Secrétariat à la région métropolitaine et les commissions scolaires de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

DESCRIPTION

Plusieurs écoles sont utilisées par l'arrondissement et ses organismes partenaires dans le cadre d'un camp de jour municipal.

Par le biais de la Convention complémentaire à l'Entente, la Ville de Montréal, les commissions scolaires English Montréal et Lester-B.-Pearson ainsi que les centres de services scolaires de Montréal, Marguerite-Bourgeoys et de la Pointe-de-L'Île désirent déterminer leurs responsabilités dans le cadre de la tenue des camps de jour dans le contexte de pandémie de la COVID-19. Cette convention complémentaire doit également être approuvée par les arrondissements.

La Ville et les arrondissements devront assurer la coordination quotidienne sur place avec le personnel affecté à l'entretien pour convenir de l'ordonnancement des tâches à effectuer, des périodes propices et des lieux à entretenir, afin d'assurer un environnement sécuritaire. Il devra aussi mettre en place les processus nécessaires afin de répondre aux obligations en matière de mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes en lien avec les usagers et les employés des camps de jour.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires devront assumer la gestion administrative des services, ce qui inclut notamment la fourniture des services (octroi d'un contrat, le cas échéant), le contrôle des heures travaillées et le paiement des services. Ils devront mettre en place les processus nécessaires afin d'assurer la prestation des services.

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de COVID-19. Les conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection, conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires assumeront les coûts additionnels liés aux services requis par la Ville en lien avec l'entretien ménager de leurs installations, afin que la Ville puisse opérer ses camps de jour en fonction des mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes.

Compte tenu de la situation exceptionnelle de la COVID-19, le Gouvernement du Québec s'est engagé à financer les frais additionnels en lien avec le présent projet de Convention complémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet de Convention complémentaire à l'Entente permettra à la Ville, aux arrondissements et aux organismes partenaires d'offrir des camps de jour dans des conditions qui respectent les normes de la CNESST et le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19.

Dans la mesure où le projet de Convention complémentaire n'était pas approuvé, l'accès aux écoles par les camps de jour pourrait être compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte COVID-19, il a été nécessaire d'adapter l'offre de camps de jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2020 : activités des camps de jour

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

Tél : 514 872-5672
Télécop. : 514 872-9255

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-22

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-07-16

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
11 OCT. 2018
AVOCAT EN CHEF

Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires

---

ENTRE

Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant une adresse au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 du conseil municipal;

ci-après appelée la « Ville »

ET

Commission scolaire de Montréal, personne morale de droit public ayant une adresse au 3737, rue Sherbrooke Est, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par Catherine Harel Bourdon, présidente, et dûment autorisé(e)s aux fins des présentes en vertu de la résolution 10 de la séance du 27 septembre 2017 du Conseil des Commissaires

Geneviève Lauzon, secrétaire générale

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, personne morale de droit public ayant une adresse au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par Dominic BERTRAND, directeur général dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la règle 11 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017.

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, personne morale de droit public ayant une adresse au 550, 53e Avenue, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par Mireille Boudreault, présidente et dûment autorisé(e) aux fins des présente en vertu de _____,

Antoine El-Khoury Dir. général

Commission scolaire English-Montréal, personne morale de droit public ayant une adresse au 6000, avenue Fielding, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par Ann Marie Matheson, directrice générale dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution du Conseil des commissaires, nº 18-11-28-14.2

Commission scolaire Lester-B.-Pearson, personne morale de droit public ayant une adresse au 1925, avenue Brookdale, Dorval, province de Québec, agissant et représentée par Michael Chechile, directeur général dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution du Conseil des commissaires no 2018-11-#07

ci-après appelées les « Commissions scolaires »

ET

Le **ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**, agissant et représenté par M. François Bérubé, sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources, dûment autorisé pour et au nom du gouvernement du Québec;

ci-après appelé le « MEES »

ET

La ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, agissant et représentée par M. Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dûment autorisée pour et au nom du gouvernement du Québec;

ci-après appelé le « Secrétariat à la région métropolitaine »

ci-après collectivement appelées les « Parties »

DB

C.Ch.

ATTENDU QUE la Ville et les Commissions scolaires recherchent les occasions d'innover et de revoir les façons de faire afin de contribuer à l'atteinte du plein potentiel des individus et à l'enrichissement collectif en favorisant, entre autres, la réussite scolaire des élèves et l'adoption de saines habitudes de vie par la population, dans une optique de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE les activités culturelles, sociales, éducatives, sportives et de loisirs procurent une valeur ajoutée pour les élèves, qu'elles contribuent à leur réussite scolaire ainsi qu'au mieux-être des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville et les Commissions scolaires ont des installations vouées à ces activités et reconnaissent la contribution de chacune des institutions à la mission de l'autre;

ATTENDU QUE l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, conclue le 8 décembre 2016, prévoit l'examen des moyens pour favoriser une utilisation partagée des installations et équipements scolaires et municipaux et la définition des termes d'une entente;

ATTENDU QUE la Ville et les Commissions scolaires souhaitent favoriser l'accessibilité ainsi qu'un meilleur partage de leurs installations et équipements scolaires et municipaux afin de maximiser leur utilisation et d'en faire bénéficier au plus grand nombre;

ATTENDU QUE la Ville et les Commissions scolaires conviennent des principes que l'élève et le citoyen sont une seule et même personne, que les installations de chaque Partie font l'objet de prêts mutuels et que l'objectif poursuivi est d'atteindre la plus grande équité possible dans le partage des installations;

ATTENDU QUE la présente entente s'applique également au partage d'installations et d'équipements rendu nécessaire lors de certaines situations d'urgence;

ATTENDU QUE la présente entente concerne les installations déjà construites et que pour les installations futures, les mêmes principes s'appliqueront;

ATTENDU QUE la Ville et les Commissions scolaires sont conscientes des besoins constants et évolutifs de la population de leur territoire commun et qu'elles partagent une volonté de coordonner la planification du développement de leurs installations et équipements afin de contribuer ensemble au développement des quartiers et des milieux de vie;

ATTENDU QUE la présente entente s'inscrit dans un partenariat renouvelé où le respect, la prise en compte des réalités et de la mission de chacun et la collaboration sont mis de l'avant;

ATTENDU QUE ce partenariat renouvelé ne devrait générer aucune perte financière significative pour la Ville et les Commissions scolaires, et que la présente entente doit par conséquent s'accompagner d'un financement additionnel provenant du MÉES équivalent à la perte nette que pourront subir certaines commissions scolaires à la suite de l'application des principes établis à la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente vise également à simplifier les processus existants concernant la gestion des ententes entre la Ville et les Commissions scolaires;

ATTENDU QUE selon le partage des pouvoirs établis par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la présente entente ne porte que sur les équipements et installations relevant du conseil municipal;

ATTENDU QUE pour les installations et équipements municipaux relevant de la compétence des conseils d'arrondissements, des ententes devraient être conclues entre ceux-ci et les commissions scolaires concernées, en s'inspirant des principes de la présente entente;

ATTENDU QUE certaines ententes existantes entre la Ville et les Commissions scolaires prévoient des conditions particulières et que ces ententes trouvent application eu égard aux installations relevant du conseil municipal, mais également de certains arrondissements, selon le cas, et qu'elles devront être continuées, remplacées ou résiliées au fur et à mesure que les arrondissements concluront des ententes et des conventions d'utilisation avec les Commissions scolaires concernées;

ATTENDU QUE la présente entente porte sur les installations et équipements scolaires mis à la disposition des écoles et que l'approbation des conseils d'établissement est requis dans les cas prévus à l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3);

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et qu'elle a remis une copie de ce règlement aux Commissions scolaires;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

1. Définitions

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

Installations des Commissions scolaires

Les installations des Commissions scolaires sont notamment les installations sportives et culturelles, ainsi que les installations à fonctions polyvalentes et communautaires des écoles des Commissions scolaires, comme identifié à l'article 10 de la présente entente, ainsi que les services connexes tels que les toilettes, les douches, les locaux de rangement et les vestiaires.

Installations de la Ville

Les installations de la Ville sont notamment, les parcs, les terrains sportifs et les installations sportives et culturelles spécialisées, comme identifié à l'article 10, ainsi que les services connexes tels les toilettes, les douches, les locaux de rangement et les vestiaires.

Activités des Commissions scolaires

Les activités des Commissions scolaires sont de nature scolaire ou parascolaire :

Activité scolaire : Une activité scolaire est toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé d'une commission scolaire ou par une direction d'école d'une commission scolaire pour des fins pédagogiques. Elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive, destinée aux élèves d'une ou plusieurs écoles et elle a lieu habituellement pendant les heures régulières d'enseignement.

Activité parascolaire : Une activité parascolaire est toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé d'une commission scolaire ou par une direction d'école d'une commission scolaire pour des fins d'activités communautaires. Elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive, destinée aux élèves d'une ou plusieurs écoles et elle a lieu habituellement après les heures régulières d'enseignement.

Activités de la Ville

Une activité de la Ville est toute activité communautaire, culturelle, sportive, physique ou scientifique, à but non lucratif, et ce, pour une clientèle régulière, organisée ou sanctionnée par la Ville.

2. Exclusions

Sont exclues de cette entente :

1. Les situations de partage des installations et équipements qui ont fait ou feront l'objet d'une entente particulière entre les Commissions scolaires et la Ville ou entre l'une de ces dernières et des tiers. Ces situations devraient être limitées à des cas exceptionnels et l'entente particulière en découlant doit demeurer en respect des principales modalités de la présente entente.
2. Toutes activités tenues par des organismes autres que ceux avec lesquels la Ville a une entente.
3. Toutes activités incompatibles avec la mission des Commissions scolaires ou de la Ville, non assurables ou dommageables pour l'intégrité des locaux ou des bâtiments.
4. Parmi les installations régies par la Ville, le TAZ, situé au 8931, avenue Papineau et qui fait l'objet d'une entente spécifique avec la Ville, est exclu de l'entente.
5. Les parcs-écoles ayant fait l'objet d'une entente spécifique entre la Ville et les Commissions scolaires.

3. Entente générale

L'objectif général de la présente entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux. Les situations de partage non couvertes par la présente entente devraient être exceptionnelles, demeurer en respect des grands principes de la présente entente et faire l'objet d'une Convention d'utilisation jointe en annexe à la présente entente (ci-après la « Convention d'utilisation ». Les critères pour déterminer les exceptions seront établis par les signataires.

Les Conventions d'utilisation à être conclues entre la Ville et les directions d'écoles ou les Commissions scolaires devront respecter les principes établis dans la présente entente.

Obligations des Commissions scolaires

Les Commissions scolaires mettent prioritairement à la disposition de la Ville, aux fins des activités de la Ville, les installations de leurs écoles sises dans les limites du territoire de la Ville, à la demande de la Ville, quand elles ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes d'activités des Commissions scolaires ou quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente. Les Commissions scolaires mettent à la disposition de la Ville un local de rangement ou permettent l'installation de moyens de rangement, lorsque possible.

Obligations de la Ville

La Ville met prioritairement à la disposition des Commissions scolaires de son territoire, pour leurs activités, les installations municipales à la demande des Commissions scolaires, quand elles ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes de la Ville ou quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente. La Ville met à la disposition des Commissions scolaires un local de rangement ou permet l'installation de moyens de rangement, lorsque possible.

Modalités de respect des obligations

La Ville ne peut utiliser les installations des Commissions scolaires pour des tiers, autres que les organismes avec lesquels elle a conclu une entente, sans le consentement écrit préalable des Commissions scolaires.

Une liste des organismes pour lesquels la Ville se porte garante lorsqu'ils occupent des installations des Commissions scolaires pour le compte et au nom de la Ville, sera mise à jour annuellement par la Ville et fournie aux Commissions scolaires à titre informatif et aux fins de concertation.

Les installations mises à la disposition des Commissions scolaires sont utilisées par les élèves fréquentant les écoles sises dans les limites territoriales de la Ville.

4. Horaires d'utilisation

La Ville dans les installations des Commissions scolaires

De la fin du mois d'août à la fin du mois de juin, les horaires d'utilisation par la Ville dans les installations des Commissions scolaires sont concurrents aux horaires et aux besoins des Commissions scolaires. Les installations des Commissions scolaires sont à la disposition de la Ville généralement de 19 h à 23 h du lundi au vendredi et de 7 h à 23 h le samedi et le dimanche.

De la fin du mois de juin à la fin du mois d'août, les installations des Commissions scolaires sont à la disposition de la Ville généralement de 6 h 30 à 23 h du lundi au vendredi et de 6 h 30 à 22 h le samedi et le dimanche, sous réserve des travaux d'entretien qui doivent être effectués durant l'été. Les dates de début et de fin seront validées chaque année en fonction du calendrier scolaire.

Les besoins des Commissions scolaires demeurent prioritaires en tout temps pour l'occupation de leurs locaux après les heures de classe pour des activités-école ou des rencontres, notamment les activités parascolaires, les spectacles, les rencontres de parents, la remise de bulletin, ou des activités exercées par des tiers en vertu d'une entente. Toutefois, les jours et les heures d'utilisation par les Commissions scolaires pour ces activités-école sont prévus et inclus dans les jours et heures d'utilisation remis à la Ville conformément à l'article 5.

Les Commissions scolaires dans les installations de la Ville

Les besoins de la Ville demeurent prioritaires en tout temps pour l'utilisation de ses installations offertes à la communauté. La Ville s'engage toutefois à mettre ses installations prioritairement à la disposition des élèves pendant les heures de classe.

Lorsque les besoins des Commissions scolaires visent une même installation de la Ville aux mêmes heures, la Ville partage ces heures en fonction du prorata des élèves inscrits dans les Commissions scolaires du territoire de la Ville.

5. Échéancier des mises en disponibilité des installations

Les Commissions scolaires

À la fin du mois de juin, les Commissions scolaires font connaître à la Ville les jours et les heures qu'elles prévoient utiliser dans leurs installations pour l'année suivante (de septembre à août). Ces jours et heures d'utilisation incluent les prévisions pour les activités-écoles mentionnées à l'article 4 et pour lesquelles les Commissions scolaires demeurent prioritaires (parascolaire, spectacles, rencontre de parents, remise de bulletin, etc.), pour les activités de tiers ayant signé une entente avec ces dernières, ainsi que pour les travaux prévus.

Les Commissions scolaires confirment à la Ville l'utilisation de leurs installations et remettent les jours et les heures non utilisés au début de chaque période (septembre et janvier) ainsi qu'à la suite de la première rencontre des conseils d'établissement, en septembre. Ces jours et heures d'utilisation incluent les activités-écoles mentionnées à l'article 4 et pour lesquelles les Commissions scolaires demeurent prioritaires (parascolaire, spectacles, rencontre de parents, remise de bulletin, etc.) ainsi que les travaux prévus.

Dans les trente (30) jours suivant la réception des informations prévues ci-dessus, la Ville communique aux Commissions scolaires l'utilisation qu'elle souhaite faire des installations des Commissions scolaires ainsi que les horaires prévus à cet effet (les jours et les heures).

La Ville

La Ville confirme aux Commissions scolaires l'utilisation de ses installations, incluant les travaux prévus, et remet les jours et les heures non utilisés au début des mois de septembre et de janvier.

Dans les trente (30) jours suivant la réception des informations prévues ci-dessus, les Commissions scolaires communiquent à la Ville l'utilisation qu'elles souhaitent faire des installations de la Ville ainsi que les horaires prévus à cet effet (les jours et les heures).

La Ville et les Commissions scolaires

En plus des jours et heures d'utilisation, les Commissions scolaires et la Ville doivent également identifier les installations accessibles aux personnes handicapées, à des fins de planification des activités.

6. Annulations et modifications

La Ville ou les Commissions scolaires pourront annuler les activités programmées dans les situations suivantes :

- En cas de travaux imprévus;
- Si la sécurité des occupants est remise en question;
- En cas de force majeure;
- Pour tout autre motif, au maximum de 5 jours durant l'année scolaire par établissement.

À moins d'un cas de force majeure, la Ville ou les Commissions scolaires aviseront l'autre d'une annulation au moins 10 jours ouvrables avant la date prévue de l'utilisation. Dans la mesure de leurs possibilités, les Commissions scolaires ou la Ville offriront à l'autre un lieu d'occupation en remplacement.

7. Entretien et modalités d'utilisation

La Ville et les Commissions scolaires sont responsables de l'entretien de leurs installations et en assument les frais, à moins d'une entente spécifique.

La Ville et les Commissions scolaires s'engagent à fournir des installations en bon état d'entretien et pouvant servir aux usages auxquels elles sont destinées.

L'entretien physique annuel et périodique est assuré par la Ville et les Commissions scolaires dans leurs installations.

La Ville et les Commissions scolaires doivent, en tout temps, prendre les moyens nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des usagers.

Une compensation peut être prévue relativement à la surutilisation des espaces par la Ville et les Commissions scolaires pour prévenir l'usure prématurée des bâtiments et des locaux.

DB

La Ville et les Commissions scolaires conviendront, dans une Convention d'utilisation des modalités d'utilisation et de la remise en état des installations, ainsi que les responsabilités des utilisateurs.

8. Bris et remplacement

Le remplacement ou la réparation lié à un bris ou à un acte de vandalisme dû au fait de la Ville ou des Commissions scolaires en tant que Partie « locataire » ou de l'un de ses usagers est sous la responsabilité de la Ville ou des Commissions scolaires en tant que Partie « locateur » qui facturera la Partie « locataire » en conséquence. La facturation des dommages encourus par la Partie « locateur » des installations doit être accompagnée des pièces justificatives.

La Partie ayant subi le dommage devra aviser l'autre Partie du bris ou dommage dans un délai raisonnable et mettre à sa disposition tous les individus et les éléments pouvant aider à l'identification du ou des responsables.

9. Surveillance des installations

De façon générale, la Ville et les Commissions scolaires assureront la surveillance des installations lors de la tenue de ses activités dans les installations de l'autre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Toutefois, pour certains types d'activités nécessitant une surveillance spécialisée (notamment dans une installation aquatique ou une installation où du personnel spécialisé doit opérer des équipements techniques), le propriétaire des installations sera responsable de celle-ci.

10. Facturation

De façon générale, le partage des installations et équipements scolaires et municipaux est exempt de facturation. De façon non exclusive, les installations visées par cette exemption de facturation sont :

- les gymnases;
- les bibliothèques;
- les maisons de la culture;
- les installations aquatiques;
- les arénas;
- les parcs;
- les terrains sportifs extérieurs;
- les chalets de parc;
- les cours d'école;
- les auditoriums;
- les cafétérias;
- les centres sportifs;
- les courts de tennis extérieurs;
- les terrains naturels et synthétiques;
- les services connexes (toilettes et douches, vestiaires, etc.);
- les salles de classe en période estivale, sous réserve du consentement des conseils d'établissement et des ententes avec des tiers.

Pour la Ville de Montréal, les installations décrites au présent article sont les complexes sportifs, stade de soccer et arénas relevant de la compétence du conseil municipal.

Les installations pouvant faire l'objet d'une facturation se limitent à des situations exceptionnelles ou à des locaux à vocation particulière (salle de réunion des commissaires, salle de réunion de l'exécutif de la Ville et autres, ou lorsqu'une installation fait déjà l'objet d'une entente spécifique avec un organisme tiers). Ces situations doivent faire l'objet d'une entente particulière entre la Ville et les Commissions scolaires, demeurer dans le respect des principales modalités de la présente entente et être consignées dans une Convention d'utilisation jointe à celle-ci.

11. Modalités de gestion et de suivi

Un comité de mise en œuvre est mis en place à la signature de la présente entente. Il a pour mandat de veiller au respect des principes énoncés et de s'assurer de la bonne gestion de la présente entente et des ententes à être conclues entre les arrondissements et les Commissions scolaires. Il contribue à des relations fructueuses entre les Parties et identifie les solutions aux difficultés rencontrées. Il se réunit une ou deux fois par année.

Le comité se dote d'outils administratifs afin notamment de tenir une compilation précise des heures d'utilisation des installations partagées et de définir des indicateurs de résultat et d'en assurer le suivi.

Ce comité est formé de représentants de chacune des Commissions scolaires, de deux personnes de la Ville, de trois représentants des arrondissements et des représentants du MÉES et du Secrétariat à la région métropolitaine. Il est coprésidé par un représentant des Commissions scolaires et un représentant de la Ville.

12. Modalités de gestion des différends

Advenant un différend se rapportant à l'interprétation ou l'exécution de la présente entente, les Parties s'engagent à collaborer et à négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

Elles peuvent également, dans une Convention d'utilisation locale (voir annexe jointe aux présentes), s'entendre sur des modalités de prévention et de règlement des différends, et sur des modalités en cas d'inexécution d'une obligation par l'une des Parties.

Les Parties conviennent de tenir une rencontre de révision de l'entente tous les douze mois, pour valider les suivis et permettre des améliorations.

13. Durée de l'entente

La présente entente a une durée de dix ans à compter de sa signature par la dernière Partie à la présente, renouvelable, suivant l'accord des Parties.

14. Résiliation de l'entente

Chaque Partie peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente entente, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'autre Partie, sur préavis écrit de douze (12) mois.

Les Parties conviennent expressément de n'exercer aucun recours l'une contre l'autre en raison de la résiliation de la présente entente.

15. Ententes antérieures de partage d'installations entre la Ville et les Commissions scolaires

Toute entente qui avait été conclue antérieurement à la présente entente devra être continuée, remplacée ou résiliée, en tout ou en partie, lors de l'approbation de la présente entente par chacune des Parties. Ces ententes demeurent effectives en tout ou en partie selon chaque instance décisionnelle concernée de la Ville.

16. Signatures

Les Parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses de l'entente,

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____ 2 novembre 2018

Me Yves Saindon
Greffier

Date :

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

par : _____

Nom du signataire : Catherine Harel Bourdon
Titre : Présidente

Date : 21 décembre 2018

Geneviève Laurin, secrétaire générale

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

par : _____ 17/12/2018

Nom du signataire : Dominic BERTRAND
Titre : DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date :

COMMISSION SCOLAIRE POINTE-DE-L'ÎLE

par : _____ 5 décembre 2018

Nom du signataire : Mirille Boudreault, président
Titre : Antoine El-Khoury, directeur général

Date :

COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

par : _____ Feb. 5. 2019

Nom du signataire : Ann Marie Matheson
Titre : directrice générale

Date :

DB

A.M.

COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

par : _____ Jan 15/19

Nom du signataire : Michael Chechile
Titre : Directeur général

Date :

MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

par : _____ 27 novembre 2018

M. François Bérubé
Sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources

Date :

MINISTRE RESPONSABLE DE LA MÉTROPOLE ET DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

par : _____ 16/11/18

M. Marc Croteau
Sous-ministre

Date :

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 22e jour de octobre 2018 (Résolution CM18 1263).

Annexe
Convention d'utilisation modèle

Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville et les commissions scolaires

Convention d'utilisation

Section 1

a. Modalités locales par commission scolaire et par établissement

Lorsque requis, la Ville et les Commissions scolaires peuvent convenir d'une Convention d'utilisation complémentaire indiquant les particularités locales. Ces Conventions d'utilisation peuvent notamment inclure :

- Les conditions d'utilisation des espaces;
- Les conditions d'utilisation du matériel;
- L'échéancier annuel;
- L'horaire des disponibilités;
- Le calendrier d'utilisations des installations des Parties (horaires et locaux);
- L'utilisation d'un outil de gestion commun pour les réservations et suivis;
- Les modalités en cas d'inexécution d'une obligation par l'une ou l'autre des Parties;
- L'entretien et les modalités d'utilisation des installations;
- La remise en état des installations;
- La responsabilité des utilisateurs.

b. Traitement des plaintes et règlement des différends

Dans le cadre de leur Convention d'utilisation, lorsque requis, la Ville et les Commissions scolaires peuvent également convenir de modalités de prévention et de règlement des différends complémentaires pour convenir de toutes particularités locales.

c. Personnes-ressources et processus d'escalade

1re étape
Commission scolaire : secteur administratif gérant l'entente.
Ville : agent de développement ou chef de division de l'arrondissement ou du service de la Ville concerné.

2e étape
Commission scolaire : direction de service ou de département.
Ville : direction culture, sport loisir et développement social de l'arrondissement ou du directeur de la Ville concerné.

3e étape
Comité de vigie (voir section 5 de la présente Convention d'utilisation).

Section 2
Entretien des installations et des équipements

L'entretien des installations de la Ville et des Commissions scolaires doit garantir en tout temps la santé et la sécurité des usagers.

- L'entretien physique annuel et périodique est assuré par la Ville et les Commissions scolaires dans leurs installations.
- Une compensation peut être prévue relativement à la surutilisation des espaces par la Ville et les Commissions scolaires pour prévenir l'usure prématurée des bâtiments et des locaux
- La formule de compensation au pourcentage d'utilisation sur une base annuelle est préconisée.
- L'entretien sanitaire et spécialisé lié à l'utilisation quotidienne des espaces par l'autre Partie doit être effectué selon le devis d'entretien de la Ville et des Commissions scolaires.

Il constitue, avec la surveillance, une des conditions *sine qua non* au prêt d'installations et dépend d'un financement additionnel récurrent et indexé, afin de maintenir et bonifier l'accès aux installations.

Section 3
Code de vie commun (incluant feuille de route et de suivi)

La Ville et les Commissions scolaires peuvent convenir d'un code de vie commun, lequel vise à régir l'utilisation des installations et les interactions entre elles, incluant les organismes reconnus. Le code prévoit :

- Civisme élémentaire;
- Respect des règles et des consignes (générales et spécifiques) de chaque installation;
- Implantation d'un formulaire d'état des lieux;
- Surveillance active et interventionniste;
- Rapport de bris/incidents.

Section 4
Liste et catégories des installations et permissions d'usage

Définir le type d'activité en fonction du type de plateau.

Section 5
Durée, implantation et suivi

La présente Convention d'utilisation a une durée de X années (à préciser par les Parties)

Un comité de vigie est mis en place avec des représentants de la Ville et des Commissions scolaires pour assurer le respect des conditions d'utilisation précisées à la présente Convention.

La Convention d'utilisation peut être revue à la demande de la Ville ou des Commissions scolaires.

Durée de l'entente : dix ans avec une rencontre pour révision aux 12 mois pour valider les suivis et permettre des améliorations (précisions, ajustements, modifications…).
Prévoir des phases d'implantation et de diffusion de l'entente et de ses modalités.

Comité de vigie : Plusieurs rencontres durant les phases d'implantation et par la suite des rencontres 2 à 3 fois par année.

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Guide de relance des camps en contexte de prévention de la COVID-19

AVIS - La diffusion du Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 ne signifie pas que l'activité des camps est autorisée pour l'été 2020. Le guide permettra aux gestionnaires de camps d'être mieux outillés pour évaluer leurs capacités et leur volonté d'ouvrir leurs portes, dans l'éventualité où le gouvernement l'autoriserait.

Montréal, le 15 mai 2020 — L'Association des camps du Québec (ACQ), l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec (Réseau des URLS) ont coopéré au cours des dernières semaines afin de produire un guide qui précise les directives de la Santé publique en contexte des camps. Ce guide a été réalisé en collaboration avec l'Association québécoise du loisir des personnes handicapées (AQLPH) et la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL).

Tous ces acteurs du secteur du loisir se sont donc mobilisés afin d'adapter les formats et les normes de fonctionnement des camps en fonctions de quatre critères désignés par la Direction générale de la santé publique du Québec pour prévenir la transmission de la COVID-19 soit de : 1) maintenir la distanciation sociale, 2) privilégier les activités extérieures par rapport aux activités intérieures, 3) réduire au minimum les contacts entre les individus et, 4) appliquer des mesures sanitaires rigoureuses aux lieux et aux individus.

« C'est sur la base de ces règles que les normes, pratiques et mesures décrites dans ce document ont été précisées pour chacun des grands champs d'action à planifier : l'adaptation de la programmation, la gestion du site d'accueil, la gestion des procédures administratives et de communication et la gestion de nos précieuses ressources humaines », exprime Éric Beauchemin, directeur général de l'ACQ. « Ce guide propose aux gestionnaires une série de questions et illustre chacune des mesures d'exemples concrets de l'adaptation de la vie en camps », souligne Geneviève Barrière, directrice générale de l'AQLM. « Notons que sans l'apport du secteur loisir et sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que la Direction générale de santé publique du Québec la validation des propositions de balises pour le milieu des camps n'aurait pu être réalisée », précise Benoit Tremblay, secrétaire général du Réseau des URLS.

Ce guide disponible au https://campsquebec.com/mesures-covid19, qui a été rédigé par la dynamique équipe de l'ACQ, se veut évolutif et sera adapté à la situation et mis à jour régulièrement. Les contenus ont été d'abord établis pour les camps de jour, mais seront aussi adaptés pour les camps de vacances, les camps familiaux et les camps spécialisés aux clientèles à besoins particuliers. Les détails concernant les programmes d'accompagnement suivront au cours de la semaine prochaine.

L'ACQ et l'AQLM s'assureront de soutenir l'intégration des contenus du guide auprès de leurs milieux membres et le Réseau des URLS par l'accompagnement du milieu municipal et associatif dans l'ensemble des régions du Québec. Cette intégration des contenus et accompagnement se réalisera grâce à des capsules vidéo, des formations virtuelles et du contenu en ligne qui sont déjà en production. Vous trouverez d'ailleurs, en annexe, une liste des personnes-ressources à contacter.

L'Association des camps du Québec s'est donné pour mission de reconnaître et promouvoir la qualité et la valeur éducative de l'expérience CAMP au Québec en regroupant les organismes offrant un programme camp de vacances, camp de jour, classe nature, camp familial ou accueil de groupes en vue de les soutenir, d'en faire la promotion et d'en assurer la qualité.

L'Association québécoise du loisir municipal voit au développement du loisir municipal, en partenariat et en concertation avec les acteurs du milieu, au bénéfice des professionnels en loisir et dans l'intérêt du droit et de l'accès au loisir en vue de la qualité de vie des citoyens.

Le Réseau des URLS a pour mission de représenter les Unités régionales de loisir et de sport (URLS) du Québec. Les URLS exercent un rôle de mobilisation, d'expertise et d'accompagnement en loisir public, de gestion de projet en loisir culturel, de promotion d'un mode de vie physiquement actif, de soutien au développement du sport et du plein air. Les URLS accomplissent des interventions auprès des collectivités locales, des municipalités, des établissements scolaires, du milieu associatif et des ressources bénévoles.

— 30 —

Source :
Éric Beauchemin, directeur général
Association des camps du Québec
514 252-3113
ericbeauchemin@camps.qc.ca

Geneviève Barrière, directrice générale
Association québécoise du loisir municipal
514 252-5244
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

Benoit Tremblay, secrétaire général
Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec
819 668-5994
btremblay@loisir.qc.ca

ANNEXE 1 – Liste des personnes-ressources

Association des camps du Québec

Les membres de l'ACQ sont invités à les contacter par courriel info@camps.qc.ca.

Association québécoise du loisir municipal

Lien vers les personnes-clés par secteur d'expertise dans votre région :

- https://www.loisirmunicipal.qc.ca/les-experts-dans-votre-region-aqlm/

Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec

Ressources d'accompagnement du groupe de travail réseau camps de jour selon la région administrative :

- Abitibi-Témiscamingue : Lisyane Morin (lmorin@ulsat.qc.ca)
- Bas-Saint-Laurent : Myriam Lévesque (myriamlevesque@urls-bsl.qc.ca)
- Capitale-Nationale : Justine Côté-Laberge (justinecotelaberge@ulscn.qc.ca)
- Centre-du-Québec : Martine Ayotte (martinea@centre-du-quebec.qc.ca)
- Chaudière-Appalaches : Pierre-Olivier Brouard (loisir@urls-ca.qc.ca)
- Côte-Nord : Catherine Gallant (gallant.catherine@urlscn.qc.ca)
- Estrie : Alice Desaulniers (adesaulniers@csle.qc.ca)
- Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine : Isabelle Roy (isabelle.roy@urlsgim.com)
- Lanaudière : Audrey Coutu (acoutu@loisir-lanaudiere.qc.ca)
- Laurentides : Stéphanie Bastien (sbastien@loisirslaurentides.com)
- Laval : Claudine Cantin (c.cantin@laval.ca)
- Mauricie : Lydia Pépin (loisirsph@urlsmauricie.com)
- Montérégie : Diane Gosselin (dgosselin@loisir.qc.ca)
- Montréal : Maude Poulin-Lemieux (mpoulinlemieux@sportloisirmontreal.ca)
- Nord-du-Québec : Richard Leclerc (rleclerc@lsbj.ca)
- Outaouais : Marguerite Poelman (mpoelman@urlso.qc.ca)
- Saguenay – Lac-Saint-Jean : Jérémie Anctil (conseillerregional@rls-sag-lac.org)

Québec

Gouvernement du Québec

Québec, le 29 mai 2020

Mesdames les Mairesses,
Messieurs les Maires,

Le 21 mai dernier, dans le cadre de la reprise graduelle des activités, le gouvernement du Québec annonçait l'ouverture des camps de jour dans toutes les régions à compter du 22 juin.

Cette offre permettra à des milliers de jeunes partout au Québec de vivre une expérience stimulante et positive pendant l'été qui s'en vient. Nous sommes conscients que vous aurez fort à faire pour adapter vos services afin que cette expérience soit sécuritaire pour les enfants de vos municipalités. Nous sommes conscients des défis qui vous attendent et c'est pourquoi nous avons travaillés avec nos partenaires afin de vous accompagner dans cette nouvelle aventure.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous confirmer l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires, et ce, pour l'ensemble de la période estivale. Évidemment, ce partage est conditionnel à la poursuite des activités régulières des centres de services scolaires durant l'été, notamment les travaux de rénovation et les activités pédagogiques.

De plus, un guide détaillant les mesures sanitaires devant être mises en place dans le cadre de la gestion d'un camp de jour pour l'été 2020 a été développé et est disponible au https://campsquebec.com/mesures-covid19.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que des démarches sont en cours avec les associations municipales afin d'évaluer les pertes de revenus et les nouvelles dépenses liées à la COVID-19 et d'identifier les mesures qui permettront de pallier la situation. Nous tenons à vous assurer que les frais supplémentaires liés à la tenue des camps de jour seront considérés dans cet exercice.

En terminant, nous saluons votre engagement à faire de l'ouverture des camps de jour un succès et vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames les Mairesses, Messieurs les Maires, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ISABELLE CHAREST
Ministre déléguée à l'Éducation

ANDRÉE LAFOREST
Ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation

Québec
Gouvernement du Québec

Québec, le 29 mai 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires

Dans le cadre du Budget 2020-2021, le gouvernement a annoncé une mesure visant à financer l'accès aux infrastructures scolaires pour la clientèle des camps de jour. Une enveloppe annuelle de 5 M$ est prévue pour couvrir les frais de ce partage des infrastructures, et ce, dès la saison estivale 2020. À cette fin, nous vous encourageons à rendre vos écoles disponibles pour la mise en place des activités estivales des camps de jour.

Ainsi, il nous fait plaisir de vous confirmer l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires, tout comme celles des municipalités, et ce, pour l'ensemble de la période estivale. Évidemment, ce partage est conditionnel à la poursuite des activités régulières des commissions scolaires durant l'été, notamment les travaux de rénovations et les activités pédagogiques.

Les modalités de cette mesure seront communiquées ultérieurement dans le cadre des règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires de l'année scolaire 2020-2021.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur,

Jean-François Roberge

La ministre déléguée à l'Éducation
et responsable de la Condition féminine,

Isabelle Charest

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1204815004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Approuver le projet de Convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires pour l'usage des camps de jour.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la convention complémentaire à conclure entre la Ville de Montréal et les Centres de services scolaires et les Commissions scolaires couvrant le territoire de la Ville de Montréal. Notre direction n'a pas validé les annexes à cette convention complémentaire.

FICHIERS JOINTS

2020-07-09 Version Finale - Convention complémentaire visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

Convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation)

ENTRE :

La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant une adresse au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 du conseil municipal;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET :

Le Centre de services scolaire de Montréal, personne morale de droit public ayant une adresse au 3737, rue Sherbrooke Est, Montréal, province de Québec, agissant et représenté par Robert Gendron, Directeur général et Ann-Sophie Verrier, Secrétaire générale dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de _____,

Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, personne morale de droit public ayant une adresse au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Montréal, province de Québec, agissant et représenté par _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de _____,

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-L'Île, personne morale de droit public ayant une adresse au 550, 53e Avenue, Montréal, province de Québec, agissant et représenté par _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de _____,

La Commission scolaire English Montreal, personne morale de droit public ayant une adresse au 6000, avenue Fielding, Montréal, province de Québec, agissant et représentée par _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de _____,

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson, personne morale de droit public ayant une adresse au 1925, avenue Brookdale, Dorval, province de Québec, agissant et représentée par _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de _____;

ci-après appelées les « **Centres de services scolaires** »

La Ville et les Centres de services scolaires sont ci-après individuellement ou collectivement appelés « Partie » ou les « **Parties** »

ATTENDU QUE l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, conclue le 8 décembre 2016, prévoit notamment l'examen des moyens pour favoriser une utilisation partagée des installations et équipements scolaires et municipaux et la définition des termes d'une entente;

ATTENDU QUE l'*Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires* (ci-après l'« **Entente Régissant le Partage** ») a été signée les 2, 16 et 27 novembre 2018, 5, 17 et 21 décembre 2018,15 janvier 2019 et 5 février 2019 par les Parties;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'Entente Régissant le Partage prévoit les obligations des Parties en ce qui a trait, entre autres, à l'entretien des installations partagées et aux moyens nécessaires pour assurer la santé et sécurité des usagers en temps normal;

ATTENDU QUE depuis le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le Gouvernement du Québec sur tout le territoire de la province du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'Entente Régissant le Partage ne prévoit pas les mesures additionnelles prévues en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail a émis des directives générales et spécifiques aux camps de jour en lien avec la COVID-19;

ATTENDU QUE le 15 mai 2020, l'Association des camps du Québec (ACQ), l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec (Réseau des URLS) ont produit un guide qui précise les directives de la Santé publique en contexte de camps (ci-après le « **Guide** ») (**Annexe 2**);

ATTENDU QUE le Guide introduit de nouvelles mesures en lien avec la tenue des camps de jour notamment en matière d'entretien d'infrastructure et de santé et sécurité des usagers, lesquelles ne sont pas prévues à l'Entente Régissant le Partage;

ATTENDU QUE les Parties désirent déterminer leurs responsabilités dans le cadre de la tenue des camps de jour dans le contexte de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le 21 mai 2020, le Gouvernement a annoncé l'ouverture des camps de jour malgré la situation exceptionnelle entourant la COVID-19;

ATTENDU QUE le 29 mai 2020, le Gouvernement a transmis aux municipalités une lettre confirmant l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires pour la tenue des camps de jour, et ce, pour l'ensemble de la période estivale (**Annexe 3**);

ATTENDU QUE le 29 mai 2020 le Gouvernement a transmis aux commissions scolaires une lettre annonçant une mesure visant à financer l'accès aux infrastructures scolaires pour la clientèle des camps de jour (**Annexe 4**);

ATTENDU QU'à compter du 15 juin 2020, les commissions scolaires francophones du Québec sont devenues des centres de services scolaires;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention complémentaire (ci-après l'« **Entente** »).

1. Définitions

Dans la présente Entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

Installations des Centres de services scolaires

Les installations des Centres de services scolaires sont notamment les installations sportives et culturelles, ainsi que les installations à fonctions polyvalentes et communautaires des écoles des Centres de services scolaires ainsi que les services connexes tels que les toilettes, les douches, les locaux de rangement et les vestiaires.

Activités de la Ville

Une activité de la Ville est toute activité communautaire, culturelle, sportive, physique ou scientifique, à but non lucratif, et ce, pour une clientèle régulière, organisée ou sanctionnée par la Ville, incluant sans y limiter toute activité organisée dans le cadre d'un camp de jour municipal, ayant reçu un permis d'occupation de local des Centres de services scolaires pour la période estivale 2020.

2. Entretien des Installations des Centres de services scolaires

2.1. Services

Les Centres de services scolaires s'engagent à fournir, selon la disponibilité des ressources, mais en assurant une présence quotidienne, les services requis par la Ville en lien avec l'entretien ménager des Installations des Centres de services scolaires, afin que la Ville puisse opérer ses camps de jour en fonction des mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes (ci-après les « **Services** »).

2.1.1. Obligations de la Ville

La Ville devra assurer la coordination quotidienne sur place avec le personnel affecté par les Centres de services scolaires pour convenir de l'ordonnancement des tâches à effectuer, des périodes propices et des lieux à entretenir, afin d'assurer un environnement sécuritaire.

La Ville devra mettre en place les processus nécessaires afin de répondre aux obligations en matière de mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes en lien avec les usagers et les employés des camps de jour.

2.1.2. Obligations des Centres de services scolaires

Les Centres de services scolaires devront assumer la gestion administrative des Services ce qui inclut notamment la fourniture des Services (octroi d'un contrat, le cas échéant), le contrôle des heures travaillées et le paiement des Services.

Les Centres de services scolaires devront mettre en place les processus nécessaires afin d'assurer la prestation des Services.

3. Covid-19

Lorsqu'une situation particulière en lien avec la COVID-19 survient dans les Installations des Centres de services scolaires, notamment un cas suspecté, un cas confirmé ou une éclosion, la Ville doit mettre en place les mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes selon la situation.

La Ville devra informer les Centres de services scolaires si des Services additionnels sont nécessaires afin que les Centres de services scolaires puissent les fournir, selon les disponibilités, dans un délai raisonnable. Si des Services additionnels sont requis, ces derniers seront fournis par les Centres de services scolaires.

La Ville doit prendre fait et cause et tenir indemne les Centres de services scolaires pour toute non-conformité ou sanction qui lui serait imposée par les autorités compétentes ainsi que toute réclamation en lien avec les mesures d'hygiène que la Ville doit mettre en place dans le cadre des Activités de la Ville en vertu de la présente Entente.

Les Centres de services scolaires doivent prendre fait et cause et tenir indemne la Ville pour toute non-conformité ou sanction qui leur serait imposée par les autorités compétentes ainsi que toute réclamation en lien avec les Services que les Centres de services scolaires doivent fournir en vertu de la présente Entente.

La Ville tiendra les Centres de services scolaires indemnes de tout dommage, poursuite ou réclamation en lien avec la suspension des Activités de la Ville, incluant sans s'y limiter, la fermeture temporaire d'un camp de jour causée par une situation particulière en lien avec la COVID-19 dans les Installations des Centres de services scolaires, notamment un cas suspecté, un cas confirmé ou une éclosion.

4. Communication avec le prestataire de services

Dans l'éventualité où les Services ne sont pas conformes aux engagements pris à la présente entente, la Ville devra contacter le prestataire de services directement afin de lui témoigner son insatisfaction.

Suite à la première intervention avec le prestataire de services, si la situation persiste, la Ville pourra communiquer avec le responsable de l'Entente du Centre de services scolaire concerné afin que ce dernier puisse faire le nécessaire pour que la situation se corrige.

Dans l'éventualité où la Ville a des besoins particuliers en lien avec les Services, la Ville devra contacter le prestataire de services des Centres de services scolaires directement afin de lui faire sa demande sauf si ces besoins résultent de tâches supplémentaires modifiant le prix de l'entente entre les Centres de services scolaires et leur prestataire de services, auquel cas, la Ville devra communiquer avec les Centres de services scolaires.

5. Modalités de gestion des différends

En cas de non-respect des obligations par l'une des Parties, l'autre Partie doit aviser la Partie fautive par écrit de remédier au défaut dans un délai raisonnable.

Advenant un différend se rapportant à l'interprétation ou l'exécution de la présente Entente, les Parties s'engagent à collaborer et à négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

6. Durée de l'entente

La présente entente est valide pour la période estivale 2020 seulement, soit du 22 juin au 21 août 2020, étant entendu que les Parties conviendront ensemble des dates d'ouvertures et de fermeture pour chacun des camps de jour. Elle pourrait être prolongée de quelques jours pour la présente année ou renouvelée pour une année subséquente, suivant l'accord des Parties.

7. Ententes antérieures de partage d'installations entre la Ville et les Centres de services scolaires

Toute entente qui avait été conclue entre les Parties antérieurement à la présente entente demeure valide.

La présente Entente est complémentaire à ces autres ententes en ce qui concerne l'entretien des Installations des Centres de services scolaires et la santé et sécurité des usagers lors des Activités de la Ville dans les Installations des Centres de services scolaires dans le cadre de la situation en lien avec la Covid-19 pour les camps de jour municipaux.

8. Financement

Les Parties reconnaissent que le Gouvernement s'est engagé à financer les frais additionnels en lien avec la présente Entente compte tenu de la situation exceptionnelle de la COVID-19.

9. Signatures

Les Parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses de l'entente,

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé à Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____ _____

Nom du signataire Date
Titre

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

par : _____ _____

Nom du signataire Date
Titre

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

par : _____ _____

Nom du signataire Date
Titre

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

par : _____ _____

Nom du signataire Date
Titre

COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH MONTREAL

par : _____ _____

Nom du signataire Date
Titre

COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

par : _____ _____

Nom du signataire Date
Titre

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.29

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1200515006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de cinq (5) mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 645 m² pour un montant de 63 523,69 $, taxes incluses pour le terme. N/Réf.: n° de bail 8250-101.

Il est recommandé :
1- d'approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de cinq (5) mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 645 m² pour un montant de 63 523,69 $, taxes incluses pour le terme.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-14 10:42

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200515006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de cinq (5) mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 645 m² pour un montant de 63 523,69 $, taxes incluses pour le terme. N/Réf.: n° de bail 8250-101.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la culture a mandaté le SGPI pour renouveler le bail dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille plus connu sous le nom de l'esplanade Clark du Quartier des spectacles, ci-après nommée "l'Esplanade" située dans l'arrondissement de Ville-Marie. La Ville utilise une partie d'un terrain situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, pour l'entreposage de mobilier urbain et de machinerie, depuis le 1er janvier 2018. Le projet de l'Esplanade se définit principalement par l'aménagement d'une place publique comprenant une patinoire extérieure réfrigérée et la construction d'un pavillon multifonctionnel. Il était prévu que la construction dudit pavillon serait complétée en 2020. Les travaux ont cessé durant la période de confinement en raison de la pandémie reliée au Covid-19.

Une fois les travaux terminés au 31 janvier 2021, le mobilier urbain et la machinerie appartenant à la Ville seront déplacés à l'Esplanade.

Conséquemment, une prolongation du bail est nécessaire auprès des Entreprises Schreter inc., pour la période du 1er septembre au 31 janvier 2021, afin de poursuivre l'entreposage du mobilier urbain et de la machinerie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1195 - 18 novembre 2019 - Approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de huit (8) mois, à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, un terrain dans

l'arrondissement de Ville-Marie, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 645 m² pour un montant de 101 637,90 $, taxes incluses pour le terme.
CM17 1379 - 11 décembre 2017 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant d'une superficie de 645 m² situé sur une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de cinq (5) mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade, un terrain dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 645 m², tel qu'illustré aux plans joints à titre indicatif. Le loyer est au montant de 63 523,69 $, taxes incluses pour le terme.
La clause 5.2 du bail initial stipule que les taxes foncières sont aux frais de la Ville.

La présente location est consentie selon les conditions prévues au bail.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est favorable à recommander la présente prolongation du bail pour les motifs suivants:

· L'utilisation de ce terrain par la Ville durant les travaux débutés en 2017 permet d'entreposer le mobilier urbain qui est habituellement sur le site de l'Esplanade;
· Le site est situé à proximité du Quartier des spectacles et permet à la Ville d'avoir accès facilement au mobilier urbain durant les événements;
· Il est à noter que les terrains disponibles à louer dans ce secteur sont très rares.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximum de ce bail est de 63 523,69 $, taxes incluses.
Le loyer de base est demeuré le même que celui payé pour les années 2018 et 2019 et 2020. En 2017, la Division des analyses immobilières a établi la valeur locative nette annuelle du terrain entre 91 508 $ et 105 603 $ par année, soit au prix unitaire de 142 $ et 164 $ le mètre carré.

Pour le terme, le loyer est au montant total de 55 250 $, soit (132 600 $ /12 mois X 5 mois), pour l'occupation de 645 m^2, ceci incluant les taxes foncières jusqu'à concurrence de 26 600 $ par l'année.

Le loyer sera payable en cinq versements mensuels égaux de 11 050 $, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-Centre.

Un montant maximal de 58 005,60 $, net de ristourne sera financé par le *Règlement*

d'emprunt de compétence locale 17-028 Aménagement, réaménagement domaine public CM17 0194 et sera assumé comme suit :

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier et prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti :					
	2020	**2021**	**2022**	**Ultérieur**	**TOTAL**
35014 - Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et îlot Clark	46	12	-		58

Tableau des Finances du SGPI :

	Loyer annuel antérieur du 1er janvier 2018 au 31 août 2020	**Loyer** **1er septembre 2020 au 31 décembre 2020**	**Loyer** **1er janvier 2021 au 31 janvier 2021**	**Loyer total**
Loyer avant taxes	353 600,00 $	44 200,00 $	11 050,00 $	55 250,00 $
TPS (5 %)	17 680,00 $	2 210,00 $	552,50 $	2 762,50 $
TVQ (9,975 %)	35 271,60 $	4 408,95 $	1 102,24 $	5 511,19 $
Loyer incluant taxes	406 551,60 $	50 818,95 $	12 704,74 $	63 523,69 $
Développement durable				

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier, impliquerait de trouver un autre site dans un délai très court pour l'entreposage du mobilier urbain de l'esplanade Tranquille, plus connu sous le nom de l'esplanade Clark.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno JOBIN, Service de la culture
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Sylvain VILLENEUVE, Ville-Marie

Lecture :

Bruno JOBIN, 25 juin 2020
Sylvain VILLENEUVE, 16 juin 2020
Alain DUFRESNE, 16 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-3016
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-16

Nicole RODIER
Chef de division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-09

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL # 8250-101

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003), et copie certifiée de cette (ces) résolution(s) demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

TPS : 121364749
TVQ : 100600137

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SCHRETER ENTERPRISES INC., ayant sa place d'affaires au 6338, Victoria Avenue, Suite 8, Montréal, Québec, H3W 2S5, ici représentée par Peter Schreter, président autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du Juin 11 2020, laquelle est toujours en vigueur pour n'avoir pas été amendée ni révoquée ;

ci-après appelée le « **Locateur** »

TPS : 10390 2771 RT
TVQ : 100057486 TQ0001

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

- **ATTENDU** que le Locateur est propriétaire d'un terrain situé à l'intersection des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve et décrit à l'article 1.1;

- **ATTENDU** que la Ville souhaite utiliser les lieux loués pour l'entreposage d'équipement et de machinerie.

- **ATTENDU** que le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* faisant partie intégrante de la présente, remplaçant ainsi la clause 10;

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les mots ou expressions commençant par une lettre majuscule et qui sont non autrement définis aux présentes réfèrent aux définitions du Bail.

Initiales	
Locateur	Locataire
P.S.	

2. Le mot « Bail », défini dans le Bail 8250-101 réfère au Bail prolongé et modifié aux termes des présentes.

3. Les parties conviennent de prolonger la Durée du Bail pour une période de cinq (5) mois débutant le 1er septembre 2020 pour se terminer le 31 janvier 2021.

4. Le Locataire s'engage et convient de payer au Locateur, à compter du 1er septembre 2020, un loyer mensuel égal et consécutif de onze mille cinquante dollars (11 050 $) plus les taxes applicables, payable d'avance, sans autre avis, le 1er de chaque mois, et ce jusqu'au 1er janvier 2021.

5. Les parties conviennent que la disposition 5.2 du Bail demeure applicable et inchangée.

6. Le Locateur, ses employés, ses agents et ses clients auront accès aux Lieux Loués à tout moment avec un préavis écrit de 7 jours, à la condition qu'un représentant du Locataire soit présent. Le Locataire renonce à tous recours à une indemnité ou une diminution de Loyer pour avoir donné accès aux Lieux Loués.

DE PLUS, IL EST CONVENU PAR LES PARTIES QUE, sauf en ce qui concerne les modifications précitées, tous les énoncés, dispositions, stipulations, termes et conditions du Bail prolongé demeureront en vigueur sans novation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le ___ ème jour du mois de _____ 2020.

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Yves Saindon, greffier

Le 11 ème jour du mois de Juin 2020.

SCHRETER ENTREPRISES INC.

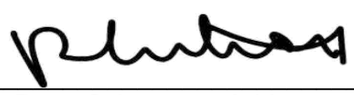

_____
Par : Peter Schreter, président

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL # 8250-101

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003), et copie certifiée de cette (ces) résolution(s) demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

TPS : 121364749
TVQ : 100600137

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ET :

SCHRETER ENTERPRISES INC., ayant sa place d'affaires au 6338, Victoria Avenue, Suite 8, Montréal, Québec, H3W 2S5, ici représentée par Peter Schreter, président autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 14 Dec. 2017, laquelle est toujours en vigueur pour n'avoir pas été amendée ni révoquée;

ci-après appelée le « **Locateur** »

TPS : 10390 2771 RT
TVQ : 100057486 TQ0001

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

- **ATTENDU** que le Locateur est propriétaire d'un terrain situé à l'intersection des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve et décrit à l'article 1.1;

- **ATTENDU** que la Ville souhaite utiliser les lieux loués pour l'entreposage d'équipement et de machinerie.

- **ATTENDU** que le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* faisant partie intégrante de la présente, remplaçant ainsi la clause 10;

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les mots ou expressions commençant par une lettre majuscule et qui sont non autrement définis aux présentes réfèrent aux définitions du Bail.

Initiales	
Locateur	Locataire

2. Le mot « Bail », défini dans le Bail 8250-101 réfère au Bail prolongé et modifié aux termes des présentes.

3. Les parties conviennent de prolonger la Durée du Bail pour une période de huit (8) mois - débutant le 1er janvier 2020 pour se terminer le 31 août 2020.

   Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, le Locateur pourra résilier le présent bail moyennant un préavis écrit d'au moins deux (2) mois au Locataire, après le 31 mai 2020. Dans l'éventualité où le Locateur résilie le bail, le loyer versé pour le mois en cours fera l'objet d'un ajustement au prorata. Le Locateur remboursera le Locataire pour les journées excédentaires

4. Le Locataire s'engage et convient de payer au Locateur, à compter du 1er janvier 2020, un loyer mensuel égal et consécutif de onze mille cinquante dollars (11 050 $) plus les taxes applicables, payable d'avance, sans autre avis, le 1er de chaque mois, et ce jusqu'au 1er août 2020.

5. Les parties conviennent que la disposition 5.2 du Bail demeure applicable et inchangée.

6. Le Locateur, ses employés, ses agents et ses clients auront accès aux Lieux Loués à tout moment avec un préavis écrit de 7 jours, à la condition qu'un représentant du Locataire soit présent. Le Locataire renonce à tout recours à une indemnité ou une diminution de Loyer pour avoir donné accès au Lieux Loués.

DE PLUS, IL EST CONVENU PAR LES PARTIES QUE, sauf en ce qui concerne les modifications précitées, tous les énoncés, dispositions, stipulations, termes et conditions du Bail prolongé demeureront en vigueur sans novation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le ___ ème jour du mois de _____ 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Yves Saindon, greffier

Le 24 ème jour du mois de SEPTEMBRE 2019.

SCHRETER ENTREPRISES INC.

_____

Par : Peter Schreter, président

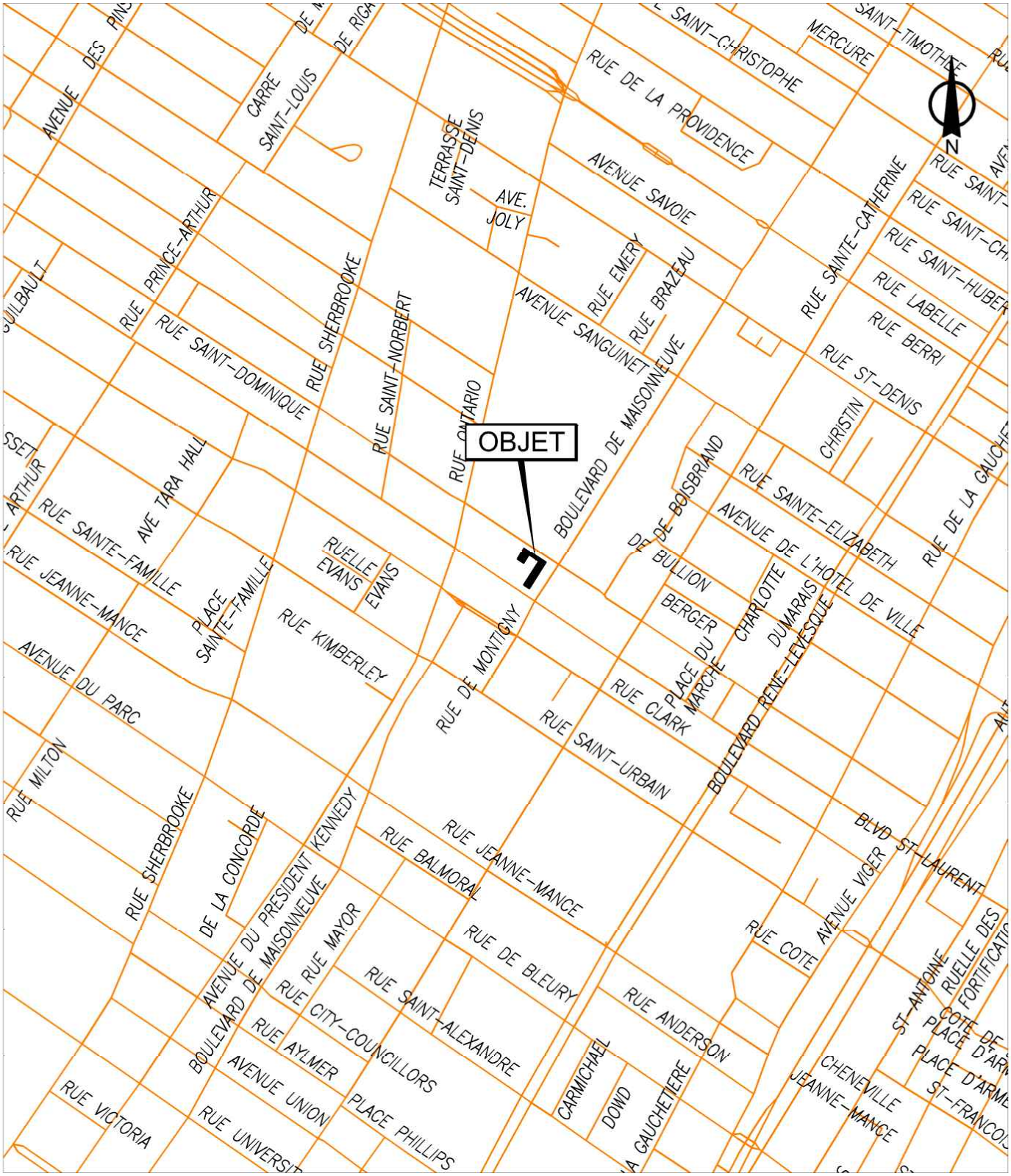

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES LOCATIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0470-18
Mandat: 19-0276-L
Dessinateur: JR
Échelle: - - -
Date: 17-06-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

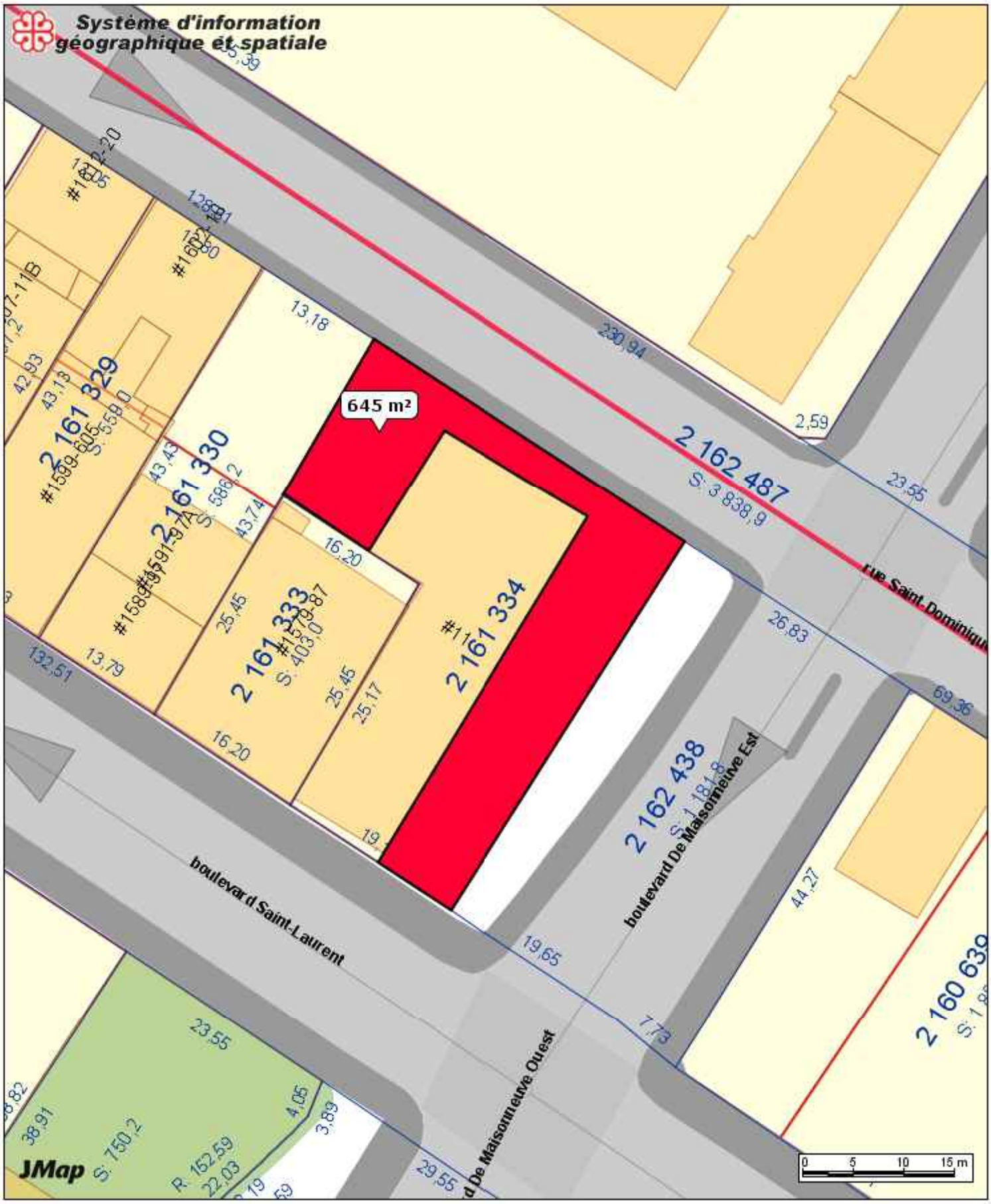

Bail 8250-001

Échelle 1:500

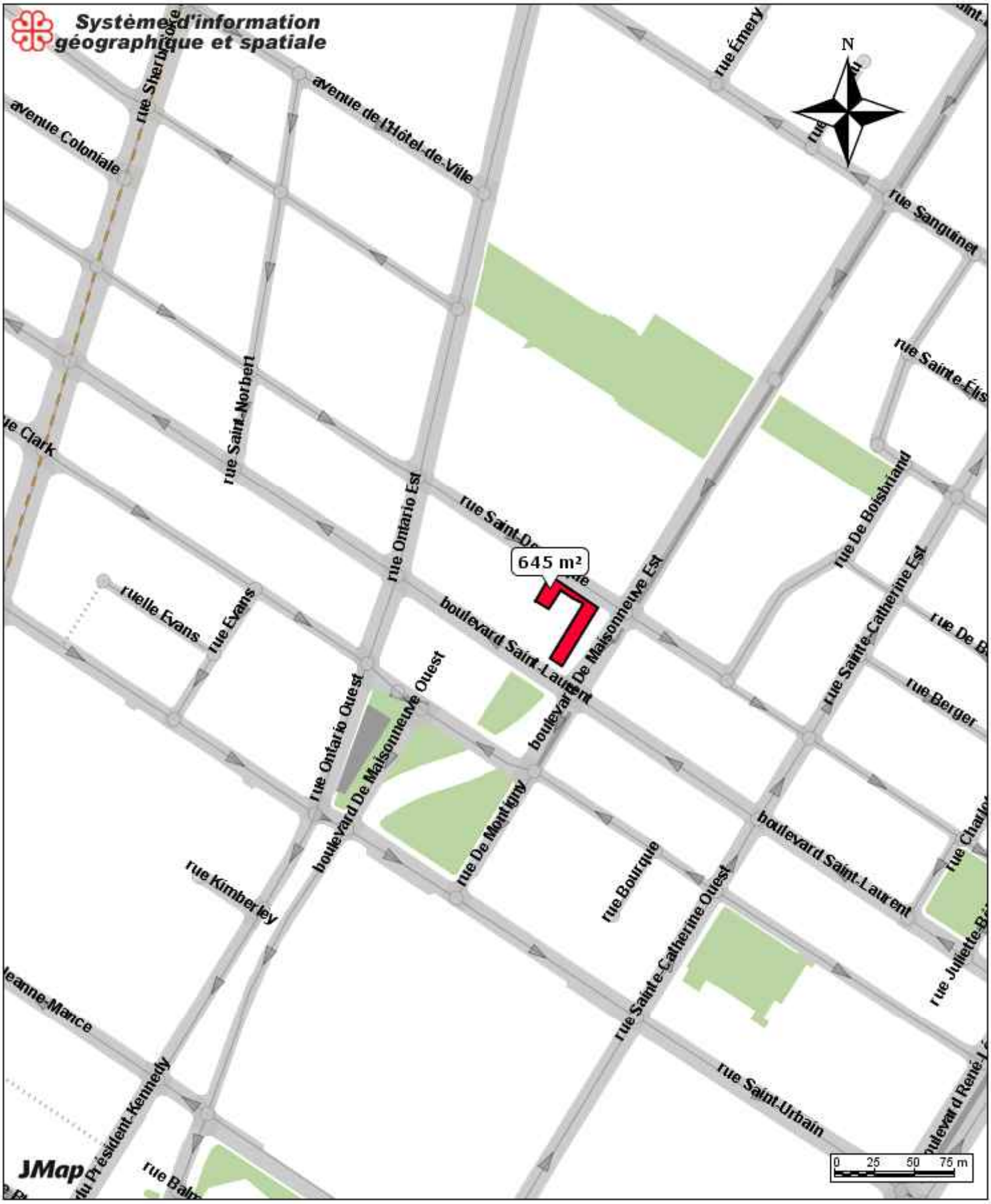

Bail 8250-001

Échelle 1:3199

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200515006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter inc., pour une période de cinq (5) mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 645 m² pour un montant de 63 523,69 $, taxes incluses pour le terme. N/Réf.: n° de bail 8250-101.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1200515006 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-23

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.30

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1205372003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 $, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

Il est recommandé :
1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc, pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2020, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie d'environ 3 500 pi², à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, moyennant un loyer total de 321 930,00 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'autoriser la dépense de 40 241,25 $, taxes incluses, en frais énergétiques;

3- d'autoriser la dépense de 143 718,75 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Les Développements 760 N.D. inc.;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-06-22 09:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du vendredi 19 juin 2020	Résolution: CA20 19 0117

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 $, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

De recommander au comité exécutif d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc, pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2020, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie d'environ 3 500 pi², à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, moyennant un loyer total de 321 930,00 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'autoriser la dépense de 40 241,25 $, taxes incluses, en frais énergétiques;

D'autoriser la dépense de 143 718,75 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Les Développements 760 N.D. inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1205372003

Mathieu LEGAULT

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 juin 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.30

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1205372003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 $, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc, pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2020, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie d'environ 3 500 pi², à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, moyennant un loyer total de 321 930,00 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- d'autoriser la dépense de 40 241,25 $, taxes incluses, en énergie;
- d'autoriser la dépense de 143 718,75 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Les Développements 760 N.D. inc.;
- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-16 15:04

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1205372003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 $, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mai 2020, le conseil municipal a approuvé le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le Centre communautaire Albert-Gariépy, qui sera transformé en école primaire en réponse à un besoin urgent de trouver de nouveaux locaux pour accueillir les élèves de Lachine.
Le Centre communautaire Albert-Gariépy accueille actuellement une vingtaine d'organismes communautaires ainsi qu'une partie de l'équipe de la Direction - Culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de la Lachine (Arrondissement).

Depuis plus d'un an, l'Arrondissement a travaillé différents scénarios de relocalisation. Tous les organismes ont été rencontrés et certains d'entre eux ont déjà quitté vers d'autres locaux municipaux. Les employés de la DCSLDS seront également relocalisés dans d'autres locaux municipaux.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, des espaces doivent être loués afin de maintenir les services offerts aux citoyens.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté pour négocier un bail qui permettra de loger le club de gymnastique Gymnitours, volet récréatif, sur le territoire de l'arrondissement Lachine.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0519 - 25 Mai 2020 - Approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale approximative de 9 082,6 m².

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour les besoins de l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 321 930,00 $, incluant les taxes.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des locaux loués, représentant un montant total de 143 718,75 $, incluant les taxes.

Les travaux d'aménagement seront exécutés par le bailleur comme le prévoit l'article 5 du bail.

JUSTIFICATION

La relocalisation temporaire des organismes qui logent présentement au centre Albert-Gariépy est nécessaire afin de poursuivre les services à la population de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 août 2025.

	1er septembre 2020 au 31 août 2025 (5 ans)
Superficie (pi²)	3 500 pi²
Loyer incluant les frais d'exploitation	245 000,00 $
Taxes foncières (provision)	35 000,00 $
Total avant taxes	280 000,00 $
TPS (5 %)	14 000,00 $
TVQ (9,975 %)	27 930,00 $
Total incluant taxes	321 930,00 $
Ristourne de TPS	(14 000,00) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(13 965,00) $
Coût total net	293 965,00 $

Taux unitaire

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer semi brut ($/pi²)	14,00 $	14,00 $	14,00 $	14,00 $	14,00 $
Taxes foncières ($/pi²) / Provision	2,00 $	2,00 $	2,00 $	2,00 $	2,00 $
Total	16,00 $	16,00 $	16,00 $	16,00 $	16,00 $

Coût d'énergie payable directement au fournisseur par le SGPI

3 500 pi²	**1er septembre 2020 au 31 août 2025 (5 ans)**
Énergie (**estimé**) 2 $/pi²	35 000,00 $
TPS (5 %)	1 750,00 $
TVQ (9,975 %)	3 491,25 $
Total incluant taxes	40 241,25 $
Ristourne de TPS	(1 750,00) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(1 745,63) $
Coût total net	36 745,63 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par le SGPI.

Le loyer semi-brut dans le secteur pour de telles locations est de 14 à 20 $/pi².

Pour le loyer détaillé, voir pièce jointe.

DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

Coût des travaux d'aménagement clé en main	**125 000,00 $**
TPS (5 %)	6 250,00 $
TVQ (9,975 %)	12 468,75 $
Coût total maximal des travaux à remettre au locateur	**143 718,75 $**
Recouvrement TPS (100 %)	(6 250,00) $
Recouvrement TVQ (50 %)	(6 234,38) $
Coût net des travaux	131 234,38 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Du fait de la différence de provenance des fonds, ce dossier doit passer au CA de l'arrondissement de Lachine et au CE pour approbation des instances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du club de gymnastique permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des travaux peut être retardée ou compromise car elle est tributaire de la situation due au COVID-19 et des restrictions de travail décidées par le gouvernement canadien et québécois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue par l'arrondissement de Lachine afin de faire connaître aux citoyens la date de la relocalisation et le nouvel emplacement temporaire du club de gymnastique Gymnitours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des travaux: CA juin 2020
Approbation du bail : CE juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Lavinia BADEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine

Lecture :

Stéphanie HOULE, 11 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-6948
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-06-16

BAIL

6970-001
Gymnitours
Arrondissement de Lachine

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE :

LES DEVELOPPEMENTS 760 N.D. INC., personne morale constituée en vertu de la loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C (1985), C-44, ayant son siège au 7077, avenue du Parc, bureau 600, à Montréal, province de Québec, H3N 1X7, agissant et représentée par Me Thierry Delisle, son représentant dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 10 juin 2020.

TPS : 129254868RT0001
TVQ : 1003683130TQ001

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 ;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements du Condo, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires du Condo, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Condo :** l'unité de condominium commercial appartenant au Locateur (lot 3 553 565 du Cadastre du Québec) dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2;

1.4 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées au Condo qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques

Paraphes	
Locateur	Locataire

comptables reconnues.

1.5 **Édifice** : le bâtiment dans lequel le Condo est situé.

1.6 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, agissant raisonnablement, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.7 **Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer le Condo et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.

1.8 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur incluant les frais de Condo, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures du Condo, sauf celles qui sont rendues nécessaires en raison d'une faute ou d'une négligence du Locataire, d'une personne pour laquelle elle est responsable ou de sa clientèle, lesquelles réparations sont la responsabilité du Locataire. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation du Condo. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires du Condo, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.9 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique du Condo et ses Aires et Installations Communes (lots 3 553 564 et 4 424 415 du Cadastre du Québec) ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais au Condo, y compris aux Lieux loués.

1.12 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire aux frais de ce dernier, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

1.13 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe du Condo, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques du Condo, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

Paraphes	
Locateur	Locataire

2.1 **Désignation :** Des locaux situés dans le Condo sis au 760, rue Notre-Dame, à Lachine, province de Québec, H8S 2B6, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 3 553 565 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à trois mille cinq cent pieds carrés (3500 p.c.).

La Superficie locative des Lieux loués sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage des Lieux loués, la Superficie locative des Lieux loués ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

2.3 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués équivaut à approximativement vingt-et-un point cinquante-huit centième pour cent (21.58%) de la Superficie locative du Condo commercial.

Cette quote-part sera ajustée à la suite du mesurage effectué conformément à l'article 2.2, le cas échéant.

2.4 Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance de la déclaration de copropriété et des règlements afférents aux Condo, aux Lieux loués et à l'Édifice, tels qu'amendés (les « **Règlements de Copropriété** ») et s'en déclare entièrement satisfait. Le Locataire s'engage expressément à se soumettre et se conformer auxdits Règlements de Copropriété en tout temps au cours de la durée du Bail, et tout renouvellement, le cas échéant.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de cinq (5) ans, commençant après la période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1er) septembre deux mille vingt (2020) et se terminant le trente et un (31) août deux mille vingt-cinq (2025). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5.5.

3.2 **Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors :

a) Pour le terme de cette option, le loyer semi-brut annuel sera de quinze dollars et cinquante cents /pieds carré (15,50$/pi²), auquel devront s'ajouter les Taxes foncières (provision ajustée à être établie en fonction du coût réel de la dernière année de la durée initiale du Bail);

Pour exercer son option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail, à défaut de quoi cette option deviendra nulle et non avenue.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du

Paraphes	
Locateur	Locataire
TP	

Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire sur une base mensuelle. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit minimum de trente (30) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération, et ce pour sa durée initiale, d'un loyer annuel de cinquante-six mille dollars (56,000,00 $), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de quatre mille six cent soixante-six dollars et soixante-sept cents (4 666,67 $) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté à la suite du mesurage effectué conformément à l'article 2.2 et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.3.

4.2 **Loyer unitaire et Taxes foncières** : Le loyer, qui inclut les Frais d'exploitation, se compose des coûts unitaires annuels suivants :

► Loyer semi-brut	14,00 $/pi²
► Taxes foncières (provision)	2,00 $/pi²
► Frais d'exploitation	inclus
Total :	16,00 $/pi²

Pour fins de précision, sont inclus dans le loyer annuel les Frais d'exploitation suivants :
- frais de Condo;
- entretien et réparations intérieurs (sauf l'entretien et les réparations sous la responsabilité du Locataire aux termes du présent Bail) ;
- entretien et réparations extérieurs;
- administration et gestion des activités immobilières.

Les frais d'énergie (incluant le gaz s'il y a lieu) des Lieux loués sont payés par le Locataire directement au fournisseur d'énergie selon un compteur électrique dédié.

Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à

Paraphes	
Locateur	Locataire

une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Modalités** : Le Locateur devra effectuer, aux frais du Locataire, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

5.1.4. Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux

Paraphes	
Locateur	Locataire

d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être complétés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 31 août 2020.

5.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 **Période d'emménagement** : Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, le Locateur permettra au Locataire d'entreposer son équipement et mobilier avant le 31 août 2020 à titre gratuit pour éviter de multiples déménagements. Le Locataire pourra consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence.

5.7 **Pénalité** : Biffé.

5.8 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire **maximum** de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $), excluant les Taxes de vente. Le coût des travaux est payable par le Locataire au Locateur sur présentation d'une facture détaillée comme suit : quatre-vingt-dix pour cent (90%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit dix pour cent (10%), lors de l'acceptation définitive.

5.9 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix,

Paraphes	
Locateur	Locataire

abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

6.2 **Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels et que ce dernier accepte de les effectuer, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer de dix pour cent (10%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

6.3 **Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés comptant par le Locataire à la fin des travaux.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.

7.2 **Heures normales d'occupation** : les heures normales d'occupation sont : du lundi

Paraphes	
Locateur	Locataire

au dimanche, entre 7 heures et 21 heures,

7.3 **Respect des exigences** : fournir et maintenir le Condo conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

7.4 **Entretien ménager** : Biffé

7.5 **Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, le Condo en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations afférentes audit Condo et aux Lieux loués, à l'exclusion de celles qui sont de la responsabilité du Locataire. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C.

7.6 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur du Condo propre et en bon état, et notamment :

a) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.

7.7 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre, sauf lorsque le bris est causé par le Locataire, les personnes sous sa responsabilité et sa clientèle).

7.8 **Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués une température raisonnable, durant les heures normales d'occupation.

7.9 **Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.

7.10 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.

7.11 **Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.

7.12 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire, le tout aux frais du Locataire. Ce dernier, paiera directement le fournisseur d'énergie selon un compteur électrique qui lui sera dédié.

7.13 **Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.

7.14 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.15 **Développement durable** : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe D.

7.16 **Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique au Condo soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.

7.17 **Drapeau et signalisation** : installer, à ses frais, l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locataire.

7.18 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

7.19 **Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire. Pour sa part, le Locataire devra fournir les noms et coordonnées des personnes responsables pour le traitement et communication au niveau des opérations par le Locataire.

7.20 **Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués, une telle autorisation ne pouvant être retenue ou retardée sans motif raisonnable.

7.21 **Stationnement et remisage** : Biffé.

7.22 **Peinture** : Biffé.

7.23 **Sous-location et cession** : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;

b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur; et

c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce

Paraphes	
Locateur	Locataire

consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement, lequel ne contiendra aucune information financière.

8.2 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureaux, de centre communautaire et de sport et loisirs et pour aucune autre fin.

8.3 **Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

8.4 **Entretien ménager** : Le Locataire est responsable de l'entretien ménager dans ses Lieux Loués, le tout à ses frais.

8.5 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

8.6 **Réparations** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués en bon état et propres à l'occupation et procéder aux réparations mineures sous sa responsabilité aux termes du Bail et permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires pour lesquelles il est responsable, d'exécuter tout acte d'entretien dans le Condo, d'examiner les Lieux loués et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien du Condo ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.7 **Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence

Paraphes	
Locateur	Locataire
TD	

nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les dix (10) jours à compter de la réception de cet avis écrit; ou

b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le

Paraphes	
Locateur	Locataire

remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.
.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

10.2 Certifications : Biffé

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 Modalités : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les dix (10) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12
AMIANTE

12.1 Déclaration : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans le Condo.

12.2 Test d'air : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans le Condo, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 Correctifs : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 Défaut : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts raisonnables inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13
DIVERS

Paraphes	
Locateur	Locataire
AD	

13.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail (autres que les obligations monétaires de chacune des parties), si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

14.1 **Remise** : Le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ► Annexe A : Programme fonctionnel et technique.
- ► Annexe B : Plan des Lieux loués.
- ► Annexe C : Devis d'entretien électromécanique.
- ► Annexe D : Plan stratégique de développement durable

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par

Paraphes	
Locateur	Locataire
TD	

courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes

► Pour le Locateur :

LES DEVELOPPEMENTS 760 N.D. INC.
7077, avenue du Parc, bureau 600
Montréal, Québec, H3N 1X7
Téléphone :
Courriel :rosdev@rosdev.com

► Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des stratégies et transactions immobilières
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courriel :

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

ARTICLE 17
DÉMÉNAGEMENT
Biffé

ARTICLE 18
COURTIER

18.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

SIGNATURES SUR LA PAGE SUIVANTE

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 15 JUIN 2020

LES DÉVELOPPEMENTS 760 N.D. INC.
LOCATEUR

par : Me Thierry Delisle, dûment autorisé

Le _____ 2020

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par :

Paraphes	
Locateur	Locataire

PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

RELOCALISATION D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ADHOC ARCHITECTES
4035 ST-AMBROISE # 401
MONTRÉAL, H4C 2E1 QC . CANADA
ADHOC-ARCHITECTES.COM
514.764.0133

PRÉSENTÉ À

ARRONDISSEMENT LACHINE

LE 21 AVRIL 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. LISTE DES INTERVENANTS

LISTE DES INTERVENANTS 3

2. MANDAT

2.1 DESCRIPTION DU MANDAT 4

3.RÉGLEMENTATION

3.1 RÉGLEMENTATION 5

3.2 GRILLE D'ÉTUDE DE CODE - LOCAL 1 6-7

3.3 GRILLE D'ÉTUDE DE CODE - LOCAL 2 8-9

4. ORGANISATION SPATIALE

4.1 GRILLE D'ANALYSE DES BESOINS 11

4.2 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - LOCAL 1 12

4.3 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - LOCAL 2 13

5. FICHES TECHNIQUES

GRILLE D'ANALYSE DES BESOINS 14-35

6. ANNEXE - A

6.1 FICHES DES LOCAUX EXISTANTS ET MOBILIER 36-45

7. ANNEXE - B

7.1 PLAN D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX 46-48

1. LISTE DES INTERVENANTS

PFT - Relocalisation d'organismes communautaires

ARRONDISSEMENT LACHINE
1800, boul. Saint-Joseph,
Lachine, Qc. H8S 2N4

STÉPHANIE HOULE
Directrice - Services administratifs et projets urbains
T :514 634 3471, poste 268
C : stephanie.houle@montreal.ca

DOMINIQUE GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et développement social
T : 514 634 3471, poste 300
C : dominique.gazo@montreal.ca

LYNN THIBAULT
Chef de division sports, loisirs et développement social
T :514 634 3471, poste 305
C : lynn.thibault@montreal.ca

ADHOC ARCHITECTES
4035, Rue St-Ambroise #421,
Montréal, Qc H4C 2E1

FRANÇOIS MARTINEAU
Chargé de projet, architecte associé principal
T : 438.275.5461
C : f.martineau@adhoc-architectes.com

2. MANDAT

PFT - Relocalisation d'organismes communautaires

2.1 DESCRIPTION DU MANDAT

DESCRIPTION DU MANDAT

La Ville de Lachine a retenu les services d'ADHOC architectes afin d'élaborer un programme fonctionnel et technique dans le cadre de la relocalisation d'organismes communautaires. Ces organismes, présentement logés au Centre Albert-Gariépy, deviennent sans locaux pour une période transitoire entre 5 et 10 ans, dans l'attente d'être hébergés de façon permanente dans le nouveau centre culturel de Lachine, qui est présentement en phase de planification. Le centre culturel actuel de Lachine a été vendu à la Commission scolaire, et cette dernière doit prendre possession dans les semaines à venir. La Ville de Lachine doit donc évaluer les besoins des organismes à relocaliser et leur trouver un nouveau local qui convienne le mieux à leurs besoins. Les locaux présentement à l'étude seraient localisés sur l'artère commerciale Notre-Dame. Aucun local n'a toutefois été sélectionné avant l'élaboration du présent document.

CONTEXTE ACTUEL

Les organismes devant être relocalisés sont les suivants : Gymnitours, le cercle des fermières, le centre multi-ressources, le comité d'action sécurité urbaine et la table de concertation petite enfance et jeunesse.

Gymnitours est une école de gymnastique que l'arrondissement souhaite relocaliser dans un local indépendant, puisque leurs besoins et leurs équipements sont particuliers et peu compatibles avec les autres organismes. La superficie de local allouée à cet organisme est de 3500 pieds carrés.

La superficie allouée au deuxième local est de 7000 pieds carrés et pourrait loger le reste des organismes. Le cercle des fermières est un organisme qui regroupe des femmes dans des activités sociales communes, dont des ateliers de tissage. Leur futur local sera indépendant, mais localisé au sein du même local que les autres organismes. Le centre multi-ressources est l'organisme le plus imposant, qui offre des services variés qui incluent une halte-garderie (9-10 enfants), des locaux polyvalents pouvant recevoir des groupes pour des activités physiques, des salles de répit destinées aux familles, et des locaux administratifs. Les deux autres organismes ont des besoins physiques limités et occupent des bureaux fermés pour 1 à 3 personnes au sein d'un même local et partageront des services communs.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a débuté par une visite des locaux actuellement occupés par les organismes afin d'y effectuer un relevé sommaire des lieux, d'y répertorier le mobilier imposant des locataires et de l'espace qu'ils occupent présentement. Des discussions avec certains membres des organismes nous ont permis de comprendre leur utilisation actuelle des locaux, ainsi que leurs besoins futurs. Cette visite a permis de dresser une liste des locaux, leur superficie actuelle et une première proposition de superficie optimisée. Des fiches d'aménagement schématique de chaque local ont été élaborées pour valider l'espace physique occupée par l'organisme avant, et la proposition schématique des futurs locaux.

L'ensemble de ces fiches a été regroupé pour élaborer une première proposition d'aménagement. Deux plans ont été produits, un pour le local 1, celui de Gymnitours, et le local 2, celui des autres organismes. Notez que les plans d'aménagement sont basés sur des dimensions fictives d'un local commercial dans des conditions optimales, et que les aménagements définitifs des locaux devront être adaptés au contexte réel.

LE P.F.T. EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

3. RÉGLEMENTATION

PFT - Relocalisation d'organismes communautaires

3.1 RÉGLEMENTATION

ÉTUDE DE CODE

Vous trouverez ci-après une étude de code du bâtiment (CCQ 2010) réalisée pour les deux locaux. Cette étude a été réalisée sans avoir en main toutes les informations réglementaires pertinentes des nouveaux locaux. Par exemple, le local commercial pourrait être de construction combustible ou incombustible, ou de 2 ou 3 étages. Ces conditions affectent l'étude de code et devront être validées par un architecte lors de l'élaboration du plan d'aménagement définitif. Nous avons néanmoins listé les différents impacts des conditions existants et les impacts sur la conception réglementaire du bâtiment. Nous n'avons pas décelé de facteurs déterminants et insurmontables pour le choix du nouveau local, l'usage projeté n'étant pas des plus stricts.

Le nombre de personnes que les locaux peuvent accueillir est déterminant pour le calcul du nombre d'équipements sanitaires. Le nombre de personnes peut être calculé de deux façons : soit par superficie ou par un nombre personnes réelles par pièce selon l'usage. Les deux méthodes ont été utilisées et nous avons indiqué le nombre de personnes par pièce directement sur le plan d'aménagement.

Le degré de résistance au feu des éléments est indiqué dans l'étude de code et le nouveau local devra s'y conformer. Des percées exploratoires devront être effectuées dans les murs mitoyens et les plafonds existant afin de déterminer le degré de résistance au feu actuel. Le degré de résistance au feu supplémentaire requis, s'il y a lieu, devra être atteint avec des couches de gypse type X pour recouvrir les éléments actuels, selon le cas.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il est présumé que la Ville de Lachine favorise des locaux aménagés au niveau de la rue et accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Les nouveaux aménagements devront répondre aux normes d'accessibilité universelle du code de construction du Québec, section 3.8 et être mis aux normes en ce sens. L'aménagement du local devra également respecter les réglements municipaux en vigueur, s'il y a lieu.

3.2 GRILLE D'ÉTUDE DE CODE - LOCAL 1 - GYMNITOURS

SOMMAIRE DU PROJET

No. Projet: **20024 - Centre communautaire Lachine - Gymnitours**
Date: **2020-04-13**
Préparé par: **Roxanne Boilard-Pesant**
Vérifié par: **François Martineau**

				RÉFÉRENCE CNB 2010 [X] PARTIE 3	[ ] PARTIE 9
1	**DESCRIPTION DU PROJET**	[ ] NOUVEAU [X] CHANGEMENT D'USAGE [ ] AJOUT [X] TRANSFORMATION	(VOIR PARTIE 10)		9.10.3
2	**USAGES PRINCIPAUX**	[ ] EXISTANT [X] NOUVEAU [ ] MIXTES [X] SUPERPOSÉS	GR: **à déterminer** GR: **A2 (réunion)** GR: GR: **A2 (réunion)** GR: **à déterminer**	3.1.2.1 (1) 3.2.2.6-8 3.2.2.7	9.10.2 9.10.2.4 9.10.2.3
	USAGES SECONDAIRES	[ ] EXISTANT [X] NOUVEAU	GR: GR: **Bureaux**		
3	**AIRE DE BÂTIMENT**	EXISTANT NOUVEAU TOTAL	**325** m^2 **(3500 pi²)** m^2 **325** m^2 **(3500 pi²)**	1.4.1.2	1.4.1.2
4	**TOTAL AIRES DE PLANCHERS**	NIV.1 NIV.2 TOTAL **à déterminer**	m^2 m^2 m^2	1.4.1.2	1.4.1.2
5	**NOMBRE D'ÉTAGES**	AU-DESSUS DU SOL AU-DESSOUS DU SOL	**2 ou 3** 2 **0 ou 1** 1	3.2.1.1 1.4.1.2	9.10.4
6	**HAUTEUR DU BÂTIMENT**	(NB ÉTAGES) (m)	**2 ou 3** 2 **à déterminer** -m	1.4.1.2 (VILLE)	1.4.1.2 (VILLE)
7	**NOMBRE DE RUES/VOIES D'ACCÈS**	(NB)	**1** 1	3.2.2.10 3.2.5.(5-6)	9.10.20.3
8	**CLASSIFICATION DU BÂTIMENT**	**si 2 étages : 3.2.2.25 (constr. combustible, 45min, max. 800m²)** **si 3 étages : 3.2.2.24 (gicleurs, constr. incombustible, 1hr)**		3.2.2.20-.83	9.10.2
9	**RÉSEAU DE GICLEUR PROPOSÉ**	[ ] TOUT LE BÂTIMENT [ ] SOUS-SOL SEULEMENT PLUTÔT QU'UN TOIT @ DRF **Dans un bâtiment de 2 ÉTAGES, d'au plus 800m² //** [X] NON-REQUIS **Dans un 3 étages // : Requis pour l'étage occupé par le gym & tous les étages inférieurs à celui-ci (SS inclus)**		3.2.2.20-.83 3.2.1.5 / 3.2.2.15 3.2.2.16	9.10.14.4 9.10.8.2
9	**RÉSEAU CANALISATION INCENDIE REQUIS**	[ ] OUI	[X] NON	3.2.5.8	N/A
10	**ALARME INCENDIE REQUISE**	[X] OUI **// Bâtiment de 3 étages**	[X] NON **// Bâtiment de 2 étages**	3.2.4	9.10.18

3.2 GRILLE D'ÉTUDE DE CODE - LOCAL 1 - GYMNITOURS - suite

		☐	☐		
11	**ALIMENTATION EN EAU ADÉQUATE**	☒ OUI	☐ NON	3.2.5.7	9.10.20.3
12	**BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR**	☐ OUI	☒ NON	3.2.6	N/A
13	**CONSTRUCTION AUTORISÉE**	2 étages // ☒ COMBUSTIBLE	3 étages // ☒ INCOMBUSTIBLE	3.2.2.20-.83	9.10.6
	CONSTRUCTION EXISTANTE	☒ COMBUSTIBLE (supposé, à confirmer)	☐ INCOMBUSTIBLE	VOIR VILLE	10.9.3.1.2)
14	**AIRE DE LA MEZZANINE**	(m^2)	n/a m^2	3.2.8.2	
15	**NIVEAU D'OCCUPATION BASÉ SUR**	☒ PERSONNE/m^2	☐ CONCEPTION	3.1.17	9.9.1.3
	voir plan pour détails par pièce	AIRE DE PLANCHER 1	CAPACITÉ:		
		AIRE DE PLANCHER 2	CAPACITÉ:		
		TOTAL	CAPACITÉ: 34		
16	**EXIGENCES DE SALUBRITÉ**	NB DE PERSONNE: 17 de chaque sexe		3.1.17 & 3.7	3.1.17 & 3.7
		WC ♂ 1		T.3.7.2.2.-A	
		WC ♀ 1			
17	**CONCEPTION SANS OBSTACLE**	☐ OUI À évaluer.	☐ NON	3.8	9.5.2
18	**MATIÈRES DANGEREUSES**	☐ OUI	☒ NON	3.3.1.2 / 3.3.1.20	9.10.1.3(4)
19	**ACCÈS DU SERVICE INCENDIE** n/a	☐ ÉVACUATION DES CHAMBRES			9.9.10.1
		OUV. MIN. DÉGAGÉE	0,35m^2 (3.8pi^2)		
		LARGEUR/HAUTEUR MIN.	0.38m (1'3")		
	à évaluer	☐ ACCÈS AUX SOUS-SOL (SUR RUE)		3.2.5.2	9.10.20.2
		LARGEUR/HAUTEUR MIN.	0.55m / 1.1m		
		HAUTEUR MAX. SEUIL	0.9m		
	à évaluer	☐ ACCÈS AUX ÉTAGES (SUR RUE)		3.2.5.1	9.10.20.1
		LARGEUR/HAUTEUR MIN.	0.55m / 1.1m		
		HAUTEUR MAX. SEUIL	0.9m		
20	**DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS**	Plancher	- 45 min	3.2.2.20-.83	9.10.8.1
	Dans un bâtiment de 2 ÉTAGES, d'au plus 800m² //	Toit	- 45 min	3.2.1.4	9.10.8.7
		Éléments porteurs	- 45 min		9.10.8.3
		Passages extérieurs	-		9.10.8.8
		Séparation des suites	- 1hr (*)	T.3.1.3.1	9.10.9.14.1)
		Murs mitoyens ligne de lot	- 1hr	T.3.2.3.7	9.10.11.1

Dans un bâtiment de 3 ÉTAGES //	**Plancher**	**1hr**
	Toit	**ø**
	Éléments porteurs	**1hr**
	Séparation des suites	**1hr (*)**
	Moitié du mur mitoyen ou mur construit à la limite de propriété	**1hr**

(*) Attention, si l'usage adjacent est un commerce la séparation coupe-feu doit être de 2hres

3.3 GRILLE D'ÉTUDE DE CODE - LOCAL 2 - CENTRE MULTI-RESSOURCES

SOMMAIRE DU PROJET

No. Projet: **20024 - Centre communautaire Lachine - Centre Multi-ressources**

Date: **2020-04-13**

Préparé par: **Roxanne Boilard-Pesant**

Vérifié par: **François Martineau**

					RÉFÉRENCE CNB 2010 [X] PARTIE 3	[ ] PARTIE 9
1	**DESCRIPTION DU PROJET**	[ ] NOUVEAU				
		[X] CHANGEMENT D'USAGE				
		[ ] AJOUT				
		[X] TRANSFORMATION	(VOIR PARTIE 10)			9.10.3
2	**USAGES PRINCIPAUX**	[ ] EXISTANT	GR: **à déterminer**		3.1.2.1 (1)	9.10.2
		[X] NOUVEAU	GR: **A2 (réunion)**			
		[ ] MIXTES	GR:		3.2.2.6-8	9.10.2.4
		[X] SUPERPOSÉS	GR: **A2 (réunion)**		3.2.2.7	9.10.2.3
			GR: **à déterminer**			
	USAGES SECONDAIRES	[ ] EXISTANT	GR:			
		[X] NOUVEAU	GR: **Bureaux**			
3	**AIRE DE BÂTIMENT**	EXISTANT	**650** m^2 **(7000 pi²)**		1.4.1.2	1.4.1.2
		NOUVEAU	m^2			
		TOTAL	**650** m^2 **(7000 pi²)**			
4	**TOTAL AIRES DE PLANCHERS**	NIV.1	m^2		1.4.1.2	1.4.1.2
		NIV.2	m^2			
		TOTAL	**à déterminer** m^2			
5	**NOMBRE D'ÉTAGES**	AU-DESSUS DU SOL	**2 ou 3**	2	3.2.1.1	9.10.4
		AU-DESSOUS DU SOL	**0 ou 1**	1	1.4.1.2	
6	**HAUTEUR DU BÂTIMENT**	(NB ÉTAGES)	**2 ou 3**	2	1.4.1.2	1.4.1.2
		(m)	**à déterminer** -m		(VILLE)	(VILLE)
7	**NOMBRE DE RUES/VOIES D'ACCÈS**	(NB)	**1**	1	3.2.2.10 3.2.5.(5-6)	9.10.20.3
8	**CLASSIFICATION DU BÂTIMENT**	**si 2 étages : 3.2.2.25 (constr. combustible, 45min, max. 800m²)** **si 3 étages : 3.2.2.24 (gicleurs, constr. incombustible, 1hr)**			3.2.2.20-.83	9.10.2
9	**RÉSEAU DE GICLEUR PROPOSÉ**	[ ] TOUT LE BÂTIMENT			3.2.2.20-.83	9.10.14.4
		[ ] SOUS-SOL SEULEMENT			3.2.1.5 / 3.2.2.15	
		[ ] PLUTÔT QU'UN TOIT @ DRF			3.2.2.16	9.10.8.2
	Dans un bâtiment de 2 ÉTAGES, d'au plus 800m² //	[X] NON-REQUIS				
	Dans un 3 étages // : Requis pour l'étage occupé par le centre & tous les étages inférieurs à celui-ci (SS inclus)					
9	**RÉSEAU CANALISATION INCENDIE REQUIS**	[ ] OUI	[X] NON		3.2.5.8	N/A
10	**ALARME INCENDIE REQUISE**	[X] OUI **// Bâtiment de 3 étages**	[X] NON **// Bâtiment de 2 étages, <300 personnes au total et <40 enfants en garderie.**		3.2.4	9.10.18

8

LE PET EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

3.3 GRILLE D'ÉTUDE DE CODE - LOCAL 2 - CENTRE MULTI-RESSOURCES - suite

		☐	☐		
11	**ALIMENTATION EN EAU ADÉQUATE**	☒ OUI	☐ NON	3.2.5.7	9.10.20.3
12	**BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR**	☐ OUI	☒ NON	3.2.6	N/A
13	**CONSTRUCTION AUTORISÉE**	2 étages // ☒ COMBUSTIBLE	3 étages // ☒ INCOMBUSTIBLE	3.2.2.20-.83	9.10.6
	CONSTRUCTION EXISTANTE	☒ COMBUSTIBLE (supposé, à confirmer)	☐ INCOMBUSTIBLE	VOIR VILLE	10.9.3.1.2)
14	**AIRE DE LA MEZZANINE**	(m^2)	n/a m^2	3.2.8.2	
15	**NIVEAU D'OCCUPATION BASÉ SUR**	☒ PERSONNE/m^2	☐ CONCEPTION	3.1.17	9.9.1.3
		AIRE DE PLANCHER 1	CAPACITÉ:		
	voir plan pour détails par pièce	AIRE DE PLANCHER 2	CAPACITÉ:		
		TOTAL	CAPACITÉ: **228**		
16	**EXIGENCES DE SALUBRITÉ**	NB DE PERSONNE: **114 de chaque sexe**		3.1.17 & 3.7	3.1.17 & 3.7
		WC ♂ **3**		**T.3.7.2.2.-A**	
		WC ♀ **5**			
17	**CONCEPTION SANS OBSTACLE**	☐ OUI **À évaluer. Probablement requis.**	☐ NON	3.8	9.5.2
18	**MATIÈRES DANGEREUSES**	☐ OUI	☒ NON	3.3.1.2 / 3.3.1.20	9.10.1.3(4)
19	**ACCÈS DU SERVICE INCENDIE** n/a	☐ ÉVACUATION DES CHAMBRES			9.9.10.1
		OUV. MIN. DÉGAGÉE	0,35m^2 (3.8pi^2)		
		LARGEUR/HAUTEUR MIN.	0.38m (1'3")		
	à évaluer	☐ ACCÈS AUX SOUS-SOL (SUR RUE)		3.2.5.2	9.10.20.2
		LARGEUR/HAUTEUR MIN.	0.55m / 1.1m		
		HAUTEUR MAX. SEUIL	0.9m		
	à évaluer	☐ ACCÈS AUX ÉTAGES (SUR RUE)		3.2.5.1	9.10.20.1
		LARGEUR/HAUTEUR MIN.	0.55m / 1.1m		
		HAUTEUR MAX. SEUIL	0.9m		
20	**DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS**	Plancher	- **45 min**	3.2.2.20-.83	9.10.8.1
	Dans un bâtiment de 2 ÉTAGES, d'au plus 800m² //	Toit	- **45 min**	3.2.1.4	9.10.8.7
		Éléments porteurs	- **45 min**		9.10.8.3
		Passages extérieurs	-		9.10.8.8
		Séparation des suites	- **1hr (*)**	**T.3.1.3.1**	9.10.9.14.1)
		Murs mitoyens ligne de lot	- **1hr**	**T.3.2.3.7**	9.10.11.1

Dans un bâtiment de 3 ÉTAGES //	**Plancher**	**1hr**
	Toit	**ø**
	Éléments porteurs	**1hr**
	Séparation des suites	**1hr (*)**
	Moitié du mur mitoyen ou mur construit à la limite de propriété	**1hr**

(*) Attention, si l'usage adjacent est un commerce la séparation coupe-feu doit être de 2hres

4. ORGANISATION SPATIALE

ANALYSE DES BESOINS D'ESPACE DES ORGANISMES

4.1 GRILLE D'ANALYSE DES BESOINS

#	LOCAL	ACTUEL (pi2)	BESOINS	FUTUR (pi2)	GAIN / PERTE
	FUTUR LOCAL 1 : GYMNITOURS				
101	Vestibule	-	inexistant	208	
101-B	Gymnitours : Bureau 1	110	suffisant	100	
	Gymnitours : Bureau 2	116	non requis	-	
101-C	Gymnitours : Toilette	-	inexistant	120	
101-A	Gymnitours : Salle principale	3726	trop grand	3072	
	Sous-total Gymnitours :	**3952**		**3500**	-452
	SOUS TOTAL FUTUR LOCAL 2 :	**3952**		**3500**	-452
	plus espaces communs à prévoir :		0%	0	
	TOTAL FUTUR LOCAL 2 :			**3500**	

#	LOCAL	ACTUEL (pi2)	BESOINS	FUTUR (pi2)	GAIN / PERTE
	FUTUR LOCAL 2 : CENTRE-MULTI-RESSOURCES				
213	Casual	315	trop grand	253	
	Sous-total Casual :	**315**		**253**	-62
210	Table de concertation petite enfance et jeunesse	380	trop grand	161	
	Sous-total TCPEJ :	**380**		**161**	-219
203	Cercle des fernières	1220	trop grand	696	
	Sous-total Cercle des fermières :	**1220**		**696**	-524
207	Garderie 1	660	suffisant	667	
208	Garderie 2	660	trop grand	489	
217	Rangement	373	trop grand	124	
218	Buanderie/conciergerie			53	
	Sous-total garderie :	**1693**		**1333**	-360
211	Centre multi-ressources : Accueil	337	trop grand	246	
212	Centre multi-ressources : Aire ouverte	804	trop grand	567	
209	Centre multi-ressources : Bureau fermé 1	161	trop grand	84	
	Centre multi-ressources : Bureau fermé 2	84	non requis	-	
	Centre multi-ressources : Bureau fermé 3	86	non requis	-	
204	Centre multi-ressources : Cuisine	355	trop grand	329	
	Centre multi-ressources : Salle privée (allaitement)	114	non requis	-	
215	Centre multi-ressources : Salle de rencontre	-	inexistant	80	
216	Centre multi-ressources : Salle de rencontre 2	-	inexistant	80	
205-6	Centre multi-ressources : Toilettes	-	inexistant	214	
219	Centre multi-ressources : Toilette accessible	-	inexistant	79	
	Sous-total centre multi-ressources :	**1941**		**1679**	-262
201	Local polyvalent 107-109	864	suffisant	865	
	Local polyvalent 107-109 (cuisine)	389	non requis	-	
202	Local polyvalent 203	750	suffisant	754	
	Local polyvalent 205	750	non requis	-	
214	Local polyvalent (converti en nouvelle salle de rencontre pour l'arrondissement)	864	trop grand	171	
	Sous-total locaux polyvalents partagés :	**3617**		**1790**	-1827
	SOUS TOTAL LOCAL 2	**9166**		**5912**	-3254
	plus espaces communs à prévoir :		18%	1088	
	TOTAL FUTUR LOCAL 2 :			**7000**	

LE PTT EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BATIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

4.2 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - LOCAL 1 - GYMNITOURS

*NOTE : Le plan d'aménagement est ici à titre indicatif seulement. Vous trouverez aussi les plans d'aménagement à l'échelle à la fin du document, en annexe

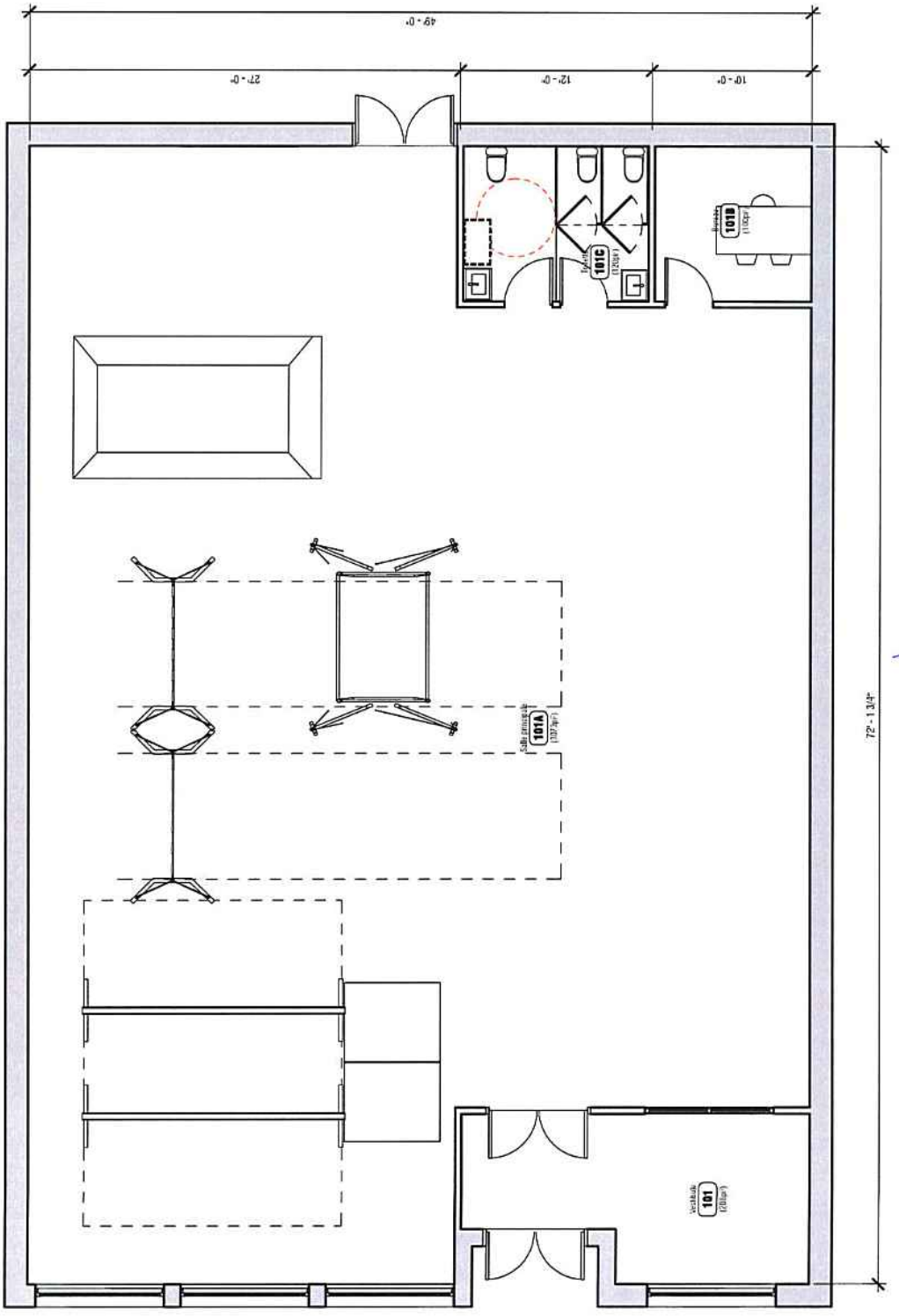

4.3 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - LOCAL 2 - CENTRE MULTI-RESSOURCES

*NOTE : Le plan d'aménagement est ici à titre indicatif seulement. Vous trouverez aussi les plans d'aménagement à l'échelle à la fin du document, en annexe

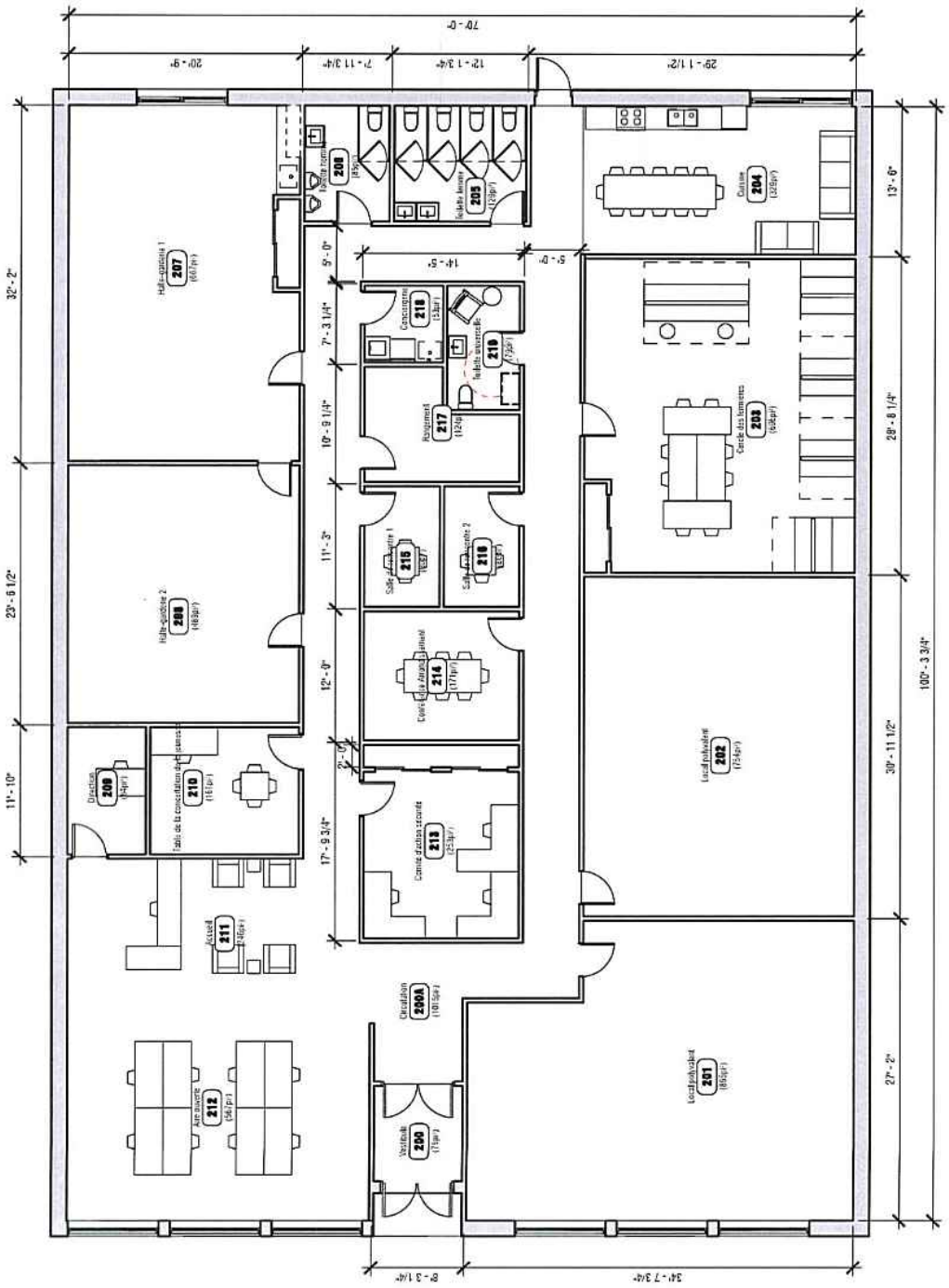

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

5. FICHES TECHNIQUES

5.1 ANALYSE DES BESOINS TECHNIQUES DES LOCAUX

GYMNITOURS

101-A	CLUB DE GYMNASTIQUE	15
101-B	BUREAU	16
101-C	TOILETTE	17

CENTRE MULTI-RESSOURCES

201	LOCAL POLYVALENT 1	18
202	LOCAL POLYVALENT 2	19
203	CERCLE DES FERMIÈRES	20
204	CUISINE ET AIRE DE REPOS	21
205-206	TOILETTES FEMMES / HOMMES	22
207	GARDERIE 1 - LOCAL PRINCIPAL	23
208	GARDERIE 2 - LOCAL SECONDAIRE	24
209	BUREAU DE LA DIRECTION	25
210	TABLE DE CONCERTATION PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	26
211	ACCUEIL	27
212	AIRE OUVERTE	28
213	COMITÉ D'ACTION SÉCURITÉ URBAINE	29
214	SALLE DE RENCONTRE POUR L'ARRONDISSEMENT	30
215	SALLE DE RENCONTRE 1	31
216	SALLE DE RENCONTRE 2	32
217	RANGEMENT POLYVALENT	33
218	BUANDERIE	34
219	TOILETTE ACCÈS UNIVERSEL	35

IDENTIFICATION

Nom	GYMNITOURS	**Département**	
Numéro de la pièce	101-A	**Description**	Club de gymnastique

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	Local indépendant
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☐ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☑ Autre: Tapis sportifs fournis par locataire

Plafonds
- ☐ Gypse
- ☐ Tuiles acoustiques
- ☑ Structure exposée
- ☑ Autre: hauteur requise 20 pieds

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe Item
Certains équipements sportifs

Mobilier mobile Item
à la responsabilité du
locataire

Équipement spécial Item
Toilettes indépendantes
Bureau fermé barré à clé

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type: Fluorescents de type T3 ou T5
Niveau d'éclairement: 400 lux
Température: 2 800 °K
Contrôle:
- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils : évier

Ventilation
- ☐ Climatisé
- ☑ Ventilation mécanique
- ☑ Chauffé

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

Certains équipements nécessiteront des ancrages au sol
La hauteur libre de 20 pieds pourrait être localisée vis-à-vis les trampolines et les barres a
Entrée fermée (Vestibule) avec cloison à portion vitrée

IDENTIFICATION

Nom	GYMNITOURS	**Département**	
Numéro du local	101-B	**Description**	Bureau

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:
Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Ventilation mécanique
- ☑ Chauffé

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

16

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	GYMNITOURS	**Département**	
Numéro du local	101-C	**Description**	Toilette

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☐ Tuiles de vinyle
- ☑ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse — OU
- ☑ Tuiles acoustiques
- ☐ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe

Item	Dimensions min.
Lavabo	
Toilette	
Comptoir	
Compartiments de toilettes	

Mobilier mobile

Item	Dimensions min.
à la responsabilité du locataire	

Équipement spécial

Item	Dimensions min.
aucun	

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	300 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☑ Drain de plancher
- ☑ Appareils : lavabos, toilettes

Ventilation
- ☐ Climatisé
- ☑ Ventilation mécanique
- ☑ Chauffé

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

17

CE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU SOUMISSIONNEUR DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PERMIS ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	201	**Description**	Local polyvalent 1

GÉNÉRALITÉS

Type	Ouvert
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☑ Autre: Hauteur libre 10'

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	500 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

18

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	202	**Description**	Local polyvalent 2

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☑ Autre: Hauteur libre 10'

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	500 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

IDENTIFICATION

Nom	CERCLE DES FERMIÈRES	**Département**	
Numéro du local	203	**Description**	Salle de rencontres et tissage

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:
  Largeur:
  Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe	Item aucun	Dimensions min.
Mobilier mobile	Item à la responsabilité du locataire	Dimensions min.
Équipement spécial	Item aucun	Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	500 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE P.T.T. EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	204	**Description**	Cuisine et aire de repos

GÉNÉRALITÉS

Type	Ouvert
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe

Item	Dimensions min.
Évier	
Caissons d'armoires stratifié	voir plan
Comptoirs en mélamine	voir plan

Mobilier mobile

Item	Dimensions min.
à la responsabilité du locataire	

Équipement spécial

Item	Dimensions min.
aucun	

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☑ Autres: Prise 240 V pour four

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	500 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☑ Appareils : lave-vaisselle, évier, four, frigo

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

21

LE PTT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET. LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	205-206	**Description**	Toilettes Femmes / Hommes

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☐ Tuiles de vinyle
- ☑ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques
- ☐ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe

Item	Dimensions min.
Lavabo	
Toilette	
Urinoir	
Comptoir	
Compartiments de toilettes	
Table à langer	

Mobilier mobile

Item	Dimensions min.
à la responsabilité du locataire	

Équipement spécial

Item	Dimensions min.
aucun	

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	300 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☑ Drain de plancher
- ☑ Appareils : lavabos, toilettes

Ventilation
- ☐ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

SALLE DE BAIN DES FEMMES AVEC COIN DÉTENTE ET ALLAITEMENT POUR MÈRES

22

LE PRÉSENT FORMULAIRE EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	HALTE-GARDERIE 1	**Département**	
Numéro du local	207	**Description**	Local principal

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☑
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☑ Extérieure
- ☑ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

	Item	Dimensions min.
Mobilier fixe	Lavabo comptoir en mélamine	
	Armoires	Voir plan
Mobilier mobile	Item à la responsabilité du locataire	Dimensions min.
Équipement spécial	Item aucun	Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☑ Autres: Conforme aux normes des services de garde

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☑ Appareils : Évier

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

Local qui doit se conformer aux normes de sécurité des services de garde

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	HALTE-GARDERIE 2	**Département**	
Numéro du local	208	**Description**	Local secondaire

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☑
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☑ Extérieure
- ☑ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☑ Autres: Conforme aux normes des services de garde

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☑ Appareils : Évier

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

Local qui doit se conformer aux normes de sécurité des services de garde

CE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	209	**Description**	Bureau de la direction

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

25

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	TABLE DE CONCERTATION PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	**Département**	
Numéro du local	210	**Description**	Bureau administratif

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type: LED

Niveau d'éclairement: 500 lux

Température: 2 800 °K

Contrôle: Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

26

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	211	**Description**	Accueil

GÉNÉRALITÉS

Type	Ouvert
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☐ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	500 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	212	**Description**	Aire ouverte

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☐ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☑ Autres: Prises au plancher au contour de la pièce

Éclairage

Type: LED

Niveau d'éclairement: 500 lux

Température: 2 800 °K

Contrôle: Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE P.E.T. EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	COMITÉ D'ACTION SÉCURITÉ URBAINE	**Département**	
Numéro du local	213	**Description**	Bureau administratif

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	214	**Description**	Salle de rencontre pour l'arrondissement

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:
  - Largeur:
  - Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe	Item aucun	Dimensions min.
Mobilier mobile	Item à la responsabilité du locataire	Dimensions min.
Équipement spécial	Item aucun	Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE PET EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	215	**Description**	Salle de rencontre 1

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

CE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	216	**Description**	Salle de rencontre 2

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☑ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:
Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

	Item	Dimensions min.
Mobilier fixe	aucun	
Mobilier mobile	à la responsabilité du locataire	
Équipement spécial	aucun	

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type: LED
Niveau d'éclairement: 500 lux
Température: 2 800 °K
Contrôle: Gradateur
- ☐ Urgence

Communication
- ☑ Ligne téléphonique
- ☑ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☑ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR OU RÉALISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU PÉRIMÈTRE ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	217	**Description**	Rangement Polyvalent

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☐

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☑ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☑ Tuiles de vinyle
- ☐ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques OU
- ☑ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe — Item: aucun — Dimensions min.

Mobilier mobile — Item: à la responsabilité du locataire — Dimensions min.

Équipement spécial — Item: aucun — Dimensions min.

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage
- Type: LED
- Niveau d'éclairement: 500 lux
- Température: 2 800 °K
- Contrôle:
- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☐ Raccordement eau
- ☐ Drain de plancher
- ☐ Appareils :

Ventilation
- ☐ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

LE PLAN EST FOURNI À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL APPARTIENT AU CONCEPTEUR DU BÂTIMENT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME RESPECTE LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET.

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	218	**Description**	Buanderie

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:

Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☐ Tuiles de vinyle
- ☑ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques
- ☐ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

	Item	Dimensions min.
Mobilier fixe	Cuve de lavage	
Mobilier mobile	à la responsabilité du locataire	
Équipement spécial	aucun	

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☑ Autres: Prise sécheuse 240 V

Éclairage

Type: LED

Niveau d'éclairement: 500 lux

Température: 2 800 °K

Contrôle:
- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☑ Drain de plancher
- ☑ Appareils : raccordement laveuse et cuve

Ventilation
- ☐ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

IDENTIFICATION

Nom	CENTRE MULTI-RESSOURCES	**Département**	
Numéro du local	219	**Description**	Toilette accès universel

GÉNÉRALITÉS

Type	Fermé
Occupation	☑ Jour ☑ Soir
Lien de proximité:	
Lumière naturelle requise	☐
Accessibilité universelle	☑

1) AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Cloisons
- ☑ Gypse et laine acoustique
- ☐ Bloc béton
- ☐ Autre: cloison vitrée

Portes
- ☑ Simple
- ☐ Double
- ☐ Avec vitrage
- ☐ Avec serrure
- ☐ Autre:

Largeur:
Matériel:

Fenestration
- ☑ Aucune
- ☐ Extérieure
- ☐ Intérieure vers corridor
- ☐ Intérieure vers pièce
- ☐ Autre:

2) FINITION

Murs
- ☑ Peinture
- ☐ Céramique
- ☐ Autre:

Plancher
- ☐ Tuiles de vinyle
- ☑ Céramique
- ☐ Tapis
- ☐ Béton
- ☐ Autre:

Plafonds
- ☑ Gypse OU
- ☑ Tuiles acoustiques
- ☐ Structure exposée
- ☐ Autre:

3) AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Mobilier fixe

Item	Dimensions min.
Lavabo	
Toilette	
Urinoir	
Comptoir	
Compartiments de toilettes	
Table à langer	

Mobilier mobile

Item	Dimensions min.
à la responsabilité du locataire	

Équipement spécial

Item	Dimensions min.
aucun	

4) SERVICES

Électricité
- ☑ Prises : Conforme au code électrique
- ☐ Alimentation d'urgence
- ☐ Autres:

Éclairage

Type:	LED
Niveau d'éclairement:	300 lux
Température:	2 800 °K
Contrôle:	Gradateur

- ☐ Urgence

Communication
- ☐ Ligne téléphonique
- ☐ Prise télécom
- ☐ Caméra
- ☐ Autre:

Plomberie
- ☑ Raccordement eau
- ☑ Drain de plancher
- ☑ Appareils : lavabos, toilettes

Ventilation
- ☐ Climatisé
- ☑ Chauffé
- ☑ Ventilation mécanique

5) REMARQUES ADDITIONNELLES

SALLE DE BAIN DES FEMMES AVEC COIN DÉTENTE ET ALLAITEMENT POUR MÈRES

Le P.F.T est fourni à titre indicatif seulement. Il appartient au concepteur du bâtiment de s'assurer que le programme respecte le Code de Construction du projet et la réglementation applicable au projet.

ADHOC Architectes

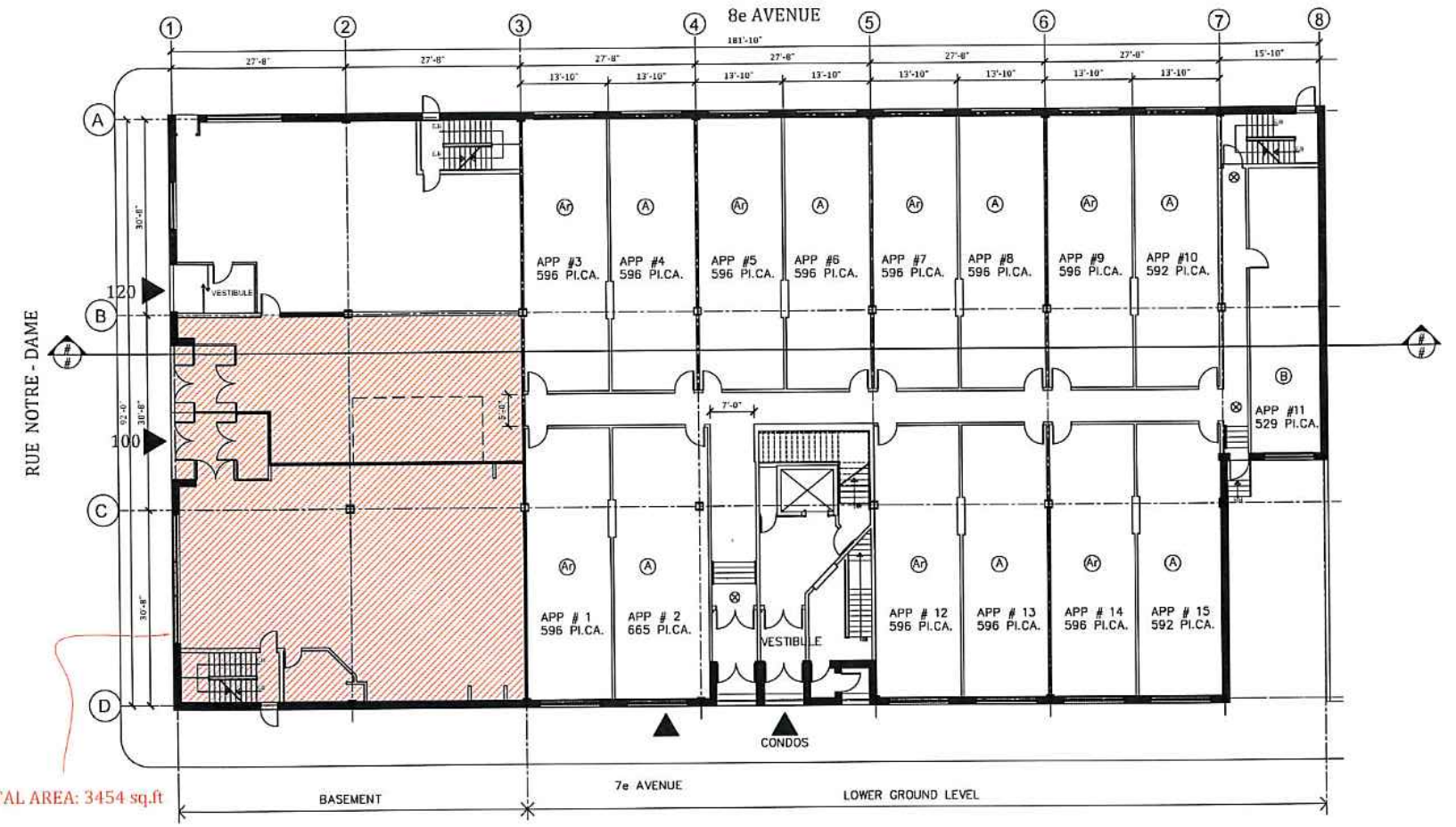

NOTES:

1. OBTENIR TOUS LES PERMIS DE CONSTRUCTION AVANT DE PROCEDER AVEC LES TRAVAUX ET SOUMETTRE UNE COPIE ANNOTEE PAR LA MUNICIPALITE A L'ARCHITECTE.
2. LES DIMENSIONS ECRITES PREVALENT SUR LES DIMENSIONS PRISES A L'ECHELLE.
3. L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS DU CHANTIER ET SERA TENU D'AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS.
4. COTES DE MURS EN MAÇONNERIE BASEES SUR LES DIMENSIONS NOMINALES METRIQUES (200mm*400mm) DES BLOCS DE BETON.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT EXAMINER ET APPROUVER TOUS LES DESSINS D'ATELIER AVANT DE LES SOUMETTRE A L'ARCHITECTE. PAR CET EXAMEN, L'ENTREPRENEUR RECONNAIT QU'IL A DETERMINE ET VERIFIE TOUTES LES MESURES SUR PLACE, LES CONDITIONS PARTICULIERES DES LIEUX, MATERIAUX, MANIERES DE CATALOGUE ET DONNEES SEMBLABLES, OU QU'IL LE FERA, ET QU'IL A CONTROLE ET COORDONNE CHACUN DES DESSINS D'ATELIER AVEC LES EXIGENCES DE L'OUVRAGE ET DES DOCUMENTS DU MARCHE.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT APPORTER AUX DESSINS D'ATELIER LES MODIFICATIONS QUE L'ARCHITECTE JUGE EN CONFORMITE AVEC LES DOCUMENTS DU MARCHE ET DOIT LES SOUMETTRE A NOUVEAU, A MOINS QUE L'ARCHITECTE NE S'EN DISPENSE. LORSQU'IL SOUMET LES DESSINS D'ATELIER A NOUVEAU, L'ENTREPRENEUR DOIT INFORMER L'ARCHITECTE PAR ECRIT DES REVISIONS, AUTRES QUE CELLES DEMANDEES PAR L'ARCHITECTE, QUI Y ONT ETE APPORTEES.

revisions	date	no.
-	YY-MM-DD	-

BRIAN WISEMAN ARCHITECTE
ARCHITECTURE DESIGN INTÉRIEUR TECHNOLOGIE
7338, AVENUE DU PARC, MONTRÉAL, QUÉBEC, H2N 1Y7
Fax: (514) 439-3143
Tél: (514) 439-0888
brian@wiseman.ca
www.wiseman.ca

projet
-

dessiné par	dossier	No.
-	-	1
échelle	date	de
INDIQUÉE	YY-MM-DD	5

TITRE
1/8"=1'-0"
1/1

© L'ARCHITECTE

Annexe C

Devis d'entretien électromécanique

TABLE DES MATIÈRES

7.1 GÉNÉRALITÉS

7.1.1 PORTÉE
7.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX
7.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
7.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
7.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

7.2 TRAVAUX

7.2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL
7.2.2 RELAMPAGE PONCTUEL
7.2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

7.1 GÉNÉRALITÉS

7.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les pièces de remplacement, les échafaudages, les outils spécialisés et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre quelle que soit la période de l'année. Les matériaux ou les méthodes utilisés ne doivent pas détériorer la qualité de vie des usagers des locaux loués ni être nocifs pour la santé.

7.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien d'équipement et de protection qui risquent d'affecter significativement la bonne opération des systèmes devront être effectués après les heures normales de travail, sauf en cas d'impondérable majeur. Dans ce cas, le Locateur devra prendre les mesures nécessaires afin de limiter les inconvénients au Locataire. À son départ, le responsable de l'entretien doit s'assurer que tous les systèmes soient opérationnels.

Toutefois, le Locateur pourra, après entente avec le Locataire et confirmé par avis écrit, modifier raisonnablement cet horaire. Cet avis devra toutefois parvenir au Locataire dix (10) jours avant son application.

7.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le Locateur et/ou ses représentants doivent assurer la protection des biens du Locataire et de ses occupants.

7.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Dès le début de l'occupation des locaux loués par le Locataire et à sa demande, le Locateur doit lui fournir la liste du personnel ou des entrepreneurs qui assureront l'entretien des équipements électromécaniques. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de cette liste.

Renseignements requis pour les responsables: noms, numéros de téléphone, adresses postales, adresses Internet (si disponible).

7.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire, le Locateur doit lui remettre un registre des travaux d'entretien électromécanique ainsi que la fréquence de ces travaux.

7.2 TRAVAUX

7.2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Locateur devra à ses frais assurer l'entretien de tous les équipements électromécaniques du bâtiment. Les travaux devront être exécutés par du personnel qualifié ou par des entrepreneurs externes qualifiés.

7.2.2 RELAMPAGE PONCTUEL

Le Locateur procédera, suite à sa vérification, dans un délai de 24 heures au remplacement de fluorescent et transformateur d'allumage (ballast) défectueux.

7.2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

Un certificat écrit et signé par le Locateur ou par l'entrepreneur externe devra être envoyé par courrier certifié une fois l'an, confirmant que les travaux d'entretien des disciplines ci-dessous mentionnées ont été effectués ainsi que la fréquence de cet entretien respectée ;

- transport vertical;
- alarme-intrusion;
- protection-incendie;
- alarme-incendie;
- éclairage d'urgence;
- tous les équipements électriques (entrée principale, distribution, etc.) ;
- tous les équipements mécaniques (ventilation, chauffage, climatisation, plomberie, circuit d'eau chaude et réfrigérée, pompes, filtres, humidificateur, volets, persiennes, et tous les autres équipements nécessitant de l'entretien);
- toute la régulation automatique (micro-climat etc.).

Annexe D

Les directives 01, 04 et 05

du Plan stratégique de développement durable

Directive # 01
Peinture sans composés organiques volatiles

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains *(ou écologiques)* pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de réaménagement, de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

C.O.V. : composés organiques volatiles qui sont considérés comme un danger pour l'environnement car ils contribuent à réduire la qualité de l'air intérieur. Les C.O.V. peuvent s'avérer un irritant avec des effets variables sur la santé d'une personne à l'autre. Les effets comprennent la toux, les maux de tête, les étourdissements ou des malaises plus graves. (sources : Environnement Canada et SCHL)

Peinture sans C.O.V. : peinture ne dégageant pas de composés organiques volatiles.

3. OBJET

Lorsque l'usage permet l'utilisation de peinture à base d'eau, utiliser des peintures sans C.O.V. Les peintures sélectionnées devront avoir obtenu le certificat environnemental « Green seal » émis par le « Master Painters Institute » (MPI).
Lorsque l'usage requiert des peintures à base de solvant chimique, favoriser les produits avec la plus faible teneur de C.O.V. disponible sur le marché et figurant sur la liste des produits approuvés du MPI Green Performance Standard. Pour information consultez le site internet : http://www.specifygreen.com/APL/ProductIdxByMPInum.asp

4. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazelais (acazelais @ville.montreal.qc.ca) qui les acheminera au comité.

5. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de peintures sans C.O.V. pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

Directive # 04
Utilisation de produits d'entretien sains et produits de papiers

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains *(ou écologiques)* pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

(Produits sains ou écologique). Produits identifiés avec le sceaux (Green Seal) ou avec le logo programme choix environnemental du (P.C.E.)

3. OBJET

Obliger les entrepreneurs/locateurs à utiliser les produits écologiques disponibles afin de minimiser l'impact environnemental aussi bien à partir de la production que leur utilisation et finalement leur disposition.
Les entrepreneurs/locateurs doivent fournir la liste des produits avec leur soumission au représentant du directeur.

Les produits d'entretien sains et les produits de papiers homologués possibles sont:

- (Green Seal) veuillez consulter la liste à l'adresse suivante *http://www.greenseal.org/findaproduct/index.cfm*
- (P.C.E.) choix environnemental veuillez consulter l'adresse suivante *http://www.environmentalchoice.com*

Dans le cas des produits non listés, tels que les nettoyants à tapis et des décapants à planchers, le soumissionnaire doit favoriser les produits répondant aux normes les plus strictes. De plus l'utilisation de produit sans composé organique volatile (COV) et sans chlore doit être préférée. L'acceptation de produits ne répondant pas à une des normes citées précédemment est à la discrétion du directeur.

RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relatif à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazelais qui les acheminera au comité.

4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de produits sains pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

Directive # 05
Gestion des déchets de construction

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Elle vise à détourner de l'élimination dans un site d'enfouissement les déchets de CRD (déchets issus de la construction, de la rénovation ou de la démolition) dans les projets d'entretien / construction / rénovation / agrandissement / démolition de bâtiments de la Ville de Montréal.

L'importance de cette directive découle du fait que les déchets de CRD représentent environ 30% des matières résiduelles générées au Québec, soit 3,5 millions de tonnes produites chaque année. Or, on estime que 90% de ces résidus de CRD peuvent être mis en valeur et, ainsi, détournés de l'enfouissement (source : Recyc-Québec).

Le recyclage des résidus de CRD permet de réduire l'impact sur l'environnement créé lorsqu'ils sont enfouis (par exemple, contamination de la nappe phréatique par les liquides qui se dégagent de la décomposition du gypse ou du bois, biogaz dégagés dans l'atmosphère par la décomposition du bois)

De plus, dans certains cas, la récupération des matériaux permet de réduire les coûts de démolition, notamment lorsque la quantité de métaux non ferreux à récupérer est importante. Cette affirmation sera d'autant plus vraie que les coûts de disposition des déchets dans les sites d'enfouissement augmenteront bientôt de façon significative en raison de la fermeture du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

3. DÉFINITIONS

Déchets de CRD : déchets de construction, rénovation, démolition. Ce terme désigne toutes les matières résiduelles amenées et produites sur un chantier ainsi que les éléments non-utilisés laissés sur place. Les déchets de CRD inclus également les déchets générés par les travailleurs (canettes, papiers, etc.) et les emballages.

Valorisation des déchets de CRD : la collecte, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux qui ont été détournés ou récupérés du volume des déchets

solides qui autrement auraient été éliminés dans les sites d'enfouissement. Y est incluse la valorisation énergétique autant que le recyclage et la réutilisation.

Réutilisation : la stratégie de remettre les matériaux ou équipements en utilisation active dans la même capacité ou dans une capacité similaire avec ou sans restauration / ré usinage.

Déconstruction sélective : Façon d'effectuer la démolition en tout ou en partie d'un bâtiment en démantelant et en triant les composantes et les matériaux résiduels sur place lors des travaux. Le but est d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché. L'entrepreneur s'occupe alors lui-même de trouver des débouchés pour ces différents matériaux. Il en va de son propre profit. Le processus peut être un peu plus long qu'une démolition conventionnelle mais il est généralement moins dispendieux.

Filière d'élimination : Lieux d'élimination des déchets (récupération, recyclage, enfouissement, etc.).

Séparation à la source : le tri des déchets de CRD directement au chantier en fonction du type de matière (ex. : bois, métal, granulats, etc.) en vue d'une réutilisation immédiate, de leur revente à des récupérateurs / recycleurs pour fin de valorisation.

Métaux non-ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc. Ces métaux ont une grande valeur de revente. La valeur de revente des métaux non-ferreux diminue beaucoup s'ils sont mélangés dans un même conteneur avec des métaux ferreux. Les métaux ferreux transformés tels que l'acier inoxydable et le laiton ont une valeur moindre sur le marché.

4. OBJET

- **Pour les travaux d'entretien** effectués par le personnel de la Ville, les déchets de CRD doivent être envoyés dans l'un des six (6) écocentres. Les résidus de CRD y sont acceptés gratuitement dans la mesure où ils sont livrés par un véhicule municipal de taille moyenne (les véhicules à benne versante sont refusés). Les catégories de déchets triés récupérés dans les écocentres pour valorisation sont :

Le bois	La terre
Le métal	Les résidus verts
Le roc et le béton	Les matières recyclables (carton, papier, verre, plastique)

Les matériaux ou objets réutilisables tels que lavabos ou autres peuvent également être déposés dans les entrepôts du réemploi des écocentres qui favoriseront par la suite leur réutilisation. Ils peuvent également être envoyés dans un centre de réemploi tels que ceux cités plus loin (Boytech, Habitat pour l'Humanité).

Les déchets dangereux tels que peintures, tubes fluorescents, détecteurs de fumée et batteries ne sont acceptés par les écocentres qu'en petite quantité. Les quantités plus importantes doivent être envoyées chez des récupérateurs spécialisés tels que :

- AMB inc.
  4450, rue Garand, St-Laurent Qc (514) 332-7577
- Consortium Écho-Logique
  9705, rue Clément, LaSalle Qc (514) 323-2999
- Recycleur de lampes fluorescentes Contech inc.
  725, av. Meloche, Dorval Qc (514) 637-3111

Pour plus d'informations et pour les adresses, consulter le guide de gestion des Écocentres (voir les références Internet).

- **Pour les chantiers de construction neuve et de rénovation,** il faut planifier les travaux et rédiger les documents d'appels d'offres de façon à :
  - Spécifier le maximum de matériaux fabriqués à partir de produits recyclés et le maximum de matériaux / équipements réutilisés tels quels ou restaurés / ré usinés;
  - Penser dès le départ à faciliter la déconstruction sélective à la fin de la vie utile du projet de façon faciliter la récupération des résidus de CRD (par exemple en favorisant des assemblages mécaniques au lieu d'utiliser de la colle, en ne favorisant pas l'utilisation de matériaux composites qui ne peuvent être séparés lors de leur disposition);
  - Récupérer le maximum de déchets de CRD produits par le chantier pour fin de valorisation (au minimum viser un taux de 50%). Dans la plupart des cas, la façon la plus simple est d'exiger que l'entrepreneur retienne les services d'une compagnie spécialisée qui fournit les conteneurs, les récupèrent et, dans leurs ateliers, font le tri des résidus de CRD en vrac. Il faut alors exiger un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité. Il est cependant profitable que les métaux (notamment les non ferreux) soient triés immédiatement au chantier dans un conteneur distinct car il est très payant de les revendre directement.

Actuellement, les deux principales entreprises à offrir ce genre de service intégré sont :

- Centre de tri Mélimax inc.
  210-b, boul. Industriel, Châteauguay Qc (450) 699-6862
- Multi-recyclage S.D. inc.
  3630, Montée St-François, Laval Qc (450) 625-9191

Pour les matériaux et équipements en bon état et réutilisables (lavabos, armoires de cuisine, portes, moulures, etc.), le chargé de projet est invité à :

- Trouver une nouvelle utilisation dans le même ou un autre bâtiment;
- À vérifier avec les équipes d'entretien s'ils veulent en garder comme pièces de remplacement;
- À vérifier s'ils peuvent être envoyés dans un centre de réemploi tel que :
  - Éco-Réno
    6631, ave. Papineau, Montréal Qc (514) 725-9990
  - Boytech Démolition
    5, rue des noyers, Mercier Qc (514) 918-0248
  - Habitat pour l'humanité / ReStore
    7177, boul. Newman, LaSalle Qc (514) 907-8991

- **Pour la démolition** en tout ou en partie de bâtiments, il faut spécifier la déconstruction sélective et exiger de l'entrepreneur un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité.

5. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. À la fin de chaque projet, il faut fournir le bilan par écrit des matériaux recyclés. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazelais qui les acheminera au comité.

6. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la Direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types, l'ajout d'exigences spécifiques additionnelles dans les documents contractuels d'un projet ou par la planification de travaux d'entretien exécutés en régie ou à contrats.

Pour fins de statistiques, les chargés de projet doivent transmettre le bilan de la récupération des déchets de CRD pour chacun de leurs projets à André Cazelais.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction des immeubles comme requérant. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

7. RÉFÉRENCES INTERNET

SITE D'INFORMATION GÉNÉRALE
Écocentres, guide de gestion :
http:/ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRONNEMENT_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GUIDE%20%C9COCENTRES%20VERSUIB%208.PDF

SITES OFFRANT LISTE DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS
Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp.
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) : www.3rmcdq.qc.ca/membres.htlm

SITES DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS
Mélimax : www.mélimax.com
Multi Recyclage S.D. : www.multirecyclage.com
Éco-réno : www.ecoreno.com
Boytech Démolition : www.boytechdemolition.com
Habitat pour l'Humanité / Re Store : www.habitatmontreal.qc.ca

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

760, Notre-Dame - 5 ans - 1 septembre 2020 au 31 août 2025

		2020 (4 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (8 mois)	Total
Superficie (pi²)	**3 500,00**	**3 500,00**	**3 500,00**	**3 500,00**	**3 500,00**	**3 500,00**	**3 500,00**	**3 500,00**
Loyer semi brut		16 333,33 $	49 000,00 $	49 000,00 $	49 000,00 $	49 000,00 $	32 666,67 $	245 000,00 $
Taxes foncières **(provision)**	2,00 $	2 333,33 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	4 666,67 $	35 000,00 $
Total avant taxes		18 666,67 $	56 000,00 $	56 000,00 $	56 000,00 $	56 000,00 $	37 333,33 $	280 000,00 $
TPS (5%)		933,33 $	2 800,00 $	2 800,00 $	2 800,00 $	2 800,00 $	1 866,67 $	14 000,00 $
TVQ (9,975%)		1 862,00 $	5 586,00 $	5 586,00 $	5 586,00 $	5 586,00 $	3 724,00 $	27 930,00 $
Total incluant taxes		21 462,00 $	64 386,00 $	64 386,00 $	64 386,00 $	64 386,00 $	42 924,00 $	321 930,00 $
Ristourne de TPS		(933,33) $	(2 800,00) $	(2 800,00) $	(2 800,00) $	(2 800,00) $	(1 866,67) $	(14 000,00) $
Ristourne de TVQ (50%)		(931,00) $	(2 793,00) $	(2 793,00) $	(2 793,00) $	(2 793,00) $	(1 862,00) $	(13 965,00) $
Coût total net		19 597,67 $	58 793,00 $	58 793,00 $	58 793,00 $	58 793,00 $	39 195,33 $	293 965,00 $

	1	2	3	4	5
Loyer brut ($/pi²)	14,00 $	14,00 $	14,00 $	14,00 $	14,00 $

Le taux de 14$/pi² inclut tout à part les taxes foncières et l'énergie

Les taxes foncières seront ajustées au réel à chaque année, sur réception de facture

Coût payable directement au fournisseur par le SGPI
Énergie

	2020 (4 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (8 mois)	Total
Superficie (p²)	**3500**	**3500**	**3500**	**3500**	**3500**	**3500**	
Énergie (**estimé**) 2$/pi²	2 333,33 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	4 666,67 $	35 000,00 $
Total avant taxes	2 333,33 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	4 666,67 $	35 000,00 $
TPS (5%)	116,67 $	350,00 $	350,00 $	350,00 $	350,00 $	233,33 $	1 750,00 $
TVQ (9,975%)	232,75 $	698,25 $	698,25 $	698,25 $	698,25 $	465,50 $	3 491,25 $
Total incluant taxes	**2 682,75 $**	**8 048,25 $**	**8 048,25 $**	**8 048,25 $**	**8 048,25 $**	**5 365,50 $**	**40 241,25 $**
Ristourne de TPS	(116,67) $	(350,00) $	(350,00) $	(350,00) $	(350,00) $	(233,33) $	(1 750,00) $
Ristourne de TVQ (50%)	(116,38) $	(349,13) $	(349,13) $	(349,13) $	(349,13) $	(232,75) $	(1 745,63) $
Coût total net	2 449,71 $	7 349,13 $	7 349,13 $	7 349,13 $	7 349,13 $	4 899,42 $	36 745,63 $

Travaux d'aménagement

760, Notre-Dame

	2020
Coût des travaux d'aménagement clé en main	125 000,00 $
Total avant taxes	125 000,00 $
TPS (5%)	6 250,00 $
TVQ (9,975%)	12 468,75 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**143 718,75 $**
Ristourne de TPS (100%)	(6 250,00) $
Ristourne de TVQ (50%)	(6 234,38) $
Coût total net	131 234,38 $

Montant payable par l'arrondissement au Locateur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs

Dossier # : 1205372003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 $, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1205372003_SGPI_Gariépy.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et matérielles
Tél : 514 634 3471 poste 243

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Stéphanie HOULE
Directrice des services administratifs et projets urbains
Tél : 514-634-3471-268
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205372003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 $, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1205372003 Les développements 760 Notre-Dame.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-15

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.31

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207598006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 300 000 $ à l'organisme Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en œuvre du chantier de la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

Il est recommandé :
- d'accorder une contribution financière maximale de 300 000 $ à l'organisme Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en œuvre du chantier de la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.

- d'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-29 22:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207598006**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 300 000 $ à l'organisme Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en œuvre du chantier de la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada (DVI). Il s'agit d'un appel à candidature du ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables. De plus, la candidature comprend une composante de partage de données sociales et de données en mobilité.
Le présent dossier vise l'approbation d'une contribution financière d'un montant maximal de 300 000 $ en 2020 pour soutenir les activités de Nord Ouvert pour la mise en oeuvre du **Chantier sur la gouvernance des données** jusqu'au 15 avril 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 200716 - 20 mai 2020 - Approuver le projet de convention de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 $ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ c M-30). Autoriser le Directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu de la convention de contribution financière. Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure la convention de contribution financière avec le gouvernement du Canada.
CE 191701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$. La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pan-canadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à développer, structurer et planifier la mise en œuvre du **Chantier sur la gouvernance des données** dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. De plus, la contribution vise à permettre à Nord Ouvert de jouer un rôle d'expert-conseil auprès des partenaires du DVI sur les questions de gestion et de gouvernance des données. Il s'agit d'une première subvention et d'une première étape essentielle permettant à Nord Ouvert de mettre en place les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du dossier de projet, de planifier et structurer l'ensemble des phases subséquentes pour le **Chantier sur la gouvernance des données** et également pour offrir un soutien technique essentiel à l'avancement des projets des partenaires.

Dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada, la Ville de Montréal ou ses partenaires prévoient collecter, combiner, partager et valoriser les données produites par la métropole elle-même et une variété d'acteurs et de projets. Le **Chantier sur la gouvernance des données** a pour objectif de créer et opérationnaliser un cadre de gouvernance de ces données, qui soit collaboratif et démocratique et adapté à l'ensemble de l'écosystème montréalais, et applicable à une diversité de projet de mutualisation des données. À terme, ce cadre pourrait être mis en œuvre par une ou des fiducies de données (ou autres instances) responsable d'assurer la protection de l'intérêt public.

La **gouvernance des données** consiste en un ensemble de structures, procédures et relations permettant de clarifier qui prend les décisions, comment chaque décision est prise et comment les parties sont tenues responsables de leurs décisions en ce qui a trait spécifiquement à la collecte, l'accès, l'utilisation, la propriété ou le contrôle des données dune organisation ou d'un groupe (ou en l'occurrence dans le cadre du DVI, des pôles de données sociale et mobilité). La gouvernance des données s'incarne donc à travers différents mécanismes définissant les rôles et responsabilités de chacun, les processus décisionnels, les modes de collaboration, les protocoles de partage, mais aussi les standards, les pratiques, et les politiques propres à chaque initiative de partage des données. On parle ici de données d'une grande variété: géospatiales, sociales, liées, structurées et non-structurées, opérationnelles, etc. La gouvernance s'avère un facteur déterminant pour plusieurs enjeux tels que la qualité, la fiabilité ou l'interopérabilité des données, mais aussi la protection de la vie privée, le respect du consentement et la confiance du public.

La proposition initiale de candidature du Défi prévoyait que les travaux requis pour élaborer le cadre de gouvernance et mettre sur pied la fiducie seraient pilotés par le Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER). Devant l'ampleur des besoins et des enjeux propres à la gouvernance des données, il est toutefois apparu nécessaire au LIUM de distinguer le mandat sur l'innovation civique du mandat sur la gouvernance des données. La présente convention développée en consultation avec la Maison de l'innovation sociale permettra de préparer le dossier de projet du **Chantier de la gouvernance des données**, lequel sera structuré autour des grands axes établis dans la proposition de candidature soumis par la Ville de Montréal au DVI (consentement, protection des renseignements personnels, sécurité des données, interopérabilité, etc.).

Le "modèle" de gouvernance des données

Comme l'ont révélé les recherches de Nord Ouvert, il existe une multitude de modèles et d'approches de gouvernance des données. Les initiatives multipartites de mutualisation de données au service du public sont un phénomène récent au Canada, comme ailleurs dans le monde. Elles constituent un champ émergent de pratiques où l'innovation et l'expérimentation prédominent. Ainsi, le concept de « fiducie de données », qui consiste à déléguer une partie des décisions sur l'usage des données à une organisation tierce et qui fut mis de l'avant dans la proposition initiale de la Ville, est un modèle émergent et peu documenté, notamment en territoire québécois. Il devra être adapté au contexte montréalais, en consultation avec les instances municipales appropriées et sa faisabilité

légale validée avant toute implantation. Il est d'ailleurs possible que le **Chantier sur la gouvernance des données** démontre qu'une autre structure de gouvernance s'avère au final plus appropriée.

Le cadre de gouvernance
Plusieurs facteurs déterminants influenceront la gouvernance des données. En plus du cadre réglementaire québécois et canadien, lesquels sont en évolution rapide, le **Chantier sur la gouvernance des données** devra tenir compte du cadre de gestion des données de la Ville de Montréal, établit en 2015 par sa Politique de données ouvertes et sa Directive sur la gouvernance de données ainsi que de toutes autres directives et politiques que pourrait adopter la Ville. Cela nécessitera une étroite collaboration entre Nord Ouvert et le LIUM, le STI de la Ville, le service du Greffe et les divers partenaires du DVI.

Le cadre de gestion des données de la Ville de Montréal est d'ores et déjà solide. Il sera renforcé par les apprentissages et les résultats du **Chantier sur la gouvernance des données**, et grâce aux travaux en cours sur l'acceptabilité sociale de l'usage des technologies présentés dans la candidature. Par ailleurs, les activités du **Chantier sur la gouvernance des données** visent également à évaluer les options et mécanismes de type démocratique pouvant soutenir un usage responsable des technologies et des données. En effet, même si les politiques de la Ville offrent un cadre structurant, le développement des technologies et de l'usage des données nécessite une réflexion permanente et conjointe avec les citoyens: c'est ce que permettra cette instance.

Les principes de la candidature vont orienter l'élaboration d'une gouvernance des données collaborative et commune pour l'ensemble des projets visant la mutualisation des données, en adéquation, mais indépendante, du cadre de gestion des données de la Ville de Montréal établit en 2015:

- Un usage responsable des données;
- Des données qui alimentent les processus décisionnels et les échanges avec les citoyens et les parties prenantes (développer une culture de prise de décisions appuyée par les données);
- Établir des critères d'éthique, de transparence et de respect de la vie privée. Des citoyens seront impliqués dans ces discussions;
- Des ateliers impliquant des responsables des données de mobilité, des données sociales du DVI, et du partenariat du Quartier des spectacles, qui ont des travaux en cours sur la mutualisation des données pour les arts et la culture. Il y a un intérêt mutuel à coordonner ces initiatives afin de co-créer « l'écosystème de données urbaines », un pôle de données avec pour mission de partager les meilleures pratiques et d'adopter un cadre de gouvernance commun visant à gérer la confidentialité des données et protéger les citoyens;
- Permettre la mutualisation des données pour mieux comprendre les problèmes qui nous entourent.

Les activités prévues dans cette convention sont de trois volets:

1. **Activités d'arrimage avec la Ville de Montréal;**
2. **Activités en soutien technique et conseil auprès des partenaires du DVI pour la gestion et la gouvernance des données;**
3. **Activités pour le lancement du Chantier sur la gouvernance des données et l'élaboration du dossier de projet détaillé.**

<u>Volet 1 Activités d'arrimage avec la Ville de Montréal</u>
La Ville de Montréal aura à prendre plusieurs décisions en matière de gouvernance des

données dans le cadre du DVI. Afin de mettre en place un écosystème cohérent, il sera essentiel que la gouvernance des données au sein du DVI soit bien arrimée avec les politiques, directives et outils technologiques déjà en place dans l'appareil municipal. De plus, afin d'assurer la pérennité du DVI, une attention particulière sera accordée à mesurer les impacts du programme à l'aide de données probantes. Dans cette perspective, l'expertise technique de Nord Ouvert sera mise à contribution afin d'assurer l'arrimage entre les travaux du LIUM et ceux du service des technologies de l'information de la Ville d'un côté et les partenaires du DVI de l'autre à travers diverses rencontres et activités de coordination.

De plus, Nord Ouvert participera à la démarche d'évaluation de programme et d'impact mené par la Ville, laquelle s'appuiera sur une approche axée sur les données probantes. Finalement, Nord Ouvert soutiendra l'intégration des enjeux de gouvernance des données lors de la mise en place des instances démocratiques prévues par la Ville qui seront mises en place par la Ville tel que le Comité d'éthique sur l'utilisation des données.

a) Arrimage de la gouvernance des données entre la Ville et les partenaires du DVI et alignement avec les politiques et directives municipales;
b) Participation à la démarche d'évaluation de programme et d'impact et à la mise en place des instances démocratiques prévues.

Volet 2 Activités en soutien technique et conseil auprès des partenaires du DVI pour la gestion et la gouvernance des données

De plus, lors de récents échanges avec le milieu, Nord Ouvert a pu constater que de nombreux projets des partenaires du Défi sont déjà sur la bonne voie. Certains discutent déjà d'enjeux de gouvernance des données, d'autres s'apprêtent même à acquérir des plateformes technologiques. Nombre d'entre eux ont déjà sollicité le soutien de Nord Ouvert pour les guider et les conseiller, conscients que les décisions technologiques prises au stade de démarrage de leurs projets auront un impact sur la gouvernance de leurs données. Afin de coordonner les actions des partenaires sans ralentir les projets, les partenaires pourront solliciter l'expertise technique de Nord Ouvert en fonction de leurs besoins.

a) Soutien à l'identification des problèmes de gouvernance et gestion des données;
b) Documentation des processus, pratiques, politiques rencontrés lors des échanges;
c) Mobilisation et transfert de connaissances;
d) Échanges et jumelages avec des experts au besoin.

Volet 3 Activités pour le lancement du Chantier sur la gouvernance des données et l'élaboration du dossier de projet détaillé

L'élaboration du dossier de projet du **Chantier de la gouvernance des données** s'appuiera sur les années d'expérience de Nord Ouvert en matière de données ouvertes, d'engagement citoyen et de renforcement des capacités numériques à l'échelle pan-canadienne et internationale, sur ses plus récentes recherches sur la gouvernance et la mutualisation des données ainsi que sur une connaissance terrain tirée de plusieurs discussions avec des intervenants engagés dans le DVI et des acteurs de l'écosystème montréalais. Afin de rédiger le dossier de projet, Nord Ouvert estime essentiel de procéder à une première cartographie d'un projet de mutualisation de données dans lequel sera recensé les données et des obstacles à leur partage. Les leçons apprises au cours de cet exercice serviront à prototyper la méthodologie de co-création de la gouvernance des données au coeur du **Chantier de la gouvernance des données**. En parallèle, diverses activités de coordination et de mise à niveau des connaissances auront lieu.

a) Démarrage et coordination avec les partenaires
    i) Définition des besoins en ressources humaines, processus de recrutement et mobilisation de l'équipe;

ii) Arrimage stratégique avec le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, notamment l'équipe des données ouvertes;
iii) Démarrage du comité de pilotage du pôle de gouvernance;
iv) Démarrage du comité des partenaires sur les données et mise en place d'un modus operandi.

b) Mise à niveau des connaissances des partenaires du Défi
i) Préparation, en collaboration avec le comité des partenaires, d'un atelier sur la gouvernance des données destinées à l'ensemble des partenaires afin d'établir une compréhension et une vision commune sur la gouvernance des données. (atelier préparatoire, atelier de mise à niveau, puis rencontre de suivi des apprentissages).

c) Cartographie d'un premier projet pilote de mutualisation des données
i) Identification d'un projet pilote au sein d'un des pôles des données avec lequel Nord Ouvert collaborera étroitement et qui servira de banc d'essai pour l'élaboration d'une méthodologie de co-création de la gouvernance des données;
ii) Le projet pilote donnera lieu à une cartographie, une catégorisation et une analyse des ensembles de données générées, utilisées ou partagées par ce projet ainsi qu'à l'identification des obstacles au partage des données.

d) Planification intégrée du mandat et rédaction du dossier de projet
i) Validation de la portée des travaux et planification intégrée avec les partenaires;
ii) Rédaction du dossier de projet : échéancier, livrables, impacts recherchés;
iii) Rédaction du rapport de phase et des leçons apprises lors de la cartographie du projet pilote.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à développer, structurer et planifier la mise en œuvre du **Chantier sur la gouvernance des données** dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. De plus, la contribution vise à produire le dossier de projet détaillé et également de permettre à Nord Ouvert de jouer un rôle d'expert-conseil auprès des partenaires du DVI sur les questions de gestion et de gouvernance des données.
Il s'agit d'une première subvention à Nord Ouvert et d'une première étape essentielle visant à mettre en place les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du dossier de projet et de l'ensemble des phases subséquentes pour le **Chantier de la gouvernance des données** et également pour offrir un soutien technique essentiel à l'avancement des projets des partenaires. Ceci est la première étape en vue de lui octroyer une subvention ultérieure pour la réalisation complète de l'initiative sur la durée du Défi de villes intelligentes.

Le Dossier de projet produit à l'issu des activités de démarrage du **Chantier sur la gouvernance des données** indiquera :

- Les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme des villes intelligentes;
- Les besoins auxquels le projet répond;
- Les résultats escomptés et comment ils seront mesurés;
- La définition de ce qui sera produit, et de comment ce sera livré;
- La planification de la prochaine phase de réalisation (portée, coûts, échéancier, etc.).

Le Défi des villes intelligentes représente une opportunité extraordinaire pour la Ville de Montréal de devenir une ville ouverte intelligente de renommée pan-canadienne et sur le plan mondial, en mettant en place une gouvernance des données démocratique et collaborative, élaborée sur mesure par et pour l'ensemble de l'écosystème montréalais, arrimée aux meilleures pratiques internationales et capable de guider son évolution future sur des bases communes. Le **Chantier sur la gouvernance des données** permettra d'anticiper et de répondre aux défis posés par ce projet ambitieux.

Les activités de Nord Ouvert se concentrent sur la recherche appliquée et la collaboration avec une série de partenaires en mobilisant les connaissances pour fournir un soutien stratégique et opérationnel sur mesure afin de relever les défis complexes de la gouvernance, de la gestion et du partage des données faisant de Nord Ouvert un partenaire expérimenté et connaissant des grands enjeux sur les cadres et les meilleures pratiques en gouvernance des données.

Nord Ouvert est également membre du Comité directeur du Collaboratif canadien de normalisation de la gouvernance des données du Conseil canadien des normes (CCN) ainsi que membre du Comité directeur de l'Observatoire international sur les impacts sociaux de l'IA et du numérique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 300 000 $ à l'organisme Nord Ouvert pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière.
Le budget global de ce projet est estimé à 300 000 $, plus précisément, le découpage financier se définit comme suit sur la durée de la convention avec Nord Ouvert:

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	**Montant**
Activités d'arrimage de la gouvernance des données entre la Ville et les partenaires du DVI et alignement avec les politiques et directives municipales.	30 000 $
Activités en soutien aux partenaires du Défi des villes intelligentes pour la gestion et la gouvernance des données.	62 000 $
Lancement du **Chantier de la gouvernance des données** : dossier de projet détaillé.	208 000 $
TOTAL	**300 000 $**

Le présent dossier concerne une compétence de la ville centrale et n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. La contribution financière de 300 000 $ sera imputée tel qui suit: 100% au budget du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) financé par la subvention de 50 000 000 $ du gouvernement du Canada, dans le cadre de la compétition pan-canadienne du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada et ne laissant aucune charge aux contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville apportera un soutien financier à Nord Ouvert afin qu'il puisse disposer des liquidités nécessaires pour démarrer les activités de la mise en oeuvre du **Chantier sur la gouvernance des données**.

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à Nord Ouvert, ce dernier ne serait pas en mesure de jouer un rôle d'expert-conseil auprès des partenaires du Défi des villes intelligences qui travaillent depuis plusieurs mois à l'avancement des pôles de données en mobilité et en données sociales, de poursuivre ses activités pour la réalisation du dossier de projet et par la suite poursuivre dans une phase ultérieure la mise en oeuvre d'un cadre de gouvernance des données collaboratif et adapté à l'ensemble de l'écosystème montréalais, tel que défini dans le dossier de candidature de la Ville au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact défavorable sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada, qui a fixé au 31 mars 2025 le délai maximum de réalisation des initiatives du Défi des villes intelligentes.
.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'aura pas d'impact sur la réalisation des travaux prévus pour la mise en place du **Chantier sur la gouvernance des données**. Ainsi, Nord Ouvert aura la capacité de réaliser les livrables prévus dans les délais mentionnés précédemment. De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes, qui prévoit la réalisation des projets sur une durée déterminée, avec un échéancier qui ne peut pas être modifié. C'est pourquoi il importe d'entamer les travaux en 2020 afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des exigences du gouvernement fédéral en termes de communication et de visibilité, Nord Ouvert suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal inclut dans la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- En continu: La réalisation des activités planifiées pour la mise en oeuvre du **Chantier sur la gouvernance des données** jusqu'au 15 avril 2021, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période.
À l'issue de cette première étape de démarrage, deux livrables seront déposés par Nord Ouvert, soit :

1. **Le dossier de projet** décrivant les différentes étapes requises en vue de déployer un cadre de gouvernance collaborative et démocratique, comprenant notamment:
    - Les champs d'intervention de la gouvernance des données, ainsi que les justifications nécessaires pour expliquer ces choix;
    - Le processus d'expérimentation itérative et de co-création des mécanismes de gouvernance des données privilégiés
    - Les impacts recherchés et la façon dont on prévoit les mesurer;
    - Les risques et les stratégies de mitigation
    - La planification sommaire des différentes phases (portée, coûts, échéancier, résultats attendus, etc.).
    - La gouvernance propre au projet

2. Un **rapport de phase** comprenant :
    - Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et les résultats obtenus;
        - Cartographie d'un ou deux projets spécifiques (liste d'ensembles de données et priorisation)
        - Sommaire des obstacles au partage des données identifiées

- Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pouvant être utiles à d'autres partenaires complétant le même genre de document.

Le **dossier de projet** servira de base de référence pour consolider une vision commune du modèle de gouvernance de l'écosystème des données montréalaises.

- Remise du dossier de projet au plus tard le 15 décembre 2020;

- Remise du rapport de phase au plus tard le 31 janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Aldo RIZZI

Aldo rizzi
Chef de division - stratégie d'affaires et partenariats
Pour
Stéphane Guidoin
Directeur du laboratoire d'innovation urbaine, et ce, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - Délégation de pouvoir
Tél : 514-872-9609
Approuvé le : 2020-07-27

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM 06 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **NORD OUVERT**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 5445 avenue de Gaspé, Suite 602, Montréal, QC, Canada H2T 3B2, agissant et représentée par Jean-Noé Landry, Directeur exécutif, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 805837713
Numéro d'inscription T.V.Q. :1218116686

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'organisme favorise l'utilisation responsable et efficace des données et des technologies par le biais de la recherche, du renforcement des capacités et de la collaboration en réseau, entre et au sein des divers secteurs de la société;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Aldo Rizzi, chef de division – direction du programme Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : **Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.**

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu

que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent mille dollars (300 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

● un deuxième versement au montant maximum de quinze mille dollars (15 000 $), au plus tard le 15 février 2021 et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 15 avril 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5445 avenue de Gaspé, Suite 602, Montréal, QC, Canada H2T 3B2, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2020

NORD OUVERT

Par : _____
Jean-Noé Landry, Directeur exécutif

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet)

Titre	Dossier de projet
Description et Utilité	Ce Projet vise à raffiner la proposition faite par l'Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes (DVI) et de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour assurer sa capacité de réalisation pour les prochaines étapes. Le présent Projet est donc la première étape en vue de lui octroyer des subventions subséquente pour la réalisation de son initiative. Le Projet vise à développer, structurer et planifier la mise en œuvre du **Chantier sur la gouvernance des données** dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. De plus, la contribution vise à permettre à Organisme de jouer un rôle d'expert-conseil auprès des partenaires du DVI sur les questions de gestion et de gouvernance des données. Dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada, la Ville de Montréal ou ses partenaires prévoient collecter, combiner, partager et valoriser les données produites par la métropole elle-même et une variété d'acteurs et de projets. Le **Chantier sur la gouvernance des données** a pour objectif de créer et opérationnaliser un cadre de gouvernance de ces données, qui soit collaboratif et démocratique et adapté à l'ensemble de l'écosystème montréalais, et applicable à une diversité de projet de mutualisation des données. À terme, ce cadre pourrait être mis en œuvre par une ou des fiducies de données (ou autres instances) responsable d'assurer la protection de l'intérêt public. La gouvernance des données consiste en un ensemble de structures, procédures et relations permettant de clarifier qui prend les décisions, comment chaque décision est prise et comment les parties sont tenues responsables de leurs décisions en ce qui a trait spécifiquement à la collecte, l'accès, l'utilisation, la propriété ou le contrôle des données d'une organisation ou d'un groupe ((ou en l'occurrence dans le cadre du DVI, des pôles de données sociale et mobilité). La gouvernance des données s'incarne donc à travers différents mécanismes définissant les rôles et responsabilités de chacun, les processus décisionnels, les modes de collaboration, les protocoles de partage, mais aussi les standards, les pratiques, et les politiques propres à chaque initiative de partage des données. On parle ici de données d'une grande variété: géospatiales, sociales, liées, structurées et non-structurées, opérationnelles, etc. La gouvernance s'avère un facteur déterminant pour plusieurs enjeux tels que la qualité, la fiabilité ou l'interopérabilité des données, mais aussi la protection de la vie privée, le

	respect du consentement et la confiance du public. Les activités prévues dans cette convention sont de trois volets: **1. Activités d'arrimage avec la Ville de Montréal;** **2. Activités en soutien technique et conseil auprès des partenaires du DVI pour la gestion et la gouvernance des données;** **3. Activités pour le lancement du Chantier sur la gouvernance des données et l'élaboration du dossier de projet détaillé.** **<u>Volet 1 Activités d'arrimage avec la Ville de Montréal</u>** La Ville de Montréal aura à prendre plusieurs décisions en matière de gouvernance des données dans le cadre du DVI. Afin de mettre en place un écosystème cohérent, il sera essentiel que la gouvernance des données au sein du DVI soit bien arrimée avec les politiques, directives et outils technologiques déjà en place dans l'appareil municipal. De plus, afin d'assurer la pérennité du DVI, une attention particulière sera accordée à mesurer les impacts du programme à l'aide de données probantes. Dans cette perspective, l'expertise technique de Nord Ouvert sera mise à contribution afin d'assurer l'arrimage entre les travaux du LIUM et ceux du service des technologies de l'information de la Ville d'un côté et les partenaires du DVI de l'autre à travers diverses rencontres et activités de coordination. De plus, Nord Ouvert participera à la démarche d'évaluation de programme et d'impact mené par la Ville, laquelle s'appuiera sur une approche axée sur les données probantes. Finalement, Nord Ouvert soutiendra l'intégration des enjeux de gouvernance des données lors de la mise en place des instances démocratiques prévues par la candidature de la Ville et qui seront mises en place par la Ville tel que le Comité d'éthique sur l'utilisation des données. • Arrimage de la gouvernance des données entre la Ville et les partenaires du DVI et alignement avec les politiques et directives municipales; • Participation à la démarche d'évaluation de programme et d'impact et à la mise en place des instances démocratiques prévues. **<u>Volet 2 Activités en soutien technique et conseil auprès des partenaires du DVI pour la gestion et la gouvernance des données</u>** De plus, lors de récents échanges avec le milieu, Nord Ouvert a pu constater que de nombreux projets des partenaires du Défi sont déjà sur la bonne voie. Certains discutent déjà d'enjeux de gouvernance des données, d'autres s'apprêtent même à acquérir des plateformes technologiques. Nombre d'entre eux ont déjà sollicité le soutien de Nord Ouvert pour les guider et les conseiller, conscients que les décisions technologiques prises au stade de

	démarrage de leurs projets auront un impact sur la gouvernance de leurs données. Afin de coordonner les actions des partenaires sans ralentir les projets, les partenaires pourront solliciter l'expertise technique de Nord Ouvert en fonction de leurs besoins. • Soutien à l'identification des problèmes de gouvernance et gestion des données; • Documentation des processus, pratiques, politiques rencontrés lors des échanges; • Mobilisation et transfert de connaissances; • Échanges et jumelages avec des experts au besoin. **<u>Volet 3 Activités pour le lancement du Chantier sur la gouvernance des données et l'élaboration du dossier de projet détaillé</u>** L'élaboration du dossier de projet du **Chantier de la gouvernance des données** s'appuiera sur les années d'expérience de Nord Ouvert en matière de données ouvertes, d'engagement citoyen et de renforcement des capacités numériques à l'échelle pancanadienne et internationale, sur ses plus récentes recherches sur la gouvernance et la mutualisation des données ainsi que sur une connaissance terrain tirée de plusieurs discussions avec des intervenants engagés dans le DVI et des acteurs de l'écosystème montréalais. Afin de rédiger le dossier de projet, Nord Ouvert estime essentiel de procéder à une première cartographie d'un projet de mutualisation de données dans lequel seront recensé les données et des obstacles à leur partage. Les leçons apprises au cours de cet exercice serviront à prototyper la méthodologie de co-création de la gouvernance des données au cœur du **Chantier de la gouvernance des données**. En parallèle, diverses activités de coordination et de mise à niveau des connaissances auront lieu. • Démarrage et coordination avec les partenaires > Définition des besoins en ressources humaines, processus de recrutement et mobilisation de l'équipe; > Arrimage stratégique avec le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, notamment l'équipe des données ouvertes; > Démarrage du comité de pilotage du pôle de gouvernance; > Démarrage du comité des partenaires sur les données et mise en place d'un modus operandi. • Mise à niveau des connaissances des partenaires du DVI > Préparation, en collaboration avec le comité des partenaires, d'un atelier sur la gouvernance des données destinées à l'ensemble des partenaires afin d'établir une compréhension et une vision commune sur la gouvernance des données. (atelier préparatoire, atelier de mise à niveau, puis rencontre de suivi des apprentissages).

	• Cartographie d'un premier projet pilote de mutualisation des données > Identification d'un projet pilote au sein d'un des pôles des données avec lequel Nord Ouvert collaborera étroitement et qui servira de banc d'essai pour l'élaboration d'une méthodologie de co-création de la gouvernance des données; > Le projet pilote donnera lieu à une cartographie, une catégorisation et une analyse des ensembles de données générées, utilisées ou partagées par ce projet ainsi qu'à l'identification des obstacles au partage des données. • Planification intégrée du mandat et rédaction du dossier de projet > Validation de la portée des travaux et planification intégrée avec les partenaires; > Rédaction du dossier de projet : échéancier, livrables, impacts recherchés; > Rédaction du rapport de phase et des leçons apprises lors de la cartographie du projet pilote. Le **dossier de projet** produit à l'issu du présent Projet indiquera : • Les raisons pour lesquelles l'initiative doit être entreprise dans le cadre du programme des villes intelligentes; • Les besoins auxquels l'initiative répond; • Les résultats escomptés et comment ils seront mesurés; • La définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré, • La planification de la prochaine phase de réalisation (la portée, les coûts, l'échéancier, etc.). Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative du partenaire, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée pour sa réalisation dans le cadre du programme de villes intelligentes. Le **rapport de phase** sur ce qui a été produit présentera: • Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; • Les leçons apprises pertinentes pour les suites du Projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document. Il s'agira de la base de référence pour le versement final des fonds prévus dans cette convention de financement.
Composition	**Dossier de projet:** • La raison d'être et objectifs de l'initiative; • La description de ce qui sera produit dans le cadre de l'initiative; • La description de comment l'initiative sera réalisée et reflète les engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au

	Défi des villes intelligentes du Canada; • Planification globale de l'initiative; • Évaluation des coûts en lien avec l'initiative; • Gouvernance propre à la réalisation de l'initiative; • Plan pour la phase suivante. **Rapport de phase:** • Revue de ce qui a été livré; • Présentation des résultats; • Coûts et échéancier par livrable; • Risques et enjeux qui se sont présentés; • Leçons apprises; • Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l'initiative.
Éléments requis pour la production du dossier de projet	• Documentation sur la situation actuelle; • Analyse des besoins; • Analyses des parties prenantes; • Analyses de faisabilité; • Résultat d'activités de prototypage; • Tout autre document permettant d'enrichir ce qui est présenté dans le **dossier du projet** et le **rapport de phase**.
Format et présentation	Utilisez les gabarits fournis par l'équipe du programme du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative (dans la bibliothèque de références sur le disque partagé dans Google Drive) et imprimer la version finale en PDF.
Responsabilités	• Réalisation du document : l'Organisme recevant la subvention • Suivi périodique : La Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative; • Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative.
Échéancier sommaire	• Remise du **dossier de projet** au plus tard le 15 décembre 2020; • Remise du **rapport de phase** au plus tard le 31 janvier 2021.
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction de la Responsable.	• Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; • Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; • Le **dossier de projet** démontre clairement la capacité du partenaire à mener le projet.

ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ		PLANIFIÉ
Livrable / Activité	**Description**	**Date de fin**
Structuration projet	Structuration de l'équipe Arrimage stratégique avec le LIUM (DO), mise en place comités	30-sept-2020
Arrimage avec la Ville et le LIUM : politique et directives	Alignement avec les politiques et directives municipales	15-nov-2020
Arrimage Ville : démarche d'évaluation d'impact	Participation à la démarche d'évaluation de programme et d'impact et de mise en place des instances démocratiques prévues dans la candidature au DVI	30-nov-2020
Soutien aux partenaires	Identification des problèmes de gouvernance et gestion des données	15-déc-2020
Soutien aux partenaires	Documentation des processus, pratiques, politiques rencontrés lors des échanges	15-déc-2020
Mise à niveau des connaissances des partenaires	Atelier sur la gouvernance des données	30-sept-2020
Cartographie d'un projet pilote	Identification d'un projet pilote, cartographie, catégorisation et analyse des ensembles de données, identification des obstacles au partage des données, réflexion sur l'élaboration d'une méthodologie de co-création de la gouvernance des données,	15-déc-2020
Dossier de projet	Rédaction du dossier de projet	15-déc-2020
Rapport de phase	Rédaction du rapport de phase	31-janv-2021

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal et du Défi des villes intelligentes du Canada

- Faire état de la contribution de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le Défi des villes intelligentes pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du Défi des villes intelligentes lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Une initiative de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes***

- Soumettre pour approbation (visibilite@montreal.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca et consulter le site : https://mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : montreal.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville https://montreal.ca/, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@montreal.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse et un représentant du Gouvernement du Canada à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca
À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@montreal.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207598006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 300 000 $ à l'organisme Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en œuvre du chantier de la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207598006 Nord Ouvert.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposé au budget
Service Des Finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère budgétaire - Chef d'équipe

Tél : 514-872-7512
Division : Service Des Finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.32

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207642002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 960 000$ à l'organisme Celsius Mtl (usuellement et ci-après nommé Solon) pour le projet Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:
- d'accorder une contribution financière maximale de 2 960 000 $ à l'organisme Celsius Mtl (usuellement nommé Solon) pour le projet de Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.

- d'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et sera financée à même la subvention de 50 M$ du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada (Le Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-03 09:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207642002**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 960 000$ à l'organisme Celsius Mtl (usuellement et ci-après nommé Solon) pour le projet Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada (DVI). Il s'agit d'un appel à candidature du Ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers, notamment des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal.

Le projet proposé, appelé **Mobilité de Quartier (MdQ**), se place à l'intersection de plusieurs enjeux et éléments majeurs de contexte auxquels est confrontée la Ville de Montréal:

- L'urgence d'agir contre les changements climatiques s'impose davantage chaque jour dans le débat public. Or, le transport représentait en 2015, 40% des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de la Ville de Montréal. Il est donc clair que les enjeux de mobilité sont un des leviers critiques pour envisager de réduire efficacement les émissions de GES;
- La volonté de construire une ville résiliente, démontrée encore plus fortement par la crise du virus. Parmi plusieurs choses, cela implique de renforcer le tissu social et les solidarités, et d'augmenter les capacités des résidents de la Ville de

se l’approprier et d’en redevenir acteurs. Cela concerne aussi bien la ville physique, que de plus en plus, la ville numérique;
- La nécessaire relance économique à la suite de la pandémie. Cette relance peut passer notamment par une vie de quartier plus dynamique encore.

Réussir une transition vers une ville post-carbone ne dépend pas d’une solution technique mais doit mobiliser toute la société, notamment pour repenser la façon dont les déplacements sont réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal. Transformer nos habitudes de mobilité, c’est permettre d’envisager une ville en santé avec notamment une meilleure qualité de l’air, des espaces publics plus sécuritaires, une meilleure ambiance sonore mais c’est aussi une façon d’encourager une vie locale riche de liens sociaux et dotée d’un tissu économique local qui réduit la distance parcourue par les biens et services.

La raison d’être du projet MdQ est donc de développer une approche originale permettant d’aborder ces enjeux, en misant sur l’échelle du voisinage et du quartier et sur le développement du pouvoir d’agir citoyen. Cette approche s’inscrit dans une tradition d’action montréalaise et permettra de faire rayonner la ville de Montréal en abordant de nombreuses questions d’actualité (la “ville à 15 minutes”, les plateformes coopératives, les nouveaux tiers-lieux, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE 200716 - 20 mai 2020 - Approuver le projet de convention de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 $ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ c M-30). Autoriser le Directeur du Laboratoire d’innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu de la convention de contribution financière. Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure la convention de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

- CM 20 0070- 27 janvier 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'organisme Solon, pour initier le projet de **Mobilité de Quartier** qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada.

- CE 191701 - 6 novembre 2019 -Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le projet **Mobilité de Quartier** de l’organisme à but non lucratif Solon, développé et soumis par la Ville dans le cadre du dépôt de sa candidature au Défi des villes intelligentes du Canada.

Le Projet **Mobilité de Quartier** vise à réduire les besoins de déplacement (mieux vivre son quartier), favoriser la mobilité active (marche, vélo, et autres) et créer une mobilisation citoyenne durable autour des enjeux de mobilité. On vise ainsi à développer une nouvelle

démarche de résolution des enjeux locaux de mobilité à travers un travail structurant et continu de mobilisation, d'appropriation citoyenne et d'expérimentation de nouvelles pratiques.

Au sein de plusieurs quartiers, certains voisinages pilotes (jusqu'à 6 voisinages) verront se déployer les projets suivants:

- La réalisation de nombreuses activités de mobilisation citoyennes pour identifier les besoins, partager une vision collective des enjeux, engager et co-construire des solutions à taille humaine;
- La mise en place à une échelle locale d'équipements de mobilité alternatifs répondant aux besoins (vélos cargos, remorques, etc.), ainsi que l'expérimentation de l'usage des espaces publics pour des solutions de mobilité, incluant une collaboration avec la Ville pour l'aménagement de pôles de mobilité;
- L'implantation de tiers-lieux, des espaces communautaires ancrés dans les quartiers et co-gérés par les usagers pour :
    - Remplir des fonctions diversifiées afin de favoriser « l'immobilité de quartier» de façon à combler localement un maximum de besoin identifiés dans chaque voisinage et chaque quartier;
    - Offrir une infrastructure de base pour la mobilisation citoyenne qui vont encourager l'adoption et les changements de comportements.

● Une plateforme technologique de proximité permettant le partage et la réservation de Biens (vélos, voiture, etc.).

Plus en détail, voici la composition des livrables prévus :

Activités de mobilisation :

- Guide de diagnostic;
- Rapport de diagnostic par quartier;
- Plan de communication global pour la démarche;
- Récit de la transition;
- Bilan du volet mobilisation (activités réalisées, partenariats, accompagnement au changement de comportement, expérimentations de gouvernance, statut sur les indicateurs).

Flotte et aménagement :

- Inventaire de la flotte et analyse préliminaire de ses usages par quartier;
- Produits d'assurance dédiés;
- Aménagement d'un espace urbain;
- Modèle d'affaires - version préliminaire incluant un rapport de veille sur les innovations transférables.

Tiers-lieux :

- Rapport d'aménagement (voisinage #2);
- Plan d'affaires (voisinage #1);
- Documentation de gestion et rapport d'activités (voisinage #1);
- Rapport de prototypage (voisinage #1).

Plateforme technologique de proximité:

- Suivi de projet dans GitLab incluant la documentation et code source (module LocoMotion / MVP2 / outils)
- Étude des besoins pour outils
- Feuille de route applicative et plan de mise en oeuvre des services et d'outils
- Rapport d'évaluation Plateforme de Proximité (module LocoMotion / MVP2 / outils)

ÉTAPES DE RÉALISATION

Le Projet **Mobilité de Quartier** sera réalisé jusqu'en décembre 2024 à l'intérieur du cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Le Projet, conçu pour être réalisé selon les principes de l'agilité, sera appelé à s'enrichir et à évoluer au cours des prochaines années dans la continuité des éléments présents dans cette entente.

L'approche de réalisation pour tous l'ensemble du projet **Mobilité de Quartier** reprend la méthodologie de projet portée par Solon qui s'appuie sur plusieurs axes:

- Démarches participatives en continue pour identifier les besoins et enjeux prioritaires et co-construire les solutions à y apporter;
- Ancrage local des projets. En s'adaptant à chaque contexte, MdQ pourra d'une part venir renforcer les initiatives/activités/organisations pertinentes, et d'autre part travailler à la co-réalisation d'activités complémentaires notamment dans une optique de pérennisation;
- Approche itérative et d'expérimentation. Il s'agit de favoriser l'engagement par des cycles de réalisation rapides, favorisant les prototypage d'abord pour ensuite consolider des solutions pérennes.

Le déploiement de l'approche pour le Projet **Mobilité de Quartier** se fera en 3 temps:

1. Le premier quartier, La Petite-Patrie, est intégré à la démarche tel que défini dans la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes. Le quartier de La Petite-Patrie est le quartier historique de Solon. Des liens sont en train de se tisser depuis plus de 3 ans, tant avec les citoyens que les pouvoirs publics et les organismes locaux. Il s'agit donc d'un contexte favorable pour tester la démarche et ensuite la déployer ailleurs.
2. Après notre première année d'action (en 2021), seront intégrés deux nouveaux voisinages au sein d'un quartier de l'arrondissement **Ahuntsic-Cartierville** également identifié dans la candidature. La possibilité de travailler dans ce deuxième arrondissement s'est confirmé au cours de la première phase du projet, en particulier en raison de l'alignement avec les priorités d'action de l'arrondissement, le renforcement possible avec plusieurs projets en émergence et la diversité des profils socio démographiques des habitants. Le diagnostic permettra de sélectionner le quartier et les voisinages pour la démarche **Mobilité de Quartier**.
3. Dans la même logique, et toujours en décalage d'un an (2022), seront enfin intégrés 2 nouveaux voisinages dans un troisième quartier. Ce quartier sera sélectionné sur base d'une analyse qui nous permet de maximiser la diversité des territoires, les apprentissages possibles et l'inclusion de citoyen.ne.s vulnérables.

Ce phasage sur plusieurs années nous permettra une certaine agilité dans la croissance des initiatives, nous donnera l'assurance de ne pas se retrouver dépassé par la complexité de terrains d'expérimentation trop nombreux et enfin nous permettra de coller aux priorités de soutien de la Ville de Montréal aux habitants.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à soutenir l'organisme dans son projet de Mobilité de Quartier, projet développé et soumis par la Ville de Montréal dans le cadre du dépôt de sa candidature au Défi des villes intelligentes du Canada.

L'alignement du projet Mobilité de Quartier avec le DVI peut être souligné tant du point de vue de la contribution évidente aux objectifs généraux du programme, que des liens créés ou à créer avec les autres partenaires du DVI ou encore des principes d'action de **Mobilité de Quartier**, énoncés ci-dessous:

- Agir pour susciter participation citoyenne active sur la base de besoins partagée et favorisant les liens sociaux de proximité;
- Agir en priorité pour favoriser la mobilité active (marche, vélo, etc) et réduire les besoins de déplacement;
- Agir pour réduire au maximum l'empreinte écologique en prenant en compte les besoins des citoyen.n.es vulnérables et marginalisées;
- Agir pour une économie relocalisée au service d'intérêts collectifs et bien-être commun répondant en priorité aux besoins de bases;
- Agir pour créer et pérenniser des Communs (flotte de véhicules alternatifs, logiciels libres, manière d'agir), comme modèles économiques novateurs et opportunités centrales d'appropriation collective des moyens d'actions .
- Agir de façon inclusive pour respecter la diversité des citoyennes et citoyens et garantir l'accessibilité aux solutions proposées.

De cela découlent les objectifs transversaux suivants pour le Projet **Mobilité de Quartier**:

- Augmentation de l'utilisation et du nombre d'actifs de mobilité hors auto-solo dans les quartiers ciblés par le Projet;
- Baisse du nombre de trajets locaux en auto-solo dans les milieux de vie ciblés par le Projet;
- Meilleur partage des ressources locales pour accéder à des services de base pour les citoyens;
- Participation accrue aux réflexions et décisions locales.

Des objectifs spécifiques propres à chaque volet:
Le Projet MdQ se décline en plusieurs volets (ou sous-projets) permettant de faciliter sa réalisation et l'atteinte des objectifs.

Activités de mobilisation:
L'objectif principal est de maximiser l'ampleur, la diversité et l'efficacité de la participation des citoyens et autres acteurs locaux aux objectifs du projet Mobilité de quartier
Les objectifs sous-jacents sont:

- Augmenter la capacité d'action et d'appropriation de tous sur les enjeux pertinents identifiés en mobilisant les résidents et parties prenantes des voisinages visés;

- Former aux enjeux urbains et aux compétences nécessaires à l'action collective, dans une perspective de transition socio-écologique;
- Favoriser et encourager des modes de vie écologique en matière de mobilité et de proximité;
- Favoriser l'inclusion de l'ensemble de la population (ce qui inclut les personnes défavorisées et les aînés);
- Co-construire les autres projets de **Mobilité de Quartier** (espaces, flotte, plateforme);
- Créer une gouvernance démocratique à l'échelle territoriale (voisinages et/ou quartiers) et/ou des projets.

Flotte et aménagement de l'espace urbain:
L'objectif principal est de d'offrir des solutions de mobilité active adaptées permettant de réduire la dépendance aux automobiles de façon pérenne et de limiter l'acquisition d'automobiles individuelles.
Les objectifs sous-jacents sont:

- Favoriser l'appropriation de l'espace public pour favoriser les liens de proximité, la création de communautés résilientes et la réduction de l'emprise de l'automobile sur l'espace public;
- Favoriser le partage de biens individuels;
- Favoriser l'acquisition et le partage de biens collectifs en lien avec la mobilité (modèle de financement, démarche d'évaluation des besoins et de design de la flotte avec les acteurs du quartiers);
- Créer une communauté de citoyens engagés pour la gestion de communs;
- Pérenniser une flotte alternative dans les quartiers .

Tiers-lieux:
L'objectif principal est de doter chaque quartier d'un tiers lieu fonctionnel, capable de proposer des nouveaux services de proximité aux habitants.

Les objectifs sous-jacents sont:

- Renforcer la visibilité, la participation et l'accessibilité à l'ensemble du projet MdQ, en particulier pour certaines catégories de populations (ex.: personnes âgées, faibles revenus, etc.);
- Rendre possibles certains projets, donner accès à des ressources qui favorisent la vie de quartier et limitent le recours à la voiture;
- Générer de l'intelligence collective et un esprit de communauté;
- Permettre un meilleur partage des ressources locales pour accéder à des services de base pour les citoyens;
- Favoriser une participation accrue aux réflexions et décisions locales;
- Servir d'intermédiaire pour les résidents pour faire de la pédagogie et de la formation;
- Soutenir, faire levier et compléter les initiatives existantes dans chacun des voisinage (communautaire, cafés existants, etc.);
- Servir de potentiel espace tampon pour l'exploitation de la flotte de proximité (ex.: stockage de matériel pendant la saison morte, point de dépôt de matériel/information pour les usagers, etc..);
- Être un instrument d'accessibilité et d'inclusion pour différentes catégories de population aux différents projets touchés par MdQ.

Plateforme technologique de proximité:
L'objectif principal est de créer des Communs numériques à travers une plateforme de

proximité répondant à des besoins des citoyennes et citoyens dans le cadre du projet. Les objectifs sous-jacents sont:

- Outiller adéquatement le déploiement de l'ensemble du projet (mobilisation, flotte, tiers-lieux);
- Favoriser la création et l'animation d'une communauté autour des communs numériques et pérenniser la plateforme de proximité;
- Rendre les services technologiques accessibles, inclusifs, respectueux de la vie privée et démocratiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 2 960 000 $ à l'organisme Celsius Mtl (Solon) pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière. Nous recommandons que la convention de contribution financière prenne effet le 1 août 2020 suite à la remise en juillet des livrables prévus dans l'entente précédente et pour assurer un financement continu à la réalisation du Projet du DVI.

Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

Le budget global de cette phase du Projet est estimé à 2 960 000 $, plus précisément, le découpage financier se définit comme suit sur la durée de la convention avec Solon :

Description des activités principales	**Montant**
Activités de mobilisation	960 000 $
Flotte et aménagement de l'espace public	602 000 $
Tiers lieux	547 000 $
Plateforme technologique de proximité	375 000 $
Coordination, gouvernance et évaluation d'impact du projet	476 000 $
TOTAL	**2 960 000 $**

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

versement 1 - signature de l'entente	versement 2 -janvier 2021	versement 3 - juillet 2021	versement 4 - janvier 2022
$1 184 000	$740 000	$740 000	$296 000

Le présent dossier concerne une compétence de la ville centrale et n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal. La contribution financière de 2 960 000 $ sera imputée tel qui suit: 100% au budget du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) financé par la subvention de 50 000 000 $ du gouvernement du Canada, dans le cadre de la compétition pan-canadienne du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada et ne laissant aucune charge aux contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de mobilité de la candidature de la Ville

de Montréal ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, que ce soit dans la valorisation des bonnes pratiques de mobilité alternative, la facilitation de la mobilité à un niveau local ou la réduction des besoins de déplacement des citoyens. À cet effet, il est prévu de développer des métriques ayant un impact sur le développement durable, plus particulièrement sur le volet environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l'organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du Projet et la mise en oeuvre de l'initiative définie dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada . Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact défavorable sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada, qui a fixé au 31 mars 2025 le délai maximum de réalisation des initiatives du Défi des villes intelligentes .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une nouvelle vague de crise COVID-19 pourrait avoir un impact sur la mise en oeuvre du projet et sur les activités prévues. Ces risques ont été analysés et sont mitigés dans le plan de réalisation notamment grâce aux approches Agile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, l'organisme Solon suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal inclut dans la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu : La réalisation des activités planifiées du Projet jusqu'au 31 mai 2022, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période :

- Remise du registre des activités de mobilisation en continu jusqu'au 31 janvier 2022;
- Remise du bilan du volet de mobilisation et des rapports de diagnostic des quartiers au plus tard le 31 janvier 2022;
- Remise des livrables associés aux activités pour la gestion de la flotte en continu jusqu'au 31 janvier 2022;
- Remise des livrables associés aux activités pour les tiers-lieux au plus tard 31 janvier 2022;
- Remise de la plateforme de proximité en continu jusqu'au 31 janvier 2022;
- Remise de la reddition de compte au plus tard le 31 juin 2022 .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
Conseiller en innovation et developpement économique

Tél : 438-922-2421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenariats

Tél : 438-922-2416
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur-laboratoire d'innovation urbaine
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-07-31

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier , dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM 06 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-Après appelée la « **Ville** »

ET : **CELSIUS MTL (USUELLEMENT SOLON),** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 6450 Christophe Colomb, Montréal, QC, H2S2G7, agissant et représentée par **Emilien Gruet**, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 724887690 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223431239 TQ 0002

Ci-Après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme suscite et accompagne l'action citoyenne dans le déploiement de projets collectifs locaux, pour la création de milieux de vie conviviaux, solidaires et écologiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Aldo Rizzi, chef de division – direction du programme Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : **Laboratoire d'Innovation urbaine (LIUM), direction générale.**

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des*

organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **deux millions neuf cent soixante mille dollars (2 960 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en **4 versements** :

- un premier versement au montant de **un million cent quatre-vingt-quatre mille dollars (1 184 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant maximum de **sept cent quarante mille dollars (740 000 $)**, au plus tard le **31 janvier 2021** et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé;

- un troisième versement au montant maximum de **sept cent quarante mille dollars (740 000 $)**, au plus tard le **31 juillet 2021** et conditionnellement à ce que le montant du deuxième versement ait été entièrement utilisé;

- un quatrième versement au montant maximum de **deux cent quatre-vingt-seize mille dollars (296 000 $)**, au plus tard le **janvier 2022** et conditionnellement à ce que le montant du troisième versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet au 1er août 2020 et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6450 Christophe Colomb, Montréal, QC, H2S2G7, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2020

CELSIUS MTL / SOLON

Par : _____
Emilien Gruet
Président du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet)

Titre	Mobilité de Quartier (MdQ)
Description et Utilité	Ce projet vise à réaliser la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes et affinée dans le dossier de projet soumis par l'organisme à l'issue d'une première convention de contribution. Le projet **Mobilité de Quartier** vise à réduire les besoins de déplacement (mieux vivre son quartier), favoriser la mobilité active (marche, vélo, et autres) et créer une mobilisation citoyenne durable autour des enjeux de mobilité. On vise ainsi à développer une nouvelle démarche de résolution des enjeux locaux de mobilité à travers un travail structurant et continu de mobilisation, d'appropriation citoyenne et d'expérimentation de nouvelles pratiques. Au sein de plusieurs quartiers, certains voisinages pilotes (jusqu'à 6 voisinages) verront se déployer les projets suivants sur la durée du Défi des villes intelligentes : ● La réalisation de nombreuses **activités de mobilisation citoyennes** pour identifier les besoins, partager une vision collective des enjeux, engager et co-construire des solutions à taille humaine. ● La mise en place à une échelle locale d'**équipements de mobilité alternatifs** répondant aux besoins (vélos cargos, remorques, etc.), ainsi que l'expérimentation de l'usage des espaces publics pour des solutions de mobilité, incluant une collaboration avec la Ville pour l'aménagement de pôles de mobilité. ● L'implantation de **tiers-lieux**, des espaces communautaires ancrés dans les quartiers et co-gérés par les usagers pour : ○ Remplir des fonctions diversifiées afin de favoriser « l'immobilité de quartier» de façon à combler localement un maximum de besoin identifiés dans chaque voisinage et chaque quartier; ○ Offrir une infrastructure de base pour la mobilisation citoyenne qui va encourager l'adoption et les changements de comportements; ● Une plateforme technologique de proximité permettant le partage et la réservation de Biens (vélos, voiture, etc.). Le projet **Mobilité de Quartier** produira également d'autres livrables en raison de son appartenance au programme du Défi des villes intelligentes piloté par le LIUM: Le **rapport d'activités de mobilisation** (tous les volets de MdQ) produit à l'issue du présent Projet selon le gabarit fourni indiquera : ▪ La liste des activités de mobilisation globale et participation citoyenne et la

	participation à ces événements; ▪ Les bilans des activités. La **reddition de compte bi-annuelle** sur ce qui a été produit présentera : ▪ Un résumé de ce qui a été fait pour réaliser le projet et des résultats obtenus; ▪ Un état de compte financier; ▪ Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires. La **reddition de compte bilan de fin d'entente** sur ce qui a été produit présentera: ▪ Un résumé de ce qui a été fait pour réaliser le projet et des résultats obtenus; ▪ Le bilan de l'utilisation des fonds accordés par l'entente de contribution; ▪ Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires.
Composition et format	La composition des livrables pour **Mobilité de Quartier**, est décliné selon les différents volets du projet: **Activités de mobilisation :** ▪ Guide de diagnostic; ▪ Rapport de diagnostic par quartier; ▪ Plan de communication global pour la démarche; ▪ Récit de la transition; ▪ Bilan du volet mobilisation (activités réalisées, partenariats, accompagnement au changement de comportement, expérimentations de gouvernance et statut sur les indicateurs). **Flotte et aménagement de l'espace public** : ▪ Inventaire de la flotte et analyse préliminaire de ses usages par quartier; ▪ Produits d'assurance dédiés; ▪ Aménagement d'un espace urbain; ▪ Modèle d'affaires - version préliminaire incluant un rapport de veille sur les innovations transférables. **Tiers-lieux** : ▪ Rapport d'aménagement (voisinage #2); ▪ Plan d'affaires (voisinage #1); ▪ Documentation de gestion et rapport d'activités (voisinage #1); ▪ Rapport de prototypage (voisinage #1). **Plateforme technologique de proximité :** ▪ Suivi de projet dans GitLab incluant la documentation et code source (Module LocoMotion / MVP2 / outils); ▪ Étude des besoins pour outils; ▪ Feuille de route applicative et plan de mise en œuvre des services et d'outils ▪ Rapport d'évaluation Plateforme de Proximité (Module LocoMotion / MVP2 / outils).

<table>
<tr><td></td><td>Rapport d’activités programme (gabarit fourni par le programme) :
▪ La raison d’être et objectifs des activités;
▪ Type d’activité;
▪ Nombre de participants;
▪ Bilan sommaire de l’activité.

Reddition de compte (gabarit fourni par le programme) :
▪ Revue de ce qui a été livré;
▪ Résultats;
▪ Coûts et échéancier par produit et livrable;
▪ Risques et enjeux qui se sont présentés;
▪ Leçons apprises;
▪ Recommandations pour la suite du projet;</td></tr>
<tr><td>Éléments potentiels d’accompagnement à la réalisation du projet</td><td>▪ Activités d’analyses des besoins (Diagnostic, co-construction, etc) ;
▪ Identification et mobilisation de toutes les parties prenantes;
▪ Résultats d’activités de prototypage (rapport de phase);
▪ Documentation spécialisés selon chaque volet du projet;
▪ Tout autre document permettant d’enrichir la valeur des réalisations du projet.</td></tr>
<tr><td>Responsabilités</td><td>▪ Réalisation du projet : Partenaire recevant la subvention
▪ Suivi périodique : Équipe du Défi des Villes intelligentes
▪ Acceptation : Directeur du programme</td></tr>
<tr><td>Échéancier</td><td>▪ Remise de l’ensemble des produits et livrables du Projet le 31 janvier 2022;
▪ Remise du registre d’activités de mobilisation programme - en continu et version finale le 31 janvier 2022;
▪ Remise de la reddition de compte bi-annuelle tous les 6 mois;
▪ Remise de la reddition de compte bilan de fin d’entente au plus tard le 31 juin 2022.

<table>
<tr><th>Livrable / activité</th><th>Date de fin prévisionnelle</th></tr>
<tr><td>Mobilisation - compréhension et adhésion des citoyens (voisinages #1, #2, #3, #4 qui seront confirmés dans lors des travaux du Projet)</td><td>juin 2021</td></tr>
<tr><td>Mobilisation - participation citoyenne</td><td>septembre 2021</td></tr>
<tr><td>Flotte - achat et déploiement de prototypes (voisinages #1, et #2)</td><td>octobre 2020</td></tr>
<tr><td>Flotte - achat et déploiement prototypes (voisinages #3 et #4)</td><td>octobre 2021</td></tr>
<tr><td>Flotte - définition du modèle d’exploitation</td><td>décembre 2021</td></tr>
<tr><td>Tiers - Lieux - aménagement temporaire du tiers lieu #2</td><td>décembre 2021</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

	Tiers-Lieux - programmation pour le tiers lieu #1	en continu jusqu'à janvier 2022
	Tiers Lieux - prototypage de fonctions pour les tiers lieux	en continu jusqu'à janvier 2022
	Plateforme de proximité - ajout de fonctionnalités voisinages # 1 et #2	décembre 2021
	Plateforme de proximité - tests voisinages #3 et #4	décembre 2021
Principaux critères de qualité à respecter	● Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ● Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; ● Le projet répond aux besoins de la communauté et est utilisé.	

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal et du Défi des villes intelligentes du Canada

- Faire état de la contribution de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le Défi des villes intelligentes pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du Défi des villes intelligentes lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Une initiative de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes***

- Soumettre pour approbation (visibilite@montreal.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca et consulter le site : https://mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : montreal.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville https://montreal.ca/, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@montreal.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse et un représentant du Gouvernement du Canada à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que

le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca
À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@montreal.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207642002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 960 000$ à l'organisme Celsius Mtl (usuellement et ci-après nommé Solon) pour le projet Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207642002 Solon.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposé au budget
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère budgétaire - Chef d'équipe
Tél : 514-872-7512
Division : Service Des Finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.33

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1201009004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'Esplanade Tranquille. Dépense totale maximale de 530 224,26 $ taxes incluses (Contrat : 441 853,55 $ + contingences : 66 278,03 $ + incidences : 22 092,68 $) - Appel d'offres public # 20-17959 – 2 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Applied Electronics Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'Esplanade Tranquille, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 853,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 20-17959 ;

2. d'autoriser une dépense de 66 278,03 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 22 092,68 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-03 13:43

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201009004**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'Esplanade Tranquille. Dépense totale maximale de 530 224,26 $ taxes incluses (Contrat : 441 853,55 $ + contingences : 66 278,03 $ + incidences : 22 092,68 $) - Appel d'offres public # 20-17959 – 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le grand projet du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts porte principalement sur l'aménagement de divers lieux publics, le réaménagement de rues et la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Le projet vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.

Le projet a été divisé en quatre grandes phases, soit :

phase 1 : l'aménagement de la place des Festivals et le réaménagement de la rue Jeanne-Mance;
phase 2 : l'aménagement de la Promenade des Artistes et du Parterre;
phase 3 : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine;
phase 4 : le réaménagement de la rue Saint-Urbain (phase 4A) de même que le réaménagement des rues Clark et De Montigny et l'aménagement de l'Esplanade Tranquille (phase 4B).

Les phases 1 à 3 de même que la phase 4A sont complétées, tandis que la phase 4B (voir plan de localisation en pièce jointe) est en cours de réalisation.

La phase 4B comprend :

- la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'Esplanade Tranquille;
- la réalisation de travaux touchant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux techniques urbains, l'éclairage, les feux de circulation et les aménagements de surface des rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain).

La phase 4B a été divisée en trois lots de construction. Le lot 1 a été complété à l'automne 2017 et portait sur la décontamination et la préparation du site (voir résolution CM17 0770). Le lot 2 est en cours de réalisation et comprend la construction du bâtiment multifonctionnel et l'aménagement du site (voir résolution CM18 0994). Le lot 3 porte sur la réalisation de travaux de finalisation des aménagements et du mobilier intérieurs du bâtiment multifonctionnel de l'esplanade Tranquille.

Le présent dossier porte sur la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements multimédia du bâtiment multifonctionnel et de l'espace public de l'Esplanade Tranquille. Plus spécifiquement, ce dossier comprend :

- la fourniture de l'équipement ainsi que les services d'installation, de programmation, de calibration et de mise en service du système multimédia comprenant la sonorisation, la vidéo et l'éclairage du bâtiment multifonctionnel et de l'espace public de l'Esplanade Tranquille.

Pour ces équipements, l'appel d'offres # 20-17959 a été lancé le 3 février 2020. La durée de publication prévue initialement, excluant les dates de lancement et d'ouverture était de 30 jours. À la suite de demandes de soumissionnaires potentiels et afin d'accorder plus de temps pour la préparation des soumissions, un délai additionnel de 12 jours calendrier a été consenti. La date d'ouverture des soumissions a donc été portée au 17 mars 2020, ce qui amène la durée totale d'appel d'offres à 42 jours (excluant les journées de publication et d'ouverture des soumissions).

L'appel d'offres a été publié dans le Journal de Montréal et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Le délai de validité des soumissions a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 septembre 2020.

Trois (3) addenda ont été publiés afin de répondre aux questions des preneurs du cahier de charges et de les aviser de modifications apportées aux documents d'appel d'offres.

Voici les principaux éléments couverts dans ces addendas :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	27 février 2020	Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels
2	3 mars 2020	Réponses aux questions de soumissionnaires potentiels Report de la date d'ouverture des soumissions
3	10 mars 2020	Réponses aux questions de soumissionnaires potentiels Report de la date d'ouverture des soumissions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0994 - 21 août 2018 - Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment

multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire

CE17 1965 - 20 décembre 2017 - Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans pour des montants respectifs de 210 289,28$ et 133 658,44$ (taxes incluses), pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction - Appel d'offres public 17-16434 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cette fin.

CM17 1235 - 25 septembre 2017 - Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CM17 0770 - 12 juin 2017 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 3 247 000 $, taxes incluses, à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'îlot Clark dans le Quartier des spectacles. Dépense totale de 3 571 700 $, taxes incluses. Appel d'offres public 402420.

CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ».

CG16 0431 - 22 juin 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE16 1081 - 15 juin 2016 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 111 830,09 $ à Petropoulos, Bomis & associés inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 111 830,09 $ taxes incluses (contrat : 97 243,56 $ + contingences : 14 586,53 $) - Appel d'offres public 16-15227 (3 soumissionnaires, dont 2 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ».

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ».

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ».

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'octroi d'un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture et la mise en service des équipements multimédia du bâtiment multifonctionnel et de l'espace public de l'Esplanade Tranquille, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles,
De façon plus spécifique, ce contrat inclut la fourniture de l'équipement ainsi que les services d'installation, de programmation, de calibration et de mise en service du système multimédia pour le site de l'Esplanade Tranquille, soit :

- pour le bâtiment multifonctionnel : projecteur et écrans vidéo, équipements de conversion et de lecture, haut-parleurs, amplificateurs et processeurs audio, système d'appel et système d'accrochage à l'architecture de composantes scénographiques;
- pour l'espace public extérieur : système de sonorisation extérieur, incluant haut-parleurs, amplificateur et processeurs audio.

Contingences et incidences

Advenant des imprévus lors de la réalisation du contrat, un budget de contingences de 15% de la valeur du contrat (66 278,03 $ taxes incluses) est prévu. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte de la complexité des équipements et de la taille du contrat.

Des dépenses incidentes de 5% sont également prévues (22 092,68 $ taxes incluses). Celles-ci comprennent des dépenses relatives au contrôle qualitatif.

Bonis et pénalités

L'adjudicataire devra payer une pénalité de 500 $ pour chaque jour de calendrier de retard par rapport au délai de 150 jours calendrier, du démarrage du contrat jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux.

JUSTIFICATION

En accord avec les objectifs fixés pour le projet du Quartier des spectacles (voir rubrique « Contexte »), les travaux prévus visent notamment :

- à fournir et à mettre en service l'équipement multimédia du bâtiment multifonctionnel et de l'espace public de l'Esplanade Tranquille.

Soulignons que les travaux faisant l'objet du présent dossier s'inscrivent dans la continuité de ceux de la construction du bâtiment multifonctionnel et l'aménagement du site en cours de réalisation.

Résultats du processus d'appel d'offres

Sur six preneurs des documents d'appel d'offres, deux ont déposé une soumission (33 %) et quatre n'en ont pas déposé (67 %). La liste des preneurs du cahier des charges est fournie dans l'intervention du service de l'approvisionnement (en pièce jointe).

Parmi les quatre preneurs de cahier de charge n'ayant pas déposé de soumission :

- un est identifié comme étant une organisation publique;
- un est identifié comme étant un distributeur;

- un n'a pu soumissionner par manque de temps;
- un n'a pas donné de motif pour leur désistement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, leur prix proposé et la dernière estimation réalisée, le tout incluant les taxes.

Il présente également l'écart entre la plus basse soumission conforme reçue et la dernière estimation réalisée ainsi que l'écart entre la deuxième plus basse soumission conforme reçue et la plus basse.

Firmes soumissionnaires	Prix de base Taxes incluses	Autres : Contingences (15%, taxes incluses)	Prix total Taxes incluses
Applied Electronics Limited	441 853,55 $	66 278,03 $	508 131,58 $
Solotech inc.	457 547,19 $	68 632,08 $	526 179,26 $
Dernière estimation réalisée (VdeM)	481 492,31 $	72 223,85 $	553 716,15 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus passe soumission conforme - estimation)			(45 584,57) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse soumission - estimation) / estimation) x 100			-8,23%
Écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse ($) ((la deuxième plus basse soumission - la plus basse)			18 047,68 $
Écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse soumission - la plus basse) / la plus basse) x 100			3,55%

Conformité de la soumission

La firme ayant soumis la plus basse soumission conforme, soit 441 853,55 $ taxes incluses, est Applied Electronics Limited.

Lorsque l'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 15 % pour les contingences, on obtient un prix total maximal de 508 131,58 $, taxes incluses.

Les validations requises ont été effectuées afin de vérifier que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat prévu pour Applied Electronics Limited s'élève à 441 853,55 $, taxes incluses, pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements multimédia, et un montant de 66 278,03 $, taxes incluses, est prévu pour les contingences. La dépense totale maximale prévue est de 530 224,26 $, taxes incluses, y compris des dépenses incidentes de 22 092,68 $, taxes incluses.

Dépense assumée par la ville centre

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 100 % par la ville centre, pour un montant de 530 224,26 $.

Un montant maximal de 484 165,42 $, net de ristourne, sera assumé par le Programme 35014 Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et

Îlot
Clark, financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-028 Amén. et réamén. doma.

Cette dépense est prévue dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 du Service de la culture (en milliers de dollars)					
Programme 35014 Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et Îlot Clark	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
	-	484	-	-	484
Total	-	484	-	-	484

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier de réalisation de l'Esplanade Tranquille, il est nécessaire que les activités en lien avec la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements multimédia commencent dès le mois de septembre 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le service des Communications, aucune opération de communication n'est nécessaire pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil municipal : séance du 24 août 2020
Démarrage du contrat : septembre 2020
Réception provisoire : mars 2021
Réception finale : avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédérique GUÉGUEN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Bruno JOBIN, Service de la culture

Lecture :

Bruno JOBIN, 27 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy BEAULÉ
Conseiller en aménagement et Louis-Philippe Charest, chef de section par intérim

Tél : 514 872-4830
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-19

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-05-01

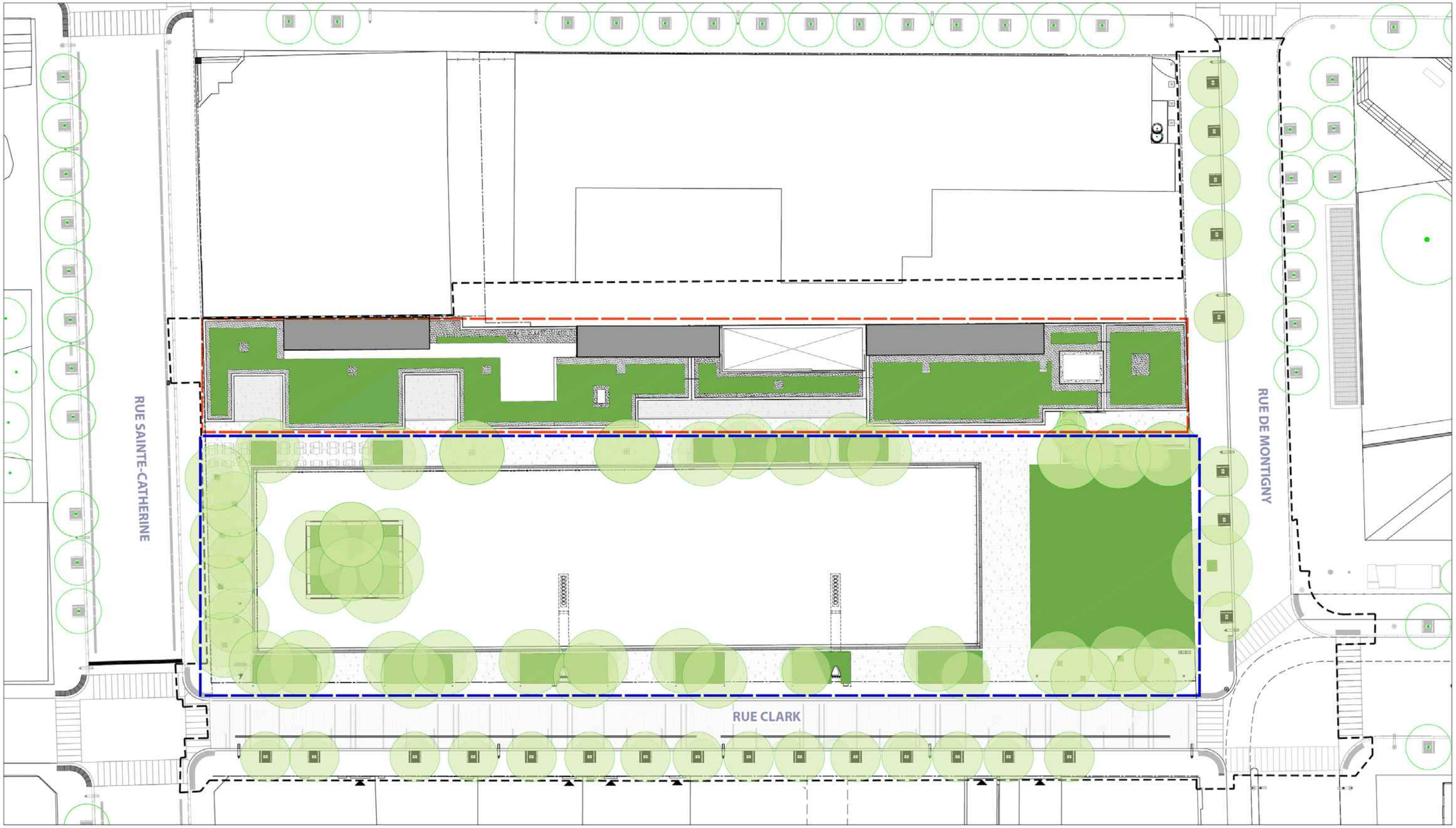

PLAN D'ENSEMBLE - PROJET DE L'ÎLOT CLARK

QUARTIER DES SPECTACLES, SECTEUR DE LA PLACE DES ARTS

0 5 10 20 mètres

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

LIEU PUBLIC / PATINOIRE

BÂTIMENT

projet N

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1201009004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'Esplanade Tranquille. Dépense totale maximale de 530 224,26 $ taxes incluses (Contrat : 441 853,55 $ + contingences : 66 278,03 $ + incidences : 22 092,68 $) - Appel d'offres public # 20-17959 – 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17959 Intervention.pdf 20-17959 PV.pdf 20-17959_SEAO_Commandes.pdf 20-17959_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-22

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
c/s acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17959

No du GDD : 1201009004

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et mise en service d'équipements multimédia dans le cadre du projet de l'Îlot Clark.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 17 - 3 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 10 - 3 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33.33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 9 - 2020

Date d'échéance révisée : 13 - 9 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Applied Electroniucs Limited	441 853.51	√	
Solotech inc.	457 547.19		

Information additionnelle

Avis de désistement: - une firme a manqué de temps, tandis qu'une autre n'a pas soumissionné vu son statut de distributeur et une municipalité a pris possession du cahier de charges. Aucun autre avis de désistement malgré une relance auprès de celles-ci n'a été recu.

Préparé par : Bernard Boucher

Le 20 - 4 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-17959

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Applied Electronics Limited									**384 303.99 $**	**441 853.51 $**
Solotech inc.									**397 953.63 $**	**457 547.19 $**

Liste des commandes

Numéro : 20-17959
Numéro de référence : 1341674
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et mise en service d'équipements multimédias dans le cadre du projet de l'Îlot Clark.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Applied Electronique Ltée 1260 Kamato Road Mississauga, ON, L4W 4N9 http://www.appliedelectronique.com	Monsieur Etienne Lechuga Téléphone : 514 333-3324 Télécopieur : 514 333-1512	**Commande : (1693257)** 2020-02-04 11 h 31 **Transmission :** 2020-02-04 11 h 31	3264887 - 20-17959_ Addenda 1 Report de date et QR 2020-02-27 15 h - Courriel 3268976 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (devis) 2020-03-04 13 h 11 - Courriel 3268977 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (bordereau) 2020-03-04 13 h 11 - Téléchargement 3272792 - 20-+17959 Add 3 QR 2020-03-10 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LSM SON ET LUMIÈRE 4000 rue Jean-Marchand local 100 Québec, QC, G2C 1Y6 http://ambiolsm.com/	Monsieur Réjean Gravel Téléphone : 418 840-0555 Télécopieur :	**Commande : (1694762)** 2020-02-06 10 h 39 **Transmission :** 2020-02-06 10 h 39	3264887 - 20-17959_ Addenda 1 Report de date et QR 2020-02-27 15 h - Courriel 3268976 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (devis) 2020-03-04 13 h 11 - Courriel 3268977 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (bordereau) 2020-03-04 13 h 11 - Téléchargement 3272792 - 20-+17959 Add 3 QR 2020-03-10 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SC Media Canada 2100 Onesime Gagnon Montréal, QC, H8T3M8	Monsieur Rahim Nathu Téléphone : 514 780-0808 Télécopieur :	**Commande : (1693290)** 2020-02-04 11 h 54 **Transmission :** 2020-02-04 11 h 54	3264887 - 20-17959_ Addenda 1 Report de date et QR 2020-02-27 15 h - Courriel 3268976 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (devis) 2020-03-04 13 h 11 - Courriel 3268977 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (bordereau) 2020-03-04 13 h 11 - Téléchargement 3272792 - 20-+17959 Add 3 QR 2020-03-10 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solotech Inc. 5200, rue Hochelaga Montréal, QC, H1V 1G3 http://www.solotech.com	Madame Diana Silva Téléphone : 514 526-7721 Télécopieur : 514 526-7727	**Commande : (1693159)** 2020-02-04 10 h 37 **Transmission :**	3264887 - 20-17959_ Addenda 1 Report de date et QR 2020-02-27 15 h - Courriel 3268976 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (devis) 2020-03-04 13 h 11 - Courriel

		2020-02-04 10 h 37	3268977 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (bordereau) 2020-03-04 13 h 11 - Téléchargement 3272792 - 20-+17959 Add 3 QR 2020-03-10 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Trois-Rivières 2425, rue Louis-Allyson Direction de l'approvisionnement Rez-de-chaussée Trois-Rivières, QC, G8Z 4G4	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	**Commande : (1710004)** 2020-03-03 13 h 54 **Transmission :** 2020-03-03 13 h 54	3264887 - 20-17959_ Addenda 1 Report de date et QR 2020-03-03 13 h 54 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7 http://xyz-tc.com	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717 Télécopieur : 514 658-1254	**Commande : (1693190)** 2020-02-04 10 h 59 **Transmission :** 2020-02-04 10 h 59	3264887 - 20-17959_ Addenda 1 Report de date et QR 2020-02-27 15 h - Courriel 3268976 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (devis) 2020-03-04 13 h 11 - Courriel 3268977 - 20-17959 Add 2 Report de date et Questions réponses Porte-Documents (bordereau) 2020-03-04 13 h 11 - Téléchargement 3272792 - 20-+17959 Add 3 QR 2020-03-10 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1201009004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'Esplanade Tranquille. Dépense totale maximale de 530 224,26 $ taxes incluses (Contrat : 441 853,55 $ + contingences : 66 278,03 $ + incidences : 22 092,68 $) - Appel d'offres public # 20-17959 – 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1201009004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-28

Mathieu PERRIER
Chef de division - conseil et soutien financiers
Tél : 514 868-3410
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.34

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1201009005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer cinq (5) contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure à la firme Construction Jessiko Inc. - Dépense totale de 1 127 707,56, taxes incluses (Montant des contrats: lot 4A = 278 598,31 $, lot 4B = 132 221,27 $, lot 4C = 120 586,06 $, lot 4D = 157 115,64 $, lot 4E = 292 093,99 $ + contingences 147 092,29 $) dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles / Appel d'offres public 20-17987 (2 soumissions dont une seule conforme)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Construction Jessiko Inc., les cinq (5) contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 615,27 $, taxes incluses, répartie comme suit, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17987:

Lot no	Montant, taxes incluses
4A	278 598,31 $
4B	132 221,27 $
4C	120 586,06 $
4D	157 115,64 $
4E	292 093,99 $

2. d'autoriser une dépense de 147 092,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, réparti proportionnellement dans les cinq (5) contrats cités ci-haut;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-30 22:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201009005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer cinq (5) contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure à la firme Construction Jessiko Inc. - Dépense totale de 1 127 707,56, taxes incluses (Montant des contrats: lot 4A = 278 598,31 $, lot 4B = 132 221,27 $, lot 4C = 120 586,06 $, lot 4D = 157 115,64 $, lot 4E = 292 093,99 $ + contingences 147 092,29 $) dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles / Appel d'offres public 20-17987 (2 soumissions dont une seule conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le grand projet du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts porte sur l'aménagement de lieux publics et le réaménagement de rues ainsi que sur la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Le projet vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.
Le projet a été divisé en quatre grandes phases, soit :

· Phase 1 : l'aménagement de la place des Festivals et le réaménagement de la rue Jeanne-Mance;
· Phase 2 : l'aménagement de la promenade des Artistes et du Parterre;
· Phase 3 : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine;
· Phase 4 : le réaménagement de la rue Saint-Urbain (phase 4A) de même que le réaménagement des rues Clark et De Montigny et l'aménagement de l'esplanade Tranquille (phase 4B).

Les phases 1 à 3 de même que la phase 4A sont complétées.

La phase 4B, qui est présentement en construction, porte de façon plus spécifique sur:

· la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'esplanade Tranquille;
· la réalisation de travaux touchant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux techniques urbains, l'éclairage, les feux de circulation et les aménagements de surface des rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain).

La phase 4B a été divisée en plusieurs lots de construction et de finalisation. Le lot 1 a été

complété à l'automne 2017 et portait sur la décontamination et la préparation du site (voir résolution CM17 0770). Le lot 2 est en cours de réalisation et comprend la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public, d'un bâtiment multifonctionnel et des travaux de voirie, de réseaux d'aqueduc et d'égouts, de réseaux techniques urbains, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagements de surface (voir résolution CM18 0994). Le lot 3 porte sur la réalisation de travaux de finalisation des aménagements et du mobilier intérieurs du bâtiment multifonctionnel de l'esplanade Tranquille.

Le présent dossier porte sur le lot 4, soit l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure pour le projet de l'esplanade Tranquille (voir plan de localisation en pièce jointe) . Plus spécifiquement, celui-ci comprend :

· l'acquisition et l'installation de bacs de plantations;
· l'acquisition et l'installation de braseros;
· l'acquisition et l'installation de grands fauteuils;
· l'acquisition et l'installation d'assises de l'îlot central;
· l'acquisition et l'installation de tapis extérieurs.

Processus d'appel d'offres

Pour ce mobilier, l'appel d'offres public numéro 20-17987 a été lancé le 8 janvier 2020. La durée de publication prévue initialement, excluant les dates de lancement et d'ouverture, était de 32 jours calendrier. À la suite de questions de soumissionnaires potentiels et afin de respecter les délais devant être accordés aux soumissionnaires à la suite à des réponses qui risquent de potentiellement modifier les soumissions, deux reports de dates ont dû être faits. Un délai additionnel total de 7 jours calendrier a donc été consenti. La date d'ouverture des soumissions a donc été reportée au 18 février 2020, ce qui porte la durée totale de l'appel d'offres à 40 jours (excluant les journées de publication et d'ouverture des soumissions).

L'appel d'offres a été publié dans le Journal de Montréal et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Le délai de validité des soumissions a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 16 août 2020. Suite à une demande au soumissionnaire, celui-ci a accepté de prolonger sa validité de soumission jusqu'au 1er septembre, soit 16 jours additionnels.

Six (6) addendas ont été publiés afin de répondre aux questions des preneurs du cahier de charges et de les aviser de modifications apportées aux documents d'appel d'offres. Voici les principaux éléments couverts dans ces addendas :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	21 janvier 2020	Réponses aux questions de soumissionnaires potentiels sur les licences requises et sur l'évaluation des équivalences.
2	27 janvier 2020	Modifications et précisions aux des plans et précisions aux devis.
3	29 janvier 2020	Réponses aux questions de soumissionnaires potentiels d'ordre technique.
4	6 février 2020	1er report de la date d'ouverture des soumissions. Modifications et précisions aux devis.
5	10 février 2020	Réponses aux questions de soumissionnaires potentiels sur l'évaluation des équivalences.
6	11 février 2020	2e report de la date d'ouverture des soumissions.

Mentionnons qu'il s'agit d'un appel d'offres lancé par lot, lequel offre la possibilité aux soumissionnaires de déposer une soumission pour l'un ou l'autre ou l'ensemble des cinq (5) lots suivants :

· 4A - Bacs de plantations
· 4B – Braseros
· 4C - Grands fauteuils
· 4D - Assises de l'îlot central
· 4E - Tapis extérieurs

Pour ce contrat relié au projet de l'esplanade Tranquille, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) agit à titre d'exécutant et le service requérant est le Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 : Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM19 1226 – 18 novembre 2019 - Nommer « Esplanade Tranquille » le nouvel espace public du Quartier des spectacles situé entre les rues Sainte-Catherine Ouest, Clark, De Montigny et Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CM18 0994 - 21 août 2018 - Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark, entre Sainte-Catherine et De Montigny et De Montigny, entre Clark et Saint-Urbain, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 59 263 238,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 402410 (1 soum.)

CE17 1965 - 20 décembre 2017 - Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans pour des montants respectifs de 210 289,28$ et 133 658,44$ (taxes incluses), pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction - Appel d'offres public 17-16434 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cette fin.

CM17 1235 - 25 septembre 2017 - Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CM17 0770 - 12 juin 2017 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 3 247 000 $, taxes incluses, à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'îlot Clark dans le Quartier des spectacles. Dépense totale de 3 571 700 $, taxes incluses. Appel d'offres public 402420.

CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ».

CG16 0431 - 22 juin 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la phase 4B du

Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE16 1081 - 15 juin 2016 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 111 830,09 $ à Petropoulos, Bomis & associés inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 111 830,09 $ taxes incluses (contrat : 97 243,56 $ + contingences : 14 586,53 $) - Appel d'offres public 16-15227 (3 soumissionnaires, dont 2 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ».

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ».

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 $ pour le financement des travaux d’aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ».

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l’acquisition et l’installation de différents éléments de mobilier urbain sur mesure qui serviront à meubler l’esplanade Tranquille du projet du Quartier des spectacles. Les éléments visés se déclinent dans les cinq (5) lots suivants:

· 4A - l’acquisition et l’installation de bacs de plantations amovibles pouvant accueillir des arbres d’une hauteur de 6 mètres;
· 4B - l’acquisition et l’installation de petits foyers au gaz amovibles, aussi nommés braseros;
· 4C - l’acquisition et l’installation de grands fauteuils amovibles en métal et en bois;
· 4D - l’acquisition et l’installation d’assises en bois qui recouvriront le pourtour d’un muret de béton situé au milieu du lieu public;
· 4E - l’acquisition et l’installation de tapis extérieurs circulaires en caoutchouc.

Contingences

Advenant des imprévus lors de la réalisation des contrats, un budget de contingences de 15% de la valeur du contrat de chaque lot est prévu pour un total de 147 092,29$, taxes incluses (lot 4A : 41 789,75$, lot 4B : 19 833,19$, lot 4C : 18 087,91 $, lot 4D : 23 567,35 $, lot 4E : 43 814,10$). Ce pourcentage a été fixé en tenant compte du niveau de complexité des éléments de mobilier visés ainsi que du calendrier serré menant à la livraison de ceux-ci.

Bonis et pénalités
Les documents contractuels prévoient que l'adjudicataire devra payer une pénalité de 500 $ pour chaque jour de calendrier de retard par rapport au délai de livraison de 150 jours calendrier, de l’octroi du contrat jusqu’à la réception des éléments de mobilier urbain.

JUSTIFICATION

Soulignons que les acquisitions faisant l'objet du présent dossier s'inscrivent dans la continuité des objectifs sous-jacents du bâtiment multifonctionnel et l'aménagement du lieu public en cours de réalisation. En effet, le mobilier sur mesure permettra de contribuer à créer un lieu public distinctif, convivial et attrayant pour tous les Montréalais, et ce en toute saison. Il viendra complémenter la programmation et l'offre d'animations du Quartier des spectacles. Le mobilier sur mesure sera amovible et pourra être déplacé par les usagers, permettant à ceux-ci de composer eux-mêmes un environnement qui soit confortable, peu importe la taille du groupe, la température, l'achalandage du lieu, etc. Celui-ci permettra également de libérer aisément le lieu public lors des festivals afin de laisser l'espace libre et sécuritaire.
Par ailleurs, en accord avec le Service de l'approvisionnement, en raison de la variété et de la spécialisation des fournisseurs potentiels pour les éléments de mobilier visés, la Ville a opté pour la tenue d'un appel d'offres public (AOP) par lot, notamment afin d'ouvrir le plus possible le marché et ainsi obtenir le plus de soumissions possible pour chacun d'eux.

Résultats du processus d'appel d'offres
Sur neuf preneurs des documents d'appel d'offres, deux ont déposé une soumission (22,2 %) et sept n'en ont pas déposé (77,8%). La liste des preneurs du cahier des charges est fournie dans l'intervention du service de l'approvisionnement (en pièce jointe).

Parmi les deux firmes qui ont déposé une soumission, une firme a fourni une soumission qui a été jugée non conforme à la suite de la vérification administrative (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

- Le formulaire de soumission n'était pas signé (la page est manquante)
- La page où le soumissionnaire remplit les informations relatives à son entreprise est également manquante.

Les motifs de désistement des sept preneurs de cahier de charge n'ayant pas déposé de soumission se retrouvent également dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Puisque Construction Jessiko Inc. est l'unique soumissionnaire conforme, une séance de négociation a été menée avec la Ville quant aux prix soumis. Soulignons que cette firme a soumis un prix pour chacun des lots de l'appel d'offres en lien avec le présent dossier et que l'octroi de 5 contrats est recommandé, en conformité avec le type d'appel d'offres effectué.

Le tableau ci-dessous présente l'estimation effectuée par les professionnels et les résultats de l'appel d'offres pour chacun des lots. Les montants inscrits au tableau sont ceux de la soumission révisée au terme de la négociation et incluent toutes les taxes applicables.

Lot	Estimation	Prix soumis révisé Construction Jessiko Inc.	Écart ($) entre l'estimation et le prix soumis	Écart (%) entre l'estimation et le prix soumis
4A - Bacs de plantations	289 952,91 $	278 598,31 $	-11 354,60 $	-3,9%
4B - Braseros	111 931,93 $	132 221,27 $	20 289,34 $	18,1%
4C - Grands fauteuils	91 060,20 $	120 586,06 $	29 525,86 $	32,4%
4D -Assises de l'îlot central	103 477,50 $	157 115,64 $	53 638,14 $	51,8%

4E - Tapis extérieurs	230 500,39 $	292 093,99 $	61 593,60 $	26,7%
Total	826 922,93 $	980 615,27 $	153 692,34 $	18,6%

Conformité de la soumission
La firme Construction Jessiko Inc., seul soumissionnaire conforme, a déposé une soumission conforme pour chacun des cinq (5) lots. L'octroi des cinq (5) contrats est donc recommandé.

Les prix, incluant les taxes, initialement soumis lors de l'ouverture des soumissions pour chaque lot sont :

· 4A - Bacs de plantations : 278 598,31 $
· 4B – Braseros : 132 221,27 $
· 4C - Grands fauteuils : 126 932,54 $
· 4D - Assises de l'îlot central : 206 725,18 $
· 4E - Tapis extérieurs : 292 093,99 $

Le prix total des lots initialement soumis lors de l'ouverture des soumissions était de 1 036 571,29 $ (taxes incluses). La négociation a permis au soumissionnaire de revoir son prix et de réduire celui-ci de 55 956,02 $ (taxes incluses) par rapport au prix total initialement déposé.

Lorsque l'on ajoute au prix soumis par cette dernière une somme de 15 % pour les contingences, on obtient un coût total maximal de 1 127 707,56 $, taxes incluses pour l'ensemble des lots.

La tableau-ci dessous indique les coûts totaux (taxes incluses) des lots incluant les contingences :

Lot	Prix soumis révisé Construction Jessiko Inc.	Contingences (15%)	Montant total
4A - Bacs de plantations	278 598,31 $	41 789,75 $	320 388,06 $
4B - Braseros	132 221,27 $	19 833,19 $	152 054,46 $
4C - Grands fauteuils	120 586,06 $	18 087,91 $	138 673,97 $
4D -Assises de l'îlot central	157 115,64 $	23 567,35 $	180 682,99 $
4E - Tapis extérieurs	292 093,99 $	43 814,10 $	335 908,09 $
Total	980 615,27 $	147 092,29 $	1 127 707,56 $

L'écart total pour l'ensemble des lots entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix soumis par Construction Jessiko Inc. incluant les taxes et les contingences est de 176 746,19 $, soit 18,6 %.

Cet écart s'explique notamment par la complexité des éléments de mobilier à fournir, lesquels sont amovibles en plus d'être conçus sur mesure. Par ailleurs, soulignons que le calendrier de réalisation serré participe sans doute à l'écart entre les prix soumis et l'estimation.

Les validations requises ont été effectuées afin de vérifier que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense s'élève à 1 127 707,56 $, taxes incluses, et comprend un montant de 980 615,27 $, taxes incluses, pour le contrat à octroyer à Construction Jessiko Inc. pour l'acquisition et l'installation du mobilier, et un montant de 147 092,29 $, taxes incluses, pour les contingences.

Un montant maximal de 1 029 747.32 $ net de ristournes sera assumé par le Programme 35011 Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur de la Place des Arts et financé par le règlement d'emprunt 17-028 Amén. et réamén. domaine public - Résolution CM17 0194.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 du service (en milliers de dollars) :					
Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
35011 Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur de la Place des Arts	-	1 030	**-**	**-**	1 030
	-	**1 030**	**-**	**-**	**1 030**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs principes de développement durable sont pris en compte dans la sélection et la conception des éléments de mobilier dont l'acquisition est visée par le présent dossier. En conformité avec le Plan d'action de l'administration municipale (PAAM) inclus dans le Plan Montréal durable 2016-2020, le contrat faisant l'objet du présent dossier permettra notamment :

- la plantation de nombreux arbres et végétaux dans des bacs de plantation amovibles vise à offrir un couvert végétal malgré l'ampleur de la grande dalle de béton requise pour la patinoire réfrigérée (action 4 du PAAM);
- l'intégration de mobilier permettant de favoriser l'inclusion au sein du domaine public (action 11 du PAAM).

Le projet de l'esplanade Tranquille, à travers différentes interventions, permet quant à lui l'atteinte de nombreux objectifs de la Ville en matière de développement durable, notamment par:

- la plantation d'environ 75 arbres de 5 essences différentes dans des fosses de grande dimension (action 4 du PAAM);
- la construction d'un bâtiment public comprenant, entre autres, un toit vert de 630 m² (action 5 du PAAM), un système de géothermie pour le chauffage et la climatisation

(action 3 du PAAM) et un système de récupération de la chaleur du système de réfrigération de la patinoire (action 3 du PAAM);
- le recueillement des eaux de ruissellement du bâtiment et de la patinoire pour les besoins d'arrosage extérieur (action 7 du PAAM);
- la réhabilitation des sols du site, selon un plan soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (action 8 du PAAM);
- l'ajout, sur un terrain vacant d'environ 5 000 m², d'un nouveau lieu public pouvant accueillir des événements culturels dans le Quartier des spectacles (action 10 du PAAM);
- l'intégration de diverses mesures favorisant l'accessibilité universelle au lieu public et au bâtiment construits (action 11 du PAAM);
- la construction d'une patinoire extérieure accessible autant aux Montréalais qu'aux visiteurs de tous les âges (action 12 du PAAM).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier de réalisation de l'esplanade Tranquille, il est nécessaire que les activités en lien avec l'acquisition et l'installation du mobilier urbain sur mesure commencent dès le mois de septembre 2020 en vue d'une livraison pour le mois de mars 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le service des Communications, aucune opération de communication n'est nécessaire pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil municipal : séance du 24 août 2020
Démarrage du contrat : septembre 2020
Réception provisoire : février 2021
Réception finale : mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno JOBIN, Service de la culture
Frédérique GUÉGUEN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etienne COUILLARD
conseiller(ere) en amenagement et Louis-Philippe Charest, chef de section par intérim

Tél : (514) 868-5979
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-21

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-04-29

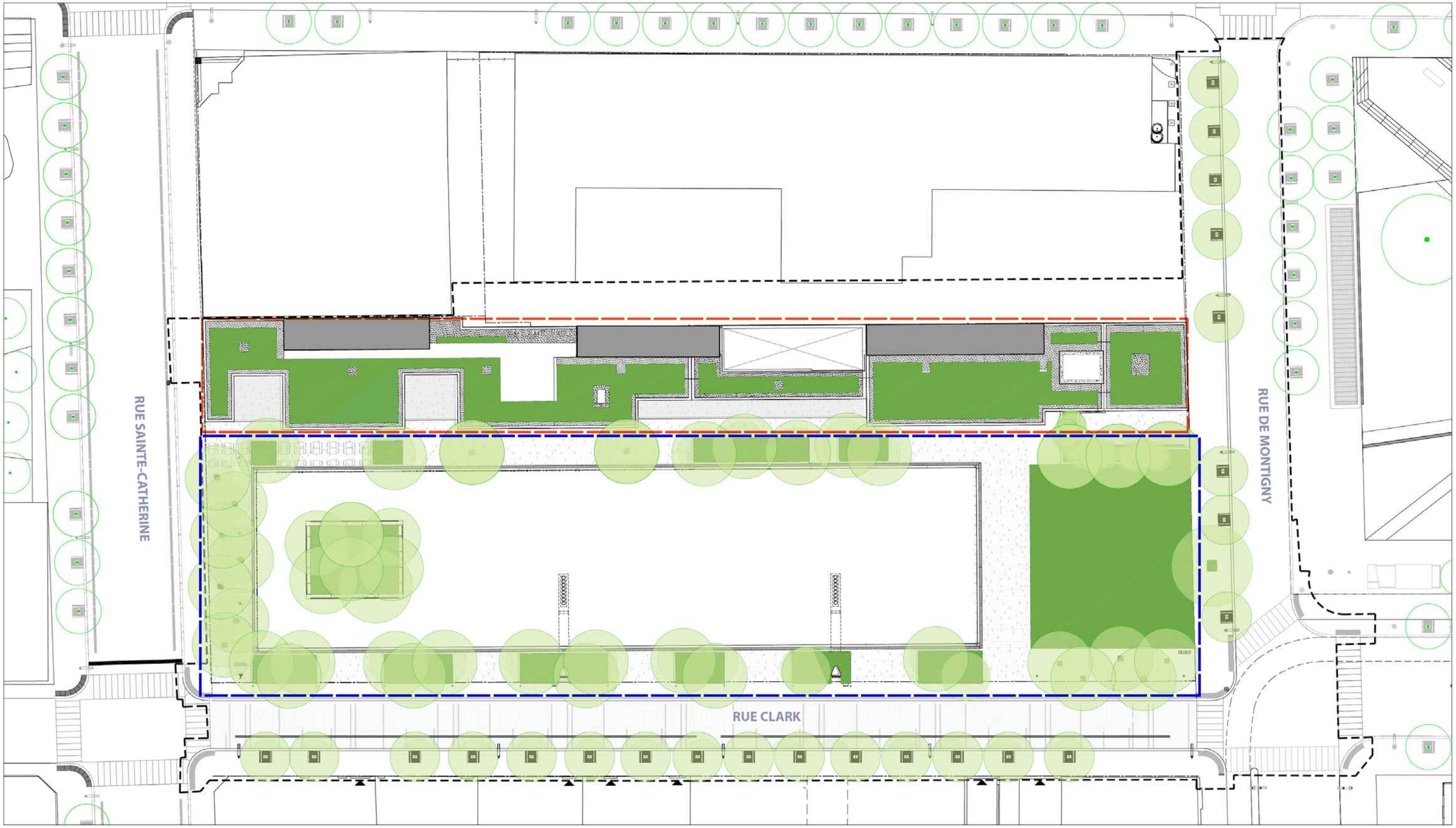

PLAN D'ENSEMBLE - PROJET DE L'ÎLOT CLARK

QUARTIER DES SPECTACLES, SECTEUR DE LA PLACE DES ARTS

0 5 10 20 mètres

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

LIEU PUBLIC / PATINOIRE

BÂTIMENT

projet N

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK - LOT 4

Fabrication et installation de mobilier urbain sur mesure pour le projet de l'esplanade Clark du Quartier des spectacles.

Légende - Référence

INDEX

NUMÉRO	TITRE
4.0	PAGE FRONTISPICE
4.1	MOBILIER - PLAN D'IMPLANTATION
LOT 4 - A - BACS DE PLANTATIONS	
4A.1	DÉTAILS
LOT 4 - B - BRASEROS	
4B.1	ÉLÉVATIONS PERSPECTIVES COMPOSANTS
LOT 4 - C - GRANDS FAUTEUILS	
4C.1	PERSPECTIVES
4C.2	AXONOMÉTRIES
4C.3	PLANS COUPES ÉLÉVATIONS
LOT 4 - D - ASSISES DE L'ÎLOT CENTRAL	
4D.1	ASSISES DE L'ILOT CENTRAL - PLAN
4D.2	ASSISES DE COIN - ASSEMBLAGE
4D.3	ASSISES DE COIN - COMPOSANTS
4D.4	ASSISES SANS DOS - ASSEMBLAGE
4D.5	ASSISES SANS DOS - COMPOSANTS
4D.6	ASSISES AVEC DOSSIER - ASSEMBLAGE
4D.7	ASSISES AVEC DOSSIER - COMPOSANTS
4D.8	CHAISE LONGUE - AXONOMÉTRIE
4D.9	CHAISE LONGUE - COMPOSANTS
4D.10	CHAISE LONGUE - DÉTAILS
4D.11	CHAISE LONGUE - ASSEMBLAGE
LOT 4 - E - TAPIS EXTÉRIEUR	
4E.1	PLAN D'IMPLANTATION
4E.2	DÉTAILS

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli
Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D

Date : 27 Septembre 2019

Vérifié par : M.F

Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

PAGE FRONTISPICE

NATURE DES TRAVAUX

Feuillet : 4.0

Émis. / Rév. :

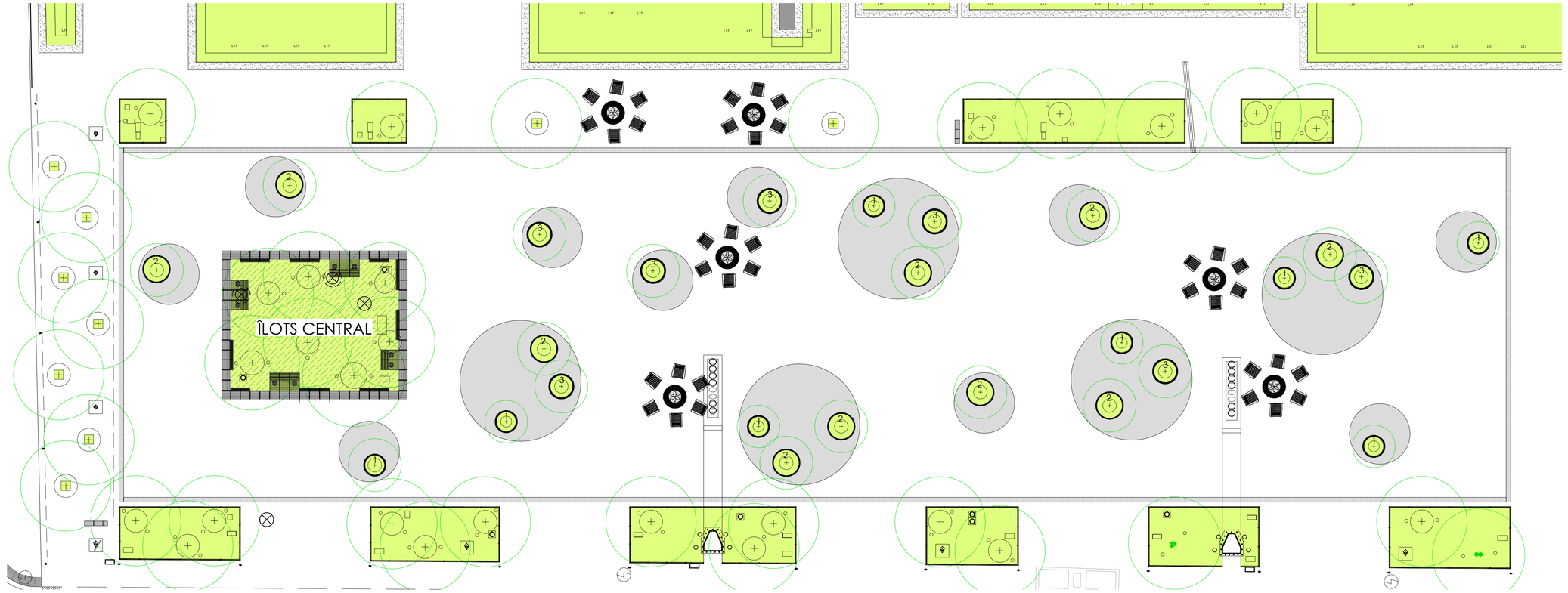

1
4.1

DISPOSITION DU MOBILIER
PLAN - ÉCHELLE 1:150

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.

Légende - Référence

Légende :

Mobilier :

- Tapis extérieur
- Grand fauteuil (X36)
- Braséro (X 6)

Bac de plantation :

- Type 1 (X 8)
- Type 2 (X 10)
- Type 3 (X 7)

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame E.M. SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

PLAN D'IMPLANTATION GÉNÉRAL

NATURE DES TRAVAUX

MOBILIER

Feuillet : 4.1
Émis. / Rév.:

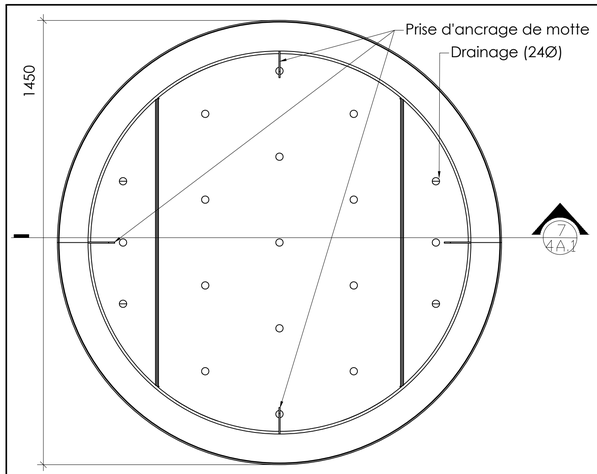

1 / 4A.1 BAC TYPE 1
PLAN - ÉCHELLE 1:10

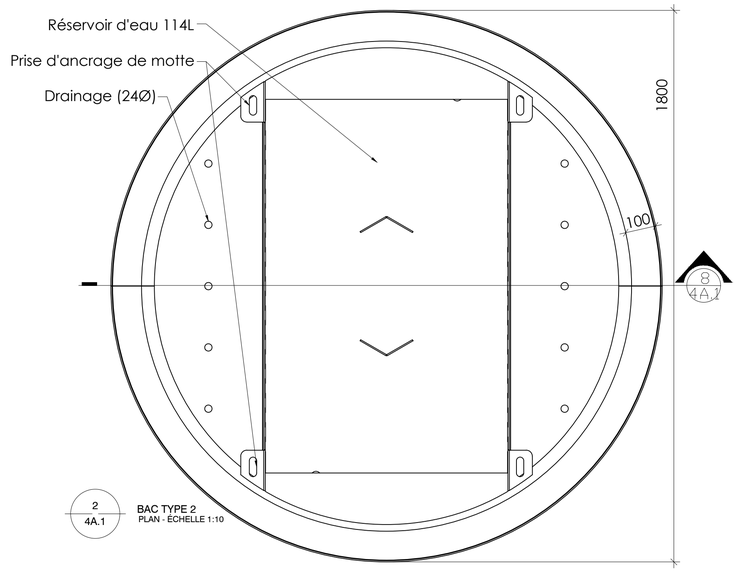

2 / 4A.1 BAC TYPE 2
PLAN - ÉCHELLE 1:10

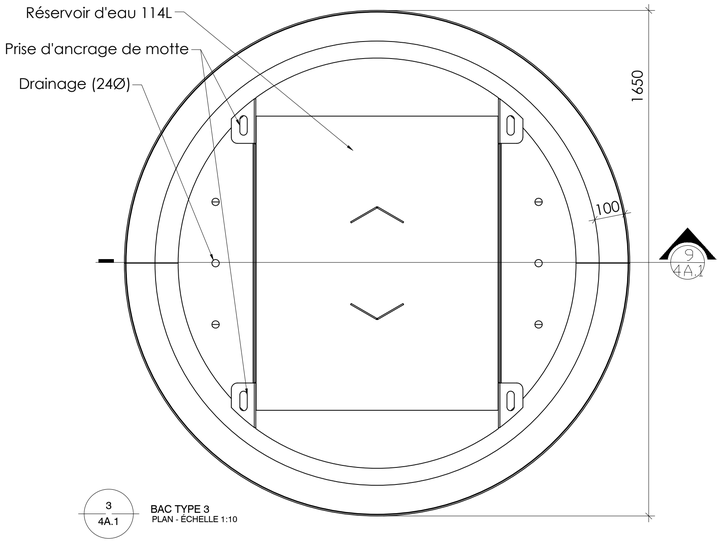

3 / 4A.1 BAC TYPE 3
PLAN - ÉCHELLE 1:10

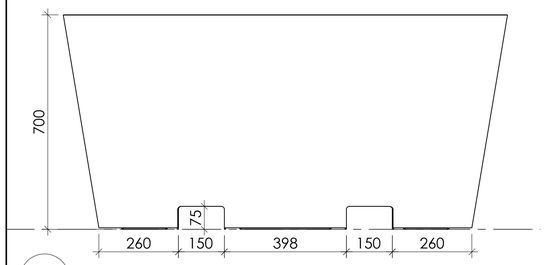

4 / 4A.1 BAC TYPE 1
ÉLÉVATION - ÉCHELLE 1:10

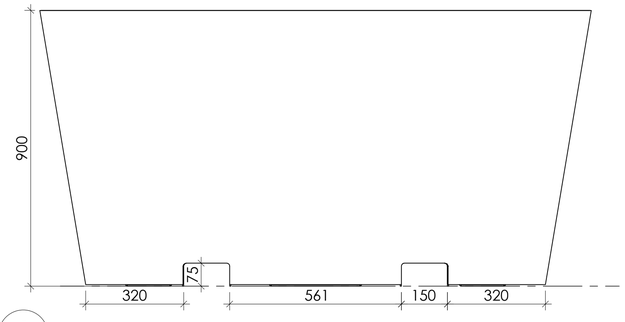

5 / 4A.1 BAC TYPE 2
ÉLÉVATION - ÉCHELLE 1:10

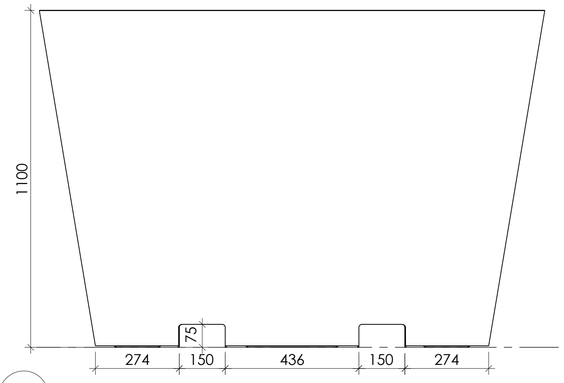

6 / 4A.1 BAC TYPE 3
ÉLÉVATION - ÉCHELLE 1:10

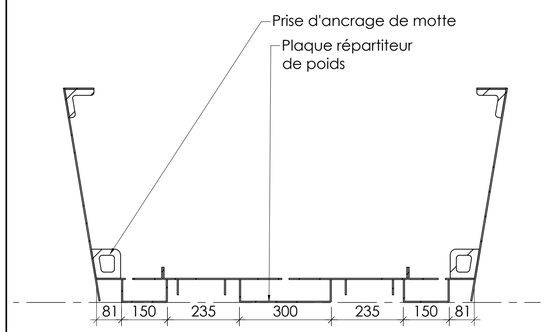

7 / 4A.1 BAC TYPE 1
COUPE- ÉCHELLE 1:10

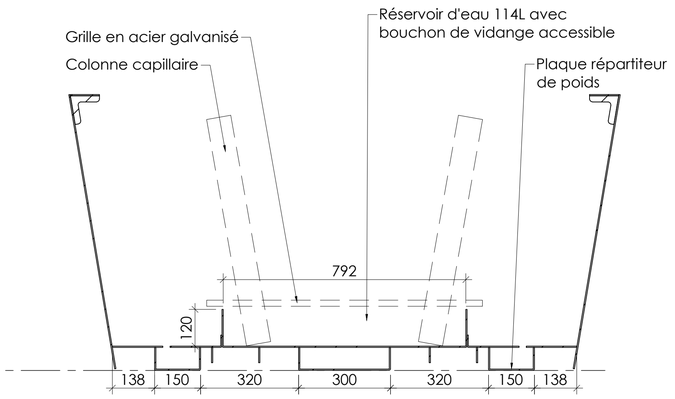

8 / 4A.1 BAC TYPE 2
COUPE - ÉCHELLE 1:10

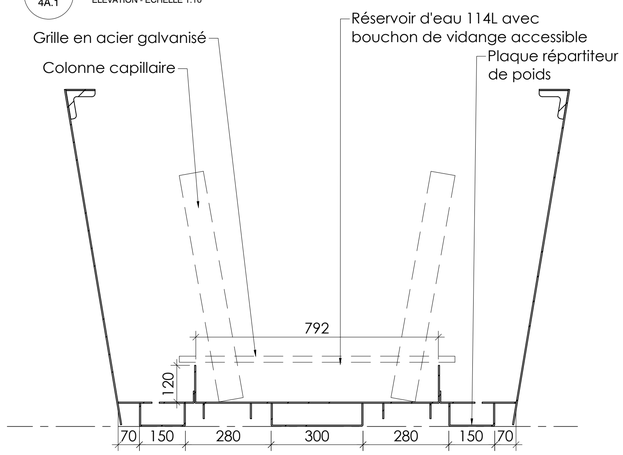

9 / 4A.1 BAC TYPE 3
COUPE - ÉCHELLE 1:10

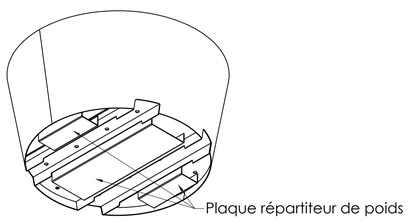

10 / 4A.1 BAC TYPE 1
AXONOMETRIE

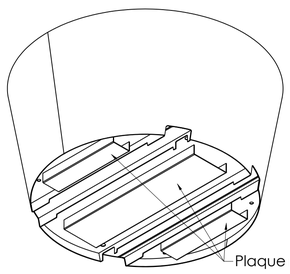

11 / 4A.1 BAC TYPE 2
AXONOMETRIE

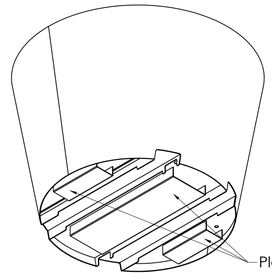

12 / 4A.1 BAC TYPE 3
AXONOMETRIE

Légende - Référence

NOTES

Bac de plantation;
Modèle de référence:
"Shrubtubs Conique" de marque Streetlife
ou équivalent approuvé

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D — Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

Nº de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

DÉTAILS

NATURE DES TRAVAUX

BACS DE PLANTATIONS

Feuillet : 4A.1

Émis. / Rév.:

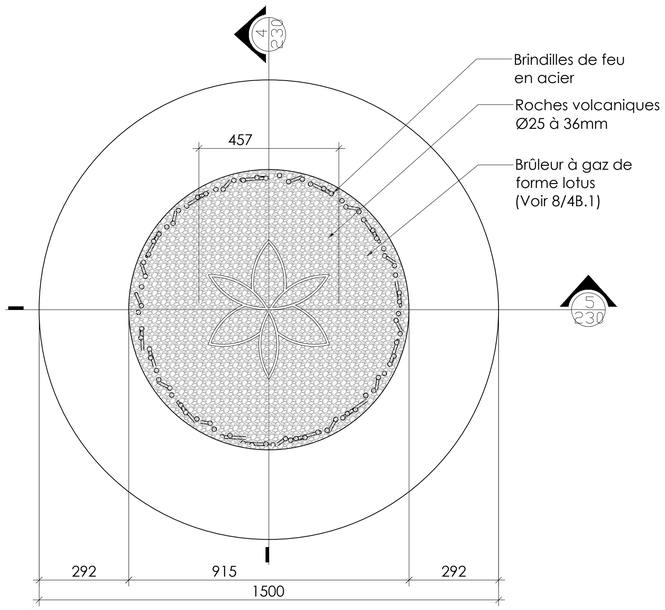

1 / 4B.1 BRASÉRO
PLAN VUE DU DESSUS - ÉCHELLE 1:10

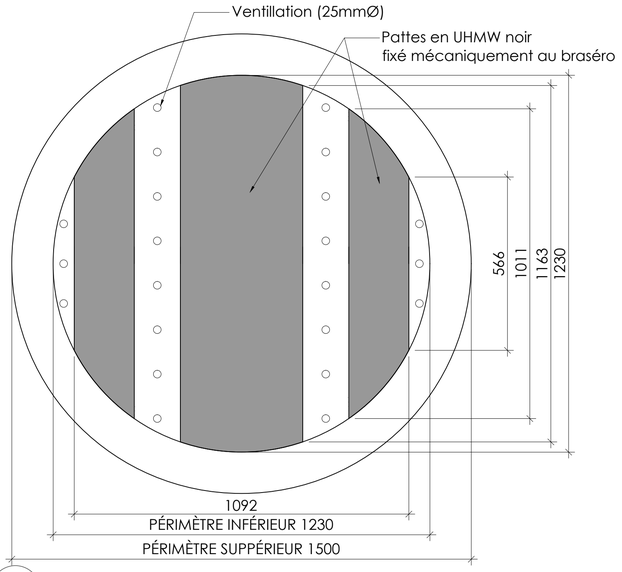

2 / 4B.1 BRASÉRO
PLAN VUE DU DESSOUS - ÉCHELLE 1;10

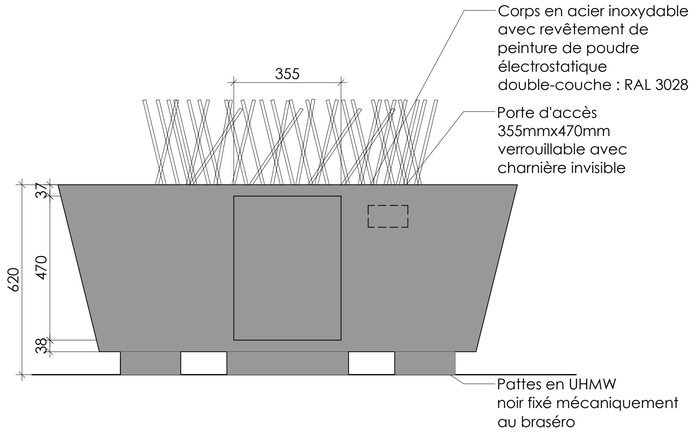

3 / 4B.1 BRASÉRO
ÉLÉVATION - ÉCHELLE 1:10

4 / 4B.1 BRASÉRO
COUPE - ÉCHELLE 1:10

5 / 4B.1 BRASÉRO
COUPE - ÉCHELLE 1:10

6 / 4B.1 BRÛLEUR À GAZ LOTUS

7 / 4B.1 BRINDILLE DE FEU EN ACIER MOULUES

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Légende - Référence

NOTE

Brasero;
modèle de référence:
"Unity firepit 60" de marque outdoor plus
modifié avec coté incliné (10 degré)
ou équivalent approuvé

Brindille de feu en acier moulues;
modèle de référence:
"STWG30" de marque outdoor plus
modifié avec une forme circulaire et une
hauteur de 300mm ou équivalent
approuvé"

Brûleur à gaz
modèle de référence:
"OPT-FRLB24" de marque outdoor plus
modifié avec la dimension du plateau à
915mmØ (initialement à 609mmØ)
ou équivalent approuvé

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

Sceau :

N° de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ÉLÉVATIONS PERSPECTIVES COMPOSANTS

NATURE DES TRAVAUX

BRASÉROS

Feuillet : 4B.1
Émis. / Rév.:

1
4C.1
PERSPECTIVE

2
4C.1
PERSPECTIVE

3
4C.1
PERSPECTIVE

4
4C.1
PERSPECTIVE

Légende - Référence

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli
Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

Nº de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

PERSPECTIVES

NATURE DES TRAVAUX

GRAND FAUTEUIL

Feuillet : 4C.1

Émis. / Rév.:

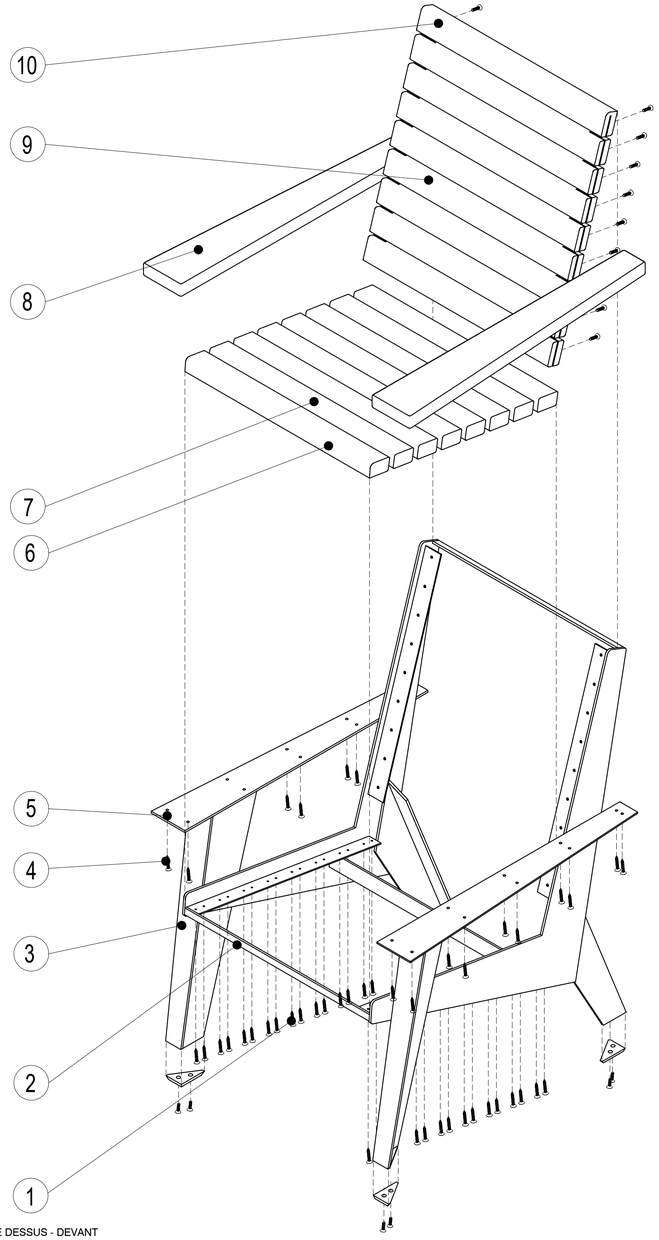

1
4C.2
VUE DE DESSUS - DEVANT

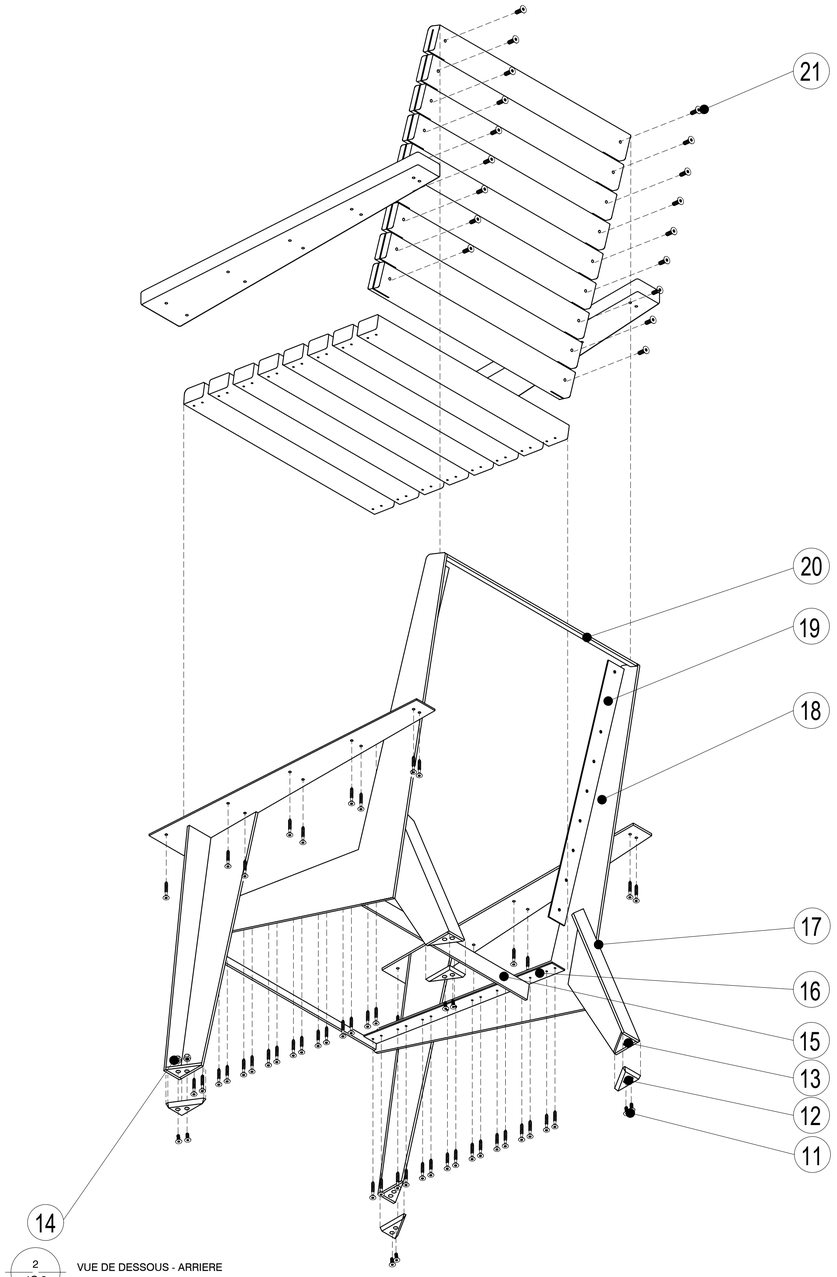

2
4C.2
VUE DE DESSOUS - ARRIERE

# ITEM	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	ÉPAISSEUR - DIAM	LONGUEUR	COULEUR	FINI	QTÉ
1	Tirefond (pour le siège)	Acier galvanisé	6mm dia	31,75mm	Naturel	Brillant	32
2	Support du nez de siège	Aluminium	6mm	608mm	Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	1
3	Pattes avant	Aluminium	6mm		Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	2
4	Vis à tête fraisée (pour accoudoir)	Acier galvanisé	6mm dia	31,75mm	Naturel	Brillant	20
5	Support d'accoudoir	Aluminium	6mm	800mm	Gris météor	Satiné métallique	2
6	Planche de nez du siège	IPÉ	38 mm	608mm	Teck clair	Huile PENOFIN	1
7	Planches du siège	IPÉ	38 mm	608mm	Teck clair	Huile PENOFIN	7
8	Accoudoir	IPÉ	38 mm	833mm	Teck clair	Huile PENOFIN	2
9	Planches du dossier	IPÉ	38 mm	608mm	Teck clair	Huile PENOFIN	8
10	Planche de tête du dossier	IPÉ	38 mm	608mm	Teck clair	Huile PENOFIN	1
11	Vis à tête fraisée (pour patins)	Acier galvanisé	6mm dia	19,05mm	Naturel	Brillant	8
12	Patins	UHMW	10mm		Noir		4
13	Base de patte	Aluminium	6mm		Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	4
14	Écrous a chapeau (pour patins)	Acier galvanisé	11,11mm	11,90mm	Naturel	Brillant	8
15	Renfort sous le siège	Aluminium	6mm	608mm	Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	1
16	Plaque d'ancrage du siège	Aluminium	6mm	608mm	Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	2
17	Patte arrière	Aluminium	6mm		Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	2
18	Cadres latéraux	Aluminium	6mm		Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	2
19	Plaque d'ancrage du dossier	Aluminium	6mm	647mm	Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	2
20	Renfort de tête du dossier	Aluminium	6mm	608mm	Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	1
21	Vis à tête fraisée (pour dossier)	Acier galvanisé	6mm dia	23,81mm	Gris météor : RAL 7043	Satiné métallique	18

3
4C.2
TABLEAU DES COMPOSANTS POUR UNE CHAISE

Légende - Référence

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

AXONOMÉTRIES

NATURE DES TRAVAUX

GRAND FAUTEUIL

Feuillet : 4C.2

Émis. / Rév.:

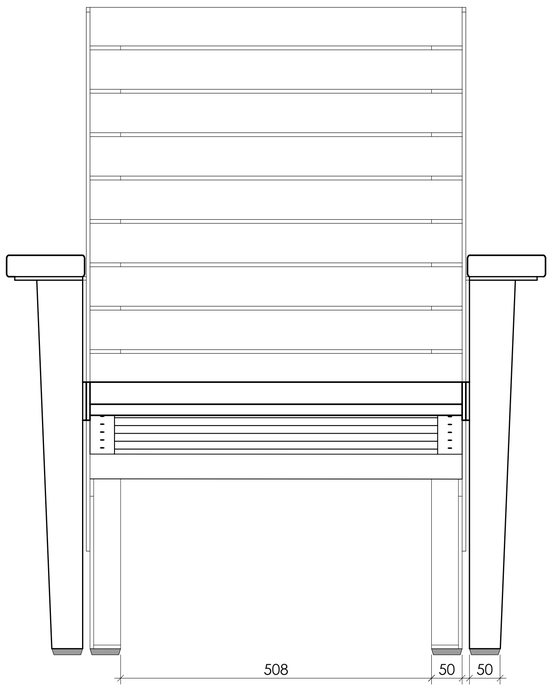

1 4C.3 ÉLÉVATION DE FACE
ÉCHELLE 1:5

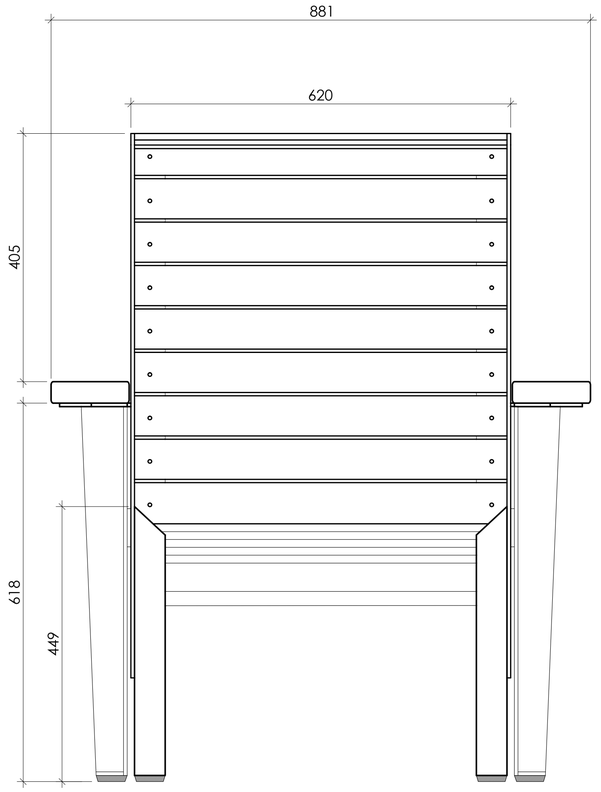

2 4C.3 ÉLÉVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE 1:5

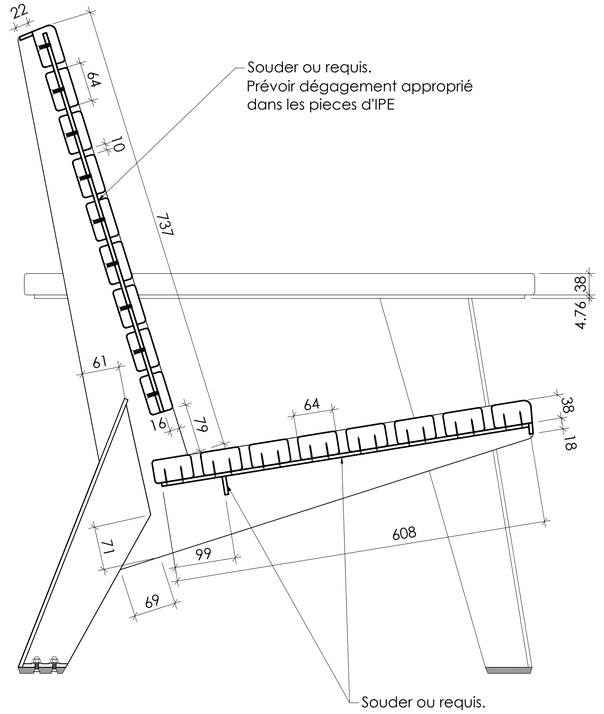

3 4C.3 DIMENSIONS DES COMPOSANTES - COUPE LATÉRALE -
ÉCHELLE 1:5

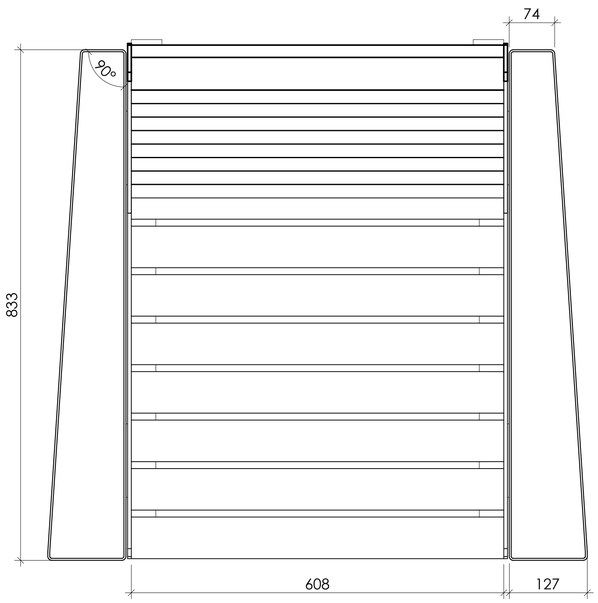

4 4C.3 PLAN DE DESSUS
ÉCHELLE 1:5

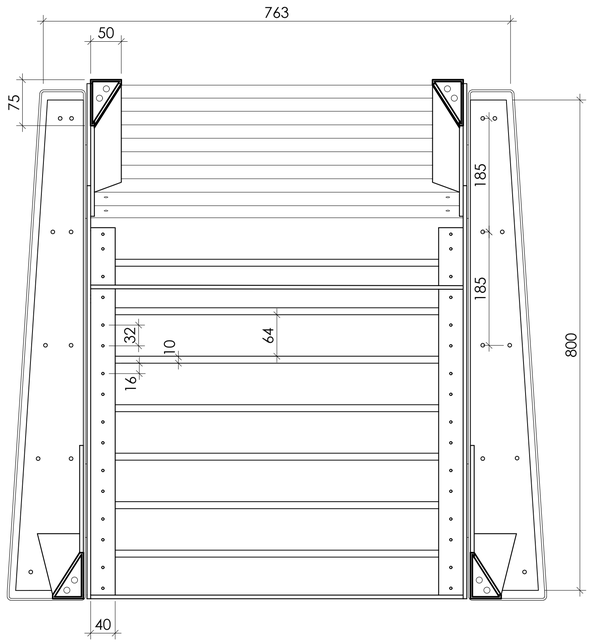

5 4C.3 PLAN DE DESSOUS
ÉCHELLE 1:5

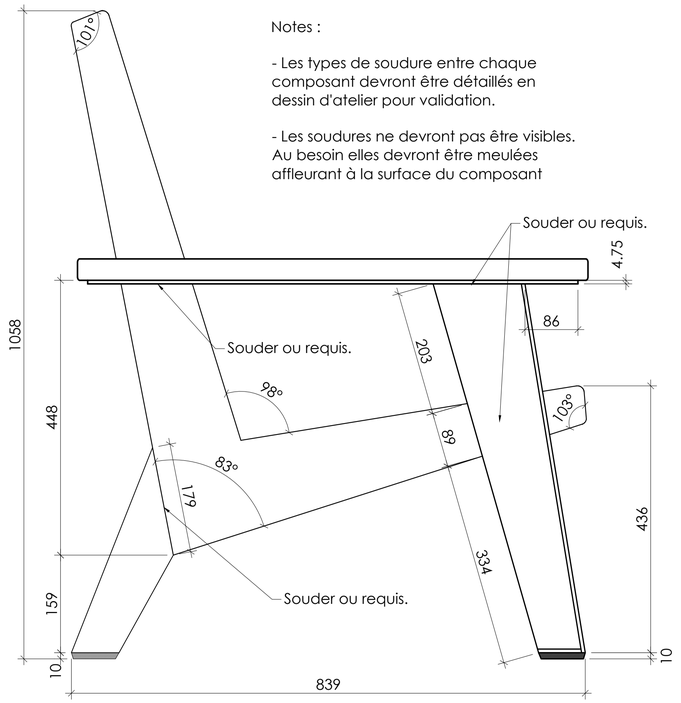

6 4C.3 DIMENSIONS GÉNÉRALES - ÉLÉVATION LATÉRALE -
ÉCHELLE 1:5

Légende - Référence

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame E.M. SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:
ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:
Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION
Professionnel :
MARC FAUTEUX
N° de soumission : 20-17987
Sceau :
Original signé le :

LOCALISATION :
MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4
ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :
PLANS COUPES ÉLÉVATIONS

NATURE DES TRAVAUX
GRAND FAUTEUIL

Feuillet : 4C.3
Émis. / Rév.:

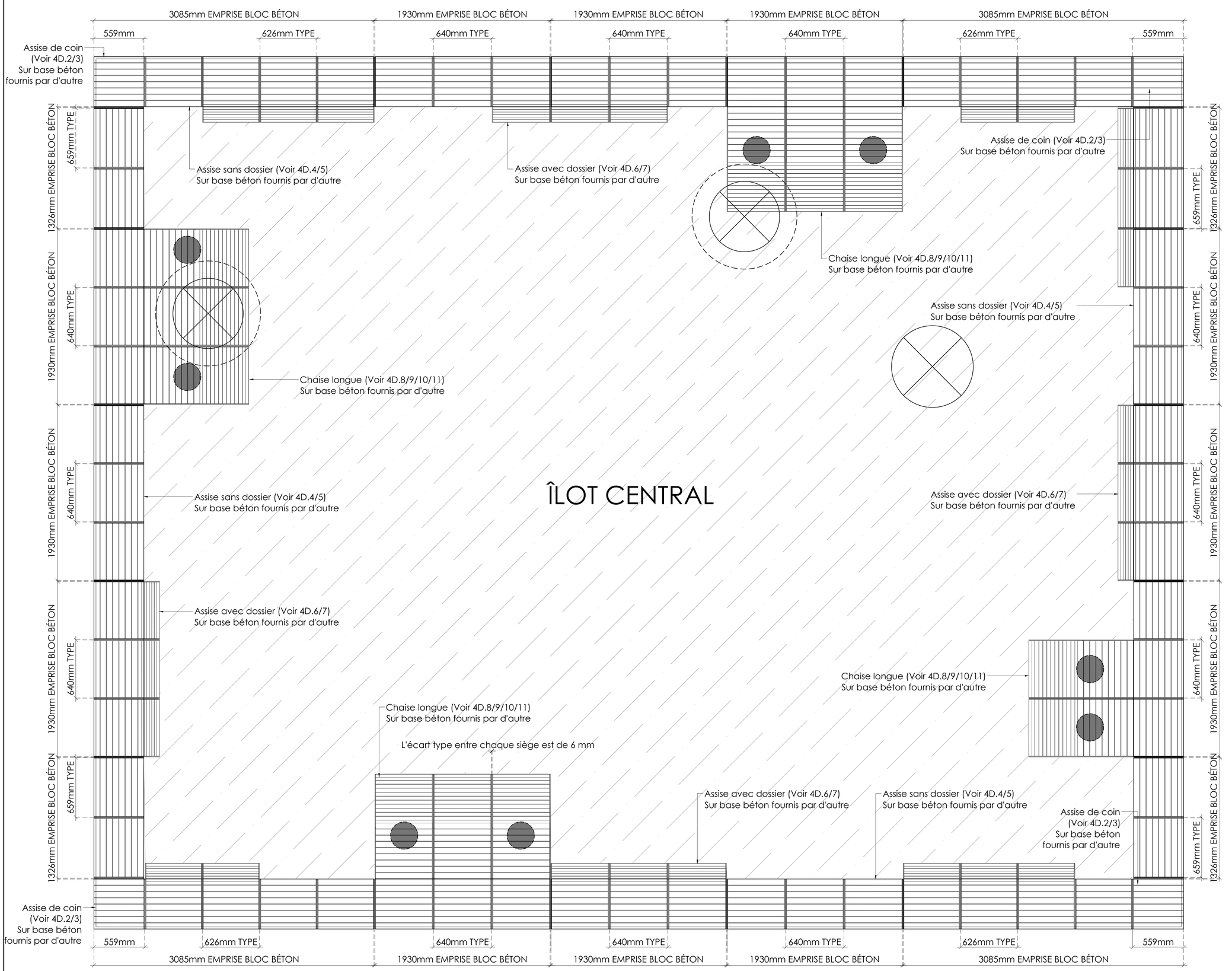

1
4D.1
ILOT CENTRAL
PLAN - ÉCHELLE 1:20

Légende - Référence

Légende

Regard

Lit de plantation

Sonotube de béton pour soutien des chaises longues Leur localisation est à valider sur chantier

NOTE

L'écart type entre chaque siège est de 6 mm

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D

Date : 27 Septembre 2019

Vérifié par : M.F

Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel : MARC FAUTEUX

Sceau :

N° de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

PLAN

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.1

Émis. / Rév.:

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-04-0000	Assise de coin A	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	1
2	1536-09-0000	Crochet PLAT d'assise_Sur béton	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable protech PC101572	2
3	NA	Coin en béton (Déjà installée, représentation partielle)	Béton	NA	NA	1
4	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
5	MMC_93190A550	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
6	MMC_98164A218	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	2

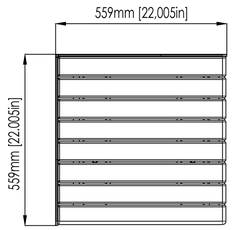

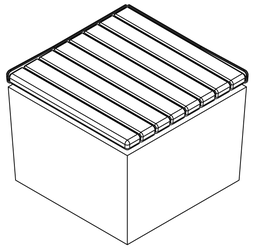

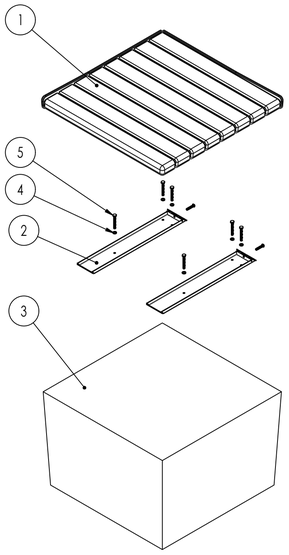

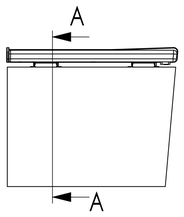

Échelle: 1:10

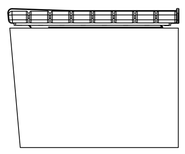

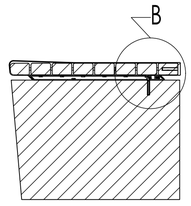

SECTION A-A

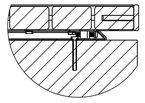

DETAIL B
ÉCHELLE 1 : 5

1536-04-0000_Assise de coin A_Installation sur le site

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-05-0000	Assise de coin B	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	1
2	1536-09-0000	Crochet PLAT d'assise_Sur béton	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable protech PC101572	2
3	NA	Coin en béton (Déjà installée, représentation partielle)	Béton	NA	NA	1
4	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
5	MMC_93190A550	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
6	MMC_98164A218	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	2

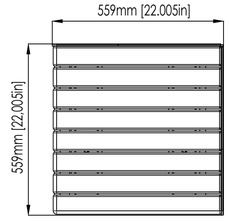

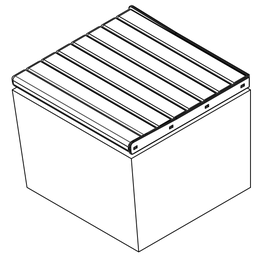

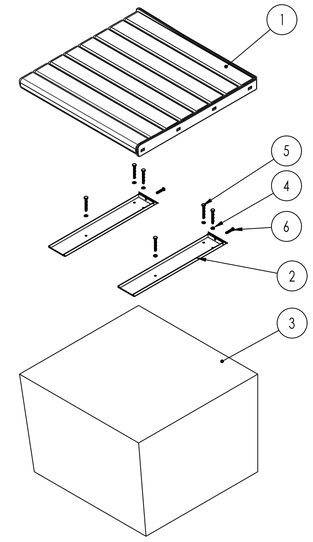

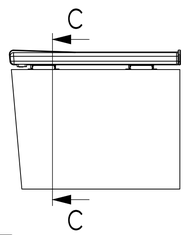

Échelle: 1:10

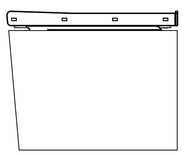

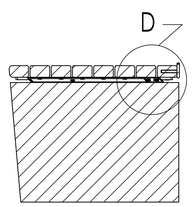

SECTION C-C

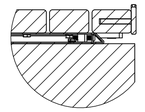

DETAIL D
ÉCHELLE 1 : 5

1536-05-0000_Assise de coin B_Installation sur le site

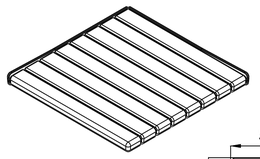

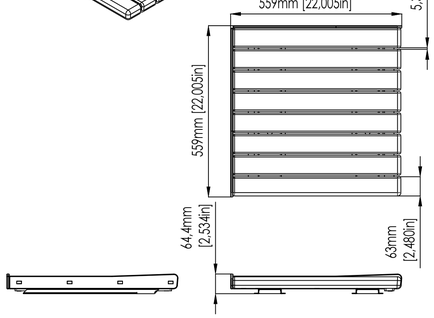

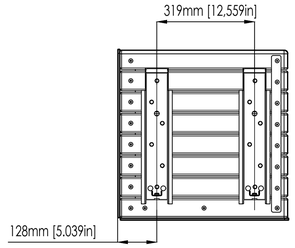

Échelle: 1:10

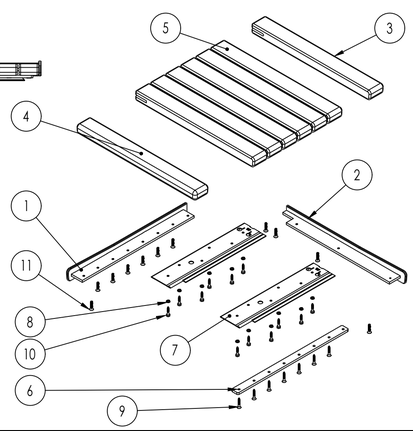

1536-04-0000_Assise de coin A_Assemblage

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-04-0100	Assise de coin A_lame anti skate de bout	Voir sous-assemblage	Gris Météore métallique	Poudre polyurethane super durable Protech PC101572	1
2	1536-04-0200	Assise de coin A_lame anti skate longitudinale	Voir sous-assemblage	Gris Météore métallique	Poudre polyurethane super durable Protech PC101572	1
3	1536-04-0300	Assise de coin A_Planche de fin	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS 579	1
4	1536-04-0400	Assise de coin A_Planche de nez	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS 579	1
5	1536-04-0500	Assise de coin A_Planche régulière	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS 579	6
6	1536-04-0600	Assise de coin _Plaque de surface de planches	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable Protech PC101572	1
7	1536-10-0000	Assise de coin _Coulisseau plat_partie bois	Voir sous-assemblage	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable Protech PC101572	2
8	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
9	MMC_90610A530	Vis à bois no 14 tête fraisée x 1 1/2"	Acier	naturel	Zinc	7
10	MMC 90123A116	Trefond 1/4" x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
11	MMC_90585A544	Vis tête fraisée 1/4-20 x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	11

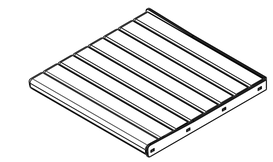

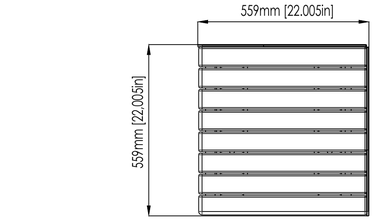

Échelle: 1:10

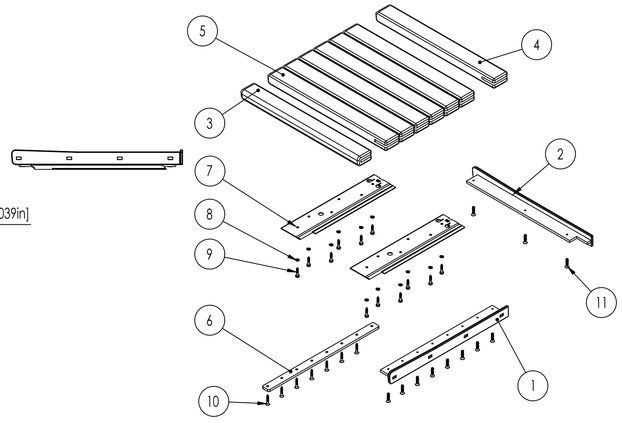

1536-05-0000_Assise de coin B_Assemblage

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-05-0100	Assise de coin B_lame antiskate de bout de planches	Voir sous-assemblage	Gris Météore métallique	Poudre polyester super durable Protech PC 101572	1
2	1536-05-0200	Assise de coin B_lame antiskate de longitudinale	Voir sous-assemblage	Gris Météore métallique	Poudre polyester super durable Protech PC 101572	1
3	1536-05-0300	Assise de coin B_Planche de nez	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS 579	1
4	1536-05-0400	Assise de coin B_Planche de fin	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS 579	1
5	1536-04-0500	Assise de coin A_Planche régulière	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS 579	6
6	1536-04-0600	Assise de coin _Plaque de surface de planches	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable Protech PC101572	1
7	1536-10-0000	Assise de coin _Coulisseau plat_partie bois	Voir sous-assemblage	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable Protech PC101572	2
8	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
9	MMC 90123A116	Trefond 1/4" x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
10	MMC_90610A530	Vis à bois no 14 tête fraisée x 1 1/2"	Acier	naturel	Zinc	7
11	MMC_90585A544	Vis tête fraisée 1/4-20 x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	11

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure,
tache, déformation ou autre
défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date : 27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ASSISES DE COIN - ASSEMBLAGE

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.2

Émis. / Rév.:

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-09-0100	Crochet PLAT_Sur béton_Plaque Principale	Acier inoxydable Jauge 14 (0.078")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-09-0200	Crochet PLAT_Sur béton_Plaque de vis	Acier inoxydable Jauge 14 (0.078")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1

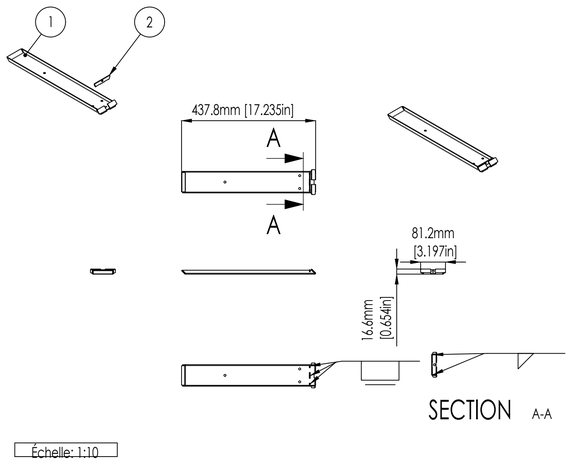

Échelle: 1:10

1536-09-0000_Crochet plat sur béton_Assemblage

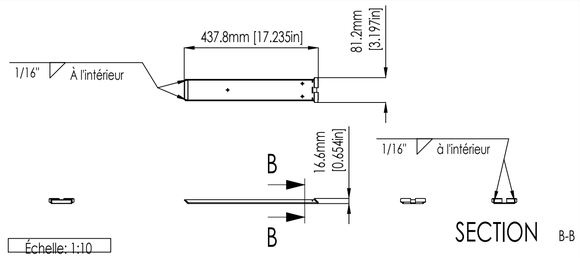

Échelle: 1:10

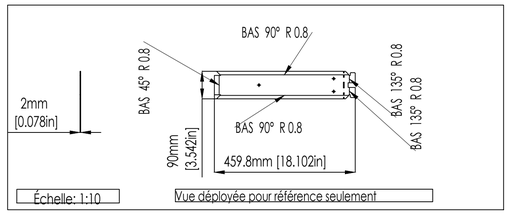

Échelle: 1:10 Vue déployée pour référence seulement

1536-09-0100_Crochet plat_sur béton_Plaque principale

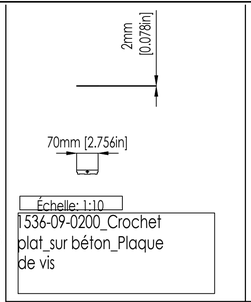

Échelle: 1:10

1536-09-0200_Crochet plat_sur béton_Plaque de vis

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-04-0110	Assise de coin A_lame anti skate de bout	Acier inoxydable Jauge 0 (0.3125)	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-04-0120	Assise de coin A_lame interne de bout	Acier inoxydable Jauge 0 (0.3125)	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

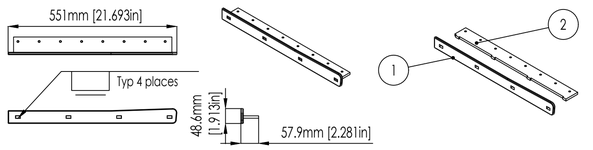

Échelle: 1:10

1536-04-0100_assise de coin A_Lame antiskate de bout

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-04-0210	Assise de coin _Côté à lame longitudinale	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-04-0220	Lame interne de coin_longitudinale	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1

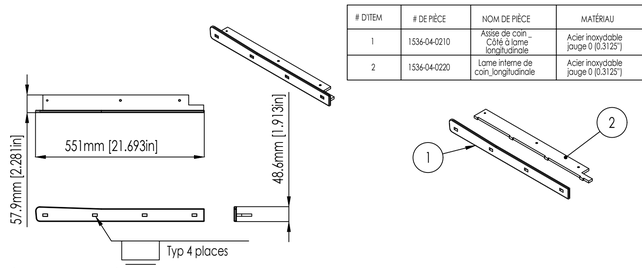

Échelle: 1:10

1536-04-0200_assise de coin A_Lame antiskate longitudinale

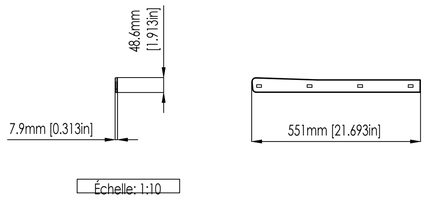

Échelle: 1:10

1536-04-0110_Lame antiskate de coin _ de bout

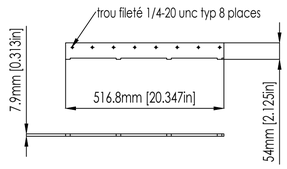

Échelle: 1:10

1536-04-0120_assise de coin Lame interne de bout

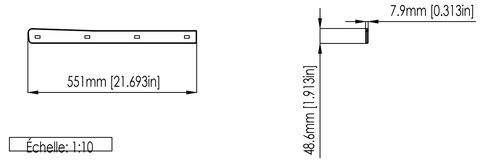

Échelle: 1:10

1536-04-0210_Assise de coin _ Côté à lame longitudinale

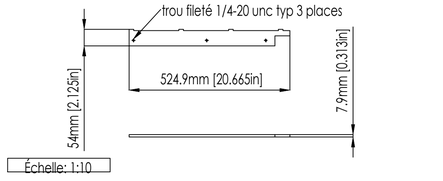

Échelle: 1:10

1536-04-0220_assise de coin Lame interne de bout

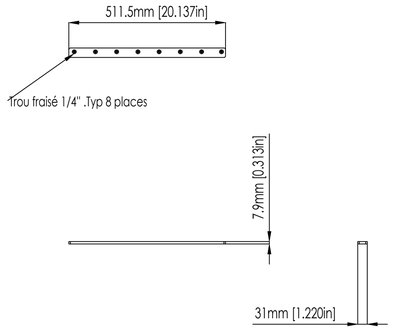

Échelle: 1:10

1536-04-0600_Assise de coin _plaque de surface de planches

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-10-0100	Assise de coin _Coulisseau plat_partie bois_principale	Acier inoxydable jauge 14 (0.0781")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-10-0200	Assise de coin _Coulisseau plat_partie bois_Plaque écrou	Acier inoxydable jauge 14 (0.0781")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
3	1536-10-0300	Assise de coin _Coulisseau plat_partie bois_Nez	Acier inoxydable jauge 14 (0.0781")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
4	MMC_95508A100	Écrou à souder 1/4-20 unc	Acier inoxydable 18-8	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

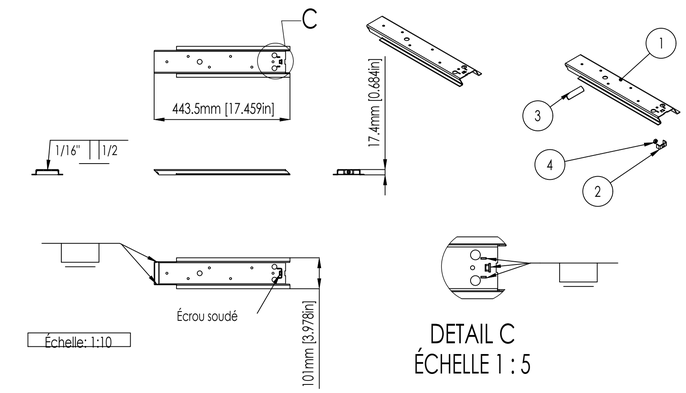

Échelle: 1:10

1536-10-0000_Assise de coin _Coulisseau plat_partie sur bois

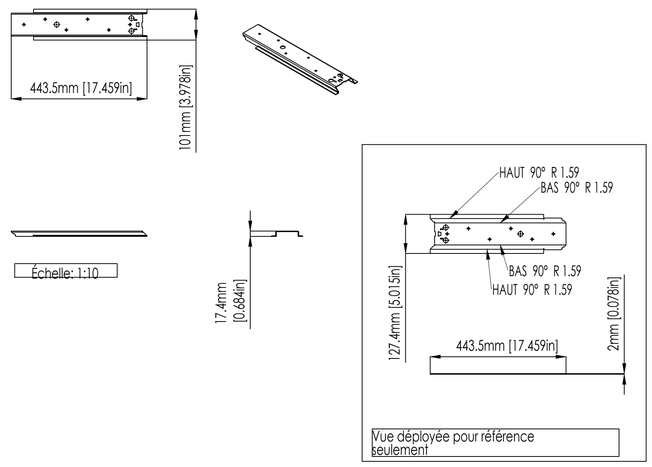

Échelle: 1:10

Vue déployée pour référence seulement

1536-10-0100_Assise de coin _Coulisseau plat_partie sur bois_principale

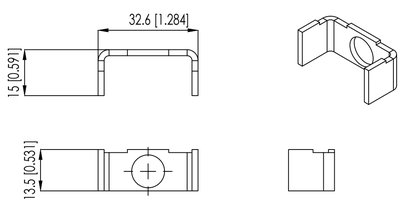

Échelle: 1:1

1536-10-0200_Assise de coin_partie bois _plaque écrou

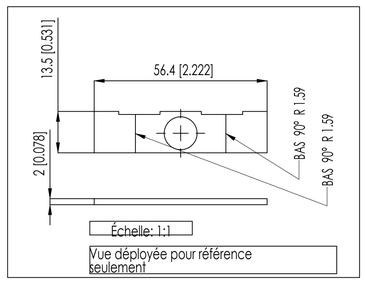

Échelle: 1:1

Vue déployée pour référence seulement

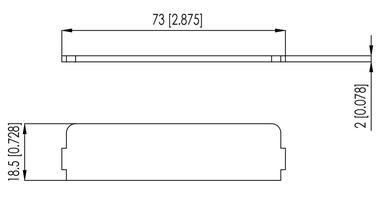

Échelle: 1:1

1536-10-0300_Assise de coin_partie bois _Nez

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure,
tache, déformation ou autre
défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date : 27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel : MARC FAUTEUX

Sceau :

N° de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ASSISES DE COIN - COMPOSANTS

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.3

Émis. / Rév.:

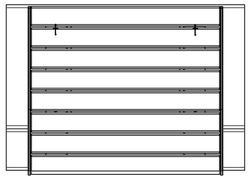

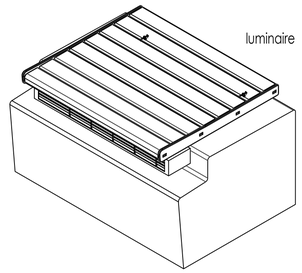

DETAIL A
ÉCHELLE 1 : 5

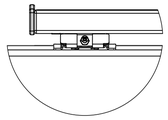

DETAIL B
ÉCHELLE 1 : 5

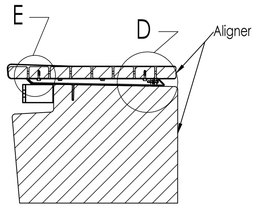

SECTION C-C

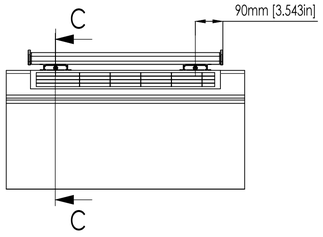

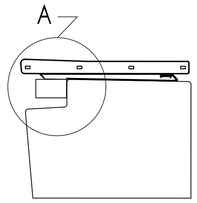

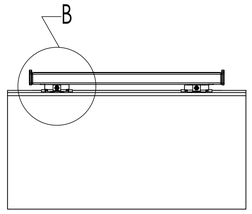

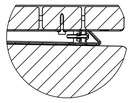

DETAIL D
ÉCHELLE 1 : 5

DETAIL E
ÉCHELLE 1 : 5

Échelle: 1:10

1536-02-0000_Assise sans dossier_Assemblage sur le site

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-02-0000	Assise sans dossier	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	1
2	1536-07-0000	Crochet angulé d'assise_Sur béton	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable protech PC101572	2
3	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
4	MMC_93190A550	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
5	MMC_98164A218	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	2
6	NA	Base de béton (Déjà installée, représentation partielle)	Béton préfabriqué	NA	NA	1
7	NA	Luminaire (Fournis par d'autre, déjà installé)	NA	NA	NA	1

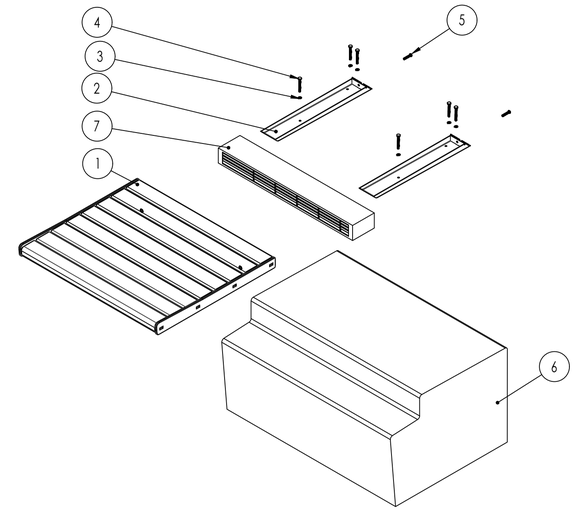

Échelle: 1:10

1536-02-0000_Assise sans dossier_Assemblage sur le site_Vue Explosée

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure, tache, déformation ou autre défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébaurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Variable
Voir implantation
feuillet 4D.1

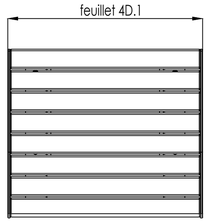

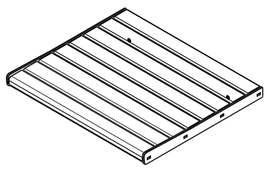

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-02-0100	Assise sans dossier_Côté gauche avec Anti-skate	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyuréthane super durable protech PC101572	1
2	1536-02-0200	Assise sans dossier_Côté droit avec Anti-skate	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyuréthane super durable PC101572	1
3	1536-02-0300	Assise sans dos_Planche arrière	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couches d'huile LIVOS Alis 579	1
4	1536-02-0400	Assise sans dos_Planche de nez	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couches d'huile LIVOS Alis 579	1
5	1536-02-0500	Assise sans dos_Planche réalière	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couches d'huile LIVOS Alis 579	6
6	1536-08-0000	Crochet angulé_Sur bois	Voir sous-assemblage	Naturel	Poudre polyuréthane super durable protech PC101572	2
7	MMC_90107A029	Rondelle plate 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
8	MMC 90123A116	Tirefond 1/4" x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
9	MMC_90585A544	Vis tête fraisée 1/4-20 x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	16

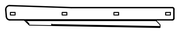

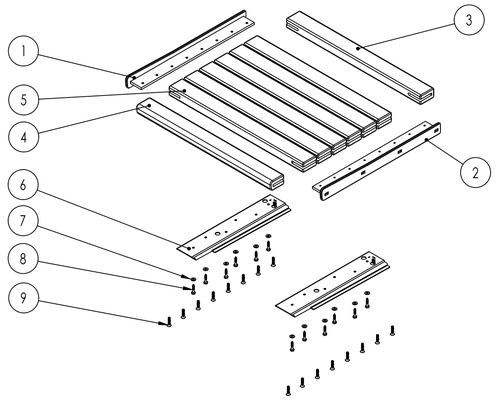

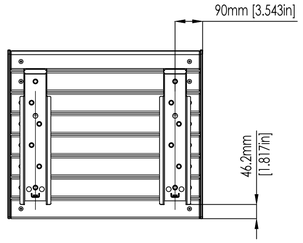

Échelle: 1:10

1536-02-0000_Assise sans dossier_Assemblage

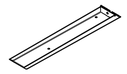

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTE
1	1536-07-0100	Crochet angulé d'assise_Sur béton_Plaque principale	Acier inoxydable Jauge 14 (0.0781")	Voir sous-assemblage 1536-07-0000	Voir sous-assemblage 1536-07-0000	1
2	1536-07-0200	Crochet d'assise_Sur béton_Plaque de vis	Acier inoxydable Jauge 14 (0.0781")	Voir sous-assemblage 1536-07-0000	Voir sous-assemblage 1536-07-0000	1

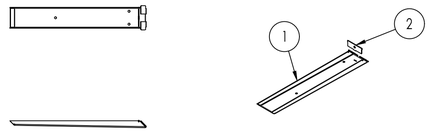

Échelle: 1:10

1536-07-0000_Crochet d'assise angulée_Partie vissée au béton_Assemblage soudé

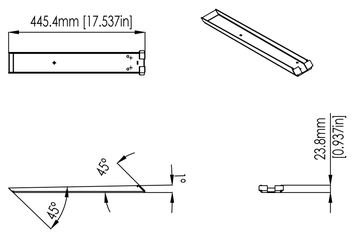

Échelle: 1:10

1536-07-0100_Crochet d'assise_Plaque principale

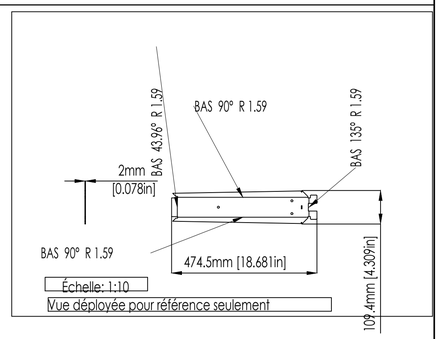

Échelle: 1:10

Vue déployée pour référence seulement

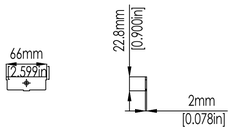

Échelle: 1:5

1536-07-0200_Crochet d'assise_Plaque de vis

Intervenants

Dessiné par :

Date :
27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) :
Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) :
Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli
Designers. De l'opportunité au marché

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ASSISES SANS DOS - ASSEMBLAGE

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet :
4D.4

Émis. / Rév.:

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-02-0110	Assise sans dossier_Côté avec Anti-skate	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-02-0120	Assise sans dossier_lame intérieure	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1

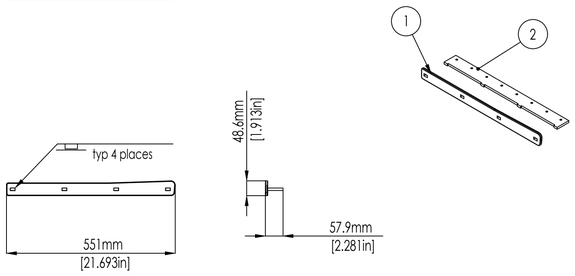

Échelle: 1:10

1536-02-0100_Assise sans dossier_Côté gauche
avec antiskate

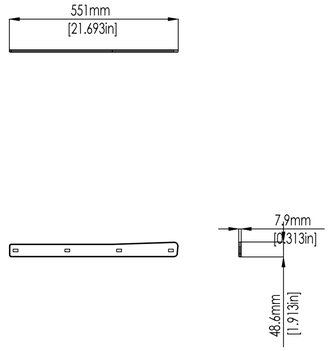

Échelle: 1:10

1536-02-0110_Assise sans dossier_Lame de côté
avec anti skate

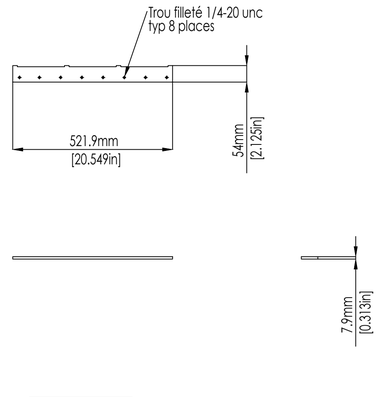

Échelle: 1:10

1536-02-0120_Assise sans dossier_Lame
interne de côté

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-02-0110	Assise sans dossier_Côté avec Anti-skate	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-02-0120	Assise sans dossier_lame intérieure	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1

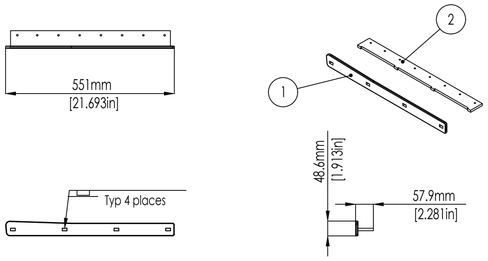

Échelle: 1:10

1536-02-0200_Assise sans dossier_Côté droit
avec antiskate

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-02-0610	Assise sans dossier_Côté sans Anti-skate	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-02-0120	Assise sans dossier_lame intérieure	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1

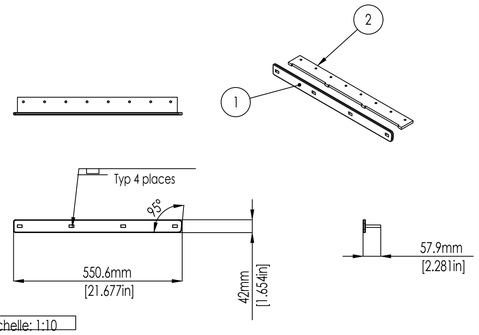

Échelle: 1:10

1536-02-0600_Assise sans dossier_Côté gauche
sans antiskate

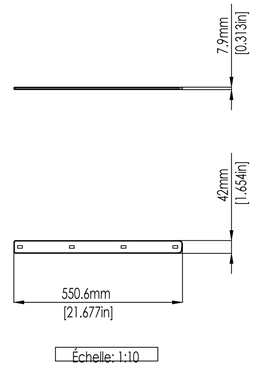

Échelle: 1:10

1536-02-0610_Assise sans dossier_Lame de côté
sans anti skate

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-02-0610	Assise sans dossier_Côté sans Anti-skate	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-02-0120	Assise sans dossier_lame intérieure	Acier inoxydable jauge 0 (0.3125")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1

Échelle: 1:10

1536-02-0700_Assise sans dossier_Côté droit sans antiskate

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-08-0100	Crochet angulé_Sur bois_Plaque principale	Acier inoxydable Jauge 14 (0.0781")	Naturel	Voir sous assemblage	1
2	1536-08-0200	Crochet angulé_Sur bois_Nez	Acier inoxydable Jauge 14 (0.0781")	Naturel	Voir sous assemblage	1
3	1536-08-0300	Crochet angulé_Sur bois_Plaque écrou	Acier inoxydable Jauge 14 (0.0781")	Naturel	Voir sous assemblage	1
4	MMC_95508A100	Écrou à souder 1/4-20 unc	Acier inoxydable 18-8	Naturel	Naturel	1

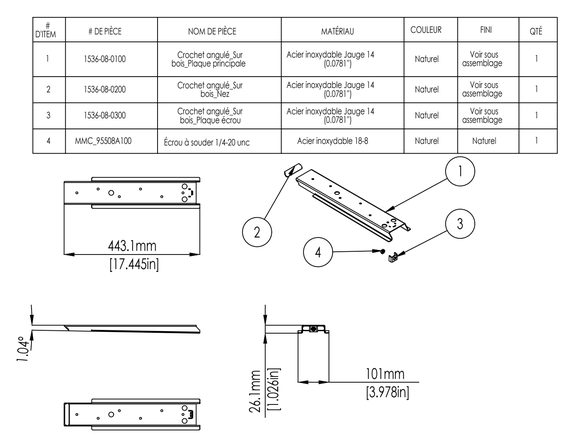

Échelle: 1:10

1536-08-0000_Assise _Crochet sous le
bois_Assemblage soudé

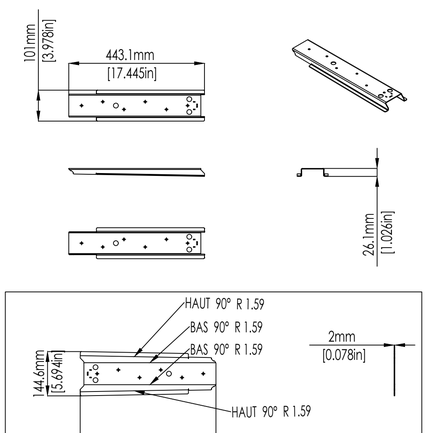

Vue déployée pour référence seulement

Échelle: 1:10

1536-08-0100_Assise _Crochet sous le
bois_Plaque principale

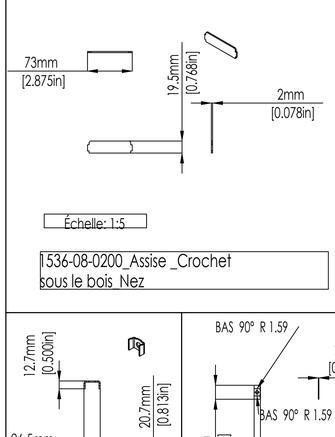

Échelle: 1:5

1536-08-0200_Assise _Crochet
sous le bois_Nez

Échelle: 1:5

Vue déployée pour
référence seulement

1536-08-0300_Assise _Crochet sous le
bois_Plaque écrou

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait,"flashes", ligne de soudure,
tache, déformation ou autre
défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli
Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date :
27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) :
Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) :
Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

Sceau :

Nº de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ASSISES SANS DOS - COMPOSANTS

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet :
4D.5

Émis. / Rév.:

DETAIL B
ÉCHELLE 1 : 5

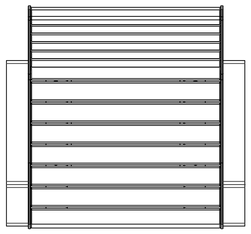

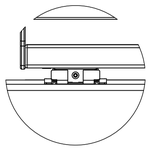

DETAIL C
ÉCHELLE 1 : 5

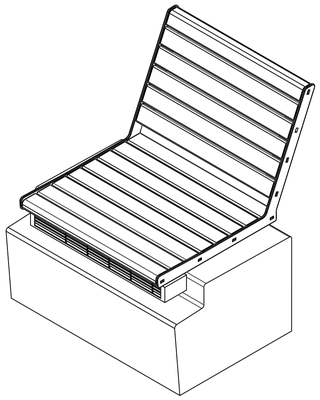

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-03-0000	Assise avec dossier	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	1
2	1536-07-0000	Crochet angulé d'assise_Sur béton	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyuréthane super durable protech PC101572	2
3	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
4	MMC_93190A550	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
5	MMC_98164A218	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	2
6	NA	Luminaire (Fournis par d'autre, déjà installé)	NA	NA	NA	1
7	NA	Base de béton (Déjà installée, représentation partielle)	Béton préfabriqué	NA	NA	1

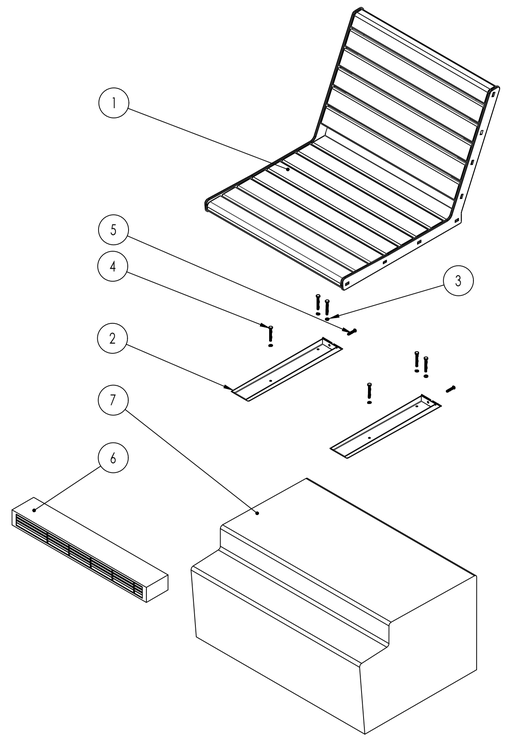

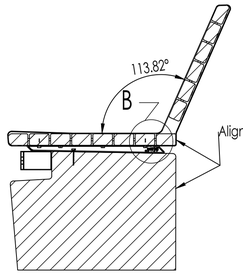

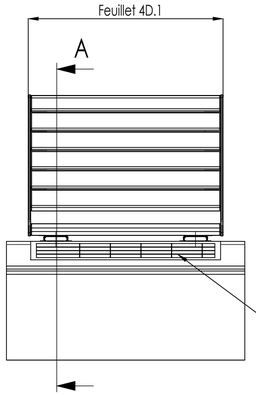

Échelle: 1:10

SECTION A-A

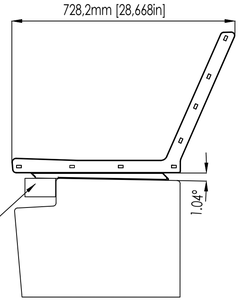

Luminaire

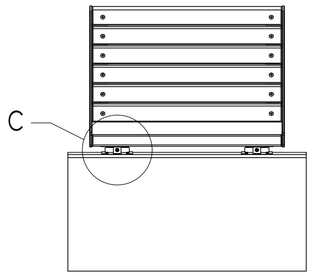

1536-03-0000_Assise avec dossier_Installation sur le site

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure, tache, déformation ou autre défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

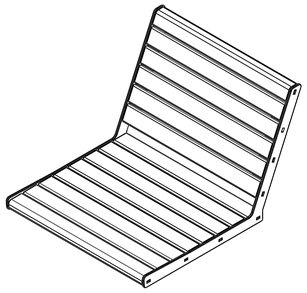

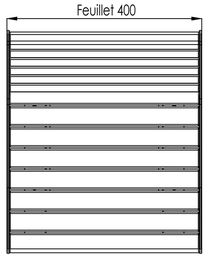

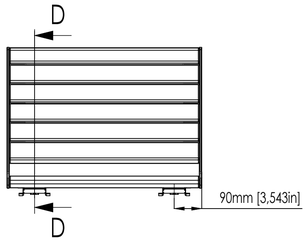

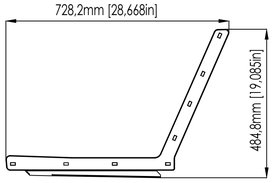

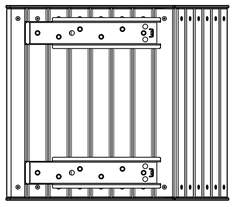

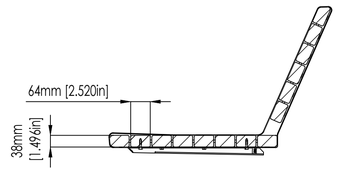

SECTION D-D

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-03-0100	Assise avec dossier_Côté antiskate Droit	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyuréthane super durable Protech PC101572	1
2	1536-03-0200	Assise avec dossier_Côté antiskate Gauche	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyuréthane super durable Protech PC101572	1
3	1536-03-0300	Assise avec dossier_Planche de nez	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS ALIS 579	1
4	1536-03-0400	Assise avec dossier_Planche de Tête	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS ALIS 579	1
5	1536-03-0500	Assise avec dossier_Planche régulière	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS ALIS 579	11
6	1536-03-0600	Assise avec dossier_Planche de reins	Bois d'IPE	Naturel	2 couches d'huile LIVOS ALIS 579	2
7	1536-08-0000	Crochet angulé_Sur bois	Voir sous-assemblage	Naturel	Poudre polyuréthane super durable protech PC101572	2
8	MMC_90585A544	Vis tête fraisée 1/4-20 x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	28
9	MMC_90107A029	Rondelle plate 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12
10	MMC 90123A116	Trefond 1/4" x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	12

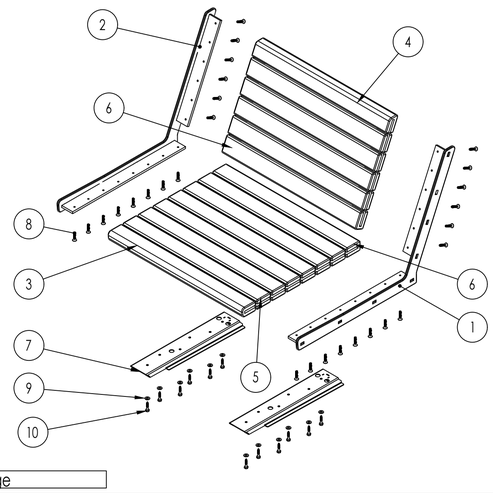

Échelle: 1:10

1536-03-0000_Assise avec dossier_Assemblage

Intervenants

Dessiné par : E.B. | Date : 27 Septembre 2019

Vérifié par : M.F.

Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ASSISES AVEC DOSSIER - ASSEMBLAGE

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.6

Émis. / Rév.:

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-03-0110	Assise avec dossier_Côté antiskate	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-03-0120	Assise avec dossier_Lame int assise	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
3	1536-03-0130	Assise avec dossier_Lame int dos	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

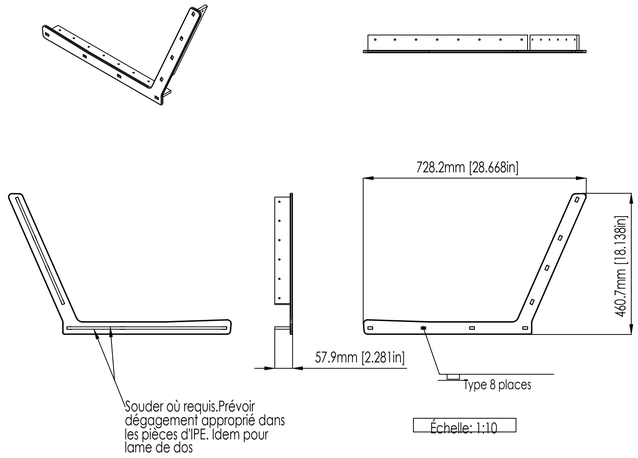

1536-03-0100_Assise avec dossier_Côté antiskate droit

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-03-0110	Assise avec dossier_Côté antiskate	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-03-0120	Assise avec dossier_Lame int assise	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
3	1536-03-0130	Assise avec dossier_Lame int dos	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

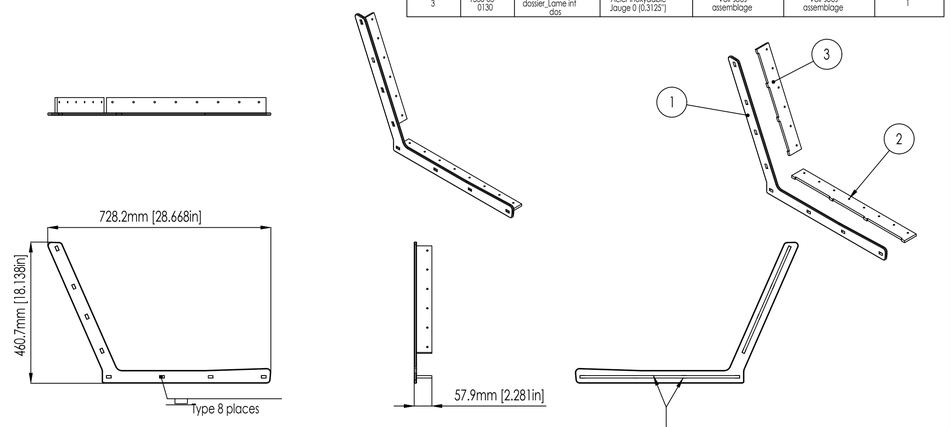

1536-03-0200_Assise avec dossier_Côté antiskate Gauche

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-03-0710	Assise avec dossier_Côté sans antiskate	Acier inoxydable jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-03-0120	Assise avec dossier_Lame int assise	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
3	1536-03-0130	Assise avec dossier_Lame int dos	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

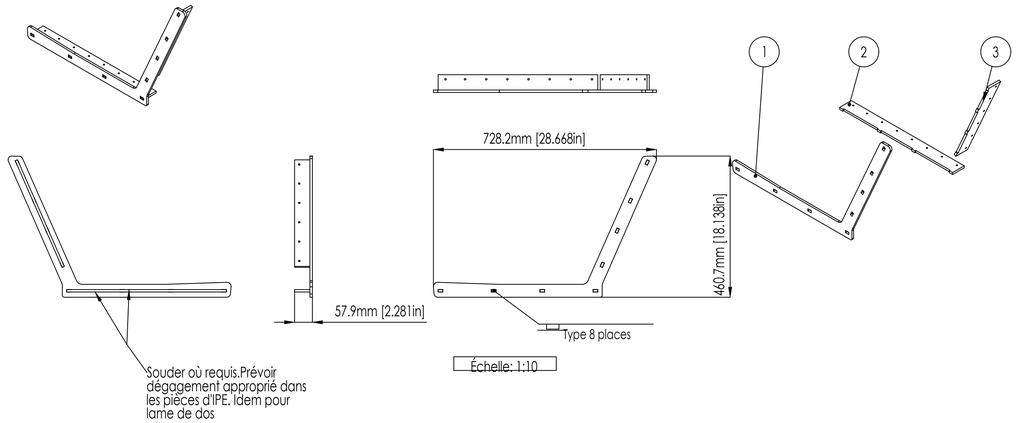

1536-03-0700_Assise avec dossier_Côté droit sans antiskate

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-03-0710	Assise avec dossier_Côté sans antiskate	Acier inoxydable jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-03-0120	Assise avec dossier_Lame int assise	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
3	1536-03-0130	Assise avec dossier_Lame int dos	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

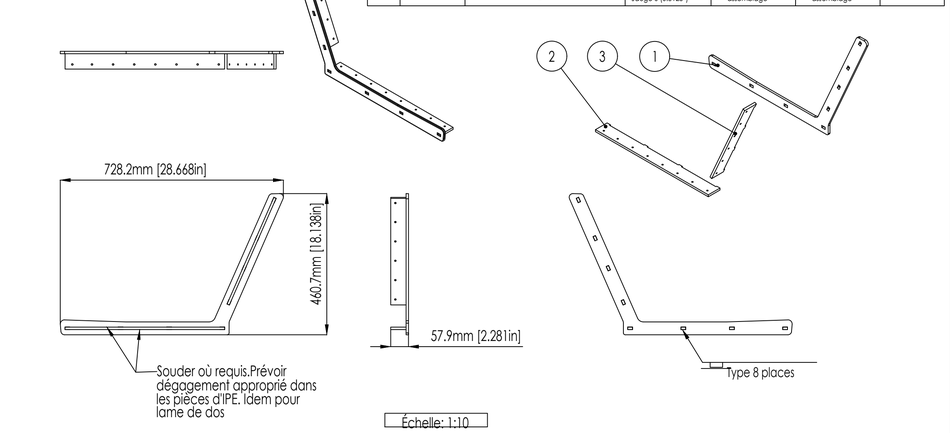

1536-03-0800_Assise avec dossier_Côté gauche sans antiskate

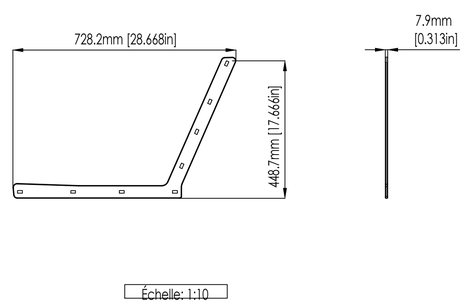

1536-03-0110_Assise avec dossier_Côté sans antiskate

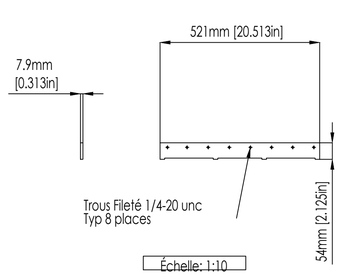

1536-03-0120_Assise avec dossier Lame intérieure d'assise

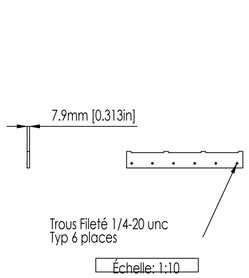

1536-03-0130_Assise avec dossier Lame intérieure de dos

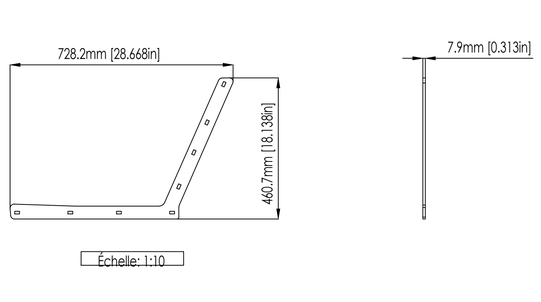

1536-03-0710_Assise avec dossier_Côté avec antiskate

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure, tache, déformation ou autre défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : E.B.
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F.
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

ASSISES AVEC DOSSIER - COMPOSANTS

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.7

Émis. / Rév.:

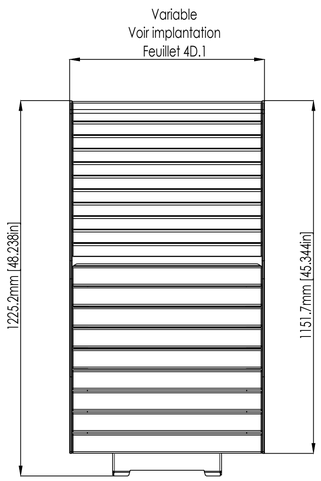

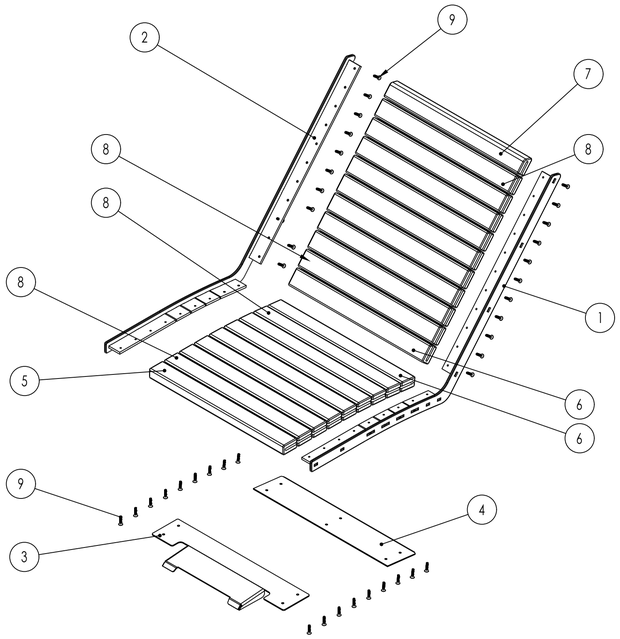

Échelle: 1:10

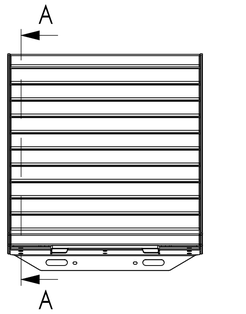

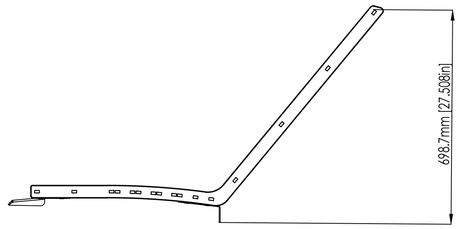

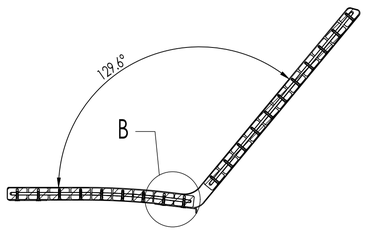

SECTION A-A
SCALE 1 : 10

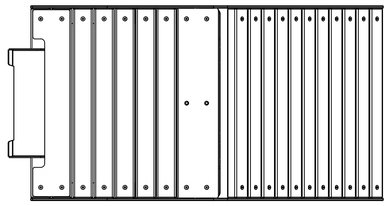

Échelle: 1:10

Planches en bois d'IPE

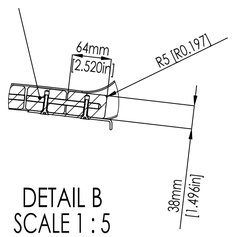

DETAIL B
SCALE 1 : 5

1536-06-0100_Chaise longue_Vues d'ensemble

1536-06-0100_Chaise longue_Explosée

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ.
1	1536-06-0110	Chaise longue_Côté droit	Voir composants	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable PC101.572	1
2	1536-06-0120	Chaise longue_Côté gauche	Voir composants	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable PC101.572	1
3	1536-06-0130	Chaise longue_Plaque crochet avant	Acier inoxydable jauge 11(0.125")	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable PC101.572	1
4	1536-06-0140	Chaise longue_Plaque de vissage à la poutre	Acier inoxydable jauge 11 (0.125")	Gris météore métallique	Poudre polyurethane super durable PC101.572	1
5	1536-06-0150	Planche d'IPE à rainures latérales partielles	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couche d'huile LIVOS Alis 579	1
6	1536-06-0160	Planche d'IPE_bas de dos	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couches d'huile LIVOS Alis 579	2
7	1536-06-0170	Planche d'IPE_Tête de dos	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couches d'huile LIVOS Alis 579	1
8	1536-06-0180	Planche d'IPE_régulière	Bois d'IPE 64 mm x 38mm	Naturel	2 couches d'huile LIVOS Alis 579	16
9	MMC_90385A544	Vis tête fraisée 1/4-20 x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	40

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait,"flashes", ligne de soudure,
tache, déformation ou autre
défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date :
27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) :
Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) :
Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

CHAISE LONGUE - AXONOMÉTRIE

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.8

Émis. / Rév.:

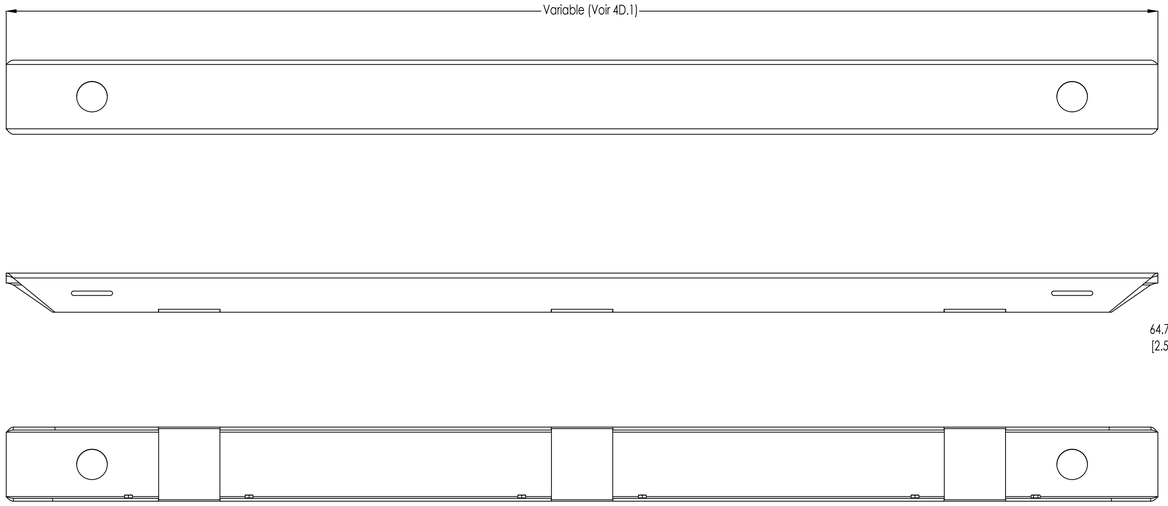

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-06-0310	Poutre de chaise longue_Poutre seule	Acier inoxydable jauge 7 (0.1875")	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-06-0320	Poutre de chaise longue_renfort	Acier inoxydable jauge 7 (0.1875")	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	4
3	MMC 95508A100	Écrou à souder hexagonal 1/4-20	Acier inoxydable 18-8	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	6

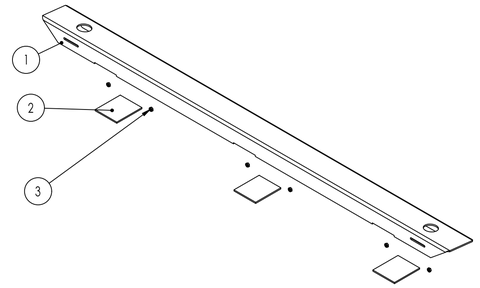

1536-06-0300_Chaise longue_Poutre triple_Assemblage soudé

Échelle: 1:5

Pour la poutre double : ajuster les dimensions

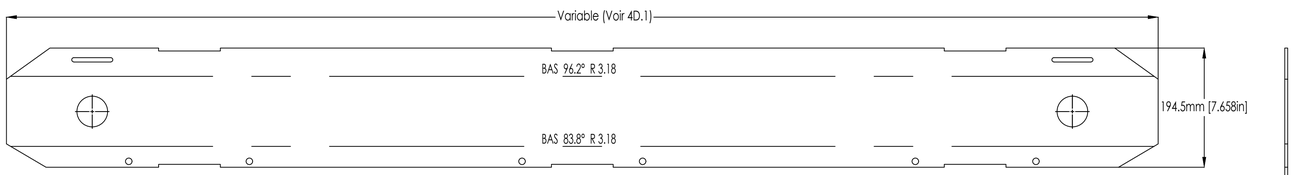

Vue déployée pour référence seulement

Échelle: 1:5

1536-06-0310_Chaise longue_Poutre triple_Plaque principale

Pour la poutre double : ajuster les dimensions

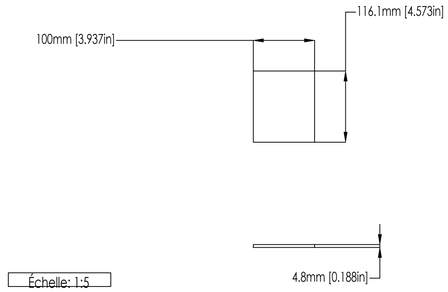

Échelle: 1:5

1536-06-0320_Chaise longue_Poutre triple_ lien de Plaque principale

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-06-0200	Étrier seul	Acier inoxydable Jauge 7 (0.1875")	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	MMC 95508A100	Écrou à souder hexagonal 1/4-20	Acier inoxydable 18-8	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	2

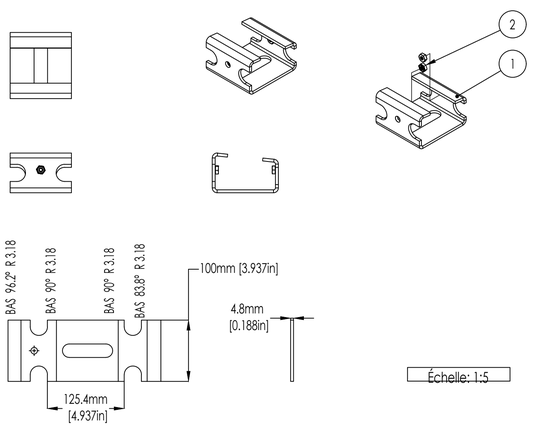

Échelle: 1:5

Vue déployée pour référence seulement

1536-06-0200_Chaise longue_Étrier de sonotube

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-06-0410	Plaque de sonotube_plaque seule	Acier inoxydable Jauge 4/0 (0.375")	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1
2	1536-06-0420	Plaque de sonotube_Tige filetée 3/4-10 unc	Acier inoxydable 316	Voir sous-assemblage	Voir sous-assemblage	1

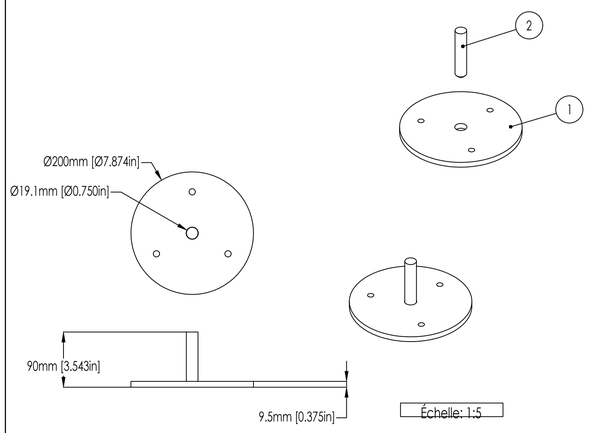

Échelle: 1:5

1536-06-0400_Chaise longue_Plaque de sonotube assemblage soudé

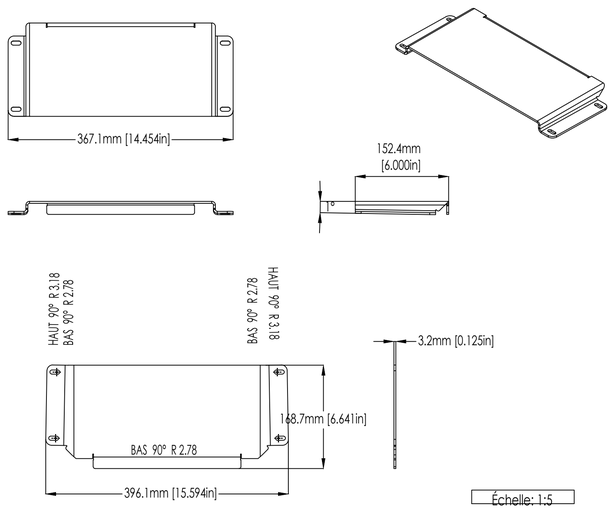

Échelle: 1:5

Vue déployée pour référence seulement

1536-06-0500_Chaise longue_Crochet sur béton

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure, tache, déformation ou autre défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date : 27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

Sceau :

N° de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

CHAISE LONGUE - COMPOSANTS

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.9

Émis. / Rév.:

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-06-0111	Chaise longue_Côté	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-06-0112	Chaise longue_Longue plaque int d'assise	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
3	1536-06-0113	Chaise longue_Petite lame int _Assise	Acier inoxydable gauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	3
4	1536-06-0114	Chaise longue_ lame int moyenne_Assise	Acier inoxydable gauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
5	1536-06-0115	Chaise longue	Voir composants	Voir composants	Voir composants	1

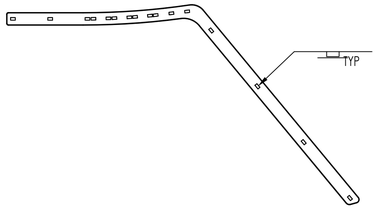

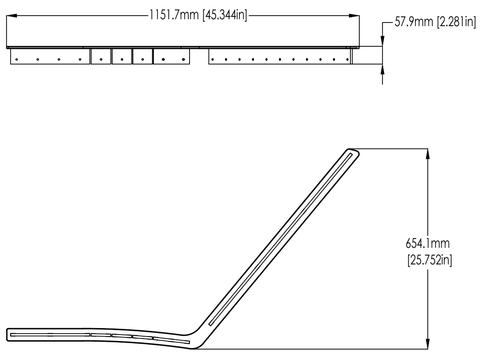

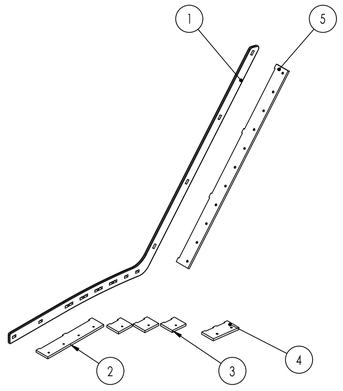

Chaise longue_Côté gauche_Assemblage

Souder où nécessaire pour assurer la solidité de l'ensemble.Prévoir le dégagement dans les planches pour libérerer les soudures le cas échéant.

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	Quantité
1	1536-06-0111	Chaise longue_Côté	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
2	1536-06-0112	Chaise longue_Longue plaque int d'assise	Acier inoxydable Jauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
3	1536-06-0113	Chaise longue_Petite lame int _Assise	Acier inoxydable gauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	3
4	1536-06-0114	Chaise longue_ lame int moyenne_Assise	Acier inoxydable gauge 0 [0.3125"]	Voir sous assemblage	Voir sous assemblage	1
5	1536-06-0115	Chaise longue	Voir composants	Voir composants	Voir composants	1

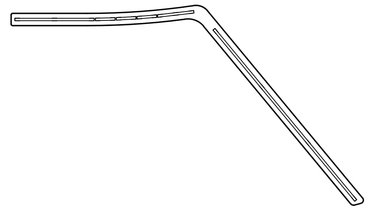

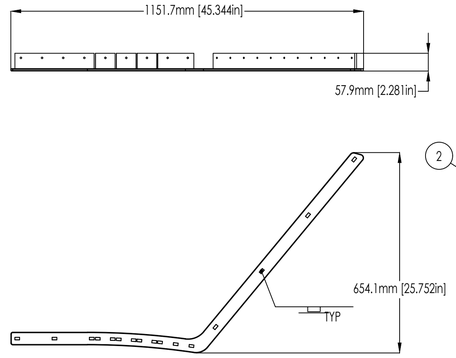

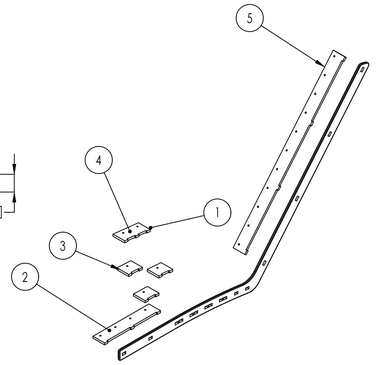

1536-06-0110_Chaise longue_Côté droit_Assemblage

Souder où nécessaire pour assurer la solidité de l'ensemble.Prévoir le dégagement dans les planches pour libérerer les soudures le cas échéant.

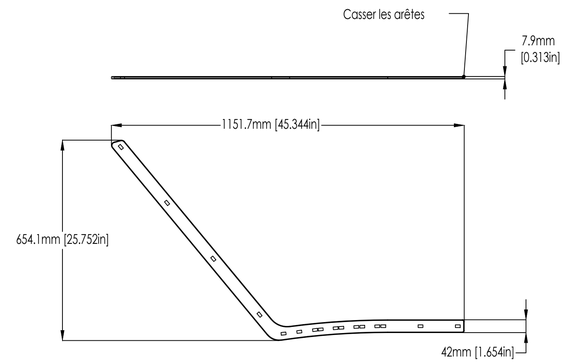

1536-06-0111_Chaise longue_Plaque latérale

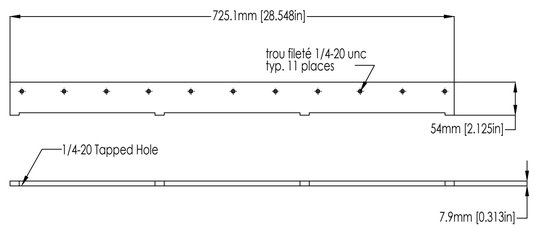

1536-06-0115_Chaise longue_Plaque de dos

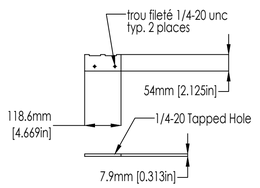

1536-06-0114_Chaise longue_Plaque d'assise moyenne

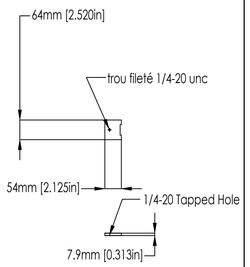

1536-06-0113_Chaise longue_Petite Plaque d'assise

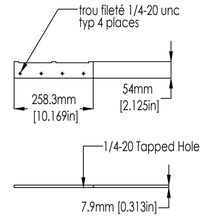

1536-06-0112_Chaise longue_Grande Plaque d'assise

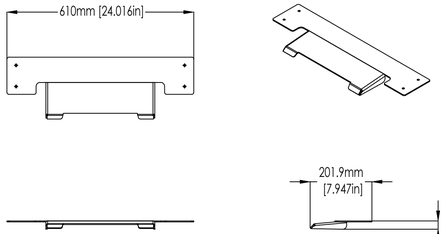

1536-06-0130_Chaise longue_Crochet de nez

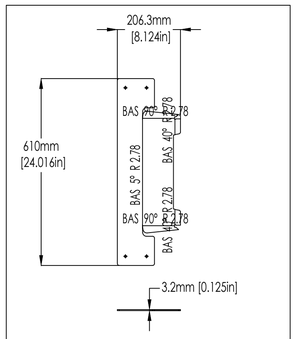

Vue déployée pour référence seulement

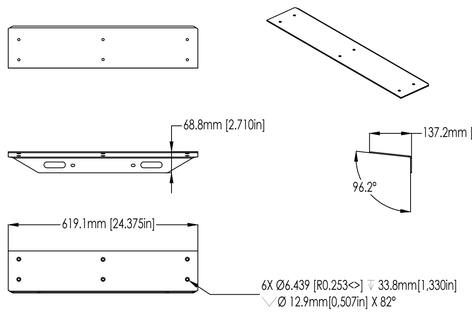

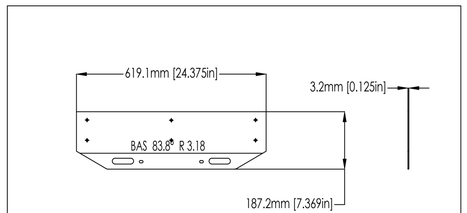

Vue déployée pour référence seulement

1536-06-0140_Chaise longue_Plaque de vissage à la poutre

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure,
tache, déformation ou autre
défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébaurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date :
27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) :
Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) :
Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

Sceau :

N° de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

CHAISE LONGUE - DÉTAILS

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.10

Émis. / Rév.:

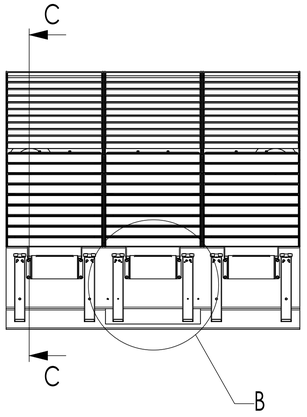

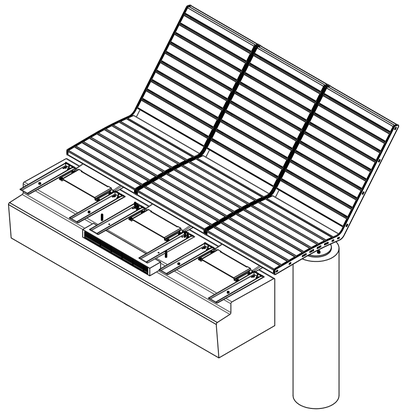

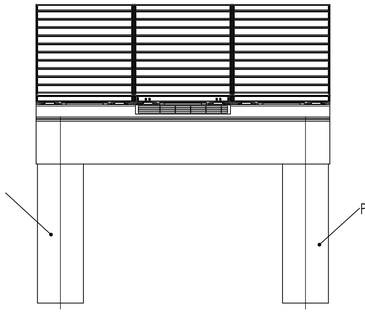

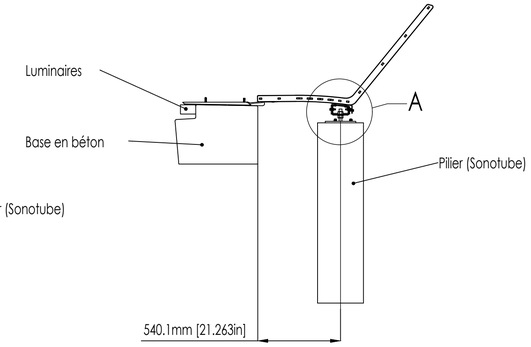

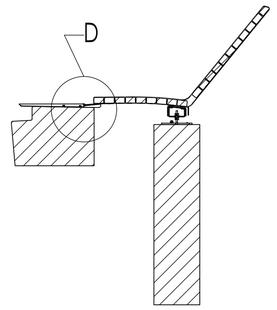

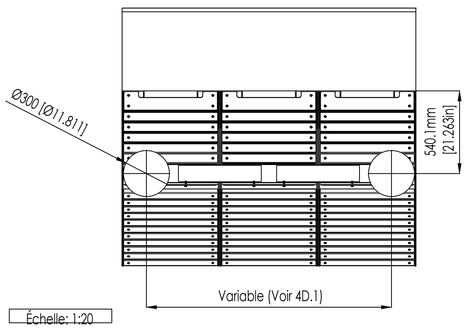

Échelle: 1:20

SECTION C-C

crochet d'assise boulonné au béton.
Prévoir insert en acier inoxydable

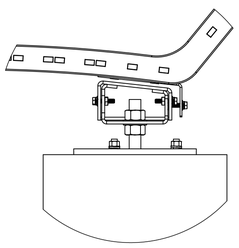

DETAIL A
ÉCHELLE 1 : 5

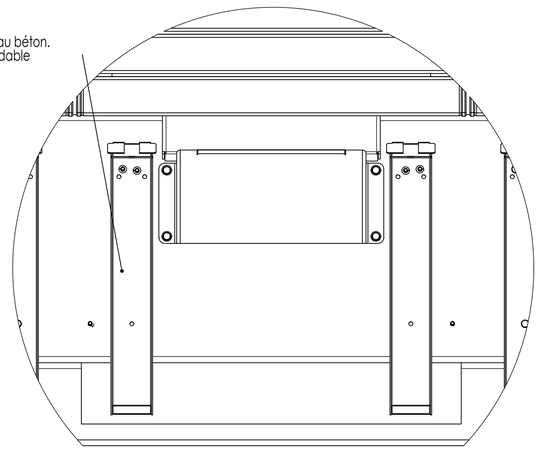

DETAIL B
ÉCHELLE 1 : 5

# D'ITEM	# DE PIÈCE	NOM DE PIÈCE	MATÉRIAU	COULEUR	FINI	QTÉ
1	1536-06-0100	Chaise longue	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	Voir chaque pièce ou sous-assemblage	3
2	1536-06-0200	Étrier	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable PC101572	2
3	1536-06-0300	Poutre de chaise longue	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable PC101572	1
4	1536-06-0400	Plaque de sonotube	Voir sous-assemblage	Naturel	Naturel	2
5	1536-06-0500	Crochet de chaise longue_Sur béton	Acier inoxydable	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable PC101572	3
6	1536-07-0000	Crochet angulé d'assise_Sur béton	Voir sous-assemblage	Gris Météore Métallique	Poudre polyurethane super durable protech PC101572	6
7	MMC_93190A544	Boulon 1/4-20 unc x 1 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	10
8	MMC_93190A550	Boulon 1/4-20 x 2"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	30
9	MMC_92147A029	Rondelle frein "Split" 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	40
10	MMC_90107A029	Rondelle plate 1/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	22
11	MMC_94804A360	Écrou 3/4-10 unc	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	4
12	MMC_92147A031	Rondelle frein "Split" 3/8"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
13	MMC 94804A320	Écrou 3/8-16	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
14	MMC_90107A121	Rondelle plate 3/4"	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	4
15	NA	Base en béton (Déjà installée, représentation partielle)	Béton	Naturel	Naturel	1
16	-	Ancrage mâle 3/8-16 x 4" unc	Acier inoxydable 316	Naturel	Naturel	6
17	NA	Pilier de béton dans sonotube 300 mm	Béton	Naturel	Naturel	1
18	NA	Luminaire (Fournis par d'autre, déjà installé)	NA	NA	NA	1

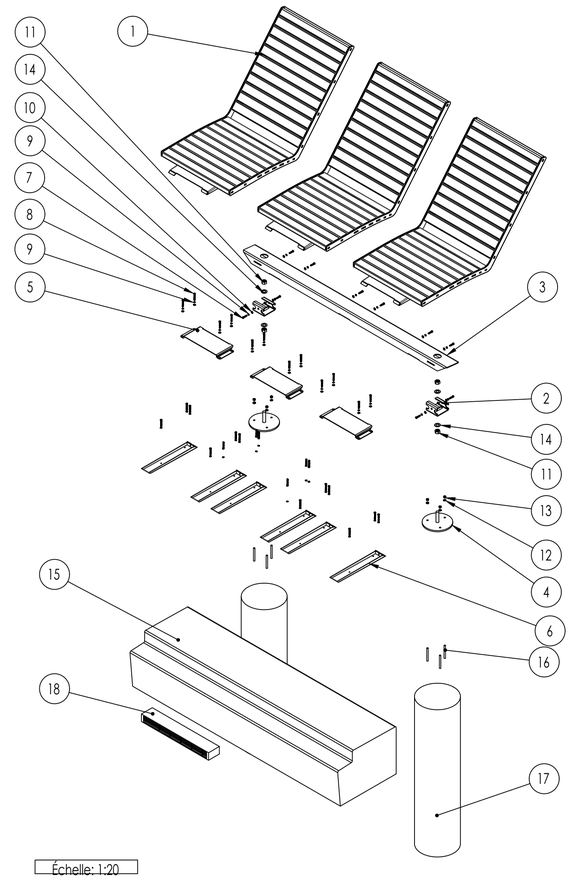

Échelle: 1:20

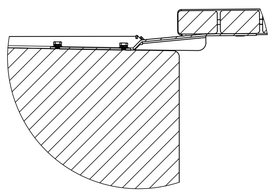

DETAIL D
ÉCHELLE 1 : 5

Légende - Référence

NOTES

Ne pas mesurer le dessin.

Un échantillon de pré-production utilisant les matériaux,couleurs et finis finaux devra être fourni aux designers, pour approbation, avant de procéder à la production.

Le client et le manufacturier doivent vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que tous les autres informations qui apparaissent aux dessins.

Toute erreur ou information manquante relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme devra être rapporté à l'équipe de design avant de procéder aux travaux.

Le manufacturier doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.

La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Les surfaces visibles doivent être exemptes de marque de retrait, "flashes", ligne de soudure,
tache, déformation ou autre
défaut.

Les pièces doivent être propres,exemptes d'huile ou de graisse

Adoucir, ébavurer toutes les arêtes vives.

Se référer au modèle 3d pour les dimensions manquantes.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	E.B	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	E.B	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	E.B	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	E.B	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:

ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:

Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par :

Date :
27 Septembre 2019

Vérifié par :

Responsable du projet (ville de Montréal) :
Simon Pouliot

Responsable du projet (consultant) :
Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

MARC FAUTEUX

N° de soumission : 20-17987

Sceau :

Original signé le :

LOCALISATION :

MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :

CHAISE LONGUE - ASSEMBLAGE

NATURE DES TRAVAUX

ASSISES DE L'ILOT CENTRAL

Feuillet : 4D.11

Émis. / Rév.:

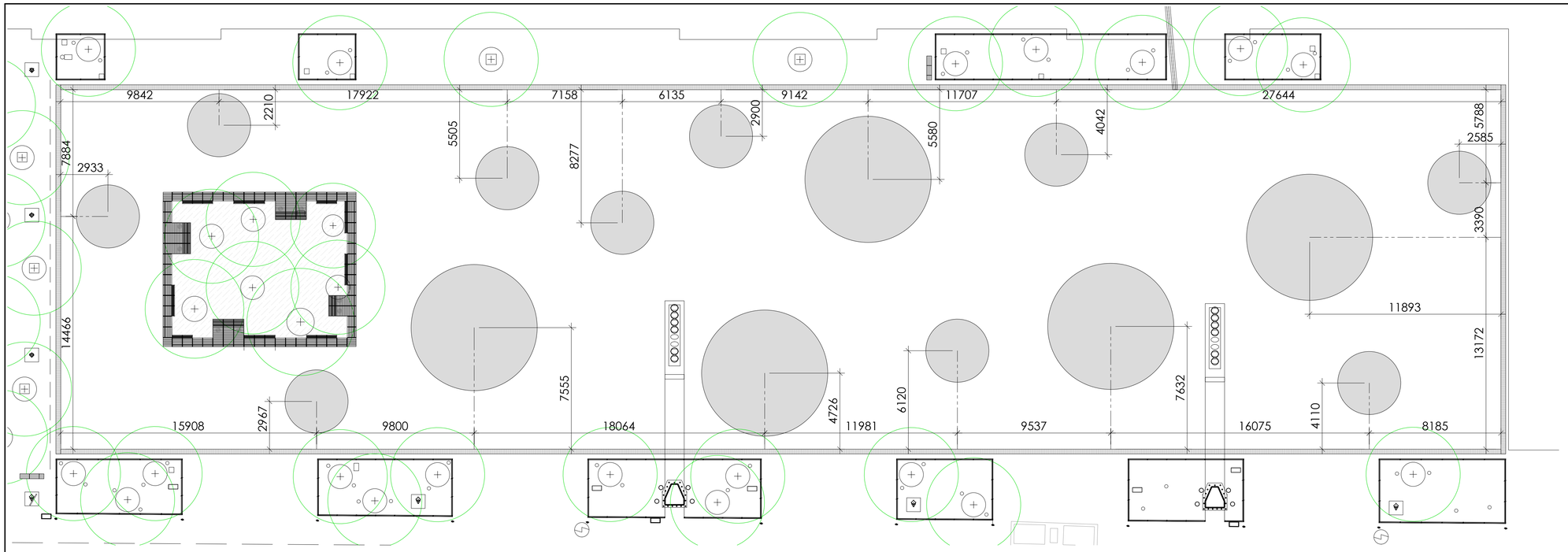

1 / 4E.1 DISPOSITION DES TAPIS SUR L'EMPLACEMENT DE LA PATINOIRE
- PLAN - ÉCHELLE 1:150

Modèles de pièces		Grand Tapis						
		A	G1	G2	G3	G4	G5	G6
Nombre de pièces / Tapis		36	4	4	4	4	4	4
5 Grand Tapis	**Total**	180	20	20	20	20	20	20

Modèles de pièces		Petit Tapis			
		A	P1	P2	P3
Nombre de pièces / Tapis		4	4	4	4
10 Petit Tapis	**Total**	40	40	40	40

2 / 4E.1 RÉCAPITULATIF DES MODÈLES DE PIÈCES PAR TAPIS

Modèles de pièces	Total
A	220
B	12
D1	2
D2	2
G1	20
G2	20
G3	20
G4	20
G5	20
G6	20
P1	40
P2	40
P3	40

4 / 4E.1 RÉCAPITULATIF TOTAL DU NOMBRE DE MODÈLE DE PIECES

	Grand tapis	Petit tapis
m²/tapis	48,2503	12,0626
Nombre de tapis	5	10
Total	241,2515	120,626

Total	361,8775

5 / 4E.1 RÉCAPITULATIF DES SURFACES TOTAL

Modèles de pièces		Bande de finition		
		D1	D2	B
Nombre de pièces / Tapis		1	1	6
2 Bande de finition pour demis tapis	**Total**	2	2	12

3 / 4E.1 RÉCAPITULATIF DES MODÈLES DE PIÈCES POUR BANDE DE FINITION POUR DEMIS TAPIS (GARDÉ EN RÉSERVE)

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Légende - Référence

Grand Tapis x5

Petit Tapis x10

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame Est, SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:
ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:
Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :
MARC FAUTEUX

Sceau :

N° de soumission : 20-17987

Original signé le :

LOCALISATION :
MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :
PLAN D'IMPLANTATION

NATURE DES TRAVAUX
TAPIS

Feuillet : 4E.1
Émis. / Rév.:

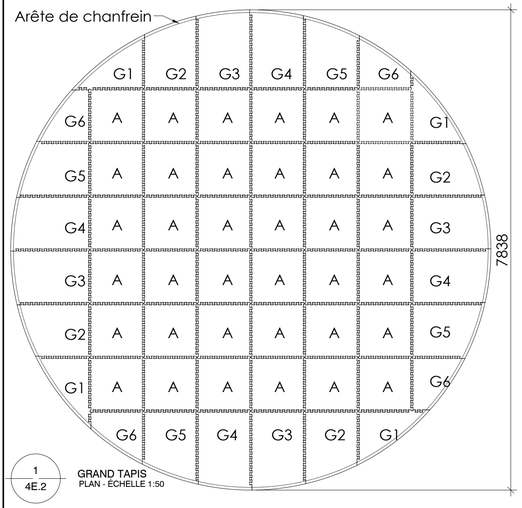

1 4E.2 GRAND TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:50

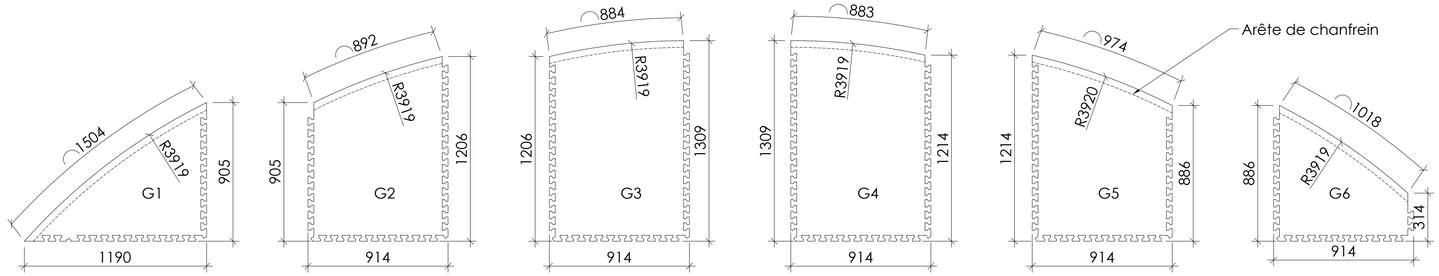

2 4E.2 AGRANDISSEMENT DU MODÈLE DE PIECES - GRAND TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:20

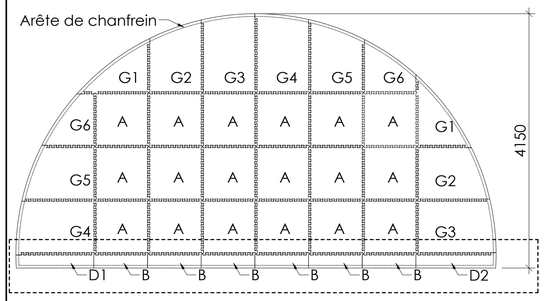

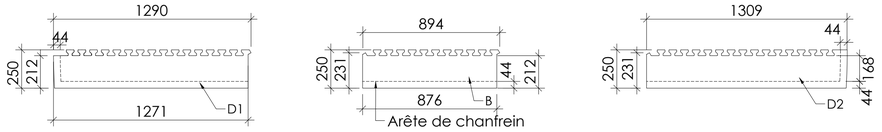

3 4E.2 BANDE DE FINITION POUR DEMIS TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:50

4 4E.2 AGRANDISSEMENT DU MODÈLE DE PIECES - BANDE DE FINITION POUR DEMIS TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:20

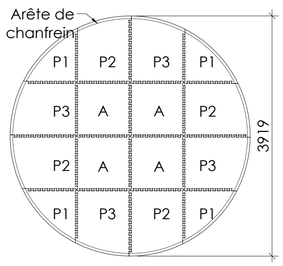

5 4E.2 PETIT TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:50

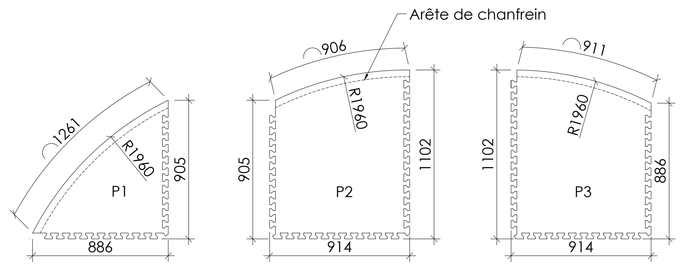

6 4E.2 AGRANDISSEMENT DU MODÈLE DE PIECES - PETIT TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:20

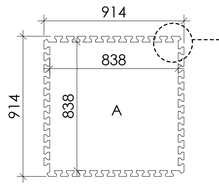

7 4E.2 AGRANDISSEMENT MODÈLE PIÈCE A
PLAN - ÉCHELLE 1:20

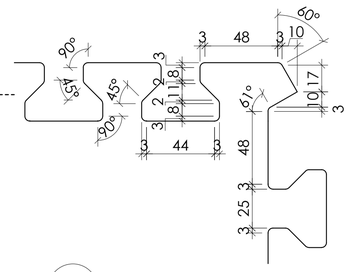

8 4E.2 AGRANDISSEMENT CRÉNELAGE DU TAPIS
PLAN - ÉCHELLE 1:5

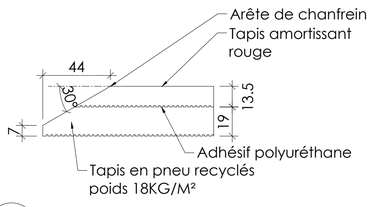

9 4E.2 COMPOSANTS DU TAPIS
- COUPE - ÉCHELLE 1:2

Légende - Référence

NOTE GÉNÉRALE

- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Ne pas mesurer à l'échelle sur le dessin. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en millimètres.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, les tolérances ainsi que toutes les autres informations qui apparaissent aux dessins
- Toutes erreurs et/ou omissions sur le dessin, relative au design, aux matériaux, aux finis ou au procédé de mise en forme doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
- L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions dans le but de prévoir les tolérances et les angles de démoulage nécessaires pour assurer le bon ajustement des composantes entre elles.
- La production devra être conforme aux échantillons approuvés.

Émissions / Révisions

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
4	2019-12-11	ÉMIS POUR 100%	A.D	M.F
3	2019-11-08	ÉMIS POUR 95%	A.D	M.F
2	2019-10-18	ÉMIS POUR 90%	A.D	M.F
1	2019-09-27	ÉMIS POUR 50%	A.D	M.F

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets
303, rue Notre-Dame E.M. SS-1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES PAYSAGISTES:
ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

DESIGNERS INDUSTRIELS:
Morelli Designers. De l'opportunité au marché

Intervenants

Dessiné par : A.D
Date : 27 Septembre 2019
Vérifié par : M.F
Responsable du projet (ville de Montréal) : Simon Pouliot
Responsable du projet (consultant) : Marc Fauteux

PLAN DE SOUMISSION
Professionnel :
MARC FAUTEUX
Nº de soumission : 20-17987
Sceau :
Original signé le :

LOCALISATION :
MOBILIER DE L'ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)
"Quartier des spectacles" Lot 4
ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :
DÉTAILS

NATURE DES TRAVAUX
TAPIS

Feuillet : 4E.2
Émis. / Rév.:

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1201009005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Octroyer cinq (5) contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure à la firme Construction Jessiko Inc. - Dépense totale de 1 127 707,56, taxes incluses (Montant des contrats: lot 4A = 278 598,31 $, lot 4B = 132 221,27 $, lot 4C = 120 586,06 $, lot 4D = 157 115,64 $, lot 4E = 292 093,99 $ + contingences 147 092,29 $) dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles / Appel d'offres public 20-17987 (2 soumissions dont une seule conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17987_Intervention corrigée 1201009005.pdf
20-17987_pv.pdf
20-17987_SEAO__Liste des commandes.pdf
20-17987_Tableau de prix.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-24

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquistion de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17987 — No du GDD : 1201009005

Titre de l'appel d'offres : Fabrication et installation de mobilier urbain sur mesure

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 1 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 11 - 2 - 2020

Ouverture faite le : 18 - 2 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 11 - 2 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 22,22

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Amnagement Coté Jardin, inc	Aucun formulaire de soumission et aucune signature

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 8 - 2020

Date d'échéance révisée : 16 - 8 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	**Montant soumis (TTI) avant négociation**	√	**# Lot**
Construction Jessiko Inc.	278 598,31	√	4A
Construction Jessiko Inc.	132 221,27	√	AB
Construction Jessiko Inc.	126 932,54	√	4C
Construction Jessiko Inc.	206 725,18	√	4D
Construction Jessiko Inc.	292 093,99	√	4E

Nom des firmes	**Montant soumis (TTI) après 1ère égociation**	√	**# Lot**
Construction Jessiko Inc.	278 598,31	√	4A
Construction Jessiko Inc.	132 221,27	√	AB
Construction Jessiko Inc.	120 586,06	√	4C
Construction Jessiko Inc.	165 380,45	√	4D
Construction Jessiko Inc.	292 093,99	√	4E

Nom des firmes	Montant soumis (TTI) après 2ieme égociation	√	# Lot
Construction Jessiko Inc.	278 598,31	√	4A
Construction Jessiko Inc.	132 221,27	√	AB
Construction Jessiko Inc.	120 586,06	√	4C
Construction Jessiko Inc.	157 115,64	√	4D

Construction Jessiko Inc.	292 093,99	√	4E

Information additionnelle

Tous les preneurs de cahiers de charge ont été contactés afin de connaitre les raisons du non-dépôt : seulement deux (2) preneurs nous ont répondu. Un (1) n'a pas déposé son offre à la bonne adresse et le deuxième ne trouvais pas l'article 4E suffisamment clair. Six (6) addendas ont été émis dans le cadre de son projet, ils avaient pour but de répondre à des questions et à des reports de date d'ouverture afin de donner plus de temps pour soumettre leurs offres. Le prix a été négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Ces négociations ont permis de faire une économie totale de : 55 956,02$

Préparé par : Ghislaine Lachapelle Le 23 - 4 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-17987

Agent d'approvisionnement
Ghislaine Lachapelle

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
										Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Bacs plantations	Construction Jessiko inc.	0	0		1	Ch	1	242 312,08 $	242 312,08 $	278 598,31 $
		Total (Construction Jessiko inc.)								**242 312,08 $**	**278 598,31 $**
LOT2	Braseros	Construction Jessiko inc.	0	0		1	Ch	1	115 000,02 $	115 000,02 $	132 221,27 $
		Total (Construction Jessiko inc.)								**115 000,02 $**	**132 221,27 $**
LOT3	Grands fauteuils	Construction Jessiko inc.	0	0		1	Ch	1	104 880,24 $	104 880,24 $	120 586,06 $
		Total (Construction Jessiko inc.)								**104 880,24 $**	**120 586,06 $**
LOT4	Assises de l'îlôt central	Construction Jessiko inc.	0	0		1	Ch	1	136 652,00 $	136 652,00 $	157 115,64 $
		Total (Construction Jessiko inc.)								**136 652,00 $**	**157 115,64 $**
LOT5	Tapis extérieurs	Construction Jessiko inc.	0	0		1	Ch	1	254 050,00 $	254 050,00 $	292 093,99 $
		Total (Construction Jessiko inc.)								**254 050,00 $**	**292 093,99 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-17987
Numéro de référence : 1329893
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Fabrication et installation de mobilier urbain sur mesure

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1686719)** 2020-01-22 13 h 48 **Transmission :** 2020-01-22 13 h 48	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-22 13 h 48 - Téléchargement 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 44 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Jessiko 51 des Ateliers Lavaltrie, QC, J5T 3R3	Monsieur Jessie Fortin Téléphone : 450 586-0169 Télécopieur : 450 586-4365	**Commande : (1682468)** 2020-01-14 13 h 26 **Transmission :** 2020-01-14 13 h 26	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 04 - Courriel 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 42 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Constructions Civiltek inc 340 E Chemin du Fleuve Coteau-du-Lac, QC, J0p1B0	Monsieur Thierry Cousineau Téléphone : 450 429-8094 Télécopieur :	**Commande : (1684320)** 2020-01-17 9 h 55 **Transmission :** 2020-01-17 9 h 55	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 04 - Courriel 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 43 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Décors et Plantes Veronneau 2965 boul le corbusier Laval, QC, h7l3m3	Madame Suzanne Coté Téléphone : 450 680-1989 Télécopieur : 450 686-1816	**Commande : (1682405)** 2020-01-14 11 h 51 **Transmission :** 2020-01-14 11 h 51	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 04 - Courriel 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 43 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Infravert 4275, montée Gagnon Terrebonne, QC, J6Y 0G7	Monsieur Ariel Dumontier Téléphone : 514 655-5848 Télécopieur :	**Commande : (1680242)** 2020-01-09 10 h 21 **Transmission :** 2020-01-09 10 h 21	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 04 - Courriel 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 42 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel

			3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Jeux-Tec Inc. 100 chemin riviere delisle nord local 101 Coteau-du-Lac, QC, J0P1B0 http://www.jeux-tec.com	Monsieur Francois Lavallée Téléphone : 514 887-7512 Télécopieur :	**Commande : (1686965)** 2020-01-23 7 h 30 **Transmission :** 2020-01-23 7 h 46	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-23 7 h 30 - Messagerie 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 45 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Le Consortium Jack World inc. 650 rue Lucien-Beaudin Local 11 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5M3	Monsieur Michael Jacques Téléphone : 450 542-3359 Télécopieur :	**Commande : (1687474)** 2020-01-23 15 h 12 **Transmission :** 2020-01-23 15 h 12	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-23 15 h 12 - Téléchargement 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 44 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Christian Lemelin 680 rue du carbone Québec, QC, G2N 2L3	Monsieur Christian Lemelin Téléphone : 418 841-1220 Télécopieur :	**Commande : (1693295)** 2020-02-04 11 h 57 **Transmission :** 2020-02-04 14 h 02	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-02-04 11 h 57 - Téléchargement 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-02-04 11 h 57 - Téléchargement 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-02-04 11 h 57 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis)

			2020-02-04 11 h 57 - Téléchargement 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-02-04 11 h 57 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mobilier ergonomique FAZ 2 inc. 768, rue d'Alma Chicoutimi, QC, G7H 4E6 http://www.faz2.ca	Monsieur Sébastien Gobeil Téléphone : 418 690-9020 Télécopieur : 418 690-9020	**Commande : (1682228)** 2020-01-14 9 h 29 **Transmission :** 2020-01-14 9 h 29	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 04 - Courriel 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-27 17 h 38 - Courriel 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-01-29 17 h 43 - Messagerie 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 26 - Courriel 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 26 - Téléchargement 3250031 - 20-17987_Addenda 4 2020-02-06 16 h 48 - Courriel 3251638 - 20-17987_Addenda 5 2020-02-10 16 h 08 - Courriel 3252639 - 20-17987_Addenda 6 2020-02-11 15 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca	Madame Ghislaine Lachapelle Téléphone : 514 872-7269 Télécopieur :	**Commande : (1687730)** 2020-01-24 9 h 16 **Transmission :** 2020-01-24 9 h 16	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-24 9 h 16 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca	Madame Ghislaine Lachapelle Téléphone : 514 872-7269 Télécopieur :	**Commande : (1690353)** 2020-01-29 15 h 39 **Transmission :** 2020-01-29 15 h 39	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-01-29 15 h 39 - Téléchargement 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-01-29 15 h 39 - Téléchargement 3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis) 2020-01-29 15 h 39 - Téléchargement 3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau) 2020-01-29 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca	Madame Ghislaine Lachapelle Téléphone : 514 872-7269 Télécopieur :	**Commande : (1718973)** 2020-03-18 14 h 59 **Transmission :** 2020-03-18 14 h 59	3238676 - 20-17987 Addenda no 1 2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement 3242273 - 20-17987 Addenda no 2 2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement 3242274 - 20-17987 Addenda no 3 2020-03-18 14 h 59 - Aucun

3243890 - 20-17987 Addenda no 3 (devis)
2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement

3243891 - 20-17987 Addenda no 3 (bordereau)
2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement

3250031 - 20-17987_Addenda 4
2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement

3251638 - 20-17987_Addenda 5
2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement

3252639 - 20-17987_Addenda 6
2020-03-18 14 h 59 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1201009005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Octroyer cinq (5) contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure à la firme Construction Jessiko Inc. - Dépense totale de 1 127 707,56, taxes incluses (Montant des contrats: lot 4A = 278 598,31 $, lot 4B = 132 221,27 $, lot 4C = 120 586,06 $, lot 4D = 157 115,64 $, lot 4E = 292 093,99 $ + contingences 147 092,29 $) dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles / Appel d'offres public 20-17987 (2 soumissions dont une seule conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1201009005 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Coauteure
Julie Nicolas
Conseillere budgetaire
514-872-7660

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-27

Mathieu PERRIER
Chef de division - conseil et soutien financiers
Tél : 514-868-3410

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.35

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1207233004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2020. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 220 000,00 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour l'année 2020;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-28 11:24

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207233004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2020. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal est un OBNL dépositaire d'un patrimoine unique qui présente l'histoire :

1. des origines de Montréal et de sa fondation par Jeanne Mance à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve;
2. de la Fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, première infirmière laïque au Canada;
3. des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soins aux malades;
4. de l'évolution des soins et des sciences de la santé.

Le musée raconte l'histoire de femmes, laïques et religieuses, qui ont contribué de manière remarquable à l'établissement de Montréal par l'ensemble des soins qu'elles ont donnés aux citoyens qui ont construit la ville, mais aussi par leur implication dans le développement urbanistique au pied du mont Royal. Témoins uniques de l'histoire des connaissances médicales, les collections présentées et conservées au Musée relatent des savoirs liés tant aux plantes médicinales qu'à l'évolution des outils chirurgicaux tout en témoignant du côté humain des soins ainsi que de l'attention et de l'empathie offertes aux patients. Le Musée conserve et met en valeur une collection de 22 000 artefacts.

En 2017, la Ville de Montréal a acquis l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) au sein duquel est situé le Musée, ce dernier occupant l'ancienne résidence des aumôniers de l'Hôtel-Dieu. Ainsi, comme prévu à l'acte de vente, depuis le 1er mai 2019, l'édifice qui abrite le Musée des Hospitalières est la propriété de la Ville comme partie prenante du projet de la Cité des Hospitalières.

Depuis son incorporation en 1990 et son ouverture en 1992 dans le cadre du 350e anniversaire de Montréal, la mise sur pied du Musée, son fonctionnement et l'ensemble de ses activités étaient financées par les RHSJ. Tel que prévu, depuis le 1er mai 2019 et comme convenu à l'acte de vente, les RHSJ n'octroient plus de soutien financier au Musée.

Dans l'acte de vente de 2017, la Ville s'est engagée à déployer les mesures nécessaires pour assurer la mise en valeur du site en fonction de cinq valeurs significatives pour les RHSJ, soit :

· la préservation de l'esprit des lieux;
· le respect des valeurs des religieuses et leur mission spirituelle;
· la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
· la cohérence avec l'histoire du site;
· l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal souhaite, par un soutien financier, accompagner l'OBNL dans une phase de transition vers une plus grande autonomie financière.

Parallèlement à ce soutien financier, la Ville de Montréal prévoit, pour la même durée et à des conditions avantageuses, la signature d'un bail pour la location des espaces occupés par le Musée au 201, avenue des Pins ainsi que pour des locaux additionnels occupés par le Musée au 251, avenue des Pins (GDD 1205941003).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1686 - 6 novembre 2019: Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une période de huit mois, soit du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019, moyennant un loyer symbolique de 100 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail / Imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CM19 1115 - 22 octobre 2019: Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM17 0777 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à des fins municipales, l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

La présente convention vise le soutien du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal suite à l'acquisition du site par la Ville de Montréal pour l'année 2020.
La subvention permettra à l'institution de poursuivre ses activités muséales de conservation, de recherche, d'éducation et de diffusion.

Le projet de l'OBNL est la mise en valeur du patrimoine des RHSJ par la conception, le développement et l'offre de différentes activités (expositions, visites commentées, programmes éducatifs et activités de médiation).

Dans le cadre du projet, l'OBNL prévoit mettre à jour son plan touristique et ses outils de

communication afin de poursuivre le développement de ses publics à une échelle locale et nationale, mettre en ligne un nouveau site web lui permettant de diffuser plus de contenus en ligne, poursuivre la recherche et le développement de nouveaux partenariats afin de diversifier ses sources de revenus, consolider sa structure organisationnelle, poursuivre la recherche et le développement d'activités visant la mise en valeur de la Cité des Hospitalières; poursuivre le développement, la gestion et la conservation de ses collections.

Le projet doit permettre à l'OBNL d'acquérir graduellement une autonomie financière.

JUSTIFICATION

Le développement de la Cité des Hospitalières par la Ville de Montréal exige un respect des valeurs des religieuses et une mise en valeur du patrimoine exceptionnel du site. Afin d'honorer cet engagement, la Ville de Montréal, par le Service de la culture, souhaite soutenir le Musée dans la transition à laquelle il doit faire face.
Dans le cadre du projet de requalification de la Cité des Hospitalières, la Ville de Montréal souhaite soutenir le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal en raison de l'apport de l'organisme à la mise en valeur du patrimoine montréalais et à l'animation qu'il réalise au sein du site patrimonial du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 220 000,00 $ sera financé par le Service de la culture.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal dans les cinq dernières années:

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Soutien au fonctionnement	-	-	-	-	-	240 000$
Entente de développement culturel de Montréal MCC/ VILLE - Programmes de soutiens financier	15 000 $	-	-	-	**-**	30 000 $
TOTAL	**15 000 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**270 000 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien des activités du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et mise en valeur du patrimoine inhérent à la Cité des Hospitalières et au site patrimonial du Mont-Royal auprès des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire affecte les activités culturelles du monde entier et le milieu muséal est, comme beaucoup d'autres secteurs, durement touché. Le Musées des Hospitalières a cessé d'accueillir les publics entre ses murs à la mi mars en phase avec les recommandations de la santé publique. Durant sa fermeture, l'équipe permanente du musée a poursuivi les activités muséales liées à la conservation des collections, à la recherche et à la documentation de la Cité des Hospitalières, au développement des expositions permanentes et temporaires, à la diversification des différentes clientèles et aux communications. À noter que le musée a profité de la situation pour accélérer le déploiement de son nouveau site web, ce qui a permis de mettre plus de contenus en ligne durant sa fermeture.
L'institut national de la santé publique du Québec a autorisé la réouverture des institutions muséales dès le 29 mai 2020 et le Musée des Hospitalières à réouvert ses portes aux visiteurs dès le début du mois de juin. La Société des musées du Québec (SMQ) a partagé avec ses membres le Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour les institutions muséales et les bibliothèques - COVID-19, réalisé avec la CNESST, à partir duquel le Musée des Hospitalières a mis en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des employés et recevoir les visiteurs de manière sécuritaire. Un coffre à outils est aussi mis à la disposition des membres de la SMQ afin de répondre aux nouveaux besoins de signalisation. Les activités du Musée ont repris en limitant le nombre de participants et en respectant la distanciation de mise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité prévoyant que soit apposé le logo de la Ville de Montréal sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des activités muséales au courant de l'année 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Guy BEAULIEU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Patrice ALLARD, 25 mai 2020
Nicole RODIER, 25 mai 2020
Guy BEAULIEU, 22 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

Tél : 514-872-0580
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-21

Geneviève PICHET
Directrice - développement culturel

Tél : 514-872-1156
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2020-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2020-05-27

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci après appelée la « **Ville** »

ET : **MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5, agissant et représentée par monsieur Paul Labonne, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 128507704RT001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1013545312TQ0002
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 128507704RR0001

Ciaprès appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme dépositaire d'un patrimoine unique qui présente l'histoire des origines de Montréal et de sa fondation par Jeanne-Mance à l'égal de Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, l'histoire de la fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, première infirmière laïque au Canada, l'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soins aux malades, l'histoire de l'évolution des soins et des sciences de la santé.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité,

publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent vingt mille dollars (220 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de deux cent mille dollars (200 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de vingt mille dollars (20 000 $), au plus tard le 31 décembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Par : _____
Paul Labonne, directeur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 2020 (Résolution CM…….).

ANNEXE 1

PROJET

La présente convention vise le soutien au fonctionnement du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal suite à l'acquisition du site de la Cité des Hospitalières par la Ville de Montréal. Le soutien financier vise l'accompagnement de l'OBNL pour la deuxième année de sa phase de transition.

Le projet de l'OBNL est la mise en valeur du patrimoine des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph par la mise en place et la tenue de différentes activités incluant:

- La mise en valeur de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières, notamment le monastère, la chapelle, la crypte et les jardins;
- La tenue d'expositions permanentes et temporaires;
- L'offre de visites commentées au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières;
- L'offre d'une programmation culturelle au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières;
- Le développement et l'offre de programmes éducatifs pour différents publics;
- Le développement et l'offre d'activités de médiation pour différents publics.

Obligations du Musée dans le cadre du Projet

1. Consolidation de la structure institutionnelle
2. Diversification des sources de financement
3. Développement des partenariats
4. Développement des publics
5. Offre et développement d'activités culturelles et éducatives
6. Gestion des collections

COVID-19

En phase avec les recommandations de la santé publique, le Musées des Hospitalières a cessé d'accueillir les publics entre ses murs à la mi mars. Depuis, l'équipe permanente du musée poursuit les activités muséales liées à la conservation des collections, à la recherche et à la documentation de la Cité des Hospitalières, au développement des expositions permanentes et temporaires, à la diversification des différentes clientèles et aux communications. À noter que le musée profite de la situation pour déployer un nouveau site web lui permettant de mettre plus de contenus en ligne. Parallèlement, le musée planifie sa relance et ajuste ses procédures en prévision de sa réouverture. Comme nous en voyons déjà l'exemple à l'étranger, les institutions muséales, de par leur nature et leur capacité d'adaptation, sont parmi les premiers lieux culturels à pouvoir accueillir les publics à nouveau.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Musée des Hospitalières a mis en place les éléments suivants:

1- Aménagement d'installations informatiques permettant le télétravail pour les employés du musée (notamment l'installation d'un réseau VPN);

2- Élaboration et mise en place d'un protocole sanitaire de réouverture du Musée;

3- Bonification du contenu en ligne sur les médias sociaux et sur le site Web du musée.

Indicateurs et cibles

1- Finaliser la constitution du CA du Musée.	Recrutement de deux nouveaux membres pour combler les postes vacants.
2- Révision des politiques institutionnelles.	Nouvelle politique de gestion des collections; Nouvelle politique en matière de harcèlement.
3- Rédaction d'une nouvelle politique.	Nouvelle politique sur les bénévoles.
4- Actualisation du plan d'urgence du Musée.	Plan d'urgence actualisé; Formation des employés et des bénévoles.
5- Développement des revenus autonomes	Maintien de revenus autonomes en fonction de ce que permettra les recommandations de la santé publique. Revenus relatifs aux visiteurs autonomes à privilégier.
6- Augmentation des revenus de dons	Ajout d'information et de fonctionnalité pour recevoir des dons via le nouveau site web.
7- Augmentation des revenus de locations	Nouvelle grille tarifaire pour la location d'espaces.

8- Maintien et développement des partenariats	Maintien des 4 partenariats en cours; Développement de 4 nouveaux partenariats.
9- Révision de la stratégie de mise en marché	Mise à jour du plan touristique élaboré en janvier 2020.
10- Démarchage auprès d'agences	10 agences de voyages sollicitées; Remise de fiches descriptives des produits aux différentes agences.
11- Révision du plan de communication	Plan de communication ciblant l'ouest de la province du Québec et plus spécifiquement la Ville de Montréal et ses couronnes.
12- Refonte du site internet du Musée	Nouveau site web
13- Bonification des contenus en ligne	Ajout d'un jeu éducatif pour les jeunes et les familles en ligne; Ajout de capsules historiques.
14- Offres d'activité et d'exposition au Musée	Exposition permanente Exposition temporaire Activité pour les familles Conférences, projections Événements

15- Offre d'activités à la Cité des Hospitalières	Visites de la Crypte Visites du Jardin du monastère Visite de la Chapelle
16- Recherche, documentation et conception de nouvelles activités de mise en valeur de la Cité des Hospitalières	Développement de contenus pour la mise en valeur du Monastère; Développement de contenus pour la mise en valeur des Jardins; Développement d'un nouveau scénario de programme éducatif pour les étudiants en soin infirmier.
17- Relance du milieu scolaire	Sollicitation de : 10 écoles primaires et secondaires 5 CEGEP et universités
18- Augmentation du nombre d'abonnés inscrits à l'infolettre	80 nouveaux abonnés, soit une augmentation de 10%.
19- Finalisation de l'aménagement des nouveaux espaces de réserves	Installation des instruments de contrôle de la température et de l'humidité.
20- Catalogage des nouveaux artefacts devant intégrer la collection	250 artefacts catalogués.

Calendrier des versements

Livrables et reddition de comptes	Date	Montant des versements
Signature de la convention	Juin 2020	200 000$
Bilan final <u>Bilan quantitatif :</u> 1. Résultats relatifs à chacun des indicateurs; 2. Bilan financier témoignant de l'utilisation de la subvention et de la progression des revenus autonomes et de la recherche de nouveaux partenaires financiers. <u>Bilan qualitatif :</u> 1. Impacts des différentes actions réalisées; 2. Réflexion sur les ajustements imposés par la crise sanitaire et la transformation des pratiques à court, moyen et long terme; 3. Analyse critique des actions du Musée en regard de la réalisation de la mission et de la vision du Musée;	1er décembre 2020	20 000$
TOTAL		**220 000$**

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

• Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
• S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
• Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

• Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

- .
- Respecter l’ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l’amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l’événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d’une demi-page dans le programme de l’événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d’inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l’événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l’avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d’installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l’activité ou lors d’interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s’annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l’activité ou de l’événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d’adresser un message promotionnel aux participants lorsqu’il y a présence d’un animateur sur le site d’une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l’événement (ou d’une activité) et si le contexte s’y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu’à 10 pi x 20 pi afin d’y installer un kiosque d’exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207233004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2020. Approuver la convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1207233004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-25

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.36

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1206318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Real Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Real Paul architecte Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 356 107,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #20-18095;

2. d'autoriser une dépense de 135 610,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 74 585,89 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-14 15:57

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206318001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Real Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), œuvre de l'architecte Lucien F. Kéroack, a été construit en 1937. Ce bâtiment en forme de H est un exemple important du style Art déco. Il possède un cachet architectural qui lui confère un statut significatif et patrimonial.

De par sa localisation le bâtiment administratif occupe une place centrale, il fait face à l'entrée principale du Jardin botanique. Il représente symboliquement la porte d'entrée du site et le point de départ vers les diverses allées et sentiers du Jardin et de sa biodiversité.

Depuis un certain temps, des signes de vieillissement de la toiture ont été observés (complexe d'étanchéité affaissé, membrane plissée, boursouflée) et des infiltrations d'eau ont lieu à différents endroits à l'étage supérieur.

Au niveau de l'enveloppe, certaines pierres taillées sont abîmées et ont besoin de réparation ainsi que certains joints de maçonnerie. L'entrée principale a besoin d'une restauration complète.

Des infiltrations d'eau ont lieu au sous-sol causant des dommages sur le matériel, en plus d'avoir des conséquences sur les composantes structurales.

Finalement, la configuration des espaces et des sorties du sous-sol doivent être réaménagées afin de correspondre aux normes actuelles.

Un appel d'offres pour obtenir des services professionnels, afin d'effectuer ce projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, a été publié le 28 mars 2018, et un contrat a été octroyé à la firme Affleck de la Riva architectes au CM 18 0971.

Les professionnels ont effectué des relevés exhaustifs des éléments, en analysant les matériaux en place et en faisant des trous exploratoires dans les murs, la toiture, la dalle structurale, etc.

Lors de ces relevés, de nombreuses fissures importantes aux éléments structuraux ont été observées. À la suite de ce constat, une étude géotechnique pour le bâtiment administratif a été réalisée.

Ce rapport révèle des capacités portantes inférieures à ce qui est requis pour assurer la stabilité de ce bâtiment.

Ainsi, des travaux majeurs et urgents de stabilisation et de renforcement de la structure du bâtiment doivent donc être effectués en priorité. Ces travaux n'étaient pas prévus dans la portée initiale des travaux.

Ces travaux majeurs et additionnels modifient la portée initiale du projet. Par conséquent, une décision a été prise à l'été 2019 de mettre fin au mandat de la firme Affleck de la Riva architecte et de revoir la stratégie du projet dans son ensemble. Un dossier décisionnel # 1206318002 est également présenté en simultané, afin de résilier le contrat qui lie la Ville à la firme Affleck de la Riva architectes (CM 18 0971).

Une expertise a été demandée à l'automne 2019 concernant la stabilisation du bâtiment administratif, et un rapport a été remis le 14 janvier 2020. Il est recommandé de mettre en place des pieux hydrauliques afin d'assurer la stabilité des fondations du bâtiment.

Un nouvel appel d'offres de services professionnels a été lancé le 11 mars 2020.

La nouvelle portée du projet consiste donc à la réfection majeure du bâtiment et de ses composantes, notamment la stabilisation du bâtiment, le renforcement des éléments structuraux, la réfection de la toiture, de l'enveloppe verticale et de l'entrée principale, de l'imperméabilisation des fondations, de la gestion de l'eau pluviale ainsi que l'aménagement paysager du terrain autour du bâtiment. Les travaux comprendront aussi des travaux à l'intérieur notamment de désamiantage, de décontamination, de réaménagement et de mise aux normes du sous-sol.

Ce projet est une nécessité afin de permettre la pérennité du bâtiment et de maintenir en bon état cet important actif immobilier.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat afin de fournir à la Ville des services professionnels en architecture et en toutes autres disciplines requises pour réaliser les plans et devis, préparer le cahier des charges et assurer la surveillance des travaux relatifs au projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique.

L'appel d'offres public, # 20-18095 a été publié dans « Le Journal de Montréal » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 42 jours, soit du 11 mars au 23 avril 2020. Initialement la durée de l'appel d'offres était de 34 jours. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, des addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2020-03-18	Modification concernant la visite des lieux
2	2020-03-23	Réponses à des questions et prolongation de la date de dépôt

3	2020-03-26	Prolongation de la date de dépôt
4	2020-04-08	Réponses à des questions et correction du bordereau
5	2020-04-08	Réponses à des questions et correction du bordereau
6	2020-04-15	Précisions sur les services demandés.

La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1368353 - Accorder à la firme HBGC Ingénieurs Inc. un contrat de services professionnels en ingénierie concernant la stabilisation du bâtiment administratif au Jardin botanique pour une somme de 8 966,10 (taxes incluses).

- BC 1325852 - Accorder à la firme FNX Innov Inc. un contrat afin de réaliser une étude géotechnique ainsi qu'une caractérisation environnementale du bâtiment administratif au Jardin Botanique pour une somme de 22 781,72 (taxes incluses).
- CM 18 0971 - Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public #18-16730 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Real Paul architecte Inc, pour les services professionnels en architecture, en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil) et architecture de paysage.
Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à l'adjudicataire, soit la firme d'Architecture.

Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la gestion et suivi du chantier;
- la surveillance des travaux;
- la gestion des contaminants;
- les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, la rédaction de l'appel d'offres pour construction, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires tels que le consultant en gestion des contaminants et le consultant en éclairage seront rémunérés selon la méthode à forfait.

Des contingences (10 % du montant du contrat) sont ajoutées pour tenir compte des ajustements mineurs au mandat et pour effectuer à la suite d'événements fortuits des services consultatifs supplémentaires au cours de la réalisation du projet.

Des incidences de 5 % sont requises afin d'effectuer des expertises particulières et additionnelles ne relevant pas de la responsabilité de la firme telle que des analyses supplémentaires concernant la présence d'amiante, une inspection des descentes pluviales, des puits d'exploration supplémentaires à la toiture, etc.

La planification et le suivi de ce projet demeurent sous la responsabilité du gestionnaire de projets.

La fourniture des services professionnels en relation avec le projet est sujette au respect des modalités du Contrat 20-18095 des normes Édilex de la Ville de Montréal et selon l'échéancier demandé.

JUSTIFICATION

Pendant l'appel d'offres, il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, dont douze (12) firmes d'architectes, neuf firmes d'ingénieurs et deux municipalités. Sept (7) offres de firmes d'architectes ont été déposées sur les douze (12) firmes d'architectes qui ont été preneurs du cahier des charges, ce qui donne un pourcentage de 58 %.
Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

/

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Cont. 10%	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Réal Paul Architecte Inc.	72,70 %	0,90	1 356 107,13 $	135 610,71 $	1 491 717,84 $
Affleck de la Riva architectes	74,50 %	0,76	1 646 961,22 $	164 696,12 $	1 811 657,34 $
Beaupré Michaud et Associés, S.E.N.C.	82,20 %	0,68	1 945 714,45 $	194 571,45 $	2 140 285,90 $
SID LEE architecture inc.	77,20 %	0,52	2 456 750,50 $	245 675,05 $	2 702 425,55 $
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	66,50 %				
Nadeau, Nadeau, Blondin architectes inc.	63,80 %				
Lemay Michaud Architecture Design	Non conforme				
Dernière estimation interne réalisée (Février 2020)			2 046 344,00 $	204 634,40 $	2 250 978,40 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($)			1 851 383,33 $	185 138,33 $	2 036 521,66 $
Écart entre la dernière estimation et le coût moyen des soumissions (%)					-9,5 %
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					-759 260,56 $ -33,7 %

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)	319 939,50 $
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	21,4 %

Note : les montants incluent les taxes.

Les honoraires avaient été évalués à 2 250 978,440 $ (incluant les taxes, les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 34 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables récemment. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -9,5 %.

L'écart, en faveur de la Ville, entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la deuxième plus basse est de 21,4%, soit de 319 939,50 $. Cet écart se retrouve essentiellement pour les services en ingénierie de structure (écart de 308 848,40 $ soit 97% de l'écart). Les autres disciplines sont assez équivalentes. Ce deuxième soumissionnaire semble avoir surévalué la portée de son mandat en structure de ce projet.

À la suite de l'ouverture de l'enveloppe no. 2, la firme Real Paul architecte Inc a obtenu le meilleur pointage final et le comité de sélection a recommandé que le contrat lui soit octroyé au prix de sa soumission, soit 1 356 107,13 $ taxes incluses.

La firme Real Paul architecte Inc (NEQ 1170528856) ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre et liste de la politique de gestion contractuelle (PGC). De plus, la firme Real Paul architecte Inc détient une autorisation de l'AMP (no client 3001138812).

Ce contrat doit être référé à la CEC des contrats, en vertu des critères suivants :
- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$:
- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 491 717,84 $ (contingences et taxes incluses) ainsi que les incidences de 74 585,89 $ (taxes incluses) seront assumés comme suit :
Un montant maximal net de 1 362 299,40 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #19-002 (CM 19 0110) - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie, numéro projet Simon 174857. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.** Cette dépense sera décaissée sur quatre ans, soit 25 % en 2020, 40 % en 2021, 20 % en 2022 et 15 % en 2023.

Les montants suivants sont avec taxes :

Contrat : 1 356 107,13 $
Contingences 10 % : 135 610,71 $
Incidences 5 % : 74 585,89 $
Total : 1 566 303,74 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le plan d'action du programme de développement durable 2016-2020 de l'action 3 qui est de bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable en améliorant l'efficacité énergétique et de l'action #10 qui est de protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que les dommages subis au bâtiment par les tassements différentiels ne concernent pas un seul secteur, mais l'ensemble du bâtiment; que des infiltrations d'eau ont lieu à plusieurs endroits et que ce bâtiment possède un statut significatif et patrimonial, il est urgent d'effectuer les travaux de stabilisation, de toiture et d'enveloppe nécessaire à sa préservation et à la sécurité des usagers et visiteurs.
Les usagers qui seront affectés par ces travaux seront les employés d'Espace pour la vie ainsi que des tiers, dont l'IRBV, les Amis du Jardin botanique, les Cercles des jeunes naturalistes et la Fondation Espace pour la vie. Les travaux auront un impact sur les usagers qui resteront dans le bâtiment, aussi des mesures d'atténuation seront mises en place en collaboration avec Espace pour la vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 à ce stade-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération des communication n'est prévue à ce stade-ci. Par contre, un plan de communication sera mis en place au moment des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

PHASES DATES JALONS
CE 2020-08-05
CEC 2020-08-12
CE 2020-08-19
CM 2020-08-24
Octroi du contrat de services professionnels Août 2020
Démarrage du Projet Septembre 2020
Planification (relevés, inventaires et études) 30 jours – Octobre 2020
Concept/Esquisse 30 jours – Nov 2020
Concept/Préliminaire 30 jours – Déc 2020
Documents d'appel d'offres (avancement 30 %) 60 jours – Fév 2021
Documents d'appel d'offres (avancement 50 %) 30 jours – Mars 2021
Documents d'appel d'offres (avancement 90 %) 60 jours – Mai 2021
Documents d'appel d'offres finaux (100 %) 30 jours – Juin 2021
Période d'appel d'offres – Travaux 120 jours – Nov 2021
Octroi du contrat de construction 60 jours – Jan 2022
Exécution des travaux Phase 1 180 jours – Nov 2022

Exécution des travaux Phase 2 150 jours – Nov 2023
Mise en service et exploitation 30 jours – Déc 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne CHARPENTIER, Service de l'Espace pour la vie
Julie JODOIN, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Julie JODOIN, 7 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
gestionnaire de projets

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-30

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-14

Édifice Marie-Victorin (Jardin botanique de Montréal)

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 20 février 2020

RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
A/S MONSIEUR RÉAL PAUL
5605, AV DE GASPÉ
BUR. 403
MONTRÉAL (QC) H2T 2A4

Nº de décision : 2020-DAMP-1172
Nº de client : 3001138812

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. RÉAL PAUL ARCHITECTE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 février 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1206318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Real Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18095 Intervention.pdf
20-18095 pv.pdf
20-18095 Detcah SEAO _ Liste des commandes.pdf
20-18095 Résultat global.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana GOROPCEANU
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 280-0867

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-06

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18095

No du GDD : 1206318001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 14 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2020

Date du comité de sélection : 21 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 14 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 23

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 30,43

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 42,86

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Lemay Michaud architecture design inc	BORDEREAU DE PRIX DANS L'ENVELOPPE A
Nadeau Nadeau Blondin architectes inc	(Note intérimaire < 70%)
Architectes Labonté Marcil	(Note intérimaire < 70%)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Beaupré Michaud et Associés, Architectes	1 945 714,45 $		
Affleck de la Riva architectes	1 646 961,22 $		
Réal Paul Architecte Inc	1 356 107,13 $	√	
SID LEE architecture inc.	2 456 750,50 $		

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: COVID-19 Manque de personnel pour pouvoir répondre; Exigences élevées de l'appel d'offres et des chances hypothétiquées de remporter cet appel d'offres; Offre de service globale pour toutes les disciplines et mode de rémunération; Manque de temps pour étudier l'appel d'offres;

Préparé par : Diana Goropceanu

Le 2 - 7 - 2020

20-18095 - Service professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Beaupré Michaud et Associés, Architectes	3,83	16,00	7,33	17,67	17,33	20,00	82,2	1 945 714,45 $	0,68	3
Nadeau Nadeau Blondin architectes inc	2,33	14,33	6,00	14,00	12,33	14,83	63,8			Non conforme
Affleck de la Riva architectes	3,33	13,33	6,67	16,00	15,67	19,50	74,5	1 646 961,22 $	0,76	2
Architectes Labonté Marcil	3,67	13,00	6,67	12,33	13,67	17,17	66,5			Non conforme
Réal Paul Architecte Inc	3,67	14,33	6,67	15,00	14,00	19,00	72,7	1 356 107,13 $	0,90	1
SID LEE architecture inc.	3,50	16,00	7,00	16,00	17,00	17,67	77,2	2 456 750,50 $	0,52	4
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	jeudi 21-05-2020
Heure	13 h 30
Lieu	via Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Agent d'approvisionnement	Diana Goropceanu

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18095
Numéro de référence : 1353398
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9 http://www.aedifica.com NEQ : 1148160998	Madame Josée Marchand Téléphone : 514 844-6611 Télécopieur : 514 844-7646	**Commande : (1724665)** 2020-04-01 11 h 24 **Transmission :** 2020-04-01 11 h 24	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-01 11 h 24 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-04-01 11 h 24 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-01 11 h 24 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com NEQ : 3346062121	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	**Commande : (1715263)** 2020-03-11 17 h 04 **Transmission :** 2020-03-11 17 h 04	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil	Madame Nelly Garcia	**Commande**	3278838 - ADDENDA 1

	202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**: (1715677)** 2020-03-12 10 h 52 **Transmission :** 2020-03-12 10 h 52	2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/ NEQ : 1168696327	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 438 844-2395 Télécopieur : 514 866-3780	**Commande : (1716319)** 2020-03-13 9 h 51 **Transmission :** 2020-03-13 9 h 51	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Beaupré Michaud et Associés, Architectes 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal, QC, H2W 1Y5 http://bmaarchitectes.com/ NEQ : 3341668880	Madame Nadine Dantan Téléphone : 514 849-5617 Télécopieur : 514 849-5879	**Commande : (1726035)** 2020-04-06 8 h 43 **Transmission :** 2020-04-06 8 h 43	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-06 8 h 43 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-04-06 8 h 43 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-06 8 h 43 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bouthillette Parizeau Inc. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal, QC, H2P 2R8 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1715262)** 2020-03-11 17 h 03 **Transmission :** 2020-03-11 17 h 03	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	EFEL Experts-conseils inc. 835, montée Masson Bureau 201 Terrebonne, QC, J6W2C7 NEQ : 1170233622	Madame Marjolaine Lévesque Téléphone : 450 326-3335 Télécopieur :	**Commande : (1731710)** 2020-04-21 13 h 41 **Transmission :** 2020-04-21 13 h 41	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-21 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Figurr 3550 St-Antoine Ouest Montréal, QC, H4A1S9 NEQ : 1149267263	Monsieur François Guignard Téléphone : 514 861-5122 Télécopieur : 514 861-5383	**Commande : (1721696)** 2020-03-24 12 h 07 **Transmission :** 2020-03-24 12 h 07	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-24 12 h 07 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-24 12 h 07 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel

				3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1721319)** 2020-03-23 16 h 23 **Transmission :** 2020-03-23 16 h 23	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-23 16 h 23 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 16 h 23 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Carbonic Inc. 19 rue Blainville Ouest, suite 205 Sainte-Thérèse, QC, J7E1X1 http://www.carbonic.ca NEQ : 1169692200	Madame Veronique Breton Téléphone : 514 239-6365 Télécopieur :	**Commande : (1727979)** 2020-04-09 16 h 11 **Transmission :** 2020-04-09 16 h 11	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-09 16 h 11 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-04-09 16 h 11 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-09 16 h 11 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-09 16 h 11 - Téléchargement 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-09 16 h 11 - Téléchargement 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-09 16 h 11 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Houde Bergeron Groupe Conseil s.a. 300 du St-Sacrement, suite 115 Montréal, QC, H2Y1X4 http://www.hbgc.ca NEQ : 1169650315	Monsieur Yvonick Houde Téléphone : 514 858-3333 Télécopieur :	**Commande : (1728147)** 2020-04-10 11 h 54 **Transmission :** 2020-04-10 11 h 54	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-10 11 h 54 - Téléchargement

				3282392 - ADDENDA 2 2020-04-10 11 h 54 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-10 11 h 54 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-10 11 h 54 - Téléchargement 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-10 11 h 54 - Téléchargement 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-10 11 h 54 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LEMAYMICHAUD Architecture Design Inc. 742, William Montréal, QC, H3C 1P1 NEQ : 1164139769	Madame Genevieve Desrosiers / LEMAYMICHAUD Téléphone : 514 397-8737 Télécopieur :	**Commande : (1719609)** 2020-03-19 12 h 11 **Transmission :** 2020-03-19 12 h 11	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-19 12 h 11 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1715886)** 2020-03-12 13 h 43 **Transmission :** 2020-03-12 13 h 43	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 357 2E RANG Saint-Charles-de-Bourget, QC, G0V1G0 NEQ :	Madame Audrey Thibeault Téléphone : 418 672-2624 Télécopieur :	**Commande : (1715783)** 2020-03-12 11 h 57 **Transmission :** 2020-03-12 11 h 57	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 357 2E RANG Saint-Charles-de-Bourget, QC, G0V1G0 NEQ :	Madame Audrey Thibeault Téléphone : 418 672-2624 Télécopieur :	**Commande : (1715839)** 2020-03-12 13 h 10 **Transmission :** 2020-03-12 13 h 10	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. 184 rue Sainte-Marie La Prairie, QC, J5R 1E8 http://www.nnb-architectes.ca NEQ : 1166290529	Monsieur Keven Blondin Téléphone : 450 907-3765 Télécopieur : 450 907-3166	**Commande : (1727765)** 2020-04-09 11 h 45 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 45	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-09 11 h 45 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-04-09 11 h 45 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-09 11 h 45 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-09 11 h 45 - Téléchargement 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-09 11 h 45 - Téléchargement 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-09 11 h 45 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654-9696 Télécopieur : 418 654-9699	**Commande : (1721701)** 2020-03-24 12 h 12 **Transmission :** 2020-03-24 12 h 12	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-24 12 h 12 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-24 12 h 12 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 39 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Patriarche Architecture Inc. 85 RUE SAINT PAUL OUEST Montréal-Ouest, QC, H2Y3V4 http://Patriarche.ca NEQ : 1164600463	Monsieur Luc Belanger Téléphone : 514 250-5838 Télécopieur :	**Commande : (1722046)** 2020-03-25 10 h 37 **Transmission :** 2020-03-25 10 h 37	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-25 10 h 37 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-25 10 h 37 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ponton Guillot Inc. 1419, rue Grande Allée, suite 100 Terrebonne, QC, J6W 5M9 http://www.pontonguillot.com NEQ : 1170404579	Madame Chantal Miron Téléphone : 450 312-1222 Télécopieur :	**Commande : (1717118)** 2020-03-16 9 h 53 **Transmission :** 2020-03-16 9 h 53	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1727903)** 2020-04-09 14 h 48 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 48	3278838 - ADDENDA 1 2020-04-09 14 h 48 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-04-09 14 h 48 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-04-09 14 h 48 - Téléchargement 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-09 14 h 48 - Téléchargement 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-09 14 h 48 - Téléchargement 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-09 14 h 48 - Téléchargement

				3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ruccolo + Faubert Architectes inc. 179, Jean-Talon est Montréal, QC, H2R 1S8 http://www.rfa-architectes.com NEQ : 1144442200	Madame Iolanda De Luca Téléphone : 514 527-1391 Télécopieur :	**Commande : (1715309)** 2020-03-12 6 h 36 **Transmission :** 2020-03-12 6 h 36	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-18 10 h 11 - Courriel 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SID LEE architecture inc. 2050-1 Place Ville Marie Montréal, QC, H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com NEQ : 1165658882	Monsieur Samuel Courtemanche Téléphone : 514 754-6047 Télécopieur :	**Commande : (1721042)** 2020-03-23 11 h 13 **Transmission :** 2020-03-23 11 h 13	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-23 11 h 13 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-23 13 h 55 - Courriel 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau) 2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement 3294411 - ADDENDA 6 2020-04-15 17 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	VAD Designers d'espaces inc. 2400 Le Corbusier Laval, QC, H7S 2H2 http://www.vad.qc.ca NEQ : 1143539345	Monsieur François Larente Téléphone : 514 473-1135 Télécopieur :	**Commande : (1722298)** 2020-03-25 16 h 10 **Transmission :** 2020-03-25 16 h 10	3278838 - ADDENDA 1 2020-03-25 16 h 10 - Téléchargement 3282392 - ADDENDA 2 2020-03-25 16 h 10 - Téléchargement 3285052 - ADDENDA 3 2020-03-26 10 h 40 - Courriel 3291213 - ADDENDA 4 2020-04-08 14 h 01 - Courriel 3291464 - ADDENDA 5 (devis) 2020-04-08 16 h 03 - Courriel 3291465 - ADDENDA 5 (bordereau)

2020-04-08 16 h 03 - Téléchargement

3294411 - ADDENDA 6
2020-04-15 17 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Real Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1206318001_v2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-09

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Real Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE206318001.pdf

Dossier # :1206318001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 206318001

Accorder un contrat à la firme Réal Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totales de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 206318001

Accorder un contrat à la firme Réal Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 $, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 $ + contingences 135 610,71 $ + incidences 74 585,89 $) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, pour lequel on observe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Service ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés.

Suite à une révision de la portée initiale du projet, un appel d'offres a été lancé le 11 mars 2020 pour une durée totale de 42 jours. Durant cet appel d'offres, six addendas ont été émis afin de répondre à des questions ou prolonger des dates d'ouverture; sans impact à la nature des services demandés.

L’écart de prix de 21,4 % entre la soumission de l’adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note se retrouve essentiellement pour les services en ingénierie de structure dont la portée semble avoir été surévaluée. Concernant l’écart de prix d’environ 34 % inférieur à l’estimation interne, on explique que la diminution des coûts des services professionnels en architecture et ingénierie serait due à une conjoncture favorable du marché.

Au terme de l’examen à huis clos du dossier, les membres ont jugé les justifications présentées claires et précises, et les explications obtenues à l’égard des critères d’examen adéquates.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l’examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l’examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l’occurrence :

- *Contrat de services professionnels d’une valeur de plus de 1 M$, pour lequel on observe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l’adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l’utilisation d’une grille d’évaluation;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l’estimation interne effectuée pendant le processus d’appel d’offres et la soumission de l’adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l’analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l’égard du mandat SMCE206318001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l’examen des contrats constate, à l’unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.37

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1200575011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :
1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DEMIX Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'un montant de 9 816 309,11 $ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), conformément aux documents de l'appel d'offres public 202108;

2- d'autoriser des contingences d'un montant total de 1 472 446,37 $ (taxes incluses);

3- d'autoriser des incidences d'un montant total de 636 424,88 $ (taxes incluses);

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 89,11 % par l'ARTM pour un montant de 10 689 612,70 $ (taxes incluses).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-28 07:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200575011**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (onze (11) kilomètres à Montréal et deux kilomètres à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Sur le territoire montréalais, à l'exception de l'approche du métro Pie-IX, les voies réservées seront situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt stations (dix-huit (18) à Montréal et deux à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le projet prévoit également l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs.

En plus du lot Laval, situé entre les boul. Saint-Martin et Levesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);
- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Sud et Jean-Talon (phase 1) sont en cours de réalisation. La phase 2 du lot Jean-Talon, l'objet de ce sommaire, est prévue débutée bientôt, et les phases 3 et 4 suivront au cours de l'année 2021. Le lot Notre-Dame est depuis le mois de juin 2020 en phase de la conception des plans et devis.

Pour sa part, la Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

· Reconstruction et requalification des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
· Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Préalablement au lancement des travaux du projet intégré SRB Pie-IX en 2018, la Ville de Montréal et l'ARTM ont élaboré une entente détaillée pour la réalisation du projet. Cette entente établit le partage des responsabilités relatives à la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Aussi en 2018, la STM a confié au bureau de projet SRB Pie-IX le mandat de réaliser le tunnel piétonnier devant relier l'édicule principal et l'édicule secondaire projetés à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet du Prolongement de la Ligne Bleue (PLB). Cette approche permet l'intégration au projet SRB Pie-IX des travaux requis dans le cadre du projet PLB dans l'emprise du boulevard Pie-IX dans une même entrave. La jonction directe du tunnel piétonnier du projet PLB à la station SRB dans l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet aussi la création d'un pôle intermodal.

Pour l'intégration de ce volet des travaux, un contrat a été adjugé par la STM pour le Bureau de projet du Service rapide par bus Pie-IX à l'entreprise SNC-Lavalin pour l'obtention de services professionnels concernant la conception des plans et devis du lot Jean-Talon (AO STM-6085-02-18-90). Ce mandat fut modifié en décembre 2019 afin de permettre la segmentation en phases des travaux du Lot Jean-Talon.

Le présent dossier vise l'approbation du contrat de construction qui fait suite à l'appel d'offres public # 202105 portant sur la réalisation du lot Jean-Talon (phase 2) du projet SRB Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)
CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville

de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX.

CE20 0012 - **8 janvier 2020 -** Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de

transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**)**;

CM18 0648 - 29 mai 2018 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 $, taxes incluses;

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CG18 0232 - 26 avril 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions;

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses;

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 $, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux du lot Jean-Talon (phase deux), incluant les travaux suivants : maintien de la circulation, démolition et démantèlement d'ouvrages existants, construction de conduites d'eau et d'égouts (incluant aqueduc principal), construction d'une portion de tunnel piétonnier devant relier le SRB et la ligne bleue du métro, construction de réseaux techniques urbains (RTU), reconstruction de la chaussée et des trottoirs de façon temporaire.

Sollicitation du marché

Le processus de l'appel d'offres a été préparé par la Division gestion des projets et économie de la construction, Direction des infrastructure. La publication de l'appel d'offres fût le 27 avril 2020 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO.

L'ouverture, initialement prévue le 4 juin, fut reportée au 11 juin. La durée totale de publication a donc été de 44 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 octobre 2020.

Au total, quatre addendas (Voir tableau suivant) ont été émis dans le cadre de l'appel d'offres afin de clarifier certains points ou pour répondre aux questions des soumissionnaires.

No. d'Addenda	**Contenu sommaire**
1	Cahier des charges a. Section III – Clauses administratives spéciales (CCAS) : inclusion du Guide de prévention chantier COVID b. Section VII – Devis techniques : inclusion Devis technique dynamitage & modifications Devis technique GAZ c. Section VIII – Plans : modifications à la page frontispice section structure
2	Cahier des charges a. Section I – Instructions aux soumissionnaires : modification de la date d'ouverture b. Section II – Clauses administratives générales (CCAG) : inclusions clauses COVID b. Section III – Clauses administratives spéciales (CCAS) : modifications aux délai, phases et contraintes de réalisation c. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités d. Section VII – Devis techniques : inclusion Devis technique Bell & modifications au Devis technique circulation e. Section VIII – Plans : modifications plans EGA Transmission du Tableau de Questions et Réponses
3	Cahier des charges a. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités b. Section VII – Devis techniques : modifications au Cahier EGA et Cahier mode de paiement c. Section VIII – Plans : modifications plans EGA Transmission du Tableau de Questions et Réponses
4	Cahier des charges a. Section IV – Formulaire de soumission : modifications d'une quantité b Transmission du Tableau de Questions et Réponses

Contraintes de réalisation

Plusieurs mesures sont intégrées aux cahier des charges afin de réduire les impacts causés

par les travaux sur les citoyens, les commerces et les institutions avoisinantes, notamment en terme de durée des travaux, incluant :

· Délai de réalisation d'environ 14 mois. Les travaux doivent être terminés à l'automne 2021;
· Fermeture de la rue Jean-Talon seulement pour la déviation de l'aqueduc principal (travaux préalable à la construction du tunnel piétonnier PLB);
· La coordination des travaux avec ceux du Secteur névralgique Jean-Talon;
· Maintien de l'accès aux commerces, riverains et aux institutions;
· Le respect des restrictions imposées par la réglementation municipale concernant notamment les nuisances, le bruit, la circulation et l'occupation du domaine public;
· L'horaire normal de travail est entre 7h00 et 23h00 (avec restrictions pour le bruit excessif après 21h) du lundi au vendredi, et de 7h00 à 19h00 le samedi et le dimanche;
· L'application de pénalités en cas de non respects de l'échéancier, entre autres.

Les principales pénalités applicables au présent contrat sont comme suit :

· Le non-respect du délai accordé pour certaines phases et activités critiques décrites dans le cahier des clauses administratives et spéciales (CCAS), incluant la date de fin prévue, est passible d'une pénalité de 0,3 % de la valeur du Contrat (avant taxes) par jour (calendrier) de retard pour chaque phase de travaux. La pénalité est sans plafond;
· Le non-respect de l'une ou l'autre des clauses du *Devis technique Environnement* (Cahier ENV) relatif à l'environnement est passible d'une pénalité de trois mille dollars (3 000 $) par événement;
· Le non-respect des lois, règlements, règles de l'art et bonnes pratiques en matière de santé et sécurité est passible d'une pénalité de deux cent (200 $) à quatre mille dollars (4 000 $) par événement;
· Des pénalités spécifiques à certains travaux sont également applicables à DEMIX et sont décrites dans les différents devis techniques.

JUSTIFICATION

Le projet du Prolongement de la Ligne Bleue doit permettre le déploiement du métro vers les arrondissements situés au Nord-Est de l'île de Montréal. Les travaux sont prévus entre 2020 et 2026. L'achalandage anticipé en 2031 sera de plus de 50 000 déplacements par jour. La station de l'intersection Pie-IX/Jean-Talon sera alors la plus utilisée du prolongement en période de pointe AM.
Le tunnel piétonnier intégré au Lot Jean-Talon répond à l'objectif de créer un pôle intermodal sur le site de la station Pie-IX. Le tunnel piétonnier entre les quais du SRB et les édicules de la station de métro à l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet d'assurer la fluidité des échanges, un meilleur confort et une meilleure sécurité des usagers. L'achalandage anticipé à l'horizon 2031 entre le SRB et le métro via le tunnel piétonnier atteindra normalement plus de 2000 personnes par heure de pointe AM ou PM.

Les actifs de la Ville non visés par les besoins du projet SRB Pie-IX ou du Prolongement de la ligne Bleue dans le secteur du Lot Jean-Talon sont en relativement bon état. Ces derniers sont très peu touchés par les travaux du Lot Jean-Talon.

Analyse des soumissions

Suite à l'appel d'offres, il y a eu quinze (15) preneurs de cahier des charges. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission et dix (10) en n'ont pas déposée. (Voir tableau Liste des commandes en pièce jointe).

Les entreprises qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas fournis les raisons de désistement. (Voir aussi tableau Liste des commandes en pièce jointe).

Le tableau en pièce jointe indique les résultats de l'appel d'offres, soit les noms des soumissionnaires conformes, les prix proposés et l'estimation des professionnels externes, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

Explication des écarts

Le bureau de projet a mandaté la firme externe GLT+ Services conseils pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché actuel. L'estimation produite par la firme GLT+ Services conseils est de 13 030 885,40 $. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme GLT+ Services conseils est de -3 214 576,29 $, soit -24,7 %.

Bien que l'écart entre l'estimation de contrôle et la soumission de Demix inc. soit important, on note que l'écart entre cette dernière et la plus proche soumission conforme n'est que de 121 468,66 $, soit 1,2 %. Cette situation permet de conclure que le montant de la soumission de Demix est un reflet de conditions de marché favorables, permises, entre autres, par des contraintes administratives minimales aux documents d'appel d'offres.

Une estimation du coût des travaux avait aussi été demandées à SNC-Lavalin, firme conceptrice. L'analyse combinée des écarts de prix les plus significatifs entre les estimations précédentes et la soumission de DEMIX inc. se situent dans les disciplines suivantes: Organisation de chantier, égout et aqueduc et maintien de la circulation. Pour celles-ci, les prix soumis par Demix présentent des écarts importants avec les estimations (favorables au maître d'ouvrage), mais aussi par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues.Ces éléments feront l'objet d'un suivi particulier par l'équipe de surveillance afin de s'assurer que les travaux soient réalisés conformément aux besoins et contraintes énoncés au cahier des charges.

L'analyse combiné des écarts a aussi permis d'identifier des écarts importants entre les estimations précédentes (défavorable au maître d'ouvrage), sans toutefois que l'écart par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues soit important. Les disciplines concernées sont la station (tunnel piétonnier) et activités de la CSEM. Pour ces derniers, on considère que les prix soumis sont représentatifs des contraintes particulières des travaux. Ces contraintes peuvent être difficiles à évaluer de façon théorique.

Contrat conjoint Ville, ARTM

En vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.c-19) et l'Entente relative à la réalisation des travaux et de mise en service du SRB Pie-IX, le contrat résultant du présent appel d'offres liera DEMIX inc. à la Ville et à l'ARTM. Le contrat est donc octroyé de façon conjointe et mutuellement conditionnelle par les instances de la Ville et de l'ARTM. Le contrat doit être présenté pour approbation finale au Conseil d'agglomération de Montréal le 27 août 2020 et au Conseil d'administration de l'ARTM le 29 août 2020.

Le comité directeur formé pour le projet SRB Pie-IX est composé d'un représentant des organisations suivantes : MTQ, SQI, STM, ARTM, Ville de Montréal et du bureau de projet SRB Pie-IX. Lors de la réunion du 17 juillet, le comité directeur a été sollicité afin de recommander l'octroi du contrat de réalisation des travaux du lot Jean-Talon à DEMIX inc. Chacun des promoteurs partenaires du projet siégeant sur ce comité sont solidaires de ladite recommandation.

Le présent dossier répond au moins à l'un des critères préalables à sa présentation devant

la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit un écart de plus de 20 % entre le prix total soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation du coût total des travaux.

DEMIX inc. possède l'autorisation valide de l'AMP (valide jusqu'au 04 juillet 2022), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette entreprise est inscrite au registre des entreprises autorisées de l'AMP. L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). DEMIX inc. détient également une attestation de revenu Québec valide. Les documents relatifs à ces autorisations sont joints au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat de travaux du lot Jean-Talon Phase 2 est de 9 816 309,11 $ (taxes incluses). À ce montant, il s'ajoute 15% pour couvrir les contingences, soit 1 472 446,37 $ (taxes incluses) et 636 424,88 $ (taxes incluses) pour couvrir les frais incidents, qui comprennent uniquement les frais et dépenses de la Commission des services électriques de Montréal. Le coût total du mandat (travaux + contingence + incidences) est de 11 925 180,36 $ (taxes incluses).

Ces coûts seront assumés par la Ville et l'ARTM (volet SRB et volet tunnel piétonnier), conformément à l'entente détaillée convenue pour la réalisation des travaux, mise en service, mise en exploitation et clôture du projet (Résolution CG180234 du 26 avril 2018). À la suite d'une révision de la répartition entre la Ville et ses partenaires, les dépenses seront réparties comme suit :

Ville de Montréal :

Le coût des travaux à la charge de la Ville est de 1 074 406,64 $ (taxes incluses), soit 10,94 % du montant de la soumission. À ce montant sont ajoutés 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 161 161,00 $ (taxes incluses).

L'engagement total de la Ville est de 1 235 567,64 $ (taxes incluses), soit 1 128 237 $ au net ristourne.

Incidences CSEM :

La Ville émettra un engagement de gestion pour un montant de 636 424,88 $ (taxes incluses), soit 581 140,74 $ au net ristourne afin de réserver les fonds nécessaires pour payer les dépenses incidences de la CSEM. Ces montants seront ensuite remboursés en sa totalité par l'ARTM à la Ville (revenu et dépenses). Une intervention au GDD de la part de la CSEM est nécessaire.

Sources de financement Ville :

L'essentiel du montant dont la Ville de Montréal a la responsabilité (sauf frais incidents de la CSEM) est financé par le règlement d'emprunt 16 003, pour un montant de 33 300 000 $.

ARTM – volet tunnel piétonnier (STM) :

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – tunnel piétonnier (STM) est de 5 231 382,72 $ (taxes incluses), soit 53,29 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 784 707,41 $ (taxes incluses) et 89 103,59 $ (taxes incluses), soit 14% du montant total des coûts des incidences de la CSEM.

L'engagement total de l'ARTM est de 6 105 193,72 $ (taxes incluses)

ARTM – volet SRB:

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – partie SRB est de 3 510 519,75 $, soit de 35,76 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 526 577,96 $ et 547 321,29 $, soit 86% du montant total des coûts des incidences de la CSEM.

L'engagement total de l'ARTM est de 4 584 419,00 $ (taxes incluses).

Détails du partage de coûts des travaux RTU :

Le partage de coûts est conforme aux discussions et ententes établies entre la Ville et ses différents partenaires. Les principaux éléments du partage de coût avec les RTU sont comme suit.

L'ARTM assume l'ensemble des coûts relatifs au déplacement du réseau Énergir conformément à l'Entente ARTM-Énergir concernant le projet SRB Pie-IX.

L'ARTM assume une part des coûts relatifs au déplacement du réseau CSEM pour les besoins du SRB (86%) et une part pour les besoins de construction du Tunnel piétonnier STM (14%). La somme de ces parts totalise l'ensemble des coûts des travaux sur le réseau CSEM.

L'ARTM assume l'ensemble des coûts relatifs au déplacement du réseau Bell. Ces travaux sont nécessaires pour le volet Tunnel piétonnier STM.

La CSEM n'assume aucun coût des travaux pour le Lot Jean-Talon.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été conçu de manière à respecter le plan de développement durable 2016-2020 en contribuant avec les deux premières priorités de la Ville, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles et verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Le projet SRB Pie-IX s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité de passagers, avec un achalandage pouvant passer de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour.

Les interventions vont permettre entre autres choses la bonification de l'aménagement urbain par le biais de la reconstruction des trottoirs, l'ajout d'un accès avec la ligne bleue du métro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur la circulation : Les travaux occasionneront une fermeture complète de la rue Jean-Talon durant la principale phase de travaux, dont la durée est de l'ordre de 6 mois. Fermeture qui se poursuivra dans le cadre des phases ultérieures du Lot Jean-Talon et du Projet du Prolongement de la Ligne Bleue. Compte tenu de l'ampleur du projet SRB Pie-IX et de son impact majeur sur la mobilité du secteur, la planification des entraves sur la circulation a été faite à l'échelle du Secteur névralgique Jean-Talon (sous la gouverne

d’AGIR – Section planification intégrée).
Suite à des analyses de mobilité, certains projets intégrés ainsi que des projets non intégrés ont été reportés, retardés ou devancés dans le but d'éviter les conflits de mobilité et cela sur les axes parallèles et transversaux. De plus, des interventions préalables à la réalisation du projet ont été planifiées de façon à optimiser les entraves à la circulation.

Impact sur projet de tiers : Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation du projet SRB Pie-IX, ainsi que les autres projets planifiés en conséquence, incluant le projet du Prolongement de la ligne bleue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Bureau de projet du SRB Pie-IX s'assurera du volet communications en collaboration étroite avec les responsables des communications pour l'ensemble des promoteurs (ARTM, MTQ, STM, Ville de Montréal) dans ce dossier afin de mettre en évidence les motifs justifiant la recommandation de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen des contrats

Octroi du contrat : Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux – Septembre 2020

Fin des travaux – automne 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Serge A BOILEAU, Commission des services électriques

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 21 juillet 2020
Serge A BOILEAU, 20 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
Cadre sur mandat, projet SRB Pie-IX

Tél : 514-350-0800 # 81687

Tatiane Pallu, Chef de section, projet SRB Pie-IX

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin GAUDETTE
c/d Assistance à la Gestion des Interventions dans la Rue
Tél : 514-872-5622
Approuvé le : 2020-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-27

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 202105 — No du GDD :

Titre de l'appel d'offres : Projet intégré service rapide par bus (SRB) – Boulevard Pie-IX – Lot Jean-Talon Phase II

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 4 - 2020 — Ouverture originalement prévue le : 4 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 11 - 6 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 33

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumission(s) rejetée(s) (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 9 - 10 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVIVISION DE CRH CANADA INC.	9 816 309.11
KF CONSTRUCTION INC.	9 937 777.77
ROXBORO EXCAVATION INC.	12 487 000.00
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS	13 607 000.01
EBC INC.	18 316 117.44

Estimation	**externe**	13 030 885.41

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-24.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **1.2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Coûts VM				
		Coût avec taxes	**Coût net**	
	Contrat - Travaux	2 571 707.91 $	2 348 312.10 $	payé par la VM et imputé à la VM
	Dépenses contingentes	385 756.19 $	352 246.82 $	payé par la VM et imputé à la VM
	Dépenses incidentes			
	Laboratoire (sols contaminés)	10 951.30 $	10 000.00 $	
	Laboratoires	27 378.26 $	25 000.00 $	
	Surveillance externe	129 362.28 $	118 125.00 $	
	Autres dépenses	27 378.26 $	25 000.00 $	
	sous-total	195 070.10 $	178 125.00 $	
	Conception et/ou frais généraux	403 015.75 $	403 015.75 $	
	sous-total	403 015.75 $	403 015.75 $	
	Total budget d'incidences	598 085.85 $	581 140.75 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
	TOTAL	**3 555 549.95 $**	**3 281 699.67 $**	
		3 555 549.95 $	3 281 699.67 $	

Catégorie d’actifs

Somme de Soumission Grande Catégorie d'actif	Catégorie d'actif	Total
Chaussée_et_trottoirs	17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	139 014,50 $
	17030 - Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	3 054,65 $
Total Chaussée_et_trottoirs		**142 069,15 $**
Eau	12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	354 537,14 $
	13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	423 437,50 $
Total Eau		**777 974,64 $**
Éclairage_et_CSEM	17040 - Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	14 426,00 $
	19010 - Lampadaires et systèmes d'éclairage (D.V.20 ans)	- $
Total Éclairage_et_CSEM		**14 426,00 $**
Total général		**934 469,79 $**

PROJET INTÉGRÉ
SRB PIE-IX
Projet conjoint AMT - MTMDET - Ville de Montréal

ESTIMATION GLOBALE
SOUMISSION : 202105

V2 2020-07-07

Boulevard Pie-IX - Projet intégré service rapide par bus (SRB)
Lot Jean-Talon : de Everett à Bélair

Phase	Coût total	Réparitition des coûts					
		ARTM (%)	ARTM ($)	VdM (%)	VdM ($)	STM (%)	STM ($)
Phase 2	8 537 777,00 $	35,8%	3 053 289,62 $	10,9%	934 469,79 $	53,3%	4 550 017,59 $
Contingents de construction (15 %)	1 280 666,55 $		457 993,44 $		140 170,47 $		682 502,64 $
Coût total	**9 818 443,55 $**		**3 511 283,07 $**		**1 074 640,26 $**		**5 232 520,22 $**
Phase 3	21 663 806,05 $	23,2%	5 059 200,08 $	0,2%	45 737,17 $	76,0%	16 558 868,79 $
Contingents de construction (15 %)	3 249 570,91 $		758 880,01 $		6 860,58 $		2 483 830,32 $
Coût total	**24 913 376,95 $**		**5 818 080,09 $**		**52 597,75 $**		**19 042 699,11 $**
Phase 4	9 789 708,57 $	84,3%	8 268 297,93 $	10,1%	994 801,13 $	5,4%	526 609,51 $
Contingents de construction (15 %)	1 468 456,29 $		1 240 244,69 $		149 220,17 $		78 991,43 $
Coût total	**11 258 164,86 $**		**9 508 542,62 $**		**1 144 021,30 $**		**605 600,93 $**
Grand Total	**45 989 985,36 $**	**41,0%**	**18 837 905,78 $**	**4,9%**	**2 271 259,31 $**	**54,1%**	**24 880 820,27 $**

Montréal

GDD : 1200575011 / AO #202105

Description : Travaux du lot Jean-Talon Phase 2

Entreprise : DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

	Coût Total des Travaux - $	Ville de Montréal	ARTM volet SRB	ARTM volet tunnel
Total travaux soumis	8 537 777,00 $	934 469,79 $	3 053 289,62 $	4 550 017,59 $
TPS - 5%	426 888,85 $	46 723,49 $	152 664,48 $	227 500,88 $
TVQ - 9,975%	851 643,26 $	93 213,36 $	304 565,64 $	453 864,25 $
Sous-total des travaux - taxes incluses	**9 816 309,11 $**	**1 074 406,64 $**	**3 510 519,75 $**	**5 231 382,72 $**
Contingences - 15%	1 280 666,55 $	140 170,47 $	457 993,44 $	682 502,64 $
TPS - 5%	64 033,33 $	7 008,52 $	22 899,67 $	34 125,13 $
TVQ - 9,975%	127 746,49 $	13 982,00 $	45 684,85 $	68 079,64 $
Sous-total des contingences - taxes incluses	**1 472 446,37 $**	**161 161,00 $**	**526 577,96 $**	**784 707,41 $**
Coût total des travaux + contingences - avant taxes	9 818 443,55 $	1 074 640,26 $	3 511 283,07 $	5 232 520,22 $
Coût total des travaux + contingences - taxes incluses	**11 288 755,47 $**	**1 235 567,64 $**	**4 037 097,71 $**	**6 016 090,13 $**

	Coût Total des Travaux - $	Ville de Montréal	ARTM volet SRB	ARTM volet tunnel
**** Incidences de la CSEM***	553 533,27 $	- $	476 035,04 $	77 498,23 $
TPS - 5%	27 676,66 $	- $	23 801,75 $	3 874,91 $
TVQ - 9,975%	55 214,94 $	- $	47 484,50 $	7 730,45 $
Sous-total des incidences - Net ristourne	**581 140,74 $**		**499 777,29 $**	**81 363,46 $**
Sous-total des incidences - taxes incluses	**636 424,88 $**	**- $**	**547 321,29 $**	**89 103,59 $**

Sous total des travaux + contingence + incidences (tx. Incl.)	**11 925 180,35 $**	**1 235 567,64 $**	**4 584 418,99 $**	**6 105 193,72 $**

*** La Ville de Montréal emettra un engagement de gestion afin de couvrir la dépense des incidences de la CSEM. Le coût des incidences sera assumé à 100% par l'ARTM. Une intervention au GDD de la part de la CSEM est nécessaire.**

Informations additionnelles - Service de finances Ville de Montréal

Grand catégorie d'actif - Categorie d'actif - Ville de Montréal	Montant Ville	# sous projet SIMON
Chaussée_et_trottoirs - 17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	159 831,92 $	À CRÉER
Chaussée_et_trottoirs - 17030 - Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	3 512,08 $	À CRÉER
Eau - 12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	407 629,08 $	À CRÉER
Eau - 13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	486 847,27 $	À CRÉER
Éclairage_et_CSEM - 17040 - Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	16 586,29 $	À CRÉER
Contingence	**161 161,00 $**	À CRÉER
Sous-total	**1 235 567,64 $**	

Prévision de dépenses 2020/2022 - Ville de Montréal	2020	2021	2022	TOTAL
Chaussée_et_trottoirs - 17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	23 974,79 $	79 915,96 $	55 941,17 $	**159 831,92 $**
Chaussée_et_trottoirs - 17030 - Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	526,81 $	1 756,04 $	1 229,23 $	**3 512,08 $**
Eau - 12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	61 144,36 $	203 814,54 $	142 670,18 $	**407 629,08 $**
Eau - 13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	73 027,09 $	243 423,63 $	170 396,54 $	**486 847,27 $**
Éclairage_et_CSEM - 17040 - Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	2 487,94 $	8 293,15 $	5 805,20 $	**16 586,29 $**
Contingence	24 174,15 $	80 580,50 $	56 406,35 $	**161 161,00 $**
Montant taxes incluses	**185 335,15 $**	**617 783,82 $**	**432 448,67 $**	**1 235 567,64 $**

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 202105

Date de publication : 2020-04-27
Date d'ouverture : 2020-06-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Armatures Bois-Francs Inc
2	Charex
3	Construction Deric Inc
4	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
5	EBC Inc.
6	Environnement Routier NRJ Inc .
7	Eurovia Québec Grands Projets
8	Forterra
9	GLT+ inc.
10	KF Construction inc.
11	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
12	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
13	Neolect Inc.
14	Pomerleau Inc
15	Roxboro Excavation INC

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1200575011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1581- Répartition CSEM-VM-.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200575011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR 1200575011.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget

Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

André LECLERC
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél : 514 872-4136
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Division Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.37

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1200575011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

Rapport_CEC_SMCE200575011.pdf

Dossier # :1200575011

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 1200575011

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault Vice-présidence	Stéphanie Espach Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 200575011

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 $ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 $ + contingences 1 472 446,37 $ + incidences 636 424,88 $). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Bureau de projet du SRB Pie-IX ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Bureau ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés. Le processus d'appel d'offres a été préparé par le Service des infrastructures du réseau routier de la Ville de Montréal et le contrat devra être octroyé de façon conjointe et mutuellement conditionnelle par les instances de la Ville de Montréal et de l'ARTM.

Après l'annulation d'un précédent appel d'offres en raison d'un avis défavorable du bureau du contrôleur général, il a été décidé de scinder les travaux du Lot Jean-Talon en 3 phases distinctes afin de relancer l'appel d'offres. Ce dernier a été publié le 27 avril 2020. L'ouverture officielle a été reportée au 11 juin pour une durée de publication de 44 jours. Au total, quatre addendas ont été émis, tous de nature administrative, sans impact sur la portée du contrat. Suite à l'appel d'offres, cinq entreprises ont déposé une soumission.

L'écart de prix de 24,7 % entre l'estimation de contrôle interne effectuée à partir des documents d'appels d'offres et celle de l'adjudicataire se situe essentiellement dans trois rubriques: organisation du chantier, égout et aqueduc, et maintien de la circulation. Les écarts dans chacune de ces disciplines sont favorables au maître d'ouvrage. Les personnes ressources du Bureau précisent toutefois que l'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la plus proche soumission conforme n'est que de 1,2 %, ce qui confirme le juste prix du contrat.

Par ailleurs, le coût total du contrat (11 925 180, 36 $, taxes incluses) est justifié par l'ampleur et la portée des travaux qui prévoient l'intégration d'un tunnel piétonnier et la création d'un pôle intermodal sur le site de la future station de métro de la ligne bleue. Les coûts sont assumés par la Ville et l'ARTM.

Au terme de la présentation, les membres ont posé des questions de clarification sur le volet maintien de la circulation eu égard à la durée et à l'ampleur des travaux.

Dans le cadre de leurs délibérations, les membres ont jugé les explications obtenues adéquates relativement aux mesures qui seront mises en place pour atténuer les impacts anticipés sur la mobilité et la circulation, ainsi que sur les commerces du secteur. Les membres ont particulièrement apprécié la façon dont a été présenté le détail des écarts dans les trois disciplines principalement affectées. Cette façon de faire permet de cibler les points de vigilance et de mobiliser les équipes de réalisation en conséquence.

De plus, considérant l'ampleur et la durée du projet de SRB Pie-IX et les travaux à venir pour la construction de la ligne bleue du métro, les membres estiment important de miser sur une communication soutenue avec la population du secteur.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Bureau de projet du SRB Pie-IX pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE 1200575011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.38

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1207231061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 176 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458020 ;

2. d'autoriser une dépense de 417 600 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 95 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-24 14:02

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231061**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2020 sera d'environ vingt-neuf (29) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,86 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Dans sa stratégie de sollicitation du marché, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux 2020 de réhabilitation de conduite d'eau potable afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat #458020 vise la réhabilitation des

conduites d'eau secondaires de l'arrondissement Lachine. Ce projet est le huitième des neuf (9) projets prévus cette année. Sept (7) projets ont déjà été octroyés (voir décisions antérieures). Le dernière projet est présentement en cours. l'appel d'offres est en publication.

Suite aux résultats des soumissions pour l'appel d'offres du contrat #458017, il a été décidé de l'annuler pour des raisons de prix élevés. Deux autres contrats ont été créés pour le remplacer; la présente demande d'octroi de contrat #458020 et le #458021 qui est présentement en processus d'appel d'offres.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0515 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 506 551,98 $ (contrat: 11 158 683,62 $ + contingences: 1 115 868,36 $ + incidences: 232 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458014 - 2 soumissionnaires **-** 1207231040
CM20 0514 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 796 999,30 $ (contrat: 7 818 635,73 $ + contingences: 781 863,57 $ + incidences: 196 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458019 - 2 soumissionnaires **-** 1207231024

CM20 0502 - 25 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 912 300,00 $ (contrat: 8 793 000,00 $ + contingences: 879 300,00 $ + incidences: 240 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458018 - 2 soumissionnaires **-** 1207231028

CM20 0402 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 331 233,75 $, taxes incluses (travaux: 2 052 030,68 $ + contingences: 205 203,07 $ + incidences: 74 000,00 $) - Appel d'offres public 458013 - 2 soumissionnaires - 1207231013.

CM20 0401 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 $ (contrat: 12 245 084,70 $ + contingences: 1 224 508,47 $ + incidences: 314 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 - 2 soumissionnaires - 1207231009.

CM20 0395 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à FORACTION Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 990 187,72 $ (contrat: 8 877 443,38 $ + contingences: 887 744,34 $ + incidences: 225 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458012 - 2 soumissionnaires - 1207231021.

CM20 0276 - 23 mars 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 598 412,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458011 - 2 soumissionnaires - 1207231001.

CM19 0746 – 17 juin 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 520 042,11 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441223 - 3 soumissionnaires - 1197231043.

CM19 0575 – 13 mai 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 126 191,04 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires - 1197231034.

CM19 0572 – 13 mai 2019 - Accorder un contrat à Sanexen Services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 885 671,47 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441222 - 3 soumissionnaires - 1197231040.

CM19 0568 – 13 mai 2019 - Accorder un contrat à AQUARÉHAB (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 244 856,93 $ (contrat: 7 343 324,48 $ + contingences: 734 332,45 $ + incidences: 167 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441215 - 2 soumissionnaires - 1197231020.

CM19 0417 – 15 avril 2019 - Accorder un contrat à AQUARÉHAB Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d’eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 896 204,82 $ (contrat: 6 141 095,29 $ + contingences: 614 109,53 $ + incidences: 141 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441217 - 2 soumissionnaires - 1197231011.

CM19 0416 – 15 avril 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d’eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 414 272,68 $ (contrat: 2 133 884,26 $ + contingences: 213 388,42 $ + incidences: 67 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441218 - 3 soumissionnaires - 1197231007.

CM19 0415 – 15 avril 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d’eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 546 221,90 $ (contrat: 6 721 110,82 $ + contingences: 672 111,08 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441216 - 2 soumissionnaires - 1197231004.

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à AQUARÉHAB (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soumissionnaires - 1187231083.

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 2,4 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement Lachine.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 417 600 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 9.6 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue;
2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités sont des pénalités complémentaires à celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l’analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres.

Un écart défavorable à la Ville de 5,1 % a été constaté entre l’estimation de soumission et la plus basse soumission conforme.

L’écart se situe dans le groupe des articles de « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière ». L’évaluation de ces articles aux prix forfaitaires est dépendante de la stratégie et des techniques de travail choisies par l’entrepreneur.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la

Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, avec le présent dossier, le soumissionnaire Foraction inc., aura trois projets avec la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 688 600 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 4 176 000 $, des contingences de 417 600 $ et des incidences de 95 000 $.
Cette dépense de 4 688 600 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 4 281 316,73 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #20-002.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables. Cependant, même si nous sommes raisonnablement certains d'obtenir ce financement, la Direction des réseaux d'eau n'a toujours pas reçu le protocole d'entente signé pour cette dernière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 13 novembre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 août 2020.
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Septembre 2020
Fin des travaux : Août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine
Kathy DAVID, Service de l'eau
Raphaëlle HAMEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre-Louis AUGUSTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Kathy DAVID, 20 juillet 2020
Robert MALEK, 20 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre A MARTIN
ingenieur

Tél : 514 872-0801
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-07-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 458020 — No du GDD : 1207231061

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 / 6 / 2020 — Ouverture originalement prévue le : 16 / 7 / 2020

Ouverture faite le : 16 / 7 / 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
8 / 7 / 2020	Annulation d'un item et augmentation des quantités dans cinq (5) items du formulaire de soumission. Ajout de deux articles dans le DTSI-RE concernant le remplacement de bouche à clé et fosses d'exploration par hydro-excavation.	33 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 13 / 11 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
FORACTION INC.	4 176 000.00
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	4 692 168.84
Estimation **interne**	3 975 143.41

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **5.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **12.4%**

Le soumissionaire plus bas conforme avec l'actuel dossier, a eu au moins trois (3) contrats? Oui X **Non**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : FORACTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 4 176 000.00

Montant des contingences ($) : 417 600.00

Montant des incidences ($) : 95 000.00

Date prévue de début des travaux : 21 / 9 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 27 / 8 / 2021

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: August-19-20
Révision: 00
Par: Alexandre Martin, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 458020

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
LAC-AQ-2020-01-AB	001	Lachine	**45e Avenue**	Provost, rue	Sherbrooke, rue	Souple	150	330	10 semaines
LAC-AQ-2020-02	001	Lachine	**50e Avenue**	Victoria, rue	Sherbrooke, rue	Souple	150	248	8 semaines
LAC-AQ-2020-03	001	Lachine	**37e Avenue**	Saint-Antoine, rue	Provost, rue	Souple	150	240	8 semaines
LAC-AQ-2020-04	002	Lachine	**52e Avenue**	52e Avenue	François-Cusson, rue	Souple	300	173	8 semaines
LAC-AQ-2020-05-AB	001	Lachine	**37e Avenue**	Sherbrooke, rue	Sir-George-Simpson, rue	Souple	300	285	10 semaines
LAC-AQ-2020-06	001	Lachine	**Jean-Renou, rue**	40e Avenue	43e Avenue	Souple	150	213	8 semaines
LAC-AQ-2020-07	001	Lachine	**52e Avenue**	52e Avenue	Côte-de-Liesse, chemin de la	Souple/Mixte	200	266	8 semaines
LAC-AQ-2020-08	001	Lachine	**Eastern, avenue**	Limite ouest	Saint-Jacques, rue	Souple/Mixte	200	66	8 semaines
LAC-AQ-2020-09	002	Lachine	**Acadia, rue**	50e Avenue	René-Huguet, rue	Souple	150	283	10 semaines
LAC-AQ-2020-10	001	Lachine	**Desrosiers, rue**	Stanley, rue	Windsor, rue	Souple	200	125	8 semaines
LAC-AQ-2020-11	001	Lachine	**6e Avenue**	Sherbrooke, rue	Limite Nord	Souple	150	158	8 semaines
							Total	2387	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	458020	DATE:
#GDD:	1207231061	DRM:	4580	2020/07/17
RESPONSABLE:	Alexandre Martin			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 18100 Desc et client-payeur: **Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2018100161	183461	4 194 569.07 $	4 176 000.00 $	417 600.00 $	0.00 $	C
2018100162	183462	86 747.66 $	0.00 $	0.00 $	95 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**4 281 316.73 $**	**4 176 000.00 $**	**417 600.00 $**	**95 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**4 281 316.73 $**	**4 176 000.00 $**	**417 600.00 $**	**95 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**4 688 600.00 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 458020	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**17/07/2020**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 176 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			417 600.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		23 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		37 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		15 000.00 $	
Archéologie		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	95 000.00	95 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			4 688 600.00 $
Imputation (crédits)			4 281 316.73 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		203 896.50	406 773.52
Ristournes TPS et TVQ à 50%		407 283.26	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Benjamin Rodriguez, ing

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2018100161**	**SOUMISSION:**	**458020**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183461**	**DRM SPÉCIFIQUE:**	**4580**	**17/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR	**Foraction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 176 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		417 600.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			4 593 600.00 $
Imputation (crédits)			4 194 569.07 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		199 765.17	398 531.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%		399 030.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2018100162**	**SOUMISSION:**	**458020**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183462**	**DRM SPÉCIFIQUE:**	**4580**	**17/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		23 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		37 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		15 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	95 000.00	95 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			95 000.00 $
Imputation (crédits)			86 747.66 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 131.33	8 242.01
Ristournes TPS et TVQ à 50%	8 252.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

SOUMISSION 458020 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant, les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Lachine</td><td>37e Avenue,
45e Avenue,
50e Avenue,
52e Avenue,
Jean-Renou,
Eastern,
Acadia,
Desrosiers,
6e Avenue.</td></tr>
<tr><td colspan="2">LAC-AQ-2020-04 et LAC-AQ-2020-05
52e Avenue
de Chemin de la Côte-de-Liesse à rue François-Cusson</td><td>Occupation :

Fermeture complète avec circulation locale seulement de la 52e Avenue entre rue Fairway et chemin de la Côte-de-Liesse. Fermeture complète avec circulation locale seulement de la rue François-Cusson entre la 50e Avenue et la 55e Avenue lors d'une partie des travaux.

Maintien d'une voie sur le chemin de la Côte-de-Liesse à la hauteur des travaux. Fermeture de la bretelle de sortie #3 de l'autoroute 520 qui rejoint le chemin de la Côte-de-Liesse en amont de la 52e Avenue. Coordination avec le MTQ à prévoir.

Horaire de travail :

Lundi au dimanche de 7h à 21h (pour la 52e Avenue).
Vendredi 21h à lundi 5h (pour le chemin de la Côte-de-Liesse).</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	– En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; – Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; – Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); – Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; – Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; – L'Entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; – Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; – Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1; – L'Entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info; – Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; – À la demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; – Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; – L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; – Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 22 juin 2020

FORACTION INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2020-DAMP-1590
N° de client : 3000146636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous CONSTRUNEL, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. FORACTION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **21 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 458020

Date de publication : 22/06/2020
Date d'ouverture : 16/07/2020

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Foraction inc.
2	Forterra - St-Eustache, Québec
3	Le Groupe Lécuyer Ltée
4	Sanexen Services Environnementaux inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD 1207231061_V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.38

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1207231061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE207231061.pdf

Dossier # :1207231061

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 207231061

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat : 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences : 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires.

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 207231061

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat : 4 176 000 $ + contingences : 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
    - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Service ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés.

L'appel d'offres a été publié le 22 juin 2020. Sur quatre prises de cahier de charge, deux entreprises ont déposé une soumission. Un seul addenda a été émis, sans impact à la nature des services demandées.

Il est mentionné que malgré la stratégie du Service de scinder les travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le territoire de la Ville en neuf contrats distincts pour encourager la concurrence, très peu d'entreprises offrent leurs services pour ces travaux spécialisés. Ce sont principalement les deux mêmes entreprises qui soumissionnent et remportent ce type de projet, malgré les efforts d'ouvrir le marché. Ceci justifie le troisième octroi consécutif au même adjudicataire pour un contrat récurrent.

Au terme de l’examen à huis clos du dossier, les membres ont jugé les justifications présentées claires et précises, et les explications obtenues à l’égard des critères d’examen adéquates.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l’examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- *Contrat d’exécution de travaux d’une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
    - *L’adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l’analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l’égard du mandat SMCE 207231061 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l’examen des contrats constate, à l’unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.39

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1206717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une durée de 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que les montants de

contingences :

Contrats de collecte et transport					
Founisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats ($)	Contingences ($)	Total - contrats ($)
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	14 309 858	692 670	15 002 528
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 298 857	109 370	11 408 227
GFL Environmental Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	LaSalle	19 548 083	948 016	20 496 099
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	LaSalle	6 590 649	63 796	6 654 445
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-Sapins	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 577 836	512 977	11 090 813
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Rosemont–La Petite-Patrie	14 054 151	682 343	14 736 494
Derichebourg Environnement Canada	CS	Rosemont–La Petite-Patrie	12 898 059	124 850	13 022 909
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Le Sud-Ouest	4 720 859	45 697	4 766 555
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Outremont	2 403 134	23 262	2 426 396
GFL Environmental Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Saint-Léonard	14 135 181	684 684	14 819 865
Derichebourg Environnement Canada	CS	Saint-Léonard	6 663 887	64 505	6 728 392
JR Services Sanitaires	CS	Ville-Marie	9 199 275	89 047	9 288 322
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Villeray	5 186 380	50 203	5 236 583
Total - Collecte et transport			131 586 211	4 091 417	135 677 628

2. d'accorder à Services Ricova Inc., entreprise placée sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville, et plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une durée de 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats de collecte et transport					
Founisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats ($)	Contingences ($)	Total - contrats ($)
Services Ricova Inc.	CS	Lachine	5 012 284	48 518	5 060 801
Services Ricova Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Le Plateau-Mont-Royal - 1	9 431 532	456 035	9 887 567
Services Ricova Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Le Plateau-Mont-Royal - 2	8 007 223	387 167	8 394 390
Services Ricova Inc.	CS	Pierrefonds-Roxboro	6 786 293	65 690	6 851 982
Total - Collecte et transport			29 237 332	957 409	30 194 741

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

4. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2021 comme suit : de 5 763 261 $ en 2021, de 6 556 830 $ en 2022, de 7 248 641 $ en 2023, de 7 851 104 $ en 2024 et de 8 473 286 en 2025 (total 35 893 121 $ taxes nettes).

5. d'autoriser un virement budgétaire de 784 127 $ (taxes nettes) en provenance des dépenses contingentes de la Ville vers le budget de fonctionnement de l'année 2020 du Service de l'environnement.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-27 11:17

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206717004**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2020 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

En 2019, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles difficile et le nombre important de contrats à renouveler, le Service de l'environnement a revu sa stratégie de renouvellement des contrats de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères de concert avec le Service de l'approvisionnement. Cette stratégie de renouvellement visait à doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville. Ainsi il fut privilégié de solliciter le marché plus régulièrement, aux deux (2) ans, et de façon équilibrée (« blocs de renouvellement de contrats »).

C'est dans ce cadre de gouvernance stratégique que le Service de l'environnement a recommandé au conseil municipal du 22 octobre 2019, de prolonger, pour une période de vingt-quatre (24) mois, douze (12) contrats de collecte et de transport sur les trente-et-un (31) qui viennent à échéance le 31 octobre 2020 (Résolution CM19 1117). Le présent sommaire décisionnel vise le renouvellement de 17 des 19 autres contrats n'ayant pas fait l'objet d'une prolongation.

Appel d'offres public N° 20-18152

Considérant l'échéance du 31 octobre 2020 pour 19 contrats collecte et de transport des matières résiduelles dans 13 arrondissements[1], le Service de l'environnement en collaboration avec le Service de l'approvisionnement a procédé à une sollicitation du marché par appel d'offres public (N° 20-18152). Pour consolider son approche et assurer la concertation et la cohérence dans sa démarche avec les activités en arrondissement, le Service de l'environnement a consulté et rencontré les arrondissements concernés. Ces derniers ont été entre autres invités à collaborer à la préparation de l'appel d'offres en révisant leur annexe locale du devis technique qui décrit les modalités et spécificités de collecte propre à chaque territoire.

Précisons que ce processus d'appel d'offres incluait également une sollicitation du marché pour le renouvellement de deux (2) contrats pour l'élimination des ordures ménagères visant cinq (5) arrondissements[2] et 8 villes liées[3] de l'agglomération de Montréal arrivant également à échéance le 31 octobre 2020. Les recommandations liées à l'octroi de ces contrats relèvent d'une compétence du conseil d'agglomération et sont traitées dans un sommaire décisionnel distinct (dossier # 1206717005).

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

· L'appel d'offres public N° 20-18152 a été lancé le 23 mars 2020.

· L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal (18 mars 2020) et publié dans le SÉAO.

· La date initiale d'ouverture des soumissions était le 21 avril. Celle-ci a été reportée à trois (3) reprises au 4 juin 2020 (voir explication ci-dessous).

· Les soumissionnaires ont eu soixante-quatorze (74) jours pour préparer leur dossier.

· Les soumissions ont été ouvertes le 4 juin 2020.

· Les soumissions ont un délai de validité de cent-vingt (120) jours calendrier.

· Huit (8) addendas ont été produits dans ce dossier (voir ci-dessous pour détails).

· Il y a eu vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges et huit (8) soumissionnaires.

· Aucune soumission n'a été obtenue pour le lot #15 (Pierrefonds-Roxboro : collecte et transport des ordures ménagères, résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants, résidus verts et alimentaires, arbres de Noël).

· Aucune soumission n'a été jugée non admissible ou non conforme.

· Un soumissionnaire figure sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. Il s'agit de Services Ricova Inc., placée sur la liste le 28 novembre 2018 par le conseil municipal (dossier N° 1186224001; résolution CM18 1931).

Huit (8) addendas ont été produits :

· 25 mars 2020 : correction à la date limite de réception des plaintes;

· 4 avril 2020 : pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges et pour corriger certains éléments aux cahiers des charges;

· 20 avril 2020 : report de la date d'ouverture des soumissions du 21 avril au 14 mai, ajuster la date limite de réception des plaintes, répondre à des questions des acquéreurs et apporter des corrections et précisions aux cahiers des charges;

· 21 avril 2020 : correction d'un élément des cahiers des charges et rectifier la date limite de réception des plaintes;

· 4 mai 2020 : pour informer du nouveau *Règlement de gestion contractuelle de la Ville* , répondre à une question d'un acquéreur des cahiers des charges, modifier le lieu de livraison des matières organiques (réf. : résolution CG20 0196) et fournir des renseignements complémentaires (statistiques);

· 7 mai 2020 : pour répondre à une question d'un acquéreur du cahier des charges;

· 8 mai 2020 : report de la date d'ouverture des soumissions du 14 mai au 28 mai;

· 27 mai 2020 : report de la date d'ouverture des soumissions du 28 mai au 4 juin, apporter des modifications au bordereau des prix et répondre à une question d'un acquéreur du cahier des charges.

Stratégie de sollicitation du marché

Considérant la concordance des dates d'échéances de certains contrats de collecte et de transport avec ceux d'élimination des ordures ménagères pour cinq (5) territoires (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro), le marché a été sollicité dans une perspective d'accroître la concurrence selon une approche novatrice de sollicitation du marché mise de l'avant en 2015 (N° 15-14213) et 2018 (N° 18-16439), et pour laquelle la Ville a obtenu des prix très compétitifs. Par conséquent, les soumissionnaires ont eu l'occasion de soumettre des prix pour trois (3) types différents lots pour les territoires concernés :

· Élimination des ordures

· Collecte et transport

· Collecte, transport et élimination

Ainsi la Ville se réservait le droit d'octroyer selon le scénario le plus avantageux tout en tenant compte de la capacité maximale disponible des soumissionnaires. Fait à noter, la Ville n'a reçu en 2020 aucune soumission sur les lots de « Collecte, transport et élimination » contrairement à 2015 et 2018.

De façon générale, deux (2) types de services étaient présentés dans le cadre de cet appel d'offre pour le volet de collecte et de transport :

- les service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition, des résidus verts et alimentaires, des arbres de Noël;

- les service de collecte et de transport des matières recyclables (10 lots).

Les prix demandés pour tous les contrats sont pour une durée de cinq (5) ans avec deux (2) années d'option de prolongation, à l'exception de trois (3) arrondissements (LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie), où des prix optionnels en collecte et transport ont été demandés pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option de prolongation (option présentée au bordereau de prix). Cela s'explique par la volonté de synchroniser la date d'échéance des contrats d'élimination des ordures ménagères pour ces arrondissements, lesquels viennent à échéance le 31 décembre 2023 (plus (2) deux années d'option individuelles de prolongation). Cette stratégie visait également à tester sur le marché face à deux (2) propositions de durée. Les contrats de plus longue durée ont généré les prix unitaires les plus bas (période de cinq (5) ans).

Pour la collecte et le transport des résidus verts, des prix ont été demandés pour divers scénarios de jours de collecte dans six (6) arrondissements (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le

Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard). Les scénarios proposés selon les arrondissements étaient les suivants :

· prix pour la journée de collecte en vigueur selon l'arrondissement;

· prix pour la ou les journées de collecte aux choix de l'entrepreneur (option);

· prix pour la journée de collecte du vendredi (option).

Cette sollicitation du marché n'a pas eu pour effet de dégager des économies, suite à l'analyse financière des prix soumis et considérant l'impact technique et financier d'un changement d'horaire pour les arrondissements et les services municipaux.

Finalement, l'approche de sollicitation du marché retenue permettait à une entreprise de collecte et transport de soumissionner sur plusieurs, voire tous les contrats offerts, tout en n'ayant qu'un nombre de camions ne lui permettant de soumissionner que sur quelques contrats. Dans un tel scénario, la Ville pouvait lui octroyer le nombre maximum de contrats par rapport à sa capacité réelle, fixée par sa garantie de soumission (nombre de camions), là où il était le plus bas soumissionnaire conforme (PBSC).

Ces contrats débuteront le 1 novembre 2020 pour une durée de cinq (5) ans et prendront fin le 31 octobre 2025, avec une option de prolongation de deux (2) ans. La dépense totale de ces contrat est de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $. Ces contingences sont requises afin de répondre à des situations imprévues en cours de contrat.

Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant

Depuis 2016, la clause d'évaluation des fournisseurs est intégrée aux documents contractuels conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-18-003). Cette directive encadre et définit l'évaluation d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat de 100 000 $ et plus. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70 % pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70 % au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) pour une période de deux (2) ans.

En vertu de l'encadrement C-RM-APP-D-18-003, après vérification de la liste des firmes à rendement insatisfaisant, s'il s'avère que le PBSC est sur cette liste, l'unité d'affaire responsable dispose des alternatives suivantes :

- Recommander aux instances le PBSC qui est sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant en justifiant ce choix;
- Recommander aux instances le soumissionnaire suivant qui n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- Annuler l'appel d'offres.

La décision d'octroyer les contrats au PBSC est une prérogative de l'instance concernée, le Conseil municipal dans le cas présent.

Services Ricova Inc.

Le 22 août 2017, par sa résolution CM17 1008, la Ville de Montréal a octroyé, à la suite de l'appel d'offre public N° 17-15972, le contrat pour la collecte et le transport de matières recyclables pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à l'entreprise Services Ricova Inc. pour un montant de 2 015 743 $ débutant le 16 décembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2020. À la suite de défauts répétés de l'entreprise menant à l'émission d'un avis de défaut le 12 juillet 2018 et faisant suite à la demande de l'entreprise, évoquant une erreur administrative lors du processus de soumission, ce contrat a été résilié avant terme après 36 semaines par le conseil municipal le 21 août 2018 (résolution CM18 0995). Au terme de ce contrat, une note d'évaluation de 33,2 % a été attribuée au fournisseur.

Cette évaluation a été justifiée par le fait que l'entreprise n'a pas honoré ses obligations contractuelles et s'insère dans un contexte plus global où l'entreprise, à la suite de nombreuses plaintes de citoyens et de plusieurs arrondissements relativement à des problèmes de service majeurs et récurrents (enlèvement incomplet des matières, horaires de collecte non respectés, application GPS défectueuse, collecte bilatérale, etc.), était suivie depuis le 22 juin 2017 et encadrée par une démarche de redressement par le Service de l'environnement, le Service de l'approvisionnement et cinq (5) arrondissements (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Pierrefonds-Roxboro). Depuis, trois (3) avis de redressement ont été émis, dans le cadre de deux (2) contrats issus de l'appel d'offres no. 16-15252 (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (2) et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (1)). Ces contrats viennent tous à échéance le 31 octobre 2020.

Le 28 novembre 2018, l'entreprise Services Ricova Inc. est placée sur la LFRI par le conseil municipal (dossier N° 1186224001; résolution CM18 1931 - voir pièce jointe)). Cette inscription à la liste est d'une durée de deux (2) ans, donc jusqu'au 28 novembre 2020, soit vingt-huit (28) jours suivant l'entrée en vigueur des nouveaux contrats à octroyer visés par le présent sommaire.

Services Ricova inc. possède cinq (5) autres contrats toujours en vigueurs qui sont à renouveler par la Ville (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Plateau-Mont-Royal #1, Le Plateau-Mont-Royal #2, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Pierrefonds-Roxboro). Aucun de ceux-ci n'a fait l'objet d'une demande de prolongation à l'automne 2019 par la Ville en raison de son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant .

Portrait approximatif des montants et du nombre des pénalités émis à Services Ricova Inc. selon le territoire (en date du 20 juillet 2020) :

- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : 59 900 $ depuis le 1 avril 2017 (48 avis de pénalité);
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 84 594 $ depuis le 1 décembre 2017 (90 avis de pénalité);
- Pierrefonds-Roxboro : 18 000 $ depuis le 1 avril 2017 (6 avis de pénalité);
- Le Plateau-Mont-Royal (contrats #1 et #2) : 56 950 $ depuis le 1 février 2017 (115 avis de pénalité).

Résultats appel d'offres public N° 20-18152 : Services Ricova Inc.

Dans le cadre de l'appel d'offres public N° 20-18152, l'entreprise a participé en déposant treize (13) garanties de soumission, pour une capacité maximale de onze (11) lots (deux (2) lots sont optionnels pour Le Plateau-Mont-Royal), et est le plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) pour cinq (5) des onze (11) lots pour lesquels elle a soumis une soumission. Pour le lot concernant les services de collectes des matières résiduelles de l'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Services Ricova Inc. est la seule entreprise ayant déposé une soumission conforme.

En ce qui a trait au volet collecte/transport des ordures ménagères, des résidus de CRD/encombrants, des résidus verts et alimentaires et des arbres de Noël, l'entreprise a déposé une soumission pour chacun des territoires dans lesquels elle opère actuellement à l'exception de Pierrefonds-Roxboro (aucune soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres). Voici le portrait des soumissions déposées par l'entreprise pour ces arrondissements :

· L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (PBSC - seul soumissionnaire) : 145 % plus élevé que le contrat en vigueur et 10 % de plus que l'estimé réalisé par le professionnel du Service de l'environnement;

· Le Plateau-Mont-Royal #1 (PBSC) : 20 % plus bas que l'estimé, 36 % plus bas que le 2e PBSC et 17 % plus élevé que le prix du contrat en vigueur;

· Le Plateau-Mont-Royal #2 (PBSC) : 11 % plus bas que l'estimé, 40 % plus bas que le 2e PBSC et 19 % plus élevé que le prix du contrat en vigueur;

· Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (2e PBSC) : 12 % de plus que l'estimé, 3,15 % plus élevé que le PBSC (Derichebourg) et 62 % plus élevé que contrat en vigueur.

· Saint-Léonard (3e PBSC) : 18 % de plus que l'estimé, 30 % plus élevé que le PBSC et 40 % plus élevé que contrat en vigueur.

Précisons que l'entreprise n'a actuellement aucun contrat de collecte et de transport des matières recyclables avec la Ville. Pour ce volet de l'appel d'offres public N° 20-18152, l'entreprise a déposée six (6) soumissions et est le PBSC pour deux (2) de ces lots :

· Lachine (PBSC) : 30 % plus élevé que l'estimé, 20 % plus bas que le 2e PBSC et 60 % plus élevé que le prix du contrat en vigueur;

· Pierrefonds-Roxboro (PBSC) : 20 % plus élevé que l'estimé, 28 % plus bas que le 2e PBSC et 24 % plus élevé que le prix du contrat en vigueur;

· Rosemont–La Petite-Patrie (4e PBSC) : 41 % de plus que l'estimé, 40 % plus élevé que le PBSC et 109 % plus élevé que contrat en vigueur;

· Saint-Léonard (2e PBSC) : 56 % de plus que l'estimé, 12 % plus élevé que le PBSC et 89 % plus élevé que contrat en vigueur;

· Ville-Marie (3e PBSC) : 9,32 % de plus que l'estimé, 53 % plus élevé que le PBSC et 70 % plus élevé que contrat en vigueur;

· Villeray–Saint-Michel–Parc- Extension (5e PBSC) : 51 % de plus que l'estimé, 104 % plus élevé que le PBSC et 151 % plus élevé que contrat en vigueur.

Comparaison des lots (5) où Services Ricova Inc. est le PBSC par rapport au deuxième PBSC :

	LOTS (5) où Ricova est le PBSC*		RICOVA (PBSC)	Écarts vs estimé	2e plus bas soumissionnaire		ÉCARTS (Ricova (PBSC) vs 2e PBSC)	
# lot	Arrond.	Durée	Montant	%	Montant	Entrepreneur	$	%
5,2	IBSG	2020-2025	4 384 439 $	10%	Un seul soumissionnaire : Services Ricova Inc.			
22	Lachine	2020-2025	4 188 530 $	30%	5 022 510 $	NRJ	-833 980 $	-19,9%
9	Le PMR #1	2020-2025	7 797 487 $	-20%	10 605 272 $	Derichebourg	-2 807 785 $	-36,0%
11	Le PMR #2	2020-2025	6 613 260 $	-11%	9 285 576 $	Derichebourg	-2 672 316 $	-40,4%
5	PIRO	2020-2025	5 670 986 $	20%	7 248 976 $	NRJ	-1 577 990 $	-27,8%
	TOTAL (avant taxes)		28 654 701 $		32 162 333 $ (sans IBSG)		-7 892 071 $ (sans IBSG)	-31% (moyenne %)

En somme, à l'exception de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève où il y a eu qu'une seule soumission de déposée, les prix soumis par Services Ricova Inc. par rapport aux prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire présentent des coûts additionnels évités (écart favorable) pour la Ville de l'ordre de 7 892 071 $, avant taxes (9 073 908 $ avec taxes) sur une période de cinq (5) ans. Annuellement, il s'agit de coûts additionnels évités pour la Ville d'environ 1 578 414 $ (avant taxes).

Évaluation de rendement et sondage de satisfaction

Le Service de l'environnement, en concertation avec le Services de l'approvisionnement, a demandé aux quatre (4) arrondissements dans lesquels l'entreprise exécute actuellement des travaux (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro) de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise et de soumettre leur degré de

satisfaction général à l'égard des services rendus depuis le 1er janvier 2019 - un mois après qu'elle ait été placée sur la LFRI. Cette évaluation a été réalisée sur la base des critères établis au contrat (référence : grille d'évaluation de rendement du fournisseur, appel d'offres N° 16-15252).

Voici le sommaire des résultats de l'enquête qui a été menée auprès des quatre (4) arrondissements concernés (note de passage à 70 %) :

· L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : 42 % - insatisfaisant

· Le Plateau-Mont-Royal : 75 % - satisfaisant

· Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 96 % - satisfaisant

· Pierrefonds-Roxboro : 72 % - satisfaisant

Analyse et recommandations du Service de l'environnement quant au PBSC sur la LFRI

Considérant :

· l'échéance des contrats à renouveler prévue le 31 octobre 2020;

· la conjoncture du marché actuelle défavorable (oligopole, capacité limitée des entreprises, pénurie de main-d'oeuvre, hausse globale des coûts, COVID-19, etc.);

· l'évaluation de rendement insatisfaisante des services rendus par Services Ricova inc par l'arrondissement l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (42 %);

· l'évaluation de rendement satisfaisante des services rendus par Services Ricova inc par des arrondissements Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Pierrefonds-Roxboro;

· que l'entreprise sera retirée de la LFRI le 28 novembre 2020, soit un mois après l'octroi et le début des contrats (1 novembre 2020);

· la nature essentielle des services en cause;

· les risques et les enjeux associés à un arrêt de services;

· les résultats de l'appel d'offres public N° 20-18152 notamment le nombre de soumissionnaires;

· le fait que Services Ricova est le PBSC pour 5 lots;

· la conformité administrative et technique dans le cadre de l'appel d'offres public N° 20-18152;

· l'écart important entre le PBSC et le 2e PBSC là où Services Ricova Inc. est le PBSC (différence sur 5 ans de : 7 892 071 $ sans taxes; 9 073 908 $ avec taxes);

· la situation financière de la Ville dans un contexte pandémique;

· les cibles de la Ville en ce qui a trait à la réduction des émission de gaz à effet de serre et la flotte de camions de l'entreprise composée majoritairement de camions carburant au gaz naturel, lesquels permettent de réduire jusqu'à 25 % des émissions de GES (source : Énergir);

le Service de l'environnement est d'avis, bien que l'entreprise Services Ricova Inc. soit sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, qu'il est favorable de recommander au Conseil municipal, à l'exception du lot concernant l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'octroyer à l'entreprise les contrats pour lesquels elle est le plus bas soumissionnaire conforme.

Pour le lot 5.2 qui concerne les services de collecte et de transport des matières résiduelles de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le Service de l'environnement a procédé à l'annulation de ce lot et procède à nouveau à une sollicitation du marché par appel d'offres public (en plus du lot de collecte et de transport des matières résiduelles de Pierrefonds-Roxboro pour lequel la Ville n'a reçu aucune soumission).

---

1. Arrondissments pour lesquels les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles arrivent à échéance le 31 octobre 2019 et visées par l'A/O en objet: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

2. Arrondissements pour lesquels les contrats d'élimination des ordures ménagères arrivent à échéance le 31 octobre 2020 : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro.

3. Villes liées pour lesquelles les contrats d'élimination des ordures ménagères arrivent à échéance le 31 octobre 2020 : Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0629 16 juin 2020 Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré au delà de la limite d'appel d'offres public de 101 100 $, pour la collecte et le transport des matières recyclables de l'arrondissement de Ville-Marie à l'entreprise JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), pour une période de 20 semaines, sans option de prolongation - Dépense totale de 681 792,41 $, taxes incluses.
CM20 0405 20 avril 2020 Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, pour une période de six mois, sans option de prolongation - Dépense totale de 1 610 869,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18098 (1 soum.).

CM19 1217 18 nov. 2019 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CM19 1117 22 oct. 2019 Exercer les deux options de prolongation prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 $, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 68 562 979 $ / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un montant total de 2 467 990 $, taxes nettes, à compter de l'année 2020.

CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM18 0998 21 août 2018 Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. JR Services Sanitaires, pour une durée d'un peu plus de 24 mois, pour la collecte et le transport des matières résiduelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 562 418 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Autoriser un budget additionnel de 499 294 $, pour 2019 et de 471 325 $, pour 2020.

CM18 1931 28 nov. 2018 Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Services Ricova inc. dans le cadre du contrat pour les services de collecte et de transport de matières recyclables (appel d'offres 17-15972) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Cette entreprise sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour.

CM18 0826 19 juin 2018 Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel

Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.).

CM17 1212 25 sep. 2017 Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois - Dépense totale de 3 220 111 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16255 (9 soum.).

CM17 0281 28 mars 2017 Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour une durée de 43 mois, pour la collecte et le transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants), pour l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme maximale de 562 055,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15818 (4 soum.).

CM16 1447 20 déc. 2016 Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI Environnement Division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.).

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal, le présent sommaire concerne l'octroi de contrats de services de collecte et de transport de matières résiduelles. Plus spécifiquement, ces contrats concernent la collecte et le transport des :

· ordures ménagères, des résidus de CRD et encombrants, des résidus alimentaires et verts, et des arbres de Noël (six (6) contrats);

· des ordures ménagères, des résidus de CRD et encombrants, des résidus verts, et des arbres de Noël (un contrat);

· des matières recyclables (dix (10) contrats).

Ces contrats concernent onze (11) arrondissements[4] sur une possibilité de treize (13) puisqu'aucune soumission n'a été obtenue pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles de Pierrefonds-Roxboro (lot #15) et que le degré de satisfaction de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève à l'égard de Services Ricova Inc., seul soumissionnaire pour ce territoire, est nettement en dessous de la note de passage. Ces octrois sont requis étant donnée la date d'échéance des contrats en vigueur dans ces arrondissements (31 octobre 2020). En ce qui concerne les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro, un nouvel appel d'offres public sera conduit à cette fin.

Harmonisation des services

Dans une perspective d'harmonisation des services au travers de la Ville de Montréal tout en tenant compte des particularités locales des arrondissements, des ajustements aux services ont été apportés visant notamment :

· l'élargissement des heures de collecte (ex. : 7 h à 19 h);

· la poursuite ou l'ajout systématique de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables - étalée sur quatre (4) ans;

· l'optimisation de la collecte des ordures ménagères (ex. : réduction de la collecte des ordures à une fois par semaine lorsque desservi par une collecte des matières organiques);

· harmonisation du nombre de collectes des résidus verts (tendre vers vingt-six (26) collectes, ou moins);

· harmonisation du nombre de collectes des résidus de construction, rénovation et démolition résidentiels (tendre vers une collecte bi-mensuelle), avec, l'ajout de deux (2) collectes durant la période de déménagement (vingt-six (26) collectes au total).

Conteneurs en mode chargement avant et semi-enfouis

Pour la première fois depuis 2015, avec une perspective d'optimisation des services, les services de collecte et de transport des conteneurs en mode chargement avant et en mode par grue (conteneurs semi-enfouis) pour les arrondissements visés par le présent sommaire ne font pas partie de l'appel d'offres N° 20-18152 considérant que ces collectes sont réalisées par des camions spécialisés différents aux camions qui effectuent la collecte en bordure de rue.

Ces items ont été traités dans le cadre d'un autre appel d'offres publics (N° 20-18158) et feront l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

Collecte des arbres de Noël (PMR)

Le service relié à la collecte des arbres de Noël dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sera désormais exécuté par une entreprise privée. Auparavant, ce service était rendu par l'arrondissement à l'aide de sa régie (employés municipaux).

Réduction de l'enfouissement et des émissions de gaz à effet de serre (GES) / optimisation des services :

Pour la première fois dans le cadre d'un appel d'offres visant les activités de collecte et transport des matières résiduelles, la Ville a annoncé sa volonté d'imposer des réductions de GES dans le futur en lien avec ses cibles pour l'année 2030. Les soumissionnaires ont été invités à compléter un questionnaire (référence document Annexe de l'appel d'offres public N° 20-18152, « Renseignements complémentaires ») où une question portait sur la gestion environnementale de l'entreprise (ex. : politique environnementale) et une autre sur la réduction des émissions de GES (ex. : mesures prises ou prévues par l'entreprise, opinion à l'égard de futures exigences environnementales potentielles de la Ville).

De plus, des mesures visant une réduction de l'enfouissement et des émissions des gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'une augmentation de la performance des collectes ont été intégrées dans le renouvellement des contrats. À savoir :

· Implantation progressive de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les ICI assimilables;

· Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères à une fois par semaine là où la collecte se fait encore deux (2) fois par semaine (six (6) arrondissements);

· Projet pilote de collecte des ordures ménagères aux deux (2) semaines (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - deux (2) secteurs d'essai, soit un réalisé en régie (employés municipaux) et un réalisé par une entreprise privée);

· Réduction globale du nombre de collecte des résidus de construction, rénovation et démolition et des encombrants (réduction globale collecte/transport et optimisation des chargements de camion);

· Retrait des conteneurs à chargement avant et semi-enfouis (optimisation des parcours et opérations);

· Préparation des flottes de camions pour le déploiement d'un nouveau Système informatisé de gestion des matières résiduelles (SIGMR) et de suivi véhiculaire (optimisation de la gestion des billets d'autorisation à déverser, contrôle et suivi des parcours, etc.);

La dépense totale de ces contrats est de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $. Chacun des contrats est d'une durée de cinq (5) ans et prévoit une option de prolongation d'une période de deux (2) ans.

---

4. Arrondissements pour lesquels les contrats collecte et de transport des matières résiduelles arrivent à échéance le 31 octobre 2019 et visés par ce dossier décisionnel (11 arrondissements) Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray –Saint-Michel–Parc-Extension.

5. Les soumissionnaires ont la liberté de fournir un prix pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour le ou les lieux de livraison des ordures ménagères de leur choix parmi les six (6) sites reconnus et opérationnels dans le Grand Montréal. Six (6) sous-lots ont donc été créés dans chacun des lots des arrondissements concernés (ex. Le lot 3 pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est composé des lots 3,1 à 3,6). Le scénario le plus avantageux pour la Ville est retenu.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres N° 20-18152 , il y a eu vingt-et-un (21) preneurs de cahiers de charges. Parmi ceux-ci, trois (3) étaient du milieu municipal/parapublic et cinq (5) étaient des personnes morales ayant déposé une offre sous un autre numéro d'entreprise. Il y avait donc en réalité treize soumissionnaires potentiels (13) dont huit (8) ont déposé une soumission. Il s'agit du plus faible nombre de soumissionnaires depuis 2015 pour une offre de service similaire (nature et montants). Les propositions reçues sont toutes conformes.

Parmi les cinq (5) entreprises qui n'ont pas déposé d'offres, deux (2) d'entre elles ont fait part de leur motif de désistement. Les raisons de désistement étaient : impossibilité d'obtenir une caution (1) et lecture du cahier des charges seulement (1).

Bordereaux des prix (30 lots total pour 21 contrats à renouveler)

Le bordereau des prix est composé de trois (3) grands volets :

1. Élimination (Lots 1 et 2) : pour obtenir des prix à la tonne pour l'élimination des ordures ménagères;
2. Collecte et transport (Lots 3, 5, 7 à 13, 15, 17 à 19 et 21 à 30) : pour un prix par porte ou par collecte pour la collecte et le transport de matières résiduelles, et enfin;
3. Collecte, transport et élimination (lots 4, 6, 14, 16 et 20) : pour des prix par porte et à la tonne pour l'option de services globaux de collecte et transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères.

Les contrats à octroyer concernant le volet 1 et 3 font l’objet d’un sommaire décisionnel distinct à l’intention du Conseil d'agglomération de Montréal.

Collecte et transport de matières résiduelles (Lots 3, 5, 7 à 13, 15, 17 à 19 et 21 à 30 - 19 contrats à renouveler)

Des prix pour la collecte et le transport de matières résiduelles ont été demandés pour treize (13) arrondissements :

· trois (3) uniquement pour les ordures ménagères, les résidus de CRD et encombrants, les résidus alimentaires et verts, et les arbres de Noël;

· un (1) uniquement pour les ordures ménagères, les résidus de CRD et encombrants, les résidus verts, et les arbres de Noël;

· cinq (5) pour les ordures ménagères, les résidus de CRD et encombrants, les résidus alimentaires et verts, les arbres de Noël, et les matières recyclables (lots distincts);

· quatre (4) uniquement pour les matières recyclables.

Les résultats de l’analyse des soumissions donnent les résultats suivants : (17 contrats)

Numéro du lot	Arrondissement	Type de contrat	Matières*	Entrepreneur
3,3	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Collecte/transport	Ordures ménagères Résidus CRD et encombrants Résidus verts Résidus alimentaires Arbres de Noël	Derichebourg Canada Environnement
7	LaSalle			GFL Environmental Inc.
9	Le Plateau-Mont-Royal (PMR #1)			Services Ricova Inc.
11	Le Plateau-Mont-Royal (PMR #2)			Services Ricova Inc.
13,3	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Collecte/transport	Ordures ménagères, résidus CRD et encombrants, résidus verts, arbres de Noël	Derichebourg Canada Environnement
17	Rosemont–La Petite-Patrie	Collecte/transport	Ordures ménagères Résidus CRD et encombrants Résidus verts Résidus alimentaires Arbres de Noël	Derichebourg Canada Environnement
19,3	Saint-Léonard			GFL Environmental Inc.
21	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Collecte/transport	Matières recyclables	Environnement Routier NRJ Inc.
22	Lachine			Services Ricova Inc.
23	LaSalle			Environnement Routier NRJ Inc.
24	Le Sud-Ouest			Environnement Routier NRJ Inc.
25	Outremont			Environnement Routier NRJ Inc.
26	Pierrefonds-Roxboro			Services Ricova Inc.
27	Rosemont–La Petite-Patrie			Derichebourg Canada Environnement
28	Saint-Léonard			Derichebourg Canada Environnement
29	Ville-Marie			9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)
30	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			Environnement Routier NRJ Inc.

Portrait des plus bas soumissionnaires conformes (PBSC) sur l'ensemble des lots (contrats) :

· Derichebourg Canada Environnement : 5 contrats

· Environnement Routier NRJ Inc. : 5 contrats

· GFL Environmental Inc. : 2 contrats

· Services Ricova Inc. : 4 contrats

· 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) : 1 contrat

Résultats des analyses

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Estimation et résultats d'appel d'offres

Le résultat du processus d'appel d'offres et la comparaison des soumissions et avec l'estimation interne se trouvent en pièce jointe.

Pour le volet collecte/transport, l'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base de coûts unitaires par porte ou par collecte pour la collecte/transport.

Les prix estimés à travers l'analyse sont basés en prenant en compte plusieurs facteurs et paramètres dont parmi les principaux : la conjoncture actuelle défavorable, la moyenne des soumissions reçues pour chacun des appels d'offres des contrats (incluant scénario collecte/transport + élimination) concernés en excluant, lorsqu'applicable, les prix soumis par les entreprises Col Sel Transit Inc. (placée sur Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)) et Services Ricova Inc.(LFRI), l'inflation relative aux dernières années (source : Banque du Canada), les plus récents prix obtenus (hausse moyenne de 53,9 % par rapport aux prix d'origine (107 % (NRJ) et 0,8 % (JR)) et l'ensemble des prix des contrats actuellement en cours (plus particulièrement avec les territoires possédant un cadre bâti et une superficie similaires). Finalement, la grande majorité des prix estimés ont été majorés de 2 % afin d'avoir une représentation plus fidèle des prix du marché actuel. Ce rééquillibrage des prix est justifié essentiellement par les motifs suivants :

· la conjoncture du marché défavorable (ex. : oligopole, pénurie de main-d'oeuvre);

· les courts délais anticipés entre l'octroi et le début des opérations (limite les capacités d'investissement des entreprises (ressources et équipements - gestion de risques);

· la hausse des coûts dans le secteur du transport;

· la hausse des coûts en lien avec le comité paritaire des éboueurs;

· les mouvements d'acquisitions des dernières années dans le secteur de la collecte et du transport des matières résiduelles réduisant par le fait même la compétition entre entreprises;

· l'historique des prix soumis et l'apparition de nouveaux compétiteurs sur le marché (ex. brisent les prix de beaucoup, parfois trop (ex. Col Sel, Services Ricova, Derichebourg));

· circulation difficile sur le territoire montréalais (trafic quotidien, chantiers routiers, cadre bâti et aménagé);

· la crise liée au COVID-19 qui place les entreprises dans une position présentant davantage de risques et d'incertitudes (ex. enjeux santé et sécurité versus main-d'oeuvre, acquisition de pièces et d'équipements, délais de réparation des camions).

· les délais d'attente historiques au centre de tri des matières recyclables (centre de tri Saint Michel) et les conditions d'opération de ces lieux;

· la dynamique du marché dans le domaine des matières résiduelles en constante évolution dans les dernières années et difficilement prévisible.

Au global, pour tous les services demandés pour les contrats de collecte et transport, le résultat de l'appel d'offres est inférieur de 5,32 % à l'estimé.

L'explication de ces écarts, lorsqu'elle est analysée globalement, peut être associée à la synchronisation de la demande de services de la Ville avec la conjoncture actuelle du marché défavorable, jumelée la récente crise historique en lien avec le COVID-19. Pour le volet des matières recyclables, les écarts sont plus importants. Cela s'expliquerait en plus de la conjoncture défavorable, aux délais délais d'attente historiques au centre de tri des matières recyclables de Saint Michel et aux conditions d'opération de ces lieux. L'appel d'offres N° 20-18152 a également généré une faible compétition entre les entreprises avec seulement huit (8) soumissionnaires. La dynamique des derniers mois, voire années, du marché dans le domaine de la collecte et du transport des matières annonçait une hausse de prix; comme plusieurs autres secteurs d'activité à la Ville, et plus largement, au Québec. Le Service de l'environnement avait déjà identifié, parmi les risques pour la Ville dans l'exercice des renouvellements de contrats en collecte/transport des matières résiduelles, une hausse des coûts par une réduction de la concurrence (Dossier N° 1196717002; résolution CM19 1117).

Écart de plus de 10 % entre la soumission de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme

Les tableaux dans le document A-O 20-18152_Tableau normalisé GDD_volet collecte&transport.xls en pièce jointe présente plusieurs cas où il y a un écart de plus de 10 % entre le PBSC et le 2e PBSC. L'explication de ces écarts là où ils se présentent peut être associée à une combinaison des facteurs suivants :

· faible nombre de soumissionnaires selon les lots (faible concurrence et comparaison difficile);

· conjoncture du marché actuelle défavorable et faible capacité du marché à s'adapter rapidement (ex : délais pour acquisition de camion trop long).

· localisation des site de réception des matières résiduelles par rapport aux sites de l'entreprise.

Enfin, la crise récente en lien avec le COVID-19 contribue à accroître ces contraintes.

Variation des coûts : contrats en vigueur vis-à-vis nouveaux contrats

La variation des coûts actuels (2020) en comparaison de ceux des dix-sept (17) nouveaux contrats issus de l'appel d'offres N° 20-18152 n'est pas possible en raison des différences au niveau des services demandés dans l'appel d'offres comparativement aux contrats en vigueur.

Conformité des adjudicataires

· Toutes les entreprises concernées dans le présent dossier disposent d'une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP).

· Après vérification, ces entreprises ne figurent pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

· Seule l'entreprise Services Ricova Inc. est inscrite sur la LFRI.

Commission d'examen des contrats

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, douze (12) des dix-sept (17) contrats doivent être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'ils sont identifiés selon un ou l'autre des critères d'examen. À titre d'exemple, sept (7) des dix-sept (17) contrats à octroyer présentent une dépense de plus de 10 millions (premier critère fixé dans la Directive). Le tableau dans le document A-O 20-18152_analyse critères CEC_volet collecte&transport en pièce jointe présente l'ensemble des critères qui s'appliquent selon les contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La durée de chacun des dix-sept (17) contrats concernés par le présent sommaire est de 60 mois et touche cinq (5) années financières. Le coût de ces contrats s'élève à 165 872 369 $ toutes taxes incluses; incluant des contingences d'environ 3 % pour un montant total de 5 048 826 $. Cette dépense sera indexée de 2 % par année à la date d'anniversaire des contrat à compter du 1 novembre 2021 et sera répartie comme suit :

Fournisseurs	Territoires	2020 ($)	2021 ($)	2022 ($)	2023 ($)	2024 ($)	2025 ($)	Total ($)
Derichebourg Environnement Canada	Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	456 458	2 758 888	2 814 066	2 870 348	2 927 755	2 482 344	14 309 858
Environnement Routier NRJ Inc.	Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	361 862	2 178 407	2 221 976	2 266 415	2 311 743	1 958 454	11 298 857
GFL Environmental Inc.	LaSalle	587 773	3 633 327	3 845 961	3 978 077	4 057 638	3 445 307	19 548 083
Environnement Routier NRJ Inc.	LaSalle	211 075	1 270 670	1 296 083	1 322 005	1 348 445	1 142 371	6 590 649
Services Ricova Inc.	Lachine	160 525	966 363	985 690	1 005 404	1 025 512	868 789	5 012 284
Services Ricova Inc.	Le Plateau—Mont-Royal-1	310 825	1 818 564	1 854 936	1 892 034	1 929 875	1 625 297	9 431 532
Services Ricova Inc.	Le Plateau—Mont-Royal-2	263 887	1 543 933	1 574 812	1 606 308	1 638 434	1 379 850	8 007 223
Derichebourg Environnement Canada	Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	318 294	2 038 391	2 079 158	2 123 840	2 163 156	1 854 997	10 577 836
Derichebourg Environnement Canada	Rosemont—La Petite-Patrie	407 299	2 618 475	2 758 781	2 860 122	2 917 325	2 492 150	14 054 151
Derichebourg Environnement Canada	Rosemont—La Petite-Patrie	413 078	2 486 732	2 536 467	2 587 196	2 638 940	2 235 647	12 898 059
Environnement Routier NRJ Inc.	Le Sud-Ouest	151 192	910 176	928 380	946 948	965 887	818 276	4 720 859
Environnement Routier NRJ Inc.	Outremont	76 964	463 322	472 588	482 040	491 681	416 540	2 403 134
Services Ricova Inc.	Pierrefonds-Roxboro	217 341	1 308 390	1 334 558	1 361 249	1 388 474	1 176 282	6 786 293
GFL Environmental Inc.	Saint-Léonard	441 505	2 734 369	2 783 457	2 834 286	2 886 132	2 455 433	14 135 181
Derichebourg Environnement Canada	Saint-Léonard	213 420	1 284 790	1 310 486	1 336 696	1 363 430	1 155 065	6 663 887
JR Services Sanitaires	Ville-Marie	294 620	1 773 610	1 809 083	1 845 264	1 882 169	1 594 529	9 199 275
Environnement Routier NRJ Inc.	Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	166 101	999 928	1 019 927	1 040 326	1 061 132	898 966	5 186 380
Contingences		0	993 721	1 024 711	1 050 186	1 070 790	909 418	5 048 826

Total des contrats - taxes incluses		**5 052 218**	**31 782 058**	**32 651 119**	**33 408 743**	**34 068 518**	**28 909 714**	**165 872 369**

Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Écart par rapport au budget actuel

Suite aux résultats de cet appel d'offres, l'analyse du coût global indique que par rapport aux budgets, pour les contrats de collecte et transport, ce renouvellement génère un écart défavorable en 2021 de 6 311 522 $ taxes incluses ou 5 763 261 $ taxe nette.

Budgets additionnels

Un ajustement récurrent à la base budgétaire sera requis à partir de l'année 2021 afin de financer (voir tableau ci-dessous) :

- hausse globale des coûts dans les activités de collecte et de transport des matières résiduelles;

- un ajustement du prix annuel, tel que spécifié aux contrats, selon la variation de l'indice de prix à la consommation (IPC) ainsi que selon l'évolution du prix du carburant, ou prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE);

- la poursuite de l'implantation de la collectes des matières organiques dans les 9 logements et plus et ICI;

- des bonifications des services de collectes CRD et des arbre de Noël;

- des contingences des contrats de collecte et de transport.

Ces budgets additionnels sont nécessaires malgré que certains services, comme celui associé à la collecte des conteneurs (chargement avant et semi-enfouis), aient été retirés de cet appel d'offres pour être traités dans un appel d'offres distincts.

Budget additionnel requis	**2020 ($)**	**2021 ($)**	**2022 ($)**	**2023 ($)**	**2024 ($)**	**2025 ($)**	**Total ($)**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	141 666	1 065 519	1 158 604	1 253 551	1 350 397	1 449 180	6 418 916
LaSalle	79 266	729 736	957 046	1 107 624	1 208 291	1 310 972	5 392 935
Lachine	49 489	308 689	326 514	344 695	363 240	382 156	1 774 781
Le Plateau—Mont-Royal	91 737	572 194	636 672	702 440	769 524	837 949	3 610 517
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	92 291	703 258	742 346	785 186	822 883	864 363	4 010 327
Rosemont—La Petite-Patrie	77 059	666 250	846 642	990 593	1 093 160	1 197 778	4 871 483
Le Sud-Ouest	58 661	363 041	379 829	396 953	414 420	432 236	2 045 140
Outremont	18 438	116 267	124 813	133 530	142 422	151 491	686 962
Pierrefonds-Roxboro	33 374	216 162	240 295	264 912	290 020	315 631	1 360 395
Saint-Léonard	96 065	711 927	782 690	855 597	929 962	1 010 455	4 386 697
Ville-Marie	20 856	146 709	179 424	212 793	246 829	281 546	1 088 157
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	25 224	163 510	181 954	200 766	219 956	239 528	1 030 938
Total	**784 127**	**5 763 261**	**6 556 830**	**7 248 641**	**7 851 104**	**8 473 286**	**36 677 248**

Imputation

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Elle sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Pour tous les détails, voir la pièce jointe « Aspects financiers ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.*

La collecte des matières résiduelles à des fins de traitement et de valorisation s'inscrit également dans les priorités énoncées afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) 2020-2025, soit de détourner l'ensemble des matières valorisables de l'enfouissement d'ici 2030.

La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats s'y rapportant (31 octobre 2020). L'octroi de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des services de collecte et de transport des matières résiduelles pour la clientèle résidentielle, commerciale, institutionnelles et industrielles dans onze (11) arrondissements. Les services liés à ces contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et de s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Considérant la date d'entrée en vigueur des contrats au 1er novembre 2020, les octrois planifiés pour le conseil du mois d'août sont requis pour laisser aux adjudicataires les délais nécessaires avant les débuts de contrats pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements et la planification des travaux. Les arrondissements ont également besoin de ce délai pour communiquer à leurs citoyens tous changements prévus en lien avec le nouveau contrat (ex. : changement d'horaire). De plus, en autorisant ces contrats, les blocs de renouvellement de contrats planifiés stratégiquement (référence : Bloc I, II et III) sont maintenus et respectés.

Enfin, par les octrois des contrats prévus à cet appel d'offres, la Ville pourra non seulement poursuivre, mais principalement offrir des services additionnels pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles montréalais de 9 logements et plus et les ICI assimilables. L'ensemble de immeubles de 8 logements et moins ont été implantés dans la cadre de la Stratégie d'implantation des résidus alimentaires 2015-2019.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des matières résiduelles sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID -19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets
- Services de collecte et de tri des matières recyclables
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment)

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes.

Les entreprises spécialisées dans la collecte et le transport des ordures ménagères ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Les arrondissements concernés par le volet collecte et transport réaliseront les communications de proximité, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 5 août 2020
Commission d'examen des contrats : 12 août 2020
Comité exécutif: 19 août 2020
Conseil municipal : 24 août 2020
Début du contrat : 1er novembre 2020
Fin du contrat : 31 octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marlene DUFOUR)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cyril BAUDIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Luc PERREAULT, Lachine
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
David PELLETIER, Le Plateau-Mont-Royal
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Marie-Claude LEBLANC, Outremont
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Caroline ST-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Marco ST-PIERRE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 26 juillet 2020
Pierre MORISSETTE, 24 juillet 2020
David PELLETIER, 24 juillet 2020
Maxime Ubner SAUVEUR, 24 juillet 2020
Michel A. MARCEAU, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et developpement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-27

Les contrats examinés par la CEC doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0170) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Appel d'offres publics 20-18152

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Contrats collecte et transport

Fournisseurs	Arrondissements - Ville de Montréal	Coûts soumissionnés	Instance	Critères Commission examen des contrats: > 10 millions	> 2 M$ + récurrent 3X	> 2 M$ + une seule soumission	> 2 M$ + > 20% A/O et estimation	> 2 M$ + > 20% 1er et 2è soumission.	> 2 M$ + fournisseur unique	> 2 M$ + consortium
Derichebourg Canada Environnement	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 748 797 $	CM	Oui		Oui				
GFL Environmental Inc.	LaSalle	18 764 659 $	CM	Oui		Oui				
Services Ricova Inc.	Le Plateau-Mont-Royal #1	9 061 740 $	CM					Oui		
Services Ricova Inc.	Le Plateau-Mont-Royal #2	7 693 276 $	CM					Oui		
Derichebourg Canada Environnement	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 160 123 $	CM	Oui						
Derichebourg Canada Environnement	Rosemont–La Petite-Patrie	13 496 129 $	CM	Oui		Oui				
GFL Environmental Inc.	Saint-Léonard	13 627 693 $	CM	Oui						
Environnement Routier NRJ Inc.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (recyc.)	11 099 584 $	CM	Oui				Oui		
Services Ricova Inc.	Lachine (recyc.)	4 815 762 $	CM				Oui			
Environnement Routier NRJ Inc.	LaSalle (recyc.)	6 332 243 $	CM							
Environnement Routier NRJ Inc.	Le Sud-Ouest (recyc.)	4 535 763 $	CM							
Environnement Routier NRJ Inc.	Outremont (recyc.)	2 308 912 $	CM			Oui				
Services Ricova Inc.	Pierrefonds-Roxboro (recyc.)	6 520 216 $	CM					Oui		
Derichebourg Canada Environnement	Rosemont–La Petite-Patrie (recyc.)	12 392 352 $	CM	Oui						
Derichebourg Canada Environnement	Saint-Léonard (recyc.)	6 402 609 $	CM				Oui			
9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	Ville-Marie (recyc.)	8 838 590 $	CM					Oui		
Environnement Routier NRJ Inc.	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (recyc.)	4 983 032 $	CM							
		154 781 479 $								
Total		**154 781 479 $**	**CM**							

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 30 mars 2018

DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.
9000, BOUL RAY-LAWSON
ANJOU QC H1J 1K8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000680120
N° de demande :	1831695079
N° de confirmation de paiement :	000232119889

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

NC

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 4 avril 2019

SERVICES RICOVA INC.
A/S MONSIEUR DOMENICO COLUBRIALE
5000, RUE ARMAND-FRAPPIER
SAINT-HUBERT (QC) J3Z 1G5

No de décision : 2019-DAMP-0194
N° de client : 3000492468

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GREEN WORLD SERVICES, LES SERVICES DE RECYCLAGE GW, LES SERVICES MONDE VERT ainsi que RICOVA SERVICES INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SERVICES RICOVA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **3 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

DC

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 juillet 2018

9064-3032 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE JR LABELLE
2565, CH COMTOIS
TERREBONNE (QC) J6X 0H6

N° de décision : 2018-CPSM-1042677
N° de client : 3000445938

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous JR SERVICES SANITAIRES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9064-3032 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 avril 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 25 mai 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GFL ENVIRONMENTAL INC.
Adresse du siège social : 100, NEW PARK PL, UNIT 500, CONCORD, ON, L4K 0H9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000216212
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1175311910

Autres noms d'affaires

- BLANCHARD
- CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- ENVITO PB
- GESTION MICHEL COUTURE
- JEAN-PAUL BLANCHARD ET FILS
- LES ENTREPRISES ENVIRONNEMENTALES PIERREFONDS
- LES SERVICES MATREC
- MATREC
- MATREC, DIVISION ADMINISTRATION
- MATREC, DIVISION BEAUCE
- MATREC, DIVISION BROSSARD
- MATREC, DIVISION CENTRE DE TRI ST-HUBERT
- MATREC, DIVISION CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- MATREC, DIVISION CHAMPLAIN
- MATREC, DIVISION CHARLESBOURG
- MATREC, DIVISION CHICOUTIMI
- MATREC, DIVISION DOMESTIQUE
- MATREC, DIVISION DRUMMONDVILLE
- MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE ET TRANSBO BEAUCE
- MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE STE-MARIE
- MATREC, DIVISION ÉCOCENTRES BEAUCE
- MATREC, DIVISION ESTRIE
- MATREC, DIVISION GARAGE BOUCHERVILLE
- MATREC, DIVISION GARAGE QUÉBEC
- MATREC, DIVISION GATINEAU
- MATREC, DIVISION GRANBY
- MATREC, DIVISION LACHUTE

- MATREC, DIVISION LAVAL
- MATREC, DIVISION MONTRÉAL
- MATREC, DIVISION MUNICIPALE
- MATREC, DIVISION PIERREFONDS
- MATREC, DIVISION QUÉBEC
- MATREC, DIVISION QUÉBEC CONTENEURS
- MATREC, DIVISION SÉLECTIVE
- MATREC, DIVISION SHERBROOKE
- MATREC, DIVISION TRANSBO ST-HUBERT
- MATREC, DIVISION TRANSPORT SPÉCIALISÉ
- MATREC, DIVISION TROIS-RIVIÈRES
- PARC TECHNOLOGIQUE AES
- ROLAND THIBAULT
- SERVICES ENVIRONNEMENTAUX GFL
- SERVICES MATREC
- SERVICES MATREC, DIVISION ADMINISTRATION
- SERVICES MATREC, DIVISION BEAUCE
- SERVICES MATREC, DIVISION BROSSARD
- SERVICES MATREC, DIVISION CENTRE DE TRI ST-HUBERT
- SERVICES MATREC, DIVISION CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- SERVICES MATREC, DIVISION CHAMPLAIN
- SERVICES MATREC, DIVISION CHARLESBOURG
- SERVICES MATREC, DIVISION CHICOUTIMI
- SERVICES MATREC, DIVISION DOMESTIQUE
- SERVICES MATREC, DIVISION DRUMMONDVILLE
- SERVICES MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE ET TRANSBO BEAUCE
- SERVICES MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE STE-MARIE
- SERVICES MATREC, DIVISION ÉCOCENTRES BEAUCE
- SERVICES MATREC, DIVISION ESTRIE
- SERVICES MATREC, DIVISION GARAGE BOUCHERVILLE
- SERVICES MATREC, DIVISION GARAGE QUÉBEC
- SERVICES MATREC, DIVISION GATINEAU
- SERVICES MATREC, DIVISION GRANBY
- SERVICES MATREC, DIVISION LACHUTE
- SERVICES MATREC, DIVISION LAVAL

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 3 décembre 2019

ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
A/S MONSIEUR STEVE BASTIEN
23, AV MILTON
LACHINE (QC) H8R 1K6

No de décision : 2019-DAMP-1184
N° de client : 2700035743

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE RENAISSANCE, NRJ, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **2 décembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Service de l'environnement **Direction de la gestion des matières résiduelles** **Division collecte, transport et traitement** 1555, rue Carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec) H3C 6W2	Annexe Modalités d'adjudication	Appel d'offres public biens et services généraux N° 20-18152

Le présent appel d'offres a pour objet d'obtenir des soumissions pour la collecte, transport et l'élimination de matières résiduelles qui seront ramassées sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Trois (3) options seront utilisées pour l'octroi des contrats :

Option 1 : Élimination des matières résiduelles

Option 2 : Collecte transport sans option élimination des matières

Option 3 : Collecte transport avec option élimination des matières

1- Conditions générales

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de soumissionner sur l'ensemble des territoires et sont libres de fournir ou non un prix pour le volet option collecte – transport – élimination aux bordereaux de prix des territoires visés.

Le soumissionnaire se voit octroyer le territoire entier, les zones délimitées à l'intérieur de chacun des territoires correspondent à des journées de collecte précises dans une semaine.

Un soumissionnaire peut se voir octroyer un ou plusieurs territoires.

2- Méthode d'adjudication

* Option 1 : Élimination des ordures ménagères

1.1 Territoires du tableau 1 des annexes A et B du devis Élimination (ordures)

Pour l'attribution des contrats, le Donneur d'ordre s'assure de la conformité de la soumission et octroie un tonnage au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des territoires en prenant en considération les deux (2) éléments qui sont : le prix à la tonne métrique soumis et l'ajustement de ce coût en fonction de la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié tout en tenant compte de la capacité maximale disponible des soumissionnaires.

Le prix unitaire soumis pour une tonne métrique de matières sera ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville.

Le calcul du prix unitaire ajusté, aux fins d'adjudication seulement, s'effectue de la façon suivante :

Prix unitaire ajusté = Prix unitaire soumis + (Fa * D)

- Un facteur d'ajustement **Fa** sera utilisé pour l'analyse des soumissions. Ce dernier tient compte des coûts indirects pour la livraison des matières, tel le coût la main-d'œuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement ainsi que la consommation de carburant, le tout selon les dernières données compilées par le Donneur d'ordre.

- La distance de référence **D** représente le trajet qui sera calculé par le Donneur d'ordre[1], à l'aide de l'outil cartographique en ligne *Google Map*, selon le trajet **aller-retour** en kilomètres des camions entre le centroïde d'un territoire et le lieu de livraison du fournisseur donné automatiquement sans faire de modifications au parcours. Cette distance permet de calculer le prix ajusté.

Le Donneur d'ordre se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs des territoires au bordereau. Il n'est pas permis de scinder un item (territoire) en divisant le tonnage de l'item entre deux (2) soumissionnaires pour ne pas dépasser la capacité maximale disponible des soumissionnaires.

Le prix à la tonne est le même pour tous les territoires. C'est le Donneur d'ordre qui assume tous les frais de transport vers le site sélectionné.

Facteur d'ajustement et méthode de calcul

Le facteur d'ajustement du prix unitaire qui sera utilisé pour l'analyse des soumissions et qui permettra de tenir compte de la distance entre le centroïde et le lieu de livraison a été calculé comme suit :

Fa = (D* CT) / (T*V) = 0.81

Avec :

D	Distance pour chaque Km aller-retour (1+1=2) à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié.
CT	Coût de transport établi pour une heure de travail (**145$/h**)
T	Chargement moyen établi d'un camion par voyage (**9 tonnes**)
V	Vitesse moyenne établie d'un camion (**40 Km/h**)

Pour les besoins de détermination de l'adjudicataire, le coût global pour le Donneur d'ordre sera calculé de la manière suivante :

[1] Les distances seront calculées durant la première semaine suivant l'ouverture des soumissions.

C = C1 + C2

Où :

C1 Coût d'élimination en fonction du coût unitaire et la quantité annuelle à traiter **(C1= CU x T)**

C2 Coût ajusté en fonction de la distance du centroïde par rapport au lieu de livraison, du facteur Fa et de quantité à traiter **(C2 = T x D x Fa)**

1.2 Territoires du tableau 2 des annexes A et B du devis Élimination (ordures)

Le mécanisme d'octroi est selon l'article 3.1 scénario 1 ci-dessous et selon le meilleur scénario global pour la Ville.

*** Option 2 : Collecte et transport sans option élimination**

Pour l'attribution de ces contrats, le Donneur d'ordre s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat par territoire au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des territoires visés.

*** Option 3 : Collecte et transport avec option élimination**

Pour l'attribution de ces contrats, le Donneur d'ordre s'assure de la conformité de la soumission et octroie un contrat par territoire au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des territoires visés, en fonction de sa capacité maximale disponible, selon le scénario global le plus avantageux pour la Ville entre les deux (2) scénarios suivants :

Scénario 1 :
Le prix le plus bas global de la combinaison du prix non ajusté pour l'élimination additionné au prix de la collecte-transport de l'adresse de livraison correspondante (partie **collecte – transport** des bordereaux de prix des territoires visés).

Scénario 2 :
*Collecte, transport et élimination au site désiré du soumissionnaire pour les territoires visés (partie **option collecte – transport – élimination** des bordereaux de prix des territoires visés)*

Les soumissionnaires qui ont soumis un prix pour un ou plusieurs territoires visés par l'option collecte – transport – élimination du ou des bordereaux de prix des territoires visés pourraient se voir octroyer le ou les contrats. Le choix se fera sur la meilleure combinaison entre les scénarios 1 et 2 du présent article.

Comme décrit plus haut, le Donneur d'ordre choisira selon les soumissions reçues pour le scénario 1 et 2, le meilleur scénario final pour la Ville.

Les contrats peuvent être octroyés sur la base des scénarios 1 ou 2 selon les résultats les plus avantageux pour la Ville (meilleur intérêt économique) en tout ou en partie pour l'ensemble des territoires en comparant tous les scénarios possibles.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1206717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18152_Procès verbal.pdf
20-18152 SEAO_Liste des commandes.pdf
Intervention 1206717004.pdf
Tableau comparatif 1206717004.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marlene DUFOUR
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514 872-7269

Tél : 514 868-5740
Division : Acquistion de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18152 — No du GDD : 1206717004

Titre de l'appel d'offres : Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 8

Date du dernier addenda émis : 27 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 8

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 38,095238

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 74 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 8 - 2020

Date d'échéance révisée : 17 - 8 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Derichebourg Env. Canada inc.	56 200 009,74 $	√	3,3; 13,3; 17; 27; 28
Environnement Routier NRJ Inc	29 259 534,06 $	√	21; 23; 24; 25; 30
GFL Environmental Inc.	32 392 351,71 $	√	7; 19,3
Services Ricova Inc.	32 945 742,25 $	√	9; 11; 22; 26
9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	8 838 589,53 $	√	29
WM QUÉBEC INC.	12 416 808,82 $		

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.13.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix, conformément aux modalités prévues à l'annexe 1.13.01. Des vingt-et-un (21) preneurs, trois (3) sont de fonction public, 5 preneurs ont déjà déposé une soumission sous un autre numéro d'entreprise, un (1) preneur était dans l'incapacité d'obtenir le caution requise, un (1) preneur dit uniquement acheté le cahier des charges a des fins de consultation et trois (3) n'ont pas répondu à notre demande. Des huit (8) soumissions reçues, 4 était pour le volet élimination ordures ménagères (lieux de livraisons 1 & 2).

Préparé par : Andres larmat pour Éliane Clavette — Le 23 - 7 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres		20-18152
Titre de l'appel d'offres		Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères
Mode d'adjudication		Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication		Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires

Numéro du lot		Description	Adjudicataire	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
3	3,1	Volet collecte transport Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)		- $	- $	- $	- $
	3,2	Volet collecte transport Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) Enviro Connexions (Raylobec - Vaudreuil)		- $	- $	- $	- $
	3,3	Volet collecte transport Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) Recyclage Notre-Dame (Montréal)	Derichebourg Canada Environnement	11 958 074,95 $	597 903,75 $	1 192 817,98 $	13 748 796,67 $
	3,4	Volet collecte transport Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) Services Matrec (Saint-Hubert)		- $	- $	- $	- $
	3,5	Volet collecte transport Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Laval)		- $	- $	- $	- $
	3,6	Volet collecte transport Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Longueuil)		- $	- $	- $	- $
4		Volet collecte transport ET élimination Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec lieu de livraison (OM) (site désiré)		- $	- $	- $	- $
5	5,1	Volet collecte transport L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)		- $	- $	- $	- $
	5,2	Volet collecte transport L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) Enviro Connexions (Raylobec - Vaudreuil)	Services Ricova Inc.	4 384 438,60 $	219 221,93 $	437 347,75 $	5 041 008,28 $
	5,3	Volet collecte transport L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) Recyclage Notre-Dame (Montréal)		- $	- $	- $	- $
	5,4	Volet collecte transport L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) Services Matrec (Saint-Hubert)		- $	- $	- $	- $
	5,5	Volet collecte transport L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Laval)		- $	- $	- $	- $
	5,6	Volet collecte transport L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Longueuil)		- $	- $	- $	- $
6		Volet collecte transport ET élimination L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève avec lieu de livraison (OM) (site désiré)		- $	- $	- $	- $
7		Volet collecte transport LaSalle (5 ans)	GFL Environmental Inc.	16 320 642,50 $	816 032,13 $	1 627 984,09 $	18 764 658,72 $
8		Volet collecte transport LaSalle (3 ans) *option*		- $	- $	- $	- $
9		Volet collecte transport Le Plateau-Mont-Royal (5 ans) - PMR1	Services Ricova Inc.	7 797 487,20 $	389 874,36 $	777 799,35 $	8 965 160,91 $
10		Volet collecte transport Le Plateau-Mont-Royal (3 ans) - PMR-1 *option*		- $	- $	- $	- $
11		Volet collecte transport Le Plateau-Mont-Royal (5 ans) - PMR-2	Services Ricova Inc.	6 613 259,60 $	330 662,98 $	659 672,65 $	7 603 595,23 $
12		Volet collecte transport Le Plateau-Mont-Royal (3 ans) - PMR-2 *option*		- $	- $	- $	- $
13	13,1	Volet collecte transport Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)		- $	- $	- $	- $
	13,2	Volet collecte transport Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) Enviro Connexions (Raylobec - Vaudreuil)		- $	- $	- $	- $
	13,3	Volet collecte transport Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) Recyclage Notre-Dame (Montréal)	Derichebourg Canada Environnement	8 836 810,95 $	441 840,55 $	881 471,89 $	10 160 123,39 $
	13,4	Volet collecte transport Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) Services Matrec (Saint-Hubert)		- $	- $	- $	- $
	13,5	Volet collecte transport Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Laval)		- $	- $	- $	- $
	13,6	Volet collecte transport Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Longueuil)		- $	- $	- $	- $
14		Volet collecte transport ET élimination Mercier–Hochelaga-Maisonneuve avec lieu de livraison (OM) (site désiré)		- $	- $	- $	- $
15	15,1	Volet collecte transport Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)		- $	- $	- $	- $
	15,2	Volet collecte transport Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) Enviro Connexions (Raylobec - Vaudreuil)		- $	- $	- $	- $
	15,3	Volet collecte transport Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) Recyclage Notre-Dame (Montréal)		- $	- $	- $	- $
	15,4	Volet collecte transport Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) Services Matrec (Saint-Hubert)		- $	- $	- $	- $
	15,5	Volet collecte transport Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Laval)		- $	- $	- $	- $
	15,6	Volet collecte transport Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Longueuil)		- $	- $	- $	- $
16		Volet collecte transport ET élimination Pierrefonds-Roxboro avec lieu de livraison (OM) (site désiré)		- $	- $	- $	- $
17		Volet collecte transport Rosemont–La Petite-Patrie (5 ans)	Derichebourg Canada Environnement	11 738 315,77 $	586 915,79 $	1 170 897,00 $	13 496 128,55 $
18		Volet collecte transport Rosemont–La Petite-Patrie (3 ans) *option*		- $	- $	- $	- $
19	19,1	Volet collecte transport Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)		- $	- $	- $	- $
	19,2	Volet collecte transport Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) Enviro Connexions (Raylobec - Vaudreuil)		- $	- $	- $	- $
	19,3	Volet collecte transport Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) Recyclage Notre-Dame (Montréal)	GFL Environmental Inc.	11 852 744,50 $	592 637,23 $	1 182 311,26 $	13 627 692,99 $
	19,4	Volet collecte transport Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) Services Matrec (Saint-Hubert)		- $	- $	- $	- $
	19,5	Volet collecte transport Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Laval)		- $	- $	- $	- $
	19,6	Volet collecte transport Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) WM Québec inc. (Longueuil)		- $	- $	- $	- $
20		Volet collecte transport ET élimination Saint-Léonard avec lieu de livraison (OM) (site désiré)		- $	- $	- $	- $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres		20-18152
Titre de l'appel d'offres		Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères
Mode d'adjudication		Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication		Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires

Numéro du lot		Description	Adjudicataire	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
21		Volet collecte transport (matières recyclables) Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Environnement Routier NRJ Inc.	9 653 910,75 $	482 695,54 $	962 977,60 $	11 099 583,88 $
22		Volet collecte transport (matières recyclables) Lachine	Services Ricova Inc.	4 188 529,80 $	209 426,49 $	417 805,85 $	4 815 762,14 $
23		Volet collecte transport (matières recyclables) LaSalle	Environnement Routier NRJ Inc.	5 507 495,55 $	275 374,78 $	549 372,68 $	6 332 243,01 $
24		Volet collecte transport (matières recyclables) Le Sud-Ouest	Environnement Routier NRJ Inc.	3 944 999,50 $	197 249,98 $	393 513,70 $	4 535 763,18 $
25		Volet collecte transport (matières recyclables) Outremont	Environnement Routier NRJ Inc.	2 008 186,00 $	100 409,30 $	200 316,55 $	2 308 911,85 $
26		Volet collecte transport (matières recyclables) Pierrefonds-Roxboro	Services Ricova Inc.	5 670 985,60 $	283 549,28 $	565 680,81 $	6 520 215,69 $
27		Volet collecte transport (matières recyclables) Rosemont–La Petite-Patrie	Derichebourg Canada Environnement	10 778 301,15 $	538 915,06 $	1 075 135,54 $	12 392 351,75 $
28		Volet collecte transport (matières recyclables) Saint-Léonard	Derichebourg Canada Environnement	5 568 697,00 $	278 434,85 $	555 477,53 $	6 402 609,38 $
29		Volet collecte transport (matières recyclables) Ville-Marie	9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	7 687 401,20 $	384 370,06 $	766 818,27 $	8 838 589,53 $
30		Volet collecte transport (matières recyclables) Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Environnement Routier NRJ Inc.	4 334 013,60 $	216 700,68 $	432 317,86 $	4 983 032,14 $
		GRAND TOTAL		**138 844 294,22 $**	**6 942 214,71 $**	**13 849 718,35 $**	**159 636 227,28 $**

Précision relative aux garanties de soumission Article 4.01.02 "Lots" : Il est important à noter que pour les 3 arrondissements offrant l'option de 5 ou 3 ans (LaSalle, PMR1, PMR2, Rosemont–La Petite-Patrie), une seule garantie est exigé par territoire (exception pour Le Plateau-Mont-Royal où deux garanties sont exigés puisqu'il y a deux contrats).

Derichebourg Canada Environnement	48 880 199,82 $	2 444 009,99 $	4 875 799,93 $	56 200 009,74 $
Environnement Routier NRJ Inc	25 448 605,40 $	1 272 430,27 $	2 538 498,39 $	29 259 534,06 $
GFL Environmental Inc.	28 173 387,00 $	1 408 669,35 $	2 810 295,35 $	32 392 351,71 $
Services Ricova Inc.	28 654 700,80 $	1 432 735,04 $	2 858 306,40 $	32 945 742,25 $
9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	7 687 401,20 $	384 370,06 $	766 818,27 $	8 838 589,53 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18152
Numéro de référence : 1358184
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9290-3939 qc inc 721 pie xii app b Vaudreuil-Dorion, QC, j7v 8r1 NEQ : 1169564953	Madame Geneviève Perron Téléphone : 514 984-3280 Télécopieur :	**Commande : (1725659)** 2020-04-03 11 h 39 **Transmission :** 2020-04-03 11 h 39	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-03 11 h 39 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Col Sel Transit Inc. 404 boulevard Décarie Suite 100 Montréal, QC, H4L5E6 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1722189)** 2020-03-25 13 h 50 **Transmission :** 2020-03-25 13 h 50	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 13 h 50 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 15 - Télécopie 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 41 - Télécopie 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Télécopie

				3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 57 - Télécopie 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Télécopie 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Télécopie 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 52 - Télécopie 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1723219)** 2020-03-27 15 h 14 **Transmission :** 2020-03-27 15 h 14	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-27 15 h 14 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Monsieur Raphaël Abbe Téléphone : 003 363-1580120 Télécopieur :	**Commande : (1721432)** 2020-03-24 8 h 26 **Transmission :** 2020-03-24 8 h 26	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Courriel 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions

				2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 35 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Developpement Effenco 3700 st-patrick Montréal, QC, H4E 1A2 NEQ : 1163689343	Monsieur Christian Lafrance Téléphone : 514 397-4020 Télécopieur :	**Commande : (1732518)** 2020-04-22 20 h 13 **Transmission :** 2020-04-22 20 h 13	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Éco Entreprises Québec 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9 NEQ : 1161481032	Madame Katlyn Dubé Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur : 514 987-1598	**Commande : (1726548)** 2020-04-06 22 h 20 **Transmission :** 2020-04-06 22 h 20	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-06 22 h 20 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel

				3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Connexion - Les Entreprises Raylobec Inc. 3779 chemin des quarante arpents Terrebonne, QC, J6V 9T6 NEQ : 1143149962	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 474-2084 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1724811)** 2020-04-01 14 h 36 **Transmission :** 2020-04-01 14 h 36	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-01 14 h 36 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Monsieur André Beausoleil Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	**Commande : (1722051)** 2020-03-25 10 h 40 **Transmission :** 2020-03-25 10 h 40	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 10 h 40 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel

				3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1722211)** 2020-03-25 14 h 12 **Transmission :** 2020-03-25 14 h 12	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 14 h 12 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1169671758	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1721768)** 2020-03-24 14 h 09 **Transmission :** 2020-03-24 14 h 09	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Courriel 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020

				2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1175311910	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1742893)** 2020-05-18 15 h 13 **Transmission :** 2020-05-18 15 h 13	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Hydro-Québec. 800, boul. de Maisonneuve Est , 11e étage sud Montréal, QC, H2L 4L8 http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/ NEQ :	Madame Maude Leblanc Téléphone : 418 845-6600 Télécopieur :	**Commande : (1733051)** 2020-04-23 17 h 14 **Transmission :** 2020-04-23 17 h 14	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, j6x 0h6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	**Commande : (1721498)** 2020-03-24 9 h 14 **Transmission :** 2020-03-24 9 h 14	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Télécopie 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 15 - Télécopie 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis)

				2020-04-20 14 h 41 - Télécopie 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Télécopie 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 13 h 31 - Télécopie 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 37 - Télécopie 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Télécopie 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-28 8 h 58 - Télécopie 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur VÉRONIQUE BOULAY Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1728904)** 2020-04-14 20 h 07 **Transmission :** 2020-04-14 20 h 07	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-14 20 h 07 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-14 20 h 07 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 2400, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1G8 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	**Commande : (1726749)** 2020-04-07 10 h 49 **Transmission :** 2020-04-07 10 h 49	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-07 10 h 49 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel

				3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2l5 NEQ : 1146231148	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1722159)** 2020-03-25 13 h 19 **Transmission :** 2020-03-25 13 h 19	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 13 h 19 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Services Ricova inc. 3400 rue de l'Éclipse suite 540 Brossard, QC, J4z 0P3 NEQ : 1165661415	Madame Maria Ouazzani Téléphone : 450 466-6688 Télécopieur : 450 466-8870	**Commande : (1722343)** 2020-03-25 19 h **Transmission :** 2020-03-25 19 h	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 19 h - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau)

				2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services Ricova inc. 3400 rue de l'Éclipse suite 540 Brossard, QC, J4z 0P3 NEQ : 1165661415	Madame Maria Ouazzani Téléphone : 450 466-6688 Télécopieur : 450 466-8870	**Commande : (1725758)** 2020-04-03 14 h 04 **Transmission :** 2020-04-03 14 h 04	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-03 14 h 04 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Lévis. 9009, boul. du Centre-Hospitalier 2e étage Lévis, QC, G6X 1L4 http://www.ville.levis.qc.ca NEQ :	Monsieur Maxime Chabot Téléphone : 418 835-4969 Télécopieur : 418 835-6175	**Commande : (1727669)** 2020-04-09 9 h 59 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 59	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-09 9 h 59 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400	Monsieur El Mostafa Rakibe Téléphone : 514 872-5306	**Commande : (1723359)** 2020-03-29 18 h 52 **Transmission :**	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-29 18 h 52 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

	Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Télécopieur : 514 868-5984	2020-03-29 18 h 52	
☐	WM Quebec Inc. 2457 chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1P1 NEQ : 1146435301	Monsieur Vincent D'Adamo Téléphone : 226 972-8121 Télécopieur :	**Commande : (1721422)** 2020-03-24 8 h 17 **Transmission :** 2020-03-24 8 h 17	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Courriel 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1206717004 - Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-24

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.39

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1206717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

Rapport_CEC_SMCE206717004.pdf

Dossier # :1206717004

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 206717004

Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public #20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault	Linda Lajeunesse
Vice-présidence	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206717004

Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 $ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 $, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 $ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 $, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 $ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 $, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 $ taxe incluses incluant des contingences de 957 409 $, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 $ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 $, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 $ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 $ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 $ (taxes nettes).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrats de plus de 10 M$ (7 lots);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, pour lesquels :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (4 lots);*
    - *Il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectué pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 lots);*
    - *Il existe un écart de plus de 20% entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (5 lots).*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ces contrats pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres, d'une durée de 74 jours, lancé en contexte de pandémie et de la faillite de l'entreprise Rebuts solides canadiens et de sa filiale Col Sel. Les commissaires ont pu apprendre que trois addendas ont été déposés au cours de l'appel d'offres, à l'issue duquel six soumissions admissibles et conformes ont été reçues. Il s'avère cependant qu'un soumissionnaire inscrit à la liste des entreprises à rendement insatisfaisant a déposé une soumission pour plusieurs lots. Il s'agit de l'entreprise RICOVA pour laquelle le Service recommande néanmoins l'octroi de plusieurs lots, mais seulement pour des territoires qui avaient jugé son rendement acceptable. En outre, cette entreprise a récemment acquis des camions de la faillite de Rebuts solides et est en processus de développement de sa capacité opérationnelle.

Parmi l'ensemble des lots, cinq ont reçu une seule soumission conforme et certains lots, n'ont reçu aucune soumission. Par conséquent, de nouveaux appels d'offres doivent être lancés. Les prix obtenus sont globalement inférieurs de 5 % par rapport à l'estimé interne, ce qui est favorable dans un marché de pénuries opérationnelles et des risques inhérents à la crise sanitaire. En outre, l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme témoigne d'une faible concurrence dans ce marché qualifié d'oligopole, et d'une connaissance privilégiée du territoire des adjudicataires oeuvrant déjà sur place.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est saturé; que les carnets de commandes des entreprises sont surchargés; que les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre et qu'elles encourent des délais de livraison relatif à l'acquisition de nouveaux camions (situation exacerbée par la pandémie). Par conséquent, la Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix globalement avantageux alors qu'une hausse significative des coûts de transport avait été constatée lors de précédentes sollicitations du marché.

Par conséquent, la Commission a statué quant à la conformité de cet appel d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de plus de 10 M$ (7 lots);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, pour lesquels :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (4 lots);*
  - *Il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectué pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 lots);*
  - *Il existe un écart de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (5 lots);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206717004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.40

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1205843003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Programme québécois de réfection des infrastructures (TIQ)
Objet :	Accorder un contrat à Stradco Construction Inc. pour la construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries entre Saint -Rémi et De Courcelle dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 731 623,81 $ (contrat : 636 194,62 $ + contingences : 63 619,46 $ + incidences : 31 809,73 $), taxes incluses. Appel d'offres public 424311 - 7 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'accorder à **Stradco Construction Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un aqueduc secondaire dans l'Allée des Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 194,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424311 ;

2. d'autoriser une dépense de 63 619,46 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 31 809,73 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-29 16:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205843003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Programme québécois de réfection des infrastructures (TIQ)
Objet :	Accorder un contrat à Stradco Construction Inc. pour la construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries entre Saint -Rémi et De Courcelle dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 731 623,81 $ (contrat : 636 194,62 $ + contingences : 63 619,46 $ + incidences : 31 809,73 $), taxes incluses. Appel d'offres public 424311 - 7 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Turcot du Ministère des transports du Québec, les chemins de fer du CN ont dû être déplacés vers le nord pour s'adapter à la nouvelle configuration de l'échangeur Turcot. Ceci a impliqué le rapprochement des chemins de fer vers les résidents dans le secteur de l'Allée des Tanneries dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Pour atténuer l'augmentation du climat sonore que cela engendre, le MTQ construira un mur anti-bruit d'une hauteur de 4 mètres entre l'emprise du CN et l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle. Le MTQ complétera ses travaux en bonifiant les aménagements de l'Allée des Tanneries, incluant l'amélioration des jardins collectifs existants et la construction d'une piste multifonctionnelle (cyclable et piétonne).
En bordure de l'Allée des Tanneries, il y a présentement trois (3) conduites secondaires d'eau potable en fin de réseau, soit dans les rues Saint-Rémi, Walnut et Desnoyers. Afin d'optimiser la distribution d'eau potable dans les réseaux de la Ville, la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau avait déjà identifié comme étant prioritaire la construction d'une nouvelle conduite secondaire d'eau potable dans l'Allée des Tanneries pour raccorder les trois conduites en fin de réseau et compléter le bouclage sur la conduite principale d'eau potable de 350 mm dans la rue De Courcelle. La présence de ces conduites d'aqueduc secondaires en fin de réseau augmente de façon significative le risque de bris sur ces conduites et celles à proximité, surtout en saison hivernale. La construction d'une conduite d'eau potable dans l'Allée des Tanneries permettra le bouclage des conduites au reste du réseau et assurera la circulation en continue de l'eau potable dans ces conduites, ce qui diminuera le risque de bris. La DRE a jugé opportun de construire la conduite d'eau potable en 2020, avant les travaux du MTQ, pour éviter d'intervenir, une fois que les travaux du MTQ seraient réalisés sur le même lot.

Le présent dossier concerne des travaux qui visent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a mandaté la Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux faisant objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux sont prévus être réalisés en une phase en septembre 2020. Les travaux de construction de conduite d'eau dans l'Allée des Tanneries sur une distance d'environ 320 mètres consistent à :
- la construction de +/- 320 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre de 200 mm;
- le raccordement à la conduite d'eau secondaire à la fin du réseau dans la rue Saint-Rémi;
- le raccordement à la conduite d'eau secondaire à la fin du réseau dans la rue Walnut;
- le raccordement à la conduite d'eau secondaire à la fin du réseau dans la rue Desnoyers;
- le raccordement à la conduite d'eau principale dans la rue De Courcelle.

Les plans de localisation et des travaux se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au Ministère des transports du Québec, à l'arrondissement Le Sud-Ouest, à la Direction de l'eau potable et à la Direction des réseaux d'eau (les requérants) lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Contrainte de réalisation :
Afin de ne pas compromettre la saison de plantation de l'OBNL des Jardins collectifs de l'Allée des Tanneries ni les travaux préparatoires du MTQ pour leur projet d'aménagement, les travaux de bouclage d'aqueduc doivent débuter à la mi-septembre et être terminés pour la mi-novembre au plus tard.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres.

Sollicitation du marché :
L'appel d'offres a été publié sur le SÉAO le 15 juin 2020. Les soumissions ont été ouvertes le 9 juillet 2020. La durée totale de publication a donc été de 23 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 novembre 2020.

Il y a eu 14 preneurs du cahier des charges et 7 soumissionnaires au total (voir liste des preneurs en pièce jointe). Le motif de désistement était le même pour les 7 entreprises qui n'ont pas soumissionné : difficulté à obtenir la garantie requise.

Il y a eu 1 addenda émis pour répondre aux questions des soumissionnaires et clarifier certains points de l'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 63 619,46 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols excavés. L'enveloppe d'incidences est déterminé à 31 809,73 $, taxes incluses, soit 5% du coût du contrat.

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Stradco Construction Inc. pour la réalisation des travaux de bouclage d'aqueduc secondaire dans l'Allée des Tanneries.
Analyse des soumissions :
Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté en pièce jointe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Explication des écarts :
Le prix de la plus basse soumission conforme est de 8,2% de moins que l'estimation de référence réalisée par la firme AXOR Experts Conseils. L'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse est de 7,6%. Donc les prix soumis sont représentatifs de l'estimation des coûts des travaux pour le marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 731 623,81 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 636 194,62 $, des contingences de 63 619,46 $ et des incidences de 31 809,73 $.
Cette dépense, entièrement assumé par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau.

La portion de la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 731 623,81 $ taxes incluses, représente un coût net de 668 070,06 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt # 20-002.

Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables. Cependant, même si nous sommes raisonnablement certains d'obtenir ce financement, la Direction des réseaux d'eau n'a toujours pas reçu le protocole d'entente signé pour cette dernière.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique que la circulation d'eau potable dans le secteur demeurera inefficace et que le risque élevé de bris sera toujours présent.

En plus, si la conduite d'aqueduc est construite après les travaux du MTQ, la présence du mur anti-bruit à proximité, ainsi que la remise en état des nouveaux aménagements, des jardins collectifs et de la piste multifonctionnelle augmenteront de façon significative le coût des travaux pour la Ville.

L'impact sur la mobilité est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Maintien et gestion de la mobilité - (DTSI-M) ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En présence de représentants de l'arrondissement Le Sud-Ouest, la Division des grands projets partenaires et le Ministère des transports du Québec ont effectué plusieurs consultations avec les résidents du quartier, ainsi qu'avec le directeur de l'OBNL des Jardins collectifs de l'Allée des Tanneries. Dans l'éventualité où une coupure d'eau sera nécessaire, l'entrepreneur travaillera conjointement avec l'arrondissement pour en aviser les riverains.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : septembre 2020
Fin des travaux : novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Julie NADON, Le Sud-Ouest

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, Le Sud-Ouest
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 22 juillet 2020
Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, 20 juillet 2020
Kathy DAVID, 20 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE
Chef de section

Tél : 514-872-1773
Télécop. : 514-872-1945

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin GAUDETTE
c/d Assistance à la Gestion des Interventions dans la Rue
Tél : 514-872-5622
Approuvé le : 2020-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-29

Système d'information géographique et spatiale

rue Saint-Antoine

rue Sainte-Élisabeth

rue De Courcelle

rue Deshoyers

rue Cazelais

rue Walnut

rue Saint-Jacques

autoroute 720

rue Acorn

rue Dagenais

rue Saint-Rémi

chemin de la Côte-Saint-L

ZONE D'EXCAVATION

NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC

0 15 30 45 m

JMap

Service des infrastructures du réseau routier
Division des Grands Projets
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Appel d'offres public
nº 424311

Devis technique spécial infrastructures

Maintien et gestion de la mobilité - (DTSI-M)

Construction d'un aqueduc secondaire entre les rues St-Rémi et De Courcelle

Préparé et vérifié par :

Loukas Georges Geargeoura, ing., M.Sc.A.
Chargé de projet, OIQ Nº 142511

Date :

Révision N°	Date	Description	Préparé par :
00	2020-06-10	Émission pour soumission	Loukas G. Geargeoura, ing.

Table des matières

1. Objet....3
2. Domaine d'application....3
3. Lois, règlements, normes et références....10
4. Définition et acronymes....10
5. Généralités et exécution des travaux....10
6. Matériaux....19
7. Description des items du bordereau....19
8. Non-conformités aux exigences....20

Annexes :

M1 - Croquis de phasage
M2 - Chemins de détour et itinéraires facultatifs

1. Objet

Le devis technique spécial infrastructures « DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité » définit les clauses spécifiques au présent contrat pour lesquelles l'Entrepreneur doit se conformer, notamment les grandes phases et le séquencement des travaux à réaliser.

L'Entrepreneur doit également se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition révisée du 30 octobre 2019, ci-après appelé DTNI-8A disponible dans la section V « Documents normalisés » du Cahier des charges.

2. Domaine d'application

La zone des travaux se situe principalement sur l'Allée des Tanneries entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle dans l'arrondissement du Sud-Ouest. L'Entrepreneur sera appelé à faire des travaux sur les rues transversales à l'Allée des Tanneries, soient les rues Saint-Rémi, Walnut, Desnoyers et De Courcelle. L'Entrepreneur peut également être appelé à intervenir à l'extérieur de ses zones de travaux pour les besoins en maintien de la mobilité.

Le tableau A suivant présente le milieu et les caractéristiques géométriques du secteur en travaux en date de l'appel d'offres.

Tableau A – Milieu et caractéristiques géométriques du secteur en travaux

Rue Saint-Rémi, entre la rue Cazelais et la fin de la rue Saint-Rémi au nord de la voie ferrée		
• Sens de la circulation :	Deux sens en directions nord et sud;	
• Géométrie :	Une voie de circulation; Trottoir du côté est de la chaussée;	
• Largeur de la chaussée :	± 7 m;	
• Catégorie :	Locale;	
• Réseau de camionnage :	Non, excepté pour livraison locale;	
• Transport en commun :	Non;	
• Zonage :	Résidentiel;	
• Feux de circulation	Non;	
• Commerces/Zones de livraison :	Non;	
• Signalisation :	Arrêt interdit :	Aucun;
	Stationnement :	Permis du côté est, interdit du côté est, au nord de la promenade des Tanneries sur une vingtaine de mètres.
	Vitesse affichée :	30 km/h;
• Écoles / Corridors scolaire / CPE :	Non;	
• Services d'urgence :	Aucun;	
• Mobilier sur la chaussée :	Aucun;	
• Autres particularités :	La rue Saint-Rémi au sud est une impasse; Échangeur Turcot à proximité; Hôpital CUSM au nord de l'A-720.	

Rue Saint-Rémi, entre la rue Cazelais et la rue Turcot		
• Sens de la circulation :	Deux sens en directions nord et sud;	
• Géométrie :	Une voie de circulation dans chaque direction; Chaussée séparée par un mail central par marquage au sol; Trottoir de chaque côté de la chaussée;	
• Largeur de la chaussée :	± 12 m;	
• Catégorie :	Collectrice;	
• Réseau de camionnage :	Non;	
• Transport en commun :	Non;	
• Zonage :	Industriel / résidentiel;	
• Feux de circulation	Non;	
• Commerces/Zones de livraison :	Non;	
• Signalisation :	Arrêt interdit :	Aucun;
	Stationnement :	Interdit des deux côtés de la rue;
	Vitesse affichée :	40 km/h;
• Écoles / Corridors scolaire / CPE :	Non;	
• Services d'urgence :	Aucun;	
• Mobilier sur la chaussée :	Aucun;	
• Autres particularités :	Présence d'un viaduc ferroviaire; Échangeur Turcot à proximité; Hôpital CUSM au nord de l'A-720.	

Rue Walnut, entre la rue Cazelais et la fin de la rue Walnut au nord de la voie ferrée		
• Sens de la circulation :	Deux sens en directions nord et sud;	
• Géométrie :	Une voie de circulation dans chaque direction; Trottoir de chaque côté de la chaussée;	
• Largeur de la chaussée :	± 13 m;	
• Catégorie :	Locale;	
• Réseau de camionnage :	Non, excepté pour livraison locale;	
• Transport en commun :	Non;	
• Zonage :	Résidentiel;	
• Feux de circulation	Non;	
• Commerces/Zones de livraison :	Non;	
• Signalisation :	Arrêt interdit :	Aucun;
	Stationnement :	-Côté est : Interdit lundi de 13 h à 16 h ; -Côté ouest : Interdit mercredi de 13 h à 16 h ; Interdit des deux côtés sur environ 10 m au sud de la rue à cause de la présence d'une borne-fontaine:
	Vitesse affichée :	30 km/h;
• Écoles / Corridors scolaire / CPE :	Non;	
• Services d'urgence :	Aucun;	
• Mobilier sur la chaussée :	Présence de bacs à fleurs à la fin de la rue au sud;	
• Autres particularités :	La rue Walnut au sud est une impasse; Présence du jardin collectif de l'Allée des Tanneries à l'extrémité sud-est de la rue.	

Rue Desnoyers, entre la rue Cazelais et la fin de la rue Desnoyers au nord de la voie ferrée	
• Sens de la circulation :	Deux sens en directions nord et sud;
• Géométrie :	Une voie de circulation dans chaque direction; Trottoir de chaque côté de la chaussée;
• Largeur de la chaussée :	± 11 m;
• Catégorie :	Locale;
• Réseau de camionnage :	Non, excepté pour livraison locale;
• Transport en commun :	Non;
• Zonage :	Résidentiel;
• Feux de circulation	Non;
• Commerces/Zones de livraison :	Présence d'un dépanneur à l'intersection de la rue Desnoyers et de la rue Cazelais; présence de quelques zones de livraison;
• Signalisation :	Arrêt interdit : Aucun; Stationnement : -Côté est : Interdit lundi de 13 h à 16 h; -Côté ouest : Interdit mercredi de 12 h 30 à 15 h 30; Interdit des deux côtés sur environ 20 m au sud de la rue du lundi au vendredi de 8 h à 19 h; Vitesse affichée : 30 km/h;
• Écoles / Corridors scolaire / CPE :	Non;
• Services d'urgence :	Aucun;
• Mobilier sur la chaussée :	Aucun;
• Autres particularités :	La rue Desnoyers au sud est une impasse; Présence de rues d'accès à des cours intérieures et stationnement privé de part et d'autre de l'extrémité sud de la rue.

Rue Cazelais, entre la rue Saint-Rémi et la rue Desnoyers	
• Sens de la circulation :	Deux sens en directions est et ouest;
• Géométrie :	Une voie de circulation dans chaque direction; Trottoir de chaque côté de la chaussée;
• Largeur de la chaussée :	± 11 m;
• Catégorie :	Locale;
• Réseau de camionnage :	Non, excepté pour livraison locale;
• Transport en commun :	Non;
• Zonage :	Résidentiel;
• Feux de circulation	Non;
• Commerces/Zones de livraison :	Présence d'un dépanneur à l'intersection de la rue Desnoyers et de la rue Cazelais et d'une zone de livraison en face du dépanneur;
• Signalisation :	Arrêt interdit : Aucun; Stationnement : -Côté sud : Interdit lundi de 13 h à 16 h; -Côté nord : Interdit mercredi de 12 h 30 à 15 h 30; Vitesse affichée : 30 km/h;
• Écoles / Corridors scolaire / CPE :	Non;
• Services d'urgence :	Aucun;
• Mobilier sur la chaussée :	Présence de ralentisseurs de type dos d'âne près de l'intersection avec la rue Walnut;
• Autres particularités :	Échangeur Turcot à proximité; Hôpital CUSM à proximité.

Rue De Courcelle, entre la rue Saint-Jacques et la rue Acorn	
• Sens de la circulation :	Deux sens en directions nord et sud;
• Géométrie :	Une voie de circulation dans chaque direction; Trottoir de chaque côté de la chaussée;
• Largeur de la chaussée :	± 12 m au total;
• Catégorie :	Locale;
• Réseau de camionnage :	Non, excepté pour livraison locale;
• Transport en commun :	Non;
• Zonage :	Résidentiel / institutionnel;
• Feux de circulation	Oui, à l'intersection avec la rue Saint-Jacques; Feux rouges avec barrières aux approches de la voie ferrée.
• Commerces/Zones de livraison :	Quelques zones de livraison au nord du projet;
• Signalisation :	Arrêt interdit : Aux approches de la voie ferrée; Stationnement : - Côté est : Interdit - Côté ouest : Interdit mardi de 9 h à 10 h; Vitesse affichée : 30 km/h;
• Écoles / Corridors scolaire / CPE :	Présence de l'établissement d'enseignement « Annexe Charlevoix » du côté est de la rue; Présence d'une traverse piétonne à bandes jaunes en section courante (mi-bloc) au nord du projet; Présence d'une traverse piétonne à bandes jaunes à l'intersection avec la rue Acorn au sud du projet.
• Services d'urgence :	Aucun;
• Mobilier sur la chaussée :	Aucun;
• Autres particularités :	Présence des bandes cyclables unidirectionnelles en direction nord et sud; Présence d'un mail central en béton aux approches de la voie ferrée; Présence du square Sainte-Élisabeth du côté est de la rue; Hôpital CUSM à proximité; A-720 à proximité.

3. Lois, règlements, normes et références

Aucune exigence complémentaire.

4. Définition et acronymes

Aucune exigence complémentaire.

5. Généralités et exécution des travaux

5.1 Coordination opérationnelle

En référence à l'article 5.4 du DTNI-8A, l'Entrepreneur doit considérer qu'il y a une coordination opérationnelle à effectuer avec les différents partenaires de la Ville de Montréal et avec le milieu environnant au Chantier (autres Chantiers/événements).

Ci-dessous une liste des travaux et événements connus en date de l'appel d'offres. Cette liste est émise à titre indicatif uniquement :

Travaux de Ville de Montréal :

- Réhabilitation de l'égout secondaire sur St-Rémi, entre Vaillant et Notre-Dame;
- Réhabilitation de l'égout secondaire sur De Courcelle, entre Acorn et Ste-Émilie.

5.2 Permis d'occupation temporaire du domaine public

En référence à l'article 5.5 du DTNI-8A, L'Entrepreneur doit obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public auprès de l'arrondissement du Sud-Ouest.

En complément de l'article 5.5 du DTNI-8A, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir tous les autres permis, autorisations et ententes nécessaires auprès des villes liées, MTQ, PJCCI).

5.3 Signalisation temporaire de stationnement

En complément de l'article 5.6 du DTNI-8A, l'entrepreneur doit :

- Préciser sur les panneaux d'interdiction de stationnement/arrêt, les jours et les heures visés par l'interdiction;
- Interdire l'arrêt/stationnement en amont de la zone des travaux afin de permettre le virage en « U » et vis-à-vis de la zone des travaux de l'Entrepreneur pour les besoins en maintien de la mobilité, si requis.

5.4 Équipe spécialisée en maintien de la mobilité et en signalisation

En complément de l'article 5.10 du DTNI-8A, la main-d'œuvre fournie par l'Entrepreneur devra également satisfaire les conditions suivantes :

- Le coordonnateur en maintien et gestion de la mobilité doit avoir un minimum de trois ans d'expérience pertinente dans le domaine.

- Le coordonnateur en maintien et gestion de la mobilité doit avoir suivi et réussi la formation STC-GES-2 (STC-201) de l'AQTR.
- Le dessinateur de l'équipe spécialisé en signalisation doit avoir un minimum de trois ans d'expérience pertinente dans le domaine.

Le Directeur se réserve le droit, lors de son analyse, de rejeter le personnel qui n'aura pas démontré la qualification requise. L'Entrepreneur aura alors l'obligation de présenter de nouveaux effectifs, même si cela l'amène à devoir de changer de sous-traitant en signalisation, si applicable et aucune compensation ne lui sera versée à cet effet.

5.5 Exigences générales

L'Entrepreneur doit :

- En référence à l'article 5.3 du DTNI-8A, à moins d'indication contraire, maintenir tous les mouvements permis aux intersections;
- En référence à l'article 5.11 du DTNI-8A, accéder à son chantier de façon à nuire le moins possible aux conditions de circulation. Il doit ainsi limiter ses entrées et sorties au chantier durant les périodes de pointe soit entre 7 h et 9 h et entre 16 h 30 et 18 h;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, installer des repères visuels de type T-RV10 pour délimiter l'aire de travail;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, fournir, installer, maintenir, déplacer et enlever des clôtures autoportantes, là où requis (sécurisation des excavations), sur toute l'étendue des travaux et sur demande du Directeur;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, la fourniture, l'installation, le maintien, le déplacement, autant de fois que requis, ainsi que l'enlèvement de glissières de sécurité rigides en acier (type MINI-GUARD ou produits similaires) ou en béton autorisé par le Directeur, là où requis, vis-à-vis des excavations. Ces glissières doivent être surmontées d'une clôture. Les glissières rigides en acier pourront être boulonnées ou non au sol à la demande du Directeur;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, lors des travaux d'excavation, travailler sur des tronçons de 30 m maximum et les déplacer selon l'avancement des travaux;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, fournir des plaques de métal pour le recouvrement d'excavations, au besoin;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, paver la rue avant sa réouverture à la circulation;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, s'assurer auprès du Directeur que des ressources policières sont disponibles pour être autorisé à réaliser les travaux. Les coûts rattachés aux prestations policières sont assumés par la Ville de Montréal;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A, se coordonner avec le Directeur s'il exige une présence policière pour gérer la mobilité au moment de l'entrave. Les coûts rattachés aux prestations policières sont assumés par la Ville de Montréal;
- En référence à l'article 5.12 du DTNI-8A et à moins d'avis contraire de la part du Directeur, l'Entrepreneur doit retirer la signalisation de travaux du domaine public en l'absence de travaux planifiés dans les cinq prochains jours;

- En référence à l'article 5.10 du DTNI-8A, il faut prévoir au moins trois signaleurs qualifiés en tout temps pour chacune des phases et des sous-phases des travaux pour gérer la circulation, la machinerie, des véhicules, des cyclistes et des piétons. De plus, l'Entrepreneur doit adapter le nombre de signaleurs en fonction des conditions particulières ou à la demande du Directeur;
- En référence à l'article 5.14 du DTNI-8A pour la mobilité cycliste, prévoir l'installation sur le même support du panneau « P-125 » avec un panonceau sur fond blanc indiquant « Priorité aux piétons » pour assurer une circulation partagée;
- En référence à l'article 5.17 du DTNI-8A et lorsqu'indiqué à l'annexe M-2 Chemins de détours et itinéraires facultatifs, prévoir la fabrication et l'installation sous les panneaux permanents du panonceau « Excepté détour » tel que présenté au DTNI-8A. Ces panonceaux doivent être installés sur les axes utilisés temporairement comme chemin de détour où les camions sont normalement interdits de passage;
- En référence à l'article 6.6 du DTNI-8A, installer deux panneaux d'information générale de dimension 1200 x 900 mm pour la rue De Courcelle, un sur chaque rue transversale à l'Allée des Tanneries (Saint-Rémi, Walnut et Desnoyers) et un à l'intersection de la rue De Courcelle et de l'Allée des Tanneries pour aviser les usagers empruntant l'Allée des travaux à venir/en cours.

5.6 Séquence de réalisation et description des travaux

Afin de minimiser l'impact des travaux sur la mobilité et le milieu environnant, ceux-ci doivent être réalisés selon une séquence particulière. Les principes de gestion de la mobilité représentent les grandes phases de travaux à réaliser et l'Entrepreneur doit insérer les travaux non nommés au devis à l'intérieur des grandes phases des travaux de façon à minimiser leurs impacts.

Le tableau B, situé à la section 5.7, détaille les concepts de maintien de la mobilité pour chaque phase de travaux, selon la séquence suivante :

PHASE PRÉPARATOIRE - Préalablement à la réalisation des travaux, l'Entrepreneur doit planifier ou réaliser les activités suivantes :

- Préparer les planches de signalisation conformément à l'article 5.3 du DTNI-8A;
- Obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public selon les exigences de l'article 5.5 du DTNI-8A;
- Obtenir au préalable le permis d'occupation des aires d'attente pour les camions, les matériaux, la machinerie, la roulotte de chantier (si autorisée), les toilettes portatives ainsi que tout équipement nécessaire à ses travaux tel qu'indiqué à l'article 5.5 du DTNI-8A;
- Fournir, installer, entretenir, déplacer et enlever (démobiliser) en nombre suffisant des panneaux d'information (900 X 1 200 mm), dans les zones à entraver annonçant les travaux dix jours ouvrables à l'avance, à la demande du représentant de la Ville;
- Préparer son plan de cheminement des travaux et le remettre au Directeur ou son représentant, lors de la réunion de démarrage des travaux;
- Installer des panneaux d'interdiction d'arrêt ou de stationnement au moins 12 heures avant et au plus 14 heures du début de la période visée par l'interdiction en indiquant sur les panneaux les jours et les heures;

- Installer toute la signalisation temporaire autour de la zone des travaux et des rues avoisinantes, le tout selon des planches de signalisation produites par l'Entrepreneur;
- Aménager l'aire de travail et délimitation des aires d'attente de camions, des aires de stationnement de la machinerie et des zones de stockage des matériaux;
- Masquer et/ou déplacer la signalisation existante, lorsque requis;
- Installer des chemins de déviation ou de détour pour la circulation piétonnière ou cycliste, lorsque requis.

PHASE 1 – Travaux de construction d'aqueduc secondaire sur l'Allée des Tanneries, de la rue Saint-Rémi jusqu'à l'ouest de la rue Walnut.

PHASE 2 – Travaux de construction d'aqueduc secondaire sur l'Allée des Tanneries, de la rue Walnut jusqu'à l'ouest de la rue Desnoyers.

PHASE 3 – Travaux de construction d'aqueduc secondaire sur l'Allée des Tanneries, de l'ouest de la rue Desnoyers jusqu'à l'ouest de la rue De Courcelle.

PHASE 4a – Travaux d'installation de la chambre sur la rue De Courcelle.

PHASE 4b – Travaux de raccordement de la conduite à la rue De Courcelle.

Les principes de gestion de la mobilité représentent les grandes phases de travaux à réaliser et l'Entrepreneur doit insérer les travaux non nommés au devis à l'intérieur des grandes phases des travaux.

L'Entrepreneur peut présenter un autre séquencement des travaux, notamment adapter la chronologie des interventions ou combiner des phases de travaux. Toutefois, celui-ci doit être approuvé par le Directeur et ne doit pas être plus contraignant en termes d'impact pour les usagers comme pour le milieu que celui présenté au présent devis technique.

Dans le cas où le nouveau séquencement proposé par l'Entrepreneur est approuvé, ce dernier doit en assumer l'entière responsabilité et ne sera dédommagé d'aucune façon. Le paiement des items du bordereau de Maintien et gestion de la mobilité demeure le même que celui prévu dans la soumission.

5.7 Concepts de maintien et gestion de la mobilité

Le tableau B suivant présente les concepts de maintien et gestion de la mobilité pour chaque phase de travaux.

Les croquis de phasage des travaux sont présentés à l'annexe M1. Ces croquis ne constituent pas des plans de signalisation ou une séquence de travaux. Les phasages et la séquence des travaux présentés par l'Entrepreneur doivent être adaptés selon les conditions spécifiques du milieu et tenir compte des exigences du présent devis et du DTNI-8A.

Les chemins de détour et itinéraires facultatifs sont présentés à l'annexe M2. Les chemins de détour pourraient devoir être adaptés au terrain en fonction de la présence de chantiers avoisinants ou d'évènements spéciaux.

Tableau B – Principes de maintien et gestion de la mobilité

N° Phase et description des travaux	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 1 Allée des Tanneries entre la rue Saint-Rémi et la rue Walnut	**Rue Saint-Rémi en direction sud,** entre la rue Cazelais et la fin de la rue Saint-Rémi au nord de la voie ferrée Entrave complète Horaire de travail : Lundi à vendredi 7 h à 19 h	• Maintenir, en tout temps, une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,1 m lors des travaux; • Installation d'un panneau d'information générale sur la rue Saint-Rémi, dix jours ouvrables avant le début des travaux, afin d'aviser les piétons et cyclistes de la fermeture de l'accès à la promenade des Tanneries; • Installation d'un panneau d'information générale, dix jours ouvrables avant le début des travaux au carrefour de la rue De Courcelle et de l'Allée des Tanneries, afin d'aviser les piétons et cyclistes des travaux sur l'Allée des Tanneries et qu'il n'y aura plus d'accès temporairement à la rue Saint-Rémi; • Intercepter les piétons et cyclistes voulant se rendre à la rue De Courcelle via l'Allée des Tanneries à l'intersection des rues Saint-Rémi et Cazelais. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Cazelais et la rue Walnut; • Intercepter les piétons et cyclistes venant de la rue De Courcelle et voulant se rendre à la rue Saint-Rémi via l'Allée des Tanneries. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Walnut et Cazelais; • Prévoir au minimum la présence de trois signaleurs lors des travaux de construction d'aqueduc secondaire. De plus, l'Entrepreneur doit adapter le nombre de signaleurs en fonction des conditions particulières ou à la demande du Directeur.

N° Phase et description des travaux	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 2 Allée des Tanneries entre la rue Walnut et la rue Desnoyers	**Rue Saint-Rémi en direction sud,** entre la rue Cazelais et la fin de la rue Saint-Rémi au nord de la voie ferrée **Rue Walnut en direction sud,** entre la rue Cazelais et la fin de la rue Walnut au nord de la voie ferrée Entrave complète Horaire de travail : Lundi à vendredi 7 h à 19 h	• Maintenir, en tout temps, une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,1 m lors des travaux; • Installation d'un panneau d'information générale sur la rue Walnut, dix jours ouvrables avant le début des travaux, afin d'aviser les piétons et cyclistes de la fermeture de l'accès à la promenade des Tanneries; • Installation d'un panneau d'information générale, dix jours ouvrables avant le début des travaux au carrefour de la rue De Courcelle et de l'Allée des Tanneries, afin d'aviser les piétons et cyclistes des travaux sur l'Allée des Tanneries et qu'il n'y aura plus d'accès temporairement aux rues Saint-Rémi et Walnut; • Intercepter les piétons et cyclistes voulant se rendre à la rue De Courcelle via l'Allée des Tanneries à l'intersection des rues Saint-Rémi et Cazelais. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Cazelais et la rue Desnoyers; • Intercepter les piétons et cyclistes voulant se rendre à la rue De Courcelle via l'Allée des Tanneries à l'intersection des rues Walnut et Cazelais. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Cazelais et la rue Desnoyers; • Intercepter les piétons et cyclistes venant de la rue De Courcelle et voulant se rendre aux rues Saint-Rémi ou Walnut via l'Allée des Tanneries. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Desnoyers et Cazelais; • Prévoir au minimum la présence de trois signaleurs lors des travaux de construction d'aqueduc secondaire. De plus, l'Entrepreneur doit adapter le nombre de signaleurs en fonction des conditions particulières ou à la demande du Directeur.

N° Phase et description des travaux	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 3 Allée des Tanneries entre la rue Desnoyers et la rue De Courcelle	**Rue Saint-Rémi en direction sud,** entre la rue Cazelais et la fin de la rue Saint-Rémi au nord de la voie ferrée **Rue Walnut en direction sud,** entre la rue Cazelais et la fin de la rue Walnut au nord de la voie ferrée **Rue Desnoyers en direction sud,** entre la rue Cazelais et la fin de la rue Desnoyers au nord de la voie ferrée Entrave complète Horaire de travail : Lundi à vendredi 7 h à 19 h	• Maintenir, en tout temps, une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,1 m lors des travaux; • Installation d'un panneau d'information générale sur la rue Desnoyers, dix jours ouvrables avant le début des travaux, afin d'aviser les piétons et cyclistes de la fermeture de l'accès à la promenade des Tanneries; • Installation d'un panneau d'information générale sur la rue Desnoyers, dix jours ouvrables avant le début des travaux, afin d'aviser les résidents et commercants de la fermeture des accès aux stationnements privés à la fin de la rue; • Installation d'un panneau d'information générale, dix jours ouvrables avant le début des travaux au carrefour de la rue De Courcelle et de l'Allée des Tanneries, afin d'aviser les piétons et cyclistes des travaux sur l'Allée des Tanneries et qu'il n'y aura plus d'accès temporairement aux rues Saint-Rémi, Walnut et Desnoyers; • Intercepter les piétons et cyclistes voulant se rendre à la rue De Courcelle via l'Allée des Tanneries à l'intersection des rues Saint-Rémi et Cazelais. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Cazelais, la rue Desnoyers, la rue Saint-Jacques et la rue De Courcelle; • Intercepter les piétons et cyclistes voulant se rendre à la rue De Courcelle via l'Allée des Tanneries à l'intersection des rues Walnut et Cazelais. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Cazelais, la rue Desnoyers, la rue Saint-Jacques et la rue De Courcelle; • Intercepter les piétons et cyclistes voulant se rendre à la rue De Courcelle via l'Allée des Tanneries à l'intersection des rues Desnoyers et Cazelais. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue Desnoyers, la rue Saint-Jacques et la rue De Courcelle; • Intercepter les piétons et cyclistes venant de la rue De Courcelle et voulant se rendre aux rues Saint-Rémi, Walnut ou Desnoyers via l'Allée des Tanneries. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via la rue De Courcelle, la rue Saint-Jacques, la rue Desnoyers et la rue Cazelais; • Prévoir au minimum la présence de trois signaleurs lors des travaux de construction d'aqueduc secondaire. De plus, l'Entrepreneur doit adapter le nombre de signaleurs en fonction des conditions particulières ou à la demande du Directeur.

N° Phase et description des travaux	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 4a Travaux d'installation de la chambre sur la rue De Courcelle	**Rue De Courcelle en direction sud,** entre la rue Saint-Jacques et la rue Acorn Entrave complète (Circulation en alternance avec signaleurs) Horaire de travail : Lundi à vendredi 7 h à 19 h	• Fermer complètement la direction sud de la rue De Courcelle entre l'accès au stationnement Grunman et la rue Acorn; • Implanter une circulation en alternance gérée par des signaleurs sur la direction nord de rue De Courcelle; • Maintenir les accès à tous les stationnements privés; • Installation d'un panneau d'information générale dans chaque direction, dix jours ouvrables avant le début des travaux sur la rue De Courcelle; • Prévoir la présence d'un minimum de trois signaleurs par équipe de travail dans la zone de travaux; • Lors de cette phase, il faut barrer le trottoir du côté ouest et la bande cyclable vers le sud et intercepter les piétons et cyclistes venant du nord à la traverse piétonne existante au nord du projet. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via le trottoir côté opposé; faire descendre les cyclistes en direction sud de leur vélo afin qu'ils empruntent le trottoir côté est; • Lors de cette phase, il faut barrer le trottoir du côté ouest et la bande cyclable vers le sud et intercepter les piétons et cyclistes venant du sud à l'intersection des rues Acorn et De Courcelle. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via le trottoir côté opposé au niveau de la traverse piétonne existante au sud du projet; faire descendre les cyclistes en direction nord de leur vélo afin qu'ils empruntent le trottoir; • Délimiter l'aire de travail de la voie de circulation par des glissières de sécurité de milieu urbain (glissières en acier) surmontées de clôtures autoportantes pour chantier; • Maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 m.

N° Phase et description des travaux	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 4b Travaux de raccordement de la conduite sur la rue De Courcelle	**Rue De Courcelle en direction nord,** entre la rue Saint-Jacques et la rue Acorn Entrave complète (Circulation en alternance avec signaleurs) Horaire de travail : Lundi à vendredi 7 h à 19 h	• Déplacer les glissières en acier pour fermer complètement la direction nord de la rue De Courcelle entre l'accès au stationnement de l'école et la rue Acorn; • Implanter une circulation en alternance gérée par des signaleurs sur la direction sud de rue De Courcelle; • Maintenir les accès à tous les stationnements privés; • Prévoir la présence d'un minimum de trois signaleurs par équipe de travail dans la zone de travaux; • Lors de cette phase, il faut barrer le trottoir du côté est et la bande cyclable vers le nord et intercepter les piétons et cyclistes venant du nord à la traverse piétonne existante au nord du projet. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via le trottoir côté opposé; faire descendre les cyclistes en direction sud de leur vélo afin qu'ils empruntent le trottoir côté ouest; • Lors de cette phase, il faut barrer le trottoir du côté est et la bande cyclable vers le nord et intercepter les piétons et cyclistes venant du sud à l'intersection des rues Acorn et De Courcelle. **Implanter et maintenir le chemin de détour** détaillé ci-après : Détour via le trottoir côté opposé au niveau de la traverse piétonne existante au sud du projet; faire descendre les cyclistes en direction nord de leur vélo afin qu'ils empruntent le trottoir côté ouest; • Délimiter l'aire de travail de la voie de circulation par des glissières de sécurité de milieu urbain (glissières en acier) surmontées de clôtures autoportantes pour chantier; • Maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 m.

6. Matériaux

Aucune exigence complémentaire.

7. Description des items du bordereau

7.1 II-TS-8001 Mobilisation et démobilisation de glissières de sécurité en acier pour chantier

Le prix au mètre linéaire de l'item **II-TS-8001** Mobilisation et démobilisation de glissières de sécurité en acier pour chantier comprend, sans s'y limiter :

- Toutes les exigences indiquées à l'article 7 Description des items du bordereau du DTNI-8A;
- Toutes les exigences et activités de l'item II-8A-3101 – Mobilisation de glissières de sécurité en béton pour chantier de la Sous-Famille 3100;
- La fourniture, l'installation, le maintien durant les premières 24 heures des clôtures surmontées sur les glissières;
- Le repositionnement, la réparation ou le remplacement des clôtures endommagées et l'entretien;
- La démobilisation des glissières à la fin des travaux.

7.2 II-TS-8002 Maintien de glissières de sécurité en acier pour chantier

Le prix au mètre linéaire par jour de l'item **II-TS-8002** Maintien de glissières de sécurité en acier pour chantier comprend, sans s'y limiter :

- Toutes les exigences indiquées à l'article 7 Description des items du bordereau du DTNI-8A;
- Toutes les exigences et activités de l'item II-8A-3102 – Maintien de glissières de sécurité en béton pour chantier de la Sous-Famille 3100;
- Le maintien applicable au-delà de la période initiale de 24 heures suivant l'installation au chantier;
- Le repositionnement, la réparation ou le remplacement des clôtures endommagées et l'entretien.

7.3 II-TS-8003 Déplacement de glissières de sécurité en acier pour chantier

Le prix au mètre linéaire de l'item **II-TS-8003** Déplacement de glissières de sécurité en acier pour chantier comprend, sans s'y limiter :

- Toutes les exigences indiquées à l'article 7 Description des items du bordereau du DTNI-8A;
- Toutes les exigences et activités de l'item II-8A-3103 – Déplacement de glissières de sécurité en béton pour chantier de la Sous-Famille 3100;
- Le déplacement des clôtures à l'intérieur des limites de chantier lors d'un changement de phase et pour les premières 24 heures;
- La réparation ou le remplacement des clôtures endommagées lors de l'opération.

8. Non-conformités aux exigences

Aucune exigence complémentaire.

Service des infrastructures du réseau routier
Division des Grands Projets
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Appel d'offres public
nº 424311

ANNEXE M1

Croquis de phasage

Construction d'un aqueduc secondaire entre les rues St-Rémi et De Courcelle

** Cette annexe comporte 6 pages incluant celle-ci.*

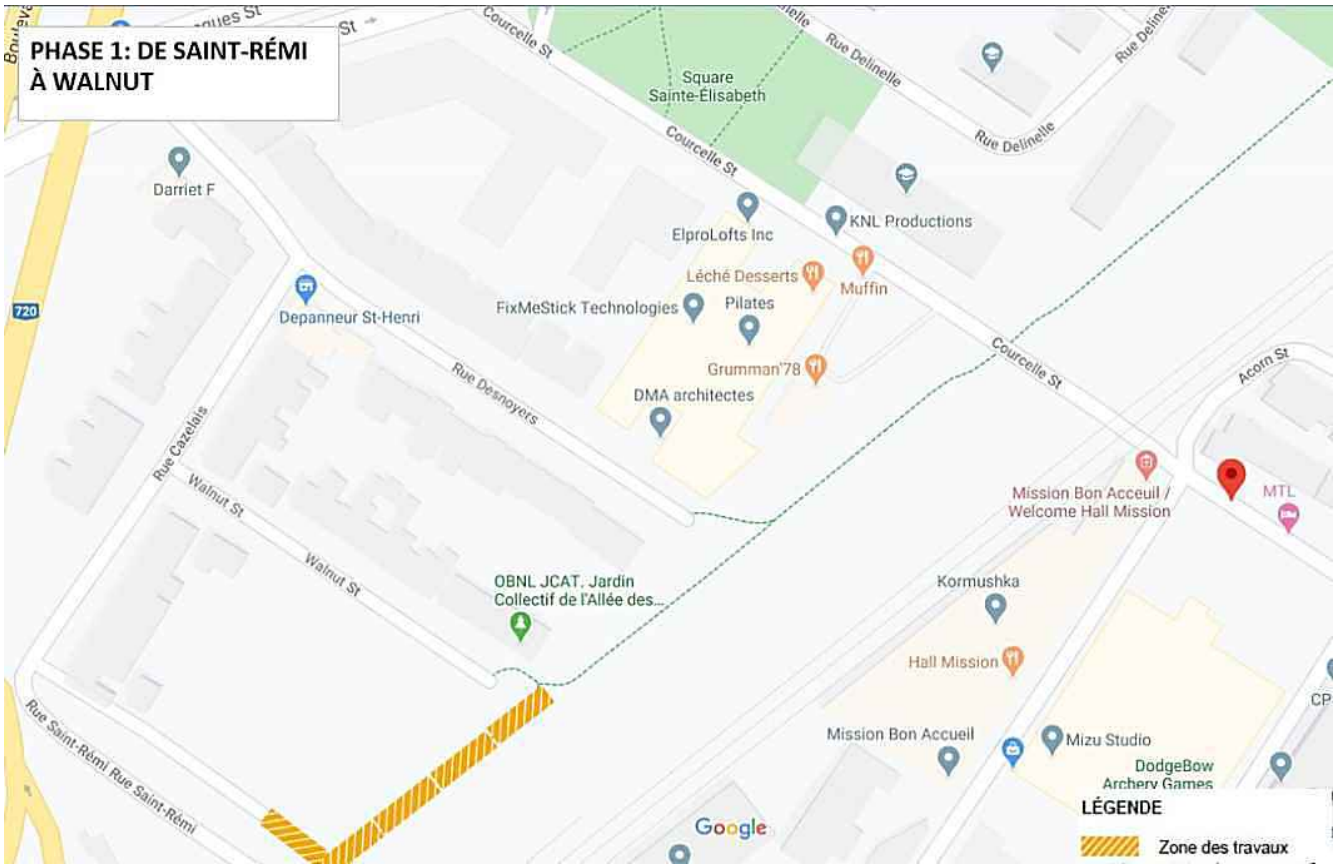

Phase 1 : Travaux sur l'Allée des Tanneries de la rue Saint-Rémi à la rue Walnut

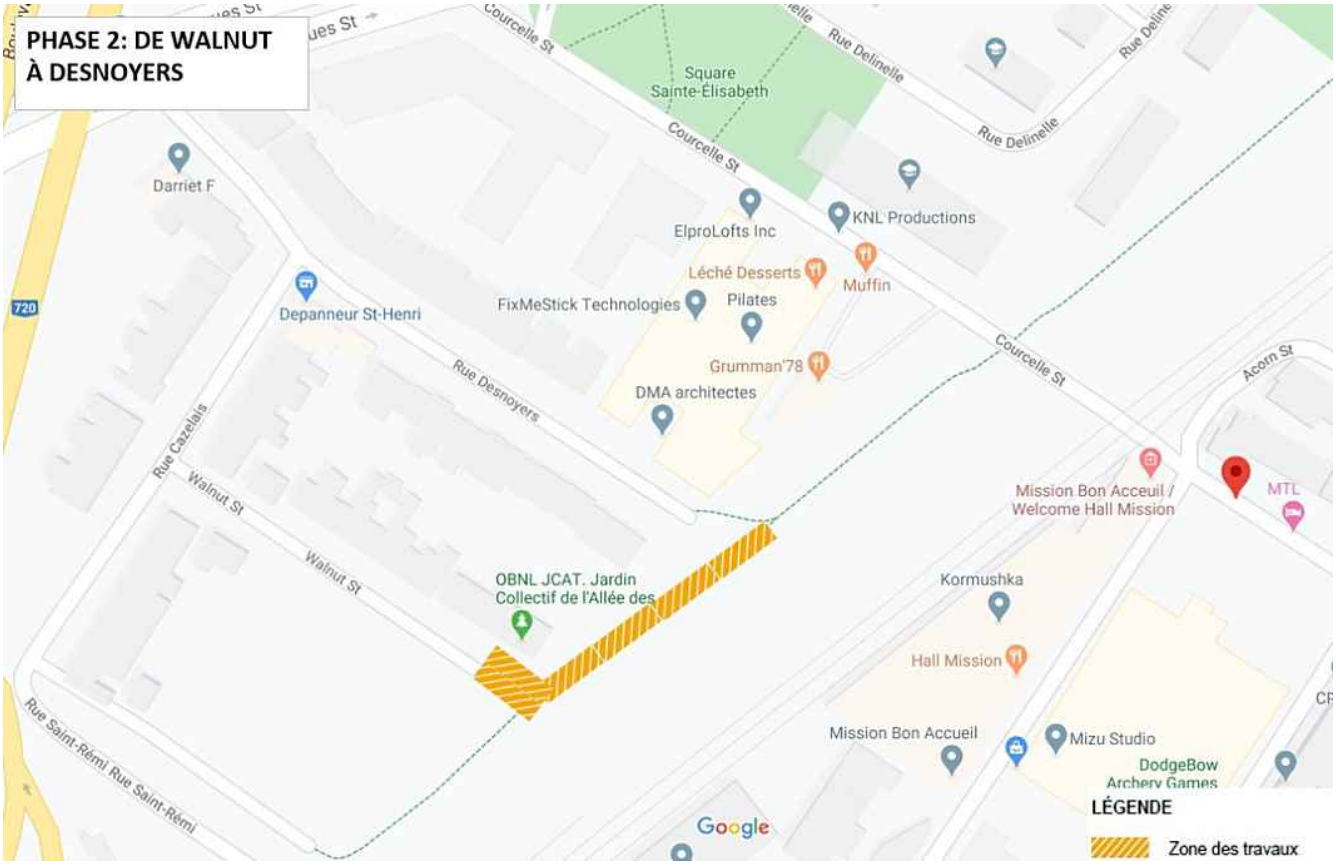

Phase 2 : Travaux sur l'Allée des Tanneries de la rue Walnut à la rue Desnoyers

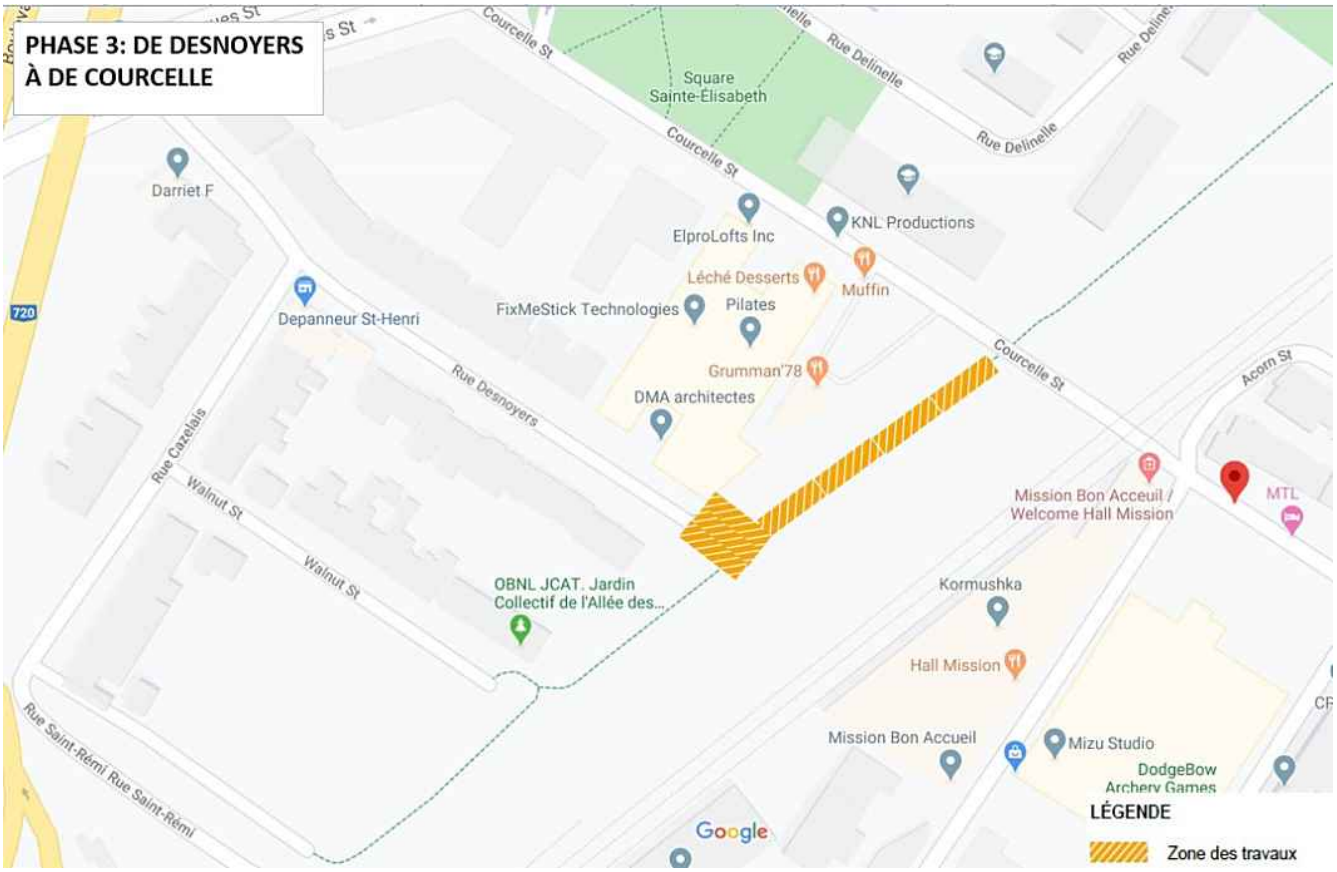

Phase 3 : Travaux sur l'Allée des Tanneries de la rue Desnoyers à la rue De Courcelle

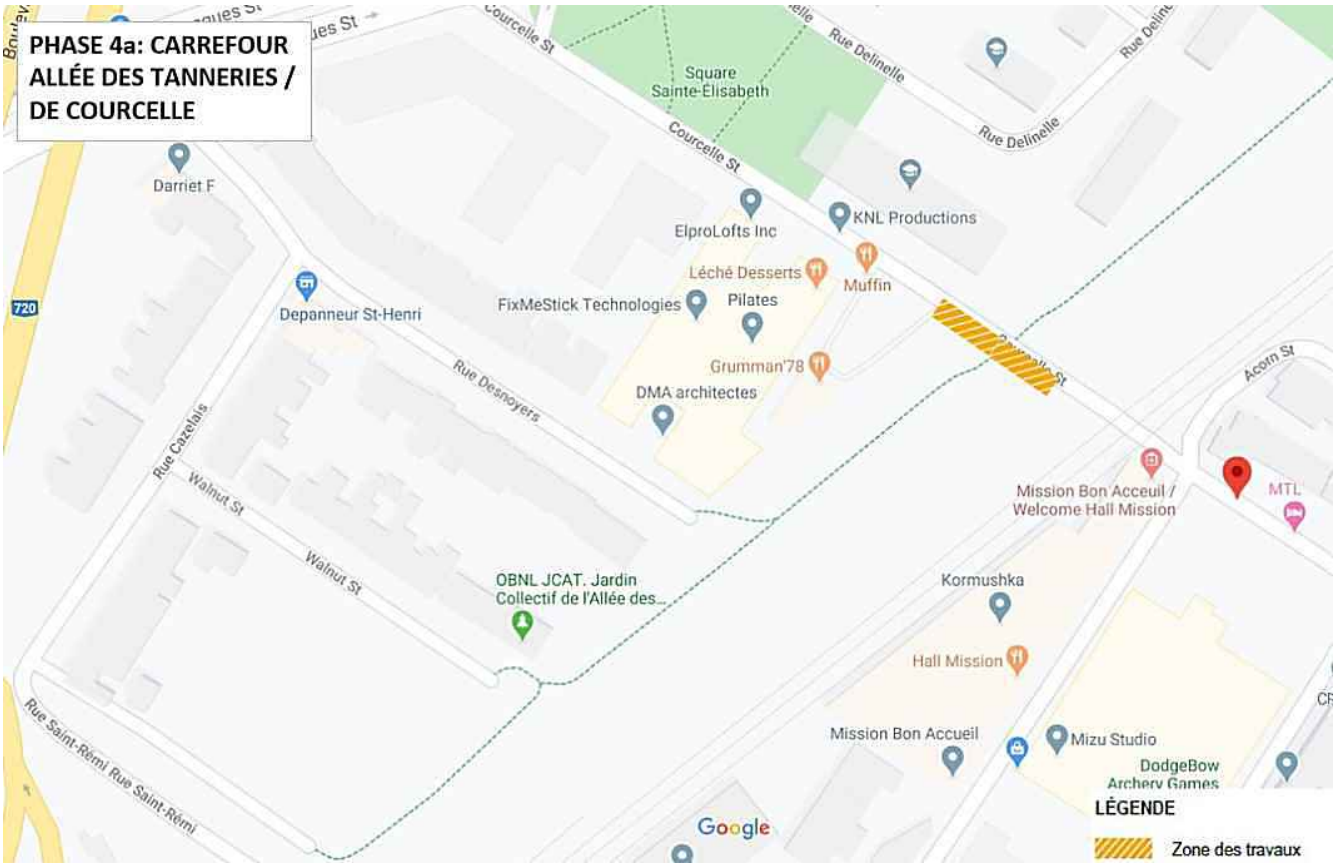

Phase 4a : Travaux d'installation de la chambre sur la rue De Courcelle

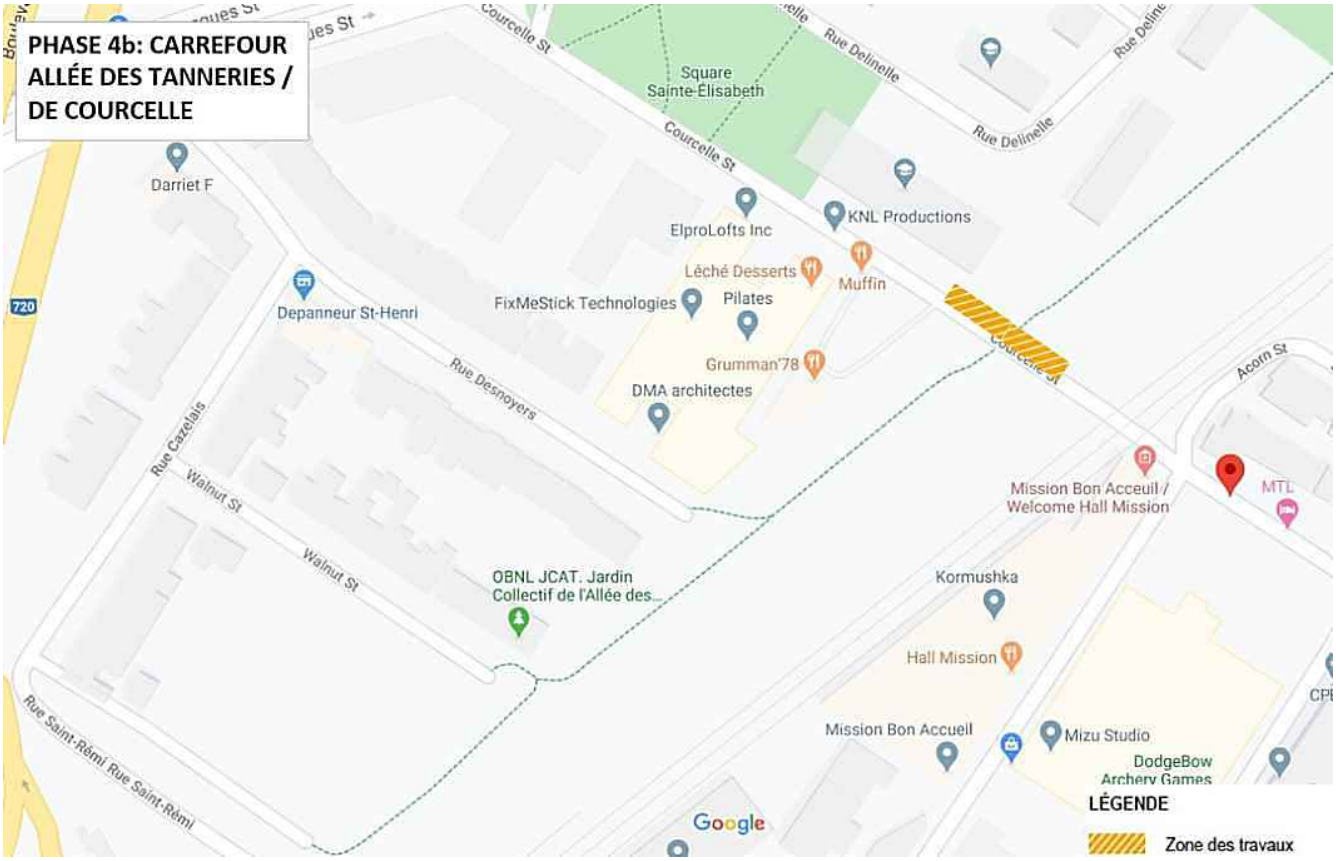

Phase 4b : Travaux de raccordement à la rue De Courcelle

Service des infrastructures du réseau routier
Division des Grands Projets
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Appel d'offres public
nº 424311

ANNEXE M2

Chemins de détour et itinéraires facultatifs

Construction d'un aqueduc secondaire entre les rues St-Rémi et De Courcelle

** Cette annexe comporte 6 pages incluant celle-ci.*

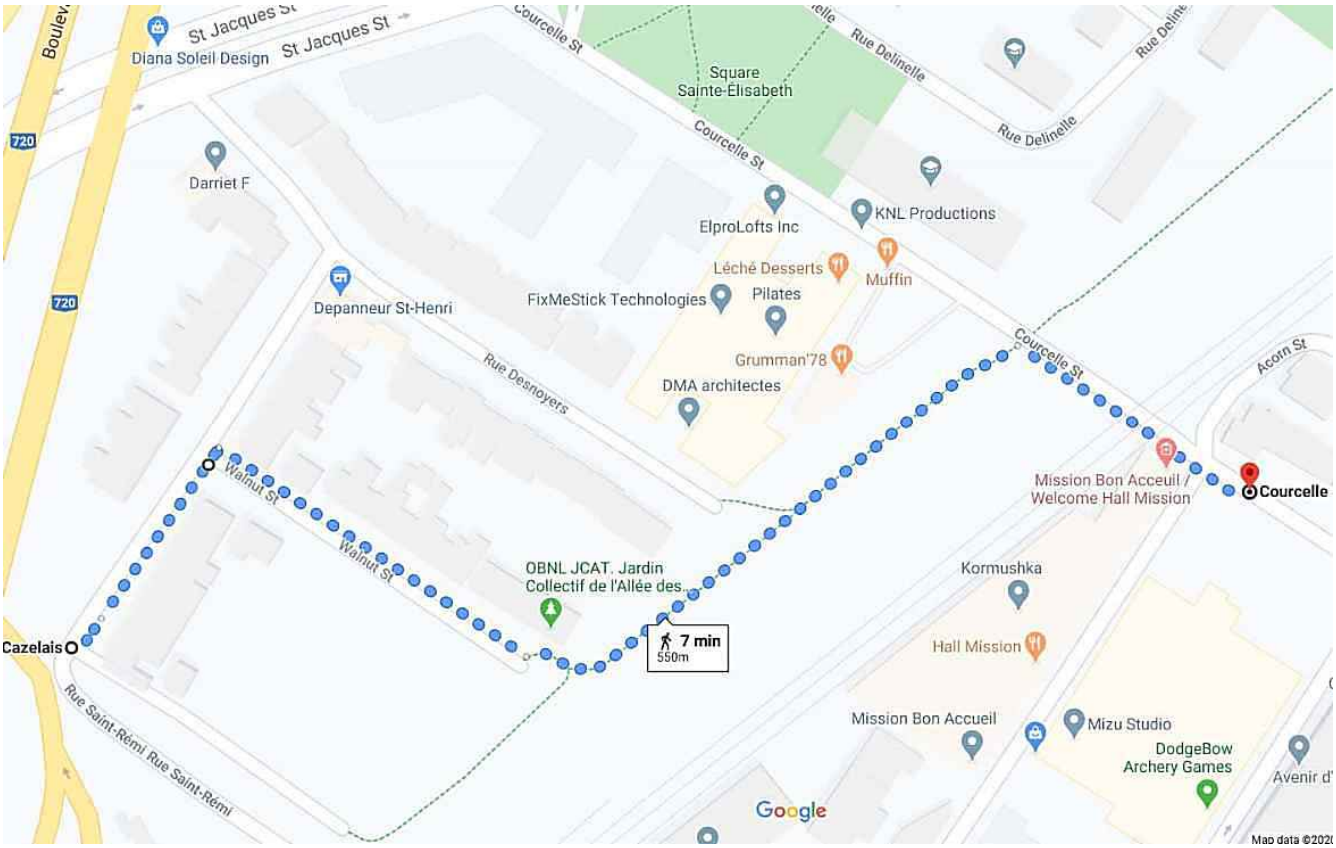

Phase 1 : Détour via la rue Cazelais et la rue Walnut

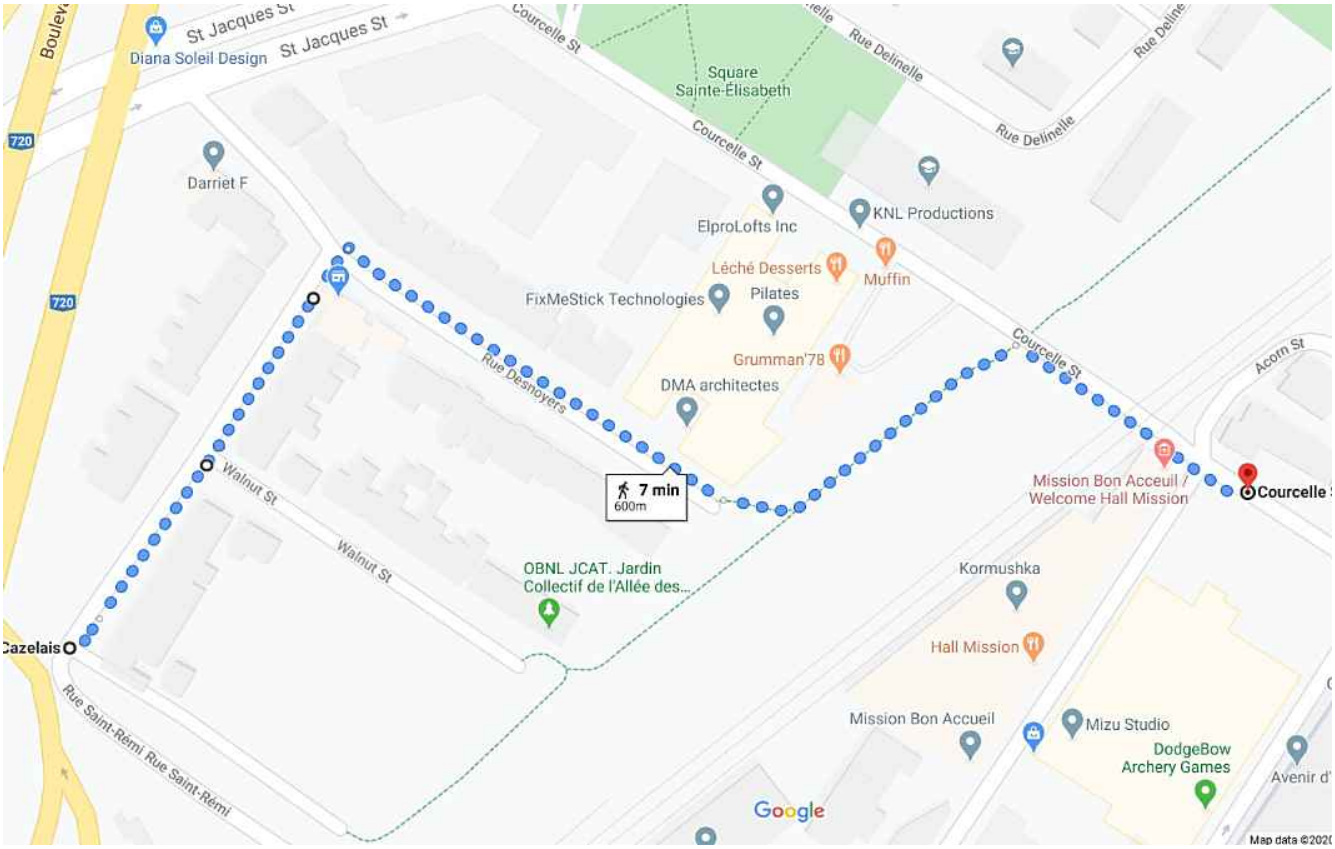

Phase 2 : Détour via la rue Cazelais et la rue Desnoyers

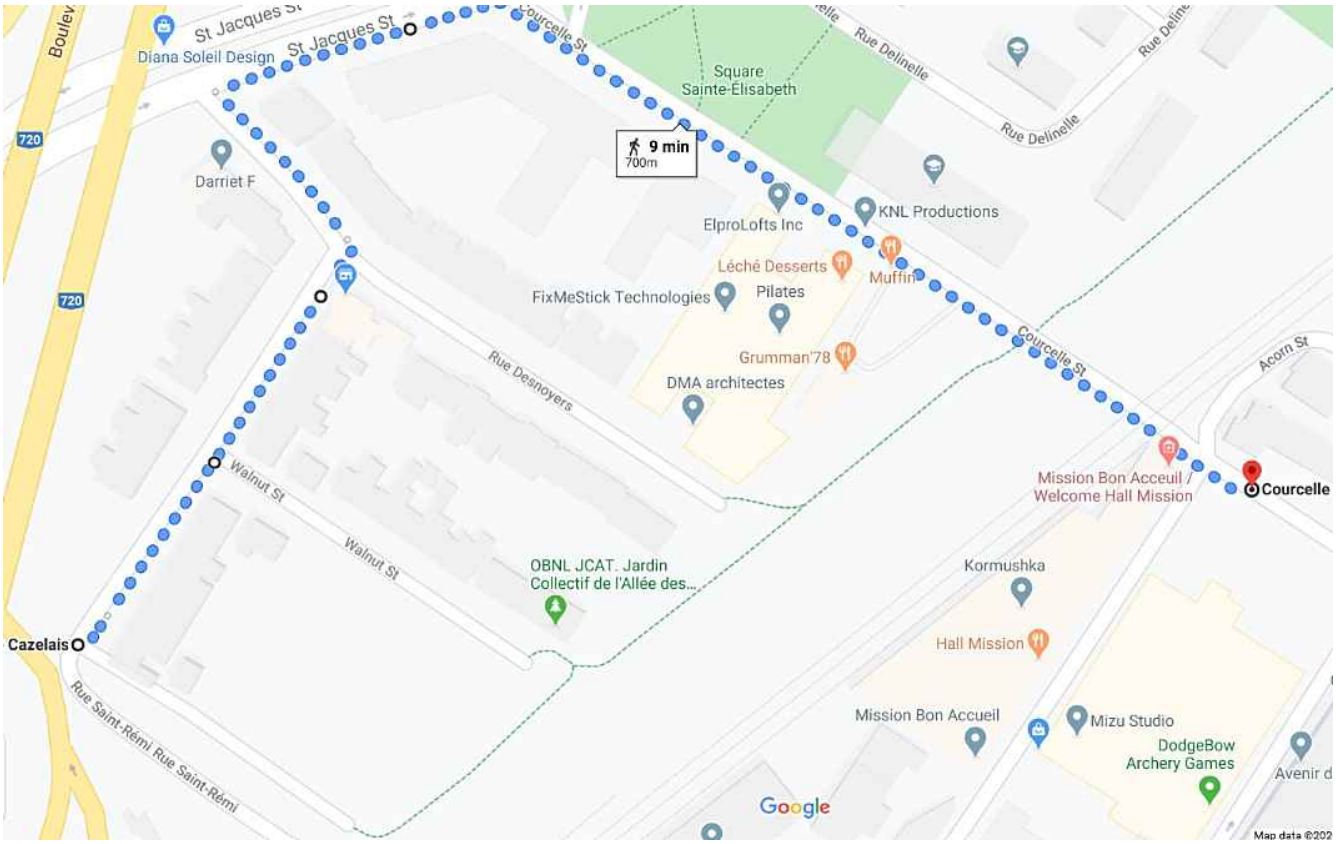

Phase 3 : Détour via la rue Cazelais, la rue Desnoyers, la rue Saint-Jacques et la rue De Courcelle

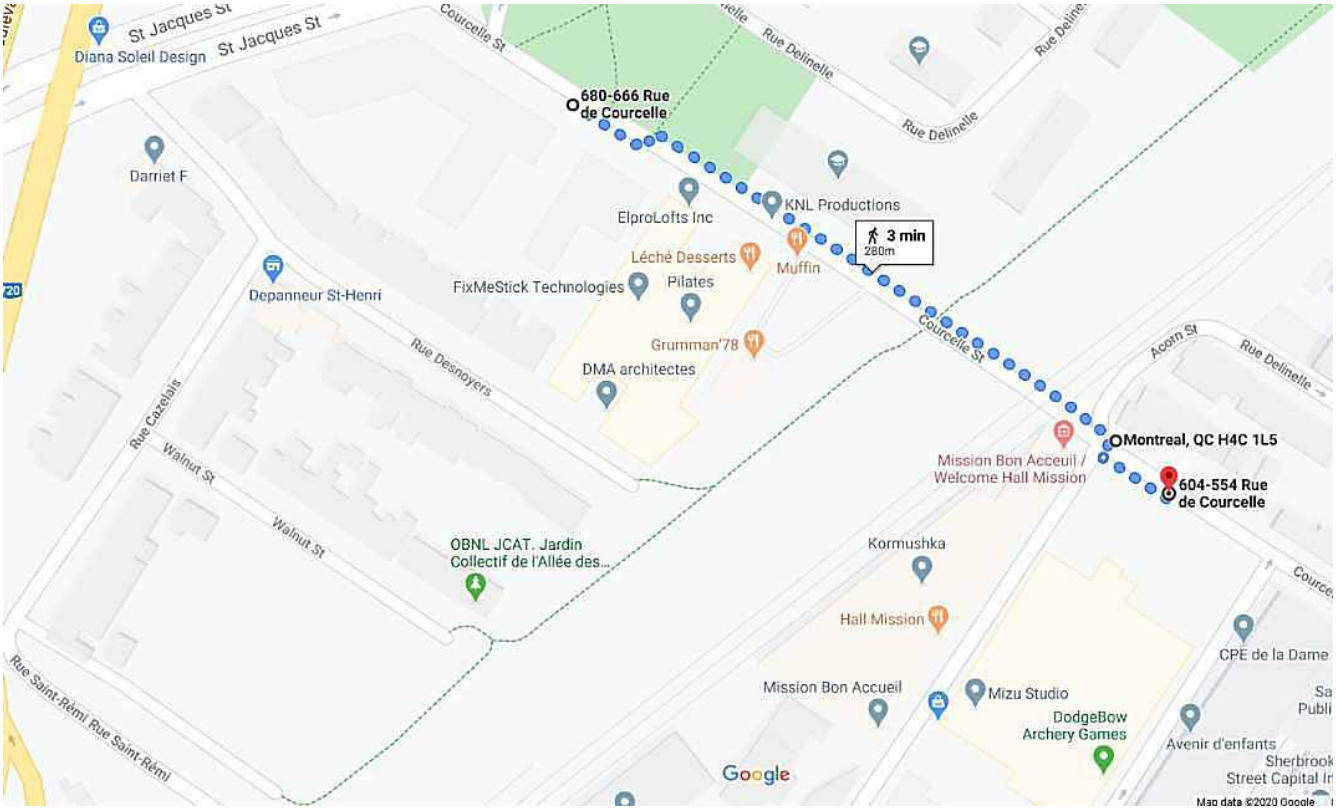

Phase 4a : Détour via le trottoir côté opposé

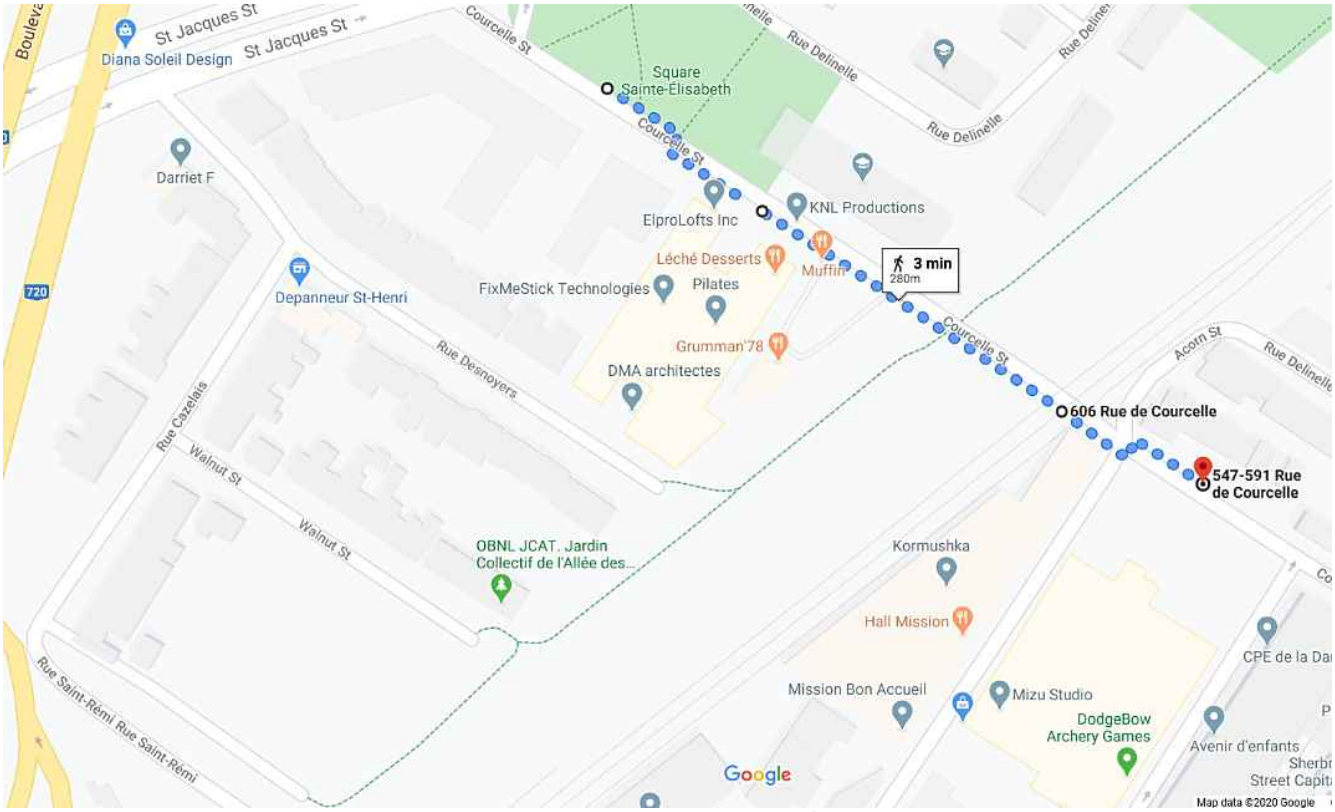

Phase 4b : Détour via le trottoir côté opposé

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 424311 — No du GDD : 1205843003

Titre de l'appel d'offres : Construction d'un aqueduc secondaire dans l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 6 - 2020 — Ouverture originalement prévue le : 9 - 7 - 2020

Ouverture faite le : 9 - 7 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14 — Nbre de soumissions reçues : 7 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 6 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
STRADCO CONSTRUCTION INC.	636 194.62
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	684 676.13
ROXBORO EXCAVATION INC.	782 000.00
SUPER EXCAVATION INC.	829 313.24
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	855 000.00
TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE INC.	886 957.39
LOCATION DRAGON	1 091 934.82

Estimation **externe** 693 098.04

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-8.2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **7.6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 424311

Date de publication : 2020-06-15
Date d'ouverture : 20202-07-09

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Stradco Construction inc.
2	Super Excavation Inc.
3	Travaux Routiers Métropole Inc
4	Béluga construction inc
5	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
6	Environnement Routier NRJ Inc .
7	L.A. Hébert Ltée
8	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
9	Les entreprises Claude Chagnon Inc.
10	Les Entreprises Cogenex Inc
11	Les Entreprises Michaudville Inc
12	Les Pavages D'Amour Inc.
13	Location Dragon
14	Roxboro Excavation INC..

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 mai 2020

STRADCO CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR MARTIN FLYNN
3145, RUE DELAUNAY
BUR. 101
LAVAL (QC) H7L 5A4

N° de décision : 2020-DAMP-0289
N° de client : 1100089902

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSTRUCTION STRADCO, GROUPE STRADCO et GROUPE STRADCO CONSTRUCTION, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. STRADCO CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205843003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Accorder un contrat à Stradco Construction Inc. pour la construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries entre Saint-Rémi et De Courcelle dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 731 623,81 $ (contrat : 636 194,62 $ + contingences : 63 619,46 $ + incidences : 31 809,73 $), taxes incluses. Appel d'offres public 424311 - 7 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD 1205843003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.41

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1200575010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver une entente de travaux entre la société Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 $ (taxes incluses) qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (l'ARTM).

Il est recommandé :
1- d'approuver une entente entre la société Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 $ (taxes incluses);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'ARTM;

4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-10 06:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200575010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver une entente de travaux entre la société Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 $ (taxes incluses) qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (l'ARTM).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré et codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. En plus du lot Laval, situé entre les boul. St-Martin et Lévesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);
- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame. (actuellement en conception plans et devis)

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Sud et Jean-Talon (phase 1) sont en cours de réalisation. La phase 2 du lot Jean-Talon est en voie d'approbation du contrat de réalisation alors que les phases 3 et 4 du même lot suivront au cours de l'année 2021. Le lot Notre-Dame est le dernier lot à réaliser et a fait l'objet en mai dernier d'un contrat d'ingénierie pour la conception des plans et devis et d'accompagnement technique lors de la réalisation des travaux.

En avril 2018, le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la

répartition des responsabilités relatives à l'étape de réalisation du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet (CG18 0234). Par la suite, un avenant à cette entente a permis d'intégrer les travaux nécessaires à la réalisation du lot Notre-Dame suite à l'approbation des instances au mois de mai 2020 (CG20 0273).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)
CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX

CG20 0273- 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

CE20 0012 - **8 janvier 2020 -** Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre

moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**)**;

CM18 0648 - 29 mai 2018 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 $, taxes incluses;

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité

régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions;

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses;

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 $, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000

$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à approuver l'entente pour une demande de déplacement d'une portion du réseau de distribution d'Hydro-Québec qui porte le numéro #DCL-22483425, et qui est défini par une zone de déplacement ou d'enfouissement d'infrastructures requis en raison des travaux de la Ville de Montréal, telle que présentée à l'Annexe 1 de l'entente. La description des travaux se définit par le déplacement des équipements électriques de la chambre de transformation PT01526 vers deux chambres de transformation enfouies et l'abandon de la voûte de la chambre de transformation PT01526 sur le boulevard Pie-IX, entre les rues Everett et Jean-Talon.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont préalables à la réalisation du lot Jean-Talon dans le cadre du projet SRB Pie-IX et Hydro-Québec Distribution demeure un intervenant important dans les réseaux techniques urbains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Entente d'évaluation vise à fournir une évaluation préliminaire au terme de laquelle Hydro-Québec (H-Q) produit une estimation précise de plus ou moins trente pour cent (30 %) des coûts des travaux électriques, pour répondre à la demande de déplacement.

Les coûts reliés aux travaux de déplacement du réseau H-Q spécifiques au lot Jean-Talon seront facturés à la Ville et remboursés en totalité par l'ARTM, compte tenu qu'ils sont imputables à 100 % à celle-ci.

Compte tenu des informations déjà transmises, le coût estimé des travaux électriques est de 249 495,75 $ taxes incluses pour la portion attribuable au demandeur conformément à l'article 7.2 de l'Entente-cadre soit de plus ou moins trente pour cent (30 %) avant les taxes applicables. Le montant à la charge des contribuables est de 227 822,87 $ net de ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet intégré de mise à niveau du boulevard Pie-IX contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement tout en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces phases de travaux s'inscrivent dans le déroulement normal de la réalisation du projet SRB Pie-IX et sont nécessaires à sa bonne marche. Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre l'échéancier du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est prévue par le bureau de projet concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'approbation de l'entente par la Ville, l'entente sera également approuvée par Hydro -Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
Cadre sur mandat, projet SRB Pie-IX

Tél : 514-350-0800 # 81687

Tatiane Pallu, Chef de section, SRB Pie-IX

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-08-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200575010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Approuver une entente de travaux entre la société Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 $ (taxes incluses) qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (l'ARTM).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente entente est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS

2020-06-08 Entente évaluation déplacement - Ville HQ VF.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-03

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795
Division : Droit contractuel

2019-12-20

Sami-François Guay, ing. M. Urb. MBA
Chargé de lot
10007, Boul. Pie-IX, Montréal (Québec)
H1H 0C1

N° de référence : **#DCL- 22483425**

Objet :	Demande de déplacement
Adresse de service :	10007, Boul. Pie-IX, Montréal (Québec) H1H 0C1

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de déplacement, nous vous transmettons ci-joint deux exemplaires de l'entente d'évaluation pour déplacement, qui détaille nos engagements respectifs ainsi qu'une évaluation préliminaire du coût des travaux et de votre contribution.

Nous vous invitons à signer les deux exemplaires de l'entente, à nous en retourner un, à l'adresse indiquée ci-dessous et à conserver le deuxième pour vos dossiers. Veuillez prendre note que les travaux d'ingénierie ne pourront débuter qu'après la réception de l'entente signée.

Si nous ne recevons pas de réponse de votre part dans les six mois suivant l'envoi de cette lettre, notre proposition ne sera plus valide et nous fermerons le dossier. Votre demande sera alors considérée comme abandonnée.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sylvain Stopponi
Gestion & coordination de projets Métropolitain
201 Jarry Ouest, 1er étage
Montréal (Québec) H2P 1S7
Tél. ext : 514 385-8888, poste 3798

Cell. : 438 826-7150

p.j. Entente d’évaluation pour déplacement de réseau

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
09 JUIN 2020
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE D'ÉVALUATION POUR DÉPLACEMENT DE RÉSEAU

intervenue à Montréal, province de Québec,

le _____ 2020

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL** , personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

ci-après appelée le « **Demandeur** »

ET : **HYDRO–QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social et principal établissement au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A4, agissant et représentée par monsieur Grégory Dupré, Directeur Gestion des services techniques clients de la division HYDRO-QUÉBEC Distribution, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après appelée « **Hydro-Québec** »

Le Demandeur et Hydro-Québec étant ci-après appelés collectivement les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

ATTENDU QUE:

A Le Demandeur a présenté à Hydro-Québec une demande pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett, qui porte le numéro #DCL-22483425 (le « Conflit » tel que défini à l'article 1.2 a) des présentes) ;

B Le Demandeur s'engage à faire exécuter, à titre de donneur d'ouvrage, conformément à la loi, et selon les plans et devis approuvés par Hydro-Québec, la portion des Travaux civils du réseau souterrain de la CSEM autorisée par cette dernière ;

C Les Parties conviennent que les modalités de l'Entente-cadre intervenue entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec le 17 mai 2016 (l'«Entente-cadre») s'appliquent à la présente entente quant au partage des coûts des Travaux électriques.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1.DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

1.2 Dans la présente entente, à moins de mention à l'effet contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :

a) « **Conflit** » : est déterminée aux fins des présentes, comme une zone de déplacement ou d'enfouissement d'infrastructures requis en raison des travaux du Demandeur, tel que présentée à l'Annexe 1 ;

b) « **CS** » ou « **Conditions de service** » : signifie les Conditions de service fixées par la Régie de l'énergie en vigueur au moment où elles s'appliquent ;

c) « **Entente d'évaluation** » : signifie la présente entente et les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les présentes » et autres du même genre, réfèrent à cette entente dans son ensemble et non à un article, paragraphe ou alinéa particulier;

d) « **Travaux civils** » : travaux sur les ouvrages civils souterrains et/ou de surface incluant l'excavation et le remblaiement permettant l'installation des éléments tels les conduits, les massifs, les puits d'accès, les boîtes et les chambres de raccordement électrique, les socles, etc. Pour les travaux sur un réseau aérien, les travaux civils excluent les travaux d'enlèvement, de plantage et de haubanage de poteaux ;

e) « **Travaux électriques** » : travaux de câblage électrique incluant notamment la mise en place des câbles électriques et équipements, mise en service et transfert des clients. Pour les travaux sur un réseau aérien, les travaux électriques comprennent les travaux d'enlèvement, de plantage et de haubanage de poteaux.

1.3 L'annexe suivante fait partie intégrante de l'Entente d'évaluation :

Annexe 1 : Croquis du Conflit

2.OBJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION

L'Entente d'évaluation vise à fournir une évaluation préliminaire au terme de laquelle Hydro-Québec produit une estimation précise à plus ou moins trente pourcent (30 %) des coûts des Travaux électriques, pour répondre à la demande de déplacement.

3.DESCRIPTION DES TRAVAUX

La description des travaux est la suivante : déplacement des équipements électriques de la chambre de transformation PT01526 vers deux chambres de transformation enfouies et abandon de la voûte de la chambre de transformation PT01526 sur le boulevard Pie-IX, entre les rues Everett et Jean-Talon.

4.COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX ET MONTANT PAYABLE PAR LE DEMANDEUR

4.1 Compte tenu des informations transmises par le Demandeur, le coût estimé des Travaux électriques est de deux cent dix-sept mille dollars (217 000$) pour la portion attribuable au

Demandeur conformément à l'article 7.2 de l'Entente-cadre plus ou moins trente pourcent (30 %) (avant les taxes applicables).

4.2 L'estimation mentionnée à l'article 4.1 n'est valable que dans la mesure où toutes les conditions préalables suivantes, lorsqu'applicables, sont remplies par le Demandeur :

- réalisation des travaux pendant la période convenue ;
- travaux de mise aux normes liés aux branchements des clients rendus nécessaires pour répondre à la demande de déplacement, étant entendu qu'Hydro-Québec n'assume aucun coût lié aux travaux à réaliser sur les branchements des clients et que ceux-ci doivent être effectués en temps opportun.

4.3 L'estimation mentionnée à l'article 4.1 représente les travaux effectués par Hydro-Québec seulement. Le cas échéant, les entreprises de télécommunications pourraient facturer des frais.

4.4 Le montant estimé des Travaux électriques ainsi que le montant payable par le Demandeur seront révisés par Hydro-Québec conformément à l'Entente de réalisation tel que ce terme est défini à l'article 5.

4.5 Les modalités de paiement du montant payable par le Demandeur seront intégrées dans l'Entente de réalisation. Toutefois, en cas d'abandon de la demande de déplacement en vertu de l'article 6, le Demandeur devra payer les frais mentionnés à cet article selon les modalités qui y sont stipulées.

5.ENTENTE DE RÉALISATION

À la fin de l'Entente d'évaluation, si le Demandeur maintient sa demande de déplacement, le Demandeur et Hydro-Québec conviennent de signer l'Entente de réalisation, laquelle fixera notamment le coût des Travaux électriques, le montant payable par le Demandeur ainsi que les modalités de paiement.

6.ABANDON DE LA DEMANDE DE DÉPLACEMENT

6.1 Il y a abandon de la demande de déplacement dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

6.1.1 le Demandeur avise par écrit Hydro-Québec qu'il abandonne sa demande de déplacement ;

6.1.2 le Demandeur modifie sa demande de déplacement. Dans ce cas, seule la partie des travaux qui avait été initialement prévue lors de l'ingénierie et qui ne servira pas à la demande de déplacement modifiée est considérée comme étant abandonnée ;

6.1.3 le Demandeur n'a pas retourné à Hydro-Québec l'Entente de réalisation signée dans un délai de six (6) mois suivant la fin de l'Entente d'évaluation.

6.2 En cas d'abandon de la demande de déplacement, le Demandeur doit payer les sommes suivantes :

6.2.1 le coût des travaux effectués, s'il y a lieu ;

6.2.2 le coût des travaux requis en raison de l'abandon de la demande de déplacement, y compris le démantèlement des installations, s'il y a lieu ;

6.2.3 les coûts réels d'ingénierie et de gestion des demandes.

6.3 La TPS et la TVQ s'appliquent en sus des sommes mentionnées aux alinéas 6.2.1 à 6.2.3.

6.4 La valeur dépréciée des équipements et du matériel récupérés pour réutilisation par Hydro-Québec est déduite des sommes dues par le Demandeur en vertu des alinéas 6.2.1 à 6.2.3.

6.5 Le montant de l'estimation des coûts relatifs à l'abandon de la demande de déplacement doit être

payé dans les trente (30) jours suivant la date de la facture d'Hydro-Québec. Après révision par Hydro-Québec selon le coût réel, tout solde dû par le Demandeur devra alors être payé par celui-ci dans les trente (30) jours suivant la date de la facture d'Hydro-Québec selon le coût réel. Tout montant payé en trop par le Demandeur lui sera remboursé, le cas échéant.

6.6 Dans tous les cas où Hydro-Québec facture au Demandeur des coûts en lien avec l'abandon d'une demande de déplacement, le Demandeur doit payer ceux-ci en entier avant qu'Hydro-Québec accepte d'étudier une nouvelle demande de déplacement de la part du Demandeur.

7.FRAIS D'ADMINISTRATION

Toute facture impayée à l'échéance entraîne des frais d'administration sur l'arriéré, au taux applicable à la date d'échéance de la facture et calculé conformément aux « frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec » prévus aux Conditions de service.

8.COMMUNICATIONS

Toutes les communications, y compris tout avis, demande d'approbation, facture ou autre selon le cas, en vertu de la présente entente doivent, sauf si autrement spécifié, être faites par écrit et sont valablement données par la livraison à leur destinataire, soit de main en main, soit par courrier ou par courriel, aux représentants indiqués ci-dessous.

DEMANDEUR :

À l'attention de :

Marc Dionne
Directeur principal Projet intégré SRB Pie-IX
10007 boulevard Pie-IX
Montréal (Québec)
H1H 0C1
Courriel : marc.dionne.1@stm.info

et

Tatiane Pallu
Directrice construction – Bureau de Projet
1007, boulevard Pie IX
Montréal (Québec)
H1C 0C1
Courriel : tatiane.pallu@montreal.ca

HYDRO-QUÉBEC :

À l'attention de :

Gregory Dupré
Directeur Gestion des services techniques clients
C.P. 10000, succ. Pl. Desjardins
Tour est
Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7
Courriel : dupre.gregory@hydro.qc.ca

9.DURÉE

L'Entente d'évaluation entre en vigueur à sa date de signature et se termine à la plus rapprochée des dates suivantes :

9.1 à la signature d'une Entente de réalisation ;

9.2 à la date de paiement des sommes liées à l'abandon de la demande de déplacement par le Demandeur conformément à l'article 6.2.

EN FOI DE QUOI, Hydro-Québec et le Demandeur, agissant par leurs représentants dûment autorisés, ont signé l'Entente d'évaluation à la date mentionnée à la deuxième page des présentes.

Ville de Montréal

Par :

_____

Yves Saindon, greffier

Hydro-Québec :

Par :

_____

Gregory Dupré
Directeur Gestion des services techniques clients

ANNEXE 1

DE L'ENTENTE
Croquis du Conflit

Croquis déplacement moyenne tension

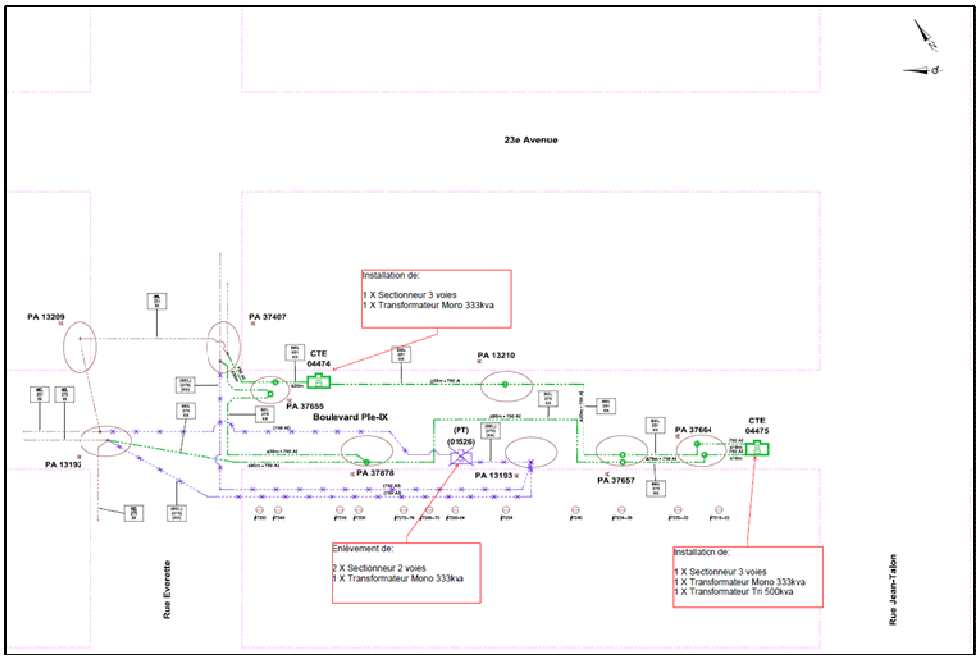

Croquis ajouts basse tension

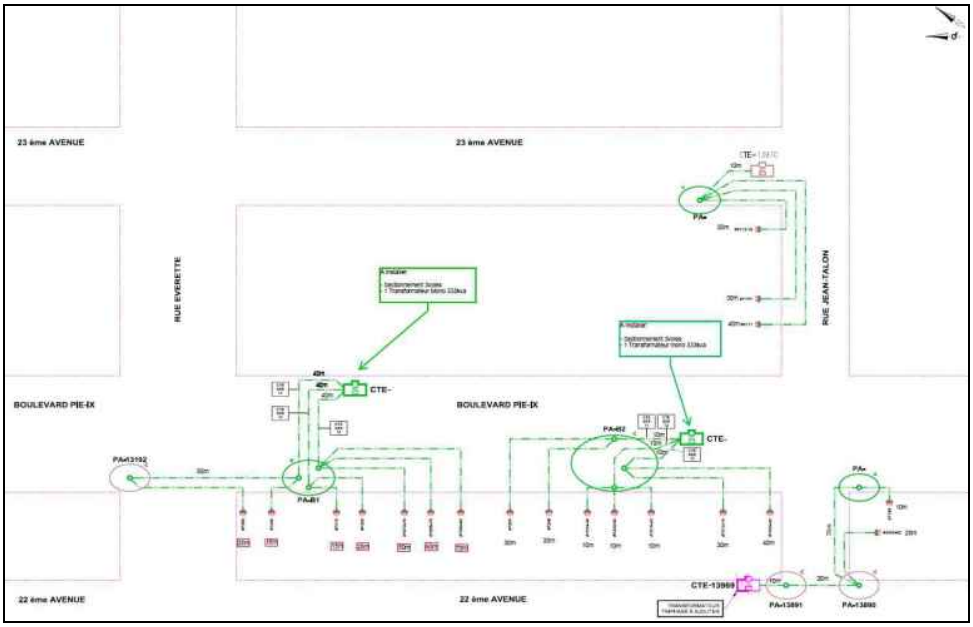

Croquis enlèvements basse tension

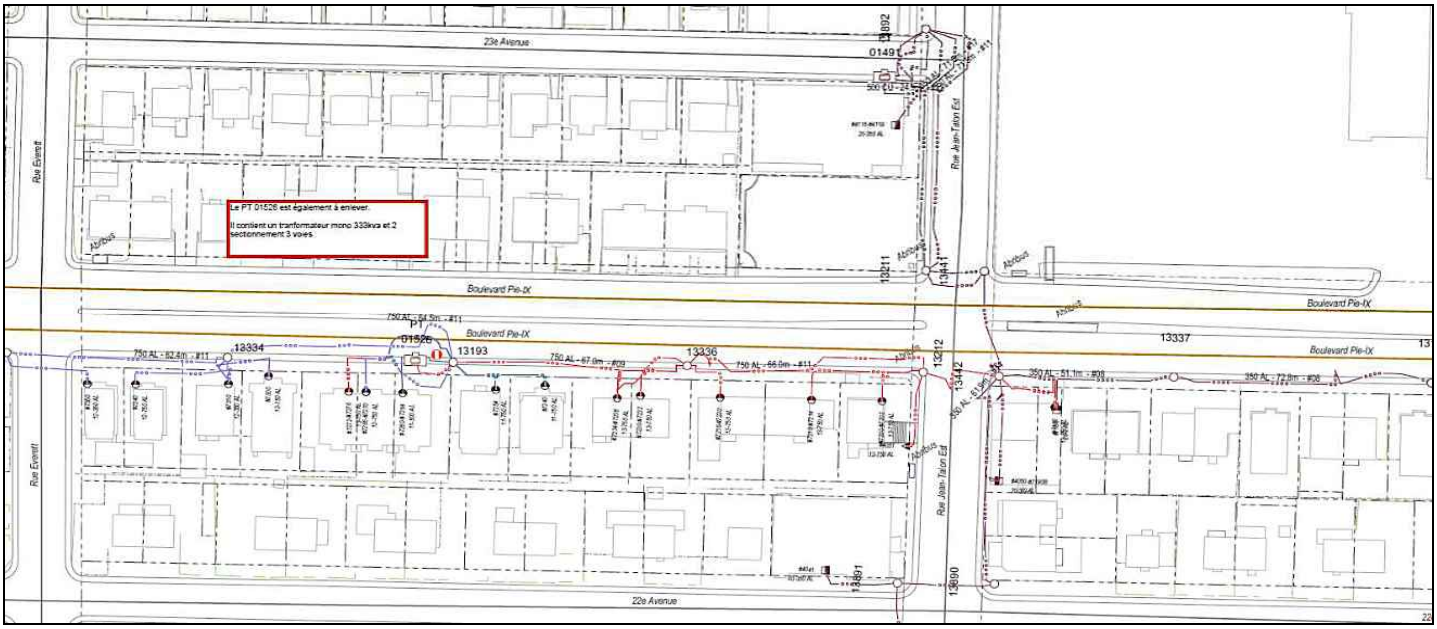

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200575010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Approuver une entente de travaux entre la société Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 $ (taxes incluses) qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (l'ARTM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1200575010.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget

Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

André LECLERC
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél : 514 872-4136
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Division Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.42

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1208781003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) afin de lui permettre de réaliser un projet d'animation culturel dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal/ Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour l'année 2020 /Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier pour la réalisation en 2020 du projet de relance du centre-ville de Montréal mis en oeuvre par le Partenariat du quartier des spectacles dans le contexte de la crise de la COVID-19. Une somme maximale de 400 000,00 $ taxes incluses est prévue pour la réalisation du projet.

2. d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre;

4. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-31 10:42

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208781003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) afin de lui permettre de réaliser un projet d'animation culturel dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal/ Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour l'année 2020 /Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) est un OBNL qui a pour mission de contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, à la mise en valeur et au développement culturels du Quartier des spectacles, en intégrant à toutes ses actions les dimensions urbaines, touristique, sociale et économique. La Ville de Montréal contribue financièrement au maintien et au développement des activités régulières du PQDS dans le cadre d'une convention de services professionnels et d'une convention de contribution financière. Ces deux ententes d'une durée de 5 ans ont été signées en 2019.

Le 21 mai dernier, la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, a dévoilé la composition du premier comité aviseur mis sur pied afin de réfléchir à la relance de Montréal et de coordonner les efforts des différents acteurs sociaux et économiques de la métropole. Le mandat de ce comité vise à coordonner une stratégie pour la reprise et la relance économique de Montréal. Mme Monique Simard, présidente du conseil d'administration du Partenariat du Quartier des spectacles, est une des membres de ce comité. C'est dans ce contexte que le projet a été déposé.

Le PQDS propose, de façon exceptionnelle et à la demande du milieu, d'élargir sont territoire d'intervention pour l'été 2020 et*, grâce à une animation culturelle et commerciale réinventée dans un univers urbain réaménag é,* de contribuer à soutenir l'activité culturelle et économique du centre-ville de Montréal. Pour remplir ce nouveau mandat une contribution financière est demandée à la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1513 - Approuver un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles, pour une somme maximale de 14 371 875 $, taxes incluses

CM18 1507 - Accorder un soutien financier de 19 912 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le projet
Dès la mi-juillet, l'expérience du centre-ville sera redéfinie grâce à un environnement physique réaménagé et animé de manière à le rendre encore plus accueillant, ludique et convivial. Le tout est conçu pour accueillir petits et grands Montréalais, seul, en famille, entre amis ou en couple ainsi que les visiteurs qui ne pourront résister à l'appel de Montréal. Parcours de déambulation, rue piétonnière et terrasses aménagées, animations planifiées et spontanées, happenings culturels et performances impromptues de toutes disciplines artistiques confondues dans des lieux et des environnements atypiques seront donc au rendez-vous culturel proposé.

Le territoire de déploiement de ce projet sera grand et fournira de multiples occasions de découvertes. Il s'étendra du pont Jacques-Cartier à la rue Atwater (est/ouest) et de la rue Sherbrooke au fleuve Saint-Laurent (nord/sud). Ce territoire est compris dans l'arrondissement de Ville-Marie et regroupe quatre sociétés de développement commercial (SDC). Il est aussi composé d'un secteur historique (Vieux Montréal), d'un secteur financier, de grandes tours de bureaux, du Quartier des spectacles, de grandes institutions culturelles (ex.: la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la Cinémathèque) et d'éducation (trois universités et un cégep) et de certaines grandes artères commerciales dont la rue Ste-Catherine.

Orientation de la programmation
D'une part, le PQDS désire mettre de l'avant une programmation caractérisée par son côté alternatif, voire inusité et porteur de surprises, et son côté évolutif et intuitif, car elle devra s'ajuster et évoluer en fonction des prescriptions de la Santé publique. À cet effet, cette programmation, qui se déploiera principalement sous forme d'animations associées à un ensemble de disciplines artistiques, nécessitera aussi, dans certains cas, de réaménager la configuration de l'espace public. La programmation proposée devra également s'inscrire en complémentarité des initiatives déjà annoncées telles que celle des voies actives sécuritaires (VAS) et celles prévues par les différentes SDC ainsi que l'offre artistique déjà en place.

Des terrasses urbaines libres pour public (TULIP).;
Des stations sanitaires ludiques.

La création de terrasses communes et mutualisées en termes de services, permettra aussi aux commerçants d'innover dans leurs pratiques d'affaires tout en créant une ambiance et une expérience qui contribueront à l'attractivité générale du territoire. L'aménagement de stations sanitaires donnera accès à des toilettes publiques, des stations de lavage de mains et des zones de rafraîchissement (brumisateurs).

Partenaires

Le projet s'appuie sur la collaboration de plusieurs partenaires, dont principalement les artistes et les créateurs ainsi que les commerçants qui seront les acteurs mêmes de ce renouveau du centre-ville. Ces collaborations permettront à plusieurs organismes d'investir un nouveau territoire d'expérimentation tout en participant à leur maintien en activité dans une période particulièrement difficile.

La mise en place et l'activation de ce projet de juillet à l'automne 2020 requiert un

budget de 1 450 000$,

Les principaux postes de dépenses étant;

- Animation et aménagement de deux places publiques 410 000$
- Animation et aménagement de terrasses urbaines libres pour public 118 000$
- Animation spontanée 200 000$
- Arts vivants 200 000$
- Logistique 185 000$
- Gestion et communication 337 000$

Le financement de ce projet se réparti comme suit:

- Patrimoine Canada pour 250 000$**,**
- Le gouvernement du Québec pour 800 000$
- La Ville de Montréal pour 400 000$

JUSTIFICATION

Rappelons que le PQDS, qui rassemble plus de 60 membres, est un acteur de premier rang dans l'écosystème culturel montréalais et québécois. Il dispose de toute l'expertise et du savoir-faire pour mener un tel projet notamment en ce qui concerne l'animation de l'espace public.
En complément de sa propre programmation prévue pour l'été 2020 sur le territoire du Quartier des spectacles, la programmation spéciale développée dans le cadre du plan de relance par le PQDS en collaboration avec les artistes et entreprises partenaires permettra de relever le défi d'animer l'ensemble du territoire du centre-ville. C'est ainsi qu'en travaillant de pair avec le milieu, il sera possible:

- d'offrir les conditions visant le retour des Montréalais et des visiteurs au centre-ville grâce à un accès décuplé et renouvelé à la culture;
- de susciter nombre de retombées culturelles et commerciales qui toucheront autant les artistes et les créateurs participants que les commerces et autres institutions du territoire;
- de réinventer l'expérience du centre-ville culturellement de manière à servir de source d'inspiration pour la suite des choses;
- de servir de modèle et d'apprentissage pour de futurs interventions ponctuelles dans l'espace public. Ces interventions visant à rendre plus convivial et accessible l'environnement urbain pour les citoyens de tout âges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 400 000 $ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 400 000 $ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.
Ce dossier est sans incidence sur le cadre financier de 2020.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées par la Ville de Montréal au Partenariat des spectacles des au cours des cinq dernières années

NOM_FOURNISSEUR	Centre responsabilité	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES	Conseil des arts de Montréal					12 788	
	Culture		700 000	700 000	4 531 400	3 982 400	1 640 000
	Dépenses communes	7 115 000	6 640 000	6 040 000			
	Ville-Marie	124 382	207 425	239 932	90 000	10 000	
Total général		**7 239 382**	**7 547 425**	**6 979 932**	**4 621 400**	**4 005 188**	**1 640 000**

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.
Par ailleurs, le mandat du PQDS répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Diversité et dynamisme culturel
- Inclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de relance doit se déployer rapidement afin d'atteindre ses objectifs qui sont principalement d'assurer un retour des populations locales et extérieures au centre-ville de Montréal dans un contexte sécuritaire et propice à la socialisation. Tout retard pourrait en limiter la portée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet de relance a été conçu pour répondre aux normes sanitaires actuelles requises par le contexte de la COVID-19. Il est cependant possible que, advenant l'éclosion de nouveaux foyers de contagion, le projet doive être modifié ou encore suspendu. Le PQDS s'engage à répondre à l'évolution de la situation en fonction des prescriptions de la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le PQDS a prévu un plan de communication pour toute la durée du projet conformément au protocole de visibilité développé par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juillet : finalisation du concept et début des aménagements planifiés
- Juillet - septembre : activités de programmation en continue sur les différents sites planifiés
- Octobre : démontage des terrasses urbaines libres pour public et bilan d'activité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées et au mieux de leur connaissance, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno JOBIN
Chargé de projet

Tél : 514 872 8813 - 514 294 5967
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Tél : 514 872-9229
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2020-07-31

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est au 275. rue Notre-Dame Est. Montréal, Québec H2Y 1C6 agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38, dont l'adresse principale est le 1435 RUE Saint Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, agissant et représentée par Madame Monique Simard dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 857612972
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1208457957

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme s'est vu confier le mandat de contribuer à la relance culturelle du centre-ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Bruno Jobin, chargé de projets – Grand projet Quartier des spectacles de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable. Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1 et conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard dans les cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cents mille dollars (400 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de (trois cents cinquante milles dollars (350 000$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de (cinquante milles) dollars (50 000$), au plus tard le 1 décembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1 juin 2021

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (deux millions cinq cent mille) dollars (2 500 000$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux

travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1435 RUE Saint Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du CA. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275 rue Notre-Dame Est. Montréal, Québec H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN UN EXEMPLAIRE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Yves Saindon, greffier

Le 27e jour de Juillet 2020

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Par : _____
Madame Monique Simard

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution ... .).

ANNEXE 1

PROJET

RELANCE CENTRE-VILLE

Présentation

16 juillet 2020

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES MONTRÉAL

Contexte et mandat

- Le centre-ville de Montréal est actuellement souffrant, même très souffrant.
- Face à cette situation qui fragilise plus que jamais les commerçants du secteur, la Mairesse de Montréal a confié au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) le mandat d'insuffler un renouveau, un renouveau qui servira aussi à tracer les premiers traits du visage réinventé du centre-ville de demain.

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES MONTRÉAL

Stratégie

- Redéfinir l'expérience de l'espace public au Centre-ville grâce à une **animation culturelle** et **un parcours commercial réinventé**.
- Mettre de l'avant une programmation portée à la fois par des artistes en **design urbain** et par des artistes des **arts vivants.**
- La direction artistique adoptée est évolutive **et intuitive**
- Adopter une approche concertée et associative avec les partenaires du secteurs pour ainsi faire appel aux forces vives déjà en place.

Déploiement

- De la **fin-juillet à la mi-octobre**, l'expérience du centre-ville sera réaménagé et animé de manière à le rendre encore plus accueillant, **ludique et convivial.**
- Le tout sera conçu pour accueillir **petits et grands**
- **Terrasses** aménagées, **places publiques**, **placottoirs**, **animations** spontanées et **performances** impromptues de toutes disciplines artistiques confondues composeront le nouveau visage du Centre-Ville de demain.

Création de 5 TULIP

Emplacements choisis:

- Parc Hydro-Québec, rue Ste-Catherine, entre St-Urbain et St-Laurent (ADHOC Architectes + Maude Lescarbeaul)
- Église St-Jax (Coin Sainte-Catherine Ouest et Bishop)
- Peel (Le Comité)
- Place des festivals
- Jardins Gamelin

Trois promoteurs associés

- Rue Peel – Expérience Foodies Peel MTL
- Église St-Jax – XP MTL et Le Monastère

Le Partenariat du Quartier des spectacles à sa charge

- Place des Festivals
- Jardins Gamelin
- Parc Hydro Québec

XP MTL

RELANCEZ L'ÉTÉ
Montréal repart. Soyez de la partie.

EXPERIENCE
PEEL MTL FOODIES

Projet TULIP Parc Hydro-Québec ADHOC Architectes + Maude Lescarbeau

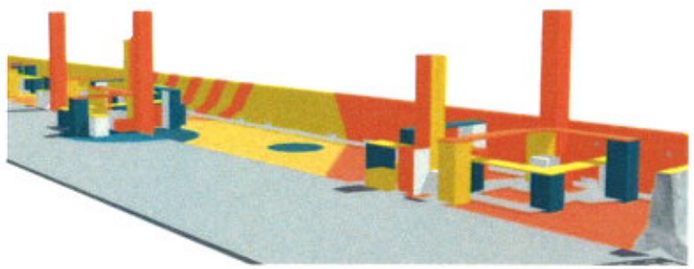

Projet de TULIP Peel par Le Comité et projet Foodies Peel

Création de 2 places publiques

- **1. Quartier chinois, à l'intersection des boulevards St-Laurent et René-Lévesque Est**

- Création d'une terrasse et d'une petite plage urbaine dans le Quartier chinois, signée La Pépinière.

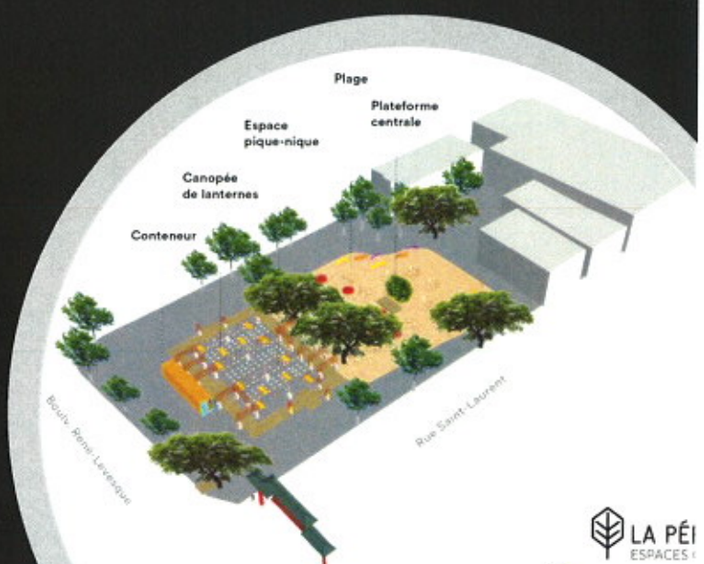

LA PÉI
ESPACES

Création de 2 places publiques

- **2 Place D'Youville Ouest**

- Nous avons confié à Multicolore la création artistique d'un terrain de jeux éphémère qui combine espace terrasse inusité et une programmation d'istallations interactives et ludique créés par Daily Tous les jours.

Création de 7 Placott'Arts, 9 artistes

- **Emplacements et choisis:**
- Square Dorchester | Coin René-Lévesque et Peel
- Place Jean-Paul Riopelle | Entre Viger et Saint-Antoine
- Vieux Montréal | Rue de la Commune en face de la Place Jacques-Cartier
- Vieux-Port
- Place de la Paix | Rue St-Laurent entre René-Lévesque et Ste-Catherine
- Du Village | Rue Ste-Catherine entre St-Timothé et Montcalm
- SDC du Quartier | Rue Latin St-Denis

The Urban Conga, Jose Luis Torres, Viviane L-Dupuy (Pelouse), Judith Portier, Waxhead, Héctor Esrawe & Ignacio Cadena, 2x4, Hub Studio, Dix2

NS

Installations mandat élargi PQDS

TULIP PQDS

- TULIP CENTRE ST-JAX
- TULIP CENTRAL
- TULIP PLACE DES FESTIVALS

TULIP PARTENAIRES

- TULIP Peel - Association des marchands de la rue Peel

PLACES PUBLIQUES

- QUARTIER CHINOIS
- PLACE D'YOUVILLE

PLACCOT'ARTS

- SQUARE DORCHESTER
- PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE

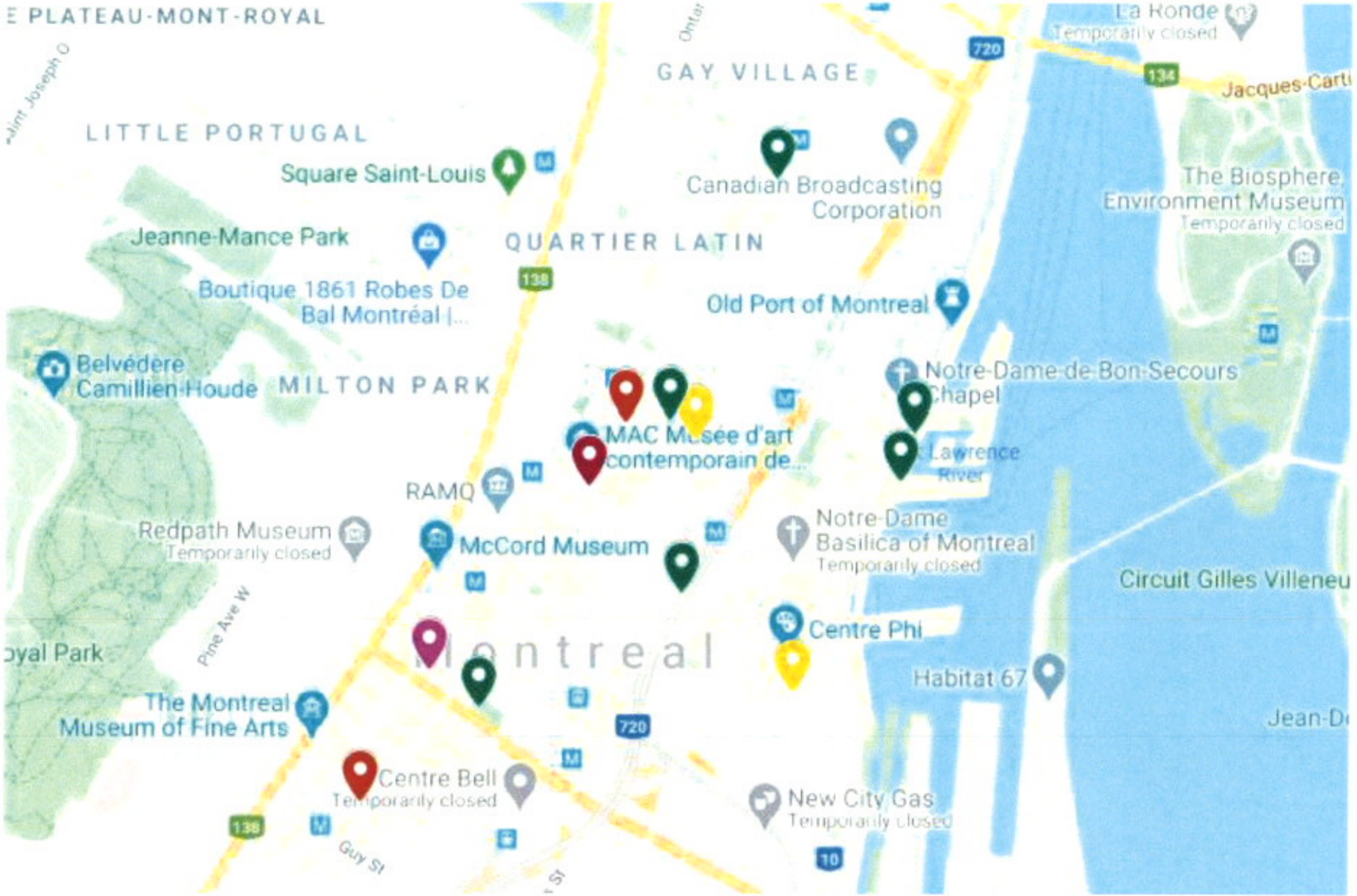

Programmation culturelle en art vivant

- Performances déambulatoires
- Performances "pop ups"
- Le "Cabaret ambulant"

Performances déambulatoires et "pop ups"

Nbr de performances par jour:

- Samedi: 2 performances artistiques
- Dimanche: 2 performances artistiques

Plages horaires:

- Samedi : Entre 12h et 21h
- Dimanche : Entre 13h et 17h

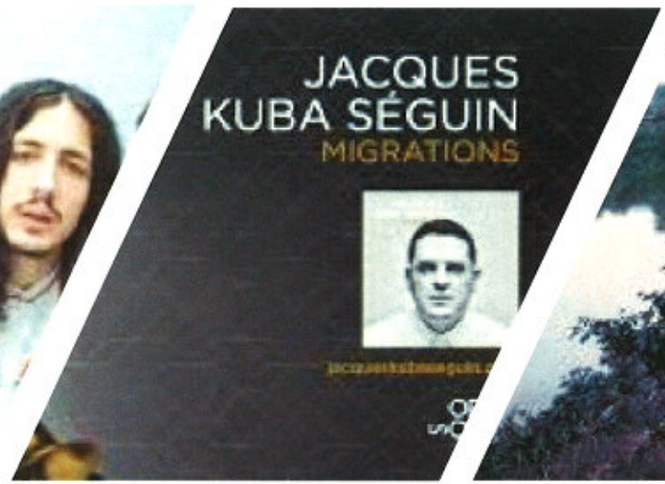

Performances "Cabaret ambulant"

Nb de performances par jour:

- Samedi: 1 sortie du "Cabaret ambulant" (camion)

Plage horaire:

- Samedi : Entre 14h et 17h

Mesures sanitaires

A. Positionnement affichage aux entrées des installations.

B. Positionnement affichage et gel antiseptique sur blocs Morelli simples et pont d'éclairage (îlots sanitaires)

C. Positionnement sur la base des parasols (s'il y a)

D. Création d'une équipe d'agents sanitaires en poste du lundi au dimanche de 11 h à 24 h*

- Remplissage des distributrices de gel antiseptique
- Assainissement des surfaces (distributrices, ponts de parasols, bancs publics, poubelles, tables pique-niquent, etc.)
- Ramassage divers des détritus
- Sensibiliser les publics au respect des règles sanitaires et au nettoyage des mains.

E. Assainissement des œuvres en rotation avec les autres installations (environ 1x au 120 min.)

F. Équipe sanitaire proposant masques et gel hydroalcoolique en place avec tous les déambulatoires afin d'assurer la distanciation et le respect des normes sanitaires.

(A) ENTRÉES

FACE 1 & 4

(B) ILÔT SANITAIRE

FACE 1 & 4

FACE 2 & 3

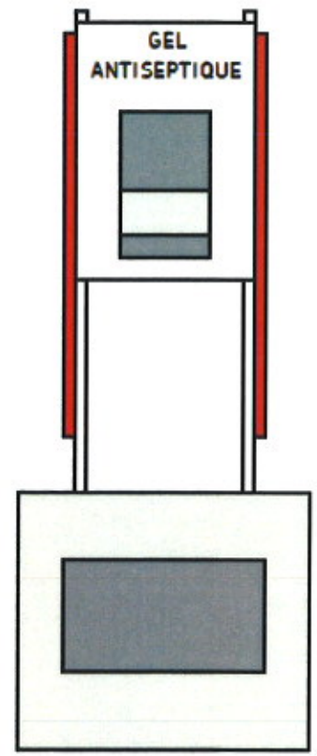

Dates charnières

- **13 juillet,** début du montage
- **20 juillet,** premier Placott'art installé (Village)
- **25 juillet,** début de la programmation en art vivant
- **31 juillet,** fin du montage et opérations de toutes les activités
- **13 octobre,** début du démontage
- **20 octobre,** fin des opérations et démontage

Budget : 1 450 000$

- **Places publiques : 410 000$**
  - 1. **D'Youville: " Le terrain de jeux"**
    - Multicolore: conception, production, animation en collaboration avec Daily tous les jours : 178 500$
  - **2. Quartier Chinois: "La Plage"**
    - La Pépinière: conception et production: 153 000$
    - Location de site: 51 000$
    - Programmation: 25 000$

Budget : 1 450 000$

TULIP: 118 000$

- **1. TULIP Centre Saint-Jax :**
  - XP MTL: Production, 45 000$
  - Location de terrain: 3 000$
  - Programmation: 45 000$
- **2. TULIP Peel**
  - Le Comité, Conception, production et animation: 25 000$
- **3. TULIP Place des Festivals**
  - Production et animation: budget PQDS
- 4. **TULIP Jardins Gamelin**
  - Production et animation: budget PQDS
- **5. TULIP Le Central**
  - Production et animation: budget PQDS

Budget : 1 450 000$

Placott'Arts: 200 000$

- **Square Dorchester | Coin René-Lévesque et Peel**
  - Artiste Jose Luis Torres: 23 500$
  - Pelouse: 12 500$
- **Place Jean-Paul Riopelle | Entre Viger et Saint-Antoine**
  - Judith Portier: 14 000$
  - Waxhead: 1 000$
- **Vieux Montréal | Rue de la Commune en face de la Place Jacques-Cartier**
  - Héctor Esrawe and Ignacio Cadena: 55 684$
- **Vieux-Port**
  - 2 x 4: 8 861$
- **Place de la Paix | Rue St-Laurent entre René-Lévesque et Ste-Catherine**
  - Hub Studio: 30 000$
- **Du Village | Rue Ste-Catherine entre St-Timothée et Montcalm**
  - Dix2: 12 000$
- **SDC du Quartier | Rue Latin St-Denis**
  - The Urban Conga: PQDS
- **Dédommagements artistes :** 5 000$
- **Massivart:** 34 000$

Budget : 1 450 000$

Arts Vivants : 200 000$

- Camion musical: 100 000$
- Pop-up déambulatoire: 100 000$

Budget : 1 450 000$

Logistique : 185 000$

- Sécurité: 50 000$
- Entretient: 50 000$
- Bornes sanitaires: 40 000$
- Signalisation: 40 000$
- Graphisme: 5 000$

Budget : 1 450 000$

Gestion et Communication : 338 000$

- Équipe de production: 258 000$
- Communication: 80 000$
- Administration: 0$

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

-Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.
2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.
Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.
De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville. À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.
Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : **visibilite@mcc.gouv.qc.ca**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208781003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) afin de lui permettre de réaliser un projet d'animation culturel dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal/ Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour l'année 2020 /Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1208781003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

Julie Nicolas
Conseillère budgétaire
514-872-7660

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.43

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1208781002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention visant à accorder un financement à l'organisme Montréal en Histoires au montant de 450 000 $ en 2020 et de 350 000 $ par année pour 2021 et 2022, pour un total de 1 150 000 $ sur trois ans. Cette contribution vise à optimiser ses opérations dans le Vieux-Montréal et à activer le développement de nouveaux projets dans les arrondissements.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier triennal pour la période 2020-2022 au montant de 450 000 $ en 2020 et 350 000$ pour les années 2021 2022 à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire et son développement vers les arrondissements;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Montréal en Histoires;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-03 08:16

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208781002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention visant à accorder un financement à l'organisme Montréal en Histoires au montant de 450 000 $ en 2020 et de 350 000 $ par année pour 2021 et 2022, pour un total de 1 150 000 $ sur trois ans. Cette contribution vise à optimiser ses opérations dans le Vieux-Montréal et à activer le développement de nouveaux projets dans les arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif mis sur pied autour d'une vision commune: développer et réaliser différents projets afin de permettre aux Montréalais, aux visiteurs et aux touristes de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole. Montréal en Histoires a produit Cité Mémoire, une oeuvre des créateurs multidisciplinaires Michel Lemieux et Victor Pilon, en collaboration avec le dramaturge Michel Marc Bouchard. Le parcours multimédia mis en place permet une activité urbaine et interactive de déambulation nocturne conviant ainsi les Montréalais et les touristes à découvrir l'histoire de Montréal de façon créative.
.
Depuis le 17 mai 2016, à la grandeur du Vieux-Montréal, cette oeuvre plonge l'auditoire au coeur de l'histoire de Montréal. L'oeuvre est projetée sur 47 surfaces (murs, murs aveugles, sol, arbres) par 89 projecteurs. Par le biais de 23 tableaux qui se déploient en images, en paroles et en musique, elle convie les spectateurs à une rencontre avec des personnages connus ou inconnus, témoins de la richesse et de la complexité de Montréal à travers le temps. Cette oeuvre permet de ranimer le passé de la métropole à la grandeur du Vieux-Montréal.

L'application mobile *Montréal en Histoires* permet également l'accès à plus d'une cinquantaine d'interventions historiques se déclinant sous la forme de points d'intérêt (description audiovisuelle de bâtiments et de personnages historiques) ou de quatorze expériences de réalité augmentée permettant de découvrir des lieux, des événements et

des personnages qui ont marqué la métropole tout en déambulant dans les rues et les ruelles.

Cette application a été complètement renouvelée au cours des derniers mois et offre maintenant de nouvelles fonctionnalités. Par ailleurs, afin de documenter l'attrait de Cité Mémoire, l'organisme Montréal en Histoires a commandé une étude à la Chaire de tourisme Transat de l'ESG-UQAM pour établir un portrait de la clientèle et de l'achalandage de l'événement suite à son lancement dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal. Cette étude s'est échelonnée sur une année, du mois de juin 2017 au mois de mai 2018. Les conclusions du rapport confirment que Cité Mémoire représente une valeur ajoutée à la scène touristique montréalaise, contribuant ainsi à son dynamisme et à son attractivité. L'étude révèle notamment les éléments suivants :

- 40% des visiteurs de Cité Mémoire proviennent de l'extérieur de Montréal;
- les femmes représentent près de 65% des visiteurs;
- le niveau de satisfaction à l'égard de l'événement est élevé, particulièrement chez les jeunes de 18 à 34 ans;
- les dépenses touristiques estimées des 115 000 visiteurs engagés, toute provenance confondue, en une année, s'élèvent à 55 M$ au total;
- l'événement se démarque des attraits similaires par le fait que ses installations sont permanentes ainsi que par la multitude de points de contact avec les visiteurs.

En plus d'une implantation significative de ses activités au Centre-Ville et dans le Vieux-Montréal, l'organisme Montréal en Histoires vise à poursuivre le développement de nouveaux projets de parcours historiques ayant pour objectif d'élargir le territoire de la présentation de ces oeuvres à de nouveaux arrondissements. À titre d'exemple figure leur dernier tableau de projection interactif dans l'arrondissement Pointe-aux-Trembles. Le Sentier est une œuvre projetée sur le sol de la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, dans une expérience immersive et interactive. Le Sentier transporte l'utilisateur à travers le temps de ce lieu unique: en marchant, on redécouvre le passé de ce sentier séculaire constitué de multiples strates d'histoire qui apparaissent sous nos pieds. Dans cette perspective, les projets de l'organisme concordent avec la volonté de la Ville de Montréal de développer des Quartiers culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0337 25 mars 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 $ Montréal en Histoire pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM18 0379 - 26 mars 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 $ à Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2018 / Autoriser un virement budgétaire de 450 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget du Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0596 - 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 450 000 $ à Montréal en Histoires afin de supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017 / Autoriser un virement budgétaire de 450 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM14 1014 - 27 octobre 2014 - Accorder une aide financière de 6 M$ dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal soutient l'organisme Montréal en Histoires grâce à une entente triannuelle lui permettant d'élaborer d'un plan de développement de l'événement Cité Mémoire pour la mise en place de nouveaux parcours historiques dans les arrondissements et d'assurer les frais d'opération pour les années 2020 à 2022.

Principaux volets d'activités menées par MeH

L'œuvre de projections Cité Mémoire: Cité Mémoire est une création de Michel Lemieux et Victor Pilon, en collaboration avec Michel Marc Bouchard à la dramaturgie. L'oeuvre est constituée d'une vingtaine de tableaux de projection qui se déploient en image, en parole et en musique à même les murs, les ruelles, le sol, et les arbres.

Cité Mémoire au cœur de la ville : Cité Mémoire au Cœur de la ville est un tout nouveau projet en créativité numérique pour la région métropolitaine de Montréal. Cette initiative offre l'expérience de Cité Mémoire aux arrondissements de la métropole ainsi qu'au centre-ville. Celle-ci se fait en deux temps. D'une part, l'application mobile de Montréal en Histoires offrira de nouveaux parcours de découvertes, ainsi que de nouvelles expériences. D'autre part, de nouveaux tableaux de projection monumentale seront inaugurés au centre-ville, en plus de certains arrondissements.

L'application mobile Montréal en Histoires: avec aujourd'hui cent quinze interventions en points d'intérêt et en expériences en réalité augmentée, l'application permet de découvrir des lieux, des événements et des individus qui ont marqué la métropole en déambulant dans les rues et les ruelles. L'application donne également accès à la dramaturgie de l'oeuvre de projection.

La plateforme éducative: la plateforme éducative se déploie sur le site Web de MEH. Elle comprend une section grand public (ex. : jeu-questionnaire, archives) et une section destinée aux enseignants d'histoire du secondaire et à leurs étudiants (ex. : situations d'apprentissage et d'évaluation).

La contribution pour 2020, au montant de 450 000 $, représente 14,4 % du budget total d'opération annuel de Montréal en histoire qui s'élève à 3 121 000$. Pour les années 2021 et 2022 la contribution de 350 000$ représente 16.6% du budget prévisionnel d'opération de Montréal en Histoires fixé à 2 106 000$.

Les composantes budgétaires évaluées selon la structure triennale présentée.

Ressources humaines
L'équipe de Montréal en Histoires est composée d'une permanence d'une dizaine de personnes. Selon les phases de développement des projets, plusieurs ressources

ponctuelles et des consultants complètent l'équipe. Cette équipe s'élargit aussi chaque été avec l'embauche d'agents d'accueil. Les principaux postes sont liés à la direction générale, la direction technique, la direction administrative, la coordination vidéo, la création et la production de contenu (ex.: réalité augmentée, réalité virtuelle), le développement de projets et de marchés et les communications.

Coûts d'opération et d'entretien des équipements
Les coûts associés à l'achat et au renouvellement d'équipements de projection (le parc d'équipements), les frais associés au fonctionnement de ces équipements (ex.: WiFi, électricité...) ainsi qu'à l'installation et l'entretien de ceux-ci (ex.: location de matériel, grue) et les coûts relatifs à l'entretien et à la mise à jour de l'application mobile constituent les principales dépenses considérées dans cette partie budgétaire. La réalisation du plan budgétaire de Montréal en Histoires est rendue possible grâce à la participation de nombreux partenaires publics et privés. Les principaux postes rattachés aux dépenses de fonctionnement sont les suivants: les ressources humaines, les coûts d'opération et d'entretien des équipements, les frais d'administration et les frais de promotion et de développement.

Le budget et les financements sont annexés au projet de convention.

JUSTIFICATION

Le soutien financier sur une période de trois ans permettra à l'organisme de répondre à de nombreux objectifs de la Ville de Montréal tels que:

- la mise en valeur du patrimoine montréalais par la mise en place, le maintien, le renouvellement et le déploiement de leurs créations;
- l'accessibilité de contenus culturels pour une diversité de publics;
- assurer le rayonnement de la métropole;
- développer des nouvelles technologies.

Également, le projet Cité Mémoires de Montréal en Histoires par l'atteinte de ses objectifs participe à développer des quartiers dynamiques et inclusifs tout en contribuant à faire de Montréal une métropole influente.

Cité Mémoire se classe déjà dans la catégorie des oeuvres de haut calibre et contribue au rayonnement international de Montréal. Elle témoigne non seulement de la richesse de l'histoire de Montréal, mais aussi de la créativité et de l'originalité de ses artistes et de l'audace de ses promoteurs. Sa présentation contribue au développement culturel, social, économique du Vieux-Montréal et au positionnement de Montréal comme ville innovante et créatrice. En termes de développement touristique, ce projet se positionne déjà comme un produit d'appel de niveau international qui attire les touristes et favorise leur rétention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 1 150 000 $, sera financé par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2020, une somme de 450 000 $ est prévue à cet effet dans le budget du Service de la culture. Une dépense récurrente de 350 000$ pour l'année 2021 et 2022 devra être prévue.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées par la Ville de Montréal à l'organisme Montréal en Histoires au cours des cinq dernières années :

NOM_FOURNISSEUR	**Centre responsabilité**	2015	2016	2017	2018	2019
MONTREAL EN HISTOIRE	Culture	4 200 000	600 000	450 000	450 000	450 000
	Dépenses communes	300 000	300 000			
	Diversité et inclusion sociale					4 499
	Ville-Marie	30 000	30 000	30 000	6 000	
Total général		4 530 000	930 000	480 000	456 000	454 499

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4è pilier du développement durable.
Par ailleurs, le projet Cité Mémoire répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'œuvre Cité-Mémoire est l'un des événements phares développés aux cours des dernières années à Montréal et est reconnu comme le plus grand parcours de projections extérieur au monde. L'ajout de 4 nouveaux tableaux en 2017, dont celui du Champ de Mars à une échelle grandiose, a permis de compléter ce parcours unique dans le Vieux-Montréal. La contribution financière de la Ville permettra d'assurer la tenue de l'événement pour les 3 prochaines années tout en permettant à l'équipe de Montréal en Histoire de de développer et d'investir de nouveaux territoires à l'échelle de la ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités menées par Montréal en Histoires ont lieu en extérieur, principalement dans l'espace public. La distanciation requise dans le contexte de la COVID-19 pour les spectateurs est possible sans aménagement. L'équipe de production responsable de la diffusion des différents tableaux n'est pas en contact avec le public. Il est peu probable que le contexte de la COVID-19 ait un impact sur la capacité de Montréal en Histoires à présenter Cité mémoire et les nouveaux parcours prévus être déployer au cours des prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno JOBIN
Chargé de projet

Tél : 514 872 8813
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Tél : 514 872-4600
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2020-07-31

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL EN HISTOIRE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 401 – 420, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2G1, agissant et représentée par M. Georges Fournier, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 854667797RT001
N° d'inscription T.V.Q. : 1211684247TQ0002
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme souhaite développer et réaliser divers projets afin de permettre aux Montréalais, aux visiteurs et aux touristes de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'organisme a pris connaissance de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant autorisé.

2.7 « Unité administrative » : le Service de la Culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet ;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendue que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 15 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1 janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration et comité de suivi

4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus aux règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.3 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.4 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de un million cent cinquante mille dollars (1 150 000 $), soit quatre cent cinquante mille (450 000 $) pour l'année 2020, trois cent cinquante mille (350 000 $) pour l'année 2021 et trois cent cinquante mille (350 000 $) pour l'année 2021, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements annuels

Pour l'année 2020

5.2.1 une somme de trois cent mille dollars (300 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention

5.2.2 une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 $) le 15 septembre 2020

Pour l'année 2021

5.2.3 une somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) le 15 janvier 2021 sur remise et approbation du rapport prévu à la clause 4.5.1

5.2.4 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $) le 15 septembre 2020 sur remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable);

Pour l'année 2022

5.2.3 une somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) le 15 janvier 2021 sur remise et approbation du rapport prévu à la clause 4.5.1

5.2.4 une somme de cent mille dollars (100 000 $) suite à la réception et l'approbation du rapport de projet et des couts vérifiées pour l'année 2022.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

9. 1 La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

13.9.1 Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 401 – 420, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2G1, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

13.9.2 Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Pavillon Prince, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN UN (1) EXEMPLAIRE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ...1.....e jour de ...Juillet..... 20__20

MONTRÉAL EN HISTOIRE

Par : _____
M. Georges Fournier, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution CM .....).

Annexe 1

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONTRÉAL EN HISTOIRES TENUE LE 2 JUIN 2020 À 14h00 PAR ZOOM

5 : Demande de financement à la Ville de Montréal pour les opérations de Cité Mémoire 2020-21-22

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Georges Fournier, directeur-général à signer tous documents et représenter la corporation Montréal en Histoires concernant la demande de financement pour les opérations de Cité Mémoire pour les années 2020-2021-2022 au montant de 450 000$ en 2020, 350 000$ en 2021 et 350 000$ en 2022. Demande qui a été déposée au Service de la Culture de la Ville de Montréal au printemps 2020.

Proposé par Pierre Lalande
Appuyé par Philippe Turp

Copie certifiée conforme
Le 23 juin 2020

Guy Banville
Secrétaire-Trésorier

MONTRÉAL EN HISTOIRES

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2020

DÉPOSÉE À LA
VILLE DE MONTRÉAL

PAR
MONTRÉAL EN HISTOIRES

MARS 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom légal de l'organisme : Montréal en Histoires

Adresse : 420 Mc Gill, bureau 401, Montréal (Québec), H2Y 2G1

Téléphone : 514-666-1861 ou 514-994-0125

Site web : www.montrealenhistoires.com

Courriel : info@montrealenhistoires.com

Type d'organisme : Organisme à but non lucratif

Dirigeants :

Président : Pierre Lalande
Directeur général : Martin Laviolette
mlaviolette@montrealenhistoires.com

Mission de l'organisme : Montréal en Histoires (MEH) est un organisme à but non lucratif incorporé en 2006. Dans le cadre de la présentation de projets reliés à l'histoire et à l'utilisation principalement du numérique comme forme artistique, pratique, technologie et plateforme de diffusion, MEH encourage la découverte et l'exploration de l'histoire de la métropole. MEH a aussi à cœur le développement national et international des projets qu'il développe.

Nature de la demande : Aide financière au fonctionnement triennal pour les années 2020-21-22

Périodes couvertes : 1er janvier au 31 décembre 2020

1er janvier au 31 décembre 2021

1 janvier au 31 décembre 2022

Montant demandé : 450 000 $ pour l'année 2020, 350 000$ pour l'année 2021, 350 000$ pour l'année 2022

Résumé du projet - utilisation prévue de la somme :

La somme octroyée servira à assurer le fonctionnement de l'organisme ce qui lui permettra, entre autres, de consolider et d'entretenir le parcours Cité Mémoire et l'application mobile Montréal en Histoires. Rappelons que le parcours est composé de l'œuvre de projections *Cité Mémoire* (plus de 27 tableaux) alors que l'application mobile intègre cent quinze interventions en points d'intérêt et en expériences de réalités augmentées.

DEMANDE AU FONCTIONNEMENT

1. Présentation de l'organisme

Montréal en Histoires (MEH) est un organisme à but non lucratif incorporé en 2006. Dans le cadre de la présentation de projets reliés à l'histoire et à l'utilisation principalement du numérique comme forme artistique, pratique, technologie et plateforme de diffusion, MEH encourage la découverte et l'exploration de l'histoire de la métropole. MEH a aussi à cœur le développement national et international des projets qu'il développe.

Le conseil d'administration de l'organisme est actuellement constitué de six personnes, trois postes étant vacants.

Pierre Lalande	Président
Philippe Turp	Vice-président
Guy Banville	Secrétaire-trésorier
Myriam Achard	Administratrice
Manon Blanchette	Administratrice
Audrey Paquette	Administratrice
Benoît Beaudoin	Administrateur

2. Sphères d'activités et principaux projets

À travers les différents projets qu'il développe, MEH touche tout autant à la création, la production qu'à la diffusion. En sus de ces sphères d'activités, MEH est impliqué en recherche et développement (ex. : borne de réalité virtuelle) ce qui lui permet d'améliorer et de renouveler ses approches et ses projets en lien avec l'histoire et la communauté. En fait, MEH a été précurseur au Québec par rapport à l'utilisation multiforme du numérique dans une optique de mise en valeur et de découverte de l'histoire dans l'espace public. Depuis le lancement de Cité Mémoire dans le Vieux-Montréal en 2016, le projet a reçu 12 prix[1] dont certains soulignent spécifiquement la créativité numérique et l'innovation. Forme artistique, contenu, pratique, technologie et plateforme numérique de diffusion sont ainsi utilisés de manière intégrée dans la majorité des projets que l'organisme développe.

Les projets de Montréal en Histoires s'expérimentent principalement dans des espaces publics extérieurs et intérieurs ce qui en assure un accès élargi au public et gratuit. D'ailleurs, Montréal pourrait s'enorgueillir davantage car MEH possède le plus grand parcours de vidéo-projection au monde. Les projets présentés ci-après illustrent leurs différents degrés de maturité. Certains sont considérés en cours, car déjà en exploitation alors que d'autres sont en développement ou en incubation.

***Projets en cours** (principaux projets touchés par la demande au fonctionnement)*

L'œuvre de projections Cité Mémoire: Cité Mémoire est une création de Michel Lemieux et Victor Pilon, en collaboration avec Michel Marc Bouchard à la dramaturgie. L'œuvre est constituée d'une vingtaine de tableaux de projection qui se déploient en image, en parole et en musique à même les murs, les ruelles, le sol, et les arbres.

L'application mobile Montréal en Histoires: avec aujourd'hui cent quinze interventions en points d'intérêt et en expériences en réalité augmentée, l'application permet de découvrir des lieux, des événements et des individus qui ont marqué la métropole en déambulant dans les rues et les ruelles. L'application donne également accès à la dramaturgie de l'oeuvre de projection.

La borne de réalité virtuelle: en 2017, Montréal en histoires a lancé une nouvelle plateforme de diffusion de contenu numérique soit les bornes de réalités virtuelles. Ces bornes sont une façon pour les utilisateurs d'avoir une expérience en 360° et d'expérimenter la réalité virtuelle sans avoir besoin de casque personnel.

La plateforme éducative: la plateforme éducative se déploie sur le site Web de MEH. Elle comprend une section grand public (ex. : jeu-questionnaire, archives) et une section destinée aux enseignants d'histoire du secondaire et à leurs étudiants (ex. : situations d'apprentissage et d'évaluation).

Cité Mémoire au cœur de la ville : Cité Mémoire au Cœur de la ville est un tout nouveau projet en créativité numérique pour la région métropolitaine de Montréal. Cette initiative offre l'expérience de Cité Mémoire aux arrondissements de la métropole ainsi qu'au centre-ville. Celle-ci se fait en deux temps. D'une part, l'application mobile de Montréal en Histoires offrira de nouveaux parcours de découvertes, ainsi que de nouvelles expériences. D'autre part, de nouveaux tableaux de projection monumentale seront inaugurés au centre-ville, en plus de certains arrondissements.

Tableau de projection interactif dans l'arrondissement Pointe-aux-Trembles : Le Sentier est une œuvre projetée sur le sol de la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, dans une expérience immersive et interactive. Le Sentier transporte l'utilisateur à travers le temps de ce lieu unique : en marchant, on redécouvre le passé de ce sentier séculaire constitué de multiples strates d'histoire qui apparaissent sous nos pieds.

Les **projets en développement** sont les suivants : projection monumentale Desjardins, installation immersive et interactive à la Place Ville-Marie, parcours et installation monumentale au Port de Montréal. Deux projets sont également **en incubation** soit l'analyse de la faisabilité d'un lieu intérieur de diffusion et le développement d'une œuvre interactive ludico-éducative qui enrichirait le volet éducation de MEH. Pour plus de détails sur l'ensemble des projets en cours et pour la

description de ceux en développement et en incubation, nous vous référons aux pages 11 à 14 du Plan d'affaires.

3. Le marché

L'offre

De plus en plus de projets artistiques utilisant le numérique — soit comme technologie, pratique ou matière de création — apparaissent partout dans le monde et la liste de leurs déclinaisons s'allonge et se peaufine d'année en année. Les projets remplissent différentes fonctions. Parfois purement artistiques (œuvres d'art numérique), les projets peuvent aussi servir à la découverte et l'animation des lieux et remplir aussi une fonction touristique. La notion d'interactivité associée aux projets numériques est aussi apparue et se dessine comme une tendance. Les projets proposés par MEH s'inscrivent et sont même à l'avant-garde des tendances internationales observées au niveau de l'offre.

La demande

Au niveau de la demande, il faut rappeler que les différents projets de MEH s'adressent au grand public. Les projets sont conçus pour attirer les Montréalais, les excursionnistes, les touristes tant québécois, canadiens qu'internationaux de tous les segments d'âge. Selon les données disponibles, il s'avère que la clientèle touristique ira en s'accroissant à Montréal. Les projets de MEH contribuent notamment à répondre au développement de l'offre pour ces clientèles touristiques.

4. Retombées

Selon un rapport de la Chaire Transat publié en novembre 2018, pour le projet Cité Mémoire dans le Vieux-Montréal, les dépenses touristiques des visiteurs «engagés» en 2016-2017 s'élevaient à 55 millions de dollars alors que les dépenses plus spécifiques des visiteurs centrés et semi-centrés s'élevaient à 8,4 millions de dollars. Cet exemple démontre la capacité de MEH d'engendrer des retombées économiques avec le type de projet qu'il développe. Tel que décrit précédemment, il y a en effet une demande pour ce type de projets qui utilisent le numérique sous différentes formes. En France, par exemple, en 2017, la Carrière des Lumières accueillait 454 000 visiteurs à son spectacle de projection alors que l'Atelier des lumières, pour sa première année d'ouverture en 2018, a accueilli plus de 1 million de visiteurs. Il s'agit de deux lieux dédiés à des expériences immersives de projection.

Au cours des dernières années, le projet Cité Mémoire s'est aussi avérée être un véhicule de rayonnement pour la Ville de Montréal puisque ce projet profite d'un rayonnement qui s'étend au-delà des frontières du Québec. Grâce aux nombreux tournages et entrevues de médias internationaux, la part des médias hors Québec parmi l'ensemble des titres de presse de l'année 2016-2017 était de près de 30 %.

Autres retombées

5. Principales composantes budgétaires reliées au fonctionnement

Les composantes budgétaires qui sont comprises à cette section sont conçues selon la structure triennale de la présente demande. La réalisation de ce plan budgétaire est rendue possible grâce à la participation de nos nombreux partenaires du domaine public et privé. Les principaux postes rattachés aux dépenses de fonctionnement sont les suivants: les ressources humaines, les coûts d'opération et d'entretien des équipements, les frais d'administration et les frais de promotion.

Ressources humaines

L'équipe de MEH est composée d'une permanence d'une dizaine de personnes. Selon les phases de développement des projets, plusieurs ressources ponctuelles et des consultants complètent l'équipe. Cette équipe s'élargit aussi à chaque été avec l'embauche d'agents d'accueil. Les principaux postes sont liés à la direction générale, la direction technique, la direction administrative, la coordination vidéo, la création et la production de contenu (ex.: réalité augmentée, réalité virtuelle), le développement de projets et de marchés et les communications.

Coûts d'opération et d'entretien des équipements

Les coûts associés à l'achat et au renouvèlement d'équipements de projection (le parc d'équipements), les frais associés au fonctionnement de ces équipements (ex.: WiFi, électricité...) ainsi qu'à l'installation et l'entretien de ceux-ci (ex.: location de matériel, grue) et les coûts relatifs à l'entretien et à la mise à jour de l'application mobile constituent les principales dépenses considérées dans cette partie budgétaire.

6. Budget 2020

En pj

Montréal en Histoires (Cité Mémoire)
Budget prévisionnel (diffusion) du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

	1er jan. 2020 au 31 déc. 2020	1er jan. 2021 au 31 déc. 2021	1er jan. 2022 au 31 déc. 2022
REVENUS			
REVENUS AUTOGÉNÉRÉS			
Ventes de visites guidées	10 000	10 000	10 000
Ventes de rallyes techno-historiques	6 000	6 000	6 000
Ventes et location de matériel	10 000	10 000	10 000
Ventes contractuelles de produits et services	50 000	50 000	50 000
Sous-total	**76 000**	**76 000**	**76 000**
REVENUS DE COMMANDITES			
Commanditaire Québecor en services	600 000	600 000	600 000
Commanditaires Présentateur	350 000	350 000	350 000
Sous-total	**950 000**	**950 000**	**950 000**
CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES ET PUBLIQUES			
Gouvernement du Canada			
Développement économique Canada (DEC)	600 000	0	0
Patrimoine Canadien	300 000	0	0
Subvention salariale d'urgence COVID	15 000	0	0
Sous-total	**915 000**	**0**	**0**
Gouvernement du Québec			
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	100 000	100 000	100 000
Ministère des Affaires municipales (MAMH-FIRM)	350 000	350 000	350 000
Tourisme Québec	150 000	150 000	150 000
Sous-total	**600 000**	**600 000**	**600 000**
Ville de Montréal			
Ville centre, service de la Culture	450 000	350 000	350 000
Autres projets avec la Ville de Montréal	50 000	50 000	50 000
Sous-total	**500 000**	**400 000**	**400 000**
Autres revenus			
Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal	30 000	30 000	30 000
Tourisme Montréal	50 000	50 000	50 000
Sous-total	**80 000**	**80 000**	**80 000**
TOTAL DES REVENUS	**3 121 000**	**2 106 000**	**2 106 000**
DÉPENSES			
COÛTS D'OPÉRATION (Janvier 2020 à décembre 2022)			
Équipements et entretien			
Achats et développement d'équipements de projection	1 040 000	300 000	300 000
Frais associés au fonctionnement des équipements de projection (wifi, électricité, etc)	125 000	125 000	125 000
Installation d'équipement + entretien (location, matériel, etc)	150 000	50 000	50 000
Coûts relatifs à l'entretien et la mise à jour de l'application mobile	200 000	20 000	20 000
Sous-total	**1 515 000**	**495 000**	**495 000**
Ressources humaines			
Salaires et traitements	400 000	400 000	400 000
Avantages sociaux	60 000	60 000	60 000
Honoraires professionnels	25 000	25 000	25 000
Sous-total	**485 000**	**485 000**	**485 000**
Fonctionnement et frais administratifs			
Assurances de l'équipement de projection	75 000	75 000	75 000
Frais de communication	25 000	25 000	25 000
Équipement et fournitures de bureau	10 000	15 000	15 000
Frais administratifs et de fonctionnement	325 000	325 000	325 000
Développement, déplacement et représentation	31 000	31 000	31 000
Sous-total	**466 000**	**471 000**	**471 000**
Promotion, contenus historiques			
Promotion et mise en marché	600 000	600 000	600 000
Contenus historiques	55 000	55 000	55 000
Sous-total	**655 000**	**655 000**	**655 000**
TOTAL COÛTS D'OPÉRATION	**3 121 000**	**2 106 000**	**2 106 000**
TOTAL DES DÉPENSES	**3 121 000**	**2 106 000**	**2 106 000**
SURPLUS (DÉFICIT)	**0**	**0**	**0**

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208781002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Approuver un projet de convention visant à accorder un financement à l'organisme Montréal en Histoires au montant de 450 000 $ en 2020 et de 350 000 $ par année pour 2021 et 2022, pour un total de 1 150 000 $ sur trois ans. Cette contribution vise à optimiser ses opérations dans le Vieux-Montréal et à activer le développement de nouveaux projets dans les arrondissements.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1208781002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Julie NICOLAS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.44

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1204320006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Me André Comeau, de DHC Avocats Inc. pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élues ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 20-18236 (2 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet de convention par lequel Me André Comeau de DHC Avocats inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 20-18236 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-05 15:01

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204320006**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Me André Comeau, de DHC Avocats Inc. pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élues ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 20-18236 (2 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance tenue le 28 avril 2009, le conseil municipal a adopté diverses mesures relatives à l'éthique (CM09 0293). Pour faire suite à une recommandation de la Commission de la présidence du conseil sur l'état d'avancement des travaux liés à l'éthique, le comité exécutif a exprimé l'avis qu'il importe d'offrir aux membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement une ressource qui pourra les conseiller, répondre à leurs interrogations et les guider, le cas échéant, en matière d'éthique et de déontologie. D'autant plus que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur en décembre 2010, impose l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie à toute municipalité, lequel doit répondre à certaines exigences. Dans les objectifs que la Ville s'est fixés et afin d'assurer le respect de ce code, cette ressource est une référence en matière d'éthique, assurant ainsi l'uniformité et la validité de l'interprétation du code d'éthique et de déontologie de la Ville et des obligations légales des personnes élues en matière d'éthique et de déontologie.
À la suite d'une décision du conseil municipal, la Ville de Montréal s'est doté en 2010 d'un poste de conseiller à l'éthique dont le mandat est notamment de conseiller, orienter les personnes élues en la matière. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseiller doit produire un rapport annuel d'activités. À son assemblée du 22 février 2010, le conseil municipal désignait le premier conseiller à l'éthique pour agir à titre de conseiller à l'éthique auprès des élus et élues.

Lors de la révision en 2016 des Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, une nouvelle section portant sur les règles déontologiques a été intégrée. Ces modifications étaient nécessaires si l'on considère que les membres du personnel de cabinet, en raison de leur statut, n'étaient soumis ni au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) ni au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements (règlement 14-004). Depuis, le conseiller à l'éthique s'occupe aussi désormais de conseiller cette clientèle qui comprend actuellement moins de 50 personnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0485 - 23 avril 2018 : Renouveler un contrat de services professionnels de gré à gré à Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 $, taxes incluses pour l'année 2018-2019. Approuver un projet de convention à cette fin.
CM 17 0561 - 15 mai 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15725 - (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin
CM10 0146 - 22 février 2010 : Désignation d'un conseiller à l'éthique - Contrat de services professionnels à Me Guy Gilbert
CM09 1050 - 15 décembre 2009 : Mandat à la Commission de la présidence du conseil afin de désigner un comité de sélection pour la désignation d'un conseiller à l'éthique
CM09 0802 - 21 septembre 2009 : Mandat au Service du capital humain afin de recruter un conseiller à l'éthique

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour but de retenir les services professionnels d'un personne conseillère à l'éthique et à la déontologie qui fournira aux personnes élues de la Ville ainsi qu'aux membres du personnel de cabinet le soutien dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions sur des questions portant sur le code d'éthique et de déontologie de la Ville ainsi que sur leurs obligations légales dans ce domaine.
Précisions sur le rôle :
Auprès des personnes élues de la Ville, la personne conseillère à l'éthique et à la déontologie devra, notamment :
· fournir une expertise fiable, objective et complète en vue de promouvoir et de renforcer leur comportement éthique ainsi que leurs relations éthiques avec des intervenants de l'Administration municipale et des intervenants externes;
· conseiller, orienter et intervenir efficacement auprès des élus par le biais d'avis écrits et motivés;
· dans le cadre de tout conseil donné aux personnes élues, promouvoir le respect du code d'éthique et de déontologie de la Ville ainsi que le respect de toute autre obligation en matière d'éthique et de déontologie municipale;
· élaborer un plan annuel de formation en matière d'éthique avec le Bureau de la présidence du conseil afin de développer chez les personnes élues un processus de réflexion critique qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles, et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des personnes élues de la Ville;
· participer à l'évolution de la culture éthique à la Ville, notamment par l'élaboration d'un rapport annuel d'activités en collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil.

Auprès des membres du personnel de cabinet, la personne conseillère à l'éthique et à la déontologie devra, notamment :
· offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles déontologiques intégrées aux Conditions de travail ;
· sur demande écrite d'un membre du personnel de cabinet, donner un avis écrit et motivé, assorti des recommandations qu'il juge indiquées, sur toute question concernant ses obligations aux termes des dites règles;
· recevoir, consigner et examiner les déclarations et divulgations qui lui sont transmises en vertu des dites règles;
· sur demande écrite du membre du conseil dont le membre du personnel de cabinet relève

ou du chef.ffe du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil, faire une enquête administrative pour déterminer si un membre du personnel de cabinet a commis un manquement aux dites règles. Toutefois, il pourra, sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de celui qui a fait la demande d'enquête, lorsqu'il le juge nécessaire, mandater spécialement toute personne à faire une enquête; · enquêter à huis clos et avec toute la diligence voulue et permettre au membre du personnel de cabinet qui fait l'objet de l'enquête de présenter une défense pleine et entière;
· remettre un rapport d'enquête au membre du personnel de cabinet visé, au membre du conseil dont il relève ainsi qu'au chef.ffe du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil;
· dans l'exécution de ses fonctions et plus particulièrement dans l'appréciation des règles déontologiques applicables aux membres du personnel de cabinet, tenir compte de leur adhésion aux valeurs de la Ville;
· conserver les documents relatifs à un membre du personnel de cabinet au sujet duquel il a entrepris une enquête. Toutefois, ces documents demeurent la propriété de la Ville et devront lui remis à la fin du mandat ou sur demande de la Ville;
· recevoir et remettre à la Ville tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui lui a été remis par un membre du personnel de cabinet en application de l'article 12.3.2 des dites règles;
· faire rapport annuellement au conseil municipal sur l'interprétation générale et la mise en œuvre des présentes règles;
· élaborer un plan annuel de formation en matière d'éthique afin de développer chez les membres du personnel de cabinet un processus de réflexion critique qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles, et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des membres du personnel de cabinet de la Ville.

Les qualifications requises étaient les suivantes :
-être membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
-détenir un minimum de dix (10) années d'expérience pratique avec le domaine du droit municipal, de l'éthique ou de la déontologie;
- ne pas avoir fait ou ne pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire.

Précision importante
La personne conseillère à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal ne pourra pas soumissionner sur d'autres contrats à la Ville durant la durée de son mandat. Aucun dossier de la Ville de Montréal ne devra lui être assigné par sa firme durant son mandat. La personne conseillère à l'éthique ne peut être une personne élue ou un.e fonctionnaire de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels à Me André Comeau (membre du barreau depuis 1973) de DHC Avocats Inc, avocat, afin d'agir à titre d'aide-conseil auprès des personnes élues et des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal pour une durée d'un an à raison de 149 $ l'heure, et ce, jusqu'à un maximum de 39 401,93 $, incluant les taxes applicables. Ce service comprendra le rôle-conseil pour les 103 personnes élues et d'environ 50 membres de personnel de cabinet mais comprendra également un nouveau volet de formation annuelle et les enquêtes sur un manquement aux règles déontologiques pour les membre du personnel de cabinet seulement. Le nombre estimé d'heures pour le reste de l'année 2020 est de 80 heures (de septembre à décembre) soit une somme estimée de 14 000 $ d'ici décembre 2020 et pour une année complète 230 heures.
En cas d'absence prolongée, Me Jean Hétu pourra agir comme conseiller de relève de Me Comeau. Le présent contact sera renouvelable, par gré à gré, par la suite jusqu'à 3 fois.

JUSTIFICATION

En respect de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation no 20-18236 le 8 juin 2020. Cet appel d'offres sur invitation a été acheminé à 5 personnes agissant à titre d'avocat dans deux firmes. Ces personnes figurent à la liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie de la Commission municipale du Québec en vigueur depuis février 2020. La période de dépôt des soumissions s'étendait du 8 au 19 juin 2020. La sélection des personnes à inviter a été réalisée en collaboration avec le Bureau du contrôleur général.

Deux des 5 personnes invitées, une personne par firme, ont déposé une offre de service. Les deux offres ont été déclarées conformes par le comité de sélection et la firme ayant obtenu le meilleur pointage final a été recommandée comme adjudicataire.

Ainsi, l'offre de service de Me André Comeau, de la firme DHC Avocats Inc., répond à l'ensemble des exigences de la Ville émises dans son appel d'offres sur invitation no 20-18236 . Le taux horaire proposé par le fournisseur est de 149 $/heure. La Ville estime que la tâche représente environ 230 heures annuellement soit un montant avant taxes de 34 270 $ ou 39 401,93 $ avec taxes. La période du contrat avec le soumissionnaire retenu couvre l'année 2020 et 2021 à compter de la date où il est octroyé pour une durée maximale d'un an. Le présent contrat est renouvelable, par la suite, de gré à gré pour un maximum de 3 année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des imputations budgétaires est fourni à l'intervention ci-jointe du Service des finances.
La dépense annuelle est estimée à un maximum de 39 401,93 $ incluant les taxes applicables (34 270 $ avant taxes). Les sommes sont prévues au budget de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe.

L’estimation réalisée établit le nombre d’heure annuel requis à 230 heures (incluant les activités de formations, d'enquêtes et du rôle-conseil). Le contrat débutera en septembre 2020, les dépenses pour l’année 2020 sont estimées à 12 000 $ avec taxes soit environ 80 heures de travail (20 h par mois x 4 mois) à 149 $/h = +/- 12 000 $ plus les taxes applicables donc environ 14 000 $ pour 2020.

Ce contrat de services professionnels sera d'une durée d'un an (jusqu'en septembre 2021), renouvelable de gré à gré par la suite pour un maximum de trois années additionnelles. Ce qui représente une dépense totale estimée sur 4 ans de 157 607,72 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-Orienter, conseiller et intervenir auprès des personnes élues et du personnel politique sur les questions d'éthique;
-Assurer et participer à l'évolution de la culture éthique à la Ville de Montréal;
-Promouvoir le respect du Code d'éthique et de déontologie municipal;
-Offrir des formations aux personnes élues afin de développement un processus de réflexion critique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Retard dans le lancement de l'appel d'offres en raison de la suspension de certaines activités au Service de l'approvisionnement durant le confinement printanier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020 : Octroi du contrat par le Conseil municipal
Septembre 2020 : Début du mandat jusqu'en septembre 2021 renouvelable annuellement par la suite, sous forme d'entente de gré à gré pour un maximum de 3 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-08-04

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal QC H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier et directeur du Service du greffe, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6,

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **DHC Avocats inc**. société d'avocats, ayant sa principale place d'affaires au 800, rue du Square-Victoria, bureau 4500, Montréal, Québec, H4Z1J2, représentée par Me André Comeau, déclarant être expressément autorisé à agir aux fins des présentes.

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. :
N° d'inscription T.V.Q. :
Numéro de fournisseur : # 540836

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ATTENDU QUE les parties ont élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
OBJET ET DURÉE

1.1 La Ville retient les services professionnels du Contractant, qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention afin d'agir comme conseiller à l'éthique et à la déontologie pour les personnes élues ainsi que pour les membres de cabinet selon les responsabilités décrites à l'Annexe 1.

1.2 Sous réserve de l'article 4 (Résiliation), la présente convention prend effet à compter du 1er septembre 2020 et se termine au plus tard le 1er septembre 2021.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

2.1 rendre avec diligence les services professionnels ci-haut décrits;

2.2 réaliser les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin;

2.3 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

2.4 assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention;

2.5 céder à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

2.6 soumettre à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ.

2.7 transmettre à la Ville, selon les modalités et la fréquence qu'elle lui indique, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

3.1 verser une somme maximale de trente quatre mile deux cent soixante dix dollars (34 270 $ dollars), au taux horaire de 149 $ plus les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), en paiement de tous les services rendus selon les modalités prévues à l'article 3.2, la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale pour une estimation maximum de 230 heures.

3.2 acquitter la ou les factures visées à l'article 2.6 dans les trente (30) jours de leur approbation, pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 2.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes.

ARTICLE 4
RÉSILIATION

4.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus.

4.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

4.3 Le Contractant renonce à tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ainsi que pour tout dommage occasionné du fait de cette résiliation.

ARTICLE 5
CLAUSES GÉNÉRALES

5.1 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

5.2 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

5.3 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

5.4 La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier et directeur du Service du greffe

Le e jour de 2020

Par : _____
Me **André Comeau** avocat, DHC Avocats Inc.

ANNEXE 1

Auprès des personnes élus de la Ville, le conseiller à l'éthique et à la déontologie devra, notamment :

 fournir une expertise fiable, objective et complète en vue de promouvoir et de renforcer leur comportement éthique ainsi que leurs relations éthiques avec des intervenants de l'Administration municipale et des intervenants externes;

 conseiller, orienter et intervenir efficacement auprès des personnes élues par le biais d'avis écrits et motivés;

 dans le cadre de tout conseil donné aux personnes élues, promouvoir le respect du code d'éthique et de déontologie de la Ville ainsi que le respect de toute autre obligation en matière d'éthique et de déontologie municipale;

 élaborer un plan annuel de formation en matière d'éthique avec le Bureau de la présidence du conseil afin de développer chez les personnes élues un processus de réflexion critique qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles, et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des personnes élues de la Ville;

 participer à l'évolution de la culture éthique à la Ville, notamment par l'élaboration d'un rapport annuel d'activités en collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil.

Auprès des membres du personnel de cabinet, le conseiller à l'éthique et à la déontologie devra, notamment :

 offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles déontologiques intégrées aux Conditions de travail;

 sur demande écrite d'un membre du personnel de cabinet, donner un avis écrit et motivé, assorti des recommandations qu.il juge indiquées, sur toute question concernant ses obligations aux termes desdites règles;

 recevoir, consigner et examiner les déclarations et divulgations qui lui sont transmises en vertu desdites règles;

 sur demande écrite du membre du conseil dont le membre du personnel de cabinet relève ou du chef.fe du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil, faire une enquête administrative pour déterminer si un membre du personnel de cabinet a commis un manquement auxdites règles. Toutefois, il pourra, sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de celui qui a fait la demande d'enquête, lorsqu'il le juge nécessaire, mandater spécialement toute personne à faire une enquête;

 enquêter à huis clos et avec toute la diligence voulue et permettre au membre du personnel de cabinet qui fait l'objet de l'enquête de présenter une défense pleine et entière;

 remettre un rapport d'enquête au membre du personnel de cabinet visé, au membre du conseil dont il relève ainsi qu.au chef.fe du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil;

 dans l'exécution de ses fonctions et plus particulièrement dans l'appréciation des règles déontologiques applicables aux membres du personnel de cabinet, tenir compte de leur adhésion aux valeurs de la Ville;

 conserver les documents relatifs à un membre du personnel de cabinet au sujet duquel il a entrepris une enquête. Toutefois, ces documents demeurent la propriété de la Ville et devront lui remis à la fin du mandat ou sur demande de la Ville;

 recevoir et remettre à la Ville tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui lui a été remis par un membre du personnel de cabinet en application de l'article 12.3.2 desdites règles;

 faire rapport annuellement au conseil municipal sur l'interprétation générale et la mise en œuvre des présentes règles;
 élaborer un plan annuel de formation en matière d'éthique afin de développer chez les membres du personnel de cabinet un processus de réflexion critique qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles, et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des membres du personnel de cabinet de la Ville.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le soumissionnaire doit nécessairement :

 être membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
 détenir un minimum de dix (10) années d'expérience pratique avec le domaine du droit municipal, de l'éthique ou de la déontologie;
 ne pas avoir fait ou ne pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire.

NOTE IMPORTANTE
La personne conseillère à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal ne pourra pas soumissionner sur d'autres contrats à la Ville durant la durée de son mandat.

La personne conseillère à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal ne peut être une personne élue ou un fonctionnaire de la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1204320006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Me André Comeau, de DHC Avocats Inc. pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élues ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 20-18236 (2 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18236 intervention.pdf 20-18236_pv.pdf 20-18236_Résultat global.pdf

20-18236 Liste invitation.pdf 20-18236_pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-03

Lina PICHÉ
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18236

No du GDD : 1204320006

Titre de l'appel d'offres : Appel d'offres sur invitation 20-18236 - Services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des élus et des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 6 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 19 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 19 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 12 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 10 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 40

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 10 - 2020

Date d'échéance révisée : 17 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
DHC avocats inc.	39 401,93 $	√	
Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l.	72 721,69 $		

Information additionnelle

Cinq (5) avocats employés de deux (2) firmes ont été invités. Deux (2) addenda ont été transmis afin de répondre à des questions. Les deux (2) firmes ont déposé une offre de service. Elles ont été déclarées conformes par le comité de sélection, la firme ayant obtenu le meilleur pointage final a été recommandée comme adjudicataire.

Préparé par : Patrice Blanchette

Le 9 - 7 - 2020

AO sur invitation 20-18236

DHC Avocats
contact: Maitre André Comeau

DHC Avocats
contact: Maitre Louis Béland

Bélanger Sauvé
contact: Maitre Michel Cantin

Bélanger Sauvé
contact: Maitre Marc-André LeChasseur

Bélanger Sauvé
contact: Maitre Pierre Moreau

contact:

contact:

contact:

contact:

contact:

contact:

contact:

contact:

contact:

20-18236 - Services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des élus et des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat (Plan de relève) 20%	Qualification et expérience du chargé de projet (Conseiller principal) 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Bélanger Sauvé avocats	3,67	12,33	8,00	17,00	16,00	25,67	82,7	72 721,69 $	18,24	2
DHC avocats	3,67	10,83	7,67	15,33	16,00	26,00	79,5	39 401,93 $	32,87	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Patrice Blanchette**									

Comité	
Date	lundi 06-07-2020
Heure	15 h 00
Lieu	meet.google.com/feo-bygd-utv
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1204320006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Me André Comeau, de DHC Avocats Inc. pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élues ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 20-18236 (2 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1204320006 - DHC Avocats inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-04

Jean-François DOYLE
Chef de section
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.45

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1205941003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ouvrage #1303-102. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $.

Il est recommandé;
- d'approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100,00 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout suivant les conditions prévues dans la prolongation de bail.

- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-22 13:47

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205941003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ouvrage #1303-102. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses) la Cité des Hospitalières (Cité) en juillet 2017. Cette acquisition incluait également le site du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Musée) situé au 201, avenue des Pins Ouest. Les conditions de cette acquisition incluaient l'octroi d'un bail à court terme aux Religieuses pour l'ensemble du site qui a été prolongé jusqu'au 30 avril 2019. Un nouveau bail (1er mai au 31 décembre 2019) a été accordé au Musée ce qui lui a permis de continuer à faire usage des collections et des objets qui sont la propriété des Religieuses. Le présent dossier propose de prolonger le bail accordé par la Ville au Musée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020.
Parallèlement au présent dossier, le Service de la culture présente le sommaire décisionnel 1207233004 afin d'accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2020.

Il a été proposé au Musée un soutien financier et un bail d'une durée de trois (3) ans, mais le Musée s'est prononcé pour une durée d'un (1) an.

Le retard à présenter ce dossier est attribuable aux négociations plus longues que prévues avec le Musée et à la COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1686 - 6 novembre 2019: Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une période de huit mois, soit du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019, moyennant un

loyer symbolique de 100 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail.
CM19 1115 - 22 octobre 2019: Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM17 0777 - le 12 juin 2017 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à des fins municipales, l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier propose de prolonger le bail accordé au Musée par la Ville pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020 et correspond à la période pour laquelle le Service de la culture recommande un soutien financier au Musée, suivant les termes du sommaire décisionnel ci-dessus relaté. Le Musée peut, en plus de ses activités dans les lieux loués, faire visiter la chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité, la crypte, (avec la permission des Religieuses qui en sont propriétaires) et les jardins de la Cité des Hospitalières. S'ajoute, dans cette prolongation de bail, des visites du monastère. Le tout suivant les conditions énoncées au projet de prolongation de bail ci-joint. La superficie louée se compose de l'édifice principal situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²).
La Cité des Hospitalières est sous la responsabilité du Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui est le service requérant et partie prenante dans ce dossier. Le Musée est par ailleurs parrainé et soutenu financièrement par le Service de la culture qui est aussi partie prenante dans ce dossier.

JUSTIFICATION

Cette prolongation de bail s'inscrit dans la volonté de la Ville de maintenir la vocation du Musée et de continuer à faire usage des collections et des objets qui sont la propriété des Religieuses, le tout en application de l'article 3.16 de l'acte d'acquisition par la Ville (voir extrait en pièce jointe).

- Durant le bail initial, le Musée a respecté ses obligations dans les lieux loués et pour les visites.
- Le Musée offre une opportunité aux visiteurs d'apprécier l'histoire de Montréal dans le décor exceptionnel de la Cité des Hospitalières.
- La prolongation de bail et le soutien financier proposé par le Service de la culture assurent le maintien du Musée à court terme à des conditions d'exploitation semblables à celles qui prévalaient lorsque les Religieuses étaient propriétaires des lieux.
- La Ville n'envisage pas d'autre usage pour le site du Musée et n'a pas besoin des locaux additionnels pour d'autres projets.
- La prolongation de bail proposée répond aux besoins des parties à court terme, sans créer de contraintes organisationnelles pour la Ville.
- La Ville peut par ailleurs mettre fin au bail sur préavis écrit d'au moins soixante (60) jours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette prolongation de bail prévoit un loyer symbolique de 100 $, plus TPS et TVQ. Comme pour le bail initial, aucun loyer de base n'est exigé pour le site principal au 201, avenue des Pins Ouest qui a été établi par la direction des transactions immobilières (valeur locative de 122 000 $/an) et le Musée prend en charge les taxes foncières et les coûts d'exploitation des lieux, incluant l'entretien et les réparations ainsi que les coûts d'énergie. Quant aux locaux additionnels au 251 avenue des Pins, comme pour le bail initial, aucun loyer de base et aucun frais d'exploitation ne sont exigés (valeur de 65 979 $/an). Cette dernière valeur a été établie suivant le loyer brut exigé par la Ville des RHSJ pour les lieux occupés dans leur nouvelle résidence. La Ville prend en charge les réparations majeures et l'entretien saisonnier. La subvention immobilière pour ce dossier est établie à (122 000 $ + 65 979 $) -100 $ (loyer symbolique) = 187 879 $ avant taxes pour l'année 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette prolongation de bail en faveur du Musée contribue à préserver le patrimoine et à promouvoir la culture, répondant ainsi à l'une des priorités du plan de développement durable 2016-2020 qui est d'assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de cette location et le soutien financier proposé par le Service de la culture de la Ville assureront le maintien du Musée dans les locaux actuels à court terme. Le refus d'une telle location entraînerait des incertitudes importantes concernant l'avenir du Musée et des collections qu'il abrite.
La présence et les activités du Musée à la Cité des Hospitalières contribuent à occuper l'espace et à diffuser l'histoire de Montréal dans un environnement culturel qu'il serait difficile de recréer autrement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités du Musée ont repris récemment, après avoir cessé d'accueillir le public depuis la mi-mars suivant les recommandations de la Santé publique. Par ailleurs, la COVID-19 a contribué au retard dans la présentation de ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité prévoyant que soit apposé le logo de la Ville de Montréal sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août: finalisation de la prolongation de bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Isabelle GAY, Service de la culture
Juliette NORTIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Juliette NORTIER, 3 juillet 2020
Isabelle GAY, 2 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-3774
Télécop. : 514-872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-21

PROLONGATION DE BAIL
2020

 # 1303-102

Re : a) Musée
201, avenue des Pins Ouest,
arr. du Plateau Mont-Royal
Montréal (Qc)

b) Locaux additionnels
251, avenue des Pins Ouest
arr. du Plateau Mont-Royal
Montréal (Qc)

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**

le "**Locateur**"

et : **MUSÉE DES HOSPITALIÈRES**
DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL

le "**Locataire**"

Paraphes	
Locateur	Locataire

PROLONGATION DE BAIL (1303-102) 2020

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public légalement constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après nommée le "**Locateur**" ou la « **Ville** »

ET : **MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 201, avenue des Pins Ouest, Montréal (Québec), H2W 1R5, représentée par M. Paul Labonne, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommé le "**Locataire**" ou le « **Musée** »

LESQUELS DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en juillet 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest (arrondissement du Plateau-Mont-Royal), Montréal, ci-après nommée « La Cité des Hospitalières » qui inclut les lieux loués ci-après décrits;

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux; le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph (ci-après nommées RHSJ) et de leur mission spirituelle; la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel; la cohérence avec l'histoire du site; et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins;

ATTENDU QU'un bail (ci-après « Bail ») ayant pour objet de permettre la poursuite des activités muséales dans les lieux loués (ci-après « Lieux loués »), suivant les dispositions de l'article 3.16 de l'acte d'acquisition ci-dessus relaté, a été conclu entre les parties pour la période du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019.

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une prolongation du Bail pour une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2020, ayant pour effet de permettre la poursuite des activités muséales dans les Lieux Loués.

CECI ÉTANT EXPOSÉ LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente.

ARTICLE 2
DURÉE

2. Le Bail est prolongé pour une période qui commence le 1er janvier 2020 et se termine sans autre avis le 31 décembre 2020. Le Locateur peut cependant résilier le Bail prolongé en tout temps, sur préavis écrit d'au moins soixante (60) jours au Locataire.

ARTICLE 3
LIEUX LOUÉS

3. Les Lieux loués sont décrits à l'article 2 du Bail et comprennent :

a) Le Musée, étant l'immeuble situé au 201, avenue des Pins Ouest à Montréal (H2W 1R5) (partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) d'une superficie 1 122,5 m.c. ; et

b) les Locaux additionnels localisés dans la Cité des Hospitalières au 251, avenue des Pins Ouest à Montréal, d'une superficie de 581 m.c.

Le tout, tel que décrit et montré aux annexes A-1, A-2 et A-3 du Bail.

ARTICLE 4
LOYER

4. Cette prolongation de bail est consentie en considération d'un loyer de cent dollars (100$) pour la période de prolongation, payable à la date de signature de cette prolongation de bail par le Locataire, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les taxes de vente.

ARTICLE 5
VISITES DE LA CHAPELLE ET AUTRES

5. Le Locataire pourra occasionnellement, sans loyer additionnel et suivant un horaire préalablement transmis et approuvé par le Locateur :

a) Faire visiter la Chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité, propriété du Locateur, voisine du Musée sur l'avenue des Pins, à des groupes d'au plus vingt (20) personnes à la fois accompagnées en tout temps d'un guide;

b) Organiser occasionnellement des concerts dans la Chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité, propriété du Locateur, voisine du Musée sur l'avenue des Pins, en respectant la capacité d'accueil et en interdisant l'accès aux jubés;

Paraphes	
Locateur	Locataire

c) Faire visiter le monastère des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph au 251, avenue des Pins Ouest, propriété du Locateur, à des groupes d'au plus vingt (20) personnes à la fois, accompagnées en tout temps d'un guide;

d) Faire visiter les jardins de la Cité des Hospitalières et la Chapelle de l'Immaculée-Conception au 251, avenue des Pins à des groupes d'au plus vingt-cinq (25) personnes à la fois, accompagnées en tout temps d'un guide; et

e) Informer le Locateur de la présence de visiteurs dans la crypte qui se trouve sous la Chapelle décrite au paragraphe a) ci-dessus, à des groupes d'au plus vingt (20) personnes à la fois, cette visite devant préalablement avoir reçu l'autorisation des RHSJ qui sont propriétaires de la crypte.

ARTICLE 6
CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6. Le Locataire devra respecter toutes les clauses et conditions de la convention de contribution financière conclue avec la Ville de Montréal. Tout défaut à cette convention entraînera la résiliation de ce Bail.

ARTICLE 7
AUTRE CONDITION

7. À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2020

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Yves Saindon, greffier

Le 2 juillet 2020

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL,

_____

par : Paul Labonne, directeur général

Paraphes	
Locateur	Locataire

3.16 CLAUSES PARTICULIÈRES RELATIVES À L'EXPLOITATION DU MUSÉE DES HOSPITALIÈRES

À compter de la relocalisation du Vendeur dans ses nouveaux locaux sur une partie de l'Immeuble 1 et tant et aussi longtemps que la vocation du « Musée des Hospitalières » sera maintenue, que ce soit par la Ville elle-même ou par tout autre organisme ou corporation (incluant la corporation qui l'occupe actuellement) à qui la Ville pourrait, à sa seule discrétion, en confier la gestion (ci-après nommé : le « Tiers gestionnaire »), le Vendeur s'engage à permettre à la Ville (i) de faire usage des objets, propriété du Vendeur, qui forment ses collections et (ii) de permettre à tout Tiers gestionnaire de faire usage des objets, propriété du Vendeur, qui forment ses collections.

Si, toutefois, dans l'avenir, la vocation muséale cesse, l'engagement du Vendeur sera dès lors caduc. En pareil cas, avant de se départir des objets, propriété du Vendeur, qui forment les collections du « Musée des Hospitalières », le Vendeur s'engage à permettre à la Ville de les acquérir par préférence à tout tiers. Le Vendeur et la Ville s'engagent, si besoin est, à préciser la portée des dispositions du présent article 3.16 dans une entente à intervenir entre eux au plus tard à la date de relocalisation du Vendeur dans ses nouveaux locaux.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205941003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ouvrage #1303-102. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Imputer le revenu tel que indiqué dans le fichier ci-joint

FICHIERS JOINTS

GDD 1205941003 - Location au Musée des Hospitalières.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.46

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1207655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 - Dépense totale de 605 320,38 $, taxes incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 605 320,38 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. d'autoriser Mme Liza Sarraf, Directrice Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-10 16:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207655003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 - Dépense totale de 605 320,38 $, taxes incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La solution Galaxy, de la firme Gateway Ticketing Systems inc., est utilisée pour les quatre institutions d'Espace pour la vie (le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto) pour la gestion de la billetterie. Cette solution intégrée permet de supporter les fonctions de vente de billets sur place, en ligne, sur bornes libre-service et permet également la réservation de groupes et la vente aux revendeurs via un extranet.

La Ville de Montréal a octroyé en 2017 un contrat à la firme Gateway Ticketing Systems inc. pour une période de 3 ans, afin d'effectuer la mise à jour et l'entretien de la solution Galaxy acquise en 2004. Des améliorations fonctionnelles ont été intégrées à la solution Galaxy au cours de trois (3) dernières années, notamment :

- la mise à niveau de la solution Galaxy acquise en 2004;
- la mise en place de la billetterie en ligne intégrée en temps réel au système de vente;
- l'intégration de l'application au système interne de compostage de billets;
- la mise en place d'une passerelle de paiement entre le logiciel et la solution de paiement;
- la mise en place du module de vente sur bornes libre-service;
- l'intégration des tableaux de bord à la solution.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la réforme du service d'accueil d'Espace pour la vie. Une initiative ayant pour objectif de faciliter les transactions en ligne et en libre-service, afin de diminuer les files d'attente et de favoriser une expérience optimale pour les visiteurs.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc.

pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 - Dépense totale de 605 320,38 $, taxes incluses / approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0471 – 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy, pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020, et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour une somme maximale de 971 424 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin; CE09 2051 – 9 décembre 2009 – Octroyer un contrat d'entretien pour des progiciels et équipements, pour une période d'une année - Gateway Ticketing Systems Inc. - 71 184,75 $;

CE05 5168 – 21 décembre 2005 – Autoriser l'acquisition d'équipements et logiciels, projet "Modernisation des pratiques et outils de gestion" volet libre service et service Internet, Muséums nature de Montréal - fournisseur unique, Gateway ticketing systems inc. - 67 131,16 $;

CE04 1886 – 6 décembre 2004 – Octroyer un contrat (366 900, $) à la firme CGI pour la fourniture de services professionnels d'accompagnement, projet "Modernisation des pratiques et outils de gestion, secteur des opérations commerciales et du service à la clientèle" - Appel d'offres 04-8128 - quatre soumissionnaires;

CM04 0088 – 24 février 2004 – Octroyer un contrat à la firme Gateway Ticketing Systems Inc. pour l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré, d'équipements, de services connexes et de fournitures (maximum 1 366 082 $) - Soumission 03-7927.

DESCRIPTION

Le contrat actuel vise le renouvellement du contrat d’entretien de la solution Galaxy utilisée par les quatre institutions d'Espace pour la vie ainsi que l’évolution de cette solution. Cette évolution inclut :

- l'intégration des modules suivants durant les 3 prochaines années :
    - la mise en place de l’extranet du revendeur;
    - la mise en place du module de gestion des événements;
    - la mise en place du module d’abonnement;
- l'intégration aux systèmes existants (ex.: compostage libre-service) et aux fondations numériques de la Ville de Montréal. La Ville met en place un nouveau système centralisé de gestion des dossiers des citoyens. Il est donc important que le système Galaxy soit parfaitement intégré. De façon générale, nous prévoyons des mises à jour afin de permettre :
    - une amélioration de l'expérience utilisateur;
    - une amélioration de l'authentification Ville.

JUSTIFICATION

Le présent dossier permet d’assurer non seulement le maintien et le bon fonctionnement du système, mais également d’avoir accès aux nouvelles versions de la solution Galaxy, permettant d’intégrer des améliorations fonctionnelles à la solution existante et ainsi de faire évoluer les services offerts aux utilisateurs internes et visiteurs des quatre institutions d’Espace pour la vie.

Le tableau ci-dessous présente l'estimation initiale prévue dans le cadre du renouvellement du contrat actuel, ainsi que les écarts par rapport aux prix soumis par Gateway Ticketing Systems inc. :

Description	Estimation (3 ans) taxes incluses	Prix soumis (3 ans) taxes incluses	Écart
Total	564 855,02 $	605 320,38 $	7,2 %

L'estimation initiale a été réalisée en fonction des honoraires établis lors de l'ancien contrat pour des services équivalents. La moyenne de l'IPC (2%) ainsi que la variation du taux de change au cours des dernières années (8%) ont été considérées.

Dans le cadre du présent dossier, ce contrat est accordé, de gré à gré, à Gateway Ticketing Systems inc. Cette entreprise est propriétaire du code source de la solution Galaxy et, de ce fait, est la seule autorisée à y faire des modifications et la seule en mesure de fournir les services de support et d'entretien requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les Cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 605 320,38 $, taxes incluses, est estimé comme suit :

Description	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Total
Services professionnels (PTI)	97 728,75 $	181 901,95 $		279 630,70 $
Total PTI	**97 728,75 $**	**181 901,95 $**		**279 630,70 $**
Services professionnels - Support (BF)		27 594,00 $	29 088,68 $	56 682,68 $
Entretien - licences (BF)	89 669,00 $	89 669,00 $	89 669,00 $	269 007,00 $
Total BF	**89 669,00 $**	**117 263,00 $**	**118 757,68 $**	**325 689,68 $**
TOTAL (PTI - BF)	**187 397,75 $**	**299 164,95 $**	**118 757,68 $**	**605 320,38 $**

Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 279 630,70 $, taxes incluses (255 340,10 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information au projet 72660 - Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-034. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Les prévisions annuelles du besoin en prestations de services professionnels sont sujettes à changement selon les besoins et les budgets.

Dépenses non capitalisables (BF) :

La dépense de 325 689,68 $, taxes incluses (297 398,09 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

La portion de 56 682,68 $, taxes incluses, correspondant à la prestation de services pour du support sera utilisée au fur et à mesure de l'expression des besoins. Les prévisions

annuelles du besoin en prestations de services professionnels pour du support sont sujettes à changement selon les besoins et les budgets.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Tableau comparatif des coûts d'entretien

Période	Entretien de base			Entretien de base + Entretien modules Webstore et POS/Kiosk		
	Coût annuel (avec taxes)	Écart annuel ($)	Écart annuel (%)	coût annuel (avec taxes)	Écart annuel ($)	Écart annuel (%)
1er oct 2017 au 30 sept 2018	56 992,65 $	-	-	-	-	-
1er oct 2018 au 30 sept 2019	50 709,49 $	(6 283,16 $)	(11,024 %)	-	-	-
1er oct 2019 au 30 sept 2020	50 709,49 $	0 $	0 %	-	-	-
1er oct 2020 au 30 sept 2021	56 415,93 $	5 706,44 $	11,25 %	89 669 $	38 959,51 $	76,83 %
1er oct 2021 au 30 sept 2022	56 415,93 $	0 $	0 %	89 669 $	0 $	0 %
1er oct 2022 au 30 sept 2023	56 415,93 $	0 $	0 %	89 669 $	0 $	0 %

L’écart entre la période 2019-2020 et 2020-2021 s’explique par les facteurs ci-dessous :

- l’augmentation des coûts d’entretien de base est due non seulement à une augmentation du taux d’inflation, mais aussi à une hausse significative du taux de change d’autour de 8% depuis 2017. Une variation importante est remarquée vers la fin de l’année 2019 avec une grande volatilité au cours des derniers mois. (site https://www.banqueducanada.ca/taux/ mars 2020);
- Des efforts de négociation avec le fournisseur ont permis de diminuer l’augmentation des coûts d'entretien initialement exigée de 13,5% (taux d’augmentation d’entretien et taux de change combiné) à 11,25%;
- l’ajout de l’entretien de l'intégration du paiement pour le module du Webstore : Module de vente de billets en ligne.
- l’ajout de l’entretien de l'intégration du paiement pour le module du POS/Kiosk : Module de vente sur bornes d'achat de billets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier permettra à la Ville :

- de maintenir le bon fonctionnement du système et assurer une qualité de services offerts aux visiteurs;
- de bénéficier des améliorations fonctionnelles intégrées à la solution Galaxy;
- d'améliorer la fiabilité des données collectées;

- d'offrir des espaces accueillants répondant aux standards de qualité d'attraits internationaux par le développement d'une approche client dynamique;
- de faciliter l'accueil à toutes les catégories de clientèles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :
Approbation du dossier par le comité exécutif : 19 août 2020;
Approbation du dossier par le conseil municipal : 24 août 2020;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-10

Normand CARDELLA
C/s gestion des sytemes d'information - bibliotheques

Tél : 514 872-5593
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Normand CARDELLA
C/s gestion des sytemes d'information - bibliotheques
Tél : 514 872-5593
Approuvé le : 2020-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-10

DocuSign Envelope ID: F8626E9A-AB50-41BD-A23C-9BFD86DBFA21

SMARTER SOLUTIONS. SMARTER TICKETING.

Gateway TICKETING SYSTEMS

Date: May 5, 2020

ATTN: Liza Sarraf
City of Montreal
Information Technology Services
801 rue Brennan, 3e étage
Bureau 3207
Montréal, Québec H3C 0G4
Canada

DEAR MS. SARRAF,

This letter is to confirm that Gateway Ticketing Systems, Inc. ("Gateway") is the sole source provider of the Galaxy® Ticketing Solution within the United States and Canada. Gateway is the sole and unique owner of the source code for all Galaxy® software applications and modules and no other vendor can provide the licensing for any of our Galaxy® applications and/or software modules, including the ability to offer the compatibility of the existing Galaxy® licenses at the City of Montreal. Further, Gateway is the sole source provider of the continued maintenance and technical support services of our Galaxy® products. This applies to the Galaxy® Software being utilized for the City of Montreal, including modules for: point of sale, order entry and group sales, resource management, pass and membership, upsell, stored value, retail, kiosk, and admission control. City of Montreal currently uses a third-party inventory solution in combination with the Galaxy® Software and that inventory solution is owned by DataWorks International, Inc.

Gateway does have official resellers of the Galaxy® Ticketing Solution located outside of the United States; however, the City of Montreal would not have the ability to obtain licensing or support from those resellers nor would the foreign resellers legally be allowed to provide City of Montreal with Galaxy® licensing and/or support.

Therefore, the only method for City of Montreal to obtain the applicable licensing, support and maintenance services is through Gateway Ticketing Systems, Inc.

Sincerely,

DocuSigned by:
Michael André
FE3A57D0A37F414...

Michael M. André
President & CEO

MMA/kbj

GATEWAY TICKETING SYSTEMS, INC.
445 County Line Road
Gilbertsville, Pennsylvania 19525

610.987.4000 (MAIN)
610.987.4001 (FAX)
gatewayticketing.com

445 County Line Rd, Gilbertsville, PA 19525 1-800-487-8587 FAX 610-675-2645

Quote: C200022
Project: 170 MANAGED SERVICE HOURS
Order Date: 5/8/2020
Customer Number: 01-M1021
Terms DUE UPON RECEIPT

Confirm To:

Customer:
CITY OF MONTREAL
ATTN: ACCOUNTS PAYABLE
801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE
MONTREAL, QUEBEC
QUEBEC, HC3 0G4

Ship To:
CITY OF MONTREAL
ATTN: ACCOUNTS PAYABLE
801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE
MONTREAL, QUEBEC
QUEBEC, HC3 0G4

Customer P.O. **Ship VIA**

Item Number	Unit	Ordered	Price	Amount
	MANAGED SERVICE HOURS			
600-175	EACH	170.00	290.00	49,300.00
Manager/Professional Services (Hourly)				

These hours will be made available for use between 10/1/2020 - 9/30/2023

All pricing is listed in CAD (Canadian dollars). Each party reserves the right to review the exchange fluctuations and, should the exchange rate fluctuate by more than +/-15% of the exchange rate at time of signing this document, each party reserves the right to request adjustment of the exchange rate. Approval of any such reasonable request shall not be unreasonably withheld.

Net Quote: **49,300.00**

*Prices do not include travel & living, taxes or duties. Travel time will be billed at $ 95USD per hour for travel in excess of 4 hours from point of origin to point of destination. ** Based on preliminary assessment, these items will not be required for this project. Services not fulfilled within one year from date of order are subject to cancellation by Gateway in the event that a rate change comes into effect. Domestic airfare will be booked at Full-Fare Economy Class. International airfare will be booked at Full-Fare Business Class. Actual expenses will be billed upon completion of services. Prices valid for 30 days from date of issue. This estimate does not represent a fixed price commitment by Gateway Ticketing Systems. Final costs will depend on actual services rendered to be billed at the quoted daily rate or hourly rate. Client's cancellation of services where Gateway personnel are scheduled to be on-site shall be subject to cancellation fees based on the notice give, as follows: 50% of applicable fees due with 15-21 days' notice; 75% of applicable fees due with 8-14 days' notice; or 100% of applicable fees due with 7 or less days' notice. Client shall also reimburse Gateway for any non-cancellable expenses related to the cancelled services.

Shawn R. Kramer 05/08/2020

Gateway Representative Title Date

The above prices, specifications, and conditions are accepted under the terms of the original Sales Agreement between Gateway Ticketing Systems, Inc. and Customer. Prices are valid for thirty days from the date of quotation and subject to change thereafter.

Customer Signature Title Date

Quote

445 County Line Rd, Gilbertsville, PA 19525 1-800-487-8587 FAX 610-675-2645

Quote: C200027
Project: INFORMATIONAL QUOTE
Order Date: 5/20/2020
Customer Number: 01-M1021
Terms NET 30 DAYS

Customer:
CITY OF MONTREAL
ATTN: ACCOUNTS PAYABLE
801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE
MONTREAL, QUEBEC
QUEBEC, HC3 0G4
Confirm To: Liza Sarraf

Ship To:
CITY OF MONTREAL
ATTN: Liza Sarraf
801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE
MONTREAL, QUEBEC
QUEBEC, HC3 0G4

Customer P.O.

Ship VIA

Item Number	Unit	Ordered	Price	Amount
	FOR INFORMATION PURPOSES ONLY			
200-000S	EACH	1.00	77,990.00	77,990.00
Software Maintenance				
	Estimated Maintenance for October 1, 2020 - September 30, 2021			
200-000S	EACH	1.00	77,990.00	77,990.00
Software Maintenance				
	Estimated Maintenance for October 1, 2021 - September 30, 2022			
200-000S	EACH	1.00	77,990.00	77,990.00
Software Maintenance				
	Estimated Maintenance for October 1, 2022 - September 30, 2023			
	Please note that maintenance amounts include the maintenance for enhancement 242923 and 244150			
/CDN				0.00
INVOICE IS IN CANADIAN DOLLARS				

Net Quote: **233,970.00**

Prices are shown in US dollars, are valid for 30 days from the quote date, after which prices are subject to change at Gateway's sole discretion. Prices do not include network cabling, shipping, taxes, or duties. Quantity price breaks are based on per order quantity and cannot be combined with other orders. All hardware is supplied as 110V power with standard US plug unless otherwise noted. Additional costs may be incurred when requesting country specific power/plug ends. Quantities on consumables such as PVC, ribbons, ticket stock, etc. may ship +/- 10% of amount indicated. Shipping is F.O.B. shipping point via UPS ground unless otherwise stated. Hardware returns are subject to the manufacturer or supplier return policy and are subject to a minimum 25% restocking fee. Exchanges only for Gateway software is permitted for Gateway software of equal or lesser value within 90 days of purchase. Software bundles cannot be split and exchanges for entire bundle of Gateway software is permitted for Gateway software of equal or lesser value within 90 days of purchase.

Shawn R. Kramer 05/20/2020

Gateway Representative Title Date

The above prices, specifications, and conditions are accepted under the terms of the orginal Sales Agreement between Gateway Tickeing Systems, Inc. and Customer. Prices are valid for thirty days from the date of quotation and subject to change thereafter.

Customer Signature Title Date

445 County Line Rd, Gilbertsville, PA 19525 1-800-487-8587 FAX 610-675-2645

Quote: C200023
Project: 670 ENHANCEMENT HOURS
Order Date: 5/21/2020
Customer Number: 01-M1021
Terms PER PAYMENT SCHEDULE

Confirm To:

Customer:
CITY OF MONTREAL
ATTN: ACCOUNTS PAYABLE
801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE
MONTREAL, QUEBEC
QUEBEC, HC3 0G4

Ship To:
CITY OF MONTREAL
ATTN: ACCOUNTS PAYABLE
801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE
MONTREAL, QUEBEC
QUEBEC, HC3 0G4

Customer P.O. **Ship VIA**

Item Number	Unit	Ordered	Price	Amount
	ENHANCEMENT HOURS			
600-275	EACH	670.00	363.00	243,210.00
Software Product Enhancement Services				

These hours will be made available for use between 10/1/2020 - 9/30/2023
Terms for the hours will be in accordance with the appropriate SOW for the project and as follows:
30% upon execution, 50% upon delivery, 20% upon acceptance

All pricing is listed in CAD (Canadian dollars). Each party reserves the right to review the exchange fluctuations and, should the exchange rate fluctuate by more than +/-15% of the exchange rate at time of signing this document, each party reserves the right to request adjustment of the exchange rate. Approval of any such reasonable request shall not be unreasonably withheld.

Net Quote: **243,210.00**

*Prices do not include travel & living, taxes or duties. Travel time will be billed at $ 95USD per hour for travel in excess of 4 hours from point of origin to point of destination. ** Based on preliminary assessment, these items will not be required for this project. Services not fulfilled within one year from date of order are subject to cancellation by Gateway in the event that a rate change comes into effect. Domestic airfare will be booked at Full-Fare Economy Class. International airfare will be booked at Full-Fare Business Class. Actual expenses will be billed upon completion of services. Prices valid for 30 days from date of issue. This estimate does not represent a fixed price commitment by Gateway Ticketing Systems. Final costs will depend on actual services rendered to be billed at the quoted daily rate or hourly rate. Client's cancellation of services where Gateway personnel are scheduled to be on-site shall be subject to cancellation fees based on the notice give, as follows: 50% of applicable fees due with 15-21 days' notice; 75% of applicable fees due with 8-14 days' notice; or 100% of applicable fees due with 7 or less days' notice. Client shall also reimburse Gateway for any non-cancellable expenses related to the cancelled services.

Shawn R. Kramer 05/21/2020

Gateway Representative Title Date

The above prices, specifications, and conditions are accepted under the terms of the original Sales Agreement between Gateway Ticketing Systems, Inc. and Customer. Prices are valid for thirty days from the date of quotation and subject to change thereafter.

Customer Signature Title Date

SMARTER SOLUTIONS. SMARTER TICKETING.

Premier Service & Hosting Election Form

Customer Name	City of Montreal	**Start Date**	Oct 1, 2020
Requested by	Liza Sarraf	**Renewal Date**	Oct 1, 2023
Business Solutions Manager	Shawn Kramer		

Contract Reference

The maintenance, support and services described in this Election Form (collectively, "Services") are subject to the terms and conditions of the Agreement between Gateway Ticketing Systems, Inc. ("Gateway") and City of Montreal ("Customer") signed February 11, 2004 ("Agreement").

Standard Support

All service tiers include the standard support as further detailed in this Election Form and includes standard maintenance pricing. Standard maintenance pricing shall be the annual maintenance fee as outlined in the Appendix A to the Agreement at Customer's current rate identified therein. During the Initial Term (as defined below), the maintenance rate shall be eighteen percent (18%) of any Software License and Equipment fees before discount. After expiration of the Initial Term, Gateway shall have the right to change the annual maintenance fee no more than once per year, effective with each renewal date, provided that: (i) any rate increase shall not exceed Customer's rate at the time of the increase plus one percent (1%); (ii) the rate change shall be documented in writing; and (iii) Gateway shall provide at least ninety (90) days prior written notice of any such change. Notwithstanding the foregoing, maintenance and support on Enhancements shall be in accordance with the maintenance rate schedule set forth in the applicable Enhancement Request Quote and that two of the Enhancement shall, during the Initial Term, be subject to the special payment schedule set forth in the Payment Terms section below.

Term; Renewal; Termination

The initial term of this Election Form will be for three (3) year from the Start Date ("Initial Term") and will automatically renew for additional one year periods on an annual basis unless Customer notifies Gateway of its intent to elect into a different tier or option or to discontinue the Services; provided, however, that Gateway shall have the right to modify the make-up or availability to any of the Premier Service Tier and/or Hosting Tier options after the Initial Term to the extent such modifications are applicable to Gateway's customers generally. If Customer should elect to discontinue all or any portion of the Services prior to any renewal date, (a) notice of such discontinuation must be received by Gateway no less than thirty (30) days prior to the renewal date, and (b) such discontinuation shall in no way relieve Customer of its obligation to pay any payment due for the remainder of the current maintenance term. Reinstatement of the Services after voluntary discontinuation by Customer shall be subject to a reinstatement fee, at Gateway's sole discretion.

Payment Terms

During the Initial Term, there are no applicable Premier Support Tier or Hosting fees due, based on the Tier selections made in the tables on the following pages. If at any time during the Initial Term or

thereafter Customer should wish to opt into a tier with associated Support Tier or Hosting fees, then the parties shall amend this Election Form to describe such change and the corresponding change form shall outline the applicable fees and payment terms.

During the Initial Term, maintenance fees for two Enhancements shall be payable in accordance with the following payment schedule:

Description	Amount
Year 1: Due no later than October 1, 2020	
ER242923: Webstore Payment Integration	US$ 12,834.50
ER244150: POS & Kiosk Payment Provider Integration	US$ 16,087.50
Year 2: Due no later than October 1, 2021	
ER242923: Webstore Payment Integration	US$ 12,834.50
ER244150: POS & Kiosk Payment Provider Integration	US$ 16,087.50
Year 3: Due no later than October 1, 2022	
ER242923: Webstore Payment Integration	US$ 12,834.50
ER244150: POS & Kiosk Payment Provider Integration	US$ 16,087.50

If Customer should opt to discontinue the maintenance and support on these Enhancements before the Year 3 payment is paid, then Customer shall promptly pay Gateway for any remaining maintenance fees not yet paid as calculated per the maintenance rate schedule in the applicable ERQ.

Fees associated with any renewal term shall be due annually thereafter prior to the start date for each applicable renewal term. If Customer must issue a purchase order in order to make payment, the purchase order must be received by Gateway at least 45 days prior to the renewal date. Delay in issuing a purchase order shall not relieve Customer of its obligation to pay the associated fees by the due date. Any undisputed amount not paid within fifteen (15) days of the due date will accrue interest, compounded monthly until paid, at the lesser of (a) annual rate of 18% or (b) the maximum rate allowable by applicable law. Should Customer dispute in good faith any portion of an invoice, Customer shall pay the undisputed portion in full in accordance with the Agreement.

The fees set forth herein are exclusive of certain charges which may be assessed from time to time by Gateway or its suppliers, banking institutions and the like, as applicable. Such additional charges include, but are not limited to, credit card surcharge and fees for payment by wire.

Scheduling of Services; Cancellation

For Services requiring scheduling in advance of performance, scheduling of Gateway resources and timing for delivery of such Services is subject to resource availability at the time the specific Services are requested by the Customer. Unless otherwise agreed between the parties, it is anticipated that all Services will be delivered remotely. On-site services are available, provided that Customer shall be responsible to compensate Gateway for related travel time and related travel and living expenses. Travel time will be billed at the then current rate and actual travel and living expenses shall be billed as Services are performed, except where advance payment is required by Gateway.

Where hours are included in the elected tier or option, Customer shall receive an allotment of hours for certain Services based upon the tier and option selected. The performance of such Service Hours must be scheduled in advance and each annual allotment of hours must be utilized within its respective twelve (12) month period (each, a "Utilization Period"). Gateway will monitor usage of the hours on an ongoing basis and will review with Customer throughout each Utilization Period to align and schedule in accordance with Customer's ongoing and upcoming needs and Gateway resource availability. Any unused time after expiration of the Utilization Period will be forfeited.

For scheduled Services requiring Gateway personnel to be on-site, cancellation of such Services are subject to the following cancellation fees based on the number of days being cancelled, the rate being charged, and the date of the cancellation notice:

- Notice within 1-7 days of the scheduled on-site days will be charged at 100% of the applicable fees
- Notice within 8-14 days of the scheduled on-site days will be charged at 75% of the applicable fees

- Notice with 15-21 days of the scheduled on-site days will be charged at 50% of the applicable fees

The term "charged" when used in this paragraph shall mean either (a) applied against remaining pool of hours based on the fees equivalent, or (b) billed on a separate invoice, as mutually agreed between the parties. In addition, Customer shall reimburse Gateway for any non-cancellable expenses related to such on-site Services.

Assumptions

- Customer shall be fully responsible for the upkeep and maintenance of all servers and other hardware that resides at Customer's property, including all actions that require Customer's physical presence at its facilities.
- Customer shall maintain a minimum of one (1) designated contact with full access to all of the Licensed Software and Equipment.
- Where applicable, Customer shall allow the Gateway resources to have access to any systems necessary for Gateway to perform the corresponding tasks.

Premier Service Tiers

Please check the Tier and Option[1]:

	☑	Bronze		Silver		Gold		Platinum	❑	Diamond
Standard Support		Included		Included		Included		Included		Included
Annual Pricing		Standard maintenance pricing		Standard maintenance pricing + CAD 14,500		Standard maintenance pricing + CAD 72,500		Standard maintenance pricing + CAD 181,250		Custom pricing
Option 1A:[2]			❑	28 Service Hrs 1 Learning Subscription (25 Users) 1 UGM Registration	❑	240 Service Hrs 1 Learning Subscription (25 Users) 2 UGM Registrations	❑	645 Service Hrs 1 Learning Subscription (25 Users) 4 UGM Registrations		
Option 2A:[2]			❑	45 Service Hrs 1 UGM Registration	❑	254 Service Hrs 2 UGM Registrations	❑	660 Service Hrs 4 UGM Registrations		
Option 3A:[2]			❑	35 Service Hrs 1 Learning Subscription (25 Users)	❑	252 Service Hrs 1 Learning Subscription (25 Users)	❑	675 Service Hrs 1 Learning Subscription (25 Users)		
Option 4A:[2]			❑	52 Service Hrs	❑	268 Service Hrs	❑	690 Service Hrs		
Option 5A:[2]					❑	134 Service Hrs 80 ER Analysis Hours 1 Learning Subscription (25 Users) 2 UGM Registrations	❑	540 Service Hrs 80 ER Analysis Hours 1 Learning Subscription (25 Users) 4 UGM Registrations		
Option 6A:[2]					❑	84 Service Hrs 120 ER Analysis Hours 1 Learning Subscription (25 Users) 2 UGM Registrations	❑	490 Service Hrs 120 ER Analysis Hours 1 Learning Subscription (25 Users) 4 UGM Registrations		
Discount on Add-on Services:										
Additional UGM Registration Managed Services Hours Professional Services Hours				5%		7.5%		10%		

All pricing is listed in CAD (Canadian dollars). Each party reserves the right to review the exchange fluctuations and, should the exchange rate fluctuate by more than +/-15% of the exchange rate at time of signing this document, each party reserves the right to request adjustment of the exchange rate. Approval of any such reasonable request shall not be unreasonably withheld.

Footnote 1: Customers who do not return an election to Gateway will be automatically enrolled in the Bronze Tier.

Footnote 2: "Service Hours" include hours to be used for Professional and/or Managed Services. Customer will allocate the hours between Professional and Managed Services within 14 days of signing the Election Form. Service Hours may be transferred between Professional and Managed Services based on Customer's changing needs; however, Customer must provide Gateway with 30 days prior written notice of such change. Service Hours may not be transferred across classifications (i.e. between Service Hours and ER Analysis Hours, etc.) "ER Analysis" means enhancement request analysis. "UGM Registration" means the North American UGM hosted by Gateway.

Web Store Hosting Tiers

Please check the Web Store Hosting Tier and Option[1,2]:

☑ Customer does not utilize Gateway Web Store Hosting Services.

❑ Customer utilizes the following Gateway eGalaxy™ Starter Pack Hosting Services[3] (circle all that apply): Consumer Web Store / Reseller Web Store / Group Sales

		Bronze P/N 200-470		**Silver** P/N 200-471		**Gold** P/N 200-472		**Platinum** P/N 200-473		**Diamond**
Web Transaction Limits		Annual <10,000 Monthly <1,000		Annual <20,000 Monthly <5,000		Annual <200,000 Monthly <20,000		Annual <400,000 Monthly <40,000		
Option 1: Monthly Subscription	❑	CAD 765/mth *circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec	❑	CAD 960/mth *circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec	❑	CAD 2,870/mth *circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec	❑	CAD 5,740/mth *circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec		
Option 2: Monthly Subscription with 1 year term	❑	CAD 765/mth (CAD 9,180/yr)	❑	CAD 960/mth (CAD 11,520/yr)	❑	CAD 2,870/mth (CAD 34,440/yr)	❑	CAD 5,740/mth (CAD 68,880/yr)	❑	Custom Pricing
Option 3: Monthly Subscription with 3 year term	❑	CAD 765/mth (CAD 9,180/yr)	❑	CAD 960/mth (CAD 11,520/yr)	❑	CAD 2,870/mth (CAD 34,440/yr)	❑	CAD 5,740/mth (CAD 68,880/yr)		
Supplemental Web Store Hosting										
One Add'l Web Server P/N 200-417			❑	CAD 1,450/mth	❑	CAD 1,450/mth	❑	CAD 1,450/mth		
Two Add'l Web Servers P/N 200-415			❑	CAD 2,900/mth per pair	❑	CAD 2,900/mth per pair	❑	CAD 2,900/mth per pair		
Months in which supplemental hosting is needed:				*circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec		*circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec		*circle months:* Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sep Oct Nov Dec		

All pricing is listed in CAD (Canadian dollars). Each party reserves the right to review the exchange fluctuations and, should the exchange rate fluctuate by more than +/-15% of the exchange rate at time of signing this document, each party reserves the right to request adjustment of the exchange rate. Approval of any such reasonable request shall not be unreasonably withheld.

Footnote 1: Customers who utilize the Web Store Hosting Services and do not return an election to Gateway will automatically be enrolled in Option 1 of the Tier which aligns with Customer's transaction volume. Customer may not elect a Tier lower than its transaction volume. If Customer exceeds monthly/annual web transaction limit for the tier selected, Gateway will contact customer to determine appropriate action, which may include tier upgrade.

Footnote 2: All hosting tiers shall be invoiced annually based on the annual rate, unless alternative payment arrangements have been agreed. Fees for the 3-year term election shall be invoiced and paid by Customer annually at the annual rate.

Footnote 3: Where Customer utilizes eGalaxy™ Starter Pack Hosting Services, Customer will be invoiced on a monthly basis based on the number of transactions occurring in the preceding month at the rates set forth in the applicable Order Form(s), subject to any applicable monthly minimum requirements, as amended in writing from time to time. Number of transactions do not aggregate month on month.

Non-Web Store Hosting Tiers

Please check the Non-Web Store Hosting Tier and Option[1,2]:

☑ Customer does not utilize Gateway's non-Web Store Hosting Services.

		Bronze (up to 10 nodes)		Silver (up to 25 nodes)		Gold (up to 50 nodes)		Platinum (over 50 nodes)		Diamond
Production Galaxy Database Hosting[3]	❑	CAD 1,148/mth (CAD 13,776/yr) **P/N 200-474**	❑	CAD 2,871/mth (CAD 34,452/yr) **P/N 200-475**	❑	CAD 5,742/mth (CAD 68,904/yr) **P/N 200-476**	❑	CAD 11,484/mth (CAD 137,808/yr) **P/N 200-277**	❑	Custom Pricing
Production Reporting Server Hosting[3]	❑	CAD 383/mth (CAD 4,596/yr) **P/N 200-479**	❑	CAD 957/mth (CAD 11,484/yr) **P/N 200-480**	❑	CAD 1,914/mth (CAD 22,968/yr) **P/N 200-481**	❑	CAD 3,828/mth (CAD 45,936/yr) **P/N 200-482**		
Production Application Server Hosting – All Tiers[3]	❑	CAD 622/mth (CAD 7,464/yr) **P/N 200-478**								
Test Galaxy Database Hosting	❑	CAD 574/mth (CAD 6,888/yr) **P/N 200-483**	❑	CAD 1,435/mth (CAD 17,220/yr) **P/N 200-484**	❑	CAD 2,871/mth (CAD 34,452/yr) **P/N 200-485**	❑	CAD 5,742/mth (CAD 68,904/yr) **P/N 200-486**		
Test Application Server Hosting – All Tiers	❑	CAD 622/mth (CAD 7,464/yr)								
Supplemental Non-Web Store Hosting – eGalaxy Pass/Membership Portal[4]										
< 50,000 Members/ Passholders	❑	CAD 725/mth (CAD 8,700/yr)								
Between 50,000 and 100,000 Members/ Passholders	❑	CAD 1,160/mth (CAD 13,920/yr)								
> 100,000 Members/ Passholders	❑	CAD 1,740/mth (CAD 20,880/yr)								

All pricing is listed in CAD (Canadian dollars). Each party reserves the right to review the exchange fluctuations and, should the exchange rate fluctuate by more than +/-15% of the exchange rate at time of signing this document, each party reserves the right to request adjustment of the exchange rate. Approval of any such reasonable request shall not be unreasonably withheld.

Footnote 1: Customers who utilize the non-Web Store Hosting Services and do not return an election to Gateway will automatically be enrolled in the Tier from the prior election. "Nodes" means the number of nodes connected to the hosting environment for each type of hosting. Customer may not elect a Tier lower than that which corresponds with the number of nodes connected to the applicable hosting environment.

Footnote 2: All hosting tiers shall be invoiced annually based on the annual rate unless alternative payment arrangements have been agreed. All pricing above reflects the monthly/annual charge for one hosting environment of each type selected. Should Customer require more than one environment of any type, the pricing above shall be multiplied by the number of hosting environments provided for that type.

Footnote 3: For each type of non-Web Store Hosting that Customer utilizes in a Production environment, Customer must purchase at least one hosting of the same type in a Test environment.

Footnote 4: Non-Web Store Hosting tier required where Customer has access to the eGalaxy Pass/Membership Portal.

Standard Support

A. Support – Normal Business Hours. Gateway shall provide phone support during Normal Business Hours for issues reported by Customer using the support number provided by Gateway pertaining to system problems and/or assistance in use of the Licensed Software and Equipment. Gateway will respond within two (2) Normal Business Hours of Gateway's receipt of Customer's call reporting the problem. Non-Critical System Problems can be reported twenty-four (24) hours per day, (7) days per week through Gateway's Customer Portal or the designated support number, and will be triaged during Normal Business Hours by the first available Customer Service Representative.

B. Emergency Phone Support. During non-Normal Business Hours, Gateway will provide support for Customer to report Critical System Problems and to seek assistance of resolution of the same, using the designated support number. Gateway will respond within two (2) hours of Customer's call reporting the Critical System Problem.

C. Staffing. Gateway shall maintain a trained staff capable of rendering the Standard Support set forth herein.

D. Equipment Maintenance. Gateway shall maintain the Equipment, including the replacement of parts deemed necessary by Gateway because of ordinary use. All parts will be furnished on an exchange basis. Exchanged parts removed from the Equipment shall become the property of Gateway. In the event of a failure, replacement equipment will be shipped, when available, at Customer's request.

E. Software Maintenance.
(1) **CORRECTING REPORTED ERRORS.** Gateway shall be responsible for using reasonable diligence to correct verifiable and reproducible Errors reported to Gateway with adequate documentation. If Gateway, in its discretion, requests written verification of an Error discovered by Customer, Customer shall immediately provide such verification, by email or overnight mail, setting forth in reasonable detail the respects in which the Licensed Software fails to perform. Following completion of the Error Correction, Gateway shall provide the Error Correction through a "temporary fix" consisting of sufficient programming and operating instructions to implement the Error Correction. Gateway shall include the Error Correction in all subsequent Releases of the Licensed Software. Gateway shall not be responsible for correcting Errors in any version of the Licensed Software other than the most recent Release of the Licensed Software issued to Customer, provided that Gateway shall continue to support prior Releases superseded by recent Releases for a reasonable period sufficient to allow Customer to implement the newest Release, not to exceed 180 days.

(2) **DISTRIBUTING ERROR CORRECTIONS AND MINOR ENHANCEMENTS.** Gateway may, from time to time, issue new Releases of the Licensed Software to its customers generally, containing Error Corrections and minor Enhancements. Gateway shall provide Customer with one copy of each new Release, without additional charge. Gateway shall provide reasonable assistance to help Customer install and operate each new Release, provided that such assistance, if required to be provided at Customer's facility, shall be subject to the supplemental charges billed at Gateway's then current rates.

(3) **MAJOR ENHANCEMENTS.** Gateway may, from time to time, offer Releases containing major Enhancements to its customers generally, for an additional charge.

F. Download Support. Gateway will register Customer for access to Gateway's 24-hour online Internet FTP site to facilitate the download of new software versions.

SERVICES NOT INCLUDED IN STANDARD SUPPORT; LIMITATIONS.

Performance of services outside the scope of the Support Agreement will be charged in accordance with Gateway's per call rates and terms then in effect, which will be provided to Customer upon request. Certain services and charges are excluded from the Standard Support, such as, but are not limited to:

(1) Training and learning services;
(2) System configuration;
(3) Cost of shipping replacement parts or upgrades to software;
(4) Travel and living expenses incurred while performing onsite maintenance;
(5) The provision of optional retrofits;
(6) Replacement of missing parts;
(7) Adding or removing accessories, attachments of other devices;
(8) Increase in service time resulting from operator neglect or unique applications or misapplication;
(9) Consumable items such as printer ribbons, batteries, print heads;
(10) Maintenance or support of the computer, network and database operating tools and systems or Licensed Software or Equipment malfunctions caused by or related to defects in the computer, network and database operating tools and systems;
(11) Repairs made necessary for causes other than ordinary use;
(12) Performance of normal operator functions as described in system Documentation;
(13) Repairs necessitated by Customer's alteration of Equipment or for the repair of unspecified accessories which may be attached to Equipment.

Authorization

This Election Form, including all terms and conditions contained herein, is hereby incorporated and becomes part of the Agreement between the parties. All defined terms not otherwise defined in this Election Form shall have the definition specified in the Agreement. Should any provisions of this Election Form conflict with any provisions of the Agreement, the provisions of this Election Form shall control. All other terms and conditions of the Agreement shall remain in full force and effect.

Acceptance of Gateway's provisions of Services outlined herein, with or without signature on this document, shall constitute Customer's approval of the terms and shall bind the parties to the terms and conditions set forth in this Election Form.

Gateway Ticketing Systems, Inc.

By: _____ Date: _____

Name: _____

Title: _____

Customer:

By: _____ Date: _____

Name: _____

Title: _____

AMENDMENT NO. 1 TO VOLUME PRICING AGREEMENT

Gateway Ticketing Systems, Inc. ("Gateway") and **Ville de Montréal (City of Montreal) ("Customer")** agree that the Volume Pricing Agreement (the "Pricing Agreement") made effective on October 1, 2017, entered into between the aforementioned parties is hereby amended as provided for in this Amendment #1 ("Amendment") made and entered into with an effective date of October 1, 2020 (the "Effective Date").

RECITALS

WHEREAS, the parties entered into the Pricing Agreement in order to provide Customer with the volume pricing for the term identified therein; and

WHEREAS, the parties wish to amend the Pricing Agreement to reflect the changes outlined herein; and

WHEREAS, the parties wish that all other terms and conditions of the Pricing Agreement shall remain the same and remain in full force and effect.

NOW, THEREFORE, in consideration of the foregoing premises and the mutual covenants herein contained, the parties agree to amend the Pricing Agreement as follows:

1. Pursuant to Section 2 (Entire Agreement; Term), Customer was giving the option to extend the term of the Pricing Agreement for up to two (2) additional one-year periods ("Renewal Terms"). By signing this Amendment, Customer confirms that it is exercising its option to extend the term of the Pricing Agreement for both of the two (2) Renewal Terms. Further, upon signing this Amendment, the Term of the Pricing Agreement shall be extended for one additional year, with revised expiration of the Term being September 30, 2023. This extension is subject to the additional modifications set forth herein.

2. As of the Effective Date of this Amendment, the amounts in the Annual Maintenance column of each of the tables in Section 3 (Volume Pricing) will be amended as outlined below to reflect an updated maintenance rate of eighteen percent (18%) per year, which shall apply through September 30. 2023.

a. Table 2: Point of Sale Licensing: Annual Maintenance in the amount of CAD23,490.00 per year.
b. Table 3: Admission Control Licensing: Annual Maintenance in the amount of CAD4,698.00 per year.
c. Table 4: Kiosk Licensing: Annual Maintenance in the amount of CAD7,830.00 per year.
d. Table 5: Online Technology Licensing: Annual Maintenance in the amount of CAD13,050.00 per year.

Further, for any Additional Licenses purchased during the Term, after expiration of the warranty period, annual maintenance shall be calculated at the rate of eighteen percent (18%) of the cost of the Additional Licenses.

3. During the third year of the Term only, beginning October 1, 2022 and continuing through September 30, 2023, the Additional Licensing Cost and Annual Maintenance columns of Tables 2 through 4 of Section 3 (Volume Pricing) will be amended as outlined below to update the pricing for additional licenses and the corresponding annual maintenance.

	Additional Licensing Cost	**Annual Maintenance**
Table 2: Point of Sale Licensing	CAD2,262.00/license	CAD407.16/license
Table 3: Admission Control Licensing	CAD452.40/license	CAD81.43/license
Table 4: Kiosk Licensing	CAD1,508.00/license	CAD271.44/license

4. This Amendment is hereby incorporated and becomes part of the Pricing Agreement. All other terms and conditions other than those amended shall remain in full force and effect. This Amendment and the Pricing Agreement shall constitute the entire understanding between the parties.

IN WITNESS WHEREOF, the parties hereto have caused this Amendment to be executed by their duly-authorized representatives as of the last date indicated below.

Gateway Ticketing Systems, Inc.:	**Ville de Montréal (City of Montreal):**
By:_____	By:_____
Name:_____	Name:_____
Title:_____	Title:_____
Date:_____	Date:_____

ANNEXE
A
Modalités relatives à la francisation des produits et documents

DISPOSITIONS RÉGISSANT LA FRANCISATION DES PROGICIELS ET DE LA DOCUMENTATION

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Charte de la langue française impose à la VILLE, l'obligation de fournir à ses employés des outils de travail, des logiciels informatiques, de la documentation, des équipements et de la formation qui utilisent le français comme langue de base;

EN CONSÉQUENCE, la FIRME et la VILLE conviennent de ce qui suit:

A.1. les modalités relatives à la francisation s'appliquent à tous les progiciels fournis par la FIRME (incluant les progiciels fournis par l'intermédiaire de la FIRME);

A.2. les éléments suivants seront rendus disponibles par la FIRME et en français :

- A.2.1. tous les écrans transactionnels utilisables par les usagers finaux pour tous les secteurs d'activités;
- A.2.2. tous les écrans d'aide utilisables par les usagers finaux pour tous les secteurs d'activités;
- A.2.3. la documentation générale d'utilisation du système (manuel d'usager du manufacturier);
- A.2.4. matériel didactique destiné aux utilisateurs finaux du système;
- A.2.5. cours de formation pour les utilisateurs finaux;
- A.2.6. les écrans transactionnels les plus couramment utilisés pour la paramétrisation des progiciels. Une liste sera établie suite à un exercice d'analyse tenu conjointement par les membres de l'équipe projet (Ville) et les représentants de la FIRME;
- A.2.7. les écrans d'aide les plus couramment utilisés pour la paramétrisation des progiciels. Une liste sera établie suite à un exercice d'analyse tenu conjointement par les membres de l'équipe projet (Ville) et les représentants de la FIRME;
- A.2.8. la documentation générale associée à la gestion des paramètres les plus couramment utilisés lors de la mise en œuvre et de l'exploitation du système. Une liste sera établie suite à un exercice d'analyse tenu conjointement par les membres de l'équipe projet (Ville) et les représentants de la FIRME;

A.2.9. tout autre programme ou document dont la francisation pourrait être exigée en conformité avec l'application de la Charte de la langue française.

A.3. Les présentes modalités sont applicables aux versions futures des différents progiciels et ce pour toute la durée de l'entente contractuelle; elles seront également applicables dans la perspectives de renouvellement par la Ville au terme de la période contractuelle, des services d'évolution et d'entretien pour les divers progiciels.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Liza Sarraf.

Ci-après nommée : la **« Ville »**

ET :

GATEWAY TICKETING SYSTEMS, INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 445 County Line Road, Gilbertsville, Pennsylvania,19525, agissant et représentée par M. Michael Andre, président - directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommé : le **« Contractant »**

Numéro d'inscription T.P.S. : 86839 7530 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : N.A.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : propositions de prix présentées par le Contractant le 16 juin 2020, relatifs aux services professionnels (MLG4.30.20REV5), le 22 mai 2020 relatifs à l'entretien de la solution Galaxy (JSO20-0507REV2) et le 19 mai 2020 relatifs aux services de support (MLG4.30.20REV2).

« **Annexe 2** » : entente de services : formulaire de choix de support (Election Form) et extension de l'accord de prix de volume (Volume Pricing Agreement).

« **Annexe A** » : modalités relatives à la francisation de produits et documents.

« **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;

« **Unité administrative** » : le Service des technologies de l'information.

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexe 1 et 2, à offrir de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution et à effectuer les services de support et d'entretien de la solution Galaxy pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 2020.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l’effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l’avancement des travaux en regard notamment de l’évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l’objet de la présente convention;

6.11 n’entreprendre aucun travail susceptible d’entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l’autorisation écrite de la Ville;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexe 1 et 2;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l’exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s’engage à lui verser une somme maximale de six cent cinq mille trois cent vingt et trente-huit dollars (605 320,38 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme se détaille comme suit :

Description	2020	2021	2022	Total
Services professionnels (PTI)	97 728,75 $	181 901,95 $		279 630,70 $
Services professionnels - Support (BF)		27 594,00 $	29 088,68 $	56 682,68 $
Entretien - licences (BF)	89 669,00 $	89 669,00 $	89 669,00 $	269 007,00 $
Total	**187 397,75 $**	**299 164,95 $**	**118 757,68 $**	**605 320,38 $**

La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n’engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

8.2 Modalités de paiement applicables à la présente entente :

8.2.1 Le paiement des services professionnels (Enhancement hours) sera facturé sur consommation selon les termes suivants :

- 30 % lors de l'acceptation de la «Description des travaux» correspondante;
- 50% lors de la remise au Service des technologies de l'information des livrables;
- 20% lors de l'acceptation des livrables.

8.2.2 Les montants relatifs au contrat d'entretien seront payés annuellement, en un versement, le premier payable à la signature du contrat et, par la suite à la date anniversaire de la signature du contrat.

8.2.3 Le paiement des services professionnels de support sera facturé sur consommation. seules les heures réalisées pour de services de support pourront être facturées. Une estimation budgétaire ne sera jamais considérée comme une entente forfaitaire.

8.3 Pour être payé, le contractant devra transmettre une facture à la Ville selon les termes ci-dessus. Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

8. 4 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

8.5 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 **Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 445 County Line Road, Gilbertsville, Pennsylvania, États-Unis, 19525, et tout avis doit être adressé à l'attention de Michael Andre, président - directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 9e étage à Montréal, province de Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur, M. Richard Grenier.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Liza Sarraf, directrice Engagement numérique

Le e jour de 20

GATEWAY TICKETING SYSTEMS, INC.

Par : _____
Michael Andre, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 20 _____ (Résolution).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 - Dépense totale de 605 320,38 $, taxes incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207655003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-10

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.47

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1200348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, pour une période de trois ans, une convention avec la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium; la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme - Dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location de casier et évaluées à 150 000 $ pour 3 ans

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention avec la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium; la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme pour une somme maximale de 79 332,75 $, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme et évaluées à 150 000 $ pour 3 ans;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-23 13:17

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1200348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, pour une période de trois ans, une convention avec la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium; la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme - Dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location de casier et évaluées à 150 000 $ pour 3 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Migration a renouvelé le Biodôme et sa scénographie, dans la plus grande partie des espaces accessibles au public, en misant sur une expérience immersive, participative et novatrice.
Avec les travaux de la Migration du Biodôme:

- L'expérience du visiteur a été totalement repensée
- Le bâtiment a retrouvé toute sa splendeur architecturale
- Plusieurs améliorations fonctionnelles ont été apportées aux écosystèmes
- Le rôle du musée a été repensé pour pousser encore plus loin son engagement envers la nature à travers notre mission d'éducation.

Dans ce contexte, le Biodôme de Montréal souhaite offrir à ses visiteurs la possibilité de bénéficier des services suivants :

- utilisation de casiers aux fins de vestiaire (communs avec le Planétarium Rio Tinto Alcan);
- prêt d'appareils électroniques (Ipod) pour accéder aux contenus en ligne du Biodôme (application mobile);
- utilisation de guides papier d'identification des espèces du Biodôme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Espace pour la vie souhaite mandater la Société des Amis du Biodôme (SABM) pour:

- un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium;
- la gestion du prêt des appareils électroniques (Ipod) aux visiteurs du Biodôme
- la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme

Et ce pendant les heures d'ouverture du Biodôme et selon les standards de qualité en vigueur,

À ces fins, la Ville :

- met à la disposition de la SABM un comptoir de service, dans la zone d'accueil du Biodôme, ainsi que le mobilier d'appoint pour son personnel de la SABM;
- assume les coûts réguliers d'entretien ménager et d'alimentation en énergie du comptoir d'accueil (chauffage, éclairage et, le cas échéant, climatisation), ainsi que les coûts réguliers des lignes téléphonique et Internet;
- assure une signalisation adéquate du comptoir d'accueil et des casiers.
- fournit 300 appareils électroniques (Ipod) destinées exclusivement au prêt aux visiteurs du Biodôme et assure leur maintenance, leur mise à jour et leur remplacement en cas de bris, à moins que la négligence soit la cause du bris, auquel cas la SABM devra défrayer les coûts de remplacement des appareils concernés;
- fournit les guides d'identification des espèces du Biodôme à distribuer aux visiteurs.

Les casiers sont quant à eux fournis par la SABM.

Les tarifs des casiers et des guides (2$ chacun) sont fixés par le Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal (dossier décisionnel en cours).

L'entente est d'une durée de trois ans.

Il est convenu que la SABM conserverait 100 % des recettes liées à la gestion des casiers, soit un montant évalué à 50 000 $ par an (150 000 $ sur trois ans). Cette somme s'ajoute au montant du contrat de 69 000 $, pour un total évalué à 219 000 $ sur trois ans. La SABM soumettra annuellement à la Ville un état de compte détaillé des revenus de la Ville perçus aux fins de la location des casiers en libre-service.

JUSTIFICATION

Bien qu'il n'y ait pas eu dans le passé d'entente formelle, la SABM s'occupe, à la satisfaction d'Espace pour la vie, de la gestion des casiers et de la distribution des guides d'identification depuis de nombreuses années au Biodôme. Jusqu'alors, il n'y avait pas d'appareils électroniques mis à la disposition des visiteurs. Il s'agit d'une nouvelle technologie utilisée dans les musées et donc d'un nouveau service offert, au bénéfice des visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 79 332,75 $, taxes incluses, est prévu au budget du Service de l'Espace pour la vie pour l'année 2020. Les versements se répartissent comme suit:

- 26 444,25 $ au 31 août 2020;
- 26 444,25 $ au 31 août 2021;
- 26 444,25 $ au 31 août 2022

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La SABM reversera à la Ville, deux fois par année, la totalité des revenus de la vente des guides d'identification des espèces. Les sommes perçues seront utilisées pour l'impression des guides. Ces sommes sont évaluées, de manière préliminaire, à 15 000 $ par an (45 000 $ sur trois ans).

Par ailleurs, il est convenu que la SABM conserverait 100 % des recettes liées à la gestion des casiers, soit un montant évalué à 50 000 $ par an (150 000 $ sur trois ans). Cette somme s'ajoute au montant du contrat de 69 000 $, pour un total évalué à 219 000 $ sur trois ans. La SABM soumettra annuellement à la Ville un état de compte détaillé des revenus de la Ville perçus aux fins de la location des casiers en libre-service.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, Espace pour la vie ne pourra offrir ces services importants aux visiteurs du Biodôme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le cadre de ce contrat, la SABM devra respecter les mesures visant à prévenir la COVID-19 mises en place par Espace pour la vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020: octroi du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-14

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2020-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Approuver, pour une période de trois ans, une convention avec la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium; la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme - Dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location de casier et évaluées à 150 000 $ pour 3 ans

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société des amis du Biodôme.

FICHIERS JOINTS

2020-07-21 V-Finale Convention de service - Amis du Biodôme - Ipad et vestiaire visée (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 4777, av. Pierre-De-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME**, personne morale (constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est située au 4777, av. Pierre-De-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3, agissant et représentée aux présentes par Amélie Sénécal, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 13505 3700 RT 0001
Numéro d'inscription TVQ : 101545 2613 TQ 0001

(ci-après nommée le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant a pour mission de faire connaître et apprécier le monde vivant afin de favoriser chez ses membres et le public en général une prise de conscience face à la protection, à la gestion et à la conservation du patrimoine naturel;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant.

1.2 « **Responsable** » : Le Directeur du Service de l'Espace pour la vie de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.3 « **Unité administrative** » : Le Service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 ci-jointe à fournir un service de location de

casier en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium; la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme, et ce aux tarifs prescrits par la Ville dans sa réglementation.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 31 août 2020 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services mais au plus tard le 30 août 2023, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 remettre à la Ville la totalité des sommes perçues pour la distribution des guides d'identification des espèces du Biodôme, les 28 février et 30 août de chaque année, et soumettre à la Ville un état de compte détaillé des revenus de la Ville perçus aux fins de la location des casiers en libre-service. Un bilan détaillé des coûts finaux pour l'opération des casiers sera remis à la Ville au plus tard le 30 août de chaque année;

6.2. exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.4 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.5 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées en précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été

attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.6 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.7 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.8 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.9 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.10 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.11 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de soixante-dix-neuf mille trois cent trente-deux dollars et soixante-quinze cents (79 332,75 $) à laquelle est ajoutée une somme équivalente à 100 % des revenus perçus pour la Ville, pour le service de location des casiers en libre-service, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le montant des honoraires indiqué à l'article 8.1 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.10, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits d'auteur prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de

communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 4777, av. Pierre-De-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4777, av. Pierre-De-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 20

SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME

Par : _____
Amélie Sénécal, directrice

Cette convention a été approuvée par le , le e jour de …….. 20__ (Résolution CM03 0836).

ANNEXE 1

Description de la prestation de service du Contractant

Le Biodôme de Montréal souhaite offrir à ses visiteurs la possibilité de bénéficier des services suivants :

- utilisation de casiers aux fins de vestiaire;
- prêt d'appareils électroniques pour accéder aux contenus en ligne du Biodôme (application mobile);
- utilisation de guides papier d'identification des espèces du Biodôme.

À ces fins, la Ville :

- met à la disposition du Contractant un comptoir de service, dans la zone d'accueil du Biodôme, le mobilier d'appoint pour le personnel du Contractant, le tout en bon état, étant entendu que ces items doivent être utilisés par le Contractant aux heures déterminées par le Directeur et conformément à ses directives, ces dernières ayant été communiquées au Contractant avec un préavis raisonnable;

- assume les coûts réguliers d'entretien ménager et d'alimentation en énergie du comptoir d'accueil (chauffage, éclairage et, le cas échéant, climatisation), ainsi que les coûts réguliers des lignes téléphoniques et Internet, excluant notamment les coûts reliés aux appels interurbains et autres services spéciaux;

- assure une signalisation adéquate du comptoir d'accueil et des casiers;

- fournit 300 appareils électroniques destinés exclusivement au prêt aux visiteurs du Biodôme et assure leur maintenance, leur mise à jour et leur remplacement en cas de bris, à moins que la négligence du Contractant soit la cause du bris, auquel cas le Contractant devra defrayer les coûts de remplacement des appareils concernés, sur facturation de la Ville;

- fournit les guides d'identification des espèces du Biodôme à distribuer aux visiteurs;

- permet au Contractant de vendre, au comptoir de service, des abonnements annuels à la Société, selon les normes, conditions et taux édictés dans la convention de collaboration convenue entre la Ville et le Contractant et approuvée par la résolution CE18 1141;

- verse au Contractant la somme prévue à l'article 8.1 de la présente convention selon les modalités suivantes :
    - → Vingt-six mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt-cinq cents (26 444,25 $) au 31 août 2020;
    - → Vingt-six mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt-cinq cents (26 444,25 $) au 31 août 2021;
    - → Vingt-six mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt-cinq cents (26 444,25 $) au 31 août 2022.
    - → En ce qui concerne les revenus tirés de la location des casiers en libre-service, ils seront conservés en totalité par le Contractant, conformément aux articles 6.1 et 8 de la convention.

Le Contractant doit :

- maintenir sans interruption pour les périodes de l'année établies en concertation avec le Directeur, les services mentionnés ci-haut, en respectant les journées et heures d'ouverture du Biodôme. Toute modification à cet horaire doit être autorisée par le Directeur;

- fournir et maintenir en bon état les casiers en nombre suffisant pour répondre aux besoins en vestiaire de la clientèle du Biodôme;

- tenir un inventaire des appareils électroniques fournis par la Ville et fournir un rapport, sur demande. Assurer le remplacement des appareils qui auront été perdus, endommagés ou rendus hors d'usage en raison d'une mauvaise gestion du Contractant;

- s'assurer que tous les appareils électroniques mis à la disposition des visiteurs soient propres à l'utilisation (propreté, charge, etc.);

- assumer tous les coûts afférents aux services rendus, entre autres embaucher et former, à ses frais, le personnel requis;

- n'utiliser le local, les installations, équipements et biens mis à sa disposition qu'aux seules fins décrites à la présente convention;

- agir en accord avec les hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités, de façon que ne soient pas entachés le caractère d'administration publique de la Ville et son image de prestige;

- procéder, en tout temps à la satisfaction du Directeur, aux ajustements nécessaires en ce qui a trait aux services offerts en vertu de la présente convention;

- à l'expiration de la convention, remettre à la Ville, en bon état, le local, les installations, équipements et biens mis à sa disposition par la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Approuver, pour une période de trois ans, une convention avec la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium; la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs du Biodôme - Dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location de casier et évaluées à 150 000 $ pour 3 ans

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1200348003 Contrat SABM pour la gestion des casiers v2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.48

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1190575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension,1- décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction des lots 2 216 986 et 2 217 078. 2- Autoriser le remplacement du plan et de la description technique relativement au lot 2 217 040 (CM18 0648). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 879 632 et 1 882 463. 4- Autoriser les dépenses d'un montant maximal de 25 059,09$, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 216 986 et de 77 153,74 $, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 217 078, soit un total maximal de 102 212,83$ taxes incluses.

Il est recommandé :
1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle du lot 2 216 986 du cadastre du Québec situé du côté Est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-49 de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;

2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle additionnelle pour une servitude temporaire de construction sur le lot 2 217 078 du cadastre du Québec situé du côté Est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-196 St-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

3- d'autoriser, relativement à l'acquisition d'une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, le remplacement du plan P-165 Saint-Michel du dossier décisionnel 118731003 par le plan P-187 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

4- d'autoriser l’abandon des procédures d’expropriation entreprises suite au dossier décisionnel 117731003 et par le plan P-76 Rosemont, relativement à une partie de lot 1 879 632;

5- d'autoriser l’abandon des procédures d’expropriation entreprises suite au dossier décisionnel 117731003 et par le plan P-166 Saint-Michel relativement à une partie de lot 2 217 043 du cadastre du Québec;

6- d'autoriser l’abandon des procédures d’expropriation entreprises suite au dossier décisionnel 117731003 et par le plan P- P-401060- 0020-115 relativement à une partie de lot 1 882 463 du cadastre du Québec;

7- d'autoriser les dépenses d’un montant maximal de 25 059,09$, taxes incluses pour l'acquisition d’une partie du lot 2 216 986 et de 77 153,74 $, taxes incluses pour l'acquisition d’une partie du lot 2 217 078 du cadastre du Québec;

8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

9- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;

10- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriante.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-13 10:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190575002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension,1- décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction des lots 2 216 986 et 2 217 078. 2- Autoriser le remplacement du plan et de la description technique relativement au lot 2 217 040 (CM18 0648). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 879 632 et 1 882 463. 4- Autoriser les dépenses d'un montant maximal de 25 059,09$, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 216 986 et de 77 153,74 $, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 217 078, soit un total maximal de 102 212,83$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX (projet) est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (13) kilomètres de voies réservées (11 à Montréal et 2 à Laval) entre la rue Notre-Dame, à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt (20) stations (18 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);

• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet. Ce mandat a été complété en février 2018.
Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

Dans le cadre de l'entente détaillée, la Ville de Montréal s'engage à acquérir la totalité des parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction requises pour la portion montréalaise du projet, puisque ces actifs s'ajouteront à l'emprise municipale du boulevard Pie-IX. Le zonage est principalement résidentiel et commercial dans ce secteur.

Par les résolutions CM17 0586 et CM17 0778, les parcelles localisées du côté ouest et côté est sont respectivement requises pour le projet. Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal a été mandaté pour entamer les procédures d'acquisition par expropriation ou autre moyen de ces parcelles.

Suite aux révisions apportées à la conception et au cours de l'avancement des travaux de réalisation, des modifications dont fait l'objet ce dossier, doivent être apportées à certains dossiers de servitudes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)
CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien

de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX.

CE20 0012 - **8 janvier 2020 -** Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de

transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**)**;

CM18 0648 - 29 mai 2018 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 $, taxes incluses;

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CG18 0232 - 26 avril 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions;

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans

le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses;

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 $, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

DESCRIPTION

A) Acquisition

Dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, la ville de Montréal a besoin d’acquérir de nouvelles parcelles. Elles sont nécessaires principalement pour des servitudes de construction pour permettre les travaux de réaménagement de la rue, des travaux de la Commission de services électriques de Montréal (CSÉM) et pour l’installation de composantes de voirie ou de mobiliers urbains.

1) Lot 2 216 986 7249-51 Bld Pie-IX Expropriation pour le futur alignement de rue. (Plan 401060-0020-49 St-Michel).

La ville de Montréal avait abandonné le processus d'expropriation d'une parcelle qui n'était plus requise (CM18 0648) car les analyses avaient permis de conclure qu'il était souhaitable d'implanter les 2 stations du SRB prévues à l'intersection Pie-IX/Jean-Talon du côté Sud de l'intersection. Toutefois, les analyses finales de l'agencement des stations du SRB et du tunnel piétonnier (lien avec le prolongement de la ligne bleue) ont plutôt fait ressortir que le positionnement des stations dans la même configuration que les autres stations du SRB (de part et d'autre de l'intersection) était la meilleure solution. Ce choix fut guidé, entre autres, par des considérations relatives à l'accessibilité universelle. Cette nouvelle configuration implique un élargissement de la chaussée, un déplacement plus important des trottoirs et par conséquent, le maintien de la nécessité d'une acquisition d'une parcelle du lot 2 216 986 tel que montré au Plan 401060-0020-49 (ci-joint).

2) Lot 2 217 078 Boul. Pie-IX entre la rue Bélanger et Jean-Talon est Expropriation pour fins de servitude temporaire de construction.

Cette servitude est nécessaire pour les éventuels travaux pour la construction de la station intermodale Jean-Talon (Voir plan P-196 St-Michel ci-joint). La durée de cette servitude est effective du début des travaux jusqu'à la prise de possession du lot entier aux fins du projet de Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Le décret d'expropriation pour le lot 2 217 078 est conditionnel à l'autorisation du gouvernement, conformément à l'article 571 (3) de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après :«LCV»). En effet, l'acquisition par expropriation de propriété appartenant ou occupée par certains types d'expropriés mentionnés à l'article 571 LCV nécessite l'autorisation préalable du gouvernement.

Les descriptions techniques et les plans pour fins d'expropriation préparés par la division géomatique, du Service des infrastructures du réseau routier se retrouvent en pièces jointes du présent dossier.

B) Remplacement

Dans le cadre de la coordination du projet intégré SRB Pie-IX avec celui du Prolongement de la ligne Bleue, les exigences de servitudes ou d'acquisition pour mener adéquatement le projet ont été sensiblement modifiées. La ville de Montréal doit remplacer les parcelles antérieurement requises soit:

Lot 2 217 040 7202 Bld Pie-IX Servitude permanente Le plan P-165 Saint-Michel doit être abandonné et remplacé par le plan P-187 Saint-Michel. La parcelle ABCD est la seule requise après révision.

C) Abandon

Suite aux révisions apportées à la conception, la Ville de Montréal désire abandonner le processus d'expropriation de parcelles qui ne sont plus requises, soit :

Lot 1 879 632 La parcelle ABCD n'est plus requise sur le plan P-76 Maisonneuve (Station de métro Pie-IX).

Lot 1 882 463 2693-2695 Pie-IX L'expropriation n'est plus nécessaire. (plan P-401060-0020-115 N/D 17-1846)

JUSTIFICATION

Les parcelles requises sont situées soit en façade des terrains riverains et adjacents à l'emprise de la Ville, soit aux intersections des rues, entrées charretières ou stationnements. La délimitation physique des parcelles requises est conçue pour éviter ou minimiser les impacts pour les riverains.
L'expropriation des parcelles de lots qui sont requises pour des servitudes temporaires de construction fera place à la fin des travaux à des servitudes d'utilités publiques pour l'installation d'équipement tel que des bases de lampadaires, des feux de circulation, des bornes-fontaines, des puits d'accès et de la super signalisation.
Les acquisitions en pleine propriété sont requises pour l'amplification des rayons de courbure de la rue (élargissement et modification des trottoirs aux intersections).

Compte tenu de l'ampleur du projet et afin de respecter l'échéancier global du projet, il est requis de procéder dès à présent à l'acquisition de ces parcelles. La Ville procédera par voie d'expropriation et sur signification des avis d'expropriation, des démarches seront entreprises par le Bureau de projet afin de communiquer avec chacun des expropriés visés et de tenter de convenir d'indemnité appropriée de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de **102 212,83 $** taxes incluses, incluant des contingences d'une somme de **13 332,11 $** taxes incluses, sera assumé comme suit :

Lot 2 216 986 - montant estimé pour l'acquisition d'une parcelle du lot est de 21 790,51 $ taxes incluses. À ce montant il s'ajoute 3 268,57 $ pour les contingences. Le coût total pour l'acquisition de cette parcelle est de 25 059,09 $ taxes incluses.

Le montant inclut les frais d'acquisition de servitude, frais d'acquisition de plein droit, frais d'expert, frais de troubles, ennuis et inconvénients, frais du certificat de localisation et les dommages. Ce coût n'équivaut pas à la somme des valeurs marchandes des sites, ni à la valeur aux propriétaires ni à une fourchette maximale des valeurs pour des acquisitions de gré à gré, ni à la somme des indemnités d'expropriation. Le montant ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre. Un montant maximal de 22 882,29 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 16-076 "Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 $ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains". Le montant est inclus dans la contribution municipale globale prévue pour le projet d'acquisition de terrains (46104).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Année 2020 - 22 882,29 $ au net ristourne, soit 100% du montant total.

Lot 2 217 078 - Montant estimé pour l'acquisition d'une parcelle du lot est de 67 090,21 $ taxes incluses. À ce montant il s'ajoute 10 063,53 $ pour les contingences. Le coût total pour l'acquisition de cette parcelle est de 77 153,74 $ taxes incluses.

Le montant inclut les frais d'acquisition de servitude, frais d'acquisition de plein droit, frais d'expert, frais de troubles, ennuis et inconvénients, frais du certificat de localisation et les dommages. Ce coût n'équivaut pas à la somme des valeurs marchandes des sites, ni à la valeur aux propriétaires ni à une fourchette maximale

des valeurs pour des acquisitions de gré à gré, ni à la somme des indemnités d'expropriation. Le montant ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Un montant maximal de 70 451,65 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 16-076 "Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 $ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains". La Ville assume dans un premier temps ce montant et, ensuite facturera à l'ARTM 100% de ce montant, conformément à l'entente détaillée entre la Ville et l'ARTM. Le montant est inclus dans la contribution municipale globale prévue pour le projet d'acquisition de terrains (46104).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Année 2020 - 35 225,82 $ au net ristourne, soit 50% du montant total.

Année 2021 - 35 225,82 $ au net ristourne, soit 50% du montant total.

Le détail des informations financières est fourni dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre l'échéancier du projet, en retardant l'acquisition de terrains requis par la phase de construction du projet intégré SRB Pie-IX, l'obtention des autorisations du MAMOT selon les cas et finalement la prise de possession des lieux nécessaire pour le début des travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Bureau de projet et le Service des communications de la Ville de Montréal. Les propriétaires concernés par le processus d'expropriation seront approchés de façon ciblée en vue de leur permettre de prendre connaissance des faibles incidences de l'expropriation des parcelles requises.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du Conseil municipal pour les expropriations
Transmission par le Service juridique des avis d'expropriation

Prise de possession graduelle des parcelles requises (en vue du mandat de construction)

Travaux prévus pour ces emplacements en septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Louise BOUTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques
Pierre BOLDUC, Service des finances
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Gabriel BÉLEC DUPUIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
Responsable de lot, projet SRB Pie-IX

Tél : 514-350-0800 # 81687

Tatiane Pallu, Chef de section, projet SRB Pie-IX

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-08-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-08-13

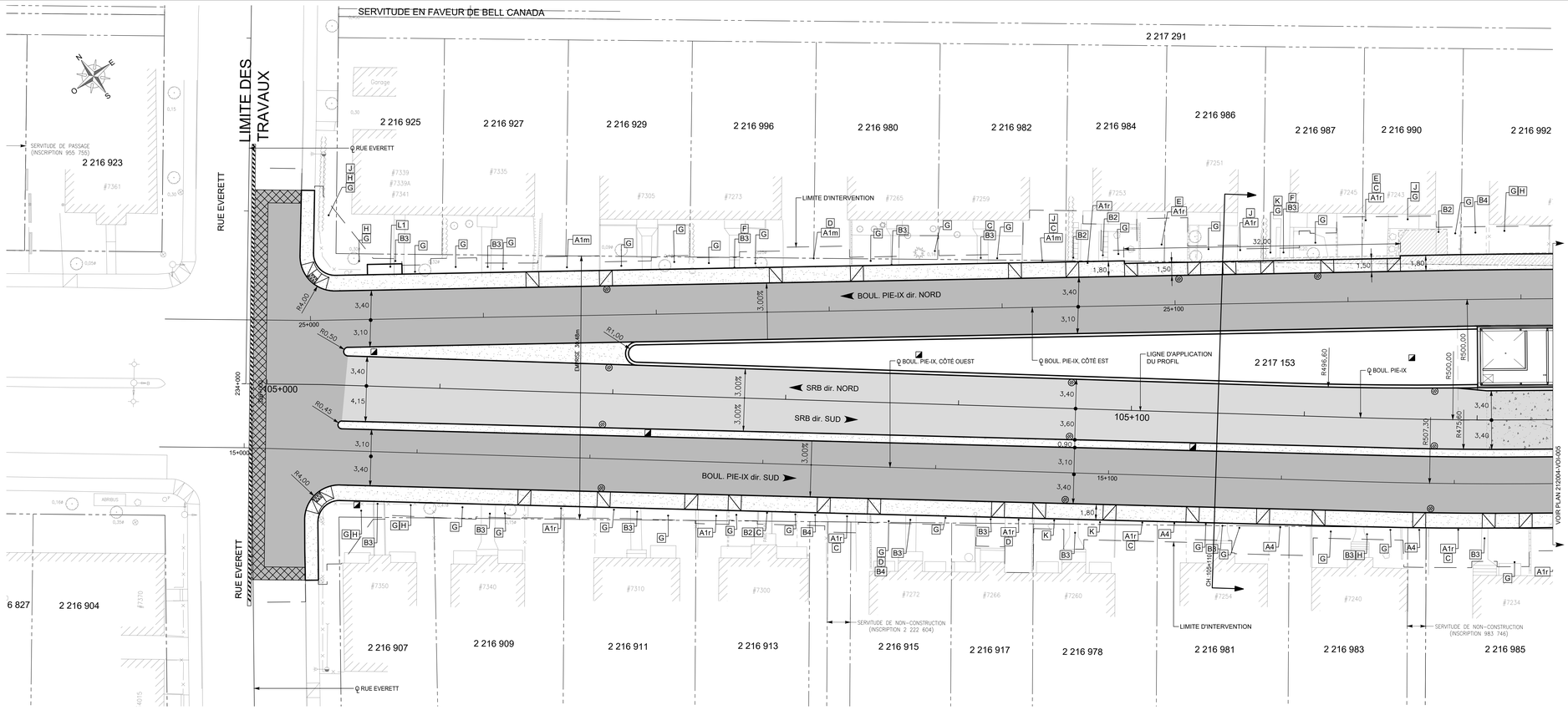

VUE EN PLAN

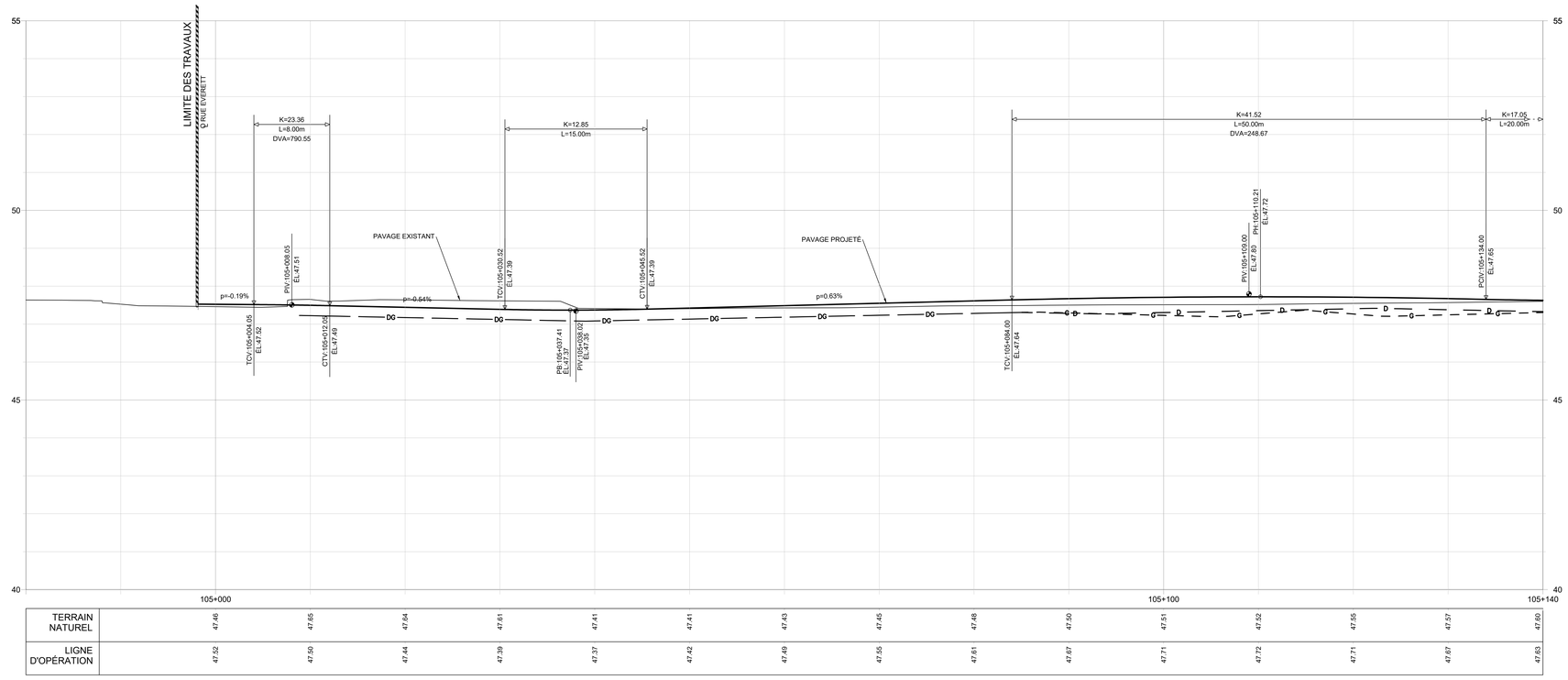

VUE EN PROFIL

Orientation

REPÈRES GÉODÉSIQUES

69KM107	69KM106	70KM062
PIE IX / 43E RUE ALTITUDE: 36.448 m	PIE IX / DENIS-PAPIN ALTITUDE: 39.296 m	PIE IX / VILLERAY ALTITUDE: 47.638 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 SCOPQ, MTM 8. LES ALTITUDES DES REPÈRES GÉODÉSIQUES ONT ÉTÉ ADAPTÉES POUR LA CONSTRUCTION.

Plan de localisation

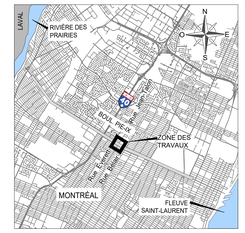

Note(s) :

LÉGENDE SPÉCIFIQUE :

- REVÊTEMENT BITUMINEUX DE COULEUR NOIRE PROJETÉ
- REVÊTEMENT BITUMINEUX DE COULEUR TERRACOTA / ROSE PROJETÉ
- SURFACE EN BÉTON PROJETÉ (TROTTOIR, MAIL, MUSOIR, ETC.)
- CHAUSSÉE AVEC DALLE EN BÉTON PROJETÉE SOUS LE REVÊTEMENT BITUMINEUX
- PLANAGE PROJETÉ
- LIMITE D'INTERVENTION
- NIVEAU DU TERRAIN NATUREL
- PROFIL PROJETÉ (LIGNE DE RÉFÉRENCE)
- COURS D'EAU GAUCHE
- COURS D'EAU DROIT
- COURS D'EAU GAUCHE ET DROIT

- BS = BORDURE STANDARD
- BE = BORDURE ÉLARGIE
- BG = BORDURE DE GRANITE

A1r RÉFECTION D'UNE ENTRÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX, TYPE RÉSIDENTIEL
A1m RÉFECTION D'UNE ENTRÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX, TYPE MULTILOGEMENT
A1c RÉFECTION D'UNE ENTRÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX, TYPE COMMERCIAL
A2 RÉFECTION D'UNE ENTRÉE EN PAVÉS DE BÉTON
A3 RÉFECTION D'UNE ENTRÉE EN REVÊTEMENT DE BÉTON
A4 RÉFECTION D'UNE ENTRÉE EN MATÉRIAUX GRANULAIRES
B1 RÉFECTION D'UNE PLATE-BANDE EN ENROBÉ BITUMINEUX
B2 RÉFECTION D'UNE PLATE-BANDE EN PAVÉS DE BÉTON
B3 RÉFECTION D'UNE PLATE-BANDE À REVÊTEMENT EN BÉTON
B4 RÉFECTION D'UNE PLATE-BANDE EN MATÉRIAUX GRANULAIRES
C BORDURES
D MUR
E MURET EN PAVÉS DE BÉTON
F MARCHES EN BÉTON
G NIVELLEMENT DES ESPACES EN TERRE ET ENGAZONNEMENT
H CLÔTURE À ENLEVER ET REMETTRE EN PLACE OU À DÉPLACER
I ENBEIGNE À DÉPLACER
J ENLÈVEMENT ET REMISE EN PLACE DE HAIES ET D'ARBUSTES
K RÉFECTION D'UNE PLATE-BANDE DE FLEURS
L1 CONSTRUCTION D'UNE DALLE EN BÉTON ARMÉ POUR ABRIS-BUS
L2 CONSTRUCTION D'UNE DALLE EN BÉTON ARMÉ POUR BANC ET POUBELLE

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2019-06-19	POUR APPEL D'OFFRES	A.Z.	M-A.L.

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

SNC·LAVALIN

Intervenants

Relevé de terrain :
M. KAUSPEDAS

Dessiné par :
SYLVAIN BERNARD, techn. / FAHIMA AYOUB, techn.

Préparé par :
MARC-ANDRÉ LAMARCHE, ing.
ABRAHAM ZAGRÉ, ing.

VOIRIE

Responsable du projet (consultant) :
PIERRE GAGNON, ing.

Sceau(x) :

Ordre des ingénieurs du Québec — Marc-André Lamarche — 145317 — Permis — 2019-06-15

Ordre des ingénieurs du Québec — Abraham Zagré — 182717 — Permis — 2019-06-14

PROJET : PROJET INTÉGRÉ SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)
BOULEVARD PIE-IX - LOT JEAN-TALON
DE LA RUE EVERETT À LA RUE BÉLAIR

ARRONDISSEMENT(S) : Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

NATURE DES TRAVAUX :
VOIRIE

TITRE DU PLAN :
VUE EN PLAN
PROFIL EN LONG
CH.: 105+000 À 105+140

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : Horizontale 1:200 (0 2 4 10m) Verticale 1:50 (0 0.5 1 2.5m)

Plan no :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
212004-VOI-004	04 DE 11	00	212004

Cartouche révisé le : 2019-01

Z:\SYSTEM\AUTRES\DESSINS\DESSINS VOIRIE\DESSINS VOI-ENSEMBLE\DWG\212004-VOI-004.DWG

A0 surdimensionné (1245 mm x 914 mm)

Minute : **1041**

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	**MONTRÉAL**
CADASTRE	:	**QUÉBEC**
LOT	:	**UNE PARTIE DU LOT 2 216 986**
MUNICIPALITÉ	:	**VILLE DE MONTRÉAL**
ARRONDISSEMENT	:	**VILLERAY - SAINT-MICHEL – PARC EXTENSION**
PLAN	:	**401060-0020-49**

Un bien-fonds devant être exproprié pour fins d'acquisition, situé au Nord-Est du boulevard Pie IX entre la rue Jean-Talon Est et la rue Everett, est indiqué par les lettres ABCDA sur le plan 401060-0020-49 préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 16 mai 2017 dont copie accompagne la présente description technique.

Ledit bien-fonds est décrit comme suit :

Expropriation pour fins d'acquisition

Une partie du lot DEUX MILLIONS DEUX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 216 986 ptie), dudit cadastre :

de figure quadrilatérale;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord-est par une partie du lot 2 216 986;
- Vers le sud-est par le lot 2 216 987;
- Vers le sud-ouest par le lot 2 217 153, faisant partie du boulevard Pie IX;
- Vers le nord-ouest par le lot 2 216 984;

MESURANT :

- Vers le nord-est, onze mètres et quarante-quatre centièmes (11,44 m);
- Vers le sud-est, soixante-douze centièmes (0,72 m);
- Vers le sud-ouest, onze mètres et quarante-trois centièmes (11,43 m);
- Vers le nord-ouest, trente-quatre centièmes (0,34 m);

contenant en superficie six mètres carrés et un dixième (6,1 m^2).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparée à Longueuil, le seizième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept sous le numéro 1041 de mes minutes au dossier 401060-0020 de mon greffe.

Valérie Tétreault,
Arpenteure-géomètre

VT/al
Dossier : **401060-0020-49**

Copie certifiée conforme à l'original,

Émise le : 2017-05-16

Arpenteur-géomètre autorisé

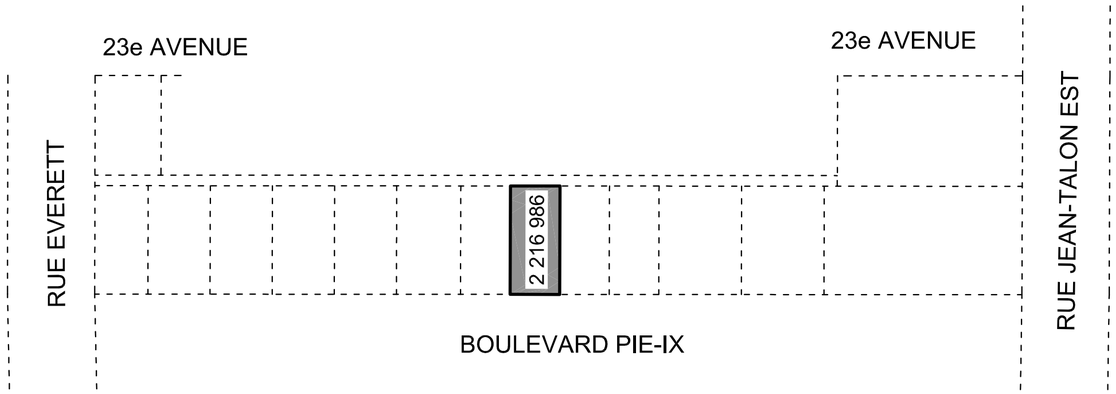

PLAN DE LOCALISATION
ÉCHELLE: 1:1000

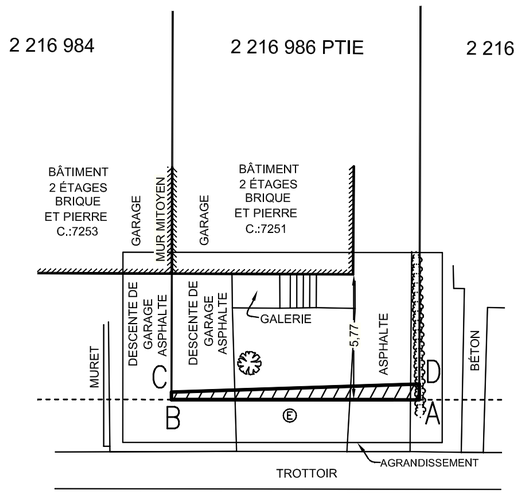

BOULEVARD PIE-IX
2 217 153

AGRANDISSEMENT
ÉCHELLE: 1:100

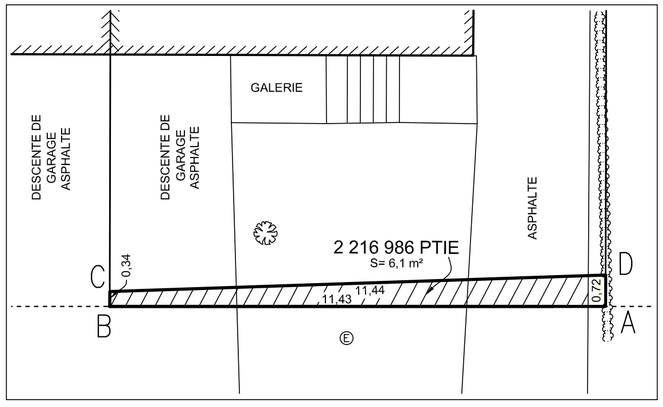

LÉGENDE

	arbre feuillu
Ⓔ	**regard de chambre électrique**
	haie
	expropriation pour fins d'acquisition

code du microfilm

A2

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 2 216 986

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au Nord-Est du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE JEAN-TALON EST
et la
RUE EVERETT

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION

NOTES: 1- Le bien-fonds devant être exproprié (acquisition) est identifié par les lettres ABCDA.

2- Les informations en lien avec l'assiette de terrain devant être expropriée (acquisition) proviennent du plan de la firme Aecom (ACAD-x60489493_ARP_Emprise_Acquisition_20170503.dwg).

3- Les recherches au bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 1er mai 2017.

4- Les levés terrain ont été effectués le 29 avril 2017.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Longueuil, 16 mai 2017

Préparé par:
Valérie Tétreault
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Longueuil, le 2017-05-16
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1041 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Dessin: R. Laporte

DOSSIER Nº 401060-0020

GENDRON LEFEBVRE
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
Laval 514 967-1260
Longueuil 514 651-4120
Saint-Jérôme 450 553-8622
Beloeil 450 467-0206
info@sgts.ca

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº 401060-0020-49

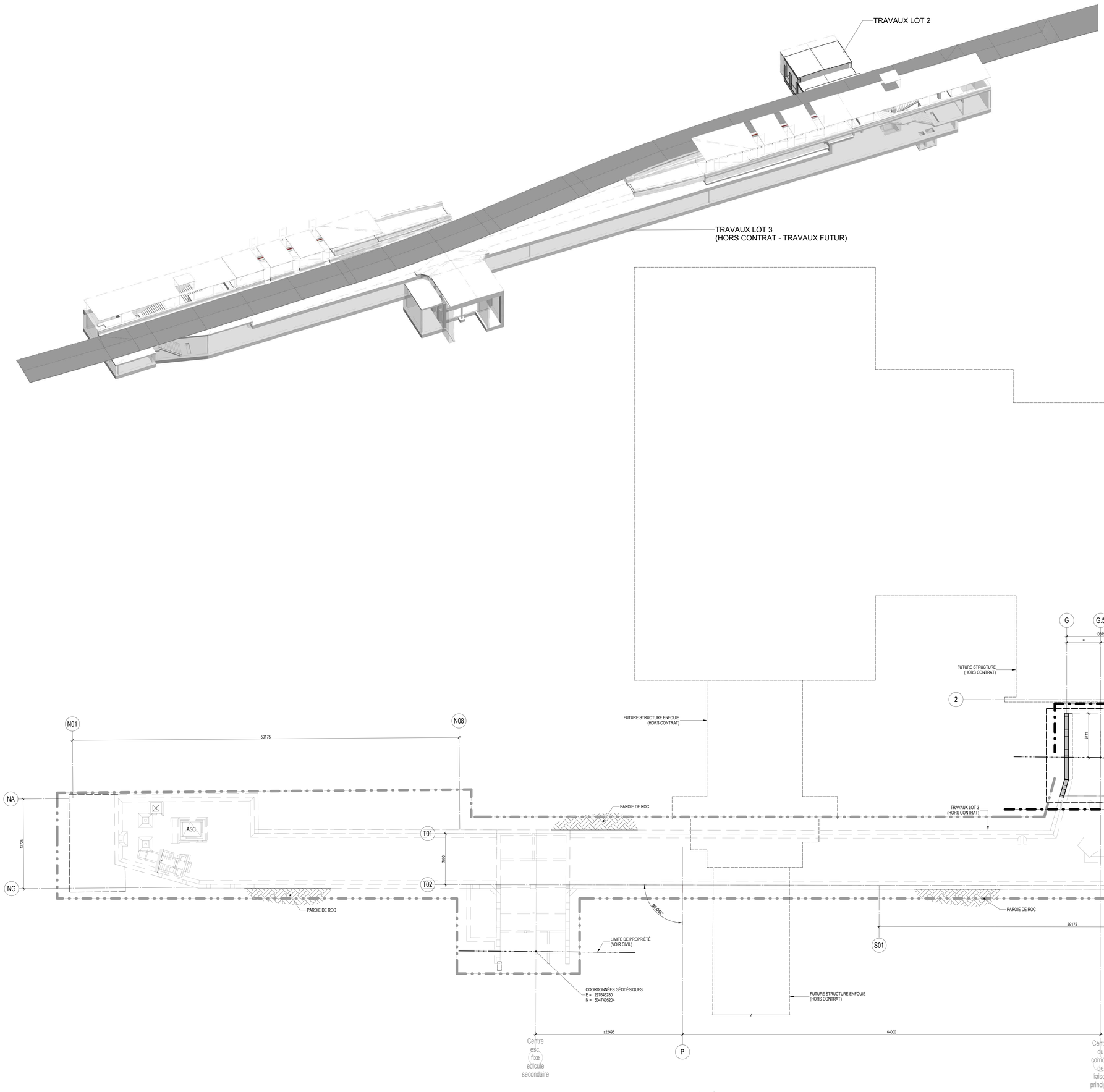

PLAN D'ENSEMBLE
1:200

- : SYSTÈME RIGIDE DE SOUTÈNEMENT DES SOLS, VOIR DESSIN 2010 ET VOIR DEVIS

Orientation

REPÈRES GÉODÉSIQUES

69KM107	69KM106	70KM062
PIE IX / 43e RUE ALTITUDE: 36,448 m	PIE IX / DENIS-PAPIN ALTITUDE: 39,296 m	PIE IX / VILLERAY ALTITUDE: 47,638 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 SCOPQ, MTM 8. LES ALTITUDES DES REPÈRES GÉODÉSIQUES ONT ÉTÉ ADAPTÉES POUR LA CONSTRUCTION.

Plan de localisation

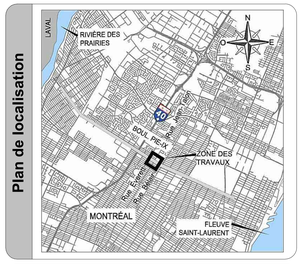

Note(s):

NOTES :

- LES TRAVAUX INDIQUÉS RÉALISÉS EN 2018 (PAR D'AUTRES) NE SONT PAS RÉALISÉS AU MOMENT DE L'ÉMISSION DU PRÉSENT DOCUMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA PROTECTION DE LA CONDUITE DE GAZ EXISTANTE QUI SERA ACTIVE DURANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AQUÉDUC ET D'ÉGOUT. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN TENIR COMPTE DANS SA MÉTHODE DE TRAVAIL.
- LES RACCORDEMENTS DE SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT DOIVENT ÊTRE RECONSTRUITS JUSQU'À LA LIMITE D'EMPRISE PARTOUT OÙ LA CONDUITE PRINCIPALE EST RECONSTRUITE.
- LES RACCORDEMENTS DE SERVICE EN PLOMB, OÙ INDIQUÉS EN PLAN, MAIS SAIS S'Y LIMITER, DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS PARTOUT À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PROJET.

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2020-04-14	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	H.G.	C.M.

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

SNC·LAVALIN

Intervenants

Relevé de terrain :

Dessiné par :
Francesca Voisard, tech.

Préparé par :
Claude Martin. ing.

Responsable du projet (consultant) :
PIERRE GAGNON, ing.

Sceau(x) :

Claude Martin
137895
QUÉBEC
2020-04-17

PROJET : PROJET INTÉGRÉ SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)
BOULEVARD PIE-IX - LOT JEAN-TALON
PHASE 2

ARRONDISSEMENT(S): Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX STRUCTURE

TITRE DU PLAN :
PLAN D'ENSEMBLE

(SI)
Échelle : 1 : 200

Préfixe :	Type :	Secteur :	Discipline :	Système :	Sous-système :	Code lieu :	Séq. :

Plan numéro :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
202105 - SST - 2001	2 de 11	00	202105

Cartouche révisé le : 2019-02

AP26412

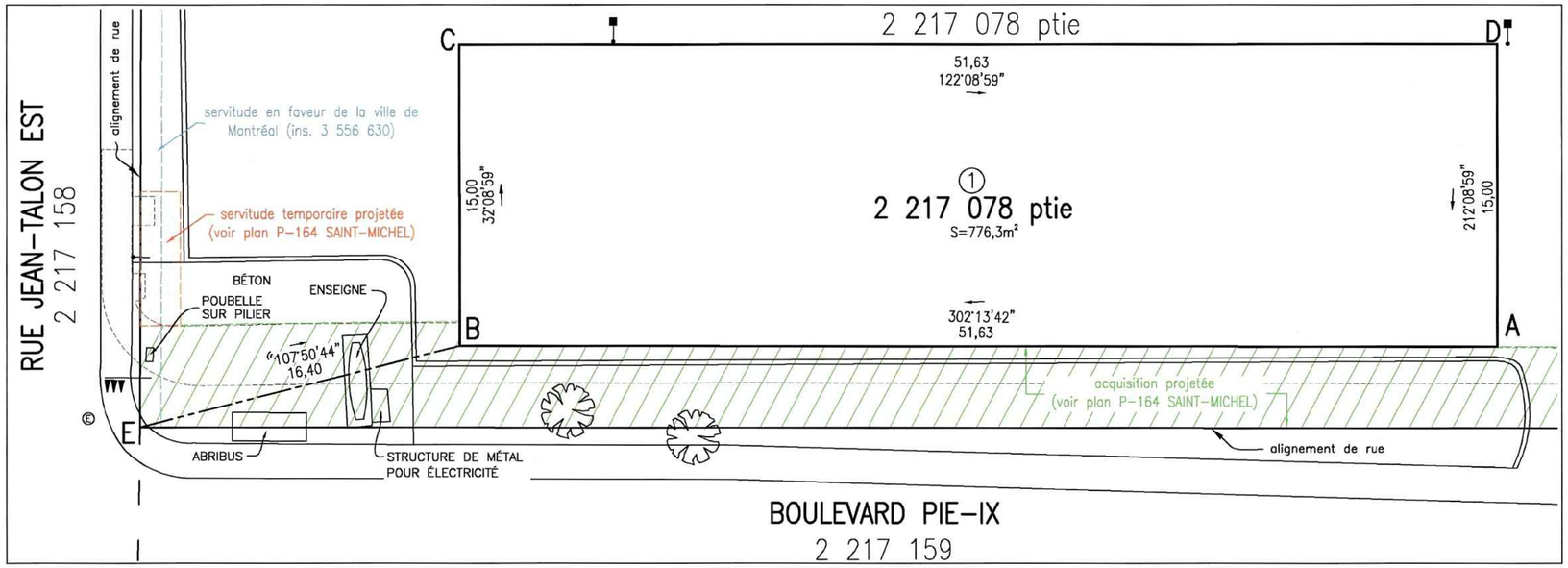

LÉGENDE

- lampadaire simple
- feux horizontaux
- regard de chambre électrique souterraine
- arbre feuillu
- expropriation pour fins d'acquisition
- expropriation pour fins de servitude temporaire de construction
- limite du bien-fonds
- emprise de rue
- limite de lot bornant
- rattachement
- limite de servitude
- trottoir projeté

PLAN DE LOCALISATION

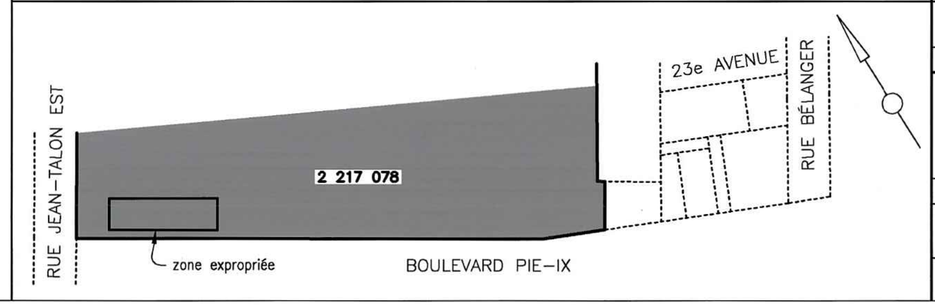

code du microfilm A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 2 217 078

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-est du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE JEAN-TALON EST
et la
RUE BÉLANGER

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS DE SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION

NOTES: 1- Le bien-fonds devant être exproprié pour fins de servitude temporaire de construction est identifié par les lettres A,B,C,D,A (article 1).

2- Les recherches au bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 22 juin 2020.

3- Les éléments topographiques et les limites contenus sur ce plan proviennent du plan 401060-0020-119 préparé par Valérie Tétreault, a.-g. sous sa minute 1327.

4- L'acquisition projetée et la servitude projetée proviennent du plan P-164 Saint-Michel préparé par le soussigné sous la minute 377.

5- Les données planimétriques sont en référence au système de coordonnées planes du Québec SCOPQ (fuseau 8) NAD83.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 18 juin 2020

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Montréal, Arpenteur-géomètre

Minute Nº 631 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2266 (31H12-010-1133) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: pour Simon Vidal

DOSSIER Nº 22095-6 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-196 SAINT-MICHEL

22095-6UD.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	UNE PARTIE DU LOT 2 217 078
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

Ce bien-fonds faisant l'objet d'une expropriation pour fins de servitude temporaire de construction, situé au nord-est du boulevard Pie-IX entre la rue Jean-Talon Est et la rue Bélanger, est indiqué par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan P-196 SAINT-MICHEL préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 18 juin 2020 dont copie accompagne la présente description technique.

Ledit bien-fonds est décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description technique correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1 .- Une partie du lot DEUX MILLIONS DEUX CENT DIX-SEPT MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (2 217 078 ptie) du cadastre du Québec :

de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le sud-ouest, le nord-ouest, le nord-est et le sud-est, par la partie restante du lot 2 217 078;

/2

MESURANT :

Partant du point A

- Le long de la ligne sud-ouest, cinquante et un mètres et soixante-trois centièmes (51,63 m.) dans une direction de 302° 13' 42" jusqu'au point B, de là;
- Le long de la ligne nord-ouest, quinze mètres (15,00 m.) dans une direction de 32° 08' 59" jusqu'au point C, de là;
- Le long de la ligne nord-est, cinquante et un mètres et soixante-trois centièmes (51,63 m.) dans une direction de 122° 08' 59" jusqu'au point D, de là;
- Le long de la ligne sud-est, quinze mètres (15,00 m.) dans une direction de 212° 08' 59" jusqu'au point de départ soit le point A;

CONTENANT :

en superficie sept cent soixante-seize mètres carrés et trois dixièmes (776,3 m²).

À partir du coin ouest du lot 2 217 078, étant le point E, une distance de seize mètres et quarante centièmes (16,40 m.) a été mesurée suivant une direction de 107°50'44" jusqu'au point B, de la parcelle ci-dessus décrite.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8) NAD83 .

Préparé à Montréal, le 18 juin 2020 sous le numéro 631 de mes minutes au dossier 22095-6 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

GABRIEL BÉLEC-DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 22095-6

Copie conforme à l'original

Montréal, le _____

_____

Arpenteur-géomètre

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2665
2020-07-14
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

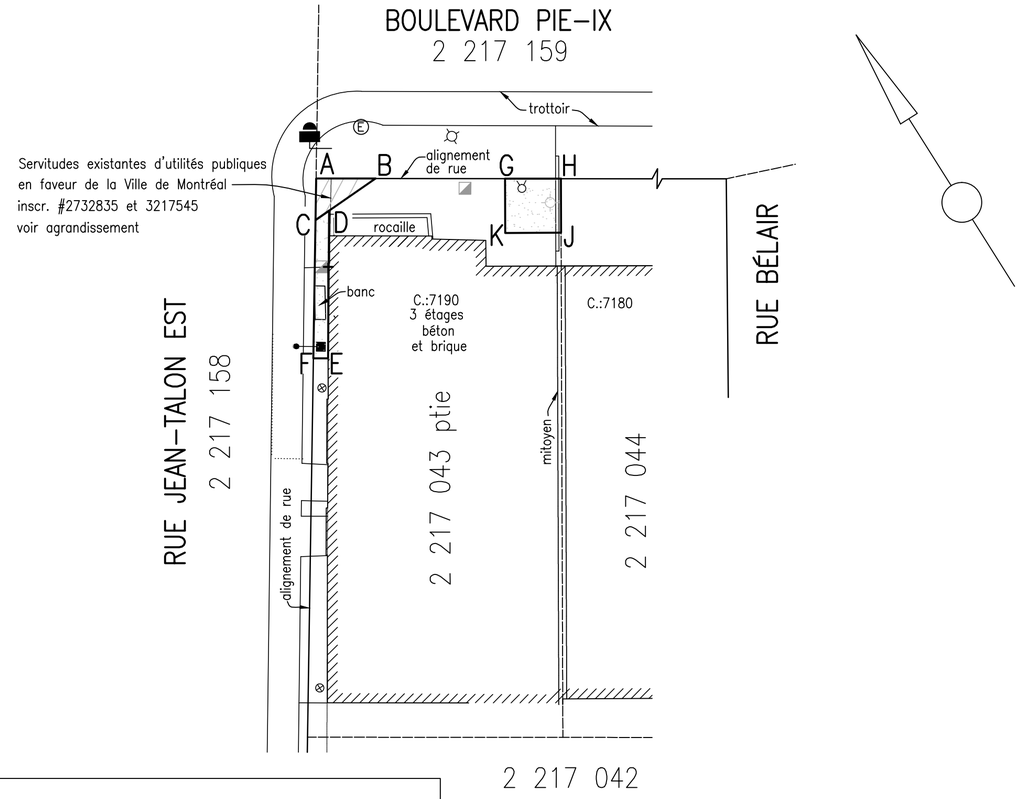

AGRANDISSEMENT
échelle 1:100

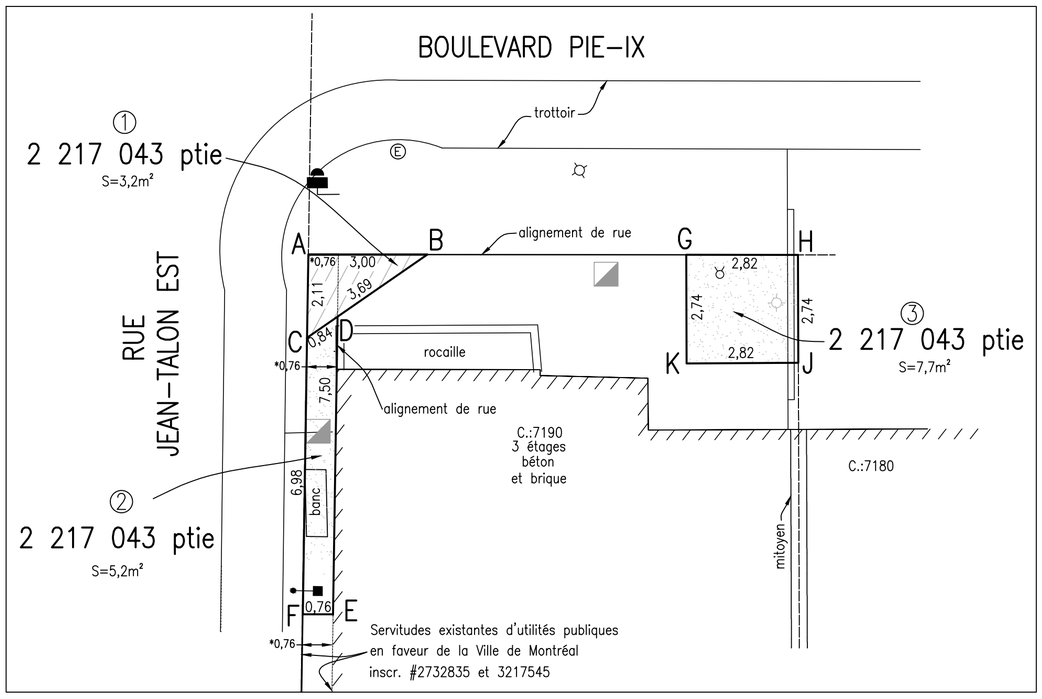

LÉGENDE

- unité d'éclairage simple
- feux verticaux
- fût de panneau de petite signalisation
- valve d'aqueduc
- borne-fontaine
- borne-fontaine projetée
- Ⓔ regard de chambre électrique souterraine
- *0,76 dimension pour servitudes existantes inscr. #2732835 et inscr. 3217545
- cad cadastre rénové
- base de béton projetée
- trottoir projeté
- expropriation pour fins d'acquisition
- expropriation pour fins de servitude temporaire de construction

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Des parties du lot 2 217 043

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au sud-ouest du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE BÉLAIR
et la
RUE JEAN-TALON EST

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION ET
EXPROPRIATION POUR FINS DE SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION

NOTES:
1- Le bien-fonds devant être exproprié (acquisition) est identifié par les lettres ABCA (article 1).
2- Les bien-fonds devant être expropriés pour fins de servitude temporaire de construction sont identifiés par les lettres DEFCD (article 2) et GHJKG (article 3).
3- Les informations en lien avec l'assiette de terrain devant être expropriée (servitude temporaire de construction) proviennent du plan de la firme Aecom.
4- Les recherches au bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 13 mars 2018.
5- Les éléments topographiques et les limites contenus sur ce plan proviennent du plan préparé par Valérie Tétreault, a.-g. sous sa minute 918.
6- Une visite des lieux a été réalisée le 27 février 2018.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 23 février 2018

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le
Arpenteur-géomètre

Minute Nº 361 , Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2266 (31H12-010-1133) Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22095-6 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-166 SAINT-MICHEL

22095-6MD.DWG

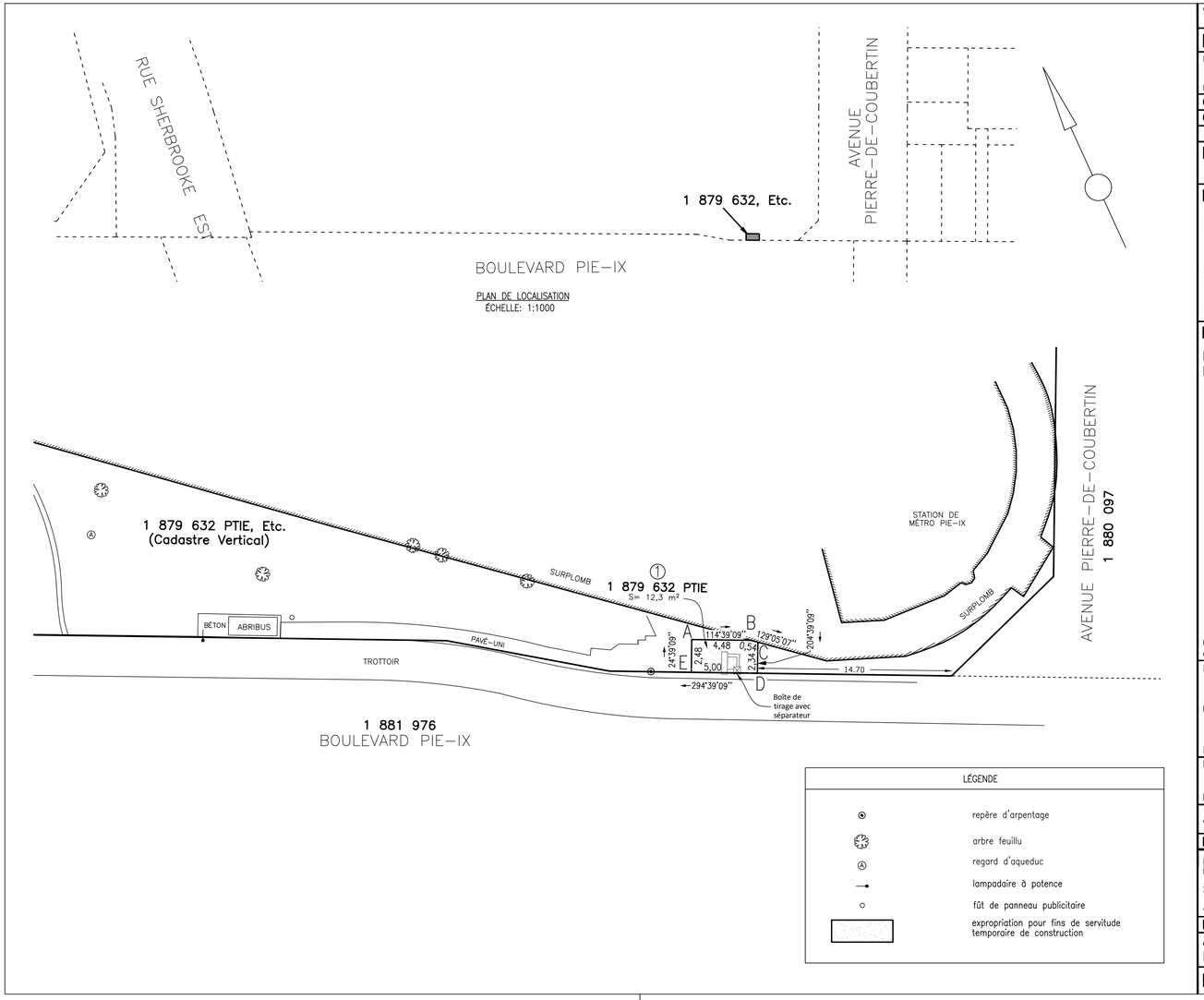

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 1 879 632

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-est du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE SHERBROOKE EST
et
L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS DE SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION

NOTES:

1- Le bien-fonds devant être exproprié pour fins de servitude temporaire de construction est identifié par les lettres ABCDEA (article 1).

2- Les informations en lien avec l'assiette de terrain devant être expropriée (servitude temporaire de construction) proviennent du plan de la firme Aecom.

3- Les recherches au bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 10 avril 2018.

4- Les éléments topographiques et les limites contenus sur ce plan proviennent du plan 401060-0020-83 préparé par Valérie Tétreault, a.-g. sous sa minute 1147.

5- Une visite des lieux a été réalisée le 27 février 2018.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 10 avril 2018

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Montréal, le

Arpenteur-géomètre

Minute Nº 401

Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-1872 (31H12-010-0936) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22095-6 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

PLAN Nº P-76 MAISONNEUVE

22095-6SD.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	UNE PARTIE DU LOT 1 879 632
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
PLAN	:	P-76 MAISONNEUVE

Le bien-fonds devant être exproprié pour fins de servitude temporaire de construction est situé au nord-est du boulevard Pie-IX entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue Pierre-de-Coubertin. Il est indiqué par les lettres ABCDEA (article 1) sur le plan P-76 Maisonneuve préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 10 avril 2018 dont copie accompagne la présente description technique.

Ledit bien-fonds est décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Une partie du lot un million huit cent soixante-dix-neuf mille six cent trente-deux (1 879 632 ptie), dudit cadastre, de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le sud-ouest par le lot 1 881 976 (Boulevard Pie-IX);
- Vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par la partie restante du lot 1 879 632
-

MESURANT:

- Vers le sud-ouest, cinq mètres (5,00 m), le long d'une direction de 294°39'09'';

- Vers le nord-ouest, deux mètres et quarante-huit centièmes (2,48 m), le long d'une direction de 24°39'09'';
- Vers le nord-est, quatre mètres et quarante-huit centièmes (4,48 m), le long d'une direction de 114°39'09'';
- Vers l'est, cinquante-quatre centièmes de mètre (0,54 m) le long d'une direction de 129°05'07'';
- Vers le sud-est, deux mètres et trente-quatre centièmes (2,34 m) le long d'une direction de 204°39'09'';

contenant en superficie douze mètres carrés et trois dixièmes (12,3 m²).

Le coin sud de cette parcelle est situé à une distance de quatorze mètres et soixante-dix centièmes (14,70 m) de l'intersection de la limite nord-ouest du lot 1 880 097 (Avenue Pierre-de-Coubertin) avec la limite nord-est du lot 1 881 976 (Boulevard Pie-IX) et ce mesuré vers le nord-ouest le long de la ligne séparatrice entre le lot 1 881 976 (Boulevard Pie-IX) et le lot 1 879 632.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le dixième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit sous le numéro 401 de mes minutes au dossier 22095-6 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 22095-6
Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur-géomètre

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2665
2018-04-20
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	PARTIE DU LOT 2 217 040
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION
PLAN	:	P-187 SAINT-MICHEL

Le bien-fonds devant être exproprié pour fins d'acquisition est situé au sud-ouest du boulevard Pie-IX entre la rue Jean-Talon Est et la rue Everett. Il est indiqué par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan P-187 Saint-Michel préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 7 novembre 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Le bien-fonds est décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Une partie du lot deux millions deux cent dix-sept mille quarante (2 217 040 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière ;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 2 217 153 (Boulevard Pie-IX);
- Vers le sud-est, par le lot 2 217 158 (Rue Jean-Talon Est);
- Vers le sud-ouest et le nord-ouest par la partie restante du lot 2 217 040;

MESURANT:

- Vers le nord-est, deux mètres et trente-six centièmes (2,36 m);
- Vers le sud-est, un mètre et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 m) ;
- Vers le sud-ouest, deux mètres et quarante-six centièmes (2,46 m);
- Vers le nord-ouest, un mètre et neuf centièmes (1,09 m);

contenant en superficie trois mètres carrés et cinq dixièmes (3,5 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le septième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 575 de mes minutes au dossier 22095-9 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 22095-9

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur-géomètre

GABRIEL BÉLEC DUPUIS 2665 2020-07-29 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

AP26252

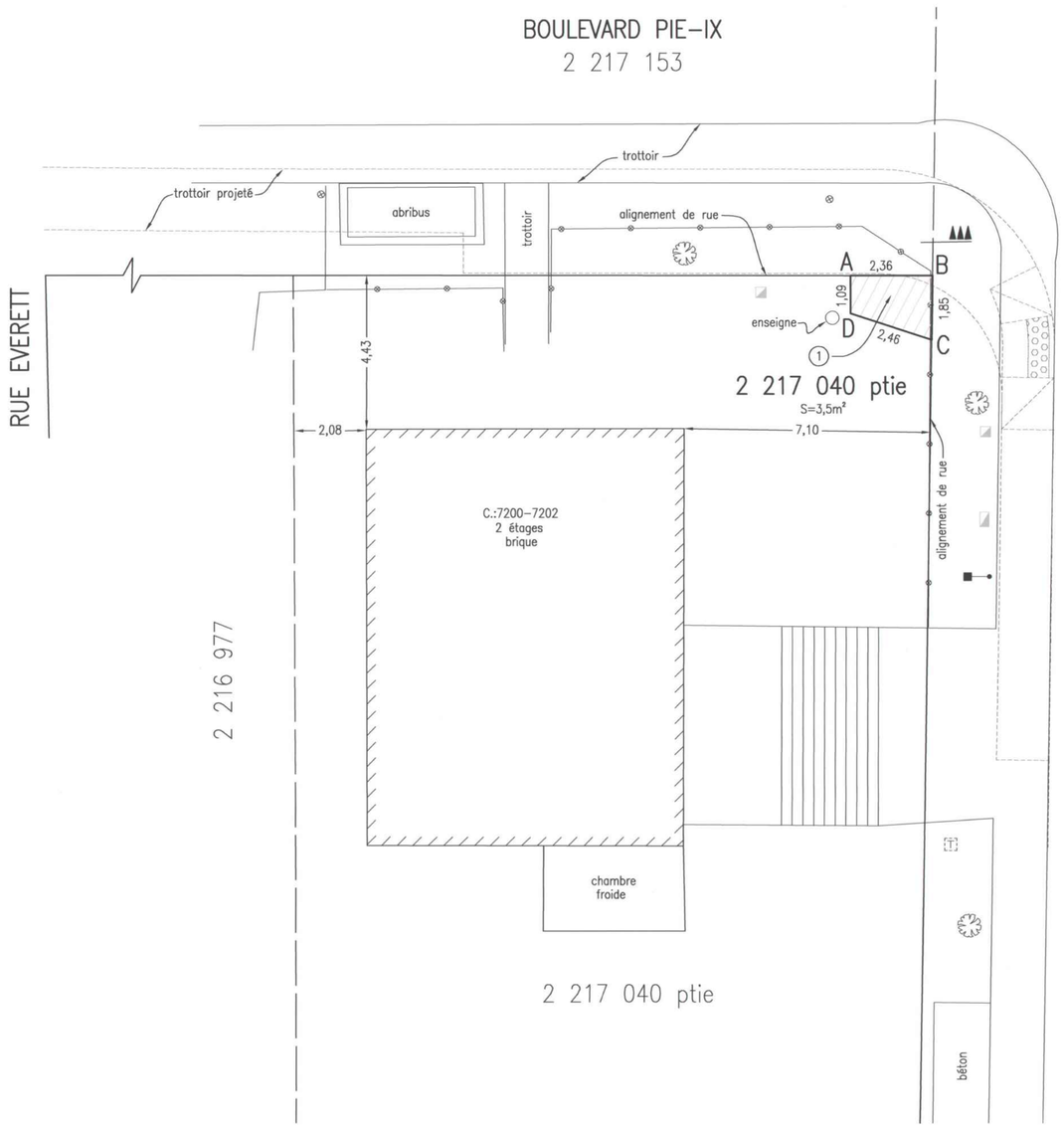

LÉGENDE

- expropriation pour fins d'acquisition
- emprise de rue
- limite de lot adjacent
- clôture à mailles serrées
- unité d'éclairage simple
- fût de panneau de petite signalisation
- cabine téléphonique
- feux horizontaux
- arbre feuillu
- base de béton projetée
- trottoir projeté

code du microfilm A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 100 (0 1 mètres)

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Partie du lot 2 217 040

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-ouest du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE JEAN-TALON EST
et la
RUE EVERETT

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION

NOTES: 1- Le bien-fonds devant être exproprié (acquisition) est identifié par les lettres ABCDA (article 1).

2- Les informations en lien avec l'assiette de terrain devant être expropriée (acquisition) et le trottoir projeté proviennent du plan (ACAD-x60489493-ARP-EMPRISE-ACQUISITION-20180208.dwg) de la firme Aecom.

3- Les recherches au bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 5 novembre 2019.

4- Les éléments topographiques, les emprises de rues et les limites de lots adjacents proviennent du plan 401060-0020-79 préparé le 23 mai 2017, par Valérie Tétreault, a.-g. sous la minute 933.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 7 novembre 2019

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal,
Arpenteur-géomètre

Minute Nº 575 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2266 ~~(31H12-010-1133)~~ Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22095-9 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-187 SAINT-MICHEL

22095-9D.DWG

RAPPORT D'ÉVALUATION GÉNÉRAL
pour les fins budgétaire

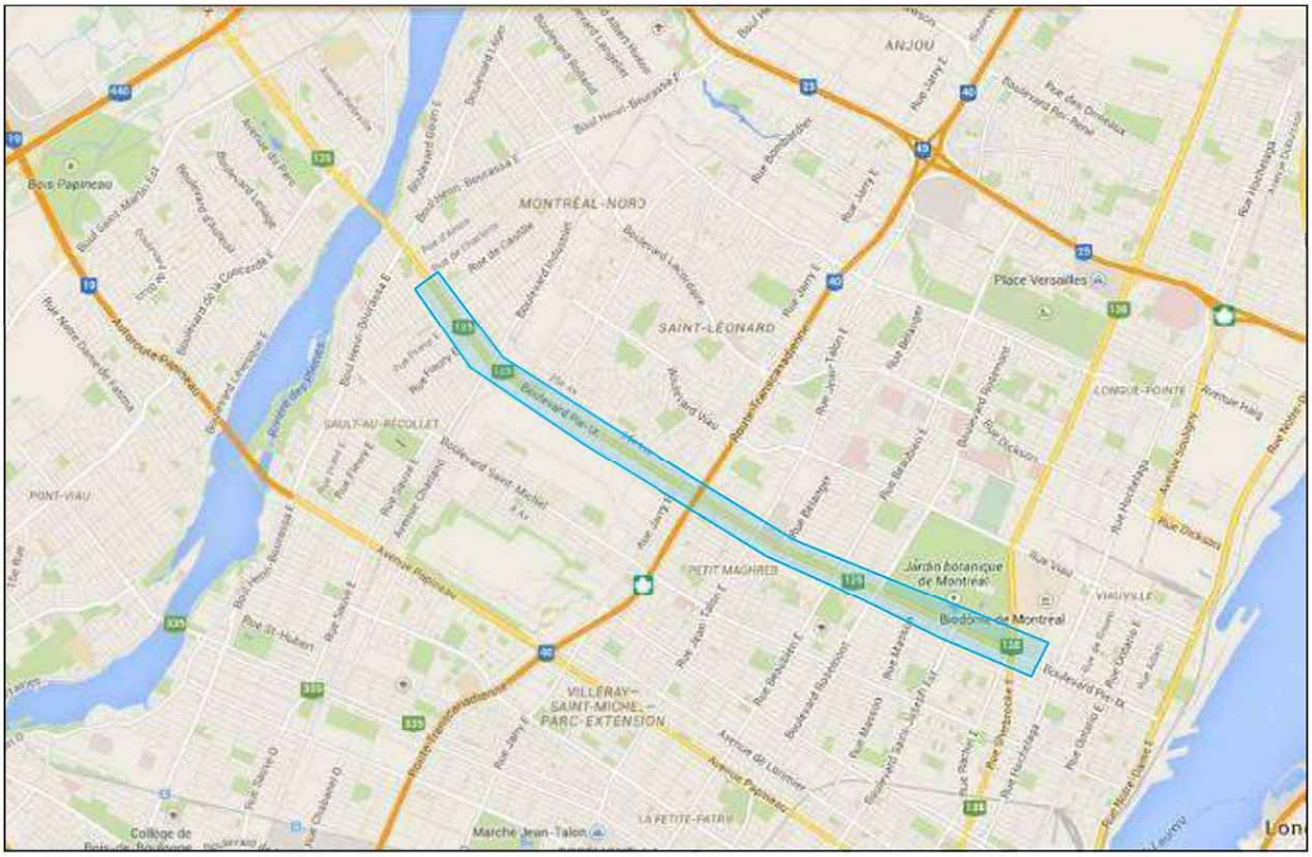

Objet	:	Évaluation, de la valeur au propriétaire et estimation des dommages potentiels pour les propriétaires à des fins budgétaires de 25 parties de lots à acquérir et de 31 servitudes permanentes sur le tronçon Est du boulevard Pie-IX et de 23 parties de lots à acquérir et de 43 servitudes permanentes sur le tronçon Ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet de système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX à Montréal (Québec
N/Dossier	:	14-190-674-5
N/Contrat	:	46000283

VMMP

VALIQUETTE | MARTIN | MONTMARQUET | POISSANT & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés

VALIQUETTE | MARTIN | MONTMARQUET | POISSANT & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés

St-Laurent, le 5 juin 2017

Monsieur Bernard Côté
Conseiller – Affaires immobilières
Affaires corporatives, juridiques et immobilières
Réseau de transport métropolitain
700, rue de la Gauchetière Ouest, 26e étage
Montréal (Québec), H3B 5M2

Objet : Évaluation, de la valeur au propriétaire et estimation des dommages potentiels pour les propriétaires à des fins budgétaires de 25 parties de lots à acquérir et de 31 servitudes permanentes sur le tronçon Est du boulevard Pie-IX et de 23 parties de lots à acquérir et de 43 servitudes permanentes sur le tronçon Ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet de système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX à Montréal (Québec

Immeubles : Tronçon Est : Vingt-cinq parcelles de terrain à acquérir et trente et une servitudes permanentes,
Tronçon Ouest : vingt-trois parcelles de terrain à acquérir et quarante-trois servitudes permanentes.
Situés le long du boulevard Pie-IX et tels que détaillés à la page 18 de la présente expertise.

N/Dossier : 14-190-674-5
N/Contrat : 46000283

Monsieur,

Pour faire suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la rédaction d'un rapport d'évaluation général afin d'estimer la valeur au propriétaire et l'estimation des dommages potentiels pour les propriétaires a des fins budgétaires des parties de lots (48 lots) à acquérir et des servitudes permanentes du tronçon Est et Ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet de système rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX à Montréal (Québec).

Le but de ce rapport général est de déterminer le coût d'acquisition des parcelles à acquérir et des servitudes permanentes.

Dans un premier temps nous procéderons à l'analyse de transactions de terrains de façons générales afin de déterminer des taux unitaires des valeurs de terrain en fonction de leur usage. Dans la seconde portion, nous établirons les valeurs et dommages appropriés pour chaque parcelle de terrain aux propriétaires.

Suite à notre visite des lieux, à l'observation de différentes cartes aériennes et des plans soumis, et considérant l'ensemble des caractéristiques intrinsèques de chacune des propriétés affectées dans le cadre de ce projet (zonage, type de propriété, superficie, infrastructures municipales, topographie, configuration, superficie, etc.), nous avons établi sept types ou catégories de taux unitaire, soit :

- Multifamiliale (section Nord de Pie-IX);
- Multifamiliale (section Sud de Pie-IX);
- Multifamiliale (forte densité);
- Commercial de grande superficie ;
- Commercial ;
- Industriel de grande superficie ;
- Industriel ;
- Éducatif et culturel ;
- Public (infrastructure et équipements)

Vous trouverez, à l'intérieur du présent document, les conditions et les analyses justifiant nos conclusions. N'hésitez pas à communiquer avec les soussignés si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT & ASSOCIES

Michel Montmarquet, B.A.A., É.A.

Cédric Boileau, Technicien en évaluation

CERTIFICATION

Nous certifions que :

Le compte rendu des faits contenus dans le présent rapport est vrai et exact. Aucun fait important n'a été omis ou négligé volontairement en relation avec cette évaluation ;

Les analyses, opinions et conclusions du rapport nous sont propres et elles sont neutres et objectives. Elles ne sont restreintes que par les hypothèses et les réserves que nous avons été appelé à formuler ;

Nous n'avons aucun intérêt présent ou futur dans le bien immobilier faisant l'objet de ce rapport et que nous n'avons aucun préjugé et/ou intérêt personnel en faveur des parties concernées.

Notre rémunération n'est pas fondée sur une conclusion de valeur arrêtée d'avance ou biaisée en faveur du client, pas plus que sur la confirmation d'une indication préliminaire de la valeur de l'immeuble. Au surplus, notre rémunération n'est pas liée à la stipulation d'un résultat quelconque ou à l'arrivée d'un événement ultérieur ;

Ce rapport rencontre les normes de pratique et règlements du code d'éthique professionnel de l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec.

Je, Michel Montmarquet, ai personnellement fait l'inspection d'une partie des propriétés qui sont le sujet du rapport.

Je, Cédric Boileau ai personnellement fait l'inspection de la totalité des propriétés qui sont le sujet du rapport.

Jonathan Blouin a fourni une aide professionnelle importante aux signataires de ce rapport.

En foi de quoi, nous signons en date du 5 juin 2017.

Michel Montmarquet, B.A.A., É.A

Cédric Boileau, Technicien en évaluation

TABLE DES MATIÈRES

Page titre I
Lettre de présentation II
Certification III
Table des matières IV
Plan des acquisitions et des servitudes du projet SRB Pie IX V

Section I - Données générales

Sommaire des faits saillants 1
But de l'évaluation, droits de propriété évalués et titres de propriété, définition de la valeur marchande 8
Définition de la valeur au propriétaire, définition de l'indemnité recherchée 9
Définition la valeur de convenance/valeur spéciale à l'exproprié, 10
Données municipales 11
Zonage 14
Infrastructure 17

Section II - Description

Description du voisinage 18
Photographies aérienne du secteur 24
Plan de localisation régional 25
Plan de localisation municipal 26
Photographies du voisinage 27
Projet de service rapide par bus (SRB) 29
Description sommaire des propriétés sujets 31
Usage le meilleur et le plus profitable 35

SOMMAIRE DES VALEURS ET DES DOMMAGES (TRONÇON EST)

#	Lot	Rue	Indemnité principale			Indemnité Accessoire					Indemnité globale
			Frais d'acquisition de servitude	Frais d'acquisition	Coût déprécié des aménagements au sol	Frais d'achat d'une nouvelle propriété	Frais d'expert	Troubles, ennuis et inconvénients	Certificat de localisation	Dommage	
1	1 412 770	11001-11007 boulevard Pie-IX	3 632,58 $				5 000 $	500 $	1 500 $		10 632,58 $
2	1 412 769	10993-10997 boulevard Pie-IX	9 718,38 $				5 000 $	500 $	1 500 $		16 718,38 $
3	1 412 072	10741 boulevard Pie-IX	13 637,70 $	2 567,25 $	672,86 $		6 500 $	500 $	4 500 $		28 377,81 $
4	1 412 597	10715-10719 boulevard Pie-IX		4 552,50 $	65,86 $		6 500 $	500 $	4 500 $		16 118,36 $
5	2 083 483	10521-10711 Boulevard Pie-IX	19 570,93 $				7 500 $	500 $	10 000 $		37 570,93 $
6	1 412 749	10395 boulevard Pie-IX		888,25 $	150,74 $		6 500 $	500 $	4 500 $		12 538,99 $
7	1 412 748	10333 Boulevard Pie-IX	15 025,50 $	3 875,25 $	72,08 $		6 500 $	500 $	4 500 $		30 472,83 $
8	1 412 593	10213-10223 Boulevard Pie-IX		1 735,50 $	32,28 $		6 000 $	500 $	4 000 $		12 267,78 $
9	5 520 782	10201-10205 boulevard Pie-IX	7 655,31 $	27 541,80 $	2 227,71 $		7 500 $	500 $	6 000 $		51 424,82 $
10	1 412 526	boulevard Pie-IX	13 775,67 $	4 446,90 $	86,40 $		6 000 $	500 $	2 250 $		27 058,97 $
11	5 305 589	10011 boulevard Pie-IX	17 852,04 $				7 000 $	500 $	6 000 $		31 352,04 $
12	1 412 529	boulevard Pie-IX/Voie ferrée	831,15 $	2 308,90 $	286,30 $		6 000 $	500 $	2 500 $		12 426,35 $
13	2 212 608	boulevard Pie-IX	29 019,60 $				7 500 $	500 $	1 500 $		38 519,60 $
14	2 212 614	Boulevard Pie-IX	24 993,90 $				7 500 $	500 $	1 500 $		34 493,90 $
15	2 212 547	9391 boulevard Pie-IX	4 975,56 $				5 000 $	500 $	2 300 $		12 775,56 $
16	2 212 548	9381 boulevard Pie-IX	4 975,56 $				5 000 $	500 $	2 300 $		12 775,56 $
17	2 213 509	4105, 47e rue	10 286,96 $				6 000 $	500 $	4 600 $		21 386,96 $
18	2 213 510	9135-9153 boulevard Pie-IX	18 316,80 $				6 000 $	500 $	4 000 $		28 816,80 $
19	2 213 580	9071-9095 boulevard Pie-IX	4 429,08 $	1 692,00 $	71,86 $		6 500 $	500 $	4 000 $		17 192,94 $
20	2 213 747	4121-4151, 42e rue	2 955,40 $				6 000 $	500 $	5 000 $		14 455,40 $
21	2 213 730	8785-8997 boulevard Pie-IX	6 495,53 $				6 000 $	500 $	4 000 $		16 995,53 $
22	2 213 822	boulevard Pie-IX	12 831,08 $				6 000 $	500 $	2 250 $		21 581,08 $
23	2 215 223	8395 boulevard Pie-IX	5 972,40 $	3 479,25 $	227,65 $		6 000 $	500 $	1 500 $		17 679,30 $
24	2 214 692	8241 boulevard Pie-IX	7 272,72 $				6 000 $	500 $	4 350 $		18 122,72 $
25	2 214 760	8211 boulevard Pie-IX	5 635,83 $				6 000 $	500 $	4 300 $		16 435,83 $
26	2 214 885	8101-8151 boulevard Pie-IX		7 322,25 $	500,84 $		7 000 $	500 $	4 500 $		19 823,09 $
27	2 214 887	4100-4102 Jarry Est	5 310,90 $	4 084,50 $	248,34 $		6 000 $	500 $	1 500 $		17 643,74 $
28	2 216 986	7249-7251 boulevard Pie-IX		5 584,50 $	144,89 $		7 000 $	500 $	1 500 $	4 223 $	18 952,39 $
29	2 216 987	7245-7247 boulevard Pie-IX		9 551,45 $	531,99 $		7 000 $	500 $	1 500 $	7 590 $	26 673,44 $
30	2 216 990	7241-7243 boulevard Pie-IX	12 161,97 $	13 532,00 $	1 020,18 $		7 000 $	500 $	1 500 $	21 295 $	57 009,15 $
31	2 216 992	7237 boulevard Pie-IX		31 382,00 $	5 997,71 $		7 000 $	500 $	1 500 $	26 345 $	72 724,71 $
32	2 216 994	7227 boulevard Pie-IX		42 425,20 $	5 283,88 $		7 000 $	500 $	1 500 $	43 863 $	100 572,08 $
33	2 217 055	4111 Jean Talon Est	11 487,15 $	114 312,75 $	20 918,24 $		11 000 $	500 $	4 300 $	25 338 $	187 856,14 $
34	2 217 078	4100-4286 boulevard Pie-IX	20 320,47 $	173 561,40 $	84 745,95 $		15 000 $	500 $	13 750 $		307 877,82 $
35	2 784 712	4155-4159 Bélanger		3 345,30 $	115,20 $		6 000 $	500 $	3 850 $		13 810,50 $
36	2 785 510	6495 boulevard Pie-IX	15 943,59 $				6 000 $	500 $	3 850 $		26 293,59 $
37	2 786 029	5901-5905 boulevard Pie-IX	19 356,48 $				6 000 $	500 $	2 750 $		28 606,48 $
38	1 879 632	4545-4549 Pierre de Coubertin		17 453,75 $	6 663,92 $		20 000 $	500 $	10 000 $		54 617,67 $
39	1 882 463	2693-2695 boulevard Pie-IX		349,70 $	207,75 $		6 000 $	500 $	3 700 $		10 757,45 $
		Sous-total	**324 440,26 $**	**475 992,40 $**	**130 272,63 $**	**0,00 $**	**273 500,00 $**	**19 500,00 $**	**149 050,00 $**	**128 654,00 $**	**1 501 409,29 $**

RAPPORT D'ÉVALUATION
dans le cadre de l'établissement d'une indemnité provisionnelle

TERRAINS CONSIDÉRÉS COMME VACANTS

Parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec
Situé à l'encoignure Sud-Est de la rue Jean-Talon Est et du boulevard Pie-IX,
Montréal (Villeray/Saint-Michel/Parc- Extension), (Québec)

VMMP
VALIQUETTE | MARTIN | MONTMARQUET | POISSANT & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés

St-Laurent, le 22 juillet 2020

Me Louise Boutin
Avocate
Gagnier, Guay, Biron
775, Gosford, 4ième étage
Montréal (Québec),
H2Y 2B9

Objet : Établissement de la valeur au propriétaire des parties du lot 2 217 078 pour les fins d'acquisition et de servitude de construction temporaire dans le cadre du Projet SRB Pie-IX dans le contexte de l'établissement des indemnités provisionnelles.
Propriété : Terrains considérés comme vacants – Parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec Boulevard Pie-IX, Montréal (Villeray/Saint-Michel/Parc- Extension), Québec.
N/Dossier : 20-190-334

Madame,

Pour faire suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'évaluation d'une parcelle de terrain à exproprier ainsi qu'à l'établissement de la valeur d'une servitude de construction temporaire de 2 ans sur des parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec. Conformément à l'information reçue les améliorations au sol seront repositionnées ou refaites par l'entrepreneur responsable des travaux. Aucun coût ne sera donc attribué à ces éléments. Cette évaluation est effectuée en date du 9 juillet 2020, soit à la date à laquelle nous avons effectué une inspection du site concerné, et ce, afin d'établir les indemnités provisionnelles payables au propriétaire.

Suite à l'inspection des lieux, aux démarches, enquêtes et analyses effectuées, nous sommes d'opinion que la valeur au propriétaire de la parcelle de terrain à acquérir est de :

DEUX CENT DIX MILLE DOLLARS
(210 000 $)

Suite à l'inspection des lieux, aux démarches, enquêtes et analyses effectuées, nous sommes d'opinion que l'indemnité payable pour la servitude de construction temporaire est de :

QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE DOLLARS
(87 530 $)

Il est à noter que les valeurs telles qu'estimées sont conditionnelles aux hypothèses suivantes :

- La qualité des composantes, du drainage et du compactage du sol est présumée adéquate. De même, nous présumons hypothétiquement que l'emplacement sujet n'est affecté par aucun agent contaminant.
- Aucune amélioration au sol n'a été considérée.

Vous trouverez à l'intérieur du présent document, les conditions et les analyses justifiant notre opinion. N'hésitez pas à communiquer avec les soussignés si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT & ASSOCIÉS

J'ai validé

Michel Montmarquet, B.A.A., É.A.

Cédric Boileau, Technicien en évaluation

CERTIFICATION

Nous certifions que :

Le compte rendu des faits contenus dans le présent rapport est vrai et exact. Aucun fait important n'a été omis ou négligé volontairement en relation avec cette évaluation ;

Les analyses, opinions et conclusions du rapport nous sont propres et elles sont neutres et objectives. Elles ne sont restreintes que par les hypothèses et les réserves que nous avons été appelé à formuler ;

Nous n'avons aucun intérêt présent ou futur dans le bien immobilier faisant l'objet de ce rapport et que nous n'avons aucun préjugé et/ou intérêt personnel en faveur des parties concernées.

Notre rémunération n'est pas fondée sur une conclusion de valeur arrêtée d'avance ou biaisée en faveur du client, pas plus que sur la confirmation d'une indication préliminaire de la valeur de l'immeuble. Au surplus, notre rémunération n'est pas liée à la stipulation d'un résultat quelconque ou à l'arrivée d'un événement ultérieur ;

Ce rapport rencontre les normes de pratique et règlements du code d'éthique professionnel de l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec.

Je, Michel Montmarquet, ai personnellement fait l'inspection extérieure de la propriété qui est le sujet du rapport.

Je, Cédric Boileau, ai personnellement fait l'inspection extérieure de la propriété qui est le sujet du rapport.

En foi de quoi, nous signons en date du 22 juillet 2020.

J'ai validé

Michel Montmarquet, B.A.A., É.A.

Cédric Boileau, Technicien en évaluation

TABLE DES MATIÈRES

Page titre I
Lettre de présentation II
Certification III
Table des matières IV
Photographie du sujet V

Section I - Données générales

Sommaire des faits saillants 1
But de l'évaluation, droits de propriété évalués, définition de la valeur marchande 3
Définition de la valeur au propriétaire, définition de l'indemnité recherchée 4
Définition de la valeur de convenance / valeur spéciale à l'exproprié 5
Titres de propriété 6
Données municipales 7
Zonage 9
Infrastructures 15

Section II - Description

Description du voisinage 16
Projet de service rapide par bus (SRB) 21
Plan de localisation 23
Photographies du voisinage 25
Ensemble de terrain 26
Description du lot original lot 2 217 078 27
Plan du registre foncier 28
Photographie aérienne du lot 2 217 078 29
Description des parcelles à l'étude (parties du lot 2 217 078) 31
Photographie aérienne des parcelles 33
Photographie au sol des parcelles 34
Plan de la parcelle à acquérir 38
Plan de la servitude de construction 39
Usage le meilleur et le plus profitable 40

Section III - Évaluation

Méthode d'évaluation et choix de la méthode d'évaluation 42
Méthode de comparaison 43
- Zone de recherche et critère de recherche (premier segment de marché) 43
- Analyse sommaire du marché et indices recherchés 44
- Tableau des ventes comparables 45
- Plan des ventes comparables 50
- Ajustement des transactions retenues 55
- Tableau des transactions ajustées retenues 56
- Analyse des transactions comparables retenues 57
- Résumé des ventes retenues 59

- Zone de recherche et critère de recherche (2e segment de marché-Laval) 60
- Analyse sommaire du marché et indices recherchés 61
- Tableau des ventes comparables 62
- Plan des ventes comparables 63
- Tableau des transactions ajustées retenues 64
- Analyse des transactions comparables retenues 65
- Résumé des ventes retenues 66

Conclusion de la valeur marchande 66
Acquisitions sur une partie du lot 2 217 078 67
Servitude de construction sur une partie du lot 2 217 078 67

Annexe

Avis d'expropriation
Curriculum vitae
Conditions limitatives et contingentes

PHOTOGRAPHIES DU SUJET

Photographie de la parcelle à acquérir 2018 (1)

Photographie de la parcelle à acquérir (1)

PHOTOGRAPHIES DU SUJET

Photographie de la parcelle à acquérir 2018 (1)

Photographie de la parcelle à acquérir (1)

PHOTOGRAPHIES DU SUJET

Photographie de la servitude de construction (2)

Photographie de la servitude de construction (2)

SOMMAIRE DES FAITS SAILLANTS

Mandant	:	Gagnier, Guay, Biron, représentée par maître Louise Boutin pour la ville de Montréal.
Propriétaire	:	Centre d'Achats du Boulevard (Montréal), S.E.C. (emphytéote)
Date de l'évaluation	:	9 juillet 2020
But de l'évaluation	:	Établissement de la valeur au propriétaire des parties du lot 2 217 078 pour les fins d'acquisition et d'indemnité d'une servitude temporaire de construction de 3 ans dans le cadre du Projet SRB Pie-IX. Le lot 2 217 078 fait partie d'un ensemble de lot de plus grande superficie et totalisant 979 215 pi².
Genre de propriété	:	Il s'agit de parcelles de terrain non construites en bordure du boulevard Pie-IX rendues nécessaire dans le cadre du Projet SRB Pie-IX.
Localisation	:	Les parcelles sujets sont situées à l'encoignure Sud-Est de la rue Jean-Talon Est et du boulevard Pie-IX soit à l'intérieur des limites de l'arrondissement (Villeray/Saint-Michel/Parc- Extension) de la ville de Montréal, Québec.
Cadastre	:	Parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec
Superficie totale des lots à considérer	:	979 215 pi² (90 972,05 m²)
Superficie du terrain lot 2 217 078	:	388 109 pi² (36 056,50 m²)
Superficie de la parcelle à acquérir	:	5 929 pi² (550,80 m²)
Superficie de la servitude de construction	:	8 336 pi² (774,40 m²)

Évaluation municipale (rôle 2020-2022)	:	Terrain	:	9 809 200 $	(23,10 $/pi²)
		Bâtisse	:	13 454 000 $	
		Total	:	23 263 200 $	
Zonage (zone C03-134)	:	Commercial			
Usage le meilleur et le plus profitable	:	Commercial			

INDICATION DE VALEUR

VALEUR AU PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE DE TERRAIN À ACQUÉRIR: 210 000 $

INDEMNITÉ APPLICABLE À LA SERVITUDE DE CONSTRUCTION : 87 530 $

Il est à noter que les valeurs telles qu'estimées sont conditionnelles aux hypothèses suivantes :

- La qualité des composantes, du drainage et du compactage du sol est présumée adéquate. De même, nous présumons hypothétiquement que l'emplacement sujet n'est affecté par aucun agent contaminant.
- Aucune amélioration au sol n'a été considérée.

BUT ET DATE DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation a pour but d'établir la valeur au propriétaire des parties du lot 2 217 078 du cadastre officiel du Québec pour les fins d'acquisition et de l'indemnité payable pour la servitude temporaire de construction de trois ans dans le cadre du Projet SRB Pie-IX. Ces dits emplacements sont localisés dans les limites de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc- Extension à Montréal, soit plus précisément à l'encoignure Sud-Est de la rue Jean-Talon Est et du boulevard Pie-IX. Cette évaluation est réalisée en date du 9 juillet 2020, date correspondant au moment de notre inspection des lieux.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ÉVALUÉS

Les droits de propriété évalués sont les droits de pleine propriété normalement associés à la possession d'un immeuble, dans le contexte juridique de la province de Québec (l'usus, le fructus et l'abusus). Les droits évalués comprennent la propriété absolue, c'est-à-dire l'ensemble de tous les droits attribuables à un propriétaire foncier, sans restriction, sauf les servitudes réelles et les hypothèques, s'il y a lieu, mentionnées dans ce rapport.

DÉFINITION DE LA VALEUR MARCHANDE

Selon l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, la valeur marchande se définit comme suit : « C'est le prix sincère le plus probable, de la vente réelle ou présumée d'un immeuble, à une date donnée, sur un marché libre et ouvert à la concurrence et répondant aux conditions suivantes :

- les parties sont bien informées ou bien avisées de l'état de l'immeuble, des conditions du marché et raisonnablement bien avisées de l'utilisation la plus probable de l'immeuble;

- l'immeuble a été mis en vente pendant une période de temps suffisante, compte tenu de sa nature, de l'importance du prix et de la situation économique;

- le paiement est exprimé en argent comptant (dollars canadiens) ou équivalent à de l'argent comptant;

- le prix de vente doit faire abstraction de toute considération étrangère à l'immeuble lui-même et doit représenter la vraie considération épurée de l'impact des mesures incitatives, de conditions et de financement avantageux.

DÉFINITION DE LA VALEUR AU PROPRIÉTAIRE

Selon les normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec : « En matière d'expropriation, le but de l'évaluation est de rechercher l'indemnité qui compensera le préjudice résultant de l'expropriation. La doctrine et la jurisprudence établissent que c'est la valeur au propriétaire qui doit être recherchée. Cela peut être la valeur marchande, mais cela peut-être davantage lorsque le bien visé par l'expropriation a, pour son propriétaire, une valeur qu'il n'aurait pour aucun autre qui en ferait le même usage. » La valeur au propriétaire doit prendre en considération les éléments suivants :

- Ce n'est pas un prix, mais bien une indemnité qui doit être recherchée;
- Cette indemnité doit dédommager entièrement l'exproprié du préjudice que lui fait subir l'expropriation;
- L'exproprié n'est pas un vendeur ordinaire qui débat comme il l'entend son prix avec l'acheteur;
- L'exproprié est forcé de transiger à un moment qu'il n'a pas choisi;
- La valeur potentielle, incluse dans la valeur marchande, doit comprendre tout élément d'adaptabilité particulière;
- Dans la recherche de l'indemnité, il doit être fait abstraction du but de l'expropriation.

DÉFINITION DE L'INDEMNITÉ RECHERCHÉE

Dans un contexte d'expropriation, il faut considérer que le but de l'évaluation est la recherche de l'indemnité globale couvrant l'ensemble du préjudice subi par le(s) propriétaire(s) résultant de l'expropriation. Cette indemnité correspond généralement à la somme de l'indemnité principale, de l'indemnité accessoire et de l'indemnité additionnelle le cas échéant.

L'indemnité principale comprend la valeur marchande du bien ou du droit visé par l'expropriation et la valeur spéciale à l'exproprié, le cas échéant. Quant à elle, l'indemnité accessoire peut comprendre les moins-values (perte de valeur), la valeur de convenance, ainsi que toute autre compensation visant à indemniser le propriétaire pour le préjudice subi. En vertu de la loi sur l'expropriation, « *L'expropriant a le fardeau de la preuve pour ce qui concerne la partie de l'indemnité afférente à la valeur de l'immeuble ou du droit réel immobilier exproprié* (indemnité principale). *L'exproprié, le locataire ou l'occupant de bonne foi a le fardeau de la preuve pour ce qui concerne toute autre partie de l'indemnité* (indemnité accessoire). »

DÉFINITION DE LA VALEUR DE CONVENANCE / VALEUR SPÉCIALE À L'EXPROPRIÉ

La valeur de convenance et/ou la valeur spéciale à l'exproprié est la valeur d'un bien ou d'un droit pour son propriétaire-utilisateur. Il s'agit d'une valeur qui dépasse généralement la valeur marchande, dans la mesure où elle contient cette dernière, plus une valeur particulière pour le propriétaire-utilisateur.

On parlera généralement de valeur spéciale à l'exproprié lorsque cette valeur peut être un avantage économique particulier à l'exproprié, tenant compte des conditions suivantes :

- Cet avantage découle d'une utilisation factuelle ;
- Il est propre à l'exproprié ;
- Il ne se retrouve pas dans les éléments de valeur déjà calculés.

On parlera plutôt de valeur de convenance lorsque la valeur particulière est une valeur personnelle, que ce soit au point de vue matériel ou de l'agrément, attribué à l'immeuble par son propriétaire. Elle existe dès que, dans son ensemble ou dans l'une de ses parties, le bien présente pour le propriétaire ou pour l'occupant, une valeur dont ne tiendra pas compte le commun des acheteurs. Elle se rattache à certains aménagements, commodités et combinaisons des lieux avantageux pour lui. Elle se distingue de la valeur spéciale à l'exproprié en ce qu'elle ne constitue pas un avantage économique.

Les définitions proposées ont pour objet de distinguer la valeur spéciale à l'exproprié et la valeur de convenance. La première est un avantage économique particulier à l'exproprié alors que la valeur de convenance est plus subjective et personnelle et constitue généralement une plus-value dont ne tiendra pas compte le commun des acheteurs.

Bien de l'usage que le propriétaire fait actuellement de l'emplacement pourrait nous laisser croire en une valeur de convenance, nous estimons que celle-ci n'est pas applicable en fonction des caractéristiques de la portion de terrain qui serait asservie.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Nous considérons les titres de propriété actuels comme étant clairs, bons et valides. La dernière mutation concernant l'emplacement à l'étude se résume comme suit :

Numéro d'enregistrement	:	25 439 545, circonscription foncière de Montréal
Nature de l'acte	:	Avis d'expropriation réré- amendé
Date d'enregistrement	:	2020-06-09
Expropriante	:	La procureure générale du Québec (Ministre des transports, pour le compte de la Société de transport de Montréal)
Expropriée	:	Boulevard acquisition corp.
Désignation cadastrale	:	Lots 2 217 078, 6 280 890, 2 727 390, 1 126 223 et 2 727 391 du cadastre du Québec.

Numéro d'enregistrement	:	11 548 052, circonscription foncière de Montréal
Nature de l'acte	:	Vente
Date d'enregistrement	:	2004-07-19
Vendeur	:	Les entreprises Ludco Ltée (Irving Ludmer)
Acheteur	:	Centre d'Achats du Boulevard (Montréal), Société en Commandite (Mitchell Moss)
Désignation cadastrale	:	Lot lots 2 727 390, 1 126 223, 2 217 078, 2 217 057, 2 217 058, 2 727 391 et 2 217 641 du cadastre du Québec.
Prix de vente	:	21 000 000 $ (20,69 $/pi²)
Superficie	:	1 015 187 pi² (94 314 m²)

Veuillez noter qu'il existe présentement deux servitudes temporaires de construction sur le lot 2 217 078, publiées sous le numéro d'inscription 24 617 671 au registre foncier du Québec. Ces dernières ne font pas partie de la présente analyse.

DONNÉES MUNICIPALES

Des recherches effectuées auprès des autorités municipales de la ville de Montréal nous indiquent que les deux unités d'évaluation composant la propriété à l'étude sont respectivement portées au rôle d'évaluation municipale pour l'année 2020 (rôle triennal 2020-2022) de la façon suivante:

SECTION EST DU CENTRE COMMERCIAL

Adresse civique	:	4118-4290, rue Jean-Talon Est, Montréal (arrondissement Saint-Léonard)
Numéro de matricule	:	9747-95-2841-2-000-0000
Désignation cadastrale	:	Lots rénovés 1 126 223, 2 727 390 et 2 727 391 du cadastre officiel du Québec
Superficie du terrain	:	554 558 pieds carrés ou 51 520,20 mètres carrés
Évaluation municipale	:	Terrain : 12 880 100 $ (23,23 $/pi²) Bâtiment : 24 299 900 $ Total : 37 180 000 $
Taxes foncières (2020)	:	Municipales (2020) : 1 294 333,88 $ Scolaire (2019-20) : 54 576,75 $ Total : 1 348 910,63 $
Propriétaire inscrit au rôle	:	Centre d'Achats du Boulevard (Montréal), S.E.C. (emphytéote)

SECTION OUEST DU CENTRE COMMERCIAL

Adresse civique	:	4100-4286, rue Jean-Talon Est, Montréal (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)
Numéro de matricule	:	9747-84-3904-1-000-0000
Désignation cadastrale	:	Lots rénovés 2 217 078 et 6 280 890 du cadastre officiel du Québec
Superficie du terrain	:	424 656 pieds carrés ou 39 451,90 mètres carrés
Évaluation municipale	:	Terrain : 9 809 200 $ (23,10 $/pi²) Bâtiment : 13 454 000 $ Total : 23 263 200 $
Taxes foncières (2020)	:	Municipales (2020) : 947 989,37 $ Scolaire (2019-20) : 41 327,61 $ Total : 989 316,98 $
Propriétaire inscrit au rôle	:	Centre d'Achats du Boulevard (Montréal), S.E.C. (emphytéote)

Évaluation municipale (2 unités d'évaluation)	:	Terrain : 22 689 300 $ (23,17 $/pi²) Bâtiment : 37 753 900 $ Total : 60 443 200 $

Note : Les données ci-dessus vous sont présentées à titre informatif seulement.

ZONAGE

Tel que mentionné précédemment la parcelle à acquérir fait partie d'un centre commercial sous-régional avec mail intérieur. La section Est du centre commercial se trouve à être située à l'intérieur des limites de l'arrondissement Saint-Léonard alors que la section Ouest est située à l'intérieur des limites du quartier Saint-Michel.

En premier lieu, suite à la consultation du règlement de zonage 1886 adopté par l'arrondissement de Saint-Léonard et tel qu'amendé, les principales caractéristiques du zonage en vigueur sur cette portion de l'emplacement sont les suivantes :

Zone	:	C04-29
Usages prescrits	:	C1 : Commerce de voisinage C2 : Commerce artériel léger C3 : Commerce artériel lourd
Type d'implantation	:	Isolé ou jumelé
Hauteur en étages du bâtiment	:	Minimum 2 étages et maximum 3 étages
Marges minimales	:	Avant : 3,0 mètres Latérale d'un côté : 4,55 mètres Latérale de l'autre côté : 4,55 mètres Arrière : 6,05 mètres
Rapport plancher / terrain (C.O.S.)	:	Minimum 1,00 et maximum 2,50
Dispositions spéciales	:	Une enseigne d'une superficie maximale de 6,0 mètres carrés, rattachés à une structure en forme de spirale au-dessus d'une marquise est autorisée pour identifier un complexe commercial.
Normes de stationnement	:	Un minimum d'une case par tranche de 25 cases requises doit être réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées.

En dernier lieu, suite à la consultation du règlement de zonage 01-283 adopté par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et tel qu'amendé, les principales caractéristiques du zonage en vigueur sur cette portion de l'emplacement sont les suivantes :

Zone	:	C03-134
Usages prescrits	:	C.4 : Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale.
Type d'implantation	:	Isolé, jumelé ou contigu
Hauteur en étages du bâtiment	:	Minimum 4 étages et maximum 6 étages
Hauteur en mètres du bâtiment	:	Maximum 23,0 mètres
Marges minimales	:	Avant : 5 mètres Latérale : 3 mètres Arrière : 3 mètres
Taux d'implantation	:	Minimum 35 % et maximum 85 %
Densité	:	Minimum 1,5 et maximum 4,00

Commentaires

En vertu de ces paramètres, le centre commercial le « Le Boulevard » nous apparaît comme étant conforme aux usages prescrits par les règlements de zonage en vigueur. Il n'est toutefois pas conforme au rapport plancher / terrain (C.O.S.) de l'arrondissement de Saint-Léonard de même qu'à la densité minimum et la hauteur minimum d'étage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Certaines interrogations demeurent au niveau de la conformité du taux d'implantation, car nous n'avons pas l'information nécessaire pour procéder aux calculs. Nos calculs sont basés sur la superficie du bâtiment fournie au rôle d'évaluation soit 368 623 p.c. et 979 214 p.c. pour la superficie du terrain. Nous présumons que l'immeuble bénéficie de droits acquis pour ces différents éléments étant donné que la construction date de 1953/1957.

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES (SAINT-LÉONARD)

VILLE DE ST-LÉONARD
GRILLE DES USAGES ET NORMES
CÉDULE "B"

AFFECTATION PRINCIPALE : C
NUMÉRO DE ZONE : 04-29

USAGE AUTORISÉ

2	HABITATION	H									
3	unifamiliale	h1									
4	multiplex	h2									
5	multifamiliale	h3									
7	COMMERCE	C									
8	voisinage	c1	*	*							
9	artériel léger	c2			*	*					
10	artériel lourd	c3					*	*			
11	service pétrolier	c4									
13	INDUSTRIE	I									
14	légère	I1									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	parc et récréation extensive	p1									
18	institutionnelle et administrative	p2									
19	utilité publique	p3									
20	culte	p4									
22	USAGES EXCLU OU PERMIS										
23	usage spécifiquement exclu						(1)	(1)			
24											
25	usage spécifiquement permis										
26											
28	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
29	isolée		*		*		*				
30	jumelée			*		*		*			
31	contiguë										
33	HAUTEUR EN ÉTAGE DU BÂTIMENT										
34	hauteur en étage	min.	2	2	2	2	2	2			
35	hauteur en étage	max.	3	3	3	3	3	3			
37	NOMBRE DE LOGEMENT PAR BÂTIMENT										
38	logement par bâtiment	min.									
39	logement par bâtiment	max.									
41	NOMBRE DE LOGEMENT PAR TERRAIN										
42	logement par terrain	min.									
43	logement par terrain	max.									

NORME PRESCRITE

45	TERRAIN										
46	superficie (m2)	min.	1 500	1 300	1 500	1 300	1 500	1 300			
47	profondeur (m)	min.	45,70	45,70	45,70	45,70	45,70	45,70			
48	largeur (m)	min.	30,40	28,40	30,40	28,40	30,40	28,40			
50	MARGE										
51	avant (m)	min.	3	3	3	3	3	3			
52	latérale d'un côté (m)	min.	4,55	0	4,55	0	4,55	0			
53	latérale de l'autre côté (m)	min.	4,55	4,55	4,55	4,55	4,55	4,55			
54	arrière (m)	min.	6,05	6,05	6,05	6,05	6,05	6,05			
56	BÂTIMENT										
57	superficie de plancher (m2)	min.									
58	hauteur (m)	max.									
60	RAPPORT										
61	plancher / terrain (c.o.s.)	min.	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			
62	plancher / terrain (c.o.s.)	max.	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50			

DISPOSITION SPÉCIALE

64		7.2.2.2	7.2.2.2	7.2.2.2	7.2.2.2	7.2.2.2	7.2.2.2		
65		9.17	9.17	9.17	9.17	9.17	9.17		
66		9.36	9.54	9.36	9.54	9.36	9.54		
67		9.37	9.64	9.37		9.37	9.64		
68		9.54		9.54		9.54			
69		9.64				9.64			
70		9.66	9.66	9.66	9.66	9.66	9.66		
		9.69	9.69	9.69	9.69	9.69	9.69		
		(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)		

NOTE

(1) 4.2.3.1 a) iv), vii); d) iii); f) et g)
(2) Une enseigne d'une superficie maximale de 6 m², rattachée à une structure en forme de spirale au-dessus d'une marquise, est autorisée pour identifier un complexe commercial.

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES (VILLERAY/SAINT-MICHEL/PARC-EXTENSION)

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS — **ZONE : C03-134**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation								
Commerce		C.4						
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X						
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)	D						
Café-terrasse autorisé		X						

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	16/23						
En étage	min/max	4/6						
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-						
Mode d'implantation	(I-J-C)	I-J-C						
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/85						
Densité	min/max	1,5/4						
Marges								
Avant principale	min/max (m)	5/						
Avant secondaire	min/max (m)	5/						
Latérale	min (m)	3						
Arrière	min (m)	3						
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40						
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80						
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

CARTE DE LA ZONE

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE (SAINT-LÉONARD)

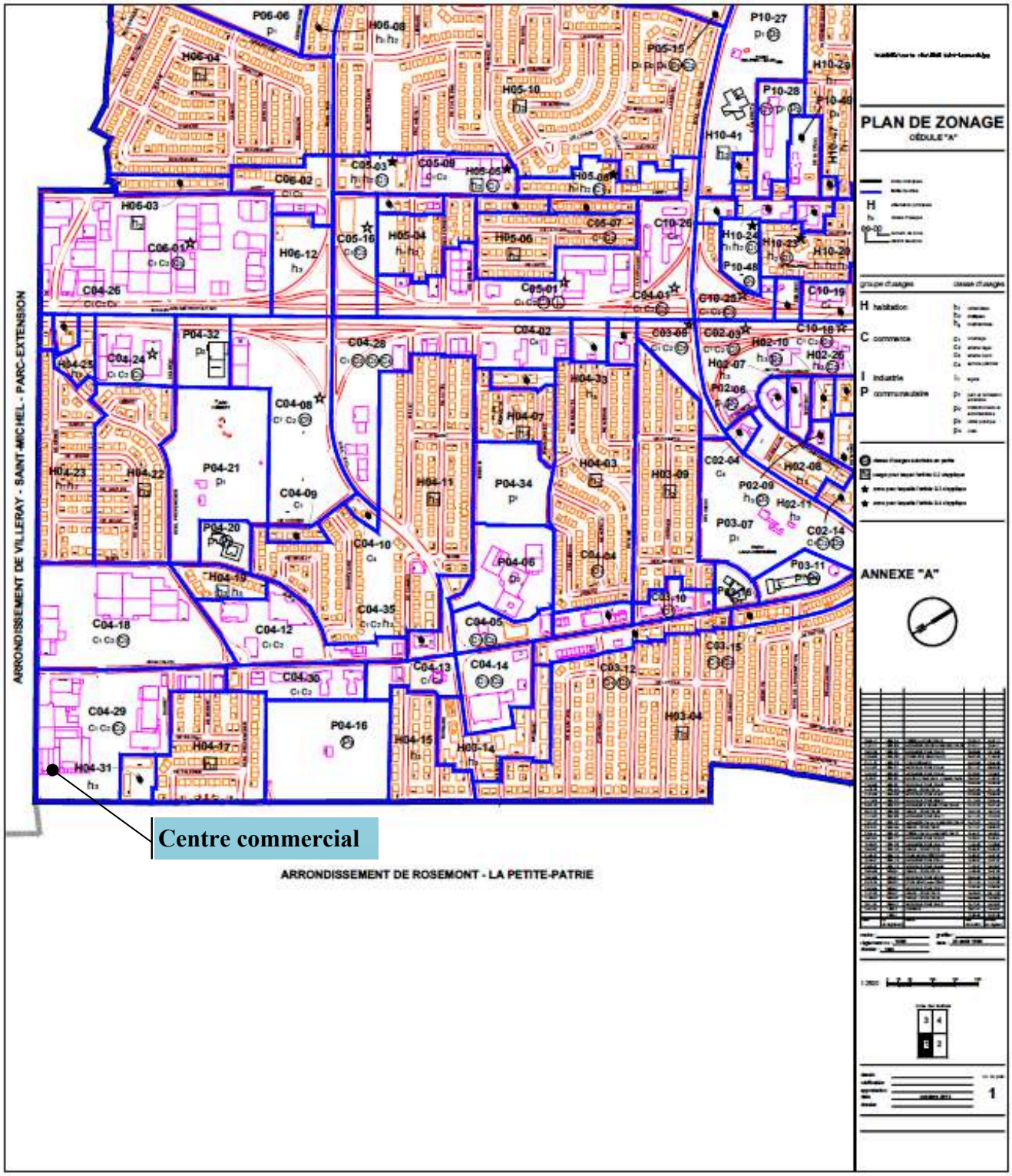

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE (VILLERAY/SAINT-MICHEL/PARC-EXTENSION)

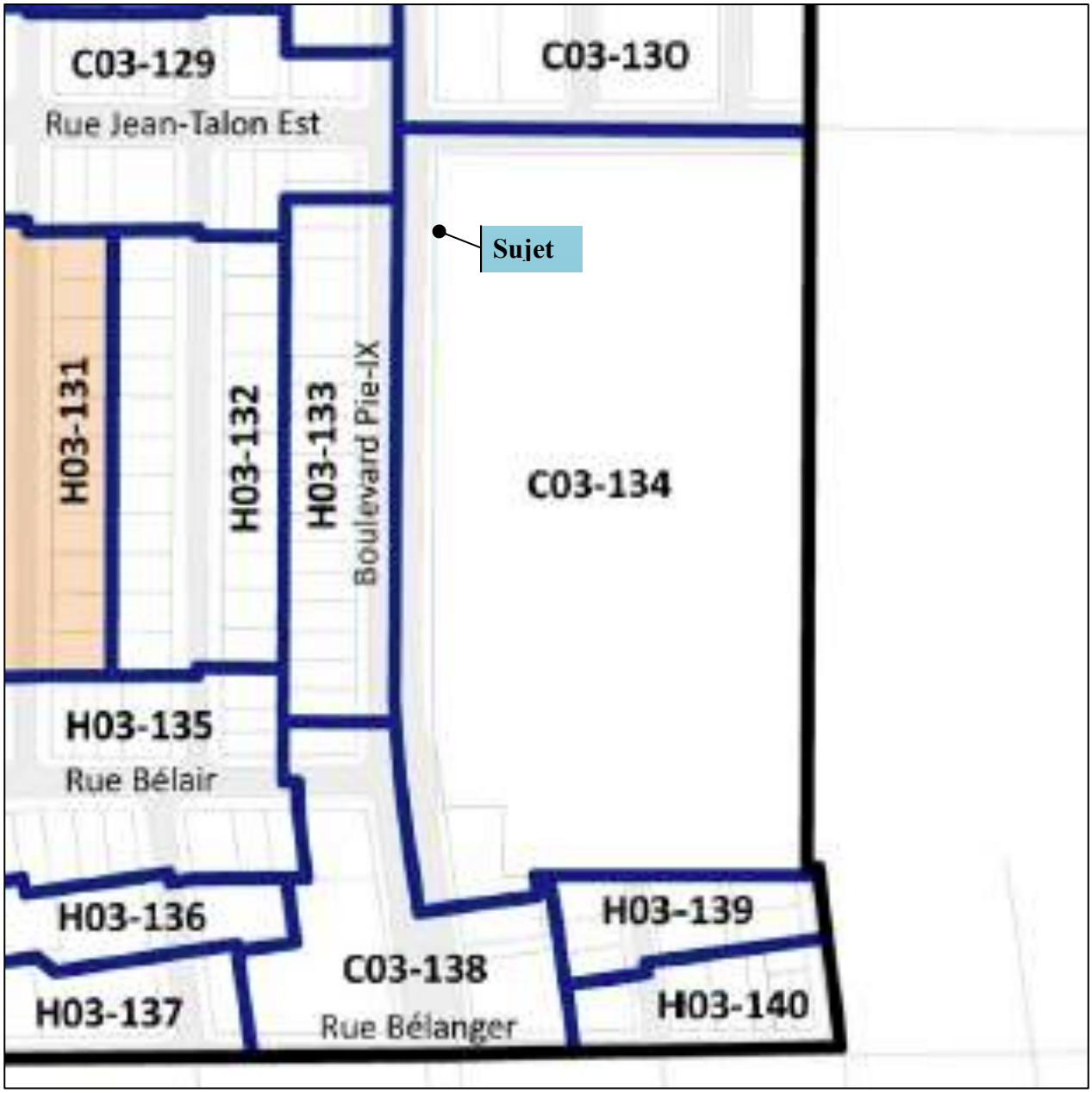

INFRASTRUCTURES

Afin d'inférer sur la valeur marchande du terrain à l'étude, il est primordial de connaître les axes de desserte des différentes infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial). En effet, la valeur marchande d'un emplacement est directement tributaire des possibilités de branchement.

Selon les informations obtenues auprès l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de la ville de Montréal, toutes les infrastructures municipales (aqueduc, lampadaires, trottoirs, alimentation en gaz naturel, égout sanitaire et égout pluvial) sont disponibles en front sur la rue Jean-Talon Est et le boulevard Pie-IX, soit celles ceinturant l'assiette de terrain sujet.

DESCRIPTION DU VOISINAGE

L'emplacement sujet est situé à l'encoignure Sud-Est du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon Est, soit dans les limites des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension et Saint-Léonard de la ville de Montréal et riverain des limites de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le boulevard Pie-IX (route 125) dont la circulation est permise dans les deux directions (Nord-Sud), se veut un corridor automobile permettant la liaison entre l'île de Montréal et l'île Jésus (Laval). Cette artère dessert par ailleurs d'importantes institutions : l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, le Parc Olympique et des établissements d'enseignement. C'est dans ce corridor que Montréal s'apprête prochainement à implanter un service rapide par bus (SRB) afin de véhiculer près de 70 000 passagers par jour. Le voisinage immédiat est relativement hétérogène et est composé de propriétés à vocation commerciale et résidentielle appartenant à des catégories d'âge et de densité variées.

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

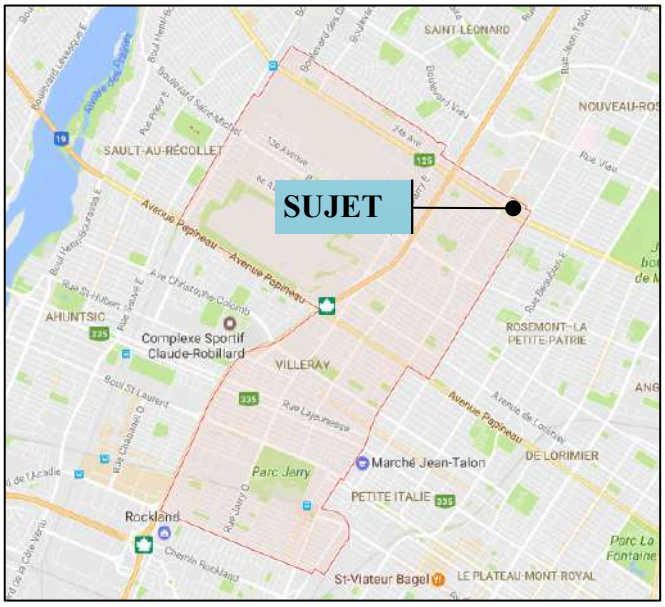

Cet arrondissement regroupe trois quartiers qui occupent le centre-nord de la ville de Montréal. Le village de Villeray a été annexé à Montréal en 1905, alors que Saint-Michel le fut en 1968. Pour sa part, Parc-Extension est un quartier densément peuplé habité majoritairement par des immigrants de première génération.

Somme toute, l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension constitue un secteur majoritairement résidentiel où dominent les habitations multifamiliales. Les quartiers Saint-Michel et Parc-Extension sont sans contredit considérés comme les secteurs les plus pauvres de l'arrondissement et même de l'île de Montréal.

Les dernières données disponibles recueillies lors du recensement de 2016, porte sur la circonscription électorale fédérale de Papineau qui comptait une population de 110 750 habitants, soit une augmentation de 1,6 % depuis 2011 comparativement à une augmentation de 3,3 % pour l'ensemble de la ville de Montréal. Cette population est répartie sur un territoire de 9,91 kilomètres carrés pour une densité de 11 179,4 habitants au kilomètre carré. Notons que la densité pour l'ensemble de la ville de Montréal est de 4 662,1 habitants au kilomètre carré.

Quartier Saint-Michel

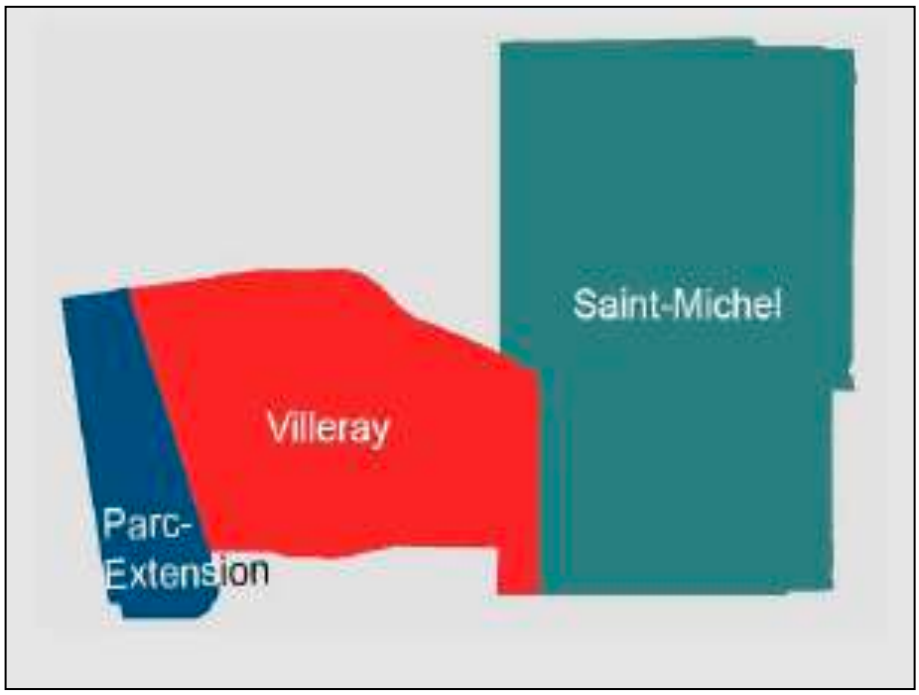

Pour sa part, le quartier Saint-Michel est situé dans la portion Est de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Il est entouré par les arrondissements de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, en directions Nord et Est ainsi que par les quartiers Rosemont, Villeray et Ahuntsic en directions Sud et Ouest. Saint-Michel est l'un des quartiers les plus densément peuplés de Montréal et l'un des plus défavorisés économiquement et socialement. Majoritairement francophone, ce quartier n'en demeure pas moins un des plus multi-ethniques de Montréal avec 42 % de sa population née hors Canada, comparativement à 28 % pour l'ensemble de Montréal. À l'origine, les nouveaux arrivants provenaient essentiellement de l'Italie. Toutefois, depuis 1991, les nouveaux arrivants sont généralement d'origine haïtienne.

En ce qui a trait au tissu urbain, l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension constitue, tel qu'indiqué précédemment, un secteur majoritairement résidentiel où dominent les habitations multifamiliales. Toutefois, la réputation du quartier Saint-Michel est encore mitigée en raison de la présence de groupes ethniques dont le niveau d'instruction et le revenu moyen est généralement inférieurs à la moyenne. Il est important de préciser que le sujet est localisé à l'extrémité Sud-Est du quartier Saint-Michel, soit aux limites de l'arrondissement Saint-Léonard ainsi que du quartier Rosemont. Cette portion du quartier Saint-Michel jouit d'un meilleur climat social et se démarque du secteur situé un peu plus au Nord de l'autoroute métropolitaine (A-40), qui représente le noyau le plus dur de ce quartier.

Arrondissement de Saint-Léonard

L'arrondissement Saint-Léonard est enclavé par cinq autres arrondissements de la ville de Montréal, soit les arrondissements Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à l'Ouest, Rosemont-La Petite-Patrie au Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au Sud-Est, Anjou à l'Est ainsi que l'arrondissement Montréal-Nord au Nord. Le secteur est aisément accessible par le réseau autoroutier, en l'occurrence via l'autoroute 25 (directions Nord/Sud) ou via l'autoroute 40 (directions Est/Ouest). L'arrondissement Saint-Léonard est de plus très bien desservi par le réseau d'autobus de la ville (STM).

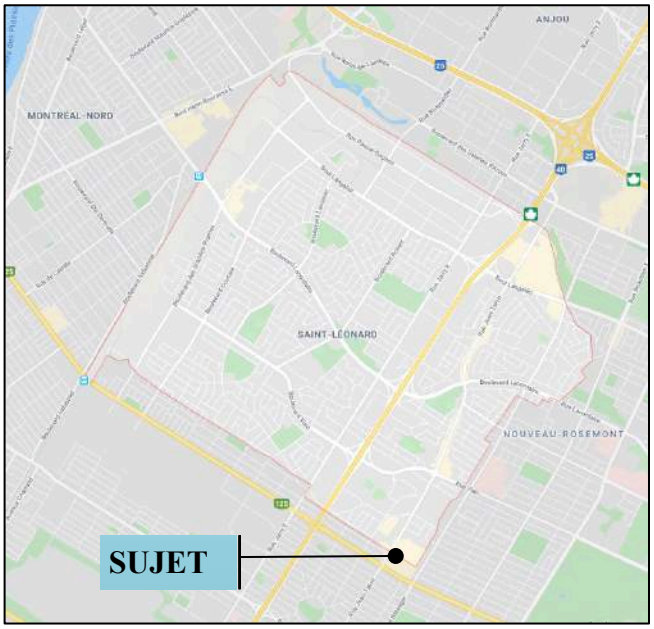

La ville de Saint-Léonard a vu le jour en 1886 pour devenir l'arrondissement Saint-Léonard en 2002, lors des fusions municipales de la ville de Montréal. Durant l'explosion immobilière survenue au cours des années 1955 à 1970, la population est passée de 925 habitants (1956) à 52 040 habitants (1971). Selon les dernières statistiques disponibles, l'arrondissement compte actuellement une population de 78 305 habitants ce qui correspond à une augmentation de 3,4 % depuis 2011. Celle-ci est répartie sur un territoire de 13,52 km², soit une densité de population de 5 804,7 habitants/km².[1]

Les habitants de l'arrondissement Saint-Léonard sont reconnus pour leur diversité culturelle, d'ailleurs près de 49 % de ses habitants sont des immigrants. De ceux-ci, 50,1 % se disent bilingues (français et anglais). La taille moyenne des ménages est de 2,5 personnes. Si on se fie à l'âge médian de l'arrondissement (41,1 ans), la population est légèrement moins âgée que celle de la province de Québec qui est de 42,5 ans. La population de Saint-Léonard se distingue également par une proportion légèrement moins élevée de la tranche d'âge des 25 à 34 ans. En effet, 11,40 % de la population de l'arrondissement fait partie de ce groupe d'âge comparativement à une proportion de 12,38 % pour la province de Québec.

[1] http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_SAINT-L%C9ONARD%202016.PDF

Voisinage immédiat

Les sites sujet sont localisé à la limite Nord-Ouest du site du centre commercial le « Le Boulevard » à l'encoignure Sud-Est du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon Est, soit dans les limites des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension de la ville de Montréal. La rue Jean-Talon Est de même que le boulevard Pie-IX sont des artères assez hétérogènes et principalement composées de bâtiments de type commercial, semi-commercial, de bureaux ou d'immeubles multi-locatifs résidentiels de type plex. Ces immeubles comportent pour la plupart de deux à trois étages et la majorité d'entre eux furent érigés dans années 1960 et 1970. Dans le secteur immédiat du sujet, tout juste à l'Est de celui-ci, on note la présence du « 22 », une résidence pour personnes âgées du Groupe Maurice faisant référence à un ensemble immobilier comportant des tours d'habitation de 10 étages dont la construction fut finalisée en 2016. De manière générale, les propriétés érigées dans ce tronçon de la rue Jean-Talon Est sont souvent plus récentes (années 1980-1990). On retrouve plusieurs édifices commerciaux du côté Nord de la rue Jean-Talon Est, tels qu'une succursale de la Banque Nationale, le Centre Jean-Talon (épicerie Maxi, Winners, etc.) et un autre immeuble commercial abritant entre autres le buffet Fu Lam et un gym Econo Fitness. En direction Nord du sujet, les rues transversales en directions Nord-Sud tels que la 23 e Avenue et la 24e Avenue abritent des propriétés unifamiliales de type bungalow alors que les artères au Sud du sujet, lesquelles se situent dans le quartier Rosemont, comportent des immeubles de type plex en rangée.

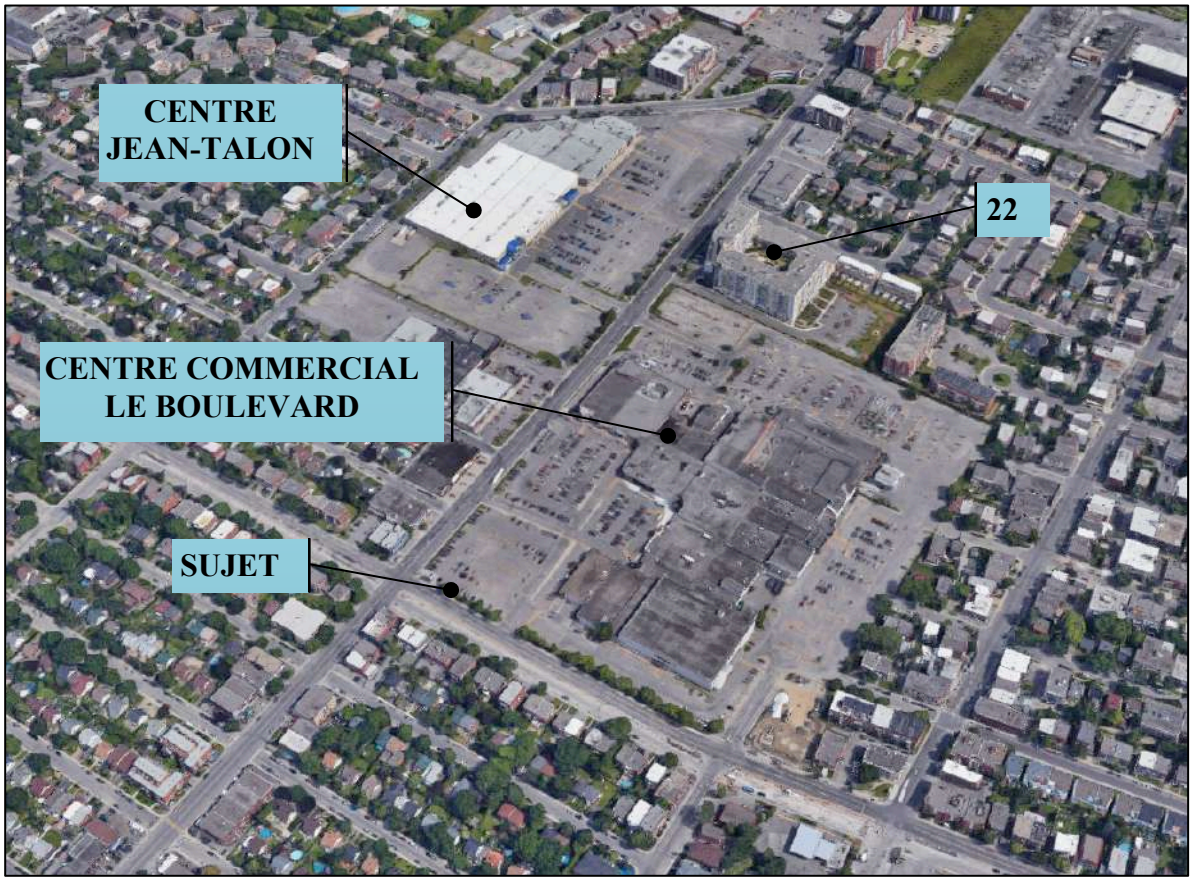

Le site sujet est aisément accessible par le réseau routier, soit par le boulevard Pie-IX (route 125) ou la rue Jean-Talon Est, et se trouve tout près de l'autoroute 40 et non loin de l'autoroute 25, lesquelles permettent un accès rapide à la grande région métropolitaine de Montréal. Le secteur immédiat est également bien desservi par le réseau d'autobus de la ville de Montréal (STM). De plus, le prolongement de la ligne bleue avec une station de métro prévue à l'encoignure de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX a été annoncé au printemps 2018. Les travaux de construction devraient débuter en 2021 et les cinq nouvelles stations devraient être inaugurées en 2026. Notons que la partie Nord-Ouest du terrain sera expropriée pour y ajouter un édicule de métro. Finalement, le secteur sera prochainement desservi par une des 20 stations du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) et le reste de la portion Ouest du terrain du centre commercial le Boulevard sera exproprié pour y installer un terminus de bus qui devraient être inaugurés en 2026.

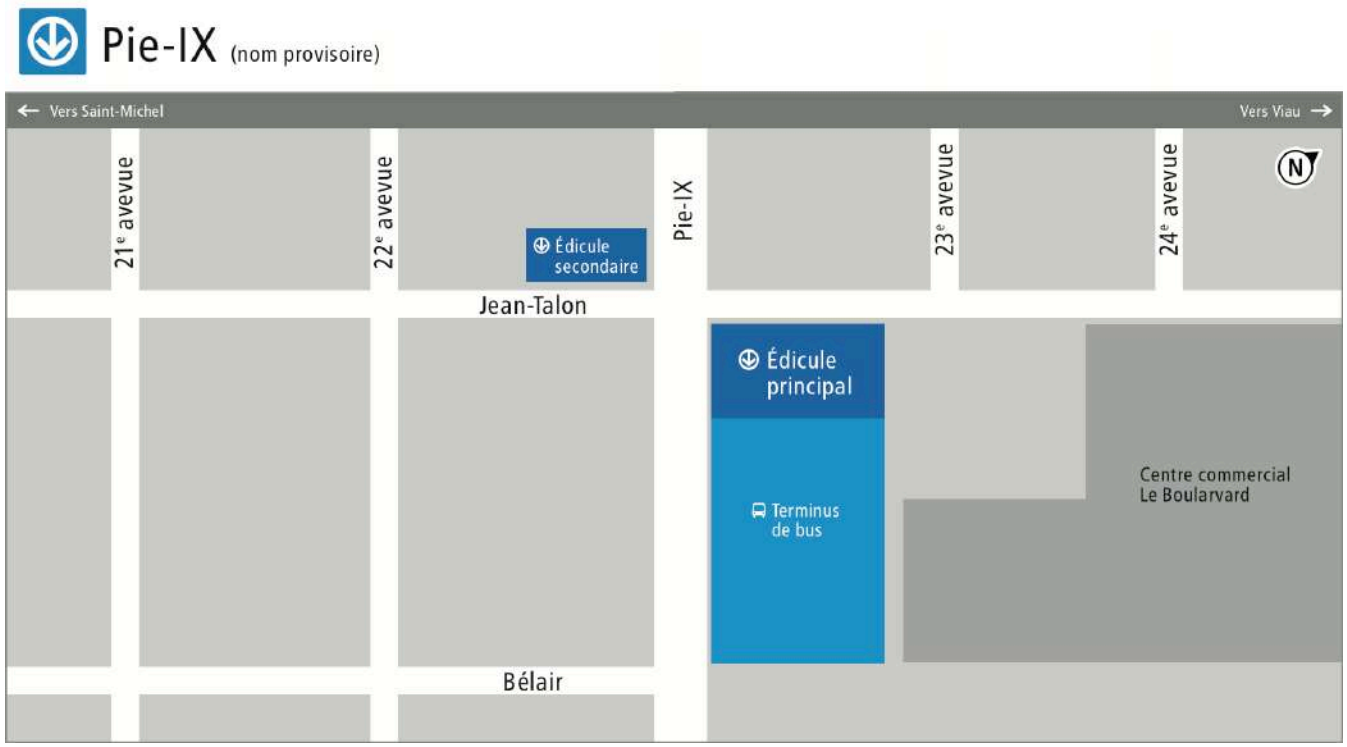

PROJET DE SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)

Le service rapide par bus (SRB) est un projet intégré qui prévoit l'implantation d'un nouveau service de transport collectif circulant sur des voies exclusivement réservées aux autobus sur le boulevard Pie-IX, mais également la réfection complète des infrastructures souterraines du boulevard Pie-IX et l'aménagement du domaine public.

Le SRB n'est pas seulement une voie réservée, c'est un système intégré de transport rapide par autobus qui fait appel à des stations, des véhicules, des voies de circulation et même des outils technologiques et d'information pour les usagers. Ce sont 17 stations sur une étendue de 11 km de voies réservés qui seront aménagées entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-de-Coubertin. Des 15 stations montréalaises, 4 arrêts sont à Montréal-Nord, ce qui permettra d'atteindre la station de métro Pie-IX en 15 minutes, soit un gain de temps de 10 minutes. Le SRB Pie-IX reliera quatre importantes plaques tournantes de transport en commun :

- Boulevard Henri-Bourassa
- Gare Montréal-Nord du train de l'Est
- Future station de métro de la rue Jean-Talon (ligne bleue)
- Station de métro Pie-IX (ligne verte)

L'implantation du SRB nécessite des travaux majeurs d'un bout à l'autre du boulevard Pie-IX : le mail central sera reconfiguré, les luminaires seront déplacés en bordure de rue, le pavage et les trottoirs seront refaits. L'arrondissement et la Ville profiteront de ces travaux majeurs pour revoir l'aménagement public aux abords du boulevard Pie-IX.

Objectifs

- Améliorer la desserte du nord et de l'est de Montréal.
- Favoriser le transfert intermodal auto et autobus.
- Ajouter des lignes collatérales qui alimenteront les correspondances dans l'axe Pie-IX.
- Desservir des quartiers denses de Montréal.
- Répondre à l'importante demande de transports en commun sur le boulevard Pie-IX.
- Diminuer la circulation automobile sur le boulevard Pie-IX.

Caractéristiques

- Des aménagements et une signalisation adaptée pour assurer la sécurité des piétons, des usagers des transports collectifs ainsi que des cyclistes, en particulier aux intersections où seront implantées les stations SRB.
- La rue d'Amos sera fermée à la circulation entre Pie-IX et Saint-Julien et deviendra un parcours piétonnier et cycliste sécuritaire.
- Un stationnement incitatif (750 places) sera aménagé à Laval.
- La fréquence des autobus sera accrue et comparable avec celle du métro.
- Le temps de parcours sera considérablement réduit par rapport à la situation actuelle. Un gain de 10 minutes est actuellement estimé entre le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue Pierre-de Coubertin.

Référence : http://www.montreal-nord2020.com/fr/grands-projets/service-rapide-par-bus.html

PLAN DE LOCALISATION

PLAN DE LOCALISATION

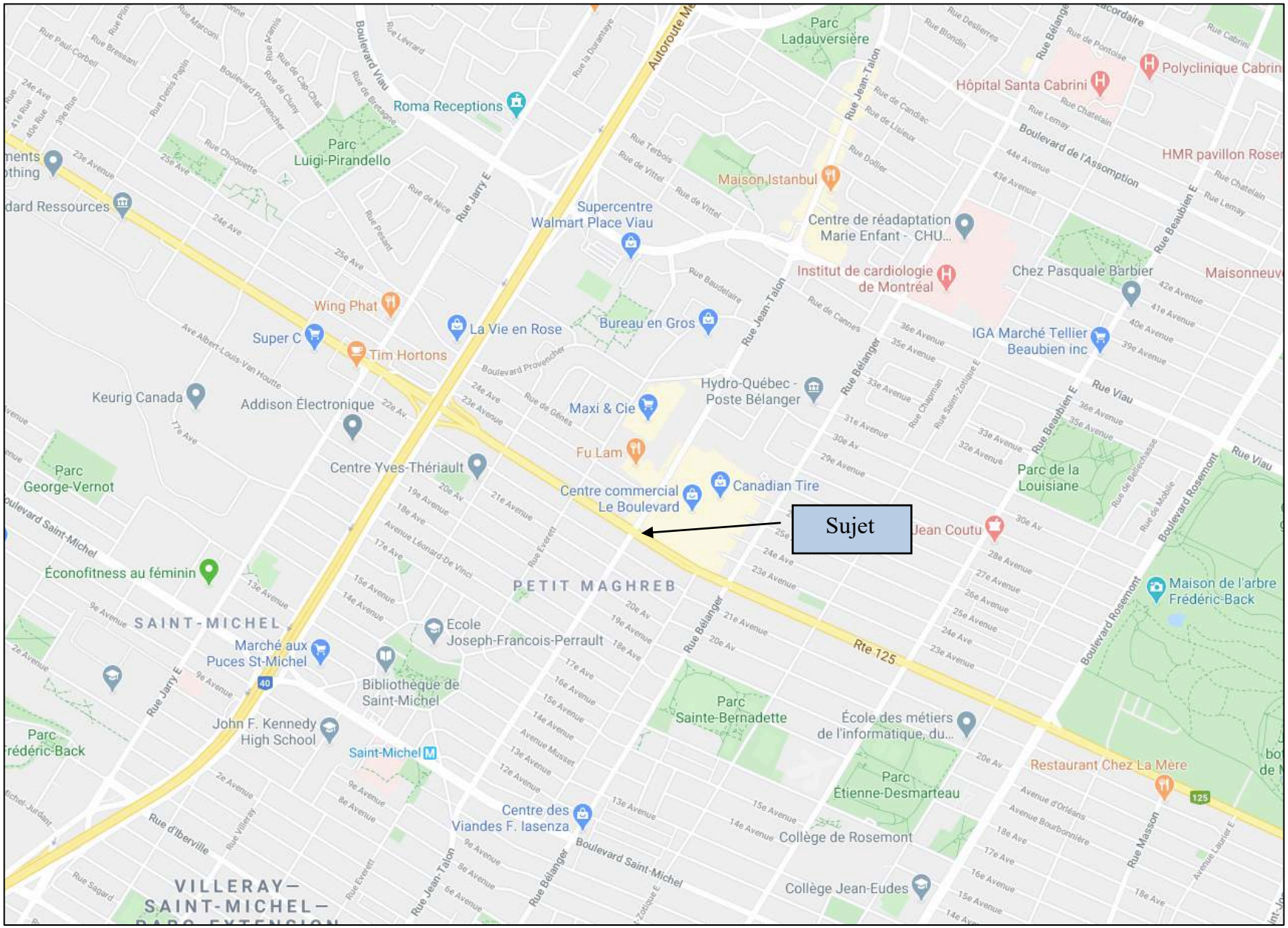

PHOTOGRAPHIES DU VOISINAGE

Rue Jean-Talon (direction Est)

Rue Jean-Talon (direction Ouest)

Boulevard Pie-IX (direction Nord)

Boulevard Pie-IX (direction Sud)

Centre commercial Le Boulevard (lot 2 217 078)

Centre commercial Le Boulevard (lot 2 217 078)

ENSEMBLE DE TERRAIN

La parcelle terrain à acquérir et la servitude temporaire de construction dans le cadre du Projet SRB Pie IX font partie d'un ensemble de terrain contigu et possédé par le même propriétaire, soit les des lots 2 217 078, 6 280 890, 1 126 223, 2 727 390 et 2 727 391 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 979 215 pi².

DESCRIPTION DU LOT ORIGINAL
Lot 2 217 078

Nous avons procédé à l'inspection du site le 9 juillet 2020. Voici notre description de l'emplacement sujet tel qu'il était lors de notre visite des lieux :

Type de propriété : Emplacement considéré comme vacant.

Localisation : L'emplacement est situé à l'encoignure du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon Est, soit à l'intérieur des limites de l'arrondissement (Villeray/Saint-Michel/Parc- Extension) de la ville de Montréal, Québec.

Cadastre : Lot 2 217 078 du cadastre du Québec.

Superficie de terrain : 388 109 pi² (36 056,50 m²)

Aménagement au sol : L'emplacement est présentement construit. Une portion d'un centre commercial avec mail intérieur occupe le site. Le reste de l'emplacement est principalement recouvert d'asphalte et est utilisé comme stationnement ceinturé de différentes bordures en béton et/ou gazonné.

Configuration : Cet emplacement est de forme rectangulaire légèrement irrégulière. Il bénéficie d'un frontage de 830 pieds sur le boulevard Pie-IX et de 474 pieds sur la rue Jean-Talon Est.

Topographie : L'emplacement possède une topographie plane et est situé au même niveau que celui des rues qui le ceinturent.

PLAN DU REGISTRE FONCIER

PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU LOT 2 217 078

PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU LOT 2 217 078

DESCRIPTION DES PARCELLES DE TERRAIN À L'ÉTUDE
Parties du lot 2 217 078

Voici notre description de l'emplacement sujet de cette étude tel qu'il était lors de notre visite des lieux :

Type de propriété	:	Parcelles de terrains considérés comme vacants.
Localisation	:	L'emplacement est situé à l'encoignure Sud-Est du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon Est soit à l'intérieur des limites de l'arrondissement (Villeray/Saint-Michel/Parc- Extension) de la ville de Montréal, Québec
Cadastre	:	Parties du lot # 2 217 078 du cadastre du Québec.
Superficie de la parcelle de terrain à acquérir	:	5 929 pi² (550,80 m²)
Superficie de la servitude temporaire de construction	:	8 336 pi² (774,40 m²)
Configuration	:	La parcelle à acquérir est de forme irrégulière (triangulaire). La servitude de construction est de forme rectangulaire.
Topographie	:	Les emplacements possèdent une topographie plane et sont situés au même niveau que celui des rues qui les ceinturent.
Aménagement au sol	:	La parcelle à acquérir est recouverte de gazon et en partie de bordure de béton et d'asphalte. On y retrouve également 18 arbres, une enseigne, des aménagements paysagers, une borne-fontaine, un abribus ainsi qu'une très petite portion d'espaces de stationnement (quelques dizaines de centimètres). De plus, on retrouve de l'équipement (conteneurs, cônes orange, toilette chimique et tuyaux) utiliser dans le cadre de travaux du Projet SRB Pie-IX. La servitude de construction est quant à elle recouverte d'un revêtement d'asphalte. On y retrouve 38 espaces de stationnement ainsi qu'une allée de circulation.

Servitudes : Au moment de réaliser cette expertise, nous n'avons pas été en mesure de consulter un certificat de localisation pour l'emplacement actuel. L'emplacement ne semble être affecté par aucune servitude particulière, outre peut-être des servitudes d'utilités publiques usuelles (câbles électriques et téléphoniques).

Aux fins de la présente, nous considérons que les emplacements sujets ne sont affectés par aucune autre servitude particulière, outre les servitudes d'utilités publiques usuelles. Toute autre servitude risquerait d'avoir une influence sur la valeur telle qu'exprimée dans le présent document.

Condition du sol : Selon nos recherches, les emplacements ne figureraient pas au Répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Lors de notre inspection des lieux, nous n'avons relevé la présence d'aucun risque environnemental apparent dans le voisinage immédiat.

Aux fins de la présente analyse, nous considérons les sites propres, exempts de toute contamination et ne présentant pas de problématique de capacité portante. L'évaluateur n'engage toutefois aucune responsabilité sur ces points particuliers. Tout élément contraire pourrait avoir une influence sur la valeur telle qu'exprimée dans le présent document. Une expertise professionnelle serait nécessaire à ce sujet.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DES PARCELLES

PHOTOGRAPHIE AU SOL DES PARCELLES

Photographie de la parcelle à acquérir 2018 (1)

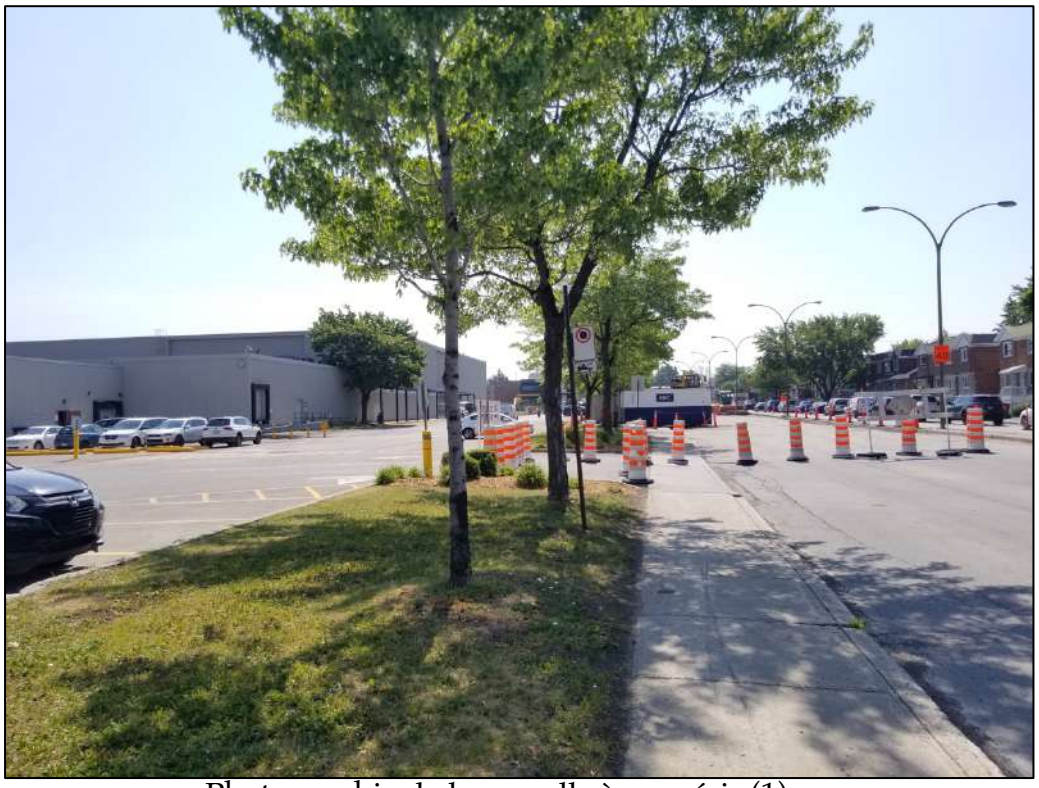

Photographie de la parcelle à acquérir (1)

PHOTOGRAPHIE AU SOL DES PARCELLES

Photographie de la parcelle à acquérir 2018 (1)

Photographie de la parcelle à acquérir (1)

PHOTOGRAPHIE AU SOL DES PARCELLES

Photographie de la servitude de construction (2)

Photographie de la servitude de construction (2)

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DES PARCELLES

PLAN DE LA PARCELLE À ACQUÉRIR

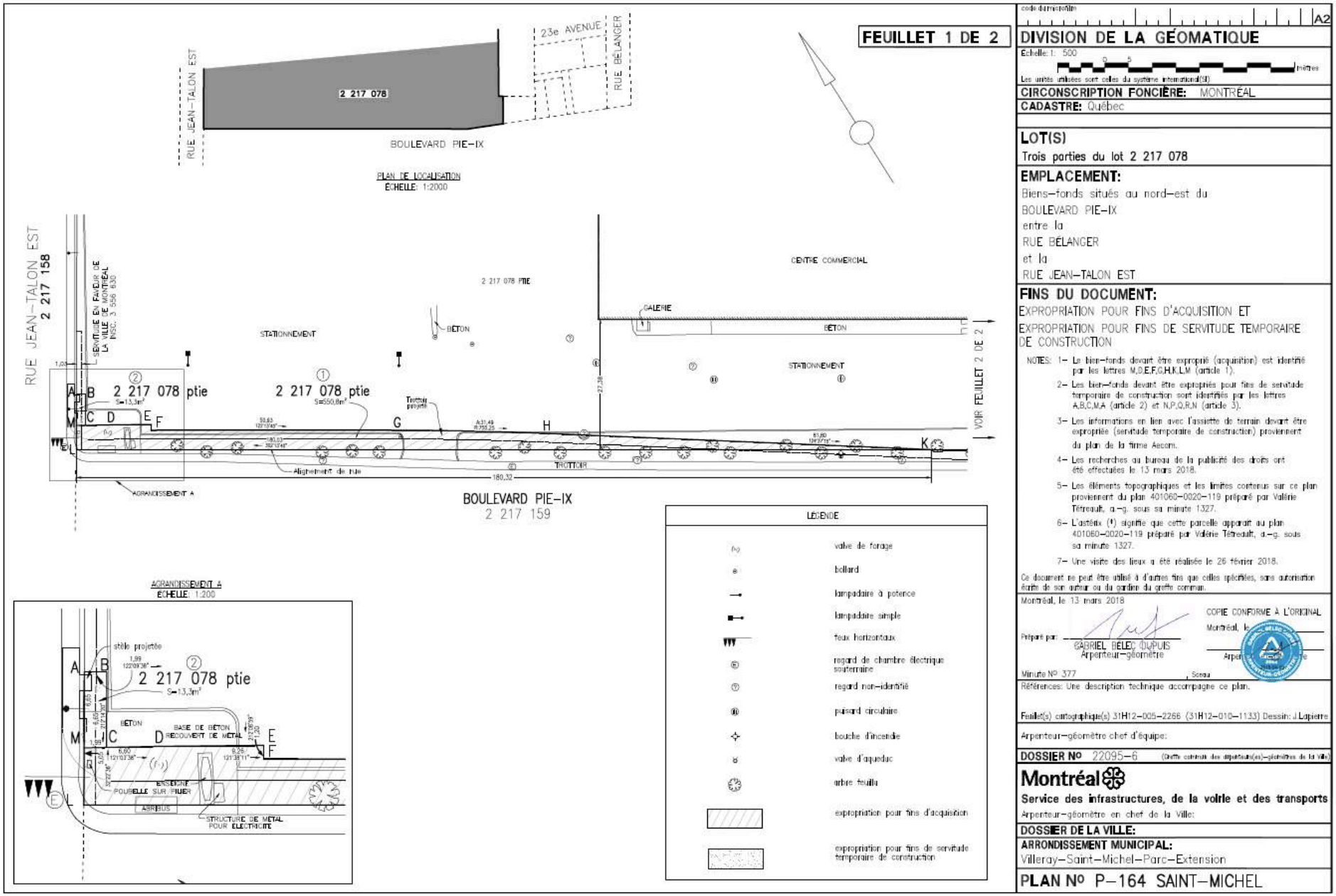

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Trois parties du lot 2 217 078

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-est du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE BÉLANGER
et la
RUE JEAN-TALON EST

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION ET
EXPROPRIATION POUR FINS DE SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION

NOTES: 1- Le bien-fonds devant être exproprié (acquisition) est identifié par les lettres M,D,E,F,G,H,K,L,M (article 1).

2- Les bien-fonds devant être expropriés pour fins de servitude temporaire de construction sont identifiés par les lettres A,B,C,M,A (article 2) et N,P,Q,R,N (article 3).

3- Les informations en lien avec l'assiette de terrain devant être expropriée (servitude temporaire de construction) proviennent du plan de la firme Aecom.

4- Les recherches au bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 13 mars 2018.

5- Les éléments topographiques et les limites contenus sur ce plan proviennent du plan 401060-0020-119 préparé par Valérie Tétreault, a.-g. sous sa minute 1327.

6- L'astérix (*) signifie que cette parcelle apparait au plan 401060-0020-119 préparé par Valérie Tétreault, a.-g. sous sa minute 1327.

7- Une visite des lieux a été réalisée le 26 février 2018.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 13 mars 2018

Préparé par: GABRIEL RÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le
Arpenteur-géomètre

Minute Nº 377 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuille(s) cartographique(s) 31H12-005-2266 (31H12-010-1133) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22095-6 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-164 SAINT-MICHEL

PLAN DE LA SERVITUDE DE CONSTRUCTION

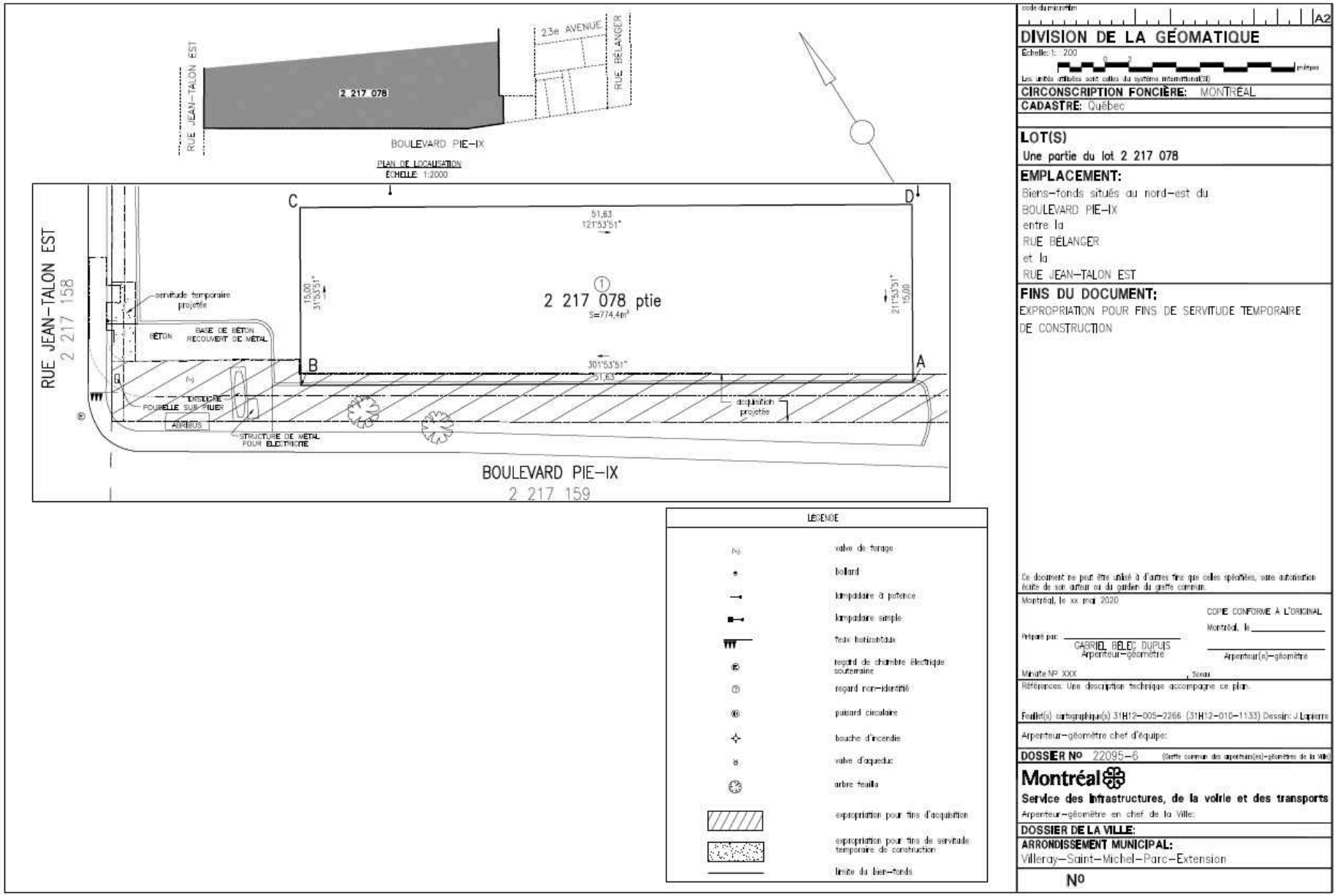

USAGE LE MEILLEUR ET LE PLUS PROFITABLE

L'usage le meilleur et le plus profitable est celui qui au moment de l'évaluation confère à l'immeuble la valeur la plus élevée soit en argent, soit en agrément et/ou en commodité d'un lieu. Ce dernier doit répondre aux conditions suivantes :

- Il s'agit d'un usage possible sur le plan physique ;
- Il doit être permis par les règlements et par la Loi ;
- Il doit être financièrement possible ;
- Il doit pouvoir se concrétiser à court terme ;
- Il doit être relié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités ;
- Il doit exister une demande pour le bien évalué à son meilleur usage ;
- L'usage le meilleur doit être le plus profitable.

Dans son analyse, l'évaluateur doit évaluer le terrain sous expertise comme s'il était vacant. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site peut donc ne pas correspondre à son usage actuel. Ainsi, les bâtiments et améliorations au sol, dans certains cas, peuvent constituer une charge contre la valeur du terrain égale au coût de leur enlèvement.

Analyse de l'usage le meilleur et le plus profitable

L'objet de la présente expertise fait référence à deux parties du lot 2 217 078 qui représentent une parcelle à acquérir d'une superficie de 5 929 pi² et une de servitude de construction temporaire d'une superficie de 8 336 pi² (qui sont affectées d'un zonage commercial). Les sites font partie du terrain d'un centre commercial sous régional à mail fermé construit en 1953 (section Ouest) et 1957 (section Est), lequel regroupe principalement des commerces de vente au détail ou de services ainsi qu'une infime partie aménagée en tant qu'espaces à bureaux. Il est à noter que le centre commercial devra être exproprié pour des fins d'utilité publique (transport en commun).

Après avoir analysé l'ensemble des éléments caractérisant les propriétés à l'étude, notamment les zonages en place, la demande pour les espaces commerciaux et de bureaux dans le secteur, le prolongement prochain de la ligne bleue avec une station de métro prévue à l'encoignure de la rue Jean-Talon Est et du boulevard Pie-IX, la présence d'un terminus d'autobus pour le projet de service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX et la composition de la trame urbaine avoisinante, nous sommes d'avis que l'usage le meilleur et le plus profitable de l'emplacement correspond à l'usage actuel, soit un usage de type commercial regroupant principalement des établissements de vente au détail ou de service et quelques espaces de bureaux.

Aucune demande de modification de zonage pour un développement résidentiel n'avait été déposée au moment de notre expertise au cours des dernières années.

De plus, la parcelle de terrain qui sera acquise n'entrave aucunement les opérations du centre commercial, tout au plus la nécessité de procéder à un traçage adapté de certaines lignes au niveau du stationnement qui seront réalisées par les entrepreneurs généraux du corps expropriant.

Nous avons posé l'hypothèse que l'accès au centre (Le Boulevard) sera toujours disponible pour la clientèle et les employés du centre commercial.

La portion de terrain utilisée pour la servitude temporaire est utilisée comme espace de stationnement. Cette section du centre commercial semble peu utilisée depuis la fermeture du magasin LaBaie. Nous estimons que l'abolition temporaire de 38 espaces de stationnement n'affecte pas les opérations et la clientèle du centre et ne cause donc aucun dommage particulier au-delà de l'utilisation des lieux.

ÉVALUATION

INTRODUCTION

Quatre méthodes d'évaluation peuvent généralement être utilisées afin d'estimer la valeur marchande d'un emplacement vacant.

A- La méthode de comparaison (méthode directe) ;
B- La méthode de répartition ou soustraction (méthode indirecte) ;
C- La méthode du revenu résiduel (méthode indirecte) ;
D- La méthode de lotissement (méthode indirecte).

Choix de la méthode d'évaluation

L'analyse de la valeur marchande du terrain à l'étude a été effectuée par l'application de la méthode de comparaison, méthode reconnue en évaluation et pertinente à la présente étude.

La méthode de comparaison consiste à déterminer la valeur marchande d'un immeuble ou son prix de vente le plus probable en le comparant à d'autres immeubles du même type, qui ont fait l'objet de transactions récentes. Cette méthode repose sur le principe de substitution qui veut qu'un acheteur avisé ne paie pas plus cher pour une propriété que pour une autre offrant les mêmes services. Les propriétés comparées doivent être similaires et représenter des entités économiques semblables.

Cette méthode bien que d'application généralement assez simple, doit toutefois faire l'objet de discernement à l'égard de la localisation, la superficie, la forme, la topographie, la date de la transaction, le zonage, l'utilisation potentielle, ainsi que les services disponibles des terrains vacants retenus aux fins de comparaison, le tout en relation avec l'emplacement à évaluer. La méthode de comparaison repose sur l'analyse du comportement du marché de terrains vacants ainsi que sur le principe de l'offre et de la demande.

Pour les besoins de la présente étude, deux segments de marché seront analysés. Une première analyse impliquera des transactions d'emplacements commerciaux de grande superficie situées sur l'Île de Montréal. Compte tenu du nombre restreint de transactions de terrain de grande superficie commerciales sur l'île de Montréal, nous avons retenu des transactions de terrain à Laval ayant des superficies davantage comparables à l'emplacement sujet et ayant une vocation commerciale.

MÉTHODE DE COMPARAISON (terrains commerciaux de grande superficie sur l'Île de Montréal)

Afin de pouvoir établir la valeur marchande potentielle l'assiette de terrain sous expertise, nous avons pris en considération, sa localisation sa configuration, son accès, la disponibilité des infrastructures, le zonage en force ainsi que son usage le meilleur et le plus profitable. Nous avons pris en considération la superficie globale de l'emplacement avant expropriation soit 979 215 pi² afin de procéder aux recherches des transactions.

Zone de recherche

Compte tenu des caractéristiques intrinsèques de la parcelle de terrain à l'étude et de la composition du voisinage, nous avons considéré les transactions de terrains commerciaux de grande superficie comparables localisés sur l'Île de Montréal et dont le potentiel pourrait s'apparenté à celui de l'emplacement sujet.

Critères de recherche
(premier segment de marché- terrains commerciaux de grande superficie sur l'Île de Montréal)

Les critères que nous avons considérés lors du choix des ventes comparables sont les suivants :

- Date de marché entre mai 2015 et la date d'évaluation ;
- Terrain vacant localisé à l'intérieur de la zone de recherche définie précédemment ;
- Superficie de plus de 38 000 pi². Dans le cas d'assemblage, nous avons considéré la superficie globale de l'assemblage. De plus, nous avons inclus exceptionnellement une vente de 13 089 pi² considérant qu'elle est située sur le boulevard Pie-IX.
- Terrain affecté d'un zonage ou d'un usage le meilleur et le plus profitable s'apparentant à celui du terrain sujet ;
- Seuls les emplacements présentant des caractéristiques jugées comparables (Normes de développement du site, hauteur permise, nombre d'étages, densité, implantation, etc.) ont été retenus aux fins de notre analyse ;
- Conditions de vente normale.

Analyse sommaire du marché

Suite aux démarches et enquêtes effectuées, 15 transactions de terrain comparables aux sujets ont été retenues aux fins de notre analyse. Ces derniers ont été transigés au cours de la période allant du mois de mai 2015 au mois d'octobre 2019. Les transactions relevées sont présentées sous la forme de tableaux synoptiques (pages 45 à 49) et de plans de vente (pages 50 à 54). Les ventes de terrains comparables retenues présentent des superficies variant entre 13 089 pi^2 et 500 959 pi^2. Les prix de vente observés quant à eux oscillent entre 575 000 $ et 9 823 496 $, pour des taux unitaires se situant entre 17,44 $/pi^2 et 57,32 $/pi^2.

Indices recherchés

Chaque transaction a été analysée sur la base du prix de vente en fonction des superficies impliquées, ce qui nous permet de dégager un taux de vente unitaire au pied carré de terrain.

TABLEAU DES VENTES COMPARABLES

#	Photo	N° enrg. / Date de vente	Vendeur / Acheteur	Lot/ Zonage	Ville / Secteur	Rue/ Intersection	Prix de vente/ Superficie	Taux ($/pi²)
1		25 078 827	Souers de Sainte-Croix (Raymond Maisonneuve)	2189824	Montréal	Côte-Vertu	3 600 000 $	40,00 $/pi²
		2019-10-29	9392-6137 Quebec Inc. (Guillaume Journel)	Multifamiliale, commercial Taux d'implantation = 60% max. Nombre d'étage = 1 à 7 Densité : 2	St-Laurent	Barré	90 000 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière localisé en front du boulrevard Côte-Vertu. Le site se trouve donc dans un secteur hétérogène. Situé en face d'un centre d'achat de quartier et à proximité du Gégep Vanier. En effet, le voisinage immédiat est composé à la fois de propriétés à vocation résidentielle et commerciale. L'immeuble a été acheté par une entreprise spécialisée dans les résidences pour personnes âgées.						
2		24 925 852	9764356 Canada Inc. (Joseph Broccolini)	1238554	Montréal	6705 Côte-de-Liessse	3 150 000 $	26,54 $/pi²
		2019-09-26	Les Investissements Mech S.E.C (Christian Bassila)	Commercial: C1, C3, S1, S3 Industriel: I2, I3, I4, I5 Nombre d'étage = 4 Densité : 1	St-Laurent	Ness >< Migneron	118 690 pi²	
		Remarques						
		Parcelle de terrain de forme rectangulaire localisé en front du chemin Côte-de-Liessse avec un accès direct à l'aéroport international P.-E.-Trudeau. Selon l'acte de vente, le terrain a été acheté pour 2 563 869 $ plus un montant supplémentaire de 586 131 $ pour le remboursement de la décontamination.						
3		24 843 364, 24 843 363	97834 Canada Inc. 97855 Canada Inc. (Samuel Hornstein) /	1250952, 1250932, 1250953	Montréal-Est	Marien	7 677 180 $	17,44 $/pi²
		2019-08-21	3093-5894 Quebec Inc. (Serge Boyer)	Industriel, Commercial Nombre d'étage = 4 max.	N/A	Autoroute 40	440 251 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière à l'intersection l'avenue Marien, place Marien et la voie de service de l'autoroute 40. Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat en date du 2019-02-11.						

TABLEAU DES VENTES COMPARABLES

#	Photo	N° enrg. / Date de vente	Vendeur / Acheteur	Lot/ Zonage	Ville / Secteur	Rue/ Intersection	Prix de vente/ Superficie	Taux ($/pi²)
4		24 564 754	Salle de reception "Le Rizz" Inc. (Camillo d'Antonio) /	2135680	Montréal	6600 à 6630 Jarry Est	6 315 000 $	54,04 $/pi²
		2019-05-02	Vivian capital Inc. (Robert Vivian)	Commercial: C1, C2, C3 Industriel: I1 Nombre d'étage = 2 à 3 Densité : 3	Saint-Léonard	Lafrenaie >< Le Creusot	116 861 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière situé en front de la rue Jarry Est. Les coûts de démolition estimés à +/- 115 000 $, furent ajoutés au prix de vente initial de 6 200 000 $. Au moment de la vente, l'acheteur avait l'intention de construire un hôtel de 8 à 10 étages. Depuis le projet fut modifié en un projet mixte qui comprendra un hôtel, une résidence pour personne âgée et des logements sociaux. Cette vente est faite en vertu de l'offre d'achat datée le 2018-12-17.						
5		24 495 078	Les immeubles P. Scotti Inc. (John Scotti) /	1261340, 1979490	Montréal	12230 Sherbrooke Est	3 540 000 $	57,32 $/pi²
		2019-03-29	GPA Motor Trade Inc. (Gabriel Azouz)	Commercial :C.5B, C.6(1)B, C2C Nombre d'étage = 1 à 3	Pointe-aux-Trembles	16e avenue	61 763 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière situé en front de la rue Sherbrooke Est. Les coûts de démolition estimés à +/- 40 000 $, furent ajoutés au prix de vente initial de 3 500 000 $.						
6		24 466 187	Propriété Pierrefonds Inc. (Yves Schmidt) /	1842665	Montréal	4700 St-Jean	3 040 000 $	47,80 $/pi²
		2019-03-13	GPA Motor Trade Inc. (Gabriel Azouz)	Commercial Nombre d'étage = 4 Densité : 2	Pierrefonds	Jolicoeur >< Gratton	63 594 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière situé en front du boulevard St-Jean. Les coûts de démolition estimés à +/- 40 000 $, furent ajoutés au prix de vente initial de 3 000 000 $.						

TABLEAU DES VENTES COMPARABLES

#	Photo	N° enrg. / Date de vente	Vendeur / Acheteur	Lot/ Zonage	Ville / Secteur	Rue/ Intersection	Prix de vente/ Superficie	Taux ($/pi²)
7		24 207 155	Couche-Tard Inc. (Sophie Provencher) /	1261997	Montréal	12310 Sherbrooke Est	1 199 000 $	25,97 $/pi²
		2018-10-18	2163-2088 Quebec Inc. (Marie-Eve Samson)	C.5B, C.6(1)B , C2C : Commercial Taux d'implantation = 70% max. Nombre d'étage = 1 à 2	Pointe-aux-Trembles	16e >< 17e Avenue	46 176 pi²	
		Remarques						
		Parcelle de terrain de forme rectangulaire acquis avec une bâtisse abandonnée sur le site. Les coûts de démolition estimés à +/- 20 000 $, furent ajoutés au prix de vente initial de 1 179 000 $.						
8		23 386 895	9362-0961 Québec Inc. (Benoit Charron) /	1250868	Montréal-Est	Henri-Bourassa Est	1 800 000 $	47,57 $/pi²
		2017-09-22	9366-4084 Québec Inc. (Alain Lemay)	Commercial (C1, C2, C3, C4, C8), Industriel (I2), Public (P3) Taux d'implantation = 60% max. Nombre d'étage = 4 max	N/A	Broadway Nord	37 839 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière situé à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Broadway Nord. Limitrophe à un chemin de fer. Le site fut acquis pour la construction d'une station service avec un dépanneur. Revente de la tansaction # 23 289 371 au prix de vente de 1 040 000 $ (27,48 $/ pi²) en date de 2017-06-21.						
9		23 573 836	Multi-Chabanel Holdings Inc. (Frederick Magnan)	1488774	Montréal	Meilleur	3 000 000 $	26,79 $/pi²
		2017-12-19	9315-3252 Québec Inc. (Howard Szalavetz)	Industriel : I.2C, Commercial : C.7A et C.1(2)C Taux d'implantation = 85 % max. Densité = 3,00 max.	Ahuntsic	Chabanel >< de Louvain	111 966 pi²	
		Remarques						
		Lot rectangulaire implanté directement à l'intérieur des limites du quartier de la Mode à Montréal, soit en front de la rue Meilleur. Cette vente est faite en vertu de l'offre d'achat datée le 2017-12-11.						

TABLEAU DES VENTES COMPARABLES

#	Photo	N° enrg. / Date de vente	Vendeur / Acheteur	Lot/ Zonage	Ville / Secteur	Rue/ Intersection	Prix de vente/ Superficie	Taux ($/pi²)
10		23 052 619	8585555 Canada Inc. (Stéphane Francoeur) /	5886616	Montréal	Notre-Dame Est	4 688 019 $	21,00 $/pi²
		2017-05-05	10188590 Canada Inc. (Peter Metz)	Industriel : I.5 : lourde, Commercial : C.7B : Comm. de gros et d'entreposage Taux d'implantation = 70% max. Densité = 3,00 max.	Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	Bossuet	223 238 pi²	
		Remarques Terrain de forme irrégulière situé en front de la rue Notre-Dame Est. Limitrophe au port de Montréal (section arrière lot). Cette vente est faite en exécution d'une promesse d'achat daté du 2017-02-13.						
11		22 770 320	9020-2466 Quebec Inc. (Rafael Tzoubari) /	1842597	Montréal	4850 St-Jean	3 230 000 $	33,34 $/pi²
		2016-11-29	Gpa Motor Trade Inc. (Gabriel Azouz)	C -4- 280 Commercial : C1, C2, C3b, C3c Nombre d'étage = 1 à 4 Densité : 2	(Pierrefonds)	Pierrefonds	96 885 pi²	
		Remarques Parcelle de terrain de forme irrégulière acquis avec une bâtisse abandonnée sur le site. Les coûts de démolition estimés à +/- 30 000 $, furent ajoutés au prix de vente initial de 3 200 000 $. Le site fut acquis pour la construction d'un concessionnaire automobile.						
12		22 709 604	9127-3110 Québec Inc (Jacques St-Jean) /	1093160	Montréal	1505, boulevard St-Jean-Baptiste	1 480 000 $	31,28 $/pi²
		2016-10-31	Société en commandite Saint-Jean Baptiste (Anthony Falvo)	C.4C : Commercial. et services en secteur de moyenne intensité, H : Habitation mixte	Pointe-aux-Trembles	De Montigny	47 310 pi²	
		Remarques Terrain avec une bâtisse abandonnée sur le site, décontaminé en 2009. Les coûts de démolition estimés à +/- 30 000 $, furent ajoutés au prix de vente initial de 1 450 000 $. Il est à noter que le terrain bénéficie d'un frontage sur le boulevard St-Jean-Baptiste et sur la rue De Montigny, sans toutefois bénéficier de la visibilité procurée par l'angle des deux rues puisqu'un autre lot se situe à cette intersection. Revente de la transaction # 18 299 386 au taux de 24,31$/pi². Le site a été acquis pour la construction d'une résidence pour personnes âgées (Résidence Ciel Bleu).						

TABLEAU DES VENTES COMPARABLES

#	Photo	Nº enrg. / Date de vente	Vendeur / Acheteur	Lot/ Zonage	Ville / Secteur	Rue/ Intersection	Prix de vente/ Superficie	Taux ($/pi²)
13		22 650 296	6151311 Canada Inc. (Elias Bedros) /	2213728	Montréal	9 000 Pie-IX	575 000 $	43,93 $/pi²
		2016-09-30	8888 Pie-IX Realties Inc. (Antonio Nardy)	0143 Commercial (commerces lourds, commerces de gros et entreposage, commerces et services) et Industriel (industrie légère) Densité = 3,00 max.	Saint-Michel	41e Rue><42e Rue	13 089 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme rectangulaire localisé en front sur le boulevard Pie-IX. Frontage de 128 pieds par une profondeur moyenne de 105 pieds. Environnement hétérogène regroupant des bâtiments de nature résidentiels (multiplex) ainsi que des commerces et des édifices à bureaux. Visibilité intéressante. Acquis dans un contexte d'assemblage avec son voisin limitrophe le lot # 2217295.						
14		21 851 236	Vigi Sante Ltee (Giovanni Simonetta) /	1122797, 4217933, 4217934	Montréal	Pierre Bonne	4 750 000 $	32,31 $/pi²
		2015-09-22	9306161 Canada Inc. (Eddy Savoie)	Habitation : H1 et H2 Commercial : C1 Nombre d'étage = 1 à 2 Densité permise de 0.25 à 1.80.	St-Léonard	Joubert >< Lucien Gendron	147 035 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme irrégulière situé en front d'une bretelle qui relie l'autoroute 40 au boulevard Lacordaire. Acquis par le propriétaire des Résidences Soleil.						
15		21 544 434	Pricewaterhousecoopers Inc. (Christian Bourque liquidateur pour Construction Frank Catania et al) /	4061744	Montréal	Sherbrooke Est	9 823 496 $	19,61 $/pi²
		2015-05-20	9103-3522 Québec Inc. (Yvan Joyal)	C.4C : Commerce et services en secteur de moyenne intensité commerciale C.2C : Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	de Contrecoeur	500 959 pi²	
		Remarques						
		Terrain de forme rectangulaire localisé à proximité des limites Est du quartier Mercier-Est. Plus précisément, il se situe à l'intersection des rues Sherbrooke Est et Contrecoeur. La rue de Contrecoeur mène au nouveau projet résidentiel du Faubourg Contecoeur. Le projet offre un éventail de plus 1850 unités d'habitation. Ce dernier comprend des coopératives d'habitation, des maisons de ville, multiplex, maisons jumelées, maisons unifamiliales, résidence pour personnes retraitées ainsi que la zone sujet qui est commerciale. Il s'agit d'un micro-secteur accessible par la rue Sherbrooke Est. La rue Sherbrooke Est représente une artère commerciale importante avec plusieurs commerces à vocation locale. L'accès au secteur s'effectue facilement par le réseau routier environnant. La rue Sherbrooke Est permet un accès direct à l'autoroute #25.						

PLAN DES VENTES COMPARABLES

PLAN DES VENTES COMPARABLES

PLAN DES VENTES COMPARABLES

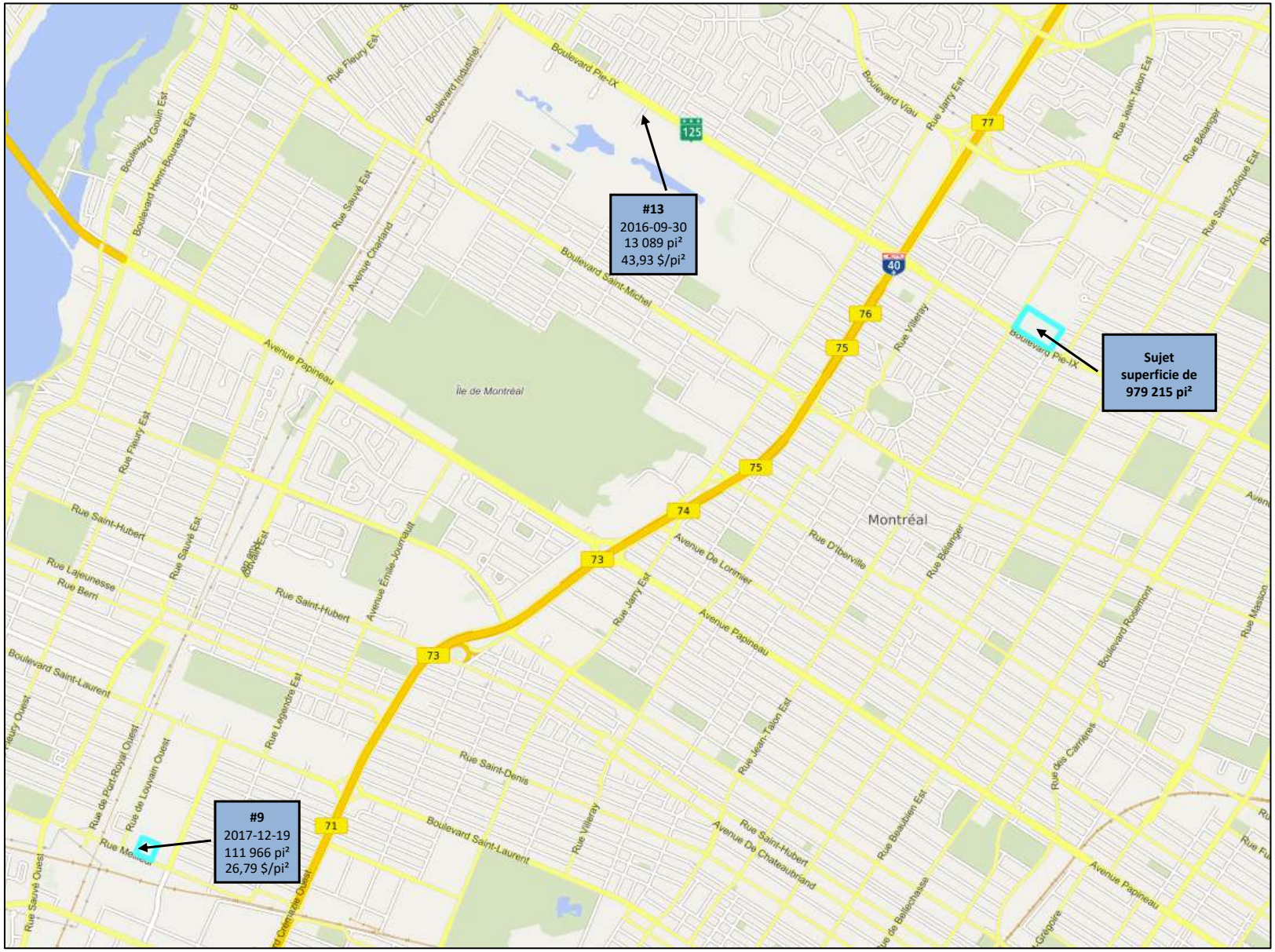

PLAN DES VENTES COMPARABLES

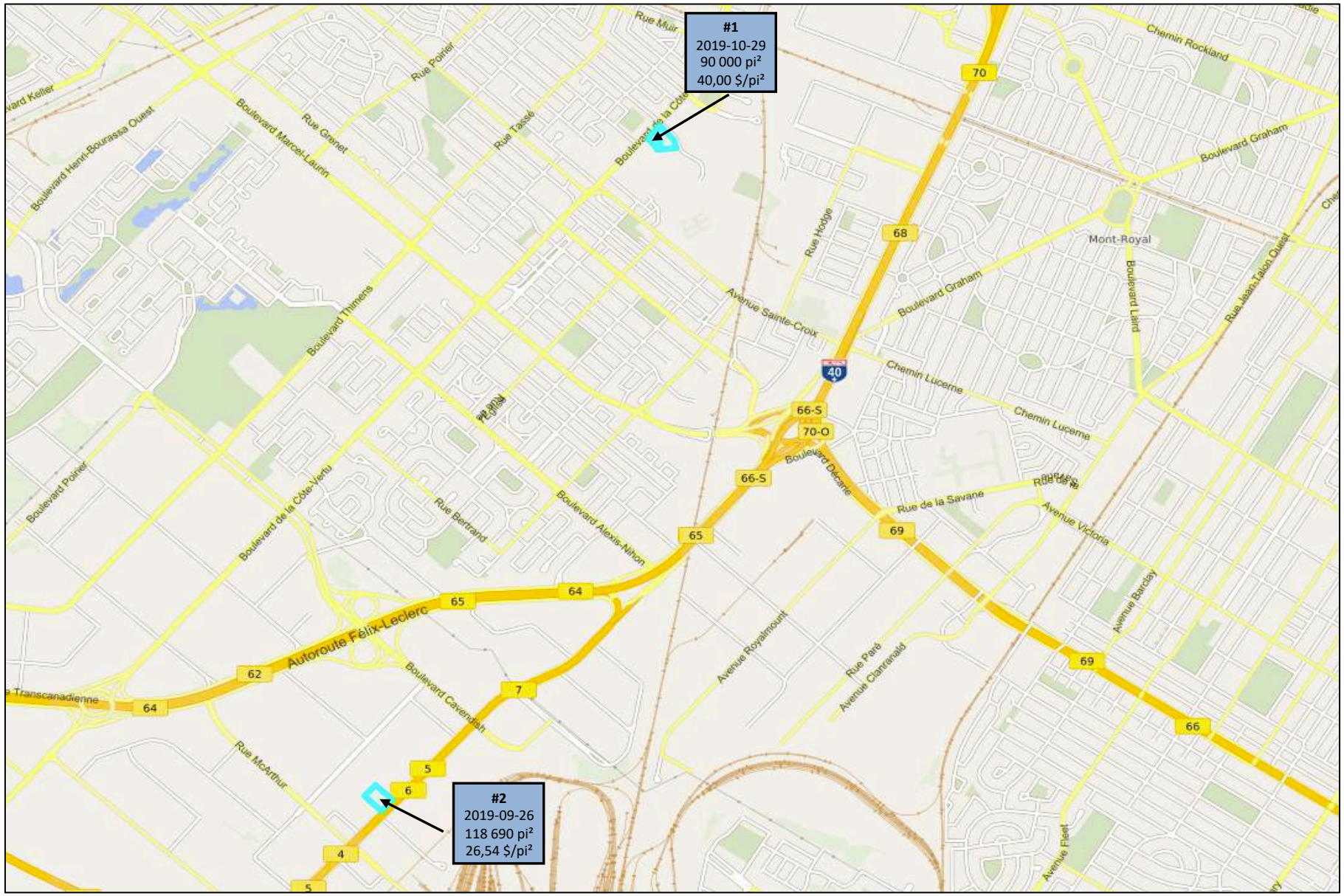

PLAN DES VENTES COMPARABLES

Ajustement des transactions

Afin de prendre en considération la vigueur du marché immobilier au cours des dernières années, nous avons apporté un ajustement temporel aux transactions retenues. Nous n'avons pas recensé suffisamment de transactions probantes de type vente/revente nous permettant d'établir une tendance de l'évolution du marché pour ce type de terrain dans le secteur visé. L'indice des prix à la consommation (IPC) tel que publié par Statistique Canada pour la région de Montréal présente un taux annuel moyen d'inflation de 1,44 %, entre 2015 et 2019. Compte tenu de la vigueur du marché immobilier au cours des deux dernières années, nous estimons que l'IPC constitue une indication inférieure à la tendance du marché pour ce type de terrain.

Année	IPC (Montréal)
2019	2,2%
2018	1,7%
2017	1,1%
2016	0,8%
2015	1,4%
Moyenne	**1,44%**

Considérant les données statistiques et macro-économique de l'Île de Montréal, la nature, la configuration, la dimension et la vocation du terrain à l'étude ainsi que le niveau de demande et d'offre dans le secteur pour des terrains situés à proximité d'infrastructures importantes et ayant une localisation centrale sur l'île de Montréal, le tout dans une perspective où il y a de moins en moins de terrains disponibles, nous sommes d'opinion de retenir un taux de croissance moyen annuel composé de 3,0 % à 4,0 % afin de procéder aux ajustements temporels (indexation) pour chacune des transactions retenues. Dans un contexte de valeur au propriétaire, nous retenons un taux de 4,0 %. Notons que le niveau d'augmentation de la valeur des terrains de très grande superficie au centre de l'Île de Montréal progresse habituellement à un niveau plus faible que celui des terrains résidentiels. En effet, la demande pour des terrains commerciaux d'envergures est moindre puisque la demande commerciale dans les secteurs centraux est déjà comblée.

Le tableau de la page suivante présente les ajustements appliqués aux transactions retenues.

Tableau des transactions ajustées

#	Prévente	Date de vente	Prix de vente	Superficie	Taux unitaire	Ajustement temps	Prix ajusté	Taux ajusté temps
1		2019-10-29	3 600 000 $	90 000 pi²	40,00 $/pi²	2,8%	3 699 609 $	41,11 $/pi²
2		2019-09-26	3 150 000 $	118 690 pi²	26,54 $/pi²	3,1%	3 248 657 $	27,37 $/pi²
3	2019-02-11	2019-08-21	7 677 180 $	440 251 pi²	17,44 $/pi²	5,7%	8 113 129 $	18,43 $/pi²
4	2018-12-17	2019-05-02	6 315 000 $	116 861 pi²	54,04 $/pi²	6,3%	6 713 877 $	57,45 $/pi²
5		2019-03-29	3 540 000 $	61 763 pi²	57,32 $/pi²	5,2%	3 722 573 $	60,27 $/pi²
6		2019-03-13	3 040 000 $	63 594 pi²	47,80 $/pi²	5,3%	3 202 287 $	50,35 $/pi²
7		2018-10-18	1 199 000 $	46 176 pi²	25,97 $/pi²	7,0%	1 282 978 $	27,78 $/pi²
8		2017-09-22	1 800 000 $	37 839 pi²	47,57 $/pi²	11,6%	2 008 719 $	53,09 $/pi²
9	2017-12-11	2017-12-19	3 000 000 $	111 966 pi²	26,79 $/pi²	10,6%	3 319 209 $	29,64 $/pi²
10	2017-02-13	2017-05-05	4 688 019 $	223 238 pi²	21,00 $/pi²	14,3%	5 357 342 $	24,00 $/pi²
11		2016-11-29	3 230 000 $	96 885 pi²	33,34 $/pi²	15,2%	3 721 424 $	38,41 $/pi²
12		2016-10-31	1 480 000 $	47 310 pi²	31,28 $/pi²	15,6%	1 710 495 $	36,16 $/pi²
13		2016-09-30	575 000 $	13 089 pi²	43,93 $/pi²	16,0%	666 768 $	50,94 $/pi²
14		2015-09-22	4 750 000 $	147 035 pi²	32,31 $/pi²	20,7%	5 733 947 $	39,00 $/pi²
15		2015-05-20	9 823 496 $	500 959 pi²	19,61 $/pi²	22,3%	12 018 753 $	23,99 $/pi²
Sommaire des données analytiques								
Minimum :	2017-02-13	2015-05-20	575 000 $	13 089 pi²	17,44 $/pi²	2,8%	666 768 $	18,43 $/pi²
Maximum :	2019-02-11	2019-10-29	9 823 496 $	500 959 pi²	57,32 $/pi²	22,3%	12 018 753 $	60,27 $/pi²
Moyenne :	2018-04-14	2018-01-09	3 857 846 $	141 044 pi²	35,00 $/pi²	10,8%	4 301 318 $	38,53 $/pi²
Médiane :	2018-06-14	2017-12-19	3 230 000 $	96 885 pi²	32,31 $/pi²	10,6%	3 699 609 $	38,41 $/pi²

Analyse des transactions comparables retenues

L'analyse des transactions de terrains vacants retenues aux fins de notre expertise nous indique des prix de vente unitaires au pied carré de terrain ajustés variant entre 18,43 $/pi² et 60,27 $/pi². Elles impliquent des superficies variant entre 13 089 pi² et 500 959 pi².

Les transactions #1 (41,11 $/pi²), #12 (36,16 $/pi²) et 14 (39,00 $/pi²) impliquent des terrains situés dans des secteurs ayant des trames urbaines mixtes (résidentiel et commercial). Ces terrains bénéficient d'un attrait général et d'un potentiel de développement largement supérieur à celui de l'emplacement à l'étude. À noter que la vente #1 a été achetée par une entreprise spécialisée dans les résidences pour personnes âgées, que le terrain de la vente #12 a été acquis pour la construction d'une résidence pour personnes âgées (Résidence Ciel Bleu) et que la vente #14 fut acquise par le propriétaire des Résidences Soleil. Les indications obtenues par ces transactions sont donc davantage basées sur une vocation résidentielle de forte densité et peu comparable au sujet.

#	Superficie	Taux ajusté temps
2	118 690 pi²	27,37 $/pi²
3	440 251 pi²	18,43 $/pi²
9	111 966 pi²	29,64 $/pi²
10	223 238 pi²	24,00 $/pi²

Les transactions citées au tableau ci-contre impliquent des terrains localisés dans différents secteurs ayant des trames urbaines plutôt industrielles. Par contre, il faut prendre en considération que la qualité des sites varie sensiblement de l'un à l'autre. En effet, les indications ajustées étant fournies par ces transactions varient respectivement entre 18,43 $ et 29,64 $ le pied carré de terrain. Les taux unitaires indiqués par ces transactions représentent donc davantage une certaine indication de la valeur marchande pouvant être appliquée à un terrain de type industriel/commercial.

La transaction #4 (57,45 $/pi²) fait référence à un terrain localisé en front de la rue Jarry Est qui fut acquis au moment de la vente pour la construction d'un hôtel de 8 à 10 étages. Depuis, le projet fut modifié en un projet mixte qui comprendra un hôtel, une résidence pour personne âgée et des logements sociaux. Il s'agit, selon nous, d'une indication de valeur supérieure étant donné le type de développement prévu et la superficie du site.

Les transactions #5 (60,27 $/pi²) et #7 (27,78 $/pi²) font référence à des terrains de 61 763 pi² et 46 176 pi² avec des bâtisses qui seront démolies. De par leurs implantations sur le boulevard Sherbrooke Est, ces emplacements bénéficient d'un attrait commercial. Ces terrains bénéficient d'une localisation inférieure au terrain sujet et leurs superficies sont nettement plus petite.

Les transactions #6 (50,35 $/pi²) et #11 (38,41 $/pi²) font référence à des terrains localisés en front d'une importante voie de circulation Nord-Sud de Pierrefonds, soit le boulevard Saint-Jean. Le secteur immédiat y est de nature homogène. Nous y retrouvons principalement des propriétés à vocation commerciale ayant une synergie similaire à l'emplacement sujet. Il est à noter que les superficies de ces terrains sont nettement inférieures au terrain sujet. Compte tenu de ses caractéristiques, la valeur de l'emplacement sujet est nettement inférieure à ces indications.

La transaction #8 (53,09 $/pi²) implique la vente d'un terrain de forme irrégulière situé à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Broadway Nord. Le site fut acquis pour la construction d'une station-service. Sa localisation à l'encoignure de deux artères de transit et la petite superficie du site influence à la hausse sa valeur. Il nous démontre un taux relativement élevé par rapport au marché environnant. Cette situation s'explique par le fait qu'il fut acquis pour un usage précis, lequel fut autorisé par les instances municipales.

La transaction #13 (50,94 $/pi²) implique la vente d'un terrain qui fut acquis dans un contexte d'assemblage avec son voisin limitrophe le lot # 2 217 295. Malgré la superficie très petite du site 13 089 pi² nous avons inclus cette transaction à l'intérieur de notre analyse, car elle est localisée sur le boulevard Pie-IX. Elle nous démontre une indication de valeur supérieure à la valeur de l'emplacement sujet.

Finalement, la transaction #15 (23,99 $/pi²) fait référence à un terrain commercial d'une grande superficie localisé à proximité des limites Est du quartier Mercier-Est. Plus précisément, il se situe à l'intersection des rues Sherbrooke Est et Contrecoeur. La rue Contrecoeur mène au nouveau projet résidentiel du Faubourg Contrecoeur. Le projet offre un éventail de plus 1 850 unités d'habitation. Ce dernier comprend des coopératives d'habitation, des maisons de ville, multiplex, maisons jumelées, maisons unifamiliales, résidence pour personnes retraitées ainsi qu'une zone commerciale. Il s'agit d'un micro-secteur accessible par la rue Sherbrooke Est. Ce terrain bénéficie d'une localisation moins intéressante que le terrain sujet. Le taux unitaire tiré de cette transaction de par l'utilisation potentielle de ce terrain et de par le contexte de la vente (liquidateur), peut difficilement être utilisé comme indice de valeur.

Résumé des ventes retenues (première analyse)

À la lecture des données recueillies suite à nos recherches, nous observons que peu de terrain de dimension importante sont voués à une vocation commerciale sur l'Île de Montréal. Ceci s'explique par la densité de la population déjà en place dans des secteurs déjà bien desservis en services commerciaux. L'offre déjà en place satisfait les besoins de la demande.

Les transactions recensées nous ont tout de même permis d'établir certaines balises, mais pour des emplacements possédant principalement des superficies de 50 000 à 100 000 p.c. soit nettement moins que les 979 215 p.c. représentant la totalité de l'emplacement sujet. Nous observons que certaines transactions d'environ 100 000 p.c. vouées à des développements domiciliaires sous la forme de résidences pour personnes âgées de moyenne à haute densité se transigent à environ 40 $ / p.c. alors que certains autres terrains ayant davantage une vocation commerciale/industrielle se transigent à près de 25$ /p.c. Finalement, certaines transactions de terrains ayant une vocation commerciale située dans l'ouest de l'île (boul. St-Jean) ou dans l'Est de l'Île (rue Sherbrooke Est) se transigent en moyenne à près de 45 $ /p.c. pour des emplacements de 50 000 à 100 000 p.c. Une transaction impliquant un terrain situé sur le boulevard Pie IX a également été recensée à un taux ajusté de 50,94 $/p.c., mais pour seulement 13 089 p.c. Notons qu'elle est également située dans un secteur moins prisé du boulevard Pie IX.

Bien qu'il soit difficile de statuer sur une indication précise de la valeur de l'emplacement sujet, il nous apparaît évident que la valeur d'un emplacement 10 à 20 fois plus grand devrait voir sa valeur être affectée d'au moins 30% considérant les délais attribuables à son développement, le risque qui en découle et le marché plus restreint auquel il est confronté. Nous estimons donc qu'un taux s'orientant entre 30 $ et 35 $ / p.c. pourrait être représentatif de la valeur de l'emplacement sujet.

Afin de valider raisonnablement ces taux, tel que spécifié précédemment, nous allons procéder à l'analyse d'un deuxième segment de marché qui nous permettra de recenser des transactions de terrains ayant des superficies plus grandes que celles déjà relevées.

MÉTHODE DE COMPARAISON (terrains commerciaux de grande superficie à Laval)

Tel que mentionné précédemment, nous avons procédé dans un deuxième temps à une seconde analyse de transactions impliquant des terrains de grande superficie de type commercial. Les transactions recensées impliquent des lots vacants comparables transigés sur le territoire de Laval, lesquels, à notre avis, nous fournissent des indications de valeur pertinentes.

Zone de recherche

Compte tenu des caractéristiques intrinsèques de la parcelle de terrain à l'étude, de la composition du voisinage immédiat et principalement de son importante superficie (979 215 p.c.), nous avons considéré les transactions de terrains sur le territoire de Laval.

Critères de recherche (2e segment de marché- terrains commerciaux de grande superficie à Laval)

Les critères que nous avons considérés lors du choix des ventes comparables sont les suivants :

- Date de marché entre septembre 2016 et la date d'évaluation ;
- Terrain vacant localisé à l'intérieur de la zone de recherche définie précédemment ;
- Superficie de plus de 200 000 pi². Dans le cas d'assemblage, nous avons considéré la superficie globale de l'assemblage ;
- Terrain affecté d'un zonage ou d'un usage le meilleur et le plus profitable s'apparentant à celui du terrain sujet ;
- Terrain vacant pouvant être desservi par les infrastructures municipales (aqueduc et égout) à court terme ;
- Seuls les emplacements présentant des caractéristiques jugées comparables (Normes de développement du site, hauteur permise, nombre d'étages, densité, implantation, etc.) ont été retenus aux fins de notre analyse ;
- Conditions de vente normale.

Analyse sommaire du marché

Suite aux démarches et enquêtes effectuées, 4 transactions de terrain comparables au sujet ont été retenues aux fins de notre analyse. Ces dernières ont été transigées au cours de la période allant du mois de janvier 2017 au mois de février 2020. Les transactions relevées sont présentées sous la forme de tableaux synoptiques (page 62) et d'un plan de vente (page 63). Les ventes de terrains comparables retenues présentent des superficies variant entre 201 450 pi^2 et 790 950 pi^2. Les prix de vente observés quant à eux oscillent entre 3 200 000 $ et 11 000 000 $, pour des taux unitaires se situant entre 12,64 $/pi^2 et 23,74 $/pi^2.

Indices recherchés

Chaque transaction a été analysée sur la base du prix de vente en fonction de la superficie impliquée, ce qui nous permet de dégager un taux de vente unitaire au pied carré

TABLEAU DES VENTES COMPARABLES

#	Photo	Nº enrg. Date de vente	Vendeur / Acheteur	Lot Zonage	Ville / Quartier	Rue Intersection	Superficie (pi²) Prix de vente	Taux ($/pi²)	Remarques
1		25 221 602	Riocan realty investement partnership four LP (Marc J. Rubin) /	3118097, 3346736, 3346739, 3346741, 3385728, 3589907, 3620072, 3620073, 3899298, 3909436	Laval	Narcisse Brisebois	790 950 pi²	12,64 $/pi²	Terrain de forme irrégulière situé à l'encoignure de la rue Narcisse Brisebois et de la voie de service de l'autoroute 13, soit dans les limites du quartier Ste-Dorothée à Laval. Un ruisseau traverse une section du terrain.
		2020-02-19	A. Derv (2003) Inc. (Mark Dervishian)	CA - 488 Commerce	Ste-Dorothée	Ouest autoroute 13	10 000 000 $		
2		24 068 099	Placement Galzam Inc. (Joanne Peluso) 2969-9360 Québec Inc. (Hyman Beraznick) Société en commandite investissements Richmond (Johane Peluso) /	1783509, 1783510, 3304997, 3430041, 3430042, 3430043	Laval	Jacques	201 450 pi²	15,88 $/pi²	Terrain situé à l'encoignure de la rue Jacques et de la voie de service de l'autoroute 13, soit dans les limites du quartier Fabreville à Laval. La voie de service Nord de l'autoroute 13 est une artère à sens unique en direction Nord. Cette dernière est accessible via l'autoroute 440. On retrouve principalement des bâtiments à vocation industrielle ou para-industrielle soit du côté Est ou Ouest de l'autoroute 13 de même que deux stations-service. Le site fut acquis pour la réalisation d'un développement commercial. Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat en date du 2018-06-22.
		2018-08-15	Guimond gestion immobilière Inc. Guimond construction EJP Inc. (Jean-Pierre Guimond)	CA-266 Commerce 1 et 2	Fabreville	voie de service de l'Autoroute 13	3 200 000 $		
3		23 079 813	Fiducie Maximus (Alain Lemay et Nathalie Bonin)	1595957, 3772555, 3772556, Ptie 4119348	Laval	Yvon-Berger	463 345 pi²	23,74 $/pi²	Terrain de forme rectangulaire ayant front sur la rue Yvon-Berger avec une vue sur l'Autoroute 15. Situé à la limite d'un centre d'achat de voisinage. Un magasin Brault & Martineau fut construit sur le site. Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat en date du 2016-12-20 accepté par le Vendeur le 2016-12-27.
		2017-05-18	Groupe BMTC Inc. (Yves des Groseillers)	CA - 539 Commerce 1 et 2	Ste-Rose	Curé-Labelle	11 000 000 $		
4		22 833 629	La Compagnie de Gestion Fineal Inc.	3332582	Laval	Curé-Labelle	214 930 pi²	23,73 $/pi²	Terrain vacant de forme irrégulière ayant front sur les boulevards Saint-Elzéar Ouest et Curé-Labelle ainsi que sur la rue Simone-De Beauvoir. Le terrain est adossé à un quartier résidentiel. Ce site fut acquis pour la construction d'un immeuble de type marché d'alimentation (vente au détail et en gros). Spécifiquement, le bâtiment comportera une aire de vente comptant pour environ 80 % de la surface, celle-ci comprenant des étalages, des comptoirs réfrigérés, de même que des réfrigérateurs. Des espaces réfrigérés dont la surface sera d'environ 2 680 pieds carrés seront aménagés vers l'arrière du bâtiment. Le reste de l'espace du rez-de-chaussée sera occupé par des bureaux de direction, de gérance et d'administration, par une cafétéria des employés, par les salles de toilette et par le département de réception et expédition des marchandises. Date d'avant-contrat 2016-04-22.
		2017-01-06	Gestion Y. Aubut Inc.	Commerce 1 et 2	Chomedey	Simone-de-Beauvoir	5 100 000 $		

PLAN DE LOCALISATION DES VENTES

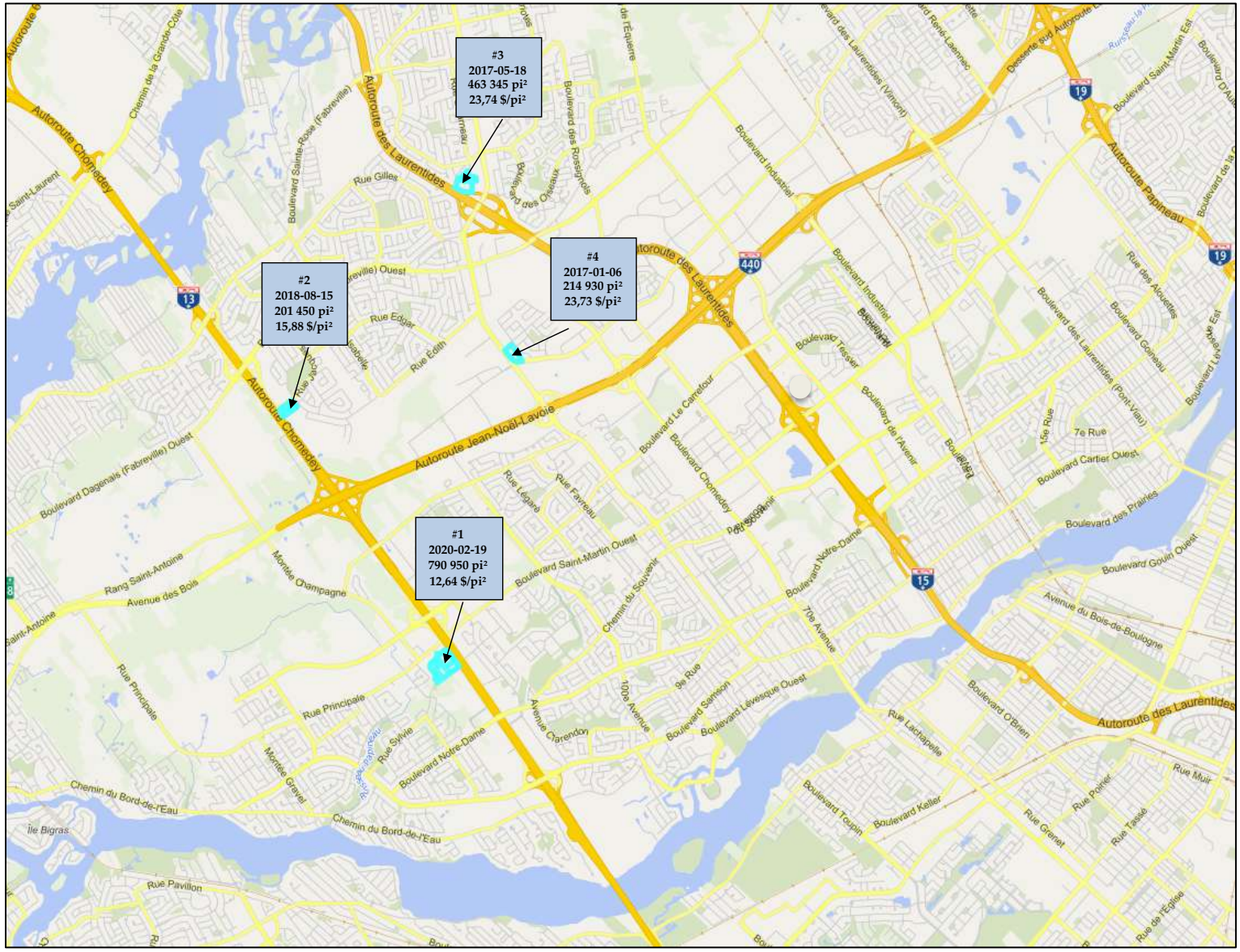

Ajustement des transactions

Considérant l'ensemble de ces données, la nature et la vocation du terrain à l'étude ainsi que le niveau de demande et d'offre dans le secteur pour des vaste terrains, nous sommes d'opinion de retenir un taux de croissance moyen de 4,00 % (composé annuellement) afin de procéder aux ajustements temporels (indexation) pour chacune des transactions retenues tout comme à l'intérieur de l'analyse du segment de marché précédent. Le tableau de la page suivante présente les ajustements appliqués aux transactions retenues.

TABLEAU DES TRANSACTIONS AJUSTEES

#	Secteur	Rue	Intersection	Date d'avant-contrat	Date de vente	Prix de vente	Superficie de terrain	Taux unitaire ($/pi²)	Ajustement temps	Taux unitaire ajusté ($/pi²)
1	Ste-Dorothée	Narcisse Brisebois	Ouest autoroute 13		2020-02-19	10 000 000 $	790 950 pi²	12,64 $/pi²	1,5%	**12,84 $/pi²**
2	Fabreville	Jacques	voie de service de l'Autoroute 13	2018-06-22	2018-08-15	3 200 000 $	201 450 pi²	15,88 $/pi²	8,4%	**17,21 $/pi²**
3	Ste-Rose	Yvon-Berger	Curé-Labelle	2016-12-27	2017-05-18	11 000 000 $	463 345 pi²	23,74 $/pi²	14,9%	**27,27 $/pi²**
4	Chomedey	Curé-Labelle	Simone-de-Beauvoir	2016-04-22	2017-01-06	5 100 000 $	214 930 pi²	23,73 $/pi²	18,0%	**28,00 $/pi²**
Sommaire des données analytiques des transactions retenues										
Min :				2016-04-22	2017-01-06	3 200 000 $	201 450 pi²	12,64 $/pi²	1,5%	**12,84 $/pi²**
Max :				2018-06-22	2020-02-19	11 000 000 $	790 950 pi²	23,74 $/pi²	18,0%	**28,00 $/pi²**
Moyenne:				2017-04-03	2018-04-15	7 325 000 $	417 669 pi²	19,00 $/pi²	10,7%	**21,33 $/pi²**
Médiane:				2016-12-27	2017-12-31	7 550 000 $	339 137 pi²	19,81 $/pi²	11,6%	**22,24 $/pi²**

Analyse des transactions comparables retenues (2e segment de marché-Laval)

L'analyse des transactions de terrains vacants retenus nous indique des prix de vente unitaires ajustés variant entre 12,84 $/pi² et 28,00 $/pi². Elles impliquent des emplacements vacants dont les superficies varient entre 201 450 pi² et 790 950 pi².

La transaction #1 (12,84 $/pi²) implique un site situé à l'encoignure de la rue Narcisse Brisebois et de la voie de service de l'autoroute 13. Au Sud du site, on note l'implantation d'un centre commercial d'envergure régional (Méga-Centre Notre-Dame), lequel regroupe plusieurs magasins de grande surface, tel que Walmart, Winners, Bureau en Gros, Canadian Tire, Réno-Dépôt, Super C, restaurants franchisés, etc. Une problématique de développement du site serait présente causé par la présence d'un ruisseau et la possible présence de milieux humide. Ceci pourrait expliquer, entre autres, pourquoi le taux unitaire de ce terrain est à la limite inférieure des indications.

La vente #2 (17,21 $/pi²) implique un terrain situé à l'encoignure de la rue Jacques et de la voie de service de l'autoroute 13, soit dans les limites du quartier Fabreville à Laval. Nous avons recensé une station-service Esso à l'intersection Nord-Est de la rue Jacques et de la voie de service de l'A-13. De plus, on retrouve un vaste terrain vacant situé juste au Nord de cette dernière. Le site en cause bénéficie d'une localisation intéressante à l'entrée d'un quartier résidentiel ainsi que d'une excellente visibilité. On y dénote un important flux de circulation automobile principalement pendant les périodes de pointe sur semaine. L'accès au site s'effectue principalement via la voie de service de l'autoroute 13 ou encore via la rue Jacques qui est une artère de transit importante du quartier. Le site fut acquis pour la construction d'un développement commercial de type mégacentre. Nous considérons cette transaction comme étant une certaine indication de la limite inférieure de l'emplacement sujet.

Le terrain de la transaction #3 (27,27 $/pi²) implique un terrain de grande superficie (463 345 pi²) ayant front sur la rue Yvon-Berger avec une vue sur l'Autoroute 15 et en bordure de la voie d'accès de cette dernière. Situé à la limite d'un centre d'achat de voisinage, il s'agit d'une localisation intéressante, dans un secteur commercial déjà développé et impliquant un emplacement de grande surface.

La transaction #4 (28,00 $/pi²) implique un terrain localisé en front sur le boulevard Curé-Labelle. Ce site fut acquis pour la construction d'un immeuble de type marché d'alimentation (vente au détail et en gros). L'environnement peut être considéré comme étant quelque peu homogène, mais nous y retrouvons principalement des propriétés à vocation commerciale. Le taux unitaire indiqué par cette transaction représente une certaine indication de la valeur du terrain sujet bien que nous considérions que la localisation du terrain faisant l'objet de la transaction #4 soit inférieure au sujet et que sa superficie soit nettement plus petite.

Résumé des ventes retenues (2e segment de marché-Laval)

À la lecture des données recueillies suite à nos recherches, nous pouvons observer que des terrains de plus grande dimension se sont transigés à Laval où le développement est plus actif et où les besoins en espaces commerciaux sont encore grandissants. Malgré tout, ce type de transaction de terrain de grande superficie voué à une vocation commerciale demeure tout de même en nombre très restreint.

Nous sommes d'avis que les indications les plus significatives sont les ventes #2 (17,21 $/pi²), #3 (27,27 $/pi²) et #4 (28,00 $/pi²). Elles nous démontrent des taux de près de 20 à 30 $/p.c. pour des emplacements à proximité de grands axes routiers et pour des superficies de 201 450 p.c. à 463 345 p.c., soit tout de même passablement inférieures à la superficie du sujet. Le caractère moins « urbain/central » et différent des emplacements en relation avec l'emplacement sujet nous porte tout de même à croire que les indications obtenues représentent la limite inférieure de la valeur de l'emplacement sujet.

Conclusion de la valeur au propriétaire

Sur la base des éléments mentionnés précédemment, après appréciation de notre analyse des deux segments de marché et considérant les caractéristiques du site à l'étude, nous estimons que la valeur au propriétaire du terrain sujet en date du 9 juillet 2020 est selon un taux unitaire de 35,00 $/pi². Ce taux prend notamment en considération :

- La grande superficie de l'ensemble du terrain (lots 2 217 078, 6 280 890, 1 126 223, 2 727 390 et 2 727 391) à évaluer soit 979 215pi² ;
- L'usage le meilleur et le plus profitable de l'emplacement considéré commercial ;
- Sa situation géographique avantageuse sur l'île de Montréal.

Acquisitions d'une partie du lot 2 217 078

Selon les indications obtenues précédemment et en fonction de l'usage des lieux et des caractéristiques du site nous sommes d'opinion que la valeur au propriétaire de la parcelle à acquérir du terrain sujet s'établit comme suit :

Superficie		Taux unitaire	Valeur
5 929 pi²	X	35,00 $/pi²	207 515 $

ARRONDIE À 210 000 $

Servitude de construction sur une partie du lot 2 217 078

Au niveau de la valeur attribuable à la servitude de construction, la jurisprudence propose de façon récurrente un loyer approximatif de 8 à 10 % de la valeur de la parcelle de terrain touchée de façon annuelle. Pour les fins de notre analyse, nous avons retenu un loyer annuel de 10% de la valeur. Nous vous rappelons que la durée de la servitude de construction a été établie pour une période de 3 ans.

Pour la servitude de construction, nous sommes d'avis que l'indemnité payable devrait représenter 30 % de la valeur marchande de la parcelle de terrain touchée. Étant donné que les améliorations au sol seront repositionnées ou refaites par l'entrepreneur responsable des travaux, aucun coût ne sera attribué à ces éléments.

Superficie		Taux unitaire	Valeur	30 % de la valeur
8 336 pi²	X	35,00 $/pi²	291 760 $	87 528 $

ARRONDIE À 87 530 $ soit 29 176,67 $ pour chaque année d'occupation

Il est à noter que les valeurs telles qu'estimées sont conditionnelles aux hypothèses suivantes :

- La qualité des composantes, du drainage et du compactage du sol est présumée adéquate. De même, nous présumons hypothétiquement que l'emplacement sujet n'est affecté par aucun agent contaminant.
- Aucune amélioration au sol n'a été considérée.

ANNEXES

I. AVIS D'EXPROPRIATION

II. CURRICULUM VITAE

III. CONDITIONS LIMITATIVES ET CONTINGENTES

CONDITIONS LIMITATIVES ET CONTINGENTES

La description légale fournie est assumée comme exacte. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les questions de caractère légal, ni ne rendons aucune opinion en ce qui concerne les titres, lesquels sont assumés comme étant bons.

Tous les liens, hypothèques ou autres encombrements ont été ignorés et la propriété est évaluée comme étant claire et nette et sous possession responsable. Les croquis et plans inclus au rapport ne visent qu'à permettre au lecteur de visualiser les caractéristiques physiques du bâtiment.

Nous n'avons fait aucun arpentage ou étude de sol de ladite propriété et n'assumons aucune responsabilité en rapport avec ces questions. Les mesures, dimensions et autres renseignements de même nature ont été obtenus de différentes sources que nous croyons fiables.

Nous considérons comme fiables tous les autres renseignements identifiés dans ce rapport comme ayant été fournis par d'autres, mais n'en assumons aucune responsabilité.

La possession de ce rapport ne confère pas le droit de publication et ce rapport ne peut être employé à d'autres fins par le demandeur, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'évaluateur ou du demandeur et de plus, seulement par des personnes ayant les qualifications appropriées.

L'évaluateur n'est pas tenu de comparaître en Cour relativement à cette expertise à moins d'une entente préliminaire avec le client.

Nous n'avons aucun intérêt présent ou futur dans la propriété évaluée. La valeur exprimée en termes monétaires (dollars canadiens) prévaut au moment de l'évaluation.

L'évaluation totale de ce rapport tient compte des actifs existants. L'évaluation de chaque morceau d'équipement ne devrait pas être utilisée en conjonction avec toute autre évaluation, auquel cas elle deviendrait invalide.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension,1- décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction des lots 2 216 986 et 2 217 078. 2- Autoriser le remplacement du plan et de la description technique relativement au lot 2 217 040 (CM18 0648). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 879 632 et 1 882 463. 4- Autoriser les dépenses d'un montant maximal de 25 059,09$, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 216 986 et de 77 153,74 $, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 217 078, soit un total maximal de 102 212,83$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les fins pour lesquelles les expropriations sont demandées sont conformes à la loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise BOUTIN
avocate

Tél : 872-0123

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Patrice GUAY
Directeur de service- Affaires juridiques et avocat en chef
Tél : 872-2919
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension,1- décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction des lots 2 216 986 et 2 217 078. 2- Autoriser le remplacement du plan et de la description technique relativement au lot 2 217 040 (CM18 0648). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 879 632 et 1 882 463. 4- Autoriser les dépenses d'un montant maximal de 25 059,09$, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 216 986 et de 77 153,74 $, taxes incluses pour l'acquisition du lot 2 217 078, soit un total maximal de 102 212,83$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD1190575002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-12

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.49

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1207231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14$ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 - 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Ceveco Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D, arrondissement Ville-Marie. aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 275 887,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439822 ;

2. d'autoriser une dépense de 2 115 271,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 706 489,01 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell

intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente et d'entériner l'entente à cet effet;

5. d'autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240,50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente et d'entériner l'entente à cet effet;

6. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-24 10:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231032**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14$ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 - 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

CONTENU

CONTEXTE

La rue Sainte-Catherine est la rue commerciale de Montréal par excellence. On y trouve la plus importante concentration de magasins au Canada et le plus grand regroupement de boutiques de mode et de prêt-à-porter au pays. Elle s'étend sur plus de 10 km et compte près de 1200 magasins, dont environ 450 avec façade sur rue.
Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint et même dépassé leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter l'ensemble des infrastructures souterraines, en coordination avec les travaux d'utilités publiques. La phase 1 du projet comprend la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et la rue Mansfield et inclut le square Phillips, la place du Frère-André et les rues adjacentes. La phase 2 comprend la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et la rue Atwater.

La Ville de Montréal souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel

aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest devra lui permettre de relever les défis des prochaines décennies.

Le grand projet se réalise en plusieurs phases, elles-mêmes divisées en sous-lot:

Phase 1 - Travaux déjà réalisés ou en cours
- Réhabilitation de la conduite d'égout principale (égout collecteur) entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury (2018),
- Travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (2018),
- Lot 1A – Infrastructures souterraines entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa (2019),
- Lot 2A - Décontamination des vespasiennes situées sous le square Phillips (2019),
- Lot 1A – Aménagement de surface entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa (en cours jusqu'au mois de novembre 2020),
- Lot 1B - Infrastructures souterraines entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield (en cours jusqu'au mois de novembre 2020).

Phase 1 - Travaux à venir
- Lot 2D – Aménagement et infrastructures du Square Phillips et de l'avenue Union (présent contrat),
- Lot 2E – Aménagement et infrastructures de la rue Place Phillips et de la Place du Frère-André : Infrastructures et aménagement (à partir de 2024*).

Phase 2 - Travaux à venir : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement entre la rue Mansfield et la rue Atwater (à partir de 2022*).

L'échéancier des travaux est sujet à changement afin d'assurer la coordination entre tous les travaux réalisés dans un même secteur par différents intervenants.

Le projet du réaménagement du Square-Phillips a fait l'objet d'une présentation au conseil du patrimoine de Montréal et a reçu un avis favorable.

Un premier appel d'offres (AO) (439821) couvrant les travaux du lot 2 de la phase 1 a été fait à l'automne 2019, mais a été annulé en raison d'un écart de 72% au dessus de l'estimation de contrôle. L'appel d'offres 439822-Réaménagement du Square Phillips et de l'avenue Union fait suite à cet AO.

Le service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est le service requérant et a mandaté la direction des infrastructures (DI) du service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents d'appels d'offres et de réaliser ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 20 0075 - 27 février 2020 - Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 23 176 848,45 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452820 (4 soum.) (1197231078);
CM19 1014 - 16 septembre 2019 - Accorder un contrat à Consultants NCP inc. (Construction NCP) pour des travaux de décontamination des vespasiennes dans le square Phillips, dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Lot 2A) dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 772 560,81 $, taxes incluses (contrat : 666 000,74 $ + contingences : 66 600,07 $ + incidences : 39 960,00 $) - Appel d'offres public 439820 (2 soum.) (1197231053)

CM19 0441 - 15 avril 2019 - Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, dans l'arrondis sement de Ville-Marie - Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 333905 (3 soum.) (1197231021);

CG18 0680 - 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 41 576 385,02 $, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 333904 (2 soum.) (1187595001);

CE18 1252 - 1er août 2018 - Autoriser la formation de consortium pour la réalisation de travaux inhérents à l'appel d'offres 333904 pour le projet Sainte-Catherine Ouest (1183820001);

CG17 0490 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 $, taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - (2 soum., 1 seul conforme) (1177595002)

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (1156707001);

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement du square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Ouest, Lot 2D, arrondissement Ville-Marie, consistent en, sans s'y limiter ;
Travaux d'aqueduc, de voirie et de réseau technique urbain (avenue Union, rue Cathcart, rue Place Phillips et square Phillips)

- Reconstruction de 110 m de conduites d'aqueduc secondaire (200mm) et de deux branchements de services d'eau
- Reconstruction de 3 chambres de vannes d'aqueduc secondaire
- Reconstruction de 20 m d'égout unitaire et d'un branchement de service d'égout
- Aménagement de 17,5 m de caniveaux de drainage
- Construction d'une chaussée souple asphaltée
- Construction de dalles structurales sous les trottoirs et dans la chaussée;
- Construction de fosses de plantation continues;
- Construction de bordure et trottoir en béton;

Travaux d'aménagement du Square Phillips

- Construction de bordure de granite;
- Construction de trottoir et de la chaussée en pavés de béton;
- Construction des surfaces du Square en pavé de granit;

- Fourniture et mise en place de plaques podotactiles;
- Fabrication et mise en place de mobilier urbain distinct;
- Construction d'une salle mécanique souterraine
- Fourniture et installation d'une fontaine décorative;
- Système d'irrigation;
- Fosses d'arbres continues et plantations d'arbres, arbustes, vivaces et autres plantes.

Travaux de restauration du monument à Édouard VII du Square Phillips

- Démolition partielle et préparation des surfaces
- Réparation de béton, au besoin
- Remplacement du muret de bordure du parterre, au besoin
- Ancrages pour chape et maçonnerie
- Chape de béton
- Lit de pose à base de scories

Travaux sur les réseaux techniques urbains

- Travaux sur les réseaux de conduits souterrains et des puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).
- Travaux sur les réseaux de conduites de gaz souterraines d'Énergir
- Travaux sur les réseaux de conduits souterrains et des puits d'accès de Bell Canada

Travaux avec l'éclairage public, les feux de circulation et les services des technologies de l'information

- Mise en place de lampadaires, de feux de circulation et d'autres installations électriques;
- Mise en place de la signalisation horizontale et verticale

Travaux de maintien de la circulation

- Mise en place de la signalisation routière nécessaire au maintien de la circulation

Le plan de localisation et des travaux en surface se trouve en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Ville-Marie (Coordination des grands projets - Ville -Marie) et au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), le requérant, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Contingences, variation de quantités et incidences

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 115 271,53$ taxes incluses, soit 13,0 % du coût des travaux du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière

d'archéologie, d'utilités publiques, de mobiliers urbains, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Pénalités et Boni

Les dispositions contractuelles liées à l'échéancier concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 11.2 du CCAS du présent appel d'offres. Les pénalités se calculent comme suit:

- 0,1% du prix du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard, et ce, pour les dix (10) premiers jours de retard;
- 0,2% du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard additionnel.
- Cette pénalité est sans plafond.

De plus, à l'article 11.1 CCAS, un boni de 20 000 $ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 $, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

Mode d'octroi alternatif - Système de pondération

Dans le cadre du présent contrat, un mode d’octroi alternatif à celui du plus bas soumissionnaire conforme est utilisé. La recommandation d’octroi est donnée en fonction d’un système de pondération et d’évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) conformément à l’article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce système comporte deux (2) critères totalisant 100 points. L’octroi du contrat au soumissionnaire dont la soumission a obtenu le plus haut pointage est recommandé aux instances. Les pointages tiennent compte de l’expérience du soumissionnaire dans des projets comparables et du prix de la soumission.

Ainsi, les soumissions ont été évaluées selon la grille suivante, sur un total de 100 points.

Critère	**Points**
Expérience du soumissionnaire	40
Prix de la soumission	60
Total	**100**

L'expérience du soumissionnaire est évaluée sur la base de deux projets comparables en nature et devant comprendre certains domaines d'expertise précis. Plus un projet soumis est comparable avec le projet qui fait l’objet du présent appel d’offres, plus la note sera élevée. La grille d'évaluation des projets comparables se retrouvent à l'article 8.1 du CCAS.

Le pointage attribuable au prix de la soumission est calculé comme suit :

Nombre de points du critère = Le prix le plus bas soumis dans toutes les Soumissions conformes x 60
Prix de la soumission conforme en évaluation

--> Le contrat est recommandé pour adjudication au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.

Les délais fournis par l’adjudicataire deviennent les délais de réalisation contractuels,

notamment pour l'application de l'article « Boni et pénalité ».

Ce mode d'octroi alternatif avec système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe), ainsi que la clause d'expérience du soumissionnaire ont tous deux fait l'objet d'une approbation par la Direction générale. Le libellé de la clause d'expérience a été validé par le Service des affaires juridiques. Les informations relatives au mode d'octroi et à l'expérience du soumissionnaire sont décrites à l'article 8 du cahier des clauses administratives spéciales dans les documents de l'appel d'offres actuelle.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires, des prix soumis, le pointage obtenu lors de l'évaluation, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de -6.8 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (Ceveco) et l'estimation de soumission. La majorité de cet écart est concentrée dans les sous-projets suivants:

1- Un écart de -4.04 % dans le sous-projet (Items généraux pour l'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union). Pour l'item du maintien de circulation, le plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) a soumis un prix plus faible que celui de l'estimation, nous jugeons que ce prix est agressif. Pour l'item «assurances, garanties et frais généraux» , puisque cet item est proportionnel au prix de la soumission, il est normal que le prix de l'entrepreneur soit moins cher que celui de l'estimation.

2- Un écart de -3.21 % dans le sous-projet «Construction d'aménagement de surface dans le Square Phillips incluant la salle mécanique souterraine». La majorité de cet écart est concentrée dans l'item de restauration des bronzes (Edward VII sur place et groupes statuaires en atelier. La DGPÉC n'a pas réussi à obtenir un prix pour ces travaux de la part d'entrepreneurs spécialisés. La DGPÉC a donc, prévu une provision basée sur des hypothèses générales. Le prix soumis par le PBSC semble plus réaliste et basé sur un prix d'un sous traitant spécialisé en la matière. D'ailleurs, les prix des deux soumissionnaires sont très semblables pour ces travaux.

Aussi un écart de +22.3 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (Ceveco) et la deuxième soumission conforme (Deric).

1- La majorité de cet écart, soit 17,27% est concentrée dans le sous-projet «Construction d'aménagement de surface dans le Square Phillips incluant la salle mécanique souterraine». Le prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire (Deric) est aussi 14.2% plus cher que le prix de l'estimation de soumission. Nous sommes d'avis que les prix élevés soumis par le deuxième soumissionnaire pour ces articles sont non justifiables.

2- L'écart résiduel de +5.03 % est réparti dans les autres articles de la soumission.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Commission permanente sur l'examen des contrats

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 20 097 648,14$, taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Ceveco Inc, pour un montant de 16 275 887,61$ taxes incluses;
- un budget de contingences de 2 115 271,53 $ taxes incluses;
- un budget d'incidences de 1 706 489,01$ taxes incluses.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti tel que suit:

- 90,81% est payé par le SUM, pour un montant de 18 249 721,08$
- 5,52 % est payé par le CSEM pour un montant de 1 108 782,85$
- 2,19% est payé par Bell pour un montant de 440 842,02$
- 1,48% est payé par Énergir pour un montant de 298 302,19$

Cette dépense de 18 326 810,32$ net de ristourne sera assumée comme suit :

Portion Service urbanisme et mobilité

Un montant maximal de **3 894 596,00$** net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-017 Ste-Catherine amén./infras. CM20 0424.

Un montant maximal de **12 716 561$** net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-025 Amén., réamén. rue Ste-Catherine O CM17 0191.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Portion CSEM
Un montant de 987 445,30 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-033 conduits souterrains/enfouissement fils aériens

Portion Bell Canada
La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell Canada pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 440 842,02 $ taxes et contingences incluses, ce qui représente un montant de 402 547,53 $ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Portion Énergir
La Ville de Montréal financera les travaux civils d'Énergir pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 298 302,19 $, taxes et contingences incluses, ce qui représente un montant de 272 389,66 $ net de ristournes. Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses;

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Répartition travaux contingences - incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Total
75015 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest -Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	3364$	11 944$	1356$	16 664$
Total	3364$	11 944$	1356$	16 664$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du Square Phillips et de l'avenue Union bonifiera l'offre en espaces verts et permettra la tenue événements culturels ce qui augmentera la qualité de vie des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 octobre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et assumer les frais afférents. Ceci aurait également pour effet de prolonger la durée de temps pendant laquelle des installations temporaires seraient en place dans le square.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe «Principes de gestion de la mobilité».

Outre ces grandes lignes, il est à noter que le Square Phillips sera non accessible au public durant la période des travaux.
L'accès aux commerces ainsi qu'aux propriétés adjacentes sera maintenu en tout temps.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de sécurité supplémentaires exigées par la CNESST en lien avec le COVID-19 sont connus de l'entrepreneur au moment du dépôt de la soumission. Aucun frais relatifs aux installations sanitaires ou équipements de sécurité seront payables par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : Semaine du 10 août 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : 21 septembre 2020
Fin des travaux : Été 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Dominique GELINEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Dominique GELINEAU, 16 juillet 2020
Guy CHARBONNEAU, 16 juillet 2020
Marc BRETON, 16 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc SARAULT
ingenieur(e) junior

Tél : (514) 941-7867
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-14

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures

Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures, en remplacement du directeur du service
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-07-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 439822 — No du GDD : 1207231032

Titre de l'appel d'offres : Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D (Arrondissement Ville-Marie)

Type d'adjudication : Selon le système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 / 3 / 2020 — Ouverture originalement prévue le : 14 / 4 / 2020

Ouverture faite le : 4 / 6 / 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 83 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 9 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
26 / 3 / 2020	Précisions sur des items et modification de la date d'ouverture	0
30 / 3 / 2020	Ajout d'items, précision et modification du mode de dépôt des soumissions Covid-19	200 000
8 / 4 / 2020	Précision sur certains items et questions/réponses	0
9 / 4 / 2020	Un lien est mis à la disposition des soumissionnaires leur donnant accès à la mise à jour des informations ayant rapport aux appels d'offres de la ville y compris celles du présent projet	0
17 / 4 / 2020	Modification à la date d'ouverture	0
23 / 4 / 2020	Modification de la séquence des travaux	0
30 / 4 / 2020	Modification des critères d'évaluation des soumissionnaires	0
8 / 5 / 2020	Modification de la date d'ouverture	0
22 / 5 / 2020	Questions / réponses aux soumissionnaires	0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 11

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 2 / 10 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes				Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
Nom du soumissionnaire et rang selon le pointage	**Pointage prix (max 60)**	**Pointage expérience (max 40)**	**Pointage total**	**Total**
1 CEVECO INC.	60.00	30.00	**90.00**	16 275 887.61
2 CONSTRUCTION DERIC INC.	49.05	28.25	**77.30**	19 909 102.73

Estimation — **interne** — 17 459 681.95

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-6.8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **22.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CEVECO INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 16 275 887.61

Montant des contingences ($) : 2 115 271.53

Montant des incidences ($) : 1 706 489.01

Date prévue de début des travaux : 21 / 9 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 15 / 7 / 2022

Secteur des travaux
Vue globale

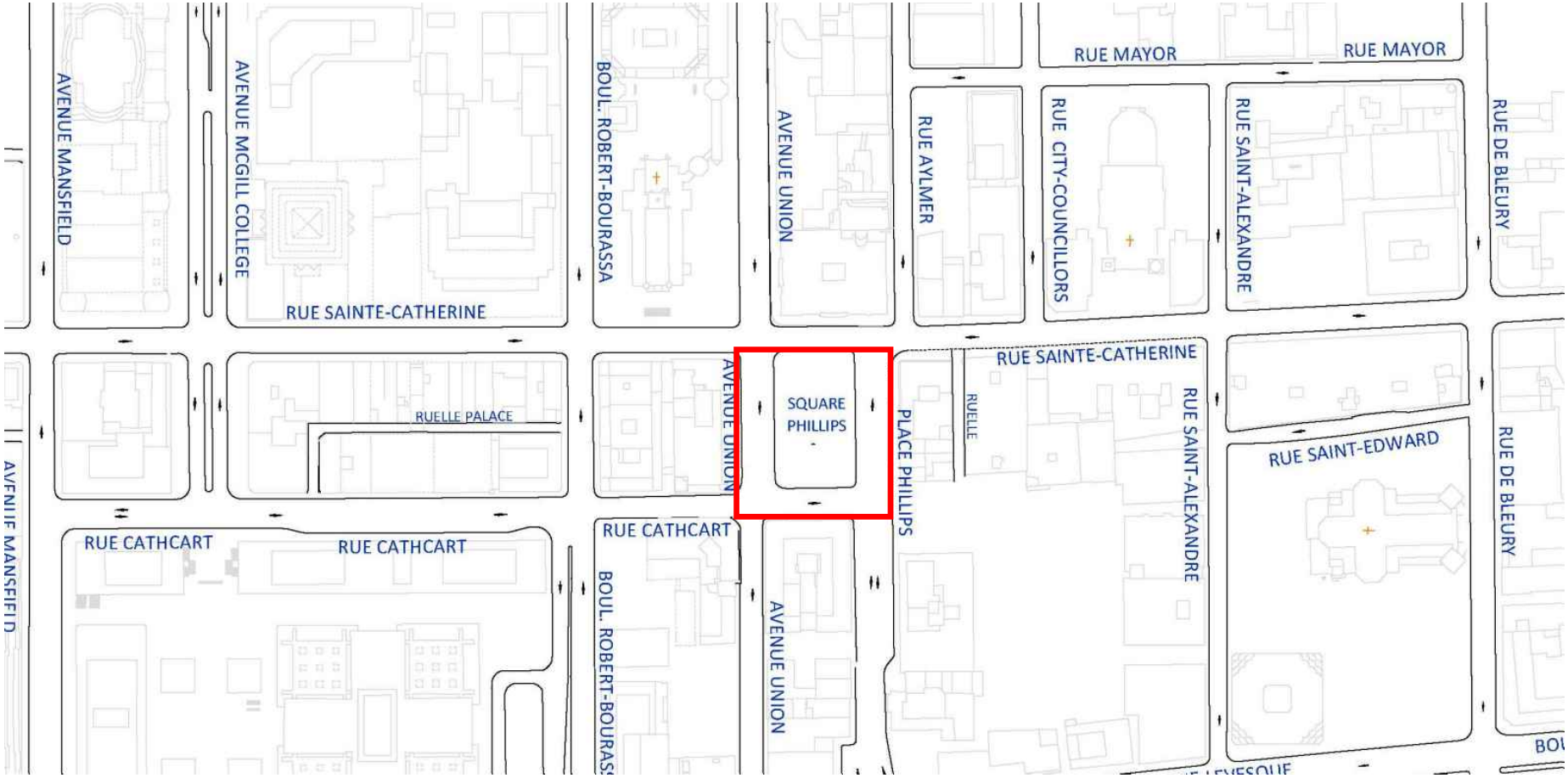

Travaux 2020

Travaux des RTU

Energir

- Réhabilitation de conduite sur Pl. Phillips + branchements de services
- Réhabilitation de conduite sur Cathcart
- Nouvelle conduite sur Union

CSEM

- Massifs sur Pl. Phillips
- PA dans le square Phillips

Bell

- Toit de PA

Travaux d'aménagement

Square Phillips

- Salle mécanique souterraine
- Monument à Édouard VII

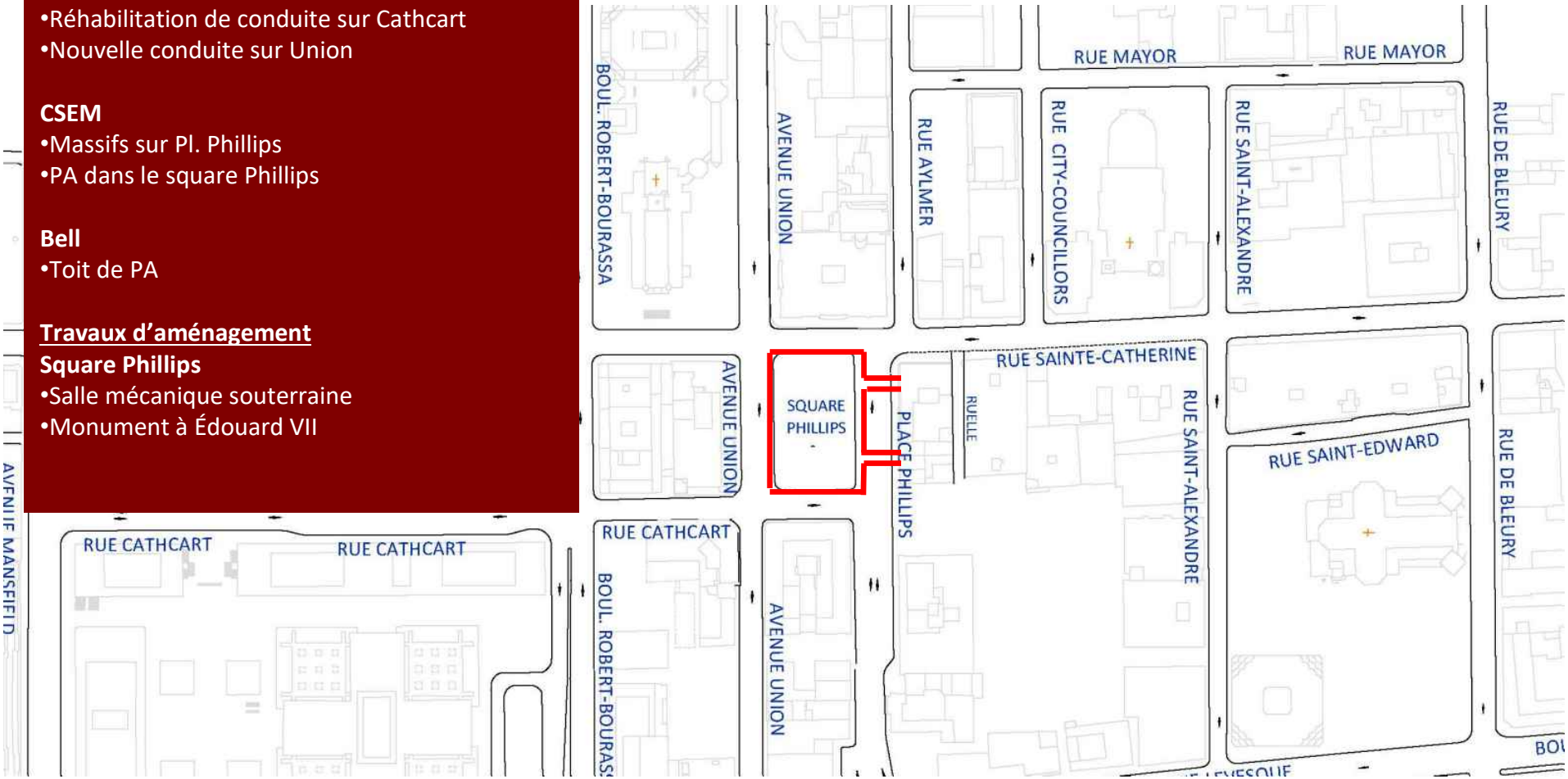

Travaux 2021

Travaux des RTU

CSEM

•PA dans l'intersection Cathcart & Union
•Massifs sur la rue Place Phillips

Bell

•Toit de PA + massifs sur la rue Union

Travaux d'infrastructures (aqueduc)

•3 chambres de vannes (aqueduc) dans l'intersection Cathcart
•Conduite d'aqueduc de 200 mm

Travaux d'aménagement

•Square Phillips
•Salle mécanique
•Monument à Édouard VII
•Bordures de granit
•Pavés de granit
•Plantation d'arbres
•Mobilier urbain
•Éclairage public

Rue Union

•Bordures de granit
•Chaussée et trottoirs en pavés de béton (nouvelle géométrie)
•Plantation d'arbres

Rues Cathcart et Place Phillips

•Réfection des chaussées de bitume (nouvelle géométrie) et trottoirs

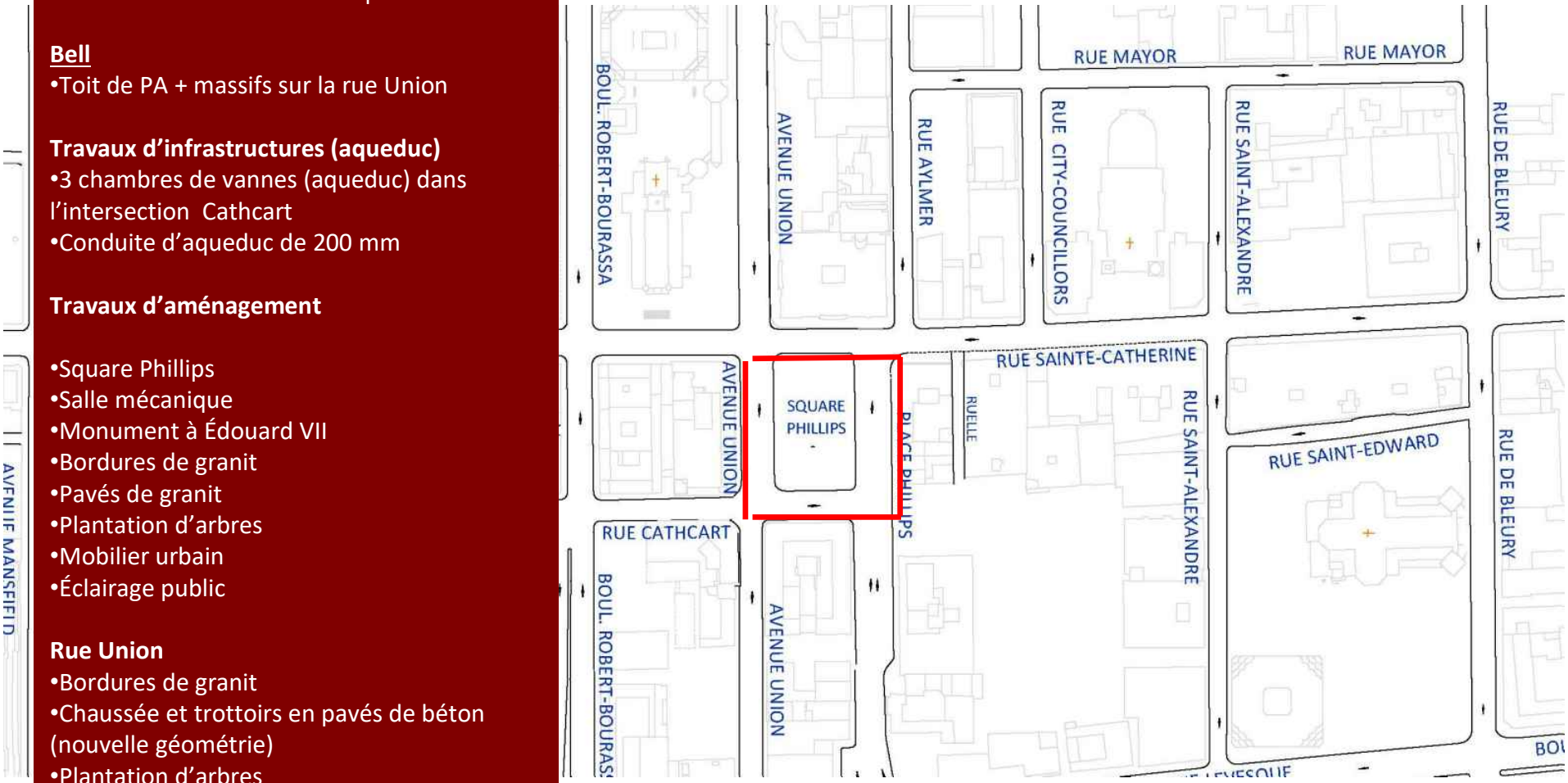

Travaux 2022

Travaux d'aménagement

- Trottoirs en pavés de béton
- Chaussée d'asphalte

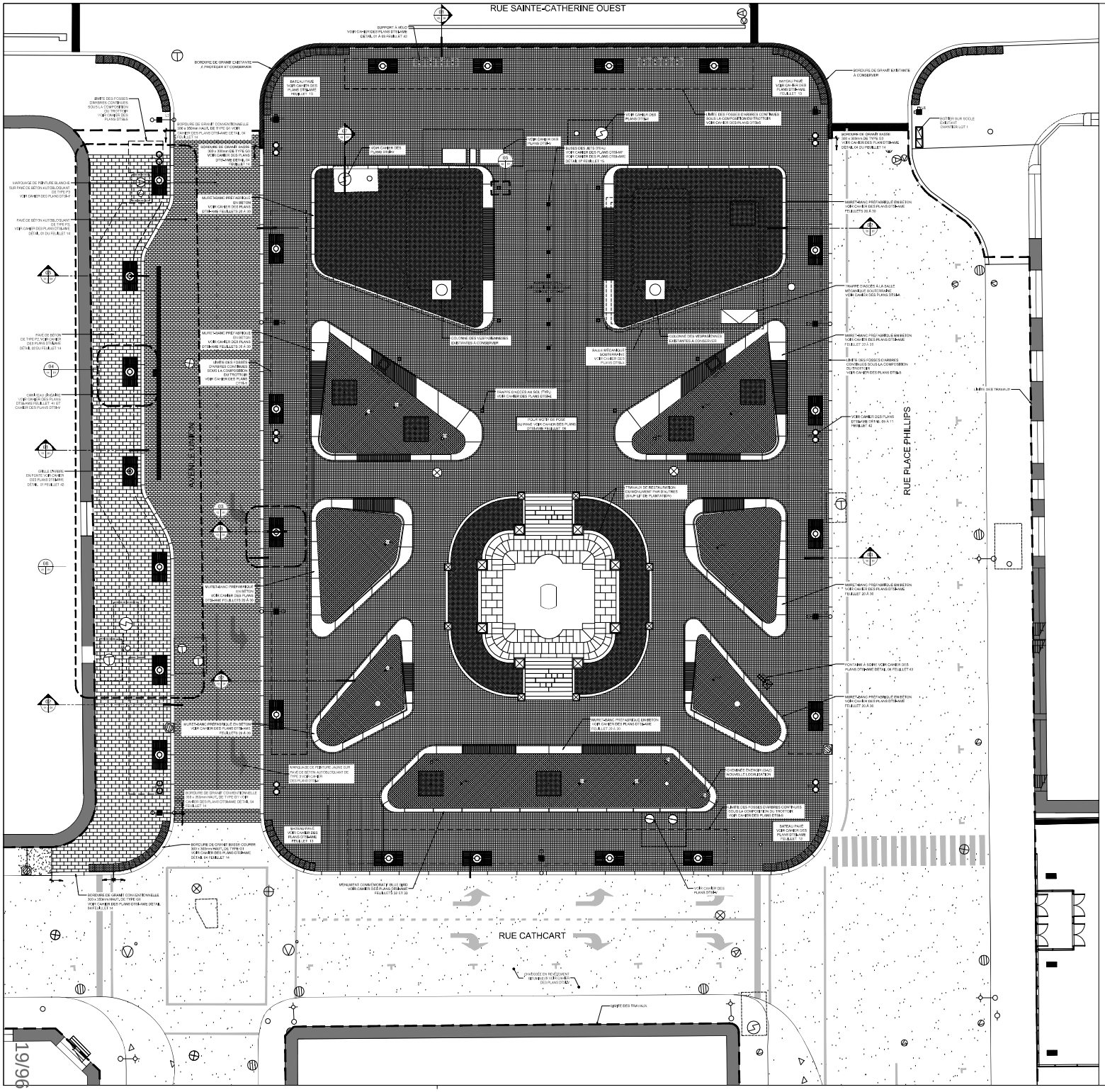

LÉGENDE GÉNÉRALE

LIMITE DE PROPRIÉTÉ
LIMITES DES TRAVAUX EN AMÉNAGEMENT
LIMITE DE FOSSE D'ARBRE CONTINUE SOUS LA COMPOSITION DU TROTTOIR
BULLE DE RÉFÉRENCE XX: NUMÉRO DE DÉTAIL, OU REPÈRE DU FEUILLET, OU ENTLAÇAGE DU FEUILLET AUTOBLEU
ENTRÉE DE BÂTIMENT EXISTANTE
NIVEAU EXISTANT
NIVEAU PROPOSÉ
NIVEAU PROPOSÉ DE RACCORDANT À L'EXISTANT
NIVEAU DESSUS DE CANIVEAU PROPOSÉ
NIVEAU FUBLIANT PROPOSÉ
NIVEAU HAUT DE BORDURE PROPOSÉ
NIVEAU BAS DE BORDURE PROPOSÉ
NIVEAU HAUT DE MURET PROPOSÉ
NIVEAU BAS DE MURET PROPOSÉ
NIVEAU HAUT DE DOSSIER PROPOSÉ
SENS D'ÉCOULEMENT DES EAUX
FOSSE DE PLANTATION POUR ARBRE
ARBRE EXISTANT À CONSERVER
PLANTES VIVACES AVEC TERRE DE CULTURE NIV.2
CODE DE PLANTATION QUANTITÉ
GRILLE D'ARBRE TYPIQUE
LAMPADAIRE PRÉFABRIQUÉ EXISTANT TYPE SAINTE-CATHERINE
LAMPADAIRE PRÉFABRIQUÉ EXISTANT TYPE SAINTE-CATHERINE
SUPPORT OU FUT DE COLONNE EXISTANT POUR FILS DE CIRCULATION ÉTOUFFOIR BÉTON
LAMPADAIRE PRÉFABRIQUÉ TYPE SAINTE-CATHERINE
LAMPADAIRE PRÉFABRIQUÉ TYPE SAINTE-CATHERINE
SUPPORT OU FUT DE COLONNE POURFILS DE CIRCULATION ÉTOUFFOIR BÉTON
FUT D'ÉCLAIRAGE MODULAIRE
FUT D'ÉCLAIRAGE MODULAIRE
PROJECTEUR DEL POUR ARBRES
JET DE FONTAINE AVEC LUMINAIRE INTÉGRÉ
ENSEMBLE CORBEILLE À REBUTS ET CORBEILLE À RECYCLAGE TYPE VILLE-MARIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
SUPPORT À VÉLO
BORNE FONTAINE
FONTAINE À BOIRE PRÉFABRIQUÉE
PUBANS PROPOSÉ VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4
CHAMBRE DE GAZ EXISTANTE VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4
RAMPE INCLINÉE AU SOL VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4

LÉGENDE - SURFACES

PAVÉ DE BÉTON DE TYPE P3 300x600x100mm
PAVÉ DE BÉTON AUTOBLOQUANT DE TYPE P3 150x300x120mm
REVÊTEMENT EN BÉTON VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4
DALLE/DÉS EN REVÊTEMENT BITUMINEUX VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4
PAVÉ DE GRANITE 150x150x150mm

LÉGENDE - COUVERCLES

PUBANS DE RUE
PUBANS DE TROTTOIR
REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
REGARD BELL
REGARD CONDUCTION ÉLECTRIQUE
REGARD ÉGOUT
BOUCHE À CLÉ
REGARD GAZ
REGARD HYDRO-QUÉBEC
PUITS REGARD HQ
REGARD TÉLÉCOMMUNICATEUR
VANNE BORNE-FONTAINE
VANNE DE DÉCLEUR
BORNE DE VANNE

LÉGENDE - COMPOSITION DE POSE DE PAVÉ

COMPOSITION TYPIQUE C1
- PAVÉ DE GRANIT 150mm EP.
- LIT DE POSE 16mm EP.
- DALLE DE BÉTON (VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4)
- EXCAVATION GRANULAIRE (VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4)

COMPOSITION TYPIQUE C2
- PAVÉ DE BÉTON 100mm EP.
- LIT DE POSE 16mm EP.
- DALLE DE BÉTON (VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4)
- EXCAVATION GRANULAIRE (VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4)

COMPOSITION TYPIQUE C3
- PAVÉ DE BÉTON AUTOBLOQUANT 150mm EP.
- LIT DE POSE 16mm EP.
- DALLE DE BÉTON (VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4)
- EXCAVATION GRANULAIRE (VOIR CAHIER DES PLANS DTSI-4)

Notes :

- LA LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES EST APPROXIMATIVE. L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. LES DOMMAGES CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES EXISTANTES LORS DES TRAVAUX SERONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
- LES PLANS DES PROFILS, DES COUPES, DES DÉTAILS ET DU CALEPIN DE NIVELLEMENT DOIVENT ÊTRE CONSULTÉS EN PARALLÈLE AVEC LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION. LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.
- LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE MOBILIER URBAIN DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION.

Plan de localisation

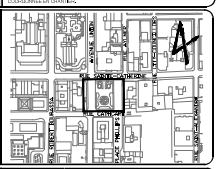

Orientation

4

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 17L 808

ALTITUDE : 34,140 m
AVENUE DES CANADIENS DE MONTRÉAL / STANLEY
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 SCRS

Légende complémentaire

Émission(s) / Révision(s)

No	DATE	DESCRIPTION	RÉV.	VÉR.
00	2019-05-01	DAES POUR SOUMISSION	R.D.	V.C.

Bleuet(s) / Inspection(s)

DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU
Date :
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
Date :
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
Date :

Ingénieur et surveillant(s)

Entretien sécurité et aménagement du réseau artériel
Aménagement :
Conception et mise en plan :
Approuvé par :
Chef de projet :

Montréal
Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)
Division des Grands projets

PROVENCHER_ROY

CIMA+
T 514-340-0460, F 514-281-1032
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900 | Montréal | QC H3C 3X6 CANADA

Responsables

Inspection terrain :
Dessiné par : Anne-Julie Lapensée / Geneviève Gingras
Préparé par : Bao-Chau Nguyen, s.p. / Martin Adam, arch.
Responsable du projet (Ville de Montréal) : Serge Thibault
Responsable du projet (Consultant) : Sonia Gagné, arch.

PLAN DE SOUMISSION

Architecte :
Sonia Gagné, arch.

Ordre des architectes du Québec

LOCALISATION :
RUE SAINTE-CATHERINE OUEST - LOT 2D
RUE PLACE PHILLIPS
AVENUE UNION
RUE CATHCART

ARRONDISSEMENT(S) : VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX :
CAHIER DES PLANS DTSI-AME
AMÉNAGEMENT DU SQUARE PHILLIPS ET DE L'AVENUE UNION
PROJET RUE SAINTE-CATHERINE LOT 2D

TITRE DU PLAN :
AVENUE UNION ET SQUARE PHILLIPS
PLAN DE DESCRIPTION DES OUVRAGES

GÉNÉRAL : DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : 1:100

Plan no	Révision	Feuillet	Soumission
4398-AME-22	00	01	439822

1996/19

Les renseignements contenus dans ce plan sont la propriété de la Ville de Montréal et ne peuvent être utilisés, reproduits ou modifiés sans son autorisation écrite.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	439822	DATE:
#GDD:	1207231032	DRM:		2020-07-14
RESPONSABLE:	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union			

PROJET INVESTI: 75015 Desc et client-payeur: **Réaménagement rue Ste-Catherine ouest - Phase 1 - Direction de la mobilité**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1975015025	181638	3 828 212,49 $	2 407 393,64 $	324 998,14 $	1 460 000,00 $	C
1975015026	181639	652 725,36 $	629 796,80 $	85 022,57 $	0,00 $	C
1975015027	181641	906 536,95 $	874 692,64 $	118 083,51 $	0,00 $	C
1975015028	181642	1 251 368,53 $	1 207 411,17 $	163 000,51 $	0,00 $	C
1975015029	181643	8 773 984,44 $	8 465 776,96 $	1 142 879,89 $	0,00 $	C
1975015030	181644	1 096 563,76 $	1 058 044,30 $	142 835,98 $	0,00 $	C
1975015031	181645	155 036,31 $	149 590,28 $	20 194,69 $	0,00 $	C
SOUS-TOTAL		**16 664 427,84 $**	**14 792 705,79 $**	**1 997 015,29 $**	**1 460 000,00 $**	

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Programme de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1975015032	**181646**	987 445,30 $	761 278,10 $	101 015,74 $	246 489,01 $	C
SOUS-TOTAL		**987 445,30 $**	**761 278,10 $**	**101 015,74 $**	**246 489,01 $**	

PROJET INVESTI: 59015 Desc et client-payeur: **Bell**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1 975 015 033	**181648**	402 547,52 $	440 842,02 $	0,00 $	0,00 $	C
SOUS-TOTAL		**402 547,52 $**	**440 842,02 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: 59015 Desc et client-payeur: **Énergir**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1 975 015 034	**181649**	272 389,66 $	281 061,69 $	17 240,50 $	0,00 $	C
SOUS-TOTAL		**272 389,66 $**	**281 061,69 $**	**17 240,50 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**18 326 810,32 $**	**16 275 887,60 $**	**2 115 271,53 $**	**1 706 489,01 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**20 097 648,14 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	SOUMISSION: 439822	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			2020-07-14
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			16 275 887,60 $
TRAVAUX CONTINGENTS			2 115 271,53 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		100 000,00 $	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		103 753,48 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		396 470,32 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		40 000,00 $	
Gestion des impacts		780 000,00 $	
Chloration conduites d'eau existantes		125 000,00 $	
Surveillance environnementale		40 000,00 $	
Comité du bon voisinage		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	1 585 223,80	1 585 223,80 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			19 976 382,93 $
Imputation (crédits)			18 241 100,26 $
Montant de dépôt			0,00 $

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	868 727,24	1 733 110,85
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 735 282,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015025**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181638**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Items généraux pour l'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union**			
ENTREPRENEUR ▸	**Ceveco inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				2 407 393,64 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%			324 998,14 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			100 000,00 $	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux				
Laboratoire, contrôle qualitatif			375 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			40 000,00 $	
Gestion des impacts			780 000,00 $	
Surveillance archéologique			125 000,00 $	
Mobiliers urbain			40 000,00 $	
XXX				
		TOTAL À REPORTER	1 460 000,00	1 460 000,00 $
Dépenses totales à autoriser				4 192 391,78 $
Imputation (crédits)				3 828 212,49 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		182 317,54	363 723,49
Ristournes TPS et TVQ à 50%		364 179,29	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015026**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181639**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Union, de la rue Cathcart à la rue Sainte-Catherine**			
ENTREPRENEUR ▸	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				629 796,80 $
- un montant de 91 474,11 $ payé dans le sous-projet (numéro à venir) pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%			85 022,57 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser				714 819,37 $
Imputation (crédits)				652 725,36 $
Montant de dépôt				

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	31 085,86	62 016,29
Ristournes TPS et TVQ à 50%	62 094,01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015027**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181641**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'une chaussée dans l'avenue Union, rue Cathcart et Place Phillips**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			874 692,64 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%		118 083,51 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			992 776,15 $
Imputation (crédits)			906 536,95 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	43 173,57	86 131,26
Ristournes TPS et TVQ à 50%	86 239,20	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015028**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181642**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de trottoirs dans l'avenue Union, rue Cathcart et Place Phillips**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 207 411,17 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%		163 000,51 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 370 411,68 $
Imputation (crédits)			1 251 368,53 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	59 596,07	118 894,16
Ristournes TPS et TVQ à 50%	119 043,15	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015029**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181643**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'aménagement de surface dans le Square Phillips incluant la salle mécanique souterraine**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			8 465 776,96 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%		1 142 879,89 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			9 608 656,85 $
Imputation (crédits)			8 773 984,44 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	417 858,53	833 627,76
Ristournes TPS et TVQ à 50%	834 672,41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015030**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181644**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'installation de lampadaires et de télécommunication**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 058 044,30 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%		142 835,98 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 200 880,28 $
Imputation (crédits)			1 096 563,76 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	52 223,54	104 185,96
Ristournes TPS et TVQ à 50%	104 316,52	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015031**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181645**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'installation de feux de circulation et de signalisation et marquage**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			149 590,28 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,50%		20 194,69 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			169 784,97 $
Imputation (crédits)			155 036,31 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	7 383,56	14 730,20
Ristournes TPS et TVQ à 50%	14 748,66	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015032**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181646**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la commission des services électriques de Montréal (CSEM)**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			761 278,10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	?		101 015,74 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		103 753,48 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		21 470,32 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Frais généraux		121 265,21 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	246 489,01	246 489,01 $
Dépenses totales à autoriser			1 108 782,85 $
Imputation (crédits)			987 445,30 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		Différent pour CSEM	Différent pour CSEM
Ristournes TPS et TVQ à 50%		Différent pour CSEM	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015033**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181648**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de Bell Canada**			
ENTREPRENEUR ›	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			440 842,02 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			440 842,02 $
Imputation (crédits)			402 547,52 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	19 171,21	38 246,57
Ristournes TPS et TVQ à 50%	38 294,50	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015034**	**SOUMISSION:**	**439822**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181649**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**2020-07-14**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'Énergir**			
ENTREPRENEUR	**Ceveco Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			281 061,69 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	6,13%		17 240,50 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration conduites d'eau existantes			
Surveillance environnementale			
Comité du bon voisinage			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			298 302,19 $
Imputation (crédits)			272 389,66 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	12 972,48	25 880,10
Ristournes TPS et TVQ à 50%	25 912,53	

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° 120 7231032

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

SERVICE REQUERANT : 34-06
SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET :
Soumission: 439822

INTITULE : Travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union

Projet: 75015

Sous-projet :	1 975 015 025		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	1 085 298,24 $	2 473 025,27 $	269 888,98 $	0	3 828 212,49 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	1 085 298,24 $	2 473 025,27 $	269 888,98 $	0	3 828 212,49 $

Sous-projet :	1 975 015 026		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	241 508,38 $	287 199,16 $	124 017,82 $	0	652 725,36 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	241 508,38 $	287 199,16 $	124 017,82 $	0	652 725,36 $

Sous-projet :	1 975 015 027		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	395 250,11 $	442 390,03 $	68 896,81 $	0	906 536,95 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	395 250,11 $	442 390,03 $	68 896,81 $	0	906 536,95 $

Sous-projet :	1 975 015 028		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	572 501,10 $	589 394,58 $	89 472,85 $	0	1 251 368,53 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	572 501,10 $	589 394,58 $	89 472,85 $	0	1 251 368,53 $

Sous-projet :	1 975 015 029		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	1 026 556,18 $	7 036 735,52 $	710 692,74 $	0	8 773 984,44 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	1 026 556,18 $	7 036 735,52 $	710 692,74 $	0	8 773 984,44 $

Sous-projet :	1 975 015 030		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	25 220,97 $	982 521,13 $	88 821,66 $	0	1 096 563,76 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	25 220,97 $	982 521,13 $	88 821,66 $	0	1 096 563,76 $

Sous-projet :	1 975 015 031		2020	2021	2022	Ult.	Total
	REQUIS	INVESTI NET	17 984,21 $	132 711,08 $	4 341,02 $	0	155 036,31 $
		SUBVENTION	- $	- $	- $	0	- $
		EMPRUNT NET	17 984,21 $	132 711,08 $	4 341,02 $	0	155 036,31 $

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr	514-941-7867	30 juil. 2020	1 de 2

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° **120 7231032**

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

SERVICE REQUERANT : 34-06
SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 0
Soumission: 439822

INTITULE : Travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union

Projet:	CSEM									
Sous-projet :	1 975 015 032		**2020**		**2021**		**2022**	**Ult.**	**Total**	
		INVESTI NET	192 551,83	$	749 470,98	$	45 422,48 $	0	987 445,30	$
	REQUIS	**SUBVENTION**	-	$	-	$	- $	0	-	$
		EMPRUNT NET	192 551,83	$	749 470,98	$	45 422,48 $	0	987 445,30	$

Projet:	Bell									
Sous-projet :	1 975 015 033		**2020**		**2021**		**2022**	**Ult.**	**Total**	
		INVESTI NET	274 537,41	$	116 738,78	$	11 271,33 $	0	402 547,52	$
	REQUIS	**SUBVENTION**	-	$	-	$	- $	0	-	$
		EMPRUNT NET	274 537,41	$	116 738,78	$	11 271,33 $	0	402 547,52	$

Projet:	Énergir									
Sous-projet :	1 975 015 034		**2020**		**2021**		**2022**	**Ult.**	**Total**	
		INVESTI NET	217 911,73	$	40 858,45	$	13 619,48 $	0	272 389,66	$
	REQUIS	**SUBVENTION**	-	$	-	$	- $	0	-	$
		EMPRUNT NET	217 911,73	$	40 858,45	$	13 619,48 $	0	272 389,66	$

FIN

totaux (net)	4 049 320,16 $	12 851 044,98 $	1 426 445,18 $	
totaux (net) SUM	3 364 319,19 $	11 943 976,77 $	1 356 131,88 $	

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Pierre-Luc Sarault, ing. Jr	514-941-7867	30 juil. 2020	2 de 2

Répartition de coûts - ÉNERGIR

Montréal

SIRR- Division des grands projets

SOUMISSION: **439822**

Sommaire

Le montant total des travaux payables par Énergir est: **298 302,19$** soit le montant du sous-projet #10-Énergir plus une portion des frais généraux et des coûts en maintien de la circulation calculé selon le prorata du montant du sous-projet #10-Énergir et

	(Avant taxes)	(Taxes incluses)	
Coût des travaux pour les interventions dans le réseau gazier (avant taxes) (Sous-projet #10 incluant contingences de 10%)	*164 945,00 $*	189 645,51 $	***A+B***
Total des montants à répartir	*88 998,59 $*	102 326,13 $	
Frais de disposition des sols contaminés	*5 506,02 $*	6 330,55 $	
Totaux des frais payés par Énergir	**259 449,61 $**		
Total T.P.S. (5%)	**12 972,48 $**		
Total T.V.Q. (9,975%)	**25 880,10 $**		
Grand total	**298 302,19 $**		

1. Données

1.1 Financières

Description	**Montants** (avant taxes)	
Total du projet	14 156 023,14 $	**D**
Sous projet #10 - Énergir	**149 950,00 $**	**A**
Sous projet #10 - Contingences	**14 995,00 $**	**B**
Valeur du projet d'Énergir	**860 154,00 $**	**C**

1.2 Calendrier

Délai du projet (jours calendrier)	420	
Énergir - (Nb de quarts de 12h)	47	* Un quart de 12h équivaut à 1 jour calendrier car l'horaire est de 7h-19h du lundi au vendredi.
Ratio pour la répartition selon CALENDRIER	*11,19%*	
Ratio pour la répartition selon MONTANT PROJET ÉNERGIR	***7,24%***	**(A+B+C) / D**

Phase 1 - Revêtement conduite Place Phillips	*30*	
Phase 1 - Branchements	*2*	
Phase 2 - Revêtement conduite Cathcart	*15*	
Phase 3 - Nouvelle conduite Union	*15*	*Journées retirées car non sur chemin critique*
Phase 2 - Travaux mécaniques	*6*	*Journées retirées car non sur chemin critique*
Phase 2 - Travaux mécaniques	*8*	*Journées retirées car non sur chemin critique*
Phase 2 - Travaux mécaniques	*6*	*Journées retirées car non sur chemin critique*

2. Montants à répartir

Montants cachés volontairement pour ne pas publier les coûts unitaires de l'entrepreneur

Répartition de coûts - BELL

Montréal

SIRR- Division des grands projets

SOUMISSION: **439822**

* Sommaire

Le montant total des travaux payables par Bell est: **440 842,02$** soit le montant du sous-projet #9-Bell plus une portion des frais généraux et des coûts en maintien de la circulation calculé selon le prorata du montant du sous-projet #9-Bell et du montant

	(Avant taxes)	*(Taxes incluses)*
Coût des travaux pour les interventions sur le réseau de Bell (avant taxes) (Sous-projet #9 incluant contingences de 10%)	*328 263,67 $*	377 421,16 $
Total des montants à répartir	*35 889,50 $*	41 263,95 $
Frais de disposition des sols contaminés	*19 271,07 $*	22 156,91 $
Sous-Totaux des frais payés par Bell	**383 424,24 $**	
Total T.P.S. (5%)	**19 171,21 $**	
Total T.V.Q. (9,975%)	**38 246,57 $**	
Grand total des frais payés par Bell	**440 842,02 $**	

1. Données

1.1 Financières

Description	**Montants** (avant taxes)	
Total du projet	14 156 023,14 $	**B**
ESTIMÉ-Sous projet #9 - Bell	250 604,80 $	
Ajout de 15%	37 590,72 $	
Portion article 560 - remblai	10 226,00 $	
Sous-total	**298 421,52 $**	**A**
Ratio répartition des coûts	**2,11%**	**A/B**
Sous projet #9 - Contingences 10%	**29 842,15 $**	
Réaprtition articles Maintien et frais géné	35 889,50 $	

2. Montants à répartir

Montants cachés volontairement pour ne pas publier les coûts unitaires de l'entrepreneur

		Total	CSEM	VM
Prix soumis	100.00%		91.16%	5.84%
Coût de la construction avant taxes		1 069 688.21 $	1 007 230.80 $	62 457.41 $
Contingent - construction	15%	160 453.23 $	151 084.62 $	9 368.61 $
Sous-total		1 230 141.44 $	1 158 315.42 $	71 826.02 $
Prix estimé CSEM +15%	Moyenne pondérée			
Pourcentage prix soumis par rapport à l'estimation	97.76%		97.76%	
Coût de la construction avant taxes		550 222.09 $	509 326.84 $	40 895.25 $
Contingent	15%		76 399.03 $	
Sous-total			585 725.87 $	
Majoration de 15%			87 858.88 $	
Sous-total			673 584.75 $	
Ecart Prix soumis vs estimé CSEM + 15%			484 730.67 $	484 730.67 $
Sous-total construction participation(s) bordereau VM		1 230 141.44 $	673 584.75 $	556 556.69 $
Réfection		- $		- $
Contingent 0 % et 0 % variation quantité réfection	0%		- $	
CSEM - Part signalisation	15%		76 399.03 $	
VMCONV - Part signalisation	0%	76 399.03 $		
Sous-total construction avant taxes		1 306 540.47 $	749 983.78 $	556 556.69 $
TPS :	5.000%	65 327.02 $	37 499.19 $	27 827.83 $
TVQ :	9.975%	130 327.41 $	74 810.88 $	55 516.53 $
Récupération de TPS	100.0%	(65 327.02) $	(37 499.19) $	(27 827.83) $
Récupération de TVQ (CSEM)	91.5%	(68 451.96) $	(68 451.96) $	
Récupération de TVQ (VM)	50.0%	(27 758.27) $		(27 758.27) $
Coût total de la construction au net		1 340 657.65 $	756 342.70 $	584 314.95 $
Jour de surveillance		96 648.30 $	91 005.16 $	5 643.14 $
Laboratoire (sols contaminés)		10 000.00 $	9 416.12 $	583.88 $
Laboratoires		10 000.00 $	9 416.12 $	583.88 $
Ligne de rue			- $	- $
Autres dépenses			- $	- $
Autres dépenses (Provision signalisation - CSEM seule)			- $	
Total des dépenses incidentes		116 648.30 $	109 837.39 $	6 810.91 $
Total (Construction et dépenses incidentes		1 457 305.95 $	866 180.09 $	591 125.86 $
Frais Généraux	14.0%	204 022.83 $	121 265.21 $	82 757.62 $
Total		1 661 328.78 $	987 445.30 $	673 883.48 $

Préparé par Ing. Mircea Popisan — Imprimé le 2020-07-13

Montant sous projet CSEM	1 229 874,02 $	taxes incluses
Montant contrat payé par CSEM	761 278,10 $	taxes incluses
Portion des travaux CSEM payée par la Ville	468 595,92 $	taxes incluses
Frais généraux payés par la CSEM	121 265,21 $	taxes incluses

Incidences mises dans le sous-projet CSEM (taxes incluses)

Frais généraux payé par la CSEM (taxes incluses) mis en incidences

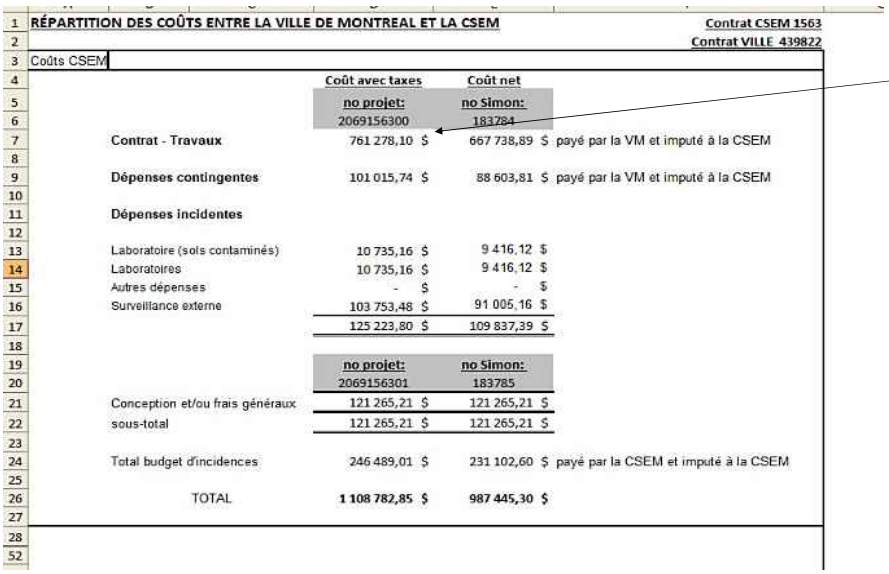

RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LA CSEM

Contrat CSEM 1563
Contrat VILLE 439822

Coûts CSEM

	Coût avec taxes	Coût net	
	no projet: 2069156300	no Simon: 183784	
Contrat - Travaux	761 278,10 $	667 738,89 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses contingentes	101 015,74 $	88 603,81 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses incidentes			
Laboratoire (sols contaminés)	10 735,16 $	9 416,12 $	
Laboratoires	10 735,16 $	9 416,12 $	
Autres dépenses	- $	- $	
Surveillance externe	103 753,48 $	91 005,16 $	
	125 223,80 $	109 837,39 $	
	no projet: 2069156301	no Simon: 183785	
Conception et/ou frais généraux	121 265,21 $	121 265,21 $	
sous-total	121 265,21 $	121 265,21 $	
Total budget d'incidences	246 489,01 $	231 102,60 $	payé par la CSEM et imputé à la CSEM
TOTAL	**1 108 782,85 $**	**987 445,30 $**	

Montant du sous projet CSEM (avant taxes)

Résumé du Cahier M - SO 439822

Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D
(Arrondissement Ville-Marie)

** La description complète des conditions minimales à respecter peut être consultée dans l'extrait du cahier M, disponible dans les pièces jointes du GDD. **

Phasa

Localisation	Phasage et conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union Projet rue Sainte-Catherine	❖ **Occupation du domaine public** Soumettre les planches de signalisation pour chaque occupation du domaine public; ❖ **Horaires de travail :** Exceptionnellement, dans le cadre du présent contrat, la Ville de Montréal a permis une dérogation à sa réglementation en ce qui concerne les horaires de travaux. En ce sens, au besoin, les travaux peuvent être réalisés en continu 24h par jour, 7 jours sur 7; ❖ **Date des travaux :** Octobre 2020-Juillet 2022 ❖ **Exécution des travaux et maintien de la circulation :** La séquence des phases inscrites ci-dessous ne peut être modifiée par l'entrepreneur à moins d'avis contraire du directeur de projet. Cette séquence a été développée en collaboration avec AGIR et la COP de la Ville de Montréal afin de maintenir les principaux axes de circulation du secteur et en considérant les entraves des chantiers environnants (REM-McGill, STM sur boul. Maisonneuve, Tour du 1 Square Phillips). Les travaux de la phase 2 ne peuvent débuter que lorsque les entraves liées aux travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A-Aménagement seront terminées. Les travaux de la phase 3 ne peuvent débuter qu'en 2021. Si l'entrepreneur désire proposer un phasage différent pour approbation, il devra s'assurer que l'ensemble des contraintes d'exécution et de maintien de la circulation décrites au cahier M soient respectées. **Phasage :** ***2020-2021*** **Phase 1A :** Travaux d'aménagement et de salle mécanique dans le square Phillips; **Phase 1B :** Travaux d'Énergir sur la rue Place Phillips; **Phase 1C :** Travaux d'Énergir sur la rue Cathcart; **Phase 1D :** Travaux d'infrastructures, d'aménagement, d''Énergir, de la CSEM et de Bell sur l'avenue Union. ***2021*** **Phase 2A :** Travaux d'infrastructures, d'aménagement, d''Énergir, de la CSEM et de Bell à l'intersection de l'avenue Union et de la rue Cathcart; **Phase 2B** : Travaux de la CSEM sur la rue Cathcart; **Phase 2C** : Travaux d'aménagement et de chaussée sur la rue Cathcart; **Phase 2D** : Travaux de trottoirs sur la rue Sainte-Catherine; **Phase 2E** : Travaux d'aménagement, de chaussée, de la CSEM et de Bell sur la rue Place Phillips; **Phase 2F** : Travaux d'aménagement, de chaussée, de la CSEM et de Bell à l'intersection de la rue Place Phillips et de la rue Cathcart. ***2021-2022*** **Phase 3A** : Travaux d'aménagement et de la CSEM à l'intersection à l'intersection de la rue Place Phillips et de la rue Cathcart. **Phase 3B** : Travaux de chaussée à l'intersection de la rue Place Phillips et de la rue Cathcart. ❖ **Maintien de la circulation piétonnière** Maintenir, en tout temps les trottoirs et les passages piétonniers libres de tout obstacle. Si un trottoir ou passage piéton est entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et les personnes à mobilité réduite puissent contourner l'obstacle, la présence de signaleurs est requise;

Localisation	Phasage et conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union Projet rue Sainte-Catherine	❖ **Maintien des zones de livraison et de débarcadère** Si au cours des travaux des zones de livraison ou de débarcadère sont entravées, l'entrepreneur doit, en accord avec l'arrondissement concerné, aménager des zones temporaires à proximité. Ces zones doivent être signalées par des panneaux; ❖ **Accès aux chantiers.** Les accès aux chantiers doivent être signalés, la présence de signaleurs est requise ❖ **Gestion des impacts** ▪ L'entrepreneur doit permettre l'accès en tout temps aux véhicules de service d'urgence et de service de sécurité incendie de Montréal; ▪ Des panneaux à message variable (PMVM) doivent demeurer en place pour la durée complète des travaux; ▪ Des communications de proximité et des courriels d'information aux partenaires sont prévus.

Rédigé par : Pierre-Luc Sarault, ing. jr - SIRR, Division des grands projets

Date : 2020-07-16

Tableau B – Principes de maintien et gestion de la mobilité

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 1A **Travaux d'aménagement et de salle mécanique** **square Phillips**	L'Entrepreneur est autorisé à occuper l'ensemble du square Phillips, délimité par les rues Sainte-Catherine Ouest au nord, Cathcart au sud, du Square-Phillips à l'est et l'avenue Union à l'ouest.	– Fermeture des accès piétons au square Phillips; – Maintien sans entrave du trottoir sud sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips et du trottoir ouest sur la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart; – L'Entrepreneur est autorisé à accéder au chantier via un accès aménagé à partir de la rue Cathcart ou de l'avenue Union.
Phase 1B **Travaux d'Énergir** **Rue du Square-Phillips**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture de la direction nord de la Place Phillips, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture des trottoirs, un côté à la fois, sur la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart.	– Ne peut être réalisée en même temps que la phase 1D, si les entraves reliées aux travaux du projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A sont encore en place; – Interdiction d'entreposer du matériel ou d'occuper la direction nord fermée de la Place Phillips au-delà de la zone de travail; – Maintien sans entrave de la chaussée et des trottoirs sur la rue Sainte-Catherine Ouest et dans l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips avec la rue Cathcart; – Si les travaux de branchements à réaliser entre les bâtiments du côté est de la rue du Square-Phillips et le réseau d'Énergir ne sont exécutés dans la présente phase, ils doivent être combinés à la phase 2E. Dans ce cas, le trottoir est de la rue du Square-Phillips ne peut être entravé durant la phase 1B. **Chemin de détour :** Rue du Square-Phillips : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa, rue Cathcart et avenue Union; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa, rue Cathcart et avenue Union.

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 1C **Travaux d'Énergir** **Rue Cathcart**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue du Square-Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir ouest sur la rue du Square-Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart.	– Maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 3,6 m sur la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips; – Maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 6,0 m sur la rue du Square-Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart.
Phase 1D **Travaux d'Énergir, d'infrastructure, de la CSEM, de Bell, d'aménagement, de géométrie et de chaussée** **Avenue Union**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de l'avenue Union, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue Cathcart, à l'intersection avec l'avenue Union L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir ouest sur l'avenue Union, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart.	– Ne peut être réalisé en même temps que la phase 1B, si les entraves reliées aux travaux du projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A sont encore en place; – Maintien sans entrave de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest avec l'avenue Union; – Maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 3,6 m sur la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips; – Déplacement des quatre (4) cases de débarcadère pour l'Hôtel Birks sur la rue Cathcart, à l'ouest de l'avenue Union. **Chemin de détour :** Avenue Union : ➢ Détour via rue Sainte-Catherine Ouest, rue Saint-Alexandre et boulevard René-Lévesque Ouest.

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 2A **Travaux d'infrastructure, de la CSEM, de Bell, d'aménagement, de géométrie et de chaussée** **Intersection avenue Union et rue Cathcart**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de l'intersection de l'avenue Union et de la rue Cathcart. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture des trottoirs un côté à la fois, à l'intersection de la rue Cathcart avec l'avenue Union.	– Ne peut être réalisée en même temps que la phase 2D; – Fermeture complète de la rue Cathcart avec maintien de la circulation locale, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue Union. Une mise à double sens avec virage en U à la limite ouest du chantier est nécessaire sur la rue Cathcart; – Fermeture complète de la rue Cathcart avec maintien de la circulation locale, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips. Une mise à double sens avec virage en U à la limite est du chantier est nécessaire sur la rue Cathcart; – Fermeture complète de l'avenue Union avec maintien de la circulation locale, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Cathcart. Une mise à double sens avec virage en U à la limite sud du chantier est nécessaire sur l'avenue Union; – Fermeture complète de l'avenue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart, avec maintien de la circulation locale pour l'Hôtel Birks. Une mise à double sens avec virage en U à la limite nord du chantier est nécessaire sur l'avenue Union; – Déplacement plus au sud des trois (3) cases de stationnement diplomatique situées sur l'avenue Union à la limite sud des travaux; – Coordination avec la Ville de Montréal afin qu'aucune terrasse ne soit présente dans la zone de virage en U à la limite sud des travaux. **Chemins de détour :** Avenue Union : ➢ Détour via rue Sainte-Catherine Ouest, rue Saint-Alexandre et boulevard René-Lévesque Ouest; Rue Cathcart : ➢ Détour via boulevard Robert-Bourassa, rue Sainte-Catherine Ouest, rue Saint-Alexandre, boulevard René-Lévesque Ouest et Place Phillips.

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 2B **Travaux de la CSEM** **Rue Cathcart**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir sud sur la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips.	– Maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 3,6 m sur la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la Place Phillips/rue du Square-Phillips; – Maintien sans entrave de l'intersection de la rue Cathcart avec la rue du Square-Phillips/Place Phillips.
Phase 2C **Travaux d'aménagement, de géométrie et de chaussée** **Rue Cathcart**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir sud sur la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips/Place Phillips. Lors des travaux sur le trottoir nord, l'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips/Place Phillips. Lors des travaux sur le trottoir sud et sur la structure de chaussée, l'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips/Place Phillips.	– Lors des travaux sur le trottoir nord, maintien d'une voie de circulation d'au moins 3,6 m sur la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips; – Maintien sans entrave de l'intersection de la rue Cathcart avec la rue du Square-Phillips/Place Phillips. **Chemin de détour :** Rue Cathcart : ➢ Détour via avenue Union, rue Belmont, chemin de la Côte du Beaver Hall et Place Phillips.
Phase 2D **Travaux de trottoir** **Rue Sainte-Catherine Ouest**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la chaussée sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Square-Phillips et l'avenue Union. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir sud de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips.	– Ne peut être réalisée en même temps que la phase 2A; – L'entrepreneur doit en tout temps accéder à la zone de travail à partir du Square-Phillips; – Maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 3,4 m sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips; – Fermeture du trottoir sud de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips. Rediriger les piétons via un corridor piéton aménagé sur la chaussée du côté sud de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips. Le corridor doit être délimité par des glissières en métal des deux (2) côtés, dont l'extrémité sud est appuyée sur la bordure de

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
		trottoir sud de la rue Sainte-Catherine Ouest et l'extrémité nord est à 3,3 m de la bordure de trottoir nord de la rue Sainte-Catherine Ouest.
Phase 2E **Travaux de la CSEM, d'Énergir, de Bell, d'aménagement, de géométrie et de chaussée** **Rue du Square-Phillips**	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture de la direction nord de la Place Phillips, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture des trottoirs, un côté à la fois, sur la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart.	– Interdiction d'entreposer du matériel ou d'occuper la direction nord fermée de la Place Phillips au-delà de la zone de travail; – Maintien en tout temps sans entrave du débarcadère sur la Place Phillips de l'établissement Le Square Phillips Hôtel & Suites; – Maintien sans entrave de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips avec la rue Cathcart; – Maintien sans entrave du trottoir sud de la rue Sainte-Catherine Ouest; – Si les travaux de branchements à réaliser entre les bâtiments du côté est de la rue du Square-Phillips et le réseau d'Énergir n'ont pas été exécutés dans la phase 1B, ils doivent être réalisés dans la présente phase. **Chemins de détour :** Rue du Square-Phillips : ➢ Détour via Place Phillips, boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest.
Phase 2F **Travaux de la CSEM, de Bell, d'aménagement et de géométrie** **Intersection rue du Square-Phillips/Place Phillips et rue Cathcart**	***Côté ouest*** *Occupation relative aux travaux du côté ouest de l'intersection : massifs électriques de la CSEM traversant la rue Cathcart, massifs de Bell sur la rue du Square-Phillips se prolongeant dans l'intersection et mise en place du trottoir du côté nord-ouest de l'intersection* L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips et de la rue Cathcart.	– Fermeture complète de la Place Phillips avec maintien de la circulation locale, entre la limite sud des travaux et le boulevard René-Lévesque Ouest; – Fermeture complète de la rue du Square-Phillips avec maintien de la circulation locale, entre la limite nord des travaux et la rue Sainte-Catherine Ouest; – Maintien en tout temps, du lundi 05 h 00 au vendredi 23 h 30, d'une voie d'au moins 7,0 m de largeur du côté est de l'intersection sur Place Phillips afin de permettre l'accès au camionnage du projet immobilier 1 du Square-Phillips depuis le sud de l'intersection. Cette largeur ne tient pas compte de l'espace tampon nécessaire à la protection des excavations. **Chemins de détour :** Rue du Square-Phillips :

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
	L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir sud sur la rue Cathcart, à l'intersection avec la Place Phillips. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir ouest sur la Place Phillips et sur la rue du Square-Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart.	➢ Détour via avenue Union, boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction sud : ➢ Détour via avenue Union et la rue Belmont.
Phase 3A **Travaux de la CSEM, d'aménagement et de géométrie** **Intersection rue du Square-Phillips/Place Phillips et rue Cathcart**	***Côté sud*** *Occupation relative aux travaux du côté sud de l'intersection : massifs électriques de la CSEM traversant la Place Phillips et trottoir du côté sud-ouest de l'intersection* L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de la Place Phillips, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir sud sur la rue Cathcart, à l'intersection avec la rue du Square-Phillips/Place Phillips. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue Cathcart, à l'intersection avec la rue du Square-Phillips/Place Phillips. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture du trottoir ouest sur la Place Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart.	– Réouverture des voies de circulation, après chaque quart de travail. Contrairement à ce qui est indiqué à l'article 5.9 du présent devis, les voies rouvertes à la circulation n'ont, exceptionnellement, pas besoin d'être pavées après chaque quart de travail; – Maintien en tout temps du débarcadère de l'établissement Le Square Phillips Hôtel & Suites sur la Place Phillips; – Fermeture complète de la Place Phillips, entre la limite sud des travaux et le boulevard René-Lévesque Ouest, avec maintien de la circulation locale. Une mise à double sens avec virage en U à la limite sud du chantier est nécessaire sur la Place Phillips; – Entrave partielle de la rue Cathcart, à l'intersection avec la rue du Square-Phillips/Place Phillips, avec maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 6,0 m; – Maintien en tout temps d'un accès libre de tout obstacle d'une largeur d'au moins 10 m au chantier du projet immobilier 1 du Square Phillips à l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips et de la rue Cathcart; – Maintien sans entrave de la rue Cathcart, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue du Square-Phillips/Place Phillips et de la rue du Square-Phillips, entre la rue Cathcart et la rue Sainte-Catherine Ouest; – Si la nouvelle géométrie a été complétée du côté sud de la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue du Square-Phillips/Place Phillips, l'Entrepreneur est autorisé à entraver que partiellement le trottoir sud sur la rue Cathcart et doit maintenir un corridor d'au moins 2,2 m sur le trottoir existant; – Lors du raccordement du massif au puit d'accès du côté est de la Place Phillips, maintien de la circulation piétonne sur le trottoir existant et séparation de l'excavation et de la circulation

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
		piétonne à l'aide d'une glissière en métal surmontée de clôture. **Chemins de détour :** Rue du Square-Phillips : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction sud : ➢ Détour via rue du Square-Phillips, rue Saint-Alexandre et boulevard René-Lévesque Ouest.
	Côté est *Occupation relative aux travaux du côté est de l'intersection : massifs électriques de la CSEM sous le trottoir est de l'intersection de la rue du Square-Phillips/ Place Phillips et de la rue Cathcart* L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète du trottoir est sur la rue du Square-Phillips/Place Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart ainsi que de la direction nord de la Place Phillips, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart.	– Réouverture des voies de circulation et des trottoirs, après chaque quart de travail. Exceptionnellement, les excavations sous les trottoirs peuvent être recouvertes d'une plaque d'acier munie de bandes antidérapantes et de pentes respectant les dispositions de l'article 5.8 du présent devis technique pour les personnes à mobilité réduite de part et d'autre de la plaque d'acier. Ces pentes peuvent être réalisées avec de l'asphalte froid; – Maintien en tout temps d'un accès libre de tout obstacle d'une largeur d'au moins 6,5 m au chantier du projet immobilier 1 du Square Phillips à l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips et la rue Cathcart; – Maintien en tout temps du débarcadère de l'établissement Le Square Phillips Hôtel & Suites sur la Place Phillips; – Maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 4,0 m du côté ouest et de la voie de stationnement du côté ouest si applicable, sur la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart; – Maintien sans entrave de la rue Cathcart, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue du Square-Phillips/Place Phillips. **Chemin de détour :** Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
		Cathcart; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest.
	Côté est *Occupation relative aux travaux du côté est de l'intersection de la rue du Square-Phillips/ Place Phillips et de la rue Cathcart:* ***reconstruction du trottoir est*** *endommagé par l'implantation des massifs électriques de la CSEM.* Pour l'implantation ainsi que le décoffrage des trottoirs, l'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de courte durée du trottoir est sur la rue du Square-Phillips/Place Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart ainsi que de la direction nord de la Place Phillips, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Cathcart à deux (2) reprises. Pour l'implantation ainsi que le décoffrage des trottoirs, l'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave partielle de courte durée de la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart à deux (2) reprises. Pour la cure des trottoirs, l'Entrepreneur est autorisé à effectuer l'entrave de la voie de stationnement du côté est sur la rue du Square-Phillips/Place Phillips, à l'intersection avec la rue Cathcart pour une durée de sept (7) jours à deux (2) reprises.	– Maintien en tout temps d'un accès d'une largeur d'au moins 6,5 m au chantier du projet immobilier 1 du Square Phillips à l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips et la rue Cathcart; – Maintien sans entrave de la direction sud sur la Place Phillips entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest; – Lors de l'implantation ainsi que le décoffrage, maintien sans entrave de la rue Cathcart, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue du Square-Phillips/Place Phillips; – Lors de l'implantation ainsi que le décoffrage des trottoirs, maintien d'une voie de circulation d'une largeur d'au moins 4,0 m et de la voie de stationnement du côté ouest, si applicable, sur la rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart. – Lors de la cure des trottoirs, maintien en tout temps d'une voie d'une largeur d'au moins 3,6 m sur la Place Phillips en direction nord, à l'intersection avec la rue Cathcart; – Maintien en tout temps du débarcadère sur la Place Phillips de l'établissement Le Square Phillips Hôtel & Suites; – Coordination avec la Ville de Montréal afin qu'aucune terrasse ne soit présente dans la zone de travaux. **Chemin de détour :** Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Cathcart; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest.

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Phase 3B **Travaux de chaussée** **Intersection rue du Square-Phillips/Place Phillips et rue Cathcart**	***Côté sud*** *Occupation relative aux travaux du côté sud de l'intersection :* *Enlèvement de la dalle structurale mise en place de la fondation de chaussée, pavage et mise en place de la dalle de transition sur Place Phillips* L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de la Place Phillips, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest.	– Fermeture complète de la Place Phillips, entre la limite sud des travaux et le boulevard René-Lévesque Ouest, avec maintien de la circulation locale. Une mise à double sens avec virage en U à la limite sud du chantier est nécessaire sur la Place Phillips; – Maintien sans entrave de la rue Cathcart, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue du Square-Phillips/Place Phillips et de la rue du Square-Phillips, entre la rue Cathcart et la rue Sainte-Catherine Ouest; – Maintien en tout temps d'un accès libre de tout obstacle d'une largeur d'au moins 10 m au chantier du projet immobilier 1 du Square Phillips à l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips et la rue Cathcart; – Maintien en tout temps du débarcadère de l'établissement Le Square Phillips Hôtel & Suites sur la Place Phillips; – Coordination avec la Ville de Montréal afin qu'aucune terrasse ne soit présente dans la zone de travaux. **Chemins de détour :** Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction sud : ➢ Détour via rue du Square-Phillips, rue Sainte-Catherine Ouest, rue Saint-Alexandre et boulevard René-Lévesque Ouest.
	Occupation relative aux travaux dans l'ensemble de l'intersection : *Enlèvement de la dalle structurale mise en place de la fondation de chaussée et pavage* L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de fin de semaine (vendredi 23 h 00 à lundi 5 h 00) de l'intersection de la rue du Square-Phillips/Place Phillips et de la rue Cathcart, pour deux	– Fermeture complète de la Place Phillips, entre la limite sud des travaux et le boulevard René-Lévesque Ouest, avec maintien de la circulation locale. Une mise à double sens avec virage en U à la limite sud du chantier est nécessaire sur la Place Phillips; – Fermeture complète de la rue du Square-Phillips, entre la limite nord des travaux et la rue Sainte-Catherine Ouest, avec maintien de la circulation locale. Une mise à double sens avec virage en U à la limite nord du chantier est nécessaire sur la rue du Square-Phillips; – Fermeture complète de la rue Cathcart, entre la limite ouest des travaux et la rue du Square-Phillips/Place Phillips, avec maintien de la

Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
	(2) fin de semaine consécutives. L'Entrepreneur est autorisé à effectuer la fermeture complète de nuit (23 h 00 à 5 h 00), une seule fois, si nécessaire, pour effectuer le pavage de l'intersection.	circulation locale. Une mise à double sens avec virage en U à la limite ouest du chantier est nécessaire sur la rue Cathcart; – Réouverture des voies de circulation en dehors des périodes de fermeture prévues pour ces travaux. Contrairement à ce qui est indiqué à l'article 5.9 du présent devis, les voies rouvertes à la circulation n'ont, exceptionnellement, pas besoin d'être pavées. Les voies de circulation peuvent être rouvertes sur de la pierre compactée. – Maintien en tout temps du débarcadère de l'établissement Le Square Phillips Hôtel & Suites sur la Place Phillips; – Coordination avec la Ville de Montréal afin qu'aucune terrasse ne soit présente dans la zone de travaux. **Chemins de détour :** Rue du Square-Phillips : ➢ Détour via avenue Union, boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction nord : ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; ➢ Détour via boulevard René-Lévesque Ouest, rue de Bleury, rue de la Gauchetière Ouest, boulevard Robert-Bourassa et rue Sainte-Catherine Ouest; Place Phillips direction sud : ➢ Détour via avenue Union et rue Belmont.

6. MATÉRIAUX

L'Entrepreneur doit prévoir que, pour la durée de ce contrat, **tous les panneaux de signalisation et repères visuels doivent être neufs lors de leur mobilisation initiale sur le chantier.**

6.1 Signalisation horizontale temporaire

Le produit de marquage utilisé doit être une peinture à base d'eau homologuée et conforme à la norme 10204 du Tome VII – Matériaux du MTQ. Si une peinture alkyde est utilisée pour les travaux effectués après le 15 octobre, elle doit être homologuée et conforme à la norme 10201 du Tome VII – Matériaux du MTQ. Les microbilles de verre doivent être conformes à la norme 14601 du Tome VII – Matériaux du MTQ.

07 **Phase 3 (*à partir de printemps* 2021 seulement) : Intersection rue Place Phillips et Cathcart**

- Travaux de la CSEM (massif côté sud de Cathcart);
- Travaux de la CSEM (massif côté est, sous le trottoir, face au projet Brivia);
- Travaux de chaussée;
- Maintien de la circulation;
- Autres travaux connexes.

07 Les travaux de la phase 1 pourraient débuter en ~~août~~ ***octobre*** 2020 ~~et être terminés en 2021, à l'exception des travaux d'Énergir qui doivent débuter en août et être terminés en octobre 2020~~. Les travaux de la phase 2 ne peuvent débuter qu'une fois les entraves reliées aux travaux du projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A terminées~~.~~, ~~tandis que les~~ ***Les*** travaux de la phase 3 ne peuvent débuter qu'à partir de ***printemps*** 2021, ***une fois que les travaux d'excavation*** pour les besoins du projet immobilier situé à l'adresse 1 du Square-Phillips ***sont terminés***.

07 # 8. Mode d'octroi et délais de réalisation des travaux

La Soumission sera évaluée à l'aide d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe), conformément à l'article 573.1.0.1. de la Loi sur les cités et villes (LCV).

Ce système comportera ***deux (2)*** ~~trois (3)~~ critères totalisant 100 points. L'octroi du contrat au Soumissionnaire dont la Soumission a obtenu le plus haut pointage sera recommandé aux instances. Les pointages tiendront compte de :

- l'expérience du Soumissionnaire dans des projets comparables;
- le prix de la Soumission.

Ainsi, les soumissions seront évaluées selon la grille suivante, sur un total de 100 points.

Critères	Points
Expérience du soumissionnaire	40
~~Délai de réalisation du soumissionnaire~~	~~30~~
Prix de la soumission	60
Total	**100**

8.1 Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (***40*** ~~30~~ points)

Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il possède l'expertise et le savoir-faire dans la réalisation de projets comparables.

Pour démontrer son expérience, le Soumissionnaire doit faire la présentation de deux (2) projets principaux comparables avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres avec la possibilité d'ajouter deux (2) projets complémentaires. Ces projets doivent avoir été réalisés au

cours des dix (10) dernières années. La date de la réception provisoire totale servira à déterminer l'année de finalisation des projets soumis par le Soumissionnaire.

Projet principal 1

Le premier projet doit obligatoirement démontrer la réalisation d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²);

Projet principal 2 :

Le second projet doit obligatoirement démontrer la réalisation de travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou de pierre naturelle sur dalle avec lit de sable granitique (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²);

Projets complémentaires :

Le soumissionnaire peut aussi présenter deux (2) projets complémentaires supplémentaires afin de démontrer ces capacités à réaliser des travaux dans les domaines d'expertise du présent mandat.

Les travaux inhérents à chacun des projets soumis par le soumissionnaire peuvent avoir été réalisés entièrement par le soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le soumissionnaire et de travaux réalisés en sous-traitance. Dans un cas comme dans l'autre, le soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

07

Un projet est comparable en nature lorsque les travaux réalisés par l'entrepreneur correspondent aux domaines d'expertise suivants (par ordre d'importance) :

1. projet principal 1 doit obligatoirement démontrer la réalisation d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²) et le projet principal 2 doit obligatoirement démontrer la réalisation de travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou en pierre naturelle sur dalle avec lit de sable granitique (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²);
2. réalisation de travaux dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage, tels qu'une ville/arrondissement de plus de 100 000 habitant et ayant comporté la gestion du maintien de la circulation, des entraves et des chemins de détour;
3. réalisation de travaux d'installation de bordures de granit;
4. réalisation de travaux comportant la fourniture et l'installation de murets bancs sur mesure en béton préfabriqué.
5. réalisation de travaux d'aménagement de fosses de plantation continues sous une dalle structurale et de plantation d'arbres;
6. restauration d'un monument patrimonial
7. réalisation d'une fontaine décorative ou jeu d'eau
8. réalisation de travaux intégrés comprenant la gestion des interventions sur les réseaux techniques urbains (RTU);

Plus les projets soumis sont comparables avec le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres, plus la note sera élevée. Voir la grille d'évaluation.

L'expérience dans la réalisation pour les travaux de nature et d'envergure similaire au présent contrat est obligatoire. C'est pourquoi chaque projet comportant ces travaux, inférieur à la superficie demandée, sera pénalisé lors de la notation du présent critère; **les deux projets principaux doivent obligatoirement répondre au premier critère (projet 1 : place public d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles et projet 2 : travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou de pierre naturelle sur dalle avec lit de sable granitique) sinon, il se verra automatiquement attribuer une note médiocre ou nulle.**

À l'aide du formulaire de l'annexe « Expérience du soumissionnaire », le Soumissionnaire doit présenter, pour chaque projet cité :

- une description du projet précisant quels travaux il a réalisés parmi ceux énumérés ci-dessus, incluant notamment :
    - la description de ces travaux et leurs superficies;
    - le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
    - l'expertise pratique acquise dans la gestion des contraintes d'accès aux nombreux bâtiments riverains;
    - l'année de réalisation;
    - la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
    - la valeur du contrat.
- le nom du professionnel (ingénieur, architecte, architecte paysagiste ou urbaniste) responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage et les coordonnées d'une personne-ressource ayant travaillé étroitement avec le Soumissionnaire sur ce projet;
- des photos ou illustrations.

Par ailleurs, pour chacun des projets soumis, le Soumissionnaire doit joindre la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toute autre facture ou preuve (décompte d'avancement progressif approuvé par le surveillant des travaux) qui permet de confirmer la réalisation des domaines d'expertise ou le degré d'avancement du projet.

Les personnes-ressources identifiées par le Soumissionnaire pourraient être contactées par le responsable de l'appel d'offres de la Ville de Montréal afin de valider la véracité des informations fournies.

Échelle d'attribution des notes du critère sur 30 points	
Appréciation des projets pour un total de ~~30~~ *40* points	
Excellente (90 % à 100 %) – Un projet de réalisation d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – Un projet de réalisation de travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou de pierres naturelles sur dalle avec lit de sable granitique (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – L'ensemble des projets soumis démontre que le soumissionnaire à réaliser au minimum à deux (2) reprise les huit (8) domaines d'expertises recherchés pour cet appel d'offres;	~~30~~ ***40***
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Un projet de réalisation d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles (dimension d'au moins 1 500 m2; Et – Un projet de réalisation de travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou de pierres naturelles sur dalle avec lit de sable granitique (dimensions du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – L'ensemble des projets soumis démontre que le soumissionnaire à réaliser au minimum à deux (2) reprise sept (7) domaines d'expertises recherchés pour cet appel d'offres, mais chacun des huit (8) domaines d'expertises doit être démontré au moins une fois;	~~22~~ ***30*** à 29
07 **Satisfaisante (70 %)** – Un projet de réalisation d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – Un projet de réalisation de travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou de pierres naturelles sur dalle avec lit de sable granitique (dimensions du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – L'ensemble des projets soumis démontre que le soumissionnaire à réaliser au minimum à deux (2) reprise six (6) domaines d'expertises recherchés pour cet appel d'offres, mais chacun des huit (8) domaines d'expertise doit être démontré au moins une fois;	~~21~~ ***28***
Insatisfaisante (40 % à 69 %) – Un projet de réalisation d'une place publique en pavés de béton ou de pierres naturelles (dimension du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – Un projet de réalisation de travaux de chaussée et trottoirs en pavés de béton ou de pierres naturelles sur dalle avec lit de sable granitique (dimensions du pavage d'au moins 1 500 m²); Et – L'ensemble des projets soumis démontre que le soumissionnaire à réaliser au minimum à deux (2) reprise cinq (5) domaines d'expertises recherchés ou moins pour cet appel d'offres ou chacun des huit (8) domaines d'expertise n'est pas démontré au moins une fois;	~~12 à 20~~ ***16 à 27***
Médiocre (< 40%) – Les projets ne comprennent pas le domaine d'expertise no 1. Ou – Les projets sont en deçà des critères ci-haut ;	1 à ~~11~~ ***15***
Nulle (0 %) - aucune information dans le projet permettant de démontrer les domaines d'expertise recherchés.	0

~~8.2 Délai de réalisation du soumissionnaire (30 points)~~

~~Le Soumissionnaire doit déposer un délai de réalisation compris entre 370 (minimum) et 390 (maximum) jours calendrier qui détaille les étapes d'exécution du projet en précisant la durée de chacune d'elle, conformément aux exigences de l'article « Délai de réalisation des travaux » du présent cahier des clauses administratives spéciales.~~

~~Le délai de réalisation proposé par le Soumissionnaire sera évalué à l'aide de la formule qui suit afin de déterminer le pointage de ce critère.~~

~~N= Délai le plus court parmi toutes les soumissions conformes x 30~~

~~Délai de la soumission conforme en analyse~~

~~Pour les fins du présent article, les termes suivants signifient :~~

~~N= nombre de point de la rubrique~~

~~Délai le plus court soumis~~

~~07~~

~~De l'ensemble des Soumissions reçues et des délais inscrits à la section A du Formulaire de Soumission, ce nombre correspond au délai de la Soumission conforme ayant le délai de réalisation dont le nombre de jours est le plus court.~~

~~Délai de la soumission en analyse~~

~~Valeur en jours inscrite à la section A du Formulaire de Soumission, de la Soumission conforme en analyse~~

~~Le comité de sélection validera l'exactitude du calcul obtenu.~~

~~Les délais fournis par l'Adjudicataire dans la section A du Formulaire de Soumission deviennent les délais de réalisation contractuels, notamment pour l'application de l'article « Boni et pénalité ».~~

8.3 Le prix de la Soumission (~~40~~ *60* points)

Le pointage de cette rubrique sera calculé comme suit :

N=Le prix le plus bas soumis dans toutes les soumissions conformes x ~~40~~ *60*

Prix de la soumission conforme en évaluation

Pour les fins du présent article, les termes suivants signifient :

N= nombre de point de la rubrique

Montréal

Service des infrastructures et du réseau routier
Direction des infrastructures
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 14 juillet 2020

Sous réserve de l'octroi du contrat 439822 par le conseil municipal

Monsieur Frédéric Boucher
Directeur provincial travaux civils
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D (Arrondissement Ville-Marie)

Soumission : 439822

Monsieur,

En prévision des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Reconstruction de massifs et de puits d'accès;

Tel que convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Ceveco inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Environnement Routier NRJ Inc.

Le coût des travaux pour les interventions dans le réseau de Bell Canada est évalué à **377 421,16$ (contingences et taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

De plus, Bell Canada s'engage à payer une portion du maintien à la circulation, des frais généraux et des frais de traitement des sols contaminés de **63 420,87$ (taxes incluses)**. Le tableau avec le calcul de distribution de coûts est fourni en annexe de la présente lettre.

Le montant total à payer par Bell est donc de : **440 842,02 $ (Contingences et taxes incluses).**

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingences était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Bell Canada sera facturé par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Sarault, ing. jr, chargé de projets, au 514-941-7867.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada d'ici le 14 juillet 2020 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Bossé, ing. DESS - C/D

Signature numérique de Jean-Pierre Bossé, ing. DESS - C/D
Date : 2020.07.16 09:52:34 -04'00'

Jean-Pierre Bossé, ing.DESS
Chef de division – Division des grands projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du sous-projet 1975015033.

J'ai signé le _____ 2020, à _____ .

Frederic Boucher
2020.07.16 13:21:55-04'00'

_____
Nom du signataire (en lettres moulées)

p.j. Tableau de distribution de coûts
Bordereau de la portion du projet de Bell de la soumission 439822

c.c. Serge Thibault, chargé de projets – Division des grands projets
Pierre-Luc Sarault, ingénieur junior – Division des grands projets
Anjali Mishra, cheffe de section – Division des grands projets

DocuSign Envelope ID: F7D9F557-8D53-4BAD-A727-5727705C4AA4

Montréal

Service des infrastructures et du réseau routier

Direction des infrastructures
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 20 juillet 2020

Sous réserve de l'octroi du contrat 439822 par le conseil municipal

Monsieur Stéphane Santerre
Vice-président Exploitation
Amélioration Réseau, Énergir
1717 rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D (Arrondissement Ville-Marie)

Soumission : 439822

Monsieur,

En prévision des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union, Énergir a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Reconstruction des branchements de service;
- Construction d'une nouvelle conduite d'acier CL 400;
- Revêtement de conduites d'acier existantes CL 400 et CL 1000.

Ces travaux seront exécutés par un entrepreneur spécialisé en travaux gaziers, mandaté et surveillé par Énergir. La totalité des frais de ces travaux et de ces services de surveillance seront assumés par Énergir.

L'entrepreneur général mandaté et surveillé par la Ville exécutera l'entièreté des travaux de ses infrastructures incluant les travaux de préparation du site pour les diverses interventions de l'entrepreneur spécialisé en travaux gaziers, notamment les interventions suivantes :

- Procéder aux excavations requises et fournir les dégagements nécessaires pour permettre à Énergir d'exécuter ses travaux de reconstruction des entrées de service et de construction des nouvelles conduites;
- Aménager, lors du remblayage de ses travaux d'infrastructures, une surface de travail compactée et carrossable pour permettre à Énergir d'installer son abri et d'exécuter ses travaux de revêtement des conduites de gaz existantes;
- Procéder au recouvrement des conduites en poussière de pierre;
- Procéder au remblayage des conduites;
- Installer le ruban avertisseur fourni par Énergir.

Énergir s'engage à payer le 100% des coûts réels pour les travaux d'excavation et remblayage excédentaire, ainsi qu'une portion de mobilité, relevés - plans et frais généraux de la soumission globale du projet.

La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

DocuSign Envelope ID: F7D9F557-8D53-4BAD-A727-5727705C4AA4

- Entrepreneur général : Ceveco Inc.

Le coût des travaux pour les interventions dans le réseau gazier est évalué à **189 645,51$** (**contingences (10%) et taxes incluses).** À cet effet, vous trouverez annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

De plus, Énergir s'engage à payer la portion du maintien à la circulation, des frais généraux et des frais de disposition des sols contaminés de **108 656,67 $ (taxes incluses)**. Le tableau avec le calcul de distribution de coûts est fourni en annexe de la présente lettre.

Le montant total à payer par Énergir est donc de : **298 302,19 $ (taxes incluses).**

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant d'Énergir et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Énergir s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Énergir sera facturé par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Sarault, ing. jr, chargé de projets, au 514-941-7867.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée avant le 15 juillet 2020 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Bossé, ing. DESS - C/D

Signature numérique de Jean-Pierre Bossé, ing. DESS - C/D
Date : 2020.07.20 09:27:42 -04'00'

Jean-Pierre Bossé, ing.DESS
Chef de division – Division des grands projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 439822,

J'ai signé le 22 juillet 2020, à Montréal . 2020-07-22

DocuSigned by:
Stéphane Santerre
BE002071D3F7472...

DS
FT

513-01405

Nom du signataire (en lettres moulées)
Stéphane Santerre
Vice-président Exploitation

p.j. Tableau de distribution de coûts
Bordereau de la portion du projet d'Énergir de la soumission 439822

c.c. Pierre-Luc Sarault, ingénieur junior – Division des grands projets
Anjali Mishra, cheffe de section – Division des grands projets

Autorité des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 21 août 2019

CEVECO INC.
2970, RUE OMER-RAVARY
100
MONTRÉAL QC H1W 3Z6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007024
N° de demande :	1900009698
N° de confirmation de paiement :	000264452505

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 28 mars 2017

CEVECO INC.
A/S MONSIEUR GUY BOULAY
2970, RUE OMER-RAVARY, BUREAU 100
MONTRÉAL (QC) H1W 3Z6

N° de décision : 2017-CPSM-1019579
N° de client : 2700007024

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous 2845-1912 INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CEVECO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 01 avril 2020 à 19:30**

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : ceveco

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Province/ État	Code postal	Pays
CEVECO INC.	2845-1912 INC.	1144463719	2700007024	2970, RUE OMER-RAVARY, BUR. 100	MONTRÉAL	QC	H1W 3Z6	CANADA

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 439822
Numéro de référence : 1354782
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D (Arrondissement Ville-Marie)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2 NEQ : 1143147123	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1720515)** 2020-03-20 15 h 23 **Transmission :** 2020-03-20 15 h 23	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 19 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 31 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-08 10 h 35 - Courriel 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-08 10 h 37 - Courriel 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-08 13 h 05 - Courriel 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

				3292351 - 439822-ADD04 2020-04-09 21 h 21 - Courriel 3295590 - 439822-ADD05_avec report de date 2020-04-17 10 h 35 - Courriel 3299156 - 439822-ADD06 2020-04-23 12 h 39 - Courriel 3299157 - 439822_Annexes_ADD 6 2020-04-23 12 h 41 - Courriel 3299158 - 439822_Plan Energir 1de2 2020-04-23 12 h 39 - Courriel 3303952 - 439822-ADD07 2020-04-30 16 h 18 - Courriel 3303959 - 439822_Annexes_ADD 7 2020-04-30 17 h 35 - Courriel 3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7 2020-04-30 18 h 04 - Courriel 3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis) 2020-04-30 17 h 41 - Courriel 3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 41 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1717249)** 2020-03-16 11 h 10 **Transmission :** 2020-03-16 11 h 10	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 36 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau)

2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 40 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 16 - Courriel

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 12 h 40 - Courriel

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 19 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 05 - Courriel

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

				3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7 NEQ : 1171182919	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	**Commande : (1716633)** 2020-03-13 14 h 31 **Transmission :** 2020-03-13 20 h 17	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 35 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 05 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 05 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 41 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-08 10 h 35 - Courriel 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-08 10 h 37 - Courriel 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-08 13 h 05 - Courriel 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement 3292351 - 439822-ADD04 2020-04-09 21 h 21 - Courriel

			3295590 - 439822-ADD05_avec report de date 2020-04-17 10 h 35 - Courriel 3299156 - 439822-ADD06 2020-04-23 12 h 39 - Courriel 3299157 - 439822_Annexes_ADD 6 2020-04-23 12 h 41 - Courriel 3299158 - 439822_Plan Energir 1de2 2020-04-23 13 h 09 - Messagerie 3303952 - 439822-ADD07 2020-04-30 16 h 19 - Courriel 3303959 - 439822_Annexes_ADD 7 2020-04-30 17 h 35 - Courriel 3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7 2020-04-30 18 h 13 - Messagerie 3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis) 2020-04-30 17 h 42 - Courriel 3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1717410)** 2020-03-16 13 h 28 **Transmission :** 2020-03-16 13 h 28	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 13 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 33 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 16 - Courriel

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 12 h 40 - Courriel

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 18 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 04 - Courriel

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 41 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 41 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

				3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ceveco inc. 2970 Omer Ravary Bureau 100 Montréal, QC, H1W 3Z6 http://www.ceveco.ca NEQ : 1144463719	Monsieur Patrick Lapointe Téléphone : 514 521-1042 Télécopieur : 514 521-1048	**Commande : (1716720)** 2020-03-13 15 h 45 **Transmission :** 2020-03-13 21 h 46	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 14 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 34 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-08 10 h 35 - Courriel 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-08 10 h 37 - Courriel 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-08 13 h 05 - Courriel 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement 3292351 - 439822-ADD04 2020-04-09 21 h 21 - Courriel 3295590 - 439822-ADD05_avec report de date 2020-04-17 10 h 35 - Courriel

				3299156 - 439822-ADD06 2020-04-23 12 h 39 - Courriel 3299157 - 439822_Annexes_ADD 6 2020-04-23 12 h 41 - Courriel 3299158 - 439822_Plan Energir 1de2 2020-04-23 13 h 07 - Messagerie 3303952 - 439822-ADD07 2020-04-30 16 h 18 - Courriel 3303959 - 439822_Annexes_ADD 7 2020-04-30 17 h 35 - Courriel 3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7 2020-04-30 18 h 10 - Messagerie 3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis) 2020-04-30 17 h 41 - Courriel 3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 41 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1717104)** 2020-03-16 9 h 49 **Transmission :** 2020-03-16 9 h 49	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 14 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 34 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 16 - Courriel

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 13 h 06 - Messagerie

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 18 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 09 - Messagerie

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 41 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 41 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis)
2020-05-22 16 h 09 - Courriel

				3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1729131)** 2020-04-15 11 h 58 **Transmission :** 2020-04-15 11 h 58	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-15 11 h 58 - Aucun 3292351 - 439822-ADD04 2020-04-15 11 h 58 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1717237)** 2020-03-16 11 h **Transmission :** 2020-03-16 17 h 51	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel

3285564 - 439822_Annexes_ADD1
2020-03-26 17 h 53 - Courriel

3285565 - 439822_Plans_ADD1
2020-03-26 18 h 19 - Messagerie

3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis)
2020-03-27 10 h 04 - Courriel

3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau)
2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 37 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 16 - Courriel

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 13 h 08 - Messagerie

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 18 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 11 - Messagerie

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

				3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1717562)** 2020-03-16 15 h 34 **Transmission :** 2020-03-16 15 h 34	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 25 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 38 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-08 10 h 35 - Courriel 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 12 h 40 - Courriel

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 19 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 05 - Courriel

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis)
2020-05-22 16 h 09 - Courriel

3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau)
2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1718100)** 2020-03-17 12 h 34 **Transmission :** 2020-03-18 4 h 37	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel

3285565 - 439822_Plans_ADD1
2020-03-26 18 h 16 - Messagerie

3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis)
2020-03-27 10 h 04 - Courriel

3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau)
2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 36 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 16 - Courriel

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 13 h 07 - Messagerie

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 18 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 11 - Messagerie

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement

				3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1732944)** 2020-04-23 14 h 27 **Transmission :** 2020-04-23 14 h 27	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 14 h 27 - Téléchargement

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 19 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 05 - Courriel

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis)
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau)
2020-05-22 16 h 10 - Téléchargement

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5 http://www.igfaxiom.com NEQ : 1147455431	Madame Stéphanie Boivin Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	**Commande : (1734774)** 2020-04-29 8 h 58 **Transmission :** 2020-04-29 8 h 58	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3292351 - 439822-ADD04 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3295590 - 439822-ADD05_avec report de date 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3299156 - 439822-ADD06 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3299157 - 439822_Annexes_ADD 6 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3299158 - 439822_Plan Energir 1de2 2020-04-29 8 h 58 - Téléchargement 3303952 - 439822-ADD07 2020-04-30 16 h 19 - Courriel 3303959 - 439822_Annexes_ADD 7 2020-04-30 17 h 35 - Courriel

				3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7 2020-04-30 18 h 05 - Courriel 3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis) 2020-04-30 17 h 42 - Courriel 3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1717922)** 2020-03-17 10 h 16 **Transmission :** 2020-03-17 10 h 16	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 36 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 05 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 05 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 41 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)

2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 12 h 40 - Courriel

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 19 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 36 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 05 - Courriel

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis)
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau)
2020-05-22 16 h 10 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Loiselle inc.
280 boul Pie XII

Monsieur Olivier Gaignard

Commande : (1717093)
2020-03-16 9 h 44

Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Transmission :** 2020-03-16 9 h 44	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 15 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 35 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement 3290922 - 439822-ADD03 2020-04-08 10 h 35 - Courriel 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-08 10 h 37 - Courriel 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-08 13 h 05 - Courriel 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement 3292351 - 439822-ADD04 2020-04-09 21 h 21 - Courriel 3295590 - 439822-ADD05_avec report de date 2020-04-17 10 h 35 - Courriel 3299156 - 439822-ADD06 2020-04-23 12 h 39 - Courriel 3299157 - 439822_Annexes_ADD 6 2020-04-23 12 h 41 - Courriel 3299158 - 439822_Plan Energir 1de2 2020-04-23 12 h 40 - Courriel 3303952 - 439822-ADD07 2020-04-30 16 h 18 - Courriel 3303959 - 439822_Annexes_ADD 7 2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 05 - Courriel

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 41 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 41 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis)
2020-05-22 16 h 09 - Courriel

3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau)
2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Neolect Inc.
104 boul Montcalm Nord
Candiac, QC, J5R 3L8
NEQ : 1166302126

Madame Marjolaine Émond
Téléphone : 450 659-5457
Télécopieur : 450 659-9265

Commande : (1717194)
2020-03-16 10 h 34
Transmission :
2020-03-16 16 h 06

3285556 - 439822-ADD01_avec report de date
2020-03-26 17 h 44 - Courriel

3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01
2020-03-26 17 h 44 - Courriel

3285564 - 439822_Annexes_ADD1
2020-03-26 17 h 53 - Courriel

3285565 - 439822_Plans_ADD1
2020-03-26 18 h 27 - Messagerie

3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis)
2020-03-27 10 h 04 - Courriel

3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau)
2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 17 - Courriel

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 39 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 16 - Courriel

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)

2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 35 - Courriel

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 37 - Courriel

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 05 - Courriel

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Courriel

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 35 - Courriel

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 39 - Courriel

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 12 h 41 - Courriel

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 13 h 08 - Messagerie

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 19 - Courriel

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 17 h 35 - Courriel

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-04-30 18 h 11 - Messagerie

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-04-30 17 h 42 - Courriel

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement

3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date
2020-05-08 11 h 17 - Courriel

3318728 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 55 - Courriel

3318732 - 439822-ADD09
2020-05-22 16 h 10 - Courriel

3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis)
2020-05-22 16 h 09 - Courriel

3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau)
2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Ramcor Construction Inc.
8085 rue Champ D'Eau

Monsieur Guy Cormier

Commande : (1717290)
2020-03-16 11 h 29

Arrondissement Saint-Léonard
Montréal, QC, H1P 1Y1
NEQ : 1161184792

Téléphone : 514 329-4545
Télécopieur : 514 329-4818

Transmission :
2020-03-17 2 h 38

3285556 - 439822-ADD01_avec report de date
2020-03-26 17 h 44 - Télécopie

3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01
2020-03-26 17 h 56 - Messagerie

3285564 - 439822_Annexes_ADD1
2020-03-26 17 h 57 - Messagerie

3285565 - 439822_Plans_ADD1
2020-03-26 18 h 34 - Messagerie

3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis)
2020-03-27 10 h 12 - Messagerie

3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau)
2020-03-27 10 h 05 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-03-30 13 h 17 - Télécopie

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-03-30 13 h 50 - Télécopie

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-03-30 13 h 40 - Messagerie

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-03-30 14 h 28 - Messagerie

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-04-08 10 h 36 - Télécopie

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-04-08 10 h 59 - Messagerie

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-04-08 13 h 15 - Messagerie

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-04-09 21 h 21 - Télécopie

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-04-17 10 h 36 - Télécopie

3299156 - 439822-ADD06
2020-04-23 12 h 40 - Télécopie

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-04-23 13 h 01 - Messagerie

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-04-23 13 h 09 - Messagerie

3303952 - 439822-ADD07
2020-04-30 16 h 19 - Télécopie

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-04-30 18 h 06 - Messagerie

				3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7 2020-04-30 18 h 12 - Messagerie 3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis) 2020-04-30 18 h 08 - Messagerie 3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 18 - Télécopie 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 56 - Télécopie 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 11 - Télécopie 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 29 - Messagerie 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1718159)** 2020-03-17 13 h 35 **Transmission :** 2020-03-17 13 h 35	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 2020-03-26 17 h 44 - Courriel 3285564 - 439822_Annexes_ADD1 2020-03-26 17 h 53 - Courriel 3285565 - 439822_Plans_ADD1 2020-03-26 18 h 27 - Messagerie 3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis) 2020-03-27 10 h 04 - Courriel 3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau) 2020-03-27 10 h 04 - Téléchargement 3286660 - 439822-ADD02_avec report de date 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286661 - 439822_Annexes_ADD02 2020-03-30 13 h 17 - Courriel 3286662 - 439822_Plans_ADD02 2020-03-30 13 h 37 - Messagerie 3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis) 2020-03-30 14 h 16 - Courriel 3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau) 2020-03-30 14 h 16 - Téléchargement

				3290922 - 439822-ADD03 2020-04-08 10 h 35 - Courriel 3290928 - 439822_Annexes_ADD 3 2020-04-08 10 h 37 - Courriel 3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis) 2020-04-08 13 h 05 - Courriel 3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau) 2020-04-08 13 h 05 - Téléchargement 3292351 - 439822-ADD04 2020-04-09 21 h 21 - Courriel 3295590 - 439822-ADD05_avec report de date 2020-04-17 10 h 35 - Courriel 3299156 - 439822-ADD06 2020-04-23 12 h 39 - Courriel 3299157 - 439822_Annexes_ADD 6 2020-04-23 12 h 41 - Courriel 3299158 - 439822_Plan Energir 1de2 2020-04-23 12 h 40 - Courriel 3303952 - 439822-ADD07 2020-04-30 16 h 18 - Courriel 3303959 - 439822_Annexes_ADD 7 2020-04-30 17 h 35 - Courriel 3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7 2020-04-30 18 h 05 - Courriel 3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis) 2020-04-30 17 h 42 - Courriel 3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau) 2020-04-30 17 h 42 - Téléchargement 3309357 - 439822-ADD08_incluant un report de date 2020-05-08 11 h 17 - Courriel 3318728 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 55 - Courriel 3318732 - 439822-ADD09 2020-05-22 16 h 10 - Courriel 3318733 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (devis) 2020-05-22 16 h 09 - Courriel 3318734 - 439822_Formulaire de soumission_ADD09 (bordereau) 2020-05-22 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général 1555 Peel, 14e étage	Madame Desislava Cekova Téléphone : 514 872-7030	**Commande : (1736774)** 2020-05-04 11 h 56 **Transmission :** 2020-05-04 11 h 56	3285556 - 439822-ADD01_avec report de date 2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

Montréal, QC, H3A3I8
NEQ :

Télécopieur : 514
872-9619

3285558 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3285564 - 439822_Annexes_ADD1
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3285565 - 439822_Plans_ADD1
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3285567 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (devis)
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3285568 - 439822_Formulaire de soumission_ADD01 (bordereau)
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3286660 - 439822-ADD02_avec report de date
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3286661 - 439822_Annexes_ADD02
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3286662 - 439822_Plans_ADD02
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3286663 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (devis)
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3286664 - 439822_Formulaire de soumission_ADD02 (bordereau)
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3290922 - 439822-ADD03
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3290928 - 439822_Annexes_ADD 3
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3290936 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (devis)
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3290937 - 439822_Formulaire de soumission_ADD03 (bordereau)
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3292351 - 439822-ADD04
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3295590 - 439822-ADD05_avec report de date
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3299156 - 439822-ADD06
2020-05-04 11 h 56 - Téléchargement

3299157 - 439822_Annexes_ADD 6
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

3299158 - 439822_Plan Energir 1de2
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

3303952 - 439822-ADD07
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

3303959 - 439822_Annexes_ADD 7
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

3303963 - 439822_Cahier de plans DTSI-A_F01 ADD 7
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

3304128 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (devis)
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

3304129 - 439822_Formulaire de soumission_ADD07 (bordereau)
2020-05-04 11 h 56 -
Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1207231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14$ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 - 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Répartition CSEM-VM - C1563.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14$ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 - 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207231032_travaux d'amenagement_SUM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Cédric AGO
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.49

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1207231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14$ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 - 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Rapport_CEC_SMCE207231032.pdf

Dossier # :1207231032

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 207231032

Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union – Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14 $ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 – 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 207231032

Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union – Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14$ (contrat: 16 275 887,61 $, contingences: 2 115 271,53 $, incidences: 1 706 489,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 – 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 $, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 $ + contingences : 43 219,95 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 $, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 $ + contingences : 17 240.50 $), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux, d'une valeur de plus de 2 M$, présentant :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Service ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés.

Un premier appel d'offres lancé à l'automne 2019 a dû être annulé en raison d'un écart de 72 % au dessus de l'estimation de contrôle. Dans le cadre de ce nouvel appel d'offres publié le 12 mars, seules deux entreprises ont déposé une soumission sur 18 prises de cahier de charge. Le Service explique que l'appel d'offres lancé au début de la pandémie a pu dissuader des entreprises à soumissionner en raison des enjeux de main d'oeuvre. Neuf addendas ont été émis afin de répondre à des questions ou prolonger des dates d'ouverture, sans impact à la nature des services demandés.

Le Service précise qu'il s'agit d'un contrat qui comporte un mode d'octroi alternatif à celui du plus bas soumissionnaire conforme. Ainsi, les deux soumissions reçues ont été soumises à un système de pondération et d'évaluation avec comité de sélection, en plus de tenir compte de l'expérience de l'entreprise.

L'écart de prix de 22,3 % constaté entre la plus basse soumission conforme et la deuxième soumission conforme est concentré dans un seul sous-projet, celui de la construction d'aménagement de surface dans le square, incluant une salle mécanique souterraine. Les personnes ressources du Service estiment que les prix élevés soumis par le second soumissionnaire sont peu justifiables car ils sont aussi 14,2 % plus chers que le prix de l'estimation de soumission.

Les membres ont posé des questions de clarification en lien avec la réfection des vespasiennes.

Au terme de l'examen à huis clos du dossier, les membres ont jugé les justifications présentées claires et précises, et les explications obtenues à l'égard des critères d'examen adéquates.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux, d'une valeur de plus de 2 M$, présentant :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE 1207231032 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207177014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Il est résolu
QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-06-08 08:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er juin 2020	Résolution: CA20 10 145

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1207177014

Christine BLACK
_____
Mairesse d'arrondissement

Anne-Sophie BERGERON
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 2 juin 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207177014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Il est résolu
QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-05-31 13:33

Signataire : Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207177014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Montréal-Nord s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif en ce qui a trait à la qualité de vie de ces citoyens. À l'automne 2019, Montréal-Nord a lancé une démarche collective et intégrée en habitation afin d'adopter son plan d'action collectif en habitation.
Nous sommes présentement en recherche de financement pour se doter des moyens qui nous permettront de :

- constituer une revue de la littérature des meilleures pratiques en habitation ;
- consulter les organismes communautaires et associatifs de Montréal-Nord ;
- tenir des rencontres et le Rendez-vous priorité habitation ;
- constituer des groupes de discussion et animer des ateliers participatifs ;
- rédiger un plan d'action collectif en habitation ;

Le gouvernement du Québec consacre une enveloppe de 15 M au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable (PMVD). La date limite pour soumettre une demande est le 19 juin 2020. Le programme prend fin le 31 décembre 2020.

Le PMVD permet de financer des projets de planification de milieux de vie plus compacts où la proximité et l'accessibilité des logements, des services, des loisirs et des lieux d'emplois favorisent l'utilisation des transports actifs et collectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le programme d'aide financière vise à réaliser un plan d'action collectif en habitation qui sera réalisé de cette manière:

- 2 volets de consultation citoyenne
- 1 volet de recherche
- Tenue du rendez-vous et de la rencontre comité de pilotage
- 1 volet d'aide à la rédaction
- 1 outil de sensibilisation ludique pour les citoyens
- adapter la réglementation d'urbanisme afin d'atteindre nos objectifs.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit en continuité avec les efforts de l'arrondissement pour améliorer ses milieux de vie et offrir à ses citoyens un logement sain et de qualité.
Cette démarche a l'appui du comité Fierté Habitation. Le comité rassemble des acteurs institutionnels et communautaires concernés par les questions d'habitation à Montréal-Nord. Le comité favorise la concertation entre les acteurs locaux afin d'harmoniser les pratiques, faciliter la circulation de l'information et soutenir la mise en place de projets immobiliers favorisant une cohabitation harmonieuse entre les résidents. En tant que porteur du plan d'action, il est en mesure d'accompagner les organismes partenaires dans la réalisation de leurs objectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DAUSE a accordé un budget de 50 000 $ pour la démarche et l'élaboration du plan d'action. Avec le programme d'aide financière pour le planification de milieux de vie durables (PMVD), nous serions en mesure de doubler les sommes non engagées de ce budget.

Les dépenses admissibles correspond au budget planifié auquel il faut soustraire les dépenses engagés (50 000 - 14 450 = 35 550).

Le soutien financier accordé par le présent programme d'aide financière représente une aide non négligeable pour soutenir la réalisation de ce projet soit de 35 550 $.Cet argent permettrait de réalilser le deuxième volet de consultation publique, l'aide à la rédaction et de mettre en oeuvres certaines des actions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche en habitation est une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et de l'arrondissement. Il s'agit de saisir cette opportunité de financement pour doter les parties prenantes d'éléments de vision commune de quartiers durables à Montréal-Nord. De plus, l'adoption d'un plan d'action en habitation permettra d'opérationnaliser le Plan d'action salubrité de Montréal-Nord.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des demandes doit être déposé au Ministère des affaires municipales et de l'habitation avant le 19 juin 2020 et une autorisation du conseil d'arrondissement est requise avant le dépôt. C'est pourquoi, nous déposons cette demande d'autorisation au conseil d'arrondissement, sans quoi, il ne sera pas possible de respecter le délai exigé pour

le dépôt.
Une adoption par le conseil municipal de Montréal est tout de même requise et devra être transmise ultérieurement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce de la démarche (novembre 2019)

- Présentation au comité Fierté Habitation (février 2020)
- Présentation au CÉHD (février 2020)
- Infonord (automne 2020)
- Dépôt et adoption du plan d'action (Hiver 2021)
- Outil de sensibilisation ludique pour les citoyens (printemps 2021)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande au MAMH accompagnée de la résolution du CA : 19 juin 2020

- Approbation du dépôt de la demande de subvention par le Conseil municipal du 24 août 2020
- Consultation publique virtuelle (été 2020)
- Rendez-vous habitation (automne 2020)
- Dépôt et adoption du plan d'action en habitation (printemps 2021)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514-328-4000, 4185
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-07

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Télécop. : 000-0000

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION
DE MILIEUX DE VIE DURABLES
(PMVD)
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, signé et accompagné des documents annexés doit être transmis à votre direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 19 juin 2020 :

- Par courrier électronique, ou
- Par la poste, enregistré sur support électronique (clé USB ou CD).

Si l'organisme requérant estime qu'il doit fournir plus d'informations permettant de juger de la qualité du projet que celles demandées dans le formulaire, il est invité à les joindre.

Pour de plus amples informations sur le PMVD et pour connaître les coordonnées des directions régionales du Ministère, consultez l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

À L'USAGE DU MINISTÈRE
N° de correspondance :
Date de réception :
Indice de vitalité économique :

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'ORGANISME MUNICIPAL REQUÉRANT			
Nom légal de l'organisme	**Arrondissement de Montréal-Nord**		
Adresse (n° et rue)	11211 avenue Hébert		
Municipalité	Montréal.	Code postal	H1H 3X5

RESPONSABLE DU PROJET			
Nom complet	Antoine Guilbault-Houde	Fonction	Conseiller en planification
Téléphone	514 328-4000	Poste	poste 4248
Courriel	antoine.guilbault-houde@montreal.ca		

SECTION 2 - DESCRIPTION DU PROJET
Référez-vous au guide d'appel de projets pour de plus amples renseignements sur les informations demandées.

Titre du projet :

Démarche collective en habitation de Montréal-Nord

Territoire couvert par le projet et population résidant sur ce territoire :

Le territoire couvert par la démarche est celui de l'arrondissement de Montréal-Nord. Il s'agit de l'un des arrondissement avec la plus petite couverture végétale pour une forte densité d'habitants, parfois de statuts socio-économiques précaires. Quelques statistiques sur la population du quartier:

- Près de 35 000 ménages (nombre de ménages locataires: 20 015)
- Les ménages d'une seule personne sont les plus fréquents
- Majorité de ménages locataires (71,5 %)
- Plus de 40,0 % des ménages de l'arrondissement sont des ménages immigrants
- Le revenu médian des ménages est de 39 116 $ en 2016
- 38 % des ménages de l'arrondissement ont un taux d'effort de 30 % et plus
- 37,7 % des ménages locataires de l'arrondissement sont aux prises à la fois avec un faible revenu et un taux d'effort de 30 % et plus
- Près de 12 % des ménages sont en situation de surpeuplement

Montréal-Nord présente des visages diversifiés, mais compte sur son territoire une concentration de pauvreté parmi les plus importantes au Canada. Le présent document ne fera pas le portrait détaillé de la situation de Montréal-Nord, mais nous tenons à rappeler que notre communauté souffre d'une image négative qui non seulement stigmatise ses habitants, mais plombe la possibilité de voir la situation s'améliorer.

Mise en contexte, description et objectif(s) du projet :

L'habitation et le logement font partie des préoccupations principales d'une administration municipale ayant la santé et la qualité de vie de ses citoyens à cœur. C'est pourquoi, à Montréal-Nord, nous avons lancé une démarche collective et intégrée en habitation. L'habitation est un sujet qui peut être polarisant. Suffit de discuter d'embourgeoisement, de droit à la ville ou de crise du logement pour en prendre conscience. Outre l'amélioration de la qualité des logements et l'augmentation de l'offre (nombre et diversité), les motivations qui nous ont poussées à lancer cette démarche gravitent autour de l'inclusion, du vivre-ensemble et de la valorisation du voisinage pour un milieu de vie sain.

En filigrane, nous souhaitons consolider notre territoire par la densification, la consolidation et la requalification de secteurs monofonctionnels en concevant des quartiers complets. Nous sommes présentement en recherche de financement pour se doter des moyens qui nous permettront de :

1. constituer une revue de la littérature des meilleures pratiques en habitation ;
2. consulter les organismes communautaires et associatifs de Montréal-Nord ;
3. tenir des rencontres et le Rendez-vous priorité habitation ;
4. constituer des groupes de discussion et animer des ateliers participatifs ;
5. rédiger un plan d'action collectif en habitation ;

La démarche se veut concertée. Au terme de celle-ci, nous proposerons aux citoyens et aux élus une stratégie dotée d'un plan d'action collectif en habitation. Notre stratégie intégrée vise le développement de milieux de vie durables consciencieux des besoins des nord-montréalais et de ses réalités territoriales. Les quatre grands objectifs visés par le plan d'action collectif en habitation sont de :

1. Préserver les actifs stratégiques et les investissements publics et privés réalisés
2. Garantir le maintien et la qualité des logements sociaux et communautaires au delà des conventions de financement actuelles
3. Favoriser une consolidation du territoire au bénéfice de la population
4. Assurer l'accès pour tous à un logement

Historique des réalisations:

Dans le contexte de l'élaboration de cette stratégie et de son plan d'action, l'arrondissement et le comité Fierté a amorcé la démarche par une journée commune de réflexion; une charrette de travail intensive. La préparation de cette charrette, en étroite collaboration avec les partenaires de la direction de l'habitation, a débuté dès le moi de mai pour culminer le 5 décembre 2017.

Le Comité Fierté Habitation a été créé dans la foulée des conflits sociaux survenus en 2008, qui ont lancé un signal d'alarme non équivoque sur les besoins de notre communauté et l'urgence de lui venir en aide. Il se réunit plusieurs fois par année pour mener des initiatives qui portent, entres autres, sur l'inclusion et sur le maintien du parc locatif abordable. Cette concertation sert entres-autres à élaborer des stratégies guidant l'intervention en lien avec les acteurs, les porteurs et les ressources mobilisées (financières et techniques). Les acteurs ainsi regroupés constituent un groupe qui partagent une vision pour le développement résidentiel de Montréal-Nord.

Contexte de planification dans lequel la démarche s'inscrit:

- Adéquation stratégie Oser Montréal-Nord:
  - une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et de l'arrondissement
- Opérationnalisation du Plan d'action salubrité de Montréal-Nord

Stratégies concourant à la réduction ou à l'évitement des émissions de GES :

1. Densifier aux abords du SRB et le long des axes de transports structurants (boulevard Henri-Bourassa, boulevard Léger)
2. Tenir des ateliers pédagogiques de travail pour sensibiliser les parties prenantes à la conception de quartiers compacts et diversifiés favorisant des modes de vie physiquement actifs
3. Consolider les coeurs de quartiers afin d'encourager le transport actif
4. Viser la construction et la rénovation d'habitat durable (performant énergétiquement et contribuant à la qualité de vie de ses occupants)
5. Saisir cette opportunité de financement pour doter les parties prenantes d'éléments de vision commune de quartiers durables à Montréal-Nord

Caractère novateur :

Cette démarche collective en habitation est un exemple concret d'innovation en recherche. Les acteurs du milieu communautaire et les acteurs institutionnels auront la chance d'échanger avec les mandataire experts sur les réalités territoriales de Montréal-Nord afin de co-construire. Cela est novateur en ce qui a trait au partage et à la diffusion des connaissance aussi. Toutes les étapes de collecte de données décrites seront réalisées suivant une méthode scientifique.

De plus, cette approche de l'habitation se fait de manière plus large en intégrant la notion du vivre-ensemble et du milieu de vie durable. Ce sont des préoccupations qui risquent de devenir de plus en plus complexes, considérant entres-autres le COVID. La démarche étant collective de nature, celle-ci mènera à un plan d'action porté par les acteurs du milieu et chapeauté par un comité chevronné, le Comité Fierté Habitation. Les acteurs des milieux communautaires et associatifs seront ainsi en dialogue constant avec les fonctionnaires municipaux en charge de l'habitation et des milieux de vies durables.

Ceci représente une occasion à saisir pour l'arrondissement nous permettant de réaliser un ensemble d'études et d'actualiser le portrait du territoire. Lors du rendez-vous, ces connaissances seront partagées avec les aménagistes de l'arrondissement. Les études réalisées dans le cadre de cette démarche novatrice constitueront un intrant exhaustif pour Montréal-Nord et sa contribution à l'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

C'est également l'occasion d'explorer des outils pour maintenir un parc de logement social et abordable dans un contexte ou la SCHL se départie de ses coopératives à Montréal-Nord.

Enfin, nous voyons en cette démarche l'occasion de réinventer des quartiers monofonctionnels conçus dans les années 60 dans une logique certes de densification mais sans égards à la qualité de vie de ses résidents. La recherche de solution pour la mise en place de milieux de vie durable dans un contexte déjà densément construit s'avère être un défis que Montréal-Nord souhaite relever et en faire un modèle.

Implication citoyenne :

Nous avons identifié sept étapes de collecte de données dans le cadre de l'élaboration du plan d'action en habitation. Trois d'entres-elles sont réfléchies afin de susciter l'implication citoyenne et la participation des acteurs du milieu. De plus, le plan d'action collectif sera porté par un comité formé de représentant de divers organismes institutionnels et communautaires impliqués dans l'habitation à Montréal-Nord, le comité Fierté Habitation. Enfin, nous ferons une campagne de rayonnement en choisissant l'un des enjeux et en vulgarisant les notions auprès de la population.

Volet 1 de participation citoyenne: l'arrondissement souhaite mandater une firme pour mener une démarche de consultation auprès de la population de Montréal-Nord. Ce volet comprend l'organisation de quatre groupes de

discussion, de dix entretiens individuels et de cinq périodes d'enquêtes de terrain. Les thématiques préliminaires pour les groupes de discussions sont: (1) vieillir dans son quartier, (2), l'inclusion, (3) attirer et retenir les familles, (4) le soutien communautaire en logement et (5) la promotion immobilière.

Mention COVID-19: des techniques alternatives de collecte de données sont envisageable, ces trois méthodes par exemple:

- Sondage ciblé (envoyé par courriel)
- Sondage sur les réseau sociaux (utilisant la géolocalisation pour s'assurer que le répondant se trouvent dans les limites d'un territoire prédéterminé)
- Entrevue téléphonique ciblé

Volet 2 de participation citoyenne: dépendamment du financement accordé, l'arrondissement souhaite faire un deuxième volet de consultation citoyenne portant sur les pistes proposées par le plan d'action collectif en habitation. Léger marketing proposerait de faire un sondage téléphonique auprès de 500 répondants dispersés dans l'arrondissement ainsi que d'animer quatre groupes de discussions. Ce travail viendra en fin de parcours. L'objectif est de revenir sur certaines des actions proposées dans le plan et de voir si les zones d'intervention prioritaires répondent aux besoins des citoyens. Les groupes de discussion pourraient porter sur des secteurs spécifiques de l'arrondissement.

Ateliers du Rendez-vous habitation: l'arrondissement a mandaté l'OBNL Arpent afin d'encadrer et d'animer les ateliers du rendez-vous habitation. Ces ateliers collaboratifs sont organisés dans le but d'amener les participants à partager leur vision du développement résidentiel de Montréal-Nord, et à identifier les stratégies envisageables pour la production d'un habitat diversifié et abordable sur le territoire. Ces ateliers reposent sur une méthodologie d'échanges et de co-création en petits groupes par table selon les thématiques identifiées par le comité de pilotage. Nous attendons entre 70 et 100 participants à ces ateliers. Le CIUSSS NIM a des intervenants communautaires formés à l'animation de groupe et pourraient accompagner les discussions.

NB : considérant les développements récents liés à la pandémie de COVID 19, la démarche de consultation sera adaptée de façon à respecter les directives de santé publique concernant les restrictions de rassemblement. Des options de consultations par vidéoconférences, par téléphone, par écrit sont explorées.

Réalisation :

En ce qui à trait à l'octroi de contrats, l'ensemble des démarches proposées par les mandataires ont été étudiés, puis nous avons évalué les expertises des équipes en fonction du mandat à l'étude.

Recherche :
Le volet recherche a été confié aux chercheurs de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, de Université de Montréal.

Volet 1 de consultation citoyenne: Dans le volet de consultation citoyenne, nous allons privilégier des propositions aux méthodes mixtes et le nombre de séances totales de collecte de données. La complémentarité des outils proposés sera déterminant si nous souhaitons rejoindre les populations les plus difficiles à atteindre.

Volet 2 de consultation citoyenne: dans ce volet de consultation citoyenne qui dépends du financement accordé, nous allons privilégier une firme équipée pour réaliser des enquêtes téléphonique, Léger Marketing par exemple. L'arrondissement a déjà fait affaire avec Léger pour une étude sur la programmation des parcs. Celle-ci est de très haute qualité.

Accompagnement et rédaction de sections thématiques du plan d'action: à déterminer en fonction du financement. Les thématiques à traiter seront déterminées lorsque la table des matières du plan d'action collectif en habitation aura été approuvée par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, les élus et le comité Fierté Habitation. Elle porteront sur quatre des axes du plan d'action.

Les rencontres du comité de pilotage: la réalisation de cette étape est une pierre angulaire du projet.

> La composition du comité est interdisciplinaire. Les membres se réuniront afin d'établir les thématiques principales à traiter dans le plan d'action et lors de ateliers du Rendez-vous habitation. Le comité est composé d'une quinzaine de membres représentants les différentes sphères de l'habitation (fonctionnaires, chercheurs, gestionnaire immobilier d'OBNL, promoteur immobilier, représentants d'organisme public, etc.).
>
> Animation des rencontres du comité de pilotage: l'animation des rencontres du comité de pilotage se fera par la firme d'urbanisme l'Arpent. Pour le choix du mandataire dans le volet animation, plus d'importance a été accordée à la démonstration de connaissances en habitation ou en logement comme habileté à synthétiser les enjeux soulevés lors des ateliers du Rendez-vous.

Comité Fierté Habitation: depuis 2008, le comité rassemble des acteurs institutionnels et communautaires concernés par les questions d'habitation à Montréal-Nord. Le comité favorise la concertation entre les acteurs locaux afin d'harmoniser les pratiques, faciliter la circulation de l'information et soutenir la mise en place de projets immobiliers favorisant une cohabitation harmonieuse entre les résidents. En tant que porteur du plan d'action, il est en mesure d'accompagner les organismes partenaires dans la réalisation de leurs objectifs.

Échéancier:
Recherche: printemps 2020
Rencontres du comité de pilotage: été 2020
Rendez-vous habitation: automne 2020
Accompagnement rédaction thématique (en fonction du financement): hiver 2021
Volet 1 participation citoyenne : été 2021
Volet 2 participation citoyenne (en fonction du financement): automne 2021
Adoption plan d'action janvier 2022

Résultats attendus et diffusion des acquis :

L'attente de l'administration en ce qui à trait à la démarche menant à l'adoption d'un plan d'action collectif en habitation est double.

- Répondre aux orientations stratégiques Osez Montréal-Nord à savoir :
  - orientation 1 : un logement de qualité pour le plus grand nombre
  - l'accès à un mode de vie physiquement actif
  - des parcs et des espaces publics mieux aménagés
  - des pratiques environnementales bonifiées
- Mise à jour des connaissances et intrant pour l'atelier Vision du plan d'urbanisme et de mobilité

Aspect pédagogique de la démarche :

- Capsule sur l'abordabilité perpétuelle du logement

- Présentations du Rendez-vous habitation
- Recherche novatrice sur les outils numériques en habitation
- Nombre d'étudiants engagés pour traiter les données

Outil de vulgarisation sur le voisinage, le vivre ensemble

- Diffusion des acquis, vulgarisation de notions liées à intégration des nouveaux arrivants, problématiques liées à la salubrité.
- L'obtention de plus de financement, permettrait la réalisation de cette campagne de communication en allant chercher une expertise externe.

Indicateurs de suivi :

Nous avons déployé une stratégie de monitoring en quatre temps, soit: la validation, les indicateurs de suivi du plan d'action, les jalons de progrès et la reddition de compte.

Validation: le volet 2 de participation citoyenne servirait de moment pour valider les propositions du plan d'action collectif en habitation ou en éliminer en faisant appel à la population d'une part et à des experts sectoriels, des partenaires gouvernementaux, privés, institutionnels et communautaires d'autre part.

Des **indicateurs de suivi** seront réfléchis et intégrés au plan d'action collectif en habitation. Ceux-ci porteront par exemple sur:
- l'évaluation et amélioration de l'indice de marchabilité dans des quartiers cibles
- l'évaluation des aménagements sur les îlots de chaleurs urbains (réduire les zones rouges de manière significative)
- l'évaluation annuelle des requêtes liées à l'insalubrité,
- cibles des mutualisation des espaces verts et minéralisés semi-publics (exemple de La Voisinerie à l'îlot Pelletier)
- cibles en termes de logements sociaux et abordables (évaluation annuelle du nombre d'unité de logement social et abordable et s'assurer d'un maintien ou d'une augmentation de l'offre)
-cibles en termes de maintien du parc locatif aux-prises avec le phénomène de conversion de plex en copropriétés

Nous utiliserons des **jalons de progression** bi-mensuels sur notre ligne du temps. Pour l'année en cours, l'arrondissement a établi les objectifs suivants. La plupart des démarches pour l'atteinte de nos objectifs sont en cours, celles qui seraient lancées si nous obtenons plus de financement sont en italique. Il seront présentés ainsi dans le bilan de la démarche.

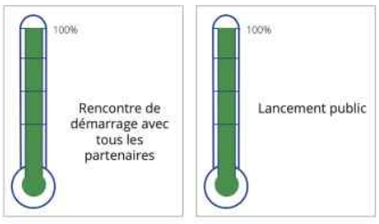

1. Lancement public
2. Élaboration de la démarche et des outils de recherche
3. Dépôt du rapport de recherche sur la population présentant une mise à jour du profil de la population et de l'habitation
4. Dépôt du rapport d'analyse des enjeux en matière d'habitation auxquels l'arrondissement devra faire face dans le cadre de sa planification stratégique
5. Synthèse de la revue de la littérature des meilleures pratiques planification de l'habitation
6. Présentation de la capsule sur les outils et stratégies visant l'abordabilité perpétuelle du logement
7. Remise du compte-rendu de la rencontre du comité de pilotage
8. Présentation des conférences du rendez-vous habitation
9. Remise du rapport du Rendez-vous incluant une série de recommandations articulés en fonction des thématiques de discussion.
10. Préparation des outils de cueillette d'information pour le volet de participation citoyenne
11. Enquêtes de terrain auprès des citoyens, groupes de discussions et entretiens individuels
12. Dépôt du compte-rendu du volet de consultation citoyenne
13. Proposition de table des matières pour le plan d'action collectif en habitation aux élus
14. Mandater une firme conseil pour le volet 2 de participation citoyenne, faire le sondage téléphonique, faire 4 groupes de discussions
15. Mandater une firme conseil pour 4 sections thématiques du plan d'action
16. Rédaction du plan d'action collectif

17. Adoption du plan d'action

Reddition de comptes: le plan d'action étant collectif, plusieurs des actions seront portées par des organismes du milieu. C'est le comité Fierté Habitation qui aura le mandat de voir à la reddition de comptes et à l'atteinte des objectifs établies par le plan d'action.
- concertation trimestrielle avec les acteurs du milieu de l'habitation pour évaluer les avancés du plan d'action
- mise à jour annuel des actions réalisées

Autres informations pertinentes :

La démarche collective menant vers un plan d'action en habitation est un projet ambitieux qui tente humblement de dresser un portrait de la complexité d'habiter et de se loger dans une métropole de plus en plus interconnectée.

Pourquoi un plan d'action collectif en habitation pour Montréal-Nord ?

D'un point de vue social:

- ➔ pour satisfaire les besoins en santé et en habitat.
- ➔ pour prévenir de l'exclusion.
- ➔ pour le progrès.

D'un point de vue économique:

- ➔ pour offrir des alternatives aux modes de production et de consommation.
- ➔ pour améliorer les conditions de vie matérielle.
- ➔ pour initier un développement mixte consciencieux des populations locales et des réalités territoriales.

D'un point de vue environnemental:

- ➔ pour offrir des alternatives à l'usage de la voiture.
- ➔ pour préserver les ressources énergétiques.
- ➔ pour réfléchir l'aménagement en fonction de l'intermodalité et des déplacements actifs.

Extrait du compte-rendu : charrette des partenaires en vue de l'élaboration de la stratégie locale en matière d'habitation pour Montréal-Nord (Janvier 2018).

"L'analyse de la situation financière de plusieurs coopératives du secteur, ainsi que la dynamique sociale actuelle, nous indique que le milieu pourrait s'engager dans une spirale de dégradation du cadre bâti et dans une série de pertes d'unités de logements sociaux et communautaires. Déjà, deux coopératives du secteur sont passées aux mains de propriétaires privés et l'une d'entre elles est barricadée depuis environ 2 ans. Cette situation affecte l'image et le sentiment de sécurité dans le quartier et nécessairement, la dynamique de location et d'inoccupation. Il s'agit aussi d'une perte de 66 logements communautaires pour les ménages du quartier."

Réalisation du projet (cochez tout ce qui s'applique) :
☐ interne à l'organisme
☐ externe à l'organisme

Si le projet est réalisé à l'interne, précisez le nombre d'emplois créés ou maintenus à temps plein : **un conseiller en planification.**

SECTION 3 - ÉCHÉANCIER DU PROJET	
Date de début : hiver 2020.	Date de fin : janvier 2022

SECTION 4 - DÉPENSES ET FINANCEMENT DU PROJET[1]

[1] Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire au tableau en plaçant le curseur à droite d'une ligne et en appuyant sur « Entrée », ou en annexant un autre document.

Dépenses : **énumérez** la liste détaillée des **dépenses admissibles** liées au projet (référez-vous au cadre normatif du programme pour la liste des dépenses admissibles).	MONTANT ($)[2]
Volet 1 de consultation citoyenne	**15 000$**
Volet 2 de consultation citoyenne	**34 000$**
Outil de vulgarisation sur le voisinage, le vivre ensemble	**4 000 $**
Recherche sur les outils numériques en habitation	**2 500 $**
Aide à la rédaction du plan d'action	**15 000 $**
COÛT TOTAL DU PROJET (DÉPENSES ADMISSIBLES)	**70 500$**
MONTANT DEMANDÉ AU MAMH **Référez-vous au cadre normatif pour connaître le pourcentage maximal des dépenses admissibles auquel vous avez droit.**	**35 550$**

Financement : énumérez la liste des partenaires financiers au projet. Les montants demandés et confirmés ne concernent que les dépenses admissibles.	**MONTANT DEMANDÉ ($)**	**MONTANT CONFIRMÉ ($)**
Gouvernement du Québec : - **PMVD : total.** - **Autres (précisez) :.**	**35 550$**	
Gouvernement du Canada (indiquez le ministère et le programme) :		
MRC / Organisme municipal : **Arrondissement de Montréal-Nord**	**50 000 $**	**50 000 $**
Autres (précisez) : **CIUSSS NIM**	**15 000$**	
FINANCEMENT TOTAL DU PROJET	**100 550 $**	

SECTION 5 - DOCUMENTS À ANNEXER (cochez tout ce qui s'applique)

[2] Les montants doivent être arrondis au dollar près.

Document(s) obligatoire(s) à annexer :

☐ Résolution du conseil de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière, confirmant son engagement à payer sa part des coûts et faisant mention de la personne responsable du projet, autorisée à agir au nom de l'organisme (si le projet couvre plusieurs MRC ou plusieurs municipalités qui ne forment pas une MRC, les résolutions de chacun des conseils municipaux doivent être fournies).

Documents facultatifs à annexer :

☐ Budget détaillé du projet (document présentant, par exemple, l'ensemble des coûts admissibles et non admissibles du projet)

☐ Lettre d'engagement ou d'intention des partenaires financiers

☐ Tout autre document jugé pertinent par le demandeur (ex. : études connexes, outils de planification en lien avec le projet, etc.)

Le Ministère pourra exiger tout autre document visant à compléter la demande d'aide financière, y compris les documents facultatifs énoncés plus haut.

SECTION 6 - DÉCLARATION

Je soussigné(e), _____, confirme que :

(Nom complet du signataire en caractères d'imprimerie)

- les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques;
- les règles et les modalités du cadre normatif ont été consultées et prises en compte;
- je m'engage à fournir aux représentants du Ministère toute l'information nécessaire à l'analyse du projet;
- je comprends que la présente demande d'aide financière n'entraîne pas nécessairement son acceptation et que toute acceptation pourra faire l'objet d'une annonce publique.

_____

Signature de la personne autorisée par règlement ou par une résolution du conseil de l'organisme requérant

Cliquez ici pour entrer du texte.

Fonction

Cliquez ici pour entrer du texte.

Date

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1201097011

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol.

Il est recommandé d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-06-22 10:35

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201097011**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Par ailleurs, le 24 octobre 2019 le conseil d'agglomération avait délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal. Sachant que l'aménagement et le réaménagement des pistes cyclables sur lesquelles il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil municipal par délégation du conseil d'agglomération, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville constitue l'objet du présent dossier. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville propose de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de l'implantation de liens cyclables dans les rues Prieur et Sauriol situées dans le réseau artériel. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi *« Les travaux envisagés permettront d'augmenter les options de transports actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et familles de l'arrondissement »*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0125 - 11 mai 2020 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel. (GDD 1206624002)
CG19 0483 - 24 octobre 2019 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD 1196407001

DESCRIPTION

Les rues Prieur et Sauriol seront mises à sens unique pour implanter des liens cyclables bidirectionnels dans les limites décrites ci-dessous :
Rue Prieur :
Entre les rues Meilleur et Lajeunesse : mise à sens unique vers l'ouest et retrait de la voie de stationnement du côté sud. La rue Prieur fait partie du RAAV entre les rues Tolhurst et Lajeunesse.
Entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Christophe-Colomb : maintien du sens unique vers l'ouest et retrait de la voie de stationnement du côté nord. La rue Prieur fait partie du RAAV entre la rue St-Hubert et l'avenue Christophe-Colomb.
Entre l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Saint-Michel : mise à sens unique vers l'est et retrait de la voie de stationnement du côté nord. La rue Prieur fait partie du RAAV entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement.

Rue Sauriol :
Entre les rues d'Iberville et Saint-Denis : mise à sens unique vers l'ouest et retrait de la voie de stationnement du côté sud. La rue Sauriol fait partie du RAAV entre les rues Berri et St-Hubert.
L'implantation se fera en deux volets, soit l'aménagement des liens cyclables à l'est de l'avenue Papineau en 2020 et celle du côté ouest de l'avenue Papineau se fera en 2021.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le RAAV et touchent également le réseau cyclable identifié au Plan de transport, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement :
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'approbation des esquisses préliminaires des aménagements cyclables par la direction de la mobilité - division Développement de projets et intégration des réseaux.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur le projet visé. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions

établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Développement de projets et intégration des réseaux, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements cyclables qui seront faits sur ces axes identifiés au plan vélo d'agglomération, selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation pour l'aménagement des liens cyclables dans les rues Prieur et Sauriol à l'intérieur des budgets de fonctionnement d'agglomération prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Les travaux sont estimés à 200 000 $, tel que reçu par l'arrondissement le 27 mars 2020. Tout dépassement de l'estimation des coûts devra faire l'objet d'une approbation préalable par la Direction de la mobilité. Les travaux doivent être réalisés en 2020.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront d'augmenter les options de transports actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et familles de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact pour l'approbation de l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville lié à la COVID-19, cependant il y a un risque que les travaux soient retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020 : Acceptation de l'offre de service de l'arrondissement par le conseil municipal
Été 2020 : Début des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-06-03

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-06-22

Mise en place 2020

Mise en place 2021

Établissements de détention (Bordeaux et Tanguay)
Parc Nicolas-Viel
Parc Basile-Routhier
Parc Maurice-Richard
École Sophie-Barat
Parc Louis-Hébert
Parc-nature de l'île-de-la-Visitation
Boulevard Henri-Bourassa
Parc Saint-André-Apôtre
Parc Ahuntsic
Rue Prieur
Rue Berri
Rue Saint-Denis
Rue Fleury Ouest
Rue Fleury
Place Fleury
Parc du Sault-au-Récollet
Rue Jarry Est
Hôpital Fleury
Rue D'Iberville
Parc Tolhurst
Parc Saint-Benoit
Rue Lajeunesse
Rue Sauriol
Rue Saint-Paul-de-la-Croix
Avenue Papineau
Parc des Hirondelles
Rue Sauvé
Boulevard Saint-Laurent
Parc Gabriel-Lalemant
Boulevard Saint-Michel
Rue Chabanel
Parc Henri-Julien
Rue Saint-Hubert
Avenue Christophe-Colomb
Centre de transport Legendre (STM)
Marché Central
Rue Legendre

Légende

- Limite d'arrondissement
- District électoral
- Chemin de fer
- Station de métro
- Gare de train
- Parc ou espace vert

Réseau existant

- Lien cyclable existant

Réseau projeté ou à l'étude

- Lien programmé (2019-2020)
- Lien projeté (horizon à définir)
- Lien suggéré dans le cadre des consultations (à étudier)
- Réaménagement d'un lien existant
- Mise à sens unique à l'étude
- Sens unique existant

1:13 550

0 100 200 300 400 500 m

MTM, fuseau 8, NAD 83

Source:
- Utilisation du sol (© Communauté Métropolitaine de Montréal, 2016)
- Photographies aériennes (© Communauté Métropolitaine de Montréal, août 2015)

Montréal

Plan local de déplacements - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Améliorations du réseau cyclable projetées ou à étudier

Avril 2019

AECOM

\\na.aecomnet.com\Canada\EM\Montreal\DCS\Projets\TRN\60578830_PLD Ahuntsic\900-CAD_SIG\920-929-Geomatique\09_produitSolution\2_reseau_cyclable_projete_ZOOM_20190401.mxd

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208864001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme ÉcoPerformance;
Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal;

Il EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à présenter une demande d'aide financière d'une valeur de 272 116,00 $ dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal;

2. d'autoriser la Directrice du SGPI à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de travaux d'innovation et de transition énergétiques, notamment la récupération de chaleur et l'ajustement des systèmes mécaniques, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2020-07-06 10:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208864001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de février 2018, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a déposé un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de la consommation énergétique. Ce dernier s'inscrit dans le vaste *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020* , dans la lutte contre les changements climatiques avec le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020,* et finalement dans l'atteinte de la carboneutralité du parc immobilier montréalais, suite à la signature par la Ville de la déclaration pour des bâtiments carbone zéro du C40. L'un des engagements du plan du SGPI vise à faire appel à la technologie et à l'innovation.

Le bâtiment fera l'objet d'une restauration patrimoniale et de travaux majeurs visant à le mettre aux normes, à le moderniser et à le rendre plus adapté à la vie démocratique.

Le bâtiment actuel est chauffé principalement par un réseau de vapeur produit dans le bâtiment du palais de justice de Montréal, qui appartient à la Société québécoise des infrastructures (SQI). La production de la vapeur est faite par des chaudières au gaz naturel. Des compteurs de vapeur mesurant l'énergie consommée sont installés pour la facturation. Certains espaces du bâtiment sont aussi chauffés directement par des aérothermes (air-eau) au gaz naturel. Nous avons utilisé les factures de gaz et de vapeur pour déterminer les consommations de gaz naturel pour les scénarios de référence.

Plusieurs mesures d'efficacité énergétique seront implantées au bâtiment, dont :

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur par cube enthalpique et par roue enthalpique, ainsi que débit d'air neuf variable selon le taux de CO2.
2. Système de thermopompes aérothermes, installé dans une enceinte fermée pour optimiser leur performance.

La première mesure permet de réduire la quantité de GES produite par l'utilisation de gaz naturel, car on récupère l'énergie contenue dans l'air de retour pour chauffer l'air frais. De plus, la variation du débit d'air frais selon la quantité des occupants du bâtiment (taux de CO2) permet une importante réduction d'énergie.

La deuxième mesure permet de passer d'un système à la vapeur produit par des chaudières au gaz naturel à un système constitué de thermopompes de haute efficacité, installé dans une enceinte avec un contrôle de température. Avec ce système, en plus de proportionner une importante économie d'énergie, nous n'utiliserons plus de gaz naturel pour le chauffage, source des émissions de GES. Le système vapeur sera conservé, afin de desservir le palais de justice**.** La source de consommation sera largement diminuée à l'aide des nouveaux systèmes implantés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur

Selon le Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments un système qui évacue de l'air à l'extérieur d'un bâtiment doit être muni d'un récupérateur de chaleur d'efficacité de 40 %, lorsque la quantité de chaleur sensible contenue dans l'air d'évacuation du système est supérieure à 300 kW.

À Montréal, seuls les systèmes qui évacuent plus de 11 744 cfm doivent être munis d'un récupérateur de chaleur. Dans le cas du présent projet, les systèmes ECH-01 et ECH-02 ont un débit supérieur à cette limite.

Un modèle énergétique complet du bâtiment a été créé avec le logiciel IES VE pour la conception et pour la certification LEED. Nous avons utilisé ce modèle pour y extraire des données horaires pour nos calculs, dont les températures extérieures, les horaires de ventilation et la variation du débit d'air neuf des systèmes ECH-01 et ECH-02. Dans plusieurs zones du bâtiment, notamment les zones où le nombre d'occupants maximal est élevé, des sondes CO_2 contrôlent l'apport d'air neuf.

Nous avons ensuite calculé la consommation d'énergie pour chauffer l'air neuf dans le bâtiment proposé (avec la récupération de chaleur d'efficacité de 83 % pour les systèmes ECH-01/ECH-02 et 70 % pour le système ECH-03) et pour le cas de référence (efficacité de 50 %). Nous avons calculé une économie annuelle de 46 418 m3 de gaz naturel.

2. Système de thermopompes aérothermes (air-eau)

Par cette mesure, nous visons une conversion d'énergie (de gaz à électricité). Ainsi, le bâtiment utilisera un système de thermopompe air-eau de haute efficacité. Ces thermopompes seront installées dans une salle mécanique fermée et isolée. Tous les rejets de chaleur des systèmes de ventilation sont évacués dans cette pièce. La salle sera chauffée par un aérotherme à une température qui permettra une meilleure rentabilité du système. L'augmentation de la température de la salle augmente le coefficient de performance des

thermopompes et les empêche d’arrêter lors de grands froids, ce qui réduit la consommation énergétique de chauffage du bâtiment.

Nous avons calculé les économies d’énergie et de GES en nous basant sur la consommation actuelle de gaz naturel et sur l’efficacité globale du nouveau système. Le nouveau système est entièrement électrique, donc toute la consommation actuelle de gaz naturel sera économisée, soit un volume de 86 257 m3. La consommation annuelle des thermopompes est estimée environ 182 581 kWh.

L’aide financière accordée par le Gouvernement du Québec par le bureau de Transition énergétique Québec (TEQ) est modulée en fonction de la quantité de GES réduite en tonnes par année, multipliée par dix (10) puis par 125 = (GES (t/an) X 10 X 125 $).

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière doit obtenir l'aval du Conseil Municipal afin de déposer cette demande d'aide financière au bureau de Transition énergétique Québec (TEQ).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'aide financière demandé est estimé à 272 116,00 $ basé sur une valeur du coût total des travaux à 638 600,00 $.
Le montant non couvert par la subvention est disponible au budget du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l’hôtel de ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’aide financière obtenue contribuera à confirmer que le chauffage et refroidissement écoresponsable est un moteur stratégique dans le développement durable pour la collectivité représentant une réduction de la consommation énergétique, une réduction des émissions de GES lors de l’exploitation et aussi avec une faible empreinte environnementale tout au long du cycle de vie de l’installation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue à soutenir le SGPI dans son plan de réduction des GES et de consommation énergétique. De plus, cette aide permettra l’atteinte des objectifs d’une certification LEED qui a pour objectif le respect environnemental, social et économique de niveau supérieur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'aval du conseil municipal pour déposer la demande d'aide financière : 24 août 2020
Envoi de la demande d'aide financière au TEQ : au plus tard le 1 septembre 2020.

Approbation et signature d'un protocole d'entente qui officialisera le tout.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
stagiaire professionnel 90 credits et plus

Tél : 514-872-2803
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-04

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-06-05

Transition énergétique Québec

ÉCOPERFORMANCE

BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE

PLAN DE PROJET

Requérant :	Hôtel de ville de Montréal
Numéro de dossier :	
Titre du projet :	Hôtel de ville de Montréal – Restauration et mise aux normes
Site du projet :	275 rue Notre-Dame Est
Version du document :	0

Rédigé par :	Rodrigo Cerqueira, ing., M.Ing. CMVP	
Date :	2019-12-05	Signature de l'ingénieur

Fondsvert Québec

Table des matières

Section 1. Description du projet 4

1. Description de l'entreprise 4
2. Titre et lieu du projet 4
3. Description détaillée du projet 4
4. Conditions avant le projet 4
5. Description du processus de réduction des émissions de GES 4
6. Bilan des réductions annuelles des émissions de GES attribuables au projet, exprimées en tonnes de CO_2e 5
7. Détermination des risques pouvant avoir une incidence sur les réductions des émissions de GES du projet 5
8. Rôles, responsabilités et coordonnées des intervenants dans le projet 5
9. Renseignements démontrant que le projet répond aux critères d'admissibilité du programme 6
10. Synthèse de l'évaluation de l'impact environnemental, le cas échéant 6
11. Hypothèses d'approvisionnement en bioénergie pour les conversions vers la bioénergie seulement 6
12. Calendrier du projet indiquant les dates importantes et les activités prévues 6

Section 2. Description des sources de GES pour le projet 7

Section 3. Détermination du scénario de référence 7

Section 4. Méthode de quantification du potentiel de réduction des GES 8

Annexes 8

Instructions particulières ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Norme ISO 14064 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Plan de projet ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Calcul de réduction des émissions de GES et durée de l'engagement ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tonnes de GES attribuables au projet ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tonnes de GES totales annuelles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Durée de l'engagement ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Comment préparer ce document

Transition énergétique Québec (TEQ) met le présent gabarit à votre disposition pour assurer une certaine uniformité dans la préparation des documents que les requérants doivent produire. Une fois rempli, ce document constituera une description du projet, répondant aux exigences du programme.

Le gabarit est en format Word. Vous n'avez qu'à remplir chacune des sections, sans tenir compte du nombre de caractères utilisés. Si une section ne s'applique pas à votre projet, vous n'avez qu'à y inscrire la mention « sans objet ».

Des instructions ont été ajoutées au début de certaines sections du gabarit afin d'en faciliter la compréhension. Ces instructions peuvent être retirées du document final.

Une fois le gabarit rempli, actualisez la table des matières à l'aide de l'outil de mise à jour de votre logiciel.

Instructions au requérant

Vous trouverez aux deux dernières pages de ce document les instructions générales vous permettant de mener à bien votre projet.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Téléphone : 418 627-6379 ou 1 877 727-6655

Courriel : transitionenergetique@teq.gouv.qc.ca

Version du 4 octobre 2018
© Transition énergétique Québec

Section 1. Description du projet

1. Description de l'entreprise

La ville de Montréal est propriétaire du projet de Rénovation de l'Hôtel de Ville de Montréal.

2. Titre et lieu du projet

Titre : Hôtel de ville de Montréal – Restauration et mise aux normes
Lieu : 275 rue Notre-Dame Est

3. Description détaillée du projet

Le bâtiment fera l'objet d'une restauration patrimoniale et de travaux majeurs visant à le mettre aux normes, à le moderniser et à le rendre plus adapté à la vie démocratique. Plusieurs mesures d'efficacités énergétiques seront implantées au bâtiment dont :

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur par cube enthalpique et par roue enthalpique, ainsi que débit d'air neuf variable selon taux de CO_2
2. Systèmes de thermopompes air-eau (aérothermes), installés dans une enceinte fermée pour optimiser leur performance.

4. Conditions avant le projet

Le bâtiment actuel est chauffé principalement par un réseau de vapeur produit dans le bâtiment du palais de justice de Montréal, qui appartient au SQI. La production de la vapeur est faite par des chaudières au gaz naturel. Des compteurs de vapeur, mesurant l'énergie consommé sont installés pour la facturation. Certaines espaces du bâtiment sont aussi chauffées directement par des aérothermes au gaz naturel. Nous avons utilisé les factures de gaz et de vapeur pour déterminer les consommations de gaz naturel pour les scénarios de référence.

Pour la mesure 1, présentement le bâtiment ne respecte pas les normes actuelles par rapport le débit d'air neuf minimal pour le confort des occupants, donc la consommation de chauffage de l'air neuf de référence ne peut pas être basé sur les factures d'énergie. Pour cette mesure, nous avons utilisé le débit d'air neuf établie pour le nouveau bâtiment, chauffé par un système au gaz naturel.

5. Description du processus de réduction des émissions de GES

Plusieurs mesures d'efficacité énergétique seront implantées au bâtiment :

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur par cube enthalpique et par roue enthalpique, ainsi que débit d'air neuf variable selon taux de CO_2
2. Systèmes de thermopompes air-eau (aérothermes), installés dans une enceinte fermée pour optimiser leur performance.

Pour la première mesure, on réduit la quantité de GES produit dû à l'utilisation de gaz naturel, car on récupère l'énergie contenu dans l'air de retour pour chauffer l'air frais. De plus, la variation du débit d'air frais selon la quantité des occupants du bâtiment (taux de CO2) permet une importante réduction d'énergie.

Pour la deuxième mesure, on passe d'un système à la vapeur produit par des chaudières au gaz naturel à un système constitué des thermopompes de haute efficacité, installés dans une enceinte avec la température contrôlée. Avec ce système, de plus que proportionner une importante économie d'énergie, on n'utilisera plus de gaz naturel pour le chauffage, source des émissions de GES.

6. Bilan des réductions annuelles des émissions de GES attribuables au projet, exprimées en tonnes de CO_2e

Avec les résultats de calculs basés sur les factures énergétiques, il est possible de déterminer les réductions annuelles dues à chaque mesure :

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur par cube enthalpique et par roue enthalpique : 87,7 tonnes/an
2. Système de thermopompes air-eau : 130 tonnes/an

Le total de réduction potentielle de réduction des GES est de 217.7 tonnes/année.

7. Détermination des risques pouvant avoir une incidence sur les réductions des émissions de GES du projet

- Mauvaise gestion du système mécanique (contrôle inadéquat)
- Manque de maintenance périodique des éléments clés du système.

8. Rôles, responsabilités et coordonnées des intervenants dans le projet

Responsable pour fournir les données de mesurage – factures et autres :

Signataire autorisé : Cappelli, Jean
Entreprise : Ville de Montréal
Courriel : jean.cappelli@montreal.ca

Représentant administratif : Daigneault, Guy
Entreprise : Ville de Montréal
Courriel : guy.daigneault@montreal.ca

Représentant technique : Désormeaux, Rachel
Entreprise : Ville de Montréal
Courriel : rachel.desormeaux@montreal.ca

Responsable technique (rapports de suivi, analyse de données):

Consultant extérieur autorisé: Martin Roy et Associés
Courriel : rodrigo.cerqueira@mra.qc.ca

9. Renseignements démontrant que le projet répond aux critères d'admissibilité du programme

Tous les travaux respecteront le code de construction du Québec en vigueur. Le projet se situe à Montréal, donc sur le territoire de Québec. Voici la période de retour sur l'investissement (PRI) de chaque mesure :

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur par cube enthalpique et par roue enthalpique : 14.45
2. Système de thermopompes air-eau : 13.16

10. Synthèse de l'évaluation de l'impact environnemental, le cas échéant, et des lois, règles ou règlements régissant le secteur

Pour la synthèse environnementale : chauffage et refroidissement écoresponsable, solutions durables, plusieurs mesures d'efficacité énergétique permettant une forte réduction de la consommation.

Pour l'aspect règlementaire : Loi sur la qualité de l'environnement, Code de construction du Québec,

Aucune des mesures n'est une obligation réglementaire

Une certification LEED est visée ce qui signifie que non seulement les normes et codes de construction du Québec sont respectés, mais en plus, des objectifs environnemental, social et économique supérieurs à ceux-ci sont également intégrés dans le projet.

11. Hypothèses d'approvisionnement en bioénergie pour les conversions vers la bioénergie seulement

Non applicable

12. Calendrier du projet indiquant les dates importantes et les activités prévues

- Début installation électromécanique : 2020-02-13
- Mise en marche : 2022-05-31
- Livraison du bâtiment : 2022-10-07

Section 2. Description des sources de GES pour le projet

La source de GES du projet est la consommation de gaz naturel utilisé pour le chauffage.

Le bâtiment actuel est chauffé principalement par un réseau de vapeur produit dans le bâtiment du palais de justice de Montréal, qui appartient au SQI. La production de la vapeur est faite par des chaudières au gaz naturel. Des compteurs de vapeur, mesurant l'énergie consommé sont installés pour la facturation. Certaines espaces du bâtiment sont aussi chauffées directement par des aérothermes au gaz naturel.

Section 3. Détermination du scénario de référence

Nous avons utilisé les factures de gaz et de vapeur pour déterminer les consommations de gaz naturel pour les scénarios de référence.

Pour la mesure 1, présentement le bâtiment ne respecte pas les normes actuelles par rapport le débit d'air neuf minimal pour le confort des occupants, donc la consommation de chauffage de l'air neuf de référence ne peut pas être basé sur les factures d'énergie. Pour cette mesure, nous avons utilisé le débit d'air neuf établie pour le nouveau bâtiment, chauffé par un système au gaz naturel.

Section 4. Méthode de quantification du potentiel de réduction des GES

Voici une description de la méthode pour chaque mesure :

1. Système de traitement d'air neuf avec récupération de chaleur :

Selon le Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments (voir document envoyé en annexe, section 13, page 38), un système qui évacue de l'air à l'extérieur d'un bâtiment doit être muni d'un récupérateur de chaleur, d'efficacité de 40%, lorsque la quantité de chaleur sensible contenue dans l'air d'évacuation du système est supérieure à 300 kW. Le calcul es fait avec l'équation :

$$C_s: 0{,}00123\ Q\ (t_e - t_o)$$

$$300\ kW = 0.00123*Q*(21-(-23)) \quad \rightarrow \quad Q = 5\ 543\ L/s = 11\ 744\ cfm$$

À Montréal, seuls les systèmes qui évacuent plus de 11 744 cfm doivent être munis d'un récupérateur de chaleur. Dans le cas du présent projet, les systèmes ECH-01 et ECH-02 ont un débit supérieur à cette limite.

Un modèle énergétique complet du bâtiment a été créé avec le logiciel IES VE pour la conception et pour la certification LEED. Nous avons utilisé ce modèle pour y extraire des données horaires pour nous calculs, dons les températures extérieurs, les horaires de ventilation et la variation du débit d'air neuf des systèmes ECH-01 et ECH-02. Dans plusieurs zones du bâtiment, notamment les zones où le nombre d'occupants maximal est élevé, des sondes CO_2 contrôle l'apport d'air neuf.

Nous avons ensuite calculé la consommation d'énergie pour chauffer l'air neuf pour le bâtiment proposé (avec la récupération de chaleur d'efficacité de 83% pour les systèmes ECH-01/ECH-02 et 70% pour le système ECH-03) et pour le cas de référence (efficacité de 50%). Nous avons calculé une économie annuelle de 46 418 m3 de gaz naturel.

2. Système de thermopompes air-eau:

Cette mesure est une conversion d'énergie. Le bâtiment proposé utilisé comme chauffage un système des thermopompes air-eau de haute efficacité. Ces thermopompes seront installées dans une salle mécanique fermé et isolée. Tous les rejets de chaleur des systèmes de ventilation sont évacués dans cette pièce. La salle sera chauffée par un aérotherme à une température qui permettra une meilleure rentabilité du système. L'augmentation de la température de la salle augmente le coefficient de performance des thermopompes et les empêche d'arrêter lors de grands froids, ce qui réduit la consommation énergétique de chauffage du bâtiment.

Nous avons calculé les économies d'énergie et de GES en se basent sur la consommation actuelle de gaz naturel et sur l'efficacité global du nouveau système. Le nouveau système est entièrement électrique donc toute la consommation actuelle de gaz naturel sera économisée, un volume de 86 257 m3. La consommation annuelle des thermopompes est estimée en 182 581 kWh.

Transition énergétique Québec

Demande d'aide financière ÉcoPerformance

A-Volet(s)

Analyse

- ☐ Analyse
  - ☐ Étude
  - ☐ Intégration procédés (préliminaire)
  - ☐ Intégration procédés
  - ☐ Approvisionnement
- ☐ Gestion énergie
- ☐ Remise au point

Implantation

- ☑ Eff. énergétique
- ☑ Conversion
  - ☐ Bioénergies
  - ☐ Énergies émergentes
  - ☐ Solaires
  - ☑ Traditionnelles
- ☐ Émissions fugitives
  - ☐ Optimisation réfrigération
  - ☐ Autres procédés

B-Organisme requérant

Raison sociale	Ville de Montréal				
Adresse	303 Notre-Dame est			NEQ	8831854870
Municipalité	Montréal	Code postal	H2Y 3Y8	Nombre d'employés	28 000

Description sommaire du requérant

Services municipaux

C-Signataire autorisé

Appel	Madame	Nom	Lalonde	Prénom	Sophie	
Fonction	Directrice de service - gestion et planification immobiliere			Courriel	sophie.lalonde@montreal.ca	
Entreprise	Ville de Montréal			NEQ	8831854870	Poste
Adresse	303 Notre-Dame est, 3e étage			Téléphone	(514) 872-1049	
Municipalité	Montréal	Code postal	H2Y 3Y8	Cellulaire		

☐ Mettre en copie conforme lors des communications

D-Rep. administratif

Correspondant principal avec TEQ

Appel	Monsieur	Nom	Daigneault	Prénom	Guy	
Fonction	Gestionnaire de projet - Grands projets			Courriel	guy.daigneault@montreal.ca	
Entreprise*	Ville de Montréal			NEQ*	8831854870	Poste
Adresse*	303 Notre-Dame est, 3e étage			Téléphone	514-872-2751	
Municipalité*	Montréal	Code postal*	H2Y 3Y8	Cellulaire	514-449-4076	

E-Rep. technique

Appel	Madame	Nom	Désormeaux	Prénom	Rachel	
Fonction	Conceptrice des aménagement- Immeubles			Courriel	rachel.desormeaux@montreal.ca	
Entreprise*	Ville de Montréal			NEQ*	8831854870	Poste
Adresse*	303 Notre-Dame est, 3e étage			Téléphone	514-872-0192	
Municipalité*	Montréal	Code postal*	H2Y 3Y8	Cellulaire	514-295-8763	

☐ Mettre en copie conforme lors des communications — N° Choisir…

F-Consultant ext. autorisé

Appel	Monsieur	Nom	Cerqueira	Prénom	Rodrigo	
Fonction	Ingénieur			Courriel	rodrigo.cerqueira@mra.qc.ca	
Entreprise*	Martin Roy et Associée			NEQ*	1163505598	Poste
Adresse*	1601 Chemin d'Oka			Téléphone	450-623-0340	####
Municipalité*	Deux-Montagnes	Code postal*	J7R 1N1	Cellulaire	N/D	
				N° OIQ	5029485	

☑ Mettre en copie conforme lors des communications

G-Site

(remplissez l'onglet autres sites si nécessaire)

Nom site*	Hôtel de ville de Montréal			NEQ*	8831854870
Adresse*	275 rue Notre-Dame Est			Code SCIAN	913910
Municipalité*	Montréal	Code postal*	H2Y 1C6	Type entreprise	Municipal

☐ Consommation d'énergie thermique non électrique de plus de 36 TJ

◉ Existant ○ Nouveau bâtiment, nouveau procédé, agrandissement

Description sommaire des activités du site

H-Consommation d'énergie

Consommation annuelle d'énergie du cas de référence — AAAA/MM/JJ => — Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Énergie	Unité	Production	Quantité	Coût Énergie	GJ/an	GES (t/an)	$/GJ	GJ/Production
Gaz naturel	**m³**	**0**	86 257.0	39 548 $	3 268	163	12.1006 $	0.0000
		0	0.0	0 $	0	0	0.0000 $	0.0000
		0	0.0	0 $	0	0	0.0000 $	0.0000
		0	0.0	0 $	0	0	0.0000 $	0.0000
		0	0.0	0 $	0	0	0.0000 $	0.0000
		0	0.0	0 $	0	0	0.0000 $	0.0000
	Total			39 548 $	3 268	163	12.1006 $	

Degré jour de chauffe	5700	Superficie (pour bâtiment)		18364	Unité	m²	Production		Unité	kg

Transition énergétique Québec

Demande d'aide financière ÉcoPerformance

J-Projet

Titre du projet Hôtel de ville de Montréal – Restauration et mise aux normes

Échéancier : Date prévue de début du projet 13/02/2020 (AAAA/MM/JJ) — Date prévue de mise en fonction (Implantation seulement) 31/05/2022 (AAAA/MM/JJ) — Date prévue de fin du projet 07/10/2022 (AAAA/MM/JJ)

Description sommaire du projet

Restauration patrimoniale ainsi que la restauration des finis intérieurs de l'hôtel de ville.

K-Sommaire coûts projet

Coûts de projet (remplissez l'onglet rapport détaillé des coûts)	Coûts cas de référence			Coûts projet		
Type de dépenses	Interne	Externe	Total	Interne	Externe	Total
A. Acquisition équipement/matériel	0 $	172 400 $	172 400 $	0 $	811 000 $	811 000 $
B. Acquisition de l'équipement de mesurage	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
C. Mesurage, quantification et vérification	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
D. Ingénierie ou services professionnels	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
E. Installation et mise en fonction	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
F. Contingences	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des coûts	0 $	172 400 $	172 400 $	0 $	811 000 $	811 000 $

L-Données financières

Montage financier		Montant d'aide financière demandé (voir note)	0.00 $
Partenaires	(précisez si nécessaire)	Nature de la contribution	Contribution ($)	Contribution (%)
TEQ	Transition énergétique Québec	Subvention	0 $	0.0%
Requérant	Ville de Montréal	Choisir…	0 $	0.0%
Choisir…		Choisir…	0 $	0.0%
Choisir…		Choisir…	0 $	0.0%
Choisir…		Choisir…	0 $	0.0%
Choisir…		Choisir…	0 $	0.0%
Choisir…		Choisir…	0 $	0.0%
		Total des contributions	**0 $**	0.0%

M-Signature

Signataire autorisé* _____ Date _____

*Le signataire déclare qu'il est dûment autorisé à prendre des engagements au nom du requérant, qu'il a pris connaissance des exigences et conditions du programme pour lequel il demande une aide financière et qu'il reconnaît que les renseignements contenus dans ce formulaire sont exacts.

Documents obligatoires à fournir (cochez ci-dessous)

- ☐
- ☐
- ☑ **Estimation des coûts (autres onglets du formulaire)**
- ☑ **Plan d'implantation (autres onglets du formulaire)**
- ☑ **Plan de projet**
- ☑ **Plan de surveillance**

Documents facultatifs à fournir (cochez ci-dessous)

- ☐ **Procuration**
- ☐ **Étude de faisabilité**
- ☐ **Diagramme de procédés**
- ☐ **États financiers vérifiés *des deux dernières années*** *(pourraient être exigés)*
- ☑ **Tout autre document pertinent** *(précisez)*
  - Fichier de calcul
  -
  -
- ☐ **Plan d'affaires** *(pourrait être exigé)*
- ☐ **Bilan de masse et d'énergie**

Note : *Si aucune valeur n'est indiquée, l'aide financière sera évaluée en fonction des critères du programme.*
Voir le **Guide détaillé du requérant** *du programme pour plus de renseignements.*

Version: *FO_ECOPERF_V1* (2018/01/30)

Transition énergétique Québec

Plan d'implantation des mesures

Nom du requérant : Ville de Montréal
N° de l'entente :

Personne-ressource : Daigneault Guy
Date du plan :

Tableau sommaire du plan d'implantation

Mesure n° (1)	Description	Volet	Composante	Type d'émission	Consommation de référence						Potentiel de réduction					Investissement				Aide potentielle (si applicable)		PRI (4)		Engagement (maximum 10 ans) (5)	Durée de vie	Recommandation (6)	Remarques	Plan d'action et suivi par le requérant			
					Forme d'énergie ou PRP (2)	Unité	Teneur Humidité %	Quantité/an	Quantité/unité de prod. (3)	Unité prod.	Quantité/an	Prix unitaire	$/an	GJ/an	GES (t/an)	Sans aide ($) Coûts internes	Coûts externes	Coûts totaux	Avec aide ($)	($)	Source de l'aide	Sans aide (an)	Avec aide (an)					Action (7)	Année de réalisation prévue	Aide financière demandée au BEIE	Année de réalisation réelle
1	Récupérateur de chaleur	Eff_énergétique	Implantation	Énergie	Gaz naturel	m³		66 880			46 418	0.4600 $	21 352	1 759	87.7	0	308 600	308 600		109 623	TEQ	14.45			20	Implanter		Choisir…		Non	
2	Système mécanique	Conversion	Traditionnelles	Énergie	Électricité	kWh		0			-182 581	0.0800 $	-14 606	-657	-0.4	0	330 000	330 000		162 493	TEQ	13.16			25	Implanter		Choisir…		Non	
	Système mécanique	Conversion	Traditionnelles	Énergie	Gaz naturel	m³		86 257			86 257	0.4600 $	39 678	3 268	163.0	0	0	0			Choisir…					Choisir…		Choisir…		Non	
	Système mécanique	Émissions_fugitive	Autres procédés	Fugitive	R-404A	kg		0			-10	- $	0	0	-32.6	0	0	0			Choisir…					Choisir…		Choisir…		Non	
		Choisir…		Choisir…										

Transition énergétique Québec

Rapport détaillé des coûts

Nom du requérant : Ville de Montréal
N° de l'entente :
Date du rapport :

Personne-ressource : Daigneault Guy

ESTIMATION DES COÛTS

SUIVI DES COÛTS

1	2	3	4			5			6	7		8			9			10
			Scénario de référence Coûts estimés (si applicable)			Coûts estimés Projet (A)				Coûts réels (B)		Bons de commande			Facture			
Nom du fournisseur	Description des biens/services achetés	N° d'imputation Comptable	N° de soumission ou heures mo interne	Externes	Internes	N° de soumission ou heures mo interne	Externes	Internes	Coûts additionnels	Externes	Internes	N°	Date	Coûts (A)	N° facture	Date	Coûts (B)	Justification des écarts (B-A)
A. Acquisition équipement/matériel																		
Système de traitement d'air	Échangeur d'air avec roue thermique (Swegon)						390 000.00 $		390 000.00 $									
	Échangeur d'air avec cube enthalpique						31 000.00 $		31 000.00 $									
	sans récupérateur de chaleur			172 400.00 $					-172 400.00 $									
									0.00 $									
Controles débit variables	Sondes CO + boites VAVs						60 000.00 $		60 000.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				172 400.00 $	0.00 $		481 000.00 $	0.00 $	308 600.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
B. Acquisition de l'équipement de mesurage																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
C. Mesurage, quantification et vérification																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
D. Ingénierie ou services professionnels																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
E. Installation et mise en fonction																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
F. Contingences																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
TOTAL				**172 400.00 $**	**0.00 $**		**481 000.00 $**	**0.00 $**	**308 600.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**							

	COÛTS ESTIMÉS RÉFÉRENCE	COÛTS ESTIMÉS PROJET		COÛTS RÉELS
TOTAL DES COÛTS DU PROJET *(Reportez ce montant sur le formulaire)*	**172 400.00 $**	**481 000.00 $**	**308 600.00 $**	**0.00 $**

Transition énergétique Québec

Rapport détaillé des coûts

Nom du requérant : Ville de Montréal
N° de l'entente :
Date du rapport :

Personne-ressource : Daigneault Guy

ESTIMATION DES COÛTS

SUIVI DES COÛTS

1	2	3	4			5			6	7		8			9			10
			Scénario de référence Coûts estimés (si applicable)			Coûts estimés Projet (A)				Coûts réels (B)		Bons de commande			Facture			
Nom du fournisseur	Description des biens/services achetés	N° d'imputation Comptable	N° de soumission ou heures mo interne	Externes	Internes	N° de soumission ou heures mo interne	Externes	Internes	Coûts additionnels	Externes	Internes	N°	Date	Coûts (A)	N° facture	Date	Coûts (B)	Justification des écarts (B-A)
A. Acquisition équipement/matériel																		
Swegon	Aérothermie						330 000.00 $		330 000.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		330 000.00 $	0.00 $	330 000.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
B. Acquisition de l'équipement de mesurage																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
C. Mesurage, quantification et vérification																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
D. Ingénierie ou services professionnels																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
E. Installation et mise en fonction																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
F. Contingences																		
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
									0.00 $									
Sous-total				0.00 $	0.00 $		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $			0.00 $			0.00 $	
TOTAL				**0.00 $**	**0.00 $**		**330 000.00 $**	**0.00 $**	**330 000.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**							

	COÛTS ESTIMÉS RÉFÉRENCE	COÛTS ESTIMÉS PROJET		COÛTS RÉELS
TOTAL DES COÛTS DU PROJET *(Reportez ce montant sur le formulaire)*	**0.00 $**	**330 000.00 $**	**330 000.00 $**	**0.00 $**

Nom du requérant : Ville de Montréal

Nº de l'entente :

Personne-ressource : Daigneault Guy

Date du plan :

Tableau sommaire des résultats

Mesure n° (1)	Description	Volet	Composante	Type d'émission	Consommation de référence						Potentiel de réduction					Investissement				Aide potentielle (si applicable)		PRI (4)		Engagement (maximum 10 ans) (5)	Durée de vie	Remarques	Plan d'action et suivi par le requérant			
																Sans aide ($)											Objectif du projet		Écart par rapport à l'objectif (+/-)	
					Forme d'énergie ou PRP (2)	Unité	Teneur Humidité %	Quantité/an	Quantité/unité de prod. (3)	unité prod.	Quantité/an	Prix unitaire	$/an	GJ/an	GES (t/an)	Coûts internes	Coûts externes	Coûts totaux	Avec aide ($)	($)	Source de l'aide	Sans aide (an)	Avec aide (an)				Quantité/an	GES (t)	Quantité/an	%
		Choisir…		Choisir…												0	0	0			Choisir…								

Transition énergétique Québec

Autres sites (si applicable)

Nom du requérant : Ville de Montréal

Nº de l'entente :

Date du plan :

Personne-ressource : Daigneault Guy

*	NEQ	Code SCIAN	Type entreprise	Nom site	Adresse	Municipalité	Code postal
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				
☐			Choisir…				

* Consommation d'énergie thermique non électrique de plus de 36 TJ

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.04

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1202968015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines (CM20 0601) afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation

Il est recommandé :
1- d'approuver la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines (CM20 0601) afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda - service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-26 22:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1202968015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines (CM20 0601) afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation

CONTENU

CONTEXTE

Le motif de cet addenda est d'informer les instances que le montage financier initialement présenté doit être revu.
Dans l'aspect financier nous avions indiqué que le montant maximal de 1 649 716,89 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-058 – Achat et installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation.

Nous aurions dû lire :

Aspects financiers:

Un montant maximal de 1 649 716,89 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation (CM20 0303).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Carolina RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
agent(e) technique principal(e)

514 872-9019
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1202968015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines (CM20 0601) afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1202968015 SUM_addenda.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Carolina RODRIGUEZ
Préposé(e) au budget

Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Fidel COTÉ-FILIATRAULT
Conseiller(ère) budgétaire

Tél : 514 872-7652
Division : Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1202968015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes incluses (contrat : 1 505 545,89 $ + contingences : 301 109,18 $) - Appel d'offres public 461715 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Laurin, Laurin (1991) Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 545,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461715;

2. d'autoriser une dépense de 301 109,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-24 11:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1202968015**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes incluses (contrat : 1 505 545,89 $ + contingences : 301 109,18 $) - Appel d'offres public 461715 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement. La Ville de Montréal doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.
Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes ayant une déficience visuelle et pour les cyclistes;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Soutenir les efforts mis en place dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique des têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond aussi à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, dès cette année, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 interventions par année, sur une période maximale de 8 ans.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau

routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 461715. Lancé le 2 mars 2020 pour une période de 21 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 22 juillet 2020.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal.
CM19 0043 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 1 681 858,37 $, taxes incluses (montant du contrat : 764 481,08 $; contingences : 152 896,22 $; incidences : 764 481,08 $) - Appel d'offres public 447910 - (7 soumissionnaires).

CM19 0042 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Néolect inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 2 360 743,53 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447920 (6 soum.).

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers, le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend les modifications suivantes :

- Des feux à décompte numérique pour les piétons (4);
- Des feux prioritaires dans le cadre des mesures préférentielles pour bus (2).

De plus, une intersection comprend aussi une mise à niveau complète des équipements :

- Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse non conformes par rapport aux normes édictées par le Ministère des transports du Québec (Tome V);
- Changer les lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie;
- Repositionner ou ajouter des têtes de feux, lorsque requis, pour respecter les nouvelles normes de visibilité;
- Ajouter des moniteurs de conflits et remplacer des contrôleurs de feux de circulation électromécaniques par des contrôleurs électroniques;
- Remplacer des bases de fûts et construire / reconstruire des conduits souterrains.

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petite taille plutôt qu'à un seul contrat de grande envergure repose sur deux éléments principaux. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat doivent être ajoutées à ce

montant, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires, etc.).

JUSTIFICATION

Sur un total de 6 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission conforme, soit 67 %. Deux preneurs du cahier de charges se sont désistés sans donner de raison.
Résultats de l'appel d'offres :

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Laurin, Laurin (1991) Inc.	1 505 545,89 $	301 109,18 $	1 806 655,07 $
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 704 306,62 $	340 861,32 $	2 045 167,94 $
Bruneau Électrique Inc.	1 712 157,30 $	342 431,46 $	2 054 588,76 $
Néolect Inc.	2 251 633,03 $	450 326,61 $	2 701 959,64 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 422 888,63 $	284 577,73 $	1 707 466,36 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			99 188,71 $ 5,8 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%)			238 512,88 $ 13,2 %

La dernière estimation a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est jugé acceptable.

L'écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse est attribuable à des prix plus élevés pour des items touchant à la partie civile des travaux.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Une autorisation de l'Autorité des marchés financiers obtenue, avant la création de l'AMP, le 19 juin 2017, venant à échéance le 2 juillet 2020, a été déposée avec la soumission de l'adjudicataire (voir pièce jointe). En date du 4 mai 2020, le nom de l'adjudicataire figurait sur la liste du Registre des entreprises admissibles (REA) de l'AMP (voir pièce jointe). Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés. Les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 806 655,07 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 301 109,18 $ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 649 716,89 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-058 – Achat et installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2020	2021	2022	TOTAL
59002 – Programme de mise aux normes des feux de circulation	1 650	0	0	1 650

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. Ce projet vise à augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun, en intégrant de nouveaux paramètres favorables, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, pour des déplacements plus sécuritaires.
En favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour les transports actifs et collectifs, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport. Ce projet est en lien avec l'action 1 du Plan d'action de l'administration municipale du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année, de l'approche «Vision Zéro» et du Plan Montréal durable 2016-2020. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons, des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle, ou des feux pour les cyclistes, pourrait être retardée. Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. De plus, des projets tels que les mesures préférentielles (feux chandelles) pour la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du Service sécurité incendie de Montréal (SSIM) seraient compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou de restrictions imposées par la Direction de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 15 juin 2020

- Octroi de contrat : juin 2020
- Réalisation des travaux : août à octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 13 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-23

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-05-22

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1203205004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

Il est recommandé :
1. d'offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ: SONNE et la SOCAN,

2. de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023,

3. et de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-07-17 10:53

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203205004**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les droits d'auteur, chaque arrondissement doit verser à la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et à l'organisme RÉ:SONNE (société fédérale autorisée à percevoir des redevances pour le compte d'artistes interprètes et de producteurs d'enregistrements sonores publiés), une redevance annuelle afin de diffuser dans leurs lieux et locaux des œuvres musicales du répertoire de SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE. Il en va de même pour la Ville centre en ce qui concerne les redevances dues à la SOCAN.
En 2019, a été créé par la SOCAN et RÉ:SONNE, la coentreprise ENTANDEM. Celle-ci est détenue et exploitée conjointement par la SOCAN et RÉ:SONNE dans le but de simplifier en un seul paiement, l'octroi de leurs licences musicales respectives. ENTANDEM permet ainsi d'unifier l'administration des licences d'utilisation de musique enregistrée communes aux deux sociétés, actuellement gérées séparément par ces organismes, en une seule et même entreprise.

En vertu de l'article 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur. Toutefois, selon l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la Ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services».

Il importe de préciser que la Ville et les arrondissements payaient individuellement déjà des droits à la SOCAN. En ce qui concerne les droits à être versés à RÉ;SONNE, une entente entre la Ville et RÉ;SONNE pour et au nom des 19 arrondissements, avait été conclue le 13 mars 2019 (CM19 0203 GDD 1196868001 et CE19 0380 GDD 1198102001) afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors

d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0380 du 13 mars 2019 - En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'entente négociée par le Service de la culture auprès de l'organisme RÉ-Sonne pour et au nom des 19 arrondissements afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou événements impliquant de la musique publiée lors d'activités et d'évènements dans les arrondissements pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 pour une somme de 70 824,60$ (64 672,30$ net de ristournes), laquelle somme est payable à part égale par les arrondissements et autoriser la signature du contrat à cet effet.
CM19 0203 du 25 février - Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne / Mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

DESCRIPTION

Dans un souci d'efficacité et de simplification administrative, les arrondissements souhaitent qu'une entente unique soit conclue avec ENTANDEM pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour tout renouvellement de celle-ci, en leurs noms par l'entremise de la Ville centre et de son Service de la culture, afin de payer les redevances dues à RÉ:SONNE et SOCAN et ce, dans le même esprit que l'entente précédemment conclue avec RÉ:SONNE en 2019.
Le mandat consiste:

a) à conclure une entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, sous la forme d'un montant fixe à être versé annuellement à ENTANDEM et ce, à l'égard de la totalité des licences en vigueur utilisées dans les endroits ou installations où la Ville est tenue de les verser en vertu des tarifs applicables à l'exécution en public d'enregistrements sonores publiés pour accompagner des activités de conditionnement physique, des activités de danse, des événements en direct et/ou comme musique de fond.

b) à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie par les arrondissements pour la portion RÉ;SONNE et à part égale par les arrondissements et le Service de la culture pour la portion SOCAN, le paiement de la somme forfaitaire;

c) à payer ces redevances à ENTANDEM pour la SOCAN et RÉ:SONNE en regard des tarifs ci -après décrits: Tarif 3.B de RÉ:SONNE – Musique de fond (2010-2015); Tarifs 5.A à 5.G –de RE;SONNE pour l'utilisation de musique pour accompagner des événements en direct (2008 -2015); Tarif 6.B de RÉ:SONNE – Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditionnement physique (2013-2017); Tarif 5.A de la SOCAN – Expositions et foires (2013-2017); Tarif 7 de la SOCAN – Patinoires (2013-2017); Tarif 8 de la SOCAN – Réceptions, congrès, assemblées et présentations de mode; Tarif 10.A de la SOCAN – Musiciens ambulants et musiciens de rue, musique enregistrée (2013-2017); Tarif 10.B de la SOCAN – Fanfares ou chars allégoriques avec musique (2013-2017); Tarif 11.A de la SOCAN – Cirques, spectacles sur glace, feux d'artifice, spectacles son et lumière et autres

événements semblables; Tarif 15.A de la SOCAN – Musique de fond (2008-2011); Tarif 19 de la SOCAN – Exercices physiques et cours de danse (2013-2017); Tarif 20 de la SOCAN – Bars karaoké et établissements du même genre (2013-2017) et Tarif 21 de la SOCAN – Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (2013-2020), lesquels sont tous des tarifs homologués par la Commission du droit d'auteur du Canada et incluent les renouvellements en vigueur durant la Durée de l'entente.

d) à renouveler l'entente pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville.

JUSTIFICATION

Considérant:
- le besoin de régulariser les redevances payables pour les tarifs ci-haut mentionnés pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023,

- la réduction des frais administratifs reliée à la négociation d'une entente regroupée pour tous les arrondissements de la Ville.

En vertu de la Charte, la Ville centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissements. En conséquence, s'ils désirent bénéficier de ces tarifs, les arrondissements doivent accepter par résolution de leur conseil d'arrondissement, l'offre de service de la Ville centre qui mandate la direction associée, soit le Service de la Culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de licences annuels payables par la VILLE à ENTANDEM pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 sont estimés à 208 100$ et seront répartis à par égale entre les arrondissements pour la portion RÉ;SONNE et à part égale par les arrondissements et le Service de la culture pour la portion SOCAN.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la présente, la Ville centre offre aux arrondissements, de se donner des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droit d'auteur et ce, en réduisant les frais administratifs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communications n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention des résolutions de tous les conseils arrondissements pour accepter l'offre de service de la Ville centre, finaliser les termes de l'entente avec ENTANDEM et présenter le dossier au Comité exécutif et au Conseil municipal pour autoriser la signature de l'entente et le paiement des sommes dues à l'organisme.
Août 2020: Finalisation de l'entente avec ENTANDEM
Août 2020 : Obtention des résolutions des conseils d'arrondissements
Août 2020: Présentation du dossier au Comité exécutif
Août 2020: Présentation du dossier au Conseil municipal
Septembre 2020: Signature de l'entente avec ENTANDEM
Septembre 2020: Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville centre
Octobre 2020 : Paiement des redevances à ENTANDEM par le Service de la culture

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division Action culturelle et partenariats

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Geneviève PICHET
Directrice du Développement culturel

Tél : 514-872-1156
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2020-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2020-07-16

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1201097012

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1re avenue et l'avenue Laurier.

Il est recommandé d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1re avenue et l'avenue Laurier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-29 16:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201097012**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1re avenue et l'avenue Laurier.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Par ailleurs, le 24 octobre 2019 le conseil d'agglomération avait délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal. Sachant que l'aménagement et le réaménagement des pistes cyclables sur lesquelles il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil municipal par délégation du conseil d'agglomération, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie constitue l'objet du présent dossier. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie propose de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de l'implantation de liens cyclables dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1re avenue et l'avenue Laurier (voir plan de localisation en pièce jointe). De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. *« L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite augmenter le taux d'utilisation du vélo, comme principal*

mode de transport pour les déplacements domicile – travail. Pour atteindre l'objectif de 15 % fixé par le Plan-cadre vélo de la Ville de Montréal, l'Arrondissement mise sur le confort, l'attrait et la sécurité des déplacements cyclables. Pour ce faire, l'aménagement de liens cyclables continus et sécuritaires est nécessaire. Ces nouveaux liens cyclables permettront de développer le réseau cyclable de l'arrondissement et de relier les différents générateurs qui y sont présents ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0078 - 6 avril 2020 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à de nouveaux aménagements cyclables sur certaines rues de l'Arrondissement - GDD1208319001

CG19 0483 - 24 octobre 2019 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD1196407001

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser en 2020 sur les différents axes sont les suivants :
Rue Saint-Hubert
· Prolongement des voies cyclables existantes sous le viaduc des Carrières, jusqu'au boulevard Rosemont, dans les deux directions;
· Piste unidirectionnelle vers le nord, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, du côté est;

Boulevard Rosemont

- Voie cyclable unidirectionnelle vers l'est, entre l'avenue de Chateaubriand et la rue Saint-Hubert.

Boulevard de l'Assomption
· Pistes unidirectionnelles, entre la rue de Bellechasse et la rue Saint-Zotique, dans les deux directions;

Rue Holt
· Réaménagement des voies cyclables existantes dans les deux directions.
· Prolongement des voies cyclables vers l'ouest, jusqu'à l'avenue De Lorimier;
· Prolongement des voies cyclables vers l'est, jusqu'à la 10e Avenue.

Rue Dandurand
· Aménagement de voies cyclables dans les deux directions, entre l'avenue De Lorimier et l'avenue Jeanne-d'Arc.

1re Avenue
· Réaménagement des voies cyclables existantes dans les deux directions entre le boulevard Rosemont et l'avenue Laurier.

Avenue Laurier
· Réaménagement des voies cyclables existantes dans les deux directions entre la 1re Avenue et la 16e Avenue.

· Prolongement des voies cyclables vers l'est, jusqu'à l'avenue Jeanne-d'Arc;

Le tronçon de l'avenue du Mont-Royal a été retiré à la suite de la piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal de l'avenue du Parc jusqu'à la rue Chapleau dans le cadre des voies actives sécuritaires de la Ville.

JUSTIFICATION

Comme les travaux touchent le réseau cyclable identifié au Plan vélo d'agglomération, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement :
Pour l'exécution des travaux, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres et des travaux d'aménagement.**
  Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation des projets par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation desdits projets devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux travaux qui seront faits sur ces axes pour y aménager/réaménager les voies cyclables, selon les conditions émises.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer les projets en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;

- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement des projets, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé des projets et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement des projets, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation des projets étant entendu que les fonds destinés à leur réalisation doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux à l'intérieur des budgets d'agglomération prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Les travaux sont estimés à un montant total de 87 000 $ réparti comme suit.

Tronçon	**De**	**À**	**Longueur (km)**	**Estimation**
Assomption	Bellechasse	Saint-Zotique	0,7	10 500 $
Saint-Hubert	Carrières	Bellechasse	0,3	4 500 $
Rosemont	Chateaubriand	Saint-Hubert	0,03	inclus avec Saint-Hubert
Holt	De Lorimier	10e avenue	0,6	9 000 $
Laurier	1ere	Jeanne-d'Arc	1,6	24 000 $
1ere avenue	Laurier	Rosemont	0,3	4 500 $
Dandurand	De Lorimier	Jeanne-d'Arc	2,3	34 500 $

Tout dépassement des coûts estimés devra faire l'objet d'une approbation par la Direction de la mobilité. Les travaux doivent être réalisés en 2020.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact pour l'approbation de l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie lié à la COVID-19, cependant il y a un risque que les travaux soient retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020 : Acceptation de l'offre de services de l'arrondissement par le conseil municipal
Février 2020 - juillet 2020 : Conception des plans et devis
Août 2020 - septembre 2020: Réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier BARTOUX, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Olivier BARTOUX, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON

Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-07-24

Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-07-29

Projets 2020

GDD 1201097012

Aménagements projetés

Voies réalisées en 2019

- Saint-Dominique
- de Châteaubriand
- Chabot
- de Bordeaux
- Dandurand
- 1er Avenue
- 30e Avenue
- 31e Avenue
- 36e Avenue
- 39e Avenue

Réseau vélo

- VOIE BIDIRECTIONNELLE EN SITE PROPRE
- VOIE UNIDIRECTIONNELLE EN SITE PROPRE
- VÉLORUE
- BANDE CYCLABLE
- SENTIER POLYVALENT
- VOIE NOUVELLE OU MODIFIÉE
- VOIE EXISTANTE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1204164003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financier des dépenses en immobilisations de compétences municipales (236 963 199.84 $)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (236 963 199.84$)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-23 15:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204164003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financier des dépenses en immobilisations de compétences municipales (236 963 199.84 $)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences municipales n'a pas été utilisée en totalité en 2018. Au 31 décembre 2018, il restait un solde de 70 630.47$. De cette somme, un montant de 70 142.56$ représente des intérêts qui ont été calculés sur le solde de 10 M$ non utilisé en 2017.
Le budget de 2019 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 234 200 000$.

En 2019 des intérêts de 2 692 569.37$ ont été calculés pour l'année 2019.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant pour l'année 2019 de 236 963 199.84$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0188 - le 24 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (14-010)
CM14 0082 - 17 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations. (23 M$)

CM14 1161 - 10 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (45 M$)

CM15 1397 - 11 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (111,0 M$)

CM16 1320 - 15 décembre 2016 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (205,0 M$)

CM15 1496 - 15 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700.92$)

CM16 0354 - 23 mars 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73$)

CM16 0959 - 24 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423.03$)

CM17 1250 - 25 septembre 2017 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579.39$)

CM18 1019 - 22 août 2018 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000.00$)

CM18 1520 - 17 décembre 2018 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (155 970 142.56$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève à 237,0 M$ au 31 décembre 2019. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2019, un montant de 28,3 M$ s'ajoute à celui de 205,9 M$ adopté en 2018

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève au 31 décembre 2019 à 236 963 199.84$ avec les intérêts. Après l'utilisation de 236,9 M$, la réserve aura été utilisée au complet pour l'année 2019.

Ce paiement au comptant de 236,9 M$ permettra d'éviter un emprunt de 236,9 M$ qui aurait été amorti sur les termes de 5, 10 et 20 ans. Les intérêts et frais d'émission évités, pour la première année, sont estimés à 4,6 M$ et globalement sur toute la période à 40,6 M$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller en gestion - finance

Tél : 514 872-4468
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Carole VEILLEUX
C/d gest.dette & tresorerie

Tél : 514 872-2725
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-07-22

Réduction du montant à financer par emprunt

Utilisation de la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (règlement 14-010)

Conseil municipal

	No règlement	Portée	Montant financé	Terme
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA13 09007	Piscines et bains publics - Rénovation (D.V.25 ans)	481 702.22	20
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA14 09005	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	1 575.45	5
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA15 09004	Bibliothèques et maisons de la culture - Rénovation (D.V.25 ans)	551 868.02	20
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA15 09005	Terrains de balle - Réhabilitation (D.V.20 ans)	2 521.80	10
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA16 09002	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	20 682.54	5
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA17 09003	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	166 876.00	10
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA18 09001	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	977 358.41	10
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA18 09002	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	82 153.03	5
CA - Anjou	RCA 103	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	4 989.63	5
CA - Anjou	RCA 114	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	11 543.10	5
CA - Anjou	RCA 123	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	50 155.73	5
CA - Anjou	RCA 130	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	122 281.57	5
CA - Anjou	RCA-136	Centres communautaires - Acquisition (D.V.25 ans)	1 028 806.96	20
CA - Anjou	RCA 144	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	25 832.18	5
CA - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Gr	RCA15 17258	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	115 678.58	10
CA - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Gr	RCA16 17273	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	321 848.97	10
CA - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Gr	RCA18 17292	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	1 486 054.21	20
CA - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Gr	RCA18 17309	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	218 247.74	10
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0813-003	Véhicules lourds (D.V.10 ans)	15 065.70	5
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0813-005	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	2 904.79	5
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0814-005	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	2 018.74	5
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0815-003	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	38 204.94	10
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0816-003	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	46 714.20	10
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0817-006	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	39 385.05	5
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0818-003	Immeubles administratifs - Acquisition (D.V.25 ans)	204 008.10	20
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0818-005	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	456 527.38	20
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0818-006	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	35 296.29	5
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0819-001	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	136 014.22	20
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0819-003	Immeubles administratifs - Acquisition (D.V.25 ans)	195 819.62	20
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0819-004	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	263 736.50	20
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0819-005	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	19 632.66	5
CA - Lachine	E-2789	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	1 048 487.42	20
CA - LaSalle	LAS-0079	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	869.64	10
CA - LaSalle	LAS-0117	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	1 650 152.69	20
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA10-27014	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	12 212.55	10
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA16-27008	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	273 519.82	10
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA16-27010	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	110 304.62	5
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA18-27007	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	1 448 120.64	20
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA18-27008	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	146 901.81	10
CA - Montréal-Nord	RGCA14-10-0005	Acquisition de terrains - fins de parcs	959 782.30	20
CA - Montréal-Nord	RGCA17-10-0006	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	530 940.45	20
CA - Montréal-Nord	RGCA18-10-0005	Centres sportifs, arénas, stades et chalets - Rénovation (D.V.25 ans)	130 184.50	20
CA - Montréal-Nord	RGCA19-10-0005	Centres sportifs, arénas, stades et chalets - Rénovation (D.V.25 ans)	209 559.91	20
CA - Outremont	AO-138	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	20 954.49	10
CA - Outremont	AO-174	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	16 864.63	10
CA - Outremont	AO-227	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	356 348.20	10
CA - Outremont	AO-250	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	58 892.02	10
CA - Outremont	AO-253	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	616.21	5
CA - Outremont	AO-281	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	178 244.27	10
CA - Outremont	AO-343	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	588 969.03	20
CA - Outremont	AO-376	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	1 672 851.59	10
CA - Outremont	AO-383	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	36 705.58	5
CA - Outremont	AO-431	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	14 620.63	5
CA - Outremont	AO-432	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	43 441.62	5
CA - Outremont	AO-433	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	61 467.06	10
CA - Pierrefonds - Roxboro	CA29 0099	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	1 990 108.62	20
CA - Plateau-Mont-Royal	2014-23	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	1 076 151.76	20
CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trem	RCA16-E147	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	3 876.54	5
CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trem	RCA16-E153	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	4 494.39	5
CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trem	RCA17-E156	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	24 871.48	5
CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trem	RCA18-E165	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	15 643.45	5

CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Treml	RCA18-E167	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	1 276 171.09	20
CA - Rosemont - La Petite-Patrie	RCA2618-001	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	1 550 059.53	20
CA - Saint-Laurent	RCA16-08-3	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	1 786 758.65	20
CA - Saint-Léonard	2243	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	1 644 715.09	20
CA - Sud-Ouest	RCA17 22003	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	1 236 164.56	20
CA - Sud-Ouest	RCA18 22001	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	242 278.95	10
CA - Sud-Ouest	RCA18 22002	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	72 590.22	5
CA - Verdun	RCA17 21002	Piscines et bains publics - Acquisition (D.V.25 ans)	1 331 042.39	20
CA - Ville-Marie	CA-24-280	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	1 500 000.00	20
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA11-14010	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	288.02	10
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA16-14005	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	1 545 945.27	20
Conseil municipal	07-046	Édifices culturels et scientifiques - Acquisition (D.V.25 ans)	29 345.58	20
Conseil municipal	08-058	Pistes cyclables - Réhabilitation (D.V.20 ans)	730.69	10
Conseil municipal	08-062	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	90 362.90	5
Conseil municipal	12-043	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	151 249.44	5
Conseil municipal	13-001	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	1 682 240.26	20
Conseil municipal	13-025	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	422 389.30	20
Conseil municipal	13-030	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	897 721.76	10
Conseil municipal	13-041	Véhicules légers (D.V.5 ans)	173 920.20	10
Conseil municipal	13-044	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	438 057.33	5
Conseil municipal	13-046	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	1 082 266.30	20
Conseil municipal	15-005	Acquisition de terrains - autres fins municipales	244 815.02	20
Conseil municipal	15-043	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	2 767 557.66	5
Conseil municipal	15-044	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	6 856 000.00	5
Conseil municipal	15-047	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	188 122.48	5
Conseil municipal	15-048	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	2 550 030.67	5
Conseil municipal	15-049	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	1 492 455.31	5
Conseil municipal	15-082	Immeubles administratifs - Rénovation (D.V.25 ans)	1 799 160.54	20
Conseil municipal	16-016	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	847 577.72	20
Conseil municipal	16-018	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	1 167 158.97	5
Conseil municipal	16-019	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	2 969 641.96	20
Conseil municipal	16-020	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	3 489.09	10
Conseil municipal	16-033	Conduits souterrains (D.V.40 ans)	1 091 369.74	20
Conseil municipal	16-072	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	5 568 179.50	10
Conseil municipal	16-075	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	3 397 131.20	5
Conseil municipal	16-021	Véhicules légers (D.V.5 ans)	180 093.46	10
Conseil municipal	17-006	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	868 766.19	20
Conseil municipal	17-007	Rues - Réhabilitation (PRCPR) 5 ans	11 625 631.50	5
Conseil municipal	17-010	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	517 101.76	20
Conseil municipal	17-011	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	539 164.99	20
Conseil municipal	17-012	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	295 127.86	5
Conseil municipal	17-013	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	3 591 922.82	5
Conseil municipal	17-014	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	590 322.70	20
Conseil municipal	17-019	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	1 830 653.35	20
Conseil municipal	17-021	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	1 466 563.29	20
Conseil municipal	17-023	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	1 079 635.72	20
Conseil municipal	17-031	Immeubles administratifs - Rénovation (D.V.25 ans)	935 156.62	20
Conseil municipal	17-034	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	36 029 659.46	5
Conseil municipal	17-035	Lampadaires et systèmes d'éclairage (D.V.20 ans)	3 376 318.42	20
Conseil municipal	17-037	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	3 319 490.43	20
Conseil municipal	17-043	Bibliothèques et maisons de la culture - Rénovation (D.V.25 ans)	1 656 771.68	20
Conseil municipal	17-046	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	4 845 672.68	20
Conseil municipal	17-051	Terrains de balle - Réhabilitation (D.V.20 ans)	3 210 505.51	20
Conseil municipal	17-062	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	22 488.14	10
Conseil municipal	17-066	Véhicules légers (D.V.5 ans)	2 905 840.74	10
Conseil municipal	17-073	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	10 277 122.44	20
Conseil municipal	17-074	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	11 113 394.23	20
Conseil municipal	17-081	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	80 885.39	5
Conseil municipal	17-084	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	7 507 959.49	20
Conseil municipal	18-017	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	42 970.79	5
Conseil municipal	18-030	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	640 959.46	10
Conseil municipal	18-031	Véhicules légers (D.V.5 ans)	1 015 383.96	10
Conseil municipal	18-032	Équipement lourd (D.V.10 ans)	8 860 876.39	10
Conseil municipal	18-039	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	8 865 615.92	20
Conseil municipal	18-044	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	24 044 862.66	20
Conseil municipal	18-045	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	13 477 110.02	20
Conseil municipal	18-055	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	1 617 386.73	5
Conseil municipal	19-018	Véhicules légers (D.V.5 ans)	2 149 625.90	10

Conseil municipal	19-019	Véhicules légers (D.V.5 ans)	5 606.06	10
Conseil municipal	19-020	Ateliers, garages, cours de voirie, abris d'abrasifs - Rénovation (D.V.25 ans)	125 445.46	10
Conseil municipal	19-021	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	336 640.63	10
Conseil municipal	19-027	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	5 817.35	10

Total conseil municipal	**236 963 199.84**

Répartition selon le terme, si ces sommes avaient été empruntées.

5 ans	73 142 391.71
10 ans	27 821 962.48
20 ans	135 998 845.65
Total	236 963 199.84

Note:

(1) Source : Description du règlement apparaissant à l'Activité d'investissement (AI) du système SIMON.
(2) Le terme indiqué représente la période d'amortissement du montant en cause, s'il avait été financé par emprunt.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200575007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter une contribution de 5 179 084 $ de la part de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour assumer les coûts des ressources de la Ville. Autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084 $ pour les coûts de la main d'oeuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (phase II) durant la phase de construction.

Il est recommandé :
1- d'accepter une contribution de l'ARTM pour un montant de 5 179 084 $ pour assumer les coûts des ressources de la Ville;

2- d'autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de 5 179 084 $ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-06-10 17:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200575007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter une contribution de 5 179 084 $ de la part de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour assumer les coûts des ressources de la Ville. Autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084 $ pour les coûts de la main d'oeuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (phase II) durant la phase de construction.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré et codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. En plus du lot Laval, situé entre les boul. Saint -Martin et Levesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);
- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Sud et Jean-Talon (phase 1) sont en cours de réalisation. La phase 2 du lot Jean-Talon sera en appel d'offres ce printemps et les phases 3 et 4 suivront au cours de l'année 2021. Le lot Notre-Dame est le dernier lot à réaliser et fera l'objet d'un autre contrat d'ingénierie pour la conception des plans et devis et d'accompagnement technique lors de la réalisation des travaux.

En intégrant le lot Notre-Dame qui constitue le dernier tronçon du projet sur le boulevard Pie-IX, le volet transport collectif du projet vise maintenant l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (11 à Montréal et 2 à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt (20) stations (18 à Montréal et 2 à Laval). Le projet comprend également la construction d'un stationnement

incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval et la construction de stations intermodales aux intersections de la 56e, la rue Jean-Talon Est et l'avenue Pierre De-Coubertin.

Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal prévoyant le maintien du bureau de projet et établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234).

Le présent sommaire vise à autoriser, jusqu'à l'année 2023, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084$ (taxes non applicables) en lien avec le GDD 1197971001 (CM20 0165) concernant l'acceptation d'une contribution de la part de l'Autorité régionale de transport métropolitain les coûts de la main d'œuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX durant la phase de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)
CM20 0535 - 26 mai 2020 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

CE20 0012 - **8 janvier 2020 -** Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM

selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**)**;

CM18 0648 - 29 mai 2018 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 $, taxes incluses;

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions;

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses;

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX /

Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 $, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser, jusqu'à l'année 2023, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (Phase II) durant la phase de construction. Ce dossier est en lien avec le GDD 1197971001 (CM20 0165) pour lequel la Ville de Montréal a accepté une contribution d'un montant équivalent de l'ARTM.

JUSTIFICATION

À la demande du service des finances, la phrase suivante aurait dû être inscrite dans le libellé de l'objet du GDD 1197971001 pour les ressources de la Phase II de SRB Pie IX , tout comme il a été fait pour la Phase I dans le GDD 1177310001, soit d'*au tor is er , jusqu'à 2023, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084$*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Jusqu'à 2023, la contribution totale dont la Ville de Montréal recevra de la part de l'Autorité régionale de transport métropolitain est de 5 179 084$, soit 70% du coût total sur les ressources de la Ville de Montréal.
Le dossier est sans impact budgétaire pour la Ville de Montréal puisque les coûts seront entièrement remboursés par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (Voir ci-joint l'intervention des finances)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet intégré de mise à niveau du boulevard Pie-IX contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement, en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents et en améliorant la gestion de l'eau dans cet axe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'une simple régularisation du dossier afin de corriger une omission dans le dossier GDD #1197971001.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce sujet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Août 2020
Conseil municipal : Août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
Cadre sur mandat, projet SRB Pie-IX

Tél : 514-350-0800 # 81687

Tatiane Pallu, Chef de section SRB Pie-IX

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-29

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-06-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-06-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200575007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accepter une contribution de 5 179 084 $ de la part de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour assumer les coûts des ressources de la Ville. Autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084 $ pour les coûts de la main d'oeuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (phase II) durant la phase de construction.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1200575007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Angelica ALCA PALOMINO
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : (514) 872-1738

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-04

Catherine TOUGAS
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 8722288
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1205886003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'autoriser un budget de 3 597 630 $, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Il est recommandé :
De doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 3 597 630 $ taxes nettes, pour l'année 2020 à même la provision pour passif environnemental comptabilitée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-27 18:22

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1205886003**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'autoriser un budget de 3 597 630 $, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) visant à stopper l'écoulement des hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent et à se conformer à la Loi sur les Pêches (Environnement Canada) a débuté il y a plusieurs années. Les deux lots de construction se termineront en 2020, selon l'échéancier suivant :

- Lot 1 : construction de l'écran en ciment bentonite et du système de pompage des eaux souterraines - août 2020
- Lot 2 : construction de l'usine de traitement des eaux souterraines - décembre 2020

Suite à la construction de ces infrastructures, le Service de l'Environnement supervisera l'opération de l'usine et du système de captage qui sera réalisée par un prestataire de service. L'octroi du contrat d'opération de l'usine du PEPSC fait l'objet d'un sommaire décisionnel séparé (1208886001).

Tous les coûts reliés au projet de réhabilitation du PEPSC sont payés à même la réserve du passif environnemental.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0606 - 16 juin 2020	Approuver le deuxième projet d'avenant au protocole d'entente et le deuxième projet d'avenant au contrat avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles du Programme Revi-Sols.
CM19 1379 - 4 septembre 2019	Autoriser une dépense additionnelle de 334 154,92 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels requis pour le projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin

	Architectes inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161 et CM17 1236), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 826,28 $ à 999 981,21 $, taxes incluses.
CM19 1124 - 22 octobre 2019	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793,41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324, CM16 0940), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178,50 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 à cet effet.
CM18 1369 - 19 novembre 2018	Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 19 635 253,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5904 (4 soum.).
CM18 1368 - 19 novembre 2018	Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1 - Dépense totale de 33 491 023,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 (6 soum.).
CM17 1236 - 25 septembre 2017	Autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe -Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 $ à 665 826,23 $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet.
CM16 1161 - 24 octobre 2016	Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe -Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 507 133,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soumissionnaires., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CM 16 0940 - 22 août 2016	Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 $, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin Inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 $ à 3 996 385,09 $, taxes incluses.
CM15 0324 - 24 mars 2015	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet global comprend la construction d’un écran d’étanchéité ancré au roc dans la portion aval de la propriété de la Ville et d’un écran flottant en bordure du fleuve sur la propriété de PJCCI. Ainsi, PJCCI a construit et financé l'écran flottant installé sur son terrain et la Ville est responsable de la construction de son écran d'étanchéité et de l'usine de

traitement de l'eau souterraine sur sa propriété.
L'écran d'étanchéité ancré au roc en amont de l'autoroute vise à empêcher la migration des phases libres d'hydrocarbures vers le fleuve Saint-Laurent. Des puits de pompage actifs ont été aménagés afin d'assurer un contrôle hydraulique de la nappe et la récupération des phases libres et des eaux souterraines contaminées.

Les eaux souterraines et les phases libres d'hydrocarbures provenant du PEPSC seront acheminées vers l'usine de traitement en construction. À la sortie de l'usine, l'effluent sera rejeté à l'égout sanitaire et respectera les normes de rejet de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La présente décision permettra d'obtenir le budget nécessaire afin de finaliser la construction des infrastructures. Notamment, une révision des bons de commande pour les travaux doit être émise pour compléter les travaux.

Les travaux de construction sont réalisés sur deux années : 2019 et 2020. Les travaux réellement exécutés durant l'année 2019, ainsi que les contingences et incidences associées, ont engendré une dépense moindre que celle anticipée. Cela influe directement le budget 2020 : le budget 2020 prévisionnel correspondait à peu de choses près à la balance des montants des contrats de construction octroyés (contrat, contingences et incidences). Or, cette « balance » devient plus importante par le fait que les sommes prévues en 2019 n'ont pas été dépensées. Il s'agit donc de rééquilibrer la ventilation des coûts. Il ne s'agit pas de surcoûts par rapport au montant de la réserve du passif environnemental.

JUSTIFICATION

Les sommes sont nécessaires pour pouvoir procéder à la réhabilitation du PEPSC et au respect des exigences et des échéanciers des travaux soumis à Environnement Canada. Les sommes prévisionnelles indiquées en juillet 2019 pour l'année 2020 sont insuffisantes car certaines tâches qui étaient planifiées de manière préliminaire en 2019, sont en fait réalisés en 2020 par les entrepreneurs. Ce report influence directement d'autre tâches incidentes ainsi que la répartition des services professionnels. Également, les montants contingents prévus en 2019 ont été moins importants qu'anticipés et la balance a été reportée à l'année 2020.

Les travaux sont toujours prévus se terminer en 2020, malgré l'arrêt des chantiers dû à la crise sanitaire et aux retards de production de certains équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2011, la Ville de Montréal a reçu un avis de d'Environnement Canada quant à sa non-conformité à la Loi sur les pêches relativement au terrain du Parc d'Entreprises de la Pointe St-Charles, dont elle est propriétaire. Plusieurs démarches ont été entreprises et ont permis d'établir le coût estimatif actualisé des mesures correctrices nécessaires. Plus précisément, ce passif environnemental correspond à la valeur actualisée des coûts des honoraires professionnels, de la construction d'infrastructures devant servir au captage et au traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures du site et de l'exploitation de ces infrastructures sur une période s'échelonnant jusqu'en 2044, selon l'hypothèse d'une durée d'exploitation des nouvelles infrastructures de 25 ans. La Ville a comptabilisé ce passif environnemental de manière rétroactive à l'année 2013.
Au 31 mars 2020, le passif comptabilité aux livres s'élève 54,1 M$. Ce montant correspond à la valeur actualisée 2020-2043 des dépenses incluant les coûts résiduels de construction (2020) et l'opération.

Le montant requis pour 2020 est de 3 597 630 $ (montant net de taxes). Le centre de responsabilité 103178 est déjà doté d'un budget de 26 015 300 $ (montant net de taxes)

pour l'année 2020. Le budget nécessaire se chiffre à 29 612 930 $ (montant net de taxes). La totalité de ces dépenses de fonctionnement seront financées à même le passif déjà comptabilisé aux livres de la Ville.

Financement additionnel
Le projet est admissible à une subvention du programme Revi-Sols pour un montant de 9 974 680 $. Un avenant au protocole d'entente et au contrat intervenu entre le MELCC et la VIlle pour ce projet est en cours de signature pour établir la date limite d'admissibilité des travaux relatifs au programme Revi-Sols dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles jusqu'au 31 décembre 2020 (GDD 1205886002).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de construction, sur le terrain appartenant à la Ville de Montréal dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, d'un écran d'étanchéité pour contenir les hydrocarbures et les eaux souterraines, ainsi qu'une usine de traitement d'eau vise une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, les éléments suivants sont mis de l'avant :

- Empêcher la migration des hydrocarbures en phase flottante (HPF) et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent;
- Coordonner les travaux avec les autres chantiers environnants ;
- Limiter les impacts sur l'environnement occasionné par les travaux et activités liées aux aménagements et la période d'opération;
- Identifier et atténuer les inconvénients occasionnés par les travaux de construction et activités d'opération et d'entretien sur les citoyens, les entreprises et les organismes publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le budget additionnel n'est pas accordé, la Ville s'expose à des réclamations en cas d'arrêt de chantier. De plus, les échéanciers fixés auprès d'Environnement Canada ne pourront pas être respectés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise de la COVID-19 a entraîné un retard sur l'échéancier de démarrage et la réception provisoire qui est maintenant estimée pour le 15 novembre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux Lot 1 (écran et système de captage) : Août 2020
Fin des travaux Lot 2 (usine de traitement) : Décembre 2020
Début de l'opération de l'usine : Décembre 2020
Maintenance rodage et formation : Janvier 2021 à Décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dhouha BOURAOUI, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jonathan BEZEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Jonathan BEZEAU, 21 juillet 2020
Dhouha BOURAOUI, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MERCKAERT
Ingenieur(e)

Tél : 514 280-0932
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205886003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	D'autoriser un budget de 3 597 630 $, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV_1205886003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget

Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Yves COURCHESNE

Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.10

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1201179012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'est de Montréal

Il est recommandé :
d'abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'est de Montréal

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-21 11:33

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201179012**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'est de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclut une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation de l'Est de l'agglomération de Montréal (ci-après l'« Entente ») avec comme premier objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'agglomération de l'Est de Montréal autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.
Suite à la conclusion de cette Entente, le conseil d'agglomération avait adopté par règlement un programme de subventions dédié aux projets privés et le conseil municipal avait approuvé une directive établissant les conditions d'admissibilité et d'approbation d'aide financière pour les projets municipaux et d'organismes municipaux.

Cette directive prévoit que les services municipaux, les arrondissements et les organismes municipaux doivent avoir réalisé les travaux de réhabilitation des terrains contaminés et en avoir acquitté le paiement des factures qui y sont liées avant de pouvoir bénéficier du versement de l'aide financière provenant de l'enveloppe de 100 M$ octroyée à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente. Or, pour les services municipaux ou les arrondissements susceptibles de réaliser de tels travaux de réhabilitation, ceci implique qu'ils doivent disposer du financement requis au préalable, ce qui peut représenter des sommes importantes. Étant donné que le Service du développement économique (SDÉ) dispose déjà du montant de 100 M$ provenant de l'Entente, il a été proposé par le Service des finances que le SDÉ défraie directement le coût des études de caractérisation et des travaux de réhabilitation de terrains contaminés municipaux en puisant directement de l'enveloppe de 100 M$ provenant de l'Entente.

Afin d'apporter les modifications nécessaires au programme, des actions spécifiques sont à entreprendre pour :

1. abroger la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'est de Montréal, ce qui fait l'objet du présent dossier décisionnel;

2. modifier le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés de l'est de Montréal (RCG 20-005) afin que les organismes municipaux (STM, SHDM, etc.) y soient assujettis au même titre que les propriétaires privés avec les adaptations requises, ce qui fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (1201179013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1384 (16 décembre 2019) : Approuver la directive intitulée « Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal » pour les terrains qui sont de propriété municipale ou d'un autre organisme public.
CG19 0178 (18 avril 2019) : Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

CE19 0501 (28 mars 2019) : Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

DESCRIPTION

Le Service du développement économique recommande au conseil municipal d'abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Afin de faciliter la réalisation des études de caractérisation et des travaux de réhabilitation des terrains contaminés de propriété municipale, il a été convenu avec le Service des finances qu'il est préférable d'en assumer le financement directement de l'enveloppe de 100 M$ provenant de l'Entente. Dans cet objectif, le Service du développement économique établira au moyen d'une directive interne les conditions d'utilisation des fonds disponibles. Également, le SDÉ s'assurera que les travaux financés par cette enveloppe soient supervisés et recommandés par un comité multi-services regroupant le SDÉ, le Service de la gestion et le la planification immobilière et le Service de l'environnement. Ainsi, la directive intitulée « Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal », approuvée par la résolution CM19 1384, perd de sa raison d'être.
En contrepartie, grâce à la modification du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés de l'est de Montréal (RCG 20-005) qui est recommandée au conseil d'agglomération, les organismes publics tiers (STM et SHDM) y seront assujettis comme les autres tiers, avec les aménagements nécessaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'abrogation de la résolution CM19 1384 n'a aucun impact sur le cadre financier du programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme répond à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d'influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

Le programme contribue à la réhabilitation des sols dans l'Est de Montréal et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas abroger la résolution CM19 1384 aura pour effet de perpétuer l'obligation que les services municipaux et les arrondissements devront avoir réalisé les travaux de réhabilitation des terrains contaminés et en avoir acquitté le paiement des factures qui y sont liées avant de pouvoir bénéficier du versement de l'aide financière provenant de l'enveloppe de 100 M$ octroyée à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente et, en conséquence, être dotés des ressources financières nécessaires. Compte tenu de la situation financière actuelle de la Ville, aucun projet de réhabilitation de terrain contaminé ne pourra se réaliser dans ces conditions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'état d'urgence décrété dans le cadre de l'apparition de la COVID-19 a créé un pression immense sur la situation financière de la Ville qui rend impossible la dotation aux services municipaux et aux arrondissements des ressources financières nécessaires à la réhabilitation des terrains contaminés préalablement au versement a posteriori de l'aide financière provenant de l'enveloppe de 100 M$ octroyée à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place de la directive interne du Service du développement économique et du comité multi-services regroupant le SDÉ, le Service de la gestion et le la planification immobilière et le Service de l'environnement dès l'abrogation de la résolution CM19 1384 et début des démarches visant la réalisation des projets de réhabilitation de terrains contaminés qui sont de propriété municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2020-07-21

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.11

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1201097015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain

Il est recommandé d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont -La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-03 10:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201097015**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Par ailleurs, le 24 octobre 2019 le conseil d'agglomération avait délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal. Sachant que l'aménagement et le réaménagement des pistes cyclables sur lesquelles il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil municipal par délégation du conseil d'agglomération, l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie constitue l'objet du présent dossier. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie propose de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de l'implantation de voies cyclables transistoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain (voir le plan en pièce jointe). Par ces aménagements cyclables, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite

augmenter le taux d'utilisation du vélo comme principal mode de transport utilisé pour les déplacements domicile – travail afin d'atteindre l'objectif de 15 % fixé par le Plan-cadre vélo de la Ville de Montréal et de développer un réseau cyclable structurant pour pallier le manque de liens cyclables continus et sécuritaires couvrant l'ensemble de son territoire dans l'axe est-ouest. Cette situation est d'autant plus problématique qu'au nord du boulevard Rosemont, seules des artères ou des collectrices traversent l'arrondissement dans cet axe.

L'aménagement cyclable transitoire pour le tronçon de la rue de Bellechasse, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue de Gaspé, (section située à l'ouest du trouçon visé par le présent dossier) sera réalisé en 2023 afin de le coordonner avec les travaux de construction du centre de transport Bellechasse de la Société de transport de Montréal (STM).

Il est à noter que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a cependant débuté les travaux dans l'axe Bellechasse au mois de juin 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0043 - 9 mars 2020 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables sur la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et sur la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain (REV), dans l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie - GDD 1204243001
CG19 0483 - 24 octobre 2019 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD 1196407001

DESCRIPTION

Les aménagements cyclables proposés dans les rues Saint-Zotique et de Bellechasse consistent principalement en l'implantation de pistes unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée en bordure des trottoirs et protégées par des bollards. Dans la rue Saint-Zotique, afin de préserver les terrasses et pour des questions de sécurité, la voie cyclable située sur le côté nord sera aménagée en bande sur les tronçons suivants :

- entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent;
- entre les rues Saint-Dominique et Alma;
- entre les rues Saint-André et Boyer;
- entre les rues Louis-Hémon et des Écores (BMR).

Afin de pouvoir implanter ces aménagements cyclables, la rue de Bellechasse sera mise à sens unique en direction ouest, de la rue Chatelain à la rue Saint-Denis et la rue Saint-Zotique Est sera mise à sens unique en direction est, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue De Lorimier. Afin d'assurer la mise à sens unique de ces tronçons de rues et pour minimiser l'impact sur la circulation dans les rues locales, les feux de circulation, situés aux intersections suivantes, devront être modifiés :

- boulevard Saint-Laurent et rue Saint-Zotique;
- avenue De Lorimier et rue Bélanger Est;
- boulevard Saint-Michel et rue de Bellechasse.

L'Arrondissement demande également au SUM de mettre aux normes les feux de circulation

sur ces rues et d'ajuster l'équipement et leur programmation, afin d'offrir une phase protégée pour les cyclistes. Le SUM interviendra sur les feux du REV Bellechasse et St-Zotique en fonction des conditions à venir en 2021, ce qui permettra alors de traiter cette demande de l'Arrondissement.

Afin d'offrir un confort de roulement acceptable pour le cycliste, des travaux ponctuels de réparation de la chaussée sont prévus dans le cadre de ce projet.

Puisque les aménagements transitoires respectent l'emprise proposée par le SUM pour les aménagements cyclables permanents, ils pourront donc être facilement convertis de manière permanente. De plus, le concept « Vision Zéro » a été intégré au mandat et les aménagements proposés respectent cette vision.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau cyclable identifié au Plan vélo d'agglomération, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement :

La procédure normale exige en principe que l'arrondissement se soumette aux conditions suivantes :

- L'arrondissement doit obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres et des travaux d'aménagement. Cette autorisation témoigne alors de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation des projets par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation desdits projets doivent obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- L'arrondissement doit inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement. Cette intervention confirme que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux travaux qui seront faits sur ces axes pour y aménager/réaménager les voies cyclables, selon les conditions émises.

Il est à noter que l'arrondissement a choisi de procéder dès juin 2020 pour le projet de la piste
Bellechasse et a l'intention d'entamer les travaux sur la rue St-Zotique au début du mois d'août 2020, soit
avant l'acceptation de son offre de services par le conseil de la ville.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour financer les travaux d'aménagement des liens cyclables identifiés par l'arrondissement dans son offre de services est jusqu'à un maximum de **777 000 $** pour les coûts des travaux. Tout dépassement de coûts devra faire l'objet d'une approbation préalable par la Direction de la mobilité. Les travaux doivent être réalisés en 2020.

Le coût de 777 000$ est évalué à environ **74 %** pour le SUM (577k$) et à environ **26 %** pour le SDÉ (200k$) pour tous les travaux décrit dans le présent sommaire.

Les crédits requis (200 k$) sont disponibles au budget du Service du développement économique, Direction Mise en valeur des pôles économiques (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal), Axe 3 - Accessibilité des pôles d'emplois - du plan d'action en développement économique du territoire.

Les crédits requis par le SUM (577k$) proviennent des centres de responsabilité suivants :

- 327k$ du 103357.
- 250k$ du 103329 source 13000 (fonds de voirie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront d'augmenter les options de transports actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et familles de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, l'arrondissement se retrouverait dans une situation d'illégalité par rapport aux travaux en cours sur la rue de Bellechasse et la réalisation à court terme des deux voies cyclables serait compromise. L'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement permettrait la mise en service à court terme de ces deux liens cyclables pour le bénéfice des usagers et régularisera la situation pour le projet sur la rue de Bellechasse.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact pour l'approbation de l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie lié à la COVID-19, cependant il y a un risque que les travaux soient retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 août 2020 : acceptation de l'offre de services de l'arrondissement par le CM.
fin août 2020 : fin des travaux.

Le calendrier prévu des travaux dans la rue de Bellechasse est:

- 3 au 14 juin 2020 – Saint-Denis à Christophe-Colomb (500 m)
- 10 juin au 5 juillet 2020 – Christophe-Colomb à De Lorimier et De Gaspé à Saint-Denis (1,3 km) - Déplacement arrêt autobus STM 197 (École Père-Marquette)
- 6 juillet au 19 juillet 2020 – De Lorimier à Pie-IX (2,3 km) - Modifications feux de circulation Saint-Michel/De Bellechasse
- 20 juillet au 2 août 2020 - Pie-IX à Chatelain (2 km)

Le calendrier prévu des travaux dans la rue Saint-Zotique est:

- 3 au 16 août 2020 - De Lorimier à Saint-Urbain (2,2 km) - Modifications aux feux de circulation Saint-Zotique/De Lorimier, Bélanger/De Lorimier et Saint-Zotique/Saint-Laurent
- 17 au 31 août 2020 – De Lorimier à Lacordaire (4,5 km) - Aucun changement de sens de rue

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sabiha FRANCIS, Service des finances
Josée CHIASSON, Service du développement économique
Sylvie B BERTRAND, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-08-03

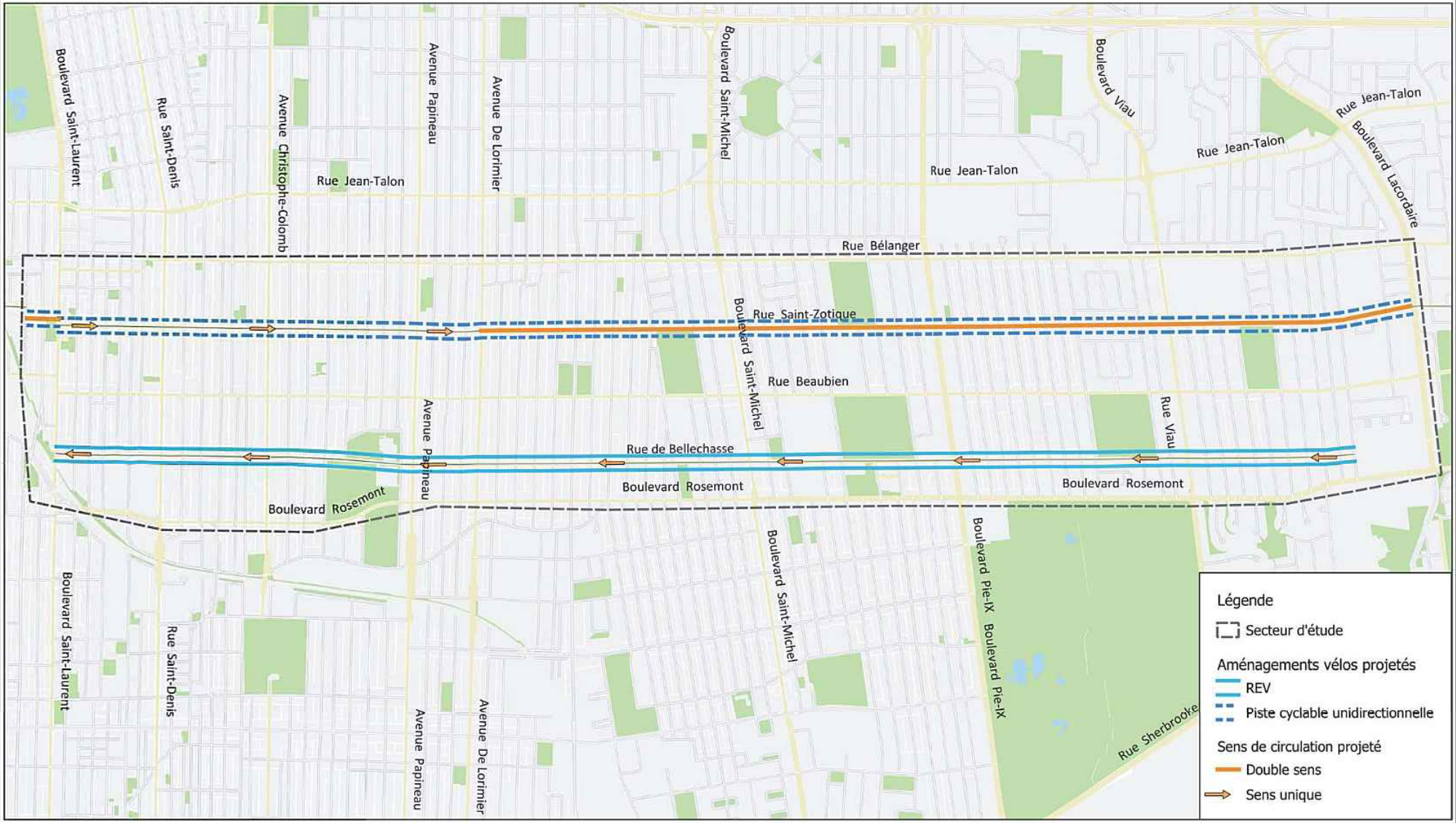

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

Études et conception d'aménagement visant la réalisation de pistes cyclables dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

RAPPORT

FNX INNOV

Localisation du secteur d'étude et aménagements projetés

1.1

JUIN 2019

F1802255-401

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1201097015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1201097015_ ménagements cyclables.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Fidel COTÉ-FILIATRAULT
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-7652
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.12

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1208480006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans.

Il est recommandé :
- d'approuver la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-10 07:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208480006**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2014, le conseil de la Ville s'est déclaré, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, compétent, pour une période de deux ans, à l'égard des objets suivants :

- les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles;
- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

La résolution du conseil municipal CM16 1455 datée du 19 décembre 2016 avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 pour les six objets ci-dessus mentionnés.

La résolution du conseil municipal CM18 1527 datée du 17 décembre 2018 avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1455 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale (objets 6) conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Lors de la séance du conseil daté du 16 décembre 2019, la résolution CM19 1383 visant le prolongement de la déclaration de compétence du conseil de la ville sur l'application de la réglementation quant à la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale (CM18 527) pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, n'a pas obtenu les deux tiers des voix des membres du conseil nécessaires à son adoption. Dès le 1er janvier 2020, les arrondissements ont récupéré leur compétence, les rendant responsables

d’assurer la poursuite du service de surveillance sur la voirie locale, soit en régie ou à contrat. Devant le risque de se retrouver sans service, la majorité des arrondissements ont signé en urgence une entente avec la nouvelle Agence de mobilité durable. À ce jour, certaines d’entre elles sont échues et de nouvelles ententes doivent être conclues.

Après analyse, il a été jugé que le moyen le plus approprié pour la Ville-centre de gérer la surveillance des stationnements sur le réseau de voirie locale, et d’assumer le coût du service pour les arrondissements, est celui d’une nouvelle déclaration de compétence pour une durée de 2 ans. il comporte plusieurs avantages :

- faciliter la réalisation des mandats donnés à l’Agence de mobilité durable;
- simplifier les processus administratifs contractuels et comptables;
- assurer les économies d’échelle des services offerts par un seul organisme.

Par cette déclaration de compétence, la responsabilité d’assurer la poursuite du service sur la voirie locale sera relayée à la Ville-centre qui s’engage à payer les frais encourus par l’Agence de mobilité durable, et ce, rétroactivement depuis janvier 2020 comme cela était déjà prévu au budget avant la décision du conseil municipal de ne pas prolonger la déclaration de compétence (CM19 1383). Ainsi, aucun paiement de la part des arrondissements ne sera requis pour les services qu’ils auront reçus de l’Agence pendant qu’ils étaient compétents.

Le présent sommaire a pour objectif de soumettre une nouvelle déclaration de compétence concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour une durée de deux ans, soit jusqu’au 23 août 2022.

Parallèlement à cette démarche, une nouvelle déclaration de compétence en matière de stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale est également soumise aux instances via le dossier décisionnel numéro 12084800001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1364 - 16 décembre 2019 - Adoption de l’Entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2020.
CM19 1383 - 16 décembre 2019 - Refus de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1527 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale (objets 6), conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 1527 - 17 décembre 2018 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale (objets 6), conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 1148 - 17 septembre 2018 - Constituer une société paramunicipale destinée à développer et à gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et nommer son conseil d'administration / Autoriser la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO95 00785 - modifiée),

conditionnellement à la création de l'Agence de la mobilité de Montréal.

CM16 1455 - 19 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : 1. les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles. 3. les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

CM14 1272 - 15 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08 -055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

CM14 1126 - 24 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déclarer le conseil de ville compétent conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard de tous les arrondissements relativement à l'exercice de leurs compétences concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, pour une période deux ans, soit jusqu'au 23 août 2022.

Cette déclaration permettra à la Ville-centre, via le mandat donné à l'Agence de mobilité durable, d'offrir le service de surveillance sur l'ensemble du territoire sans égard au type de voirie (locale ou artérielle). Le service de surveillance de l'Agence permet l'application du règlement sur la circulation et le stationnement sur l'ensemble du territoire par le travail des agents de stationnement.

JUSTIFICATION

Depuis janvier, la situation a évolué et le contexte actuel de la pandémie, qui a un impact important sur les finances de la Ville, demande le recours à une nouvelle déclaration de compétence afin de protéger l'intérêt général de la Ville.

Tout d'abord, la Ville est bien en contrôle de la gestion globale des stationnements sur son territoire avec l'Agence de mobilité durable. L'organisme paramunicipal a reçu des mandats clairs, est régie par une entente cadre en plus d'être soumise à des objectifs de rendement et des redditions de compte. En matière de surveillance des stationnements, les mandats confiés à l'Agence de mobilité durable augmenteront considérablement la performance du service au cours des prochaines années et un plan de bonification des agents de

stationnement en quatre phases permettra de rapidement faire croître de 50% les heures de patrouille partout sur le territoire. Pour tenir compte des besoins spécifiques des arrondissements, l'Agence collabore avec ceux-ci sur une base régulière.

Ensuite, le contexte actuel de la pandémie demande que la Ville rationalise ses dépenses et contrôle ses revenus. Une modification dans le transfert aux arrondissements leur permettant d'assumer eux-mêmes le contrôle de l'application de la réglementation risquerait d'engendrer un dédoublement des coûts, alors que l'Agence, déjà mandaté par la Ville pour s'occuper de la surveillance sur tout le territoire est désormais pleinement outillée pour assurer un service de qualité dans tous les arrondissements.

Finalement, à la suite de l'adoption de cette nouvelle déclaration, la Ville s'engage à assumer les frais encourus par l'Agence pour les services rendus sur le réseau de voirie locale depuis janvier. Ainsi, elle prévient tous risques d'interruption du service qu'auraient pu engendrer des ententes échues entre l'Agence et les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'adoption de cette nouvelle déclaration, la Ville-centre, qui, en vertu de la Loi sur les cités et villes (article 576) et la Loi sur les cours municipales (art 83 et 84), conserve tous les revenus des constats d'infraction, s'engage à assumer l'entièreté des charges pour le service de surveillance que réalise l'Agence de mobilité durable, et ce, depuis le 1er janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion centralisée du stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement ainsi que l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, sur le réseau de voirie locale, permettra à la Ville de Montréal de rencontrer l'un des défis du Plan Montréal Durable 2016-2020, soit « Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures » pour un « Montréal équitable »", et ce, pour l'ensemble de son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le conseil de la ville ne votait pas en faveur de la déclaration de compétence, celle-ci serait conservée en arrondissement, ce qui engendrerait des impacts importants dont :

- le risque d'interruption du service de surveillance sur le réseau local causé par l'échéance des ententes signées en urgence en début d'année entre les arrondissements et l'Agence de mobilité durable;
- la prise en charge par les arrondissements des frais de service pour l'activité de surveillance sur le réseau de voirie locale;
- le coût du plan de bonification du service de surveillance sur le réseau local devrait être assumé par les arrondissements;
- la complexité administrative (contractuelle et comptable) que requiert la signature de multiples ententes entre les arrondissements et l'Agence de mobilité durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la pandémie, surtout lors de la période de confinement, les agents de stationnement ont fait preuve d'indulgence quant au respect des règles par les automobilistes. L'interdiction de se stationner pour permettre le nettoyage des rues est également entrée en vigueur un mois plus tard que prévu. Le nombre de constats

d’infraction a fortement diminué, ce qui a eu pour effet de réduire les revenus provenant des infractions sans pour autant faire diminuer les coûts du service, puisque les effectifs sont demeurés les mêmes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Par le Comité exécutif : 19 août 2020

Par le Conseil municipal : 24 août 2020

24 août 2020 : Entrée en vigueur prévue de la déclaration de compétence

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

André HAMEL, 3 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PAWLAS
Conseillère en aménagement

Tél : 5142802918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-08-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208480006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Approuver la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut se déclarer compétent à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

Dans la mesure où la période pour laquelle le conseil déclarerait sa compétence n'excède pas deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.13

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1202621004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

Il est recommandé :
De prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-02 16:45

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1202621004**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil de Ville a adopté en 2014 une résolution en vertu de l'article 85.5 visant à rendre compétent le conseil de la Ville de Montréal (résolution CM14 1126) quant aux activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, pour faire suite au rapport du Vérificateur général sur l'analyse des contrats de collecte et transport 2005 à 2013 ainsi qu'au chantier de 2014-2015 sur l'amélioration des collectes de matières résiduelles avec le Service de la performance organisationnelle. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015 et ce pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2016.
Le conseil de la Ville a ensuite prolongé l'application de cette résolution jusqu'au 31 décembre 2018 (résolution CM16 1455). Cette prolongation fut possible en vertu du projet de loi 120, sanctionné le 7 décembre 2016, prévoyant qu'une résolution qui prolonge l'application d'une déclaration de compétence pour une période n'excédant pas deux ans peut être adoptée à la majorité absolue des voix des membres du conseil, si elle est adoptée dans les six (6) mois suivants la sanction de ce projet de loi.
En 2018, le conseil de la Ville a prolongé l'application de la résolution jusqu'au 31 décembre 2019 (résolution CM18 1525).

En 2019, le conseil de la Ville a prolongé l'application de la résolution jusqu'au 31 décembre 2020 (résolution CM19 1217).

En support à l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 et afin de maintenir le fonctionnement établi depuis 2015, le conseil de la Ville doit, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, adopter une résolution visant à prolonger l'application de la déclaration de compétence à l'égard de ces mêmes compétences. Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation, pour une période de

cinq (5) ans, de l'application de la déclaration de compétence du conseil de la Ville pour l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

Il est à noter que le deuxième alinéa de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal trouve application dans le contexte actuel. Celui-ci prévoit qu'une résolution visant à prolonger une déclaration de compétence, de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédant deux ans, doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1217 - 18 novembre 2019 - Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .
CM18 1525 - 18 décembre 2018 - Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CM16 1455 **-** 20 décembre 2016 **-** Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants: 1. les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles; 3. les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

CM14 1126 - 26 novembre 2014 - de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 - à compter du 1er janvier 2015 :1 - les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige liées au réseau de voirie locale: 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles; 3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale.

DESCRIPTION

Enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles
Responsabilité centrale :
Le conseil de la Ville maintient, pour une période de cinq (5) ans, sa compétence sur l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles, ce qui comprend notamment l'adoption de la réglementation, la planification intégrée des opérations d'enlèvement, de transport et du dépôt des matières résiduelles ainsi que la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats.

Responsabilité arrondissements :
Notons que le *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)* prévoit déjà la délégation de l'application de la réglementation et des activités opérationnelles suivantes aux arrondissements :

- Communications avec les citoyens (programme Éco-quartier, réglementation, etc.) reliées aux activités de collecte, transport et dépôt des matières résiduelles;

- Gestion du contrat concernant le respect, par le cocontractant, des obligations et des travaux qui y sont prévus et à l'application des pénalités, le cas échéant;
- Distribution des outils de collecte aux citoyens;
- Gestion des requêtes des citoyens.

JUSTIFICATION

Depuis 2015, le rapatriement des compétences liées aux activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles au Service de l'environnement aura permis de :
- dégager des économies d'échelle récurrentes liées à une gestion centralisée des appels d'offres tout en augmentant le niveau de service (économies récurrentes depuis 2016);

- augmenter l'offre de service en collecte de façon uniforme et équitable à tous les citoyens de Montréal, en tenant compte des spécificités locales;

- implanter la collecte des résidus alimentaires au sein de l'ensemble des résidences des immeubles de huit (8) logements et moins de la Ville de Montréal et augmenter la fréquence des collectes des résidus verts et des résidus de construction de rénovation et de démolition (CRD);

- développer un nouveau devis normalisé pour les appels d'offres de collecte et de transport;

- augmenter la concurrence ouverte entre les entrepreneurs par le décloisonnement des appels d'offres;

- synchroniser au sein de mêmes appels d'offres des contrats de collecte et transport avec des contrats de traitement (principale source d'économie);

- développer et définir des encadrements visant à soutenir et former les arrondissements quant à la gestion des non-conformités, des pénalités et des plans de redressement des entreprises ne respectant pas leurs obligations contractuelles;

- financer l'achat d'outils de collecte au travers du programme triennal d'immobilisations;

- soutenir les décisions locales notamment par la réalisation d'analyses, par l'entremise du Service de la performance organisationnelle (SPO), des activités de collecte et transport en régie et en sous-traitance;

- harmoniser et d'adopter au sein d'un seul règlement les modalités de services de collecte tout en maintenant les spécificités locales identifiées par décret;

- optimiser les collectes par conteneur et semi-enfoui par la planification et le lancement (à venir) d'un appel d'offres couvrant l'ensemble des besoins intégrés de la ville;

- planifier des projets pilotes visant le déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus au sein de plusieurs arrondissements;

- élaborer et planifier une stratégie de collecte des institutions scolaires (pilotes en cours, mise en oeuvre à venir);

- permettre d'avoir une approche concertée dans un contexte de négociation compliqué lié au retrait des activités d'un grand joueur de l'industrie, qui touche entre autres à des contrats de collecte-transport de certains arrondissements;

- se positionner face à la COVID-19 et intervenir auprès des transporteurs avec une approche commune pour s'assurer du maintien des services par exemple, pallier très

rapidement à l'arrêt de service de la collecte des CRD et encombrants pour tous les arrondissements concernés et négocier la reprise du service;

- développer des campagnes de communications notamment celle sur la collecte des résidus alimentaires intitulée *Bien manger, bien jeter!*

Le maintien de la centralisation des compétences permettra non seulement de maintenir et consolider les gains cités plus haut, mais également de faire face aux enjeux de taille auxquels se confronte la Ville, en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, dont la chute des prix des matières triées et les limites du secteur des transports.

Le maintien de la centralisation des compétences de collecte et transport des matières résiduelles permettra plus spécifiquement de :

- Répondre aux engagements ambitieux du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 tout en intégrant les enjeux économiques actuels :

    o Devenir une Ville zéro déchet d'ici 2030 avec un taux de détournement de l'enfouissement de 85 % et une diminution annuelle d'environ 10 kg par habitant par année de la génération de matières résiduelles d'ici cette date.

    o L'adoption de règlements visant la réduction à la source.

    o La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes afin de stimuler une conception responsable et le développement d'une économie circulaire.

    o Planifier et mettre en œuvre la stratégie de déploiement des collectes de matières organiques à l'ensemble des ménages de Montréal d'ici 2025 et favoriser le déploiement de ces collectes dans les ICI. Rappelons que ces cibles ont également été annoncées dans la **Stratégie de valorisation de matières organiques** adoptées en juillet dernier par le MELCC (Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques).

- Mettre en œuvre la stratégie de renouvellement des contrats de collecte et de transport qui se fera en trois blocs entre 2020 et 2025, permettant ainsi au secteur du transport de s'ajuster aux nouvelles exigences de la Ville (ex.: en matière d'équipement de transport à faible émission de GES) tout en progressant vers l'atteinte des nos objectifs du PDGMR;

- Déployer une collecte harmonisée des matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus, et dans certaines institutions prioritaires, dont les écoles et les bâtiments municipaux;

- Optimiser les opérations des infrastructures en développement sur le territoire (CTMR et CTMO);

- Maintenir les gains économiques liés à l'arrimage dans les appels d'offre du service de collecte/transport et d'élimination;

    o Assurer une position plus forte de négociation et de contrôle avec les fournisseurs dans un contexte concurrentiel limité (bacs et services de collecte/transport);

- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action concerté et efficient, pour améliorer le contrôle des opérations de collecte et de transport d'ordures ménagères, incluant notamment le Système Intégré de Gestion des Matières Résiduelles (SIGMR), la dématérialisation des billets d'autorisation à déverser et l'optimisation du processus de facturation;

- Planifier à long terme via les retours d'expérience des pilotes proposés (tests d'outil de collecte, ajustement des fréquences, etc.) les opérations de collecte et de transport des matières résiduelles;

- Répondre de manière intégrée lors de situation d'urgence (inondations) ou pour des besoins spéciaux (contrats spéciaux de collecte sur demande);

- En prévision de **l'élargissement de la consigne**, coordonner les travaux avec le MELCC et arrimer de façon cohérente et efficiente les activités de collecte et de transport qui en seront impactées. Rappelons que le 30 janvier 2020, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il élargira la consigne à tous les contenants de boisson prête à boire de 100 millilitres à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal. Cette mesure s'inscrit dans une politique de responsabilité élargie des producteurs. En effet, les entreprises qui mettent en marché les contenants de boisson ont la responsabilité financière, opérationnelle et communicationnelle d'implanter ce nouveau système d'ici à l'automne 2022;

- En prévision de la **modernisation du système de collecte sélective fondée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs**, coordonner les travaux avec le MELCC et arrimer de façon cohérente et efficiente les activités de collecte et de transport qui seront impactées. Rappelons qu'au terme de cette réforme, annoncée par le ministère en janvier 2020, les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux seront responsables de leurs produits du début à la fin de leur cycle de vie. Elles prendront donc en charge leur récupération, leur tri, leur conditionnement et leur recyclage. Ce système pourrait être pleinement opérationnel à l'été 2025.

Considérant ce qui précède et l'intérêt général de la Ville, il est recommandé de :

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* . Ceci correspond à la période visée par le PDGMR 2020-2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La consolidation des stratégies contractuelles en cours par le maintien des compétences d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles permettra de maintenir et accroître les économies d'échelle réalisées et récurrentes liées à une gestion centralisée des appels d'offres et permettre d'augmenter et uniformiser les niveaux de service (économies récurrentes en collecte et transport et élimination des ordures ménagères).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La consolidation des stratégies contractuelles en cours par le maintien des compétences d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan Montréal durable 2016-2020* , du *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* et de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente* notamment :

- en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre par l'optimisation des routes de collectes et du transport des matières résiduelles;
- en contribuant à la réduction et à la valorisation des matières résiduelles et par surcroît à l'atteinte des objectifs de récupération du Gouvernement du Québec, en favorisant le développement des infrastructures de traitement de la Ville de Montréal;
- en contribuant de façon équitable à l'amélioration de l'accès aux divers services de collecte à tous les citoyens de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le maintien du partage des compétences, la Ville ne disposera pas du cadre nécessaire afin de mettre en oeuvre le PDGMR 2020-2025 et atteindre les objectifs qui s'y rattachent, notamment en ce qui concerne l'augmentation des taux de détournement et la valorisation des matières organiques. L'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation sera également à risque.
De plus, la Ville ne sera pas en mesure de poursuivre les activités entamées au cours des dernières années de façon centralisée visant notamment à :

- optimiser la performance et harmoniser les activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles;
- favoriser une saine concurrence et minimiser les risques de collusion;
- optimiser et harmoniser les opérations liées au déchargement aux divers centres de dépôts de matières résiduelles;
- optimiser et harmoniser les flux de matières vers les futurs centres de traitement des matières recyclables et des matières organiques de la Ville de Montréal;
- assurer l'accès à tous les citoyens de Montréal à une offre de service en collecte de façon uniforme et équitable en tenant compte des spécificités locales de gestion des matières résiduelles;
- assurer le développement et l'encadrement technologique visant à assurer le suivi et le contrôle des quantités et de la qualité des matières résiduelles ainsi que des opérations;
- suivre des indicateurs de performance standards pour la collecte et le transport pour l'ensemble des territoires de la Ville de Montréal (SIGMR).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 19 août 2020
Conseil municipal : 24 août 2020
Prolongation de la déclaration de compétences: 1er janvier 2021.
Fin de la déclaration de compétences : 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-0161
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Paula URRA
Chef de Division collecte transport et traitement MR

Tél : 514 868-8764
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1202621004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.14

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1207231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 $ (contrat: 7 637 888,69 $ + contingences: 1 145 683,32 $ + incidences: 327 927,87 $), taxes incluses pour le contrat à être octroyé par la STM à MGB associées inc pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle (projet #328702) et dans le boulevard Pie-IX d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal (CG19 0372).

Il est recommandé :
1- d'autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 $ (contrat: 7 637 888,69 $ + contingences: 1 145 683,32 $ + incidences: 327 927,87 $), taxes incluses pour le contrat à être octroyé par la STM à MGB associées inc pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle (projet #328702) et dans le boulevard Pie-IX d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal (CG19 0372);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense assumée à 94,95 % par la ville centrale pour un montant de 8 651 563,71 $ taxes incluses et à 5,05 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 459 936,17 $ taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-04 13:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231016**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 $ (contrat: 7 637 888,69 $ + contingences: 1 145 683,32 $ + incidences: 327 927,87 $), taxes incluses pour le contrat à être octroyé par la STM à MGB associées inc pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle (projet #328702) et dans le boulevard Pie-IX d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal (CG19 0372).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a comme projet de réaménager l'avenue Pierre-De Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, en trois phases. La première phase des travaux se situe de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX et a été réalisée par la Ville en 2019. La deuxième phase des travaux se situe quant à elle du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle et sera réalisée de 2020 à 2022. Enfin, la troisième phase des travaux se situe de l'avenue de La Salle à la rue Viau et sera réalisée de 2021 à 2022.

Les travaux de la deuxième phase (le « Projet Ville ») se feront au-dessus de la station de métro Pie-IX. Or, dans le cadre des programmes Réno-Infrastructure et Accessibilité, la Société de transport de Montréal (STM) doit procéder à la réfection de la membrane de cette station et y construire quatre ascenseurs (le « Projet STM »). De plus, le Bureau de projet intégré SRB Pie-IX doit réaliser des travaux sur le boulevard Pie-IX de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (le « Projet SRB »). Un contrat a été accordé par le Conseil d'agglomération en septembre 2018 à cet effet (CG18 0502) et les travaux sont prévus être réalisés en 2021.

Étant donné que le Projet Ville, le Projet STM et le Projet SRB doivent se faire dans un même secteur et dans une période de temps rapprochée, les parties ont convenu de les regrouper au sein d'un projet intégré (le « Projet intégré Pierre-De Coubertin ») par lequel il

sera possible de réaliser conjointement les travaux de chacun des projets, et ce, dans le but d'accélérer leur réalisation et d'en réduire les coûts. Le Projet STM présentant les coûts estimés les plus élevés parmi les trois projets, il a alors été convenu entre les parties de confier à la STM la gestion du Projet intégré Pierre-De Coubertin, ce qui inclut notamment la coordination des plans et devis avec les différentes disciplines, le lancement et la gestion du processus d'appel d'offres ainsi que la réalisation des travaux. Les plans et devis du projet intégré Pierre-De Coubertin ont été préparés par la direction des infrastructures de la Ville. Une entente de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX à la STM a ainsi été conclue en juillet 2018. Une autre entente a été conclue entre la ville et la STM « Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin » (l'« Entente ») qui a pour objet de confier à la STM la gestion du Projet intégré Pierre-De Coubertin – qui comprend le Projet Ville – et d'établir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de sa réalisation. Cette Entente a d'ailleurs été approuvée par le conseil d'agglomération, considérant que des travaux du Projet Ville concernent une piste cyclable de compétence d'agglomération (CG19 0372) et que la condition de l'article 10 est remplie.

Le projet du SRB Pie-IX, qui est présentement réalisé en partenariat entre la Ville et l'ARTM, a mis en place un bureau de projet partenaire, qui a octroyé à l'automne 2018 trois contrats en vue de la réalisation des travaux entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Pierre-De-Coubertin sur le boulevard Pie-IX. Parmi ces trois contrats octroyés par la Ville, il était compris la portion entre les rues Sherbrooke et Pierre-De-Coubertin. Ce contrat a été octroyé à l'entrepreneur EBC inc. (CG18 0234). Suite à l'entente entre la Ville et la STM pour la réalisation des travaux du projet intégré, un avenant qui retirait la portion entre les rues Sherbrooke et Pierre-De-Coubertin du contrat de l'entrepreneur a été effectué et transmis à EBC inc. pour être délégué à la STM à l'intérieur du présent mandat.

Enfin, il est prévu que les travaux du Projet intégré Pierre-De Coubertin seront réalisés entre 2020 et 2022 et permettront la livraison du SRB Pie-IX en 2022 qui se termine avec ce projet intégré.
Les étapes faisant l'objet du présent dossier sont les suivantes:

ÉtÉtapes terminées ou en cours :

Description	Date de début	Date de fin
• SRB Pie-IX, lots nord, centre et sud jusqu'à la rue Sherbrooke	automne 2018	automne 2022
• Reconstruction de l'avenue Pierre-De Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX	juin 2019	juillet 2020

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Description	Date de début	Date de fin
• Réfection de la station de métro Pie-IX • Travaux de reconstruction, là où requis dans le boulevard Pie-IX, d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke.	octobre 2020	décembre 2022

• Travaux de reconstruction de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle.		

Étapes à venir :

Description	Date de début	Date de fin
• Travaux de reconstruction de l'avenue Pierre-De Coubertin, de l'avenue de La Salle à la rue Viau.	mai 2021	août 2022
• Travaux dans le boulevard Pie-IX, de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame	automne 2021	automne 2023

La Direction de la mobilité et la Direction des réseaux d'eau ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les plans et devis pour le projet Ville, de s'intégrer au projet STM en participant à la coordination des documents d'appel d'offres, à l'approbation du contrat et des budgets et d'effectuer le suivi de la réalisation des travaux et des décomptes budgétaires par la STM. La portion SRB continue d'être suivie par le bureau de projet partenaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0372 - 26 août 2019 - Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville - ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun - 1197231065
CG19 0231 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-De Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires - 1197231009 ;

CG18 0502 - 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC Inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Sud du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 75 676 545,00$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212003 (3 soumissionnaires conformes) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $ incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 173 138,27$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234) - 1187394010 ;

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus

(SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet - 1187310001.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, auront lieu dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle sur une distance d'environ 232 mètres et dans le boulevard Pie-IX d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke sur une distance d'environ 350 mètres. Ces travaux consistent en :
Pour l'avenue Pierre-De Coubertin:
- la reconstruction des trottoirs avec bordures de granite (± 1 455 mètres carrés) incluant des bandes cyclables (± 109 mètres carrés), fosses de plantation (± 9 unités) , et terre-pleins centraux avec des modules en béton à haute performance (± 82 mètres carrés) et pavés de granite (140 mètres carrés) avec une pastille (structure) décorative au centre d'un carrefour giratoire.
- la reconstruction de la chaussée à dalle exposée (± 1 630 mètres carrés),
- la reconstruction de la chaussée mixte (± 1 520 mètres carrés),
- la reconstruction de conduite d'eau secondaire (± 284 mètres) de diamètre de 300 mm,
- la reconstruction d'un égout (± 130 mètres) de diamètre de 900 mm
- la reconstruction de l'éclairage de rue sur l'ensemble du tronçon,
- la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boulevard Pie IX,
- la mise à niveau du réseau de la CSEM.

Pour le boulevard Pie-IX:
- la reconstruction de la chaussée mixte de couleur noire (± 2 870 mètres carrés),
- la reconstruction de la chaussée mixte de couleur terracota (± 691 mètres carrés),
- planage / revêtement (± 621 mètres carrés),
- la reconstruction de trottoir (± 992 mètres carrés),
- la reconstruction de mail central (± 296 mètres carrés),
- la construction de fosse (± 179 mètres carrés),
- la reconstruction de conduite d'eau secondaire (± 174 mètres) de diamètre de 300 mm, et (± 72 mètres) de diamètre de 200 mm,
- la reconstruction d'un égout (± 12 mètres) de diamètre de 900 mm.

Les travaux de chaussée et de trottoir à l'exception des éléments architecturaux sont partagés à 50% avec la STM au-dessus du métro tandis que les travaux de conduite d'eau secondaire et d'égout sont payés entièrement par la STM dans l'avenue Pierre-De Coubertin et partagés dans le boulevard Pie-IX où il y a un déplacement en raison des travaux sur le métro. L'éclairage, les feux de circulation, les bases et les conduits de branchement au réseau électrique sont assumés par la Ville. La CSEM est responsable de son nouveau réseau.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 145 683,32 $, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat payé conjointement par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, de mobilier urbain, de plaques odonymiques, de gestion des

impacts, de feux de circulation, d'éclairage de rue, de la CSEM, la chloration des conduites d'eau ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 18 de la Partie D des clauses particulières du cahier des charges du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux à différentes phases, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 1000 $ à 5 000 $ selon la phase et 5 000 $ pour des travaux qui ne sont pas complétés à 100 % à la réception provisoire, excluant les taxes et le montant des contingences. Le total des pénalités de retard à appliquer pour l'ensemble des Phases de Travaux peut s'additionner jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5 %) de la valeur du Contrat à la fin des Travaux.

JUSTIFICATION

L'estimation de contrôle est établie durant la période d'appel d'offres par le consultant engagé par la STM. Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

Le coût des travaux de la partie Ville dans la soumission représente un écart défavorable de 40,94 % de l'estimation de contrôle. En comparant le coût de ces travaux à ceux des travaux du métro seulement (STM) où l'écart est de - 14,83 %, on voit un débalancement des prix qui est favorable à cette dernière pour l'écart total de 2,7 %.

Donc, suite à une entente avec la STM, pour que la soumission soit acceptable pour chacune des parties, la Ville va payer 115 % de l'estimation de contrôle pour les bordereaux (disciplines) où le montant de la soumission dépasse cet écart à l'exception de la CSEM dont le montant se rapproche de leur estimation interne. L'écart de 40,94 % du coût avec l'estimation de contrôle pour les travaux Ville devient 12,46%.

Après analyse des documents, la division de la conception en collaboration avec la division de l'économie de la construction, considère que, malgré le fait que les prix soumis par l'entrepreneur soient trop élevés, l'écart de 12,46 %, obtenu suite au rebalancement de la répartition des coûts entre la soumission de MGB inc. et l'estimation de contrôle préparée par le Groupe Altus inc. défavorable à la Ville est acceptable et elle appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Lors de son analyse, la STM a validé la recevabilité de la soumission de MGB et confirmé que cette firme détient son autorisation de l'AMP pour contracter. Pour ce qui est des sous-traitants, il est de la responsabilité de MGB de s'assurer qu'ils détiennent les autorisations requises pour exécuter leur contrat respectif. MGB doit informer la STM si un sous-traitant ne répond plus aux exigences et doit le remplacer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat pour la Ville est de 9 111 499,88 $, taxes incluses, comprenant:
- le contrat avec la STM. pour un montant de 7 637 888,69 $ taxes incluses,
- plus des contingences de 1 145 683,32 $ taxes incluses
- plus des incidences de 327 927,87 $ taxes incluses

Cette dépense assumée à 94,95 % par la ville centrale pour un montant de 8 651 563,71 $ taxes incluses et à 5,05 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 459 936,17

$ taxes incluses, la dépense d'agglomération étant dédiée à la reconstruction d'une bande cyclable. Elle est prévue au PTI de la Direction de la mobilité du SUM, de la Direction de la gestion du portefeuille de projets et représente un coût net de 8 320 013,86 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par les règlements d'emprunts :

·19-023 Programme d'aménagement des rues du réseau artériel; pour un montant de 5 219 631,85 $;
·RCG 06-062 Travaux d'aménagement et construction de pistes cyclables CG06 0568; pour un montant de 419 983,03 $;
·16-033 Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville; pour un montant de 2 680 398,98 $;

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 aux projets suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit:

Programme	2020	2021	2022	Total
59070 - Programme d'aménagement des rues du réseau artériel	1 300	2 400	1 520	**5 220**
75007 - Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	134	1 340	1 206	**2 680**
45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable		220	200	**420**
Total	**1 434**	**3 960**	**2 926**	**8320**

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la réalisation des travaux en 2020 risque d'être compromise et retarderait la réalisation des phases subséquentes dans l'avenue Pierre-de-Coubertin dont une partie du projet SRB Pie-IX est intégrée. De plus, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'aqueduc. L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.
La STM a toutefois ajouté un article au bordereau qui tient compte des mesures sanitaires

supplémentaires en situation épidémiologique relatif à la perte en production encourue à chaque mois de travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par la STM en collaboration au Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat au CA de la STM : 2 septembre, à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : octobre 2020
Fin des travaux : décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tatiane PALLU, Service des infrastructures du réseau routier
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Kathy DAVID, Service de l'eau
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mona NOVAC, Service des ressources humaines
Jean HAMAOUI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc LACHANCE, Service des finances
Tassadit NAHI, Service des finances
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marc LACHANCE, 31 juillet 2020

Jean CARRIER, 30 juillet 2020
Kathy DAVID, 29 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-5983
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division
Tél : 514-280-2342
Approuvé le : 2020-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-08-04

Plan de localisation

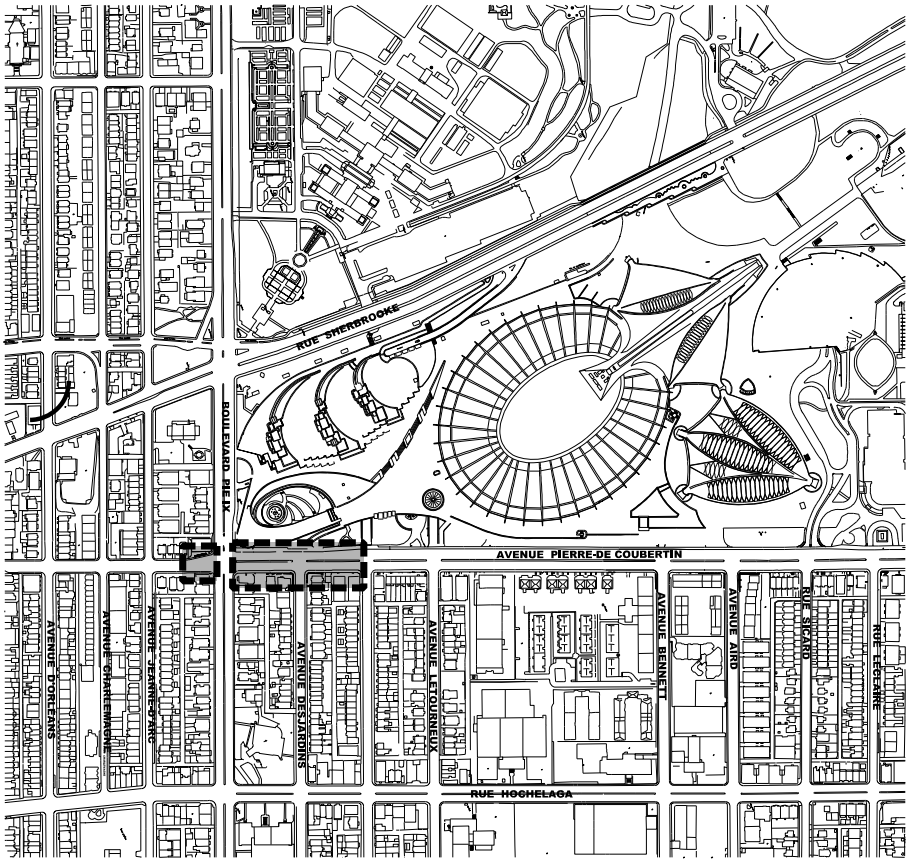

Plan de localisation

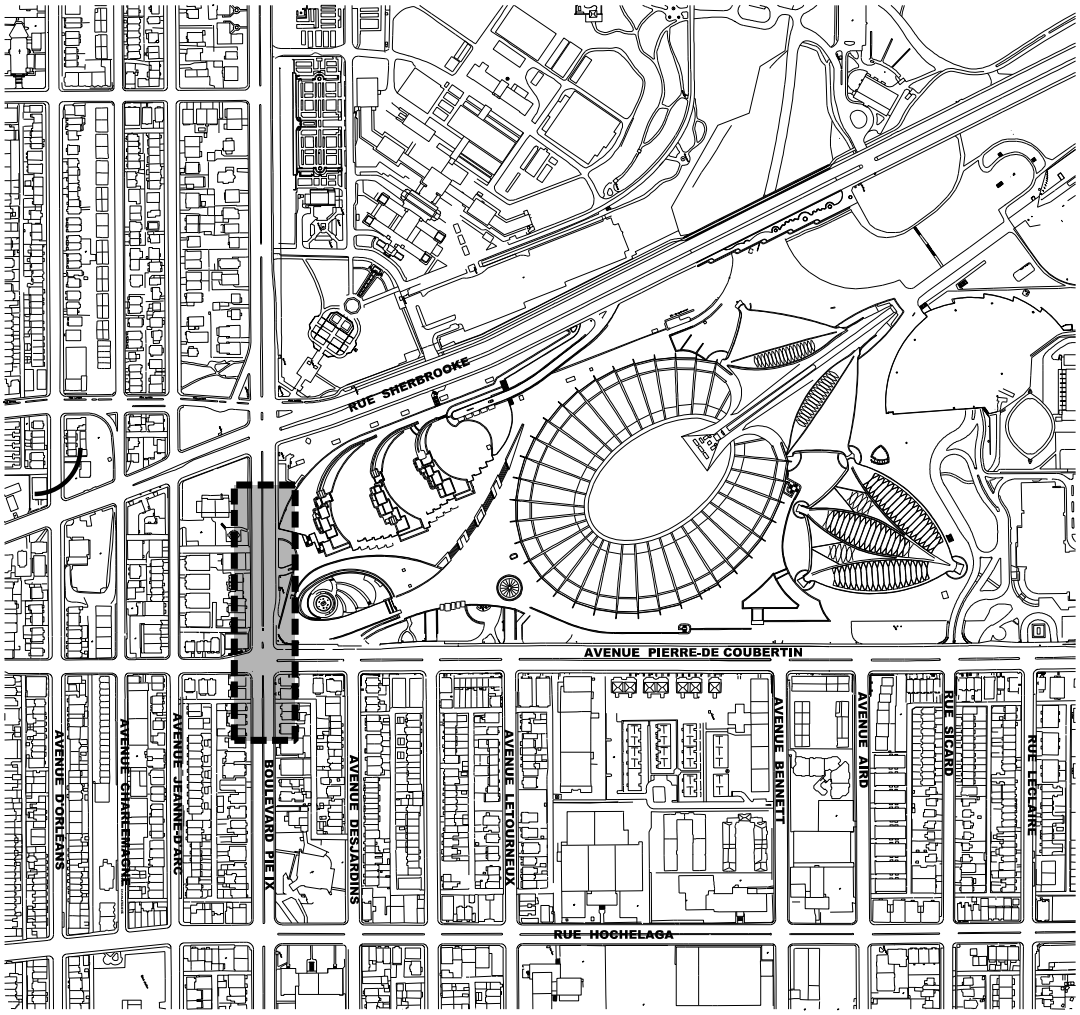

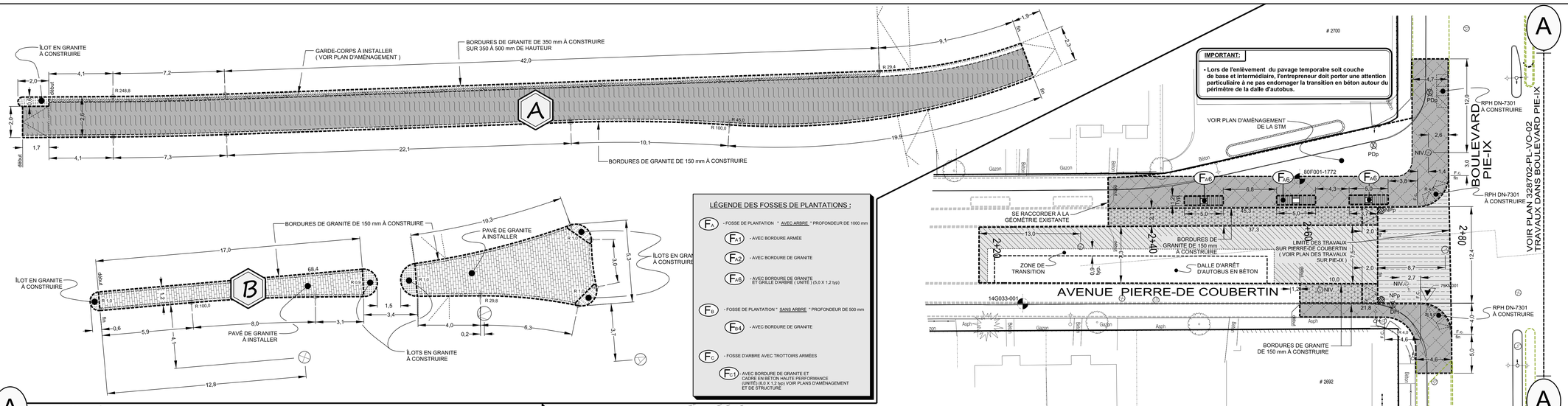

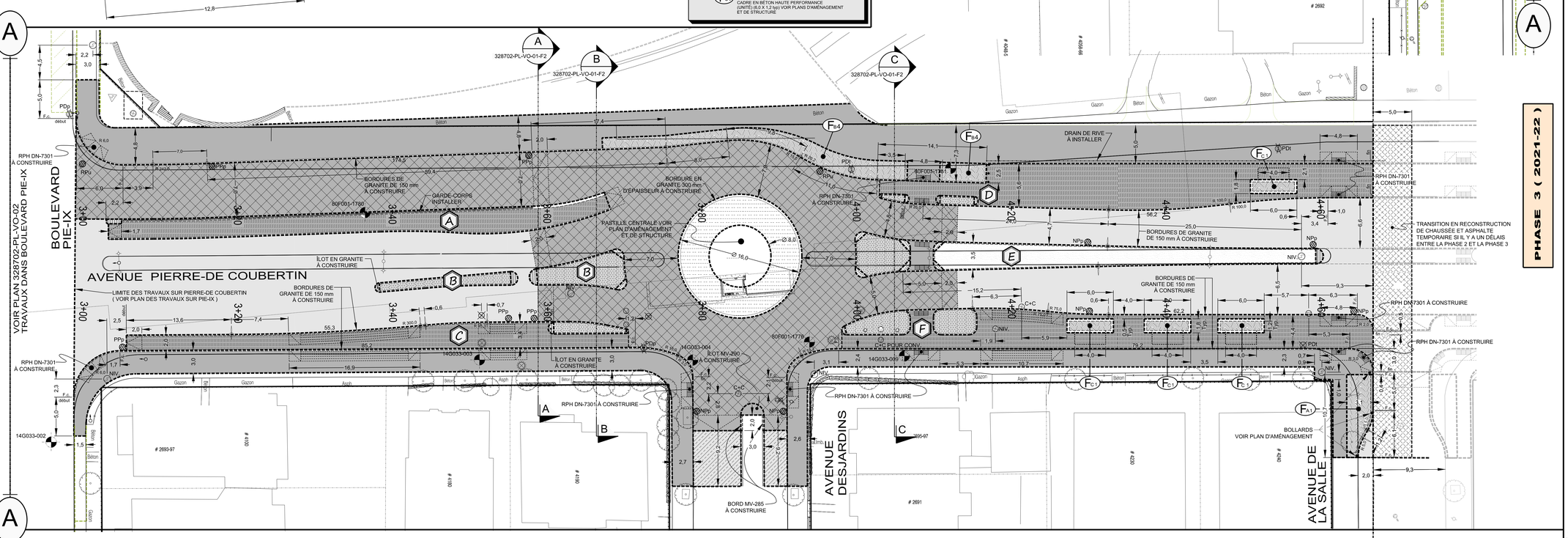

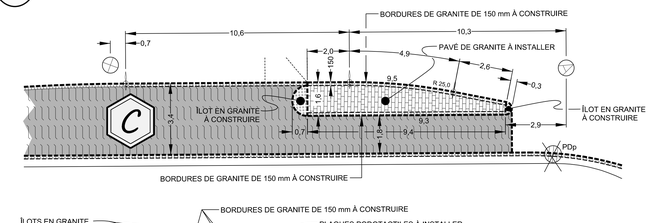

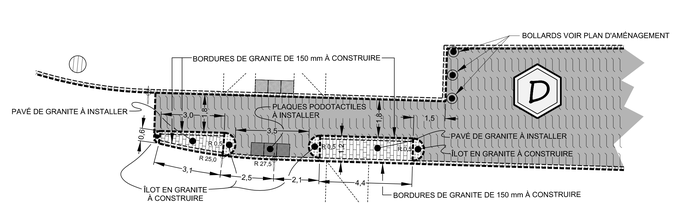

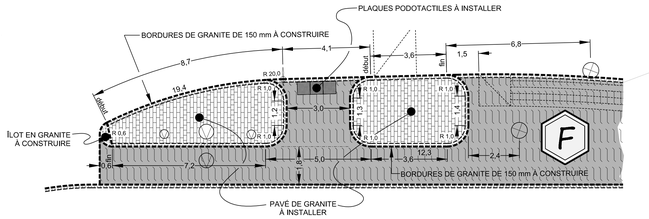

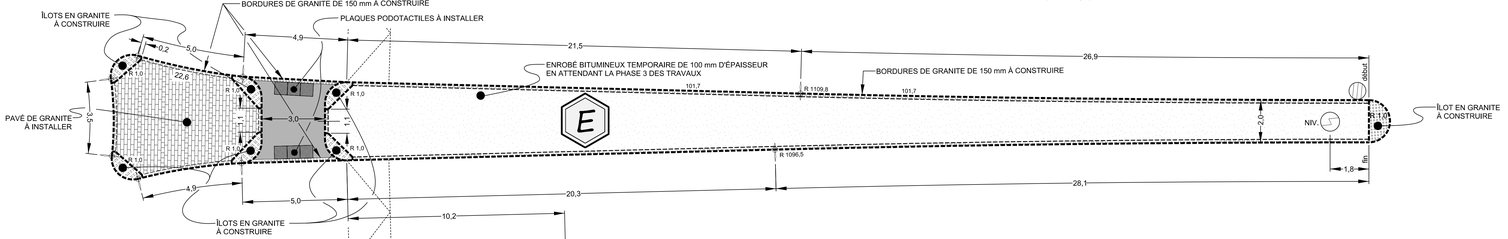

NOTE :
- LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE ET SERA DÉTERMINÉE AU MOMENT DES TRAVAUX

IMPORTANT:
- LES VUES (X) ONT ÉTÉ GROSSIES DEUX FOIS POUR CLARTÉES

LÉGENDE DES TRAMES :
- TROTTOIR EN BÉTON À CONSTRUIRE
- DALLE DE BÉTON POUR PISTE CYCLABLE
- DALLE DE BÉTON POUR PISTE CYCLABLES EN BÉTON ARCHITECTURALE
- TROTTOIR EN BÉTON ARCHITECTURALE À CONSTRUIRE

NOTES IMPORTANTES:

1-) LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES MONTRÉES AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UNE DEMANDE DE LOCALISATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

2-) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA COMMUNIQUER AVEC Mme ISABELLE TREMBLAY Ing. AU (514) 872-2865 POUR LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

3-) POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (FEUX ET ÉCLAIRAGE), L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTRIQUES.

4-) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONTACT AVEC L'ARRONDISSEMENT, AFIN QUE CELUI-CI PROCÈDE À L'ENLÈVEMENT DES BACS DE PLANTATIONS, DES NEW JERSEY ET DE TOUT AUTRES MOBILIERS URBAINS SE TROUVANT DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

TECHNIQUE

RECONSTRUCTION CHAUSSÉE FLEXIBLE :
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2 PG 64E -28 DE 80 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-14, ,2B, 2, PG 64E -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E -28T DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION D'UNE CHAUSSÉE MIXTE :
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON DE 325 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T (JNR3,2 ≤ 0,15 KPA-1) DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION PLEINE LARGEUR DE L'AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN EN FLEXIBLE :
- ENLÈVEMENT DE LA COUCHE TEMPORAIRE;
- NIVELLEMENT DE LA FONDATION;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2 PG 64E -28 DE 80 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-14, ,2B, 2, PG 64E -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E -28T DE 60 mm D'ÉPAISSEUR,

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE AVEC DALLE DE BÉTON EXPOSÉE :
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON PRÉCONTRAINT CHIMIQUEMENT APPARENTE AVEC FIBRE D'ACIER DE 300 mm D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE MIXTE :
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON PRÉCONTRAINT CHIMIQUEMENT AVEC FIBRE D'ACIER DE 300 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T (JNR3,2 ≤ 0,15 KPA-1) DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 75KM001
BOUL. PIE-IX ET PIERRE-DE-COUBERTIN
ALTITUDE: 28,373 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

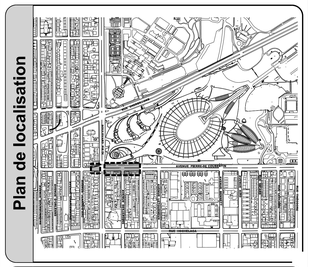

Références

Plan d'arpentage:	130279-1a.dgn
Plan EGA:	3287-EGA-02
Plan BC:	328702-PL-BC
Plan ER:	328702-PL-ER
Plan géométrie:	1754-4_01_GE_02

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Chambre d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc		Manchon de parcomètre
		M	Manchon
	Regard chambre de la CSEM	F.C.	Fin de courbe
★	Sondage / forage		Structure à enlever
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à construire		Chambre de transformateur
★	Base existante		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
★	Base à briser ou à enlever		

★ Symboles grossis pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

PDp	Pavage	PDt	Trottoir

Puisard à remplacer lors de la construction d'un projet:

Dp	Pavage	Dt	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NPp	Pavage	NPt	Trottoir
PPp	Puisard peu profond		

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2019 / 12 / 13	Émis pour appel d'offre	Alain Beaudet

Intervenants

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:	AAAA / MM / JJ
-	
Patrick Collas, doss.	2019 / 04 / 17
Caroline Quenneville, ag. tech.	2019 / 04 / 09

Préparé par: Alain Beaudet, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec
Alain Beaudet
114939
2019-12-19

Original signé le:

Visite

Projet:
Rue Pierre-De Coubertin
Du boul. Pie-IX à l'avenue de LaSalle

Arrondissement(s): **Mercier - Hochelaga - Maisonneuve**

Nature des travaux:
Travaux voirie, de conduite d'eau secondaire, d'égout, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:
Réaménagement géométrique, construction de bordures et de pavés en granite, d'aménagement en béton haute performance, de fosses de plantations, de bandes cyclables de trottoirs et de chaussée

(Du boul. Pie-IX à l'avenue de LaSalle)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AC:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
STM-6486-02-19-64	328702-PL-VO-01	1	000	

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Boucle à clé
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Fosse d'arbre

Légende Échéancier
- Base à briser et à reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

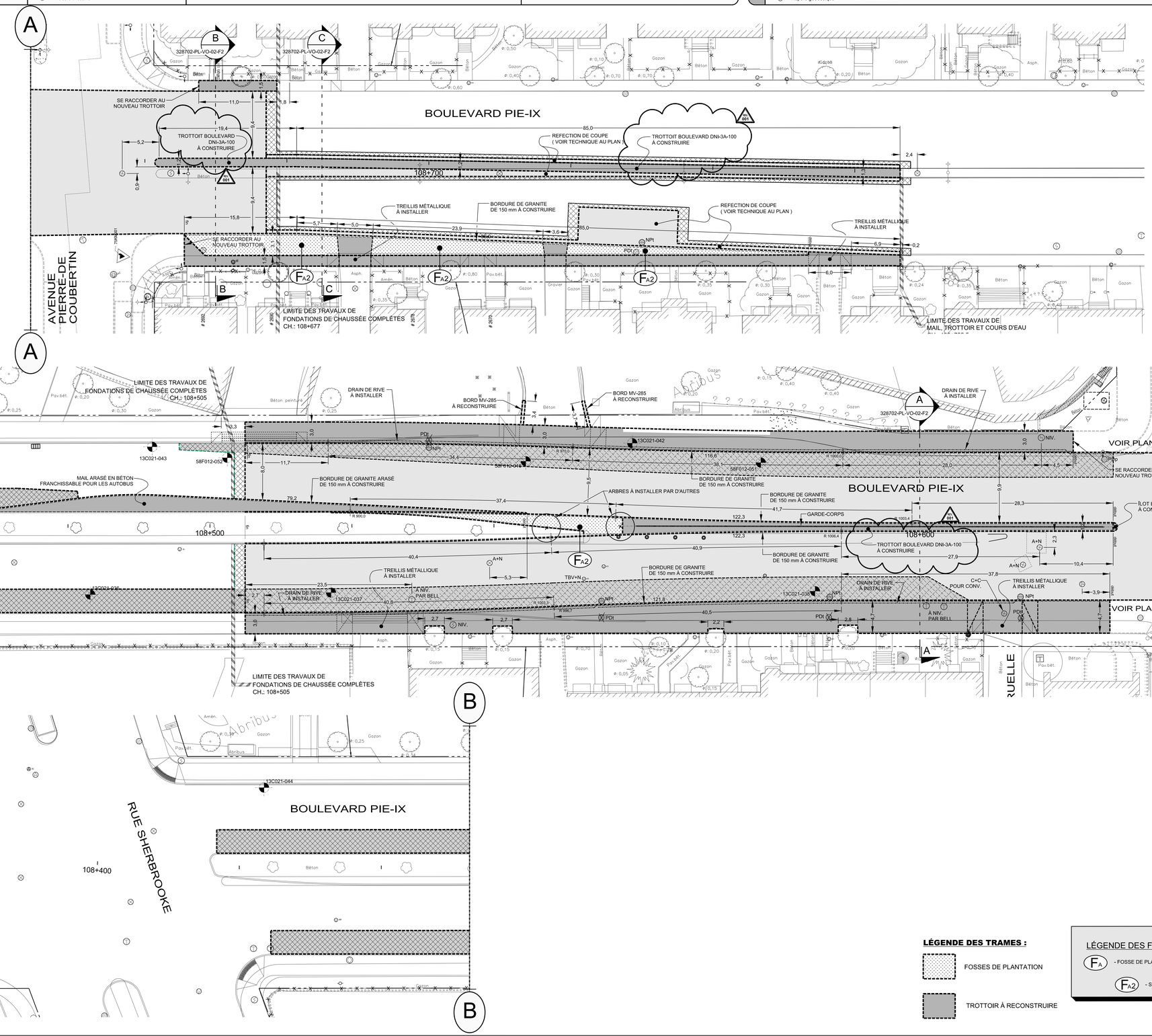

LÉGENDE DES TRAMES :
- FOSSES DE PLANTATION
- TROTTOIR À RECONSTRUIRE

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :
- F_A - FOSSE DE PLANTATION " POUR ARBRE DE 1000 mm "
- F_{A2} - SIMPLE AVEC BORDURE DE GRANITE

Techniques :

PLANAGE ET REVÊTEMENT :
- PLANAGE DE LA CHAUSSÉE DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m2;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T (JNR3,2 ≤ 0,15 KPA-1) DE 60 mm D'ÉPAISSEUR,

RÉFECTION DE COUPE ET RÉPARATION DU COURS D'EAU :
- PRÉPARATION DU SOL D'INFRASTRUCTURE;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON DE (s) 250 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T DE 60 mm D'ÉPAISSEUR,

PLANAGE ET REVÊTEMENT (COUCHE DE SURFACE DE COULEUR TERRACOTTA) :
- PLANAGE DE LA CHAUSSÉE DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m2;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T (JNR3,2 ≤ 0,15 KPA-1) DE 60 mm D'ÉPAISSEUR DE COULEUR TERRACOTTA / ROSÉ.

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE (COUCHE DE SURFACE DE COULEUR TERRACOTTA) :
- PRÉPARATION DU SOL D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON DE 325 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T (JNR3,2 ≤ 0,15 KPA-1) DE 60 mm D'ÉPAISSEUR DE COULEUR TERRACOTTA / ROSÉ.

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE :
- PRÉPARATION DU SOL D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON DE 325 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T (JNR3,2 ≤ 0,15 KPA-1) DE COULEUR GRIS FONCÉ / NOIR DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

Orientation

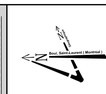

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 75KM001

RUE / Pierre-De-Coubertin

ALTITUDE: 28,376 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

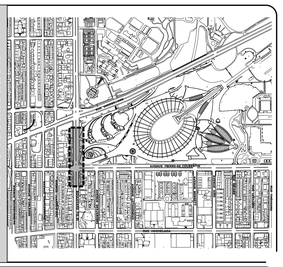

Références

Plan d'arpentage:

Plan EGA:

Plan BC:

Plan géométrie: 212003-VOI

Légende

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la CSEM
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Boîte de vanne
- Chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- F.C. Fin de courbe
- Structure à enlever
- Base à briser et à reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

★ Symboles grossis pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

PDp	Pavage	PDt	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

Dp	Pavage	Dt	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NPp	Pavage	NPt	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2020 / 03 / 04	Modifications apportées à la nomenclature du terre-plein central	Alain Beaudet
000	2019 / 12 / 06	Émis pour appel d'offre	Alain Beaudet

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:	AAAA / MM / JJ
-	
Patrick Collas, dess.	2019 / 04 / 17
Caroline Quenneville, ag. tech.	2019 / 04 / 09

Visiteur

Préparé par:
Alain Beaudet, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec
Alain Beaudet
114022
Permis / Permit 2020-03-04

Original signé le:

Projet:

Boulevard Pie IX

De la rue Sherbrooke à un point au Sud de l'avenue-Pierre-De-Coubertin

Arrondissement(s): **Mercier - Hochelaga - Maisonneuve**

Nature des travaux:

Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'égout, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée, de trottoirs et de mails centraux, planage et revêtement bitumineux, là où requis.

(De la rue Sherbrooke à un point au Sud de l'avenue-Pierre-De-Coubertin)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
STM-6486-02-19-64	328702-PL-VO-02	1	001	-

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		PROJET:	328702	DATE:
#GDD:	1207231016	DRM:	3287	2020/07/09
RESPONSABLE:	Alain Beaudet, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle. Intégré au projet "Réfection de la station, membrane et voirie – Station Pie-IX" Appel d'offres no STM-6486-02-19-64			

PROJET INVESTI: 59070 Desc et client-payeur: **Projets aménagement de rue - Corpo., Dir. de la mobilité (SUM)**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2059070017	182804	1 630 051.83 $	1 552 277.63 $	232 841.64 $	0.00 $	C
2059070018	182805	1 415 099.01 $	1 347 580.79 $	202 137.12 $	0.00 $	C
2059070019	182806	391 149.09 $	372 486.30 $	55 872.95 $	0.00 $	C
2059070020	182807	47 203.52 $	44 951.31 $	6 742.70 $	0.00 $	C
2059070021	182808	244 333.90 $	0.00 $	0.00 $	267 577.47 $	C
2059070022	182809	361 664.65 $	344 408.65 $	51 661.30 $	0.00 $	C
2059070023	182810	1 130 129.85 $	1 076 208.28 $	161 431.24 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**5 219 631.85 $**	**4 737 912.96 $**	**710 686.95 $**	**267 577.47 $**	**C**

PROJET INVESTI: 45000 Desc et client-payeur: **Réseau express vélo et développement du réseau cyclable, Dir. de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2045000023	182811	419 983.03 $	399 944.50 $	59 991.67 $	0.00 $	A
SOUS-TOTAL		**419 983.03 $**	**399 944.50 $**	**59 991.67 $**	**0.00 $**	**A**
			5 137 857.46	770 678.62		

PROJET INVESTI: 75007 Desc et client-payeur: **Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB-Portion Ville - Dir. de la gestion du portefeuille de projets (SIRR)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2075007046	184265	596 581.37 $	568 116.84 $	85 217.53 $	0.00 $	C
2075007045	184264	706 933.36 $	673 203.64 $	100 980.55 $	0.00 $	C
2075007047	184266	161 128.94 $	153 441.03 $	23 016.16 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	C
2075007048	184267	24 974.56 $	0.00 $	0.00 $	27 350.40 $	C
2075007049	184268	157 572.47 $	150 054.26 $	22 508.14 $	0.00 $	C
2075007050	184269	10 613.65 $	10 107.24 $	1 516.09 $	0.00 $	C
2075007051	184270	4 565.67 $	0.00 $	0.00 $	5 000.00 $	C
2075007053	184272	434 277.55 $	413 556.98 $	62 033.55 $	0.00 $	C
2075007052	184271	25 567.73 $	0.00 $	0.00 $	28 000.00 $	C
2075007054	184273	558 183.68 $	531 551.23 $	79 732.68 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**2 680 398.98 $**	**2 500 031.23 $**	**375 004.70 $**	**60 350.40 $**	**C**

TOTAL	**8 320 013.86 $**	**7 637 888.69 $**	**1 145 683.32 $**	**327 927.87 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**9 111 499.88 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	PROJET: 328702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			09/07/2020
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle. Intégré au projet "Réfection de la station, membrane et voirie – Station Pie-IX" Appel d'offres no STM-6486-02-19-64		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			7 131 089.67 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			7 637 888.69 $
TRAVAUX CONTINGENTS			1 145 683.32 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		115 702.87 $	
Labo (matériaux et contamination) 3,4%		0.00 $	
Gestion et surveillance de chantier 5% (AC)		0.00 $	
Plantations d'arbres		35 512.50 $	
Mobilier urbain et plaques odonymiques		80 482.50 $	
Gestion des impacts		50 000.00 $	
Achat de services - Travaux de feux		7 550.00 $	
Achat de mobilier de feux		18 875.00 $	
Éclairage de rue (achat interne, concession CSEM et HQ)		11 805.00 $	
Chloration de conduite d'eau		8 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	327 927.87	327 927.87 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			9 111 499.88 $
Imputation (crédits)			8 320 013.86 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	396 238.31	790 495.42
Ristournes TPS et TVQ à 50%	791 486.02	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070017**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182804**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoir avec bordures de granite et fosses de plantation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De Lasalle**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 431 990.43 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			1 552 277.63 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		232 841.64 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 785 119.27 $
Imputation (crédits)			1 630 051.83 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	77 630.76	154 873.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%	155 067.44	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070018**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182805**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De Lasalle**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 243 155.71 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			1 347 580.79 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		202 137.12 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 549 717.91 $
Imputation (crédits)			1 415 099.01 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	67 393.69	134 450.41
Ristournes TPS et TVQ à 50%	134 618.90	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070019**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182806**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'éclairage de rue dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De Lasalle**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			343 622.05 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			372 486.30 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		55 872.95 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			428 359.25 $
Imputation (crédits)			391 149.09 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	18 628.36	37 163.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%	37 210.16	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070020**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182807**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin à l'intersection du boulevard Pie-IX.**			
ENTREPRENEUR ›	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			41 468.00 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			44 951.31 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		6 742.70 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	51 694.01 $
Imputation (crédits)	47 203.52 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 248.05	4 484.87
Ristournes TPS et TVQ à 50%	4 490.49	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070021**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182808**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De Lasalle.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		76 102.47 $	
Labo (matériaux et contamination) 3,4%			
Gestion et surveillance de chantier 5% (AC)			
Plantations d'arbres		34 492.50 $	
Mobilier urbain et plaques odonymiques		80 482.50 $	
Gestion des impacts		50 000.00 $	
Achat de services - Travaux de feux		5 000.00 $	
Achat de mobilier de feux		12 500.00 $	
Éclairage de rue (achat interne, concession CSEM et HQ)		9 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	267 577.47	267 577.47 $
Dépenses totales à autoriser			267 577.47 $
Imputation (crédits)			244 333.90 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	11 636.33	23 214.48
Ristournes TPS et TVQ à 50%	23 243.57	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070022**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182809**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de bases et de conduits électriques par la CSEM dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De Lasalle**			
ENTREPRENEUR ›	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			317 720.16 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			344 408.65 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		51 661.30 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		396 069.95 $
Imputation (crédits)		361 664.65 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	17 224.18	34 362.23
Ristournes TPS et TVQ à 50%	34 405.30	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2059070023**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182810**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Frais généraux, installations temporaires et mesures sanitaires supplémentaires dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De La Salle**			
ENTREPRENEUR	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 049 754.47 $
MONTANTS **AUTRES QUE LES FRAIS GÉNÉRAUX** MAJORÉS DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			1 076 208.28 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		161 431.24 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 237 639.52 $
Imputation (crédits)			1 130 129.85 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	53 822.11	107 375.12
Ristournes TPS et TVQ à 50%	107 509.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2045000023**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182811**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de bandes cyclables en béton avec bordures de granite dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De Lasalle**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			368 952.49 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			399 944.50 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		59 991.67 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			459 936.17 $
Imputation (crédits)			419 983.03 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	20 001.57	39 903.14
Ristournes TPS et TVQ à 50%	39 953.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007046**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184265**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoir avec bordures de granite et fosses de plantation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			524 093.03 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			568 116.84 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		85 217.53 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		653 334.37 $
Imputation (crédits)		596 581.37 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	28 412.02	56 681.98
Ristournes TPS et TVQ à 50%	56 753.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007045**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184264**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Planage, revêtement bitumineux et reconstruction de chaussée dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			621 036.57 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			673 203.64 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		100 980.55 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		774 184.19 $
Imputation (crédits)		706 933.36 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	33 667.50	67 166.66
Ristournes TPS et TVQ à 50%	67 250.83	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007047**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184266**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'éclairage de rue dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			141 550.77 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			153 441.03 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		23 016.16 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			176 457.19 $
Imputation (crédits)			161 128.94 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	7 673.72	15 309.07
Ristournes TPS et TVQ à 50%	15 328.26	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**PROJET:** 328702	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**		
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			0.00 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			0.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007048**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184267**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ›	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		14 600.40 $	
Labo (matériaux et contamination) 3,4%			
Gestion et surveillance de chantier 5% (AC)			
Plantations d'arbres		1 020.00 $	
Mobilier urbain et plaques odonymiques			
Gestion des impacts			
Achat de services - Travaux de feux		2 550.00 $	
Achat de mobilier de feux		6 375.00 $	
Éclairage de rue (achat interne, concession CSEM et HQ)		2 805.00 $	
	TOTAL À REPORTER	27 350.40	27 350.40 $
Dépenses totales à autoriser			27 350.40 $
Imputation (crédits)			24 974.56 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 189.41	2 372.87
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 375.85	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007049**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184268**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de bases et de conduits électriques par la CSEM dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			138 426.44 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			150 054.26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		22 508.14 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Laboratoire, contrôle environnemental		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	172 562.40 $
Imputation (crédits)	157 572.47 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	7 504.34	14 971.17
Ristournes TPS et TVQ à 50%	14 989.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007050**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184269**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égoût dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			9 324.02 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			10 107.24 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		1 516.09 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		11 623.33 $
Imputation (crédits)		10 613.65 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	505.47	1 008.42
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 009.68	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007051**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184270**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égoût dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		5 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	5 000.00	5 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 000.00 $
Imputation (crédits)			4 565.67 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		217.44	433.79
Ristournes TPS et TVQ à 50%		434.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007053**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184272**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			381 510.13 $
MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			413 556.98 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		62 033.55 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	475 590.53 $
Imputation (crédits)	434 277.55 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	20 682.35	41 261.28
Ristournes TPS et TVQ à 50%	41 312.99	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007052**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184271**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET MONTANT MAJORÉ DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		20 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration		8 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	28 000.00	28 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			28 000.00 $
Imputation (crédits)			25 567.73 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 217.66	2 429.22
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 432.27	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075007054**	**PROJET:**	**328702**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184273**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**09/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Frais généraux, installations temporaires et mesures sanitaires supplémentaires dans le boulevard Pie-IX, de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (SRB Pie-IX).**			
ENTREPRENEUR ▸	**STM (MGB associés inc.)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			518 485.39 $
MONTANTS **AUTRES QUE LES FRAIS GÉNÉRAUX** MAJORÉS DE 8,4 % (labo, gestion et surveillance par la STM)			531 551.23 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		79 732.68 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	611 283.91 $
Imputation (crédits)	558 183.68 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	26 583.34	53 033.76
Ristournes TPS et TVQ à 50%	53 100.22	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° 120 7231016

Service des infrastructures du réseau routier

SERVICE REQUÉRANT : 34-06, 28-09
SERVICE EXÉCUTANT : STM

Soumission: **328702**

INTITULE : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle. Intégré au projet "Réfection de la station, membrane et voirie – Station Pie-IX"
Appel d'offres no STM-6486-02-19-64

PROJET: 59070

Sous-projet : 2059070017		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	778	600	252	0	1630
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	778	600	252	0	1 630

Sous-projet : 2059070018		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	0	450	965	0	1 415
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	450	965	0	1 415

Sous-projet : 2059070019		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	0	341	50	0	391
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	341	50	0	391

Sous-projet : 2059070020		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	0	0	47	0	47
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	0	47	0	47

Sous-projet : 2059070021		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	30	164	50	0	244
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	30	164	50	0	244

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Judith Pérez, ing	514-212-7946	31-07-2020	1 de 2

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° 120 7231016

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

SERVICE REQUÉRANT : 34-06, 28-09
SERVICE EXÉCUTANT : STM

Soumission: **328702**

INTITULE : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle. Intégré au projet "Réfection de la station, membrane et voirie – Station Pie-IX"
Appel d'offres no STM-6486-02-19-64

PROJET: 59070

Sous-projet : 2059070022		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	362	0	0	0	362
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	362	0	0	0	362

Sous-projet : 2059070023		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	130	844	156	0	1130
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	130	844	156	0	1 130

PROJET: 45000

Sous-projet : 2045000023		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	0	220	200	0	420
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	220	200	0	420

PROJET: SRB Pie-IX

Sous-projet :		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	134	1 340	1206	0	2680
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	134	1 340	1206	0	2 680

TOTAL		**2020**	**2021**	**2022**	**Ult.**	**Total**
	INVESTI NET	**1434**	**3 960**	**2926**	0	**8 320**
REQUIS	**B.F.**	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	**1434**	**3 960**	**2926**	0	**8 320**

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Judith Pérez, ing	514-212-7946	31-07-2020	2 de 2

Montréal

SOUMISSION STM-6486-02-19-64 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	RÉFECTION DE LA STATION PIE-IX
- Boulevard Pie-IX entre les rues Hochelaga et Sherbrooke; - Avenue Pierre-De Coubertin de l'Avenue La Salle au Boulevard Pie-IX; - Avenue Pierre-De Coubertin de l'Avenue Jeanne d'Arc au Boulevard Pie-IX	Les travaux sont répartis en 5 séquences, une séquence préparatoire et finale. **SÉQUENCE PRÉPARATOIRE** - Travaux de fouilles exploratoires; - Travaux de démolition de l'ilot centrale sur le boulevard Pie-IX et travaux de pavage du secteur démoli; - Travaux d'installation du réseau d'eau et aqueduc temporaire; - Travaux de préparation du chemin de détour carrossable à l'arrière de l'édicule secondaire; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h et possibilité de soir et fin de semaine **Délai** : Septembre 2020 à Octobre 2020 **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur doit : - Fermer complètement la bande cyclable de la direction ouest sur Pierre-De Coubertin entre de la Salle et Jeanne d'Arc; - Fermer complètement la bande cyclable de la direction est sur Pierre-De Coubertin entre Pie-IX et de la Salle ainsi qu'entre Charlemagne et Pie-IX; - Fermer complètement la piste cyclable sur Desjardins entre la ruelle Tremblay joignant Desjardins à de la Salle et l'intersection Desjardins / Pierre-De Coubertin; - Aménager et baliser des liens cyclables par des chaussées désignées sur Jeanne d'Arc, Charlemagne, Letourneux et par l'aménagement de la piste cyclable temporaire sur le côté nord de Hochelaga d'une largeur minimale de 3 m entre Letourneux et Charlemagne; - Faire une entrave partielle de Pierre-de-Coubertin; - Faire une entrave partielle de Desjardins - Faire une entrave partielle de Pie IX (voie de gauche dans les deux directions en longue durée) - Faire une entrave partielle de Hochelaga pour l'implantation de la piste cyclable **SÉQUENCE 1 :** - Travaux reliés à la fermeture de l'édicule secondaire (intérieurs et extérieurs); - Travaux d'excavation, soutènement des terres et remblayage; - Travaux structuraux liés à l'ascenseur #3; - Travaux de construction de la cage d'ascenseur et locaux techniques; - Travaux de protection de conduit de gaz; - Travaux de massifs et puits de tirage de la CSEM; - Travaux d'égout et aqueduc; - Travaux de membrane des toitures souterraines; - Travaux d'installation de la porte papillon temporaire en début de phase; - Travaux d'excavation, soutènement des terres et remblayage; - Travaux structuraux liés à l'ascenseur #1; - Travaux de construction de la cage d'ascenseur et locaux techniques. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h et possibilité de soir et fin de semaine **Délai** : Octobre 2020 à Mars 2021

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur doit :
- Fermer l'édicule secondaire;
- Aménager, pour les piétons, un détour trottoir derrière l'édicule secondaire;
- Fermer Pie-IX en direction sud;
- Maintenir une voie de circulation sur Pie-IX en direction nord entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Maintenir deux voies de circulation sur Pie-IX en direction sud entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Fermer complètement Pierre-De Coubertin en direction est;
- Fermer les bandes cyclables et aménager un détour par la rue Hochelaga;
- Gérer les traverses piétonnes temporaires par des brigadiers;
- Déplacer les arrêts 139 S et 355 S au sud de Pierre-de-Coubertin

SÉQUENCE 2 :

- Travaux reliés à la fermeture de l'édicule secondaire (intérieurs et extérieurs);
- Travaux de démolition des installations existantes;
- Travaux d'excavation, soutènement des terres et remblayage;
- Travaux de protection de conduit de gaz;
- Travaux de démolition de structure de l'édicule secondaire et corridor sous-terrain;
- Travaux de construction de structure de l'édicule secondaire et corridor sous-terrain;
- Travaux de massifs de Bell;
- Travaux de massifs et puits de tirage de la CSEM;
- Travaux d'égout et aqueduc;
- Travaux de voirie excepté pavage final;
- Travaux de toiture de l'édicule;
- Travaux de membrane des toitures souterraines;
- Travaux d'éclairage de rue et feu de signalisation;
- Travaux du massif électrique reliant les deux édicules;
- Travaux d'installation des portes papillon à l'édicule secondaire sur Pie-IX;
- Travaux d'ouverture de l'édicule secondaire à la fin de la phase A;
- Travaux reliés à l'édicule principal;
- Travaux d'aménagement paysager

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h et possibilité de soir et fin de semaine

Délai : Avril 2021 à Juin 2021

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur doit :
- Maintenir l'édicule secondaire fermée;
- Maintenir, pour les piétons, un détour trottoir derrière l'édicule secondaire;
- Maintenir la fermeture de Pie-IX en direction sud;
- Maintenir une voie de circulation sur Pie-IX en direction nord entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Maintenir deux voies de circulation sur Pie-IX en direction sud entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Fermer complètement Pierre-De Coubertin en direction est;
- Gérer les traverses piétonnes temporaires par des brigadiers;
- Maintenir les arrêts 139 S et 355 S au sud de Pierre-de-Coubertin;
- Maintenir l'accès P2 via Pierre-de-Coubertin direction Ouest seulement;
- Maintenir l'accès à la Jardinerie par un corridor de 3.5m;
- Maintenir le détour des cyclistes par la rue Hochelaga.

SÉQUENCE 3 :

- Travaux d'excavation, soutènement des terres et remblayage;

- Travaux de protection de conduit de gaz;
- Travaux de massifs et puits de tirage de la CSEM;
- Travaux d'égout et aqueduc;
- Travaux sur la grille et structure du PVN;
- Travaux structuraux liés à l'ascenseur #4;
- Travaux de membrane des toitures souterraines;
- Travaux de voirie complets (sans s'y limiter : Infrastructure de route, pavage, trottoir, lampadaire, feux de circulation, fosse de plantation, aménagement paysager, signalisation, anneau central, marquage au sol, etc.);
- Travaux d'aménagement au pourtour de l'édicule principal;
- Travaux de finalisation de l'enveloppe du bâtiment de l'agrandissement incluant les nouvelles portes papillon sur l'avenue Pierre-de-Coubertin;
- Travaux reliés à l'édicule secondaire;
- Travaux d'aménagement paysager final
- Travaux de remise en état de l'aménagement paysager des riverains.

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h et possibilité de soir et fin de semaine

Délai : Juillet 2021 à Octobre 2021

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Pour l'accès au métro, fermer l'entrée sud à l'édicule secondaire;
- Pour l'accès des piétons à l'édicule principal, aménager un corridor piéton;
- Barrer le trottoir à l'est de Pie-IX entre l'accès à l'esplanade et Pierre-de-Coubertin;
- Barrer le trottoir au nord de Pierre-de-Coubertin entre Pie-IX et de la Salle;
- Pour l'accès à RIO : accès à la Jardinerie par un corridor de 3.5m, accès P2 via Pierre-de-Coubertin direction Ouest seulement, accès Pierre-de-Coubertin O à la sortie du P2 impossible, accès à l'esplanade par Pie-IX limité aux véhicules. (Coordination à faire pour l'accès), accès barré à la rampe de l'esplanade sur Pierre-de-Coubertin.
- Fermer partiellement la direction nord de Pie-IX;
- Maintenir une voie de circulation sur Pie-IX en direction nord entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Maintenir deux voies de circulation sur Pie-IX en direction sud entre Sherbrooke et Pierre-de-Coubertin;
- Fermer complètement Pierre-De Coubertin dans les deux directions entre Pie-IX et de La Salle;
- Maintenir le détour des cyclistes par Hochelaga;
- Déplacer les arrêts 139N/355N/439N au sud de Pierre-de-Coubertin.

SÉQUENCE 4

- Travaux de finalisation de l'enveloppe du bâtiment de l'agrandissement incluant les nouvelles portes papillon sur l'avenue Pierre-de-Coubertin;
- Tavaux reliés à l'édicule secondaire;
- Travaux reliés à l'édicule principal;
- Travaux d'excavation, soutènement des terres et remblayage;
- Travaux de protection de conduit de gaz;
- Travaux de massifs et puits de tirage de la CSEM;
- Travaux d'égout et aqueduc;
- Travaux sur la grille et structure du PVN;
- Travaux structuraux liés à l'ascenseur #4;
- Travaux de membrane des toitures souterraines;
- Travaux de voirie complets (sans s'y limiter : Infrastructure de route, pavage, trottoir, lampadaire, feux de circulation, fosse de plantation, aménagement paysager, signalisation, anneau central, marquage au sol, etc.);

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h et possibilité de soir et fin de semaine

Délai : Novembre 2021 à Mars 2022

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Pour l'accès au métro, maintenir la fermeture de l'entrée sud à l'édicule secondaire;
- Pour l'accès des piétons à l'édicule principal, maintenir un corridor piéton;
- Barrer le trottoir à l'est de Pie-IX entre l'accès à l'esplanade et Pierre-de-Coubertin;
- Barrer le trottoir au nord de Pierre-de-Coubertin entre Pie-IX et de la Salle;
- Pour l'accès à RIO : accès à la Jardinerie par un corridor de 3.5m, accès P2 via Pierre-de-Coubertin direction Ouest seulement, accès Pierre-de-Coubertin O à la sortie du P2 impossible, accès à l'esplanade par Pie-IX limité aux véhicules. (Coordination à faire pour l'accès), accès barré à la rampe de l'esplanade sur Pierre-de-Coubertin.
- Maintenir trois voies de circulation sur Pie-IX en direction nord entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Maintenir trois voies de circulation sur Pie-IX en direction sud entre Sherbrooke et Pierre-de-Coubertin;
- Fermer complètement Pierre-De Coubertin dans les deux directions entre Pie-IX et de La Salle;
- Maintenir le détour des cyclistes par Hochelaga;
- Maintenir les arrêts 139N/355N/439N au sud de Pierre-de-Coubertin.

SÉQUENCE 5

- Travaux de finalisation de l'enveloppe du bâtiment de l'agrandissement incluant les nouvelles portes papillon sur l'avenue Pierre-de-Coubertin;
- Travaux reliés à l'édicule secondaire;
- Travaux reliés à l'édicule principal;
- Travaux d'élargissement de trottoir pour les besoins de déplacement des arrêts d'autobus sur Bourbonnière;
- Travaux d'excavation, soutènement des terres et remblayage;
- Travaux de massifs de Bell;
- Travaux de protection de conduit de gaz;
- Travaux de construction des ilots centraux sur Pie-IX;
- Travaux de massifs et puits de tirage de la CSEM;
- Travaux d'égout et aqueduc;
- Travaux de démantèlement du réseau égout et aqueduc temporaire;
- Travaux de voirie, excepté pavage final;
- Travaux de membrane des toitures souterraines;
- Travaux d'éclairage de rue et feu de signalisation.

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h possibilité de soir et fin de semaine

Délai : Avril 2022 à Juillet 2022

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur doit

- Pour l'accès au métro, maintenir la fermeture de l'entrée sud à l'édicule secondaire;
- Pour l'accès des piétons à l'édicule principal, maintenir un corridor piéton;
- Barrer le trottoir à l'est de Pie-IX entre l'accès à l'esplanade et Pierre-de-Coubertin;
- Barrer le trottoir au nord de Pierre-de-Coubertin entre Pie-IX et de la Salle;
- Pour l'accès à RIO : accès à la Jardinerie par un corridor de 3.5m, accès P2 via Pierre-de-Coubertin direction Ouest seulement, accès Pierre-de-Coubertin O à la sortie du P2 impossible, accès à l'esplanade par Pie-IX limité aux véhicules. (Coordination à faire pour l'accès), accès barré à la rampe de l'esplanade sur Pierre-de-Coubertin.
- Maintenir une voie de circulation sur Pie-IX en direction nord entre Pierre-de-Coubertin et Sherbrooke;
- Maintenir deux voies de circulation sur Pie-IX en direction sud entre Sherbrooke et Pierre-de-Coubertin;
- Maintenir la fermeture de Pierre-De Coubertin dans les deux directions entre Pie-IX et de La Salle;

	- Maintenir le détour des cyclistes par Hochelaga; - Déplacer les arrêts 139N/355N/439N sur Bourbonnière. **SÉQUENCE FINALE** - Travaux d'élargissement des trottoirs le long de Pie-IX; - Travaux de massifs de Bell non inclus dans les phases précédentes; - Travaux de voirie non inclus dans les phases précédentes; - Travaux de protection de conduit de gaz non inclus dans les phases précédentes; - Travaux de massifs et puits de tirage de la CSEM non inclus dans les phases précédentes; - Travaux de planage et de pavage de l'ensemble du projet; - Travaux de pavage final sur le boulevard Pie-IX. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h et possibilité de soir et fin de semaine **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir au minimum une voie de circulation dans chaque direction sur Pie-IX; - Gérer les piétons à l'aide de signaleurs; - Maintenir les arrêts d'autobus comme selon la phase précédente; - Maintenir la configuration de la phase précédente sur Pierre-De-Coubertin.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale et des panneaux à messages variables mobiles pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs et brigadiers pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des glissières pour chantier et ou des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de l'aires des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue, de direction ainsi que pour les mouvements interdits à cause du chantier. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M); - La signalisation temporaire et les entraves sont coordonnées avec celles des chantiers avoisinants.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 $ (contrat: 7 637 888,69 $ + contingences: 1 145 683,32 $ + incidences: 327 927,87 $), taxes incluses pour le contrat à être octroyé par la STM à MGB associées inc pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle (projet #328702) et dans le boulevard Pie-IX d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal (CG19 0372).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR 1207231016.xlsx1207231016 projet integre PierreCoubertin STM - portion SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteure pour le SIRR
Julie Godbout
(514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-03

Étienne GUIMOND
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances - Dir. conseil et soutien financiers

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.15

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1208480001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans

Il est recommandé :
- d'approuver la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-10 07:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208480001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2014, le conseil de la Ville s'est déclaré, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, compétent, pour une période de deux ans, à l'égard des objets suivants :

- les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles;
- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

La résolution du conseil municipal CM16 1455 datée du 19 décembre 2016 avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 pour les six objets ci-dessus mentionnés.

La résolution du conseil municipal CM18 1528 datée du 17 décembre 2018 avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1455 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale (objets 5) conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Lors de la séance du conseil datée du 16 décembre 2019, la résolution CM19 1382, visant le prolongement de cette compétence pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31

décembre 2024, n'a pas obtenu le deux tiers des voix des membres du conseil nécessaire à son adoption. Dès le 1er janvier 2020, les arrondissements ont donc récupéré leur compétence, les rendant responsables d'assurer la poursuite du service de gestion des stationnement tarifés sur la voirie locale, soit en régie ou à contrat. Devant le risque de se retrouver sans service, la majorité des arrondissements ont signé en urgence une entente avec la nouvelle Agence de mobilité durable. À ce jour, certaines d'entre elles sont échues et de nouvelles ententes doivent être conclues.

Après analyse, il a été jugé que le moyen le plus approprié pour la Ville-centre de gérer les stationnements tarifés sur le réseau de voirie locale, et d'assumer le coût du service pour les arrondissements, est celui d'une nouvelle déclaration de compétence pour une durée de 2 ans. D'abord, ce moyen tient compte du contexte actuel de la pandémie ayant un impact important sur les finances de la Ville et sur l'achalandage du réseau de voirie locale ou artérielle, et donc les stationnements. Ensuite, il comporte plusieurs avantages :

- faciliter la réalisation des mandats donnés à l'Agence de mobilité durable;
- simplifier les processus administratifs contractuels et comptables;
- assurer les économies d'échelle des services offerts par un seul organisme.

Par cette déclaration de compétence, la responsabilité d'assurer la poursuite du service sur la voirie locale sera relayée à la Ville-centre qui s'engage à payer les frais encourus par l'Agence de mobilité durable, et ce, rétroactivement depuis janvier 2020 comme cela était déjà prévu au budget avant la décision du conseil municipal de ne pas prolonger la déclaration de compétence (CM19 1382). Ainsi, aucun paiement de la part des arrondissements ne sera requis pour les services qu'ils auront reçus de l'Agence pendant qu'ils étaient compétents.

Le présent sommaire a pour objectif de soumettre une nouvelle déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 23 août 2022.

Parallèlement à cette démarche, une déclaration de compétence en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec concernant l'exercice de la compétence d'arrondissement pour l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, est soumise aux instances via le dossier 1208480006.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1364 - 16 décembre 2019 - Adoption de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2020.
CM19 1382 - 16 décembre 2019 - Refus de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1528 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 1528 - 17 décembre 2018 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1455 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 1148 - 17 septembre 2018 - Constituer une société paramunicipale destinée à développer et à gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et nommer son conseil d'administration / Autoriser la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO95 00785 - modifiée), conditionnellement à la création de l'Agence de la mobilité de Montréal.

CM16 1455 - 19 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : 1. les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles; 2. les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 3. les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 4. le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 5. l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

CM14 1272 - 15 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08 -055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

CM14 1126 - 24 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déclarer le conseil de ville compétent conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l’égard de tous les arrondissements relativement à l'exercice de leurs compétences concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, pour une période deux ans, soit jusqu'au 23 août 2022.

Cette déclaration permettra à la Ville-centre, via le mandat donné à l’Agence de mobilité durable, d’opérer le service de gestion des stationnements tarifés sur l’ensemble du territoire sans égard au type de voirie (locale ou artérielle).

JUSTIFICATION

Depuis janvier, la situation a évolué et le contexte actuel de la pandémie, qui a un impact important sur les finances de la Ville, demande le recours à une nouvelle déclaration de compétence afin de protéger l’intérêt général de la Ville.

Tout d’abord, la Ville est bien en contrôle de la gestion globale des stationnements sur son territoire avec l’Agence de mobilité durable. L’organisme paramunicipal a reçu des mandats clairs, est régie par une entente cadre en plus d’être soumise à des objectifs de rendement

et des redditions de compte.

Ensuite, la pandémie a significativement fait chuter les revenus des stationnements tarifés, résultat de la baisse d'achalandage sur le réseau routier et le retrait de stationnements requis pour la mise en place des mesures sanitaires sur le domaine public. La situation sur le réseau de voirie locale diffère selon les arrondissements, et les pertes de revenus pour certains sont plus importantes que pour d'autres. Afin de prévenir des situations déficitaires localisées, il en va de l'intérêt général de la Ville de se déclarer compétent à l'égard des arrondissements pour centraliser les coûts et les revenus, ce qui permettra de répartir les pertes et de globalement maintenir le service rentable.

Finalement, à la suite de l'adoption de cette nouvelle déclaration, la Ville s'engage à assumer les frais encourus par l'Agence pour les services rendus sur le réseau de voirie locale depuis janvier. Ainsi, elle prévient tous risques d'interruption du service qu'auraient pu engendrer des ententes échues entre l'Agence et les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'adoption de cette nouvelle déclaration, la Ville-centre assumera les frais de service de l'Agence de mobilité durable pour la perception des tarifs sur le réseau de voirie locale, et ce depuis le 1er janvier 2020. Elle conservera les revenus des stationnements tarifés sur ce réseau dans le fond général de la Ville pour l'ensemble de l'année.

Compte tenu de la pandémie et de son effet sur les revenus des stationnements tarifés, cette mesure est financièrement à l'avantage des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion centralisée du stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement ainsi que l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, sur le réseau de voirie locale, permettra à la Ville de Montréal de rencontrer l'un des défis du Plan Montréal Durable 2016-2020, soit « Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures » pour un « Montréal équitable »", et ce, pour l'ensemble de son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le conseil de la ville ne votait pas en faveur de la déclaration de compétence, celle-ci serait conservée en arrondissement, ce qui engendrerait des impacts importants dont :

- le risque d'interruption du service de gestion des stationnements tarifés sur le réseau local causé par l'échéance des ententes signées en urgence en début d'année entre les arrondissements et l'Agence de mobilité durable;
- des pertes financières pour certains arrondissements causées par l'effet de la pandémie sur les revenus des stationnements tarifés;
- la complexité administrative (contractuelle et comptable) que requiert la signature de multiples ententes entre les arrondissements et l'Agence de mobilité durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la pandémie, la fréquentation des stationnements tarifés diminue significativement. Les revenus des parcomètres sont touchés par cette baisse d'achalandage, mais aussi par le retrait des stationnements pour la mise en place des voies actives et sécuritaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Par le Comité exécutif : 19 août 2020

Par le Conseil municipal : 24 août 2020

24 août 2020 : Entrée en vigueur prévue de la déclaration de compétence

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PAWLAS
Conseiller en aménagement

Tél : 5142802918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-28

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON

Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-08-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208480001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Approuver la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour une période de 2 ans

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut se déclarer compétent à l'égard du stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale.

Dans la mesure où la période pour laquelle le conseil déclarerait sa compétence n'excède pas deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information.

Il est recommandé :
l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-21 23:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208285002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Dans le cadre du PTI 2020-2022, chaque service requérant est responsable d'obtenir la totalité des crédits requis auprès des instances décisionnelles appropriées.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information Ces interventions visent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0347 – 28 mars 2017 - Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique.
CM15 0338 – 27 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

CM13 1013 – 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un règlement d'emprunt de 83 001 000 $ pour le financement des projets des années 2021 et 2022 de compétence de la Ville

centrale et de compétence mixte – volet Ville centrale inscrits à la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information.
Le taux de répartition en vigueur à l'adoption du PTI 2020-2022 est de 50,1% à l'agglomération et de 49,9% à la Ville centrale.

Les investissements dans les technologies de l'information constituent un moyen essentiel pour la Ville afin de moderniser ses services informatiques, d'améliorer les services numériques aux citoyens et d'adresser la désuétude de ses systèmes patrimoniaux.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés de divers projets futurs et évitera ainsi leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

Le règlement d'emprunt touchant le volet agglomération est demandé via le GDD 1208285001.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2020-2022. Il permettra de réduire les délais administratifs lors de l'autorisation de débuter un projet et par conséquent, permettra de réaliser plus rapidement les différentes solutions technologiques priorisées au sein de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2020-2022, l'adoption d'un règlement d'emprunt est requise.

Ce règlement permettra de financer le volet Ville centrale d'un ensemble de projets en technologies de l'information totalisant pour les années 2021 et 2022 un montant de 169 848 000 $. La portion relevant de la compétence de la Ville centrale s'élève à 83 001 000 $. La liste de ces projets est jointe au présent dossier. Le règlement d'emprunt touchant le volet agglomération est demandé via un autre dossier décisionnel.

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au Service des technologies de l'information de réaliser les projets prévus au PTI 2020-2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion : 2020-08-24;
- Adoption : 2020-09-21;
- Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Antoine DI PIETRANTONIO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luminita MIHAI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-4921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-07

Hans-Frédéric BÉLANGER
Gestionnaire de programme et portefeuille

Tél : 514-872-9314
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe MONET
Directeur du bureau de projets TI

Tél :
Approuvé le : 2020-07-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-07-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction

Dossier # : 1208285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ADP - 1208285002 - Biens et services informatiques.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Antoine DI PIETRANTONIO
Avocat
Tél : 514-872-2932

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Antoine DI PIETRANTONIO
Avocat
Tél : 514-872-2932
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 83 001 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 83 001 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1208285002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 77777 GDD 1208285002.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2020/08/24
13:00

(2)

Dossier # : 1204341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), aux fins de modifier plusieurs tarifs et ajouter les tarifs relatifs aux branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales

Il est recommandé :

- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-03 15:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204341001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), aux fins de modifier plusieurs tarifs et ajouter les tarifs relatifs aux branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2020, le *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)* a été adopté au conseil municipal. Ce règlement uniformise pour les 19 arrondissements le cadre réglementaire qui régit les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics, et la gestion des eaux pluviales sur la propriété privée. Préalablement à l'adoption de ce règlement, 20 règlements co-existaient sur le territoire de la Ville et dictaient des règles techniques et tarifaires différentes d'un arrondissement à l'autre. Dans ce contexte, il est nécessaire que la tarification associée aux travaux exécutés par la Ville de Montréal dans le cadre de ce règlement soit mise à jour, afin d'uniformiser la grille tarifaire pour les 19 arrondissements. Le présent projet de règlement regroupe les éléments modifiés et ajoutés à la grille tarifaire appliquée en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0674 - 16 juin 2020 : Adopter le Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » / Adopter le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales.
CM19 1398 - 16 décembre 2019 : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'apporter plusieurs modifications au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)* .

Premièrement, il y a l'ajout et la modification de certains tarifs, maintenant uniformisés à la grandeur des 19 arrondissements, qui sont prévus au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)* . Il s'agit de :

- L'ouverture et la fermeture du robinet d'arrêt extérieur ;
- Les travaux de réparation de la section publique du branchement d'eau temporaire ;
- Les travaux de branchement d'eau fait en PVC ;
- Frais d'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales.

Le présent dossier modifie également les tarifs suivants :

- Le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la Ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, si le déplacement ne nécessite qu'une déviation ;
- Le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la Ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, si le déplacement ne nécessite qu'une relocalisation;

Deuxièmement, le présent dossier modifie les tarifs relatifs aux travaux de dégel d'un tuyau de service d'eau privé, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, suite au changement de fournisseur externe. Par conséquent, les nouveaux tarifs prennent en considération la nouvelle procédure, ainsi que les tarifs définis dans l'entente de services contractuelle n°1326475 convenue avec Groupe Sdm inc. pour la fourniture des services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc des 19 arrondissements.

Les tarifs ajoutés et modifiés seront applicables le 1er octobre 2020, soit à la date de prise d'effet des chapitres II et III du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).* Le chapitre IV du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)* est en vigueur et le tarif des frais d'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales prendra effet à la date de publication du règlement sur les tarifs faisant l'objet de la présente décision.

Suite à l'approbation du présent dossier et en vertu de leurs compétences, les arrondissements devront amender les règlements sur les tarifs locaux en fonction du nouveau règlement (19-057) pour inclure les travaux d'excavation ou de réfection du domaine public exécutés par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le présent règlement a pour but d'apporter au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057,* les modifications nécessaires pour uniformiser les tarifs portant sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales sur tout le territoire de la Ville de Montréal, suite à l'adoption *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification et l'ajout de tarifs auront un impact favorable sur les revenus des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Première étape de l'uniformisation de la tarification portant sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales sur le territoire des 19 arrondissements ;

- Ajouts de tarifs appliqués en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact en lien avec le Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
Un plan de communication interne sera préparé à l'intention des arrondissements concernant les nouvelles dispositions réglementaires, ainsi que des présentations et des outils de formation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 août 2020 : Avis de motion

21 septembre 2020 : Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Antoine DI PIETRANTONIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy MEILLEUR
Agent(e) - travaux publics et ingenierie

Tél : 514 868-8282
Télécop. : 514 868-3587

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Brahim AMAROUCHE
Chef de section - réglementation de l'eau

Tél : 514 872-5927
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2020-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-08-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction

Dossier # : 1204341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), aux fins de modifier plusieurs tarifs et ajouter les tarifs relatifs aux branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ADP - Règlement modifiant le 19-057 - VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Antoine DI PIETRANTONIO
Avocat

Tél : 514-872-2932

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514-872-2919
Division : Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (19-057)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) ;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 73 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « 10 671,00 $ » par « 7 196,00 $ » ;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « 20 950,00 $ » par « 11 105,00 $ ».

2. L'article 86 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **86.** Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm : 1 042,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm : 1 042,00 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm : 2 711,00 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm : 1 013,78 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres : 11,00 $

2° diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm : 1 704,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 à 1200 mm : 1 641,00 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm : 3 429,00 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm : 1 884,55 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres : 16,00 $

3° diamètre d'un branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm : 2 331,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm : 2 258,00 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm : 4 153,00 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm : 2 497,30 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres : 204,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres : 33,00 $

4° diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm : 5 183,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm : 5 784,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm : 6 261,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm : 9 523,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm : 4 403,29 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres : 363,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres : 40,00 $

5° diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm : 5 915,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm : 6 044,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm : 6 642,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm : 9 705,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm : 5 187,23 $

b) le premier 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres : 365,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres : 36,00 $

6° diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm : 6 775,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm : 7 201,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm : 7 905,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm : 11 211,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm : 6 104,64 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres : 395,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres : 46,00 $

7° diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : 8 757,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm : 9 114,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm : 10 043,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm : 14 116,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : 7 664,62 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres : 432,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres : 58,00 $

8° diamètre d'un branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm : 9 788,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres : 475,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres : 72,00 $ »

3. L'article 89 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **89.** Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privée métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h00

a) d'une durée de 2h30 ou moins : 1 195,78 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 : 397,91 $

2° intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16h00 et jusqu'à 21h00, et les fins de semaine, de 7h30 à 21h00

a) d'une durée de 2h30 ou moins : 1 531,29 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 : 510,43 $ »

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 91, de ce qui suit :

« **91.1.** Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 296,00 $ »

5. L'article 92 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **92.** Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

a) 100 mm à 150 mm : 736,00 $

b) 200 mm : 782,00 $

c) 250 mm : 1 010,00 $

2° égout privé en PVC de 300 mm : 1 223,36 $

3° égout privé en fonte de :

a) 300 mm : 1 010,00 $

b) 375 mm : 758,00 $

c) 450 mm : 787,00 $

d) 525 mm : 822,00 $

e) 600 mm : 1 136,00 $

4° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins : 758,00 $

b) 375 mm : 787,00 $

c) 450 mm : 822,00 $

d) 525 mm : 1 136,00 $

e) 600 mm : 1 387,00 $ »

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 95, de ce qui suit :

« **95.1.** Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1°	pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits :	300,00 $
2°	pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble :	2 087,00 $ »

7. Le présent règlement prend effet le 1er octobre 2020.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1204520001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2019 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2020 » joint en annexe au présent règlement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-03 13:54

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204520001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er janvier 2015 est entrée en vigueur une nouvelle version du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) modifiant le règlement portant sur le réseau artériel de la Ville (02-003). Au moment de son adoption, l'Administration de la Ville a prévu qu'un processus de modification devait être mis en place afin de refléter les ajustements et l'évolution normale du réseau routier au premier mai de chaque année. À la demande du Service des finances, la présente proposition de modification au règlement permet donc de refléter les ajustements en fonction de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification du règlement adoptée le 18 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1221 - 18 novembre 2019 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).
CM18 1163 - 18 septembre 2018 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).
CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).
CM16 0984 - 23 août 2016 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).
CM14 1272 - 16 décembre 2014 – Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.
CM01 00098 - 20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'exercice financier de mise à jour et d'ajustement des transferts destinés aux arrondissements, la présente modification au règlement vise à ajuster la carte annexée au Règlement 02-003 afin de tenir compte de l'évolution du réseau routier de la Ville. Cette révision se base sur les données fournies par la Division de la géomatique, en fonction des données répertoriées en date du 1er mai 2020.
Il est à noter que la révision ne tient compte que des ajouts ou suppressions de superficies de chaussée (ex. : ouverture ou prolongement de rues, suppressions de rues ou variation de surface de la chaussée liée à l'implantation de saillies ou l'élargissement de trottoirs par

exemple). La révision ne tient donc pas compte d'une mise à jour de l'application des critères qui permettent de déterminer les catégories de classification de la chaussée A,B,C,D,E de tronçons (voir section justification). À titre d'exemple, la création d'une nouvelle piste cyclable sur une rue locale ne confère pas automatiquement à ce tronçon le statut «artériel» lors de la révision annuelle du RAAV.
La carte mise à jour du RAAV est jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques. Un tableau présentant les superficies de chaussées artérielles et locales par arrondissement pour les années 2019 et 2020 est fourni en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le RAAV est un outil essentiel à l'attribution des budgets aux arrondissements. Sa mise à jour périodique est nécessaire afin de s'assurer que les modifications du réseau routier soient prises en compte dans la répartition des ressources financières.
Le SUM est responsable de l'élaboration et de l'application des critères qui permettent de définir si un tronçon du réseau routier est de responsabilité locale ou centrale. Chaque tronçon de rue composant le RAAV est catégorisé selon cinq classes (A, B, C, D et E) en fonction de son importance relative. Les tronçons catégorisés A,B,C et D composent le réseau artériel, alors que la catégorie E représente les tronçons du réseau local. Cette classification découle d'une analyse approfondie de chaque segment de chaussée en fonction de critères précis, qui sont :
I. Hiérarchie fonctionnelle (artère principale, artère secondaire, collectrice ou locale)
II. Prolongement des voies numérotées
III. Lignes d'autobus express
IV. Lignes d'autobus – voies réservées
V. Routes stratégiques – accès à un pont
VI. Routes stratégiques – urgence
VII. Route de transit de camionnage
VIII. Lignes d'autobus – service régulier
IX. Zones commerciales
X. Zones industrielles
XI. Voies cyclables
XII. Routes à caractère touristique/événementiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour du RAAV a pour seul impact financier de permettre des ajustements aux transferts destinés aux arrondissements suite à l'ajout ou au retrait de nouveaux tronçons de voirie selon le modèle établi dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du règlement visé par le présent dossier décisionnel est requise aux fins de préparation de l'exercice budgétaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec le COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: séance du conseil municipal : Août 2020
Adoption: séance du conseil municipal : Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François NIRO
Conseiller en planification

Tél : 514-868-5055
Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-08-03

RAAV 2019

Arrondissement / Catégorie du plan d'intervention	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Sous-total	Catégorie Administration locale E	total 2019	PJD	Autres catégories Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	647 611,56	452 497,94	263 583,60	211 762,81	1 575 455,91	1 869 253,90	3 444 709,81	-	108 351,07	312 967,93
Anjou	286 294,94	330 534,30	232 591,75	146 207,90	995 628,89	509 533,99	1 505 162,88	-	-	279 017,93
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	213 117,29	705 701,47	349 879,49	120 488,24	1 389 186,49	1 219 836,64	2 609 023,13	-	85 088,62	229 144,51
Lachine	165 621,87	239 395,72	295 978,99	110 333,37	811 329,95	563 143,63	1 374 473,58	-	36 003,01	391 175,29
LaSalle	272 661,63	306 370,60	478 912,65	70 657,03	1 128 601,91	1 089 323,66	2 217 925,57	-	17 528,81	56 502,03
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	104 475,35	111 407,05	25 909,47	6 515,84	248 307,71	626 529,37	874 837,08	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	480 905,29	480 700,41	385 627,72	198 208,29	1 545 441,71	1 754 756,60	3 300 198,31	-	411 334,80	195 679,36
Montréal-Nord	414 857,30	179 555,19	118 893,32	155 598,34	868 904,15	961 291,69	1 830 195,84	-	22 724,75	-
Outremont	-	114 446,96	39 109,99	58 336,10	211 893,05	215 404,64	427 297,69	-	55 291,09	-
Pierrefonds-Roxboro	359 826,92	116 838,19	195 407,59	37 591,88	709 664,58	1 688 540,95	2 398 205,53	-	-	36 990,29
Plateau-Mont-Royal	277 456,32	318 745,48	136 788,04	177 479,58	910 469,42	551 770,35	1 462 239,77	-	227 293,70	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 040 277,83	421 953,37	194 711,01	336 167,38	1 993 109,59	2 238 159,29	4 231 268,88	-	22 336,35	327 185,82
Rosemont-Petite-Patrie	387 169,79	510 513,59	238 970,97	202 477,34	1 339 131,69	1 092 835,31	2 431 967,00	-	378 583,82	-
Saint-Laurent	645 938,45	939 957,22	512 224,02	346 832,21	2 444 951,90	1 305 453,06	3 750 404,96	-	19 453,75	701 746,54
Saint-Léonard	212 742,79	310 909,76	226 913,20	144 533,90	895 099,65	1 151 042,17	2 046 141,82	-	-	104 841,79
Sud-Ouest	192 079,55	553 891,69	116 413,63	196 298,95	1 058 683,82	726 677,71	1 785 361,53	-	177 986,39	471 066,08
Verdun	10 376,41	236 346,11	231 837,18	19 734,74	498 294,44	586 870,71	1 085 165,15	-	126 685,76	94 825,35
Ville-Marie	670 189,74	552 009,88	150 028,82	223 585,83	1 595 814,27	441 495,17	2 037 309,44	136 103,99	110 163,32	170 667,19
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	438 499,33	350 844,91	212 489,14	180 377,07	1 182 210,45	1 181 286,22	2 363 496,67	-	327 825,44	120 761,91
Total	**6 820 102,36**	**7 232 619,84**	**4 406 270,58**	**2 943 186,80**	**21 402 179,58**	**19 773 205,06**	**41 175 384,64**	**136 103,99**	**2 126 650,68**	**3 492 572,02**

RAAV 2020

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Sous-total	Catégorie Administration locale E	total 2020	PJD	Autres catégories Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	648 027,67	451 918,54	263 606,43	211 802,99	1 575 355,63	1 868 494,98	3 443 850,61	-	109 073,74	312 967,93
Anjou	285 703,12	330 518,99	233 330,98	146 209,19	995 762,28	509 491,96	1 505 254,24	-	-	279 017,93
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	213 075,63	720 990,83	349 310,98	120 488,24	1 403 865,68	1 216 925,55	2 620 791,23	-	87 576,47	220 640,12
Lachine	165 668,19	239 253,79	296 119,68	110 323,73	811 365,39	563 411,06	1 374 776,45	-	36 765,23	391 175,29
LaSalle	272 539,75	306 385,74	480 964,27	70 637,66	1 130 527,42	1 087 846,86	2 218 374,28	-	17 508,74	56 502,03
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	104 475,66	111 368,98	25 909,47	6 515,84	248 269,95	628 419,58	876 689,53	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	481 229,18	480 426,78	387 650,40	198 514,53	1 547 820,89	1 740 928,40	3 288 749,29	-	420 876,02	195 679,36
Montréal-Nord	414 383,99	179 447,35	119 140,17	155 359,78	868 331,29	960 059,02	1 828 390,31	-	22 724,75	-
Outremont	-	112 071,62	37 754,93	70 719,47	220 546,02	211 705,61	432 251,63	-	55 290,06	-
Pierrefonds-Roxboro	359 263,95	124 495,73	195 304,92	37 591,88	716 656,48	1 692 456,69	2 409 113,17	-	-	36 990,29
Plateau-Mont-Royal	277 459,25	318 022,99	136 345,60	176 045,31	907 873,15	525 405,01	1 433 278,16	-	254 100,59	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 040 073,87	426 895,43	194 711,01	331 045,20	1 992 725,51	2 240 105,11	4 232 830,62	-	22 336,35	327 185,82
Rosemont-Petite-Patrie	387 587,23	509 707,81	238 949,93	202 010,28	1 338 255,25	1 084 782,28	2 423 037,53	-	382 714,40	-
Saint-Laurent	645 632,89	939 943,03	511 982,40	358 652,99	2 456 211,31	1 304 979,21	3 761 190,52	-	19 453,75	701 769,55
Saint-Léonard	212 474,94	310 527,66	226 913,20	144 531,84	894 447,64	1 150 840,79	2 045 288,43	-	-	104 841,79
Sud-Ouest	192 115,22	559 010,97	116 827,88	192 216,55	1 060 170,62	714 552,08	1 774 722,70	-	191 490,36	461 608,39
Verdun	10 376,41	236 447,28	231 620,70	19 734,74	498 179,13	585 492,42	1 083 671,55	-	126 756,76	94 825,35
Ville-Marie	670 174,96	549 917,60	150 026,07	222 810,29	1 592 928,92	421 830,52	2 014 759,44	136 103,99	132 145,83	170 667,19
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	438 784,96	350 758,62	212 405,17	180 078,52	1 182 027,27	1 180 975,03	2 363 002,30	-	327 575,60	120 761,91
Total	**6 819 046,87**	**7 258 109,74**	**4 408 874,19**	**2 955 289,03**	**21 441 319,83**	**19 688 702,16**	**41 130 021,99**	**136 103,99**	**2 206 388,65**	**3 474 632,95**

Différentiel entre 2020 et 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Sous-total	Catégorie Administration locale E		PJD	Autres catégories Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	416,11	(579,40)	22,83	40,18	(100,28)	(758,92)	(859,20)	-	722,67	-
Anjou	(591,82)	(15,31)	739,23	1,29	133,39	(42,03)	91,36	-	-	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	(41,66)	15 289,36	(568,51)	-	14 679,19	(2 911,09)	11 768,10	-	2 487,85	(8 504,39)
Lachine	46,32	(141,93)	140,69	(9,64)	35,44	267,43	302,87	-	762,22	-
LaSalle	(121,88)	15,14	2 051,62	(19,37)	1 925,51	(1 476,80)	448,71	-	(20,07)	-
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,31	(38,07)	-	-	(37,76)	1 890,21	1 852,45	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	323,89	(273,63)	2 022,68	306,24	2 379,18	(13 828,20)	(11 449,02)	-	9 541,22	-
Montréal-Nord	(473,31)	(107,84)	246,85	(238,56)	(572,86)	(1 232,67)	(1 805,53)	-	-	-
Outremont	-	(2 375,34)	(1 355,06)	12 383,37	8 652,97	(3 699,03)	4 953,94	-	(1,03)	-
Pierrefonds-Roxboro	(562,97)	7 657,54	(102,67)	-	6 991,90	3 915,74	10 907,64	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	2,93	(722,49)	(442,44)	(1 434,27)	(2 596,27)	(26 365,34)	(28 961,61)	-	26 806,89	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	(203,96)	4 942,06	-	(5 122,18)	(384,08)	1 945,82	1 561,74	-	-	-
Rosemont-Petite-Patrie	417,44	(805,78)	(21,04)	(467,06)	(876,44)	(8 053,03)	(8 929,47)	-	4 130,58	-
Saint-Laurent	(305,56)	(14,19)	(241,62)	11 820,78	11 259,41	(473,85)	10 785,56	-	-	23,01
Saint-Léonard	(267,85)	(382,10)	-	(2,06)	(652,01)	(201,38)	(853,39)	-	-	-
Sud-Ouest	35,67	5 119,28	414,25	(4 082,40)	1 486,80	(12 125,63)	(10 638,83)	-	13 503,97	(9 457,69)
Verdun	-	101,17	(216,48)	-	(115,31)	(1 378,29)	(1 493,60)	-	71,00	-
Ville-Marie	(14,78)	(2 092,28)	(2,75)	(775,54)	(2 885,35)	(19 664,65)	(22 550,00)	-	21 982,51	-
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	285,63	(86,29)	(83,97)	(298,55)	(183,18)	(311,19)	(494,37)	-	(249,84)	-
Total	**(1 055,49)**	**25 489,90**	**2 603,61**	**12 102,23**	**39 140,25**	**(84 502,90)**	**(45 362,65)**	**-**	**79 737,97**	**(17 939,07)**

Différentiel en % entre 2020 et 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Sous-total	Catégorie Administration locale E		PJD	Autres catégories Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	0,06%	-0,13%	0,01%	0,02%	0,01%	-0,04%	-0,02%		0,66%	
Anjou	-0,21%	0,00%	0,32%	0,00%	0,01%	-0,01%	0,01%			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	-0,02%	2,12%	-0,16%		1,05%	-0,24%	0,45%		2,84%	-3,85%
Lachine	0,03%	-0,06%	0,05%	-0,01%	0,00%	0,05%	0,02%		2,07%	
LaSalle	-0,04%	0,00%	0,43%	-0,03%	0,17%	-0,14%	0,02%		-0,11%	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,00%	-0,03%			0,02%	0,30%	0,21%			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,07%	-0,06%	0,52%	0,15%	0,15%	-0,79%	-0,35%		2,27%	
Montréal-Nord	-0,11%	-0,06%	0,21%	-0,15%	0,07%	-0,13%	-0,10%			
Outremont		-2,12%	-3,59%	17,51%	3,92%	-1,75%	1,15%		0,00%	
Pierrefonds-Roxboro	-0,16%	6,15%	-0,05%		0,98%	0,23%	0,45%			
Plateau-Mont-Royal	0,00%	-0,23%	-0,32%	-0,81%	0,29%	-5,02%	-2,02%		10,55%	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-0,02%	1,16%		-1,55%	0,02%	0,09%	0,04%			
Rosemont-Petite-Patrie	0,11%	-0,16%	-0,01%	-0,23%	0,07%	-0,74%	-0,37%		1,08%	
Saint-Laurent	-0,05%	0,00%	-0,05%	3,30%	0,46%	-0,04%	0,29%			0,00%
Saint-Léonard	-0,13%	-0,12%		0,00%	0,07%	-0,02%	-0,04%			
Sud-Ouest	0,02%	0,92%	0,35%	-2,12%	0,14%	-1,70%	-0,60%		7,05%	-2,05%
Verdun		0,04%	-0,09%		0,02%	-0,24%	-0,14%		0,06%	
Ville-Marie	0,00%	-0,38%	0,00%	-0,35%	0,18%	-4,66%	-1,12%		16,64%	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,07%	-0,02%	-0,04%	-0,17%	0,02%	-0,03%	-0,02%		-0,08%	
Moyenne	**-0,02%**	**0,37%**	**-0,13%**	**0,82%**	**0,40%**	**-0,78%**	**-0,11%**	**0,00%**	**2,26%**	**-0,31%**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1204520001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

voir projet de règlement ci-joint

FICHIERS JOINTS

RÈGLEMENT 02-003- .docxRAAV 2020 (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Éric COUTURE
Avocat
Tél : (514) 872-6868

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Éric COUTURE
Avocat
Tél : 514 872-6868
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
02-003-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES RÉSEAUX DE VOIRIE ARTÉRIELLE ET LOCALE (02-003)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du … , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) est modifiée par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2019 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2020 » joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF, VILLE DE MONTRÉAL, 2020

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1204520001

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #1 de 28

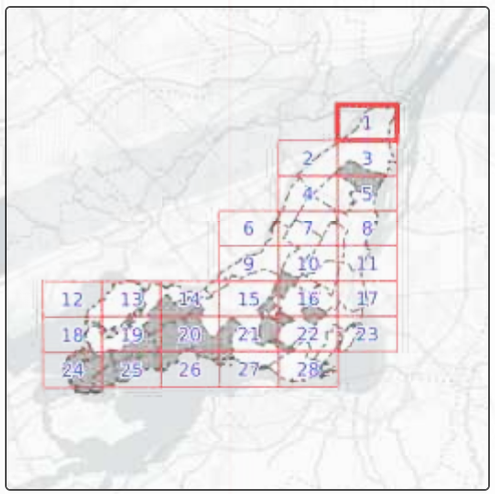

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #2 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

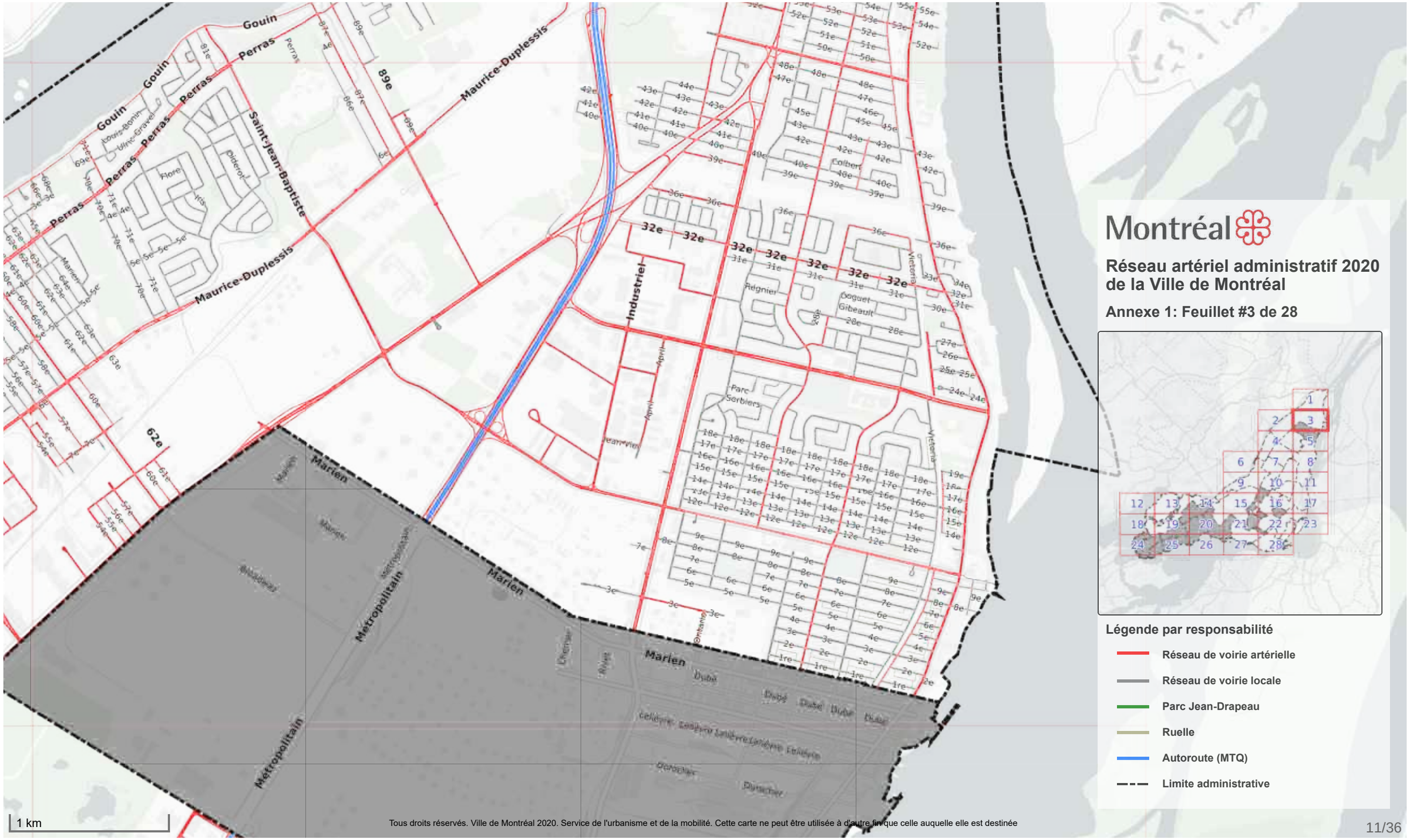

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #3 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #4 de 28

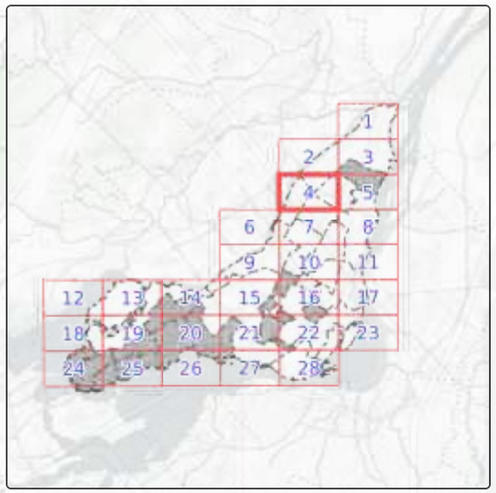

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée.

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #5 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #6 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #7 de 28

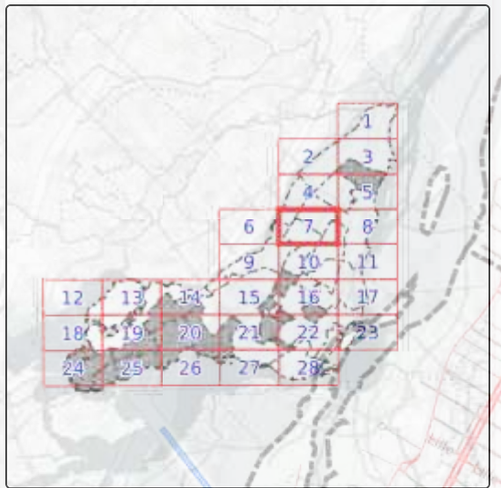

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #8 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #9 de 28

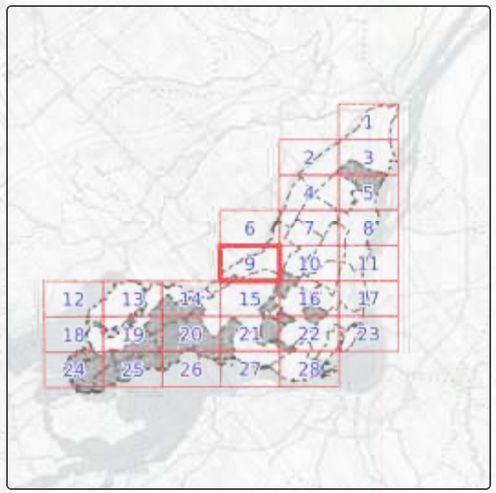

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #10 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #11 de 28

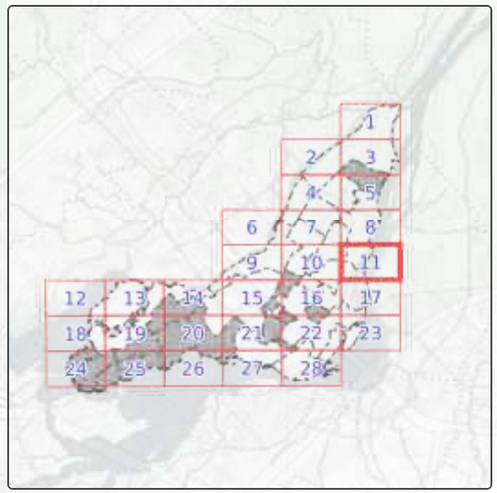

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #12 de 28

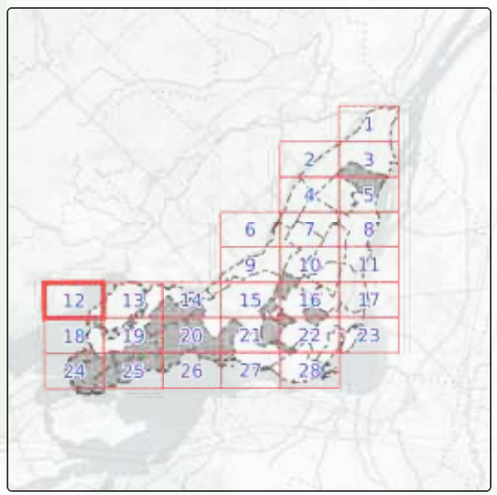

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #13 de 28

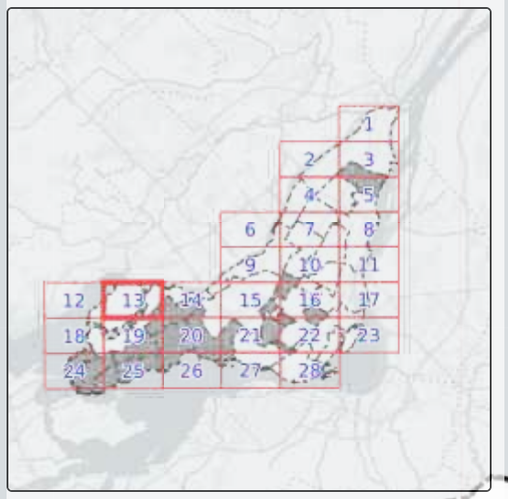

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #14 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #15 de 28

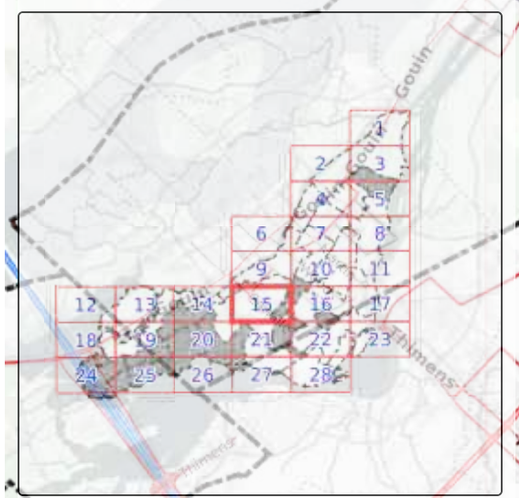

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #16 de 28

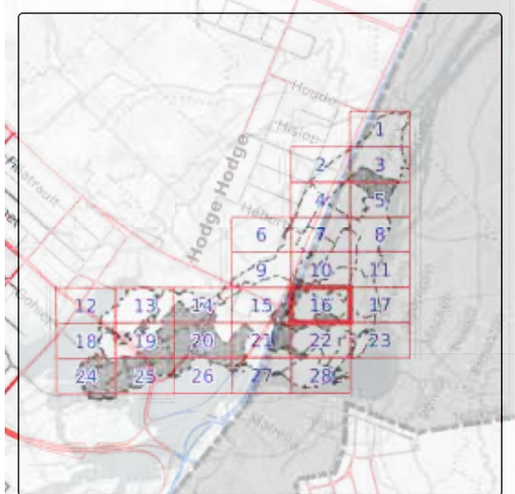

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #17 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #18 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

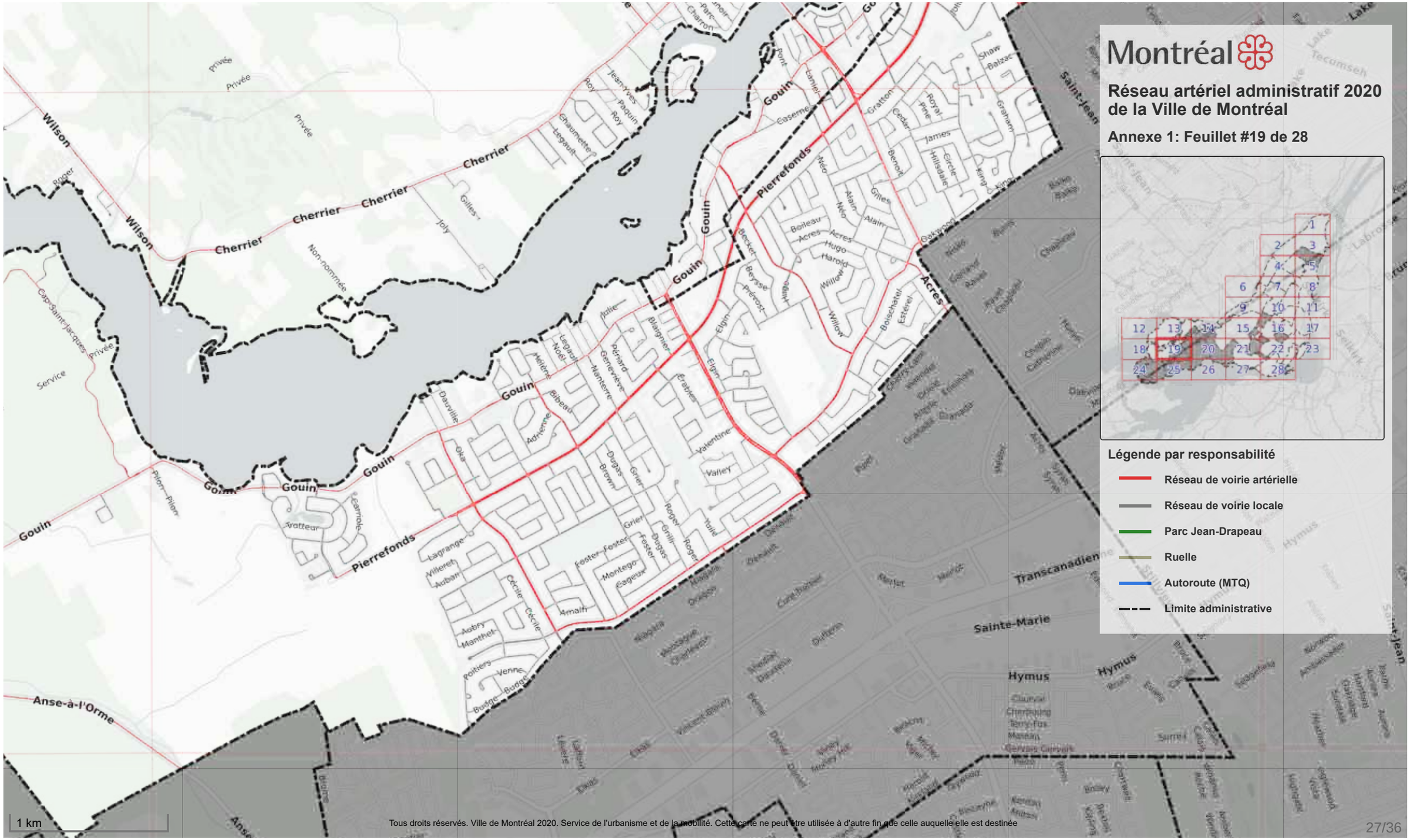

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #20 de 28

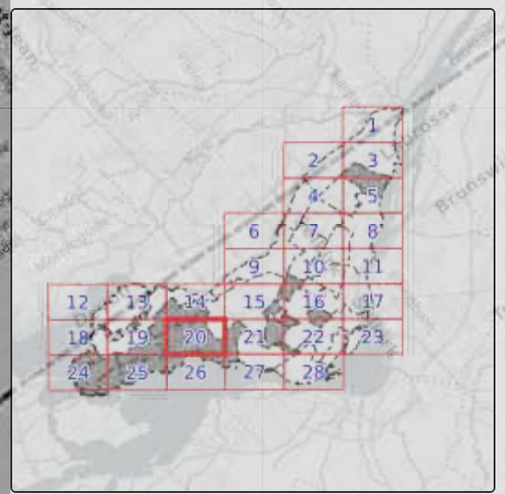

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #21 de 28

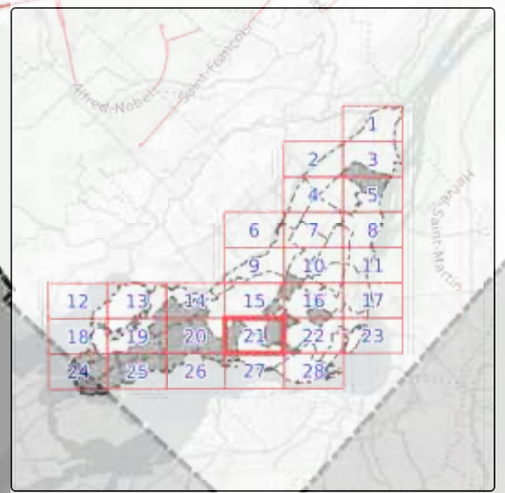

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #23 de 28

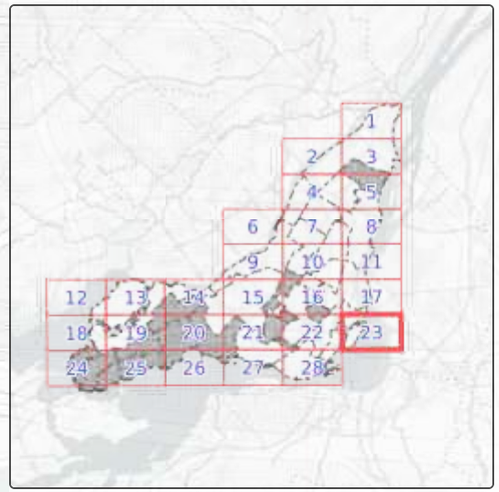

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #24 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #25 de 28

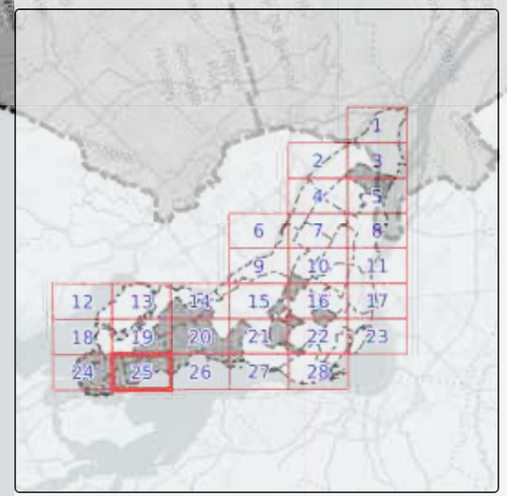

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #26 de 28

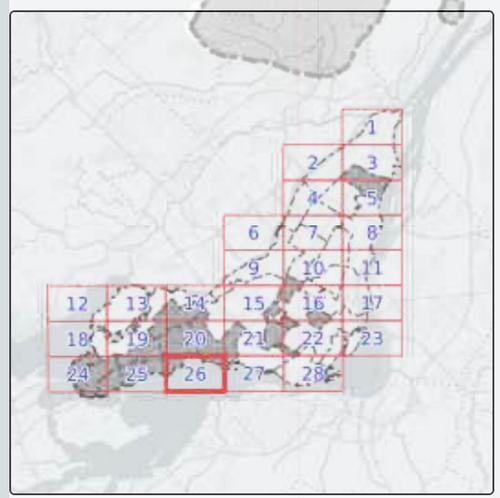

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Montréal

Réseau artériel administratif 2020 de la Ville de Montréal

Annexe 1: Feuillet #27 de 28

Légende par responsabilité

- Réseau de voirie artérielle
- Réseau de voirie locale
- Parc Jean-Drapeau
- Ruelle
- Autoroute (MTQ)
- Limite administrative

1 km

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

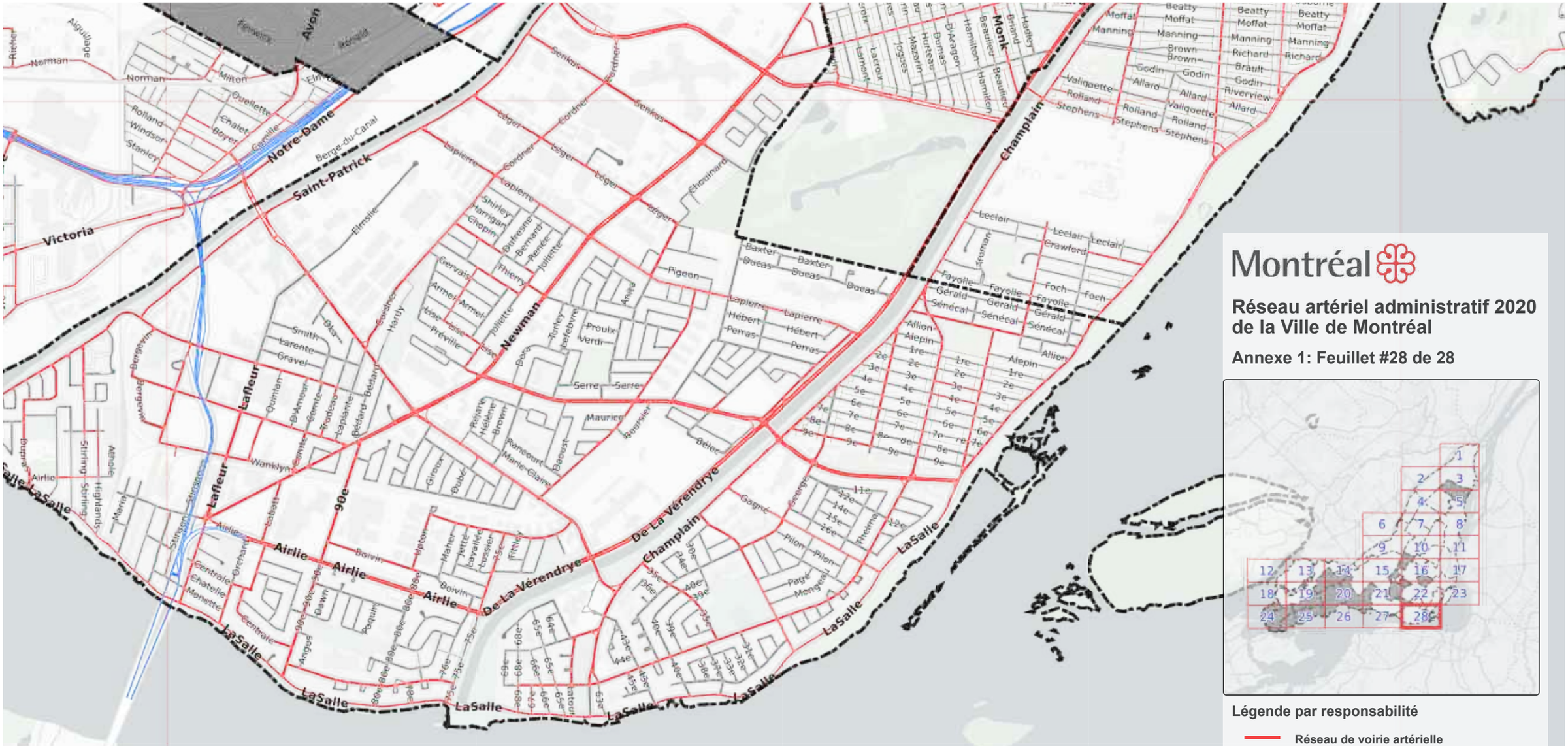

Tous droits réservés. Ville de Montréal 2020. Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette carte ne peut être utilisée à d'autre fin que celle auquelle elle est destinée

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2020/08/24 13:00

(2)

Dossier # : 1206744004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement sur les tarifs de l'exercice 2020 pour ajouter les tarifs de location de casiers et de vente du guide d'identification des espèces du Biodôme

Il est recommandé de :
Modifier le Règlement sur les tarifs de l'exercice 2020 pour ajouter les tarifs de location de casiers et de vente du guide d'identification des espèces du Biodôme

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2020-07-31 12:05

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206744004**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement sur les tarifs de l'exercice 2020 pour ajouter les tarifs de location de casiers et de vente du guide d'identification des espèces du Biodôme

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Migration a renouvelé le Biodôme et sa scénographie, dans la plus grande partie des espaces accessibles au public, en misant sur une expérience immersive, participative et novatrice.
Dans ce contexte, le Biodôme de Montréal souhaite offrir à ses visiteurs la possibilité de bénéficier des services suivants :

- utilisation de casiers aux fins de vestiaire (communs avec le Planétarium Rio Tinto Alcan);
- utilisation de guides papier d'identification des espèces du Biodôme.

Bien qu'il n'y ait pas eu dans le passé d'entente formelle, la Société des Amis du Biodôme s'occupe, à la satisfaction d'Espace pour la vie, de la gestion des casiers et de la distribution des guides d'identification depuis de nombreuses années au Biodôme. Une entente sera soumise aux instances avant l'ouverture du Biodôme (1200348003). Celle-ci spécifie que les recettes seront perçues par la Société des Amis du Biodôme et comment celles-ci seront versée à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Des casiers sont situés au niveau sous-sol du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Les visiteurs du Biodôme ou du Planétarium pourront en faire la location.
Location d'un casier : 2 $ par jour

Des documents en papier présentent les espèces du Biodôme afin de faciliter leur localisation et leur identification par les visiteurs.
Guides papier d'identification des espèces : 2 $

JUSTIFICATION

Ces services permettent de répondre aux besoins de certains visiteurs et leur tarification raisonnable vise à couvrir les frais de production et de gestion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Inclusion dans le Règlement sur les tarifs de tarifs 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-24

Chantale LOISELLE
Agent(e) de marketing

Tél : 514-868-3051
Télécop. : 514-868-4979

Albane LE NAY
C/d COmmunications et marketing

Tél : 514-872-4321
Télécop. : 514 868-4979

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2020-07-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1206744004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Objet :	Modifier le Règlement sur les tarifs de l'exercice 2020 pour ajouter les tarifs de location de casiers et de vente du guide d'identification des espèces du Biodôme

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1206744004 Règl. mod. Règl tarifs Espace pour la vie 20207029.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate

Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514-872-2919
Division : Service des affaires juridique

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (19-057)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) est modifié par l'insertion, après l'article 53, des articles suivants :

« **53.1.** Pour la location d'un casier situé au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu, par jour : 2,00 $.

53.2. Pour le Guide d'identification des espèces du Biodôme, il sera perçu : 2,00 $ ».

_____

GDD : 1206744004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 42.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200603001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette

Il EST RECOMMANDÉ:

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-08 15:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 mai 2020	Résolution: CA20 27 0122

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1200603001

Dina TOCHEVA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 mai 2020

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1200603001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

Il EST RECOMMANDÉ:

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-04-27 08:54

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1200603001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à vocation communautaire « L'Anonyme » projette de transformer une ancienne maison de chambres sise sur le lot 3 362 559 en résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance. Or, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) n'autorise pas ce type d'occupation dans les secteurs mixtes de commerce et d'habitation de catégorie C.2 A et H.
Le conseil municipal peut recourir aux pouvoirs inscrits au paragraphe 4°de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre à l'organisme de s'installer sur les lieux. Celui-ci a déposé une demande à cet effet, le 14 janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description de l'organisme

La mission de l'organisme « L'Anonyme » consiste à promouvoir des comportements sécuritaires dans le but de prévenir les maladies transmissibles sexuellement ou par le sang (ITSS) par une approche humaniste de proximité. Celle-ci vise à réduire les méfaits associés à certains comportements à haut risque. L'Anonyme offre des services mobiles à leur clientèle notamment un bus et une camionnette SIS (service d'injection supervisé).

Description de la propriété

Il s'agit d'un bâtiment commercial et résidentiel de trois étages érigé en 1900, construit en mode contigu, muni d'un parement de briques et de pierres. Le terrain s'étend sur une superficie totale de 245,3 mètres carrés formé du lot 3 362 559 du cadastre du Québec. Le bâtiment est présentement inoccupé faisant suite à une série d'incendies qui l'ont partiellement endommagées. Il abritait autrefois une maison de chambres.

Description du milieu

L'immeuble s'insère dans un voisinage caractérisé par le commerce établi au rez-de-chaussée et par l'habitation érigée aux étages supérieurs. On retrouve aussi le parc Edmond-Hamelin et un concessionnaire automobile du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est.

Description du projet

Le projet d'habitation constitue une expérience-pilote initiée par l'organisme. Il s'adresse à une clientèle ne correspondant pas au profil de locataires normalement admissibles dans le logement social régi par les programmes réguliers Accès logis ou du Volet III. Ce nouveau service d'hébergement vise à offrir une alternative aux personnes qui se retrouvent en situation d'instabilité résidentielle sans domicile fixe. L'organisme souhaite ainsi développer une formule novatrice de logement social en réduisant les barrières d'accès dont souffrent certains types d'individus. Ceux-ci se retrouvent privés d'une forme minimale d'hébergement en étant bien souvent exclus des programmes existants. Par la mise sur pied de ce projet d'habitation, L'Anonyme cherche à faire reconnaître le droit l'accès et le maintien à domicile comme un droit fondamental et déterminant pour la santé publique.

La clientèle desservie et les mesures d'encadrement

Afin de contribuer au bon fonctionnement de la résidence, L'Anonyme fonde son action sur les principes suivants :

- L'établissement de règles simples se résumant à payer son loyer, ne pas déranger son voisin et de maintenir la salubrité des lieux;
- L'implication des intervenants (personnel infirmier, travailleur de rue, etc.) pour qu'ils puissent rencontrer les résidents sur demande;
- La diffusion de l'information auprès des locataires relativement aux différents services offerts pour les accompagner;
- L'implication des résidents, sur une base volontaire, dans la vie quotidienne du centre d'hébergement, dans le but de développer leur sentiment d'appartenance.

L'aménagement de la résidence va permettre d'accueillir 16 personnes réparties dans 14 chambres. Il est prévu d'opérer 24 heures sur 24, toute la semaine, sans aucune mesure permanente de surveillance ou de supervision, maintenue sur place. Les interventions prévues par l'organisme s'effectuent ponctuellement à la demande des locataires. Le déploiement des services mobiles (bus et camionnette SIS) va continuer à se faire sur une base quotidienne discrètement dans le secteur. L'Anonyme ne prévoit pas stationner ses véhicules devant la résidence afin de préserver l'anonymat de la clientèle qui fréquente les dispensaires. Le travail d'intervention auprès des locataires s'effectue en étroite collaboration avec l'organisme « Dopamine » qui opère à proximité de l'immeuble, du lundi au samedi, de 9 h à 16 h.

Les mesures nécessaires à l'entretien de l'immeuble consistent à visiter régulièrement l'immeuble (deux ou trois fois par semaine) par les employés sans que ces derniers soient affectés spécifiquement à la résidence. Le requérant prévoit engager une compagnie spécialisée en décontamination et en gestion parasitaire. L'application des traitements est estimée à une fois par mois. De plus, le gestionnaire de l'immeuble pourra compter sur la collaboration d'un locataire pour l'assister dans la supervision et l'entretien de la bâtisse, spécifiquement rémunéré pour l'exécution de cette tâche.

Description des travaux

Les travaux impliquent la démolition partielle du bâtiment, du garage et d'un hangar. En récupérant l'espace, le requérant prévoit d'agrandir la partie arrière de la résidence sur trois étages. On y retrouve 14 chambres, avec une dînette et deux salons aménagés aux étages supérieures. L'aménagement de la cour arrière comporte un taux de verdissement équivalent à 25,3 % de la superficie du terrain, la plantation de six arbres avec un déploiement en forme de colonnes ainsi qu'un recouvrement en pavé, localisé en bordure de la ruelle.

La façade du rez-de-chaussée se compose d'un mur rideau avec des meneaux peint en gris très foncé. La pierre de taille est maintenue en place et la corniche refaite de manière similaire à l'originale dans les mêmes tons. Le requérant propose de la fenestration fabriquée en aluminium. Pour la partie arrière du bâtiment, les matériaux de recouvrement comprennent du bois de coloration blanche et de la maçonnerie (perle noir). Les escaliers extérieurs sont en acier galvanisé muni de panneaux perforés.

Sur plan conceptuel, la nouvelle résidence doit demeurer ouverte en offrant le plus possible de luminosité et de visibilité pour les locataires pour des raisons de sécurité et de salubrité.

Réglementation d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve dans un secteur d’habitation et de commerce (C.2 A et H). Les taux d'implantation (minimum et maximum) doivent se situer entre 30 % et 100 %. Le coefficient de densité se limite à trois. Les hauteurs permises peuvent varier entre deux et trois étages sans jamais dépasser 12,5 mètres. Seul le mode d'implantation contigu est autorisé. L'immeuble fait partie d'un secteur significatif à normes de catégorie A.

Dérogations

L'octroi de la présente autorisation déroge aux dispositions réglementaires suivantes :

- À l'alignement de construction, la démolition partielle de l'immeuble entraîne la perte des droits acquis (article 52);

- À l’usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » qui n’est pas autorisé dans les secteurs de commerce et d'habitation C.2 A et H (article 124).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) suggère de répondre favorablement à la présente demande d'autorisation en considérant les éléments énumérés ci-dessous :

- Les registres de l'arrondissement dénotent de nombreux signalements mentionnant la tenue d'activités illégales étroitement liées au crime organisé (prostitution, vente de stupéfiants) se déroulant à l'intérieur du bâtiment. La maison de chambres a été longuement reconnue comme étant un foyer d'insalubrité et de criminalité. De ce point de vue, le projet d'habitation vise notamment à offrir un espace habitable convenable et salubre aux clientèles vulnérables qui autrement se retrouverait particulièrement exposées au crime organisé;

- En dépit du type de locataires, les activités se comparent à celles d'une maison de chambres comme auparavant, gérée cette fois-ci par un organisme reconnu dans le domaine, en étroite collaboration avec tous les intervenants locaux. Il est de l'intérêt

de L'Anonyme d'établir de saines relations avec le voisinage et d'opérer le plus discrètement possible dans l'anonymat;

- La DAUSE estime que la mise en place d'un service d'hébergement va permettre à certaines personnes d'éviter de fréquenter le domaine public, sans domicile fixe, d'autant plus qu'il faut prendre en considération la proximité d'un parc pour enfants localisé immédiatement en face de l'établissement;

- Le projet de l'organisme permet de conserver à la fois l'apparence et la vocation d'origine du bâtiment. Par le passé, ce dernier a profondément souffert de la négligence et du manque d'entretien de la part de ses anciens propriétaires qui ont largement contribué à atteindre son état de délabrement avancé. À l'opposé, L'Anonyme détient toute l'expertise et toutes les relations nécessaires pour assurer la prise en charge de la clientèle en situation de désaffiliation sociale, pour lui offrir des conditions minimales d'hébergement, à l'écart de la criminalité;

- Lors du solstice d'été (jour le plus long), l'étude d'impact sur ensoleillement des cours démontre que l'agrandissement projette de l'ombrage en permanence que sur une partie des hangars desservant la propriété située du côté est. À l'équinoxe du printemps (jour égal à la nuit), la présence du nouveau volume ne provoque pas de zones d'ombrage sur les bâtiments avoisinants. Selon les résultats des simulations, le niveau de luminosité des propriétés adjacentes demeure sensiblement le même durant toute l'année.

Voici en résumé les commentaires et traits marquants identifiés par la DAUSE à l'égard de la qualité du volet architectural du projet pilote présenté par le requérant et ses consultants, soulignons à cet effet :

- La mise en valeur de la façade originale et la réintroduction de la corniche;

- La réinterprétation de la composition du rez-de-chaussée commercial valorisant la façade de pierre à partir d'une intervention plutôt contemporaine;

- La qualité du traitement de la cage d'escalier effectué tout en transparence, permettant ainsi de produire une percée visuelle vers le jardin et vers la rue Sainte-Catherine Est;

- Le recours à une matérialité plus chaleureuse (bois naturel et blanc) qui permet de rendre la cour intérieure plus lumineuse;

- L'appareillage de brique qui souligne le rythme (des ouvertures) de la façade donnant sur la cour;

- La conceptualisation de la composition de l'arrière de l'immeuble, perçue comme étant un phare de lumière sécuritaire et apaisant;

- La présence des éléments végétaux qui améliore le confort et la qualité de l'air, tout en minimisant les effets des îlot de chaleur.

La DAUSE recommande de permettre l'exercice de la présente autorisation et d'assortir celle-ci des conditions suivantes :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 16 personnes à la fois;

- Soumettre l'émission du permis de construction ou de transformation à la procédure d'approbation prévue au titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA).

Lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2020, les membres se sont prononcés en faveur du projet sans apporter de conditions supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une fois rénové, le bâtiment va comprendre une toiture blanche et une superficie de terrain composée d'au moins 25,3 % d'éléments végétaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;
- Présentation du projet de règlement au comité exécutif;
- Avis de motion et adoption du projet de règlement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal par le conseil municipal;
- Adoption du règlement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 par le conseil municipal;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge aux articles 52 et 124 du Règlement d’urbanisme de l’arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée et régularisée par l'entremise du conseil municipal en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4° de l'article 89° de la Charte de la Ville de Montréal.

Selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la propriété du requérant se trouve dans un « secteur résidentiel ». Un centre d'hébergement à vocation communautaire peut s'implanter à l'intérieur de cette aire d'affectation en toute conformité. Le plan des densités de construction favorise un bâti d'un à quatre étages avec un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-6066
Télécop. : 514 872-2312

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-09

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9635
Télécop. : 514 872-2312

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean BOISVERT
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises suppléant
Tél :
Approuvé le : 2020-04-24

rue De Chambly
rue Sainte-Catherine Est
rue Joliette
3 362 559
1200 603 001
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20200214
Cadastre: Du Québec
Échelle:
A

rue Nicolet
rue De Chambly
rue Sainte-Catherine Est
rue Joliette
1200 603 001
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20200214
Utilisation du sol:
B
Échelle:

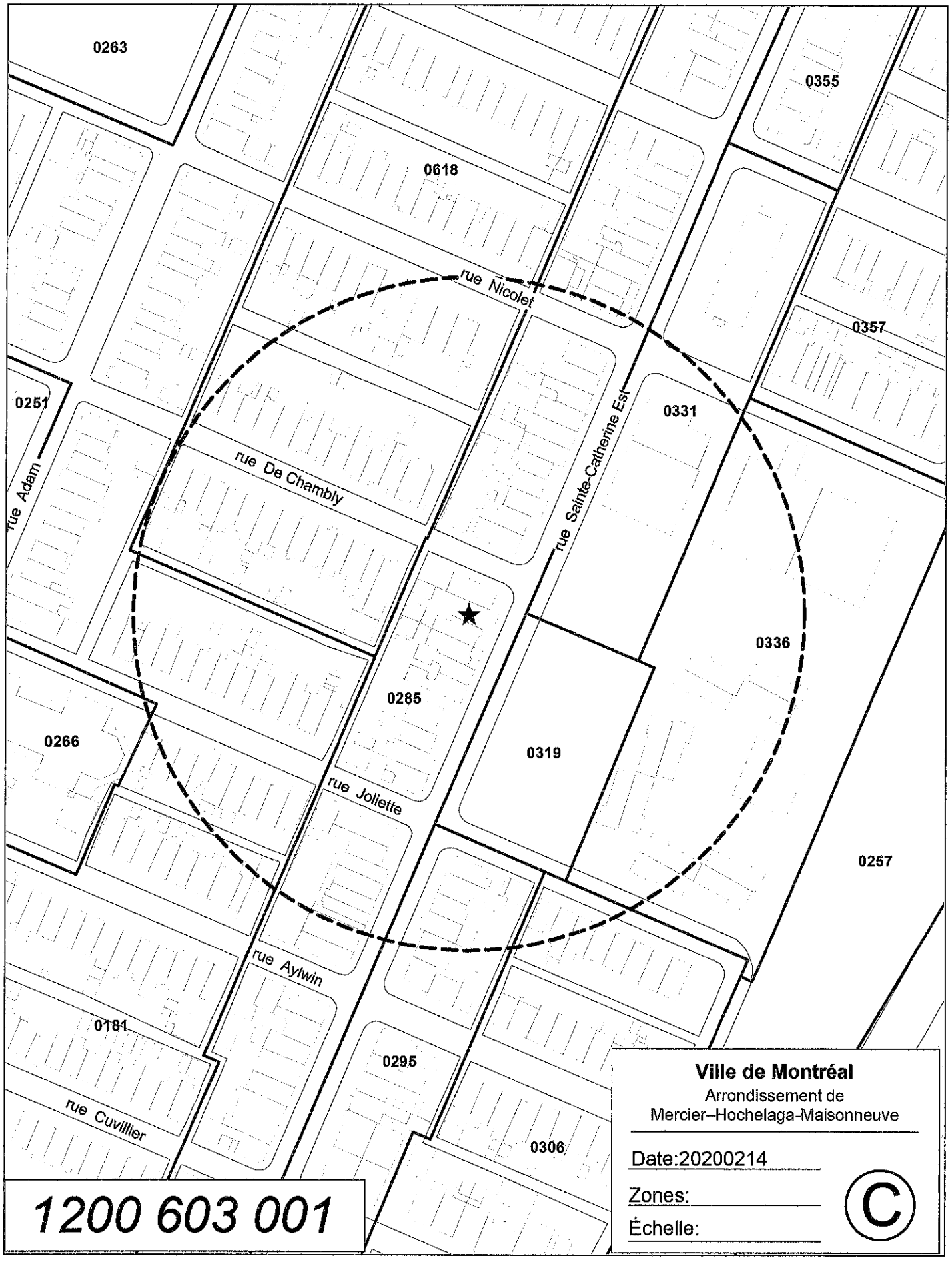
0263
0355
0618
rue Nicolet
0357
0251
0331
rue Adam
rue De Chambly
rue Sainte-Catherine Est
0336
0285
0266
0319
rue Joliette
0257
rue Aylwin
0181
0295
rue Cuvillier
0306
1200 603 001
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20200214
Zones:
Échelle:
©

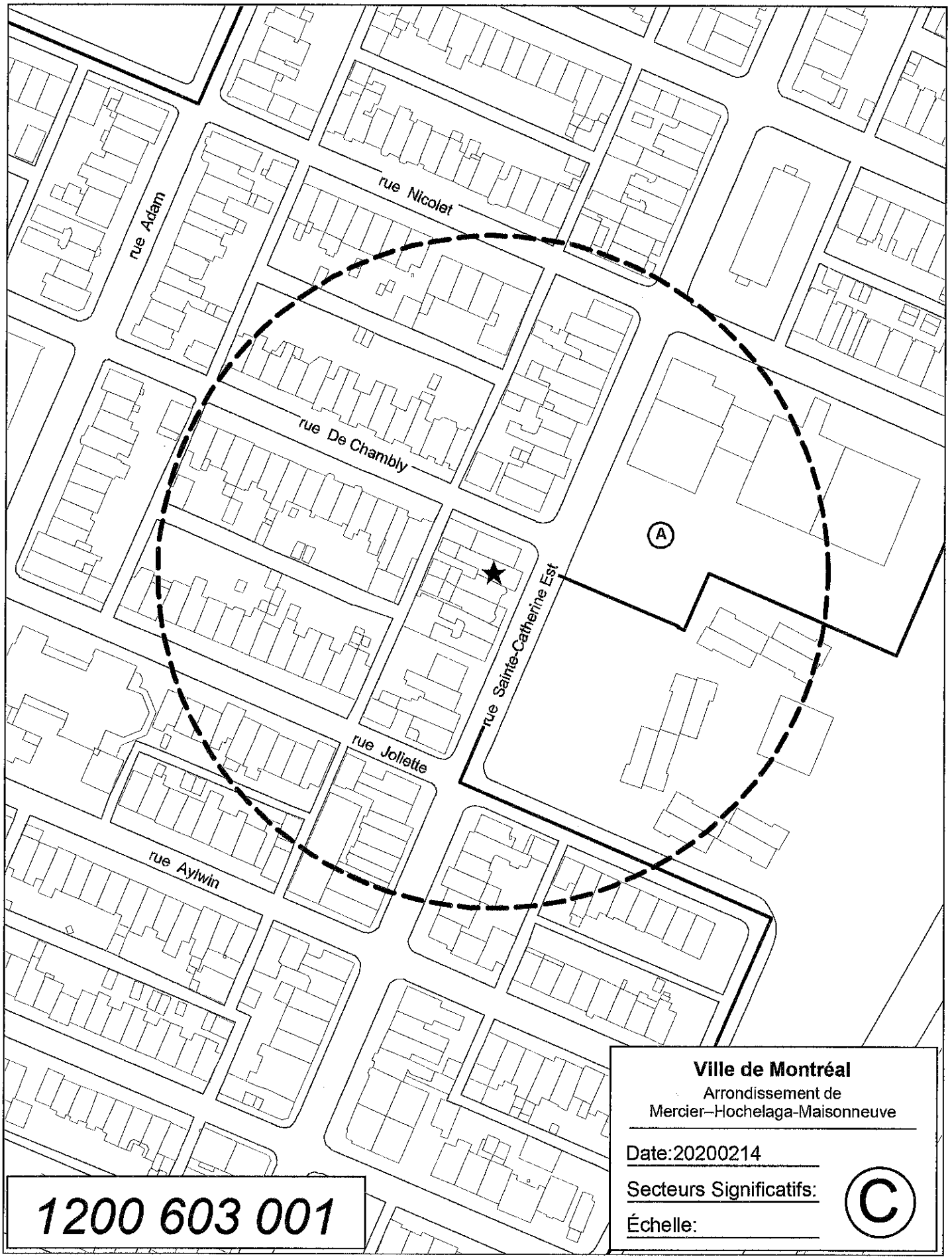
rue Nicolet
rue Adam
rue De Chambly
rue Sainte-Catherine Est
rue Joliette
rue Aylwin
A
1200 603 001
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20200214
Secteurs Significatifs:
Échelle:
C

0618
avenue Jeanne-d'Arc
0354
avenue d' Orléans
rue Sainte-Catherine Est
avenue Bourbonnière
0355
avenue Valois
rue La Fontaine
rue Adam
rue Nicolet
rue Charles-Séraphin-Rodier
0331
rue De Chambly
rue Joliette
0319
rue Aylwin
0181
0295
rue Charles-Wilson
rue Davidson
rue Darling
0278
0286
rue De Rouville
rue Saint-Germain
rue Sainte-Catherine Est
John-Easton-Mills
rue Dézery
zone visée
zones contigües
1200 603 001

Liste des zones visées et contigües

zone visée

NUMERO
0285

zones contigües

NUMERO
0181
0278
0286
0295
0319
0331
0354
0355
0618

1200 603 001

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2020-02

PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mardi, 10 mars 2020, à 8 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle de conférence des élu-es

7.2 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2020-2229

Dossier n° : 1200603001

Objet : Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Endroit : lot 3 362 559 – rue Sainte-Catherine est

Responsable du dossier :

M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE les registres de l'arrondissement dénotent de nombreux signalements mentionnant la tenue d'activités illégales étroitement liées au crime organisé (prostitution, vente de stupéfiants) se déroulant à l'intérieur du bâtiment. La maison de chambres a été longuement reconnue comme étant un foyer d'insalubrité et de criminalité. De ce point de vue, le projet d'habitation vise notamment à offrir un espace habitable convenable et salubre aux clientèles vulnérables qui autrement se retrouverait particulièrement exposées au crime organisé;

CONSIDÉRANT QUE en dépit du type de locataires, les activités se comparent à celles d'une maison de chambres comme auparavant, gérée cette fois-ci par un organisme reconnu dans le domaine, en étroite collaboration avec tous les intervenants locaux. Il est de l'intérêt de L'Anonyme d'établir de saines relations avec le voisinage et d'opérer le plus discrètement possible dans l'anonymat;

CONSIDÉRANT QUE la DAUSE estime que la mise en place d'un service d'hébergement va permettre à certaines personnes d'éviter de fréquenter le domaine public, sans domicile fixe, d'autant plus qu'il faut prendre en considération la proximité d'un parc pour enfants localisé immédiatement en face de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'organisme permet de conserver à la fois l'apparence et la vocation d'origine du bâtiment. Par le passé, ce dernier a profondément souffert de la négligence et du manque d'entretien de la part de ses anciens propriétaires qui ont largement contribué à atteindre son état de délabrement avancé. À l'opposé, L'Anonyme détient toute l'expertise et toutes les relations

nécessaires pour assurer la prise en charge de la clientèle en situation de désaffiliation sociale, pour lui offrir des conditions minimales d'hébergement, à l'écart de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE lors du solstice d'été (jour le plus long), l'étude d'impact sur ensoleillement des cours démontre que l'agrandissement projette de l'ombrage en permanence que sur une partie des hangars desservant la propriété située du côté est. À l'équinoxe du printemps (jour égal à la nuit), la présence du nouveau volume ne provoque pas de zones d'ombrage sur les bâtiments avoisinants. Selon les résultats des simulations, le niveau de luminosité des propriétés adjacentes demeure sensiblement le même durant toute l'année.

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 16 personnes à la fois;
- Soumettre l'émission du permis de construction ou de transformation à la procédure d'approbation prévue au titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA).

En séance tenante, les membres du comité ont accepté la proposition architecturale concernant la transformation du bâtiment avec la condition suivante :

- **Les plans du dossier, qui seront déposés pour la demande de permis, devront être tels que ceux présentés et acceptés lors du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2020.**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200603001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2020-04-23 Reg_art_89_4_1200603001.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-23

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION PARTIELLE, LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UNE RÉSIDENCE À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SUR LE LOT 3 362 559 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 3 362 559 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire visé à l'article 1, la démolition partielle, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 52 et 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
CONDITION APPLICABLE POUR LE LOT 3 362 559 DU CADASTRE DU QUÉBEC

3. Aux fins d'application de l'article 2 du présent règlement, seul l'usage « centre d'hébergement destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement » est autorisé sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec.

CHAPITRE IV
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

4. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les objectifs et critères d'évaluation suivants s'appliquent :

Objectif 1

Sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes.

Critère

1) Les travaux de construction doivent contribuer à la mise en valeur de la façade originale en privilégiant la réintroduction de la corniche tout en affirmant le caractère particulier du bâtiment en ce qui a trait aux formes, aux types et à la couleur des matériaux.

Objectif 2

Préserver l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de construction visent l'une ou l'autre de ses caractéristiques architecturales tout en maintenant une composition harmonieuse et contemporaine.

Critères

1) Les travaux doivent privilégier la réinterprétation de la composition du rez-de-chaussée commercial et mettre en valeur la façade avant de pierre à partir d'une intervention contemporaine;

2) Les travaux doivent favoriser un traitement de la cage d'escalier afin d'établir et de maintenir une percée visuelle entre la cour arrière et la rue Sainte-Catherine Est.

CHAPITRE V
DÉLAI DE RÉALISATION

5. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

CHAPITRE VI
DISPOSITION PÉNALE

6. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition d'une construction ou transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Le règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1200603001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208021004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence corporative d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Il est recommandé :
- d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence corporative d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-25 09:36

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208021004**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence corporative d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. À cette occasion, le gouvernement s'engageait à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.
En 2017, la Ville a adopté sa nouvelle Politique de développement culturel *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité.* En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture.*

L'Entente 2018-2021 a été négociée à partir des points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir la créativité numérique et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

La nouvelle programmation de l'Entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération / sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
3. Le numérique
4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale.

L'Entente 2018-2021 se déploie en fonction de l’année financière du gouvernement du Québec, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021.

La présente demande de règlement d’emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires à la réalisation des projets de compétence corporative convenus dans le cadre de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0416 - 19 septembre 2019 - Approuver un projet d’avenant de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, majorant le montant total de l'Entente de 153 140 000 $ à 154 860 000 $, soit une augmentation de 1 720 000 $. Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine
CM18 1388 - 19 novembre 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 »

CG18 0430 – 23 août 2018 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CM18 0265 – 19 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

CM17 1055 - 22 août 2017 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)

CM17 0089 – 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CM16 0371 – 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d’emprunt de 5 379 000 $ afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires à la réalisation des projets de compétence corporative convenus dans le cadre de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.
Ce règlement d’emprunt permettra notamment de réaliser les projets suivants :

1. Développer et de consolider les arts et la culture par le soutien à diverses activités d'accueil et de diffusion culturelle professionnelle.
2. Soutenir le développement des quartiers culturels, enrichir l'expérience culturelle citoyenne et favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous notamment par des mesures d'inclusion, par la mise en œuvre de programmes de médiation culturelle, d'art public, de patrimoine et de pratique artistique amateur.
3. Financer des études, des initiatives, des ententes et des projets favorisant le développement et le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle et comme Ville UNESCO de design.
4. Soutenir des études, des projets et des programmes relatifs à l'entrepreneuriat culturel, à l'art public, aux équipements culturels et au réseau des bibliothèques de Montréal.

5. Soutenir les mesures de la créativité numérique

6. Il s'agit de soutenir des projets pour les ainés

7. Il s'agit de soutenir des projets en lien avec les cultures autochtones

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation des projets de compétence corporative convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Entente sur le développement culturel concerne les services suivants :
Axe 1 – Le patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Axe 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne : Service de la culture
Axe 3 – Le numérique : Service de la culture
Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel : Service de la culture

Le présent règlement d'emprunt vise à financer les dépenses (BF seulement) des axes 2, 3 et 4.

Il est à noter que selon l'Entente établie avec le MCC, la Ville avance les fonds pour la réalisation des projets et le MCC rembourse la Ville sur présentation de réclamations.

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 5 379 000 $ prévues au budget du Service de la culture. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :
- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires à la réalisation des projets de compétence corporative convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce règlement d'emprunt est nécessaire puisque plusieurs dépenses sont maintenues à court terme, malgré la COVID-19, car des alternatives de déploiement sont possibles pour certains projets.
Ce règlement sera aussi pertinent pour financer la réalisation des projets prévus, qui pourront être organisés et réalisés dans leur ensemble, lorsque les mesures prises par le Gouvernement seront levées.
Enfin, dans la situation de crise actuelle, certains montants de l'EDCM permettront de contribuer à la relance du milieu culturel

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation au Conseil municipal : juin 2020
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal : août 2020
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMH - échéance visée : octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIER
Conseillère en planification par intérim

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-12

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2020-05-22

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)
Calcul pour les règlements d'emprunt 2020-2021

		2020-2021					Règlements d'emprunt - VILLE	
		MCC		Ville				
		Transfert	Dette	BF	PTI	Total MCC + Ville Transfert & BF	AGGLO	CORPO
AXE 1 - Le patrimoine								
1.1	**Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal**							
1.1.1	Subventions	287 433	837 677	1 125 110	-	2 250 220	2 250 220	
1.1.2	Projets	-	3 190 456	-	3 190 456	-	-	
1.1.3	Archéologie	90 722	-	90 722	-	181 444	181 444	
1.1.4	Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	-	36 845	-	73 691	73 691	-
	Sous-total	415 000	4 028 133	1 252 677	3 190 456	2 505 355	2 505 355	-
1.2	**Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay**							
1.2.1	Projets	-	2 438 533	-	2 438 533	-	-	
1.2.2	Recherche et diffusion du patrimoine	-	33 333	-	33 333	-	-	
	Sous-total	-	2 471 867	-	2 471 867	-	-	-
Total AXE 1 - Le patrimoine		**415 000**	**6 500 000**	**1 252 677**	**5 662 323**	**2 505 355**	**2 505 355**	**-**
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne								
2.1	**Aménagement responsable des quartiers culturels**							
2.1.1	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	9 000 000	-	9 000 000	-	-	-
2.1.2	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	1 600 000	-	1 600 000	-	3 200 000	3 200 000	-
2.1.3	Équipements culturels et art public	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	350 000		350 000
2.1.4	Montréal, ville UNESCO de design	75 000		75 000		150 000		150 000
2.1.5	Tourisme culturel	70 000		70 000		140 000	140 000	
	Sous-total	1 920 000	10 350 000	1 920 000	10 350 000	3 840 000	3 340 000	500 000
2.2	**Expérience culturelle citoyenne**							
2.2.1	Développement des collections des bibliothèques	-	4 300 000	3 000 000	-	3 000 000		-
2.2.2	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 165 000		1 165 000		2 330 000		2 330 000
	Sous-total	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	5 330 000	-	2 330 000
2.3	**Inclusion et diversité**							
2.3.1	Programmes et projets	55 000		55 000		110 000		110 000
2.3.2	Mesure Inclusion	250 000		250 000		500 000		500 000
2.3.3	Valorisation de la langue française	-		-		-		-
2.3.4	Mesure Aînés					-		-
	Sous-total	305 000	-	305 000	-	610 000	-	610 000
Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle		**3 390 000**	**14 650 000**	**6 390 000**	**10 350 000**	**9 780 000**	**3 340 000**	**3 440 000**
AXE 3 - Le numérique								
3.1.1	**Le numérique**							
3.1.1	Programmes et projets	-	150 000	-	350 000	-		-
3.1.2	Développement des collections des bibliothèques	-	200 000	-	-	-		-
3.1.3	Mesure Créativité numérique	200 000	-	200 000	-	400 000		400 000
3.1.4	Plan culturel numérique du Québec	-	-	-	-	-		-
Total AXE 3 - Le numérique		**200 000**	**350 000**	**200 000**	**350 000**	**400 000**	**-**	**400 000**
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel								
4.1	**L'entrepreneuriat culturel**							
4.1.1	Programmes et projets	45 000	-	45 000	-	90 000		90 000
Total AXE 4 - L'entrepreuneuriat culturel		**45 000**	**-**	**45 000**	**-**	**90 000**	**-**	**90 000**
TOTAL ENTENTE		**4 050 000**	**21 500 000**	**7 887 677**	**16 362 323**	**12 775 355**	**5 845 355**	**3 930 000**
Entente 2018-2021 modifications et ajouts prévisionnels								
Modification 1 de l'entente 2018-2021 GDD 1197666001 CG19 0416								
2.3.4 Ainés								720 000
2.4 Autochtones								1 000 000
Modification 2 de l'entente 2018-2021 GDD à venir								
2.3.3 Valorisation de la langue française								800 000
Virement à venir au programme de subvention Patrimoine							1 071 898	(1 071 898)
Report des années antérieures							-	-
Total règlement emprunt 2018-2021							**6 917 253**	**5 378 102**

Mise en œuvre de l'entente cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208021004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence corporative d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1208021004 - Entente développement culturel.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 379 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 379 000 $ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.

2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.

3. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

GDD 1208021004

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE 1

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

SECTION 1

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

1. Il s'agit de développer et de consolider les arts et la culture par le soutien à diverses activités d'accueil et de diffusion culturelle professionnelle.

2. Il s'agit de soutenir le développement des quartiers culturels, enrichir l'expérience culturelle citoyenne et favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous notamment par des mesures d'inclusion, par la mise en œuvre de programmes de médiation culturelle, d'art public, de patrimoine et de pratique artistique amateur.

3. Il s'agit de financer des études, des initiatives, des ententes et des projets favorisant le développement et le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle et comme Ville UNESCO de design.

4. Il s'agit de soutenir des études, des projets et des programmes relatifs à l'entrepreneuriat culturel, à l'art public, aux équipements culturels et au réseau des bibliothèques de Montréal.

5. Il s'agit de soutenir les mesures de la créativité numérique.

6. Il s'agit de soutenir des projets pour les ainés.

7. Il s'agit de soutenir des projets en lien avec les cultures autochtones.

SECTION Il

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles l à 7 s'élève à 5 379 000 $ pour l'Entente 2018-2021.

TOTAL : 5 379 000 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208021004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence corporative d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208021004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1196014001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) afin d'adhérer à l'entente convenue entre l'Union des Municipalités du Québec et Énergir, telle que modifiée par l'avenant convenu entre la Ville et Énergir

Il est recommandé :
1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-27 17:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196014001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) afin d'adhérer à l'entente convenue entre l'Union des Municipalités du Québec et Énergir, telle que modifiée par l'avenant convenu entre la Ville et Énergir

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« UMQ ») depuis janvier 2013. Le 2 décembre 2013, l'UMQ a convenu avec la Société en commandite Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro »), devenue depuis la Société en commandite Énergir, d'une entente de 5 ans pour des travaux réalisés dans l'emprise municipale. La Ville de Montréal a adhéré à cette entente le 29 avril 2014 en adoptant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016). Cette entente est venue à échéance le 2 décembre 2018. L'UMQ a signé une nouvelle entente avec la Société en commandite Énergir (ci-après « Énergir ») le 29 octobre 2019. Cette entente est entrée en vigueur le 1er octobre 2019 et demeure en vigueur jusqu'au 30 septembre 2027.

À l'été 2019, l'Administration municipale a eu l'occasion d'influencer le contenu de cette nouvelle entente. Afin de confirmer la volonté des membres de l'UMQ et de maintenir ou non les travaux entre l'UMQ et Énergir, les membres ont été invités, lors de la réunion du conseil d'administration (CA) de l'UMQ d'août 2019, à confirmer leur orientation. Les représentants de la Ville de Montréal se sont prononcés en faveur de cette entente, compte tenu des gains pour la Ville de Montréal, de son influence sur les contenus en amont et de sa participation dans la poursuite des travaux dans le cadre de l'entente et du statut particulier de la Ville de Montréal. À cet égard, il convient de noter que l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir reconnaît, à son article 2.11, le statut particulier de métropole pour la Ville de Montréal et accorde, compte tenu de ce statut, la possibilité pour Énergir de convenir avec cette dernière de conditions supplémentaires ou différentes des conditions prévues à l'entente-cadre. Conformément à cet article, un avenant à l'entente a donc été conclu afin de répondre de façon plus spécifique aux enjeux de la métropole.

La compétence en matière d'excavation et d'occupation du domaine public relativement à l'installation d'un réseau de gaz est de la responsabilité du Conseil municipal. Il revient donc au Conseil municipal de décider de l'adhésion de la Ville de Montréal à la nouvelle entente proposée par l'UMQ, incluant l'avenant convenu entre Énergir et la Ville de Montréal conformément à l'article 2.11, et ce, par l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) afin d'y remplacer l'entente échue par la nouvelle entente et l'avenant en question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2051 (12 décembre 2012), CM12 1118 (17 décembre 2012) - D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74 $, taxes incluses.

CE14 0035 (15 janvier 2014), CM14 0048 (27 janvier 2014) - D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 et le versement de la cotisation de 408 452,14 $, taxes incluses.

CM14 0433 (29 avril 2014) - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz

DESCRIPTION

La Ville de Montréal avait adhéré à l'entente intervenue entre Gaz Métro (devenue depuis Énergir) et l'UMQ qui est venue à échéance le 2 décembre 2018 (document 1, Voir Pièces jointes). Toutefois, Énergir a accepté d'appliquer cette entente pour l'année 2019. Dans cette entente, Énergir s'engage à payer l'équivalent de 2 % de l'investissement en travaux d'implantation et d'amélioration effectués sur le territoire de la Ville de Montréal.

Dans le courant de l'année 2019, l'UMQ et Énergir ont entériné une nouvelle entente qui est en vigueur depuis le 1er octobre 2019. Toutefois, la Ville de Montréal n'y a pas encore adhéré. Le présent sommaire décisionnel recommande donc l'adhésion de la Ville de Montréal à cette entente-cadre, et ce, par l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) de façon à y intégrer, en remplacement de l'entente échue, cette nouvelle entente-cadre et l'avenant convenu entre la Ville de Montréal et Énergir conformément à son article 2.11.

Voici en résumé ce qui est offert aux villes qui adhèrent à ladite entente conclue entre l'UMQ et Énergir (document 2, Voir Pièces jointes) :

· Énergir accepte de verser annuellement un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % de la valeur des travaux d'implantation et d'amélioration effectués, au lieu du 2 % de l'entente précédente.
· Lors de déplacements de ses actifs, Énergir accepte que les Villes ne paient que la partie non amortie des équipements d'Énergir lors d'une demande de la municipalité, tel que stipulé par la Régie de l'Énergie.
· Énergir s'engage, en matière d'excavations et de tranchées de canalisation, à améliorer de façon continue les pratiques et l'évaluation de la performance de la chaussée, tout en appuyant celles-ci sur des critères précis et mesurables tels que les indicateurs de déformation et de fissuration de la chaussée. Ces travaux seront assortis d'une garantie de bon comportement, et ce, pour une durée de quatre (4) ans suivant la fin des travaux.
· Énergir s'engage à donner la position géolocalisée des nouvelles installations et à fournir la position des conduites abandonnées.

De plus, tel que mentionné précédemment, l'entente-cadre accorde à la Ville de Montréal le statut de métropole, ce qui lui attribue un traitement différent des autres villes du Québec notamment par la possibilité pour celle-ci de convenir avec Énergir de conditions supplémentaires ou différentes des conditions prévues à l'entente-cadre. Un tel avenant a donc été conclu entre Énergir et la Ville de Montréal. En voici les modifications contenues dans cet avenant (document 3, Voir Pièces jointes) :

· Énergir accepte de verser un montant forfaitaire supplémentaire équivalent à 1 % de la valeur des travaux d'implantation, ce qui mène donc à un montant forfaitaire annuel de 3,5

% de la valeur annuelle des travaux d'Énergir faits sur le territoire de la Ville.
· Énergir accepte de verser le montant le plus important entre 3,5 % de la valeur annuelle des travaux d'Énergir faits sur le territoire de la Ville et 300 k$. Ce montant couvre les frais d'analyse incluant 20 % de frais indirects pour la gestion des impacts.
· Frais payés par Énergir pour les travaux sur des chaussées reconstruites il y a moins de 5 ans, évalués à 15 000 $ / année.
· Mise sur pied par Énergir d'un comité d'évaluation sur la valeur résiduelle réelle des infrastructures pour les demandes de déplacement des actifs; en contrepartie la Ville accepte un partage 50/50 pour la durée de l'entente.
· Partage 50/50 entre Énergir et la Ville pour cinq (5) en ce qui concerne les fouilles exploratoires servant à localiser des infrastructures lors de la conception.
· Énergir s'engage à faire un affichage de son chantier et à faire des communications additionnelles auprès des riverains des projets de reconstruction de rues pour leur expliquer la teneur du moratoire à la suite des travaux et ses conséquences.

Sur le plan économique, à partir des évaluations faites par Énergir et la Ville de Montréal, le revenu annuel net moyen de la Ville est d'environ 600 k$ avec l'entente maintenant échue. Avec la nouvelle entente proposée, incluant l'avenant, le revenu net moyen pour l'année 2020 et les suivantes serait d'environ 750 k$, ce qui représente une augmentation de 25 %.

JUSTIFICATION

L'entente entre Gaz Métro et l'UMQ, à laquelle la Ville avait adhéré, est échue depuis décembre 2018. Énergir s'est tout de même engagé à verser des sommes selon les modalités de cette entente échue pour l'année 2019, mais ne s'est pas engagé pour 2020. La nouvelle entente proposée est plus avantageuse au niveau monétaire et permet des gains sur les communications et quant à la localisation des infrastructures d'Énergir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En se référant au document 4 (Voir Pièces jointes) , des gains sont à prévoir pour la Ville de Montréal. Ces gains seront conditionnés, entre autres, par la quantité et le coût des travaux qui seront réalisés annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La garantie offerte par Énergir oblige cette entreprise à maintenir des pratiques efficaces afin d'éviter, entre autres, la déformation du sol et la création de fissures. De plus les efforts en communication avec les citoyens afin de faire les travaux de branchements en amont des travaux de la Ville vont permettre d'éviter des interventions d'Énergir suite à la réfection de chaussée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En octobre 2019, la Ville de Montréal, en tant que membre de l'UMQ, s'est dite favorable au projet d'entente.
Si la Ville n'adhère pas à l'entente, il est possible qu'elle n'obtienne pas de revenus suite aux travaux d'Énergir sur le territoire de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : juin 2020
Adoption : août 2020

La décision du conseil municipal sera acheminée au représentant de l'UMQ et d'Énergir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic PLAMONDON
Chef de section - Consentement municipal

Tél : 514-872-1039
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-16

Martin GAUDETTE
c/d Assistance à la Gestion des Interventions dans la Rue

Tél : 514-872-5622
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-05-27

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-05-27

ENTENTE CONCERNANT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'ENTENTE UMQ

ENTRE

ÉNERGIR, s.e.c., société en commandite, légalement formée, agissant aux présentes par son associée commanditée Énergir Inc., ayant son siège social au 1717, rue du Havre, à Montréal (Québec) H2K 2X3, ici-représentée par ses officiers dûment autorisés, tels qu'ils le déclarent

(ci-après « **Énergir** »)

et

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

(ci-après « **VdeM** »)

conjointement désignés par « Parties » et individuellement par « Partie ».

CONSIDÉRANT qu'Énergir et l'Union des municipalités du Québec (l' « **UMQ** ») ont conclu le 29 octobre 2019, une nouvelle entente-cadre sur les conditions d'installation et d'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur le territoire des municipalités membres de l'UMQ (l' « **Entente UMQ** »);

CONSIDÉRANT que la VdeM est membre de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'Entente UMQ prévoit à son article 2.11 qu'Énergir peut convenir avec la VdeM de conditions particulières considérant les particularités propres aux travaux d'Énergir effectués sur le territoire de la VdeM;

CONSIDÉRANT que la VdeM a adopté l'Entente UMQ en ce jour et que les Parties désirent convenir de telles conditions particulières;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

1.1 L'Entente couvre les conditions particulières d'installation et d'exploitation du Réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur le territoire de la VdeM. Ces conditions s'ajoutent à celles de l'Entente UMQ, celle-ci demeurant applicable entre les Parties.

1.2 Cette Entente est conditionnelle à l'adoption par la VdeM de l'Entente UMQ.

2. DURÉE DE L'ENTENTE

2.1 Nonobstant sa date de signature, cette Entente entre en vigueur rétroactivement au 1er octobre 2019 et demeure en vigueur jusqu'à l'expiration de l'Entente UMQ ou jusqu'à la fin de l'adhésion de la VdeM à l'Entente UMQ conformément au paragraphe 2.2 de la présente Entente.

2.2 Malgré toute autre disposition de l'Entente UMQ, la VdeM pourra mettre fin à son adhésion à l'Entente UMQ en transmettant à Énergir un avis de son intention d'y mettre fin au moins six (6) mois avant la date prévue de tout renouvellement de l'Entente UMQ.

Advenant que l'UMQ envoie un avis de non-renouvellement de l'Entente UMQ conformément à l'article 6.2 de l'Entente UMQ, l'avis de non-renouvellement de l'UMQ sera réputé être un avis de non-renouvellement de la VdeM en vertu du présent article.

3. TRAVAUX D'IMPLANTATION OU D'AMÉLIORATION

3.1 En sus de la somme forfaitaire prévue à l'article 3.1. de l'Entente UMQ, Énergir accepte de verser annuellement à la VdeM, sur la base de l'année financière d'Énergir, une somme forfaitaire équivalente à 1% de la valeur des Travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir dans l'Emprise publique de la VdeM, laquelle valeur exclut les taxes.

3.2 Cette somme sera calculée et versée selon les mêmes paramètres que ceux applicables à la somme forfaitaire prévue à l'article 3.1. de l'Entente UMQ.

3.3 De plus, Énergir accepte de verser à la VdeM tout écart entre i) le montant versé en application de l'article 3.1. de l'Entente UMQ, additionné du montant versé en application de l'article 3.1. de la présente Entente et ii) trois cent mille dollars (300 000$), si le montant prévu à i) est inférieure à celui prévu à ii). Le présent article s'applique uniquement pour les années financières au cours desquelles Énergir effectue des Travaux d'implantation ou d'amélioration pour une valeur annuelle d'au moins six millions de dollars (6 000 000$), excluant les taxes.

3.4 Les Parties conviennent que les « Coûts » définis à l'article 1 b) de l'Entente UMQ n'incluent pas les dommages découlant de la faute d'Énergir dans le cadre de ses opérations. Ces dommages, le cas échéant, ne sont donc pas visés par l'Entente UMQ ni par la présente Entente.

4. PARTAGE DE COÛTS RELATIFS AU DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DÉCOULANT DE TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LA VDEM ET POUR SON COMPTE

4.1 L'article 5.1 de l'Entente UMQ est remplacé aux fins de la présente Entente par ce qui suit :

« Sujet à ce que la demande de déplacement du Réseau de distribution de gaz naturel soit soutenue par une analyse technique conjointe des alternatives possibles concluant à la nécessité du déplacement, les Parties conviennent que les Coûts de déplacement seront partagés entre elles pendant toute la durée de la présente Entente à parts égales. »

4.2 Les Parties conviennent de former un comité afin de discuter du partage des Coûts de déplacement, et ce, en prévision d'une nouvelle entente à la suite de l'expiration de l'Entente UMQ. Ce comité se rencontrera une (1) fois par année ou à toute autre fréquence convenue entre les Parties.

Dans le cadre de ce comité, Énergir communiquera à la VdeM, en sus des informations fournies en vertu de l'article 5.2. de l'Entente UMQ, l'âge et le type de matériaux des conduites déplacées. Énergir fournira également, notamment, le décompte final pour chaque projet avec la ventilation des coûts de main-d'œuvre et des matériaux, ainsi que le bordereau de transmission pour chaque projet (bon de commande).

4.3 En ce qui concerne les frais d'administration payables par la VdeM en vertu de l'Entente UMQ et de la présente entente, les Parties conviennent qu'au moment de la signature de la présente entente, Énergir applique les taux suivants aux fins du calcul des frais d'administration payables par les municipalités :

a) 9% des coûts réels de la main-d'œuvre, des matériaux et du transport assumés par Énergir;

b) 3 % des coûts réels payés par Énergir pour les travaux, services et matériaux fournis par des fournisseurs externes.

Pour la VdeM, ces taux s'appliqueront sur la moitié des coûts réels conformément à l'article 4.1 de la présente entente.

Énergir s'engage à informer la VdeM advenant que la méthode de calcul des frais d'administration soit modifiée. Il est entendu que toute modification de cette méthode de calcul devra également s'appliquer aux demandes de déplacement des autres municipalités membres de l'UMQ.

5. CHAUSSÉE DE MOINS DE CINQ ANS

5.1 Énergir accepte de verser annuellement à la VdeM une somme forfaitaire de quinze mille dollars (15 000 $) pour les interventions d'Énergir dans les Chaussées de moins de cinq (5) ans.

5.2 En contrepartie de cette somme, Énergir s'engage, pour les interventions dans les Chaussées de moins de cinq (5) ans, à mettre en place des bandes de bitume Denso et d'effectuer le sciage en rond des coins de tranchée. Sous réserve de ce qui précède, les Parties conviennent qu'Énergir utilisera les mêmes méthodes de travail pour ses interventions dans les Chaussées de moins de cinq (5) ans sur le territoire de la VdeM que celles qu'elle utilise dans les Chaussées de cinq (5) ans et plus.

5.3 Énergir s'engage à remettre cette somme forfaitaire annuelle à la VdeM dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son année financière.

6. PUITS EXPLORATOIRES

6.1 Énergir s'engage à partager à parts égales avec la VdeM les coûts de réalisation de puits exploratoires afin de localiser le Réseau de distribution de gaz naturel. Énergir partagera les coûts pour un maximum de cinq (5) puits par année, aux endroits déterminés par la VdeM.

7. PROJETS INTÉGRÉS

7.1 Dans les cas où la VdeM doit reconstruire complètement une portion de l'Emprise publique et où Énergir doit effectuer des Travaux d'implantation ou d'amélioration ou doit déplacer une portion de son Réseau de distribution de gaz naturel située sous cette portion de l'Emprise publique au même moment que les travaux de reconstruction de la VdeM et sous la maîtrise d'œuvre cette dernière (communément appelé un « projet intégré »), les Parties s'engagent à faire des démarches auprès des résidents à proximité du site des travaux afin de favoriser la réalisation des travaux qui pourraient être requis sur le Réseau de distribution de gaz naturel (ex : branchement d'un nouveau client) et ainsi limiter les Travaux d'implantation ou d'amélioration dans la portion de l'Emprise publique repavée dans les cinq (5) années suivant la date de réalisation des travaux. La VdeM doit aviser Énergir en temps utile de la période de ses travaux pour permettre la réalisation de telles démarches.

8. AFFICHAGE

8.1 Dans les cas où :

- son entrepreneur entrave les voies de circulation en raison de ses travaux sur le Réseau de distribution du gaz naturel, et que cet entrepreneur agit comme maître d'œuvre du chantier (au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail); ou
- Énergir ou son entrepreneur laisse une entrave sur la voie publique (sauf s'il s'agit uniquement d'une plaque de métal au sol qui permet la circulation, auquel cas il ne s'agit pas d'une entrave);

Énergir s'engage à installer une affiche, visible de la rue, indiquant qu'il s'agit d'un chantier d'Énergir et les coordonnées pour rejoindre le service à la clientèle d'Énergir.

9. CONSENTEMENT MUNICIPAL ET AUTORISATIONS D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

9.1 Les Parties reconnaissent que les conditions d'installation du réseau de distribution de gaz naturel sur le territoire de la VdeM doivent être convenues entre elles. Énergir comprend que le processus administratif de la VdeM requiert qu'un consentement municipal soit émis préalablement à la réalisation de certaines interventions dans l'Emprise publique et accepte conséquemment de demander un tel consentement.

9.2 Énergir accepte aussi, pour des fins de planification et coordination des interventions sur le territoire de la VdeM, de demander les autorisations temporaires d'occuper le domaine public auprès des arrondissements concernés, aux fins de toute intervention sur le territoire de la VdeM.

9.3 Les acceptations par Énergir en vertu des articles 9.1 et 9.2 sont sans admission quelconque quant à l'obligation d'Énergir de présenter de telles demandes et renonciation quant aux droits, pouvoirs et immunités dont elle bénéficie en vertu des lois applicables. Sans limiter la portée de ce qui précède, il est entendu que les Parties doivent s'entendent quant aux décisions relativement aux permis et consentements municipaux, incluant les conditions y étant rattachées, à défaut de quoi chaque Partie conserve le recours prévu à l'article 84 de la *Loi sur la régie de l'énergie* (chapitre R-6.01).

9.4 Les articles 9.1 et 9,2 ne s'appliquent pas aux travaux effectués en cas d'urgence par Énergir. Toutefois, Énergir s'engage à informer la VdeM de toute intervention d'urgence ainsi effectuée le plus rapidement possible.

10. CLAUSES INAPPLICABLES

Les Parties conviennent que le paragraphe 2.7 de l'Entente UMQ ne s'applique pas à la VdeM.

11. DIVERS

11.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.

11.2 Tous les termes identifiés par une lettre majuscule utilisés mais non définis dans l'Entente ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente UMQ.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

À Montréal, ce ___ jour de _____ 2019

ÉNERGIR, s.e.c.

PAR : Stéphane Santerre, Vice-président Exploitation

PAR : Nathalie Longval, Vice-présidente adjointe, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif

VILLE DE MONTRÉAL

PAR :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196014001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) afin d'adhérer à l'entente convenue entre l'Union des Municipalités du Québec et Énergir, telle que modifiée par l'avenant convenu entre la Ville et Énergir

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant le Règlement 14-016_vf.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-27

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS D'UN RÉSEAU DE GAZ (14-016)

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, R.L.R.Q., chapitre C-11.4;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) est modifié par:

1° le remplacement des mots « Gaz Metro » par le mot « Énergir »;

2° le remplacement des mots « entente de principe» par les mots « entente-cadre »;

3° l'ajout, après les mots « jointe à l'annexe 1 », des mots « et à l'entente concernant des conditions particulières relatives à l'entente UMQ jointe à l'annexe 2 ».

2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe 1 « ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ METRO ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC » par le document intitulé « ENTENTE-CADRE ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉNERGIR ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC » joint en annexe 1 au présent règlement.

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe 1, de l'annexe 2 « ENTENTE CONCERNANT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'ENTENTE UMQ » jointe en annexe 2 au présent règlement.

_____

ANNEXE 1
ENTENTE-CADRE ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉNERGIR ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ANNEXE 2
ENTENTE CONCERNANT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'ENTENTE UMQ

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD 1196014001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196014001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) afin d'adhérer à l'entente convenue entre l'Union des Municipalités du Québec et Énergir, telle que modifiée par l'avenant convenu entre la Ville et Énergir

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document intitulé "Annexe 2-Avenant" en pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-2363
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1200498005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

De recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-06-08 13:32

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200498005**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal, où le taux d'inoccupation est à son plus bas depuis 15 ans, affronte actuellement une crise sanitaire majeure qui fragilise la situation économique de nombreux ménages. Le nombre de sans-emploi s'est accru et les consignes de confinement paralysent la recherche de logements. A l'approche du 1er juillet, la Ville met en place des mesures d'urgence renforcées afin de répondre aux ménages qui s'annoncent beaucoup plus nombreux que dans les années passées, et qui auront besoin d'aide à échéance de leurs baux.
Le 26 juin 2019, le gouvernement du Québec a adopté le décret 649-2019, réactivant le Programme d'aide d'urgence aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.
Les volets II et III du programme permettent aux municipalités se trouvant dans une région métropolitaine dont le taux d'inoccupation des logements locatifs est égal ou inférieur à 2% d'être admissibles à des subventions pour le remboursement d'une partie des coûts de services d'urgence destinés aux ménages qui se retrouvent sans-logis (ex: hébergement temporaire, déménagement et entreposage de leurs biens, etc.). À cette fin, le programme prévoit :

- Volet II - subventions aux municipalités pour des services d'aide d'urgence : la SHQ remboursera à la municipalité 50 % des dépenses admissibles assumées par la municipalité pour offrir des services d'urgence jusqu'à concurrence de 0,30 $ par habitant de la municipalité;

- Volet III - subventions aux municipalités qui adoptent un programme complémentaire : la SHQ remboursera à la municipalité 50 % des dépenses admissibles assumées par la municipalité pour offrir des services d'urgence jusqu'à concurrence de 0,60 $ par habitant de la municipalité.

En 2019, la Ville a conclu une entente avec la SHQ pour le recours au volet II du Programme d'aide d'urgence. Une somme de 90 629 $ sera remboursée. Cette année, dans un contexte ou sévissent à la fois une crise du logement, une pandémie et une crise économique, la Ville estime que les dépenses
seront beaucoup plus importantes que l'an dernier et la participation au volet III du Programme permettra d'accéder a une subvention deux fois plus élevée et dont le montant maximale est établi à 1,230 000 $. A noter que ces fonds seront toutefois insuffisants selon

les prévisions établies pour couvrir l'opération dont le coût est estimée à 5 M$. Le Service de l'habitation fera donc un suivi des dépenses encourues durant l'opération 1er juillet et tiendra informé la SHQ de leurs progressions.

Le présent sommaire fait suite à l'approbation des termes de l'entente de gestion à convenir avec la SHQ et les transferts budgétaires requis pour faire face aux dépenses encourues faisant l'objet du sommaire décisionnel distinct (1206702002) par le Comité exécutif. Il vise plus spécifiquement l'adoption du règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence de la SHQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 - juin 2020 : Approuver un projet de protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant l'application du volet III du Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

- **CE20 0481 - avril 2020 :** approuver un projet de protocole d'entente avec la SHQ concernant l'application du Programme d'aide d'urgence aux ménages sans-logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs (année 2019);

- **CM19 1118 - octobre 2019 :** accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 $ en 2020, 1 242 875 $ en 2021 et 1 288 650 $ en 2022, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans-logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence;

- **CM19 1020 - septembre 2019 :** autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 $ pour l'année 2019 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence;

- **CM16 1261 - novembre 2016 :** accorder un soutien financier maximal de 675 000 $ en 2017, 685 000 $ en 2018 et 695 000 $ en 2019 pour la poursuite des activités du Service pour les personnes sans-logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination.

DESCRIPTION

Il est proposé que le règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs encadre les modalités de l'application de l'entente avec la SHQ.

Le règlement proposé permet de recevoir l'aide de la Société d'habitation du Québec et s'est l'entente qui lui est jointe en annexe qui décrit les dépenses pouvant faire l'objet d'un remboursement.

A cet égard, il est proposé que l'entente ait une portée rétroactive au 1er mai afin de couvrir les dépenses suivantes :

● Déménagements et entreposage sécuritaire des biens et des meubles des ménages sans-logis;
● Hébergement temporaire de ménages pour une durée maximale de trois mois;

● Toutes autres dépenses autorisées par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme complémentaire au programme d'aide d'urgence.

En ce qui concerne les autres dépenses à être autorisées par la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal soumet les éléments suivants (article 14 du décret, alinéa 8) :

- salaire et avantages sociaux des employés de l'office d'habitation ou de tout autre organisme municipal pour les heures supplémentaires consacrées à appliquer le programme et salaire et avantages sociaux des employés additionnels embauchés spécifiquement pour appliquer le programme;
- installation de locaux ou de canaux de communication destinés à offrir l'aide aux ménages sans logis;
- coûts des services d'urgence spécialisés (par exemple des sous-traitants tel que l'UMERLS en soutien aux clientèles avec des besoins particuliers (problème de santé mentale, problème de mobilité, etc.) liés à l'hébergement temporaire et à l'entreposage temporaire;
- gestion des animaux domestiques;
- transport des personnes;
- frais d'extermination, de désinfection, aseptisation, nettoyage des équipements de déménagement et des lieux d'entreposage des biens, ainsi des lieux d'hébergement temporaire des ménages. Le tout, afin de respecter les directives de la Santé publique et les mesures de prévention des infections en lien avec la COVID;
- frais d'assurances exceptionnels/supplémentaires liés aux services offerts (assurances liées au transport des biens et/ou à l'entreposage des biens, assurances liées aux lieux d'hébergement temporaire (et aux installations sanitaires et alimentaires)).

JUSTIFICATION

La Ville offre déjà, sur une base continue au cours de l'année, des services d'aide d'urgence aux ménages sans-logis par l'intermédiaire du Service de référence de l'OMHM. En 2019, les services mis en place pour la période du 1er juillet ont été augmentés pour faire face à un accroissement des demandes provenant de personnes sans-logis confrontées au resserrement du marché locatif. Considérant les données récentes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui font état pour Montréal d'un taux d'inoccupation de 1,6 % en novembre 2019 et d'une tendance à la baisse depuis trois ans, les problèmes d'accès au logement vécus par les locataires montréalais se sont amplifiés en 2020, et Montréal prévoit un nombre plus élevé que l'an dernier des ménages en difficulté au 1er juillet.
L'entente proposée avec la SHQ dans le cadre de la pénurie de logement tient compte du contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19, mais ne sera pas suffisante pour faire face aux dépenses estimées par la Ville.

Il est à noter qu'en parallèle de l'adoption de ce règlement, la Ville a fait une demande au gouvernement pour l'obtention d'un fond d'urgence de 5 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins financiers pour le Service de référence sont en hausse. En septembre 2019, un budget additionnel de 480 000 $ a été accordé par le Conseil **(**CM19 1020) pour faire face aux dépenses accrues de l'année en cours. De plus, le nouveau contrat 2020-2022 prévoit une augmentation substantielle des dépenses pour l'aide aux sans-logis (1 198 786 $ en

2020) (CM19 1118). En 2019, les dépenses encourues pour l'hébergement d'urgence ont été de 528 033 $, dont 173 570 $ dans le cadre de l'Opération 1er juillet. En vertu des dispositions du protocole d'entente avec la SHQ, la Ville a pour, 2019, réclamé 50% des coûts d'hébergement de 52 ménages (173 570 $) et de 4 déménagements (7 688 $), pour un remboursement total estimé de 90 629 $. Ces dépenses sont assumées à 100 % par la Ville centre.
Pour 2020, le Service de l'habitation estime que les dépenses pourraient s'élever à 5 M $, compte tenu des différents services supplémentaires nécessaires en temps de crise sanitaire (voir liste dans la rubrique *Description).*

Le budget pour l'aide aux sans-logis relève à 100 % de la ville centrale*.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Venir en aide aux ménages sans-logis ou sinistrés est un geste de solidarité qui contribue concrètement au maintien du caractère inclusif de Montréal, une dimension importante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement permettra à la Ville de réclamer des montants qu'elle aurait autrement assumées seule.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le dossier présenté est une réponse au défi posé par la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission d'une réclamation à la SHQ pour les frais encourus lors de l'opération 1er juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 2-3323
Télécop. : 2.3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-03

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2020-06-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200498005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Regl. programme complémentaire VF.docx

Signature de l'entente 2020 du Programme d'aide d'urgence aux municipalités -Ville de Montréal.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-08

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS

Vu la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), notamment les articles 3, 3.1, 3.1.1, 86 et 89.1 de cette loi;

Vu le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs, mis en oeuvre par le décret 461-2005 du 11 mai 2005 et modifié par les décrets numéros 209-2014 du 5 mars 2014, 451-2018 du 28 mars 2018, 985-2018 du 3 juillet 2018, 649-2019 du 26 juin 2019 et 515-2020 du 13 mai 2020;

Vu l'article 47 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, chapitre C-11.4;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, le mot « Programme d'aide d'urgence» signifie le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs (Décret numéro 461-2005 et ses modifications).

2. Il est institué, pour la période débutant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et se terminant le 30 juin 2021, un programme complémentaire d'aide d'urgence aux ménages sans logis comportant les services d'urgence dispensés aux citoyens sans logis, tels que décrits dans l'entente de gestion jointe en annexe 1 au présent règlement.

3. Le programme complémentaire sera administré conformément à l'entente de gestion signée à cette fin par la Ville et la Société d'habitation du Québec, jointe en annexe 1 au présent règlement, en application de la section IV du Programme d'aide d'urgence.

SECTION II
ORDONNANCES

4. Le comité exécutif peut, par ordonnance, prolonger la durée du programme complémentaire d'aide d'urgence aux ménages sans logis institué en vertu du présent règlement.

SECTION III
DISPOSITIONS FINALES

5. Le Règlement sur le Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis (05-084) est remplacé par le présent règlement.

ANNEXE 1
ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE 2005 AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS (VOLET III)

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1200498005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1201128001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour modifier certaines dispositions administratives relatives à la validité et la caducité des permis de construction

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) »

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-06-23 10:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201128001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour modifier certaines dispositions administratives relatives à la validité et la caducité des permis de construction

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la COVID-19 et de la crise sanitaire qui en découle, les chantiers de construction ont été interrompus entre les mois de mars et de mai 2020. La Ville a déjà déployé plusieurs mesures pour favoriser la relance économique et elle compte appuyer les industries de la construction et de l'immobilier résidentiel afin d'assurer une reprise réussie des chantiers de construction.
Aussi, en vue de faciliter la gestion des adaptations que les responsables de chantier doivent mettre en place pour compléter leur travaux dans le contexte actuel, la Ville met de l'avant une mesure facilitant la prolongation des délais de validité des permis de construction en la rendant automatique. Pour ce faire, le présent dossier décisionnel vise à apporter les modifications requises au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1402 - 17 décembre 2019 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11 -018) » (dossier 1184188001)
CM16 1485 - 19 décembre 2016 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments » (dossier 1165220001).

CM15 1129 - 21 septembre 2015 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments » (dossier 1150524001).

CM15 1015 - 17 août 2015 - Adoption, avec modifications, du règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide » (dossier 1154390004).

CM11 0831 - 24 octobre 2011 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments » (dossier 1100601004).

DESCRIPTION

Les modifications proposées au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) permettront aux détenteurs d'un permis de construction valide à la date de l'entrée en vigueur du règlement d'obtenir une prolongation automatique de la période de validité du permis. Cette mesure exceptionnelle sera d'une durée variable selon qu'il s'agit d'un permis valide arrivant à échéance, mais dont les travaux n'auraient pas débuté ou d'un permis valide, arrivant à échéance, mais dont les travaux sont en cours.
Plus précisément le projet de règlement modifiant le règlement (11-018) vient :

- assouplir temporairement les modalités prévues à l'article 40 en vue de rendre automatique la prolongation du délai de validité d'un permis dont les travaux sont en cours, respectivement de 6 mois pour les petits bâtiments et de 12 mois pour les plus grands bâtiments, soit ceux d'une hauteur de plus de 4 étages ou dont l'aire de bâtiment dépasse 2000 m^2 .
- dans le cas où les travaux ne sont pas débutés, introduire une prolongation automatique de 6 mois de la validité du permis, et ce, pendant une durée de 7 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la COVID-19, l'arrêt temporaire des chantiers au printemps 2020 a causé des ralentissements qui rendent nécessaire la prolongation des délais de validité des permis alors que les responsables de chantiers doivent gérer de nombreuses adaptations pour des questions d'hygiène.
Les modifications proposées au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) s'inscrivent parmi les mesures favorisant la complétion des travaux et la livraison des bâtiments, en appui au maintient du développement du territoire montréalais durant cette période particulière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier significatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'adoption des modifications proposées repousse la mise en place de mesures visant à soutenir le milieu de la construction pour faciliter la reprises et la poursuite de leurs activités. Ces mesures favorisent la complétion des travaux et la livraison des bâtiments.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le règlement proposé s'inscrit dans les mesures développées pour faire face aux impacts économiques découlant de la crise sanitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public promulguant le règlement est requis.
Une action de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement: 30 juin 2020
Adoption du règlement: 24 août 2020
Entrée en vigueur et publication de l'avis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉPINE
Chargée de projets-urbanisme

Tél : 514 872-3163
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-19

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-06-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1201128001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour modifier certaines dispositions administratives relatives à la validité et la caducité des permis de construction

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2020-06-22 - Projet de règlement 11-018-XX final.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-22

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
11-018-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION ET LA TRANSFORMATION DE BÂTIMENTS (11-018)

Vu les articles 119 et 120 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

À l'assemblée du ……, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) est modifié par l'ajout, après l'article 39, de l'article suivant :

« **39.1.** Pour tout permis dont le délai de péremption mentionné au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 39 expire pendant la période allant du (*insérer la date de l'entrée en vigueur du présent règlement*) au (*insérer la date suivant de 7 mois celle de l'entrée en vigueur du présent règlement*), et qui n'a pas déjà fait l'objet d'un renouvellement en vertu de l'article 41, le délai pour commencer les travaux autorisés au permis est prolongé automatiquement de 6 mois, sans demande du propriétaire ou de son mandataire. ».

2. L'article 40 du règlement est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, pour un permis valide le (*insérer la date de l'entrée en vigueur du présent règlement*), les délais de 18 et 36 mois mentionnés au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 39 sont prolongés respectivement de 6 et 12 mois automatiquement, sans demande du propriétaire ou de son mandataire. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX

GDD 1201128001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1190607002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :
d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-13 15:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 juin 2020	Résolution: CA20 240241

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie – Projet de règlement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.14.1 1190607002

Katerine ROWAN
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 juin 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1190607002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 15 juin au 29 juin, inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatid d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel FERLAND
Non-disponible

Tél : 000-0000

Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.01

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1190607002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie

D'adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est.
Poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-06-01 13:24

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190607002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville -Marie

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (sommaire décisionnel GDD 1180607011) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité afin de permettre la réalisation d'un projet d'occupation de l'église Saint-Vincent-de-Paul, à des fins commerciales, pour les usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse », « salle d'exposition » et les usages accessoires « restaurant » (traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques ». Le bâtiment de l'église est situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est. Le Plan d'urbanisme indique un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural. Cette demande comprend uniquement le lot de l'ancienne église, soit le numéro de cadastre 5 015 275 du cadastre du Québec.
La présente modification au Plan d'urbanisme vise à autoriser le commerce dans un bâtiment ayant une affectation au sol « *Couvent, monastère et lieu de culte* » et identifié à la liste intitulée « *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle* » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville peut modifier le Plan d'urbanisme.

Par ailleurs, ce projet d'occupation commerciale contrevient aux usages prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) dans un secteur E.5(1) qui comprend seulement l'usage « lieux de culte ».

Ainsi, la présente modification au Plan d'urbanisme par le conseil municipal sera préalable à l'autorisation du projet particulier par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0183 - 24 février 2020 - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) (GDD1196255014).

DESCRIPTION

Le site
L'église, située du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, à l'est de la rue Fullum, est encadrée à l'ouest par l'ancien presbytère et à l'est par une chapelle attenante. Le secteur comporte de grandes propriétés institutionnelles ainsi que des bâtiments résidentiels à proximité, au coin de Sainte-Catherine Est et Dufresne et sur la rue Grant.

L'église, en pierre grise avec toit de cuivre, date de 1874 et est désormais fermée. L'actuel propriétaire en a fait l'acquisition en mai 2018. Le rez-de-chaussée de pleine hauteur abrite deux balcons accessibles par deux escaliers latéraux à l'avant, le dernier balcon abritant les grandes orgues. À l'arrière du bâtiment, sont localisées d'anciennes cuisines avec boiseries et des bureaux. Le sous-sol est vide (anciennes garderie, salle commune, cuisine) et abrite des salles de mécaniques et des espaces de rangements.

En terme d'ornementation, quelques vitraux d'origine demeurent mais beaucoup ont disparu. Certaines moulures et colonnes sont abîmées, une centaine de bancs de bois sont scellés au sol et deux petits autels de marbre encadrent la nef et l'autel. Des candélabres suspendus constituent l'éclairage. On trouve au sol de l'entrée des sections de terrazzo en partie abîmées.

Le projet
La demande vise à autoriser le retrait de l'édifice «Église Saint-Vincent-de-Paul » de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie. Le tout est préalable à l'autorisation, par projet particulier, des usages «salle de spectacle», «salle de réception», «salle de danse», «salle d'exposition», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques» faisant partie des usages de la composante « Commerces » n'étant pas actuellement autorisée.

Le cadre réglementaire
Le Plan d'urbanisme prévoit une affectation du sol « Secteur résidentiel », identifiant toutefois l'édifice « Église Saint-Vincent-de-Paul » (2340, rue Sainte-Catherine Est) dans la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie, ce qui fait en sorte que cet emplacement est visé par l'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte » où n'est autorisée que la composante «Commerces complémentaires».

Cet édifice serait retiré de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural et déplacé dans la catégorie « Les édifices commerciaux ». Cette opération aurait pour conséquence de l'assujettir à l'affectation du sol « Secteur résidentiel » autrement prévue pour ce secteur où est autorisée la composante «Commerces».

L'objet du présent projet de règlement vise une disposition du document complémentaire, à savoir la disposition 4.3.4 « Lieux de culte d'intérêt ».

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite se prévaloir notamment de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 et tenir une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . S'il y aura lieu, il est également envisage de poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement visée par le présent sommaire décisionnel et ainsi apporter, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, les adaptations nécessaires à la procédure référendaire.

JUSTIFICATION

La modification préalable requise à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie au Plan d'urbanisme proposée est logique à l'égard du changement de vocation de cet ancien lieu de culte, acheté dans un but commercial en mai 2018. Le projet prévoit des usages permettant d'assurer l'utilisation et la pérennité du bâtiment, tout en offrant un certain accès public à celui-ci, solution avantageusement exploitée lors de la conversion d'autres bâtiments institutionnels qui possédaient aussi une certaine vocation publique antérieure.
Le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable le 13 décembre 2018 au projet.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à cette demande de modification au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S .O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme;
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Comité exécutif - Adoption d'une résolution recommandant l'adoption du règlement;
Conseil municipal - Adoption du règlement;
Délivrance d'un certificat de conformité;
Avis public annonçant l'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatid d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Monique TESSIER, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel FERLAND
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-4031
Télécop. :

Anne-Rose GORROZ
Conseillière en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-08

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514 868-8723
Approuvé le : 2019-04-01

AVANT

NOUVELLES ALLÉES EN BÉTON PERMÉABLE AVEC NOUVELLE BORDURE EN PIERRE, INCLUANT LE STATIONNEMENT.
CELA AIDERA À UN BON DRAINAGE DU SOL.

ASPHALTE EXISTANT DÉSUET.

APRÈS

BÉTON PERMÉABLE DE COULEUR PÂLE.

TEXTURE AGRANDIE DU BÉTON PERMÉABLE

MINICUCCI INC
ARCHITECTE

DESSIN : NOUVELLES ALLÉES EN BÉTON PERMÉABLE

PROJET : THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4

NO PROJET : 18755
DATE : 2018.11.08
ÉCHELLE : AUCUNE

NO	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1	2018.11.07

SCEAU : Ordre des architectes du Québec — LIDIA MINICUCCI ARCHITECTE

NO RÉVISION : P-02

NO PAGE : A001

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

AVANT

TOITURE À BAGUETTES EN CUIVRE DE L'ÉGLISE PRINCIPALE.

PARAPET EN MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE L'ÉGLISE PRINCIPALE.

TOITURE EN ASPHALTE ET GRAVIER DES BAS-CÔTÉS, EST ET OUEST.

TOITURE EN ASPHALTE ET GRAVIER DE LA CHAPELLE.

TOITURE À BAGUETTES EN CUIVRE ÉTAMÉ DE LA CHAPELLE.

APRÈS

REMPLACEMENT DES TOITURE EN ASPHALTE ET GRAVIER PAR UNE TOITURE EN MEMBRANE ÉLASTOMÈRE, COULEUR BLANC.

REMPLACEMENT DE LA TOITURE À BAGUETTES EN CUIVRE ÉTAMÉ PAR UNE NOUVELLE TEL QUE L'EXISTANT.

REMPLACEMENT DE LA TOITURE À BAGUETTES EN CUIVRE PAR UNE NOUVELLE TEL QUE L'EXISTANT. LA COULEUR SERA ROUGEÂTRE LUSTRÉ POUR LES PREMIÈRES ANNÉES, JUSQU'À L'APPARITION D'UNE PATINE VERTE EN RAISON DE SON EXPOSITION AUX INTEMPÉRIES.

MINICUCCI INC
ARCHITECTE

DESSIN : TOITURES

PROJET : THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4

NO PROJET : 18755
DATE : 2018.11.08
ÉCHELLE : AUCUNE

NO	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1	2018.11.07

SCEAU

NO RÉVISION : P-02

NO PAGE : A002

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

AVANT

TÊTE DE COLONNE EN PLÂTRE ENDOMMAGÉE PAR DE L'INFILTRATION D'EAU.

TÊTE DE COLONNE EN PLÂTRE ENDOMMAGÉE PAR DE L'INFILTRATION D'EAU.

APRÈS

TÊTE DE COLONNE EN PLÂTRE TEL QUE L'EXISTANT.

TÊTE DE COLONNE EN PLÂTRE TEL QUE L'EXISTANT.

MINICUCCI INC
ARCHITECTE

DESSIN : COLONNE MOULURÉE EN PLÂTRE

PROJET : THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4

NO PROJET : 18755
DATE : 2018.11.08
ÉCHELLE : AUCUNE

NO	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1	2018.11.07

SCEAU

NO RÉVISION : P-02

NO PAGE : A003

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

AVANT

PLAFOND ARCHÉ EN PLÂTRE QUI A ÉTÉ PEINT EN BLANC MAT, À RESTAURER TEL QUE L'EXISTANT.

LES PLAFONDS EN PLÂTRE EXISTANTS SONT PEINTS DANS LES TONS PASTEL (VERT, CRÈME ET OR).

PLAFOND ARCHÉ EN PLÂTRE QUI A ÉTÉ PEINT EN BLANC MAT, À RESTAURER TEL QUE L'EXISTANT.

APRÈS

LES PLAFONDS EN PLÂTRE EXISTANTS SONT PEINTS DANS LES TONS PASTEL (VERT, CRÈME ET OR). ILS SONT À RAGRÉER ET REPEINDRE TEL QUEL.

MINICUCCI INC
ARCHITECTE

DESSIN : MOULURE DE PLAFOND EN PLÂTRE

PROJET : THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4

NO PROJET : 18755
DATE : 2018.11.08
ÉCHELLE : AUCUNE

NO	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1	2018.11.07

SCEAU

NO RÉVISION : P-02

NO PAGE : A004

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

AVANT

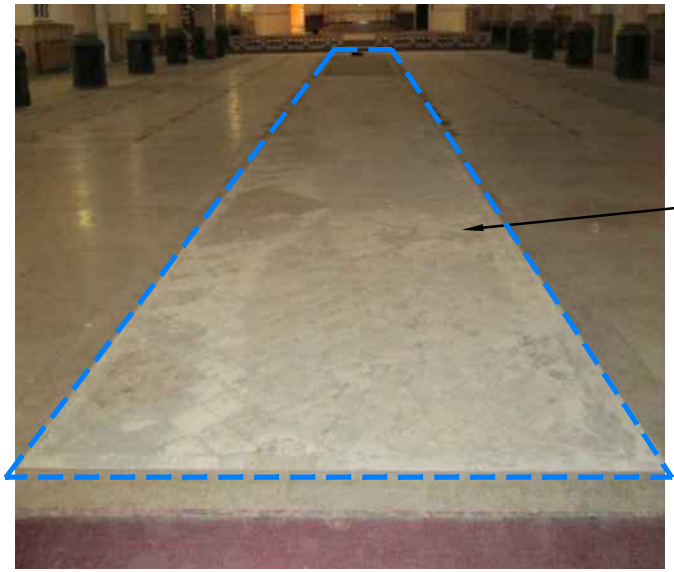

LE REVÊTEMENT DE PLANCHER DE L'ALLÉE CENTRALE DU PLANCHER DE L'ÉGLISE FUT DÉMOLI.

LE REVÊTEMENT DE PLANCHER DEVANT L'ESTRADE DE L'ÉGLISE FUT DÉMOLI.

APRÈS

RAGRÉER LE REVÊTEMENT DE PLANCHER AVEC DES TUILES DANS LES MÊMES TEINTES DE COULEUR ET MOTIF QUE L'EXISTANT DÉMOLI.

MINICUCCI INC ARCHITECTE

DESSIN : PLANCHER EN TERRAZZO/TUILES

PROJET : THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4

NO PROJET : 18755
DATE : 2018.11.08
ÉCHELLE : AUCUNE

NO	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1	2018.11.07

SCEAU : Ordre des architectes du Québec — LIDIA MINICUCCI ARCHITECTE

NO RÉVISION : P-02

NO PAGE : A005

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

MINICUCCI INC
ARCHITECTE

DESSIN : PHOTOS DE L'EXISTANT - ÉGLISE PRINCIPALE

PROJET : THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4

NO PROJET : 18755
DATE : 2018.11.08
ÉCHELLE : AUCUNE

NO	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1	2018.11.07

SCEAU

NO RÉVISION : P-02

NO PAGE : A006

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

MINICUCCI INC ARCHITECTE	DESSIN : PHOTOS DE L'EXISTANT - ÉGLISE PRINCIPALE			SCEAU	NO RÉVISION : P-02
	PROJET : THÉÂTRE CARTIER 2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4	NO PROJET : 18755 DATE : 2018.11.08 ÉCHELLE : AUCUNE	P-02 ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1 2018.11.07 NO RÉVISION DATE		NO PAGE : A007

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

MINICUCCI INC ARCHITECTE	DESSIN : PHOTOS DE L'EXISTANT - MOB. FIXE RELOCALISÉ			SCEAU	NO RÉVISION : P-02
	PROJET : THÉÂTRE CARTIER 2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST MONTRÉAL, QUÉBEC H2K 2J4	NO PROJET : 18755 DATE : 2018.11.08 ÉCHELLE : AUCUNE	P-02 ÉMIS POUR PRÉSENTATION CCU - RÉV.1 2018.11.07 NO RÉVISION DATE		NO PAGE : A008

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

Montréal

ANNEXE

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Projet de réaménagement de l'église Saint-Vincent-de-Paul
et de modification du Plan d'urbanisme

AC20-VM-02 (avis)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), le Comité Jacques-Viger et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement) des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis.

Veuillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veuillez également le transmettre par courriel au CPM.

Veuillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	**Suivi effectué**
01	Considération de l'ajout d'une nouvelle section dans la liste de « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors de secteurs de valeur exceptionnelle »	Au 27 avril 2020, aucun retour du SUM Un courriel en lien avec cette demande a été envoyé à Sylvain Garcia le 31 mars 2020 par Étienne Longtin, urbaniste et conseiller en aménagement.
02	Évaluation et comparaison des deux options pour le traitement des fenêtres; si l'option présentée est retenue, restaurer tous les vitraux et considérer la possibilité de remplacer les panneaux de verre coloré avec de nouveaux vitraux	**Le document préparé par Pierre Beaupré, architecte précise :** *« Nous avons fait un examen d'assez près des fenêtres d'acier du sous-sol et nous en concluons qu'elles ne sont pas récupérables.* *Les fenêtres de la nef de l'église n'ont pu être examinées d'aussi près ; un examen plus attentif nous permettrait d'évaluer la possibilité de conserver ces fenêtres malgré la corrosion assez sérieuse qui est visible à distance.* *Pour l'instant un tel examen n'est pas possible.* *Sans rejeter a priori l'hypothèse de conservation de ces fenêtres, il faut convenir que les coûts de cette conservation seront élevés.* *Il faut aussi prendre en considération que les coûts de mise ne œuvre de fenêtres qui pourront répondre aux exigences d'isolation acoustique – éléments vitrés composés de deux parois de verre de 20 mm espacées de 25 mm et cadre d'aluminium très robuste – seront sensiblement plus élevés que des fenêtres «normales».* *Pour ce qui est des vitraux on constate que plusieurs de ceux qui composaient la partie*

		centrale des fenêtres et qui évoquaient des scènes à caractère religieux ont disparu. Pour l'instant nous proposons de conserver les bordures des vitraux qui, au contour des baies dessinent une frise décorative. Comme la plupart des panneaux centraux ont disparu, nous croyons qu'un remplissage avec un verre opalescent créera une lumière agréable sans connotations religieuses trop évidentes dans une salle de fêtes.»
03	Peaufinement du design du muret	**Le document préparé par Pierre Beaupré, architecte précise :** *« Le design du muter sera étudié en fonction des exigences acoustiques auxquelles il doit répondre mais aussi en fonction de son intégration à l'architecture de l'église. Il faut cependant réaliser que ce muret doit avoir une certaine masse pour qu'il ait une efficacité acoustique ; cette considération ne permet pas de considérer un écran léger, métallique comme on l'a évoqué lors des discussions précédentes.* *Le traitement de la maçonnerie permettra une intégration à l'architecture du bâtiment. »*
04	Élaboration d'un plan d'aménagement paysager plus détaillé; considération de la possibilité de planter des arbres du côté est de la propriété	**Le document préparé par Pierre Beaupré, architecte précise :** *« L'aménagement paysager fera l'objet d'un plan détaillé ; un architecte paysagiste nous conseillera, notamment pour le choix de nouvelles plantations dont celles qui pourraient à long terme remplacer la rangée d'arbres vieillissant à la limite est du terrain. »*
05	Élaboration des lignes directrices pour le stationnement de camions	À élaborer avec la Division de la mobilité. Un calendrier de travail sera préparé. Celui-ci pourra être joint au document de prise de décision en temps opportun. **Le document préparé par Pierre Beaupré, architecte précise :** *« Le stationnement des camions de livraison est tributaire du succès des négociations en cours pour que l'emprise de la rue Grant soit incluse dans la propriété du théâtre Cartier. L'accès et l'encombrement des camions de livraison devront faire l'objet d'une discussion suivie d'une entente entre le propriétaire et l'arrondissement, notamment au sujet de la circulation sur les rues Dufresne, Jean-Langlois et sur la portion de la rue Grant entre la rue Dufresne et l'arrière du Théâtre Cartier.* *Pour ce qui est du stationnement de camions dans l'allée d'accès à la chapelle Sainte-Thérèse, on n'en prévoit qu'une utilisation sporadique et faible, si l'accès par la rue Grant est possible. Les réaménagements intérieurs – escalier, monte-charge (à l'étude) et circulations intérieures – seront faits en fonction d'un accès privilégié des marchandises par la rue Grant. »*
06	Élaboration d'une stratégie pour assurer la cohabitation harmonieuse avec les voisins	**Le document préparé par Pierre Beaupré, architecte précise :** *« La cohabitation avec le voisinage repose sur le contrôle de certains éléments :* *- Le bruit ;* *- L'éclairage ;* *- La circulation des automobiles et des camions* *Le bruit* *La principale source de bruit qui pourrait affecter le voisinage provient des activités qui*

		se déroulent à l'intérieur de la nef ; les murs de maçonnerie pleine résistent bien au bruit mais les fenêtres ne sont pas étanches au bruit. La transmission du son à travers les ouvertures a fait l'objet d'une étude par la firme Soft dB qui a fait des recommandations sur la composition des fenêtres qui pourraient s'ajouter aux fenêtres en place ou encore en remplacer une des composantes. Nous suivons les recommandations de Soft dB qui estime qu'un élément de verre composé de deux parois de verre de 20 mm espacées de 25 mm pourra réduire le bruit au niveau prescrit par la règlementation. *Les portes peuvent aussi être source de bruit pour le voisinage. C'est surtout le cas de la nouvelle porte d'issue qui sera aménagée en façade ouest du bâtiment ; la porte elle-même sera conçue pour réduire le bruit au maximum et le muret qui soutient l'escalier d'issue vers le niveau du sol sera conçu pour absorber le bruit qui pourrait filtrer à travers la porte.* *Les portes avant bénéficient de la présence d'un vestibule isolé de la grande salle (la nef) par des portes intérieure s en bois, ce qui permet d'atténuer le son à un niveau acceptable selon la règlementation.* *Le bruit peut aussi provenir du prolongement des conversations de plusieurs personnes à l'extérieur, en lien avec les activités intérieures ou encore au terme de ces activités, lorsque la salle se vide.* *Précisions tout d'abord que le Théâtre Cartier ne prévoit pas d'activités à l'extérieur. Pour ce qui est des activités qui, à l'extérieur pourraient être en lien avec les activités intérieures, on peut diriger l'essentiel de la foule qui sort du théâtre vers les portes avant qui donnent sur la rue ; la porte d'issue qui s'ouvre en façade ouest peut être conçue pour n'être utilisée qu'en cas d'urgence. La porte d'issue qui dessert la façade est au sous-sol, peut aussi être conçue de la même façon, bien que les rassemblements au sous-sol ne regroupent pas autant de personnes qu'au niveau du rez-de-chaussée et qu'une sortie vers le jardin puisse être une agréable transition vers la voie publique. L'aménagement du jardin permettra d'éviter des rassemblements trop nombreux.* *L'éclairage* *L'éclairage à l'extérieur du bâtiment peut être source de nuisance.* *En façades latérales, des sources d'éclairage sont essentielles à la sécurité des issues des portes ou des escaliers extérieurs vers la voie publique ; les sources d'éclairage seront dirigées vers le sol couvriront toutes surfaces dallées et seront conçues pour éviter l'éblouissement ou la projection des flux lumineux vers le ciel.* *En façade principale l'éclairage pourrait avoir un caractère différent, un peu plus festif que purement fonctionnel à l'image des parvis d'églises ou encore de salles de spectacles.* *L'éclairage de mise en valeur du bâtiment devra être discuté en fonction des nouvelles normes de la Ville de Montréal à ce sujet. Pour l'instant l'éclairage des parties hautes des clochers pourrait créer un phare dans la nuit sans nuire à la quiétude des lieux au niveau des habitations environnantes.* *La circulation* *Les livraisons sont reliées aux activités du théâtre ; on peut estimer que ces livraisons ne seront pas plus importantes que celles qui doivent alimenter le Centre d'hébergement Émilie-Gamelin ou encore la Résidence Sainte-Catherine.* *Pour ce qui est du public qui fréquentera les diverses activités du théâtre, on notera qu'il n'y a pas de stationnement sur le terrain. Le propriétaire fait valoir que ses deux autres établissements similaires – le Rialto et le St-James – sont, sous ce rapport, dans des situations similaires.* *Il aura toutefois lieu d'étudier avec l'arrondissement l'aménagement d'une zone de*

		débarcadère en façade principale » **Réponses de l'arrondissement (Division de la mobilité):** En ce sens, la Division de la mobilité est en accord avec l'implantation d'une zone de livraison, respectant une plage horaire en façade du théâtre sur la rue Ste-Catherine Est. Le requérant, en temps opportun devra présenter une demande à la Division de la mobilité. Quant à la quiétude face au manque de stationnement véhiculaire sur le domaine public pour les résidents, la Division de la mobilité pourra, si le besoin se fait ressentir, implanter de nouvelles zones SRRR (stationnement sur rue réservé aux résidents). Celles-ci seront installées si la population résidente en faite la demande.
07	Considération d'une nouvelle dénomination	**Le document préparé par Pierre Beaupré, architecte précise :** *« Le propriétaire a déjà investi dans la marque de commerce de l'établissement. Celle-ci réfère à la géographie du lieu (proximité du pont Jacques-Cartier) plutôt qu'à son histoire, même si Cartier n'en demeure pas moins un personnage historique et qu'il est bien venu à Hochelaga»*
08	Élaboration d'une stratégie d'aménagement pour l'ancien ensemble institutionnel et paroissial autour de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul	Les outils de planification en place visent la consolidation de la vocation résidentielle du secteur, incluant le vaste lotissement situé au sud de l'église abritant, avant la construction de l'autoroute Ville-Marie, un ensemble résidentiel composé de plexs. Quant au pôle institutionnel existant, l'arrondissement souhaite que le caractère communautaire soit préservé. L'intention de l'arrondissement est de préserver ce bâti institutionnel exceptionnel en autorisant, selon la pertinence du projet présenté, un usage à vocation sociale et pouvant faciliter l'accès à la population à ces constructions riches en histoire. L'objectif est de préserver le patrimoine bâti tout en donnant un caractère communautaire et social à ce pôle central du secteur. Pour se faire, l'arrondissement, par l'entremise du PPU du quartier Sainte-Marie, vise un repositionnement économique axé sur la culture. Le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs, précise les intentions de l'arrondissement sur le lot 1 424 727.

* *Vous référer aux recommandations intégrales à la section « Avis et recommandations du Comité mixte » de l'avis.*

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
13 décembre 2018
3001443006
4.2.1

Objet :	**PROJET PARTICULIER**
Endroit :	2340, Sainte-Catherine Est
Responsable :	Anne-Rose Gorroz et Louis Routhier
Description :	La demande vise à autoriser les usages « salle de spectacle», « salle de réception », « salle de danse », « salle d'exposition », « restaurant » (pour usage traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques » (lors de la tenue d'événements) pour un bâtiment, l'Église Saint-Vincent-de-Paul, situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, à l'est de la rue Fullum. Le demandeur souhaite transformer le bâtiment datant de 1874, et désormais fermé au culte, en vue de la tenue d'événements de toutes sortes, publics ou privés (galas, conférences, tournages, levées de fonds, événements corporatifs) incluant des évènements cultuels déjà autorisés (mariages). Les usages demandés sont : «salle de spectacle», «salle de réception», « salle de danse», « salle d'exposition », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques ». L'usage « restaurant » sera accessoire à ces derniers et seulement pour le service traiteur sans cuisson. L'usage « débit de boissons alcooliques » sera accessoire également aux autres usages et ne sera autorisé que lors de la tenue d'événements Un nouvel escalier d'issue est prévu sur la façade ouest du bâtiment, en acier avec rambarde noire, donnant sur une allée piétonne plantée côté ouest. Une allée véhiculaire accèdera à la chapelle pour la livraison «traiteur». Elle sera bordée de plantations de part et d'autre. L'accès par la porte principale servira à introduire les équipements de grandes dimensions. Aucune case de stationnement n'est prévue. Les rénovations extérieures visent la toiture, les fenêtres et le mur sud-ouest. Les rénovations intérieures concernent des colonnes, moulures, plafonds et planchers, l'installation d'un ascenseur dans l'un des escaliers existants et l'aménagement d'une cuisine sans cuisson (traiteur) à l'arrière de la nef. Les boiseries des anciens bureaux et cuisines ainsi que les bancs de l'église seront entreposés au sous-sol en vue d'une réutilisation. Une étude d'impact acoustique a été demandée afin d'évaluer l'impact des opérations sur les bâtiments résidentiels situés au coin de Sainte-Catherine/Dufresne et sur la rue Grant ainsi que sur le bâtiment de l'ancien presbytère (ouest du projet) et d'indiquer les mesures de mitigation à mettre en place.
Élément particulier :	Aucun

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Le projet permet la conservation et la rénovation du bâtiment.

Considérant que : Le bâtiment demeurera accessible au public.

Les possibilités de réutilisation du bâtiment sont limitées.

Considérant que : L'enjeu du projet repose d'une part sur la conservation et la rénovation des différents éléments de l'immeuble et d'autre part sur la gestion des nuisances sonores sur l'environnement qui doivent être amenées à 0 décibel et qui exige qu'une étude acoustique soit déposée lors de la demande de permis.

Considérant que : Ces conditions permettent de considérer que le projet est compatible avec le milieu.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **L'usage « restaurant » est autorisé uniquement pour l'usage « traiteur » sans cuisson et accessoire aux usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition ».**
- **L'usage « débit de boissons alcooliques » est autorisé uniquement comme usage accessoire aux usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition ».**
- **Aucun café-terrasse ou activité à l'extérieur n'est autorisé.**
- **Une étude acoustique doit être déposée lors de la demande de permis afin d'assurer qu'aucun bruit ne soit perceptible à l'extérieur ni dans les bâtiments résidentiels à proximité.**
- **La demande de permis devra comprendre les plans détaillés des rénovations des éléments intérieurs : colonnes, moulures, planchers, plafonds et ascenseur ainsi que des rénovations des éléments extérieurs : toiture, murs et fenêtres.**
- **L'aménagement paysager ainsi que le nouvel escalier d'issue feront l'objet d'une révision en Titre VIII.**
- **Les demandes subséquentes des travaux intérieurs et extérieurs devront être soumises en révision en Titre VIII.**

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 28 février 2020

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet de réaménagement de l'église Saint-Vincent-de-Paul et de modification au Plan d'urbanisme

AC20-VM-02

Localisation :	2340, rue Sainte-Catherine Est Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural identifiée au Plan d'urbanisme Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle selon *Le grand répertoire de patrimoine bâti de Montréal* Situé dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Sainte-Catherine Est et Fullum selon *Le grand répertoire de patrimoine bâti de Montréal*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité mixte) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie, le projet visant un bâtiment d'intérêt patrimonial et nécessitant une modification au Plan d'urbanisme.

LOCALISATION ET HISTORIQUE DU SITE[1]

L'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul est située au 2340, rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Fullum et Dufresne. Elle fait partie d'un ancien ensemble institutionnel et paroissial qui est compris dans le secteur de valeur exceptionnelle Sainte-Catherine Est et Fullum (24.E.65). À part l'église, cet ensemble comprend l'ancien presbytère (à l'ouest), l'ancien pensionnat Sainte-Catherine (à l'est), ainsi que l'ancienne maison mère des sœurs de la Providence et l'ancien hospice Gamelin (en face). Il témoigne du rôle social important que jouaient les communautés religieuses dans la vie du quartier Sainte-Marie à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle.

[1] Cette section est fondée sur les sources suivantes :
- Ville de Montréal, « Fiche du secteur : Sainte-Catherine Est et Fullum », *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php;
- Ville de Montréal, « Église et presbytère Saint-Vincent-de-Paul », *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_bat.php?id_bat=0142-08-6516-01;
- Patri-Arch, « Étude patrimoniale de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul, 2340, rue Sainte-Catherine Est, Montréal : Rapport préliminaire », septembre 2019; et
- Beaupré & Michaud, Architectes, « Théâtre Cartier : Présentation au Conseil du patrimoine de Montréal et au Comité Jacques-Viger », février 2020.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

Plan de localisation de l'église Saint-Vincent-de-Paul, de l'ensemble institutionnel et du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Source : Google Maps avec annotations ajoutées)

En 1858, les Sulpiciens construisent la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, une desserte de l'église Notre-Dame, sur la rue Fullum au sud de la rue Sainte-Catherine, pour desservir le quartier résidentiel ouvrier alors en voie de développement. Elle sert jusqu'en 1876 et est démolie avant 1879. Entretemps, la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul est fondée en 1867 et la première pierre de l'église du même nom, conçue par l'architecte Adolphe Lévesque, est bénie le 23 mai 1875. Les messes sont offertes dans le soubassement, béni par monseigneur Fabre en 1876, jusqu'à la bénédiction de l'église en 1878. Toutefois, l'église Saint-Vincent-de-Paul est victime d'un incendie majeur le 24 novembre 1924. L'église actuelle est érigée l'année suivante selon les plans de l'architecte Ludger Lemieux. La chapelle Sainte-Thérèse-de-Lisieux, qui est attachée à l'église du côté est, mais en recul par rapport à la rue Sainte-Catherine Est, est construite au même moment.

Le presbytère est érigé en même temps que la première église, probablement par le même architecte. Il est agrandi et relié à l'église entre 1907 et 1912, mais le lien entre les deux édifices est démoli en 2012.

CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réaménagement de l'église Saint-Vincent-de-Paul et de modification au Plan d'urbanisme a été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et au Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte, ou le comité) le 12 avril 2019 (AC19-VM-03). Le comité mixte a alors émis un avis préliminaire favorable conditionnel à ce que le projet

lui soit présenté à nouveau pour avis, avec l'ensemble des éléments nécessaires pour qu'il puisse prendre une décision éclairée, soit : une réflexion d'ensemble sur le secteur par l'Arrondissement; une étude patrimoniale sur l'église; une justification appuyée des interventions prévues sur l'église; une démonstration de l'adéquation entre la fonction prévue dans l'église et les exigences du règlement sur le bruit; et une proposition pour l'aménagement paysager du site.

Le projet vise la mise en valeur de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul, incluant l'ancienne chapelle Sainte-Thérèse-de-Lisieux, ainsi que sa mise aux normes et sa transformation en vue de la tenue d'évènements de toutes sortes, publics ou privés (galas, conférences, tournages, campagnes de financement, événements corporatifs), incluant des événements cultuels déjà autorisés tels des mariages. Le nouvel établissement, nommé le théâtre Cartier, accueillera jusqu'à 1 200 personnes debout, 794 personnes en aménagement « théâtre », ou 558 personnes en aménagement « banquet ».

En ce qui a trait au cadre réglementaire, le Plan d'urbanisme (04-407) doit être modifié afin de retirer l'église Saint-Vincent-de-Paul de la section « Les lieux de culte » de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors de secteurs de valeur exceptionnelle » (partie II), et de l'inclure dans la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste. Le Règlement d'urbanisme devra être modifié pour autoriser les usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition », ainsi que les usages accessoires « restaurant » (seulement pour le service traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques » (seulement lors de la tenue d'événements).

ENJEUX ET ANALYSE DE LA DEMANDE

Le comité mixte a reçu les représentants de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service de l'urbanisme, de l'Arrondissement de Ville-Marie et des représentants de l'équipe du projet le 28 février 2020. Il les remercie pour leur présence et leurs présentations. D'emblée, il apprécie le projet de mise en valeur et de mise aux normes de cette ancienne église et le fait qu'elle devienne un lieu qui sera ouvert au public lors d'une variété d'activités. Il félicite la Division de l'urbanisme et l'équipe de projet pour leurs présentations très complètes et pour le progrès depuis la dernière présentation. Le comité formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur ce qui lui a été présenté.

Modification au Plan d'urbanisme

Tout en étant favorable à la conversion de l'immeuble, le comité mixte s'interroge fortement sur la nécessité de retirer l'église Saint-Vincent-de-Paul de la section « Les lieux de culte » de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors de secteurs de valeur exceptionnelle » de la partie II du Plan d'urbanisme, en vue de l'inclure dans la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste. Le comité considère qu'il y a ici une confusion dans les paramètres de mise en œuvre du Plan d'urbanisme entre les outils de valorisation du patrimoine et ceux de réglementation des affectations. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial souligne les usages d'origine des immeubles pour lesquels ils ont acquis cette valeur patrimoniale. Le comité mixte encourage donc l'Arrondissement et les services centraux à identifier un autre mécanisme de modification du Plan d'urbanisme qui permettrait de changer l'affectation d'un ancien lieu de culte afin d'en assurer la préservation, une situation fréquente dans l'ensemble du

territoire montréalais. Il propose notamment de créer une nouvelle catégorie de bâtiment d'intérêt patrimonial intitulée « Anciens lieux de culte » pour l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul et des cas similaires.

Conservation du bâtiment

Le comité mixte apprécie les efforts de l'équipe du projet d'intégrer les installations requises pour la transformation de l'édifice et pour sa mise aux normes d'une manière qui respecte l'architecture d'origine et qui favorise un minimum d'interventions sur les éléments qui devront être modifiés.

Il se questionne toutefois sur l'approche proposée pour les fenêtres, soit la conservation en partie des vitraux d'origine avec leurs cadres de bois et le remplacement des fenêtres extérieures en carreaux d'acier avec des fenêtres en aluminium de la qualité acoustique requise. Il comprend qu'il faut améliorer la qualité acoustique des ouvertures, et que pour ce faire, l'ajout d'une troisième fenêtre n'est pas recommandé. Cependant, il suggère que l'équipe du projet évalue et compare l'impact de cette option avec celle-ci : soit la conservation et la restauration des fenêtres extérieures en carreaux d'acier et le remplacement des vitraux intérieurs avec leurs cadres de bois, par des fenêtres de la qualité acoustique requise. Cette possibilité n'a pas encore été étudiée et aurait le mérite de répondre au critère du PIIA suivant : *préserver la forme et l'apparence d'origine du bâtiment*.

Si, à la suite de cette analyse, l'option présentée au comité est retenue, il recommande la restauration de tous les vitraux y compris ceux avec une signification religieuse qui font partie intégrante de l'histoire de l'édifice (s'il en reste), et suggère le remplacement des panneaux de verre coloré par de nouveaux vitraux. Le comité comprend pourquoi le muret ajouté du côté ouest de l'édifice est nécessaire pour dissimuler les nouvelles sorties et pour absorber le son lors de leur utilisation. Il suggère toutefois que la conception de ce muret soit peaufiné dans le but de rendre son apparence moins massive et plus harmonieusement intégrée à l'élévation ouest de l'église.

Aménagement paysager du site

Le comité apprécie la proposition de conserver tous les arbres existants sur la propriété et d'entourer l'édifice avec des végétaux et du gazon. Il recommande toutefois qu'une proposition plus détaillée pour l'aménagement paysager du site soit élaborée par un architecte paysagiste. Il va sans dire que des places de stationnement de vélos requises par la réglementation devront y être intégrées d'une manière appropriée. Par ailleurs, le comité suggère que la possibilité de planter des arbres du côté est de la propriété, en vue de la disparition éventuelle des arbres matures sur la propriété adjacente, soit étudiée.

Gestion du lieu et cohabitation avec les voisins

Le comité mixte appuie la demande du propriétaire pour le droit d'utiliser une extension à la rue Grant pour les livraisons et le stationnement temporaire des camions des metteurs en scène et des traiteurs, entre autres. Entretemps, ou dans le cas où ce droit n'est pas accordé, il recommande que des lignes directrices soient élaborées, en collaboration avec l'Arrondissement, dans le but d'éviter le stationnement des camions dans des lieux inappropriés, entre autres sur le sentier qui mène à la chapelle.

Étant donné la proximité des logements dans l'ancien presbytère, le comité recommande qu'une stratégie soit élaborée par le propriétaire, en collaboration avec l'Arrondissement et les voisins, pour assurer la cohabitation harmonieuse du nouvel établissement et des résidents, notamment en ce qui a trait au respect pour la propriété, à l'éclairage et au bruit lors des activités.

Toponymie

En ce qui a trait au nom proposé pour l'établissement qui occupera l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul (le théâtre Cartier), le comité mixte recommande qu'une dénomination qui a un lien avec l'histoire du lieu soit considérée.

L'ancien ensemble institutionnel et paroissial

Étant donné que l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul est entourée d'édifices patrimoniaux qui formaient un ensemble institutionnel et paroissial très intéressant qui est en train d'évoluer, le comité mixte recommande que l'Arrondissement élabore une stratégie d'aménagement pour l'ensemble afin d'encadrer et de coordonner les futures interventions qui touchent à ses différentes propriétés.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MIXTE

Le comité mixte émet un avis favorable sur le projet de réaménagement de l'église Saint-Vincent-de-Paul et félicite l'équipe du projet pour le progrès dans l'élaboration du projet depuis la dernière présentation. En ce qui concerne la modification au Plan d'urbanisme, tout en étant favorable à la conversion du lieu, le comité encourage fortement l'Arrondissement et les services centraux d'identifier une autre stratégie de modification réglementaire afin d'éviter l'intégration des anciennes églises à la liste des édifices commerciaux. À cette fin, le comité mixte recommande de :

01. Considérer l'ajout, à la liste de « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors de secteurs de valeur exceptionnelle » de la partie II du Plan d'urbanisme, d'une section intitulée « Anciens lieux de culte ».

Pour l'équipe du projet, il formule de plus les recommandations suivantes afin de guider les étapes futures du projet :

02. Évaluer et comparer l'impact des deux options pour les fenêtres décrites ci-haut; si, à la suite de cette analyse, l'option présentée au comité est retenue, restaurer tous les vitraux y compris ceux avec une signification religieuse qui font partie intégrante de l'histoire de l'édifice, et considérer le remplacement des panneaux de verre coloré par de nouveaux vitraux.

03. Peaufiner le design du muret du côté ouest de l'édifice dans le but de rendre son apparence moins massive et plus harmonieusement intégrée à l'élévation ouest de l'église;

04. En collaboration avec un architecte paysagiste, élaborer une proposition plus détaillée pour l'aménagement paysager du site, incluant les places de stationnement de vélos requises par la réglementation; étudier la possibilité de planter des arbres du côté est de la propriété, en vue de la disparition éventuelle des arbres matures sur la propriété adjacente;

05. Élaborer, en collaboration avec l'Arrondissement, des lignes directrices dans le but d'éviter le stationnement des camions de livraison dans des lieux inappropriés;

06. Élaborer, en collaboration avec l'Arrondissement et les voisins, une stratégie pour assurer la cohabitation harmonieuse entre les fonctions du nouvel établissement et les résidents;

07. Considérer une dénomination pour le nouvel emplacement qui a un lien avec l'histoire du lieu;

Finalement, afin de mieux planifier le contexte d'insertion de cet ancien lieu de culte, le comité mixte émet la recommandation suivante à l'Arrondissement :

08. Élaborer une stratégie d'aménagement pour l'ancien ensemble institutionnel et paroissial qui inclut l'église Saint-Vincent-de-Paul afin d'encadrer et de coordonner les futures interventions qui touchent aux différentes propriétés, notamment en ce qui a trait aux enjeux communs.

Note adressée au demandeur :
Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Le 23 mars 2020

Le président du Comité Jacques-Viger

ORIGINAL SIGNÉ

Patrick Marmen

Le 23 mars 2020

Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l.

Théâtre Cartier
Notes sur le tableau qui résume les commentaires du Comité Mixte

Les notes qui suivent font état de notre point de vue sur les commentaires du Comité Mixte qui découlent de la présentation faite le 28 février 2020 et qui nous ont été transmis le 30 mars 2020.

Nous avons discuté avec M. Carosielli et ce dernier nous a confirmé le mandat de continuer les démarches auprès de l'arrondissement Ville-Marie de façon à obtenir les autorisations qui permettront la réalisation du projet.

01

Considération de l'ajout d'une nouvelle section dans la liste de « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors de secteurs de valeur exceptionnelle »

Ce commentaire s'adresse à la Direction de l'aménagement et de la mobilité de l'arrondissement et, peut-être de façon plus générale, au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal

02

Évaluation et comparaison des deux options pour le traitement des fenêtres; si l'option présentée est retenue, restaurer tous les vitraux et considérer la possibilité de remplacer les panneaux de verre coloré avec de nouveaux vitraux

Nous avons fait un examen d'assez près des fenêtres d'acier du sous-sol et nous en concluons qu'elles ne sont pas récupérables.
Les fenêtres de la nef de l'église n'ont pu être examinées d'aussi près ; un examen plus attentif nous permettrait d'évaluer la possibilité de conserver ces fenêtres malgré la corrosion assez sérieuse qui est visible à distance.
Pour l'instant un tel examen n'est pas possible.
Sans rejeter a priori l'hypothèse de conservation de ces fenêtres, il faut convenir que les coûts de cette conservation seront élevés.
Il faut aussi prendre en considération que les coûts de mise ne œuvre de fenêtres qui pourront répondre aux exigences d'isolation acoustique – éléments vitrés composés de deux parois de verre de 20 mm espacées de 25 mm et cadre d'aluminium très robuste – seront sensiblement plus élevés que des fenêtres «normales».

Pour ce qui est des vitraux on constate que plusieurs de ceux qui composaient la partie centrale des fenêtres et qui évoquaient des scènes à caractère religieux ont disparu. Pour l'instant nous proposons de conserver les bordures des vitraux qui, au contour des baies dessinent une frise décorative. Comme la plupart des panneaux centraux ont disparu, nous croyons qu'un remplissage avec un verre opalescent créera une lumière agréable sans connotations religieuses trop évidentes dans une salle de fêtes.

03

Peaufinement du design du muret

Le design du muter sera étudié en fonction des exigences acoustiques auxquelles il doit répondre mais aussi en fonction de son intégration à l'architecture de l'église. Il faut cependant réaliser que ce muret doit avoir une certaine masse pour qu'il ait une efficacité acoustique ; cette considération ne permet pas de considérer un écran léger, métallique comme on l'a évoqué lors des discussions précédentes.

Le traitement de la maçonnerie permettra une intégration à l'architecture du bâtiment.

04

Élaboration d'un plan d'aménagement paysager plus détaillé; considération de la possibilité de planter des arbres du côté est de la propriété

L'aménagement paysager fera l'objet d'un plan détaillé ; un architecte paysagiste nous conseillera, notamment pour le choix de nouvelles plantations dont celles qui pourraient à long terme remplacer la rangée d'arbres vieillissant à la limite est du terrain.

05

Élaboration des lignes directrices pour le stationnement de camions

Le stationnement des camions de livraison est tributaire du succès des négociations en cours pour que l'emprise de la rue Grant soit incluse dans la propriété du théâtre Cartier. L'accès et l'encombrement des camions de livraison devront faire l'objet d'une discussion suivie d'une entente entre le propriétaire et l'arrondissement, notamment au sujet de la circulation sur les rues Dufresne, Jean-Langlois et sur la portion de la rue Grant entre la rue Dufresne et l'arrière du Théâtre Cartier.

Pour ce qui est du stationnement de camions dans l'allée d'accès à la chapelle Sainte-Thérèse, on n'en prévoit qu'une utilisation sporadique et faible, si l'accès par la rue Grant est possible. Les réaménagements intérieurs – escalier, monte-charge (à l'étude) et circulations intérieures – seront faits en fonction d'un accès privilégié des marchandises par la rue Grant.

06

Élaboration d'une stratégie pour assurer la cohabitation harmonieuse avec les voisins

La cohabitation avec le voisinage repose sur le contrôle de certains éléments :

- Le bruit ;
- L'éclairage ;
- La circulation des automobiles et des camions

<u>Le bruit</u>

La principale source de bruit qui pourrait affecter le voisinage provient des activités qui se déroulent à l'intérieur de la nef ; les murs de maçonnerie pleine résistent bien au bruit mais les fenêtres ne sont pas étanches au bruit. La transmission du son à travers les ouvertures a fait l'objet d'une étude par la firme Soft dB qui a fait des recommandations sur la composition des fenêtres qui pourraient s'ajouter aux fenêtres en place ou encore en remplacer une des composantes. Nous suivons les recommandations de Soft dB qui estime qu'un élément de verre composé de deux parois de verre de 20 mm espacées de 25 mm pourra réduire le bruit au niveau prescrit par la règlementation.

Les portes peuvent aussi être source de bruit pour le voisinage. C'est surtout le cas de la nouvelle porte d'issue qui sera aménagée en façade ouest du bâtiment ; la porte elle-même sera conçue pour réduire le bruit au maximum et le muret qui soutient l'escalier d'issue vers le niveau du sol sera conçu pour absorber le bruit qui pourrait filtrer à travers la porte.

Les portes avant bénéficient de la présence d'un vestibule isolé de la grande salle (la nef) par des portes intérieure s en bois, ce qui permet d'atténuer le son à un niveau acceptable selon la règlementation.

Le bruit peut aussi provenir du prolongement des conversations de plusieurs personnes à l'extérieur, en lien avec les activités intérieures ou encore au terme de ces activités, lorsque la salle se vide.
Précisions tout d'abord que le Théâtre Cartier ne prévoit pas d'activités à l'extérieur.

Pour ce qui est des activités qui, à l'extérieur pourraient être en lien avec les activités intérieures, on peut diriger l'essentiel de la foule qui sort du théâtre vers les portes avant qui donnent sur la rue ; la porte d'issue qui s'ouvre en façade ouest peut être conçue pour n'être utilisée qu'en cas d'urgence. La porte d'issue qui dessert la façade est au sous-sol, peut aussi être conçue de la même façon, bien que les rassemblements au sous-sol ne regroupent pas autant de personnes qu'au niveau du rez-de-chaussée et qu'une sortie vers le jardin puisse être une agréable transition vers la voie publique. L'aménagement du jardin permettra d'éviter des rassemblements trop nombreux.

<u>L'éclairage</u>
L'éclairage à l'extérieur du bâtiment peut être source de nuisance.
En façades latérales, des sources d'éclairage sont essentielles à la sécurité des issues des portes ou des escaliers extérieurs vers la voie publique ; les sources d'éclairage seront dirigées vers le sol couvriront toutes surfaces dallées et seront conçues pour éviter l'éblouissement ou la projection des flux lumineux vers le ciel.
En façade principale l'éclairage pourrait avoir un caractère différent, un peu plus festif que purement fonctionnel à l'image des parvis d'églises ou encore de salles de spectacles.
L'éclairage de mise en valeur du bâtiment devra être discuté en fonction des nouvelles normes de la Ville de Montréal à ce sujet. Pour l'instant l'éclairage des parties hautes des clochers pourrait créer un phare dans la nuit sans nuire à la quiétude des lieux au niveau des habitations environnantes.

<u>La circulation</u>
Les livraisons sont reliées aux activités du théâtre ; on peut estimer que ces livraisons ne seront pas plus importantes que celles qui doivent alimenter le Centre d'hébergement Émilie-Gamelin ou encore la Résidence Sainte-Catherine.

Pour ce qui est du public qui fréquentera les diverses activités du théâtre, on notera qu'il n'y a pas de stationnement sur le terrain. Le propriétaire fait valoir que ses deux autres établissements similaires – le Rialto et le St-James – sont, sous ce rapport, dans des situations similaires.

Il aura toutefois lieu d'étudier avec l'arrondissement l'aménagement d'une zone de débarcadère en façade principale

07

Considération d'une nouvelle dénomination

Le propriétaire a déjà investi dans la marque de commerce de l'établissement. Celle-ci réfère à la géographie du lieu (proximité du pont Jacques-Cartier) plutôt qu'à son histoire, même si Cartier n'en demeure pas moins un personnage historique et qu'il est bien venu à Hochelaga

08

Élaboration d'une stratégie d'aménagement pour l'ancien ensemble institutionnel et paroissial autour de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul

Cette stratégie relève de l'arrondissement ; nous pourrons y collaborer si c'est utile et nous pourrons intégrer à l'aménagement des espaces extérieurs de la propriété les lignes directrices qui pourraient résulter de l'analyse et des propositions d'aménagement d'ensemble que mettra de l'avant l'arrondissement.

Pierre Beaupré, architecte
6 avril 2020

CLIENT :

M. EZIO CAROSIELLI, PRÉSIDENT
RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.
265, RUE SAINT-JACQUES OUEST
MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 1M6

LISTE DES DESSINS D'ARCHITECTURE :

PAGE COUVERTURE	A000
PLAN DE SÉCURITÉ	A010
PLAN D'IMPLANTATION	A020
PLAN DE DÉMOLITION - SOUS-SOL ET REZ-DE-CHAUSSÉE	A050
PLAN DE DÉMOLITION - MEZZANINE 1 ET 2	A051
PLAN DE DÉMOLITION - PLAFOND SOUS-SOL	A060
PLAN DE CONSTRUCTION - SOUS-SOL ET REZ-DE-CHAUSSÉE	A100
PLAN DE CONSTRUCTION - MEZZANINE 1 ET 2	A101
PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE	A102
PLAN DE CONSTRUCTION - PLAFOND SOUS-SOL ET RDC	A110
ÉLÉVATION PRINCIPALE - NORD	A200
ÉLÉVATION LATÉRALE - OUEST	A201
ÉLÉVATION LATÉRALE - EST	A202
ÉLÉVATION ARRIÈRE - SUD	A203

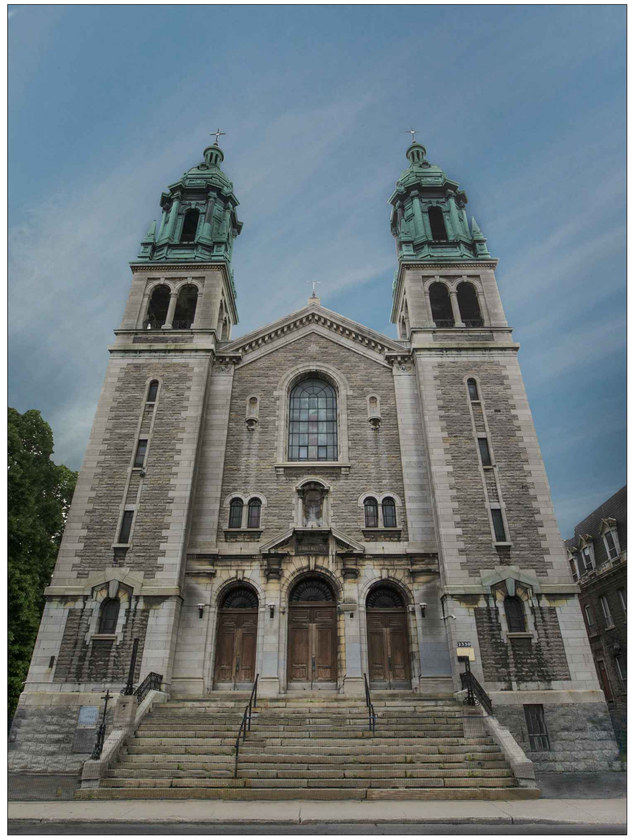

ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER

PROJET :

TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÈNEMENTIEL
THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC

DATE :
2018.11.08

NO PROJET :
18755

NO RÉVISION :
P-02

MINICUCCI INC ARCHITECTES
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

NO PROJET : 18755
NO RÉVISION : P-02
PROJET :
TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÈNEMENTIEL
THÉÂTRE CARTIER
2330, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC
ÉMIS POUR :
APPROBATION ☐ COORDINATION ☐ APPEL D'OFFRES ☐ DEMANDE DE PERMIS ■ CONSTRUCTION ☐

MINICUCCI INC ARCHITECTES
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

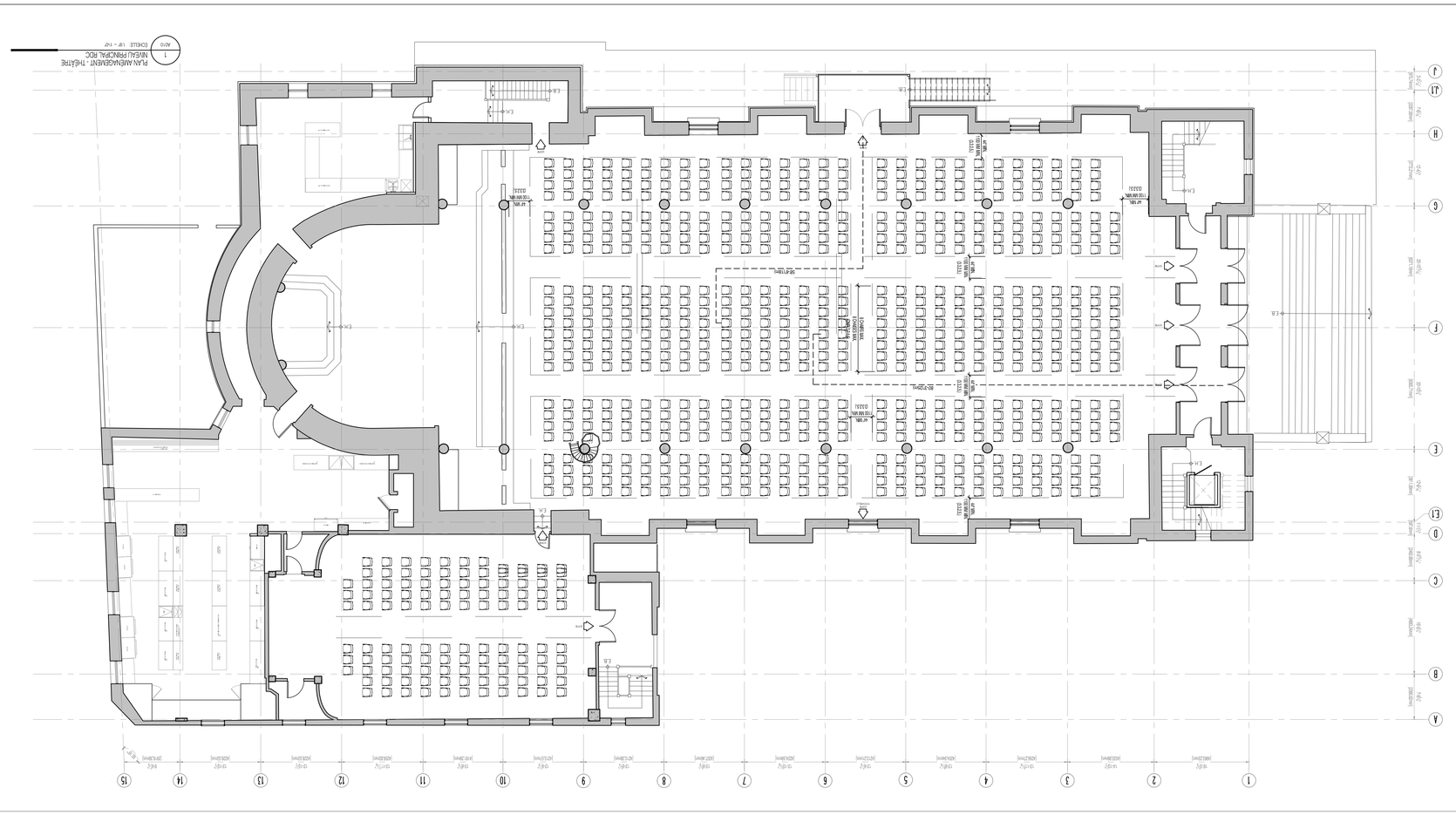

INFORMATIONS DE BASE - AALYSE CNB 2010

CHAPELLE

DISTANCE DE PARCOURS MAX.	98'-0" (30m)
# DE PERSONNES MAX.	(152m²/0.93) = 160 PERS.
# DE W.C.	80 HOMMES ET 80 FEMMES 6 W.C. HOMMES 12 W.C. FEMMES

AMÉNAGEMENT - CHAPELLE - STYLE BANQUET

# DE PERSONNES	96 CHAISES (12 TABLES DE 8 PERS.)

INFORMATIONS DE BASE - AALYSE CNB 2010

ÉGLISE

DISTANCE DE PARCOURS MAX.	98'-0" (30m)
# DE PERSONNES MAX.	(670m²/0.93) = 705 PERS.
# DE W.C.	353 HOMMES ET 353 FEMMES 6 W.C. HOMMES 12 W.C. FEMMES

AMÉNAGEMENT - ÉGLISE - STYLE BANQUET

# DE PERSONNES	480 CHAISES (20 TABLES DE 8 PERS.)

INFORMATIONS DE BASE - AALYSE CNB 2010

CHAPELLE

DISTANCE DE PARCOURS MAX.	98'-0" (30m)
# DE PERSONNES MAX.	(152m²/0.93) = 160 PERS.
# DE W.C.	80 HOMMES ET 80 FEMMES 6 W.C. HOMMES 12 W.C. FEMMES

AMÉNAGEMENT - CHAPELLE - STYLE BANQUET

# DE PERSONNES	96 CHAISES (12 TABLES DE 8 PERS.)

INFORMATIONS DE BASE - AALYSE CNB 2010

ÉGLISE

DISTANCE DE PARCOURS MAX.	98'-0" (30m)
# DE PERSONNES MAX.	(670m²/0.93) = 705 PERS. 353 HOMMES ET 353 FEMMES
# DE W.C.	6 W.C. HOMMES 12 W.C. FEMMES

AMÉNAGEMENT - ÉGLISE - STYLE BANQUET

# DE PERSONNES	480 CHAISES (20 TABLES DE 8 PERS.)

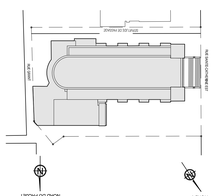

NOTES GÉNÉRALES

Le présent dessin, ainsi que les idées qu'il contient, sont la propriété exclusive de MINICUCCI ARCHITECTE INC. Toute reproduction, modification, publication ou utilisation sans l'autorisation écrite de MINICUCCI ARCHITECTE INC. constitue une violation des droits d'auteur et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Les cotes prévalent sur les mesures prises à l'échelle du dessin. Vérifier toutes les dimensions et niveaux avant de commencer les travaux. Signaler toute erreur ou omission avant le début des travaux.

Les dessins d'atelier, spécifications, dimensions et mesures avant de commencer les travaux. Signaler toute erreur ou omission avant le début des travaux.

Les dessins d'atelier, spécifications, dimensions et mesures avant de commencer les travaux. Signaler toute erreur ou omission avant le début des travaux.

Ne pas mettre à l'échelle. Utiliser uniquement les cotes indiquées. Vérifier toutes les dimensions sur le chantier avant toute fabrication

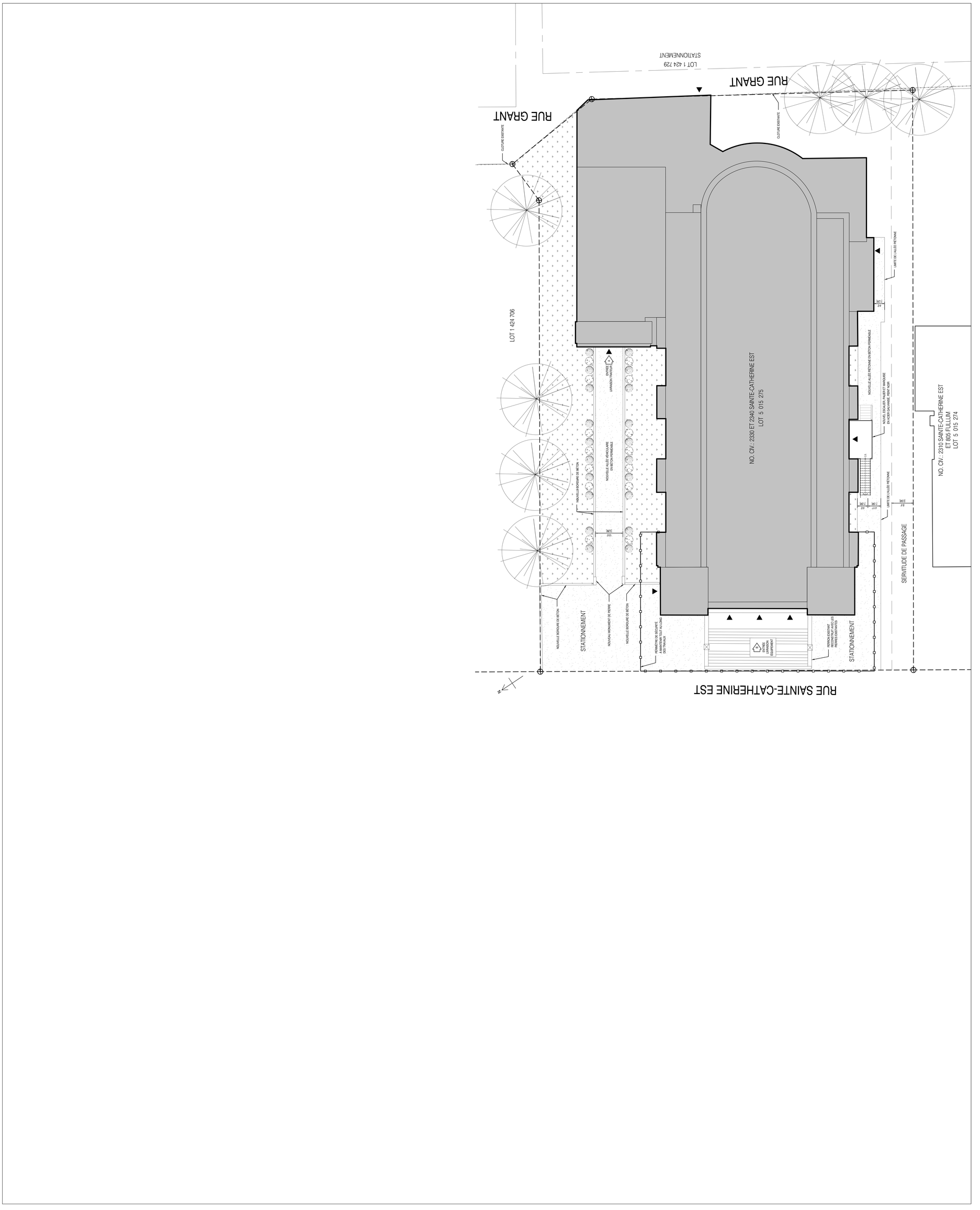

NOTES GÉNÉRALES

1. Les dimensions et niveaux doivent être vérifiés sur les lieux par l'entrepreneur avant de commencer les travaux. Les dimensions prévalent sur les mesures. Les dessins ne doivent pas être mis à l'échelle. Les dimensions non indiquées doivent être vérifiées sur les lieux. Tous renseignements ou instructions se situant à ce niveau seront fournis par le maître d'oeuvre.
2. Les dessins et devis sont la propriété de l'architecte et ne doivent pas être reproduits sans son consentement écrit.
3. Les dessins et devis doivent être utilisés pour la construction de l'ouvrage et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation écrite de l'architecte.
4. Ne pas utiliser les dimensions à l'échelle du dessin.
5. Les dessins et devis doivent être utilisés pour la construction de l'ouvrage et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation écrite de l'architecte.
6. Tous les dessins, y compris les dimensions, doivent être vérifiés sur les lieux par l'entrepreneur avant de commencer les travaux. Les dimensions prévalent sur les mesures. Les dessins ne doivent pas être mis à l'échelle. Les dimensions non indiquées doivent être vérifiées sur les lieux. Tous renseignements ou instructions se situant à ce niveau seront fournis par le maître d'oeuvre.
7. Les dessins et devis sont la propriété de l'architecte et ne doivent pas être reproduits sans son consentement écrit.
8. Les dessins et devis doivent être utilisés pour la construction de l'ouvrage et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation écrite de l'architecte.
9. Ne pas utiliser les dimensions à l'échelle du dessin.
10. Les dessins et devis doivent être utilisés pour la construction de l'ouvrage et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation écrite de l'architecte.

NOTES DE PROJET

NOTES DE PERMIS

NE PAS ÉCHELONNER (EST)

CLIENT:
RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.
M. Eric Carrasselli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET:
THÉÂTRE CARTIER
TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE
EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL
2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

P.NO	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER - REVISION 1	2018-11-08
P-01	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
P-02	ÉMIS POUR APPROBATION	2018-10-17
C	ÉMIS POUR COORDINATION NO. ETAPE 2	2018-09-21
B	ÉMIS POUR COORDINATION NO. ETAPE 1	2018-09-21
P-03	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS	2018-08-28
P-02	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2018-08-28
D	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-08-28
A	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-08-28
REV.	REVISION	DATE

MINICUCCI ARCHITECTE
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2030 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU:
Ordre des architectes du Québec
LIDIA MINICUCCI
ARCHITECTE
Membre

EMIS POUR:
APPROBATION ☐
COORDINATION ☐
APPEL D'OFFRES ☐
DEMANDE DE PERMIS ■
CONSTRUCTION ☐

DESSIN:
PLAN D'IMPLANTATION

ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"
DESSINÉ PAR: M.V.D.
VÉRIFIÉ PAR: L.M.
DATE: 2018.08.28
NO. PROJET: 18755
NO. DESSIN: A020
NO. REVISION: P-02

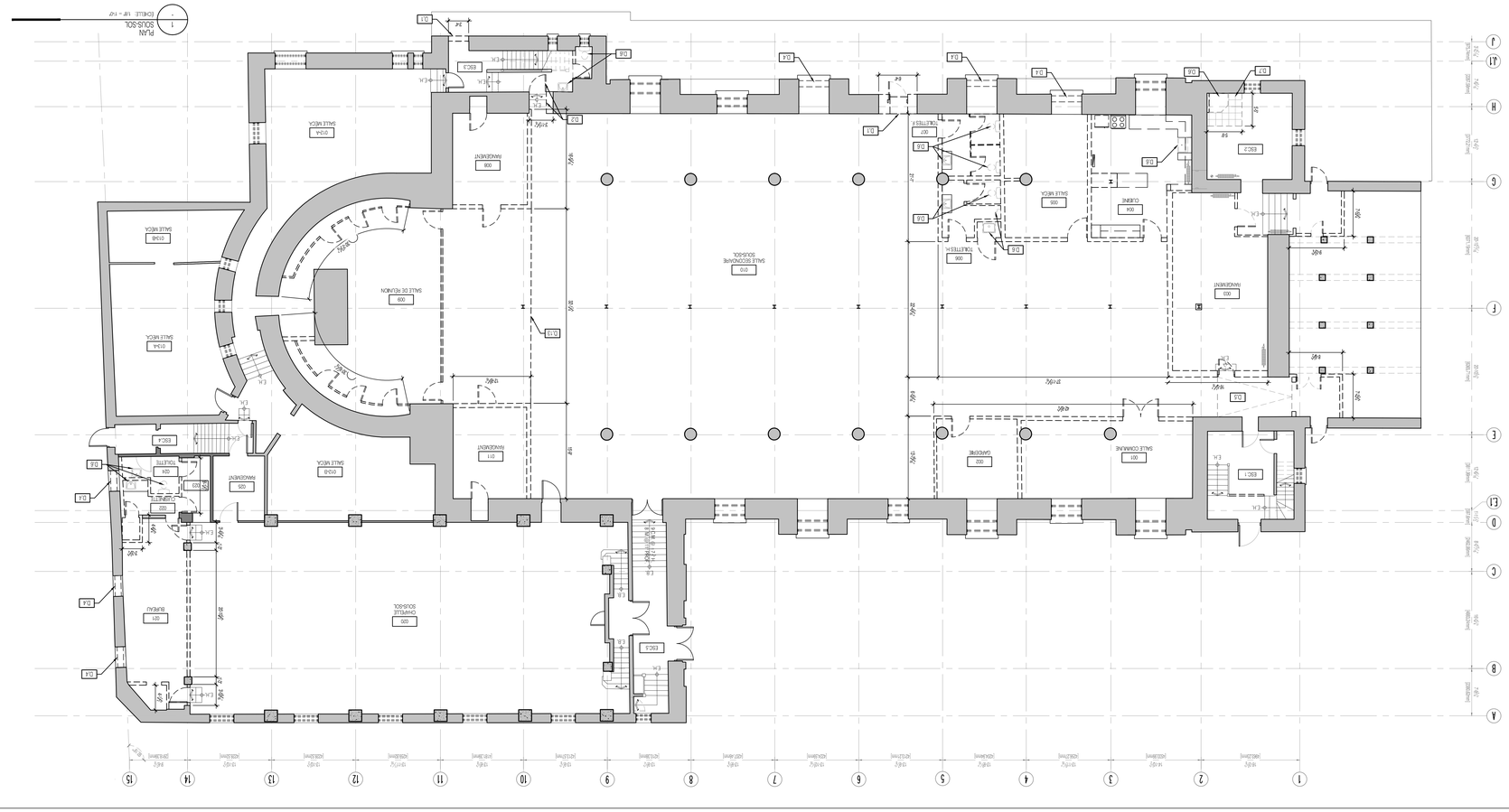
PLAN
SOUS-SOL
1
-
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"
SALLE MÉCA
015A
SALLE MÉCA
015B
SALLE MÉCA
015C
SALLE DE RÉUNION
009
RANGEMENT
008
RANGEMENT
025
SALLE MÉCA
015D
TOILETTE
024
TOILETTE
023
RANGEMENT
022
RANGEMENT
021
SALLE SECONDAIRE SOUS-SOL
019
CHAPELLE SOUS-SOL
020
SALLE MÉCA
026
TOILETTES F
007
TOILETTES H
006
CLERGÉ
004
RANGEMENT
003
GARDIENNE
002
SALLE COMMUNE
001
ESC.1
ESC.2
ESC.3
ESC.4
ESC.5
ESC.7
1'-0"
2'-0"
3'-0"
4'-0"
6'-0"
8'-0"
9'-0"
10'-0"
11'-0"
12'-0"
13'-0"
14'-0"
15'-0"
16'-0"
17'-0"
18'-0"
19'-0"
20'-0"
21'-0"
22'-0"
23'-0"
24'-0"
25'-0"
26'-0"
27'-0"
28'-0"
29'-0"
30'-0"
31'-0"
32'-0"
33'-0"
34'-0"
35'-0"
36'-0"
37'-0"
38'-0"
39'-0"
40'-0"
41'-0"
42'-0"
43'-0"
44'-0"
45'-0"
46'-0"
47'-0"

1 PLAN
- MEZZANINE 1
1/2"=1'-0" 1/2"=1'-0"

2 PLAN
- MEZZANINE 2
1/2"=1'-0" 1/2"=1'-0"

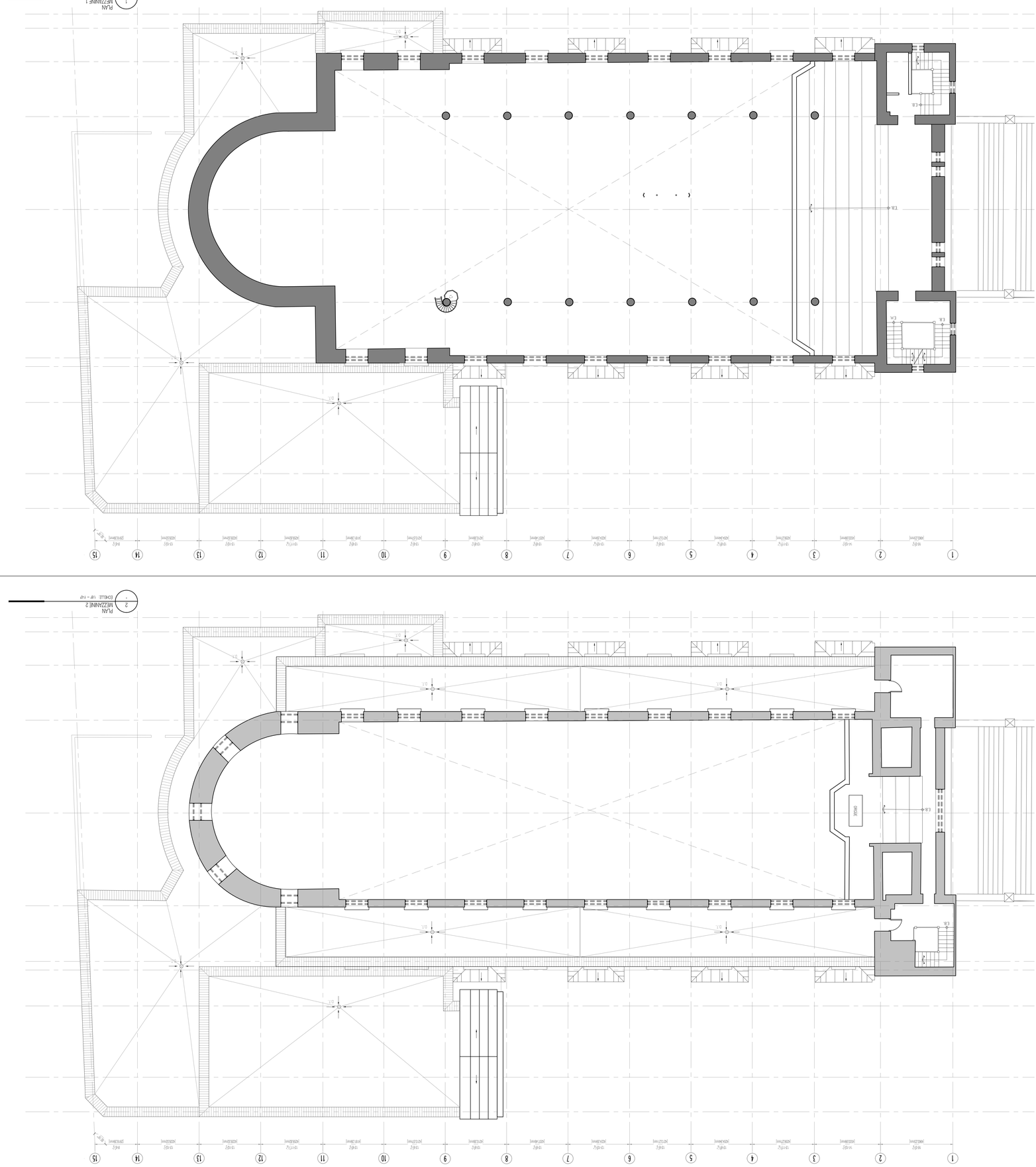

NOTES GÉNÉRALES

Les présentes données, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les contraintes des travaux peuvent différer des plans. Ils ne visent seulement à transposer cette vérité sur le plan. Les entrepreneurs doivent vérifier toutes les données, spécifications, dimensions et mesures avant de commencer les travaux. Ils doivent également aviser immédiatement le service de l'architecture de toute omission ou divergence constatée. Les entrepreneurs ne peuvent se prévaloir d'aucune omission et/ou erreur ou divergence constatée entre les différentes

LÉGENDE | PLAFOND DÉMOLITION

- RETOMBÉE DE GYPSE ET/OU PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR, INCLUANT TOUT LE SYSTÈME DE SUSPENSION.
- PLAFOND EN TUILES ACOUSTIQUES ET TRAME DE PLAFOND À DÉMOLIR FORMAT 24"X48" (1220MM X 610MM)
- RETOMBÉE DE GYPSE ET/OU PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR
- ÉLÉMENT AU PLAFOND À DÉMOLIR OU À DÉMANTELER ET À RELOCALISER (VOIR PLAN A110)
- XXX.XX" — NIVEAU DU PLAFOND FINI
- PLXX — TYPE DE FINI, VOIR TABLEAU DES ABRÉVIATIONS DES FINIS DE PLAFOND
- PLF XX — NOTE SPÉCIFIQUE DE PLAFOND, VOIR TABLEAUX DES NOTES SPÉCIFIQUES DE PLAFOND

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS DES FINIS DE PLAFOND

BET	BÉTON PEINT
GYP	GYPSE
PLT	PLÂTRE DU TREILLIS MÉTALLIQUE
TA-1	TUILES ACOUSTIQUES TYPE TA-1 (FORMAT 24x48)

TABLEAU DES NOTES GÉNÉRALES DE PLAFOND

N.G.P.1	SAUF AVIS CONTRAIRE, LES HAUTEURS DE PLAFONS INDIQUÉES SONT PAR RAPPORT AU NIVEAU DE LA DALLE DE PLANCHER
N.G.P.2	SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES PLAFONDS EXISTANTS EN PLÂTRE SONT À CONSERVER, À RAGRÉER ET À REPEINDRE, TEL QUE L'EXISTANT.

NOTES GÉNÉRALES

Ne pas mesurer les plans. Il ne nous soulement L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des locaux ou du chantier, aviserler toutes erreurs, omissions etou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changements ou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning the work. No changes or substitutions of details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :
NORD :

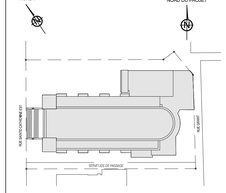

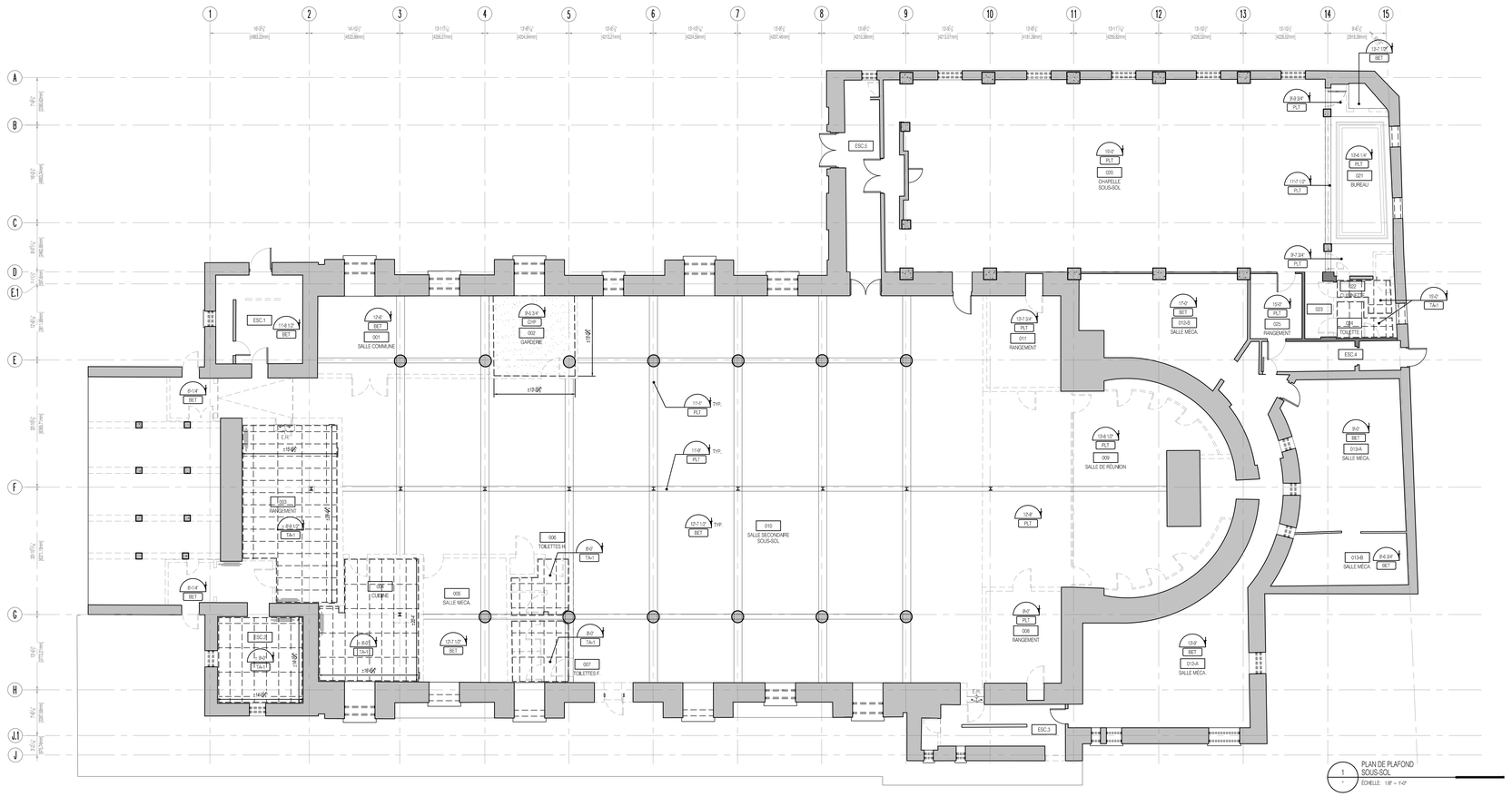

1 PLAN DE PLAFOND SOUS-SOL
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.

M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER

TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL

2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
E	ÉMIS POUR APPROBATION	2018-10-10
D	ÉMIS POUR COORDINATION ING. STRUC.	2018-09-17
P-00	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-08-29
C	ÉMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA.	2018-08-16
B	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-08-09
A	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-06-29

MINICUCCI ARCHITECTE INC.
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

ÉMIS POUR

- APPROBATION ☐
- COORDINATION ☐
- APPEL D'OFFRES ☐
- DEMANDE DE PERMIS ■
- CONSTRUCTION ☐

DESSIN :

PLAN DE PLAFOND DÉMOLITION SOUS-SOL

ÉCHELLE :	INDIQUÉE
DESSINÉ PAR :	M.V.D.
VÉRIFIÉ PAR :	L.M.
DATE :	2018.06.28
NO PROJET :	18755
NO PAGE :	A060
NO RÉVISION :	P-02

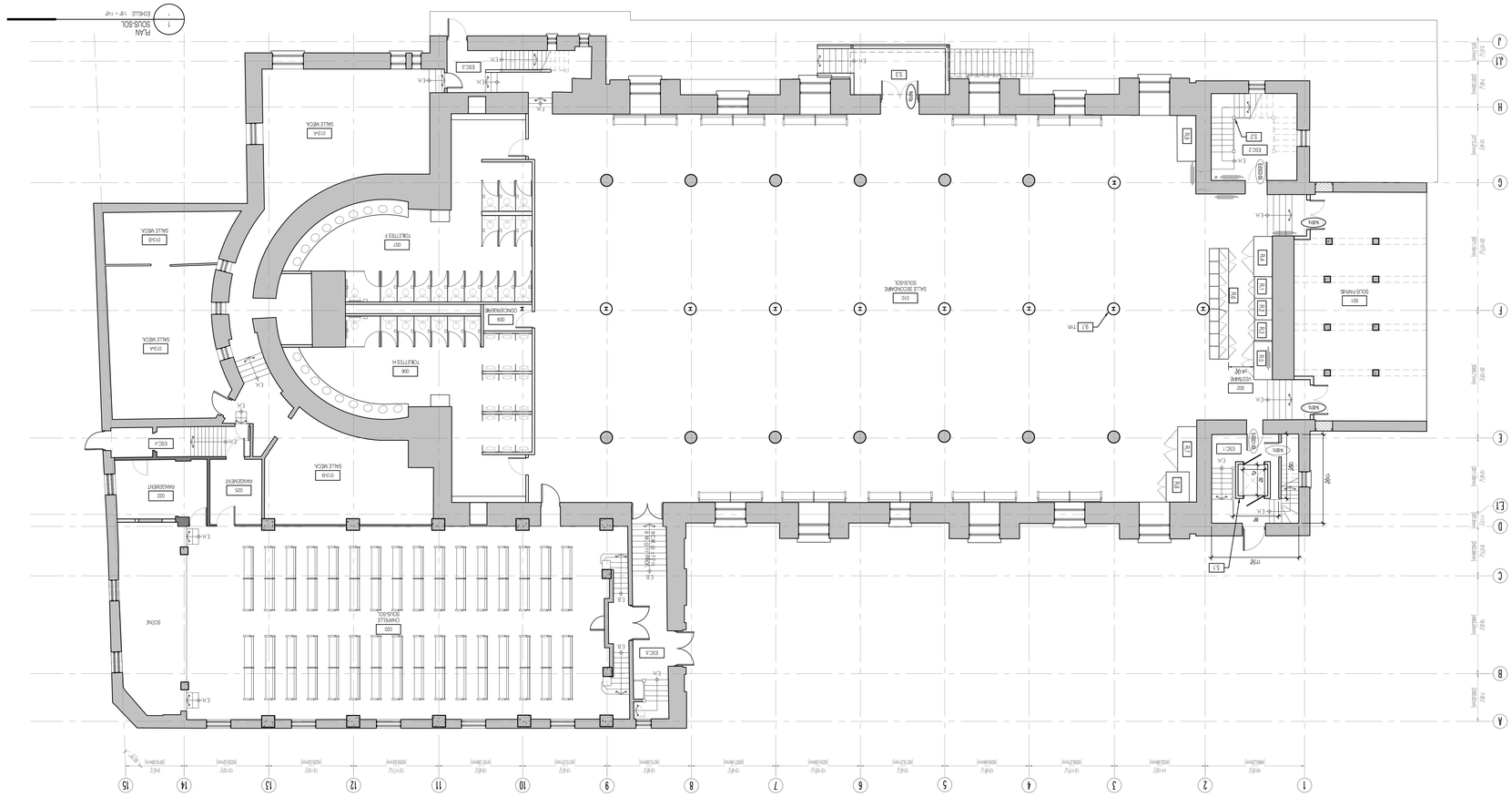
PLAN
SOUS-SOL
1/8" = 1'-0"
SALLE MÉCA
SCÈNE
SALLE SECONDAIRE
SOUS-SOL
VESTIBULE
TOILETTES H
TOILETTES F
CONDENSEUR
MAGASIN
CHAMBRE FROIDE
ESC.1
ESC.2
ESC.3
ESC.4
ESC.5
ESC.6
ESC.7
ESC.8
ASC.1
ASC.2
ASC.3
ASC.4
ASC.5
ASC.6
ASC.7
ASC.8
ASC.9
ASC.10
ASC.11
ASC.12
ASC.13
ASC.14
ASC.15
ASC.16
ASC.17
ASC.18
ASC.19
ASC.20
ASC.21
ASC.22
ASC.23
ASC.24
ASC.25
ASC.26
ASC.27
ASC.28
ASC.29
ASC.30
ASC.31
ASC.32
ASC.33
ASC.34
ASC.35
ASC.36
ASC.37
ASC.38
ASC.39
ASC.40

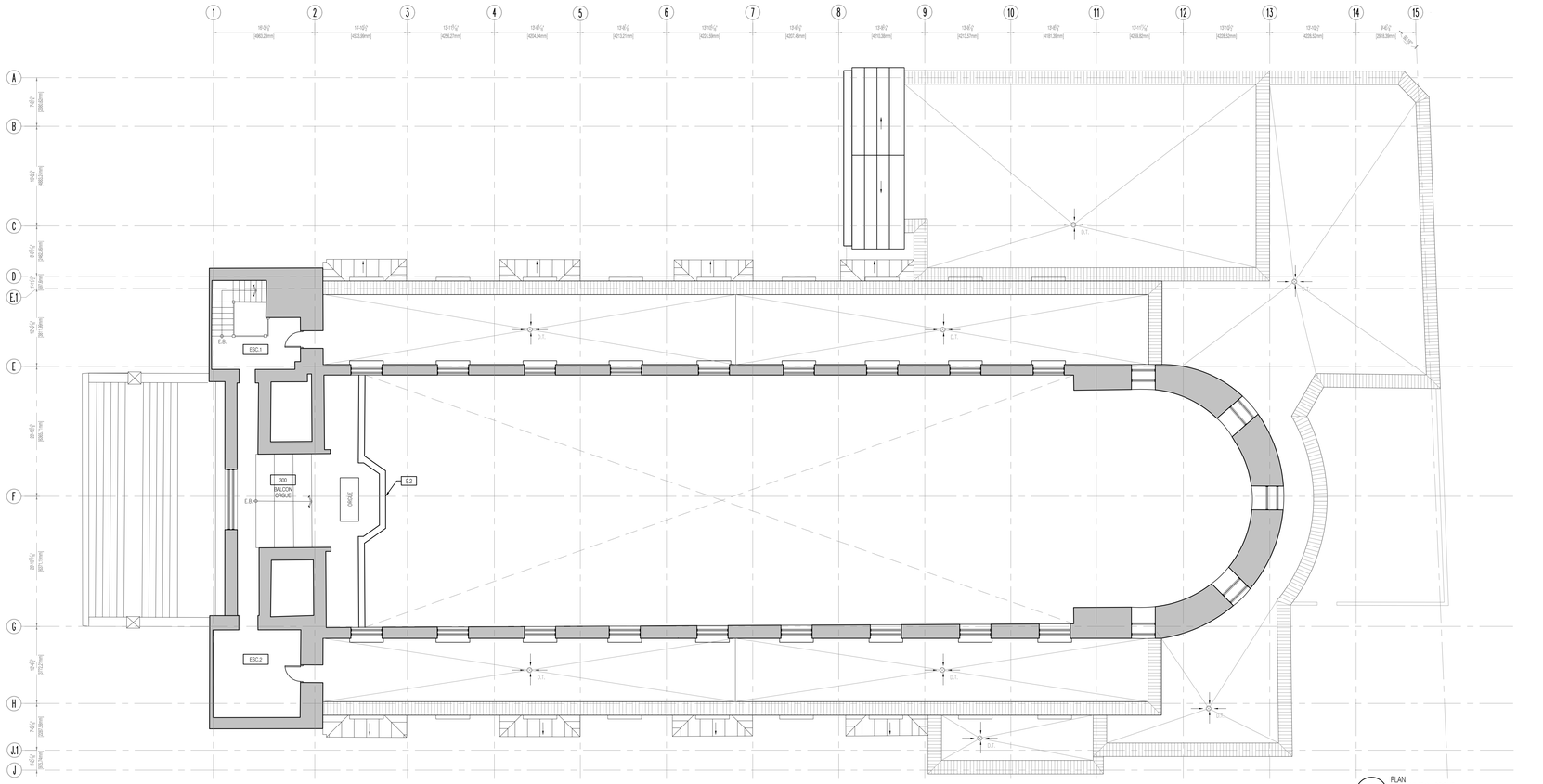

2 PLAN
MEZZANINE 2 - ORGUE
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

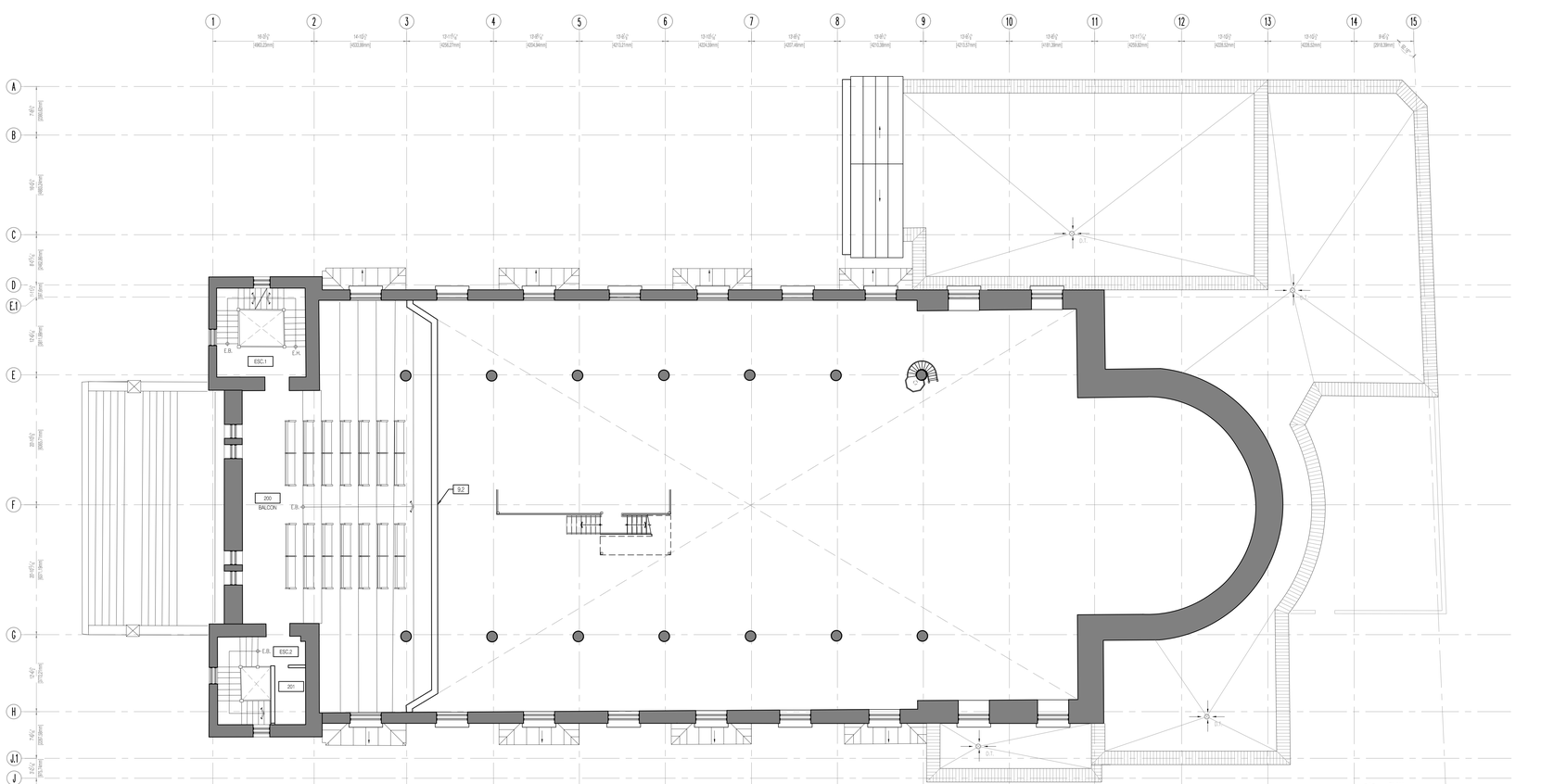

1 PLAN
MEZZANINE 1
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

LÉGENDE | EXISTANT

- ZONE HORS CONTRAT
- ZONE DES TRAVAUX
- ÉLÉMENT À CONSERVER
- CLOISON EXISTANTE À CONSERVER
- MUR DE MAÇONNERIE À CONSERVER
- PORTE ET CADRE EXISTANTS À CONSERVER

LÉGENDE | CONSTRUCTION

- NOUVELLE CLOISON
- NOUVEAU MUR DE MAÇONNERIE
- REVÊTEMENT DE PLANCHER EN TERRAZO À RAGRÉER
- SÉC.# — NOUVELLE PORTE ET NOUVEAU CADRE
- FOND DE CLOUAGE
- x — GRILLAGE DE SÉCURITÉ
- XXX / XXX — NUMÉRO DE LOCAL
- N.XXX — NUMÉROTATION DES PORTES
- X.X — NOTE SPÉCIFIQUE DE CONSTRUCTION, VOIR TABLEAU DES NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION

TABLEAU DES NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION

N.G.1.	PRÉVOIR DE RAGRÉER ENVIRON 50% DU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN TERRAZO DE LA SALLE PRINCIPALE ET DE LA CHAPELLE.
N.G.2.	L'ORGUE CASAVANT EST À CONSERVER ET À RESTAURER (PAR D'AUTRES); À PROTÉGER TOUT AU LONG DES TRAVAUX.
N.G.3.	COORDINATION AVEC L'ING. EN STRUC. POUR VALIDER L'INTÉGRITÉ DE LA STRUCTURE DES MEZZANINES.

TABLEAU DES NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION

DIVISION 5

5.1	NOUVEL ASCENSEUR SCHINDLER, MODÈLE 3100; 3 ARRÊTS
5.2	NOUVEL ESCALIER AVEC PANNE EN ACIER ET BÉTON COULÉ. NOUVEAU GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE EN ACIER TEL QUE L'EXISTANT
5.3	NOUVEL ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ, AVEC MARQUISE ET GARDE-CORPS; PEINT NOIR ET REPRENANT LES CARACTÉRISTIQUES DES GARDE-CORPS EXISTANTS DU PERRON (VOIR A201).

DIVISION 9

9.1	NOUVEAU SOUFFLAGE EN GYPSE DES COLONNES EXISTANTES, MODÈLE ET MOULURE TEL QUE L'EXISTANT.
9.2	GARDE-CORPS À SOLIDIFIER (COORD. AVEC INGENIEUR) ET À MODIFIER POUR OBTENIR 42" (1070) DE HAUTEUR.

NOTES GÉNÉRALES

Ne pas mesurer les plans, ils ne sont qu'à titre seulement.L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des lieux ou du chantier, aviser toutes erreurs, omissions et/ou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changements ou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning the work. Any changes or substitutions of details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :

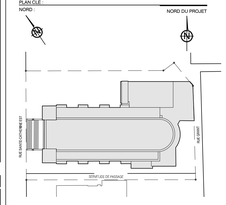

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.

M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER

TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL

2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
E	ÉMIS POUR APPROBATION	2018-10-10
D	ÉMIS POUR COORDINATION ING. STRUC	2018-09-17
P-00	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-09-29
C	ÉMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA.	2018-08-18
B	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-06-08
A	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-06-29

MINICUCCI ARCHITECTE INC.

455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

ÉMIS POUR

- APPROBATION ☐
- COORDINATION ☐
- APPEL D'OFFRES ☐
- DEMANDE DE PERMIS ■
- CONSTRUCTION ☐

DESSIN :

PLAN CONSTRUCTION
MEZZANINE 1 ET
MEZZANINE 2

ÉCHELLE : INDIQUÉE

DESSINÉ PAR : M.V.D.

VÉRIFIÉ PAR : L.M.

DATE : 2018.06.28

NO PROJET : 18755

NO PAGE :

NO RÉVISION : P-02

A101

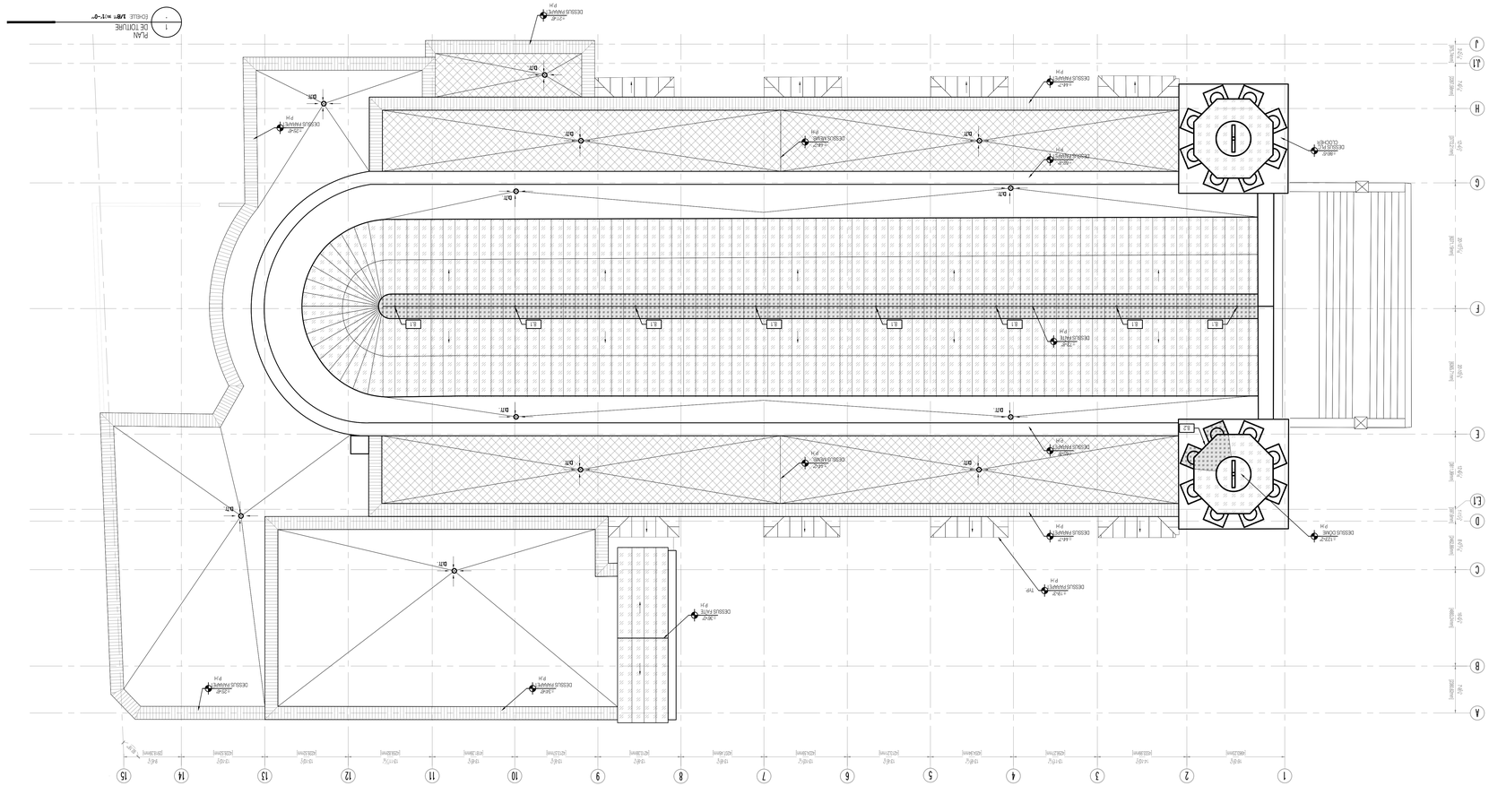

LÉGENDE | EXISTANT

- ZONE HORS CONTRAT
- ZONE DES TRAVAUX
- PARAPET EXISTANT
- DRAIN DE TOIT EXISTANT À CONSERVER
- NIVEAU DE TOIT EXISTANT

LÉGENDE | CONSTRUCTION

- TRAVAUX DE FEBLANTERIE: RÉFECTION EN CUIVRE ET/OU FAÎTE TOITURE EN CUIVRE À BAGUETTE À REPOSER IMMÉDIATEMENT (VOIR NOTES SPÉCIFIQUES).
- TRAVAUX DE FEBLANTERIE: RÉFECTION DE CUIVRE ET/OU TOITURE EN CUIVRE À BAGUETTE À RECONSTRUIRE. PRÉVOIR DE CHANGER LE SUPPORT D'ÉTANCHÉITÉ D'INSTALLER UNE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ (VOIR DESSINS A200-A2004)
- TOITURE PLATE EN MEMBRANE ÉLASTOMÈRE À RECONSTRUIRE. PRÉVOIR D'INSTRUIRE L'ÉTANCHÉITÉ ET DE REMPLACER L'ISOLATION, L'ÉTANCHÉITÉ ET LE SUPPORT, LE CAS ÉCHÉANT (DOOR0, A4E2 L'ARCH.)
- NOTE SPÉCIFIQUE DE CONSTRUCTION, VOIR TABLEAU DES NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION
- XX

TABLEAU DES NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION

N.G.1. PRÉVOIR DE NETTOYER TOUS LES DRAINS DE TOIT

TABLEAU DES NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION

DIVISION 8

8.1 FAITE DE LA NEF À RECONSTRUIRE. INCLUANT LES ANCRAGES DES PARATONNERRES (VOIR PLANS A200-A204).

8.2 REVÊTEMENT MÉTALLIQUE À SOUDER TEMPORAIREMENT (VOIR PLANS A200-A204).

NOTES GÉNÉRALES

Les plans, devis, spécifications, dimensions et mesures sont la propriété de l'architecte et ne doivent être reproduits ou modifiés sans son autorisation écrite. Les entrepreneurs et sous-traitants doivent vérifier tous les niveaux, mesures et conditions du chantier avant de débuter et de signaler toutes différences ou erreurs à l'architecte avant de poursuivre les travaux. Ne pas utiliser les dimensions à l'échelle. Les dimensions prévalent sur l'échelle. Les détails, spécifications, dimensions et mesures inscrits sur ces plans remplacent et ont préséance sur les détails types. Les dimensions ne sont pas toujours montrées sur les plans. Les entrepreneurs doivent vérifier les dimensions et les conditions existantes avant de commencer les travaux. Les entrepreneurs doivent aviser l'architecte de toute différence ou erreur avant de poursuivre les travaux. Toute modification ou substitution doit être approuvée par écrit par l'architecte. Les dessins ne doivent pas être mis à l'échelle

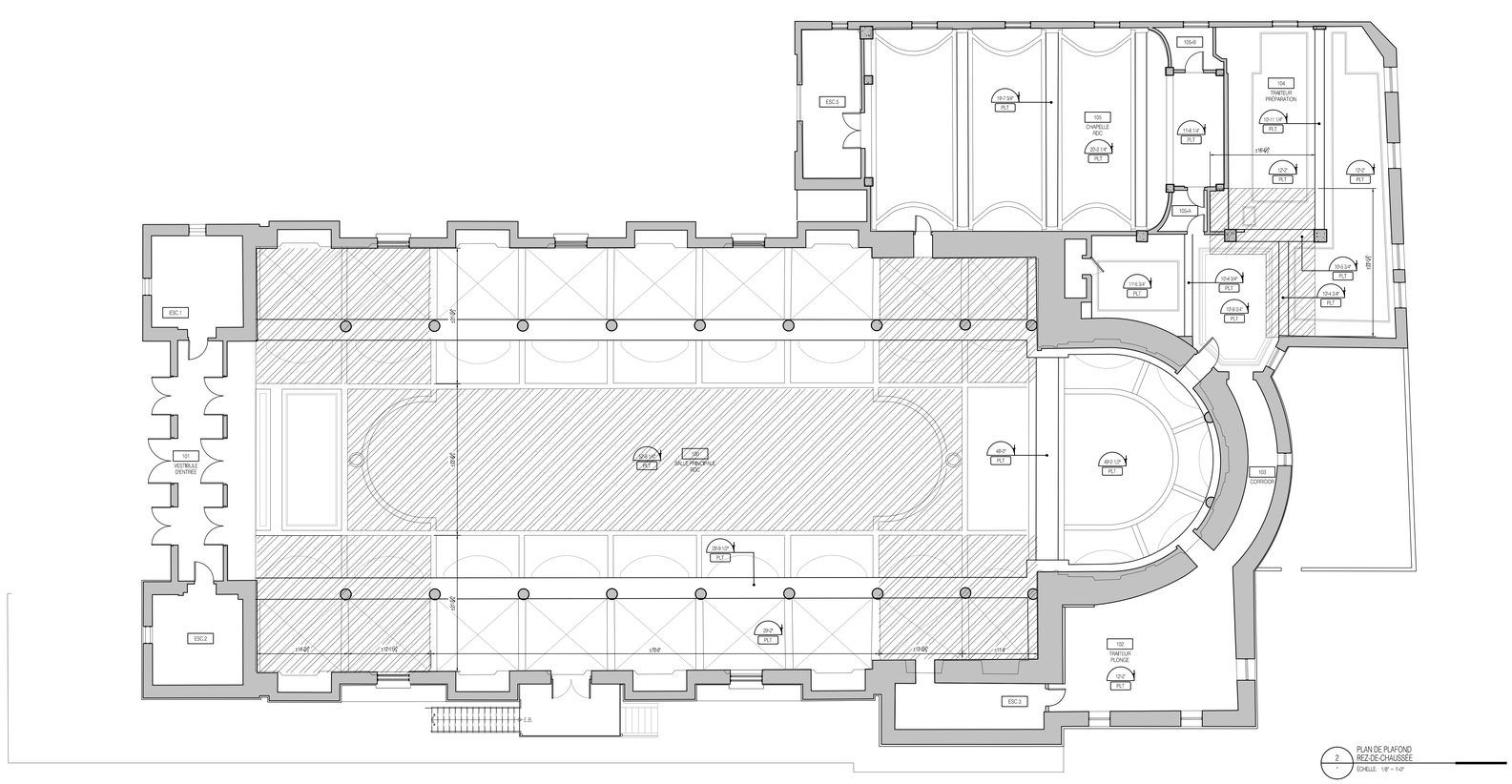

2 PLAN DE PLAFOND
REZ-DE-CHAUSSÉE
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

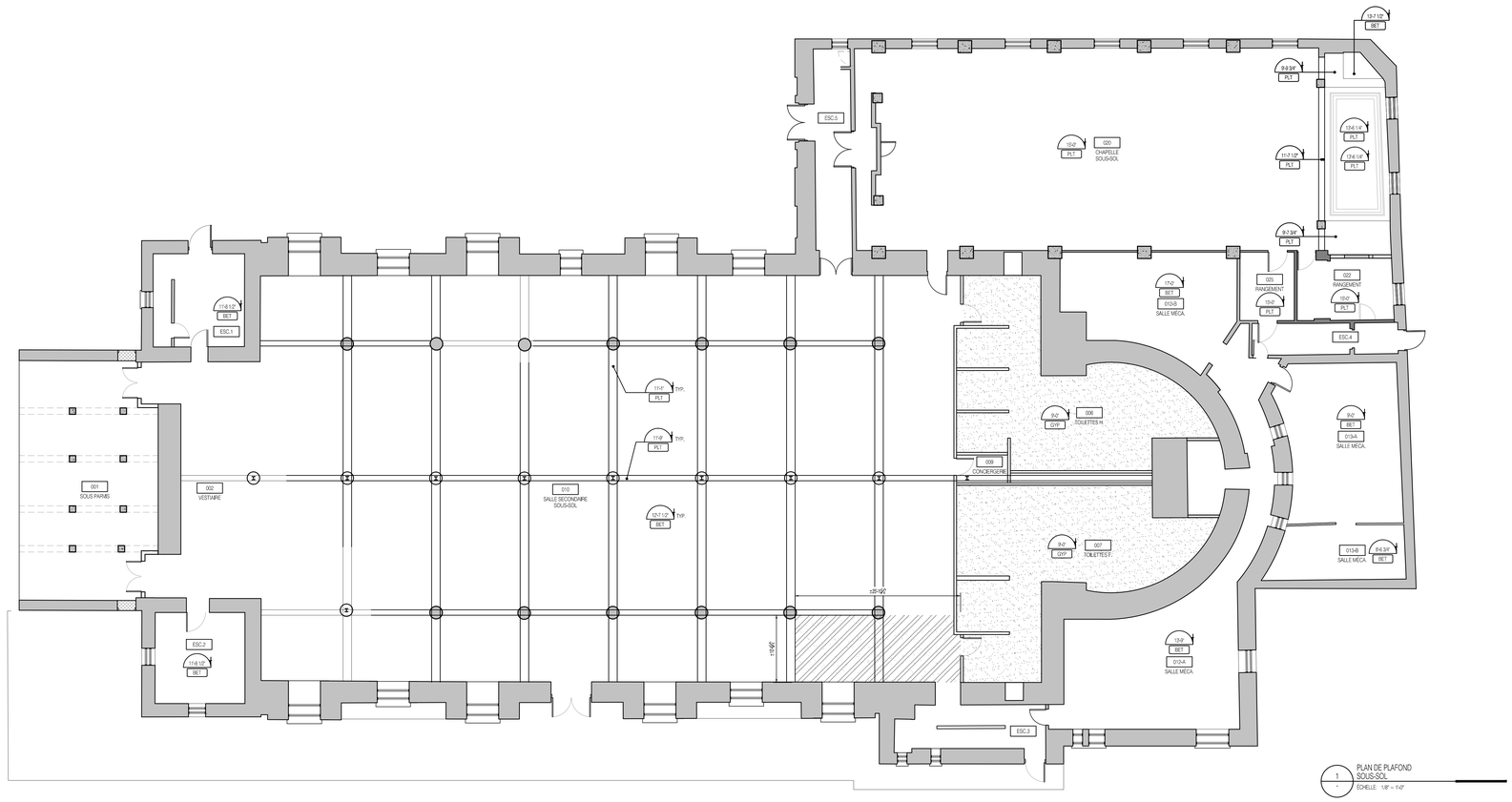

1 PLAN DE PLAFOND
SOUS-SOL
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

LÉGENDE | PLAFOND

- RETOMBÉE DE GYPSE ET/OU PLAFOND DE GYPSE
- PLAFOND DE PLÂTRE AVEC RÉPARATION MAJEURE; À RESTAURER ET REPEINDRE TEL QUE L'EXISTANT.
- PLAFOND EN TUILES ACOUSTIQUES FORMAT 24"X48" (1220MM X 610MM)
- PLAFOND EN TUILES ACOUSTIQUES FORMAT 24"X24" (610MM X 610MM)
- TRAPPE D'ACCÈS
- XXX-MF / PLXX — NIVEAU DU PLAFOND FINI; TYPE DE FINI, VOIR TABLEAU DES ABRÉVIATIONS DES FINIS DE PLAFOND
- XXX — NUMÉRO DE LOCAL
- P.XX — NOTE SPÉCIFIQUE DE PLAFOND, VOIR TABLEAUX DES NOTES SPÉCIFIQUES DE PLAFOND

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS DES FINIS DE PLAFOND

BET	BÉTON APPARENT; PEINT
DPS	DESSOUS POUTRELLE STRUCTURE
GYP	GYPSE
PLT	PLÂTRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUE
TA–1	TUILES ACOUSTIQUES TYPE TA–1; DIM.: 24x48

TABLEAU DES NOTES GÉNÉRALES DE PLAFOND

N.G.P.1	SAUF AVIS CONTRAIRE, LES HAUTEURS DE PLAFONS INDIQUÉES SONT PAR RAPPORT AU NIVEAU DE LA DALLE DE PLANCHER
N.G.P.2	SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES PLAFONDS SONT À RAGRÉER ET À REPEINDRE, TEL QUE L'EXISTANT. PRÉVOIR DES TRAVAUX MAJEURS DE RÉPARATION SUR ENVIRON 40% DE LA SUPERFICIE DES PLAFONDS DE PLÂTRE EXISTANTS À CONSERVER.

NOTES GÉNÉRALES

Ne pas mesurer les plans, but les cotes seulement.L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des locaux ou du chantier, aviserpar toutes erreurs, omissions etou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changements ou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning work. Any changes or substitutions of details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :
NORD

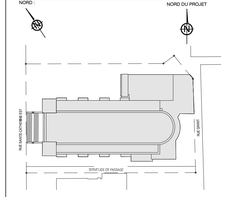

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.

M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER

TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÈNEMENTIEL

2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
E	ÉMIS POUR APPROBATION	2018-10-10
D	ÉMIS POUR COORDINATION ING. STRUC	2018-09-17
P-00	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-08-29
C	ÉMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA.	2018-08-18
B	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-06-08
A	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-05-29

MINICUCCI ARCHITECTE INC.
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

Ordre des architectes du Québec
LIDIA MINICUCCI ARCHITECTE

ÉMIS POUR

- APPROBATION ☐
- COORDINATION ☐
- APPEL D'OFFRES ☐
- DEMANDE DE PERMIS ■
- CONSTRUCTION ☐

DESSIN :

PLAN DE PLAFOND
CONSTRUCTION
RDC ET SOUS-SOL

ÉCHELLE : INDIQUÉE
DESSINÉ PAR : M.V.D.
VÉRIFIÉ PAR : L.M.
DATE : 2018.06.28
NO PROJET : 18755
NO PAGE :
NO RÉVISION : P-02

A110

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

A. TOUTES LES FAÇADES DE L'ÉGLISE DÉMONTRENT DES SIGNES DE REJOINTOIEMENT BÂCLÉ AVEC UN MORTIER DE CIMENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE. REJOINTOYER 70% DES JOINTS DE MORTIER SUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES ILLUSTRÉES AUX DESSINS.

B. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE AUX PIERRES EXISTANTES SE PRODUISANT DURANT LES OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE ET DE REJOINTOIEMENT.

C. NETTOYER ET ENLEVER TOUTES LES TÂCHES DE PEINTURE, GOUDRON, ROUILLE, FENTE DE PIGEON, DÉPÔTS DE GYPSE, ETC. DE LA SURFACE DE LA PIERRE. MÉTHODE EXACTE DE NETTOYAGE À ÊTRE DÉTERMINÉE SELON TEST AU CHANTIER.

D. S'ASSURER QUE TOUTES LES ENTRÉES ET SORTIES DU BÂTIMENT RESTENT ACCESSIBLES ET OPÉRATIONNELLES DURANT LES HEURES DE TRAVAIL AU COURS DES TRAVAUX.

E. LE PAVEMENT DE PIERRES CALCAIRES, DE TYPE CHAMPLAIN, DÉMONTRE DES SIGNES GÉNÉRALES D'ÉROSION. PRÉVOIR DE REMPLACER ±10% DES PIERRES.

F. TOUTES LES FAÇADES DU BÂTIMENT DÉMONTRENT DES SIGNES IMPORTANTS D'ACCUMULATION DE SALETÉ, PARTICULIÈREMENT:
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE,
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE LA CHAPELLE ET
- LA FAÇADE LATÉRALE EST.

PRÉVOIR DE NETTOYER 100% DE CES FAÇADES ET 30% DES FAÇADES RESTANTES.

LÉGENDE DES SYMBOLES

XXx — INTERVENTIONS PATRIMONIALES (VOIR NOTES - RÉGLEMENTATION)

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES EN CONSTRUCTION

INTERVENTIONS STRUCTURALES EN CONSTRUCTION

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

1 REJOINTOIEMENT : (VOIR NOTE GÉNÉRALE 'A')
REJOINTOYER LES JOINTS DÉTÉRIORÉS DANS LES ZONES SPÉCIFIÉES ET SELON LE POURCENTAGE INDIQUÉ. LA QUANTITÉ DE REJOINTOIEMENT PEUT VARIER DE ± 10% DU MONTANT DONNÉ SUR LES DESSINS. DÉGARNISSAGE ET REJOINTOIEMENT SUR UNE PROFONDEUR DE 50 mm. LARGEUR MOYENNE DES JOINTS DE 10 mm.

DÉMONTAGE ET REMONTAGE :
MUR EXTÉRIEUR À DÉMONTER ET REMONTER EN PLEINE PROFONDEUR.
- UNITÉS DE PIERRE CALCAIRE À DÉMONTER SOIGNEUSEMENT, NUMÉROTER ET DÉSIGNER AU SOL POUR L'ENTREPOSAGE.
- IDENTIFIER LES PIERRES À ÊTRE CONSOLIDER AVANT D'ÊTRE ENLEVÉES.
- REMPLISSAGE DE BRIQUES EN TERRA-COTTA À ÊTRE REPARER ET REJOINTOYER.

1 FLIPOT :
REMPLACEMENT PARTIEL DE LA PIERRE AVEC UN MORCEAU DE PIERRE TAILLÉ DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- PERFORER LES TROUS ET INTRODUIRE DES COUJONS EN ACIER INOXYDABLE.
- INJECTER UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) AU POURTOUR DE LA NOUVELLE PIERRE.
- FINIR LES JOINTS ENTRE LE FLIPOT ET LA PIERRE AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE FAITE EN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- FOURNIR UNE FINITION LÉGÈREMENT ABRASIVE SI REQUIS.

2 FISSURES DE SURFACE :
REMPLIR LES FISSURES AVEC UNE INJECTION DE CHL, FINIR AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE EXISTANTE.

3 FISSURES PROFONDES À RÉPARER :
NETTOYER ET RÉPARER LA FISSURE ET LA REMPLIR D'UN MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.

4 PIERRE À CONSOLIDER :
INTRODUIRE DES GOUJONS EN ACIER INOXYSABLE (DIAMÈTRE ET LONGUEUR VARIABLES) AVEC UNE RÉSINE EPOXYDIQUE, FINIR LA FRACTURE AVEC UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE PIGMENTÉ DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TEXTURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

5 RÉPARATION AU MORTIER DE RESTAURATION :
RÉPARER LA PIERRE EN RAVALANT LA ZONE DÉTÉRIORÉE JUSQU'À LA PIERRE SAINE. APPLIQUER UN MORTIER DE RESTAURATION DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TEXTURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

6 REMPLACEMENT DE PIERRE :
PIERRE EXISTANTE DÉTÉRIORÉE À REMPLACER PAR UNE NOUVELLE PIERRE CALCAIRE.
- ENLEVER COMPLÉTEMENT LA PIERRE ENDOMMAGÉE AINSI QUE LE MORTIER EXISTANT. NOUVELLE PIERRE À TAILLER SELON LES PROFILS ET LES FINS EXISTANTS.
- PRÉVOIR UNE NOUVELLE PIERRE DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- ASSURER LA STABILITÉ DU MUR PENDANT LES TRAVAUX.

7 PIERRE À REPLACER PONCTUELLEMENT :
ENLEVER SOIGNEUSEMENT LA PIERRE ET LA REPLACER, S'ASSURER QUE LA PIERRE N'EST PAS ENDOMMAGÉE.

8 NOUVELLE FENÊTRE
RETIRER LA FENÊTRE EXISTANTE (CÔTÉ EXTÉRIEUR), RETIRE ÉGALEMENT TOUS LES DÉBRIS DE BRIQUES, PIERRES ET BOIS AVANT L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE FENÊTRE.

9 NOUVEAU SOLIN/AGE DU PARAPET :
DÉMOUR LE SOLINAGE EXISTANT ET LE BÂTI DU PARAPET, RECONSTRUIRE LE BÂTI DE PARAPET AVEC UNE PENTE DE 1 DANS 10 ET REPARE LE SOLINAGE EN ACIER GALVANISÉ TEL QUE L'EXISTANT.
VOIR LES INTERVENTIONS 15 ET 16.
VOIR BORDEREAU DES PRIX POUR ALLOCATION.

10 ENLÈVEMENT DE L'ANCRAGE :
- POUR LES ANCRAGES DE MOINS DE 25mm Ø: ENLEVER L'ANCRAGE EN ACIER EXISTANT ET REMPLIR LE TROU DE MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR ET TEXTURE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- POUR LES ANCRAGES PLUS DE 25mm Ø: SUIVRE LES INTERVENTIONS POUR FLIPOTS.

11 ÉRAILLURE :
TAILLER MANUELLEMENT ET SOIGNEUSEMENT LA SURFACE DE PIERRE JUSQU'À LA PIERRE SAINE (VOIR INTERVENTION 5)

12 PIERRE EN DÉLAMINATION :
ENLEVER TOUS LES RESSOUS SUR LES PIERRES, ENLEVER LES PLAQUES DE PIERRE EN DÉUT OU LÂCHES ET BOUCHARDER MANUELLEMENT (AVEC BOUCHARDE ET GRADINE DE PRÉCISION) TRÈS DÉLICATEMENT ET UNIFORMÉMENT LA SURFACE DE LA PIERRE POUR OBTENIR LE MÊME FINI QUE LES PIERRES ORIGINALES.

13 NETTOYAGE SPÉCIFIQUE :
NETTOYER EN PROCÉDANT AVEC LE TRAITEMENT DES SURFACES DÉTERMINER AU CHANTIER.
A. GRAFFITI DE PEINTURE
B. EFFLORESCENCE

14 GARDE-CORPS ORNEMENTAUX EXISTANTS EN FER FORGÉ :
DÉCAPER, PONCER, REPARER ET REPEINDRE LES GRILLES EN ACIER DES FENÊTRES EN ATELIER. APPLIQUER UNE COUCHE DE PEINTURE ÉPOXYDIQUE ET DEUX COUCHES DE PEINTURE POLYURÉTHANE (NOIR). RÉINSTALLER LES GRILLES.

15 TRAVAUX DE FERBLANTERIE - SOLIN À REMPLACER
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE SOLIN. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.

16 TRAVAUX DE FERBLANTERIE - TOITURE MÉTALLIQUE À BASCULETTE / DÔME DES CLOCHERS
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.
- REPARE LA COUVERTURE TEL QUE L'EXISTANT.

17 TRAVAUX DE FERBLANTERIE IMMÉDIATS - DÔME DES CLOCHERS
- EFFECTUER DES TRAVAUX IMMÉDIAT MAIS TEMPORAIRES DE SOLIDIFICATION DES PANNEAUX DE CUIVRE ENDOMMAGÉS OU LÂCHE.
- PRÉVOIR RETIRÉ LES ÉLÉMENTS LÂCHES. INSTALLER UN PANNEAU EN CONTRE-PLAQUÉ POUR SUPPORT ET RECOUVRIR D'UNE FEUILLE DE CUIVRE.

18 BRIQUES/PIERRES MÉLANGÉS À REMPLACER PAR NOUVELLES PIERRES :
- ZONE EN BRIQUES EXISTANTES À REMPLACER PAR DES NOUVELLES PIERRES CALCAIRES. PRÉVOIR DES NOUVELLES PIERRES DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

DIVISION 4 - MAÇONNERIE

4.1 RECONSTRUCTION DU PARVIS DE PIERRE ET DE LA SOUS-STRUCTURE EN BÉTON. RÉUTILISATION DES PIERRES EXISTANTES.

DIVISION 7 - ÉTANCHÉITÉ

7.1 PERÇEMENT DANS UNE PIERRE À SCELLER. PRÉVOIR D'INSTALLER UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ.

7.2 FAÎTE DE LA TOITURE À RECONSTRUIRE. PRÉVOIR DE REMPLACER TOUS LES SUPPORTS D'ANCRAGE DES PARATONNERRES.

DIVISION 8 - OUVERTURES ET FERMETURES

8.1 PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES À RESTAURER

8.2 OUVERTURE BLOQUÉE PAR UN PANNEAU DE BOIS OU BLOQUES DE BÉTON OU BRIQUES.

8.3 OUVERTURE DE VENTILATION SANS PROTECTION OU ÉVENT DE VENTILATION MÉTALLIQUE DÉSUET OU MAL FIXÉ.

DIVISION 26 - ÉLECTRICITÉ

26.1 PRISE ÉLECTRIQUE OU LUMIÈRE BRISÉE NON PROTÉGÉE. À RETIRER. PRÉVOIR DE RÉPARER LA PIERRE. VOIR LES INTERVENTIONS "5" OU "10".

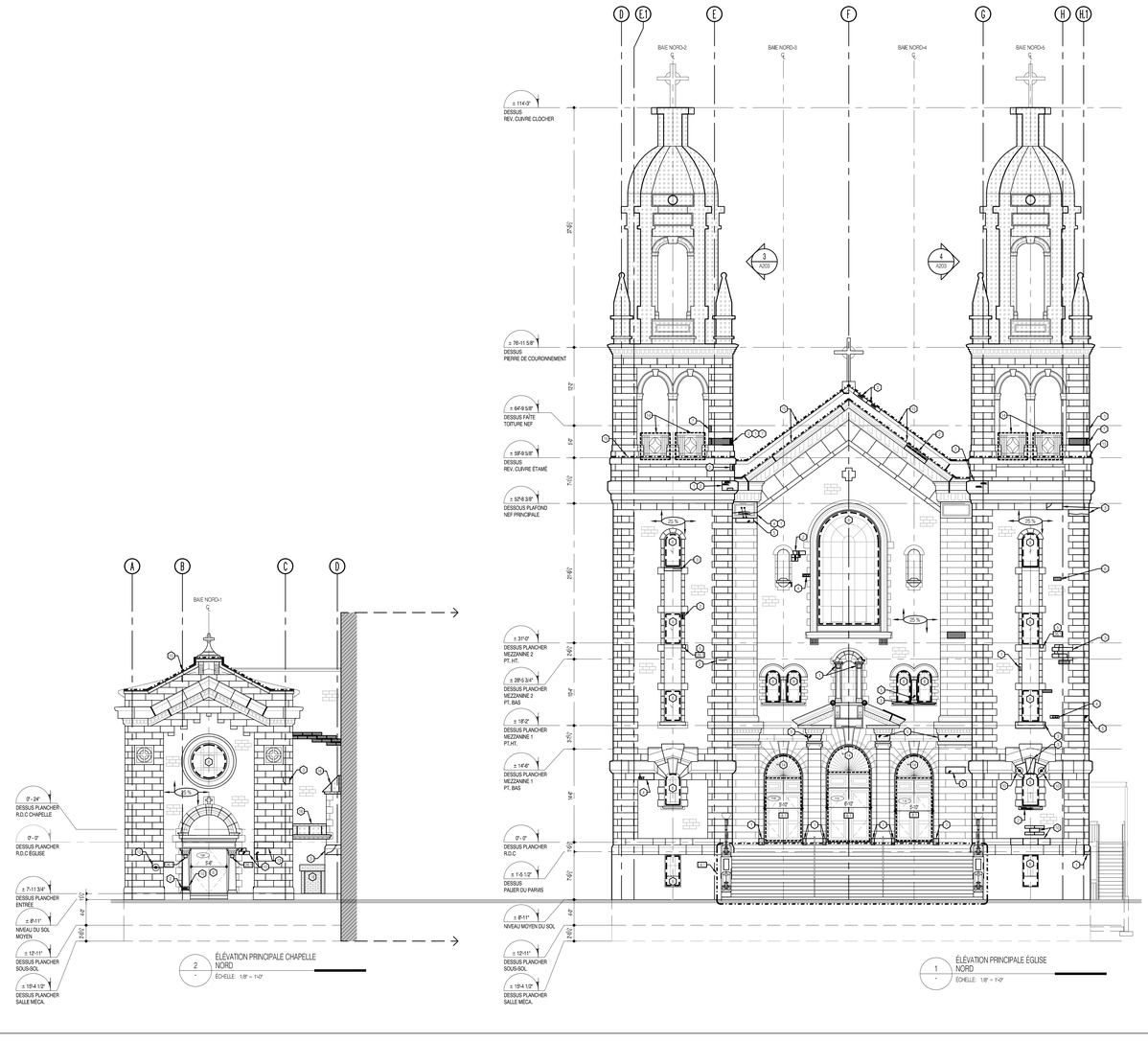

2 ÉLÉVATION PRINCIPALE CHAPELLE NORD
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

1 ÉLÉVATION PRINCIPALE ÉGLISE NORD
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

No join measure the plans, but key notes supplement.L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des lieuxx ou du chantier, aviserpar toutes erreurs, omissions etou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changements ou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning the work. All changes or substitutions of details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :

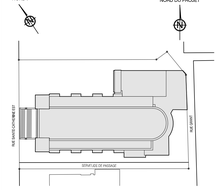

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.
M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER
TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL
2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
E	ÉMIS POUR APPROBATION	2018-10-10
D	ÉMIS POUR COORDINATION ING. STRUC	2018-08-17
P-00	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-08-29
C	ÉMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA	2018-08-16
B	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-08-08
A	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-06-29

MINICUCCI ARCHITECTE INC
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

ÉMIS POUR

Ordre des architectes du Québec — LIDIA MINICUCCI ARCHITECTE

- APPROBATION ☐
- COORDINATION ☐
- APPEL D'OFFRES ☐
- DEMANDE DE PERMIS ■
- CONSTRUCTION ☐

DESSIN :

ÉLÉVATION PRINCIPALE NORD

ÉCHELLE : INDIQUÉE

DESSINÉ PAR : M.V.D.

VÉRIFIÉ PAR : L.M.

DATE : 2018.06.28

NO PROJET : 18755

NO PAGE : A200

NO RÉVISION : P-02

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

A. TOUTES LES FAÇADES DE L'ÉGLISE DÉMONTRENT DES SIGNES DE REJOINTOIEMENT BÂCLÉ AVEC UN MORTIER DE CIMENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE. REJOINTOYER 70% DES JOINTS DE MORTIER SUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES ILLUSTRÉES AUX DESSINS.

B. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE AUX PIERRES EXISTANTES SE PRODUISANT DURANT LES OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE ET DE REJOINTOIEMENT.

C. NETTOYER ET ENLEVER TOUTES LES TÂCHES DE PEINTURE, GOUDRON, ROUILLE, RENTE DE PIGEON, DÉPÔTS DE GYPSE, ETC. DE LA SURFACE DE LA PIERRE. MÉTHODE EXACTE DE NETTOYAGE À ÊTRE DÉTERMINÉE SELON TEST AU CHANTIER.

D. S'ASSURER QUE TOUTES LES ENTRÉES ET SORTIES DU BÂTIMENT RESTENT ACCESSIBLES ET OPÉRATIONNELLES DURANT LES HEURES DE TRAVAIL AU COURS DES TRAVAUX.

E. LE PAREMENT DE PIERRES CALCAIRES, DE TYPE CHAMPLAIN, DÉMONTRE DES SIGNES GÉNÉRALES D'ÉROSION. PRÉVOIR DE REMPLACER ±10% DES PIERRES.

F. TOUTES LES FAÇADES DU BÂTIMENT DÉMONTRENT DES SIGNES IMPORTANTS D'ACCUMULATION DE SALETÉ, PARTICULIÈREMENT:
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE,
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE LA CHAPELLE ET
- LA FAÇADE LATÉRALE EST.

PRÉVOIR DE NETTOYER 100% DE CES FAÇADES ET 30% DES FAÇADES RESTANTES.

LÉGENDE DES SYMBOLES

XXx — INTERVENTION SPÉCIFIQUE (VOIR NOTES - MÉLI-MÉLO DES NOTES)

INTERVENTION SÉLECTIVE (POURCENTAGE)

INTERVENTION GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

1 — REJOINTOIEMENT (VOIR NOTE GÉNÉRALE 'A')
REJOINTOYER LES JOINTS DÉTÉRIORÉS DANS LES ZONES SPÉCIFIÉES ET SELON LE POURCENTAGE INDIQUÉ. LA QUANTITÉ DE REJOINTOIEMENT PEUT VARIER DE ± 10% DU MONTANT DONNÉ SUR LES DESSINS. DÉGARNISSAGE ET REJOINTOIEMENT SUR UNE PROFONDEUR DE 50 mm. LARGEUR MOYENNE DES JOINTS DE 10 mm.

DÉMONTAGE ET REMONTAGE
MUR EXTÉRIEUR À DÉMONTER ET REMONTER EN PLEINE PROFONDEUR.
- UNITÉS DE PIERRE CALCAIRE À DÉMONTER SOIGNEUSEMENT, NUMÉROTER ET DÉSIGNER AU SOL POUR L'ENTREPOSAGE.
- IDENTIFIER LES PIERRES À ÊTRE CONSOLIDER AVANT D'ÊTRE ENLEVÉES.
- REMPLISSAGE DE BRIQUES EN TERRA-COTTA À ÊTRE REPARER ET REJOINTOYER.

1 — FLIPOT
REMPLACEMENT PARTIEL DE LA PIERRE AVEC UN MORCEAU DE PIERRE TAILLÉ DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- PERFORER LES TROUS ET INTRODUIRE DES COUJONS EN ACIER INOXYDABLE.
- INJECTER UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) AU POURTOUR DE LA NOUVELLE PIERRE.
- FINIR LES JOINTS ENTRE LE FLIPOT ET LA PIERRE AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE FAITE EN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- FOURNIR UNE FINITION LÉGÈREMENT ABRASIVE SI REQUIS.

2 — FISSURES DE SURFACE
REMPLIR LES FISSURES AVEC UNE INJECTION DE CHL, FINIR AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE EXISTANTE.

3 — FISSURES PROFONDES À RÉPARER
NETTOYER ET RÉPARER LA FISSURE ET LA REMPLIR D'UN MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.

4 — PIERRE À CONSOLIDER
INTRODUIRE DES GOUJONS EN ACIER INOXYSABLE (DIAMÈTRE ET LONGUEUR VARIABLES) AVEC UNE RÉSINE ÉPOXYDIQUE, FINIR LA FRACTURE AVEC UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE PIGMENTÉ DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TOITURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

5 — RÉPARATION AU MORTIER DE RESTAURATION
RÉPARER LA PIERRE EN RAVALANT LA ZONE DÉTÉRIORÉE JUSQU'À LA PIERRE SAINE. APPLIQUER UN MORTIER DE RESTAURATION DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TEXTURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

6 — REMPLACEMENT DE PIERRE
PIERRE EXISTANTE DÉTÉRIORÉE À REMPLACER PAR UNE NOUVELLE PIERRE CALCAIRE.
- ENLEVER COMPLÉTEMENT LA PIERRE ENDOMMAGÉE AINSI QUE LE MORTIER EXISTANT. NOUVELLE PIERRE À TAILLER SELON LES PROFILS ET LES FINS EXISTANTS.
- PRÉVOIR UNE NOUVELLE PIERRE DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- ASSURER LA STABILITÉ DU MUR PENDANT LES TRAVAUX.

7 — PIERRE À REPLACER PONCTUELLEMENT
ENLEVER SOIGNEUSEMENT LA PIERRE ET LA REPLACER, S'ASSURER QUE LA PIERRE N'EST PAS ENDOMMAGÉE.

8 — NOUVELLE FENÊTRE
RETIRER LA FENÊTRE EXISTANTE (CÔTÉ EXTÉRIEUR), RETIRE ÉGALEMENT TOUS LES DÉBRIS DE BRIQUES, PIERRES ET BOIS AVANT L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE FENÊTRE.

9 — NOUVEAU SOLIN/AGE DU PARAPET
DÉMOLIR LE SOLIN/AGE EXISTANT ET LE BÂTI DU PARAPET, RECONSTRUIRE LE BÂTI DE PARAPET AVEC UNE PENTE DE 1 DANS 10 ET REFAIRE LE SOLIN/AGE EN ACIER GALVANISÉ TEL QUE L'EXISTANT.
VOIR LES INTERVENTIONS 15 ET 16.
VOIR BORDEREAU DES PRIX POUR ALLOCATION.

10 — ENLÈVEMENT DE L'ANCRAGE
- POUR LES ANCRAGES DE MOINS DE 25mm Ø: ENLEVER L'ANCRAGE EN ACIER EXISTANT ET REMPLIR LE TROU DE MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR ET TEXTURE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- POUR LES ANCRAGES PLUS DE 25mm Ø: SUIVRE LES INTERVENTIONS POUR FLIPOTS.

11 — ÉPAUFRURE
TAILLER MANUELLEMENT ET SOIGNEUSEMENT LA SURFACE DE PIERRE JUSQU'À LA PIERRE SAINE (VOIR INTERVENTION 5)

12 — PIERRE EN DÉLAMINATION
ENLEVER TOUS LES RESSOUS SUR LES PIERRES. ENLEVER LES PLAQUES DE PIERRE EN DÉLIT OU LÂCHES ET BOUCHARDER MANUELLEMENT (AVEC BOUCHARDE ET GRADINE DE PRÉCISION), TRÈS DÉLICATEMENT, ET UNIFORMÉMENT LA SURFACE DE LA PIERRE POUR OBTENIR LE MÊME FINI QUE LES PIERRES ORIGINALES.

13 — NETTOYAGE SPÉCIFIQUE
NETTOYER EN PROCÉDANT AVEC LE TRAITEMENT DES SURFACES DÉTERMINER AU CHANTIER.
A. GRAFFITIS DE PEINTURE
B. EFFLORESCENCE

14 — GARDE-CORPS ORNEMENTALS EXISTANTS EN FER FORGÉ
DÉCAPER, PONCER, RÉPARER ET REPEINDRE LES GRILLES EN ACIER DES FENÊTRES EN ATELIER. APPLIQUER UNE COUCHE DE FOND, UNE COUCHE INTERMÉDIAIRE ET DEUX COUCHES DE PEINTURE POLYURÉTHANE (NOIR). RÉINSTALLER LES GRILLES.

15 — TRAVAUX DE FERBLANTERIE - SOLIN À REMPLACER
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE SOLIN. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.

16 — TRAVAUX DE FERBLANTERIE - TOITURE MÉTALLIQUE À BAGUETTE / DÔME DES CLOCHERS
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.
- REFAIRE LA COUVERTURE TEL QUE L'EXISTANT.

17 — TRAVAUX DE FERBLANTERIE IMMÉDIATS - DÔME DES CLOCHERS
- EFFECTUER DES TRAVAUX IMMÉDIAT MAIS TEMPORAIRES DE SOUDIFICATION DES PANNEAUX DE CUIVRE ENDOMMAGÉS OU LÂCHE.
- PRÉVOIR REFIRE LES ÉLÉMENTS LÂCHES. INSTALLER UN PANNEAU EN CONTRE-PLAQUÉ POUR SUPPORT ET RECOUVRIR D'UNE FEUILLE DE CUIVRE.

18 — BRIQUES/PIERRES MÉLANGÉS À REMPLACER PAR NOUVELLES PIERRES
- ZONE EN BRIQUES EXISTANTES À REMPLACER PAR DES NOUVELLES PIERRES CALCAIRES. PRÉVOIR DES NOUVELLES PIERRES DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

DIVISION 4 - MAÇONNERIE

4.1 — RECONSTRUCTION DU PARVIS DE PIERRE ET DE LA SOUS-STRUCTURE EN BÉTON. RÉUTILISATION DES PIERRES EXISTANTES.

DIVISION 7 - ÉTANCHÉITÉ

7.1 — PERÇAMENT DANS UNE PIERRE À SCELLER. PRÉVOIR D'INSTALLER UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ.

7.2 — FAÎTE DE LA TOITURE À RECONSTRUIRE. PRÉVOIR DE REMPLACER TOUS LES SUPPORTS D'ANCRAGE DES PARATONNERRES.

DIVISION 8 - OUVERTURES ET FERMETURES

8.1 — PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES À RESTAURER

8.2 — OUVERTURE BLOQUÉE PAR UN PANNEAU DE BOIS OU BLOQUES DE BÉTON OU BRIQUES

8.3 — OUVERTURE DE VENTILATION SANS PROTECTION OU ÉVENT DE VENTILATION MÉTALLIQUE DÉSUET OU MAL FINI.

DIVISION 26 - ÉLECTRICITÉ

26.1 — PRISE ÉLECTRIQUE OU LUMIÈRE BRISÉE NON PROTÉGÉE. À RETIRER, PRÉVOIR DE RÉPARER LA PIERRE. VOIR LES INTERVENTIONS '5' OU '10'.

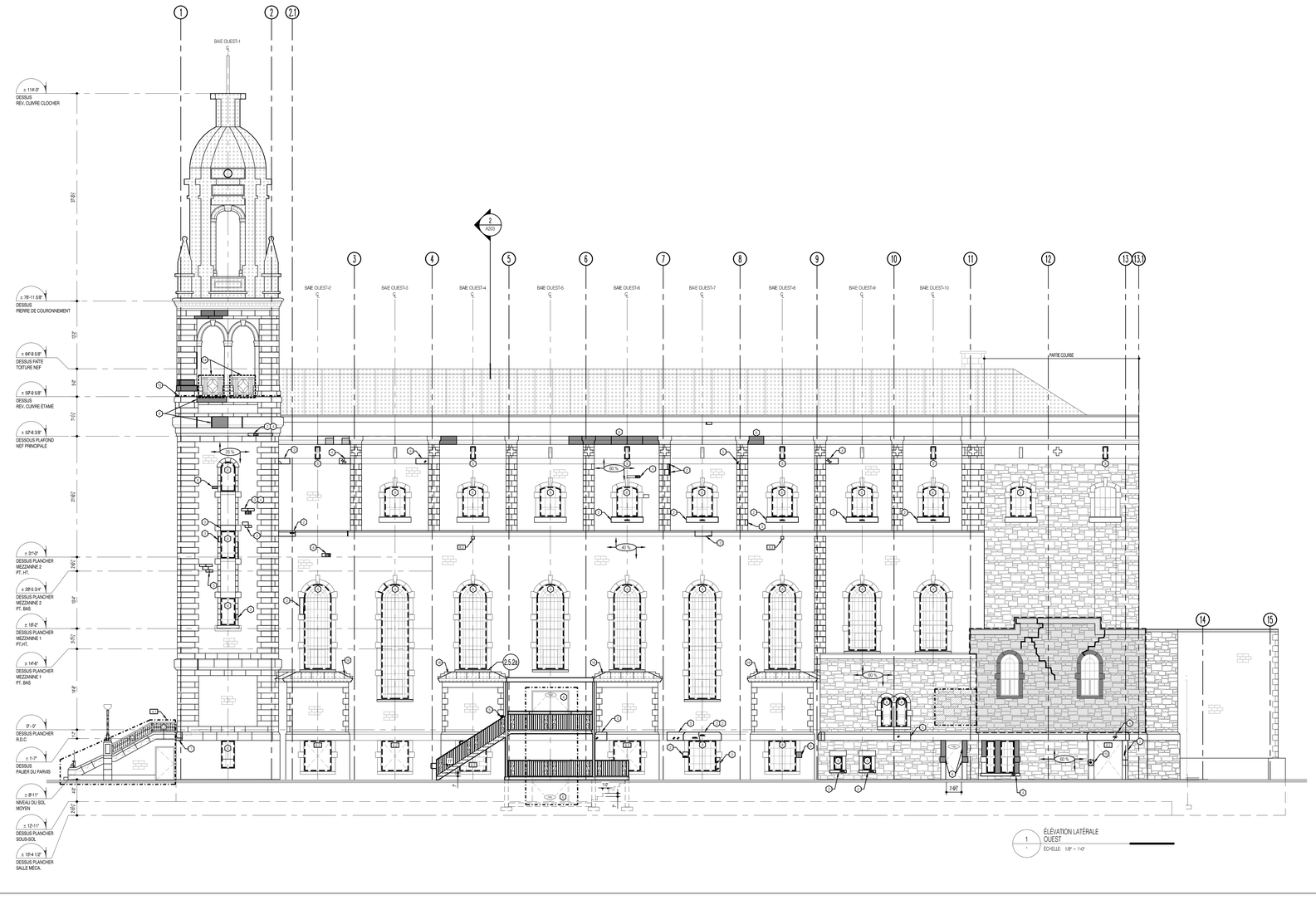

NOTES GÉNÉRALES

Ne pas mesurer les plans, ils ne sont qu'exemplaires.L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des lieux ou du chantier, aviserdes toutes erreurs, omissions etou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changementsou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning the work. No substitutions or changes in details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :

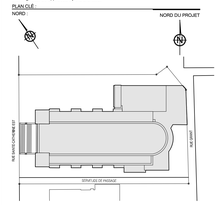

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.

M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER
TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL

2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	EMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	EMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
E	EMIS POUR APPROBATION	2018-10-05
D	EMIS POUR COORDINATION ING. STRUC.	2018-08-17
P-00	EMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-06-29
C	EMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA.	2018-06-18
B	EMIS POUR COORDINATION	2018-06-06
A	EMIS POUR COORDINATION	2018-05-29

MINICUCCI ARCHITECTE
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

EMIS POUR

APPROBATION ☐
COORDINATION ☐
APPEL D'OFFRES ☐
DEMANDE DE PERMIS ■
CONSTRUCTION ☐

Ordre des architectes du Québec — LIDIA MINICUCCI ARCHITECTE

DESSIN :

ÉLÉVATION LATÉRALE OUEST

ÉCHELLE : INDIQUÉE
DESSINÉ PAR : M.V.D.
VÉRIFIÉ PAR : L.M.
DATE : 2018.06.28
NO PROJET : 18755
NO PAGE :
NO RÉVISION : P-02
A201

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

A. TOUTES LES FAÇADES DE L'ÉGLISE DÉMONTRENT DES SIGNES DE REJOINTOIEMENT BÂCLÉ AVEC UN MORTIER DE CIMENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE. REJOINTOYER 70% DES JOINTS DE MORTIER SUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES ILLUSTRÉES AUX DESSINS.

B. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE AUX PIERRES EXISTANTES SE PRODUISANT DURANT LES OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE ET DE REJOINTOIEMENT.

C. NETTOYER ET ENLEVER TOUTES LES TÂCHES DE PEINTURE, GOUDRON, ROUILLE, FIENTE DE PIGEON, DÉPÔTS DE GYPSE, ETC. DE LA SURFACE DE LA PIERRE. MÉTHODE EXACTE DE NETTOYAGE À ÉTRE DÉTERMINÉE SELON TEST AU CHANTIER.

D. S'ASSURER QUE TOUTES LES ENTRÉES ET SORTIES DU BÂTIMENT RESTENT ACCESSIBLES ET OPÉRATIONNELLES DURANT LES HEURES DE TRAVAIL AU COURS DES TRAVAUX.

E. LE PAREMENT DE PIERRES CALCAIRES, DE TYPE CHAMPLAIN, DÉMONTRE DES SIGNES GÉNÉRALES D'ÉROSION. PRÉVOIR DE REMPLACER ±10% DES PIERRES.

F. TOUTES LES FAÇADES DU BÂTIMENT DÉMONTRENT DES SIGNES IMPORTANTS D'ACCUMULATION DE SALETÉ, PARTICULIÈREMENT:
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE,
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE LA CHAPELLE ET
- LA FAÇADE LATÉRALE EST.

PRÉVOIR DE NETTOYER 100% DE CES FAÇADES ET 30% DES FAÇADES RESTANTES.

LÉGENDE DES SYMBOLES

XXx — INTERVENTION SPÉCIFIQUE (VOIR NOTES - BÂTI DU DÉVELOPPEMENT)

INTERVENTION SPÉCIFIQUE (VOIR NOTES)

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES (VOIR NOTES - CONSTRUCTION)

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

REJOINTOIEMENT (VOIR NOTE GÉNÉRALE 'A')
REJOINTOYER LES JOINTS DÉTÉRIORÉS DANS LES ZONES SPÉCIFIÉES ET SELON LE POURCENTAGE INDIQUÉ. LA QUANTITÉ DE REJOINTOIEMENT PEUT VARIER DE ± 10% DU MONTANT DONNÉ SUR LES DESSINS. DÉGARNISSAGE ET REJOINTOIEMENT SUR UNE PROFONDEUR DE 50 mm. LARGEUR MOYENNE DES JOINTS DE 10 mm.

DÉMONTAGE ET REMONTAGE
MUR EXTÉRIEUR À DÉMONTER ET REMONTER EN PLEINE PROFONDEUR.
- UNITÉS DE PIERRE CALCAIRE À DÉMONTER SOIGNEUSEMENT, NUMÉROTER ET DÉSIGNER AU SOL POUR L'ENTREPOSAGE.
- IDENTIFIER LES PIERRES À ÉTRE CONSOLIDER AVANT D'ÉTRE ENLEVÉES.
- REMPLISSAGE DE BRIQUES EN TERRA-COTTA À ÉTRE REPARER ET REJOINTOYER.

① **FLIPOT**
REMPLACEMENT PARTIEL DE LA PIERRE AVEC UN MORCEAU DE PIERRE TAILLÉ DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- PERFORER LES TROUS ET INTRODUIRE DES COUJONS EN ACIER INOXYDABLE.
- INJECTER UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) AU POURTOUR DE LA NOUVELLE PIERRE.
- FINIR LES JOINTS ENTRE LE FLIPOT ET LA PIERRE AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE FAITE EN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- FOURNIR UNE FINITION LÉGÈREMENT ABRASIVE SI REQUIS.

② **FISSURES DE SURFACE**
REMPLIR LES FISSURES AVEC UNE INJECTION DE CHL. FINIR AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE EXISTANTE.

③ **FISSURES PROFONDES À RÉPARER**
NETTOYER ET RÉPARER LA FISSURE ET LA REMPLIR D'UN MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.

④ **PIERRE À CONSOLIDER**
INTRODUIRE DES GOUJONS EN ACIER INOXYSABLE (DIAMÈTRE ET LONGUEUR VARIABLES) AVEC UNE RÉSINE ÉPOXYDIQUE. FINIR LA FRACTURE AVEC UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE PIGMENTÉ DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TEXTURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

⑤ **RÉPARATION AU MORTIER DE RESTAURATION**
RÉPARER LA PIERRE EN RAVALANT LA ZONE DÉTÉRIORÉE JUSQU'À LA PIERRE SAINE. APPLIQUER UN MORTIER DE RESTAURATION DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TEXTURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

⑥ **REMPLACEMENT DE PIERRE**
PIERRE EXISTANTE DÉTÉRIORÉE À REMPLACER PAR UNE NOUVELLE PIERRE CALCAIRE.
- ENLEVER COMPLÉTEMENT LA PIERRE ENDOMMAGÉE AINSI QUE LE MORTIER EXISTANT. NOUVELLE PIERRE À TAILLER SELON LES PROFILS ET LES FINS EXISTANTS.
- PRÉVOIR UNE NOUVELLE PIERRE DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- ASSURER LA STABILITÉ DU MUR PENDANT LES TRAVAUX.

⑦ **PIERRE À REPLACER PONCTUELLEMENT**
ENLEVER SOIGNEUSEMENT LA PIERRE ET LA REPLACER. S'ASSURER QUE LA PIERRE N'EST PAS ENDOMMAGÉE.

⑧ **NOUVELLE FENÊTRE**
RETIRER LA FENÊTRE EXISTANTE (CÔTÉ EXTÉRIEUR). RETIRE ÉGALEMENT TOUS LES DÉBRIS DE BRIQUES, PIERRES ET BOIS AVANT L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE FENÊTRE.

⑨ **NOUVEAU SOLIN/AGE DU PARAPET**
DÉMOUR LE SOLINAGE EXISTANT ET LE BÂTI DU PARAPET. RECONSTRUIRE LE BÂTI DE PARAPET AVEC UNE PENTE DE 1 DANS 10 ET REPARE LE SOLINAGE EN ACIER GALVANISÉ TEL QUE L'EXISTANT.
VOIR LES INTERVENTIONS 15 ET 16.
VOIR BORDEREAU DES PRIX POUR ALLOCATION.

⑩ **ENLÈVEMENT DE L'ANCRAGE**
- POUR LES ANCRAGES DE MOINS DE 25mm Ø: ENLEVER L'ANCRAGE EN ACIER EXISTANT ET REMPLIR LE TROU DE MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR ET TEXTURE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- POUR LES ANCRAGES PLUS DE 25mm Ø: SUIVRE LES INTERVENTIONS POUR FLIPOTS.

⑪ **ÉPAUFRURE**
TAILLER MANUELLEMENT ET SOIGNEUSEMENT LA SURFACE DE PIERRE JUSQU'À LA PIERRE SAINE (VOIR INTERVENTION 5)

⑫ **PIERRE EN DÉLAMINATION**
ENLEVER TOUS LES RESSOUS SUR LES PIERRES. ENLEVER LES PLAQUES DE PIERRE EN DÉUT OU LÂCHES ET BOUCHARDER MANUELLEMENT (AVEC BOUCHARDE ET GRADINE DE PRÉCISION) TRÈS DÉLICATEMENT ET UNIFORMÉMENT LA SURFACE DE LA PIERRE POUR OBTENIR LE MÊME FINI QUE LES PIERRES ORIGINALES.

⑬ **NETTOYAGE SPÉCIFIQUE**
NETTOYER EN PROCÉDANT AVEC LE TRAITEMENT DES SURFACES DÉTERMINER AU CHANTIER.
A. GRAFFITI DE PEINTURE
B. EFFLORESCENCE

⑭ **GARDE-CORPS ORNEMENTALS EXISTANTS EN FER FORGÉ**
DÉCAPER, PONCER, RÉPARER ET REPEINDRE LES GRILLES EN ACIER DES FENÊTRES EN ATELIER. APPLIQUER UNE COUCHE DE PEINTURE ÉPOXYDIQUE ET DEUX COUCHES DE PEINTURE POLYURÉTHANE (NOIR). REINSTALLER LES GRILLES.

⑮ **TRAVAUX DE FERBLANTERIE - SOLIN À REMPLACER**
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE SOLIN. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.

⑯ **TRAVAUX DE FERBLANTERIE - TOITURE MÉTALLIQUE À BAS-ÉTAGE (DÔME DES CLOCHER)**
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.
- REFAIRE LA COUVERTURE TEL QUE L'EXISTANT.

⑰ **TRAVAUX DE FERBLANTERIE IMMÉDIATS - DÔME DES CLOCHERS**
- EFFECTUER DES TRAVAUX IMMÉDIAT MAIS TEMPORAIRES DE SOLIDIFICATION DES PANNEAUX DE CUIVRE ENDOMMAGÉS OU LÂCHE.
- PRÉVOIR RETIRE LES ÉLÉMENTS LÂCHES. INSTALLER UN PANNEAU EN CONTRE-PLAQUE POUR SUPPORT ET RECOUVRIR D'UNE FEUILLE DE CUIVRE.

⑱ **BRIQUES/PIERRES MÉLANGÉS À REMPLACER PAR NOUVELLES PIERRES**
- ZONE EN BRIQUES EXISTANTES À REMPLACER PAR DES NOUVELLES PIERRES CALCAIRES. PRÉVOIR DES NOUVELLES PIERRES DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

DIVISION 4 - MAÇONNERIE

4.01 RECONSTRUCTION DU PARVIS DE PIERRE ET DE LA SOUS-STRUCTURE EN BÉTON. RÉUTILISATION DES PIERRES EXISTANTES.

DIVISION 7 - ÉTANCHÉITÉ

7.01 PERCEMENT DANS UNE PIERRE À SCELLER. PRÉVOIR D'INSTALLER UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ.

7.02 FAÎTE DE LA TOITURE À RECONSTRUIRE. PRÉVOIR DE REMPLACER TOUS LES SUPPORTS D'ANCRAGE DES PARATONNERRES.

DIVISION 8 - OUVERTURES ET FERMETURES

8.01 PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES À RESTAURER

8.02 OUVERTURE BLOQUÉE PAR UN PANNEAU DE BOIS OU BLOQUES DE BÉTON OU BRIQUES

8.03 OUVERTURE DE VENTILATION SANS PROTECTION OU ÉVENT DE VENTILATION MÉTALLIQUE DÉSUET OU MAL FIXÉ.

DIVISION 26 - ÉLECTRICITÉ

26.01 PRISE ÉLECTRIQUE OU LUMIÈRE BRISÉE NON PROTÉGÉE. À RETIRER. PRÉVOIR DE RÉPARER LA PIERRE. VOIR LES INTERVENTIONS '5' OU '10'.

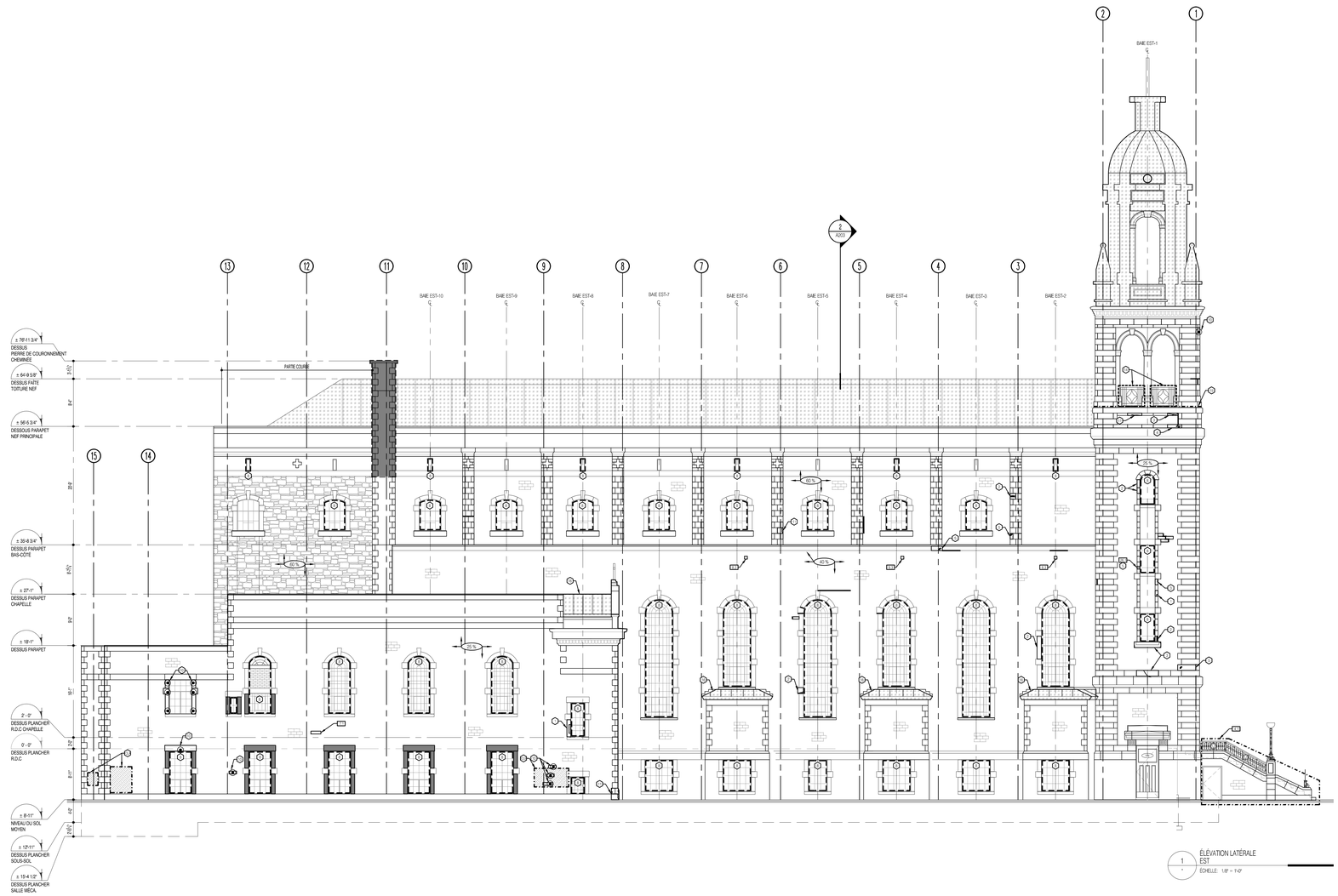

1 ÉLÉVATION LATÉRALE EST
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

No join measure the plans, but two rules exclement.L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des lieuxx ou du chantier, aviguiser toutes erreurs, omissions et/ou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changements ou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning work. All changes or substitutions of details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :

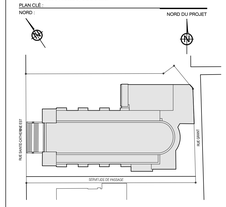

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.
M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER
TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL
2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	EMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	EMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
B	EMIS POUR APPROBATION	2018-10-10
D	EMIS POUR COORDINATION ING. STRUC.	2018-09-17
P-00	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-08-29
C	EMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA.	2018-08-16
B	EMIS POUR COORDINATION	2018-08-08
A	EMIS POUR COORDINATION	2018-06-29

MINICUCCI ARCHITECTE INC.
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

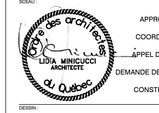

ÉMIS POUR
APPROBATION ☐
COORDINATION ☐
APPEL D'OFFRES ☐
DEMANDE DE PERMIS ■
CONSTRUCTION ☐

DESSIN :

ÉLÉVATION LATÉRALE EST

ÉCHELLE : INDIQUÉE
DESSINÉ PAR : M.V.D.
VÉRIFIÉ PAR : L.M.
DATE : 2018.06.28
NO PROJET : 18755
NO PAGE : A202
NO RÉVISION : P-02

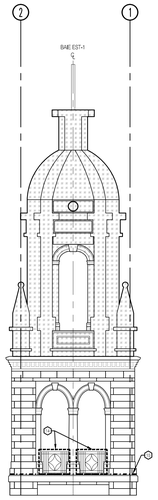

4 ÉLÉVATION LATÉRALE EST CLOCHER OUEST
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

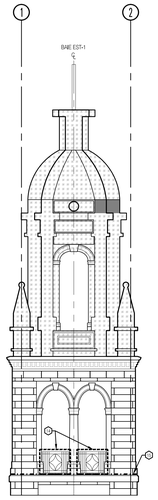

3 ÉLÉVATION LATÉRALE OUEST CLOCHER EST
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

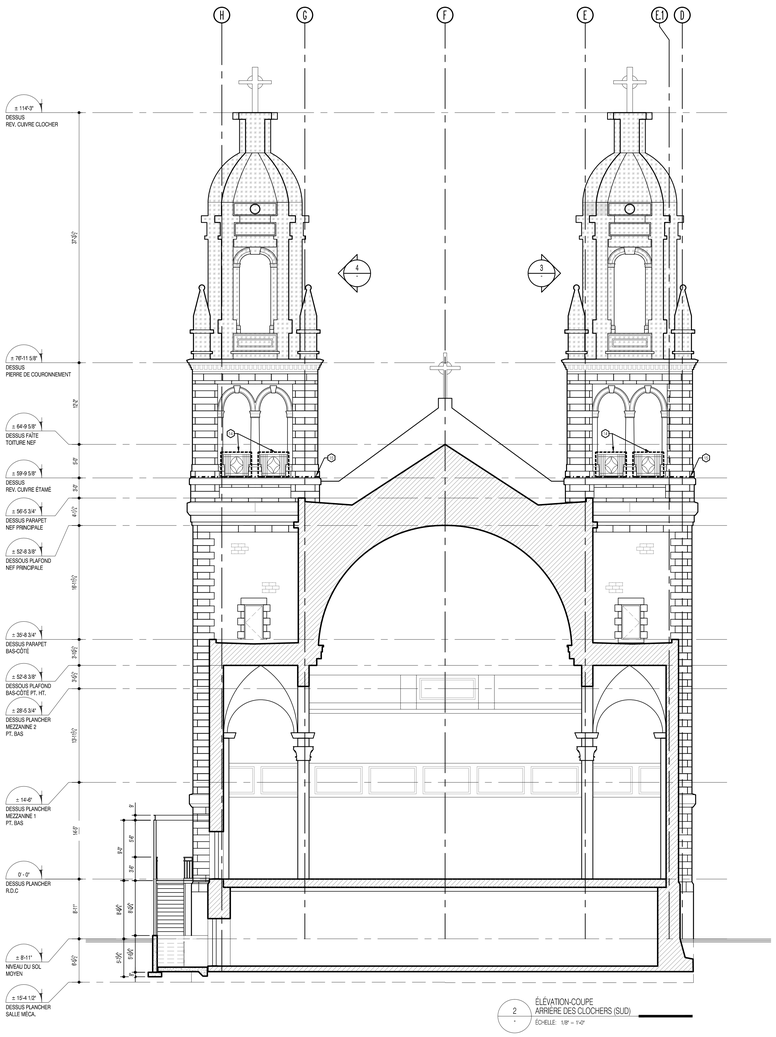

2 ÉLÉVATION-COUPE ARRIÈRE DES CLOCHERS (SUD)
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

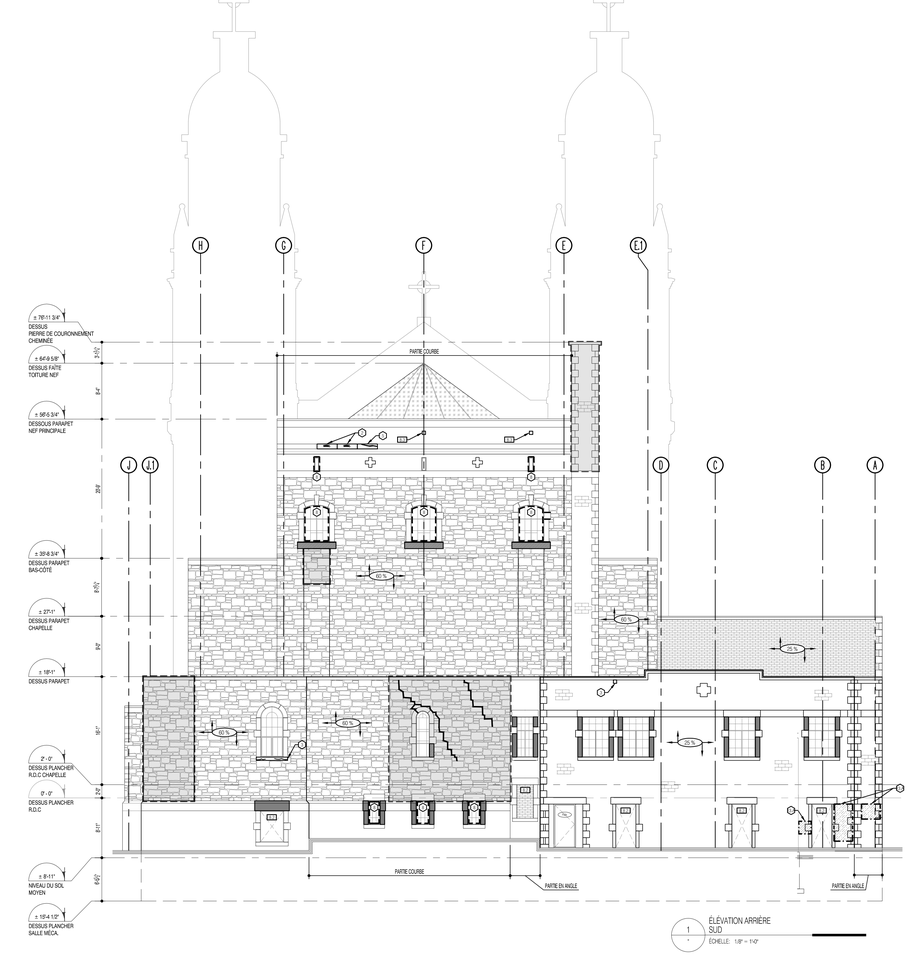

1 ÉLÉVATION ARRIÈRE SUD
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

A. TOUTES LES FAÇADES DE L'ÉGLISE DÉMONTRENT DES SIGNES DE REJOINTOIEMENT BÂCLÉ AVEC UN MORTIER DE CIMENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE. REJOINTOYER 70% DES JOINTS DE MORTIER SUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES ILLUSTRÉES AUX DESSINS.

B. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE AUX PIERRES EXISTANTES SE PRODUISANT DURANT LES OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE ET DE REJOINTOIEMENT.

C. NETTOYER ET ENLEVER TOUTES LES TÂCHES DE PEINTURE, GOUDRON, ROUILLE, FIENTE DE PIGEON, DÉPÔTS DE GYPSE, ETC. DE LA SURFACE DE LA PIERRE. MÉTHODE EXACTE DE NETTOYAGE À ÊTRE DÉTERMINÉE SELON TEST AU CHANTIER.

D. S'ASSURER QUE TOUTES LES ENTRÉES ET SORTIES DU BÂTIMENT RESTENT ACCESSIBLES ET OPÉRATIONNELLES DURANT LES HEURES DE TRAVAIL AU COURS DES TRAVAUX.

E. LE PAREMENT DE PIERRES CALCAIRES, DE TYPE CHAMPLAIN, DÉMONTRE DES SIGNES GÉNÉRALES D'ÉROSION. PRÉVOIR DE REMPLACER ±10% DES PIERRES.

F. TOUTES LES FAÇADES DU BÂTIMENT DÉMONTRENT DES SIGNES IMPORTANTS D'ACCUMULATION DE SALETÉ, PARTICULIÈREMENT:
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE,
- LA FAÇADE PRINCIPALE DE LA CHAPELLE ET
- LA FAÇADE LATÉRALE EST.

PRÉVOIR DE NETTOYER 100% DE CES FAÇADES ET 30% DES FAÇADES RESTANTES.

LÉGENDE DES SYMBOLES

XXx — MATÉRIAUX À PHOTOGRAPHIER (VOIR NOTE : MIN. DEUX ANGLES À 90°)

MATÉRIAUX DÉCRIT PAR DES ATTRIBUTS EN ARCHITECTURE

MATÉRIAUX DES NOTES SPÉCIFIQUES EN CONSTRUCTION

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

1 — REJOINTOIEMENT : (VOIR NOTE GÉNÉRALE 'A')
REJOINTOYER LES JOINTS DÉTÉRIORÉS DANS LES ZONES SPÉCIFIÉES ET SELON LE POURCENTAGE INDIQUÉ. LA QUANTITÉ DE REJOINTOIEMENT PEUT VARIER DE ± 10% DU MONTANT DONNÉ SUR LES DESSINS. DÉGARNISSAGE ET REJOINTOIEMENT SUR UNE PROFONDEUR DE 50 mm. LARGEUR MOYENNE DES JOINTS DE 10 mm.

DÉMONTAGE ET REMONTAGE :
MUR EXTÉRIEUR À DÉMONTER ET REMONTER EN PLEINE PROFONDEUR.
- UNITÉS DE PIERRE CALCAIRE À DÉMONTER SOIGNEUSEMENT, NUMÉROTER ET DESCENDRE AU SOL POUR L'ENTREPOSAGE.
- IDENTIFIER LES PIERRES À ÊTRE CONSOLIDER AVANT D'ÊTRE ENLEVÉES.
- REMPLISSAGE DE BRIQUES EN TERRA-COTTA À ÊTRE REPARER ET REJOINTOYER.

2 — FLIPOT : REMPLACEMENT PARTIEL DE LA PIERRE AVEC UN MORCEAU DE PIERRE TAILLÉ DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- PERFORER LES TROUS ET INTRODUIRE DES COUJONS EN ACIER INOXYDABLE.
- INJECTER UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) AU POURTOUR DE LA NOUVELLE PIERRE.
- FINIR LES JOINTS ENTRE LE FLIPOT ET LA PIERRE AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE FAITE EN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE (CHL) PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- FOURNIR UNE FINITION LÉGÈREMENT ABRASIVE SI REQUISE.

3 — FISSURES DE SURFACE : REMPLIR LES FISSURES AVEC UNE INJECTION DE CHL, FINIR AVEC UNE COUCHE PROTECTRICE PIGMENTÉ DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE EXISTANTE.

4 — FISSURES PROFONDES À RÉPARER : NETTOYER ET RÉPARER LA FISSURE ET LA REMPLIR D'UN MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR QUE LA PIERRE ORIGINALE.

5 — PIERRE À CONSOLIDER : INTRODUIRE DES GOUJONS EN ACIER INOXYSABLE (DIAMÈTRE ET LONGUEUR VARIABLES) AVEC UNE RÉSINE ÉPOXYDIQUE, FINIR LA FRACTURE AVEC UN MORTIER DE CHAUX HYDRATÉE DISPERSÉE PIGMENTÉ DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TOITURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

6 — RÉPARATION AU MORTIER DE RESTAURATION : RÉPARER LA PIERRE EN RAVALANT LA ZONE DÉTÉRIORÉE JUSQU'À LA PIERRE SAINE. APPLIQUER UN MORTIER DE RESTAURATION DE LA MÊME COULEUR ET MÊME TEXTURE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

7 — REMPLACEMENT DE PIERRE : PIERRE EXISTANTE DÉTÉRIORÉE À REMPLACER PAR UNE NOUVELLE PIERRE CALCAIRE.
- ENLEVER COMPLÈTEMENT LA PIERRE ENDOMMAGÉE AINSI QUE LE MORTIER EXISTANT. NOUVELLE PIERRE À TAILLER SELON LES PROFILS ET LES FINS EXISTANTS.
- PRÉVOIR UNE NOUVELLE PIERRE DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- ASSURER LA STABILITÉ DU MUR PENDANT LES TRAVAUX.

8 — PIERRE À REPLACER PONCTUELLEMENT : ENLEVER SOIGNEUSEMENT LA PIERRE ET LA REPLACER, S'ASSURER QUE LA PIERRE N'EST PAS ENDOMMAGÉE.

9 — NOUVELLE FENÊTRE : RETIRER LA FENÊTRE EXISTANTE (CÔTÉ EXTÉRIEUR), RETIRE ÉGALEMENT TOUS LES DÉBRIS DE BRIQUES, PIERRES ET BOIS AVANT L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE FENÊTRE.

10 — NOUVEAU SOLIN/AGE DU PARAPET : DÉMOUR LE SOLIN/AGE EXISTANT ET LE BÂTI DU PARAPET, RECONSTRUIRE LE BÂTI DE PARAPET AVEC UNE PENTE DE 1 DANS 10 ET REPARE LE SOLIN/AGE EN ACIER GALVANISÉ TEL QUE L'EXISTANT.
VOIR LES INTERVENTIONS 15 ET 16).
VOIR BORDEREAU DES PRIX POUR ALLOCATION.

11 — ENLÈVEMENT DE L'ANCRAGE :
- POUR LES ANCRAGES DE MOINS DE 25mm Ø: ENLEVER L'ANCRAGE EN ACIER EXISTANT ET REMPLIR LE TROU DE MORTIER DE RESTAURATION DE MÊME COULEUR ET TEXTURE QUE LA PIERRE ORIGINALE.
- POUR LES ANCRAGES PLUS DE 25mm Ø: SUIVRE LES INTERVENTIONS POUR FLIPOTS.

12 — ÉRAILLURE : TAILLER MANUELLEMENT ET SOIGNEUSEMENT LA SURFACE DE PIERRE JUSQU'À LA PIERRE SAINE (VOIR INTERVENTION 5)

13 — PIERRE EN DÉLAMINATION : ENLEVER TOUS LES RÉSIDUS SUR LES PIERRES. ENLEVER LES PLAQUES DE PIERRE EN DÉUT OU LÂCHES ET BOUCHARDER MANUELLEMENT (AVEC BOUCHARDE ET GRADINE DE PRÉCISION) TRÈS DÉLICATEMENT ET UNIFORMÉMENT LA SURFACE DE LA PIERRE POUR OBTENIR LE MÊME FINI QUE LES PIERRES ORIGINALES.

14 — NETTOYAGE SPÉCIFIQUE : NETTOYER EN PROCÉDANT AVEC LE TRAITEMENT DES SURFACES DÉTERMINER AU CHANTIER.
A. GRAFFITIS DE PEINTURE
B. EFFLORESCENCE

15 — GARDE-CORPS ORNEMENTALS EXISTANTS EN FER FORGÉ : DÉCAPER, PONCER, RÉPARER ET REPEINDRE LES GRILLES EN ACIER DES FENÊTRES EN ATELIER. APPLIQUER UNE COUCHE DE PEINTURE ÉPOXYDIQUE ET DEUX COUCHES DE PEINTURE POLYURÉTHANE (NOIR). RÉINSTALLER LES GRILLES.

16 — TRAVAUX DE FERBLANTERIE - SOLIN À REMPLACER :
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE SOLIN. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.

17 — TRAVAUX DE FERBLANTERIE - TOITURE MÉTALLIQUE À BASCULETTE (DÔME DES CLOCHERS) :
- PRÉVOIR EFFECTUER DES TRAVAUX EXPLORATOIRES AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS EXISTANTES DERRIÈRE LE REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. SUPPORT ET ÉTANCHÉITÉ À VALIDER.
- EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS SELON LES DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE SUITE AUX TRAVAUX EXPLORATOIRES.
- REFAIRE LA COUVERTURE TEL QUE L'EXISTANT.

18 — TRAVAUX DE FERBLANTERIE IMMÉDIATS - DÔME DES CLOCHERS :
- EFFECTUER DES TRAVAUX IMMÉDIAT MAIS TEMPORAIRES DE SOLIDIFICATION DES PANNEAUX DE CUIVRE ENDOMMAGÉS OU LÂCHE.
- PRÉVOIR RETIRÉ LES ÉLÉMENTS LÂCHES. INSTALLER UN PANNEAU EN CONTRE-PLAQUÉ POUR SUPPORT ET RECOUVRIR D'UNE FEUILLE DE CUIVRE.

19 — BRIQUES/PIERRES MÉLANGÉS À REMPLACER PAR NOUVELLES PIERRES :
- ZONE EN BRIQUES EXISTANTES À REMPLACER PAR DES NOUVELLES PIERRES CALCAIRES. PRÉVOIR DES NOUVELLES PIERRES DE MÊME TYPE, COULEUR, TEXTURE, PROFIL ET RÉSISTANCE QUE LA PIERRE EXISTANTE.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

DIVISION 4 - MAÇONNERIE

M.1 — RECONSTRUCTION DU PARVIS DE PIERRE ET DE LA SOUS-STRUCTURE EN BÉTON. RÉUTILISATION DES PIERRES EXISTANTES.

DIVISION 7 - ÉTANCHÉITÉ

M.2 — PERCEMENT DANS UNE PIERRE À SCELLER. PRÉVOIR D'INSTALLER UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ.

M.3 — FAÎTE DE LA TOITURE À RECONSTRUIRE. PRÉVOIR DE REMPLACER TOUS LES SUPPORTS D'ANCRAGE DES PARATONNERRES.

DIVISION 8 - OUVERTURES ET FERMETURES

M.4 — PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES À RESTAURER

M.5 — OUVERTURE BLOQUÉE PAR UN PANNEAU DE BOIS OU BLOQUES DE BÉTON OU BRIQUES

M.6 — OUVERTURE DE VENTILATION SANS PROTECTION OU ÉVENT DE VENTILATION MÉTALLIQUE DÉSUET OU MAL FINI.

DIVISION 26 - ÉLECTRICITÉ

M.7 — PRISE ÉLECTRIQUE OU LUMIÈRE BRISÉE NON PROTÉGÉE, À RETIRER. PRÉVOIR DE RÉPARER LA PIERRE. VOIR LES INTERVENTIONS '5' OU '10'.

NOTES GÉNÉRALES

No join mesure les plans. Ne les mesurez seulement.L'entrepreneur devra vérifier tous les dessins,détails, spécifications, dimensions et mesures ainsi que les conditions des lieux ou du chantier, aviserpar toutes erreurs, omissions etou anomalies avant de commencer les travaux. Tous changementsou substitutions de détails et de matériaux spécifiés sur ce plan devront être approuvés par l'architecte.

Do not scale drawings, read dimension figures only. Contractor shall verify all drawings, details, specifications, dimensions and measurements as well as site or premises conditions notify the designer of all errors, omissions and/or anomalies before beginning work. Any changes or substitutions of details and specified materials shown on this drawing must be approved by the architect.

PLAN CLÉ :

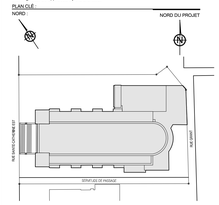

CLIENT :

RIALTO - ST-JAMES S.E.N.C.

M. Ezio Carosielli
265, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, Québec
H2Y 1M6

PROJET :

THÉÂTRE CARTIER
TRANSFORMATION D'UNE ÉGLISE EN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL

2330, rue Sainte-Catherine est
Montréal, Québec
H2K 2J4

No	RÉVISION	DATE
P-02	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER - RÉVISION 1	2018-11-06
P-01	ÉMIS POUR PROJET PARTICULIER	2018-10-17
6	ÉMIS POUR APPROBATION	2018-10-10
D	ÉMIS POUR COORDINATION ING. STRUC.	2018-09-17
P-00	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS - PARVIS	2018-08-29
C	ÉMIS POUR COORDINATION ING. MÉCA.	2018-08-16
B	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-08-08
A	ÉMIS POUR COORDINATION	2018-06-29

MINICUCCI ARCHITECTE INC.
455, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, BUR. 510, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1
T 514.875.2535 F 514.875.9221 WWW.MINICUCCIARCHITECTE.COM

SCEAU :

ÉMIS POUR :

APPROBATION ☐
COORDINATION ☐
APPEL D'OFFRES ☐
DEMANDE DE PERMIS ■
CONSTRUCTION ☐

DESSIN :

ÉLÉVATION ARRIÈRE SUD ET ÉLÉVATIONS CLOCHERS

ÉCHELLE :	INDIQUÉE
DESSINÉ PAR :	M.V.D.
VÉRIFIÉ PAR :	L.M.
DATE :	2018.06.28
NO PROJET :	18755
NO PAGE :	A203
NO RÉVISION :	P-02

Description

Modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* afin de retirer l'église Saint-Vincent-de-Paul de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie.

Contexte

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Pour le dossier 1190607002, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a autorisé cette procédure de remplacement lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2020, par la résolution CA20 240241. Un avis public a été publié à cet effet le samedi 13 juin. Ainsi, et conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite s'est tenue pendant 15 jours, soit du 15 juin 2020 au 29 juin 2020, inclusivement.

Voici pour ce dossier une compilation des commentaires reçus par courriel et par courrier pendant cette période, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision le 8 juillet 2020.

Commentaires reçus

Coordonnées	Commentaires reçus
Aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 15 juin au 29 juin, inclusivement.	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190607002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2020-04-20 - REG - liste_bat_patrim_église.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-20

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 20XX, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie est modifiée par :

1° la suppression, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment suivant :

« 2340, rue Sainte-Catherine Est
(Église Saint-Vincent-de-Paul) »;

2° l'ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment suivant :

« 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est
(Ancienne église Saint-Vincent-de-Paul) ».

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 20XX, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 20XX et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1190607002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.02

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1196255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet(Alexandra School)

D'adopter, sans changement, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-02 14:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 juin 2020	Résolution: CA20 240229

Remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour la modification de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) du Plan d'urbanisme, quant au bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240131 adopté lors de sa séance du 10 mars 2020, adopté un premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School) ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation, prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) devait être tenue suite à l'adoption du projet de règlement;

Attendu que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020 et que depuis, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilitent la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population;

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1196255016

Katerine ROWAN

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 juin 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1196255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet(Alexandra School)

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport de la consultation écrite de 15 jours annoncée par un avis public publié dans le Journal de Montréal et sur le site Internet de l'Arrondissement le 13 juin 2020, qui s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement, est joint au présent sommaire addenda, dans la section " Pièces jointes ADDENDA "

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Jean-François MORIN, 30 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

514 868-5827
Tél :
Télécop. : 000-0000

Description

Modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant à apporter une précision à section « Les édifices scolaires » pour le bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet.

Contexte

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Pour le dossier 1196255016, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a autorisé cette procédure de remplacement lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2020, par la résolution CA20 240229. Un avis public a été publié à cet effet le samedi 13 juin. Ainsi, et conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite s'est tenue pendant 15 jours, soit du 15 juin 2020 au 29 juin 2020, inclusivement.

Voici pour ce dossier une compilation des commentaires reçus par courriel et par courrier pendant cette période, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision le 8 juillet 2020.

Commentaires reçus

Coordonnées	Commentaires reçus
Aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 15 juin au 29 juin, inclusivement.	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.02

2020/08/24
13:00

(1)

Dossier # : 1196255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School)

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-03-02 15:36

Signataire : Marc LABELLE

_____

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196255016**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier comportant la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, et l'agrandissement du bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet a été déposée afin d'y aménager la faculté de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) (GDD 1196255013). La réalisation du projet nécessite toutefois au préalable la modification du Plan d'urbanisme, puisque la démolition partielle du bâtiment actuel, Alexandra School, doit être spécifiée à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, à laquelle il figure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site
L'immeuble se situe dans le Quartier latin, sur le côté ouest de la rue Sanguinet, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque. Acheté en 2006 par l'UQÀM, il se positionne au cœur du campus de l'université : face au site se trouve le pavillon J.-A. DeSève, et au nord de la petite rue Dufault, le pavillon de la mode. Le bâtiment était auparavant occupé par le CLSC des Faubourgs et depuis le déménagement de ce dernier en 2015, des travaux de dégarnissage et de désamiantage ont eu lieu.

Le bâtiment de 4 étages en forme de U fut érigé en 1911-1912 selon les dessins de l'architecte A.F. Dunlop, aussi responsable de la construction de l'église St-James United. La façade éminemment symétrique est composée dans le style classique néo-Tudor et possède un jeu de maçonnerie élaboré composé de pierre, de brique et de panneaux ornés en béton préfabriqué. Le socle de granit martelé est surmonté de sections d'éléments de béton au centre et aux extrémités, entre lesquelles sont insérées des zones où s'exprime la brique d'argile rouge. Le tout est surmonté d'une frise de béton préfabriqué unifiant le tout avec des détails stylisés annonciateurs de l'esthétique du XXe siècle, qui serait malheureusement irrécupérable, selon l'étude traitant de l'état du bâtiment.

Celle-ci ne se montre pas tendre envers l'ex-école Alexandra, car elle recommande le remplacement des dalles de plancher et des escaliers d'origine, dont les proportions et la capacité portante seraient très inférieures aux normes de sécurité actuelles. Les 3 façades côté cour et la façade avant seront conservées. Toutefois, une partie des murs latéraux et la façade arrière devraient également être démantelées, ne pouvant supporter l'excavation et les travaux de sous-œuvre nécessaires pour relier l'édifice aux autres bâtiments du campus par un tunnel passant sous la rue Sanguinet.

L'ancienne école Alexandra demeure le dernier témoin du début du 19e siècle de ce secteur du Quartier latin. Elle fait partie de la liste des *bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle – Les édifices scolaires* au Plan d'urbanisme. Le bâtiment demeurera inscrit à cette liste, mais une précision sur sa nouvelle apparence sera ajoutée.

Le projet
Afin d'autoriser la démolition partielle de l'immeuble Alexandra School, il faut modifier la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les* édifices scolaires du Plan d'urbanisme, par l'ajout d'une parenthèse qui viendra préciser que ce sont maintenant les " vestiges de l'ancienne école Alexandra School ". Le projet de remplacement suivra la procédure prévue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

Le projet de remplacement vise à conserver la façade avant, ainsi qu'une partie des façades sur cour arrière et latérales, de reconstruire les planchers et les murs manquants, et d'ajouter au volume reconstitué deux étages additionnels, portant la hauteur du bâtiment à 25 mètres. L'agrandissement du bâtiment permettrait d'y déménager la faculté de l'École des sciences de la gestion (ESG), où seront aménagés aux étages des salles de cours, de réunion et des bureaux administratifs.

Les détails du projet de remplacement sont expliqués dans le sommaire décisionnel sur le projet particulier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) (dossier 1196255013).

JUSTIFICATION

Un rapport de CIMA+ sur la structure de l'immeuble fait état que les dalles de plancher, qui ont subi plusieurs percements au cours des années, sont dans un état de détérioration important et qu'elles ne possèdent pas suffisamment de capacité pour résister aux sollicitations futures. La démolition des planchers, du toit et de certaines portions de murs arrières et latéraux est recommandée. Les transformations majeures apportées avec l'agrandissement du bâtiment justifient que soit modifié la liste des *bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle* du Plan d'urbanisme afin de préciser que le bâtiment au 1250, rue Sanguinet sera un bâtiment reconstruit en majeur partie, mais qu'il intègre les façades d'origine de l'ancienne école Alexandra.
À la séance du 4 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec conditions pour le projet de remplacement.

Suite à deux présentations au Comité Jacques-Viger et au Conseil du patrimoine les 18 octobre 2019 et 17 janvier 2020, ceux-ci ont émis conjointement un avis favorable.

Dans une note datée du 2 mars 2020, la Direction de l'urbanisme a émis un avis favorable relativement à la modification au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'arrondissement;
Assemblée publique de consultation en arrondissement;
Recommandation du Comité exécutif;
Adoption du règlement par le Conseil municipal;
Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement;
Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale;
Le processus d'autorisation du PPCMOI suivra son cours par la suite.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Monique TESSIER, 27 février 2020
Caroline LÉPINE, 30 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-5827
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-29

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2020-02-27

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)

Suite à leur assemblée du 17 janvier 2020

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Ancienne école Alexandra – 1240-1250, rue Sanguinet

AC20-VM-01

Localisation :	Bâtiment situé sur la rue Sanguinet, entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé dans un secteur de valeur intéressante (Plan d'urbanisme); Situé dans un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel (Plan d'urbanisme); Bâtiment inscrit à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (les édifices scolaires) (1250, rue Sanguinet, *Alexandra School*) (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Arrondissement de Ville-Marie

Le comité mixte (Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger) émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie. La demande est présentée en comité mixte compte tenu des enjeux patrimoniaux liés au bâtiment. Le projet nécessite l'avis du Comité Jacques-Viger puisqu'il vise une modification au Plan d'urbanisme (article 11, paragraphe 1, de son règlement).

DEMANDE DE MODIFICATION

Le comité mixte a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), et des représentants de firmes externes mandatés pour ce projet lors de la séance du 17 janvier 2020, dans l'optique de modifier le Plan d'urbanisme de Montréal afin de permettre la démolition (avec la conservation de façades) du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (*Alexandra School*).

Auparavant, le comité mixte a été consulté à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie pour le même objet, donnant lieu à un avis préliminaire (AC19-VM-04) daté du 25 novembre 2019.

Parmi les étapes suivantes, ce projet nécessitera le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la démolition partielle et l'agrandissement de ce bâtiment afin d'y aménager l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

LOCALISATION

L'ancienne école Alexandra est située sur la rue Sanguinet, entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est. Sa façade latérale longe la ruelle Dufault, et sa façade arrière longe une ruelle juxtaposant une série de résidences le long de la rue Sainte-Élisabeth.

Le bâtiment est situé à proximité des pavillons de l'UQAM. Il fait face au Pavillon J.-A.-DeSève (UQAM).

Ancienne école Alexandra : vue avant (image gauche) / vue arrière (image droite) (Source : Google)

HISTORIQUE DU SITE [1]

L'ancienne école Alexandra (*Alexandra School*) est construite en 1910 selon les plans de l'architecte Alexander Francis Dunlop. Conçu à l'origine pour le *Protestant School Board of Greater Montreal*, l'immeuble devient ensuite la propriété de la Commission des écoles catholiques de Montréal en 1952, et change alors de dénomination pour s'appeler « école Saint-Jacques élémentaire no.2 ».

Alexander Francis Dunlop, un architecte important de l'histoire de l'architecture montréalaise et canadienne, réalise le bâtiment selon le style néo-Tudor. Ce style architectural sera également repris pour les deux autres écoles qu'il concevra (Rosemont et William Dawson).

Le site restreint de l'école Alexandra obligera l'architecte à implanter le bâtiment (en forme d'un « U ») sur presque tout le lot. L'immeuble est composé d'une enveloppe de maçonnerie dont le parement comporte de la pierre calcaire à sa base, de la brique, des éléments de pierre artificielle et des éléments d'acier. Une structure en acier recouverte de béton se trouve à l'intérieur des murs de façades.

Suite à sa vocation comme lieu d'enseignement, le bâtiment sera loué durant de nombreuses années par le CLSC des Faubourgs. L'ancienne école, maintenant connue sous le nom de « pavillon Sanguinet », est inoccupée depuis le 15 août 2015.

[1] Contenu majoritairement tiré de :
- Communauté urbaine de Montréal, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, Architecture civile II - Les édifices scolaires*, « Alexandra School », p.2-3, 1980;
- DFS inc., *Recherche documentaire et Mise en contexte patrimoniale*, « École Alexandra, 1250 rue Sanguinet », 8 octobre 2019, 51 p.

PROJET

Le projet vise la démolition (avec la conservation de façades) et l'agrandissement de l'ancienne école Alexandra afin d'y installer l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM.

Dans l'immédiat, l'enveloppe est fortement détériorée et présente des conditions dangereuses qui ont nécessité un périmètre de sécurité devant la façade Sanguinet et l'exécution de travaux de sécurisation temporaire[2].

Plus particulièrement, il est proposé de conserver la façade avant de l'immeuble et de restaurer ses caractéristiques architecturales, ainsi que de conserver ses façades sur cour arrière, une partie de la façade latérale nord et la totalité de la façade latérale sud. La frise du parapet serait remplacée intégralement. De chaque côté de l'entrée principale, les ouvertures existantes au sous-sol et au rez-de-chaussée seraient remplacées par une section de mur rideau les unifiant sur une hauteur de deux étages. L'entrée principale, située au niveau du sous-sol, conserverait sa fonction et un hall serait réaménagé avec l'ajout d'ascenseurs.

Suite à une étude sur l'état du bâtiment (planchers de béton, structure d'acier existante, murs de maçonnerie existants), le projet envisage la reconstruction de planchers et de murs. Il prévoit entre autres le remplacement des dalles de plancher et des escaliers d'origine, le démantèlement d'une partie des murs latéraux et de la façade arrière, et l'ajout de nouvelles cloisons pour de nouveaux usages.

Le projet prévoit également l'ajout d'un volume de deux étages afin de répondre aux besoins d'espaces de l'ESG. Une œuvre d'art sculpturale commandée en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics[3] serait prévue. Une terrasse serait aussi aménagée sur le toit de l'immeuble (toit-terrasse), du côté arrière, face à la ruelle. Le volume additionnel s'exprime dans un langage contemporain favorisant une lecture des deux époques de construction. Un retrait du mur de façade est présent au 4e étage entre le bâtiment d'origine et le nouveau volume. Le revêtement de la façade avant est constitué de panneaux d'aluminium (dont certains sont perforés), avec des ouvertures verticales reprenant des largeurs semblables à celles des niveaux inférieurs. Le nouveau volume occuperait la partie avant du bâtiment seulement afin de minimiser l'impact visuel de la hauteur et de l'ombrage sur les propriétés riveraines, du côté de la ruelle.

À l'endroit de l'ancienne cour arrière, il est proposé d'intégrer un nouveau volume sur trois niveaux afin d'y accueillir une salle commune, l'agora (rappelons que l'école Alexandra est en forme d'un « U »). Ce lieu serait un espace ouvert, transparent et lumineux. En guise de rappel historique, il est prévu que l'empreinte de l'ancienne cour soit visible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, par la conservation des murs d'origine et le traitement de cette nouvelle façade.

[2] DFS inc., *Recherche documentaire et Mise en contexte patrimoniale*, « École Alexandra, 1250 rue Sanguinet », 8 octobre 2019, p.7
[3] Ministère de la Culture et des Communications, *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (www.mcc.gouv.qc.ca)

ENJEUX DE LA PROPOSITION

Le comité mixte souligne la clarté de la présentation. Il formule les commentaires et les recommandations qui suivent sur le projet qui lui a été soumis.

Vision d'ensemble du campus

Suite aux dernières recommandations du comité mixte (C19-VM-04), le comité se réjouit de constater que les principes en matière d'innovation, de développement durable et de conservation et mise en valeur du patrimoine sont intégrés à divers documents de planification élaborés par l'UQAM, tels le Plan directeur immobilier 2011-2016 (2011) et la Politique en matière d'environnement (2008). Le comité ajoute que l'application de ces principes dans la planification et l'aménagement du campus obéit à un devoir d'exemplarité dans le contexte d'une institution universitaire.

Toutefois, le comité aurait aimé que soit définie plus explicitement la vision d'ensemble de l'aménagement du campus (incluant l'ESG) en vue de l'expansion éventuelle envisagée par l'université. À cette fin, le comité suggère la réalisation spécifique d'un plan d'aménagement de l'UQAM. Il souligne également l'importance d'y intégrer les balises liées à l'aménagement public (ex. espaces publics) et la circulation.

Dans une optique de collaboration, le comité suggère la conclusion d'ententes entre l'UQAM et la Ville de Montréal pour l'élaboration de projets communs liés à l'aménagement du territoire.

Programme envisagé

Concernant le projet de l'ancienne école Alexandra, le comité mixte se réjouit qu'une action rapide soit prévue afin de réhabiliter ce bâtiment d'intérêt patrimonial, qui est actuellement vacant. Il appuie également le retour à la vocation d'origine de l'immeuble en tant que « lieu d'enseignement ».

Le comité mixte considère toutefois que le programme envisagé pour cet immeuble semble trop chargé, ayant ainsi pour effet de modifier le bâtiment par des ajouts en hauteur et profondeur (cour arrière). Conséquemment, le comité mixte aurait souhaité un immeuble plus approprié que l'école Alexandra pour accueillir le programme envisagé, ou bien un programme de moins grande envergure. Toutefois, tel que démontré lors de la présentation, le comité comprend que d'autres localisations ont été explorées avant de choisir l'ancienne école Alexandra en vue de répondre aux besoins fonctionnels prédéterminés. Ce bâtiment serait aussi le seul immeuble inoccupé dont l'UQAM soit actuellement propriétaire.

Conservation des façades

Concernant la proposition de démolir le bâtiment et de conserver ses façades, le comité mixte comprend que l'état de l'immeuble limite son potentiel de conservation. Le comité tient à ce que le bâtiment soit réhabilité, tout en conservant et restaurant certaines de ses composantes. Le comité souligne par ailleurs la qualité du travail accompli au niveau de l'analyse structurelle de l'immeuble.

Toutefois, le comité souligne que la résultante de cette proposition mène, encore une fois, à un exemple de façadisme. Le comité mixte réitère sa forte inquiétude quant à l'enjeu du façadisme sur le territoire montréalais.

Ajout en hauteur

En dépit de sa réticence envers le façadisme, le comité appuie le traitement architectural de la nouvelle façade avant; celle-ci étant dotée de composantes distinctes et contemporaines pour une meilleure lecture du bâtiment d'origine. Il croit toutefois que le geste architectural visant à créer un rappel de l'intérieur du bâtiment n'est pas suffisamment explicite (ex. détails de la fenestration visant le rappel de la cour intérieure et de l'axe de circulation central).

Le comité mixte réitère également sa préoccupation quant au surhaussement de deux étages, le jugeant hors d'échelle. Il considère que le programme semble ainsi être imposé sur le volume existant, plutôt que d'être subordonné à celui-ci.

Ancienne cour arrière

Façade arrière

Lors de la dernière séance, le comité recommandait de poursuivre la réflexion sur le traitement architectural de la nouvelle façade arrière, dans une optique de réinterprétation de l'ancienne cour et en considérant son contexte urbain. Le comité appuie la proposition que cette façade soit dotée d'un mur rideau avec bouclier central en métal noir (et d'un mur de briques au niveau inférieur) afin de créer un effet de transparence et de mettre en valeur les façades d'origine de l'ancienne cour.

Le comité mixte se questionne par contre à propos des nuisances liées à l'éclairage de nuit sur le voisinage, de même que sur l'impact environnemental (et énergétique) de cet éclairage. Suite aux réponses, il comprend que l'éclairage de nuit est nécessaire pour la sécurité des usagers. Son impact environnemental serait aussi minimisé du fait qu'il se conformerait aux exigences du système du *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED).

Salle commune (agora)

De façon générale, le comité mixte aurait souhaité que lui soient soumises des coupes de la salle commune (agora) afin de comprendre plus en détail la composition de ce nouveau volume. Le comité note que cet espace prévoit un traitement différent du reste du bâtiment, mettant l'accent sur la verticalité et la luminosité par des murs dégagés et des plafonds flottants, avec balcons intérieurs.

Parmi ses commentaires, le comité mixte a des doutes sur la luminosité de cet espace intérieur. Il est d'avis que les perspectives proposées n'illustrent pas de façon réaliste l'éclairage naturel généré par le puits de lumière au niveau du rez-de-chaussée. Il considère que l'effet de luminosité est trop généreux. Par ailleurs, le comité recommande que l'aménagement de cet espace soit propice à maximiser la lumière naturelle, notamment par la distribution des espaces intérieurs (plafonds flottants, avec balcons intérieurs, etc.).

Le comité note que les balcons intérieurs seraient dédiés à des espaces de bureaux. Le comité recommande que l'ensemble des espaces composant l'agora, incluant les balcons, soit composé de fonctions communes et rassembleuses.

Système mécanique et terrasse sur le toit

Système mécanique

Concernant le système mécanique aménagé sur le toit, le comité mixte a de fortes préoccupations quant à son impact visuel pour les passants et le voisinage. Étant donné le volume considérable de cet équipement, le comité mixte recommande la réalisation d'une étude de vues pour assurer son intégration harmonieuse dans le paysage urbain. Il propose que cette étude soit faite à partir de plusieurs points de vue, notamment au niveau de la rue (rues avoisinantes dépassant le rayon de la rue Sanguinet, espaces communs avoisinants, etc.) et à différents niveaux de hauteur considérant la présence des résidences situées à proximité de l'immeuble (ex. étages supérieurs des résidences voisines).

Le comité mixte se préoccupe aussi de la nuisance sonore de cet équipement mécanique, tant pour les résidences voisines que pour les usagers qui occuperont le toit avec l'aménagement du toit-terrasse. Il note toutefois l'intention de se conformer aux normes à cet égard, en recourant notamment à un écran acoustique.

Toit-terrasse

Le comité appuie la proposition de créer un toit-terrasse sur le nouveau volume, avec bacs de plantations. Le comité tient aussi à ce que le système mécanique soit bien intégré à l'aménagement du toit-terrasse afin de s'assurer de sa discrète insertion.

Le comité est également d'avis que le toit-terrasse soit utilisé par l'ensemble de la communauté universitaire.

Sous-sol - potentiel archéologique

Le comité est préoccupé par l'espace du sous-sol, alloué à l'équipement mécanique et aux connexions souterraines entre les pavillons. Selon le Plan d'urbanisme, le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel[4]. Conséquemment, le comité recommande la réalisation d'un inventaire archéologique préalable aux travaux d'excavation. Il juge qu'une supervision au moment des excavations, telle qu'évoquée lors de la présentation, n'est pas une solution à recommander, car elle implique de possibles retards et autres complications en cas de découverte fortuite pendant les excavations.

[4] Un inventaire archéologique exhaustif réalisé dans cette zone en 2000 (Archéocène et Arkéos 2001) révèle la présence vestiges découverts, datés d'avant 1850, résolument liés à des utilisations résidentielles (ex. sol d'occupation en terre battue, puits mitoyen, latrines et empreintes de pieux et de piquets). (Propos tirés de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain*, « Arrondissement de Ville-Marie », 2005, p. 149)

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte émet un avis favorable en vue de la demande de modification du Plan d'urbanisme afin de permettre la démolition du bâtiment visé, tel que proposé dans la présente demande.

Le comité mixte émet la recommandation suivante adressée au gestionnaire de l'immeuble :

- Élaborer un plan directeur d'aménagement à l'échelle du campus de l'UQAM; y inclure entre autres les balises liées à l'aménagement public (ex. espaces publics) et la circulation.

Le comité mixte émet ensuite les recommandations suivantes au niveau architectural :

- Réaliser un inventaire archéologique préalable aux travaux d'excavation;

- Considérant les résidences voisines sur la rue Sainte-Élizabeth, assurer un impact minimal de nuisance au niveau de l'éclairage de nuit;

- S'assurer de la discrète insertion du système mécanique en minimisant son impact visuel dans le paysage urbain; minimiser les nuisances sonores liées à cet équipement; l'intégrer harmonieusement à l'aménagement du toit-terrasse;

- En ce qui a trait à la conception de la salle commune (agora), optimiser l'éclairage maximal de lumière naturelle par l'aménagement des espaces intérieurs (plafonds flottants, avec balcons intérieurs, etc.) et l'utilisation de puits de lumière.

Le vice-président du Comité Jacques-Viger

Jean Paré

Le 7 février 2020

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Peter Jacobs

Le 7 février 2020

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
4 juillet 2019
3001612517
4.2.2

Objet : **PROJET PARTICULIER ET RÉVISION DE PROJET**

Endroit : 1240, rue Sanguinet

Responsables : Gabrielle Leclerc-André et Francis Lefebvre

Description : La demande vise à conserver la façade avant, les façades sur cour arrière ainsi que le premier tiers de la façade latérale nord et toute la façade latérale sud, de reconstruire les planchers et les murs manquants, et d'ajouter au volume reconstitué deux étages additionnels, portant la hauteur du bâtiment à 23 mètres. L'agrandissement du bâtiment permettrait d'y déménager la faculté de l'École des sciences de la gestion (ESG), où seront aménagés aux étages des salles de cours, de réunion et des bureaux administratifs.

L'entrée principale située au niveau du sous-sol conservera sa fonction et un hall sera réaménagé avec l'ajout d'ascenseurs. Au niveau métro se trouveront des salles mécaniques et un accès souterrain qui connectera avec le pavillon J.-A. DeSève. Une terrasse au toit accessible depuis le 4e étage sera également aménagée du côté de la ruelle arrière.

La façade principale conservée sera restaurée, et la frise du parapet remplacée intégralement. De chaque côté de l'entrée principale, les ouvertures existantes au sous-sol et au rez-de-chaussée seraient remplacées par une section de mur rideau les unifiant sur une hauteur de 2 étages, en marquant le nouveau hall d'entrée avec un apport de lumière naturelle plus généreux.

L'ajout de 2 étages serait à peine reculé de la façade conservée au niveau du nouveau 4e étage, et le 5e étage reviendrait s'aligner sur le plan principal, car le concept prévoit de limiter au minimum l'impact du rehaussement sur le milieu résidentiel environnant en maximisant le retrait par rapport à la façade arrière. La façade vitrée du 4e étage agirait comme une étroite zone tampon entre l'imposant socle de 4 étages et le dernier étage revêtu de panneaux d'aluminium percés d'ouvertures verticales reprenant une largeur semblable à celles des niveaux inférieurs.

L'architecte propose d'échapper quelque peu aux rigueurs de la composition originale en plaquant des sections d'aluminium perforé à gauche de la zone centrale et au bas du revêtement d'aluminium, empiétant ainsi sur la partie vitrée en léger recul qui doit marquer une pause entre la façade conservée et son rehaussement. Poursuivant dans la même optique, le demandeur propose d'aménager à l'extrémité nord du nouveau volume une niche où serait logée une œuvre d'art sculpturale commandée en vertu du programme du 1%.

Les dérogations demandées dans le cadre de ce projet sont liées au fait que, bien que certaines des façades du bâtiment d'origine soient conservées, les droits acquis sont perdus puisque plus de 40% du bâtiment est démoli.

- Selon l'article 13 du Règlement d'urbanisme, le plancher du rez-de-chaussée ne peut être situé à plus de 2 m au-dessus du point le plus élevé du niveau du trottoir, alors que le « piano nobile » du bâtiment existant/proposé atteint 3,8 m ;
- Un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à 3 m, alors que ceux du projet sont à 0,9 m et 0,35 m (article 81);
- Le mur arrière est implanté à 3,4 m de la limite du lot plutôt qu'à une distance égale ou supérieure à 4 m (article 85);
- Aucun vantail de porte ne doit, dans son débattement, empiéter sur le domaine public sur une hauteur de 2,4 m à partir du trottoir (article 377.1);
- Une construction d'une superficie de plancher de 7 000 m² doit fournir une unité de chargement de petite dimension (article 583);
- Le projet doit fournir 23 unités de stationnement pour vélos ainsi qu'un vestiaire-douche et 10 casiers (articles 652.6 et 656.1).

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Le projet d'un nouveau pavillon universitaire s'insère en complémentarité au campus de l'UQÀM.

Considérant que : La programmation permet de conserver la façade avant de l'immeuble et de restaurer ses caractéristiques architecturales qui représentent l'intérêt principal de l'immeuble.

Considérant que : L'ajout de deux étages, tel qu'autorisé par la réglementation, répond aux besoins d'espace de l'ESG, permettant de rassembler ses activités au sein d'un seul et même bâtiment.

Considérant que : Le nouveau volume s'exprime dans un langage contemporain, favorisant une lecture claire des deux époques de construction.

Considérant que : Le choix d'effectuer un retrait de ce volume par rapport à la façade arrière plutôt que par rapport à la façade avant permet de minimiser l'impact de la hauteur sur les riverains de l'autre côté de la ruelle.

Considérant que : L'ajout du métal perforé du côté de la rue Sanguinet nuit à la mise en valeur de la façade de l'école Alexandra et qu'une simplification des matériaux avantagerait le jeu de maçonnerie qui fait la richesse de la façade.

Considérant que : Dans le cadre du réaménagement des espaces publics et privés de l'UQÀM, en partenariat avec Ville-Marie, l'université propose d'aménager sur ces terrains adjacents au nouveau pavillon les 23 supports à vélos requis par le règlement.

Considérant que : Le vestiaire-douche exigé, sera aussi intégré dans le projet d'aménagement de ce type d'accommodation, prévu dans au pavillon J.-A. DeSève et connecté au nouveau pavillon par un tunnel.

Considérant que : L'université centralise ses livraisons de marchandises et la gestion des matières résiduelles au pavillon Thérèse-Casgrain (1200, rue Berri) et la desserte de ces services aux pavillons se fait via le réseau souterrain du campus.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande à la condition suivante :

- **Fournir les plans de la cour et du stationnement du pavillon J.-A. DeSève illustrant les supports à vélos, le vestiaire-douche et les casiers ;**
- **Renoncer à l'utilisation de métal perforé de façon à accentuer le recul du 4e étage, et ajuster l'élévation pour retrouver la prépondérance de l'axe central.**

Par ailleurs, le volet concernant l'œuvre d'art a fait l'objet d'un débat au sein du comité quant à l'emplacement visé qui selon certains membres devrait être relocalisé dans le parc appartenant à l'UQAM puisqu'il sera éventuellement réaménagé. Ils sont d'avis que l'emplacement proposé permettra difficilement l'appréciation de l'œuvre d'art. D'autres membres soulignent plutôt que l'emplacement actuel pourrait être adéquat et que c'est plutôt le type d'œuvre d'art qui fera la différence quant à son appréciation.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2020-02-26 - REG - liste_bat_patrim_Alexandra_School v.2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-26

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie est modifiée par le remplacement, dans la catégorie « Les édifices scolaires », du bâtiment « 1250, rue Sanguinet (Alexandra School) » par le bâtiment suivant :

« 1250, rue Sanguinet
(Vestiges de l'ancienne école Alexandra School) ».

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2020, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2020 et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1196255016

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.03

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1204334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery

D'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-21 23:09

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204334001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens;
Compte tenu de l'impossibilité de tenir l'assemblée publique normalement prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), l'arrondissement a remplacé l'assemblée de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a autorisé cette procédure de remplacement lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2020 (CA20 220159 - 8 juin 2020 - Autorisation de procéder par consultation écrite pour certains dossiers, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020 (dossier 1207279009))

L'arrondissement a tenu une consultation écrite du 19 juin au 3 juillet 2020. Un avis public a été diffusé le 18 juin 2020. Les citoyennes et citoyens ont eu 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel ou par la poste. Toute la documentation en lien avec les projets ainsi qu'une capsule vidéo présentant les projets ont été disponibles sur le site internet de l'arrondissement et sur le site Réalisons Montréal.

Le rapport de consultation sera déposé au conseil d'arrondissement lors de sa séance du 17 août 2020 (dossier 1207279012).

Les plans d'ensoleillement illustrent l'ombre portée des bâtiments à l'équinoxe d'automne (22 septembre) et au solstice d'hiver (22 décembre) à 9h, 12h et 15h.

Ainsi, on peut voir que l'ombre portée le matin (9h) est vers la rue Wellington, à midi vers la rue Murray et en fin d'après-midi (15h) vers la rue Smith. Le bâtiment à l'étude le long de la rue Murray ne fait pas d'ombre sur le square Gallery selon cette nouvelle configuration. Le 22 décembre à 15h, l'ombre portée sur le square provient des bâtiments construits à l'ouest de la rue Wellington. La "tache" d'ombre visible sur le

square aux autres moments est celle des arbres illustrés dans le plans (aménagement hypothétique).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Agente de recherche

Tél : 514 872-1950
Télécop. : 000-0000

Le Sud-Ouest
Montréal

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
TENUE DU 19 JUIN AU 3 JUILLET 2020 :

Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery – dossier 1204334001

Projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) en vue d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) – dossier 1204334002

La consultation publique écrite, pour les projets ci-hauts mentionnés, s'est tenue, en conformité avec les arrêtés ministériels 2020-008, du 22 mars 2020, et 2020-033, du 7 mai 2020, et de la résolution CA20 220159 du 8 juin 2020.

Les commentaires et questions suivants ont été reçus durant la période de cette consultation publique écrite concernant ces premiers projets de règlements.

Les questions et les commentaires reçus pendant la période de consultation ont été transmis, dans leur intégralité, à l'ensemble des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest. Ceux-ci seront analysés par l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, en vue de l'adoption des seconds projets de règlement.

Hauteur des bâtiments

Simon-Alexandre R. : *« Je préfère l'implantation actuelle sans la modification proposée. Je préfère une hauteur moins grande et différente des édifices adjacents pour amener une plus grande variété de volumétrie, et éviter un effet de monotonie visuelle et d'uniformité. Je préfère également qu'il y ait plus d'espace entre les édifices pour ne pas créer un effet d'écrasement et de tunnel sur la rue Murray. »*

Miriam F. : *« Il est important de ne pas augmenter la hauteur permise pour le Square Gallery. Sinon le paysage urbain de Montréal a l'entrée de Griffintown va devenir claustrophobique. »*

Vincent R. : *« La modification au Square Gallery fera en sorte de créer un mur visuel qui apportera encore plus de densité dans un micro secteur déjà bien rempli. Pourquoi ne pas en profiter pour minimiser cet effet de mur en instaurant une limite de hauteur qui ferait une gradation par rapport au pont Wellington, une limite suffisamment basse (10-12 étages) pour s'harmoniser avec les immeubles sur la rue Wellington et pour faciliter l'ensoleillement du Square, du pont et du secteur dans son ensemble. Aussi, la dimension du bruit et du vent devrait être considérée. Plus les immeubles sont hauts et collés, plus ces désagréments sont amplifiés. »*

Réponse de l'Arrondissement : La modification de la hauteur ne permet pas la construction d'un projet plus dense. La modification de la hauteur permet la construction d'un bâtiment ayant une plus faible empreinte au sol au profit de l'aménagement du Square Gallery et de la vue sur le mont Royal.

Hauteur des bâtiments - ensoleillement - vue

Wei H. : *« Je suis contre cette modification car la hauteur et la promiscuité avec les bâtiments voisins bloquent le soleil et la vue au détriment des habitants au long de la rue Wellington côte nord. »*

Réponse de l'Arrondissement : Une étude d'ensoleillement sera déposée pour l'approbation du projet immobilier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Claire G. : *« Hormis le fait qu'il est impératif que la route Wellington, qui est complètement défoncée juste avant le pont sur Verdun, soit refaite avec un revêtement anti-bruit pour lutter contre la pollution sonore due aux camions à remorques (ou interdire les camions avant 7 h du matin, vu que le bazar commence à 4 h du matin dans un quartier résidentiel, ce qui est inadmissible!) je ne trouve pas la construction d'une nouvelle tour comme Hexagone 3 ou autre sur ce coin de rue soit justifiée. Cela boucherait la vue, l'ensoleillement et le charme du quartier qui est déjà envahi par les tours et a besoin d'un peu de verdure. »*

Réponse de l'Arrondissement : Les travaux de la rue Wellington sont prévus en 2020-2023. Cela devrait grandement diminuer les vibrations, et du même coup, améliorer la qualité de vie des résidents de ces rues artérielles.

Espaces verts

Tania B. : *« Le quartier manque terriblement d'espaces verts de par la densité de la population. La Ville aurait avantage à racheter le terrain à Devimco pour en faire un autre parc. Mieux, des démarches pourraient être amorcées par la Ville et la SQI pour une future école secondaire ou une maison des aînés. Le tout à une échelle humaine sans un développement urbain sauvage comme nous l'avons connu pour l'îlot 10 ou encore l'Îlot Peel. »*

Fatma T. : *« Il y a beaucoup d'immeubles sur le coin Young, Murray et Wellington. Ce serait mieux pour les résidents d'avoir un espace vert ou utile au lieu d'un autre building qui va encombrer plus le quartier. »*

Denis S. : *« Je préférerais que la ville rachète le terrain à Devimco pour faire un parc et ainsi diminuer la densité de population dans le secteur. »*

Anne-Sophie C. : *« Espace vert s'il vous plaît!!! »*

Réponse de l'Arrondissement : Le plan d'urbanisme prévoit effectivement un parc à cet endroit. Ce parc sera en relation et complémentarité avec les autres espaces publics du secteur, dont la promenade Smith, la place des Aiguilleurs, le parc de Griffintown St-Ann et le parc national du Canal-de-Lachine. À noter cependant qu'une partie du terrain est voué à du développement immobilier par un Accord de développement avec le promoteur Devimco signé en 2010.

Appui au projet

Stéphane T. : *« Prenez note que je suis très confortable avec la solution proposée et que je l'appuie sans réserve. »*

Benoit P. : *« Je comprends qu'essentiellement les principes directeurs sont ceux-ci:*

- *Permettre un projet immobilier*
- *Assurer le dégagement des différentes vues*
- *Favoriser les espaces verts*

L'idéal serait que l'ensemble du plan soit utilisé comme espace vert, mais je comprends l'intention d'offrir une solution convenant aux différentes parties. En ce sens, je suis d'accord avec le plan d'urbanisme proposé. »

Adoption des modifications règlementaires

Benoit P. : *« Bien qu'une consultation écrite se déroule actuellement, considérez-vous ce plan comme adopté et si non, quels éléments pourraient empêcher les prochaines étapes? Je suppose que vous obtiendrez des réponses favorables et non favorables, alors je suis curieux de vous lire sur ce point. »*

Réponse de l'Arrondissement : Le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal est soumis pour consultation et son adoption relève du conseil municipal. À la suite de la période de consultation, il revient au conseil municipal de prendre la décision d'adopter ou non le règlement en fonction des avis reçus et des résultats de la consultation, recensés dans ce rapport écrit de consultation.

Dans le cas d'une adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal par le conseil municipal, le conseil d'arrondissement a l'obligation d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Accès aux plans du projet prévu

Benoit P. : *« Également, en ce qui concerne la zone de développement immobilier projeté, est-ce que Devimco a partagé des plans concernant leur projet ? La zone est bien délimitée dans la présentation, mais j'aimerais obtenir les plans, même si ceux-ci sont sommaires. »*

Réponse de l'Arrondissement : Une demande de permis de construction a été déposée à l'Arrondissement. Cette demande est accompagnée des plans du projet nécessaires à l'autorisation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Suite au changement réglementaire, le projet sera soumis pour approbation au conseil d'arrondissement, en vertu de ce même règlement. C'est à ce moment que les plans seront rendus publics.

Le 9 juillet 2020,

(S) Original signé

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

9 H

12H

15H

22 DECEMBRE 2019

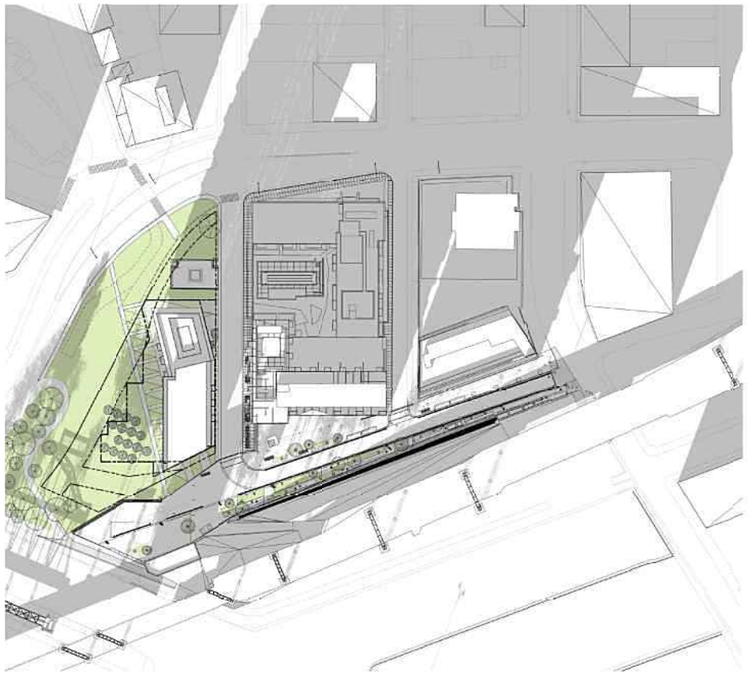

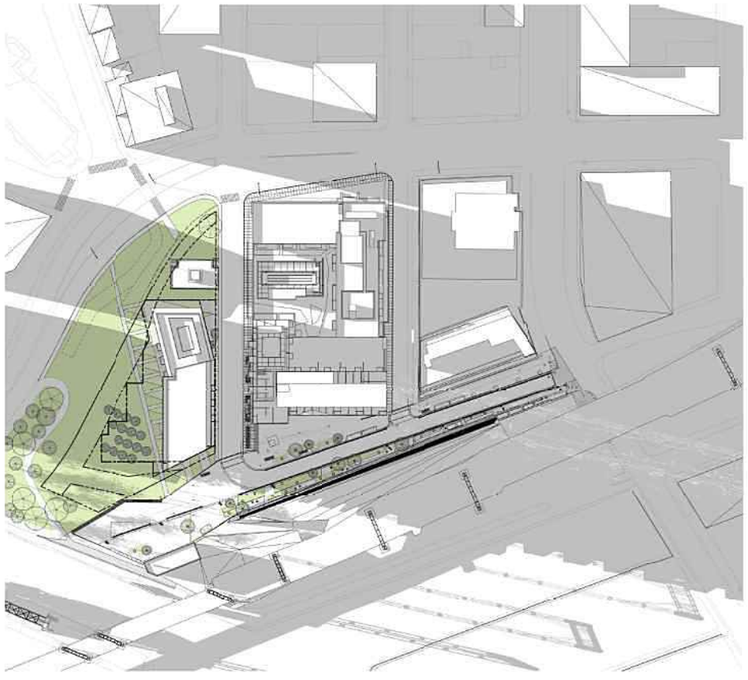

9 H

12H

15H

23 SEPTEMRBE 2019

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 mars 2020	Résolution: CA20 22 0058

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery (dossier 1204334001)

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery et de le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Et que la consultation publique requise soit tenue le 26 mars 2020 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1204334001

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 16 mars 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.03

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1204334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-02-25 16:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1204334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown, le Service de l'urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest, a entamé une réflexion sur l'aménagement du Square Gallery et l'avenir du tunnel Wellington. Les premières conclusions de cette réflexion nous amènent à modifier la configuration du Square Gallery et à augmenter la hauteur maximale permise pour le développement de l'îlot 8, tel que défini dans l'Accord de développement entre le promoteur Devimco et la Ville de Montréal, approuvé en 2010.
Cette modification au Plan d'urbanisme entraînera une obligation de concordance au Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement (01-280) (dossier 1204334002).

Le Conseil municipal peut adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme conformément aux articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074018 - 13 mars 2019 - Mandat d'exécution - Mise en œuvre du PPU Griffintown.
CM13 0478 - 27 mai 2013 (1134543001) : Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CG10 0151 - 30 mars 2010 (1104175001): Approuver un accord entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - phase 1, résiller l'accord précédent et modifier le PTI 2010-2012 afin d'y introduire ce projet.

CG08 0205 - 30 avril 2008 (1084175001) : Approuver un projet d'Accord de développement décrivant l'ensemble des conditions par lesquelles l'Agglomération et Devimco inc. s'engagent dans la réalisation d'un projet immobilier dans le secteur Peel-Wellington du secteur Griffintown.

DESCRIPTION

Le projet vise à modifier différents plans du PPU et du Plan d'urbanisme afin de modifier la configuration du Square Gallery et de rehausser la limite de hauteur permise pour le terrain situé au sud-ouest des rues Murray et Wellington. Ainsi les plans 10, 12, "Aménagement du domaine public de Griffintown" et "Inventaire des actions sur le domaine public de Griffintown" du PPU sont modifiés afin d'illustrer la nouvelle configuration du Square Gallery. De même, les plans 13 et 14 du PPU et le plan "Les limites de hauteur" du Plan d'urbanisme sont modifiés afin de permettre une hauteur maximale de 70 mètres.

JUSTIFICATION

La reconfiguration du Square Gallery inscrite aux orientations du PPU – secteur Griffintown, contribue à la mise en place d'un cadre de vie de qualité et convivial, permet une mise en valeur des axes visuels vers le canal de Lachine et d'autres éléments d'intérêt, renforce les liens historiques significatifs et structurants, notamment la reconnexion du canal de Lachine sur le réseau des lieux publics du quartier et permet le maintien et la mise en valeur des composantes caractéristiques des bâtiments d'intérêt patrimonial situés sur le site et à proximité. L'augmentation de la limite de hauteur s'intègre dans le paysage, au quartier et au secteur environnant tout en limitant les impacts sur les vues vers le mont Royal.
Avis du Comité Jacques-Viger :
Lors de la séance du 22 novembre 2019, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification du Plan d'urbanisme et du PPU. L'avis peut être consulté en pièce jointe du présent sommaire.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
Lors de la séance du 17 décembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification du Plan d'urbanisme et du PPU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le Conseil d'arrondissement : 9 mars 2020
Assemblée publique de consultation : mars 2020
Résolution du Comité exécutif : 8 avril 2020
Avis de motion et adoption du règlement par le Conseil municipal : 20 avril 2020
Adoption du règlement par le Conseil municipal : 25 mai 2020
Certificat de conformité et entrée en vigueur : juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Éden GODBOUT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Charles-Éden GODBOUT, 19 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-4508
Télécop. : 514-827-1945

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-13

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514-872-4394
Télécop. : 514-872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Tél : 514-872-1451
Approuvé le : 2020-02-19

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER SUITE À SA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2019
Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design, et d'architecture de paysage*

Secteur Square Gallery - îlot 8

Libellé du projet :	Modification au Plan d'urbanisme : Square Gallery - îlot 8 (modification du Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown)
Localisation :	Le secteur visé concerne l'îlot situé dans la portion sud-est du PPU du secteur Griffintown, ceinturé par la rue Murray, la rue Smith et la rue Wellington, aux abords du canal de Lachine
Demandeur :	Service de l'urbanisme et de la mobilité

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (article 11, paragraphe 1, de son règlement).

LA PROPOSITION

La modification proposée au Plan d'urbanisme de Montréal vise le Secteur Square Gallery – îlot 8, inscrit au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown.

Cette modification concerne la localisation du futur parc du Square Gallery ainsi que l'augmentation de la hauteur permise de 60 mètres à 70 mètres.

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a reçu les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et de l'Arrondissement Le Sud-Ouest lors de la séance du 22 novembre, dans l'optique de permettre la modification du PPU du secteur Griffintown pour le projet Square Gallery - îlot 8.

Auparavant, le CJV a été consulté à la demande de l'Arrondissement Le Sud-Ouest pour le même objet, donnant lieu à un avis préliminaire (C19-SO-01) daté du 2 octobre 2019. Le comité a également été consulté pour la réalisation du PPU du secteur Griffintown, donnant lieu à un avis du Comité mixte (AC12-SO-01) en date du 5 octobre 2012. Le PPU du secteur Griffintown est entré en vigueur en mai 2013.

*Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Comité Jacques-Viger
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055

ZONE D'INTERVENTION

Griffintown constitue l'un des 26 secteurs de planification détaillée identifiés au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Totalisant près de 84 hectares (836 000 m^2), ce vaste secteur est entièrement localisé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en bordure immédiate du centre des affaires, du faubourg des Récollets et de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal[1]. D'importantes portions du territoire visé par le PPU sont reconnues comme étant de valeur exceptionnelle ou intéressante et une dizaine d'immeubles sont identifiés comme immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme. Le canal de Lachine est reconnu comme Lieu historique national du Canada.

Le projet à l'étude concerne l'îlot situé dans la portion sud-est du PPU du secteur Griffintown, ceinturé par les rues Murray, Smith et Wellington, ainsi que les abords du canal de Lachine. Cet îlot comprend entre autres l'ancien Square Gallery, la promenade Smith ainsi que les lieux d'intérêt patrimonial suivants : la vespasienne, le tunnel Wellington (désaffecté) et la Tour Wellington (désaffectée).

Zone approximative d'intervention (Source : Google)

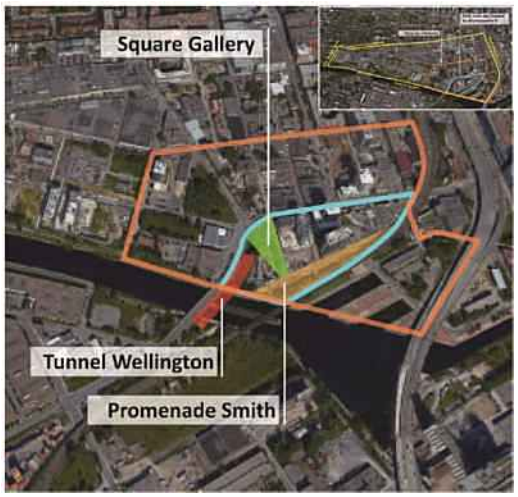

Projet urbain visant le Square Gallery - îlot 8 (Source : Ville de Montréal)

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

PPU du secteur Griffintown

Le projet visé est inscrit au PPU du secteur Griffintown. Ce document de planification a été adopté en 2013 en substitution au PPU Peel-Wellington datant de 2008 afin de couvrir un plus large secteur ainsi que de bonifier le cadre d'aménagement d'espaces publics urbains. La vision de mise en valeur portée par ce PPU du secteur Griffintown préconise, à partir de la structure d'un quartier industriel hérité du 19e siècle et de l'importance conférée au domaine public, la fabrication d'un nouveau milieu de vie construit sur les valeurs du 21e siècle – un milieu de vie habité, durable et plus densément occupé. Dans cet esprit, le secteur Griffintown vise à devenir un quartier innovant, en

[1] Contenu majoritairement tiré de : Ville de Montréal, *Programme particulier d'urbanisme - Secteur Griffintown*, mai 2013, 98 p.

mettant de l'avant une vision respectueuse de l'identité du lieu, tout en étant ancré dans le 21e siècle. Dans l'ensemble, le secteur possède un potentiel important pour la création d'un milieu mixte (15 000 logements – 1200 sociaux/communautaires, des commerces et de bureaux, 5.2 ha de lieux publics, 10 km de voies publiques, etc.).[2]

Le projet à l'étude

Le projet à l'étude fait suite à un accord de développement (entente) entre la Ville et le promoteur réalisé en 2010 dans le cadre de l'ancien PPU Peel-Wellington, qui a ensuite été reporté dans le PPU du secteur Griffintown en 2013. Dans le contexte de l'îlot 8, l'entente globale consiste, entre autres, au développement résidentiel de logements sociaux, communautaires, abordables; à la vente et la cession d'immeubles et de tréfonds appartenant à la Ville ou au promoteur; et à une servitude du tunnel Wellington, de la Tour Wellington, de la promenade Smith et du Square Gallery (incluant la vespasienne).

Tel qu'illustré au PPU du secteur Griffintown, le site à l'étude est actuellement divisé en trois sections : une propriété de la Ville (lot 1 853 638) et une propriété privée (lot 1 853 639), sur laquelle une portion est vouée au développement immobilier, et l'autre, à l'exploitation du futur Square Gallery (avec vespasienne) par une cession gratuite octroyée à la Ville en domaine public.

Depuis cet accord de développement convenu en 2010, plusieurs contraintes qui n'avaient été anticipées lors de l'entente ont été identifiées. Notamment, il est soulevé que l'espace public envisagé dans le PPU n'est pas optimal puisqu'il est scindé en deux par un développement immobilier. Ce dernier engendre également une barrière physique et visuelle depuis et vers le canal de Lachine et le mont Royal. D'autres enjeux sont aussi notés dont la présence d'espaces résiduels ainsi qu'une complexité concernant la gestion des dénivelés (écoulement des eaux de surface, topographie des lieux), des accès en tréfonds (par la présence de nombreuses infrastructures) et des accès véhiculaires et d'urgences par la promenade Smith.

Les modifications proposées

Les deux dérogations suivantes sont proposées au PPU du secteur Griffintown :

La première modification consiste en la **localisation du futur parc du Square Gallery**. Il est proposé de déplacer l'espace nécessaire à l'aménagement de ce futur lieu public à l'ouest du site, le long de la rue Wellington et du canal. Actuellement, ce futur parc est prévu à l'est du site, dans le prolongement de la rue de la Montagne, le long de la rue Murray. Selon les propos énoncés, cette modification permettrait notamment d'atténuer les contraintes physiques d'aménagement, de créer des liens renforcés entre les espaces publics et un réseau entre les bâtiments d'intérêt patrimonial (vespasienne, tour d'aiguillage, tour de ventilation), et de restituer la morphologie des lieux par la reprise partielle de l'ancien tracé du Square Gallery.

Cette modification laisserait la place à un **nouvel emplacement pour le développement immobilier (immeuble-tour)**, désormais localisé à l'est du site. Le volume, qui longerait la rue Murray, respecterait un potentiel immobilier similaire à l'accord (soit plus ou moins 2 500 m^2).

[2] *Ibid.*

La deuxième modification concerne **l'augmentation de la hauteur permise de 60 mètres à 70 mètres** de la zone visée au Plan d'urbanisme. Cette modification permettrait notamment de réduire l'empreinte au sol pour offrir des espaces extérieurs de qualité et uniformiser les hauteurs avec les bâtiments adjacents, à l'est de la rue Murray (secteur Griffin).

Ces deux modifications sont en lien avec les orientations du PPU du secteur Griffintown. La présente demande mènerait à l'ajustement des cartes respectives incluses à ce PPU.

ENJEUX SOULEVÉS

Le Comité Jacques-Viger (CJV) souligne la clarté de la présentation et remercie les requérants pour la bonification de l'information apportée lors de cette deuxième présentation afin de répondre aux préoccupations émises lors de son avis préliminaire (daté du 2 octobre).

D'emblée, le CJV déplore la situation actuelle qui résulte de la planification du premier PPU Peel-Wellington et de la signature de l'accord de développement qui a suivi. Il souhaite souligner que les deux options possibles, soit le statu quo et la nouvelle proposition, présentent leurs avantages et leurs inconvénients. La nouvelle proposition semble néanmoins favoriser la moins mauvaise des solutions, bien qu'elle n'assure pas pleinement les conditions optimales à l'émergence d'un projet assurant une plus grande qualité du domaine public. Le CJV soutient que la proposition idéale aurait été de considérer l'achat complet du site aux fins d'espaces publics sous la forme d'un échange de terrain à Griffintown ou ailleurs à Montréal.

Malgré cette note liminaire, le CJV souhaite soulever les enjeux suivants en lien avec le projet présenté lors de cette deuxième séance :

Accord de développement

En ce qui concerne l'accord de développement entre la Ville et le promoteur, l'information présentée au CJV semble indiquer que le calcul des paramètres de densité, pour l'atteinte du nombre de pieds carrés à respecter dans cette entente, inclut la vespasienne et son terrain, un site voué à un usage public. Il considère que cette approche constitue un précédent dangereux dans la mesure où un site à usage public est utilisé pour donner un avantage à un promoteur immobilier afin d'accroître ses droits de développement. Le CJV est donc défavorable au transfert de la vespasienne et de son terrain au promoteur immobilier.

En contrepartie, le CJV suggère que soient analysées d'autres options d'échanges de terrain. Il propose, par exemple, que l'emprise du lot privé inclue le terrain situé au-dessus du tréfonds (à l'ouest de l'immeuble-tour).

Usage et préservation de la vespasienne

En ce qui a trait à la gestion de la vespasienne, le CJV se réjouit à l'idée que la Ville et l'Arrondissement y logent un

organisme à vocation culturelle ou communautaire. Il craint toutefois que la proposition de transférer la vespasienne au domaine privé, et non au domaine public (la Ville), diminue le contrôle du projet à l'égard de la préservation de ce bâtiment à long terme.

Ceci dit, le CJV tient à ce que des principes de conservation guident les futures interventions sur le bâtiment. Le comité propose à cette fin l'élaboration d'une stratégie de conservation pour cet immeuble qui pourra guider autant les interventions du promoteur que celles de la Ville, si le bâtiment lui est cédé.

Localisation de l'immeuble-tour, composition des espaces publics et des espaces verts

Tel que mentionné dans l'avis précédent, le CJV soutient que l'une des forces du PPU du secteur Griffintown réside dans l'importance accordée aux espaces publics, de même qu'à la végétalisation, dans la structuration des aires à construire. Le comité comprend que la localisation proposée du futur parc repose, entre autres, sur une analyse urbaine effectuée sur le réaménagement de l'entrée nord du tunnel Wellington et de ses abords ainsi que sur une étude d'aménagement potentiel du futur Square Gallery. Il apprécie que cette nouvelle implantation dégage un vaste espace consacré au réaménagement de ce square et qu'elle améliore la préservation des vues vers le mont Royal depuis le bassin Peel.

Le CJV se réjouit aussi de l'articulation proposée entre les espaces publics; notamment par la présence d'une placette sur la rue Murray (avec la vespasienne jouant le rôle d'entrée) et la création d'un passage au sol dans l'axe de la rue de la Montagne faisant un lien vers la promenade Smith.

Cependant, il considère que ce parti pris d'aménagement aura des effets négatifs sur la qualité de l'espace public sur la rue Murray, autant en termes d'ensoleillement du domaine public que sur la production de vis-à-vis sur une hauteur de 70 mètres entre le nouvel immeuble-tour et celui qui est actuellement présent du côté est de la rue Murray. Le CJV soutient que la trame de rues historique, établie selon un gabarit de 2-3 étages, n'est pas conçue pour accueillir des tours, et empêche la création d'espaces agréables à échelle humaine. Conséquemment, le comité recommande la réalisation d'une étude d'impact sur l'ensoleillement, de même qu'une étude du vent. (Le CJV se désole par d'ailleurs de l'absence d'études d'ensoleillement de la rue Murray pour la présente proposition.) Le CJV incite aussi la Ville et l'Arrondissement à prendre des mesures afin d'assurer la conception d'une interface de qualité entre le rez-de-chaussée du nouvel immeuble et la rue Murray. Il remarque à cet effet que plusieurs segments de rues secondaires de Griffintown sont composés presque uniquement de sorties de garages souterrains et de grilles d'aération offrant un contexte urbain de faible qualité pour les piétons.

De plus, le comité insiste que la transition des espaces privés, semi-privés et publics soit bien prise en compte dans l'aménagement du site. Le CJV est favorable au dégagement entre l'immeuble-tour et la vespasienne afin d'établir un réel partage des espaces et de mettre en valeur l'allure pavillonnaire de la vespasienne. En ce qui a trait au réseau piétonnier situé entre le bâtiment et le parc, le CJV suggère que le traitement du sol et celui du rez-de-chaussée de l'immeuble soient conçus de façon à susciter un caractère invitant pour les usagers de cet espace transitoire.

En ce qui a trait aux usages du domaine public, le CJV apprécie la création d'un réseau entre les bâtiments d'intérêt patrimonial (aux abords du canal de Lachine) à des fins culturelles. Par contre, le CJV suggère de définir précisément la

programmation et la vocation de chacun des espaces publics prévus sur le site (ex. parc, place publique, etc.), incluant le futur Square Gallery.

Enfin, de façon globale, le CJV note que la présente proposition, vue du canal de Lachine, améliore l'aménagement du domaine public, mais qu'en revanche, vue du centre-ville, elle occasionne certains inconvénients (ex. perte de l'ouverture depuis la rue de la Montagne).

Transport actif

À plus grande échelle, le CJV apprécie la création de liens cyclables et de liens piétons le long du canal de Lachine, de même qu'entre les différents parcs environnants. De façon générale, le CJV considère que les liens dédiés au transport actif (pour piétons, cyclistes, utilisateurs du transport en commun) doivent être planifiés en fonction des espaces libres et des espaces verts (parcs) à l'échelle du secteur, et selon les besoins des usagers de chacun de ses espaces.

Il appuie aussi l'idée d'aménager des voies de circulation sécuritaires afin de faciliter les déplacements des divers usagers (cyclistes, piétons, automobilistes, etc.), notamment en élargissant les trottoirs de la rue Wellington jusqu'à la rue Peel. Il note aussi qu'actuellement, l'intersection des rues de la Montagne et Wellington, qui aboutit sur un carrefour en étoile, et qui échappe à la trame orthogonale des rues de Montréal, n'est pas un lieu sécuritaire pour les usagers.

Qualité architecturale et protection des vues

La rue Murray

En vue de favoriser la qualité architecturale de la rue Murray, le CJV propose l'insertion d'une marge recul généreuse entre l'immeuble-tour et la chaussée de la rue Murray, ainsi qu'une modulation du bâti sur sa hauteur et sa largeur. Le comité suggère aussi que le traitement de la façade et du rez-de-chaussée de l'immeuble favorise la qualité de l'interface avec le domaine public.

Vues à partir de la rue de la Montagne

Le CJV apprécie la démonstration des vues, de part et d'autre de la rue de la Montagne, et de celles inscrites au Plan d'urbanisme. Il comprend que les vues vers le mont Royal sont généralement obstruées à partir de l'axe de la rue de la Montagne et depuis le bassin Peel.

Tel que mentionné dans le dernier avis, le CJV regrette toutefois que l'emplacement du développement immobilier, au bout de l'axe de la rue de la Montagne, vienne obstruer l'ouverture vers le ciel, présente au bout de cette voie (vue vers le canal de Lachine). La création d'un front bâti crée en effet une obstruction au bout d'un alignement important. Le CJV ajoute que cette ouverture physique (et visuelle) est l'une des composantes intéressantes du PPU Peel-Wellington de 2008 qui avait été maintenue et bonifiée dans le cadre du PPU du secteur Griffintown de 2013. La logique de cet axe de la rue de la Montagne, menant à un espace ouvert et végétalisé, prend aussi racine dans le maintien de la trame de rues des anciens plans du quartier, soit l'un des plus anciens lotissements de Montréal.

Ceci dit, le CJV souhaite que les aménagements proposés sur ce site favorisent la qualité des vues afin, d'une part, de préserver l'ouverture vers le ciel au bout de cet alignement, et d'autre part, favoriser la qualité architecturale de l'ensemble de la rue.

Urbanisme et citoyens

Dans le cadre d'une modification au Plan d'urbanisme, le CJV recommande que les informations éventuellement transmises aux citoyens, lors des consultations publiques, soient dotées de données substantielles sur le projet afin de rendre compréhensibles concrètement les changements effectués au PPU (ex. changements des espaces publics et privés, vues de la rue de la Montagne, hauteurs et dégagements). Il propose également que les images présentées lors de ces séances comprennent des perspectives visuelles « élargies » afin de bien faire comprendre le contexte d'insertion et les intentions du projet.

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme visant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown pour le Square Gallery - îlot 8. Plus précisément, le CJV est favorable à la localisation du futur parc du Square Gallery ainsi qu'à l'augmentation de la hauteur permise de 60 mètres à 70 mètres.

Le CJV a toutefois des préoccupations sur certains aspects du projet. Il émet les recommandations suivantes :

- Revoir les options d'échanges de terrain sur le site afin de maintenir le terrain de la vespasienne au domaine public;

- Réaliser une étude d'ensoleillement et de vent (impact éolien) considérant la présence de l'immeuble-tour sur la rue Murray; intégrer harmonieusement cet immeuble dans le tissu urbain de façon à minimiser l'impact de sa hauteur sur cette rue (ex. marge de recul, modulation du bâti, etc.);

- Pour l'aménagement du site, poursuivre l'intégration de la vespasienne au sein du parcours de l'espace public par un dégagement entre l'immeuble-tour et ce bâtiment; élaborer une stratégie de conservation pour la restauration de la vespasienne;

- Poursuivre l'aménagement des espaces de transition entre les espaces publics, semi-publics et privés sur le site (immeuble-tour, parc, vespasienne, etc.); détailler les aménagements des espaces publics de façon à créer un caractère invitant et une appropriation de l'espace; définir la programmation et les usages prévus des espaces publics afin d'anticiper les contraintes liées à l'aménagement du site;

- Favoriser la qualité des vues vers le bout de l'axe de la rue de la Montagne afin de préserver, autant que possible, une ouverture vers le ciel; créer un aménagement favorisant la qualité architecturale de l'ensemble

de la rue de la Montagne;

- À plus grande échelle, planifier les liens de transport actif en fonction des espaces verts du secteur et selon les besoins respectifs de chacun de ces espaces; créer des voies de circulation sécuritaires entre le site et les autres transits d'importance.

Le président,

Original signé

Patrick Marmen

Le 20 décembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1204334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

20200220_Projet Règlement-Modif PU_Square Gallery.doc ANNEXE 1.pdf ANNEXE 2.pdf
ANNEXE 3.pdf ANNEXE 4.pdf ANNEXE 5.pdf ANNEXE 6.pdf ANNEXE 7.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-20

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) RELATIVEMENT AU SECTEUR GRIFFINTOWN – SQUARE GALLERY

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte intitulée « Les limites de hauteur » incluse au chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement du Sud-Ouest est remplacée par la carte jointe en annexe 1 au présent règlement.

2. Le Programme particulier d'urbanisme – Secteur Griffintown, inclus à la partie IV de ce plan d'urbanisme, est modifié par le remplacement :

1° à la page 22, du plan intitulé « Plan d'aménagement du domaine public de Griffintown » par le plan joint en annexe 2 au présent règlement;

2° du plan 10 intitulé « Réseau des espaces collectifs à priorité piétonne » par le plan joint en annexe 3 au présent règlement;

3° du plan 12 intitulé « Lieux publics existants et à créer » par le plan joint en annexe 4 au présent règlement;

4° du plan 13 intitulé « Hauteurs du Plan d'urbanisme » par le plan joint en annexe 5 au présent règlement;

5° du plan 14 intitulé « Hauteurs au règlement d'urbanisme » par le plan joint en annexe 6 au présent règlement;

6° à la page 74, du plan intitulé « Inventaire des actions sur le domaine public de Griffintown » par le plan joint en annexe 7 au présent règlement.

ANNEXE 1
PLAN INTITULÉ « LES LIMITES DE HAUTEUR »

ANNEXE 2
PLAN INTITULÉ « PLAN D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE GRIFFINTOWN »

ANNEXE 3
PLAN INTITULÉ « PLAN 10 RÉSEAU DES ESPACES COLLECTIFS À PRIORITÉ PIÉTONNE »

ANNEXE 4
PLAN INTITULÉ « PLAN 12 LIEUX PUBLICS EXISTANTS ET À CRÉER »

ANNEXE 5
PLAN INTITULÉ « PLAN 13 HAUTEURS DU PLAN D'URBANISME »

ANNEXE 6
PLAN INTITULÉ « PLAN 14 HAUTEURS AU RÈGLEMENT D'URBANISME »

ANNEXE 7
PLAN INTITULÉ « PLAN INVENTAIRE DES ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE GRIFFINTOWN »

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le _____.

GDD : 1204334001

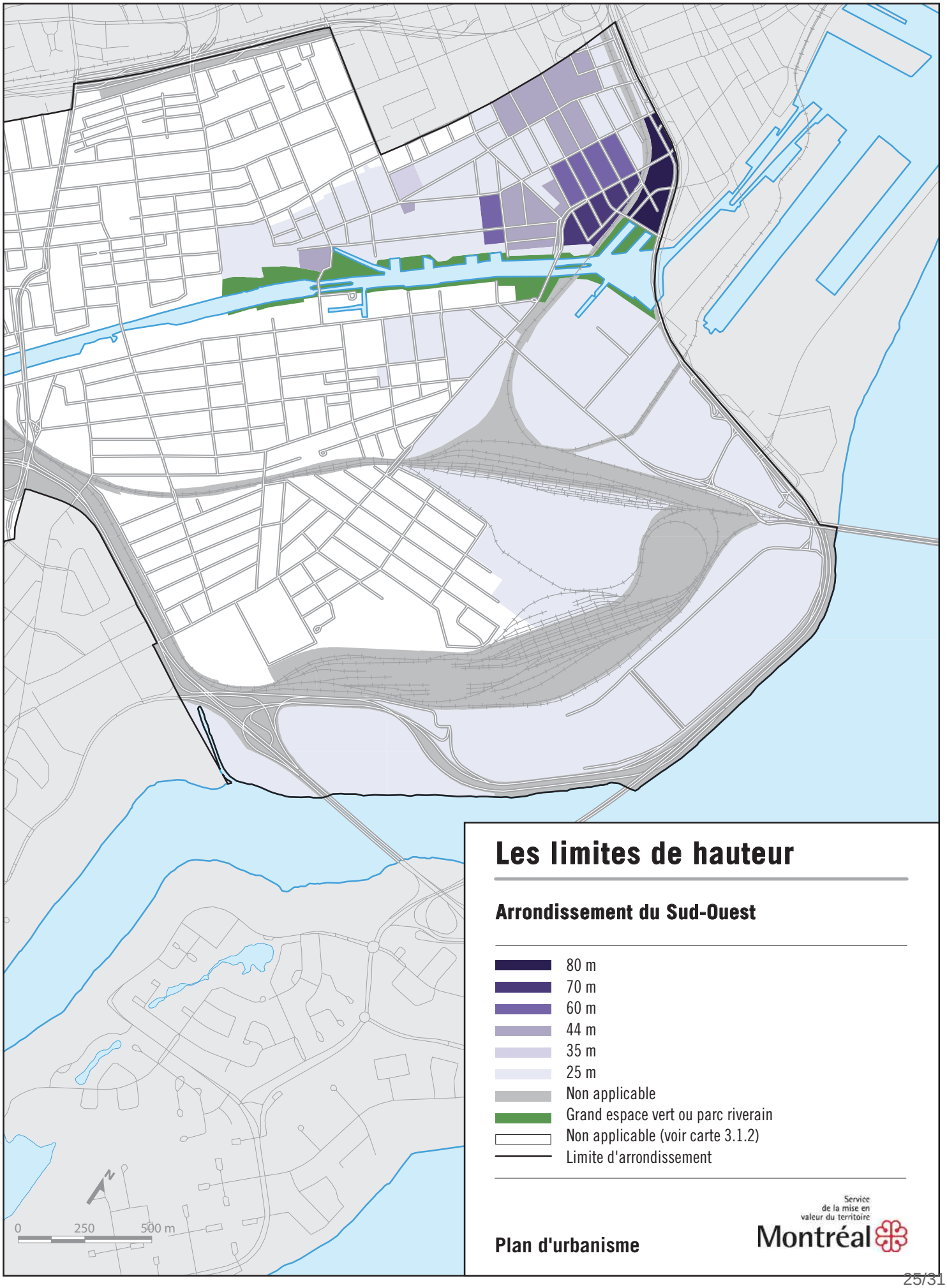

Les limites de hauteur

Arrondissement du Sud-Ouest

- 80 m
- 70 m
- 60 m
- 44 m
- 35 m
- 25 m
- Non applicable
- Grand espace vert ou parc riverain
- Non applicable (voir carte 3.1.2)
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

Service de la mise en valeur du territoire
Montréal

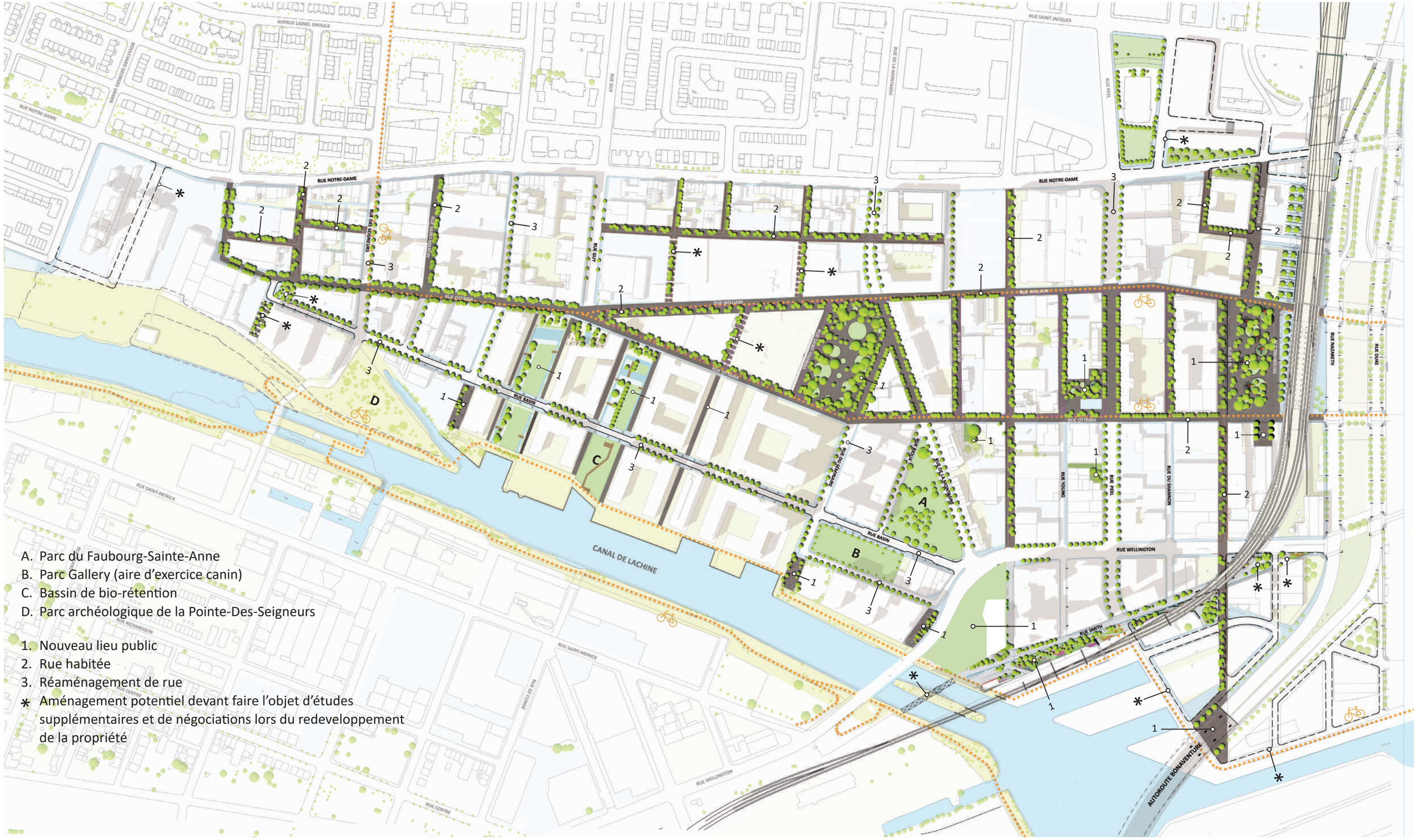

A. Parc du Faubourg-Sainte-Anne
B. Parc Gallery (aire d'exercice canin)
C. Bassin de bio-rétention
D. Parc archéologique de la Pointe-Des-Seigneurs

1. Nouveau lieu public
2. Rue habitée
3. Réaménagement de rue

* Aménagement potentiel devant faire l'objet d'études supplémentaires et de négociations lors du redeveloppement de la propriété

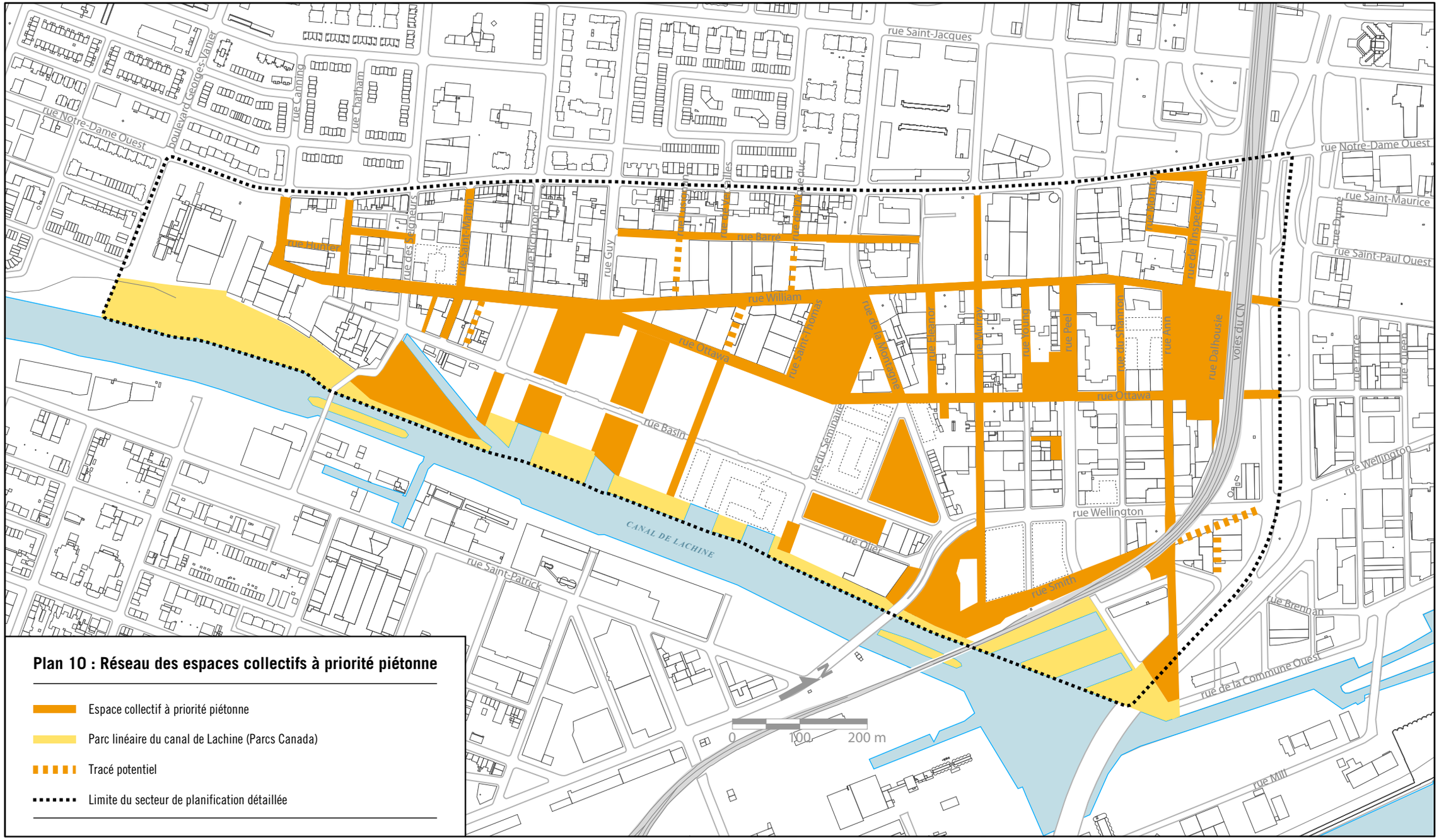

Plan 10 : Réseau des espaces collectifs à priorité piétonne

- Espace collectif à priorité piétonne
- Parc linéaire du canal de Lachine (Parcs Canada)
- Tracé potentiel
- Limite du secteur de planification détaillée

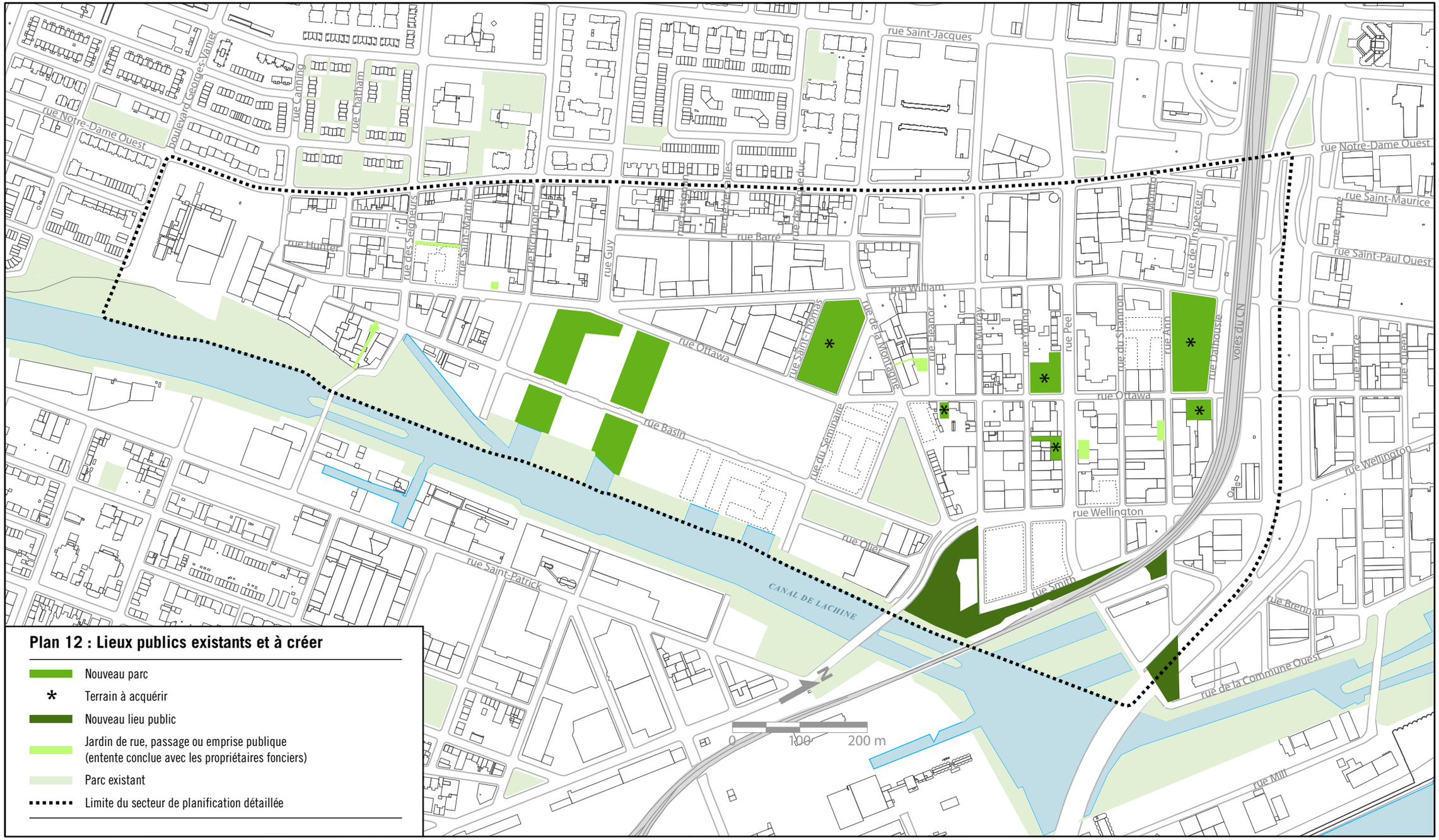
Plan 12 : Lieux publics existants et à créer
Nouveau parc
Terrain à acquérir
Nouveau lieu public
Jardin de rue, passage ou emprise publique
(entente conclue avec les propriétaires fonciers)
Parc existant
Limite du secteur de planification détaillée
0
100
200 m
N
CANAL DE LACHINE
rue Notre-Dame Ouest
rue Saint-Jacques
rue Saint-Maurice
rue Saint-Paul Ouest
rue Ottawa
rue Basin
rue Barré
rue William
rue Wellington
rue Brennan
rue de la Commune Ouest
rue Mill
rue Saint-Patrick
rue Oliér
rue Smith
rue Peel
rue Young
rue Murray
rue Eleanor
rue Saint-Thomas
rue de la Montagne
rue du Séminaire
rue Guy
rue Richmond
rue Saint-Martin
rue des Seigneurs
rue Hunter
rue Canning
rue Chatham
boulevard Georges-Vanier
rue du Shannon
rue Ann
rue Dalhousie
rue Prince
rue Queen
rue Dupré
rue de l'Inspecteur
voies du CN

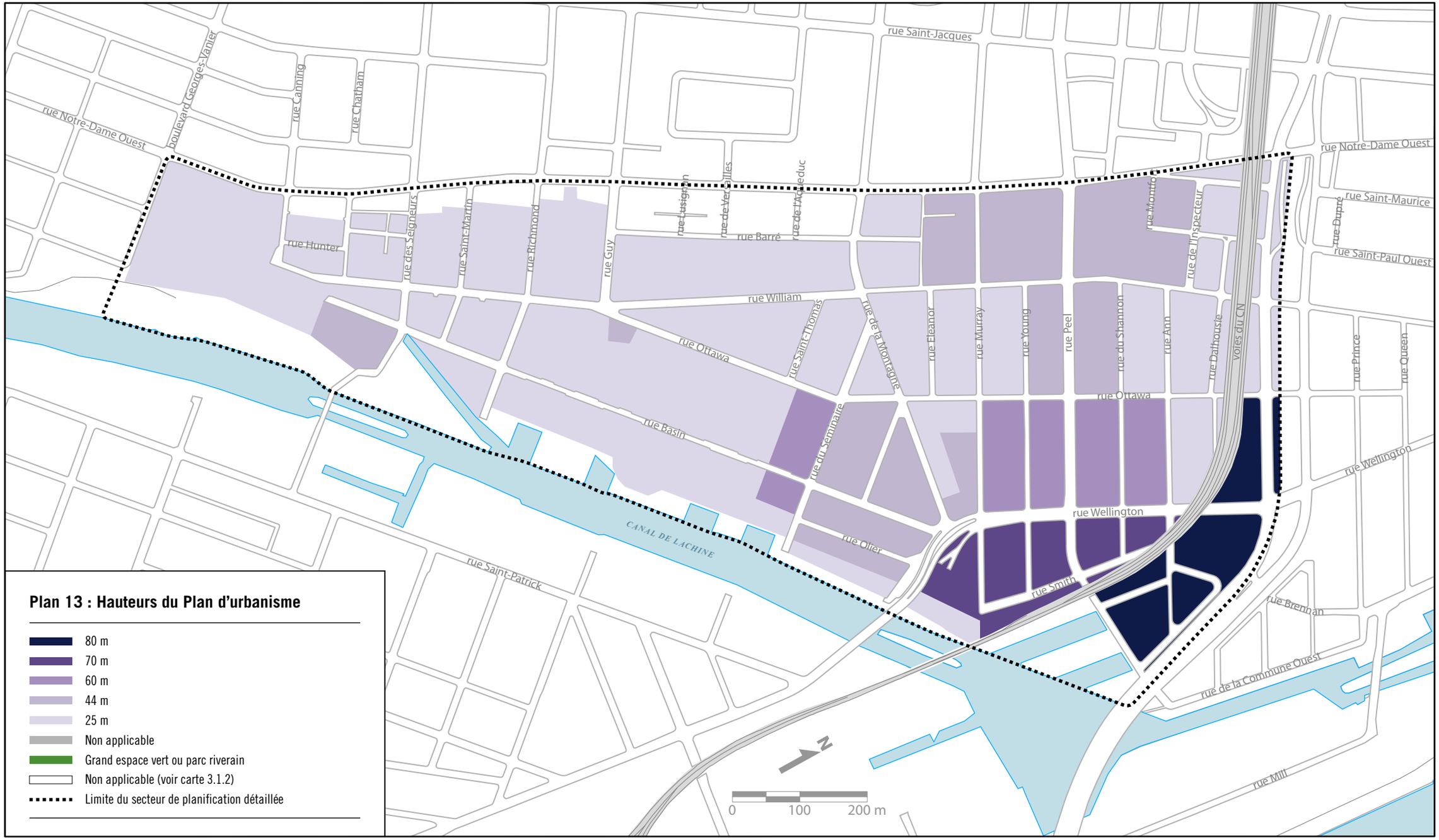
Plan 13 : Hauteurs du Plan d'urbanisme
80 m
70 m
60 m
44 m
25 m
Non applicable
Grand espace vert ou parc riverain
Non applicable (voir carte 3.1.2)
Limite du secteur de planification détaillée
rue Notre-Dame Ouest
boulevard Georges-Vanier
rue Canning
rue Chatham
rue Saint-Jacques
rue Hunter
rue des Seigneurs
rue Saint-Martin
rue Richmond
rue Guy
rue Barré
rue William
rue Ottawa
rue Saint-Thomas
rue de la Montagne
rue Eleanor
rue Murray
rue Young
rue Peel
rue du Shannon
rue Ann
rue Dalhousie
rue de l'Inspecteur
rue Montfort
voies du CN
rue Saint-Maurice
rue Dupré
rue Saint-Paul Ouest
rue Prince
rue Queen
rue Wellington
rue Brennan
rue de la Commune Ouest
rue Mill
rue Basin
rue du Séminaire
rue Olier
rue Smith
rue Saint-Patrick
CANAL DE LACHINE
N
0
100
200 m

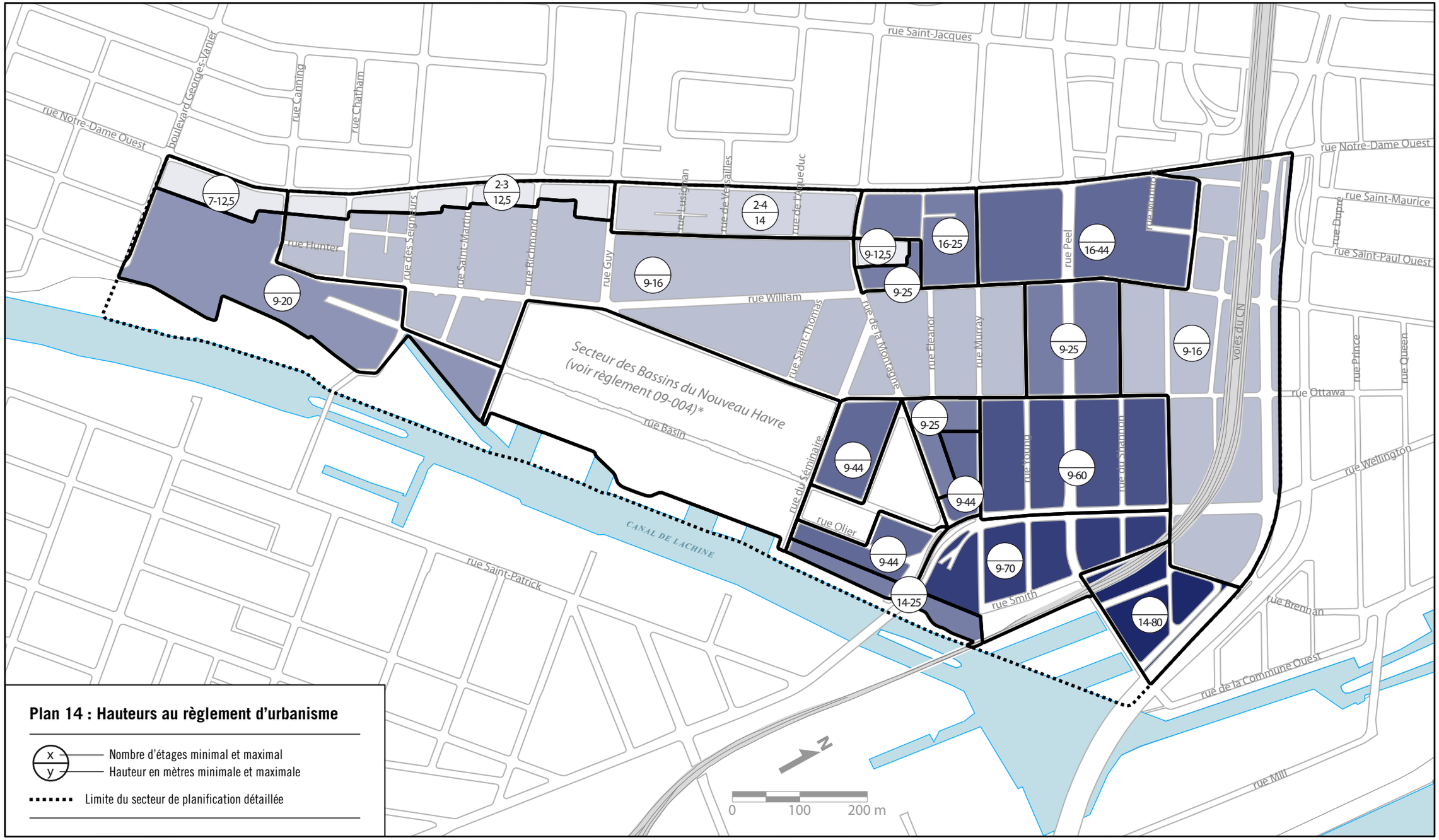
rue Notre-Dame Ouest
boulevard Georges-Vanier
rue Canning
rue Chatham
rue Saint-Jacques
rue Notre-Dame Ouest
rue Saint-Maurice
rue Dupré
rue Saint-Paul Ouest
rue Hunter
rue des Seigneurs
rue Saint-Martin
rue Richmond
rue Guy
rue Lusignan
rue de Versailles
rue de l'Aqueduc
rue William
rue Saint-Thomas
rue de la Montagne
rue Eleanor
rue Murray
rue Peel
rue Wellington
rue Ottawa
rue Prince
rue Queen
Voies du CN
Secteur des Bassins du Nouveau Havre
(voir règlement 09-004)*
rue Basin
rue du Séminaire
rue Olier
rue Saint-Patrick
CANAL DE LACHINE
rue Smith
rue Brennan
rue de la Commune Ouest
rue Mill
7-12,5
9-20
2-3
12,5
2-4
14
9-16
9-12,5
16-25
16-44
9-25
9-25
9-16
9-25
9-44
9-44
9-60
9-44
9-70
14-25
14-80
N
0
100
200 m
Plan 14 : Hauteurs au règlement d'urbanisme
x
y
Nombre d'étages minimal et maximal
Hauteur en mètres minimale et maximale
Limite du secteur de planification détaillée

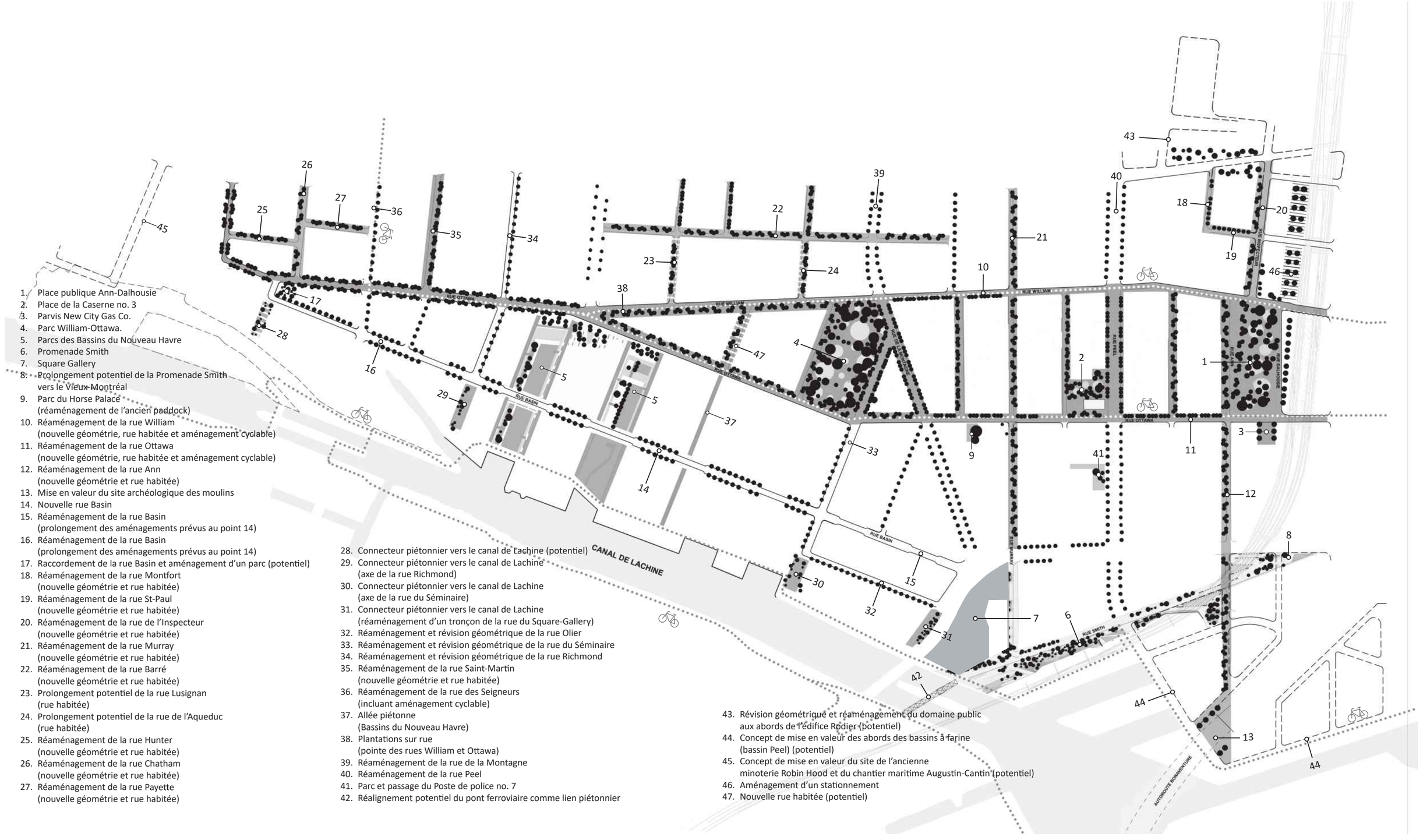

1. Place publique Ann-Dalhousie
2. Place de la Caserne no. 3
3. Parvis New City Gas Co.
4. Parc William-Ottawa.
5. Parcs des Bassins du Nouveau Havre
6. Promenade Smith
7. Square Gallery
8. Prolongement potentiel de la Promenade Smith vers le Vieux-Montréal
9. Parc du Horse Palace (réaménagement de l'ancien paddock)
10. Réaménagement de la rue William (nouvelle géométrie, rue habitée et aménagement cyclable)
11. Réaménagement de la rue Ottawa (nouvelle géométrie, rue habitée et aménagement cyclable)
12. Réaménagement de la rue Ann (nouvelle géométrie et rue habitée)
13. Mise en valeur du site archéologique des moulins
14. Nouvelle rue Basin
15. Réaménagement de la rue Basin (prolongement des aménagements prévus au point 14)
16. Réaménagement de la rue Basin (prolongement des aménagements prévus au point 14)
17. Raccordement de la rue Basin et aménagement d'un parc (potentiel)
18. Réaménagement de la rue Montfort (nouvelle géométrie et rue habitée)
19. Réaménagement de la rue St-Paul (nouvelle géométrie et rue habitée)
20. Réaménagement de la rue de l'Inspecteur (nouvelle géométrie et rue habitée)
21. Réaménagement de la rue Murray (nouvelle géométrie et rue habitée)
22. Réaménagement de la rue Barré (nouvelle géométrie et rue habitée)
23. Prolongement potentiel de la rue Lusignan (rue habitée)
24. Prolongement potentiel de la rue de l'Aqueduc (rue habitée)
25. Réaménagement de la rue Hunter (nouvelle géométrie et rue habitée)
26. Réaménagement de la rue Chatham (nouvelle géométrie et rue habitée)
27. Réaménagement de la rue Payette (nouvelle géométrie et rue habitée)
28. Connecteur piétonnier vers le canal de Lachine (potentiel)
29. Connecteur piétonnier vers le canal de Lachine (axe de la rue Richmond)
30. Connecteur piétonnier vers le canal de Lachine (axe de la rue du Séminaire)
31. Connecteur piétonnier vers le canal de Lachine (réaménagement d'un tronçon de la rue du Square-Gallery)
32. Réaménagement et révision géométrique de la rue Olier
33. Réaménagement et révision géométrique de la rue du Séminaire
34. Réaménagement et révision géométrique de la rue Richmond
35. Réaménagement de la rue Saint-Martin (nouvelle géométrie et rue habitée)
36. Réaménagement de la rue des Seigneurs (incluant aménagement cyclable)
37. Allée piétonne (Bassins du Nouveau Havre)
38. Plantations sur rue (pointe des rues William et Ottawa)
39. Réaménagement de la rue de la Montagne
40. Réaménagement de la rue Peel
41. Parc et passage du Poste de police no. 7
42. Réalignement potentiel du pont ferroviaire comme lien piétonnier
43. Révision géométrique et réaménagement du domaine public aux abords de l'édifice Rodier (potentiel)
44. Concept de mise en valeur des abords des bassins à farine (bassin Peel) (potentiel)
45. Concept de mise en valeur du site de l'ancienne minoterie Robin Hood et du chantier maritime Augustin-Cantin (potentiel)
46. Aménagement d'un stationnement
47. Nouvelle rue habitée (potentiel)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2020/08/24 13:00

(1)

Dossier # : 1201079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de nommer comme commissaires supplémentaires, pour une période de trois (3) ans, les personnes suivantes :

Priscilla Ananian
Bruno-Serge Boucher
Christian Giguère
Danielle Sauvage
Jean-François Thuot

et de fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2020-05-01 16:24

Signataire : Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201079002**
Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'Office de consultation publique est institué en vertu de l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Les dispositions de la Charte prévoient que le conseil municipal peut nommer, aux deux tiers des voix, des commissaires supplémentaires qui épauleront la présidente de l'Office dans la réalisation des mandats de consultation confiés à l'Office par le comité exécutif ou le conseil municipal. Le présent dossier vise à soumettre au conseil municipal une liste de commissaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1049 - 17 septembre 2019 - De nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal : — Claudia Atomei ; — Jean Caouette ; — Danielle Casara ; — Éric Cardinal ; — Lorène Cristini ; — Alain Duhamel ; — Habib El-Hage ; — Jacques Internoscia ; — Stéphanie Jérémie ; — Marie Leahey ; — Gaétan Lebeau ; — Suzann Méthot ; — Martine Musau ; — Nadja Raphaël ; — Michel Séguin ; — Radouan Torkmani. De fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

CM18 0553 - 24 avril 2018 - De renouveller, pour une période de 3 ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires : - Mme Maryse Alcindor; - M. Bruno Bergeron;- Mme Nicole Brodeur; - M. Pierre-Constantin Charles; - M. Viateur Chénard; - Mme Ariane Émond; - Mme Judy Gold; - Mme Danielle Landry; - Mme Hélène Laperrière; - Mme Luba Serge; - Mme Francine Simard; - M. Arlindo Vieira. De nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires : - M. David Hanna; - Mme Marie-Claude Massicotte. De fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas

échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM17 0632 - 16 mai 2017 - De nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal : - Mme Priscilla Ananian; - M. Bruno-Serge Boucher; - M. Christian Giguère; - Mme Danielle Sauvage; - M. Jean-François Thuot. De fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal* .

CM16 1105 - 27 septembre 2016 - De renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal : - M. Jean Burton; - M. Alain Duhamel; - M. Habib El-Hage; - M. Peter Jacobs; - M. Gaétan Lebeau; - Mme Marie Leahey; - M. Jean Paré; - M. Michel Séguin; - M. Joshua Wolfe. De nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires : - Mme Mounia Benalil; - Mme Danielle Casara; - Mme Nadja Raphaël. De fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal* .

CM15 0586 - 28 avril 2015 - De renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal : - Bruno Bergeron; - Nicole Brodeur; - Viateur Chénard; - Irène Cinq-Mars; - Ariane Émond; - Judy Gold; - Hélène Laperrière; - Luba Serge. De nommer des commissaires supplémentaires, pour une période de trois ans, les personnes suivantes : - Maryse Alcindor; - Isabelle Beaulieu; - Pierre-Constantin Charles; - Anne Lagacé Dowson; - Danielle Landry; - Francine Simard; - Arlindo Vieira. De fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal* .

DESCRIPTION

Le sommaire vise à renouveler pour une période de trois ans les commissaires suivants :
Priscilla Ananian
Bruno-Serge Boucher
Christian Giguère
Danielle Sauvage
Jean-François Thuot

JUSTIFICATION

Le choix des commissaires est effectué selon plusieurs critères :
- la nécessité de constituer une banque diversifiée de ressources professionnelles capables de comprendre les projets soumis à la consultation publique et les enjeux qu'ils soulèvent;
- la crédibilité professionnelle du candidat auprès de ses pairs et dans la société civile;
- une réputation de bon jugement et la capacité de faire la part des choses;
- la connaissance des processus de consultation publique et l'expérience dans la conduite de tels processus, tel que le prévoit l'article 77 de la Charte;
- l'absence de conflit d'intérêts réel ou perçu;
- la capacité d'écoute des parties prenantes et d'analyse des projets sans parti pris et dans l'intérêt public;
- la disponibilité;
- une bonne répartition homme/femme, anglophone/francophone, une représentation de

toutes les catégories d'âge et une présence signifiante en provenance des groupes ethnoculturels.

En 2019 nous avons procédé à la nomination d'une importante cohorte de nouveaux commissaires nous permettant d'atteindre un nouvel équilibre générationnel, de genre et d'origine. Pour 2020, nous estimons que la reconduction des commissaires dont le mandat vient à échéance permet de maintenir cet équilibre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination de commissaires supplémentaires ne représente aucun déboursé financier puisque l'effet de cette nomination est de les rendre éligibles à siéger à une commission de l'Office. La constitution d'une banque de commissaires éligibles permet à la présidente de former des commissions lorsque les mandats sont confiés à l'OCPM.
La rémunération des commissaires est fixée par le conseil municipal tel que le stipulent les articles 77 et 79 de la Charte de la Ville de Montréal. Les barèmes actuels sont en vigueur depuis 2012.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La constitution et le maintien d'une solide équipe de commissaires aux profils variés contribuent à la réalisation de consultations publiques utiles pour la Ville et pour la société montréalaise en général. Ces renouvellements permettront de maintenir la parité hommes/femmes, le nombre de commissaires issus des minorités visibles, ainsi que la diversité en termes de catégorie d'âge.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office annoncera par voie de communiqué et dans les médias sociaux la nomination et le renouvellement des commissaires suite à la décision du CM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop. : 2-2556

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-01

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Tél : 514 872-6094
Télécop. : 2-2556

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Nomination et renouvellement des commissaires 2020

Liste des commissaires à renouveler pour 3 ans (fin de mandat le 16 mai 2020)

Priscilla Ananian, professeure-chercheure
Bruno-Serge Boucher, consultant démocratie participative
Christian Giguère, consultant
Danielle Sauvage, gestionnaire culturelle
Jean-François Thuot, politologue et administrateur agréé

Notes biographiques

Priscilla Ananian
Professeure-chercheure

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteure en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme règlementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.

Bruno-Serge Boucher
Consultant, démocratie participative

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3e cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications du parti, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe, notamment le poste de Vice-président communications, Soutien au réseau et formation. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Après plus d'une année comme directeur des communications chez Aéro Montréal, il profite maintenant d'une retraite active et agit à titre de consultant et formateur.

Christian Giguère
Consultant

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maîtrise en philosophie politique – profile éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC*). Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, touché à plus de 350 000 élèves des écoles de plusieurs régions du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a été nommé commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mai 2017, il est affecté à la commission du Secteur des Faubourgs où il participe à mettre en place un processus de consultation sur l'avenir du quartier. On lui a également confié le mandat de proposer des façons de rejoindre davantage de jeunes lors des consultations.

Danielle Sauvage

Gestionnaire culturelle

Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrus considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, dont l'ordre du Québec reçu en 2018, elle a participé à titre de consultante en communications à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.

Jean-François Thuot
Politologue et administrateur

Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph. D. en science politique (UQAM). Il est également membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC). Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a œuvré ensuite dans le monde des professions réglementées, au sein duquel il a notamment assumé, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, le regroupement des 46 ordres professionnels. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Il agit maintenant à titre de conseiller stratégique, d'analyste et de formateur en gouvernance. Il est également l'auteur de plusieurs articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.

Article 51.02

Désignation à la présidence du conseil

Aucun document ne sera livré.

Article 51.03

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Motion de l'Opposition officielle **65.01**
Séance du conseil municipal du 15 juin 2020

Motion pour alléger le fardeau fiscal des Montréalais en raison de la pandémie de la COVID-19

Attendu que la planète subit une crise de santé publique sans précédent à cause de la propagation de la COVID-19 et que la crise durera encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois, comme l'a annoncé le premier ministre François Legault;

Attendu que la pause décrétée par le premier ministre Legault a mis à l'arrêt jusqu'à 40 % de l'économie du Québec et 44 % des emplois;

Attendu que la grande région de Montréal est l'épicentre de la crise au Québec et que le déconfinement est plus tardif qu'ailleurs au Québec;

Attendu qu'en date du 8 mai, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendance (FCEI), 23 % des petites et moyennes entreprises sont toujours fermées et que 48 % ne sont ouvertes que partiellement en raison de la crise;

Attendu que selon un sondage du 8 mai, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) relève qu'encore 27 % des petites et moyennes entreprises ont comme préoccupation principale la fermeture définitive de leur commerce malgré les programmes d'aide gouvernementaux et qu'un grand nombre d'emploi est conséquemment en danger;

Attendu qu'en avril, le taux de chômage s'est élevé à 18,2 % dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal, soit une hausse de 13,4 % points de pourcentage depuis février;

Attendu qu'en date du 24 avril, le gouvernement fédéral avait reçu plus de 7 millions de demandes pour bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence et que certains des requérants sont des propriétaires qui peineront à payer leurs hypothèques et taxes foncières;

Attendu que selon le Mouvement des caisses Desjardins, en 2019, l'endettement des Québécois atteignait en moyenne 155 % de leur revenu disponible;

Attendu que selon le recensement de Statistique Canada datant de 2016, le nombre de ménages propriétaires de logements privés dans la Ville de Montréal était de 286 425 soit 36 % des ménages de la Ville de Montréal, et parmi eux, 61,1 % remboursent un prêt hypothécaire;

Attendu que les six grandes banques au Canada ont reçu près de 500 000 demandes de sursis ou de report de paiement hypothécaires;

Attendu que selon la FCEI, 70 % des propriétaires d'entreprises indépendantes pensent que les municipalités devraient reporter le paiement des taxes foncières;

Attendu que de nombreuses villes canadiennes ont reporté de plus d'un mois le paiement des taxes foncières telles que Toronto, Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Ottawa et Laval;

Attendu que le report du deuxième paiement de la taxe foncière du 1er juin au 2 juillet 2020 annoncé par l'administration montréalaise pourrait être encore étendu afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle;

Attendu que le report d'un mois supplémentaire entraînerait pour la Ville une perte financière de 4 millions de dollars, selon les propos du président du comité exécutif lors du conseil municipal du 25 mai 2020;

Il est proposé par **Lionel Perez**, Chef de l'Opposition officielle et Conseiller de la Ville du district de Darlington;
Appuyé par **Alan DeSousa**, Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Que la Ville de Montréal allège le fardeau fiscal des résidents et entreprises en reportant au 1er septembre le deuxième versement des taxes foncières résidentielles et non-résidentielles pour l'année 2020.

Motion de l'Opposition officielle **65.02**

Séance du conseil municipal du 24 août 2020

Motion pour l'arrêt immédiat de l'usage de techniques d'intervention bloquant la respiration par les policiers du service de police de la Ville de Montréal

Attendu que George Floyd est mort suite à l'usage d'une prise d'étranglement par un policier dans la ville de Minneapolis aux États-Unis;

Attendu que, étant jugée trop dangereuse, la « technique de l'étranglement » est interdite par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) pour ses membres depuis 1979;

Attendu qu'en Ontario, la technique de l'étranglement est bannie depuis 30 ans en raison de sa dangerosité;

Attendu qu'au Québec, l'École nationale de police du Québec enseigne présentement aux aspirants policiers la technique de « contrôle par l'encolure » de type vasculaire et que cette technique, si mal exécutée, peut devenir une technique d'étranglement respiratoire qui peut entraîner des complications médicales graves ou la mort;

Attendu que selon l'*Étude nationale sur les prises par l'encolure en application policière* publiée en 2007 par Centre canadien de recherches policières (CCRP), ''Les experts médicaux et les instructeurs de police impliqués dans ce projet sont tous d'avis qu'une technique de contrôle par l'encolure de type respiratoire est susceptible de causer des blessures corporelles graves ou la mort et donc qu'aucune des techniques impliquant la compression de la partie antérieure du cou ne devrait être autorisée en usage courant'';

Attendu que selon le Code criminel canadien, un policier ne peut utiliser la force avec intention de causer, ou de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves, que si elle estime, pour des motifs raisonnables, que cette force est nécessaire afin de se protéger elle-même ou de protéger toute autre personne sous sa protection, contre la mort ou contre des lésions corporelles graves;

Attendu que suite au meurtre de George Floyd, la GRC a décidé de revoir sa technique d'immobilisation dite "étranglement carotidien" qui est présentement utilisée par ses agents;

Attendu qu'avant-même l'événement tragique entourant la mort de George Floyd, plusieurs pays, tels que la Norvège, le Royaume-Uni, le Danemark, ou encore la ville de New York avaient supprimé ou déconseillé l'usage de la technique de l'étranglement, voire de toutes les techniques de contrôle par l'encolure, sauf en cas de légitime

défense et de danger de mort et, qu'en réaction à l'évènement et aux manifestations en ayant découlé, plusieurs villes et États américains ont décidé de bannir la pratique de l'étranglement, voire l'ensemble des techniques empêchant la personne visée de respirer;

Il est proposé par **Abdelhaq Sari,** Conseiller de la ville du district Marie-Clarac;

et appuyé par **Francesco Miele,** Conseiller de la Ville du district Côte-de-Liesse;
Marvin Rotrand, Conseiller de la ville du district Snowdon;

Que la Ville de Montréal demande au SPVM de bannir toute technique d'intervention policière empêchant la personne visée à respirer telles que, la technique de contrôle par l'encolure de types vasculaire et respiratoire, entre autres, sauf en cas de danger de mort et/ou en cas de danger de lésions sérieuses imminentes;

Que les policiers du SPVM soient formés en continu sur l'utilisation de ces techniques notamment pour les exposer au danger qu'elles représentent;

Que la Ville de Montréal demande au SPVM de documenter tous les incidents durant lesquels les techniques de contrôle par l'encolure sont employées, et toutes autres techniques bloquant la respiration, afin d'évaluer régulièrement si les directives sont respectées et d'identifier les besoins de formations;

Que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de prendre les mêmes dispositions afin de les appliquer au sein des différents services de police de la province.

Motion de l'Opposition officielle **65.03**
Séance du conseil municipal du 24 août 2020

Motion pour doter l'ensemble des édicules du métro de portes automatiques

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) s'est dotée, en 2016, d'un *Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020*;

Attendu que l'accessibilité du métro est bénéfique à l'ensemble de la collectivité, y compris les jeunes familles avec poussette, les personnes aînées et celles ayant des limitations fonctionnelles et que, dans l'exercice de ses activités, la STM doit assurer l'accessibilité universelle dans toutes ses opérations, que ce soit dans ses infrastructures, ses véhicules, ainsi que dans l'ensemble des services qu'elle offre à la population montréalaise;

Attendu que le réseau du métro de Montréal compte 68 stations, réparties sur quatre lignes, soit 132 édicules et plus de 300 portes papillons;

Attendu que l'effet piston, soit la surpression et la sous-pression d'air suite au déplacement des voitures de métro dans les tunnels, rend difficile l'ouverture des portes permettant l'accès aux édicules;

Attendu que l'ensemble des stations possèdent des portes papillons, de conception montréalaise, devant faciliter l'ouverture des portes et permettre à une plus grande quantité d'air de s'échapper lorsqu'elles sont ouvertes;

Attendu qu'au niveau de la rue, la porte papillon représente encore, à ce jour, l'un des plus grands défis d'accessibilité pour plusieurs types d'utilisateurs en raison de l'effort nécessaire pour l'ouvrir;

Attendu que dans le cadre de son programme de réfection des stations (Réno-Infra), la STM effectue le remplacement des portes papillons lors des travaux portant sur l'ajout d'ascenseurs et que dans le *Plan stratégique organisationnel* de la STM, celle-ci souhaite rendre accessible d'ici 2025, par l'ajout d'ascenseurs, seulement 41 stations de métro sur un total de 68 stations;

Attendu que dans son Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020, la STM prévoit doter 44 portes papillons d'un système motorisé entre 2020 et 2025, sur un total de plus de 300 portes papillons à travers le réseau de métro;

Attendu que seulement 22 stations sont actuellement dotées de portes papillons ayant un moteur qui permet l'ouverture par la pression d'un bouton-poussoir et que ce mécanisme facilite l'accès pour tous les utilisateurs et notamment des personnes à mobilité réduite, des familles avec poussettes et des personnes aînées aux édicules des métros;

Attendu que depuis 2010, le Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA) recommande que chacune des entrées d'un édicule devrait avoir au moins une porte munie d'un ouvre-porte automatique;

Il est proposé par **Chantal Rossi,** Conseillère de la Ville du district de Ovide-Clermont;

et appuyé par **Aref Salem,** Conseiller de la Ville du district de Norman-McLaren;

Que la Ville de Montréal et la STM mettent en place d'un programme afin de munir chaque porte papillon d'un système motorisé d'ici 2024 afin de rendre le réseau de métro accessible à tous les Montréalais;

Que la Ville de Montréal envoie une copie de cette motion au conseil d'administration de la STM.

Motion de l'Opposition officielle **65.04**
Séance du conseil municipal du 24 août 2020

Motion demandant une accélération dans le paiement des fournisseurs

Attendu que la planète subit une crise de santé publique sans précédent à cause de la propagation de la COVID-19 et que cette crise durera encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois;

Attendu que selon les résultats préliminaires d'un sondage publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante le 15 juin dernier, 58 % des propriétaires d'entreprises estiment que leur plus grande préoccupation au sujet de la COVID-19 est le manque de liquidités;

Attendu que la Ville de Montréal est le deuxième plus gros donneur d'ouvrage au Québec;

Attendu que la pandémie a nui à de nombreuses entreprises, dont plusieurs fournisseurs de la Ville de Montréal, et que l'impact de la COVID-19 et du manque de liquidités aura un effet sur le nombre de fournisseurs présents sur le marché montréalais puisque certains pourraient être obligés de fermer;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal de garder son marché de fournisseurs le plus compétitif possible afin d'obtenir le juste prix pour l'ensemble des prestations de services ou articles requis;

Attendu qu'entre 2014 et 2018, la Ville a fait des efforts pour augmenter la proportion de factures payées à ses fournisseurs dans un délai de 30 jours, passant de 59 % à 72 %;

Attendu qu'en 2019, ce sont seulement 52% des factures à la ville-centre qui ont été payées en moins de 30 jours et que ce sont moins de 53% pour les mois de janvier à juin 2020;

Attendu qu'en 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) révélait ses inquiétudes quant aux nombreux retards de paiement envers les fournisseurs de biens et de services, ainsi qu'aux risques de fermeture de marché, d'augmentation des prix et d'appauvrissement de la concurrence;

Attendu que selon le BIG, certaines entreprises chargent souvent un coût supplémentaire pouvant s'élever jusqu'à 15 % dans les prix soumis afin de contrer les effets d'un possible retard de paiement;

Attendu que selon une étude de Raymond Chabot Grant Thornton sur les retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec (2015), les principaux impacts reliés au retard de paiement sont : la difficulté de gestion des liquidités, des frais de financement plus élevés, la perte de productivité des entreprises, la réduction de la compétitivité dans l'industrie, la consolidation de l'industrie et l'insolvabilité de certaines entreprises;

Attendu que cette étude évaluait à plus 7,2 G$ la somme annuelle dont sont privées les entreprises au-delà du paiement normal de 30 jours, ce qui représente près de 15 % de l'ensemble des dépenses en construction, et que les pertes de productivité, liées au recouvrement des paiements tardifs, s'élèvent à plus de 132 M$ par année;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2018 un décret sur les délais de paiement qui comprend les mesures suivantes : la mise en place d'un calendrier des paiements afin que les fournisseurs soient payés en moins de 30 jours et la possibilité pour la ville ou le fournisseur de faire appel à un expert indépendant en cas de conflit sur le paiement dont le rapport serait exécutif;

Il est proposé par **Alan DeSousa,** Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

et appuyé par **Dominic Perri,** Conseiller de la Ville du district de Saint-Léonard Ouest;

Que le paiement rapide des fournisseurs redevienne une priorité pour la Ville de Montréal;

Que la Ville de Montréal se dote pour le 31 décembre 2020 d'un calendrier de paiements et d'un système d'experts indépendants pour résoudre les conflits de paiements;

Que la Ville de Montréal fasse l'inventaire des fournisseurs non payés en attendant et qu'elle accélère leur paiement;

Que la ville centre sensibilise en continue ses gestionnaires à l'importance de payer dans les délais les fournisseurs que ce soit pour les factures des services centraux ou des arrondissements.

Article 65.05

Montréal

Motion non partisane
Séance du conseil municipal du lundi 24 août 2020

Motion visant à confirmer de façon explicite le droit des citoyens de filmer la police

Attendu que la création des téléphones intelligents et d'autres technologies numériques a donné naissance à des outils permettant aux citoyens de documenter les actes de brutalité policière et les violations des droits protégés par la Charte canadienne des droits et libertés lors d'interactions de la police avec des citoyens;

Attendu que les preuves émanant de ces vidéos, enregistrements audios et photos, souvent publiés sur les réseaux sociaux, ont parfois conduit à l'accusation et à la condamnation de policiers qui avaient eu recours à un usage illégal de la force et qu'elles ont également aidé le personnel de direction de la police à mieux comprendre les interactions des policiers avec les citoyens, ce qui a permis d'améliorer la mise en œuvre de programmes de formation et de lancer un débat sur l'utilisation de techniques de désescalade pour remplacer l'utilisation de la force;

Attendu qu'il n'existe, ni au Canada ni aux États-Unis, aucune loi qui n'interdise de tourner des vidéos ou de prendre des photos d'agents de police en uniforme tant que la personne qui le fait n'empêche pas les policiers de faire leur travail, de sorte que les témoins, qu'il s'agisse de citoyens ou de membres des médias, ont le droit de photographier les agents en train de faire leur travail en public;

Attendu que lors des récentes manifestations « Black Lives Matter » qui ont eu lieu partout en Amérique du Nord, il y a eu des douzaines de cas où des policiers ont affirmé aux médias et à la population qu'il est illégal de les filmer, de les enregistrer et de les photographier en public, ainsi que de nombreux cas documentés de saisies illégales de vidéos, d'enregistrements sonores et de photographies;

Attendu que les agents de police qui empêchent les personnes de les filmer pourraient violer les droits des citoyens, qui sont protégés par la Charte;

Attendu que lors de sa séance du 18 juin 2020, le Conseil municipal de la ville de New York a adopté une loi exigeant que les policiers respectent le droit des citoyens à enregistrer leurs interventions tant qu'ils n'interfèrent pas physiquement avec leurs interactions, que cette loi oblige également le service de police de New York (NYPD) à rapporter, à compter du 1er janvier 2021, le nombre d'arrestations et d'interpellations criminelles et civiles lors desquelles la personne arrêtée ou interpellée enregistrait les

activités des agents, le numéro du poste dont relèvent les agents ayant effectué l'arrestation ou l'interpellation, l'infraction pour laquelle la personne arrêtée ou interpellée est accusée, ainsi que sa race apparente, son origine ethnique, son sexe et son âge, et que lesdits renseignements doivent être conservés de façon permanente sur le site Web du NYPD sous une forme alphanumérique permettant la transmission et le traitement numérique et non sous forme de documents portables ou de copies numérisées des documents originaux;

Il est proposé par Marvin Rotrand, Conseiller de la Ville du district de Snowdon;

Appuyé par Abdelhaq Sari, Conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac;

Que le Conseil municipal confirme le droit de tous les Montréalais à enregistrer les activités des policiers du Service de police de Montréal (SPVM) dans l'agglomération de Montréal et à conserver la garde et le contrôle de tels enregistrements, qu'ils soient sous forme vidéo, audio, photographique ou sous une autre forme numérique, ainsi que de tous les biens ou instruments utilisés pour effectuer ces enregistrements;

Que le conseil municipal réaffirme que les policiers du SPVM n'ont pas le droit d'empêcher les citoyens de les filmer lorsqu'ils exercent leurs fonctions en public;

Que le Conseil municipal invite le SPVM à s'assurer que ses agents sont conscients qu'ils ne doivent pas :

(a) empêcher ou tenter d'empêcher l'enregistrement des activités des policiers;

(b) menacer ou intimider, de quelque façon que ce soit, les personnes qui enregistrent les activités des policiers;

(c) interpeller, saisir, fouiller ou arrêter une personne ni émettre de sommations parce qu'elle a enregistré les activités des policiers;

(d) saisir des biens ou instruments utilisés par une personne pour enregistrer les activités des policiers.

Article 65.06

Montréal

Motion non partisane
Séance du conseil municipal du lundi 24 août 2020

Motion visant à promouvoir la transparence ainsi qu'à protéger le droit à la protection des renseignements personnels et les libertés civiles par rapport à l'utilisation des technologies de surveillance par le Service de police de Montréal

Attendu que le Conseil municipal a déjà exprimé sa crainte que le droit à la protection des renseignements personnels des citoyennes et des citoyens et leurs libertés civiles puissent être mis en péril par l'évolution rapide des technologies de surveillance qui utilisent l'intelligence artificielle pour générer, trier et stocker d'énormes quantités de données relatives aux activités de citoyens ordinaires sur le domaine public qui peuvent être utilisées par le Service de police de Montréal (SPVM);

Attendu que lorsque les services de police de Vancouver, d'Edmonton et de Toronto, la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté du Québec ont admis posséder et utiliser des intercepteurs d'IMSI (également appelés appareils Stingray), cela a permis aux élus municipaux et provinciaux de ces administrations d'adopter des règles pour encadrer l'utilisation de ces dispositifs invasifs capable d'enregistrer les numéros de milliers de téléphones cellulaires dans un rayon donné ainsi que les conversations de leurs utilisateurs afin de protéger les renseignements personnels des citoyens;

Attendu que le SPVM refuse d'affirmer s'il a ou non utilisé cette technologie et conteste la demande qu'un membre du Conseil de ville a faite à la Commission d'accès à l'information pour déterminer si le SPVM a effectivement utilisé des intercepteurs d'IMSI;

Attendu qu'en août 2019, le Conseil municipal a adopté une motion exprimant ses préoccupations au sujet de l'utilisation possible d'une technologie de reconnaissance faciale par le SPVM et exigeant que sa Commission de la sécurité publique enquête afin de déterminer si le SPVM a utilisé cette technologie ou a l'intention de le faire en lui demandant d'expliquer quelles précautions ont été prises pour protéger les renseignements personnels des citoyens;

Attendu que dans le cadre de ce mandat, la Commission a formellement demandé au SPVM s'il utilisait des technologies de reconnaissance faciale, mais que lors de son passage devant la Commission, le 12 novembre dernier, le SPVM a fait valoir à la Commission qu'il refuse de divulguer s'il utilise ou non de telles technologies;

Attendu que lors d'une intervention qu'il a faite dans le cadre de la réunion du conseil municipal du 16 juin au sujet d'une motion concernant les lecteurs de plaque d'immatriculation automatique, le conseiller municipal Alex Norris, président de la

Commission de la sécurité publique, a dit qu'il était tenu de rappeler au SPVM qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la Commission est l'instance qui étudie toutes les questions relatives au SPVM et que le Service de police est tenu de fournir à la Commission tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

Attendu que malgré son obligation de respecter les instances démocratiques dont il relève, le SPVM n'a pas répondu à la lettre de M. Norris pendant plus de trois mois avant de finalement donner la réponse laconique suivante :

> *« Ceci étant dit, à l'égard du contexte qui a grandement évolué depuis notre rencontre, notamment avec le lancement de l'enquête nationale sur l'utilisation d'une technologie particulière de la reconnaissance faciale, nous confirmons que le SPVM ne possède pas et n'utilise pas de technologie de reconnaissance faciale dont fait partie le logiciel de l'entreprise Clearview AI.*
>
> *L'organisation n'exclut toutefois pas, dans des situations particulières et exceptionnelles, de recourir aux services d'une tierce partie possédant ce type de technologie pour faire avancer une enquête d'envergure, en s'assurant toujours de mener ses opérations et ses enquêtes dans le respect de toutes les lois en vigueur. »*

Attendu que préoccupé par le manque de transparence de la police de New York (NYPD) en ce qui concerne l'utilisation des technologies de surveillance invasives, le Conseil municipal de la ville de New York a, le 18 juin 2020, adopté la *Loi sur le contrôle public des technologies de surveillance* (Public Oversight of Surveillance Technologies Act) qui oblige le NYPD à publier un rapport annuel sur l'utilisation de ces technologies et à afficher sur son site web les lignes directrices encadrant le déploiement de ces puissants outils, ainsi qu'à faire rapport au sujet de tout achat et de toute utilisation de ces technologies au conseil municipal;

Attendu que dans une lettre déposée au Conseil lors du débat sur la motion relative à la technologie de reconnaissance faciale, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Daniel Therrien, a déclaré qu'il est essentiel de tenir, dès que possible, un débat public informé sur les décisions relatives aux technologies de surveillance;

Attendu que de telles technologies de surveillance invasives ne devraient jamais être utilisées sans porter une grande attention à l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les droits civils, les libertés civiles et les attentes raisonnables des citoyens en matière de protection des renseignements personnels lorsqu'ils sont sur un territoire public;

Attendu que les technologies de surveillance peuvent menacer notre vie privée à tous et qu'au cours de l'histoire, les activités de surveillance ont été utilisées pour intimider et opprimer certaines communautés et certains groupes plus que d'autres notamment sous des motifs discriminatoires fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Attendu que les décisions visant l'acquisition, le déploiement, l'utilisation, le financement et la transmission des données prélevées en vertu des technologies de surveillance ne devraient pas être prises avant que la population n'ait été consultée de façon significative et que l'on ait accordé suffisamment d'importance à ses commentaires.
Attendu que le conseil municipal estime qu'avant de déployer toute technologie de surveillance, il faut mettre en œuvre des garanties légalement applicables, une grande transparence, ainsi que des mesures de supervision et de responsabilisation afin de protéger les droits civils, les libertés civiles et les renseignements personnels;

Attendu que le Conseil municipal considère que, si le déploiement d'une technologie de surveillance est approuvé, des mesures de déclaration des données doivent être adoptées pour permettre au Conseil municipal et la population de vérifier que les mesures de protection obligatoires des droits et des libertés civils ont été strictement respectées;

Il est proposé par Marvin Rotrand, Conseiller de la Ville du district de Snowdon;

Appuyé par Abdelhaq Sari, Conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac;

Que le Conseil municipal affirme que chaque citoyen a le droit d'être présent en tout lieu de l'agglomération sans être surveillé par le SPVM par l'intermédiaire de toute technique ou technologie à moins que cela ne soit expressément autorisé par un mandat délivré par un juge;

Que le Conseil municipal interdise l'utilisation d'intercepteurs d'IMSI sur son territoire et invite le Conseil d'agglomération à faire de même;

Que le Conseil municipal exige que le Service de la police de la Ville de Montréal soit tenu :

1) d'obtenir l'approbation du Conseil municipal pour acheter, louer, déployer ou utiliser toute technologie de surveillance reposant sur des technologies de reconnaissance faciale, des technologies de lecture automatique de plaques d'immatriculation ou des appareils de quelque nature que ce soit pouvant repérer ou suivre les téléphones cellulaires;

2) de rapporter aux membres du Conseil municipal, au plus tard le 14 décembre 2020, toute utilisation de technologies de reconnaissance faciale, de technologies de lecture automatique de plaques d'immatriculation et d'intercepteurs d'IMSI effectuée à partir 1er janvier 2015 et de déposer des documents expliquant les paramètres d'utilisation de telles technologies, le nombre de fois qu'elles ont été utilisées et ce qui a été fait des données obtenues;

3) de déposer annuellement au Conseil municipal, à compter de 2022 pour l'année civile 2021, un rapport annuel sur l'utilisation de telles technologies approuvées par le Conseil et de publier sur son site web les lignes directrices encadrant le déploiement de ces puissants outils;

Que, dans l'optique où le Conseil municipal autorise le déploiement de technologies de surveillance sur son territoire, la Ville de Montréal adopte une réglementation stricte sur l'utilisation et l'encadrement de ces technologies afin d'assurer le respect à la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus et que la Ville tienne une consultation publique sur la question avant l'adoption du règlement.

Article 65.07

Montréal

Motion non partisane
Séance du conseil municipal du lundi 24 août 2020

Motion visant à féliciter Monsieur Dan Philip pour sa contribution à la cause des droits civils et de l'égalité raciale au Québec

Attendu que Dan Philip a été président de la Ligue des Noirs du Québec de 1978 jusqu'à sa retraite, qu'il a prise le 30 juillet 2020;

Attendu qu'au cours de la présidence de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec est devenue l'un des chefs de file de la lutte pour la promotion des droits civils et de l'égalité raciale et, qu'au fil des ans, elle a été reconnue à de nombreuses reprises par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour ses efforts visant à lutter contre l'injustice et la discrimination;

Attendu qu'au cours du mandat de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec a mené une lutte victorieuse pour déségrégationner l'industrie du taxi à Montréal, fait adopter une loi pour prévenir la discrimination raciale dans le secteur de l'habitation, convaincu des organismes publics et de nombreuses sociétés privées de promouvoir leurs premiers programmes d'action positive, dénoncé la brutalité policière et le profilage racial, appelé les services publics à intégrer la diversité à leurs processus de recrutement et exhorté les partis politiques à travailler pour accroître la diversité et la représentativité du conseil municipal de Montréal;

Attendu que sous la direction de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec a établi des programmes visant à promouvoir la réussite scolaire et l'entrepreneuriat au sein de la communauté noire et créé le Prix Mathieu Da Costa pour reconnaître et encourager les réalisations universitaires et la réussite économique des membres de cette communauté;

Attendu que, pendant la présidence de Dan Philip, le conseil municipal de Montréal a souvent adopté des motions en réponse à des demandes directes de la Ligue des Noirs du Québec, par exemple, le fait de reconnaître le 23 août comme la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, ou encore, le fait de demander à Parcs Canada de reconnaître Nigger Rock comme un lieu d'importance historique nationale;

Attendu que Dan Philip a veillé à ce que la Ligue des Noirs du Québec forge des liens entre les francophones, surtout des Montréalais d'origine africaine et haïtienne, et les anglophones, surtout des Montréalais d'origine antillaise, créant ainsi, outre le fossé linguistique, une alliance durable qui a renforcé la lutte pour l'égalité raciale;

Attendu que dans les derniers mois de sa présidence, Dan Philip a réitéré que la mission principale de la Ligue des Noirs du Québec doit continuer à être la lutte contre le racisme systémique et la promotion de relations raciales harmonieuses afin que le Québec devienne une société où la couleur de la peau n'a vraiment aucune importance, au sein de laquelle tous sont les bienvenus et ont les mêmes chances de réussir;

Il est proposé par Marvin Rotrand, Conseiller de la Ville du district de Snowdon;

> **Appuyé par Lionel Perez**, Chef de l'opposition officielle, Conseiller de la Ville du district de Darlington;
>
> **Josué Corvil**, Conseiller de la Ville du district de Saint-Michel;

Que le conseil municipal de la Ville de Montréal reconnaisse la contribution importante de Dan Philip dans l'édification d'un Québec plus inclusif, fondé sur la réaffirmation des droits civils des citoyens et la promotion de l'égalité raciale;

Que le conseil municipal de la Ville de Montréal souhaite à Dan Philip une retraite des plus agréables.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1204983005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total de 1 209 588,05 $ à 1 664 175,12 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 454 587,07 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total de 1 209 588,05 $ à 1 664 175,12 $, taxes incluses;

2. d'autoriser une dépense de 59 293,97, taxes incluses, à titre de variation des quantités;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-06-10 09:58

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204983005**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total de 1 209 588,05 $ à 1 664 175,12 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium, prévoyant deux (2) options de prolongation de douze (12) mois. Le contrat, au montant total de 803 686,29 $, taxes incluses, a été octroyé à Signel Services inc. et il est en vigueur depuis le 28 septembre 2017 pour une période de trente-six (36) mois. En août 2019, la première option de prolongation de douze (12) mois a été autorisée pour un montant de 405 901,76 $, taxes incluses.
En date du mois de mai 2020, la consommation de l'entente-cadre est de 1 007 546,49 $, taxes incluses, soit 83 % du contrat octroyé.

Le montant estimé pour la période de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois est de 454 587,07 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 209 588,05 $ à 1 664 175,12 $, taxes incluses. Il s'agit de montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir de quantité spécifique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0357 – 22 août 2019 - Exercer la première option de prolongation pour une période de douze (12) mois, soit du 28 septembre 2019 au 27 septembre 2021, pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium et autoriser une dépense additionnelle de 405 901,76 $.
CG17 0430 - 28 septembre 2017 - Conclure une entente-cadre avec Signel Services inc., pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium – Appel d'offres public 17-16076 (4 soum.) (Montant estimé : 803 686,29 $.)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois prévue au contrat visant la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium destiné à informer les citoyens des différents règlements municipaux sur le réseau routier de la Ville (tels que les panneaux de stationnement et d'arrêt obligatoire). Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres 17-16076, ce qui réduira les délais ainsi que les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le prix entendu est indexé pour toute la durée de la prolongation. Les prévisions ont été établies au moyen de l'historique de consommation et de l'évolution de l'indice des prix des produits de l'aluminium et de l'indice des prix à la consommation (IPC).

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 17-16076 à la clause 6 des clauses administratives particulières "prolongation de contrat", le contrat offre la possibilité de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer cette deuxième option de prolongation selon les mêmes termes et conditions du contrat.
Les raisons nous incitant à recommander la deuxième option de prolongation de cette entente sont la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix compétitifs obtenus. Les prix soumis en 2017 étaient inférieurs à l'estimé de 29,5 % et inférieurs de 9,7 % par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire. Après le calcul de l'indexation, les prix diminueront de 1,63 % pour la deuxième option de prolongation par rapport au prix soumis en 2017. Une comparaison avec certains prix sur le marché a confirmé que les prix sont toujours avantageux. Par ailleurs, un retour en appel d'offres pourrait entraîner une augmentation des prix, notamment en raison de l'incertitude liée à la pandémie actuelle.

La firme Signel Services inc., a confirmé son consentement à prolonger le contrat actuellement en vigueur du 28 septembre 2020 au 27 septembre 2021 (copie de la lettre en pièce jointe du présent dossier décisionnel).

En date du 28 mai 2020, l'adjudicataire est conforme au Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Nous n'avons pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour la prolongation de ce contrat.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour douze (12) mois supplémentaires, et ce, à compter du 28 septembre 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a estimé que la prolongation de l'entente-cadre s'élève à 454 587,07 $, taxes incluses, et ce, pour une période de douze (12) mois à compter du 28 septembre 2020.
Au montant estimé initial (343 807,87 $) nous ajoutons une majoration de 15 % (51 571,18 $), afin de pallier aux possibles augmentations et variations des quantités demandées pour un total de 395 379,05 $. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des trente-deux (32) derniers mois et est calculée en fonction du prix soumis couvrant la période de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois.

Montant estimé de la deuxième option de prolongation :

395 379,05 $ + TPS (5 %) 19 768,95 $ + TVQ (9,975 %) 39 439,06 $ = 454 587,07 $

Il s’agit d’une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les panneaux d'aluminium remplacés seront recyclés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’absence d’une entente-cadre alourdirait le processus d’approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La prolongation de l'entente-cadre permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 n'aura pas d’impact significatif sur la prolongation de l’entente-cadre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin «Info-achats» afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d’achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 12 août 2020
CM : 24 août 2020
CG : 27 août 2020
Début de la deuxième période de prolongation : 28 septembre 2020
Fin de la deuxième période de prolongation : 27 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois ORBAN
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1062
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-05

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514-872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2020-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2020-06-09

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 mai 2020

Monsieur Sylvain Gauthier
Président
Signel Services inc.
700 Montée Monette
St-Mathieu de la Prairie (Québec) J0L 2H0

Courriel : sgauthier@signel.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16076
Fourniture de panneaux de signalisation en aluminium

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 septembre 2020 au 27 septembre 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Suivant la clause 8 (Indexation des prix) des clauses Administratives Particulières, le calcul de l'indexation indique une baisse des prix de 1,63% par rapport au prix soumissionné en juillet 2017.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 mai 2020** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN GAUTHIER _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 000 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : marc-andre.deshaies@montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1204982005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Chaussures Belmont inc. pour une durée de trente-six (36) mois, incluant deux (2) options de prolongation, pour l'acquisition de bottes et de souliers de sécurité - Montant estimé de l'entente: 3 752 839,91 $ taxes incluses (entente: 3 263 339,05 $ + variation des quantités: 489 500,86 $) - Appel d'offres public 20-17904 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec la Chaussures Belmont Inc.. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois pour l'acquisition de bottes et souliers de sécurité au montant de 3 263 339,05 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17904;

2. d'autoriser une dépense de 489 500,86 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-06-10 12:24

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204982005**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Chaussures Belmont inc. pour une durée de trente-six (36) mois, incluant deux (2) options de prolongation, pour l'acquisition de bottes et de souliers de sécurité - Montant estimé de l'entente: 3 752 839,91 $ taxes incluses (entente: 3 263 339,05 $ + variation des quantités: 489 500,86 $) - Appel d'offres public 20-17904 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour l'acquisition de bottes et souliers de sécurité. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
En octobre 2018, le contrat pour la fourniture sur demande de souliers et de bottes de sécurité a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17074, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. pour un montant total estimé de 945 523,34 $, taxes incluses. Cette entente-cadre est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois se terminant le 29 octobre 2020 et inclu deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

En date du 4 mai 2020, la consommation de l'entente-cadre pour les dix-huit (18) premiers mois était de 940 642,56 $, taxes incluses, ce qui représente 99 % du contrat octroyé.

L'appel d'offres public 20-17904 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication s'est déroulée sur une période de cinquante-sept (57) jours calendaires, soit du 26 février au 23 avril 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 19 octobre 2020.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois (3) addenda visant plusieurs modifications engendrées par les mesures prises en raison de la pandémie dont le dépôt et l'ouverture des soumissions via la webdiffusion, les formes de garanties de soumission recevables, le maintien de l'exigence de la garantie de soumission et le report de la date d'ouverture des soumissions du 31 mars au 23 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0536 - 25 octobre 2018 - Conclure avec la firme Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc. une entente-cadre d'une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de deux (2) périodes de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité - Appel d'offres public 18-17074 (4 soum.) (Montant estimé 945 523,34 $)
CG15 0624 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Équipement de Sécurité Universel inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail pour l'ensemble des corps de métiers de la Ville - Appel d'offres public 15-14558 (5 soum.) (Montant estimé 5 220 853,79 $)

CG 110308 - 28 septembre 2011 - Conclure avec les firmes Antonio Moreau (1984) ltée (1 082 178,36 $) et Équipement de Sécurité Universel inc. des ententes-cadres d'une période de 48 mois pour la fourniture sur demande de bottines de travail - Appel d'offres public 11-11657 (2 soum.) (Montant estimé 1 271 593,82 $)

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise l'acquisition de bottes et de souliers de sécurité et elle est destinée à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
La Ville doit fournir ces produits en vertu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi qu'en vertu des conventions collectives de travail en vigueur. La Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à tous les corps de métiers, les pièces vestimentaires et de protection nécessaire afin de répondre aux besoins opérationnels dans le cadre de leur travail. Le contrat est octroyé auprès d'une firme dotée d'un service d'unités mobiles pour la fourniture et la livraison, sur demande, de souliers et de bottes de sécurité aux corps de métiers suivants: les employés cols bleus, les employés cols blancs et les gestionnaires des arrondissements et des services centraux de la Ville.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-six (36) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six (36) mois. Elles n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour les douze (12) premiers mois de l'entente-cadre. Par la suite, ils seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les vingt-quatre (24) mois suivants du contrat, et au besoin, pour chacune des deux options de prolongation de douze (12) mois.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 2 % du montant total de la soumission, taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 10 % du montant total du contrat, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.
Preneurs du cahier des charges (7):
- Centre du Travailleur F.H. inc.;
- Chaussures Belmont inc.;
- Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini);
- Kodiak Group Holdings Co. (Expert au Travail - St. Laurent);
- HAIX North America;
- Logistik Unicorp;

- PSP Corp.

Soumissionnaires (3):
- Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini);
- Chaussures Belmont inc.;
- Kodiak Group Holdings Co. (Expert au Travail - St. Laurent).

Des sept (7) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont soumissionné. Des quatre (4) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, deux (2) ont signifié l'impossibilité de fournir tous les articles indiqués au bordereau de prix, une (1) firme a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de respecter les garanties exigées aux documents d'appel d'offres et une (1) n'a donné aucune raison pour son désistement.

Des trois (3) soumissionnaires, un (1) a été déclaré non conforme. Le soumissionnaire Kodiak Group Holdings Co. a été déclaré non conforme en vertu des articles 1.06.18 et 4.02.02 du document de la Régie de l'appel d'offres qui exige d'obtenir dans sa soumission son certificat de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la santé au travail (CNESST) et sa lettre d'engagement**.**

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
*Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini)	2 854 513,07 $	428 176,96 $	3 282 690,03 $
Chaussures Belmont inc.	3 263 339,05 $	489 500,86 $	3 752 839,91 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 108 066,36 $	466 209,96 $	3 574 276,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(291 586,29 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(8,16 % %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			470 149,87 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			14,32 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue.

* Le soumissionnaire Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini) a fait l'objet d'une évaluation insatisfaisante dans le cadre d'un contrat avec la Ville (résolution CE 19 0729) en vertu de l'article 573 paragraphe 2.0.1 de la Loi sur les cités et villes. Cette entreprise est inscrite à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) puisque son niveau de service est jugé inadéquat selon les standards de service exigés par la Ville. Dans les circonstances, nous recommandons d'octroyer le présent contrat au deuxième plus bas

soumissionnaire conforme, Chaussures Belmont inc. Nous reconnaissons que la décision finale va revenir aux instances, soit d'approuver ou non cette recommandation.

Les soumissionnaires dans ce dossier ne sont pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les soumissionnaires ne sont pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'écart de prix entre l'entente recommandé avec Chaussures Belmont pour 2020 et l'entente 2018 avec Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini) s'explique principalement de cette façon:

- Les prix soumis par Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini) en 2018 étaient bas ce qui se pouvait se répercuter dans la qualité du service que ce fournisseur donnait à la Ville. Il sont d'ailleurs encore très bas sur leur soumission de 2020.
- Les coûts d'inventaires pour assurer des livraisons selon les délais requis par la Ville peuvent expliquer une partie de la différence entre les deux ententes.
- Nous demandons des livraisons en 10 jours et Equipement de Sécurité Universel inc. (Entreprise Forlini) livre 48% des commandes en dehors du délai établi. Leurs prix étaient bas, mais le service très déficient.
- Chaussures Belmont ont à notre avis un juste prix pour ce marché. Les prix de leur soumission en 2018 étaient d'ailleurs dans la moyenne des 4 soumissionnaires qui avaient répondu à notre appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 3 108 066,36 $, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois.
Cette estimation est basée sur l'historique de la consommation pour les trente-six (36) premiers mois et les prix payés par la Ville pour la dernière année de l'entente-cadre. De plus, les prix soumis ont été majorés de 6 % pour les trente-six (36) mois du contrat afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le montant total estimé de l'entente-cadre, pour la période de trente-six (36) mois est de : 2 838 303,15 $ + 141 915,16 $ (TPS) + 283 120,74 $ (TVQ) = 3 263 339,05 $

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 489 500,86 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantités au contrat, pour un montant total estimé de 3 752 839,91 $, taxes incluses.

Le montant estimé de la première option de prolongation de douze (12) mois est de 1 109 535,28 $ taxes incluses.

Le montant estimé de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois est de 1 131 290,87 $ taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les dépenses pourraient être des dépenses corporatives ainsi que des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité des services obtenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation du Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l’adoption de la résolution, le Service de l’approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.
CE: 12 août 2020
CM: 24 août 2020
CG: 27 août 2020
Début du contrat: 28 août 2020
Fin du contrat: 27 août 2023
Fin de la première année de prolongation: 27 août 2024
Fin de la deuxième année de prolongation: 27 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard DAGENAIS
Conseiller en approvisionnement

Tél : (514) 872-2608
Télécop. : (514) 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-05

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514-872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2020-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2020-06-09

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-17904

Agent d'approvisionnement
Madalina Rosca

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Entreprises Forlini-Division Equipment de Sécurité Universel inc.									**2 482 725,00 $**	**2 854 513,07 $**
Chaussures Belmont inc.									**2 838 303,15 $**	**3 263 339,05 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-17904
Numéro de référence : 1349368
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de bottes et souliers de sécurité

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Centre du Travailleur F.H. inc. 2150 RUE BOMBARDIER Sainte-Julie, QC, J3E2J9 http://WWW.CENTREFH.COM NEQ : 1168767581	Madame Mélanie Bélec Téléphone : 450 467-8271 Télécopieur : 450 467-8082	**Commande : (1708467)** 2020-02-29 11 h 35 **Transmission :** 2020-02-29 11 h 35	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chaussures Belmont Inc 655 de l'Argon Québec, QC, G2N2G7 http://www.belmont-inc.com NEQ : 1144004109	Monsieur Marquy Dubois Téléphone : 514 721-5550 Télécopieur : 514 721-6961	**Commande : (1710210)** 2020-03-03 16 h 20 **Transmission :** 2020-03-03 16 h 20	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Equipement de Securite Universel Inc 6855 St.Jacques Ouest Montréal, QC, H4B 1V3 NEQ : 1147452214	Monsieur Peter Forlini Téléphone : 514 369-6699 Télécopieur : 514 369-0874	**Commande : (1713623)** 2020-03-09 18 h 58 **Transmission :** 2020-03-09 18 h 58	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Expert au Travail - St. Laurent 3189 de Miniac arrond. Ville Saint-Laurent Montréal, QC, H4S 1S9 http://www.expertautravail.ca NEQ : 1166382490	Monsieur Vincent De Petrillo Téléphone : 514 333-9617 Télécopieur :	**Commande : (1707000)** 2020-02-27 8 h 38 **Transmission :** 2020-02-27 8 h 38	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	HAIX north america 2320 fortune dr ste 120 lexington, KY, 40509 NEQ :	Madame sandy longarzo Téléphone : 866 344-4249 Télécopieur :	**Commande : (1717173)** 2020-03-16 10 h 27 **Transmission :** 2020-03-16 10 h 27	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Logistik Unicorp 820, boulevard du Grand-Bernier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W 0A6 NEQ : 1173823296	Madame Danielle Magnant Téléphone : 450 349-9711 Télécopieur : 514 906-6668	**Commande : (1717421)** 2020-03-16 13 h 36 **Transmission :** 2020-03-16 13 h 36	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PSP Corp. 6426 boul. Monk Montréal, QC, H4E3H9 http://www.pspcorp.ca NEQ : 1143841204	Monsieur Jason Campoli Téléphone : 514 767-6625 Télécopieur : 514 767-7179	**Commande : (1707281)** 2020-02-27 11 h 17 **Transmission :** 2020-02-27 11 h 17	3279538 - 20-17904 Addenda 1 2020-03-18 16 h 25 - Courriel 3281563 - 20-17904 Addenda 2 2020-03-20 14 h 50 - Courriel 3285161 - 20-17904 Addenda 3 2020-03-26 12 h 13 - Courriel 3300708 - 20-17904 Enregistrement ouverture publique 2020-04-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1205243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Sécurité de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer, pour les lots 2 et 4 de l'appel d'offres 17-16243, l'option de deux (2) années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 $ taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme GoSecure inc. (CG17 0427), pour une période de deux ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022 majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 $ à 3 001 436,17 $, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 $, taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité dans le cadre du contrat accordé à la firme GoSecure inc. (CG17 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 $ à 3 001 436,17 $, taxes incluses.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-22 09:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1205243002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Sécurité de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer, pour les lots 2 et 4 de l'appel d'offres 17-16243, l'option de deux (2) années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 $ taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme GoSecure inc. (CG17 0427), pour une période de deux ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022 majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 $ à 3 001 436,17 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
En septembre 2017, la Ville a conclu et octroyé, suite à l'appel d'offres 17-16243 (résolution CG17 0427) deux ententes-cadres pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité. Le contrat a été octroyé à la firme GoSecure inc. pour une durée de trente-six (36) mois se terminant le 28 septembre 2020 et se compose de deux lots distincts : lot 2 pour un montant total de 1 624 952,02 $, taxes incluses, portant sur le support et l'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité de la famille Check Point; lot 4 pour un montant total de 94 640,52 $, taxes incluses, portant sur le support et l'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité de la famille F5 Networks. Le contrat actuel comporte deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois pour un total de vingt-quatre (24) mois.

Le présent renouvellement de deux (2) ans respecte, d'une part, l'intégrité des termes du contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 17-16243 (aucune indexation de prix) et d'autre part, est requis pour maintenir la continuité des opérations de la Ville.

L'objet du présent dossier vise à exercer, pour les lots 2 et 4 de l'appel d'offres 17-16243, les options de prolongation et autoriser une dépense annuelle additionnelle de 561 716,11 $ taxes incluses pour l'année 2020, de 669 430,44 $ taxes incluses pour l'année 2021 et de 50 697,08 $ taxes incluses pour l'année 2022. Les services de support et d'entretien

d’équipements de télécommunication et de sécurité dans le cadre de l’entente-cadre conclue avec GoSecure inc. (CG17 0427) couvrent une période de deux (2) ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022.

Pour le lot 2 (support et entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité de la famille Check Point), la majoration du contrat initial d'une valeur de 1 624 952,02 $, taxes incluses, est de 1 163 550,45 $, taxes incluses, pour une valeur totale de 2 788 502,47 $.

Pour le lot 4 (support et entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité de la famille F5 Networks), la majoration du contrat initial d'une valeur de 94 640,52 $, taxes incluses, est de 118 293,18 $, taxes incluses, pour une valeur totale de 212 933,70 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0427 - 28 septembre 2017 - Conclure avec GoSecure inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité - Appel d'offres public 17-16243 - Un soumissionnaire - (Lot 2 : 1 624 952,02 $ - Lot 4 : 94 640,52 $) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 $ pour 2018 et les années subséquentes.

DESCRIPTION

Les lots 2 et 4 du contrat avec GoSecure inc. comprennent les services suivants pour la période additionnelle de deux (2) années, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022 :

- Lot 2 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point.
- Lot 4 : support et entretien d’équipements de télécommunication et de sécurité de la famille F5 Networks.

Plus concrètement la solution F5 permet une répartition de charge ("load balancing") garantissant la disponibilité d'un service Web ou réseau Ville dont l'accès est considéré critique, elle permet également d'avoir une redondance visant à assurer la continuité des transactions du service. La solution Checkpoint est un pare-feu pour logiciel et matériel permettant de faire respecter la politique de sécurité du réseau Ville. Entre autres, elle surveille et contrôle les types de communications autorisées, les applications et les flux de données.

L’adjudicataire GoSecure inc. est responsable auprès de la Ville de l’application des garanties du manufacturier, du respect des conditions du contrat de support et d’entretien auprès du manufacturier, tout au long de son mandat et pour tous les items pris en charge, conformément au bordereau de soumission de l’appel d’offres.

Les services de support et d'entretien inclus au contrat comprennent les éléments suivants :

- la garantie de bon fonctionnement du manufacturier;
- les mises à jour mineures ou majeures des logiciels (incluant, sans s’y limiter, les correctifs, les mises à jour et les nouvelles versions des outils de gestion, des outils

de configuration et des nouveaux pilotes);

- le soutien technique;
- l’accès à des banques d’informations;
- le dépannage et la correction d’erreurs;

- la résolution de problèmes techniques;
- la documentation;
- le remplacement des équipements;
- le suivi des travaux;
- la rédaction de rapports post-mortem accompagnés de recommandations et communiqués à la Ville, au plus tard, sept (7) jours après la résolution d'un incident.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité opérationnelle des activités de la Ville pendant le processus de préparation du prochain appel d'offres et la période de transition vers le nouvel adjudicataire, la Ville souhaite exercer les options de prolongation prévue à la clause administrative particulière "6 Prolongation du contrat".
Cette prolongation de deux (2) années des lots 2 et 4 représente une dépense additionnelle de 1 281 843,63 $ taxes incluses pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme GoSecure inc. (CG17 0427).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme GoSecure inc. a obtenu son accréditation le 11 mai 2020, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 1 281 843,63 $, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.
Tableau de répartition des coûts :

GoSecure inc.	2020	2021	2022	Total
Lot 2 (incluant taxes)	561 716,11 $	601 834,34 $	0 $	1 163 550,45 $
Lot 4 (incluant taxes)	0 $	67 596,10 $	50 697,08 $	118 293,18 $
TOTAL :	**561 716,11 $**	**669 430,44 $**	**50 697,08 $**	**1 281 843,63 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville de poursuivre ses opérations durant les deux (2) prochaines années en continuant de bénéficier des services de support et d'entretien des équipements de télécommunication et de sécurité. La prolongation demandée va assurer le bon fonctionnement et la haute disponibilité des équipements réseau sur lesquels s'appuient les services et les applications sensibles de la Ville et de la sécurité publique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 12 août 2020;
- Approbation du dossier par le CM - 24 août 2020;
- Approbation du dossier par le CG - 27 août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joel Joseph BELINGA, Service des technologies de l'information
Maxime CADIEUX, Service des technologies de l'information
Gianina MOCANU, Service des technologies de l'information
Michel NANTEL, Service des technologies de l'information

Lecture :

Michel NANTEL, 27 mai 2020
Joel Joseph BELINGA, 13 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ARHAB
Conseiller en analyse et contrôle de gestion - Gestion fournisseurs TI

Tél : 438-401-0536

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Marcelo GUEDE
Chef de section sécurité de l'information (intérim)

Tél : 514-872-5096

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI

Tél : 514 872-0843
Approuvé le : 2020-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-07-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Sécurité de l'information
Objet :	Exercer, pour les lots 2 et 4 de l'appel d'offres 17-16243, l'option de deux (2) années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 $ taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme GoSecure inc. (CG17 0427), pour une période de deux ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022 majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 $ à 3 001 436,17 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1205243002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances - Dir. conseil et soutien financiers

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1204473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois sans prolongation - Dépense totale de 935 018,49 $, taxes incluses (montant de la soumission lot no. 1 : 378 606,85 $, taxes incluses, montant de la soumission lot no. 2 : 511 886,95 $ taxes incluses, plus des incidences de 44 524,69 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 20-18014. Une (1) soumission conforme pour le lot no. 1 et deux (2) soumissions conformes pour le lot no. 2. - Deux (2) soumissionnaires .

Il est recommandé :
1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une période de 24 mois sans prolongation, les contrats pour la fourniture des vannes de type papillon et de type guillotine, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17999;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 1 - Vannes de type papillon	378 606,85 $
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 2 - Vannes de type guillotine	511 886,95 $

2- d'autoriser une dépense de 44 524,69 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-16 10:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204473002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois sans prolongation - Dépense totale de 935 018,49 $, taxes incluses (montant de la soumission lot no. 1 : 378 606,85 $, taxes incluses, montant de la soumission lot no. 2 : 511 886,95 $ taxes incluses, plus des incidences de 44 524,69 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 20-18014. Une (1) soumission conforme pour le lot no. 1 et deux (2) soumissions conformes pour le lot no. 2. - Deux (2) soumissionnaires .

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste à l'octroi d'un (1) contrat de 24 mois, sans prolongation, pour la fourniture des vannes d'isolement selon les deux lots suivants : lot no 1 - vannes papillon et lot no. 2 - vannes guillotine. Ces équipements acquis par ces deux contrats seront installés sur le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération de Montréal. Les besoins annuels sont variables compte tenu du nombre de projets réalisés par les équipes de l'ingénierie et du nombre de vannes trouvées défectueuses et non réparables à la suite d'une inspection ou d'une manipulation de fermeture et d'ouverture. Ces vannes brisées et irrécupérables doivent être remplacées afin de maintenir la fonctionnalité opérationnelle du réseau d'aqueduc.
Il y a actuellement environ 3 330 chambres souterraines où il est possible de retrouver ces deux types de vannes. Les projets réalisés par les équipes de l'ingénierie de la Direction de l'eau potable (DEP) font en sorte d'augmenter annuellement ce nombre en ajoutant de nouvelles chambres souterraines.

L'acquisition des vannes sera encadrée par le personnel du Soutien aux opérations de la Direction de l'eau potable (DEP) et la conformité technique sera réalisée par l'Exploitant Réseau.

L'appel d'offres public no 20-18014 a été réalisé sous la supervision du Service de l'approvisionnement, publié sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), durant 71 jours, soit du mercredi 19 février 2020 au jeudi 30 avril 2020. Une annonce a été publiée dans le journal *Journal de Montréal* , édition du mercredi 19 février 2020.

Sept (7) addenda furent émis.

Addenda	Date d'émission	Nature
1	**10 mars 2020**	**• Réponses à deux (2) questions concernant le devis technique et le bordereau de prix ; • Nouvelles formules ajoutées au document Contrat concernant les ajustements des prix selon l'indice des prix à la consommation et selon la fluctuation du taux de change entre CAD ET USD. • Une clause Assurance Biens- Tous risques ont été ajoutés au document contrat**
2	**16 mars 2020**	**• Ouverture des soumissions reportée au jeudi 26 mars 2020.**
3	**19 mars 2020**	**• Ouverture des soumissions reportée au jeudi 9 avril 2020; • Modification au document Contrat clarifiant la clause des pénalités imposées; • Réponses à quatre (4) questions afin de clarifier le devis technique; • Clarification concernant le bordereau de prix.**
4	**20 mars 2020**	**• Nouvelle mesure à prendre pour le dépôt de la soumission durant la pandémie : ouverture filmée et accessible par Webdiffusion.**
5	**26 mars 2020**	**• Ouverture des soumission reportée au jeudi 23 avril 2020; • Ajout d'une clause au devis technique concernant l'assurance et contrôle de qualité; • Réponses à trois (3) questions afin de clarifier le devis technique.**
6	**9 avril 2020**	**• Révision de la clause Assurance et contrôle de la qualité • Réponse à une question concernant une demande confirmation d'un besoin spécifique dans le devis technique.**
7	**21 avril 2020**	**• Ouverture des soumissions reportée au jeudi 30 avril 2020.**

Sur les quatre (4) soumissions reçues, seulement trois (3) sont conformes, dont une (1) pour le lot no. 1 et deux (2) pour le lot no. 2 et sont accompagnées d'une garantie de soumission valide pour une période de 180 jours, se terminant le mardi 27 octobre 2020.

À noter que l'entente cadre (CG17 0425 - 28 septembre 2017) avec Les Contrôles Provan et Associés inc. était pour une période maximale de soixante (60) mois et pour une dépense maximale de 1 043 057,57 $ taxes incluses. Le budget alloué étant épuisé, la DEP souhaite conclure à nouveau une nouvelle entente pour acquérir différentes vannes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0425 - 28 septembre 2017 - Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec Les Contrôles Provan et Associés inc. pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon et de type guillotine - Dépense totale de 1 069 134,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15801 (4 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure un contrat d'acquisition de bien avec la compagnie Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de type papillon incluant tous les items du lot no. 1 - vannes papillons, ainsi que pour la fourniture des vannes de type guillotine incluant tous les items du lot no. 2 - vanne guillotine tels que décrits dans le bordereau de prix.

Les prix de cette entente cadre de vingt-quatre (24) mois ayant une dépense maximale de 890 493,80 $ taxes incluses sont assujettis aux fluctuations du taux de change entre CAD et USD ainsi qu'à l'indice du prix à la consommation. Cet encadrement permettra de contrôler les prix unitaires proposés par le soumissionnaire pour limiter au minimum l'augmentation du budget de fonctionnement de la DEP du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 20-18014 comportant deux lots, six (6) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. Quatre (4) firmes n'ont pas présenté de soumission. Les motifs de désistement sont décrits dans l'intervention effectuée par l'approvisionnement.
Deux (2) entreprises ont formulé une offre pour chaque lot. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par la Division de l’acquisition du Service de l’approvisionnement, alors que l'analyse technique des soumissionnaires a été réalisée par la DEP du Service de l'eau.

Suite aux analyses, il s'avère que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Contrôles Provan Associés inc. et ce pour les deux lots selon les descriptifs suivants : lot no. 1 - Vannes de type papillon et lot no. 2 - Vannes de type guillotine.

Le tableau 1 présente un sommaire de l'analyse de la seule soumission conforme reçue pour le lot no 1- Vannes de type papillon.

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Les Contrôles Provan Associés inc.	378 606,85 $	378 606,85 $

Dernière estimation réalisée	411 005,14 $	411 005,14 $
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-32 398,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-7,88 %

Tableau 1 Comparatif de l'offre du soumissionnaire pour le lot no 1 - vannes de type papillon

Le tableau 2 présente un sommaire comparatif des deux soumissions reçues pour le lot no 2 - Vannes de type guillotine.

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Les Contrôles Provan Associés inc.	511 886,95 $	511 886,95 $
D.M. Valve et Contrôles inc.	786 842,91 $	786 842,91 $
Dernière estimation réalisée	478 467,82 $	478 467,82 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		33 419,13 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		6,98 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		274 955,96 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		53,71 %

Tableau 2 Comparatif des offres des soumissionnaires pour le lot no 2 - vannes de type guillotine

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les Cités et Villes, la DEP a effectué une estimation préalable de la dépense évaluée à 889 472,96 $, taxes incluses sans incidences, pour les 24 mois de la durée du contrat.

Le service de l'approvisionnement a négocié avec le seul soumissionnaire conforme ayant soumis une proposition pour le lot no 1 - Vanne de type papillon. Prix avant négociation : 402 420,90 $ taxes incluses. Prix après négociation : 378 606,85 $ taxes incluses. Ce qui représente un écart favorable de 5,92 % soit un montant de 23 814,03 $ taxes incluses.

L'analyse des soumissions pour le lot no. 1 - Vanne de type papillon, a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme Les Contrôles Provan Associés inc., a présenté une soumission avec un écart favorable de 7,88 %, soit un montant de -32 398,29 $, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par le responsable du dossier. Cet écart favorable s'explique en partie au prix proposé pour l'item no. 17 du lot 1 intitulé "Fourniture kit / outils pour remplacement garniture" qui est de 88,24 % plus bas que l'estimé.

L'analyse des soumissions pour le lot no. 2 - Vanne de type guillotine, a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme Les Contrôles Provan Associés inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 6,98 %, soit un montant de 33 419,13 $, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par le responsable du dossier. L'écart de 53,71 % entre les deux plus basses soumissions s'explique en partie par un écart moyen de 105,17 % plus élevé pour les items 10, 11 et 12 du lot 2 - Vanne Guillotine ayant un diamètre de 750, 900 et 1200 mm.

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et aucun

soumissionnaire n'y figure.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP).

Nous recommandons de conclure une entente de service Les Contrôles Provan inc. et ce pour la fourniture des items du lot no. 1 - Vannes de type papillon et avec pour la fourniture des items du lot no. 2 - Vannes de type guillotine.

Le soumissionnaire recommandé :

· n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP);
· est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
· n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale totale de 935 018,49 $, taxes incluses, comprend le coût du contrat 890 493,80 $, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 44 524,69 $, taxes incluses, pour les incidences.
Cette dépense (contrat de 24 mois avec incidences de 5 %) représente un coût net de 853 796,51 $, lorsque diminuée des ristournes de la taxe fédérale et provinciale lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 18-036.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les présents contrats d'acquisition des vannes visent à assurer la pérennité de la ressource en eau potable en maintenant en bon état les infrastructures du réseau d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier est refusé ou reporté, cela pourrait compromettre la fonctionnalité opérationnelle du réseau d'aqueduc en laissant en place des vannes non fonctionnelles tout en retardant inutilement la réalisation des projets d'entretien et de réparation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Août 2020
Octroi du contrat : dès l'émission du bon de commande soit au début du mois de septembre 2020
Fin du contrat : 24 mois après l'émission du bon de commande soit à la fin du mois d'août 2022.
Aucune option de prolongation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

Tél : 514 868-4110
Télécop. : 514-868-5964

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-16

Jean-François DUBUC
C/d Projets Réseau Principal

Tél : 514 872-4744
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1204473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Objet :	Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois sans prolongation - Dépense totale de 935 018,49 $, taxes incluses (montant de la soumission lot no. 1 : 378 606,85 $, taxes incluses, montant de la soumission lot no. 2 : 511 886,95 $ taxes incluses, plus des incidences de 44 524,69 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 20-18014. Une (1) soumission conforme pour le lot no. 1 et deux (2) soumissions conformes pour le lot no. 2. - Deux (2) soumissionnaires .

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18014_Intervention.pdf 20-18014 pv.pdf 20-18014_DetCah.pdf 20-18014_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-22

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5249
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18014 — No du GDD : 1204473002

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de vannes de type papillon et guillotine

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 24 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 30 - 4 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 21 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 70 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 66,67

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
D.M. Valve Inc	Lot 1 - motif administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 10 - 2020

Date d'échéance révisée : 27 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Lot 1			
Les Contrôles Provan Associes Inc.	378 606,85	√	
Lot 2			
Les Contrôles Provan Associes Inc.	511 886,95	√	
D.M. Valve Inc	786 842,91		

Information additionnelle

Une soumission est déclarée non conforme pour le lot 1 pour non respect de la clause 1.10.01 du document Régie.Le soumissionnaire a modifié une clause du devis et a confirmé qu'il ne peut pas respecter notre exigence.
Une démarche de négociation a été faite auprès du seul soumissionnaire conforme pour le lot 1. le soumissionnaire a baissé son prix de 5,92% par rapport à sa 1ère proposition.
Les détenteurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné on évoqué les motifs suivants :
Une firme a affirmé que ce n'est pas son domaine de spécialité
Deux firmes ne peuvent pas répondre à nos exigences parce que leurs produits sont standards,
Une firme n'a pas completé le formulaire de désistement malgré notre relance.

Préparé par : Cherifa Hellal — Le 18 - 6 - 2020

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
20-18014	Cherifa Hellal

Conformité Oui

Données

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Vannes de type papillon	Total (Les Contrôles Provan Associes Inc.)	329 294,93 $	378 606,85 $
2	Vanne de type guillotine à siège résilient	Total (Les Contrôles Provan Associes Inc.)	445 215,84 $	511 886,91 $
2	Vanne de type guillotine à siège résilient	Total (D.M. Valve Inc)	684 360,00 $	786 842,91 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18014
Numéro de référence : 1347587
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de vannes de type papillon et guillotine

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clow Canada 9 de la Pointe-aux-Bleuets Fossambault-sur-le-Lac, QC, G3N 0C2 http://www.clowcanada.com	Monsieur Alain Charron Téléphone : 418 655-3832 Télécopieur :	**Commande : (1720302)** 2020-03-20 11 h 40 **Transmission :** 2020-03-20 11 h 40	3272942 - 20-18014_Addenda 1 2020-03-20 11 h 40 - Téléchargement 3276067 - 20-18014_Addenda 2_Report de date 2020-03-20 11 h 40 - Téléchargement 3280481 - 20-18014_Addenda 3_Report de date 2020-03-20 11 h 40 - Téléchargement 3281813 - 20-18014_Addenda 4 2020-03-20 16 h 44 - Courriel 3286070 - 20-18014_Addenda 5_report de date 2020-03-27 14 h 50 - Courriel 3292309 - 20-18014_Addenda 6 2020-04-09 16 h 17 - Courriel 3297803 - 20-18014_Addenda 7-Report de date 2020-04-21 16 h 32 - Courriel 3304541 - 20-18014_Enregistrement ouverture publique 2020-05-01 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
D.M. Valve Inc 3540 boulevard poirier Montréal, QC, H4R 2J5	Monsieur Craig Haché Téléphone : 514 332-4260 Télécopieur : 514 331-3924	**Commande : (1715716)** 2020-03-12 11 h 13 **Transmission :** 2020-03-12 11 h 13	3272942 - 20-18014_Addenda 1 2020-03-12 11 h 13 - Téléchargement 3276067 - 20-18014_Addenda 2_Report de date 2020-03-13 15 h 01 - Télécopie 3280481 - 20-18014_Addenda 3_Report de date 2020-03-19 16 h 07 - Télécopie 3281813 - 20-18014_Addenda 4 2020-03-20 16 h 45 - Télécopie 3286070 - 20-18014_Addenda 5_report de date 2020-03-27 14 h 51 - Télécopie 3292309 - 20-18014_Addenda 6 2020-04-09 16 h 49 - Télécopie 3297803 - 20-18014_Addenda 7-Report de date 2020-04-21 17 h 05 - Télécopie 3304541 - 20-18014_Enregistrement ouverture publique 2020-05-01 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Contrôles Provan Associes Inc. 2315 HALPERN Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.provan.ca	Monsieur Mathieu Labranche Téléphone : 514 332-3230 Télécopieur : 514 332-3552	**Commande : (1709761)** 2020-03-03 10 h 42 **Transmission :** 2020-03-03 10 h 42	3272942 - 20-18014_Addenda 1 2020-03-10 14 h 40 - Courriel 3276067 - 20-18014_Addenda 2_Report de date 2020-03-13 15 h - Courriel 3280481 - 20-18014_Addenda 3_Report de date 2020-03-19 16 h 06 - Courriel 3281813 - 20-18014_Addenda 4 2020-03-20 16 h 44 - Courriel 3286070 - 20-18014_Addenda 5_report de date 2020-03-27 14 h 50 - Courriel 3292309 - 20-18014_Addenda 6 2020-04-09 16 h 17 - Courriel 3297803 - 20-18014_Addenda 7-Report de date 2020-04-21 16 h 32 - Courriel 3304541 - 20-18014_Enregistrement ouverture publique 2020-05-01 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Real Huot Inc. 2550 Ave Dalton Québec, QC, G1P 3S4	Madame Nataliya Kovalyk Téléphone : 418 651-4688 Télécopieur :	**Commande : (1704008)** 2020-02-21 13 h 30 **Transmission :** 2020-02-21 13 h 30	3272942 - 20-18014_Addenda 1 2020-03-10 14 h 40 - Courriel 3276067 - 20-18014_Addenda 2_Report de date 2020-03-13 15 h - Courriel 3280481 - 20-18014_Addenda 3_Report de date 2020-03-19 16 h 06 - Courriel 3281813 - 20-18014_Addenda 4 2020-03-20 16 h 44 - Courriel 3286070 - 20-18014_Addenda 5_report de date 2020-03-27 14 h 50 - Courriel 3292309 - 20-18014_Addenda 6 2020-04-09 16 h 17 - Courriel 3297803 - 20-18014_Addenda 7-Report de date 2020-04-21 16 h 32 - Courriel 3304541 - 20-18014_Enregistrement ouverture publique 2020-05-01 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Germain Égouts et Aqueducs Inc 3800, boul. Sir Wilfrid-Laurier, (voie de service de la 116)	Madame Pascale Bombardier Téléphone : 450 671-6171	**Commande : (1703783)** 2020-02-21 10 h 17	3272942 - 20-18014_Addenda 1 2020-03-10 14 h 40 - Courriel

Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1

Télécopieur : 450 671-3930

Transmission :
2020-02-21 10 h 17

3276067 - 20-18014_Addenda 2_Report de date
2020-03-13 15 h - Courriel

3280481 - 20-18014_Addenda 3_Report de date
2020-03-19 16 h 06 - Courriel

3281813 - 20-18014_Addenda 4
2020-03-20 16 h 44 - Courriel

3286070 - 20-18014_Addenda 5_report de date
2020-03-27 14 h 50 - Courriel

3292309 - 20-18014_Addenda 6
2020-04-09 16 h 17 - Courriel

3297803 - 20-18014_Addenda 7-Report de date
2020-04-21 16 h 32 - Courriel

3304541 - 20-18014_Enregistrement ouverture publique
2020-05-01 11 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Wolseley Canada Inc.
1600, Montée Ste-Julie
Sainte-Julie, QC, J3E 1Y2

Monsieur Marc-Andre Dutil
Téléphone : 450 688-9292
Télécopieur : 450 663-1854

Commande : (1719612)
2020-03-19 12 h 14
Transmission :
2020-03-19 12 h 14

3272942 - 20-18014_Addenda 1
2020-03-19 12 h 14 - Téléchargement

3276067 - 20-18014_Addenda 2_Report de date
2020-03-19 12 h 14 - Téléchargement

3280481 - 20-18014_Addenda 3_Report de date
2020-03-19 16 h 06 - Courriel

3281813 - 20-18014_Addenda 4
2020-03-20 16 h 44 - Courriel

3286070 - 20-18014_Addenda 5_report de date
2020-03-27 14 h 50 - Courriel

3292309 - 20-18014_Addenda 6
2020-04-09 16 h 17 - Courriel

3297803 - 20-18014_Addenda 7-Report de date
2020-04-21 16 h 32 - Courriel

3304541 - 20-18014_Enregistrement ouverture publique
2020-05-01 11 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1204473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Objet :	Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois sans prolongation - Dépense totale de 935 018,49 $, taxes incluses (montant de la soumission lot no. 1 : 378 606,85 $, taxes incluses, montant de la soumission lot no. 2 : 511 886,95 $ taxes incluses, plus des incidences de 44 524,69 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 20-18014. Une (1) soumission conforme pour le lot no. 1 et deux (2) soumissions conformes pour le lot no. 2. - Deux (2) soumissionnaires .

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1204473002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-03

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1208895001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc, pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021. Dépense totale de 643 601,32 $, taxes incluses (Contrat : 514 881,05 $ + Contingences : 51 488,11 $ + variation de quantité : 77 232,16 $) - Appel d'offres public 20-18205 -(1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1. d'octroyer à la firme Arboriculture de Beauce inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 881,05 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20 -18205;

2. d'autoriser une dépense de 77 232,16 $ taxes incluses à titre de variation de quantité;

3. d'autoriser une dépense de 51 488,11 $ taxes incluses à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-28 15:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208895001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc, pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021. Dépense totale de 643 601,32 $, taxes incluses (Contrat : 514 881,05 $ + Contingences : 51 488,11 $ + variation de quantité : 77 232,16 $) - Appel d'offres public 20-18205 -(1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet consiste à effectuer principalement des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte contre l'agrile dans le parc du Mont-Royal. Il y a également des abattages d'arbres jugés dangereux pour la sécurité des usagers et des infrastructures.
Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a établi, dans le cadre de son plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne en milieux naturels, une liste de priorités qui tient notamment compte des travaux d'aménagement à venir, des plans directeurs, du niveau d'infestation et de la capacité d'exécution. La protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation en font des milieux sensibles pour ce type d'intervention. Le contrat prévoit plusieurs conditions afin de planifier les travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu.

L'exécution de ces travaux soulève plusieurs considérations qui doivent être prises en compte dans la planification et l'exécution de travaux :
● La sensibilité des citoyens aux abattages;
● La sensibilité écologique des milieux et le besoin de respecter, entre autres, la loi fédérale sur les oiseaux migrateurs;
● La conformité à l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
● La volonté de maximiser la valorisation du bois provenant des arbres abattus;
● Le fait que le contrat a lieu dans un site patrimonial déclaré par le ministère de la Culture

et des
Communications du Québec (Parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0509 - 21 novembre 2019 - Accorder un contrat à Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 - Dépense totale de 3 200 738,73 $ taxes incluses (contrat : 2 560 590,98 $ + contingences : 256 059,10 $ + variation de quantités : 384 088,65 $) - Appel d'offres public 19-17690 (lot 4) 3 soumissionnaires.
CG19 0477 - 24 octobre 2019 - Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 $ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité – Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit l'abattage de 2 217 frênes dépérissants ou morts et 197 arbres dangereux. Le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal.
Les travaux étant réalisés en milieu forestier, l'essouchement y est impossible puisque le déchiquetage des souches blesserait les racines des arbres et des végétaux environnants.

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s'y limiter :
- les travaux d'abattage des arbres identifiés, le déchiquetage, le débardage;
- le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.
Le parc du Mont-Royal étant situé dans un site patrimonial déclaré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, une démarche a été entreprise auprès du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville afin d'obtenir l'autorisation d'abattage (le ministère ayant délégué ce pouvoir).

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingence.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses dans le cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO le 27 mai 2020. La durée de la publication a été de 33 jours, soit du 27 mai au 30 juin 2020. L'ouverture des soumissions a été faite le 30 juin 2020 à 13 h 30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis.
Il y a eu cinq preneurs de cahier de charges et une entreprise qui a déposé une soumission,

soit 20 % des preneurs. L'entreprise Arboriculture de Beauce inc. est le seul soumissionnaire conforme.

Depuis 2018, la Ville a octroyé d'importants contrats d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux à la suite d'appel d'offres public. Les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

Soumission conforme	Coût total (taxes incluses)
Arboriculture de Beauce inc.	514 881,05 $
Dernière estimation réalisée	651 615,06 $
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation ($) (soumission conforme – estimation)	(136 734,01$)
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation (%) ((soumission conforme – estimation) / estimation) X 100	(20,98 %)
Montant total à octroyer	514 881,05 $

Pour cet adjudicataire, il s'agit d'un troisième contrat d’abattage avec le SGPMRS dans le parc du Mont-Royal. Rappelons que les contrats d'abattage de milliers d'arbres avec un échéancier sur plusieurs mois semblent donner aux grandes entreprises, ayant une main-d'œuvre abondante, une stabilité dans le carnet de commandes et permettent une économie d'échelle qui est difficile à quantifier. Nous remarquons une baisse des coûts unitaires lors des derniers octrois de contrats et c'est encore le cas pour le présent dossier. Depuis 2017, on observe une diminution considérable du coût unitaire moyen pour un abattage. C’est ainsi que de 2018 à 2020, nous constatons une baisse de 7 % lorsque nous comparons les trois contrats de ce soumissionnaire dans le parc du Mont-Royal. Par ailleurs, seulement entre les contrats de 2019 et 2020, il y a une réduction de 20 % des coûts moyens par articles.

Comme nous le constatons dans le tableau ci-dessus, il y a une différence négative entre la dernière estimation de la Ville et la soumission conforme de près de 21 %.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur est tenu de les réaliser tels que décrits.

En date du 15 juillet 2020, l'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Comme le délai est de quelques mois entre l'inventaire des arbres (prescription d'abattage) et l'exécution des contrats, il arrive régulièrement que des arbres changent d'état. Selon l'expérience vécue lors de la réalisation de derniers contrats, des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale de la plus basse soumission conforme, devraient être prévus et le montant s'élève à 77 232,16 $.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. À la suite de l'expérience acquise lors de contrats précédents, une contingence représentant 10 % de la valeur totale de la plus basse soumission conforme, devrait être prévue et le montant s'élève à 51 488,11 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est 643 601,32 $ taxes incluses, ainsi que les contingences (51 488,11 $) et la variation de quantité (77 232,16 $). Ce montant sera assumée comme suit :
Un montant maximal de 587 693,79 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-033 Plan Gestion Forêt Urbaine et sera réparti comme suit :

2020	2021
470 155,03 $	117 538,76 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat d'abattage de frênes dépérissants fait partie de la stratégie de lutte contre l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement des arbres abattus. La protection de la forêt urbaine répond directement à une des priorités du plan *Montréal durable 2016-2020* « Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité ».
De plus, le SGPMRS restaurera les sites à la suite des travaux d'abattage en plantant des végétaux (arbres et arbustes) pour refermer les trouées où la régénération naturelle est insuffisante. La restauration répond à la même priorité du plan en contribuant à la plantation d'arbres et à l'enrichissement de la forêt urbaine. La quantité de végétaux et les espèces à planter pour restaurer les sites seront évaluées après les travaux d'abattage. Il est possible que des travaux de lutte contre les espèces envahissantes (tel que le nerprun) soient nécessaires à certains endroits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abattage des frênes ne se qualifiant pas pour un traitement est nécessaire afin que la lutte contre l'agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts ou dépérissants et d'arbres dangereux augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d'ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (SLow Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l'agrile et ainsi de réduire la pression de l'insecte sur les frênes qui subsistent.
L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 afin de permettre l'autorisation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, l'entrepreneur pourra réaliser des secteurs prioritaires avant la nidification des rapaces (vers la mi-février). Certains secteurs sont sensibles et demandent une intervention sur sol gelé avec une couverture de neige.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Nous ne prévoyons pas de retard dans l'exécution des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est établi en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville : l'installation de panneaux explicatifs sur les sites et l'ajout d'une page particulière à ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses). De plus, il y aura un mandat de sensibilisation et

d'interprétation en lien avec le projet d'abattage des frênes dépérissants. Le tout est pour informer les usagers et les citoyens à propos des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin août ou début septembre : rencontre de démarrage.
Début septembre 2020 au 29 janvier 2021 : exécution des abattages.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rodrigue FORGET-ROCHETTE
ingénieur forestier

Tél : 514 515-6144
Télécop. : 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics pour Louise Hélène Lefebvre

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-28

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208895001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc, pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021. Dépense totale de 643 601,32 $, taxes incluses (Contrat : 514 881,05 $ + Contingences : 51 488,11 $ + variation de quantité : 77 232,16 $) - Appel d'offres public 20-18205 -(1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18205 Liste des commandes.pdf 20-18205 Nouvelle Appel D'offres.pdf 20-18205_pv.pdf

20-18205 TCP (21).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18205

No du GDD : 1208895001

Titre de l'appel d'offres : 20-18205 Abattage de frênes dépérissant et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal - 2020-2021

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 5 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 30 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 30 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 12 - 2020

Date d'échéance révisée : 27 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

La recommandation d'octroi de contrat vise la firme cochée √

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	En entier
Aboriculture de Beauce inc	514 881,05 $	√	

Informations additionnelles

Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Des preneurs des documents n'ont pas soumissionnés compte tenu de la date de fin de production, d'un manque de temps pour regarder l'appel d'offres malgré qu'il a été sur le marché 33 jours ou prendre le document pour consultation seulement..

Préparé par : Daniel Léger

Le 20 - 7 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18205

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Arboriculture de Beauce inc										
Total (Arboriculture de Beauce inc)									**447 820,00 $**	**514 881,05 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18205
Numéro de référence : 1373431
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Abattage de frênes dépérissant et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal - 2020-2021

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9	Monsieur Denis Rancourt Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	**Commande : (1748486)** 2020-05-29 12 h 41 **Transmission :** 2020-05-29 12 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Asplundh Canada ULC 3366, Jacob-Jordan Terrebonne, QC, J6X 4J6	Monsieur Vincent Poitras Téléphone : 450 968-1888 Télécopieur : 450 968-1116	**Commande : (1750243)** 2020-06-03 11 h 53 **Transmission :** 2020-06-03 11 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services d'Arbres Primeau inc 566 chemin de la haute-riviere Châteauguay, QC, j6j5w6	Monsieur Guy Primeau Téléphone : 450 692-3683 Télécopieur :	**Commande : (1748445)** 2020-05-29 11 h 43 **Transmission :** 2020-05-29 11 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Université de Montréal - Direction des immeubles 2787, Chemin des Services Campus Montréal Montréal, QC, H3T 1J4 http://www.di.umontreal.ca	Monsieur Régis Boivin Téléphone : 514 343-6111 Télécopieur : 514 343-7713	**Commande : (1761578)** 2020-06-30 13 h 03 **Transmission :** 2020-06-30 13 h 03	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1750226)** 2020-06-03 11 h 42 **Transmission :** 2020-06-03 11 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208895001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc, pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021. Dépense totale de 643 601,32 $, taxes incluses (Contrat : 514 881,05 $ + Contingences : 51 488,11 $ + variation de quantité : 77 232,16 $) - Appel d'offres public 20-18205 -(1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1208895001 Trav Abattage frênes.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208528008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme BRANDT TRACTEUR, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³, suite à l'appel d'offres public 20-18034 (4 soum.), (Montant estimé de l'entente: 5 073 846,75 $, taxes incluses)

Il est recommandé :
1. de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 3 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, chargeuses articulées sur pneus de 3.5vg³, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18034 et au tableau de prix;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
BRANDT TRACTEUR	chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³	5 073 846,75 $

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-23 13:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208528008**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme BRANDT TRACTEUR, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³, suite à l'appel d'offres public 20-18034 (4 soum.), (Montant estimé de l'entente: 5 073 846,75 $, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente- cadre visant à combler les besoins des différents arrondissements, pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus. Ces appareils sont requis pour les activités de déneigement en les arrimant avec des chasse - neiges et des souffleuses détachables. Il est à préciser que ces équipements peuvent également servir pour le transport de matériaux divers lorsqu'ils sont opérés avec un godet.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement fut publié dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SÉAO, tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le Journal de Montréal, lequel est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions fut de trente-trois (33) jours, incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, pour une période allant du 22 janvier au 25 février 2020.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions. Le délai initial de la validité de soumissions était le 23 août 2020 et il a été prolongé au 30 septembre 2020.

Durant la période de sollicitation, trois (3) addenda furent produits :

- Addenda n° 1 : Réponses aux questions et modification de l'article 2.7.1 du devis;
- Addenda n° 2 : Réponses aux questions et modifications de l'objet, l'article 7.1 et la clause 1.07.11 - Soumission équivalente;
- Addenda n° 3 : Annulation de certains articles et remplacement d'un article .

Les quantités indiquées à l'appel d'offres s'appuient sur des prévisions réalisées par le Service du Matériel Roulant et des Ateliers consécutivement aux rencontres annuelles de

validation de la désuétude auprès des arrondissements clients.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Celles-si sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

La méthode d'adjudication choisie est celle du plus bas soumissionnaire conforme.

Ne pas conclure l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande d'équipements roulants et induirait une négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

Soumissionnaires (4) :
LONGUS EQUIPEMENT INC.
BRANDT TRACTEUR
ÉQUIPEMENT WAJAX
ÉQUIPEMENT SMS INC.

Non conforme (1) :
LONGUS EQUIPEMENT INC. - Motif du rejet : Non conformités majeures relevées au devis technique

Suite à une demande de prolongation du maintient des prix soumissionnés, les firmes Toromont et Plannord ont refusées de maintenir leurs prix soumissionnés.

La cadence de livraison que le fournisseur s'engage à respecter est de douze (12) semaines pour la première unité et une (1) semaine de plus par unité supplémentaire commandée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0223- 19 mai 2015 : Octroi d'un contrat de 254 572,75 $, taxes incluses, à Nortax Québec inc. pour l'achat d'une chargeuse articulée sur pneus avec godet, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13 -12698 (entente d'approvisionnement 870144).
CA15 090137 – 8 juin 2015 : Autoriser une dépense maximale de 546 810,75 $, toutes taxes comprises, pour la location avec option d'achat de deux chargeuses articulées pour une période de 5 ans, conformément à l'entente-cadre 870144 intervenue avec la Ville de Montréal et NORTRAX QUÉBEC INC. - CG13 0330.

CM13 0747 – 26 août 2013 : Conclure une entente cadre d'une durée de 4 ans avec Nortrax Québec inc. pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere - Appel d'offres public 13-12698 (3 soum.)

CA09 30 09 0279 – 1 septembre 2009 : AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - NORTRAX QUÉBEC INC. - LOCATION DE CINQ CHARGEURS SUR ROUES DE MARQUE ET MODÈLE JOHN DEERE 624K - SOUMISSION NUMÉRO 09-11074

CA09 25 0222 – 6 juillet 2009 : Octroi de contrat - ÉQUIPEMENTS SMS, selon l'appel d'offres 09-10927, visant l'achat d'un tracteur chargeur sur pneus et ses accessoires détachables, suivant les spécifications du devis 43708A11, pour un prix total de 227 104.50 $

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise l'acquisition possible de dix-huit (18) chargeuses articulées sur pneus de 3,5 vg³ à raison de six (6) unités maximum par année sur un horizon de trois

(3) ans. Le prix unitaire d'un véhicule inclut un godet tout usage et un chasse-neige. Les prix d'acquisition varient en fonction de l'année et sont répartis de la façon présentée dans le tableau ci-dessous.

Année	Quantité prévisionnelle	unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (sans taxes)	Montant total (avec taxes)
1	6	unitaire	238 000	1 428 000	1 641 843,00
2	6	unitaire	245 000	1 470 000	1 690 132,50
3	6	unitaire	252 500	1 515 000	1 741 871,25
			TOTAL	**4 413 000**	**5 073 846,75**

La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais d'acquisition et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Durant les trois années de validité de l'entente-cadre Ville, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers pourra en tout temps initier l'acquisition d'une ou de plusieurs chargeuses articulées pour le bénéfices des arrondissements clients.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'acquisition vise à doter la Ville d'un nombre suffisant de chargeuses articulées qui seront essentiellement affectées aux opérations de déblaiement des arrondissements. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18034 pour lequel il y eut onze (11) preneurs du cahier des charges.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
BRANDT TRACTEUR	5 073 846,75	0,00	5 073 846,75
ÉQUIPEMENT WAJAX	5 078 634,31	0,00	5 078 634,31
ÉQUIPEMENT SMS INC.	5 763 006,90	0,00	5 763 006,90
Dernière estimation réalisée ($)	5 764 906,29	0,00	5 764 906,29
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-691 059,54
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-11,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			4 787,56
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,09 %

L'écart de 691 059,54 $ sous l'estimation faite par la Ville (-11,99 %) atteste de la compétitivité de l'offre.

Le soumissionnaire (Brandt) est conforme selon le devis technique # 43720A11.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Des clauses d'indexation des prix sont prévues au contrat. Les prix peuvent être indexés, à la hausse ou à la baisse, au taux de change entre le dollar canadien ($CAD) et le dollar américain ($USD) et selon les règles d'application indiquées à l'annexe 2.04.01 de l'appel d'offres 20-18034.

De plus, le prix varie en fonction de l'année tel qu'indiqué dans la section Description.

Par ailleurs, aucune contingence n'est prévue pour ce type de contrat et aucune option n'est à rajouter. Il s'agit en effet d'une formule de type "livré clé en main".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des chargeuses respecte les normes de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement (EPA) en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc pleinement aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.
En outre, l'ajout d'une chaufferette auxiliaire (art. 3.11.7) a été prévu, ce qui permet l'élimination du ralenti inutile et donc de réduire la consommation d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité stratégique. Si ce contrat n'est pas octroyé pour supporter les opérations, le service aux citoyens en serait impacté et la sécurité sur les voies publiques grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact anticipé lié à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sept. 2020 : émettre un bon de commande afin d'obtenir les chargeuses pour l'hiver 2020-2021;
Sept. 2021 : émettre un bon de commande afin d'obtenir les chargeuses pour l'hiver 2021-2022;
Sept. 2022 : émettre un bon de commande afin d'obtenir les chargeuses pour l'hiver 2022-2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2020-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208528008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec la firme BRANDT TRACTEUR, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³, suite à l'appel d'offres public 20-18034 (4 soum.), (Montant estimé de l'entente: 5 073 846,75 $, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18034_Intervention_«SMRA»_rev1.pdf20-18034_Tableau de vérification.pdf

20-18034 pv.pdf20-18034_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18034 — No du GDD : 1208528008

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³ - Entente d'approvisionnement 3 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 1 - 2020 — Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 25 - 2 - 2020 — Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2020

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions - A l'ouverture des soumisisons

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 54,55

Nbre de soumissions rejetées 1 — % de rejets : 16,67

Analyse des soumissions - Après l'acceptation de prolongation de la durée de validité de soumisison

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 36

Nbre de soumissions rejetées 1 — % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
LONGUS EQUIPEMENT INC.	Non conformités majeures relevées au devis technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 23 - 8 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 38 jrs — Date d'échéance révisée : 30 - 9 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
BRANDT TRACTEUR	**5 073 846,75 $**	√	
ÉQUIPEMENT WAJAX	5 078 634,31 $		
ÉQUIPEMENT SMS INC.	5 763 006,90 $		

Information additionnelle

Le prix de la soumission de la firme TOROMONT CAT QUÉBEC DIV INDUSTRIES TOROMONT LTEE a été corrigé. La différence entre le prix inscrit sur le procès-verbal et celui inscrit au tableau des prix s'explique par le fait que les montants inscrits correspondent au montant total «Hors taxes» du bordereau détaillé.

Deux (2) preneurs se sont procuré les documents à titre de sous-traitant, un (1) s'est procuré les documents à titre de consultation seulement, un (1) s'est procuré les documents par erreur, et un (1) preneur n'a pas répondu à notre demande.

À la suite d'une demande de prolongation de la durée de validité de soumisison, les firmes ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE et TOROMONT CAT QUÉBEC / DIV INDUSTRIES TOROMONT LTEE ont refusées de maintenir la période de validité de leur soumisison.

Préparé par : Renée Veillette — Le 22 - 7 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18034
Titre : Acquisition de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³ - Entente d'approvisionnement 3 ans
Date d'ouverture des soumissions : 25 février 2020

Lot 1 Item	Description	Quantité	LONGUS EQUIPEMENT INC.		BRANDT TRACTEUR		ÉQUIPEMENT WAJAX		ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE		TOROMONT CAT QUEBEC DIV INDUSTRIES TOROMONT LTEE		ÉQUIPEMENT SMS INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	**Année 1** - Acquisition de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³ selon les caractéristiques décrites au devis technique.	6	233 950,00 $	1 403 700,00 $	238 000,00 $	1 428 000,00 $	245 398,00 $	1 472 388,00 $	241 500,00 $	1 449 000,00 $	269 999,00 $	1 619 994,00 $	274 800,00 $	1 648 800,00 $
2	**Année 2** - Acquisition de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³ selon les caractéristiques décrites au devis technique.	6	239 800,00 $	1 438 800,00 $	245 000,00 $	1 470 000,00 $	245 398,00 $	1 472 388,00 $	247 100,00 $	1 482 600,00 $	272 698,99 $	1 636 193,94 $	277 500,00 $	1 665 000,00 $
3	**Année 3** - Acquisition de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³ selon les caractéristiques décrites au devis technique.	6	245 800,00 $	1 474 800,00 $	252 500,00 $	1 515 000,00 $	245 398,00 $	1 472 388,00 $	252 875,00 $	1 517 250,00 $	275 425,98 $	1 652 555,88 $	283 100,00 $	1 698 600,00 $
	Total avant taxes			4 317 300,00 $		4 413 000,00 $		4 417 164,00 $		4 448 850,00 $		4 908 743,82 $		5 012 400,00 $
	TPS 5 %			215 865,00 $		220 650,00 $		220 858,20 $		222 442,50 $		245 437,19 $		250 620,00 $
	TVQ 9,975 %			430 650,67 $		440 196,75 $		440 612,11 $		443 772,79 $		489 647,20 $		499 986,90 $
	Montant total			4 963 815,67 $		5 073 846,75 $		5 078 634,31 $		5 115 065,29 $		5 643 828,21 $		5 763 006,90 $
	Formulaire de soumission signé		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Achat du cahier des charges sur le SEAO		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		3 addenda, dernier émit 18 février 2020		3 addenda, dernier émit 18 février 2020		3 addenda, dernier émit 18 février 2020		3 addenda, dernier émit 18 février 2020		3 addenda, dernier émit 18 février 2020		3 addenda, dernier émit 18 février 2020	
	Numéro NEQ		1143313709		1174486051		3363000947		1143540954		1144694263		1161238622	
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Liste des sous-contractants jointe à la soumisison		Oui		Oui		Oui - Aucun sous-contractant		Oui - Aucun sous-contractant		Oui		Oui	

Remarque :

- Non conformités majeures relevées au devis technique
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 26février 2020**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour | Service à la clientèle | Aide | Recherche avancée

Mon SEAO | Mes avis | Rapports | Profil | Organisation | COMMANDES | PANIER

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18034
Numéro de référence : 1337591
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Acquisition de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 vg³ - Entente d'approvisionnement 3 ans

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Brandt Tracteur 3855 boulevard Matte Brossard, QC, J4Y2P4 NEQ : 1174486051	Monsieur Philippe Charbonneau Téléphone : 450 444-1030 Télécopieur : 450 444-7725	**Commande : (1686895)** 2020-01-22 16 h 34 **Transmission :** 2020-01-22 16 h 34	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée 1735, Lavoisier Sainte-Julie, QC, J3E 1Y6 NEQ : 1143672625	Monsieur Guy Desjardins Téléphone : 450 649-9461 Télécopieur : 450 649-1874	**Commande : (1692566)** 2020-02-03 14 h 13 **Transmission :** 2020-02-03 14 h 13	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) :

				Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Equipement SMS 1800, Montgolfier Laval, QC, H7T 0L9 NEQ : 1161238622	Monsieur MArc-André Perras Téléphone : 450 781-9552 Télécopieur :	**Commande : (1688724)** 2020-01-27 11 h 52 **Transmission :** 2020-01-27 11 h 52	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Équipements Plannord ltée 70, rue d'Anvers Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1S4 http://www.plannord.com NEQ : 1143540954	Madame Claudia Mercier Téléphone : 418 878-4007 Télécopieur : 418 878-5550	**Commande : (1687723)** 2020-01-24 9 h 11 **Transmission :** 2020-01-24 9 h 11	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe R. Y. Beaudoin Inc. 1400, boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville, QC, G6T 2T7 http://www.gryb.ca NEQ : 1164618119	Madame Stéphanie Pilote Téléphone : 819 330-0906 Télécopieur : 819 604-1398	**Commande : (1692348)** 2020-02-03 11 h 33 **Transmission :** 2020-02-03 11 h 33	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Immeubles Y. Maheux Ltée 2925 Avenue Kepler, porte B	Monsieur Yvon Maheux Téléphone	**Commande : (1703406)** 2020-02-20 16 h 45	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-20 16 h 45 -

	Québec Québec, QC, G1X 3V4 NEQ : 1164836679	: 418 658-9030 Télécopieur : 418 658-9480	**Transmission :** 2020-02-20 16 h 45	Téléchargement 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-20 16 h 45 - Téléchargement 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-20 16 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Longus équipement inc. 4405, Autoroute des Laurentides Laval, QC, H7L 5W5 NEQ : 1143313709	Monsieur Yves Benjamin Téléphone : 450 652-2552 Télécopieur : 450 652-0241	**Commande : (1687578)** 2020-01-23 17 h 02 **Transmission :** 2020-01-23 17 h 02	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Télécopie 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 45 - Télécopie 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 12 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	**Commande : (1687200)** 2020-01-23 10 h 36 **Transmission :** 2020-01-23 10 h 36	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Toromont Cat (Québec) . 5001 Aut Transcanadienne Pointe-Claire, QC, H9R 1B8 NEQ : 1144694263	Monsieur Marc-André Nault Téléphone : 514 795-4521 Télécopieur	**Commande : (1687525)** 2020-01-23 15 h 55 **Transmission :** 2020-01-23 15	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses)

		:	h 55	2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4 NEQ :	Monsieur Martin Dubuc Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7383	**Commande : (1689258)** 2020-01-28 9 h 56 **Transmission :** 2020-01-28 9 h 56	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Wajax Équipement.. 2000 rue JOHN MOLSON Laval, QC, H7T 0H4 NEQ : 3363000947	Monsieur Patrick Quesnel. Téléphone : 514 639-7608 Télécopieur : 450 682-7159	**Commande : (1688309)** 2020-01-27 8 h 03 **Transmission :** 2020-01-27 8 h 03	3248761 - 20-18034_Addenda no 1 (Ajout et question/réponse) 2020-02-05 15 h 05 - Courriel 3250241 - 20-18034 - Addenda no 2 (Modifications, questions et réponses) 2020-02-07 7 h 44 - Courriel 3257643 - 20-18034_Addenda no 3 (Modifications) 2020-02-18 16 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? Service clientèle **À propos** **Partenaires**

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1208260004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Résilier deux contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (résidus verts et résidus alimentaires), octroyés par résolution du conseil d'agglomération le 23 avril 2020, suite au processus d'appel d'offres publics #20-18067, pour une valeur totale de 2 038 843 $ (taxes et contingences incluses).

Il est recommandé de :

- résilier les deux contrats pour les lots 9 et 10 octroyés suite au processus d'appel d'offres publics #20-18067 Traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés, pour une valeur totale de 2 038 843 $ (taxes et contingences incluses).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-02 16:41

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208260004**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Résilier deux contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (résidus verts et résidus alimentaires), octroyés par résolution du conseil d'agglomération le 23 avril 2020, suite au processus d'appel d'offres publics #20-18067, pour une valeur totale de 2 038 843 $ (taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal assume cette responsabilité pour l'agglomération. En vertu de ces articles, l'agglomération de Montréal octroie des contrats à des entreprises exploitant des sites de compostage privés pour le traitement et la valorisation des résidus organiques qui sont collectés sur le territoire de l'agglomération d'ici à ce que la Ville puisse mettre en opération ses propres Centres de traitement des matières organiques (CTMO) par compostage (2021) et biométhanisation (2022). Ainsi, des contrats de traitements sont octroyés depuis 2008 pour des résidus verts (territoires de l'est de l'agglomération), depuis 2009 pour les résidus alimentaires (territoires de l'est de l'agglomération) et depuis 2011 pour les résidus organiques mélangés (territoires de l'ouest de l'agglomération).

Afin de pouvoir traiter les résidus alimentaires en provenance des territoires situés dans l'ouest de l'agglomération pour la période allant du 14 avril 2020 au 13 avril 2023, le Service de l'environnement a lancé un appel d'offres public. L'appel d'offres visait le traitement par compostage/biométhanisation de résidus organiques mélangés (résidus verts

et résidus alimentaires), pour lequel il y avait 10 lots à adjuger. Les lots se répartissaient de la façon suivante :

Lots	Quantités prévisionnelles	Années	Description
1 2 3 4	15 000 tonnes 10 000 tonnes 5 000 tonnes 5 000 tonnes	Année 1 : 14 avril 2020 au 13 avril 2021	Traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - comprend réception (site de traitement ou poste de transbordement), chargement et transport vers le lieu de traitement (le cas échéant)
5 6 7 8	15 000 tonnes 10 000 tonnes 5 000 tonnes 5 000 tonnes	Année 2 : 14 avril 2021 au 13 avril 2022	Traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - comprend réception, chargement et transport (le cas échéant)
9 10	10 000 tonnes 5 000 tonnes	Année 3 : 14 avril 2022 au 13 avril 2023	Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts), à partir du CTMO.

Conformément aux modalités d'adjudication prévues dans les documents d'appel d'offres, c'est l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. qui a été le plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble des lots. Le Conseil d'agglomération a résolu de leur accorder 10 contrats (1 par lot) le 23 avril 2020 (Résolution CG20 0196).

Suite à l'octroi des contrats, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'environnement ont procédé à une relecture des modalités d'adjudication et se sont questionnés sur le bien-fondé de ces modalités pour les lots 9 et 10. Lorsque le lieu de réception des matières diffère d'un soumissionnaire à l'autre, la méthode d'adjudication pour déterminer le plus bas soumissionnaire conforme tient compte des distances à parcourir pour les villes et leurs transporteurs.

Les lots 9 et 10 concernent des services à rendre après la mise en service du CTMO de Saint Laurent. Ce service diffère du service requis pour les lots 1 à 8. Il s'agit de transporter les matières depuis le CTMO vers le lieu de réception proposé par le soumissionnaire et de traiter les résidus organiques collectés. Les distances parcourues par les villes /arrondissements et leurs transporteurs seront donc fixes (centroïde vers CTMO Saint Laurent). Le critère de distance ne doit ainsi pas s’appliquer pour les lots 9 et 10. Ainsi, après consultation du Service des affaires juridiques, il apparaît que ces lots n'auraient pas dû être soumis à ces modalités d'adjudication et que ce faisant, la Ville se trouve à avoir octroyé les contrats pour ces deux lots au deuxième plus bas soumissionnaire (voir section *Description).*

Le Service de l'environnement recommande de résilier les contrats pour les lots 9 et 10 et de relancer un nouveau processus d'appel d'offres au moment opportun afin de combler les besoins en traitement des résidus organiques mélangés pour la période débutant le 14 avril 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0196 - 23 avril 2020 - Accorder 10 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois sans option de prolongation -

Dépense totale de 11 980 775 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18067 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 $ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 $ en 2021
CG17 0422 - 28 septembre 2017- Autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 $, taxes incluses, pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat de traitement par compostage des résidus verts, dans le cadre du contrat accordé à Englobe corp. (CG17 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 $ à 4 081 612 $, taxes incluses

CG17 0090 - 30 mars 2017- Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 $, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 $, taxes incluses (3 soum.) - Dépense totale de 12 174 645 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15674

CG16 0537 - 29 septembre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 $, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus organiques mélangés, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada ltée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 $ à 4 139 100 $, taxes incluses

CG15 0158 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à 142975 Canada ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 $, taxes incluses et un contrat pour le traitement de 40 000 tonnes de résidus organiques mélangés (20 000 tonnes par année), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soum.)

DESCRIPTION

En fonction des modalités d'adjudication édictées à l'annexe 1.13.01 du document Régie de l'appel d'offres public #20-18067, pour l'octroi des contrats, les prix soumis sont ajustés selon un facteur d'ajustement afin de prendre en compte les coûts additionnels de transports encourus pour la livraison de la matière et qui devront être assumés par la Ville ainsi que par les villes liées du secteur Ouest de l'agglomération. Cet ajustement est calculé en fonction de la distance à parcourir entre un point de départ (centroïde spécifié au devis) et le lieu de livraison du soumissionnaire. À noter que les montants ajustés ne servent qu'au processus d'octroi des contrats. Le prix payé par la Ville est celui soumis par l'adjudicataire.

Le tableau suivant présente les prix soumis et ajustés des soumissionnaires pour les lots 9 et 10 dans le cadre de l'appel d'offre public #20-18067.

Numéro de lot	142975 Canada Ltée (Mironor)		Recyclage Notre-Dame Inc.		GSI Environnement Inc.	
	Prix soumis	Prix ajusté	Prix soumis	Prix ajusté	Prix soumis	Prix ajusté
9	914 051 $	2 417 165 $	1 294 504	1 885 877 $	1 609 650 $	2 482 276 $
10	457 026 $	1 208 583 $	647 252 $	942 939 $	804 825 $	1 241 138 $

(Voir pièce jointe *20-18067- Ajustement prix_v3* pour le détail du calcul et la pièce jointe *20-18067_Annexe_Régie_Modalités d'adjud ication* pour le détail de la méthode d'adjudication

employée)

La distance à parcourir entre le centroïde présenté au devis et le lieu de réception identifié par Mironor est de 161 km (aller-retour) contre 64 km (aller-retour) pour celui de Recyclage Notre-Dame. Ceci explique la raison pour laquelle le fournisseur Mironor n'a pas été l'adjudicataire des contrats pour les lots 9 et 10, même si les prix unitaires à la tonne soumis pour ces deux lots étaient les plus bas.

Dans la réalité opérationnelle et tel que détaillé au devis d'appel d'offres, le transport des résidus mélangés est effectué par la Ville (ou l'un de ses fournisseurs) jusqu'au site de livraison de l'adjudicataire pour les lots 1 à 8 inclusivement. Pour les lots 9 et 10, à partir de prix soumis spécifiquement pour ces lots sur le bordereau, l'adjudicataire est responsable d'effectuer le transport à partir du CTMO situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent (lieu de réception fixe et déterminé par la Ville) vers son lieu de traitement. Ce changement opératoire par rapport aux lots 1 à 8 découle de la mise en opération du CTMO de Saint-Laurent (2021) où seront traités les résidus mélangés. Les quantités de résidus mélangés prévus pour les lots 9 et 10 correspondent aux quantités excédentaires qui ne pourront être traitées au CTMO de Saint-Laurent. Ainsi, la méthode d'adjudication consistant à ajuster les prix soumis en fonction de la distance n'aurait pas dû s'appliquer pour ces deux lots. D'ailleurs, l'article 3.1 du Devis technique précise ceci pour les lots 9 et 10 :

Art. 3.1 Les soumissionnaires sont invités à présenter :

- […]

- Un prix unitaire à la tonne pour le traitement des résidus organiques mélangés pour les lots se rapportant à la troisième année du contrat, qui inclut le transport de matières entre le CTMO à Saint-Laurent et le lieu de traitement des matières (voir clause 4.3 et 6.9 (Items 9 et 10 au bordereau de soumission).

En raison de cette erreur aux modalités d'adjudications, sur la base des prix soumissionnés, l'agglomération de Montréal a octroyé les lots 9 et 10 au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc., à une somme de 570 679 $ supérieure que si elle avait octroyé les contrats au réel plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Après consultation du Service des affaires juridiques, il apparaît que l'agglomération se trouve à avoir octroyé les contrats non pas au plus bas soumissionnaire, mais au 2e plus bas, soit Recyclage Notre-Dame inc. puisque l'application de la formule d'ajustement en fonction de la distance tel que présenté dans les modalités d'adjudication n'a aucune justification pour ces deux lots et n'aurait pas dû être appliquée. Rappelons que la *Loi sur les cités et villes* prévoit à l'article 573 (7) que le contrat doit être adjugé au soumissionnaire ayant présenté la soumission la plus basse.
La résiliation de ces deux contrats se base sur l'article 13.04 du contrat 20-18067, qui s'énonce comme suit:

13.04 Sans préjudice à tous ses droits et recours, et sous réserve de la sous-section 4.06, le DONNEUR D'ORDRE peut résilier le Contrat sur avis écrit:
b) sans motif après un préavis de DIX (10) jours,

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La résiliation des lots 9 et 10 permettra de réduire la valeur totale des contrats d'un montant de 2 038 843 $, passant d'un montant de 11 980 775 $ à 9 941 932 $ (taxes et contingences incluses).

Considérant que la Ville sera dans l'obligation de repartir en appel d'offres pour assurer le service de valorisation par compostage ou biométhanisation des matières prévues aux lots 9 et 10 à résilier, la base budgétaire doit être maintenue en 2022 et 2023 afin de financer les coûts d'opération liée à ces traitements.

La résiliation n'a aucun impact pour la période 2020-2021. Les dépenses auront lieu tel que prévu dans le sommaire d'octroi 1208260002.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas résilier les contrats concernés revient à avoir octroyé ces contrats au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce qui est contraire avec ce que prévoit l'article 573 (7) de la *Loi sur les cités et villes.*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 août 2020
Conseil municipal : 24 août 2020
Conseil d'agglomération : 27 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement
Lina PICHÉ, Service de l'approvisionnement
Marie-France MILORD, Service des finances
Guylaine VAILLANCOURT, Service des affaires juridiques

Lecture :

Marie-France MILORD, 30 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DEVIN-DUCLOS
Conseiller en planification

Tél : 514-872-2236
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section opérations - gestion des matières résiduelles

Tél : 514-868-8763
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-30

20-18067

Tableau d'ajustement du prix à la distance

Lot 9:	Mironor	Recyclage Notre-Dame	GSI
PRIX UNITAIRE SOUMIS	79.50 $	112.59 $	140.00 $
FA	0.81	0.81	0.81
Distance	161.40	63.50	93.70
Tonnage	10 000.00	10 000.00	10 000.00
C1 = CU *T	795 000.00	1 125 900.00	1 400 000.00
C2 = T * D* FA	1 307 340.00	514 350.00	758 970.00
C = C1 + C2	**2 102 340.00 $**	**1 640 250.00 $**	**2 158 970.00 $**
TPS	105 117.00 $	82 012.50 $	107 948.50 $
TVQ	209 708.42	163 614.94	215 357.26
Coût global ajusté	**2 417 165.42 $**	**1 885 877.44 $**	**2 482 275.76 $**

Lot 10:	Mironor	Recyclage Notre-Dame	GSI
PRIX UNITAIRE SOUMIS	79.50 $	112.59 $	140.00 $
FA	0.81	0.81	0.81
Distance	161.40	63.50	93.70
Tonnage	5 000.00	5 000.00	5 000.00
C1 = CU *T	397 500.00	562 950.00	700 000.00
C2 = T * D* FA	653 670.00	257 175.00	379 485.00
C = C1 + C2	**1 051 170.00 $**	**820 125.00 $**	**1 079 485.00 $**
TPS	52 558.50 $	41 006.25 $	53 974.25 $
TVQ	104 854.21	81 807.47	107 678.63
Coût global ajusté	**1 208 582.71 $**	**942 938.72 $**	**1 241 137.88 $**

Facteur d'ajustement en fonction de la distance

Pour l'attribution des contrats, le Donneur d'ordre s'assure de la conformité de la soumission et octroie par lot au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots en prenant en considération les deux éléments qui sont : le prix à la tonne métrique soumis et l'ajustement de ce coût en fonction de la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié.

Le prix unitaire soumis pour une tonne métrique de matières sera ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville.
Le calcul du prix unitaire ajusté, aux fins d'adjudication seulement, s'effectue de la façon suivante

Prix unitaire ajusté = Prix unitaire soumis + (Fa * D)

- Un facteur d'ajustement **Fa** sera utilisé pour l'analyse des soumissions. Ce dernier tient compte des coûts indirects pour la livraison des matières, tel le coût la main-d'œuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement ainsi que la consommation de carburant, le tout selon les dernières données compilées par le Donneur d'ordre.

- La distance de référence **D** représente le trajet qui sera calculé par le Donneur d'ordre, à l'aide de l'outil cartographique en ligne Google Map, selon le trajet aller-retour en kilomètres des camions entre le centroïde d'un territoire et le lieu de livraison du fournisseur donné automatiquement sans faire de modifications au parcours. Cette distance permet de calculer le prix ajusté.

- Les coordonnées du centroïde sont les suivantes : **45.4674, -73.7982**

Le facteur d'ajustement du prix unitaire qui sera utilisé pour l'analyse des soumissions et qui permettra de tenir compte de la distance entre le centroïde et le lieu de livraison a été calculé comme suit :

Fa = (D* CT) / (T*V) = 0.81

Avec :

D	Distance pour chaque Km aller-retour à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié.
CT	Coût de transport établi pour une heure de travail (145$/h)
T	Chargement moyen établi d'un camion par voyage (9 tonnes)
V	Vitesse moyenne établie d'un camion (40 Km/h)

Pour les besoins de détermination de l'adjudicataire, le coût global pour le Donneur d'ordre sera calculé de la manière suivante :

C = C1 + C2

Où :

C1 Coût de traitement en fonction du coût unitaire et la quantité à traiter (T)

(C1= CU x T)

C2 Coût ajusté en fonction de la distance du centroïde par rapport au lieu de livraison, du facteur Fa et de quantité à traiter

C2 = T x D x Fa

Il est important de comprendre que ce facteur d'ajustement ne sert qu'à l'évaluation du dossier des soumissionnaires dans le processus d'octroi du contrat. Lors de l'exécution du contrat, le prix unitaire à la tonne soumis sera le montant qui sera payé à l'entrepreneur.

Méthode d'adjudication

Un soumissionnaire peut soumissionner sur les 10 lots.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1200362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats d'une durée de trois ans, avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux entrepreneurs suivants: JMV Environnement inc., au montant de 733 940,62 $ taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 5), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 423 448,33 $ taxes incluses (lot 4) et 111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA au montant de 164 414,25 $ taxes incluses (lot 6) - Appel d'offres public 20-18061 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, les commandes pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18061;

Firmes	Lots	Montant total (taxes incluses)
111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA	6	164 414,25 $
JMV Environnement inc.	1, 2, 3 et 5	733 940,62 $

2. de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, seul

soumissionnaire pour le lot 4, pour une période de 36 mois, les commandes pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 423 448,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18061;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-24 14:13

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200362001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats d'une durée de trois ans, avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux entrepreneurs suivants: JMV Environnement inc., au montant de 733 940,62 $ taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 5), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 423 448,33 $ taxes incluses (lot 4) et 111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA au montant de 164 414,25 $ taxes incluses (lot 6) - Appel d'offres public 20-18061 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) est situé au 11175 boulevard Métropolitain Est, Montréal, dans le site de l'ancienne carrière Demix. Ce site est utilisé exclusivement pour la disposition des cendres et des sables générés par le traitement des eaux usées de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (station). Environ 38 000 mètres cubes de matières résiduelles sont ainsi transportées annuellement au L.E.T.

Pour effectuer l'entretien régulier du site, la Station requiert les services à taux horaire d'équipements lourds avec opérateurs tels que: rétro-excavatrice, bélier mécanique, pelle excavatrice, tombereau rigide, rouleau compacteur/vibratoire et camion citerne.

Ces équipements sont utilisés au besoin pour l'aménagement des cellules, l'entretien général du lieu d'enfouissement technique ainsi que pour des travaux d'aménagement comme: excavation, déplacement de monticules de pierre, construction de remparts et autres. Le camion citerne est utilisé pour l'arrosage des cendres par temps sec, pour éviter qu'elles se retrouvent sur l'autoroute 40.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 février 2020, publié sur le site SEAO et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions à eu lieu le 30 avril 2020. La validité des soumissions est de 180 jours. Aucune contingence n'est prévue au contrat.

Quatre addenda ont été émis:

Addenda 1: Questions et réponses;

Addenda 2: Report de date d'ouverture des soumissions au 16 avril 2020;

Addenda 3: Report de date d'ouverture des soumissions au 21 avril 2020;

Addenda 4: Report de date d'ouverture des soumissions au 30 avril 2020, questions et réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0853 - 31 mai 2017 - Accorder trois contrats d'une durée de trois ans pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux entrepreneurs suivants: 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC, au montant de 238 198,47 $ taxes incluses (groupes A et D), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 496 427,56 $ taxes incluses (groupes B et C) et Les Entreprises Canbec Construction Inc., au montant de 156 366, $ taxes incluses (groupe E) - Appel d'offres public 17-15992 - 10 soumissionnaires.

CE14 1642 - 29 octobre 2014 - Accorder deux contrats à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994) d'une durée de deux ans pour la location sur demande d’un bouteur avec opérateur (lot A) et pour la location d’une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d’enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 149 467,50 $, taxes incluses, et 111 065,85 $, taxes incluses, respectivement - Appel d'offres public 798-AE - 4 soumissionnaires (lot A) – 4 soumissionnaires (lot B).

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement du L.E.T. ont toujours été effectués par l'entreprise privée, puisque la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) ne détient pas les équipements requis pour la réalisation de ces travaux. Ces travaux sont exécutés selon les besoins opérationnels et sous la supervision d'un employé de la DEEU.

Cet appel d’offres consiste en la location sur demande de six (6) équipements lourds avec opérateur pour une période de trente-six (36) mois. Il y a possibilité de deux (2) renouvellements additionnels de douze (12) mois chacun pouvant être accordés individuellement. Les contrats sont octroyés par lot aux plus bas soumissionnaires conformes de chacun des six (6) lots.

Les six (6) lots sont:

1. rétro-excavatrice;
2. bélier mécanique ou bouteur;
3. pelle excavatrice;
4. tombereau rigide;

5. rouleau compacteur/vibratoire;
6. camion-citerne.

Les prix soumissionnés sont à taux horaire, sans contingences et incluent les frais de mobilisation et démobilisation des équipements de même que les services d'un opérateur.

JUSTIFICATION

Sept entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et ont tous déposé une soumission.

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse administrative des soumissions.

LOT 1: RETRO-EXCAVATRICE AVEC OPÉRATEUR

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
JMV Environnement inc.	141 649,20 $	0 $	141 649,20 $
3024407 Canada Inc. f.a.s.r. Entreprise Vaillant 1994	164 316,52 $	0 $	164 316,52 $
2632-2990 QC inc. - Les Excavations DDC	166 895,48 $	0 $	166 895,48 $
9154 - 4637 Québec Inc. (Location Guay)	191 548,35 $	0 $	191 548,35 $
Les Entreprises G. D'Amico inc.	191 594,34 $	0 $	191 594,34 $
Urbex Construction inc.	200 757,85 $	0 $	200 757,85 $
Dernière estimation réalisée ($)	130 803,57 $	0 $	130 803,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			10 845,63 $ 8,29 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			22 667,37 $ 13,79 %

LOT 2: BÉLIER MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
JMV Environnement inc.	321 263,15 $	0 $	321 263,15 $
3024407 Canada Inc. f.a.s.r. Entreprise Vaillant 1994	344 869,81 $	0 $	344 869,81 $

1174073768 Canada inc. / Déneigement NA-SA	531 184,50 $	0 $	531 184,50 $
Dernière estimation réalisée ($)	299 178,33 $	0 $	299 178,33 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			22 084,82 $ 7,38 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			23 606,66 $ 7,35%

LOT 3: PELLE EXCAVATRICE AVEC OPÉRATEUR

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
JMV Environnement inc.	225 396,99 $	0 $	225 396,99 $
3024407 Canada Inc. f.a.s.r. Entreprise Vaillant 1994	278 234,90 $	0 $	278 234,90 $
Dernière estimation réalisée ($)	250 135,23 $	0 $	250 135,23 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 24 738,24 $ - 9,89 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			52 837,91 $ 23,44 %

LOT 4: TOMBEREAU RIGIDE AVEC OPÉRATEUR

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
3024407 Canada Inc. f.a.s.r. Entreprise Vaillant 1994	423 448,33 $	0 $	423 448,33 $
Dernière estimation réalisée ($)	319 321,56 $	0 $	319 321,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			104 126,77 $ 32,61 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*

LOT 5: ROULEAU COMPACTEUR / VIBRATOIRE

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
JMV Environnement inc.	45 631,28 $	0 $	45 631,28 $
3024407 Canada Inc. f.a.s.r. Entreprise Vaillant 1994	63 204,06 $	0 $	63 204,06 $
Urbex Construction inc.	75 044,18 $	0 $	75 044,18 $
Dernière estimation réalisée ($)	62 799,91 $	0 $	62 799,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-17 168,63 $ - 27,34 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			17 572,78 $ 38,51 %

LOT 6: CAMION CITERNE AVEC OPÉRATEUR

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA	164 414,25 $	0 $	164 414,25 $
JMV Environnement inc.	237 768,30 $	0 $	237 768,30 $
Urbex Construction inc.	239 596,40 $	0 $	239 596,40 $
3024407 Canada Inc. f.a.s.r. Entreprise Vaillant 1994	249 012,86 $	0$	249 012,86 $
Dernière estimation réalisée ($)	182 131,55 $	0 $	182 131,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 17 717,30 $ - 9,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			73 354,05 $ 44,62 %

Les écarts entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne des lots 3 et 6 sont favorables respectivement de 9,89 % et 9,73%. Les lots 1 et 2 représentent un écart défavorable respectivement de 8,29% et 7,38%.

Une seule entreprise a soumissionné pour le lot 4 avec un écart défavorable de 32,61%. L'estimation a été calculé en fonction d'un tombereau rigide de 1975 de 22 verges cubes, loué en 2019 . Le tombereau soumissionné date de 1994 et possède une plus grande capacité, soit 27 verges cubes. Le fait de louer un équipement plus récent et d'une plus grande capacité explique l'écart défavorable.

L'écart favorable de 27.35% entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne sur le lot 5 pourrait s'expliquer par une plus grande disponibilité de cet équipement chez JMV environnement inc. que chez les autres entrepreneurs.

Les écarts de 13,79% (lot 1), 23,44% (lot 3) et 38,51% (lot 5) entre la plus basse soumission conforme et le deuxième plus bas soumissionnaire s'expliquent par la disponibilité de ces équipements et de la main-d'oeuvre (taux d'occupation). Une plus grande disponibilité permet aux entrepreneurs de soumettre des prix plus bas, tandis qu'une pénurie de personnel (opérateur) et/ou une moins grande disponibilité des équipements vont entraîner les prix à la hausse.

Il est donc recommandé d'octroyer trois contrats aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des six (6) lots soit:

- JMV Environnement inc. pour les lots 1, 2, 3 et 5 soit la location sur demande d'une rétro-excavatrice, d'un bélier mécanique, d'une pelle excavatrice ainsi qu'un rouleau compacteur vibratoire avec opérateur pour la somme de 733 940,62 $ taxes incluses.
- 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994 pour le lot 4 soit la location sur demande d'un tombereau rigide avec opérateur pour la somme de 423 448,33 $ taxes incluses.
- 111073192 Canada Inc. / Déneigement NA-SA pour le lot 6 soit la location sur demande d'un camion citerne avec opérateur au montant de sa soumission 164 414,25 $ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la Rena ont été faites:
JMV Environnement inc., 3550 Boul. Laframboise, Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9, 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (1994), 420 ch. du Petit-Brûlé, Rigaud QC, J0P 1P0, 111073192 Canada Inc. / Déneigement NA-SA, 320 rue Pierre-Mercure, Montréal, QC, H1A 5A

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour les travaux effectués au L.E.T. de la Station est de 1 321 803,20 $, taxes incluses.

Ceci représente un montant de 1 206 982,50 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à cette recommandation compromettrait l'utilisation sécuritaire du lieu d'enfouissement technique de la DEEU pour la disposition des résidus de cendres et de sable. La circulation des véhicules à l'intérieur du site serait pratiquement impossible et dangereuse

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Comme il s'agit de travaux essentiels aux opérations de la Station, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Août 2020
Émission du bon de commande: Août 2020
Début des demandes de location: 1er septembre 2020
Fin des demandes de location: 31 août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Certification de fonds :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudie DE BELLEFEUILLE
AG.APPRO.NIV.2

Tél : 514-280-6534
Télécop. : 514-280-4387

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-10

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2020-06-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1200362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder trois contrats d'une durée de trois ans, avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux entrepreneurs suivants: JMV Environnement inc., au montant de 733 940,62 $ taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 5), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 423 448,33 $ taxes incluses (lot 4) et 111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA au montant de 164 414,25 $ taxes incluses (lot 6) - Appel d'offres public 20-18061 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

20-18061_Intervention_vf.pdf
20-18061_SEAO_Liste des commandes.pdf
20-18061_TCP_Lot 123456_1P.pdf
20-18061 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-17

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
c/s acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18061 — No du GDD : 1200362001

Titre de l'appel d'offres : Location d'équipements lourds avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 31 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 30 - 4 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 16 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 63 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 54.55

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 10 - 2020

Date d'échéance révisée : 27 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
JMV Environnement inc.	$ 141 649.20	√	1
3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)	$ 164 316.52		1
2632-2990 Qc inc. - Les excavations DDC	$ 166 895.48		1
Location Guay inc.	$ 191 548.35		1
Les entreprises G. D'Amico inc.	$ 191 594.34		1
Urbex	$ 200 757.85		1
JMV Environnement inc.	$ 321 263.15	√	2
3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)	$ 344 869.81		2
1174073768 Canada inc. / Déneigement NA-SA	$ 531 184.50		2
JMV Environnement inc.	$ 225 396.99	√	3
3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)	$ 278 234.90		3
3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)	$ 423 448.33	√	4
JMV Environnement inc.	$ 45 631.28	√	5
3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)	$ 63 204.06		5
Urbex	$ 75 044.18		5
1174073768 Canada inc. / Déneigement NA-SA	$ 164 414.25	√	6
JMV Environnement inc.	$ 237 768.30		6
Urbex	$ 239 596.40		6
3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)	$ 249 012.86		6

Information additionnelle

Dans la liste des preneurs de cahiers de charge nous remarquons que deux firmes ont pris possession du cahier de charges a deux reprises, ce qui rapporte le nombre de cahier de charges de 11 a 9 firmes.
Aucun avis de desistement n a été recu dans le cadre de cet appel d'offres, de plus la periode de parution sur le marché a été considerablement allongé dû à la COVID-19.

Préparé par : Bernard Boucher — Le 29 - 5 - 2020

NEQ	Cie		Lot	Montant	5%	10%	Total
1164798275	JMV Environnement inc.		Lot 1	123 200.00 $	6 160.00 $	12 289.20 $	141 649.20 $
1140472128	3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)		Lot 1	142 915.00 $	7 145.75 $	14 255.77 $	164 316.52 $
1145615549	2632-2990 Qc inc. - Les excavations DDC		Lot 1	145 158.06 $	7 257.90 $	14 479.52 $	166 895.48 $
116292322	Location Guay		Lot 1	166 600.00 $	8 330.00 $	16 618.35 $	191 548.35 $
1169219160	Les entreprises G. D'Amico inc.		Lot 1	166 640.00 $	8 332.00 $	16 622.34 $	191 594.34 $
1161557807	Urbex		Lot 1	174 610.00 $	8 730.50 $	17 417.35 $	200 757.85 $
1164798275	JMV Environnement inc.		lot 2	279 420.00 $	13 971.00 $	27 872.15 $	321 263.15 $
1140472128	3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)		lot 2	299 952.00 $	14 997.60 $	29 920.21 $	344 869.81 $
1174073768	1174073768 Canada inc. / Déneigement NA-SA		lot 2	462 000.00 $	23 100.00 $	46 084.50 $	531 184.50 $
1164798275	JMV Environnement inc.		Lot 3	196 040.00 $	9 802.00 $	19 554.99 $	225 396.99 $
1140472128	3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)		Lot 3	241 996.00 $	12 099.80 $	24 139.10 $	278 234.90 $
1140472128	3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)		Lot 4	368 296.00 $	18 414.80 $	36 737.53 $	423 448.33 $
1164798275	JMV Environnement inc.		Lot 5	39 688.00 $	1 984.40 $	3 958.88 $	45 631.28 $
1140472128	3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)		Lot 5	54 972.00 $	2 748.60 $	5 483.46 $	63 204.06 $
1161557807	Urbex		Lot 5	65 270.00 $	3 263.50 $	6 510.68 $	75 044.18 $
1174073768	1174073768 Canada inc. / Déneigement NA-SA		Lot 6	143 000.00 $	7 150.00 $	14 264.25 $	164 414.25 $
1164798275	JMV Environnement inc.		Lot 6	206 800.00 $	10 340.00 $	20 628.30 $	237 768.30 $
1161557807	Urbex		Lot 6	208 390.00 $	10 419.50 $	20 786.90 $	239 596.40 $
1140472128	3024407 Canada inc. FASRS Entreprise Vaillant (1994)		Lot 6	216 580.00 $	10 829.00 $	21 603.86 $	249 012.86 $

Liste des commandes

Numéro : 20-18061
Numéro de référence : 1350071
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Location d'équipements lourds avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Déneigement na-sa 11073192 canada inc 320 pierre-mercure Montréal, QC, h1a5a8	Monsieur Hugo Clément Téléphone : 514 642-3747 Télécopieur :	**Commande : (1721625)** 2020-03-24 11 h 09 **Transmission :** 2020-03-24 11 h 09	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-24 11 h 09 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-25 15 h 57 - Courriel 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Déneigement na-sa 11073192 canada inc 320 pierre-mercure Montréal, QC, h1a5a8	Monsieur Hugo Clément Téléphone : 514 642-3747 Télécopieur :	**Commande : (1723042)** 2020-03-27 10 h 45 **Transmission :** 2020-03-27 10 h 45	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-27 10 h 45 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-27 10 h 45 - Téléchargement 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENTREPRISE VAILLANT (1994) 420, chemin du Petit-Brûlé Rigaud, QC, J0P 1P0	Monsieur GILLES GAUTHIER Téléphone : 514 386-6000 Télécopieur : 514 685-1520	**Commande : (1707764)** 2020-02-28 7 h 59 **Transmission :** 2020-02-28 7 h 59	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-11 12 h 31 - Courriel 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-25 15 h 57 - Courriel 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1707216)** 2020-02-27 10 h 40 **Transmission :** 2020-02-27 10 h 40	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-11 12 h 31 - Courriel 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-25 15 h 57 - Courriel 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions

			2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavations D.D.C. Siforex 8118 av Broadway Nord Montréal, QC, H1B5B6	Monsieur Denis Charron Téléphone : 514 645-0707 Télécopieur : 514 645-4544	**Commande : (1710115)** 2020-03-03 15 h 09 **Transmission :** 2020-03-03 15 h 09	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-11 12 h 31 - Courriel 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-25 15 h 57 - Courriel 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe IMOG inc. 7400 Chemin St Francois Montréal, QC, h4s1b8	Monsieur Jean Etienne Limoges Téléphone : 514 715-2627 Télécopieur : 514 745-8900	**Commande : (1732687)** 2020-04-23 9 h 42 **Transmission :** 2020-04-23 9 h 42	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-04-23 9 h 42 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-04-23 9 h 42 - Téléchargement 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-23 9 h 42 - Téléchargement 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-23 9 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9	Monsieur VÉRONIQUE BOULAY Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1716789)** 2020-03-13 20 h 41 **Transmission :** 2020-03-13 20 h 41	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-13 20 h 41 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-25 15 h 57 - Courriel 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9	Monsieur VÉRONIQUE BOULAY Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1726712)** 2020-04-07 10 h 14 **Transmission :** 2020-04-07 10 h 14	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-04-07 10 h 14 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-04-07 10 h 14 - Téléchargement 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises G. D'Amico Inc. 7643 Leclerc Montréal, QC, H8N2N3	Monsieur Joe D'Amico Téléphone : 514 913-0769 Télécopieur : 514 363-6887	**Commande : (1729406)** 2020-04-15 21 h 28 **Transmission :** 2020-04-15 21 h 28	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-04-15 21 h 28 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-04-15 21 h 28 - Téléchargement 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-15 21 h 28 - Téléchargement 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-17 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Location Guay (9154-6937 Québec Inc.) 235 cite des jeunes Saint-Clet, QC, J0P1P0	Monsieur Bertrand Guay Téléphone : 514 838-9922 Télécopieur :	**Commande : (1707007)** 2020-02-27 8 h 41 **Transmission :** 2020-02-27 8 h 41	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-03-11 12 h 31 - Courriel 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-03-25 15 h 57 - Courriel 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-14 15 h 39 - Courriel 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-16 16 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1732463)** 2020-04-22 16 h 32 **Transmission :** 2020-04-22 16 h 32	3273855 - 20-18061 Add1 Questions et réponses 2020-04-22 16 h 32 - Téléchargement 3284717 - 20-18061 Addenda 2 Report de dater 2020-04-22 16 h 32 - Téléchargement 3293360 - 20-18061 Addenda 3 Report de date 2020-04-22 16 h 32 - Téléchargement 3295291 - 20-18061 Addenda 4 Report de date et réponses aux questions 2020-04-22 16 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder trois contrats d'une durée de trois ans, avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux entrepreneurs suivants: JMV Environnement inc., au montant de 733 940,62 $ taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 5), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 423 448,33 $ taxes incluses (lot 4) et 111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA au montant de 164 414,25 $ taxes incluses (lot 6) - Appel d'offres public 20-18061 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1200362001_InterventionFinancière_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-18

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0165
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1198457001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction ARCADE pour la réfection des cinq (5) chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des intervenants lors des accès pour l'opération et l'entretien - Dépenses totales 1 614 740,26 $ taxes incluses, montant de la soumission 1 291 792,17$ taxes incluses, plus des contingences de 193 768,83 $ taxes incluses et des incidences de 129 179,22 $ taxes incluses. Appel d'offres publique 10345 (4 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction ARCADE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des cinq (5) chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 291 792,17$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (10345) ;

2. d'autoriser une dépense de 193 768,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 129 179,22$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 1 614 740,26 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-23 09:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198457001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction ARCADE pour la réfection des cinq (5) chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des intervenants lors des accès pour l'opération et l'entretien - Dépenses totales 1 614 740,26 $ taxes incluses, montant de la soumission 1 291 792,17$ taxes incluses, plus des contingences de 193 768,83 $ taxes incluses et des incidences de 129 179,22 $ taxes incluses. Appel d'offres publique 10345 (4 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau principal d'alimentation en eau potable est constitué de divers ouvrages en ligne parmi lesquels il y a cinq (5) chambres de vannes à grand volume qui donnent accès aux vannes de sectionnement et de contrôle du réseau d'aqueduc principal. La majorité des équipements de service dans ces chambres sont désuets. Afin d'assurer la sécurité des employés, la fiabilité des ouvrages et le maintien des opérations à long terme, il est nécessaire d'y effectuer une mise à niveau des systèmes auxiliaires (installations électriques, remplacement des systèmes de ventilation et de chauffage), le remplacement et l'ajout de passerelles, d'échelles et d'escaliers, ainsi que du ragréage de béton dans les chambres.
Un premier appel d'offres (N°10328) s'est tenu de juillet 2019 à septembre 2019. Nous n'avons pas reçu de soumissions pour des raisons de critères d'admissibilité.

Un deuxième appel d'offres (N°10333) s'est tenu de septembre 2019 à octobre 2019, cette fois-ci avec des critères de qualification des soumissionnaires différents, ainsi que la séparation des travaux en cinq (5) lots de construction, afin de maintenir la compétitivité entre les entrepreneurs et d'ouvrir le marché à de plus petites entreprises. Les deux soumissions reçues étaient non conformes à cause du non-respect de l'article 3.8.1.4.1 du IAS relatif aux assurances, garanties et frais généraux, qui ne devaient pas dépasser 7%.

Un troisième appel d'offres (N°10345) a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 13 avril 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du service du greffe à l'Hôtel de Ville le 4 juin 2020. La durée de publication a été de cinquante-deux (52) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours calendrier qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 2 octobre 2020.

Trois (3) addendas ont été émis pendant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-dessous).

Calendrier d'émission des addendas		
Add.	Date	Détails
#1	17 avril 2020	• Précisions aux plans électriques.
#2	11 mai 2020	• Mise à jour administrative des mesures prises en raison de la pandémie du COVID-19 par rapport aux dépôts et ouvertures des soumissions; • Mise à jour de l'annexe E au CCAG; • Réponse à une (1) question des soumissionnaires; • précision aux plans de structure.
#3	28 mai 2020	• Réponse à une (1) question des soumissionnaires; • Précisions au devis de mécanique de procédé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0146 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et aux infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent contrat vise la réhabilitation des systèmes auxiliaires des cinq (5) plus grandes chambres de vannes du réseau de distribution d'eau potable. Ces travaux sont requis pour garantir la pérennité des infrastructures et la sécurité des travailleurs qui s'y rendent pour intervenir sur les vannes du réseau principal.
Les principaux éléments du contrat sont :

- Démantèlement des équipements désuets;
- Fourniture et pose de nouveaux conduits de ventilation;
- Fourniture et pose de nouveaux appareils de ventilation, de chauffage et électriques;
- Réfection des installations électriques;
- Installation de nouveaux évents (cheminées);
- Réfection des métaux ouvrés existants;
- Fourniture et poses de nouveaux métaux ouvrés(passerelles, gardes corps...);
- Installation d'un nouvel escalier d'accès;
- Réfection et réparation du béton des structures;
- Remise en état des lieux.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût de base des biens et services, soit 193 768,83 $ taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant la réalisation du contrat.

Des frais d'incidences de 129 179,22 $ taxes incluses, représentant 10 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir, sans s'y limiter, les coûts associés aux activités suivantes :

- Contrôle qualitatif des matériaux;
- Activités de communications associées au projet;
- Raccordements aux utilités publiques;
- Service de gardiens de sécurité;
- Autres services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de deux cent quatre-vingts (280) jours suivant la date de l'ordre de commencer les travaux. Tout retard peut entraîner une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public N° 10345, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, et quatre (4) soumissions ont été déposées.
La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans le présent document.
L'analyse administrative a été réalisée par la Ville et l'analyse technique par la firme Cima+.
Après analyse des soumissions, les constats sont les suivants :
les quatre (4) soumissionnaires (Construction Arcade, Les entreprises Dénexco inc., Antagon Construction inc. et Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.) sont conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences + variation de quantités)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Construction Arcade	1 291 792,17 $	193 768,83 $	1 485 561,00 $
Les entreprises Dénexco inc.	1 561 578,95 $	234 236,84 $	1 795 815,79 $
Antagon Construction inc.	2 164 073,41 $	324 611,01 $	2 488 684,42 $
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	2 175 323,55 $	326 298,53 $	2 501 622,08 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 865 958,02 $	279 893,70 $	2 145 851,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) ($)			(574 165,85 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100			-30,77%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			269 786,78 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100			20,88%

L'analyse des soumissions a permis de constater un écart favorable de 574 165,85 $ (30,77 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels de Cima+. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de

soumission :

Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart ($)	Écart (%)
Organisation de chantier	699 967,40 $	185 588,95 $	(514 378,45 $)	-73,48%
Travaux de structure et métaux ouvrés	680 192,11 $	489 822,27 $	(190 369,84 $)	-27,98%
Travaux de mécanique de bâtiment	320 090,41 $	478 525,95 $	158 435,54 $	49,49%
Travaux d'électricité	99 165,95 $	99 453,39 $	287,44 $	0,28%
Travaux civils	66 541,78 $	38 401,65 $	(28 140,13 $)	-42,28%
Total	**1 865 957,65 $**	**1 291 792,21 $**	**(574 165,44 $)**	**-30,77%**

En comparant les prix soumis par le plus bas soumissionnaire et les prix estimés, la plupart des montants rattachés aux travaux qui touchent les métaux ouvrés, l'électricité et la structure se situent sous l'évaluation. Les variations entre les différents items peuvent s'expliquer entre autres par les facteurs suivants :

1. Taux de change et prix budgétaire :
Les prix budgétaires soumis par les fournisseurs sont souvent beaucoup plus élevés lors d'une demande de prix aux fins d'estimation dans le cadre d'un projet.

2. Escompte d'achat :
Les escomptes d'achat peuvent varier significativement d'un entrepreneur à un autre pour différentes raisons. Ces escomptes peuvent donc expliquer certains écarts.

3. Coûts des équipements et matériaux :
Dans la plupart des cas, le soumissionnaire n'est pas restreint aux produits ou manufacturiers spécifiés. La sélection des manufacturiers choisit par l'entrepreneur et les ententes avec ces derniers peuvent expliquer des différences de coûts qu'il peut y avoir avec notre estimation.

4. Méthodes de travail alternatives :
L'entrepreneur peut avoir trouvé des méthodes alternatives de travail que le consultant n'avait pas envisagé, résultant ainsi d'une économie pour la Ville de Montréal.

Les plus bas prix proposés et les estimations lors des trois appels d'offres sont comme suit:

#Appel d'offres	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire conforme
10328	1 135 868,49 $	Aucune soumission reçue
10333	1 306 248,61 $	Deux soumissionnaires non conformes
10345	1 865 958,02 $	1 291 792,21 $

Après le deuxième appel d'offres (10333), suite aux conditions du marché et l'exceptionnelle situation engendrée par la crise du COVID-19, l'estimation de contrôle pour l'appel d'offres 10345 a été revue à la hausse. Cependant, avec le relancement économique et la reprise graduelle des activités, nous constatons finalement que le prix proposé par le plus bas soumissionnaire conforme concorde avec les deux premières estimations relatives aux deux précédents appels d'offres (10328 et 10333).

Malgré certains écarts dans les différentes disciplines par rapport à notre estimation finale, le prix d'ensemble pour la réalisation des travaux de construction est 31% plus bas que ce qui avait été prévu. Ce qui est un avantage pour les contribuables de la Ville de Montréal. La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Arcade, pour un montant de 1 291 792,21$, taxes incluses.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). Construction Arcade n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville. Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville. La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 14 avril 2020 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l' inté grité en matière de contrats publics (LIMC P).* Le soumissionnaire recommandé a une attestation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La copie de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est incluse dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 1 291 792,21$, taxes incluses.
La dépense totale de 1 614 740,26 $ taxes incluses, comprend le coût du contrat ainsi qu'un montant de 193 768,83 $ taxes incluses, pour les contingences (15 %), et un montant de 129 179,22 $ taxes incluses, pour les incidences (10 %). Cette dépense représente un coût net de 1 474 473,05 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Les incidences requises sont pour couvrir principalement les besoins en contrôle qualitatif des matériaux, signalisation, agent de sécurité et déplacement d'utilité publique.

Cette dépense concerne la production de l'eau potable, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ». De ce fait, elle est entièrement assumée par l'agglomération.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 179 578,47 $ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). L'emprunt net de 294 894,61 $ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présentement, ces installations sont vétustes et non sécuritaires. Advenant que l'octroi du contrat et la réalisation des travaux ne soient pas faits, alors il y aura:
- de grandes difficultés d'accès aux vannes pour régulation et opération;
- d'éventuels problèmes de distribution d'eau potable en cas de non-accessibilité aux ouvrages.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CG) : Août 2020
Fin du contrat : Juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sofiane TERMOUL
AT-Chargé de projet

Tél : 514-872-3084
Télécop. : 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-07

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC
Division projets réseau principal
Tél :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2020-07-21

Approuvé le : 2020-07-21

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 20 juin 2019

9140-2594 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR BRUNO BLANCHARD
1200, RUE BERNARD-LEFEBVRE
LAVAL (QC) H7C 0A5

No de décision : 2019-DAMP-0455
N° de client : 2700026236

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ARCADE ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, CONSTRUCTION ARCADE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9140-2594 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 juin 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10345
Numéro de référence : 1362096
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection des chambres à grand volume

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Vanessa Abou-Merhi Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur :	**Commande : (1728988)** 2020-04-15 9 h 22 **Transmission :** 2020-04-15 9 h 22	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	**Commande : (1736776)** 2020-05-04 11 h 58 **Transmission :** 2020-05-04 13 h 54	3297599 - Addenda N°1 2020-05-04 11 h 58 - Téléchargement 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Monsieur Jean-François Beaulieu Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1728767)** 2020-04-14 14 h 33 **Transmission :** 2020-04-14 16 h 26	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Antagon Construction 7405 A, Rue Vérité Montréal, QC, H4S 1C6	Monsieur Lucio Minicucci Téléphone : 514 334-8030 Télécopieur : 514 334-8181	**Commande : (1728537)** 2020-04-14 9 h 48 **Transmission :** 2020-04-14 10 h	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel

			3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur Dominic Miceli Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1735952)** 2020-05-01 8 h 46 **Transmission :** 2020-05-01 8 h 46	3297599 - Addenda N°1 2020-05-01 8 h 46 - Téléchargement 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	**Commande : (1728823)** 2020-04-14 15 h 24 **Transmission :** 2020-04-14 15 h 24	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1729110)** 2020-04-15 11 h 29 **Transmission :** 2020-04-15 11 h 29	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1748971)** 2020-06-01 11 h **Transmission :** 2020-06-01 11 h	3297599 - Addenda N°1 2020-06-01 11 h - Téléchargement 3310603 - Addenda N°2 2020-06-01 11 h - Aucun 3322154 - Addenda N°3 2020-06-01 11 h - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1728463)** 2020-04-14 8 h 20 **Transmission :** 2020-04-14 8 h 20	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel

			3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Lefebvre M.R.P. INC.. 210 rue Roy Saint-Eustache, QC, J7R 5R6 http://www.groupe-lefebvre.com	Monsieur Alain Auger Téléphone : 450 491-6444 Télécopieur :	**Commande : (1728831)** 2020-04-14 15 h 30 **Transmission :** 2020-04-14 15 h 30	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 55 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1728419)** 2020-04-13 23 h 02 **Transmission :** 2020-04-14 7 h 19	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 54 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1728943)** 2020-04-15 8 h 20 **Transmission :** 2020-04-15 8 h 30	3297599 - Addenda N°1 2020-04-21 12 h 50 - Courriel 3310603 - Addenda N°2 2020-05-11 11 h 54 - Courriel 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Parko Inc 586, Roussin Québec, QC, G3G2C9 http://www.parko.ca	Monsieur Ghyslain Bergeron Téléphone : 418 849-7140 Télécopieur : 418 841-1421	**Commande : (1743646)** 2020-05-20 10 h 07 **Transmission :** 2020-05-20 10 h 07	3297599 - Addenda N°1 2020-05-20 10 h 07 - Téléchargement 3310603 - Addenda N°2 2020-05-20 10 h 07 - Téléchargement 3322154 - Addenda N°3 2020-05-28 13 h 07 - Courriel 3327463 - 10345- Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198457001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction ARCADE pour la réfection des cinq (5) chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des intervenants lors des accès pour l'opération et l'entretien - Dépenses totales 1 614 740,26 $ taxes incluses, montant de la soumission 1 291 792,17$ taxes incluses, plus des contingences de 193 768,83 $ taxes incluses et des incidences de 129 179,22$ taxes incluses. Appel d'offres publique 10345 (4 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1198457001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1206810006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 $, taxes incluses (contrat : 1 584 872,89 $ + contingences : 237 730,93 $) - Appel d'offres public IMM-15510 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 584 872,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15510;
2. d'autoriser une dépense de 237 730,93 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,45 % par l'agglomération, pour un montant de 791 921,36 $ taxes incluses et à 56,55% par la ville centre pour un montant de 1 030 682,46 $ taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-22 10:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206810006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 $, taxes incluses (contrat : 1 584 872,89 $ + contingences : 237 730,93 $) - Appel d'offres public IMM-15510 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Il est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l’exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L2501 « Régulation et contrôle », s’effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0604 - 6 mai 2020 - Accorder un contrat à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 482 120,35 $, taxes incluses (contrat : 385 696,28 $ + contingences : 96 424,07 $) - Appel d'offres public IMM-15513 - (3 soumissionnaires).
CG20 0077 - 27 février 2020 - Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.).

CG20 0031 - 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liée au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L2501 « Régulation et contrôle » consistent principalement à fournir la main d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer tous les travaux de contrôle et régulation des équipements électromécaniques de l'hôtel de ville, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.
L'appel d'offres public IMM-15510, publié le 30 mars 2020 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de quatre-vingt-treize (93) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 30 juin 2020.

Cinq (5) addendas ont été publiés :

Addenda n° 1 (14 avril 2020) : Date de dépôt des soumissions reportée au 21 mai 2020.

Addenda n° 2 (7 mai 2020) : Révision de l'alinéa 2.3.5 à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Révision de l'Annexe E « Règlement de gestion contractuelle » du Cahier des clauses administratives générales - Révision de l'alinéa 7.3 à l'article n° 7 « Date probable de début des travaux » et de l'alinéa 9.1 à l'article n° 9 « Phasage des travaux » du Cahier des clauses administratives spéciales - Révision de l'Annexe 2 « Programme de prévention du gérant » et ajout de l'Annexe J « Plan de réponse à la pandémie COVID-19 » du Cahier des clauses administratives spéciales - Date de dépôt des soumissions reportée au 11 juin 2020.

Addenda n° 3 (10 juin 2020) : Remise de l'addenda M-01 en mécanique - Révision de l'alinéa 2.3.5 à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Révision de plans en mécanique (1 révision) - Ajout de plans en électromécanique pour information seulement (201 plans) - Date de dépôt des soumissions reportée au 23 juin 2020.

Addenda n° 4 (18 juin 2020) : Mise à jour sur la situation de la COVID-19 - Révision de l'alinéa 2.3.5 à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Ajout de nouveaux éléments et révisions aux articles n° 1 « Définitions » et n° 5 « Travaux » du Cahier des clauses administratives générales - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01) - Ajout de plans en électromécanique pour information seulement (25 plans) - Remise de l'addenda M-02 en mécanique - Date de dépôt des soumissions reportée au 30 juin 2020.

Addenda n° 5 (19 juin 2020) : Remise de l'addenda M-03 en mécanique - Réponses aux questions des soumissionnaires (1 question).

Les addendas n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 ont eu un impact combiné de 61 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 30 avril 2020.

JUSTIFICATION

Il a eu trois (3) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels deux (2) ont déposé une soumission. Un (1) preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Les deux (2) soumissions, jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- ACCS Le Groupe inc.

- Régulvar inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ACCS Le Groupe inc.	1 584 872,89 $	237 730,93 $	1 822 603,82 $
Régulvar inc.	2 293 199,37 $	343 979,91 $	2 637 179,28 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 000 565,00 $	300 084,75 $	2 300 649,75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(478 045,93) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-20,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			814 575,45 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			44,7 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ACCS Le Groupe inc.

L'écart de -20,8 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme ACCS Le Groupe inc. et la dernière estimation des professionnels se constate principalement à la différence des prix aux postes budgétaires suivants: *1.3 Contrôle des équipements de chauffage - Raccordement et programmation* et *1.4 .2 Contrôle des ventilo-convecteurs* , avec des écarts à hauteur de -585 470 $ et -255 750 $ respectivement. Ceux-ci peuvent s'expliquer notamment par une distribution différente des prix par le soumissionnaire puisqu'il est fort probable qu'il ait distribué une partie de ces travaux au chapitre *1.1 Mise en place architecture princip ale (câblage, é quipements...).*

L'écart de 44,7 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme ACCS Le Groupe inc. et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme Régulvar inc. se constate quant à lui principalement au niveau du chapitre *1.1 Mise en place architecture principale (câblage, équipements...)* , qui comporte deux postes budgétaires formant un écart de 413 692 $ entre les deux plus bas soumissionnaires. Ces écarts de prix détaillés, qui constituent la principale différence entre les deux plus bas soumissionnaires, ne semblent pas refléter un problème de compréhension de la portée des travaux, car la distribution des prix est en équilibre. Ces écarts semblent plutôt refléter des stratégies différentes de déploiement de l'architecture réseau.

L'entreprise ACCS Le Groupe inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée jusqu'au 15 janvier 2021 (voir pièce jointe). La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme ACCS Le Groupe inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 584 872,89 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 237 730,93 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour l'installation des nouveaux systèmes de régulation et de contrôle n'est pas connu à ce jour.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 822 603,82 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 1 822 603,82 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 1 030 682,46 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 791 921,36 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % agglo et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 25 % en 2020, 50 % en 2021 et 25 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification *« LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants »* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique.
L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L2501 « Régulation et contrôle » doivent débuter dans les meilleurs délais et se terminer au printemps 2022, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 12 août 2020

Passage au conseil municipal : 24 août 2020

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération : 27 août 2020

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 7 septembre 2020

Période de travaux : Septembre 2020 à mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-07

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-22

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 2501: Régulation et contrôle
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15510

ACCS Le Groupe inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	3,0%	41 950,00	2 097,50	4 184,51	**48 232,01**
	Architecture	86,7%	1 195 000,00	59 750,00	119 201,25	**1 373 951,25**
	Mise en marche / service des installations	8,4%	115 500,00	5 775,00	11 521,13	**132 796,13**
	Salle polyvalente	1,0%	14 000,00	700,00	1 396,50	**16 096,50**
	Montants pour items à prix unitaires					
	Mesures sanitaires supplémentaires	0,9%	12 000,00	600,00	1 197,00	**13 797,00**
	(Selon le Guide Covid-19)					
	Sous-total :	**100,0%**	**1 378 450,00**	**68 922,50**	**137 500,39**	**1 584 872,89**
	Contingences	15,0%	206 767,50	10 338,38	20 625,06	237 730,93
	Total - Contrat :		**1 585 217,50**	**79 260,88**	**158 125,45**	**1 822 603,82**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 585 217,50**	**79 260,88**	**158 125,45**	**1 822 603,82**
Ristournes:	Tps 100,00%			79 260,88		79 260,88
	Tvq 50,0%				79 062,72	79 062,72
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**1 585 217,50**	**0,00**	**79 062,72**	**1 664 280,22**

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2019
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Phase 2

A19-SC-12

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière, considérant l'article 12.1 paragraphe 9 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION[1]

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, en face du château Ramezay, à proximité de la place Jacques-Cartier et du palais de justice. Son emplacement au sommet de la rue Notre-Dame, un « dos-d'âne » naturel, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. La façade arrière de l'édifice, incluant la terrasse de l'allonge, surplombe le Champ-de-Mars. L'édifice comprend deux sous-sols, un rez-de-chaussée (donnant sur la place Vauquelin), trois niveaux et un étage de combles surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

Les travaux de construction de l'hôtel de ville commencent en 1872 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière. Le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés et un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le Champ-de-Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934. Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. Les

[1] Contenu tiré majoritairement de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 70. / Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

fenêtres d'origine des deux derniers étages sont remplacées dans les années 1990. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.

Localisation de l'hôtel de ville de Montréal (gauche) / Hôtel de ville de Montréal (droite). Source : Google Maps, 2019

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Historique du dossier

En janvier 2019, le CPM avait été consulté à la demande de la Division du patrimoine sur la phase 1 du projet de réfection de l'hôtel de ville, qui concernant les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (incluant la restauration et le remplacement de fenêtres), l'imperméabilisation des fondations et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED. Les principes d'aménagement guidant les travaux visent entre autres à faciliter l'accueil des citoyens, restaurer plusieurs composantes d'origine (dont les fenêtres et les boiseries), simplifier les circulations et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Le CPM a émis un avis (A19-SC-02) daté du 8 février 2019.

Le 24 mai 2019, le CPM a été consulté pour la phase 2 du projet de restauration et de mise aux normes, concernant les interventions suivantes :

- Interventions majeures sur les plans d'aménagement intérieurs ;
- Agrandissement sur le toit-terrasse de l'allonge ;
- Ouverture dans le hall d'honneur ;
- Aménagement du hall au rez-de-chaussée ;
- Boiseries et vitrages intérieurs à modifier et restaurer ;
- Intégration du système de chauffage sur les étages patrimoniaux ;
- Simplification des plafonds des étages patrimoniaux ;
- Création d'un porche au sous-sol 1 ;

- Modification du tunnel et de l'édicule au sous-sol 2 ;
- Restauration des marquises Vauquelin et Gosford telles quelles.

Il a émis à ce sujet un avis préliminaire (A19-SC-10, 20 juin 2019).

Description du projet

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu lors de sa séance du 30 août 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants de la firme externe mandatée. La phase 2 du projet a été retravaillée suivant l'avis du CPM et la nouvelle version lui est présentée pour avis.

Notons que, depuis la dernière présentation du projet, l'agrandissement prévu sur la terrasse arrière a été revu à la baisse, en accord avec la recommandation précédente du CPM de maintenir cet espace ouvert. Une nouvelle proposition a été introduite à ce stade-ci du projet : le morcellement et le déplacement des comptoirs de marbres du rez-de-chaussée, ainsi que le déplacement de la boîte de perception des taxes, deux éléments datant de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923. Ces interventions sont présentées comme nécessaires pour agrandir la perception de l'espace public et pour l'aménagement d'un espace d'exposition, d'un espace café et une salle familiale au rez-de-chaussée. Il est proposé de remodeler et de modifier les comptoirs afin de leur donner de nouvelles fonctions : ainsi, une partie serait utilisée dans la salle de café, une autre comme comptoir d'accueil du service du greffe, etc.

ENJEUX

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation claire, détaillée et bien argumentée. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur les aspects du projet qui lui ont été présentés.

Nouveau volume sur la terrasse

Le CPM voit d'un bon œil le retrait de la tente actuellement présente et apprécie la réduction du volume de l'agrandissement proposé sur la terrasse par rapport à la dernière présentation. Il souligne en particulier la légèreté de l'agrandissement proposé, dont la composition donne l'image d'un volume qu'on pose sur la terrasse, qui s'intègre bien à la matérialité et au volume de l'hôtel de ville. Cette proposition constitue selon lui une amélioration par rapport à l'existant, mais également par rapport à la version précédente qui lui a été présentée en mai dernier. Il apprécie également que cet agrandissement sur la terrasse soit accessible à tous et espère que les événements protocolaires qui s'y dérouleront sporadiquement ne nuiront pas à l'usage public de la terrasse. Enfin, il recommande de réfléchir dès maintenant à la végétation qui sera présente sur la terrasse afin que celle-ci soit arrimée aux aménagements. Il considère aussi qu'une réflexion est nécessaire quant à l'illumination de nuit qui proviendra de l'intérieur et à la grande visibilité qu'elle donnera à l'ajout par rapport à l'ensemble du bâtiment.

Stratégie de conservation

Dans son avis du 24 mai 2019 (A19-SC-10), le CPM avait demandé la formulation d'une stratégie de conservation de manière à justifier clairement comment les nouvelles interventions s'arriment aux composantes patrimoniales. Bien qu'il comprenne l'explication fournie selon laquelle on revient le plus possible aux composantes d'origines (notamment pour les fenêtres), il constate que cette stratégie n'est pas celle employée pour l'ensemble des interventions prévues, dont les intérieurs. Il regrette que les interventions lui soient encore présentées à la pièce et que les choix de conservation ne soient pas appuyés.

Tel qu'il l'a mentionné dans son avis A19-SC-10, le CPM réitère la nécessité de produire une stratégie de conservation. Cet outil est essentiel pour, d'une part, asseoir les choix qui sont faits quant au remplacement ou à la conservation des éléments, et, d'autre part, pour démontrer les liens et l'impact des nouvelles interventions sur les composantes patrimoniales. Dans ses avis, le CPM recommande la réalisation de tels documents pour de nombreux bâtiments patrimoniaux ; en l'occurrence, il lui paraît essentiel que l'on fasse preuve de pratiques de conservation exemplaires pour le bâtiment le plus important de la ville. À ce sujet, il rappelle l'intention de la Ville d'être un gestionnaire et un propriétaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Il est d'avis que l'hôtel de ville de Montréal est l'édifice tout désigné pour mettre en œuvre cette intention.

Éléments patrimoniaux intérieurs

Tel que mentionné précédemment, le CPM perçoit certaines incohérences quant aux choix de conservation puisque d'un côté, on affirme vouloir enlever les ajouts subséquents, mais, de l'autre, on modifie certains éléments d'origine. Ainsi, le CPM est étonné de l'intention nouvelle de scinder les comptoirs de marbre historiques du rez-de-chaussée pour les disposer à différents endroits. Ce geste n'est pas anodin puisque ceux-ci datent de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923 et témoignent du courant Art déco dans la décoration intérieure de l'édifice. Plutôt que des éléments de mobilier pouvant être déplacés, il s'agit véritablement de composantes architecturales qui contribuent à l'articulation de l'espace. En les scindant et en les déplaçant, on modifie leur fonction d'origine qui était de séparer l'espace public de l'espace privé (réservé aux employés de la Ville). Le CPM comprend la volonté d'augmenter l'espace public de cet étage ; toutefois, il lui paraît que cela pourrait être fait tout en respectant les composantes patrimoniales. Le CPM insiste pour que les comptoirs de marbres soient maintenus tels quels au rez-de-chaussée et conservent leur fonction historique de démarcation d'espaces. Ceci peut s'effectuer en les intégrant aux nouvelles fonctions.

Les mêmes inquiétudes s'appliquent à la boîte de perception des taxes qui trône entre les comptoirs de marbre au rez-de-chaussée et qui témoigne de manière éloquente de l'histoire de la municipalité de Montréal. Le CPM insiste par conséquent pour que cet élément soit maintenu à son emplacement actuel et historique et ne soit pas muséifié. Il est d'avis que ces éléments patrimoniaux significatifs peuvent très bien s'intégrer à l'aménagement prévu du rez-de-chaussée.

À cet égard, le CPM souligne certains projets exemplaires de conversion où les comptoirs d'origine ont été intégrés, dont celui de l'ancienne succursale de la Banque Royale sur la rue Saint-Jacques en un café (le Crew Collective & Café). Les éléments d'origine tels les comptoirs ont tous été conservés à leur emplacement d'origine tout en conservant leur fonction de séparation des espaces publics et privés.

Enfin, concernant la volonté de remplacer le verre givré de la fenestration de certaines portes par du verre clair, le CPM se demande si le verre givré est un élément d'origine (1923). Le cas échéant, il recommande de conserver le verre givré en place, d'autant plus qu'il contribue à l'intimité des espaces de travail par rapport aux aires de circulation.

Édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars

La démolition et le remplacement de l'édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars avaient été présentés au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) dans le cadre du projet de la place des Montréalaises. Il était prévu de démolir et de transformer l'édicule et une entrée de livraison pour l'hôtel de ville. Dans son avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02), le comité mixte avait émis certains commentaires à ce sujet, jugeant qu'il s'agissait d'un geste architectural fort pour un édicule de service et qu'il gagnerait à être traité plus sobrement.

Depuis la présentation du projet de la place des Montréalaises en juin dernier, la démolition et le remplacement de l'édicule ont été transférés sous la gouverne du projet de restauration et de mises aux normes de l'hôtel de ville. Dans le cadre du présent avis, il est demandé au CPM de se positionner formellement sur la démolition de l'édicule. Or, le projet de remplacement, présenté très sommairement, ne semble pas avoir changé depuis la dernière présentation. En l'absence des détails sur le projet de remplacement, d'information sur les interventions paysagères et sur l'arrimage de l'édicule avec la passerelle, le CPM ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la démolition de l'édicule. Il est d'avis qu'il y a trop d'inconnus pour qu'il prenne position à ce sujet. Tout en rappelant que les commentaires et recommandations qu'il avait formulés à cet égard dans l'avis du comité mixte sur le projet de la place des Montréalaises sont toujours valides, il souhaite que l'édicule existant soit documenté et que le nouvel édicule lui soit présenté de manière détaillée pour avis dans le cadre d'une réunion dédiée spécifiquement à ce projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit de manière très positive le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Il émet par conséquent un avis favorable, conditionnel à la conservation in situ des comptoirs de marbre et de la boîte de perception. Il formule également les recommandations suivantes :

- Bien qu'il aurait été plus pertinent de le faire plus tôt dans le projet, il serait tout de même nécessaire de formuler une stratégie de conservation, ne serait-ce que pour permettre d'assurer un dossier documentaire complet du projet pour la postérité ;
- Advenant que le verre givré des portes soit un élément d'origine, le conserver ou le remplacer par du verre identique plutôt que du verre clair ;
- Mener une réflexion sur le mobilier et la végétation qui seront présents sur la terrasse et au sein de l'agrandissement de sorte qu'ils soient intégrés dès maintenant dans la réflexion sur le design urbain afin d'éviter qu'ils ne soient ajoutés à la fin et soient détachés de leur contexte ;
- Constatant que l'éclairage intérieur de l'agrandissement sur la terrasse (qui sera vitré) sera très visible le soir, le CPM insiste pour qu'il soit arrimé au plan lumière de l'édifice ;

- Concernant les aménagements intérieurs prévus, le CPM souhaite mettre en garde les concepteurs contre la tendance à réaliser des aménagements s'inspirant trop fortement de tendances esthétiques actuelles qui risquent ne pas être adaptés aux besoins à long terme et de mal vieillir. Il recommande de réaliser des aménagements intérieurs sensibles à la fonction et au caractère patrimonial de l'hôtel de ville en misant sur un vocabulaire qui traversera le temps.

Le CPM souhaite que le projet de démolition et de remplacement de l'édicule de la station de métro Champ-de-Mars présent à l'angle des rues Saint-Antoine et Gosford lui soit présenté pour avis. À cet effet, il recommande de :

- Présenter l'historique de l'édicule
- Documenter et réaliser un plan de l'édicule existant
- Présenter en détail la construction proposée (plans, élévations, coupes, matérialité)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 11 octobre 2019

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 juin 2018

ACCS LE GROUPE INC.
A/S MONSIEUR CHRISTIAN SAVARD
3152, BOUL DES ENTREPRISES
TERREBONNE (QC) J6X 4J8

N° de décision : 2018-CPSM-1037499
N° de client : 3000489837

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ACCS LE GROUPE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ACCS LE GROUPE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers
Division des projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES IMM-15510
Date de publication : 30 mars 2020
Date d'ouverture : 30 juin 2020

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Association de la construction du Québec (ACQ)
2	ACCS Le Groupe inc.
3	Régulvar inc.
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206810006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 $, taxes incluses (contrat : 1 584 872,89 $ + contingences : 237 730,93 $) - Appel d'offres public IMM-15510 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1206810006 - Travaux de régulation et contrôle lot L2501 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-08

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1205350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels # 14193 relatif au projet de rénovation de la caserne # 26 (0079) située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 $ à 1 160 466,29 $, taxes incluses (CG14 0250) / Résilier le contrat de services professionnels # 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée.

Il est recommandé :
1. D'autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels # 14193 relatif au projet de rénovation de la caserne # 26 (0079) située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée (CG14 0250), majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 $ à 1 160 466,29 $, taxes incluses;

2. De résilier le contrat de services professionnels # 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 26;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-20 22:33

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205350003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels # 14193 relatif au projet de rénovation de la caserne # 26 (0079) située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 $ à 1 160 466,29 $, taxes incluses (CG14 0250) / Résilier le contrat de services professionnels # 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 26, située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, a été construite en 1901 (voir photo en pièce jointe # 01). Jusqu'à la fermeture de la caserne en 2015, la majeure partie du rez-de-chaussée et du 2e étage était occupée par le Service de sécurité incendie (SIM) et le sous-sol servait aux locaux mécaniques. Les autres espaces, une partie du rez-de-chaussée et le 3e étage, étaient inoccupés en raison de l'état de vétusté du bâtiment.
Un projet de rénovation majeure du bâtiment a été planifié en 2013. En 2014, à la suite de l'appel d'offres public # 14-13442, le contrat de services professionnels # 14193, au montant de 952 806,16 $ taxes et contingences incluses, a été octroyé aux firmes Figurr Architectes (anciennement Rubin et Rotman associés) et Stantec experts-conseils ltée (anciennement Dessau inc.), pour la conception et la surveillance des travaux de rénovation et mise à niveau de la caserne n° 26 (CG14 0250). Le contrat prévoyait pour les services de base une rémunération à pourcentage établie sur la valeur projetée des travaux ainsi que des services supplémentaires à forfait; un budget de contingences de 15 % y était également inclus, en provision des services additionnels non prévus.

En 2015, la valeur projetée des travaux estimée au contrat à 6,9 M$ (avant taxes, incluant les contingences) a été révisée par les professionnels à environ 9,1 M$, (avant taxes, incluant les contingences), principalement pour les raisons suivantes:

1 . En raison de la présence d'amiante à l'intérieur du bâtiment ainsi que le manque de plans d'origine, le projet devait être réalisé en deux phases de travaux (désamiantage et rénovation majeure de la caserne);

2. À la demande du Conseil du patrimoine de Montréal, il fallait maximiser la préservation de l'aspect patrimonial du bâtiment et la réhabilitation des composantes architecturales d'origine;

3 . Afin de répondre aux besoins d'aménagement additionnels du SIM et du Service de la Culture du Plateau-Mont-Royal (PMR).

Les travaux de désamiantage ont été complétés en 2015 (CG15 0238) et les travaux de rénovation majeure ont débuté en août 2017 (CG17 0092). Les conditions du site se sont avérées extrêmement complexes en raison de la détérioration du bâtiment depuis son année de construction (1901). L'exigence du patrimoine de conserver l'enveloppe d'origine composée des murs massifs de maçonnerie sur des fondations en moellon ont demandé des interventions très pointues en sous-oeuvre qui ont entraîné une majoration de contrat (CG18 0342).

En novembre 2018 il est constaté que les murs massifs de maçonnerie existants présentaient un haut risque de s'effondrer sur les travailleurs. Suite à la recommandation des professionnels, Groupe Geyser procédait en mai 2019 aux travaux de démolition. Le chantier est arrêté définitivement en juin 2019 et le contrat de l'entrepreneur général Groupe Geyser inc. est résilié le même mois (CG19 0289).

Suite à la démolition en urgence de l'enveloppe, il devient nécessaire de modifier substantiellement les plans et devis du projet par l'équipe des professionnels Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée afin de réaliser la reconstruction du bâtiment. Compte tenu qu'une nouvelle conception est requise ainsi que la prolongation de la durée du mandat, ces modifications ne peuvent pas être considérées accessoires au contrat d'origine des professionnels, car elles changent sa nature. Par conséquent, le SGPI recommande, par le présent sommaire décisionnel, la résiliation du contrat.

En parallèle à ce dossier et afin de poursuivre le projet, le SGPI a mandaté en février 2020 les firmes Archipel architecture, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau inc. et Marchand Houle et associés inc. pour la réalisation des nouveaux plans et devis et la surveillance du chantier, à l'intérieur d'une entente cadre pour les projets du SIM (CG19 0404).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0404 - 19 septembre 2019 - Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau inc. et Marchand Houle et associés inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)
CG19 0289 – 20 juin 2019 - Résilier le contrat octroyé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092) pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862

CG18 0342 – 21 juin 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses.

CG17 0092 – 30 mars 2017 – Accorder un contrat à Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5862 (7 soum.)

CA17 25 0010 - 6 février 2017 - Autorisation d'une dépense de 450 000,00 $, taxes incluses, représentant la quote-part de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la rénovation de la caserne 26, dont une partie du 3e étage sera transformée en lieu culturel dans l'Est du Plateau.

CG15 0250 - 30 avril 2015 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés

CG15 0238 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soum.)

CG15 0204 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau -Mont-Royal

CG14 0250 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 073 074,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin pour une somme maximale de 952 806,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13442

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'ajustement à la hausse du contrat de services professionnels # 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée, pour les services rendus (conception, appel d'offres et surveillance) en tenant compte du coût réel des travaux, tel que prévu à l'article 5.1.1 de la convention (voir pièce jointe # 02).
De plus, suite à l'avis du Service des affaires juridiques, il est recommandé également de résilier le contrat # 14193 (voir article 5.4. de la convention en pièce jointe # 03) compte tenu que les modifications au projet ne peuvent pas être considérées accessoires au mandat d’origine des professionnels, car elles changent sa nature.

JUSTIFICATION

Tel qu'indiqué à l'article 5.1.1 de la convention de services professionnels # 14193 en pièce jointe # 02, conclue entre la Ville et les firmes firmes Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée, les honoraires des services de base sont calculés selon un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception (méthode à pourcentage). Après l'appel d'offres pour le contrat de construction, un ajustement à la hausse ou à la baisse sera appliqué sur les honoraires des services de base déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paie toujours les professionnels sur la base du coût réel des travaux et des services rendus.
Le montant des honoraires de 952 806,16 $ (taxes incluses) prévu originalement au contrat # 14193 est réparti comme suit : un montant de 828 527,10 $ taxes incluses pour les services de base à pourcentage basés sur un coût des travaux de 6,9 M$ (avant taxes et incluant les contingences) et un montant de 124 279,06 $ (taxes incluses) pour des services additionnels non prévus (contingences de 15%).

L'arrêt du projet de rénovation pendant la phase de chantier fait en sorte que le montant des honoraires prévu au contrat initial doit être augmenté de 207 660,13 $ taxes incluses, soit de 25 %, afin de l'ajuster au coût réel des travaux de 9 654 348 $ (avant taxes et incluant les contingences). Ce montant est réparti comme suit :

- majoration de 166 918,73 $ (taxes incluses) des services de base à pourcentage reliés à la conception et à l'appel d'offres, compte tenu de l'ajustement au coût réel des travaux de 8 360 513,00 $ (avant taxes et contingences) par rapport au budget original au contrat estimé à 6 000 000,00 $ (avant taxes et contingences);

- diminution de 9 775,35 $ (taxes incluses) des services de base à pourcentage reliés à la surveillance de chantier et aux plans tels que construit, compte tenu de l'arrêt de chantier, du coût réel et de la durée des travaux (16 mois);

- majoration de 50 516,76 $ (taxes incluses) des services de base à pourcentage reliés à la gestion des avenants, compte tenu de l'ajustement au coût réel des contingences de 1 293 835,00 $ (avant taxes) par rapport au budget original au contrat estimé à 900 000,00 $ (avant taxes).

Le budget des contingences au contrat des professionnels de 124 279,06 $ (taxes incluses), prévu pour des services additionnels non prévus a été utilisé en totalité, entre autres pour la modification des plans d'aménagement afin d'y inclure les espaces requis par l'arrondissement et de prévoir des installations distinctes pour les pompières, révision du concept de la tour et du stationnement extérieur suite aux multiples passages devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du PMR, présentation du projet devant le Conseil du Patrimoine et la préparation des plans de démolition pour l'obtention du permis. Ce budget des contingences ne fait pas l'objet d'une demande de majoration.

Le montant de 207 660,13 $ (taxes incluses) faisant l'objet de la présente demande d'ajustement des honoraires permettra d'acquitter les dernières sommes dues aux firmes Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée pour les services rendus à ce jour et obtenir les plans tels que construit.

Suite à une consultation du Service des affaires juridiques en regard aux changements et ajouts au présent mandat des professionnels, requis pour poursuivre le projet de rénovation, ces modifications viennent modifier de façon considérable la portée des travaux initiale et ne peuvent pas être considérées accessoires au contrat d'origine des professionnels, car elles changent sa nature. Par conséquent, en vertu des lois et règlements qui nous encadrent, le SGPI recommande la résiliation du contrat.

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 5.4 de la convention # 14193 approuvée à l'appel d'offres n° 14-13442, qui prévoit que la Ville peut résilier ou suspendre une convention de services professionnels en tout temps, par avis écrit (voir la pièce jointe # 03).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant total du contrat accordé aux firmes Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée de 207 660,13 $ taxes incluses (en vertu de l'article 5.1.1. de la convention), ce qui représente un pourcentage de 25 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 828 527,10 $ (taxes incluses, excluant les contingences).
Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 952 806,16 $ à 1 160 466,29 $, taxes et contingences incluses.

Le budget initial de 952 806,16 $ taxes incluses prévu au contrat de Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée comprenait un montant de 828 527,10 $ taxes incluses pour les services professionnels de base à pourcentage et les services supplémentaires à forfait inclus et un montant de 124 279,06 $ taxes incluses pour les contingences de 15 %. Le montant pour les services de base à pourcentage doit être ajusté au coût réel des travaux de 9 654 348,00 $ avant taxes et incluant les contingences, ce qui représente une augmentation de 207 660,13 $ taxes incluses, soit de 25 % de la valeur du contrat initial.

Le tableau qui suit résume le détail de la majoration des honoraires demandée :

TYPE DE SERVICES		**CONTRAT INITIAL** (coût estimé)	**AJUSTEMENT AU COÛT RÉEL**		
			CONTRAT AJUSTÉ (coût réel - 5.1.1 convention)	**ÉCART**	
		*travaux : **6 000 000 $*** *contingences : **900 000 $***	*travaux : **8 360 513 $*** *contingences : **1 293 835 $***	***2 360 513 $ 393 835 $***	**%**
SERVICES DE BASE	Conception et Appel d'offres	427 996,74 $	594 915,46 $	166 918,73 $	20 %
	Chantier et Tel que construit	210 804,36 $	201 029,01 $	(9 775,35 $)	-1 %
	Gestion des avenants	95 820,17 $	146 336,92 $	50 516,76 $	6 %
	Services supplémentaires (à forfait)	93 905,83 $	93 905,83 $	- $	0 %
	TOTAL	**828 527,10 $**	**1 036 187,23 $**	**207 660,13 $**	**25 %**
SERVICES ADDITIONNELS NON PRÉVUS - CONTINGENCES 15%		**124 279,06 $**	**124 279,06 $**	**- $**	**0 %**
TOTAL		***952 806,16 $***	***1 160 466,29 $***	***207 660,13 $***	***25 %***

** Tous les montants incluent les taxes (sauf le coût des travaux et contingences)*

Le coût des services professionnels est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection

des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les dépenses seront effectuées à 100 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'obtenir cette majoration afin de permettre de compléter le mandat des professionnels et de respecter l'entente contractuelle entre la Ville de Montréal et les firmes Figurr Architectes et Stantec experts-conseils ltée.
De plus, ceci permettra le transfert de certaines données de conception entre les professionnels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : # 14193 - Mandat : # 16065-2-001

Augmentation du contrat d'honoraires au CG :	août 2020
Fin du contrat :	décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-09

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-20

Montréal

Bâtiment : 0079

Année originale de construction : 1901

Description : Caserne 26

Adresse : 2151, avenue Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
ARCHITECTURE ET GÉNIE DE BÂTIMENT

SERVICES PROFESSIONNELS COMPRENANT LES SERVICES EN EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL)

CONTRAT # 14193
MANDAT # 16065-2-001
BÂTIMENT # 0079

RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIERS N° 26 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

Ville de Montréal
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction stratégies et transactions immobilières

Février 2014

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ....., dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu (du Règlement RCE 02-004, article 6 ou de la résolution CM03 0836).et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RUBIN ET ROTMAN ASSOCIÉS,** société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 270 prince, studio 200, Montréal, Qc agissant et représentée par Stephen Rotman, architecte et associé, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 14 mars 2014;

N° d'inscription T.P.S. : 877498527RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1023492888TQ0001

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **DESSAU INC.,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1060, rue University bureau 600, Montréal, Qc, agissant et représentée par Hélène Rheault, ing. – Vice-présidente ingénierie, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 11 avril 2014;

N° d'inscription T.P.S. : 104923974
N° d'inscription T.V.Q. : 1001391522

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

4.1.7 Phase de construction - période de garantie

À la fin de la période de garantie qui suit la réception provisoire, l'Architecte et l'Ingénieur doivent vérifier les travaux et transmettre au Directeur un rapport attestant que la Ville peut procéder à leur réception définitive.

4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Constituent des services supplémentaires et connexes à l'objet mentionné aux présentes, les services demandés par écrit par le Directeur à l'Architecte ou à l'Ingénieur et qui ne font pas partie des services de base.

Ces services visent notamment :

a) les services consultatifs comprenant les conseils, expertises, estimations, évaluations, inspections, essais et autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'informations en vue de conclusion et de recommandations spécialisées;

b) les services spéciaux, incluant les expertises techniques, expertises judiciaires ou autres missions similaires, requis suite à la suspension du projet ou des travaux, ou suite à des dommages causés à l'ouvrage par un événement fortuit, par des malfaçons ou suite à des poursuites intentées contre la Ville pour des causes ne relevant pas de la responsabilité de l'Architecte et de l'Ingénieur;

c) les services de laboratoires et d'entreprises spécialisées pour des essais et études sur modèles, pour le contrôle de la qualité des matériaux, de l'équipement et de la machinerie à être incorporés à l'ouvrage, pour les essais de fonctionnement et de rendement, soit à l'emplacement même de l'ouvrage, soit dans les usines ou entrepôts des fournisseurs;

d) les services de spécialistes en présentation, pour l'élaboration de documents de présentation, tels marquettes, perspectives, documents audiovisuels;

e) tout autre service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5
RÉMUNÉRATION

5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de neuf cent cinquante-deux miles huit cent six dollars et seize cents (952 806,16 $), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur.

5.1.1 Méthode du pourcentage

a) Cette méthode comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception. Après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux. Le pourcentage utilisé à ces fins sera de 4,1% de 100% de la valeur des travaux pour les services en architecture et de 7,2% de 45% de la valeur des travaux pour les services en mécanique et électricité et 6,4% de 30% de la valeur des travaux en structure et en génie civil, et pour, tel qu'il apparaît dans l'offre de services professionnels de l'Architecte et de l'Ingénieur (Annexe 2).

b) Toutefois, lorsque le coût réel des travaux est inférieur au coût estimé des travaux jusqu'à concurrence de 10 %, l'Architecte et l'Ingénieur seront payés selon le coût estimé des travaux pour la phase conception seulement.

c) Aux fins du calcul des honoraires selon la méthode du pourcentage, le coût des travaux, réel ou estimé, est calculé en tenant compte des exclusions prévues à l'article 1.1.

d) Dans le cas où le projet est divisé en plusieurs marchés, le calcul des honoraires suivant la méthode du pourcentage tient compte du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux de chacun des marchés.

e) Les honoraires de l'Architecte et de l'Ingénieur calculés selon la méthode du pourcentage sont payables comme suit :

Phase de conception (65 %) :

10 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape de l'esquisse;

20 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier préliminaire;

35 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier définitif;

Phase de construction (35 %) :

2 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de l'appel d'offres;

28 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux, pour l'étape de la surveillance de travaux;

5 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit »;

0 % des honoraires calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de la période de garantie.

f) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme présente un écart en plus ou en moins de 10 % du coût estimé des travaux au moment de l'appel d'offres, le Directeur peut ordonner la révision des dessins, plans et devis et cahier des charges et la tenue d'un nouvel appel d'offres sans que la Ville soit tenue de payer à l'Architecte et à l'Ingénieur des honoraires additionnels.

g) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la Ville décide de ne pas octroyer le marché, les honoraires professionnels sont payés sur la base du coût estimé des travaux.

5.1.2 Méthode du taux horaire

a) Cette méthode consiste à payer le temps réellement passé par des membres du personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur appelés à rendre des services supplémentaires connexes dans le cadre de la présente convention, selon un budget préalablement établi et approuvé par écrit par le Directeur. Aucun changement ne pourra être apporté sans l'accord préalable écrit du Directeur.

b) Le taux horaire du salaire est celui réellement versé à chacun des membres de ce personnel tel qu'indiqué dans l'offre de services professionnels et ne devra en aucun temps être supérieur aux taux horaires admissibles pour les services d'architectes ou d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.

c) Le taux horaire du salaire réellement versé est établi en divisant le salaire régulier hebdomadaire par le nombre d'heures de la semaine normale de travail. Tout travail exécuté en temps supplémentaire par le personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur sera rémunéré par la Ville en temps régulier.

Aux fins du paiement des honoraires, les taux horaires du salaire réellement versé sont majorés de 125 % pour tenir compte des frais indirects et des frais d'administration, sauf pour le taux horaire du personnel de soutien dont la majoration est de 75 % sans excéder, en aucun cas, les taux horaires maxima de l'article 5.1.2 b). Aucune autre majoration du salaire payé à un membre du personnel ne sera accordée.

d) Le Coordonnateur doit veiller à l'enregistrement quotidien pour toutes les personnes affectées à l'exécution de la convention, du nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à la fourniture des services à être rémunérés selon la méthode horaire, ainsi que des tâches effectuées durant ce temps et à la conservation des pièces à l'appui de ses factures.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le 28e jour d'avril 20

RUBIN ET ROTMAN ASSOCIÉS

Par : _____
Stephen Rotman, architecte et associé

Le 25e jour de avril 2014

DESSAU INC.

Par : _____
Hélène Rheault, ingénieure et vice-présidente ingénierie

Cette convention de services professionnels a été approuvée par le (Comité exécutif ou Conseil municipal) de la Ville de Montréal, le e jour de 20 (résolution).

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
ARCHITECTURE ET GÉNIE DE BÂTIMENT

SERVICES PROFESSIONNELS COMPRENANT LES SERVICES EN EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL)

CONTRAT # 14193
MANDAT # 16065-2-001
BÂTIMENT # 0079

RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIERS N° 26 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

Ville de Montréal
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction stratégies et transactions immobilières

Février 2014

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ....., dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu (du Règlement RCE 02-004, article 6 ou de la résolution CM03 0836).et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RUBIN ET ROTMAN ASSOCIÉS,** société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 270 prince, studio 200, Montréal, Qc agissant et représentée par Stephen Rotman, architecte et associé, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 14 mars 2014;

N° d'inscription T.P.S. : 877498527RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1023492888TQ0001

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **DESSAU INC.,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1060, rue University bureau 600, Montréal, Qc, agissant et représentée par Hélène Rheault, ing. – Vice-présidente ingénierie, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 11 avril 2014;

N° d'inscription T.P.S. : 104923974
N° d'inscription T.V.Q. : 1001391522

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

appliquant le pourcentage des honoraires attribuables aux étapes complétées au moment où le service est interrompu.

(iii) L'estimation faite par l'Architecte et l'Ingénieur doit être de classe « A1 ».

5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions

a) Les services requis de l'Architecte et de l'Ingénieur pour l'impression des documents, la réalisation des dessins, plans et devis et cahier des charges et pour la surveillance des travaux afférents à une modification résultant d'une erreur, d'une omission ou du non-respect de la réglementation ou des directives de la Ville, par l'Architecte ou l'Ingénieur, ne donnent droit à aucune rémunération.

b) Dans le cas prévu au paragraphe a) du présent article, l'Architecte et l'Ingénieur doivent payer les tiers dont les services sont aussi requis pour cette modification. La Ville n'encourt aucune responsabilité pour de telles modifications.

c) Si la durée des travaux dépasse de 30 % ou plus la durée prévue, l'Architecte et l'Ingénieur pourront facturer la Ville, soit à taux horaire ou soit à prix forfaitaire, selon entente préalable et écrite avec le Directeur pour les visites de chantier et les réunions si ce retard n'est pas attribuable en partie ou en totalité à l'Architecte et à l'Ingénieur.

Les suspensions de travaux par la Ville et les congés sont exclus de la durée prévue des travaux et ne doivent pas être comptabilisés aux fins du présent article.

5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

5.4.1 La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.

5.4.2 Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.

5.4.3 En cas de résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.

5.4.4 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

5.4.5 Lorsqu'après une suspension, la Ville demande à l'Architecte et à l'Ingénieur de reprendre l'exécution de la convention, ceux-ci devront le faire dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

ARTICLE 6
ESTIMATIONS

Toutes les estimations présentées par l'Architecte et l'Ingénieur doivent tenir compte de toutes les données connues à ce moment, qu'elles soient écrites ou verbales. Lorsqu'elles sont verbales, elles devront être clairement identifiées comme telles.

6.1 CLASSIFICATION

Les estimations sont classées de « C » à « A1 ». Ces dénominations indiquent le degré de précision recherché pour chacune d'elles.

Classe C : estimation ventilée par élément, fondée sur une description générale de l'ouvrage, incluant le choix des principaux systèmes du bâtiment et la connaissance des conditions du marché. À cette étape, une variation de ± 15 % est acceptable.

Classe B : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur des dessins et cahier des charges préliminaires ou plus avancés et une description des systèmes et sous-systèmes de l'ouvrage ainsi que la connaissance des conditions particulières du site. À cette étape, une variation de ± 10 % est acceptable.

Classe A : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur une description complète et détaillée de l'ouvrage et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de ± 5 % est acceptable.

Classe A1 : estimation pré-soumission, ventilée par chapitre (division) et section du cahier des charges fondée sur les dessins, plans et devis et cahiers de charges complets et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de ± 5 % est acceptable.

6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE

Toutes les estimations soumises à la Ville (sauf l'estimation classe A1) seront, à moins d'indication contraire, de type élémental et devront donc s'exprimer en termes d'éléments fonctionnels du bâtiment. Elles doivent être présentées selon une méthode reconnue.

Une fois l'estimation complétée, l'Architecte et l'Ingénieur ajouteront les facteurs de correction suivants, sous forme de pourcentages ou de montants forfaitaires :

a) conditions du marché (conditions de l'offre et de la demande);

b) conditions particulières du site (accès, achalandage, entreposage, travaux de soir et de fin de semaine);

c) conditions climatiques (hiver, etc.);

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le 28e jour de avril 20

RUBIN ET ROTMAN ASSOCIÉS

Par : _____
Stephen Rotman, architecte et associé

Le 25e jour de avril 2014

DESSAU INC.

Par : _____
Hélène Rheault, ingénieure et vice-présidente ingénierie

Cette convention de services professionnels a été approuvée par le (Comité exécutif ou Conseil municipal) de la Ville de Montréal, le e jour de 20 (résolution).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels # 14193 relatif au projet de rénovation de la caserne # 26 (0079) située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 $ à 1 160 466,29 $, taxes incluses (CG14 0250) / Résilier le contrat de services professionnels # 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1205350003 - Services professionnels caserne 26.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-14

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1207305001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Couverture Montréal-Nord Ltée. pour la réalisation des travaux de réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation au Centre Opérationnel Ouest du SPVM (3686) - Dépense totale de 2 138 802,32 $, taxes incluses (contrat : 1 584 298,01 $ + contingences : 316 859,60 $ + incidences : 237 644,70 $) - Appel d'offres public (IMM-15617) - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :
d'accorder à Couverture Montréal-Nord, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et de remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest situé au 2805 boulevard Thimens, dans l'arrondissement St-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 584 298,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# IMM-15617) ;

d'autoriser une dépense de 316 859,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences

d'autoriser une dépense de 237 644,70 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé à 100% par l'agglomération, pour un montant de 2 138 802,32 $

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-23 09:22

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207305001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Couverture Montréal-Nord Ltée. pour la réalisation des travaux de réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation au Centre Opérationnel Ouest du SPVM (3686) - Dépense totale de 2 138 802,32 $, taxes incluses (contrat : 1 584 298,01 $ + contingences : 316 859,60 $ + incidences : 237 644,70 $) - Appel d'offres public (IMM-15617) - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre Opérationnel ouest situé au 2805 boulevard Thimens dans l'arrondissement Saint -Laurent a été construit en 1986. Cet ouvrage n'a fait l'objet d'aucune rénovation majeure à l'exception du projet d'agrandissement réalisé en 1997. La toiture qui date de l'année de construction a atteint sa fin de vie utile. En effet, des infiltrations d'eau provenant du toit ont causé des dommages au niveau des plafonds et des revêtements intérieurs au printemps dernier. Un rapport d'inspection réalisé en avril 2019 par une entreprise spécialisée en toiture recommandait la réfection complète de la toiture.
La Ville de Montréal a mandaté les firmes Archipel Architecture, SDK et associés inc. et Bouthillette Parizeau inc. à l'intérieur d'une entente-cadre pour élaborer les plans et devis pour la réfection de la toiture et le remplacement des trois unités de ventilation.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal '' Le Devoir'' et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 11 mai au 18 juin 2020. Les soumissionnaires ont disposé de 39 jours calendriers pour se procurer le cahier des charges, prendre connaissance des documents contractuels et déposer leur soumission. Aucune visite obligatoire n'a été exigée.

Trois (3) addenda ont été publiés :

- Addenda 1, le 15 mai 2020:

Réponses aux questions des soumissionnaires concernant les demandes d'équivalence et les visites. Modification de l'annexe E (Règlement de gestion contractuelle) du cahier des clauses administratives générales.

- Addenda 2, le 27 mai 2020:

Modifications aux travaux de mécanique (fascicule 15-920S - Régulation automatique et dispositifs de commande et plans M-600 rev1,M-601 rev1, M-602 rev1)

- Addenda 3, le 08 juin 2020:

Réponses aux questions des soumissionnaires concernant les charges générales (roulotte de chantier, toilettes, etc.) et Modifications aux travaux d'architecture (fascicule 07-520S - Toiture en feuilles de bitume-élastomère préfabriqué)

La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier soit jusqu'au 16 octobre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0404 - 19 septembre 2019 - Conclure une entente-cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projet du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser les travaux de réfection de toiture ainsi que le remplacement des unités de ventilation sur la toiture du Centre Opérationnel ouest (3686).
Un budget de contingence de 316 859,60 $, soit 20 % du montant du contrat, est réservé pour répondre aux imprévus du chantier.

Un budget d'incidence de 237 644,70 $, soit 15% du montant du contrat, servira notamment à couvrir les coûts de contrôle de la qualité des matériaux par un laboratoire externe ainsi que la surveillance en résidence pour les travaux de toiture.

La réfection de la toiture sera réalisée lors d'une première phase à l'automne 2020. Le remplacement des trois unités de ventilation est prévu dans un deuxième temps au printemps 2021, étant donné que la livraison de ces unités est en général très longue. Cette planification était nécessaire afin de prioriser les interventions au niveau de la toiture et assurer son étanchéité dans les meilleurs délais.

Les travaux se feront dans des locaux occupés 24 heures par jours et les activités ne peuvent être interrompues.

JUSTIFICATION

Parmi les neuf (9) preneurs de cahier des charges, on retrouve l'Association pour entrepreneurs en construction (ACQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et sept (7) firmes de construction. Cinq (5) firmes de construction ont déposé leur soumission, soit 71%. Les deux firmes de construction qui n'ont pas déposé de soumission sont des entreprises spécialisées.
L'analyse des soumissions conformes se détaille comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de	**TOTAL** (taxes incluses)

		quantités) (taxes incluses)	
Couverture Montréal-Nord	1 584 298,01 $	316 859,60 $	1 901 157,62 $
Groupe St-Lambert	1 696 908,44 $	339 381,69 $	2 036 290,12 $
Procova	1 728 074,25 $	345 614,85 $	2 073 689,10 $
Toitures V.Perreault	2 074 696,28 $	414 939,26 $	2 489 635,54 $
MELK	2 118 708,71 $	423 741,74 $	2 542 450,45 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 354 443,44 $	270 888,69 $	1 625 332,13 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			229 854,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			112 610,42 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de 229 854,57$, soit un écart d'environ 17 %. Cet écart pourrait s'expliquer par la complexité des travaux de toiture (chapitre 7) et des travaux de mécanique (chapitre 15), de même qu'au phasage spécifique des travaux. Une sous-estimation des conditions générales (chapitre 00) comprenant, entre autres, la mobilisation et la démobilisation de la machinerie, des équipements et des outils ainsi que le plan de santé et sécurité pourrait également justifier cet écart.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission est de 112 610,42 $, soit un écart d'environ 7 %. Cet écart et celui avec la troisième plus basse soumission laisse croire que la portée générale des travaux a été comprise de la même façon par les soumissionnaires et que le montant est représentatif du marché actuel.

L'analyse faite par les professionnels externes démontre que la soumission de Couverture Montréal-Nord est conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

L'adjudicataire a fourni lors du dépôt de sa soumission son autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) de contracter ou sous-contracter avec un organisme public. L'entreprise Couverture Montréal-Nord ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 901 157,62 $ (contingences et taxes incluses) ainsi que les incidences de 237 644,70 $ (taxes incluses) seront assumés comme suit : Un montant maximal de 2 138 802,32 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-021 - Travaux de protection et développement d'immeubles. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Cette dépense sera décaissée sur deux ans, soit 53 % en 2020 et 47 % en 2021. Le coût des travaux est prévu au Programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de protection des immeubles du SPVM (64021).

Les montants suivants sont avec taxes :

Contrat : 1 584 298,01 $
Contingences 20 % : 316 859,60 $
Incidences 15 % : 237 644,70 $
Total : 2 138 802,32 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de se conformer aux exigences du plan de développement durable de la Ville de Montréal relative à la gestion des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis. Dans une optique de développement durable, la nouvelle toiture sera de couleur blanche pour contribuer à la réduction des îlots de chaleur et le réfrigérant utilisé pour les nouvelles unités de ventilation sera à faible potentiel de réchauffement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux prévus au contrat doivent être réalisés dans les prochains mois afin d'éviter une détérioration.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le Covid-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication en accord avec le Service des communications n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du CG : fin août 2020
- Octroi du contrat : début septembre 2020
- Réalisation des travaux (phase 1 - réfection toiture) : septembre à novembre 2020
- Réalisation des travaux (phase 2 - unités de ventilation) : avril à juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

David Eduardo URIBE-MARQUEZ
Concepteur des aménagements-immeubles

Tél : 514 294 4451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 894-3006
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-21

Montréal, le 2 juillet 2020

Ville de Montréal, Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

303 Rue Notre-Dame Est

Montréal, Québec, H2Y 3Y8

À l'attention de M. David Uribe-Marquez, Concepteur des aménagements - immeubles

Appel d'offres No :	**IMM-15617**
Projet:	**Réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest du SPVM**
Objet:	**Analyse des soumissions**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des soumissions présentées pour le projet en titre et avons procédé à une analyse des résultats. Nous vous présentons ci-dessous notre analyse.

1. Soumissions

Selon les informations reçus de la Ville, Cinq (5) soumissionnaires ont présenté une soumission le 18 juin 2020. Cinq (5) de ces soumissions sont conformes.

Les soumissions conformes, incluant taxes, sont :

Couverture Montréal-Nord	1 584 298.01$
Groupe Lambert	1 696 908.44$
Procova	1 728 074.25$
Toitures V. Perrault	2 074 696.28$
MELK construction	2 118 708,71$

2. Analyse des soumissions

2.1. Recevabilité et conformité des soumissions

L'examen des originaux des pièces présentées a été effectué par les services de la Ville. Les documents joints aux soumissions sont identifiés au tableau comparatif des soumissions joint en annexe.

Selon les informations dont nous disposons, **la plus basse soumission conforme est celle présentée par *Couverture Montréal-Nord.***

2.2. Validité des prix soumis

Cohérence des prix présentés
Les prix présentés se répartissent de 1 377 950.00$ à 1 842 756.00$ (avant taxes) ce qui représente un écart total de ± 33 %. Toutefois, cet écart est réduit à ± 10 % pour les trois plus bas prix. Cette

répartition nous paraît normale et cohérente pour ce type d'ouvrage et permet de penser que la portée générale des travaux a été comprise de la même façon par les soumissionnaires.

Écart avec le coût estimé
Le coût estimé est 17% plus bas que le prix du plus bas soumissionnaire. Les écarts chapitre par chapitre entre l'estimé et le plus bas soumissionnaire semble nous indiqué que nous avons sous-estimé l'impact de la COVID sur les travaux (Chapitre 1), la complexité des travaux de toiture (Chapitre 7) et les travaux de mécanique (Chapitre 15).

Validité des soumissions
Nous pensons que le prix de la plus basse soumission reflète bien la valeur des travaux et correspond au bas prix du marché.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous présentons, M. Marquez, nos meilleures salutations.

Guy Bergeron, architecte

PJ/ Tableau comparatif des soumissions

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS

Réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest du SPVM

Appel d'offre IMM-15617

Ouverture des soumissions : le 18 juin 2020 à 13h30

DOCUMENTS INCLUS AVEC LA SOUMISSION	Couverture Montréal-Nord	Groupe St-Lambert	Procova	Toitures V.Perreault	MELK
Soumission signée	oui	oui	oui	oui	oui
Formulaire et bordereau de soumission complétés	oui	oui	oui	oui	oui
Cautionnement de soumission et lettre d'engagement , Annexe B	oui	oui	oui	oui	oui
Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire, Annexe H	oui	oui	oui	oui	oui
Licence de la régie du bâtiment	oui	oui	oui	oui	oui
Attestation Revenu Québec	oui	oui	oui	oui	oui
Visite superivisée des lieux (non obligatoire)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Autorisation de contracter avec un organisme public (AMP)	oui	oui	oui	oui	oui

MONTANTS DES SOUMISSIONS	Estimation	Couverture Montréal-Nord	Groupe St-Lambert	Procova	Toitures V.Perreault	MELK
Montant total (sans taxes)	**1 178 033,00 $**	**1 377 950,00 $**	**1 475 893,40 $**	**1 503 000,00 $**	**1 804 476,00 $**	**1 842 756,00 $**
TPS (5%)	58 901,65 $	68 897,50 $	73 794,67 $	75 150,00 $	90 223,80 $	92 137,80 $
TVQ (9,975%)	117 508,79 $	137 450,51 $	147 220,37 $	149 924,25 $	179 996,48 $	183 814,91 $
Montant total (taxes incluses)	**1 354 443,44 $**	**1 584 298,01 $**	**1 696 908,44 $**	**1 728 074,25 $**	**2 074 696,28 $**	**2 118 708,71 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15617
Numéro de référence : 1369314
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest du SPVM

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1740242)** 2020-05-12 7 h 35 **Transmission :** 2020-05-12 7 h 35	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) 5930, boul. Louis-H.-La Fontaine (Anjou) Montréal, QC, H1M1S7 NEQ :	Monsieur Benoit Bourgouin Téléphone : 438 315-6734 Télécopieur : 514 353-3112	**Commande : (1740571)** 2020-05-12 11 h 53 **Transmission :** 2020-05-12 11 h 53	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenaie Montréal, QC, H1P 2A9 NEQ : 1168317445	Monsieur Stéphane Lajoie Téléphone : 514 324-8300 Télécopieur : 514 324-9150	**Commande : (1742985)** 2020-05-19 8 h 10 **Transmission :** 2020-05-19 8 h 10	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	DMS Électrique 1554, Frédéric-Courtemanche Chambly, QC, J3L 0G7 http://www.dmselectrique.ca NEQ : 1173837676	Monsieur Sébastien Marcoux Téléphone : 450 447-7337 Télécopieur :	**Commande : (1740947)** 2020-05-13 **Transmission :** 2020-05-13	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	J.RAYMOND COUVREUR ET FILS INC. 20 550, chemin de la Côte-Nord Mirabel, QC, J7J 2B7 http://www.jraymond.ca NEQ : 1166536731	Monsieur Alexandre Martel Téléphone : 450 430-7900 Télécopieur : 450 435-9658	**Commande : (1743280)** 2020-05-19 12 h 07 **Transmission :** 2020-05-19 12 h 07	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe St-Lambert 9475, rue Meilleur, suite 401 Montréal, QC, H2N 2C5 http://grplambert.com/ NEQ : 1143585801	Monsieur Javier Fernandez Téléphone : 514 271-6363 Télécopieur : 514 271-0346	**Commande : (1741733)** 2020-05-14 7 h 52 **Transmission :** 2020-05-14 8 h 34	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 55 - Messagerie 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	MELK Construction 200-2400 Ch. Lucerne Ville Mont-Royal, QC, H3R2J8 NEQ : 1148046502	Monsieur Jean-Marc Chaltchi Téléphone : 514 575-6355 Télécopieur : 514 317-9330	**Commande : (1751059)** 2020-06-04 14 h 08 **Transmission :** 2020-06-04 16 h 59	3316090 - Addenda 1 2020-06-04 14 h 08 - Téléchargement 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-04 14 h 08 - Téléchargement 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-04 14 h 08 - Téléchargement 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions

				2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1741424)** 2020-05-13 13 h 47 **Transmission :** 2020-05-13 16 h 44	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 55 - Messagerie 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Toitures V. Perreault 3965 Rue Alfred Laliberté Boisbriand, QC, J7h 1P7 NEQ : 1167778902	Monsieur Marcel Bernier Téléphone : 514 826-6944 Télécopieur :	**Commande : (1741821)** 2020-05-14 8 h 59 **Transmission :** 2020-05-14 9 h 02	3316090 - Addenda 1 2020-05-20 8 h 12 - Courriel 3324888 - Addenda 2 (devis) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3324889 - Addenda 2 (plan) 2020-06-03 9 h 23 - Courriel 3328748 - Addenda 3 2020-06-08 19 h 44 - Courriel 3335382 - Vidéo d'ouverture des soumissions 2020-06-18 17 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207305001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Couverture Montréal-Nord Ltée. pour la réalisation des travaux de réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation au Centre Opérationnel Ouest du SPVM (3686) - Dépense totale de 2 138 802,32 $, taxes incluses (contrat : 1 584 298,01 $ + contingences : 316 859,60 $ + incidences : 237 644,70 $) - Appel d'offres public (IMM-15617) - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207305001 - Réfection toiture et ventilation CO Ouest SPVM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1207231056

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune. Dépense totale de 1 484 172,06 $ (contrat: 1 223 627,88 $, contingences: 183 544,18 $, incidences: 77 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 214738 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Les Terassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 172,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214738 ;

2. d'autoriser une dépense de 183 544,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 77 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 484 172,06 $

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 16:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231056**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune. Dépense totale de 1 484 172,06 $ (contrat: 1 223 627,88 $, contingences: 183 544,18 $, incidences: 77 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 214738 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet
Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. En effet, plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, a permis de renouveler une entrée majeure du centre ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier a été divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** qui consiste au remplacement des infrastructures a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016.

Finalement, la **troisième étape** qui consiste quant à elle à l'aménagement des lieux publics a été complétée à temps pour l'inauguration du projet en septembre 2017.

Aménagement de l'allée ouest

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité, qui est le requérant pour ce projet, a mandaté la Direction des infrastructures pour la réalisation de cet appel d'offres.

Les travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune, sont le lien entre les lieux publics complétés en septembre 2017 et la rue de la Commune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0150 - 23 janvier 2019 - Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc., dans le cadre du contrat DDTTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cette entreprise sera sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour. - 1187617001
CG17 0270 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 $, taxes incluses. - 1171009008

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses. - 1161009013

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Dépense totale de 2 746 999,38 $, taxes incluses. - 1161009016

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41$, taxes incluses. - 1161009014

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 $, taxes incluses. -

1161009003

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure. - 1151009010

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 $, taxes incluses. - 1151009014

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 $, taxes incluses. - 1151009001

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 $, taxes incluses. - 1141009011

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l’aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d’aménagement élaboré pour l’ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet. - 1141009010

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure. - 1121009009

DESCRIPTION

Les travaux d’aménagement de surface de l’allée ouest et de l’espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune consistent en :
- la réalisation de l'aménagement de l'allée ouest le long de l'autoroute Bonaventure entre la rue Brennan et la rue de la Commune;
- L'aménagement d'un espace de manoeuvre pour véhicule à l'extrémité de la rue Brennan, près de la rue Ann;
- L'aménagement d'un espace à vocation sportive sous le viaduc de l'autoroute Bonaventure, en bordure de la rue de la Commune.

Les travaux incluent notamment:

- L’aménagement de surface en pavés de béton;
- La construction de bordure de chaussée en granit;
- La construction d'un trottoir en béton dans l'allée ouest;
- La construction d'une plate-forme (podium) en marches préfabriquées en béton;
- L'aménagement d'un espace sportif composé de modules d’entraînement;

- L'ajout de mobilier urbain destiné aux cyclistes;
- La reconstruction d'une section de trottoir de la rue de la Commune;
- La plantation d'arbres, d'arbustes et de gazon.

Les travaux prévus ne représentent pas d'enjeux de circulation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux parties prenantes lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 183 544,18 $$, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture et mobiliers urbains, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission répondant aux exigences de l'appel d'offres et cinq (5) firmes n'ont pas déposé de soumission ; soit une proportion respective de 50% - 50%. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) se retrouve en pièce jointe.
Le plus bas soumissionnaire, Les Entreprises Ventec inc., figure sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal pour des travaux de nature similaire (Résolution CE18 0672, Dossier 1186670001). Pour cette raison, cette firme a été rejetée.

Il est donc recommandé d'octroyer ce contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme soit, Les Terrassements Multi-Paysages Inc.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'équipe de la DGPÉC a analysé les quatre (4) soumissions admissibles pour l'appel d'offres et a constaté un écart défavorable de 14,7 % entre la soumission de l'adjudicataire recommandé et l'estimation de soumission. L'écart se trouve principalement dans les articles avec du béton coulé sur place (sentier, trottoirs, bordure, fondation et assises),

totalisant 10,57 % d'écart. Pour tous ces articles, l'adjudicataire recommandé a soumis des prix qui semblent élevés pour les travaux demandés. La DGPÉC ne dispose pas d'autres éléments pouvant justifier cet écart.

Considérant ces informations et vu que l'écart défavorable de 14,7 % reste dans les limites acceptables, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 484 172,06 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour un montant de 1 223 627,88 $ taxes incluses;
- plus des contingences 183 544,18 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 77 000,00 $ taxes incluses.

Cette dépense totale de 1 484 172,06 $, entièrement assumée par l'agglomération via le projet Autoroute Bonaventure (voie de circulation artérielle), représente un coût net de 1 355 246,92 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant:

- RCG 07-037 pour un montant de 1 355 246,92$,

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
40501 Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	1 356		-	-	1 356
	1 356	-	-	-	1 356

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble de lots de travaux en lien avec le projet Bonaventure aura notamment permis :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis au réaménagement et au retissage des secteurs lui étant adjacents ;
- la transformation en lieux publics de plus de 25 000 m2 de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine ;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribuent à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur ;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 octobre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : septembre 2020
Fin des travaux : mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean HAMAOUI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Audrey DEBLOIS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de projets

Tél : 514 872-4371
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division, en remplacement du Directeur des infrastructures
Tél : 514-280-2342
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-31

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 214738 — No du GDD : 1207231056

Titre de l'appel d'offres : Projet Bonaventure : Travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 6 2020 — Ouverture originalement prévue le : 23 6 2020

Ouverture faite le : 30 6 2020 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
12 6 2020	Clarifications à certaines clauses du cachier des charges	- $
15 6 2020	Réponse aux questions et clarifications au cachier des charges	- $
19 6 2020	Report de la date d'ouverture et modification au bordereau de soumission	5 000.00 $

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 20.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Les entreprises VENTEC Inc.	Entreprise qui est sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 28 10 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	941 346.30
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1 223 627.88
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	1 357 343.11
AMENAGEMENT COTE JARDIN INC.	1 478 612.30
LOISELLE INC.	1 649 591.60

Estimation	Externe	1 066 655.91

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-11.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **30.0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 1 223 627.88

Montant des contingences ($) : 183 544.18

Montant des incidences ($) : 77 000.00

Date prévue de début des travaux : 1 9 2020 — Date prévue de fin des travaux : 15 5 2021

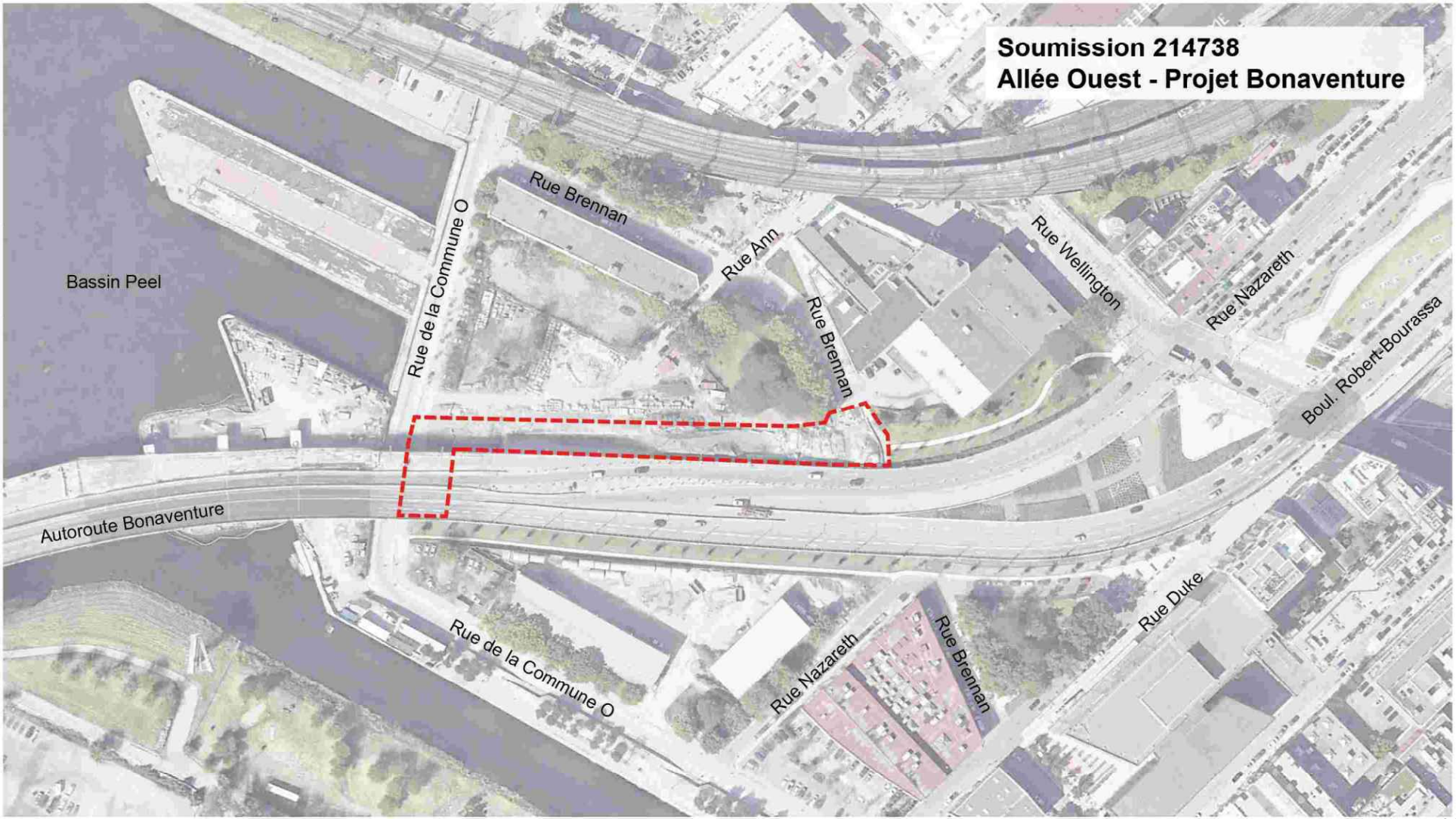
Soumission 214738
Allée Ouest - Projet Bonaventure
Bassin Peel
Rue de la Commune O
Rue Brennan
Rue Ann
Rue Brennan
Rue Wellington
Rue Nazareth
Boul. Robert-Bourassa
Autoroute Bonaventure
Rue de la Commune O
Rue Nazareth
Rue Brennan
Rue Duke

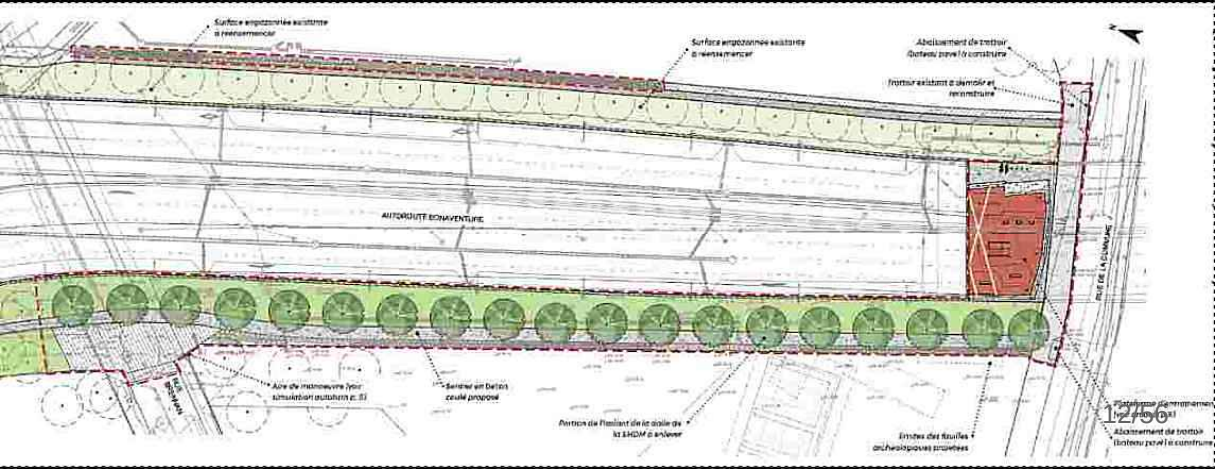
Surface engazonnée existante à réensemencer
Surface engazonnée existante à réensemencer
Abaissement de trottoir (bateau pavé) à construire
Trottoir existant à démolir et reconstruire
AUTOROUTE BONAVENTURE
RUE DE LA GUARNIERE
Aire de manoeuvre (voir simulation autotrain p. 5)
Sentier en Delon coulé proposé
Portion de l'aisant de la dalle de la SHDM à enlever
Limites des fouilles archéologiques projetées
Abaissement de trottoir (bateau pavé) à construire

Montréal

UTILISATION

Formulaire "Répartition des coûts du contrat, des contingences et des

Le nouveau formulaire permet de concilier jusqu' à 38 sous-projets (Pour faire apparaître les 19 derniers, il suffit de cliquer sur le ch 1 2 dans le coin en haut à gauche).

Il facilite la vérification des données pour les fins de contrôle et de conformité (préalables à l'endossement et la

Tous les montants à inscrire doivent inclure les taxes afin d'assurer une cohérence avec le Sommaire décisionnel.

Un exemple est fourni dans le dernier onglet du présent fichier pour une meilleure compréhension des changements apportés et il sert de guide aux nouveaux utilisateurs.

ÉTAPES à suivre:

Dans l'onglet "Master"

Page 1

1 Saisir les informations du dossier **dans les cellules jaunes seulement** (des formules **à ne pas supprimer** se

Page 2

2 **NE RIEN SAISIR!** Grand total des sous-projets qui se calcule automatiquement.

Page 3 et suivantes

3 **Très important**
Les sous-projets devront être saisis selon l'ordre des projets Investi indiqué à la page 1.

Chaque sous-projet doit avoir un intitulé spécifique.

Saisir les données dans les **cellules jaunes et bleues**; les autres cellules sont bloquées.

4 Vérifier que les données se reportent adéquatement à la page 1.

5 Il n'est pas permis de supprimer ou d'insérer des lignes, ni des colonnes, car cela faussera les totaux de la page 1. Au besoin, contacter l'équipe de la DGPEC.

6 Une fois la saisie complétée, sélectionner les plages correspondant aux pages à imprimer (utiliser les touches SHIFT

7 Assurez-vous de vérifier les données de vos sous-projets (intitulé, nature des dépenses incidentes, incluant les

Le sommaire de la page 1 doit être équivalent à la page 2 GRAND TOTAL.

8 Masquez les onglets "PROCÉDURE" et "Exemple" avant d'insérer le ficher en pièces jointes à votre GDD.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	214738	DATE:
#GDD:	1207231056	DRM:	2147	2020/07/16
RESPONSABLE:	François Hubert			
INTITULÉ DU PROJET:	Projet Bonaventure : Travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune			

PROJET INVESTI: 405401 Desc et client-payeur: **Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2040501002	183351	813 096.60 $	774 301.56 $	116 145.23 $	0.00 $	
2040501003	183352	471 839.04 $	449 326.32 $	67 398.95 $	0.00 $	
2040501007	184098	38 351.60 $	0.00 $	0.00 $	42 000.00 $	
2040501007	184098	31 959.66 $	0.00 $	0.00 $	35 000.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 355 246.90 $**	**1 223 627.88 $**	**183 544.18 $**	**77 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**1 355 246.90 $**	**1 223 627.88 $**	**183 544.18 $**	**77 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**1 484 172.06 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**16/07/2020**
INTITULÉ DU PROJET:	**Projet Bonaventure : Travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 223 627.88 $
TRAVAUX CONTINGENTS			183 544.18 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		15 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		45 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		7 000.00 $	
Gestion des impacts		5 000.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	77 000.00	77 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			1 484 172.06 $
Imputation (crédits)			1 355 246.90 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		64 543.25	128 763.79
Ristournes TPS et TVQ à 50%		128 925.15	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2040501002**	**SOUMISSION:**	**214738**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183351**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**214738 - Travaux civil**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			774 301.56 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		116 145.23 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			890 446.79 $
Imputation (crédits)			813 096.60 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	38 723.50	77 253.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	77 350.19	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2040501003**	**SOUMISSION:**	**214738**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**183352**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**214738 - Travaux Architecture**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			449 326.32 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		67 398.95 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			516 725.27 $
Imputation (crédits)			471 839.04 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	22 471.20	44 830.05
Ristournes TPS et TVQ à 50%	44 886.23	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2040501007**	**SOUMISSION:**	**214738**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184098**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Projet Bonaventure : Travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences d'utilités publiques et incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		15 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		10 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		7 000.00 $	
Gestion des impacts		5 000.00 $	
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	42 000.00	42 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			42 000.00 $
Imputation (crédits)			38 351.60 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 826.48	3 643.84
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 648.40	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2040501007**	**SOUMISSION:**	**214738**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**184098**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Projet Bonaventure : Travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences - Services professionnels**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		35 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	35 000.00	35 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			35 000.00 $
Imputation (crédits)			31 959.66 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 522.07	3 036.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 040.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 214738	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**16/07/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	François Hubert

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	118001	DATE:
#GDD:	11502660XX	DRM:		2018/01/01
RESPONSABLE:	Madame Unetelle			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'exemple d'aqueduc et de voirie - Sainte-Croix			

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **Programme de réfection d'artères - Direction des transports**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1155845122	123456	180 659.00 $	179 859.24 $	17 985.92 $	0.00 $	C
1155845123	456786	892 039.95 $	888 090.95 $	88 809.10 $	0.00 $	C
1155845124	458976	57 527.39 $	0.00 $	0.00 $	63 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 130 226.34 $**	**1 067 950.19 $**	**106 795.02 $**	**63 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 59002 Desc et client-payeur: **Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne - Direction des transports**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1155900234	125878	208 512.59 $	198 563.89 $	29 784.58 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**208 512.59 $**	**198 563.89 $**	**29 784.58 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: 56115 Desc et client-payeur: **Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égoût - DGSRE**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1155611323	458794	56 141.79 $	55 893.26 $	5 589.33 $	0.00 $	C
1155611324	654878	23 741.46 $	0.00 $	0.00 $	26 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**79 883.25 $**	**55 893.26 $**	**5 589.33 $**	**26 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**1 418 622.18 $**	**1 322 407.34 $**	**142 168.93 $**	**89 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**1 553 576.27 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 118001	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**01/01/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'exemple d'aqueduc et de voirie - Sainte-Croix**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 322 407.34 $
TRAVAUX CONTINGENTS			142 168.93 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		30 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		0.00 $	
Gestion des impacts		33 000.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	89 000.00	89 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			1 553 576.27 $
Imputation (crédits)			1 418 622.18 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		67 561.48	134 785.16
Ristournes TPS et TVQ à 50%		134 954.06	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155845122**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**123456**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			179 859.24 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		17 985.92 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			197 845.16 $
Imputation (crédits)			180 659.00 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		8 603.83	17 164.65
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 186.16	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155845123**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**456786**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussées**			
ENTREPRENEUR	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			888 090.95 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		88 809.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			976 900.05 $
Imputation (crédits)			892 039.95 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	42 483.15	84 753.89
Ristournes TPS et TVQ à 50%	84 860.10	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155845124**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**458976**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs et de chaussées**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		30 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		33 000.00 $	
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	63 000.00	63 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	63 000.00 $
Imputation (crédits)	57 527.39 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 739.73	5 465.75
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 472.61	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155900234**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**125878**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Signalisation lumineuse**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			198 563.89 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		29 784.58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			228 348.47 $
Imputation (crédits)			208 512.59 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	9 930.35	19 811.05
Ristournes TPS et TVQ à 50%	19 835.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155611323**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**458794**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'aqueduc**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			55 893.26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		5 589.33 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			61 482.59 $
Imputation (crédits)			56 141.79 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 673.74	5 334.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 340.80	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155611324**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**654878**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'aqueduc**			
ENTREPRENEUR	**Services professionnels**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	26 000.00	26 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			26 000.00 $
Imputation (crédits)			23 741.46 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 130.68	2 255.71
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 258.54	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 14 mai 2020

LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.
A/S MONSIEUR LOUIS CHARLES JOLICOEUR
1355, RUE LÉPINE
JOLIETTE (QC) J6E 4B7

N° de décision : 2020-DAMP-1440
N° de client : 3000194986

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **13 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 214738
Numéro de référence : 1376368
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Projet Bonaventure : Travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1753065)** 2020-06-09 14 h 44 **Transmission :** 2020-06-09 14 h 44	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 9 h 20 - Courriel 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aménagements Sud-Ouest 320 boul Pierre-Boursier Châteauguay, QC, J6J 4Z2	Monsieur Alain Provost Téléphone : 450 699-1368 Télécopieur : 450 699-4847	**Commande : (1750531)** 2020-06-03 16 h 03 **Transmission :** 2020-06-03 20 h 13	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 10 h 22 - Messagerie 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1748954)** 2020-06-01 10 h 40 **Transmission :** 2020-06-01 10 h 40	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 12 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 10 h 21 - Messagerie 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1750183)** 2020-06-03 11 h 19 **Transmission :** 2020-06-03 11 h 55	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 10 h 22 - Messagerie 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600	**Commande : (1750064)** 2020-06-03 9 h 47	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 14 - Télécopie

Montréal, QC, H4C 1V1	Télécopieur : 514 932-8972	**Transmission :** 2020-06-03 10 h 10	3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 07 - Télécopie 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 44 - Télécopie 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 17 - Télécopie 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 10 h 23 - Messagerie 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 30 - Télécopie 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1749288)** 2020-06-01 16 h 58 **Transmission :** 2020-06-01 16 h 58	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 9 h 20 - Courriel 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1753175)** 2020-06-09 16 h 35 **Transmission :** 2020-06-09 16 h 35	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 9 h 20 - Courriel 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1751565)** 2020-06-05 11 h 55 **Transmission :** 2020-06-05 13 h 45	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Télécopie 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 07 - Télécopie 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 44 - Télécopie 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 17 - Télécopie 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 10 h 24 - Messagerie 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 30 - Télécopie 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stradco Construction inc. 3145 Delaunay, suite 101 Laval, QC, H7L5A4	Madame Jade Bourassa Téléphone : 450 934-0630 Télécopieur :	**Commande : (1753728)** 2020-06-10 15 h 08 **Transmission :** 2020-06-10 16 h 13	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE 2020-06-12 16 h 06 - Courriel 3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel 3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date 2020-06-19 17 h 16 - Courriel 3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04 2020-06-22 10 h 23 - Messagerie 3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis) 2020-06-22 9 h 29 - Courriel 3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau) 2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement 3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique » 2020-07-03 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	**Commande : (1749056)** 2020-06-01 12 h 09	3331911 - 214738_AD_01_2020-06-12 2020-06-15 10 h 13 - Courriel

Transmission :
2020-06-01 12 h 09

3331917 - 214738_AD_01_ANNEXE
2020-06-12 16 h 06 - Courriel

3331921 - 214738_AD_02_sommaire question réponses_2020-06-12
2020-06-15 10 h 13 - Courriel

3336124 - AO214738_AD_03_2020-06-19_avec report de date
2020-06-19 17 h 16 - Courriel

3336127 - 214738_AD_03_ANNEXE_GC04
2020-06-22 9 h 20 - Courriel

3336133 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (devis)
2020-06-22 9 h 29 - Courriel

3336134 - AO214738_AD_03_formulaire_soumission_forfaitaire (bordereau)
2020-06-22 9 h 29 - Téléchargement

3342570 - 214738« Enregistrement ouverture publique »
2020-07-03 13 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231056

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune. Dépense totale de 1 484 172,06 $ (contrat: 1 223 627,88 $, contingences: 183 544,18 $, incidences: 77 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 214738 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207231056 Trav Amén Viaduc Bonaventure - Finale.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Étienne GUIMOND
Conseiller budgetaire
Tél : 514 868-3410
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1208395001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, à l'Addenda no. 2 ainsi qu'à l'Addenda no. 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019. / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 $ à 3 157 544,19 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2019 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371;

2. d'approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 $ à 3 157 544,19 $, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-06-09 16:14

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208395001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, à l'Addenda no. 2 ainsi qu'à l'Addenda no. 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019. / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 $ à 3 157 544,19 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des travaux d'audit supplémentaires effectués en 2019, et compte tenu que ceux-ci n'étaient pas prévu au contrat initial octroyé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., une majoration de 94 821,84 $, taxes incluses serait requise. Cette majoration se détaille comme suit:

1. Suivi en 2019 du dossier de 2017 concernant l'analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat, sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal (1 884,44 $, taxes incluses);

2. Travaux concernant la provision pour litiges, droit du travail et contentieux (6 947,36 $, taxes incluses);

3. Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement (7 238,25 $, taxes incluses);

4. Travaux liés aux passifs environnementaux (3 799,92 $, taxes incluses);

5. Travaux liés à la nouvelle entente de partage de frais avec la SHQ concernant un nouveau programme du Service de l'habitation (22 766,20 $, taxes incluses);

6. Divers éléments, soient : analyse du traitement comptable de certaines transactions particulières de la Ville, traductions supplémentaires de documents en relation avec la

publication du rapport financier et surtout de la nouvelle section sur les changements climatiques (11 805,53 $, taxes incluses);

7. Travaux d'audit supplémentaires effectués pour les entités incluses dans le périmètre comptable de la Ville, soit Bixi Montréal, Conseil des arts de Montréal, Office de consultation publique de Montréal, Bureau du Taxi de Montréal, Société en commandite Stationnement Montréal et la Corporation d'habitation Jeanne Mance (13 165,33 $, taxes incluses);

8. Travaux audit de 2019 de Technoparc Montréal car non inclus dans la demande des travaux supplémentaires suite au PL 155 lors de l'Addenda no. 2, étant donné que cet organisme devait fermer en 2018 (27 214,81 $, taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0371 - 22 août 2019 - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no.1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2018. / Approuver le projet d'addenda no. 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491 et CG18 0052,majorant ainis le montant total du contrat de 2 984 943,26 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses.
CG19 0026 - 31 janvier 2019 - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441,00 $ taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale devant être effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives. / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 $ à 2 984 943,26 $, taxes incluses. / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500,00 $ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500,00 $ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000,00 $ en provenance des dépenses de contingences. Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400,00 $ au niveau des charges et de 152 500,00 $ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500,00 $ et du volet des revenus pour 160 000,00 $ du Bureau du vérificateur général.

CG18 0410 - 23 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses.

CG18 0052 - 25 janvier 2018- Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

CG17 0491 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248 $,

taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières consolidées de la Ville de Montréal et des organismes incluent dans le périmètre comptable de la Ville pour l'exercice financier 2019 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit le 13 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires s'élèvent à 94 821,84 $ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances.
Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-20

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2020-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-05-20

Ville de Montréal
Sommaire des factures Deloitte pour des travaux supplémentaires d'audit
Exercice financier 2019
GDD no. 1208395001

Organisme concerné	Facture no	Montant avec taxes
Ville de Montréal	8001194369	54 441.70 $
Société en commandite Stationnement Montréal	8001193705	2 814.13 $
Technoparc Montréal	8001176323	27 214.81 $
Bixi Montréal	8001193272	1 149.75 $
Bureau du Taxi Montréal	8001193265	1 149.75 $
Conseil des Arts	8001194386	2 331.69 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	8001194657	1 494.68 $
Office de consultation publique de Montréal	8001191883	4 225.33 $
Total de la facturation additionnelle		**94 821.84 $**

Deloitte.

Facture 8001194369

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	22 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00127
Associé de mission:	Martin Granger
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

Facturation supplémentaire des travaux d'audit additionnels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

(Voir les détails en annexe)

Bon de commande 1392771

TPS et TVQ applicable	47,350.90
Taxe de vente	
TPS à (5.00%)	2,367.55
TVQ à (9.975%)	4,723.25
Montant dû (CAD)	**54,441.70**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001194369

22 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001194369	54,441.70	Paiements pour facture 8001194369

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

DESCRIPTION	HONORAIRES
Services professionnels rendus :	
Facturation supplémentaire des travaux d'audit additionnels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 en lien avec :	
• Traitement comptable de l'Hippodrome de Montréal;	1 639,00
• Provision pour litiges, droit du travail et contentieux;	6 042,50
• Passif environnemental;	3 305,00
• Multiples anomalies soulevées dans la démarcation et les courus des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement;	6 295,50
• Engagements;	2 412,90
• Contributions (ententes de partage de frais et Habitation);	19 801,00
• Versions multiples reddition de compte et travail version électronique;	6 583,00
• Traductions supplémentaires.	1 272,00
Total	**47 350,90 $**

Notons qu'en plus des heures de dépassement détaillées dans les pages qui suivent, qu'un total de 433,7 heures travaillées par Deloitte représentant des honoraires de 76 935 $ (taux horaire moyen de 177 $) n'a pas été facturé à la Ville de Montréal et absorbé par Deloitte.

Traitement comptable de l'Hippodrome de Montréal :

- Suivi de l'anomalie et travaux supplémentaires requis.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Associé	368	0,5	184,00
Directeur principal	291	5,0	1 455,00
		5,5	
		Montant facturé	**1 639,00 $**

Provision pour litiges, droit du travail et contentieux :

- Divers suivis, discussions et travaux au sujet de l'établissement de la provision, des divers ajustements apportés et du processus de confirmation;
- Nombreux délais et corrections;
- Rencontres et discussions avec les avocats en droits du travail au contentieux et à la rémunération en lien avec les divers recours contre la Ville;
- Revue des ententes de compensation, diverses rencontre et discussions avec plusieurs intervenants, suivi des règlements, provisions comptabilisées.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Associé	368	1,0	368,00
Directeur principal	291	19,5	5 674,50
		20,5	
		Montant facturé	**6 042,50 $**

Passif environnemental :

- Multiples suivis avec le Service de l'Environnement pour obtenir les analyses;
- Travaux sur les analyses supplémentaires requises (en lien avec Outremont).

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Associé	368	1,0	368,00
Directeur principal	291	5,0	1 455,00
Adjoint 2	130	11,4	1 482,00
		17,4	
		Montant facturé	**3 305,00$**

Multiples anomalies soulevées dans la démarcation et les courus des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement :

- Travaux d'audit additionnels requis pour la validation des anomalies et tests supplémentaires requis;
- Coordination supplémentaire requise pour le suivi et la validation des anomalies et des écarts soulevés.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Directeur principal	291	2,6	756,60
Premier auditeur	147	6,8	999,60
Adjoint 2	130	19,3	2 509,00
Adjoint 1	79	25,7	2 030,30
		54,4	
		Montant facturé	**6 295,50 $**

Engagements :

- Travaux additionnels requis suite aux anomalies soulevées, à l'ajout du volet Habitation et multiples versions du fichier de travail reçus.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Premier vérificateur	147	4,0	588,00
Adjoint 1	79	23,1	1 824,90
		27,1	
		Montant facturé	**2 412,90 $**

Contributions (ententes de partage de frais et Habitation):

- Audit de l'analyse du Service des finances pour les contributions – partage de frais de 2019 ;
- Procédures alternatives, recherches et analyses pour les contributions – partage de frais de 2018
- Revu de la comptabilisation des programmes d'Habitation pour 2018 et 2019.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Associé	368	3,0	1 104,00
Directeur principal	291	12,0	3 492,00
Premier vérificateur	147	15,0	2 205,00
Adjoint 2	130	100,0	13 000,00
		130,0	
		Montant facturé	**19 801,00 $**

Versions multiples reddition de compte et travail version électronique :

- Pointage de multiples versions de la reddition de compte;
- Travaux de pointage sur version électronique.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Directeur principal	291	6,5	1 891,50
Premier vérificateur	147	8,0	1 176,00
Adjoint 2	130	15,8	2 054,00
Adjoint 1	79	18,5	1 461,50
		48,8	
		Montant facturé	**6 583,00 $**

Traductions supplémentaires :

- Traduction anglaise du message du trésorier inclus dans le rapport financier annuel et révision de la traduction de la section des changements climatiques.

Niveau	$/Hres	Heures réelles	$
Directeur	198	1,5	297,00
Adjoint 2	130	7,5	975,00
		9,0	
		Montant facturé	**1 272,00 $**

Deloitte.

Facture 8001193705

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	22 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00128
Associé de mission:	Michel Rioux
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

No Bon de Commande: 1392771

Facturation supplémentaire relativement à l'audit des états financiers de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

(Voir les détails en annexe)

TPS et TVQ applicable	2,447.60

Taxe de vente

TPS à (5.00%)	122.38
TVQ à (9.975%)	244.15
Montant dû (CAD)	**2,814.13**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Numéro de facture 8001193705

22 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001193705	2,814.13	Paiements pour facture 8001193705

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

<table>
<tr><th>DESCRIPTION</th><th>HONORAIRES</th></tr>
<tr><td>

Services professionnels rendus :

Travaux supplémentaires et consultations liés à :

- Analyse des impacts, comptabilisation et divulgation aux EF de l'avis de résiliation de l'entente de 1995 entre SCSM et la Ville de Montréal;
- Analyse de l'acte de cession des actifs avec la Ville de Montréal;
- Analyse du contrat de cession entre la SCSM et l'Agence de mobilité durable.

<table>
<tr><th colspan="4">Détails de la facture</th></tr>
<tr><th>Niveau</th><th>$/Heure</th><th>Heures réelles</th><th>Frais ($)</th></tr>
<tr><td>Associé</td><td>368</td><td>1,3</td><td>478,40</td></tr>
<tr><td>Directeur principal</td><td>291</td><td>5,1</td><td>1 484,10</td></tr>
<tr><td>Premier vérificateur</td><td>147</td><td>3,3</td><td>485,10</td></tr>
<tr><td></td><td>Total :</td><td>9,7</td><td>2 447,60</td></tr>
</table>

</td><td></td></tr>
<tr><td>Total</td><td>2 447,60 $</td></tr>
</table>

Deloitte.

Facture 8001176323

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr, CPA, CA
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	13 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00131
Associé de mission:	Anne-Marie Ethier
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

No Bon de Commande : 1392771

Première facturation intérimaire relativement à l'audit des états financiers de Technoparc Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

(Voir détails en annexe).

TPS et TVQ applicable	23,670.20

Taxe de vente

TPS à (5.00%)	1,183.51
TVQ à (9.975%)	2,361.10
Montant dû (CAD)	**27,214.81**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001176323

13 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001176323	27,214.81	Paiements pour facture 8001176323

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

<table>
<tr><th>DESCRIPTION</th><th>HONORAIRES</th></tr>
<tr><td>

Services professionnels rendus :

Niveau	$/heures	Heures réelles	Frais ($)
Associé	368,00 $	5.00	1 840,00 $
Directeur principal	291,00 $	33.90	9 864,90 $
Premier vérificateur	147,00 $	59.90	8 805,30 $
Adjoint 1	79,00 $	40.00	3 160,00 $
Total		**138.80**	**23 670,20 $**

</td><td></td></tr>
<tr><td>Total</td><td>23 670,20 $</td></tr>
</table>

Deloitte.

Facture 8001193272

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	22 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00131
Associé de mission:	Anne-Marie Ethier
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

Facturation relativement aux travaux liés au Sommaire Financier du Bixi Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

(Voir détails en annexe).

TPS et TVQ applicable	1,000.00

Taxe de vente

TPS à (5.00%)	50.00
TVQ à (9.975%)	99.75
Montant dû (CAD)	**1,149.75**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001193272

22 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001193272	1,149.75	Paiements pour facture 8001193272

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

Détails de la facture				
Niveau	**$/Heures**	**Heures réelles**	**Frais ($)**	
Associé	368	1.0	$	368.00
Directeur principal	291	0.5	$	145.50
Directeur	198	1.0	$	198.00
Premier Vérificateur	147	2.0	$	294.00
	Total:	4.5	$	1,005.50
		Montant facturé	**$**	**1,000.00**

Deloitte.

Facture 8001193265

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr, CPA, CA
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	22 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00131
Associé de mission:	Anne-Marie Ethier
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

Facturation relative à la révision de rapport annuel du Bureau du Taxi de Montréal au 31 décembre 2019.

(Voir détails en annexe).

TPS et TVQ applicable	1,000.00

Taxe de vente

TPS à (5.00%)	50.00
TVQ à (9.975%)	99.75
Montant dû (CAD)	**1,149.75**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001193265

22 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001193265	1,149.75	Paiements pour facture 8001193265

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

Détails de la facture				
Niveau	**$/Heures**	**Heures réelles**	**Frais ($)**	
Associé	368	0.5	$	184.00
Directeur	198	1.7	$	336.60
Premier Vérificateur	147	3.4	$	499.80
	Total:	5.6	$	1,020.40
		Montant facturé	**$**	**1,000.00**

Deloitte.

Facture 8001194386

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	22 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00087
Associé de mission:	Anne-Marie Ethier
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

Facturation relativement aux travaux liés au rapport annuel du Conseil des Arts de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

(Voir détails en annexe).

No Bon de commande : 1392771

	TPS et TVQ applicable	2,028.00
Taxe de vente	TPS à (5.00%)	101.40
	TVQ à (9.975%)	202.29
	Montant dû (CAD)	**2,331.69**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001194386

22 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001194386	2,331.69	Paiements pour facture 8001194386

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

DESCRIPTION	HONORAIRES
Services professionnels rendus :	

Niveau	$/Heures	Heures réelles	Frais ($)
Associé	368	1,50	552,00
Directeur principal	291	-	
Directeur	198	3,00	594,00
Premier Vérificateur	147	6,00	882,00
Adjoint 2	130	-	
Adjoint 1	79	-	
Total		**10,50**	**2028,00**

Total	**2028,00 $**

Deloitte.

Facture 8001194657

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr, CPA, CA
Ville de Montreal
4500 C.P. Succ B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	22 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00128
Associé de mission:	Michel Rioux
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

No Bon de Commande: 1392771

Facturation supplémentaire relativement à l'audit des états financiers de la Corporation d'habitations Jeanne-Mance pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

(Voir les détails en annexe)

TPS et TVQ applicable	1,300.00

Taxe de vente

TPS à (5.00%)	65.00
TVQ à (9.975%)	129.68
Montant dû (CAD)	**1,494.68**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001194657

22 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montreal	1133004	8001194657	1,494.68	Paiements pour facture 8001194657

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

Détails de la facture				
Niveau	**$/Heures**	**Heures réelles**	**Frais ($)**	
Adjoint 2	130	10.0	$	1,300.00
	Total:	10.0	$	1,300.00
		Montant facturé	**$**	**1,300.00**

Description :
- Délai dans la réception des documents pour faire l'audit
- Suivis nécessaire pour obtenir l'information dans les tests de détails des revenus.

Deloitte.

Facture 8001191883

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7

Tel: (514) 393-7115
Fax: (514) 393-7140
www.deloitte.ca

ATTN: Monsieur Raoul Cyr
Ville de Montréal - Service des finances
C.P. 4500, SUCC B
Montréal QC H3B 4B5
Canada

Date:	21 mai 2020
No de client:	1133004
No OTP:	VIL00087
Associé de mission:	Anne-Marie Ethier
Numéro de TVQ:	1012314163TQ0001
Numéro de TPS:	133245290RT0001

Pour les services professionnels rendus

Honoraires

No bon de commande : 1392771

Facturation supplémentaire relativement à l'audit des états financiers de l'Office de consultation publique de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

(Voir détails en annexe).

TPS et TVQ applicable	3,675.00

Taxe de vente

TPS à (5.00%)	183.75
TVQ à (9.975%)	366.58
Montant dû (CAD)	**4,225.33**

Les comptes sont dus et exigibles dès qu'ils sont remis. À partir de trente (30) jours après la date de la facture, un intérêt calculé au taux quotidien de 0,0493 % (soit 18 % par année) sera imputé à tout solde impayé du compte et il sera exigible jusqu'au règlement intégral du compte.

Deloitte.

Numéro de facture 8001191883

21 mai 2020

Employez les méthodes suivantes de paiement et assurez-vous que votre paiement contient les détails fournis dans l'exemple.

Nom du client	#Client	#Facture	Montant (CAD)	Commentaires
Ville de Montréal - Service des finances	1133004	8001191883	4,225.33	Paiements pour facture 8001191883

Contact:

** Si votre paiement ne contient pas les détails comme suggéré dans le tableau, veuillez nous envoyer un courriel à receivablesdebiteurs@deloitte.ca

Modes de paiement:

1. Transfert électronique de fonds(confirmation par courriel obligatoire) :

MODE SOUHAITÉ

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1590219

Pour paiement en Dollar US ($) :

No de transit-de l'institution : 47696-002

No de compte : 1363514

2. Virement bancaire :

La Banque de Nouvelle-Écosse : 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :

No de compte : 476961590219

Code SWIFT : NOSCCATT

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Bénéficiaire (Banque de Nouvelle Écosse) :

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : NOSCCATT

Code de compensation : CC000247696

Adresse : CP 4234 Succursale A, Toronto ON M4W 5P6

Pour paiement en Dollar US ($), Banque Intermédiaire (Bank of America NA) :

Adresse : 222 Broadway, New York, NY 10038

No de compte : 476961363514

Code SWIFT : BOFAUS3N

Code d'acheminement ABA : 026009593

Note : Les renseignements de la Banque Intermédiaire peuvent ne pas être requis pour les paiements provenant à l'extérieur des É.U.

3. Paiement en ligne :

Veuillez sélectionner Deloitte LLP ou Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur la page de paiement de factures de votre institution financière.

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par virement Interac.

4. Paiement par chèque, SVP envoyer :

Pour paiement en Dollar Canadien ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459C
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Pour paiement en Dollar US ($) :
GESTION DELOITTE S.E.C.
c/o M11459U
CP 11459 Succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 5L6

Annexe

<table>
<tr><th>DESCRIPTION</th><th>HONORAIRES</th></tr>
<tr><td>

Services professionnels rendus :

Travaux supplémentaires liés aux régularisations de fin d'année :

- Démarcation des achats (créditeurs et charges à payer);
- Comptabilisation des immobilisations et de l'amortissement;
- Contribution de la Ville de Montréal et montants à recevoir de la Ville de Montréal;
- Salaires et avantages sociaux à payer.

Détails de la facture :

<table>
<tr><th></th><th>$/Heures</th><th>Heures réelles</th><th>Honoraires ($)</th></tr>
<tr><td>Associé</td><td>368</td><td>0,5</td><td>184,00</td></tr>
<tr><td>Directeur principal</td><td>291</td><td>2,4</td><td>698,40</td></tr>
<tr><td>Premier vérificateur</td><td>147</td><td>19,0</td><td>2 793,00</td></tr>
<tr><td>Total</td><td></td><td>21,9</td><td>3 675,40</td></tr>
</table>

</td><td></td></tr>
<tr><td>Total</td><td>3 675,00 $</td></tr>
</table>

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208395001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, à l'Addenda no. 2 ainsi qu'à l'Addenda no. 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019. / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 $ à 3 157 544,19 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le document juridique ci attaché est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

L'article 108 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19; ci-après «LCV») prévoit que la Ville «doit nommer un vérificateur externe». Cette nomination peut être effectuée de gré à gré. En l'espèce, même si le service des finances a procédé par appel d'offres, la convention initiale visait à nommer ce vérificateur et à définir la vérification à réaliser selon les paramètres fixés par les articles 108 et suivants de la LCV. Le Service des finances représente que les nouveaux services de vérification mentionnés dans l'Addenda n°4 doivent être accomplis par le vérificateur externe et qu'ils s'inscrivent dans sa mission de vérification. La Ville peut donc approuver l'Addenda n° 4 comme s'il s'agissait d'un nouveau contrat puisque le gré à gré était et demeure permis en cette matière.

FICHIERS JOINTS

Addenda no. 4 PROJET _ 25 mai 2020 V FINALE_IS.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel SERRA
Avocate, division du droit contractuel
Tél : 514 872-6854

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-09

Isabel SERRA
Avocate, division du droit contractuel
Tél : 514 872-6854
Division : Droit contractuel

ADDENDA N° 4

MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG 19 0371)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l**, personne morale ayant sa principale place d'affaires à la Tour Deloitte, 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7, agissant et représentée par monsieur Martin Granger, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 13324 5290 RT001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 10123 14163 TQ0001

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention de services professionnels pour la fourniture de services d'audit des états financiers de la Ville, à titre de vérificateur externe, pour les exercices 2017, 2018 et 2019; ladite convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville en vertu des résolutions no. CG17 0491, no. CG18 0052, no. CG18 0410, no. CG19 0026 et CG19 0371 respectivement adoptées le 28 septembre 2017, le 25 janvier 2018, le 23 août 2018, le 31 janvier 2019 et le 22 août 2019 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de modifier une première fois la Convention initiale par la conclusion d'une convention de modification (Addenda no. 1) pour ajouter des travaux supplémentaires d'audit non prévus effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017, ladite Convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 23 août 2018 en vertu de la résolution CG18 0410 (ci-après l' « Addenda no. 1 »);

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de modifier une deuxième fois la Convention initiale par la conclusion d'une convention de modification (Addenda no. 2) pour ajouter des travaux supplémentaires d'audit non prévus pour les années 2019 et 2020 en regard

au volet des nouveaux services imposés au vérificateur externe par le projet de loi 155 devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, sanctionnée en avril 2018, ladite Convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 31 janvier 2019 en vertu de la résolution CG19 0026 (ci-après l' »Addenda no. 2 »);

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de modifier une troisième fois la Convention initiale par la conclusion d'une convention de modification (Addenda no. 3) pour ajouter des travaux supplémentaires d'audit non prévus effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2018, ladite Convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 22 août 2019 en vertu de la résolution CG19 0371 (ci-après l' « Addenda no. 3 »);

ATTENDU QUE l'Addenda no. 1 a notamment eu pour effet d'augmenter la somme maximale d'honoraire prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale; ainsi la somme maximale d'un million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-huit dollars (1 391 248 $) initialement prévue a été augmentée à la somme maximale d'un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent deux dollars et vingt-six cents (1 467 502,26 $) taxes incluses, soit une majoration de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 $), ladite somme maximale devant couvrir tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services rendus par le Contractant;

ATTENDU QUE l'Addenda no. 2 a notamment eu pour effet d'augmenter la somme maximale d'honoraire prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale et majorée par l'Addenda no. 1; ainsi la somme maximale d'un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent deux dollars et vingt-six cents (1 467 502,26 $) taxes incluses à l'Addenda no. 1 a été augmentée à la somme maximale deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois dollars et vingt-six cents (2 984 943,26 $) taxes incluses, soit une majoration d'un million cinq cent dix-sept mille quatre cent quarante et un dollars (1 517 441,00 $), ladite somme maximale devant couvrir tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services rendus par le Contractant;

ATTENDU QUE l'Addenda no. 3 a notamment eu pour effet d'augmenter la somme maximale d'honoraire prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale et majorée par l'Addenda no. 1 et no. 2; ainsi la somme maximale de deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois dollars et vingt-six cents (2 984 943,26 $) taxes incluses à l'Addenda no. 2 a été augmentée à la somme maximale de trois millions soixante-deux mille sept cent vingt-deux dollars et trente-cinq cents (3 062 722,35 $) taxes incluses, soit une majoration de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et neuf cents (77 779,09 $), ladite somme maximale devant couvrir tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services rendus par le Contractant;

CONSIDÉRANT ce qui précède, des services supplémentaires d'audit non prévus par la Convention initiale ou par l'Addenda no. 1, no. 2 et no. 3 ont dû être effectués par le Contractant et la réalisation desdits services supplémentaires nécessite une augmentation de la somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, tel que modifié par l'article 2 (Modification) de l'Addenda no. 3;

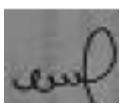

ATTENDU QUE des services supplémentaires représentent une dépense additionnelle de quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-un dollars et quatre-vingt-quatre cents (94 821,84 $), taxes incluses ont dû être effectués par le Contractant, à savoir :

- Suivi en 2019 du dossier de 2017 concernant l'analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat, sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal (1 884,44 $ taxes incluses);

- Travaux concernant la provision pour litiges, droit du travail et contentieux 6 947,36 $ taxes incluses);

- Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement 7 238,25 $ taxes incluses);

- Travaux liés aux passifs environnementaux 3 799,92 $ taxes incluses);

- Travaux liés à la nouvelle entente de partage de frais avec la SHQ concernant un nouveau programme du Service de l'habitation (22 766,20 $ taxes incluses);

- Divers éléments (analyse du traitement comptable de certaines transactions particulières de la Ville, traductions supplémentaires de documents en relation avec la publication du rapport financier et surtout de la nouvelle section sur les changements climatiques) (11 805,53 $ taxes incluses);

- Travaux d'audit supplémentaires effectués pour les entités incluses dans le périmètre comptable de la Ville, soit Bixi Montréal, Conseil des arts de Montréal, Office de consultation publique de Montréal, Bureau du Taxi de Montréal, Société en commandite Stationnement Montréal et la Corporation d'habitation Jeanne Mance (13 165,33 $ taxes incluses);

- Travaux audit de 2019 de Technoparc Montréal car non inclus dans la demande des travaux supplémentaires suite au PL 155 lors de l'Addenda no. 2, étant donné que cet organisme devait fermer en 2018 (27 214,81 $ taxes incluses).

ATTENDU QUE les Parties conviennent par la présente convention de modification (Addenda no. 4) de majorer d'au plus de quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt et un dollars et quatre-vingt-quatre cents (94 821,84 $) taxes incluses, la somme maximale d'honoraires de trois millions un cent cinquante-sept mille et cinq cent quarante-quatre dollars et dix-neuf cents (3 157 544,19 $) taxes incluses prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, tel que modifié par l'article 2 (Modifications) de l'Addenda no. 3;

ATTENDU QUE les services supplémentaires d'audit prévus par la présente convention de modification (Addenda no. 4) seront également facturés et payés conformément aux taux horaires stipulés dans la Convention initiale selon la ventilation stipulée à l'article 2 de la présente convention de modification (Addenda no. 4);

ATTENDU QUE la Ville a adopté un « *Règlement sur la gestion contractuelle* » et qu'elle en a transmis une copie au Contractant.

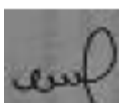

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

Le premier alinéa de l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, modifié par l'Addenda no. 1, no. 2 et no. 3, est remplacé par le suivant :

« En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant pour la durée de la convention, la Ville s'engage a lui verser une somme maximale de trois millions cent cinquante-sept mille cinq cent quarante-quatre dollars et dix-neuf cents (3 157 544,19 $) taxes incluses. Cette somme maximale couvre tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant conformément aux conditions et modalités stipulées et prescrites par la Convention initiale (notamment son Annexe 1), l'Addenda no. 1, l'Addenda no. 2 et l'Addenda no. 3 et la présente convention de modification (Addenda no. 4). Cette somme maximale de trois millions cent cinquante-sept mille cinq cent quarante-quatre dollars et dix-neuf cents (3 157 544,19 $) taxes incluses, se ventile comme suit :

a) une somme maximale d'un million cinq cent soixante-onze mille soixante-seize dollars et quatre-vingts cents (1 571 076,80 $) taxes incluses pour l'audit des états financiers consolidés de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019 étant entendu qu'une portion de cette somme a déjà été payée au Contractant;

b) une somme maximale d'un million cinq cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-trois dollars et douze cents (1 544 443,12 $) taxes incluses pour l'audit des états financiers des personnes morales suivantes; ladite somme maximale est répartie ainsi :

- l'audit des états financiers de la Corporation Anjou 80 : une somme maximale de vingt-trois mille cinq cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (23 569,88 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale identique pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quarante-sept mille cent trente-neuf dollars et soixante-seize cents (47 139,76 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de Bixi Montréal : une somme maximale de quarante-huit mille six cent quarante et un dollars trente-deux cents (48 641,32 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de trente-neuf mille quatre-vingt-onze dollars et cinquante cents (39 091,50 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quatre-vingt-sept mille sept cent trente-deux dollars et quatre-vingt-deux cents (87 732,82 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers du Bureau du taxi de Montréal : une somme maximale

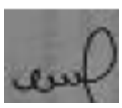

de vingt mille quatre cent huit dollars et six cents (20 408,06 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de vingt et un mille cinq cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-un cents (21 557,81 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quarante et un mille neuf cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-sept cents (41 965,87 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal : une somme maximale de vingt et un mille huit cent dix-sept dollars et huit cents (21 817,08 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de vingt et un mille huit cent soixante-dix-sept dollars et quarante-quatre cents (21 877,44 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante-deux cents (43 694,52 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Corporation d'habitation Jeanne Mance : une somme maximale de vingt trois mille cinq cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (23 569,88 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de vingt-cinq mille soixante-quatre dollars et cinquante-six cents (25 064,56 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quarante-huit mille six cent trente-quatre dollars et quarante-quatre cents (48 634,44 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de l'Office de consultation publique de Montréal : une somme maximale de dix-sept mille neuf cent huit dollars et seize cents (17 908,16 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de dix-huit mille vingt-deux dollars et trente-trois cents (18 022,33 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de trente-cinq mille neuf cent trente dollars et quarante-neuf cents (35 930,49 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal : une somme maximale de cent onze mille cinq cent vingt-cinq dollars et soixante-quinze cents (111 525,75 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de cent treize mille huit cent vingt-cinq dollars et vingt-cinq cents (113 825,25 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de deux cent vingt-cinq mille trois cent cinquante et un dollar (225 351,00 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de Technoparc Montréal : une somme maximale de vingt-six mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt-cinq cents (26 444,25 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de vingt-sept mille deux cent quatorze dollars et quatre-vingt-un cents (27 214,81 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de cinquante-trois mille six cent cinquante-neuf dollars et six cents (53 659,06 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Société d'habitation de Montréal : une somme maximale de soixante-huit mille quatre cent dix dollars et treize cents (68 410,13 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale identique pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de cent trente-six mille huit cent vingt dollars et vingt-six cents (136 820,26 $) taxes incluses;

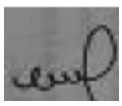

- l'audit des états financiers de la Société du Parc Jean-Drapeau : une somme maximale de quarante-trois mille cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-deux cents (43 170,82 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de trente-sept mille neuf cent quarante et un dollars et soixante-quinze cents (37 941,75 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quatre-vingt-un mille cent douze dollars et cinquante-sept cents (81 112,57 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Société en commandite Stationnement Montréal : une somme maximale de quarante-six mille huit cent cinquante-deux dollars et trente et un cents (46 852,31 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de cinquante mille deux cent quarante-un dollars et trente-deux cents (50 241,32 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vint-treize dollars et soixante-trois cents (97 093,63 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Société de transport Montréal : une somme maximale de deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante dollars (282 850,00 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-trois dollars et treize cents (284 563,13 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de cinq cent soixante-sept mille quatre cent treize dollars et treize cents (567 413,13 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de Trangesco (filiale de la Société de transport de Montréal) : une somme maximale de trente huit mille cinq cent seize dollars et soixante-trois cents (38 516,63 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de trente neuf mille trois cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (39 378,94 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante-sept cents (77 895,57 $) taxes incluses.

c) une somme maximale totale de vingt-trois mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vint-treize cents (23 339,93 $) taxes incluses pour l'audit financier du taux global de taxation réel de la Ville pour les années financières 2018 et 2019; soit une somme maximale de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante cents (11 497,50 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de onze mille huit cent quarante-deux dollars et quarante-trois cents (11 842,43 $) taxes incluses pour l'année 2019;

d) une somme maximale totale de dix-huit mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-quatre cents (18 684,34 $) taxes incluses pour l'audit financier du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de natures locales et les compétences d'agglomération; soit une somme maximale de neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (9 198,00 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et trente-quatre cents (9 486,34 $) taxes incluses pour l'année 2019. »

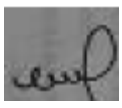

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 2020

CONTRACTANT

Par : _____
Martin Granger

La présente convention de modification (Addenda no 4) a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le e jour de _____ 2020 par la résolution numéro _____

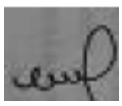

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208395001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, à l'Addenda no. 2 ainsi qu'à l'Addenda no. 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019. / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 $ à 3 157 544,19 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1208395001 - Deloitte.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-25

Pierre BLANCHARD
Conseiller Budgétaire

Tél : 514 872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1203438027

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 $, taxes incluses (contrat : 333 134,32 $ + contingences : 66 626,86 $ $) - Appel d'offres public 20-18179 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Les services EXP inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 134,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18179 ;
2. d'autoriser une dépense de 66 626,86 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-20 17:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203438027**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 $, taxes incluses (contrat : 333 134,32 $ + contingences : 66 626,86 $ $) - Appel d'offres public 20-18179 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Des plaintes récurrentes de mauvaises odeurs sont déposées depuis 2010 à la direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) par des résidents qui demeurent près de la station de pompage Belfroy. Selon l'arrondissement d'Anjou, ces plaintes existeraient depuis beaucoup plus longtemps.

Une étude d'avant projet a été émise par la DEEU en septembre 2016. Le diagnostic est à l'effet que la cheminée d'évacuation de l'air vicié extrait du puits mouillé et du réseau d'égout est la source des mauvaises odeurs émises dans l'atmosphère environnant de la station de pompage Belfroy. Ces rejets ne respectent pas les normes de l'article 3.04 du règlement 2001-10 de la CMM qui réglemente les émissions dans l'atmosphère d'un agent polluant odorant.

La solution retenue est celle de l'implantation d'un système d'extraction et de traitement de l'air vicié. Ce système sera abrité dans un nouveau bâtiment qui sera annexé à la station de pompage Belfroy. Ce nouveau bâtiment a reçu en septembre 2019 un avis positif du comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou.

Afin de permettre l'implantation de la nouvelle annexe, la conduite de refoulement du côté sud a dû être déplacée en 2020 à l'avant du bâtiment existant.

Dans le cadre de ce projet, les services d'une firme de professionnels en ingénierie multidisciplinaire sont requis pour la conception des ouvrages, l'émission des plans et devis préliminaires requis pour la préparation de l'appel d'offres ainsi que pour effectuer la surveillance lors de la réalisation des travaux.

Le 16 avril 2020, un appel d'offres a été publié sur SEAO et dans Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 juin 2020. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Deux addenda ont été émis:

Addenda 1 - 1 mai 2020 - Modifications aux règlements de gestion contractuelle;
Addenda 2 - 11 mai 2020 - Report de date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1642 - 30 octobre 2019 - Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc (Construction Arcade) pour les travaux de déplacement de la conduite de refoulement à la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 290 778,68 $ (contrat : 238 343,18 $, contingences : 47 668,64 $, incidences: 4 766,86 $) - Appel d'offres public 2019-04-TR - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les disciplines d’ingénierie impliquées dans ce projet sont :

• la gestion de projet;

• le civil (ou municipal incluant le génie des transports);

• les structures;

• la mécanique des procédés;

• la mécanique de bâtiment (plomberie, ventilation et chauffage);

• l’électricité;

• l’instrumentation et contrôle;

La première phase, intitulée « Conception, plans et devis », consiste à fournir les ouvrages et à fournir les plans et devis pour permettre le lancement d'un appel d'offres pour la construction, l'assistance lors de l'appel d'offres et la production des plans émis pour construction.

La deuxième phase, intitulée « Plan de surveillance », consiste à fournir un document décrivant l'agencement des activités des différentes disciplines d'ingénierie impliquées dans les travaux.

La phase 3 est intitulée « Surveillance/inspections ». Elle consiste à fournir les services pour permettre le suivi, le contrôle de la qualité et la gestion des travaux de construction, de programmation, de mise en service et la création des documents tels que construits (plans finaux, manuels techniques, etc.).

La durée anticipée du mandat est de 3 ans.

JUSTIFICATION

Trois firmes se sont procuré les documents d'appels d'offres. Une seule firme a présenté une soumission.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Les services EXP inc.	79,3	3,88	333 134,32 $	66 626,86 $	399 761,18 $
Dernière estimation réalisée			294 350,96 $	58 870,19 $	353 221,15 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					46 540,03 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					13,18 %

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre la proposition de l'adjudicataire et la dernière estimation est défavorable de 13,18%. Cet écart s'explique principalement par une différence de 41 645 $ dans la conception des ouvrages et la fourniture des plans et devis (article 1 du bordereau). Les coûts de conception d'une nouvelle annexe à la station de pompage existante, dans un environnement résidentiel entièrement développé et sur un terrain municipal dont la surface est restreinte, s'avèrent plus importants que prévu.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Les services EXP inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Conformément au décret 795-2014 du gouvernement du Québec daté du 10 septembre 2014 et entré en vigueur le 24 septembre 2014, les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Les services EXP inc. possède une telle attestation valide jusqu'au 12 mars 2023. Ce document a été reproduit en pièce jointe.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les services EXP inc. au prix de sa soumission; soit: 333 134,32 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture de services professionnels pour la conception et la surveillance de l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts desservant le site de la station de pompage Belfroy est de 399 761,18 $ toutes taxes et contingences incluses.
Ceci représente un montant de 365 035,24 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services d'une firme de professionnels en ingénierie sont requis pour concevoir l'annexe au bâtiment, préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux. Autrement, ce projet ne pourrait avoir lieu et des plaintes de mauvaises odeurs de résidents demeurant à proximité de la station de pompage Belfroy continueraient d'être rapportées.

De plus, la Ville irait à l'encontre de l'article 3.04 du règlement 2001-10 de la CMM qui réglemente les émissions d'agents polluants odorants dans l'atmosphère.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Préparation des plans et devis: Septembre 2020;
- Appel d'offres pour construction : 1 mai 2021;

- Début travaux : septembre 2021;

- Mise en service : juillet 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-26

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2020-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-17

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2020-DAMP-1269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1203438027

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 $, taxes incluses (contrat : 333 134,32 $ + contingences : 66 626,86 $ $) - Appel d'offres public 20-18179 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

SEAO _ Liste des commandes.pdf 20-18179_pv.pdf 20-18179 intervention.pdf

20-18179 Tableau comité.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-03

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
c/s acquisition
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18179

No du GDD : 1203438027

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET SURVEILLANCE POUR L'UNITÉ D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DES ODEURS D'ÉGOUT DESSERVANT LE SITE DE LA STATION DE POMPAGE BELFROY

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : 18 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 11 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 48 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 12 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Services EXP Inc.	333 134,32	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant déposé de soumission a été effectué. Une (1) firme mentionne que le devis est trop contraignant pour se qualifier. L'autre preneur n'a pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 3 - 7 - 2020

20-18179 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET SURVEILLANCE POUR L'UNITÉ D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DES ODEURS D'ÉGOUT DESSERVANT LE SITE DE LA STATION DE POMPAGE BELFROY

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les Services EXP Inc.	4,00	7,33	7,00	12,33	24,33	24,33	79,3	333 134,32 $	3,88	1
							-		-	
							-		-	
							-		-	
							-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	18-06-2020
Heure	9h
Lieu	vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Liste des commandes

Numéro : 20-18179
Numéro de référence : 1360429
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET SURVEILLANCE POUR L'UNITÉ D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DES ODEURS D'ÉGOUT DESSERVANT LE SITE DE LA STATION DE POMPAGE BELFROY

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1733134)** 2020-04-24 8 h 10 **Transmission :** 2020-04-24 8 h 10	3304379 - 20-18179 addenda 1 2020-05-01 9 h 41 - Courriel 3310734 - 20-18179 addenda 2 avec report 2020-05-11 20 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Asisto Inc. 2099 Boulevard Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G 2J4 NEQ : 1171314298	Monsieur Martin Beaudry Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur :	**Commande : (1731356)** 2020-04-21 8 h 49 **Transmission :** 2020-04-21 8 h 49	3304379 - 20-18179 addenda 1 2020-05-01 9 h 41 - Courriel 3310734 - 20-18179 addenda 2 avec report 2020-05-11 20 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1729969)** 2020-04-16 20 h 54 **Transmission :** 2020-04-16 20 h 54	3304379 - 20-18179 addenda 1 2020-05-01 9 h 41 - Courriel 3310734 - 20-18179 addenda 2 avec report 2020-05-11 20 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203438027

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 $, taxes incluses (contrat : 333 134,32 $ + contingences : 66 626,86 $ $) - Appel d'offres public 20-18179 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1203438027_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-03

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1203219004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total de 316 181,25 $ à 516 181,25 $ taxes incluses.

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total de 316 181,25 $ à 516 181,25 $ taxes incluses.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-06-29 09:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203219004**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total de 316 181,25 $ à 516 181,25 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Des firmes de génie-conseil, des entreprises de construction et des individus ont participé à un stratagème collusionnaire pour contourner les règles d'adjudication et de gestion de contrats publics en vue de l'attribution dirigée du contrat « Projet ICI et optimisation de réseau » - communément appelé « le contrat des compteurs d'eau » - conclu le 17 mars 2008 à la suite de la résolution du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 (CG07 0449 - Dossier décisionnel 1071933001).
La L oi 26

En avril 2015, les autorités gouvernementales ont adopté la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (ci-après : la « Loi 26 »). Ses dispositions ont pour but de conférer à des organismes publics comme la Ville de Montréal des moyens de nature exceptionnelle favorisant la récupération de montants indûment payés à la suite de la mise en place de systèmes de trucage des règles d'attribution des contrats publics. Ces règles particulières concernent entre autres la responsabilité des dirigeants, la prolongation des délais pour poursuivre et la présomption de valeur du préjudice subi.

L'application de la Loi 26 a été suspendue pendant deux ans pour la mise en œuvre de son Programme de remboursement volontaire (PRV) en vue de permettre à des entreprises et des individus qui le jugeaient opportun de conclure confidentiellement, dès ce stade préliminaire, une entente hors cour leur évitant les conséquences d'un recouvrement judiciaire gouverné par les règles particulières de recouvrement de cette loi.

Plusieurs firmes, entreprises et individus se sont prévalus de ce mode alternatif de règlement de litige à l'égard de la Ville de Montréal, ce qui a permis la récupération d'importantes sommes d'argent. Les transactions en découlant doivent demeurer confidentielles sauf pour les informations apparaissant au rapport de la ministre de la justice de juin 2018, en l'occurrence le nom des personnes et entreprises y ayant participé.

Passé cette période, le 15 décembre 2017 les règles de recouvrement particulières de la Loi 26 sont alors entrées en vigueur et la Ville a choisi de s'en prévaloir en poursuivant en justice les acteurs des stratagèmes frauduleux avec qui aucun règlement n'était intervenu pendant la durée du PRV.

La réclamation relative au contrat des compteurs d'eau

Les travaux de la Commission Charbonneau, les enquêtes policières ainsi que les enquêtes effectuées sous la responsabilité du bureau du Contrôleur général de la Ville ont mis en lumière des stratagèmes de collusion et de fraude qui, à Montréal, ont entaché l'attribution et l'administration de contrats publics entre 2001 et 2009 et plus particulièrement celui des compteurs d'eau signé en 2008.

En conséquence de la résiliation en décembre 2009 de ce contrat de 355 M$, la Ville a encouru des dépenses se chiffrant à 14 M$, incluant les frais d'experts. L'institution d'une procédure en recouvrement de cette somme a été autorisée en septembre 2018 à l'endroit des parties impliquées qui n'avaient pas conclu d'entente à cet égard dans le cadre du PRV (Dossier décisionnel 1183219010 – CE18 1585).

Le 26 septembre 2018, un recours de 14 M $ a donc été signifié à 35 défendeurs, principalement Simard- Beaudry construction inc., ses dirigeants dont Antonio Accurso, Frank Zampino, Construction Frank Catania & asssociés inc, ses dirigeants dont Paolo Catania, et Les consultants SM inc, ses dirigeants dont Bernard Poulin, auxquels s'ajoutent les multiples compagnies de gestion impliquées.

En raison de l'importance de l'enjeu, de l'ampleur de la preuve judiciaire dans ce dossier et des ressources qu'elle mobilise, il a fallu faire appel à des avocats externes pour préparer et administrer ce recours. Il s'agit du cabinet IMK dont les avocats attitrés, Me Eleni Yiannakis (Barreau 2000) et Me Raphaël Lescop (Barreau 2001), ont une vaste expertise en droit municipal et à l'égard des stratagèmes illégaux et frauduleux dont la Ville a été victime durant la période ici en cause. Les avocats de la Ville assurent un suivi serré et demeurent en support au travail de ces procureurs dont ils se déclarent entièrement satisfaits.

En 2018, des crédits de 275 000 $ plus taxes avaient été approuvés pour les honoraires d'avocats, soit une somme de 200 000 $ plus taxes (1183219010) s'ajoutant aux crédits de 75 000 $ plus taxes initialement engagés pour la préparation de la procédure (2183219003). Cette réserve d'honoraires avait été autorisée sur la base du coût des services professionnels estimés nécessaires pour parvenir à la mise en état du dossier. En raison de la multiplication des procédures d'obstruction auxquelles la Ville a dû faire face, il est toutefois nécessaire de requérir une majoration des sommes allouées à ces services professionnels alors que n'est pas atteinte l'étape de la mise au rôle.

Les parties défenderesses, représentées par six bureaux d'avocats, ont en effet mis tout en œuvre pour faire obstacle à la progression du recours qui, deux ans plus tard, n'en est qu'au stade de l'interrogatoire du témoin de la Ville.

Les demandes documentaires par dizaines, l'exigence de transmission de plusieurs centaines de documents, sans compter les demandes et requêtes cherchant par tous les moyens à entraver le recours ont obligé la Ville à encourir d'importantes dépenses en honoraires professionnels. À l'heure actuelle, les crédits disponibles sont presque entièrement épuisés.

Nous devons donc recommander à ce titre une majoration des crédits pour services professionnels de 200 000 $, taxes incluses.

N/D: 15-001130

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1183219010 - CE18 1585 - Autoriser l'institution de procédures en vue de récupérer les sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau et autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, plus taxes, en services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville devant la Cour supérieure.
2183219003 - RETENIR les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier des compteurs d'eau et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 75 000 $, plus taxes (N/D: 15-001130) Imputation: Agglomération

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau.

JUSTIFICATION

Depuis 2018, les avocats externes agissant pour la Ville ont dû faire face à une panoplie d'initiatives des parties défenderesses visant à freiner l'avancement du recours. Se sont ainsi succédé des demandes de précisions, de radiation d'allégations, de contestation de la validité de la Loi 26 et des réquisitions de milliers de documents à titre de préengagements et d'engagements au stade des interrogatoires au préalable. Une gestion particulière de l'instance a dû être ordonnée par la Cour.
À ce jour, les décisions interlocutoires rendues par la Cour supérieure donnent raison à la Ville. La Cour a donc jugé suffisamment claire la rédaction de la procédure avec ses 90 pages et ses 638 paragraphes. La Cour a aussi rejeté les demandes de radiations d'allégations et de pièces, toutes liées aux travaux de la Commission Charbonneau et aux mandats de perquisitions des policiers. Il n'en demeure pas moins que chacun de ces débats a grugé beaucoup de temps. Il en fut de même des innombrables demandes documentaires qui ont nécessité un investissement considérable en ressources de la part du cabinet externe, avec une implication soutenue des avocats de la Ville.

S'ajoutent aussi à tous ces incidents procéduraux la contestation virulente opposée par les parties défenderesses aux demandes de la Ville en vue d'obtenir accès à des documents qui sont actuellement entre les mains des policiers, requêtes qui devront dès lors faire l'objet d'un autre débat judiciaire à ce stade préliminaire.

Les défendeurs contestent enfin la validité de la Loi 26 et, pour ce faire, se liguent avec les parties défenderesses des autres dossiers de poursuites engagées par la Ville pour récupérer l'agent public versé en trop à cause des stratagèmes de collusion et de fraude. Laval et Gatineau sont également impliquées dans ces débats, avec dans ce dernier cas les mêmes avocats externes, ce qui permet à cet égard un partage des honoraires. Au moins, les demandes de suspension des procédures des différents recours basés sur la Loi 26 ont-elles été rejetées, ce qui évite de bloquer leur avancement en attendant que les tribunaux ne statuent sur sa légalité.

Tous ces épisodes procéduraux ont entraîné d'importantes dépenses en honoraires professionnels de sorte que les sommes initialement allouées ont été principalement utilisées à ces fins qui n'avaient pu être comptabilisées dans l'évaluation qui précédait l'institution des procédures.

Prenant en considération les étapes ultérieures encore à franchir, nous devons ici recommander de majorer de 200 000 $ les crédits à réserver afin de parvenir à la mise en état du dossier. Il s'agit de l'évaluation des avocats externes qui correspond également à la nôtre, compte tenu des paramètres du dossier. Au stade ultérieur de l'instruction, il faudra ensuite procéder à la réévaluation des honoraires professionnels requis suivant la durée de procès qui sera ainsi fixée par le tribunal.

Comme mentionné plus haut, les services professionnels externes de ce dossier sont rendus par Me Eleni Yiannakis (Barreau 2000) et Me Raphael Lescop (Barreau 2001), du cabinet IMK. Ces deux juristes d'expérience en droit municipal et commercial ont une très bonne connaissance de la Loi 26 et des pratiques illégales d'attribution de nombreux contrats publics qui ont eu cours au détriment de la Ville à l'époque du contrat des compteurs d'eau. Leur taux horaire est de 285 $ en conformité avec la grille tarifaire adoptée en 2014 par le comité exécutif. Ce taux demeure considérablement moins élevé que leurs taux habituels qui se chiffrent à plus de 500 $/h. Ils travaillent avec des avocats juniors au taux de 150 $/h et avec une parajuriste au taux de 100 $/h, le tout en conformité avec la grille tarifaire du comité exécutif.

Les services professionnels qu'exige l'administration d'un dossier de cette envergure requièrent donc une réserve de crédits additionnelle de 200 000 $, majoration dont nous recommandons l'approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 516 181,25 $ (taxes incluses) pour les services du cabinet IMK, est composé des 3 montants comme suit :

- 200 000 $ taxes incluses (182 626,66 $ net des ristournes de taxes) en somme additionnelle réservée par le présent dossier décisionnel 1203219004 ;
- 229 950 $ taxes incluses (209 975 $ net des ristournes de taxes, 200 000 $ excluant toutes taxes) – décision CE18 1585 -no Sommaire 1183219010 - *Autoriser l'institution de procédures en vue de récupérer les sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau et autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, plus taxes, en services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville devant la Cour supérieure.*
- 86 231,25 $ taxes incluses (78 740,63 $ net des ristournes de taxes, 75 000 $ excluant toutes taxes) – décision DA183219003 – *no* Sommaire 2183219003 - *RETENIR les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier des compteurs d'eau et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 75 000 $, plus taxes.*

La dépense de 200 000$ taxes incluses (182 626,66 $ net des ristournes de taxes) sera imputée à l'Agglomération, car le dossier concerne les compteurs d'eau qui sont de compétence d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier NADON
Avocat et chef de division

Tél : 514 868-5256
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-01

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe

Tél : 514 872-4222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2020-06-24

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2020-06-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203219004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total de 316 181,25 $ à 516 181,25 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1203219004 - Cabinet IMK.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposé au budget
Service Des Finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier
Point De Service Hdv
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-15

Celine D'AOUST
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-4938
Division : Service Des Finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier
Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1203769001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat pour des services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 à Sports Montréal inc. au montant maximal de 722 785,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. D'accorder à Sports Montréal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 722 785,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18004;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-30 08:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203769001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat pour des services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 à Sports Montréal inc. au montant maximal de 722 785,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Héritage des Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976, les Jeux de Montréal (Jeux) ont été tenus pour la première fois en 1978. L'objectif principal des Jeux est d'organiser un événement sportif pour les jeunes montréalais des arrondissements et des villes liées inscrits dans un programme d'initiation. L'événement permet aux participants de vivre une première compétition de grande envergure dans des installations de haut niveau. Il vise également à donner le goût aux jeunes de poursuivre la pratique de l'activité physique tout en développant un esprit sportif. Les jeux identifient particulièrement les jeunes de 6 à 12 ans comme porteurs d'avenir de notre société montréalaise.
Outre les compétitions, ce grand rassemblement inclut des cérémonies protocolaires et un programme d'animation. Plus de 5 000 jeunes se retrouvent chaque année pour participer à l'une des nombreuses disciplines sportives de la compétition, au programme culturel et aux activités libres. Cet événement est soutenu en termes de biens et de services, notamment, par des prêts de matériel et d'installations.

En 2007, l'administration municipale décidait de revoir la gouvernance des Jeux de Montréal. La Commission sportive de Montréal inc. a été recommandée comme partenaire pour l'organisation des Jeux de Montréal. Après 10 ans, l'actualisation des exigences et des objectifs était nécessaire afin d'assurer la pérennité des Jeux et son sain développement. Par souci de transparence, la Ville de Montréal a souhaité obtenir des propositions d'organismes à but non lucratif (OBNL) issus du milieu sportif et ayant un rayonnement métropolitain, afin d'assurer l'atteinte des cibles de l'événement. À la suite d'un appel

d'offres par voie d'invitation, le contrat a été octroyé à l'organisme Sports Montréal inc. pour l'organisation des Jeux de Montréal 2018 à 2020.

Un processus d'appel d'offres public 20-18004 a été lancé en avril dernier pour l'organisation des Jeux de Montréal 2021-2023. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) souhaite octroyer le contrat à la firme ayant été recommandée par le comité de sélection.

Addenda 1 émis le 28 avril 2020, remplacement du document : «Règlement sur la gestion contractuelle», aucune incidence sur le prix.
Addenda 2 émis le 4 mai 2020, report de la date d'ouverture des soumissions au 28 mai 2020, aucune incidence sur le prix.
Addenda 3 émis le 20 mai 2020, questions concernant la Covid-19, ont pu augmenter le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0201 - 18 mai 2017 Accorder un contrat de gré à gré, à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation, à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal inc. pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour les années de réalisation 2018 à 2020, pour une somme maximale de 618 061,41 $, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 92 709,21 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2017**.**
CG17 0046 - 23 février 2017 Renouveler le soutien financier de 220 000 $ et le soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 avec la Commission sportive Montréal Inc. / Approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017.

CG14 0023 - 30 janvier 2014 Accorder un soutien financier totalisant 660 000 $, soit un montant annuel de 220 000 $, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 $, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG10 0370 - 28 octobre 2010 Accorder un montant de 37 300 $ afin de compléter le soutien financier pour l'année 2010 et un soutien financier récurrent de 220 000 $ pour 2011, 2012 et 2013, à la Commission sportive Montréal-Concordia pour le programme des Jeux de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CG07 0452 - 29 novembre 2007 Accepter la recommandation du comité aviseur mis en place dans le cadre de la révision de la gouvernance des Jeux de Montréal et reconnaître à cet effet la Commission sportive Montréal-Concordia comme partenaire et approuver le protocole d'entente pour l'organisation des Jeux, d'une durée de 3 ans (2008-2010) et octroyer une somme de 178 400 $ annuellement.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été réalisé dans le but d'obtenir les services d'une firme répondant le mieux aux besoins de la Ville pour la réalisation du mandat des Jeux. À la suite de ce processus et de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à l'organisme Sports Montréal inc., le seul soumissionnaire ayant obtenu plus de 70 % selon la grille d'évaluation.
Le contrat vise à octroyer les services d'administration et d'organisation d'un événement multisport de qualité pour la clientèle visée, et ce, sans distinction de religion, d'âge, de race, de genre, de langue ou d'appartenance culturelle. De plus, le soumissionnaire s'engage à travailler de concert avec les différentes structures sportives montréalaises afin

d'accroître l'intérêt des jeunes montréalais pour la pratique du sport et de l'activité physique à long terme.

JUSTIFICATION

L'octroi d'un contrat est essentiel à la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal des éditions 2021 à 2023.
Cette demande d'octroi fait suite à l'appel d'offres Nº 20-18004 effectué par le Service de l'approvisionnement, Direction générale adjointe - Services institutionnels de la Ville de Montréal.

Entreprises ayant pris possession du cahier des charges: (13)
Entreprises soumissionnaires: (2)
Aucun désistement

Le tableau qui suit présente les prix soumis taxes incluses tels qu'analysés par le Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	**Prix de base (sans taxes)**	**Taxes**	**Total (taxes incl.)**
Sports Montréal inc.	628 646,00 $	94 139,74 $	722 785,74 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	574 035,00 $	85 964,73 $	659 999,73 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			722 785,74 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			s.o.
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			s.o.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			62 786,01 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9,51 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			s.o.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			s.o.

Les prix déposés par le seul soumissionnaire conforme sont supérieurs de 9,51 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par le fait que l'estimation a été calculée net de ristourne tandis que la soumission inclus toutes les taxes applicables.

L'octroi de contrat se fait suivant une recommandation du comité de sélection à partir d'un système de pointage selon les critères d'évaluations et pondérations suivants :

1) Présentation de l'offre 5 %;
2) Compréhension du mandat et de la problématique 10 %;
3) Approche proposée 25 %;
4) Capacité de production et échéancier 20 %;

5) Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 20 %;
6) Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20 %.

Le comité de sélection procède à l'ouverture des enveloppes B (offre financière) de toutes les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire de soixante-dix pour cent (70 %) et plus.

Selon le résultat global de l'analyse et de l'évaluation des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat à Sports Montréal inc.

Le soumissionnaire Vivaction à eu une note inférieure à 70% dans 4 des 6 critères de sélection.

Critère 2: Compréhension du mandat et de la problématique;
Critère 3: Approche proposée;
Critère 4: Capacité de production et échéancier;
Critère 5: Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale du contrat est de 722 785,74 $ taxes incluses, soit 659 999,73 $ net de ristourne. La contribution de la Ville sera financée par le budget de fonctionnement de la division de la gestion des installations du SGPMRS.
Le budget requis pour ce contrat est disponible dans la base budgétaire du SGPMRS. Le montant octroyé par la Ville au mandataire sera déboursé en deux versements pour chaque édition, soit un au début de l'année et l'autre à la remise du bilan de l'événement. Les montants seront versés à la réception des factures et après l'approbation des livrables reçus par le responsable du projet au SGPMRS.

La structure des versements (montants net de ristourne) est la suivante :
2021 - Pour un total annuel de 219 999,91 $.
2022 - Pour un total annuel de 219 999,91 $.
2023 - Pour un total annuel de 219 999,91 $.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération conformément à la compétence d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine.

Conformément au devis technique et suivant l'entente avec le SGPMRS, Sports Montréal inc. doit prévoir retourner à la Ville, aux organismes partenaires et au promoteur des Jeux subséquent, tout bien acquis dans le cadre de son mandat de réalisation. L'organisme devra respecter les procédures, encadrements et exigences, fournis par la Ville, liés à l'exécution de son mandat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le SGPMRS continuera à sensibiliser le promoteur à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière et le soutien en biens et services sont essentiels à la tenue des Jeux de Montréal. La Ville assure la pérennité des Jeux de Montréal avec cet octroi de contrat pour les éditions de 2021, 2022 et 2023. L'offre de services aux enfants qui participent aux Jeux de Montréal pourra être maintenue.

Si la Ville refuse le présent octroi de contrat en services professionnels, elle risque de mettre fin aux Jeux de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'organisme devront convenir les adaptations ou les ajustements requis. Si la situation de la pandémie perdure, la Ville peut diminuer le montant du contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme mandataire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020 - présentation au comité exécutif

- Août 2020 - présentation au conseil municipal
- Août 2020 - présentation au conseil d'agglomération
- Planification de l'édition 2021
- Planification de l'édition 2022
- Planification de l'édition 2023
- Rencontre annuelle d'évaluation des objectifs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), Mme Louise-Hélène Lefebvre désigne Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics, pour la remplacer du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement dans ses fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvonne REYES
Conseillère en planification

Tél : 514 872-9983
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-06

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2020-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Pour : Louise-Hélène Lefebvre

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Louise-Hélène Lefebvre

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1203769001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Octroyer un contrat pour des services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 à Sports Montréal inc. au montant maximal de 722 785,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18004_Intervention 1203769001.pdf
20-18004_SEAO__Liste des commandes.pdf
20-18004_Tableau prix.pdf
20-18004_pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Lina PICHÉ
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18004 — No du GDD : 1203769001

Titre de l'appel d'offres : Service professionnels pour la planification, organisation et gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 28 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 23 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 15,38

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Vivaction Gestion Sport Loisirs	N'a pas atteint la note de passage qualitative de 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 24 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sport Montréal Inc.	722 785,74	√	

Information additionnelle

Treize (13) firmes ont pris possession du cahier de charge sur le site de SEAO. Seulement deux firmes ont déposé une offre de service. La Firme Vivaction n'a pas atteint la note de passage qualitative de 70% donc l'enveloppe de prix n'a pas été ouverte.Trois (3) addenda ont été transmis dans le cadre de ce projet, soit pour répondre à des questions, modifier l'annexe de gestion contractuelle et une pour reporter la date d'ouverture. Un courriel a et envoyé aux firmes qui n'ont pas répondue à l'offre afin de connaitre les raisons de leurs désistements, la majorité d'entre elles nous ont répondue être trop occupé pour pouvoir répondre à l'offre dans le temps alloué, d'autre que ce n'était pas leurs champs d'expertise et finalement pour des fins de consultations seulement.

Préparé par : Ghislaine Lachapelle — Le 14 juillet 2020

20-18004 - Service professionnels pour la planification, organisation et gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 25%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Sports Montréal inc.	3,83	9,33	20,50	17,67	16,17	18,67	86,2	722 785,74 $	1,88	1
Vivactions inc.	3,67	6,67	17,17	13,00	12,67	14,00	67,2			Non conforme
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Ghislaine Lachapelle									

Comité	
Date	23-06-2020
Heure	13H30
Lieu	Visioconférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18004
Numéro de référence : 1363395
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Services professionnels pour la planification, organisation et gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9168-5909 Quebec Inc 5455 de Gaspé Bureau 470 Montréal, QC, H2T 3B3	Monsieur Louis-David Loyer Téléphone : 514 781-2045 Télécopieur :	**Commande : (1740528)** 2020-05-12 11 h 18 **Transmission :** 2020-05-12 11 h 18	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-05-12 11 h 18 - Téléchargement 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-12 11 h 18 - Téléchargement 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	**Commande : (1729221)** 2020-04-15 13 h 53 **Transmission :** 2020-04-15 13 h 53	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 51 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Balboa Sport 6515 23e av. Montréal, QC, h1t3n3	Monsieur Joel Mineau Téléphone : 514 386-4121 Télécopieur :	**Commande : (1737134)** 2020-05-04 22 h 15 **Transmission :** 2020-05-04 22 h 15	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-05-04 22 h 15 - Téléchargement 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 22 h 15 - Téléchargement 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600	**Commande : (1729359)** 2020-04-15 16 h 35	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel

Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Télécopieur : 514 507-3601	**Transmission :** 2020-04-15 16 h 35	3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Box Experiences 1978 rue de versailles Sainte-Julie, QC, J3E2N6	Monsieur Dominic Rivard-Proulx Téléphone : 438 888-7315 Télécopieur :	**Commande : (1731742)** 2020-04-21 14 h 06 **Transmission :** 2020-04-21 14 h 06	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Edelman 4446, boulevard St-Laurent suite 501 Montréal, QC, H2W1Z5	Madame Vicky Fréchette Téléphone : 514 844-6665 Télécopieur : 514 844-2588	**Commande : (1729961)** 2020-04-16 19 h 22 **Transmission :** 2020-04-16 19 h 22	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LBB Consultants Inc 8234 Saint Denis Montréal, QC, H2P 2G6 https://www.lbbsport.com	Monsieur BENOIT GIRARDIN Téléphone : 514 389-8282 Télécopieur : 514 389-4145	**Commande : (1746081)** 2020-05-25 15 h 12 **Transmission :** 2020-05-25 15 h 12	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-05-25 15 h 12 - Téléchargement 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-25 15 h 12 - Téléchargement 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-25 15 h 12 - Téléchargement 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Production Sonia Guidotti Inc. 2742 Fletcher Montréal, QC, H1L4C7	Madame Sonia Guidotti Téléphone : 514 231-6116 Télécopieur :	**Commande : (1732377)** 2020-04-22 15 h 08 **Transmission :** 2020-04-22 15 h 08	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sénik Inc. 3 avenue Dubé Montréal-Est, QC, H1B4W4 http://www.senik.ca	Monsieur Sylvain Grégoire Téléphone : 418 780-1758 Télécopieur :	**Commande : (1729815)** 2020-04-16 14 h 32 **Transmission :** 2020-04-16 14 h 32	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sports Montreal 1000 avenue Émile-Journault Montréal, QC, H2M2E7 http://www.sportsmontreal.com	Madame Caroline Pujol Téléphone : 514 872-7177 Télécopieur : 514 872-9626	**Commande : (1735257)** 2020-04-30 7 h 28 **Transmission :** 2020-04-30 7 h 28	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-30 7 h 28 - Téléchargement 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TKNL 1349 Gay-Lussac Boucherville, QC, J4B 7K1 http://www.tknl.com	Monsieur Sylvain Reeves Téléphone : 450 449-2717 Télécopieur :	**Commande : (1730009)** 2020-04-17 8 h 09 **Transmission :** 2020-04-17 8 h 09	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tribu Expérientiel 4316 Boulevard Saint-Laurent Montréal, QC, H2W 1Z3 http://www.tribuexperientiel.com	Monsieur Micah Desforges Téléphone : 514 831-7241 Télécopieur :	**Commande : (1733626)** 2020-04-27 8 h 51 **Transmission :** 2020-04-27 8 h 51	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-04-28 15 h 50 - Courriel 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 40 - Courriel 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 10 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VIVACTION 85 rue saint Paul Ouest, bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4	Monsieur Olivier Perron-Collins Téléphone : 514 507-3600	**Commande : (1743272)** 2020-05-19 11 h 55 **Transmission :** 2020-05-19 11 h 55	3302150 - 20-18004_Addenda 1 2020-05-19 11 h 55 - Téléchargement 3305652 - 20-18004_Addenda 2 - REPORT DE DATE

	Télécopieur : 514 507-3601	2020-05-19 11 h 55 - Téléchargement 3316739 - 20-18004_Addenda 3 2020-05-20 16 h 11 - Courriel 3328524 - 20-18004_Enregistrement ouverture publique 2020-06-08 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203769001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Octroyer un contrat pour des services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 à Sports Montréal inc. au montant maximal de 722 785,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1203769001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Devis et guide technique de réalisation des Jeux de Montréal 2021-2023

Les Jeux de Montréal
Ma première compétition

Ville de Montréal

Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Table des matières

1. DEVIS TECHNIQUE 4
1.1. MISE EN CONTEXTE 4
1.2. NATURE ET OBJECTIFS DU MANDAT 5
1.3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MANDAT 5
1.4. OBLIGATIONS DE L'ADJUDICATAIRE RETENU 5
1.5. OBLIGATIONS DU SGPMRS 7
1.6. OBLIGATIONS DES ARRONDISSEMENTS ET VILLES LIÉES 7
2. GUIDE TECHNIQUE DE RÉALISATION 8
2.1. HISTORIQUE 8
2.2. LES FONDEMENTS ET LA MISSION 8
2.3. GOUVERNANCE DES JEUX DE MONTRÉAL 8
2.4. VOLET DES COMPÉTITIONS 9
2.4.1. Période et durée de l'événement 9
2.4.2. Clientèle visée 9
2.4.3. Cibles de participation 9
2.4.4. Éligibilité des participants 9
2.4.5. Sphère de pratique sportive 9
2.4.6. Critères du choix des disciplines sportives 10
2.4.7. Formation des délégations 11
2.4.8. Inscriptions 11
2.4.9. Répondants sportifs 11
2.4.10. Émulation 11
2.4.11. Sites de compétition 12
2.5. VOLET COMMUNICATION ET MARKETING 12
2.5.1 Plan de communication 12
2.5.2 Plan de commandites 12
2.5.3 Promotion 12
2.5.4 Présidence d'honneur – Porte-parole 13
2.6. VOLET DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES 14
2.6.1 Cérémonies d'ouverture et fête de clôture 14

2.6.2 Animation « fan zone » 14
2.7. VOLET ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES 15
2.7.1 Budget de l'événement 15
2.7.2 Organigramme 15
2.7.3 Bénévoles 16
2.8. COMITÉS DES JEUX DE MONTRÉAL 16
2.8.1 Table des chefs de division 16
2.8.2 Comité d'orientation stratégique 16
2.8.3 Comité des chefs de délégations 17
2.8.4 Directeurs des villes liées 17
2.8.5 Étapes pour la prise de décision 17
LISTE DES ANNEXES 19
Annexe 1 – Budget type avec pourcentage de dépense à tenir en compte pour les Jeux 20
Annexe 2 - Tableau de participation des athlètes et cibles 21
Annexe 3 – Plan de projet 22
Annexe 4 – Liste du matériel disponible 23
Annexe 5 – Protocole de visibilité 24
Annexe 6 – Plan de communications et utilisation de la signature visuelle 27
Annexe 7 – Plan de commandites 29
Annexe 8 – Horaires types 30
Annexe 9 – Liste des personnes ayant accepté la présidence d'honneur 34
Annexe 10 – Processus de sélection des disciplines 35
Annexe 11 - Calendrier des rencontres 38
Annexe 12 – Documents à fournir à la Ville de Montréal 40
Annexe 13 – Cahier de charges 41

1. DEVIS TECHNIQUE

1.1. MISE EN CONTEXTE

Montréal est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

En vertu de sa Charte des droits et responsabilités, la Ville de Montréal doit :

- Soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie physiquement actif.
- Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Déclaration sur le sport régional, la Politique du sport et de l'activité physique et la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. Ces éléments couronnent plusieurs actions transversales déjà entreprises par la Ville de Montréal depuis 2008 pour revoir l'ensemble de son intervention en sport et en activité physique.

La Ville de Montréal a choisi de miser sur la promotion de la pratique régulière de l'activité physique en raison de ses bienfaits reconnus pour la personne de même que pour la collectivité.

Par l'entremise du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), Montréal est gestionnaire de l'ensemble des Jeux de Montréal, un événement sportif multidisciplinaire axé sur l'initiation à la compétition au sens de trois composantes de la pratique sportive (initiation, récréation et compétition).

Chaque année, plus de 15 000 jeunes athlètes s'initient à la compétition en participant aux différentes épreuves préliminaires dans les arrondissements et les villes liées de l'île de Montréal. Au programme des finales des Jeux de Montréal, ce sont plus de 5 000 jeunes athlètes en devenir qui s'affrontent amicalement dans l'une des 26 disciplines sportives des Jeux de Montréal. **Il est important pour Montréal de mettre l'accent sur le développement du sport sur l'île de Montréal permettant de bonifier l'offre de services et donc la représentativité et son accessibilité.** Le mandat d'organisation d'un tel événement représente un défi organisationnel certes, mais aussi un objectif de mobilisation et d'arrimage des ressources et de l'expertise disponibles dans chaque arrondissement et ville liée de Montréal afin de faire de l'événement, un moment mémorable pour nos jeunes en plus du vecteur de changement pour la société à venir. Le maillage des actions en sport régional, la collaboration, le travail de promotion et la mobilisation permettront d'assurer le succès à long terme de l'événement.

Dans chaque arrondissement et ville liée de l'île de Montréal, il existe une grande quantité et qualité d'intervenants sportifs qui adhèrent aux directions prises en matière de sport et d'activité physique et souhaitent collaborer à les bonifier. L'événement des Jeux de Montréal est une opportunité concrète de s'approprier l'activation afin de susciter des changements collectifs.

Le SGPMRS souhaite la pérennité d'un événement fort, reconnu auprès du milieu sportif montréalais, représentant l'ensemble des arrondissements et villes liées de Montréal et parlant pour notre jeune relève sportive, leur permettant ainsi de développer un goût et peut-être une passion pour le sport et l'activité physique.

1.2. NATURE ET OBJECTIFS DU MANDAT

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal souhaite obtenir des soumissions de potentiels Adjudicataires issus du milieu sportif montréalais et ayant de l'expérience événementielle dans les multisports afin de piloter l'organisation des Jeux de Montréal (ci-après nommé «l'événement»).

Le mandat est d'une durée de trois (3) ans. L'événement a lieu entourant le congé pascal, sur cinq (5) jours. Un changement à cette période ou à la durée de l'événement, implique d'informer le comité stratégique et une approbation par la table des chefs de division est requise.

Les principaux objectifs du mandat sont :

- Organiser un événement multisports de qualité pour tous les jeunes de 6 à 12 ans des arrondissements et des villes liées de la Ville de Montréal inscrits dans un programme d'initiation aux sports, et ce, sans distinction de religion, d'âge, de race, de genre, de langue ou d'appartenance culturelle;
- Travailler de concert avec les différentes structures sportives montréalaises afin d'optimiser l'intérêt pour les jeunes montréalais à la pratique du sport et de l'activité physique à long terme;
- Former une équipe compétente et gérer sainement les finances de l'événement.

Les objectifs spécifiques sont :

- Assurer la tenue d'une compétition majeure, dans un cadre d'initiation à la compétition sportive dans plusieurs disciplines, s'inscrivant à la base du plan de développement de l'athlète;
- S'assurer de la collaboration du milieu sportif montréalais, des arrondissements et des villes liées sur l'ensemble de l'île et valoriser la contribution des intervenants sportifs afin d'augmenter la représentativité du territoire global de Montréal lors de l'événement[1];
- Favoriser le développement de la pratique sportive chez les jeunes montréalaises et montréalais afin de leur donner le goût de poursuivre l'entraînement et la compétition;
- Promouvoir les valeurs fondées sur la participation, l'esprit sportif et la performance;
- Développer chez les participants la fierté de représenter leur arrondissement ou leur ville liée et le sentiment d'appartenance à leur délégation;
- Assurer une programmation diversifiée «fan zone» pour les athlètes durant l'événement;
- Reconnaître les performances des jeunes athlètes de 6 à 12 ans;
- Respecter les orientations de la ville, ex : un événement écoresponsable.

1.3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MANDAT

Se référer à la section 2, guide technique des Jeux de Montréal.

1.4. OBLIGATIONS DE L'ADJUDICATAIRE RETENU

L'appel d'offres est public :

- Ayant une mission en lien avec le sport.
- Ayant développé des liens avec le milieu sportif régional montréalais.
- Ayant une expertise dans l'événementiel.

L'Adjudicataire doit réaliser au minimum les étapes suivantes[2] dans son mandat:

1.4.1. Planifier et organiser les Jeux de Montréal, il faudra produire un échéancier et indiquer l'état d'avancement de l'événement;

1.4.2. Assurer la participation des arrondissements et villes liées ainsi que des structures sportives locales dans l'objectif d'atteindre les cibles :

[1] Voir la section 2 du présent document, soit le Guide technique de réalisation

[2] Les détails sont intégrés au Guide technique de réalisation

a. Atteindre un pourcentage d'augmentation de la représentativité du territoire global de Montréal, selon l'annexe 2.

1.4.3. Créer et activer un plan de communication et commandites pertinentes, selon l'annexe 6 et l'annexe 7;

1.4.4. Maintenir et faire croître les revenus autonomes de l'événement, selon l'annexe 1;

1.4.5. Assurer la promotion de l'événement à partir du maximum d'outils promotionnels disponibles (porte-parole, cérémonies protocolaires, signature visuelle, mascottes, identification des athlètes, etc.) Si l'Adjudicataire désire présenter les Jeux lors d'une conférence ou soumettre une candidature lors d'un gala, il devra obtenir l'autorisation avant de débuter toute démarche;

1.4.6. S'assurer de l'approbation du visuel par la Ville avant de produire les outils de communications souhaités, selon l'annexe 5;

1.4.7. Créer et gérer les outils web des Jeux de Montréal en respectant les directives de la Ville de Montréal;

1.4.8. Solliciter, animer ou informer divers groupes de travail de façon à optimiser la mobilisation et la réalisation de l'événement. L'Adjudicataire doit préparer un ordre du jour et un compte-rendu pour toutes les rencontres avec les chefs de délégation et le comité stratégique, voir l'annexe 11;

1.4.9. Préparer l'horaire des compétitions en indiquant les sites, les heures et le nombre d'enfants prévus, se référer aux exemples de l'annexe 8;

1.4.10. Supporter la formation des délégations des arrondissements et des villes liées;

1.4.11. Prévoir une rencontre annuelle d'évaluation des objectifs et présentation de la planification annuelle subséquente à des fins d'évaluation et d'amélioration continues de l'événement avec le Responsable du SGPMRS;

1.4.12. Prévoir retourner à la Ville, aux organismes partenaires ou au prochain promoteur des Jeux de Montréal, suivant entente avec le SGPMRS, tous biens acquis dans le cadre de son mandat pour la réalisation de l'événement;

1.4.13. Souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du mandat une police d'assurance de responsabilité civile générale dans laquelle la Ville est désignée coassurée de 5 000 000 $ (cinq millions);

1.4.14. Le nouvel Adjudicataire devra prévoir participer à des rencontres avec l'Adjudicataire actuel des Jeux de Montréal durant le mois de juin 2020 afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'octroi du contrat et la prise en charge du mandat pour minimiser les impacts sur le service offert. Le nouvel Adjudicataire devra prévoir la participation d'un de ses représentants pour un minimum de quinze (15) heures au cours de la période mentionnée précédemment. Sans compter que l'Adjudicataire devra planifier les périodes d'observations (environ 10 heures additionnelles). Le calendrier de ces rencontres sera acheminé par écrit par le Responsable du SGPMRS. Une phase identique devra être prévue à la fin du mandat du nouvel Adjudicataire en 2023. Un cahier de charges devra être remis afin de faciliter le transfert d'information, pour plus de détails se référer à l'annexe 13;

1.4.15. Présenter au SGPMRS dans la première semaine de juin (après la réalisation de l'événement), un rapport annuel de l'événement incluant les informations suivantes :

- Bilan financier de l'année terminée et comparaison avec les cibles du devis, voir l'annexe 1 et un budget provisoire proposé pour l'année subséquente;
- Plan de communication et commandite avec son rapport et son évaluation incluant un bilan de visibilité (le plan de communication et la liste des commanditaires approuvés avec le responsable de la Ville);
- Analyse de participation (par sport, par catégorie d'âge, par genre, par arrondissement et ville liée, pourcentage d'atteinte des cibles);
- Rapport général d'organisation de l'événement;
- Résultat d'un sondage de satisfaction auprès des chefs de délégation et des représentants sportifs;
- Identification des enjeux et recommandations à court, moyen et long terme.

1.4.16. Préparer un calendrier des rencontres en fonction des besoins, se référer à l'annexe 11;

1.4.17. Respecter la reddition de comptes, entre autres, fournir la liste des factures en lien avec l'événement des Jeux de Montréal, pour plus d'informations se référer à l'annexe 12, sans s'y limiter.

1.5. OBLIGATIONS DU SGPMRS

La direction des sports du SGPMRS s'engage à :

- Contribuer financièrement à la réalisation de l'événement via le contrat de service établi avec l'Adjudicataire;
- Fournir la documentation pertinente à l'exécution du mandat ainsi qu'à la bonne collaboration de l'ensemble des partenaires;
- Fournir une liste de contacts pour l'organisation de l'événement ainsi que la gestion des différents comités;
- Fournir la signature visuelle appuyée par le slogan : « Les Jeux de Montréal, ma première compétition »;
- Proposer des conseils à la création de concept graphique et promouvoir l'événement sur les différentes plateformes ville par l'entremise du Service des communications de la Ville de Montréal. Les coûts d'impression ou de production des outils seront assumés par l'Adjudicataire;
- Analyser le rapport annuel, faire des recommandations et maintenir un lien étroit avec l'Adjudicataire;
- Accompagner l'Adjudicataire dans les périodes de transition de début et de fin de mandat à raison de minimum 15 heures de rencontre de groupe et/ou individuel pour chaque période;
- Rendre accessible les plateaux sportifs sous sa responsabilité pour les Jeux de Montréal, sans frais pour l'Adjudicataire, dans la mesure du possible.
- Faciliter l'utilisation du matériel disponible pour la réalisation des Jeux de Montréal, des précisions additionnelles se trouvent à l'annexe 4.

1.6. OBLIGATIONS DES ARRONDISSEMENTS ET VILLES LIÉES

Les arrondissements et les villes liées de l'île de Montréal qui participent aux Jeux de Montréal doivent voir à la mise sur pied, à l'organisation et à l'encadrement de leur délégation. Dans le respect des capacités et de l'autonomie des arrondissements et des villes liées, ils s'engagent à :

- Adhérer et promouvoir les valeurs, la mission et les objectifs des Jeux de Montréal;
- Promouvoir l'événement des Jeux de Montréal et ses activités;
- Voir à la mise sur pied, à l'organisation et à l'encadrement de leur délégation;
- Identifier un chef de délégation et participer aux réunions dans la mesure du possible;
- Tenir des compétitions préliminaires dans son arrondissement ou sa ville, si nécessaire;
- Apporter un soutien technique professionnel aux clubs (ou répondants), si nécessaire;
- Inscrire les participants en utilisant le système d'inscription des Jeux de Montréal;
- Assurer l'encadrement des participants lors des compétitions et de la fête de clôture;
- Organiser des rencontres avec le personnel d'encadrement (entraîneurs);
- Mettre à contribution sa mascotte et trouver un personnificateur, le cas échéant;
- Fournir des services aux participants à leur discrétion (transport, collation, etc.);
- Assumer les frais d'achat et la distribution des chandails de sa délégation;
- Rendre accessibles les plateaux sportifs utilisés par la Ville pour les Jeux de Montréal, sans frais pour l'Adjudicataire retenu, incluant l'équipement nécessaire lié au sport, dans la mesure du possible. L'Adjudicataire devra prioriser les installations ville et favoriser les sites qui disposent du matériel nécessaire aux compétitions. Autrement, des coûts supplémentaires pourraient être engendrés pour l'Adjudicataire;
- Colliger les constats, les recommandations de sa délégation et participer au bilan après les Jeux.

L'apport et la collaboration des arrondissements, des villes liées et des services ville est important à la réussite des Jeux de Montréal.

2. GUIDE TECHNIQUE DE RÉALISATION

2.1. HISTORIQUE

Héritage des Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976, les Jeux de Montréal (Jeux) ont été tenus pour la première fois en 1978. L'objectif principal des Jeux est d'organiser un événement sportif pour les jeunes montréalais et montréalaises des arrondissements et des villes liées de la Ville de Montréal, inscrits dans un programme d'initiation, afin de leur faire vivre une première compétition de grande envergure dans des installations de haut niveau et de leur donner le goût de poursuivre la pratique de l'activité physique tout en développant un esprit sportif.

L'événement des Jeux est en lien avec les recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports sur le dossier « Montréal, physiquement active » de 2013. Tout comme les Jeux, ces recommandations misent sur la promotion de la pratique régulière de l'activité physique en raison de ses bienfaits reconnus tant pour la personne que pour la collectivité. Les Jeux identifient la jeunesse, particulièrement les jeunes de 6 à 12 ans, comme porteuse d'avenir de notre société montréalaise.

Outre les compétitions, ce grand rassemblement inclut des cérémonies protocolaires et des activités d'animation. Un peu plus de 5 000 jeunes, provenant des arrondissements et des villes liées de Montréal, se retrouvent chaque année pour partager la joie et le plaisir de participer à des compétitions.

Au fil des années, les Jeux de Montréal ont occupé une place importante dans le développement du sport au sein de la jeunesse montréalaise. Plusieurs athlètes qui se sont démarqués sur la scène internationale ont vécu leur première expérience de compétition dans le cadre des Jeux de Montréal : Sylvie Fréchette, Nathalie Lambert et Annie Pelletier comptent au nombre de ces athlètes.

En 2007, l'administration municipale décidait de revoir la gouvernance des Jeux de Montréal, un appel de candidature a eu lieu. Un comité consultatif, formé de représentants de la Ville et du milieu sportif associatif, a analysé les candidatures et recommandé à la Ville de reconnaître la Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC) comme partenaire pour l'organisation des Jeux de Montréal, et ce, dès 2008.

En 2017 un appel d'offres sur invitation a eu lieu pour trouver un Adjudicataire des éditions des Jeux de Montréal 2018 à 2020. Un comité a analysé les soumissions et a recommandé à la Ville un nouvel Adjudicataire soit Sports Montréal Inc. (SM).

2.2. LES FONDEMENTS ET LA MISSION

Les Jeux de Montréal doivent continuer à promouvoir la participation, l'esprit sportif et la performance sportive. Ces valeurs, qui inspirent l'événement depuis 1978, font en sorte que ce rendez-vous annuel des jeunes sportifs montréalais de 6 à 12 ans a généré des retombées bénéfiques pour le développement du sport à Montréal.

Placés sous le sceau de l'initiation, ils se veulent une compétition sportive multidisciplinaire où la participation et l'esprit sportif sont au cœur de l'exploit. Chaque printemps, ce grand rendez-vous annuel représente pour tous les participants (enfants, entraîneurs, parents, bénévoles) la consécration des efforts déployés depuis des mois. Les Jeux de Montréal, initiés par la Ville de Montréal et maintenant sous la gouverne de SM depuis 2018, sont réalisés en collaboration avec le milieu sportif montréalais, les arrondissements et les villes liées de l'île de Montréal. La responsabilité des Jeux de Montréal en est une d'agglomération.

2.3. GOUVERNANCE DES JEUX DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal doit procéder à un appel d'offres public pour les éditions 2021 à 2023 qui permettra de sélectionner un Adjudicataire dont la mission est entre autres, le développement de la pratique sportive et le maintien des liens avec le milieu sportif régional montréalais. Montréal souhaite bonifier l'offre de services et donc la représentativité et l'accessibilité de l'événement sur l'île de Montréal.

Contrat de services professionnels
Le contrat de services professionnels liant l'Adjudicataire à la Ville de Montréal prendra effet en juin 2020 et se terminera le 30 juin 2023. Divers outils sont prévus afin d'appuyer l'Adjudicataire dans l'exercice de ses fonctions et fixant du fait même quelques objectifs quantitatifs :

L'annexe 1 : Budget type avec pourcentage de dépenses à tenir en compte pour la réalisation
L'annexe 2 : Tableau de participation des athlètes et cibles
L'annexe 3 : Plan de projet
L'annexe 12 : Documents à fournir à la Ville de Montréal

2.4. VOLET DES COMPÉTITIONS

2.4.1. Période et durée de l'événement

Les Jeux de Montréal viennent couronner la saison d'automne et d'hiver des activités organisées sur le territoire de Montréal. Les Jeux sont généralement planifiés entourant le congé pascal, sur cinq (5) jours. Les Jeux de Montréal doivent idéalement être concentrés sur une seule fin de semaine, ajoutant au besoin, des journées précédant cette fin de semaine. L'Adjudicataire doit valider avec le responsable du SGPMRS les dates des prochaines éditions et une fois les dates confirmées, l'Adjudicataire transmettra l'information aux personnes concernées.

2.4.2. Clientèle visée

Les jeunes âgés de 6 à 12 ans, sans distinction de religion, d'âge, de race, de genre, de langue ou d'appartenance culturelle, engagés dans un programme d'initiation dans l'une des disciplines sportives inscrites aux Jeux.

2.4.3. Cibles de participation

La participation de jeunes des arrondissements et villes liées de l'ensemble de l'île de Montréal est un élément fort important dans le développement, la promotion et le succès des Jeux de Montréal. Le travail de représentativité global revêt un objectif important du projet. La participation actuelle avoisine les 5 000 participants. Conscients de l'enveloppe budgétaire, un accroissement drastique de la participation viendrait compliquer l'organisation et diminuer la qualité de l'événement. Toutefois, il est important de permettre une plus grande participation de l'ensemble des jeunes de l'île de Montréal. Une stratégie doit être développée par l'Adjudicataire en collaboration avec le comité stratégique et le SGPMRS afin d'accroître la participation et d'atteindre les cibles indiquées dans le tableau de participation des athlètes et cibles, se référer à l'annexe 2.

Il s'agit de la représentation du portrait des jeunes de 5 à 14 ans sur le territoire de l'île de Montréal selon le Recensement de 2016. La participation des jeunes aux Jeux de Montréal devrait donc avoisiner les mêmes pourcentages que ceux présentés dans le tableau.

2.4.4. Éligibilité des participants

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal de 6 à 12 ans inscrits à un programme d'initiation. Lors de la finale des Jeux, les participants représentent leur arrondissement ou ville liée de résidence ou de pratique selon le devis technique de la discipline. L'objectif est de favoriser la participation du plus grand nombre d'athlètes possible, dans le respect des capacités des sites de compétitions officiels des Jeux.

Les Jeux sont inclusifs, ils s'adressent à l'ensemble des jeunes Montréalais qualifiés dans leur arrondissement ou ville liée dans le respect du devis technique de chacune des disciplines sportives.

2.4.5. Sphère de pratique sportive

Initiation

Sphère à l'intérieur de laquelle le participant acquiert les connaissances et développe les habiletés et les aptitudes nécessaires à la pratique d'un sport, l'initiation est fondamentalement «une démarche pédagogique» qui doit favoriser l'expression du jeu inhérente au sport.

Récréation
Activité de récréation fondamentalement axée sur le jeu et sur le plaisir de pratiquer un sport, la récréation répond davantage à l'univers du jeu qu'à celui de la performance. Les règles et l'encadrement soutiennent de façon harmonieuse le déroulement du jeu, tout en permettant le divertissement et le délassement des participants à l'intérieur des caractéristiques essentielles du sport.

Compétition
Regroupant des athlètes qui participent à un sport tout en aspirant à la victoire ou au titre de champion de leur activité, cette sphère implique l'existence d'un réseau de compétition et d'un ensemble de modalités d'organisation et de fonctionnement régis par une fédération sportive.

Bien que les Jeux de Montréal soient une compétition sportive, la participation et la notion de plaisir demeurent prioritaires. Nous parlons ici d'introduction à la notion de compétition et chaque sport devra respecter ce fondement dans ses critères de sélection.

2.4.6. Critères du choix des disciplines sportives

Le processus au complet a été revu par un comité en 2019, la proposition a été présentée aux différents groupes concernés et la Table des chefs de division a autorisé la nouvelle proposition. Ainsi, des nouvelles disciplines pourront être présentes au Jeux de Montréal dans la mesure qu'elles rencontrent les nouveaux critères établis. Dorénavant, les disciplines qui voudront être présentes aux Jeux de Montréal devront soumettre leur candidature dans les délais requis. Seulement 26 disciplines seront retenues, incluant une discipline en démonstration, les détails du nouveau processus se trouvent à l'annexe 10. En raison de la COVID19, ce processus sera mis en place pour les Jeux de Montréal 2022 permettant ainsi au nouvel Adjudicataire de faire partie du processus. Pour les Jeux de Montréal 2021 les critères actuels demeurent :

1. Régies par une Fédération sportive provinciale et reconnues par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir;
2. Pratiquées dans au moins cinq arrondissements ou villes liées;
3. Dotées d'un volet initiation structuré;
4. Réalisables au plan des installations et du budget alloué.

Dorénavant, tous les devis techniques seront vérifiés par un Responsable Ville afin de s'assurer qu'ils respectent les critères et les orientations de la Ville. Un comité pourrait être formé pour faciliter la vérification de tous les devis techniques avant la mise en ligne sur le site des Jeux de Montréal. Si le devis technique de la discipline ne respecte pas les orientations Ville, des changements avant sa mise en ligne seront exigés. La table des chefs de division est l'organe de décision finale du choix des disciplines considérant les critères préétablis. Il est de la responsabilité du comité organisateur de présenter l'argumentaire nécessaire aux décisions.

Disciplines inscrites aux Jeux de Montréal :
(L'édition 2021 aura 29 disciplines et les Éditions 2022-2023 auront 26 disciplines)

Athlétisme
Badminton
Basketball
Escrime
Gymnastique artistique
Gymnastique rythmique
Haltérophilie
Handball
Hockey sur glace
Judo
Karaté
Lutte olympique
Natation
Natation artistique
Patinage artistique
Patinage de vitesse
Plongeon
Ringuette
Soccer
Taekwondo ITF
Taekwondo WTF
Tennis
Tennis de table
Tir à l'arc
Ultimate
Volleyball mini
Water-polo
Démonstration (Rugby, Kin-Ball)

2.4.7. Formation des délégations

Chaque arrondissement et ville liée de l'île de Montréal est responsable de mettre sur pied sa délégation en collaboration avec les organismes sportifs de son territoire et d'utiliser le système d'inscription proposé par le comité organisateur. Cette personne sera nommée chef de délégation. Ils se doivent d'identifier un répondant qui sera le point de contact pour le comité organisateur de l'événement.

2.4.8. Inscriptions

Utiliser un système d'inscription en ligne permettant aux délégations de procéder à l'entrée de données ainsi qu'à la validation des entrées et au comité organisateur d'utiliser les données pour l'organisation sportive et logistique (taille de vêtement, gestion des horaires, confirmation des éligibilités, etc.). Prévoir deux (2) périodes d'inscription et une période de validation tenant en considération les dates de sélection en arrondissement et villes liées. Les détails additionnels sont disponibles à l'annexe 11.

2.4.9. Répondants sportifs

Afin de réaliser un événement de qualité en lien avec la bonne sphère de pratique et en adéquation avec la notion de plaisir et d'initiation clairement ciblée, un répondant sportif devra être identifié pour chacune des disciplines au programme officiel ainsi que pour le sport en démonstration. Le rôle de ce répondant sera de :

- Assurer le lien avec la fédération et le comité organisateur;
- Apporter des modifications aux devis techniques, si nécessaire. Avant la mise en ligne de tous les devis techniques, un Responsable Ville devra s'assurer que les devis respectent les orientations de la Ville;
- Assurer la mise en place des éléments techniques liés à la compétition et gérer celle-ci :
  - Visiter le site de compétition, identifier et lister précisément l'ensemble des besoins physiques et matériels;
  - Réaliser un plan d'aménagement du site;
  - Informer les différents partenaires du milieu sportif de la discipline;
  - Transmettre les informations à l'Adjudicataire pour la commande des chandails des juges, arbitres, organisateurs, etc.;
  - Vérifier les inscriptions par Internet en fonction des exigences du devis technique;
  - Fournir les besoins en médailles pour la discipline;
  - Réaliser l'horaire détaillé de compétition et le transmettre à l'Adjudicataire;
  - Recruter et former les ressources humaines nécessaires;
  - Vérifier la disponibilité et le transport des ressources matérielles;
  - Respecter le protocole pour la remise des médailles;
  - Assurer le déroulement global de la compétition;
  - Assurer la compilation des résultats.
- Participer au sondage effectué par l'Adjudicataire à la fin des Jeux;
- Participer au minimum à deux (2) rencontres avec l'Adjudicataire, une avant et l'autre après les Jeux.

2.4.10. Émulation

Remise des médailles

La remise des médailles correspond à la philosophie des Jeux, soit la participation et le dépassement de soi, dans le respect des associations sportives, partenaires de l'événement. Il revient donc à chaque sport/répondant sportif de statuer, avec l'accord des organisateurs, du mode de remise des médailles :

- remise à tous les participants, remise aux trois meilleurs ou selon d'autres modèles.

En sport collectif, le classement correspond au rang de l'équipe et en sport individuel, le classement correspond au rang de l'enfant dans son groupe de compétition. Des cérémonies protocolaires sont organisées pour toutes les remises de médailles avec la participation de personnalités invitées lorsque cela est possible.

Bannières sportives

Une bannière sportive est remise à l'arrondissement ou ville liée ayant accumulé le plus de points pour la participation, la performance et l'esprit sportif dans chacune des disciplines sportives. Pour 25 disciplines sportives, il y a 25 bannières sportives, la discipline en démonstration n'a pas de bannière. L'Adjudicataire devra acheter des bannières annuellement.

- Les points de performance sont calculés selon les médailles récoltées.
- La participation est calculée en fonction du nombre de jeunes athlètes inscrits dans un même arrondissement ou une même ville liée, en respectant le nombre maximum de jeunes permis dans une discipline selon le devis technique.
- L'esprit sportif est basé sur le respect de l'éthique dans le sport, selon des critères préalablement déterminés au devis technique de la discipline.

2.4.11. Sites de compétition

Afin de créer une certaine synergie entre les différentes disciplines sportives, plusieurs compétitions se déroulent au Complexe sportif Claude-Robillard ou à proximité. Toutefois, afin de répondre aux objectifs d'atteinte des cibles de participation sur l'ensemble du territoire montréalais, des sites satellites situés dans l'Est et dans l'Ouest peuvent être proposés.

La table des chefs de division est l'organe de décision finale du choix des sites. Il est de la responsabilité du comité organisateur de solliciter les arrondissements et villes liées afin de valider la disponibilité de leurs infrastructures, la collaboration avec les chefs de délégation est primordiale au succès des Jeux. La table des chefs de division sport et loisirs de la Ville de Montréal est un endroit opportun pour présenter un horaire des sites et demander la collaboration de ceux-ci, l'horaire type est disponible à l'annexe 8. Il est de la responsabilité du comité organisateur de présenter l'argumentaire nécessaire aux décisions.

2.5. VOLET COMMUNICATION ET MARKETING

2.5.1 Plan de communication

Un plan de communication doit supporter le grand rendez-vous annuel des jeunes sportifs Montréalais. Le plan de communication sert à soutenir le plan de commandites, à assurer une visibilité des Jeux et à permettre à l'événement d'être connu. La Ville, par le biais de la Direction des communications, pourra apporter un support-conseil au développement du plan de communication des Jeux de Montréal. Les détails additionnels pour le plan de communication sont disponibles à l'annexe 6.

L'Adjudicataire devra assurer une visibilité à la Ville de Montréal dans tous ses outils de communications et obtenir l'approbation du visuel de la Ville avant leur mise en place ou leur distribution. Les détails additionnels sont disponibles à l'annexe 5.

Toute dépense relative aux communications devra être assumée à même le budget des Jeux de Montréal, comprenant le soutien financier de la Ville et l'apport en subventions et commandites.

2.5.2 Plan de commandites

Différents commanditaires s'associent aux Jeux de Montréal en soutenant sa réalisation par l'octroi de dons ou par une commandite en argent, en biens ou en services. Il importe de développer un plan de commandites efficace et actuel. Il demeure impératif d'offrir une visibilité pour s'assurer d'une réussite au niveau de la commandite. Les détails additionnels pour le plan de commandites sont disponibles à l'annexe 7. Les partenaires économiques sont conviés à s'impliquer aux Jeux; cela implique la recherche de bons partenaires dans le milieu des affaires. Pour y parvenir l'Adjudicataire devra préparer un plan de communication et un plan de commandite.

2.5.3 Promotion

Signature visuelle et thématique

Les Jeux de Montréal possèdent leur signature visuelle appuyée par un slogan : « *Les Jeux de Montréal, ma première compétition* ». Le slogan est exploité dans les cérémonies protocolaires, la fête de clôture, les fans zones et dans les outils de communication.

Objet promotionnel (optionnel)

Afin de créer une dynamique qui favorisera les échanges entre les jeunes athlètes de tous les arrondissements et villes liées, les participants à la grande finale des Jeux de Montréal reçoivent un objet promotionnel. Différent à chaque édition, cet objet est choisi en tenant compte des goûts et des intérêts des jeunes. L'objet retenu doit respecter les orientations de la Ville, il doit être écoresponsable donc aucun objet à usage unique (une seule fois). Compte tenu de la dépense que représente la remise d'un objet promotionnel, il revient au comité organisateur d'offrir ou non un objet promotionnel et, le cas échéant, de le financer à même le budget octroyé.

Mascottes

Pratiquement chaque délégation possède sa mascotte, dans un esprit de fête autour des Jeux; celles-ci sont bienvenues à l'événement. Omniprésentes lors des Jeux, les mascottes circulent à travers les différents sites de compétition et constituent un attrait important pour les participants et les spectateurs de tous âges. Les frais de représentation de leurs mascottes respectives sont assumés par les arrondissements et les villes liées. Ces derniers s'occupent également de l'horaire de leur mascotte.

L'Adjudicataire est responsable de la mascotte des Jeux de Montréal « Hourra ». Il devra trouver un personnificateur ayant une formation de base. L'Adjudicataire devra assumer les frais de représentation durant les Jeux de Montréal et durant les pratiques du personnificateur pour la mascotte « Hourra ».

L'Adjudicataire planifie les pratiques des mascottes pour le spectacle de la fête de clôture, en fonction du nombre d'heures suggéré par les chefs de délégation; ces derniers ont un budget à respecter. La présentation finale aura lieu durant la fête de clôture et c'est un moment très apprécié par les athlètes.

Identification des athlètes

Afin de stimuler le sentiment d'appartenance à sa délégation, chaque participant reçoit un chandail aux couleurs de son arrondissement ou de sa ville liée. Tous les chandails arborent la signature officielle des Jeux de Montréal. Le coût d'achat des chandails des athlètes est assumé par les arrondissements et les villes liées, sauf pour les chandails des officiels, des arbitres et des animateurs pour lesquels le coût d'achat revient à l'Adjudicataire. Ce dernier est donc responsable d'obtenir une soumission pour tous les chandails (enfants et adultes) et de transmettre au plus tard en janvier, l'information aux chefs de délégation. Une fois que les chefs de délégation auront transmis leurs besoins en chandails via les bons de commande, l'Adjudicataire placera une commande globale auprès du fournisseur en fonction des couleurs entendues. Après réception des chandails, l'Adjudicataire devra aviser les chefs de délégation du mode de fonctionnement pour la livraison et le paiement de leurs chandails respectifs. En cas de frais de transport, il faudra clairement les indiquer sur la facture de chacune des délégations. Les athlètes ne peuvent pas acheter le chandail de leur délégation auprès de l'Adjudicataire.

2.5.4 Présidence d'honneur – Porte-parole

Au fil des ans, les Jeux de Montréal ont bénéficié de la présence d'un président d'honneur issu de la scène sportive s'étant illustré dans son domaine ou d'un porte-parole. Un ou une président(e) d'honneur devrait généralement être une personne connue ou bien résautée, pouvant aider au développement et/ou au financement des Jeux. Un porte-parole est habituellement une personnalité qui assurera une visibilité médiatique aux Jeux afin de permettre la meilleure couverture du plus grand nombre de médias possible. Qu'elle soit présidente d'honneur ou porte-parole, la personne qui exerce ce rôle sera active lors des événements de presse et des cérémonies d'ouverture et de la fête de clôture. Sa présence devrait contribuer à stimuler les jeunes participants aux diverses compétitions, tout en suscitant l'intérêt des médias dans le but d'accorder aux Jeux de Montréal une couverture médiatique de qualité.

L'expérience passée démontre qu'un bon porte-parole doit d'abord être connu et apprécié des médias afin d'assurer sa présence à plusieurs événements et émissions de radio et/ou de télévision. La

reconnaissance du porte-parole auprès de la clientèle est aussi un facteur à mettre en perspective. Enfin, le prix demandé pour le rôle de porte-parole aura évidemment toute son importance au moment de conclure une entente.

À l'instar d'autres grands événements montréalais, lorsque cela est possible, il est recommandé de conserver le même porte-parole ou le même président d'honneur plus d'une année. Cela aide grandement à la notoriété de l'événement en plus de permettre une meilleure connaissance de l'événement de la part du porte-parole.

Plusieurs sportifs de haut niveau ont été associés aux Jeux de Montréal en acceptant la présidence d'honneur. Veuillez consulter l'annexe 9 pour avoir la liste complète des présidents d'honneur et des ambassadeurs.

2.6. VOLET DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

2.6.1 Cérémonies d'ouverture et fête de clôture

Cérémonie d'ouverture

Une cérémonie d'ouverture a lieu le mercredi avant la fin de semaine des Jeux. Le comité organisateur pourra proposer les festivités d'ouverture qu'il jugera optimales pour l'événement soit : conférence de presse, lancement de presse ou célébration, à son choix. Les propositions seront étudiées selon leur originalité, leur pertinence et le budget disponible alloué par la table des chefs de division. Actuellement, l'Adjudicataire s'assure que chaque délégation est représentée par deux enfants et par leur mascotte respective. L'Adjudicataire devra inviter les personnes concernées (élus, directeurs et chefs de division, etc.) à la cérémonie d'ouverture.

Fête de clôture

Les Jeux de Montréal se terminent par une fête d'athlètes où tous les participants seront invités à célébrer la fin de cette compétition sportive. Une activité de clôture est non seulement une tradition aux Jeux de Montréal mais aussi une forme de reconnaissance importante pour les jeunes athlètes, tout en mariant harmonieusement le sport et le culturel. Cette fête doit faire l'objet d'une attention spéciale et les sommes d'argent nécessaires au déploiement d'une grande fête doivent être prévues, puisque c'est plus attrayant pour les commanditaires des Jeux de Montréal. ***Le budget de cet événement doit toutefois respecter les pourcentages indiqués à l'annexe 1 du présent document.***

La fête de clôture inclut également la partie remise des bannières sportives et des prix de présences. Le comité organisateur pourra proposer différentes formes pour la fête de clôture. L'expertise des chefs de délégation et du comité stratégique pourra être mise à contribution. Les propositions seront étudiées selon leur originalité et leur pertinence par la table des chefs de division. L'Adjudicataire devra inviter les personnes concernées (élus, directeurs et chefs de division, etc.) à la fête de clôture.

2.6.2 Animation « fan zone »

Le volet animation fait partie intégrante des Jeux de Montréal et en constitue à ce titre une obligation de réalisation. Participer aux Jeux de Montréal, c'est associer sports et plaisirs au pluriel. Ainsi, les participants ont droit à un programme d'animation culturelle, sportif et scientifique pour se divertir avant ou après leurs compétitions. Sur certains sites de compétition, des kiosques animés offrent des activités toutes plus divertissantes les unes que les autres où les participants sont conviés à plonger dans l'ambiance des Jeux. Le choix des animations et leur répartition sur les sites de compétitions appartient au comité organisateur des Jeux qui doit respecter le cadre budgétaire identifié à cet effet à l'annexe 1.

2.7. VOLET ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

2.7.1 Budget de l'événement

La réalisation des Jeux nécessite un support financier constant et important. Aussi, le conseil municipal de Montréal s'engagerait à maintenir un soutien financier égal au budget imparti pour la réalisation des Jeux de Montréal du SGPMRS. De plus, la Ville, ses arrondissements et ses villes liées s'engagent à fournir un soutien logistique correspondant à la gratuité d'accessibilité des installations sportives ville, dans le respect des capacités et de l'autonomie de l'arrondissement ou de la ville liée concernés ou du service corporatif touché. Le choix et l'attribution de ces installations devront correspondre aux besoins des compétitions et ne pas nuire à d'autres programmations de la Ville ou à une programmation déjà accordée à un tiers.

L'Adjudicataire doit prévoir bonifier son budget de fonctionnement par la recherche de commandites, de partenariats en bien et services et par l'apport d'un soutien des autres paliers de gouvernement. Les sommes ainsi obtenues pourront et devront servir à la croissance des Jeux de Montréal. Le financement de la Ville de Montréal étant une base pour la réalisation des Jeux.

Voici des précisions concernant les revenus :

A. L'Adjudicataire perçoit, pour le compte de la VILLE, tous les Revenus (ex : commandites).
B. L'Adjudicataire doit administrer les Revenus et les utiliser afin de défrayer les coûts afférents aux opérations prévues au présent Contrat. Ces dépenses ne devront servir uniquement qu'à défrayer toutes les dépenses normales que l'Adjudicataire a à encourir pour s'acquitter de ses obligations.
C. Toutes les activités prévues au présent Contrat doivent générer des Revenus autonomes minimum de cent vingt mille dollars (120 000 $) excluant TPS et TVQ pour la première année.
D. Une augmentation de 5 % des revenus autonomes sur trois (3) ans est prévue pour mener à bien l'ensemble des objectifs et maintenir un niveau d'organisation élevé. L'Adjudicataire devra fournir la liste des commanditaires avec les montants ou l'estimation des biens et services obtenus.
E. Tout montant versé par la VILLE à l'Adjudicataire dans le cadre du présent Contrat doit être utilisé aux seules fins prévues au présent Contrat.
F. Advenant que ce budget ne soit pas dépensé dans l'année courante, il doit être conservé au comptant pour des dépenses ultérieures de même nature. Le solde doit être remis à la VILLE à la fin du présent Contrat. Cette provision doit être présentée de manière distincte dans les états financiers, se référer à l'annexe 1.
G. Lorsqu'il y a résiliation du contrat, l'Adjudicataire doit rembourser à la VILLE la portion des revenus non-utilisés, dans les trente (30) jours d'une demande écrite par le responsable Ville à cet effet.

Voici des précisions concernant les dépenses, l'Adjudicataire doit :

A. Conserver et fournir à la VILLE la liste des factures incluant les montants dépensés pour l'évènement. Sur demande, l'Adjudicataire doit permettre aux représentants de la VILLE de vérifier sur place ses livres comptables ainsi que les originaux des pièces justificatives sans frais et leur permettre d'en faire des copies.
B. S'assurer d'avoir du personnel habilité à dispenser les premiers soins au public durant l'événement.
C. Prévoir un montant de frais d'administration raisonnable. Celui-ci devrait jouer entre 5 % et 10 % du budget global de l'événement.
D. Présenter un budget équilibré et assumer tout dépassement.

Un modèle de budget est présenté à l'annexe 1 du présent document.

2.7.2 Organigramme

Un Chargé de projet doit être attitré spécifiquement au projet des Jeux de Montréal afin d'atteindre les objectifs de réalisation. Advenant un changement de Chargé de projet, il doit en informer, sans délai, le Responsable VILLE. Le chargé de projet aura besoin de support pour la réalisation de son mandat, notons entre autres, pour l'élaboration d'un plan de communication et commandites appropriés, pour le démarchage de commandites ainsi que pour certaines démarches plus politiques. De plus, il serait opportun de prévoir le support d'un employé de bureau pour des tâches plus administratives,

particulièrement dans les 3 à 4 mois précédant l'événement. Un organigramme de base, par type de tâche, est disponible en annexe 3 à titre indicatif. Celui-ci pourra être retravaillé par l'Adjudicataire en discussion avec le responsable Ville pour bénéficier du retour et de l'expérience de chacun.

Le Chargé de projet a notamment pour tâches :

- D'agir comme représentant de l'Adjudicataire auprès de la VILLE;
- De détenir des compétences et l'expertise en organisation d'événements sportifs, la connaissance de la structure Montréalaise est un atout;
- D'être apte à prendre les décisions relatives à l'exécution du Contrat et pour certaines décisions, il devra obtenir l'autorisation de la VILLE;
- D'être responsable de la planification, de l'organisation, du contrôle et de la gestion du Contrat;
- De posséder les outils de communication nécessaires afin d'être joint en tout temps dans le cadre de ses fonctions. Pour les journées où il n'est pas en fonction, il doit informer la VILLE;
- De planifier et animer les réunions avec les chefs de délégation et le comité stratégique;
- De s'assurer du bon rendement de son personnel et des bénévoles;
- D'effectuer toutes les communications en français, en anglais seulement sur demande.

Le Chargé de projet accomplit ses tâches en collaboration avec la VILLE. La VILLE se réserve le droit d'exiger le remplacement du Chargé de projet pour des motifs sérieux.

2.7.3 Bénévoles

L'organisation d'un événement sportif de cette envergure représente un défi intéressant concernant le recrutement de bénévoles de qualité, compétents, énergiques et manifestant une attitude positive à l'égard de l'événement. Comme les Jeux de Montréal sont récurrents et bien connus dans la structure sportive montréalaise, plusieurs bénévoles renouvellent leur implication annuellement, ce qui facilite grandement la réalisation. Afin de mener à bien l'organisation, le comité organisateur aura besoin d'au moins 800 bénévoles et officiels, incluant des bénévoles organisateurs. Des partenariats avec diverses institutions scolaires sont fortement suggérés. Notamment avec les cégeps qui peuvent offrir la collaboration de stagiaires, par exemple en Technique d'intervention en loisir. L'Adjudicataire doit prévoir des formations pour tous les bénévoles.

Reconnaissance des bénévoles organisateurs
Tout comme plusieurs autres grandes manifestations sportives, une activité de reconnaissance pour tous les bénévoles organisateurs serait souhaitée pour souligner leur importante contribution aux Jeux. Cette activité est cependant laissée à la discrétion du comité organisateur.

2.8. COMITÉS DES JEUX DE MONTRÉAL

2.8.1 Table des chefs de division

Il existe une Table de concertation des chefs de division en sports et loisirs. Cette Table se rencontre généralement une fois par mois, discute et au besoin prend position. Les recommandations de cette Table sont par la suite transmises à l'Adjudicataire, aux chefs de délégations et aux autres personnes concernées. Tout dossier d'importance en lien avec les Jeux de Montréal pourrait nécessiter une présentation à la Table des chefs de division pour une prise de décision. Cette instance représente la position des arrondissements de Montréal en matière de sport et de loisir.

2.8.2 Comité d'orientation stratégique

La Ville et ses partenaires ont mis sur pied un Comité d'orientation stratégique pour les Jeux de Montréal afin de créer un mécanisme continu d'échanges d'informations et de concertation. Ce comité demeure en place durant toute la durée du mandat afin de s'assurer que les orientations des Jeux répondent aux besoins des arrondissements, des villes liées et des territoires sportifs de l'île de Montréal. Ce comité propose les stratégies de consultation des arrondissements, des villes liées et des associations sportives.

Il vise entre autres choses à :

- Collaborer et s'assurer du respect des orientations des Jeux en concertation avec l'Adjudicataire : objectifs, clientèle et niveau de pratique visés, éligibilité et émulation des participants;
- Collaborer et proposer des critères d'admissibilité des différentes disciplines à l'événement;
- Recommander les disciplines sportives présentes aux Jeux de Montréal;
- Valider les orientations et le contenu annuel des Jeux.

La composition du comité d'orientation stratégique est la suivante :

- Le chef de division du complexe sportif Claude-Robillard;
- Un chef de division des arrondissements ou villes liées de l'Ouest, et de l'Est;
- Un représentant du sport régional par territoire selon les Jeux du Québec;
- Un représentant Ville, travaillant avec les associations régionales;
- Un représentant de Montréal physiquement active;
- Un représentant Ville, nommé par la Direction des sports.

2.8.3 Comité des chefs de délégations

Comme mentionné précédemment, la tenue des Jeux de Montréal n'est pas possible sans la participation des arrondissements et des villes liées. Cette participation s'opérationnalise par la mise en place d'un comité de travail, préparatoire aux Jeux qui est le comité des chefs de délégations. Chaque arrondissement et ville liée nomment un ou une chef de délégation. Les mandats et rôles du comité des chefs de délégations sont définis à la section 1.6 du présent document.

2.8.4 Directeurs des villes liées

Tout dossier d'importance majeure ou de mobilisation en lien avec les Jeux de Montréal pourra nécessiter une communication directe avec chacun des directeurs. Les directeurs ou la personne responsable qui aura été déléguée est en mesure de transmettre la position de la ville liée en matière de sport et de loisir.

2.8.5 Étapes pour la prise de décision

Afin de faciliter la compréhension des étapes pour la prise de décision au dossier des Jeux de Montréal, l'Adjudicataire devra se référer à l'image ci-dessous. Bien souvent des informations vont provenir des chefs de délégation et l'Adjudicataire devra transmettre ces informations au comité stratégique, ce dernier commentera les informations. Un membre du comité stratégique transmettra cette information à la Table des chefs de division et une décision sera prise. La décision finale sera transmise à l'Adjudicataire dans les plus brefs délais et aux chefs de délégation lors d'une rencontre.

Prise de décision

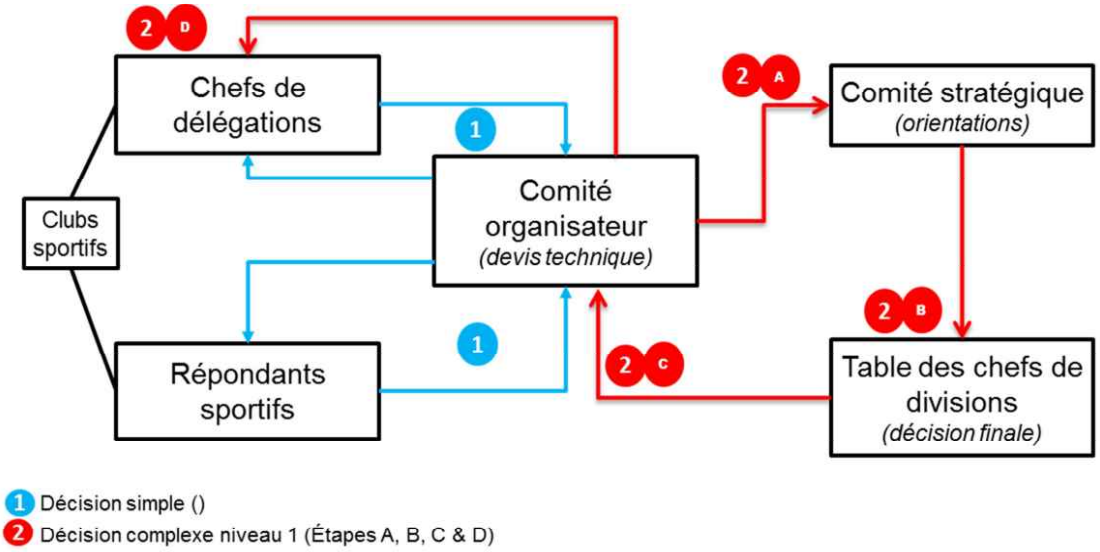

1 Décision simple ()
2 Décision complexe niveau 1 (Étapes A, B, C & D)

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Budget type avec pourcentage de dépense à tenir en compte pour les Jeux

ANNEXE 2 – Tableau de participation des athlètes et cibles

ANNEXE 3 – Plan de projet

ANNEXE 4 – Liste du matériel disponible

ANNEXE 5 – Protocole de visibilité

ANNEXE 6 – Plan de communications et utilisation de la signature visuelle

ANNEXE 7 – Plan de commandites

ANNEXE 8 – Horaire type

ANNEXE 9 – Liste des personnes ayant accepté la présidence d'honneur

ANNEXE 10 – Processus de sélection des disciplines

ANNEXE 11 - Calendrier des rencontres

ANNEXE 12 – Documents à fournir à la Ville de Montréal

ANNEXE 13 – Cahier de charges

Annexe 1 – Budget type avec pourcentage de dépense à tenir en compte pour les Jeux

Le budget type se veut une référence générale et représente une version assez réelle des pourcentages liés aux revenus et aux dépenses. Il sera de la responsabilité de l'Adjudicataire de proposer une répartition adéquate et précise du budget.

REVENUS	2021 Pourcentage du budget	2022 Pourcentage du budget	2023 Pourcentage du budget	Explications
Contributions anticipées				
Provincial	1%	1%	1%	Budget discrétionnaire
Municipale ($)	59%	59%	58%	Montant avant taxes
Revenus autonomes				
Commandites ($ et VBS)	29%	29%	30%	Augmentation de 5 % après 3 ans. Montant avant taxes.
Autres revenus	11%	11%	11%	Dons des entreprises ou des OBNL, etc.
Provision	0%	0%	0%	Solde exédentaire des revenus autonomes
Total	**100%**	**100%**	**100%**	
DÉPENSES	**% du budget 2021**	**% du budget 2022**	**% du budget 2023**	**Explications**
Ressources humaines & adm.				
Salaires (chargé de projet, coordonnateurs, personnificateurs, …)	27%	27%	28%	Incluant les avantages sociaux
Honoraires professionnels	6%	5%	5%	
Administration du mandat	7%	7%	7%	Les frais d'administration devraient se situer entre 5 % et 10 % du budget.
Transfert du dossier	1%	1%	1%	
Communication & Marketing	8%	7%	6%	
Animations				
Cérémonies	6%	6%	6%	
Activités (Fan Zone)	2%	2%	2%	
Soirée des bénévoles	1%	1%	1%	Environ 800 bénévoles & officiels
Achats	10%	10%	10%	
Sports et logistique				
Compétitons & logistique	18%	19%	19%	
Matériel (médailles, chandails des bénévoles, bannières, etc.)	8%	8%	8%	
Autres (alimentation, sécurité)	6%	7%	8%	
Total	**100%**	**100%**	**100%**	
ÉCART	*0%*	*0%*	*0%*	

VBS = Valeur en biens et services **NOTE:** Prévoir un rachat de licence pour le système d'inscriptions

* *En cas de déficit, il sera absorbé par l'Adjudicataire. En cas de surplus monétaire:*

- la somme de 2021 sera reportée en 2022 et sera présentée à part dans la section provision;

- la somme de 2022 sera reportée en 2023 et sera présentée à part dans la section provision;

- la somme de 2023 sera remises à la Ville et sera présentée à part dans la section provision.

Annexe 2 - Tableau de participation des athlètes et cibles

	5 à 9 ans	10 à 14 ans	5 à 14 ans		Objectif de participation à maintenir de 2021 à 2023
			Nombre	%	
Agglomération de Montréal	**103 965**	**89 765**	**193 730**	**100,0%**	**5 000**
Ville de Montréal	**91 005**	**75 965**	**166 970**	**86,2%**	**4 309**
Ahuntsic-Cartierville	7 855	6 280	14 135	7,3%	365
Anjou	2 605	2 210	4 815	2,5%	124
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	9 285	8 060	17 345	9,0%	448
Lachine	2 470	2 190	4 660	2,4%	120
LaSalle	4 290	3 735	8 025	4,1%	207
Le Plateau-Mont-Royal	3 795	2 840	6 635	3,4%	171
Le Sud-Ouest	3 470	2 915	6 385	3,3%	165
L'Île-Bizard - Saint-Geneviève	980	1 080	2 060	1,1%	53
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	6 125	4 905	11 030	5,7%	285
Montréal-Nord	5 420	4 525	9 945	5,1%	257
Outremont	1 915	1 755	3 670	1,9%	95
Pierrefonds-Roxboro	4 330	4 490	8 820	4,6%	228
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	5 860	5 545	11 405	5,9%	294
Rosemont–La Petite-Patrie	6 540	5 005	11 545	6,0%	298
Saint-Laurent	6 900	5 875	12 775	6,6%	330
Saint-Léonard	5 485	4 020	9 505	4,9%	245
Verdun	3 330	2 455	5 785	3,0%	149
Ville-Marie	1 945	1 500	3 445	1,8%	89
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8 405	6 580	14 985	7,7%	387
Source: Statistique Canada, Recensement de **2016**, Compilation de Montréal en statistiques, Ville de Montréal.					
Autres Villes	**12 960**	**13 800**	**26 760**	**13,8%**	**691**
Baie-D'Urfé	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Beaconsfield	1 175	1 390	2 565	1,3%	66
Côte-Saint-Luc	2 025	1 745	3 770	1,9%	97
Dollard-des-Ormeaux	2 715	3 020	5 735	3,0%	148
Dorval	885	865	1 750	0,9%	45
Hampstead	430	510	940	0,5%	24
Kirkland	1 100	1 290	2 390	1,2%	62
L'Île-Dorval	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Montréal-Est	210	150	360	0,2%	9
Montréal-Ouest	325	345	670	0,3%	17
Mont-Royal	1 420	1 540	2 960	1,5%	76
Pointe-Claire	1 595	1 775	3 370	1,7%	87
Sainte-Anne-de-Bellevue	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Senneville	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Westmount	1 080	1 170	2 250	1,2%	58
Source: Statistique Canada, Recensement de **2016.**					
Après vérification, aucune participation de ces Villes liées aux Jeux de Montréal. Les enfants participent via les villes liées limitrophes.					

Explication du tableau

1ère colonne, l'agglomération de Montréal
2e colonne, le nombre de jeune de 5 à 9 ans par territoire
3e colonne, le nombre de jeune de 10 à 14 ans par territoire
4e colonne, le nombre total et sa représentation en % par rapport au nombre total de
5 à 14 ans de l'agglomération
La dernière colonne, représente l'objectif de participation à atteindre par territoire

Participation aux Jeux

Année	Participants
2014	5003
2015	4540
2016	4705
2017	4840
2018	4719
2019	5064

Annexe 3 – Plan de projet

Par groupe de tâches

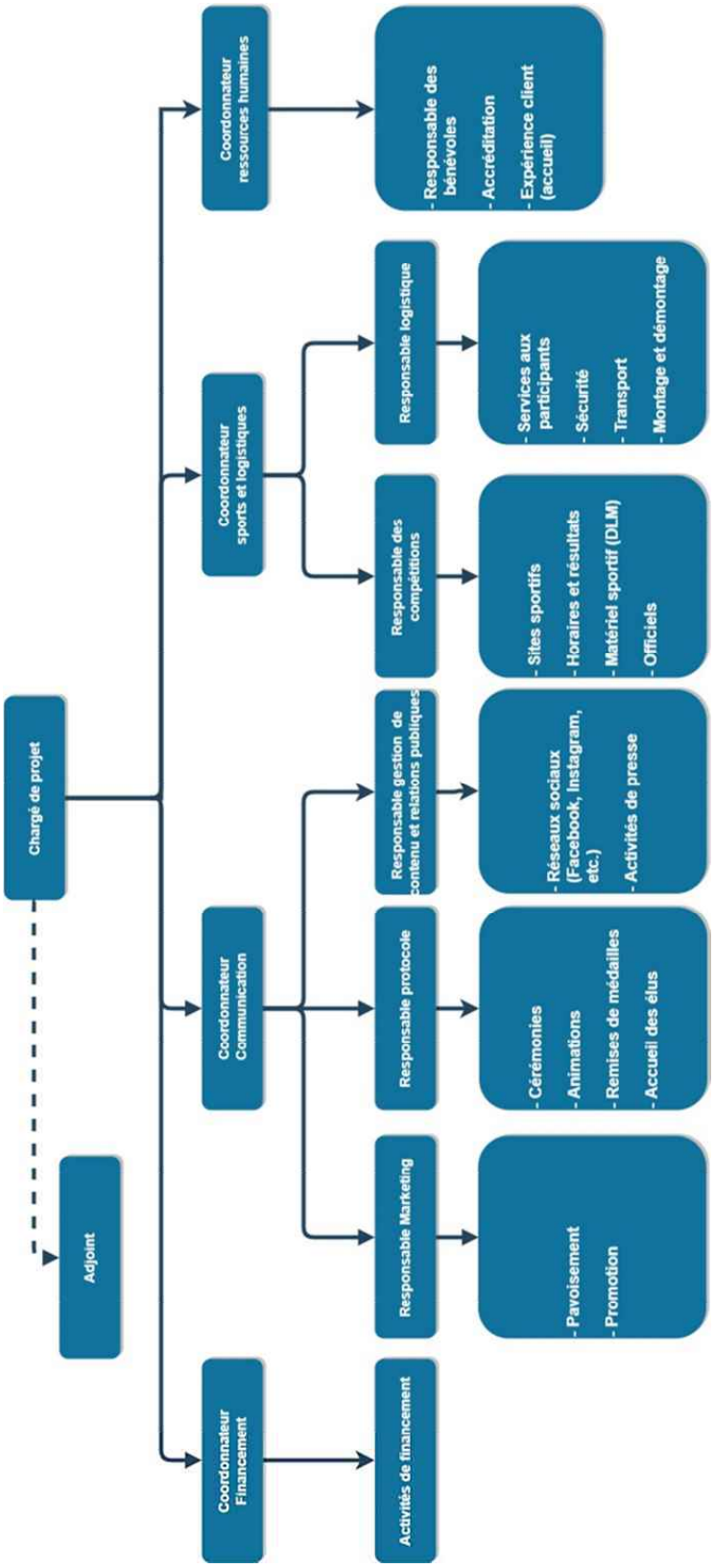

Annexe 4 – Liste du matériel disponible

Voici une liste de matériel disponible à titre indicatif seulement :

- Hourra! la mascotte (l'Adjudicataire devra trouver un personnificateur pour cette mascotte)
- Musique des Jeux de Montréal

Pour les activités d'animation ou de compétition se déroulant au complexe Sportif Claude-Robillard, une liste du matériel disponible sera fournie à l'Adjudicataire.

Il est aussi possible de commander du matériel provenant de l'entrepôt Chauveau de la Ville, une copie du catalogue et des personnes ressources sera fournie à l'Adjudicataire. Pour commander du matériel à l'entrepôt Chauveau, il faut:

1. Remplir le formulaire en vigueur «Demande de livraison de matériel (DLM)» et essayer de maximiser les livraisons dans la même installation. Il est important de bien préciser à quel endroit le matériel sera livré, surtout s'il y a plusieurs compétitions sur le même site.
2. Lorsque les sites des compétitions sont connus envoyer la liste à l'entrepôt Chauveau afin de valider s'il pourrait y avoir un enjeu de livraison dans une des installations.
3. Assurez-vous de commander uniquement le matériel qui sera réellement utilisé, autrement vous pourriez priver de matériel la tenue d'un autre événement.
4. Envoyer pour approbation au Responsable Ville du SGPMRS et modifier certaines informations, si nécessaire.
5. Envoyer la DLM approuvée à l'entrepôt Chauveau. Le nom de la personne inscrit sur la DLM sera la personne avec qui Chauveau va communiquer lors de la livraison.
6. Envoyer un mois avant l'événement, toutes les DLM, pour vérifier la disponibilité des quantités.
7. Utiliser le tableau d'échanges avec l'entrepôt Chauveau pour faciliter la communication et le suivi d'environ une vingtaine de DLM.
8. Assurez-vous d'avoir une personne pour accueillir le personnel de Chauveau lors de la livraison du matériel, le soutien des chefs de délégation peut être demandé. Assurez-vous de leur fournir les plans de montage et la liste du matériel qui sera livré.
9. Pour les demandes de transfert de matériel, assurez-vous que les boîtes sont bien fermées pour faciliter le déménagement.
10. Si du matériel est déplacé : ramener le matériel à la bonne installation, si non aviser Chauveau dans les plus brefs délais.
11. En cas de perte ou de bris de matériel, il y aura une facturation, l'Adjudicataire pourrait devoir assumer la dépense.

Annexe 5 – Protocole de visibilité

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'Adjudicataire dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu. Prenez note que la version du protocole de visibilité disponible sur le site de la Ville de Montréal contient les informations les plus récentes.

1. Visibilité

L'Adjudicataire doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Adjudicataire respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Adjudicataire doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état du soutien de la Ville et le souligner dans toutes les communications relatives au Contrat.
- Sur les médias sociaux, souligner le soutien de la Ville.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre des Jeux et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Adjudicataire doit ajouter le libellé suivant :
    - ***Fier partenaire de la Ville de Montréal;***
    - ***Cet événement sportif bénéficie du soutien de la Ville de Montréal.***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.
- S'assurer que l'affichage intérieur et extérieur dans les installations sportives utilisées de la Ville respecte les valeurs d'une administration publique.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés aux Jeux ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant les Jeux;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

> **Note** : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse.montreal.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : **ville.montreal.qc.ca/logo** en 2020 une migration est en cours vers montreal.ca dès que les nouvelles adresses ou liens seront connus, elles seront envoyées à l'Adjudicataire).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet des Jeux ou de l'événement (montreal.ca).
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville d'installer des banderoles sur les matelas de protection situés sur le pourtour de la patinoire durant les séances d'entraînement des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre des Jeux. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Adjudicataire doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse.montreal.ca.

Annexe 6 – Plan de communications et utilisation de la signature visuelle

1. Plan de communications

Le plan de communications annuel de l'Adjudicataire devra respecter les orientations de la Ville et inclure au minimum les informations suivantes :

1. Les constats
2. Les objectifs
3. Les cibles
4. Le message
5. L'échéancier avec les différentes actions à réaliser et l'état d'avancement (Internet, événements promotionnels, affichages électroniques et traditionnels, l'impression d'outils et la distribution, les relations de presse, le porte-parole et les ambassadeurs, etc.).

Le logo de l'Adjudicataire ne pourra figurer sur les outils de promotion des Jeux de Montréal à titre de coorganisateur puisqu'il organise l'événement au nom de la Ville de Montréal.

2. Utilisation de la signature visuelle

L'Adjudicataire s'engage à respecter ce qui suit :

L'Adjudicataire s'assurera que l'utilisation de la signature visuelle de la Ville est conforme aux normes graphiques en vigueur. L'utilisation de celle-ci devra au préalable avoir été approuvée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

La signature visuelle se limite à l'utilisation du mot « Montréal » suivi de la rosace, tel qu'illustré ci-dessous. Pour plus de renseignements quant à son utilisation, voir le cahier Normes graphiques de la Ville de Montréal (abrégé)

Montréal

Le logo de la Ville de Montréal doit figurer sur tout document ou objet promotionnel ainsi que sur le site Internet de l'événement. Celui-ci devra avoir une prédominance si d'autres logos (partenaires et/ou commanditaires) devaient aussi figurer sur lesdits documents ou objets promotionnels.

La signature des Jeux de Montréal devra être présente sur toute la documentation, les objets promotionnels ainsi que sur le site Internet de l'événement. Le sous-titre « Ma première compétition » est indissociable et fait partie de la signature. Celui-ci pourra être retiré uniquement si la signature est utilisée sur un petit format (moins de 2 ½ po) et/ou pour faciliter la lecture lorsque le texte est trop chargé.

Les Jeux de Montréal
Ma première compétition

L'Adjudicataire a la responsabilité de créer, gérer et héberger le site Internet des Jeux de Montréal, et ce, sans exiger de dédommagement à la Ville. Cependant, la Ville, par l'entremise de la table des chefs de division, conserve un droit de regard quant au contenu du site. L'Adjudicataire devra respecter les directives émises pas la Ville à cet égard.

3. Promotion des Jeux

3.1. La Ville accompagnera l'Adjudicataire dans les projets et les initiatives en expérience client.

3.2. Le programme municipal de pavoisement compte plus de 2 500 oriflammes suspendues aux lampadaires municipaux du réseau artériel. Ce programme est géré par le Service de l'expérience citoyenne et des communications. L'Adjudicataire peut se prévaloir de cette visibilité, à condition de défrayer le coût de production des oriflammes (environ 100 $ l'unité). Il devra aussi s'assurer de faire une demande de réservation dans les délais exigés par le programme, soit trois mois avant la tenue de l'événement. De son côté, la Ville s'engage à offrir des emplacements (en fonction des disponibilités), d'installer et de retirer les oriflammes sans frais. Le document **Critères et normes à l'intention des annonceurs du réseau des oriflammes de la Ville de Montréal** sert de guide pour l'utilisation de ce média urbain auprès des organisations qui désirent en bénéficier. Les demandes doivent être faites à l'aide du formulaire : « **Demande de réservation d'espaces Programme municipal d'oriflammes** ».

3.3. Les panneaux d'affichage électroniques du complexe sportif Claude-Robillard peuvent être utilisés pour promouvoir les Jeux de Montréal. L'Adjudicataire doit faire une demande par courriel à CSCR@ville.montreal.qc.ca cette adresse sera bientôt remplacée par CSCR@montreal.ca

3.4. La mascotte « Hourra » est mise à la disposition de l'Adjudicataire responsable de l'organisation des Jeux de Montréal. Le personnificateur de la mascotte devra avoir la formation requise pour appliquer le code de conduite à respecter.

3.5. La musique officielle des Jeux de Montréal sera remise à l'Adjudicataire pour utilisation durant les Jeux.

3.6. Une fiche d'information devra être produite à l'intention des agents d'information du 311 afin de pouvoir répondre adéquatement aux principales questions des citoyens.

3.7. L'Adjudicataire devra effectuer régulièrement la mise à jour du site des Jeux de Montréal en fonction des besoins des différents groupes concernés : https://jeuxdemontreal.com/

Annexe 7 – Plan de commandites

Le plan de commandites annuel de l'Adjudicataire devra respecter les orientations de la Ville et inclure les informations suivantes :

- Les catégories de commandites;
- La visibilité offerte à chacune des catégories;
- Les sommes exigées pour chacune des catégories;
- Toute autre information pertinente.

Voici les catégories à éviter dans la recherche de commandites :

- Malbouffe;
- Alcool, jeux de hasard et loteries;
- Cigarettes (tabac et électronique);
- Drogues (incluant le canabis) et médicaments;
- Boissons énergisantes;
- Suppléments alimentaires;
- Jeux vidéo;
- Bouteilles d'eau en plastique;
- Boissons sucrées ne respectant pas l'orientation de la Ville. Actuellement les produits ayant 0 % de sucre ajouté sont acceptés soit : les jus de fruits 100 % pur, l'eau et le lait. En cas de changement d'orientation, l'Adjudicataire en sera informé;
- Tout produit véhiculant la perfection et la modélisation du corps, etc.;
- Les armes (incluant les jouets);
- Les objets sexuels;
- Autres municipalités du Québec.

Une chaine de restaurant (ou un restaurant) pourra être commanditaire si elle offre un menu familial. Par contre, les messages véhiculés ne devront pas être de nature commerciale. Aucune vente ne sera permise sur les sites des Jeux de Montréal.

Voici quelques exemples de messages acceptés :
1 : « *Nom du commanditaire »* remercie tous les bénévoles des Jeux de Montréal.
2 : « *Nom du commanditaire »* est fier de supporter les Jeux de Montréal.
3 : « *Nom du commanditaire »* souhaite la meilleure des chances à tous les participants des Jeux de Montréal.

L'Adjudicataire devra soumettre à la Ville de Montréal le nom des commanditaires avec lesquels il souhaite faire affaire « 90 » jours avant le début de l'événement.

Seront interdits dans messages et les visuels faisant la promotion du produit du commanditaire :
- Les images jugées provocantes ou à caractère sexuel;
- La nudité ou l'utilisation de corps partiellement dénudé;
- Les messages haineux, violents et discriminatoires;
- Les messages provocateurs;
- Les messages religieux;
- Les messages ayant un double sens qui pourraient être mal compris par des enfants;
- Les messages incitant à la vente d'un produit (ex. : rabais, offre spéciale, etc.);

Les visuels et les messages des commanditaires devront être soumis à la Ville de Montréal pour approbation.

Les demandes associées aux activités de financement seront traitées au cas par cas. Avant de procéder l'Adjudicataire devra obtenir l'approbation de la Ville. Seuls les dons provenant d'entreprises privées ou d'organismes à but non lucratif sont tolérés. La sollicitation auprès des citoyens n'est pas permise.

Annexe 8 – Horaires types

Vous trouverez des horaires types des compétitions qui ont été remis aux chefs de délégation. Voici l'horaire type des compétitions qui ont eu lieu en 2019, les sites des compétitions peuvent changer selon la disponibilité des installations et des organismes qui les organisent :

HORAIRE GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS			
Site	**Adresse**	**Sports**	**Heures des compétitions**
Mercredi soir			
Aréna Raymond-Bourque	2345 Boulevard Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1T4	Ringuette	18h à 20h
Jeudi soir			
Aréna Raymond-Bourque	2345 Boulevard Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1T4	Ringuette	18h à 20h
Vendredi soir			
Laureen Hill Academy Junior	2355, rue Decelles Ville-St-Laurent, QC H4R 1P3	Basketball	18h30 à 20h30
Aréna Raymond-Bourque	2345 Boulevard Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1T4	Ringuette	18h à 20h
Complexe sportif Claude-Robillard	1000 ave Emile-Journault	Water-Polo	18h30 à 21h
Samedi			
Collège André-Grasset	1001 Boul Crémazie E, Montréal, QC H2M 1M3	Badminton	8h à 18h
Laureen Hill Academy Junior	2355, rue Decelles Ville-St-Laurent, QC H4R 1P3	Basketball	8h à 18h
École Secondaire Anjou	8205 Rue Fonteneau, Montréal, QC H1K 4J1	Escrime	8h30 à 16h
Centre Pierre-Charbonneau	3000 Rue Viau, Montréal, QC H1V 3J3	Gymnastique Artistique / trampoline	6h45 à 20h00
Centre Étienne-Desmarteau	3430 Rue de Bellechasse, Montréal, QC H1X 2Y6	Gymnastique Rythmique	7h45 à 16h00
		Patinage artistique	9h à 16h10
Complexe Sportif Jean-Rougeau	8000 Rue de Normanville, Montréal, QC H2R 2V6	Handball	8h15 à 18h
Aréna Martin Brodeur	5300 Boulevard Robert, Saint-Léonard, QC H1R 1P9	Hockey Pré-Novice	7h à 17h
Centre Pierre-Charbonneau	3000 Rue Viau, Montréal, QC H1V 3J3	Judo	8h à 16h
Complexe Sportif Marie-Victorin	7000 Boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, QC H1G 0A1	Kin-Ball	9h à 14h30
Centre Sportif Côte-des-Neiges	4880 Avenue Van Horne, Montréal, QC H3W 1J3	Natation	7h30 à 18h
Aréna Rodrigue-Gilbert	1515 Boulevard du Tricentenaire, Montréal, QC H1B	Patinage de vitesse	8h à 16h

HORAIRE GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS			
Site	**Adresse**	**Sports**	**Heures des compétitions**
Aréna Raymond-Bourque	2345 Boulevard Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1T4	Ringuette	8h à 18h
Stade de soccer	9235 Avenue Papineau, Montréal, QC H2M 2G5	Soccer	9h à 17h
Collège du Mont-Saint-Louis	1700 Boul Henri-Bourassa E, Montréal, QC H2C 1J3	Taekwondo WT	8h 13h
Stade IGA	285 Rue Gary-Carter, Montréal, QC H2R 2W1	Tennis	8h45 à 14h
Laureen Hill Academy Senior	2505 Boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent, QC H4R 1P3	Volleyball	8h à 16h
Complexe Sportif St-Laurent (CSSL)	2385 Boulevard Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1T4	Rugby	13h30 à 17h
		Nage Synchronisée	7h à 13h30
		Ultimate frisbee	8h à 13h
Claude-Robillard (CSCR)	1000 Avenue Émile-Journault, Montréal, QC H2M 2E7	Plongeon	8h30 à 13h30
		Water-Polo	10h à 17h30
		Athlétisme	9h à 17h
		Haltérophilie	7h30 à 16h
		Tennis de table	9h à 17h30
		Lutte Olympique	9h à fin apres-midi
		Karaté	8h à 16h
Dimanche			
Laureen Hill Academy Junior	2355, rue Decelles Ville-St-Laurent, QC H4R 1P3	Basketball	8h à 13h
Aréna Martin Brodeur	5300 Boulevard Robert, Saint-Léonard, QC H1R 1P9	Hockey Pré-Novice	7h30 à 12h
Aréna Raymond-Bourque	2345 Boulevard Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1T4	Ringuette	8h à 13h
Stade de soccer	9235 Avenue Papineau, Montréal, QC H2M 2G5	Soccer	9h à 13h
Collège du Mont-Saint-Louis	1700 Boul Henri-Bourassa E, Montréal, QC H2C 1J3	Taekwon-do ITF	7h30 à 14h
Claude-Robillard (CSCR)	1000 Avenue Émile-Journault, Montréal, QC H2M 2E7	Water-Polo	8h à 13h
		Tir à l'arc	7h30 à 12h30

Voici l'horaire synthèse qui indique les sites de compétition de 2019 et les activités prévues par zone :

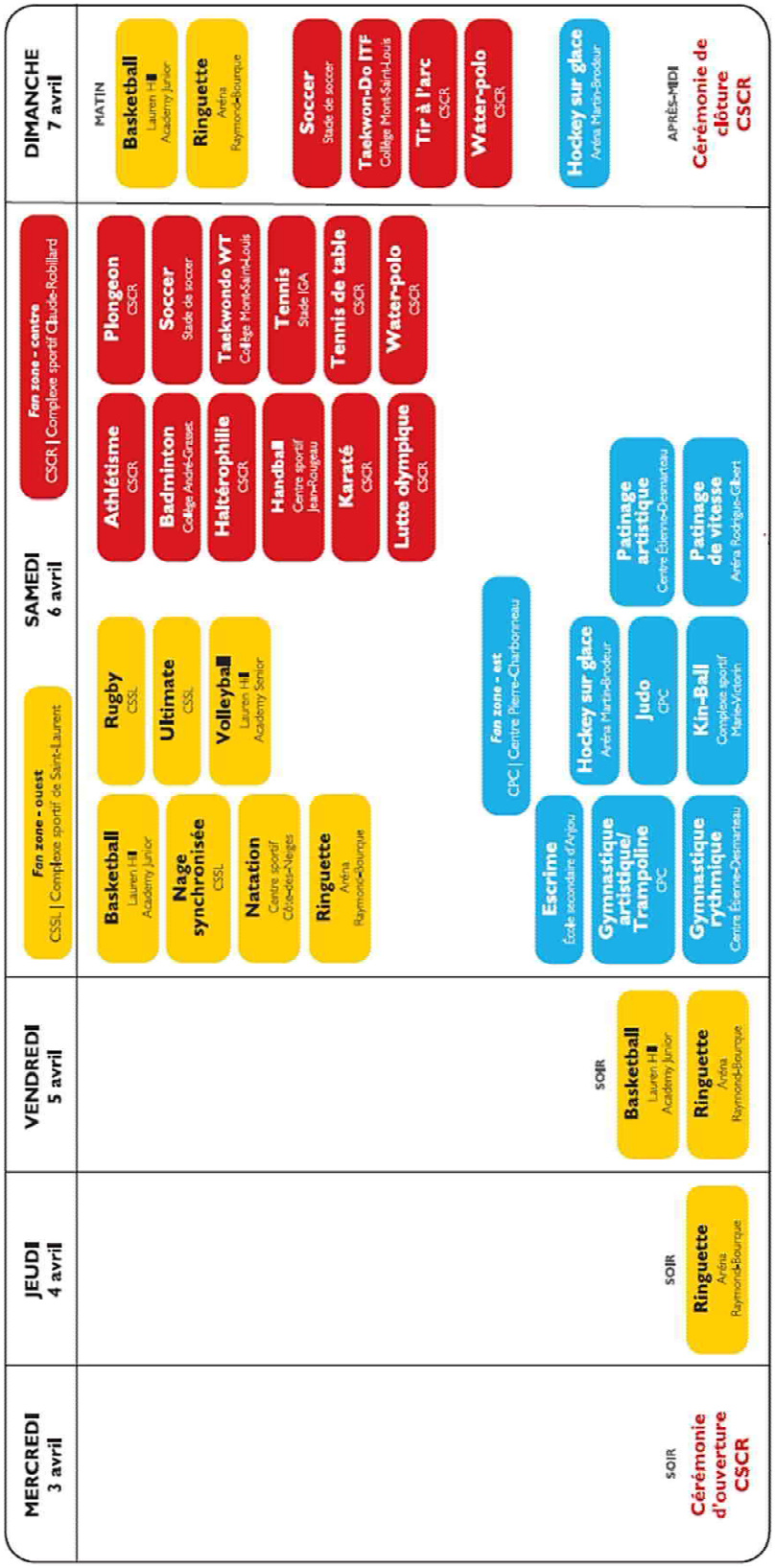

Voici un horaire des jeux provisoire qui indique les sites, les heures et le nombre de participants estimé :

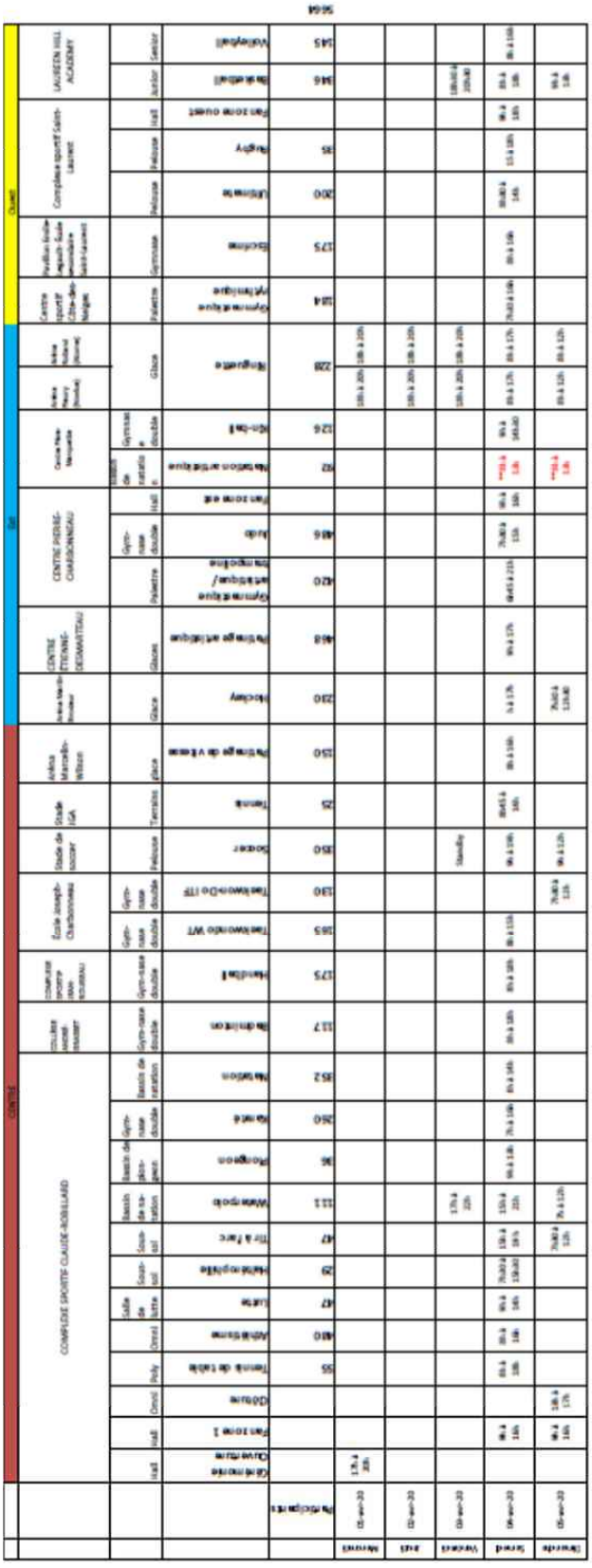

Annexe 9 – Liste des personnes ayant accepté la présidence d'honneur

Nom	Présidence d'honneur	Ambassadeurs Ambassadrices	Année
Sylvie Fréchette	●		1991
Nathalie Lambert	●		1992
Nicolas Gill	●		1993
Jean-Marc Chouinard	●		1994
Stéphanie Fiorito	●		1995
Nick De Santis	●		1996
Annie Pelletier	●		1997
Bruni Surin	●		1998
Alexandre Despaties	●		1999
France St-Louis	●		2000
Guy Leclerc et Josée Marsolais	●		2001
Isabelle Charest	●		2002
Émilie Heymans	●		2003
Nicolas Macrozonaris	●		2004
Mauro Biello et Claude Chagnon	●		2005
Meaghan Benfeito et Roseline Filion	●		2006
Xavier Morin-Lefort	●		2007
Tobie Pelletier	●		2008
Francis Luna-Grenier & Geneviève Saumur	●		2009
George Laraque	●		2010
Étienne Boulay	●		2011
Joanie Rochette et Frédérique Dufort	●		2012
Philippe Beaudry et Jasmin Roy	●		2013
Valérie Maltais et François Lachance	●		2014
Antoine Valois-Fortier et Julie Payette	●		2015
Nicolas Boulay	●		2016
Katherine Savard et Julie Mahoney	●		2017
Patrice Bernier	●		2018
Jessie Grignon-Tomàs, Lysanne Richard, Laurent Duvernay-Tardif et Josée Bélanger		●	2018
Patrice Bernier	●		2019
Jessie Grignon-Tomàs, Lysanne Richard, Laurent Duvernay-Tardif, Patrice Labonté, Pascal Dion, Chloé Lorgange, Lauriane Rougeau, Cendrine Browne, Audrey Lacroix, Jolianne Melançon, Françoise Abanda		●	2019

Annexe 10 – Processus de sélection des disciplines

1. Mise en contexte

Les Jeux de Montréal sont importants pour le développement du sport et ont pris au fil des ans une ampleur telle qu'il serait impossible d'y inclure tous les sports désireux d'y faire partie. Pour cette raison, la Ville de Montréal prend très au sérieux sa responsabilité de choisir les sports de manière juste et transparente. Le processus de sélection des disciplines présentes aux Jeux de Montréal a été révisé pour répondre à un besoin du milieu et de répondre aux nouvelles tendances.

2. Définitions et rôles :

Représentant sportif : peut-être une Fédération ou une association sportive. L'association sportive devra informer sa Fédération sportive avant de déposer sa candidature, une seule candidature sera retenue par discipline.

Comité de sélection des Jeux de Montréal (CSJM) : responsable d'analyser toutes les candidatures en fonction des critères de sélection et de faire une recommandation. Le CSJM est composé de deux membres du comité stratégique, deux membres des chefs de délégation arrondissement et un membre des Villes liées, un représentant de l'Adjudicataire et un représentant de la Division de la gestion des installations sportives (DGIS).

Table des chefs de division : est l'organe de décision finale du choix des disciplines.

Initiation: fournir aux membres une formation et un encadrement leur permettant d'acquérir les connaissances et les habiletés de base nécessaires à la pratique de la discipline.

Récréation: fournir à une diversité de membres un encadrement leur permettant de pratiquer une discipline sportive pour le jeu et le plaisir de participer.

3. Les objectifs

Le processus s'applique à toutes les disciplines sportives qui veulent être présentes aux Jeux de Montréal. Il est de leur responsabilité de respecter le processus qui sera appliqué aux trois ans. Voir la cartographie du processus à la dernière page. En appliquant ce processus, la Ville de Montréal désire atteindre les objectifs suivants :

- Offrir la possibilité de maintenir le soutien auprès des sports qui sont déjà présents aux Jeux Olympiques;
- Offrir la possibilité de soutenir des sports émergeants afin de permettre aux enfants de découvrir les nouvelles tendances dans le domaine du sport;

4. Dépôt d'une candidature

Le représentant sportif qui souhaite que sa discipline sportive soit prise en considération pour des Jeux de Montréal ultérieurs est prié de déposer une candidature en envoyant un courriel à CSCR@ville.montreal.qc.ca & CSCR@montreal.ca , au plus tard le 15 mai à 12 h (une fois aux trois ans). Veuillez joindre à votre courriel le formulaire de dépôt de candidature.

5. Critères d'admissibilité

Voici les critères à respecter par les représentants sportifs qui veulent être présents aux Jeux de Montréal :

Critères d'admissibilité des disciplines sportives qui seront présentes aux Jeux de Montréal :
1. Régies par une fédération sportive provinciale et reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Une fédération canadienne reconnue par Sports Canada pourrait être reconnue pour des nouvelles disciplines;
2. Catégories destinées uniquement aux enfants de 6 à 12 ans;
3. Nombre de délégations qui pratiquent cette discipline, un minimum de 5 délégations représentées. Voici les 5 disciplines à faible attraction dont le lieu de résidence sera considéré et non le lieu de pratique : Haltérophilie, Lutte, Plongeon, Tennis et Tennis de table;

Critères d'admissibilité des disciplines sportives qui seront présentes aux Jeux de Montréal :
4. Respecte la philosophie des Jeux de Montréal soit : «Ma première compétition» d'envergure en priorisant le réseau d'initiation ou de récréation donc le premier niveau du programme de leur fédération. Les athlètes s'inscrivant aux Jeux de Montréal devraient être inscrits à ce niveau seulement;
5. Évalué selon le taux de participation des athlètes aux Jeux de Montréal : on considère le nombre de participants, le nombre de délégations et le maximum de participants inscrits au devis technique de la discipline. Ex : (18 participants/4 délégations)/8 athlètes maximum aux devis = 56 %;
6. Évalué selon la moyenne de participation des délégations des trois dernières années aux Jeux de Montréal. Ex : 4 délégations/21 délégations officielles = 19 % (pour les nouveaux sports ce pourcentage est non applicable);
7. Réalisables au plan des installations, des équipements requis et du budget alloué. La demande doit être attachée avec un arrondissement pour la disponibilité de l'installation et les équipements requis;
8. Respecte la date de dépôt avec tous les documents requis.
NOTE : Les disciplines sportives devront respecter les critères d'admissibilité pour la durée du processus de trois ans.

6. CSJM

A la responsabilité de recommander les 25 disciplines qui répondent aux critères d'admissibilité et préparent un tableau synthèse de toutes les candidatures reçues. Le CSJM doit recommander une (1) discipline en démonstration, sélectionnée selon la priorité suivante : sport émergeant ou un sport refusé à cause d'un pointage plus faible, mais la discipline doit rencontrer tous les critères de sélection. La discipline en démonstration pourra utiliser les infrastructures disponibles pour la tenue des Jeux de Montréal. Les athlètes qui participent pourront recevoir une médaille, mais aucune bannière ne sera remise.

Présenter le tableau synthèse de toutes les candidatures au comité stratégique et à la Table des chefs de division aux rencontres prévues en juin. La Table des chefs de division commente et approuve la recommandation du CSJM pour déterminer les disciplines qui seront présentes aux Jeux de Montréal pour les trois prochaines années. Une lettre d'acceptation ou de refus sera envoyée aux organismes concernés au plus tard début juillet. En cas de refus, la discipline pourrait signifier son intérêt à offrir des cliniques d'essai de leur sport ou un kiosque ouvert à tous, mais aucun soutien financier ne pourra être accordé. Les organisations concernées devront informer l'Adjudicataire de leur décision.

7. Représentant sportif

Les 26 représentant sportifs retenus seront rencontrés par l'Adjudicataire dans les plus délais pour la signature d'une entente. Le représentant sportif est responsable de réviser le devis technique de sa discipline et devra s'assurer que les critères d'admissibilité sont respectés. Une attention particulière sera accordée au respect de l'âge des enfants (6 à 12 ans). Un représentant Ville va effectuer une dernière vérification des devis techniques de chacune des disciplines pour s'assurer que les critères et les orientations des Jeux sont respectés, si nécessaire des modifications devront être effectuées par le répondant sportif avant la mise en ligne du devis technique.

8. RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer au poste de la secrétaire d'unité administrative (Tél. : 514 872-7990) ou par courriel à CSCR@ville.montreal.qc.ca & CSCR@montreal.ca .

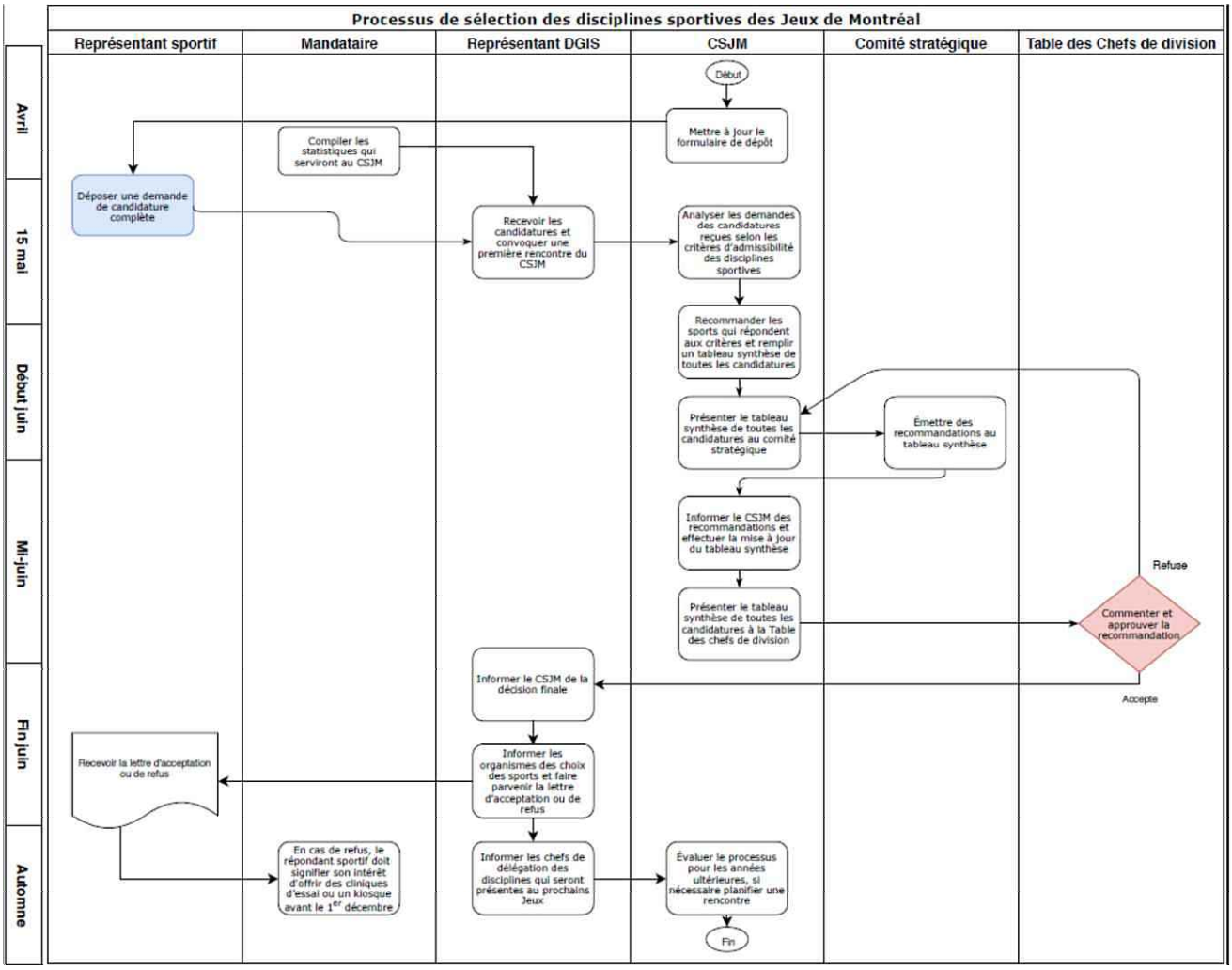
Processus de sélection des disciplines sportives des Jeux de Montréal
Représentant sportif
Mandataire
Représentant DGIS
CSJM
Comité stratégique
Table des Chefs de division
Avril
15 mai
Début juin
Mi-juin
Fin juin
Automne
Début
Mettre à jour le formulaire de dépôt
Compiler les statistiques qui serviront au CSJM
Déposer une demande de candidature complète
Recevoir les candidatures et convoquer une première rencontre du CSJM
Analyser les demandes des candidatures reçues selon les critères d'admissibilité des disciplines sportives
Recommander les sports qui répondent aux critères et remplir un tableau synthèse de toutes les candidatures
Présenter le tableau synthèse de toutes les candidatures au comité stratégique
Émettre des recommandations au tableau synthèse
Informer le CSJM des recommandations et effectuer la mise à jour du tableau synthèse
Présenter le tableau synthèse de toutes les candidatures à la Table des chefs de division
Refuse
Commenter et approuver la recommandation
Accepte
Informer le CSJM de la décision finale
Informer les organismes des choix des sports et faire parvenir la lettre d'acceptation ou de refus
Recevoir la lettre d'acceptation ou de refus
En cas de refus, le répondant sportif doit signifier son intérêt d'offrir des cliniques d'essai ou un kiosque avant le 1er décembre
Informer les chefs de délégation des disciplines qui seront présentes au prochains Jeux
Évaluer le processus pour les années ultérieures, si nécessaire planifier une rencontre
Fin

Annexe 11 – Calendrier des rencontres

Voici à titre indicatif le calendrier des rencontres des dates importantes à retenir pour l'organisation des Jeux de Montréal.

Rencontre des chefs de délégation (environ 24 heures):

1. **Rencontre #1** Mercredi 16 octobre de 9 h 30 à midi
2. **Rencontre #2** Mardi 19 novembre de 9 h 30 à midi
3. **Rencontre #3** Mardi 14 janvier : 9 h 30 à midi
4. **Rencontre #4** Mardi 11 février : 9h 30 à midi
5. **Rencontre #5** Mercredi 11 mars : 9h 30 à midi
6. **Rencontre #6** Jeudi 26 mars : 18 h à 19 h 30
7. **Rencontre #7** Jeudi 14 mai : 9 h 30 à midi & 13 h à 15 h Bilan des Jeux
8. **Présence** à la cérémonie d'ouverture 1er avril : 18 h à 20 h
9. **Présence** à la cérémonie de clôture ou fête de clôture 5 avril 14 h à 16 h

Selon les enjeux, l'Adjudicataire pourrait être appelé à participer à des réunions additionnelles, si nécessaire.

Dates importantes à planifier :

10 novembre 2019 Mise en ligne des devis techniques sur le site internet des Jeux.
Prévoir du temps pour la vérification des devis techniques par le responsable Ville (respect des orientations Ville). Il est recommandé aux chefs de délégation d'envoyer le lien de la page du sport aux organismes concernés.

Affiches - Janvier Remise des affiches aux chefs de délégation avant le début des inscriptions.

Chandails : janvier : confirmer la couleur des chandails des arrondissements.
janvier : confirmer les prix des chandails aux chefs de délégation et envoi des bons de commande à remplir.
Avant le 14 février : chef délégation retourne le bon de commande de chandails par courriel.
Semaine du 16 mars : remise des chandails aux délégations et des factures claires sans frais cachés.

Pratique des mascottes : quatre (4) dates en mars (2h30/pratique) & une heure de pratique le dimanche de la fête de clôture.

Inscriptions et validations des participants

- Ouverture des inscriptions mardi 4 février à midi;
- Date limite des inscriptions mardi 25 février 23 h 59;
- Formulaire des équipes à fournir par les chefs de délégation 27 février;
- Validation des inscriptions par les chefs de délégation : 26 février au 4 mars inclusivement;
- Validation par les répondants sportifs et le comité organisateur : 5 au 12 mars;
- Publication des horaires des compétitions sur le site Internet : jeudi 19 mars;

Logistique de la cérémonie d'ouverture (mercredi)
Envoyer les invitations aux personnes concernées au plus tard trois semaines avant le début des Jeux.
Émettre aux chefs de délégation une accréditation leur permettant de circuler facilement durant les Jeux, à la rencontre # 6 des chefs de délégation.
Obtenir les noms de deux enfants qui vont représenter la délégation lors de la cérémonie : 18 mars.
Récupérer les chandails grandeur «Small» des délégations qui seront accrochés dans les trois fans zones.

Logistique de la fête de clôture
Envoyer les invitations aux personnes concernées au plus tard trois semaines avant le début des Jeux.
Demander la fermeture d'Émile-Journault auprès de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dès janvier.
Effectuer les demandes pour obtenir des prix de présences, dès janvier.

Remettre aux chefs de délégation les permis d'automobile (2) et d'autobus pour le complexe sportif Claude-Robillard (en fonction du nombre d'autobus prévus), remis à la rencontre # 6.
Planifier l'espace de rassemblement pour toutes les délégations et transmettre l'information.

Rencontres du comité stratégique (de 9 h 30 à 11 h 30)

21 novembre - Différents sujets : sports et sites des compétitions, commandites, etc.
13 février - Différents sujets : sports, cérémonies, zones d'animation, communications, etc.
Début juin - Présentation du bilan et discussion sur les enjeux pour les prochaines éditions

Table des chefs de division
Le calendrier des rencontres de la table des chefs de division sera fourni à l'Adjudicataire. La décision finale est prise par les membres de cette table. Possibilité que l'Adjudicataire présente le bilan des Jeux de Montréal à la mi-juin (maximum 20 min).

Rencontres avec la Directions des sports
Prévoir une rencontre initiale à l'an 1 du contrat, une rencontre de mi-étape et d'évaluation pour les trois années. Au besoin, des rencontres additionnelles pourraient être prévues.

Annexe 12 – Documents à fournir à la Ville de Montréal

Selon la fréquence et sous la forme et les paramètres que le Responsable SGPMRS lui communiquera, l'Adjudicataire doit lui remettre les informations et documents pertinents à la réalisation des Jeux de Montréal, notamment, mais sans s'y limiter, les pièces suivantes :

Liste des documents à remettre	Mise à jour
Organigramme et personnel affecté à l'exécution du présent contrat	Au dépôt de la demande et une mise à jour annuelle est requise début janvier
Échéancier des Jeux indiquant l'état d'avancement de l'organisation de l'événement	Au dépôt de la demande et une mise à jour annuelle est requise début janvier
Budget proposé pour l'année	Annuel, début janvier
Plan d'action avec l'état d'avancement des actions (incluant un plan de recrutement des bénévoles)	Annuel, début janvier
Plan de communication	Annuel, début janvier
Plan média	Annuel, début janvier
Liste des répondants sportifs et des chefs de délégation	Annuel, début janvier
Horaire général des Jeux, incluant les sites des compétitions par discipline avec l'horaire prévu et le nombre d'enfants prévus	Horaire provisoire début janvier, l'horaire final au plus tard 3 semaines avant les Jeux (Annuel)
Plan de commandites et la liste prévisionnelle des futurs commanditaires	Annuel, avant de solliciter les entreprises ou les organismes, au plus tard début janvier ou 90 jours avant le début des Jeux
Copie de la police d'assurance de responsabilité civile générale dans laquelle la Ville est désignée coassurée de 5 000 000 $ (cinq millions)	Annuellement deux semaines avant son expiration
Remise de la documentation nécessaire pour montrer l'état d'avancement de l'événement (ex : horaires, devis techniques des disciplines, déroulement de la cérémonie d'ouverture et de la fête de clôture, etc.)	Rencontre des chefs de délégation et du comité stratégique
Les affiches ou tout autre outil promotionnel qui sera utilisé pour approbation	Avant la publication de l'outil (l'approbation est faite par le service des communications de la Ville)
Demandes de livraison de matériel (DLM) pour approbation	Annuel, 1 mois et demi avant les Jeux
Liste des ambassadeurs et porte-parole	Annuel, au plus tard 1 mois avant les Jeux
Site des Jeux de Montréal, maintenir à jour avec les informations les plus récentes	Au plus tard en décembre et une mise à jour selon le besoin
Le bilan financier annuel des Jeux de Montréal et comparaison avec les cibles du devis voir l'annexe 1	Annuel, première semaine de juin
Budget provisoire pour l'année subséquente	Annuel, première semaine de juin
Bilan des Jeux de Montréal incluant : analyse de participation des délégations pour valider si les cibles de l'annexe 2 sont atteintes, information générale sur l'organisation de l'événement, des enjeux à améliorer pour chacune des disciplines, les résultats des sondages, etc.	Annuel, première semaine de juin
Bilan abrégé des Jeux à présenter au comité stratégique et aux chefs de division	Annuel, première semaine de juin
Liste des factures des Jeux de Montréal (dépenses)	Annuel, première semaine de juin
Liste finale des commanditaires incluant les montants ou l'estimation des biens reçus	Annuel, première semaine de juin
Cahier de charges	À la fin du mandat

Annexe 13 – Cahier de charges

Le cahier des charges constitue la ligne directrice de la mise en place des Jeux de Montréal. Ce cahier des charges a pour but principal de répondre à plusieurs questions de façon claire et précise afin que la ou les personnes en charge de la mise en place des Jeux de Montréal puissent répondre au mieux aux besoins de la Ville de Montréal.

Voici des informations attendues dans le cahier de charges :

1. Contexte du mandat
2. Objectifs
3. Enjeux
4. Résultats attendus
5. Besoins
6. Contraintes
7. Planification du projet
    - 7.1. L'organigramme des porteurs de dossier
    - 7.2. L'organigramme des tâches
    - 7.3. Fiches des tâches par discipline
    - 7.4. Échéancier
    - 7.5. Équipement (DLM et autres)
    - 7.6. Emplacement (sites de compétitions et zones d'animation)
    - 7.7. Plan d'aménagement (des différents sites)
    - 7.8. La gestion des bénévoles
    - 7.9. Prévisions budgétaires
    - 7.10. Communications (Plan de communications, plan de commandites, etc.)
    - 7.11. Préparation des rencontres (chefs délégation, comité stratégique, etc.)
8. Risques

Bien que chaque échéancier soit personnalisé, voici des étapes à considérer pour les Jeux de Montréal :

1. Première rencontre avec l'équipe de gestion de l'Adjudicataire. Définir l'événement de façon générale : lieu, date(s) (à valider avec la Direction des sports), types d'activités, etc.
2. Sélection des répondants sportifs et mises à jour des devis techniques. Les devis techniques devront être révisés par un responsable Ville avant de les mettre en ligne sur le site des Jeux de Montréal.
3. Élaboration de la programmation souhaitée. Réfléchir aux activités que vous souhaitez organiser : spectacle, tirage de prix, activités pour les enfants, etc.
4. Effectuer différentes demandes municipales (installations, matériel (DLM), etc.)
5. Rédaction de la programmation finale détaillée après avoir confirmé la faisabilité des activités en regard du budget prévisionnel et de la disponibilité des locaux, confirmer la programmation de l'événement incluant l'horaire des activités et des compétitions.
6. Plan de commandites et communiquer avec les commanditaires approuvés avant la date prévue de l'événement.
7. Engagement des invités pour la cérémonie d'ouverture et la fête de clôture, il faut confirmer la présence des invités (porte-parole, ambassadeurs, élus, chefs de division, etc.) et de faire signer les contrats (animation, nourriture, etc.).
8. Recrutement des bénévoles et formations. Confirmer la présence des bénévoles.
9. Plan de communications. Planifier les prises d'images qui seront faites. Les photos et vidéos sont importantes pour les commanditaires, la promotion et les archives de l'Adjudicataire.
10. Processus d'inscription des délégations.
11. Préparation des cérémonies des Jeux de Montréal, incluant le déroulement.
12. Réservation des fournisseurs pour les fans zones, signer des ententes avec les fournisseurs.
13. Envoi des invitations officielles aux partenaires, commanditaires, médias et élus.
13. Création des sondages (chefs de délégations, répondants sportifs, etc.).
14. Montage. Planifier et coordonner le montage pour toutes les disciplines, pour la cérémonie d'ouverture et la fête de clôture.

15. Démontage. Planifier et coordonner le démontage pour toutes les disciplines, pour la cérémonie d'ouverture et la fête de clôture.
16. Bilan et remerciements. Après l'événement, communication avec les médias, les participants et les bénévoles.
17.Établissement du budget réel. Comptabilité et comparaison avec le budget prévisionnel initial.
18. Constitution de la revue de presse. Il est important de recenser les parutions médias de l'événement pour les commanditaires, les bailleurs de fonds et pour les archives de l'Adjudicataire.
19. Compiler et analyser les données des sondages. Elles sont importantes pour le bilan des Jeux.
20. Envoi des rapports de visibilité aux partenaires.
21. Reddition de comptes faite tout au long de l'année. Envoyer la documentation exigée par la Ville de Montréal.
22. Rédaction du bilan des Jeux de Montréal. Ce rapport final constitue l'archive centrale de l'historique d'un événement.
23. Rencontre d'évaluation annuelle. Cette rencontre a lieu en juin avec les Responsables de la Direction des sports.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1205942003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique Technologia inc. (CG18 0426), pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour une somme maximale de 195 457,50 $, taxes incluses.

Il est recommandé
I. d'exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique inc. (CG18 0426), pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour une somme maximale de 195 457,50 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-20 10:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1205942003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique Technologia inc. (CG18 0426), pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour une somme maximale de 195 457,50 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
En août 2018, la Ville a conclu et octroyé, suite à l'appel d'offres 18-16808 (résolution CG18 0426) une entente-cadre pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des technologies de l'information. Le contrat a été octroyé à la firme Groupe Informatique Technologia inc. pour une durée de vingt-quatre (24) mois et se terminant le 19 août 2020, pour un montant total de 390 915,00 $, taxes incluses. Le contrat actuel comporte une option de renouvellement d'une durée maximale d'une année.

Le présent renouvellement d'un (1) an respecte, d'une part, l'intégrité des termes du contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 18-16808 (aucune indexation de prix) et d'autre part, est requis pour maintenir la continuité des opérations de la Ville.

L'objet du présent dossier vise à exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique Technologia inc. (CG18 0426), pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour une somme maximale de 195 457,50 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0426 - 23 août 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia inc. pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des technologies de l'information, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915 $, taxes incluses / Appel d'offres public 18-

16808 (3 soum., 1 seul conforme)
DA182757001 - 6 mars 2018 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre d'appels d'offres pour l'acquisition de service professionnel afin de concevoir et diffuser un parcours de formation dans le domaine des technologies de l'information.

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de deux ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, avec une option de renouvellement d'une durée maximale d'une année.
La firme retenue doit :

- Personnaliser le parcours de formations techniques aux besoins spécifiques des développeurs, programmeurs et administrateurs de systèmes;
- Valider préalablement l'ensemble des contenus du parcours de formation auprès des responsables TI de la Ville;
- Préparer les plans de formation;
- Développer le matériel de formation remis aux participants;
- Animer l'ensemble des sessions de formation. Ces sessions de formation se dérouleront sur l'île de Montréal dans les locaux de l'adjudicataire ou dans une salle réservée par celui-ci;
- Évaluer la satisfaction des participants à l'issue de chaque formation et remettre un rapport de synthèse au responsable de la formation du Service des TI;
- Fournir des séances de tutorat, à l'issue des formations, afin de consolider les apprentissages.

Selon les besoins estimés, trois éditions du parcours sont envisagées pour toute la durée du contrat. Certaines formations pourraient toutefois faire l'objet de sessions supplémentaires, afin de répondre aux besoins du Service des TI.

Le parcours de formations techniques est divisé en quatre parties et est composé de dix-sept formations (voir détail en pièces jointes). Ces formations devront prévoir un ensemble d'activités pratiques ainsi que des exercices permettant d'évaluer l'acquisition des apprentissages.

JUSTIFICATION

Le Service des TI, de la Ville de Montréal, souhaite exercer l'option de prolongation prévue à la clause **2.03.02 Option de renouvellement** et **15.02 Renouvellement**, afin de permettre une meilleure expertise de ses développeurs, programmeurs et administrateurs de systèmes, ce qui permettra un raffinement des solutions mises en œuvre, plus de rapidité dans la réalisation des projets ainsi qu'une optimisation des investissements TI

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PTI du Service des TI pour la durée des ententes. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'octroi de ce contrat permettra de consolider l'expertise technique et d'améliorer la performance des employés du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

Approbation du dossier par le CE - 12 août 2020;
Approbation du dossier par le CM - 24 août 2020;
Approbation du dossier par le CG - 27 août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Analyste de dossier - Direction, Division Performance TI & sourçage

Tél : 514-872-6979
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Lyne PARENTEAU
Performance TI et sourçage

Tél : 438-998-2829
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-07-10

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 25 juin 2020

Madame Isabelle Brunet
Groupe informatique Technologia inc.
440, boul. René-Lévesque Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Z 1V7

Courriel : ibrunet@technologia.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16808 (entente 1294363)
Formations dans le domaine des TI : Parcours spécifique pour les développeurs - programmeurs de la Ville de Montréal

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 20 août 2020 au 19 août 2021 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à robert.normandeau@montreal.ca **au plus tard le 29 juin 2020** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Isabelle Brunet — Nom en majuscules et signature ; 29 juin 2020 — Date

Je refuse le renouvellement : _____ Nom en majuscules et signature ; _____ Date

Robert Normandeau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : robert.normandeau@montreal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1200684001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit (48) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, avec les firmes suivantes: Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et son cocontractant les Services EXP Inc. pour le lot 2 (Lot 2 : 2 879 337,90 $, taxes incluses) et Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l.(ÉKM) avec ses cocontractants Latéral s.e.n.c. et Pageau, Morel & Associés Inc. pour le lot 7 (Lot 7 : 661 038,55 $, taxes incluses) – appel d'offres public # 20-17978 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
1. de conclure des ententes-cadres pour chacun des articles, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 20-17978;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) et son cocontractant	Lot 2	3 254 985,37 $

Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (EKM) et ses cocontractants	Lot 7	747 279,72 $

2. d'autoriser une dépense de 375 647,48 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 2;

3. d'autoriser une dépense de 86 241,17 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 7;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-27 13:39

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200684001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit (48) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, avec les firmes suivantes: Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et son cocontractant les Services EXP Inc. pour le lot 2 (Lot 2 : 2 879 337,90 $, taxes incluses) et Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l.(ÉKM) avec ses cocontractants Latéral s.e.n.c. et Pageau, Morel & Associés Inc. pour le lot 7 (Lot 7 : 661 038,55 $, taxes incluses) – appel d'offres public # 20-17978 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère une partie du parc immobilier de la Ville. Le Service a sous sa responsabilité d'exploiter, d'entretenir et d'assurer le maintien des actifs. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants des projets de maintien d'actifs et de développement. La réalisation des projets immobiliers est exécutée par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.
La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes ainsi que la mise à niveau, et d'effectuer des réfections importantes des composantes dans le but d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

Les présentes ententes permettent à la DGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et d'en augmenter l'efficience globale de réalisation, et ce, tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq (5) ans.

L'appel d'offres public (#20-17978) a pour but de conclure une entente-cadre de sept (7) contrats de services professionnels en architecture et ingénierie. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 15 janvier 2020, et a offert aux soumissionnaires un délai de quarante-et-un (41) jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 février 2020. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 22 août 2020. En raison de la Covid-19, les soumissionnaires retenus ont accepté de prolonger leur prix jusqu'au 30 octobre 2020 (lettres en pièce jointe).

Quatre addenda ont été émis :

Addenda 1 - 10 février 2020 : Report de la date de dépôt des soumissions et réponses à 8 questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 2 - 13 février 2020 : Réponse à 1 question mineure des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 3 - 13 février 2020 : Réponses à 2 questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 4 - 19 février 2020 : Réponses à 13 questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme au critère d’évaluation et des pourcentages de la grille approuvée par le Comité exécutif à la séance du mercredi 5 septembre 2012, par la résolution CE 12 1465.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 :
Approuver les grilles standards d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Les présents contrats nécessitent le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

· Relevés et études préliminaires;
· Estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
· Plans et devis;
· Documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
· Documents d'appel d'offres;
· Surveillance des travaux;
· Suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envergure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DPGI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Les choix et précision seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre envergure comparable, appartient à la DGPI.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats est faite **lors du comité de sélection** selon le principe suivant :

Une même firme peut soumettre plus d'une proposition et pourrait donc se voir attribuer suivant l'ordre du lot 1 à 7, un maximum de deux lots. Deux conditions doivent être remplies pour qu'un soumissionnaire se voie attribuer deux lots :

· La firme doit proposer une équipe différente pour chacun des lots;
· Les lots attribués doivent viser deux secteurs différents.

Par conséquent, un soumissionnaire qui se voit **attribuer** deux (2) lots devient automatiquement non conforme pour les autres lots subséquents.

Les lots 1 à 7 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

· Lot 1 : Projets industriels - processus annulé, offre déposée avec coûts trop élevés (le soumissionnaire attribué au lot 1 est GMAD*)* ;

· Lot 2 : Projets d'Espace pour la vie - **Présent dossier** (les soumissionnaires attribués au lot 2 sont GMAD, ÉKM et CGA).

· Lot 3 : Projet de maintiens d'actifs mineurs et d'aménagements - aucun soumissionnaire conforme (soumissionnaire déjà attribué aux lots précédents- GMAD);

· Lot 4 : Projet de maintiens d'actifs mineurs et d'aménagements - aucun soumissionnaire conforme (soumissionnaire déjà attribué aux lots précédents - GMAD);

· Lot 5 : Projets patrimoniaux - aucun soumissionnaire conforme (soumissionnaire déjà attribué aux lots précédents- GMAD);

· Lot 6 : Projets des parcs - processus annulé, offre déposée avec coûts trop élevés (les soumissionnaires attribués au lot 6 sont CGA, Atelier Urban Face Inc. et un soumissionnaire déjà attribué aux lots précédents - GMAD);

· Lot 7 : Projets d'Espace pour la vie - **Présent dossier** (le soumissionnaire attribué au lot 7 est ÉKM et les soumissionnaires déjà attribués aux lots précédents - CGA et GMAD).

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

L'estimation interne est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.
Lors de l'appel d'offres, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahiers des charges, dont onze firmes d'architecture et six firmes d'ingénierie. Sur ce nombre, quatre ont remis des soumissions (23 %).

Pour le lot 2, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD);

- Émond, Kozina, Mulvey, Architecture S.E.N.C.R.L. (ÉKM);

- CGA architecture Inc. (CGA).

Pour le lot 2, il y a eu trois offres de service soumises qui ont toutes été jugées conformes. Les trois soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. GMAD a obtenu le meilleur pointage final pour ce lot.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 2	**POINTAGE INTÉRIMAIRE**	**POINTAGE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
L'adjudicataire: GMAD	75,3	0,44	2 879 337,90 $	375 647,48 $	3 254 985,38 $
ÉKM	77,5	0,34	3 705 665,01 $	483 452,71 $	4 261 514,76 $
CGA	71,5	0,40	3 073 243,16 $	400 944,97 $	3 534 229,63 $
Estimation du DGPI			2 458 258,78 $	320 712,17 $	2 778 970,95 $
Écart entre l'estimation DGPI et l'adjudicataire ($) *(adjudicataire - estimation)*					421 079,12 $
Écart entre l'estimation DGPI et l'adjudicataire (%) *((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100)*					17,13 %
Écart entre soumissionnaire 2 note finale et l'adjudicataire ($) *(2e meilleure note finale - adjudicataire)*					193 905,26 $
Écart entre Soumissionnaire 2 note finale et l'adjudicataire (%) *((2e m eilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100)*					6,73 %

Les prix soumis des soumissions se découpent en deux parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline);
- Services additionnels (taux horaire).

L'allocation pour des services additionnels (taux horaire) servira à couvrir des services que

l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination LEED ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus des chantiers en cours de réalisation de projets. Elle couvrira également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme. La somme demandée à ces fins est de 375 647,48 $, incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

Conformément à l'article 477.4 de la « Loi sur les Cités et Villes » , la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué une estimation préalable de la dépense du lot 2 s'élevant à 2 458 258,78 $, taxes incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre ou non le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets. Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2018 et 2019 et une tendance à la hausse des taux en architecture et en ingénierie a pu être remarquée. Il est à noter que ces contrats ont été octroyés sur la base d'un devis quelque peu différent. Dans l'ensemble, les pourcentages des services de base ainsi que les taux horaires des services additionnels soumis sont plus élevés que l'estimation interne.

L'écart entre l'estimation interne et les prix du soumissionnaire conforme est acceptable et s'explique principalement par les raisons suivantes :

· Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé;
· Une augmentation des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie;
· Une hausse des taux est expliquée par la mauvaise conjoncture économique actuelle auprès des professionnels;
· Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés, notamment:
· la phase de planification est très détaillée et son importance est accrue afin de diminuer les risques d'imprévus;
· l'expertise et du livrable des professionnels en matière des programmes d'attestation en développement durable (LEED, Boma Best, Carboneutre ou autres) sont accrus dans toutes les phases d'un projet;
· des rencontres périodiques ont été ajoutées avec les parties prenantes aux projets afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte et de minimiser le risque d'imprévus lors du chantier.

Les membres du comité de sélection, tenu le 8 juin 2020, recommandent de retenir l'offre de Groupe Marchand Architecture & Design Inc. pour le lot 2.

Groupe Marchand Architecture et Design Inc. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Les Services EXP Inc. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Pour le lot 7, les preneurs de cahier des charges ayant remis des soumissions

sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD);

- Émond, Kozina, Mulvey Architecture s.e.n.c.r.l. (ÉKM);

- CGA architecture inc. (CGA).

Pour le lot 7, il y a eu trois offres de service soumises. ÉKM Architecture a obtenu le meilleur pointage pour ce lot.

Les conditions d'attribution des contrats n'ont pas été respectées par les soumissionnaires GMAD et CGA, ils deviennent donc automatiquement non conformes pour ce lot.

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, suite à une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Le DGPI et le Service de l'Approvisionnement ont donc rencontré la firme, qui suite à une négociation, a diminué les pourcentages en ingénierie, faisant passer l'écart entre l'estimation de DGPI et l'adjudicataire de **28,65 % à 13,50 %**. Ceci représente une économie de 88 624,73 $.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 7	**POINTAGE INTÉRIMAIRE**	**POINTAGE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
L'adjudicataire: ÉKM	78,2	1,71	661 038,55 $	86 241,17 $	747 279,72 $
GMAD	76,3	--	--	--	--
CGA	71,5	--	--	--	--
Estimation du DGPI			582 399,90 $	75 981,72 $	658 381,61 $
Écart entre l'estimation DGPI et l'adjudicataire ($) *(adjudicataire - estimation)*					78 638,66 $
Écart entre l'estimation DGPI et l'adjudicataire (%) *((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100)*					13,50 %

Les prix soumis des soumissions se découpent en deux parties :
- Services de base (taux en pourcentage par discipline);
- Services additionnels (taux horaire).

L'allocation pour des services additionnels (taux horaire) servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination LEED ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus des chantiers en cours de réalisation de projets. Elle couvrira également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme. La somme demandée à ces fins est de 86 241,17$ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

Conformément à l'article 477.4 de la « Loi sur les Cités et Villes », la Direction de la gestion

des projets immobiliers (DGPI) a effectué une estimation préalable de la dépense du lot 7 s'élevant à 582 399,89 $ taxes incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre ou non le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets. Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2018 et 2019 et une tendance à la hausse des taux en architecture et en ingénierie a pu être remarquée. Il est à noter que ces contrats ont été octroyés sur la base d'un devis quelque peu différent. Dans l'ensemble, les pourcentages des services de base ainsi que les taux horaires des services additionnels soumis sont plus élevés que l'estimation interne.

L'écart entre l'estimation interne et les prix du soumissionnaire conforme est acceptable et s'explique principalement par les raisons suivantes :

· Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé;
· Une augmentation des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie;
· Une hausse des taux est expliquée par la mauvaise conjoncture économique actuelle auprès des professionnels;
· Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés, notamment:
· la phase de planification est très détaillée et son importance est accrue afin de diminuer les risques d'imprévus;
· l'expertise et du livrable des professionnels en matière des programmes d'attestation en développement durable (LEED, Boma Best, Carboneutre ou autres) sont accrus dans toutes les phases d'un projet;
· des rencontres périodiques ont été ajoutées avec les parties prenantes aux projets afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte et de minimiser le risque d'imprévus lors du chantier.

Les membres du comité de sélection, tenu le 8 juin 2020, recommandent de retenir l'offre de Émond, Kozina, Mulvey, Architectures s.e.n.c.r.l. (ÉKM) pour le lot 7.

Émond Kozina Mulvey, Architectes s.e.n.c.r.l. (ÉKM) ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Latéral s.e.n.c. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Pageau, Morel & Associés Inc. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certains projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le comité de sélection du 16 mars 2020 a été reporté au 8 mai 2020. De plus, certains membres du comité se sont désistés à cause du confinement. Par conséquent, l'octroi du contrat a été retardé et ne sera accordé qu'à la fin du mois d'août 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 12 août 2020
CM : 24 août 2020
CG : 27 août 2020

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la présente résolution.

Les ententes-cadres sont valides pour une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sai Ying YUEN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7906
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-13

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-27

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 3 juillet 2020

Monsieur Alain-Serge Marchand
Groupe Marchand Architecture et Design inc.
555 boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1B1

Courriel: asm@gmad.ca

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres nº 20-17978 lot 2
Services professionnels d'équipe de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en œuvre de bâtiments de la Ville de Montréal.

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 octobre 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 15 juillet 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Alain S. M. 13 Juillet 2020

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Pierre L'Allier
Agent d'approvisionnement II
Courriel: pierre.lallier@montreal.ca

LN86Fbssp

Autorité des marchés publics
Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 11 novembre 2019

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
555, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
1700
MONTRÉAL QC H2Z 1B1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000971734
N° de demande :	1900015188
N° de confirmation de paiement :	214510

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2020-DAMP-1269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 3 juillet 2020

Monsieur François Émond
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.
24 avenue Mont-Royal Ouest
Montréal (Québec) H2T 2S2

Courriel: francois@ekmarchitecture.com

Objet : **Prolongation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n° 20-17978 lot 7
Services professionnels d'équipe de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en œuvre de bâtiments de la Ville de Montréal.

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 octobre 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 15 juillet 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature 2020-07-07 Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Pierre L'Allier
Agent d'approvisionnement II
Courriel: pierre.lallier@montreal.ca

LN86Fbssp

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 18 avril 2017

PAGEAU, MOREL & ASSOCIÉS INC.
A/S MADAME NICOLE VACHON
210, BOUL CRÉMAZIE OUEST
BUREAU 110
MONTRÉAL (QC) H2P 1C6

N° de décision : 2017-CPSM-1024038
N° de client : 2700033139

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- PAGEAU MOREL ET ASS. INC
- PAGEAU MOREL ET ASSOCIÉS INC.
- PAMOTECH INC.
- PMA INC.
- PMA SINISTRES
- PMA TÉLÉCOMMUNICATION

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PAGEAU, MOREL & ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Subject: TR: CHUM - PHASE 2
From: Vachon Nicole <nvachon@pageaumorel.com>
Date: 2019-10-22, 11:51 a.m.
To: "josee.malouin@pomerleau.ca" <josee.malouin@pomerleau.ca>
CC: Giguere Claude <cgiguere@pageaumorel.com>, Gagne Sara <sgagne@pageaumorel.com>, Letourneau Julie <jletourneau@pageaumorel.com>

Bonjour
Voici le statut de notre renouvellement à l'AMP.

Merci

Nicole Vachon, CPA, CA
Vice-présidente, Finances / *Vice-President, Finance*
Associée principale / *Principal*

Pageau Morel et associés inc.
210, boul. Crémazie O., bur. 110
Montréal (Québec) H2P 1C6
T 514 382-5150 (2225) | C 514 917-3994

De : amelie.bergevin@amp.gouv.qc.ca <amelie.bergevin@amp.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 octobre 2019 11:46
À : Vachon Nicole <nvachon@pageaumorel.com>
Objet : RE: CHUM - PHASE 2

Bonjour Mme Vachon,

Vous avez soumis votre demande de renouvellement dans les délais requis, votre entreprise demeure autorisée à soumissionner sur de nouveaux contrats et à poursuivre ses contrats en cours.

Les entreprises autorisées se retrouvent au Registre des entreprises autorisées (le « **REA** »).

Vous pouvez consulter le REA via le site web de l'Autorité des marchés publics (l' « **AMP** ») : www.amp.gouv.qc.ca

Vous pouvez rediriger les donneurs d'ouvrage vers le **REA** afin de vérifier la validité de votre autorisation, et ce**, en tout temps.** À la demande du donneur d'ouvrage, vous pouvez fournir une copie de votre accusé-réception du dépôt de votre demande de renouvellement qui se trouve dans les Services en ligne de l'AMP à l'onglet *Dossier client – Communications sécurisées*.

Bien à vous,

Amélie Bergevin
Agente d'autorisation aux marchés publics
Direction de l'admissibilité aux marchés publics

Autorité des marchés publics
525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 418 646-1556

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 7 septembre 2017

LATÉRAL S.E.N.C.
A/S MADAME ALICIA GALLAGHER
6630, RUE HUTCHISON
OUTREMONT (QC) H2V 4E1

N° de décision : 2017-CPSM-1049183
N° de client : 3001313739

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LATÉRAL S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 19 septembre 2019

EMOND, KOZINA, MULVEY, ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L.
A/S MONSIEUR ANDREW KOZINA
24, AV DU MONT-ROYAL O
SUITE 302
MONTRÉAL (QC) H2T 2S2

No de décision : 2019-DAMP-0829
N° de client : 3001559974

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉKM ARCHITECTURE
- ÉKM ARCHITECTURE AND ENVIRONMENTAL DESIGN
- ÉKM ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT
- EMOND, KOZINA, MULVEY, ARCHITECTS, L.L.P.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EMOND, KOZINA, MULVEY, ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **18 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1200684001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit (48) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, avec les firmes suivantes: Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et son cocontractant les Services EXP Inc. pour le lot 2 (Lot 2 : 2 879 337,90 $, taxes incluses) et Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l.(ÉKM) avec ses cocontractants Latéral s.e.n.c. et Pageau, Morel & Associés Inc. pour le lot 7 (Lot 7 : 661 038,55 $, taxes incluses) – appel d'offres public # 20-17978 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17978 int d'octroi lot 2.pdf
20-17978 int. d'octroi lot 7.pdf
20-17978 pv.pdf
SEAO Liste des commandes.pdf
20-17978 tableau lot 2révisé.pdf
20-17978 tableau lot 7 final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17978 lot 2

No du GDD : 1200684001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'équipes de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en œuvre de bâtiments de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 1 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 18 - 2 - 2020

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2020

Date du comité de sélection : 8 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 19 - 2 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 17,65

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 23 - 8 - 2020

Date d'échéance révisée : 23 - 8 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand architecture & Design in. (GMAD)	2 879 337,90 $	X	
Émond, Kozina, Mulvey architectures s.e.n.c.l.r. (ÉKM)	3 705 665,01 $		
CGA Architectes inc.	3 073 243,16 $		

Information additionnelle

Quatre firmes ont déposé un total de dix-sept offres pour différents lots. Pour le lot deux (2), seul GMAD, ÉKM et CGA ont déposés une offre.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 12 - 5 - 2020

20-17978 - S.P. d'équipes de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en œuvre de bâtiments de la Ville de Montréal. (lot 2)

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GMAD	4,00	10,33	25,00	11,67	7,67	16,67	75,3	2 879 337.90 $	0,44	1
ÉKM	4,17	13,00	22,67	15,00	8,00	14,67	77,5	3 705 665,01 $	0,34	3
CGA	3,00	11,83	19,67	16,00	8,67	12,33	71,5	3 073 243,16 $	0,40	2
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	vendredi 08-05-2020
Heure	13h00
Lieu	Google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17978 lot 7

No du GDD : 1200684001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'équipes de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en œuvre de bâtiments de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 1 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 18 - 2 - 2020

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2020

Date du comité de sélection : 8 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 19 - 2 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 17,65

% de rejets : 66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CGA Architectes inc.	Non-conforme, ayant obtenu lot 6
Groupe Marchand (GMAD)	Non-conforme, ayant obtenu lot 2

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 23 - 8 - 2020

Date d'échéance révisée : 23 - 8 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Émond, Kozina, Mulvey (ÉKM)	661 038,56 $	X	

Information additionnelle

Quatre firmes ont déposé un total de dix-sept offres pour différents lots. Pour le lot sept (7) seul GMAD, ÉKM et CGA Architectes inc. ont déposé une offre. Étant donné qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation a eu lieu et nous avons obtenu une baisse du prix de 88 169,95 $ (soumission originale de 749 208,51 $).

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 12 - 5 - 2020

20-17978 - S.P. d'équipes de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en œuvre de bâtiments de la Ville de Montréal. (lot 7)

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GMAD	4,00	10,33	25,00	11,67	7,67	17,67	76,3		-	Contrat 1
ÉKM	4,17	13,00	22,67	16,00	7,67	14,67	78,2	661 038.56$	1,71	1
CGA	3,00	11,83	19,67	16,00	8,67	12,33	71,5		-	Contrat 6
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	vendredi 08-05-2020
Heure	13h00
Lieu	Google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-17978
Numéro de référence : 1335283
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels d'équipe de programmation et études pour la construction, la réfection, la restauration et la mise en oeuvre de bâtiments de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Architecture EVOQ inc. 1435 rue St-Alexandre Suite 1000 Montréal, QC, H3A 2G4 NEQ : 1171481071	Monsieur Alfredo Diodati Téléphone : 514 393-9490 Télécopieur :	**Commande : (1685381)** 2020-01-20 15 h 14 **Transmission :** 2020-01-20 15 h 14	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier

				électronique
☐	Atelier Urban Face inc. 220 avenue des Pins 6 Montréal, QC, H2W 1R9 https://www.atelierurbanface.ca NEQ : 1161741609	Madame Sylvie Perrault Téléphone : 514 931-9168 Télécopieur :	**Commande : (1695084)** 2020-02-06 14 h 35 **Transmission :** 2020-02-06 14 h 35	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1168745256	Monsieur Pierre Corriveau Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1690734)** 2020-01-30 10 h 19 **Transmission :** 2020-01-30 10 h 19	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cima+s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1683368)** 2020-01-15 19 h 27 **Transmission :** 2020-01-15 19 h 27	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Émond, Kozina, Mulvey, architectes s.e.n.c.r.l 24 Mont-Royal Ouest Bureau 302 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.ekmarchitecture.com NEQ : 3371050280	Monsieur François Émond Téléphone : 514 840-1112 Télécopieur :	**Commande : (1695250)** 2020-02-06 16 h 50 **Transmission :** 2020-02-06 16 h 50	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié

				(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FABRIQ architecture 286 Ste-Catherine ouest bureau 300 Montréal, QC, H2X 2A1 http://www.fabriq.com NEQ : 1149282999	Monsieur Marc Bertrand Téléphone : 514 934-1500 Télécopieur :	**Commande : (1683221)** 2020-01-15 14 h 38 **Transmission :** 2020-01-15 14 h 38	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Leclerc architecture+design 5245 chemin de Chambly Longueuil, QC, J3Y 3N5 NEQ : 1163517411	Monsieur Pierre Leclerc Téléphone : 450 443-4130 Télécopieur : 450 443-6073	**Commande : (1683756)** 2020-01-16 11 h 47 **Transmission :** 2020-01-16 11 h 47	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 -

				Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca NEQ : 1164690340	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1685905)** 2020-01-21 11 h 47 **Transmission :** 2020-01-21 11 h 47	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1684248)** 2020-01-17 9 h 07 **Transmission :** 2020-01-17 9 h 07	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4

				(bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pageau Morel Inc. 210 boul Crémazie O Bureau 110 Montréal, QC, H2P 1C6 http://www.pageaumorel.com NEQ : 1144576254	Madame Sara Gagné Téléphone : 514 382-5150 Télécopieur : 514 384-9872	**Commande : (1699040)** 2020-02-13 13 h 56 **Transmission :** 2020-02-13 13 h 56	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-13 13 h 56 - Téléchargement 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 13 h 56 - Téléchargement 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1695430)** 2020-02-07 9 h 02 **Transmission :** 2020-02-07 9 h 02	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel

				3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Riopel & Associés 777, rue de la Commune Ouest bureau 400 Montréal, QC, H3C 1Y1 http://www.riopel-associes.com NEQ : 1163438360	Madame Sylvie St-Martin . Téléphone : 514 521-2138 Télécopieur : 514 521-2139	**Commande : (1685837)** 2020-01-21 11 h 11 **Transmission :** 2020-01-21 11 h 11	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ruccolo + Faubert Architectes inc. 179, Jean-Talon est Montréal, QC, H2R 1S8 http://www.rfa-architectes.com NEQ : 1144442200	Madame Iolanda De Luca . Téléphone : 514 527-1391 Télécopieur :	**Commande : (1684798)** 2020-01-20 7 h 19 **Transmission :** 2020-01-20 7 h 19	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis)

				2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot . Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1683290)** 2020-01-15 15 h 46 **Transmission :** 2020-01-15 15 h 46	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1683805)** 2020-01-16 13 h 02 **Transmission :** 2020-01-16 13 h 02	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel

				3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Trizart Alliance 505-5524, rue St-Patrick Montréal, QC, H4E 1A8 NEQ : 1144582625	Monsieur Pierre Lemieux Téléphone : 514 843-7473 Télécopieur : 514 843-3815	**Commande : (1683266)** 2020-01-15 15 h 17 **Transmission :** 2020-01-15 15 h 17	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3 2020-02-13 15 h 35 - Courriel 3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel 3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1687550)** 2020-01-23 16 h 18 **Transmission :** 2020-01-23 16 h 18	3251466 - 20-17978 Addenda 1 prolongation 2020-02-10 14 h 03 - Courriel 3254095 - 20-17978 Addenda 2 2020-02-13 10 h 20 - Courriel 3254583 - 20-17978 Addenda 3

2020-02-13 15 h 35 - Courriel

3258580 - 20-17978 Addenda 4 (devis) 2020-02-20 9 h 26 - Courriel

3258581 - 20-17978 Addenda 4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 26 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208827001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 $, taxes incluses (contrat de 252 427,61 $ et contingences de 37 864,14 $) - Appel d'offres public 20-17968 (un soumissionnaire conforme)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Groupe Pleineterre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 427,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

2. d'autoriser une dépense de 37 864,14 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 290 291,75 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-29 11:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208827001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 $, taxes incluses (contrat de 252 427,61 $ et contingences de 37 864,14 $) - Appel d'offres public 20-17968 (un soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc agricole du Bois-de-la-Roche fait partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal et se situe à l'ouest de l'île. Sa superficie totalise près de 193 hectares, dont plus de 76 hectares sont disponibles pour l'exploitation agricole.
Dans le but de corriger des problématiques d'accumulation d'eau dans le parc lors de périodes de fortes pluies et de crues printanières, des travaux de drainage et d'irrigation des terres agricoles ont été réalisés à deux reprises dans le passé. Malgré ces travaux, l'exploitation des terres demeure complexe et n'est pas optimale. Certaines portions situées en zone inondable demeurent partiellement inondées du printemps jusqu'au milieu de l'été, ce qui occasionne des pertes de récoltes et diminue la superficie exploitable. En 2019, seulement 53 hectares sur 76 disponibles étaient en culture dans le parc agricole.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a été effectué sous la supervision du Service de l'approvisionnement. Il a débuté le 18 mars 2020 et s'est terminé 63 jours plus tard, soit le 21 mai 2020. Les soumissions ont été ouvertes le 21 mai 2020 à 13 h 30. Selon les termes des instructions aux soumissionnaires incluses au cahier des charges, la durée de validité des soumissions est fixée à 180 jours de calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions du 21 mai 2020. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 17 novembre 2020.

L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal du 18 mars 2020, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal et sur celui du SÉAO. Durant cette période, sept (7) addenda ont été émis, soit le 24 mars 2020, le 2 avril 2020, le 22 avril 2020, le 28 avril 2020, le 4 mai 2020, le 7 mai 2020 et le 11 mai 2020. Ces addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits. Ils concernaient les sujets suivants :

· Des précisions sur les ressources demandées, les méthodologies de travail et les livrables attendus.
· Reports d'ouverture pour les raisons suivantes :
- permettre à un plus grand nombre de soumissionnaires de présenter une proposition en raison du confinement;
- respecter les délais de réponse aux questions;
- intégrer une modification au «Règlement sur la gestion contractuelle».

Les informations sur l'appel d'offres sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1179030 – 31 janvier 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour des services d'expertise-conseil en lien au projet de drainage réalisé en réalisé en 2013-2014, pour une somme maximale de 24 248,23 $, taxes incluses – Demande de soumission de gré à gré (16-1745) - (un soumissionnaire) / Approuver une projet de convention à cet fin.
BC 1170150 – 15 décembre 2016 - Accorder un contrat d'exécution à Les Entreprises Daniel Robert inc., pour les travaux de drainage au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une somme maximale de 28 004,46 $, taxes et contingences incluses – Appel d'offres sur invitation (16-6967) - (trois soumissionnaires).

BC 1064467 – 17 février 2016 - Accorder un contrat à Les Services EXP Inc., pour des services d'expertise-conseil pour le projet de drainage agricole réalisé en 2013-2014 au parc agricole du Bois-de-la-Roche – Dépense totale de 12 072,38 $ imprévus et taxes incluses – Appel d'offres de gré à gré – Contrat numéro 15-1526 - (un soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le SGPMRS désire s'adjoindre les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire constituée d'experts spécifiques pour optimiser l'usage agricole des terres dans le parc. L'équipe procédera à une analyse complète du territoire qui permettra d'établir un diagnostic et des recommandations pour proposer des scénarios d'intervention et un programme de gestion hydrique optimal et durable des terres.
La rémunération des services de l'Adjudicataire sera effectuée à forfait, selon l'avancement du projet et en fonction du dépôt des livrables prévus.

JUSTIFICATION

Deux firmes se sont procuré le cahier des charges et ont déposé une offre. Les soumissions déposées ont été analysées par un comité de sélection formé de trois membres, auquel s'ajoute le secrétaire du comité. La rencontre du comité de sélection a eu lieu le 19 juin 2020 à 14 h 30. Le comité a évalué les deux soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Le premier soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire de 58,83 % et n'a pas franchi la note de passage, ce qui le rend non conforme. Le comité a évalué que le soumissionnaire n'était pas suffisamment qualifié selon l'offre déposée pour être en mesure de mener à bien le mandat. Le second soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire de 83,33 %, ce qui permet de considérer sa proposition.

Le comité de sélection recommande donc de retenir l'offre de services de Groupe Pleineterre inc. Les informations sur le processus de sélection sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Le Groupe Pleineterre inc.	83,33	5,28	252 427,61	37 864,14	290 291,75
Dernière estimation réalisée			338 601,38	44 175,00	382 776,38
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(92 484,63) (24) %

Le prix déposé par l'adjudicataire recommandé est inférieur de 24 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. Ce pourcentage d'écart s'explique principalement par le fait que l'estimation finale a été revue à la hausse durant l'appel d'offres à la suite des vingt-quatre (24) questions provenant des soumissionnaires potentiels. Ces questions ont laissé présager une augmentation des heures prévues pour certaines ressources clés du projet et des coûts prévus pour les travaux de levés topographiques, mais ces augmentations ne se sont pas avérées présentes lors de l'ouverture des soumissions.

Le montant des services professionnels de base est de 252 427,61 $, taxes incluses, auquel s'ajoute un montant de 37 864,14 $, taxes incluses, pour des contingences. Celles-ci représentent 15 % du montant de base. Elles peuvent être requises pour la réalisation de services professionnels non prévus au contrat initial, du fait qu'il y a des incertitudes reliées aux études souterraines à réaliser et à la nature des sols existants. La dépense totale du contrat est donc de 290 291,75 $, incluant les contingences et les taxes.

Le Groupe Pleineterre inc. ne figure pas sur le registre des entreprises non admissibles (RENA), en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. Cette vérification a été faite par les responsables du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 290 291,75 $, incluant les contingences et les taxes, ce qui représente un budget net de ristournes de 265 075,06 $.
Le montant prévu en contingences est de 37 864,14 $, taxes incluses.

Information budgétaire :
Un montant de 202 082,56 $ net de ristournes, soit 221 306,75 $ taxes incluses, sera assumé à même le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Le montant sera réparti de la façon suivante :

Budget de fonctionnement d'études	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	80 000,00 $	113 442,61 $	sans objet	sans objet	193 442,61 $

Contingences	18 000,00 $	9 864,14 $	sans objet	sans objet	27 864,14 $

La portion restante de la dépense qui équivaut à 62 992,50 $ net de ristournes, soit 68 985,00 $ taxes incluses, est prévue et disponible pour le PTI 2020-2022 au programme suivant, pour l'octroi de ce contrat : Programme de réhabilitation des parcs nature du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Le montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 16-049. Le montant sera réparti de la façon suivante pour chacune des années :

PTI	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
34333 Programme de réhabilitation des parcs nature	40 000,00 $	18 985,00 $	sans objet	sans objet	58 985,00 $
Contingences	10 000,00 $	sans objet	sans objet	sans objet	10 000,00 $

Cette portion de budget est attribuée à des services techniques d'arpentage et de topographie du secteur.

La dépense totale sera assumée par l'agglomération.

Les détails des informations budgétaires et comptables sont présentés sous l'intervention du Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux reliés à la gestion hydrique des terres au parc agricole s'inscrivent dans une démarche globale en lien avec les priorités d'intervention du plan *Montréal durable 2016-2020* soit, entre autres : verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, ainsi que l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.
Dans cette perspective, le projet vise à optimiser la gestion de l'eau dans le parc de façon responsable et durable, tout en assurant la protection des milieux naturels et en favorisant la biodiversité. De plus, une gestion optimale de l'eau permettra l'exploitation de terres agricoles disponibles et augmentera les récoltes. Cet apport favorisera le soutien d'une distribution aux banques alimentaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat est préalable aux travaux de drainage pour régler les problématiques de drainage et d'irrigation qui persistent notamment au parc agricole, rendant complexe l'exploitation de plusieurs terres. Ces travaux font également partie des actions importantes en vue du déploiement du parc agricole du Bois-de-la-Roche à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le cas d'une deuxième vague de COVID-19, des modifications aux règles de confinement ou aux mesures sanitaires pourraient causer des retards dans le déroulement des étapes du projet.
Le début des travaux sera conditionnel à ce que toutes les mesures de préventions sanitaires, recommandées par la Direction régionale de santé publique de Montréal, puissent être mises en place par l'entrepreneur comme prévu aux articles 4.2.1 « Lois » et 4.3.4 « Loi sur la santé et la sécurité du travail » du Cahier des clauses administratives générales (CCAG).

Aucun retard et coûts additionnels en lien avec la COVID-19 ne sont prévus dans l'exécution

du contrat. Advenant des frais supplémentaires, les contingences permettront de financer la mise en place de ces mesures, si requises. Si un arrêt des travaux est requis, il sera également possible de suspendre, de différer les travaux temporairement, de prolonger le délai de réalisation ou de résilier le contrat comme prévu aux articles 4.5.2.2 « Résiliation », 5.1.9 « Modification apportée aux délais », 5.1.13 « Suspension des travaux » et 5.1.21 « Travaux différés » du CCAG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée au comité exécutif : 12 août 2020
Séance visée au conseil municipal : 24 août 2020
Séance visée au conseil d'agglomération : 27 août 2020
Début du contrat de services professionnels : Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Marie LAFONTAINE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Johanne FRADETTE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Marie LAFONTAINE, 21 juillet 2020
Anne DESAUTELS, 20 juillet 2020
Johanne FRADETTE, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid CHARTRAND
architecte paysagiste

Tél : 514 868-5065
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division

Tél : 514 872-6472
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Pour : Louise-Hélène Lefebvre

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Louise-Hélène Lefebvre

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2020-07-29

Plan de localisation

Parc agricole du Bois-de-la-Roche

Limite du parc

Aire d'étude

0 100 200 300 400 500m

Orthophotos: © Communauté Métropolitaine de Montréal, 2019

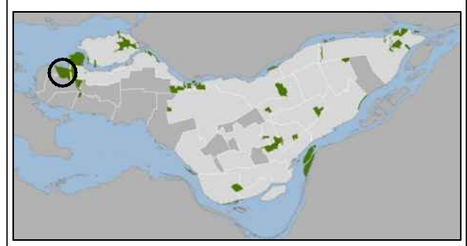

Montréal

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

15 juillet 2020

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208827001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 $, taxes incluses (contrat de 252 427,61 $ et contingences de 37 864,14 $) - Appel d'offres public 20-17968 (un soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17968_Intervention 1208827001.pdf
20-17968_Tableau évaluation Final.pdf
20-17968 pv.pdf
20-17968_SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Lina PICHÉ
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17968

No du GDD : 1208827001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-roche

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 14- - 4 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 19 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 11 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 63 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
FNX-Innov inc	N'a pas atteint la note de passage

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Pleinterre inc.	252 427,61 $	√	

Information additionnelle

Sur sept (7) preneurs de cahier, seulement deux (2) firmes ont répondu, une seule a été déclarée conforme. En effet, le comité de sélection n'a pas jugé satisfaisante leur offre. Une communication a été faite auprès des autres preneurs afin de connaitre les raisons de leurs désistements, une (1) seule a répondu qu'elle n'avait pas les compétences pour effectuer le mandat. Sept (7) addenda ont été émis dans le cadre de ce projet, soit pour répondre à des questions, soit pour reporter la date d'ouverture (Covid) et finalement afin de remplacer un document administratif.

Préparé par : Ghislaine Lachapelle

Le 17 juillet 2020

20-17968 - Services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-roche

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
FNX-Innov inc.	3,50	8,67	14,33	14,00	18,33	58,83			Non conforme
Groupe Pleinterre inc.	3,00	14,33	17,33	26,67	22,00	83,33	252 427,61 $	5,28	1
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	Ghislaine Lachapelle								

Comité	
Date	vendredi 19-06-2020
Heure	14H30
Lieu	Visioconférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-17968
Numéro de référence : 1356993
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1720556)** 2020-03-20 15 h 54 **Transmission :** 2020-03-20 15 h 54	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-03-24 16 h 37 - Courriel 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-02 14 h 38 - Courriel 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel 3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 03 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 47 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1719855)** 2020-03-19 15 h 50 **Transmission :** 2020-03-19 15 h 50	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-03-24 16 h 37 - Courriel 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-02 14 h 38 - Courriel 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel 3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 04 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 48 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GÉOMOG inc. 3692, avenue des Églises Lévis, QC, G6X 1X4 http://www.geomog.com	Monsieur Alexandre Richer Téléphone : 844 988-0680 Télécopieur :	**Commande : (1719531)** 2020-03-19 11 h 17 **Transmission :** 2020-03-19 11 h 17	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-03-24 16 h 37 - Courriel 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-02 14 h 38 - Courriel 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel

			3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 03 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 47 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe PleineTerre inc. 169-B rue St-Jacques Napierville, QC, J0J 1L0	Monsieur Julien Bouchard Téléphone : 450 245-3287 Télécopieur : 450 245-3451	**Commande : (1724160)** 2020-03-31 11 h 04 **Transmission :** 2020-03-31 11 h 04	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-03-31 11 h 04 - Téléchargement 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-02 14 h 38 - Courriel 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel 3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 03 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 47 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lasalle | NHC inc. 9620 rue Saint-Patrick Montréal, QC, h8r 1r8 http://www.lasalleNHC.com	Monsieur Gilles Rivard Téléphone : 514 366-2970 Télécopieur : 514 366-2971	**Commande : (1732160)** 2020-04-22 11 h 25 **Transmission :** 2020-04-22 11 h 25	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-04-22 11 h 25 - Téléchargement 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-22 11 h 25 - Téléchargement 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel 3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 04 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 48 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1720351)** 2020-03-20 12 h 33 **Transmission :** 2020-03-20 12 h 33	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-03-24 16 h 37 - Courriel 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-02 14 h 38 - Courriel 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel 3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 04 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 47 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1719258)** 2020-03-19 8 h 38 **Transmission :** 2020-03-19 8 h 38	3283912 - 20-17968 ADDENDA 1 _REPORT & AMENDEMENTS 2020-03-24 16 h 37 - Courriel 3288638 - 20-17968_Addenda 2 2020-04-02 14 h 38 - Courriel 3298666 - 20-17968_Addenda 3 2020-04-22 16 h 11 - Courriel 3302180 - 20-17968_Addenda 4 2020-04-28 16 h 03 - Courriel 3305664 - 20-17968_Addenda 5 REPORT DE DATE 2020-05-04 13 h 47 - Courriel 3308437 - 20-17968_Addenda 6 2020-05-07 11 h 48 - Courriel 3311058 - 20-17968_Addenda 7 REPORT DE DATE 2020-05-11 16 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction des revenus

Dossier # : 1208827001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 $, taxes incluses (contrat de 252 427,61 $ et contingences de 37 864,14 $) - Appel d'offres public 20-17968 (un soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208827001 Certification des fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1208298003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la covid-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six (6) organismes du réseau PME MTL

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au contrat de prêt qui augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence ») ;

ATTENDU QUE la Ville a confié aux 6 organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

ATTENDU QU'après vérification, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'est pas requise pour cette modification aux ententes de délégation.

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé :

1 - d'approuver les addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-ville;
PME MTL Ouest-de-l'Île;

PME MTL Est-de-l'Île;
PME MTL Grand-Sud-Ouest;

2- d'autoriser la Ville à octroyer un prêt additionnel totalisant 20 000 000,00 $, selon la répartition prévue aux addendas aux ententes de délégation, aux six organismes du réseau PME MTL en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-30 19:31

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208298003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la covid-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six (6) organismes du réseau PME MTL

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 avril 2020, le gouvernement a mis en place un programme d'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprise doté d'une enveloppe de 150 M$ pour appuyer les entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19. Ce programme est destiné aux municipalités régionales de comté (MRC) ainsi qu'aux villes de Montréal et de Québec, afin que celles-ci puissent venir en aide aux entreprises au moyen de prêts à bas taux d'intérêt.
Ce programme d'aide attribue à l'agglomération de Montréal un prêt de 40M$ qui vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19. À cet effet, un contrat de prêt entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été conclu et il est prévu qu'un organisme délégataire puisse être chargé d'assurer la gestion de l'aide accordée aux entreprises.

Pour opérationnaliser ce programme d'aide, la Ville de Montréal a confié aux six organismes du réseau PME MTL, à savoir PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, la gestion du programme et l'octroi des aides financières aux entreprises.

Rappelons que le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels et de financements accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal.

Le 2 juin 2020, le gouvernement a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M$ aux MRC et aux villes dont 20 M$ additionnels sont attribués à l'agglomération de Montréal.

Le présent dossier, qui s'inscrit dans la suite des mesures d'urgences promulguées pour appuyer les entreprises de l'agglomération de Montréal depuis le 19 mars 2020, concerne l'approbation d'addendas aux 6 ententes de délégation et de financement convenues avec

les organismes du réseau PME MTL afin d'augmenter dans chaque cas la somme disponible pour les entreprises.

Après vérification, l'autorisation du MAMH n'est pas requise pour cette modification aux ententes de délégation

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0239 – 14 mai 2020 « Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation »

CG 20 0212 – 23 avril 2020 « Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet »

CG16 0203 - 24 mars 2016- Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six organismes PME MTL

DESCRIPTION

L’objectif du programme d'aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 est de favoriser l’accès à une aide financière pour les PME afin de maintenir, consolider ou relancer les activités affectées par la pandémie de la COVID-19. Le programme vise les entreprises de tous les secteurs d’activités, y compris les coopératives et les entreprises de l’économie sociale ayant des activités marchandes. L’aide accordée aux entreprises prendra la forme d’un prêt. L’aide financière pourra atteindre un montant maximal de 50 000 $. Le taux d’intérêt appliqué par l’organisme délégataire désigné par la Ville sera de 3 %. La Ville de Montréal assumera les intérêts encourus pendant la période de six (6) mois du moratoire de remboursement du capital sur les prêts consentis aux entreprises.
La répartition des sommes du programme d’aide d’urgence entre les 6 organismes PME MTL est définie selon les critères suivants :

- le nombre d’établissements enregistrés sur le territoire couvert;
- le nombre d’emplois présents;
- la taille de la population active;
- le nombre de personnes sans emploi.

Organisme délégataire	Montant versé
PME MTL Est-de-l’Île	2 614 000 $
PME MTL Centre-Est	3 630 000 $
PME MTL Centre-Ville	5 920 000 $
PME MTL Centre-Ouest	3 254 000 $
PME MTL Grans Sud-Ouest	1 972 000 $
PME MTL Ouest-de-l’Île	2 610 000 $
Total	**20 000 000 $**

Le prêt effectué à chacun des organismes ne porte pas intérêt en faveur de la Ville. Par contre, les prêts effectués par chacun des organismes auprès des différentes entreprises et organismes portent un intérêt de 3 % et ces intérêts appartiennent intégralement à la Ville de Montréal, permettant ainsi d'assumer les différents frais encourus par ce Fonds d'urgence.

JUSTIFICATION

Ces modifications aux ententes de délégation sont nécessaires pour assurer la poursuite du programme d'aide aux petites et moyennes entreprises suite à la conclusion du contrat de prêt additionnel entre le MEI et la Ville.

Le programme d'aide aux petites et moyennes entreprises permet à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les PME affectées par les effets économiques de la pandémie COVID-19, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* ainsi qu'à l'entente intervenue entre la Ville et le MEI relative à l'octroi d'une aide de 150 M$ pour la mise en œuvre de cette stratégie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces prêts aux 6 organismes viennent s'ajouter à la somme déjà remise à chacun suite aux décisions CG16 0713, CG17 0244, CG18 0113, CG18 0431, CG18 0671, CG20 0239. Ils sont financés à 100 % par l'avenant 2020-01 au contrat de prêt octroyé à la Ville de Montréal par le MEI dans le cadre de la continuité du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19.
Ce prêt est considéré comme une opération sur les comptes du bilan et n'a aucun effet sur le budget opérationnel de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme contribuera au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise par le soutien financier de projets d'affaires en lien avec l'économie sociale;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de prolonger le programme d'aide d'urgence aux PME impactées par la crise du COVID-19 financé par l'entente avec le MEI qui s'appliquera à l'ensemble du territoire de l'agglomération et d'atteindre plus d'entreprises.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet permettra de soutenir financièrement les PME de l'agglomération affectées par la crise du COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020
- Versement des prêts aux organismes PME MTL;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourtala SALHA-HALADOU
Chef d'équipe

Tél : 514 872-3854
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2020-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208298003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la covid-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six (6) organismes du réseau PME MTL

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à leur validité et à leur forme les addenda aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les six organismes du réseau PME MTL, soient PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Ouest-de-l'île, PME MTL Centre-ville et PME MTL Grand Sud-Ouest.

FICHIERS JOINTS

2020-07-17 Centre-Est Addenda 6 visée.pdf
2020-07-17 Centre Ouest Addenda 4 visée.pdf
2020-07-17 Centre-ville Addenda 6 visée.pdf
2020-07-17 Est-de-l'Île Addenda 5 visée.pdf
2020-07-17 Grand Sud-Ouest Addenda 5 visée.pdf
2020-07-17 Ouest-de-l'Île Addenda 5 visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

ADDENDA 6
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **PME MTL CENTRE-EST**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 6224, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec, H2S 2M2, agissant et représentée par Jean-François Lalonde, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 81904 4165 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1222690796 TQ0001

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

La Ville et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de délégation, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG16 0347 en date du 19 mai 2016, et que cette entente de délégation a été modifiée par les addendas 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels ont tous été approuvés par le conseil d'agglomération (ci-après l'« Entente de délégation »);

ATTENDU QUE la délégation avait été autorisée par le Ministre;

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle qui affecte grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont conclu un contrat de prêt (ci-après le « Contrat de prêt ») par lequel la Ville a reçu un prêt de 40 000 000 $ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE le MEI et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au Contrat de prêt, lequel augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Fonds d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'ORGANISME la gestion du Fonds d'urgence pour le territoire qu'il dessert;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant du prêt initial de 7 260 000 $ fait à l'ORGANISME d'une somme additionnelle de 3 630 000 $ pour la gestion du Fonds d'urgence suite à la réception du montant additionnel du prêt versé par le MEI à la Ville pour ce programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 A de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant du prêt de « 7 260 000 $ » par le montant de « 10 890 000 $ ».

2. Le paragraphe 1.1 de l'article 1 de l'Annexe IX de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant maximal de « 7 260 000 $ » par un montant maximal de « 10 890 000 $ ».

3. Un 1er versement de 1 815 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 10 jours de l'approbation du présent addenda par le conseil d'agglomération;

   Un 2e versement de 1 815 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande démontrant qu'il a utilisé 100 % du prêt initial de 7 260 000 $ et 75 % du 1er versement du montant additionnel, soit 1 361 250 $.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

[La page signature suit]

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

PME MTL CENTRE-EST

Par : _____
Jean-François Lalonde
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG20).

ADDENDA 4
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **PME MTL CENTRE-OUEST**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 1350, rue Mazurette, bureau 400, Montréal, Québec, H8N 1H2, agissant et représentée par Marc-André Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 82045 1946 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1207855100 TQ0001

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

La Ville et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de délégation, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG16 0347 en date du 19 mai 2016, et que cette entente de délégation a été modifiée par les addendas 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels ont tous été approuvés par le conseil d'agglomération (ci-après l'« Entente de délégation »);

ATTENDU QUE la délégation avait été autorisée par le Ministre;

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle qui affecte grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont conclu un contrat de prêt (ci-après le « Contrat de prêt ») par lequel la Ville a reçu un prêt de 40 000 000 $ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE le MEI et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au Contrat de prêt, lequel augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Fonds d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'ORGANISME la gestion du Fonds d'urgence pour le territoire qu'il dessert;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant du prêt initial de 6 508 000 $ fait à l'ORGANISME de 3 254 000 $ pour la gestion du Fonds d'urgence suite à la réception du montant additionnel du prêt versé par le MEI à la Ville pour ce programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 A de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant du prêt de « 6 508 000 $ » par le montant de « 9 762 000 $ ».

2. Le paragraphe 1.1 de l'article 1 de l'Annexe IX de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant maximal de « 6 508 000 $ » par un montant maximal de « 9 762 000 $ ».

3. Un 1er versement de 1 627 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 10 jours de l'approbation du présent addenda par le conseil d'agglomération;

   Un 2e versement de 1 627 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande démontrant qu'il a utilisé 100 % du prêt initial de 6 508 000 $ et 75 % du 1er versement du montant additionnel, soit 1 220 250 $.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

[La page signature suit]

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

PME MTL CENTRE-OUEST

Par : _____
Marc-André Perron
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG20).

ADDENDA 6
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **PME MTL CENTRE-VILLE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 1E4, agissant et représentée par Christian Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 88098 8225 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1021820683 TQ0001

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

La Ville et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de délégation, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG16 0347 en date du 19 mai 2016, et que cette entente de délégation a été modifiée par les addendas 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels ont tous été approuvés par le conseil d'agglomération (ci-après l'« Entente de délégation »);

ATTENDU QUE la délégation avait été autorisée par le Ministre;

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle qui affecte grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont conclu un contrat de prêt (ci-après le « Contrat de prêt ») par lequel la Ville a reçu un prêt de 40 000 000 $ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE le MEI et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au Contrat de prêt, lequel augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Fonds d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'ORGANISME la gestion du Fonds d'urgence pour le territoire qu'il dessert;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant du prêt initial de 11 840 000 $ fait à l'ORGANISME de 5 920 000 $ pour la gestion du Fonds d'urgence suite à la réception du montant additionnel du prêt versé par le MEI à la Ville pour ce programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 A de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant du prêt de « 11 840 000 $ » par le montant de « 17 760 000 $ ».

2. Le paragraphe 1.1 de l'article 1 de l'Annexe IX de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant maximal de « 11 840 000 $ » par un montant maximal de « 17 760 000 $ ».

3. Un 1er versement de 2 960 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 10 jours de l'approbation du présent addenda par le conseil d'agglomération;

   Un 2e versement de 2 960 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande démontrant qu'il a utilisé 100 % du prêt initial de 11 840 000 $ et 75 % du 1er versement du montant additionnel, soit 2 220 000 $.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

[La page signature suit]

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

PME MTL CENTRE-VILLE

Par : _____
Christian Perron
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG20).

ADDENDA 5
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **PME MTL EST-DE-L'ÎLE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 7305, boulevard Henri-Bourassa Est, bureau 200, Montréal, Québec, H1E 2Z6, agissant et représentée par Annie Bourgoin, directrice générale dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 89736 0939 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1018996797 TQ0001

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

La Ville et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de délégation, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG16 0347 en date du 19 mai 2016, et que cette entente de délégation a été modifiée par les addendas 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels ont tous été approuvés par le conseil d'agglomération (ci-après l'« Entente de délégation »);

ATTENDU QUE la délégation avait été autorisée par le Ministre;

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle qui affecte grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont conclu un contrat de prêt (ci-après le « Contrat de prêt ») par lequel la Ville a reçu un prêt de 40 000 000 $ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE le MEI et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au Contrat de prêt, lequel augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Fonds d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'ORGANISME la gestion du Fonds d'urgence pour le territoire qu'il dessert;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant du prêt initial de 5 228 000 $ fait à l'ORGANISME de 2 614 000 $ pour la gestion du Fonds d'urgence suite à la réception du montant additionnel du prêt versé par le MEI à la Ville pour ce programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 A de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant du prêt de « 5 228 000 $ » par le montant de « 7 842 000 $ ».

2. Le paragraphe 1.1 de l'article 1 de l'Annexe IX de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant maximal de « 5 228 000 $ » par un montant maximal de « 7 842 000 $ ».

3. Un 1er versement de 1 307 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 10 jours de l'approbation du présent addenda par le conseil d'agglomération;

   Un 2e versement de 1 307 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande démontrant qu'il a utilisé 100 % du prêt initial de 5 228 000 $ et 75 % du 1er versement du montant additionnel, soit 980 250 $.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

[La page signature suit]

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

PME MTL EST-DE-L'ÎLE

Par : _____
Annie Bourgoin
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG20).

ADDENDA 5
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **PME MTL GRAND SUD-OUEST**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 3767, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1V1, agissant et représentée par Marie-Claude Dauray, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 81679 2162 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1222784561 TQ0001

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

La Ville et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de délégation, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG16 0347 en date du 19 mai 2016, et que cette entente de délégation a été modifiée par les addendas 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels ont tous été approuvés par le conseil d'agglomération (ci-après l'« Entente de délégation »);

ATTENDU QUE la délégation avait été autorisée par le Ministre;

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle qui affecte grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont conclu un contrat de prêt (ci-après le « Contrat de prêt ») par lequel la Ville a reçu un prêt de 40 000 000 $ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE le MEI et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au Contrat de prêt, lequel augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Fonds d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'ORGANISME la gestion du Fonds d'urgence pour le territoire qu'il dessert;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant du prêt initial de 3 944 000 $ fait à l'ORGANISME de 1 972 000 $ pour la gestion du Fonds d'urgence suite à la réception du montant additionnel du prêt versé par le MEI à la Ville pour ce programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 A de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant du prêt de « 3 944 000 $ » par le montant de « 5 916 000 $ ».

2. Le paragraphe 1.1 de l'article 1 de l'Annexe IX de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant maximal de « 3 944 000 $ » par un montant maximal de « 5 916 000 $ ».

3. Un 1er versement de 986 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 10 jours de l'approbation du présent addenda par le conseil d'agglomération;

   Un 2e versement de 986 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande démontrant qu'il a utilisé 100 % du prêt initial de 3 944 000 $ et 75 % du 1er versement du montant additionnel, soit 739 500 $.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

[La page signature suit]

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

PME MTL GRAND SUD-OUEST

Par : _____
Marie-Claude Dauray
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG20).

ADDENDA 5
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **PME MTL OUEST-DE-L'ÎLE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 7300, Autoroute Transcanadienne, 4e étage, Montréal, Québec, H9R 1C7, agissant et représentée par Nicolas Roy, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 86288 9599 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1086653580 TQ0001

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

La Ville et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de délégation, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG16 0347 en date du 19 mai 2016, et que cette entente de délégation a été modifiée par les addendas 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels ont tous été approuvés par le conseil d'agglomération (ci-après l'« Entente de délégation »);

ATTENDU QUE la délégation avait été autorisée par le Ministre;

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle qui affecte grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont conclu un contrat de prêt (ci-après le « Contrat de prêt ») par lequel la Ville a reçu un prêt de 40 000 000 $ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE le MEI et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au Contrat de prêt, lequel augmente le montant du prêt de 40 000 000 $ à 60 000 000 $ dans le cadre du Fonds d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'ORGANISME la gestion du Fonds d'urgence pour le territoire qu'il dessert;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant du prêt initial de 5 220 000 $ fait à l'ORGANISME de 2 610 000 $ pour la gestion du Fonds d'urgence suite à la réception du montant additionnel du prêt versé par le MEI à la Ville pour ce programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 A de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant du prêt de « 5 220 000 $ » par le montant de « 7 830 000 $ ».

2. Le paragraphe 1.1 de l'article 1 de l'Annexe IX de l'Entente de délégation est modifié par le remplacement du montant maximal de « 5 220 000 $ » par un montant maximal de « 7 830 000 $ ».

3. Un 1er versement de 1 305 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 10 jours de l'approbation du présent addenda par le conseil d'agglomération;

   Un 2e versement de 1 305 000 $, équivalent à 50 % du montant additionnel du prêt, sera versé à l'ORGANISME dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande démontrant qu'il a utilisé 100 % du prêt initial de 5 220 000 $ et 75 % du 1er versement du montant additionnel, soit 978 750 $.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

[La page signature suit]

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Montréal, le e jour de 2020

PME MTL OUEST-DE-L'ÎLE

Par : _____
Nicolas Roy
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG20).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208298003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la covid-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six (6) organismes du réseau PME MTL

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208298003- Direction Comptabilité.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget

Tél : (514) 872-4254
Co-Auteur Nathalie Bouchard
Conseilère en gestion - finances
Tél: (514) 872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 514-872-2436

Division : Service des finances , Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208298002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et augmentant le montant du prêt de 20 millions de dollars

Il est recommandé :

1. d'approuver l'avenant 2020-01 au contrat de prêt de 40 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars;

2. d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-30 19:28

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208298002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et augmentant le montant du prêt de 20 millions de dollars

CONTENU

CONTEXTE

Depuis mars 2020, le Québec connaît une situation économique exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19;
Cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Dans ce contexte, le 3 avril 2020, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19; cette mesure est dotée d'une enveloppe de 150 millions de dollars rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises.

Le programme d'aide du gouvernement a permis à l'agglomération de Montréal de recevoir un prêt au montant de 40 millions de dollars qui vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Le 2 juin 2020, le gouvernement a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

Un prêt additionnel au montant de 20 millions de dollars a été octroyé à l'agglomération de Montréal afin de prolonger le programme d'aide qui vise à soutenir, pour une période limitée, davantage d'entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Le présent dossier vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la mise en place du Programme d'aide financière dans l'agglomération de Montréal par le biais des

six (6) organismes du réseau PME MTL, lesquels assurent ainsi son déploiement sur le territoire de l'agglomération.

Jusqu'à maintenant, plus de 80 % du prêt de 40 millions de dollars a été octroyé aux entreprises admissibles au programme d'aide.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le présent dossier s'inscrit dans la suite des mesures d'urgences promulguées pour appuyer les entreprises de l'agglomération de Montréal.
CG20 0239 – 14 mai 2020 « Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'autorisation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation »

CG 20 0212 – 23 avril 2020 « Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet »

DESCRIPTION

L'avenant 2020-1 au contrat de prêt prévoit les modifications au contrat de prêt conclu entre le MEI et la Ville, soit :

- le remplacement de « quarante millions dollars (40 000 000 $) » par « soixante millions dollars (60 000 000 $) »;
- les modalités de versement de ce montant additionnel.

Toutes les autres conditions et modalités du prêt consenti par le MEI à la Ville de Montréal demeurent inchangées.

Rappelons que l'objectif du programme d'aide est de favoriser l'accès à une aide financière pour les entreprises de maintenir, consolider ou relancer les activités affectées par la pandémie de la COVID-19;

Cette somme sera versée à la Ville sous forme de prêt sans intérêt;

Le MEI procédera aux déboursements suivants :

- un versement de 40 millions de $, dans les 10 jours ouvrables suivant la signature du contrat initial;
- un deuxième versement de 10 millions de dollars, soit 17 % du prêt total, si la Ville a démontré que le premier versement a été utilisé à plus de 75 % aux fins du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Le versement sera effectué dans les 10 jours ouvrables suivant la signature de l'avenant;
- un troisième versement de 10 millions de dollars, soit 17 %, du prêt total si la Ville a démontré que le premier versement a été utilisé à 100 % et le deuxième versement à un minimum de 75 % aux fins du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Le programme vise les entreprises de tous les secteurs d'activités, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes;
L'aide accordée aux entreprises prendra la forme d'un prêt pouvant atteindre un montant maximal de 50 000 $. Le taux d'intérêt appliqué sera de 3 %.

En vue de mieux répondre aux enjeux spécifiques de liquidité des entreprises montréalaises, la Ville de Montréal assumera les intérêts encourus pendant la période de six (6) mois du moratoire qu'autorise le prêt consenti aux entreprises.

La Ville de Montréal a confié à ses organismes délégataires, les six (6) organismes du réseau PME MTL la gestion du programme d'aide, et ce, en conformité avec les normes du programme définies par le Gouvernement du Québec. L'ensemble des conditions et modalités sont définies dans l'annexe IX des ententes de délégation liant la Ville à chacun des organismes du réseau PME MTL.

JUSTIFICATION

Le programme permet à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les entreprises dans le contexte de la crise du COVID-19, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* , et ainsi qu'à l'entente intervenue entre la Ville et le MEI relative à l'octroi d'une aide de 150 M$ pour la mise en œuvre de cette stratégie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).
Cette somme sera versée à la Ville sous forme de prêt sans intérêt.
L'approbation de l'addenda 2020-01 au contrat de prêt n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme contribuera au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise par le soutien financier de projets d'affaires en lien avec l'économie sociale ainsi qu'en aidant les entreprises œuvrant dans ce secteur à surmonter les effets de la crise liée au Covid-19.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre la continuité du Programme d'aide d'urgence aux PME impactées par la crise du Covid-19 qui s'applique à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La non continuité du programme pourrait affecter négativement la capacité des entreprises montréalaises à reprendre leurs opérations après la crise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2020 :

- Versement des premières aides aux entreprises.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourtala SALHA-HALADOU
Chef d'équipe

Tél : 514 872-3854
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2020-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208298002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter un l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et augmentant le montant du prêt de 20 millions de dollars

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'avenant 2020-1 au contrat de prêt intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal.

FICHIERS JOINTS

Avenant_Montéal_Contrat de prêt env. suppl_MRC-signed.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

AVENANT 2020-1

AU CONTRAT DE PRÊT

dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

ENTRE

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation ici représenté par Mario Limoges, sous-ministre adjoint du Secteur de l'entrepreneuriat, de la compétitivité des entreprises et des régions, pour et au nom du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

ci-après appelé le « **MINISTRE** »;

ET

La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

ci-après appelée la « **VILLE**».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le 28 avril 2020, le gouvernement du Québec et la VILLE ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la VILLE par le gouvernement;

ATTENDU QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

ATTENDU QUE la VILLE est admissible à un montant additionnel de 20 000 000 $;

ATTENDU QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux MRC et villes ont été autorisées le 2 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1.- L'article 1 du contrat de prêt signé le 28 avril 2020 est modifié par le remplacement de « quarante millions dollars (40 000 000 $) » par « soixante millions dollars (60 000 000 $) ».

2.- L'article 2 de ce contrat est remplacé par l'article suivant :

« ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DU MINISTRE

Le MINISTRE s'engage à :

2.1 verser à la VILLE un montant de soixante millions dollars (60 000 000 $), selon les modalités suivantes :

a. un premier versement, au montant de quarante millions dollars (40 000 000 $), équivalent à 66 % du prêt, dans les 10 jours ouvrables suivant la signature du contrat;

b. un deuxième versement, au montant de dix millions dollars (10 000 000 $), équivalent à 17 % du prêt, si elle a démontré que le premier versement a été utilisé à plus de 75 % aux fins du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, effectué dans les 10 jours ouvrables suivant la signature du présent l'avenant;

c. un troisième versement, au montant de dix millions dollars (10 000 000 $), équivalent à 17 % du prêt, si elle a démontré que le premier versement a été utilisé à 100 % et le deuxième versement à un minimum de 75 % aux fins du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT, FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

à Québec, ce 14ième jour de juillet 2020.

Mario Limoges

sous-ministre adjoint

Secteur de l'entrepreneuriat, de la compétitivité des entreprises et des régions

POUR LA VILLE

à……..……., ce…..……. jour de…..……. 2020.

Me Yves Saindon

Greffier

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208298002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter un l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et augmentant le montant du prêt de 20 millions de dollars

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1208298002 MEI 20M$.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget

Tél : (514) 872-4254

Co-Auteur Nathalie Bouchard
Conseilère en gestion - finances
Tél: (514) 872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436

Division : Service des finances , Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1194565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, pour le poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 7 ans et 29 jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026. La dépense totale est de 1 428 280,82 $, taxes incluses. Bâtiment 3167.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., pour une période de 7 ans et 29 jours, à compter du 3 octobre 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 8 587 pi² situé au 1761, rue Grenet et utilisé pour les besoins du PDQ 7 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 192 521,61 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Les Promenades Bois Franc inc., représentant un montant de 34 492,50 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 10 347,75 $, pour une dépense maximale de 44 840,25 $, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-28 22:44

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, pour le poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 7 ans et 29 jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026. La dépense totale est de 1 428 280,82 $, taxes incluses. Bâtiment 3167.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 7 (PDQ 7) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 20 février 1997, un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, dont le bail est échu depuis le 2 octobre 2019. En 2008, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, les locaux du PDQ 7 ont fait l'objet d'un agrandissement pour atteindre une superficie totale de 8 587 pi².
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de renouveler le bail, mais n'a pas été en mesure de conclure les termes et conditions du renouvellement avant la date du renouvellement, car les négociations se sont échelonnées sur plus d'un an avant qu'une entente ne soit conclue à la satisfaction des deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG08 0428 - 28 août 2008 - Approuver la deuxième convention de modification de bail pour une durée de dix ans.
Résolution CG07 0063 - 22 mars 2007 - Approuver la première convention de modification de bail pour une durée de cinq ans.
Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.
Décision 5240 - 21 août 1996 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet, d'une superficie de 8 587 pi², pour le PDQ 7, incluant 25 espaces de stationnement. Le terme de la période de renouvellement est de 7 ans et 28

jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour la mise aux normes de sécurité et le rafraîchissement des locaux, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 30 000 $ auxquels s'ajoutent des contingences et incidences pour totaliser 44 840,25 $ taxes incluses. Plus précisément, les travaux consistent à sécuriser le comptoir d'accueil des citoyens en y installant du vitrage, remplacer les bancs de citoyens dans l'accueil, refaire les armoires de cuisine de la salle de repos, repeindre les murs, installer un abreuvoir avec un remplisseur de bouteille d'eau, fournir et installer un meuble spécialisé avec des prises électriques pour le branchement des postes de travail mobiles (PTM) (communément appelé les portables pour véhicules SPVM), etc.

De plus, le locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux de réparation de la dalle dans les vestiaires et la salle de repos, corriger le système d'attache des tuiles du plafond suspendu, installer un autre système d'évacuation d'air dans les vestiaires, refaire le plancher de l'entrée des policiers, etc. Ces travaux sont estimés à plus de 50 000 $, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le bail du PDQ 7 est échu depuis le 2 octobre 2019 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.
Le loyer de base antérieur pour les années 2015 à 2019 était de 12 $/pi². Le loyer de base convenu (13 $/pi²) sera fixe pour les cinq premières années du terme (augmentation de 8 %) et représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble dans ce secteur. L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Par ailleurs, le locateur s'engage à effectuer, à ses frais, certains travaux dans les locaux, tel que mentionné précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

	Loyer annuel actuel (2008-2018)	**Loyer annuel proposé pour les années 1 à 5 (61 mois exactement)**	**Loyer annuel proposé pour les années 6 et 7 (24 mois)**	**Loyer total pour le terme de 7 ans et 1 mois**
Superficie locative	8 587 pi²	8 587 pi²	8 587 pi²	
Loyer de base	12,00 $/pi²	13,00 $/pi²	14,00 $/pi²	
Frais d'exploitation	3,50 $/pi²	4,00 $/pi²	4,00 $/pi²	
Taxes foncières	2,50 $/pi²	2,50 $/pi²	2,50 $/pi²	
Loyer unitaire brut	18,00 $/pi²	19,50 $/pi²	20,50 $/pi²	
Loyer brut annuel	154 566,00 $	167 446,50 $	176 033,50 $	1 203 253,38 $
TPS 5 % ($)		8 372,33 $	8 801,68 $	
TVQ 9,975 % ($)		16 702,79 $	17 559,34 $	

Loyer annuel total ($)		**192 521,61 $**	**202 394,52 $**	**1 383 440,57 $**
Ristourne TPS (100 %)		(8 372,33 $)	(8 801,68 $)	
Ristourne TVQ (50 %)		(8 351,39 $)	(8 779,67 $)	
Loyer net ($)		175 797,89 $	184 813,17 $	1 263 265,64 $

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base est fixe pour les cinq premières années du terme. Les frais d'exploitation seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI, pour l'année 2020 et les années subséquentes, sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 1 383 440,57 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Coût des travaux d'aménagement

	2020
Coût des travaux d'aménagement clé en main	30 000,00 $
TPS (5 %)	1 500,00 $
TVQ (9,975 %)	2 992,50 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**34 492,50 $**
Contingences (+/- 15 %)	4 500,00 $
Incidences générales (+/- 15 %)	4 500,00 $
TPS (5 %)	450,00 $
TVQ (9,975 %)	897,75 $
	10 347,75 $
TOTAL	**44 840,25 $**
Ristourne TPS (100 %)	(1 950,00 $)
Ristourne TVQ (50 %)	(1 945,13 $)
Coût net des travaux	40 945,12 $

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 44 840,25 $.

Les travaux sont prévus au PTI 2020-2023 du SGPI.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la prolongation du bail, le poste de quartier 7 du SPVM devra suspendre ses activités et il faudra trouver un nouveau local.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation actuelle du COVID-19 n'a aucun impact sur le renouvellement du bail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 27 août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Daniel FARIAS, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 16 juillet 2020
Daniel FARIAS, 16 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-02

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-28

Aspects financiers

Superficie locative en pi² : 8 587	Loyer actuel	Loyer annuel pour le renouvellement Années 1 à 5 61 mois	Années 6 et 7 24 mois
Loyer de base $/pi²	12.00	13.00	14.00
Frais d'exploitation $/pi²	3.50	4.00	4.00
Taxes foncières $/pi²	2.50	2.50	2.50
Loyer au pi²	18.00	19.50	20.50
Loyer annuel avant taxes	154 566.00 $	167 446.50 $	176 033.50 $

1383440.57

Loyer pour la période du:	03/10/2019 au 31/12/2019 (3 mois)	01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)	01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	01/01/2024 au 31/10/2024 (10 mois)	01/11/2024 au 31/12/2024 (2 mois)	01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	01/01/2026 au 31/10/2026 (10 mois)	7 ans et 1 mois 85 mois
Loyer total avant taxes	41 861.63 $	167 446.50 $	167 446.50 $	167 446.50 $	167 446.50 $	139 538.75 $	29 338.92 $	176 033.50 $	146 694.58 $	**1 203 253.38 $**
TPS	2 093.08 $	8 372.33 $	8 372.33 $	8 372.33 $	8 372.33 $	6 976.94 $	1 466.95 $	8 801.68 $	7 334.73 $	60 162.67 $
TVQ	4 175.70 $	16 702.79 $	16 702.79 $	16 702.79 $	16 702.79 $	13 918.99 $	2 926.56 $	17 559.34 $	14 632.78 $	120 024.52 $
Total	**48 130.40 $**	**192 521.61 $**	**192 521.61 $**	**192 521.61 $**	**192 521.61 $**	**160 434.68 $**	**33 732.42 $**	**202 394.52 $**	**168 662.10 $**	**= 1 383 440.57 $**
Ristourne de TPS	2 093.08 $	8 372.33 $	8 372.33 $	8 372.33 $	8 372.33 $	6 976.94 $	1 466.95 $	8 801.68 $	7 334.73 $	60162.66875
Ristourne TVQ (50%)	2 087.85 $	8 351.39 $	8 351.39 $	8 351.39 $	8 351.39 $	6 959.50 $	1 463.28 $	8 779.67 $	7 316.39 $	60 012.26 $
Loyer net	43 949.47 $	175 797.89 $	175 797.89 $	175 797.89 $	175 797.89 $	146 498.25 $	30 802.20 $	184 813.17 $	154 010.98 $	1 263 265.64 $

Coût des travaux d'aménagement			
Travaux clé en main		30 000.00	$
TPS		1 500.00	$
TVQ		2 992.50	$
Total avec taxes		34 492.50	$
		-	$
Contingences	0.15	4 500.00	$
Incidences générales	0.15	4 500.00	$
Incidences cablâge TI		-	$
Incidences déménagement		-	$
Contingences et incidences totales tx excl		9 000.00	$
TPS		450.00	$
TVQ		897.75	$
Contingences et incidences totales tx incl		10 347.75	$
Total des travaux		**44 840.25**	**$**
Ristourne de TPS		3 444.00	$
Ristourne de TVQ		1 945.13	$
Coût total		39 451.13	$

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE :

LES PROMENADES BOIS FRANC INC. compagnie légalement constituée ayant sa place d'affaires au 10 720, rue Lajeunesse, Montréal, Québec, H3L 2E9, ici représenté par M. Claude Charron, son président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur»)

ET :

LA VILLE DE MONTREAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE Developpement Norspeco inc., a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail Original») le 26 août 1996 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 441 pi² de l'Édifice sis au 1753 à 1775, rue Grenet, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 20 février 1997 et se terminant le 19 février 2007;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE le 6 mars 2007, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification du Bail Original (ci-après appelée «1ère Convention de modification») afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme initial du Bail Original :

ATTENDU QUE le 25 juillet 2008, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une Deuxième convention de modification du Bail (ci-après appelée «2e Convention de modification») afin, entre autres, d'augmenter la Superficie locative des Lieux loués à 8 587 pi² et de prolonger le bail pour un terme de 10 ans ;

ATTENDU QUE le 27 avril 2010, à la suite de l'Acceptation provisoire, le Locataire a confirmé par écrit au Bailleur la date de début de la Deuxième convention de modification du Bail, soit le 3 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE le 17 mai 2012, Developpement Norspeco inc., a vendu l'édifice sis au 1761, rue Grenet à Montréal à 9261-7943 Québec inc., en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 19 068 570 ;

ATTENDU QUE le 6 mai 2016, 9261-7943 Québec inc. a transféré ses droits au nom de la compagnie Les Promenades Bois Franc inc. ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail jusqu'au 31 octobre 2026 selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de sept (7) ans et vingt-huit (28) jours débutant le 3 octobre 2019 et se terminant le 31 octobre 2026.

3 Loyer

Le Loyer de base annuel est établi à treize dollars (13,00$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la période du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2024 et à quatorze dollars (14,00$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2026.

4 Option de renouvellement

Le Bailleur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au Loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

5 Frais d'exploitation

Pour la première année de la présente convention de modification, la Part proportionnelle des Frais d'exploitation est fixée à un montant annuel de quatre dollars (4,00 $) par pied carré de Superficie Locative des Lieux loués.

Chaque année, à la date anniversaire du Bail, soit le 1er octobre de chaque année, un ajustement automatique du coût unitaire des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par "Statistique Canada Montréal", pour le troisième mois précédant la date d'entrée en vigueur de la présente convention de modification et celui publié le troisième mois précédant la date d'anniversaire de la présente modification.

Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation serait ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par "Statistique Canada Montréal".

6 Travaux d'aménagement

Le Bailleur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'annexe A de la présente convention de modification.

7 Fin des travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation définitive par le Bailleur et le Locataire au plus tard le 15 décembre 2020.

8 Paiement des travaux d'aménagement

Le coût des travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de trente mille dollars (30 000 $), excluant les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Bailleur sur présentation de facture lors de l'Acceptation définitive des travaux.

9 Enquête de sécurité

Pouvoir : Le bailleur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le bailleur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de la Propriété ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. Tout nouveau propriétaire de la Propriété ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Bailleur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Transfert de titres : Advenant le cas où le Bailleur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur, sauf s'il s'agit d'une transaction entre les actionnaires actuels. Le Bailleur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de vingt (20) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Bailleur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Bailleur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 6 ne sont pas respectées et que le nouvel acheteur ne satisfait pas aux exigences de l'enquête de sécurité, le Locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Bailleur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Bailleur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

10 Avis

Tout avis, demande ou déclaration prévue au présent Bail devra être fait par écrit et transmis par messager ou autre moyen électronique de communication graphique, aux parties respectives comme suit :

a. dans le cas d'un avis au Bailleur, à l'adresse suivante :

Les Promenades Bois Franc inc.
720, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) H3L 2E9
Attention: Claude Charron
Courriel: groupecharron@hotmail.com

b. dans le cas d'un avis au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Direction des transactions immobilières
Division Locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

11 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

Signée par le Bailleur à Montréal, ce ___e jour du mois de _____ 2020

LES PROMENADES BOIS FRANC INC

Par _____
Claude Charron

Signée par le Locataire à Montréal, ce ___e jour du mois de _____ 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____
Résolution no : _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, pour le poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 7 ans et 29 jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026. La dépense totale est de 1 428 280,82 $, taxes incluses. Bâtiment 3167.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1194565003 - 1761 Grenet pdq 7.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

Co-auteur
Pierre-Luc Steben
Agent comptable analyste
514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1205323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier - Bâtiment 8122.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1er août 2019 au 31 juillet 2021, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'un superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins de du Service des infrastructures et du réseau routier, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-10 13:29

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205323004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier - Bâtiment 8122.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal (Ville) loue un terrain vague appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un chantier et d'une aire d'entreposage pour les besoins opérationnels du Projet Sainte-Catherine.

Le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) souhaite maintenant utiliser le site pour les fins de transbordement de divers matériaux pour le projet Saint-Paul et Sainte-Catherine. L'autorisation de la SHDM était préalablement requise afin de déposer une demande d'approbation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCCQ).

Le SIRR a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin d'inclure des obligations environnementales au bail qui se termine le 31 juillet 2021, le tout sans contrepartie financière additionnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0466 du 24 octobre 2019 - Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal (CG18 0610), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de deux ans, à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, excluant les taxes.
CG18 0610- 22 novembre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain

constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une durée de 13 mois et 21 jours, soit du 8 juin 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 $, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville loue de la SHDM un terrain vague connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins d'un site de transbordement de matériaux, le tout selon les termes et conditions du projet de bail.
Le projet d'amendement prévoit l'ajout de clause environnementale. Selon la loi sur la qualité de l'environnement, cette activité requiert l'autorisation préalable de la SHDM pour présenter une demande au MELCCQ, selon l'article 10 du règlement sur le stockage et les centres de transfert des sols contaminés. Le SIRR effectuera des tests de sols en 2020, ainsi qu'une étude de caractérisation à la fin de l'occupation, afin de démontrer que l'usage du site n'a pas aggravé la condition actuelle du terrain.

JUSTIFICATION

Cette demande a été faite par la SHDM, car le terrain servira ultérieurement pour les fins d'un projet immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les frais encourus pour les études de caractérisation des sols sont inclus au projet Sainte-Catherine. Aucun engagement financier additionnel n'est à prévoir à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE août 2020
CM août 2020
CG août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Jean-Pierre BOSSÉ, 9 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-09

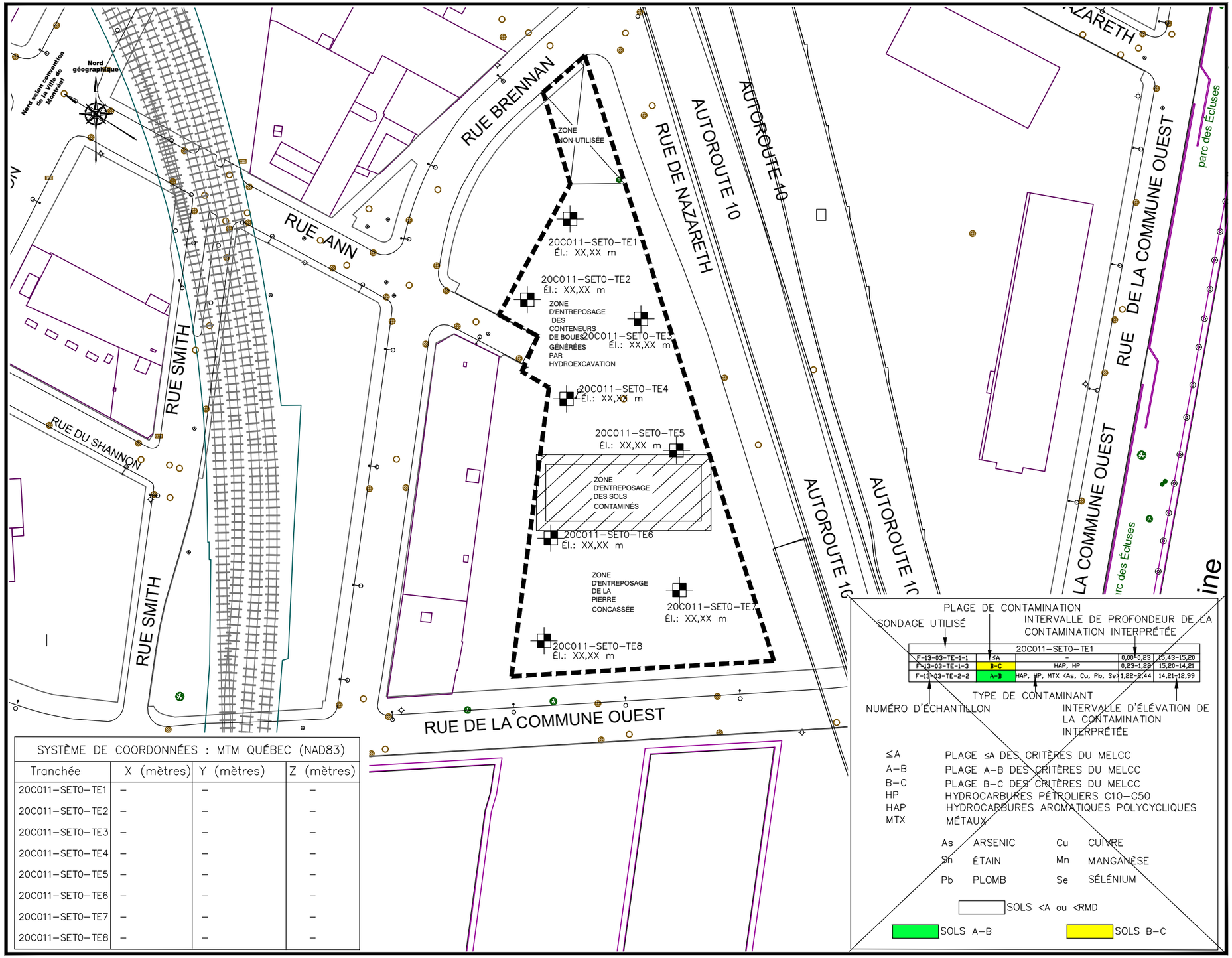

SYSTÈME DE COORDONNÉES : MTM QUÉBEC (NAD83)			
Tranchée	X (mètres)	Y (mètres)	Z (mètres)
20C011–SET0–TE1	–	–	–
20C011–SET0–TE2	–	–	–
20C011–SET0–TE3	–	–	–
20C011–SET0–TE4	–	–	–
20C011–SET0–TE5	–	–	–
20C011–SET0–TE6	–	–	–
20C011–SET0–TE7	–	–	–
20C011–SET0–TE8	–	–	–

LÉGENDE

- Limite approximative du site à l'étude (LOT 2 596 622 S: 5364,8 m²)
- Emprise de la dalle de béton
- 20C011–SET0–TE1 Él.: XX,XX m — Tranchée d'exploration proposée

PRÉPARÉ	:	L. Prismy, ing., EESA
DESSINÉ	:	A. Ménard, ing. jr
VÉRIFIÉ	:	J. Chartier, ing., M.Sc.A., EESA
DATE	:	2020-04-17

ÉCHELLE 1 : 1 000

0 5 10 15 20 25 50 75 m

REQUÉRANT

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

PROJET Surveillance environnementale (20C011)
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte–Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert–Bourassa, arrondissement Ville–Marie

TITRE
Croquis de localisation des tranchées d'exploration et sommaire des résultats d'analyses chimiques
Centre de disposition temporaire – Caractérisation initiale des sols
Site: 851

Montréal

11X17

Étude N°	Dessin N°
	MTS–0040722–A8–L02.dwg

L–02

17 avril 2020 14:37:33, MenardA, E:\MTS\MTS–00240722–A8\60 Réalisation\65 Dessins\Labo\MTS–00240722–A8–L02.dwg

Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Votre # Bordereau: N/A

Attention: Ludmilla Prismy

Les Services exp Inc.
8487 Ave A.-Louis-Van Houtte
Montréal, QC
Canada H1Z 4J2

Date du rapport: 2020/05/28
Rapport: R2573027
Version: 2 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

 # DE DOSSIER LAB BV: C019487
Reçu: 2020/05/26, 17:00

Matrice: Sol
Nombre d'échantillons reçus: 19

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date Analysé	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
COV-Conservation au MeOH sur le terrain (1)	1	N/A	2020/05/27	STL SOP-00145	MA.400–COV 2.0 R4 m
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	7	2020/05/27	2020/05/27	STL SOP-00172	MA.400–HYD. 1.1 R3 m
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	12	2020/05/27	2020/05/28	STL SOP-00172	MA.400–HYD. 1.1 R3 m
Mercure par ICP-MS	19	2020/05/26	2020/05/28	STL SOP-00069	MA.200–Mét. 1.2 R5 m
Métaux extractibles totaux par ICP	19	2020/05/27	2020/05/28	STL SOP-00069	MA.200–Mét. 1.2 R5 m
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	19	2020/05/27	2020/05/28	STL SOP-00178	MA.400–HAP 1.1 R5 m

Remarques:

Laboratoires Bureau Veritas sont certifiés ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Labs BV s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, le MELCC, l'EPA et l'APHA.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Labs BV (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Labs BV). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Labs BV sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Labs BV pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Labs BV, sauf si convenu autrement par écrit. Labs BV ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.
Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Labs BV, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.
Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.
Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.
Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.
(1) Aucune date d'extraction n'est fournie pour les analyses de F1/BTEX et COV lorsque les sols sont conservés dans le méthanol sur le terrain. La date d'extraction correspond à la

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Votre # Bordereau: N/A

Attention: Ludmilla Prismy

Les Services exp Inc.
8487 Ave A.-Louis-Van Houtte
Montréal, QC
Canada H1Z 4J2

Date du rapport: 2020/05/28
Rapport: R2573027
Version: 2 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

 # DE DOSSIER LAB BV: C019487
Reçu: 2020/05/26, 17:00
date d'échantillonnage à moins d'indication contraire.

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.

clé de cryptage

AUTHORIZED REPORT
RAPPORT AUTORISÉ

Laboratoires Bureau Veritas
28 May 2020 12:12:36

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à votre chargé(e) de projets
Lauriane Bernard, M.Sc. Biochimie, Chargée de projets
Courriel: Lauriane.BERNARD@bvlabs.com
Téléphone (514)448-9001 Ext:7066251
==========
Lab BV a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI 17025. Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4771	HU4772	HU4773		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE1-2**	**20C011-SET0-TE1-4**	**20C011-SET0-TE2-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13	21	15		
HAP									
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.19**	**0.19**	**0.27**	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.30**	**0.37**	**0.17**	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.72**	**0.47**	**0.90**	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	2.7	1.7	2.6	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	2.5	1.8	2.3	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	1.9	1.5	1.8	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	1.1	**0.84**	1.1	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	**1.0**	**0.74**	**0.97**	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.40**	**0.24**	**0.40**	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.4	1.3	1.3	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	2.7	1.7	2.5	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.34**	**0.28**	**0.32**	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.21**	**0.20**	**0.21**	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	**5.4**	**3.1**	**5.4**	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.21**	**0.15**	**0.29**	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.5	1.3	1.4	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	<0.10	**0.13**	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	**3.1**	**1.6**	**3.2**	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	**4.7**	**2.8**	**4.8**	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	**0.12**	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)									
D10-Anthracène	%	**-**	-	-	72	72	72		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	**-**	-	-	68	70	68		2091120
D14-Terphenyl	%	**-**	-	-	72	72	72		2091120
D8-Acenaphthylene	%	**-**	-	-	82	80	80		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
† Accréditation non existante pour ce paramètre

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4771	HU4772	HU4773		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE1-2**	**20C011-SET0-TE1-4**	**20C011-SET0-TE2-1**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Naphtalène	%	-	-	-	72	70	70		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4774	HU4775	HU4776		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE2-2**	**20C011-SET0-TE2-4**	**20C011-SET0-TE3-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	14	16	20		
HAP									
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.37**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	**1.8**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	**3.9**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	8.2	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	6.2	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	4.5	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	2.8	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	2.6	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.3	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	3.3	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	7.6	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.89**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.53**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.16**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	16	<0.10	**0.16**	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	**1.1**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	3.5	<0.10	<0.10	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	**0.15**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	12	<0.10	**0.16**	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	15	<0.10	**0.11**	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.15**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.20**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.60**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.29**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)									
D10-Anthracène	%	**-**	-	-	74	68	52		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	**-**	-	-	70	66	* (1)		2091120
D14-Terphenyl	%	**-**	-	-	72	68	64		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
† Accréditation non existante pour ce paramètre
(1) A cause de la nature de l'échantillon, la récupération n'a pu être déterminée.

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4774	HU4775	HU4776		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE2-2**	**20C011-SET0-TE2-4**	**20C011-SET0-TE3-1**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	82	76	72		2091120
D8-Naphtalène	%	-	-	-	72	68	68		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4777	HU4778	HU4779		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE3-3**	**20C011-SET0-TE4-1**	**20C011-SET0-TE4-4**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	22	14	16		
HAP									
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.24**	<0.10	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.18**	<0.10	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.75**	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.8	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.12**	1.7	<0.10	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.4	<0.10	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.82**	<0.10	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.82**	<0.10	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.25**	<0.10	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.1	<0.10	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.7	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.30**	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.18**	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**3.8**	<0.10	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.39**	<0.10	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.2	<0.10	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	**0.19**	<0.10	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	**2.8**	<0.10	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**2.9**	<0.10	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.11**	<0.10	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	<0.10	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	<0.10	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)									
D10-Anthracène	%	**-**	-	-	72	74	66		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	**-**	-	-	70	70	64		2091120
D14-Terphenyl	%	**-**	-	-	72	72	68		2091120
D8-Acenaphthylene	%	**-**	-	-	80	82	76		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
† Accréditation non existante pour ce paramètre

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4777	HU4778	HU4779		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE3-3**	**20C011-SET0-TE4-1**	**20C011-SET0-TE4-4**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Naphtalène	%	-	-	-	72	72	66		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4780	HU4781	HU4782		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE5-1**	**20C011-SET0-TE6-1**	**20C011-SET0-TE6-3**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	12	16	17		
HAP									
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**3.5**	**0.29**	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**1.5**	**0.21**	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**6.1**	**1.1**	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.24**	10	2.1	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.24**	8.6	1.8	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.20**	6.8	1.5	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.11**	4.0	**0.89**	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	0.10	3.8	**0.77**	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.7	**0.36**	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.15**	4.7	**1.0**	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.25**	10	2.1	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.2	**0.30**	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.67**	**0.16**	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.30**	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.49**	27	**4.0**	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**3.9**	**0.68**	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.17**	5.3	**1.0**	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	9.0	**0.24**	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	**0.36**	35	**4.0**	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.40**	22	**3.4**	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	2.4	**0.17**	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.7	**0.13**	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.3	**0.15**	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.32**	<0.10	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)									
D10-Anthracène	%	**-**	-	-	68	70	70		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	**-**	-	-	64	62	64		2091120
D14-Terphenyl	%	**-**	-	-	66	68	70		2091120
D8-Acenaphthylene	%	**-**	-	-	74	78	80		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
† Accréditation non existante pour ce paramètre

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4780	HU4781	HU4782		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE5-1**	**20C011-SET0-TE6-1**	**20C011-SET0-TE6-3**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Naphtalène	%	-	-	-	66	68	70		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4783	HU4784	HU4785		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE6-4**	**20C011-SET0-TE7-2**	**20C011-SET0-TE7-3**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	26	21	23		
HAP									
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.17**	**0.40**	<0.10	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.37**	<0.10	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**1.0**	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	2.7	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	2.5	<0.10	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	2.1	<0.10	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.2	<0.10	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.1	<0.10	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.43**	<0.10	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.4	<0.10	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	2.8	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.36**	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.19**	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**5.9**	<0.10	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.28**	**0.53**	<0.10	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	1.5	<0.10	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	**0.39**	**0.46**	<0.10	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	**0.54**	**4.7**	<0.10	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**5.1**	<0.10	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.3	**0.27**	<0.10	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.6	**0.27**	<0.10	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	4.7	**0.24**	<0.10	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.3	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)									
D10-Anthracène	%	**-**	-	-	74	68	70		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	**-**	-	-	68	60	64		2091120
D14-Terphenyl	%	**-**	-	-	74	70	70		2091120
D8-Acenaphthylene	%	**-**	-	-	82	80	78		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
† Accréditation non existante pour ce paramètre

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4783	HU4784	HU4785		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE6-4**	**20C011-SET0-TE7-2**	**20C011-SET0-TE7-3**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Naphtalène	%	-	-	-	70	70	68		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4786	HU4787	HU4788	HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE7-4**	**20C011-SET0-TE8-1**	**20C011-SET0-TE8-4**	**DUP-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	20	11	22	25		
HAP										
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	**0.14**	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.33**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.36**	<0.10	**0.13**	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.33**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.18**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.14**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.27**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.33**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.64**	<0.10	0.10	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	**0.27**	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	**0.26**	<0.10	<0.10	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	<0.10	<0.10	**0.42**	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	**0.40**	<0.10	**0.44**	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	**0.54**	<0.10	**0.12**	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	1.2	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	1.5	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	4.1	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	1.1	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)										
D10-Anthracène	%	-	-	-	70	74	68	68		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	68	70	68	62		2091120
D14-Terphenyl	%	-	-	-	70	72	68	68		2091120
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	78	82	80	76		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
† Accréditation non existante pour ce paramètre

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4786	HU4787	HU4788	HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE7-4**	**20C011-SET0-TE8-1**	**20C011-SET0-TE8-4**	**DUP-1**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Naphtalène	%	-	-	-	70	70	68	64		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25		
# Bordereau					N/A		
	Unités	A	B	C	DUP-1 Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	25		
HAP							
Acénaphtène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.17**	0.10	2091120
Acénaphtylène	mg/kg	**0.1**	10	100	<0.10	0.10	2091120
Anthracène	mg/kg	**0.1**	10	100	0.10	0.10	2091120
Benzo(a)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	0.10	0.10	2091120
Benzo(a)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.12**	0.10	2091120
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Chrysène	mg/kg	**0.1**	1	10	**0.14**	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Fluoranthène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.20**	0.10	2091120
Fluorène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.31**	0.10	2091120
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	**0.1**	1	10	<0.10	0.10	2091120
Naphtalène	mg/kg	**0.1**	5	50	**0.63**	0.10	2091120
Phénanthrène	mg/kg	**0.1**	5	50	**0.57**	0.10	2091120
Pyrène	mg/kg	**0.1**	10	100	**0.21**	0.10	2091120
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	**1.0**	0.10	2091120
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.3	0.10	2091120
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	3.9	0.10	2091120
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	**0.1**	1	10	1.2	0.10	2091120
Récupération des Surrogates (%)							
D10-Anthracène	%	-	-	-	70		2091120
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	66		2091120
D14-Terphenyl	%	-	-	-	70		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
Duplicata de laboratoire
† Accréditation non existante pour ce paramètre

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Lab BV					HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25		
# Bordereau					N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**DUP-1 Dup. de Lab.**	**LDR**	**Lot CQ**
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	78		2091120
D8-Naphtalène	%	-	-	-	68		2091120

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
Duplicata de laboratoire

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Lab BV					HU4771	HU4772	HU4773		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE1-2**	**20C011-SET0-TE1-4**	**20C011-SET0-TE2-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13	21	15		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS									
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	**580**	**250**	**450**	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)									
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	100	101	100		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

ID Lab BV					HU4774	HU4775	HU4776		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE2-2**	**20C011-SET0-TE2-4**	**20C011-SET0-TE3-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	14	16	20		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS									
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	**590**	<100	<100	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)									
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	96	104	107		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

ID Lab BV					HU4777	HU4778	HU4779		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE3-3**	**20C011-SET0-TE4-1**	**20C011-SET0-TE4-4**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	22	14	16		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS									
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	<100	**210**	**340**	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)									
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	106	102	105		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Lab BV					HU4780	HU4781	HU4782		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE5-1	20C011-SET0-TE6-1	20C011-SET0-TE6-3	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	12	16	17		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS									
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	<100	830	**250**	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)									
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	102	93	97		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

ID Lab BV					HU4783	HU4784	HU4785		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE6-4	20C011-SET0-TE7-2	20C011-SET0-TE7-3	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	26	21	23		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS									
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	2700	**310**	<100	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)									
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	99	103	104		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

ID Lab BV					HU4786	HU4787	HU4788	HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A	N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE7-4	20C011-SET0-TE8-1	20C011-SET0-TE8-4	DUP-1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	20	11	22	25		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS										
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	<100	**280**	<100	2900	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)										
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	106	110	93	93		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Lab BV					HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25		
# Bordereau					N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**DUP-1 Dup. de Lab.**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	25		
HYDROCARBURES PÉTROLIERS							
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	3100	100	2091117
Récupération des Surrogates (%)							
1-Chlorooctadécane	%	**-**	-	-	92		2091117

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
Duplicata de laboratoire

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Lab BV					HU4783		HU4783		
Date d'échantillonnage					2020/05/25		2020/05/25		
# Bordereau					N/A		N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE6-4	LDR	20C011-SET0-TE6-4 Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	26		26		
VOLATILS									
Benzène	mg/kg	**0.2**	0.5	5	0.69	0.10	0.71	0.10	2091109
Chlorobenzène	mg/kg	**0.2**	1	10	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	**0.2**	1	10	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	**0.2**	1	10	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	**0.2**	1	10	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Éthylbenzène	mg/kg	**0.2**	5	50	8.7	0.20	9.0	0.20	2091109
Styrène	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Toluène	mg/kg	**0.2**	3	30	**0.40**	0.20	**0.41**	0.20	2091109
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	**0.4**	5	50	36	0.20	37	0.20	2091109
Chloroforme	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	**0.4**	0.02	0.03	<0.020	0.020	<0.020	0.020	2091109
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichlorométhane	mg/kg	**0.3**	5	50	<0.31 (1)	0.31	<0.31 (1)	0.31	2091109
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.47 (1)	0.47	<0.49 (1)	0.49	2091109
Tétrachloroéthène	mg/kg	**0.3**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	**0.1**	5	50	<0.10	0.10	<0.10	0.10	2091109
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Trichloroéthène	mg/kg	**0.2**	5	50	<0.20	0.20	<0.20	0.20	2091109
Récupération des Surrogates (%)									
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	99		100		2091109

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
Duplicata de laboratoire
† Accréditation non existante pour ce paramètre
(1) Dû à l'interférence de la matrice, la limite de détection a été augmentée.

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Lab BV					HU4783		HU4783		
Date d'échantillonnage					2020/05/25		2020/05/25		
# Bordereau					N/A		N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE6-4	LDR	20C011-SET0-TE6-4 Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	118		125		2091109
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	104		101		2091109
D8-Toluène	%	-	-	-	99		99		2091109

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
Duplicata de laboratoire

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4771	HU4771	HU4772		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE1-2	20C011-SET0-TE1-2 Dup. de Lab.	20C011-SET0-TE1-4	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13	13	21		
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	0.73	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	**20**	**29**	**20**	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	190	160	170	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	**1.6**	1.3	0.87	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	91	18 (1)	16	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	8.3	11	8.8	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	440	440	200	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	**33**	2100 (1)	**27**	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	540	540	570	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	**1.6**	**1.4**	3.8	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	1.7	1.9	1.8	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	30	32	24	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	910	3500 (1)	680	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	**1.2**	<1.0	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	800	640	**460**	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
Duplicata de laboratoire
(1) La récupération ou l'écart relatif (RPD) pour ce composé est en dehors des limites de contrôle, mais l'ensemble du contrôle qualité rencontre les critères d'acceptabilité pour cette analyse

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4773	HU4774	HU4775		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE2-1	20C011-SET0-TE2-2	20C011-SET0-TE2-4	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15	14	16		
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	5.8	5.3	<5.0	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	95	85	110	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	27	15	29	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	8.4	5.1	10	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	41	620	32	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	**6.7**	**33**	<4.0	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	530	320	480	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	0.11	0.052	0.064	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	<1.0	<1.0	1.1	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	23	15	27	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	**210**	1400	18	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	110	670	77	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4776	HU4777	HU4778		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE3-1**	**20C011-SET0-TE3-3**	**20C011-SET0-TE4-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	20	22	14		
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	**7.9**	<5.0	**7.8**	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	180	100	86	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	5.1	34	22	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	2.7	12	8.6	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	2400	26	**51**	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	**20**	<4.0	4.8	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	250	250	620	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	0.096	0.083	0.18	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	<1.0	1.2	1.7	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	9.3	25	20	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	1100	42	**92**	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	1200	66	140	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4779	HU4780	HU4781		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE4-4**	**20C011-SET0-TE5-1**	**20C011-SET0-TE6-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	16	12	16		
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	<5.0	5.7	**16**	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	110	130	120	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	24	16	26	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	8.7	8.1	11	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	31	35	**63**	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	<4.0	<4.0	**13**	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	510	450	720	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	0.026	0.058	**0.45**	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	<1.0	1.5	**2.5**	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	22	20	25	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	10	**51**	**190**	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	75	79	120	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4782	HU4783	HU4784		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	A	B	C	20C011-SET0-TE6-3	20C011-SET0-TE6-4	20C011-SET0-TE7-2	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	17	26	21		
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	**9.5**	<5.0	**25**	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	130	210	110	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	0.74	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	15	40	8.6	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	8.1	8.2	10	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	48	29	170	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	**29**	<4.0	980	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	590	170	400	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	**0.26**	0.062	**1.1**	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	1.6	<1.0	**5.5**	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	20	25	23	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	**210**	21	2300	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	**2.3**	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	**150**	59	**410**	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4785	HU4786	HU4787		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE7-3**	**20C011-SET0-TE7-4**	**20C011-SET0-TE8-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	23	20	11		
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	<5.0	5.7	<5.0	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	110	140	59	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	23	35	19	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	10	12	7.3	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	29	38	34	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	**5.6**	<4.0	<4.0	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	450	710	410	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	0.18	0.025	0.086	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	1.3	1.4	<1.0	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	21	29	20	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	**130**	14	**53**	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	78	86	74	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Lab BV					HU4788	HU4789		
Date d'échantillonnage					2020/05/25	2020/05/25		
# Bordereau					N/A	N/A		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**20C011-SET0-TE8-4**	**DUP-1**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	22	25		
MÉTAUX								
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	<5.0	<5.0	5.0	2091183
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	110	200	5.0	2091183
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	0.50	2091183
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	35	39	2.0	2091183
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	15	8.8	2.0	2091183
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	18	29	2.0	2091183
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	<4.0	<4.0	4.0	2091183
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	970	190	2.0	2091183
Mercure (Hg)	mg/kg	**0.2**	2	10	0.029	0.069	0.020	2091183
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	1.7	1.5	1.0	2091183
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	23	26	1.0	2091183
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	11	22	5.0	2091183
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	1.0	2091183
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	62	61	10	2091183

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

REMARQUES GÉNÉRALES

A,B,C: Les critères des sols proviennent de l'Annexe 2 du « Guide d'intervention-Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, 2019. » et intitulé « Grille des critères génériques pour les sols ».Les critères des sols sont ceux de la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les critères A et B pour l'eau souterraine proviennent de l'annexe 7 intitulé « Grille des critères de qualité des eaux souterraines » du guide d'intervention mentionné plus haut. A=Eau de consommation; B=Résurgence dans l'eau de surface

Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

COV PAR GC/MS (SOL)

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul des totaux du Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) et du Dichloro-1,3 propène (cis et trans). Ces résultats totaux sont alors arrondis à deux chiffres significatifs.

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

Noter que l'échantillon HU4771 est non homogène.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2091109	ABE	Blanc fortifié	4-Bromofluorobenzène	2020/05/27		99	%
			D10-Ethylbenzène	2020/05/27		135 (1)	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2020/05/27		102	%
			D8-Toluène	2020/05/27		99	%
			Benzène	2020/05/27		105	%
			Chlorobenzène	2020/05/27		107	%
			Dichloro-1,2 benzène	2020/05/27		114	%
			Dichloro-1,3 benzène	2020/05/27		117	%
			Dichloro-1,4 benzène	2020/05/27		116	%
			Éthylbenzène	2020/05/27		106	%
			Styrène	2020/05/27		113	%
			Toluène	2020/05/27		103	%
			Xylènes (o,m,p)	2020/05/27		107	%
			Chloroforme	2020/05/27		103	%
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2020/05/27		91	%
			Dichloro-1,1 éthane	2020/05/27		101	%
			Dichloro-1,2 éthane	2020/05/27		106	%
			Dichloro-1,1 éthène	2020/05/27		108	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2020/05/27		107	%
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2020/05/27		108	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2020/05/27		108	%
			Dichlorométhane	2020/05/27		107	%
			Dichloro-1,2 propane	2020/05/27		103	%
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2020/05/27		117	%
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2020/05/27		125	%
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2020/05/27		121	%
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2020/05/27		108	%
			Tétrachloroéthène	2020/05/27		104	%
			Tétrachlorure de carbone	2020/05/27		101	%
			Trichloro-1,1,1 éthane	2020/05/27		93	%
			Trichloro-1,1,2 éthane	2020/05/27		109	%
			Trichloroéthène	2020/05/27		101	%
2091109	ABE	Blanc de méthode	4-Bromofluorobenzène	2020/05/27		97	%
			D10-Ethylbenzène	2020/05/27		126	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2020/05/27		103	%
			D8-Toluène	2020/05/27		99	%
			Benzène	2020/05/27	<0.10		mg/kg
			Chlorobenzène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 benzène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 benzène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,4 benzène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Éthylbenzène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Styrène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Toluène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Xylènes (o,m,p)	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Chloroforme	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2020/05/27	<0.020		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2020/05/27	<0.20		mg/kg

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichlorométhane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 propane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Tétrachloroéthène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Tétrachlorure de carbone	2020/05/27	<0.10		mg/kg
			Trichloro-1,1,1 éthane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Trichloro-1,1,2 éthane	2020/05/27	<0.20		mg/kg
			Trichloroéthène	2020/05/27	<0.20		mg/kg
2091117	SRA	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2020/05/27		117	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2020/05/27		94	%
2091117	SRA	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2020/05/27		103	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2020/05/27	<100		mg/kg
2091120	FFE	Blanc fortifié	D10-Anthracène	2020/05/28		72	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2020/05/28		70	%
			D14-Terphenyl	2020/05/28		70	%
			D8-Acenaphthylene	2020/05/28		80	%
			D8-Naphtalène	2020/05/28		70	%
			Acénaphtène	2020/05/28		70	%
			Acénaphtylène	2020/05/28		81	%
			Anthracène	2020/05/28		75	%
			Benzo(a)anthracène	2020/05/28		72	%
			Benzo(a)pyrène	2020/05/28		72	%
			Benzo(b)fluoranthène	2020/05/28		78	%
			Benzo(j)fluoranthène	2020/05/28		72	%
			Benzo(k)fluoranthène	2020/05/28		68	%
			Benzo(c)phénanthrène	2020/05/28		72	%
			Benzo(ghi)pérylène	2020/05/28		73	%
			Chrysène	2020/05/28		74	%
			Dibenzo(a,h)anthracène	2020/05/28		75	%
			Dibenzo(a,i)pyrène	2020/05/28		80	%
			Dibenzo(a,h)pyrène	2020/05/28		83	%
			Dibenzo(a,l)pyrène	2020/05/28		70	%
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2020/05/28		61	%
			Fluoranthène	2020/05/28		73	%
			Fluorène	2020/05/28		79	%
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2020/05/28		76	%
			3-Méthylcholanthrène	2020/05/28		76	%
			Naphtalène	2020/05/28		71	%
			Phénanthrène	2020/05/28		70	%
			Pyrène	2020/05/28		72	%
			2-Méthylnaphtalène	2020/05/28		69	%
			1-Méthylnaphtalène	2020/05/28		70	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2020/05/28		76	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2020/05/28		75	%
2091120	FFE	Blanc de méthode	D10-Anthracène	2020/05/28		74	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2020/05/28		70	%

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			D14-Terphenyl	2020/05/28		70	%
			D8-Acenaphthylene	2020/05/28		82	%
			D8-Naphtalène	2020/05/28		72	%
			Acénaphtène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Acénaphtylène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Anthracène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(b)fluoranthène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(j)fluoranthène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(k)fluoranthène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(c)phénanthrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Chrysène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)anthracène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Fluoranthène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Fluorène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			3-Méthylcholanthrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Naphtalène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Phénanthrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			Pyrène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			2-Méthylnaphtalène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			1-Méthylnaphtalène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			1,3-Diméthylnaphtalène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2020/05/28	<0.10		mg/kg
2091183	NET	Blanc fortifié	Argent (Ag)	2020/05/28		87	%
			Arsenic (As)	2020/05/28		95	%
			Baryum (Ba)	2020/05/28		98	%
			Cadmium (Cd)	2020/05/28		95	%
			Chrome (Cr)	2020/05/28		95	%
			Cobalt (Co)	2020/05/28		93	%
			Cuivre (Cu)	2020/05/28		97	%
			Etain (Sn)	2020/05/28		93	%
			Manganèse (Mn)	2020/05/28		97	%
			Mercure (Hg)	2020/05/28		88	%
			Molybdène (Mo)	2020/05/28		92	%
			Nickel (Ni)	2020/05/28		95	%
			Plomb (Pb)	2020/05/28		98	%
			Sélénium (Se)	2020/05/28		95	%
			Zinc (Zn)	2020/05/28		95	%
2091183	NET	Blanc de méthode	Argent (Ag)	2020/05/28	<0.50		mg/kg
			Arsenic (As)	2020/05/28	<5.0		mg/kg
			Baryum (Ba)	2020/05/28	<5.0		mg/kg
			Cadmium (Cd)	2020/05/28	<0.50		mg/kg
			Chrome (Cr)	2020/05/28	<2.0		mg/kg
			Cobalt (Co)	2020/05/28	<2.0		mg/kg

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Cuivre (Cu)	2020/05/28	<2.0		mg/kg
			Etain (Sn)	2020/05/28	<4.0		mg/kg
			Manganèse (Mn)	2020/05/28	<2.0		mg/kg
			Mercure (Hg)	2020/05/28	<0.020		mg/kg
			Molybdène (Mo)	2020/05/28	<1.0		mg/kg
			Nickel (Ni)	2020/05/28	<1.0		mg/kg
			Plomb (Pb)	2020/05/28	<5.0		mg/kg
			Sélénium (Se)	2020/05/28	<1.0		mg/kg
			Zinc (Zn)	2020/05/28	<10		mg/kg

Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.

Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.

Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.

Réc = Récupération

(1) La récupération ou l'écart relatif (RPD) pour ce composé est en dehors des limites de contrôle, mais l'ensemble du contrôle qualité rencontre les critères d'acceptabilité pour cette analyse

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Lab BV: C019487
Date du rapport: 2020/05/28

Les Services exp Inc.
Votre # du projet: MTS-00240722-A8
Adresse du site: 20C011-SET
Initiales du préleveur: BM

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport furent vérifiés et validés par les personnes suivantes:

Fotini Myconiatis, B.Sc., Chimiste, Directrice Principale

Jonathan Fauvel, B.Sc, Chimiste

Maria-Carmen Florian, Ph. D., Chimiste, Directrice de laboratoire

Tien Nguyen Thi, B.Sc., Chimiste, Montréal, Coordonnatrice en Assurance Qualité

Lab BV a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI 17025. Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

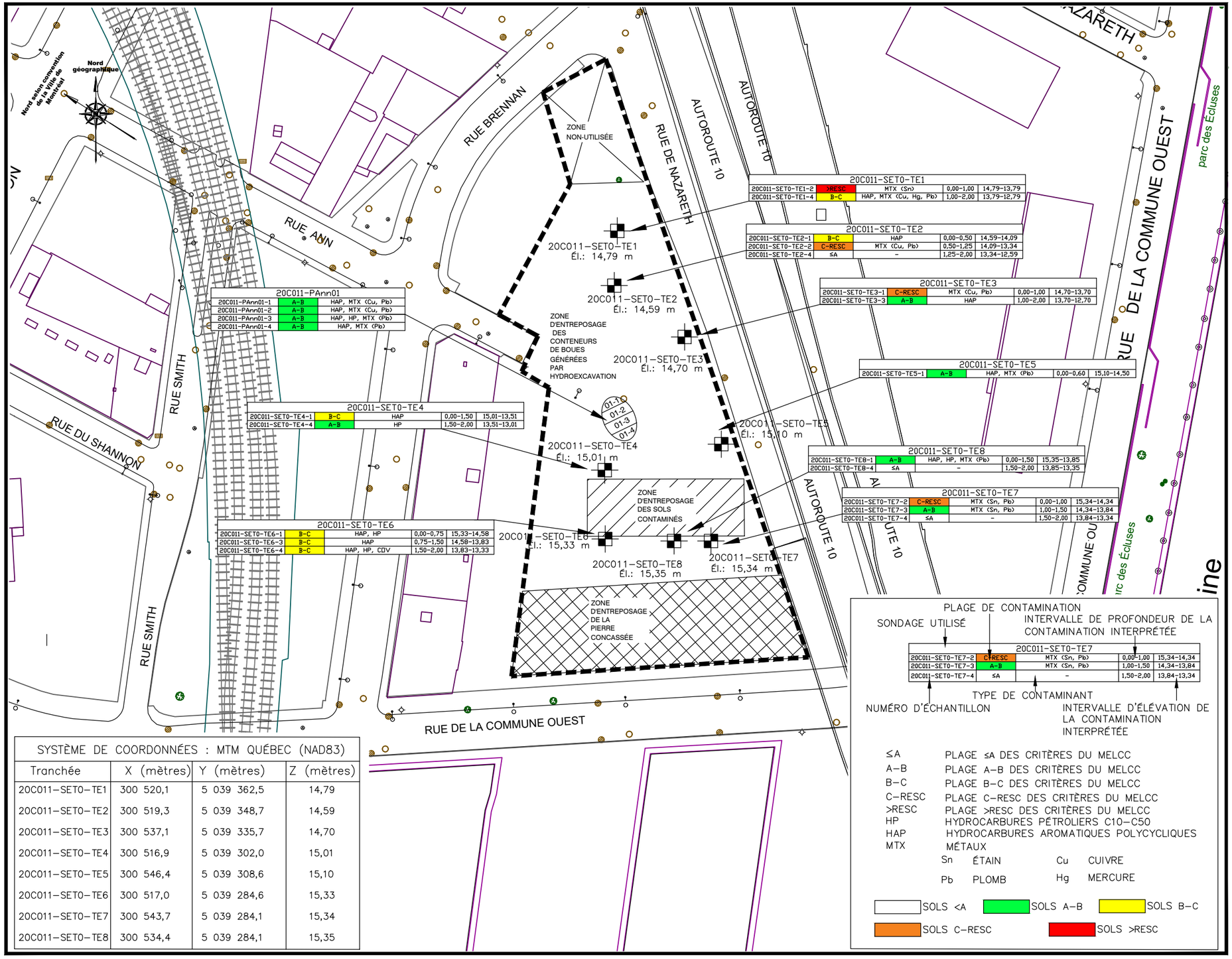

20C011-PAnn01		
20C011-PAnn01-1	A-B	HAP, MTX (Cu, Pb)
20C011-PAnn01-2	A-B	HAP, MTX (Cu, Pb)
20C011-PAnn01-3	A-B	HAP, HP, MTX (Pb)
20C011-PAnn01-4	A-B	HAP, MTX (Pb)

20C011-SET0-TE1				
20C011-SET0-TE1-2	>RESC	MTX (Sn)	0,00-1,00	14,79-13,79
20C011-SET0-TE1-4	B-C	HAP, MTX (Cu, Hg, Pb)	1,00-2,00	13,79-12,79

20C011-SET0-TE2				
20C011-SET0-TE2-1	B-C	HAP	0,00-0,50	14,59-14,09
20C011-SET0-TE2-2	C-RESC	MTX (Cu, Pb)	0,50-1,25	14,09-13,34
20C011-SET0-TE2-4	≤A	-	1,25-2,00	13,34-12,59

20C011-SET0-TE3				
20C011-SET0-TE3-1	C-RESC	MTX (Cu, Pb)	0,00-1,00	14,70-13,70
20C011-SET0-TE3-3	A-B	HAP	1,00-2,00	13,70-12,70

20C011-SET0-TE4				
20C011-SET0-TE4-1	B-C	HAP	0,00-1,50	15,01-13,51
20C011-SET0-TE4-4	A-B	HP	1,50-2,00	13,51-13,01

20C011-SET0-TE5				
20C011-SET0-TE5-1	A-B	HAP, MTX (Pb)	0,00-0,60	15,10-14,50

20C011-SET0-TE6				
20C011-SET0-TE6-1	B-C	HAP, HP	0,00-0,75	15,33-14,58
20C011-SET0-TE6-3	B-C	HAP	0,75-1,50	14,58-13,83
20C011-SET0-TE6-4	B-C	HAP, HP, CDV	1,50-2,00	13,83-13,33

20C011-SET0-TE8				
20C011-SET0-TE8-1	A-B	HAP, HP, MTX (Pb)	0,00-1,50	15,35-13,85
20C011-SET0-TE8-4	≤A	-	1,50-2,00	13,85-13,35

20C011-SET0-TE7				
20C011-SET0-TE7-2	C-RESC	MTX (Sn, Pb)	0,00-1,00	15,34-14,34
20C011-SET0-TE7-3	A-B	MTX (Sn, Pb)	1,00-1,50	14,34-13,84
20C011-SET0-TE7-4	≤A	-	1,50-2,00	13,84-13,34

SYSTÈME DE COORDONNÉES : MTM QUÉBEC (NAD83)			
Tranchée	X (mètres)	Y (mètres)	Z (mètres)
20C011-SET0-TE1	300 520,1	5 039 362,5	14,79
20C011-SET0-TE2	300 519,3	5 039 348,7	14,59
20C011-SET0-TE3	300 537,1	5 039 335,7	14,70
20C011-SET0-TE4	300 516,9	5 039 302,0	15,01
20C011-SET0-TE5	300 546,4	5 039 308,6	15,10
20C011-SET0-TE6	300 517,0	5 039 284,6	15,33
20C011-SET0-TE7	300 543,7	5 039 284,1	15,34
20C011-SET0-TE8	300 534,4	5 039 284,1	15,35

PLAGE DE CONTAMINATION
SONDAGE UTILISÉ
INTERVALLE DE PROFONDEUR DE LA CONTAMINATION INTERPRÉTÉE

20C011-SET0-TE7				
20C011-SET0-TE7-2	C-RESC	MTX (Sn, Pb)	0,00-1,00	15,34-14,34
20C011-SET0-TE7-3	A-B	MTX (Sn, Pb)	1,00-1,50	14,34-13,84
20C011-SET0-TE7-4	≤A	-	1,50-2,00	13,84-13,34

TYPE DE CONTAMINANT
NUMÉRO D'ÉCHANTILLON
INTERVALLE D'ÉLÉVATION DE LA CONTAMINATION INTERPRÉTÉE

≤A	PLAGE ≤A DES CRITÈRES DU MELCC
A-B	PLAGE A-B DES CRITÈRES DU MELCC
B-C	PLAGE B-C DES CRITÈRES DU MELCC
C-RESC	PLAGE C-RESC DES CRITÈRES DU MELCC
>RESC	PLAGE >RESC DES CRITÈRES DU MELCC
HP	HYDROCARBURES PÉTROLIERS C10-C50
HAP	HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES
MTX	MÉTAUX
Sn	ÉTAIN
Cu	CUIVRE
Pb	PLOMB
Hg	MERCURE

SOLS <A | SOLS A-B | SOLS B-C | SOLS C-RESC | SOLS >RESC

LÉGENDE

- Limite approximative du site à l'étude (LOT 2 596 622 S: 5364,8 m²)
- Emprise de la dalle de béton
- 20C011-SET0-TE1 Él.: 14,79 m — Tranchée d'exploration Élévation géodésique en mètres
- Pile
- Zone d'entreposage fermée

PRÉPARÉ	:	L. Prismy, ing., EESA
DESSINÉ	:	A. Ménard, ing. jr
VÉRIFIÉ	:	J. Chartier, ing., M.Sc.A., EESA
DATE	:	2020-05-29

ÉCHELLE 1 : 1 000

0 5 10 15 20 25 50 75 m

REQUÉRANT

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

PROJET Surveillance environnementale (20C011)
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

TITRE
Croquis de localisation des tranchées d'exploration et sommaire des résultats d'analyses chimiques
Centre de disposition temporaire – Caractérisation initiale des sols
Site: 851

Montréal

11X17

Étude N°	Dessin N°
	MTS-0040722-A8-L02.dwg
	L-02

29 mai 2020 12:17:01, MenardA, E:\MTS\MTS-00240722-A8\60 Réalisation\65 Dessins\Labo\MTS-00240722-A8-L02.dwg

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-1

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300520**
Y : **5039362**
Z : **14.79**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.00**

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS: ECH. NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: LOCALISATION	PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	14.79 Niveau							
	0.00	Pierre concassée grise de calibre apparent 20-0 mm.						
	14.54							
	0.25	Remblai hétérogène: Silt sableux graveleux brun. Présence de débris (20%: béton, brique, enrobé bitumineux, verre, scories) entre 0,5 et 2,0m de profondeur. Humide.		1				COV = 0,6 ppm
0.5				2		0.5		COV = 0,5 ppm AC
1.0				3		1.0		COV = 0,6 ppm
1.5				4		1.5		COV = 0,5 ppm AC
	12.79							
2.0	2.00	Fin de la tranchée d'exploration à 2,0 mètres de profondeur.				2.0		
2.5						2.5		

ESSAIS

AG : analyse granulométrique
AC : analyse chimique
WI : limite liquide
Wp : limite plastique
w : teneur en eau
Dup : échantillon duplicata prélevé

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans les échantillons 2, 3 et 4, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-2

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300519**
Y : **5039349**
Z : **14.59**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.00**

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS: ECH. NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: LOCALISATION	PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	14.59 Niveau							
	0.00 14.54 0.05	Pierre concassée grise de calibre apparent 0-20mm.						
		Remblai hétérogène: Sable silteux graveleux brun. Présence de débris (30%, béton, briques, scories) entre 0,5 et 2,0m de profondeur. Humide.		1				COV = 0,2 ppm AC
0.5				2		0.5		COV = 0,6 ppm AC
1.0				3		1.0		COV = 0,6 ppm
1.5				4		1.5		COV = 0,3 ppm AC
2.0	12.59 2.00	Fin de la tranchée d'exploration à 2,0 mètres de profondeur.				2.0		
2.5						2.5		

AG : analyse granulométrique
AC : analyse chimique
Wl : limite liquide
Wp : limite plastique
w : teneur en eau
Dup : échantillon duplicata prélevé

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans les échantillons 2, 3 et 4, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-3

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300537**
Y : **5039336**
Z : **14.70**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.00**

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS: ECH. NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: LOCALISATION	PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	14.70 Niveau							
	0.00 14.65 0.05	Pierre concassée grise de calibre apparent 0-20mm.						
		Remblai hétérogène: Sable graveleux brun. Présence de débris (30%: briques, béton, scories). Humide.		1				COV = 0,5 ppm AC
0.5				2		0.5		COV = 0,4 ppm
1.0	13.70 1.00	Remblai: Silt sableux brun, traces de gravier. Présence de débris (<5%: briques, béton). Humide.		3		1.0		COV = 0,6 ppm AC
1.5				4		1.5		COV = 0,7 ppm
2.0	12.70 2.00	Fin de la tranchée d'exploration à 2,0 mètres de profondeur.				2.0		
2.5						2.5		

ESSAIS

AG : analyse granulométrique
AC : analyse chimique
WI : limite liquide
Wp : limite plastique
w : teneur en eau
Dup : échantillon duplicata prélevé

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans les échantillons 1, 2, 3 et 4, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE FORAGE

Sondage N° 20C011-SET0-TE-4

Nom du projet :	**Surveillance environnementale (20C011) Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie**
Nom du requérant :	**Service des infrastructures du réseau routier Direction des infrastructures Division d'expertise et du soutien technique**
Localisation civile :	**Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**
Entrepreneur en forage :	**Loiselle inc.**
Type de forage :	**Tranchée de reconnaissance**
Inclinaison :	Azimut :
Diamètre du forage :	Diamètre du carottier :
Préparé par :	**B. Meribai, tech.**
Vérifié par :	**L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)

X : **300516.9**
Y : **5039302.0**
Z : **15.01**

Numéro de site : **851**
Plan de localisation No. :
Date du début du sondage : **2020-05-25**
Profondeur du sondage : **2.00**

TYPE D'ÉCHANTILLON

CF	Cuillère fendue
CD	Échantillon par forage au diamant
EM	Manuel
TA	Tarière
TE	Tube d'échantillonnage
TM	Tube à paroi mince

TERMINOLOGIE

"traces"	1-10%
"un peu"	10-20%
adjectif (...eux)	20-35%
"et"	35-50%

INDICE DE QUALITÉ DU ROC

% RQD	QUALIFICATIF
<25	Très mauvaise
25-50	Mauvaise
50-75	Moyenne
75-90	Bonne
90-100	Excellente

COMPACITÉ	INDICE "N"
Très lâche	0-4
Lâche	4-10
Compact	10-30
Dense	30-50
Très dense	>50

NIVEAU D'EAU

Date : Date :
Prof. : Prof. :

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON

Remanié
Non remanié (TM)
Perdu
Carotté (forage au diamant)

SYMBOLES

N : Indice de pénétration standard
R : Refus (N > 50)
RQD : Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation)
%RQD = Σ Carottes > 4 po.(10 cm) / longueur forée

CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)

Argile	< 0,002 mm
Silt	0,002 à 0,075 mm
Sable	0,075 à 4,75 mm
Gravier	4,75 à 75 mm
Cailloux	75 à 300 mm
Blocs	> 300mm

CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Très molle	<12 kPa
Molle	12-25 kPa
Ferme	25-50 kPa
Raide	50-100 kPa
Très raide	100-200 kPa
Dure	>200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR (pi)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS: TYPE NO	SOUS - ÉCH.	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	ESSAI DE PÉNÉTRATION STANDARD COUPS/15cm	GRAPHIQUE	NIVEAUX D'EAU	ESSAIS
		15.01	Niveau										
		0.00	Pierre concassée grise de calibre apparent 0-20 mm.										
		14.91											
		0.10	Remblai hétérogène: Sable silteux graveleux brun. Présence de débris (10-15%: béton, briques, scories). Humide.		1								COV = 0,6 ppm AC
					2								COV = 0,8 ppm
1					3								COV = 0,3 ppm
		13.51											
	5	1.50	Terrain naturel remanié: Silt gris, traces de sable et de gravier. Présence de radicelles. Humide.		4								COV = 1,2 ppm AC
2		13.01											
		2.00	Fin de la tranchée d'exploration à 2,0 mètres de profondeur.										

GRAPHIQUE: ▲ : N (pen. standard) ; △ : Nc (pen. dynamique) ; ▼ : Cu (laboratoire) ; ▽ : Cur (laboratoire) ; × : Cu (chantier) ; + : Cur (chantier) ; w_p w w_l ; 20 40 60 80

ESSAIS

AG : analyse granulométrique
AC : analyse chimique
Wl : limite liquide
Wp : limite plastique
w : teneur en eau
Cu : cisaillement non drainé
Cur : cisaillement remanié
P'c : préconsolidation
U : résistance compression
k : perméabilité
Dup : éch. duplicata prélevé

Remarque(s): Outre la présence de débris dans les échantillons 1, 2 et 3, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-29

VDM_Log_Forage_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-5

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300546**
Y : **5039309**
Z : **15.10**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.00**

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS		PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ECH. NUMÉRO	LOCALISATION			AG : analyse granulométrique AC : analyse chimique WI : limite liquide Wp : limite plastique w : teneur en eau Dup : échantillon duplicata prélevé
	15.10 Niveau							
	0.00 15.00 0.10	Pierre concassée grise de calibre apparent 0-20mm.						
		Remblai: Silt sableux graveleux brun. Présence de débris (5%: enrobé, acier). Humide.		1				COV = 1,5 ppm AC
0.5	14.50 0.60	Fin de la tranchée d'exploration à 0,6 mètre de profondeur suite à un refus sur une dalle confirmé.				0.5		
1.0						1.0		
1.5						1.5		
2.0						2.0		
2.5						2.5		

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans l'échantillon 1, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-6

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300517**
Y : **5039285**
Z : **15.33**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.20**

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS: ECH. NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: LOCALISATION	PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	15.33 Niveau							
	0.00	Remblai hétérogène: Sable silteux brun. Présence de débris (30%: briques, béton, scories). Humide.		1				COV = 0,3 ppm AC
0.5				2		0.5		COV = 0,5 ppm
1.0				3		1.0		COV = 0,4 ppm
1.5	13.83 1.50	Terrain naturel: Silt sableux brun, traces de gravier. Présence d'hydrocarbures. Humide.		4		1.5		COV = 273 ppm AC, DUP-1
2.0	13.13 2.20	Fin de la tranchée d'exploration à 2,2 mètres de profondeur.				2.0		
2.5						2.5		

ESSAIS

AG : analyse granulométrique
AC : analyse chimique
WI : limite liquide
Wp : limite plastique
w : teneur en eau
Dup : échantillon duplicata prélevé

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans les échantillons 1, 2 et 3, une odeur moyenne d'hydrocarbures a été notée dans l'échantillon 4.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-7

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300544**
Y : **5039284**
Z : **15.34**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.20**

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS ECH. NUMÉRO	ÉCHANTILLONS LOCALISATION	PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	15.34 Niveau							
	0.00 15.29 0.05	Pierre concassée grise de calibre apparent 0-20mm.						
		Remblai hétérogène: Sable silteux brun. Présence de cailloux (5%). Présence de débris (30%: brique, béton, scories). Humide.		2				COV = 0,4 ppm AC
0.5						0.5		
1.0	14.34 1.00	Remblai: Silt sableux brun. Présence de cailloux (10%). Présence de débris (brique, béton, scories). Humide.		3		1.0		COV = 0,6 ppm AC
1.5	13.84 1.50	Terrain naturel: Silt sableux brun, traces de gravier. Humide.		4		1.5		COV = 0,6 ppm AC
2.0						2.0		
	13.14 2.20	Fin de la tranchée d'exploration à 2,2 mètres de profondeur.						
2.5						2.5		

ESSAIS

AG : analyse granulométrique
AC : analyse chimique
WI : limite liquide
Wp : limite plastique
w : teneur en eau
Dup : échantillon duplicata prélevé

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans les échantillons 1, 2 et 3, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

Ville de Montréal

Nom du consultant :

Les Services EXP inc.

Dossier no : MONVE-00240722-A8

RAPPORT DE TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE

Sondage N° :20C011-SET0-TE-8

Nom du projet : **Surveillance environnementale (20C011)**
Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de signalisation dans la rue Sainte-Catherine, de le rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa, arrondissement Ville-Marie

Nom du requérant : **Service des infrastructures du réseau routier**
Direction des infrastructures
Division d'expertise et du soutien technique

Localisation civile : **Centre de disposition temporaire, intersection rues Ann et Brennan**

Exécuté par : **Loiselle inc.**

Préparé par : **B. Meribai, tech.** Vérifié par : **L. Prismy, ing., EESA**

Coordonnées géodésiques MTM Québec (SCOPQ-NAD83)
X : **300534**
Y : **5039284**
Z : **15.35**

Numéro de site : **851**

Plan de localisation No. :

Date du début du sondage : **2020-05-25**

Profondeur du sondage : **2.00**

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉCHANTILLONS: ECH. NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: LOCALISATION	PROFONDEUR (m)	PROFONDEUR VENUE D'EAU (m)	ESSAIS
	15.35 Niveau							AG : analyse granulométrique AC : analyse chimique WI : limite liquide Wp : limite plastique w : teneur en eau Dup : échantillon duplicata prélevé
	0.00	Remblai: Sable silteux graveleux brun. Présence de cailloux (10%). Présence de débris (20%: briques, béton, scories). Humide.		1				COV = 0,4 ppm AC
0.5				2		0.5		COV = 0,5 ppm
1.0				3		1.0		COV = 0,7 ppm
1.5	13.85 1.50	Terrain naturel: Silt sableux brun, traces de gravier. Humide.		4		1.5		COV = 0,6 ppm AC
2.0	13.35 2.00	Fin de la tranchée d'exploration à 2,0 mètres de profondeur.				2.0		
2.5						2.5		

Remarque(s) : Outre la présence de débris dans les échantillons 1, 2 et 3, aucun autre indice organoleptique de contamination n'a été noté.
COV: mesure de la teneur en composés organiques volatils (COV) en ppm à l'aide d'un photo-ionisateur.

Date de production : 2020-05-27

VDM_Log_Tranchee_(806)_2019-06-13_(PDF).sty

AMENDEMENT

ENTRE : **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL,** personne morale constituée par lettres patentes délivrées en vertu du chapitre V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le 15 juin 2010 ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 2200 à Montréal, province de Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par Carl Bond, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2013, amendée le 31 mars 2015, le 25 août 2015, le 25 avril 2016, le 11 juillet 2017 et le 10 décembre 2019, ce dernier amendement est toujours en vigueur et n'a pas été modifié ni révoqué.

TPS :
TVQ :

Ci-après appelée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ci-après appelée le « **Locataire** »

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les Parties ont conclu un Bail, le 26 Novembre 2018, (le « Bail Initial »), portant sur la location d'un terrain vague d'une superficie approximative de CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MÈTRES CARRÉS (5 365 m²), connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE SIX CENT VINGT-DEUX (2 596 622) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (« Lieux Loués »), pour un terme de treize mois (13) mois et 21 jours, débutant le 8 juin 2018 et se terminant le 31 juillet 2019;

ATTENDU QU'une prolongation du bail est intervenue entre les Parties pour une période de deux (2) ans, débutant le 1 er août 2019 et se terminant le 31 juillet 2021 (la « Prolongation du bail » ; le « Bail Initial » et la « Prolongation du bail » collectivement nommés le « Bail »);

ATTENDU QUE les Lieux Loués décrits au Bail Initial ne pouvaient être utilisés qu'à des fins d'un espace d'entreposage de matériaux et d'équipements pour l'arrondissement Ville-Marie et pour aucune autre fin;

ATTENDU QUE l'usage des Lieux Loués sera modifié afin d'inclure également des activités destinées pour les fins d'un site de transbordement de matériaux et d'entreposage temporaire de déblais et de sols provenant d'excavations pour les besoins du Locataire.

ATTENDU QUE les Parties désirent apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante du présent amendement de Bail.

ARTICLE 2
CONDITIONS

2.1

a) N'utiliser les Lieux Loués qu'à des fins d'un espace d'entreposage de matériaux et d'équipements comme prévu au Bail Initial et pour des activités destinées pour les fins d'un site de transbordement de matériaux et d'entreposage temporaire de déblais et de sols provenant d'excavations pour les besoins du Locataire.

b) À moins qu'il en soit décidé autrement par le Locateur, le Locataire devra, à l'échéance du Bail ou à l'occasion de sa résiliation, le cas échéant, enlever et démanteler toutes ses installations et remettre les Lieux Loués dans leurs configuration et condition initiales, sauf l'usure normale, le tout aux frais du Locataire et à l'entière satisfaction du Locateur. En cas de défaut du Locataire de respecter le présent engagement, le Locateur pourra effectuer lui-même tous les travaux requis aux frais du Locataire.

b) Le Locataire devra respecter et devra s'assurer que tous ses mandataires, agents, employés, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, consultants, invités ou toute autre personne à qui il permet l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués (ci-après collectivement nommés les « **Agents** »), respectent les lois et règlements applicables et obtiennent tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci. Le Locataire devra tenir le Locateur indemne et à couvert du non-respect, par le Locataire ou ses Agents, des lois et règlements applicables ou du défaut, par le Locataire ou ses Agents, d'obtenir tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci.

c) Tous les frais relatifs à l'entretien, la réparation, l'utilisation et l'occupation des Lieux Loués seront à la charge du Locataire, à l'entière exonération du Locateur. Le Locataire sera responsable d'effectuer tels entretien et réparation, le tout à l'entière satisfaction du Locateur.

d) L'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire s'effectuera à ses seuls risques et périls et le Locateur ne saurait être tenu responsable de quelque réclamation que ce soit de la part du Locataire, de ses administrateurs, Agents, successeurs et ayants droit contre le Locateur; ce dernier se dégageant à cet égard de toute responsabilité envers ceux-ci, sauf en cas de faute ou négligence du Locateur ou des personnes dont il a la responsabilité. Le Locataire s'est assuré que les Lieux Loués conviennent à l'usage prévu et exonère le Locateur de toute responsabilité à cet égard.

e) Le Locataire s'engage à ce que l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués ne nuisent pas aux activités du Locateur sur les immeubles adjacents, n'entravent pas l'accès aux immeubles adjacents et ne causent pas de dommages à ceux-ci ou aux bâtiments ou aux équipements s'y trouvant et ne causent pas l'émission de contaminants dans l'environnement. Le Locataire s'engage à indemniser le Locateur pour tous les dommages subis par ce dernier qui résultent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire ou ses Agents.

g) Le Locataire sera responsable de tout préjudice, incluant le décès, ainsi que de tout dommage à la propriété, mobilière ou immobilière, du Locateur qui découlent, sont causés par ou sont autrement reliés à l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire ou ses Agents et, relativement aux dommages à la propriété, le Locataire devra assumer le coût de la réparation de tout tel dommage ainsi que des pertes encourues par le Locateur en raison de tout tel dommage. Le Locateur aura le choix, à son entière discrétion, de réparer lui-même tout dommage visé par le présent paragraphe, ou de requérir que le Locataire effectue les réparations, dans les deux (2) cas aux frais du Locataire.

h) Le Locataire tiendra le Locateur à couvert de tous frais, dépenses et dommages occasionnés par l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire ou ses Agents ou en raison du présent bail. Le Locataire indemnisera le Locateur et prendra fait et cause pour lui à l'égard de toute perte, réclamation, dépense et de tout dommage matériel ou corporel, frais et déboursé intenté ou subi par quiconque dans la mesure où ces derniers découlent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire ou ses Agents ou des actes ou omissions, fautifs ou non, de ces derniers.

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

k) Le Locataire ne pourra modifier ni transformer les Lieux Loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur.

l) Le Locataire doit permettre au Locateur de réaliser toutes réparations urgentes et nécessaires sur les utilités publiques situées sur les Lieux Loués, le cas échéant, le tout sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

m) Le Locataire devra assumer tous les coûts inhérents à l'installation, au maintien et à l'utilisation des services d'utilités publiques installés pour ses besoins, y compris, le cas échéant, le coût de sa consommation électrique pour les Lieux Loués.

n) Le Locataire s'engage à occuper paisiblement les Lieux Loués et à les garder propres et convenables à la satisfaction du Locateur.

ARTICLE 3
DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

3.1 Le Locataire convient que tout aménagement sur les Lieux Loués, le cas échéant, devra être libre de tout contaminant et ne causer aucun dommage à l'environnement.

Le Locataire déclare avoir remis au Locateur une étude de caractérisation environnementale des Lieux Loués, du Bureau Veritas, datée du 28 mai 2020, tel que décrit en Annexe 1 ci-jointe.

Le Locataire à la fin du Bail devra remettre au Locateur une étude de caractérisation environnementale des Lieux Loués préparée par un expert accrédité de son choix, selon les exigences du Locateur, décrivant la condition des Lieux, aux frais du Locataire et à l'entière satisfaction du Locateur.

En aucun temps le Locataire ne laissera de déchets ou autres débris sur les Lieux Loués à l'exception des matériaux, équipements, sols et déblais d'excavation qui sont autorisés en vertu des présentes.

Le Locataire prendra immédiatement toutes les mesures que le Locateur, à son entière discrétion, jugera nécessaires afin de garder les Lieux Loués libres de toute contamination reliée, de quelque manière que ce soit, à l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire ou ses Agents.

Le Locataire devra dénoncer au Locateur toute contamination des Lieux Loués dès qu'il en a connaissance.

Advenant le déversement de tout contaminant, accidentel ou non, sur les Lieux Loués, le Locataire, à ses frais, devra immédiatement récupérer le produit en cause et produire au Locateur, sans délai, une étude de caractérisation environnementale préparée par un expert accrédité.

Le Locataire assumera le coût de tous les travaux de réhabilitation requis pour éliminer toute contamination des Lieux Loués ou des terrains contigus aux Lieux Loués résultant directement de l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire ou ses Agents. À défaut par le Locataire d'effectuer, à l'entière satisfaction du Locateur, les travaux de réhabilitation requis, et ce, dans les trente (30) jours de la réception d'un avis du Locateur à cet effet, alors le Locateur pourra, s'il le juge à propos, effectuer tous tels travaux aux frais du Locataire. Dans ce cas, le Locataire devra rembourser au Locateur, dans les dix (10) jours de la réception d'une facture à cet effet, tous les frais ainsi encourus par le Locateur plus QUINZE POUR CENT (15 %) à titre de frais d'administration.

L'échéance ou la résiliation de ce bail n'aura pas pour effet d'éteindre la responsabilité du Locataire envers le Locateur à l'égard des obligations environnementales susmentionnées.

De plus, lorsque le Locataire aura définitivement libéré les Lieux Loués, il devra remettre au Locateur, dans les trente (30) jours suivant l'échéance ou la résiliation du bail, une

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

étude de caractérisation environnementale des Lieux Loués préparée par un expert accrédité selon les exigences du Locateur, le tout aux frais du Locataire et à l'entière satisfaction du Locateur.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTREAL

Le 3e jour du mois de juillet 2020

par : _____
Nom : Carl Bond
Titre : Directeur de la gestion immobilière

VILLE DE MONTRÉAL,

Le ___ jour du mois de _____ 2020

par : _____
Nom : Me Yves Saindon
Titre : Greffier Ville de Montréal

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208833002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 293 853 $ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi – Montcalm de l'organisme Vilavi Québec.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 293 853 $, pour la réalisation du projet Vilavi - Montcalm dans l'arrondissement Ville-Marie;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-03 08:08

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208833002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 293 853 $ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi – Montcalm de l'organisme Vilavi Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, l'organisme Vilavi Québec (auparavant Dianova Québec) a soumis un projet qui permettra la réalisation de 12 chambres et d'un espace communautaire pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance; le projet prévoit la démolition d'une maison de chambres existante, en mauvaise condition, ainsi que la construction d'un nouvel édifice.

Le financement de base des projets d'AccèsLogis Québec provient de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auquel s'ajoute une contribution de la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102) devra être consentie pour viabiliser le projet, pour un montant maximal de 293 853 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 20 0135 (26 mars 2020) : Approuver l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et responsabilités en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, le tout sous réserve de l'approbation de l'entente tripartite 2020 par le gouvernement du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46

097 208 $.
CG19 0148 (28 mars 2019) : Approuver l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et responsabilités en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 72 830 000 $.

CG18 0244 (26 avril 2018) Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

DESCRIPTION

Le coût prévu de la construction de l'immeuble s'élève à 1 177 925 $ (incluant la démolition), et l'achat du terrain sera fait au coût de 800 000 $. À ces montants s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes, et les taxes applicables. Le coût total de réalisation est de 2 703 194 $. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues, et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagne. Le manque s'explique essentiellement par la nécessité de procéder à la démolition de l'immeuble existant, car non récupérable, et par les coûts d'un chantier en insertion dans le bâti existant..
La subvention exceptionnelle, d'un maximum de 293 853 $, sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

Le projet permet d'éliminer un immeuble en mauvais état et de le remplacer par une maison de chambres adaptée aux besoins de la clientèle vulnérable (notamment avec des espaces communautaires);

- Le projet contribuera à consolider la trame urbaine de l'îlot où il s'implante, tout en assurant la création de logements sociaux;
- Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et répond à la priorité accordée à la lutte contre l'itinérance, ainsi qu'à la sauvegarde du parc de maisons de chambres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention exceptionnelle de 293 853 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle. La composition de

cette subvention exceptionnelle, proviendra de deux sources distinctes.
La subvention exceptionnelle sera assumée, en partie, par l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 135).

Afin de compléter le montage financier, un montant de 91 005 $, sera assumé par l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19 0148).

Cette dépense proviendra du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; elle sera entièrement imputée à l'agglomération puisqu'elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat, ce qui signifie une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Vilavi - Montcalm, suite au conseil d'agglomération, est celle de l'engagement conditionnel (EC) qui permet la réservation la subvention pour l'organisme. Comme le chantier ne débutera pas avant octobre 2021, la crise actuelle n'a aucun impact sur le projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : septembre 2021
Début des travaux : octobre 2021
Occupation des bâtiments : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine DESPARS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514.868.7342
Télécop. : 514.872.3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Stéphanie AUGY
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.872.2187
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin ALAIN
Chef de division
Tél : 514 872-3488
Approuvé le : 2020-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ALAIN
Chef de division
Tél : 514 872-3488
Approuvé le : 2020-07-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208833002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 293 853 $ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi – Montcalm de l'organisme Vilavi Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1208833002_Habitation.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Pascal-Bernard DUCHARME
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2020/08/27
17:00

(1)

Dossier # : 1207796011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet - COVID-19

Il est recommandé:
- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal;

- d'approuver un projet de convention à cet effet.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-07-06 10:17

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207796011**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet - COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.
En 2019, la Ville et l'OCTGM ont signé une entente de contribution triennale qui couvre les années 2019, 2020 et 2021. Cette entente prévoit un contribution financière de 930 000$ pour chacune des trois années. Il est à noter que la Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années.

Ce sommaire vise à accorder une contribution financière à l'organisme qui lui permettra de réaliser une campagne de promotion, *Relancez l'été* , à l'été 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0467 - 24 octobre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.
CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 $, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil

spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 $, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

CG16 0717 - 22 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017.

CE16 1167 – 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0550 – 24 septembre 2015 – Accorder un soutien financier annuel de 140 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016.

CG15 0396 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier de 2 000 000 $, pour les années 2015 et 2016, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

CG14 0365 – 21 août 2014 - Accorder un soutien financier de 240 000 $ à l'OCTGM pour une période de deux ans (2014-2015) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal- MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG 14-0204 – 1er mai 2014 – Accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal-MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG12 0471- 16 janvier 2013 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet de convention vise à permettre de soutenir financièrement le projet de la campagne de promotion *Relancez l'été* qui vise à inciter les Montréalais.es et les touristes intra-Québec à venir visiter Montréal afin qu'ils profitent pleinement de l'été dans les lieux qu'ils affectionnent, tout en respectant les mesures sanitaires recommandées. Cette campagne devrait contribuer à attirer des visiteurs et ainsi soutenir les entreprises qui misent sur une clientèle touristique. Dans le cadre de cette campagne, l'OCTGM prévoit une campagne qui se décline en plusieurs volets, notamment:

- Déployer une boîte à outils auprès des sociétés de développement commercial (SDC);
- Émettre un communiqué de presse pour le lancement de la campagne;
- Réaliser une conférence de presse avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS);
- Informer les membres et partenaires au moyen d'infolettres et de webinaires;
- Mener une campagne promotionnelle avec des outils promotionnels physiques tel que de l'affichage extérieur et un habillage de différents sites.

La campagne permettra de susciter un effet de relance et d'inviter les montréalais à redécouvrir les musées, les attraits touristiques, les restaurants, les commerces et les hôtels de Montréal.

La campagne de promotion sera réalisée, en tout ou en partie, avant l'approbation de la convention par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal, alors qu'elle débutera en juillet et s'échelonnera jusqu'à la fin de l'été.

JUSTIFICATION

Le tourisme est un secteur économique important pour la métropole et industrie créatrice d'emplois. Il génère des retombées importantes dans la région. Le soutien financier de la Ville de Montréal est requis pour permettre une offensive publicitaire d'importance et visant à activer la relance touristique locale et le retour des activités estivales. Montréal est particulièrement fréquentée l'été par les touristes et les festivaliers qui sont cet été beaucoup moins présents, voire absents. Cette campagne de promotion permettra de soutenir les commerces et établissements montréalais dépendants du tourisme et de favoriser l'attractivité de l'agglomération de Montréal afin de créer un effet de lancement pour mobiliser la ville et d'aider le secteur touristique à traverser la crise.
Avec ce soutien financier, la Ville s'assure que les activités de promotion se poursuivent dans le but d'atteindre les objectifs du plan stratégique de l'OCTGM au bénéfice de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à la réalisation de la campagne publicitaire sont de 200 000 $. La somme est prévue au budget 2020 du Service du développement économique - bouquet de mesures COVID-19 (entente 150 M$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter cette contribution financière ne permettrait pas à l'OCTGM de déployer une campagne publicitaire hors des plateformes numériques et réduirait de manière importante la portée de la campagne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention à intervenir entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-02

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-07-06

Campagne Montréal

29 juin 2020

TOURISME / MONTRÉAL

Ordre du jour

Bref retour sur le territoire

Contexte et visuel moteur

Stunt de lancement

Volets considération et conversion

Plan média

Bref retour sur le territoire

On parle souvent de relance dans des termes drabes, froids et économiques. Mais dans le fond, ce que tout le monde attend, c'est la relance de la vie et de tous ses plaisirs.

Pour y arriver, on a besoin des Montréalais, donc on emploie une formulation qui leur demande de se donner pour leur ville, tout en les inspirant sur quoi faire pour aider à la relance de Montréal.

#MTLMOMENTS

Relancez l'été

Montréal repart. Soyez de la partie.

MONTRÉAL

Contexte et visuel moteur

Autres initiatives

RELANCEZ L'ÉTÉ

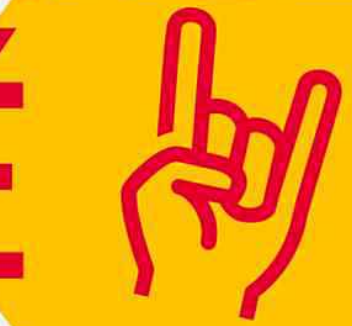

Montréal repart. Soyez de la partie.

Affichage sauvage

RELANCEZ
VOS PAPILLES
Nos restos sont ouverts.
MONTRÉAL

Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.
Soyez de la partie.

RELANCEZ
L'ÉTÉ
Montréal repart. Soyez de la partie.

Oriflamme

Relancez l’été.
Montréal repart. Soyez de la partie.

Relancez votre curiosité.
Nos musées sont ouverts. Soyez de la partie.

Relancez vos papilles.
Nos restos sont ouverts. Soyez de la partie.

Relancez vos 5 à 7.
Nos bars sont ouverts. Soyez de la partie.

Relancez votre imagination.
Nos cinémas sont ouverts. Soyez de la partie.

Relancez vos piques-niques.
Nos parcs sont ouverts. Soyez de la partie.

Relancez vos oreilles.
Nos salles de spectacles sont ouvertes. Soyez de la partie.

Relancez votre style / Relancez votre garde-robe.
Nos boutiques sont ouvertes. Soyez de la partie.

Relancez votre cœur.
Nos spas sont ouverts. Soyez de la partie.

Relancez la romance.
Notre hôtel est ouvert. Soyez de la partie.

Relancez vos rires. (enfants)
Relancez vos coeurs d’enfants. (attraits famille)

Jump start your summer.
Montréal is back. Let’s play.

Jump start your appetite.
Our restaurants are open. Let’s play.

Jump start your curiosity.
Our museums are open. Let’s play.

Jump start your happy hour.
Our bars are open. Let’s play.

Jump start your imagination.
Our cinemas are open. Let’s play.

Jump start your picnics.
Our parks are open. Let’s play.

Jump start your ears.
Our venues are open. Let’s play.

Jump start your look.
Our shops are open. Let’s play.

Jump start your vacation.
Our pools are open. Let’s play.

Jump start your adrenaline. (kids)
Jump start your sense of wonder. (family attractions)

Stunt lancement

Créer un effet de lancement pour mobiliser la ville.

Le 9 juillet, donner le coup d’envoi à la relance et aux activités estivales.

La relance de Montréal aux quatres coins de la ville

Nous allons dévoiler le slogan de la relance en le peinturant sur le sol en plein cœur du Quartier des spectacles.

- La nuit précédant le webinaire, nous allons peindre en **format géant** le slogan sur l'esplanade du Quartier des spectacles.

- Au même moment, nous utiliserons des **plus petits stencils** pour marquer le message aux quatre coins de la ville.
  - Nous allons adapter notre slogan de manière à relier nos commerçants avec le même message.
  - Exemples :
    - Devant les musées : **Relancez votre curiosité**
    - Devant le Centre des Sciences, Tyrolienne MTL, Voiles en Voiles, etc. : **Relancez votre cœur d'enfant**
    - Devant les boutiques de vêtements : **Relancez votre garde-robe**
    - Devant les hôtels : **Relancez la romance**

MAC
UQÀM

La relance de Montréal aux quatres coins de la ville

Vidéo de dévoilement

- Nous allons filmer tout le processus de création en timelapse.
    - Vidéo de style épique : montage énergique des attraits touristiques de Montréal, de la peinture sur le sol aux quatre coins de ville, un point de vue en hauteur de notre œuvre du Quartier des spectacles au lever de soleil.

- Nous diffuserons cette vidéo au cours de la semaine du lancement.

Volets considération & conversion

Story sponsorisée - Ouverture générique

Story sponsorisée - Thématiques

Big box - Passeport

Boîte à outils

Couverture Facebook animé et filtre photo de profil

Publication Facebook - Partage

BKIND

Relancez votre routine beauté. BKIND est ouvert.
Soyez de la partie 😉

MTLorg

Lorem

Autocollants

Relance à la chaîne

Dans la même lignée que l'offensive #OnSeSerreLesCoudes, nous voulons encourager l'achat local et la découverte de nouveaux commerces en ville.

Nous allons donner aux commerçants des outils pour **faciliter la recommandation d'autres commerces** dans la ville, notamment avec des affiches en lieu de vente.

- Exemples
  - Lorsque vous magasinez à la boutique Modéco de l'avenue Mont-Royal, vous verrez le message suivant en magasin :
    - ***Si vous avez aimé notre boutique, vous adorerez la boutique Cockluch sur la rue Villeray.***
  - Lorsque vous prenez un verre au Siboire sur Saint-Laurent, vous verrez le message suivant à la sortie du bar :
    - ***Si vous avez aimé notre brasserie, vous adorerez la Brasserie Harricana sur la rue Jean-Talon O.***

Messages clés: manifesto du projet (33)

Relancez l’été.

Montréal repart. Soyez de la partie.

L’été est bien arrivé, juste à temps pour le déconfinement. Tout Montréal est prêt à repartir, toutes les mesures nécessaires ont été mises en place, les citoyens ont hâte de relancer la vie et tous les plaisirs de notre grand terrain de jeu.

Et pour qu’on puisse profiter encore longtemps de tout ce qu’on aime tant de Montréal, notre ville a besoin de nous. Citoyens, commerçants, hôteliers, restaurateurs, artisans, soyons tous de la partie. Relançons la culture, notre curiosité, nos 5 à 7, notre garde-robe, nos papilles, nos yeux, nos oreilles, notre créativité, nos soirées d’amoureux. Profitons de l’été à Montréal, tout en continuant de respecter les mesures sanitaires recommandées, pour soutenir tous les lieux qu’on aime tant.

On relance notre ville. Soyez de la partie.

Plan média

Objectifs de communication et messages clés

Attractivité (organique)

Message / Cri de ralliement
Relançons Montréal ensemble, now (Cri de ralliement *fun* et énergisant incitant à agir pour le terrain de jeu montréalais - i.e. les expérience que vous aimez vivre)

CTA
Vous avez un rôle à jouer

Indicateurs
visites qualifiées, couverture de presse adhésion membres (mesure?)

Considération (30 % - fluide)

Message
Profitez du terrain de jeu réinventé cet été et contribuez du même coup à la relance de Montréal

CTA
Découvrez comment en profiter [lien vers hub sur mtl.org OU vers mtl.org - accueil]

Indicateurs
visites qualifiées, coût par conversion en ventes (secondaire) - en attente confirmation Elisabeth

Conversion (70 % - fluide - prospection + reciblage)

Messages
Offre : passeport et staycation (ou sweet deal, ou autre) ou autre (offre d'attrait, par exemple)

CTA
Profitez-en ici [lien vers offre spécifique]

Indicateurs
visites qualifiées, coût par conversion en ventes - en attente confirmation Elisabeth

Évaluation de performance

État d'esprit

Attractivité

Je n'ai pas vraiment d'avis sur l'attractivité de Montréal cet été (latence) ou mon avis a été affecté par la pandémie

J'ai compris que Montréal est attractif cet été

(Owned & earned)

Considération

Je me demande quoi faire à Montréal cet été

L'écosystème Tourisme Montréal m'a aidé à identifier des activités à Montréal cet été

Campagne Hyperlocale

1. KPI: Visites qualifiées

Campagne Locale

1. KPI: Visites qualifiées

Conversion

Je compare les offres (activités, nuitées, etc.) à Montréal

L'écosystème Tourisme Montréal m'a permis de réserver un passeport et/ou un séjour hôtelier à Montréal

Campagne Hyperlocale

1. Passeport - KPI: click out (sur le bouton « achat ») // CPA (coût par transaction)
2. Package hôtelier - KPI: click out (vers site partenaire)

Campagne Locale

1. Passeport - KPI: Visites qualifiées
2. Package hôtelier - KPI: click out (vers site partenaire)

Merci

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38 dont l'adresse principale est le 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, agissant et représentée par Monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par Madame Manuela Goya, vice-présidente développement de la destination et affaires publiques, dûment autorisés aux fins des présentes tels qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 122310428
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent soixante-mille dollars (160 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quarante mille dollars (40 000 $), dans les trente (30) jours suivant la réception de la reddition de compte à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas

servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

10.1 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.2 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, de la Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le .....e jour de ..... 20__

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.

Par : _____
Yves Lalumière

Par : _____
Manuela Goya

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 20__ (Résolution CG ……..).

ANNEXE 1

PROJET

Dans le contexte de la COVID-19, Tourisme Montréal souhaite réaliser la campagne de promotion *Relancer l'été* afin d'inciter les Montréalais.es. et les touristes intra-Québec à venir visiter le centre-ville de Montréal. Cette campagne devrait contribuer à attirer des visiteurs et ainsi soutenir les entreprises qui misent sur une clientèle touristique. Dans le cadre de cette campagne, Tourisme Montréal prévoit notamment :

- Déployer une boîte à outils auprès des sociétés de développement commercial (SDC);
- Émettre un communiqué de presse pour le lancement de la campagne;
- Réaliser une conférence de presse avec le Quartier des spectacles;
- Informer les membres et partenaires au moyen d'infolettres et de webinaires;
- Avoir recours aux outils promotionnels suivants:
    - habillage des sites La Presse; Radio-Canada; Bell Média; MétéoMédia;
    - affichage extérieur (publicités sauvages; stations Bixis; abribus numériques);
    - Campagne numérique conversion;
    - oriflammes;
    - stencils Relancez l'été;

Objectifs :

- Créer un effet de lancement pour mobiliser la Ville;
- Encourager l'achat local et la découverte de nouveaux commerces en ville;
- Favoriser l'attractivité de Montréal pour la saison estivale et favoriser les réservations auprès des hôtels et attraits touristiques montréalais.

Le projet sera en tout ou en partie réalisé avant l'approbation de la présente convention par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

REDDITION DE COMPTES

Un bilan faisant état des réalisations du Projet, précisant les actions réalisées dans le cadre de la campagne *Relancer l'été* et les résultats de ladite campagne devra être déposé– au plus tard le 31 décembre 2020;

La reddition de compte devra présenter des indicateurs, à confirmer auprès de l'organisme, par exemple :
- Visites qualifiées;
- Couverture de presse;
- Adhésion des membres;
- Nombre de conversions (passeports et packages hôteliers);
- Coût par conversion en ventes.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

• Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
• S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
• Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

• Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

- .
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207796011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet - COVID-19

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207796011 - COVID-19.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-03

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1200191006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité La Factry (CG19 0301), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069) et l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie

Il est recommandé :
- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factry (CG19 0301);

- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059);

- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222);

- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069)

- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406)

- d'imputer la dépense totale de 1 365 000 $ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2020-07-31 16:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200191006**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité La Factry (CG19 0301), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069) et l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie

CONTENU

CONTEXTE

Les circonstances exceptionnelles causées par l'apparition de la COVID-19, notamment l'imposition de mesures de distanciation, rendent impossible la réalisation des projets pilotés par des organismes partenaires selon les échéanciers prévus. Des ajustements à 5 ententes de contribution financière, avec autant de partenaires, sont ici soumis.
Organisation à but non lucratif, l'École de créativité la Factry, ci-après La Factry, a pour mission de promouvoir le développement des compétences en exploitant une école axée sur la créativité en offrant des programmes de formation, des séminaires et des ateliers. Le projet "Pause", financé à hauteur de 250 000 $ dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2019, s'attarde à la problématique de l'adéquation des compétences des jeunes récemment diplômés dans le but de permettre leur intégration dans le marché de l'emploi. Pour renforcer les aptitudes professionnelles des jeunes, le projet vise l'impartition des compétences transversales ou *Soft Skills* , lesquels ne sont pas traditionnellement enseignés par les universités et institutions d'enseignement. Il propose notamment une formation de 8 semaines en compétences transversales, créativité et Design thinking pour 24 jeunes ainsi qu'un stage de 4 mois en entreprise.

L'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec, aussi connu sous le nom Réseau COOP, est une coopérative qui offre à l'entrepreneuriat collectif des programmes d'accompagnement, des outils et des réseaux formant un écosystème pour aider les entrepreneurs de la communauté à développer leurs projets, leurs organisations et, ultimement, à accroître leur impact social. En février 2020, la Ville et Réseau COOP ont conclu une entente de soutien financier de 3 ans d'une valeur de 515 000 $. Ce soutien doit permettre de réaliser les actions qui lui permettront de rejoindre une plus grande audience,

d’augmenter la visibilité du modèle coopératif et d'accroître la participation d'entrepreneurs montréalais à ses activités. L’objectif est d’assurer la croissance du continuum de services créé par Réseau COOP qui va de la sensibilisation au soutien aux coopératives gérées par les travailleurs en opération à Montréal.

Créé en 2015, l’organisme à but non lucratif Celsius Mtl (ci-après "Solon") accompagne les citoyens et les autres acteurs d’une communauté dans l’identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs ayant pour objectif la création de milieux de vie renforçant le tissu social et ancrés dans la transition écologique. Il est particulièrement actif dans les arrondissements Rosemont – La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Une entente de contribution financière 2019-2022 supporte Solon à hauteur de 200 000 $ pour la structuration de son offre de services. Plus précisément, le projet financé propose :
- la formalisation de l'offre de Solon pour accompagner les citoyens dans la réalisation de leurs projets;
- la création de groupes de travail permanents;
- la création et la diffusion d'outils (logiciels, assurances, financement, etc.);
- la participation de Solon à la structuration de l'écosystème de soutien aux projets collectifs.

La Pépinière | Espaces collectifs est un organisme à but non lucratif qui vise à développer des espaces collectifs, en se fondant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux, et proposer aux résidents des lieux d’innovation et d’initiative. Au début de l'année 2020, l’organisme et la Ville ont conclu une entente de financement pour une somme de 200 000 $, sur la période de 2020 à 2023, pour la mise en place d’un guichet d'accueil d'initiatives, fixe et volant, pour renforcer l’accompagnement proposé aux promoteurs d’espaces collectifs porteurs d’innovation sociales.

Créé en 2010, l’organisme à but non lucratif 7 À NOUS a pour mission d’assurer le développement du Bâtiment 7, situé au 1900 rue Le Ber, et d’y réaliser un pôle de services de proximité regroupant des activités communautaires, culturelles et commerciales en réponse aux besoins du quartier Pointe-Saint-Charles. La première portion réhabilitée du site, inaugurée en mai 2018, abrite aujourd’hui une quinzaine de groupes, soit 8 organisations d’économie sociale et 7 collectifs informels utilisateurs des équipements du 7 À NOUS : atelier vélo, mécanique, bois, sérigraphie, céramique, impression numérique, chambre noire. Ces groupes forment le Pôle des pratiques pour lequel la Ville a accordé, en septembre 2019, une contribution de 200 000 $ afin de consolider et de développer ses activités durant la période 2019-2022.

Les organismes École de créativité la Factry, Réseau Coop, Solon, La Pépinière | Espaces collectifs et 7 à nous ont proposé de modifier ou de reporter leurs activités pour répondre aux exigences de la situation de distanciation sociale. En conséquence, le présent dossier concerne l'approbation d'addenda aux ententes de contribution liant la Ville à ces 5 organismes afin de ne pas pénaliser ces partenaires et leurs clientèles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Génériques
CE18 0916 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en Innovation sociale 2018-2022

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

Pour l'École de créativité La Factry

CG19 0301 - 20 juin 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 $ à l'École de créativité La Factry pour mettre en place un programme de formation en créativité et design thinking, à la suite du Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents

CG19 0058 - 28 février 2019 - Accorder un contrat de services professionnels à l'École de créativité la Factry pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 $

CG17 0097 - 30 mars 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à l'École de créativité La Factry pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec

Pour Réseau COOP

CG20 0059 - 27 février 2020 - Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 $ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2020 à 2022 afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de trois volets de son plan d'action

Pour Solon

CM20 0070 - 27 janvier 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada

CG19 0222 - 16 mai 2019 - Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle

CA18 26 0244 - 4 septembre 2018 - contribution financière de 2 000 $ pour la tenue d’un événement festif à l’espace Bonheur Masson

CA18 26 0152 - 4 juin 2018 - Soutenir la réalisation du projet « Espace Bonheur Masson », à travers l'occupation temporaire du domaine public et une contribution financière de 10 000 $

CA18 26 0151 - 4 juin 2018 - Soutenir la réalisation du projet « Oasis Bellechasse », à travers l'occupation temporaire du domaine public et une contribution financière de 10 000 $

Pour La Pépinière | Espaces collectifs

CG20 0069 - 27 février 2020 - Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023

Pour Collectif 7 à nous

CG19 0406 - 19 septembre 2019 - Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022

CM17 0995 - 21 août 2017 contribution financière non récurrente de 215 000 $ pour le projet immobilier Bâtiment 7, complément à la subvention PRAM

DA175238038 - 6 juillet 2017 - Subvention PR@M-Économie sociale de 642 000 $ pour des travaux réalisés sur un bâtiment affecté à des activités d'économie sociale

CM17 0731 - 13 juin 2017 - Soutien financier de 500 000 $ à l'Organisme 7 à nous, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes

CA17 22 0193 – 6 juin 2017 Octroi d'un soutien financier non récurrent à l'OSBL 7 À NOUS au montant de 14 752,60 $ pour la compensation de frais de permis de transformation émis pour le Bâtiment 7.

CA17 22 0061 - 14 mars 2017 - Soutien financier non récurrent à l'OSBL 7 À NOUS au montant de 8 793 $ pour la compensation des frais de permis de transformation

DESCRIPTION

Pour l'École de créativité La Factry
Afin d’assurer la faisabilité du projet, la Factry doit assurer le déroulement des formations en ligne. Une révision de l’échéancier initialement proposé est également requise :

1. Dates des activités et des versements : les stages de la cohorte 1, prévus initialement au printemps 2020, seraient reportés à l’automne 2020; en conséquence, la date du deuxième versement (100 000 $) serait décalée du 31 juillet au 30 septembre 2020;
2. Durée de la convention : elle est déplacée du 31 août 2021 au 30 novembre 2021;
3. Format : le mode d'impartition des formations et des activités d'intégration serait en ligne; les activités en mode présentiel reprendraient seulement si les mesures de distanciation le permettent.

Pour Réseau COOP

Les modifications proposées concernent :

1. Des modifications aux périodes visées par les versements pour s'adapter au déplacement dans le temps du projet engendré par la situation de pandémie;
2. La date de fin de projet qui est déplacé du 30 octobre 2022 au 30 juin 2023;
3. L’adaptation de certaines activités à être offertes sous forme de webinaires (mode virtuel), l’anticipation, le cas échéant, d’un report d’un événement à l’an 3 au lieu de l’an 2 et la révision des dates de reddition de compte en fonction du déplacement dans le temps du projet.

Pour Solon

Les modifications proposées concernent :

1. Le report de la date de fin de projet et de certaines activités : la crise de la COVID-19 a entraîné une incertitude sur les délais nécessaires pour réaliser le projet. Il y a un décalage au niveau de la mobilisation des citoyens et des réflexions de ceux-ci pour

construire des projets. Il est donc proposé de décaler la date de fin de projet du 31 mars 2022 au 30 septembre 2022 ainsi que la reddition de compte de cette même année.
2. Le format des activités : les événements et les outils d'accueil se dérouleraient en présentiel ou en virtuel si la situation l'exige.

Ces ajustements n'ont aucune conséquence sur les versements de la contribution.

Pour La Pépinière | Espaces collectifs

Les modifications proposées permettraient d'adapter le projet afin de le rendre réalisable dans le contexte :

- en 2020, tests sur différents modèles d'accompagnement à distance des projets et réalisation de 2 appels de candidatures;
- en 2021 3ème et 4ème appel de candidatures et ouverture du café Pépinière et du Guichet d'initiatives si le contexte le permet;
- en 2022, 5ème et 6ème appels de candidatures.

Il n'y a aucun changement aux versements et aux échéances prévues dans l'entente.

Pour Collectif 7 à nous

1. La date de fin de projet est déplacée du 31 mars 2022 au 30 septembre 2022.
2. Les activités du projet initial qui demandaient des activités de groupes sont remplacées par :

- en 2020 : le développement de la programmation d'ateliers collaboratifs, du programme d’apprentissage et de transmission des savoirs et la mise en place des volets accueil, instauration d'un volet programmation et diffusion;

- en 2021 : tenue des tests de la programmation des ateliers collaboratifs, de la poursuite de la programmation et des apprentissages et du développement d’un programme international d’innovations sociales.

Il n'y a aucun changement aux versements prévus dans l'entente.

JUSTIFICATION

Pour l'École de créativité la Factry
Les répercussions de la COVID-19 sur les pertes d’emploi ont été proportionnellement plus importantes chez les personnes âgées de 15 à 24 ans. Dans ce contexte, le projet Pause acquiert une importance particulière car il vise à accroître la mobilité et à renforcer les compétences intersectorielles, particulièrement en demande par l’industrie.

Pour Réseau COOP

Il est justifié d’adapter les activités de l’Organisme afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle d’organisme d’accompagnement de l’entrepreneuriat collectif montréalais.

Pour Solon

Le projet repose sur la mobilisation et l'accompagnement des citoyens pour construire des projets d’économie sociale en faveur de la transition. La prolongation du projet permettra l'atteinte des objectifs en terme de mobilisation et d’accompagnement. Il permettra aussi

l'émergence de solutions pensées dans le contexte de pandémie (exemple: initiative cyclistes solidaires).

Pour Pépinière

Initialement, le projet visait visait l'établissement d'un lieu d'accueil, un guichet, dans un café pour l'accompagnement des projets entrepreneuriaux. La pandémie et les nécessaires mesures de distanciation ont exigé que l'organisme revoit son projet et sa façon d'accompagner les promoteurs. Les ajustements à l'entente (au descriptif du projet) donnera à l'organisme la flexibilité nécessaire pour tester les mesures susceptibles d'accompagner les promoteurs afin de permettre, dans le contexte, la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs.

Pour Collectif 7 à nous

Le décalage dans le temps du Projet et son ajustement aux mesures de distanciation sociale en vigueur permettraient d'atteindre ses objectifs initiaux, soit la consolidation et le développement des activités du Pôle des pratiques du Bâtiment 7.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne demande aucun crédit additionnel. Seuls les versements faits à Réseau Coop et leurs échéanciers sont affectés. Le tableau ci-joint montre, par année et par organisme, les versements prévus par les conventions initiales et modifiées par les addenda.

ORGANISME		**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**TOTAL**
École de créativité la Factry	Convention initiale	100 000 $	100 000 $	50 000 $			250 000 $
	Convention modifiée	100 000 $	100 000 $	50 000 $			250 000 $
Réseau Coop	Convention initiale		181 823 $	204 710 $	128 467 $		515 000 $
	Convention modifiée		121 216 $	162 962 $	196 588 $	34 234 $	515 000 $
Solon (Celcius Mtl)	Convention initiale	60 000 $	70 000 $	50 000 $	20 000 $		200 000 $
	Convention modifiée	60 000 $	70 000 $	50 000 $	20 000 $		200 000 $
La Pépinière | Espaces collectifs	Convention initiale		60 000 $	70 000 $	50 000 $	20 000 $	200 000 $
	Convention modifiée		60 000 $	70 000 $	50 000 $	20 000 $	200 000 $
Collectif 7 à nous	Convention initiale	60 000 $	70 000 $	50 000 $	20 000 $		200 000 $
	Convention modifiée	60 000 $	70 000 $	50 000 $	20 000 $		200 000 $
Total							1 365 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier n'est pas approuvé, les 5 projets ne pourront répondent aux exigences, en temps et en contenu, des ententes en vigueur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a un impact certain sur les activités et les échéanciers des projets en cours. Les addenda permettront d'adapter les livrables et leur échéancier à la situation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite des activités des 3 partenaires en fonction, le cas échéant, des nouveaux livrables et des échéanciers prévus dans les addenda respectifs à leur convention initiale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

Tél : 872-2374
Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-8609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2020-07-31

ADDENDA 1

À LA CONVENTION DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 1111, rue Saint Jacques ouest, Montréal, Québec H3C 1B3, agissant et représentée par madame Marie Amiot, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 5 décembre 2018;

Numéro d'inscription TPS : 788955524
Numéro d'inscription TVQ : 1223187125

Ci-après appelé le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville a accordé une contribution financière pour le développement du projet *Immersion créative* pour une somme maximale de deux cent cinquante mille dollars 250 000 $ incluant toutes les taxes applicables, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG19 0301 en date du 20 juin 2019 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation des travaux du Contractant peuvent nécessiter certains ajustements ou adaptations en raison de la pandémie COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE le Contractant propose un ajustement à l'échéance du projet initial pour répondre aux exigences que posent la pandémie et aux besoins identifiés par la Ville;

ATTENDU QUE les Parties désirent conclure le présent Addenda afin d'apporter les modifications requises à la Convention initiale;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. La Convention initiale est modifiée par l'ajout, après l'article 4.1.2, de l'article suivant :

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet; ».

3. L'article 5.2. de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

5.2.1 Pour l'année 2019

- un versement au montant de cent mille dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

5.2.2 Pour l'année 2020

- un versement au montant de cent mille dollars (100 000 $) au plus tard au plus tard 30 jours suite à la réception de la reddition de compte de mi-étape.

5.2.3 Pour l'année 2021

- un versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $) au plus tard 30 jours suite à la réception de la reddition de compte finale.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables.

4. L'article 9. de la Convention initiale est remplacé par suivant :

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard 30 novembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

5. L'Annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 jointe au présent Addenda 1;

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

LE PRÉSENT ADDENDA 1 A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, Greffier

Montréal, le e jour de 2020

ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY

Par : _____
Marie Amiot, présidente-directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution).

ANNEXE 1

PROJET ET PLAN DE RÉALISATION

FACTRY École des sciences de la créativité

Accélérer les talents – Projet Immersion créative

1) Problématique du projet

La problématique centrale du présent projet est l'ADÉQUATION DES COMPÉTENCES DE LA RELÈVE face à un milieu du travail en transformation. Nous avons choisi ici de nous attarder aux compétences transversales nécessaires à plusieurs secteurs d'activité, par opposition à des compétences plus techniques et spécifiques à un seul secteur. Ce sont ces compétences transversales qui permettront une meilleure mobilité à l'emploi. Selon de Forum économique mondial, 65% des jeunes occuperont des emplois qui n'existent pas aujourd'hui. La récente étude pan canadienne Humains Recherchés décrit en détail les facteurs de réussite pour les jeunes canadiens à l'ère des grandes perturbations et fait la liste des compétences incontournables. Selon cette étude : "Au Canada le système d'éducation, les programmes de formation et les initiatives sur le marché du travail ne sont pas conçus pour aider les jeunes à réussir dans cette nouvelle économie fondée sur les aptitudes". Le contexte Covid amplifie une réalité qui était déjà présente : le besoin de mélanger les disciplines afin de trouver, ensemble, des solutions nouvelles à des enjeux collectifs : nous l'appelons la transdisciplinarité. Le besoin criant de revoir et réinventer des volets fondamentaux de notre économie et notre organisation du travail. Le travail collaboratif et l'essor des économies de partage sont clés plus que jamais. Sans oublier l'omniprésence du monde data et les enjeux qui en découlent.

2) Proposition de la Factry pour faire face à ces enjeux

Le programme de formation Pause, issu du projet Immersion créative, enseigne les compétences clés qui permettent aux jeunes d'entrer dans un monde du travail en pleine transformation et d'y participer activement à titre d'agents de changement. Dans la situation COVID-19, les compétences enseignées à la Factry deviennent des atouts pour une mobilité à l'emploi et pour accroître la capacité d'adaptation. La crise actuelle augmente plus que jamais la pertinence du programme. Elle aide également les jeunes à trouver des repères face à cette situation et à être mieux outillés. Pause comprend 2 grands volets : un volet formation et un volet stage. En ce qui concerne le volet formation, il est devenu encore plus pertinent pour donner des repères à ces jeunes. Les besoins suivants sont exacerbés : développer sa créativité, trouver sa voie, être outillés pour faire partie de la solution, co-créer, trouver des solutions nouvelles à des enjeux, développer son sens critique et capacité de résolution de problèmes complexes. Pour ce qui est du volet stage, on est passé d'une économie en manque de talents à une économie de chômage élevé. C'est à ce niveau que la situation actuelle change la donne pour nos bénéficiaires.

3) Objectifs généraux de la proposition

Pause est un programme qui vise à sélectionner des jeunes à la veille de leur parcours professionnel et outiller ces leaders du futur avec des compétences clés du 21ième siècle. Cette initiative se distingue par son approche moderne sur la formation en mélangeant ateliers de formation, stages et projets intégrateurs à impact collectif. Au total deux cohortes de 20 jeunes issus de disciplines variées suivront un programme de 8 mois découpé en 3 volets, pour un total de 40

jeunes :

- Volet 1 : 10 semaines de formation pour développer la posture créative, à l'intérieur duquel s'insère un projet intégrateur de groupe permettant de travailler. Un volet de mentorat sera inclus dans ces 10 semaines.
- Volet 2 : projet commun d'intégration réalisé en partenariat avec le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM).
- Volet 3 : 4 mois de stage rémunéré en entreprise.

Les objectifs visés par la proposition sont :

1. Développer un programme de formation moderne, adapté à la réalité des jeunes. Les cursus offerts seront inspirés des formations en leadership créatif, culture data et impact social enseignés à la Factry. Les compétences clés visées sont : créativité, pensée critique, travail d'équipe, résolution de problèmes, empathie et intelligence émotionnelle, communication (narration numérique), résolution de conflits.
2. Planifier les besoins en talents de façon concertée
3. Créer une collaboration accrue entre les acteurs du monde de la formation et des industries créatives
4. Préparer des cohortes complètes de jeunes prêts à relever des défis créatifs et innovants dans tous les secteurs d'activité
5. Surtout, aider et mieux outiller des cohortes de jeunes face à ce monde en mutation.

4) Reddition de comptes

Pour l'année 2020

- Une reddition de compte de mi-étape, conforme à l'article 2.6, faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée – au plus tard le 30 septembre 2020;

Pour l'année 2021

- Une reddition de compte finale avec analyse et constats, conforme à l'article 2.6, faisant état des retombées des réalisations des deux années visées par la Convention – au plus tard le 30 septembre 2021.

5) Budget

Revenus	**2019-2021**	**Précisions**
Montant demandé à la Ville de Montréal	$ 250 000,00	
Autres revenus confirmés	$ 627 318,00	Contribution stages par entreprises 184 800 $
		Services Québec (programme JEME) 260 800 $
		Fondation RBC 100 000 $
		Participation en nature entreprises 40 000 $
		Participation en nature partenaires 40 000 $
		Fondation Factry 1 718,40 $
Total Revenus	**$ 877 318,00**	
Dépenses	**$ 627 318,00**	**Détail des dépenses**
Salaires	$ 116 840,00	
Honoraires	$ 88 000,00	
Suivi des stages en entreprise	$ 40 000,00	

Participation conception programme partenaires	$ 40 000,00	
Fournitures, matériel, espaces, bureautique, licences informatiques	$ 44 000,00	
Promotion, marketing et communications	$ 20 000,00	
Dépenses de gestion autres que les salaires et honoraires	$ 72 038,00	Frais de gestion - 8% du coût du projet
Autres frais	$ 456 440,00	Salaires stages
Total	**$ 877 318,00**	

6) Plan de réalisation du projet – révisé COVID-19

Cohorte #1 2019-2020

Volet 1. formation et 2. projet intégrateur complétés. Cible de participation atteinte : 24 jeunes.

Volet 3. stages en entreprise: 20 personnes à placer en stage suite à la reprise des activités post-confinement. Délai de réalisation : septembre 2020 à janvier 2021.

Cohorte #2 2020-2021

Volets 1 à 3:

La Factry a la capacité d'offrir des formations en présentiel. Son local de 12 000 pieds carrés permet de regrouper facilement 20 personnes tout en respectant les règles de distanciation sociale.

Ainsi, la Factry prévoit de démarrer, dès l'approbation de la convention, le recrutement de Pause #2, pour une cohorte démarrant le 28 septembre 2020. Un mode de fonctionnement mixte, présentiel - distance est prévu, dans les cas où le projet ne puisse pas se faire de manière 100% présentielle, le tout dans le respect des consignes de distanciation en vigueur.

Par ailleurs, il important de mentionner que la Factry offre présentement le programme Meet the Future à des jeunes de partout au Québec, grâce à une contribution financière du ministère de l'éducation. Ce programme pour les jeunes, distinct du programme Pause, permet de tester différentes formules de formations en ligne pour la cible des jeunes. La Factry compte capitaliser sur les apprentissages acquis sur la réalisation de contenus distants pour déployer le programme Pause en format hybride ou si nécessaire, en format à distance.

Le plan de réalisation de projet, les indicateurs et le calendrier de réalisation sont détaillés dans les tableaux qui suivent :

Tableau de réalisation du projet détaillé 2019-2020

Plan de réalisation du projet - révisé COVID-19 2019-2020

Présentez brièvement l'ensemble des activités du projet, leur état d'avancement, les résultats escomptés, les indicateurs de résultats à utiliser pour procéder à l'évaluation de l'action ainsi que l'échéancier de réalisation prévu.

*Activité**	État d'avancement	Description de l'activité	*Résultats escomptés et cibles**	*Indicateurs de résultats**	Échéancier de réalisation
Scénario global des formations	complété	Développement des contenus de formation de tous les ateliers et matériel pédagogique	Déroulé complet des journées de formation	Déroulés et outils pédagogiques de tous les ateliers complétés	novembre 2019
Recrutement des participants (campagne et sélection	complété	Développer la stratégie de recrutement, Mise en oeuvre de la campagne de recrutement.	Campagne claire et attirante. 24 jeunes sélectionnés	plan média définis. 24 participants sélectionnés par cohorte	lancement campagne septembre 2019
Développement des contenus	complété	Développement des contenus de formation de tous les ateliers et matériel pédagogique	Déroulé complet des journées de formation	Déroulés et outils pédagogiques de tous les ateliers complétés	dès juillet 2019 et ce jusque novembre 2019
Sollicitation des entreprises (stages)	en cours	Démarche de sollicitation et campagne pour trouver des stages potentiels pour les participants	Identifier un stage pour chaque participant, qui convient à son profil	1 stage identifié pour chaque participant	février à octobre 2021
Événement de lancement	complété	Lancer officiellement le programme au début de chaque cohorte	Présence de toutes les parties prenantes et des participants	Événement complété	15 janvier 2020
Formation et coaching	complété	Tenue des formations et séances de coaching	Période de formation complétée. Plan individuel de stage complété	Formation complétée	début janvier 2020 jusqu'en avril 2020
Identification et réalisation du projet intégrateur	complété	Générer et sélectionner des projets, réalisation, Identifier des solutions créatives à un enjeu qui concerne Mtl	Un ou plusieurs projets identifiés. Prototype de solution réalisé.	Projet intégrateur défini avec le LIUM	février à avril 2020

***Activités** : Regroupement de tâches et d'actions à mettre en place afin de réaliser le projet. Les activités peuvent être réalisées de manière séquentielle ou parallèle.*

***Résultats escomptés** : Degré d'accomplissement visé par une organisation ou une intervention au cours d'une période donnée et par rapport à une mesure de situation de départ. Elle est la valeur visée par l'indicateur. Ces cibles sont précises et normalement quantifiables.*

***Indicateurs de résultat** : toute mesure significative, relative ou non, utilisée pour apprécier les résultats obtenus, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux ou le contexte externe.*

Tableau de réalisation du projet détaillé 2020-2021

Plan de réalisation du projet - révisé COVID-19 2020-2021

Présentez brièvement l'ensemble des activités du projet, leur état d'avancement, les résultats escomptés, les indicateurs de résultats à utiliser pour procéder à l'évaluation de l'action ainsi que l'échéancier de réalisation prévu.

*Activité**	État d'avancement	Description de l'activité	*Résultats escomptés et cibles**	*Indicateurs de résultats**	Échéancier de réalisation
Stages - cohorte 1	en cours	24 stages rémunérés dans des industries créatives	24 stages signés	24 ententes	automne 2020
Campagne de recrutement - sélection des participants - cohorte 2	campagne écrite. En attente de lancement	Développer la stratégie de recrutement, Mise en oeuvre de la campagne de recrutement.	Campagne claire et attirante. 20 jeunes sélectionnés	plan média définis. 20 participants sélectionnés par cohorte	lancement campagne août 2020
Adaptation et développemt des contenus	contenus développés pour la cohorte 1. Adaptation à faire	Développement des contenus de formation de tous les ateliers et matériel pédagogique	Déroulé complet des journées de formation	Déroulés et outils pédagogiques de tous les ateliers complétés	dès août 2020 et ce jusqu'au 28 septembre 2020
Sollicitation des entreprises (stages)	non commencé.	Démarche de sollicitation et campagne pour trouver des stages potentiels pour les participants	Identifier un stage pour chaque participant, qui convient à son profil	1 stage identifié pour chaque participant	dès septembre 2020
Événement de lancement	non commencé	Lancer officiellement le programme au début de chaque cohorte	Présence de toutes les parties prenantes et des participants	Événement complété	mi-octobre 2020
Formation et coaching	non commencé	Tenue des formations et séances de coaching	Période de formation complétée. Plan individuel de stage complété	Formation complétée	du 28 septembre 2020 au 3 décembre 2020
Identification et réalisation du projet intégrateur	non commencé	Générer et sélectionner des projets, réalisation, Identifier des solutions créatives à un enjeu qui concerne Mtl	Un ou plusieurs projets identifiés. Prototype de solution réalisé.	Projet sélectionné par le comité. Solution novatrice présentée.	du 28 septembre 2020 au 3 décembre 2020
Pairage - confirmation et début des stages - cohorte 2	non commencé	Identification des bons stages. Accueil des stagiaires, suivi et évaluation des stages	Chaque participant trouve un stage qui correspond à son profil. 20 stages par cohorte	1 stage par participant - stage complété	janvier à juin 2021

***Activités** : Regroupement de tâches et d'actions à mettre en place afin de réaliser le projet. Les activités peuvent être réalisées de manière séquentielle ou parallèle.*
***Résultats escomptés** : Degré d'accomplissement visé par une organisation ou une intervention au cours d'une période donnée et par rapport à une mesure de situation de départ. Elle est la valeur visée par l'indicateur. Ces cibles sont précises et normalement quantifiables.*
***Indicateurs de résultat** : toute mesure significative, relative ou non, utilisée pour apprécier les résultats obtenus, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux ou le contexte externe.*

ADDENDA 1
Modifiant la convention de contribution financière - CG20 0059

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**, personne morale, constituée sous l'autorité de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, c. C-67.2), dont l'adresse principale est le 1431 rue Fullum, bureau 206, Montréal, Québec H2K 0B5 agissant et représentée par Isabel Faubert Mailloux, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 843858192
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1212884029

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville offre une aide de 515 000 $ à l'Organisme, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG20 0059 en date du 27 février 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme, en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de modifier la Convention initiale en fonction des ajustements ou adaptations requis;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. La Convention initiale est modifiée par l'ajout, après l'article 4.1.2, de l'article suivant :

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de

réalisation du Projet; ».

3. L'article 5.2 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« 5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2020

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille six cent huit dollars (60 608,00 $) dans les trente jours de la signature de la convention;

5.2.1.2 une somme maximale de soixante mille six cent huit dollars (60 608,00 $) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2020-2021 à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2021

5.2.2.1 une somme maximale de soixante mille six cent sept dollars (60 607,00 $) à la remise de la reddition de compte de l'année 2020-2021 à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de cent deux mille trois cent cinquante-cinq dollars (102 355 $) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2021-2022 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2022

5.2.3.1 une somme maximale de cent deux mille trois cent cinquante-cinq dollars (102 355 $) à la remise de la reddition de compte de l'année 2021-2022 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de quatre vingt quatorze mille deux cent trente-trois dollars (94 233 $) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2022-2023 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2023

5.2.4.1 une somme maximale de trente quatre mille deux cent trente-quatre dollars (34 234 $) à la remise de la reddition de compte de l'année 2022-2023 et de la reddition de compte triennale 2020-2023 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant. ».

4. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

ARTICLE 9
DURÉE

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 juin 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties. ».

5. L'Annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 jointe au présent Addenda.

6. Le présent addenda prend effet à la dernière date de signature par l'une des Parties.

7. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

LE PRÉSENT ADDENDA 1 A ÉTÉ SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2020

RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Par : _____
Isabel Faubert Mailloux, directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution CG).

ANNEXE 1
PROJET

Depuis sa création en 2007, Réseau Coop intervient sur le développement de compétences managériales des porteurs de projets coopératifs. Il offre une variété de services en fonction de trois axes principaux: 1) initiation à la coopération, 2) soutien aux coopératives et 3) services complémentaires aux membres. Depuis 2 ans déjà, il a ouvert ses parcours de formation aux organismes à but non lucratif du secteur de l'économie sociale. Il contribue aussi à animer l'écosystème entrepreneurial montréalais par la réalisation, chaque année, de plusieurs événements de promotion comme, par exemple, la remise des bourses Parcours Coop aux projets d'affaires se distinguant par leur grande qualité.

Dans le cadre du Plan d'action Tisser Montréal, et plus précisément l'axe 1 Créer les conditions d'émergence des innovations sociales, l'organisme entend desservir encore plus d'entrepreneurs collectifs à Montréal. Le projet vise à rejoindre une plus grande audience et augmenter la participation aux activités suivantes :

Volet 1 DÉCOUVREZ

A) La Boussole Entrepreneuriale

Cette activité cible les futurs entrepreneurs. La Boussole Entrepreneuriale a pour objectif de valider le profil du nouvel entrepreneur et mieux connaître les différentes formes juridiques de l'entreprise à travers le parcours interactif offert. La Boussole est un questionnaire interactif qui permet au participant de découvrir ses motivations et valeurs afin de l'orienter vers les modèles d'affaires les plus appropriés à sa vision d'entrepreneur.

Le soutien de la Ville permettrait de mettre à jour l'outil en vue de doubler le nombre de profils complétés, soit augmenter à 7 000 profils par an, de rejoindre davantage la communauté anglophone de Montréal, de diversifier le financement de La Boussole par des commanditaires (5 000 $ par an) et de créer 20 nouveaux partenariats pour la diffusion (60 plateformes réfèrent actuellement leur clientèle à La Boussole).

B) Formation sur le modèle de la coopérative de travailleurs

Ces modules de formation seront adaptés et offerts en mode virtuel pour répondre aux objectifs de santé publique.

Cette formation de 2h30 introduit les participants aux notions de la coopération (mode de propriété, prise de décision, structure organisationnelle, répartition des profits, capitalisation). Elle permet aux futurs entrepreneurs d'approfondir leur compréhension de la coopération et de bien évaluer la pertinence du modèle d'affaires pour leur projet d'entreprise.

L'activité permettra d'augmenter le nombre de participants de 50 à 70 par an; d'offrir la formation 2 fois par année en anglais à une clientèle très en demande; de mettre en place un format webinaire afin de rejoindre 20 personnes de plus par formation; et enfin d'offrir une formation de perfectionnement aux conseillers sur une base annuelle.

C) Sensibiliser et se perfectionner au modèle coopératif

Cet événement est prévu pour l'automne 2021. En cas de besoin, il sera reporté à l'an 3, soit en 2022.

Cette activité vise à sensibiliser les entrepreneurs et les conseillers en entrepreneuriat du secteur privé tout comme du secteur collectif au modèle coopératif, d'harmoniser le niveau de connaissance des conseillers et de soutenir leur perfectionnement.

L'activité permettra de tenir un événement qui réunirait 150 à 200 participants, de former 50 conseillers en entrepreneuriat privé et collectif, de formaliser des ententes de formation avec au moins 10 organisations en entrepreneuriat afin d'avoir un impact à plus long terme et sensibiliser 100 futurs entrepreneurs.

Volet 2 DÉMARREZ – Parcours COOP

Ces modules de formation seront adaptés et offerts en mode virtuel pour répondre aux objectifs de santé publique.

Ce volet, plus classique dans son offre d'activités axées sur la planification du démarrage de sa coopérative et la rédaction du plan d'affaires, forme présentement 35 entrepreneurs par année. Deux cohortes par année ont offertes.

L'activité permettra d'augmenter le nombre d'entrepreneurs formés par année à 70 et rejoindre plus efficacement les communautés anglophone et immigrante de Montréal avec une cible de 25% des participants issus de ces communautés. L'objectif du volet 2 est d'augmenter le nombre de participants par cohorte de 6 à 8.

Volet 3 DÉVELOPPEZ – Parcours +

Ces modules de formation seront adaptés et offerts en mode virtuel.

Ce volet s'adresse à la fois aux coopératives et aux organismes à but non lucratif. Il offre un accompagnement spécialisé en management des affaires. Il s'adresse à des entreprises existantes ayant des défis de croissance nécessitant des expertises peu ou pas offertes par les organismes d'accompagnement de première ligne. Il vise à augmenter les capacités des organisations collectives par du perfectionnement basé sur les méthodes de codéveloppement des connaissances.

Réseau Coop offrira ce service 1 fois par an à un minimum de 30 organisations, bonifiera le programme de formation par l'ajout de nouvelles thématiques managériales et développera des partenariats pour donner accès à des services-conseils à moindre coût.

REDDITION DE COMPTE

Documents et délais de transmission

Pour l'année 2020-2021

- Un bilan de mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (du 10 mars 2020 au 30 septembre 2020) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 octobre 2020 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 10 avril 2021 ;

Pour l'année 2021-2022

- Un bilan de mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (du 10 mars 2021 au 30 septembre 2021) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 octobre 2021 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 10 avril 2022 ;

Pour l'année 2022-2023

- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (du 10 mars 2022 au 30 septembre 2022) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 octobre 2022 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 10 avril 2023 ;
- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2020 à 2023) et une reddition de compte 2020-2023 (art. 4.5) – au plus tard le 10 avril 2023.

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Découvrez

a) pour la Boussole :

- Nombre de profils Boussole entrepreneuriale complétés
- Nombre de clients issus des communautés anglophones (communautés culturelles incluses)
- Diversification du financement de la Boussole (nombre de donateur et valeur)
- Nombre de partenariat pour la Boussole
- Nombre de participants à la formation C'est quoi une COOP?
- Nombre de séance de formation C'est quoi une COOP? offerte à la communauté anglophone
- Nombre participants au webinaire C'est quoi une COOP ?
- Nombre de participants (conseillers) et de séance de perfectionnement

b) pour l'événement Développez Mtl – Pensez COOP

- Nombre de participants à l'événement Développez Mtl – Pensez COOP
- Nombre de conseillers formés
- Nombre de futurs entrepreneurs sensibilisés
- Nombre et type d'entente de formation avec les organismes en entrepreneuriat

<u>Démarrez</u>

- Nombre de cohortes / année
- Nombre de participants / cohorte
- Nombre d'entreprises / cohorte
- Nombre d'heures de coaching / entreprise
- Pourcentage de communautés anglophones et culturelles rejointes
- Nombre de participants à la demi-journée de sensibilisation

<u>Développez</u>

- Nombre d'ateliers / an
- Nombre de participants / atelier
- Thématiques abordées / atelier
- Volume d'affaires nouveau généré par les participants à ces ateliers

* Règle générale, indiquez la hausse ou la diminution par rapport à l'année précédente.

AVENANT 1

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CELSIUS MTL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 6297, rue Chabot, Montréal, Québec H2G 2T3, agissant et représentée par Bertrand Fouss, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville offre une aide financière de 200 000 $ à l'Organisme, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG19 022 en date du 16 mai 2019 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. La Convention initiale est modifiée par l'ajout, après l'article 4.1.2 de l'article suivant :

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet »;

3. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

«ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.»

4. L'annexe 1 de la convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 du présent addenda.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN UN (1) EXEMPLAIRE ÉLECTRONIQUE, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2020

CELSIUS MTL

Par : _____
Bertrand Fouss, président

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution).

ANNEXE 1
PROJET

Appuyer la structuration de Celsius Mtl Solon, ce qui permettra de tester des modèles économiques novateurs, à l'intersection entre transition et réduction des GES, résilience et développement économique local.

Objectifs stratégiques:

- faire connaître et comprendre la transition
- participer à la transition
- co-construire des projets collectifs en transition
- documenter le processus

Axes de travail:

- **formaliser l'offre d'accompagnement aux citoyens :** concevoir et publiciser les critères et processus d'appui pour l'accompagnement, construire une offre de services complète avec banque d'heures individuelles, appui à l'organisation d'événements, accès à des achats pour le prototypage, etc.;
- **structurer des groupes de travail permanents** pour lever les barrières transversales rencontrées par tous les groupes de citoyens ;
- **créer et diffuser des outils :** logiciels de partage, outils assurantiels, micro-financement, mis à la disposition des groupes accompagnés par Solon mais également d'autres groupes de Montréal et d'ailleurs ;
- **participer à la structuration de l'écosystème** de soutien aux projets collectifs citoyens, à travers l'organisation d'une série d'événements :

    - programmation événementielle en virtuel et présentiel;
    - ateliers de formation "Agir collectivement" et création de fiches issues de ces formations;
    - développement des outils d'accueil Permanence en présentiel ou virtuel;
    - animation et mobilisation sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER

- juin 2019 - février 2020 : mise en place et adaptation des outils, processus, formations et programmation événementielle, établissement des premiers groupes de travail permanent
- mars 2020 - février 2021 : première séquence d'implémentation, rétroaction et apprentissages
- mars 2021 - février 2022: rétroaction sur 2020, amélioration, 2e séquence d'expérimentation

REDDITION DE COMPTE

<u>Pour l'année 2019</u>

- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2020;

Pour l'année 2020

- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2021;

Pour l'année 2021

- Un bilan annuel et un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021) – au plus tard le 30 avril 2022

INDICATEURS

Les redditions de compte annuelles doivent être conformes aux exigences de l'article 2.5 et aussi présenter, notamment, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Axe accompagnement des groupes de citoyens
Objectif = consolidation de l'offre de service et mise à niveau des groupes accompagnés

- Nombre de groupes de citoyens (cible 4-6)
- nombre de formations mises en place et données
- nombre de citoyens impliqués dans les milieux de vie
- nombre de projets portés par les citoyens

Axe groupes de travail permanent
Objectif : créer et animer des groupes de travail transversaux qui viennent apporter un support aux projets des citoyens pour lever les barrières

- nombre de groupes de travail (cible = 3-4)
- niveau d'activité des groupes
- nombre d'organismes participants par groupe
- qualité des apprentissages et des questionnements

Axe création d'outils :
Objectif : créer et améliorer les outils pour les groupes de citoyens, permettre l'appropriation de ces outils par les citoyens, qui vont eux même s'en saisir pour les améliorer

- nombre d'outils créés
- nombre de demandes d'utilisation associées à chaque outil
- nombre de citoyens ayant participé à la création, l'amélioration de l'outil

Axe soutien à l'écosystème
Objectif : Soutenir la création d'une communauté sur la transition à travers la communication et la vulgarisation des concepts

- nombre d'événements réalisés
- nombre de participants aux événements
- production de contenus vulgarisés
- revue de presse sur Solon et sur la transition

Retombées

- nombre de territoires recourant aux services de Solon
- % de revenus autonomes dans le modèle économique

- Nombre de membres et d'utilisateurs

CHANTIER D'APPRENTISSAGES

L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

AVENANT 1

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **La Pépinière | Espaces Collectifs**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 101-3081, rue Ontario Est, Montréal, Québec H1W 1N7, agissant et représentée par Jérôme Glad, administrateur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville offre une aide financière de 200 000 $ à l'Organisme pour la mise en place d'un « guichet d'initiatives » (le Projet) laquelle aide a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG20 0069 en date du 27 février 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet peut nécessiter certains ajustements ou adaptations afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. La Convention initiale est modifiée par l'ajout, après l'article 4.1.2 de l'article suivant :

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet »;

3. L'Annexe 1 de la convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 du présent addenda.

4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN UN (1) EXEMPLAIRE ÉLECTRONIQUE, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2020

PÉPINIÈRE ESPACES COLLECTIFS

Par : _____
Jérôme Glad, administrateur

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution).

ANNEXE 1

PROJET

Objectif
S'inspirant du modèle de *participatory city* mis en place au Royaume Uni, l'organisme propose de renforcer l'accompagnement proposé aux porteurs d'initiatives à travers la mise en place d'un 'guichet d'initiatives' fixe et volant.
Situé pour son volet fixe dans le futur café de la Pépinière, au 3081 rue Ontario Est, le projet poursuit les objectifs suivants:

- **Renforcer le maillage avec le milieu** : identifier et développer les complémentarités avec l'écosystème de soutien entrepreneurial, communautaire et d'innovation sociale
- **Diffuser**: développer une programmation de conférences, discussions et ateliers virtuels ou en présentiel
- **Supporter :** apporter un accompagnement technique et organisationnel
    - **un guichet fixe** : personne ressource dans le futur café de la Pépinière pour offrir un service d'accompagnement personnalisé aux porteurs d'initiatives, du référencement vers les ressources internes et externes disponibles.
    - **un guichet volant dans les milieux** : concevoir et proposer un court accompagnement adapté aux secteurs plus éloignés de Montréal pour développer les bons réflexes et bien présenter leurs initiatives et aux bonnes personnes

Objectif de l'année 1
La Pépinière vise profiter de la première année du guichet pour tester et mesurer une diversité d'actions et d'outils, afin de mieux juger ceux qui seront pertinents à mettre à l'échelle pour les années à suivre. Tester différents formats d'accompagnement permettra de nous ajuster aux besoins des porteurs de projets et des projets. Cette adaptabilité lors de la première année assurera la construction d'une démarche pertinente dans les deux prochaines années.

Dans le contexte de la COVID, cette adaptabilité sera importante et amènera à tester davantage la capacité d'accompagnement à distance, par rapport à un accompagnement qui est souhaité davantage en personne.

2 appels à projets seront lancés : un à l'hiver 2020, et un autre à l'automne 2020. À l'image de l'appel à projet qui avait été fait pour Vivace en 2019, La Pépinière s'attend à recevoir un grand nombre de propositions (50 pour Vivace en 2019), qui permettront de documenter les besoins et les territoires couverts. Au delà du délai de l'appel à projets, le fait de le lancer enverra le message au milieu que La Pépinière se positionne comme un organisme intermédiaire de soutien. En ce sens, Vivace, un appel à projets suite auquel La Pépinière a reçu de nombreuses demandes de soutien de partout au Québec (alors que Vivace ne couvrait que Montréal) fut un terroir d'expérimentations.

La Pépinière va également ouvrir une diversité de pistes de développement et financement afin de développer davantage de programmes bénéficiant des outils développés, comme les commandites (pour exemple, le programme Vivace avait reçu 250 000$ de Desjardins en 2018-2019), ou la philanthropie (avec le fond d'innovation du PIC de Centraide qui a financé la suite du programme Vivace de 2020 à 2022). À la fin de la première année, La Pépinière aura une

vision plus claire des composantes qui participeront à la résilience de notre modèle d'affaire d'organisme intermédiaire.

La Pépinière pourra également mesurer la capacité des revenus autonomes à contribuer au modèle d'accompagnement des projets.

La mesure des impacts et indicateurs de succès de la première année donnera un élan pour le développement et la consolidation du projet les années suivantes.

Objectif des années 2 et 3
Les années 2 et 3 visent le perfectionnement et la consolidation du modèle. Une fois le modèle et le public établi dans le café de La Pépinière, l'organisme envisage de collaborer à l'implantation du modèle dans d'autres secteurs, soit par son initiative, soit par le biais d'autres organismes.

La Pépinière continuera à investir en développement, notamment dans l'optique de pérenniser et autonomiser le modèle pour qu'il puisse continuer après l'investissement initial de la Ville de Montréal.

Cible
Le projet s'adresse aux porteurs d'initiatives visant l'amélioration de nos milieux de vie et la création de lien social dans les quartiers, notamment par le biais des espaces publics. Ces porteurs peuvent être des organisations, institutions, collectifs, citoyens ou organisme en démarrage. Le projet ciblera particulièrement les organisations et institutions.

Méthodologie
L'organisme a établi une première proposition de méthodologie qui sera retravaillée après le recrutement du responsable du projet, et testée lors de la première année d'implémentation.
Sur la base de la première expérience d'accompagnement réalisée avec le programme Vivace, l'organisme propose un processus fondé sur une série de 5 rencontres individuelles, avec des objectifs à remplir entre chaque rencontre.
Le besoin d'accompagnement sera évalué à travers une fiche d'intention en amont de la première rencontre, qui servira à valider le diagnostic. Si un même besoin ressort de plusieurs projets lors de la phase diagnostic, des outils collectifs d'accompagnement pourront être proposés.
L'organisme s'appuiera sur ses compétences internes (responsable du projet, équipe innovation, équipe technique de la Pépinière) et externes (développement de partenariats ad hoc ou au long cours).

Les étapes de la méthodologie consisteront principalement à poser un diagnostic sur les besoins et sur le projet dans un premier temps. Par la suite des ''devoirs'' seront demandés aux porteurs de projets (remplir des demandes de subventions déterminés au préalable lors de rencontre, contacter des commanditaires de proximité, chercher des partenaires...etc.)
Les prochaines étapes seront la formation, les ateliers et un suivi sur les devoirs. La transmission des savoirs et l'accompagnement se feront tout au long du processus en établissant un calendrier du travail avec les porteurs de projets.

L'organisme envisage de lancer un appel à expérimentation la première année, afin de suivre une cohorte "test", de 15 organisations.

CALENDRIER

2020

1er semestre : printemps/été

- Premier appel à candidatures (test)
    - Conception et réalisation du contenu de l'accompagnement
    - Accompagnement au développement organisationnel de 5 organismes
    - Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Organisation d'un minimum de 4 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous

2e semestre : automne/hiver

- 2e appel à candidatures
    - Rencontre de 20 personnes pour des accompagnements mineurs
    - Accompagnement au développement organisationnel de 10 organismes
- Organisation d'un minimum de 4 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Rétroaction et bilan de l'année

2021

1er semestre : printemps/été

- 3e appel à candidatures
    - Accompagnement au développement organisationnel de 5 organismes
    - Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Organisation d'un minimum de 4 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Ouverture du café Pépinière et du Guichet [si le contexte COVID évolue favorablement]
- Ouverture de l'espace public du terrain arrière

2e semestre : automne/hiver

- 4e appel à candidatures (si l'utilité des appels à candidatures est validé vs le guichet)
    - Rencontre de 20 personnes pour des accompagnements mineurs
    - Accompagnement au développement organisationnel de 10 organismes
- Organisation d'un minimum de 4 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Rétroaction et bilan de l'année 2
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés

2022

1er semestre : printemps/été

- 5e appel à candidatures

    - Accompagnement au développement organisationnel de 5 organismes
    - Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Organisation d'un minimum de 4 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous

2e semestre : automne/hiver

- 6e appel à candidatures
    - Rencontre de 20 personnes pour des accompagnements mineurs
    - Accompagnement au développement organisationnel de 10 organismes
- Organisation d'un minimum de 4 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Rétroaction et bilan des 3 années
- Développement du programme (contenu et financement) en vue des années suivantes

REDDITION DE COMPTE

Pour l'année 2020

- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 30 juin 2021 ;

Pour l'année 2021

- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 30 juin 2022;

Pour l'année 2022

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2022) – au plus tard le 30 juin 2023

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Renforcer le maillage avec le milieu (par année): 5 partenaires impliqués dans l'accompagnement / la diffusion

Diffuser (par année)

- 10 ateliers et conférences, dont 3 événements d'ampleur
- 10 partenaires participant à la programmation: d'innovation sociale et du quartier
- 30 à 50 participants aux ateliers (en personne ou en visioconférence)
- 100 à 120 pour les événements de grande ampleur (ou environ 200 pour wébinaires en ligne)
- provenance des participants : milieu de l'innovation sociale, milieu communautaire, citoyens engagés

Supporter (par année)

- [Cet objectif fluctuera selon l'évolution des conditions sanitaires. L'ouverture du guichet physique permettra de rencontrer davantage de personnes] 15 à 25 personnes rencontrées pour un accompagnement mineur (diagnostic de leur milieu, de leurs besoins et partage de pistes préliminaire pour trouver un support adéquat à leur projet et courriel récapitulatif.)
- 15 accompagnements réalisés
    - dont 4 à 5 projets matérialisés

Typologie des porteurs de projets accompagnés :

- organismes en démarrage, organisations, institutions, collectifs, individus, -
- provenant de 10 à 15 territoires (quartiers) différents

Retombées

- 10/15 territoires (quartiers) par année recourant aux services de l'organisation
- 30% à 50% de revenus autonomes (ventes, commandites, contrats) dans le modèle économique des initiatives accompagnées
- 150 membres et utilisateurs du guichet d'initiatives : membres qui se seront impliqués dans les projets accompagnés (porteurs de projets, bénévoles sur les sites, acteurs communautaires impliqués : toutes personnes qui se sera investi dans le projet)

Ces indicateurs sont fixés de façon globale mais feront apparaître les résultats respectifs du guichet fixe et du guichet volant par année.
Par ailleurs, la clientèle bénéficiaire des programmes doit être ventilée selon les catégories suivantes (porteurs de projets et visiteurs des espaces)

- Femmes
- Personnes issues de la diversité (immigrants, minorités visibles, communautés culturelles)
- Résidents temporaires (ex. étudiants internationaux, travailleurs temporaires)
- Âge (enfants, adolescents et aînés à travers des projets intergénérationnel)

Indicateurs qualitatifs

- Amélioration et clarification du rôle de la Pépinière auprès des acteurs du communautaire : tables de quartier, tables de concertation et organismes communautaires
- Diversité de personnes rejointes à travers les organismes communautaires et l'accessibilité des lieux
- Sondage de satisfaction sur la qualité et sur la diversité des expertises et des ressources offert aux bénéficiaires du guichet

CHANTIER D'APPRENTISSAGES

L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

AVENANT 1

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **7 À NOUS**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 1900, rue Le Ber, bureau 201, Montréal, Québec H3K 2A4, agissant et représentée par Judith Cayer, coordonnatrice - Développement et viabilité, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville offre une aide financière de 200 000 $ à l'Organisme pour consolider et développer les activités du pôle des pratiques du Bâtiment 7 (le Projet), laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG19 0406 en date du 19 septembre 2019 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. La Convention initiale est modifiée par l'ajout, après l'article 4.1.2 de l'article suivant :

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet »;

3. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

«ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.»

4. L'annexe 1 de la convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 du présent addenda.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN UN (1) EXEMPLAIRE ÉLECTRONIQUE, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2020

7 À NOUS

Par : _____
Judith Cayer, Coordonnatrice - Développement et viabilité

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2020 (résolution).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET

Créé en 2010, l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS a pour mission d'assurer le développement du Bâtiment 7 (B7), situé au 1900 rue Le Ber, et d'y réaliser un pôle de services de proximité regroupant des activités communautaires, culturelles et commerciales en réponse aux besoins du quartier Pointe-Saint-Charles.

Le développement du B7 est le fruit d'une mobilisation collective s'échelonnant sur plus de 10 ans, menant à la cession d'un bâti de 90 000 pi2 à développer par la communauté.

La première portion réhabilitée du site a été inaugurée en mai 2018, et abrite aujourd'hui une quinzaine de groupes occupants :

- 8 organisations d'économie sociale sont locataires d'une partie des espaces, notamment: épicerie coopérative, fonderie d'art, salle d'arcade pour les adolescents, micro-brasserie, ateliers d'artistes, ateliers multi-usage et espace de travail partagé pour les organismes culturels;
- 7 collectifs informels sont utilisateurs des équipements du 7 À NOUS: atelier vélo, mécanique, bois, sérigraphie, céramique, impression numérique, chambre noire.

Ces deux ensembles forment le Pôle des pratiques.

Après un an d'activités, le B7 entre dans sa deuxième phase de développement, avec deux enjeux majeurs :

- poursuivre le développement des espaces : identification des services pertinents pour les populations, financement des travaux et nouveaux développements immobiliers;
- assurer le succès des premiers espaces développés, ainsi que la bonne articulation entre les organisations présentes sur le site et le milieu, en termes de modèle économique, d'inclusion et de gouvernance.

C'est sur ce second enjeu que l'organisme 7 À NOUS axe son projet : son objectif global est de structurer le modèle économique du pôle des pratiques pour aider à renforcer chacun des groupes occupants tout en développant l'appropriation citoyenne du projet par une augmentation de la fréquentation et de l'implication.

Cela passe trois axes de travail :

- consolider le pôle des pratiques : le pôle vise l'autonomie financière d'ici trois ans, et souhaite accélérer l'atteinte du seuil de rentabilité par un travail de structuration des fonctions support offertes par 7 À NOUS. Le soutien financier de la Ville de Montréal permettrait de recruter une ressource pour renforcer les fonctions suivantes : diffusion,

programmation, structuration financière, transfert des connaissances, gestion du bénévolat, etc.;

- propulser le modèle des ateliers collaboratifs : les ateliers visent un modèle hybride de gestion des espaces, mêlant utilisation professionnelle et ateliers ouverts au public selon diverses formules (formations génératrices de revenus, ateliers libres pour les citoyens…); le soutien de la Ville de Montréal permettrait de consolider l'utilisation professionnelle des espaces, renforcer la présence citoyenne et développer des partenariats commerciaux;

- faire rayonner les apprentissages en cours, à travers un appui au transfert de connaissances et la mise en valeur des apprentissages réalisés par le 7 À NOUS.

CALENDRIER

Le projet s'étend de 2019 à 2022, avec le calendrier prévisionnel suivant :

- septembre 2019 - décembre 2019 : mise en place des outils de communications internes nécessaires au projet et développement des partenariats;
- 2020 : développement de la programmation des ateliers collaboratifs, programme d'apprentissage et de transmission des savoirs, mise en place des volets accueil, programmation et diffusion;
- 2021 : tests de la programmation des ateliers collaboratifs, poursuite de la programmation et des apprentissages et développement d'un programme international d'innovations sociales;
- janvier-mars 2022 : bilan et reddition de compte finale.

REDDITION DE COMPTE

<u>Pour l'année 2019</u>

- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 juillet 2020;

<u>Pour l'année 2020</u>

- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 30 avril 2021;

<u>Pour l'année 2021</u>

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021) –au plus tard le 30 avril 2022

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Volet 1 : Consolidation du Pôle des Pratiques

- Maintien sur les lieux des projets occupants;
- Augmentation progressive des revenus autonomes (loyers, cotisations, locations événementielles) de l'ordre de 4,5% par année sur 4 ans;
- Augmentation de la participation bénévole au pôle des pratiques, de 10 à 50 personnes non membres qui viennent participer à des shifts au terme de 3 ans;
- Fonctionnalisation de l'accueil :
    - Augmentation de la présence bénévole pour combler les 63h d'ouverture/semaine,
    - instauration d'un système comptable lié aux ateliers,
    - production d'un cahier de procédures;
- Instauration d'un volet programmation et diffusion
    - Mise sur pied du cercle diffusion : intégration de 5 nouveaux membres actifs, tenue de réunions mensuelles, réalisation d'un plan de communications
    - révision complète du site web
    - Mise en place d'une programmation socio-culturelle soutenue : consolidation d'une programmation autour de 15 évènements / mois.
- Autonomisation financière au terme de 3 ans.

Volet 2 : Ateliers collaboratifs

- Augmentation de la fréquentation des ateliers / semaine : de 10 à 50 utilisateurs/trices ponctuelles/semaine;
- Augmentation du nombre de bénévoles qui participent à l'animation des ateliers / mois : de 2 à 21 au terme de 3 ans (3 bénévoles stables/atelier);
- Augmentation du nombre et de la diversité des créations / réparations / productions réalisées/semaine : de 5 à 25/semaine pour l'ensemble des ateliers, tous types de clientèle confondue;
- Augmentation du nombre de collaborations externes mises sur pied / année : de 2 à 5/ partenariats avec d'autres institutions par année;
- Augmentation du bassin de membres actifs : de 100 à 200 au terme de 3 ans;
- Autonomisation financière au terme de 3 ans.

Indicateurs qualitatifs :

- Satisfaction des bénévoles et des membres actifs impliqués dans le projet;
- Implication et satisfaction des groupes occupants dans le processus de révision à la hausse des loyers et de littéracie financière;

- Rayonnement de l'expérience du Pôle des pratiques via des conférences, relais médias, visites.

La méthodologie de suivi des indicateurs sera élaborée en cours de projet.

CHANTIER D'APPRENTISSAGES

L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200191006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité La Factry (CG19 0301), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069) et l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1200191006 - Addenda 5 organismes.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1207642001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.

- d'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et sera financée à même la subvention de 50 M$ du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada (Le Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-03 09:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207642001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidature du Ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers, notamment des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal.

L'ensemble des initiatives du Défi des villes intelligentes du Canada seront supportées par un axe dédié à la mise en valeur des données via deux pôles et un chantier sur la gouvernance des données :

• **Le pôle en données de mobilité** visera à collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de prendre des décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité.

• **Le pôle de données sociales** permettra de collecter des données sur la réalité sociale des Montréalais, incluant des données qualitatives comme des analyses ethnographiques, afin d'obtenir un degré de compréhension supérieur à ce que permettent des données quantitatives;
• Le **Chantier sur la gouvernance des données** permettra de créer et opérationnaliser un cadre de gouvernance parapluie, qui soit collaboratif, démocratique et adapté à l'ensemble de l'écosystème du DVI et verra également à définir les bases pour une mutualisation des données générées par les projets du DVI.

En plus de permettre de développer une culture de prise de décisions appuyée par les données, de contribuer au dynamisme de la créativité et de l'innovation montréalaise s'appuyant sur des Communs technologiques, ces pôles seront intégrés dans une gouvernance d'ensemble visant à établir des critères d'éthique, de transparence et de respect de la vie privée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE 200716 - 20 mai 2020 - Approuver le projet de convention de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 $ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ c M-30). Autoriser le Directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu de la convention de contribution financière. Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure la convention de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

- CG 200124 - 21 février 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 150 000$ à l'organisme FabmobQc (La Fabrique des Mobilités), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (DVI).

- CE 191701 - 6 novembre 2019 -Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le projet de valorisation de données en mobilité de l'organisme Fabrique des Mobilités Québec (FabMobQC), développé et soumis par la Ville dans le cadre du dépôt de sa candidature au Défi des villes intelligentes du Canada.

Par l'octroi de cette contribution financière, FabMobQC avec les différentes parties prenantes de la Mobilité ainsi que du DVI pourra collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de permettre la prise de décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité. C'est

pourquoi, Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) dans le cadre du volet Pôles de données en mobilité du Défi des villes intelligentes de Montréal, souhaite accompagner la Ville de Montréal dans sa capacité à devenir un territoire ouvert, ainsi que dans la mobilisation et accompagnement des différentes parties prenantes dans la livraison des prototypes de valorisation de données en mobilité et de définir des modèles visant un partage accru des données à travers l'écosystème montréalais.

Le projet vise également à identifier, avec les parties prenantes, les besoins de gouvernance et à proposer des solutions qui ont de l'impact positif pour les citoyens de Montréal. La mise en place d'un modèle de gouvernance des données en mobilité permet de démocratiser l'accès aux données. Ainsi, les citoyens peuvent mieux comprendre les enjeux de la mobilité et contribuer à son développement de façon durable et inclusive. L'approche dans le cadre du pôle de mobilité a été divisé par initiatives qui visent à identifier des opportunités dans la gestion de données et dans le développement des communs technologiques.

Le projet de valorisation de données en mobilité est un projet réalisé sur plusieurs années à l'intérieur du cadre du Défi des villes intelligentes du Canada et qui sera appelé à s'enrichir et à évoluer au cours des prochaines années avec la valorisation additionnelle de nouvelles données pour les preuves de concept, dans de futures ententes.

Plus précisément, le projet de valorisation des données visera à :

- Définir un modèle de gouvernance de concert avec le **Chantier sur la gouvernance des données**, c'est à dire travailler tous les standards et les meilleures pratiques dans la gouvernance de données en lien avec la mobilité durable. Pour la réalisation de cette preuve de concept, il est prévu les éléments suivants :
    - Mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et les communs technologiques;
    - Création des standards des données en mobilité durable;
    - Valorisation des données du transport;
    - Création d'une gouvernance ouverte pour la gestion des données;
    - Cartographie des opportunités liées à la gouvernance de données en mobilité durable;
    - Cartographie des modèles d'affaires (pérennité) dans une gouvernance ouverte.
- Présenter une preuve de concept de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal (BTM) pour permettre de diffusion et la valorisation de ces données pour le bénéfice de l'industrie du taxi et de la mobilité durable. Pour la réalisation de cette preuve de concept, il est prévu les éléments suivants :
    - Cadre de conditions de partage de données;
    - Création d'ensembles de données pour permettre le croisement des données.
- Proposer une preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs pour développer le covoiturage urbain et inter cité. En collaboration avec FabmobQC et l'équipe du projet porté par Bêta.gouv en France, nous proposons de tester des approches de validation de trajets qui peuvent faciliter la promotion de solutions de mobilité durable. Cette activité sera composée de :
    - Analyse du registre covoiturage Beta.gouv en France pour la réplication au Québec;
    - Création d'une démo pour montrer les trajets avec le registre;

        - Plan d’expérimentation et soutien Ouihop dans l’exécution du projet avec la SAAQ;
        - Certifications des trajets;
        - Analyse de l’impact de la loi 17 sur le covoiturage.

- Créer des opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données en identifiant les différents outils et standards pour faire l'analyse et le croisement des données en lien avec la mobilité durable, notamment via :
    - Analyse de l’outil CurbLR;
    - Participation à la création de données de voie de rive standardisés;
    - Importation des données de signalisation d’un secteur test dans l’outil CurbLR de Shared Street;
    - Création de CGU (conditions générales d’utilisation) pour accéder à des données de mobilité pour un ou des secteurs de la Ville;
    - Analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou des secteurs de la Ville;
    - Valorisation de données : analyses, visualisation, publication de données ouvertes;
    - Mobilisation des acteurs publics- privés et citoyens au travers d’atelier pour suggérer ce type de gouvernance.

- Travailler des expérimentations autour du projet de Mobilité de quartier du DVI :
    - Collecte et gestion des données de Locomotion;
    - Collecte de données sur les habitudes de déplacements;
    - Visualisation de l’espace public (CurbLR, voie de rive);
    - Analyse des différents modes de déplacements (croisement de données);
    - Standardisation et visualisation des données sur les commerces locaux
    - Identifications de synergies possibles avec les expérimentations menées par l'écosystème de la FabmobQC (France, Québec);

La façon de travailler de la Fabrique de Mobilité Québec est basée sur :

- Une approche d’affaires Lean Startup : la génération de valeur incrémentale est basée sur les évidences. Avec une attention particulière sur la problématique à résoudre, en livrant dans le moindre du temps possible, afin de rechercher plus d'évidences sur la problématique, et qui ajoutent des opportunités et des informations pertinentes qui permettent l’amélioration d’un produit ou service en diminuant le risque de non-utilisation;
- Une approche par expérimentation : validation des hypothèses à partir des évidences du marché, création des solutions à petite échelle avec des conditions de répétabilité;
- Une approche de gouvernance ouverte: la documentation au travers d’un commun;
- Une approche de gestion de projet agile: la collaboration, l’adaptabilité aux changements et l’empirisme.

L’approche expérimentale comprend la validation d’une hypothèse et des solutions à petite échelle pouvant être répliquées. Ce modèle permet la validation rapide de différentes hypothèses afin de réduire le risque des projets, tout en nous concentrant sur la problématique à résoudre et sur les besoins des utilisateurs.

Ces approches de réalisation de projet sont en ligne avec la vision du DVI et supportent les objectifs du programme de collaboration et de solutions pensées pour répondre à des besoins réels.

Des bases ont déjà étés posées pour chacune des réalisations proposées dans l'entente précédemment accordée par la Ville dans le cadre de la réalisation du dossier de projet et de preuves de concept (POC), notamment :

POC Covoiturage:

- Analyse du registre de preuve de covoiturage et création de vues propres à Montréal afin de réaliser des entrevues sur les usages que permettent le registre pour les employeurs, autorité de transport;
- Début des entrevues avec l'écosystème.

POC Bureau du Taxi de Montréal:

- Analyse du registre du taxi afin de le rendre compatible vers une intégration pour les plateformes de visualisation d'offre;
- Animation d'ateliers entre plusieurs acteurs de l'industrie afin d'identifier les fonctionnalités et modèle d'affaires de visualisation de l'offre.

POC Gouvernance de données:

- Établissement d'un premier CGU pour le croisement de données;
- Faire l'arrimage avec le **Chantier sur la gouvernance des données** afin d'obtenir des modèles cohérents de gouvernance et de partage de données.

POC Croisement de données:

- Exploration du standard de stationnement et visualisation d'une carte pour Montréal, appropriation du standard par les partenaires;
- Carte des commerces locaux.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à soutenir FabmobQC dans son projet de valorisation des données en mobilité, projet développé et soumis par la Ville de Montréal dans le cadre du dépôt de sa candidature au Défi des villes intelligentes du Canada. L'initiative de FabmobQC s'inscrit dans le pôle de données du volet de la mobilité de la candidature au Défi des villes intelligentes du Canada. Les objectifs systémiques du volet de la mobilité visent à atteindre deux grandes finalités pour les citoyens : améliorer la mobilité et réduire les besoins en déplacement.

Le Projet a pour objectif ambitieux de :

- Adaptabilité aux changements dans un contexte d'expérimentation;
- Autonomisation et participation citoyenne suite aux partages des données claires et selon leur besoin;

- Renforcer la mise en œuvre des solutions par les citoyens et pour les citoyens dans un contexte ouvert et sécuritaire;
- Création d'une structure de gouvernance ouverte et transparente pour la Ville de Montréal;
- Sensibilisation sur l'importance des modèles économiques ouverts;
- Compréhension des données pour la prise de décisions dans un contexte ouvert et pour la création des solutions vers une mobilité plus durable.

D'autres résultats escomptés à la fin du projet sont :

- Une définition du cadre de partage des données et la création des cadres de licence de données, dont le succès sera mesuré par le nombre d'ensemble de données créées;
- Un manifeste partagé et signé avec la communauté pour les règles de partage des données dont le succès sera mesuré par le nombre de signataires;
- La création d'incitatifs au covoiturage et une augmentation de la pratique du covoiturage, mesurée par le nombre d'utilisateurs et le nombre de trajets auprès des partenaires fournisseurs de données ainsi que le nombre d'incitatifs créés;
- Des expérimentations basées sur les données en mobilité disponibles dont le résultat sera mesuré par le nombre d'expérimentation, le nombre d'hypothèses validés ou invalidés ainsi que les acteurs mobilisés.

Également une reddition de compte sera produite et présentera:

• Un résumé de ce qui a été fait dans le cadre du Projet et des résultats obtenus;
• Les leçons apprises pertinentes pour les suites du Projet ou pour d'autres partenaires;
• Une reddition de compte financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière. Nous recommandons que la convention de contribution financière prenne effet le 1 août 2020 suite à la remise en juillet des livrables prévus dans l'entente précédente et pour assurer un financement continu à la réalisation du Projet du DVI.

Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

Le budget global de cette phase du Projet est estimé à 1 092 000 $, plus précisément, le découpage financier se définit comme suit sur la durée de la convention avec FabmobQC:

Description des activités	**Montant**
POC 1 - Bureau du Taxi de Montréal	273 000 $
POC 2 - Preuve de trajet / Covoiturage / Incitatifs	185 640 $
POC 3 - Mobilité du quartier	185 640 $
POC 4 - Croisement des données	240 240 $

POC 5 - Modèles de gouvernance	141 960 $
Autres (coordination générale et logistique du Projet)	65 520 $
TOTAL	**1 092 000 $**

Il est prévu de verser la contribution à FabmobQC en 4 versement comme suit:

Premier versement à la signature	Deuxième versement - février 2021	Troisième versement - août 2021	Dernier versement - fin mars 2022
436 800 $	273 000 $	273 000 $	109 200 $

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération et n'a aucun impact sur le cadre financier des villes de l'agglomération et de la Ville de Montréal. La contribution financière de 1 092 000 $ sera imputée tel qui suit: 100% au budget du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) financé par la subvention de 50 000 000 $ du gouvernement du Canada, dans le cadre de la compétition pan-canadienne du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada et ne laissant aucune charge aux contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de mobilité de la candidature de la Ville de Montréal ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, que ce soit dans la valorisation des bonnes pratiques de mobilité alternative, la facilitation de la mobilité à un niveau local ou la réduction des besoins de déplacement des citoyens. À cet effet, il est prévu de développer des métriques ayant un impact sur le développement durable, plus particulièrement sur le volet environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l’éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l’Organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du Projet et la mise en oeuvre de l’initiative définie dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact défavorable sur le respect de l’engagement de la Ville de Montréal auprès d’Infrastructure Canada, qui a fixé au 31 mars 2025 le délai maximum de réalisation des initiatives du Défi des villes intelligentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une nouvelle vague de crise COVID-19 pourrait avoir un impact sur la mise en oeuvre du Projet et sur les activités prévues. Ces risques ont été analysés et sont mitigés dans le plan de réalisation notamment grâce aux approches Agile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, l’organisme Fabrique des Mobilités Québec suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal inclut dans la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu : La réalisation des activités estimés du Projet jusqu'au 30 octobre 2022, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période :

- Remise des résultats des expérimentations autour du modèle de gouvernance de données en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022
- Remise des résultats des expérimentations prévues pour la preuve de concept de valorisation des données du Bureau de Taxi en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022
- Remise des résultats des expérimentations autour de la preuve de concept sur le covoiturage en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022
- Remise du bilan des opportunités de croisement et de collecte des données le 31 mars 2022
- Remise de la reddition de compte bi-annuelle aux 6 mois
- Remise de la reddition de compte bilan de fin d'entente au plus tard le 30 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
Conseiller en innovation et developpement économique

Tél : 4389222421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-30

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur-laboratoire d'innovation urbaine
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-07-31

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA FABRIQUE DES MOBILITÉS QUÉBEC (FABMOB QC),** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 200-7275 rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2R 2Y5, agissant et représentée par Elsa Bruyère, présidente, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 793550070RT001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1226082928TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme suscite et accompagne l'action citoyenne dans le déploiement de projets collectifs locaux, pour la création de milieux de vie conviviaux, solidaires et écologiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Aldo Rizzi, chef de division – direction du programme Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : **Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.**

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **un million quatre-vingt-douze mille dollars (1 092 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en **4** versements :

- un premier versement au montant de **quatre cent trente-six mille huit cent dollars** (**436 800** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant maximum de **deux cent soixante-treize mille dollars** (**273 000 $),** au plus tard le 28 février 2021 et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé;

- un troisième versement au montant maximum de **deux cent soixante-treize mille dollars (273 000 $),** au plus tard le 31 août 2021 et conditionnellement à ce que le montant du deuxième versement ait été entièrement utilisé;

- un quatrième versement au montant maximum de **cent neuf mille deux cent dollars (109 200 $),** au plus tard le 31 mars 2022 et conditionnellement à ce que le montant du troisième versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet au 1er août 2020 et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 octobre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 200-7275 rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2R 2Y5, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2020

FABMOB QC

Par : _____
Elsa Bruyère
Présidente

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2020 (Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet)

Titre	Valorisation des données en mobilité
Description du Projet et raison d'être	Ce projet vise à réaliser la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes (DVI) et affinée dans le dossier de projet soumis par l'organisme à l'issue d'une première convention de contribution. FabmobQC avec les différentes parties prenantes de la Mobilité ainsi que du DVI pourra collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de permettre la prise de décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité. C'est pourquoi, Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) dans le cadre du volet Pôles de données en mobilité du Défi des villes intelligentes de Montréal, souhaite accompagner la Ville de Montréal dans sa capacité à devenir un territoire ouvert, ainsi que dans la mobilisation et accompagnement des différentes parties prenantes dans la livraison des prototypes de valorisation de données en mobilité et de définir des modèles visant un partage accru des données à travers l'écosystème montréalais. Le projet vise également à identifier, avec les parties prenantes, les besoins de gouvernance et à proposer des solutions qui ont de l'impact positif pour les citoyens de Montréal. La mise en place d'un modèle de gouvernance des données en mobilité permet de démocratiser l'accès aux données. Ainsi, les citoyens peuvent mieux comprendre les enjeux de la mobilité et contribuer à son développement de façon durable et inclusive. L'approche dans le cadre du pôle de mobilité a été divisée par initiatives qui visent à identifier des opportunités dans la gestion de données et dans le développement des communs technologiques. Le Projet mènera à la réalisation de plusieurs produits et livrables : **Un modèle de gouvernance de données basé sur :** ▪ La mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et les communs technologiques; ▪ La création des standards des données en mobilité durable; ▪ La valorisation des données du transport; ▪ La création d'une gouvernance ouverte pour la gestion des données; ▪ La cartographie des opportunités liées à la gouvernance de données en mobilité durable; ▪ La cartographie des modèles d'affaires (pérennité) dans une gouvernance ouverte.

	Une preuve de concept de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal (BTM) composée des éléments suivants : ▪ Cadre de conditions de partage de données; ▪ Création des ensembles de données pour permettre le croisement des données. **Une preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs :** ▪ Analyse du registre covoiturage **Beta.gouv** en France pour la réplication au Québec; ▪ Création d'une démo pour montrer les trajets avec le registre; ▪ Plan d'expérimentation et soutien **Ouihop** dans l'exécution du projet avec la **SAAQ**; ▪ Certifications des trajets; ▪ Analyse de l'impact de la loi 17 sur le covoiturage. **Travailler des expérimentations autour du projet de Mobilité de quartier du DVI :** ▪ Collecte et gestion des données de Locomotion; ▪ Collecte de données sur les habitudes de déplacements; ▪ Visualisation de l'espace public (CurbLR, voie de rive); ▪ Analyse des différents modes de déplacements (croisement de données); ▪ Standardisation et visualisation des données sur les commerces locaux ▪ Identifications de synergies possibles avec les expérimentations menées par l'écosystème de la FabmobQC (France, Québec); **La création d'opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données :** ▪ Analyse de l'outil **CurbLR** ▪ Participation à la création de données de voie de rive standardisées; ▪ Importation des données de signalisation d'un secteur test dans l'outil **CurbLR de Shared Street**; ▪ Création de CGU(conditions générales d'utilisation) pour accéder à des données de mobilité pour un ou des secteurs de la Ville; ▪ Analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou des secteurs de la Ville; ▪ Valorisation de données : analyses, visualisation, publication de données ouvertes; ▪ Mobilisation des acteurs publics-privés et citoyens au travers d'atelier pour suggérer ce type de gouvernance. **Le rapport d'activités de mobilisation produit en continu et en version finale à l'issu du présent Projet indiquera :** ▪ La liste des activités de mobilisation globale et participation citoyenne et la participation à ces événements; ▪ Les bilans des activités. **La reddition de compte bi-annuelle sur ce qui a été produit présentera :** ▪ un résumé de ce qui a été fait pour réaliser le projet et des résultats obtenus;

	▪ un état de compte financier; ▪ les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires. **La reddition de compte bilan de fin d'entente sur ce qui a été produit présentera:** ▪ Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; ▪ Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document.
Composition	**Modèle de gouvernance de données** : ▪ Partage des résultats sur une plateforme publique; ▪ Documentation en format PDF; ▪ Documentation sur les standards de données en mobilité durable ▪ Documentation et publication Wiki sur la valorisation des données du transport; ▪ Documentation et évidences sur la création d'une gouvernance ouverte pour la gestion des données; ▪ Documentation, validation et résultats des expérimentations sur les initiatives BTM, Mobilité de quartier et Covoiturage; ▪ Documentation et cartographie des opportunités liées à la gouvernance de données en mobilité durable; ▪ Documentation et cartographie des modèles d'affaires (pérennité) dans une gouvernance ouverte. **Résultats de la preuve de concept de valorisation des données du BTM** : ▪ Documentation sur le cadre de partage (formats, standards, façon de partager de données); ▪ Documentation des résultats d'expérimentation et d'ouverture de données du Registre des taxis; ▪ Format xls, csv, sur la création des ensembles de données pour permettre le croisement des données; ▪ Documentation sur la mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et des communs technologiques. **Résultats de la preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs :** ▪ Documentation d'analyse du registre de covoiturage **de Beta.gouv** en France pour la réplication au Québec; ▪ Présentation démo des trajets et du registre; ▪ Documentation des résultats et plan d'expérimentation et validation des hypothèses sur le covoiturage; ▪ Documentation sur le plan d'expérimentation et soutien **Ouihop** dans l'exécution du projet avec la SAAQ; ▪ Documentation sur les évènements et l'analyse de l'impact de la loi 17 sur le covoiturage; ▪ Documentation sur la mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et des communs technologiques.

	Bilan des opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données ▪ Rapport d'analyse de l'outil **CurbLR**; ▪ Documentation et plan de résultats d'expérimentation et validations des hypothèses sur le croisement et la collecte des données; ▪ Documentation sur l'analyse spatio-temporelle de la rue; ▪ Publication sur le Wiki de la FabmobQC et GITLAB / GITHUB (données par la Ville de Montréal) de l'importation des données de signalisation d'un secteur test dans l'outil **CurbLR de Shared Street**; ▪ Documentation sur les Conditions générales d'utilisation pour accéder à des données de mobilité pour un ou plusieurs secteurs de la Ville; ▪ Documentation d'analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou plusieurs secteurs de la Ville; ▪ Publication sur le Wiki et GITLAB / GITHUB (données par la Ville de Montréal) sur la valorisation de données; ▪ Documentation sur la mobilisation des acteurs publics-privés et citoyens au travers d'ateliers pour suggérer ce type de gouvernance. **Rapport d'activité** (gabarit fourni par le programme) **:** ▪ La raison d'être et objectifs des activités; ▪ Type d'activité; ▪ Nombre de participants; ▪ Bilan sommaire de l'activité. **Reddition de compte** (gabarit fourni par le programme) **:** ▪ Revue de ce qui a été livré; ▪ Présentation des résultats; ▪ Coûts et échéancier par livrable; ▪ Risques et enjeux qui se sont présentés; ▪ Leçons apprises; ▪ Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l'initiative.
Éléments potentiels d'accompagnement à la réalisation du Projet	▪ Documentation sur la situation actuelle; ▪ Analyse des besoins; ▪ Analyses des parties prenantes; ▪ Analyses de faisabilité; ▪ Résultat d'activités de prototypage; ▪ Tout autre document permettant d'enrichir la valeur des réalisations du Projet.
Responsabilités	▪ Réalisation du Projet : l'Organisme recevant la subvention ▪ Suivi périodique : Le Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative; ▪ Acceptation : le directeur du programme de l'Unité administrative.
Échéancier	▪ Remise des résultats des expérimentations autour du modèle de gouvernance de données en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022; ▪ Remise des résultats des expérimentations autour de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022; ▪ Remise des résultats des expérimentations autour de la preuve de concept sur le covoiturage en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022;

	▪ Remise du bilan des opportunités de croisement et de collecte des données le 31 mars 2022; ▪ Remise du registre d'activités de mobilisation - en continu et version finale le 31 mars 2022; ▪ Remise de la reddition de compte bi-annuelle aux 6 mois; ▪ Remise de la reddition de compte de bilan de fin d'entente au plus tard le 30 octobre 2022 (un mois après la date de fin de l'entente).
Principaux critères de qualité à respecter	▪ Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ▪ Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; ▪ Le Projet répond aux besoins de la communauté et est utilisé.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal et du Défi des villes intelligentes du Canada

- Faire état de la contribution de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le Défi des villes intelligentes pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du Défi des villes intelligentes lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Une initiative de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes***
- Soumettre pour approbation (visibilite@montreal.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca et consulter le site : https://mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : montreal.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment

de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville https://montreal.ca/, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@montreal.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse et un représentant du Gouvernement du Canada à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@montreal.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207642001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207642001 FabmobQC.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposé au budget
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère budgétaire - Chef d'équipe
Tél : 514-872-7512
Division : Service Des Finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1203438011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 1 006 033,72 $ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 006 033,72 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-13 10:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203438011**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 1 006 033,72 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station) comprend la mise en place d'un procédé de désinfection à l'ozone afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). L'ozonation est un procédé reconnu efficace pour réduire la charge microbiologique (ex. bactéries, virus et protozoaires) dans l'eau et également celle de substances chimiques organiques, telles que les contaminants d'intérêt émergent. La présence de ces substances dans le fleuve Saint-Laurent a été révélée par de nombreuses études universitaires récentes. La quantité de substances d'intérêt émergent rejetée dans le fleuve par la Station, année après année, serait de plus d'une tonne.
Les produits pharmaceutiques, les produits de soin personnel, les agents tensioactifs et les hormones constituent les substances d'intérêt émergent et sont reconnus depuis plusieurs années comme étant une source importante de pollution des milieux aquatiques. Or, la présence de ces substances dans les eaux des cours d'eau peut causer des effets délétères sur la faune aquatique, notamment les poissons, même lorsqu'elles sont présentes à des concentrations très faibles (nanogramme/L). Plusieurs de ces produits sont des perturbateurs endocriniens, c'est-à-dire qu'ils agissent sur l'équilibre hormonal de nombreuses espèces en altérant des fonctions vitales telles que la croissance, le développement, le comportement et la reproduction pour ne nommer que celles-ci. Comme en font état de nombreuses études scientifiques, le phénomène de féminisation de certaines

espèces aquatiques retrouvées dans le fleuve est un exemple concret des effets possibles de ces produits dans le milieu naturel.

Or, pour évaluer l'efficacité de l'ozonation sur la réduction de ces substances d'intérêt émergent, il faut faire appel à une technique analytique sophistiquée qui n'a pas cessé de se développer depuis les vingt dernières années. Il s'agit de la technique de chromatographie liquide couplée avec une détection utilisant deux spectrophotomètres de masse (LC-MS-MS). La difficulté principale dans l'analyse de ces substances d'intérêt émergent réside dans leur très faible concentration dans l'effluent, mais aussi parce qu'elles sont mélangées à une foule d'autres produits qui sont rejetés dans les égouts municipaux. À titre de comparaison, chercher une substance d'intérêt émergent, c'est comme chercher un grain de riz caché dans le volume total du stade olympique rempli avec l'effluent de la Station.

Les premières analyses de l'effluent ozoné sont prévues en 2021 par l'unité pilote de suivi de l'ozonation en continu (USOC) pour déterminer les dosages requis pour enlever efficacement les produits pharmaceutiques et de soins personnels ainsi que les autres contaminants d'intérêt émergents tout en assurant l'atteinte de l'exigence de rejet du MELCC dès la mise en service de la future unité de désinfection.

Le 4 mai 2020, un avis d'intention a été publié sur le SEAO, afin d'informer les fournisseurs éventuels que la ville de Montréal (Ville) avait l'intention d'accorder un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. (Thermo Fisher) pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide couplé avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS -MS). Tout fournisseur jugeant être en mesure de satisfaire les exigences identifiées dans l'avis d'intention avait jusqu'au 21 mai pour soumettre par écrit son intérêt et démontrer ses aptitudes à livrer cet appareil. Un (1) addenda a été émis, pour reporter la date de conclusion du contrat au 4 juin 2020.

Une compagnie a manifesté son intérêt pour fournir cet appareil. Lors de l'analyse de la proposition par le bureau du contrôleur général et la Direction de l'épuration des eaux usées, il a été démontré que celui-ci ne rencontrait pas les spécifications techniques énoncées dans l'avis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 1797 – 25 août 2016 – Accorder un contrat à Filtrum inc., pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 $, taxes incluses.
CE 15 1797 – 7 octobre 2015 – Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 128 668,06 $, taxes incluses.
CE12 2074 – 19 décembre 2012 – Accorder à Imalog inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 914,23 $.
CG11 0434 – 22 décembre 2011 – Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc., pour les travaux d'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 666 493,89 $.
CE11 0984 - 29 juin 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CE10 1528 - 29 septembre 2010 - Accorder à Mécanicaction 2009 inc., un contrat de 216 952,27 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de douze colonnes de l'unité de suivi d'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
CG10 0192 - 20 mai 2010 - approuver et faire signer par le représentant autorisé de la Ville de Montréal le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 127,5 M$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fournir et installer l'appareillage complet pour la préparation des échantillons, l'identification et la quantification des substances d'intérêt émergent dans les échantillons prélevés dans l'effluent avant et après ozonation, mais aussi dans l'affluent et au point de rejet dans le fleuve. Cet appareil servira à évaluer et optimiser l'efficacité du procédé d'ozonation dans la réduction ou l'élimination des substances d'intérêt émergent.

Il vise à accorder un contrat à Thermo Fisher pour fournir et installer l'appareillage complet de préparation, d'identification et de quantification incluant un spectromètre de masse à très haute résolution couplé à un système de chromatographie liquide à ultra-haute performance dont elle détient le brevet. La fourniture comprend entre autres :

• la conception, la fabrication et la livraison des instruments;
• l'installation de tous les accessoires requis pour obtenir un appareillage complet et fonctionnel ;
• l'assemblage et le montage des instruments ;
• les essais sur le site et les vérifications pré opérationnelles ;
• la fourniture de toutes les garanties générales et spécifiques des composantes ;
• la formation et la documentation ;
• l'assistance technique.

JUSTIFICATION

Le gouvernement du Québec a édicté le 11 décembre 2013 le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) qui est entré en vigueur le 11 janvier 2014. Ce règlement (art. 17) prévoit que les municipalités qui exploitent des ouvrages d'assainissement des eaux usées sont dans l'obligation de recevoir une attestation d'assainissement qui devra faire l'objet d'un exercice de révision par le MELCC minimalement tous les dix ans, comme prévu à l'article 31.33 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le processus de délivrance des nouvelles attestations, conformément au règlement, n'a pas encore débuté. Pour la Station, le lancement de la démarche se fera après la mise en service de l'unité de désinfection. Le programme de cette caractérisation comprend l'analyse de paramètres physiques, chimiques, bactériologiques et de toxicité. Les objectifs de la caractérisation initiale sont les suivants :

· Identifier et quantifier les paramètres présents dans l'effluent final traité des stations d'épuration municipales ;

· Mesurer la toxicité aiguë et chronique de l'effluent final traité ;

· Déterminer les paramètres potentiellement problématiques pour le milieu récepteur pour lequel des exigences supplémentaires pourraient être demandées au moyen des attestations d'assainissement municipales.

La caractérisation initiale de l'effluent des stations de très grande taille comme celle de Montréal prévoit l'échantillonnage et l'analyse des contaminants qui, actuellement, ne sont pas analysés par les municipalités dans le cadre de leur programme uniformisé d'échantillonnage. Les paramètres retenus pour la caractérisation initiale sont regroupés en 16 familles dont 5 exigent une instrumentation analytique hautement spécialisée comme celui qui fait l'objet de ce sommaire décisionnel :

Famille 7 Agents tensioactifs, dont les nonylphénols
Famille 12 Produits pharmaceutiques et antibiotiques
Famille 13 Résidus de médicaments
Famille 14 Stéroïdes et bisphénol A
Famille 15 Substances perfluorées.

Compte tenu de la nouvelle réglementation et dans une perspective de transparence, la Ville a l'obligation d'évaluer l'efficacité de la réduction de ces substances d'intérêt émergent et d'en informer ses citoyens et la population en général, spécialement en considérant les préoccupations environnementales évidentes du public.

Les analyses régulières permettront d'évaluer la réduction de la quantité de ces substances d'intérêt émergent rejetées au fleuve en fonction des dosages, des saisons et des événements météorologiques comme les fortes pluies pour ainsi optimiser les performances de l'unité de désinfection. Par ailleurs, cette surveillance doit se maintenir dans le temps puisque le nombre de nouvelles substances d'intérêt émergent ne cesse d'augmenter et que l'attestation d'assainissement du MELCC doit être renouvelée tous les 10 ans.

Après avoir effectué des vérifications sérieuses et documentées auprès d'une trentaine de modèles d'instruments LC-MS-MS disponibles sur le marché et des quatre technologies analytiques disponibles commercialement autant au Canada que dans tous les territoires visés par un accord de libéralisation, incluant les pays de l'union européenne, il s'est avéré que l'équipement de la compagnie Thermo Fisher Scientific inc. était le seul qui possédait les caractéristiques essentielles à l'identification et la quantification des contaminants d'intérêt émergent et à leurs modifications post ozonation.

Une lettre indiquant que Thermo Fisher est le seul fournisseur de la technologie qui se trouve au coeur du spectromètre de masse (LC-MS-MS) est incluse dans l'étude d'unicité, jointe au dossier.

Leur proposition en tant que fournisseur exclusif, est conforme aux exigences de l'article 573.3 par. 9 de la loi des Cités et Villes. La firme Thermo Fisher Scientific inc. a pris connaissance de la politique contractuelle de la Ville et a déclaré s'y conformer.

Si l'on considère l'estimation de 893 185,87 $ qui a été effectuée en 2017 par des professionnels internes basée sur trois soumissions de Thermo Fisher Scientific inc. à autant de clients différents pour des appareils LC-MS-MS avec des accessoires similaires et que l'on actualise cette estimation à un taux de 2.5% par année pour prendre en considération la variation du taux de change et l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, la présente proposition de 945 901,22 $ de Thermo Fisher Scientific inc. pour cet appareil et ses accessoires est favorable d'environ 2%.

Il faut préciser qu'un montant supplémentaire de 60 132,50 $ taxes incluses est prévu pour les options de garantie. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une estimation.

Considérant l'unicité du produit et sa capacité à rencontrer entièrement les besoins analytiques sophistiqués requis pour l'analyse des substances d'intérêt émergent rejetées au fleuve par la Station, il est recommandé d'octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc., pour la somme de 1 006 033,72 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la Station est de 1 006 033,72 $ taxes incluses. Ceci représente un montant de 918 642,88 $ net de ristourne de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une part, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus, mais aussi d'autres substances d'intérêt émergent dans les eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent. D'autre part, cet instrument analytique servira à améliorer les conditions d'opération et de dosage du procédé d'ozonation à la Station durant toute l'année, afin que l'effluent rejeté au Fleuve soit de la meilleure qualité possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la DEEU n'achetait pas son propre appareil, elle devrait faire appel à des services externes, ce qui s'avérerait très dispendieux. En effet, seulement pour la première année d'exploitation de l'unité de suivi en continu de l'ozonation, les coûts s'élèveraient à entre 1 500 000 $ (tarif du Centre d'analyse et d'expertise environnementale du Québec (CEAEQ) et 4 200 000 $ (tarif privé)). Or, le programme de suivi s'étendra pendant plusieurs années avant et après la mise en service de l'unité d'ozonation. Pour une période de 10 ans, les coûts d'analyses seraient de 11 000 000 $ en considérant les prix du CEAEQ, soit environ 1 000 000 $ par année.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : août 2020
Emission du bon de commande: septembre 2020
Livraison de l'appareil: octobre 2020
Premières analyses de l'effluent ozoné à l'aide de l'USOC: 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2020-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-17

ÉTUDE SUR LE CHROMATOGRAPHE EN PHASE LIQUIDE

COUPLÉ AU SPECTROMÈTRE DE MASSE EN TANDEM (LC-MS/MS)

REQUIS POUR LES BESOINS DU PROJET DE DÉSINFECTION À L'OZONE

DE L'EFFLUENT DE LA STATION D'ÉPURATION JRM DE LA VILLE DE MONTRÉAL

INTRODUCTION

Le comité tripartite (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR, Ville de Montréal (VDM)) a recommandé l'ozonation comme procédé de désinfection de l'effluent municipal à la station d'épuration Jean-R. Marcotte (Station) de la Ville de Montréal en juin 2007. Ce procédé a deux avantages :

- la désinfection sans agent chloré pour réduire la concentration des bactéries, des virus et des protozoaires.

- et la destruction partielle ou totale des tonnes de contaminants d'intérêt émergent comme les produits de soin personnel, les produits pharmaceutiques, les stéroïdes, les hormones, les agents tensioactifs (nonylphénols, etc.) et les pesticides qui se retrouvent dans les égouts et qui sont rejetés au fleuve durant une année.

Bien que ces composés qui se trouvent en très faible concentration dans les effluents et dans les cours d'eau, ils ont un effet néfaste sur la vie aquatique d'où l'intérêt grandissant à les réduire ou les éliminer avant leur rejet de l'effluent dans le fleuve Saint-Laurent.

DÉFI ANALYTIQUE PARTICULIER

Pour juger de l'efficacité du procédé d'ozonation à réduire ou éliminer les contaminants d'intérêt émergent, il faut mesurer leurs concentrations avant et après avoir été en contact avec l'ozone. Or, cette activité s'avère une tâche extrêmement difficile qui nécessite l'utilisation d'une technologie hautement sophistiquée et dispendieuse.

En premier lieu, il faut savoir que la concentration de ces contaminants d'intérêt émergent dans l'effluent de la station se trouve à un niveau très faible. Leurs concentrations varient selon le type de composés. Elles s'expriment en microgramme par litre (µg/L) et même au niveau du nanogramme/L (ng/L) soit 0.000 000 001 g/L. À titre de comparaison, ce niveau de concentration correspond à la recherche d'un grain de riz perdu dans le stade olympique rempli d'eaux usées, mais il y a plus. La technologie analytique requise doit aussi pouvoir identifier si ce grain de riz est un grain de riz basmati, rouge, blanc, brun, sauvage, jasmin, japonica ou arborio, rien de moins, et tout cela, dans des eaux usées chargées de milliers d'autres composés chimiques et de matières en suspension qui interférent facilement avec l'analyse des contaminants d'intérêt émergent en si faibles concentrations.

En deuxième lieu, la réaction de l'ozone avec tous ces produits présents dans les eaux usées va produire de nouveaux produits chimiques inconnus. La technologie analytique doit être en mesure de les identifier de façon univoque tout en évitant des faux positifs.et de les quantifier avec la plus grande précision possible pour

évaluer leur potentiel de toxicité environnementale. C'est une tâche que peu d'instruments analytiques réussissent avec succès.

TECHNOLOGIE DISPONIBLE

Les scientifiques à l'origine de la construction de ces instruments analytiques ont présenté depuis 20 ans diverses solutions pour tenter de répondre au défi de l'analyse difficile des contaminants d'intérêt émergent dans des matrices plus simples comme les eaux potables ou les eaux de surface, mais aussi dans des matrices chargées comme celles que sont les eaux usées.

Le cœur du système chromatographe liquide qui sert à séparer les molécules consiste en un analyseur de masse moléculaire qui lui sert à identifier et quantifier les contaminants d'intérêt émergent et les autres produits chimiques présents dans un échantillon. Parmi les technologies analytiques disponibles commercialement pour le spectromètre de masse, on en retrouve aujourd'hui principalement quatre :

- la technologie du temps de vol ou "time-of-flight" (TOF) ;
- la technologie quadripolaire ;
- la technologie hybride quadripolaire-TOF
- la technologie hybride de type trappe orbitale d'ions dénommée Orbitrap

Elles peuvent toutes, à des degrés divers de performance, effectuer l'analyse quantitative et qualitative des contaminants d'intérêt émergent dans les eaux de surface ou potables. Là où elles se distinguent cependant, c'est dans leur capacité à analyser ces mêmes composés au travers de matrices chargées comme celle de l'effluent ozoné et non ozoné de la station d'épuration JRM.

Les raisons qui nous ont menés à choisir la technologie de la trappe ionique intégrée dans le système combiné Orbitrap-quadripôle exclusif à Thermo Fisher sont essentiellement de nature technique. La technologie que

nous avons choisie avec deux spectromètres de masse (MS) en tandem comme analyseurs couplés à un chromatographe liquide s'avère supérieure aux trois autres pour effectuer l'analyse complexe de nos échantillons. La technologie Orbitrap est disponible depuis 2005 et elle a continué d'évoluer depuis cette date. Il s'agit d'une technologie éprouvée, mature.

CHOIX DE LA TECHNOLOGIE ORBITRAP-QUADRIPOLAIRE

Après avoir examiné les grandes technologies disponibles et les quelques 30 modèles d'instruments LC-MS-MS disponibles sur le marché, nous avons opté pour le modèle de spectromètre de masse **Q-Exactive** couplé à un chromatographe liquide ultra haute pression (UHPLC) **Equan Max Plus**.

Le produit de la compagnie Thermo Fisher Scientific est le seul qui répond parfaitement aux caractéristiques essentielles d'un système pour **l'*identification*** et la ***quantification*** des contaminants d'intérêt émergent et de leurs modifications post ozonation. Pour justifier ce choix, nous nous sommes basés sur des critères objectifs. En effet, l'équipement retenu possède les caractéristiques essentielles suivantes :

- **Résolution**

    a. La capacité de reconnaître les ions de deux molécules de masse très proche l'une de l'autre s'exprime par le ratio charge sur masse (m/z). Après une première ionisation des molécules dans le MS1 du système Orbitrap retenu, ces fragments sont dirigés vers le MS2 qui les sépare à son tour selon leur m/z pour être ensuite identifiés et quantifiés.
    b. Ce système combiné Orbitrap-quadripôle offre un pouvoir de résolution inégalé allant jusqu'à 140,000 (@ m/z= 200) à une vitesse de balayage de 1.5 Hz pour un modèle de laboratoire. Cette résolution est nécessaire pour la séparation d'interférences de produits ayant la même masse nominale pour des composés analysés présents dans les effluents. Même à une vitesse de balayage de 12 Hz, la résolution demeure excellente à 17 500 (@ m/z = 200).
    c. Cette haute résolution est aussi requise pour discerner les signaux d'ions chevauchés, un problème commun lors d'analyses de matrices très complexes telles que l'effluent de la station. Cette très haute résolution permet de réduire l'erreur sur la masse mesurée des inconnus et améliore leur quantification. Les technologies alternatives n'ont tout simplement pas ce pouvoir de résolution. Les technologies alternatives n'ont pas cette résolution accrue.

d. Pour illustrer l'importance de ce pouvoir de résolution, le graphique suivant illustre la difficulté qui se présente dans l'identification et la quantification de l'hormone ethinyl-estradiol si la résolution est insuffisante :

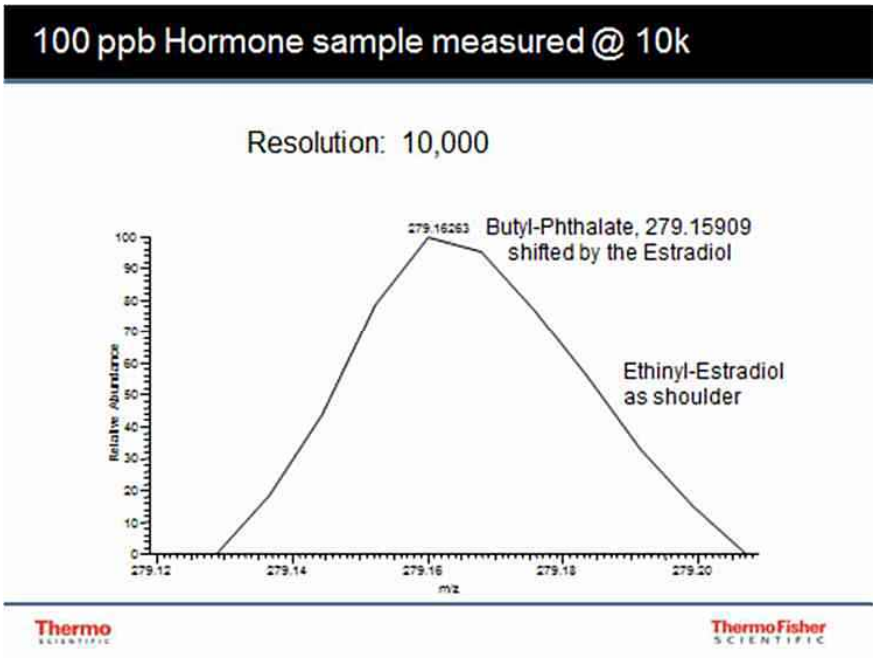

Ce pic cache en fait deux molécules. La résolution de 10 000 est de toute évidence insuffisante pour les distinguer.

Par contre, l'analyse effectuée avec une résolution de 100 000 montre la présence de deux molécules même si leurs masses sont presque identiques :

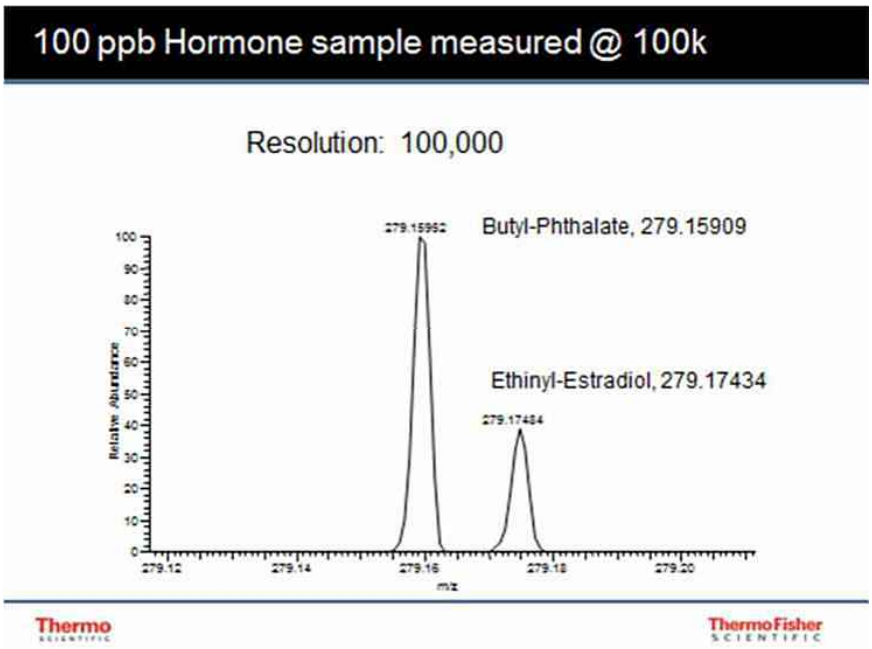

Seule la technologie Orbitrap permet une telle capacité de résolution pour des molécules à masse similaire qui est essentielle dans l'analyse des contaminants d'intérêt émergent.

- **Plage de masse**

    a. Elle se situe entre 50 à 6 000 m/z. Or, la combinaison du quadripôle et de l'analyseur Orbitrap permet la quantification à haute résolution et offre une sensibilité et une gamme linéaire dynamique (d'au moins 3 ordres de magnitude) équivalente en mode d'ions sélectifs ou en mode balayage de masse (>10 spectres MS/MS par seconde) grâce à sa cellule à collision HCD. Ce mode permet du même coup de confirmer l'identité des molécules ciblées. Cette technologie est idéale pour l'analyse des contaminants d'intérêt émergent de façon ciblés et non ciblés (connus et inconnus).

- **Précision de masse**

    a. Une bonne précision sur la mesure exacte des masses (1 ppm étalonnage interne et 3 ppm étalonnage externe) est essentielle à la détermination de la formule élémentaire d'inconnus et est un atout essentiel dans l'identification des contaminants inconnus. C'est ce qu'offre le système combiné Orbitrap-quadripôle, en particulier pour la détection et la quantification de ces molécules inconnues comme celles que sont les sous-produits de la réaction de l'ozone avec les contaminants présents dans l'effluent.

    b. La précision de la masse est un paramètre essentiel pour assurer la plus grande confiance possible pour toutes les identifications de molécules inconnues comme celles qui seront produites après la réaction avec l'ozone. L'exemple suivant démontre l'importance d'une bonne exactitude de la masse pour l'identification d'inconnus en limitant le nombre de possibilités de 209 à seulement 2.

EXAMPLE:

- Reserpine ($C_{33}H_{40}N_2O_9$) has a protonated ion at 609.28066

Mass Error (ppm)	# of Possible Chemical Formulae (using only C, H, N & O)
165 (0.1 daltons)	209
10	13
5	7
3	4
2 (0.0012 daltons)	2

    c. Les autres systèmes commerciaux sont limités à une précision de 5 ppm en étalonnage interne.

- **Changement de polarité +/-**

    a. Le faisceau de la source ionisante frappant les molécules produit des fragments chargés positivement (+) et d'autres chargés négativement (-). Il faut au système moins d'une seconde (1 s) pour réaliser un spectre MS dans les deux modes (ions positifs et ions négatifs) au cours de la même acquisition de données augmentant la productivité des analyses.
    b. De plus, les sources ionisantes peuvent fonctionner en mode alterné positif/négatif sans perte de sensibilité.

.**Sonde ionisante**

Cette nouvelle sonde H-ESI II permet de travailler dans deux modes : ESI froid ou ESI chauffée, afin de pouvoir couvrir la plus large gamme possible d'applications : composés thermolabiles, hauts débits de phase mobile, gradient à fort pourcentage aqueux.

La température plus élevée du gaz auxiliaire (Azote) facilite la désolvatation. En augmentant ainsi le rendement d'ionisation, on **augmente la sensibilité d'un facteur 3 à 8** selon les composés. Une autre caractéristique unique à ce spectromètre de masse. L'aiguille métallique monobloc permet un remplacement facile.

D'entretien facile, le tube de transfert est métallique et s'enlève pour les opérations de nettoyage sans rupture du vide. Les sources sont également amovibles sans rupture du vide :

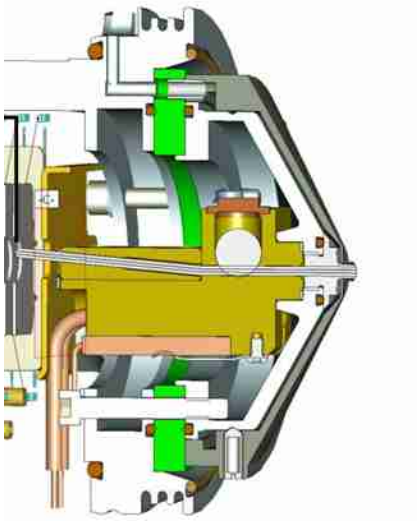

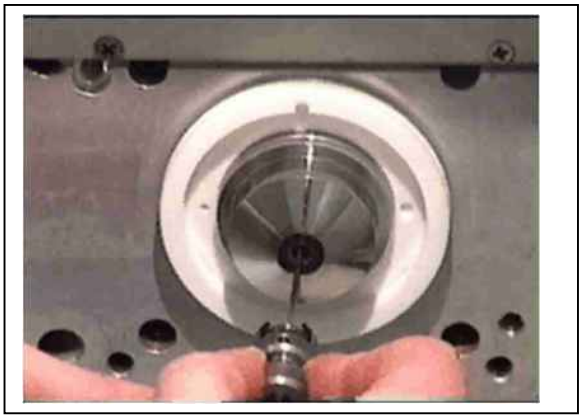

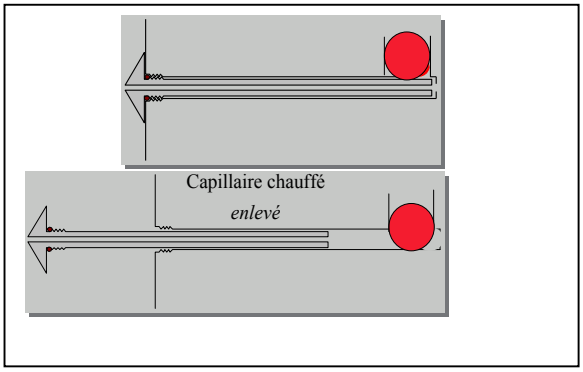

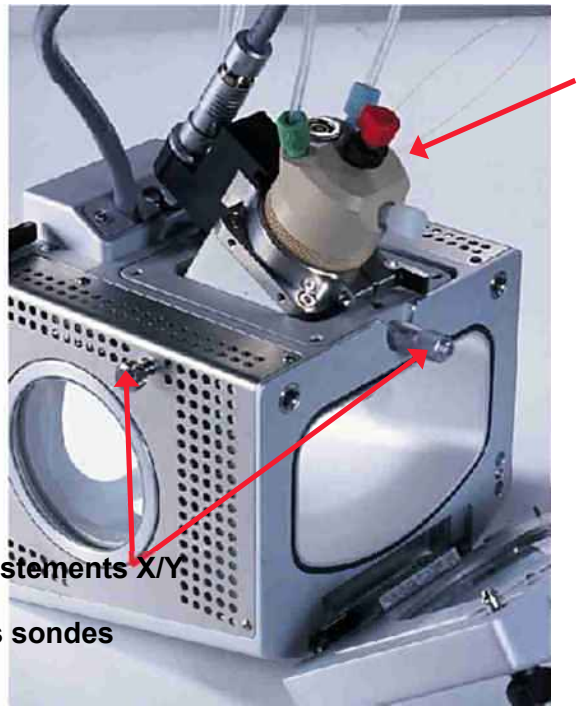

Ajustements X/Y

des sondes

Les sondes sont interchangeables sans rupture du vide et se montent facilement (ci-contre sonde ESI)

Sonde APCI

L'interface IonMax™ utilise de l'azote « Sweep Gas » pour faciliter la désolvatation et pour protéger également l'entrée du tube de transfert pouvant être chauffé jusqu'à 400°C.

La source ESI proposée est inclinée à 60° pour éviter l'entrée des sels et des neutres, tout en conservant une transmission optimale des ions. Sa position est réglable en x, y et z, elle est reconnue automatiquement par le logiciel de pilotage. Elle opère sur une plage de débit allant de 1µ L/minute à 1 mL/minute, sans split.

Elle opère à des tensions allant jusqu'à +/- 8 kV à 100 µA.

Cette source est interchangeable en quelques secondes pour passer en mode APCI ou APPI (option).

Le bloc source se démonte très facilement à l'aide de deux pinces.

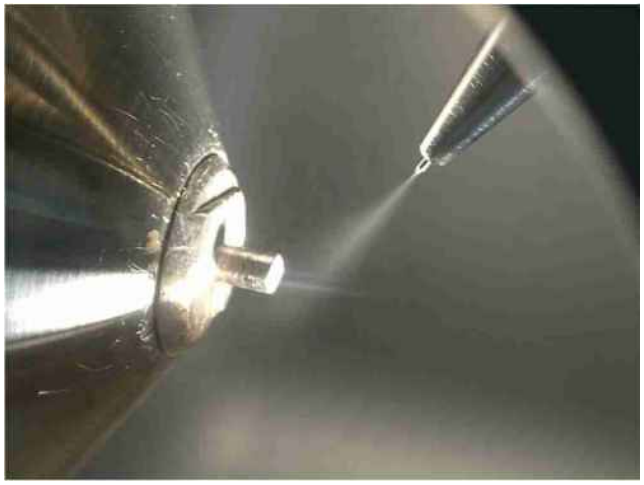

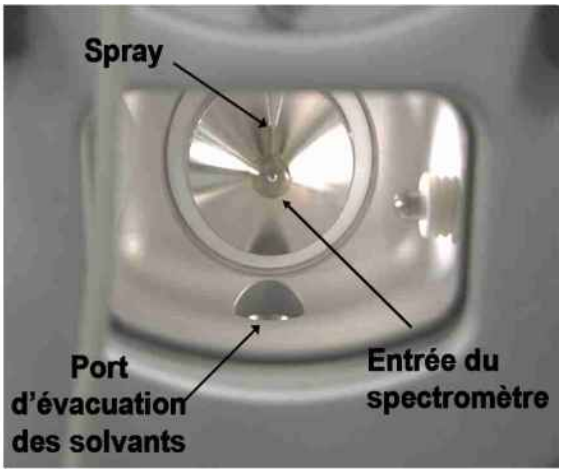

Lors d'utilisation intensive avec matrices chargées de type biologique, végétal ou autre, l'Ion « **Sweep Cone** » joue le rôle d'une barrière physique et **prévient ainsi un encrassement prématuré** du spectromètre de masse. Le démontage de ce cône ne nécessite aucun outil et ne prend que quelques secondes. Cette caractéristique est importante pour l'analyse d'une matrice chargée comme l'effluent.

L'ion « **Sweep Gaz** », un gaz à contre-courant, a lui deux fonctions : la première aide la désolvatation et la seconde permet d'éviter que les éléments neutres (matrices…) ne pénètrent dans le spectromètre de masse et n'encrasse prématurément le tube de transfert.

La transmission des ions est ensuite assurée par un tube de transfert, suivi du nouveau guide d'ions « **S-Lens ».** Il est constitué d'un empilement de lentilles concentriques permettant la focalisation optimum du faisceau d'ions pour une meilleure transmission.

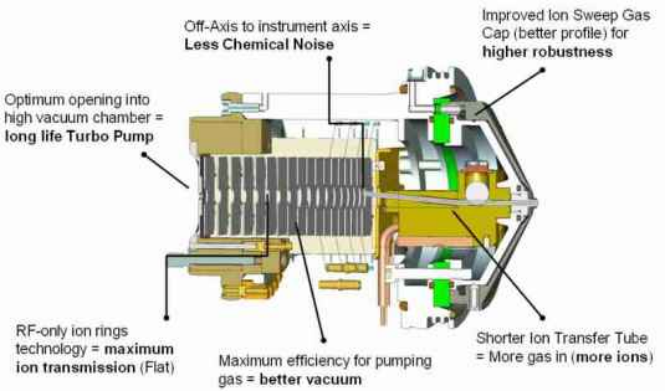

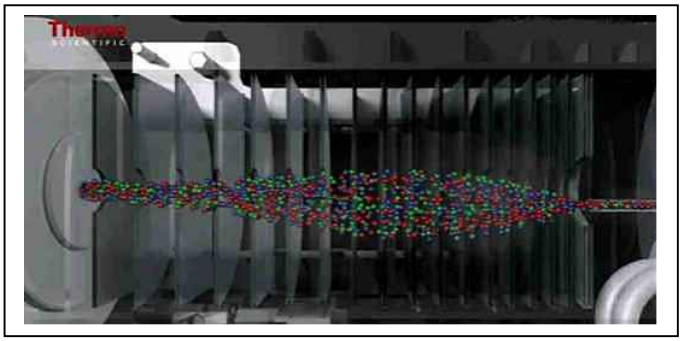

L'optimisation des paramètres de transfert est assurée de façon automatique par le logiciel de contrôle de l'instrument.

- **Mode d'injection de l'échantillon**

Le système est également fourni avec un **pousse-seringue** permettant des infusions en introduction directe à des débits compris entre 1 µL et 1 mL/min, il est livré avec une seringue de 500 µL.

- **Analyseur MS**

- Principe de l'Orbitrap

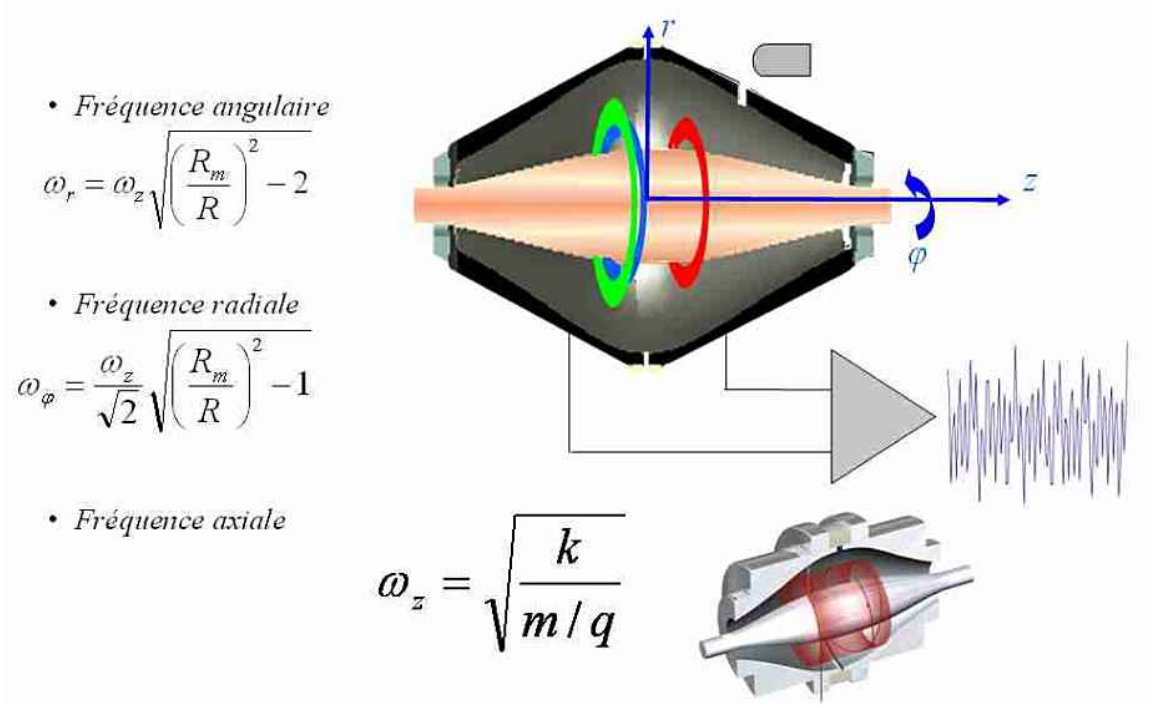

Le système Orbitrap est un nouvel analyseur unique qui utilise les principes de la transformée de Fourier comme sur les analyseurs magnétiques de type FT-ICR mais dans un champ de type électrostatique.

Schéma de l'analyseur Q-Exactive :

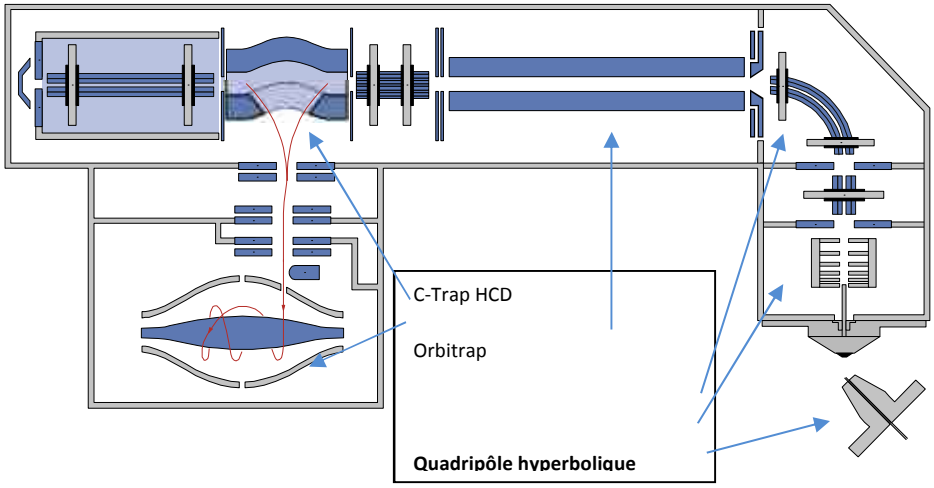

Les ions sont transférés de la source H-ESI par un filtre quadripolaire hyperbolique vers la C-trap™.

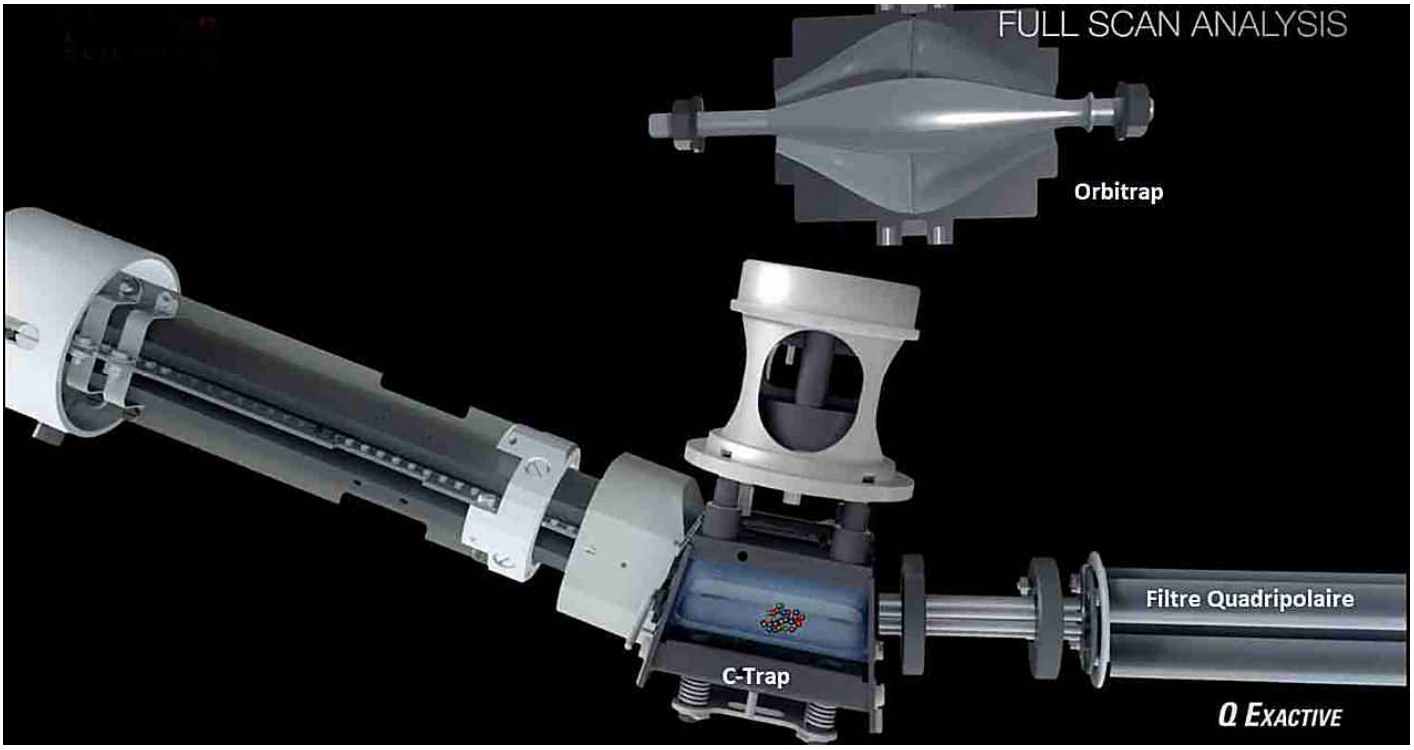

Étape 1 : Focalisation des ions dans la C-Trap

La C-Trap permet de piéger l'ensemble des ions, de les focaliser puis de les expulser vers l'Orbitrap.

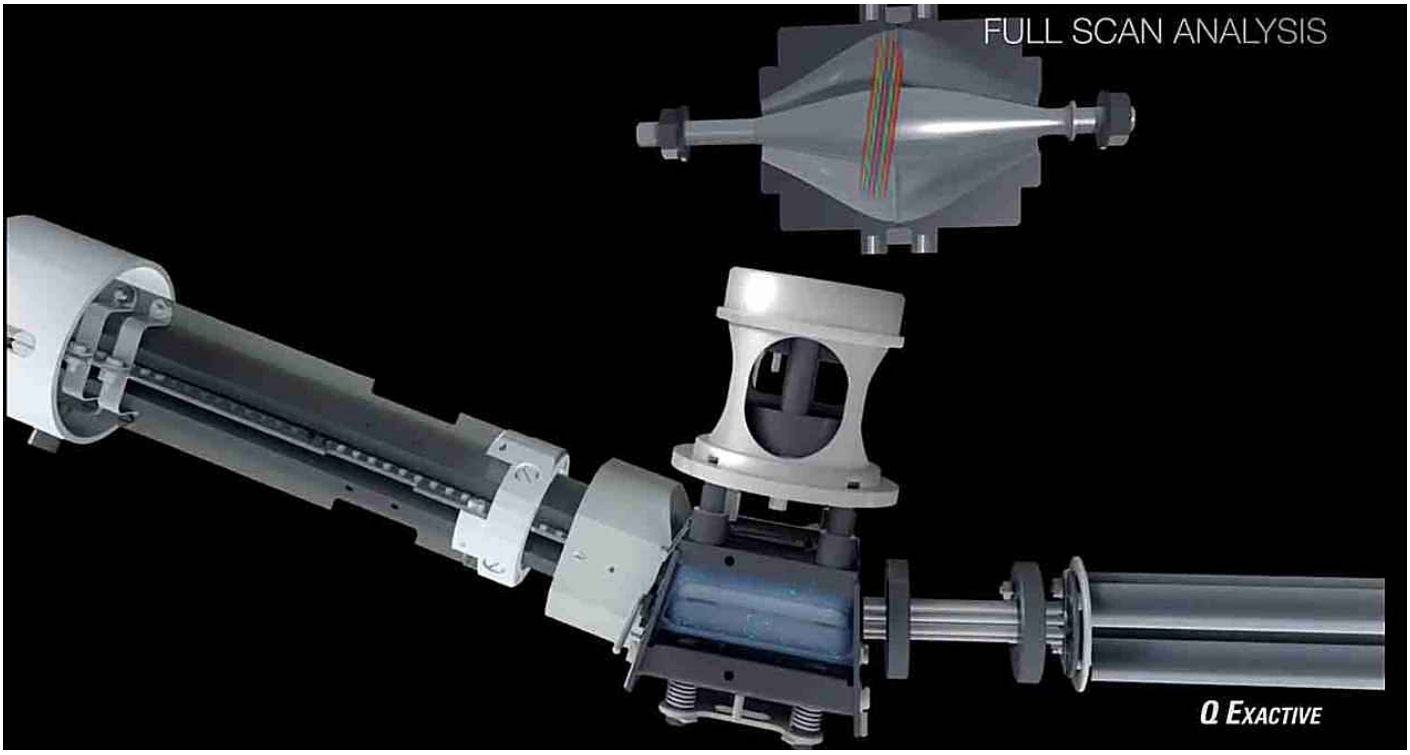

Étape 2 : Éjection des ions de la C-Trap vers l'Orbitrap

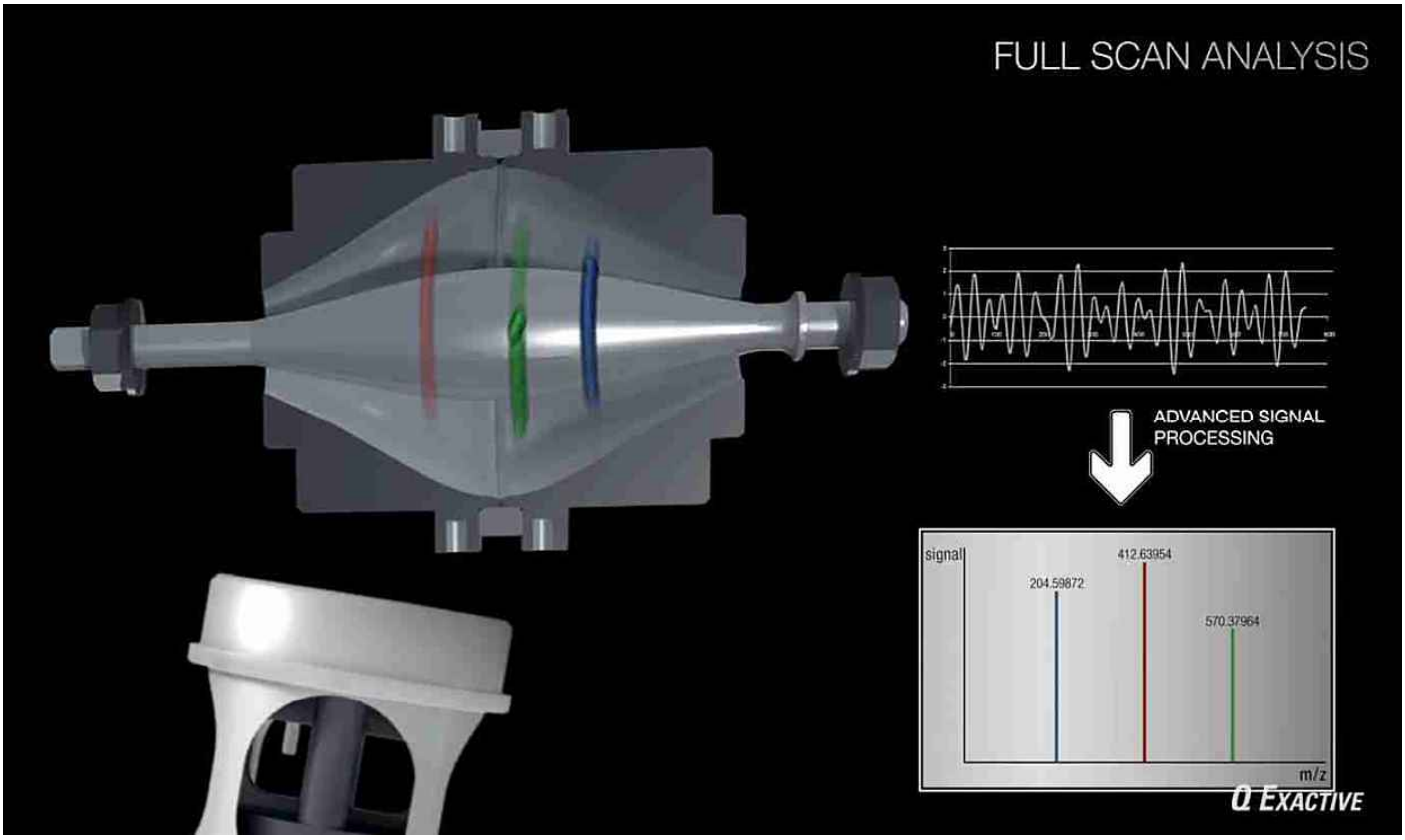

Étape 3 : Oscillation axiale des ions sous l'effet du champ électrostatique, détection des ions et mesure des fréquences d'oscillation.

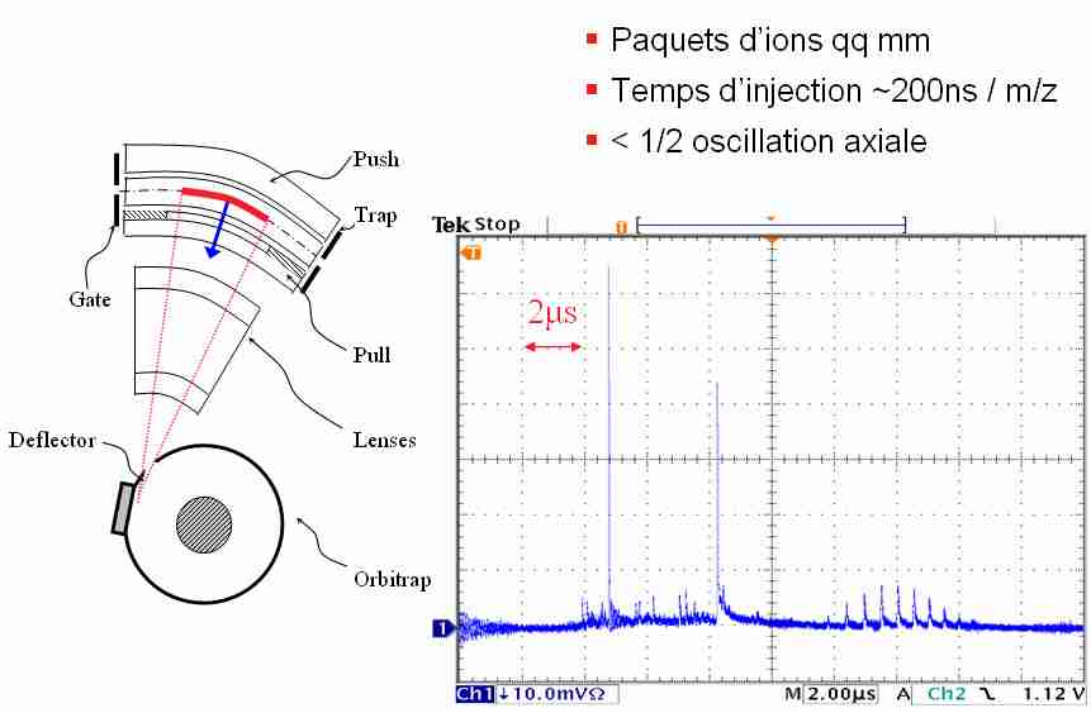

Cette trappe orbitale est un piège à champs électrostatique disposant d'une électrode chargée à 5kV et d'un système de détection avec amplificateur à très faible niveau de bruit et d'une numérisation du signal à 16 bits.

Ce système de détection ultra-sensible permet de réaliser un grand nombre de spectres par seconde en effectuant un seul balayage par spectre. Cette caractéristique est unique à la technologie Orbitrap.

Le contrôle de la quantité d'ions est effectué par le système AGC (« Automatic Gain Control ») : ce système effectue un court prébalayage et calcule automatiquement le temps d'injection des ions de façon optimale pour toujours être à la meilleure sensibilité, quelle que soit la concentration des ions.

L'étalonnage de l'Orbitrap est de plus automatisé.

- **Système de pompage**

Le pompage à l'intérieur de l'analyseur est assuré par une pompe primaire et deux pompes turbomoléculaires. La pression dans l'Orbitrap est de l'ordre de 2×10^{-10} mbar. Le système de pompage est muni d'une jauge de vide "Pirani" et de jauges à cathode froide, ainsi que d'un capteur électronique de pression.

Mode de balayage

Il est possible d'utiliser huit (8) modes de balayage pour aider à résoudre des problèmes posés par certaines matrices chargées comme notre effluent :

- « Full scan MS » à haute résolution et haute précision de masse
- « All Ion Fragmentation » dans la cellule de collision HCD afin de générer des spectres MS/MS
- « Selected Ion Monitoring (SIM)» à haute résolution et haute précision de masse
- « Parallel Reaction Monitoring (PRM) » soit le suivi simultané de tous les produits d'un précurseur désigné
- "Data Dependent in flight full-scan" MS/MS
- « Timed SIM » pour l'acquisition de composés d'intérêt ciblés
- Perte des neutres
- « Spectrum multiplexing ».

- **Vitesse de balayage et résolution**

Balayage/s	Résolution à m/z 200
12	17 500
7	35 000
3	70 000
1.5	140 000

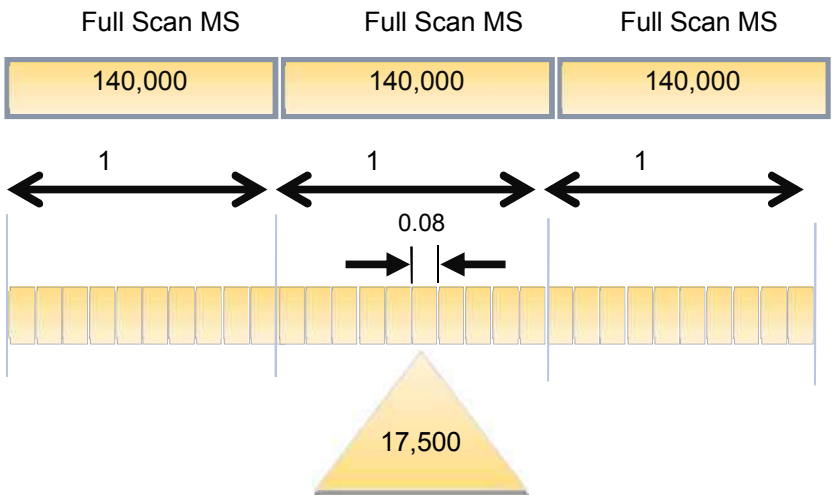

Contrairement à la technologie Q-TOF, la technologie Orbitrap ne nécessite **pas de compromis** entre la sensibilité et la résolution en masse.

a. Exemple de prise de spectre à une vitesse de 10 balayages/s et 10 000 de résolution

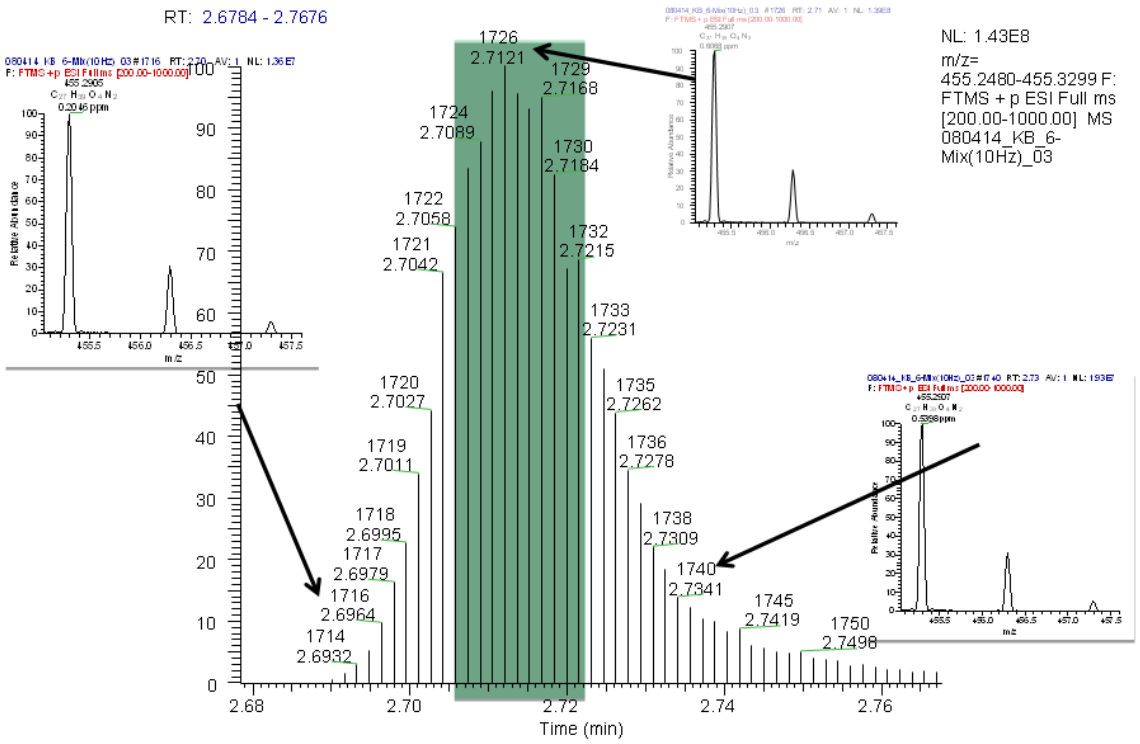

b. Exemple de prise de spectre à une vitesse de 1.6 balayage/s et 140 000 de résolution

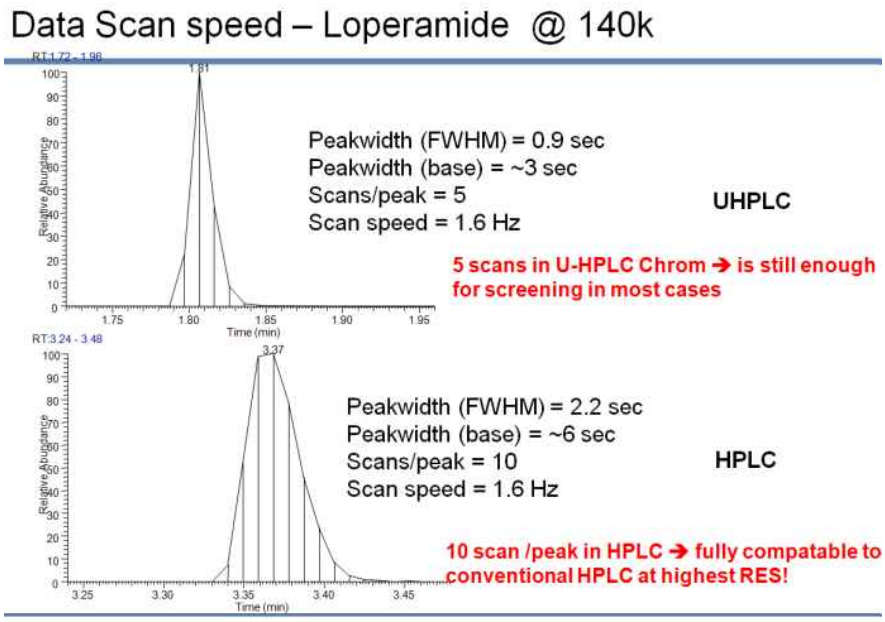

c. Exemple de prise de spectre à une vitesse de 3.6 balayages/s et 70 000 de résolution

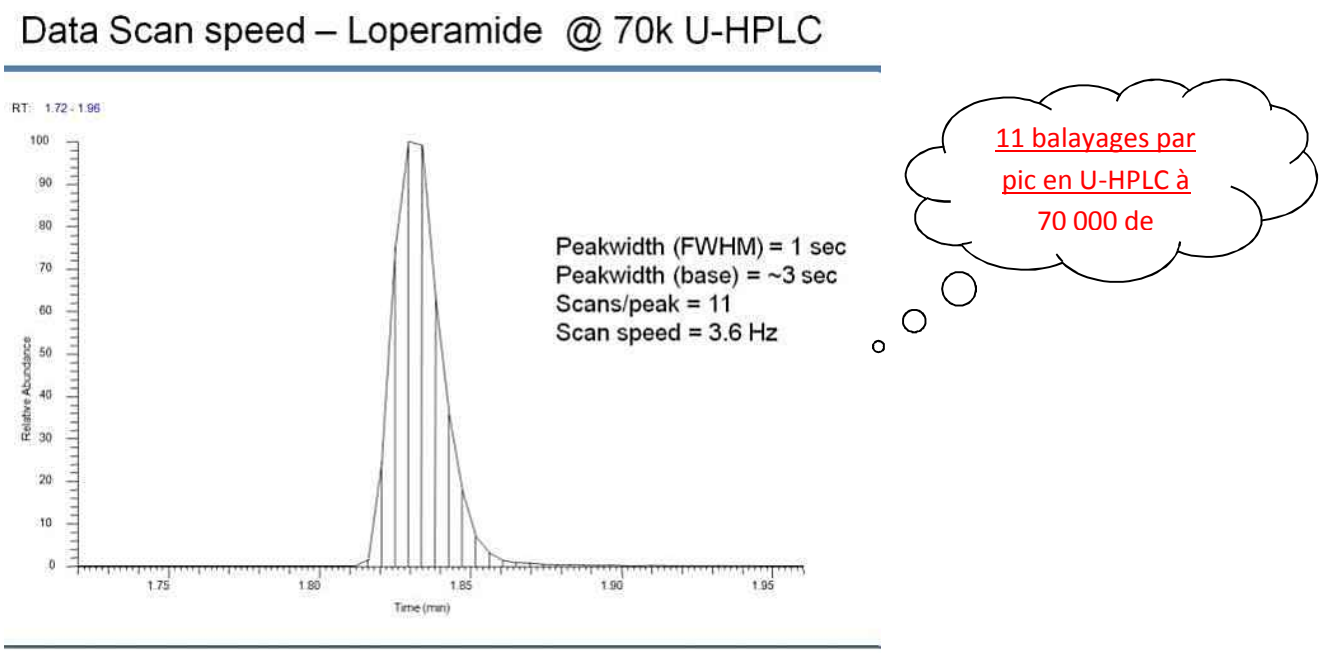

11. Rapidité de la commutation positive et négative

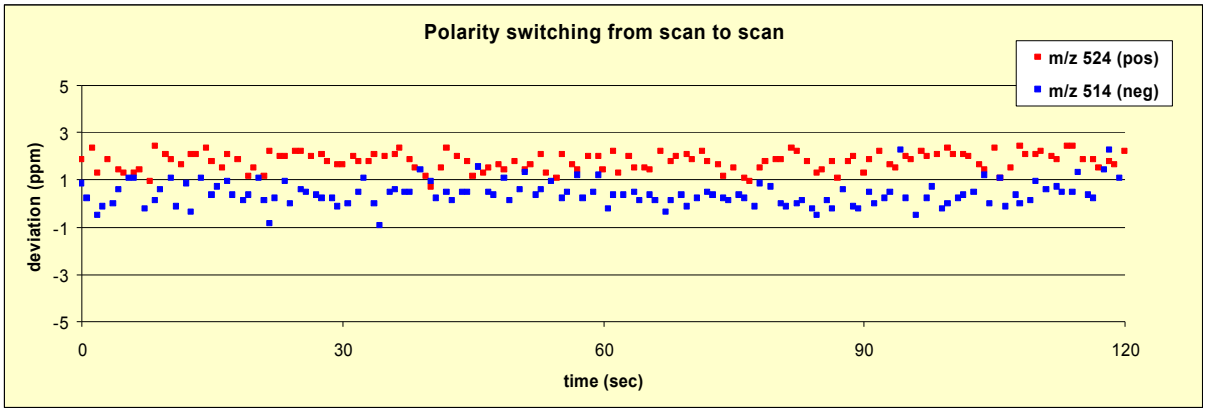

256 balayages (alternance positive et négative) sur 120 secondes

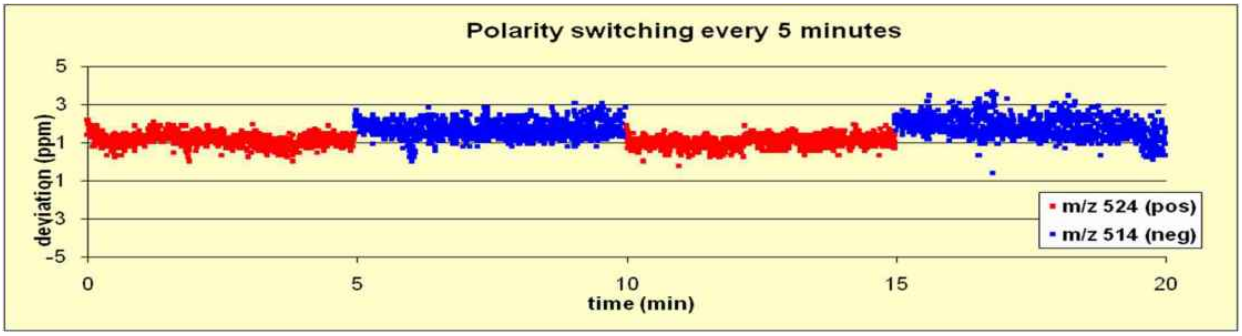

Alternance positive et négative sur 5 minutes

Le balayage positif/négatif permet un dépistage plus rapide des contaminants d'intérêt émergent et de leurs métabolites.

En effet, certains métabolites d'un même parent peuvent avoir un rendement d'ionisation très différent en fonction des polarités d'ionisation. Avec des vitesses de basculement de polarité « Scan to Scan » rapide en mode MS et MS/MS, l'instrument Q-Exactive maximise la détection et l'identification des métabolites dans une même analyse chromatographique.

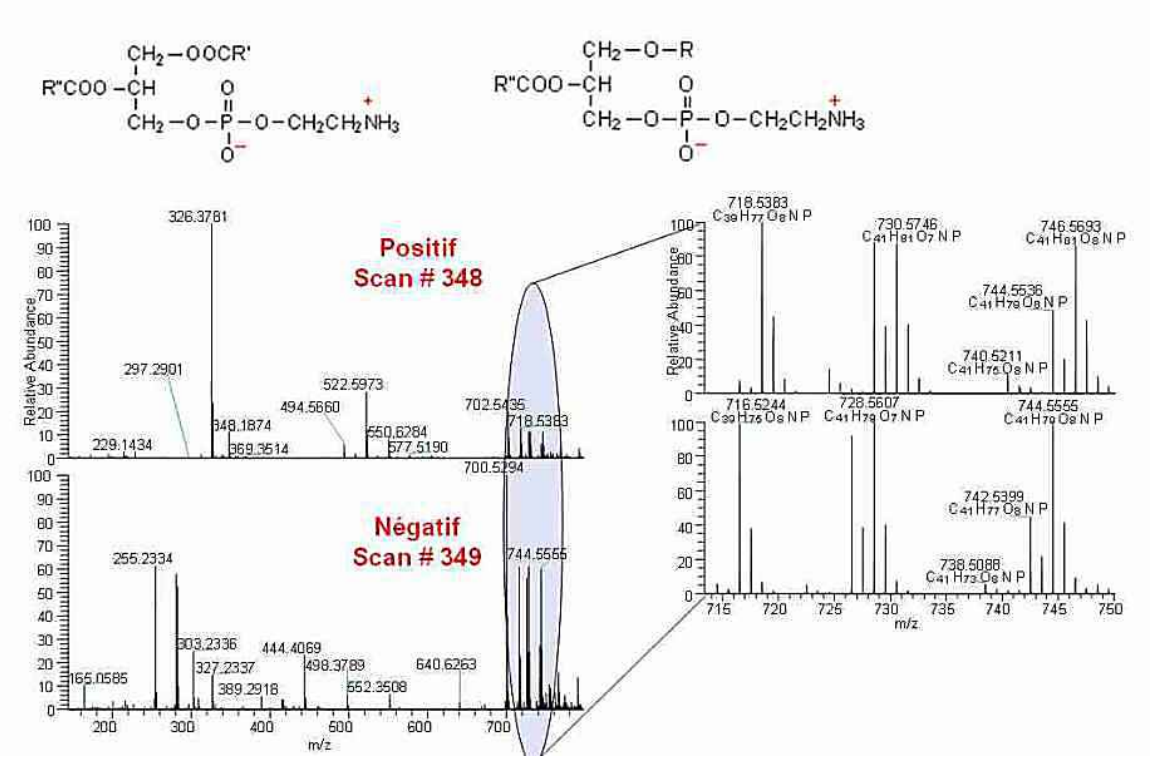

Alternance positive et négative « Scan to Scan » (Phospholipides)

12. Effet de la résolution pour la séparation de deux espèces isobariques

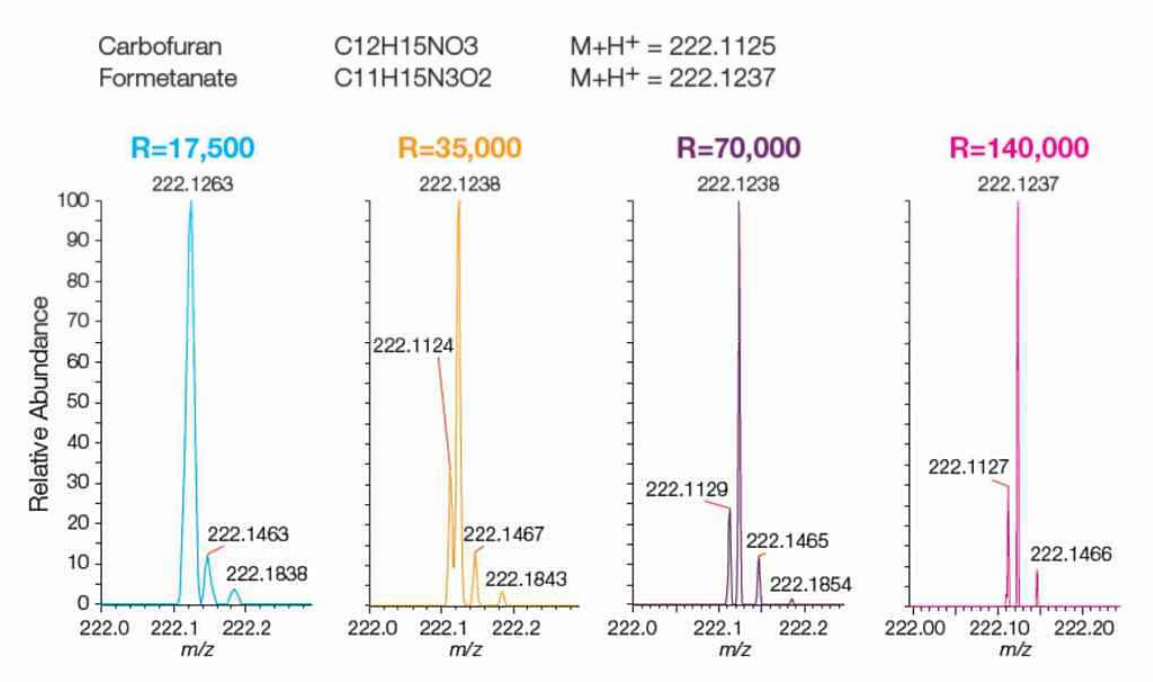

Certains pesticides isobariques à masse nominale, comme le carbofuran et le formétanate, sont mal résolus aux plus hautes résolutions disponibles sur un Q-TOF. Les résolutions supérieures facilement atteignables par le Q-Exactive (140.000) permettent de séparer les analytes des interférences de la matrice sans sacrifier la sensibilité. Ceci est important pour éviter la possibilité de faux positifs ou faux négatifs dans les matrices complexes comme les eaux usées.

Avec la haute résolution offerte par la technologie Orbitrap pour différencier les analytes des interférences, la vitesse de balayage compatible avec l'UHPLC et la rapidité de basculement de polarité pour trouver des contaminants environnementaux, le spectromètre de masse Q-Exactive est la plateforme de choix pour le profilage de grande envergure d'échantillons complexes en analyse environnementale.

Exemple de l'apport de l'ultra haute résolution (140 000) sur les massifs isotopiques d'un composé organique soufré :

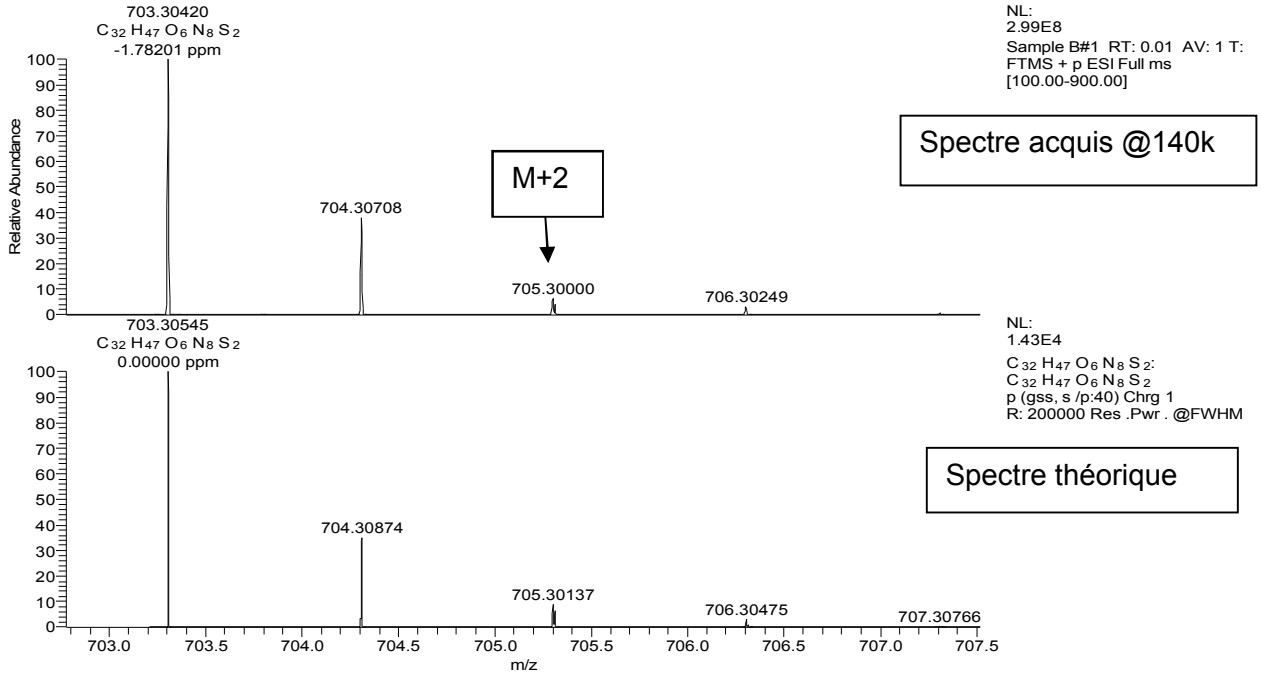

Zoom sur M+2 (705.30000)

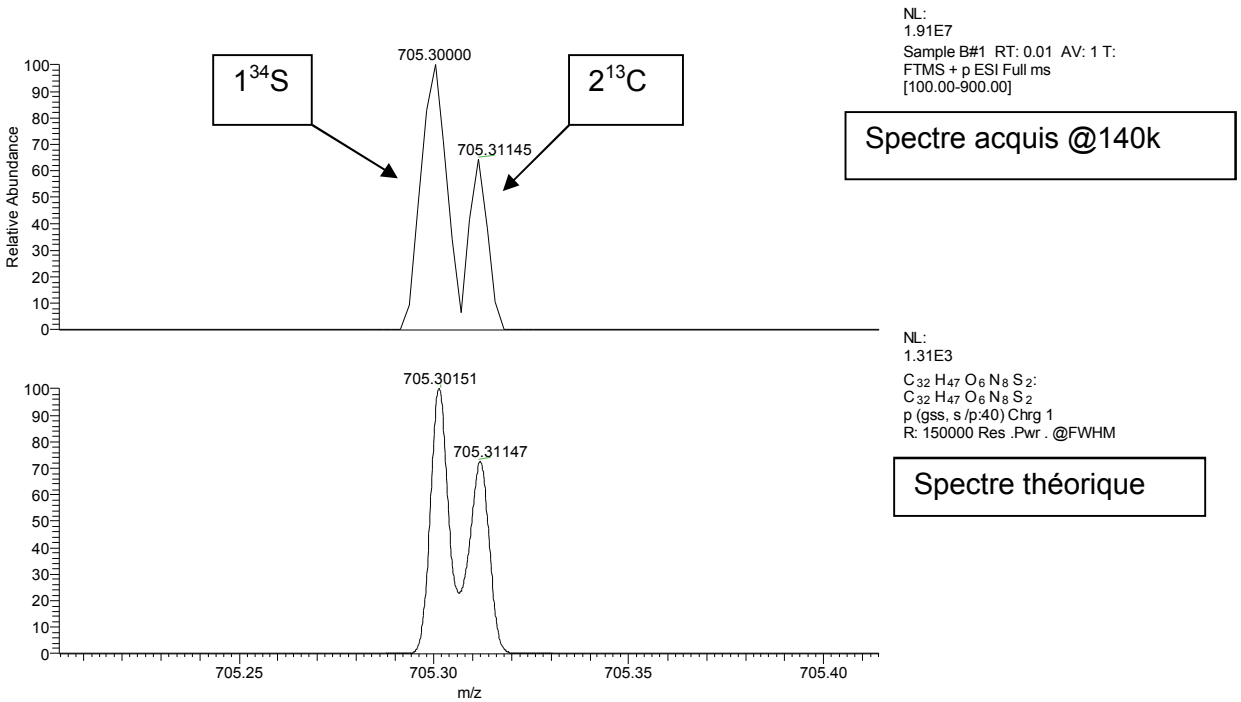

13. Gamme dynamique et précision en masse intra-scan

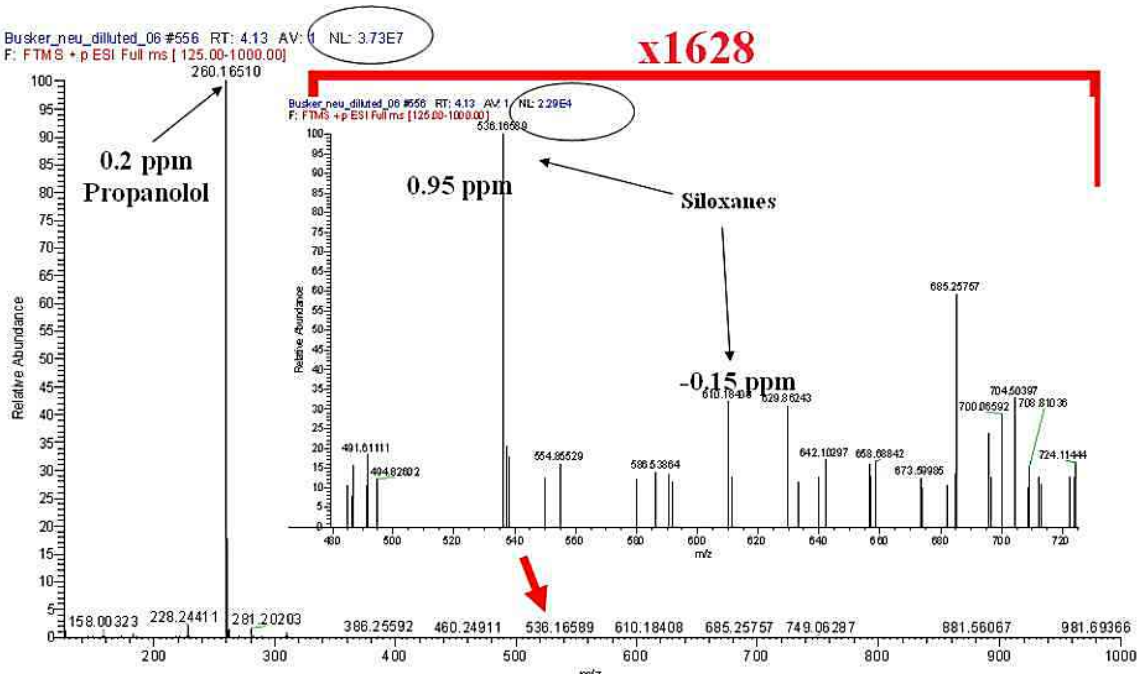

La précision en masse reste la même sur 5 décades et permet de chercher des informations au plus bas niveau dans le spectre complet.

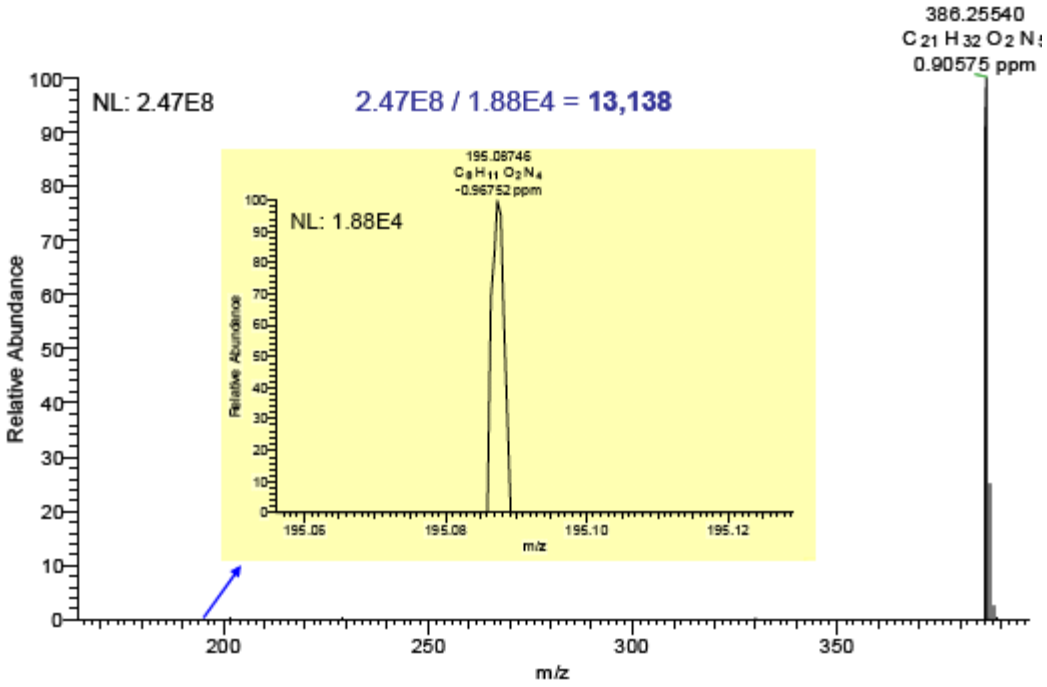

14. Stabilité de la précision en masse

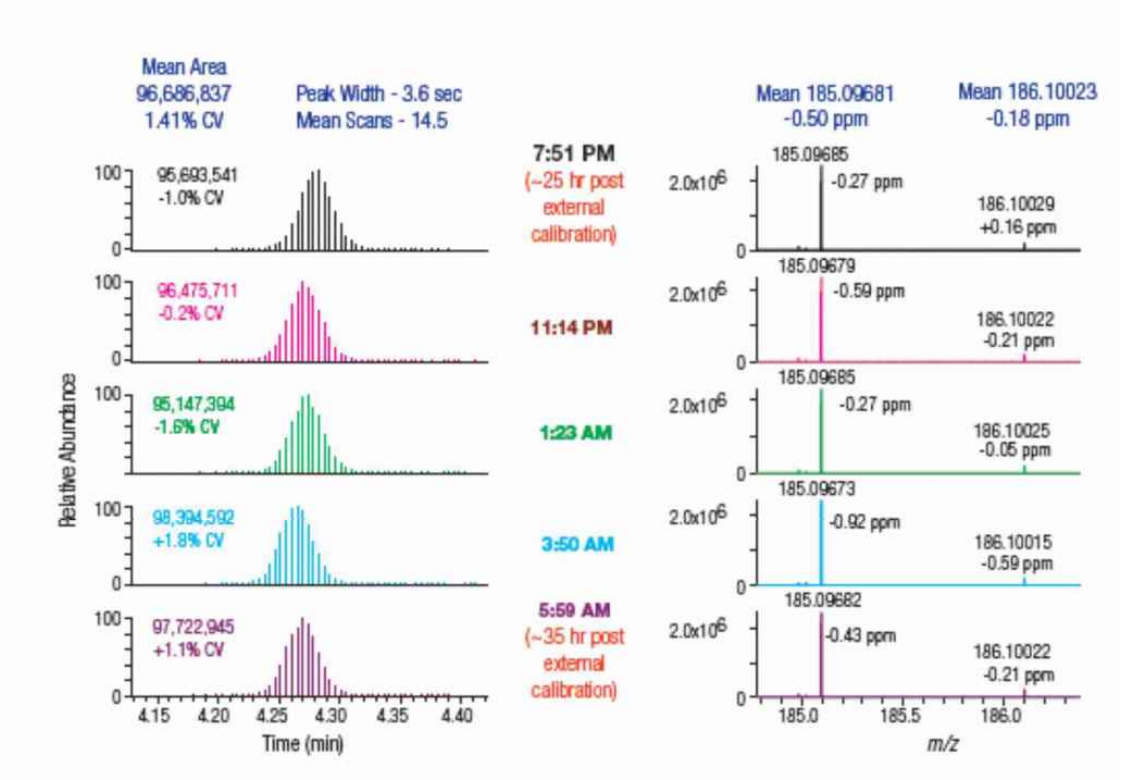

Cet exemple de 12 heures d'analyses en continu en UHPLC-MS de l'acide hippurique d5 (m/z 185.0969) à partir du plasma de rats démontre que la précision de la masse est très stable.

Exemple de quantification pour les PFOS

PFOS – LC-HRAM-MS

Sensibilité à 0.2ng/L

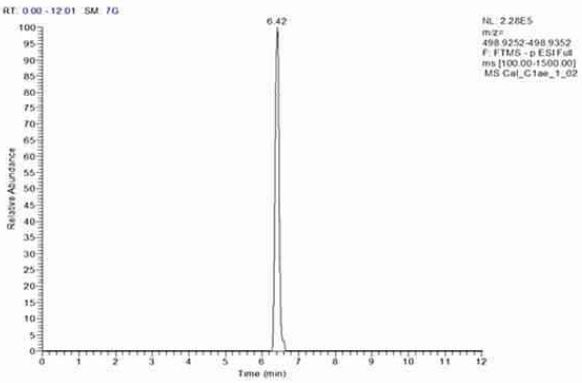

Courbe d'étalonnage – 0.2 – 100.0ng/L

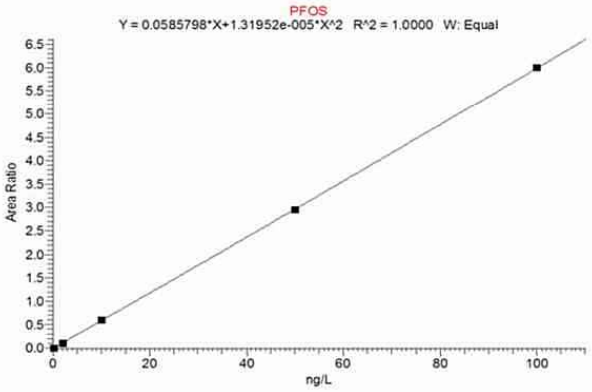

PFOS dans éffluents d'égoûts – 1.8ng/L

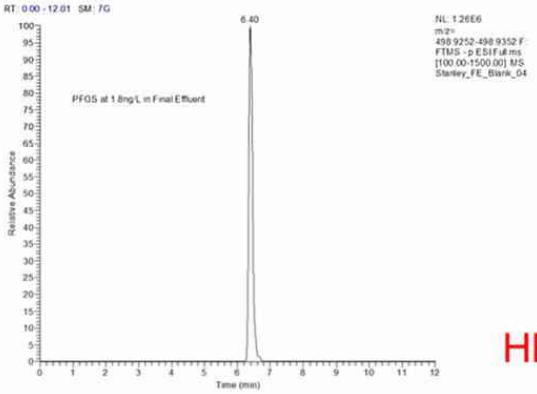

Statistiques

ANALYTE	PFOS	PFOA
UNITS	ng/L	ng/L
Method LOD	0.0676	0.0539
Method MRL	0.09	0.09
EFFLUENT		
Spike Recovery	96.9%	94.8%
Spike RSD	4.15%	2.38%
Uncertainty	11.41%	10.00%
RIVERINE		
Spike Recovery	94.4%	95.9%
Spike RSD	5.53%	5.17%
Uncertainty	16.65%	14.47%

HRAM LCMS pour la quantification

15. Fragmentation HCD

La fragmentation dans la cellule HCD peut se faire de manière automatique et se réalise en un temps très court de quelques millisecondes.

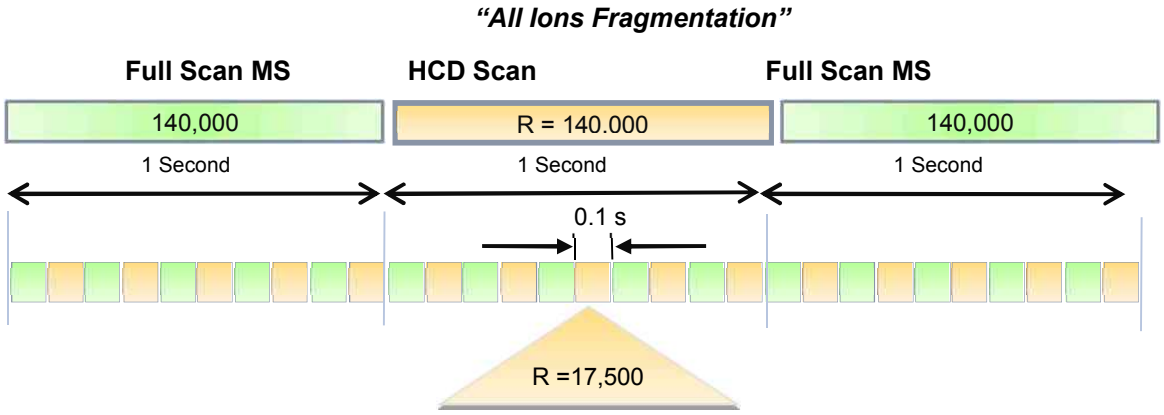

Flexibilité complète en matière de balayage :

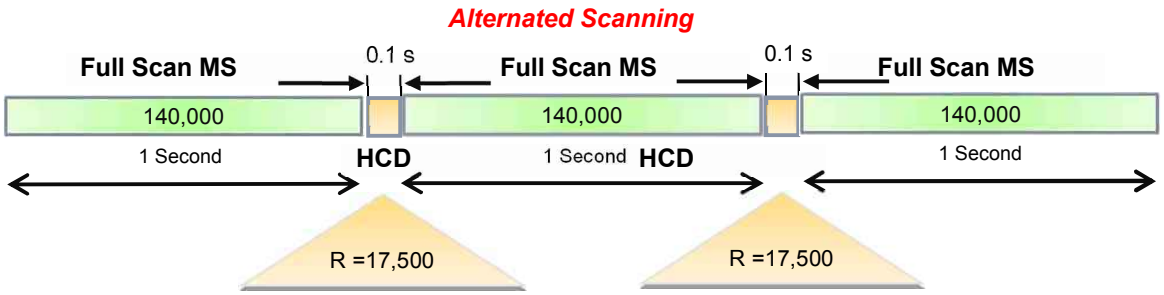

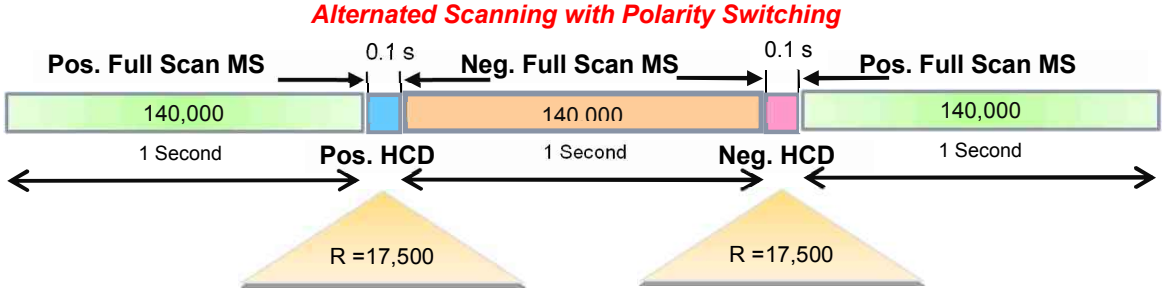

16. Alternance Full Scan MS et HCD

Les capacités en « Quanfirmation » du Q-Exactive permettent l'analyse en simultané « Quan/Qual » d'un mélange de pesticides en UHPLC (pics étroits avec 60 composés dans cet exemple).

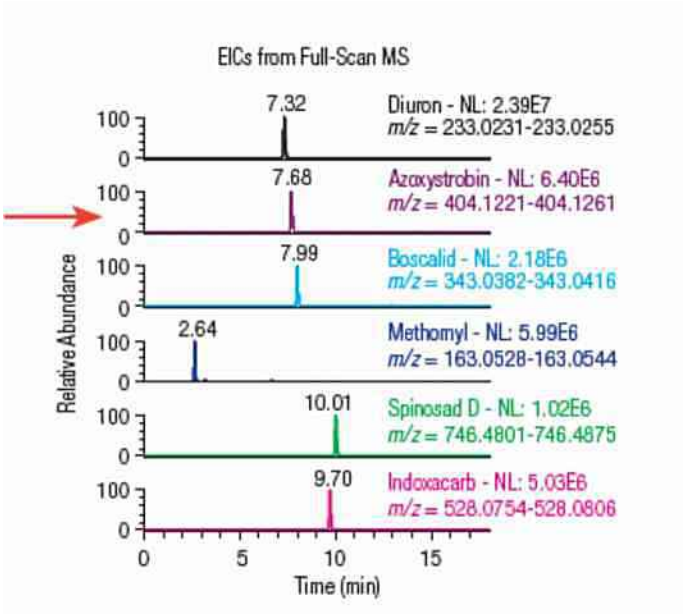

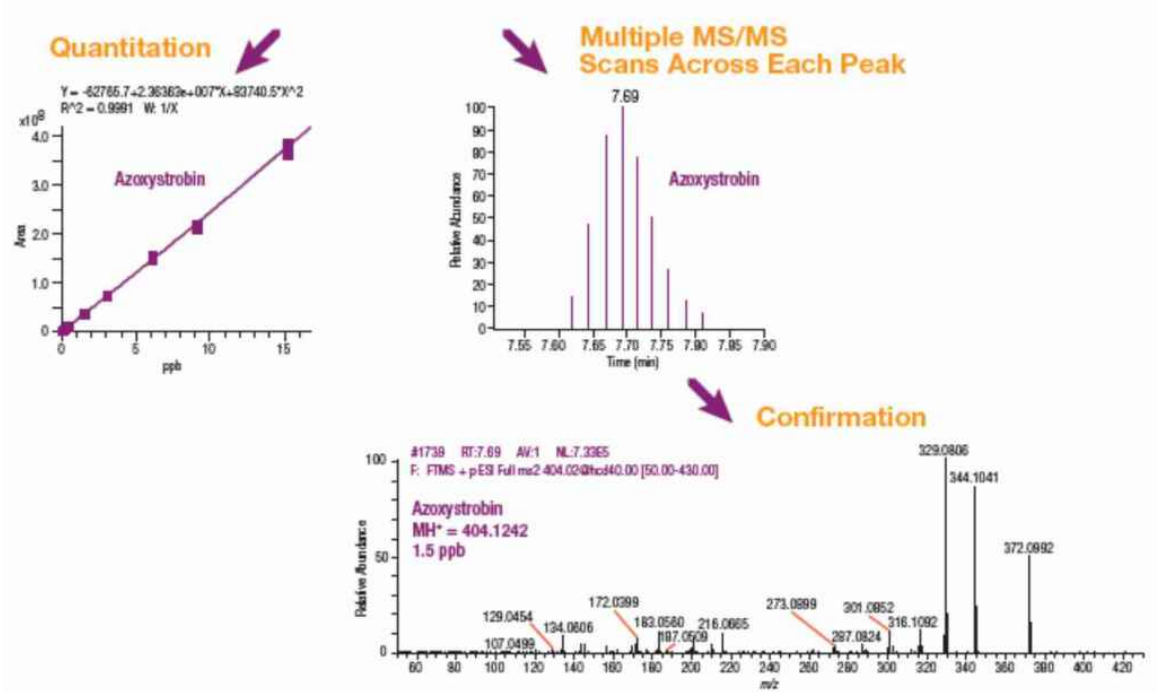

Le mode « Higher-Energy Collisional Dissociation » (HCD) permet d'obtenir une fragmentation supérieure et une meilleure qualité de spectres MS/MS par rapport au mode CID.

Pour l'identification structurale des contaminants d'intérêt émergent et de leurs métabolites (après la réaction avec l'ozone), le spectromètre de masse Q-Exactive exploite l'exactitude et la confiance de la technologie Orbitrap pour éliminer les interférences.

Le Q-Exactive offre une **sensibilité supérieure en MS-MS** et une plus grande confiance dans l'identification structurale.

Le logiciel d'identification automatique de métabolites et d'interprétation spectrale « Compound Discoverer » aide l'utilisateur pour une identification sûre et rapide de la structure du composé.

En mode routine, le Q-Exactive est capable d'effectuer un balayage MS haute résolution par seconde à une résolution R= 70 000 à m/z 200 et jusqu'à dix (**10)** balayages MS/MS par seconde en mode « Data Dependant » à haute résolution (R = 17 500 à m/z 200).

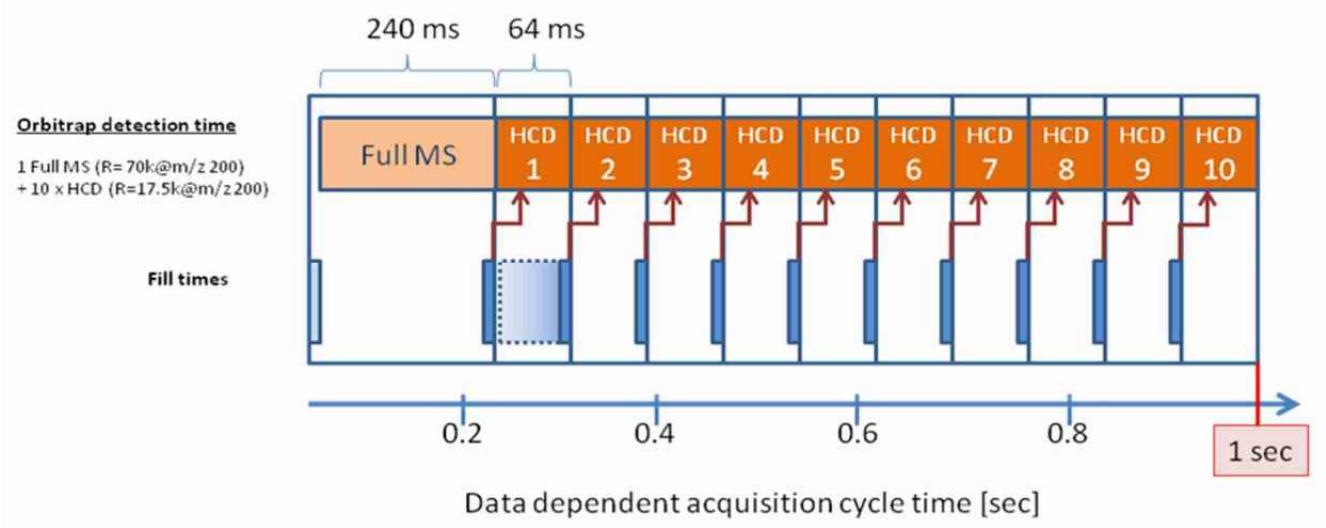

17. Nouveau mode d'acquisition « Spectral multiplexing »

Ce mode d'acquisition comprend deux étapes :

1- Plusieurs populations d'ions (jusqu'à 10) au sein d'une étroite fenêtre en m/z (10 uma ou plus petit) sont sélectionnées pour passer le quadripôle. Elles sont toutes accumulées et stockées dans la C-Trap les unes après les autres.

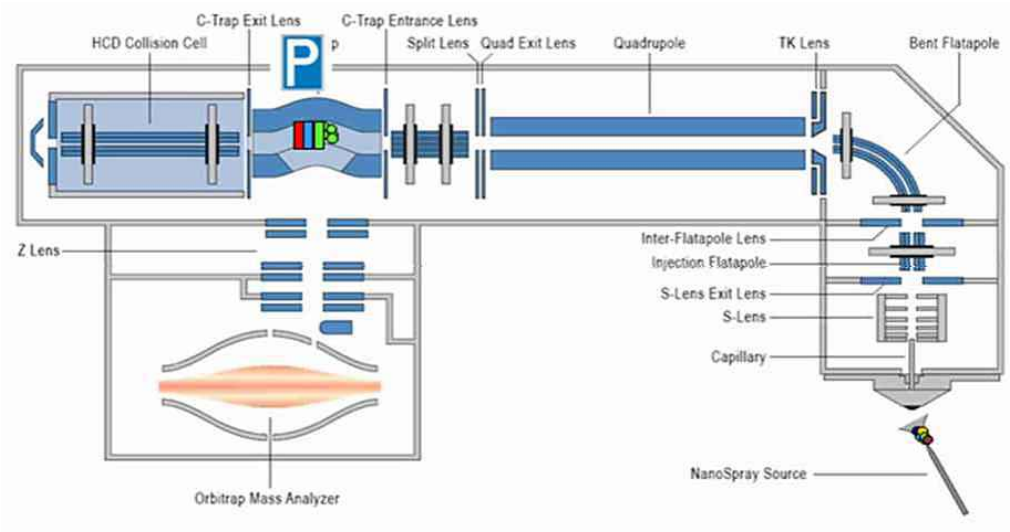

2- Puis, elles sont détectées ensemble dans l'analyseur de masse Orbitrap :

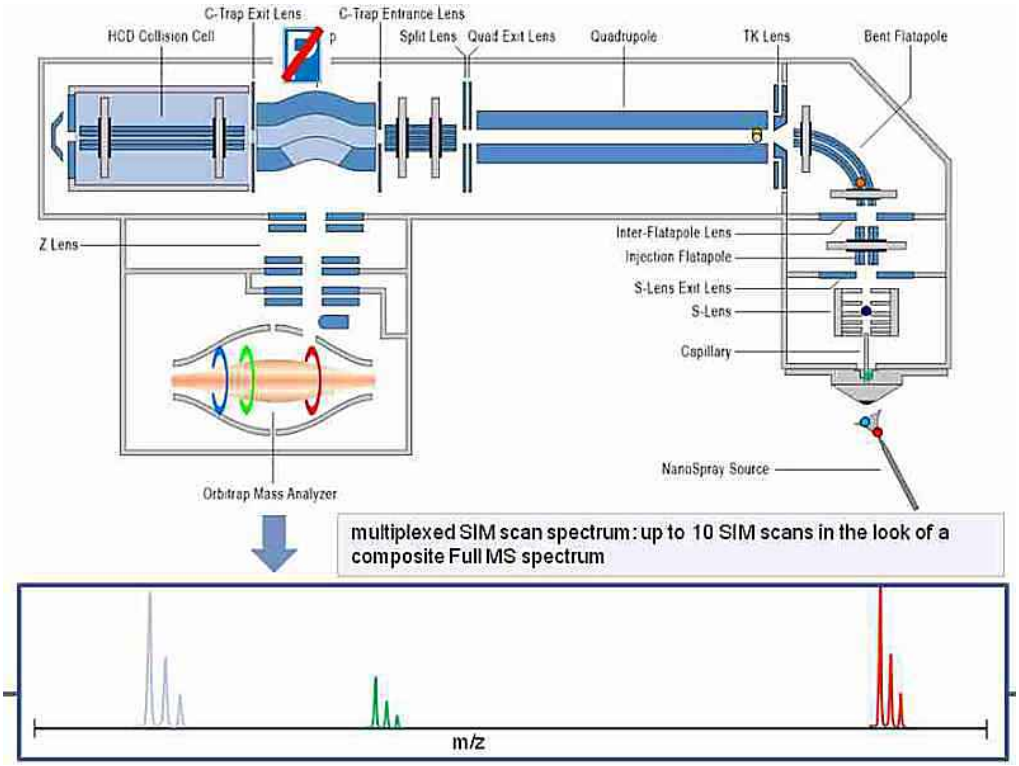

Ce nouveau mode d'acquisition permet de suivre jusqu'à 48 composés par seconde :

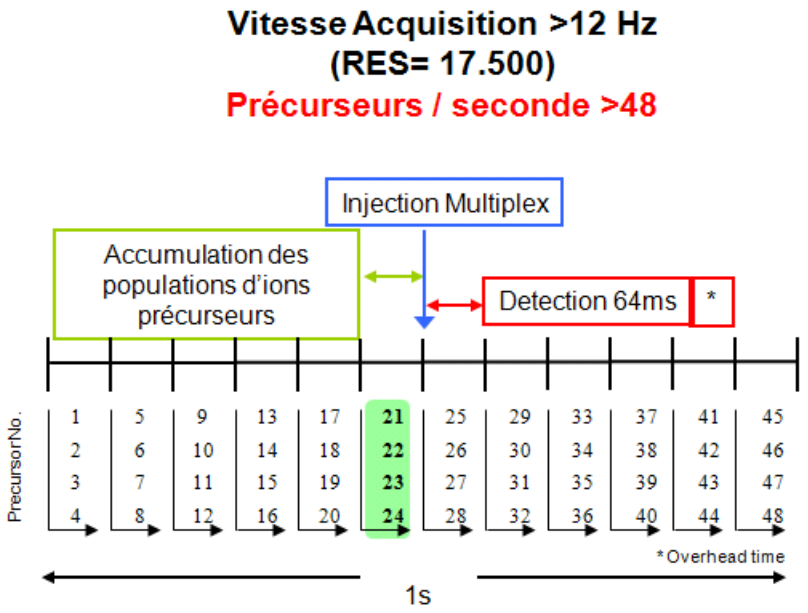

Surveillance de 48 composés en mode multiplex en moins de 1 sec

Le SRM ou MRM est l'approche de référence pour l'analyse quantitative dans la recherche clinique, la toxicologie, le contrôle antidopage et la surveillance des contaminants d'intérêt émergent. Le Q-Exactive LC-MS/MS place l'analyse quantitative à un autre niveau, fournissant la force des SRM avec un niveau de confiance inégalée rendu possible grâce à la haute résolution et la masse précise. Les capacités supérieures en « Quanfirmation » du Q-Exactive permettent d'identifier, de quantifier et de confirmer les stéroïdes, les drogues, ou tout autre contaminant de façon simple et rapide.

18. La plateforme informatique et les logiciels

Le système comprend son PC d'acquisition de configuration équivalente ou supérieure à :

- Intel Core i7-3770 (3.40GHz)
- Mémoire vive 16Gb
- Disque dur 2x1Tb
- Lecteur/Graveur CD/DVD
- 2e port série (RS-232)
- Carte réseau Broadcom 5722 PCIe Gigabit Ethernet (2e LAN)
- Écran plat LCD 24"
- Microsoft Windows 10 Enterprise 2016 LTSB

Le logiciel TraceFinder permet le contrôle de l'instrument, son étalonnage et son optimisation, la visualisation des spectres et leur retraitement :

- Plateforme multitâche
- Contrôle total de l'instrument (spectromètre, chromatographie, injecteur automatique, détecteur UV, DAD …), aussi bien pour les réglages que l'acquisition
- Traitement automatisé en mode qualitatif et quantitatif
- Calcul de formules brutes à partir de la masse exacte, et des profils isotopiques en MS et MS/MS.
- Gestion de séquences d'injection et d'échantillons prioritaires
- Analyse qualitative par multifenêtrage et sauvegarde de profils analytiques personnalisés ; affichage des chromatogrammes, TIC, full MS, full MSMS, et également extraction des masses avec des précisions allant jusqu'à +/- 0,1 ppm ou +/- 0,1 mDa.
- Analyse quantitative avec intégrations manuelles traçables
- Gestion de bibliothèques de spectres NIST et mzVault (Accès à mzCloud.org)
- Sauvegarde de rapports au format HTML pour publication sur Intranet, Extranet…

19. La programmation des instruments

La programmation de l'instrument assure le contrôle total de l'instrument analytique (spectromètre, chromatographe, injecteur automatique et détecteur UV à barrette de diodes), aussi bien pour la programmation que pour l'acquisition des données.

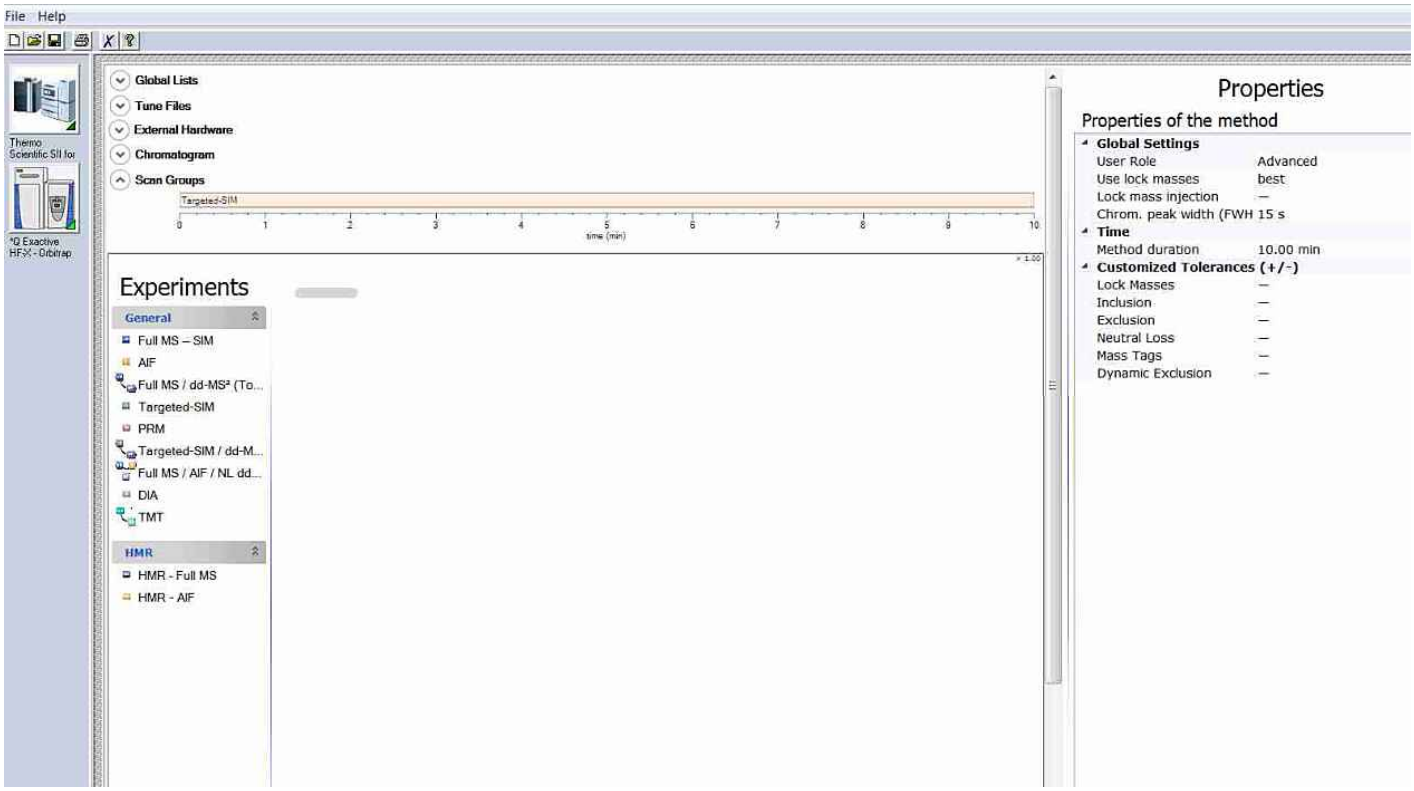

20. L'interface d'étude quantitative ou qualitative avec TraceFinder

La fonction **Analyse qualitative interactive puissante par multifenêtrage** (spectres, chromatogrammes, etc.) et **Sauvegarde de profils analytiques personnalisés** est très utile pour un parcours et une visualisation rapide d'une série d'échantillons.

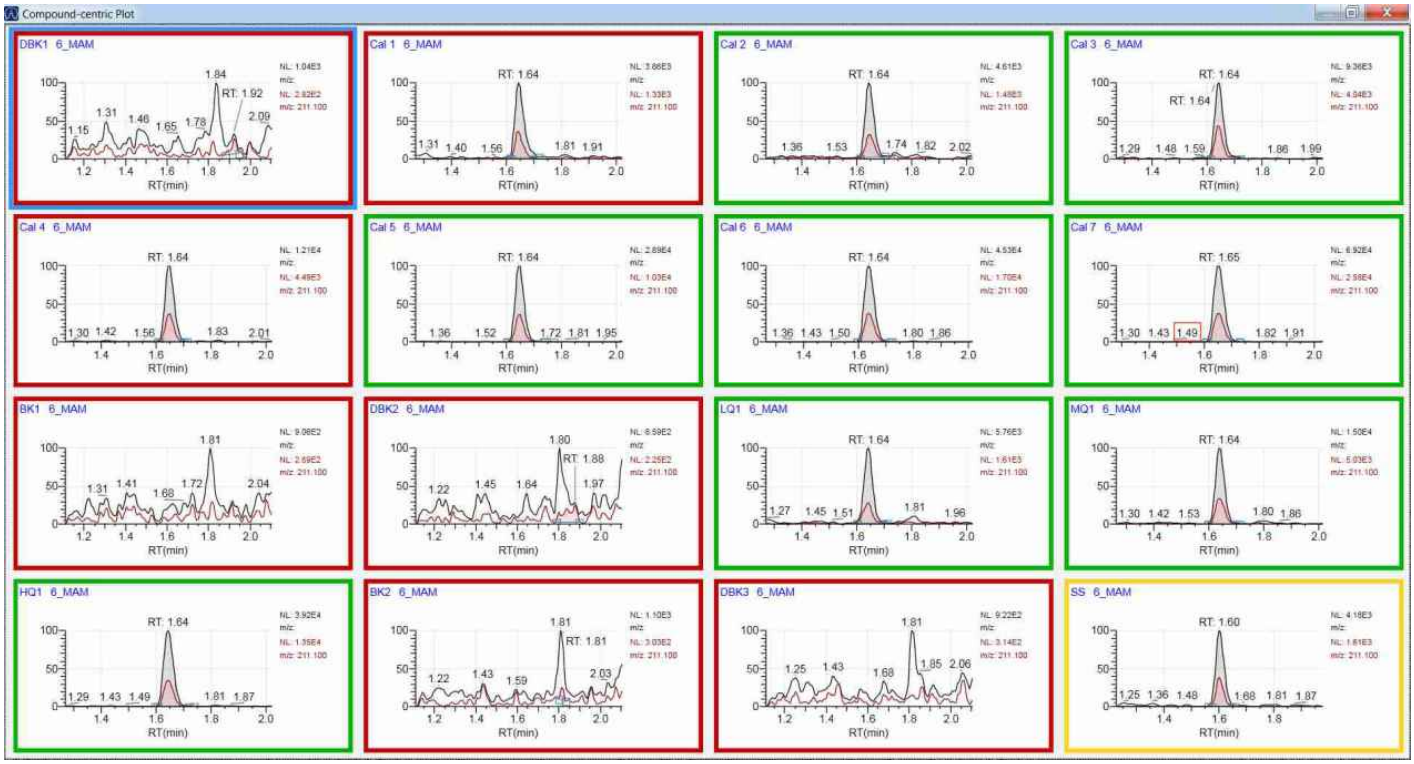

La fonction **Analyse quantitative avec ou sans étalon interne** est intégrée dans le logiciel de traitement des données et elle comprend l'établissement des courbes d'étalonnage linéaire, quadratique, cubique, etc., avec ou sans pondération, sophistiquée avec intégrations manuelles ou automatiques traçables avec le calcul du rapport signal/bruit et la prise en compte des contributions isotopiques.

Le LC-MS/MS Q-Exactive est la plateforme de dépistage « Quali/Quanti » avec une spécificité, une résolution et une précision de mesure de masse inégalées sur le marché.

Que ce soit pour le dépistage ou la quantification des antibiotiques, de pesticides ou des hormones, sa résolution de 140 000 et la précision de la masse assurent la plus grande confiance possible pour toutes les identifications de molécules inconnues.

Le logiciel TraceFinder simplifie toutes les étapes du développement de méthode du traitement des données jusqu'au rapport final. Même avec des analyses difficiles comme les analyses multirésidus impliquant des centaines de composés dans plusieurs classes que l'on retrouve dans l'effluent avant et après ozonation, le Q-Exactive et le logiciel TraceFinder fournissent des résultats qui résistent à l'examen le plus minutieux.

Le logiciel d'analyse quantitative et qualitative TraceFinder a été spécialement conçu pour les utilisateurs du système Q-Exactive dans les domaines de l'analyse environnementale et des applications cliniques (« Targeted Screening et General Unknown Screening » :

Il permet de gérer automatiquement les phases d'acquisition (dépistage ciblé et non ciblé), de quantification et d'édition des rapports d'analyses.

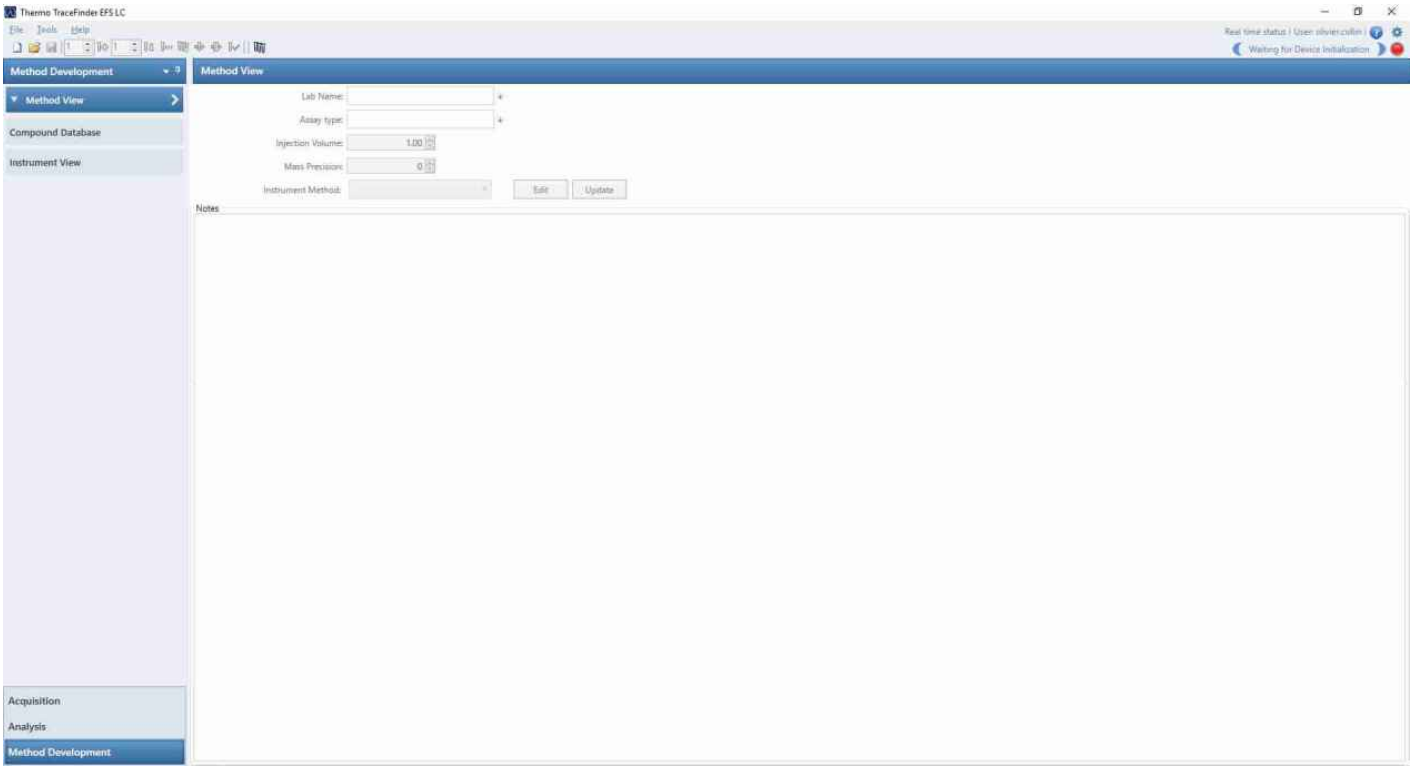

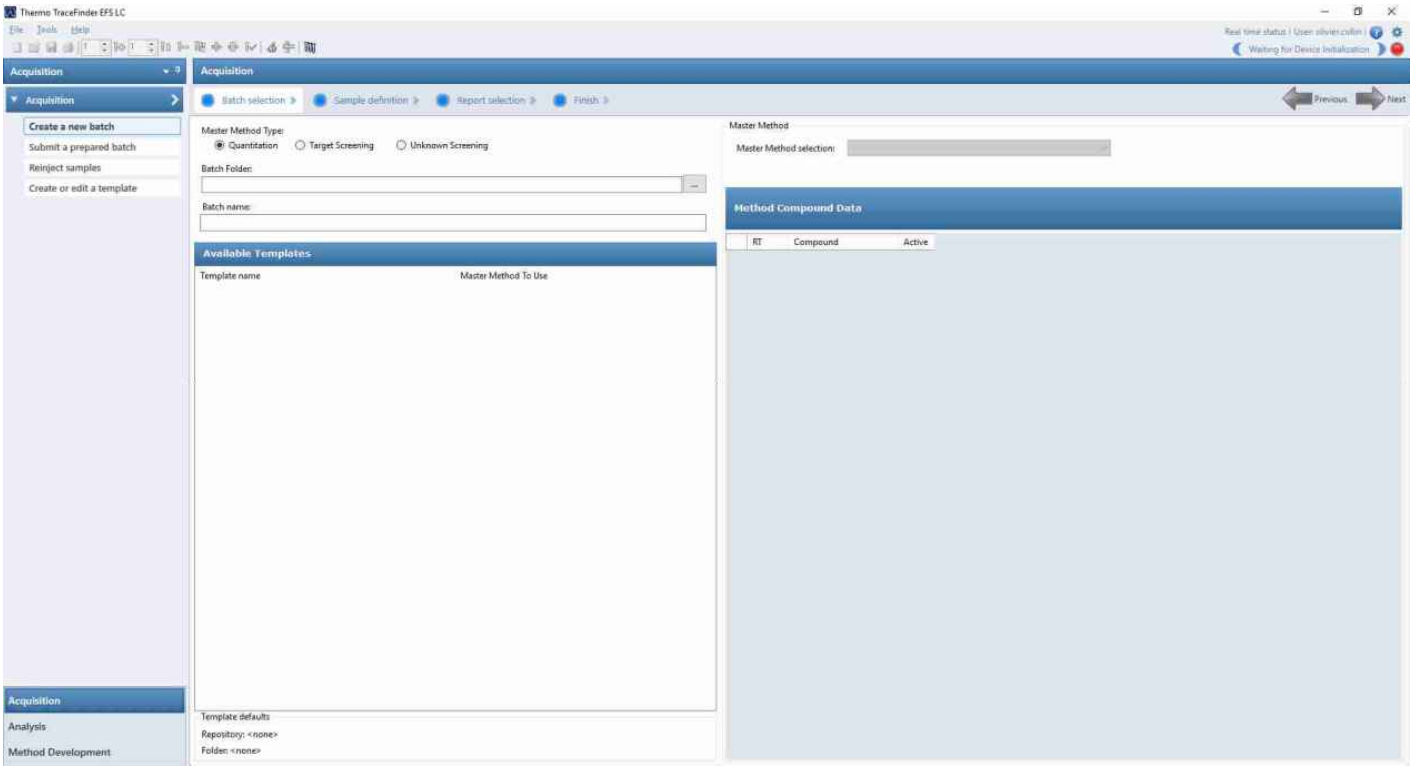

La base de données incluse avec les masses exactes et les fragments renferme plus de 1 700 composés d'importance pour réaliser les analyses environnementales.

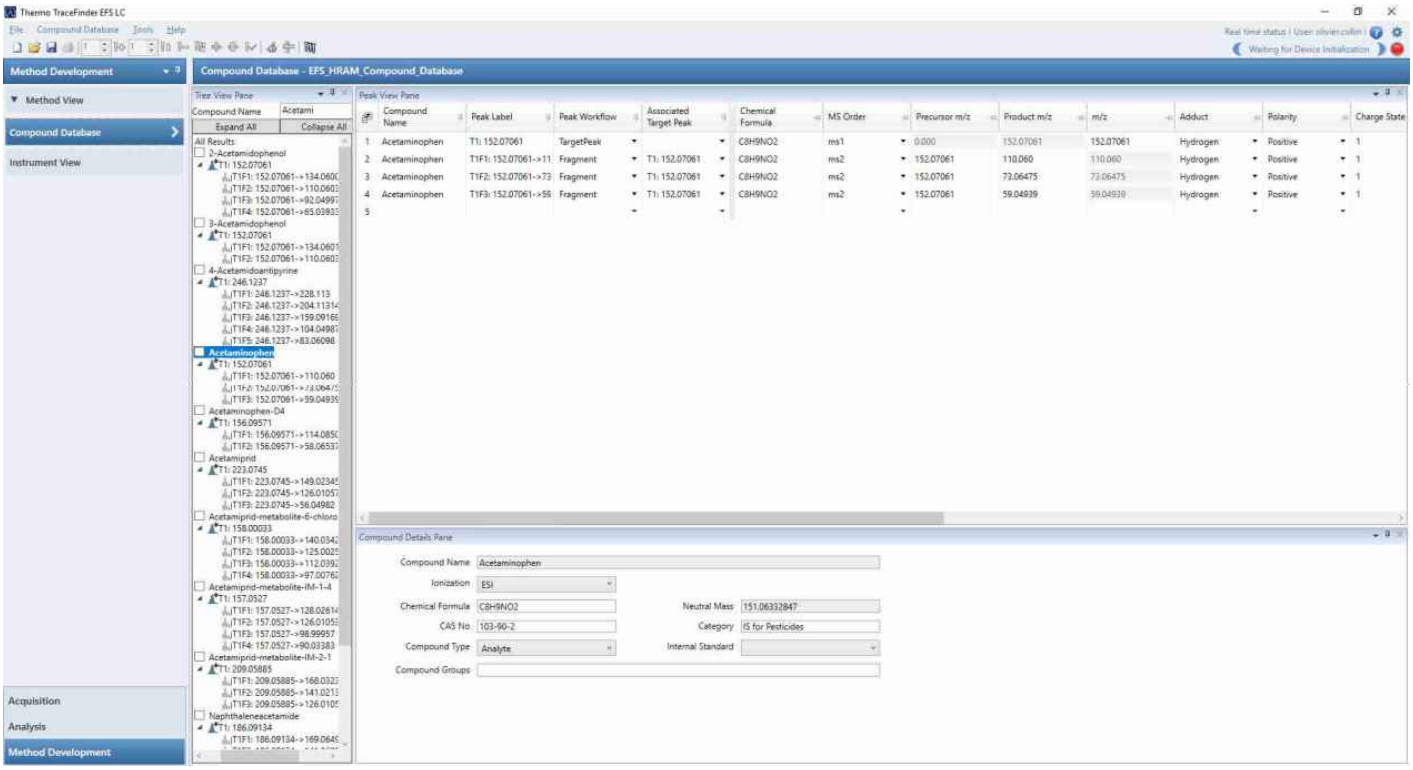

TraceFinder facilite aussi l'édition des rapports d'analyses

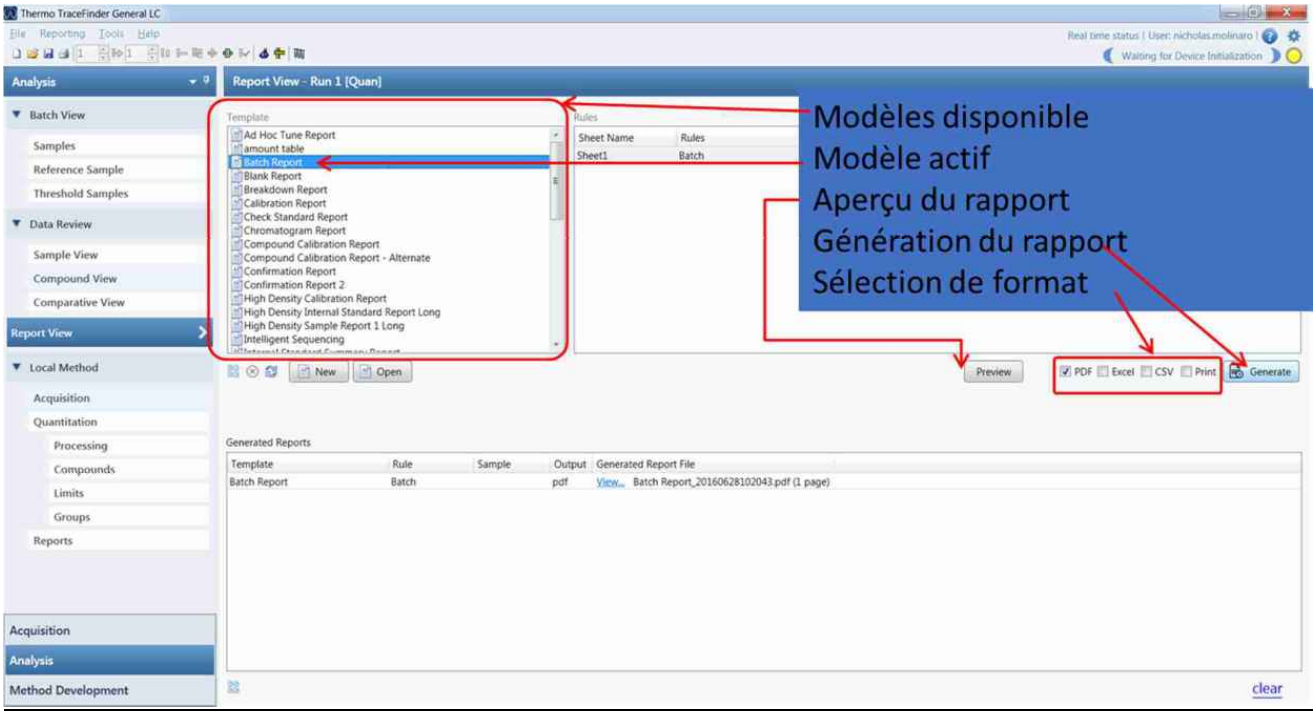

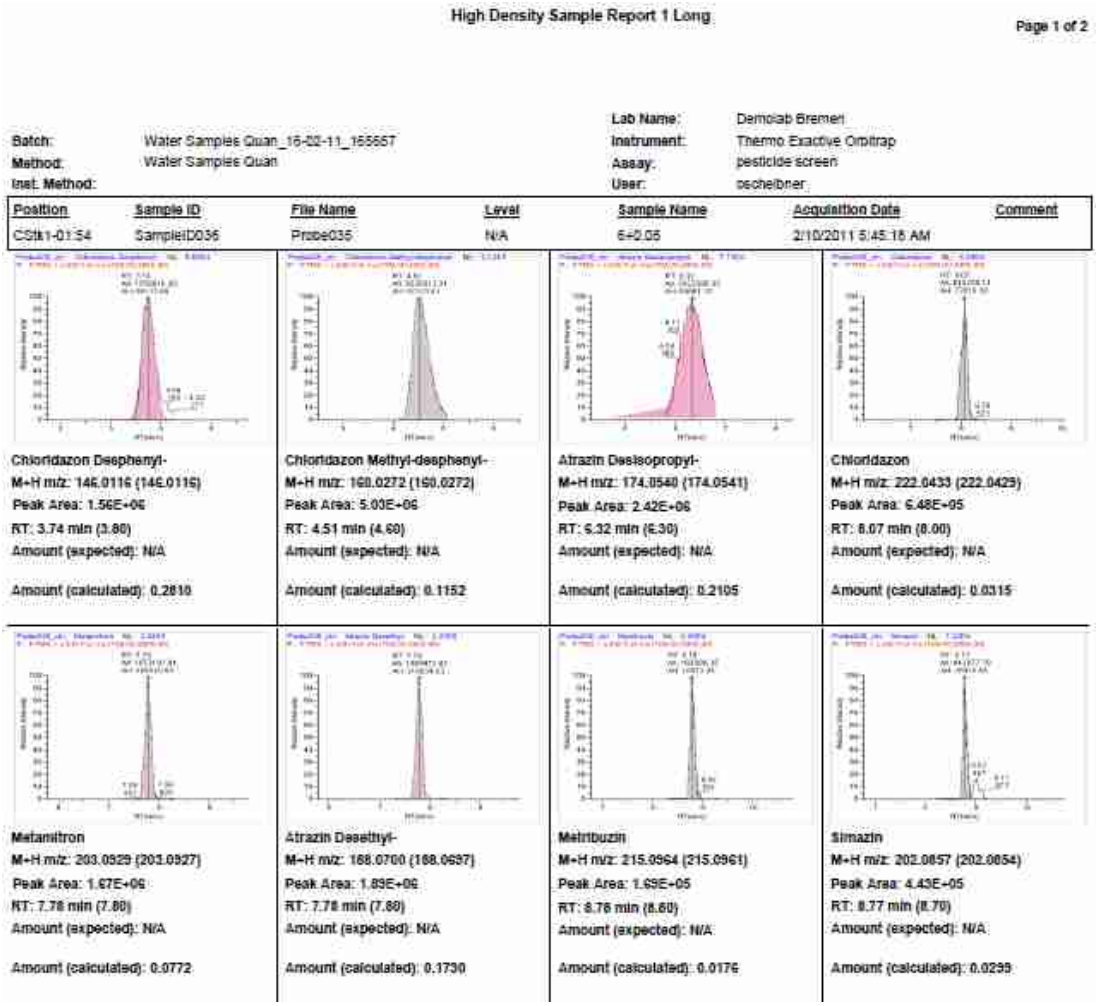

21. Identification des inconnus

Le logiciel « Compound Discoverer », avec ses fonctions d'identification automatique d'inconnus et d'interprétation spectrale, aide l'utilisateur pour une identification sûre et rapide de la structure du composé. Ce logiciel pour l'identification d'inconnus et de traitement de données brutes incluant des expériences de traitement de données modulables intègre les composantes suivantes :

- des bases de données et librairies spectrales (ChemSpider, voies métaboliques (incluant KEGG et BioCyc) ;
- la librairie intégrée en données ouvertes incluant des données en fragmentation et balayage complet (*Full Scan*) (*mz*Cloud et *mz*Vault) ;
- les librairies internes avec inclusion et exclusion en *m/z*) ;
- un algorithme de balayage combinant une bibliothèque de données ouvertes de recherche de similarité HR-SM (SM^2 et SM^n) avec une correspondance de similarité de structure pour classer les résultats de base de données ;
- la performance de statistiques et d'analyse différentielle utilisant les t-tests, ANOVA, PCA, PSL-DA, graphique volcan ;
- une librairie haute résolution masse exacte *(HRAM)* développée sur des systèmes de type Orbitrap qui contient plus de 2500 entrées uniques de différentes classes de molécules, notamment les contaminants environnementaux d'intérêt émergent, les médicaments de

prescription, des toxines industrielles, etc., ainsi que des méthodes avec les détail s sur les temps de rétention réduisant ainsi le temps requis pour le développement des méthodes.

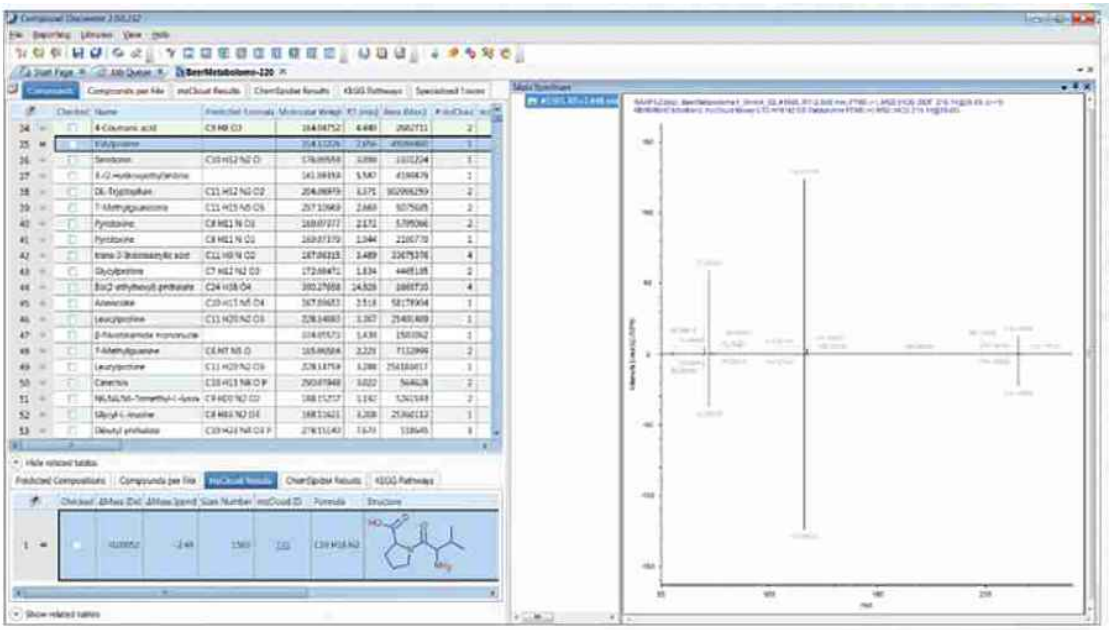

RÉFÉRENCE DANS LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Comme l'investissement dans ce type d'instrument analytique est très important, la Ville n'a pas le luxe de se tromper dans son choix de la technologie la plus appropriée à l'analyse des contaminants d'intérêt émergent eux-mêmes, mais aussi des composés inconnus issus de la réaction de l'ozone avec ces contaminants dans une matrice aussi difficile qu'est l'effluent de la station d'épuration JRM.

Nous avons donc effectué une recherche dans la littérature scientifique pour connaître quelle technologie avait été utilisée avec succès dans l'analyse des contaminants d'intérêt émergent que l'on retrouve dans les eaux du fleuve Saint-Laurent et même dans notre effluent.

Les études du professeur Sauvé de l'Université de Montréal se sont avéré des plus pertinentes face à la méthodologie employée pour analyser les contaminants d'intérêt émergent dans ces deux matrices (Annexe 2a). D'autres études ont également démontré les avantages de la technologie Orbitrap (Annexe 2b).

RÉFÉRENCE D'ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS

Plusieurs autres organismes ont choisi cette technologie Orbitrap pour les mêmes raisons invoquées précédemment. En voici une liste partielle centrée surtout sur les applications environnementales :

- Environment and Climate Change Canada / Environnement et changement climatique Canada
  Canada Centre for Inland Waters | Centre canadien des eaux intérieures
  867 Lakeshore Road, Burlington, ON L7S 1A1

- Ministry of the Environment of Ontario, Conservation and Parks
  125 Resources Rd, Etobicoke ON, M9P 3V6

- Environment and Climate Change Canada / Environnement et changement climatique Canada
  Division de la recherche sur les contaminants aquatiques
  Environnement et Changement climatique Canada / Gouvernement du Canada
  150 Gill, 7th Floor, Montreal, QC, H2Y 2E7

- Laboratoire de chimie environnementale
  Département de chimie
  Université de Montréal, QC

- Institut de recherche en immunologie et cancérologie (IRIC)
  Université de Montréal, QC

- Faculté de médecine vétérinaire
  Université de Montréal, QC

- Département du génie chimique
  Université McGill, QC

- Eurofins Eaton Analytical
  750 Royal Oaks Dr, Monrovia, CA 91016, United States

- US EPA (Environmental Protection Agency)

26 Martin Luther King Dr W, Cincinnati, OH 45220, United States

- Colorado Spring Utilities
  1521 Hancock Expy #4801, Colorado Springs, CO 80903, United States

- Orange County Water Utilities
  9150 Curry Ford Rd, Orlando, FL 32825, United States

- Metropolitan Water District of Southern California
  700 Moreno Ave., La Verne, CA 91750, United States of America

- National Research Council Canada / Government of Canada
  1411 Oxford St., Halifax, Nova Scotia, B3H 3Z1

EXCLUSIVITÉ DE LA TECHNOLOGIE ORBITRAP

Thermo Fisher est la seule compagnie à utiliser cette technologie dans le monde, protégée par un brevet international qui est appuyé par le document cité à l'Annexe 1.

SOUTIEN TECHNIQUE

Le service de soutien technique pour la réparation, l'entretien des équipements est fourni de Montréal , QC et les réponses au développement des méthodes de Mississauga, ON. Ces services sont donc facilement accessibles.

CONCLUSION

Ce qui rend le système Q-Exactive **unique** est l'association d'un **quadripôle hyperbolique** avec l'analyseur ultraprécis de masse Orbitrap. Ce procédé permet de gagner en sensibilité et en sélectivité. Le LC-MS/MS Q-Exactive est la plateforme de dépistage « Quali/Quanti », avec une spécificité, une résolution et une précision de mesure de masse inégalées, uniques dans le marché.

L'analyseur de masse quadripolaire possède une section hyperbolique de 250 mm de long ce qui permet de travailler à haute résolution ou h-SIM (0.4 uma) sans perte de sensibilité.

Cette fonction est essentielle pour le travail en matrice complexe. Elle permet une plus grande sélectivité pour des dosages en matrice très chargée et est capable de filtrer un ion précurseur des autres composés présents dans la matrice avant sa fragmentation et l'acquisition du spectre « MSMS ».

Les avantages de la quantification à très haute résolution et précision de masse se déclinent ainsi :

- Aucune limite quant au nombre d'analytes
- Sélectivité (< 3 ppm) quant à la précision de mesure de masse même aux limites de quantification (LDQ) sans étalonnage journalier
- Très grande sensibilité, lisibilité et stabilité
- Capacité à rechercher des analytes rétrospectivement
- Identification des composés quantifiés à l'aide des bibliothèques de masses précises.

Pour toutes ces raisons, nous avons opté pour le modèle Q-Exactive couplé à un chromatographe liquide Equan Max Plus de Thermo Fisher. Le spectromètre de masse Q-Exactive est bien adapté pour l'analyse des contaminants dans l'eau et pour les analyses environnementales en général, mais en particulier à l'analyse **quantitative** et **qualitative** des contaminants d'intérêt émergent, comme les produits pharmaceutiques, les stéroïdes, les hormones et les substances perfluorées, dans une **matrice chargée** comme celle de l'effluent ozoné et non ozoné de la station JRM de la Ville de Montréal.

Dans son « Guide de caractérisation initiale des effluents des stations d'épuration municipales, 2020 », le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a émis des exigences de surveillance précises que la Station doit respecter. Le fait que cet instrument a été utilisé à plusieurs reprises pour réaliser avec succès sur les mêmes échantillons (effluent et fleuve) les analyses de près de 90 molécules qui sont incluses dans ce guide nous assure que l'investissement que la Ville s'apprête à faire sera rentable et sans risque dès sa mise en route.

Ces contaminants d'intérêt émergent qui nécessitent un LC-MS-MS sont regroupés sous cinq (5) familles : famille 7 (agents tensioactifs, dont les nonylphénols), famille 12 (produits pharmaceutiques et antibiotiques), famille 13 (résidus de médicaments) et famille 14 (stéroïdes et bisphénol A) et famille 15 (substances perfluorées). Or, toutes les méthodes analytiques nécessitant la technologie LC-MS-MS ont été déjà développées par Thermo Fisher et seront appliquées au laboratoire de la station d'épuration.

Cette technologie est tellement puissante et unique que l'Orbitrap est utilisée pour résoudre de nombreux problèmes analytiques complexes en recherche pharmaceutique, en biotechnologie, en environnement, en recherche universitaire, gouvernementale et industrielle. Que ce soit pour le dépistage ou la quantification des antibiotiques, des pesticides, des hormones et d'autres contaminants d'intérêt émergent, la très haute

résolution de 140 000 du spectromètre de masse et la précision de la masse nous donnent l'assurance que toutes les identifications de molécules inconnues seront données avec la plus grande confiance possible.

Les appareils Q-Exactive Plus n'ont pas actuellement d'équivalents comparables sur le marché canadien ni ailleurs.

Paul-André Leduc, Ph. D., chimiste

Service de l'eau - Ville de Montréal
Direction de l'épuration des eaux usées
Désinfection
12001 boul. Maurice-Duplessis
Montréal, QC H1C 1V3

ANNEXE 1 Exclusivité de la technologie brevetée Orbitrap

ThermoFisher
SCIENTIFIC

Montréal, 27 mars 2020

Objet: Confirmation de technologie brevetée unique à Thermo Fisher Scientific

Madame, monsieur,

Par la présente nous confirmons que l'analyseur de masse *Orbitrap*, technologie au cœur du spectromètre de masse hybride ***Quadrupole-Orbitrap Thermo Scientific™ Q Exactive™*** et incluse dans notre offre est une technologie brevetée et donc unique à Thermo Fisher Scientific. Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc. est la seule entitée Canadienne ayant légalement le droit de vendre et supporter cette technologie.

Cordialement,

Maroun El Khoury, M.Sc.
Sr Sales Director, NA LSMS & Americas for Advanced MS
Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4 | Mississauga, Ontario L5N 8G6
Tel: Mobile: (514) 501-5713
Fax: 905.890-5775
maroun.elkhoury@thermofisher.com | Thermo Scientific Mass Spectrometry

4-2845 Argentia Road
Mississauga, ON L5N 8G6

ANNEXE 2 Exemple d'études utilisant la technologie Orbitrap

a) Portant sur le fleuve St-Laurent et des effluents municipaux

- S Comtois-Marotte, T Chappuis, SV Duy, N Gilbert, A Lajeunesse, Salma Taktek, Mélanie Desrosiers, Éloïse Veilleux, Sébastien Sauvé, Analysis of emerging contaminants in water and solid samples using high resolution mass spectrometry with a Q Exactive orbital ion trap and estrogenic activity with YES-assay, Chemosphere 166, 400-411, 2017

- PB Fayad, A Roy-Lachapelle, SV Duy, M Prévost, S Sauvé, On-line solid-phase extraction coupled to liquid chromatography tandem mass spectrometry for the analysis of cyanotoxins in algal blooms , Toxicon 108, 167-175, 2015

- Analysis of multiclass cyanotoxins (microcystins, anabaenopeptins, cylindrospermopsin and anatoxins) in lake waters using on-line SPE liquid chromatography high-resolution Orbitrap mass spectrometry, A Roy-Lachapelle, SV Duy, G Munoz, QT Dinh, E Bahl, DF Simon, S Sauvé, .Analytical Methods 11 (41), 5289-5300, 2019

- A Roy-Lachapelle, PB Fayad, M Sinotte, C Deblois, S Sauvé, Total microcystins analysis in water using laser diode thermal desorption-atmospheric pressure chemical ionization-tandem mass spectrometry, Analytica chimica acta 820, 76-83, 2014

- JM Montiel-León, SV Duy, G Munoz, M Amyot, S Sauvé, Evaluation of on-line concentration coupled to liquid chromatography tandem mass spectrometry for the quantification of neonicotinoids and fipronil in surface water and tap water, Analytical and bioanalytical chemistry 410 (11), 2765-2779, 2018

- G Munoz, SV Duy, A Roy-Lachapelle, B Husk, S Sauvé, Analysis of individual and total microcystins in surface water by on-line preconcentration and desalting coupled to liquid chromatography tandem mass spectrometry,, Journal of Chromatography A 1516, 9-20, 2017

- Analysis of emerging contaminants in water and solid samples using high resolution mass spectrometry with a Q Exactive orbital ion trap and estrogenic activity with YES-assay, S Comtois-Marotte, T Chappuis, SV Duy, N Gilbert, A Lajeunesse, ..., Chemosphere 166, 400-411, 2017

b) Quelques articles scientifiques faisant mention de la technologie Orbitrap

- Simon Comtois-Marotte, Développement d'une méthode multi-résidu pour l'analyse de contaminants émergents dans des échantillons solides et liquides à partir de la spectrométrie de masse à haute résolution, Département de chimie Faculté des arts et des sciences, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (M. Sc.) en chimie, Avril 2016

- M Solliec, A Roy-Lachapelle, S Sauvé, Quantitative performance of liquid chromatography coupled to Q-Exactive high resolution mass spectrometry (HRMS) for the analysis of tetracyclines in a complex matrix, Analytica chimica acta 853, 415-424, 2015

- Audrey Roy-Lachapelle, Nouvelles stratégies pour l'analyse des cyanotoxines par spectrométrie de masse, Département de Chimie, Faculté des Arts et Sciences, Thèse présentée à la Faculté des Études Supérieures et Postdoctorales en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D.) en Chimie option Analytique, avril, 2015

- Ali Haghani, Andy Eaton, Richard F. Jack, Claudia P.B. Martins, Dipanker Ghosh, Quantitative Comparison of Hormones in Drinking Water Between Low and High Resolution Mass Spectrometry, (2016) The Column 12, 14–19.

- Grund_B, Marvin L,_Rochat B. Quantitative performance of a quadrupole-orbitrap-MS in_targeted LC-MS_determinations of_small molecules.(2016) J_Pharm_Biomed Anal. 24, 48-56.

- Henry H, Sobhi HR, Scheibner O, Bromirski M, Nimkar SB, Rochat B Comparison between a high-resolution single-stage Orbitrap and a triple quadrupole mass spectrometer for quantitative analyses of drugs. Rapid Commun Mass Spectrom. (2012) 26, 499-509.

- Klaas Wille, Michiel Claessens, Karen Rappé, Els Monteyne, Colin R. Janssen, Hubert F. De Brabander, Lynn Vanhaecke, Rapid quantification of pharmaceuticals and pesticides in passive samplers using ultra high performance liquid chromatography coupled to high resolution mass spectrometry, (2011) Journal of Chromatography A, 1218 9162– 9173.

- Makarov, A. Electrostatic axially harmonic orbital trapping: A high-performance technique of mass analysis, Anal. Chem., 2000, 72 (6), 1156–62. doi:10.1021/ac991131p

- Makarov, A.; Denisov, E.; Kholomeev, A.; Balschun, W.; Lange, O.; Strupat, K.; Horning, S. Performance evaluation of a hybrid linear ion trap/Orbitrap mass spectrometer, Anal. Chem., 2006, 78 (7), 2113–20. doi:10.1021/ac0518811

- Makarov, A.; Scigelova, M. Coupling liquid chromatography to Orbitrap mass spectrometry, J. Chromatography A 2010 1217 (25): 3938–3945.

- Meyer M.R. et al. Current position of high-resolution MS for drug quantification in clinical & forensic toxicology, Bioanalysis 6 (2014) 2275-2284, 2014

- Orbitrap Mass Spectrometry, Roman A. Zubarev and Alexander Makarov, Anal. Chem. 85, 5288−5296, 2013

- Fundamentals and Advances of Orbitrap Mass Spectrometry, Elizabeth S. Hecht, Shannon Eliuk, Michaela Scigelova, Alexander Makarov, Encyclopedia of Analytical Chemistry: Applications, Theory and Instrumentation, John Wiley, 2019

- Orbitrap Mass Spectrometry: Ultrahigh Resolution for Every Lab, Alexander Makarov, Pittcon Conference, March 14, 2012

- Rajski Ł, Gómez-Ramos Mdel M, Fernández-Alba AR Large pesticide multiresidue screening method by liquid chromatography-Orbitrap mass spectrometry in full scan mode applied to fruit and vegetables, (2014) J Chromatog *A* 1360: 119-127.

- Rebeca Pinhancos, Sara Maass and Dil M. Ramanatha n, High-resolution mass spectrometry method for the detection, characterization and quantitation of pharmaceuticals in water, J. Mass. Spectrom. 46, 1175–1181, 2011

- From targeted quantification to untargeted metabolomics: Why LC-high-resolution-MS will become a key instrument in clinical labs, Rochat B., Trends in Analytical Chemistry 84 (2016) 151–164.

- van Leeuwen Stefan, Contaminant Characterizer, The Analytical Scientist, March 2020, Issue 85, 50-51.

- Quantitative performance of liquid chromatography coupled to Q-Exactive high resolution mass spectrometry (HRMS) for the analysis of tetracyclines in a complex matrix, M Solliec, A Roy-Lachapelle, S Sauvé, Analytica chimica acta 853, 415-424, 2015

- High resolution/accurate mass (HRMS) detection of anatoxin-a in lake water using LDTD–APCI coupled to a Q-Exactive mass spectrometer, A Roy-Lachapelle, M Solliec, M Sinotte, C Deblois, S Sauvé, Talanta 132, 836-844, 2015

- Analysis of nine N-nitrosamines using liquid chromatography-accurate mass high resolution-mass spectrometry on a Q-Exactive instrument, AD Ngongang, SV Duy, S Sauvé, Analytical Methods 7 (14), 5748-5759, 2015

- Development of a suspect and non-target screening approach to detect veterinary antibiotic residues in a complex biological matrix using liquid chromatography/high-resolution mass spectrometry, M Solliec, A Roy-Lachapelle, S Sauvé, Rapid Communications in Mass Spectrometry 29 (24), 2361-2373, 2015

- Total analysis of microcystins in fish tissue using laser thermal desorption–atmospheric pressure chemical ionization–high-resolution mass spectrometry (LDTD-APCI-HRMS), A Roy-Lachapelle, M Solliec, M Sinotte, C Deblois, S Sauvé, Journal of agricultural and food chemistry 63 (33), 7440-7449, 2015

- Analysis of the neurotoxin β-N-methylamino-L-alanine (BMAA) and isomers in surface water by FMOC derivatization liquid chromatography high resolution mass spectrometry, Vo Duy S, Munoz G, Dinh QT, Tien Do D, Simon DF, Sauvé S, PLoS One. Aug 6;14(8), 2019

- Analysis of zwitterionic, cationic, and anionic poly-and perfluoroalkyl surfactants in sediments by liquid chromatography polarity-switching electrospray ionization coupled to high resolution mass spectrometry, G Munoz, SV Duy, P Labadie, F Botta, H Budzinski, F Lestremau, J Liu, Talanta 152, 447-456, 2016

Updated Proposal for Q Exactive with Equan Max, Dart, Pal RTC robot

CPQ-00246524

March 25, 2020

Montreal WW Treatment Plant

Paul Andre Leduc

12001 Maurice Duplessis
Montreal H1V 1V3
Canada

ThermoFisher SCIENTIFIC

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	2
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	

* See end pages of quote for PO Submission details

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

Customer Info:

Customer Name: Paul Andre Leduc
Company Name: Montreal WW Treatment Plant
Address: 12001 Maurice Duplessis
Montreal H1V 1V3
Canada
Phone: (514) 280-4400
Email:

Sales Contact Info:

Contact Name: Sebastien Morin
Phone:
Email: sebastien.morin@thermofisher.com

Updated Proposal for Q Exactive with Equan Max, Dart, Pal RTC robot

Item	Description	Unit Price	Qty	Total Price
1.1	0726020 Q Exactive Basic MS System Q Exactive Mass Spectrometer The Q Exactive is a high performance benchtop quadrupole Orbitrap system based on the combination of Hyberbolic quadrupole technology combined with Orbitrap analyzer technique. Implementation of a quadrupole mass filter in front of the curved ion trap (C-Trap) allows for precursor ion selection and hence for MS/MS and SIM scan modes besides the ability of full MS mode. In addition the high sensitivity S-lens ion source, with the implementation of enhanced FT transient processing, further increase of scan speed and resolving power can be achieved. Together with the new and unique scan type of spectra multiplexing, where multiple preselected precursors are collected in the C-Trap for simultaneous high resolution detection in the Orbitrap further reduction of cycle time can be accomplished. Q Exactive is very sensitive benchtop quadrupole high resolution mass spectrometer perfectly combining precise quantification and high performance qualitative work in one instrument. This instrument is an Orbitrap-based FT-MS system providing high resolution, high mass accuracy and high sensitivity without compromises. Mass range: 50 < m/z < 6000 Sensitivity: Full MS: 500 fg Buspirone on column S/N 100:1 SIM: 50 fg Buspirone on column S/N 100:1 Resolution: at m/z 200 (scan rate) 17,500 (12 Hz) 35,000 (7 Hz) 70,000 (3 Hz)	$748,963.54	1	$748,963.54

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	3
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	
* See end pages of quote for PO Submission details			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

Item	Description	Unit Price	Qty	Total Price
	140,000 (1.5 Hz) Mass accuracy: < 3 ppm RMS error with external calibration < 1 ppm RMS error with internal calibration Quadrupole Isolation: Step less precursor isolation from 0.4 amu to full mass range Scan modes: Full Scan, SIM, AIF, MS/MS, DIA Polarity switching: One full positive & negative scan cycle under 1 sec at a resolution Setting of 35,000 (at m/z 200) Spectra multiplexing: analyzing up to 10 different selected precursors in one Orbitrap scan Top N with predictive AGC: up to 10 Hz high resolution accurate mass MS/MS. The basic Q Exactive system consists of a quadrupole mass filter fully integrated with an Orbitrap Mass Spectrometer. Additionally included items: • HESI II probe • Chemyx Fusion 100 Syringe pump with full data system control			
1.3	VF-P10-A-01 Binary Pump F Supports fast gradient separations in LCMS workflows, UHPLC applications, and standard HPLC workflows. Settable flows of 0.001-8 mL/min and pressures up to 1034 bar (with a flow rate of >5 mL/min, pressure range decreases linearly down to 800 bar), 200 µL mixer, 200 µL GDV, 6 solvent channels, and integrated vacuum degasser; contains Vanquish Binary Pump F module and installation accessories (ship kit).	$33,944.73	1	$33,944.73
1.4	VF-P20-A QUATERNARY PUMP F Supports multi-solvent blending for method development, challenging ternary and quaternary gradient applications, in high-resolution UHPLC applications and standard HPLC workflows. Settable flows of 0.001-8 mL/min and pressures up to 1034 bar (with a flow rate of >5 mL/min, pressure decreases linearly to 800 bar), 400 µL mixer, 679 µL GDV, 4 solvent channels, and integrated vacuum degasser; contains Vanquish Quaternary Pump F module and installation accessories (ship kit).	$28,698.57	1	$28,698.57
1.5	00950-01-00513 AUTOSAMPLER, PAL3 TRIPLUS RTC	$60,148.85	1	$60,148.85
1.8	00960-01-00073 KIT, EQUAN UPGRADE, PAL3 TRIPLUS RTC	$19,634.78	1	$19,634.78

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	4
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	
* See end pages of quote for PO Submission details			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

Item	Description	Unit Price	Qty	Total Price
1.13	VF-S01-A-02 SYSTEM BASE VANQUISH HORIZON / FLEX Required for the installation of a full Vanquish Horizon or Vanquish Flex system. Includes base module, solvent rack, system tubing for 1-column flow path incl. 1 active pre-heater and 1 passive pre-heater, and system installation accessories (ship kit).	$3,040.87	1	$3,040.87
1.14	VH-C10-A-02 COLUMN COMPARTMENT H Supports a wide range of experiments and simplifies method transfer with multiple thermostatting options. 5-120°C, still air and forced air mode, active and passive pre-heating, two slots for columns of max. 300 mm length, stackable, upgradeable w/ up to two valves; contains Vanquish Column Compartment H module and installation accessories (ship kit). NOTE: Valves are optional and need separate order"	$11,818.53	1	$11,818.53
1.2	OPTON-30427 SW, EFS PESTICIDE HRAM SCREEN & QUAN	$39,880.02	1	$39,880.02
1.6	1328020 EXACTIVE SERIES PREINSTALLATION KIT	$2,012.49	1	$2,012.49
1.7	00302-99-00088 CABLE,DB15,M-F,MOLDED,1.5m,RoHS	$94.86	1	$94.86
1.10	6044.3870 SET INLINE FILTER, 35UL, VF-P1	$653.21	1	$653.21
1.11	6040.5110 STATIC MIXER 150UL (FOR 200UL), 150MPA Mixer Kit to 200 µL Mixing Volume for UltiMate 3000 SD/RS Pumps for Pressures up to 103.4 MPa/15,000 psi	$649.10	1	$649.10
1.12	6043.0001 SYNC. CABLE OAS TO U3000 SD, BM, RS PUMP	$176.93	1	$176.93
1.15	OPTON-20062 APCI PROBE, ION MAX SOURCE,UL 3ED	$4,655.93	1	$4,655.93

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	5
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	
* See end pages of quote for PO Submission details			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

Item	Description	Unit Price	Qty	Total Price
1.17	702-027700 3-DAY LSMS TRNG COURSE AT CUSTOMER SITE	$13,500.00	1	$13,500.00
1.9	EQUAN-0150KS EQUAN-0150KS	$5,514.62	1	$5,514.62
1.16	LCCONSUMABLESTMO14 LC CONSUMABLES VOUCHER	$2,740.50	1	$2,740.50

Item	Description	Unit Price	Qty	Total Price
2.0	702-022300 4 DAY LSMS TRAINING AT TI LOCATION	$4,800.00	1	$4,800.00
3.0	278-6.0 kVa UPS ONEAC 1 PHASE 6,0KVA UPS	$12,375.00	1	$12,375.00
4.0	278-nitrogen generator Genius NM32LA 110V	$15,658.03	1	$15,658.03
5.0	783400 5KVA CUSTOM TRANSFORMER	$1,907.00	1	$1,907.00
6.0	1309770 Hirschmann Cable / SV65 BI FC	$298.30	1	$298.30
7.0	278-PalRTC PAL RTC without Autosampler	$77,742.39	1	$77,742.39
8.0	278-DART OS DART OS	$56,250.69	1	$56,250.69

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	6
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	
* See end pages of quote for PO Submission details			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

9.0	00950-01-00535 TABLE, PAL3 TRIPLUS A/S, W/TRAY, RoHS	$6,166.73	1	$6,166.73

Quote Subtotal:	**$1,151,325.67**
Promotions / Discounts:	**- $335,874.04**
Quote total less discounts:	**$815,451.63**
Shipping:	**$7,250.02**
Quotation Totals:	**$822,701.65**
GST:	**$41,135.08**
QST:	**$82,064.**
Total with Tax:	**$945,901.22**

Sales Tax exemption/drop shipment certificates must be provided with the order documents, if applicable. If you are an exempt organization please provide GST/HST/PST/QST registration number on purchase order. If proper documentation is not provided, buyer shall pay all applicable federal and provincial taxes in addition to the price stated on this quotation

Competitive monthly payment options are available. For more information, please contact financialservices@thermofisher.com or call (800) 986-9731 ext. 7

Options / Recommendations

Item	Description	Unit Price	Qty	Discount	Total Price
1.18	701-055977 Unity Ext Warranty AS PAL3 Triplus RTC Unity Extended Warranty AS PAL 3 Triplus RCT • On-site corrective maintenance visits including required factory certified replacement parts, labor and travel with a target of three (3) business day on-site response time • Annual Preventive Maintenance visit and a standard Preventive Maintenance Kit • Priority status for technical support telephone inquires • Access to Thermo Fisher Scientific Knowledge Base • 10% Loyalty discount on parts, accessories, and consumables (may not be available in all regions)	$4,372.00	1	$655.80	$3,716.20
1.19	701-696400 UNITY EXTENDED WARRANTY PLAN Q-EXACTIVE	$51,600.00	1	$7,740.00	$43,860.00

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	7
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	
* See end pages of quote for PO Submission details			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

Unity Extended warranty plan - Q-Exactive
- On-site corrective maintenance visits including required factory certified replacement parts, labor and travel with a target of three (3) business day on-site response time
- Annual Preventive Maintenance visit and a standard Preventive Maintenance Kit
- Priority status for technical support telephone inquires
- Access to Thermo Fisher Scientific Knowledge Base
- 10% Loyalty discount on parts, accessories, and consumables (may not be available in all regions)

1.20	701-054215	$1,004.00	1	$150.60	$853.40

UNITY EXT WARR VANQUISH COLUMN CPTMENT

Unity Extended Warranty- Vanquish Column Compartment H
- On-site corrective maintenance visits including required factory certified replacement parts, labor and travel with a target of three (3) business day on-site response time
- Annual Preventive Maintenance visit and a standard Preventive Maintenance Kit
- Priority status for technical support telephone inquires
- Access to Thermo Fisher Scientific Knowledge Base
- 10% Loyalty discount on parts, accessories, and consumables (may not be available in all regions)

1.21	701-054617	$1,968.00	1	$295.20	$1,672.80

Unity Ext Warr Vanquish Flex Quaternary

Unity Extended Warranty- Vanquish Flex Quatenary Pump
- On-site corrective maintenance visits including required factory certified replacement parts, labor and travel with a target of three (3) business day on-site response time
- Annual Preventive Maintenance visit and a standard Preventive Maintenance Kit
- Priority status for technical support telephone inquires
- Access to Thermo Fisher Scientific Knowledge Base
- 10% Loyalty discount on parts, accessories, and consumables (may not be available in all regions)

1.22	701-054618	$236.00	1	$35.40	$200.60

Unity Ext Warr Plan System Base Vanquish

Unity Extended Warranty- Vanquish Flex Base System
- On-site corrective maintenance visits including required factory certified replacement parts, labor and travel with a target of three (3) business day on-site response time
- Annual Preventive Maintenance visit and a standard Preventive Maintenance Kit
- Priority status for technical support telephone inquires
- Access to Thermo Fisher Scientific Knowledge Base

Sales Quotation

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	8
Lead Time	**Payment Terms**	**Freight Terms**	**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE	Delivered duty paid	September 20, 2020
Company Name		**Customer Name**	
Montreal WW Treatment Plant		Paul Andre Leduc	
* See end pages of quote for PO Submission details			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

- 10% Loyalty discount on parts, accessories, and consumables (may not be available in all regions)

1.23	701-055150	$2,350.00	1	$352.50	$1,997.50

Unity Ext Warr Vanquish Flex Binary Pump

Unity Extended Warranty- Vanquish Flex Binary Pump

- On-site corrective maintenance visits including required factory certified replacement parts, labor and travel with a target of three (3) business day on-site response time
- Annual Preventive Maintenance visit and a standard Preventive Maintenance Kit
- Priority status for technical support telephone inquires
- Access to Thermo Fisher Scientific Knowledge Base
- 10% Loyalty discount on parts, accessories, and consumables (may not be available in all regions)

Options Total: $52,300.50

ThermoFisher SCIENTIFIC

TERMS AND CONDITIONS OF SALE FOR PRODUCTS AND SERVICES

1. GENERAL. Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc. ("**Seller**") hereby offers for sale to the buyer named on the face hereof ("**Buyer**") the products ("**Products**") and/or annual support plans ("**Support Plan(s)**") and billable services ("**Technical Support**") [Support Plans and Technical Support may be referred to collectively as "**Services**"] as listed on the face hereof on the express condition that Buyer agrees to accept and be bound by the terms and conditions set forth herein ("**Agreement**"). Any new or different provisions contained in any document issued by Buyer in response to this offer are expressly rejected; and if Buyer's response is deemed to be an offer, this document is a rejection of Buyer's offer and a counter offer by Seller and shall not constitute acceptance of any proposal by Buyer. Buyer's receipt of Products or Seller's commencement of Services hereunder will constitute Buyer's acceptance of this Agreement. This is the final, complete and exclusive statement of the contract between Seller and Buyer with respect to Buyer's purchase of Products and Services specified herein, which terms may not be altered in any way by Buyer's purchase order terms. No waiver, consent, modification, amendment or change of the terms contained herein shall be binding upon Seller unless agreed in writing and signed by Seller. Seller's failure to object to additional or different terms contained in any subsequent communication from Buyer will not be a waiver or modification of the terms set forth herein and all such proposals contained in Buyer's order are subject to acceptance in writing by an authorized representative of Seller.

2. PRICE. All prices published by Seller or Seller's representatives may be changed at any time without notice. All prices quoted by Seller or Seller's representatives are valid for thirty (30) days, unless otherwise stated in writing. All prices for the Products or Services will be as specified by Seller or, if no price has been specified or quoted, will be Seller's standard prices in effect at the time of shipment of Products or delivery of Services. All prices are subject to adjustment on account of specifications, quantities, raw materials, cost of production, shipment arrangements or other terms or conditions that are not part of Seller's original quotation. Unless otherwise stated in the quotation, the quoted rate for Technical Support includes Work Time, Travel Time and Standby Time in accordance with the following schedule and conditions; except that Technical Support requested without at least seven (7) days advanced notification shall be subject to airfare charges in addition to the Standard Rate.

(a) Work Time – shall include all hours that Seller's service personnel are on the Buyer's job site, either working or ready for work and shall be payable at the applicable specified rates.

(b) Travel Time – shall include the time spent by Seller's service personnel in traveling between their customary headquarters and the Buyer's job site and in returning (including travel occurring on Saturdays, Sundays and holidays). Except as otherwise stated in the Services quotation, Travel Time will be invoiced per diem at the applicable Travel Zone rates in Seller's standard service list prices. Air travel and car hire related expenses will be charged in addition to the daily rate at cost plus a 10% administration fee.

(c) Standby Time – shall include the time that Seller agrees in writing, at its sole discretion, to reserve its service personnel to be ready to perform work for the Buyer, whether on the job site or not, up to a maximum of 8 hours a day, between the hours of 8:00 a.m. and 5:00 p.m., local standard time on Saturdays, Sundays and holidays. Standby Time shall be paid for at the special rates quoted by Seller at the time of Buyer's request or, if none, at the current Double Time Rate; and Standby Time preceded and/or followed by Work Time is cumulative in determining Overtime.

(d) Standard Rate – the Service rate quoted by Seller that shall be paid for time worked on a regular schedule of eight (8) hours per day, Monday through Friday (excluding Seller's holidays), between 8:00 a.m. and 5:00 p.m. local standard time.

(e) Overtime Rate – if applicable for the quoted Services, the rate of one and a half times the Standard Rate shall be paid for any time worked in excess of eight (8) hours or between the hours of 5:00 p.m. and 8:00 a.m. local standard time; but not exceeding sixteen (16) hours per day, Monday through Friday, and for any time on Saturdays, not to exceed sixteen (16) hours. Overtime shall be billed in 30 minute blocks; or longer time blocks, if quoted by the Supplier.

(f) Double Time Rate – the rate of twice the Standard Rate shall be paid for time worked in excess of sixteen (16) hours per day, without a six (6) hour break, Monday through Friday, and for all time on Saturdays, Sundays and holidays. Holidays shall be those observed by Seller.

3. TAXES AND OTHER CHARGES. Prices for the Products and Services exclude all sales, use, value added and other taxes and duties imposed with respect to the sale, delivery, or use of any Products or Services covered hereby, all of which taxes and duties must be paid by Buyer. If Buyer claims any exemption, Buyer must provide a valid, signed certificate or letter of exemption for each respective jurisdiction.

4. TERMS OF PAYMENT. Seller may invoice Buyer immediately for the single lump sum amount equal to the total charges for the initial Term of a Support Plan, upon shipment of Products or upon completion of Technical Support for the price and all other charges payable by Buyer in accordance with the terms on the face hereof. If no payment terms are stated on the face hereof, payment shall be net thirty (30) days from the date of invoice. International Technical Support may require payment in advance. Buyer will grant a security interest in the Products sold under this Agreement until payment of the full purchase price to Seller in accordance with Article 9-103 of Uniform Commercial Code-Secured Transactions. If Buyer fails to pay any amounts when due, Buyer shall pay Seller interest thereon at the greater of a periodic rate of one and one-half percent (1.5%) per month or the highest rate stipulated by applicable law, together with all costs and expenses (including without limitation reasonable attorneys' fees and disbursements and court costs) incurred by Seller in collecting such overdue amounts or otherwise enforcing Seller's rights hereunder. Seller reserves the right to require from Buyer full or partial payment in advance, or other security that is satisfactory to Seller, at any time that Seller believes in good faith that Buyer's financial condition does not justify the terms of payment specified. All payments shall be made in Canadian Dollars unless otherwise specified in Seller's invoice.

5.A. PRODUCT DELIVERY. All Products will be shipped to the destination specified by Buyer, FCA (INCOTERMS 2010) at OEM shipping point or Seller's distribution facility, as applicable, which will vary depending on Product type and availability and may include points outside Canada or the United States (U.S.) (inquire for specific shipping point information). Notwithstanding specified INCOTERMS, Seller shall select carrier on Buyer's behalf and Seller agrees to arrange transportation of Products to Buyer's destination, and to act as the importer of record on behalf of Buyer to clear the Products through Canadian or U.S. customs. All freight, taxes, duties and insurance, if any, charges shall be prepaid and added to Buyer's invoice. Seller may, at its election, make partial shipments of the Products and invoice each shipment separately. Seller reserves the right to withhold shipments in whole or in part and/or terminate any Services, if Buyer fails to make any payment to Seller when due or otherwise fails to perform its obligations hereunder. Seller's termination of Services will not relieve Buyer's obligation to pay all amounts due for Services provided by Seller prior to the termination date. All shipping dates are approximate only, and Seller will not be liable for any loss or damage resulting from any delay in delivery or failure to deliver which is due to any cause beyond Seller's reasonable control. In the event of a delay due to any cause beyond Seller's reasonable control, Seller reserves the right to terminate the order or to reschedule the shipment within a reasonable period of time, and Buyer will not be entitled to refuse delivery or otherwise be relieved of any obligations as the result of such delay.

5. B.CANCELLATION OR CHANGES BY BUYER If Buyer requests that Seller delay delivery of Products for any reason, Seller may place Products in storage at Buyer's risk and expense and for Buyer's account. Orders in process may be cancelled only with Seller's written consent and upon payment of Seller's cancellation charges. Orders in process may not be changed except with Seller's written consent and upon agreement by the parties as to an appropriate adjustment in the purchase price therefor.

Credit will not be allowed for Products returned without the prior written consent of Seller. Before returning any item, contact Seller's Order Administration Department for a Return Material Authorization (RMA) number at (800) 532-4752. Buyer may need to complete an RMA Form which includes a Hazard Free Form and/or Instrument Contamination Data Form. If authorized by Seller, Buyer must return items to Seller in their original or equivalent packaging, prepay shipping charges, and insure the shipment or accept the risk if the item is lost or damaged in shipment. In addition, Seller reserves the right to charge the Buyer the list price for missing components or subassemblies when incomplete items are returned to Seller. Authorized returns of any unused items which are free from material defects to Seller, in its sole discretion, may be subject to a twenty percent (20%) restocking charge.

Requests by Buyer to delay, postpone or suspend on-site Services, due to no fault of Seller, shall be subject to Seller's ability to recall its service representatives and to cancel and/or reschedule of any of their travel arrangements; and provided that, Buyer pays any and all additional costs (including, Travel Time and expenses) incurred by Seller as a result of the Services being postponed or suspended by Buyer. Cancellation of scheduled Services may be subject to a cancellation fee of twenty percent (20%) if Seller is notified less than 7 business days prior to the scheduled date of service.

6. DELIVERY OF SERVICES. Except as otherwise stated on the face hereof, all Services will be provided by Seller or its agent between the hours of 8:00 a.m. and 5:00 p.m. local standard time, Monday through Friday, excluding Seller's holidays, either at Seller's principal offices or, at Seller's option, at Buyer's installation address. If Seller advises Buyer that Services should be performed at Seller's facility, Buyer will properly package the Products to prevent damage, clearly mark the RMA number on the outer packaging, and ship it, via postage/freight prepaid, to the address set forth on the face hereof or such different address as Seller may from time to time provide to Buyer. After Seller completes the Services, or has made a determination that the products are beyond repair, Seller may, at its option, either advise Buyer to scrap the Products or to have the Products shipped, postage/freight prepaid, back to Buyer's installation address stated on the quotation, or to such other address as Buyer requests. In the event Buyer requires expedited delivery, such delivery will be made at Buyer's expense. If Seller advises Buyer that Services should be performed at Buyer's site, Buyer will use its best efforts to provide Seller with all requested diagnostic information for any products requiring Services; and subject to compliance with Buyer's reasonable security requirements, will allow Seller free access to all relevant equipment, documentation and records. In addition, Buyer will cooperate with Seller's efforts to perform the Services and will provide such additional assistance as Seller may reasonably request. At the completion of the Services, Seller's representatives will provide Buyer with a field service report on which will be indicated the number of hours spent and the materials used in completing the work. Buyer's signature on the field service report will signify approval of the information in the report and Seller's satisfactory completion of the Services. If Buyer does not sign the report or provide written objection within five (5) business days after receipt, then the report will be deemed unequivocally approved and accepted by Buyer.

7. TITLE AND RISK OF LOSS. Notwithstanding the transport terms indicated above, title to and risk of loss of the Products will pass to Buyer upon delivery of possession of the Products by Seller to the carrier at the time and place of shipment; provided, however, that title to any software incorporated within or forming a part of the Products will at all times remain with Seller or the licensor(s) thereof, as the case may be. All risk of loss or damage to Buyer's products being transported for Services shall remain with Buyer during shipment to and from the Buyer's site and during Seller's performance of Services hereunder.

8. WARRANTIES. Seller's sole obligation with respect to the Services is to provide the quoted Services in a workmanlike manner and if Buyer provides notice of defect in Service within ninety (90) days of completion of such Services, Seller will, at its sole option, either reperform the Services without charge to Buyer or grant Buyer a credit for the amount paid by Buyer with respect to such Service. Seller warrants that the Products will operate or perform substantially in conformance with Seller's published specifications and be free from defects in material and workmanship, when subjected to normal, proper and intended usage by properly trained personnel, for the period of time set forth in the Product documentation, published specifications or package inserts (the "**Warranty Period**"). If a Warranty Period is not specified in Seller's Product documentation, published specifications, or package inserts, the Warranty Period for new instruments is twelve (12) months from the date of shipment to Buyer; and for all other Products is ninety (90) days from the date of shipment. During the Warranty Period, Seller agrees to repair or replace, at Seller's option, defective Products so as to cause the same to operate in substantial conformance with Seller's published specifications; provided that Buyer (a) promptly notifies Seller in writing upon the discovery of any covered defect in the Products, including the Product model and serial number (if applicable) and details of the warranty claim; and (b) after Seller's review, Seller will provide Buyer with an RMA number and services data, which may include biohazard decontamination procedures and other Product-specific handling instructions. Then, if applicable, Buyer may return the defective Products to Seller with all costs prepaid by Buyer. Replacement parts may be new or refurbished, at the election of Seller. All replaced parts shall become the property of Seller. Shipment to Buyer of repaired or replacement Products will be made in accordance with the Delivery clause of this Agreement. Except for new consumable items manufactured and sold by Seller, this warranty expressly excludes all other consumable parts or components (e.g., bulbs, belts, cartridges, etc.) in the Products. If Seller elects to repair defective medical device instruments, Seller may, in its sole discretion, provide a replacement loaner instrument to Buyer as necessary for use while the instruments are being repaired.

Notwithstanding the foregoing, Products supplied by Seller that are obtained by Seller from an original manufacturer or third party supplier are not warranted by Seller; but Seller agrees to assign to Buyer any warranty rights in such Product that Seller may have from the original manufacturer or third party supplier, to the extent such assignment is allowed by such original manufacturer or third party supplier.

In no event shall Seller have any obligation to make repairs, replacements or corrections under the Warranty, in whole or in part, as the result of or with respect to: (a) use of the Products in a manner for which they were not designed; (b) improper storage and handling of the Products; (c) use of the Products in combination with equipment or software not supplied by Seller (d) shipping damage incurred en route to Buyer's site or because of moving equipment, in which case Seller will promptly provide a cost estimate for Technical Support to the consignee for filing claims to carriers for shipping damage; (e) flood, lightning, earthquake, tornado, hurricane or fire, bombing, armed conflict, malicious mischief, sabotage or other natural or man-made disasters; (f) normal wear and tear, physical abuse, misuse, sprinkler damage, electrical surge or abnormal power variation; (g) repairs, maintenance, or modifications made by anyone other than Seller trained personnel or without Seller's supervision and/or approval; (h) relocation and reinstallation of equipment; although upon request Seller will supervise the removing, crating, relocation and reinstallation of the Products at Seller's current Services rates; (i) maintenance or replacement of media (i.e., floppy disks, plotter supplies, etc.) whatever the reason for loss, failure or damage; (j) beta-site support; (k) operator training; or (l) repairing Product malfunctions if the fault is not with the equipment. If Seller determines that Products for which Buyer requested warranty services are not covered by this warranty, Buyer will pay or reimburse Seller for all costs of investigating and responding to such request at Seller's then prevailing time and materials rates. If Seller provides Services or replacement parts that are not covered by this warranty, Buyer shall pay Seller therefor at Seller's then prevailing time and materials rates.

ANY INSTALLATION, MAINTENANCE, REPAIR, SERVICE, RELOCATION OR ALTERATION TO OR OF, OR OTHER

TAMPERING WITH, THE PRODUCTS PERFORMED BY ANY PERSON OR ENTITY OTHER THAN SELLER WITHOUT SELLER'S PRIOR WRITTEN APPROVAL, OR ANY USE OF REPLACEMENT PARTS NOT SUPPLIED BY SELLER, SHALL IMMEDIATELY VOID AND CANCEL ALL WARRANTIES WITH RESPECT TO THE AFFECTED PRODUCTS AND/OR SERVICES. THE OBLIGATIONS CREATED BY THIS WARRANTY STATEMENT FOR SELLER TO REPAIR OR REPLACE A DEFECTIVE PRODUCT OR TO REPERFORM OR CREDIT THE PRICE OF DEFECTIVE SERVICES SHALL BE THE SOLE REMEDY OF BUYER FOR SUCH DEFECTIVE PRODUCTS OR SERVICES UNDER THIS AGREEMENT. EXCEPT AS EXPRESSLY PROVIDED IN THIS WARRANTY STATEMENT, SELLER DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, ORAL OR WRITTEN, WITH RESPECT TO THE PRODUCTS, INCLUDING WITHOUT LIMITATION ALL IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, OR NONINFRINGEMENT. SELLER DOES NOT WARRANT THAT THE PRODUCTS OR SERVICES ARE ERROR-FREE OR WILL ACCOMPLISH ANY PARTICULAR RESULT.

9. INDEMNIFICATION.

9.1 By Seller. Seller will indemnify, defend and save Buyer, its officers, directors, and employees from and against any and all damages, liabilities, actions, causes of action, suits, claims, demands, losses, costs and expenses (including without limitation reasonable attorneys' fees) ("**Indemnified Items**") asserted by another party against Buyer for (i) bodily injury to or death of persons or damage to tangible property to the extent caused by the negligence or willful misconduct of Seller, its employees, agents or representatives or contractors in connection with the performance of Services at Buyer's premises under this Agreement; and (ii) claims that a Product infringes any Canadian or U.S. patent, copyright or trade secret; provided, however, Seller's liability under this Section does not extend to any such Indemnified Items caused by either (u) the negligence or willful misconduct of Buyer, its employees, agents or representatives or contractors, (v) by any third party, (w) use of a Product in combination with equipment or software not supplied by Seller where the Product alone would not be infringing, (x) Seller's compliance with Buyer's designs, specifications or instructions, (y) use of the Product in an application or environment for which it was not designed, or (z) modifications of the Product by anyone other than Seller without Seller's prior written approval. Buyer will promptly notify Seller in writing of any claim covered by Seller's indemnification obligations hereunder. Seller may assume exclusive control of the defense of such claim or, at the option of the Seller, to settle the same. Buyer agrees to cooperate reasonably with Seller in connection with the performance by Seller of its obligations in this Section.

Notwithstanding the above, Seller's infringement related indemnification obligations shall be extinguished and relieved if Seller, at its discretion and at its own expense (a) procures for Buyer the right, at no additional expense to Buyer, to continue using the Product; (b) replaces or modifies the Product so that it becomes non-infringing, provided the modification or replacement does not adversely affect the specifications of the Product; or (c) in the event (a) and (b) are not practical, refund to Buyer the amortized amounts paid by Buyer with respect thereto, based on a five (5) year amortization schedule. THE FOREGOING INDEMNIFICATION PROVISION STATES SELLER'S ENTIRE LIABILITY TO BUYER FOR, AND BUYER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEMDY IN RESPECT OF, THE CLAIMS DESCRIBED HEREIN.

9.2 By Buyer. Buyer will indemnify, defend with competent and experienced counsel and hold harmless Seller, its parent, subsidiaries, affiliates and divisions, and their respective officers, directors, shareholders and employees, from and against any and all damages, liabilities, actions, causes of action, suits, claims, demands, losses, costs and expenses (including without limitation reasonable attorneys' fees and disbursements and court costs) to the extent arising from or in connection with (i) the negligence or willful misconduct of Buyer, its agents, employees, representatives or contractors; (ii) use of a Product in combination with equipment or software not supplied by Seller where the Product alone would not be infringing; (iii) Seller's compliance with designs, specifications or instructions supplied to Seller by Buyer; (iv) use of a Product in an application or environment for which it was not designed; or (v) modifications of a Product by anyone other than Seller without Seller's prior written approval.

10. SOFTWARE. With respect to any software products incorporated in or forming a part of the Products hereunder (i.e., firmware), Seller and Buyer intend and agree that such software products are being licensed and not sold, and that the words "purchase", "sell" or similar or derivative words are understood and agreed to mean "license", and that the word "Buyer" or similar or derivative words are understood and agreed to mean "licensee". Notwithstanding anything to the contrary contained herein, Seller or its licensor, as the case may be, retains all rights and interest in software products provided hereunder. Seller hereby grants to Buyer a royalty-free, non-exclusive, nontransferable license, without power to sublicense, to use software licensed hereunder solely for Buyer's own internal business purposes on its hardware Products and to use the related documentation solely for Buyer's own internal business purposes. This license terminates when Buyer's lawful possession of the hardware Products provided hereunder ceases, unless earlier terminated as provided herein. Buyer agrees to hold in confidence and not to sell, transfer, license, loan or otherwise make available in any form to third parties the software products and related documentation provided hereunder. Buyer may not disassemble, decompile or reverse engineer, copy, modify, enhance or otherwise change or supplement the software products provided hereunder without Seller's prior written consent. Seller will be entitled to terminate this license if Buyer fails to comply with any term or condition herein. Buyer agrees, upon termination of this license, to immediately stop using all software products and related documentation provided hereunder and all copies and portions thereof.

Certain of the software products provided by Seller may be owned by one or more third parties and licensed to Seller or may be stand-alone software products, which Buyer hereby agrees are subject to a separate browse-wrap, shrink-wrap or click-thru end user license agreement (EULA). Accordingly, the warranty and indemnification provisions herein do not apply to such software, which are exclusively provided in the applicable EULA.

11. LIMITATION OF LIABILITY. NOTWITHSTANDING ANYTHING TO THE CONTRARY CONTAINED HEREIN, THE LIABILITY OF SELLER UNDER THESE TERMS AND CONDITIONS (WHETHER BY REASON OF BREACH OF CONTRACT, TORT, INDEMNIFICATION, OR OTHERWISE, BUT EXCLUDING LIABILITY OF SELLER FOR BREACH OF WARRANTY (THE SOLE REMEDY FOR WHICH IS PROVIDED UNDER THE PRODUCT AND SERVICES WARRANTIES HEREIN) SHALL NOT EXCEED AN AMOUNT EQUAL TO THE LESSER OF (A) THE TOTAL PURCHASE PRICE THERETOFORE PAID BY BUYER TO SELLER WITH RESPECT TO THE PRODUCT(S) OR SERVICES GIVING RISE TO SUCH LIABILITY OR (B) ONE MILLION DOLLARS ($1,000,000). NOTWITHSTANDING ANYTHING TO THE CONTRARY CONTAINED HEREIN, IN NO EVENT SHALL SELLER BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES (INCLUDING WITHOUT LIMITATION DAMAGES FOR LOSS OF USE OF FACILITIES OR EQUIPMENT, LOSS OF REVENUE, LOSS OF DATA, LOSS OF PROFITS OR LOSS OF GOODWILL), REGARDLESS OF WHETHER SELLER (a) HAS BEEN INFORMED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES OR (b) IS NEGLIGENT.

12. EXPORT RESTRICTIONS. Buyer acknowledges that each Product and any related services, software and technology, including technical information supplied by Seller or contained in documents (collectively "Items"), may be subject to export controls of the U.S. government and/or other governments. Such export controls may include, but are not limited to, the Export Administration Regulations of the U.S. Department of

Commerce (the "EAR"), which may restrict or require licenses for the export of Items from the U.S. and their re-export from other countries and all other applicable laws, regulations, laws, treaties, and agreements relating to the export, re-export, and import of any Item. Buyer shall not export, re-export, distribute or supply any Item, directly or indirectly, to (i) any country, person or entity, in each case, without first obtaining from the U.S. government and/or other appropriate government agency any license required to do so lawfully; (ii) any person or organization in Cuba, Iran, North Korea, Sudan, Syria, or other country then the subject of a U.S. embargo, or any person or entity considered a part of the government of any such country; or (iii) any person or entity who is involved in improper development or use of nuclear weapons, or of chemical/biological weapons (CBW) or missiles, or in terrorist activities. Buyer shall cooperate fully with Seller in any official or unofficial audit or inspection related to applicable export or import control laws or regulations, and shall indemnify and hold Seller harmless from, or in connection with, any violation of this Section by Buyer or its employees, consultants, agents and/or representatives.

13. SUPPORT PLAN TERMS AND CONDITIONS.

A. General. In the event Buyer purchases a Support Plan from Seller under this Agreement, Seller agrees to maintain and/or repair those Products or instruments identified on the face hereof as covered under a Support Plan ("**Covered Equipment**") in a manner consistent with the specifications and entitlements included in the purchased Support Plan as specified by Seller on the face hereof, which may include various levels of service at the Buyer's site(s) and/or Seller's Depot Repair locations and are purchased separate from the original Product Warranty above (the "**Support Service(s)**"). The Support Services will only be valid for Covered Equipment within the Region covered by the Plan (e.g. 48 contiguous U.S.), Monday through Friday (excluding Seller's holidays) during the hours of 8:00 a.m. to 5:00 p.m. local standard time ("**Normal Hours**") during the term of the Agreement. The Covered Equipment must be operated according to the manufacturer's supplied instructions, including without limitation the Operator's Manual(s) and any malfunction must be promptly reported to Seller. Support Service calls requested outside of Normal Hours or for any non-Covered Equipment or for services not included in the Support Plan will be billed at Seller's standard rates for Technical Support in effect at the time of Buyer's request. Seller reserves the exclusive right to determine the assignment of its employees in the performance of Support Services.

B. Term. (a) The Support Plan will begin and remain effective for the period of time stated on the face hereof ("**Term**"). To renew the Support Plan, Buyer must sign a Renewal Service Agreement accompanied by a purchase order prior to the expiration of the current Term ("**Renewal**"), which shall also be subject to the terms and conditions of this Agreement. Either party may terminate a Support Plan for any/no reason by providing at least thirty (30) days written notice to the other party. Seller will use commercially reasonable efforts to stop work and to incur no additional expenses. Regardless, if a Support Plan is cancelled, Seller will charge Buyer for the total price of Services actually performed and expenses actually and reasonably incurred in servicing the covered equipment under the underlying Support Plan from its effective date until the cancellation date or the prorated price of the underlying Support Plan from its effective date until the cancellation date, whichever is greater, plus fifteen percent (15%) of the total fee paid for the underlying Support Plan. In the event Buyer prepaid the Support Plan fees in full and a credit balance exists for the underlying Support Plan, Seller will provide a credit or refund the amount remaining to Buyer.

C. Pricing and Pricing Assumptions. Except as otherwise agreed in writing, the annual charge for each Renewal will be Thermo Fisher's standard support plan rates in effect at the start of the Renewal. All Support Plan pricing is based on the assumption that the Covered Equipment operates in accordance with product specifications as of the coverage start date; therefore, prior to the start of each Term and Renewal, Seller reserves the right to verify and correct the condition of the Covered Equipment and invoice Buyer at Seller's current billable rates for any Support Services deemed reasonably necessary to bring the Covered Equipment into good operating condition. Notwithstanding the above, Seller agrees to waive its right to bill the Buyer for bringing the Covered Equipment into good operating condition if there is no lapse between the end date of the current Support Plan Term and the beginning of any Renewal.

D. Parts and Consumables: The Support Plan level defines when and if the cost of parts is included under the Support Plan. Notwithstanding the foregoing, the cost for parts that are consumed in the normal and usual operation of the Covered Equipment including, but not limited to, sample preparation and analysis, consumables, paper, ink cartridges, ribbons, pens, lamps and/or data media are not covered under any Support Plan.

E. Key Operator: Buyer will designate a key operator of Covered Equipment who can describe instrument malfunctions to Seller's service representatives by telephone and who is qualified to perform simple adjustments and corrections to the Covered Equipment as requested by Seller's service representatives. Buyer's failure to designate a key operator or to perform or to have an authorized representative perform the routine maintenance specified in the Covered Equipment's instructions or Owner's Manual may result, at Seller's option, in Buyer being invoiced at Seller's standard Technical Support rates to provide such non-covered services.

F. Equipment Modification: Seller reserves the right to make any changes in the design or construction of Seller's Products without incurring any obligation to make any updates or changes whatsoever in the Covered Equipment under the Support Plan. Buyer agrees to allow Seller, at its expense and option, to make retrofits or design changes which improve product reliability, but do not change its performance characteristics. Any Buyer requests to modify or add devices or accessories to Covered Equipment that are not manufactured by Seller are outside the scope of the Support Plans and covered Support Services.

G. Support Services Warranty: Seller's sole obligation under any Support Plan is to provide the Support Services in a workmanlike manner in accordance with the entitlements of the Support Plan purchased by Buyer hereunder. SELLER MAKES NO OTHER WARRANTIES FOR SUPPORT SERVICES PROVIDED UNDER A SUPPORT PLAN, EXPRESS OR IMPLIED, AND DISCLAIMS ALL WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND ANY OTHER OBLIGATIONS OR LIABILITIES WHETHER IN CONTRACT, WARRANTY, NEGLIGENCE OR OTHERWISE.

H. Support Plan Exclusions: The following occurrences are not covered by any Support Plan purchased by Buyer from Seller under this Agreement:

(a) Covered Equipment malfunctions caused by any of the following abnormal conditions; and if Seller performs Support Services as a result thereof, Seller will invoice Buyer at Seller's standard billable rates for service, travel or move, labor and parts: (i) Shipping damage incurred en route to Buyer's site or any subsequent transport thereafter; (ii) Force Majeure events, including for example, floods, lightning, earthquake, tornado, hurricane or fire, bombing, terrorism, armed conflict, malicious mischief, sabotage or other such natural or manmade disasters; (iii) Physical abuse, misuse, sprinkler damage, electrical surge or abnormal power variation; (iv) Repairs, maintenance, or modifications made by anyone other than Seller's trained personnel or without Seller's supervision and/or approval; and (v) Relocation and reinstallation of Covered Equipment are not covered under the Support Plan; however, upon request Seller, will supervise the removing, crating, relocation and reinstallation of its products at Seller's standard billable rates for service, travel or move, labor and parts.

(b) Maintenance or replacement of media (i.e., floppy disks, printer supplies, etc.) whatever the reason for loss, failure or damage;

(c) Servicing of material or instruments manufactured by anyone other than Seller, including third-party material or instruments purchased for

engineering specials;
(d) Beta-site support;
(e) Service calls made to train operators; and/or
(f) Service calls made as a result of Buyer-identified areas of responsibility, i.e. malfunctions related to Buyer's site conditions, utilities and/or facilities (power, water, temperature, humidity, vibration, dust, etc.) or site computer/data network problems or integrity.

I. Buyer Responsibilities: Buyer will give Seller's personnel reasonable access to the Covered Equipment whenever Support Service is required. Buyer will cooperate with Seller's personnel so that Support Services can be performed efficiently and without interruption. Buyer will permit Seller to use of Buyer's equipment, including Covered Equipment, that Seller's personnel deem necessary to perform the Support Services. Buyer is solely responsible for the procurement, installation, maintenance and fees associated with all third party communication equipment and media as needed for the performance of Support Service under the Support Plan including, but not limited to, telephone and equipment for remote transmission of data.

14. INSURANCE. For the Term of a Support Plan and/or for the provision of on-site Services purchased hereunder, as applicable, Seller agrees to maintain and carry liability insurance in amounts set forth below with insurance companies rated B+ or better by "BEST" rating services. Insurance includes (a) commercial general liability insurance for a limit of US$2,000,000 (two million) for each occurrence and US$4,000,000 (four million) in the aggregate, (b) Statutory workers' compensation and employer's liability insurance for a limit of US$1,000,000 (one million), (c) Automobile liability of US$2,000,000 (two million) and (d) Umbrella coverage of US$5,000,000 (five million). No policy will include a waiver of subrogation. Upon request from Buyer related to applicable Services, Seller will provide to Buyer a certificate of insurance using the standard ACORD form to evidence the insurance coverage required herein.

15. MISCELLANEOUS. *(a)* Buyer may not delegate any duties or assign any rights or claims hereunder without Seller's prior written consent, and any such attempted delegation or assignment shall be void. *(b)* The rights and obligations of the parties hereunder shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Commonwealth of Massachusetts, U.S.A. without reference to its choice of law provisions. Each party hereby irrevocably consents to the exclusive jurisdiction of the state and federal courts located in the County of Suffolk, Massachusetts U.S.A. for any action arising out of or relating to this Agreement. Each party hereby waives any other venue to which it may be entitled by domicile or otherwise. (*c*) In the event of any legal proceeding between the Seller and Buyer relating to this Agreement, neither party may claim the right to a trial by jury, and both parties waive any right they may have under applicable law or otherwise to a right to a trial by jury. Any action arising under this Agreement must be brought within one (1) year from the date that the cause of action arose. *(d)* In the event that any one or more provisions contained herein shall be held by a court of competent jurisdiction to be invalid, illegal or unenforceable in any respect, the validity, legality and enforceability of the remaining provisions contained herein shall remain in full force and effect, unless the revision materially changes the bargain. *(e)* Seller's failure to enforce, or Seller's waiver of a breach of, any provision contained herein shall not constitute a waiver of any other breach or of such provision. *(f)* Unless otherwise expressly stated on the Product or in the documentation accompanying the Product, software and/or Services, they are not approved medical devices and are intended by Seller to be for "Research Use Only" as defined by the U.S. Food and Drug Administration regulations and is not to be used for any illegal or unapproved regulatory purposes, including without limitation, *in vitro* diagnostic uses, *ex vivo* or *in vivo* therapeutic uses, or any type of consumption by or application to humans or animals. *(g)* Seller agrees not to knowingly disclose any confidential information or data obtained by it during the performance of Services when such information or data is clearly identified in writing by Buyer as confidential. Buyer agrees that all pricing, discounts and technical information that Seller provides to Buyer are the confidential and proprietary information of Seller. The parties agree to keep such information confidential and not disclose each other's confidential information to any third party for one (1) year hereafter, and to use such information solely for Buyer's internal purposes and in connection with the Products supplied hereunder. Nothing herein shall restrict the use of information available to the general public. (*h*) Any notice or communication required or permitted hereunder must be in writing and shall be deemed received when personally delivered, upon delivery by any internationally recognized carrier such as Federal Express or similar overnight delivery service, or three (3) business days after being sent by certified mail, postage prepaid, to a party at the address specified herein or at such other address as either party may from time to time designate to the other. (*i*) Seller may, in its sole discretion, provide (I) applicable Product training to Buyer or its employees, or (II) samples of Products to Buyer for distribution to patients of Buyer. Buyer agrees to distribute any such samples to patients for patient use or, if not so distributed, to return them to Seller. Buyer may not use the samples to provide care to patients and must not bill any patients or third party payers when Buyer dispenses the samples. *(j)* Seller hereby rejects and disclaims any rights of Buyer contained, or obligations imposed upon Seller, in any document provided, referenced or otherwise submitted by Buyer, in each case, that Seller has not expressly included in this Agreement or a writing manually executed by Seller (including, without limitation, any rights of Buyer in respect of designs, specifications, source code or intellectual property, owned, created, developed or licensed, by Seller; any rights to items or services not specifically identified in Seller's quotation; any audit rights or financial offset rights of Buyer; any penalties or liquidated damages imposed upon Seller; any obligation by Seller to comply with Health Insurance Portability and Accountability Act of 1996 (as amended), Current Good Manufacturing Practice regulations (as amended), the requirements, as amended, of the Customs-Trade Partnership Against Terrorism or any code of conduct, quality program, information security program, background or drug screening program or other guidelines, programs or policies, in each case, promulgated or required by Buyer; any obligation that Seller comply with any law that, under law, would not otherwise apply to Seller in respect of the transaction(s) contemplated hereby; any right of Buyer to withhold all, or any portion, of the purchase price of any products or services provided hereunder for any period of time; any right of Buyer, itself or through any third party, to remediate any defects in, replace or re-perform, any products or services provided hereunder at Seller's cost or expense; any obligation of Seller to waive, or require its insurers to waive, any rights of subrogation; any obligation of Seller that would impair, restrict or prohibit Seller's ability to freely conduct any business with any person or in any geography or market; any early-payment, or other, discount; any obligation of Seller to maintain a supply of spares, or otherwise make any services available, for any particular period of time; any representation, warranty or other obligation of Seller to provide pricing comparable to, or more favorable than, the pricing that Seller provides to others; any restriction of, or prohibition on, Seller's ability to modify, change or discontinue any of its products, processes or services; or any waiver by Seller of any right to enforce any of the terms hereof).

Purchase Order - Submission Details

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	14
Lead Time	**Payment Terms**		**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE		September 20, 2020
Inco Terms 1	**Inco Terms 2**	**Shipping Method**	
Delivered duty paid		Exped Def 5 Day	
See below			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

To place your order and expedite shipment, please 1) sign and date the last page of this document; and 2) fax or e-mail it along with your Purchase Order to one of the addresses below.

Please note-all Purchase Orders must show the vendor name of Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

Complete System Orders:
Fax: 905-890-5775
e-mail: orders.sid.can@thermofisher.com

Parts or Service Orders:
Fax: 905-890-9161
e-mail: Camis.SIDservice@thermo.com

Notes:

- Items marked with an asterisk (*) on the face of the quotation are non-Thermo Fisher Scientific products.
- Prices, warranty, installation and service on the items quoted herein are available only in Canada and may not be otherwise assigned.
- Tax exemption certificates or direct pay permits must be provided with the order documents, if applicable. If tax exemption documentation is not provided, buyer shall pay applicable taxes in addition to the price stated on this quotation.
- Buyer shall not export or re-export technical data or products supplied by Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc in violation of applicable export regulation. Buyer who exports products purchased hereunder assumes all responsibility for obtaining required export documentation, authorization, and payment of all applicable fees.
- All prices are quoted in CAD.

Purchase Order - Submission Details

Quote Number	Version	Quotation Date	Page
CPQ-00246524	1.01	March 25, 2020	15
Lead Time	**Payment Terms**		**Expiration Date**
4-6 weeks	NET 30 DAYS UPON INVOICE DATE		September 20, 2020
Inco Terms 1	**Inco Terms 2**	**Shipping Method**	
Delivered duty paid		Exped Def 5 Day	
See below			

Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.
2845 Argentia Road, Unit 4
Mississauga ON L5N 8G6

As an Authorized representative of the Buyer, your signature below creates an agreement to buy the products and services listed herein and your acceptance of the Seller's Standard Terms and Conditions of Sale included herein as the sole and exclusive terms for your purchase.

	BUYER		SELLER
By:		By:	
Print Name:		Print Name:	
Print Title:		Print Title:	
Date:		Date:	

_____ Initial here to indicate Buyer's agreement to automatically apply Seller's Standard Terms and Conditions of Sale for Products and Services to all future orders of Products and Services from Seller, whether or not the Agreement is referenced on Seller's quote or Buyer's Purchase Orders, for _____ (write # of years) from later date of the parties' signature, or until either party provides written notice that this Agreement is terminated.

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées

Avis d'intention
DEEU-20-002

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHROMATOGRAPHE EN PHASE LIQUIDE AVEC DEUX DÉTECTEURS DE SPECTRE DE MASSE (LC-MS-MS)

Ce document ne constitue pas une invitation à soumissionner

4 mai 2020

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

Type de l'avis : **Avis d'intention**

Titre de l'avis : Fourniture et installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Nature du contrat : Approvisionnement (biens et services)

Date limite pour manifester son intérêt: 21 mai 2020 13h30

Date prévue pour la conclusion du contrat : 27 mai 2020 13h30

Note : Si l'organisme public ne vous a pas répondu 3 jours avant la date prévue de la conclusion du contrat ou si vous n'êtes pas d'accord avec la décision rendue, il vous est possible de faire une plainte à bureau de l'inspecteur général de la Ville. La plainte doit être reçue au plus tard 1 jour avant la date de conclusion du contrat.

Au terme du présent avis d'intention, aucun contrat ne sera octroyé aux répondants par la Ville et elle ne pourra être tenue à aucune responsabilité envers les répondants.

Les répondants n'ont droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour la préparation et la présentation de leur réponse.

Les manifestations d'intérêts reçues avant la date limite ne seront prises en considération qu'aux seules fins d'aviser s'il y a lieu ou non de recourir à un appel d'offres en régime de concurrence. **S'il juge qu'aucun autre fournisseur n'a réussi à faire la démonstration de sa capacité à réaliser le mandat en fonction des besoins et des obligations ci-après énoncés, la Ville se réserve le droit de maintenir sa décision initiale de confier ce contrat de gré à gré au seul fournisseur identifié au présent avis.**

Les répondants peuvent obtenir des informations supplémentaires en communiquant avec :

M. Michel Shooner, conseiller en analyse et contrôle de gestion – Administration de contrats, à la Direction de l'épuration des eaux usées, au numéro 514-280-4418 ou par courriel à l'adresse suivante : michel.shooner@montreal.ca

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

AVIS D'INTENTION DEEU-20-002

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHROMATOGRAPHE EN PHASE LIQUIDE AVEC DEUX DÉTECTEURS DE SPECTRE DE MASSE (LC-MS-MS)

RAPPEL AUX RÉPONDANTS

Les informations suivantes doivent être fournies avec votre proposition:

- Le formulaire " Avis du répondant";
- Exposé détaillé et les fiches techniques des biens proposés démontrant que le répondant est en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans le présent avis d'intention;
- Tout autre document pertinent au dossier.

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

AVIS D'INTENTION DEEU-20-002

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHROMATOGRAPHE EN PHASE LIQUIDE AVEC DEUX DÉTECTEURS DE SPECTRE DE MASSE (LC-MS-MS)

AVIS DU RÉPONDANT DEEU-20-002

RÉPONDANT

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____ Code postal :_____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

N° T.P.S. _____ N° T.V.Q. : _____

N° C.S.S.T. : _____

N° d'entreprise NEQ : _____

Signataire autorisé : _____
(en caractères d'imprimerie)

Signature : _____ Date : _____

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE 1
2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 1
   a. Modalités 1
   b. Transmission des réponses 2
3. DESCRIPTION DU BESOIN : 2
4. MOTIFS ÉVOQUÉS EN VUE DE CONCLURE LE CONTRAT 3

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

1. MISE EN CONTEXTE

Le présent avis d'intention ne constitue pas un appel d'offres de régime de concurrence, mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat d'approvisionnement de gré à gré au fournisseur ci-dessous mentionné pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Fournisseur identifié : Thermo Fisher Scientific inc.

Montant estimé du contrat : 1 000 000 $ (taxes incluses)

Toutefois, dans ce contexte, la Ville a l'obligation de s'assurer qu'un seul fournisseur réponde aux exigences techniques et qu'il n'existe pas d'autres fournisseurs pouvant offrir ces biens et services.
Tout fournisseur jugeant être en mesure de satisfaire les exigences identifiées dans le présent avis d'intention doit manifester par écrit son intérêt envers ce contrat d'approvisionnement et démontrer ses aptitudes à livrer les biens et/ou les services requis par la Ville.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a. Modalités

La Ville de Montréal ne s'engage d'aucune façon envers quiconque, sur les suites du présent avis. En aucun cas, le présent avis ne doit être interprété comme étant un appel d'offres ou de propositions. Quelconques démarches prises par un répondant à la suite du présent avis sont volontaires et à ses frais.

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

b. Transmission des réponses

Pour être considérés, les répondants devront transmettre leur manifestation d'intérêt par courriel à contrats@ville.montreal.qc.ca avant jeudi le 21 mai 13h.30.

3. DESCRIPTION DU BESOIN :

Unité de spectrométrie de masse haute résolution du type Q-Exactive composée des éléments suivants :

- Système Q-Exactive modèle de comptoir avec source d'ionisation HESI II;
- Passeur d'échantillons automatisé;
- Système FT (Fourier transformation) à haute-résolution;
- Configuration Orbitrap-quadrupôle offrant une haute résolution et une précision des masses dans tous les modes d'opération;
- Acquisition et analyse en temps réel des données;
- Système de base de données XCalibur pour le contrôle de l'instrument et de l'acquisition;
- Logiciel TraceFinder pour les composés ciblés;
- Logiciel Compound Discoverer pour les composés non ciblés;
- Système de dissociation élevée de collision (HCD) pour générer un spectre de fragment;
- Système de filtre de masse quadripolaire qui consiste en filtre de masse HyperQuad, procurant une isolation variable et sans étape des précurseurs avec une sélection de bandes de 0.4 Da à 2 450 Da;
- Technologie quadripolaire avancée (AQT) procurant une transmission plus élevée des ions et une isolation supérieure de la forme de la fenêtre;
- Système de chromatographe liquide (LC) EQuan Max Plus incluant une pompe quaternaire F et une pompe binaire Plus;
- Aucun refroidissement par liquide;
- Aucun gaz externe sauf l'azote;
- Générateur d'azote de haute pureté;
- 1 année supplémentaire de garantie;
- Pouvoir de résolution allant jusqu'à 140,000 (@ m/z= 200);
- Précision sur la mesure exacte des masses (1 ppm étalonnage interne et 3 ppm étalonnage externe).

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

4. MOTIFS ÉVOQUÉS EN VUE DE CONCLURE LE CONTRAT

Le projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station) de la Ville de Montréal comprend la mise en place d'un procédé de désinfection à l'ozone, afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) tel que décrit dans le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).

L'ozonation est un procédé reconnu efficace pour réduire la charge microbiologique (ex. bactéries, virus et protozoaires) dans l'eau et également celle de substances chimiques organiques, telles que les contaminants d'intérêt émergent. Les produits pharmaceutiques, les produits de soin personnel, les agents tensioactifs et les hormones constituent les substances d'intérêt émergent et sont reconnus depuis plusieurs années comme étant une source importante de pollution des milieux aquatiques.

Dans le cadre du projet, la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau désire faire l'acquisition d'un spectromètre de masse à très haute résolution couplé à un système de chromatographie liquide à ultra-haute performance pour l'analyse quantitative et qualitative des produits chimiques à caractère émergent dans l'affluent, l'effluent de la station d'épuration avant et après l'ozonation et au point de rejet dans le fleuve Saint-Laurent. Le nouveau spectromètre de masse servira à l'analyse des composés ciblés qui se retrouvent dans les 5 familles du Guide de caractérisation initiale de l'effluent des stations d'épuration municipales de grande et très grande taille. De plus, il devra être en mesure d'identifier et de quantifier les sous-produits inconnus issus de la décomposition de ces produits chimiques à caractère émergent par l'action de l'ozone.

Or, pour évaluer l'efficacité de l'ozonation sur la réduction de ces substances d'intérêt émergent, il faut faire appel à une technique analytique sophistiquée. Il s'agit de la technique de chromatographie liquide couplée avec une détection utilisant deux spectrophotomètres de masse (LC-MS-MS).

Le système hybride Q-Exactive de la compagnie Thermo Fisher Scientific Inc. offre la combinaison de performances *qualitatives* et *quantitatives* exceptionnelles et inégalées à ce jour par aucune autre technologie « benchtop » en ce moment sur le marché. Il offre un pouvoir de résolution allant jusqu'à 140,000 (@ m/z= 200) qui est nécessaire pour la séparation d'interférences de produits ayant la même masse nominale pour des composés analysés présents dans les effluents. La haute résolution est requise pour discerner les signaux d'ions chevauchés, un problème commun lors d'analyses de matrices très complexes. La haute résolution permet de réduire l'erreur sur la masse mesurée des inconnus et améliore leur quantification. Les technologies alternatives n'ont pas ce pouvoir de résolution. Une bonne précision sur la mesure exacte des masses (1 ppm étalonnage interne et 3 ppm étalonnage externe) est essentielle à la détermination de la formule élémentaire d'inconnus et est un atout essentiel dans l'identification des contaminants inconnus.

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001. boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

Sa géométrie semblable à un triple quadripôle permet la quantification en haute résolution et offre une sensibilité et une gamme linéaire dynamique (au moins 5 ordres de magnitude) équivalente en mode d'ions sélectifs ou en mode balayage de masse (≥10 spectres MS/MS par seconde) grâce à sa cellule à collision HCD. Ce mode permet du même coup de confirmer l'identité des molécules ciblées. Cette technologie est idéale pour l'analyse de structures de contaminants chimiques ciblés (connus), mais également des produits chimiques non ciblés ou inconnus qui proviennent de la décomposition partielle des composés émergents par le procédé d'ozonation.

Les appareils Q-Exactive Plus n'ont pas d'équivalents comparables sur le marché canadien (ni ailleurs). C'est dans le but d'acheter ces appareils très spécifiques pour le suivi de l'efficacité du procédé d'ozonation appliqué à l'effluent de la Station que nous vous fournissons cette justification à l'exception aux procédures d'appel à la concurrence.

Le choix de ce produit de la compagnie Thermo Fisher Scientific répond parfaitement aux caractéristiques essentielles d'un système pour ***l'identification*** et la ***quantification*** des produits chimiques ciblés ou inconnus. En effet, l'équipement retenu possède les caractéristiques critiques et essentielles pour identifier les composés à caractère émergent dans la matrice extrêmement complexe des eaux usées municipales à caractère industriel.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203438011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 1 006 033,72 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1203438011_InfoCompt_DEEU - V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-12

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207655002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 $, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424,00 $ à 984 335,91 $, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 $, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy dans le cadre du contrat accordé à Gateway Ticketing Systems inc. (CG 17 0471);

2. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue avec Gateway Ticketing systems inc. (CG 17 0471) majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424,00 $ à 984 335,91$, taxes incluses;

3. d'autoriser Mme Liza Sarraf, Directrice Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;

4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-10 16:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207655002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 $, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424,00 $ à 984 335,91 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La solution Galaxy, de la firme Gateway Ticketing Systems inc., est utilisée pour les quatre institutions d'Espace pour la vie (le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto) pour la gestion de la billetterie. Cette solution intégrée permet de supporter les fonctions de vente de billets sur place, en ligne, sur bornes libre-service et permet également la réservation de groupes et la vente aux revendeurs via un extranet.

La Ville de Montréal a octroyé en 2017 un contrat à la firme Gateway Ticketing Systems inc. pour une période de 3 ans, afin d'effectuer la mise à jour et l'entretien de la solution Galaxy acquise en 2004.

La passerelle de paiement ("webstore payment gateway") a été mise en place en février 2019. Ce module permet d'assurer le transfert de paiement entre la solution de paiement (Paysafe de Desjardins) et la billetterie en ligne d'Espace pour la vie. Les frais de support et maintenance de ce module de paiement n'ont pas été inclus dans le contrat initial intervenu en 2017 entre la Ville de Montréal et Gateway Ticketing Systems inc. Ces frais de maintenance sont payables à compter de la deuxième année suivant la mise en place du service, soit en février 2019. Étant donné que le contrat actuel fini en septembre, les frais à couvrir seront de février 2020 à septembre 2020.

La situation actuelle, des imprévus administratifs, la révision du contrat en vigueur aux fins du renouvellement, entre autres, ont occasionné des délais dans la présentation de cette demande. Durant cette période, la Ville a continué à bénéficier des services de Gateway

Ticketing Systems inc.

La Ville souhaite amender le contrat actuel pour inclure le service de support et maintenance de la passerelle de paiement du module de billetterie en ligne et renouveler le contrat en vigueur qui vient à échéance en septembre 2020. Il est essentiel d'assurer l'évolution de la solution Galaxy, maintenir la performance du système et favoriser l'expérience des visiteurs.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la réforme du service d'accueil d'Espace pour la vie. Une initiative ayant pour objectif de faciliter les transactions en ligne et en libre-service, afin de diminuer les files d'attente et de favoriser une expérience optimale pour les visiteurs.

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 $, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (résolution (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424,00 $ à 984 335,91 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0471 – 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy, pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020, et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour une somme maximale de 971 424 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin;
CE09 2051 – 9 décembre 2009 – Octroyer un contrat d'entretien pour des progiciels et équipements, pour une période d'une année - Gateway Ticketing Systems Inc. - 71 184,75 $;

CE05 5168 – 21 décembre 2005 – Autoriser l'acquisition d'équipements et logiciels, projet "Modernisation des pratiques et outils de gestion" volet libre service et service Internet, Muséums nature de Montréal - fournisseur unique, Gateway ticketing systems inc. - 67 131,16 $;

CE04 1886 – 6 décembre 2004 – Octroyer un contrat (366 900, $) à la firme CGI pour la fourniture de services professionnels d'accompagnement, projet "Modernisation des pratiques et outils de gestion, secteur des opérations commerciales et du service à la clientèle" - Appel d'offres 04-8128 - quatre soumissionnaires;

CM04 0088 – 24 février 2004 – Octroyer un contrat à la firme Gateway Ticketing Systems Inc. pour l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré, d'équipements, de services connexes et de fournitures (maximum 1 366 082 $) - Soumission 03-7927.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise une demande de dépense additionnelle pour le contrat en vigueur avec Gateway pour le paiement du service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne pour la période de février 2020 au 30 septembre 2020.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du présent dossier, ce contrat est accordé, de gré à gré, à Gateway Ticketing Systems inc. Cette entreprise est propriétaire du code source de la solution Galaxy et, de ce fait, est la seule autorisée à y faire des modifications et la seule en mesure de fournir les

services de support et d'entretien requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les Cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat en vigueur passera de 971 424,00 $ à 984 335,91 $, taxes incluses. La dépense supplémentaire de **12 911,91 $, taxes incluses (11 790,29 $ net de taxes),** correspondant aux frais de support et maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier permettra à la Ville :

- de maintenir le bon fonctionnement du système et assurer une qualité de services offerts aux visiteurs;
- de bénéficier des améliorations fonctionnelles intégrées à la solution Galaxy.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :
Approbation du dossier par le comité exécutif : 19 août 2020;
Approbation du dossier par le conseil municipal : 24 août 2020;
Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : 27 août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-10

Normand CARDELLA
C/s gestion des sytemes d'information - bibliotheques

Tél : 514 872-5593
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Normand CARDELLA
C/s gestion des sytemes d'information - bibliotheques
Tél : 514 872-5593
Approuvé le : 2020-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-10

DocuSign Envelope ID: F8626E9A-AB50-41BD-A23C-9BFD86DBFA21

SMARTER SOLUTIONS. SMARTER TICKETING.

Gateway TICKETING SYSTEMS

Date: May 5, 2020

ATTN: Liza Sarraf
City of Montreal
Information Technology Services
801 rue Brennan, 3e étage
Bureau 3207
Montréal, Québec H3C 0G4
Canada

DEAR MS. SARRAF,

This letter is to confirm that Gateway Ticketing Systems, Inc. ("Gateway") is the sole source provider of the Galaxy® Ticketing Solution within the United States and Canada. Gateway is the sole and unique owner of the source code for all Galaxy® software applications and modules and no other vendor can provide the licensing for any of our Galaxy® applications and/or software modules, including the ability to offer the compatibility of the existing Galaxy® licenses at the City of Montreal. Further, Gateway is the sole source provider of the continued maintenance and technical support services of our Galaxy® products. This applies to the Galaxy® Software being utilized for the City of Montreal, including modules for: point of sale, order entry and group sales, resource management, pass and membership, upsell, stored value, retail, kiosk, and admission control. City of Montreal currently uses a third-party inventory solution in combination with the Galaxy® Software and that inventory solution is owned by DataWorks International, Inc.

Gateway does have official resellers of the Galaxy® Ticketing Solution located outside of the United States; however, the City of Montreal would not have the ability to obtain licensing or support from those resellers nor would the foreign resellers legally be allowed to provide City of Montreal with Galaxy® licensing and/or support.

Therefore, the only method for City of Montreal to obtain the applicable licensing, support and maintenance services is through Gateway Ticketing Systems, Inc.

Sincerely,

DocuSigned by:
Michael André
FE3A57D0A37F414...

Michael M. André
President & CEO

MMA/kbj

GATEWAY TICKETING SYSTEMS, INC.
445 County Line Road
Gilbertsville, Pennsylvania 19525

610.987.4000 (MAIN)
610.987.4001 (FAX)
gatewayticketing.com

INVOICE

Gateway TICKETING SYSTEMS™

2204 39 Avenue NE
Calgary, Alberta T2E 6P7
((61) 0) -987-4000

Invoice Number: C200002-IN
Invoice Date: 2/26/2020
Invoice Due Date: 3/27/2020
Order Number: C190026
Customer Number: 01-M1021

SOLD TO:	SHIP TO:
CITY OF MONTREAL ATTN: ACCOUNTS PAYABLE 801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE MONTREAL, QUEBEC QUEBEC, . HC3 0G4	CITY OF MONTREAL ATTN: LIZA SARRAF 801, RUE BRENNAN, 9E ETAGE MONTREAL, QUEBEC QUEBEC, . HC3 0G4

CUSTOMER P.O.	SHIP VIA	FOB	TERMS
			NET 30 DAYS

ITEM NO.	DESCRIPTION	UNIT	ORDERED	SHIPPED	PRICE	AMOUNT
	MAINTENANCE SUPPORT					
200-000S	Software Maintenance (ER 242923: Webstore Payment Integration) Coverage Period: February 28, 2020 - September 30, 2020	EACH	1.00	1.00	11,230.19	11,230.19
200-300SP-BR	Premier Support Tiers - Bronze Coverage period: October 1, 2019 - September 30, 2020 (Billed Annually)	EACH	1.00	1.00	0.00	0.00
	IF COPY OF APPENDIX A IS REQUIRED PLEASE EMAIL: SUPPORT@GATEWAYTICKETING.COM					
/CDN	INVOICE IS IN CANADIAN DOLLARS					0.00

Net Invoice:	11,230.19
Sales Tax:	561.51
Invoice Total:	**11,791.70**

MODIFICATION À LA CONVENTION INTERVENUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Liza Sarraf.

Ci-après nommée : la **« Ville »**

ET :

GATEWAY TICKETING SYSTEMS, INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 445 County Line Road, Gilbertsville, Pennsylvania,19525, agissant et représentée par M. Michael Andre, président - directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommé : le **« Contractant »**

Numéro d'inscription T.P.S. : 86839 7530 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : N.A.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

ATTENDU QUE la Ville a conclu avec le Contractant une convention de services professionnels, approuvée par la résolution (CG17 0471) afin d'effectuer la mise à jour et l'entretien de la Solution Galaxy acquise en 2004 (ci-après la «Convention initiale»);

ATTENDU QUE le montant maximal de la convention initiale doit être augmenté afin d'assurer les services de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la convention initiale à cet effet;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente de modification.

2. La convention initiale est modifiée en remplaçant, à l'article 8.1 «En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de neuf cent soixante et onze mille quatre cent vingt-quatre dollars (971 424,00 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant»

   Par:

   «En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-cinq et quatre-vingt-onze dollars (984 335,91 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

   Le tableau détaillé des coûts de la convention initiale est remplacé par:

Description	2017	2018	2019	2020	Total
Transfert de licences	28 099,89$	-	-	-	28 099,89$
Améliorations fonctionnelles	599 266,95$	-	-	-	599 266,95$
Support en cours de projet	95 520, 77$	90 124,76$	-	-	185 645,53$
Entretien-Licence	56 992,65$	50 709,49$	50 709,49$	**12 911,91$**	171 323,54$
TOTAL	779 880,26$	140 834,25$	50 709,49$	12 911,91$	**984 335,91$**

3. Tous les autres termes et obligations de la convention initiale demeurent inchangés.

4. La présente convention de modification entre en vigueur à sa signature par les deux parties.

5. Annexe 1: Facture No. C200002-IN, couvrant tous les honoraires et taxes applicables au service du Contractant. Pour des raisons administratives, la Ville inclut la TVQ dans le calcul du montant à payer. Par contre, juste la TPS est applicable pour le fournisseur.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Liza Sarraf, directrice Engagement numérique

Le e jour de 20

GATEWAY TICKETING SYSTEMS, INC.

Par : _____
Michael Andre, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 20 _____ (Résolution).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207655002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 $, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424,00 $ à 984 335,91 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207655002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Preposée au budget
Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-10

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1204983004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de huit (8) mois - Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 $, taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 $ + variation des quantités 3 281 641,60 $) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de huit (8) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglaçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18120) et au tableau de prix reçus joint ;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Cargill Limitée	Groupe A (Sel régulier)	8 850 643,51 $
Cargill Limitée	Groupe B (Sel traité)	1 729 436,68 $
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	5 827 128,82 $

2. d'autoriser une dépense de 3 281 641,60 $ (20 %), taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-15 16:45

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204983004**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de huit (8) mois - Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 $, taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 $ + variation des quantités 3 281 641,60 $) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois (3) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglaçage des chaussées pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, le Jardin botanique de Montréal, la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que pour les quatorze (14) villes liées de l'agglomération. À chaque année, depuis 2002, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des entités mentionnées au paragraphe ci-dessus des ententes-cadres pour la fourniture du sel de déglaçage des chaussées pour l'hiver à venir.

En septembre 2019, les contrats pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées ont été octroyés, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17656, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes Cargill Limitée, Mines Seleine - une division de K+S Sel Windsor ltée et Compass Minerals Canada Corp., pour un montant total estimé de 24 948 067,81 $, taxes incluses. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de huit (8) mois se terminant le 30 avril 2020 et ne disposaient d'aucune option de prolongation. La consommation sur ces ententes a été de 82 % pour le sel régulier et de 83,2 % pour le sel traité. En avril 2020, le Service de l'approvisionnement a recueilli les prévisions de tous les requérants et a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler les besoins pour la saison hivernale 2020-2021.

L'appel d'offres public 20-18120 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication s'est déroulée sur une période de trente-six (36) jours calendaires, soit du 20 mai au 25 juin 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires, soit jusqu'au 22 décembre 2020.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis un (1) addenda visant à clarifier des éléments administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0430 - 19 septembre 2019 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 $ et Groupe B : 1 326 029,67 $), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 974 043,73 $), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 $) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)
CG18 0554 - 25 octobre 2018 - Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période approximative de 6 mois, avec Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 $, taxes incluses et Groupe B : 966 652,31 $, taxes incluses) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (14 415 430,69 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.)

CG17 0360 - 24 août 2017 - Conclure des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois avec Compass Minerals (11 215 172,56 $), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (5 851 080,62 $) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (831 000,21 $), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.)

DESCRIPTION

Les trois (3) ententes-cadres visent la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, pour le Jardin botanique de Montréal, pour la STM ainsi que pour les quatorze (14) villes liées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).
L'appel d'offres comprend du sel régulier pour les chaussées ainsi que du sel traité utilisé par certains requérants.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur les consommations antérieures et les besoins futurs anticipés par chacun des requérants. Elles représentent, pour l'hiver 2020-2021, un potentiel d'approvisionnement de 193 106 tonnes métriques (tm) pour le groupe A (sel régulier), et de 16 843 tm pour le groupe B (sel traité), mais n'engagent aucunement les à acheter quelque quantité que ce soit. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins et sont tributaires, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale. En cas de nécessité, les clauses contractuelles permettent aux requérants de consommer jusqu'à 20 % de plus que les quantités exprimées au bordereau de prix.

L'octroi est effectué en tenant compte de la capacité maximale de fourniture offerte par chacun des soumissionnaires et globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun des requérants au regroupement confirme ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 2 % du montant total, taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 50 % du montant total du contrat, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion des trois (3) ententes-cadres permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et la sécurité publique.

Preneurs du cahier des charges (8) :
- Cargill Limitée;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- Decomed distribution;
- K+S Sel Windsor ltée;
- Sable Marco inc.;
- Sel IceCat;
- Sel Warwick inc.;
- Somavrac (c.c.) inc.

Soumissionnaires (4) :
- Cargill Limitée;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- K+S Sel Windsor ltée;
- Sel IceCat.

Des huit (8) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont soumissionné. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non conforme car il n'a pas soumis un prix pour chacun des articles inscrits au bordereau de prix, comme exigé à l'article 3 de l'annexe 1.13.01 - Modalités d'adjudication de la régie. Des quatre (4) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, deux (2) ont indiqué avoir des engagements dans d'autres contrats, un (1) a indiqué ne pas être en mesure de fournir les produits et les services demandés et un (1) n'a pas donné de raison pour son désistement.

Pour le sel régulier, les deux (2) adjudicataires recommandés, Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp., ont soumis un prix moyen pondéré de 66,11 $ / tm, excluant les taxes et incluant la livraison, pour une quantité estimée de 193 106 tm. Il s'agit d'une variation à la baisse de 35,74 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier de 102,89 $ / tm, excluant les taxes, pour une quantité estimée de 200 000 tm.

Pour le sel traité, l'adjudicataire recommandé, Cargill Limitée a soumis un prix moyen pondéré de 89,31 $ / tm, excluant les taxes, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 16 843 tm. Il s'agit d'une variation à la baisse de 22,56 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier de 115,33 $ / tm, excluant les taxes.

Sel régulier (groupe A)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cargill Limitée	14 428 737,47 $	2 885 747,49 $	17 314 484,97 $ *
Compass Minerals Canada Corp.	15 542 637,60 $	3 108 527,52 $	18 651 165,12 $ *
K+S Sel Windsor Ltée	16 871 231,66 $	3 374 246,33 $	20 245 477,99 $ *
Dernière estimation réalisée ($)	20 588 233,36 $	4 117 646,67 $	24 705 880,03 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(7 391 395,06 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(29,9 %)

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 336 680,15 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	7,7 %

Sel traité (groupe B)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cargill Limitée	1 729 436,68 $	345 887,34 $	2 075 324,02 $ *
Compass Minerals Canada Corp.	1 892 625,86 $	378 525,17 $	2 271 151,03 $ *
Dernière estimation réalisée ($)	2 006 076,97 $	401 215,39 $	2 407 292,37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(331 968,35 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(13,8 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			195 827,02 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9,4 %

* Note: Pour les fins de la comparaison entre les différents soumissionnaires, les montants des soumissions de ces firmes sont basés sur la quantité totale requise (193 106 tm pour le groupe A et 16 843 tm pour le groupe B). Toutefois, les montants octroyés sont en fonction des capacités maximales que chacun des soumissionnaires est capable de fournir. Le tout est attribué dans le meilleur intérêt économique du regroupement.

La baisse des prix observée cette année est attribuable à une offre plus grande que la demande sur le marché. Cette importante offre est due, notamment, à la fin de l'impact de la grève de la mine Goodrich en Ontario en 2018, à l'autosuffisance des soumissionnaires ayant des mines dans le Nord-Est de l'Amérique qui n'ont pas à importer du sel d'outremer, à l'inventaire de sel entreposé depuis l'année dernière puisque l'hiver 2019-2020 a été particulièrement modéré dans la région des Grands Lacs. Cette année, pour la première fois, la plupart des lots de l'appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont été octroyés à deux (2) importateurs québécois de sel, laissant nos soumissionnaires habituels avec un surplus d'inventaire pour couvrir les exigences de l'appel d'offres du Service de l'approvisionnement. D'ailleurs, un nouveau preneur de cahier des charges a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offre du Service de l'approvisionnement (bien que non conforme, comme mentionné précédemment).

À titre comparatif, le regroupement de Montréal bénéficie des meilleurs prix par rapport aux autres municipalités du Québec. Concrètement, le prix moyen de 66,11 $ / tm (excluant les taxes) est inférieur d'environ 23,4 % du prix moyen du regroupement d'achat de l'UMQ établit à 86,31 $/ tm (excluant les taxes) et il est inférieur d'environ 19 % à celui des municipalités de la grande région de Montréal.

Le prix de revient du sel est constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison. La différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des requérants. Puisque chacun des soumissionnaires conformes a proposé des prix pour tous les requérants, le mode

d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier devra être soumis pour étude à la Commission permanente sur l’examen des contrats. Cette étude est requise pour les raisons suivantes: le contrat pour le groupe A est supérieur à deux (2) millions de dollars et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne et deux (2) des soumissionnaires et un quatrième contrat consécutif pour la firme Cargill Limitée.

Afin d'assurer à tous les requérants un approvisionnement constant selon les quantités requises, et ce, dans les meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permettra aux requérants d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Adjudicataires recommandés

	requérants	
Firmes	Sel régulier	Sel traité
Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce - Ville-Marie - Outremont - Lachine - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - Verdun - Saint-Laurent - Pierrefonds- Roxboro - Ville de Hampstead - Ville de Mont-Royal - Ville de Wesmount - Ville de Montréal-Est - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Société de Transport de Montréal	Ville de Beaconsfield Village de Senneville Ville de Kirkland Ville de Wesmount Ville de Baie d'Urfé Ville de Mont-Royal Ville de Pointe-Claire Ville de Côte St-Luc Société de Transport de Montréal

Compass Minerals Canada Corp.	Anjou - Lasalle - Montréal-Nord - Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - Rosemont la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Le Plateau-Mont-Royal - Ville de Côte St-Luc - Jardin Botanique de Montréal	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le sel régulier s'élevant à 20 588 233,36 $, taxes incluses, ainsi que pour le sel traité, s'élevant à 2 006 076,97 $, taxes incluses, pour la période hivernale 2020-2021 (soit environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, du Jardin botanique de Montréal, des quatorze (14) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus pour ces produits lors du précédent appel d'offres et incluant une baisse de 9,56 %. Cette baisse représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour les produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques [P81] et l'Indice des prix à la consommation pour le transport (tableau 18-10-0004-01), tels que publiés par Statistique Canada dans ses rapports mensuels les plus récents, mars 2020, soit au moment de l'établissement de l'estimé préalable. Par ailleurs, l'estimation de l'appel d'offres a été revue avant l'ouverture des soumissions afin de prendre en compte les résultats de l'ouverture du 9 juin 2020 de l'appel d'offres du regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).
Le montant total estimé des ententes-cadres, pour la période de huit (8) mois est de :

1. Groupe A (Cargill Limitée): 7 697 885,20 $ + 384 894,26 $ (TPS) + 767 864,05 $ (TVQ) = 8 850 643,51 $

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 1 770 128,70 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantités au contrat, pour un montant total estimé de 10 620 772,21 $, taxes incluses.

2. Groupe A (Compass Minerals): 5 069 039,20 $ + 253 451,96 $ (TPS) + 505 636,66 $ (TVQ) = 5 828 127,82 $

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 1 165 625,56 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantités au contrat, pour un montant total estimé de 6 993 753,38 $, taxes incluses.

3. Groupe B (Cargill Limitée): 1 504 184,98 $ + 75 209,25 $ (TPS) + 150 042,45 $ (TVQ) = 1 729 436,68 $

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 345 887,34 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantités au contrat, pour un montant total estimé de 2 075 324,02 $, taxes incluses.

Le montant total estimé des trois (3) ententes-cadres est de :

14 271 109,38 $ + 713 555,47 $ (TPS) + 1 423 543,16 $ (TVQ) = 16 408 208,01 $

La somme des trois (3) montants équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 3 281 641,60 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantités au contrat, pour un montant total estimé de 19 689 849,61 $, taxes incluses.

Il s'agit de trois (3) ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de la politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation afin de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cette optique et pour faire suite à la demande du Service de la concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées depuis l'hiver 2016-2017. Afin d'appuyer cette décision, une étude sur les fondants et abrasifs a été faite par le Service de la concertation des arrondissements pour évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Cette étude finalisée en juin 2017 n'a pas démontré de différence justifiant de modifier le type de produit pouvant être utilisé par la Ville (sel régulier et sel prétraité). Par conséquent, la Ville ne prévoit pas de modification majeure pour le type de sel de déglaçage utilisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglaçage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. L'absence de ces ententes -cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue advenant une rupture de stock sur le marché, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit. La conclusion de ces ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services et produits obtenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des trois (3) ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l’adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.
CE 5 août 2020
CPEC 12 août 2020
CE 19 août 2020
CM 24 août 2020
CG 27 août 2020
Début du contrat 28 août 2020
Fin du contrat 30 avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois ORBAN
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1062 / 514 662-6831
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions

Tél : 514-872-1027
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2020-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2020-07-15

Groupe A - Sel régulier

Répartition des contrats		Cargill Limitée			Compass Minerals Canada Corp.		
Quantité	Répartition par soumissionnaire	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique incluant la livraison (hors taxes)	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique incluant la livraison (hors taxes)	Total
	CAPACITÉ MAXIMALE EN TONNE MÉTRIQUE	120 000			140 000		
3 900	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL La STM ira chercher le sel	3 900	59,00 $	230 100,00 $		66,05 $	
1 200	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 200	64,10 $	76 920,00 $		72,72 $	
14 000	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	14 000	64,10 $	897 400,00 $		69,84 $	
23 040	VILLE MARIE	23 040	64,20 $	1 479 168,00 $		71,76 $	
1 225	VILLE DE HAMPSTEAD	1 225	64,38 $	78 865,50 $		69,68 $	
1 300	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 300	64,38 $	83 694,00 $		69,20 $	
2 200	OUTREMONT	2 200	64,38 $	141 636,00 $		71,12 $	
2 400	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 400	64,38 $	154 512,00 $		72,24 $	
4 000	VILLE DE MONT ROYAL	4 000	64,38 $	257 520,00 $		70,64 $	
4 500	VILLE DE CÔTE ST LUC				4 500	69,36 $	312 120,00 $
4 500	VILLE DE DORVAL	4 500	64,38 $	289 710,00 $		69,52 $	
4 615	VERDUN	4 615	64,38 $	297 113,70 $		69,68 $	
4 700	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 700	64,38 $	302 586,00 $		71,28 $	
6 000	LE SUD OUEST	6 000	64,38 $	386 280,00 $		69,44 $	
6 000	PIERREFONDS ROXBORO	6 000	64,38 $	386 280,00 $		71,60 $	
6 500	LACHINE	6 500	64,38 $	418 470,00 $		69,36 $	
10 000	VILLE DE WESTMOUNT	10 000	64,38 $	643 800,00 $		69,52 $	
13 000	SAINT LAURENT	13 000	64,38 $	836 940,00 $		70,48 $	
9 000	AHUNTSIC- CARTIERVILLE	9 000	64,45 $	580 050,00 $		71,28 $	
6 200	LASALLE				6 200	69,20 $	429 040,00 $
5 000	ANJOU				5 000	69,20 $	346 000,00 $
2 400	VILLE DE MONTREAL EST	2 400	65,35 $	156 840,00 $		69,20 $	
5 000	MONTREAL NORD				5 000	69,52 $	347 600,00 $
9 000	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION				9 000	69,20 $	622 800,00 $
9 826	ROSEMONT LA PETITE PATRIE				9 826	69,20 $	679 959,20 $
100	JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL				100	69,20 $	6 920,00 $
7 500	SAINT LEONARD				7 500	69,20 $	519 000,00 $
12 000	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES				12 000	69,20 $	830 400,00 $
10 000	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE				10 000	69,20 $	692 000,00 $
4 000	LE PLATEAU MONT ROYAL				4 000	70,80 $	283 200,00 $
	TOTAL	119 980		7 697 885,20 $	73 126		5 069 039,20 $
			TPS	384 894,26 $		TPS	253 451,96 $
			TVQ	767 864,05 $		TVQ	505 636,66 $
			Montant TTC	8 850 643,51 $		Montant TTC	5 828 127,82 $

Groupe B - Sel traité

Répartition des contrats		Cargill Limitée		
Quantité	Répartition par soumissionnaire	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique incluant la livraison (hors taxes)	Total
	CAPACITÉ MAXIMALE EN TONNE MÉTRIQUE	16 843		
1 600	VILLE DE BEACONSFIELD	1 600	87,74 $	140 384,00 $
418	VILLAGE DE SENNEVILLE	418	89,61 $	37 456,98 $
2 800	VILLE DE KIRKLAND	2 800	88,45 $	247 660,00 $
250	VILLE DE WESTMOUNT	250	90,98 $	22 745,00 $
750	VILLE DE BAIE D'URFE	750	87,35 $	65 512,50 $
1 000	VILLE DE MONT-ROYAL	1 000	90,98 $	90 980,00 $
8 000	VILLE DE POINTE CLAIRE	8 000	89,44 $	715 520,00 $
2 000	VILLE DE CÔTE ST LUC	2 000	90,98 $	181 960,00 $
25	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL La STM ira chercher le sel	25	78,66 $	1 966,50 $
	Total	16 843		1 504 184,98 $
			TPS	75 209,25 $
			TVQ	150 042,45 $
			Montant TTC	1 729 436,68 $

Prix unitaire à la tonne métrique payé pour le sel de déglaçage par chacun des participants au regroupement de Montréal

Appel d'offres 20-18120

Saison 2020/2021

Groupe A - Sel régulier			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (hors taxes)
# Participant	**Participants**	**Quantité**	**Cargill Limitée**
1	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL La STM ira chercher le sel	3 900	59,00 $
2	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 200	64,10 $
3	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	14 000	64,10 $
4	VILLE MARIE	23 040	64,20 $
5	VILLE DE HAMPSTEAD	1 225	64,38 $
6	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 300	64,38 $
7	OUTREMONT	2 200	64,38 $
8	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 400	64,38 $
9	VILLE DE MONT ROYAL	4 000	64,38 $
10	VILLE DE DORVAL	4 500	64,38 $
11	VERDUN	4 615	64,38 $
12	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 700	64,38 $
13	LE SUD OUEST	6 000	64,38 $
14	PIERREFONDS ROXBORO	6 000	64,38 $
15	LACHINE	6 500	64,38 $
16	VILLE DE WESTMOUNT	10 000	64,38 $
17	SAINT LAURENT	13 000	64,38 $
18	AHUNTSIC- CARTIERVILLE	9 000	64,45 $
19	VILLE DE MONTREAL EST	2 400	65,35 $
# Participant	**Participants**	**Quantité**	**Compass Minerals Canada Corp.**
1	VILLE DE CÔTE ST LUC	4 500	69,36 $
2	LASALLE	6 200	69,20 $
3	ANJOU	5 000	69,20 $
4	MONTREAL NORD	5 000	69,52 $
5	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	9 000	69,20 $
6	ROSEMONT LA PETITE PATRIE	9 826	69,20 $
7	JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL	100	69,20 $
8	SAINT LEONARD	7 500	69,20 $
9	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	12 000	69,20 $
10	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	10 000	69,20 $
11	LE PLATEAU MONT ROYAL	4 000	70,80 $

Groupe B - Sel traité			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (hors taxes)
# Participant	**Participants**	**Quantité**	**Cargill Limitée**
1	VILLE DE BEACONSFIELD	1 600	87,74 $
2	VILLAGE DE SENNEVILLE	418	89,61 $
3	VILLE DE KIRKLAND	2 800	88,45 $
4	VILLE DE WESTMOUNT	250	90,98 $
5	VILLE DE BAIE D'URFE	750	87,35 $
6	VILLE DE MONT-ROYAL	1 000	90,98 $
7	VILLE DE POINTE CLAIRE	8 000	89,44 $
8	VILLE DE CÔTE ST LUC	2 000	90,98 $
9	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL La STM ira chercher le sel	25	78,66 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18120
Numéro de référence : 1373597
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture du sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2020-2021

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cargill sel, Sécurité Routière 740 rue Notre-Dame Ouest BP# E-107, Suite # 1275 Montréal, QC, H3C 3x6 NEQ : 1143595081	Monsieur Bertrand Tiap-Chong Téléphone : 514 840-8271 Télécopieur : 514 849-7025	**Commande : (1743741)** 2020-05-20 11 h 15 **Transmission :** 2020-05-20 11 h 15	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 10 h 58 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6 NEQ : 1164351299	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	**Commande : (1743792)** 2020-05-20 12 h 03 **Transmission :** 2020-05-20 12 h 03	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 13 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Decomed distribution 1952 Olivier Berthelet 1952 Montréal, QC, h4n 3g8 NEQ : 1166246695	Monsieur raouf jmour Téléphone : 514 979-8249 Télécopieur : 450 629-5203	**Commande : (1744123)** 2020-05-20 18 h 09 **Transmission :** 2020-05-20 18 h 09	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700 Pointe-Claire, QC, H9R5M9 NEQ : 1163565717	Madame Melanie Pereira Coelho Téléphone : 514 428-7795 Télécopieur : 514 694-2451	**Commande : (1743687)** 2020-05-20 10 h 38 **Transmission :** 2020-05-20 10 h 38	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sable Marco Inc. 26 chemin de la Pêche Pont-Rouge, QC, G3H1C3 http://www.sablemarco.com NEQ : 1160356862	Monsieur Alexandre Boillat Téléphone : 418 873-4509 Télécopieur :	**Commande : (1745942)** 2020-05-25 13 h 16 **Transmission :** 2020-05-25 13 h 16	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sel IceCat 701 rue Thibeau Trois-Rivières, QC, G8T 9T8 NEQ : 1174727777	Monsieur David Garneau Téléphone : 819 269-3753 Télécopieur :	**Commande : (1745986)** 2020-05-25 13 h 43 **Transmission :** 2020-05-25 13 h 43	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sel Warwick Inc. 807 boul. Pierre Roux Est Victoriaville, QC, g6t1t7 http://www.selwarwick.com NEQ : 1144926749	Madame Chantal Bourque Téléphone : 819 758-5229 Télécopieur : 819 758-5220	**Commande : (1747772)** 2020-05-28 11 h **Transmission :** 2020-05-28 11 h	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-12 10 h 58 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Somavrac c.c. inc. 3450, boul. Gene-H.Kruger C.P. 294 Trois-Rivières, QC, G9A 5G1 NEQ : 1174508193	Monsieur Eric Arsenault Téléphone : 819 379-4927 Télécopieur : 819 379-1328	**Commande : (1755539)** 2020-06-15 15 h 01 **Transmission :** 2020-06-15 15 h 01	3331572 - 20-180120 Addenda # 1 2020-06-15 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.31

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1204983004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de huit (8) mois - Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 $, taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 $ + variation des quantités 3 281 641,60 $) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE204983004.pdf

Dossier # :1204983004

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE204983004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de huit (8) mois - Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 $, taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 $ + variation des quantités 3 281 641,60 $) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soumissionnaires).

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault Vice-présidence	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE204983004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de huit (8) mois - Montant total estimé des ententes : 19 689 849,61 $, taxes incluses (ententes : 16 408 208,01 $ + variation des quantités 3 281 641,60 $) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (2 soumissionnaires)*
    - *un quatrième contrat consécutif pour la firme Cargill Limitée (Entente du groupe A)*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour un contrat de biens et services relatif à la fourniture et à la livraison de sel de déglaçage des chaussées pour une période de huit mois.

Le Service a d'abord exposé les particularités du marché du sel, qui compte un nombre restreint de firmes, avant d'expliquer que cet appel d'offres, d'une durée de 37 jours, a permis de recevoir trois soumissions, dont deux conformes. De plus, il a été précisé que la stratégie visant à lancer l'appel d'offres de la Ville de Montréal subséquemment à celui du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour combler les besoins d'autres villes du Québec continue de produire de bons résultats, en l'occurrence l'obtention de plus bas prix. Les responsables ont expliqué que les prix obtenus cette année sont particulièrement avantageux puisqu'une baisse de 35,74 %

est observée par rapport à l'an dernier, ainsi qu'une diminution de l'ordre de 29 % par rapport à l'estimé de contrôle. Cette importante baisse de prix est attribuable à la stratégie privilégiée, ainsi qu'à l'hiver modéré qui s'est écoulé dans la région des Grands Lacs.. Ceci a eu pour effet de générer des stocks de sel à écouler sur les marchés cette année. Aussi, la fin de la grève à la mine Goderich en Ontario a eu pour effet de ramener les prix à la baisse en 2020. Finalement, pendant la publication de l'appel d'offres 20-18120, un addenda portant sur le transport a été émis, laissant entrevoir aux trois soumissionnaires habituels qu'au moins un nouveau fournisseur était intéressé à soumissionner, ce qui était une première depuis 2002.

En somme, l'écart par rapport à l'estimé interne est favorable à l'Agglomération, qui bénéficie du meilleur prix cette année. Il s'agit d'une économie de 20,20 $ la tonne par rapport au regroupement de l'UMQ, et de 36 $ la tonne par rapport au prix obtenu par la Ville l'an dernier. Quant à la récurrence d'octroi à un même adjudicataire pour un contrat récurrent, ceci s'explique par le nombre restreint d'entreprises en activité dans ce marché. En conclusion, le Service de l'approvisionnement a recommandé de conclure les ententes-cadres avec les adjudicataires.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat et les commissaires ne sauraient que saluer l'obtention de prix aussi avantageux pour le sel de déglaçage cette année.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (2 soumissionnaires)*
    - *un quatrième contrat consécutif pour la firme Cargill Limitée (Entente du groupe A)*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE204983004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206717005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, selon les modalités d'adjudication, pour chacun des territoires, pour une durée de 60 mois, les services d'élimination des ordures ménagères, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que le montant des contingences :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	**Tonnages et contingences (tonnes)**	**Contrats ($)**	**Contingences ($)**	**Total - contrats ($)**
Les Entreprises Raylobec Inc.	267 461	15 077 816	753 891	15 831 707
Recyclage Notre-Dame Inc.	329 963	13 145 991	657 300	13 803 290
Total - Élimination		**28 223 807**	**1 411 190**	**29 634 997**

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération pour un montant de 29 634 997 $;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2022 comme suit : de 167 829 $ en 2022, de 167 097 $ en 2023, de 166 360 $ en 2024 et de 165 311 $ en 2025 (total 666 597 $ taxes nettes).

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-27 11:32

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206717005**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

En 2019, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles difficile et le nombre important de contrats à renouveler, le Service de l'environnement a revu sa stratégie de renouvellement des contrats de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères de concert avec le Service de l'approvisionnement. Cette stratégie de renouvellement visait à doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville. Ainsi il fut privilégié de solliciter le marché plus régulièrement, aux deux (2) ans, et de façon équilibrée (« blocs de renouvellement de contrats »).

C'est dans ce cadre de gouvernance stratégique que le Service de l'environnement a recommandé au conseil d'agglomération le 24 octobre 2019 de prolonger, pour une période de vingt-quatre (24) mois, trois (3) contrats d'élimination des ordures ménagères sur les cinq (5) qui venaient à échéance au 31 octobre 2020 (Résolution CG19 0479). Ces trois (3) contrats viendront tous à échéance au 31 octobre 2022. Le présent sommaire décisionnel vise le renouvellement des deux contrats n'ayant pas fait l'objet d'une prolongation.

Appel d'offres public N° 20-18152

Considérant l'échéance du 31 octobre 2020 pour deux contrats d'élimination des ordures ménagères de cinq (5) arrondissements[1] et huit (8) villes liées[2], le Service de l'environnement en collaboration avec le Service de l'approvisionnement a procédé à une sollicitation du marché par appel d'offres public (N° 20-18152). Précisons que ce processus d'appel d'offres incluait également une sollicitation du marché pour le renouvellement de dix -neuf (19) contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles visant treize (13) arrondissements arrivant également à échéance le 31 octobre 2020. Les recommandations liées à l'octroi de ces contrats relèvent d'une compétence du conseil municipal et sont traitées dans un sommaire décisionnel distinct.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

· L'appel d'offres public N° 20-18152 a été lancé le 23 mars 2020.

· L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal (18 mars 2020) et publié dans le SÉAO.

· La date initiale d'ouverture des soumissions était le 21 avril. Celle-ci a été reportée à trois (3) reprises au 4 juin 2020 (voir explication ci-dessous).

· Les soumissionnaires ont eu 74 jours calendriers pour préparer leur dossier.

· Les soumissions ont été ouvertes le 4 juin 2020.

· Les soumissions ont un délai de validité de cent-vingt (120) jours calendrier.

· Huit (8) addendas ont été produits dans ce dossier (voir ci-dessous pour détails).

· Il y a eu vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges et huit (8) soumissionnaires.

· Aucune soumission n'a été jugée non admissible ou non conforme.

Huit (8) addendas ont été produits :

· 25 mars 2020 : correction à la date limite de réception des plaintes;

· 4 avril 2020 : pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges et pour corriger certains éléments aux cahiers des charges;

· 20 avril 2020 : report de la date d'ouverture des soumissions du 21 avril au 14 mai, ajuster la date limite de réception des plaintes, répondre à des questions des acquéreurs et apporter des corrections et précisions aux cahiers des charges;

· 21 avril 2020 : correction d'un élément des cahiers des charges et rectifier la date limite de réception des plaintes;

· 4 mai 2020 : pour informer du nouveau Règlement de gestion contractuelle de la Ville, répondre à une question d'un acquéreur des cahiers des charges, modifier le lieu de livraison des matières organiques (réf. : résolution CG20 0196) et fournir des renseignements complémentaires (statistiques);

· 7 mai 2020 : pour répondre à une question d'un acquéreur du cahier des charges;

· 8 mai 2020 : report de la date d'ouverture des soumissions du 14 mai au 28 mai;

· 27 mai 2020 : report de la date d'ouverture des soumissions du 28 mai au 4 juin, apporter des modifications au bordereau des prix et répondre à une question d'un acquéreur du cahier des charges.

Considérant la concordance des dates d'échéances de certains contrats de collecte et de transport avec ceux d'élimination des ordures ménagères pour cinq (5) territoires (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro), le marché a été sollicité dans une perspective d'accroître la concurrence selon une approche novatrice de sollicitation du marché mise de l'avant en 2015 (N° 15-14213) et 2018 (N° 18-16439), et pour laquelle la Ville a obtenu des prix très compétitifs. Par conséquent, les soumissionnaires ont eu l'occasion de soumettre des prix pour trois (3) types différents lots pour les territoires concernés :

· Élimination des ordures

· Collecte et transport

· Collecte, transport et élimination

Ainsi la Ville se réservait le droit d'octroyer selon le scénario le plus avantageux tout en tenant compte de la capacité maximale disponible des soumissionnaires. Fait à noter, la Ville n'a reçu en 2020, aucune soumission sur les lots de « Collecte, transport et élimination » contrairement à 2015 et 2018.

Les contrats à octroyer visent par conséquent uniquement l'élimination des ordures ménagères. Ceux-ci débuteront le 1 novembre 2020 pour une durée de cinq (5) ans et prendront fin le 31 octobre 2025, avec une option de prolongation de deux (2) ans. La dépense totale de ces contrats est de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $. Ces contingences donneront la flexibilité nécessaire au Service de l'environnement si jamais la projection de la réduction des ordures ménagères éliminées durant la période 2020-2025 n'est pas atteinte (référence : devis technique Élimination).

---

1. Arrondissements pour lesquels les contrats d'élimination des ordures ménagères arrivent à échéance le 31 octobre 2020 : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro.

2. Villes liées pour lesquelles les contrats d'élimination des ordures ménagères arrivent à échéance le 31 octobre 2020 : Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0479 24 oct. 2019 Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois, pour une dépense totale de 34 074 478 $, taxes et contingence incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $, taxes nettes.
CM19 1086 22 oct. 2019 Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois, pour une dépense totale de 34 074 478 $, taxes et contingence incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $, taxes nettes.

CG15 0563 24 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois - Dépense totale de 121 640 229 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil d'agglomération, le présent sommaire concerne l'octroi de deux (2) contrats d'élimination des ordures ménagères en provenance de treize (13) territoires (voir tableaux 1 et 2). Ces octrois sont requis étant donnée la date d'échéance des contrats en vigueur dans ces territoires (31 octobre 2020) et le besoin d'assurer le service au -delà de cette date.

Le portrait des besoins des territoires de l'agglomération pour la période visée en quantités d’ordures ménagères projetées est le suivant :

Tableau 1: villes liées / Tableau 2 : arrondissements

Tableau 1

Item	Territoires	Quantité (en tonnes) [1, 2]					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Baie-D'Urfé	135	785	775	770	760	630
	Beaconsfield	585	3 465	3 430	3 395	3 360	2 775
	Dollard-des-Ormeaux	2 125	12 600	12 475	12 350	12 225	10 085
	Dorval / L'Île-Dorval	670	3 965	3 925	3 885	3 850	3 175
	Kirkland	610	3 605	3 565	3 530	3 495	2 885
	Pointe-Claire	915	5 420	5 365	5 315	5 260	4 340
	Saint-Anne-de-Bellevue	230	1 355	1 340	1 330	1 315	1 085
	Senneville	40	210	210	210	205	170
Total		**5 310**	**31 405**	**31 085**	**30 785**	**30 470**	**25 145**

Tableau 2

Item	Territoires	Quantité (en tonnes) [1, 2]					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
5	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Secteur Côte-des-Neiges)	3 615	21 040	20 405	19 795	19 200	15 520
6	L'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève	755	4 380	4 250	4 120	4 000	3 235
7	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	4 725	27 490	26 665	25 865	25 090	20 280
8	Pierrefonds–Roxboro	2 900	16 855	16 350	15 860	15 385	12 435
9	Saint-Léonard	3 070	17 865	17 330	16 810	16 305	13 180
Total		**15 065**	**87 630**	**85 000**	**82 450**	**79 980**	**64 650**

1. Les quantités d'ordures ménagères projetées des territoires comprennent les matières provenant des cours de voirie qui sont transportées par conteneurs ou par camions à benne.
2. Pour tenir compte de la durée du contrat, les tonnages spécifiés pour les années 2020 et 2025 concernent respectivement les deux (2) premiers et les dix (10) derniers mois de l'année en question.

Ces besoins tiennent compte de la mise en oeuvre du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) et de mesures visant la réduction de l'enfouissement notamment l'implantation progressive de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et moins et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables.

Les contrats débuteront le 1 novembre 2020 pour une durée de cinq (5) ans et prendront fin le 31 octobre 2025, avec une option de prolongation de deux (2) ans. La dépense totale de ces contrat est de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres N° 20-18152 , il y a eu vingt-et-un (21) preneurs de cahiers de charges. Parmi ceux-ci, trois (3) étaient du milieu municipal/parapublic et cinq (5) étaient des personnes morales ayant déposé une offre sous un autre numéro d'entreprise. Il y avait donc en réalité treize soumissionnaires potentiels

(13) dont huit (8) ont déposé une soumission. Il s'agit du plus faible nombre de soumissionnaires depuis 2015 pour une offre de service similaire (nature et montants). Pour le volet de l'élimination, les quatre (4) entreprises qui avaient le potentiel de déposer une soumission l'ont fait, dont une (1) qui a soumis des prix pour deux (2) lieux de livraison distincts des ordures ménagères. Les propositions reçues sont toutes conformes.

Parmi les cinq (5) entreprises qui n'ont pas déposé d'offres, deux (2) d'entre elles ont fait part de leur motif de désistement. Les raisons de désistement étaient : impossibilité d'obtenir une caution (1) et lecture du cahier des charges seulement (1).

Bordereaux des prix (30 lots total pour 21 contrats à renouveler)

Le bordereau des prix est composé de trois (3) grands volets, :

1. Élimination (Lots 1 et 2 - 6 items chacun) : pour obtenir des prix à la tonne pour l'élimination des ordures ménagères;
2. Collecte et transport (Lots 3, 5, 7 à 13, 15, 17 à 19 et 21 à 30) : pour un prix par porte ou par collecte pour la collecte et le transport de matières résiduelles, et enfin;
3. Collecte, transport et élimination (lots 4, 6, 14, 16 et 20) : pour des prix par porte et à la tonne pour l'option de services globaux de collecte et transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères.

Les contrats à octroyer concernant le volet 2 font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct à l'intention du Conseil municipal de la Ville de Montréal.

Concernant le 3e volet, ce dernier n'est pas considéré puisqu'aucun prix n'a été soumis dans le cadre de l'appel d'offres N° 20-18152. Il s'agit de la première fois sur trois (3) appels d'offres (N° 15-14213, 18-16439, 20-18158) qui ont été réalisés avec cette option.

Élimination des ordures ménagères (Lots 1 et 2 - 2 contrats à renouveler)

Le renouvellement de contrats porte pour treize (13) territoires de l'agglomération montréalaise. Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : 2 contrats.

Numéro du lot	Territoires	Type de contrat	Matière	Entrepreneur
1	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard	Élimination	Ordures ménagères	Recyclage Notre-Dame Inc.
	Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville			Les Entreprises Raylobec Inc.

Portrait des plus bas soumissionnaires conformes :

· Les Entreprises Raylobec Inc. : 1 contrat

· Recyclage Notre-Dame Inc. : 1 contrat

Modalités d'adjudication

En fonction des modalités d'adjudication édictées à l'annexe 1.13.01 du document Régie de l'appel d'offres (voir pièce jointe), pour l'attribution des contrats, la Ville octroie un tonnage au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des territoires concernés (item) en

prenant en considération les deux (2) éléments qui sont : le prix à la tonne métrique soumis et l'ajustement de ce coût en fonction de la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié tout en tenant compte de la capacité maximale disponible des soumissionnaires. Donc dans ce cas-ci, le prix unitaire soumis pour une tonne métrique de matières doit être ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par les villes de l'agglomération. Il est important de souligner que dans ce contexte, un soumissionnaire peut se voir octroyer un ou plusieurs territoires (items), selon le meilleur scénario global pour la Ville.

Au total, quatre (4) soumissions conformes ont été déposées pour le lot #1 et les 6 items qui le compose. En y appliquant la méthode de calcul décrite précédemment, les résultats de l'analyse indiquent que le meilleur scénario pour la Ville est l'octroi de deux (2) contrats (un premier composé des items 2, 4 et 6; un second composé des items 1, 3 et 5). Le tableau des résultats des prix ajustés est détaillé dans le document en pièce jointe nommé A-O 20-18152_Tableau normalisé GDD_volet élimination.xls.

Enfin, dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est pas possible en raison de la méthode d'adjudication pour l'attribution de ces contrats.

Résultats des analyses

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Estimation et résultats d'appel d'offres

Le résultat du processus d'appel d'offre et de la comparaison entre les soumissions et l'estimation interne se trouve en pièce jointe.

L'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base de coûts unitaires par tonne pour l'élimination alors que pour le volet collecte/transport + élimination, les estimations ont été faites par l'addition des estimés de l'élimination et de la collecte/transport.

Le prix à la tonne estimé a été calculé en comparant des prix récents (2019) obtenus par la Ville de Laval et l'agglomération de Longueuil et en prenant en compte la moyenne des soumissions reçues lors des appels d'offres N° 15-14213 et N° 18-16439. Cette estimation a été majorée selon l'inflation (7,53 % et/ou 1,8 % selon les années de référence).

Au global, pour tous les services demandés pour les contrats d'élimination, le résultat de l'appel d'offres est inférieur de 6,26 % à l'estimé.

Écart de plus de 10 % entre la soumission de l’adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme

Le premier tableau dans le document A-O 20-18152_Tableau normalisé GDD_volet élimination.xls en pièce jointe présente deux (2) cas où il y a un écart de plus de 10 % entre le PBSC et le 2e PBSC. L'explication de ces écarts là où ils se présentent peut être associée au processus de sollicitation qui a généré une forte compétition entre les sites d'élimination des ordures ménagères, mais ces résultats s'expliquent davantage en raison de la méthode d'adjudication des contrats pour ce volet, lequel prend en considération deux (2) éléments : le prix à la tonne métrique soumis et l'ajustement de ce coût en fonction de la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié tout en tenant compte de la capacité maximale disponible des soumissionnaires. Conséquemment, plus un site est éloigné du centroïde d'un territoire, plus il est pénalisé dans le processus d'analyse et d'adjudication. Dans ce cadre spécifique, l'analyse comparative des prix soumis n'est pas possible.

Variation des coûts : contrats en vigueur vis-à-vis nouveaux contrats

Globalement, la variation des coûts actuels (2020) et ceux des deux (2) nouveaux contrats issus de l'appel d'offres N° 20-18152 sera la suivante :

· Élimination : - 10,24 %

Conformité des adjudicataires

· Toutes les entreprises concernées dans le présent dossier dispose d'une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Les attestations fournies par les entreprises ont été ajoutées en pièces jointes. Il est à noter que l'autorisation fournie par Les entreprises Raylobec inc. est valide jusqu'au 25 septembre 2020. Une demande de renouvellement de cette attestation a été demandée par le Service de l'approvisionnement à l'entreprise.

· Après vérification, ces entreprises ne figurent ni sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Commission permanente d'examen des contrats

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001 et la résolution CG11 0082, les deux (2) contrats doivent être soumis à l'examen de la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) considérant que leur montant excède 10 millions de dollars chacun. À titre d'exemple, les deux (2) contrats à octroyer présentent une dépense de plus de 10 millions (premier critère fixé dans la Directive). Le tableau A-O 20-18152_analyse critères CEC_volet élimination.xls en pièce jointe présente les critères qui s'appliquent selon les contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La durée des deux (2) contrats concernés par le présent sommaire est de 60 mois et touche six (6) années financières. Le coût de ces contrats s'élève à 29 634 997 $ toutes taxes incluses incluant une contingence de 5%, soit de 1 411 190 $. Cette dépense sera indexée de 2 % par année à compter de la date d'anniversaire des contrats, soit le 1 novembre 2021, et sera répartie comme suit :

Contrats taxes incluses ($)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Les entreprises Raylobec inc.	510 222	3 005 867	3 010 361	3 015 911	3 021 086	2 514 370	15 077 816
Recyclage Notre-Dame Inc.	459 153	2 680 724	2 652 178	2 624 149	2 596 295	2 133 492	13 145 991
Contingences de 5%	48 469	284 330	283 127	282 003	280 869	232 393	1 411 190
Grand total	1 017 843	5 970 920	5 945 666	5 922 064	5 898 250	4 880 254	29 634 997

Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Redevance gouvernementale pour l'élimination

Une redevance indexée annuellement de 24,68 $ (coût net) par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Ce montant équivaut à environ 15 586 996 $ (coût net) pour 60 mois et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

N.B. Le gouvernement provincial a lancé en juillet dernier la Stratégie de valorisation de la matière organique. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a notamment annoncé une augmentation de la redevance à l'élimination sans toutefois en confirmer la date de mise en application. Par ailleurs, cette augmentation serait compensée en tout ou partie par une augmentation du montant obtenu dans le cadre de la redistribution de cette redevance par le MELCC, dans la mesure où la performance en gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal continue à progresser. L'impact financier d'une augmentation de la redevance devrait donc être limité pour Montréal et ne peut être anticipé à ce stade.

Analyse budgétaire

Suite aux résultats de cet appel d'offres, l'analyse du coût global indique que:

- Par rapport aux budgets, pour les contrats d'élimination, le coût moyen par tonne passe de 48,32 $ à 43,56 $, ce qui génère un écart favorable annuel environ de 579 152 $ taxes incluses ou 528 843 $ taxe nette. La base budgétaire doit toutefois être maintenue afin de financer les coûts d'opération liée au traitement et la valorisation de matières résiduelles notamment ceux des centres de traitement des matières organiques (CTMO) de Saint-Laurent et de Montréal-Est.

Demande additionnelle

Afin de financer les coûts des indexations annuelles des contrats, l'ajustement de la base budgétaire sera requis et est présenté comme suit:

Année	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Total**
Budget additionnel	167 829	167 097	166 360	165 311	666 597

Imputation

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Elle sera assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne l'élimination des ordures ménagères, une compétence relevant du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.*

La collecte des matières résiduelles à des fins de traitement et de valorisation s'inscrit également dans les priorités énoncées afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) 2020-2025, soit de détourner l'ensemble des matières valorisables de

l'enfouissement d'ici 2030. Un cinquantaine d'actions y sont identifiées afin notamment de réduire l'élimination d'ordures ménagères.

La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

Pour la première fois dans le cadre d'un appel d'offres visant les activités de gestion des matières résiduelles , la Ville a annoncé sa volonté d'imposer des réductions de gaz à effet de serre (GES) dans le futur en lien avec ses cibles pour l'année 2030. Les soumissionnaires ont également été invités à compléter un questionnaire (référence document Annexe de l'appel d'offres public N° 20-18152, « Renseignements complémentaires ») où une question portait sur la gestion environnementale de l'entreprise (ex. : politique environnementale) et une autre sur la réduction des émissions de GES (ex. : mesures prises ou prévues par l'entreprise, opinion à l'égard de futures exigences environnementales potentielles de la Ville).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats s'y rapportant (31 octobre 2020). L'octroi de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des services d'élimination des ordures ménagères pour la clientèle résidentielle, commerciale, institutionnelles et industrielles dans treize (13) territoires de l'agglomération montréalaise. Les services liés à ces contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et de s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* .

Considérant la date d'entrée en vigueur des contrats au 1er novembre 2020, les octrois planifiés pour le conseil du mois d'août sont requis pour laisser aux adjudicataires les délais nécessaires avant les débuts de contrats pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements et la planification des travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des matières résiduelles sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID -19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets
- Services de collecte et de tri des matières recyclables
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment)

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes.

Les entreprises spécialisées dans l'enfouissement des ordures ménagères ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 5 août 2020
Commission d'examen des contrats : 12 août 2020
Comité exécutif: 19 août 2020
Conseil municipal : 24 août 2020
Conseil d'agglomération : 27 août 2020
Début du contrat : 1er novembre 2020
Fin du contrat : 31 octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marlene DUFOUR)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et developpement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-27

(taxes incluses)

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages et contingences (tonnes)	Contrats ($)	Contingences	Total - contrats
Raylobec	267 461	**15 077 816**	**753 891**	**15 831 707**
RND	329 963	**13 145 991**	**657 300**	**13 803 290**
Total - élimination		**28 223 807**	**1 411 190**	**29 634 997**

Sommaire

Contrats taxes incluses	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Raylobec	510 222 $	3 005 867 $	3 010 361 $	3 015 911 $	3 021 086 $	2 514 370 $	15 077 816 $
RND	459 153 $	2 680 724 $	2 652 178 $	2 624 149 $	2 596 295 $	2 133 492 $	13 145 991 $
Contingences de 5%	48 469 $	284 330 $	283 127 $	282 003 $	280 869 $	232 393 $	1 411 190 $
Grand total	1 017 843 $	5 970 920 $	5 945 666 $	5 922 064 $	5 898 250 $	4 880 254 $	29 634 997 $

Budget additionnel			167 829	167 097	166 360	165 311	666 597 $

Elimination	Tonnage	durée du contrat an	prix unitaire	IPC montant sans la distance		Début novembr mois en 2020	1.02000000 mois en 2021	1.0404 mois en 2022	1.06120800 mois en 2023	1.08243216 mois en 2024	1.10408080 mois en 2025	Total
						2	12	12	12	12	10	60
Raylobec					**Tonnage annuel**	5 310	31 405	31 085	30 785	30 470	25 145	**154 200**
8 territoires* (villes liées)	154 200	**5**	**49.50**	**7 632 900.00**		262 845 $	1 559 729 $	1 574 713 $	1 590 706 $	1 605 918 $	1 347 279 $	**7 941 191 $**
5%						13 142 $	77 986 $	78 736 $	79 535 $	80 296 $	67 364 $	**397 060 $**
9.975%						26 219 $	155 583 $	157 078 $	158 673 $	160 190 $	134 391 $	**792 134 $**
Total avec taxes						**302 206 $**	**1 793 299 $**	**1 810 527 $**	**1 828 914 $**	**1 846 404 $**	**1 549 034 $**	**9 130 384 $**
Ristourne TPS 100%						13 142 $	77 986 $	78 736 $	79 535 $	80 296 $	67 364 $	**397 060 $**
50%						13 109 $	77 792 $	78 539 $	79 336 $	80 095 $	67 196 $	**396 067 $**
Dépense nette						275 954 $	1 637 521 $	1 653 252 $	1 670 043 $	1 686 013 $	1 414 474 $	**8 337 258 $**

* Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

Raylobec					**Tonnage annuel**	755	4 380	4 250	4 120	4 000	3 235	**20 740**
IBSG	**20 740**	**5**	**49.50**	**1 026 630.00**		37 373 $	217 533 $	215 298 $	212 886 $	210 820 $	173 333 $	**1 067 242 $**
5%						1 869 $	10 877 $	10 765 $	10 644 $	10 541 $	8 667 $	**53 362 $**
9.975%						3 728 $	21 699 $	21 476 $	21 235 $	21 029 $	17 290 $	**106 457 $**
Total avec taxes						**42 969 $**	**250 108 $**	**247 539 $**	**244 766 $**	**242 390 $**	**199 289 $**	**1 227 061 $**
Ristourne TPS 100%						1 869 $	10 877 $	10 765 $	10 644 $	10 541 $	8 667 $	**53 362 $**
50%						1 864 $	10 849 $	10 738 $	10 618 $	10 515 $	8 645 $	**53 229 $**
Dépense nette						39 236 $	228 382 $	226 036 $	223 504 $	221 334 $	181 978 $	**1 120 470 $**

Raylobec					**Tonnage annuel**	2 900	16 855	16 350	15 860	15 385	12 435	**79 785**
Pierrefonds-Roxboro	**79 785**	**5**	**49.50**	**3 949 357.50**		143 550 $	837 104 $	828 263 $	819 509 $	810 865 $	666 272 $	**4 105 563**
5%						7 178	41 855	41 413	40 975	40 543	33 314	**205 278**
9.975%						14 319	83 501	82 619	81 746	80 884	66 461	**409 530**
Total avec taxes						**165 047**	**962 460**	**952 296**	**942 231**	**932 292**	**766 046**	**4 720 371**
Ristourne TPS 100%						7 178	41 855	41 413	40 975	40 543	33 314	**205 278**
50%						7 160	41 751	41 310	40 873	40 442	33 230	**204 765**
Dépense nette						150 710	878 854	869 573	860 382	851 307	699 502	**4 310 328**

RND					**Tonnage annuel**	3 615	21 040	20 405	19 795	19 200	15 520	**99 575**
CDN privé	99 575	5.0000	**35.00**	**3 485 125.00**		126 525 $	738 855 $	730 887 $	723 218 $	715 509 $	587 977 $	**3 622 970 $**
5%						6 326 $	36 943 $	36 544 $	36 161 $	35 775 $	29 399 $	**181 149 $**
9.975%						12 621 $	73 701 $	72 906 $	72 141 $	71 372 $	58 651 $	**361 391 $**
Total avec taxes						**145 472 $**	**849 498 $**	**840 337 $**	**831 520 $**	**822 656 $**	**676 027 $**	**4 165 510 $**
Ristourne TPS 100%						6 326 $	36 943 $	36 544 $	36 161 $	35 775 $	29 399 $	**181 149 $**
50%						6 310 $	36 850 $	36 453 $	36 070 $	35 686 $	29 325 $	**180 696 $**
Dépense nette						132 835 $	775 705 $	767 340 $	759 288 $	751 195 $	617 303 $	**3 803 666 $**

RND					**Tonnage annuel**	4 725	27 490	26 665	25 865	25 090	20 280	**130 115**
MHM	130 115	5.0000	**35.00**	**4 554 025.00**		165 375 $	965 357 $	955 114 $	944 988 $	935 006 $	768 310 $	**4 734 150 $**
5%						8 269 $	48 268 $	47 756 $	47 249 $	46 750 $	38 416 $	**236 707 $**
9.975%						16 496 $	96 294 $	95 273 $	94 263 $	93 267 $	76 639 $	**472 231 $**
Total avec taxes						**190 140 $**	**1 109 919 $**	**1 098 142 $**	**1 086 499 $**	**1 075 023 $**	**883 365 $**	**5 443 089 $**
Ristourne TPS 100%						8 269 $	48 268 $	47 756 $	47 249 $	46 750 $	38 416 $	**236 707 $**
50%						8 248 $	48 147 $	47 636 $	47 131 $	46 633 $	38 319 $	**236 116 $**
Dépense nette						173 623 $	1 013 504 $	1 002 750 $	992 119 $	981 640 $	806 630 $	**4 970 266 $**

RND					**Tonnage annuel**	3 070	17 865	17 330	16 810	16 305	13 180	**84 560**
Saint-Léonard	84 560	5.0000	**35.00**	**2 959 600.00**		107 450 $	627 359 $	620 743 $	614 160 $	607 624 $	499 326 $	**3 076 662**
5%						5 373 $	31 368 $	31 037 $	30 708 $	30 381 $	24 966 $	**153 833**
9.975%						10 718 $	62 579 $	61 919 $	61 262 $	60 610 $	49 808 $	**306 897**
Total avec taxes						**123 541 $**	**721 306 $**	**713 700 $**	**706 130 $**	**698 615 $**	**574 100 $**	**3 537 392**
Ristourne TPS 100%						5 373 $	31 368 $	31 037 $	30 708 $	30 381 $	24 966 $	**153 833**
50%						5 359 $	31 290 $	30 960 $	30 631 $	30 305 $	24 904 $	**153 449**
Dépense nette						112 809 $	658 649 $	651 703 $	644 791 $	637 929 $	524 230 $	**3 230 110**

Raylobec					**Tonnage annuel**	8 965	52 640	51 685	50 765	49 855	40 815	**254 725**
Ensemble des territoires	254 725	**5**	**49.50**	**12 608 888**		443 768 $	2 614 366 $	2 618 274 $	2 623 102 $	2 627 603 $	2 186 884 $	**13 113 996 $**
5%						22 188 $	130 718 $	130 914 $	131 155 $	131 380 $	109 344 $	**655 700 $**
9.975%						44 266 $	260 783 $	261 173 $	261 654 $	262 103 $	218 142 $	**1 308 121 $**
Total avec taxes						**510 222 $**	**3 005 867 $**	**3 010 361 $**	**3 015 911 $**	**3 021 086 $**	**2 514 370 $**	**15 077 816 $**
Ristourne TPS 100%						22 188 $	130 718 $	130 914 $	131 155 $	131 380 $	109 344 $	**655 700 $**
50%						22 133 $	130 391 $	130 586 $	130 827 $	131 052 $	109 071 $	**654 061 $**
Dépense nette						465 900 $	2 744 757 $	2 748 861 $	2 753 929 $	2 758 654 $	2 295 955 $	**13 768 056 $**

Raylobec	5%				**Tonnage annuel**	448	2 632	2 584	2 538	2 493	2 041	**12 736**
Contingence de 5%	12 736	**5**	**49.50**	**630 444**		22 188 $	130 718 $	130 914 $	131 155 $	131 380 $	109 344 $	**655 700 $**
5%						1 109 $	6 536 $	6 546 $	6 558 $	6 569 $	5 467 $	**32 785 $**
9.975%						2 213 $	13 039 $	13 059 $	13 083 $	13 105 $	10 907 $	**65 406 $**
Total avec taxes						**25 511 $**	**150 293 $**	**150 518 $**	**150 796 $**	**151 054 $**	**125 718 $**	**753 891 $**
Ristourne TPS 100%						1 109 $	6 536 $	6 546 $	6 558 $	6 569 $	5 467 $	**32 785 $**
50%						1 107 $	6 520 $	6 529 $	6 541 $	6 553 $	5 454 $	**32 703 $**
Dépense nette						23 295 $	137 238 $	137 443 $	137 696 $	137 933 $	114 798 $	**688 403 $**

Raylobec					**Tonnage annuel**	9 413	55 272	54 269	53 303	52 348	42 856	**267 461**
Ensemble des territoires & Contingences	267 461	**5**	**49.50**	**13 239 332**		465 956 $	2 745 084 $	2 749 188 $	2 754 257 $	2 758 983 $	2 296 228 $	**13 769 695 $**
5%						23 298 $	137 254 $	137 459 $	137 713 $	137 949 $	114 811 $	**688 485 $**
9.975%						46 479 $	273 822 $	274 231 $	274 737 $	275 209 $	229 049 $	**1 373 527 $**
Total avec taxes						**535 733 $**	**3 156 160 $**	**3 160 879 $**	**3 166 707 $**	**3 172 140 $**	**2 640 088 $**	**15 831 707 $**
Ristourne TPS 100%						23 298 $	137 254 $	137 459 $	137 713 $	137 949 $	114 811 $	**688 485 $**
50%						23 240 $	136 911 $	137 116 $	137 369 $	137 604 $	114 524 $	**686 764 $**
Dépense nette						489 195 $	2 881 995 $	2 886 304 $	2 891 626 $	2 896 587 $	2 410 752 $	**14 456 459 $**

RND					**Tonnage annuel**	11 410	66 395	64 400	62 470	60 595	48 980	**314 250**
Ensemble des territoires	314 250	5.0000	**35.00**	**10 998 750**		399 350 $	2 331 571 $	2 306 744 $	2 282 365 $	2 258 139 $	1 855 613 $	**11 433 782 $**
5%						19 968 $	116 579 $	115 337 $	114 118 $	112 907 $	92 781 $	**571 689 $**
9.975%						39 835 $	232 574 $	230 098 $	227 666 $	225 249 $	185 097 $	**1 140 520 $**
Total avec taxes						**459 153 $**	**2 680 724 $**	**2 652 178 $**	**2 624 149 $**	**2 596 295 $**	**2 133 492 $**	**13 145 991 $**
Ristourne TPS 100%						19 968 $	116 579 $	115 337 $	114 118 $	112 907 $	92 781 $	**571 689 $**
50%						19 918 $	116 287 $	115 049 $	113 833 $	112 625 $	92 549 $	**570 260 $**
Dépense nette						419 268 $	2 447 858 $	2 421 792 $	2 396 198 $	2 370 763 $	1 948 162 $	**12 004 042 $**

RND	**5%**				**Tonnage annuel**	571	3 320	3 220	3 124	3 030	2 449	**15 713**
Contingence de 5%	15 713	5.0000	**35.00**	**549 938**		19 968 $	116 579 $	115 337 $	114 118 $	112 907 $	92 781 $	**571 689 $**
5%						998 $	5 829 $	5 767 $	5 706 $	5 645 $	4 639 $	**28 584 $**
9.975%						1 992 $	11 629 $	11 505 $	11 383 $	11 262 $	9 255 $	**57 026 $**
Total avec taxes						**22 958 $**	**134 036 $**	**132 609 $**	**131 207 $**	**129 815 $**	**106 675 $**	**657 300 $**
Ristourne TPS 100%						998 $	5 829 $	5 767 $	5 706 $	5 645 $	4 639 $	**28 584 $**
50%						996 $	5 814 $	5 752 $	5 692 $	5 631 $	4 627 $	**28 513 $**
Dépense nette						20 963 $	122 393 $	121 090 $	119 810 $	118 538 $	97 408 $	**600 202 $**

RND					**Tonnage annuel**	11 981	69 715	67 620	65 594	63 625	51 429	**329 963**
Ensemble des territoires												
Contingence de 5%	329 963	5.0000	**35.00**	**11 548 688**		419 318 $	2 448 150 $	2 422 081 $	2 396 483 $	2 371 046 $	1 948 394 $	**12 005 471 $**
5%						20 966 $	122 407 $	121 104 $	119 824 $	118 552 $	97 420 $	**600 274 $**
9.975%						41 827 $	244 203 $	241 603 $	239 049 $	236 512 $	194 352 $	**1 197 546 $**
Total avec taxes						**482 110 $**	**2 814 760 $**	**2 784 787 $**	**2 755 357 $**	**2 726 110 $**	**2 240 166 $**	**13 803 290 $**
Ristourne TPS 100%						20 966 $	122 407 $	121 104 $	119 824 $	118 552 $	97 420 $	**600 274 $**
50%						20 913 $	122 101 $	120 801 $	119 525 $	118 256 $	97 176 $	**598 773 $**
Dépense nette						440 231 $	2 570 251 $	2 542 882 $	2 516 008 $	2 489 301 $	2 045 570 $	**12 604 244 $**

Total de tous les contrats enfouissement

Raylobec & RND						21 394	124 987	121 889	118 897	115 973	94 285	**597 424**
Ensemble des territoires	597 424	**5**	**41.49**	**24 788 019**		885 273 $	5 193 234 $	5 171 269 $	5 150 741 $	5 130 028 $	4 244 622 $	**25 775 166 $**
5%						44 264 $	259 662 $	258 563 $	257 537 $	256 501 $	212 231 $	**1 288 758 $**
9.975%						88 306 $	518 025 $	515 834 $	513 786 $	511 720 $	423 401 $	**2 571 073 $**
Total avec taxes						**1 017 843 $**	**5 970 920 $**	**5 945 666 $**	**5 922 064 $**	**5 898 250 $**	**4 880 254 $**	**29 634 997 $**
Ristourne TPS 100%						44 264 $	259 662 $	258 563 $	257 537 $	256 501 $	212 231 $	**1 288 758 $**
50%						44 153 $	259 013 $	257 917 $	256 893 $	255 860 $	211 701 $	**1 285 536 $**
Dépense nette						929 426 $	5 452 246 $	5 429 186 $	5 407 634 $	5 385 888 $	4 456 323 $	**27 060 703 $**

2020												
Redevances - coût net	24.68					528 053	3 146 693	3 130 084	3 114 302	3 098 460	2 569 405	**15 586 996**
					30.00 $							

Budget 2020 - taxe nette					Taux							
Enfouissement					48.32	1 033 746	6 039 360	5 889 689	5 745 091	5 603 791	4 555 839	**28 867 516**
Redevances					24.71	528 640	3 088 423	3 011 883	2 937 939	2 865 680	2 329 776	**14 762 341**
Écart						-104 907	-528 843	-342 302	-161 094	14 877	140 112	**-982 157**

Budget additonnel - Indexation des contrats						0	0	167 829	167 097	166 360	165 311	

Le budget additionnel en 2025 est demandé pour 12 mois.

Traitement :1001.001000.103159.04313.54503.014403.0000.000000.000000.00000.00000
Redevances: 1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000

ÉVALUATION DES PRIX DES CONTRATS* :

Analyse des prix soumissionnés « Élimination » sans la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km)

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	Contrat #1				Contrat #2			
Soumissions conformes	**Prix soumis - 5 ans (taxes incluses)**	**Prix - 2 ans option (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**GRAND TOTAL (taxes incluses)**	**Contrat 2 - prix soumis (taxes incluses)**	**Prix - 2 ans option (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Territoires	**8 territoires (villes liées), L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro**				**Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (sect. privé), Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard**			
Tonnage	**254 725**				**314 250**			
WM Québec inc. (Laval)	15 814 983.71 $	6 325 993.49 $	790 749.19 $	22 931 726.38 $	19 510 682.63 $	7 804 273.05 $	975 534.13 $	28 290 489.81 $
WM Québec inc. (Longueuil)	15 522 113.64 $	6 208 845.46 $	776 105.68 $	22 507 064.78 $	19 149 373.69 $	7 659 749.48 $	957 468.68 $	27 766 591.85 $
GFL Environmental Inc.	15 814 983.71 $	6 325 993.49 $	790 749.19 $	22 931 726.38 $	19 510 682.63 $	7 804 273.05 $	975 534.13 $	28 290 489.81 $
Recyclage Notre-Dame Inc.	10 250 452.41 $	4 100 180.96 $	512 522.62 $	14 863 155.99 $	**12 645 812.81 $**	**5 058 325.13 $**	**632 290.64 $**	**18 336 428.58 $**
Les Entreprises Raylobec Inc.	**14 497 068.40 $**	**5 798 827.36 $**	**724 853.42 $**	**21 020 749.18 $**	17 884 792.41 $	7 153 916.96 $	894 239.62 $	25 932 948.99 $
Estimation des professionnels	**12 962 429 $**				**15 991 534 $**			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	1 534 639 $				(3 345 721) $			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) /estimation) x 100]	12%				-21%			

*** N.B. Dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est plus possible en raison de la méthode d'adjudication pour l'attribution des contrats pour le volet « élimination ».**

* Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

Taxes : 1,14975

ÉVALUATION DES PRIX DES CONTRATS :
Analyse des prix soumissionnés « Élimination » sans la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km)

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (taxes incluses)

Élimination	**8 territoires (villes liées)**	**Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur privé)**	**L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**	**Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**	**Pierrefonds-Roxboro**	**Saint-Léonard**
Tonnage	**154 200**	**99 575**	**20 740**	**130 115**	**79 785**	**84 560**
WM Québec inc. (Laval)	9 573 738.30 $	6 182 263.24 $	1 287 674.01 $	8 078 384.95 $	4 953 571.40 $	5 250 034.44 $
WM Québec inc. (Longueuil)	9 396 446.85 $	6 067 776.88 $	1 263 828.20 $	7 928 785.23 $	4 861 838.60 $	5 152 811.58 $
GFL Environmental Inc.	9 396 446.85 $	6 067 776.88 $	1 263 828.20 $	7 928 785.23 $	4 861 838.60 $	5 152 811.58 $
Recyclage Notre-Dame Inc.	6 205 200.75 $	4 007 022.47 $	834 603.53 $	5 235 990.24 $	3 210 648.13 $	3 402 800.10 $
Les Entreprises Raylobec Inc.	8 775 926.78 $	5 667 074.63 $	1 180 367.84 $	7 405 186.20 $	4 540 773.79 $	4 812 531.57 $
Estimation des professionnels	**7 846 920 $**	**5 067 166 $**	**1 055 416 $**	**6 621 284 $**	**4 060 094 $**	**4 303 084 $**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	(929 007) $	1 060 144 $	(124 952) $	1 385 293 $	(480 680) $	900 284 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) /estimation) x 100]	-12%	21%	-12%	21%	-12%	21%

*** N.B. Dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est plus possible en raison de la méthode d'adjudication pour l'attribution des contrats pour le volet « élimination ».**

* Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

Taxes : 1,14975

ÉVALUATION DES PRIX DES CONTRATS :

Analyse des prix soumissionnés « Élimination » incluant la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km)

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	Contrat #1				Contrat #2			
Soumissions conformes	**Prix soumis - 5 ans (taxes incluses)**	**Prix - 2 ans option (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**GRAND TOTAL (taxes incluses)**	**Contrat 2 - prix soumis (taxes incluses)**	**Prix - 2 ans option (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Territoires	**8 territoires (villes liées)*, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro**				**Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (sect. privé), Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard**			
Tonnage	**254 725**				**314 250**			
WM Québec inc. (Laval)	29 264 198.28 $	11 705 679.31 $	1 463 209.91 $	42 433 087.51 $	33 036 858.69 $	13 214 743.48 $	1 651 842.93 $	47 903 445.10 $
WM Québec inc. (Longueuil)	36 352 507.22 $	14 541 002.89 $	1 817 625.36 $	52 711 135.47 $	29 607 338.92 $	11 842 935.57 $	1 480 366.95 $	42 930 641.43 $
GFL Environmental Inc.	34 972 989.10 $	13 989 195.64 $	1 748 649.45 $	50 710 834.19 $	37 094 700.24 $	14 837 880.10 $	1 854 735.01 $	53 787 315.35 $
Recyclage Notre-Dame Inc.	27 817 388.63 $	11 126 955.45 $	1 390 869.43 $	40 335 213.51 $	**21 173 307.75 $**	**8 469 323.10 $**	**1 058 665.39 $**	**30 701 296.24 $**
Les Entreprises Raylobec Inc.	**23 819 307.49 $**	**9 527 722.99 $**	**1 190 965.37 $**	**34 537 995.85 $**	45 141 636.98 $	18 056 654.79 $	2 257 081.85 $	65 455 373.62 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	3 998 081 $				8 434 031 $			
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	17%				40%			

*** N.B. Dans ce cadre d'analyse, la comparaison avec l'évaluation des professionnels n'est plus possible en raison de la méthode d'adjudication pour l'attribution des contrats pour le volet « élimination ».**

* Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

Taxes : 1,14975

ÉVALUATION DES PRIX DES CONTRATS :
Analyse des prix soumissionnés « Élimination » incluant la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km)

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (taxes incluses)

Élimination	**8 territoires (villes liées)***	**Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur privé)**	**L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**	**Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**	**Pierrefonds-Roxboro**	**Saint-Léonard**
Tonnage	**154 200**	**99 575**	**20 740**	**130 115**	**79 785**	**84 560**
WM Québec inc. (Laval)	17 543 875.43 $	9 780 340.44 $	2 382 840.76 $	15 494 342.33 $	9 337 482.09 $	7 762 175.92 $
WM Québec inc. (Longueuil)	21 373 193.46 $	11 483 439.48 $	3 118 078.77 $	10 521 946.79 $	11 861 234.99 $	7 601 952.65 $
GFL Environmental Inc.	20 717 569.68 $	9 975 081.73 $	3 097 499.83 $	15 979 045.43 $	11 157 919.58 $	11 140 573.08 $
Recyclage Notre-Dame Inc.	16 516 116.90 $	**8 254 237.31 $**	2 443 552.20 $	**8 059 385.78 $**	8 857 719.53 $	**4 859 684.66 $**
Les Entreprises Raylobec Inc.	**14 161 154.57 $**	12 594 300.59 $	**2 122 945.22 $**	20 552 757.70 $	**7 535 207.70 $**	11 994 578.68 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 354 962 $	1 526 103 $	259 896 $	2 462 561 $	1 322 512 $	2 742 268 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	17%	18%	12%	31%	18%	56%

*** N.B. Dans ce cadre d'analyse, la comparaison avec l'évaluation des professionnels n'est plus possible en raison de la méthode d'adjudication pour l'attribution des contrats pour le volet « élimination ».**

* Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville.

Taxes : 1,14975

Les contrats examinés par la CEC doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0170) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Appel d'offres publics 20-18152

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Territoires - Agglomération de Montréal		Coûts soumissionnés	Instance	Critères Commission examen des contrats: > 10 millions	> 2 M$ + récurrent 3X	> 2 M$ + une seule soumission	> 2 M$ + > 20% A/O et estimation	> 2 M$ + > 20% 1er et 2è soumission.	> 2 M$ + fournisseur unique	> 2 M$ + consortium
Les Entreprises Raylobec Inc.	254 725 tonnes	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 497 068 $	CG	Oui	Oui					
		Pierrefonds-Roxboro				Oui					
		Baie-D'Urfé				Oui					
		Beaconsfield				Oui					
		Dollard-des-Ormeaux				Oui					
		Dorval									
		Kirkland				Oui					
		Pointe-Claire				Oui					
		Sainte-Anne-de-Bellevue				Oui					
		Senneville				Oui					
Recyclage Notre-Dame inc.	314 250 tonnes	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	12 645 813 $	CG	Oui						
		Mercier–Hochelaga-Maisonneuve									
		Saint-Léonard				Oui					
			27 142 881 $								
Total			27 142 881.22 $	CG							

Numéro d'appel d'offres	**20-18152**
Titre de l'appel d'offres	**Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères**
Mode d'adjudication	**Plus bas soumissionnaire conforme**
Règle d'adjudication	**Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires**

Écarts entre les estimations du Service de l'environnement (DGMR) et le résultat de l'A/O (volet élimination)

Montant pour la durée des contrats - Taxes incluses

			Durée des contrats : 5 ans				***Option de prolongation : 2 ans***			**GRAND TOTAL (5 ans + 2 années d'option)**		
Numéro du lot	**Description**	**Territoire**	**Estimé de la GMR**	**Coût A/O**	**Écart ($)**	**Variation**	**Estimé de la GMR**	**Coût A/O**	**Écart ($)**	**Estimé de la GMR**	**Coût A/O**	**Écart ($)**
1	Élimination des ordures ménagères	8 villes liées et 5 arrondissements*	28 953 963.39 $	27 142 881.22 $	-1 811 082.17 $	-6.26%	11 581 585.36 $	10 857 152.49 $	-724 432.87 $	40 535 548.75 $	38 000 033.71 $	-2 535 515.04 $
		Grand total	**28 953 963.39 $**	**27 142 881.22 $**	**-1 811 082.17 $**	-6.26%	**11 581 585.36 $**	**10 857 152.49 $**	**-724 432.87 $**	**40 535 548.75 $**	**38 000 033.71 $**	**-2 535 515.04 $**

* Villesl iées : Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville
* Arrondissements : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 mars 2018

LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.
A/S MONSIEUR DOMENICO DANILO PIO
4799, RUE BERNARD-LEFEBVRE
LAVAL (QC) H7C 0A5

N° de décision : 2018-CPSM-1018817
N° de client : 3000222214

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ENVIRO CONNEXIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 août 2019

RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.
A/S MONSIEUR MAXIM SYLVESTRE
8155, RUE LARREY
ANJOU (QC) H1J 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0698
N° de client : 2700018824

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). RECYCLAGE NOTRE-DAME INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1206717005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18152_TCP_Élmination.pdf
20-18152 SEAO_Liste des commandes.pdf
20-18152_Procès verbal.pdf
20-18152_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marlene DUFOUR
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquistion de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18152

No du GDD : 1206717005

Titre de l'appel d'offres : Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 8

Date du dernier addenda émis : 27 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 8

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 38,1

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 74 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 8 - 2020

Date d'échéance révisée : 17 - 8 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Lieu de livraison 1			
Waste Management	35 325 666,34 $		
Raylobec	32 381 860,81 $	√	
GFL	35 325 666,34 $		
Recyclage Notre-Dame	22 896 265,22 $	√	
Lieu de livraison 2			
Waste Management	34 671 487,33 $		

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.13.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix, conformément aux modalités prévues à l'annexe 1.13.01 ainsi que dans l'annexe Modalité d'ajudication concernant le facteur de distance. Des vingt-et-un (21) preneurs, trois (3) sont de fonction public, 5 preneurs ont déjà déposé une soumission sous un autre numéro d'entreprise, un (1) preneur était dans l'incapacité d'obtenir le caution requise, un (1) preneur dit uniquement acheté le cahier des charges a des fins de consultation et trois (3) n'ont pas répondu à notre demande. Des huit (8) soumissions reçues, 4 était pour le volet élimination ordures ménagères (lieux de livraisons 1 & 2).

Préparé par : Marlène Dufour pour Éliane Clavette

Le 16 - 7 - 2020

No de l'appel d'offres
20-18152

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité Oui

					Données	
Num. du Lot	**Descreption du lot**	**Soumissionnaires**	**Num. d'Item**	**Description d'item**	**Montant sans taxes**	**Montant taxes incluses**
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	Les Entreprises Raylobec inc.	1	Volet élimination - lieu de lvraison #1	28 164 262,50 $	32 381 860,81 $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	Les Entreprises Raylobec inc.	2	Volet élimination - lieu de lvraison #2 *(si applicable)*		- $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	Recyclage Notre-Dame	1	Volet élimination - lieu de lvraison #1	19 914 125,00 $	22 896 265,22 $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	Recyclage Notre-Dame	2	Volet élimination - lieu de lvraison #2 *(si applicable)*		- $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	WM Management	1	Volet élimination - lieu de lvraison #1	30 724 650,00 $	35 325 666,34 $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	WM Management	2	Volet élimination - lieu de lvraison #2 *(si applicable)*	30 155 675,00 $	34 671 487,33 $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	GFL Environnemental Inc.	1	Volet élimination - lieu de lvraison #1	30 724 650,00 $	35 325 666,34 $
1	Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères	GFL Environnemental Inc.	2	Volet élimination - lieu de lvraison #2 *(si applicable)*		- $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18152
Numéro de référence : 1358184
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Collecte et transport de matières résiduelles et élimination d'ordures ménagères

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9290-3939 qc inc 721 pie xii app b Vaudreuil-Dorion, QC, j7v 8r1 NEQ : 1169564953	Madame Geneviève Perron Téléphone : 514 984-3280 Télécopieur :	**Commande : (1725659)** 2020-04-03 11 h 39 **Transmission :** 2020-04-03 11 h 39	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-03 11 h 39 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Col Sel Transit Inc. 404 boulevard Décarie Suite 100 Montréal, QC, H4L5E6 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1722189)** 2020-03-25 13 h 50 **Transmission :** 2020-03-25 13 h 50	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 13 h 50 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 15 - Télécopie 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 41 - Télécopie 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Télécopie

				3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 57 - Télécopie 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Télécopie 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Télécopie 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 52 - Télécopie 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1723219)** 2020-03-27 15 h 14 **Transmission :** 2020-03-27 15 h 14	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-27 15 h 14 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Monsieur Raphaël Abbe Téléphone : 003 363-1580120 Télécopieur :	**Commande : (1721432)** 2020-03-24 8 h 26 **Transmission :** 2020-03-24 8 h 26	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Courriel 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions

				2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 35 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Developpement Effenco 3700 st-patrick Montréal, QC, H4E 1A2 NEQ : 1163689343	Monsieur Christian Lafrance Téléphone : 514 397-4020 Télécopieur :	**Commande : (1732518)** 2020-04-22 20 h 13 **Transmission :** 2020-04-22 20 h 13	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-22 20 h 13 - Téléchargement 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Éco Entreprises Québec 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9 NEQ : 1161481032	Madame Katlyn Dubé Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur : 514 987-1598	**Commande : (1726548)** 2020-04-06 22 h 20 **Transmission :** 2020-04-06 22 h 20	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-06 22 h 20 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel

				3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Connexion - Les Entreprises Raylobec Inc. 3779 chemin des quarante arpents Terrebonne, QC, J6V 9T6 NEQ : 1143149962	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 474-2084 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1724811)** 2020-04-01 14 h 36 **Transmission :** 2020-04-01 14 h 36	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-01 14 h 36 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Monsieur André Beausoleil Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	**Commande : (1722051)** 2020-03-25 10 h 40 **Transmission :** 2020-03-25 10 h 40	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 10 h 40 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel

				3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1722211)** 2020-03-25 14 h 12 **Transmission :** 2020-03-25 14 h 12	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 14 h 12 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1169671758	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1721768)** 2020-03-24 14 h 09 **Transmission :** 2020-03-24 14 h 09	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Courriel 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020

				2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1175311910	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1742893)** 2020-05-18 15 h 13 **Transmission :** 2020-05-18 15 h 13	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-18 15 h 13 - Téléchargement 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Hydro-Québec. 800, boul. de Maisonneuve Est , 11e étage sud Montréal, QC, H2L 4L8 http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/ NEQ :	Madame Maude Leblanc Téléphone : 418 845-6600 Télécopieur :	**Commande : (1733051)** 2020-04-23 17 h 14 **Transmission :** 2020-04-23 17 h 14	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-23 17 h 14 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, j6x 0h6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	**Commande : (1721498)** 2020-03-24 9 h 14 **Transmission :** 2020-03-24 9 h 14	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Télécopie 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 15 - Télécopie 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis)

				2020-04-20 14 h 41 - Télécopie 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Télécopie 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 13 h 31 - Télécopie 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 37 - Télécopie 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Télécopie 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-28 8 h 58 - Télécopie 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur VÉRONIQUE BOULAY Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1728904)** 2020-04-14 20 h 07 **Transmission :** 2020-04-14 20 h 07	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-14 20 h 07 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-14 20 h 07 - Téléchargement 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 17 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 12 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 2400, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1G8 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	**Commande : (1726749)** 2020-04-07 10 h 49 **Transmission :** 2020-04-07 10 h 49	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-07 10 h 49 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel

				3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2l5 NEQ : 1146231148	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1722159)** 2020-03-25 13 h 19 **Transmission :** 2020-03-25 13 h 19	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 13 h 19 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Services Ricova inc. 3400 rue de l'Éclipse suite 540 Brossard, QC, J4z 0P3 NEQ : 1165661415	Madame Maria Ouazzani Téléphone : 450 466-6688 Télécopieur : 450 466-8870	**Commande : (1722343)** 2020-03-25 19 h **Transmission :** 2020-03-25 19 h	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 19 h - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau)

				2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services Ricova inc. 3400 rue de l'Éclipse suite 540 Brossard, QC, J4z 0P3 NEQ : 1165661415	Madame Maria Ouazzani Téléphone : 450 466-6688 Télécopieur : 450 466-8870	**Commande : (1725758)** 2020-04-03 14 h 04 **Transmission :** 2020-04-03 14 h 04	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-03 14 h 04 - Téléchargement 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 56 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Lévis. 9009, boul. du Centre-Hospitalier 2e étage Lévis, QC, G6X 1L4 http://www.ville.levis.qc.ca NEQ :	Monsieur Maxime Chabot Téléphone : 418 835-4969 Télécopieur : 418 835-6175	**Commande : (1727669)** 2020-04-09 9 h 59 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 59	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-04-09 9 h 59 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400	Monsieur El Mostafa Rakibe Téléphone : 514 872-5306	**Commande : (1723359)** 2020-03-29 18 h 52 **Transmission :**	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-29 18 h 52 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

	Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Télécopieur : 514 868-5984	2020-03-29 18 h 52	
☐	WM Quebec Inc. 2457 chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1P1 NEQ : 1146435301	Monsieur Vincent D'Adamo Téléphone : 226 972-8121 Télécopieur :	**Commande : (1721422)** 2020-03-24 8 h 17 **Transmission :** 2020-03-24 8 h 17	3284164 - 20-18152 Addenda_1_correction Date limite de réception des plaintes 2020-03-25 8 h 38 - Courriel 3291890 - 20-18152 Addenda 2, question & réponse 2020-04-09 11 h 14 - Courriel 3296917 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (devis) 2020-04-20 14 h 40 - Courriel 3296918 - 20-18152 Addenda 3, Report de date, Q/R & précisions (bordereau) 2020-04-20 14 h 40 - Téléchargement 3297767 - 20-18152 Addenda 4, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2020-04-21 15 h 18 - Courriel 3305594 - 20-18152 Addenda_5_RGC modifié, Q-R & précisions 2020-05-04 12 h 55 - Courriel 3308487 - 20-18152 Addenda_6_Q-R #19 2020-05-07 12 h 36 - Courriel 3309753 - 20-18152 Addenda_7_Report de date au 28 mai 2020 2020-05-08 15 h 13 - Courriel 3321427 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (devis) 2020-05-27 14 h 51 - Courriel 3321428 - 20-18152 Addenda_8_prep Report de date au 4 juin 20, modif bord. (bordereau) 2020-05-27 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206717005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1206717005 -Intervention financièreV2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.32

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206717005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

Rapport_CEC_SMCE206717005.pdf

Dossier # :1206717005

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 206717005

Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault	Linda Lajeunesse
Vice-présidence	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206717005

Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 $ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 $, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 $ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 $, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 $ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 $ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 $ (taxes nettes).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrats de plus de 10 M$ (2 lots)*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans.

Le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 74 jours, au cours duquel huit addendas ont été publiés, a permis de recevoir quatre soumissions conformes parmi les 21 preneurs des documents d'appel d'offres, dont 13 étaient réellement des soumissionnaires potentiels. Le Service est particulièrement satisfait du résultat de ce processus puisque le prix unitaire moyen obtenu pour ces contrats est de 10 % inférieur au prix passé et de 6.26 % inférieur à l'estimé de contrôle. Les responsables du dossier ont attribué ces écarts favorables, d'une part, au processus de sollicitation qui a généré une forte compétition entre les sites d'élimination des ordures ménagères et, d'autre

part, à la méthode d'adjudication des contrats pour ce volet. En effet, en plus de la capacité maximale disponible des soumissionnaires, cette méthode prend en considération le prix à la tonne métrique et l'ajustement de ce coût selon la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat et salue la stratégie déployée puisque celle-ci a permis d'obtenir des prix beaucoup plus avantageux que par le passé.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de plus de 10 M$ (2 lots);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206717005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 10 972 064,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15511;
2. d'autoriser une dépense de 1 645 809,64 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 2 523 574,78 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,45 % par l'agglomération, pour un montant de 6 578 959,45 $ taxes incluses et à 56,55 % par la ville centre pour un montant de 8 562 489,22 $, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-02 09:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206810004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Il est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l’exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L2601 « Électricité », s’effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0604 - 6 mai 2020 - Accorder un contrat à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 482 120,35 $, taxes incluses (contrat : 385 696,28 $ + contingences : 96 424,07 $) - Appel d'offres public IMM-15513 - (3 soumissionnaires).
CG20 0077 - 27 février 2020 - Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.).

CG20 0031 - 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L2601 « Électricité » consistent principalement à fournir la main d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer les travaux d'électricité, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.
L'appel d'offres public IMM-15511, publié le 26 février 2020 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de cent (100) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 4 juin 2020.

Neuf (9) addendas ont été publiés :

Addenda n° 1 (28 février 2020) : Révision de l'horaire de visite supervisée des lieux à l'avis public d'appel d'offres et à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Révision de l'article n° 5 « Nature et description des travaux » du cahier des clauses administratives spéciales, et du document « portée générale des travaux » des Instructions aux soumissionnaires.

Addenda n° 2 (24 mars 2020) : Réponses aux questions des soumissionnaires (6 questions) - Remise de l'addenda E-01 en électricité - Révision de plans en électricité (41 révisions) et ajout de plans pour information en mécanique (9 plans) et en électricité (1 plan) - Suspension de la période de visite supervisée des lieux à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires, en raison de la COVID-19 - Date de dépôt des soumissions reportée au 16 avril 2020.

Addenda n° 3 (27 mars 2020) : Remise de l'addenda E-02 en électricité.

Addenda n° 4 (9 avril 2020) : Remise de l'addenda E-03 en électricité - Ajout de plans pour information en mécanique (1 plan) - Date de dépôt des soumissions reportée au 21 mai 2020.

Addenda n° 5 (17 avril 2020) : Remise de l'addenda E-04 en électricité - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01).

Addenda n° 6 (6 mai 2020) : Remise de l'addenda E-05 en électricité - Révision de la période de visite supervisée des lieux à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Révision de l'Annexe E « Règlement de gestion contractuelle » du cahier des clauses administratives générales - Révision de l'article n° 7 « Date probable de début des travaux » et de l'article n° 9 « Phasage des travaux » du cahier des clauses administratives spéciales - Révision de l'Annexe 2 « Programme de prévention du gérant » et ajout de l'Annexe J « Plan de réponse à la pandémie COVID-19 » au cahier des clauses administratives spéciales - Révision de plans en électricité (8 révisions) - Date de dépôt des soumissions reportée au 4 juin 2020.

Addenda n° 7 (11 mai 2020) : Remise de l'addenda E-06 en électricité - Révision de plans en électricité (4 révisions).

Addenda n° 8 (21 mai 2020) : Remise de l'addenda E-07 en électricité.

Addenda n° 9 (22 mai 2020) : Remise de l'addenda E-08 en électricité.

Les addendas no 2, no 4 et no 6 ont eu un impact combiné de 64 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 2 avril 2020.

JUSTIFICATION

Il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels quatre (4) ont déposé une soumission. Deux preneurs ont acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ) et de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Un suivi a été effectué auprès des trois (3) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission.

- Une entreprise mentionne que l'envergure des travaux est trop grande pour qu'elle ait pu soumissionner, étant donné que son carnet de commandes est déjà bien rempli;
- Une entreprise mentionne qu'elle n'a actuellement pas les ressources suffisantes pour soumissionner les travaux, et qu'elle a par conséquent priorisé d'autres projets;
- Finalement, une entreprise n'a pas répondu à notre demande d'information.

Une soumission reçue a été jugée non-conforme et rejetée, car le soumissionnaire n'a pas effectué la visite obligatoire des lieux exigée aux documents d'appel d'offres.

Les trois autres (3) soumissions, jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- Les installations électriques Pichette inc.

- La Cie Électrique Britton ltée

- Lambert Somec inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Les installations électriques Pichette inc.	10 972 064,25 $	1 645 809,64 $	12 617 873,89 $
La Cie Électrique Britton ltée	13 538 306,25 $	2 030 745,94 $	15 569 052,19 $
Lambert Somec inc.	15 888 099,76 $	2 383 214,96 $	18 271 314,72 $
Dernière estimation réalisée ($)	11 644 119,88 $	1 746 617,98 $	13 390 737,86 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(772 863,97) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-5,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			2 951 178,30 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			23,4 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Les installations électriques Pichette inc.

L’écart de -5,8 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Les installations électriques Pichette inc. et la dernière estimation des professionnels peut s’expliquer notamment par des écarts plus marqués à deux postes budgétaires spécifiques: *1.1 - Entrée électrique* (-13 %) et *1.2 - Groupe électrogène et accessoires* (-36 %).

Dans le premier cas, bien que les prix soumis à la plupart des items de ce poste soient comparables aux prix moyens des soumissions, celui fourni à l'item « Travaux relatifs aux réalimentations des bâtiments existants et des bâtiments périphériques » est substantiellement plus bas, ce qui peut s'expliquer par la possibilité que le soumissionnaire ait inclus le coût de ces travaux au poste *3.2 - Distribution électrique primaire,* car pour ce dernier, les prix présentés sont plus élevés que ceux de l'estimation et que ceux de la moyenne des soumissions.

Dans le second cas, il est possible que les coûts liés aux branchements électriques soient répartis différemment entre l’estimation des professionnels et celles des soumissionnaires. Le prix du plus bas soumissionnaire est par ailleurs légèrement au-dessus de la moyenne des prix soumis, ce qui porte à croire que le plus bas soumissionnaire a une compréhension adéquate de la portée des travaux.

Dans l'ensemble, peu de différence a été constatée entre le prix du plus bas soumissionnaire et la moyenne des prix soumis. Malgré un écart de 23 % entre les deux plus bas soumissionnaires conformes, l'estimation des professionnels se situe entre ces deux derniers en plus de présenter un faible écart avec la moyenne des soumissions, ce qui porte à conclure que le processus d'appel d'offres a permis d'obtenir un prix adéquat sur les marchés.

L'entreprise Les installations électriques Pichette inc. détient une attestation valide de l’Autorité des marchés publics, renouvelée jusqu'au 10 novembre 2022 (voir pièce jointe). La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux critères d'examen suivants fixés par les conseils municipaux et d'agglomération :

- Contrat de plus de 10 M$ (incluant taxes et contingences).

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, présentant un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Les installations électriques Pichette inc. s’engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 10 972 064,25 $, incluant les taxes. La provision pour contingences de 15 %, soit 1 645 809,64 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l’exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour l'installation des nouveaux systèmes électriques n'est pas connu à ce jour.

Une provision, égale à 20 % du contrat total incluant les contingences, soit 2 523 574,78 $ incluant les taxes, est aussi recommandée pour couvrir des honoraires ou services supplémentaires hors contrat, dans l'éventualité où ceux-ci seraient requis en cours de

réalisation des travaux. Ce montant n'est pas inclus au contrat du fournisseur.

La dépense totale à autoriser est donc de 15 141 448,67 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 15 141 448,67 $ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 8 562 489,22 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 6 578 959,45 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % agglo et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 25 % en 2020, 50 % en 2021 et 25 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification *« LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants »* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L2601 « Électricité » doivent débuter dans les meilleurs délais et se terminer au printemps 2022, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adjudication de ce contrat dans les meilleurs délais permettra de débuter les travaux rapidement alors que s'amorce la réouverture des chantiers. Ceci limiterait d'une part de potentiels retards sur le projet occasionnés par la pandémie, en plus de favoriser la relance de l'économie locale suite à une période d'inactivité imposée par le gouvernement du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Premier passage au comité exécutif 5 août 2020

Commission permanente sur l'examen des contrats 12 août 2020

Second passage au comité exécutif 19 août 2020

Passage au conseil municipal 24 août 2020

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 27 août 2020

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 7 septembre 2020

Période de travaux Septembre 2020 à Mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-09

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs
Tél : 514-868-7854
Approuvé le : 2020-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-01

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 2601: Électricité
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15511

Les installations électriques Pichette inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	0,7%	68 000,00	3 400,00	6 783,00	**78 183,00**
	Exigences générales / Appareillage	22,1%	2 108 585,00	105 429,25	210 331,35	**2 424 345,60**
	Éclairage	32,5%	3 098 298,00	154 914,90	309 055,23	**3 562 268,13**
	Distribution électrique et mise à la terre	38,4%	3 661 701,00	183 085,05	365 254,67	**4 210 040,72**
	Alarme Incendie	2,2%	211 114,00	10 555,70	21 058,62	**242 728,32**
	Audiovisuel	1,9%	183 788,00	9 189,40	18 332,85	**211 310,25**
	Mise en marche / service des installations	0,9%	82 730,00	4 136,50	8 252,32	**95 118,82**
	UPS	1,2%	110 784,00	5 539,20	11 050,70	**127 373,90**
	Salle polyvalente	0,2%	18 000,00	900,00	1 795,50	**20 695,50**
	Sous-total :	**100,0%**	**9 543 000,00**	**477 150,00**	**951 914,25**	**10 972 064,25**
	Contingences	15,0%	1 431 450,00	71 572,50	142 787,14	1 645 809,64
	Total - Contrat :		**10 974 450,00**	**548 722,50**	**1 094 701,39**	**12 617 873,89**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	20,0%	**2 194 890,00**	**109 744,50**	**218 940,28**	**2 523 574,78**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**13 169 340,00**	**658 467,00**	**1 313 641,67**	**15 141 448,67**
Ristournes:	Tps 100,00%			658 467,00		658 467,00
	Tvq 50,0%				656 820,83	656 820,83
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**13 169 340,00**	**0,00**	**656 820,83**	**13 826 160,83**

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 11 novembre 2019

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PICHETTE INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PICHETTE
3080, RUE PEUGEOT
LAVAL (QC) H7L 5C5

No de décision : 2019-DAMP-1087
N° de client : 2700023480

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PICHETTE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **10 novembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers
Division des projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES IMM-15511
Date de publication : 26 février 2020
Date d'ouverture : 4 juin 2020

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Association de la construction du Québec (ACQ)
2	Bruneau Électrique inc.
3	Installations Électriques L.H. ltée
4	La Cie Électrique Britton ltée
5	Lambert Somec inc.
6	Les Installations Électriques Pichette inc.
7	Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka
8	Réko ltée
9	Services Électriques Enixum inc.
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2019
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Phase 2

A19-SC-12

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière, considérant l'article 12.1 paragraphe 9 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION[1]

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, en face du château Ramezay, à proximité de la place Jacques-Cartier et du palais de justice. Son emplacement au sommet de la rue Notre-Dame, un « dos-d'âne » naturel, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. La façade arrière de l'édifice, incluant la terrasse de l'allonge, surplombe le Champ-de-Mars. L'édifice comprend deux sous-sols, un rez-de-chaussée (donnant sur la place Vauquelin), trois niveaux et un étage de combles surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

Les travaux de construction de l'hôtel de ville commencent en 1872 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière. Le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés et un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le Champ-de-Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934. Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. Les

[1] Contenu tiré majoritairement de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 70. / Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

fenêtres d'origine des deux derniers étages sont remplacées dans les années 1990. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.

Localisation de l'hôtel de ville de Montréal (gauche) / Hôtel de ville de Montréal (droite). Source : Google Maps, 2019

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Historique du dossier

En janvier 2019, le CPM avait été consulté à la demande de la Division du patrimoine sur la phase 1 du projet de réfection de l'hôtel de ville, qui concernant les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (incluant la restauration et le remplacement de fenêtres), l'imperméabilisation des fondations et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED. Les principes d'aménagement guidant les travaux visent entre autres à faciliter l'accueil des citoyens, restaurer plusieurs composantes d'origine (dont les fenêtres et les boiseries), simplifier les circulations et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Le CPM a émis un avis (A19-SC-02) daté du 8 février 2019.

Le 24 mai 2019, le CPM a été consulté pour la phase 2 du projet de restauration et de mise aux normes, concernant les interventions suivantes :

- Interventions majeures sur les plans d'aménagement intérieurs ;
- Agrandissement sur le toit-terrasse de l'allonge ;
- Ouverture dans le hall d'honneur ;
- Aménagement du hall au rez-de-chaussée ;
- Boiseries et vitrages intérieurs à modifier et restaurer ;
- Intégration du système de chauffage sur les étages patrimoniaux ;
- Simplification des plafonds des étages patrimoniaux ;
- Création d'un porche au sous-sol 1 ;

- Modification du tunnel et de l'édicule au sous-sol 2 ;
- Restauration des marquises Vauquelin et Gosford telles quelles.

Il a émis à ce sujet un avis préliminaire (A19-SC-10, 20 juin 2019).

Description du projet

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu lors de sa séance du 30 août 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants de la firme externe mandatée. La phase 2 du projet a été retravaillée suivant l'avis du CPM et la nouvelle version lui est présentée pour avis.

Notons que, depuis la dernière présentation du projet, l'agrandissement prévu sur la terrasse arrière a été revu à la baisse, en accord avec la recommandation précédente du CPM de maintenir cet espace ouvert. Une nouvelle proposition a été introduite à ce stade-ci du projet : le morcellement et le déplacement des comptoirs de marbres du rez-de-chaussée, ainsi que le déplacement de la boîte de perception des taxes, deux éléments datant de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923. Ces interventions sont présentées comme nécessaires pour agrandir la perception de l'espace public et pour l'aménagement d'un espace d'exposition, d'un espace café et une salle familiale au rez-de-chaussée. Il est proposé de remodeler et de modifier les comptoirs afin de leur donner de nouvelles fonctions : ainsi, une partie serait utilisée dans la salle de café, une autre comme comptoir d'accueil du service du greffe, etc.

ENJEUX

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation claire, détaillée et bien argumentée. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur les aspects du projet qui lui ont été présentés.

Nouveau volume sur la terrasse

Le CPM voit d'un bon œil le retrait de la tente actuellement présente et apprécie la réduction du volume de l'agrandissement proposé sur la terrasse par rapport à la dernière présentation. Il souligne en particulier la légèreté de l'agrandissement proposé, dont la composition donne l'image d'un volume qu'on pose sur la terrasse, qui s'intègre bien à la matérialité et au volume de l'hôtel de ville. Cette proposition constitue selon lui une amélioration par rapport à l'existant, mais également par rapport à la version précédente qui lui a été présentée en mai dernier. Il apprécie également que cet agrandissement sur la terrasse soit accessible à tous et espère que les événements protocolaires qui s'y dérouleront sporadiquement ne nuiront pas à l'usage public de la terrasse. Enfin, il recommande de réfléchir dès maintenant à la végétation qui sera présente sur la terrasse afin que celle-ci soit arrimée aux aménagements. Il considère aussi qu'une réflexion est nécessaire quant à l'illumination de nuit qui proviendra de l'intérieur et à la grande visibilité qu'elle donnera à l'ajout par rapport à l'ensemble du bâtiment.

Stratégie de conservation

Dans son avis du 24 mai 2019 (A19-SC-10), le CPM avait demandé la formulation d'une stratégie de conservation de manière à justifier clairement comment les nouvelles interventions s'arriment aux composantes patrimoniales. Bien qu'il comprenne l'explication fournie selon laquelle on revient le plus possible aux composantes d'origines (notamment pour les fenêtres), il constate que cette stratégie n'est pas celle employée pour l'ensemble des interventions prévues, dont les intérieurs. Il regrette que les interventions lui soient encore présentées à la pièce et que les choix de conservation ne soient pas appuyés.

Tel qu'il l'a mentionné dans son avis A19-SC-10, le CPM réitère la nécessité de produire une stratégie de conservation. Cet outil est essentiel pour, d'une part, asseoir les choix qui sont faits quant au remplacement ou à la conservation des éléments, et, d'autre part, pour démontrer les liens et l'impact des nouvelles interventions sur les composantes patrimoniales. Dans ses avis, le CPM recommande la réalisation de tels documents pour de nombreux bâtiments patrimoniaux ; en l'occurrence, il lui paraît essentiel que l'on fasse preuve de pratiques de conservation exemplaires pour le bâtiment le plus important de la ville. À ce sujet, il rappelle l'intention de la Ville d'être un gestionnaire et un propriétaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Il est d'avis que l'hôtel de ville de Montréal est l'édifice tout désigné pour mettre en œuvre cette intention.

Éléments patrimoniaux intérieurs

Tel que mentionné précédemment, le CPM perçoit certaines incohérences quant aux choix de conservation puisque d'un côté, on affirme vouloir enlever les ajouts subséquents, mais, de l'autre, on modifie certains éléments d'origine. Ainsi, le CPM est étonné de l'intention nouvelle de scinder les comptoirs de marbre historiques du rez-de-chaussée pour les disposer à différents endroits. Ce geste n'est pas anodin puisque ceux-ci datent de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923 et témoignent du courant Art déco dans la décoration intérieure de l'édifice. Plutôt que des éléments de mobilier pouvant être déplacés, il s'agit véritablement de composantes architecturales qui contribuent à l'articulation de l'espace. En les scindant et en les déplaçant, on modifie leur fonction d'origine qui était de séparer l'espace public de l'espace privé (réservé aux employés de la Ville). Le CPM comprend la volonté d'augmenter l'espace public de cet étage ; toutefois, il lui paraît que cela pourrait être fait tout en respectant les composantes patrimoniales. Le CPM insiste pour que les comptoirs de marbres soient maintenus tels quels au rez-de-chaussée et conservent leur fonction historique de démarcation d'espaces. Ceci peut s'effectuer en les intégrant aux nouvelles fonctions.

Les mêmes inquiétudes s'appliquent à la boîte de perception des taxes qui trône entre les comptoirs de marbre au rez-de-chaussée et qui témoigne de manière éloquente de l'histoire de la municipalité de Montréal. Le CPM insiste par conséquent pour que cet élément soit maintenu à son emplacement actuel et historique et ne soit pas muséifié. Il est d'avis que ces éléments patrimoniaux significatifs peuvent très bien s'intégrer à l'aménagement prévu du rez-de-chaussée.

À cet égard, le CPM souligne certains projets exemplaires de conversion où les comptoirs d'origine ont été intégrés, dont celui de l'ancienne succursale de la Banque Royale sur la rue Saint-Jacques en un café (le Crew Collective & Café). Les éléments d'origine tels les comptoirs ont tous été conservés à leur emplacement d'origine tout en conservant leur fonction de séparation des espaces publics et privés.

Enfin, concernant la volonté de remplacer le verre givré de la fenestration de certaines portes par du verre clair, le CPM se demande si le verre givré est un élément d'origine (1923). Le cas échéant, il recommande de conserver le verre givré en place, d'autant plus qu'il contribue à l'intimité des espaces de travail par rapport aux aires de circulation.

Édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars

La démolition et le remplacement de l'édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars avaient été présentés au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) dans le cadre du projet de la place des Montréalaises. Il était prévu de démolir et de transformer l'édicule et une entrée de livraison pour l'hôtel de ville. Dans son avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02), le comité mixte avait émis certains commentaires à ce sujet, jugeant qu'il s'agissait d'un geste architectural fort pour un édicule de service et qu'il gagnerait à être traité plus sobrement.

Depuis la présentation du projet de la place des Montréalaises en juin dernier, la démolition et le remplacement de l'édicule ont été transférés sous la gouverne du projet de restauration et de mises aux normes de l'hôtel de ville. Dans le cadre du présent avis, il est demandé au CPM de se positionner formellement sur la démolition de l'édicule. Or, le projet de remplacement, présenté très sommairement, ne semble pas avoir changé depuis la dernière présentation. En l'absence des détails sur le projet de remplacement, d'information sur les interventions paysagères et sur l'arrimage de l'édicule avec la passerelle, le CPM ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la démolition de l'édicule. Il est d'avis qu'il y a trop d'inconnus pour qu'il prenne position à ce sujet. Tout en rappelant que les commentaires et recommandations qu'il avait formulés à cet égard dans l'avis du comité mixte sur le projet de la place des Montréalaises sont toujours valides, il souhaite que l'édicule existant soit documenté et que le nouvel édicule lui soit présenté de manière détaillée pour avis dans le cadre d'une réunion dédiée spécifiquement à ce projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit de manière très positive le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Il émet par conséquent un avis favorable, conditionnel à la conservation in situ des comptoirs de marbre et de la boîte de perception. Il formule également les recommandations suivantes :

- Bien qu'il aurait été plus pertinent de le faire plus tôt dans le projet, il serait tout de même nécessaire de formuler une stratégie de conservation, ne serait-ce que pour permettre d'assurer un dossier documentaire complet du projet pour la postérité ;
- Advenant que le verre givré des portes soit un élément d'origine, le conserver ou le remplacer par du verre identique plutôt que du verre clair ;
- Mener une réflexion sur le mobilier et la végétation qui seront présents sur la terrasse et au sein de l'agrandissement de sorte qu'ils soient intégrés dès maintenant dans la réflexion sur le design urbain afin d'éviter qu'ils ne soient ajoutés à la fin et soient détachés de leur contexte ;
- Constatant que l'éclairage intérieur de l'agrandissement sur la terrasse (qui sera vitré) sera très visible le soir, le CPM insiste pour qu'il soit arrimé au plan lumière de l'édifice ;

- Concernant les aménagements intérieurs prévus, le CPM souhaite mettre en garde les concepteurs contre la tendance à réaliser des aménagements s'inspirant trop fortement de tendances esthétiques actuelles qui risquent ne pas être adaptés aux besoins à long terme et de mal vieillir. Il recommande de réaliser des aménagements intérieurs sensibles à la fonction et au caractère patrimonial de l'hôtel de ville en misant sur un vocabulaire qui traversera le temps.

Le CPM souhaite que le projet de démolition et de remplacement de l'édicule de la station de métro Champ-de-Mars présent à l'angle des rues Saint-Antoine et Gosford lui soit présenté pour avis. À cet effet, il recommande de :

- Présenter l'historique de l'édicule
- Documenter et réaliser un plan de l'édicule existant
- Présenter en détail la construction proposée (plans, élévations, coupes, matérialité)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 11 octobre 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1206810004 - Travaux de construction lot L2601 - Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.33

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE206810004.pdf

Dossier # :1206810004

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce
Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206810004

Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 «Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206810004

Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 «Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 «Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 100 jours, au cours duquel neuf addendas ont été publiés, a permis de recevoir quatre soumissions, dont une non conforme, parmi les neuf preneurs des documents d'appel d'offres. En outre, le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix de 5,8 % inférieur à l'estimé de contrôle, alors que la différence entre les deux plus basses soumissions conformes est de 23,4 %. L'analyse du Service permet d'expliquer cet écart puisqu'il a été démontré

que le deuxième plus bas soumissionnaire conforme a surestimé le coût de l'item "réalimentation", en plus de proposer des équipements d'éclairage plus coûteux que ceux soumis par l'adjudicataire en réponse au devis de performance du bordereau.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires ont souligné leur appréciation par rapport à la stratégie de cet appel d'offres ainsi que par rapport à la gestion et au suivi globalement exemplaire de ce projet. La Commission a statué quant à la conformité du processus et a salué l'obtention d'un prix avantageux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206810004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1203438028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077.16 $, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75$ + contingences : 4 371 751,91 $ + incidences 862 312,50 $) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Coffrages Alliance ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 145 012,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020;

2. d'autoriser une dépense de 4 371 751,91 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 862 312,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-23 14:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203438028**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077.16 $, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75$ + contingences : 4 371 751,91 $ + incidences 862 312,50 $) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le bassin versant Gouin, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la ville de Montréal (Ville), est un territoire desservi par un réseau d'égouts de type unitaire. Le collecteur principal qui draine ce secteur est une conduite de 1800 mm de diamètre qui passe sous le boulevard Gouin entre les rues Lachapelle et Lavigne.
Dans le cadre d'un protocole d'entente datant de novembre 2009 convenu avec le gouvernement du Québec, la Ville s'est engagée à construire un ouvrage de rétention, appelé bassin de rétention Lavigne, qui permettra de diminuer les débordements d'eaux usées à la Rivière des Prairies. L'objectif de contrôle des débordements pour ce secteur est de six épisodes par année pour la période du 1er mai au 31 octobre.

La phase 1 de la construction du bassin de rétention Lavigne qui consistait à l'excavation des tunnels et du bassin de rétention en tant que tel, l'installation des conduites en tunnel et la construction des structures d'accès s'est terminée en septembre 2019.

Un deuxième appel d'offres a été lancé au mois de mai 2019 pour la phase 2 du projet qui consistait à la construction des ouvrages situés dans le parc Lefebvre, soient: la structure du bassin de rétention, la chambre de régulation et l'édicule de service. Comme la seule soumission reçue pour cet appel d'offres dépassait largement l'estimation, il a été annulé.

La Direction de l'épuration des eaux usées a donc réévalué les travaux à exécuter et pris la décision de regrouper dans un seul appel d'offres tous les travaux requis pour terminer la

construction du bassin de rétention Lavigne. Ainsi, à la phase 2 s'est ajoutée le raccordement du bassin au réseau existant sous le boulevard Gouin.

L'appel d'offres public a été lancé le 12 mars 2020 et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 30 juin 2020. La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Seize (16) addenda ont été émis :

· Addenda 1 en date du 19 mars: ajout de plans;
· Addenda 2 en date du 30 juin: amendement au cahier des charges;
· Addenda 3 en date du 7 avril: amendement au cahier des charges et questions/réponses;
· Addenda 4 en date du 23 avril: questions/réponses;
· Addenda 5 en date du 30 avril: questions/réponses et publication des changements au règlement de gestion contractuelle;
· Addenda 6 en date du 6 mai: questions/réponses;
· Addenda 7 en date du 11 mai: questions/réponses;
· Addenda 8 en date du 19 mai: questions/réponses;
· Addenda 9 en date du 22 mai: report de la date d'ouverture des soumissions au 18 juin et questions/réponses;
· Addenda 10 en date du 29 ma: questions/réponses;
· Addenda 11 en date du 8 juin: questions/réponses;
· Addenda 12 en date du 10 juin: report de la date d'ouverture des soumissions au 25 juin et questions/réponses;
· Addenda 13 en date du 12 juin: ajouts et modifications au cahier des charges en raison de l'impact de la Covid-19 sur les chantiers de construction;
· Addenda 14 en date du 17 juin: questions/réponses;
· Addenda 15 en date du 19 juin: report de la date d'ouverture des soumissions au 30 juin et questions/réponses.
· Addenda 16 en date du 30 juin: précision sur les instructions aux soumissionnaires

Dans le cadre de ce contrat, des frais incidents de 862 312,50 $ taxes incluses sont requis, pour couvrir entre autres les honoraires et les activités de contrôle de la qualité, les honoraires de surveillance de la signalisation et de la gestion de la circulation et ceux d'un agent de liaison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0364 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à EBC inc. pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent - Dépense totale de 39 910 131,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5048A-EC-105-12 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le bassin de rétention Lavigne est un ouvrage souterrain en béton de forme circulaire de 40 m de diamètre, 21 m de hauteur et enfoui à 25m de profondeur.
Les travaux consistent à fournir tous les matériaux, la main-d'oeuvre, la supervision et les équipements nécessaires à la réalisation des travaux de la phase 2 du projet de construction du bassin de rétention Lavigne.

Les principaux travaux à exécuter dans le cadre du présent contrat comprennent, sans s'y limiter :

· la protection des aires de travail, la déviation et la gestion de la circulation pendant la construction par l'installation de clôtures antibruit additionnelles, de glissières de sécurité et

d’une signalisation appropriée, conformément aux normes applicables de signalisation de travaux;
· la localisation, le support et la protection des utilités publiques;
· le relevé topographique du site d’implantation des structures avant le début des travaux;
· le relevé des radiers des conduites existantes pour valider les données montrées aux plans de construction;
· le défrichement, la préparation et la délimitation des aires de travail et des aires d’entreposage des matériaux, si requis;
· le pompage des eaux d’infiltration stagnantes au fond de l’excavation du bassin et des nouvelles excavations vers le réseau d’égout existant, en passant par des bacs de filtration;
· l’excavation de roc supplémentaire par dynamitage ou au marteau et pour la mise au bon niveau du fond du bassin de rétention et l’évacuation des déblais toutes catégories confondues (roc, sols meubles, débris de construction);
· l’excavation de la chambre de régulation et l’évacuation des déblais toutes catégories confondues (roc, sols meubles, débris de construction);
· le renforcement des parois des excavations de la chambre et du bassin partout ou requis;
· la construction du bassin de rétention incluant tous les travaux connexes;
· la construction de la chambre de régulation incluant les équipements mécaniques, électriques, les instruments de contrôle et tous les travaux connexes;
· la construction de l’édicule de service incluant, la structure, l’architecture, l’électricité, la mécanique et l’aménagement extérieur et tous les travaux connexes;
· la construction des structures d’interception Ranger et Golf et du nouvel égout de 900 mm sous le boulevard incluant tous les travaux y afférents selon les plans fournis et les exigences des devis contractuels;
· le soutènement temporaire et la protection superficielle des parois d’excavation de tous les ouvrages à construire;
· le contrôle, la gestion et le pompage et la dérivation temporaire des eaux usées, des eaux d’infiltration, de ruissellement de fonte de neige dans les excavations, pendant toute la période des travaux;
· le contrôle, la gestion, le pompage et la dérivation temporaire des eaux coulant dans le réseau pendant la réalisation de travaux spécifiques (déviation d’égout, démolition des conduites existantes dans les structures, etc.);
· la fourniture et mise en place des matériaux de remblai de toutes les structures à construire;
· la reconstruction de la chaussée: sous-fondation, fondation et pavage endommagés par les travaux;
· la reconstruction des aménagements de surface et la remise en état des lieux sur l’ensemble des sites à la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Vingt-cinq entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Un seul avis de désistement a été reçu mentionnant un risque trop élevé en raison du traitement de l'impact de la pandémie Covid19 sur le chantier de construction. Treize preneurs de documents étaient des sous-traitants et quatre des fournisseurs de produits et services. Après vérification auprès des quatre autres preneurs de documents, l'un d'entre eux a mentionné la limite de responsabilité trop importante pour leur entreprise et trois autres le manque de temps et de ressources pour préparer leur soumission.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Coffrage Alliance ltée.	29 145 012,75 $	4 371 751,91 $	33 516 764,66 $
Construction Dematheiu & Bard (CDB) inc.	33 699 919,84 $	5 054 987,98 $	38 754 907,82 $
EBC inc.	33 890 318,44 $	5 083 547,77 $	38 973 866,21 $

Dernière estimation réalisée ($)	33 354 008,05 $	5 003 101,21 $	38 357 109,26 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(4 840 344,60 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(12,62 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			5 238 143,16 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15,63 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est favorable de 12,62 %. La construction de la structure du bassin de rétention (article 3.1 du bordereau de soumission) explique 70 % de cet écart (3 397 060 $). Il explique également 59 % (3 080 755 $) de l'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire et la plus basse soumission. Il faut mentionner que Coffrage Alliance ltée. est une entreprise spécialisée en coffrage-bétonnage qui constitue l'ouvrage principal du projet.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, puisque sa valeur est supérieure à 10 M$.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Coffrage Alliance ltée., 2000, rue de Lierre, Laval, H7G 4Y4. Cette entreprise n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu’au 31 août 2020.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Coffrage Alliance ltée. détient une attestation valide de l’Autorité des Marchés Public. Ce document a été reproduit en pièce jointe.

Il est recommandé d'octroyer à Coffrage Alliance ltée., un contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin au montant de sa soumission, soit 29 145 012,75 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin est de : 34 379 077,16 $ taxes incluses, incluant 4 371 751,91 $ pour les contingences et 862 312,50 $ pour les frais incidents. Ceci représente un montant de 31 392 679,83 $ net de ristournes de taxes. Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l’agglomération puisqu’elle concerne l’assainissement des eaux qui est une compétence d’agglomération en vertu de la Loi sur l’exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources, pour réduire les débordements d'eaux usées non traitées au fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet n'était pas réalisé, la Ville ne serait pas en mesure de rencontrer les objectifs environnementaux de rejet à l'émissaire Lavigne. En raison des effets liés aux changements climatiques sur l'intensité et la fréquence des pluies, le nombre de déversements ainsi que les quantités d'eaux usées rejetées à chaque épisode à la Rivière des Prairies augmenteraient au cours des prochaines années. La vulnérabilité du secteur face aux risques de refoulements d'égouts et d'inondations serait élevée.
De plus, la pérennité de l'excavation du bassin réalisée lors de la phase 1 au coût de 36 M$ en serait grandement fragilisée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 août 2020;
- Début du contrat : septembre 2020;
- Fin des travaux : avril 2022.

Note : Pause hivernale de fin décembre 2020 à mi-mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Nathalie PLOUFFE, 14 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-09

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2020-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-21

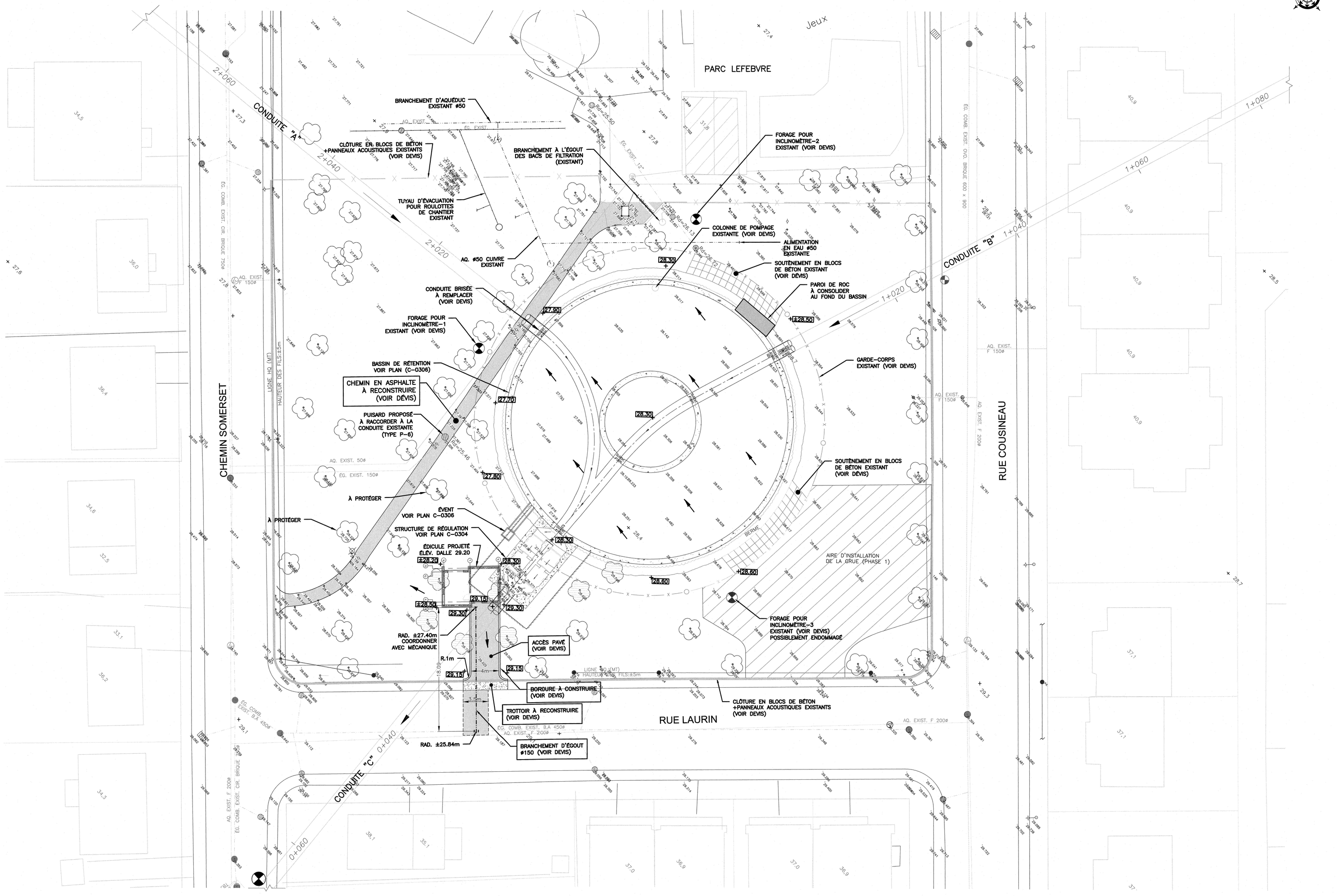

NIVEAU FINAL PROJETÉ +28.20
NIVEAU TERRAIN NATUREL 28.20
PENTES FINALES

ARBRES À ENLEVER
ARBRES À PROTÉGER

NOTE : (INSTALLATION DE CHANTIER)

1– L'ENTREPRENEUR DOIT PROPOSER UN PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER DE FAÇON À CRÉER DES ACCÈS AU CHANTIER SÉCURITAIRES ET À PRÉSERVER LE MAXIMUM D'ARBRES SITUÉS PROCHES DE LA ZONE DES TRAVAUX.

POUR SOUMISSION
CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

No: de feuille 02 | C-0001

Plan clé

LÉGENDE

EXISTANT		PROPOSÉ
	REGARD PUISARD	
	FEUX DE CIRCULATION	
	REGARD D'ÉGOUT	
	CHAMBRE DE VANNE	
	BORNE FONTAINE	
	VANNE D'AQUEDUC	
	PUISARD CIRCULAIRE	
	PUISARD RECTANGULAIRE	
	PUISARD TROTTOIR	
	REGARD (CSEVM)	
	REGARD BELL	
	REGARD H-Q.	
GAZ	VANNE DE GAZ	
	BOLLARD	
	LAMPADAIRE	
	FEUX DE CIRCULATION ET LAMPADAIRE	
P	PARCOMÈTRE	P
	CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL	
	CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE	
	CONDUITE D'ÉGOUT COLLECTEUR	
	CONDUITE D'ÉGOUT PAROIES	
	CONDUITE D'AQUEDUC	
GAZ	CONDUITE DE GAZ	GAZ
BC	MASSIF BELL	BC
HQ	MASSIF HYDRO QUÉBEC	HQ
CE	MASSIF DE LA CSEM	CE
	CLÔTURE	
	SONDAGE GÉOTECHNIQUE	
	ARBRE	
	LIGNE DE LOT	
	TROTTOIR	
	BORDURE	
× 15.435	NIVEAU EXISTANT	
	NIVEAU PROPOSÉ	24.62
	TROU D'ARPENTAGE	
	GICLEURS	
	BANC	
	TROTTOIR À REMPLACER	

No.	DESCRIPTION	AAAA–MM–JJ	PRÉP. PAR	APP. PAR
01	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2020–01–27	J.E.D.	A.L.

REGISTRE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

Consultant:

Sceaux:

Antoine Lounnas 135544 QUÉBEC
03/03/2020

Montréal
SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DIVISION DES COLLECTEURS ET BASSINS DE RÉTENTION

Projet: BASSIN LAVIGNE–PHASE 2
CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DE 20000 M³, DES STRUCTURES D'INTERCEPTION ET D'UN COLLECTEUR 900mm SOUS LE BOULEVARD GOUIN

Titre: PLAN DE LOCALISATION ET D'AMÉNAGEMENT BASSIN LAVIGNE

Dessiné par: Jean Edner Demorcy, ing.	Vérifié par: Ahcène Lounnas, ing.
Préparé par: Jean Edner Demorcy, ing.	Approuvé par: Ahcène Lounnas, ing.
Chargé de projet: Ahcène Lounnas, ing.	Surintendant/Assistant surintendant: André Lemieux, ing./Hugo St-Denis, ing.
No. dessin manufacturier: –	Plan d'origine: –
Échelle: 1:200	Contrat consultant: –
Date: 2017–04–03	Contrat ville: 5048B–EC–105–12

Plan numéro: Secteur 3960 | Système 000 | Disc C | Num.Séq. 0001 | Page 00 | Rév. 01

0 0.000 00M

T:\Collecteur\13.02_Égouts\PROJETS\5048B–EC–3960–12_Lavigne\5. Plans\6. Plans actifs\Plan de travail\02–(C–0001).dwg

2016

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 23 août 2019

COFFRAGE ALLIANCE LTÉE
A/S MONSIEUR FRANÇOIS POMERLEAU
2000, RUE DE LIERRE
LAVAL (QC) H7G 4Y4

No de décision : 2019-DAMP-0735
N° de client : 2700024942

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE DE LIERRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFFRAGE ALLIANCE LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5048B-EC-105-12-2020
Numéro de référence : 1355022
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Construction d'un bassin de rétention de 20 000 m. c, des structures d'interception et d'un collecteur de 900mm sous le boulevard Gouin

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9090-5092 Québec Inc (Coffrages Synergy) 53 H Chemin Lavaltrie Lavaltrie, QC, j5t 2h4	Madame Nadine Gagnon Téléphone : 450 586-1400 Télécopieur : 579 260-6583	**Commande : (1749878)** 2020-06-02 15 h 32 **Transmission :** 2020-06-02 15 h 32	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3307773 - Addenda 6 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3315543 - Addenda 8 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3318522 - Addenda 9 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3322926 - Addenda 10 2020-06-02 15 h 32 - Téléchargement 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel

			3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9090-5092 Québec Inc (Coffrages Synergy) 53 H Chemin Lavaltrie Lavaltrie, QC, j5t 2h4	Madame Nadine Gagnon Téléphone : 450 586-1400 Télécopieur : 579 260-6583	**Commande : (1752741)** 2020-06-09 9 h 51 **Transmission :** 2020-06-09 9 h 51	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3286776 - Addenda 2 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3307773 - Addenda 6 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3315543 - Addenda 8 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3318522 - Addenda 9 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3322926 - Addenda 10 2020-06-09 9 h 51 - Aucun 3328367 - Addenda 11 2020-06-09 9 h 51 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
ADS Canada Inc. 250A boul. Industriel Saint-Germain-de-Grantham, QC, J0C 1K0 http://www.ads-pipecanada.ca	Monsieur Robert Lajoie Téléphone : 819 395-4244 Télécopieur :	**Commande : (1738763)** 2020-05-07 13 h 34 **Transmission :** 2020-05-07 13 h 34	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement

			3286776 - Addenda 2 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3307773 - Addenda 6 2020-05-07 13 h 34 - Téléchargement 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 46 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 46 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 22 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 36 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Advanced Drainage Systems 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, app 1404 Montréal, QC, H3H1V2	Monsieur Daniel Dermardiros Téléphone : 514 816-	**Commande : (1750396)** 2020-06-03 13 h 59	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

1504
Télécopieur :

Transmission :
2020-06-03 13 h 59

3280101 - Addenda 1 (plan)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3286776 - Addenda 2
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3290259 - Addenda 3 (devis)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3290260 - Addenda 3 (plan)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3299043 - Addenda 4 (devis)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3299044 - Addenda 4 (bordereau)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3303989 - Addenda 5 (devis)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3303990 - Addenda 5 (plan)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3307773 - Addenda 6
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3310371 - Addenda 7 (devis)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3310372 - Addenda 7 (plan)
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3315543 - Addenda 8
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3318522 - Addenda 9
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3322926 - Addenda 10
2020-06-03 13 h 59 - Téléchargement

3328367 - Addenda 11
2020-06-08 14 h 42 - Courriel

3330289 - Addenda 12
2020-06-10 17 h - Courriel

3331173 - Addenda 13 (devis)
2020-06-11 17 h 26 - Courriel

3331174 - Addenda 13 (bordereau)
2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement

3334539 - Addenda 14 (devis)
2020-06-17 22 h 13 - Courriel

3334540 - Addenda 14 (bordereau)
2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement

3335768 - Addenda 15
2020-06-19 11 h 51 - Courriel

3340568 - Addenda 16
2020-06-30 10 h 39 - Courriel

3341597 - Ouverture de l'appel d'offres
2020-07-02 9 h 55 - Courriel

3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2

			2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Advanced Drainage Systems 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, app 1404 Montréal, QC, H3H1V2	Monsieur Daniel Dermardiros Téléphone : 514 816-1504 Télécopieur :	**Commande : (1753368)** 2020-06-10 8 h 58 **Transmission :** 2020-06-10 8 h 58	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3307773 - Addenda 6 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3315543 - Addenda 8 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3318522 - Addenda 9 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3322926 - Addenda 10 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3328367 - Addenda 11 2020-06-10 8 h 58 - Téléchargement 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement

			3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1716214)** 2020-03-13 8 h 30 **Transmission :** 2020-03-13 8 h 30	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 24 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 25 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 36 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel

			3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cegerco Inc. 1180 Bersimis, C.P 8420 Chicoutimi, QC, G7H 5C2	Madame Marcelle Bolduc Téléphone : 418 543-6159 Télécopieur : 418 543-0706	**Commande : (1716949)** 2020-03-16 8 h 05 **Transmission :** 2020-03-16 8 h 05	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 27 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 34 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2

			2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Coffrage Alliance Ltée, Entrepreneur Général 2000 rue De Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 http://www.coffrage-alliance.ca	Madame Louise Genest Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	**Commande : (1718194)** 2020-03-17 13 h 55 **Transmission :** 2020-03-17 13 h 55	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 22 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 16 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 16 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 46 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 46 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 19 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 36 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7	Monsieur Nicolas Lauzier Téléphone : 450 569-8043 Télécopieur : 450 431-4235	**Commande : (1719694)** 2020-03-19 13 h 38 **Transmission :** 2020-03-19 13 h 38	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 21 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 16 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 16 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 46 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 46 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 48 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 36 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228	**Commande : (1716670)** 2020-03-13 15 h 08	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 17 h 21 - Messagerie

	Télécopieur : 418 522-9758	**Transmission :** 2020-03-13 15 h 08	3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 25 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 43 - Messagerie 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 16 h 15 - Messagerie 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 29 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Kiewit 3055, boul. St-Martin Ouest, Bureau 200 Laval, QC, H7T 0J3 http://www.kiewit.com/	Madame Lorraine Mikhail Téléphone : 450 978-5977 Télécopieur :	**Commande : (1722544)** 2020-03-26 10 h 50 **Transmission :** 2020-03-26 10 h 50	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-26 10 h 50 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-26 10 h 50 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel

3290259 - Addenda 3 (devis)
2020-04-07 13 h 24 - Courriel

3290260 - Addenda 3 (plan)
2020-04-07 14 h 22 - Messagerie

3299043 - Addenda 4 (devis)
2020-04-23 10 h 45 - Courriel

3299044 - Addenda 4 (bordereau)
2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement

3303989 - Addenda 5 (devis)
2020-04-30 18 h 16 - Courriel

3303990 - Addenda 5 (plan)
2020-04-30 18 h 16 - Courriel

3307773 - Addenda 6
2020-05-06 15 h 40 - Courriel

3310371 - Addenda 7 (devis)
2020-05-11 14 h 46 - Courriel

3310372 - Addenda 7 (plan)
2020-05-11 14 h 46 - Courriel

3315543 - Addenda 8
2020-05-19 15 h 21 - Messagerie

3318522 - Addenda 9
2020-05-22 14 h 36 - Courriel

3322926 - Addenda 10
2020-05-29 11 h 08 - Courriel

3328367 - Addenda 11
2020-06-08 14 h 42 - Courriel

3330289 - Addenda 12
2020-06-10 17 h - Courriel

3331173 - Addenda 13 (devis)
2020-06-11 17 h 26 - Courriel

3331174 - Addenda 13 (bordereau)
2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement

3334539 - Addenda 14 (devis)
2020-06-17 22 h 13 - Courriel

3334540 - Addenda 14 (bordereau)
2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement

3335768 - Addenda 15
2020-06-19 11 h 51 - Courriel

3340568 - Addenda 16
2020-06-30 10 h 39 - Courriel

3341597 - Ouverture de l'appel d'offres
2020-07-02 9 h 55 - Courriel

3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2
2020-07-02 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Polaris CMM Inc.
500-797 boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2J0B5

Monsieur Patrick Chicoine
Téléphone : 418 861-9877
Télécopieur :

Commande : (1715974)
2020-03-12 14 h 49
Transmission :
2020-03-12 17 h 42

3280100 - Addenda 1 (devis)
2020-03-19 16 h 32 - Courriel

3280101 - Addenda 1 (plan)
2020-03-19 17 h 21 - Messagerie

3286776 - Addenda 2
2020-03-30 15 h 34 - Courriel

3290259 - Addenda 3 (devis)
2020-04-07 13 h 24 - Courriel

3290260 - Addenda 3 (plan)
2020-04-07 14 h 24 - Messagerie

			3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 42 - Messagerie 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 16 h 13 - Messagerie 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 25 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1717742)** 2020-03-17 8 h 16 **Transmission :** 2020-03-17 8 h 55	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 17 h 22 - Messagerie 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 27 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement

3303989 - Addenda 5 (devis)
2020-04-30 18 h 17 - Courriel

3303990 - Addenda 5 (plan)
2020-04-30 18 h 44 - Messagerie

3307773 - Addenda 6
2020-05-06 15 h 41 - Courriel

3310371 - Addenda 7 (devis)
2020-05-11 14 h 47 - Courriel

3310372 - Addenda 7 (plan)
2020-05-11 16 h 16 - Messagerie

3315543 - Addenda 8
2020-05-19 15 h 33 - Messagerie

3318522 - Addenda 9
2020-05-22 14 h 37 - Courriel

3322926 - Addenda 10
2020-05-29 11 h 08 - Courriel

3328367 - Addenda 11
2020-06-08 14 h 43 - Courriel

3330289 - Addenda 12
2020-06-10 17 h 01 - Courriel

3331173 - Addenda 13 (devis)
2020-06-11 17 h 26 - Courriel

3331174 - Addenda 13 (bordereau)
2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement

3334539 - Addenda 14 (devis)
2020-06-17 22 h 13 - Courriel

3334540 - Addenda 14 (bordereau)
2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement

3335768 - Addenda 15
2020-06-19 11 h 51 - Courriel

3340568 - Addenda 16
2020-06-30 10 h 40 - Courriel

3341597 - Ouverture de l'appel d'offres
2020-07-02 9 h 56 - Courriel

3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2
2020-07-02 9 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

EBC Inc.
3900 rue Isabelle
Brossard, QC, J4Y 2R3

Madame Nathalie Leo
Téléphone : 450 444-9333
Télécopieur : 450 444-9330

Commande : (1716089)
2020-03-12 16 h 33
Transmission :
2020-03-12 16 h 33

3280100 - Addenda 1 (devis)
2020-03-19 16 h 32 - Courriel

3280101 - Addenda 1 (plan)
2020-03-19 16 h 32 - Courriel

3286776 - Addenda 2
2020-03-30 15 h 34 - Courriel

3290259 - Addenda 3 (devis)
2020-04-07 13 h 25 - Courriel

3290260 - Addenda 3 (plan)
2020-04-07 14 h 28 - Messagerie

3299043 - Addenda 4 (devis)
2020-04-23 10 h 45 - Courriel

3299044 - Addenda 4 (bordereau)
2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement

3303989 - Addenda 5 (devis)
2020-04-30 18 h 17 - Courriel

3303990 - Addenda 5 (plan)
2020-04-30 18 h 17 - Courriel

			3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 36 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 14 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 14 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1718109)** 2020-03-17 12 h 44 **Transmission :** 2020-03-18 4 h 43	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 17 h 23 - Messagerie 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 30 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 47 - Messagerie 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel

			3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 16 h 18 - Messagerie 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 40 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 27 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 27 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 14 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 14 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 52 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1717580)** 2020-03-16 15 h 50 **Transmission :** 2020-03-17 8 h 07	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 17 h 24 - Messagerie 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 23 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 16 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 42 - Messagerie 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 16 h 19 - Messagerie 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 23 - Messagerie

			3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 36 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1745507)** 2020-05-25 7 h 43 **Transmission :** 2020-05-25 7 h 43	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3307773 - Addenda 6 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement

3310372 - Addenda 7 (plan)
2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement

3315543 - Addenda 8
2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement

3318522 - Addenda 9
2020-05-25 7 h 43 - Téléchargement

3322926 - Addenda 10
2020-05-29 11 h 08 - Courriel

3328367 - Addenda 11
2020-06-08 14 h 42 - Courriel

3330289 - Addenda 12
2020-06-10 17 h 01 - Courriel

3331173 - Addenda 13 (devis)
2020-06-11 17 h 26 - Courriel

3331174 - Addenda 13 (bordereau)
2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement

3334539 - Addenda 14 (devis)
2020-06-17 22 h 13 - Courriel

3334540 - Addenda 14 (bordereau)
2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement

3335768 - Addenda 15
2020-06-19 11 h 51 - Courriel

3340568 - Addenda 16
2020-06-30 10 h 39 - Courriel

3341597 - Ouverture de l'appel d'offres
2020-07-02 9 h 55 - Courriel

3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2
2020-07-02 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Gastier M.P. Inc.
7825, Henri-Bourassa Est
Montréal, QC, H1E 1N9
http://www.gastier.com

Madame Kristina Bérubé
Téléphone : 514 325-4220
Télécopieur : 514 325-3822

Commande : (1717239)
2020-03-16 11 h 02
Transmission :
2020-03-16 11 h 02

3280100 - Addenda 1 (devis)
2020-03-19 16 h 32 - Courriel

3280101 - Addenda 1 (plan)
2020-03-19 16 h 32 - Courriel

3286776 - Addenda 2
2020-03-30 15 h 34 - Courriel

3290259 - Addenda 3 (devis)
2020-04-07 13 h 24 - Courriel

3290260 - Addenda 3 (plan)
2020-04-07 14 h 23 - Messagerie

3299043 - Addenda 4 (devis)
2020-04-23 10 h 45 - Courriel

3299044 - Addenda 4 (bordereau)
2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement

3303989 - Addenda 5 (devis)
2020-04-30 18 h 17 - Courriel

3303990 - Addenda 5 (plan)
2020-04-30 18 h 17 - Courriel

3307773 - Addenda 6
2020-05-06 15 h 40 - Courriel

3310371 - Addenda 7 (devis)
2020-05-11 14 h 47 - Courriel

3310372 - Addenda 7 (plan)
2020-05-11 14 h 47 - Courriel

			3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 23 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 36 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Altus Limitée - Consultation en analyse de coûts et gestion de projets 1100 Boul. Rene-Levesque Ouest 16th floor Montréal, QC, H3B 4N4 http://www.groupealtus.com	Monsieur Michael Atalla Téléphone : 514 890-8855 Télécopieur :	**Commande : (1723473)** 2020-03-30 9 h 46 **Transmission :** 2020-03-30 9 h 46	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-30 9 h 46 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-30 9 h 46 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 25 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 28 - Messagerie

			3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Québeco Inc. 451 rue Mercure Mont-Tremblant, QC, J8E 3H6 http://www.groupequebeco.com	Monsieur Sébastien Marcoux Téléphone : 819 717-3434 Télécopieur : 819 717-3330	**Commande : (1722997)** 2020-03-27 9 h 58 **Transmission :** 2020-03-27 10 h 03	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-27 9 h 58 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-27 9 h 58 - Messagerie 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 26 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 43 - Messagerie 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 16 h 15 - Messagerie 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 33 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel

			3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1717576)** 2020-03-16 15 h 46 **Transmission :** 2020-03-16 15 h 46	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 29 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 39 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel

			3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 27 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 27 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 14 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 14 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 52 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1724934)** 2020-04-01 19 h 04 **Transmission :** 2020-04-01 20 h 26	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-04-01 19 h 04 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-04-01 19 h 04 - Messagerie 3286776 - Addenda 2 2020-04-01 19 h 04 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 28 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 45 - Messagerie 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 16 h 17 - Messagerie 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 38 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 27 - Courriel

			3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 27 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 14 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 14 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Ferrailleurs du Québec Inc 165 Rue de Liverpool C.P. 153 Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, g3a 1v9 http://www.armature-trepanier.com	Monsieur Alain Barbeau Téléphone : 418 878-4848 Télécopieur : 418 878-4960	**Commande : (1721339)** 2020-03-23 16 h 41 **Transmission :** 2020-03-23 16 h 41	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-23 16 h 41 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-23 16 h 41 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 24 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 26 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 40 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 30 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau)

			2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Vanessa Abou-Merhi Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur :	**Commande : (1716715)** 2020-03-13 15 h 40 **Transmission :** 2020-03-13 15 h 40	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 30 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 41 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 27 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 27 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 14 - Courriel

			3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 14 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 52 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Produits BCM LTEE 340 rue Emile-Couture Chicoutimi Saguenay, QC, G7H 8B6 http://www.produitsbcm.com	Monsieur Bruno Tremblay Téléphone : 418 545-1698 Télécopieur : 418 545-1206	**Commande : (1739865)** 2020-05-11 11 h 44 **Transmission :** 2020-05-11 11 h 44	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3307773 - Addenda 6 2020-05-11 11 h 44 - Téléchargement 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 27 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 08 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 42 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau)

			2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 13 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 39 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 55 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6	Madame Julie Brodeur Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	**Commande : (1739102)** 2020-05-08 9 h 36 **Transmission :** 2020-05-08 9 h 36	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3286776 - Addenda 2 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3307773 - Addenda 6 2020-05-08 9 h 36 - Téléchargement 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 37 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel

			3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau) 2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement 3334539 - Addenda 14 (devis) 2020-06-17 22 h 14 - Courriel 3334540 - Addenda 14 (bordereau) 2020-06-17 22 h 14 - Téléchargement 3335768 - Addenda 15 2020-06-19 11 h 51 - Courriel 3340568 - Addenda 16 2020-06-30 10 h 40 - Courriel 3341597 - Ouverture de l'appel d'offres 2020-07-02 9 h 56 - Courriel 3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2 2020-07-02 9 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1716707)** 2020-03-13 15 h 35 **Transmission :** 2020-03-13 15 h 35	3280100 - Addenda 1 (devis) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3280101 - Addenda 1 (plan) 2020-03-19 16 h 32 - Courriel 3286776 - Addenda 2 2020-03-30 15 h 34 - Courriel 3290259 - Addenda 3 (devis) 2020-04-07 13 h 25 - Courriel 3290260 - Addenda 3 (plan) 2020-04-07 14 h 28 - Messagerie 3299043 - Addenda 4 (devis) 2020-04-23 10 h 45 - Courriel 3299044 - Addenda 4 (bordereau) 2020-04-23 10 h 45 - Téléchargement 3303989 - Addenda 5 (devis) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3303990 - Addenda 5 (plan) 2020-04-30 18 h 17 - Courriel 3307773 - Addenda 6 2020-05-06 15 h 41 - Courriel 3310371 - Addenda 7 (devis) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3310372 - Addenda 7 (plan) 2020-05-11 14 h 47 - Courriel 3315543 - Addenda 8 2020-05-19 15 h 35 - Messagerie 3318522 - Addenda 9 2020-05-22 14 h 37 - Courriel 3322926 - Addenda 10 2020-05-29 11 h 09 - Courriel 3328367 - Addenda 11 2020-06-08 14 h 43 - Courriel 3330289 - Addenda 12 2020-06-10 17 h 01 - Courriel 3331173 - Addenda 13 (devis) 2020-06-11 17 h 26 - Courriel 3331174 - Addenda 13 (bordereau)

2020-06-11 17 h 26 - Téléchargement

3334539 - Addenda 14 (devis)
2020-06-17 22 h 13 - Courriel

3334540 - Addenda 14 (bordereau)
2020-06-17 22 h 13 - Téléchargement

3335768 - Addenda 15
2020-06-19 11 h 51 - Courriel

3340568 - Addenda 16
2020-06-30 10 h 40 - Courriel

3341597 - Ouverture de l'appel d'offres
2020-07-02 9 h 56 - Courriel

3341600 - Ouverture appel d'offres partie 2
2020-07-02 9 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203438028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Objet :	Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077.16 $, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75$ + contingences : 4 371 751,91 $ + incidences 862 312,50 $) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1203438028_InfoCompt_DEEU - V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.34

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1203438028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Objet :	Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077.16 $, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75$ + contingences : 4 371 751,91 $ + incidences 862 312,50 $) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE203438028.pdf

Dossier # :1203438028

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203438028

Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m^3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 $, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75$ + contingences : 4 371 751,91 $ + incidences 862 312,50 $) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203438028

Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m^3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 $, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75 $ + contingences : 4 371 751,91 $ + incidences 862 312,50 $) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m^3, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin. Puis, les responsables du dossier ont expliqué que cet appel d'offres a été lancé le 7 mars et qu'il a pris fin le 30 juin et que, au cours des 116 jours, 16 addendas ont été publiés essentiellement pour obtenir différents avis du Service des affaires juridiques en lien avec la COVID-19. Selon le Service, les avis obtenus ont eu pour effet de rassurer les entreprises, ce qui a résulté en la réception de trois soumissions et en l'obtention d'un prix avantageux, de 12,62 % par rapport à l'estimé de contrôle.

Au terme de son examen, la Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix à l'avantage de l'Agglomération pour ces travaux d'envergure qui permettent de réaliser une économie substantielle par rapport aux prévisions dans le contexte actuel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE203438028 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1198457002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses (contrat : 14 536 653,72 $ + contingences : 2 180 498,06 $ + incidences 872 199,22 $) - Appel d'offres public no 10347 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Deric Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 536 653.72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10374;

2. d'autoriser une dépense de 2 180 498.06 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 872 199.22 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 17 589 351.00 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-22 19:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198457002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses (contrat : 14 536 653,72 $ + contingences : 2 180 498,06 $ + incidences 872 199,22 $) - Appel d'offres public no 10347 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La station de pompage et le réservoir Dollard-des-Ormeaux (DDO) ont été construits en 1973 pour desservir le secteur est du réseau régional de Pierrefonds. Il a été constaté que la pression, dans certains secteurs du réseau d'eau potable à Dollard-des-Ormeaux, est faible et doit être augmentée pour mieux desservir la population. D'autre part, la station construite il y a plus de 40 ans, montre des signes de vétusté, et les équipements mécaniques, électriques et de contrôle ont atteint la fin de leur vie utile. Des travaux de modernisation sont requis afin d'assurer la fiabilité à long terme de l'installation.
La réfection complète de la station de pompage et la mise à niveau de son réservoir s'avèrent la meilleure option pour y parvenir. Différents scénarios ont été étudiés. L'option retenue est la construction d'une nouvelle station de pompage à côté de la station existante et la démolition d'une partie de cette dernière. La nouvelle station comprendra principalement des puits de pompage, de nouvelles pompes, un système de stockage et d'injection d'hypochlorite de sodium, un groupe électrogène, ainsi que les services pour le bâtiment. Elle sera raccordée au réseau d'aqueduc et au réservoir existants. À proximité, une nouvelle chambre de vannes sera également construite, afin de renforcer la flexibilité opérationnelle au niveau du réseau de distribution d'eau potable.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le journal de Montréal, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO le 24 février 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 28 mai 2020. La durée initiale de publication était de trente-deux (32) jours. Cependant, à la suite des demandes des soumissionnaires liées à la COVID-19 et à des modifications apportées aux plans et aux

devis en raison des addenda émis, la date d'ouverture a été reportée à plusieurs reprises. Avec une prolongation totale de soixante-trois (63) jours, la durée réelle de publication a été de quatre-vingt-quinze (95) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 septembre 2020.

Neuf (9) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions au projet :

Add.	Date	Raisons
1	13 mars 2020	Précisions, additions et modifications aux plans et devis techniques, ainsi qu'au cahier des clauses administratives spéciales, et réponses aux questions des soumissionnaires.
2	20 mars 2020	Report de la date d'ouverture du 26 mars au 2 avril 2020, afin d'allonger la période d'appel d'offres, à la demande des soumissionnaires pour cause de COVID-19
3	27 mars 2020	Report de la date d'ouverture du 2 avril au 23 avril 2020, afin d'allonger la période d'appel d'offres, à la demande des soumissionnaires pour cause de COVID-19
4	26 mars 2020	Précisions, additions et modifications aux plans, devis techniques et réponses aux questions des soumissionnaires.
5	21 avril 2020	Report de la date d'ouverture du 23 avril au 14 mai 2020, afin d'allonger la période d'appel d'offres, à la demande des soumissionnaires pour cause de COVID-19
6	04 mai 2020	Précisions, additions et modifications aux plans et devis techniques, ainsi qu'au cahier des clauses administratives normalisées, et réponses aux questions des soumissionnaires.
7	11 mai 2020	Report de la date d'ouverture du 14 mai au 21 mai 2020, afin d'allonger la période d'appel d'offres, à la demande des soumissionnaires pour cause de COVID-19
8	21 mai 2020	Report de la date d'ouverture du 21 mai au 28 mai 2020, afin d'allonger la période d'appel d'offres, pour permettre l'émission de l'addenda n° 9
9	22 mai 2020	Précisions et additions aux plans et devis techniques, et réponses aux questions des soumissionnaires.

L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG19 0016 - 31 janvier 2019 - Autoriser la cession de deux contrats de services professionnels entre Cobalt Architectes inc., St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L. et Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc., à titre d'intervenants, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux et pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds / Approuver les projets de convention à cette fin.

- CG17 0313 - 24 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15509 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Construction Deric inc. pour des travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux.
Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- La démolition d'une partie la station de pompage existante;
- L'excavation du sol et du roc dans l'emprise de la future station de pompage;
- La construction d'une nouvelle station de pompage à côté de la station existante;
- La fourniture et l'installation de quatre (4) groupes motopompes de 900 m^3/h d'une puissance de 300 HP;
- La fourniture et l'installation de la tuyauterie, des équipements et accessoires de mécanique de procédé et de mécanique de bâtiment;
- La fourniture et l'installation des équipements et des composants électriques ainsi que de contrôle et d'instrumentation;
- La fourniture et l'installation d'un (1) groupe électrogène de 1 000 kW;
- La fourniture et l'installation d'un système de désinfection à l'hypochlorite de sodium;
- L'aménagement extérieur de la station de pompage;
- Le raccordement de la station de pompage au réseau de distribution d'eau potable et d'égout;
- Le raccordement de la station de pompage au réseau d'Hydo-Québec;
- L'installation d'une membrane d'étanchéité sur le dessus du réservoir;
- La construction d'une nouvelle chambre de vannes près de la station.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 2 180 498,06 $ taxes incluses (soit 15 % du coût du contrat), a été prévue afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui pourraient survenir lors de l'exécution des travaux, autant dans le réservoir et la station existants que dans la nouvelle station et la nouvelle chambre de vannes.

Des frais d'incidences de 872 199,22 $ taxes incluses, représentant 6 % du coût du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir, sans s'y limiter, les coûts associés aux activités suivantes :

- Le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux;
- Le permis de construction;
- Les frais de câblage et d'intégration pour les systèmes d'anti-intrusion, de contrôle d'accès et d'anti-incendie;
- Les frais d'intégration dans les systèmes de la salle de contrôle de l'usine de Pierrefonds, pour assurer la communication entre celle-ci et la station de Dollard-Des-Ormeaux;
- L'alimentation et le raccordement électrique par Hydro-Québec;
- Les raccordements aux utilités publiques;
- Les services de sécurité;
- Les services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

L'entrepreneur est tenu de compléter l'ensemble de ces travaux dans un délai de sept cent trente (730) jours calendrier, à compter de la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié, entraînera une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 10347, il y a eu quatorze (14) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, parmi lesquels cinq (5) sont des entrepreneurs généraux. Deux (2) soumissions ont été déposées. Les motifs de désistement des autres trois (3) firmes n'ont pas été précisés par ces dernières.
Après analyse des soumissions par le consultant SNC-Lavalin inc. et la DEP (direction de l'eau potable), il s'avère que les deux (2) soumissions sont conformes. L'entreprise Construction Deric inc. présente la soumission la plus basse conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**Prix soumis** (Taxes incluses)	**AUTRES (contingences + variations de quantités)** (Taxes incluses)	**Total** (Taxes incluses)
Construction Deric inc.	14 536 653,72 $	2 180 498,06 $	16 717 151,78 $
Charex inc.	15 249 000,01 $	2 287 350,00 $	17 536 350,01 $
Dernière estimation réalisée	18 915 790,97 $	2 837 368,65 $	21 753 159,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Voici la formule: (la plus basse conforme – estimation)			-5 036 007,84 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) Voici la formule: [(la plus basse conforme – estimation) / estimation x 100]			-23,15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) Voici la formule: (la deuxième plus basse – la plus basse)			819 198,23 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) Voici la formule: [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100]			4,90 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 23,15 % (-4 379 137,25 $ taxes incluses), par rapport à l'estimation réalisée par la firme SNC-Lavalin inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Travaux de génie civil : écart de -1 296 452,37 $ taxes incluses, soit -32 % par rapport à l'estimation
- Travaux de mécanique de procédé : écart de -357 993,41 $ taxes incluses, soit -16 % par rapport à l'estimation
- Travaux de structure : écart de -2 073 082,97 $ taxes incluses, soit -47 % par rapport à l'estimation
- Travaux d'architecture : écart de -555 257,58 $ taxes incluses, soit -21 % par rapport à l'estimation
- Travaux de sécurité physique et vidéo surveillance : écart de -141 876,20 $ taxes incluses, soit -57 % par rapport à l'estimation
- Travaux de décontamination : écart de -125 638,71 $ taxes incluses, soit -96 % par rapport à l'estimation

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait

pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA).

Le soumissionnaire a fourni l'attestation de Revenu Québec, datée du 11 mai 2020, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier fait suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 796-2014 adopté le 10 septembre 2014. Le soumissionnaire recommandé, Construction Deric inc. détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 juillet 2017 et est valide jusqu'au 29 juillet 2020.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et qu'il présente un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses, comprend le coût du contrat de 14 536 653,72 $ taxes incluses, un montant de 2 180 498,06 $ taxes incluses (soit 15 % du coût du contrat), pour les contingences ainsi qu'un montant de 872 199,22 $ taxes incluses (soit 6 % du coût du contrat), pour les incidences.

Cette dépense de 17 589 351,00 $ taxes incluses représente un coût net de 16 061 421,95 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

La dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux vise à assurer une distribution fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible, pour le mieux-être des citoyens. Le présent projet contribuera à améliorer la flexibilité du réseau de distribution d'eau potable.
L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis, et par le fait même la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remettre à niveau cette infrastructure représente un risque au niveau de la fiabilité de l'alimentation du réseau d'eau potable du secteur ouest de la Ville en période de grande consommation ou de bris en réseau.
Un retard dans les travaux de mise aux normes et de modernisation de la station de pompage de Dollard-des-Ormeaux augmente le risque de problèmes liés à la désuétude des équipements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19, des retards pourraient survenir sur le projet, sans toutefois altérer la distribution de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin de minimiser les impacts sur les institutions et les résidents en périphérie du chantier de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux , un plan de communication a été élaboré en accord avec le Service des communications et en partenariat avec la ville de Dollard-des-Ormeaux, pour que les citoyens soient informés sur la portée des travaux qui seront menés au cours du projet. Des moyens spécifiques seront développés afin de maintenir des liens étroits avec la communauté environnante : rencontres avec les parties prenantes (institutions), courriels d'information réguliers, avis détaillés aux résidents sur les phases des travaux et les mesures de mitigation des impacts, entre autres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 5 août 2020
Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 août 2020
Octroi du contrat : 27 août 2020
Début du contrat : 21 septembre 2020
Fin du contrat : 20 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim AZZOUZ

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Christian MARCOUX

Ing, chargé de projet	Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs
Tél : 514-868-4549 **Télécop. :** 000-0000	**Tél :** 514 872-3483 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC
Division projets réseau principal
Tél :
Approuvé le : 2020-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-21

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 09 juin 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : CONSTRUCTION DERIC INC.
Adresse du siège social : 5145, RUE RIDEAU, , QUÉBEC, QC, G2E 5H5, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000350548
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169078178

Autres noms d'affaires

- DERIC CONSTRUCTION INC.
-
- DERIC FONDATIONS & MARITIME
-
- DERIC FOUNDATIONS & MARINE

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10347
Numéro de référence : 1348165
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1704689)** 2020-02-24 10 h 47 **Transmission :** 2020-02-24 16 h 59	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 05 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 42 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 40 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 45 - Messagerie 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1704700)** 2020-02-24 10 h 53 **Transmission :** 2020-02-24 11 h 03	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 06 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel

				3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 44 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 42 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 47 - Messagerie 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 04 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1705904)** 2020-02-25 14 h 57 **Transmission :** 2020-02-25 14 h 57	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 09 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Black & McDonald Ltée 625 rue Gougeon Montréal, QC, H4T 2B4 http://www.blackandmcdonald.com NEQ : 1143849587	Monsieur Louis Cartwright Téléphone : 438 968-3857 Télécopieur :	**Commande : (1706770)** 2020-02-26 15 h 51 **Transmission :** 2020-02-26 15 h 51	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 09 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Black & McDonald Ltée 625 rue Gougeon Montréal, QC, H4T 2B4 http://www.blackandmcdonald.com NEQ : 1143849587	Monsieur Louis Cartwright Téléphone : 438 968-3857 Télécopieur :	**Commande : (1707049)** 2020-02-27 9 h 05 **Transmission :** 2020-02-27 9 h 05	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	BREBEUF MECANIQUE DE PROCEDE INC. 149 route 323 Brébeuf, QC, J0T1B0 http://www.bmdp.ca NEQ : 1172269434	Monsieur François Primeau Téléphone : 819 425-8635 Télécopieur : 819 425-8931	**Commande : (1705510)** 2020-02-25 10 h 03 **Transmission :** 2020-02-25 10 h 03	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 52 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel

				3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 09 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	**Commande : (1709750)** 2020-03-03 10 h 34 **Transmission :** 2020-03-03 10 h 34	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1705772)** 2020-02-25 13 h 21 **Transmission :** 2020-02-25 13 h 21	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 08 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel

				3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 41 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 39 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 44 - Messagerie 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 09 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1717702)** 2020-03-16 23 h 11 **Transmission :** 2020-03-16 23 h 11	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1706453)** 2020-02-26 11 h 36 **Transmission :** 2020-02-26 16 h 39	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 05 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 43 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 41 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 45 - Messagerie 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel

				3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1705396)** 2020-02-25 8 h 59 **Transmission :** 2020-02-25 9 h 51	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 06 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 43 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 41 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 46 - Messagerie 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1705781)** 2020-02-25 13 h 26 **Transmission :** 2020-02-25 13 h 26	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel

				3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	Monsieur Jonathan Lavoie Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1707303)** 2020-02-27 11 h 32 **Transmission :** 2020-02-27 11 h 32	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 52 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 09 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1705825)** 2020-02-25 14 h 01 **Transmission :** 2020-02-25 14 h 01	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel

				3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 52 - Courriel 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 03 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1747465)** 2020-05-27 16 h 16 **Transmission :** 2020-05-27 16 h 16	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3280145 - Addenda N°2 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3285024 - Addenda N°3 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3295245 - Report_date_20200514 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3306751 - Addenda N°6 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3306753 - Addenda N°6 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3306754 - Addenda N°6 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3306755 - Addenda N°6 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3307734 - Addenda N°7 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3314467 - Addenda N°8 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3318309 - Addenda N°9 2020-05-27 16 h 16 - Téléchargement 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1705397)** 2020-02-25 8 h 59 **Transmission :** 2020-02-25 8 h 59	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 07 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 45 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 43 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 47 - Messagerie 3307734 - Addenda N°7 2020-05-06 14 h 10 - Courriel 3314467 - Addenda N°8 2020-05-15 12 h 40 - Courriel 3318309 - Addenda N°9 2020-05-22 11 h 04 - Courriel 3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique 2020-06-01 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Services Électriques Enixum Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7 NEQ : 1142064840	Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206	**Commande : (1706189)** 2020-02-26 8 h 45 **Transmission :** 2020-02-26 10 h 02	3277948 - Addenda N°1 (devis) 2020-03-17 11 h 27 - Courriel 3277949 - Addenda N°1 (plan) 2020-03-17 17 h 03 - Messagerie 3280145 - Addenda N°2 2020-03-19 13 h 41 - Courriel 3285024 - Addenda N°3 2020-03-26 10 h 06 - Courriel 3287588 - Addenda N°4 (devis) 2020-03-31 15 h 18 - Courriel 3287589 - Addenda N°4 (plan) 2020-03-31 15 h 45 - Messagerie 3295245 - Report_date_20200514 2020-04-21 8 h 53 - Courriel 3306751 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 50 - Courriel 3306753 - Addenda N°6 2020-05-05 13 h 51 - Courriel 3306754 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 40 - Messagerie 3306755 - Addenda N°6 2020-05-05 15 h 44 - Messagerie

3307734 - Addenda N°7
2020-05-06 14 h 09 - Courriel

3314467 - Addenda N°8
2020-05-15 12 h 40 - Courriel

3318309 - Addenda N°9
2020-05-22 11 h 03 - Courriel

3323578 - 10347 Enregistrement ouverture publique
2020-06-01 9 h 17 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198457002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses (contrat : 14 536 653,72 $ + contingences : 2 180 498,06 $ + incidences 872 199,22 $) - Appel d'offres public no 10347 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1198457002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.35

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1198457002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses (contrat : 14 536 653,72 $ + contingences : 2 180 498,06 $ + incidences 872 199,22 $) - Appel d'offres public no 10347 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE198457002.pdf

Dossier # :1198457002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198457002

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses (contrat : 14 536 653,72 $ + contingences : 2 180 498,06 $ + incidences 872 199,22 $) - Appel d'offres public no 10347 - (2 soumissionnaires)

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault	Linda Lajeunesse
Vice-présidence	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198457002

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351,00 $ taxes incluses (contrat : 14 536 653,72 $ + contingences : 2 180 498,06 $ + incidences 872 199,22 $) - Appel d'offres public no 10347 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant les particularités de ce contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 32 jours, au cours duquel neuf addendas ont été publiés, a permis de recevoir deux soumissions conformes, parmi les 14 preneurs des documents d'appel d'offres.

Aussi, il a été expliqué à la Commission que l'écart de prix par rapport à l'estimé de contrôle est de 23,15 % favorable à l'Agglomération. Le Service est d'avis que ceci est dû à l'obtention de meilleurs prix des fournisseurs et sous-traitants de l'adjudicataire, ce qui lui permet de proposer des prix globalement très compétitifs. De plus, le Service croit que l'adjudicataire aura peu recours à la sous-traitance pour exécuter les parties les plus

importantes des travaux (génie civil, structure, etc.). Finalement, il semble que la situation liée à la COVID-19 aurait pu pousser le soumissionnaire à baisser ses prix dans l'objectif de maintenir son chiffre d'affaires, et ce, en prévision d'un possible ralentissement de ses activités au cours du deuxième trimestre 2020. En outre, l'écart de 4,90 % entre les deux soumissions reçues indique l'obtention d'un juste prix pour ces travaux dans le contexte actuel. En conclusion, le Service explique que l'item "décontamination" qui compte pour 0.07 % du projet montre la plus grande différence de prix entre l'estimé et le prix soumissionné (96 %), ce qui a été expliqué par la difficulté d'évaluer correctement ces coûts. Les responsables du Service ont expliqué que ceci sera discuté lors de la réunion de démarrage du projet avec l'adjudicataire.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. La Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix avantageux pour ce projet d'envergure et statuer sur la conformité de cet octroi de contrat qui permettra à l'agglomération d'économiser plus de 4 M$ par rapport aux prévisions, et ce, malgré certaines inquiétudes des commissaires relativement à l'écart de prix de l'item "décontamination".

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198457002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1208091002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 $ + contingences : 325 264,28 $ + incidences :149 621,57 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637

Il est recommandé :

1. d'accorder à Procova inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 314,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15637;
2. d'autoriser une dépense de 325 264,28 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 149 621,57 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-15 16:48

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208091002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 $ + contingences : 325 264,28 $ + incidences :149 621,57 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif (3800), d'atelier (3701) et centrale thermique (voir pièce jointe 01) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , située au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ont été construit entre les années 1977 et 1979 par l'architecte Pierre J. Boulva. Actuellement, le bâtiment fait face à des problèmes d'infiltration d'eau par la toiture et de risque de bris d'allège de fenêtre qui nuit à la sécurité des occupants. Ces problèmes empêchent la division d'épuration des eaux usées de remplir pleinement sa mission.
Le présent projet permettra d'assurer la protection du bâtiment, c'est-à-dire d'éviter tout bris éventuel d'allèges de fenêtre et de développement de moisissure dans la membrane de la toiture.

En juillet 2019, suite à une demande de la direction d'épuration des eaux usées, la Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski architectes S.E.N.C. et MLC associé inc. afin d'établir la portée des interventions requises au bâtiment, d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux.

L'appel d'offres publiques no.15637 a été publié le lundi 1 juin 2020 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission :

Addenda no 1 - 4 juin 2019 : correction du numéro d'appel d'offres.
Addenda no 2 - 10 juin 2019 : ajout du bordereau de soumission version Excel.

Les soumissions ont été reçues et ouvertes le jeudi 2 juillet 2020.

La période d'appel d'offres a duré trente un (31) jours calendrier.

L'émission de ces addendas n'a eu aucun impact sur l'estimation des coûts des travaux émis au début du processus d'appel d'offres.

La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0615 - 22 novembre 2018 **-** Conclure une entente cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. et MLC associés inc. pour la mise en œuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier / Dépense totale de 2 714 520,52 $, taxes incluses / Appel d'offres public 18-17094 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovations du bâtiment administratif, des ateliers et de la centrale thermique. Les travaux du présent contrat comprennent notamment, sans s'y limiter, la fourniture et l'installation de tous les matériaux, produits, accessoires, équipements, outillages, ainsi que la main-d'oeuvre requise pour réaliser de façon complète :

- Démolition des bassins A et B de la toiture du bâtiment des ateliers;
- La fourniture et installation d'une nouvelle composition de toiture incluant notamment de nouveaux drains de toit, des solins et des trottoirs de circulation;
- Démolition des allèges de fenêtres existantes pour les bâtiments administratifs, des ateliers et de la centrale thermique;
- Remplacement des allèges de fenêtres pour les bâtiments administratifs, des ateliers et de la centrale thermique;
- Ragréage architectural et divers travaux complémentaires.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences de 15 % au contrat de travaux pour répondre aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO (voir pièce jointe 02), dont un (1) a déposé une soumission.
Au nombre des preneurs du cahier des charges, on retrouve l'Association de la Construction du Québec (ACQ) et l'association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) qui ont acheté les documents à titre informatif. Parmi les raisons de désistement, un preneur a mentionné qu'il ne pouvait respecter l'échéancier prévu dans l'appel d'offres, l'autre a indiqué qu'il avait manqué de temps pour compléter cette soumission due à un carnet de commandes chargé et l'autre agira à titre sous-traitant.

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel offres, la soumission du plus bas soumissionnaire reçu est conforme.

Veuillez vous référer au tableau des coûts du projet, tableau d'analyse de conformité des soumissions et recommandation des professionnels externe (voir pièces jointes 03, 04 et 05).

Voici le sommaire des soumissions reçues :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Procova inc	2 168 428,50 $	325 264,28 $	2 493 692,78 $
Dernière estimation réalisé ($)	2 067 322,93 $	310 098,44 $	2 377 421,37 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) VOICI LA FORMULE: (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			101 105,57 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE: ((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation des professionnels x 100)			4,89 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE: (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)			S.O.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE: ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme x 100)			S.O.

Le prix soumis par Procova inc. est légèrement supérieur à l'évaluation du coût probable effectué avant l'appel d'offres par les firmes Parizeau Pawulski architectes S.E.N.C. et MLC associé inc.. Cet écart de 4,89 % est acceptable vu la nature du projet.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. De plus, Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier.

De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité de la part du contractant et celui-ci n'est pas visés par la liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Le présent dossier répond aux critères de la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC). En effet, ce contrat d'exécution de travaux est d'une valeur supérieure à deux millions de dollars (2M$), avec une seule soumission conforme reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 2 168 428,50 $, incluant les taxes (voir pièce jointe no. 3).
Un budget de contingences de 325 264,28 $ (15 %) taxes incluses, a été prévu.

De plus, un montant de 149 621,57 $, taxes incluses, correspondant à 6% est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment a défrayer les coûts de contrôle de la qualité des matériaux par un laboratoire externe ainsi que la surveillance accrue des travaux par un contrôleur de chantier.

Le montant à autoriser totalise 2 643 314,34 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la direction d'épuration des eaux usées (DÉEU), le règlement d'emprunt de compétence municipale RCG 19-027.

Le décaissement sera réalisé à 80 % en 2020 et 20% en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences concernant la gestion des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout report dans l'octroi du contrat de construction pourrait entraîner des surcoûts attribuables aux conditions de chantier hivernales.
Advenant un refus d'aller de l'avant avec ces travaux, il y aura des risques pour la sécurité publique des occupants et des usagers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures de protection exigées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la situation de la Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ficelage pour commission permanente d'examen des contrats : 27 juillet 2020
Approbation par le conseil exécutif (CE) : 05 août 2020
Approbation par la commission permanente d'examen des contrats : 12 août 2020
Approbation par le conseil exécutif (CE): 19 août 2020
Approbation par le conseil municipal (CM): 24 août 2020
Approbation par le conseil d'agglomération : 27 août 2020

Début des travaux : Septembre 2020
Fin des travaux : Janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane COHEN, Service de l'eau
Richard PEREZ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Stéphane BELLEMARE, Service de l'eau
Bruno HALLÉ, Service de l'eau
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Bruno HALLÉ, 13 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien ESCOLA
Gestionnaire de projets

Tél : 514-872-8706
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. : abc

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-15

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers

Usine d'épuration des eaux usées JR Marcotte
situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, H1C 1V3

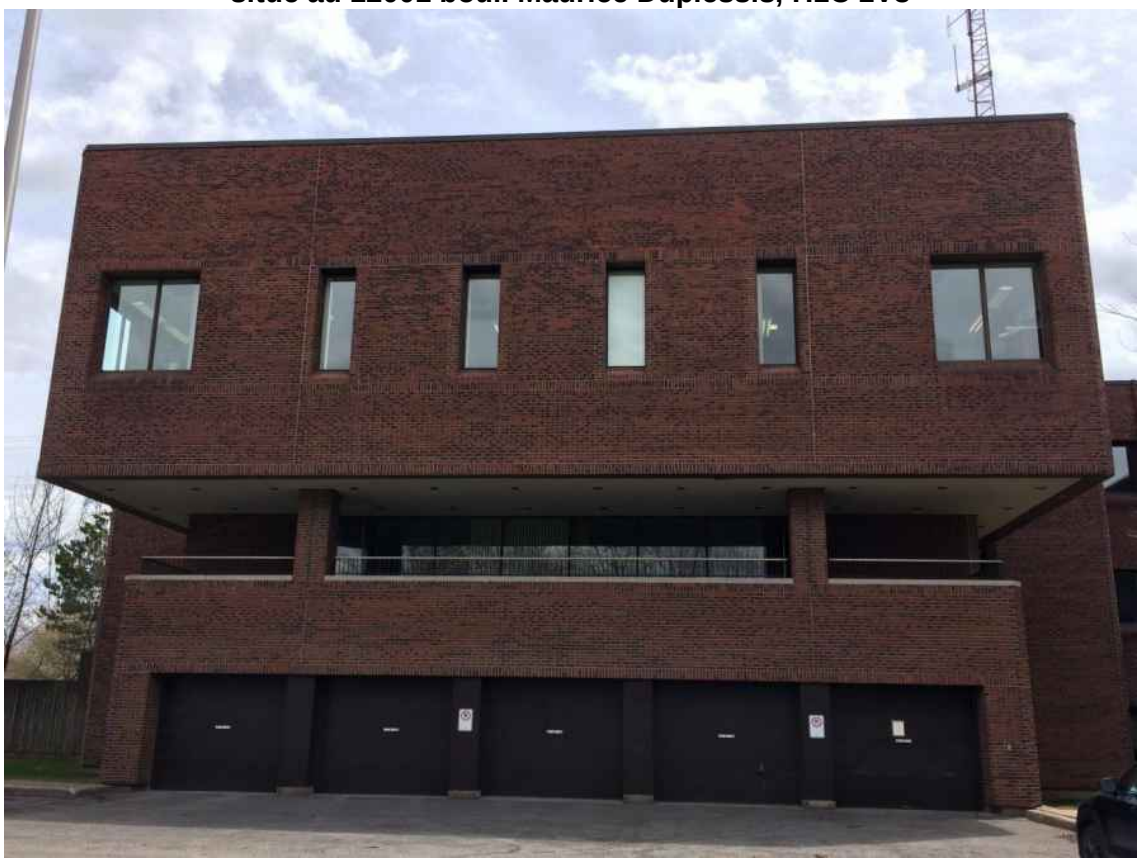

Tableau des coûts du projet

Projet: Réfectionde deux bassins de la toiture, remplacement d'allèges et travaux connexes de l'usine d'épuration J.R. Marcotte

Mandat: 19326-2-001

12001 boul. Maurice Duplessis, Montréal, H1C 1V3

Contrat: 15637

Date: À venir

Étape: Octroi de contrat

			Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%		Total
Contrat	Travaux forfaitaires*	%					
	Travaux de rénovation		1 886 000,00 $				
	Sous-Total			94 300,00 $	188 128,50 $		2 168 428,50 $
	Contingences de construction	15%	282 900,00 $	14 145,00 $	28 219,28 $		325 264,28 $
	Total - Contrat		**2 168 900,00 $**	**108 445,00 $**	**216 347,78 $**		**2 493 692,78 $**
Incidences							
	Incidences générales	3%	65 067,00 $	3 253,35 $	6 490,43 $		74 810,78 $
	Incidences de surveillance de toiture	3%	65 067,00 $	3 253,35 $	6 490,43 $		74 810,78 $
	Total - Incidences		**130 134,00 $**	**6 506,70 $**	**12 980,87 $**		**149 621,57 $**
Ristournes	**Coût des travaux (montant à autoriser)**		**2 299 034,00 $**	**114 951,70 $**	**229 328,64 $**		**2 643 314,34 $**
	TPS	100%		114 951,70 $			
	TVQ	50%			114 664,32 $		
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**2 299 034,00 $**		**114 664,32 $**		**2 413 698,32 $**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude relié au projet.

Rythme prévu des déboursés : 80% des travaux seront réalisés en 2020 et 20 % en 2021.

Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 9 juillet 2020

Julien Escola ing. M. ing. PA-LEED
Gestionnaire de projets
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Réfection de deux bassins de la toiture, remplacement d'allèges et travaux connexes à l'usine d'épuration J.R. Marcotte
AO : IMM-15637 ; N/D : 18-538W

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur la seule soumission, reçue par courriel.

Soumission reçue (avant taxes) :

1- Procova Inc. 1 886 000,00 $

Analyse :

Le coût soumis par l'unique soumissionnaire est de 4,9% supérieur à l'estimation budgétaire du 2 avril 2020.

Estimation budgétaire : 1 798 063,00 $
Soumissionnaire : 1 886 000,00 $

Bien que la répartition des coûts à la soumission ne soit pas identique à celle de l'estimation, le montant global, lui, est conforme à l'estimation.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.

Recommandation :

Après analyse des coûts, nous avons trouvé l'unique soumission reçue conforme et nous vous recommandons de retenir les services **Procova Inc. au montant de 1 886 000,00 $**, avant taxes.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

Yannick Des Landes, architecte associé

9880, rue Clark, bur.205,
Montréal (Québec) H3L 2R3
info@p2architectes.qc.ca
Tél.: 514.481.4669
Téléc.: 514.481.9899

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réfection de deux bassins de la toiture, remplacment d'allèges et travaux connexes de l'usine d'épuration J.R. Marcotte

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-15637

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 2 168 428,50 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Procova inc.

No SEAO : 1374456

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 1

Julien Escola, gestionnaire de projet
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2020-07-07
(Date signature)

No GDD D'OCTROI : 1208091002

Julien Escola ing. M. ing. PA-LEED
Signature numérique de Julien Escola ing. M. ing. PA-LEED
Date : 2020.07.07 11:54:47 -04'00'
(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : Conforme
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☑	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☑	☐	☑							☐	☑
			o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☐	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☐	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

Julien Escola ing. M. ing. PA-LEED — Signature numérique de Julien Escola ing. M. ing. PA-LEED
Date : 2020.07.07 11:54:14 -04'00'

Signature de l'analyste de dossier

2020-07-07
Date

Julien Escola
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15637
Numéro de référence : 1374456
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection de deux bassins de la toiture, remplacement d'allèges et travaux connexes de l'usine d'épuration J.R. Marcotte

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1749346)** 2020-06-02 6 h 40 **Transmission :** 2020-06-02 6 h 40	3324159 - Addenda 1 - Correction numéro d'ao 2020-06-02 6 h 40 - Téléchargement 3329997 - Addenda 2 (devis) 2020-06-10 13 h 35 - Courriel 3329998 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-10 13 h 35 - Téléchargement 3342599 - Ouverture des soumissions 2020-07-03 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) 5930, boul. Louis-H.-La Fontaine (Anjou) Montréal, QC, H1M1S7 NEQ :	Monsieur Benoit Bourgouin Téléphone : 438 315-6734 Télécopieur : 514 353-3112	**Commande : (1751807)** 2020-06-07 18 h 17 **Transmission :** 2020-06-07 18 h 17	3324159 - Addenda 1 - Correction numéro d'ao 2020-06-07 18 h 17 - Téléchargement 3329997 - Addenda 2 (devis) 2020-06-10 13 h 34 - Courriel 3329998 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-10 13 h 34 - Téléchargement 3342599 - Ouverture des soumissions 2020-07-03 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenaie Montréal, QC, H1P 2A9 NEQ : 1168317445	Monsieur Stéphane Lajoie Téléphone : 514 324-8300 Télécopieur : 514 324-9150	**Commande : (1753565)** 2020-06-10 11 h 56 **Transmission :** 2020-06-10 11 h 56	3324159 - Addenda 1 - Correction numéro d'ao 2020-06-10 11 h 56 - Téléchargement 3329997 - Addenda 2 (devis) 2020-06-10 13 h 34 - Courriel 3329998 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-10 13 h 34 - Téléchargement

				3342599 - Ouverture des soumissions 2020-07-03 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	J.RAYMOND COUVREUR ET FILS INC. 20 550, chemin de la Côte-Nord Mirabel, QC, J7J 2B7 http://www.jraymond.ca NEQ : 1166536731	Monsieur Alexandre Martel Téléphone : 450 430-7900 Télécopieur : 450 435-9658	**Commande : (1759177)** 2020-06-23 14 h 23 **Transmission :** 2020-06-23 14 h 23	3324159 - Addenda 1 - Correction numéro d'ao 2020-06-23 14 h 23 - Téléchargement 3329997 - Addenda 2 (devis) 2020-06-23 14 h 23 - Téléchargement 3329998 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-23 14 h 23 - Téléchargement 3342599 - Ouverture des soumissions 2020-07-03 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1751335)** 2020-06-05 8 h 36 **Transmission :** 2020-06-05 8 h 57	3324159 - Addenda 1 - Correction numéro d'ao 2020-06-05 8 h 36 - Messagerie 3329997 - Addenda 2 (devis) 2020-06-10 13 h 35 - Courriel 3329998 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-10 13 h 35 - Téléchargement 3342599 - Ouverture des soumissions 2020-07-03 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Toitures V. Perreault 3965 Rue Alfred Laliberté Boisbriand, QC, J7h 1P7 NEQ : 1167778902	Monsieur Marcel Bernier Téléphone : 514 826-6944 Télécopieur :	**Commande : (1756989)** 2020-06-18 8 h 29 **Transmission :** 2020-06-18 8 h 32	3324159 - Addenda 1 - Correction numéro d'ao 2020-06-18 8 h 29 - Téléchargement 3329997 - Addenda 2 (devis) 2020-06-18 8 h 29 - Téléchargement 3329998 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-18 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 juin 2020

PROCOVA INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC LEQUIN
1924, RUE VALLIÈRES
LAVAL (QC) H7M 3B3

N° de décision : 2020-DAMP-1569
N° de client : 3000144068

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. PROCOVA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208091002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 $ + contingences : 325 264,28 $ + incidences :149 621,57 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1208091002_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-14

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208091002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 $ + contingences : 325 264,28 $ + incidences :149 621,57 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637

Rapport_CEC_SMCE208091002.pdf

Dossier # :1208091002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208091002

Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 $, taxes incluses -Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 $ + contingences : 325 264,28 $ + incidences :149 621,57 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637.

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208091002

Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 $, taxes incluses -Dépense totale de 2 643 314,34 $, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 $ + contingences : 325 264,28 $ + incidences :149 621,57 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Aussi, il a été mentionné que ce projet comporte un important enjeu de sécurité.

Puis, le Service a précisé que cet appel d'offres, d'une durée de 31 jours, au cours duquel deux addendas ont été publiés, a permis de recevoir une seule soumission conforme. Le Service recommande néanmoins l'octroi puisque l'écart par rapport à l'estimé de contrôle est de 4,9 %, ce qui est jugé très acceptable pour un projet de ce type. En outre, l'expérience avec la firme Procova depuis 30 ans rassure d'autant plus le Service.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat et comprend que le Service est satisfait par rapport au prix obtenu dans le contexte actuel. La Commission considère le processus conforme pour ce contrat qui permet à l'Agglomération d'obtenir un prix très rapproché de l'estimé de contrôle, et ce, malgré la réception d'une seule soumission conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208091002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206810005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes incluses (contrat : 8 220 712,50 $ + contingences : 1 233 106,88 $) - Appel d'offres public IMM-15509 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 220 712,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15509;
2. d'autoriser une dépense de 1 233 106,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,45 % par l'agglomération, pour un montant de 4 107 684,52 $ taxes incluses et à 56,55% par la ville centre pour un montant de 5 346 134,86 $ taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-21 21:28

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206810005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes incluses (contrat : 8 220 712,50 $ + contingences : 1 233 106,88 $) - Appel d'offres public IMM-15509 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Il est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l’exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L2201 « Plomberie et chauffage », s’effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0604 - 6 mai 2020 - Accorder un contrat à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 482 120,35 $, taxes incluses (contrat : 385 696,28 $ + contingences : 96 424,07 $) - Appel d'offres public IMM-15513 - (3 soumissionnaires).
CG20 0077 - 27 février 2020 - Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.).

CG20 0031 - 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L2201 « Plomberie et chauffage » consistent principalement à fournir la main d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer les travaux de plomberie et de chauffage, incluant le calorifugeage lorsque requis, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.
L'appel d'offres public IMM-15509, publié le 9 mars 2020 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a donné aux soumissionnaires un délai de cent (100) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 16 juin 2020.

Sept (7) addendas ont été publiés :

Addenda n° 1 (11 mars 2020) : Remise de l'addenda M-01 en mécanique - Révision de plans en mécanique (17 révisions).

Addenda n° 2 (20 mars 2020) : Date de dépôt des soumissions reportée au 16 avril 2020.

Addenda n° 3 (24 mars 2020) : Suspension de la période de visite supervisée des lieux à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires, en raison de la COVID-19.

Addenda n° 4 (9 avril 2020) : Remise des addendas M-02 et M-03 en mécanique - Révision de plans en mécanique (27 révisions) - Date de dépôt des soumissions reportée au 21 mai 2020.

Addenda n° 5 (7 mai 2020) : Révision de la période de visite supervisée des lieux à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Révision de l'Annexe E « Règlement de gestion contractuelle » du cahier des clauses administratives générales - Révision de l'article n° 7 « Date probable de début des travaux » et de l'article n° 9 « Phasage des travaux » du cahier des clauses administratives spéciales - Révision de l'Annexe 2 « Programme de prévention du gérant » et ajout de l'Annexe J « Plan de réponse à la pandémie COVID-19 » au cahier des clauses administratives spéciales - Date de dépôt des soumissions reportée au 11 juin 2020.

Addenda n° 6 (29 mai 2020) : Remise de l'addenda M-04 en mécanique - Révision de plans en mécanique (1 révision).

Addenda n° 7 (8 juin 2020) : Révision de la période de visite supervisée des lieux à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Date de dépôt des soumissions reportée au 16 juin 2020.

Les addendas n° 2, n° 4, n° 5 et n° 7 ont eu un impact combiné de 63 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 14 avril 2020.

JUSTIFICATION

Il a eu dix (10) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels deux (2) ont déposé une soumission. Trois (3) preneurs ont acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ), de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Un suivi a été effectué auprès des cinq (5) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission.

- Une entreprise mentionne que son carnet de commandes est complet et que l'amplitude du projet dépasse sa capacité à pouvoir le réaliser présentement;
- Une entreprise mentionne qu'il s'agit simplement d'une décision d'affaires puisqu'elle est actuellement surchargée par d'autres projets d'envergure;
- Une entreprise mentionne qu'elle avait trop de soumissions en cours de préparation et qu'elle n'a pas été en mesure de compléter celle-ci dans les délais alloués;
- Une entreprise mentionne qu'elle s'est désistée, car elle a constaté que de nombreux compétiteurs semblaient s'intéresser à l'appel d'offres;
- Une entreprise mentionne que l'ampleur ainsi que le contexte du projet étaient de trop grande envergure pour leur capacité.

Les deux (2) soumissions, jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- Plomberie Richard Jubinville inc.

- Lucien Charbonneau ltée

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Plomberie Richard Jubinville inc.	8 220 712,50 $	1 233 106,88 $	9 453 819,38 $
Lucien Charbonneau ltée	12 561 018,75 $	1 884 152,81 $	14 445 171,56 $
Dernière estimation réalisée ($)	7 625 182,97 $	1 147 827,45 $	8 800 010,42 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			653 808,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			7,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			4 991 352,19 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			52,8 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Plomberie Richard Jubinville inc.

L'écart de 7,4 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Plomberie Richard Jubinville inc. et la dernière estimation des professionnels se constate principalement à la différence des prix aux postes budgétaires suivants : *2.1 Isolation (fourniture et installation) de calorifuge* et *6.4 Fourniture et installation des appareils de chauffage* , avec des écarts à hauteur de 226 000 $ et 186 000 $ respectivement. Ceux-ci peuvent s'expliquer notamment par des prix unitaires plus élevés du soumissionnaire en raison de la complexité d'installation dans des conditions existantes, ainsi que par la fluctuation des prix et devises sur les marchés pour les équipements concernés.

L'écart de 52,8 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Plomberie Richard Jubinville inc. et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme Lucien Charbonneau ltée se constate quant à lui principalement au niveau du poste budgétaire *6.2 Tuyauterie et alimentation/retour - Eau de chauffage et eau refroidie (distribution primaire)* , qui représente à lui seul un écart d'un peu plus de 3,8 M$ entre les deux plus bas soumissionnaires. Cet écart peut s'expliquer par une mauvaise compréhension des travaux par le deuxième plus bas soumissionnaire puisque d'une part, les prix proposés par le plus bas soumissionnaire se rapprochent de ceux de l'estimation des professionnels alors que d'autre part, les prix étage par étage du deuxième plus bas soumissionnaire ne correspondent pas à l'envergure très variée du projet d'un niveau à l'autre. À cet effet, il est possible que ce dernier ait présenté des prix approximatifs avec une marge de sécurité à ce chapitre particulier.

L'entreprise Plomberie Richard Jubinville inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée jusqu'au 3 mars 2021 (voir pièce jointe). La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux critères d'examen suivants fixés par les conseils municipaux et d'agglomération :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, présentant un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Plomberie Richard Jubinville inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 8 220 712,50 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 1 233 106,88 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour l'installation des nouveaux systèmes de plomberie et de chauffage n'est pas connu à ce jour.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 9 453 819,38 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 9 453 819,38 $ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 5 346 134,86 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 4 107 684,52 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % agglo et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 25 % en 2020, 50 % en 2021 et 25 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification *« LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants »* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L2201 « Plomberie et chauffage » doivent débuter dans les meilleurs délais et se terminer au printemps 2022, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2022.
Par ailleurs, le lot L2201 « Plomberie et chauffage » se retrouve sur le cheminement critique du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, et doit être exécuté en étroite coordination avec les autres lots de travaux intérieurs en électromécanique (ventilation, électricité, protection incendie), qui sont déjà octroyés ou sur le point de l'être. Par conséquent, ne pas octroyer le présent lot aurait des conséquences néfastes sur l'échéancier du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Premier passage au comité exécutif : 5 août 2020

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 août 2020

Second passage au comité exécutif : 19 août 2020

Passage au conseil municipal : 24 août 2020

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération : 27 août 2020

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 7 septembre 2020

Période de travaux : Septembre 2020 à mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-07

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-21

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 2201: Plomberie et chauffage
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15509

Plomberie Richard Jubinville

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	2,1%	152 100,00	7 605,00		15 171,98		**174 876,98**
	Équilibrage	0,8%	56 500,00	2 825,00		5 635,88		**64 960,88**
	Calorifuge	11,0%	790 020,00	39 501,00		78 804,50		**908 325,50**
	Plomberie	21,1%	1 505 150,00	75 257,50		150 138,71		**1 730 546,21**
	Réseaux de gaz	0,1%	10 300,00	515,00		1 027,43		**11 842,43**
	Réservoir de carburant, enlèvement et installation	0,1%	7 000,00	350,00		698,25		**8 048,25**
	Chauffage et eau refroidie	62,0%	4 436 030,00	221 801,50		442 493,99		**5 100 325,49**
	Parasismique	1,1%	78 000,00	3 900,00		7 780,50		**89 680,50**
	Mise en marche / Mise en service des installations	1,0%	74 900,00	3 745,00		7 471,28		**86 116,28**
	Allocation	0,6%	40 000,00	2 000,00		3 990,00		**45 990,00**
	Sous-total :	**100,0%**	**7 150 000,00**	**357 500,00**		**713 212,50**		**8 220 712,50**
	Contingences	15,0%	1 072 500,00	53 625,00		106 981,88		1 233 106,88
	Total - Contrat :		**8 222 500,00**	**411 125,00**		**820 194,38**		**9 453 819,38**
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**8 222 500,00**	**411 125,00**		**820 194,38**		**9 453 819,38**
Ristournes:	Tps 100,00%			411 125,00				411 125,00
	Tvq 50,0%					410 097,19		410 097,19
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**8 222 500,00**	**0,00**		**410 097,19**		**8 632 597,19**

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2019
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Phase 2

A19-SC-12

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière, considérant l'article 12.1 paragraphe 9 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION[1]

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, en face du château Ramezay, à proximité de la place Jacques-Cartier et du palais de justice. Son emplacement au sommet de la rue Notre-Dame, un « dos-d'âne » naturel, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. La façade arrière de l'édifice, incluant la terrasse de l'allonge, surplombe le Champ-de-Mars. L'édifice comprend deux sous-sols, un rez-de-chaussée (donnant sur la place Vauquelin), trois niveaux et un étage de combles surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

Les travaux de construction de l'hôtel de ville commencent en 1872 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière. Le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés et un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le Champ-de-Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934. Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. Les

[1] Contenu tiré majoritairement de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 70. / Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

fenêtres d'origine des deux derniers étages sont remplacées dans les années 1990. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.

Localisation de l'hôtel de ville de Montréal (gauche) / Hôtel de ville de Montréal (droite). Source : Google Maps, 2019

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Historique du dossier

En janvier 2019, le CPM avait été consulté à la demande de la Division du patrimoine sur la phase 1 du projet de réfection de l'hôtel de ville, qui concernant les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (incluant la restauration et le remplacement de fenêtres), l'imperméabilisation des fondations et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED. Les principes d'aménagement guidant les travaux visent entre autres à faciliter l'accueil des citoyens, restaurer plusieurs composantes d'origine (dont les fenêtres et les boiseries), simplifier les circulations et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Le CPM a émis un avis (A19-SC-02) daté du 8 février 2019.

Le 24 mai 2019, le CPM a été consulté pour la phase 2 du projet de restauration et de mise aux normes, concernant les interventions suivantes :

- Interventions majeures sur les plans d'aménagement intérieurs ;
- Agrandissement sur le toit-terrasse de l'allonge ;
- Ouverture dans le hall d'honneur ;
- Aménagement du hall au rez-de-chaussée ;
- Boiseries et vitrages intérieurs à modifier et restaurer ;
- Intégration du système de chauffage sur les étages patrimoniaux ;
- Simplification des plafonds des étages patrimoniaux ;
- Création d'un porche au sous-sol 1 ;

- Modification du tunnel et de l'édicule au sous-sol 2 ;
- Restauration des marquises Vauquelin et Gosford telles quelles.

Il a émis à ce sujet un avis préliminaire (A19-SC-10, 20 juin 2019).

Description du projet

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu lors de sa séance du 30 août 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants de la firme externe mandatée. La phase 2 du projet a été retravaillée suivant l'avis du CPM et la nouvelle version lui est présentée pour avis.

Notons que, depuis la dernière présentation du projet, l'agrandissement prévu sur la terrasse arrière a été revu à la baisse, en accord avec la recommandation précédente du CPM de maintenir cet espace ouvert. Une nouvelle proposition a été introduite à ce stade-ci du projet : le morcellement et le déplacement des comptoirs de marbres du rez-de-chaussée, ainsi que le déplacement de la boîte de perception des taxes, deux éléments datant de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923. Ces interventions sont présentées comme nécessaires pour agrandir la perception de l'espace public et pour l'aménagement d'un espace d'exposition, d'un espace café et une salle familiale au rez-de-chaussée. Il est proposé de remodeler et de modifier les comptoirs afin de leur donner de nouvelles fonctions : ainsi, une partie serait utilisée dans la salle de café, une autre comme comptoir d'accueil du service du greffe, etc.

ENJEUX

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation claire, détaillée et bien argumentée. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur les aspects du projet qui lui ont été présentés.

Nouveau volume sur la terrasse

Le CPM voit d'un bon œil le retrait de la tente actuellement présente et apprécie la réduction du volume de l'agrandissement proposé sur la terrasse par rapport à la dernière présentation. Il souligne en particulier la légèreté de l'agrandissement proposé, dont la composition donne l'image d'un volume qu'on pose sur la terrasse, qui s'intègre bien à la matérialité et au volume de l'hôtel de ville. Cette proposition constitue selon lui une amélioration par rapport à l'existant, mais également par rapport à la version précédente qui lui a été présentée en mai dernier. Il apprécie également que cet agrandissement sur la terrasse soit accessible à tous et espère que les événements protocolaires qui s'y dérouleront sporadiquement ne nuiront pas à l'usage public de la terrasse. Enfin, il recommande de réfléchir dès maintenant à la végétation qui sera présente sur la terrasse afin que celle-ci soit arrimée aux aménagements. Il considère aussi qu'une réflexion est nécessaire quant à l'illumination de nuit qui proviendra de l'intérieur et à la grande visibilité qu'elle donnera à l'ajout par rapport à l'ensemble du bâtiment.

Stratégie de conservation

Dans son avis du 24 mai 2019 (A19-SC-10), le CPM avait demandé la formulation d'une stratégie de conservation de manière à justifier clairement comment les nouvelles interventions s'arriment aux composantes patrimoniales. Bien qu'il comprenne l'explication fournie selon laquelle on revient le plus possible aux composantes d'origines (notamment pour les fenêtres), il constate que cette stratégie n'est pas celle employée pour l'ensemble des interventions prévues, dont les intérieurs. Il regrette que les interventions lui soient encore présentées à la pièce et que les choix de conservation ne soient pas appuyés.

Tel qu'il l'a mentionné dans son avis A19-SC-10, le CPM réitère la nécessité de produire une stratégie de conservation. Cet outil est essentiel pour, d'une part, asseoir les choix qui sont faits quant au remplacement ou à la conservation des éléments, et, d'autre part, pour démontrer les liens et l'impact des nouvelles interventions sur les composantes patrimoniales. Dans ses avis, le CPM recommande la réalisation de tels documents pour de nombreux bâtiments patrimoniaux ; en l'occurrence, il lui paraît essentiel que l'on fasse preuve de pratiques de conservation exemplaires pour le bâtiment le plus important de la ville. À ce sujet, il rappelle l'intention de la Ville d'être un gestionnaire et un propriétaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Il est d'avis que l'hôtel de ville de Montréal est l'édifice tout désigné pour mettre en œuvre cette intention.

Éléments patrimoniaux intérieurs

Tel que mentionné précédemment, le CPM perçoit certaines incohérences quant aux choix de conservation puisque d'un côté, on affirme vouloir enlever les ajouts subséquents, mais, de l'autre, on modifie certains éléments d'origine. Ainsi, le CPM est étonné de l'intention nouvelle de scinder les comptoirs de marbre historiques du rez-de-chaussée pour les disposer à différents endroits. Ce geste n'est pas anodin puisque ceux-ci datent de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923 et témoignent du courant Art déco dans la décoration intérieure de l'édifice. Plutôt que des éléments de mobilier pouvant être déplacés, il s'agit véritablement de composantes architecturales qui contribuent à l'articulation de l'espace. En les scindant et en les déplaçant, on modifie leur fonction d'origine qui était de séparer l'espace public de l'espace privé (réservé aux employés de la Ville). Le CPM comprend la volonté d'augmenter l'espace public de cet étage ; toutefois, il lui paraît que cela pourrait être fait tout en respectant les composantes patrimoniales. Le CPM insiste pour que les comptoirs de marbres soient maintenus tels quels au rez-de-chaussée et conservent leur fonction historique de démarcation d'espaces. Ceci peut s'effectuer en les intégrant aux nouvelles fonctions.

Les mêmes inquiétudes s'appliquent à la boîte de perception des taxes qui trône entre les comptoirs de marbre au rez-de-chaussée et qui témoigne de manière éloquente de l'histoire de la municipalité de Montréal. Le CPM insiste par conséquent pour que cet élément soit maintenu à son emplacement actuel et historique et ne soit pas muséifié. Il est d'avis que ces éléments patrimoniaux significatifs peuvent très bien s'intégrer à l'aménagement prévu du rez-de-chaussée.

À cet égard, le CPM souligne certains projets exemplaires de conversion où les comptoirs d'origine ont été intégrés, dont celui de l'ancienne succursale de la Banque Royale sur la rue Saint-Jacques en un café (le Crew Collective & Café). Les éléments d'origine tels les comptoirs ont tous été conservés à leur emplacement d'origine tout en conservant leur fonction de séparation des espaces publics et privés.

Enfin, concernant la volonté de remplacer le verre givré de la fenestration de certaines portes par du verre clair, le CPM se demande si le verre givré est un élément d'origine (1923). Le cas échéant, il recommande de conserver le verre givré en place, d'autant plus qu'il contribue à l'intimité des espaces de travail par rapport aux aires de circulation.

Édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars

La démolition et le remplacement de l'édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars avaient été présentés au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) dans le cadre du projet de la place des Montréalaises. Il était prévu de démolir et de transformer l'édicule et une entrée de livraison pour l'hôtel de ville. Dans son avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02), le comité mixte avait émis certains commentaires à ce sujet, jugeant qu'il s'agissait d'un geste architectural fort pour un édicule de service et qu'il gagnerait à être traité plus sobrement.

Depuis la présentation du projet de la place des Montréalaises en juin dernier, la démolition et le remplacement de l'édicule ont été transférés sous la gouverne du projet de restauration et de mises aux normes de l'hôtel de ville. Dans le cadre du présent avis, il est demandé au CPM de se positionner formellement sur la démolition de l'édicule. Or, le projet de remplacement, présenté très sommairement, ne semble pas avoir changé depuis la dernière présentation. En l'absence des détails sur le projet de remplacement, d'information sur les interventions paysagères et sur l'arrimage de l'édicule avec la passerelle, le CPM ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la démolition de l'édicule. Il est d'avis qu'il y a trop d'inconnus pour qu'il prenne position à ce sujet. Tout en rappelant que les commentaires et recommandations qu'il avait formulés à cet égard dans l'avis du comité mixte sur le projet de la place des Montréalaises sont toujours valides, il souhaite que l'édicule existant soit documenté et que le nouvel édicule lui soit présenté de manière détaillée pour avis dans le cadre d'une réunion dédiée spécifiquement à ce projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit de manière très positive le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Il émet par conséquent un avis favorable, conditionnel à la conservation in situ des comptoirs de marbre et de la boîte de perception. Il formule également les recommandations suivantes :

- Bien qu'il aurait été plus pertinent de le faire plus tôt dans le projet, il serait tout de même nécessaire de formuler une stratégie de conservation, ne serait-ce que pour permettre d'assurer un dossier documentaire complet du projet pour la postérité ;
- Advenant que le verre givré des portes soit un élément d'origine, le conserver ou le remplacer par du verre identique plutôt que du verre clair ;
- Mener une réflexion sur le mobilier et la végétation qui seront présents sur la terrasse et au sein de l'agrandissement de sorte qu'ils soient intégrés dès maintenant dans la réflexion sur le design urbain afin d'éviter qu'ils ne soient ajoutés à la fin et soient détachés de leur contexte ;
- Constatant que l'éclairage intérieur de l'agrandissement sur la terrasse (qui sera vitré) sera très visible le soir, le CPM insiste pour qu'il soit arrimé au plan lumière de l'édifice ;

- Concernant les aménagements intérieurs prévus, le CPM souhaite mettre en garde les concepteurs contre la tendance à réaliser des aménagements s'inspirant trop fortement de tendances esthétiques actuelles qui risquent ne pas être adaptés aux besoins à long terme et de mal vieillir. Il recommande de réaliser des aménagements intérieurs sensibles à la fonction et au caractère patrimonial de l'hôtel de ville en misant sur un vocabulaire qui traversera le temps.

Le CPM souhaite que le projet de démolition et de remplacement de l'édicule de la station de métro Champ-de-Mars présent à l'angle des rues Saint-Antoine et Gosford lui soit présenté pour avis. À cet effet, il recommande de :

- Présenter l'historique de l'édicule
- Documenter et réaliser un plan de l'édicule existant
- Présenter en détail la construction proposée (plans, élévations, coupes, matérialité)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 11 octobre 2019

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 août 2018

PLOMBERIE RICHARD JUBINVILLE INC.
A/S MADAME SANDRA JUBINVILLE
5600, CH DU BOIS-FRANC
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1A9

N° de décision : 2018-CPSM-1048740
N° de client : 3000473568

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- PLOMBERIE JUBINVILLE
- PRJ
- RÉSEAU GAZ MÉDIC
- RÉSEAU GAZ MÉDIC (2000)
- RÉSEAU GAZ-MÉDIC

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PLOMBERIE RICHARD JUBINVILLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 mars 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Caroline Vallières
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 12 juillet 2018

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers
Division des projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES IMM-15509
Date de publication : 9 mars 2020
Date d'ouverture : 16 juin 2020

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Association de la construction du Québec (ACQ)
2	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
3	HVAC inc.
4	Lucien Charbonneau Ltée
5	MécanicAction inc.
6	Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka
7	Plomberie & Chauffage Alain Daigle inc.
8	Plomberie Noël Fredette inc.
9	Plomberie Richard Jubinville inc.
10	Tuyauterie Expert inc.
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.37

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206810005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes incluses (contrat : 8 220 712,50 $ + contingences : 1 233 106,88 $) - Appel d'offres public IMM-15509 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE206810005.pdf

Dossier # :1206810005

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206810005

Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes incluses (contrat : 8 220 712,50 $ + contingences : 1 233 106,88 $) - Appel d'offres public IMM-15509 - (2 soumissionnaires).

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206810005

Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes incluses (contrat : 8 220 712,50 $ + contingences : 1 233 106,88 $) - Appel d'offres public IMM-15509 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires au sujet de ce contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 100 jours, au cours duquel sept addendas ont été publiés, a permis de recevoir deux soumissions conformes parmi les 10 preneurs des documents d'appel d'offres. Aussi, l'analyse de l'écart de 52,8 % entre les deux soumissions reçues a été exposée en détail. Il s'avère que l'écart le plus important entre ces deux plus basses soumissions se retrouve au poste budgétaire « 6.2 Tuyauterie et alimentation/retour - Eau de chauffage et eau

refroidie (distribution primaire) », qui représente à lui seul un écart d'un peu plus de 3,8 M$ entre les deux plus bas soumissionnaires. Le Service est d'avis que cet écart peut s'expliquer par une mauvaise compréhension des travaux par le deuxième plus bas soumissionnaire puisque les prix proposés par le plus bas soumissionnaire se rapprochent de ceux de l'estimation des professionnels et que les prix étage par étage du deuxième plus bas soumissionnaire ne correspondent pas à l'envergure très variée du projet d'un niveau à l'autre. Le Service est également d'avis que des prix approximatifs avec une marge de sécurité ont été soumis pour cet item. En conclusion, considérant le faible écart défavorable par rapport à l'estimé de contrôle (7,4 %), le prix obtenu est jugé avantageux. Le Service recommande donc l'octroi.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires considère le processus conforme pour ce contrat qui permet, une fois de plus, de réaliser des travaux au juste prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206810005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes incluses (contrat: 13 772 253,24 $ + contingences: 2 065 837,99 $ + incidences: 688 612,66 $) - Appel d'offres public n°10317 - 3 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à Nordmec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phases 1 et 2 à l'usine de production d'eau potable Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 772 253,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 10317 ;

2. d'autoriser une dépense de 2 065 837,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 688 612,66 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 16 526 703,89 $, taxes incluses

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-24 14:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207343001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes incluses (contrat: 13 772 253,24 $ + contingences: 2 065 837,99 $ + incidences: 688 612,66 $) - Appel d'offres public n°10317 - 3 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau doit procéder à d'importants travaux de maintien des actifs à l'usine de production d'eau potable Dorval. Ils constituent les travaux prioritaires (considérant leur criticité) à réaliser pour garantir la fiabilité de l'alimentation en eau potable en tout temps de la population de la cité de Dorval (y compris l'Aéroport international Pierre-Elliott- Trudeau de Montréal) et pour assurer la sécurité des citoyens en cas d'incendie. Ce projet vise principalement le remplacement et la rénovation de différents systèmes de procédés chimiques, d'équipements électriques et mécaniques et de divers systèmes connexes, et ce, dans différents secteurs de l'usine.
Des études menées sur l'état des actifs de cette usine (construite en 1956) ont révélé que plusieurs équipements (de procédé, mécaniques, électriques, d'automatisation et contrôle ainsi que d'architecture) sont maintenant vétustes ou ont atteint leur limite de vie utile. La réfection partielle de cette usine est donc essentielle et incontournable pour assurer sa fiabilité avant sa fermeture dans un horizon de dix (10) ans. Le présent investissement fait partie intégrante du scénario ayant mené à la recommandation de fermeture (à moyen terme) de cette usine.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public n°10317 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et publiée dans le journal *Le Devoir* le 27 janvier 2020. La durée de la publication a été de cent quatorze (114) jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 21 mai 2020 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 septembre 2020.

Dix (10) addenda ont été émis durant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après). L'estimation avant d'aller en appel d'offres a été révisée à la hausse (6,37%) afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addendas.

Les questions répondues dans les divers addenda sont partagées principalement en quatre (4) différentes catégories soit :

· Des demandes de précisions supplémentaires (entre autres, pour établir les limites et clarifier les interfaces des travaux entre les différentes disciplines);
· Des demandes de clarification d'informations qui se trouvent déjà aux plans et devis;
· Des demandes de visites des lieux;
· Des demandes de report de la date d'ouverture des offres.

N°	Date de publication	Description
1	18 février 2020	· Report de la date d'ouverture au 24 mars 2020. · Prolongation de la date limite de prise de rendez-vous pour la visite des lieux et extension de la période de visites. · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels.
2	28 février 2020	· Précisions techniques, principalement en électricité. · Révision du formulaire de soumission. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
3	11 mars 2020	· Extension de la période de visites. · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions techniques.
4	17 mars 2020	· Report de la date d'ouverture au 2 avril 2020, à la demande du marché.. Révision du formulaire de soumission. · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions techniques en électricité, architecture et mécanique de procédé.
5	26 mars 2020	· Report de la date d'ouverture au 30 avril 2020, à la demande du marché. · Précisions techniques principalement en électricité et en architecture. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
6	3 avril 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
7	20 avril 2020	· Report de la date d'ouverture au 14 mai 2020, à la demande du marché. · Précision technique en mécanique de procédé. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
8	5 mai 2020	· Intégration du nouveau règlement de gestion contractuelle datée du 30 mars 2020. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
9	11 mai 2020	· Report de la date d'ouverture au 21 mai 2020, à la demande du marché. · Précisions techniques en automatisation et contrôle. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
10	15 mai 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0186 - 18 mai 2017 - Accorder un contrat à Norclair inc., pour l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval - Dépense totale de 5 442 164,26 $ taxes incluses - Appel d'offres public 10215 - (5 soumissionnaires).
CG11 0211 - 22 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels pour de services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal,

soit à SNC-Lavalin inc., pour une somme maximale de 12 597 823,65 $ taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 $ taxes incluses - Appel d'offres public 11-11570 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la réalisation de divers travaux requis pour le maintien des actifs et la réfection partielle de l'usine de production d'eau potable Dorval. Ces travaux, répartis dans tous les secteurs de l'usine, comportent principalement des modifications aux ouvrages existants en mécanique de procédé, en électricité, en automatisation, en mécanique de bâtiment, en structure et en architecture. Ces travaux seront exécutés suivant un séquencement qui permettrait de minimiser leurs impacts sur les opérations quotidiennes de l'usine et d'assurer la production d'eau potable.
Ce contrat comprend principalement :

· La conversion à l'hypochlorite de sodium en remplacement du chlore gazeux pour réduire les risques de santé et de sécurité;
· Le remplacement du système d'alimentation électrique de secours (groupe électrogène) et la mise à niveau de l'entrée électrique principale de l'usine;
· Le remplacement de plusieurs vannes murales et des bondes de fonds des secteurs : réserve et sortie des bassins de floculation;
· La modification des trappes d'accès (incluant les échelles) des réserves et des décanteurs (avec ajout de garde-corps permanents);
· Le remplacement des grilles manuelles, des vannes et des clapets à l'eau brute;
· L'installation d'un système anti-frasil et la protection de la prise d'eau de l'usine par l'ajout d'un bâtiment sur la rive;
· La réalisation de travaux de mécanique de bâtiment (CVAC) et de plomberie dans différents secteurs de l'usine;
· La réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans différents secteurs de l'usine;
· La mise à niveau des pompes dans les secteurs haute et basse pression et le remplacement de leurs moteurs et démarreurs;
· La réalisation de divers travaux de structure et d'architecture pour l'aménagement des nouveaux équipements mécaniques et électriques;
· Les modifications du système d'automatisation et de contrôle, dont le remplacement des panneaux de contrôle des décanteurs;
· La décontamination : enlèvement d'amiante et de plomb dans les zones concernées;
· La réalisation de tests et essais ainsi que la mise en service des équipements;
· La fourniture de la documentation technique et la formation du personnel de l'exploitation de l'usine.

L'ensemble des travaux doit être terminé dans un délai de 594 jours à compter de la date de début des travaux ordonnée par le Directeur. Le cahier des charges contient des dispositions contractuelles relatives à une pénalité de 2 000 $ par jour de retard dans l'exécution du contrat.

Le coût de base des travaux s'élève à 13 772 253,24 $ taxes incluses.

Des dépenses contingentes de 2 065 837,99 $ taxes incluses, soit 15 % du coût de base des travaux, sont ajoutées au budget afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant la construction.

Des dépenses incidentes de 688 612,66 $ taxes incluses, soit 5 % du coût des travaux, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux travaux exécutés par Hydro

-Québec (modification au réseau électrique souterrain), aux frais de contrôle de la qualité, de services de protection (sûreté), de laboratoire et d'inspection des matériaux et des équipements.

Une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a été obtenue pour réaliser ce projet conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n°10317, dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges se sont procuré les documents sur le site SÉAO, dont la liste se trouve en pièce jointe. Trois (3) d'entre eux (soit 15,8%) ont déposé une soumission.
Les motifs de désistement des seize (16) autres preneurs du cahier de charges (soit 84,2%) sont les suivants : (il convient de souligner qu'aucun preneur du cahier des charges n'a officiellement précisé les motifs de son désistement).

· Onze (11) sont des sous-traitants, dont trois (3) fournisseurs;
· Deux (2) n'ont pas pu être contactés; pas de retour d'appel;
· Un (1) a évoqué ne pas être assez compétitif pour le travail à réaliser;
· Un (1) est une association pour entrepreneurs, soit l'association de la construction du Québec (ACQ);
· Un (1) est un donneur d'ouvrage (municipalité).

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable tandis que l'évaluation de la conformité technique et financière a été réalisée par le consultant du projet WSP Canada inc.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que les trois (3) soumissions sont conformes et que l'entreprise Nordmec Construction inc. présente la soumission la plus basse.

Le tableau ci-après présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation.

Soumissions conformes	**Prix soumis** (Taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (Taxes incluses)	**Total** (Taxes incluses)
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	13 772 253,24 $	2 065 837,99 $	15 838 091,23 $
FILTRUM INC.	14 215 853,93 $	2 132 378,09 $	16 348 232,01 $
DERIC CONSTRUCTION INC.	15 175 677,87 $	2 276 351,68 $	17 452 029,55 $
Dernière estimation réalisée	12 801 410,62 $	1 920 211,59 $	14 721 622,21 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			1 116 469,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(a plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100]			7,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			510 140,79 $

(la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]	3,22%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 7,58 % (soit 970 842,62 $, avant contingences, taxes incluses) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant WSP Canada inc. Cet écart peut être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par le soumissionnaire, les décisions d'affaires de l'entreprise ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

En général, cette variation de prix est considérée comme acceptable. La compétitivité et la concurrence qui existent actuellement dans le marché peuvent contribuer considérablement aux différents écarts observés.

Le soumissionnaire recommandé, soit Nordmec Construction inc., a fourni son attestation de Revenu Québec.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, Nordmec Construction inc. détient son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) délivrée le 26 avril 2017; laquelle arrivait à échéance le 27 mars 2020. Toutefois, Nordmec construction inc. a présenté un document démontrant qu'il a effectué une demande de renouvellement de cette autorisation auprès l'autorité des marchés publics (AMP). Une copie de l'accusé de réception de l'AMP, datée du 29 novembre 2019, de ladite demande est jointe au présent dossier. En outre, une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que l'entreprise Nordmec Construction inc. figure sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé Nordmec Construction inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 13 772 253,24 $ taxes incluses.
La dépense totale de 16 526 703,89 $ taxes incluses, comprend le coût du contrat de 13 772 253,24 $ taxes incluses, un montant de 2 065 837,99 $ taxes incluses, pour les contingences ainsi qu'un montant de 688 612,66 $ taxes incluses, pour les incidences.

Cette dépense totale de 16 526 703,89 $ taxes incluses, représentant un coût net de 15 091 083,49 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2020-2022 de la DEP. Ce montant sera financé par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à pratiquer une gestion responsable des ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens de la cité de Dorval et de l'Aéroport international Pierre-Elliott- Trudeau de Montréal. En effet, la réfection partielle de l'usine de production d'eau potable de Dorval vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.
La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau »*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs seraient les suivants :

· Production d'eau potable à risque en raison de la vétusté des équipements;
· Les exigences réglementaires pourraient ne pas être respectées en raison de problèmes liés à la fiabilité des équipements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19 et avec la reprise des chantiers depuis le 11 mai 2020, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances, conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates prévisionnelles :

· Commission permanente sur l'examen des contrats: août 2020;
· Octroi du contrat (CG) :août 2020;
· Ordre de début des travaux : octobre/novembre 2020;
· Réception provisoire : juin 2022;
· Fin du contrat : juin 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projets

Tél : 514 872-5381
Faïçal Bouzid
Chef de section - Bureau Projets 1
514-868-5144
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-17

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC
C/d Division projets réseau principal
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-24

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 09 juillet 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : NORDMEC CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 390, RUE SIMÉON, LOCAL 3, MONT-TREMBLANT, QC, J8E 2R2, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000172170
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1164575657

Autres noms d'affaires

- LE GROUPE NORDMEC
-
- NORDMEC CONTRÔLE
-
- NORDMEC INSTRUMENTATION

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 avril 2017

NORDMEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR JOËL PRUD'HOMME
1998, RUE MICHELIN
LAVAL (QC) H7L 5C2

N° de décision : 2017-CPSM-1026563
N° de client : 3000172170

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE NORDMEC, NORDMEC CONTRÔLE et NORDMEC INSTRUMENTATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NORDMEC CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 29 novembre 2019

NORDMEC CONSTRUCTION INC.
390, RUE SIMÉON
LOCAL 3
MONT-TREMBLANT QC J8E 2R2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000172170
N° de demande :	1900016297
N° de confirmation de paiement :	211304

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable, Division infrastructures usines et réservoirs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N◦10317
Date de publication : 27-01-2020
Date d'ouverture : 21-05-2020

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ACQ – Provinciale (association de la construction du Québec)
2	Allen Entrepreneur Général Inc.
3	Aluma Safway inc.
4	Chem Action Inc.
5	Constech_mtl
6	Construction Arcade
7	Construction Deric Inc
8	Filtrum Inc.
9	Groupe Mécano inc.
10	Le Groupe LML Ltée
11	Les Entreprises Denexco inc.
12	Nordmec Construction inc.
13	Ondel Inc.
14	Quantum Électrique inc.
15	Services Électriques Enixum Inc.
16	Tro--Chaînes Inc.
17	Veolia Water Technologies Canada Inc.
18	Ville de Lévis.
19	Xebec Inc
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes incluses (contrat: 13 772 253,24 $ + contingences: 2 065 837,99 $ + incidences: 688 612,66 $) - Appel d'offres public n°10317 - 3 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1207343001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-21

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes incluses (contrat: 13 772 253,24 $ + contingences: 2 065 837,99 $ + incidences: 688 612,66 $) - Appel d'offres public n°10317 - 3 soumissionnaires conformes

Rapport_CEC_SMCE207343001.pdf

Dossier # :1207343001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207343001

Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes incluses (contrat: 13 772 253,24 $ + contingences: 2 065 837,99 $ + incidences: 688 612,66 $) - Appel d'offres public n°10317 - 3 soumissionnaires conformes.

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207343001

Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 $, taxes incluses (contrat: 13 772 253,24 $ + contingences: 2 065 837,99 $ + incidences: 688 612,66 $) - Appel d'offres public n°10317 - 3 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat visant la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres a été d'une durée de 114 jours au cours desquels 10 addendas ont été publiés pour des raisons administratives et pour reporter la date d'ouverture en raison de la situation sanitaire. Le processus mené a permis de recevoir trois soumissions conformes parmi les 16 preneurs des documents d'appel d'offres. L'analyse des soumissions montre un écart défavorable de 7,58 %, soit tout près d'un million de dollars (970 842,62 $) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels de WSP inc. Le Service est d'avis que ceci peut être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par le soumissionnaire, ses décisions d'affaires et aussi la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions. En outre, les responsables du dossier sont d'avis que, compte tenu du degré de variation propre à une estimation, cet écart de prix est acceptable puisqu'il est de moins de 10% par rapport à l'estimé de contrôle. En outre, la compétitivité et la concurrence du marché actuel peuvent contribuer de façon considérable aux différents écarts observés.

Au terme de son examen, la Commission a pu statuer quant à la conformité du processus de cet appel d'offres après avoir pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires retiennent que le service ne croit pas pouvoir obtenir un meilleur résultat en cas de relance de l'appel d'offres et qu'il recommande l'octroi malgré l'écart de 7,58 % jugé acceptable. Néanmoins, la Commission demande l'ajout d'une précision au sommaire décisionnel concernant la variation entre le premier et le second estimé de contrôle réalisés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.39

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206236001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 5 ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 741 149,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17979;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-20 17:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206236001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé l'un des plus vastes chantiers de son histoire, il y a de cela quelques années. Ce chantier concerne la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et à la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Même si une grande partie de ces efforts consiste à remplacer ou réhabiliter les conduites d'aqueduc ayant atteint leur durée de vie, il est impossible, vu l'ampleur du réseau, de corriger immédiatement toutes les situations potentiellement problématiques.
Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs est la régulation de la pression. Cette stratégie recommandée par l'International Water Association (IWA) pour prolonger la durée de vie des conduites vieillissantes est de réguler la pression en temps réel. Cette régulation permet de diminuer les fuites ainsi que les bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation. Cette stratégie a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Les études requises afin de circonscrire les secteurs de régulation de la pression (SRP) et déterminer les équipements requis sont réalisées par la Ville de Montréal. Un second volet de ce projet vise à améliorer le suivi sectoriel de la distribution de l'eau potable sur le réseau principal d'aqueduc. D'une part, ce volet permet, en conjuguant ces mesures de débit et pression prises en temps réel avec celles relevées aux usines, aux réservoirs et sur le réseau secondaire, d'assurer une meilleure gestion courante de la distribution. Cette mesure de débit par secteurs permet, tout comme pour le suivi sur le réseau principal d'aqueduc, le signalement de fuites importantes et l'évaluation de l'ampleur des fuites sur ce réseau, permettant ainsi de mieux cibler les efforts de détection active des fuites et de réduire ainsi plus rapidement les pertes d'eau. D'autre part, en ajoutant aux mesures déjà mentionnées

celles de la consommation des usagers ICI et d'usagers résidentiels et municipaux types, cela permet au Service de l'Eau d'améliorer de façon continue son bilan de l'eau et d'encore mieux choisir de manière stratégique ses interventions et ses investissements sur le réseau d'aqueduc. Le numéro du mandat d'exécution de ce projet d'Optimisation des réseaux est le SMCE198074026.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a également la responsabilité de réhabiliter les chambres existantes des compteurs "réseau". Il existe présentement une centaine de chambres de compteur de l'eau distribuées dans des villes liées et d'arrondissements qui étaient d'anciennes villes. Plusieurs de ces chambres ne sont pas intégrées à l'intérieur de SRP ou pour le suivi en temps réel de l'eau sur le réseau principal d'aqueduc (projet d'Optimisation des réseaux). La Ville de Montréal a donc entrepris la réhabilitation de ces chambres. À noter que ce troisième volet n'est pas visé par la Stratégie de l'eau 2011-2020, ni par le mandat d'exécution du projet d'Optimisation des réseaux.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) compte réaliser de 2 à 3 secteurs de régulation par année sur la période 2021-2024, chaque secteur comportant de 2 à 4 sites de régulation et de 1 à 2 sites de mesure de pression. Une minorité de SRP contiendront également des sites de mesure de débit. Chaque site de régulation comptera normalement une chambre préfabriquée pour le régulateur de pression, le débitmètre et les équipements connexes. De plus, durant cette période, la DRE va réaliser une trentaine de sites de mesure sur le réseau primaire et interviendra sur une cinquantaine de chambres de compteurs "réseau".

Le Service de l'eau a déjà retenu les services de firmes externes afin de préparer les plans et autres documents techniques requis pour la réalisation des ouvrages prévus: deux firmes pour la période 2013-2016 et une autre firme pour la période 2014-2020.

Le présent dossier concerne l'octroi de services professionnels pour les trois volets dont la réalisation se terminera en 2025 :

- Les plans et devis pour les secteurs de régulation de pression devant être construits en 2021, 2022, 2023 et 2024 (Volet 1);
- Les plans et devis pour la mesure du débit et de la pression sur les conduites du réseau primaire devant être construits en 2021, 2022, 2023 et 2024 (Volet 2);
- Les plans et devis pour la mise aux normes et la réhabilitation des chambres de compteurs entre 2021 et 2024 (Volet 3);
- Les plans et devis pour les travaux électriques et de télémesure & télécommande entre 2021 et 2025 (Volets 1 à 3);
- Le prêt de personnel pour la surveillance au chantier entre 2021 et 2025 (Volets 1 à 3);
- Le prêt d'un ingénieur civil en résidence pour la gestion de la construction entre 2021 et 2024 (Volets 1 à 3).

L'appel d'offres public no 20-17979 a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 10 février 2020. La date limite de réception des soumissions était le 17 mars 2020. La durée de la publication a été de 35 jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 septembre 2020.

Un addenda a été publié le 13 février 2020 pour apporter des modifications au niveau du regroupement de personnes, de l'assurance de responsabilité professionnelle et de l'ajustement annuel des prix en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur le réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres 20-17979 pour la rétention de services professionnels en ingénierie.
Les services professionnels visent les trois volets décrits précédemment dans la section de contexte. Les expertises en ingénierie requises pour ces trois volets sont principalement :

- le génie civil;
- la structure;
- la mécanique de procédé;
- la circulation, la signalisation et la gestion des impacts;
- l'alimentation et la distribution électrique;
- l'automatisation (instrumentation et contrôle);
- ainsi que toute autre discipline connexe requise pour réaliser les mandats confiés.

Les mandats couvrent plus spécifiquement, mais sans s’y limiter, l’ensemble des services d’ingénierie, tels que :

- l'inspection des ouvrages existants et la préparation des rapports;
- l'arpentage et la mise en plan des infrastructures existantes;
- la conception détaillée des ouvrages;
- la préparation de plans et devis et des estimations des coûts;
- les services pendant les appels d’offres;
- les services durant la construction.

Ces services professionnels seront requis pour les années 2020 à 2025.

Les services reliés à ce contrat seront réalisés en plusieurs mandats de cinq types :

- Mandats pour services de « Arpentage, conception civil-mécanique-structure et surveillance en bureau » ;

- Mandats pour services de « Conception électricité-instrumentation et surveillance en bureau »;
- Mandats de « Surveillance en résidence » des travaux de la discipline civil-mécanique-structure et de la discipline électricité-instrumentation;
- Un mandat pour « Prêt de service d'un ingénieur civil en résidence »;
- Mandats pour « Services professionnels supplémentaires » qui ne sont pas prévus dans les deux premiers types de mandats ci-dessus.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 20-17979 à 2 enveloppes, il y a eu 4 preneurs du cahier des charges, mais une seule firme soumissionnaire. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Parmi les trois (3) autres firmes détentrices du cahier des charges, deux (2) n'ont pas répondu pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres et l'autre firme a répondu qu'elle n'a pas la capacité, la disponibilité due aux circonstances atténuantes.

Le comité de sélection composé de 3 membres a siégé le 6 avril 2020. La firme soumissionnaire Tetra Tech QI inc ayant obtenu un pointage de 79,8 a été retenue par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix soumis (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc.	79,8	0,27	4 741 149,34 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 604 102,02 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			+ 137 047,32 $ + 2,98 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			- -

Note : La firme Tetra Tech QI inc. a omis de soumettre la partie sommaire du bordereau de soumission afin de calculer les taxes (TPS et TVQ). Le montant avant taxes sur le bordereau de sa soumission est 4 123 635 $. En calculant les taxes, le montant de la soumission avec taxes incluses est 4 741 149,34$ tel qu'inscrit dans le tableau ci-dessus.

L'analyse de soumission a permis de constater que le soumissionnaire a présenté une soumission avec un écart défavorable de 2,98 % par rapport à l'estimation réalisée par la section de l'optimisation du réseau. Compte tenu de la marge d'erreur de l'estimation, cet écart est tout à fait conforme aux conditions du marché.

Il n y a pas eu de négociation avec le seul soumissionnaire étant donné que le montant de sa soumission n'est pas très élevé par rapport à l'estimation (écart défavorable de +2,98%).

Le présent dossier décisionnel sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats en raison des deux critères suivants :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et une seule soumission conforme reçue suite à l'appel d'offres;
- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et l'adjudicataire Tetra Tech QI inc. (ex BPR) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 741 149,34 $ (taxes incluses) pour le projet « Services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc».
La dépense de 4 741 149,34 $ taxes incluses, représente un coût net de 4 329 301,30 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est financé par le règlement d'emprunt RCG16-039 et est prévue au PTI 2020-2022 de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau pour les portions 2021, 2022. En ce qui concerne les portions 2023, 2024 et 2025, la dépense sera priorisée aux PTI 2021-2023, 2022-2024 et 2023-2025 de la Direction des réseaux d'eau.

Ce contrat sera financé comme suit.

(en milliers $)	Total
Investissements nets	4 329
Subventions	
Réserve de l'eau de l'agglomération	
Emprunt net	4 329

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations .*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de développement durable.
La mesure du débit sur les conduites principales permettra d'établir des bilans sur la consommation de l'eau par secteur. Ceci permettra de mieux cibler les interventions sur le réseau, telle la recherche de fuites, et d'améliorer le modèle hydraulique du réseau primaire.

La mise aux normes des chambres de mesures existantes permettra de valider l'exactitude des mesures de débits en respect des nouvelles exigences du MAMH. La transmission rapide des données de débit et de pression permettra aussi d'établir des bilans plus précis et donc de mieux cibler les interventions sur le réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 13 septembre 2020, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le seul soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'enjeu avec la pandémie COVID-19 puisque le soumissionnaire Tetra Tech QI inc. opère normalement en télétravail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 août 2020
Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020

Début du mandat : janvier 2021

Fin du mandat : novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Idriss LAHNIN
Ingénieur

Tél : 514-872-3908

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-07

Jean L LAMARRE
Chef de section - optimisation du réseau

Tél : 514.872.7476

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2020-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-17

Le 29 janvier 2020

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
7400, BOUL DES GALERIES D'ANJOU
500
ANJOU (QC) H1M 3M2

Nº de décision : 2020-DAMP-1054
Nº de client : 3000162555

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TETRA TECH QI INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TETRA TECH QI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1206236001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17979 pv.pdf
20-17979 SEAO _ Liste des commandes.pdf
20-17979 Tableau Résultat Global Final.pdf
20-17979 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-14

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17979 — No du GDD : 1206236001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 17 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 17 - 3 - 2020

Date du comité de sélection : 6 - 4 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 13 - 2 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 9 - 2020

Date d'échéance révisée : 13 - 9 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
TETRA TECH QI Inc.	4 741 149,34 $	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la seule firme soumissionnaire: TETRA TECH QI Inc., et ayant obtenu la note de passage. Des 3 autres firmes détentrices du cahier des charges, deux n'ont pas répondu et l'autre n'avait pas la capacité, la disponibilité dû à la Covid-19.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 14 - 4 - 2020

20-17979 - Services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
TETRA TECH QI Inc.	3,83	7,67	7,67	16,00	24,00	20,67	79,8	4 741 149,34 $	0,27	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité	
Date	lundi 06-04-2020
Heure	13 h 30
Lieu	Service de l'Approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-17979
Numéro de référence : 1342645
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cima+s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1697204)** 2020-02-11 11 h 10 **Transmission :** 2020-02-11 11 h 10	3254323 - 20-17979 ADDENDA no.1 2020-02-13 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1702075)** 2020-02-19 10 h 45 **Transmission :** 2020-02-19 10 h 45	3254323 - 20-17979 ADDENDA no.1 2020-02-19 10 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1699054)** 2020-02-13 14 h 06 **Transmission :** 2020-02-13 14 h 06	3254323 - 20-17979 ADDENDA no.1 2020-02-13 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514	**Commande : (1696975)** 2020-02-11 8 h	3254323 - 20-17979 ADDENDA no.1 2020-02-13 13 h 33 -

	bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	49 **Transmission :** 2020-02-11 8 h 49	Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206236001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD 1206236001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-29

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.39

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206236001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire

Rapport_CEC_SMCE206236001.pdf

Dossier # :1206236001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206236001

Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire.

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault Vice-présidence	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206236001

Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, pour lequel :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Tetra Tech QI inc. (ex BPR)).*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de services professionnels visant la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans. Il s'agit de travaux qui permettent de réduire le taux de bris et d'augmenter la durée de vie des installations sur 55 % du territoire, notamment pour les secteurs où la rentabilité des interventions est démontrée.

Puis, les responsables du dossier ont expliqué que cet appel d'offres d'une durée de 35 jours, au cours duquel un seul addenda a été publié, a permis de recevoir une seule soumission conforme alors que quatre entreprises s'étaient procuré les documents d'appel d'offres. Un seul des trois preneurs de documents n'ayant pas déposé de soumission a expliqué qu'il s'était désisté parce que son entreprise n'avait pas la capacité de réaliser les travaux en raison de la pandémie.

Les responsables ont conclu en précisant que malgré la réception d'une seule soumission conforme, un juste prix a pu être obtenu pour ces travaux puisque l'écart par rapport à l'estimé de contrôle est de 3 %, ce qui constitue un résultat plus que satisfaisant dans le contexte actuel et qui permet de recommander l'octroi.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires comprennent que rien ne justifiait la relance de l'appel d'offres en raison du contexte actuel qui n'est pas favorable à la réception d'un plus grand nombre de soumissions. Cependant, malgré le faible écart de prix par rapport à l'estimé, la Commission aurait apprécié qu'une négociation soit menée avec le seul soumissionnaire conforme. La Commission a néanmoins pu statuer sur la conformité de ce processus qui permettra à la Ville d'économiser en procédant à des interventions ciblées permettant de réduire le taux de bris de conduites d'eau potable et ainsi de minimiser les inconvénients à la population.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, pour lequel :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Tetra Tech QI inc. (ex BPR)).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206236001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.40

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1205965001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162) (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres pour chacun des articles, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18162);

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Cima+ s.e.n.c.	Lot 1	1 004 845,86 $
GLT+	Lot 2	1 293 106,58 $
Cima+ s.e.n.c.	Lot 3	944 356,36 $

2. d'autoriser une dépense de 150 726,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;

3. d'autoriser une dépense de 193 965,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;

4. d'autoriser une dépense de 141 653,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-21 13:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205965001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162) (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actif et de développement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le nombre de projets est en croissance constante et la complexité des projets nécessite une présence accrue au chantier. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville, l'assistance de Contrôleurs de chantier d'expérience est requise.

Les 2 ententes-cadres précédentes sont épuisées.

L'appel d'offres public (20-18162) pour trois (3) lots de services de contrôleurs de chantier, publié dans Le Journal de Montréal du 25 mars 2020, a offert aux soumissionnaires un délai de cinquante-six (56) jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 21 mai 2020. Six (6) addenda ont été émis :

· **Addenda 1 - 30 mars 2020** : Réponses aux questions sur les qualifications requises.
· **Addenda 2 - 14 avril 2020** : Modification de la liste prévisionnelle des projets, ajout des fiches de projets et modification du bordereau de prix du lot 2.
· **Addenda 3 - 22 avril 2020** : Report de la date d'ouverture des soumissions, réponses aux questions sur la répartition des ressources sur les différents lots.
· **Addenda 4 - 28 avril 2020** : Remplacement de l'Annexe 10.08 – Règlement sur la gestion contractuelle est mis à jour.
· **Addenda 5 - 5 mai 2020** : Réponses aux questions sur la clarification de la règle d'octroi des lots et sur le contenu de l'offre.
· **Addenda 6 - 7 mai 2020** : Réponse aux questions sur la clarification du contenu de l'offre.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0906 - Conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Colliers-Maîtres de projets, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville sur demande, les services professionnels d'une équipe de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, au prix de sa soumission, pour le lot et la somme maximale indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579.
CG18 0503 - Conclure une entente cadre avec Cima+ s.e.n.c. pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (2 soum., 1 seul conforme).

DESCRIPTION

L'Adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction ainsi que pour la période de garantie, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels - Contrôleurs de chantier » et leurs annexes.
Les services professionnels de Contrôleur de chantier se résument comme suit :

1. assurer une présence en chantier régulière;
2. informer et conseiller le Chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation;
3. assurer le soutien aux Chargés de projet de la Ville pour :
    - la gestion de la réalisation du projet;
    - la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au projet;
    - la communication avec les divers intervenants;
    - la résolution de conflit entre les divers intervenants;
    - le suivi des contrats avec l'entrepreneur et les fournisseurs externes, les occupants et les autres intervenants;
    - le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants;
    - le suivi des visites de chantier et des réunions, etc.;
    - la mise en service des équipements.

De façon générale, les services des Contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures à raison de 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures normales de chantier qui sont, à titre indicatif, de 7 h à 15 h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nuit, fin de semaine) peuvent être prévus selon les projets. À la demande expresse du Directeur, l'Adjudicataire assurera la disponibilité des Contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, aux fins d'assurer une coordination maximale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au Devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets de moyenne à grande envergure, le type de contraintes et le nombre de visites de chantier hebdomadaires requis. Elle représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets sur la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, appartient entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués en début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. À moins d'indications contraires, les projets seront exécutés en mode traditionnel dans des bâtiments occupés. Les Contrôleurs de chantier assignés par l'Adjudicataire feront le suivi simultanément de plusieurs projets identifiés en fonction des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Des services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au Bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder :

> Lot 1 : une entente-cadre à Cima+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI;
> Lot 2 : une entente-cadre à GLT+ pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI;
> Lot 3 : une entente-cadre à Cima+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI.

Il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges :

- Bouthillet Parizeau inc.
- CCI groupe inc.
- Cima+ s.e.n.c.
- GLT+
- Groupe Axor inc.
- WSP Canada inc.

Deux (2) preneurs du cahier des charges ont remis des soumissions.

- Cima+ s.e.n.c. a remis 3 offres de services distinctes, une pour chaque lot.
- GLT+ a remis 1 offre qualitative pour les 3 lots, 1 offre monétaire pour chaque lot.

Un seul formulaire de désistement a été reçu. La firme n'avait pas toutes les ressources requises pour soumissionner. La démarche de vérification de l'agent d'approvisionnement auprès des autres preneurs de cahiers des charges n'a pas obtenu plus de réponse à ce jour.

LOT 1
Les deux (2) offres de services du lot 1 ont été jugées conformes.

Cima+ s.e.n.c. et GLT+ ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes **Contrat 1**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	**Allocation incluse à retirer**	Prix de base révisé	Contingences 15%	Total
Cima+ s.e.n.c. (lot 1)	**77,13**	**1,14**	**1 116 475,09 $**	**111 629,23 $**	**1 004 845,86 $**	**150 726,88 $**	**1 155 572,74 $**
GLT+ (lot 1)	72,75	1,01	1 220 672,33 $	143 523,29 $	1 077 149,04 $	161 572,36 $	1 238 721,40 $
Dernière estimation réalisée			1 241 123,85 $	161 885,72 $	1 079 238,13 $	161 885,72 $	1 241 123,85 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*							- 85 551,11 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*							-6,7 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)*							83 148,66 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*							7,2 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur.

Suite à l'avis du contentieux, l'allocation prévue au bordereau pour les services supplémentaires a dû être retirée puisque les services supplémentaires n'ont pas été suffisamment définis à l'article 5.4 du Devis.

Un montant de contingences de 15% a été ajouté à chaque soumission afin de couvrir les prolongations de chantier possibles.

La différence de 6,7 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

Cima+ s.e.n.c. a obtenu un pointage de 77,13, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).
Cima+ s.e.n.c. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Cima+ s.e.n.c. détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 29 janvier 2021.

Les membres du comité de sélection tenu le 4 juin 2020 recommandent de retenir l'offre de Cima+ s.e.n.c. pour le lot 1 pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers.

LOT 2
Les deux (2) offres de services du lot 2 ont été jugées conformes.

Cima+ s.e.n.c. et GLT+ ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes **Contrat 2**	Note interim	Note finale	Prix de base	Allocation **incluse** à retirer	Prix de base révisé	Contingences 15%	Total
GLT+ (lot 2)	**73,50**	**0,84**	**1 465 396,62 $**	**172 290,04 $**	**1 293 106,58 $**	**193 965,99 $**	**1 487 072,57 $**
Dernière estimation réalisée			1 490 073,33 $	194 357,40 $	1 295 715,93 $	194 357,39 $	1 490 073,32 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*							- 3 000.75 $ -0,2 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*							n.a. n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur.

Suite à l'avis du contentieux, l'allocation prévue au bordereau pour les services supplémentaires a dû être retirée puisque les services supplémentaires n'ont pas été suffisamment définis à l'article 5.4 du Devis.

Un montant de contingences de 15% a été ajouté à chaque soumission afin de couvrir les prolongations de chantier possibles.

Les membres du comité de sélection tenu le 4 juin 2020 ont recommandé de retenir l'offre de Cima+ s.e.n.c. pour le lot 2, pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Suite à l'ouverture de l'enveloppe de prix, il a été constaté que Cima+ s.e.n.c. n'a pas utilisé le bordereau de prix modifié par l'addenda 2 émis le 14 avril 2020 et a été jugé non conforme. La recommandation du comité a donc être révisée lors d'une 2e rencontre le 8 juillet 2020. La recommandation est de retenir l'offre de GLT+ pour le lot 2 pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers.

La différence de - 0,2 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

GLT+ a obtenu un pointage de 73.50, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).
GLT+ n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
GLT+ détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 5 août 2021.

Il est à noter que l'octroi du lot 2 à GLT+ le disqualifie pour l'octroi du lot 3 puisque GLT+ n'a présenté qu'une seule offre qualitative pour les 3 lots.

LOT 3
L'offre de de services de GLT+ pour le lot 3 a été rejetée puisqu'il a obtenu le lot 2 et n'a présenté qu'une seule offre qualitative pour les 3 lots.

Dans un premier temps, l'offre de Cima+ a été rejetée puisque Cima+ est concepteur sur un des principaux projets du lot 3 et pouvait se trouver en conflit d'intérêt (article 10.14 du Contrat). L'offre n'a donc pas été évaluée et l'enveloppe de prix n'a pas été ouverte lors du comité de sélection du 4 juin.

Suite à une vérification du devis et du contrat ainsi que des consultations auprès du Service des affaires juridiques et du Bureau du contrôleur, l'offre de Cima+ a été évaluée lors d'une 2e réunion du comité de sélection le 8 juillet 2020, puisque le Devis prévoit à l'article 3.3.2 que les projets de la liste prévisionnelle sont à titre indicatif et pourraient ne pas être assignés permettant ainsi d'éviter la situation de conflit d'intérêt. L'article prévoit aussi que d'autres projets de la DGPI peuvent être ajoutés à la liste, ce qui permettra de ne pas pénaliser l'adjudicataire.

Cima+ s.e.n.c. a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de son enveloppe de prix et la recommandation révisée du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes **Contrat 3**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Allocation **incluse** retirée	Prix de base révisé	Contingences 15%	Total
Cima+ s.e.n.c. (lot 3)	**75,75**	**1,13**	**1 116 266,98 $**	**171 910,62 $**	**944 356,36 $**	**141 653,45 $**	**1 086 009,81 $**
Dernière estimation réalisée			1 246 352,00 $	249 270,40 $	997 081,60 $	149 562,24 $	1 146 643,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*							-60 634,03 $ -5,3 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire							n.a.

(%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*		n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur.

Suite à l'avis du contentieux, l'allocation prévue au bordereau pour les services supplémentaires a dû être retirée puisque les services supplémentaires n'ont pas été suffisamment définis à l'article 5.4 du Devis.

Un montant de contingences de 15 % a été ajouté à chaque soumission afin de couvrir les prolongations de chantier possibles.

La différence de 5,3 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

Cima+ s.e.n.c. a obtenu un pointage de 75,75, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).
Cima+ s.e.n.c. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
Cima+ s.e.n.c. détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 29 janvier 2021.

Les membres du comité de sélection tenu le 4 juin 2020 et le 8 juillet 2020 recommandent de retenir l'offre de Cima+ s.e.n.c. pour le lot 3 pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers.

Le dossier devra être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats puisque GLT+ devient l'unique soumissionnaire conforme du lot 2 et le contrat de services professionnels est de plus de 1 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de trois (3) ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, au fur et à mesure des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet de la DGPI le désirant pourront faire appel à cette entente. Puisque les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, elles pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 427 292,43 $, taxes incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon ses besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde dans le contrat.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de conception qui requerra ce type de services de suivi de chantier et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin

d'indiquer au co-contractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour les Contrôleurs de chantier sont comparables aux taux horaires des contrats de contrôle en chantier en vigueur. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services de Contrôleurs de chantier incluent notamment, selon les projets, le suivi de la documentation des certifications écologiques, des méthodes de protection de l'environnement de l'entrepreneur en chantier et de la mise en service des équipements, le tout en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, les directives écologiques émises par celle-ci ainsi que les spécifications des architectes et ingénieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'écoulement du solde des ententes-cadres en vigueur mènera à l'absence d'entente-cadre, ce qui alourdira le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.
Les clauses du contrat prévoient que l'Adjudicataire devra suivre les recommandations de la CNESST.
De plus, si une ressource devait contracter la COVID-19, le contrat inclut des clauses de remplacement du personnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 5 août 2020
CEC : 12 août 2020
CE : 19 août 2020
CM : 24 août 2020
CG : 27 août 2020
Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Erlend LAMBERT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Erlend LAMBERT, 15 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
chef d'équipe

Tél : 514 872-7244
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-12

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - Direction de la gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice - Service de la gestion et de la planification immobilière
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-20

DOSSIER 1205965001

LISTE PRÉVISIONNELLE DES PROJETS

LOT 1 : Divers bâtiments dans la Division des projets Corporatifs;

Planification 2020

Projet :	**Bain St-Michel (0316)**	**Pôle famille (0075)**	**Centre d'histoire de Montréal**	**Musée Lachine**	**Chalet du Mont-Royal**
Titre du projet	Agrandissement et réaménagement	Parc La Fontaine Agrandissement pavillon des baigneurs et nouvelle pataugeoire	Aménagement salle exposition	Leber Lemoyne Restauration enveloppe et rénovation syst. électromécanique	Aménagement intérieur, électromécanique et restauration enveloppe
Durée estimée	12 mois	18 mois	9 mois	4 mois	18 mois
Type de présence en chantier	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle

Planification 2021

Projet :	**Pavillon La forêt Parc Angrignon**	**Pépinière l'Assomption**	**ex-caserne 11**	**maison Smith**	**musée Lachine**
Titre du projet	Réfection complète enveloppe et aménagement intérieur	Réfection de toiture	Restauration enveloppe, réfection de la structure, décontaminatio n et mise aux normes	Restauration enveloppe, mise à niveau électromécanique mise aux normes	Agrandissement Benoit Verdick
Durée estimée	8 mois	7 mois	18 mois	12 mois	12 mois
Type de présence en chantier	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle

LOT 2 : Divers bâtiments dans la Division des programmes de projets;

Projet :	Marcel Giroux	3552 St-Patrick	Bibliothèque Maisonneuve	Bibliothèque l'Octogone
Titre du projet			Réaménagement et agrandissement	Réaménagement et agrandissement
Durée estimée	5 mois	5 mois	20 mois	16 mois
Type de présence en chantier	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle

Projet :	CDS Dickson lot 2	Projets Mazout	Madison	Mary Dorothy Molson
Titre du projet		15 bâtiments		
Durée estimée	12 mois	2 mois	6 mois	6 mois 2x/semaine
Type de présence en chantier	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle

LOT 3: Divers bâtiments dans la Division des projets Industriels;

Projet :	CTMO Montréal-Est	Solutia	Laboratoire de chimie	Mur périmétrique Vincent D'Indy - phase 2
Titre du projet	Construction centre de traitement des matières organiques	Décontamination des parcelles A, B et C de l'ancienne usine Solutia (rue Saint-Patrick)	Remplacement des hottes de laboratoire et optimisation des locaux	Restauration du muret au périmètre du site
Durée estimée	21 mois	21 mois	12 mois	9 mois
Type de présence en chantier	Résidence	Résidence	Ponctuelle	Ponctuelle

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 août 2018

GLT + INC.
A/S MONSIEUR JASMIN MARTEL
550, CH DE CHAMBLY, BUR. 100
LONGUEUIL (QC) J4H 3L8

N° de décision : 2018-CPSM-1047789
N° de client : 3000598773

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE C.S.B. et SERVICES CONSEILS EN ASSISTANCE, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES OUVRAGES ALTO, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GLT + INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 août 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 12 juillet 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1205965001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162) (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18162 Int. d'octroi lot 1.pdf
20-18162 Int. d'octroi Lot 2.pdf
20-18162 Int. d'octroi lot 3 final.pdf
20-18162 tableau lot 2 final.pdf
20-18162 tableau lot 3 final.pdf
20-18162 pv.pdf
SEAO _ Liste des commandes.pdf
20-18162 tableau lot 1 final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-14

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18162 lot 1

No du GDD : 1205965001

Titre de l'appel d'offres : Srevices professionnels de contrôleur de chantier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 30 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 4 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 7 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 11 - 2020

Date d'échéance révisée : 17 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	1 004 845,86 $	X	1
GLT + inc.	1 077 149,04 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 12 - 6 - 2020

20-18162 - Services professionnels de contrôleur de chantier Lot 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT	3,13	7,50	18,13	21,50	22,50	72,75	1 077 149,04 $	**1,14**	**2**
CIMA	4,00	7,25	19,63	24,75	21,50	77,13	1 004 845,86 $	**1,27**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	jeudi 04-06-2020
Heure	13h00
Lieu	Google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18162 Lot 2

No du GDD : 1205965001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôleur de chantier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 30 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 4 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 7 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Cima + s.e.n.c.	Non conforme aux articles 1,06 de la Régie (omission de transmettre le bordereau modifié de l'addenda 2)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GLT + inc.	1 293 106,58 $	X	2

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 17 - 6 - 2020

20-18162 - Services professionnels de contrôleur de chantier Lot 2

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT	3,13	7,25	18,13	22,25	22,75	73,50	1 293 106,58 $	**0,96**	**1**
CIMA						-		**-**	**Non conforme**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	**jeudi 04-06-2020**
Heure	**13h00**
Lieu	**Google meet**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18162 Lot 3

No du GDD : 1205965001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôleur de chantier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 3 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 30 - 4 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 4 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 7 - 5 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
GLT + inc.	Non-conforme, obtenu contrat 2

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	944 356,36 $	X	

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 12 - 6 - 2020

20-18162 - Services professionnels de contrôleur de chantier Lot 3

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT						-	non conforme	Non conforme	Contrat 2
CIMA	4,13	7,25	19,88	21,25	23,25	75,75	944 365,36 $	1,33	1
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier								

Comité	
Date	jeudi 04-06-2020
Heure	13h00
Lieu	Google meet
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18162

Numéro de référence : 1358032

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Sevices professionnels de contrôleur de chantier

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bouthillette Parizeau Inc. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal, QC, H2P 2R8 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1725527)** 2020-04-03 9 h 33 **Transmission :** 2020-04-03 9 h 33	3287328 - 20-18162 Addenda 1 2020-04-03 9 h 33 - Téléchargement 3293129 - 20-18162 Addenda 2 (devis) 2020-04-14 13 h 51 - Courriel 3293130 - 20-18162 Addenda 2 (bordereau) 2020-04-14 13 h 51 - Téléchargement 3298458 - 20-18162 Addenda 3, report de date 2020-04-22 13 h 48 - Courriel 3301664 - 20-18162 Addenda 4 RGC 2020-04-28 11 h 12 - Courriel 3306435 - 20-18162 Addenda 5 2020-05-05 10 h 18 - Courriel 3308713 - 20-18162 Addenda 6

				2020-05-07 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CCI Group Inc. 6800 Chemin de la Cote de Liesse Bureau 302 Montréal, QC, H4T 2A7 NEQ : 1169409696	Monsieur Boris Santander Téléphone : 514 342-1422 Télécopieur : 514 342-3705	**Commande : (1723737)** 2020-03-30 14 h 06 **Transmission :** 2020-03-30 14 h 06	3287328 - 20-18162 Addenda 1 2020-03-31 14 h 31 - Courriel 3293129 - 20-18162 Addenda 2 (devis) 2020-04-14 13 h 51 - Courriel 3293130 - 20-18162 Addenda 2 (bordereau) 2020-04-14 13 h 51 - Téléchargement 3298458 - 20-18162 Addenda 3, report de date 2020-04-22 13 h 48 - Courriel 3301664 - 20-18162 Addenda 4 RGC 2020-04-28 11 h 12 - Courriel 3306435 - 20-18162 Addenda 5 2020-05-05 10 h 18 - Courriel 3308713 - 20-18162 Addenda 6 2020-05-07 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cima+s.e.n.c. 2147 de la Province Longueuil, QC, j4g 1y6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1722146)** 2020-03-25 12 h 46 **Transmission :** 2020-03-25 12	3287328 - 20-18162 Addenda 1 2020-03-31 14 h 31 - Courriel 3293129 - 20-18162 Addenda 2 (devis)

			h 46	2020-04-14 13 h 51 - Courriel 3293130 - 20-18162 Addenda 2 (bordereau) 2020-04-14 13 h 51 - Téléchargement 3298458 - 20-18162 Addenda 3, report de date 2020-04-22 13 h 48 - Courriel 3301664 - 20-18162 Addenda 4 RGC 2020-04-28 11 h 12 - Courriel 3306435 - 20-18162 Addenda 5 2020-05-05 10 h 18 - Courriel 3308713 - 20-18162 Addenda 6 2020-05-07 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GLT+ inc. 100-550, Chemin Chambly Longueuil, QC, J4H 3L8 http://www.glt.ca NEQ : 1143331396	Madame Anne Boivin Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur : 450 679-7141	**Commande : (1722224)** 2020-03-25 14 h 26 **Transmission :** 2020-03-25 14 h 26	3287328 - 20-18162 Addenda 1 2020-03-31 14 h 31 - Courriel 3293129 - 20-18162 Addenda 2 (devis) 2020-04-14 13 h 51 - Courriel 3293130 - 20-18162 Addenda 2 (bordereau) 2020-04-14 13 h 51 - Téléchargement 3298458 - 20-18162 Addenda 3, report de date 2020-04-22 13 h 48 - Courriel 3301664 - 20-18162 Addenda 4

				RGC 2020-04-28 11 h 12 - Courriel 3306435 - 20-18162 Addenda 5 2020-05-05 10 h 18 - Courriel 3308713 - 20-18162 Addenda 6 2020-05-07 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe AXOR Inc. 1555, rue Peel, bureau 1100 Montréal, QC, H3A 3L8 NEQ : 1143151661	Monsieur Services Approvisionnement Téléphone : 514 846-4000 Télécopieur :	**Commande : (1726905)** 2020-04-07 14 h 33 **Transmission :** 2020-04-07 14 h 33	3287328 - 20-18162 Addenda 1 2020-04-07 14 h 33 - Téléchargement 3293129 - 20-18162 Addenda 2 (devis) 2020-04-14 13 h 51 - Courriel 3293130 - 20-18162 Addenda 2 (bordereau) 2020-04-14 13 h 51 - Téléchargement 3298458 - 20-18162 Addenda 3, report de date 2020-04-22 13 h 48 - Courriel 3301664 - 20-18162 Addenda 4 RGC 2020-04-28 11 h 13 - Courriel 3306435 - 20-18162 Addenda 5 2020-05-05 10 h 18 - Courriel 3308713 - 20-18162 Addenda 6 2020-05-07 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1722218)** 2020-03-25 14 h 18 **Transmission :** 2020-03-25 14 h 18	3287328 - 20-18162 Addenda 1 2020-03-31 14 h 31 - Courriel 3293129 - 20-18162 Addenda 2 (devis) 2020-04-14 13 h 51 - Courriel 3293130 - 20-18162 Addenda 2 (bordereau) 2020-04-14 13 h 51 - Téléchargement 3298458 - 20-18162 Addenda 3, report de date 2020-04-22 13 h 48 - Courriel 3301664 - 20-18162 Addenda 4 RGC 2020-04-28 11 h 13 - Courriel 3306435 - 20-18162 Addenda 5 2020-05-05 10 h 18 - Courriel 3308713 - 20-18162 Addenda 6 2020-05-07 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2020 Tous droits réservés

Dossier # : 1205965001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162) (2 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE205965001.pdf

Dossier # :1205965001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce
Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205965001

Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162)(2 soumissionnaires).

"Original signé"	*"Original signé"*
Christian Arseneault	Linda Lajeunesse
Vice-présidence	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205965001

Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162)(2 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1 M$, pour lequel :*
    - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (Lot 2).*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec trois firmes. Il a été précisé que ces services doivent permettre une présence accrue sur les chantiers en plus d'un soutien global aux gestionnaires de projet de la Ville en ce qui concerne les relations avec les différentes entreprises en présence.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 56 jours, au cours duquel six addendas ont été publiés, a permis de recevoir deux soumissions parmi les

six preneurs des documents d'appel d'offres. Il s'avère cependant que l'une de ces deux deux soumissions a été jugée non conforme en lien avec les documents déposés. En conclusion de sa présentation, le Service a expliqué que l'octroi est recommandé en raison du juste prix obtenu puisque l'écart par rapport à l'estimé de contrôle est de 0.2 %.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires retiennent que, malgré la réception d'une seule soumission conforme, le prix obtenu est similaire à celui de l'estimé de contrôle. Par conséquent, la Commission a pu statuer sur la conformité du processus de cet appel d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1 M$, pour lequel :*
    - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (Lot 2).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE205965001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.41

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1207090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 1 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 437 470,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 20-17861**;**

2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 2 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 124 910,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 20-17861**;**

3. d'autoriser une dépense de 243 747,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 1;

4. d'autoriser une dépense de 212 491,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 2;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-24 14:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207090001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau primaire d'aqueduc comprend 771 km de conduites, tous matériaux et diamètres confondus. De ce nombre, 150 km sont en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA (C-301). L'intégrité structurale de ces conduites est assurée par un câble, lequel lorsqu'il se brise peut entraîner une rupture de la conduite et engendrer d'importants problèmes d'alimentation, de dommages matériels et d'impacts considérables sur la circulation. C'est le cas, entre autres, des bris survenus sur les conduites du boulevard Décarie en 2012 et de la rue Saint-Antoine Ouest en 2017.
Dans le but d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, la Direction de l'eau potable (DEP) a entrepris, depuis 2001, plusieurs campagnes d'auscultation des conduites principales. Les résultats d'une étude commandée en 2012 par l'Agence de protection environnementale aux USA (EPA) et par l'organisme Water Research Foundation (WRF) confirment que l'inspection électromagnétique demeure la méthode d'inspection la plus utilisée et la plus fiable jusqu'à ce jour. Les données d'auscultation compilées pour le Canada et les États-Unis par rapport aux conduites en béton précontraint de type C-301 montrent que seulement 3,5 % des tuyaux sont endommagés. De plus, le coût d'inspection est évalué à environ 1,5 % du coût d'un remplacement complet des conduites.

Actuellement, la Ville de Montréal (Ville) ne dispose pas de contrat de services professionnels ni de ressources à l'interne pour effectuer ce genre d'inspection puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés utilisant des technologies spécifiques et brevetées. Dans le but d'ausculter les conduites et de prioriser les interventions, la Ville a lancé un appel d'offres public en vue d'octroyer deux contrats de services professionnels pour l'auscultation des conduites en béton précontraint afin de connaître leur état structural.

L'appel d'offres public 20-17861 a été publié dans le Journal de Montréal ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 24 février 2020. La durée initiale de publication était de 36 jours. Cependant, la date d'ouverture des soumissions fut prolongée, soit jusqu'au 7 mai 2020, pour une durée réelle de 72 jours, compte tenu des addenda ci-dessous. Le délai de validité des soumissions est de 150 jours suivant la date d'ouverture des soumissions (7 mai 2020), soit jusqu'au 7 novembre 2020.

Durant l'appel d'offres, six addendas ont été émis afin d'apporter des précisions sur les éléments suivants :

Addenda	Date	Raisons
1	9 mars 2020	- Demande de clarification sur les frais d'inspection terrain de très courte durée - Item « 16.0-Inspection terrain » du bordereau de prix
2	17 mars 2020	- Modification de bordereau en deux contrats indépendants : contrat 1 et 2
3	25 mars 2020	- Report de date au 23 avril 2020
4	27 mars 2020	- Clarification concernant l'octroi des contrats 1 et 2, les postes du bordereau de prix et l'étendue de service
5	16 avril 2020	- Report de date au 30 avril 2020 et demande de clarification sur les frais de signalisation
6	29 avril 2020	- Report de date au 7 mai 2020 et modification du « Règlement sur la gestion contractuelle »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0046 - 23 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies Ltd., seul soumissionnaire conforme, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 pour une somme maximale de 5 516 075,32 $/3 ans, taxes incluses - Contrat A-317-5 - Appel d'offres public no 11-11552.
CG17 0017 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies Ltd., seul soumissionnaire conforme, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 pour une somme maximale de 3 461 572,44 $/3 ans, taxes incluses - Contrat A-317-8 - Appel d'offres public no 16-15666.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder deux contrats à la firme Technologies Pure Canada, selon la méthode d’adjudication de contrats multiples, pour l'auscultation des tronçons de conduites en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une durée de trois ans.
La méthode d'auscultation proposée pour le contrat 1 par la firme est l'inspection électromagnétique qui consiste à ausculter les conduites à l'aide d'une équipe robotique alors que la conduite est mise hors service, l'accès à la conduite se fait par les chambres de vannes localisées sur le réseau. Dans le cas de la méthode d'auscultation électromagnétique utilisée dans le contrat 2, la conduite demeure en service sans aucune interruption de service, l'accès se fait par des réservoirs, des stations de pompage ou par des accès créés sur les conduites. Dans les deux cas, l'auscultation vise à déterminer le nombre de câbles brisés sur chaque tuyau (longueur de 5 ou 7 mètres). Le nombre de câbles de précontrainte brisés sur les tuyaux étant le principal indicateur de l'état structural des tuyaux.

Dans le cadre du présent contrat, 55,7 des 150 km de conduites en béton précontraint ont été sélectionnés pour auscultation.
Le pourcentage de conduites auscultées atteindra 75% soit 111 km à la fin de ce contrat. Le tableau suivant fournit un résumé des auscultations à venir dans le cadre du contrat à octroyer.

Auscultation par année				
2020	2021	2022	2023	Total
7,7 km	16 km	16 km	16 km	55,7 km
5,13 %	10,67 %	10,67 %	10,67 %	37,13 %

Le fournisseur sera rémunéré en fonction de l'avancement réel des travaux en utilisant les prix unitaires décrits au bordereau des prix pour le contrat 1 et le contrat 2, selon le cas.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit contrat 1 : 243 747,00 $ et contrat 2 : 212 491,05 $, taxes incluses, ont été ajoutées afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 20-17861, à deux enveloppes et selon la méthode d'adjudication de contrats multiples, il y a eu cinq preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Le comité de sélection composé de trois membres a siégé le 2 juin 2020, la seule proposition reçue a été jugée recevable et a été analysée par le comité de sélection. Après analyse de la soumission, la firme Technologies Pure Canada a obtenu le pointage intérimaire.

Après établissement du pointage final, le comité de sélection recommande que le contrat 1 et le contrat 2 soient accordés au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage, soit la firme Technologies Pure Canada.

Soumissions conforme contrat 1	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Technologies Pure Canada	84	0,55	2 437 470,00 $	243 747,00 $	2 681 217,00 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 892 097,80 $	289209,78 $	3 181 307,58 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(500 090,58 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(15,72) %

Le montant de la soumission originale s'élève à 2 681 217,00 $, ce qui représente un écart favorable de 15,72 %, soit 500 090,58 $ taxes incluses, par rapport à l'estimation.

L'écart provient principalement des items reliés à la mobilisation d'urgence, auscultation des conduites à l'aide d'une équipe électromagnétique et l'analyse rapide des résultats lorsque la conduite est mise hors service:

- Environ 8,41% des écarts, soit 42 060,96 $, se trouvent dans l'item 2.0 lié à la mobilisation d'urgence;
- Environ 83,01% des écarts, soit 415 128,24 $, se trouvent dans l'item 3.0 lié aux auscultations des conduites à l'aide d'une équipe électromagnétique;
- Environ 3,79% des écarts, soit 18 970,88 $, se trouvent dans l'item 8.0 lié à l'analyse rapide des résultats par tronçon en 48 heures ;

Les écarts expliqués ci-dessus correspondent à 95,21% de l'écart de 500 090,58 $, les écarts restants sont distribués dans les autres items du bordereau.

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme, Technologies Pure Canada, ayant obtenu le plus haut pointage. Des quatre autres firmes détentrices du Cahier des charges, une a déclaré être non conforme administrativement, une participe comme sous-traitant, une n'est pas dans ce secteur d'activité, et une n'a pas répondu.

Soumissions conforme contrat 2	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Technologies Pure Canada	84	0,63	2 124 910,46 $	212 491,05 $	2 337 401,51 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 823 197,27 $	182 319,73 $	2 005 516,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					331 884,51 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(16,55) %

Le montant de la soumission originale s'élève à 2 337 401,51 $, ce qui représente un écart défavorable de 16,55 %, soit 331 884,51 $ par rapport à l'estimation.

L'écart provient principalement des items reliés à la mobilisation, démobilisation et auscultation des conduites à l'aide d'une équipe électromagnétique et aux autres frais connexes ou travaux de soutien à exécuter lors que la conduite est en service :

- Environ 32,20% des écarts, soit 106 869,26 $, se trouvent dans l'item 4.0 lié à la mobilisation / démobilisation équipe électromagnétique ;
- Environ 14,15% des écarts, soit 46 977,99 $, se trouvent dans l'item 5.0 lié aux auscultations des conduites à l'aide d'une équipe électromagnétique;
- Environ 49,96% des écarts, soit 165 797,86 $, se trouvent dans les items 9.0, 10.0, 11.0, 12,0, 13.0 liés autres frais connexes ou travaux de soutien à exécuter lors que la conduite est en service ;

Les écarts expliqués ci-dessus correspondent à 96,31 % de l'écart de 331 884,51 $, les écarts restants sont distribuées dans les autres items du bordereau.

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme, Technologies Pure Canada, ayant obtenu le plus haut pointage. Des quatre autres firmes détentrices du cahier des charges, une a déclaré être non conforme administrativement, une participe comme sous traitant, une n'est pas dans ce secteur d'activité, et une n'a pas de répondu.

L'adjudicataire recommandé, Technologies Pure Canada, détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), en date de septembre 2019, portant le numéro 2019-DAMP-0878, valide jusqu'au 22 septembre 2020, une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 1 M$ et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme.

La DEP recommande d'octroyer le contrat 1 et le contrat 2 au seul soumissionnaire conforme, soit Technologies Pure Canada, pour un montant de 4 562 380,46 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 4 562 380,46 $, taxes incluses.
La dépense totale de 5 018 618,51 $, taxes incluses (contrat 1 : 2 437 470,00$ et contrat 2: 2 124 910,46$), comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 243 747,00 $ de contingences pour le contrat 1, et de 212 491,05 $ de contingences pour le contrat 2.

Cette dépense représente un coût net total de 4 582 667,63$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement de la DEP.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'auscultation des conduites permettra de connaître l'état réel des actifs du Service de l'eau afin de prioriser les interventions. Par exemple, le projet de construction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie.
La réparation des conduites endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et à assurer une gestion responsable des ressources. La réduction de la perte en eau potable occasionnée lors d'un bris contribuera à rencontrer les engagements municipaux en lien avec le plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux inspections dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau;
- Des contraintes au niveau de la fermeture des conduites, lorsque requis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le fournisseur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

Étant donné que Technologies Pure Canada est soumissionnaire unique et que les mesures sanitaires supplémentaires n'étaient pas incluses dans les documents d'appel d'offres, la Ville a négocié une entente en lien avec les mesures sanitaires supplémentaires à mettre en place en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 août 2020
Octroi du contrat : Août 2020
Début des travaux : Septembre 2020
Fin des travaux : Septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-13
German GODOY Ingénieur	Jean-François DUBUC Chef de division
Tél : 514-245-6530	**Tél :** 514 872-4647

Télécop. : 514-872-8623

Serge Martin Paul
Chef de section
514 872-9557

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1207090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-17861 Int. d'octroi lot 1.pdf
20-17861 Int. d'octroi lot 2.pdf
20-17861 pv.pdf
20-17861 SEAO _ Liste des commandes.pdf
20-17861 TABLEAU_Résultat Global Final TPURE CONTRAT1.pdf
20-17861 TABLEAU_Résultat Global Final TPURE CONTRAT2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17861 lot 1

No du GDD : 1207090001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 31 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 7 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 2 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 29 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Pica Pipeline Inspection and	Non Conforme : Administratif - AMP - CNESST

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 3 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Technologies Pure Canada	2 437 470,00 $	√	1

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme:Technologies Pure Canada ayant obtenu le plus haut pointage. Des (4) autres firmes détentrices du cahier des charges, (1) déclarée non conforme administrativement, (1) participée comme sous traitant, (1) pas dans ce secteur d'activité, (1) pas de réponse.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 9 - 6 - 2020

20-17861 - Services professionnels pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Technologies Pure Canada	3,67	8,33	13,67	17,00	25,00	16,33	84,0	2 437 470,00 $	0,55	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly									

Comité	CONTRAT 1
Date	mardi 02-06-2020
Heure	10 h 00
Lieu	Comité de sélection tenu par vidéo conférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17861 lot 2

No du GDD : 1207090001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 31 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 7 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 2 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 29 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Pica Pipeline Inspection and	Non Conforme : Administratif - AMP - CNESST

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 3 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Technologies Pure Canada	2 124 910,46	√	2

Information additionnelle

l est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme:Technologies Pure Canada ayant obtenu le plus haut pointage. Des (4) autres firmes détentrices du cahier des charges, (1) déclarée non conforme administrativement, (1) participée comme sous traitant, (1) pas dans ce secteur d'activité, (1) pas de réponse.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 9 - 6 - 2020

20-17861 - Services professionnels pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Technologies Pure Canada	3,67	8,33	13,67	17,00	25,00	16,33	84,0	2 124 910,46 $	0,63	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly									

Comité	CONTRAT 2
Date	mardi 02-06-2020
Heure	10 h 00
Lieu	Comité de sélection tenu par vidéo conférence
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-17861
Numéro de référence : 1346882
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Can-Explore 875, boul. Charest Ouest, bureau 290 Québec, QC, G1N2C9 http://www.can-explore.com NEQ : 1169863447	Monsieur Olivier Lefebvre Téléphone : 1581 999-1924 Télécopieur :	**Commande : (1705304)** 2020-02-25 7 h 59 **Transmission :** 2020-02-25 7 h 59	3272113 - 20-17861 ADDENDA no1 (devis) 2020-03-09 17 h 37 - Courriel 3272114 - 20-17861 ADDENDA no1 (bordereau) 2020-03-09 17 h 37 - Téléchargement 3277829 - 20-17861 ADDENDA no2 (devis) 2020-03-17 15 h 23 - Courriel 3277830 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3277831 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3284734 - 20-17861 ADDENDA no3 2020-03-25 16 h 49 -

				Courriel 3285772 - 20-17861 ADDENDA no4 (devis) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285773 - 20-17861 ADDENDA no4 (plan) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285774 - 20-17861 ADDENDA no4 (bordereau) 2020-03-27 12 h 55 - Téléchargement 3294849 - 20-17861 Addenda no 5 2020-04-16 11 h 46 - Courriel 3303063 - 20-17861 ADDENDA no6 2020-04-29 18 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GAME Consultants 5660 Ch. du Bois-Franc Montréal, QC, H4S 1A9 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536	Monsieur Piero Salvo Téléphone : 514 747-9000 Télécopieur :	**Commande : (1709716)** 2020-03-03 10 h 12 **Transmission :** 2020-03-03 10 h 12	3272113 - 20-17861 ADDENDA no1 (devis) 2020-03-09 17 h 37 - Courriel 3272114 - 20-17861 ADDENDA no1 (bordereau) 2020-03-09 17 h 37 - Téléchargement 3277829 - 20-17861 ADDENDA no2 (devis) 2020-03-17 15 h 23 - Courriel 3277830 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3277831 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3284734 - 20-17861

				ADDENDA no3 2020-03-25 16 h 49 - Courriel 3285772 - 20-17861 ADDENDA no4 (devis) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285773 - 20-17861 ADDENDA no4 (plan) 2020-03-27 13 h 07 - Messagerie 3285774 - 20-17861 ADDENDA no4 (bordereau) 2020-03-27 12 h 55 - Téléchargement 3294849 - 20-17861 Addenda no 5 2020-04-16 11 h 46 - Courriel 3303063 - 20-17861 ADDENDA no6 2020-04-29 18 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pica Corp. 4909 75 ave. Edmonton, AB, T6B 2S3 http://www.picacorp.com NEQ :	Monsieur Edward Brain Téléphone : 514 703-9009 Télécopieur :	**Commande : (1710447)** 2020-03-04 9 h 13 **Transmission :** 2020-03-04 9 h 13	3272113 - 20-17861 ADDENDA no1 (devis) 2020-03-09 17 h 37 - Courriel 3272114 - 20-17861 ADDENDA no1 (bordereau) 2020-03-09 17 h 37 - Téléchargement 3277829 - 20-17861 ADDENDA no2 (devis) 2020-03-17 15 h 23 - Courriel 3277830 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3277831 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 -

				Téléchargement 3284734 - 20-17861 ADDENDA no3 2020-03-25 16 h 49 - Courriel 3285772 - 20-17861 ADDENDA no4 (devis) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285773 - 20-17861 ADDENDA no4 (plan) 2020-03-27 13 h 07 - Messagerie 3285774 - 20-17861 ADDENDA no4 (bordereau) 2020-03-27 12 h 55 - Téléchargement 3294849 - 20-17861 Addenda no 5 2020-04-16 11 h 46 - Courriel 3303063 - 20-17861 ADDENDA no6 2020-04-29 18 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	**Commande : (1710742)** 2020-03-04 12 h 17 **Transmission :** 2020-03-04 12 h 17	3272113 - 20-17861 ADDENDA no1 (devis) 2020-03-09 17 h 37 - Courriel 3272114 - 20-17861 ADDENDA no1 (bordereau) 2020-03-09 17 h 37 - Téléchargement 3277829 - 20-17861 ADDENDA no2 (devis) 2020-03-17 15 h 23 - Courriel 3277830 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3277831 - 20-17861

				ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3284734 - 20-17861 ADDENDA no3 2020-03-25 16 h 49 - Courriel 3285772 - 20-17861 ADDENDA no4 (devis) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285773 - 20-17861 ADDENDA no4 (plan) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285774 - 20-17861 ADDENDA no4 (bordereau) 2020-03-27 12 h 55 - Téléchargement 3294849 - 20-17861 Addenda no 5 2020-04-16 11 h 46 - Courriel 3303063 - 20-17861 ADDENDA no6 2020-04-29 18 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Technologies Pure Canada 5055 Satellite Drvie Unit 7 Mississauga, ON, l4w5k7 NEQ :	Monsieur Mike Garaci Téléphone : 905 624-4066 Télécopieur :	**Commande : (1705755)** 2020-02-25 13 h 09 **Transmission :** 2020-02-25 13 h 09	3272113 - 20-17861 ADDENDA no1 (devis) 2020-03-09 17 h 37 - Courriel 3272114 - 20-17861 ADDENDA no1 (bordereau) 2020-03-09 17 h 37 - Téléchargement 3277829 - 20-17861 ADDENDA no2 (devis) 2020-03-17 15 h 23 - Courriel 3277830 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement

				3277831 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau) 2020-03-17 15 h 23 - Téléchargement 3284734 - 20-17861 ADDENDA no3 2020-03-25 16 h 49 - Courriel 3285772 - 20-17861 ADDENDA no4 (devis) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285773 - 20-17861 ADDENDA no4 (plan) 2020-03-27 12 h 55 - Courriel 3285774 - 20-17861 ADDENDA no4 (bordereau) 2020-03-27 12 h 55 - Téléchargement 3294849 - 20-17861 Addenda no 5 2020-04-16 11 h 46 - Courriel 3303063 - 20-17861 ADDENDA no6 2020-04-29 18 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7 NEQ :	Madame Sharon Lopez Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1729512)** 2020-04-16 9 h 21 **Transmission :** 2020-04-16 9 h 21	3272113 - 20-17861 ADDENDA no1 (devis) 2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement 3272114 - 20-17861 ADDENDA no1 (bordereau) 2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement 3277829 - 20-17861 ADDENDA no2 (devis) 2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement 3277830 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau)

2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement

3277831 - 20-17861 ADDENDA no2 (bordereau)
2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement

3284734 - 20-17861 ADDENDA no3
2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement

3285772 - 20-17861 ADDENDA no4 (devis)
2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement

3285773 - 20-17861 ADDENDA no4 (plan)
2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement

3285774 - 20-17861 ADDENDA no4 (bordereau)
2020-04-16 9 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP1207090001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-15

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.41

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Rapport_CEC_SMCE207090001.pdf

Dossier # :1207090001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207090001

Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

"Original signé"

Christian Arseneault
Vice-présidence

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207090001

Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 $, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 $ + Contrat 2 : 2 124 910,46 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 $ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 $ + contingences de 243 747,00 $, et contrat 2 : 2 124 910,46 $ + contingences de 212 491,05 $). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M$ pour lequel :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de services professionnels et en détaillant les nombreux avantages de l'auscultation des conduites d'eau pour la planification des travaux. Puis, les responsables du dossier ont expliqué que cet appel d'offres a été d'une durée de 81 jours, notamment en raison des six addendas publiés en contexte de la COVID-19, dont celui visant à scinder le contrat en deux lots distincts. Il a été précisé que les valeurs par items du bordereau ont été conservées et qu'il s'agissait essentiellement d'ouvrir ce marché quasi monopolistique, en séparant dans un lot distinct les travaux nécessitant une interruption de l'alimentation en eau potable.

Bien que deux soumissions aient été reçues au terme de l'appel d'offres, l'une d'elles a été déclarée non conforme pour des raisons administratives puisque le soumissionnaire ne détenait ni son autorisation de l'AMP ni celle de la CNESST au moment de l'ouverture des soumissions. Aussi, il a été précisé que le seul soumissionnaire conforme avait obtenu la note de 84 % et que les addendas n'avaient eu aucun impact sur les prix obtenus, qui sont globalement ceux de l'estimé de contrôle, à 1 % près.

La Commission a néanmoins demandé au Service de clarifier l'état de ce marché, à savoir s'il s'agissait d'un marché pour lequel il existait un fournisseur unique ou si d'autres fournisseurs pouvaient effectivement soumissionner pour ces travaux impliquant une technologie brevetée. Aussi, la Commission a voulu obtenir un avis du Service de l'approvisionnement concernant la scission du contrat en deux lots par le biais d'un addenda. Les réponses reçues sont à la satisfaction de la Commission et le sommaire décisionnel a été clarifié à cet effet.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de cet octroi et statuer sur la conformité du processus d'appel d'offres pour ce contrat qui pourra être globalement conclu au juste prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M$ pour lequel :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207090001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.42

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1207231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062

Il est recommandé :
1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage ;

2. d'approuver un (1) contrat (lot no 1) de services professionnels par lequel la seule firme soumissionnaire, Tetra Tech QI inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle la de qualité, pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 20-18062 ;

3. d'approuver un (1) contrat (lot no 2) de services professionnels par lequel la seule firme soumissionnaire, Cima + S.E.N.C., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de la qualité, pour une somme maximale 4 422 340,91 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 20-18062 ;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-22 09:21

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231065**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau a introduit l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchée comme alternative stratégique pour le renouvellement des réseaux d'eau secondaires. La réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la réduction des coûts, une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps lors d'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les citoyens lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.
Étant donné le volume des travaux de réhabilitation prévus pour les prochaines années, la Direction des infrastructures a recours à de l'expertise externe spécialisée en réhabilitation, ce qui permettra d'apporter un support technique et d'assurer le contrôle de la qualité dans la réalisation de tels projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18-1004 - 20 août 2018 - Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1

seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762 (1187231053)
CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder 2 contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, : contrat 1 à Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité, pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses; contrat 2 à Cima+ S.E.N.C. (un seul soumissionnaire conforme) pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité, pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissionnaires (1167231054) ;

CG14 0472 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat #1, pour une somme maximale de 2 119 305,43 $) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat #2, pour une somme maximale de 1 720 253,08 $) - Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin (1144822047) ;

CG13 0128 - 25 avril 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec BPR Infrastructures inc. pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat # 1- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 359 986,73 $, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois, et conclure une entente-cadre de services professionnels avec CIMA + pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat # 2- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 297 842,74 $, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois - Appel d'offres public # 12-12159. / Approuver deux projets de convention à cette fin (1120266050).

DESCRIPTION

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels jusqu'à épuisement du montant maximal des soumissions, taxes incluses, ou pour une période maximale de trente-six (36) mois à partir de l'adoption du dossier par les instances, selon la première des 2 éventualités.
La première entente est dédiée au support technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et la seconde au support technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public # 20-18062, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

· Tetra Tech QI inc. (contrat #1) 5 128 114,95 $ (taxes incluses)
· Cima+ S.E.N.C. (contrat #2) 4 422 340,91 $ (taxes incluses)
TOTAL 9 550 455,86 $ (taxes incluses)

Il s'agit de contrats à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Étant donné l'épuisement rapide des enveloppes des ententes actuelles, le nombre d'heures prévisionnelles dans les bordereaux de soumissions a considérablement été augmenté dans les scénarios des présents contrats, ce qui explique en très grande partie les écarts de prix entre les nouveaux contrats à octroyer et ceux des ententes actuelles.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés..

JUSTIFICATION

En 2020, seize (16) contrats de réhabilitation ont été octroyés, pour la réalisation des travaux en 2020-2021, soit 28 km en réhabilitation d'aqueduc et 60 km en réhabilitation d'égout sur plusieurs rues et dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. Le montant des travaux à réaliser est d'environ 103 M$.
De plus, la DRE prévoit la même prévision les prochaines années pour l'utilisation de la technique de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Ville doit s'adjoindre le support technique requis pour ces travaux par l'entremise de deux nouveaux contrats de services professionnels.

Analyse des soumissions :

Tel qu'indiqué dans les documents d'appels d'offres, les firmes pouvaient soumissionner sur l'un des deux contrats ou sur les deux en présentant cependant des équipes distinctes à cet effet.

Sur les neuf (9) preneurs du cahier des charges, une seule soumission a été reçue pour le contrat #1 et une seule soumission a été reçue pour le contrat #2. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 19 juin 2020. Les soumissions reçues le 5 juin 2020 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

- Contrat 1: 5 128 114,95 $, pointage intérimaire de 81,33% et note finale de 0,26
- Contrat 2: 4 422 340,91 $, pointage intérimaire de 84,17% et note finale de 0,30

Résultats de l'appel d'offres :

Les deux (2) soumissions ont obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % et sont ainsi considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Contrat # 1: Support technique, contrôle de qualité et surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: 1- Tetra Tech QI inc.	**81,33**	**0,26**	**5128 114,95 $**
Estimation interne			**4 767 208,43 $**
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)** *(adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			**360 906,52 $** **7,57%**

Contrat # 2: Support technique, contrôle de qualité et surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: 1- Cima+ S.E.N.C	**84,17**	**0,30**	**4 422 340,91 $**
Estimation interne			**4 849 990,43 $**
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)** *(adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			**- 427 649,52 $** **- 8,82%**

L'adjudicataire retenu pour chaque contrat est l'unique soumissionnaire à faire une proposition conforme, alors que plusieurs entreprises (9) avaient pris possession des documents d'appel d'offres. Considérant que l'on doit tenir compte de la réalité du marché pour les ressources en surveillance et que peu de firmes possèdent l'expertise dans le domaine de la réhabilitation, il est donc recommandé d'octroyer les deux (2) contrats aux adjudicataires Tera Tech inc. et CIMA+ s.e.n.c

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Dernières estimations réalisées :

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts obtenus entre les soumissionnaires et les estimations internes sont de 7,57 % plus haut que l'estimation interne pour le contrat #1 et de 8,82 % plus bas que l'estimation interne pour le contrat #2. L'écart à la hausse de la firme Tetra Tech inc. s'expliquent vraisemblablement par une demande accrue en services professionnels pour la surveillance des travaux dans le marché de la région métropolitaine en raison du grand nombre de projets d'envergure et de l'augmentation des investissements en infrastructures. Le bassin de ressources qualifiées pour offrir ce type de service spécialisé est également limité. Dans ces circonstances, cet écart est acceptable.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés publics «AMP» :* L'attestation de Tetra Tech QI inc. est en vigueur jusqu'au 28 janvier 2023 et celle de Cima+ S.E.N.C. est en vigueur jusqu'au 29 janvier 2021. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, les deux (2) contrats de services professionnels sont supérieurs à 1 000 000 $. De plus, pour les deux contrats, les firmes respectives, Tetra Tech Qi inc. et Cima+

S.E.N.C, sont les seuls soumissionnaires conformes et en sont tous deux à leur cinquième octroi de contrat consécutif pour des services de même nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. La Division de la réalisation des travaux de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier assurera le suivi des contrats, la disponibilité des crédits et le suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par le ou les services requérants. Les crédits pour ces projets sont déjà prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement des divers services de la Ville. Ces ententes pourraient impliquer des dépenses dans le cadre de projets relevant de la compétence de l'agglomération.
La dépense maximale d'honoraires professionnels de 9 550 455,86 $, taxes incluses, pour les deux (2) ententes-cadres sur une période de trente six (36) mois, représente un coût net maximal de 8 720 839,18 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les enveloppes budgétaires des ententes actuelles seront échues vers la fin du mois de septembre 2020, par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Dans l'éventualité d'un refus d'octroyer les contrats, la Division de la réalisation des travaux avec le personnel et l'expertise interne, ne pourra répondre à la surveillance de l'ensemble des travaux de réhabilitation à réaliser et certains travaux devront être reportés dans le temps. Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 24 novembre 2020, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19 et avec la reprise des chantiers depuis le 11 mai, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances, conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission sur l'examen des contrats : 12 août 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des services : octobre 2020
Fin des services : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 8 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila TOUAHRIA
Ingenieur(e) - c/e

Tél : 514-206-7193
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-03

Monya OSTIGUY
Chef de division

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures

Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures en remplacement du directeur de service
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-07-22

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

Nº de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 janvier 2020

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
7400, BOUL DES GALERIES D'ANJOU
500
ANJOU (QC) H1M 3M2

Nº de décision : 2020-DAMP-1054
Nº de client : 3000162555

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TETRA TECH QI INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TETRA TECH QI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1207231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18062 Int d'octroi lot 1.pdf20-18062 Int d'octroi Lot 2.pdf

20-18062 tableau tetratech lot 1.pdf20-18062 tableau cima lot 2.pdf20-18062_pv.pdf

SEAO__Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-06

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18062 Lot1

No du GDD : 1207231065

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 28 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 28 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 19 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 28 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,11

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 11 - 2020

Date d'échéance révisée : 24 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Tetra Tech QI inc.	5 128 114.95 $	X	1

Information additionnelle

Des huit firmes n'ayant pas déposé d'offre, une a soumis une offre pour le lot 2, une mentionne ne pas avoir suffisamment de temps pour soumettre une offre et une mentionne être en conflit avec un autre mandat. Nous n'avons pas de réponse des cinq restantes.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 26 - 6 - 2020

20-18062 lot 1 - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage (lot 1)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
TETRA TECH QI INC.	3,67	15,67	15,67	21,33	25,00	81,33	5 128 114,95 $	**0,26**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	**vendredi 19-06-2020**
Heure	**10h00**
Lieu	**Google meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18062 Lot 2

No du GDD : 1207231065

Titre de l'appel d'offres : Services professionnesl de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 28 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 28 - 5 - 2020

Date du comité de sélection : 19 - 6 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 28 - 4 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,11

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 11 - 2020

Date d'échéance révisée : 24 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA + s.e.n.c.	4 422 340,91 $	X	2

Information additionnelle

Des huit firmes n'ayant pas déposé d'offre, une a soumis une offre pour le lot 1, une mentionne ne pas avoir suffisamment de temps pour soumettre une offre et une mentionne être en conflit avec un autre mandat. Nous n'avons pas de réponse des cinq restantes

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 26 - 6 - 2020

20-18062 lot 2 - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage (lot 2)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA + S.E.N.C.	3,83	16,33	17,00	22,00	25,00	84,17	4 422 340,91 $	**0,30**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	**vendredi 19-06-2020**
Heure	**10h00**
Lieu	**Google meet**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18062
Numéro de référence : 1363742
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des tavaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cima+s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1732718)** 2020-04-23 10 h 08 **Transmission :** 2020-04-23 10 h 08	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1732433)** 2020-04-22 15 h 58 **Transmission :** 2020-04-22 15 h 58	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 26 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GAME Consultants 5660 Ch. du Bois-Franc Montréal, QC, H4S 1A9 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536	Monsieur Piero Salvo Téléphone : 514 747-9000 Télécopieur :	**Commande : (1736829)** 2020-05-04 13 h 08 **Transmission :** 2020-05-04 13 h 08	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-05-04 13 h 08 - Téléchargement 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5 http://www.igfaxiom.com NEQ : 1147455431	Madame Stéphanie Boivin Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	**Commande : (1733485)** 2020-04-24 16 h 36 **Transmission :** 2020-04-24 16 h 36	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1732449)** 2020-04-22 16 h 15 **Transmission :** 2020-04-22 16 h 15	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 27 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 360, rue Saint-Jacques Ouest, 16e étage Montréal, QC, H2Y1P5 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1733213)** 2020-04-24 9 h 39 **Transmission :** 2020-04-24 9 h 39	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1732722)** 2020-04-23 10 h 09 **Transmission :** 2020-04-23 10 h 09	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1733036)** 2020-04-23 16 h 38 **Transmission :** 2020-04-23 16 h 38	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

				électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1733106)** 2020-04-24 7 h 07 **Transmission :** 2020-04-24 7 h 07	3301660 - 20-18062 Addenda 1 RGC 2020-04-28 11 h 10 - Courriel 3322864 - 20-18062 Résultats d'ouverture 2020-05-29 10 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

Autorité des marchés financiers

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.42

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062

Rapport_CEC_SMCE207231065.pdf

Dossier # :1207231065

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231065

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062.

"Original signé"	***"Original signé"***
Christian Arseneault Vice-présidence	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231065

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrats de services professionnels de plus de 1 M$, pour lesquels :*
    - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *Les adjudicataires en sont à leur cinquième octroi de contrat consécutif pour des contrats récurrents (Tetra Tech Qi inc. et Cima+* S.E.N.C).

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ces deux ententes-cadres de services professionnels pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 37 jours au cours desquels un seul addenda a été publié, a permis de recevoir deux soumissions parmi les neuf preneurs des documents d'appel d'offres. Aussi, il a été expliqué à la Commission que le contrat global ayant été scindé en neuf contrats distincts dans l'objectif d'ouvrir ce marché plutôt restreint a eu pour effet de recevoir des soumissions des mêmes entreprises, d'où les octrois consécutifs pour un contrat récurrent. Le

Service n’a cependant pu exposer les motifs de désistement des entreprises n’ayant pas déposé de soumission. Par conséquent, la Commission a demandé que cette information soit retrouvée et ajoutée au sommaire décisionnel.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l’ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires comprennent que peu de firmes externes possèdent une expertise dans le domaine de la réhabilitation des conduites d’aqueduc et d’égout par la technique de chemisage, et que les ressources en surveillance des travaux possédant le niveau d’expertise recherché sont limitées. En outre, le Service est d’avis que les firmes d’ingénierie sont très sollicitées en raison du volume de travaux dans la région métropolitaine.

La Commission apprécie le prix obtenu au global pour ces deux lots et statue quant à la conformité du processus.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l’examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d’agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l’examen répond aux critères établis par le conseil d’agglomération, en l’occurrence :

- *Contrats de services professionnels de plus de 1 M$, pour lesquels :*
    - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d’offre;*
    - *Les adjudicataires en sont à leur cinquième octroi de contrat consécutif pour des contrats récurrents (Tetra Tech Qi inc. et Cima+* S.E.N.C).

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l’analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l’égard du mandat SMCE207231065 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l’examen des contrats constate, à l’unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.43

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1200298001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount

IL EST RECOMMANDÉ :
D'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-03 11:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1200298001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) de la Ville de Montréal a planifié des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Melville et Clarke, et d'une conduite d'eau de 350 mm sous l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest sur le territoire de la Ville de Westmount. La Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de la DEP pour effectuer des travaux de réhabilitation et d'optimisation de leur réseau secondaire.
Ces travaux localisés sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, consistent en la reconstruction des conduites secondaires aux intersections des avenues Metcalfe, Kensington, Redfern et Kitchener.

La signature d’une entente intermunicipale entre les deux villes est nécessaire afin de permettre à la Ville de Montréal de prendre en charge les travaux de la Ville de Westmount dans le cadre de son contrat. Les travaux visés par cette entente sont à l'intérieur des limites des travaux planifiés par la DEP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'entente vise la construction de conduites secondaires, le remplacement de vannes sur le réseau secondaire, les travaux connexes ainsi que les services professionnels s’y rattachant (qui incluent la surveillance de chantier, le contrôle qualitatif et le suivi de la gestion des sols contaminés). Voici le détail des travaux de la Ville de Westmount qui sont prévus à

l’entente :
1. La pose de 43 mètres linéaires de conduites d'eau de 200 mm en fonte ductile;
2. La pose de 25 mètres linéaires de conduites d'eau de 250 mm en fonte ductile;
3. L'installation de 3 nouvelles vannes de 200 mm;
4. L'installation de 2 nouvelles vannes de 250 mm;
5. Le remplacement d'une vanne de 200 mm dans une chambre existante;
6. La désinfection des conduites secondaires après les travaux;
7. La réfection de 95 mètres carrés de traverse de piéton en béton;
8. L'enlèvement d’une chambre de vannes existante.

En vertu de la présente entente, la Ville de Westmount mandate la Ville de Montréal pour la représenter dans l'exécution des travaux situés sur son territoire. L'entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des parties prévues à l'entente sera réalisé.

Le contrat de construction du projet sera octroyé par la Ville de Montréal au plus bas soumissionnaire conforme via le processus d'appel d'offres sur SÉAO.

JUSTIFICATION

Étant donné l'envergure des travaux planifiés par la Ville de Montréal, à savoir :

- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 350 mm sur une longueur de 155 mètres;
- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 400 mm sur une longueur de 485 mètres;
- La reconstruction de conduites d'eau principales et secondaires;
- La reconstruction de chambres de vannes sur les conduites d'eau principales;

Il est judicieux de réaliser un projet intégré avec la Ville de Westmount afin d'éviter de venir effectuer des travaux ultérieurement à proximité des conduites d'eau principales et du même coup éviter des impacts considérables sur la circulation et sur les résidents du secteur.

La signature de l'entente intermunicipale permettra à la DEP de réaliser les travaux de reconstruction et d'optimisation du réseau secondaire de la Ville de Westmount en même temps que les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau principale.

L'entente intermunicipale sera également approuvée par le conseil municipal de la Ville de Westmount au courant du mois d'août

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il convient de préciser qu'un appel d'offres public a été lancé afin d'octroyer un contrat des travaux. En effet, l'appel d'offres public n°10388 a été publié dans *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 21 mai 2020; les prix ont été reçus.
Le coût des travaux de la Ville de Westmount représente 3,83 % du coût total des travaux, soit un montant de 249 515,43 $, taxes incluses, incluant les incidences. Ces coûts seront entièrement assumés par la Ville de Westmount.

La portion des travaux de la Ville de Montréal représentant 96,17 % du coût total des travaux sera financée au PTI de la DEP, pour un montant de 6 273 752,07 $, taxes incluses, incluant les incidences, soit un coût net de 5 728 771,87 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 4 583 017,50 $ au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). L'emprunt net de 1 145 754,37 $ est à la charge des villes reconstituées.

Les frais de surveillance de chantier seront assumés par les deux parties au prorata de la valeur de leurs travaux respectifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites et les travaux de reconstruction des chambres de vannes, incluant le remplacement des vannes et de la tuyauterie intérieure, permettent de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente intermunicipale permet la minimisation des impacts qu'auraient générés deux contrats de travaux distincts sur une même rue (boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Melville et Clarke).
L'impact sur la circulation sera limité puisqu'elle sera gérée de façon concertée entre les deux organisations municipales.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communications seront élaborées en accord avec le Service des communications et la Ville de Westmount.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2020

- Mobilisation du chantier (phase 1) : Septembre 2020
- Délai contractuel (phase 1) : 102 jours calendaires
- Suspension des travaux (phase 1) : 18 décembre 2020
- Mobilisation chantier (phase 2) : Avril 2021
- Délai contractuel (phase 2) : 154 jours calendaires
- Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
Chef de section

Tél : 514 872-9557
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-08-03

Tableau A – Caractéristiques du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Clarke

Boulevard De Maisonneuve, entre les avenues Clarke et Melville. Avenue Clarke, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Rue Saint-Catherine entre les avenues Clarke et Melville	
Ville : Westmount ▭ : limite des travaux	
Sens de la circulation :	- Boulevard De Maisonneuve : sens unique en direction ouest - Avenue Clarke : Bidirectionnelle en direction nord et sud - Rue Sainte-Catherine : Bidirectionnelle en direction est et ouest
Géométrie :	**De Maisonneuve :** - Une (1) voie de circulation et une (1) voie de stationnement; - Piste cyclable bidirectionnelle; - Trottoir des deux (2) côtés de la rue (côté nord et sud). **Clarke :** - Une (1) voie de circulation et une (1) voie de stationnement par direction; - Trottoir des deux (2) côtés de la rue (côté est et ouest). **Sainte-Catherine :** - Une (1) voie de circulation et une (1) voie de stationnement par direction; - Trottoir des deux (2) côtés de la rue (côté nord et sud).

Boulevard De Maisonneuve, entre les avenues Clarke et Melville. Avenue Clarke, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Rue Saint-Catherine entre les avenues Clarke et Melville	
Intersections :	- Maisonneuve/ Clarke « + » ; - Maisonneuve/ Kitchener « T »; - Maisonneuve/ Redfern « + »; - Maisonneuve/ Kensington « + »; - Maisonneuve/ Metcalfe « + »; - Maisonneuve/ Melville « T »; - Sainte-Catherine/ Clarke « + »; - Sainte-Catherine/ Redfern « T »; - Sainte-Catherine/ Kensington « T »; - Sainte-Catherine/ Metcalfe « + »; - Sainte-Catherine Melville « T ».
Largeur de la chaussée :	- ± 8.2 m pour le boulevard De Maisonneuve; - ± 11.3 m pour l'avenue Clarke; - ± 14.2 m pour la rue Sainte-Catherine.
Catégorie :	- Maisonneuve : locale; - Clarke : locale; - Sainte-Catherine : artère secondaire.
Réseau de camionnage :	- Maisonneuve : interdit, excepté livraison locale - Clarke : permis de jour, mais interdit entre 19h et 7h; - Sainte-Catherine : permis de jour, mais interdit entre 19h et 7h.
Transport en commun :	- Maisonneuve : non; - Clarke : non; - Sainte-Catherine : route 63 et 90.
Zonage :	- Résidentiel et commercial (écoles, hôtel, paroisse, etc.)
Feux de circulation	- Intersection Maisonneuve/ Metcalfe; - Intersection Maisonneuve/ Clarke; - Intersection Sainte-Catherine/ Clarke; - Intersection Sainte-Catherine/ Redfern; - Intersection Sainte-Catherine/ Metcalfe.
Commerces/ Zones de livraison :	- Maisonneuve et Clarke : non (zone résidentielle); - Sainte-Catherine : oui.
Signalisation :	**Boul. De Maisonneuve, entre les avenues Melville et Clarke:** - Vitesse affichée : 30 km/h sur le boulevard De Maisonneuve (zone scolaire); - Stationnement interdit du côté nord les mardis, entre 9h et 11h, du 1er avril au 30 novembre; - Stationnement interdit en face de la paroisse Saint-Léon de Westmount; - Stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 4311 De Maisonneuve; - Aucun stationnement du côté sud (présence d'une piste cyclable).

Boulevard De Maisonneuve, entre les avenues Clarke et Melville. Avenue Clarke, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Rue Saint-Catherine entre les avenues Clarke et Melville	
Signalisation : (suite)	**Avenue Clarke :** - Vitesse affichée : 30 km/h sur l'avenue Clarke, entre le boul. De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine (zone scolaire); - Stationnement interdit en tout temps du côté ouest, entre le boul. De Maisonneuve et le 285 avenue Clarke. - Stationnement interdit en tout temps sauf le samedi et dimanche, entre 9h et 19h vis-à-vis le 285 avenue Clarke du côté ouest; - Stationnement interdit en tout temps du côté ouest, entre le 285 avenue Clarke et la rue Sainte-Catherine. - Stationnement interdit en tout temps du côté est, entre le boul. De Maisonneuve et le 285 avenue Clarke. - Stationnement interdit du côté est entre le 285 avenue Clarke et la rue Sainte-Catherine les vendredis, entre 12h et 14h30, du 1er avril au 30 novembre. De plus, entre 9h et 18h, il est permis uniquement d'être stationné deux (2) heures. **Sainte-Catherine :** - Stationnement interdit du côté nord entre les avenues Clarke et Melville uniquement lorsque les feux sont allumés. Lorsque permis, le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 18h. - Arrêt interdit du côté sud entre les avenues Clarke et Melville du lundi au vendredi entre 8h et 9h. - Stationnement interdit du côté sud entre les avenues Clarke et Melville uniquement lorsque les feux sont allumés. Lorsque permis, le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 18h.
Écoles/corridors scolaires/ CPE :	- Deux (2) écoles primaires proches du secteur des travaux; - Une (1) garderie sur la rue Sainte-Catherine, à la hauteur de l'avenue Metcalfe.
Services d'urgence :	- Aucun service.
Mobilier sur la chaussée :	- Pots de fleurs en bétons sur De Maisonneuve, à la hauteur des avenues Redfern et Melville.
Autres chantiers à proximité :	- À coordonner lorsque requis
Autres particularités :	- Piste cyclable bidirectionnelle protégée sur le boul. De Maisonneuve; - Présence du parc Westmount : à l'ouest de l'avenue Melville; - Station BIXI sur l'avenue Melville à l'intersection Maisonneuve; - Tour à condo sur l'avenue Clarke (**Royal Appartements Westmount**), au nord de la rue Sainte-Catherine; - Tour à condo à l'intersection de l'avenue Clarke et du boul. De Maisonneuve : **Clarke Avenue Condominium**.

3. Lois, règlements, Normes et références

Aucune exigence complémentaire.

4. Définition et acronymes

Aucune définition complémentaire.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200298001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2020-07-27 - Entente_MTL- Westmount_visée_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-28

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
27 JUIL. 2020
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU ET L'OPTIMISATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC SECONDAIRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée « **MONTRÉAL** »

ET : **VILLE DE WESTMOUNT**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 4333 , rue Sherbrooke Ouest à Westmount, province de Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par Me Andrew Brownstein, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro _____;

Ci-après appelée « **WESTMOUNT** »

Ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le territoire des municipalités parties à l'entente constitue en partie l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20-001);

ATTENDU QUE Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de réhabilitation de deux conduites de 350 mm et de 400 mm de diamètre localisées respectivement sous l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest, et sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville, sur le territoire de la Ville de Westmount;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de Montréal pour optimiser son réseau d'aqueduc secondaire et a demandé à la Ville de Montréal d'intégrer le tout à son contrat de travaux;

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation de deux conduites de 350 mm et de 400 mm relèvent de la compétence de MONTRÉAL (agglomération) et que cette dernière désire procéder à telle réhabilitation (ci-après le « PROJET »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc secondaire situé sur le territoire de WESTMOUNT relève de la compétence de cette dernière et qu'elle désire procéder à des travaux d'optimisation de celui-ci en 2020-2021 (ci-après l' « OUVRAGE »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de WESTMOUNT soient effectués en même temps que les travaux de réhabilitation des deux conduites sous la responsabilité de Montréal;

ATTENDU QUE les PARTIES reconnaissent la nécessité de conclure une entente spécifique entre elles relative à la réalisation de l'OUVRAGE incluant les études et expertises techniques requises pour mener à bien ce PROJET, ainsi que la répartition des obligations et des coûts en vue de la réalisation de l'OUVRAGE;

ATTENDU QUE l'adoption le 5 décembre 2019 de la *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, modifie la *Loi sur les cités et villes* et que l'article 572.1 permet à deux municipalités de s'unir pour poser des actes reliés à un contrat d'exécution de travaux ou de services;

ATTENDU QUE WESTMOUNT désire mandater MONTRÉAL pour agir à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément aux conditions et modalités du partage des obligations prévues aux présentes;

ATTENDU QUE MONTRÉAL et WESTMOUNT ont respectivement adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles s'en sont respectivement remis une copie.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes mentionnés aux présentes font partie intégrante de la présente entente et lient les PARTIES au même titre que les articles ci-dessous. Les annexes sont :

a) Annexe A : la copie conforme de la résolution de MONTRÉAL;

b) Annexe B : la copie conforme de la résolution de WESTMOUNT;

c) Annexe C : le plan de localisation des travaux;

d) Annexe D : tableau de partage des responsabilités.

Les PARTIES déclarent avoir pris connaissance des annexes et les acceptent. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de l'entente a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir les conditions et les modalités du partage des obligations des PARTIES pour la réalisation de l'OUVRAGE qui sera exécuté dans le cadre du PROJET, comprenant les services professionnels, les expertises et les travaux requis pour sa réalisation.

3. MANDAT

Par la présente, WESTMOUNT mandate MONTRÉAL, qui accepte, pour la représenter dans le cadre du processus contractuel, incluant l'octroi et l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE. Les PARTIES conviennent que les règles d'adjudication des contrats seront celles applicables à MONTRÉAL, incluant son *Règlement sur la gestion contractuelle*.

Après l'ouverture des soumissions pour les travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE, Montréal confirmera à WESTMOUNT le montant nécessaire pour les travaux relatifs à l'OUVRAGE. À la réception de cette information, WESTMOUNT s'engage à faire diligence pour demander à l'instance compétente de voter les crédits à ces fins, lesquels seront alors considérés comme faisant partie intégrante des présentes.

Ce mandat est donc conditionnel à l'obtention par WESTMOUNT, préalablement à l'octroi des travaux relatifs à l'OUVRAGE, d'une résolution de l'instance compétente autorisant les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux relatifs à l'OUVRAGE, aux fins de l'octroi du contrat par MONTRÉAL.

WESTMOUNT reconnaît qu'une fois adoptée la résolution de l'instance compétente ci-dessus mentionnée, elle est liée à MONTRÉAL concernant les travaux pour la conception et la réalisation de l'OUVRAGE comme si elle était elle-même partie à tout contrat octroyé par MONTRÉAL dans le cadre de la réalisation du PROJET. Tout contrat pour la réalisation de l'OUVRAGE, ce qui inclut tout appel d'offres, doit être soumis préalablement à WESTMOUNT pour vérification et

acceptation. Toute modification subséquente à la vérification par WESTMOUNT doit faire l'objet d'une nouvelle vérification par WESTMOUNT.

Si le montant de la soumission dépasse de 20% l'estimation pour la réalisation de l'OUVRAGE. WESTMOUNT se réserve le droit de ne pas octroyer la portion de ses travaux. Le cas échéant, MONTRÉAL réalisera les travaux sans la portion de WESTMOUNT.

4. DÉFINITIONS

Les termes et les expressions suivants de la présente entente ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

« FOURNISSEUR » : désigne toute firme, toute entreprise, toute société privée ou toute compagnie de services publics mandatée par MONTRÉAL pour dispenser les services professionnels et pour exécuter les travaux.

« PROJET » : désigne les travaux de réhabilitation de deux conduites de 350 mm et de 400 mm de diamètre localisées respectivement sous l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest, et sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville, sur le territoire de la Ville de Westmount.

« OUVRAGE » : désigne les travaux d'optimisation du réseau secondaire de WESTMOUNT, à savoir : la démolition d'une chambre de vanne sous l'avenue Clarke, le remplacement de conduites secondaires et le remplacement de vannes sous les intersections du boulevard de Maisonneuve Ouest et des avenues Metcalfe, Kensington, Redfern et Clarke.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Les PARTIES conviennent que WESTMOUNT assumera cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément à l'Annexe D.

Aux fins de la présente entente, les coûts réels représentent le coût de tous les services professionnels, expertises et travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE.

Le coût réel pour les services professionnels et expertises pour la conception et la surveillance des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont les crédits autorisés par WESTMOUNT aux fins des présentes.

Le coût réel pour l'exécution des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont ceux qui auront été approuvés par l'instance compétente de WESTMOUNT, conformément à l'article 3 des présentes.

5.2 Tout dépassement des coûts réels indiqués au paragraphe 5.1 doit être préalablement approuvé par WESTMOUNT, autant ceux liés aux travaux que ceux liés aux services professionnels, expertises ou ordres de changement relatifs aux travaux de l'OUVRAGE. À défaut pour MONTRÉAL d'obtenir le consentement écrit préalable de WESTMOUNT, cette dernière se réserve le droit de ne pas assumer les coûts inhérents à ces changements.

6. OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1 D'une part, pour la réalisation du PROJET, WESTMOUNT s'engage à :

a) collaborer avec MONTRÉAL à toutes les étapes qui concernent l'OUVRAGE;

b) assumer cent pour cent (100%) du coût des services professionnels, des expertises, de la surveillance de chantier et des travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE;

Le paiement du coût des services professionnels, des expertises et des travaux que WESTMOUNT assume en vertu des présentes, incluant les taxes applicables, se fera sur la base des pièces justificatives et des décomptes progressifs et finaux que MONTRÉAL aura préparés et que WESTMOUNT aura approuvés;

WESTMOUNT paiera directement à MONTRÉAL, dans les soixante (60) jours de leur réception, les factures qui lui seront adressées par MONTRÉAL;

WESTMOUNT émettra ses chèques à l'ordre de MONTRÉAL.

c) participer au comité de coordination présidé par MONTRÉAL et dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement du PROJET incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts.

6.2 D'autre part, pour la réalisation du PROJET, MONTRÉAL s'engage à :

a. préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, les études, les plans, les devis et cahier de charges, de même que les estimations pour la réalisation de l'OUVRAGE;

b. Indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL est mandatée pour représenter WESTMOUNT dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE;

c. préparer un bordereau de soumission qui distinguera les travaux de l'OUVRAGE des autres travaux et indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL se réserve le droit de retirer et de ne pas octroyer le contrat avec la portion des travaux concernant l'OUVRAGE;

d. réaliser ou à faire réaliser l'OUVRAGE, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi et aux termes du mandat plus spécifiquement détaillé à l'article 3 des présentes;

e. assumer ou à faire assumer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres, lorsque requis par la loi, la surveillance et le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et de leur mise en œuvre pour la réalisation de l'OUVRAGE;

f. MONTRÉAL paiera directement le coût des expertises, des services professionnels et des travaux de l'OUVRAGE que WESTMOUNT aura dûment approuvés et qui lui seront facturés par les FOURNISSEURS qu'elle aura retenus à titre de donneur d'ouvrage, et ce, dans les trente (30) jours de la réception de toute facture à cet effet;

g. MONTRÉAL transmettra à WESTMOUNT toute facture représentant sa contribution financière en vertu des présentes avec les pièces justificatives à l'appui afin que WESTMOUNT puisse payer MONTRÉAL conformément à l'article 6.1 b) des présentes;

h. faire approuver par WESTMOUNT, en lui accordant un délai de trois (3) jours ouvrables pour donner son approbation :

i) tous les documents préparés en vertu du paragraphe a) du présent article;

ii) toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe a) du présent article, et ce, préalablement à la mise en œuvre des travaux visés par ces modifications;

iii) les prix obtenus des FOURNISSEURS à la suite d'un appel d'offres lancé en vertu des paragraphes c) et d) du présent article, avant d'octroyer le contrat;

iv) les ordres de changements relatifs à l'OUVRAGE survenant en cours d'exécution des travaux, jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

i. accorder en tout temps à WESTMOUNT un droit de regard et de surveillance sur les travaux de l'OUVRAGE, avec accès au chantier;

j. remettre à WESTMOUNT dans les quatre-vingt-dix (90) jours à la suite de l'acceptation finale des travaux :

i) une copie électronique des plans de construction révisés « Tels que construits », des dessins d'atelier et des plans finaux pour l'OUVRAGE;

ii) une copie électronique des devis finaux de l'OUVRAGE;

iii) une copie électronique (version non modifiable) des documents de chantier;

iv) une copie électronique des documents attestant son acceptation des travaux.

k. présider un comité de coordination dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement des travaux incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts;

l. indiquer dans les documents d'appel d'offres que toutes les garanties et assurances demandées doivent être délivrées au nom de WESTMOUNT et de MONTRÉAL;

m. indiquer dans les documents d'appel d'offres que le Décret 1049-2013 et le Décret 795-2014 s'appliquent aux travaux de WESTMOUNT relatifs à l'OUVRAGE et que tout entrepreneur et sous-contractant qui exécuteront ces travaux devront détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) si la dépense est supérieure au seuil prévu au Décret applicable pour les travaux visés;

n. effectuer l'analyse des plaintes et des questions reçues des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres et les traiter conformément à la procédure de réception des plaintes en vigueur à MONTRÉAL. Le représentant de WESTMOUNT devra collaborer avec MONTRÉAL le cas échéant;

o. traiter les demandes de réclamations occasionnées par l'OUVRAGE en conformité avec la Loi sur les cités et Villes. La personne ressource à cet effet sera le Chef de division - Bureau des réclamations, pouvant être joint à l'adresse suivante : francis.lavallee@montreal.ca (avec copie à : anik.millier@montreal.ca);

p. accuser réception des demandes dès que raisonnablement possible.

7. MAÎTRE D'OUVRAGE

Les PARTIES conviennent que, conformément à la présente entente, MONTRÉAL sera le maître d'ouvrage des travaux pour la réalisation de l'OUVRAGE.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des PARTIES prévues aux présentes auront été réalisées.

9. GESTIONNAIRE DU CONTRAT

Dans le but de faciliter la gestion de la présente entente, MONTRÉAL désigne le _____ à titre de gestionnaire de celle-ci. WESTMOUNT désigne quant à elle, et aux mêmes fins, _____, _____. Toute demande ou correspondance par voie électronique ou autrement doit être adressée au gestionnaire de l'entente. Ceux-ci peuvent toutefois désigner une autre personne pour les représenter.

10. DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 La présente entente lie les PARTIES, leurs successeurs et ayants droit respectifs;

10.2 Tout avis ou communication en vertu de la présente entente doit être écrit et est réputé dûment donné si expédié par courrier recommandé, par poste prioritaire ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Pour MONTRÉAL

Ville de Montréal

À l'attention de : Alain Larrivée,
Directeur
Direction de l'eau potable
Infrastructures réseau
999 rue Dupuis
Montréal (QC) H4G3L4
Télécopieur : 514-872-8595

Avec copie à Me Yves Saindon - greffier
Hôtel de Ville

275, rue Notre-Dame Est
MONTRÉAL (QC) H2Y 1C6

Télécopieur : 514 -872-5655

Pour WESTMOUNT

Ville de Westmount

À l'attention de : Elisa Gaetano,
directrice du Service du génie
1 rue Bethune
WESTMOUNT (QC) H3Z 2L2
Télécopieur : 514-989-5313

Avec copie à Me Andrew Brownstein
Hôtel de Ville
4333 rue Sherbrooke Ouest
WESTMOUNT (QC) H3Z 1E2
Télécopieur : 514-989-5270

10.3 La présente entente est interprétée selon les lois de la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

À MONTRÉAL, ce ___ jour de _____ 2020

« **MONTRÉAL** »

_____
Me Yves Saindon, greffier

À WESTMOUNT, ce ___ jour de _____ 2020

« **WESTMOUNT** »

_____
Me Andrew Brownstein, greffier

ANNEXE A

Résolution MONTRÉAL

(Résolution qui sera adoptée autorisant la signature de l’entente)

ANNEXE B

Résolution WESTMOUNT

ANNEXE C

Plan de localisation des travaux

ANNEXE D

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.44

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207019001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL et accorder une contribution financière 350 000 $, majorant ainsi le montant total de l'entente de 750 000 $ à 1 100 000 $, suite au regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On

Il est recommandé :
1. d'approuver l'Addenda no 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL et accorder une contribution financière maximale de 1,1 M$, majorant ainsi la somme allouée pour l'année en 2020 de 350 000 $ suite au regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-04 17:15

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207019001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL et accorder une contribution financière 350 000 $, majorant ainsi le montant total de l'entente de 750 000 $ à 1 100 000 $, suite au regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On

CONTENU

CONTEXTE

La crise reliée à la COVID-19 a forcé plusieurs organisateurs d'événements d'affaires à réviser leur approche étant donné l'interdiction de réunir des participants. La plupart des organisateurs d'événements d'affaires ont annulé ou reporté leurs activités.
C2 MTL, qui déploie depuis plusieurs années l'événement C2 Montréal et celui de Movin'On, n'a pas réalisé ses deux événements prévus en mai 2020 en raison de la crise sanitaire.

C2 MTL a plutôt décidé de fusionner l'ensemble des deux événements et de réaliser un rendez-vous virtuel à 90 % en octobre 2020 qui s'étalera sur une dizaine de jours. Cette période coïncide avec le souhait de la Ville d'organiser un événement majeur dans le contexte de la reprise économique.

C2 MTL est une organisation spécialisée dans l'organisation et la promotion d'événements d'envergure, relatifs à la créativité, au commerce et à l'innovation. Elle a d'ailleurs reçu, depuis 2010, de nombreuses contributions de la Ville à cet effet.

Le présent dossier concerne l'approbation d'un addenda à l'entente liant la Ville à l'organisme C2 MTL afin de lui confier l'organisation d'un événement majeur de la Ville de Montréal, d'une série d'activités en amont, en plus de soutenir les activités régulières de l'organisation, soit la tenue de son événement au mois d'octobre qui combinera l'événement C2 Montréal et celui de Movin'On.

Afin de soutenir l'écosystème du développement économique et maintenir des emplois, le Service du développement économique de la Ville de Montréal a depuis le début de la crise décidé de maintenir l'ensemble de ses ententes avec ses partenaires tout en ajustant les mandats dans le contexte de la COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0223 du 16 mai 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2 MTL, organisme à but non lucratif, pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019;

CG18 0272 du 31 mai 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1er juin 2018;

CG180176 du 29 mars 2018 - Accorder un soutien financier totalisant 750 000 $, pour une durée de 3 ans (2018-2020), soit 250 000 $ par année, à C2.MTL relativement à la réalisation de l'événement annuel C2 Montréal afin de contribuer au rayonnement de Montréal dans le domaine du commerce et de la créativité;

CG17 0255 du 15 juin 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 660 000 $ en provenance des dépenses contingentes d'administration de l'agglomération au Pôle québécois d'excellence en transport terrestre pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 juin 2017.

Une liste complète des contributions octroyées à C2 MTL est disponible en note additionnelle.

DESCRIPTION

Le projet d'addenda permet à C2 MTL de fusionner en un seul grand événement en octobre 2020 les activités de C2 Montréal et de Movin'On et ainsi de réviser sa programmation dans le contexte de la relance économique suivant la crise.
Les ajustements concernent le contenu des activités lors de l'événement et l'organisation de certaines activités en amont de l'événement. Au niveau financier, cela vient ajouter 350 000 $ à la contribution initiale de 2020 de 250 000$. La Ville de Montréal a octroyé l'an passé une contribution financière de 330 000 $ pour l'événement Movin'On.

Thématiques ajoutées
Les activités de l'événement et celles en amont seront organisées sous plusieurs grandes thématiques, dont la transition écologique, la participation citoyenne et l'innovation.

Les publics cibles pour l'événement et les activités en amont sont :

- Grands partenaires économiques, solidarité sociale, urbanisme et transition écologique
- Acteurs des parties prenantes liées aux plans sectoriels
- Acteurs gouvernementaux
- Acteurs de l'enseignement supérieur
- Employés, services centraux et arrondissements
- Acteurs de l'innovation urbaine, sociale, culturelle et économique
- Citoyens

En amont de l'événement, 4 à 6 activités seront organisées.

Durant l'événement, plusieurs types d'activités seront organisées, dont :

- des ateliers de connexion
- une vitrine de projets
- des conférences

Tant les activités pré-événement que celles de l'événement lui-même auront lieu sur la plate-forme numérique de C2 Montréal. Les conférences et panels seront également diffusés sur les réseaux sociaux de C2 Montréal. Certaines activités pourraient éventuellement se tenir en mode présentiel, selon les normes établies par le gouvernement à ce moment.

C2 Montréal octroiera un nombre de billets virtuels gratuits permettant à un grand nombre de citoyens de prendre part à des activités choisies par la Ville. C2 Montréal devra également fournir des billets pour l'ensemble des participants des Parcours entrepreneuriaux de la Ville pour que ces derniers puissent prendre part à toutes les activités tenues dans le cadre de C2 Montréal.

JUSTIFICATION

L'événement et la démarche l'entourant constituent un projet phare de la Ville de Montréal. C2 Montréal, depuis ses débuts, a prouvé ses capacités à organiser des événements d'envergure.
De plus, cette contribution vient donner accès à un nombre important de citoyens et de parties prenantes de la Ville, ce qui représente un élément majeur de l'appropriation de la vision de l'événement, par ses publics cibles. Il s'agit aussi de l'occasion pour les 110 entrepreneurs des Parcours de la Ville de prendre part à l'ensemble des activités qui seront organisées par C2 Montréal. Il est à noter que l'événement parvient à attirer annuellement des milliers de participants (plus de 7 500 en 2019), ainsi que des conférenciers et experts de renommée mondiale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense supplémentaire de 350 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat.
Les versements passés et futurs respectent la source et la séquence suivantes :

Source budgétaire	**Plan d'action Entrepreneuriat - Axe 4**	**Plan d'action Partenariats stratégiques - Axe 5**	**Total**
2018	250 000$	0$	250 000$
2019	250 000$	0$	250 000$
2020	200 000$	350 000$	550 000$
2021	50 000$	0$	50 000$
Total 2020 et 2021 **TOTAL**			600 000$ 1 100 000$

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).
Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités entourant l'événement permettront de mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2020 : mise en oeuvre de la contribution financière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine GILBERT-BLANCHARD
Commissaire adjointe

Tél : 514 872-1546
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-29

Géraldine MARTIN
Directrice de l'entrepreneuriat

Tél : 514-872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN

Directrice
Tél :
Approuvé le : 2020-07-31

ADDENDA No1
MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION À UN ORGANISME

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **C2.MTL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 701-355, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H3B 1A5, agissant et représentée par Monsieur Jacques-André Dupont, président et chef de la direction, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 29 mars 2018, la Ville a approuvé, par résolution CG18 0176, la conclusion d'une convention de contribution à l'Organisme afin d'organiser l'événement annuel C2 Montréal (ci-après « Convention initiale »);

ATTENDU QUE selon la Convention initiale, la Ville doit verser à l'Organisme une somme maximale de sept cent cinquante mille dollars (750 000$) sur une période allant de 2018 à 2020;

ATTENDU QUE en raison de la crise de la COVID-19, l'édition 2020 de l'événement devant avoir lieu les 27, 28 et 29 mai n'a pas eu lieu tout comme celui de Movin'On prévu initialement le 3 et 5 juin 2020 et que ces deux événements seront remplacés par un seul événement principalement virtuel au mois d'octobre 2020;

ATTENDU QUE les résultats attendus du projet sont différents de ceux prévus à la Convention initiale et que certains volets ont été ajoutés.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de SIX CENT MILLE dollars (600 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet pour l'année 2020.

5.2 **Versements**

5.2.1 Pour l'année 2020 :

une somme maximale de QUATRE CENT mille dollars (400 000 $) à la signature de la convention;

une somme maximale de CENT CINQUANTE mille dollars (150 000$) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation.

5.2.2 Pour l'année 2021
une somme maximale de CINQUANTE mille dollars (50 000$) dans les trente (30) jours de la présentation du bilan annuel de la réalisation du projet, à la satisfaction du Directeur.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

2. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 15 novembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

3. L'annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 du présent addenda, faisant état de la description du projet;

4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

C2.MTL

Par : _____
Jacques-André Dupont, président et chef de la direction

Cet addenda a été approuvé par le…….. de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CG…….).

ANNEXE 1

Projet

C2 Montréal est un événement d'envergure internationale qui se déroule normalement sur trois jours, à la fin du mois de mai. Cette année, en raison de la crise de la COVID-19, l'événement n'a pas eu lieu et a été reporté au mois d'octobre 2020. Les activités (conférences, ateliers, maillage, etc.), se dérouleront entre ces dates, du lundi au vendredi, le tout majoritairement en ligne.

C2 Montréal est un événement phare de la créativité et de l'innovation à Montréal. Il attire chaque année des milliers de participants, dont plusieurs proviennent de l'étranger. De nombreux conférenciers de renom sont également invités durant l'événement. Il s'agit également d'une plateforme de rencontres d'affaires incontournable pour l'écosystème entrepreneurial. Depuis 2015, les entrepreneurs des Parcours entrepreneuriaux de la Ville prennent également part aux activités.

Pour l'édition 2020 de l'événement, il est proposé d'adapter l'événement en fonction du contexte entourant la COVID-19, en plus d'en bonifier le contenu à partir de thématiques rejoignant certains objectifs et priorités de la Ville.

Les actions couvertes par la contribution financière de la Ville sont :

1. Plateforme numérique – tenue d'activités avant et pendant l'événement,
2. Design des activités, en collaboration avec la Ville,
3. Mise à la disposition de billets pour les participants des Parcours entrepreneuriaux pour l'ensemble des activités de C2 Montréal,
4. Mise à la disposition de billets pour les citoyens et parties prenantes pour certaines activités,
5. Organisation logistique pour le volet présentiel (selon les normes établies par le gouvernement), le cas échéant.

Objectifs, description des actions et renseignements à fournir pour la reddition de comptes

1. **Plateforme numérique – tenue d'activités avant et pendant l'événement**

Objectif
Tenir l'ensemble des activités sur la plateforme numérique développée par C2 Montréal.

Description
Des activités préparatoires sont prévues en collaboration avec la Ville et ont comme objectif de faire découvrir certains éléments prévus lors de l'événement et ainsi susciter l'engagement des parties prenantes. Pour ce faire, quatre panels seront organisés et seront déployés virtuellement sur la plateforme fournie par l'organisme. Il est également discuté que deux activités supplémentaires, davantage dans une optique de mobilisation, soient organisées.

De plus, différents types d'activités seront organisés durant l'événement et seront orientés vers des objectifs spécifiques de la Ville :

- Annonces
- Conférences
- Ateliers de connexion
- Vitrine de projets

Il devra y avoir au minimum huit ateliers, ainsi qu'un minimum de cinq conférences.

En plus de mettre à disposition sa plateforme pour l'ensemble des activités mentionnées précédemment, l'organisme doit également offrir un support technique à l'ensemble des participants, des panélistes et toute autre personne devant utiliser la plateforme.

Les activités préparatoires et activités prévues lors de l'événement développées en collaboration spécifiquement avec la Ville (et décrites précédemment) sont ci-après désignées comme « activités identifiées ».

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Composantes de la plateforme numérique utilisées durant les activités

2. **Design des activités préparatoires et lors de l'événement**

Objectif

Contribuer à la conception des activités identifiées lors de l'événement en utilisant l'expertise de C2 Montréal.

Description

Le contenu des activités identifiées sera proposé par la Ville. La façon dont est articulée chacune des activités sera conceptualisée en collaboration avec l'organisme. Cela comprend entre autre la durée des activités, leur déroulement, ainsi que l'identification des intervenants les plus pertinents. Au besoin, l'organisme peut mettre à la disposition des animateurs d'ateliers, des modérateurs pour les panels, etc. Les honoraires et les frais liés à l'embauche de ces ressources devront être assumés par l'organisme. Les objectifs de chacune des activités seront élaborés en collaboration avec la Ville. L'expertise de l'organisme sera également mise à contribution afin de déterminer le nombre optimal d'activités et leur plage horaire.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Nombre d' « activités identifiées » organisées
- Liste des thématiques abordées
- Nombre de participants par activité

3. **Mise à la disposition de billets pour les participants des Parcours entrepreneuriaux pour l'ensemble des activités de C2 Montréal**

Objectif

Mettre à la disposition des entrepreneurs des Parcours entrepreneuriaux ainsi que de leur écosystème des billets pour assister à l'événement.

Description
L'événement C2 Montréal fait partie intégrante de la programmation des cinq Parcours entrepreneuriaux de la Ville (Parcours Innovation, Parcours développement durable, Cabinet Créatif, Parcours C3 et Aplomb MTL). Ainsi, l'organisme s'engage à offrir à chacune des entreprises participantes un (1) billet donnant accès à l'ensemble des activités de C2 Montréal. Ce billet doit donner accès aux mêmes types d'activités que les détenteurs de billets réguliers. Pour les entreprises, il est question de cent dix (110) billets. Des billets supplémentaires sont à prévoir pour les gens accompagnant les entreprises dans leur expérience. Le nombre exact de ce type de billets reste à déterminer. L'organisme doit également s'assurer de la gestion de ces billets et des invitations.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes
- Nombre de billets octroyés

4. **Mise à la disposition de billets pour les citoyens et parties prenantes pour les activités identifiées**

Objectif
Donner accès aux différentes parties prenantes de la Ville des accès selon les types d'activités.

Description
Les activités préparatoires identifiées ont notamment pour objectif de faire découvrir certaines priorités de la Ville aux citoyens. Dans cette optique, il est attendu que les citoyens, ainsi que les parties prenantes clés, selon les thématiques des activités préparatoires identifiées, puissent y assister de façon virtuelle. Ainsi, l'organisme s'engage à offrir des accès pour les activités préparatoires identifiées aux participants proposés par la Ville. Il s'assure également de la gestion de ces billets et des invitations.

Pour les activités identifiées et prévues lors de l'événement, les listes d'invités seront bâties par C2 Montréal. C'est également ce dernier qui donnera les accès et gérera les inscriptions. La Ville contribuera à l'identification de participants pertinents selon le type d'activités.

En plus des 110 billets offerts aux participants des Parcours, 240 autres billets donnant accès à l'ensemble de la programmation de C2 Montréal seront octroyés. De plus, 1 000 accès seront donnés à des participants afin qu'ils prennent part aux ateliers et conférences sur la plateforme de C2 Montréal. Afin de permettre une grande diffusion des conférences et annonces, celles-ci seront également diffusées sur les réseaux sociaux de C2 Montréal.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes
- Nombre de billets octroyés par activité
- Nombre d'accès octroyés par activité

5. **L'organisation logistique pour le volet présentiel (selon les normes établies par le gouvernement à ce moment), le cas échéant.**
Objectif

Organiser certaines activités dans un mode présentiel.

Description
Dans l'optique où les règles sanitaires le permettent, C2 Montréal pourrait organiser une activité collaborative, en mode présentiel, dans ses installations. Les frais liés à cette activité seront assumés par l'organisme. Le type d'activité ainsi que son contenu pourront être développés en collaboration avec la Ville. Il pourrait entre autre être envisagé d'offrir une performance artistique lors de l'événement clôture, par un artiste montréalais, aux frais de l'organisme.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes
- Nombre de personnes présentes à l'activité

Reddition de comptes et délai de transmission

- Un bilan des réalisations du moment de la signature de la convention, jusqu'à la fin de l'événement, transmis au plus tard le 1er mars 2021. En plus des éléments mentionnés précédemment, la reddition de comptes doit contenir les éléments suivants :
    - Le programme d'activités réalisé comprenant le nombre de conférenciers et d'ateliers, les thématiques couvertes ainsi que les outils technologiques utilisés lors de l'événement;
    - La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
    - Le nombre de participants qui se sont déplacés physiquement, le cas échéant;
    - Le nombre de visiteurs qui se sont connectés sur la plateforme et le nombre de visiteurs uniques au cours de l'événement, ventilés par catégorie et provenance;
    - La revue de presse de l'édition 2020;
    - Le nombre d'emplois rémunérés liés directement à la réalisation du projet, exprimé en année-personne.

Le bilan financier du projet (états des résultats) au plus tard le 1er mars 2021.

LISTE COMPLÈTE DES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES À C2 MTL

CG170088 (30 mars 2017) Accorder un soutien financier de 250 000 $ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de son événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175M $ avec le Gouvenement du Québec en 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG14077 (27 février 2014) Accorder un soutien financier de 200 000 $ annuellement pendant trois ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal \ Approuve un projet de convention à cet effet.

CG13 0126 (25 avril 2013) Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025.*

CG12 0081 (22 mars 2012) Accorder un soutien financier non récurrent de 82 000 $ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 140 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la première édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce.

CG12 0022 (26 janvier 2012) Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025.*

CE10 1699 (27 octobre 2010) Accorder un soutien financier de 50 000 $ à C2-MTL afin de lui permettre de compléter son montage financier et de planifier une conférence internationale sur la créativité et le commerce pour l'année 2010-2011.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207019001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver l'Addenda no 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL et accorder une contribution financière 350 000 $, majorant ainsi le montant total de l'entente de 750 000 $ à 1 100 000 $, suite au regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207019001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-31

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.45

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1203438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc, pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 225 798,66 $, taxes incluses (contrat : 1 114 362,42 $ + contingences : 111 436,24 $) - Appel d'offres public DP20022-182295-C - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 362,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP20022-182295-C;

2. d'autoriser une dépense de 111 436,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-06-29 10:35

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203438024**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc, pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 225 798,66 $, taxes incluses (contrat : 1 114 362,42 $ + contingences : 111 436,24 $) - Appel d'offres public DP20022-182295-C - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) traite la totalité du volume d'eaux usées de la grande région de Montréal, ce qui correspond à près de 45 % de celles du Québec. Dans l'optique d'améliorer la qualité des eaux traitées et de réduire la contamination microbiologique des eaux du fleuve Saint-Laurent, un procédé de désinfection à l'ozone sera ajouté à la fin du traitement existant.
Le choix technologique de l'ozonation comme procédé de désinfection des eaux usées a été fait et des audiences publiques ont été tenues au printemps de 2008. Le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation (appel d'offres 12-12107 en 2012) est en cours, l'appel d'offres pour la construction des bâtiments industriels, l'installation des équipements d'ozonation et l'interconnexion électromécanique des équipements du système de désinfection a été lancé le 16 juin 2020 et l'appel d'offres pour la conception-construction-opération-maintenance de l'unité de production oxygène est prévu être lancé en juillet 2020.

La route actuelle qui mène aux différents chantiers du futur projet de désinfection est formée de gravier et d'enrobé recyclé compacté. Elle fut conçue pour répondre à des besoins de circulation saisonniers et temporaires.

Lors de la réalisation du projet, cette route sera utilisée par un transit journalier important de camions de toutes dimensions et de travailleurs. Afin d'assurer un accès continu et sécuritaire aux chantiers, cette route doit être pavée sur toute sa longueur.

Un appel d'offres public a été publié le 6 mai 2020 sur le site SEAO et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 juin 2020. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Deux addenda ont été émis:

1. addenda 1 en date du 27 mai - prolongation de la période de visite obligatoire;
2. addenda 2 en date du 29 mai - question / réponse;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0163 - 26 mars 2015 - Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 $, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12107 – 2 soumissionnaires, un seul conforme. (1153334001)
CG14 0470 – 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 $ (1143334014).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de pavage du chemin menant aux futurs chantiers du projet de désinfection des eaux usées de la Station et au poste électrique qui alimentera la future usine d'ozonation.
Les travaux à réaliser comprennent:

- 740 mètres linéaires de rechargement et pavage;
- 822 mètres linéaires de décohésionnement (recyclage des pavages inutilisables en matériaux granulaires), rechargement et pavage.

Ils incluent entre autres des travaux de chaussée (rehaussement), d'infrastructures souterraines, de clôture et glissières, de terrassement ainsi que des travaux électriques.

Un montant correspondant à 10 % de la valeur du contrat est requis dans le cadre de ce projet, à titre de contingences, pour pallier aux imprévus.

JUSTIFICATION

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et quatre d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Eurovia Québec construction inc.	1 114 362,42 $	111 436,24 $	1 225 798, 66 $
Construction Viatrek inc.	1 248 720,48 $	124 872,05 $	1 373 592,53 $
Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc.	1 266 133,21 $	126 613,32 $	1 392 746,53 $
Roxboro excavation inc.	1 348 544,28 $	134 854,43 $	1 483 398,71 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 278 935,91 $	127 893,59 $	1 406 829,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-181 030,84 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-12,87 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	147 793,87 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	12,06 %

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation réalisée est favorable de 12,87 %. Les travaux de rehaussement de la chaussée (section 2 de 5 du bordereau de soumission) qui incluent le nettoyage, le décohésionnement et l'enrobé bitumineux expliquent 100 % de cet écart.

Ces mêmes travaux expliquent aussi 100 % de l'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire et le plus bas.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Eurovia Québec Construction inc. 4085 rang St-Elzéar Est, Laval, QC H7E 4P2 (NEQ: 1169491884) n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu’au 31 août 2020.

Conformément au décret 795-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Eurovia Québec inc. détient une attestation valide de l’Autorité des Marchés Publics. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600 est de 1 225 798,66 $, contingences et taxes incluses.
Ceci représente un montant de 1 119 317,56 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'était pas approuvé, le projet de désinfection des eaux usées pourrait être retardé. Il faudrait également prévoir des réclamations de la part des entrepreneurs pour des bris de véhicules ou des marchandises endommagées, à cause du mauvais état des routes. Lors de pluies intenses, durant les périodes de gel et de dégel, le chemin pourrait ne pas être accessible.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier: 27 août 2020
Début des travaux: 7 septembre 2020
Fin des travaux: 28 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2020-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-06-25

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000230492
N° de demande :	1731535319
N° de confirmation de paiement :	000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : DP20022-182295-C
Numéro de référence : 1369753
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Aménagement des chemins du Golf et du poste électrique – Secteur 600

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1738825)** 2020-05-07 14 h 38 **Transmission :** 2020-05-07 14 h 38	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 514 370-8371 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1740814)** 2020-05-12 15 h 29 **Transmission :** 2020-05-13 5 h 03	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1738695)** 2020-05-07 11 h 58 **Transmission :** 2020-05-07 11 h 58	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1738980)** 2020-05-08 7 h 07 **Transmission :** 2020-05-08 7 h 07	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Johanne Durocher Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1739050)** 2020-05-08 8 h 39 **Transmission :** 2020-05-08 8 h 57	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pavage Des Moulins Inc. 1036 rue Nationale Terrebonne, QC, J6W 6B4 http://www.pavagedesmoulins.com	Monsieur André Marchand Téléphone : 450 961-3636 Télécopieur : 450 961-3737	**Commande : (1739288)** 2020-05-08 12 h 09 **Transmission :** 2020-05-08 14 h 42	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Caroline Tapp Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur :	**Commande : (1740620)** 2020-05-12 13 h 07 **Transmission :** 2020-05-12 13 h 07	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1738891)** 2020-05-07 16 h 16 **Transmission :** 2020-05-07 16 h 16	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1746049)** 2020-05-25 14 h 42 **Transmission :** 2020-05-25 14 h 42	3320965 - Addenda 1 2020-05-27 10 h 15 - Courriel 3322678 - Addenda 2 2020-05-29 8 h 27 - Courriel 3327220 - DP20022-182295-C Enregistrement ouverture publique 2020-06-05 7 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc, pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 225 798,66 $, taxes incluses (contrat : 1 114 362,42 $ + contingences : 111 436,24 $) - Appel d'offres public DP20022-182295-C - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1203438024_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-18

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.46

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1208661001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michauville inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes incluses (contrat : 5 413 500,00 $; contingences : 676 687,50 $; incidences : 433 080,00 $ - Appel d'offres publics n° 10388 - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville, pour une somme de 5 413 500,00 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public n° 10388;
Dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes incluses (contrat : 5 413 500,00 $; contingences : 676 687,50 $; incidences : 433 080,00 $ - Appel d'offres publics n° 10388 - (2 soumissionnaires)**;**

2. d'autoriser un montant de 676 687,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant de 433 080,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 96,17 % du coût total des travaux par l'agglomération pour un montant de 6 273 752,07 $, taxes incluses et à 3,83 % du coût total des travaux, soit un montant de 249 515,43 $, taxes incluses, par la Ville de Westmount.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 11:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208661001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michauville inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes incluses (contrat : 5 413 500,00 $; contingences : 676 687,50 $; incidences : 433 080,00 $ - Appel d'offres publics n° 10388 - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Melville et Clarke, et la conduite d'eau de 350 mm sous l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest, ont subi plusieurs bris depuis leur installation. En effet, la conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, installée en 1901 (119 ans) a eu 5 bris au cours des 10 dernières années et celle sous la rue Clarke a enregistré 5 bris depuis son installation.
Ces deux conduites importantes pour l'alimentation assurent le transport (réseau principal) et la distribution d'eau (réseau secondaire) pour les citoyens se trouvant sur le boulevard de Maisonneuve Ouest et de l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville. L'ensemble des structures des chambres de vannes situées sur les tronçons concernés sont dans un état vétuste. La majorité des vannes sont non étanches ou non fonctionnelles.

Considérant l'historique de bris et l'âge des conduites, la Direction de l'eau potable (DEP) recommande la réhabilitation de ces tronçons de conduites et le remplacement des chambres de vannes. Ces travaux permettront d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer la pérennité des actifs et de contribuer au rattrapage du déficit de maintien.

La Ville de Westmount a demandé à la Ville de Montréal d'intégrer aux travaux de

réhabilitation des conduites principales la reconstruction des conduites secondaires aux intersections des avenues Metcalfe, Kensington, Redfern et Kitchener. L'objectif de cette intégration aux travaux de la DEP est d'éviter à la Ville de Westmount de venir effectuer des travaux ultérieurement à proximité des conduites d'eau principales. Le détail des travaux sur les conduites secondaires a été inclus au Cahier des charges et a été identifié de manière distincte.

La réalisation d'un projet intégré en partenariat avec la Ville de Westmount et les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement des conduites d'aqueduc tout en limitant considérablement les impacts sur les citoyens. De plus, les travaux de réhabilitation de conduites d'eau principales et secondaires par la technique de chemisage s'inscrivent dans la stratégie de gestion des infrastructures et présentent des avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- La réduction des perturbations sur les infrastructures souterraines environnantes;
- De réduire la durée des travaux comparativement à des travaux de reconstruction complète;
- La réduction des excavations, la gestion des sols ainsi que la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- La réduction des impacts négatifs que constituent des travaux dans un milieu de vie résidentiel.

L'appel d'offres public n°10388 a été publié dans Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 21 mai 2020. La durée de la publication a été de 33 jours calendaires. La validité des soumissions est de 120 jours calendaires suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (23 juin 2020), soit jusqu'au 21 octobre 2020.

2 addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Addenda 1 : émis le 2 juin 2020, modifiant le Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS), le document normalisé "répertoire des prix unitaires pour les travaux d'infrastructures" (DTNI-11A et le bordereau des soumissions).

Addenda 2 : émis le 12 juin 2020, modifiant le Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) et le bordereau des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau principale de 350 mm de diamètre sous l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest, et d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Melville et Clarke.
Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 350 mm sur une longueur de 155 mètres;
- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 400 mm sur une longueur de 485 mètres;
- La reconstruction de conduites d'eau principales et secondaires;
- La reconstruction de chambres de vannes sur les conduites d'eau principales;
- Le remplacement de branchements d'eau.

Le projet prévoit la remise en état des lieux tel que l'existant.

Le contrat doit être réalisé en 2 phases où :

- La phase 1 doit être réalisée dès l'automne 2020 jusqu'au 18 décembre 2020;
- La phase 2 doit être réalisée dès le printemps 2021 (avril 2021) pour se terminer à l'automne 2021.

L'Entrepreneur dispose de 102 jours calendaires pour compléter la phase 1 et de 154 jours calendaires pour compléter la phase 2.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 676 687,50 $, taxes incluses, soit 12,5 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier. La DEP a porté la valeur des travaux contingents à 12,5 % considérant les risques des travaux, la proximité des travaux des infrastructures souterraines tel que le réseau souterrain moyenne tension d'Hydro-Westmount, la présence de conduites haute pression d'Énergir et les risques des travaux.

Des frais incidents de 433 080,00 $, taxes incluses, ont été prévus, soit 8 % du montant des travaux, afin de défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- Le déplacement d'une conduite de gaz d'Énergir sur l'avenue Clarke pour permettre nos travaux;
- La protection et le déplacement d'utilités publiques imprévus (massifs de Bell, conduites de gaz d'Énergir et massifs d'Hydro-Westmount);
- Le contrôle qualitatif des matériaux.

L'Entrepreneur est tenu d'avoir complété les travaux de chacune des phases dans les délais contractuels indiqués au Cahier des charges. Tout retard non justifié entraîne l'application de l'article 5.1.14.3 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), soit 0,1 % du prix du contrat octroyé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité ne sera jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10388, il y a eu 4 preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO, et 2 soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges est jointe au dossier. 2 preneurs n'ont pas déposé de soumission :
- 1 est un fournisseur de produits de béton préfabriqués;
- 1 n'a pas justifié ses motifs.

Après l'analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les 2 soumissionnaires sont conformes et que Les Entreprises Michaudville inc. présentent la soumission la plus basse conforme.

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	5 413 500,00 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	5 917 559,74 $
Dernière estimation réalisée	4 772 143.35 $
Coûts moyen des soumissions conformes ($) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission conforme) / la plus basse des soumissions conformes) x 100	5 665 529,87 $ 4,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumissions conformes ($) (la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse soumissions conformes (%) ((la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse des soumissions conformes) x100	504 059,74 $ 9,31 %
Écart entre la plus basse et la dernière estimation ($) (la plus basse soumission conforme - la dernière estimation) Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%) ((la plus basse soumission conforme - la dernière estimation) / la dernière estimation) x100	641 356,65 $ 13,44 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart défavorable de 13,44 %, soit 641 356,65 $, taxes incluses (sans les contingences), par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

L'écart provient principalement des items liés à l'alimentation temporaire en eau potable, à la fourniture et la pose de la gaine et au maintien de la circulation :

- Environ 33 % des écarts, soit 212 388,00 $, se trouvent dans les items 42 et 43 liés au réseau d'alimentation temporaire en eau potable;
- Environ 47 % des écarts, soit 303 000,00 $, se trouvent dans les items 46 et 47 liés à la fourniture et la pose de la gaine;
- Environ 21 % des écarts, soit 135 000,00 $, se trouvent dans les items 63 à 65 liés au maintien de la circulation.

Les écarts expliqués ci-dessus correspondent à 101,% de l'écart de 641 356,65 $ compte tenu du fait que d'autres items présentaient un écart favorable.

De plus, l'écart entre le 2e soumissionnaire et le soumissionnaire recommandé est de 9,31 %, soit 504 059,74 $, taxes incluses (sans les contingences).

L'écart provient principalement des items liés au remplacement en tranchée des conduites d'eau, soit les items 6 à 11. L'écart compilé de ces items est de 516 123,00 $, ce qui correspond à un écart d'environ 9,61 % sur le prix du soumissionnaire recommandé.

Les validations requises ont été faites, indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des Entreprises Non Admissibles. Le soumissionnaire recommandé a également fourni une Attestation de Revenu Québec valide au moment du dépôt de sa soumission.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics, en vertu du décret 1049-2013 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des Marchés Publics.

Le soumissionnaire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., est conforme en vertu de la Politique de Gestion Contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

La DEP recommande:

d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant de 5 413 500,00 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 5 413 500,00 $, taxes incluses.

La dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 676 687,50 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 433 080,00 $, taxes incluses, pour les incidences.

Ce coût total est réparti entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités suivantes :

Au budget d'agglomération - DEP :

96,17 % au PTI de la DEP, pour un montant de 6 273 752,07 $, taxes incluses, soit un coût net de 5 728 771,87 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 4 583 017,50 $ au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). L'emprunt net de 1 145 754,37 $ est à la charge des villes reconstituées.

Au budget de la Ville de Westmount :

Le coût des travaux de la Ville de Westmount représente 3,83 % du coût total des travaux, soit un montant
de 249 515,43 $, taxes incluses, incluant les incidences. Ces coûts seront entièrement assumés par la
Ville de Westmount.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites permet de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*
Les travaux de reconstruction des chambres de vannes, incluant le remplacement des vannes et de la tuyauterie intérieure, permettent de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, au 27 août 2020, soit la date du conseil d'agglomération, les travaux prévus à l'automne 2020 (phase 1) ne pourront être réalisés à cette période. Le cas échéant, il faudra procéder à une refonte de la planification du phasage des travaux au Cahier des charges et de procéder à un autre processus d'appel d'offres et de défrayer les coûts afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.
Un article au bordereau a été ajouté en Addenda 2 afin de rénumérer l'Entrepreneur pour les mesures sanitaires supplémentaires qu'il doit mettre en place en lien avec la COVID-19. Cet item est relié au Guide des normes sanitaires en milieu de travail - COVID-19 produit par la CNESST. L'item est payable par mois d'exécution de travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communications seront élaborées en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2020

- Mobilisation du chantier (phase 1) : Septembre 2020
- Délai contractuel (phase 1) : 102 jours calendaires
- Suspension des travaux (phase 1) : 18 décembre 2020
- Mobilisation chantier (phase 2) : Avril 2021
- Délai contractuel (phase 2) : 154 jours calendaires
- Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurence MARCHAND, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEBLANC
Ingénieur

Tél : 514.872.6813
Télécop. :

Serge Martin Paul
Chef de section, projets de réhabilitation
514-872-9557

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-10

Jean-François DUBUC
Division projets réseau principal

Tél : 514-872-4647
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-07-30

Tableau A – Caractéristiques du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Clarke

Boulevard De Maisonneuve, entre les avenues Clarke et Melville. Avenue Clarke, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Rue Saint-Catherine entre les avenues Clarke et Melville	
Ville : Westmount ▭ : limite des travaux	
Sens de la circulation :	- Boulevard De Maisonneuve : sens unique en direction ouest - Avenue Clarke : Bidirectionnelle en direction nord et sud - Rue Sainte-Catherine : Bidirectionnelle en direction est et ouest
Géométrie :	**De Maisonneuve :** - Une (1) voie de circulation et une (1) voie de stationnement; - Piste cyclable bidirectionnelle; - Trottoir des deux (2) côtés de la rue (côté nord et sud). **Clarke :** - Une (1) voie de circulation et une (1) voie de stationnement par direction; - Trottoir des deux (2) côtés de la rue (côté est et ouest). **Sainte-Catherine :** - Une (1) voie de circulation et une (1) voie de stationnement par direction; - Trottoir des deux (2) côtés de la rue (côté nord et sud).

Boulevard De Maisonneuve, entre les avenues Clarke et Melville. Avenue Clarke, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Rue Saint-Catherine entre les avenues Clarke et Melville	
Intersections :	- Maisonneuve/ Clarke « + » ; - Maisonneuve/ Kitchener « T »; - Maisonneuve/ Redfern « + »; - Maisonneuve/ Kensington « + »; - Maisonneuve/ Metcalfe « + »; - Maisonneuve/ Melville « T »; - Sainte-Catherine/ Clarke « + »; - Sainte-Catherine/ Redfern « T »; - Sainte-Catherine/ Kensington « T »; - Sainte-Catherine/ Metcalfe « + »; - Sainte-Catherine Melville « T ».
Largeur de la chaussée :	- ± 8.2 m pour le boulevard De Maisonneuve; - ± 11.3 m pour l'avenue Clarke; - ± 14.2 m pour la rue Sainte-Catherine.
Catégorie :	- Maisonneuve : locale; - Clarke : locale; - Sainte-Catherine : artère secondaire.
Réseau de camionnage :	- Maisonneuve : interdit, excepté livraison locale - Clarke : permis de jour, mais interdit entre 19h et 7h; - Sainte-Catherine : permis de jour, mais interdit entre 19h et 7h.
Transport en commun :	- Maisonneuve : non; - Clarke : non; - Sainte-Catherine : route 63 et 90.
Zonage :	- Résidentiel et commercial (écoles, hôtel, paroisse, etc.)
Feux de circulation	- Intersection Maisonneuve/ Metcalfe; - Intersection Maisonneuve/ Clarke; - Intersection Sainte-Catherine/ Clarke; - Intersection Sainte-Catherine/ Redfern; - Intersection Sainte-Catherine/ Metcalfe.
Commerces/ Zones de livraison :	- Maisonneuve et Clarke : non (zone résidentielle); - Sainte-Catherine : oui.
Signalisation :	**Boul. De Maisonneuve, entre les avenues Melville et Clarke:** - Vitesse affichée : 30 km/h sur le boulevard De Maisonneuve (zone scolaire); - Stationnement interdit du côté nord les mardis, entre 9h et 11h, du 1er avril au 30 novembre; - Stationnement interdit en face de la paroisse Saint-Léon de Westmount; - Stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 4311 De Maisonneuve; - Aucun stationnement du côté sud (présence d'une piste cyclable).

Boulevard De Maisonneuve, entre les avenues Clarke et Melville. Avenue Clarke, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Rue Saint-Catherine entre les avenues Clarke et Melville	
Signalisation : (suite)	**Avenue Clarke :** - Vitesse affichée : 30 km/h sur l'avenue Clarke, entre le boul. De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine (zone scolaire); - Stationnement interdit en tout temps du côté ouest, entre le boul. De Maisonneuve et le 285 avenue Clarke. - Stationnement interdit en tout temps sauf le samedi et dimanche, entre 9h et 19h vis-à-vis le 285 avenue Clarke du côté ouest; - Stationnement interdit en tout temps du côté ouest, entre le 285 avenue Clarke et la rue Sainte-Catherine. - Stationnement interdit en tout temps du côté est, entre le boul. De Maisonneuve et le 285 avenue Clarke. - Stationnement interdit du côté est entre le 285 avenue Clarke et la rue Sainte-Catherine les vendredis, entre 12h et 14h30, du 1er avril au 30 novembre. De plus, entre 9h et 18h, il est permis uniquement d'être stationné deux (2) heures. **Sainte-Catherine :** - Stationnement interdit du côté nord entre les avenues Clarke et Melville uniquement lorsque les feux sont allumés. Lorsque permis, le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 18h. - Arrêt interdit du côté sud entre les avenues Clarke et Melville du lundi au vendredi entre 8h et 9h. - Stationnement interdit du côté sud entre les avenues Clarke et Melville uniquement lorsque les feux sont allumés. Lorsque permis, le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 18h.
Écoles/corridors scolaires/ CPE :	- Deux (2) écoles primaires proches du secteur des travaux; - Une (1) garderie sur la rue Sainte-Catherine, à la hauteur de l'avenue Metcalfe.
Services d'urgence :	- Aucun service.
Mobilier sur la chaussée :	- Pots de fleurs en bétons sur De Maisonneuve, à la hauteur des avenues Redfern et Melville.
Autres chantiers à proximité :	- À coordonner lorsque requis
Autres particularités :	- Piste cyclable bidirectionnelle protégée sur le boul. De Maisonneuve; - Présence du parc Westmount : à l'ouest de l'avenue Melville; - Station BIXI sur l'avenue Melville à l'intersection Maisonneuve; - Tour à condo sur l'avenue Clarke (**Royal Appartements Westmount**), au nord de la rue Sainte-Catherine; - Tour à condo à l'intersection de l'avenue Clarke et du boul. De Maisonneuve : **Clarke Avenue Condominium**.

3. Lois, règlements, Normes et références

Aucune exigence complémentaire.

4. Définition et acronymes

Aucune définition complémentaire.

Objet : Répartition du coût des travaux pour le GDD 1956088022

Intitulé du dossier:
Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10388 - (2 soumissionnaires)

Projet PTI :	DEP	Westmount	DEP	Westmount	
No de sous-projet si créé:	Réhabilitation Conduites principales	Reconstruction de conduites secondaires	Réhabilitation Conduites principales	Reconstruction de conduites secondaires	
# projet PTI					
# sous-projet	1956088022		1956088022		
# SIMON					
	2020	2020	2021	2021	Total (taxes incluses)
soumission+ contingences (taxes incluses)	1 995 687,01 $	6 719,55 $	3 861 550,40 $	226 230,54 $	6 090 187,50 $
Incidences reliées aux travaux (taxes incluses)	88 697,20 $	298,65 $	171 624,46 $	10 054,69 $	270 675,00 $
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif (taxes incluses)	53 218,32 $	179,19 $	102 974,68 $	6 032,81 $	162 405,00 $
Total (taxes incluses)	2 137 602,53 $	7 197,39 $	4 136 149,54 $	242 318,04 $	6 523 267,50 $

Coûts par sous-projet					Totaux
1. Dépense totale autorisée (GDD) taxes incluses :	**2 137 602,53 $**	**7 197,39 $**	**4 136 149,54 $**	**242 318,04 $**	6 523 267,50 $
2. Montant du contrat de base (taxes incluses) :	**1 773 944,01 $**	**5 972,94 $**	**3 432 489,24 $**	**201 093,81 $**	5 413 500,00 $
3. Contingences autorisée (taxes incluses) :	**221 743,00 $**	**746,62 $**	**429 061,16 $**	**25 136,73 $**	676 687,50 $
4. Incidence totale autorisée (taxes incluses) :	**141 915,52 $**	**477,83 $**	**274 599,14 $**	**16 087,50 $**	433 080,00 $
4.1 Incidence reliée au frais de Laboratoire	**53 218,32 $**	**179,19 $**	**102 974,68 $**	**6 032,81 $**	162 405,00 $
4.2 Incidences (autres)	**88 697,20 $**	**298,65 $**	**171 624,46 $**	**10 054,69 $**	270 675,00 $
5. Pourcentage	**32,77%**	**0,11%**	**63,41%**	**3,71%**	100,00%

Coûts totaux

1. Dépense totale autorisée (GDD) taxes incluses :	**6 523 267,50 $**
2. Montant du contrat de base (taxes incluses) :	**5 413 500,00 $**
3. Contingences autorisée (taxes incluses) :	**676 687,50 $**
4. Incidence totale autorisée (taxes incluses) :	**433 080,00 $**
4.1 Incidence reliée au frais de Laboratoire	**162 405,00 $**
4.2 Incidences (autres)	**270 675,00 $**

Coût total Westmount 2020-2021		Coût total Agglomération 2020-2021	
2020	2021	2020	2021
7 197,39 $	242 318,04 $	2 137 602,53 $	4 136 149,54 $
Total : 2020-2021	**249 515,43 $**	Total : 2020-2021	**6 273 752,07 $**

Date: 2020-07-06
Par (nom de l'ingénieur): Philippe Leblanc, ing. #OIQ :5019357

Révision 00

Frais incident Labo 3%
Frais incident Autres 5%

Calcul des montants nets (se fait automatiquement)

	DEP	Westmount	DEP	Westmount	
	Réhabilitation Conduites principales	Reconstruction de conduites secondaires	Réhabilitation Conduites principales	Reconstruction de conduites secondaires	
# projet PTI					
# sous-projet	1856088049		1856088049		
# SIMON					Total (taxes nettes)
Année	2020	2020	2021	2021	
soumission+ contingences	1 822 328,24 $	6 135,85 $	3 526 110,22 $	206 578,63 $	5 561 152,94 $
Incidences reliées aux travaux	80 992,37 $	272,70 $	156 716,01 $	9 181,27 $	247 162,35 $
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif	48 595,42 $	163,62 $	94 029,61 $	5 508,76 $	148 297,41 $
Total (taxes nettes)	1 951 916,03 $	6 572,17 $	3 776 855,84 $	221 268,67 $	5 956 612,71 $

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Michaudville Prix unitaire	Michaudville Montant	Westmount / Travaux / coûts directs Prix unitaire	Westmount / Travaux / coûts directs Montant
Organisation de chantier								
1	**II-IS-1100**	Assurances, garanties et frais généraux de Chantier	1,00	global	329 000,00 $	329 000,00 $		
2	**II-AS-1200**	Bureau de chantier (CCAS)	2,00	unité	10 265,00 $	20 530,00 $		
3	**II-AS-1300**	Propreté (CCAS)	1,00	global	20 276,87 $	20 276,87 $		
4	**II-AS-1400**	Déneigement (CCAS) (provisoire)	3,00	unité	4 550,00 $	13 650,00 $		
4.1	**II-AS-1500**	Épandage d'abrasifs (CCAS) (provisoire)	4,00	unité	2 275,00 $	9 100,00 $		
5	**II-AS-1600**	Mesures sanitaires supplémentaires selon le Guide COVID-19	11,00	unité	500,00 $	5 500,00 $		
DTNI-1A : Travaux de conduites d'eau potable et de conduite d'égout								
		Famille 1000 – Conduite d'eau proposée (tranchée unique)						
		Sous famille 1100- Conduite d'eau proposée en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)						
6	**II-1A-1102**	Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	12,00	m.l.	1 136,00 $	13 632,00 $		
6.1	**II-1A-1102**	Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique) (Westmount)	43,00	m.l.	1 136,00 $	48 848,00 $	1 136,00 $	48 848,00 $
7	**II-1A-1103**	Conduite d'eau proposée 250 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique) (Westmount)	25,00	m.l.	1 163,00 $	29 075,00 $	1 163,00 $	29 075,00 $
8	**II-1A-1104**	Conduite d'eau proposée 300 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	5,00	m.l.	1 196,00 $	5 980,00 $		
9	**II-1A-1105**	Conduite d'eau proposée 350 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	55,00	m.l.	1 260,00 $	69 300,00 $		
10	**II-1A-1106**	Conduite d'eau proposée 400 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	20,00	m.l.	1 321,00 $	26 420,00 $		
11	**II-1A-1108**	Conduite d'eau proposée 500 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	35,00	m.l.	1 417,00 $	49 595,00 $		
		Famille 3000 – Conduite d'eau existante						
		Sous famille 3100- Conduite d'eau à abondonner						
12	**II-1A-3101**	Conduite d'eau à abandonner par remplissage (DTSI-O)	12,00	m^3	600,00 $	7 200,00 $		
		Famille 4000 - Branchement d'eau						
		Sous famille 4200- Branchement d'eau de 50mm et moins sur conduite existante						
13	**II-1A-4201**	Branchement d'eau de 50mm et moins en excavation sur conduite existante	25	unité	9 993,00 $	249 825,00 $		
14	**II-1A-4202**	Branchement d'eau de 50mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante	39	unité	9 624,00 $	375 336,00 $		
		Sous famille 4500- Branchement d'eau de 100mm et plus sur conduite existante						
15	**II-1A-4502**	Branchement d'eau de 150 mm sur conduite existante	4,00	unité	24 756,00 $	99 024,00 $		
16	**II-1A-4503**	Branchement d'eau de 200 mm sur conduite existante	1,00	unité	27 775,00 $	27 775,00 $		
		Famille 5000 - Chambre de vanne						
		Sous-Famille 5100 – Chambre de vanne préfabriquée sur conduite proposée						
17	**II-1A-5102**	Chambre de vanne préfabriquée 1750 x 1550 sur conduite proposée de 200 mm	1,00	unité	26 404,00 $	26 404,00 $		
18	**II-1A-5105**	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite proposée de 350 mm	2,00	unité	50 198,00 $	100 396,00 $		
19	**II-1A-5106**	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite proposée de 400 mm	2,00	unité	39 892,00 $	79 784,00 $		
20	**II-1A-5108**	Chambre de vanne préfabriquée 3048 x 3048 sur conduite proposée de 500 mm	1,00	unité	85 727,00 $	85 727,00 $		

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

					Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs	
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant
		Sous-Famille 5200 – Chambre de vanne préfabriquée sur conduite existante						
21	II-1A-5205	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite existante de 350 mm	1,00	unité	58 207,00 $	58 207,00 $		
22	II-1A-5206	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite existante de 400 mm	3,00	unité	47 901,00 $	143 703,00 $		
		Sous-Famille 5300 – Chambre de vanne existante						
23	II-1A-5302	Chambre de vanne à enlever (DTSI-O)	7,00	unité	250,00 $	1 750,00 $		
23.1	II-1A-5302	Chambre de vanne à enlever (DTSI-O) (Westmount)	1,00	unité	250,00 $	250,00 $	250,00 $	250,00 $
		Famille 6000 - Vanne						
		Sous-Famille 6100 – Nouvelle vanne sur conduite proposée						
24	II-1A-6102	Nouvelle vanne 150 mm sur conduite proposée	4,00	unité	2 355,00 $	9 420,00 $		
25	II-1A-6103	Nouvelle vanne 200 mm sur conduite proposée (Westmount)	3,00	unité	3 139,00 $	9 417,00 $	3 139,00 $	9 417,00 $
26	II-1A-6104	Nouvelle vanne 250 mm sur conduite proposée (Westmount)	2,00	unité	4 226,00 $	8 452,00 $	4 226,00 $	8 452,00 $
		Sous-Famille 6400 – Nouvelle vanne dans chambre de vanne préfabriquée						
27	II-1A-6401	Nouvelle vanne 350 mm dans chambre de vanne préfabriquée (DTSI-O)	3,00	unité	10 010,00 $	30 030,00 $		
		Sous-Famille 6500 – Fourniture des accessoires pour l'installation des vannes fournies par la Ville						
28	II-1A-6501	Accessoires pour vanne 400 mm (DTSI-O)	5,00	unité	1 424,00 $	7 120,00 $		
29	II-1A-6502	Accessoires pour vanne 500 mm (DTSI-O)	1,00	unité	2 136,00 $	2 136,00 $		
		Sous-Famille 6600 – Remplacement de vanne dans chambre de vanne existante						
30	II-1A-6601	Remplacement de vanne 200 mm dans chambre de vanne existante (DTSI-O) (Westmount)	1,00	unité	5 765,00 $	5 765,00 $	5 765,00 $	5 765,00 $
		Famille 7000 – Poteau d'incendie						
		Sous-Famille 7100 – Nouveau poteau d'incendie						
31	II-1A-7102	Nouveau poteau d'incendie sur une conduite existante	1,00	unité	21 441,00 $	21 441,00 $		
		Sous-Famille 7200 – Poteau d'incendie existant						
32	II-1A-7201	Poteau d'incendie à remplacer	4,00	unité	22 374,00 $	89 496,00 $		
		Famille 8000 – Essais et contrôle sur les conduites d'eau						
33	II-1A-8101	Essais et contrôle sur les conduites d'eau	6,00	unité	1 424,00 $	8 544,00 $		
34	II-1A-8102	Désinfection des conduites d'eau	5,00	unité	1 424,00 $	7 120,00 $	1 424,00	7 120,00 $
		Famille 13000 – Branchement d'égout						
		Sous-Famille 13300 – Réparation de branchement d'égout existant						
35	II-1A-13301	Réparation de branchement d'égout existant (provisoire)	15,00	m.l.	256,00 $	3 840,00 $		
		Famille 18000 – Divers						
		Sous-Famille 18100 – Fosse d'exploration						
36	II-1A-18101	Fosse d'exploration par excavation (provisoire)	15,00	m³	128,00 $	1 920,00 $		
37	II-1A-18104	Fosse d'exploration pour branchement d'eau par creusage pneumatique ou hydro-excavation (DTSI-O)	50,00	unité	443,00 $	22 150,00 $		
38	II-1A-18105	Fosse d'exploration pour dégagement massif Hydro-Westmount par creusage pneumatique ou hydro-excavation (DTSI-O)	5,00	unité	507,00 $	2 535,00 $		
		Sous-Famille 18200 – Excavation par creusage pneumatique ou hydro-excavation						
39	II-1A-18202	Excavation par creusage pneumatique ou hydro-excavation (DTSI-O) (provisoire)	15,00	heure	507,00 $	7 605,00 $		
		Sous-Famille 18300 – Isolant thermique						
40	II-1A-18301	Isolant thermique	20,00	m²	58,00 $	1 160,00 $		
		Sous-Famille 18600 – Insertion d'une vanne sous pression						
41	II-1A-18601	Insertion d'une vanne sous pression (DTSI-O)	1,00	unité	77 437,00 $	77 437,00 $		

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs	
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant
DTNI-1B : Réseau d'alimentation temporaire en eau potable										
		Famille 1000 – Réseau d'alimentation temporaire								
		Sous-Famille 1100 – Réseau d'alimentation temporaire								
42	**II-1B-1102**	Réseau d'alimentation temporaire pour la phase 1 (DTSI-O)	1,00	global	140 236,00	$ 140 236,00 $				
43	**II-1B-1103**	Réseau d'alimentation temporaire pour la phase 2 (DTSI-O)	1,00	global	242 152,00	$ 242 152,00 $				
DTNI-2A : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage										
		Famille 1000 – Travaux préliminaires								
		Sous-Famille 1100 – Travaux préliminaires								
44	**II-2A-1102**	Localisation et vérification des branchements d'eau pour la phase 1 (DTSI-RA)	1,00	unité	2 335,00	$ 2 335,00 $				
45	**II-2A-1103**	Localisation et vérification des branchements d'eau pour la phase 2 (DTSI-RA)	1,00	unité	4 670,00	$ 4 670,00 $				
		Famille 2000 – Travaux de chemisage								
		Sous-Famille 2100 – Chemisage de conduite d'eau								
46	**II-2A-2105**	Chemisage de conduite d'eau 350 mm	155,00	m.l.	1 350,00	$ 209 250,00 $				
47	**II-2A-2106**	Chemisage de conduite d'eau 400 mm	485,00	m.l.	1 450,00	$ 703 250,00 $				
		Famille 3000 – Divers								
		Sous-Famille 3100 – Chemisage de conduite d'eau								
48	**II-2A-3101**	Mobilisation supplémentaire pour chemisage (DTSI-RA) (provisoire)	2,00	unité	9 000,00	$ 18 000,00 $				
DTNI-3A : Travaux de trottoir, bordure, terre-plein central, îlot et muret de soutènement										
		Famille 1000 – Trottoir								
		Sous-Famille 1100 – Nouveau trottoir en béton								
49	**II-3A-1101**	Trottoir monolithe en béton	300,00	m²	345,00	$ 103 500,00 $				
		Sous-Famille 1200 – Matériaux métalliques								
50	**II-3A-1201**	Treillis métallique	150,00	m²	46,00	$ 6 900,00 $				
		Sous-Famille 1300 – Nouveau trottoir en enrobé								
51	**II-3A-1302**	Trottoir et bordure temporaire en enrobé (provisoire)	100,00	m²	69,00	$ 6 900,00 $				
		Sous-Famille 1400 – Trottoir existant								
52	**II-3A-1402**	Enlèvment de trottoir en enrobé (provisoire)	100,00	m²	24,00	$ 2 400,00 $				
		Famille 4000 – Îlot en béton								
		Sous-Famille 4100 – Nouvel îlot en béton								
53	**II-3A-4101**	Îlot en béton	10,00	m²	345,00	$ 3 450,00 $				
		Famille 7000 – Aménagement								
		Sous-Famille 7100 – Réfection derrière l'élément construit								
54	**II-3A-7104**	Nivellement des pavés de béton existants	42,00	m²	155,00	$ 6 510,00 $				
		Famille 8000 – Divers								
		Sous-Famille 8100 – Traverse des piétons en béton								
55	**II-3A-8101**	Traverse des piétons en béton	130,00	m²	200,00	$ 26 000,00 $				
55.1	**II-3A-8101**	Traverse des piétons en béton (Westmount)	95,00	m²	200,00	$ 19 000,00 $	200,00	$ 19 000,00 $		

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

						Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs	
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire	Montant		Prix unitaire	Montant
DTNI-3B : Travaux de chaussée									
		Famille 4000 – Réfection de coupe							
		Sous-Famille 4300 – Réfection de coupe - Chaussée mixte							
56	**II-3B-4303**	Réfection de coupe - Chaussée mixte (autre que locale) (DTSI-V)	730,00	m²	265,00 $	193 450,00 $			
56.1	**II-3B-4303**	Réfection de coupe - Chaussée mixte (autre que locale) (DTSI-V) (Westmount)	90,00	m²	265,00 $	23 850,00 $		265,00 $	23 850,00 $
		Sous-Famille 4500 – Réfection de coupe après planage							
57	**II-3B-4510**	Réfection de coupe après planage (DTSI-V) (provisoire)	220,00	m²	45,00 $	9 900,00 $			
		Famille 6000 – Planage							
		Sous-Famille 6100 – Planage							
58	**II-3B-6114**	Planage de chaussée sur 90mm d'épaisseur (DTSI-V) (provisoire)	220,00	m²	25,00 $	5 500,00 $			
		Famille 8000 – Autres activités							
		Sous-Famille 8200 – Nettoyage des structures existantes							
59	**II-3B-8202**	Nettoyage des structures existantes pour la phase 1 (DTSI-V)	1,00	global	3 773,00 $	3 773,00 $			
60	**II-3B-8203**	Nettoyage des structures existantes pour la phase 2 (DTSI-V)	1,00	global	5 659,00 $	5 659,00 $			
		Sous-Famille 8300 – Marquage de la chaussée							
61	**II-3B-8301**	Marquage de la chaussée (DTSI-V)	4,00	unité	4 313,00 $	17 252,00 $			
DTNP-3D: Travaux arboricoles									
		Famille 2000 – Divers							
		Sous-Famille 2100 – Ouvrage de gazonnement et de plantation							
62	**II-3D-2101**	Ouvrage de gazonnement et de plantation (DTSI-V)	1,00	global	88 652,00 $	88 652,00 $			
DTNI-8A: Maintien et gestion de la mobilité									
		Famille 1000 – Maintien de la mobilité et de la sécurité routièreDivers							
		Sous-Famille 1100 – Maintien de la mobilité et de la sécurité routière							
63	**II-8A-1101**	Maintien de la mobilité et de la sécutité routière (DTSI-M) (MGM-1)	1,00	global	202 120,00 $	202 120,00 $			
64	**II-8A-1102**	Maintien de la mobilité et de la sécutité routière (DTSI-M) (MGM-2)	1,00	global	134 620,00 $	134 620,00 $			
65	**II-8A-1103**	Maintien de la mobilité et de la sécutité routière (DTSI-M) (MGM-3)	1,00	global	225 620,00 $	225 620,00 $			
		Famille 2000 – Panneaux complémentaires							
		Sous-Famille 2100 – Panneaux complémentaires							
66	**II-8A-2101**	Panneaux complémentaires	200,00	m²	150,00 $	30 000,00 $			
		Famille 5000 – Signalisation horizontale							
		Sous-Famille 5100 – Marquage temporaire							
67	**II-8A-5103**	Marquage de ligne de voie de circulation supplémentaire	50,00	m.l.	6,00 $	300,00 $			
68	**II-8A-5104**	Marquage de flèches supplémentaires	4,00	unité	58,00 $	232,00 $			
		Sous-Famille 5200 – Effacement du marquage							
69	**II-8A-5203**	Effacement du marquage linéaire de la chaussée	50,00	m.l.	6,00 $	300,00 $			
70	**II-8A-5204**	Effacement de flèches supplémentaires	4,00	unité	58,00 $	232,00 $			
		Famille 6000 – Items à la demande du Directeur							
		Sous-Famille 6100 – Signaleur supplémentaireMarquage temporaire							
71	**II-8A-6101**	Signaleur supplémentaires à la demande du Directeur	390,00	heure	35,00 $	13 650,00 $			
		Sous-Famille 6200 – Plan de signalisation supplémentaire							
72	**II-8A-6201**	Plan de signalisation supplémentaire à la demande du Directeur (provisoire)	5,00	unité	288,00 $	1 440,00 $			

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs	
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire		Montant		Prix unitaire	Montant
		Famille 7000 – Gestion des feux de circulation								
		Sous-Famille 7100 – Gestion des feux de circulation								
73	**II-8A-7101**	Gestion des feux de circulation	4,00	unité	2 300,00	$	9 200,00	$		
		Famille 9000 – Aménagement de chantier Outils du volet Informer (annexe M-3)								
		Sous-Famille 9500 – Aménagement de chantier Outils du volet Informer								
74	**II-CO-9506**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format grand	2,00	unité	288,00	$	576,00	$		
75	**II-CO-9507**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format grand (provisoire)	2,00	unité	288,00	$	576,00	$		
76	**II-CO-9508**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format moyen	52,00	unité	230,00	$	11 960,00	$		
77	**II-CO-9509**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format moyen (provisoire)	12,00	unité	230,00	$	2 760,00	$		
78	**II-CO-9510**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format pour espace restreint	12,00	unité	173,00	$	2 076,00	$		
79	**II-CO-9511**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format pour espace restreint (provisoire)	6,00	unité	173,00	$	1 038,00	$		
DTNI-12A: - Guide - Plans de localisation des infrastructures										
		Famille 1000 – Levés terrains et plans de localisation des infrastructures								
		Sous-Famille 1200 – Plans de localisation des infrastructures								
80	**II-12A-1201**	Plans de localisation des infrastructures (phase 1)	1,00	global	8 625,00	$	8 625,00	$		
81	**II-12A-1201**	Plans de localisation des infrastructures (phase 2)	1,00	global	8 625,00	$	8 625,00	$		
		Montant total de la soumission					**4 708 414,87**	$	3,22%	**151 777,00** $

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs et indirects		Prorata 2020	Prorata 2021	Travaux - complet		
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire		Montant		Montant total	Montant P/R prorata			Phase 1	Phase 2	Coût répartis phases 1 & 2
Organisation de chantier															
1	**II-IS-1100**	Assurances, garanties et frais généraux de Chantier	1,00	global	329 000,00	$	329 000,00	$	329 000,00 $	10 605,40 $	3 486,97 $	7 118,43 $	- $	- $	329 000,00 $
2	**II-AS-1200**	Bureau de chantier (CCAS)	2,00	unité	10 265,00	$	20 530,00	$	20 530,00 $	661,79 $	217,59 $	444,20 $	- $	- $	20 530,00 $
3	**II-AS-1300**	Propreté (CCAS)	1,00	global	20 276,87	$	20 276,87	$	20 276,87 $	653,63 $	214,91 $	438,72 $	- $	- $	20 276,87 $
4	**II-AS-1400**	Déneigement (CCAS) (provisoire)	3,00	unité	4 550,00	$	13 650,00	$	13 650,00 $	440,01 $	144,67 $	295,34 $	- $	- $	13 650,00 $
4.1	**II-AS-1500**	Épandage d'abrasifs (CCAS) (provisoire)	4,00	unité	2 275,00	$	9 100,00	$	9 100,00 $	293,34 $	96,45 $	196,89 $	- $	- $	9 100,00 $
5	**II-AS-1600**	Mesures sanitaires supplémentaires selon le Guide COVID-19	11,00	unité	500,00	$	5 500,00	$	5 500,00 $	177,29 $	58,29 $	119,00 $	- $	- $	5 500,00 $
DTNI-1A : Travaux de conduites d'eau potable et de conduite d'égout											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 1000 – Conduite d'eau proposée (tranchée unique)									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous famille 1100- Conduite d'eau proposée en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)									- $	- $	- $	- $	- $
6	**II-1A-1102**	Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	12,00	m.l.	1 136,00	$	13 632,00	$			- $	- $	13 632,00 $	- $	- $
6.1	**II-1A-1102**	Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique) (Westmount)	43,00	m.l.	1 136,00	$	48 848,00	$	1 136,00 $	48 848,00 $	- $	48 848,00 $	- $	48 848,00 $	- $
7	**II-1A-1103**	Conduite d'eau proposée 250 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique) (Westmount)	25,00	m.l.	1 163,00	$	29 075,00	$	1 163,00 $	29 075,00 $	- $	29 075,00 $	- $	29 075,00 $	- $
8	**II-1A-1104**	Conduite d'eau proposée 300 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	5,00	m.l.	1 196,00	$	5 980,00	$			- $	- $	5 980,00 $	- $	- $
9	**II-1A-1105**	Conduite d'eau proposée 350 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	55,00	m.l.	1 260,00	$	69 300,00	$			- $	- $	69 300,00 $	- $	- $
10	**II-1A-1106**	Conduite d'eau proposée 400 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	20,00	m.l.	1 321,00	$	26 420,00	$			- $	- $	- $	26 420,00 $	- $
11	**II-1A-1108**	Conduite d'eau proposée 500 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	35,00	m.l.	1 417,00	$	49 595,00	$			- $	- $	- $	49 595,00 $	- $
		Famille 3000 – Conduite d'eau existante									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous famille 3100- Conduite d'eau à abondonner									- $	- $	- $	- $	- $
12	**II-1A-3101**	Conduite d'eau à abandonner par remplissage (DTSI-O)	12,00	m^3	600,00	$	7 200,00	$			- $	- $	- $	- $	7 200,00 $
		Famille 4000 - Branchement d'eau									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous famille 4200- Branchement d'eau de 50mm et moins sur conduite existante									- $	- $	- $	- $	- $
13	**II-1A-4201**	Branchement d'eau de 50mm et moins en excavation sur conduite existante	25	unité	9 993,00	$	249 825,00	$			- $	- $	- $	- $	249 825,00 $
14	**II-1A-4202**	Branchement d'eau de 50mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante	39	unité	9 624,00	$	375 336,00	$			- $	- $	- $	375 336,00 $	- $
		Sous famille 4500- Branchement d'eau de 100mm et plus sur conduite existante									- $	- $	- $	- $	- $
15	**II-1A-4502**	Branchement d'eau de 150 mm sur conduite existante	4,00	unité	24 756,00	$	99 024,00	$			- $	- $	- $	- $	- $
16	**II-1A-4503**	Branchement d'eau de 200 mm sur conduite existante	1,00	unité	27 775,00	$	27 775,00	$			- $	- $	99 024,00 $	- $	- $
		Famille 5000 - Chambre de vanne									- $	- $	27 775,00 $	- $	- $
		Sous-Famille 5100 – Chambre de vanne préfabriquée sur conduite proposée									- $	- $	- $	- $	- $
17	**II-1A-5102**	Chambre de vanne préfabriquée 1750 x 1550 sur conduite proposée de 200 mm	1,00	unité	26 404,00	$	26 404,00	$			- $	- $	- $	- $	- $
18	**II-1A-5105**	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite proposée de 350 mm	2,00	unité	50 198,00	$	100 396,00	$			- $	- $	26 404,00 $	- $	- $
19	**II-1A-5106**	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite proposée de 400 mm	2,00	unité	39 892,00	$	79 784,00	$			- $	- $	100 396,00 $	- $	- $
20	**II-1A-5108**	Chambre de vanne préfabriquée 3048 x 3048 sur conduite proposée de 500 mm	1,00	unité	85 727,00	$	85 727,00	$			- $	- $	- $	79 784,00 $	- $
											- $	- $	- $	85 727,00 $	- $

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville	Westmount / Travaux / coûts directs et indirects		Prorata 2020	Prorata 2021	Travaux - complet		
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire		Montant	Montant total	Montant P/R prorata			Phase 1	Phase 2	Coût répartis phases 1 & 2
		Sous-Famille 5200 – Chambre de vanne préfabriquée sur conduite existante												
21	II-1A-5205	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite existante de 350 mm	1,00	unité	58 207,00	$	58 207,00 $			- $	- $	- $	- $	- $
22	II-1A-5206	Chambre de vanne préfabriquée 2150 x 1750 sur conduite existante de 400 mm	3,00	unité	47 901,00	$	143 703,00 $			- $	- $	58 207,00 $	- $	- $
		Sous-Famille 5300 – Chambre de vanne existante								- $	- $	- $	143 703,00 $	- $
23	II-1A-5302	Chambre de vanne à enlever (DTSI-O)	7,00	unité	250,00	$	1 750,00 $			- $	- $	- $	- $	- $
23.1	II-1A-5302	Chambre de vanne à enlever (DTSI-O) (Westmount)	1,00	unité	250,00	$	250,00 $	250,00 $	250,00 $	- $	- $	- $	- $	1 750,00 $
										- $	250,00 $	- $	250,00 $	- $
		Famille 6000 - Vanne								- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 6100 – Nouvelle vanne sur conduite proposée								- $	- $	- $	- $	- $
24	II-1A-6102	Nouvelle vanne 150 mm sur conduite proposée	4,00	unité	2 355,00	$	9 420,00 $			- $	- $	9 420,00 $	- $	- $
25	II-1A-6103	Nouvelle vanne 200 mm sur conduite proposée (Westmount)	3,00	unité	3 139,00	$	9 417,00 $	3 139,00 $	9 417,00 $	- $	9 417,00 $	- $	9 417,00 $	- $
26	II-1A-6104	Nouvelle vanne 250 mm sur conduite proposée (Westmount)	2,00	unité	4 226,00	$	8 452,00 $	4 226,00 $	8 452,00 $	- $	8 452,00 $	- $	8 452,00 $	- $
		Sous-Famille 6400 – Nouvelle vanne dans chambre de vanne préfabriquée								- $	- $	- $	- $	- $
27	II-1A-6401	Nouvelle vanne 350 mm dans chambre de vanne préfabriquée (DTSI-O)	3,00	unité	10 010,00	$	30 030,00 $			- $	- $	30 030,00 $	- $	- $
		Sous-Famille 6500 – Fourniture des accessoires pour l'installation des vannes fournies par la Ville								- $	- $	- $	- $	- $
28	II-1A-6501	Accessoires pour vanne 400 mm (DTSI-O)	5,00	unité	1 424,00	$	7 120,00 $			- $	- $	- $	7 120,00 $	- $
29	II-1A-6502	Accessoires pour vanne 500 mm (DTSI-O)	1,00	unité	2 136,00	$	2 136,00 $			- $	- $	- $	2 136,00 $	- $
										- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 6600 – Remplacement de vanne dans chambre de vanne existante								- $	- $	- $	- $	- $
30	II-1A-6601	Remplacement de vanne 200 mm dans chambre de vanne existante (DTSI-O) (Westmount)	1,00	unité	5 765,00	$	5 765,00 $	5 765,00 $	5 765,00 $	- $	5 765,00 $	- $	5 765,00 $	- $
										- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 7000 – Poteau d'incendie								- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 7100 – Nouveau poteau d'incendie								- $	- $	- $	- $	- $
31	II-1A-7102	Nouveau poteau d'incendie sur une conduite existante	1,00	unité	21 441,00	$	21 441,00 $			- $	- $	21 441,00 $	- $	- $
		Sous-Famille 7200 – Poteau d'incendie existant								- $	- $	- $	- $	- $
32	II-1A-7201	Poteau d'incendie à remplacer	4,00	unité	22 374,00	$	89 496,00 $			- $	- $	- $	- $	89 496,00 $
										- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 8000 – Essais et contrôle sur les conduites d'eau								- $	- $	- $	- $	- $
33	II-1A-8101	Essais et contrôle sur les conduites d'eau	6,00	unité	1 424,00	$	8 544,00 $	8 544,00 $	275,42 $	90,56 $	184,86 $	- $	- $	8 544,00 $
34	II-1A-8102	Désinfection des conduites d'eau	5,00	unité	1 424,00	$	7 120,00 $	1 424,00 $	7 120,00 $	- $	7 120,00 $	- $	7 120,00 $	- $
										- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 13000 – Branchement d'égout								- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 13300 – Réparation de branchement d'égout existant								- $	- $	- $	- $	- $
35	II-1A-13301	Réparation de branchement d'égout existant (provisoire)	15,00	m.l.	256,00	$	3 840,00 $			- $	- $	- $	- $	3 840,00 $
										- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 18000 – Divers								- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 18100 – Fosse d'exploration								- $	- $	- $	- $	- $
36	II-1A-18101	Fosse d'exploration par excavation (provisoire)	15,00	m³	128,00	$	1 920,00 $			- $	- $	- $	- $	1 920,00 $
37	II-1A-18104	Fosse d'exploration pour branchement d'eau par creusage pneumatique ou hydro-excavation (DTSI-O)	50,00	unité	443,00	$	22 150,00 $			- $	- $	- $	22 150,00 $	- $
38	II-1A-18105	Fosse d'exploration pour dégagement massif Hydro-Westmount par creusage pneumatique ou hydro-excavation (DTSI-O)	5,00	unité	507,00	$	2 535,00 $			- $	- $	- $	- $	2 535,00 $
		Sous-Famille 18200 – Excavation par creusage pneumatique ou hydro-excavation								- $	- $	- $	- $	- $
39	II-1A-18202	Excavation par creusage pneumatique ou hydro-excavation (DTSI-O) (provisoire)	15,00	heure	507,00	$	7 605,00 $			- $	- $	- $	- $	7 605,00 $
		Sous-Famille 18300 – Isolant thermique								- $	- $	- $	- $	- $
40	II-1A-18301	Isolant thermique	20,00	m²	58,00	$	1 160,00 $	1 160,00 $	37,39 $	12,29 $	25,10 $	- $	- $	1 160,00 $
		Sous-Famille 18600 – Insertion d'une vanne sous pression								- $	- $	- $	- $	- $
41	II-1A-18601	Insertion d'une vanne sous pression (DTSI-O)	1,00	unité	77 437,00	$	77 437,00 $			- $	- $	77 437,00 $	- $	- $
										- $	- $	- $	- $	- $

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs et indirects		Prorata 2020	Prorata 2021	Travaux - complet		
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire	Montant			Montant total	Montant P/R prorata			Phase 1	Phase 2	Coût répartis phases 1 & 2
DTNI-1B : Réseau d'alimentation temporaire en eau potable															
		Famille 1000 – Réseau d'alimentation temporaire													
		Sous-Famille 1100 – Réseau d'alimentation temporaire													
42	**II-1B-1102**	Réseau d'alimentation temporaire pour la phase 1 (DTSI-O)	1,00	global	140 236,00 $	140 236,00 $					- $	- $	- $	- $	- $
43	**II-1B-1103**	Réseau d'alimentation temporaire pour la phase 2 (DTSI-O)	1,00	global	242 152,00 $	242 152,00 $					- $	- $	140 236,00 $	- $	- $
											- $	- $	- $	242 152,00 $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
DTNI-2A : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage															
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 1000 – Travaux préliminaires									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 1100 – Travaux préliminaires									- $	- $	- $	- $	- $
44	**II-2A-1102**	Localisation et vérification des branchements d'eau pour la phase 1 (DTSI-RA)	1,00	unité	2 335,00 $	2 335,00 $					- $	- $	2 335,00 $	- $	- $
45	**II-2A-1103**	Localisation et vérification des branchements d'eau pour la phase 2 (DTSI-RA)	1,00	unité	4 670,00 $	4 670,00 $			4 670,00 $	150,54 $	- $	150,54 $	- $	4 670,00 $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 2000 – Travaux de chemisage									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 2100 – Chemisage de conduite d'eau									- $	- $	- $	- $	- $
46	**II-2A-2105**	Chemisage de conduite d'eau 350 mm	155,00	m.l.	1 350,00 $	209 250,00 $					- $	- $	209 250,00 $	- $	- $
47	**II-2A-2106**	Chemisage de conduite d'eau 400 mm	485,00	m.l.	1 450,00 $	703 250,00 $					- $	- $	- $	703 250,00 $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 3000 – Divers									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 3100 – Chemisage de conduite d'eau									- $	- $	- $	- $	- $
48	**II-2A-3101**	Mobilisation supplémentaire pour chemisage (DTSI-RA) (provisoire)	2,00	unité	9 000,00 $	18 000,00 $					- $	- $	- $	- $	18 000,00 $
											- $	- $	- $	- $	- $
DTNI-3A : Travaux de trottoir, bordure, terre-plein central, îlot et muret de soutènement															
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 1000 – Trottoir									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 1100 – Nouveau trottoir en béton									- $	- $	- $	- $	- $
49	**II-3A-1101**	Trottoir monolithe en béton	300,00	m²	345,00 $	103 500,00 $					- $	- $	- $	- $	103 500,00 $
		Sous-Famille 1200 – Matériaux métalliques									- $	- $	- $	- $	- $
50	**II-3A-1201**	Treillis métallique	150,00	m²	46,00 $	6 900,00 $					- $	- $	- $	- $	6 900,00 $
											- $	- $	- $	- $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 1300 – Nouveau trottoir en enrobé									- $	- $	- $	- $	- $
51	**II-3A-1302**	Trottoir et bordure temporaire en enrobé (provisoire)	100,00	m²	69,00 $	6 900,00 $					- $	- $	6 900,00 $	- $	- $
		Sous-Famille 1400 – Trottoir existant									- $	- $	- $	- $	- $
52	**II-3A-1402**	Enlèvment de trottoir en enrobé (provisoire)	100,00	m²	24,00 $	2 400,00 $					- $	- $	2 400,00 $	- $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 4000 – Îlot en béton									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 4100 – Nouvel îlot en béton									- $	- $	- $	- $	- $
53	**II-3A-4101**	Îlot en béton	10,00	m²	345,00 $	3 450,00 $					- $	- $	- $	3 450,00 $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 7000 – Aménagement									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 7100 – Réfection derrière l'élément construit									- $	- $	- $	- $	- $
54	**II-3A-7104**	Nivellement des pavés de béton existants	42,00	m²	155,00 $	6 510,00 $					- $	- $	- $	- $	6 510,00 $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 8000 – Divers									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 8100 – Traverse des piétons en béton									- $	- $	- $	- $	- $
55	**II-3A-8101**	Traverse des piétons en béton	130,00	m²	200,00 $	26 000,00 $					- $	- $	- $	26 000,00 $	- $
55.1	**II-3A-8101**	Traverse des piétons en béton (Westmount)	95,00	m²	200,00 $	19 000,00 $			200,00 $	19 000,00 $	- $	19 000,00 $	- $	19 000,00 $	- $

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs et indirects		Prorata 2020	Prorata 2021	Travaux - complet		
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire	Montant			Montant total	Montant P/R prorata			Phase 1	Phase 2	Coût répartis phases 1 & 2
DTNI-3B : Travaux de chaussée															
		Famille 4000 – Réfection de coupe													
		Sous-Famille 4300 – Réfection de coupe - Chaussée mixte													
56	**II-3B-4303**	Réfection de coupe - Chaussée mixte (autre que locale) (DTSI-V)	730,00	m²	265,00	$ 193 450,00	$				- $	- $	- $	- $	193 450,00 $
56.1	**II-3B-4303**	Réfection de coupe - Chaussée mixte (autre que locale) (DTSI-V) (Westmount)	90,00	m²	265,00	$ 23 850,00	$		265,00 $	23 850,00 $	- $	23 850,00 $	- $	23 850,00 $	- $
		Sous-Famille 4500 – Réfection de coupe après planage													
57	**II-3B-4510**	Réfection de coupe après planage (DTSI-V) (provisoire)	220,00	m²	45,00	$ 9 900,00	$				- $	- $	9 900,00 $	- $	- $
		Famille 6000 – Planage													
		Sous-Famille 6100 – Planage													
58	**II-3B-6114**	Planage de chaussée sur 90mm d'épaisseur (DTSI-V) (provisoire)	220,00	m²	25,00	$ 5 500,00	$				- $	- $	5 500,00 $	- $	- $
		Famille 8000 – Autres activités													
		Sous-Famille 8200 – Nettoyage des structures existantes													
59	**II-3B-8202**	Nettoyage des structures existantes pour la phase 1 (DTSI-V)	1,00	global	3 773,00	$ 3 773,00	$				- $	- $	3 773,00 $	- $	- $
60	**II-3B-8203**	Nettoyage des structures existantes pour la phase 2 (DTSI-V)	1,00	global	5 659,00	$ 5 659,00	$		5 659,00 $	182,42 $	- $	182,42 $	- $	5 659,00 $	- $
		Sous-Famille 8300 – Marquage de la chaussée													
61	**II-3B-8301**	Marquage de la chaussée (DTSI-V)	4,00	unité	4 313,00	$ 17 252,00	$		17 252,00 $	556,12 $	182,85 $	373,27 $	- $	- $	17 252,00 $
DTNP-3D: Travaux arboricoles															
		Famille 2000 – Divers													
		Sous-Famille 2100 – Ouvrage de gazonnement et de plantation													
62	**II-3D-2101**	Ouvrage de gazonnement et de plantation (DTSI-V)	1,00	global	88 652,00	$ 88 652,00	$				- $	- $	- $	- $	88 652,00 $
DTNI-8A: Maintien et gestion de la mobilité															
		Famille 1000 – Maintien de la mobilité et de la sécurité routièreDivers													
		Sous-Famille 1100 – Maintien de la mobilité et de la sécurité routière													
63	**II-8A-1101**	Maintien de la mobilité et de la sécutité routière (DTSI-M) (MGM-1)	1,00	global	202 120,00	$ 202 120,00	$				- $	- $	202 120,00 $	- $	- $
64	**II-8A-1102**	Maintien de la mobilité et de la sécutité routière (DTSI-M) (MGM-2)	1,00	global	134 620,00	$ 134 620,00	$		134 620,00 $	4 339,51 $	- $	4 339,51 $	- $	134 620,00 $	- $
65	**II-8A-1103**	Maintien de la mobilité et de la sécutité routière (DTSI-M) (MGM-3)	1,00	global	225 620,00	$ 225 620,00	$		225 620,00 $	7 272,92 $	- $	7 272,92 $	- $	225 620,00 $	- $
		Famille 2000 – Panneaux complémentaires													
		Sous-Famille 2100 – Panneaux complémentaires													
66	**II-8A-2101**	Panneaux complémentaires	200,00	m²	150,00	$ 30 000,00	$		30 000,00 $	967,06 $	317,96 $	649,10 $	- $	- $	30 000,00 $
		Famille 5000 – Signalisation horizontale													
		Sous-Famille 5100 – Marquage temporaire													
67	**II-8A-5103**	Marquage de ligne de voie de circulation supplémentaire	50,00	m.l.	6,00	$ 300,00	$		300,00 $	9,67 $	3,18 $	6,49 $	- $	- $	300,00 $
68	**II-8A-5104**	Marquage de flèches supplémentaires	4,00	unité	58,00	$ 232,00	$		232,00 $	7,48 $	2,46 $	5,02 $	- $	- $	232,00 $
		Sous-Famille 5200 – Effacement du marquage													
69	**II-8A-5203**	Effacement du marquage linéaire de la chaussée	50,00	m.l.	6,00	$ 300,00	$		300,00 $	9,67 $	3,18 $	6,49 $	- $	- $	300,00 $
70	**II-8A-5204**	Effacement de flèches supplémentaires	4,00	unité	58,00	$ 232,00	$		232,00 $	7,48 $	2,46 $	5,02 $	- $	- $	232,00 $
		Famille 6000 – Items à la demande du Directeur													
		Sous-Famille 6100 – Signaleur supplémentaireMarquage temporaire													
71	**II-8A-6101**	Signaleur supplémentaires à la demande du Directeur	390,00	heure	35,00	$ 13 650,00	$		13 650,00 $	440,01 $	144,67 $	295,34 $	- $	- $	13 650,00 $
		Sous-Famille 6200 – Plan de signalisation supplémentaire													
72	**II-8A-6201**	Plan de signalisation supplémentaire à la demande du Directeur (provisoire)	5,00	unité	288,00	$ 1 440,00	$		1 440,00 $	46,42 $	15,26 $	31,16 $	- $	- $	1 440,00 $

Montréal

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarkes et le boulevard de Maisonneuve Ouest entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : 10388

Analyse des soumissions

							Michaudville		Westmount / Travaux / coûts directs et indirects		Prorata 2020	Prorata 2021	Travaux - complet		
Seq	N° de l'Item	Description	Quantités	Unité	Prix unitaire		Montant		Montant total	Montant P/R prorata			Phase 1	Phase 2	Coût répartis phases 1 & 2
		Famille 7000 – Gestion des feux de circulation									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 7100 – Gestion des feux de circulation									- $	- $	- $	- $	- $
73	**II-8A-7101**	Gestion des feux de circulation	4,00	unité	2 300,00	$	9 200,00	$	9 200,00 $	296,56 $	- $	296,56 $	- $	9 200,00 $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 9000 – Aménagement de chantier Outils du volet Informer (annexe M-3)									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 9500 – Aménagement de chantier Outils du volet Informer									- $	- $	- $	- $	- $
74	**II-CO-9506**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format grand	2,00	unité	288,00	$	576,00	$	576,00 $	18,57 $	6,10 $	12,46 $	- $	- $	576,00 $
75	**II-CO-9507**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format grand (provisoire)	2,00	unité	288,00	$	576,00	$	576,00 $	18,57 $	6,10 $	12,46 $	- $	- $	576,00 $
76	**II-CO-9508**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format moyen	52,00	unité	230,00	$	11 960,00	$	11 960,00 $	385,53 $	126,76 $	258,77 $	- $	- $	11 960,00 $
77	**II-CO-9509**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format moyen (provisoire)	12,00	unité	230,00	$	2 760,00	$	2 760,00 $	88,97 $	29,25 $	59,72 $	- $	- $	2 760,00 $
78	**II-CO-9510**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format pour espace restreint	12,00	unité	173,00	$	2 076,00	$	2 076,00 $	66,92 $	22,00 $	44,92 $	- $	- $	2 076,00 $
79	**II-CO-9511**	Panneau Pictogramme utilitaire - Format pour espace restreint (provisoire)	6,00	unité	173,00	$	1 038,00	$	1 038,00 $	33,46 $	11,00 $	22,46 $	- $	- $	1 038,00 $
											- $	- $	- $	- $	- $
DTNI-12A: - Guide - Plans de localisation des infrastructures											- $	- $	- $	- $	- $
											- $	- $	- $	- $	- $
		Famille 1000 – Levés terrains et plans de localisation des infrastructures									- $	- $	- $	- $	- $
		Sous-Famille 1200 – Plans de localisation des infrastructures									- $	- $	- $	- $	- $
80	**II-12A-1201**	Plans de localisation des infrastructures (phase 1)	1,00	global	8 625,00	$	8 625,00	$			- $	- $	8 625,00 $	- $	- $
81	**II-12A-1201**	Plans de localisation des infrastructures (phase 2)	1,00	global	8 625,00	$	8 625,00	$	8 625,00 $	278,03 $	- $	278,03 $	- $	8 625,00 $	- $
											2,88%	97,12%	24,00%	49,00%	27,00%
													32,88%	67,12%	
													418 005,40 $	853 330,47 $	
		Montant total de la soumission					**4 708 414,87**	$	3,825%	**180 097,19** $	**5 194,99 $**	**174 902,20 $**	**1 548 090,40 $**	**3 160 324,47 $**	
													32,88%	67,12%	

Westmount 2020	Westmount 2021	DEP2020	DEP2021	Grand total
5 194,99 $	174 902,20 $	1 542 895,42 $	2 985 422,26 $	4 708 414,87 $
5 972,94 $	201 093,81 $	1 773 944,01 $	3 432 489,24 $	5 413 500,00 $

REVENU QUÉBEC

EFFECTUER LA VÉRIFICATION VOLONTAIRE D'UNE ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

RÉSULTAT DE LA RECHERCHE

Revenu Québec **a délivré l'attestation** n° 907130-ZZBT-0693767 le 03 juin 2020 à 15 h 38 min 6 s, à l'entreprise Les entreprises michaudville inc dont le NEQ est 1142707943.

Cette attestation est valide du 03 juin 2020 au 30 septembre 2020.

Imprimez et **conservez** cette page pour vos dossiers.

Numéro d'attestation	907130-ZZBT-0693767
Nom de l'entreprise	Les entreprises michaudville inc
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142707943

Si je suis un entrepreneur en construction ou le client d'une agence de placement de personnel assujetti aux obligations relatives à l'attestation en vertu de la Loi sur les impôts, **je comprends que** je dois vérifier l'authenticité de cette attestation au moyen du service Effectuer une vérification obligatoire d'une attestation de Revenu Québec, accessible dans Mon dossier pour les entreprises.

Si j'utilise le présent service alors que je suis tenu par la Loi d'utiliser le service Effectuer une vérification obligatoire d'une attestation de Revenu Québec, **je comprends que** je peux encourir des pénalités.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 25 juin 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
Adresse du siège social : 270, RUE BRUNET, , MONT-SAINT-HILAIRE, QC, J3H 0M6, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700000245
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142707943

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Montréal

Soumission : 10338

Contrat : 18A21

Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal
999, rue Dupuis
Montréal (Québec) H4G 3L4

Réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard De Maisonneuve entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Melville.

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts	
Mesure de gestion des impacts pour toutes les phases et sous-phases du projet	- Se conformer en tout point aux exigences en circulation de la ville de Westmount.
	- Préparer les messages à communiquer aux usagers de la route via les PMVM (panneaux à message variable mobiles) et les panneaux d'information générale.
	- Communiquer et effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, RTM, Hydro-Québec, entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels.
	- S'assurer de mettre en place la signalisation d'interdiction de stationnement dans les zones de chantier et aux abords en respectant les délais et exigences de la ville de Westmount.
	- Assurer la circulation piétonnière, cyclistes et véhicules motorisés à proximité de la zone de travaux.
	- Gérer la circulation piétonnière et cycliste selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Maintenir les accès aux riverains, commerces, aux stationnements privés et aux entrées charretières. Aménager des accès temporaires, si requis.
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.
	- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Protéger les aires de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales (ex. : protection des obstacles n'ayant pas un dégagement latéral adéquat)*.
	- Maintenir, au minimum, en tout temps les nombres de voies de circulation ainsi que les largeurs décrites au devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux complétés.
	- Assurer la présence de signaleurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins des chantiers, à la gestion de la circulation et selon les recommandations du surveillant.
	- Adapter les méthodes de travail et échéancier pour considérer l'environnement où sont réalisés les travaux.
	- Assurer le bon fonctionnement des opérations de collectes.

	- Prévoir et effectuer toute coordination nécessaire auprès des chantiers avoisinants et les autorités concernées (STM, SIM, SPVM, etc.).
MGM-1	- Si les travaux sont réalisés en période hivernale, déneiger et déglaçage de la zone de chantier, la zone impactée par la signalisation du chantier, c'est-à-dire, à partir de l'intersection située avant le premier panneau de signalisation jusqu'à l'intersection située après le dernier panneau de signalisation. - Installer des itinéraires facultatifs aux approches pour diminuer la congestion. - Maintenir des accès aux tours à condo en tout temps. - Maintenir une voie de 3.5m minimum de largeur sur l'avenue Clarke en direction nord pour le lot MGM-1C. - Maintenir une voie de 3.5m minimum de largeur sur la rue Sainte-Catherine en direction est pour le lot MGM-1E. - Installer un détour conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité* pour la fermeture complète de l'avenue Clarke et pour la fermeture complète de la direction est de la rue Sainte-Catherine.
MGM-2	- Si les travaux sont réalisés en période hivernale, déneiger et déglaçage de la zone de chantier, la zone impactée par la signalisation du chantier, c'est-à-dire, à partir de l'intersection située avant le premier panneau de signalisation jusqu'à l'intersection située après le dernier panneau de signalisation. - Installer des itinéraires facultatifs aux approches pour diminuer la congestion. - Installer un détour conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité* pour les fermetures complètes de l'avenue Clarke et du boulevard de Maisonneuve. - Prévoir un passage pour les piétons à l'endroit où les travaux entravent les trottoirs ou traverse piétonnes conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité.* - Prévoir un passage pour les cyclistes à l'endroit où les travaux entravent la piste cyclable conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité.*
MGM-3	- Si les travaux sont réalisés en période hivernale, déneiger et déglaçage de la zone de chantier, la zone impactée par la signalisation du chantier, c'est-à-dire, à partir de l'intersection située avant le premier panneau de signalisation jusqu'à l'intersection située après le dernier panneau de signalisation. - Installer des itinéraires facultatifs aux approches pour diminuer la congestion. - Installer un détour conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité* pour la fermeture complète du boulevard de Maisonneuve. - Prévoir un passage pour les piétons à l'endroit où les travaux entravent les trottoirs ou traverse piétonnes conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité.* - Prévoir un détour pour les cyclistes à l'endroit où les travaux entravent la piste cyclable conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité.* - Ne pas entraver plus d'une intersection à la fois conformément au devis *Maintien et gestion de la Mobilité.* - Prévoir le déplacement des arrêts d'autobus tel que spécifié au devis *Maintien et gestion de la Mobilité.*

PLAN DE COMMUNICATION

18A21 - Réhabilitation de conduites d'eau dans l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve

OUVERTURE

Numéro de projet : 18A21 / AO 10388

Chargée de communication: Laurence Marchand
Chargée de communication – responsable d'activité : Karine Côté
Date de rédaction : mars 2020
Date de révision : juin 2020

Unité administrative : Service de l'eau, Direction de l'eau potable
Nom du demandeur : Philippe Leblanc, ing., Chargé de projet.

Nom de l'élu impliqué : Sylvain Ouellet
Nom du responsable du soutien à l'élu : Marie-José Cencig

Octroi du contrat : août 2020
Date de début envisagée : septembre 2020
Date de fin envisagée : octobre 2021
Coût du projet : XX,X M$ à venir – fin juin 2020

OBJECTIFS DU PROJET DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Réhabilitation par chemisage des conduites d'eau en fonte grise de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville, afin de réduire l'occurrence des bris et d'assurer la stabilité du réseau d'aqueduc.

BESOIN DE COMMUNICATION

- Identifier les enjeux en matière de relations publiques et d'acceptabilité sociale.
- Déterminer les moyens de communication appropriés afin de réduire les impacts négatifs des travaux sur les différents publics cibles.

OBJECTIFS CORPORATIFS

Assurer la stabilité du réseau d'aqueduc
Certains secteurs de l'île de Montréal sont encore alimentés par des conduites d'eau en fonte grise datant du début du siècle. Ces conduites arrivent à leur fin de vie utile et l'occurrence des bris a augmenté au cours des dix dernières années. Les incidences de ces bris affectent négativement les infrastructures municipales et les résidents. Les travaux concernés par ce contrat visent donc à prévenir de tels bris et à rehausser le niveau de fiabilité du réseau d'aqueduc.

Entre septembre et décembre 2020, il est prévu de réhabiliter par chemisage d'une conduite d'eau secondaire en fonte grise de 350 mm de diamètre sous l'avenue Clarke, entre Sainte-Catherine et de Maisonneuve, de remplacer les services d'eau du 250 avenue Clarke et du 4300 boulevard de Maisonneuve ouest ainsi que celles situées du côté Est de l'avenue. Les travaux incluront également le remplacement de chambres de vannes à l'intersection des rues Clarke et Sainte-Catherine.

Le chantier se poursuivra ensuite en 2021 sous le boulevard de Maisonneuve. Tout d'abord, durant les mois d'avril à mai 2021, dans l'intersection avec la rue Clarke puis de mai à octobre 2021 entre les rues Clarke et Melville. Ces travaux impliqueront la réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau secondaire en fonte grise de 400 mm de diamètre, le remplacement des services d'eau des deux côtés du boulevard et le remplacement de chambres de vannes.

CONTEXTE

Ces travaux auront un impact sur la circulation et sur les activités quotidiennes des résidents, des gens en transit, des commerces et industries situés aux abords du tracé de la conduite à construire. Ils occasionneront des entraves partielles et complètes sur les divers tronçons visés, dont une piste cyclable très achalandée située sur le boulevard de Maisonneuve. La circulation locale et l'approvisionnement en eau potable seront maintenus tout au long de ces travaux ainsi que l'accès aux commerces.

Toutes les mesures seront mises en place afin de minimiser les impacts de ces travaux et afin de permettre la poursuite des activités quotidiennes, dont la cohabitation du chantier, durant les heures de travaux, avec les cyclistes empruntant de Maisonneuve, lorsque possible et sécuritaire. Si ce n'est pas possible, de permettre la réouverture de la piste dès la fermeture du chantier (soirs et fins de semaines). À noter que dans l'optique d'améliorer la fluidité de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers, un détour cycliste sera disponible en tout temps durant la portion des travaux sur le boulevard de Maisonneuve. Le détour empruntera l'avenue Clarke, à l'intersection du boulevard de Maisonneuve, la rue Saint-Catherine et l'avenue Melville jusqu'au tracé habituel de la piste à l'angle du boulevard de Maisonneuve et du parc Westmount.

L'entrepreneur utilisera de l'équipement muni de dispositifs réduisant le bruit et prévoira des mesures d'atténuation pour réduire le bruit émanant du chantier. De plus, l'entrepreneur doit planifier et exécuter ses travaux de telle façon que les désagréments causés à la population soient minimisés.

Parties prenantes

- Ville liée touchée : Westmount
- Association des piétons et cyclistes de Westmount
- Bell
- Énergir

Localisation et dates des travaux :

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

- Phase 1 : avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine ouest et le boulevard de Maisonneuve ouest

AVRIL ET MAI 2021

- Phase 2 : intersection de l'avenue Clarke et du boulevard de Maisonneuve Ouest, côté nord
- Phase 2 : intersection de l'avenue Clarke et du boulevard de Maisonneuve Ouest, côté sud

MAI À SEPTEMBRE 2021

- Phase 2 : boulevard de Maisonneuve ouest, entre les avenues Melville et Clarke

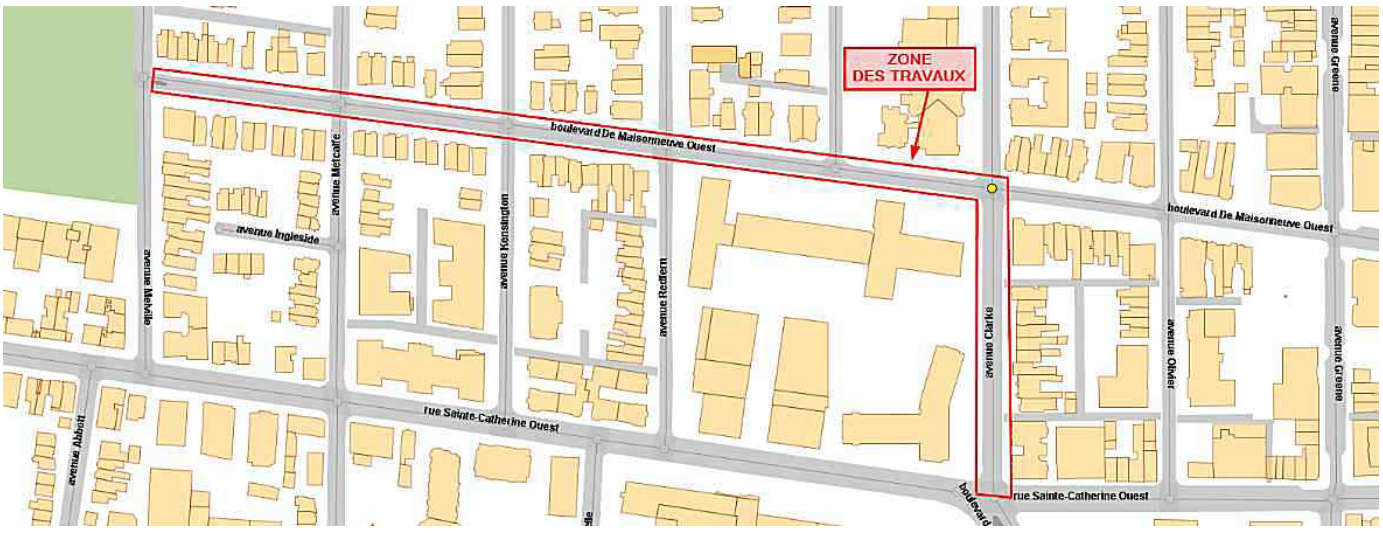

Horaire des travaux
Travaux en semaine selon l'horaire de 7h à 18h
Travaux de fin de semaine pour les travaux à l'intersection de l'avenue Clarke et de la rue Sainte-Catherine

Mesures d'atténuation mises en place par l'entrepreneur

- Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux dans un secteur.
- Maintenir le réseau cyclable grâce au détour cycliste qui empruntera l'avenue Clarke, à l'intersection du boulevard de Maisonneuve, la rue Saint-Catherine et l'avenue Melville jusqu'au tracé habituel de la piste à l'angle du boulevard de Maisonneuve et du parc Westmount durant toute la phase 2 du chantier.
- Permettre la cohabitation du chantier et de la piste cyclable sur de Maisonneuve lorsque possible et sécuritaire. Si ce n'est pas possible, redonner l'accès à la piste cyclable aux usagers en dehors des heures de travaux (soirs et fins de semaines).
- Participation au maintien d'une circulation fluide et aux respects des mesures de contournement des entraves par la présence de signaleurs de chantier aux endroits à risque.
- Effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, SIM, SPVM, BIXI, garderies, commerces et entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels
- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences des documents contractuels.

F.F.O.M

Forces (Facteurs positifs importants pour la communication) ● La collaboration par le chargé de projet ● La coordination des autres travaux connexes avec la ville de Westmount, Bell et Énergir ● Les mesures d'atténuation mise en place afin de permettre la cohabitation du chantier avec la piste cyclable située sur le boulevard de Maisonneuve.	Opportunités (Occasions, partenariats, ou autre qui peuvent rendre la communication plus efficace) ● L'implication de Westmount. ● L'implication de l'Association des piétons et cyclistes de Westmount ● La communication proactive avec les entreprises du secteur touché ainsi qu'avec les citoyens.
Faiblesses (Facteurs qui peuvent nuire à l'efficacité de la communication - budget/ressources/données/temps etc.) ● Le report du conseil de Westmount où l'approbation des travaux doit être effectuée dû à la COVID. ● La COVID a décalé le début du chantier et amputé la fenêtre favorable (avril à décembre) aux travaux d'aqueduc nécessitant le raccord hors-terre d'une conduite temporaire sensible au gel, tout en occasionnant le report de certains travaux prévus à l'intersection Clarke et de Maisonneuve.	Menaces (Situations hors de notre contrôle qui peuvent modifier la réalisation du projet et de la communication) ● Une deuxième vague de la pandémie qui impliquerait à nouveau des mesures sanitaires majeures, un confinement important, et donc, une réduction des effectifs nécessaires sur le chantier. ● La survenue d'une complication majeure durant les travaux nécessitant de prolonger la durée des travaux ou la mise en pause d'une phase.

PUBLICS CIBLES RETENUS

- Résidants
- Travailleurs du secteur
- Entreprises et commerces du secteur
- Usagers de la route
- Usagers de la piste cyclable

ENJEUX PUBLICS

- Les citoyens ne saisissent pas toujours l'importance des travaux à effectuer et l'impact qu'ils auront sur le maintien de leur qualité de vie et de leur sécurité.
- Le retrait des voies de circulation sur des artères routière majeures (à la hauteur des travaux) risque de créer de la congestion dans le secteur. Les citoyens, travailleurs et usagers de la route sont confrontés à de nombreux chantiers partout sur l'île de Montréal ce qui peut rendre difficile leurs déplacements, déranger leur quiétude et augmenter leur degré de frustration et/ou d'insatisfaction. Des plaintes ou des commentaires négatifs d'automobilistes et de chroniqueurs de la circulation sont à prévoir.
- Les travaux auront un impact sur deux arrêts d'autobus qui seront déplacés et un sera retiré. Il est fort possible que les usagers des arrêts d'autobus touchés soient mécontents.
- Les travaux auront un impact intermittent sur le circuit de la piste cyclable située sur le boulevard de Maisonneuve et occasionnera une augmentation du temps de trajet des usagers dû à l'instauration du détour cycliste. Il est fort possible que les usagers soient mécontents et contreviennent aux directives de contournement en circulant tout de même dans le chantier. À ce moment, il y a des risques pour la sécurité des usagers.
- Les travaux d'excavation peuvent provoquer des vibrations, du bruit et de la poussière dérangeante pour les citoyens et entreprises du secteur.
- Les entreprises et institutions du secteur peuvent être réfractaires aux travaux si ceux-ci entravent l'accès à leur commerce.

OBJECTIFS DE COMMUNICATION

- Faire valoir les bénéfices de nos interventions.
- Favoriser l'acceptabilité sociale de nos travaux auprès des publics-cibles.
- Contribuer à faire comprendre et à faire valoir la plus-value de ces travaux pour la population ainsi que la nécessité d'intervenir.
- Assurer auprès des publics cibles une information en continu, accessible et transparente sur le projet, la réalisation des travaux, les entraves à la circulation et les mesures mises en place pour en limiter les impacts.
- Contribuer à réduire les impacts négatifs des travaux sur les différents publics cibles ainsi qu'à limiter le nombre de plaintes et requêtes.

STRATÉGIES DE COMMUNICATION

- Assurer, auprès des publics cibles, une information en continu, accessible et transparente.
- Élaborer et déployer une stratégie de communication de proximité en utilisant les outils habituels, mais également les plateformes numériques de la ville liée et de l'association cycliste.
- Faire valoir les bénéfices du projet et mettre de l'avant les interventions de la Ville dans l'ensemble des communications destinées aux publics cibles.

AXE DE COMMUNICATION

La Ville de Montréal investit dans la réhabilitation de ses infrastructures d'eau potable afin d'assurer un service fiable et continu pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal maintenant et pour les générations à venir.

MESSAGE CLÉ

La Ville de Montréal collabore étroitement avec les citoyens, les commerçants et les institutions affectées par les travaux afin d'en minimiser les impacts sur leurs activités au quotidien.

PLAN D'ACTION

Actions / Moyens	Explications	Date cible	Parties prenantes
Communication directe aux citoyens	● Habillage de chantier, selon l'évolution du chantier ● Avis de travaux à l'octroi du contrat aux résidents et aux parties prenantes ● Avis de travaux avant le début des travaux et selon l'évolution du chantier + envoie courriels aux parties prenantes + envoie courriels aux partenaires	Août 2020 et printemps 2021	**Plan d'implantation :** Laurence Marchand **Avis de travaux :** Julien Fortin
Internet	● Chantier intégré sur la carte Info-Travaux ● Entraves intégrées à l'application Waze	Août 2020	**Contenu page web :** Laurence Marchand **Intégration web :** Webmestre
Relations de presse	● Courriels aux chroniqueurs à la circulation ● Relais des informations liées à la circulation par le porte-parole administratif Philippe Sabourin	Août 2020	Audrey Gauthier

Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1744275)** 2020-05-21 8 h 49 **Transmission :** 2020-05-21 8 h 49	3325151 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (devis) 2020-06-03 10 h 55 - Messagerie 3325152 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (bordereau) 2020-06-03 10 h 37 - Téléchargement 3331780 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (devis) 2020-06-12 14 h 24 - Messagerie 3331781 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (bordereau) 2020-06-12 14 h 17 - Téléchargement 3339176 - 10388 Enregistrement ouverture publique 2020-06-26 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1745624)** 2020-05-25 9 h 22 **Transmission :** 2020-05-25 9 h 22	3325151 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (devis) 2020-06-03 10 h 55 - Messagerie 3325152 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (bordereau) 2020-06-03 10 h 37 - Téléchargement 3331780 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (devis) 2020-06-12 14 h 24 - Messagerie 3331781 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (bordereau) 2020-06-12 14 h 17 - Téléchargement 3339176 - 10388 Enregistrement ouverture publique 2020-06-26 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1745003)** 2020-05-22 9 h 02 **Transmission :** 2020-05-22 9 h 02	3325151 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (devis) 2020-06-03 10 h 56 - Messagerie 3325152 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (bordereau) 2020-06-03 10 h 37 - Téléchargement 3331780 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (devis)

Sanexen Services Environnementaux inc..
9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200
Brossard, QC, j4z3v4
http://www.sanexen.com

Madame Andrée Houle
Téléphone : 450 466-2123
Télécopieur : 450 466-2240

Commande : (1744610)
2020-05-21 13 h 35
Transmission :
2020-05-21 14 h 22

3325151 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (de
2020-06-03 10 h 55 - Messagerie

3325152 - Addenda no 1_Devis_Soumission 10388 (bordereau)
2020-06-03 10 h 37 - Téléchargement

3331780 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (de
2020-06-12 14 h 24 - Messagerie

3331781 - Addenda no 2_Devis_Soumission 10388 (bordereau)
2020-06-12 14 h 17 - Téléchargement

3339176 - 10388 Enregistrement ouverture publique
2020-06-26 11 h 46 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208661001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michauville inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 $, taxes incluses (contrat : 5 413 500,00 $; contingences : 676 687,50 $; incidences : 433 080,00 $ - Appel d'offres publics n° 10388 - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1208661001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-27

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.47

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1208751001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 3 ententes-cadres avec Alithya (Lot 1 - Montant estimé: 682 951,50 $), CGI (Lot 2 - Montant estimé: 634 131,97 $) et Talsom (Lot 3 - Montant estimé: 844 807,56 $) pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de trente mois, sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-17995 (10 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, **des prestations de services professionnels en gestion du changement**, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 20-17995 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Alithya Services-conseils inc	Lot 1 - Services professionnels en gestion du changement	682 951,50 $
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2 - Services professionnels en gestion du changement	634 131,97 $
Talsom Inc.	Lot 3 - Services professionnels en gestion du changement	844 807,56 $

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-07-14 09:23

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208751001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 3 ententes-cadres avec Alithya (Lot 1 - Montant estimé: 682 951,50 $), CGI (Lot 2 - Montant estimé: 634 131,97 $) et Talsom (Lot 3 - Montant estimé: 844 807,56 $) pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de trente mois, sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-17995 (10 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est dotée d'une équipe de neuf conseillers principaux en gestion du changement, au sein de la division talents, apprentissage et gestion du changement du Service des ressources humaines. Le rôle de cette équipe est d'établir des stratégies et implanter des plans de gestion de changement dans le cadre de projets de transformation organisationnelle, afin de permettre aux employés d'adopter les nouveaux comportements et les nouvelles pratiques avec succès.

La capacité de l'équipe de gestion du changement de la Ville ne lui permet d'accompagner que certains projets et programmes prioritaires, de par leur portée transversale à l'ensemble de la Ville et/ou leur complexité. Par exemple, l'équipe accompagne le déploiement de la suite Google et la mise en place des nouvelles pratiques collaboratives qui y sont associées, ou encore la transformation du Service des ressources humaines et l'implantation d'un nouveau Système de gestion intégré des ressources humaines en infonuagique.

Afin de répondre plus largement aux besoins d'accompagnement en gestion du changement des différentes unités de la Ville, tout en garantissant une qualité de service et un encadrement des prestations en gestion du changement, le Service des ressources humaines souhaite conclure des ententes-cadres avec plusieurs fournisseurs en services professionnels en gestion du changement. Les unités de la Ville pourront ainsi se faire accompagner par des prestataires qualifiés et utilisant la méthodologie de l'équipe de gestion de changement de la Ville, selon une charte mandat établie et validée par l'équipe de gestion du changement.

Une évaluation des besoins d'accompagnement en gestion du changement a été

réalisée auprès des unités de la Ville et du bureau de projets du Service des technologies de l'information. Cette évaluation a permis d'estimer le montant maximum qui pourrait être dépensé à l'intérieur d'ententes-cadres en gestion du changement, sur une période de trente mois.
Cette collecte a également fait ressortir des besoins d'accompagnement en gestion du changement autant pour des projets à dominante technologique (ex. : implantation d'un nouveau système ou solution informatique) que pour des projets visant un changement de processus/manière de faire, un changement culturel ou encore l'accompagnement de la réorganisation d'une unité, dans l'ensemble des domaines d'affaires couverts par la Ville de Montréal (ex. : finances, gestion immobilière, sécurité incendie, gestion du matériel roulant, ressources humaines, communications, affaires juridiques, approvisionnement, etc.).

Afin de garantir l'accès à des professionnels qualifiés et disponibles pour répondre aux besoins de la Ville, le Service des ressources humaines souhaite signer trois (3) contrats pour trois (3) ententes-cadres avec des firmes différentes. Une même firme peut obtenir plus d'un contrat, mais en présentant des équipes de professionnels différentes.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines a sollicité le marché par un appel d'offres public (20-17995) en date du 24 février 2020. Cet appel d'offres public a été publié sur le
système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Un délai de 40 jours a été accordé aux preneurs des cahiers des charges pour préparer et soumettre leur
proposition.Considérant les addenda produits dans le cadre de cet appel d'offres, ce délai a été prolongé pour totaliser 56 jours.

Dans le cadre de cet appel d'offres, six (6) addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	2 mars 2020	Modification à l'article 1.06.09 Enveloppe et nombre d'exemplaires papier Réponse à une question sur la constitution des lots.
2	9 mars 2020	Réponse à deux questions sur le devis et les bordereaux de prix.
3	13 mars 2020	Réponse à deux questions sur les critères d'évaluation de la soumission et une question de précision sur le devis.
4	17 mars 2020	Demande de report de date d'ouverture des soumissions en raison de l'impact des mesures prises actuellement pour limiter les conséquences de la Covid-19. Réponse à deux questions de précision sur le devis.
5	20 mars 2020	Report de date d'ouverture des soumissions Fin de la période des questions Modification de l'article 1.06.06 d) Composition de l'équipe Réponse à deux questions de précision sur le devis (relativement à la composition des équipes)
6	26 mars 2020	Report de date d'ouverture des soumissions

Initialement, la date d'ouverture des soumissions était prévue le 31 mars 2020 à l'heure limite de 13h30. La date d'ouverture des soumissions a été amendée à trois reprises (addenda #4, 5 et 6) pour finalement être le 23 avril 2020. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture.

La Ville a reçu 29 soumissions considérées toutes conformes administrativement. À la suite de l'évaluation qualitative effectuée par le comité de sélection, 21 offres n'ont pas franchi la note intérimaire et de passage de 70 % fondée sur les critères d'évaluation et de pondération en fonction des exigences de l'appel d'offres entraînant conséquemment et automatiquement leur rejet conformément aux dispositions législatives de la Loi sur les cités et villes.

En considérant les nombreux besoins d'accompagnement en gestion du changement des unités de la Ville, le Service des ressources humaines désire conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total maximum de 2 161 891,03$ incluant les taxes et pour une période de trente mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 20-17995, il est recommandé de conclure des ententes-cadres avec les trois (3) firmes suivantes :

- Alithya Services-conseils inc., pour un montant maximal de 682 951,50 $
- Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour un montant maximal de 634 131,97 $
- Talsom Inc., pour un montant maximal de 844 807,56 $

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaire par catégorie d'employés (responsable de compte, conseiller principal, conseiller).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

La gestion du changement des différentes parties prenantes est une composante déterminante dans le succès des différents projets à la Ville, en favorisant l'adoption et l'utilisation des solutions déployées par les utilisateurs finaux, qu'il s'agisse d'implantations d'outils technologiques, de révisions d'organisation du travail et de processus, de réorganisations d'unités administratives ou encore de projets de transformation organisationnelle.
Les études montrent une corrélation entre l'efficacité et la qualité des activités de gestion du changement et le taux de succès des projets, ainsi qu'avec le respect des échéanciers et des coûts.
Le balisage 2018 de Prosci (entreprise de recherche spécialisée en gestion du changement, à l'origine de la méthodologie de référence mondiale en gestion du changement adoptée par la Ville) fait ainsi état des résultats suivants :

- 93% des projets bénéficiant d'une gestion du changement de qualité atteignent ou dépassent leurs objectifs (contre 15% des projets avec une gestion du changement faible ou inexistante)
- 69% des projets bénéficiant d'une gestion du changement de qualité respectent leurs échéanciers (contre 14% des projets avec une gestion du changement faible ou inexistante)
- 78% des projets bénéficiant d'une gestion du changement de qualité respectent leur budget (contre 49% des projets avec une gestion du changement faible ou inexistante)

La gestion du changement au sein des projets consiste à établir des stratégies et implanter des plans de gestion de changement afin de permettre aux employés d'adopter les

nouveaux comportements et les nouvelles pratiques avec succès, par exemple à travers les livrables et activités suivants :

- Définition du « pourquoi changer » (incluant l'accompagnement dans la définition de la vision et des objectifs/bénéfices du projet)
- Documentation détaillée des impacts sur les parties prenantes
- Documentation et suivi du plan de gestion du changement mettant en œuvre 5 leviers en gestion du changement : communication, mobilisation et encadrement par les gestionnaires, développement des compétences, accompagnement et mécanismes de soutien, indicateurs et mesures
- Conception des supports de communication et de matériel d'apprentissage (manuel utilisateur, questions-réponses, aide-mémoire, aide à la tâche, procédure pas-à-pas, etc.)
- Accompagnement et outillage du promoteur du changement
- Soutien et outillage des gestionnaires dans l'anticipation et la gestion des préoccupations de façon proactive en leur proposant des stratégies d'intervention, des messages clés, en produisant des questions-réponses, des présentations ou d'autres outils de communication, etc.
- Animation des réseaux de gestionnaires, des communautés de super-utilisateurs ou des réseaux d'agents du changement, incluant la conception du matériel requis
- Évaluation de la maturité organisationnelle
- Élaboration des plans de gestion des résistances
- Animation de groupes de travail, de comités ou de formations

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a généré un total de 30 preneurs de cahier des charges sur le SEAO, correspondant à 10 soumissionnaires différents.

- Pour le lot 1 : 9 soumissions déposées dont 3 conformes (pointage intérimaire égal ou supérieur à 70% suite à l'évaluation des soumissions lors du comité de sélection)
- Pour le lot 2 : 10 soumissions déposées dont 3 conformes (pointage intérimaire égal ou supérieur à 70% suite à l'évaluation des soumissions lors du comité de sélection)
- Pour le lot 3 : 10 soumissions déposées dont 2 conformes (pointage intérimaire égal ou supérieur à 70% suite à l'évaluation des soumissions lors du comité de sélection)

L'évaluation qualitative des soumissions retenues a été effectuée par un comité de sélection le 20 mai 2020 selon une grille de pondération et des critères d'évaluation expressément prévus dans les documents de l'appel d'offres et préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement (GDD 2208751001).

Après ladite évaluation des soumissions retenues, la recommandation est de retenir pour chaque lot l'offre ayant obtenu le plus haut pointage, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous.

Pour le lot 1 :

LOT 1 SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de	**TOTAL** (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
Alithya Services-conseils inc	70,25	1,76	682 951,50 $	0	682 951,50 $
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	73,63	1,73	713 304,90 $	0	713 304,90 $
Sia Partenaires Inc.	70,63	1,15	1 044 777,83 $	0	1 044 777,83 $
Dernière estimation réalisée			879 558,75 $	0	879 558,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 196 607,50 $ - 22,35%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *(2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					30 353,40 $ 4,44%

Pour le lot 2 :

LOT 2 SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	72,13	1,93	634 131,97 $	0	634 131,97 $
Sia Partenaires Inc.	70,38	1,36	887 109,16 $	0	887 109,16 $
Boreala Management Inc.	70,63	1,10	1 095 021,90 $	0	1 095 021,90 $
Dernière estimation réalisée			781 830 $	0	781 830 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 147 698,03 $ - 18,89%
Écart entre celui ayant obtenu la *2 e* meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la *2 e* meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					252 977,19 $ 39,89%

Pour le lot 3 :

LOT 3 SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Talsom Inc.	70,25	1,42	844 807,56 $	0	844 807,56 $
Boreala Management Inc.	70,63	1,10	1 095 021,90 $	0	1 095 021,90 $
Dernière estimation réalisée			781 830 $	0	781 830 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					62 977,56 $ 8,06%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *(2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					250 214,34 $ 29,62%

Les estimations pour chaque lot sont basées sur un estimé de taux horaire par profil (responsable de compte, conseiller principal, conseiller) et sur un nombre d'heures requis par profil et par lot.
Pour chaque lot, les écarts entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation, ainsi qu'entre la soumission ayant obtenu la *2 e* meilleure note et l'adjudicataire, s'expliquent par la disparité des taux horaires proposés par les soumissionnaires, notamment pour les profils de responsables de compte et de conseiller principal.

Après vérification, les firmes recommandées ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nature du service consiste à faciliter et maximiser l'adoption et l'utilisation des solutions et nouveautés déployées, et garantir ainsi une meilleure atteinte des objectifs visés par les projets de changement des unités de la Ville.

L'utilisation d'ententes-cadres encadrées par l'équipe de gestion du changement de la Ville :

- facilite l'accès à des prestations de gestion du changement pour les unités de la Ville en les accompagnant dans la définition de la charte-mandat ainsi que dans le choix et le suivi des prestataires.
- garantit un niveau de qualité (via l'accent mis sur les profils de compétences dans l'évaluation des soumissions et l'établissement d'une charte-mandat en collaboration avec l'équipe de gestion du changement de la Ville)
- encourage l'harmonisation des pratiques en gestion du changement grâce à l'utilisation de la même méthodologie à travers les différents projets, ce qui représente un accélérateur pour l'adoption des solutions par les gestionnaires et employés
- permet d'assurer un contrôle des coûts grâce à l'accès à des tarifs régis par l'entente-cadre et grâce à l'encadrement des chartes mandats par l'équipe de gestion du changement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'objet de l'appel d'offres n'est pas en lien avec la COVID-19.
La période de soumissions a été allongée du fait des mesures en place en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 19 août 2020
Approbation du dossier par le CM : 24 août 2020
Approbation du dossier par le CG : 27 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce
dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre P PELLETIER, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion DURANTE
Conseillère principale en gestion du changement

Tél : 514 214 0964
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-04

Mélissa CORMIER
Chef de division Talents, Apprentissage, Gestion du changement

Tél : 514 872-1513
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2020-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2020-06-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208751001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Conclure 3 ententes-cadres avec Alithya (Lot 1 - Montant estimé: 682 951,50 $), CGI (Lot 2 - Montant estimé: 634 131,97 $) et Talsom (Lot 3 - Montant estimé: 844 807,56 $) pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de trente mois, sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-17995 (10 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

SEAO _ Liste des commandes.pdf
20-17995 pv.pdf
20-17995 TABLEAU COMITÉ LOT 1.pdf
20-17995 TABLEAU COMITÉ LOT 2.pdf
20-17995 TABLEAU COMITÉ LOT 3.pdf
20-17995 intervention lot 1.pdf
20-17995 intervention lot 2.pdf
20-17995 intervention lot 3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-10

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
c/s acquisition
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17995 — No du GDD : 1208751001

Titre de l'appel d'offres : Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement Lot 1

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 31 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2020

Date du comité de sélection : 20 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 26 - 3 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 30

Nbre de soumissions reçues : 9

Nbre de soumissions rejetées : 6

% de réponses : 30

% de rejets : 66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Alia Conseil inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Azurée conseil	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo Inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Groupe Egenda inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Levio Conseils inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Talsom Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2020

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Alithya Services-conseils inc	682 951,50 $	√	1
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	713 304,90 $		1
Sia Partenaires Inc	1 044 777,83 $		1

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : trois (3) firmes ont un carnet de commandes complet, trois (3) firmes ont d'autres engagements les empêchant de répondre aux exigences, une (1) firme n'a pas toutes les ressources requises, une (1) firme travaille dans un autre secteur d'activité, une (1) firme ne veut pas adhérer aux termes et conditions. Une ville était preneur du cahier des charges. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation

Préparé par : Robert Normandeau — Le 9 - 6 - 2020

20-17995 - Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement (3 lots) LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre (repose sur la qualité du document et de son contenu - structure, présentation, clarté) 5%	Qualification et expérience du responsable de compte 30%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Capacité de production et échéancier 15%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Alia Conseil inc. Lot 1,2,3	3,38	16,00	16,25	11,00	7,88	54,50			Non conforme
Alithya Services-conseils inc Lot 1	3,25	23,00	20,75	13,75	9,50	70,25	682 951,50 $	1,76	1
Alithya Services-conseils inc Lot 2	3,13	23,00	17,50	13,25	9,50	66,38			Non conforme
Alithya Services-conseils inc Lot 3	3,13	23,00	17,25	13,25	9,50	66,13			Non conforme
Azurée conseil Lot 1,2,3	2,88	23,75	17,25	14,00	7,50	65,38			Non conforme
Boreala Management Inc. Lot 2,3	3,63	23,00	21,25	13,00	9,75	70,63		-	
Cofomo Inc. Lot 1,2,3	3,25	16,00	22,50	12,50	9,88	64,13			Non conforme
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 1	3,38	22,50	21,00	15,00	11,75	73,63	713 304,90 $	1,73	2
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 2	3,38	22,50	19,50	15,00	11,75	72,13		-	
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 3	3,38	22,50	17,00	15,00	11,75	69,63			Non conforme
Groupe Egenda inc, Lot 1,2,3	3,75	19,50	19,50	12,75	10,88	66,38			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 1	3,00	15,75	14,50	13,00	9,25	55,50			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 2	3,00	20,00	14,75	13,00	9,25	60,00			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 3	3,00	16,75	14,75	13,00	9,25	56,75			Non conforme
Sia Partenaires Inc. Lot 1	3,25	22,00	20,25	15,00	10,13	70,63	1 044 777,83 $	1,15	3
Sia Partenaires Inc. Lot 2	3,25	22,00	20,00	15,00	10,13	70,38		-	
Sia Partenaires Inc. Lot 3	3,25	20,50	20,00	15,00	10,15	68,90			Non conforme
Talsom Inc. Lot 1	3,63	22,00	19,38	14,00	10,38	69,38			Non conforme
Talsom Inc. Lot 2	3,63	22,00	19,00	14,00	10,38	69,00			Non conforme
Talsom Inc. Lot 3	3,63	22,00	20,25	14,00	10,38	70,25		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité

Date	20-05-2020
Heure	9h
Lieu	par vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17995

No du GDD : 1208751001

Titre de l'appel d'offres : Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement Lot 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 31 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2020

Date du comité de sélection : 20 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 26 - 3 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 30

Nbre de soumissions reçues : 10

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 7

% de rejets : 70

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Alia Conseil inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Alithya Services-conseils inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Azurée conseil	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo Inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Groupe Egenda inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Levio Conseils inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Talsom Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2020

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Boreala Management Inc.	1 095 021,90 $		2
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	634 131,97 $	√	2
Sia Partenaires Inc.	887 109,16 $		2

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : trois (3) firmes ont un carnet de commandes complet, trois (3) firmes ont d'autres engagements les empêchant de répondre aux exigences, une (1) firme n'a pas toutes les ressources requises, une (1) firme travaille dans un autre secteur d'activité, une (1) firme ne veut pas adhérer aux termes et conditions. Une ville était preneur du cahier des charges. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 6 - 2020

20-17995 - Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement (3 lots) LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre (repose sur la qualité du document et de son contenu - structure, présentation, clarté) 5%	Qualification et expérience du responsable de compte 30%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Capacité de production et échéancier 15%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Alia Conseil inc. Lot 1,2,3	3,38	16,00	16,25	11,00	7,88	54,50			Non conforme
Alithya Services-conseils inc Lot 1	3,25	23,00	20,75	13,75	9,50	70,25		-	
Alithya Services-conseils inc Lot 2	3,13	23,00	17,50	13,25	9,50	66,38			Non conforme
Alithya Services-conseils inc Lot 3	3,13	23,00	17,25	13,25	9,50	66,13			Non conforme
Azurée conseil Lot 1,2,3	2,88	23,75	17,25	14,00	7,50	65,38			Non conforme
Boreala Management Inc. Lot 2,3	3,63	23,00	21,25	13,00	9,75	70,63	1 095 021,90 $	**1,10**	**3**
Cofomo Inc. Lot 1,2,3	3,25	16,00	22,50	12,50	9,88	64,13			Non conforme
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 1	3,38	22,50	21,00	15,00	11,75	73,63		-	
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 2	3,38	22,50	19,50	15,00	11,75	72,13	634 131,97 $	**1,93**	**1**
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 3	3,38	22,50	17,00	15,00	11,75	69,63			Non conforme
Groupe Egenda inc, Lot 1,2,3	3,75	19,50	19,50	12,75	10,88	66,38			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 1	3,00	15,75	14,50	13,00	9,25	55,50			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 2	3,00	20,00	14,75	13,00	9,25	60,00			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 3	3,00	16,75	14,75	13,00	9,25	56,75			Non conforme
Sia Partenaires Inc. Lot 1	3,25	22,00	20,25	15,00	10,13	70,63		-	
Sia Partenaires Inc. Lot 2	3,25	22,00	20,00	15,00	10,13	70,38	887 109,16 $	**1,36**	**2**
Sia Partenaires Inc. Lot 3	3,25	20,50	20,00	15,00	10,15	68,90			Non conforme
Talsom Inc. Lot 1	3,63	22,00	19,38	14,00	10,38	69,38			Non conforme
Talsom Inc. Lot 2	3,63	22,00	19,00	14,00	10,38	69,00			Non conforme
Talsom Inc. Lot 3	3,63	22,00	20,25	14,00	10,38	70,25		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité

Date	20-05-2020
Heure	9h
Lieu	par vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17995

No du GDD : 1208751001

Titre de l'appel d'offres : Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement Lot 3

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 2 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 31 - 3 - 2020

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2020

Date du comité de sélection : 20 - 5 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 26 - 3 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 30

Nbre de soumissions reçues : 10

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 8

% de rejets : 80

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Alia Conseil inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Alithya Services-conseils inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Azurée conseil	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo Inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Groupe Egenda inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Levio Conseils inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
Sia Partenaires Inc	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Boreala Management Inc.	1 095 021,90 $		3
Talsom Inc	844 807,56 $	√	3

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : trois (3) firmes ont un carnet de commandes complet, trois (3) firmes ont d'autres engagements les empêchant de répondre aux exigences, une (1) firme n'a pas toutes les ressources requises, une (1) firme travaille dans un autre secteur d'activité, une (1) firme ne veut pas adhérer aux termes et conditions. Une ville était preneur du cahier des charges. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 6 - 2020

20-17995 - Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement (3 lots) LOT 3

FIRME	Présentation de l'offre (repose sur la qualité du document et de son contenu - structure, présentation, clarté) 5%	Qualification et expérience du responsable de compte 30%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Capacité de production et échéancier 15%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Alia Conseil inc. Lot 1,2,3	3,38	16,00	16,25	11,00	7,88	54,50			Non conforme
Alithya Services-conseils inc Lot 1	3,25	23,00	20,75	13,75	9,50	70,25		-	
Alithya Services-conseils inc Lot 2	3,13	23,00	17,50	13,25	9,50	66,38			Non conforme
Alithya Services-conseils inc Lot 3	3,13	23,00	17,25	13,25	9,50	66,13			Non conforme
Azurée conseil Lot 1,2,3	2,88	23,75	17,25	14,00	7,50	65,38			Non conforme
Boreala Management Inc. Lot 2,3	3,63	23,00	21,25	13,00	9,75	70,63	1 095 021,90 $	**1,10**	**2**
Cofomo Inc. Lot 1,2,3	3,25	16,00	22,50	12,50	9,88	64,13			Non conforme
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 1	3,38	22,50	21,00	15,00	11,75	73,63		-	
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 2	3,38	22,50	19,50	15,00	11,75	72,13		-	
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Lot 3	3,38	22,50	17,00	15,00	11,75	69,63			Non conforme
Groupe Egenda inc, Lot 1,2,3	3,75	19,50	19,50	12,75	10,88	66,38			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 1	3,00	15,75	14,50	13,00	9,25	55,50			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 2	3,00	20,00	14,75	13,00	9,25	60,00			Non conforme
Levio Conseils inc. Lot 3	3,00	16,75	14,75	13,00	9,25	56,75			Non conforme
Sia Partenaires Inc. Lot 1	3,25	22,00	20,25	15,00	10,13	70,63		-	
Sia Partenaires Inc. Lot 2	3,25	22,00	20,00	15,00	10,13	70,38		-	
Sia Partenaires Inc. Lot 3	3,25	20,50	20,00	15,00	10,15	68,90			Non conforme
Talsom Inc. Lot 1	3,63	22,00	19,38	14,00	10,38	69,38			Non conforme
Talsom Inc. Lot 2	3,63	22,00	19,00	14,00	10,38	69,00			Non conforme
Talsom Inc. Lot 3	3,63	22,00	20,25	14,00	10,38	70,25	844 807,56 $	**1,42**	**1**

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité

Date	20-05-2020
Heure	9h
Lieu	par vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Liste des commandes

Numéro : 20-17995
Numéro de référence : 1347149
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Entente cadre pour des services professionnels en gestion du changement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ALIA CONSEIL inc. 2960, boul. Laurier bureau 570 Québec, QC, G1V 4S1 http://www.aliaconseil.com NEQ : 1142097535	Madame Catherine Privé Téléphone : 514 595-0701 Télécopieur : 514 281-1282	**Commande : (1705880)** 2020-02-25 14 h 39 **Transmission :** 2020-02-25 14 h 39	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1704827)** 2020-02-24 12 h **Transmission :** 2020-02-24 12 h	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Alithya Services-conseils inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525	Madame Josée Turcotte	**Commande : (1704833)**	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel

	Québec, QC, G2J 0C4 NEQ : 1171011282	Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	2020-02-24 12 h 04 **Transmission :** 2020-02-24 12 h 04	3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Azurée Conseil 931 av Pratt Montréal, QC, H2V2T9 NEQ : 1166445313	Madame Lydia Sokoloff Téléphone : 514 704-9527 Télécopieur :	**Commande : (1712500)** 2020-03-06 14 h 39 **Transmission :** 2020-03-06 14 h 39	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-06 14 h 39 - Téléchargement 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Boreala Management 2001 McGil College, suite 1300 Montréal, QC, H3A1G1 NEQ : 1168030386	Madame Lyndsy Evenden Téléphone : 514 887-8670 Télécopieur :	**Commande : (1705374)** 2020-02-25 8 h 46 **Transmission :** 2020-02-25 8 h 46	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Bourassa, Brodeur, Bellemare 20845, Chemin De la Côte-Nord, bureau 202 Boisbriand, QC, J7E4H5 http://www.bbb-grh.com NEQ : 1145056116	Monsieur Bruno Bourassa Téléphone : 819 373-5300 Télécopieur : 819 373-0612	**Commande : (1705856)** 2020-02-25 14 h 22 **Transmission :** 2020-02-25 14 h 22	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Brio Conseils 555 boul. Rene-Levesque Ouest bureau 400 Montréal, QC, H2Z1B1 http://www.brioconseils.com NEQ : 1172752983	Madame Thi Thanh Nguyen Téléphone : 514 868-1717 Télécopieur : 514 868-9461	**Commande : (1707869)** 2020-02-28 9 h 17 **Transmission :** 2020-02-28 9 h 17	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Sonia Paquet Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1705060)** 2020-02-24 14 h 56 **Transmission :** 2020-02-24 14 h 56	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Colliers maîtres de projets inc. 1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.mhpm.com/fr NEQ : 1163608608	Monsieur Dennis McDonald Téléphone : 438 227-2927 Télécopieur :	**Commande : (1705961)** 2020-02-25 15 h 48 **Transmission :** 2020-02-25 15 h 48	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1705964)** 2020-02-25 15 h 50 **Transmission :** 2020-02-25 15 h 50	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ernst & Young Montréal LLP 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 http://www.ey.com/CA/en/Home NEQ : 3342276048	Madame Houda Zamita Téléphone : 514 879-6894 Télécopieur :	**Commande : (1705104)** 2020-02-24 15 h 27 **Transmission :** 2020-02-24 15 h 27	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Evoluo 3175 Chemin des Quatre-Bourgeois Québec, QC, G1K2E3 NEQ : 1173033128	Madame Julie Cantin Téléphone : 418 998-5322 Télécopieur :	**Commande : (1719671)** 2020-03-19 13 h 16 **Transmission :** 2020-03-19 13 h 16	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-19 13 h 16 - Téléchargement 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-19 13 h 16 - Téléchargement 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-19 13 h 16 - Téléchargement 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-19 13 h 16 - Téléchargement 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gestion Deloitte s.e.c. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, Suite 200 Toronto, ON, M5H 0A9 http://www.deloitte.ca NEQ : 3364165525	Madame Mary Conway Téléphone : 613 751-6696 Télécopieur :	**Commande : (1705477)** 2020-02-25 9 h 47 **Transmission :** 2020-02-25 9 h 47	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Edgenda inc 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com NEQ : 1161955134	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 438 320-6456 Télécopieur :	**Commande : (1707567)** 2020-02-27 15 h 18 **Transmission :** 2020-02-27 15 h 18	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 2700, boulevard Laurier, bureau 4000 Québec, QC, G1V4K5 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Monsieur Luc Masson Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1705718)** 2020-02-25 12 h 17 **Transmission :** 2020-02-25 12 h 17	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Speakeasy.work 2332 Tour-du-parc Longueuil, QC, J4N1T2 NEQ : 1168519578	Madame Bibigi Haile Téléphone : 514 998-5986 Télécopieur :	**Commande : (1729965)** 2020-04-16 20 h 23 **Transmission :** 2020-04-16 20 h 23	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-04-16 20 h 23 - Téléchargement 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-04-16 20 h 23 - Téléchargement 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-04-16 20 h 23 - Téléchargement 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-04-16 20 h 23 - Téléchargement 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-04-16 20 h 23 - Téléchargement 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-04-16 20 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services conseils ABna inc. 2875, bd laurier Edifice Delta 1 - Bureau 1350 Québec, QC, G1V2M2 http://www.abnaconseils.com NEQ : 1165489486	Madame Lucie Émond Téléphone : 418 977-2262 Télécopieur : 888 226-2555	**Commande : (1705698)** 2020-02-25 12 h 04 **Transmission :** 2020-02-25 12 h 04	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel

				3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Levasseur Warren Coaching Inc. 6626 rue du Dom-Pérignon Québec, QC, G3E 1T5 NEQ : 1173011678	Monsieur Louis Lacoste Téléphone : 418 407-4621 Télécopieur :	**Commande : (1705475)** 2020-02-25 9 h 44 **Transmission :** 2020-02-25 9 h 44	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1705394)** 2020-02-25 8 h 59 **Transmission :** 2020-02-25 8 h 59	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Miyagi Inc. 1034 Moffat Montréal, QC, h4h 1y9 NEQ : 1164508997	Madame Nancy Pinel Téléphone : 514 506-6330 Télécopieur :	**Commande : (1710270)** 2020-03-03 18 h 58 **Transmission :** 2020-03-03 18 h 58	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-03 18 h 58 - Téléchargement 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel

				3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Morneau Shepell. 800 rue du square victoria bureau 4000 Montréal, QC, H4Z 0A4 http://www.morneaushepell.com NEQ : 1167110379	Madame Annick Chenard Téléphone : 514 878-9090 Télécopieur :	**Commande : (1704974)** 2020-02-24 13 h 53 **Transmission :** 2020-02-24 13 h 53	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	PDCA Conseils inc. 4306 Ste-Catherine est Montréal, QC, H1V1X9 http://pdcaconseil.com/ NEQ : 1169780328	Monsieur David Mascolo Téléphone : 514 375-0995 Télécopieur :	**Commande : (1705234)** 2020-02-24 19 h 17 **Transmission :** 2020-02-24 19 h 17	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Procom Montréal 2000 rue Peel Bureau 300 Montréal, QC, H3A2W5 NEQ : 1160926664	Monsieur Benoit Auclair Téléphone : 514 731-7224 Télécopieur :	**Commande : (1705867)** 2020-02-25 14 h 30 **Transmission :** 2020-02-25 14 h 30	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel

				3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Quantum 2000 Mc Gill College Avenue, suite 1800 Montréal, QC, H3A 3H3 NEQ : 1142547240	Madame Nerrissa Boudreau Téléphone : 514 842-5555 Télécopieur : 514 849-6786	**Commande : (1705173)** 2020-02-24 16 h 22 **Transmission :** 2020-02-24 16 h 22	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	**Commande : (1706351)** 2020-02-26 10 h 40 **Transmission :** 2020-02-26 10 h 40	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 294 Rue Saint-Paul O, Montréal Montréal, QC, H2Y2a3 http://www.sia-partners.com NEQ : 1170154943	Monsieur Patrick Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	**Commande : (1704852)** 2020-02-24 12 h 24 **Transmission :** 2020-02-24 12 h 24	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel

				3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	SPB Psychologie organisationnelle 555 boul. Roland-Therrien Bureau 300 Longueuil, QC, J4H4E7 http://www.spb.ca NEQ : 1142945345	Madame Christine Blais Téléphone : 450 646-1022 Télécopieur : 450 646-5184	**Commande : (1706951)** 2020-02-27 8 h 07 **Transmission :** 2020-02-27 8 h 07	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-02 14 h 48 - Courriel 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Talsom 64 rue Prince Montréal, QC, H3C 2M8 NEQ : 1165325573	Madame Audrey Duval Téléphone : 514 303-0272 Télécopieur :	**Commande : (1723692)** 2020-03-30 13 h 24 **Transmission :** 2020-03-30 13 h 24	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-30 13 h 24 - Téléchargement 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-30 13 h 24 - Téléchargement 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-30 13 h 24 - Téléchargement 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-30 13 h 24 - Téléchargement 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-30 13 h 24 - Téléchargement 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-30 13 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TRANSITION Services Conseils inc. 1305, boul. Lebourgneuf Bureau 520 Québec, QC, G2K 2E4 http://www.transitionsc.ca NEQ : 1160924842	Monsieur François Lachance Téléphone : 418 626-3003 Télécopieur :	**Commande : (1711400)** 2020-03-05 10 h 15 **Transmission :** 2020-03-05 10 h 15	3266902 - 20-17995 addenda 1 2020-03-05 10 h 15 - Téléchargement 3271634 - 20-17995 addenda 2 2020-03-09 13 h 06 - Courriel 3275766 - 20-17995 addenda 3 2020-03-13 13 h 31 - Courriel 3277943 - 20-17995 addenda 4 avec report 2020-03-17 11 h 52 - Courriel 3281239 - 20-17995 addenda 5 avec report 2020-03-20 13 h 13 - Courriel 3285008 - 20-17995 addenda 6 avec report 2020-03-26 10 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Gatineau. 476, boul. Saint-René Est, 2 ième étage Gatineau, QC, j8p8a9 NEQ :	Madame Amélie Bourgon Téléphone : 819 243-2345 Télécopieur : 819 243-2071	**Commande : (1708597)** 2020-03-02 8 h 14 **Transmission :** 2020-03-02 8 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.48

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207231062

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la 1ère prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépenses additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Il est recommandé :
D'autoriser la 1ère prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-29 17:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231062**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la 1ère prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépenses additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'ampleur des programmes d'investissement annuels des besoins futurs en réfection d'infrastructures et des investissements prévus, et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) s'adjoint le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter l'équipe de la Division de la conception des travaux et seront utilisés lorsque requis pour répondre aux demandes en période de pointe.
Trois (3) ententes-cadres pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures ont été accordées aux firmes : Les Services EXP inc., FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) et Cima + s.e.n.c. le 30 mars 2017 par le Conseil d'agglomération (CG17 0094). La durée de ces ententes-cadres est de trente-six (36) mois à partir de la date de l’autorisation d’octroi.ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires selon la première des deux éventualités qui surviendra.

De plus, l'article 3 des clauses administratives particulières (CAP) des documents contractuels (AO # 16-15643) prévoit une option de prolongation d'une (1) année additionnelle, pour un maximum de deux (2) prolongations des ententes-cadres. Les firmes adjudicataires soit Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), ont signifié à la Ville leur accord à prolonger leurs contrats d'une autre année, aux mêmes termes et conditions. La firme Cima + s.e.n.c nous a informés qu'elle n'était pas intéressée à prolonger l'entente-cadre.

La copie de l'article 3 des CAP, les demandes de prolongation et les confirmations des firmes sont en pièces jointes.

Les sommes maximales prévues aux ententes-cadres sont les suivantes :

- Contrat 1 - CIMA+ s.e.n.c. 6 563 232,90 $, taxes incluses
- Contrat 2 - Les Services EXP inc. 6 143 522,41 $, taxes incluses
- Contrat 3 - FNX-Innov (anciennement AXOR Experts-Conseils inc.) 5 461 488,41 $, taxes incluses

Total 18 168 243,72 $, taxes incluses

En date du 8 juillet 2020, pour donner d'autres mandats de conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures, le solde résiduel encore disponible du contrat #2 est de 1 000 244,58 $, taxes incluses, alors que l'enveloppe budgétaire totale du contrat #3, soit 461 929,25 $ taxes incluses, est toujours disponible.

Considérant que la durée initiale des contrats est terminée, qu'une disponibilité totale de 1 462 173,83 $, taxes incluses, est encore accessible et que les deux firmes sont d'accord à prolonger les contrats aux mêmes termes et conditions, la Direction des infrastructures demande l'autorisation de prolonger, pour une période supplémentaire, les deux ententes-cadres de Les Services EXP inc. et de FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0094 - 30 mars 2017 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 $, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 $, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 $, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16 -15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin (1177231016)

DESCRIPTION

Étant donné que les enveloppes budgétaires des ententes-cadres de Les Services EXP inc. et de FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) ne sont pas épuisées, il est recommandé de prolonger lesdites ententes-cadres conformément aux dispositions de l'article 3 des clauses administratives particulières des documents de soumission. Les ententes-cadres seraient prolongées pour une période maximale de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions que les ententes-cadres initiales, à partir du 31 mars 2020 ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires selon la première des deux éventualités qui surviendra.

JUSTIFICATION

Dans le but de réaliser les mandats en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures, les services des firmes de génie conseil sont toujours requis par la Division de la conception des travaux (DCT) pour répondre aux mandats qui lui sont confiés. Les ententes cadres actuelles ne sont pas épuisées et peuvent répondre encore aux besoins de la DCT.
La prolongation des ententes-cadres permettra ainsi d'assurer la continuité dans la fourniture des services, pour les besoins de la prochaine année, aux prix soumis lors de l'appel d'offres initial de 2016, évitant ainsi de retourner en appel d'offres pour octroyer de nouveaux contrats similaires qui afficheraient une hausse potentielle de prix par rapport aux prix soumis actuels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses et engagements en date du 8 juillet 2020 dans le cadre de ces deux (2) ententes-cadres s'élèvent à 10 142 837,00 $ taxes incluses, soit 87,4 % de l'enveloppe budgétaire totale autorisée. Il reste donc une portion non utilisée du budget de ces ententes correspondant, pour les contrats 2 et 3, à 1 462 173,83 $ taxes incluses.
Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion desdits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux, arrondissements et villes liées). Ces mandats pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets touchant des travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou des travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De nouvelles ententes-cadres sont en préparation à la Direction des infrastructures. Elles devraient être l'objet de recommandation d'octroi tard cet automne. La prolongation de ces deux ententes cadres actuelles permettra à la DI de s'assurer les services de firmes de génie conseil sans interruption

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 16-15643-2 Les Services EXP inc.
Contrat 16-15643-3 FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.)

Octroi des contrats initiaux :

Début : 30 mars 2017
Fin : 29 mars 2020

Prolongation des contrats :

Début : 30 mars 2020
Fin : Lorsque le montant total de chaque entente-cadre aura atteint l'enveloppe budgétaire maximale allouée ou le 29 mars 2021, selon la première des deux éventualités à survenir.

Début: 2020-03-30 **Fin:** 2021-03-29

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division, en remplacement du Directeur des infrastructures
Tél : 514-280-2342
Approuvé le : 2020-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-07-29

Montréal

Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>

RE: Prolongation de contrat - entente cadre 16-15643

1 message

Raymond Leclerc <Raymond.Leclerc@cima.ca> 7 novembre 2019 à 09 h 29
À : Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>
Cc : Mathieu Perreault <Mathieu.Perreault@cima.ca>

Bonjour M. Péloquin,

Comme les conditions du marché et les taux horaires de nos employés ont beaucoup changé depuis 2016, nous ne souhaitons pas renouveler le mandat 16-15643 et nous aimerions que les mandats actuellement en cours se terminent au 31 mars 2020.

Cordialement,

RAYMOND LECLERC, ing.
Associé / Directeur / Infrastructures

T 514-337-2462 poste 3153 **C** 514-219-6935 **F** 514-281-1632
900–740, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H3C 3X6 CANADA

CIMA+

AON EMPLOYEUR DE CHOIX PLATINE | CANADA | 2019

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

De : Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>
Envoyé : 6 novembre 2019 15:49
À : Raymond Leclerc <Raymond.Leclerc@cima.ca>
Objet : Prolongation de contrat - entente cadre 16-15643

Bonjour

Le contrat cité en titre comporte une clause de prolongation (clauses adm part art. 3). Le contrat actuel se termine le 31 mars 2020. Il serait prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Avant de transmettre le document officiel signé par le directeur j'aimerais obtenir vos commentaires.

Merci

Yvan Péloquin, ing., M.Sc.

Chef de division

Ville de Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

(514) 872-7816

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>

RE: Prolongation de contrat - entente cadre 16-15643

1 message

Éric Bélanger <Eric.Belanger@exp.com> 7 novembre 2019 à 08 h 37
À : Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>

Bonjour Yvan,

C'est ok pour nous.

Bonne journée,

Éric Bélanger, ing.

EXP | Chargé de projet, Infrastructures urbaines
t : +1.514.931.1080, 7215 | m : +1.514.229.7797 | c : Eric.Belanger@exp.com

exp.com | avis juridique
pensez à l'environnement : lisez à l'écran

De : Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>
Envoyé : 6 novembre 2019 15:47
À : Éric Bélanger <Eric.Belanger@exp.com>
Objet : Prolongation de contrat - entente cadre 16-15643

Salut Éric

Le contrat cité en titre comporte une clause de prolongation(clauses adm part art. 3). Le contrat actuel se termine le 31 mars 2020. Il serait prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

Avant de transmettre le document officiel signé par le directeur j'aimerais obtenir tes commentaires.

Merci

Yvan Péloquin, ing., M.Sc.

Chef de division

Ville de Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

(514) 872-7816

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>

RE: Prolongation de contrat - entente cadre 16-15643

1 message

Guy Drolet <gdrolet@axorexperts.com> 8 novembre 2019 à 14 h 18
À : Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>
Cc : Denis Courchesne <dcourchesne@axorexperts.com>, Sébastien Legault Lavallée <slegaultlavallee@axorexperts.com>, "dlaganiere@fnx-innov.com" <dlaganiere@fnx-innov.com>

Bonjour Yvan,

Après vérification, je te confirme que nous sommes d'accord avec le prolongement du contrat-cadre 16-15643-3 jusqu'au 31 mars 2021 dans la mesure où nous pourrons appliquer les modalités de l'article 5 des clauses administratives particulières pour une indexation des taux selon l'IPC au 1er janvier 2020 et au 1er janvier 2021.

Pour toute information additionnelle à ce sujet, n'hésite pas à me contacter.

Salutations.

Guy Drolet, ing. PMP

Directeur Division Gestion de projet

Director, Project Management Division

T. 514.937.3737 #311 • C. 514.235.4732

AXOR EXPERTS-CONSEILS

5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal (Québec) H4P 1S4

www.axorexperts.com

De : Yvan PELOQUIN <yvan.peloquin@montreal.ca>
Envoyé : 6 novembre 2019 15:55
À : Guy Drolet <gdrolet@axorexperts.com>
Objet : Prolongation de contrat - entente cadre 16-15643

Bonjour

Le contrat cité en titre comporte une clause de prolongation (clauses adm part art. 3). Le contrat actuel se termine le 31 mars 2020. Il serait prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Avant de transmettre le document officiel signé par le directeur j'aimerais obtenir vos commentaires.

Merci

Yvan Péloquin, ing., M.Sc.

Chef de division

Ville de Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

(514) 872-7816

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Avis de confidentialité

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483
N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sonia Richard

Directrice des contrats publics par intérim

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

1. Validité de la soumission

Le soumissionnaire ne peut ni modifier ni retirer son offre pendant les cent quatre vingt (180) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Après l'ouverture des soumissions, la Ville peut demander au soumissionnaire de prolonger, par écrit, le délai ci-dessus mentionné.

2. Durée du contrat

Sous réserve des conditions mentionnées dans le cahier des charges, le contrat convenu avec l'adjudicataire est effectif pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi.

3. Prolongation du contrat

Sur avis écrit de la Directrice donné à l'adjudicataire au moins cent vingt (120) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

4. Formule de prix

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option de taux horaire en accord avec la clause 11 « Taux horaire » des instructions au soumissionnaire – acquisition de services professionnels.

5. Indexation des taux

Les taux horaires soumis sont fixes jusqu'au 31 décembre 2017. Après cette période, les taux horaires sont indexés annuellement le premier janvier, en plus ou en moins, selon le mouvement de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des produits et groupe de produits de la région de Montréal, établi par Statistique Canada (tableau 326-0020). Au premier janvier 2018, l'indice d'inflation est la variation entre l'indice du mois de l'octroi et l'indice du mois de décembre 2017. Pour les années suivantes, l'inflation sera la variation entre les indices des mois de décembre d'une année à l'autre. Les taux horaires indexés prennent effet le 1er janvier de chaque année.

6. Méthode d'adjudication des contrats multiples

La Ville procèdera à l'octroi de trois (3) contrats de services professionnels. L'évaluation se fera par contrat de manière consécutive.

Dans le cadre de cet appel d'offres, une firme peut choisir de soumissionner sur un ou plusieurs contrats. Les offres devront être présentées des façons suivantes :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.49

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1204565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021. La dépense totale est de 710 987,38 $, incluant les taxes. Bâtiment 8014-010.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, à compter du 19 octobre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 6 693 pi² situé au 5646, rue Hochelaga, Montréal pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 133 812,88 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Jalbec Inc., représentant un montant de 344 925 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 232 249,50 $, pour une dépense maximale de 577 174,50 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-17 17:46

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204565004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021. La dépense totale est de 710 987,38 $, incluant les taxes. Bâtiment 8014-010.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 48 (PDQ 48) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 6 janvier 2013, un espace à bureaux d'une superficie locative de 8 210 pi² situé au 6680, rue Sherbrooke Est à Montréal, dont le bail vient à échéance le 5 janvier 2022.
Le 29 mai 2020, l'immeuble du PDQ 48 a été acheté par la compagnie 9595988 Canada inc. dans le but de redévelopper l'immeuble. À cet effet, le bailleur a demandé à la Ville si elle était ouverte à convenir d'une fin de bail hâtive et le SPVM a confirmé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) son intention de quitter le local à court terme.

Le SGPI a reçu du SPVM le mandat de reloger les effectifs policiers attitrés au PDQ 48 dans les meilleurs délais. N'ayant pas d'espaces vacants disponibles dans un immeuble de la Ville, une recherche de sites vacants a été lancée et un seul site disponible dans le secteur du PDQ 48 répondait aux critères de sécurité et d'intégrité du SPVM.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0207 - 21 juin 2012 - Approuver le bail au 6680 Sherbrooke Est avec le locateur Cie d'investissements Tynevale inc. pour un terme de 9 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Jalbec inc., deux espaces totalisant une superficie de 6 693 pi² situés au rez-de-chaussée et au 2e étage du 5646, rue Hochelaga à Montréal, qui seront utilisés pour les besoins du PDQ 48 du SPVM, incluant 20 espaces de stationnement pour les autos-

patrouilles. Le terme du bail est de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021. Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des locaux, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 344 925,00 $, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 577 174,50 $, taxes incluses.

Le coût des travaux inclut principalement les aménagements requis pour les fonctionnalités policières qui seront situés dans le local du 2e étage. Plus précisément, les travaux consistent à construire des blocs sanitaires pour les vestiaires (plomberie requise pour les toilettes, lavabos, douches...), une salle pour les effets saisis, un comptoir de rédaction de rapports, une cuisine, des installations électriques pour brancher les équipements des patrouilleurs (walkies-talkies, cellulaires, postes de travail mobiles), etc. Ces travaux incluent notamment, la construction de quelques cloisons, les travaux de finition des blocs sanitaires, la peinture, les travaux électriques, le déplacement de quelques gicleurs, la fabrication des comptoirs de cuisine et salles de bain, ainsi que tous les travaux de sécurisation du local nécessaires à la sécurité des policiers (système d'alarme, contrôles d'accès, pellicules anti-éclat sur les fenêtres, etc.). Quant au local situé au rez-de-chaussée, il sera occupé tel quel pour les fonctions administratives du SPVM (commandant, lieutenant, secrétaire, sergents, agents sociocommunautaires, etc.), sauf qu'il y a quelques travaux pour ajouter un service d'accueil pour les citoyens.

JUSTIFICATION

L'emplacement proposé est situé dans la zone du PDQ 48 et répond aux besoins opérationnels du SPVM.
Le site retenu offre un bon rapport qualité/prix. Le loyer brut moyen proposé (14,10 $/pi²) est représentatif du marché locatif pour ce type d'immeuble considérant qu'il s'agit d'un local à vocation principalement industrielle situé sur une artère principale et dans un secteur très achalandé.

De plus, cette relocalisation procure à la Ville une économie annuelle de loyer de 140 168,32 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

	Loyer annuel actuel 6680 Sherbrooke Est	**Loyer annuel proposé 5646 Hochelaga**	**Loyer total pour le terme de 14 mois**
Superficie locative	8 210 pi²	6 693 pi²	
Loyer de base	14,50 $/pi²	inclus	
Frais d'exploitation	6,50 $/pi²	inclus	
Taxes foncières	6,00 $/pi²	inclus	
Loyer unitaire brut	27,00 $/pi²	14,10 $/pi²	
Loyer brut annuel	221 670,00 $	94 358,00 $	
Stationnement	inclus	5 400 $	
Loyer brut total annuel	221 670,00 $	99 758,00 $	
TPS 5 % ($)		4 987,90 $	

TVQ 9,975 % ($)		9 950,86 $	
Loyer annuel total ($)	**254 865,08 $**	**114 696,76 $**	**133 812,88 $**
Ristourne TPS (100 %)		(4 987,90 $)	
Ristourne TVQ (50 %)		(4 975,43 $)	
Loyer net ($)		104 733,43 $	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer brut est fixe pour la durée du terme.

La dépense totale de loyer pour le terme de 14 mois représente un montant de 133 812,88 $, incluant les taxes. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.
La relocalisation des effectifs policiers du PDQ 48 procure à la Ville une économie totale de loyer pour le terme de 163 529,72 $ taxes incluses au budget de fonctionnement.

Pour 2020 et 2021, le coût du loyer sera assumé par le SGPI à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Coût des travaux d'aménagement

	2020
Coût des travaux d'aménagement clé en main	300 000,00 $
TPS (5 %)	15 000,00 $
TVQ (9,975 %)	29 925,00 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**344 925,00 $**
Contingences (+/- 13 %)	39 000,00 $
Contingences spécifiques pour ajout accueil citoyen	65 000,00 $
Incidences générales (+/- 10 %)	30 000,00 $
Incidences déménagement	3 000,00 $
Incidences câblage téléphonique et informatique	10 000,00 $
Incidences système de sécurité	55 000,00 $
TPS (5 %)	10 100,00 $
TVQ (9,975 %)	20 149,50 $
	232 249,50 $
TOTAL	**577 174,50 $**
Ristourne TPS (100 %)	(25 100,00 $)
Ristourne TVQ (50 %)	(25 037,25 $)
Coût net des travaux	527 037,25 $

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 577 174,50 $.

Les sommes requises pour les travaux d'aménagement sont disponibles au PTI 2020-2023 du SGPI.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 10 000 pi².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation temporaire des effectifs du PDQ 48 est nécessaire afin poursuivre la mission du SPVM dans le secteur du PDQ 48.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation actuelle de la COVID-19 n'a aucun impact sur le projet de bail. Cependant, advenant un nouveau confinement du secteur de la construction, les travaux pourraient être retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin d'informer les citoyens du déménagement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 27 août 2020. La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 19 octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Daniel FARIAS, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 juillet 2020
Daniel FARIAS, 17 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-16

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-30

Aspects financiers

	Superficie en pi²	Loyer unitaire	Loyer annuel
Local 5646	1885	22.00 $	41 470.00 $
Local 115	4808	11.00 $	52 888.00 $
Stationnement	5400	1.00 $	5 400.00 $
Loyer annuel en $			99 758.00 $

Loyer pour la période du:	19/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 18/12/2021	
Nombre de mois	2.40	11.60	
Loyer total avant taxes	19 951.60 $	96 432.73 $	**116 384.33 $**
TPS	997.58 $	4 821.64 $	5 819.22 $
TVQ	1 990.17 $	9 619.17 $	11 609.34 $
Total	**22 939.35 $**	**110 873.54 $**	**= 133 812.89 $**
Ristourne de TPS	997.58 $	4 821.64 $	5 819.22 $
Ristourne TVQ (50%)	995.09 $	4 809.58 $	5 804.67 $
Loyer net	20 946.69 $	101 242.32 $	122 189.00 $

Coût des travaux d'aménagement			
Travaux clé en main		300 000.00	$
TPS		15 000.00	$
TVQ		29 925.00	$
Total avec taxes		344 925.00	$
Contingences	0.13	39 000.00	$
Incidences générales	0.1	30 000.00	$
Incidences déménagement		3 000.00	$
Incidences cablâge TI		10 000.00	$
Incidences contrôle de sécurité		18 000.00	$
Contingences et incidences totales tx excl		100 000.00	$
TPS		5 000.00	$
TVQ		9 975.00	$
Contingences et incidences totales tx incl		114 975.00	$
Total des travaux		459 900.00	$
Ristourne de TPS		20 000.00	$
Ristourne de TVQ		19 950.00	$
Coût total		419 950.00	$

Coût des travaux d'aménagement			
Travaux clé en main		300 000.00	$
TPS		15 000.00	$
TVQ		29 925.00	$
Total avec taxes		344 925.00	$
Contingences	0.13	39 000.00	$
Contingences pour ajout acceuil citoyen		65 000.00	$
Incidences générales	0.1	30 000.00	$
Incidences déménagement		3 000.00	$
Incidences cablâge TI		10 000.00	$
Incidences système de sécurité		55 000.00	$
Contingences et incidences totales tx excl		202 000.00	$
TPS		10 100.00	$
TVQ		20 149.50	$
Contingences et incidences totales tx incl		232 249.50	$
Total des travaux		577 174.50	$
Ristourne de TPS		25 100.00	$
Ristourne de TVQ		25 037.25	$
Coût total		527 037.25	$

BAIL

8014 - 010

SPVM

Effectifs policiers - territoire PDQ 48

Locaux situés au :

5646 Hochelaga et
5650 Hochelaga, suite 115

Paraphes	
Locateur	Locataire

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

1.1 Aires et installations communes
1.2 Bail
1.3 Dépenses de nature capitalisable
1.4 Édifice
1.5 Expert
1.6 Frais d'administration et de gestion
1.7 Frais d'exploitation
1.8 Immeuble
1.9 Lieux loués
1.10 Taxes foncières
1.11 Taxes de vente
1.12 Transformations
1.13 Travaux d'aménagement
1.14 Travaux de base

ARTICLE 2 – LIEUX LOUÉS

2.1 Désignation
2.2 Superficie locative des Lieux loués
2.3 Superficie locative de l'Édifice
2.4 Quote-part d'occupation
2.5 Terrain exclusif / Stationnement

ARTICLE 3 – DURÉE

3.1 Durée
3.2 Résiliation
3.3 Renouvellement
3.4 Reconduction tacite

ARTICLE 4 – LOYER

4.1 Loyer
4.2 Loyer brut unitaire des Lieux loués

ARTICLE 5 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modalités
5.2 Fin des travaux
5.3 Acceptation provisoire
5.4 Acceptation définitive
~~5.5 Période d'emménagement~~
5.6 Retard
5.7 Paiement des Travaux d'aménagement
5.8 Remise en état

ARTICLE 6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire
6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur
6.3 Paiement

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU LOCATEUR

7.1 Accès
7.2 Heures normales d'occupation
7.3 Respect des exigences

Paraphes	
Locateur	Locataire

~~7.4 Entretien ménager~~
7.5 Entretien intérieur
7.6 Entretien extérieur
7.7 Bris de vitres
7.8 Température
7.9 Air frais
7.10 Eau
7.11 Éclairage
7.12 Électricité
7.13 Assurance
7.14 Sécurité incendie
7.15 Développement durable
7.16 Voies d'accès
7.17 Signalisation
7.18 Affichage
7.19 Désignation de responsables et remise des clés
7.20 Transformations
7.21 Stationnement et remisage
7.22 Sous-location et cession

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

8.1 Publication
8.2 Usage
8.3 Responsabilité et assurance
8.4 Avis
8.5 Réparations
8.6 Visites
8.7 Entretien ménager

ARTICLE 9 – DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

9.1 Destruction partielle
9.2 Destruction totale
9.3 Résiliation

ARTICLE 10 – DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 Modalités

ARTICLE 11 – DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 Modalités

ARTICLE 12 – AMIANTE

12.1 Déclaration
12.2 Test d'air
12.3 Correctifs
12.4 Défaut

ARTICLE 13 – DIVERS

13.1 Rubriques
13.2 Renonciation
13.3 Accord complet
13.4 Force majeure
13.5 Lois applicables

ARTICLE 14 – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

14.1 Remise

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 15 – ANNEXES

15.1 Énumération
15.2 Interprétation

ARTICLE 16 – ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses
16.2 Modification
16.3 Avis

~~**ARTICLE 17 – DÉMÉNAGEMENT**~~

ARTICLE 18 – COURTIER

18.1 Commission

ARTICLE 19 – ENQUETE DE SÉCURITÉ

19.1 Pouvoir
19.2 Résiliation
19.3 Accès
19.4 Responsabilité

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE : **JALBEC INC.,** compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 1421, rue Michelin, à Laval, province de Québec, H7L 4S2, agissant et représentée par Monsieur Jacques Dupras, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de cinq pour cent (5%) des Frais d'exploitation.

1.7 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, les contrats de

Paraphes	
Locateur	Locataire

service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.8 **Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.

1.9 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites aux plans et devis joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

1.14 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences des plans et devis de l'Annexe A ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Deux locaux situés au 5646 rue Hochelaga et 5650 rue Hochelaga, suite 115, à Montréal, province de Québec, H1N 3L7, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 4 582 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à six mille six cent quatre-vingt-treize pieds carrés (6 693 pi^2).

2.3 **Superficie locative de l'Édifice :** La Superficie locative de l'Édifice est fixée à six mille quatre cent quarante deux pieds carrés (641 479 pi^2).

2.4 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués équivaut à un virgule zéro quatre pour cent (1,04 %) de la Superficie locative de l'Édifice.

2.5 **Terrain exclusif / Stationnement :** Les Lieux loués comprennent également un emplacement extérieur clôturé servant de Stationnement exclusif au Locataire pour

Paraphes	
Locateur	Locataire

les véhicules de la Ville. (Annexe B)

2.5.1 La Superficie locative du Stationnement exclusif est établie à 5 400 pieds carrés.

2.5.2 Le Loyer brut pour le Stationnement exclusif est fait en considération d'un loyer annuel de cinq mille quatre cent dollars (5 400 $) + TPS et TVQ tel que prévu à l'article 4.1.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de quatorze (14) mois, commençant le dix-neuf (19) octobre deux mille vingt (2020) et se terminant le dix-huit (18) décembre deux mille vingt et un (2021). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5.5.

3.2 **Résiliation** : Le Locataire pourra résilier le bail en tout temps à compter du 1er novembre 2021 pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Locateur quatre (4) mois avant la date de résiliation.

3.3 **Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de un (1) an chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors majoré de 3% par année, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

3.4 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-huit dollars (94 358,00 $) pour les Lieux loués situés à l'intérieur de l'Édifice et de cinq mille quatre cents dollars (5 400,00 $) pour les Lieux loués situé sur le terrain extérieur de l'Immeuble, payable en douze (12) versements mensuels auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être

Paraphes	
Locateur	Locataire

fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.

4.2 **Loyer brut unitaire des Lieux loués** : Pour la durée du terme, le loyer se compose des coûts unitaires suivants :

► Loyer brut pour le local 5646 (superficie de 1 885 pi²)	22,00 $/pi^2
► Loyer brut pour le local 115 (superficie de 4 808 pi²)	11,00 $/pi^2
► Loyer brut pour le stationnement (superficie de 5 400 pi²)	1,00 $/pi^2
► Taxes foncières	inclus $/pi^2
► Frais d'exploitation	inclus $/pi^2
► Entretien ménager	exclu $/pi^2
► Frais d'administration et de gestion	inclus $/pi²

ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Modalités** : Le Locateur devra effectuer, selon un projet clé en main et conformément aux codes et règlements en vigueur, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés ou validés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux codes et règlements en vigueur.

5.1.3. Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

5.1.4. Si le Locateur effectue des travaux non conformes aux codes et règlements en vigueur ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le

Paraphes	
Locateur	Locataire

cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le seize octobre deux mille vingt (16 octobre 2020).

5.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été.

5.5 **Période d'emménagement :** Biffé intentionnellement

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence.

5.7 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire maximum de trois cent mille dollars (300 000 $), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

5.8 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire abandonnera les aménagements, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la

Paraphes	
Locateur	Locataire

fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

6.2 **Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

6.3 **Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés comptant lorsqu'ils seront complétés.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire, en tout temps pendant la durée du Bail.

7.2 **Heures normales d'occupation** : Les heures normales d'occupation sont du lundi au dimanche inclusivement, vingt-quatre heures par jour.

7.3 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble

Paraphes	
Locateur	Locataire

conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

7.4 **Entretien ménager** : Biffé intentionnellement

7.5 **Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

7.6 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :

a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et

b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis (excluant le terrain de stationnement exclusif).

7.7 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).

7.8 **Température** : chauffer, ventiler et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures d'occupation, les conditions suivantes :

Été : température minimale de 23°C et maximale de 24°C;

Hiver : température minimale de 21°C et maximale de 23°C;

7.9 **Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.

7.10 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.

7.11 **Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.

7.12 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire, et payer le coût de cette consommation électrique.

7.13 **Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.

7.14 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.15 Développement durable : respecter les directives 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe E.

7.16 Voies d'accès : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé.

7.17 Signalisation : installer, à ses frais, l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locataire.

7.18 Affichage : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

7.19 Désignation de responsables et remise des clés : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.

7.20 Transformations : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.21 Stationnement et remisage : assurer au Locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement et de remisage, le cas échéant.

7.22 Sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;

b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et

c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureaux, vestiaires et entreposage.

8.3 **Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

8.4 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

8.5 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.6 **Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

8.7 **Entretien ménager** : prendre à sa charge l'entretien ménager des Lieux loués.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

Paraphes	
Locateur	Locataire

S’il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d’un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu’à la date de tels dommages ou destruction.

S’il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu’à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu’à la date de tels dommages ou destruction, à l’exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s’il n’acquitte pas ces frais lorsqu’il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les jours (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12
AMIANTE

12.1 **Déclaration** : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

12.2 **Test d'air** : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 **Correctifs** : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 **Défaut** : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13
DIVERS

13.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

Paraphes	
Locateur	Locataire

13.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

14.1 **Remise** : Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plan et devis des Travaux d'aménagement
► Annexe B : Plan des Lieux loués et du stationnement
► Annexe C : Biffé intentionnellement
► Annexe D : Biffé intentionnellement
► Annexe E : Plan stratégique de développement durable.

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

► Pour le Locateur :
Jacques Dupras
Jalbec Inc.
1421, rue Michelin
Laval, Québec, H7L 4S2

► Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division des Locations
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties

Paraphes	
Locateur	Locataire

négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
DÉMÉNAGEMENT

Biffé intentionnellement

ARTICLE 18
COURTIER

18.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

ARTICLE 19
ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

19.1 Pouvoir : Le Locateur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le Locateur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de propriété de l'Immeuble ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. Tout nouveau propriétaire de l'Immeuble ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Locateur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité.

19.2 Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 19.1 ne sont pas respectées ou si les résultats de toute enquête de sécurité réalisée par le Locataire ne sont pas à l'entière satisfaction de celui-ci, le Locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Locateur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Locateur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

19.3 Accès : Seules les personnes ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité au préalable seront admises à pénétrer dans les Lieux loués. À cette fin, le Locateur devra fournir au Locataire, dans les dix (10) jours suivant la signature du Bail, une liste de ses employés (réguliers et suppléants), mandataires et sous-traitants qui auront accès aux Lieux loués. Cette liste devra contenir toutes les informations personnelles requises pour permettre au Locataire de réaliser adéquatement ses enquêtes de sécurité. Suite à ces enquêtes, seules les personnes acceptées par le Locataire auront accès aux Lieux loués. Le Locateur devra maintenir cette liste à jour et aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout remplacement ou d'ajout d'employés, de mandataires et sous-traitants.

Paraphes	
Locateur	Locataire

19.4 **Responsabilité** : Le Locateur sera responsable de l'exactitude des renseignements fournis au Locataire pour les fins précitées et il s'engage à tenir le Locataire indemne de toute réclamation ou poursuite, de quelque nature que ce soit, relative à une enquête de sécurité ainsi réalisée par le Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2020

JALBEC INC

_____
par : Jacques Dupras

Le _____ 2020

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Me Yves Saindon

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1204565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021. La dépense totale est de 710 987,38 $, incluant les taxes. Bâtiment 8014-010.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1204565004 5646 rue Hochelaga bâtiment 8014-010 - SPVM - 1.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-17

Françoise TURGEON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.50

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1204338004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure sept (7) ententes-cadres avec la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour une durée de deux (2) mois, sans option de prolongation - (Montant estimé des ententes : 1 804 351,52 $, taxes incluses (contrat : 1 569 001,32 $ + contingences 235 350,20 $) - Appel d'offres public 20-18357 - (2 soum.)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignées, seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de deux (2) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la location, la livraison et l'entretien de toilettes mobiles, portatives et chimiques ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18357;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	1	267 878,27 $
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	2	210 475,79 $
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	4	153 073,30 $
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	5	306 146,60 $
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	6	248 744,11 $
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	7	210 475,79 $

9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	8	172 207,46 $

2. d'autoriser une dépense de 235 350,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-19 11:24

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204338004**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure sept (7) ententes-cadres avec la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour une durée de deux (2) mois, sans option de prolongation - (Montant estimé des ententes : 1 804 351,52 $, taxes incluses (contrat : 1 569 001,32 $ + contingences 235 350,20 $) - Appel d'offres public 20-18357 - (2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de sept (7) ententes-cadres pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal.
Tôt dans la pandémie liée à la COVID-19, l'agglomération de Montréal a, par l'entremise du Centre de coordination de mesures d'urgence (CCMU), mis en place plus de cent (100) installations sanitaires temporaires (IST) sous forme de blocs sanitaires et de toilettes avec lavabo afin de desservir les PSI selon les besoins identifiés par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Dans le contexte initial, l'accès à des installations sanitaires, lesquelles représentent un besoin essentiel pour toute personne, était sévèrement limité, voire absent à certains endroits. Le CCMU a donc approuvé la location et l'entretien d'IST en fonction des besoins exprimés sur le terrain.

Afin de répondre aux besoins, et suite au décret de l'état d'urgence local dans l'agglomération de Montréal par les instances, plusieurs contrats de gré à gré ont été octroyés à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) au fur et à mesure de l'évolution des requis. Ces contrats couvraient la location, la livraison, l'entretien et la désinfection de toilettes chimiques portatives et de lavabos en accord avec les exigences de la Santé publique liées à la pandémie de la COVID-19.

En date du 27 juillet 2020, la consommation sur ces contrats de gré à gré et l'estimation des coûts jusqu'au 31 août 2020 afin de répondre à l'ensemble des besoins s'établit à 6 499 265,69 $, taxes incluses.

Avec la reprise graduelle des activités et la réouverture de différents lieux publics de l'agglomération, le CCMU, en collaboration avec ses partenaires, a effectué une analyse des IST déployées sur le terrain afin de déterminer quelles sont celles qui demeurent essentielles.

Bien que des ententes-cadres soient en place avec la firme GFL Environnemental inc., l'ampleur des besoins de ces sites temporaires et les exigences de la Santé Publique ne permettent pas l'utilisation de celles-ci. Par conséquent, une nouvelle sollicitation de marché a été réalisée par le Service de l'approvisionnement afin de combler les services qui devront être maintenus pour couvrir les besoins du 1er septembre au 31 octobre 2020.

L'appel d'offres public 20-18357 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Journal de Montréal. La publication a eu lieu durant une période de vingt-huit (28) jours calendaires, soit du 22 juillet au 18 août 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 21 février 2021.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis quatre (4) addenda visant à modifier les exigences d'entretien des unités sanitaires, à revoir la répartition des lots, à remplacer le bordereau de soumission et à répondre aux questions des preneurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bons de commande (Voir pièce jointe) - Conclure avec la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) des contrats de gré à gré, pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives dans le cadre des mesures d'urgence - (Montant estimé des contrats 6 499 265,69 $).
CE20 0370 - 18 mars 2020 - Conclure avec la firme GFL Environnemental inc. quatre (4) ententes-cadres pour une durée de trente-six (36) mois fourniture sur demande de la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques - Appel d'offres public 20-18037 (3 soum.) (Montant estimé des ententes 1 236 788,64 $).

DESCRIPTION

Ces sept (7) ententes-cadres visent la location, la livraison, l'entretien et la désinfection de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance de l'agglomération de Montréal. Ces sept (7) ententes-cadres seront mises à la disposition du CCMU. Les exigences de l'appel d'offres dont découlent ces ententes-cadres respectent les exigences élevées de la Santé publique afin de combattre et prévenir la contamination communautaire de la COVID-19.
Ces équipements sont utilisés pour combler les besoins sanitaires des PSI de l'agglomération de Montréal.

Les quantités inscrites au bordereau de prix reflètent les besoins actuels et pourraient varier en cours de contrat. Elles n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

L'octroi se fait par lot au plus bas soumissionnaire conforme. Les prix sont fermes pour la durée du contrat.

En accord avec le CCMU, aucune garantie de soumission ni d'exécution ne sont exigés dans le cadre de cet appel d'offres.

Les sept (7) ententes-cadres, visées par ce dossier décisionnel permettront de répondre aux besoins pour une durée de deux (2) mois à compter du 1er septembre 2020.

JUSTIFICATION

La conclusion des sept (7) ententes-cadres permettront d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

Preneurs du cahier des charges (3):
- EBI Montréal inc.
- GFL Environmental inc.
- 9363-9888 Québec inc. (Sanivac)

Soumissionnaires (2):
- GFL Environmental inc.
- 9363-9888 Québec inc. (Sanivac)

Des trois (3) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont soumissionné. Le preneur du cahier des charges qui n'a pas soumissionné ne nous a pas fourni la raison de son désistement, et ce, malgré notre demande.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme dans le cadre de cet appel d'offres.

À noter que suite à l'ouverture des soumissions, la firme GFL Environmental inc. a choisit de retirer sa proposition en raison de son incapacité à exécuter l'ensemble des lots. La firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) est donc le seul soumissionnaire conforme dans le cadre de cet appel d'offres. Précisons que la firme GFL Environmental a déposé une offre pour l'ensemble des lots de 101 222,56 $ taxes incluses. N'eut été du retrait de sa proposition, l'octroi des ententes-cadres à une telle valeur aurait exposé la Ville à des difficultés quant à l'exécution de ce contrat et à sa capacité de répondre aux besoins de la clientèle des PSI et aux exigences rigoureuses de la Santé publique.

Octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

LOT 1

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**267 878,27 $**	**40 181,74 $**	**308 060,01 $**
Dernière estimation réalisée ($)	288 523,32 $	43 278,50 $	331 801,82 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-23 741,81 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-7,2 %

LOT 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**210 475,79 $**	**31 571,37 $**	**242 047,16 $**
Dernière estimation réalisée ($)	226 696,90 $	34 004,53 $	260 701,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-18 654,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-7,2 %

LOT 4

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**153 073,30 $**	**22 960,99 $**	**176 034,29 $**
Dernière estimation réalisée ($)	164 870,47 $	24 730,57 $	189 601,04 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-13 566,75
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-7,2 %

LOT 5

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**306 146,60 $**	**45 921,99 $**	**352 068,59 $**
Dernière estimation réalisée ($)	329 740,94 $	49 461,14 $	379 202,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-27 133,49 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-7,2 %

LOT 6

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**248 744,11 $**	**37 311,62 $**	**286 055,73 $**
Dernière estimation réalisée ($)	267 914,52 $	40 187,18 $	308 101,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-22 045,97 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-7,2 %

LOT 7

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**210 475,79 $**	**31 571,37 $**	**242 047,16 $**
Dernière estimation réalisée ($)	226 696,90 $	34 004,53 $	260 701,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-18 654,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-7,2 %

LOT 8

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	**172 207,46 $**	**25 831,12 $**	**198 038,58 $**
Dernière estimation réalisée ($)	185 479,27 $	27 821,89 $	213 301,16 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-15 262,58 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-7,2 %

Compte tenu de sa valeur, l'octroi du lot 3 sera l'objet du dossier décisionnel 2204338005.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le CCMU a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 689 922,32, taxes incluses, pour les deux (2) prochains mois.
Cette estimation est basée sur les besoins établit ainsi que les prix unitaires des contrats de gré à gré durant l'état d'urgence.

Tel que permis par la Loi sur les cités et villes, un processus de négociation a été entrepris avec le seul soumissionnaire conforme et celui-ci a consenti une réduction de prix de 2 % par rapport à ses prix soumis initialement.

Suite aux résultats après négociation du présent appel d'offres, le montant estimé des sept (7) ententes-cadres pour la période de deux (2) mois est de :

1 364 645,64 $ + TPS 68 232,28 $ + TVQ 136 123,40 $ = 1 569 001,32 $

Un montant équivalent de 15 % du montant total octroyé, soit 235 350,20 $ $, a été ajouté à titre de contingences.

Il s'agit de sept (7) ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité des services obtenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les besoins à combler par ces ententes-cadres découlent de la poursuite des services à maintenir pour les PSI, du 1er septembre au 31 octobre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise au CCMU afin de l'informer de la conclusion des sept (7) ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra les sept (7) ententes-cadres avec la firme retenue.
CE 20 août 2020
CM 24 août 2020
CG 27 août 2020

Début du contrat 1er septembre 2020
Fin du contrat 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Conseiller en approvisionnement

Tél : -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-18

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : -
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél :
Approuvé le : 2020-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél :
Approuvé le : 2020-08-19

Bons de commande contrats de gré à gré
Toilettes Chimiques MUR

No bon de commande	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Date d'émission du bon de commande
1406390	180 122,62 $	207 095,98 $	2020-03-20
1406977	135 937,44 $	156 294,07 $	2020-03-27
1406994	93 245,00 $	107 208,44 $	2020-03-29
1406996	22 721,88 $	26 124,48 $	2020-03-29
1407684	31 780,00 $	36 539,06 $	2020-04-05
1407958	56 615,00 $	65 093,10 $	2020-04-07
1407979	189 181,81 $	217 511,79 $	2020-04-08
1408103	16 090,00 $	18 499,48 $	2020-04-09
1408169	385,16 $	442,84 $	2020-04-09
1408570	8 180,00 $	9 404,96 $	2020-04-14
1408988	31 890,00 $	36 665,53 $	2020-04-17
1409142	15 890,00 $	18 269,53 $	2020-04-20
1409254	16 090,00 $	18 499,48 $	2020-04-20
1409546	16 090,00 $	18 499,48 $	2020-04-22
1409669	12 100,00 $	13 911,98 $	2020-04-22
1409829	13 980,00 $	16 073,51 $	2020-04-24
1409884	26 670,00 $	30 663,83 $	2020-04-24
1409929	16 450,00 $	18 913,39 $	2020-04-27
1410205	15 005,00 $	17 252,00 $	2020-04-29
1410408	1 645,00 $	1 891,34 $	2020-04-30
1413435	8 045,00 $	9 249,74 $	2020-05-22
1413438	15 890,00 $	18 269,53 $	2020-05-22
1414484	150,00 $	172,46 $	2020-05-29
1424978	425 000,00 $	488 643,75 $	2020-08-05
1425013	425 000,00 $	488 643,75 $	2020-08-05
1425016	200 000,00 $	229 950,00 $	2020-08-05
1425055	250 000,00 $	287 437,50 $	2020-08-05
1425063	950 000,00 $	1 092 262,50 $	2020-08-05
1425066	900 000,00 $	1 034 775,00 $	2020-08-05
1425067	900 000,00 $	1 034 775,00 $	2020-08-05
1425072	800 000,00 $	919 800,00 $	2020-08-05

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18357

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
		Total ()							**- $**	**- $**
LOT1	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	14	jours	61	272,82 $	232 988,28 $	267 878,27 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	14	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**232 988,28 $**	**267 878,27 $**
LOT2	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	11	jours	61	272,82 $	183 062,22 $	210 475,79 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	11	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**183 062,22 $**	**210 475,79 $**
LOT3	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Villeray, Saint-Michel-Parc-Extension	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	3	jours	61	272,82 $	49 926,06 $	57 402,49 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	3	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**49 926,06 $**	**57 402,49 $**
LOT4	Arrondissement du Sud-Ouest	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	8	jours	61	272,82 $	133 136,16 $	153 073,30 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18357

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	**Arrondissement du Sud-Ouest**	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	8	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**133 136,16 $**	**153 073,30 $**
LOT5	**Arrondissement de Ville-Marie Est**	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	16	jours	61	272,82 $	266 272,32 $	306 146,60 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	16	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**266 272,32 $**	**306 146,60 $**
LOT6	**Arrondissement de Ville-Marie Centre**	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	13	jours	61	272,82 $	216 346,26 $	248 744,11 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	13	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**216 346,26 $**	**248 744,11 $**
LOT7	**Arrondissement de Ville-Marie Ouest**	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	11	jours	61	272,82 $	183 062,22 $	210 475,79 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	11	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**183 062,22 $**	**210 475,79 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18357

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT8	Arrondissement de Verdun, Lachine, Pierrefonds-Roxboro, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Pointe-Claire, Dorval	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.)	1	Toilettes régulières avec lavabo - 30 jours et plus (comprend les services de nettoyage)	9	jours	61	272,82 $	149 778,18 $	172 207,46 $
			2	Déplacements - 3 déplacements/toilette durant le contrat	9	ch	3	0,00 $	- $	- $
		Total (Sanivac (9363-9888 Québec Inc.))							**149 778,18 $**	**172 207,46 $**
									1 364 645,64 $	
									68232,282	
									136123,4026	
									1 569 001,32 $	#VALEUR!

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18357
Numéro de référence : 1393578
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Location et livraison de toilettes mobiles, portatives et chimiques dans le cadre des mesures d'urgences

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
EBI Montréal inc. 8155, rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L5	Madame Roxanne Bélanger Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1771001)** 2020-07-28 17 h 45 **Transmission :** 2020-07-28 17 h 45	3354316 - 20-18357_Addenda1 2020-07-29 17 h 07 - Télécopie 3356275 - 20-18357_Addenda 2 2020-08-04 13 h 24 - Télécopie 3357074 - 20-18357_Addenda 3 2020-08-05 16 h 06 - Télécopie 3357757 - 20-18357_Addenda 4 2020-08-07 8 h 45 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1769859)** 2020-07-23 13 h 02 **Transmission :** 2020-07-23 13 h 02	3354316 - 20-18357_Addenda1 2020-07-29 17 h 06 - Courriel 3356275 - 20-18357_Addenda 2 2020-08-04 13 h 23 - Courriel 3357074 - 20-18357_Addenda 3 2020-08-05 16 h 05 - Courriel 3357757 - 20-18357_Addenda 4 2020-08-07 8 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sanivac (9363-9888 Québec Inc.) 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot, QC, J7V 7Z8 http://www.sanivac.ca	Monsieur Sanivac Sanivac Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur : 514 453-7388	**Commande : (1769716)** 2020-07-23 9 h 12 **Transmission :** 2020-07-23 9 h 12	3354316 - 20-18357_Addenda1 2020-07-29 17 h 06 - Courriel 3356275 - 20-18357_Addenda 2 2020-08-04 13 h 23 - Courriel 3357074 - 20-18357_Addenda 3 2020-08-05 16 h 05 - Courriel 3357757 - 20-18357_Addenda 4 2020-08-07 8 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1204164002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (130 103 961.09$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (130 103 961.09$)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-07-23 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204164002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (130 103 961.09$)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences d'agglomération a été utilisée en totalité en 2015, en 2016 et partiellement en 2017, une somme résiduelle de 30 M$ a été reportée et utilisée en 2018. Au 31 décembre 2018, le solde du compte était de 211 891.33$ après l'utilisation de 140 510 416.33$ dans la réserve .
Le budget de 2019 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 136 700 000$.

En 2019 des intérêts de 1 575 545.41$ ont été calculés pour l'année 2019.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant partiel pour l'année 2019 de 130 103 961.09$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération. (RCG14-007)
CG14 0055 - 24 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération. (4,7 M$)

CG14 0558 - 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (22,7 M$)

CG15 0738 - 10 décembre 2015 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76,7 M$)

CG16 0681 - 16 décembre 2016 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (102,7 M$)

CG15 0786 - 28 décembre 2015 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (27 450 821.49$)

CG16 0501 - 26 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76 724 020.63$)

CG17 0505 - 28 septembre 2017 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118.40$)

CG18 0459 - 24 août 2018 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000$).

CG18 0694 - 20 décembre 2018 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (56 510 416.33$)**.**

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève à 138 487 436.74$ au 31 décembre 2019. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt . (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2019, un montant de 26,4 M$ s'ajoute à celui de 110,3 M$ adopté en 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève au 31 décembre 2019 à 138 487 436.74$ avec les intérêts. Après l'utilisation de 130,1 M$, le solde de la réserve s'élèvera à 8,4 M$. Cette somme sera utilisée ultérieurement.

Ce paiement au comptant de 130,1 M$ permettra d'éviter un emprunt de 130,1 M$ qui aurait été amorti sur les termes de 5,10 et 20 ans. Les intérêts et frais d'émission évités, pour la première année, sont estimés à 2,4 M$ et globalement sur toute la période à 19,0 M$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller en gestion - finance

Tél : 514 872-4468
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Carole VEILLEUX
C/d gest.dette & tresorerie

Tél : 514 872-2725
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-07-22

Réduction du montant à financer par emprunt

Utilisation de la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (RCG14-007)

Dans divers règlements adoptés par le Conseil d'agglomération

Entité d'adoption	No de règlemen	Portée [1]	Montant financé	Terme [2]
Conseil d'agglomération	RCG 08-026	Pistes cyclables - Aménagement (D.V.20 ans)	300 428.63	20
Conseil d'agglomération	RCG 11-018	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	1 321 951.56	20
Conseil d'agglomération	RCG 12-002	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	280 262.36	5
Conseil d'agglomération	RCG 12-007	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	65 997.75	20
Conseil d'agglomération	RCG 12-009	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	323 623.41	20
Conseil d'agglomération	RCG 13-006-2	Centre traitement matières organiques (D.V. 25 ans)	4 600 000.00	20
Conseil d'agglomération	RCG 13-025	Véhicules légers (D.V.5 ans)	129 067.42	10
Conseil d'agglomération	RCG13-027	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	9 059.70	5
Conseil d'agglomération	RCG 13-019	Ateliers, garages, cours de voirie, abris d'abrasifs - Acquisition (D.V.25 ar	438 939.07	20
Conseil d'agglomération	RCG 14-021	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	216 877.81	5
Conseil d'agglomération	RCG 15-008	Casernes de pompiers - Rénovation (D.V.25 ans)	1 117 687.46	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-009	Immeubles administratifs - Rénovation (D.V.25 ans)	1 050 554.41	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-010	Immeubles administratifs - Rénovation (D.V.25 ans)	488 984.89	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-011	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	22 850.84	10
Conseil d'agglomération	RCG 15-012	Centres de tri - Mat. Recyclables (D.V. 25 ans)	3 302 616.65	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-015	Véhicules légers (D.V.5 ans)	82 408.76	10
Conseil d'agglomération	RCG 15-017	Ateliers, garages, cours de voirie, abris d'abrasifs - Acquisition (D.V.25 ar	17 715.46	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-019	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	37 902.48	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-020	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	645 690.89	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-026	Centres sportifs, arénas, stades et chalets - Rénovation (D.V.25 ans)	183 886.97	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-028	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	997 488.85	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-031	Casernes de pompiers - Rénovation (D.V.25 ans)	1 573 074.66	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-034	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	2 160 239.29	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-040	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	6 408 234.59	5
Conseil d'agglomération	RCG 15-048	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	36 780.42	5
Conseil d'agglomération	RCG 15-049	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	317 240.99	5
Conseil d'agglomération	RCG 15-050	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	112 178.99	5
Conseil d'agglomération	RCG 15-051	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	2 098 104.66	5
Conseil d'agglomération	RCG 15-070	Améliorations locatives (D.V.du bail)	1 690 126.72	20
Conseil d'agglomération	RCG 15-077	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	166 687.41	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-017	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	11 345.22	10
Conseil d'agglomération	RCG 16-018	Véhicules lourds (D.V.10 ans)	1 333 917.82	10
Conseil d'agglomération	RCG 16-021	Acquisition de terrains - autres fins municipales	3 453 973.98	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-028	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	545 411.52	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-040	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	1 406 866.23	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-043	Centres sportifs, arénas, stades et chalets - Rénovation (D.V.25 ans)	822 949.32	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-045	Parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	413 193.41	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-046	Postes de police - Rénovation (D.V.25 ans)	109 976.59	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-048	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	26 280.20	5
Conseil d'agglomération	RCG 16-049	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	1 780 584.27	20
Conseil d'agglomération	RCG 16-062	Pistes cyclables - Aménagement (D.V.20 ans)	4 166 831.34	20
Conseil d'agglomération	RCG 17-013	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	46 267 344.34	5
Conseil d'agglomération	RCG 17-021	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	13 466.30	10
Conseil d'agglomération	RCG 17-022	Véhicules légers (D.V.5 ans)	966 416.96	10
Conseil d'agglomération	RCG 17-034	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	10 437 252.33	20

Conseil d'agglomération	RCG 18-006	Acquisition de terrains - fins de rues	246 656.72	20
Conseil d'agglomération	RCG 18-007	Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	7 970 393.09	20
Conseil d'agglomération	RCG 18-019	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	3 295.73	10
Conseil d'agglomération	RCG 18-020	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	540 629.83	10
Conseil d'agglomération	RCG 18-021	Véhicules légers (D.V.5 ans)	77 640.30	10
Conseil d'agglomération	RCG 18-022	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	11 208 638.06	10
Conseil d'agglomération	RCG 18-028	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	2 223 397.55	20
Conseil d'agglomération	RCG 18-032	Acquisition de terrains - fins de parcs	898 328.03	20
Conseil d'agglomération	RCG 18-040	Acquisition de terrains - fins de parcs	3 640 875.00	20
Conseil d'agglomération	RCG 19-008	Véhicules légers (D.V.5 ans)	982 806.74	10
Conseil d'agglomération	RCG 19-009	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.5 ans)	335 678.42	10
Conseil d'agglomération	RCG 19-018	Équipement informatique et logiciels (D.V.5 ans)	23 148.69	5

Total conseil d'agglomération	**130 103 961.09**

Répartition selon le terme, si ces sommes avaient été empruntées.

5 ans	55 795 512.75
10 ans	15 708 162.40
20 ans	58 600 285.94
Total	130 103 961.09

Note:

(1) Source : Description du règlement apparaissant à l'Activité d'investissement (AI) du système SIMON.

(2) Le terme indiqué représente la période d'amortissement du montant en cause, s'il avait été financé par emprunt.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1207211021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 en vertu de l'Article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) de- Chainage REM : 202+300 à 202+630 - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection

Il est recommandé:
1. d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis supplémentaire aux piliers P20 et P27 en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2: P18-P28),

2. d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-07-31 15:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207211021**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 en vertu de l'Article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) de- Chainage REM : 202+300 à 202+630 - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection

CONTENU

CONTEXTE

Projet REM s.e.c géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi) effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM) par l'entremise du consortium NouvLR. La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures souterraines qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion de projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge, juste à l'arrière du magasin Costco. Les piliers identifiés dans cet avis supplémentaire sont P20 et P27.
Le 13 février 2020, en réponse aux enjeux soulevés par la Ville de Montréal quant à la sécurité des ouvrages municipaux souterrains situés à proximité de l'emplacement prévu des piliers P20 et P27, Projet REM s.e.c. s'est engagée à faire effectuer des investigations supplémentaires visant à confirmer la position relative de ces ouvrages souterrains et des piliers 20 et 27. Il a alors été convenu entre REM et la Ville, afin de ne pas retarder la construction du REM en dehors du secteur des piliers P20 et P27 qu'une lettre de non objection en lien avec la demande initiale soit signée mais excluant les piliers P20 et P27 du premier avis et qu'un deuxième avis soit transmis ultérieurement à la Ville. La Ville a aussi signifié à REM qu'elle devait recevoir les résultats des investigations afin de s'assurer que les infrastructures névralgiques de la Ville ne soient en aucun temps endommagées par les travaux du REM et ce, avant de recevoir la lettre pour la non objection pour les piliers P20 et P27.

Le 27 février 2020, le Conseil d'agglomération a entériné la résolution CG20 0083 qui autorise la signature de la lettre non objection de manière conditionnelle à la réception d'un deuxième avis en vertu de l'article 8(1) pour les piliers P20 et P27.

Les travaux ciblés par la présente demande consistent à construire les deux piliers P20 et P27, faisant partie d'un nouveau pont d'étagement (de type rail léger), le long des voies ferrées du CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.70 et S/D ST-HYACINTHE PM 72.80, entre les piliers 18 à 28, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer. Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM

électrifiées (1500V) par caténaire.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0083 - 27 février 2020 - Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviair* , de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) - Du Chainage REM : 202+300 à 202+630

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plate-forme de transmission Aconex le 30 juillet 2020 et la Ville a un minimum de délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis d'objection à des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par Projet REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifiés par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité du public et de ses actifs. Étant donné que les documents ont été préalablement transmis à la ville de façon non officielle, l'analyse du dossier technique s'est terminée le 28 juillet.
Les travaux des piliers P20 et P27 du Projet REM seront réalisés sur le lot 4 976 211 appartenant au CN et à proximité d'infrastructures névralgiques de la Ville (collecteur Riverside) . Afin de protéger ses actifs, la Ville a exigé de recevoir des investigations supplémentaires de Projet REM s.e.c. et ce, tel que convenu dans l'entente de collaboration. Selon les investigations supplémentaires visant à confirmer la position relative de ces ouvrages souterrains et des piliers P20 et P27, le collecteur Riverside se trouve aux droits du pilier P27 à une distance minimale de 7,869 m. Également, une conduite locale en brique de 600 x 900 mm se situe aux droits du pilier P20 à une distance minimale de 4,595 m. Les exigences du contrat entre Projet REM et NouvLR requièrent des distances minimales de 3 m avec tout collecteur ou intercepteur et 1,8 m avec toutes conduites d'égout.

JUSTIFICATION

Suite à l'analyse effectuée par le Service de l'Eau et de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des Infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier des documents supplémentaires fournis par NouvLR, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des actifs de la Ville à proximité des piliers P20 et P27.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, Projet REM ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : août 2020
Projet de type conception/construction : début: fin août 2020
Prévision de la durée des travaux : 4 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2020-07-30
Sonia THOMPSON	Isabelle LEBRUN	

Chef de section, Grands projets partenaires, Portefeuille 2

Tél : 514 872-8544

Professionnelle responsable du dossier :

Marie-Ève Boudreau, Chargée de projet grands projets partenaires
514 295-3360

Télécop. :

Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin GAUDETTE
c/d Assistance à la Gestion des Interventions dans la Rue

Tél : 514-872-5622

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne
M. Martin Gaudette, chef de division - AGIR, pour me remplacer dans le cadre de mes fonctions de directeur de la gestion du portefeuille de projets au Service des infrastructures du réseau routier et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet 2020 inclusivement.

Et j'ai signé,

Benoit Champagne, ing, M.A.
Directeur

Approuvé le : 2020-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2020-07-31

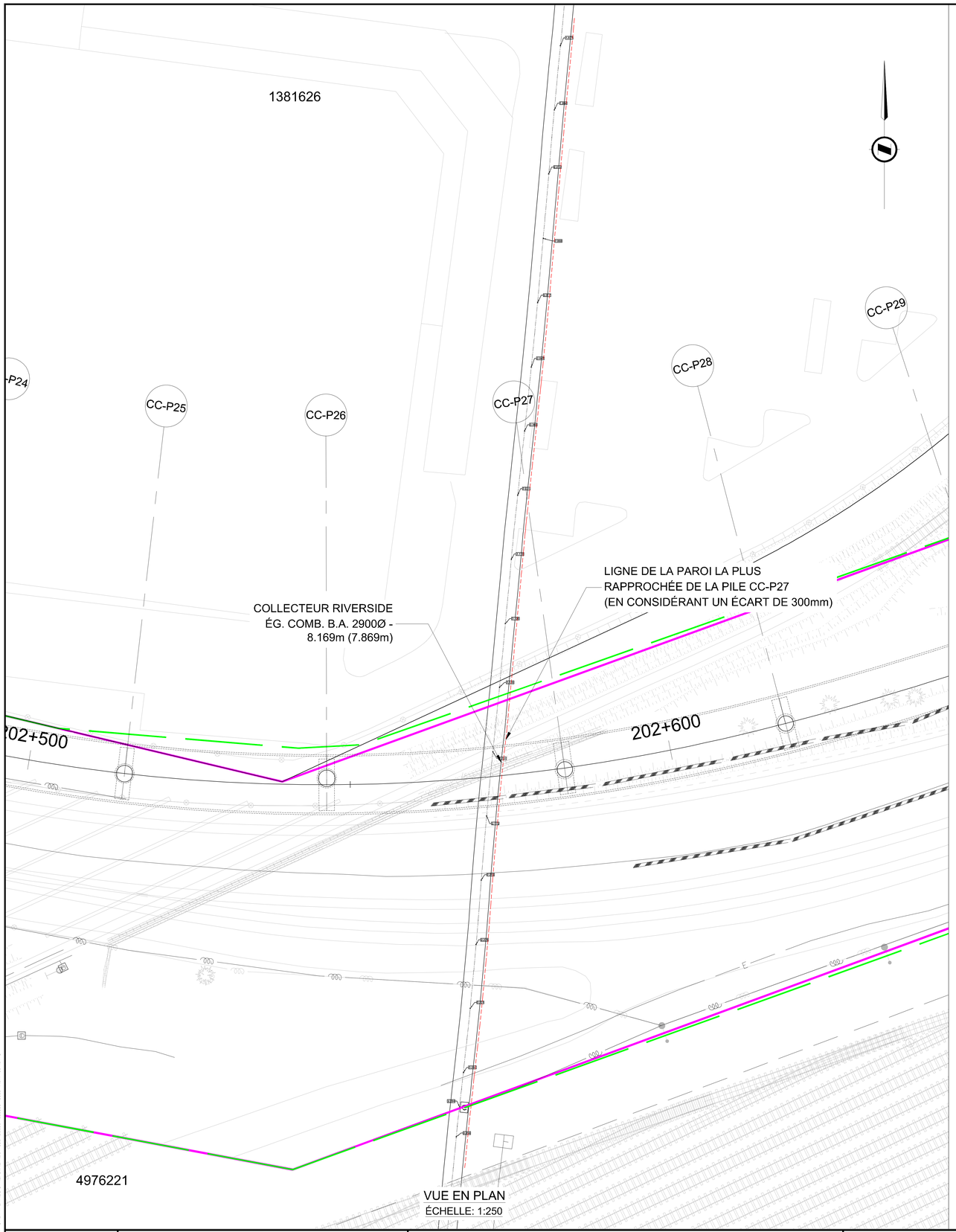

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1:250

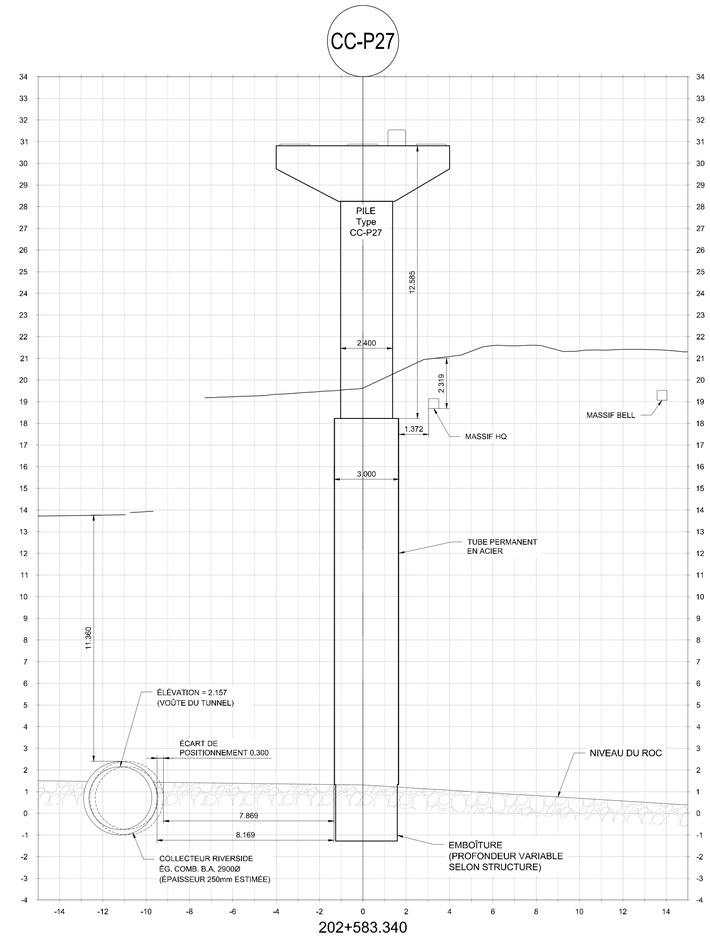

202+583.340

COUPE
ÉCHELLE: 1:100

NOTES:

1. L'EMPLACEMENT ET LA PROFONDEUR DU COLLECTEUR ONT ÉTÉ OBTENUES À L'AIDE DE RELEVÉS 3D, SELON LES INDICATIONS SUIVANTES:
   - LE RELEVÉ A ÉTÉ EFFECTUÉ DANS LE SYSTÈME NAD83 STANDARD, FUSEAU 08 ET ONT ÉTÉ RATTACHÉES AU SYSTÈME DE STATIONS DU REM.
   - LES ÉLÉVATIONS MONTRÉES AU NIVEAU DE LA CONDUITE REPRÉSENTENT LA VOÛTE DU COLLECTEUR.
   - TOUTES LES MESURES PRISES DANS LA CONDUITE REPRÉSENTENT L'INTÉRIEUR DU COLLECTEUR ET NE TIENNENT PAS COMPTE DE L'ÉPAISSEUR DE LA PAROI DE BÉTON.
2. L'ÉPAISSEUR DE LA PAROI DE BÉTON A ÉTÉ ESTIMÉE À 250mm.
3. UN ÉCART DE POSITIONNEMENT DE 300mm A ÉTÉ AJOUTÉ AFIN DE TENIR COMPTE DE LA PRÉCISION DU POSITIONNEMENT DE LA CONDUITE RELEVÉE.

FEUILLET: 1000A
FICHIER: C:\REMEXPLOITATION_4000\REM-DAO-DAI\OPRESCU_GEORGE\
CARNAIN IMPRESSIONS INC. C:\REMEXPLOITATION_4000\REM-DAO-DAI\OPRESCU_GEORGE\602024-202600-40020-4XDK-1001.DWG

FORMAT A0

CONÇU	SALMA LAFAR, Ing.
DESSINÉ	GEORGE OPRESCU, Dess.
VÉRIFIÉ	JACQUES DESORMEAUX, Ing.
APPROUVÉ	DAVID GÉLINAS, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2020-05-20	POUR AVIS	S.L.

POUR AVIS

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

SCEAUX

Salma Lafar
50457
PROVINCE DE QUÉBEC

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
INTERSTATION STATION CENTRE-VILLE À STATION ÎLE DES SOEURS
PLAN ET COUPE
COLLECTEUR RIVERSIDE ET PILE CC-P27
CH. 202+583

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-40020-4XDK-1000A | PA

Le 16 juin 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 (A23.2 : P20 et P27) - Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire – Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28)
Chainage REM : 202+300 à 202+ 630

Références :

1. Avis 01-REM-VMTL-LET-00033 du 16 janvier 2020 - Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Chainage REM : 202+300 à 202+ 630 (l'« **Avis** »)
2. Lettre 01-REM-VMTL-LET-00042 du 13 février 2020 – Précisions relatives à l'avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire du 16 janvier 2020

Monsieur,

Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») vous a transmis le 16 janvier 2020 l'Avis relatif à la construction de l'étagement mentionné en rubrique.

Le 13 février 2020, en réponse aux enjeux soulevés par la ville de Montréal (la « **Ville** ») quant à la sécurité des ouvrages municipaux souterrains situés à proximité de l'emplacement prévu des piliers 20 et 27, Projet REM s'est engagée à faire effectuer des investigations supplémentaires visant à confirmer la position relative de ces ouvrages souterrains et des piliers 20 et 27. Suivant la transmission des résultats de ces investigations

à la Ville, Projet REM donne avis de son intention de construire les piliers 20 et 27 comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-202600-40020-4XDK-1001-PA	Ég. comb. brique 450x300 et pile CC-P20	2020-05-04
602024-202600-40020-4XDK-1000A-PA	Collecteur Riverside et pile CC-P27	2020-05-20

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire les deux piliers P20 et P27, faisant partie d'un nouveau pont d'étagement (de type rail léger), le long des voies ferrées du CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.70 et S/D ST-HYACINTHE PM 72.80, entre les piliers 18 à 28, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer. Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire.

Le présent avis porte sur les travaux de structure des piliers 20 et 27 du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un avis distinct sera soumis lorsque la conception de ces derniers aura été complétée.

Vue en plan

Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Tel qu'indiqué dans l'Avis, les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des personnes et de leurs biens.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à:

Paul Gendreau
Directeur de secteur
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,
Directeur, affaires juridiques
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau
Ministre des Transports
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) KIA ON5
Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débuter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM

projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible après la réception de l'approbation des destinataires et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation du projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez-vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Vous trouverez ci-après les dates de construction projetées, qui suivront la réception des approbations réglementaires requises.

Évènements	**Date et durée**
Date projetée du début des travaux	22 juin 2020
Prévision de la durée des travaux	4 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada, luciano.martin@tc.gc.ca

Mme Isabelle Lebrun, Chef de section - Projet REM, Division des grands projets, Ville de Montréal, ilebrun@ville.montreal.qc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR, jaime.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR, xavier.denettancourt@nouvlr.com

ACCEPTATION

Sujet de l'avis :	Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 (A23.2 : P20 et P27) – Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire – Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28)
Date de l'avis :	16 juin 2020

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 2020.

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE VILLE DE MONTRÉAL :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

TÉMOIN :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

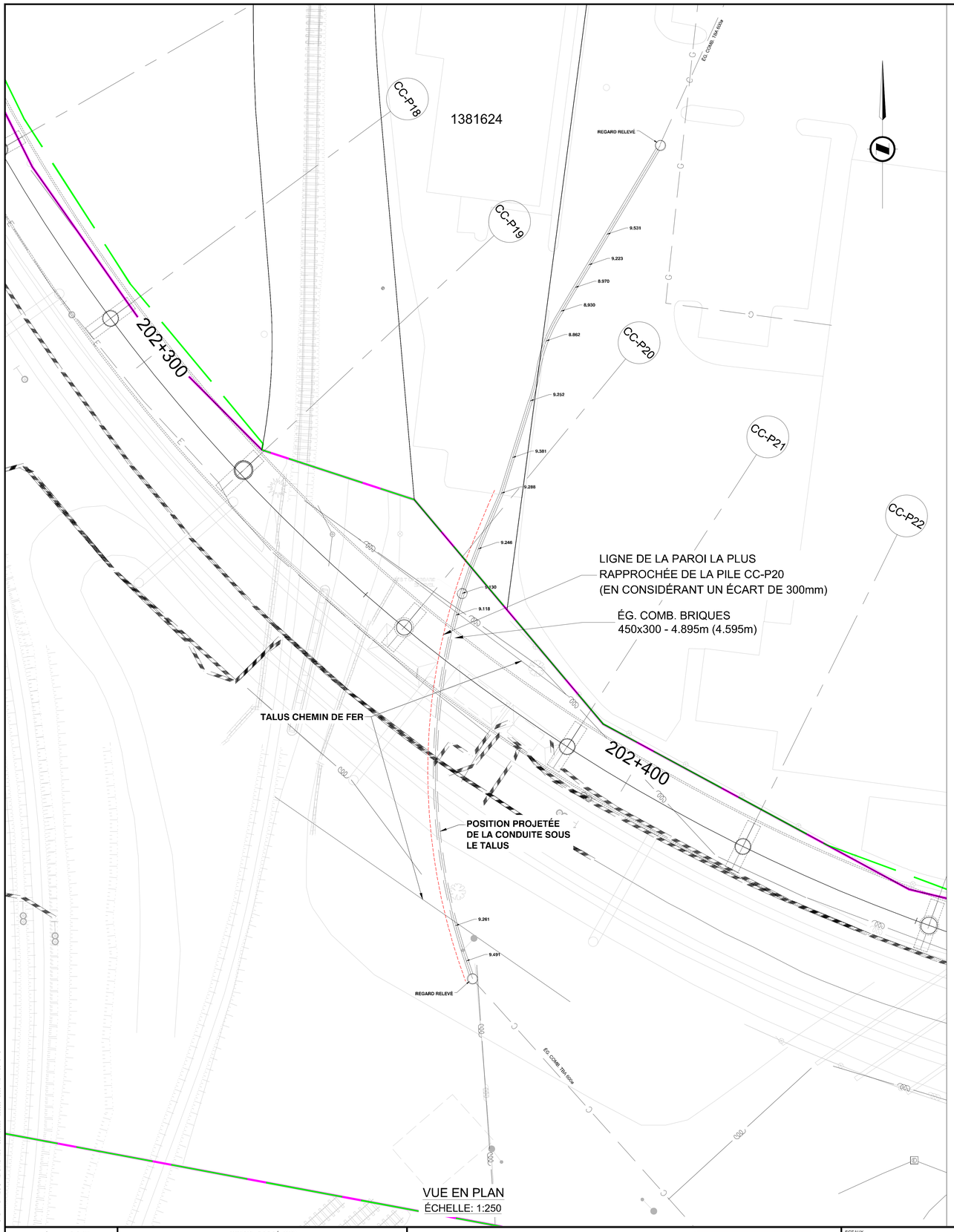

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1:250

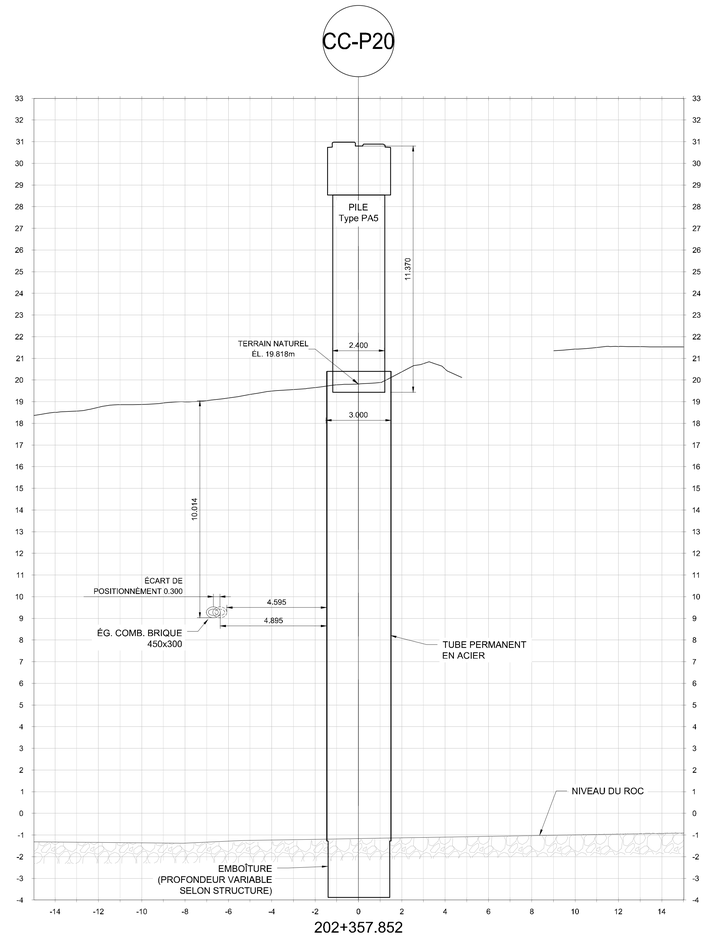

COUPE
ÉCHELLE: 1:100

NOTES:

1. L'EMPLACEMENT ET LA PROFONDEUR DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ EN BRIQUES ONT ÉTÉ OBTENUES À L'AIDE DE RELEVÉS 3D, SELON LES INDICATIONS SUIVANTES:
   - LE RELEVÉ A ÉTÉ EFFECTUÉ DANS LE SYSTÈME NAD83 STANDARD, FUSEAU 08 (RATTACHÉ AU RÉSEAU DE STATIONS DE NOUVLR, FERMETURE 0.003, 0.004, 0.006).
   - LA POSITION DE LA CONDUITE SOUS LE TALUS DU CHEMIN DE FER EST PROJETÉE EN FONCTION DES MESURES PRISES DE CHAQUE CÔTÉ DU TALUS.
   - LA PRÉCISION DU POSITIONNEMENT DE LA CONDUITE RELEVÉ EST DE +300mm/-300mm EN XY ET DE 150mm/+150mm EN Z.
2. L'ÉPAISSEUR DE LA PAROI DE LA CONDUITE EN BRIQUES A ÉTÉ ESTIMÉE À 100mm.
3. AFIN DE REPRÉSENTER LE PIRE CAS POSSIBLE, L'AXE DU RELEVÉ 3D A ÉTÉ CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT LA PAROI EXTÉRIEURE LA PLUS ÉLOIGNÉE DE LA PILE. UN ÉCART DE POSITIONNEMENT HORIZONTALE DE 300mm A ENSUITE ÉTÉ AJOUTÉ AFIN D'INCLURE LA MARGE D'INCERTITUDE LIÉE AU RELEVÉ 3D.

FEUILLET: 1001
CHEMIN EMPRISE HE, C:\NEMO\01HG01\602024-205600-40020-4XDK-1001.DWG
FICHIER: 602024-205600-40020-4XDK-1001.DWG

CONÇU	SALMA LAFAR, Ing.
DESSINÉ	GEORGE OPRESCU, Dess.
VÉRIFIÉ	JACQUES DESORMEAUX, Ing.
APPROUVÉ	DAVID GÉLINAS, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2020-05-04	POUR AVIS	S.L.

POUR AVIS

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

SCEAUX

Salma Lafar 50457 MEMBRE/MEMBER

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
INTERSTATION STATION CENTRE-VILLE À STATION ÎLE DES SOEURS
PLAN ET COUPE
ÉG. COMB. BRIQUE 450x300 ET PILE CC-P20
CH. 202+357

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-40020-4XDK-1001 | PA

FORMAT A0

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2020/08/27 17:00

(2)

Dossier # : 1202937001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Il est recommandé :
D'adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-02 16:35

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1202937001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024 (PMGMR) a été réalisé par la Communauté métropolitaine de Montréal. Le PMGMR a été approuvé le 22 avril 2020 par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. Il propose 31 mesures dont 24 sont de responsabilité municipale. En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) du gouvernement du Québec, l'agglomération de Montréal est responsable de l'élaboration et de l'adoption du plan directeur. Pour remplir ses responsabilités, le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 (PDGMR) a été élaboré afin de concrétiser les mesures du PMGMR. Il fait suite au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Le PDGMR présente une vision à long terme : atteindre le zéro déchet en 2030.
À la séance du 24 octobre 2019, le conseil d'agglomération a pris acte du projet de PDGMR et a mandaté la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de PDGMR.

Le projet de PDGMR a fait l'objet de sept assemblées publiques de la commission. La commission a reçu 27 mémoires écrits et a reçu des opinions de 95 citoyens et parties prenantes. La population de l'agglomération a été également invitée à répondre à un questionnaire en ligne sur les mesures de réduction à la source et de réemploi diffusé, en français et en anglais, sur Réalisons Montréal, plate-forme de consultation publique de la Ville de Montréal. Un total de 7 071 personnes ont répondu au sondage entre le 16 janvier et le 6 février 2020

La Commission a adopté 52 recommandations le 13 mai 2020 et a déposé le rapport de consultation au conseil d'agglomération du 28 mai 2020.

Le Service de l'environnement a modifié le projet de PDGMR en fonction des recommandations de la commission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0247 - 28 mai 2020 - Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Montréal, objectif zéro déchet - Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020- 2025 : Rapport et recommandations »
CG19 0486 - 24 octobre 2019 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

CG09 0346 - 27 août 2009 - Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

DESCRIPTION

Le PDGMR repose sur quatre grands principes : La priorité aux 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie circulaire et la transition écologique ainsi que la mobilisation de tous. Trois grandes priorités sont mises de l'avant pour atteindre le zéro déchet en 2030 :

- la réduction à la source;
- le détournement des matières organiques de l'élimination;
- la mobilisation des parties prenantes.

Afin de répondre aux trois priorités, le PDGMR comporte 49 actions regroupées en six catégories : La réduction à la source (8 actions), la valorisation de l'ensemble des matières organiques générées (9 actions), la collecte systématisée des matières recyclables (6 actions), l'augmentation de la récupération des CRD (6 actions), la stimulation de la participation citoyenne (6 actions) ainsi que l'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne (14 actions).

Le PDGMR a été modifié afin de refléter l'ensemble des recommandations de la commission. Néanmoins, le PDGMR nuancera deux recommandations. La Ville souhaite mettre en place des mesures de réduction à la source visant uniquement tous les sacs d'emplettes à usage unique en plastique conventionnel, oxo-dégradable, biodégradable et compostable. Seuls les sacs réutilisables et les sacs en papier sont permis, ces derniers étant une solution de rechange recyclable ou compostable si le consommateur n'a pas de sac réutilisable. Également, la dimension de l'écofiscalité sera analysée durant la période du PDGMR en considérant le contexte montréalais et l'acceptabilité sociale par un comité d'experts et des parties prenantes. Les pratiques d'encouragement et de mobilisation des citoyens seront favorisées durant le PDGMR.

JUSTIFICATION

Le PDGMR permettra de réaliser les 24 mesures du PMGMR qui sont sous la responsabilité des autorités locales, tel que demandé par la *Loi sur la qualité de l'environnement* . De plus, il permettra d'atteindre les objectifs fixés aux municipalités par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.* Le PDGMR mettra en oeuvre des actions qui permettront à Montréal d'être une agglomération zéro déchet en 2030. Cet engagement s'inscrit avec la vision

du *C40 Cities Climate Leadership Group* , et de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* , dont Montréal est signataire, afin de tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

- Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par personne en 2030 par rapport à la production en 2015;
- Réduire d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à la quantité enfouie en 2015;
- Augmenter le taux de détournement de l'élimination pour atteindre au minimum 70 % en 2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en œuvre des activités du Plan prévoit globalement quatre catégories d'activités qui sont :

1. Des opérations de collecte, de transport (budget local) et de traitement des matières résiduelles (budget d'agglomération);
2. Des études et des projets pilotes pour appuyer la planification des opérations (budget d'agglomération);
3. La mise en service d'infrastructures (PTI);
4. Des communications (budget local et budget d'agglomération).

Les activités sous les deux premières catégories seront assumées par le budget de fonctionnement dédié à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement. Ces budgets sont revus annuellement, au moment de la confection budgétaire, et ajustés en fonction notamment des exigences contractuelles et de la réponse du marché pour les services de transport et de traitement de matières résiduelles.

- L'une des priorités phares du Plan est le détournement des matières organiques de l'enfouissement, en accélérant le déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus. Un coût additionnel de 5,2 M$ par année pour le traitement est estimé sur la durée du Plan. Ce coût sera compensé en partie par une réduction des coûts à l'enfouissement et par la réduction à la source.
- L'optimisation des collectes et du traitement des autres matières (résidus CRD et matières recyclables) ainsi que les collectes hors foyer prioritaires sont estimés à 445 K$ par année sur la durée du Plan.
- Les besoins pour les études et projets pilotes, nécessaires à la planification des priorités du Plan dont le déploiement des collectes des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus, sont évalués à 1 M$ sur la durée de celui-ci. En raison de la crise sanitaire, certaines activités devront être reportées en 2021.

Les investissements requis pour la mise en service des infrastructures au PTI 2020-2022 sont de 281,5 M$ incluant:

- Le CTMO Saint-Laurent et le centre de biométhanisation de Montréal-Est: ces projets sont admissibles à des subventions gouvernementales;
- Les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine (*)
- La planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île (*)
- Compléter la couverture du territoire des écocentres

(*)les frais de financement et le coût d'amortissement sont admissibles à la compensation selon la loi 88

Les activités de communications sont sous la responsabilité du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que des arrondissements selon le partage des

compétences. Dans un premier temps, ces activités se feront à même les budgets réguliers (locaux et d'agglomération) en ciblant les messages diffusés via les outils de communication habituels. Sur la durée du PDGMR, des sommes additionnelles pourraient être requises et rendues disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en oeuvre du PDGMR permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan Montréal durable 2016-2020* , du *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* et de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente* notamment :

- en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre;
- en faisant la transition vers une économie verte, circulaire et responsable;
- en contribuant à la réduction et à la valorisation des matières résiduelles et par surcroît à l'atteinte des objectifs de récupération du gouvernement du Québec, en favorisant le développement des infrastructures de traitement de l'agglomération de Montréal.

Par ailleurs, la réalisation des actions du PDGMR permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs du *C40 Cities Climate Leadership Group* dont Montréal, par la signature de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste,* s'est engagée à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la mise en oeuvre du PDGMR, il sera difficile pour les villes de l'agglomération de Montréal de mettre en place de façon intégrée les mesures du PMGMR qui sont de la responsabilité des autorités locales, tel qu'édicté par la *Loi sur la qualité de l'environnement.* Il sera également improbable d'atteindre les objectifs de valorisation des matières résiduelles fixés aux municipalités par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier de mise en oeuvre des actions du PDGMR pourrait être modifié en raison de la COVID-19. Cependant, la gestion des matières résiduelles fait partie de la liste des services gouvernementaux et autres activités prioritaires dans le contexte de pandémie actuel tel qu'édicté par le gouvernement du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 19 août 2020
Conseil municipal : 24 août 2020
Conseil d'agglomération : 27 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise M TREMBLAY, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en planification

Tél : 514 872-5287
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-25

Paula URRA
Chef de Division collecte transport et traitement MR

Tél : 514 868-8764
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-07-30

Stratégie du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Montréal, zéro déchet

2020-2025

Montréal, objectif zéro déchet

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Depuis 2010, les mesures mises en place pour améliorer la performance environnementale de la gestion des matières résiduelles ont permis d'effacer l'impact de la croissance démographique et économique observée. Pendant cette période (2010-2018), les quantités de matières résiduelles générées ont baissé de 8 % et 25 % des matières résiduelles générées ont été détournées de l'enfouissement. Le taux de valorisation global des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal atteint ainsi 47 %.

Des efforts additionnels sont requis. Cependant, la gestion des matières résiduelles est complexe en termes de logistique des opérations, en raison du nombre important des parties prenantes concernées et considérant la diversité des ménages à desservir. Cette gestion fait aussi face à des enjeux majeurs : restriction des marchés de valorisation des matières recyclables, fournisseurs peu nombreux, coûts en hausse et enfin, fermeture annoncée de l'unique lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Face à ces défis, l'agglomération voit grand en présentant un plan directeur audacieux et une vision à long terme : atteindre le zéro déchet d'ici 2030.

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit en continuité par rapport aux actions passées, mais propose des actions nouvelles et ambitieuses. Il reflète la vision partagée avec le *C40 Cities Climate Leadership Group* et par la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* dont Montréal est signataire.

Le Plan directeur 2020-2025 prévoit ainsi des objectifs d'envergure :

- une baisse de 10 % de la génération des matières résiduelles pendant la durée du plan (20 % en 2030);
- un taux de détournement de l'élimination de 70 % d'ici 2025 (85 % en 2030).

Quatre principes guident les interventions du plan directeur, soit la priorité aux 3RV-E, la réduction des GES, l'économie circulaire et la transition écologique ainsi que l'implication concertée de l'ensemble des parties prenantes. Il a été construit en cohérence avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)* et avec le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)*. Les actions sont structurées autour de six catégories : la réduction à la source, la valorisation des matières organiques générées, la collecte systématisée des matières recyclables, l'augmentation de la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), la stimulation de la participation citoyenne et l'innovation par l'intelligence de marché.

Le plan directeur de l'agglomération de Montréal met ainsi de l'avant trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 :

- la réduction à la source;
- le détournement des matières organiques de l'élimination;
- la mobilisation des parties prenantes.

Table des matières

Montréal, objectif zéro déchet **2**
Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 2
Mot de la mairesse **5**
Note au lecteur **6**
1. Le plan directeur dans son contexte **7**
Les défis des matières résiduelles 7
Le rôle de l'agglomération de Montréal 9
Un plan directeur ambitieux 10
2. Voir grand! **11**
En mouvement vers une agglomération zéro déchet en 2030 11
Des interventions d'ici 2025 11
L'engagement de Montréal 12
3. Des succès passés aux objectifs d'aujourd'hui **13**
930 000 tonnes en 2018 13
Des succès qui donnent un élan 14
Des objectifs ambitieux 15
Les bienfaits attendus 17
Des conditions favorables pour la suite 18
4. Les principes guidant les interventions **20**
1. La priorité aux 3RV-E 20
2. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) 20
3. L'économie circulaire et la transition écologique 21
4. La mobilisation de tous 22
5. Les catégories d'actions **23**
1. La réduction à la source 24
2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées 25
3. La collecte systématisée des matières recyclables 26
4. L'augmentation de la récupération des résidus de CRD 27
5. La stimulation de la participation citoyenne 28
6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne 29
Trois grandes priorités 30
Priorité 1 : La réduction à la source 31
Priorité 2 : Les matières organiques 31
Priorité 3 : La mobilisation des parties prenantes 31
6. Se mesurer **32**
Cinq indicateurs généraux de la stratégie 32
Liste des acronymes **34**
Lexique **35**

Mot de la mairesse

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons agir pour assurer aux générations qui nous suivront un avenir prometteur. C'est pour cette raison que la gestion des matières résiduelles pèse aussi lourdement dans la balance et que nous devons en faire un domaine innovateur et efficace.

Assurer une meilleure qualité de vie à nos collectivités, tout en luttant contre les changements climatiques, voilà ce qui nous anime! En améliorant la gestion des matières résiduelles, nous y contribuerons.

Les citoyennes et les citoyens exigent, avec raison, de meilleures pratiques environnementales. Les attentes sont élevées. C'est pour cela que nous nous sommes engagés à faire de Montréal une agglomération zéro déchet d'ici 2030. Cet engagement s'inscrit en toute cohérence avec la vision qui émane du *C40 Cities Climate Leadership Group* et de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste*.

Rappelons qu'à titre d'administration municipale, nous avons la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent et de mettre en place les mesures qui auront des effets durables sur les populations d'aujourd'hui et sur celles de demain.

À ce jour, de grands progrès ont été réalisés par l'agglomération montréalaise. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Pour y parvenir, nous avons fait de la transition écologique l'une de nos priorités et nous comptons poursuivre le travail amorcé en mettant en place de nouvelles mesures audacieuses et novatrices. Ces mesures doivent être prises de façon concertée avec toutes les parties prenantes et faire office de véritable contrat social nous engageant à atteindre nos ambitions communes.

Par le dépôt du projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, nous accompagnons nos engagements de gestes concrets et planifiés. Nous mettons en place un cadre de référence qui nous guidera pour les cinq prochaines années dans nos efforts pour faire de Montréal une figure d'exemplarité et un leader mondial, activement engagé dans sa transition écologique.

Cette démarche a été bonifiée par une consultation publique, menée par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à l'automne et l'hiver 2019-2020. La commission a recueilli les commentaires et les propositions émanant de plusieurs centaines de représentants des différentes sphères de la société civile. Le 13 mai dernier, la Commission a adopté 52 recommandations qui bonifieront le Plan directeur.

À terme, le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025* générera de nombreux bienfaits pour la population montréalaise et pour l'environnement.
Il contribuera à faire de l'agglomération un modèle de performance environnementale ainsi qu'un milieu de vie sain et empreint de fierté pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Valérie Plante

Note au lecteur

Le présent document décrit la vision de Montréal, les objectifs à atteindre, les catégories d'actions et les initiatives prioritaires.

Les six catégories d'actions sont détaillées dans le document *Plan d'action.*

1. Le plan directeur dans son contexte

Les défis des matières résiduelles

Le *Plan Montréal durable 2016-2020* identifiait quatre grandes priorités dont celle de « faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. » Il s'agit donc d'une transition écologique qui identifie la gestion des matières résiduelles comme un élément fondamental.

La gestion des matières résiduelles – les ordures ménagères, les matières organiques et recyclables, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les résidus domestiques dangereux (RDD) – est un service municipal fondamental assurant propreté et salubrité. Pourtant, ce service est souvent invisible et c'est lorsqu'il est absent qu'on réalise son importance. Une métropole dynamique comme Montréal, dont les citoyens et les citoyennes ont manifesté leurs attentes quant à l'environnement, souhaite mettre en œuvre des stratégies audacieuses visant à réduire, à collecter, à recycler et à réglementer ses matières résiduelles pour assurer un voisinage propre, un environnement sain et une performance environnementale exemplaire.

La gestion des matières résiduelles présente plusieurs enjeux, à commencer par son contexte économique. La conjoncture actuelle présente d'importants défis. Plusieurs marchés d'exportation des matières recyclables récupérées ont fermé leurs portes successivement, rendant difficiles la valorisation des matières recyclables collectées. En effet, depuis 2018, la Chine – le plus grand importateur de matières recyclables au monde – a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières (en particulier pour le papier dit mixte) qu'elle accepte, avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine. Il est apparu par la suite que les autres destinations asiatiques potentielles telles que Taiwan ou l'Indonésie n'avaient pas la capacité d'absorber les quantités de matières recyclables générées.

De fait, les prix de vente des matières triées ont fortement baissé : l'indice du prix moyen des matières est ainsi passé de 154 $ à moins de 20 $ la tonne entre janvier 2017 et septembre 2019, soit environ huit fois moins[1]. Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs activités, ce qui occasionne un fardeau pour ces entreprises qui rendent service à l'environnement.

Des interventions bien mesurées en environnement induisent une efficacité accrue et encouragent l'innovation.

Or, le défi n'est pas seulement économique; il est fondamentalement environnemental. En effet, le gaspillage de ressources précieuses et, par la suite, leur élimination comportent leur lot de menaces réelles. La dégradation des matières organiques enfouies génère des contaminants et des GES qui affectent les populations d'aujourd'hui et de demain tout en hypothéquant le développement de certains territoires.

La complexité de la gestion des matières résiduelles se trouve également dans la diversité des ménages à desservir et dans la logistique même des activités. La gestion de 930 000 tonnes de matières résiduelles générées par deux millions de personnes habitant dans près d'un million de logements, dont environ les deux tiers se trouvent dans des immeubles de huit logements et moins, n'est pas une tâche aisée. Ce contexte exige également la coordination de la part de l'agglomération de 16 villes liées dont Montréal et ses 19 arrondissements.

1 RECYC-QUÉBEC

16 villes liées dont Montréal et ses 19 arrondissements

2 millions de personnes habitant dans l'agglomération

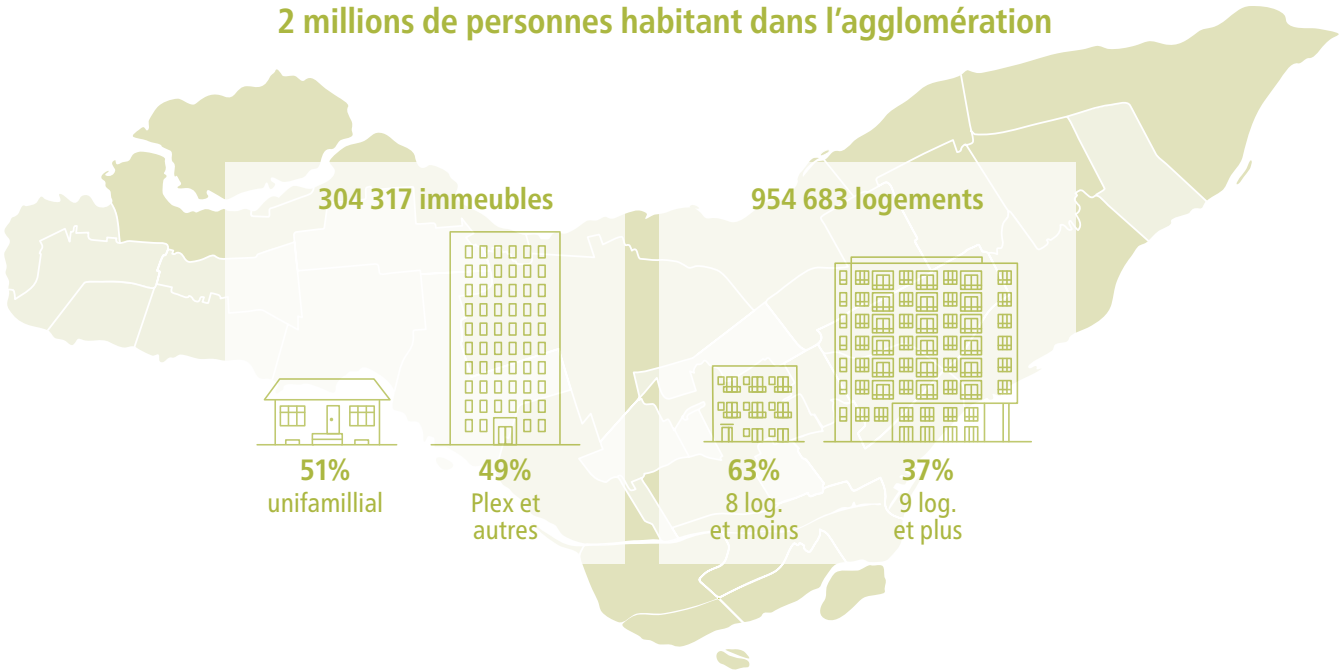

La logistique implique quant à elle cinq différentes collectes en porte à porte et la mise en place et l'exploitation de sept écocentres pour la gestion des apports volontaires. Le transport entre les activités de collecte et le traitement représente 7,5 millions de kilomètres par année, soit l'équivalent de 187 fois le tour de la Terre. Le traitement des différentes matières résiduelles est effectué dans plusieurs infrastructures dont un centre de tri des matières recyclables (CTMR), un centre de compostage des matières organiques municipal, trois centres de compostage des matières organiques privés, huit sites de traitement de CRD et six lieux d'enfouissement. Les deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) en cours de conception (Montréal-Est et Saint-Laurent) remplaceront progressivement les centres de compostage privés actuels.

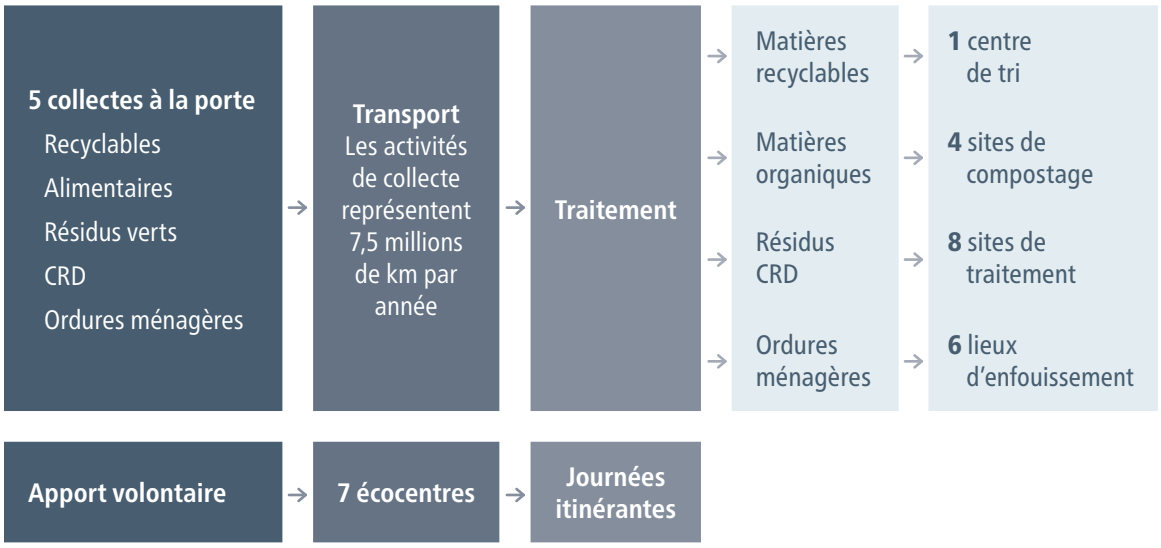

Par ailleurs, la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne est estimée entre 7 et 10 ans. Ce site reçoit 39 % des matières destinées à l'élimination et est le seul lieu d'élimination implanté sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Or, le développement de centres de traitement requiert en moyenne 10 ans.

Le rôle de l'agglomération de Montréal

Le plan directeur s'applique à l'agglomération de Montréal, un territoire de 500 km^2 composé de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements. L'agglomération est responsable[2] de l'élaboration et de l'adoption du plan directeur ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout élément relatif à la gestion des matières dangereuses. La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce les compétences de l'agglomération, entre autres, pour la préparation du plan directeur.

Les villes liées sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers des sites de traitement ou d'élimination déterminés par l'agglomération. Au sein de la Ville de Montréal, depuis 2015, les compétences en ce qui concerne la collecte, le transport et le dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

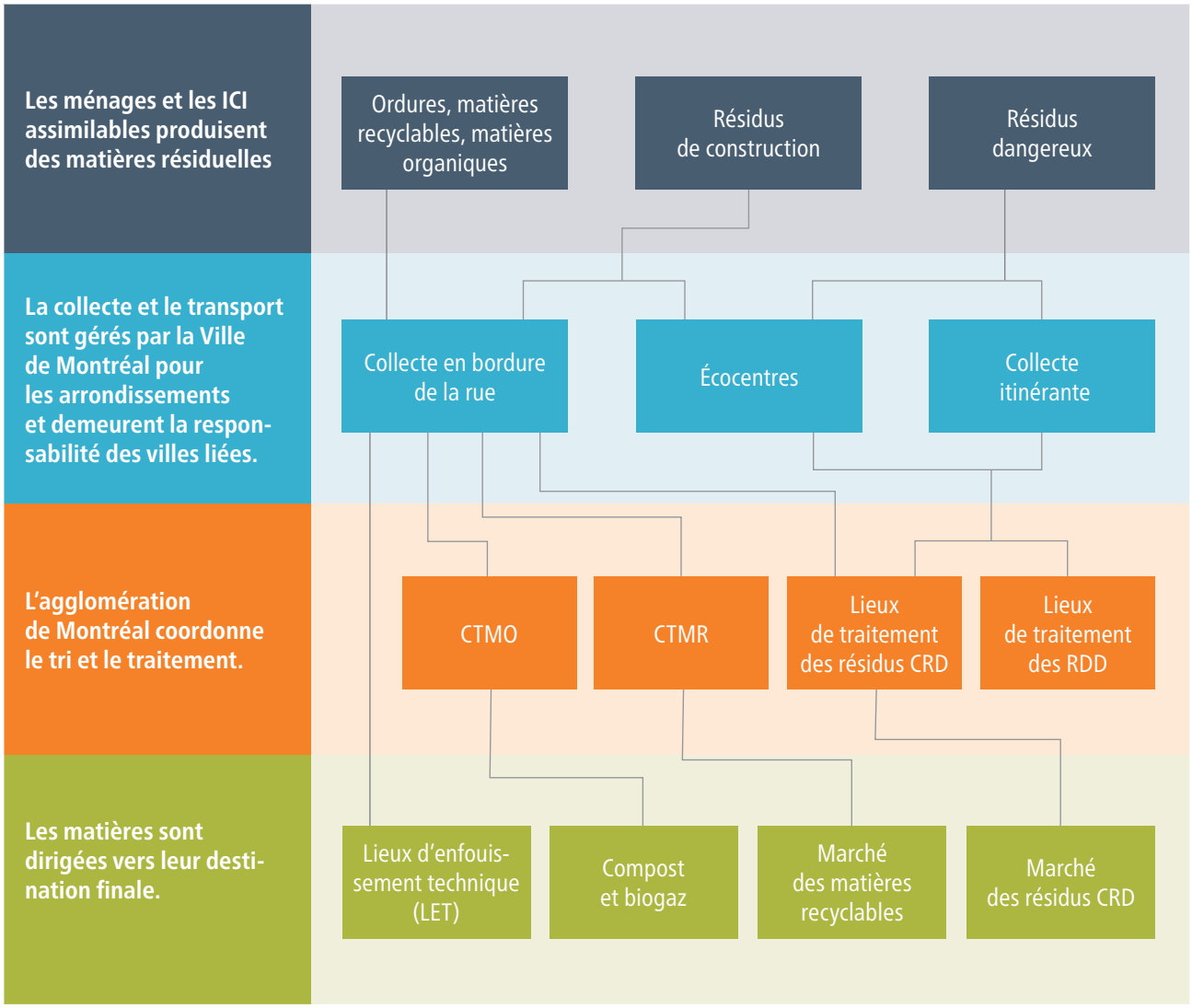

2 En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) du gouvernement du Québec.

Un plan directeur ambitieux

La transition écologique est une priorité de la Ville et demande la mise en place d'un Plan directeur 2020-2025 ambitieux. À cette fin, le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal pour la période 2020-2025* est structuré en fonction de six catégories d'actions parmi lesquelles trois grandes priorités ont été identifiées. Ces priorités se traduisent en 17 initiatives déterminées pour répondre au contexte spécifique de l'agglomération de Montréal. Chacune de ces initiatives est structurée autour d'un plan d'action précis et concret.

Ce premier document détaille les catégories d'actions et les initiatives priorisées par ce projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2020-2025*. Il est complété par le plan d'action détaillé présentant chacune des actions spécifiques planifiées.

Le présent plan directeur est arrimé au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* modifié récemment.

2. Voir grand!

En mouvement vers une agglomération zéro déchet en 2030

Le présent projet de plan directeur de l'agglomération de Montréal est une partie intégrante d'une vision à long terme : devenir zéro déchet d'ici 2030. Un tel objectif représente l'aboutissement d'un changement de culture qui permettra d'éliminer la majorité des matières résiduelles actuellement destinées à l'enfouissement grâce à la réduction à la source avant tout, complétée par le réemploi, le recyclage et le compostage. Une telle réussite s'appuiera sur une multitude d'interventions et sur des changements dans notre approche de consommation ainsi que dans notre façon de produire des biens et des services.

La façon de concrétiser cette vision n'est pas fixe dans le temps. Elle sera la somme de différents plans directeurs, dont le Plan directeur 2020-2025, qui permettra d'apporter les ajustements requis à mesure que les acteurs et les actrices gagneront en expérience et en connaissance, que les comportements et la culture évolueront, que les infrastructures et les technologies seront développées et que les services seront plus performants. Les conditions des marchés constituent également des facteurs d'influence fondamentaux que les diverses planifications devront considérer.

Afin d'assurer le succès et maximiser les retombées des actions qui seront menées à l'échelle de l'agglomération, une étroite collaboration entre les différentes instances municipales concernées sera mise en œuvre.

Des interventions d'ici 2025

Il en est ainsi du Plan directeur 2020-2025 qui se veut un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés et dans la mise en œuvre d'actions nouvelles et audacieuses. Il prévoit notamment le déploiement d'infrastructures stratégiques innovatrices et performantes qui permettront de diminuer l'élimination de matières résiduelles et d'accélérer la récupération. À terme, ces infrastructures généreront d'importants bienfaits, tant d'un point de vue social qu'environnemental, notamment en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

De même, il faut faire preuve d'une certaine humilité par rapport aux changements de comportement et de culture nécessaires à l'accomplissement de la vision à long terme. Certains changements ont déjà eu lieu à différents égards, mais d'autres seront requis, encouragés et accompagnés par le plan directeur et par ses actions.

Ainsi, la vision du Plan directeur 2020-2025 s'insère parfaitement dans la priorité donnée à la transition écologique. Elle envoie un signal clair quant à la nécessité de miser sur l'innovation, sur la collaboration, sur la sensibilisation et sur l'exemplarité de l'agglomération pour rendre les Montréalaises et les Montréalais fiers de leur agglomération zéro déchet.

Vision 2025

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et ses citoyens fiers. Elle instaure les conditions de sa réussite tant en termes technologiques, économiques, culturels qu'en termes d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficace et souple des matières résiduelles.

L’engagement de Montréal

Dans le cadre du *C40 Cities*, Montréal s’est engagée par la signature de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d’ici 2030 et à :

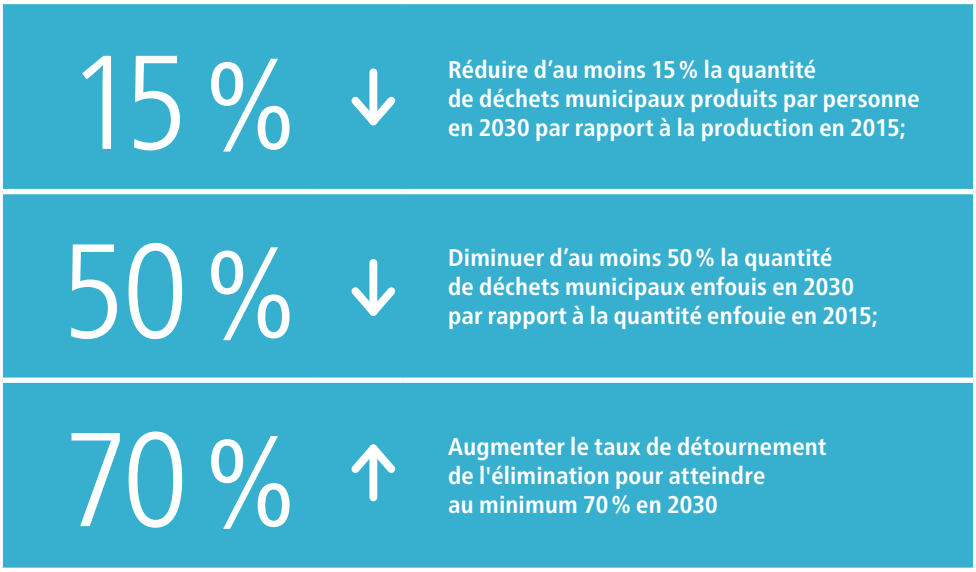

3. Des succès passés aux objectifs d'aujourd'hui

930 000 tonnes en 2018

Le portrait suivant illustre la génération et le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal de l'agglomération, c'est-à-dire celles provenant des collectes municipales offertes à la population et aux industries, commerces et institutions (ICI) dont la génération est assimilable à celle du secteur résidentiel.

Ainsi, l'agglomération de Montréal a généré un peu moins de 930 000 tonnes de matières résiduelles en 2018. De ce total, 47 % sont récupérées, le reste se dirigeant à l'élimination. Des volumes récupérés, les matières recyclables représentent la part du lion, suivie de près par les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), puis par les matières organiques. Les résidus domestiques dangereux (RDD), les produits électroniques et les textiles contribuent également à la performance de récupération.

Les matières organiques représentent la part la plus importante des matières enfouies ou éliminées (55 %). Elles constituent ainsi le plus grand potentiel de détournement. Des matières recyclables (21 %) continuent à se retrouver dans les ordures ménagères destinées à l'enfouissement ainsi que des CRD résidentiels et des encombrants (14 %). Toutes ces matières éliminées sont dirigées vers six lieux d'enfouissement technique (LET) situés à l'extérieur de l'île de Montréal et avec lesquels l'agglomération dispose d'ententes contractuelles.

Chaque Montréalaise et chaque Montréalais a généré quelque 465 kg de matières résiduelles en 2018.

Les matières organiques représentent la majorité des matières enfouies.

Génération des matières résiduelles
Agglomération de Montréal, 2018, en tonnes et en %

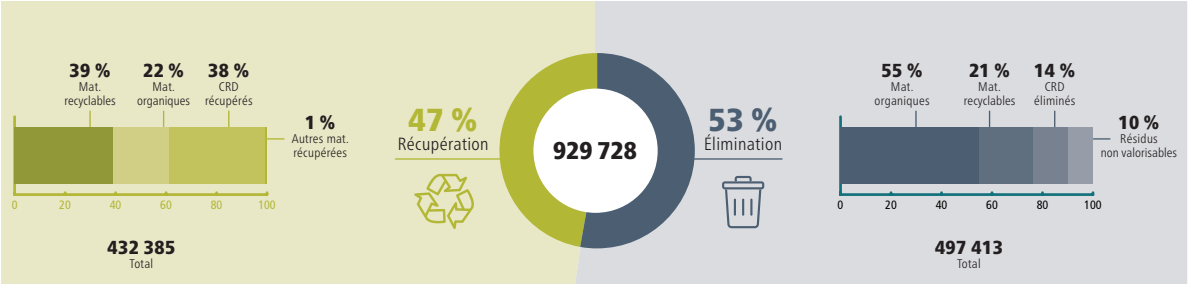

Source : Ville de Montréal

Des succès qui donnent un élan

L'agglomération de Montréal a fait des progrès remarquables ces dernières années. Au total, la génération de matières résiduelles a diminué de 8 %, passant de plus d'un million de tonnes à 930 000 tonnes entre 2010 et 2018. Cette baisse est l'effet combiné d'une augmentation des matières récupérées et d'une diminution des matières éliminées.

Les actions mises en œuvre depuis 2010 ont permis de diminuer les quantités de matières résiduelles éliminées. Ces dernières ont baissé à un rythme de 3,5 % en moyenne par année entre 2010 et 2018 ou de 24,6 % au total. Parallèlement, les quantités de matières récupérées ont augmenté annuellement de 2,4 % en moyenne ou de 24 % au total.

L'une des raisons expliquant cette performance est l'accès des ménages montréalais à une diversité de collectes. En effet, les ménages vivant dans des immeubles de huit logements et moins ont graduellement été équipés de bacs bruns et desservis par des collectes de matières organiques hebdomadaires. Présentement, presque 100 % de ces ménages sont desservis et les quantités de matières organiques collectées ont plus que doublé entre 2010 et 2018, passant de 41 891 à 95 329 tonnes.

8 % : la baisse de la génération des matières résiduelles entre 2010 et 2018

Évolution des matières résiduelles générées
Agglomération de Montréal, 2010-2018, en milliers de tonnes

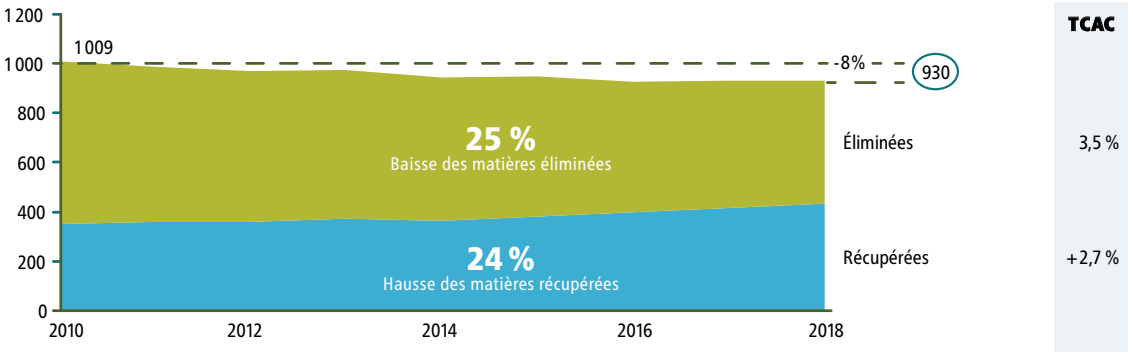

TCAC : Taux de croissance annuel composé
Source : Ville de Montréal

La baisse de 8 % des quantités de matières résiduelles générées entre 2010 et 2018 a eu lieu malgré une croissance de la population montréalaise de 6 % et du PIB de l'agglomération de 28 % au courant de la même période[3]. La réduction est donc plus importante qu'en apparence. En effet, si on compare la génération actuelle à celle qu'on aurait constatée si la génération de matières résiduelles par personne de 2010 avait crû proportionnellement à l'accroissement de la population et du PIB, la diminution observée aurait alors été de 13 %, soit une réduction de 138 422 tonnes de matières résiduelles.

En 2018, chaque personne habitant l'agglomération de Montréal a généré en moyenne 465 kg de matières résiduelles dont 47 % ont été récupérés.

La génération de matières résiduelles par personne est ainsi passée de 534 à 465 kg entre 2010 et 2018. Il s'agit d'une réduction à la source de 69 kg par personne. Le taux de matières récupérées a aussi progressé de 35 % à 47 %.

L'effet de l'activité économique sur la génération de matières résiduelles est également en déclin. En effet, pour chaque million de dollars produit par l'activité économique de l'agglomération, 9,5 kg de matières résiduelles étaient générés en 2010 contre 6,9 kg en 2018, soit une diminution de 28 %.

Depuis 2010, les mesures de gestion des matières résiduelles ont effacé l'impact de la croissance démographique et économique.

Évolution des matières résiduelles générées par personne
Agglomération de Montréal, 2010 et 2018, en kg et en %

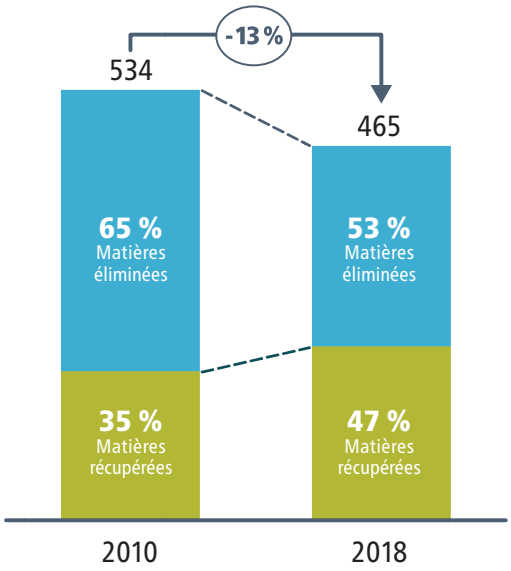

Source : Ville de Montréal

Des objectifs ambitieux

Rappelons que la vision à long terme est de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030 et qu'elle s'insère dans un virage vers la transition écologique. La prochaine décennie sera consacrée à la mise en œuvre de cette vision. Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit en continuité par rapport aux actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses nécessaires pour assurer l'atteinte de la cible fixée. Il se conforme aussi aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et s'arrime au *Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM).

Afin de refléter l'engagement de Montréal au *C40 Cities*, les objectifs sont exprimés par rapport à 2015. Le Plan directeur 2020-2025 prévoit ainsi des taux de récupération de 70 % en 2025, ce qui représente un renversement de situation par rapport au bilan de 2015. La vision prévoit également que le taux de récupération atteigne 85 % en 2030, soit un niveau supérieur à l'engagement de Montréal au *C40 Cities*.

Le plan directeur prévoit une réduction des matières générées de 10 %, ce qui signifie que les mesures en place battront les croissances démographique et économique puisque la génération par personne passera de 481 kg en 2018 à 399 kg en 2025, soit une baisse per capita de 17 %.

La cible fixée pour 2025 signifie que la proportion des matières détournées de l'élimination augmentera de 20 % pendant la période (2020-2025).

3 Institut de la statistique du Québec

Les objectifs de récupération et d'élimination d'ici le zéro déchet de 2030
Agglomération de Montréal, 2015 à 2030, en milliers de tonnes et en %

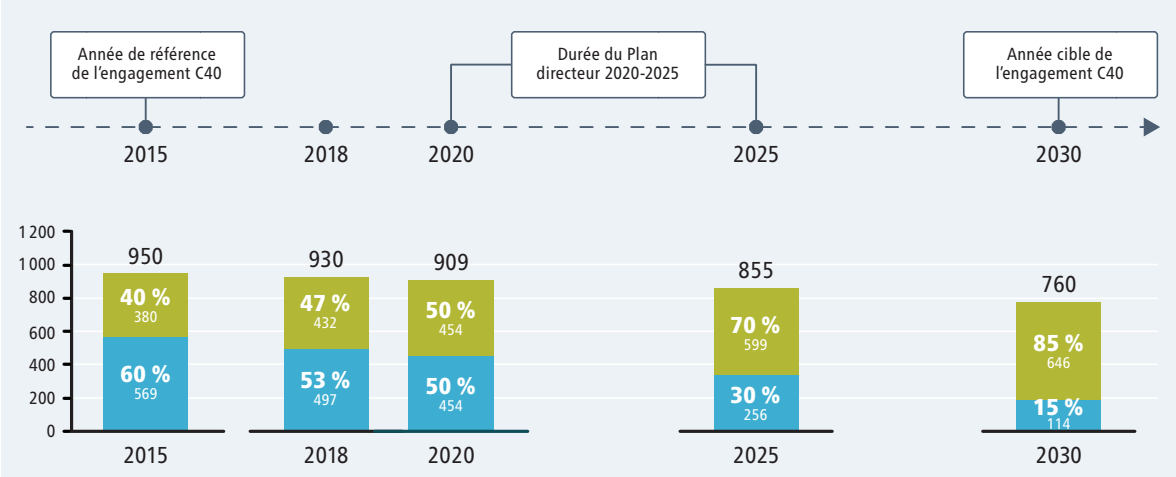

Source : Ville de Montréal

55 % : l'objectif de baisse des quantités de matières éliminées entre 2015 et 2025
58 % : l'objectif de hausse des quantités de matières récupérées entre 2015 et 2025

Agglomération de Montréal, 2015 à 2025, en tonnes et en %

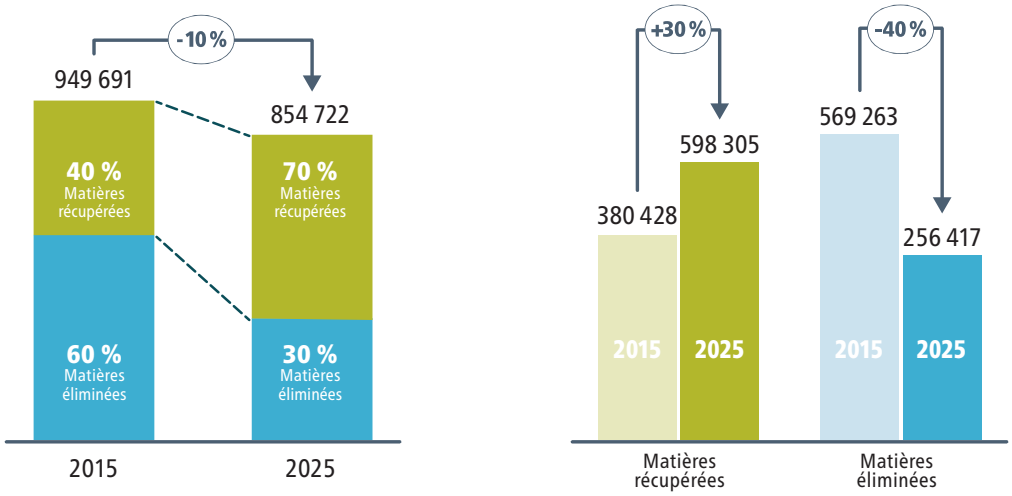

Source : Ville de Montréal

10 % : l'objectif de baisse de la génération de matières résiduelles entre 2015 et 2025 malgré l'impact de la croissance économique et démographique

Les bienfaits attendus

Faire de Montréal une agglomération zéro déchet et contribuer à la priorité de la transition écologique apportera de nombreux bienfaits à la population montréalaise mais aussi, de manière plus globale, à l'extérieur des frontières de l'agglomération. Les bienfaits toucheront chacun des piliers du développement durable pour apporter des avantages tant environnementaux, sociaux qu'économiques :

- Diminution de la contamination des sols, de l'eau et de l'air
- Diminution du besoin et du gaspillage de ressources et par conséquent de l'empreinte écologique des Montréalaises et des Montréalais
- Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques
- Réduction de l'énergie nécessaire à la production de certains biens, au transport et au traitement des matières résiduelles
- Incitation à la collaboration de la communauté via le développement des actions de partage et l'incitation à la réparation et au réemploi
- Développement d'emplois dans le secteur du réemploi, du recyclage et de la valorisation
- Maitrise des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'agglomération de Montréal
- Réduction des dépenses des ménages montréalais grâce au partage et au réemploi
- Amélioration de la performance de la valorisation par l'innovation, tout en stimulant la compétitivité des organisations contribuant au développement d'une économie circulaire
- Diminution de l'utilisation non productive de terrains

L'équivalent de 2,5 % du pib annuel de l'agglomération de montréal en gaspillage alimentaire

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 G $, soit quelque 3 500 $ par ménage. Selon différentes sources, environ 1,1 G $ de ce gaspillage serait évitable[4].

Plus de retombées économiques associées à la récupération

Une revue de littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois générés par la récupération qui, de surcroît, sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E présenterait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles[5].

L'innovation grâce à de saines règles environnementales

Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise et permet une réduction de coûts ou un accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait une source d'avantage concurrentiel[6].

4 Second Harvest, VCM, Recyc-Québec et analyse Aviseo Conseil.

5 Conference Board du Canada, Tellus Institute/Sound Resource Management, Cascadia Consulting Group.

6 Porter et van der Linde dans Ambec et Barla, 2007.

Des conditions favorables pour la suite

L'atteinte des objectifs du Plan directeur 2020-2025 pourra miser sur plusieurs activités amorcées ces dernières années alors que des investissements complémentaires et des mesures audacieuses seront requis.

Au premier chef, le dernier *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur 2010-2014)* proposait 49 actions regroupées en 10 grands thèmes. La mise en commun des efforts de l'agglomération de Montréal avec la population, les villes liées, les arrondissements, les organismes à but non lucratif, les entreprises d'économie sociale et les entreprises privées a mené à plusieurs réalisations qui se poursuivront pendant la période 2020-2025 :

- La mise sur pied de campagnes et d'outils de sensibilisation et d'information sur les pratiques et sur les moyens locaux visant à diminuer la quantité de matières résiduelles;
- La distribution de 294 000 bacs roulants et de 275 000 bacs montréalais pour les matières recyclables principalement dans les immeubles résidentiels de huit logements et moins, mais aussi dans des immeubles de neuf logements et plus dans le cas des bacs roulants;
- La mise en place de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 de la Ville de Montréal;
- L'ouverture des écocentres LaSalle et Saint-Laurent;
- L'implantation de mécanismes de tri dans plusieurs cours de voirie et l'acheminement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants à des centres de tri privés;
- La mise en service d'un nouveau centre de tri de matières recyclables performant situé dans l'arrondissement de Lachine;
- La création à Polytechnique Montréal de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles associée aux CTMO et au CTMR.

De plus, l'agglomération a déployé les efforts nécessaires ces dernières années afin de planifier les infrastructures supplémentaires qui permettront de traiter une quantité accrue de matières récupérées ainsi que la production de matières de qualité (matières triées ou compostées). C'est ainsi que plusieurs infrastructures seront mises en service sur le territoire dans les prochaines années :

- un second centre de tri des matières recyclables situé dans l'est de l'île;
- une usine de biométhanisation située dans la Ville de Montréal-Est;
- un centre de compostage en usine fermée dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- Deux écocentres prévus dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et dans le Sud-Ouest.

Le besoin en infrastructures complémentaires sera également étudié et planifié pour répondre aux besoins de l'agglomération.

Ces infrastructures à la fine pointe de la technologie cumulent une capacité de traitement d'environ 225 000 tonnes de matières résiduelles.

Localisation actuelle et projetée des infrastructures de gestion des matières résiduelles de l'agglomération

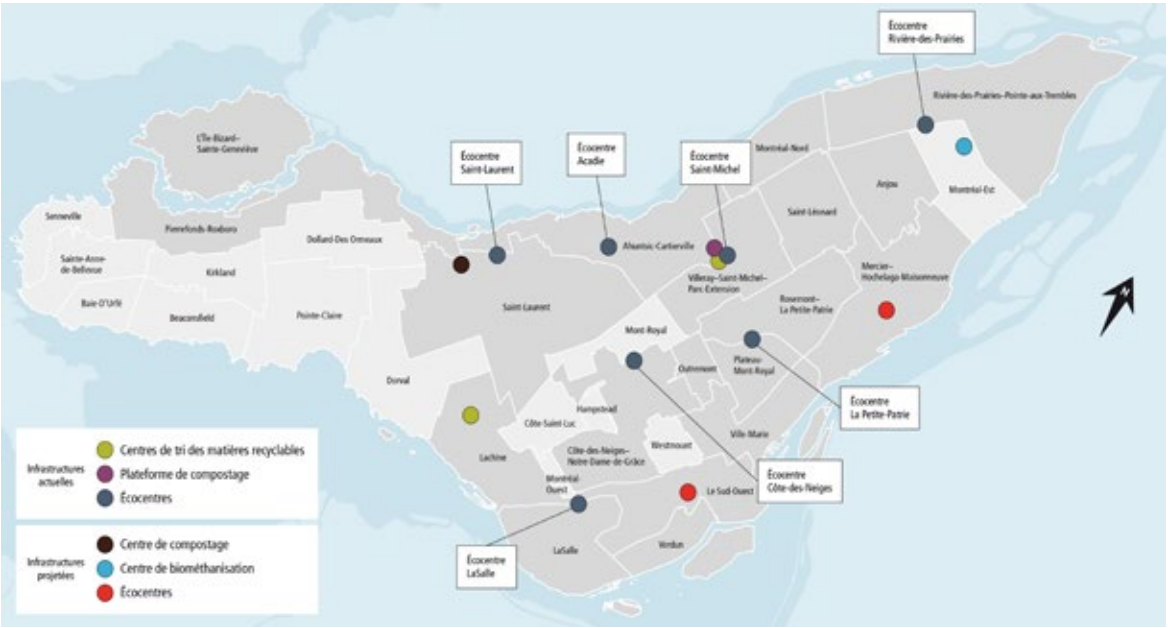

4. Les principes guidant les interventions

En cohérence avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* (PMGMR), le Plan directeur 2020-2025 repose sur des principes directeurs qui dicteront l'approche des interventions devant permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'atteindre les objectifs fixés.

Quatre grands principes animent le plan directeur :

1. La priorité aux 3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

La hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion efficace des matières résiduelles. Elle précise l'accent à mettre sur la réduction à la source et sur le réemploi et introduit, notamment, la valorisation des matières en énergie.

2. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La gestion optimale et efficace des différentes catégories de matières résiduelles est la clé pour maximiser la réduction des GES générés. Le présent plan est une composante importante des leviers qui permettront à l'agglomération d'atteindre ses objectifs. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal[7] alors que la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage contribuent à diminuer la surproduction et le transport.

Ce plan est arrimé avec le plan climat de l'agglomération de Montréal en cours de développement.

Une contribution concrète à la réduction des GES

L'enfouissement des matières organiques produit des émissions de méthane, un GES dont l'impact est très important. L'exploitation des centres de traitement des matières organiques projetés permettra une diminution anticipée des émissions de GES d'environ 20 000 t éq. CO_2 par an entre 2022 et 2025.

7 Inventaire 2015 - Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal

3. L'économie circulaire et la transition écologique

L'économie circulaire a un impact tant sur la production que sur la consommation. Elle s'appuie sur le principe des 3 RV-E à chaque étape du cycle de vie d'un bien ou d'un service afin de réduire le gaspillage de ressources et l'empreinte environnementale du bien ou du service proposé.

Contrairement à l'économie linéaire, selon laquelle la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle et promeut des actions responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable à long terme[8].

La mise en œuvre de ce cercle vertueux impliquera la contribution de chaque partie prenante de la chaine de production incluant les institutions nationales et internationales. L'agglomération de Montréal mettra en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour stimuler et accompagner ce virage. Elle stimulera également les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité.

L'approche du cycle de vie fera partie intégrante de tout processus décisionnel lié au déploiement de ces initiatives afin de s'assurer que l'environnement, la santé publique ainsi que l'économie locale en tirent des bénéfices.

Montréal fera tout pour stimuler le développement d'une économie circulaire sur son territoire.

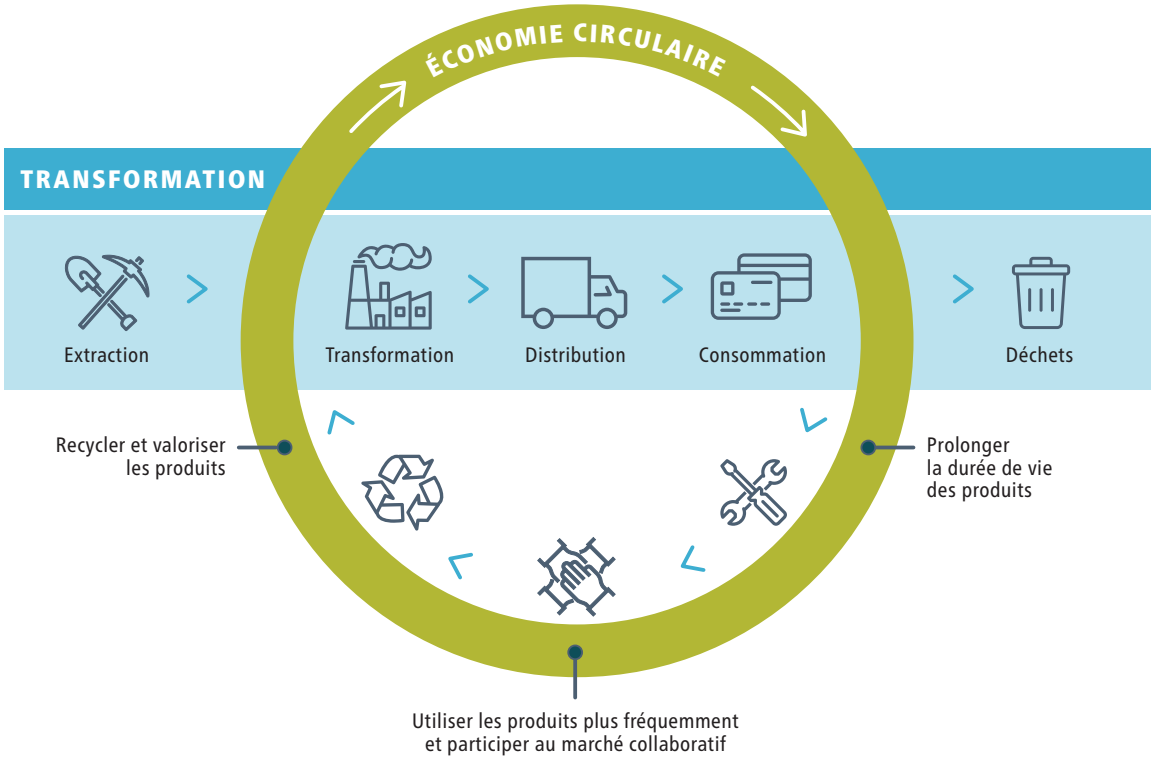

8 Ce principe est lié au plan de développement durable de la Ville de Montréal et à une motion adoptée [CM18 0555] soulignant les avantages économiques d'un tel système incluant la création des emplois et des nouvelles technologies dans l'économie verte.

4. La mobilisation de tous

La gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et de tous. Il faut une approche cohérente et coordonnée de chacun et de chacune pour faire le virage vers une agglomération zéro déchet.

Citoyens, citoyennes, administrations publiques, industries, commerces et institutions ont tous un rôle à jouer.

Les citoyens et les citoyennes	Les citoyens et les citoyennes sont au centre des préoccupations et des actions identifiées dans le plan directeur. Une population bien informée et sensibilisée qui participe activement aux différentes collectes municipales est une condition essentielle à la réussite et à la performance des programmes mis en place. Des changements de mode de consommation auront aussi une influence surl'ensemble de l'écosystème. Ces changements sont déjà mis de l'avant par des citoyens et des citoyennes à l'origine d'initiatives novatrices qui pourront être soutenues par l'agglomération.
Les administrations publiques	C'est la complémentarité et la cohérence des actions de tous les niveaux de gouvernements – fédéral, provincial, métropolitain et municipal – qui permettra de relever les multiples défis de la gestion des matières résiduelles en général et d'atteindre les objectifs du Plan directeur 2020-2025.
Les industries, commerces et institutions (ICI)	Bien que les ICI génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, il existe des disparités dans les pratiques de gestion. Également, les données relatives à la génération des matières résiduelles dans les ICI sont peu documentées. Le plan directeur mettra en œuvre des actions et des incitatifs requis pour généraliser des pratiques responsables et connaître le gisement des matières résiduelles provenant des ICI.

5. Les catégories d'actions

Les catégories d'actions découlent directement des objectifs du plan directeur. Elles correspondent aux six leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération et diminuer l'élimination.

Ces leviers se déclinent par catégorie de matières résiduelles et incluent la nécessité de recourir à des outils, des technologies et des infrastructures performants. Ils incluent également des éléments stimulant les changements de culture requis quant à notre façon d'aborder les matières résiduelles : changements de comportement qui diminueront la génération de matières résiduelles et une participation accrue qui augmentera la récupération. Le présent plan directeur propose un juste équilibre entre l'implication de la communauté et les investissements dans les infrastructures de valorisation des matières résiduelles.

1. La réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations d'une ville zéro déchet.

La réduction à la source et le réemploi (les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E) demeurent les gestes les plus efficaces pour réduire l'impact de la gestion des matières résiduelles. Au quotidien, il s'agit de développer des habitudes de questionnement sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

L'agglomération encouragera, par diverses actions, la population, les administrations municipales et les ICI à adopter des comportements écoresponsables afin de réduire la quantité de matières qu'ils génèrent. Elle jouera aussi un rôle de facilitatrice pour ces changements de comportement requis. L'optimisation de la chaîne de traitement de nos matières résiduelles passe par la réduction. Pour y parvenir, les acteurs et les actrices doivent disposer des meilleurs outils.

Le réemploi constitue le deuxième geste à poser pour générer moins de matières : donner une seconde vie à un objet par un don, un prêt, une réparation. C'est une mesure simple qui comporte des avantages environnementaux et sociaux. Le réemploi permet de diminuer les quantités de matières générées et éliminées ainsi que de réintégrer des articles usagés dans la communauté de manière durable.

La réduction à la source et le réemploi seront mis en œuvre en s'appuyant sur trois grandes initiatives pour atteindre la cible fixée de réduire la génération de matières résiduelles de 10 kg / hab / an sur la durée du plan.

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	La Ville encadrera l'utilisation de contenants à usage unique, tels que les tasses ou les contenants en polystyrène (PS) ou en carton enduit, les pailles et les ustensiles jetables ou tout autre contenant à emporter générant des nuisances significatives.
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	L'agglomération collaborera avec des propriétaires de commerce alimentaire et des OBNL afin de mieux répondre à l'enjeu du gaspillage alimentaire via le conseil du système alimentaire montréalais (conseil SAM) mis en place récemment. La Ville interdira progressivement l'élimination de matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs.
1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire	Des actions sont prévues afin d'augmenter le taux de textiles récupérés et recyclés. Une interdiction de détruire et d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces du textile sera également mise en œuvre.

2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, une population bien informée et des infrastructures améliorées favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

Les résidus alimentaires occupent la part la plus importante des matières résiduelles actuellement éliminées, soit 55 %. L'enfouissement de ces matières a des effets négatifs sur l'environnement, notamment en ce qui a trait à la contamination des eaux et aux émissions de GES. Pour les détourner de l'élimination, l'agglomération souhaite accroître le réseau des infrastructures qui permettront le traitement des résidus alimentaires et étendre d'ici 2025, la collecte des matières organiques à l'ensemble du cadre bâti et aux écoles, en priorité.

La valorisation des matières organiques permettra de plus à l'agglomération de profiter des bienfaits qui y sont associés. En effet, leur traitement par biométhanisation produit du gaz naturel renouvelable, une source d'énergie verte, ainsi que du compost, amendement reconnu des sols dont la qualité permettra tout type d'usage.

Trois grandes initiatives seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif de détourner 60 % des matières organiques de l'élimination en 2025 et 100 % en 2030.

2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	L'agglomération mettra en place un système de collecte des matières organiques pour l'ensemble des immeubles de neuf logements et plus, des écoles et des événements d'importance. Des projets novateurs (outils de collecte) seront aussi élaborés pour tenir compte des nouvelles mises en chantier et de la complexité du parc immobilier existant. Les modalités des collectes seront également ajustées pour inciter la population au bon geste de tri. Des projets pilotes seront menés dès 2020.
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	L'élargissement du réseau de collecte des résidus alimentaires exigera une augmentation de la capacité de traitement de ces matières, d'où les besoins d'expansion des infrastructures. Deux infrastructures seront mises en service pour doter l'agglomération d'une capacité de traitement d'environ 110 000 t/an. Une analyse sera aussi réalisée pour planifier les besoins complémentaires éventuels.
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	L'agglomération étudiera les options de valorisation des boues des eaux usées et mettra en œuvre un plan d'action approprié.

3. La collecte systématisée des matières recyclables

Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes

Depuis 2008, toutes les personnes qui résident dans l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Chaque année, différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires (bacs roulants, bacs montréalais) sont distribués pour les nouveaux développements résidentiels. Or, il serait possible d'intervenir en amont de ces derniers pour améliorer les performances. Les ICI assimilables au secteur résidentiel, les bâtiments municipaux et les activités sur le domaine public recevront une attention particulière afin d'augmenter la participation, les quantités ainsi que la qualité des matières recyclables collectées.

La catégorie de la collecte de matières recyclables s'appuiera sur deux grandes initiatives.

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	L'agglomération déploiera les meilleurs dispositifs de collecte pour les matières hors foyer, notamment celles des grands parcs et celles des ICI assimilables à du résidentiel. Les événements seront aussi mieux couverts.
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement des matières collectées	En plus de la construction et de la planification de centres de tri sur l'île, il sera question de tester de nouvelles technologies dans la chaîne de tri.

4. L'augmentation de la récupération des résidus de CRD

Une hausse de la récupération et de la valorisation des résidus de CRD

Plusieurs systèmes de collecte des résidus de construction, de rénovation, de démolition et de déchets encombrants existent dans les arrondissements. Le système comprend la collecte en bordure de la rue à une fréquence régulière ou ponctuelle. Également, les ménages peuvent déposer eux-mêmes leurs matières aux écocentres.

Les interventions du plan directeur s'intéressent à deux grandes dimensions :

1. la récupération de la part des ménages incluant les RDD, et
2. le réemploi dans la fabrication des matériaux de construction (ex. : asphalte, béton etc.).

Ceci permet d'une part de valoriser les matières résiduelles post-consommation et d'autre part, d'améliorer la qualité des bétons en utilisant des ajouts cimentaires locaux au lieu de ceux qui sont portés, tout en diminuant l'empreinte écologique du béton par la diminution des émissions de GES.

La catégorie de la récupération et le réemploi de CRD s'appuiera sur trois grandes initiatives.

4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction	Il s'agit d'arrimer les exigences lors de l'émission des permis et de bien déployer les campagnes d'information.
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	L'expansion des écocentres permet la collecte et la récupération d'une quantité accrue de résidus de CRD.
4.3 Accroître la récupération des RDD	Afin d'augmenter la quantité des RDD récupérés il importe d'offrir des services facilement accessibles aux citoyens et aux citoyennes.

5. La stimulation de la participation citoyenne

Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles grâce à une sensibilisation et à une mobilisation constantes et positives.

Cette catégorie d'actions est, à maints égards, transversale à l'ensemble du plan directeur car réduire d'ici 2025 les quantités de matières résiduelles générées, en plus d'accroître les quantités récupérées de 60 %, ne se fera pas sans la population et les ICI. Le présent plan directeur en a d'ailleurs fait un principe fondateur. Les succès du Plan directeur 2020-2025 reposeront donc sur des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées, éclairantes et efficaces.

De fait, le manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts, autant pour les ménages que pour les ICI, ou encore la perception qu'il est plus complexe de récupérer les résidus alimentaires – où des gains majeurs peuvent être accomplis – que les matières recyclables sont des obstacles majeurs. La proactivité prévue quant à l'ISÉ constitue un accélérateur de la participation des différentes parties.

Ainsi, la sensibilisation, voire l'accompagnement, de différents générateurs de matières résiduelles est nécessaire pour appuyer les programmes de récupération et pour optimiser l'efficacité et la performance environnementale des infrastructures en place ou en projet. Par ailleurs, le plan directeur repose sur une démarche inclusive. Ainsi, les organismes qui représentent les personnes aînées ou ayant une limitation fonctionnelle seront consultés lors de la mise en œuvre d'actions du plan.

La population et les ICI sont porteurs de responsabilités et de changements, car ce sont eux qui doivent poser les bons gestes, qui font la différence lorsque vient le moment de réduire, de réutiliser, de récupérer ou encore de consommer, à la maison, au travail et à l'extérieur. Ils se sentiront plus mobilisés ou impliqués s'ils sont informés adéquatement sur les programmes, les objectifs, les enjeux et les résultats. Les activités d'ISÉ ne se limiteront pas à la communication. Elles se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Le plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité. L'administration municipale adoptera des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et de gestion de matières résiduelles dans ses bâtiments, activités et chantiers municipaux.

La proactivité prévue quant à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation (ISÉ) constitue un accélérateur de la participation des divers acteurs et des diverses actrices.

La catégorie 5 sur la stimulation de la participation citoyenne s'appuiera sur deux grandes initiatives.

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	Pour atteindre ses cibles et susciter l'intérêt, le plan directeur privilégiera des communications adaptées au contexte et aux différents publics montréalais, incluant les spécificités locales. Ces activités de communications s'ajoutent aux outils de sensibilisation déjà en place pour informer la population des gestes à poser afin de mieux se débarrasser des diverses matières. Le plan directeur profitera également des diverses campagnes lancées par le gouvernement du Québec et par les organismes et les associations qui représentent les acteurs et les actrices de la récupération et du recyclage au Québec pour créer un effet levier et maximiser la portée et l'impact des campagnes de l'agglomération. Les activités d'ISÉ se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur les 3RV. Le plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité.
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	La mobilisation passe également par l'exemple à donner. Les bâtiments municipaux seront desservis par l'ensemble des collectes et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique y sera proscrite.

6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne

La mise en place de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité.

Plusieurs des enjeux actuels et des réponses aux défis de la gestion des matières résiduelles sont de nature économique. Certains enjeux sont structurels et l'expertise de la Ville peut être mise à contribution afin de corriger les défaillances de marché, en respectant le principe d'économie circulaire et en collaborant avec toutes les parties impliquées.

En outre, il importe de bien comprendre les enjeux afin de développer les outils qui permettront d'atteindre efficacement les objectifs du plan directeur. Le développement de ces outils innovants, tels que des encouragements en économie comportementale et des mesures d'écofiscalité, doit faire l'objet d'une attention soutenue afin de ne pas introduire des effets indésirables.

Un volet économique sera développé et mis en œuvre afin de soutenir les petites entreprises dans leur transition vers une économie circulaire et diminuer leur génération de matières résiduelles.

L'innovation par l'implication citoyenne sera également un moyen permettant de stimuler les modifications de comportement nécessaires. L'agglomération poursuivra son implication dans la recherche collaborative avec des centres de recherche québécois pour la valorisation des matières résiduelles.

Cette sixième catégorie prévoit également des mesures pour optimiser la logistique des différentes collectes et le déploiement des futures infrastructures. Ce travail couvrira notamment les clauses contractuelles dans lesquelles seront ajoutés systématiquement des critères contribuant à la transition écologique souhaitée (plan de réduction des GES émis lors de la réalisation du contrat ou du service par exemple). Également, une veille des technologies novatrices, durables et responsables de gestion de matières résiduelles seront réalisées. Certaines de ces technologies pourraient faire l'objet de projets pilotes.

La catégorie de l'intelligence de marché et l'implication citoyenne s'appuiera sur quatre grandes initiatives.

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	Montréal étudiera la structure et les enjeux de différents marchés de la valorisation dans le but d'implanter des changements novateurs qui les stimuleront.
6.2 Mettre en place des outils économiques favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	Dans le secteur global de la gestion de matières résiduelles, Montréal propose d'analyser les marchés et avoir/faire des interventions modernes, précises et innovantes suivant le principe d'écofiscalité.
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	Les opportunités d'optimisation logistique des activités de collecte et de transport des matières résiduelles seront analysées en tenant compte des changements attendus : localisation des infrastructures de traitement (déploiement progressif de ces infrastructures pendant la durée du plan directeur), localisation des nouvelles filières de valorisation des matières recyclées liées au développement d'une économie circulaire locale. Un regard se portera ainsi sur le flux de matières résiduelles de la collecte afin d'en dégager des gains. Ce travail sera réalisé de concert avec les arrondissements afin de trouver des opportunités d'optimisation dans les contrats de collecte et dans la segmentation des secteurs de collecte. L'agglomération travaillera de concert avec d'autres paliers gouvernementaux afin de réduire les résidus ultimes.
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	Le plan directeur doit pouvoir faire preuve de souplesse, ce qui inclut le déploiement et la planification des infrastructures. Il faut être à l'affût des gisements potentiels et des besoins futurs.

De nouveaux outils pour changer les comportements

Issue de l'économie comportementale, l'approche des « encouragements » (ou « coups de pouce » dérivé de l'anglais nudges) vise à influencer les comportements. Dans le présent cas, ces encouragements sont des interventions légères qui modifient les mécanismes de choix afin de les orienter vers de meilleures pratiques de réduction à la source ou de récupération. L'approche a été popularisée par le professeur Richard Thaler, lauréat du prix Nobel d'économie de 2017.

Trois grandes priorités

Le Plan directeur 2020-2025 met de l'avant trois grandes priorités :

Ces catégories d'actions auront des portées différentes au regard de la performance actuelle en gestion des matières résiduelles et du contexte de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la stimulation de la participation citoyenne et l'intelligence de marché doivent être vues comme transversales à l'ensemble des catégories d'actions, en appui à leur mise en œuvre.

L'agglomération a ainsi fait le choix de mettre de l'avant trois priorités assorties d'objectifs ambitieux. Ces priorités ont été déterminées car elles représentent les leviers les plus importants pour améliorer la performance actuelle.

La première de ces priorités est la réduction à la source. Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation, et constitue le seul moyen pérenne de juguler les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la gestion des matières résiduelles.

La seconde priorité repose sur la gestion des matières organiques. Tel que présenté précédemment, ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total. Les mesures proposées permettront leur valorisation.

La troisième priorité repose sur l'un des principes directeurs du plan et consiste en la mobilisation des parties prenantes pour s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération. Les matières recyclables et les résidus de CRD ont fait l'objet de nombreuses mesures par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour les dépasser, l'implication d'autres parties prenantes, dont les gouvernements du Québec et du Canada, est requise via le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées. Montréal s'engage par ailleurs à être un acteur du changement requis et à utiliser son influence pour que les coûts de gestion des matières résiduelles assumées par les municipalités soient remboursés à 100 % par les générateurs privés.

Ces trois priorités feront l'objet d'initiatives principales qui prendront place rapidement dans le plan directeur. Des initiatives complémentaires compléteront la démarche du plan directeur dans l'atteinte des objectifs. La structure de ces priorités est résumée dans les tableaux suivants.

Priorité 1 : **La réduction à la source**

Initiatives principales

- Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique et instaurer un encadrement règlementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, avec un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025
- Lutter contre le gaspillage vestimentaire en facilitant le don et la valorisation des textiles, ce qui comprendra l'interdiction d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces de détail et un encadrement règlementaire pour le déploiement des boîtes de dons
- Mobiliser la communauté, incluant le soutien aux événements et aux activités de promotion de la réduction à la source et les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

Priorité 2 : **Les matières organiques**

Initiatives principales

- Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères). Des projets pilotes prendront place dès 2020.
- Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extrants
- Mettre en place des collectes de matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)
- Implanter des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)
- Interdire de façon progressive, pendant la durée du plan directeur, l'élimination des matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

Priorité 3 : **La mobilisation des parties prenantes**

Initiatives principales

- Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de la gestion des matières recyclables et des résidus de CRD et établir des modalités de remboursement représentatives de la réalité du marché
- Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis, avec la collaboration des responsables des arrondissements, et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville
- Analyser les modes de gestion existants ou novateurs pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)
- Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

6. Se mesurer

Cinq indicateurs généraux de la stratégie

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit dans la vision à long terme de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030. Il établit ainsi des objectifs ambitieux d'ici 2025, garants de l'atteinte de la cible annoncée. Des indicateurs généraux seront ainsi suivis et documentés pendant la durée du plan pour prioriser adéquatement les actions.

Une deuxième série d'indicateurs s'intéressera à la performance de l'agglomération. Depuis 2014, Montréal est partenaire du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ce réseau d'analyse comparative des municipalités regroupe seize partenaires municipaux dans six provinces et propose onze indicateurs de performance ciblant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, le coût moyen par tonne pour la valorisation des matières résiduelles était de 224 $ pour la ville de Montréal en 2017.

Les coûts moyens à la baisse

Selon le REMC, le coût total pour la valorisation des matières résiduelles de la ville de Montréal a diminué de 12 % entre 2014 et 2017, passant de 255 $ à 224 $ la tonne. Cette baisse résulte de la centralisation de la gestion des contrats de collecte et de transport des ordures ménagères. Celle-ci a démontré que des économies pouvaient être faites en découpant le territoire autrement, en répartissant la collecte sur un plus grand nombre de jours et en améliorant la stratégie de sollicitation du marché.

Cette catégorie d'indicateurs généraux s'intéressera ainsi à deux dimensions : les coûts des services et la satisfaction des clientèles.

Génération de matières résiduelles moyenne en kg/hab/an	Cible de **399 kg** par personne par an en 2025
Proportion de matières recyclées sur le territoire de l'agglomération	Cible de **75 %** en 2025
Proportion de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération	Cible de **60 %** en 2025
Coût moyen de valorisation des matières résiduelles	Cible de moins de **225 $** par tonne sur la période 2020-2025
Taux de satisfaction des clients de l'agglomération	Cible de **75 %** sur la période 2020-2025

La reddition de compte

La mise en œuvre du plan directeur s'étend sur cinq ans. Afin d'en maintenir l'efficacité, il est essentiel d'en assurer un suivi constant. L'agglomération développera, en collaboration avec les autorités locales, les moyens les plus efficients pour établir un bilan annuel des réalisations ainsi que de l'évolution des indicateurs de suivi identifiés.

L'agglomération transmettra annuellement à la CMM les réalisations du plan directeur et un bilan de la progression de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*.

Parallèlement, dans le cadre de la *Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal*, le suivi d'indicateurs spécifiques sera diffusé sur le portail des données ouvertes, notamment les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées, les taux de récupération.

D'autres indicateurs relatifs à la performance des infrastructures de gestion des matières résiduelles ainsi qu'à l'intégration de matières résiduelles dans des circuits d'économie circulaire pourront être développés et diffusés.

Liste des acronymes

3RV-E :
Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

CTMO :
Centre de traitement des matières organiques

CTMR :
Centre de tri des matières recyclables

CRD :
Construction, rénovation et démolition

ICI :
Institutions, Commerces et Industries

MELCC :
Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR :
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR :
Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD :
Résidus domestiques dangereux

TCAC :
Taux de croissance annuel composé

u.o. :
Unité d'occupation

Lexique

Approche cycle de vie :

Outil permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique potentiel d'un produit ou d'un service d'un point de vue holistique à chacune des étapes de son cycle de vie (acquisition des ressources, production, distribution, utilisation en fin de vie)

Article à usage unique :

Article qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu

Durable :

De nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité, une certaine résistance [9]

Écofiscalité :

Ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation[10]

Économie circulaire :

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités[11]

Élimination :

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination[12]

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination

Gaspillage alimentaire :

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire, que ce soit au champ, dans le transport, lors de la transformation, à l'épicerie, dans les restaurants et hôtels ou encore à la maison[13]

ICI assimilables :

ICI produisant des matières résiduelles assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles

Matières éliminées :

Matières résiduelles destinées au dépôt ou au rejet définitif, notamment par la mise en décharge ou par l'incinération

Matières récupérées :

Matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective

9 Larousse
10 Gouvernement du Québec
11 Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
12 Communauté métropolitaine de Montréal
13 RECYC-QUÉBEC

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage, pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles :

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que la personne qui le possède destine à l'abandon[14]

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés

Résidu ultime :

Résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux[15]

Zéro-déchet :

Démarche qui vise la conservation de toutes les ressources au moyen d'une production, d'une consommation, d'une réutilisation et d'une récupération responsables des produits, des emballages et des matériaux sans incinération et sans rejet dans la terre, l'eau ou l'air qui menacent l'environnement ou la santé humaine[16]

14 RECYC-QUÉBEC

15 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

16 Traduction libre de la définition du *Zero Waste International Alliance*

Montréal

ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal (05-20)

Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Montréal, zéro déchet

2020-2025

Table des matières

Note au lecteur **5**

Échéancier de réalisation **6**

Vers une agglomération zéro déchet **9**

Les catégories d'actions **10**

1. La réduction à la source **11**

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique **12**

1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts 12

1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission 12

1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source 12

1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire **13**

1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire 13

1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire 14

1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire **14**

1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne 14

1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation 15

1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail 15

2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées **16**

2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques **17**

2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025) 17

2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier 17

2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public 17

2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles 17

2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs 18

2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants **18**

2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021) 18

2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement 18

2.3 Valoriser les boues des eaux usées **19**

2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité 19

2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées 19

3. La collecte systématisée des matières recyclables 20

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes 21

3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés 21

3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération 21

3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI 21

3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public 21

3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement des matières collectées 22

3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine 22

3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies 22

4. L'augmentation de la récupération des CRD 23

4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction 24

4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis 24

4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction) 24

4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux 24

4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres 24

4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson 24

4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres 25

4.3 Accroître la récupération des RDD 25

4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer 25

5. La stimulation de la participation citoyenne 26

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes 27

5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires 27

5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières 27

5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire 27

5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale 28

5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville 28

5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis 28

5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes 28

6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne 29
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire 30
6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal 30
6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables 30
6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et de CRD 30
6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles 31
6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais 31
6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges ou coups de pouce) 31
6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché 31
6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles 31
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles 32
6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination 32
6.3.2 Former et accompagner les arrondissements à propos des clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles 32
6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies 32
6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et des projets pilotes 32
6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles 33
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures 33
6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles 33
6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île 33
Trois grandes priorités 34
1. La réduction à la source 34
2. Le détournement des matières organiques de l'élimination 35
3. La mobilisation des parties prenantes 35
La reddition de compte du Plan directeur 2020-2025 36
Ensemble des actions du Plan directeur 40
La reddition de compte 41
Cinq indicateurs généraux du plan directeur 42
Liste des acronymes 43
Lexique 44

Note au lecteur

Le présent document détaille les six catégories d'action.

La vision de Montréal, les objectifs à atteindre, les catégories d'actions et les initiatives prioritaires sont présentés dans le document *Stratégie*.

Échéancier de réalisation

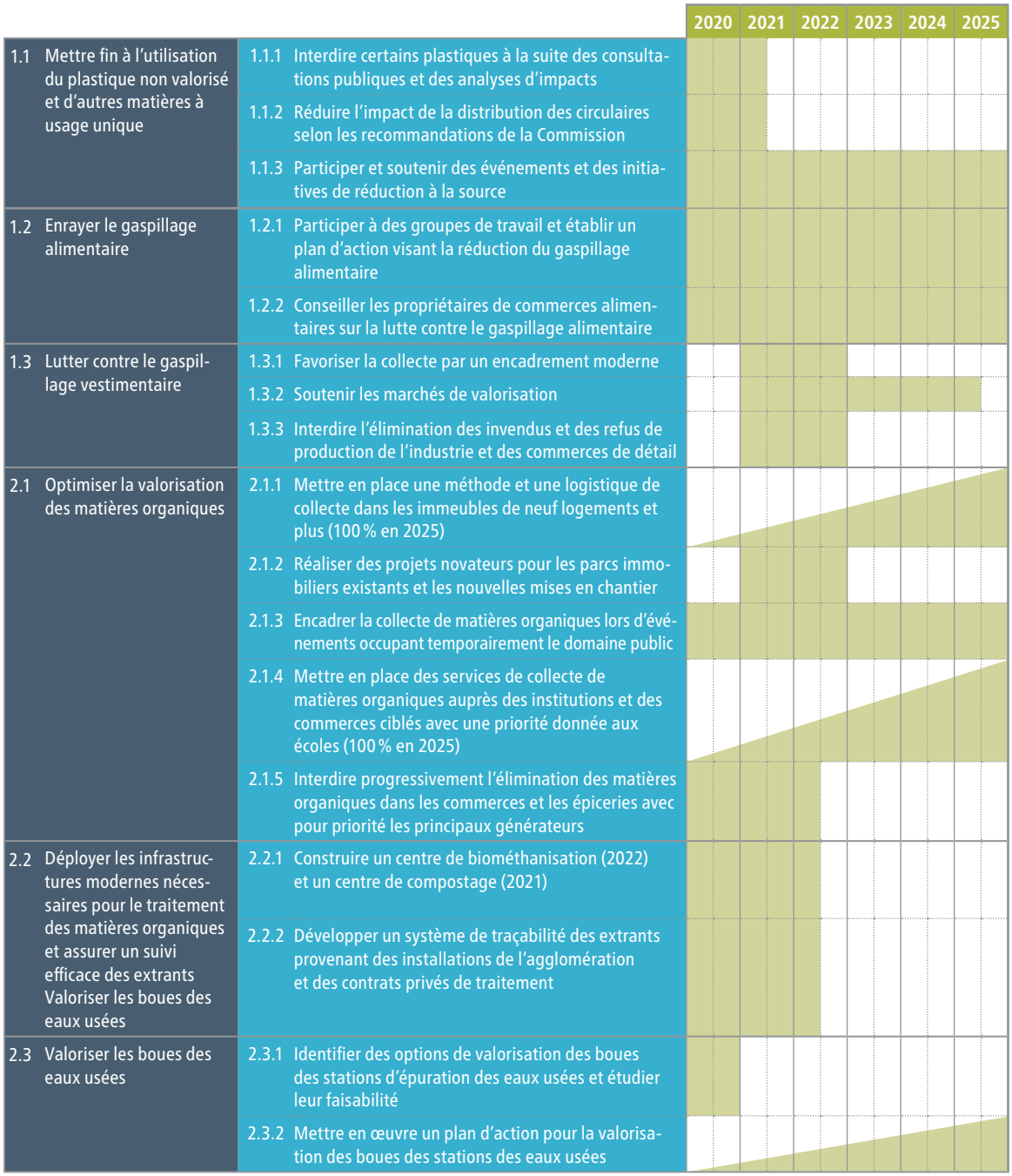

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés						
	3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération						
	3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI						
	3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public						
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées	3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine						
	3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies						
4.1 Accroître la récupération des résidus des CRD lors de la déconstruction	4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements						
	4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)						
	4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux						
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson						
	4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres						
4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération des RDD pour les citoyens et citoyennes ne pouvant se déplacer						
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires						
	5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières						
	5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire						
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville						
	5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis						
	5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes						

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal						
	6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes						
	6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD						
6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais						
	6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (*nudges* – coups de pouce)						
	6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché						
	6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles						
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination						
	6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles						
	6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies						
	6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et de projets pilotes						
	6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles						
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles						
	6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île						

Vers une agglomération zéro déchet

Le plan directeur de l'agglomération de Montréal fait partie d'une vision à long terme pour devenir zéro déchet en 2030, même s'il inscrit ses interventions sur la période 2020-2025. On entend par zéro déchet l'aboutissement d'un changement de culture permettant d'éliminer toutes les matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'enfouissement. Une telle réussite s'appuiera sur une multitude d'interventions misant autant sur notre consommation que sur notre façon de produire des biens et des services.

Le Plan directeur 2020-2025 repose sur de grands principes qui dicteront l'approche des interventions devant permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'atteindre les objectifs fixés.

1. La priorité à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et à l'élimination (3RV-E)
2. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
3. L'économie circulaire et la transition écologique
4. La responsabilité de tous

Vision 2025

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et ses citoyens fiers. Elle instaure les conditions de sa réussite tant en termes technologiques, économiques, culturels qu'en termes d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficace et souple des matières résiduelles.

Les catégories d'actions

Les actions découlent directement des objectifs du plan directeur et sont regroupées en six catégories. Ces dernières correspondent aux leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération et diminuer l'élimination. Ce sont des mesures qui généreront des bienfaits considérables liés aux objectifs.

Les six catégories d'actions touchent la réduction à la source, les matières organiques et recyclables, les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), la stimulation de la participation et l'intelligence de marché.

Les prochaines sections détaillent les actions comprises dans ces six catégories.

1. La réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations sur lesquelles repose le plan directeur pour aider Montréal à devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation.

Les bienfaits qui en découleront seront majeurs : une diminution de la pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et une réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.

Sommaire des initiatives et des actions

	1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts
		1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission
		1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source
	1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire
		1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
	1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire	1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne
		1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation
		1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail

La réduction à la source et le réemploi (les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E) demeurent les gestes les plus significatifs pour réduire la génération et l'élimination de matières résiduelles, ainsi que les impacts environnementaux. La réduction à la source est le geste à prioriser pour générer moins de matières résiduelles. Au quotidien, il s'agit de prendre l'habitude de se questionner sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

Les déchets de plastique[1] sont une préoccupation environnementale pour plusieurs pays, provinces et municipalités. Chaque année, huit millions de tonnes de déchets de plastique se retrouvent dans les océans. Depuis une dizaine d'années, la communauté scientifique est fortement mobilisée et mène des travaux en milieu océanique pour étudier, notamment, la toxicité des débris plastiques sur les organismes vivants. Ces travaux qui démontrent l'ampleur mondiale de la pollution des océans par les plastiques provoquent une prise de conscience et forcent les entreprises à modifier certaines pratiques de conception et la population à changer ses habitudes de consommation et d'élimination des plastiques.

Les sacs d'emplettes à usage unique en plastique représentent un problème environnemental notamment lorsqu'ils ne sont pas dirigés vers la filière du recyclage. Leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années. En plus d'être une nuisance visuelle, les sacs de plastique abandonnés ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins. Par ailleurs, lorsqu'ils sont collectés ils ajoutent une pression à la filière du recyclage, d'où l'importance de réduire la production à la source.

En effet, les coûts de traitement des matières recyclables sont élevés et les filières de revente et de valorisation sont limitées. C'est pourquoi la Ville de Montréal a adopté un règlement[2] pour interdire la distribution de certains sacs de plastique à usage unique.

La présente action vise à aller plus loin. On voudra réduire l'utilisation d'articles à usage unique (pailles, agitateurs, vaisselle et ustensiles jetables, tasses, etc.) tout en s'assurant de faire des consultations préalables sur les impacts potentiels et de prévoir une période d'adaptation, le temps que soient mises en place des solutions de rechange ayant le moins d'impacts environnementaux.

La révision du Règlement 16-051 sur l'interdiction de la distribution de certains sacs d'emplettes fera également partie de cette démarche.

La Ville de Montréal s'assurera de travailler en concertation avec les villes liées afin que les encadrements réglementaires soient le plus harmonisés possibles.

1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission

Afin de poursuivre son engagement à réduire à la source les matières résiduelles, la Ville de Montréal s'est engagée à analyser l'impact de la distribution des circulaires et de modifier, si nécessaire, la réglementation sur la distribution des articles publicitaires. La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs qui a été mandatée au printemps 2019 pour tenir une consultation publique sur le contrôle des circulaires a adopté 10 recommandations[3] le 6 décembre 2019. Une des recommandations propose de modifier la réglementation présentement en vigueur.

1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source

Certaines initiatives de réduction à la source ou de réemploi émanant des citoyens et des citoyennes, des organismes communautaires, des entreprises ou du milieu de la recherche peuvent s'avérer très efficaces et prometteuses. La Ville pourra contribuer à ces initiatives de différentes façons, que ce soit par un partage d'expérience et d'expertise, de logistique ou de promotion.

La Ville se doit également d'être exemplaire dans la transition vers le zéro déchet. La Ville pourra mettre en place un Programme zéro déchet qui permettrait aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière pour adopter des mesures spécifiques dédiées au soutien à des initiatives zéro déchet (développement ou élargissement de subventions à l'achat ou à la location de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, des initiatives de valorisation des invendus alimentaires, les initiatives de familles « zéro déchet », etc.).

1 Objets de plastique à usage unique, plastiques contenus dans les vêtements, plastiques utilisés dans le cadre de la pêche ou de l'aquaculture, etc.

2 *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail* (Règlement 16-051). Il est en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Les arrondissements sont responsables de son application.

3 Rapport sur les circulaires, Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs – février 2020

Ces démarches pourraient être partagées avec l'ensemble des villes liées afin d'envisager une planification concertée de mesures zéro déchet.

Ces actions peuvent se décliner en plusieurs volets :

Les initiatives citoyennes et des autres parties prenantes

- Soutenir des initiatives locales de prévention et de récupération d'articles de plastique abandonnés dans l'environnement. Ces initiatives peuvent prendre la forme de corvées de nettoyage, principalement sur les berges et les cours d'eau intérieurs de Montréal.
- Appuyer les projets citoyens et communautaires de réduction des plastiques à usage unique, notamment les systèmes de consigne de tasses et de bocaux pour les achats en vrac.
- Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative et de partage, notamment des projets de type « Bibliothèques d'outils » ou de réparation de petits appareils électroménagers afin de prolonger leur durée de vie.
- Lancer des défis aux petites et moyennes entreprises visant notamment le développement de nouvelles technologies.
- Appuyer les initiatives de recherche auprès des centres de recherche (universitaires ou industriels).

L'exemplarité de Montréal

- Réduire les articles à usage unique dans les activités municipales par la :
- Modification de la politique d'approvisionnement
- Mise en place d'une directive visant à interdire les plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'activités municipales ou subventionnées par la Ville.

En complément, la Ville de Montréal s'assurera d'une présence accrue auprès de la population montréalaise lors d'activités de proximité ou d'événements portant sur l'environnement.

1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire

1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente une source importante de matières organiques. La gestion de ces denrées inutilisées génère des impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs qui s'additionnent à ceux qui découlent de leur production, de leur transport, de leur distribution ou de leur transformation. On estime la valeur du gaspillage alimentaire à 2,5 % du PIB de l'agglomération de Montréal.

Selon un sondage[4] réalisé en 2015, 81 % des Québécois se disent préoccupés par le gaspillage alimentaire, mais ont une perception erronée de leur comportement par rapport à ce gaspillage. En effet, près d'un tiers des personnes sondées en attribuent la responsabilité principalement au secteur de la restauration, alors qu'une grande portion du gaspillage alimentaire est générée à la maison.

Depuis 2015, Montréal est membre du Conseil national zéro déchet, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets stratégiques sur le gaspillage alimentaire. Le conseil municipal a par ailleurs adopté une déclaration pour la mise en place d'un incitatif fiscal fédéral encourageant les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires à donner les aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance. La Ville poursuivra sa participation au groupe de travail du Conseil national zéro déchet notamment en relayant la campagne de communication de ce dernier.

4 IGA (2015) : Résumé du sondage Les Québécois et le gaspillage alimentaire

Le plan d'action sera élaboré dans une démarche collaborative impliquant différents partenaires dont le Système alimentaire montréalais. Ce plan d'action s'appuiera sur un inventaire des meilleures pratiques de réduction du gaspillage alimentaire au Canada et à l'étranger et s'appuiera sur la hiérarchie de la récupération des aliments [5].

Montréal travaillera également avec différentes parties prenantes de l'agglomération afin de mettre en place des mécanismes de collecte de données du gaspillage alimentaire et ainsi adapter l'objectif de réduction de 50 %.

1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Enrayer le gaspillage alimentaire peut représenter un défi organisationnel de taille pour certaines entreprises. L'expertise de la Ville sera mise à profit afin de conseiller les commerces sur de bonnes pratiques d'élimination du gaspillage adaptées à leur réalité.

De plus, la Division de l'inspection des aliments du Service de l'environnement poursuivra ses démarches auprès de la Tablée des Chefs pour faire la promotion des dons d'aliments lors des inspections, et ce, afin de réduire le gaspillage alimentaire. L'agglomération propose également d'interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs (action 2.1.5).

Également, des partenariats avec les commerçants de quartier, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire pourront être favorisés afin de permettre une répartition plus équitable de la nourriture en fonction des besoins de chaque quartier en termes de sécurité alimentaire. Les meilleures pratiques de revalorisation des aliments invendus ou jugés invendables (ex : légumes imparfaits), mais encore propres à la consommation humaine seront mises de l'avant.

1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire

La génération de textiles représente quelque 12 kg par personne chaque année, dont 11 kg[6] qui se retrouvent dans les ordures ménagères. Afin de détourner ces textiles de l'enfouissement, le réemploi est une première étape pour réduire à la source. Par cette action, la population est incitée à consommer autrement.

1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne

Des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale font partie de la boucle de récupération d'une partie de ces vêtements et de ces textiles, en mettant à la disposition de la population des boîtes de dons. Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des boîtes de dons provenant d'entreprises privées. Plusieurs municipalités québécoises ont décidé d'encadrer, voire de réglementer, l'installation des boîtes de dons pour éviter une récupération inefficace et soutenir les organismes caritatifs.

Afin de favoriser les organismes à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale issus de la communauté, l'agglomération entend mettre en place une Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles. Une analyse détaillée sera également réalisée dans le but d'harmoniser les règlements ou les pratiques d'encadrement sur les boîtes de dons. Cette analyse pourra inclure un portrait des acteurs de la chaîne de valeur, une évaluation du gisement des textiles ainsi qu'une étude sur les meilleures pratiques à l'échelle du Canada. Le principe de proximité sera favorisé, en envisageant d'installer des boîtes de dons, notamment dans des espaces publics ou municipaux autres que les écocentres (stationnements d'arénas, centres de loisirs). Des critères de design et d'esthétisme des équipements pourront être inclus, et ce en collaboration avec les arrondissements et les villes liées.

Faire connaître les endroits où l'on peut déposer ou se procurer des produits usagés est simple, en plus d'être un excellent moyen pour aider les citoyens et les citoyennes, les industries, les commerces et les institutions (ICI) à adhérer au réemploi. L'agglomération poursuivra ses actions actuelles en ce sens, afin de stimuler la location ou l'achat de seconde main ainsi que la mise sur pied de réseaux de type friperies locales ou d'autres options. Celles-ci peuvent prendre la forme d'informations pour prolonger la durée de vie des vêtements.

L'agglomération souhaite également être exemplaire en privilégiant une gestion responsable et durable des uniformes des employés, en ce qui a trait à l'approvisionnement à l'échelle locale et à la prolongation de leur durée de vie, dans la mesure du possible.

5 Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis.

6 RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (août 2015) – Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013

1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation

Si le réemploi des matières textiles est à privilégier, certains produits ne peuvent plus le permettre après quelques années. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas possible de valoriser ces textiles d'une autre manière. Par exemple, les produits d'aménagement et de construction de bâtiments représentent un potentiel sous-exploité, notamment en raison des réglementations québécoises ou canadiennes.

L'agglomération s'engage à soutenir ces marchés, que ce soit par des démarches visant à adapter des règlements ou par ses propres approvisionnements.

L'agglomération sollicitera les différents paliers gouvernementaux afin de développer des filières de recyclage des matières textiles dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs. Des représentations pourront être faites auprès du gouvernement du Québec pour une réforme de la *Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés*.

1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail

On évalue que près du tiers des textiles produits à l'échelle mondiale en 2018, soit environ 45 milliards de pièces de vêtements, n'ont jamais été vendus. Ceci ne comprend pas les pertes générées lors de la production des textiles, estimées à 92 millions de tonnes, ce qui correspond à 12,3 kg par personne.

Malgré une certaine prise de conscience ces dernières années, certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter, générant des matières qui se dirigent à l'enfouissement. La Ville souhaite interdire cette pratique afin d'inciter les commerces à diriger ces textiles vers une récupération.

2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, une population bien informée et des infrastructures améliorées favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

Sommaire des initiatives et des actions

	2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)
		2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier
		2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public
		2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles
		2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs
	2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)
		2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement
	2.3 Valoriser les boues des eaux usées	2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité
		2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

Les matières organiques occupent la part la plus importante des matières résiduelles éliminées, soit 55 %. Leur enfouissement a des effets négatifs sur l'environnement, notamment en ce qui a trait à la contamination des eaux et aux émissions de GES, et accélère la vitesse à laquelle les sites d'enfouissement atteignent leur niveau de saturation. Pour les détourner de ces sites, l'agglomération de Montréal souhaite accroître le réseau des infrastructures qui traiteront les matières organiques.

L'agglomération de Montréal tirera profit de la valorisaton des matières organiques. En effet, leur traitement produit du biogaz, une source d'énergie renouvelable, ainsi que du compost qui sert comme engrais et enrichit les sols.

2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques

2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)

Desservant actuellement la presque totalité des immeubles de huit logements et moins avec une collecte de matières organiques, la Ville souhaite étendre ses services en y incluant les immeubles de neuf logements et plus, soit près du tiers des logements de l'agglomération. Il est à noter qu'environ 18 000 logements de ce type sont déjà desservis dans douze arrondissements.

Les immeubles de neuf logements et plus requièrent une méthode de collecte non seulement adaptée au bâti, mais aussi au contexte socioculturel. Il faudra déterminer la stratégie la mieux adaptée pour augmenter la quantité ainsi que la qualité des matières organiques collectées.

2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier

Une prise en compte des objectifs de récupération des matières organiques en amont lors de la planification et de la construction de nouveaux immeubles facilitera leur collecte. Ces nouvelles mises en chantier doivent être adaptées à une collecte efficace, peu importe leur typologie. De concert avec des promoteurs et des constructeurs, des projets pilotes novateurs seront testés afin d'établir les meilleures options de collecte, autant pour les nouveaux développements ou immeubles que pour les parcs immobiliers existants. Dans ces derniers cas, l'intérêt portera principalement sur l'adaptation au cadre bâti.

2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public

Actuellement, certains arrondissements exigent que les promoteurs récupèrent des matières recyclables lors d'événements temporaires occupant le domaine public. Ces événements culturels, sportifs, récréatifs, communautaires ou corporatifs, qui ont surtout lieu en été, génèrent des quantités importantes de matières résiduelles. Dorénavant, ces événements, qui contribuent au dynamisme et à l'image de la métropole, doivent se dérouler dans cet esprit zéro déchet et offrir une collecte couvrant également les matières organiques.

La Ville de Montréal souhaite donc étendre l'encadrement aux matières organiques. L'intégration d'une clause de récupération dans le permis d'occupation temporaire du domaine public ainsi que le fait d'exiger un rapport post-événement permettra d'augmenter les quantités de matières organiques récupérées.

2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles

Afin d'atteindre l'objectif de minimiser les matières organiques enfouies, la Ville souhaite étendre son réseau de collecte. Elle étudiera les besoins des institutions et des commerces ciblés afin de développer et mettre en place une stratégie de collecte efficace. À cet égard, la Ville souhaite prioriser les établissements d'enseignement lors de la mise en œuvre de services de collecte de matières organiques auprès des institutions. Cette attention particulière aux écoles a pour objectif de sensibiliser et d'éduquer la prochaine génération sur l'importance des bons gestes de tri pour la suite de leur parcours de vie.

Par ailleurs, les besoins particuliers de certains commerces ciblés, notamment les cafés et les restaurant seront étudiés en collaboration avec le Service du développement économique afin d'établir quelles matières pourraient être valorisées dans un contexte d'économie circulaire.

En ce qui concerne les autres ICI, la Ville étudiera diverses options afin de favoriser la collecte des matières organiques, en considérant notamment les fréquences requises et les quantités.

Des projets pilote de gestion décentralisée de matières organiques pourraient être soutenus par l'agglomération via des projets de synergie. Ceci permettrait aux ICI ayant une génération importante de matières organiques de travailler en partenariat de proximité avec des installations d'agriculture urbaine pour produire du compost à partir de leurs matières.

2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

Le gaspillage alimentaire chez les commerces et les épiceries atteint en moyenne 1,31 million de tonnes par année. Des incohérences dans les dates d'expiration et la pratique de remplir de produits les « tablettes » afin de les rendre plus attirantes pour la clientèle créent des excédents en magasin et mènent au gaspillage alimentaire. Bien que des organisations s'associent à certains commerces et épiceries pour faciliter les dons alimentaires, des inventaires sont encore envoyés à l'élimination. Alignée avec l'objectif de bannir toute matière organique des lieux d'enfouissement en 2030, la Ville interdira progressivement l'élimination des résidus alimen taires générés par les commerces et les épiceries afin de les encourager à adopter de meilleures pratiques.

2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants

2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)

Pour répondre à la tendance positive d'augmentation des matières organiques collectées et traitées, le réseau d'infrastructures pouvant traiter ces matières supplémentaires sera étendu. Ainsi, la Ville prévoit accroître sa capacité de traitement des matières organiques en construisant un centre de biométhanisation et un centre de compostage.

Actuellement, l'unique site de compostage sur l'île ne traite que des feuilles mortes provenant du domaine public. Les matières organiques telles que les résidus alimentaires collectés sont amenées à des sites de compostage situés à l'extérieur de l'île. Ces actions permettront non seulement à l'agglomération de Montréal d'accroître son autonomie locale en traitement de matières organiques, mais présentent également une opportunité économique dans la production de biogaz et de compost qui pourra servir comme engrais.

2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement

Lors du traitement de matières organiques, différents extrants sont issus tels que le compost, le biogaz, le digestat et les rejets. Développer un système de traçabilité de ces extrants offre plusieurs avantages :

- assure le respect des exigences gouvernementales;
- aide à contrôler la facturation des contrats de transport et de traitement;
- complète la réalisation des bilans de gestion des matières;
- optimise les efforts de valorisation.

Une tenue optimisée des registres des intrants et des extrants permet de respecter les règlements sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. De plus, un système de traçabilité assure un compost de qualité et pratiquement illimité dans son usage (BNQ Grade A).

Le biogaz provenant des centres de biométhanisation sera injecté dans le réseau d'Énergir pour les usages collectifs de l'agglomération. Quant au digestat, autre résidu des processus de biométhanisation, il sera traité dans les centres de compostage. Il restera à déterminer la gestion optimale de ce dernier extrant provenant des centres de biométhanisation. Pour conclure, tout autre rejet sera envoyé à l'élimination, mais on estime que la quantité sera marginale.

2.3 Valoriser les boues des eaux usées

Les boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station d'épuration) sont incinérées avant leur élimination. Les cendres sont ensuite envoyées au lieu d'enfouissement technique appartenant à la Ville de Montréal. Or, depuis 2016, les cendres sont valorisables. L'incinération permet également de récupérer de l'énergie sous forme de vapeur qui est partiellement utilisée pour des besoins de la Station d'épuration.

2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité

Les orientations données par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pointent vers le recyclage de la plus grande quantité possible de boues. Il est approprié d'évaluer d'autres avenues de valorisation des boues qui pourraient être complémentaires à celles en place ou les remplacer. Ces avenues doivent en outre tenir compte des besoins opérationnels et logistiques de la Station d'épuration et des enjeux économiques et environnementaux liés à la valorisation des boues.

Le plan directeur prévoit ainsi réaliser une étude de faisabilité qui servira à identifier les solutions alternatives aux incinérateurs permettant la valorisation des biosolides. Les solutions retenues pour remplacer les incinérateurs à foyers multiples devront permettre de réduire les émissions atmosphériques, les GES et la consommation énergétique. Ces solutions devront également produire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) très riches en nutriments et très attrayantes pour la valorisation.

2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

À la suite de l'identification des solutions de remplacement, un plan d'action sera développé et mis en œuvre. Il comprendra l'échéancier de mise en place des solutions de remplacement ainsi que les estimations des quantités valorisées.

Actuellement, la Station d'épuration valorise des boues comme engrais agricole.

Les boues de la Station sont séchées par l'unité de séchage thermique. Ce procédé consiste à assécher les boues d'épuration afin de les transformer en granules pouvant être valorisées énergétiquement ou épandues sur des terres agricoles. Des projets ont déjà permis de valoriser près de 500 tonnes de boues séchées comme engrais agricole sur des terres. En outre, le produit Fertili Cendres, issu de l'incinération des boues, a été enregistré comme engrais agricole en 2016 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Plus de 6 000 tonnes de ce produit ont également été utilisées comme engrais agricole.

3. La collecte systématisée des matières recyclables

Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes

Sommaire des initiatives et des actions

	3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés
		3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération
		3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI
		3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public
	3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées	3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine
		3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

Depuis 2008, toutes les personnes qui résident dans l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Chaque année, différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires (bacs roulants, bacs montréalais) sont distribués dans les nouveaux développements résidentiels. Cependant, il serait possible d'intervenir en amont de ces derniers pour améliorer les performances. Les ICI assimilables au secteur résidentiel et les activités sur le domaine public recevront une attention particulière dans une optique d'augmentation de la participation, des quantités ainsi que de la qualité des matières recyclables collectées.

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes

3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés

Les matières résiduelles récupérées par les îlots de récupération en bordure de rue, également appelés îlots hors foyer, se distinguent de celles des ménages. Une part importante de ces matières est constituée d'emballages facilement récupérables et de bouteilles en plastique à usage unique recyclables. Ces matières résiduelles, provenant principalement de la restauration rapide, représentent plus des trois quarts des matières présentes dans les poubelles hors foyer. Toutefois, actuellement, 90 % des îlots sont à voie unique et il s'y fait peu de tri de matières résiduelles. Ainsi, l'infrastructure des îlots de récupération hors foyer ne correspond ni aux besoins ni aux objectifs de réduction des quantités de matières enfouies.

Non seulement insuffisants, les îlots à plusieurs voies actuellement présents sur la voie publique ne sont pas uniformes à travers l'agglomération. La Ville entend déployer des îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal et respectant des normes de récupération et des critères d'installation en bordure de rue. Cette démarche se fera en collaboration avec les villes liées.

En concertation avec les parties prenantes concernées, une stratégie spécifique sera développée et mise en œuvre pour la récupération hors foyer dans les grands parcs.

3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération

La signalisation et les normes graphiques incitant la population à poser les bons gestes de tri dans les espaces publics sont actuellement non standardisées et manquent d'harmonisation. Ce manque de cohérence de la signalisation des îlots de récupération diminue la compréhension et, conséquemment, la qualité et les quantités de matières recyclables récupérées. La Ville mettra en place des normes graphiques et des standards visuels favorisant la compréhension des bonnes pratiques de tri. Ainsi, une harmonisation de la signalisation et des îlots à l'aide de normes graphiques généreront de meilleures pratiques de tri hors foyer.

Les organismes représentant des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles seront consultés dans le processus d'élaboration et de mise en place de cette harmonisation.

3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI

La Ville de Montréal vise une augmentation du nombre des ICI utilisant les services municipaux de collecte de matières recyclables, dans la mesure où ces services correspondent aux besoins résidentiels en matière de fréquence. Les services de collecte sont offerts actuellement selon certaines modalités et dans certains territoires aux ICI assimilables, mais les participants et participantes ne sont pas bien connus. C'est pourquoi un portrait des ICI qui utilisent les services sera réalisé en premier lieu.

Cet inventaire permettra de développer et de mettre en œuvre un plan d'action pour augmenter les quantités de matières recyclables des ICI.

L'agglomération pourra, en collaboration avec des organismes représentant les ICI, participer au développement d'outils de sensibilisation ciblés afin d'encourager les ICI à participer à la collecte sélective des matières recyclables. Un système de déclaration volontaire de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel pourra être également mis en place afin de recueillir un portrait du gisement des matières recyclables provenant des ICI.

3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public

Étant donné le fort achalandage et la quantité importante d'emballages et de contenants à usage unique générée lors des événements temporaires ayant lieu dans l'espace public de l'île de Montréal, la Ville mettra à jour l'encadrement des permis d'occupation émis pour ce type d'événements. En plus de la clause de récupération déjà en vigueur, un rapport post-événement des matières collectées sera exigé des promoteurs d'événements occupant

temporairement l'espace public. Le rapport inclura les quantités récupérées et éliminées, les sites de traitement ou d'élimination des matières ainsi qu'un plan de localisation des équipements utilisés. Le recensement de ce type d'informations sera inclus dans les bilans annuels des matières résiduelles de l'agglomération.

3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement des matières collectées

3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine

Dans une perspective d'autonomie régionale et en prévision de l'augmentation des matières recyclables récupérées, l'agglomération s'est dotée d'une nouvelle infrastructure construite dans l'arrondissement de Lachine pour effectuer le tri des matières recyclables et optimiser les activités de collecte et de transport. En exploitation depuis novembre 2019, ce CTMR d'une capacité de 100 000 tonnes dispose d'équipements à la fine pointe de la technologie, entre autres, des équipements de tri optique et des équipements spécifiques pour trier le verre, afin d'optimiser la qualité des matières recyclables et de répondre aux contraintes actuelles du marché. Un deuxième CTMR sera planifié et conçu d'ici 2025 dans l'est de la Ville.

3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

La qualité des matières recyclables issues du tri est un enjeu étant donné les exigences actuelles du marché. Ainsi, en améliorant la qualité des matières triées, cela augmentera leur valeur ajoutée et favorisera les marchés locaux, dans une optique d'économie circulaire. De projets pilotes utilisant de nouvelles technologies seront mis en œuvre, notamment :

- un procédé de nettoyage du verre pour augmenter sa pureté;
- des séparateurs balistiques et optiques pour les fibres;
- des séparateurs optiques pour les différents types de plastique.

4. L'augmentation de la récupération des CRD

Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD

Sommaire des initiatives et des actions

	4.1 Accroître la récupération des résidus des CRD lors de la déconstruction	4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements
		4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)
		4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux
	4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson
		4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres
	4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération des RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer

Il y a plusieurs systèmes de collecte des résidus de CRD et des encombrants dans les arrondissements. Ces systèmes comprennent la collecte en bordure de la rue à une fréquence régulière ou ponctuelle. Les ménages peuvent aussi déposer leurs matières dans les écocentres.

Les interventions du plan directeur s'intéressent à deux grandes dimensions :

1. la récupération effectuée par les ménages,

2. le réemploi dans la fabrication des matériaux de construction (ex. : asphalte, béton, etc.).

Ceci permet, d'une part, de valoriser les matières résiduelles post-consommation et, d'autre part, d'améliorer la qualité des bétons en utilisant des ajouts cimentaires locaux au lieu de ceux importés, tout en diminuant l'empreinte écologique du béton par la diminution des émissions de GES.

4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction

4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis

Déjà en place au sein de certains arrondissements, une clause de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sera incluse dans tous les permis octroyés à la grandeur du territoire. Cette réglementation est non seulement un pas vers la réduction de matières résiduelles enfouies et un encouragement vers une transition écologique, mais elle permet également à la population de faire valoriser ses résidus lors de projets de construction et de rénovations. Cette clause sera incluse dans tous les arrondissements et toutes les villes liées de l'île de Montréal grâce à une étroite collaboration avec les responsables des bureaux de permis respectifs.

4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)

Les matières provenant des chantiers municipaux sont réutilisables dans une grande proportion, notamment la pierre et le béton à 90 %, sous forme de béton et d'agrégats répondant aux normes du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pourtant, peu de matières sont récupérées avec les pratiques actuelles. Ainsi, la Ville prévoit inclure une clause de récupération de résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats lors de constructions et déconstructions sur des chantiers municipaux. La récupération de résidus de CRD réduit l'empreinte écologique et optimise l'utilisation de matières premières.

4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux

Les matières résiduelles récupérées de chantiers antérieurs peuvent être réemployées sur de nouveaux chantiers. La Ville de Montréal inclura une clause d'utilisation minimale de ce type de matériaux dans l'objectif de faire preuve d'exemplarité dans toutes les étapes de la gestion et de la provenance de matières sur les chantiers municipaux. Cette pratique encouragera la demande de matières de CRD recyclées et favorisera l'économie circulaire.

Actuellement, 18 arrondissements réemploient des matériaux d'excavation pour des travaux de remblai ou d'asphaltage, entre autres, pour des bordures de trottoir. La clause d'utilisation minimale de matières récupérées étendra cette pratique à l'ensemble de l'agglomération et sur d'autres types de chantiers.

4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres

La planification des futurs écocentres ne peut se faire sans être intégrée à une approche globale qui prend en compte une optimisation des écocentres existants, notamment une bonification de l'offre de services.

4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson

La croissance du réseau des écocentres permettra d'accroître l'accessibilité du service pour la population et d'augmenter les quantités de matières résiduelles détournées de l'enfouissement, notamment les résidus de CRD. Or, la faible disponibilité de terrains sur le territoire demeure un enjeu.

Dans les conditions actuelles, la Ville ne peut faire autrement que d'accroître son réseau d'écocentres pour traiter l'augmentation des résidus de CRD récupérés. L'objectif est de construire et d'exploiter un écocentre sur le site de l'ancien incinérateur Dickson durant la période 2020-2025.

4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres

Les écocentres existants sont de plus en plus sollicités. Par ailleurs, les analyses actuelles, quant à la récupération de résidus de CRD, montrent la nécessité d'évaluer les besoins pour de futurs écocentres durant la période 2020-2025.

4.3 Accroître la récupération des RDD

4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer

De nombreux citoyens et citoyennes de l'île de Montréal, particulièrement ceux qui demeurent au centre-ville ou qui n'ont pas de véhicules, ne sont pas en mesure de se déplacer vers les écocentres pour y apporter leurs résidus domestiques dangereux (RDD). Ainsi, une collecte itinérante auprès de ces personnes ne pouvant se déplacer assure la récupération et le détournement sécuritaire de ce type de résidus. Prenant en compte ces obstacles supplémentaires pour certains citoyens et citoyennes, la Ville de Montréal souhaite améliorer et faciliter la récupération de ces matières dangereuses en mettant en place ces services en plus d'informer sa population sur les précautions à prendre pour effectuer un tri sécuritaire.

5. La stimulation de la participation citoyenne

Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles grâce à une sensibilisation et à une mobilisation constantes et positives.

Sommaire des initiatives et des actions

	5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires
		5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières
		5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire
	5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville
		5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis
		5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes

Cette catégorie d'actions est, à plusieurs égards, transversale à l'ensemble du plan directeur car réduire de 10 % d'ici 2025 les matières résiduelles générées globalement en plus d'accroître les matières récupérées de 30 % ne se fera pas sans la population et les industries, les commerces et les institutions (ICI). Le présent plan en a d'ailleurs fait son principe directeur. Les réussites du Plan directeur 2020-2025 reposeront sur des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées, éclairantes et efficaces.

De fait, le manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts, tant pour les ménages que pour les ICI, ou encore la perception qu'il est plus complexe de récupérer les résidus alimentaires– où des gains majeurs peuvent être accomplis – que les matières recyclables sont des obstacles majeurs. La proactivité prévue quant à l'ISÉ constitue un accélérateur de la participation des différentes parties prenantes.

Les activités d'ISÉ ne se limiteront pas à la communication. Elles se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Le plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité. De même, il importera de donner l'exemple afin d'inspirer les citoyens et les citoyennes et de les encourager à conserver leurs bonnes pratiques.

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes

5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires

Non seulement un enjeu dans le secteur de la restauration, le gaspillage alimentaire est plus présent au sein des ménages que ce qui est perçu généralement. De fait, il représente près de la moitié des pertes totales. Le gaspillage alimentaire dans son ensemble se chiffre à 3,4 milliards de dollars à Montréal seulement.

L'une des solutions pour pallier ce problème et réduire les quantités de produits alimentaires gaspillés est le don d'aliments lorsque ceux-ci sont encore comestibles. La promotion de cette pratique favorisera l'utilisation optimale de denrées alimentaires, permettra d'aider les citoyens et les citoyennes dans le besoin et réduira les quantités de matières résiduelles générées.

Par conséquent, la Ville de Montréal s'engage à promouvoir les pratiques de dons alimentaires sur toute la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Tel qu'évoqué pour l'action 1.2.2, la collaboration avec la Tablée des chefs est un bon exemple pour sensibiliser les employés du secteur de la restauration.

5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières

Les efforts déployés en communication ces dernières années ont permis de réaliser des gains importants, mais les taux de récupération sont encore loin des objectifs. Il subsiste aussi des freins à la participation de la population à la collecte des matières organiques dont la pratique n'est pas aussi répandue que celle du recyclage. Face à ces enjeux, il est primordial de développer des communications adaptées aux différentes matières et clientèles afin de les informer adéquatement pour qu'elles adhèrent et se sentent concernées.

La réduction à la source ainsi que le réemploi feront partie intégrante des communications. Celles-ci pourront se décliner de différentes façons afin d'informer les citoyens et les citoyennes des ressources à leur disposition pour consommer de manière responsable.

La participation des citoyens et des citoyennes aux bons gestes de tri, qu'ils habitent dans des immeubles de huit logements et moins ou de neuf logements et plus, et des ICI est fondamentale pour l'atteinte des objectifs de l'agglomération en gestion de matières résiduelles. C'est pourquoi tous les types de matières résiduelles feront l'objet de campagnes de sensibilisation et d'information adaptées aux différents publics cibles en tenant compte des besoins des personnes aînées ou ayant des limitations fonctionnelles.

La promotion des meilleures pratiques et des options à privilégier pour gérer adéquatement les matières résiduelles sera renforcée.

Un volet sur les pratiques écoresponsables, sur la promotion des initiatives locales de sensibilisation ainsi que sur les activités d'éducation visant les institutions d'enseignement sera mis de l'avant.

Les initiatives locales de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement qui sont un complément aux communications municipales, particulièrement dans les activités de mobilisation de la jeunesse, seront encouragées.

L'agglomération pourra également collaborer avec le monde de la recherche universitaire afin de mettre en place des initiatives de science participative comme mode de communications et de mobilisation de la population.

5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire

Les RDD et les appareils contenant des halocarbures constituent un risque sérieux pour l'environnement et pour la santé humaine s'ils ne sont pas dirigés adéquatement vers une filière de récupération. Les écocentres ainsi que les collectes itinérantes dédiées aux RDD permettent leur récupération ainsi que leur valorisation de manière sécuritaire. Leur récupération se fait par apport volontaire de la population.

Comme la récupération de ce type de résidus présente davantage d'obstacles que la récupération des biens d'usage courant, il faut développer une approche spécifique pour informer la population et promouvoir leur récupération sécuritaire. Ainsi, la Ville organisera des activités et des événements qui feront la promotion des écocentres et qui présenteront des débouchés alternatifs ou temporaires

pour la récupération de ce type de biens auprès de la population. On l'encouragera ainsi à prioriser les points de dépôt pour leurs RDD et produits électroniques ou toute autre nouvelle matière, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale

5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville

Pour améliorer et promouvoir la réduction à la source et, plus précisément, pour réduire l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique, la Ville de Montréal souhaite faire preuve d'exemplarité en interdisant leur vente et leur distribution dans ses bâtiments et durant ses événements publics. Cette pratique, déjà instaurée dans plusieurs universités québécoises, a pour objectifs de réduire l'utilisation du plastique et de sensibiliser la population. Cette interdiction sera complémentaire à l'objectif de diminuer la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés.[7]

5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis

L'agglomération se doit d'être exemplaire dans ses bâtiments municipaux. Dans le cas des matières recyclables, on estime que 85 % des édifices municipaux offrent les équipements appropriés à leur récupération, mais on observe un manque de clarté pour certains contenants, ce qui peut entraîner des erreurs lors du geste de tri. Quant aux matières organiques, le portrait est encore à réaliser, ce qui illustre un faible taux de pénétration.

L'agglomération offrira des équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans tous les bâtiments municipaux et dans toutes les aires publiques où la fréquentation le justifie. Ce faisant, le personnel et la population utilisant ces bâtiments pourront répliquer les bonnes habitudes prises à leur domicile.

5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes

En complémentarité avec l'interdiction de vendre des bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux ainsi que lors d'événements publics, la Ville souhaite moderniser les fontaines d'eau potable dans les espaces publics et augmenter leur nombre. Le fait de remplacer la consommation d'eau embouteillée par celle de l'eau provenant des fontaines présente des bienfaits pour l'environnement car il réduit les quantités de plastique à usage unique produites et consommées. Cette pratique est également avantageuse à long terme, d'un point de vue économique, pour les adeptes d'eau embouteillée car elle les incite à s'équiper de bouteilles réutilisables pour réduire leur utilisation de plastique et à consommer davantage d'eau de l'aqueduc. La promotion de cette eau sera coordonnée avec l'installation et la modernisation des fontaines d'eau potable

7 Motions du conseil municipal CM18 0709 et CM17 1401 respectivement

6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne

La mise en place de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité.

Sommaire des initiatives et des actions

	6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal
		6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes
		6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD
	6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais
		6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (*nudges* ou coups de pouce)
		6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché
		6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles
	6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination
		6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles
		6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies
		6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et de projets pilotes
		6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
	6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles
		6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île

Plusieurs des enjeux actuels et des réponses aux défis de la gestion des matières résiduelles sont de nature économique alors que certains enjeux sont structurels. L'expertise de la Ville peut être mise à contribution pour corriger les défaillances du marché, en respectant le principe d'économie circulaire et en collaborant avec toutes les parties impliquées.

En outre, il importe de bien comprendre les enjeux afin de développer un coffre à outils qui permettra d'atteindre efficacement les objectifs du plan directeur. Le développement de ces outils novateurs, tels que des encouragements en économie comportementale et des mesures d'écofiscalité, doit faire l'objet d'une attention soutenue pour ne pas générer d'effets indésirables, sans oublier leur intégration aux initiatives de la cinquième catégorie.

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire

6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal

Les marchés des différentes matières ont connu de fortes fluctuations ces dernières années si bien que, dans plusieurs cas, les conditions économiques ne sont pas favorables. D'une part, dans le cas des matières recyclables, la fermeture du marché chinois aux importations de papier et de plastiques mixtes résulte d'une hausse de l'approvisionnement local chinois et d'exigences de qualité de plus en plus strictes. Cette fermeture a entraîné une baisse du prix des matières produites actuellement par les centres de tri et a provoqué une surabondance de matières recyclables difficiles à écouler.

D'autre part, l'expérience récente dans l'attribution de certains contrats montre des restrictions dans le marché et une faible concurrence. C'est le cas notamment pour le traitement des gisements résidentiels provenant des écocentres du réseau montréalais, des collectes dédiées en bordure de rue ainsi que des ramassages de dépôts sauvages. Il semble que les matières collectées présentent un faible potentiel de valorisation.

De plus, le marché du traitement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants connait actuellement des difficultés, notamment en ce qui a trait aux débouchés disponibles pour la matière récupérée (ex. : bois traité, fibre de verre, isolant, gypse, porcelaine, PVC, résidus multimatières et « fines »). Cela a un impact sur la quantité de matières pouvant être valorisée et sur les coûts de traitement.

La présente action vise à assurer une constance dans l'intelligence de marché de l'agglomération de Montréal quant à ces marchés. Il importe de couvrir autant les dimensions de collecte, de traitement que de valorisation. La démarche prévoit ainsi de :

- réaliser un état des lieux du marché ainsi que des entrepreneurs de la grande région de Montréal;
- caractériser les matières acheminées aux sites de traitement afin d'évaluer leur potentiel de valorisation;
- effectuer un recensement de la destination des matières et leur utilisation/valorisation finale en intégrant les études déjà réalisées;
- Identifier les contraintes d'utilisation des matières dans les différentes filières.

6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables

Face à la fermeture du marché chinois à 24 matières recyclables et à la suite de l'annonce subséquente de la volonté de la Chine de bannir 32 matières supplémentaires à l'horizon 2019, de nombreux pays sont confrontés à la difficulté d'écouler les matières recyclables récupérées, principalement les fibres et les plastiques, qui s'accumulent dans les centres de tri. Dans ce contexte de difficulté à trouver des marchés alternatifs aux matières refusées, une analyse de la concurrence dans le marché des matières recyclables sera réalisée.

L'analyse s'intéressera à différents modes de gestion des matières résiduelles, qu'ils soient privés, publics ou autre. Une comparaison et une analyse de l'ensemble de la gestion des matières recyclables pouvant s'adapter au contexte politique et règlementaire de l'agglomération favoriseront l'innovation des méthodes mises en place actuellement.

6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et de CRD

La collecte des matières recyclables et de CRD a bien progressé ces dernières années et les démarches du présent plan directeur permettront d'autres gains.

Leur traitement progressera également grâce à l'expansion de certaines infrastructures. Toutefois, les débouchés de ces matières à la suite du traitement restent incertains et présentent des enjeux. Une compréhension pointue des différents marchés permettra de cibler des interventions visant à maximiser la valorisation de la matière récupérée. L'agglomération de Montréal entend donc intervenir pour corriger les écarts dans les différents marchés.

6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles

6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais

L'établissement des meilleurs modèles de gestion des matières résiduelles permettra d'améliorer la performance de l'agglomération de Montréal. Il faut calibrer ces analyses en fonction des flux de matières à considérer et du contexte de l'agglomération de Montréal, soit en considérant l'encadrement règlementaire et les politiques d'approvisionnement. Cette action prévoit l'inventaire et l'analyse des modes de gestion privée, publique, d'OBNL ou d'autres modèles novateurs en regard des avantages quant aux coûts, au niveau de contrôle, à la contribution à l'économie locale et circulaire ou à d'autres facteurs à définir.

6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges ou coups de pouce)

Issue de l'économie comportementale, l'approche des encouragements (ou coups de pouce, dérivés de l'anglais nudges) sert à influencer les comportements. Ces encouragements consistent en des interventions légères qui modifient les mécanismes de choix pour les orienter vers de meilleures pratiques de réduction à la source ou de récupération. L'approche a été popularisée par le professeur Richard Thaler, lauréat du prix Nobel d'économie de 2017.

Cette pratique est déjà appliquée dans certains pays pour encourager les bons gestes de tri. C'est une pratique économique et novatrice, complémentaire aux réglementations et aux approches fiscales. Elle fera de la Ville de Montréal un précurseur dans le domaine. L'agglomération de Montréal entend introduire des encouragements pour réduire à la source et augmenter la récupération. De fait, les champs d'application de cette approche sont vastes et présentent l'avantage d'être facile à implanter.

Ainsi, pour assurer une application optimale des « coups de pouce » et en complément aux études effectuées, des projets pilotes seront menés pour déterminer les options qui auront le plus d'impact et qui seront les plus avantageuses.

6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché

Dans un contexte où il est difficile de trouver des marchés de rechange pour les matières recyclables refusées avec la fermeture du marché chinois, une analyse s'intéressera à toutes les étapes de la chaîne de recyclage. Cette analyse prendra en compte les pratiques en amont, au sein de la chaîne et en aval de la chaîne de recyclage.

6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

L'écofiscalité est généralement utilisée pour inciter des comportements favorables pour l'environnement et limiter le gaspillage. Cette pratique se manifeste par un signal qui indique aux utilisateurs et utilisatrices le coût environnemental de leur comportement. Dans le cas de la gestion des matières résiduelles, cela consiste à montrer que cette gestion n'est pas gratuite et qu'il y a un coût environnemental associé au fait de destiner des matières à l'enfouissement.

L'écofiscalité favorise non seulement la réduction des matières enfouies mais représente également une source additionnelle de revenus pour l'agglomération. Ainsi, ces recettes fiscales favorisent les investissements de différentes natures, qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan directeur et au développement d'une agglomération durable.

L'agglomération de Montréal entend étudier ces mesures d'écofiscalité dans l'horizon 2020-2025. Il faudra bien documenter les mesures instaurées dans des villes comparables qui obtiennent les meilleurs résultats tout en considérant l'acceptabilité sociale et le contexte montréalais. L'objectif demeurera d'inciter chacun et chacune à ajuster ses choix de consommation et à poser le bon geste de tri.

6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles

6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination

Les services de collecte de matières résiduelles parcourent 7,5 millions de kilomètres chaque année pour amener ces résidus des ménages et des ICI aux centres de traitement et aux sites d'enfouissement. La complexité logistique de la collecte de chaque matière nécessitant des fréquences adaptées, des infrastructures propices et adéquates aux diverses matières et une synchronisation des services sont quelques exemples des défis que présente la collecte des matières résiduelles. Un portrait détaillé du flux et du transport des matières résiduelles ainsi que la traçabilité de celles-ci favorisera l'innovation et l'optimisation du transport ainsi qu'une réduction des impacts environnementaux et économiques. Conséquemment, les contrats de collecte alloués seront adaptés aux optimisations prévues.

6.3.2 Former et accompagner les arrondissements à propos des clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles

Les collectes de matières résiduelles auprès des résidents, des résidentes et des ICI de l'agglomération sont effectuées par des entreprises privées spécialisées. Plusieurs centaines de contrats de collecte de matières résiduelles sont octroyés et renégociés chaque année, ce qui représente des sommes importantes. De plus, les clauses contractuelles de collecte et de transport des matières résiduelles sont régulièrement adaptées et modifiées. Il faut également veiller à respecter les normes et les réglementations respectives des entreprises.

Compte tenu de la complexité de la gestion et de la surveillance de ces contrats, la Ville souhaite accompagner les responsables de chaque arrondissement et les former sur la gestion adéquate et la compréhension exhaustive des clauses des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles. La gestion s'en trouvera optimisée et mieux harmonisée.

6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies

Depuis le 1er janvier 2015, les compétences relatives à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Ce regroupement de compétences a permis de développer une approche normalisée et harmonisée des appels d'offres, ce qui a généré une réduction des coûts de collecte, de transport et d'élimination et ce, malgré l'augmentation du service à la population.

La Ville de Montréal veillera à optimiser les devis de collecte et de transport pour favoriser de meilleures conditions de compétition entre les entreprises, améliorer la qualité des services à la population et pour s'ajuster aux changements et aux opportunités (marché, développement d'orientation sur les collectes). Le tout doit se faire en tenant compte des orientations en matière de transition écologique, notamment en ce qui concerne les critères pour les flottes de véhicules.

6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et des projets pilotes

Suivant le principe directeur des 3RV-E, la Ville souhaite réviser la fréquence des collectes d'ordures ménagères pour passer d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle, dans le but d'augmenter les quantités de matières recyclables et organiques récupérées. La fréquence de la collecte des ordures ménagères sera adaptée en fonction des quantités moindres générées Cette réduction des fréquences de collecte se fera à la suite de consultations publiques et d'études comparatives de villes ayant implanté une collecte bimensuelle d'ordures ménagères comme Toronto et Gatineau.

6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles

Les municipalités ont un contrôle restreint sur les matières, contenants et emballages qui sont mis en marché. Le pouvoir d'encadrer la génération de ces matières et produits appartient aux paliers de gouvernements supérieurs qui pourraient en limiter la mise en marché s'il n'existe pas de filière de réutilisation ou de valorisation.

Cependant, dans le contexte d'une diminution potentielle de la capacité des lieux d'enfouissement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Montréal en collaboration avec la CMM étudiera les solutions technologiques disponibles pour valoriser les matières qui continuent à être dirigées à l'enfouissement. Une grande partie de ces résidus est potentiellement valorisable, même à la suite du tri résidentiel. Ainsi, la Ville de Montréal collaborera avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles[8] (Chaire de recherche) afin de mettre en valeur la plus grande quantité possible des ordures ménagères. Un tri adapté à ces matières pourra augmenter les quantités de matières recyclables. Certaines matières pourraient être destinées à la fabrication de combustibles ou de produits chimiques.

La Chaire de recherche travaillera notamment sur :

- Une analyse de l'applicabilité des technologies de valorisation énergétique en fonction de leur niveau de maturité, de leur coût de mise en œuvre et de leurs spécifications techniques. Des essais pilotes pourraient être mis en œuvre, par exemple une valorisation des refus de centres de tri dans les cimenteries.
- Une analyse des technologies de tri et de prétraitement des ordures ménagères en vue de diminuer les quantités de matières enfouies.

Les infrastructures municipales, notamment les CTMR, les CTMO ainsi que le centre pilote de prétraitement en planification pourront être utilisées pour réaliser ces essais.

6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures

6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles

Les marchés changent, tout comme les technologies. Les actions passées et celles que générera le Plan directeur 2020-2025 changeront également la donne pour les matières résiduelles à Montréal.

Il importe donc de suivre l'évolution des différents gisements de matières résiduelles afin de cibler et d'anticiper les besoins futurs en matière d'infrastructure et de déterminer les investissements nécessaires pour assurer le traitement de toutes les matières résiduelles. On assurera dès lors une gestion efficace des matières résiduelles.

6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île

En parallèle à la mise en place du centre de traitement des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine, l'agglomération de Montréal prévoit implanter dans l'Est de l'île une infrastructure pour effectuer le tri des matières recyclables et optimiser les activités de collecte et de transport. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans une perspective d'autonomie régionale et de réduction des distances de transport.

8 La Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, dont la Ville de Montréal est membre fondatrice, développe des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles, et ce, dans une optique d'économie circulaire et de développement durable.

Trois grandes priorités

Ces six catégories d'actions et les 49 actions auront des portées différentes au regard de la performance actuelle en matière de gestion des matières résiduelles et compte tenu du contexte de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la stimulation de la participation citoyenne et l'intelligence du marché doivent être vues comme transversales à l'ensemble des catégories d'actions, en appui à leur mise en œuvre.

L'agglomération a choisi de mettre de l'avant trois priorités assorties d'objectifs ambitieux. Ces priorités ont été déterminées, car elles représentent les leviers les plus importants pour améliorer la performance actuelle de l'agglomération. Le Plan directeur 2020-2025 met ainsi de l'avant ces trois grandes priorités :

1. La réduction à la source
2. Les matières organiques
3. La responsabilité des parties prenantes

Le plan directeur associe à ces priorités des initiatives qui seront mises en œuvre à brève échéance.

1. La réduction à la source

La réduction à la source est le fondement d'une réduction générale des matières résiduelles générées. Considérant les enjeux de la surconsommation, une meilleure gestion et une adaptation des achats peuvent réduire une quantité importante de matières résiduelles générées. À titre d'exemple, approximativement 33 % des déchets alimetaires sont évitables. La surconsommation s'observe également dans le domaine des textiles où 9,5 millions de tonnes de vêtements sont enfouies annuellement en Amérique du Nord seulement. Les actions à placer dans la catégorie réduction à la source se trouvent en première position parce que leurs effets ont le plus d'impact. D'ailleurs, les catégories cinq et six (stimulation de la participation citoyenne et innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne mettent en avant des outils pour toutes les matières et pour tous les publics, afin de favoriser une consommation, une récupération et une valorisation responsables.

Initiatives principales

- Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique et instaurer un encadrement règlementaire pour les plastiques à usage unique des 2020
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, avec un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025
- Lutter contre le gaspillage vestimentaire en facilitant le don et la valorisation des textiles, ce qui comprendra l'interdiction d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces du textile et un encadrement règlementaire pour le déploiement des boîtes de dons
- Mobiliser la communauté, incluant le soutien aux événements et aux activités de promotion de la réduction à la source et les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

2. Le détournement des matières organiques de l'élimination

La seconde priorité repose sur la gestion des matières organiques. Comme présenté précédemment, ces matières constituent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total. Les actifs déployés permettront leur valorisation. La Ville de Montréal propose d'augmenter le détournement des matières organiques enfouies à 60 % pour 2025 et à 100 % pour 2030. Les initiatives suivantes seront mises en place pour atteindre ces objectifs.

Initiatives principales

- Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères). Des projets pilotes prendront place dès 2020.
- Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants
- Mettre en place des collectes de matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % 2025)
- Implanter des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)
- Interdire de façon progressive, pendant la durée du plan directeur, l'élimination des matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

3. La mobilisation des parties prenantes

Principe directeur du Plan, la collaboration de tous et toutes et la mobilisation des parties prenantes sont des conditions essentielles à sa réussite. Cette troisième priorité consiste en la mobilisation des parties prenantes pour s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération de Montréal.

Par ailleurs, les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour les dépasser, il faut que d'autres parties prenantes, dont les gouvernements du Québec et du Canada, s'impliquent via le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées. Montréal s'engage à être un acteur du changement et à utiliser son influence pour que les coûts de gestion des matières résiduelles assumées par les municipalités soient remboursés à 100 % par les générateurs privés.

Initiatives principales

- Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total de la gestion des matières recyclables et des résidus de CRD et établir des modalités de remboursement représentatives de la réalité du marché
- Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis, avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville
- Analyser les modes de gestion existants ou novateurs pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)
- Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

La reddition de compte du Plan directeur 2020-2025

Le Plan directeur 2020-2025 compte six grandes catégories d'actions appuyées par 18 initiatives. À chacune de ces dernières sont associées des actions précises et concrètes dont le total se chiffre à 49.

Ensemble des actions du Plan directeur

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
	Catégorie d'actions 1	**La réduction à la source** – La réduction à la source et le réemploi sont les fondations sur lesquelles repose le plan directeur pour aider Montréal à devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation. Les bienfaits qui en découleront seront majeurs : une diminution de la pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et une réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.					
	1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique						
1.1.1	Interdire certains plastiques à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts	Agir	Quantité de matières cibles produites et récupérées sur le territoire	Interdiction des plastiques cibles	2020-2021	Service de l'environnement	Arrondissements, CMM, Service du développement économique, Services des affaires juridiques
1.1.2	Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission	Analyser	Quantité des circulaires produites et récupérées sur le territoire	Réduction des quantités de circulaires	2020-2021	Service de l'environnement	Services des affaires juridiques, arrondissements, villes liées, partenaires externes
1.1.3	Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source	Collaborer	Quantité de matières résiduelles générées par personne	Réduction des quantités de matières générées par personne	2020-2025	Service de l'environnement, Service des communications	Arrondissements, villes liées, partenaires externes
	1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire						
1.2.1	Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire	Collaborer	Quantité de gaspillage alimentaire produit	Plan d'action produit	2020-2025		
1.2.2	Conseiller les propriétaires de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	Collaborer	Quantité de gaspillage alimentaire produit	Réduction en quantité de gaspillage alimentaire parmi les propriétaires de commerces alimentaires	2020-2025		
	1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire						
1.3.1	Favoriser la collecte par un encadrement moderne	Analyser	Pourcentage des textiles mis à l'élimination	Nouvel encadrement des dons de textiles, réduction du pourcentage des textiles mis à l'élimination	2021-2022	Service de l'environnement, Direction générale	Arrondissements, villes liées
1.3.2	Soutenir les marchés de valorisation	Analyser	Quantité des textiles récupérés	Augmentation des quantités de textiles récupérés	2021-2025		
1.3.3	Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail	Agir	Quantité de textiles envoyés à l'élimination	Interdiction des textiles envoyés à l'élimination	2021-2022		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
	Catégorie d'actions 2	**La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées** – Des services de collecte optimisés, une populations mieux informée et des infrastructures améliorées favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.					
	2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques						
2.1.1	Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)	Agir	Nombre d'immeubles desservis	100 % des immeubles desservis	2020-2025	Service de l'environnement	CRVMR, arrondissements et villes liées
2.1.2	Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier	Agir	Pourcentage des parcs immobiliers et des mises en chantier avec une infrastructure de collecte	Intégration de la collecte des matières organiques dans 100 % des nouvelles mises en chantier	2021-2022		
2.1.3	Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public	Analyser	Nombre d'événements publics offrant le service de collecte des matières organiques	Offre de la collecte des matières organiques dans 100 % des événements publics	2020-2025	Arrondissements	Service de la concertation des arrondissements, Service des affaires juridiques, Service de l'environnement
2.1.4	Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)	Agir	Nombre d'ICI desservis	Augmentation du nombre des ICI desservis	2020-2025	Service de l'environnement	Arrondissements, villes liées, CRVMR
2.1.5	Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs	Agir	Quantité de matières organiques envoyées à l'élimination	Diminution de la quantité des matières organiques envoyées à l'élimination	2020-2022		
	2.2. Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants						
2.2.1	Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)	Agir			2020-2022	Service de l'environnement	Service de la gestion et de la planification immobilière
2.2.2	Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement	Agir			2020-2022	Service de l'environnement	Exploitants des CTMO et adjudicataires des contrats externes
	2.3 Valoriser les boues des eaux usées						
2.3.1	Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité	Agir	Établissement d'un plan d'action	Plan d'action produit	2020		
2.3.2	Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées	Analyser	Pourcentage des boues usées valorisées	Augmentation du pourcentage des boues usées valorisées	2020-2025		
	Catégorie d'actions 3	**La collecte systématisée des matières recyclables** – Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes					
	3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes						
3.1.1	Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés	Agir	Établissement des normes, nombre de nouveaux îlots déployés	Réduction de déchets, augmentation des matières recyclées, augmentation de la qualité des matières récupérées	2022-2025		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
3.1.2	Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération	Agir			2023		
3.1.3	Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI	Agir	Nombre d'ICI desservis	Augmentation du nombre des ICI desservis	2020-2025		
3.1.4	Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public	Analyser	Nombre d'événements publics offrant la collecte des matières recyclables	Offre de la collecte des matières recyclables dans 100 % des événements publics	2020-2022		
	3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées						
3.2.1	Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine	Agir	Construction et exploitation du centre	Centre en activité	2020-2025		
3.2.2	Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies	Agir			2020-2025		
	Catégorie d'actions 4 **L'augmentation de la récupération des CRD** – Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD						
	4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction						
4.1.1	Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements	Communiquer	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage de matières récupérées	100 % des permis ayant la clause	2022-2023	Arrondissements, villes liées	Service de l'environnement
4.1.2	Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)	Agir	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage des matières récupérées	100 % des permis ayant la clause	2020-2022	Arrondissements, villes liées	Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, École supérieure de technologie de Montréal, Service de l'environnement, Services des infrastructures, voirie et transport
4.1.3	Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux	Agir	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage des matières récupérées utilisées	100 % des permis ayant la clause	2023-2024		
	4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres						
4.2.1	Mettre en exploitation l'écocentre Dickson	Agir	Construction et exploitation du centre	Centre en activité	2024	Service de l'environnement, Service de la gestion et de la planification immobilière	
4.2.2	Évaluer les besoins pour de futurs écocentres	Agir	Quantité des matières traitées dans le réseau, capacité des centres	Planification de la construction du centre	2020-2025	Service de l'environnement, Service de la gestion et de la planification immobilière	
	4.3 Accroître la récupération des RDD						
4.3.1	Mettre en place des services de récupération de RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer	Collaborer	Taux de récupération des RDD	Augmentation des quantités des matières détournées	2023-2024		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
	Catégorie d'actions 5	**La stimulation de la participation citoyenne** – Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles grâce à une sensibilisation et à une mobilisation constantes et positives.					
	5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes						
5.1.1	Promouvoir les dons alimentaires	Communiquer	Pourcentage de dons par 1 000 tonnes de gaspillage alimentaire	Réduction de la quantité des matières organiques éliminées	2020-2025		
5.1.2	Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières	Communiquer	Taux de récupération des matières par les publics cibles	Augmentation des quantités de matières détournées (par matière, par public)	2020-2025		
5.1.3	Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire	Communiquer	Taux de récupération des RDD et des halocarbures		2020-2025		
	5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale						
5.2.1	Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville	Agir	Nombre de bouteilles d'eau à remplissage unique disponible dans les machines et les cantines des bâtiments municipaux	Interdiction des bouteilles d'eau offertes à la vente	2020-2025		
5.2.2	Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis	Agir	Pourcentage des bâtiments municipaux desservis, quantité des matières recyclées	Couverture à 100 % des bâtiments municipaux, augmentation de la quantité des matières recyclées	2020-2023		
5.2.3	Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes	Agir	Nombre de nouvelles fontaines d'eau potable installées	Augmentation du nombre des fontaines	2020-2025		
	Catégorie d'actions 6	**L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne** – La mise en place de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité					
	6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire						
6.1.1	Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal	Analyser	Quantités de matières envoyées à l'étranger	Étude et modèle de reproduction annuelle produits	2020-2021		
6.1.2	Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes	Analyser	Coût des services, efficacité des services, emplois actuels et prévus dans l'industrie	Étude et modèle de reproduction annuelle produits	2020-2021		
6.1.3	Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD	Agir	Pourcentage des matières vendues à l'étranger comparé à celles qui sont vendues localement	Augmentation du pourcentage des matières traitées localement	2021-2022		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
	6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles						
6.2.1	Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais	Analyser	Pourcentage de matières éliminées à cause de la contamination/ insalubrité, niveau de contamination des ballots	Diminution du pourcentage des matières éliminées à cause de la contamination, augmentation de la qualité des ballots	2020-2025		
6.2.2	Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (*nudges* – coups de pouce)	Agir	Volume de matières résiduelles générées par personne, pourcentage des matières détournées	Réduction dans le volume des matières résiduelles générées et augmentation dans le pourcentage des matières détournées	2020-2022		
6.2.3	Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché	Analyser			2020-2025		
6.2.4	Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles	Agir	Quantité de déchets par personne, coût des services de collecte par personne, coût total des services de collecte	Éléments d'écofiscalité déterminés et mis en place, réduction dans la quantité des matières mises à l'élimination, augmentation de la quantité des matières détournées, réduction des coûts de services par personne et des services totaux	2020-2025		
	6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles						
6.3.1	Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination	Analyser	km parcouru par des services de transport, émissions du secteur de transport	Optimisation des parcours des services de collecte et des réductions dans les émissions provenant du secteur	2022		
6.3.2	Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles	Agir	Nombre d'arrondissements et de villes liées ayant consulté la Ville	Consultation avec chaque arrondissement et chaque ville liée sur les nouveaux contrats	2020-2025		
6.3.3	Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies	Agir	Coût des nouveaux contrats	Réduction des coûts et implantation des meilleures technologies auprès des services de collecte	2020-2025		
6.3.4	Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et de projets pilotes	Agir	Quantité d'ordures ménagères mises à l'élimination		2025	Service de l'environnement	CRVMR, arrondissements, villes liées
6.3.5	Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles	Collaborer	Pourcentage d'ordures ménagères potentiellement valorisables	Diminution de la quantité des matières valorisables mises à l'élimination	2020-2025		
	6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures						
6.4.1	Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles	Analyser	Ratio de matières détournées contre matières éliminées	Rapport annuel préparé	2020-2025		
6.4.2	Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île	Analyser	Capacité des CTMR en œuvre	CTMR planifié	2020-2024		

La reddition de compte

Des mesures de surveillance de la mise en œuvre du plan directeur ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés sont prévues pendant la période des six années que couvre le plan :

- Réaliser annuellement, une reddition de compte faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan directeur, qui comportera l'analyse et le suivi de chaque action et des cinq indicateurs généraux;
- Dresser un bilan des quantités récupérées et éliminées par les services municipaux afin de mesurer la progression des objectifs;
- Transmettre annuellement à la CMM les réalisations du plan directeur et un bilan de la progression de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise;
- Réaliser un bilan couvrant les six années du Plan;
- Diffuser périodiquement, dans le cadre de la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, le suivi des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées.

La Ville de Montréal développera, en collaboration avec les autorités locales, les moyens les plus efficaces pour obtenir une reddition de compte des actions réalisées localement.

Cinq indicateurs généraux du plan directeur

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit dans la vision à long terme de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030. D'ici 2025, il établit des objectifs ambitieux garants de l'atteinte de la cible annoncée. Des indicateurs généraux seront ainsi suivis et documentés sur la durée du Plan pour prioriser adéquatement les actions.

Génération de matières résiduelles moyenne en kg/hab/an	Cible de **399 kg** par personne par an en 2025
Proportion de matières recyclées sur le territoire de l'agglomération	Cible de **75 %** en 2025
Proportion de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération	Cible de **60 %** en 2025

Une deuxième série d'indicateurs s'intéressera à la performance de l'agglomération de Montréal. Depuis 2014, Montréal est partenaire du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ce réseau d'analyse comparative des municipalités regroupe seize partenaires municipaux dans six provinces et propose onze indicateurs de performance ciblant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, le coût moyen par tonne pour la valorisation des matières résiduelles était de 224 $ pour la Ville de Montréal en 2017.

Cette catégorie d'indicateurs généraux s'intéressera ainsi à deux grandes dimensions : les coûts des services et la satisfaction des clientèles.

Coût moyen de valorisation des matières résiduelles	Cible de moins de **225 $** par tonne sur la période 2020-2025
Taux de satisfaction des clients de l'agglomération	Cible de **75 %** sur la période 2020-2025

Liste des acronymes

3RV-E :
Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

CTMO :
Centre de traitement des matières organiques

CTMR :
Centre de tri des matières recyclables

CRD :
Construction, rénovation et démolition

ICI :
Institutions, Commerces et Industries

MELCC :
Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR :
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR :
Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD :
Résidus domestiques dangereux

TCAC :
Taux de croissance annuel composé

u.o. :
Unité d'occupation

Lexique

Approche cycle de vie :

Outil permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique potentiel d'un produit ou d'un service d'un point de vue holistique à chacune des étapes de son cycle de vie (acquisition des ressources, production, distribution, utilisation en fin de vie)

Article à usage unique :

Article qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu

Durable :

De nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité, une certaine résistance [9]

Écofiscalité :

Ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation[10]

Économie circulaire :

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités[11]

Élimination :

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination[12]

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination

Gaspillage alimentaire :

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire, que ce soit au champ, dans le transport, lors de la transformation, à l'épicerie, dans les restaurants et hôtels ou encore à la maison[13]

ICI assimilables :

ICI produisant des matières résiduelles assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles

Matières éliminées :

Matières résiduelles destinées au dépôt ou au rejet définitif, notamment par la mise en décharge ou par l'incinération

Matières récupérées :

Matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective

9 Larousse

10 Gouvernement du Québec

11 Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire

12 Communauté métropolitaine de Montréal

13 RECYC-QUÉBEC

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage, pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles :

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que la personne qui le possède destine à l'abandon[14]

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés

Résidu ultime :

Résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux[15]

Zéro-déchet :

Démarche qui vise la conservation de toutes les ressources au moyen d'une production, d'une consommation, d'une réutilisation et d'une récupération responsables des produits, des emballages et des matériaux sans incinération et sans rejet dans la terre, l'eau ou l'air qui menacent l'environnement ou la santé humaine[16]

14 RECYC-QUÉBEC

15 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

16 Traduction libre de la définition du *Zero Waste International Alliance*

Montréal

ville.montreal.qc.ca

Montréal, objectif zéro déchet

Consultation publique du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Assemblées publiques et recommandations

- Sept assemblées publiques de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs
    - 27 mémoires écrits / 95 opinions de citoyens et de parties prenantes

- Questionnaire en ligne sur la plateforme Réalisons Montréal du 16 janvier au 6 février 2020 sur le thème de la réduction à la source et réemploi
    - Plus de 7 000 réponses

- Dépôt du rapport aux conseils municipal et d'agglomération : mai 2020 (52 recommandations)
    - Trois grands thèmes
        - Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (citoyens, ICI, organismes du milieu, services et instances de l'agglomération)
        - Acquisition de connaissances (mise en œuvre et implication de la Ville pour l'obtention de données permettant des orientations adéquates : valorisation des résidus ultimes, ICI, consigne, etc.)
        - Collaboration, concertation et représentation auprès d'autres paliers gouvernementaux

- Ajustement du projet de PDGMR au regard des recommandations formulées par la CEEDDGP
    - Intégration de la majorité des recommandations dans le Plan directeur (50/52)
    - Nuances apportées sur deux d'entre elles

Recommandations intégrées dans le Plan directeur (49/52)

Thèmes des recommandations	Recommandations intégrées dans la Stratégie et le Plan d'action
Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes	- Soutien à des initiatives locales de réduction à la source et de réemploi (7) - Favoriser les OBNL pour la récupération des textiles usagés (2) - Intégration de l'innovation sociale comme moyen pour stimuler les modifications de comportements (2) - Collaboration étroite entre l'ensemble des instances municipales pour standardiser les interventions : réglementation, boîtes de dons, îlots de récupération hors foyer (4) - Exemplarité municipale (1) - Actions d'information, d'éducation et de sensibilisation (ISÉ) inclusives et adaptées aux différents publics (8) - Consultation des parties prenantes notamment des organismes représentant des personnes aînées ou des personnes ayant des limitations fonctionnelles (2) - Soutien à des projets pilotes (5) - Collaboration (reddition de comptes, communauté de pratique) avec les territoires de l'agglomération (5)
Acquisition de connaissances	- Collecte de données et caractérisation de flux de matières (3) - Stimulation des initiatives/pilotes favorisant une économie circulaire locale ou de proximité (2) - Stratégie de gestion des résidus ultimes (1) - Évaluation des besoins des cafés/restaurants pour le déploiement de la collecte des matières organiques (1) - Veille des technologies novatrices, collaboration avec des centres de recherche québécois (2)
Coordination avec les autres paliers gouvernementaux	- Favoriser la mise en en place d'incitatifs financiers et légaux à l'écoconception (1) - Développer une responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les textiles (1) - Améliorer la valorisation des matières recyclables (2)

Recommandations nuancées dans le Plan directeur

	Action du PDGMR	Recommandation de la commission	Modifications recommandées
Écofiscalité	**Action 6.2.4** Étudier la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles	**Recommandation 6 :** - Inscrire comme prioritaire la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité au cours de la période couverte par le Plan directeur - Mettre en place un comité d'experts et des parties prenantes chargé d'identifier les meilleures options (en tenant compte des groupes les plus vulnérables de la population montréalaise) - Mettre en place des projets pilotes	Modification du titre de l'action 6.2.4 afin de considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles. La dimension de l'écofiscalité sera analysée durant la période du Plan en considérant le contexte montréalais et l'acceptabilité sociale via un comité d'experts et des parties prenantes. Ceci afin de favoriser les pratiques d'encouragement et la mobilisation des citoyens durant la période du Plan.
Modification du Règlement 16-051 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail	**Action 1.1.1** Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts La révision du Règlement 16-015 est inscrite dans la Stratégie de réduction des articles à usage unique	**Recommandation 16 :** Modifier la réglementation sur l'interdiction de la distribution de sacs d'emplettes afin de mettre en place des mesures de réduction à la source visant tous les sacs d'emplettes à usage unique en plastique conventionnel, oxo-dégradable, biodégradable et compostable et ce, quelle que soit leur épaisseur.	La modification du Règlement 16-051 cible l'interdiction de tous les sacs d'emplettes en plastique (conventionnel, oxodégradable, biodégradable et compostable) quelle que soit leur épaisseur, et ce dans les commerces de détail et les restaurants. Seuls les sacs réutilisables et les sacs en papier sont permis, ces derniers étant une solution de rechange recyclable ou compostable si le consommateur n'a pas de sac réutilisable.

Coûts 2020-2025

La mise en œuvre des activités du Plan prévoit quatre catégories d'activités :

- Des opérations de collecte, de transport (budget local) et de traitement des matières résiduelles (budget d'agglomération);
- Des études et des projets pilotes pour appuyer la planification des opérations (budget d'agglomération);
- La mise en service d'infrastructures (PTI);
- Des communications (budget local et budget d'agglomération).

	Coût annuel 2020-2025	PTI 2020-2022	Sources de financement
La réduction à la source	2 M$	-	Service de l'expérience citoyenne et des communications Arrondissements
Le détournement de l'ensemble des matières organiques de l'enfouissement	5,2 M$ +1 M$ sur la durée du Plan	-	Coûts compensés en partie par la diminution de l'enfouissement et la réduction à la source
La mobilisation des parties prenantes	150 K$	-	Budget du Service de l'environnement
L'exemplarité municipale	65 K$	-	Budget du Service de l'environnement
L'accroissement et l'optimisation des matières recyclables	230 K$	-	Budget du Service de l'environnement
La planification des infrastructures	-	281,5 M$	-

Échéancier

Étapes

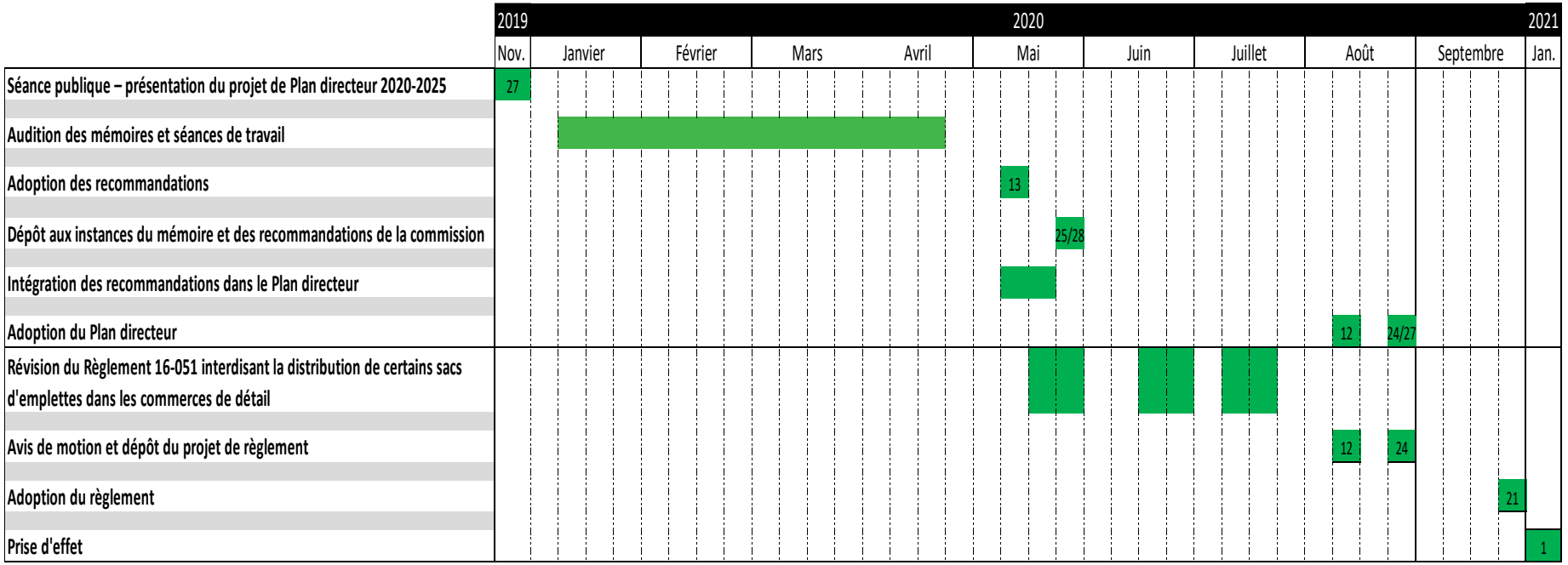

Annexe 1 :

Recommandations de la CEEDDP

Constats et enjeux soulevés par les intervenants (1/2)

- Des objectifs pertinents et nécessaires
  - Adhésion unanime à la priorité accordée aux initiatives de réduction à la source et à l'ambition de tendre vers le zéro déchet à moyen terme
  - L'atteinte de ces objectifs exige l'adoption de mesures plus innovantes afin de réduire l'élimination des matières résiduelles (ex : tarification incitative)
- La réduction à la source : entre encadrement, facilitation et soutien aux initiatives locales
  - Adhésion aux initiatives pour enrayer le gaspillage alimentaire et les dons de textiles
  - Prise en compte du gaspillage vestimentaire au même titre que le gaspillage alimentaire
  - Réactions mitigées quant à l'interdiction d'articles à usage unique
    - Demande de consultation préalable des acteurs concernés afin d'éviter des conséquences négatives (coûts à absorber pour des solutions de rechange, risque de pertes d'intrants pour des filières de valorisation, produits de substitution ayant une forte empreinte environnementale)
    - L'emballage plastique préserve les aliments et contribue à réduire le gaspillage alimentaire – demande que les décisions s'appuient sur des ACV
    - Accessibilité universelle : prise en compte des personnes aînées ou ayant des limitations fonctionnelles
  - Soutien et promotion des initiatives locales de réduction à la source et de réemploi
- Le défi d'améliorer la collecte sélective et la valorisation des matières recyclables
  - Implication de l'agglomération dans la planification liée aux reformes du système de consigne et de régime de compensation
  - Développement de systèmes de collecte séparatifs pour certaines matières (verre, polystyrène)
  - Amélioration de la collecte hors foyer, notamment dans les grands parcs

Annexe 1: Conclusion des consultations publiques

Constats et enjeux soulevés par les intervenants (2/2)

- Le caractère clé de l'écofiscalité
  - Priorisation de l'écofiscalité pendant la durée du Plan afin d'atteindre les objectifs visés
- Le rôle des ICI
  - Mobilisation des ICI afin de rencontrer les objectifs du Plan
  - Intensification des actions d'ISÉ
  - Documentation des flux de matières des ICI
  - Accompagnement des hôpitaux
- L'accès à l'information et la sensibilisation
  - Intensification des campagnes d'ISÉ à l'échelle de l'île de Montréal
  - Information sur la traçabilité des matières
  - Clarification de certains objectifs (réduction du gaspillage alimentaire de 50 %)
- Les maillages essentiels
  - Concertation étroite avec les différents paliers de gouvernement
  - Renforcement des maillages avec différents acteurs économiques et sociaux (entreprises de technologies environnementales, centres de recherche, initiatives de symbiose industrielle, OBNL, etc.)
  - Économie circulaire locale
  - Projets de gestion décentralisée de traitement des matières organiques

Annexe 1: Conclusion des consultations publiques

Recommandations regroupées en trois thèmes (1/3)

1. Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (citoyens, ICI, organismes du milieu, services et instances de l'agglomération)

- Initiatives d'information, de sensibilisation, d'éducation (campagne globale et campagnes adaptées aux différents publics, développement d'outils de communication pour promouvoir la consommation responsable, programme Éco-quartier, collaboration avec le milieu universitaire, collaboration avec des organismes représentant les ICI)
- Intégration de l'innovation sociale comme un moyen pour stimuler les modifications de comportements
- Consultation régulière d'organismes représentant des personnes aînées ou ayant des limitations fonctionnelles
- Collaboration des différents services et des différentes instances de l'agglomération concernées (services, arrondissements, villes liées)
- Standardisation des interventions et des directives de récupération au niveau de l'agglomération - inclusion de l'ensemble des villes liées dans toutes les réflexions visant une harmonisation des communications et des pratiques, dans le respect des compétences de chacune – réglementation sur les AUU, implantation d'îlots de récupération hors foyer, boîtes de dons de textiles
- Soutien à des initiatives locales (économie de partage et collaborative, achat seconde main, ateliers de réparation), à des partenariats entre les commerces locaux, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à des organismes d'économie sociale qui contribuent à la valorisation locale des résidus de CRD
- Priorisation des organismes de réemploi (OBNL et économie sociale) et issus de la communauté pour l'exploitation des boites de dons de textile
- Soutien à des projets pilotes de gestion décentralisée des matières organiques
- Exemplarité municipale : adoption de pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement (bâtiments, chantiers, activités, uniformes des employés)
- Reddition de comptes (indicateurs globaux et spécifiques, publication annuelle des résultats) et développement d'une communauté de pratiques avec les territoires de l'agglomération

Recommandations regroupées en trois thèmes (2/3)

2. Acquisition de connaissances, mise en œuvre et implication

- Collecte des données sur la gestion des matières résiduelles des ICI assimilables ou non à celles du secteur résidentiel, en collaboration avec le MELCC et les organismes concernés
- Analyse des systèmes de consignation en opération à Montréal (tasses à café, bocaux, etc.) dans le but de développer un système de consigne harmonisé à l'échelle de l'agglomération
- Caractérisation des flux de matières textiles sur l'île de Montréal et cartographie des acteurs de la chaîne de valeur
- Mise en place de mécanismes de collecte de données concernant le gaspillage alimentaire aux différentes étapes de la chaîne de production, d'approvisionnement et de consommation
- Étude sur les besoins particuliers des cafés et restaurants dans le cadre du déploiement de la collecte des MO dans les ICI
- Mise en place d'un système volontaire de déclaration de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel en collaboration avec des organismes représentant les ICI
- Veille sur les technologies innovantes, durables et responsables, notamment celles misant sur la science des données et l'intelligence artificielle
- Prise en compte, dans l'évaluation des besoins pour de futurs écocentres, des particularités des territoires et de la population desservie dans une perspective d'accessibilité
- Appui des interventions réglementaires ou des mesures incitatives sur des analyses scientifiques (multicritères, ACV, etc.)
- Priorisation de la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité pendant la durée du Plan directeur
- Stimulation des initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité
- Implication de l'agglomération dans le développement de technologies innovantes et de nouvelles filières industrielles au Québec
- Ajout d'une stratégie de gestion des résidus ultimes

Annexe 1: Conclusion des consultations publiques

Recommandations regroupées en trois thèmes (3/3)

3. Collaboration, concertation et représentation auprès d'autres paliers gouvernementaux

- En collaboration avec la CMM, représentation soutenue pour favoriser la mise en place d'incitatifs financiers et légaux à l'écoconception
- Réemploi, Recyclage et Valorisation des textiles,
  - Mise en place d'une REP pour les textiles et le développement de filières de valorisation des textiles recyclables et des invendus
  - Réforme de la *Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés* (L.R.Q., chapitre M-5)
- Matières recyclables
  - Récupération et recyclage au sein de filières locales ou régionales

Intitulé des 52 recommandations

R-1. Adopter le projet de Plan directeur et mettre en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des 49 actions proposées et de celles qui découleront de cette consultation, ainsi qu'à une reddition de comptes annuelle au sujet de chacune d'entre elles, tant par la ville centre que par les arrondissements et les villes liées.

R-2. Remplacer les objectifs et priorités de détournement à l'*enfouissement* des matières résiduelles inscrits dans le PDGMR par des objectifs et priorités de détournement à l'*élimination*, afin d'éviter le recours à l'incinération des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération.

R-3. Ajouter aux cinq indicateurs généraux qui seront suivis et documentés sur la durée du Plan7, une cible de réduction des émissions de GES générées par l'activité de gestion des matières résiduelles de l'agglomération, y compris les émissions indirectes (*scope 3*), afin de prioriser adéquatement la mise en œuvre des actions, tout en évitant les éventuels effets rebonds et transferts d'impacts d'une étape du cycle de vie à une autre.

R-4. Dans la détermination des interventions en économie circulaire qui seront menées lors de la mise en œuvre du Plan directeur :

- stimuler les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale oude proximité;
- intégrer l'approche cycle de vie8 aux processus décisionnels entourant le déploiement de ces initiatives et viser la « fermeture » de la boucle de l'économie circulaire essentiellement dans les cas où cette fermeture serait bénéfique du point de vue de l'environnement, de la santé publique et de l'économie locale;
- tenir compte des recommandations contenues dans l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé *Avis sur l'économie circulaire à Montréal. Une transition vers un futur durable*.

R-5. En complément des éléments énoncés à la page 23 de la Stratégie du PDGMR quant au principe de la mobilisation de tous9, reconnaître que les citoyennes et citoyens sont à l'origine d'initiatives novatrices, que l'agglomération peut soutenir et promouvoir et qui contribueront à la réalisation de la vision portée par le Plan directeur et au virage vers le zéro déchet.

R-6. Inscrire comme prioritaire dans le Plan directeur la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité avant 2025 et mettre sur pied, à cette fin, un comité de travail dédié, formé de personnes expertes et des parties prenantes concernées, chargé d'identifier les meilleures avenues d'intervention, en tenant compte de l'intérêt et des besoins des groupes plus vulnérables de la population montréalaise.

R-7. En collaboration avec les organisations concernées et avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, recueillir de manière prioritaire des données sur la gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI), et ce, que les matières que ceux-ci génèrent soient ou non assimilables à celles du secteur résidentiel.

R-8. Développer des indicateurs de performance à la fois globaux, tel que proposé dans la section « Se mesurer » du document de stratégie du PDGMR, mais également plus spécifiques (taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, efficacité des infrastructures de GMR, taux de matières résiduelles intégrées dans des circuits d'économie circulaire, quantités de résidus alimentaires, matières textiles et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) récupérés et enfouis, collectes des matières résiduelles hors foyer, etc.) et en publier annuellement les résultats, en toute transparence.

R-9. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur, et pour assurer le succès et la maximisation des retombées des actions qui seront menées à l'échelle de l'agglomération, veiller à ce que la gouvernance interne de la GMR à Montréal s'appuie sur :

- une forte collaboration des différents services et des différentes instances de l'agglomération concernés (arrondissements, villes liées, services de l'environnement, du développement économique, de l'expérience citoyenne et des communications, de l'approvisionnement, Bureau de la transition écologique et de la résilience, etc.);
- l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles, non seulement dans les bâtiments, activités et chantiers municipaux, mais également dans les pratiques de financement, de soutien et de partenariat de chacune des villes de l'agglomération;
- la collecte et le partage de données sur la performance de chaque ville ou arrondissement par rapport aux objectifs fixés et la création, s'il y a lieu, de programmes incitatifs, afin d'améliorer les performances de chaque ville et de chaque arrondissement de l'agglomération;
- la création de mécanismes de partage de bonnes pratiques entre les différents territoires en vue de développer une communauté de pratique en GMR et le maintien d'une veille quant aux pratiques innovantes à l'échelle locale, nationale et internationale.

R-10. Distinguer le volet résidentiel du volet ICI, chaque fois que possible, dans les documents de présentation du Plan directeur.

R-11. S'assurer que les mesures proposées visant une harmonisation des pratiques de collecte des matières résiduelles au sein de l'agglomération (par exemple l'action 3.1.1 concernant le déploiement d'îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal pour la collecte en bordure de rue) soient élaborées et mises en œuvre en concertation avec les villes liées.

R-12. Ajouter au glossaire inclus dans le document de stratégie, une définition de ce que l'agglomération entend par les concepts et termes suivants : « zéro déchet », durable, économie circulaire, gaspillage alimentaire, article à usage unique, solution « sans impacts environnementaux », écofiscalité, approche cycle de vie, ICI assimilables, élimination *vs* enfouissement, récupération *vs* recyclage.Et privilégier, dans les communications à venir entourant la mise en œuvre duPlan, une terminologie qui soit la plus simple et mobilisante pour la population.

R-13. Prévoir, dans les mécanismes de gouvernance associés à la mise en œuvre des actions prévues au Plan, une consultation régulière des organismes qui représentent les personnes aînées ou ayant une limitation fonctionnelle.

R-14. Inclure dans le Plan directeur une stratégie de gestion des résidus ultimes.

R-15. En concertation avec les parties prenantes concernées, intégrer au Plan directeur le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des matières résiduelles hors foyer spécifique aux grands parcs (parcs métropolitains, parcs-nature et grands parcs urbains), à commencer par les parcs du mont Royal, avec entre autres pour objectif de :

- mettre en place des initiatives de réduction à la source afin que tous les produits vendus dans les parcs limitent la quantité de matières résiduelles générées;
- prévoir l'implantation d'équipements de collecte et d'outils de sensibilisation les plus uniformisés possibles, mais également adaptés à la réalité des différents lieux (fonctionnalité, esthétisme, etc.);
- optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles dans ces espaces (fréquence des collectes, enjeux saisonniers, coordination entre prestataires de services publics et privés, etc.);
- viser, dans une perspective d'amélioration continue, la collecte de données et l'implantation de mécanismes de suivi quant aux niveaux de performance de la gestion des matières résiduelles dans les grands parcs, en les évaluant à l'aune des cibles de réduction à la source inscrites dans le PDGMR.

R-16. Étendre la règlementation sur l'interdiction de la distribution des sacs d'emplettes dans les commerces de détail à tous les sacs d'emplettes à usage unique, indépendamment de la matière avec laquelle ils sont fabriqués ou de leur épaisseur, et explorer un système de consigne pour certains cas précis (par exemple les sacs réutilisables). Une période de transition pourrait être envisagée afin de faciliter la mise en place de ces nouvelles pratiques.

R-17. Pour la planification des interventions règlementaires à venir en matière de réduction à la source, assurer une concertation en amont avec les villes liées afin d'offrir à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, un environnement règlementaire qui soit le plus harmonisé possible sur ces questions.

R-18. Mettre en place un « Programme zéro déchet »18, lequel permettrait aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière pour adopter des mesures spécifiques dédiées au soutien à des initiatives zéro déchet, par exemple le développement ou l'élargissement de subventions à l'achat ou à la location de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, des initiatives de valorisation des invendus alimentaires, des initiatives de « familles zéro déchet », l'établissement de « rues zéro déchet », etc.

Et envisager une planification coordonnée, pour l'ensemble des villes de l'agglomération, d'autres mesures de soutien aux initiatives locales favorables au zéro déchet

R-19. Analyser les systèmes de consignation en opération à Montréal (autres que les contenants de boissons) et développer, en collaboration avec les porteurs d'initiatives locales, un système de consigne harmonisé à l'échelle de l'agglomération pour contenants à usage multiple (ex. : tasses à café consignées, bocaux pour achat en vrac, etc.).

R-20. Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative et du partage permettant de réduire les matières résiduelles générées dans l'agglomération, notamment des projets locaux de type « Bibliothèques d'outils » (ex.: prêt d'équipement, de matériel de construction ou d'entretien (perceuse, tondeuse à gazon, etc.)), ainsi que les initiatives visant à prolonger la durée de vie des produits, notamment par la réparation (ex.: « cafés réparation » pour petits appareils électroménagers, ateliers de couture, etc.).

R-21. Mettre en place des mécanismes de collecte de données aux différentes étapes de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de consommation des denrées alimentaires, avec la collaboration des différentes parties prenantes de l'agglomération, et adapter l'objectif de réduction de 50 % inscrit au PDGMR en conséquence.

R-22. Assurer que le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire prévu à l'action 1.2.1 du projet de Plan directeur :
l'action 1.2.1 du projet de Plan directeur :
- soit conçu dans le cadre d'une démarche collaborative impliquant, entre autres, le Système alimentaire montréalais;
- présente une définition du gaspillage alimentaire qui intègre une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire
- adopte la hiérarchie de la récupération alimentaire, qui préconise la réutilisation pour consommation humaine avant la valorisation par compostage, et identifie les solutions de réemploi des aliments invendus;
- s'appuie sur un inventaire des meilleures pratiques de réduction du gaspillage alimentaire, ici et à l'étranger.

R-23. Dans le cadre des interventions visant à « conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire » (action 1.2.2), promouvoir les meilleures pratiques de revalorisation des aliments invendus ou jugés « invendables » (ex.: légumes ou fruits « imparfaits »), mais encore propres à la consommation humaine.

R-24. Favoriser les alliances et les partenariats avec les commerçants de quartier, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour permettre une répartition plus équitable de la nourriture en fonction des besoins de chaque secteur en termes de sécurité alimentaire.

R-25. Remplacer le titre « Faciliter les dons de textiles » de la section 1.3 du PDGMR par « Lutter contre le gaspillage vestimentaire » afin de souligner le fait qu'une vision globale de l'ensemble des enjeux de ce secteur doit être prise en compte.

R-26. Procéder à une caractérisation des flux de matières textiles sur l'île de Montréal, à une cartographie des acteurs de la chaîne de valeur et à une analyse des meilleures pratiques au Québec et ailleurs.

R-27. En collaboration avec les différents paliers de gouvernement, favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des textiles, notamment en :

- développant des partenariats pour la réutilisation des échantillons et des résidus de chutes de production;
- demandant l'instauration d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les matières textiles et le développement de filières de valorisation des matières textiles recyclables et des invendus;
- travaillant au développement de débouchés locaux de recyclage et de valorisation pour le textile post-consommation et post-industriel (autres que la valorisation énergétique), par exemple en faisant des représentations auprès du gouvernement du Québec pour une réforme de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chapitre M-5).

R-28. Dans la « Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles » qui sera mise en place (action 1.3.1) :

- privilégier les organismes de réemploi sans but lucratif et issus de lcommunauté pour l'exploitation des boîtes de dons sur le territoire;
- favoriser le principe de proximité, en envisageant l'installation de telles boîtes notamment dans des espaces publics ou municipaux autres que les écocentres (par exemple les stationnements d'arénas, centres de loisirs, etc.);
- inclure des critères associés au design et à l'esthétique des équipements retenus, dans le respect des spécificités des arrondissements et des villes liées.

R-29. Faire preuve d'exemplarité en privilégiant une gestion responsable et durable des uniformes du personnel de l'agglomération de Montréal, axée sur la prolongation de leur durée de vie et le réemploi, dans la mesure du possible, et également sur l'approvisionnement à l'échelle locale.

R-30. Stimuler l'achat seconde main en impliquant la population dans une circularité don responsable / achat ou location seconde main, en facilitant la mise sur pied d'un réseau de type friperies locales ou d'autres options innovantes telles que les« Garde-robes collectives ».

R-31. Mettre à contribution les designers de mode montréalais ainsi que les commerçants locaux concernés (ateliers de couture, cordonneries, nettoyeurs, etc.) pour développer des communications innovantes permettant d'informer les citoyennes et citoyens sur ce qui peut être fait pour prolonger la durée de vie de leurs vêtements.

.R-32. Soutenir la mise en place et réaliser des suivis de projets pilote de gestion décentralisée des matières résiduelles organiques, particulièrement dans des secteurs industriels ou institutionnels où la génération de matières organiques est importante et à proximité d'installations d'agriculture urbaine permettant la valorisation du compost produit.

R-33. Pour le déploiement des services de collecte des matières organiques auprès des institutions et commerces ciblés (mesure 2.1.4), procéder, dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Service de l'environnement et le Service du développement économique, à une étude des besoins particuliers des cafés et des restaurants en vue d'établir des mesures de collecte spécifiques à ce secteur, en visant dans un premier temps certaines matières qui peuvent facilement être valorisées dans un contexte d'économie circulaire (le marc de café par exemple).

R-34. Dans l'ensemble de l'agglomération, faire la promotion de la hiérarchie des options à privilégier pour la collecte des matières organiques à domicile, soit de disposer d'abord de ses matières en vrac, puis d'utiliser ensuite, et dans cet ordre, soit un contenant fait de papier ou de carton réutilisé (journal, boîtes de céréales, etc.), soit un sac à compost en papier, ou soit, enfin, un sac en plastique compostable certifié (là où les installations le permettent).

R-35. Mettre en place une veille afin de recueillir de l'information sur le mode de collecte séparatif pour certaines matières, incluant les forces et les faiblesses, ainsi que le coût et l'efficacité de ce type de collecte (papier et carton séparés des contenants de plastique, de verre et de métal, par exemple).

R-36. En collaboration avec les organismes représentant les ICI (Éco Entreprises Québec, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec, etc.) :

- développer un guide permettant de sensibiliser les ICI à l'importance de participer à la collecte des matières recyclables et de les informer quant à l'éventail de services disponibles pour la valorisation des matières dont ils disposent au niveau de l'agglomération de Montréal;
- mettre en place un système volontaire de déclaration de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel, qui contribuera à la collecte d'information et à la traçabilité de la matière.

R-37. Dans la planification des infrastructures nécessaires à la modernisation de la consigne sur les contenants de boissons, et en collaboration avec le gouvernement du Québec :

- s'assurer qu'un certain nombre de points de dépôt soient issus de l'économie sociale et répondent aux besoins des personnes qui récoltent les matières consignées laissées dans l'espace public (aussi appelés « valoristes »);
- tenir compte du volume de matières consignées générées par les grands festivals et autres événements extérieurs.

R-38. Dans le déploiement des îlots de récupération harmonisés prévu entre 2022 et 2025 (action 3.1.1) :

- privilégier l'installation des poubelles « participatives », munies de supports extérieurs pour contenants consignés, permettant de séparer facilement ces contenants des autres matières qui y sont déposées;
- inclure des organismes représentant des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles, ou qui détiennent une expertise à cet effet, dans le processus d'élaboration et de mise en place de la signalisation et des normes graphiques de ces îlots.

R-39. Travailler avec les différents paliers de gouvernements de façon à ce que les produits mis en marché puissent être récupérés dans les localités dans lesquelles ils sont vendus et puissent être recyclés au sein de filières régionales.

R-40. Dans l'évaluation des besoins pour de futurs écocentres (action 4.2.2) :
- tenir compte des particularités du territoire et de la population qui doivent être desservis par les installations à venir, dans une perspective de circuit court et d'accessibilité, notamment en transport non motorisé;
- encourager le développement d'écocentres ponctuels pour les territoires moins bien desservis par le réseau actuel des sept écocentres de l'agglomération.

R-41. Développer des mécanismes de soutien aux initiatives d'économie sociale qui contribuent à la valorisation locale des résidus de CRD.

R-42. Orienter les interventions en matière de bonification des services offerts par les écocentres de manière à ce que ceux-ci deviennent de véritables lieux de réemploi, tout particulièrement pour les résidus de CRD. Ces interventions pourraient prendre la forme de projets pilotes dans un premier temps.

R-43. Évaluer la pertinence d'offrir la collecte du polystyrène résidu de CRD dans tous les écocentres de l'agglomération, en vue, entre autres, d'alimenter les filières de récupération et de revalorisation de cette matière qui se mettent actuellement en place au Québec.

R-44. Développer et déployer une campagne globale positive, continue et évolutive de sensibilisation à la GMR sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, campagne qui devrait :
- être axée sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation;
- être déployée en priorité dans les territoires de l'agglomération où les taux de récupération des différentes matières sont actuellement les plus bas;
- compléter les « campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières » prévues à l'action 5.1.2, en tenant compte des besoins des personnes aînées ou ayant des limitations fonctionnelles;
- viser une harmonisation des communications portant sur le tri et la collecte sélective, de manière à favoriser la réduction de la contamination des matières au moment de la collecte, et à réduire les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs dans les centres de tri;
- comporter un volet d'information quant aux résidus de CRD et aux résidus domestiques dangereux qui peuvent être récupérés dans les différents lieux de collecte;
- comporter un volet de mobilisation autour des pratiques écoresponsables à adopter dans le domaine public, particulièrement dans les grands parcs.

R-45. Intégrer à même le Plan directeur la promotion d'initiatives locales de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement, tel le programme Éco- quartier, et la valorisation de cette expertise pour une gestion des matières résiduelles efficiente.

R-46. Déployer des activités d'éducation et de sensibilisation innovantes visant spécifiquement les institutions d'enseignements et la jeunesse, non seulement pour les matières organiques tel que précisé dans le PDGMR, mais également pour intégrer les principes plus larges du zéro déchet.

R-47. Avec la collaboration du Service du développement économique, et afin de faciliter le choix des citoyennes et citoyens montréalais qui souhaitent consommer de manière responsable et contribuer aux objectifs de réduction à la source :

- développer des outils de communication (numériques, cartographiques, etc.) permettant d'identifier les circuits zéro déchet présents dans les quartiers et de mettre en valeur les commerces sensibilisés à la réduction à la source;

répertorier les certifications existantes en matière d'écoresponsabilité associée à la gestion des matières résiduelles et évaluer la pertinence et les ressources requises, le cas échéant, pour développer une certification spécifique à l'agglomération montréalaise, en collaboration avec les instances concernées, notamment dans des domaines tels que la restauration ou l'hôtellerie

R-48. Renommer la sixième catégorie d'actions proposées dans le Plan directeur

« Intelligence économique et innovation sociale » et y intégrer spécifiquement l'innovation sociale, comme moyen permettant de stimuler les modifications de comportements nécessaires et d'apporter des réponses créatives devant les enjeux majeurs auxquels fait face le secteur de la gestion des matières résiduelles actuellement.

R-49. Avec les partenaires de la CMM, assurer une représentation soutenue auprès du gouvernement du Québec et d'Industrie Canada pour favoriser la mise en place d'incitatifs financiers et légaux à l'écoconception.

R-50. Exercer une veille des technologies innovantes, durables et responsables en matière de gestion des matières résiduelles, notamment celles qui misent sur la science des données et l'intelligence artificielle, et soutenir le déploiement à plus grande échelle ou la mise en œuvre de projets pilotes pour celles qui sont les plus prometteuses.

R-51. Poursuivre l'implication de l'agglomération de Montréal dans la recherche collaborative avec des centres de recherche québécois pour la valorisation des matières résiduelles, mais également pour le développement de technologies innovantes, de nouvelles filières industrielles au Québec et sur les principes de réduction à la source et de zéro déchet, ainsi que sur les changements de comportement.

R-52. Collaborer avec le monde de la recherche universitaire afin de mettre en place des initiatives de science participative comme mode de communication et de mobilisation de la population (par exemple faire participer la population aux projets-pilotes, citoyens et citoyennes qui veulent contribuer à la solution par l'utilisation des données ouvertes, etc.).

Montréal, objectif zéro déchet

Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

L'état des lieux

Une excellente performance depuis 2010 effaçant l'impact de la démographie et de la croissance économique

Globalement, les quantités de matières résiduelles ont baissé de 8 %, malgré des augmentations de la population de 6 % et de 28 % du PIB :

- Les matières éliminées ont diminué de 25 % de 2010 à 2018
- Les matières récupérées ont crû de 24 % sur la même période

+24 % 2010-2018 Hausse de la **récupération**

- 8 % 2010-2018 Baisse de **la génération**

La génération de matières résiduelles par habitant est donc passée de 534 kg/an à 465 kg/an

Évolution des matières résiduelles générées
Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes

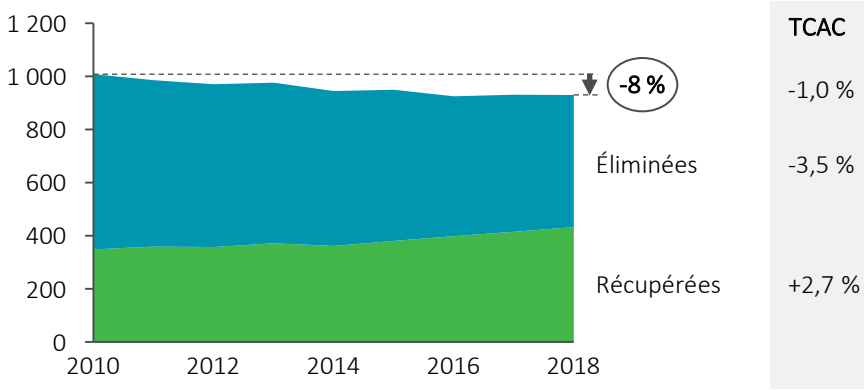

Évolution réelle et selon la structure par habitant de 2010
Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes

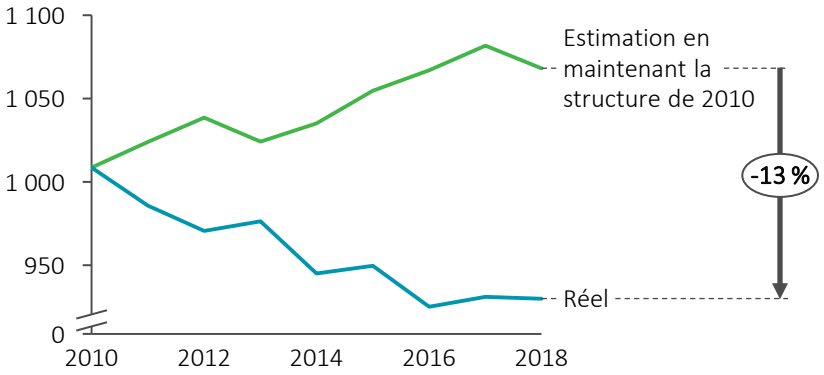

Source : Ville de Montréal

Le potentiel de récupération réside principalement dans les matières organiques

47 % de l'ensemble des matières résiduelles produites annuellement sont valorisés :

- Les taux de récupération des matières recyclables et des résidus CRD atteignent respectivement 62 % et 70 % proche de la cible fixée par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) respectivement de 75 % et 70 %
- Le taux de récupération des matières organiques est de 26 % pour une cible fixée par le MELCC à 60 %
- Les matières récupérées sont principalement composées des matières recyclables (39 %), des CRD (38 %) et des matières organiques (22 %)

Les matières résiduelles éliminées sont principalement composées de matières organiques (55 %)

Génération des matières résiduelles

Agglomération de Montréal, en tonnes, 2018

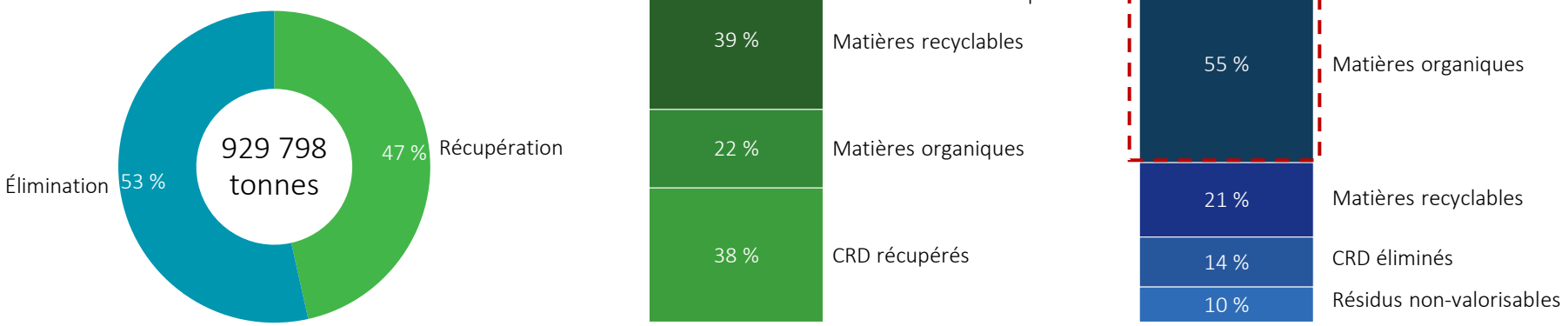

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Des enjeux importants

La gestion des matières résiduelles est une affaire complexe

Les deux millions de la population de l'agglomération de Montréal habitent dans un total de 954 683 logements répartis dans 304 317 immeubles :

- 63 % des logements constituent des immeubles de huit logements et moins
- Cette proportion élevée est une caractéristique unique en Amérique du Nord, tout comme la proportion de 43 % de la population qui a changé de lieu de résidence au cours des cinq dernières années

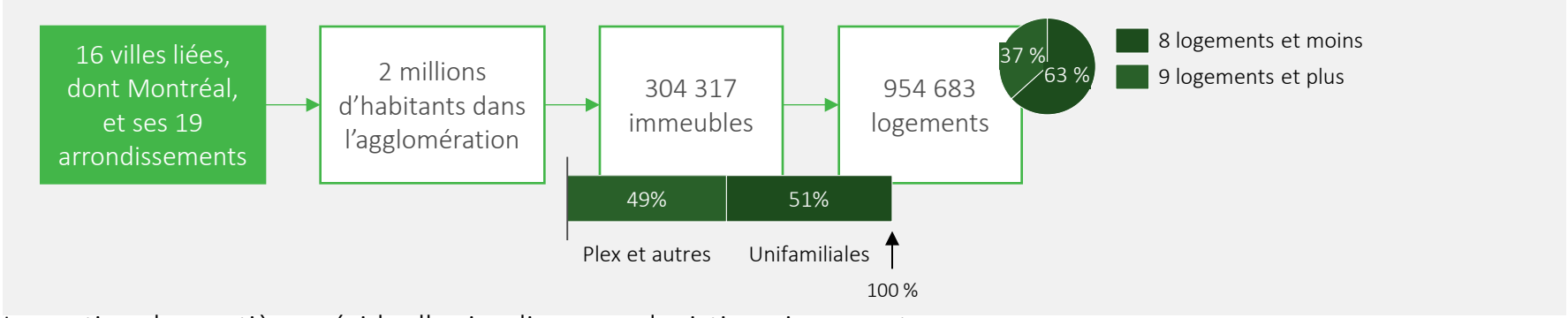

La gestion des matières résiduelles implique une logistique imposante

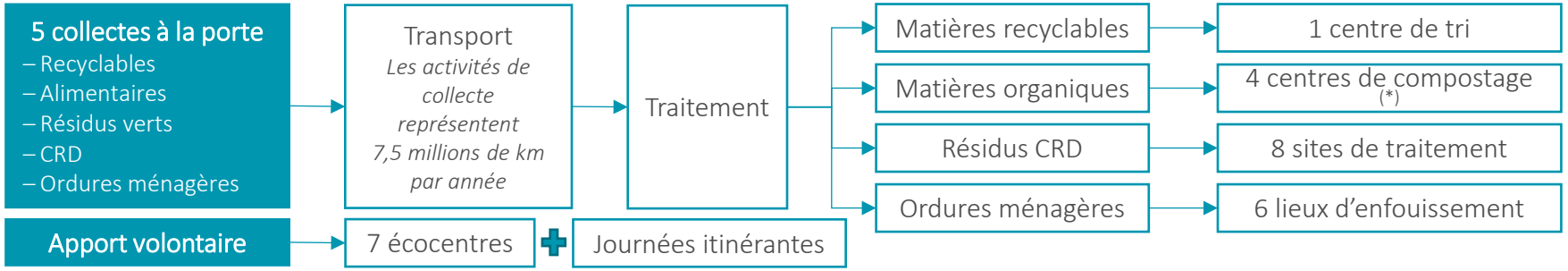

(*) Actuellement la gestion des matières organiques a lieu sur des centres de compostage privés dans l'attente de la mise en service des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) planifiés

Des enjeux importants

Et qui fait face à des enjeux majeurs de différentes natures

Marché

À l'international, la Chine ferme ses portes à l'importation des matières triées. D'autres destinations ne suffisent pas à répondre au besoin. Les débouchés ne peuvent miser sur les bonnes conditions économiques.

Coûts

La gestion des matières résiduelles est un domaine très spécialisé. Les fournisseurs sont peu nombreux, ce qui leur confère un certain pouvoir, pendant que les coûts de transport explosent.

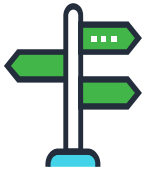

Capacité de traitement/d'élimination

On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029. Ce site accueille 39 % des matières destinées à l'élimination. Le développement de centres de traitement requiert en moyenne une période de 10 ans.

Complexité

Les intervenants sont multiples et l'agglomération n'a pas de levier sur l'ensemble des flux des matières résiduelles. L'implication de tous (gouvernements du Québec et du Canada, producteurs et consommateurs) est ainsi nécessaire.

La fermeture du marché chinois pour les matières recyclables a diminué les opportunités de valorisation

Depuis 2018, la Chine (le plus grand importateur de matières recyclables au monde) a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières recyclées qu'elle accepte :

- Avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine
- Les autres marchés (Indonésie, Taiwan, etc.) n'avaient pas la capacité pour absorber la demande

De ce fait, les prix ont fortement baissé :

- L'indice du prix moyen des matières est passé de 154 $ à 20 $ par tonne entre janvier 2017 et septembre 2019
- Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs opérations, ce qui cause un fardeau à ces opérations qui rendent service à l'environnement

Évolution des exportations de matières plastiques recyclables
Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018

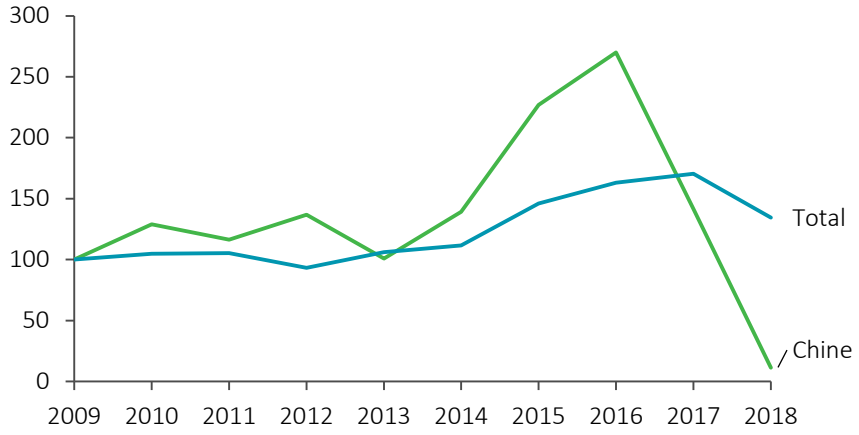

Évolution des exportations de papiers et cartons recyclables
Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018

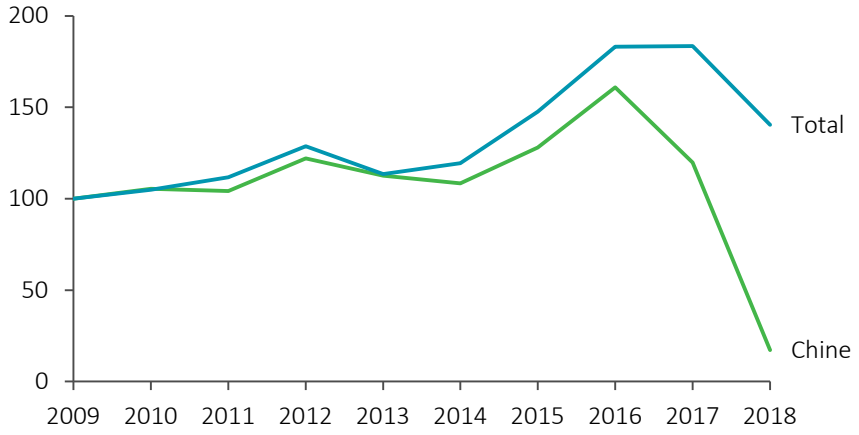

Source :ISQ, Recyc-Québec, Analyse Aviseo Conseil

Mais les coûts totaux sont en croissance

Évolution du coût de gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal entre 2014 et 2018

Ville de Montréal, en $ et %,2014-2018

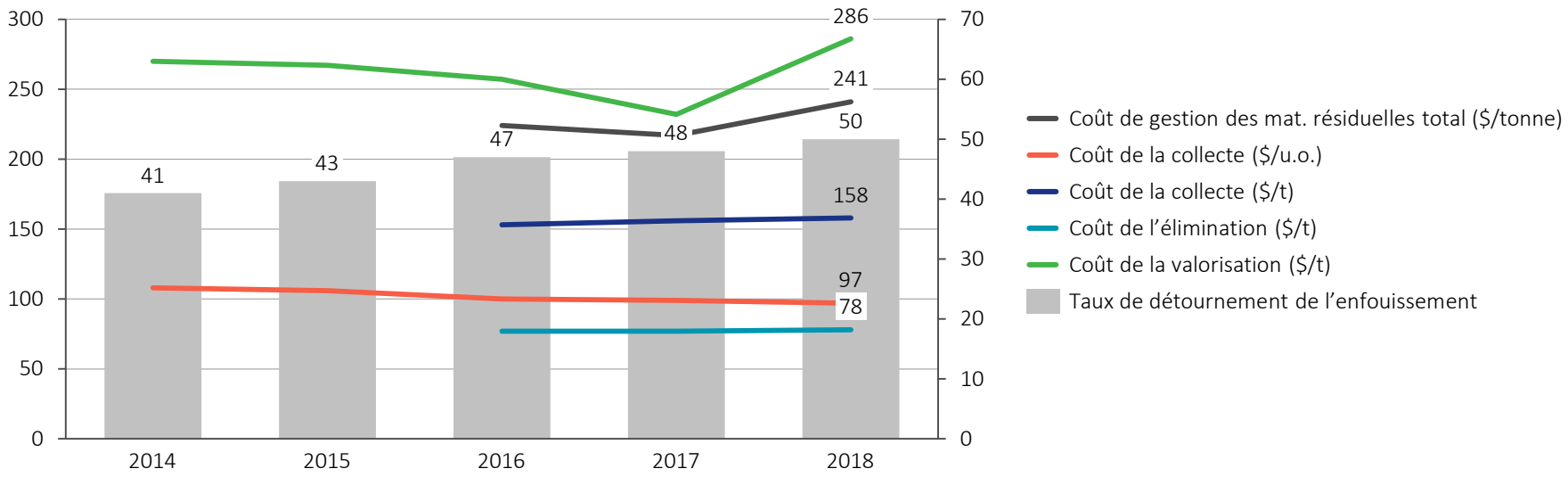

Source : Ville de Montréal

Le mouvement vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030

L'alignement stratégique dans le cadre de Rêvons Montréal 2020-2030 a mis en place une vision :

En 2030, Montréal se démarque en tant que leader mondial engagé dans sa transition écologique avec la participation et en faveur de sa population.

Face à l'urgence d'agir, la Ville de Montréal propose un contrat social engageant la participation de sa population, de son personnel, de ses élus, des gouvernements du Canada et du Québec, des acteurs privés et de la société civile pour mettre en œuvre cette vision

La vision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 est arrimée à l'alignement stratégique :

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles.

Proposant une transition écologique solidaire, Montréal a adopté une orientation stratégique pour des **quartiers durables et inclusifs**, couvrant :

- Une habitation abordable
- Des quartiers verts
- Le zéro déchet
- Des bâtiments durables
- Des corridors verts
- Des services de proximité

Cette vision est en parfaite cohérence avec celle du ***C40 Cities***, pour lequel Montréal s'est engagée via la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

- Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant en 2030 par rapport à 2015
- Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à 2015
- Augmenter le taux de détournement de l'élimination pour atteindre au minimum 70 % en 2030

Montréal s'engage ainsi à dépasser ses engagements et vise un taux de détournement de l'enfouissement de 85 % d'ici 2030

Des objectifs clairs et ambitieux pour la durée du Plan directeur et en vue de l'engagement pris pour 2030

Alignés avec l'engagement de Montréal à C40 Cities et la Politique québécoise, le Plan directeur 2020-2025 prévoit des taux de récupération de 70 % pour 2025

La vision zéro déchet pour 2030 portera le taux de récupération de l'agglomération de Montréal à 85 % et une diminution annuelle d'environ **10 kg par habitant par année** de la génération de matières résiduelles

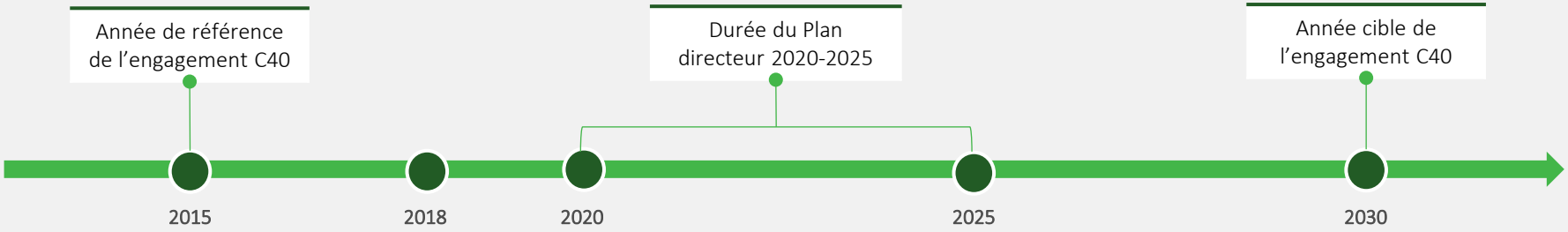

Génération prévue des matières résiduelles selon les objectifs

Agglomération de Montréal, en % et en milliers de tonnes, 2015, 2018, 2025, et 2030

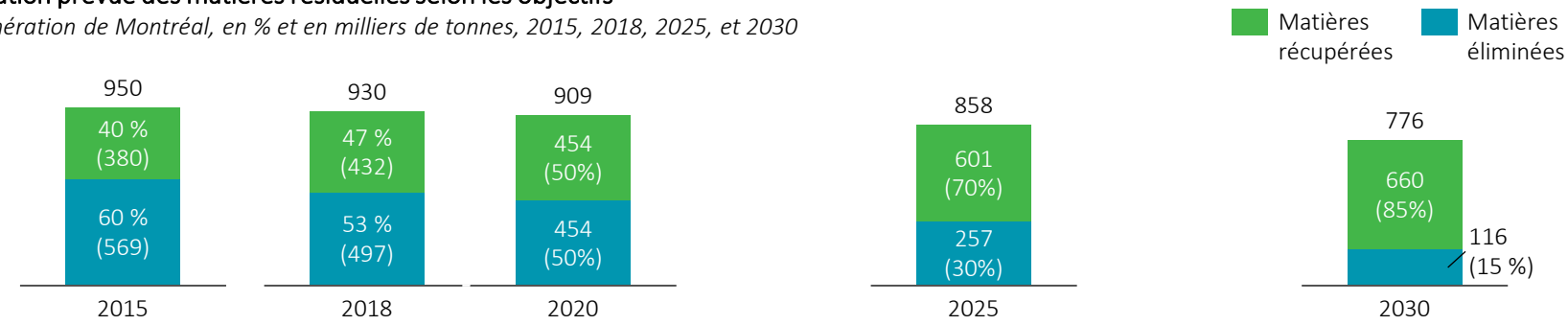

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Vision et objectifs

Des bénéfices importants sont associés à l'atteinte de ces objectifs

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment pour le transport :
  - Réduction des kilomètres parcourus par les matières résiduelles
  - Utilisation de camions tasseurs à faible taux d'émission ou électrique (en cours avec le service du matériel roulant et des ateliers)
  - Exigence de la production d'un plan de réduction de GES sur la durée des contrats de collecte accordés
- Contribution à la transition écologique en visant le zéro déchet :
  - Priorité aux 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer)
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire : 50 % sur la durée du plan directeur
- Maximisation des bénéfices pour la population :
  - Gestion guidée par les réalités économiques du marché pour optimiser les coûts à moyen terme et limiter l'impact fiscal pour les citoyens
  - Assurer un environnement sain et durable
- Montréal, une ville exemplaire et innovante en gestion des matières résiduelles; notamment par une économie circulaire et une transition écologique :
  - Développement d'une économie circulaire locale
  - Investissement dans des infrastructures innovantes et performantes
  - Industrie du recyclage génère jusqu'à 10 fois plus d'emplois que l'élimination et de meilleures conditions de rémunération
  - Campagnes innovantes d'information, de sensibilisation et d'éducation

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 milliards $, soit quelque 3 500 $ par ménage. C'est l'équivalent de 2,5 % du PIB. Selon différentes sources, environ 1,1 milliard de dollars de ce gaspillage serait évitable

Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise, une démarche profitable soit par une réduction de coûts, soit par un accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait source d'avantage compétitif

La littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois supportés par la récupération, et ces emplois sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E réaliserait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Six catégories d'actions à considérer

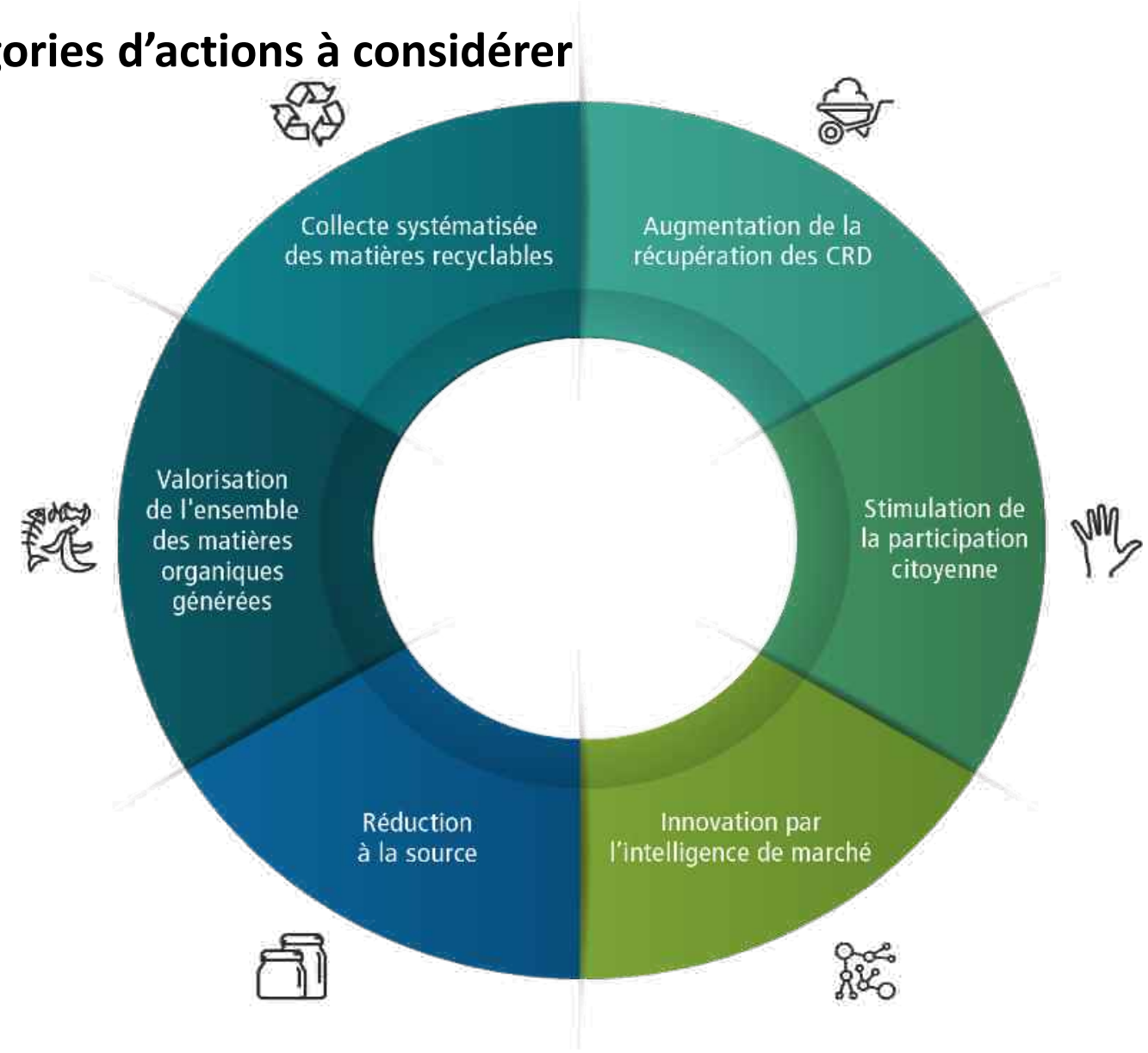

Trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 dans le contexte montréalais

- La réduction à la source de 10 kg/hab./an
  - Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation
  - Elle limite l'augmentation des coûts de gestion, autant de valorisation et d'élimination des matières résiduelles
- Le détournement des matières organiques de l'enfouissement :
  - Ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total
  - Les actifs déployés permettront leur valorisation
- La mobilisation des parties prenantes :
  - La mobilisation des partenaires institutionnels et corporatifs pour que des cibles en totale cohérence avec celles de l'agglomération soient adoptées, représentent un levier important pour leur atteinte
  - Les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour atteindre les objectifs, l'implication d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernements supérieurs est requise pour le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées
  - Montréal s'engage à être actrice du changement requis et à utiliser son influence pour soutenir la mise en œuvre des actions requises pour une responsabilisation totale des producteurs (consigne sur le verre, critère de mise en marché d'emballage, développement de filières de valorisation, etc.) et pour le développement de filières adaptées à la réalité économique et environnementale actuelle (production d'énergie renouvelable, résilience aux changements climatiques)

L'apport des gouvernements du Québec et du Canada de même que l'implication des producteurs seront nécessaires à la bonne marche des interventions

LA PRIORITÉ DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE

POSITIONNEMENT

La réduction à la source et davantage de réemploi sont les fondations, le point de départ, d'une ville zéro déchet d'ici 2040

CIBLE 2025	- 10 % ▶	90 000 tonnes
CIBLE 2030	- 20 % ▶	180 000 tonnes

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique : • Encadrement règlementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020 2. Lutter contre le gaspillage alimentaire : • Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 3. Faciliter le don et la valorisation des textiles : • Interdiction de l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile • Encadrement règlementaire pour le déploiement des boîtes de dons 4. Mobiliser la communauté : • Soutien aux évènements et initiatives de promotion de la réduction à la source • Campagne d'information, sensibilisation, éducation • Écofiscalité à compter de 2025	– Baisse des coûts des matières non générées (10 M$ pour une baisse de 10 % de la génération de matières résiduelles générées) – Réduction de l'impact environnemental (plastiques dans les océans, émissions GES, etc.) – Soutien au développement d'une économie sociale (réparation, réutilisation)	2 M$	2 M$

LA PRIORITÉ DE DÉTOURNEMENT DE L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'ENFOUISSEMENT

POSITIONNEMENT

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées

CIBLE 2025	60 %	taux de valorisation
CIBLE 2030	100 %	taux de valorisation

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	IMPACT ANNUEL MAXIMAL 2020-2025
1. Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères) Tests pilotes dès 2020	– Baisse des coûts de gestion du même pourcentage – Optimisation des routes et des coûts de collecte – Production d'extrants à valeur ajoutée (compost et gaz naturel renouvelable) – Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de gestion des matières résiduelles	1 M$ (1)	5,2 M$ (2)
2. Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extrants			
3. Déploiement des collectes de matières organiques dans les 9 logements et plus (100 % en 2025)			
4. Déploiement des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)			
5. Interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs			

(1) Tests pilotes prévus pour la planification du déploiement sur la durée du projet de PDGMR : fréquence des collectes, outils de collecte, etc.

(2) Impact net sur le budget de fonctionnement pour le déploiement de 100 % des u.o (9 et plus). Comprend l'achat et la fourniture des outils de collecte et intègre les coûts nets d'exploitation des CTMO (coûts évités inclus). Coûts hors amortissement des infrastructures.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

POSITIONNEMENT

Mobiliser et responsabiliser les différents générateurs de matières résiduelles pour stimuler une conception responsable et le développement d'une économie circulaire

CIBLE 2025	90 %	Taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés
CIBLE 2030	100 %	Taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de gestion des matières recyclables et des CRD et établir des modalités de compensation représentatives de la réalité du marché 2. Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de construction, rénovation, démolition lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville 3. Analyser les modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables) 4. Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles	– Compensation de 100 % des coûts de gestion des matières résiduelles générés par le privé – Développement d'une économie circulaire – Favoriser la mise en marché de produits éco-conçus	150 k$	150 k$

Détails des coûts 2020-2025

Détournement des matières organiques de l'enfouissement

- Déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus
  - Coût additionnel estimé de 5,2 M$ par année pour le traitement. Ce coût compensé en partie par une réduction des coûts à l'enfouissement et par la réduction à la source.
  - Coûts évalués de 1 M$ pour la durée du Plan - Besoins pour les études et projets pilotes, nécessaires à la planification des priorités du Plan dont le déploiement des collectes des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus. En raison de la crise sanitaire, certaines activités devront être reportées en 2021.
- Optimisation des collectes et du traitement des autres matières (résidus CRD et matières recyclables) et des collectes hors foyer prioritaires
  - Coûts estimés à 445 K$ par année sur la durée du Plan.
- Activités de communication
  - Coûts estimés à 445 K$ par année sur la durée du Plan
  - Responsabilité du Service de l'expérience citoyenne et des communication et des arrondissements selon le partage des compétences
- Mise en service des infrastructures au PTI 2020-2022
- Coûts de 281,5 M$ incluant:
  - Le CTMO Saint-Laurent et le centre de biométhanisation de Montréal-Est : projets sont admissibles à des subventions gouvernementales;
  - Les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine (*)
  - La planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île (*)
  - Compléter la couverture du territoire des écocentres

(*)les frais de financement et le coût d'amortissement sont admissibles à la compensation selon la loi 88

Glossaire

3RV-E : Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

CTMO : centre de traitement des matières organiques

CRD : résidus de construction, rénovation, démolition

ICI : Institutions, Commerces et Industries

Matières éliminées : matières résiduelles destinées au dépôt ou rejet définitif notamment par la mise en décharge ou l'incinération

Matières récupérées : matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective mise en œuvre

Matières recyclables : matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles : tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon *

MELCC : ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR : politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR : plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD : résidus domestiques dangereux

TCAC : taux de croissance annuel composé

u.o. : unité d'occupation

Source (*): RECYC-QUÉBEC

Dossier # : 1202614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
D'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 6 357 698

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-08 14:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 mai 2020	Résolution: CA20 26 0113

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6357698 du Cadastre du Québec

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot numéro 6 357 698 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1202614003

François William CROTEAU
_____
Maire de l'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 mai 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1202614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
D'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 6 357 698

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2020-04-22 14:03

Signataire : Daniel LAFOND

_____

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1202614003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment occupé à des fins de résidence collective destinée à une clientèle ayant des besoins spécifiques. L'organisme qui fait la demande est un organisme sans but lucratif qui, depuis près de 30 ans, héberge, soutient et accompagne vers la réinsertion sociale cette clientèle.
Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Il s'agit d'un projet répondant à la description de l'article 89,4º (annexe 1) de la Charte de la Ville de Montréal, permettant au conseil d'agglomération d'autoriser cette occupation, puisqu'elle est destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site
Le site visé fait partie d'une propriété institutionnelle située dans la partie est du district du Vieux-Rosemont. Le terrain est occupé par un immeuble de trois étages, autrefois occupé par une communauté religieuse. Le bâtiment regroupe d'ailleurs plusieurs associations communautaires. Le terrain est situé dans un secteur E.2 (1) regroupant les établissements dont l'activité principale est d'offrir des services liés aux sports, aux loisirs, à l'éducation et aux activités communautaires.

Pour la réalisation du projet, une partie de ce lot devra être subdivisée. Cette partie de terrain est actuellement occupé par une aire de stationnement. Le lot original possède la particularité d'être localisé dans deux secteurs de zonage distincts. La partie du terrain donnant sur la tête d'îlot permet un taux d'implantation pouvant atteindre 70 %, tandis que

la zone où est projetée la nouvelle construction autorise un taux d'implantation maximal de 65 %.

Pour ce qui est du cadre bâti avoisinant, celui-ci est principalement dominé par les bâtiments résidentiels ayant deux étages. Nous retrouvons également quelques bâtiments atteignant trois étages et plus sur la rue transversale. À l'arrière du lot, un établissement similaire, implanté dans un immeuble de trois étages, est géré par le même organisme. Cette occupation a d'ailleurs été autorisée en 2003 via un recours à l'article 89.4° de la Charte, et un second recours à cette démarche a permis l'agrandissement de l'immeuble en 2013.

Pour ce qui est de la desserte en transport en commun, le secteur est bien desservi par le réseau d'autobus, notamment par la ligne 197 (Rosemont) et par la ligne 139 (Pie-IX) qui sera éventuellement bonifié par le nouveau SRB Pie-IX.

Le projet

Les travaux visent à construire une résidence collective de 21 logements destinés à des personnes ayant besoin d'aide et de protection. En plus des unités d'habitations, la résidence comprend des bureaux et des espaces communs sur une partie du rez-de-chaussée. L'immeuble s'élèvera sur trois étages, sans sous-sol, et s'implantera de façon contigüe à un immeuble existant de deux étages sur son flanc sud. La cour arrière est verdie et comprend une terrasse commune. Aucun stationnement n'est requis pour ce type d'usage.

Le CCU aura l'occasion de se prononcer sur l'apparence architecturale du projet en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-279, suivant l'approbation du conseil d'agglomération.

Voir plans préliminaires en pièce jointe.

La réglementation applicable

Plan d'urbanisme :

- Affectation du sol : Secteur résidentiel
- Densité de construction : Secteur 21-01 (deux à trois étages)
- Taux d'implantation au sol : Moyen ou élevé

Règlement d'urbanisme (01-279) :

- Usages : E.2 (1) – Établissements institutionnels et collectifs
- Hauteur : 2 à 2 étages – 0 à 9 mètres
- Marges : 1,5 mètre (latérale), 3 mètres (arrière)
- Taux d'implantation : 35% à 65%
- Verdissement : minimum de 25%

Les dérogations à la réglementation

Le projet présente les dérogations suivantes à l'égard de la réglementation d'arrondissement :

· Le projet prévoit une hauteur de **trois (3) étages**, en dérogation de l'article 9 du Règlement d'urbanisme 01-279 qui limite à deux (2) le nombre d'étages.
· La nouvelle construction projetée atteindra **70,81 % d'implantation au sol**, en dérogation de l'article 40 du Règlement d'urbanisme 01-279 limitant le taux d'implantation à 65 %;
· L'implantation de l'immeuble **devance l'alignement de son voisin de droite** par rapport à la rue, en dérogation de l'article 62 du Règlement d'urbanisme 01-279 sur l'alignement des constructions;
· Le projet prévoit la construction d'une **résidence collective** incluant 21 logements, en dérogation de l'article 121 du Règlement d'urbanisme 01-279 sur les usages autorisés;
· Le **taux de verdissement atteint 23,0 %,** en dérogation de l'article 413.3 du règlement d'urbanisme 01-279, qui impose un taux verdissement minimal de 25 %.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement est favorable à la demande pour les raisons suivantes :
- les activités de la résidence collective ne sont pas intensives, et ne causent pas de problème de cohabitation avec le voisinage;
- la Ville n'a reçu aucune plainte depuis qu'un usage identique s'est établi sur un terrain voisin;
- la fonction de résidence collective est compatible avec la fonction résidentielle environnante;
- l'usage est également compatible avec les équipements institutionnels à proximité;
- la hauteur de trois étages n'est pas incompatible avec les autres immeubles de l'ensemble institutionnel;
- les dérogations sur le taux d'implantation et le taux de verdissement sont mineures et doivent être relativisées dans le contexte bâti très dégagé du terrain institutionnel duquel il se détache;
- la dérogation sur l'alignement vise à maximiser les espaces d'agrément en cour arrière pour la clientèle de la résidence.

La DDTET propose toutefois d'imposer les conditions suivantes :

- Seul l'usage « résidence collective » de la catégorie d'usages E.5 (2) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279) est autorisé;

- Le nombre maximum de logements dans la résidence collective est de 24;

- Le nombre maximal d'étages est de trois (3);

- La hauteur maximale du bâtiment est de 10 mètres;

- Le taux d'implantation maximal est de 72 %;

- Le taux de verdissement minimal est de 20 %;

- Un plan d'aménagement des espaces extérieurs doit accompagner une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement. Un plan de protection des arbres publics doit être fournie. Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement prévu au premier alinéa doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

- Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279). En plus des critères prévus au titre VIII de ce règlement, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

    - Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des trottoirs;
    - Le projet doit prévoir une transition harmonieuse avec le voisinage résidentiel immédiat;
    - Le traitement du mur latéral gauche doit faire l'objet d'un soin particulier, compte tenu de l'intérêt patrimonial de l'immeuble voisin au nord.

Comité consultatif d'urbanisme
Lors de la séance tenue le 14 avril 2020, le comité consultatif d'urbanisme a prononcé un avis favorable à la demande d'article 89-4°. Voir procès-verbal en note additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement (CA) - Demande au conseil d'agglomération d'adopter le règlement - 4 mai 2020

- Comité exécutif (CE) - Inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion - 3 juin 2020
- Conseil municipal (CM) - Orientation pour l'adoption du règlement - 15 juin 2020
- Conseil d'agglomération (CG) - Avis de motion et adoption du projet de règlement - 18 juin 2020
- Conseil d'agglomération (CG) - Adoption du règlement - 27 août 2020
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement - Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux

encadrements administratifs.
Ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire. Aucune consultation publique n'est requise.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélissandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-9985
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-14

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514-868-3882
Télécop. :

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

Client
LA MAISON GRISE

Groupe de ressources techniques
ATELIER HABITATION MONTRÉAL

Firme d'architecture
ARCHITECTURE CASA

INDEX DES DESSINS

a000 PAGE TITRE

a001 ÉTUDE DE CODE ET CONTEXTE

a004 PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT
a005 PLAN D'IMPLANTATION NOUVEAU

a100 PLAN DE CONSTRUCTION DU SOUS-SOL
a101 PLAN DE CONSTRUCTION DU REZ-DE-CHAUSSÉE
a102 PLAN DE CONSTRUCTION DU 2IÈME ÉTAGE
a103 PLAN DE CONSTRUCTION DU 3IÈME ÉTAGE
a110 PLAN DE CONSTRUCTION DE LA TOITURE

a200 ÉLÉVATIONS
a201 ÉLÉVATIONS
a210 PERSPECTIVE & RENDUS COULEUR
a220 ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT / 21 MARS & 21 JUIN
a221 ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT / 21 SEPTEMBRE & 21 DÉCEMBRE
a300 COUPE LONGITUDINALE
a301 COUPE TRANSVERSALE

ZONAGE

USAGE ACTUEL E.2 (1)	USAGE PROJETÉ RÉSIDENCE COLLECTIVE
HAUTEUR MAX. 2 ÉTAGES/ 9M.	HAUTEUR PROJETÉE 3 ÉTAGES/ 9,5 M.
MARGES LATÉRALE/ 1,5 M. ARRIÈRE/ 3 M. AVANT/ NON DÉFINIE	MARGES PROJETÉES LATÉRALE/ 0 M. ARRIÈRE/ 6 M. AVANT/ 0,96 M.
TAUX D'IMPLANTATION MIN. 35% MAX. 70%	TAUX D'IMPLANTATION PROJETÉ 70,8%
DENSITÉ SECTEUR 21-01 2 à 3 ÉTAGES	DENSITÉ PROJETÉE 2,12
VERDISSEMENT MIN. 25%/ TERRAIN	VERDISSEMENT PROJETÉ 22.8%/ TERRAIN

TYPOLOGIES PROPOSÉES

REZ-DE-CHAUSSÉE

# LOGEMENT	ADAPTABLE	TYPOLOGIE
101	OUI	STUDIO
102	OUI	STUDIO
103	OUI	STUDIO
104	OUI	2 CC
105	OUI	STUDIO

2 ième ÉTAGE

# LOGEMENT	ADAPTABLE	TYPOLOGIE
201	NON	STUDIO
202	NON	STUDIO
203	NON	STUDIO
204	NON	STUDIO
205	NON	2 CC
206	NON	STUDIO
207	NON	STUDIO
208	NON	1 CC

3 ième ÉTAGE

# LOGEMENT	ADAPTABLE	TYPOLOGIE
301	NON	STUDIO
302	NON	STUDIO
303	NON	STUDIO
304	NON	STUDIO
305	NON	2 CC
306	NON	STUDIO
307	NON	STUDIO
308	NON	1 CC

TOTAL DES LOGEMENTS

NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTABLES	5
NOMBRE DE LOGEMENTS NON ADAPTABLES	16
NOMBRE DE LOGEMENTS TOTAL	21

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE – CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:
LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:
PAGE TITRE

date : 2019-11-05	dess. par : initiales
échelle : AUCUNE	no. projet : 618-18

sceau
Ordre des architectes du Québec
A 4261
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :
a000

1 PLAN DU SECTEUR
a001 AUCUNE

2 VUE DU SITE A
a001 AUCUNE

3 VUE DU SITE B
a001 AUCUNE

0 INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOMBRE DE BÂTIMENTS	1 BÂTIMENT

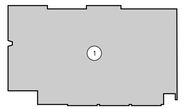

IDENTIFICATION DU BÂTIMENT PROJETÉ

ADRESSE DU PROJET:	à venir, avenue D'ORLÉANS
AIRE BÂTIMENT:	527.2m² (5 675pi²)
NOMBRE D'ÉTAGE:	3
NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE:	100'-0"
NIVEAU MOYEN DU SOL (LE PLUS BAS):	99'-4"
TYPE DE CONSTRUCTION:	COMBUSTIBLE
SECTION DE CODE APPLICABLE:	PARTIE 9 (selon 1.3.3.3)
ARTICLE APPLICABLE:	--
USAGES:	C
BÂTIMENT DE GRAND HAUTEUR:	NON
GICLEURS AUTOMATIQUES:	NON
PRÉSENCE DE MEZZANINE:	NON
PRÉSENCE D'UN MUR COUPE-FEU:	NON
PRÉSENCE D'AIRES COMMUNICANTES:	NON
SOUS-SOL:	OUI

BÂTIMENT EXEMPTÉ ☐ (ARTICLE 1.04) BÂTIMENT NON EXEMPTÉ ■

BÂTIMENT VISÉ PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT:	OUI
BÂTIMENT VISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ:	OUI
BÂTIMENT VISÉ PAR LA C.N.E.S.S.T.:	NON
CODE APPLICABLE AU PROJET:	CCQ 2010

1 CONCEPTION SANS OBSTACLES

PRÉSENT DANS LE BÂTIMENT EXISTANT	NON	3.8.1.1
PARCOURS SANS OBSTACLE EXIGÉ AU RDC	OUI	3.8.2.1
PARCOURS SANS OBSTACLE EXIGÉ AUX AUTRES ÉTAGES	OUI	3.8.2.1
PARCOURS SANS OBSTACLE EXIGÉ AU STATIONNEMENT	OUI	3.8.2.2

2 PLANS CLÉ ET USAGES DES AIRES DE PLANCHER

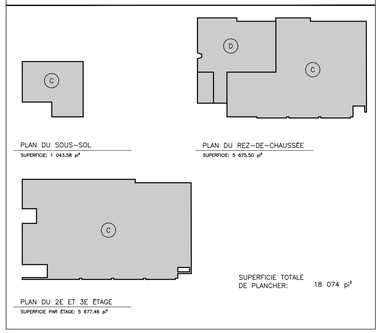

3 RÉSISTANCE AU FEU DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION

DESCRIPTION DE L'ENDROIT	D.R.F.	RÉFÉRENCE
PLANCHER:	45 MINUTES	9.10.8.1.
TOIT:	--	9.10.8.1.
ÉLÉMENTS DE STRUCTURE:	45 MINUTES	9.10.8.3.
ESCALIERS D'ISSUE:	45 MINUTES	9.9.4.2
CORRIDOR COMMUN:	45 MINUTES	9.10.9.15.
GAINE TECHNIQUE :	1 HEURE	3.6.3.1

LOCAL TECHNIQUE SANS APPAREIL DE COMBUSTION:	1 HEURE	9.10.10.3
LOCAL TECHNIQUE AVEC APPAREIL DE COMBUSTION:	1 HEURE	9.10.10.4
LOCAL TECHNIQUE SANS DANGÉ D'INCENDIE	--	9.10.10.3
LOCAL D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS COMBUSTIBLES:	45 MIN.	9.10.10.6
SÉPARATION ENTRE LES SUITES – D/C:	1 HEURE	9.10.9.11
SÉPARATION ENTRE LES SUITES – C/C:	45 MIN.	9.10.9.14
SÉPARATION DES CORRIDORS:	45 MIN.	9.10.9.15
BUANDERIE:	45 MIN.	9.10.10.6
MUR COUPE-FEU:	2 HEURES	3.2.3.4

6 FAÇADES DE RAYONNEMENT DU BÂTIMENT PROJETÉ

FAÇADE PRINCIPALE

ZONE	DISTANCE LIMITATIVE	SURFACE	BAIES NON PROTÉGÉES	% PERMIS	TYPE DE CONSTRUCTION	TYPE DE REVÊTEMENT	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU	% MAÇONNERIE
COMPARTIMENT LE PLUS CONTRAIGNANT	9.2m	306.05m²	24.38%	100%	COMBUSTIBLE	COMBUSTIBLE	--	75.16%

FAÇADE LATÉRALE DROITE

AUCUNES OUVERTURES	% MAÇONNERIE
	91.1%

FAÇADE LATÉRALE GAUCHE

AUCUNES OUVERTURES	% MAÇONNERIE
	98.32%

FAÇADE ARRIÈRE

ZONE	DISTANCE LIMITATIVE	SURFACE	BAIES NON PROTÉGÉES	% PERMIS	TYPE DE CONSTRUCTION	TYPE DE REVÊTEMENT	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU	% MAÇONNERIE
COMPARTIMENT LE PLUS CONTRAIGNANT	7.62m	302.67m²	23.97%	91%	COMBUSTIBLE	COMBUSTIBLE	--	19.73%

7 ISSUE ET DISTANCE DE PARCOURS

ÉTAGE	NOMBRE D'ISSUES EXIGÉES	LARGEUR MIN. DE L'ISSUE	DISTANCE DE PARCOURS MAX.
TOUTES	2 (9.9.8.2)	800mm (9.9.6.3)	30m (9.9.8.2)

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXECUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE – CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCM0I REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCM0I	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:
Structure
MA-TH SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:
LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:
ÉTUDE DE CODE ET CONTEXTE

date : 2019-11-05	dess. par : initiales
échelle : AUCUNE	no. projet : 618-18

sceau
Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :
a001

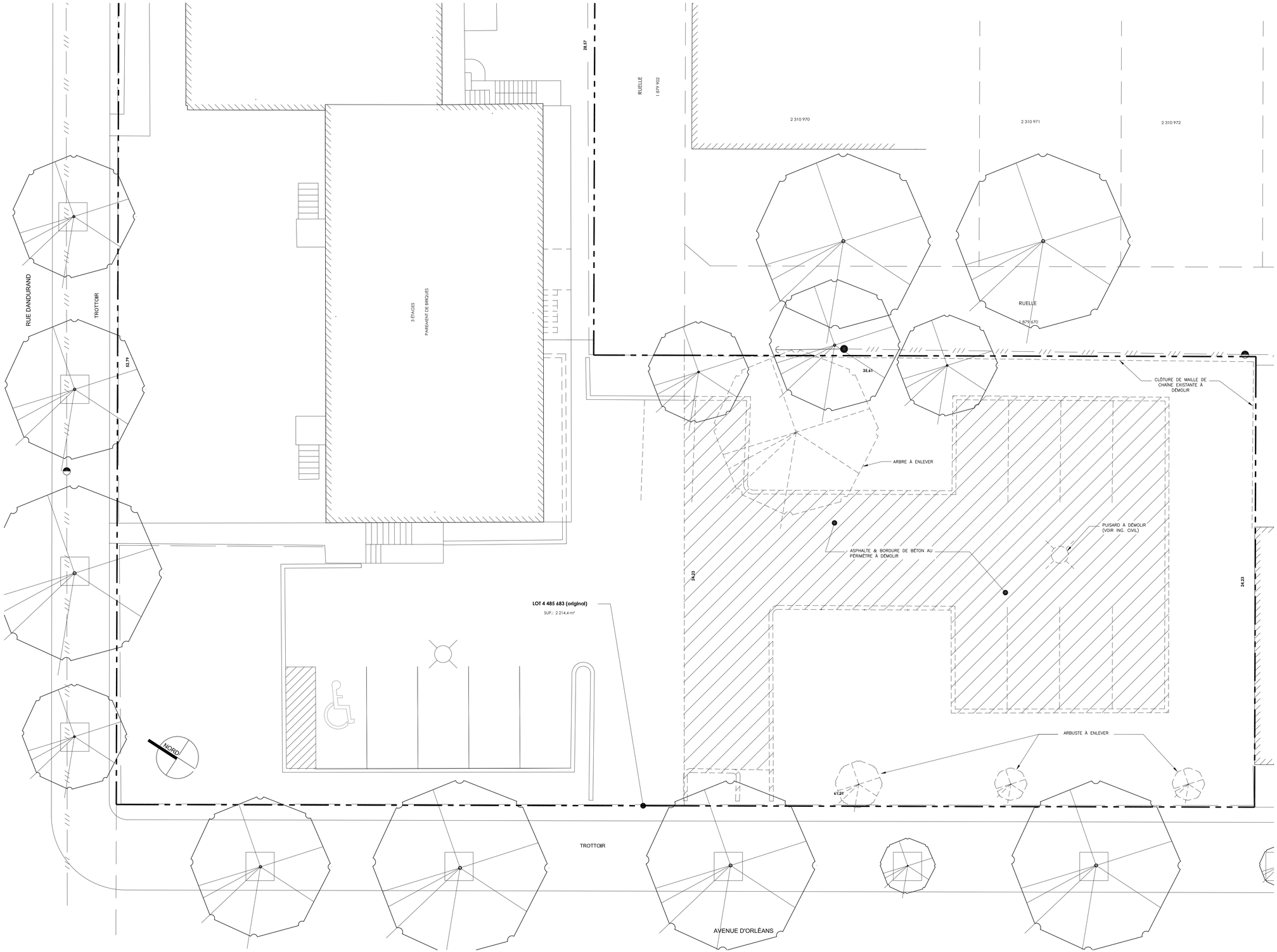

1 a004 PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT
1/8"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4		N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT

date : 2019-11-05	dess. par : initiales
échelle : 1/8" = 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a004

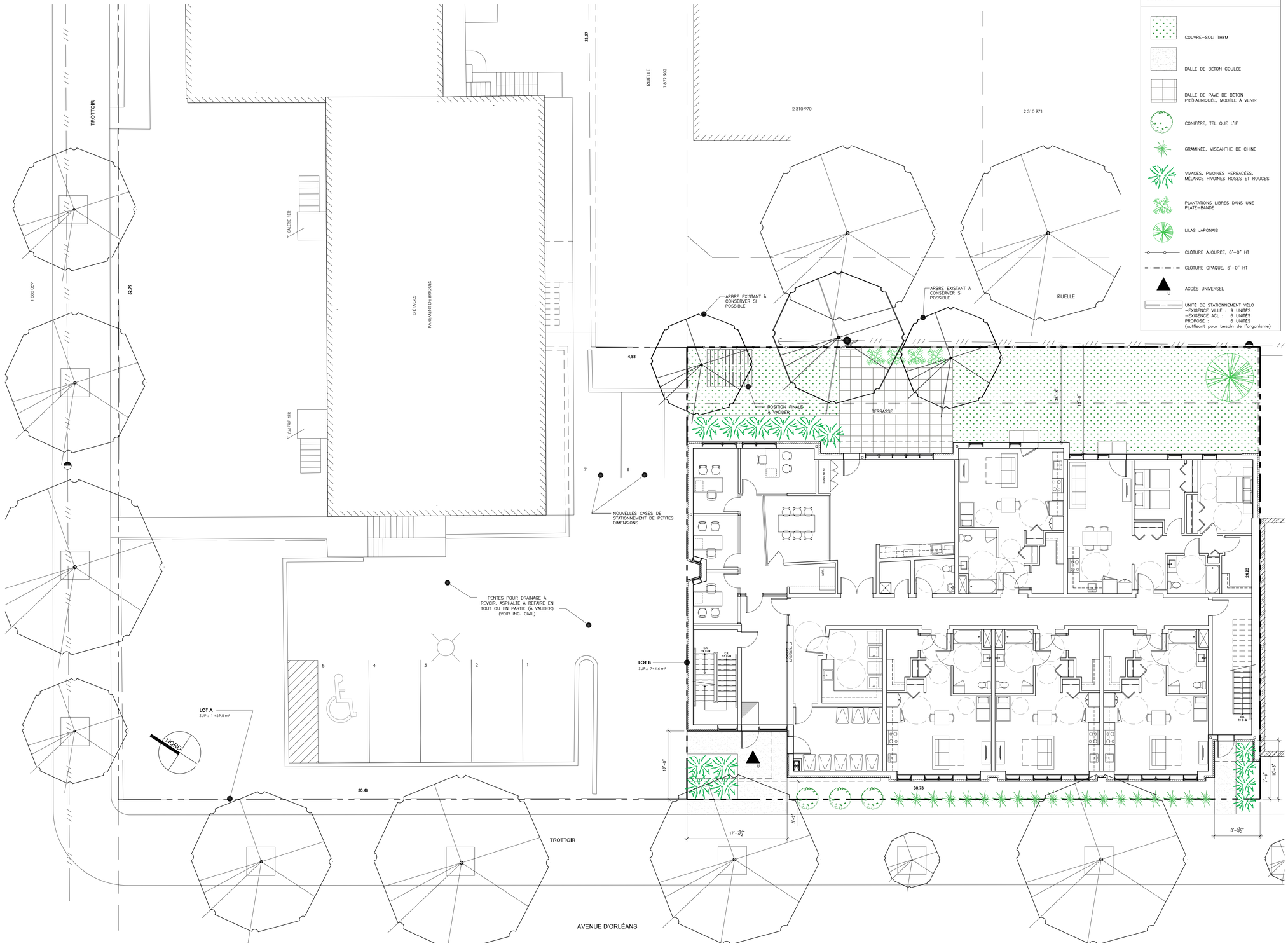

1 PLAN D'IMPLANTATION NOUVEAU
a005 1/8"=1'-0"

LÉGENDE

- COUVRE-SOL: THYM
- DALLE DE BÉTON COULÉE
- DALLE DE PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉE, MODÈLE À VENIR
- CONIFÈRE, TEL QUE L'IF
- GRAMINÉE, MISCANTHE DE CHINE
- VIVACES, PIVOINES HERBACÉES, MÉLANGE PIVOINES ROSES ET ROUGES
- PLANTATIONS LIBRES DANS UNE PLATE-BANDE
- LILAS JAPONAIS
- CLÔTURE AJOURÉE, 6'-0" HT
- CLÔTURE OPAQUE, 6'-0" HT
- ACCÈS UNIVERSEL
- UNITÉ DE STATIONNEMENT VÉLO
  -EXIGENCE VILLE : 9 UNITÉS
  -EXIGENCE ACL : 6 UNITÉS
  PROPOSÉ : 6 UNITÉS
  (suffisant pour besoin de l'organisme)

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

PLAN D'IMPLANTATION NOUVEAU

date : 2019-11-05	dess. par : initiales
échelle : 1/8" = 1'-0"	no. projet : 618-18
sceau	no. feuille : a005

Ordre des architectes du Québec
A 4051
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

1 a100 PLAN DE CONSTRUCTION DU SOUS-SOL
1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

PLAN DE CONSTRUCTION
DU SOUS-SOL

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : 1/4 = 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a100

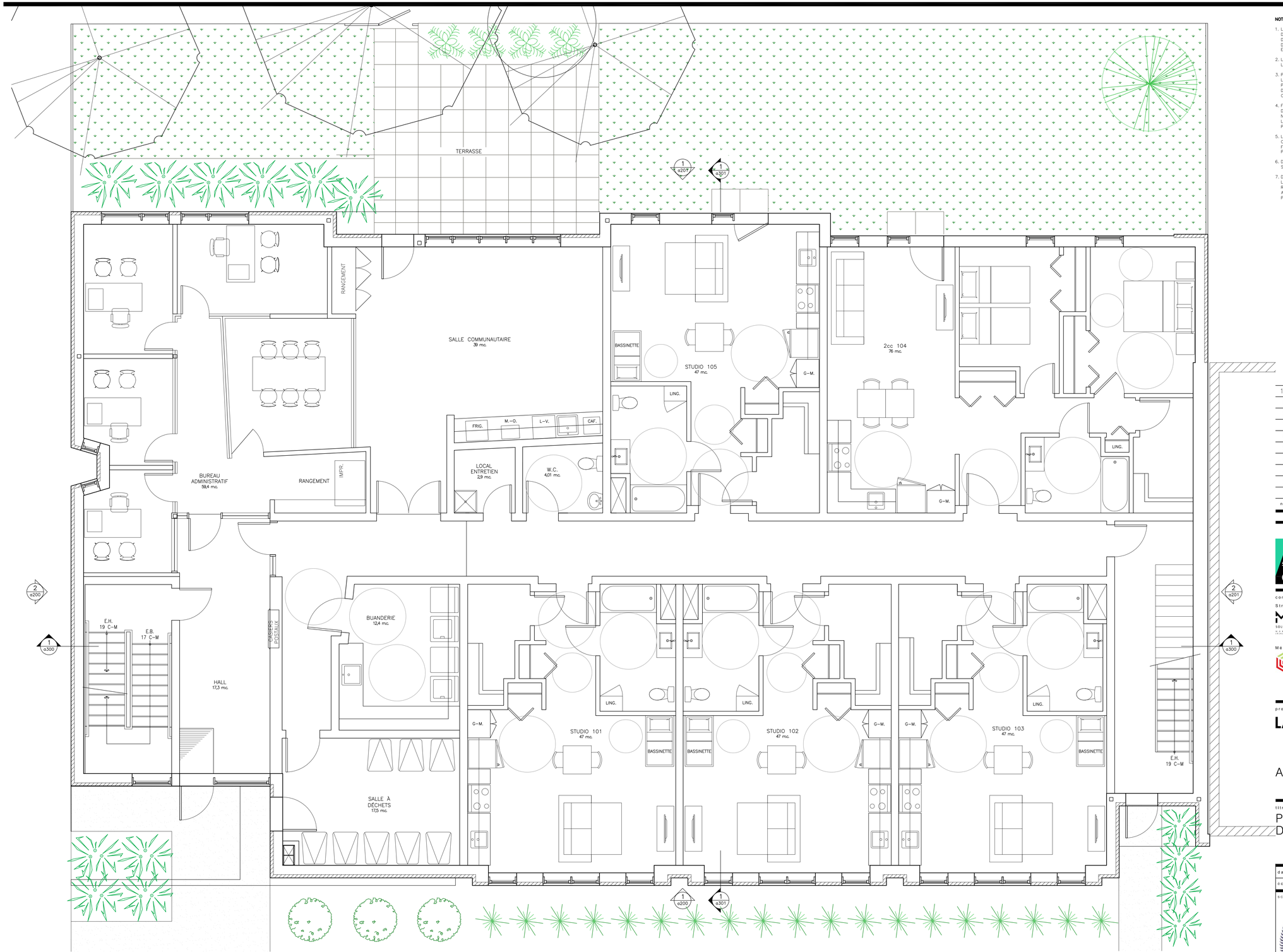

1 a101 PLAN DE CONSTRUCTION DU REZ-DE-CHAUSSÉE
1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:
Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:
LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:
PLAN DE CONSTRUCTION
DU REZ-DE-CHAUSSÉE

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : 1/4 = 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau
Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :
a101

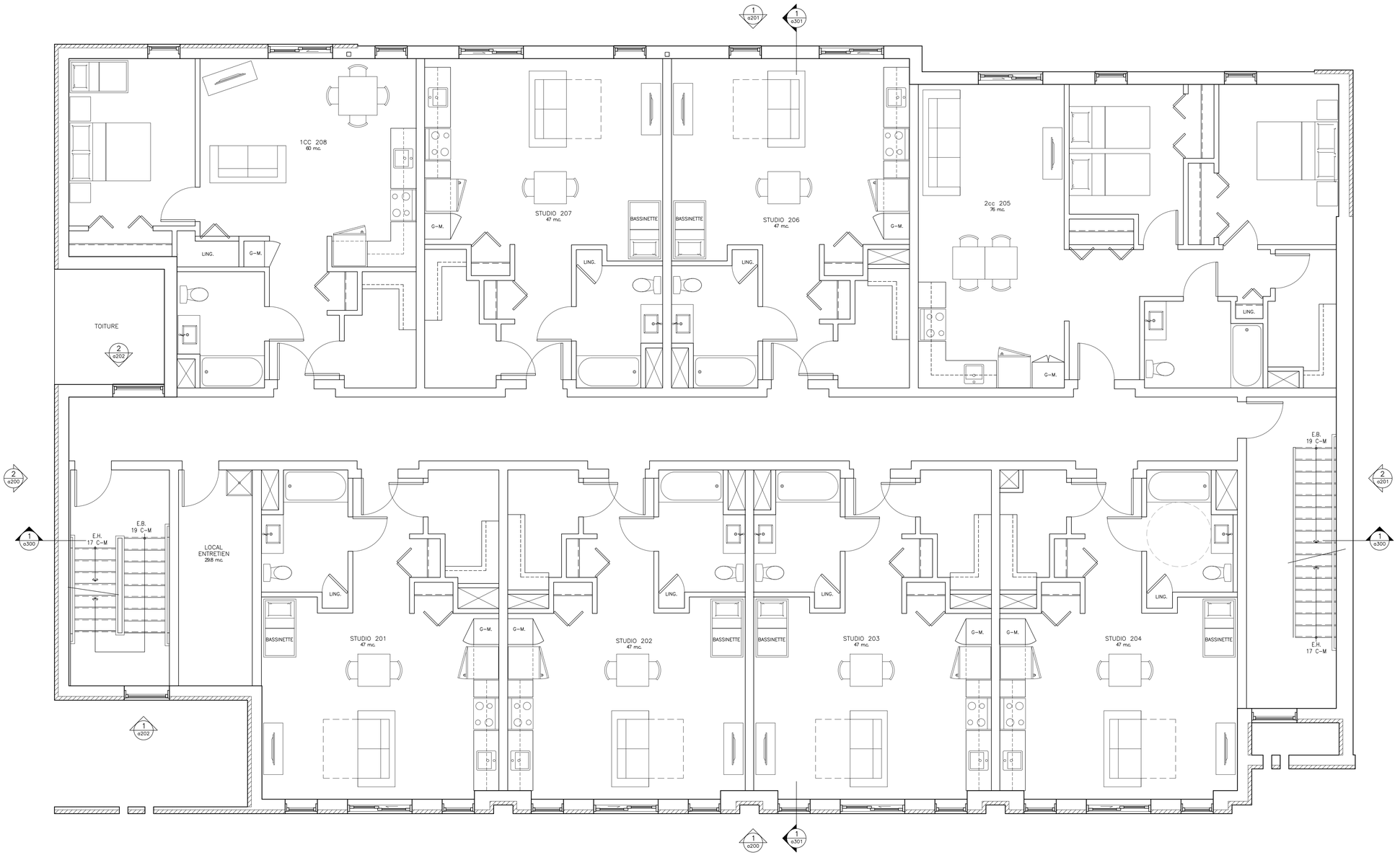

1 PLAN DE CONSTRUCTION DU 2IÈME ÉTAGE
a102 1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

PLAN DE CONSTRUCTION DU 2IÈME ÉTAGE

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : 1/4 = 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a102

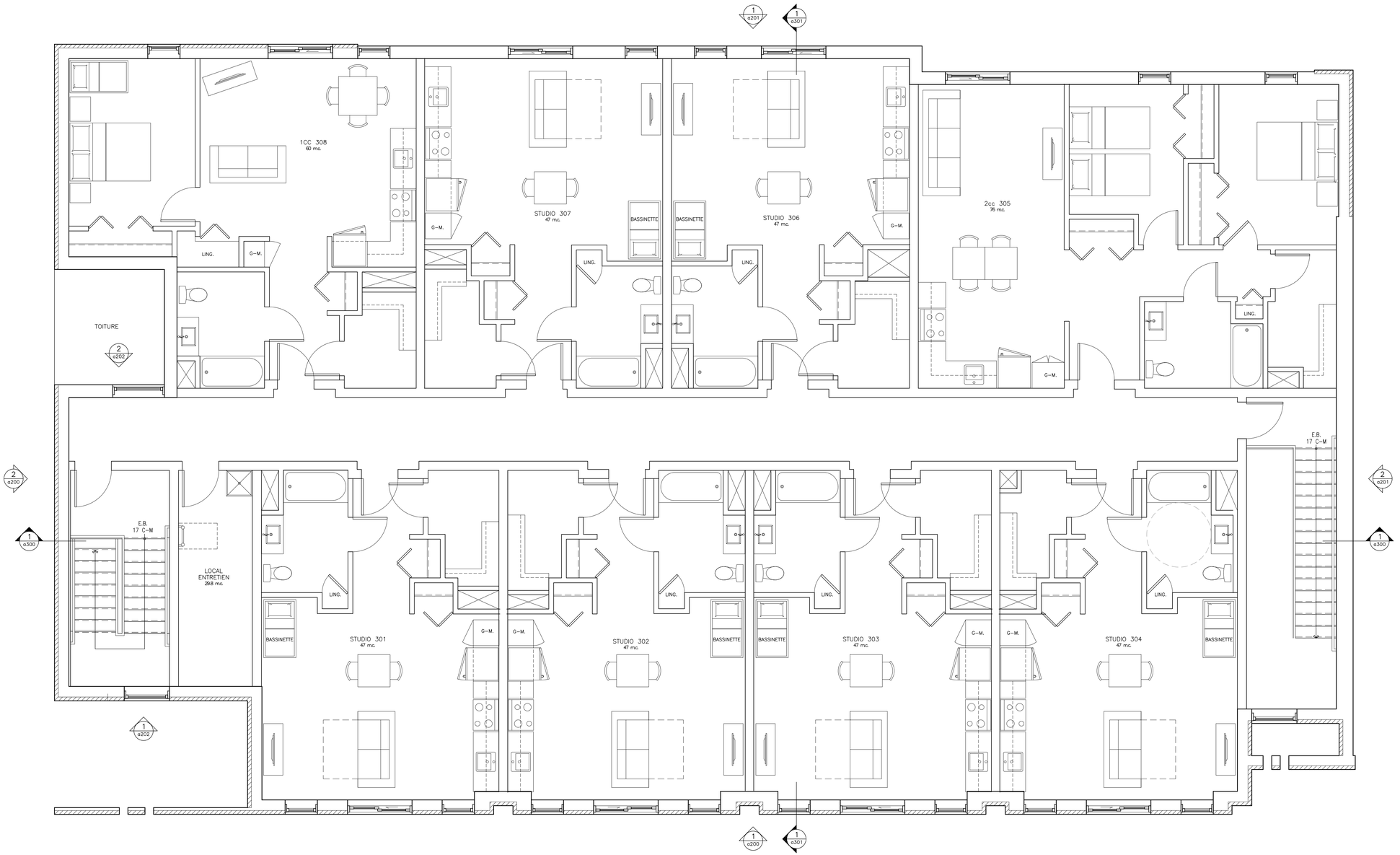

1 PLAN DE CONSTRUCTION DU 3IÈME ÉTAGE
a103 1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

PLAN DE CONSTRUCTION DU 3IÈME ÉTAGE

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : 1/4 = 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a103

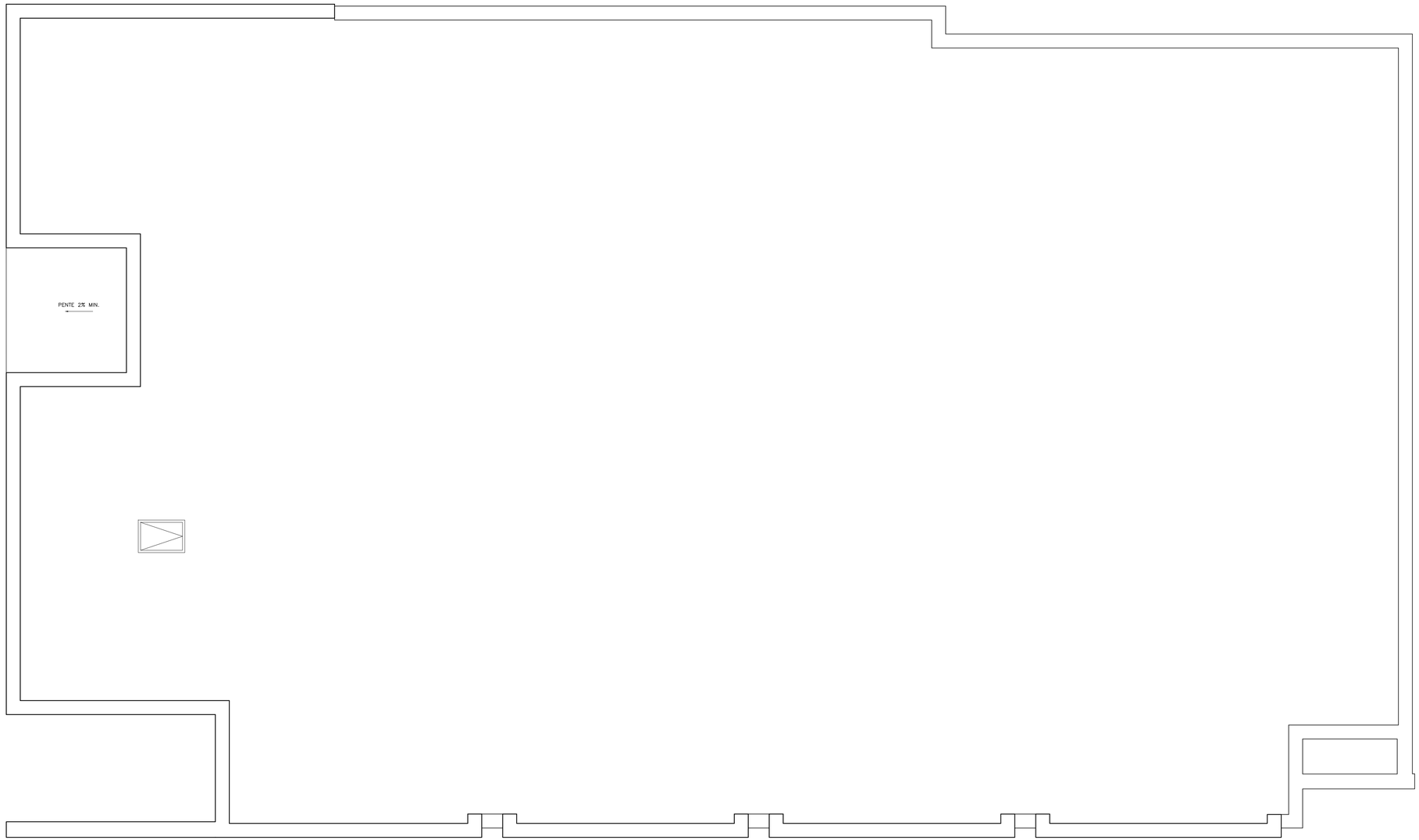

1 a110 PLAN DE CONSTRUCTION DE LA TOITURE
1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

PLAN DE CONSTRUCTION
DE LA TOITURE

date : 2019-11-05	dess. par : initiales
échelle : 1/4 = 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau:

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a110

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXECUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉE(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

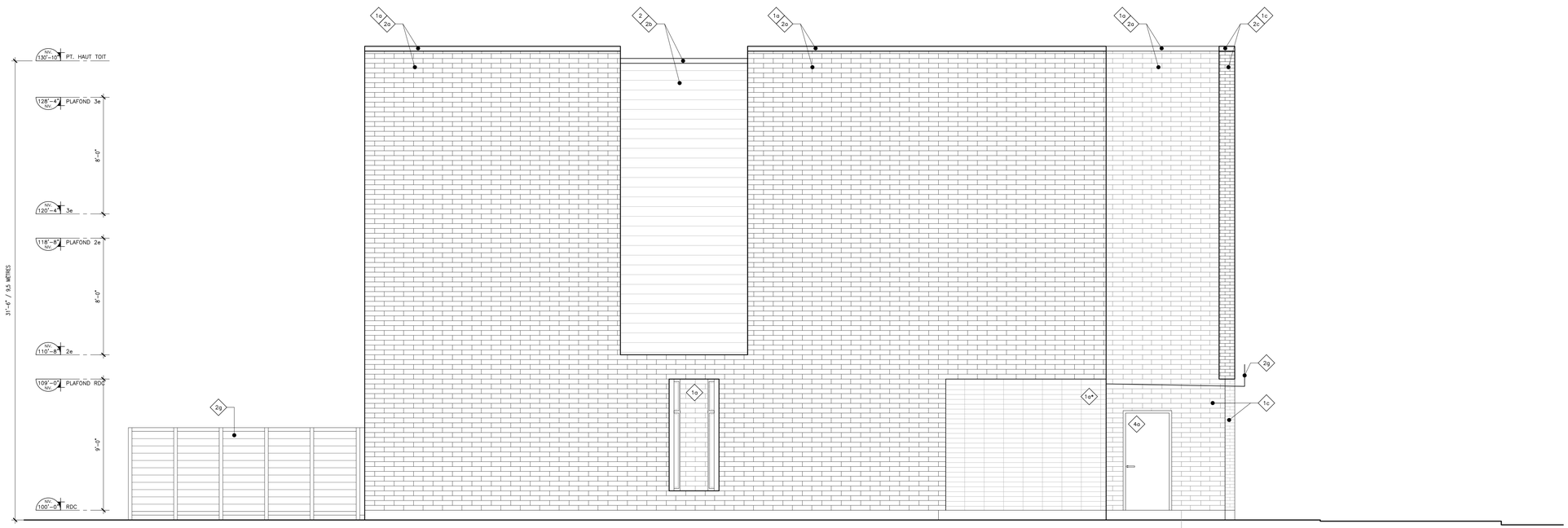

2 ÉLÉVATION GAUCHE
a200 1/4"=1'-0"

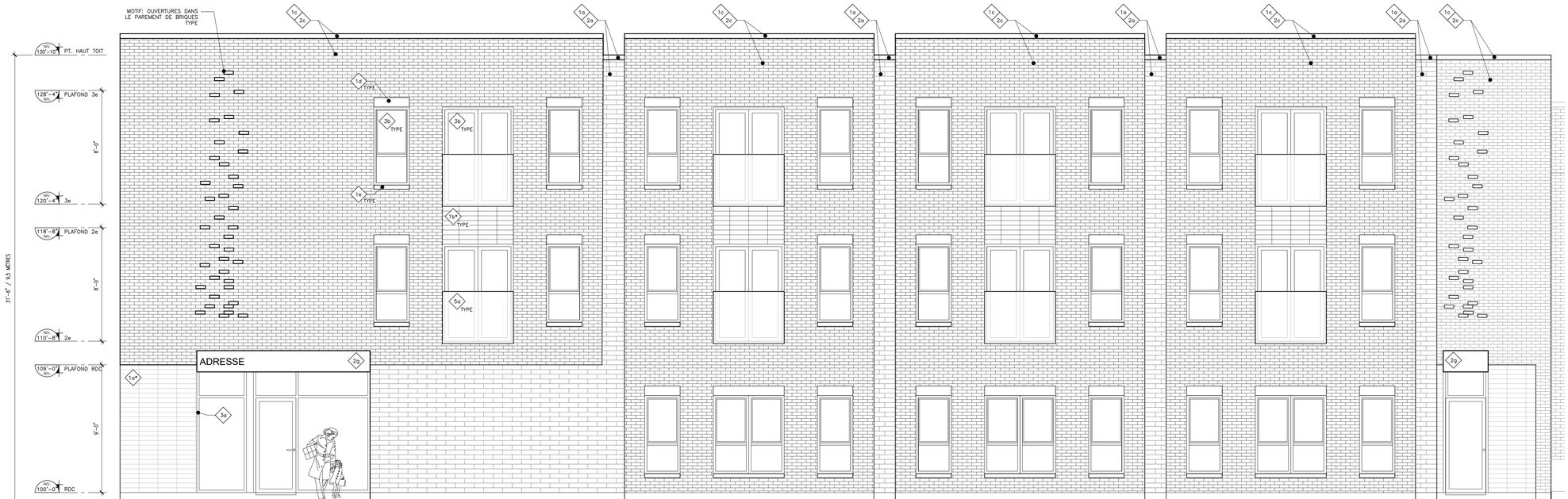

1 ÉLÉVATION AVANT
a200 1/4"=1'-0"

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCM01 REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCM01	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

ÉLÉVATIONS

date :	2019-11-05	dess. par :	N.R.
échelle :	1/4"= 1'-0"	no. projet :	618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a200

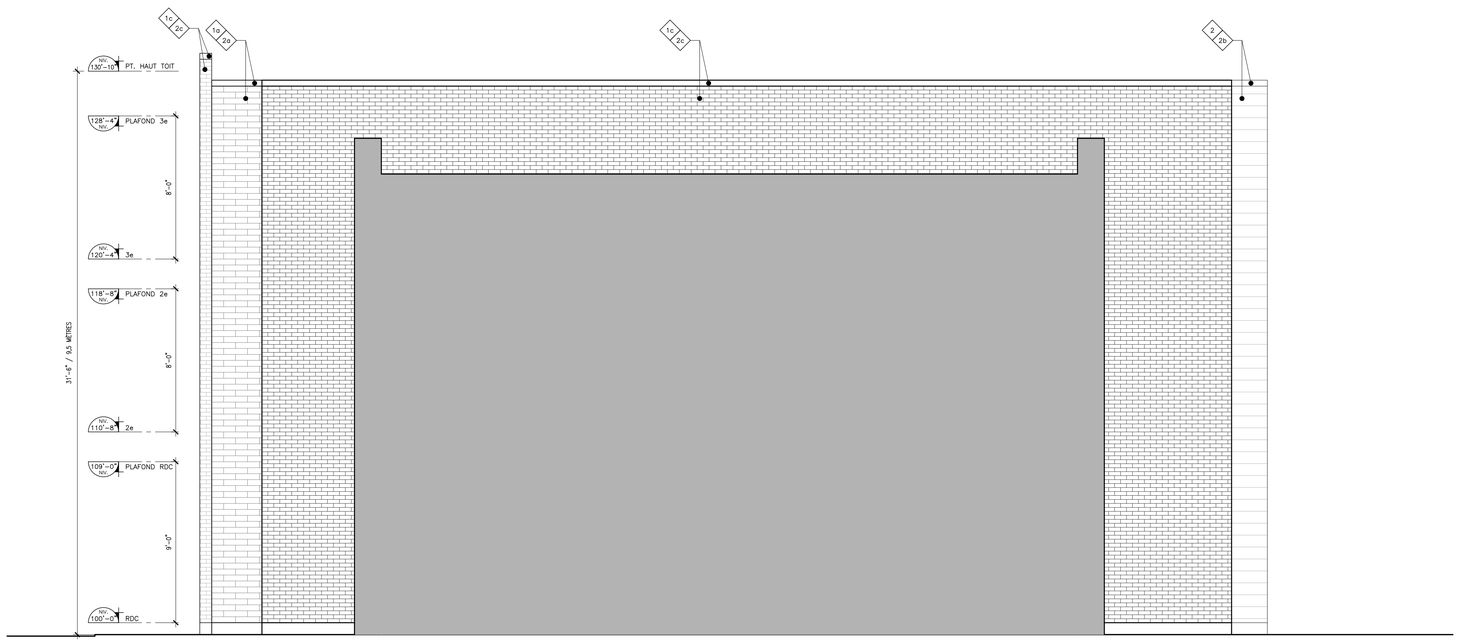

2 ÉLÉVATION DROITE
a201 1/4"=1'-0"

1 ÉLÉVATION ARRIÈRE
a201 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE/BÉTON

BLOCS ARCHITECTURAUX
1a — MANUFACTURIER: TECHO–BLOC
MODÈLE: BLOC ARCHITECTURAL
FORMAT: 4 X 16
COULEUR: NICKEL STANDARD
FINI: STRIÉ
SI * = POSE ALIGNÉE

BLOCS ARCHITECTURAUX
1b — MANUFACTURIER: TECHO–BLOC
MODÈLE: BLOC ARCHITECTURAL
FORMAT: 4 X 16
COULEUR: NOIR ONYX
FINI: STRIÉ
SI * = POSE ALIGNÉE

PAREMENT DE MAÇONNERIE/BRIQUE
1c — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: À VENIR
FORMAT: À VENIR
COULEUR: ~~GRIS MOYEN~~ The Bowerston Shale Company
FINI: À VENIR
Burgundy blend

LINTEAU/BÉTON
1d — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: À VENIR
FORMAT: VOIR ÉLÉVATIONS
COULEUR: BÉTON/GRIS

ALLÈGE/BÉTON
1e — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: À VENIR
FORMAT: VOIR ÉLÉVATIONS
COULEUR: BÉTON/GRIS

REVÊTEMENT MÉTALLIQUE

DÉCLIN D'ALUMINIUM
2 — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: HORIZONTAL
FORMAT: 8"
COULEUR: GRIS
FINI: UNI

SOLIN MÉTALLIQUE
2a — MANUFACTURIER: VICWEST
MODÈLE: CALIBRE 24
FORMAT: N/A
COULEUR: TEL QUE PAREMENT 1a

SOLIN MÉTALLIQUE
2b — MANUFACTURIER: VICWEST
MODÈLE: CALIBRE 24
FORMAT: N/A
COULEUR: TEL QUE PAREMENT 2

SOLIN MÉTALLIQUE
2c — MANUFACTURIER: VICWEST
MODÈLE: CALIBRE 24
FORMAT: N/A
COULEUR: TEL QUE PAREMENT 1c

ALUMINIUM – MOULURE
2e — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: SUR MESURE
COULEUR: NOIR

ACIER GALVANISÉ – MARQUISE D'ENTRÉE
2f — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: SUR MESURE

ACIER – CLÔTURE AJOURÉE
2g — MANUFACTURIER: OMEGA
MODÈLE: ÉLITE DOUBLE TIGE
EMBOUTS: CARRÉ
POTEAUX: 3"x3", AVEC ATTACHES UNIVERSELLES
HAUTEUR: 6'–0"
COULEUR: NOIR

REVÊTEMENT MÉTALLIQUE & BOIS – SUR MESURE

ACIER & BOIS – CLÔTURE OPAQUE & PORTE INTÉGRÉE
2f — MODÈLE: SUR MESURE
CADRES ET POTEAUX EN ACIER: 3"
COULEUR: NOIR
AVEC INSERTION DE PLANCHES DE CÈDRE
HAUTEUR: 6'–0"

PORTES & FENÊTRES

MUR–RIDEAU – CADRAGE
3a — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: À VENIR
FORMAT: À VENIR
COULEUR: NOIR

PORTES & FENÊTRES
3b — MANUFACTURIER: À VENIR
MODÈLE: HYBRIDE (ALU. & PVC)
FORMAT: À VENIR
COULEUR: NOIR

PEINTURE

SUR PORTE D'ACIER
4a — MANUFACTURIER: SICO
COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT 1c

VERRE

GARDE–CORPS
5a — MANUFACTURIER: À VENIR
COULEUR: VERRE TREMPÉ BLANC GIVRÉ

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXECUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE – CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:
Structure
MA-TH SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:
LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:
ÉLÉVATIONS

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : 1/4"= 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau:
Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :
a201

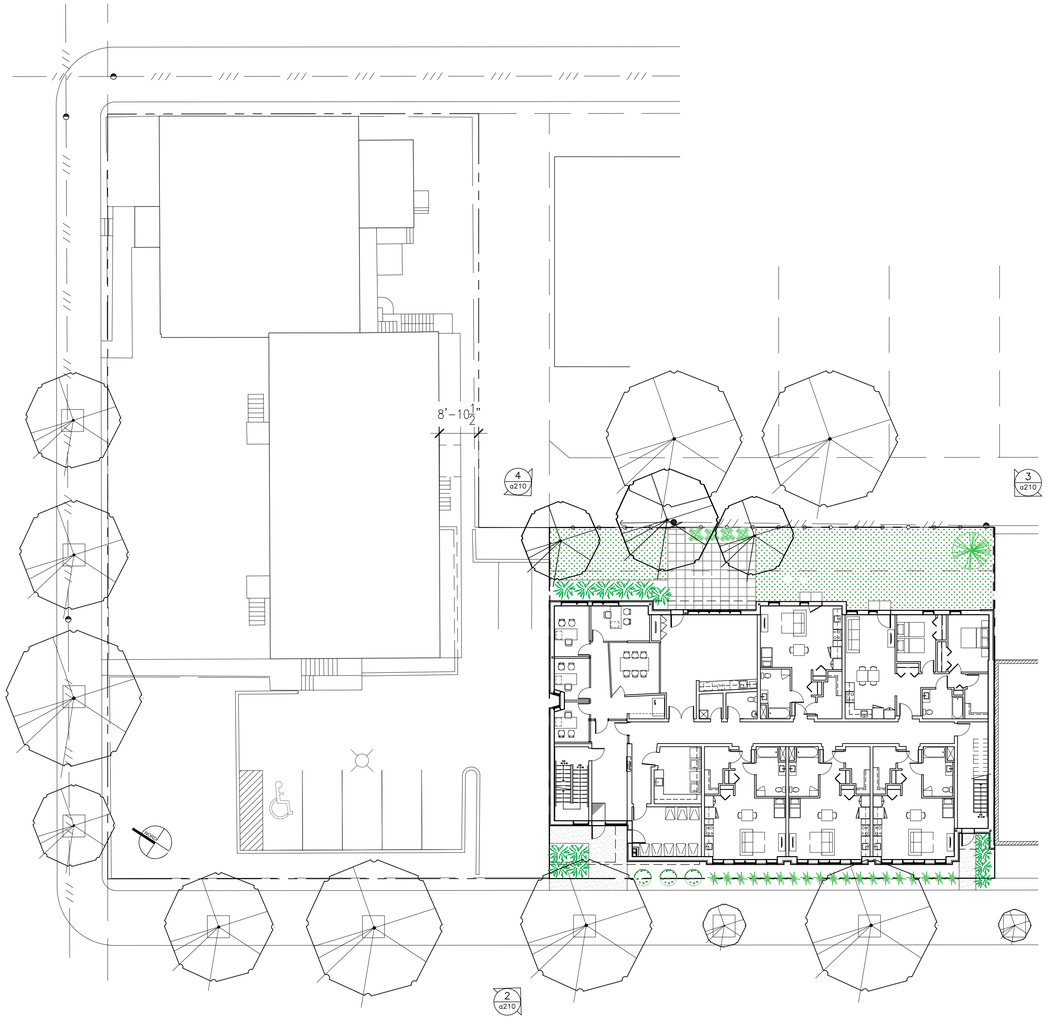

1 a210 RENDU DE LA FAÇADE SUR L'AVENUE D'ORLÉANS

2 a210 RENDU DE LA FAÇADE SUR L'AVENUE D'ORLÉANS

4 a210 RENDU DE LA FAÇADE ARRIÈRE
la clôture n'est pas illustrée

3 a210 RENDU DE LA FAÇADE ARRIÈRE
la clôture n'est pas illustrée

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:
Structure
MA-TH
SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:
LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:
PERSPECTIVE &
RENDUS COULEUR

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : aucune	no. projet : 618-18
sceau	no. feuille :

Ordre des architectes du Québec
A 4051
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

a210

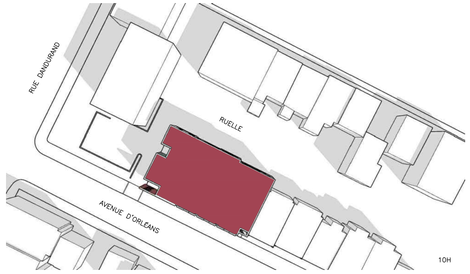

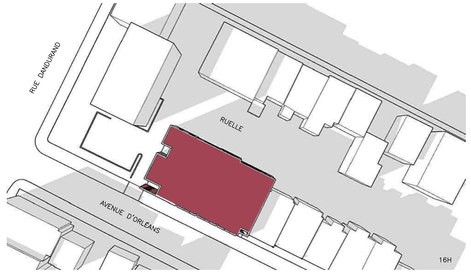

1 a220 ENSOLEILLEMENT AU 21 MARS

La plus grande ombre portée est à 16h et touche en totalité la ruelle.

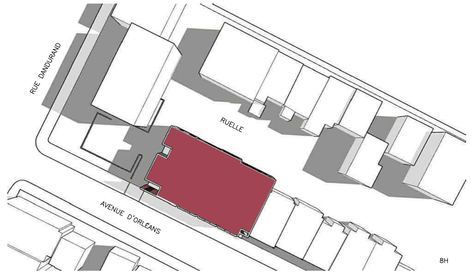

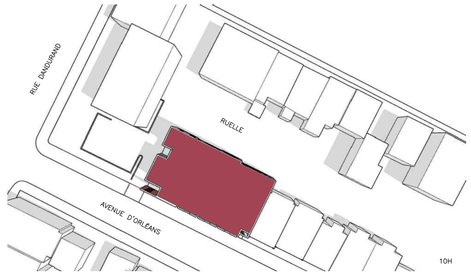

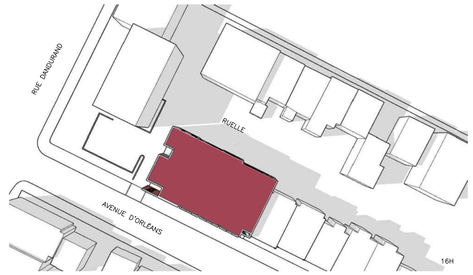

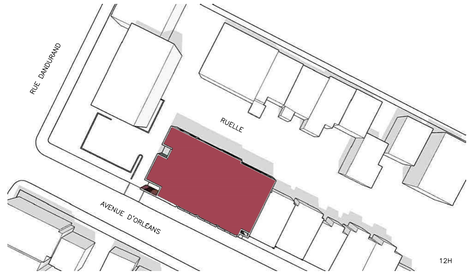

2 a220 ENSOLEILLEMENT AU 21 JUIN

La plus grande ombre portée est à 18h et touche en totalité la ruelle et la façade des bâtiments arrière. Par contre c'est en fin de journée, l'impact est donc moindre.

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉE(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:

Structure:
MA-TH SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
21 MARS & 21 JUIN

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : aucune	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a220

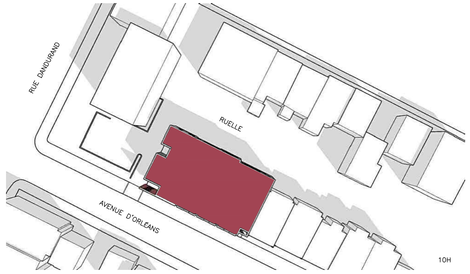

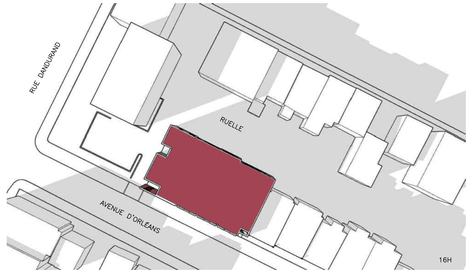

1 a221 ENSOLEILLEMENT AU 21 SEPTEMBRE

La plus grande ombre portée est à 16h & 18h et touche en totalité la ruelle et la façade des bâtiments arrière. Par contre ça débute en fin d'après-midi, laissant la majeure partie de la journée sans ombre portée sur le voisinage.

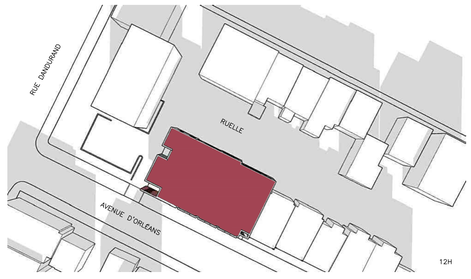

2 a221 ENSOLEILLEMENT AU 21 DÉCEMBRE

Comme le soleil est plus bas en hiver, c'est à cette période que l'ombre portée est la plus importante. La période qui affecte le + les bâtiments voisins est le matin de 8h à 12h. Par contre les façades limitrophes ne sont jamais totalement dans l'ombre.

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉE(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc, J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
21 SEPTEMBRE & 21 DÉCEMBRE

date : 2019-11-05	dess. par : N.R.
échelle : aucune	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a221

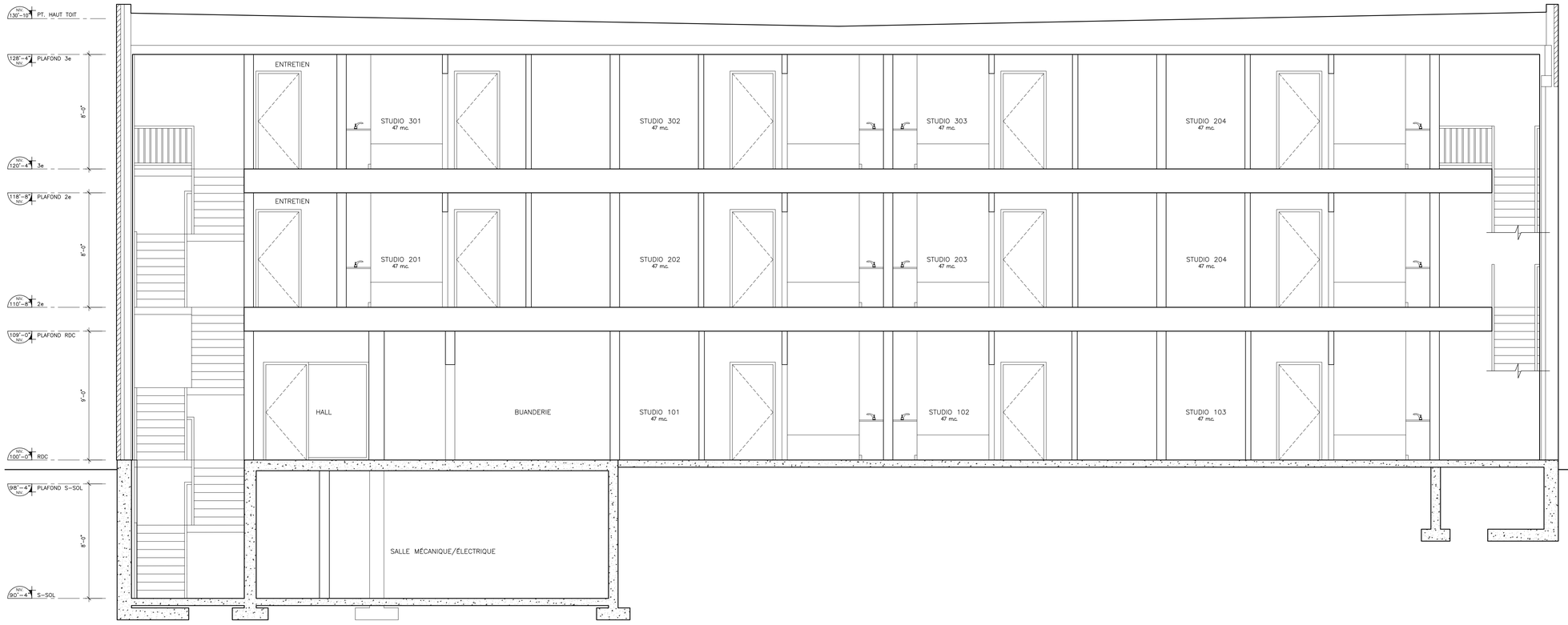

1 a300 COUPE LONGITUDINALE
1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

COUPE LONGITUDINALE

date : 2019-11-05	dess. par : NLM
échelle : 1/4"= 1'-0"	no. projet : 618-18
sceau : Ordre des architectes du Québec — A 4251 — ÉRIC LEBLANC — ARCHITECTE	no. feuille : a300

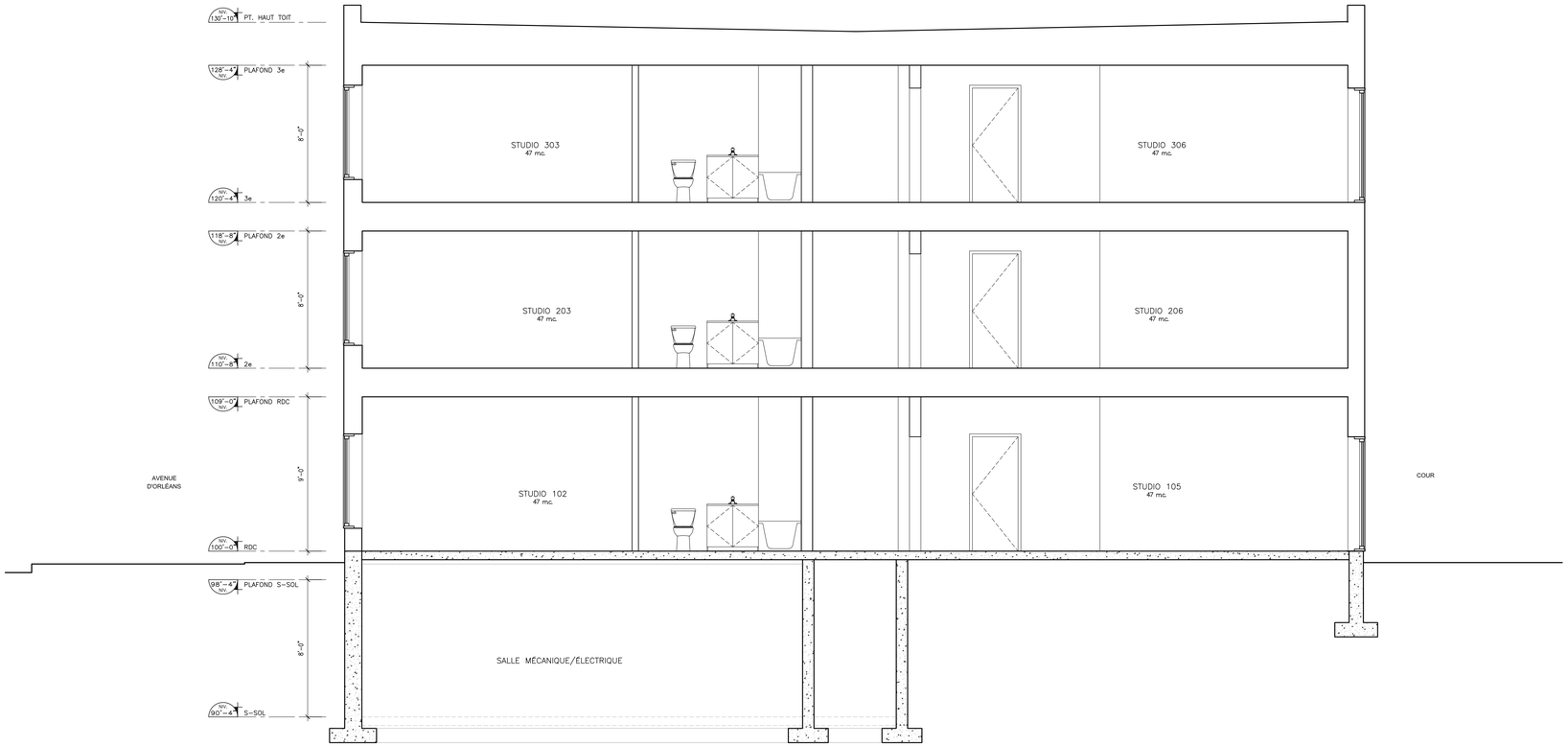

1 / a301 COUPE TRANSVERSALE
1/4"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB ET TOUT AUTRE CODE EN VIGUEUR.
2. LA LECTURE DES PLANS DOIT SE FAIRE À PARTIR DES DIMENSIONS INDIQUÉES. LES INTERPRÉTATIONS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE NE SONT PAS PERMISES.
3. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES PARTIES OCCUPÉES PAR LES USAGERS DU BÂTIMENT EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BRUITS. IL DEVRA MAINTENIR UNE ÉTANCHÉITÉ CONSTANTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXISTANT. FAIRE NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX.
4. FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES DIFFÉRENTS OUVRAGES MÉTALLIQUES, D'ÉBÉNISTERIE ET AUTRES TRAVAUX TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ET DEVIS. NE COMMENCER LES TRAVAUX DE FABRICATION QU'APRÈS AVOIR REÇU L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE — CHARGÉ(E) DE PROJET.
5. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION D'ASSEMBLAGE ET/OU D'APPLICATION DES PRODUITS ET DES FINIS AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES PRODUITS.
6. DANS LE CAS OÙ LA COULEUR ET/OU LE FINI D'UN MATÉRIAU N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS LE PLAN, IL SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
7. DROITS D'AUTEURS
   L'ARCHITECTE CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEURS RELATIFS AUX PLANS ET AUX AUTRES DOCUMENTS DU PRÉSENT CONTRAT. AUCUNE PARTIE DE CES DESSINS NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE.

no.	date	révision	page émise	par
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4	20-04-07	ARTICLE 89,4	X	N.R.
3	20-01-24	PPCMOI REV.-1	X	N.R.
2	19-12-13	PPCMOI	X	N.R.
1	19-11-08	DÉPÔT 2	X	N.R.

ARCHITECTURE casa
info@casaarchitecture.ca • www.architecturecasa.ca
450.922.1881 1622 rue Principale, Ste-Julie, Qc. J3E 1W7

consultants:

Structure
MA-TH
SOLUTION D'INGÉNIERIE
MA-TH
4358, Rue de Bellechasse,
Montréal, Qc

Mécanique
GROUPE CÉMEC
EXPERTS-CONSEILS
GROUPE CÉMEC
334, Rue Joseph-Carrier #102,
Vaudreuil-Dorion

projet:

LA MAISON GRISE 2

Avenue d'Orléans, Montréal, Qc

titre dessin:

COUPE TRANSVERSALE

date : 2019-11-05	dess. par : NLM
échelle : 1/4"= 1'-0"	no. projet : 618-18

sceau

Ordre des architectes du Québec
A 4251
ÉRIC LEBLANC
ARCHITECTE

no. feuille :

a301

Système de gestion des décisions des instances
NOTE ADDITIONNELLE au sommaire décisionnel

Dossier # : 1202614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

Extrait du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2020

Lot_6357698___Extrait_PV_CCU.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-9985
Télécop. :

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Montréal, le 14 avril 2020, 8 h 30

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue sur l'application Meet de Google.

5.2 Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le **lot 6 357 698** (Dossier 1202614003 – District du Vieux-Rosemont).

*** Ce projet se trouve au coin sud-est de l'intersection de la rue Dandurand et de l'avenue d'Orléans ***

Présentation : Monsieur David Grondin, conseiller en aménagement.

Sur proposition de madame Amélie Melaven, appuyée par madame Anik Fortin, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'**approuver** la demande précitée sous réserve des conditions suivantes:

1. Un plan d'aménagement paysager, y compris un plan de protection des arbres publics doit être fourni. Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement prévu au premier alinéa doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

2. Le projet sera soumis à une révision architecturale par le CCU. En plus des critères prévus au titre VIII de ce règlement, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

   - Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des trottoirs;

   - Le projet doit prévoir une transition harmonieuse avec le voisinage immédiat sur l'avenue d'Orléans;

   - Le traitement du mur latéral gauche doit faire l'objet d'un soin particulier, compte tenu de l'intérêt patrimonial de l'immeuble voisin donnant sur la rue Dandurand.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1202614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint

FICHIERS JOINTS

Règlement art 89-4 - GDD-1202614003_.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélissandre ASSELIN-BLAIN
avocate
Tél : 514-872-6503

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-20

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SUR LE LOT 6 357 698 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec, tel que délimité à l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE II
AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 40, 62, 121 et 413.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS

3. Seul l'usage « résidence collective » de la catégorie d'usages E.5 (2) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279) est autorisé.

4. Le nombre maximum de logements dans la résidence collective est de 25.

5. Le nombre maximal d'étages est de 3.

6. La hauteur maximale du bâtiment est de 10 mètres.

7. Le taux d'implantation maximal est de 72 %.

8. Le taux de verdissement minimal est de 20 %.

9. Un plan d'aménagement des espaces extérieurs et un plan de protection des arbres publics doivent accompagner toute demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement des espaces extérieurs doivent être maintenus en bon état.

CHAPITRE V
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

10. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (01-279).

11. En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (01-279), les objectifs et critères d'évaluation suivants s'appliquent :

Objectifs
1° Assurer la pérennité des aménagements paysagers;

2° Favoriser une intégration harmonieuse du bâtiment avec le cadre bâti résidentiel existant tout en tenant compte de la valeur patrimoniale de l'ensemble institutionnel donnant sur la rue Dandurand.

Critères
1° Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des trottoirs;

2° Le projet doit assurer une transition harmonieuse avec les immeubles adjacents sur l'avenue d'Orléans;

2. Le traitement du mur latéral gauche doit faire l'objet d'un soin particulier quant à sa qualité architecturale, compte tenu de l'intérêt patrimonial de l'immeuble voisin donnant sur la rue Dandurand.

CHAPITRE VI
DÉLAIS DE RÉALISATION

12. Les travaux de démolition et de construction visés par le présent règlement doivent être complétés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement devient nulle et sans effet.

13. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

CHAPITRE VII
DISPOSITION PÉNALE

14. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 679 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279).

……

ANNEXE A - Plan du lot 6 357 698 du cadastre du Québec

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans ____ le XXXXXX.

GDD : 1202614003

ANNEXE A

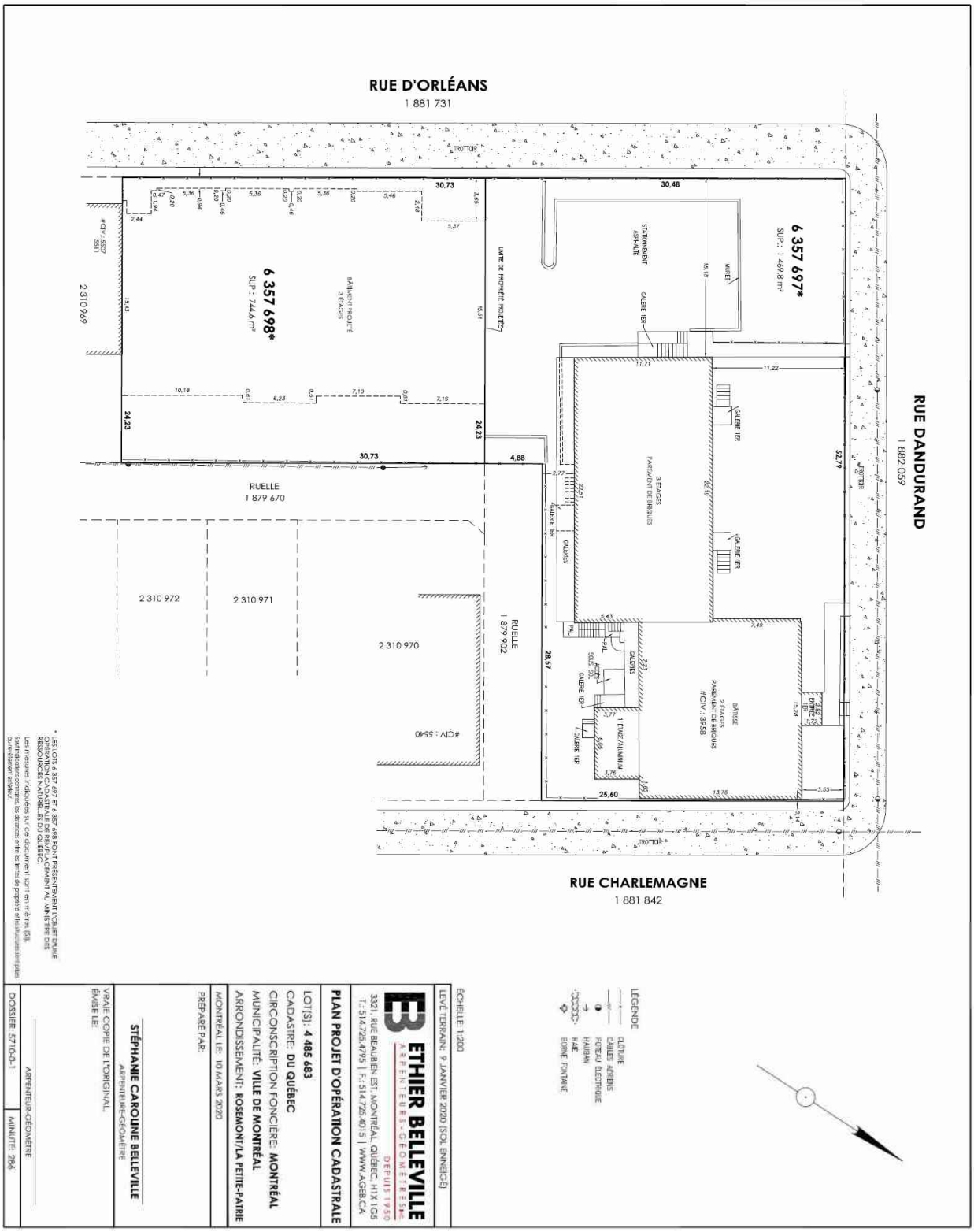
RUE D'ORLÉANS
1 881 731
RUE DANDURAND
1 882 059
RUE CHARLEMAGNE
1 881 842
RUELLE
1 879 670
RUELLE
1 879 902
6 357 697*
SUP.: 1 469.8 m²
6 357 698*
SUP.: 744.6 m²
2 310 969
2 310 972
2 310 971
2 310 970
#CIV.: 5507
#CIV.: 5540
TROTTOIR
STATIONNEMENT ASPHALTE
MOTEL
GALERIE 1ER
LIMITE DE PROPRIÉTÉ PROJETÉE
BÂTIMENT PROJETÉ 3 ÉTAGES
3 ÉTAGES PARKMONT DE BROSSES
GALERIES
BÂTISSE 2 ÉTAGES PARKMONT DE BROSSES #CIV.: 3958
1 ÉTAGE / ALUMINIUM
ENTRÉE
ACCÈS SOUS-SOL
30,73
30,48
24,23
4,88
52,79
28,57
25,60
LÉGENDE
CLÔTURE
CÂBLES AÉRIENS
POTEAU ÉLECTRIQUE
HAUBAN
HAIE
BORNE FONTAINE
ÉCHELLE: 1:200
LEVÉ TERRAIN: 9 JANVIER 2020 (SOL ENNEIGÉ)
ETHIER BELLEVILLE
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DEPUIS 1920
3321, RUE BEAUBIEN EST, MONTRÉAL, QUÉBEC, H1X 1G5
T.: 514.725.4795 | F.: 514.725.4015 | WWW.AGEB.CA
PLAN PROJET D'OPÉRATION CADASTRALE
LOT(S): 4 485 683
CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: ROSEMONT/LA PETITE-PATRIE
MONTRÉAL LE: 10 MARS 2020
PRÉPARÉ PAR:
STÉPHANIE CAROLINE BELLEVILLE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
ÉMISE LE:
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
DOSSIER: 57-043-1
MINUTE: 7866
* LES LOTS 4 357 497 ET 4 357 498 PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE OPÉRATION CADASTRALE DE REMPLACEMENT AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC.
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (m).
Sauf indications contraires, les distances entre les limites de propriété et les structures mentionnées ou représentées sont à

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208021005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Il est recommandé :
- d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-25 09:39

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208021005**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. À cette occasion, le gouvernement s'engageait à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.
En 2017, la Ville a adopté sa nouvelle Politique de développement culturel *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité.* En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture.*

L'Entente 2018-2021 a été négociée à partir des points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir la créativité numérique et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

La nouvelle programmation de l'Entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération / sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
3. Le numérique
4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale.

L'Entente 2018-2021 se déploie en fonction de l'année financière du gouvernement du Québec, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021.

La présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires (BF seulement) à la réalisation des projets de compétence d'agglomération convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0416 - 19 septembre 2019 - Approuver un projet d'avenant de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, majorant le montant total de l'Entente de 153 140 000 $ à 154 860 000 $, soit une augmentation de 1 720 000 $. Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine
CG18 0625 - 22 novembre 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 »

CG18 0430 – 23 août 2018 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG18 0134 – 22 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

CG17 0032 – 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 6 918 000 $ afin de financer la réalisation des projets (BF seulement) de compétence d'agglomération convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.
Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser des projets afin de:

1. Mettre en valeur le site patrimonial de Montréal par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur de biens patrimoniaux et archéologiques.
2. Mettre en valeur les sites patrimoniaux de l'agglomération de Montréal par la restauration et des interventions ponctuelles de biens et de sites classés sur l'île de Montréal.
3. Mettre en valeur et de protéger des biens patrimoniaux et les sites naturels patrimoniaux par l'amélioration de leur aménagement.
4. Mettre en valeur le tourisme culturel.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Entente sur le développement culturel concerne les services suivants :
Axe 1 – Le patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Axe 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne : Service de la culture
Axe 3 – Le numérique : Service de la culture
Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel : Service de la culture

Le présent règlement d'emprunt vise à financer les dépenses (en BF seulement) des axes 1 et 2.

Il est à noter que selon l'Entente établie avec le MCC, la Ville avance les fonds pour la réalisation des projets et le MCC rembourse la Ville sur présentation de réclamations.

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 prévues au budget des différents services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :
- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires (BF seulement) à la réalisation des projets de compétence d'agglomération convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce règlement d'emprunt est nécessaire puisque plusieurs dépenses sont maintenues à court terme, malgré la COVID-19, car des alternatives de déploiement sont possibles pour certains projets.
Ce règlement sera aussi pertinent pour financer la réalisation des projets prévus, qui pourront être organisés et réalisés dans leur ensemble, lorsque les mesures prises par le Gouvernement seront levées.

Enfin, dans la situation de crise actuelle, certains montants de l'EDCM permettront de contribuer à la relance du milieu culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation au Conseil d'agglomération : juin 2020
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'agglomération : août 2020
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMH - échéance visée : octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIER
Conseillère en planification par intérim

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-12

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2020-05-22

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)
Calcul pour les règlements d'emprunt 2020-2021

		2020-2021					Règlements d'emprunt - VILLE	
		MCC		Ville				
		Transfert	Dette	BF	PTI	Total MCC + Ville Transfert & BF	AGGLO	CORPO
AXE 1 - Le patrimoine								
1.1	**Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal**							
1.1.1	Subventions	287 433	837 677	1 125 110	-	2 250 220	2 250 220	
1.1.2	Projets	-	3 190 456	-	3 190 456	-	-	
1.1.3	Archéologie	90 722	-	90 722	-	181 444	181 444	
1.1.4	Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	-	36 845	-	73 691	73 691	-
	Sous-total	415 000	4 028 133	1 252 677	3 190 456	2 505 355	2 505 355	-
1.2	**Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay**							
1.2.1	Projets	-	2 438 533	-	2 438 533	-	-	
1.2.2	Recherche et diffusion du patrimoine	-	33 333	-	33 333	-	-	
	Sous-total	-	2 471 867	-	2 471 867	-	-	-
Total AXE 1 - Le patrimoine		**415 000**	**6 500 000**	**1 252 677**	**5 662 323**	**2 505 355**	**2 505 355**	**-**
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne								
2.1	**Aménagement responsable des quartiers culturels**							
2.1.1	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	9 000 000	-	9 000 000	-	-	-
2.1.2	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	1 600 000	-	1 600 000	-	3 200 000	3 200 000	-
2.1.3	Équipements culturels et art public	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	350 000		350 000
2.1.4	Montréal, ville UNESCO de design	75 000		75 000		150 000		150 000
2.1.5	Tourisme culturel	70 000		70 000		140 000	140 000	
	Sous-total	1 920 000	10 350 000	1 920 000	10 350 000	3 840 000	3 340 000	500 000
2.2	**Expérience culturelle citoyenne**							
2.2.1	Développement des collections des bibliothèques	-	4 300 000	3 000 000	-	3 000 000		-
2.2.2	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 165 000		1 165 000		2 330 000		2 330 000
	Sous-total	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	5 330 000	-	2 330 000
2.3	**Inclusion et diversité**							
2.3.1	Programmes et projets	55 000		55 000		110 000		110 000
2.3.2	Mesure Inclusion	250 000		250 000		500 000		500 000
2.3.3	Valorisation de la langue française	-		-		-		-
2.3.4	Mesure Aînés					-		-
	Sous-total	305 000	-	305 000	-	610 000	-	610 000
Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle		**3 390 000**	**14 650 000**	**6 390 000**	**10 350 000**	**9 780 000**	**3 340 000**	**3 440 000**
AXE 3 - Le numérique								
3.1.1	**Le numérique**							
3.1.1	Programmes et projets	-	150 000	-	350 000	-		-
3.1.2	Développement des collections des bibliothèques	-	200 000	-	-	-		-
3.1.3	Mesure Créativité numérique	200 000	-	200 000	-	400 000		400 000
3.1.4	Plan culturel numérique du Québec	-	-	-	-	-		-
Total AXE 3 - Le numérique		**200 000**	**350 000**	**200 000**	**350 000**	**400 000**	**-**	**400 000**
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel								
4.1	**L'entrepreneuriat culturel**							
4.1.1	Programmes et projets	45 000	-	45 000	-	90 000		90 000
Total AXE 4 - L'entrepreuneuriat culturel		**45 000**	**-**	**45 000**	**-**	**90 000**	**-**	**90 000**
TOTAL ENTENTE		**4 050 000**	**21 500 000**	**7 887 677**	**16 362 323**	**12 775 355**	**5 845 355**	**3 930 000**
Entente 2018-2021 modifications et ajouts prévisionnels								
Modification 1 de l'entente 2018-2021 GDD 1197666001 CG19 0416								
2.3.4 Ainés								720 000
2.4 Autochtones								1 000 000
Modification 2 de l'entente 2018-2021 GDD à venir								
2.3.3 Valorisation de la langue française								800 000
Virement à venir au programme de subvention Patrimoine							1 071 898	(1 071 898)
Report des années antérieures							-	-
Total règlement emprunt 2018-2021							**6 917 253**	**5 378 102**

Mise en œuvre de l'entente cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208021005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1208021005 - Entente développement culturel.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 918 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 6 918 000 $ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.

2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.

3. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

_____

GDD1208021005

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE 1

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

SECTION 1

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

1. Il s'agit de mettre en valeur le site patrimonial de Montréal par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur de biens patrimoniaux et archéologiques.

2. Il s'agit de mettre en valeur les sites patrimoniaux de l'agglomération de Montréal par la restauration et des interventions ponctuelles de biens et de sites classés sur l'île de Montréal.

3. Il s'agit de mettre en valeur et de protéger des biens patrimoniaux et les sites naturels patrimoniaux par l'amélioration de leur aménagement.

4. Il s'agit de mettre en valeur le tourisme culturel.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles l à 4 s'élève à la somme de 6 918 000 $ pour l'Entente 2018-2021.

TOTAL : 6 918 000 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208021005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets de compétence d'agglomération d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208021005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1207383001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $, afin de financer la phase 2 de la mise à niveau de la station de pompage McTavish: les travaux de construction ainsi que les services professionnels en ingénierie et en architecture»

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $ afin de financer la phase 2 de la mise à niveau de la station de pompage McTavish: les travaux de construction ainsi que les services professionnels en ingénierie et en architecture. ;

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-24 11:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207383001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $, afin de financer la phase 2 de la mise à niveau de la station de pompage McTavish: les travaux de construction ainsi que les services professionnels en ingénierie et en architecture»

CONTENU

CONTEXTE

La station de pompage McTavish a été construite entre 1928-1930. Elle nécessite une mise à niveau complète des équipements de pompage, des conduites d'aspiration et de refoulement, des équipements électriques et de mécanique du bâtiment. Plusieurs de ces équipements ont atteint la fin de leur durée de vie utile et en cas de bris, les pièces de rechange ne sont plus en vente sur le marché. Il est aujourd'hui requis de mettre à niveau et de faire la réfection de cette station de pompage pour assurer la fiabilité de l'alimentation en eau potable de plus de 1 250 000 citoyens.
Le projet de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish consiste à remplacer tous les équipements de mécanique de procédé en fin de vie utile liés à la distribution de l'eau, ainsi que les équipements connexes. Il requiert principalement des services d'ingénierie dans les disciplines: civile, structure, électrique, mécanique, automatisation et contrôle, ainsi que des services d'architecture.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTaivsh se divise en deux phases. La phase 1 : les travaux prérequis et la phase 2 les travaux principaux. À ce jour, les études pour les deux phases sont terminées, les plans et devis pour la phase 1 sont terminés et l'octroi de la phase 1 a été accordé début 2020.

Pour la suite, de nouveaux crédits sont requis pour commencer les plans et devis de la phase 2, puis sa réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0621 – 22 novembre 2018 – Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.
CG16 0586 – 27 octobre 2016 – Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish.

DESCRIPTION

Le présent règlement d'emprunt vise deux objectifs, soit:
1) obtenir des crédits pour les services professionnels requis pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de la phase 2;
2) obtenir des crédits requis à l'octroi du contrat de construction de la phase 2.

Les crédits requis pour ce règlement d'emprunt sont de 250 800 000 $. Les principales attributions seront :
1) les services professionnels en architecture et en ingénierie :

· l'ingénierie détaillée pour la confection des plans et devis pour la phase 2;
· la surveillance des travaux de la phase 2;
· la préparation des plans finaux;
· tous autres mandats complémentaires et additionnels requis pour exécuter une mise à niveau complète et rigoureuse de la station McTavish.

2) les travaux de la phase 2, exécutée en deux temps : l'aile Est en premier et l'aile Ouest par la suite, comprennent sans s'y limiter:

· Arrêter les pompes de l'aile concernée;
· Démanteler des équipements existants;
· Réhabilitation sismique du bâtiment;
· Modification et ajout en structure;
· Construction de la nouvelle conduite d'alimentation des pompes (nourrice);
· Construction d'une alimentation électrique temporaire;
· Aménager deux nouvelles lignes d'alimentation 25 kV;
· Remplacement des salles électriques de puissance;
· Installer les nouvelles pompes dans leur nouvelle configuration;
· Remplacer et installer les équipements de procédé, de ventilation et d'éclairage;
· Mise à niveau du system CVAC;
· Remplacer et réaménager toutes les conduites de distribution;
· Gestion de la mobilité;
· Réaménagement – Réfection de l'avenue du Docteur-Penfield:
· Tout autres travaux requis pour exécuter une mise à niveau complète et rigoureuse de la station McTavish.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable doit réaliser ce projet afin d'assurer la fiabilité de ses équipements de distribution d'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.
L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les services professionnels nécessaires pour la préparation et la réalisation de la phase 2 ainsi

que l'octroi du contrat de travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish.

Un dossier d'approbation de projet a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergures (CCGPE) le 15 novembre 2019, au Comité de coordination des projets d'envergures (CCPE) le 14 décembre 2019 et au Comité exécutif (CE) le 22 janvier 2020. Le CE mandate la direction de l'eau potable de débuter la phase d'exécution du projet de la phase 2 de la mise à niveau de la station de pompage McTavish, en autorisant de procéder à l'étape des plans et devis (conception). Une demande subséquente d'autorisation doit être présentée avant le lancement de l'appel d'offres de travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au Programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FIMEAU ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subvention, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doivent pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection des réservoirs ainsi que la rénovation et la construction de conduites visent à assurer la distribution fiable d'une eau potable de qualité en quantité suffisante pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal et en maintenir la pérennité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de préparer les plans et devis, la surveillance et la gestion du projet requis pour effectuer les travaux de la phase 2 nécessaires à la fiabilité des équipements de la station de pompage McTavish.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.
Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Juin 2020
Adoption : Août 2020
Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Christophe DAME
Chef de section bureau projets 2

Tél : 514 872 4638
Télécop. : 514 872 2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-18

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872 2898

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice du service de l'eau
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-05-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1207383001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $, afin de financer la phase 2 de la mise à niveau de la station de pompage McTavish: les travaux de construction ainsi que les services professionnels en ingénierie et en architecture»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1207383001 - Station de pompage McTavish.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-21

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 250 800 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET DE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE McTAVISH

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

2. Un emprunt de 250 800 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;

2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD 1207383001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207383001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 $, afin de financer la phase 2 de la mise à niveau de la station de pompage McTavish: les travaux de construction ainsi que les services professionnels en ingénierie et en architecture»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Règlement emprunt GDD1207383001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget

Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Louise B LAMARCHE
Professionnelle domaine d'expertise -Chef d équipe
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 50.01

2020/08/27
17:00

(2)

Dossier # : 1208480005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er juin 2020.

Il est recommandé :
1. d'approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er juin 2020;

2. que toutes modifications ultérieures aux modalités dudit contrat se feront en vertu de l'article 8.1 du règlement 13-01.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-13 13:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208480005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er juin 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du taxi de Montréal (le «BTM») est une société paramunicipale de la Ville de Montréal, dont la création remonte au 28 novembre 2012. Le BTM a pris, le 1er janvier 2014, la relève du Bureau du taxi et du remorquage - SPVM, qui était alors une unité administrative de la Ville.
Les lettres patentes confèrent au BTM le pouvoir de développer l'industrie du transport par taxi et par limousine à Montréal, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs. Elles prévoient que le BTM peut exercer, à la demande de la Ville, toute compétence que celle-ci lui délègue parmi celles découlant de l'exercice de ses compétences en vertu de sa charte en matière de remorquage ou en vertu de la Loi concernant les services de transport par taxi.

Les lettres patentes prévoient également que le directeur général du BTM est nommé par le conseil d'agglomération sur recommandation du conseil d'administration du BTM.

Une entente régissant le partage des responsabilités entre la Ville et le BTM et les modalités administratives de leurs interventions respectives a été négociée (l'«Entente cadre») entre les parties. L'Entente cadre, qui a été soumise au conseil d'agglomération de la Ville à son assemblée du 26 septembre 2013 a été approuvée par le conseil d'administration du BTM à son assemblée du 5 septembre 2013 (résolution 13-026).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0389 - 21 juin 2018 - Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances.
CG17 0289 - 15 juin 2017 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009).

CG17 0062 - 24 février 2017 - Approuver la nomination de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er février 2017.

CG16 0721 - 22 décembre 2016 - Approbation de l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal; approbation de la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018; autorisation d'une contribution financière de 3 917 600$ pour l'année 2017.

CG16 0649 - 24 novembre 2016 - Approbation de la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal.

CG13 0407 - 26 septembre 2013 - Adoption de l'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014 afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat et autoriser une contribution de 3 430 469 $ pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Les lettres patentes stipule à l'article 5 que le directeur général est nommé par la Ville sur recommandation du conseil d'administration (le «CA»).
Le 21 juin 2018, le conseil d'agglomération (CG18 0389) a entériné le contrat de travail à durée indéterminée d'André Poisson avec un horaire de travail à 60%.
Le règlement général régissant la conduite des affaires du Bureau du taxi de Montréal (Règlement 13-01) stipule à l'article 8.1 que « le directeur général est nommé par la Ville, sur recommandation du conseil d'administration. Le conseil d'administration fixe les modalités et les conditions d'embauche du directeur général ».

Normalement une telle modification aurait nécessité uniquement une résolution du CA du BTM. Toutefois, lors de l'approbation en 2018 par le conseil d'agglomération, la recommandation et le sommaire spécifiaient un horaire à 60%. Il est donc nécessaire que le conseil d'agglomération autorise la modification au contrat de M. Poisson.

La présente modification du contrat de travail d'André Poisson, Directeur général du Bureau du taxi, a pour objet de ramener son horaire de travail à 100 % et qu'il soit rémunéré en conséquence, avec avantages sociaux, rétroactivement au 1er juin 2020. Il est donc recommandé d'approuver la recommandation du CA du BTM, adoptée lors de son assemblée du 13 août 2020 (résolution 20-022 en pièce jointe), et de modifier le contrat de M. André Poisson.

Toutes modifications ultérieures aux modalités dudit contrat se feront en vertu de l'article 8.1 du règlement 13-01.

JUSTIFICATION

Cette modification est motivée par l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant le transport rémunéré de personnes par automobile en octobre 2020 et l'évolution du BTM en lien avec ce contexte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification au contrat de travail de M. Poisson est financé à même les surplus du BTM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification est nécessaire pour permettre à M. Poisson d'accompagner le BTM, en sa qualité de directeur général, dans le contexte du nouveau règlement concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le comité exécutif : le 19 août 2020
Le conseil municipal : le 24 août 2020
Le conseil d'agglomération : le 27 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PAWLAS
Conseillère en aménagement

Tél : 5142802918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-14

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-08-13

BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration	
Assemblée spéciale du jeudi 13 août 2020	Résolution : no 20-022

Il est résolu :

De recommander que les conditions de travail de M. André Poisson, Directeur général, soient revues de façon à modifier :

1) la clause 3.1 de son contrat pour qu'il revienne à temps plein sur un horaire de travail à 100%;

2) la clause 3.2 afin qu'il soit rémunéré en conséquence avec avantages sociaux, et ce rétroactif au 01 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

[pt.20.1.2]

Sophie Mauzerolle
Présidente de l'assemblée

Anne Thibault
Secrétaire de l'assemblée

Montréal, le 13 août 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208320002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Reconduction du mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans.

Il est recommandé :
de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans, à compter du 28 septembre 2020.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-07-22 14:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208320002**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Reconduction du mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) gère et développe un parc de logements sociaux et abordables pour les personnes et familles à revenu faible et modéré. Il a été créé par lettres patentes émises le 8 mai 2001, à la requête de la Société d'habitation du Québec (SHQ), au nom de la Ville de Montréal. La mission de l'OMHM est d'améliorer les conditions de vie de ses locataires en offrant des logements et des services de qualité tout en favorisant leur participation citoyenne.

40 000 personnes résident dans les quelques 23 000 logements du parc immobilier HLM et de logements abordables de l'OMHM et environ 15 000 autres dans des logements appartenant à des propriétaires privés ou sans but lucratif, sous convention avec l'OMHM, dans le cadre du programme de supplément au loyer.

Les lettres patentes de l'OMHM prévoient que le conseil d'administration est composé de neuf (9) membres :

- Cinq (5) sont nommés par le conseil d'agglomération de Montréal;

- Deux (2) sont élus par l'ensemble des locataires de l'Office, conformément à la Loi sur la SHQ (L.R.Q., Chapitre S-8) et ses amendements;

- Deux (2) sont nommés par le ministre responsable de la SHQ, après consultation parmi les groupes socio-économiques les plus représentatifs du territoire de l'Office.

Les mandats ont une durée de trois (3) ans. Les statuts et règlements de l'OMHM prévoient que les membres restent en poste malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'au renouvellement de celui-ci ou jusqu'à leur remplacement. Les derniers renouvellements et nominations faites par le conseil d'agglomération de Montréal sont les suivantes :

· MM M'Baye Diagne et Hubert M. Makwanda, nommés pour 3 ans en avril 2019;
· Mme Sylvie Crispo et M. Christian Champagne, dont les mandats ont été renouvelés pour 3 ans en avril 2019;
· Mme Lise Guillemette, nommée pour 3 ans en septembre 2017

Afin d'assurer une continuité au conseil d'administration, il est proposé de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette qui assume actuellement le poste de secrétaire-trésorière en plus de participer au comité d'audit de l'OMHM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions récentes:
CG 19 0167 - 28 mars 2019 - Nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans et reconduction des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans
CG 17 0524 - 28 septembre 2017 - Nomination de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
CG 16 0284 - 21 avril 2016 - Reconduction des mandats de M. Robert Labelle et Mme Johanne Goulet à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et nomination de trois (3) nouveaux membres, soit Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop.

DESCRIPTION

Mme Guillemette compte à son actif 32 ans de service au sein de la fonction publique, dont cinq ans pendant lesquels elle a occupé le poste de vice-présidente de la SHQ. À ce titre, elle a administré tous les programmes d'habitation sociale et communautaire, incluant les programmes HLM et de supplément au loyer, et a œuvré aux relations avec les partenaires au sein du Fonds québécois d'habitation communautaire. Elle a également veillé à la planification budgétaire de la SHQ et à la reddition de comptes requise par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Mme Guillemette détient un baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité (B.A.A.), et a été membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) de 1981 à 2016, jusqu'à sa retraite. L'expérience professionnelle de Mme Guillemette apporte à l'OMHM une solide connaissance de la gouvernance du logement social, de même que des habilités spécifiques en matière de gestion en ce domaine.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du mandat de Mme Guillemette assure au CA de l'OMHM une expertise pointue en gestion de l'habitation et une connaissance étendue des politiques publiques et des mécanismes de reddition de comptes auprès des bailleurs gouvernementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun. Les membres du conseil reçoivent des allocations de présence pour les séances du conseil ou lorsqu'ils sont délégués à d'autres instances. Cette mesure a été approuvée par

le comité exécutif de la Ville de Montréal (résolution 88-05778). La politique actuelle à l'OMHM prévoit des allocations de 200$ par réunion, avec une limite de 5 000 $ par membre. Ces allocations ne s'appliquent pas aux membres du conseil qui sont fonctionnaires, employés de la Ville, conseillers municipaux ou employés de l'OMHM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de logements sociaux et abordables de l'OMHM contribue à maintenir à Montréal une offre résidentielle diversifiée, un élément clé d'un climat social inclusif et d'un développement urbain viable. Au plan immobilier, la gestion du parc immobilier de l'OMHM s'inscrit également dans une perspective de pérennisation d'un actif social important .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Continuité du fonctionnement du conseil d'administration de l'OMHM

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. La personne nommée sera avisée par lettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie RENAUD
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-0940
Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-09

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ALAIN
Chef de division
Tél : 514 872-3488
Approuvé le : 2020-07-22

Office municipal
d'habitation
de Montréal

415, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 202, Montréal (Québec) H2Z 1H8 www.omhm.qc.ca

Le 21 avril 2020

Madame Marianne Cloutier
Directrice du Service de l'habitation
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Renouvellement de mandat de madame Lise Guillemette

Chère madame,

Selon les lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Ville de Montréal nomme 5 des 9 membres de son conseil d'administration dont le mandat respectif est de 3 ans.

Le 28 septembre 2017, par sa résolution CG17 0524, le conseil d'agglomération nommait madame Lise Guillemette au conseil d'administration de l'OMHM pour un mandat de 3 ans, ceci à la suite de la résolution de recommandation du comité exécutif de la Ville de Montréal CE17 1626 du 13 septembre 2017.

Madame Guillemette, désignée secrétaire-trésorière du conseil d'administration de l'OMHM est aussi membre du comité d'audit de notre organisme.

Le mandat de madame Guillemette venant à terme en septembre prochain, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les démarches nécessaires en vue du renouvellement du mandat de cette dernière.

Nous joignons à la présente la résolution du conseil d'administration de l'OMHM appuyant le renouvellement du mandat de madame Guillemette.

Recevez, chère Madame, nos cordiales salutations.

La directrice générale,

Danielle Cécile

Danielle Cécile

/gm

p.j. : résolution 3904 du 16 avril 2020

Deux cent septième assemblée du Conseil d'administration de
l'Office municipal d'habitation de Montréal,
tenue le jeudi 16 avril 2020 à 13 h 30
au 415, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal

Résolution 3904

Appui au renouvellement de mandat d'administratrice

Il EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE PROPOSER au conseil municipal de la Ville de Montréal de renouveler le mandat de madame Lise Guillemette à titre de membre du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal, dont le mandat vient à échéance le 28 septembre 2020.

La directrice du Secrétariat général,

Ginette Michel, avocate

LISE GUILLEMETTE

PROFIL PROFESSIONNEL

A la retraite depuis mars dernier, j'ai à mon actif près de 40 années d'expérience sur le marché du travail dont 32 au sein de la Fonction publique québécoise et 8 dans un bureau de comptables. Les différents emplois que j'ai occupés m'ont permis d'œuvrer dans des domaines variés dont notamment la vérification, l'administration gouvernementale, la formation de la main-d'œuvre, la fiscalité, l'immigration ainsi que l'habitation sociale et communautaire. Tout au long de ma carrière, j'ai su utiliser mes compétences et mettre à profit mes connaissances et mon intégrité afin d'assurer notamment la qualité des services à la population tout en respectant les orientations fixées en matière d'efficacité et d'efficience.

COMPÉTENCES

- Capacité à faire preuve de leadership
- Orientée sur la performance
- Facilité à prendre des décisions difficiles avec doigté, célérité et courage
- Engagée à l'égard des services axés sur les citoyens

EXPÉRIENCE

Conseillère stratégique ***Juin 2015 à Mars 2017***
Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire
Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales

Responsabilités :

- *Réaliser une analyse comparative interprovinciale des exigences de reddition de comptes et des contrôles auxquels sont assujetties les municipalités.*
- *Jouer un rôle conseil auprès des directeurs généraux et du sous-ministre adjoint dans les dossiers stratégiques des infrastructures et des finances municipales.*
- *Coordonner au sein de la Direction générale des finances municipales les suivis relatifs au Rapport du Groupe de travail sur la simplification des redditions de comptes des municipalités au gouvernement (rapport Perrault).*
- *Effectuer le suivi du document de travail du Comité technique sur l'allègement réglementaire et la simplification des procédures de reddition de comptes pour les programmes relevant des ministères et organismes gouvernementaux.*
- *Élaborer des propositions relatives aux indicateurs de gestion municipaux et à la bonification du Profil financier des municipalités, les discuter avec les autorités et les organismes municipaux concernés.*
- *Superviser et coacher une gestionnaire par intérim à la Direction générale des infrastructures.*
- *Coordonner l'étude des crédits.*

Vice-présidente ***Octobre 2010 à Juin 2015***
Société d'habitation du Québec

Responsabilités :

- *Administrer tous les programmes d'habitation sociale et communautaire, incluant les logements au Nunavik, le programme de supplément au loyer et le programme allocation-logement.*

LISE GUILLEMETTE

- *Assurer la disponibilité de logements et de la pérennité du parc immobilier dont la Société est propriétaire.*
- *Ajuster les interventions afin d'accroître l'offre de logements abordables.*
- *Voir à l'application du Cadre de gestion des investissements pour le parc immobilier HLM.*
- *Planifier adéquatement le budget de la Société ainsi que les budgets et les priorités d'investissement (*en croissance de 103,1 millions de dollars en 2007 à 343,4 millions de dollars en 2015)
- *Mettre en valeur l'expertise technique et les meilleures pratiques.*
- *Contrôler la qualité de l'entretien préventif effectué.*
- *Effectuer la reddition de comptes requise par la SCHL et assurer le respect des différentes ententes conclues avec la Société.*
- *Gérer efficacement en complémentarité avec les partenaires et les mandataires ainsi qu'intensifier les collaborations interministérielles.*
- *Présenter au Conseil d'administration les dossiers stratégiques de la vice-présidence et du réseau des partenaires.*

Directrice générale de l'immigration ***Juillet 2009 à Octobre 2010***
Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles

Responsabilités :

- *Gérer les opérations de planification et de sélection de l'immigration économique (travailleurs qualifiés et gens d'affaires), familiale, humanitaire ainsi que temporaire.*
- *Assurer le respect de l'Entente Canada Québec relative à l'immigration et l'administration des aubains(1991).*
- *Effectuer la gestion des 7 Bureaux d'immigration Québec à l'étranger en sus des directions basées à Montréal.*

Directrice de la vérification interne ***Juillet 2008 à Juillet 2009***
Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles

Responsabilités :

- *Consolider la fonction vérification interne au sein du ministère.*
- *Revoir tout le processus de planification et de réalisation des missions d'audit et leur suivi.*
- *Implanter des indicateurs de performance pour la direction.*
- *Mettre en place un cadre intégré de gestion des risques.*
- *Assurer la mise en place de mesures permettant de réduire les risques de sécurité de l'information à un niveau acceptable par l'organisation.*
- *Rendre compte au sous-ministre et au Comité de vérification externe sur tous les aspects mentionnés précédemment.*

Directrice de la cotisation des particuliers – Montréal ***Décembre 2002 à Juillet 2008***
Chef de service de la cotisation des particuliers en affaires ***Avril 1998 à Décembre 2002***
Revenu Québec

Responsabilités :

- *Gérer les opérations relatives à la cotisation des particuliers et assurer l'application de la Loi sur l'impôt du revenu. Comme directrice 7 services similaires étaient sous ma responsabilité.*
- *Contrôler la qualité dans tous les volets des activités fiscales et socio fiscales.*

LISE GUILLEMETTE

- *Représenter le ministère auprès de divers organismes externes (RRQ, RAMQ, ARC).*
- *Agir comme co-présidente du comité de développement de la déclaration d'impôt des particuliers.*

Directrice du budget par intérim ***Avril 1993 à Mai 1994***
Adjointe exécutive au bureau de la vice-présidence ***Mai 1994 à Avril 1998***
Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Responsabilités :

- *Directrice du budget : Préparer et effectuer le suivi du budget de la Société. Préparer les états financiers et les analyse financières requises à présenter au Conseil d'administration.*
- *Adjointe exécutive : Assister les autorités de la vice-présidence à l'administration et à la formation de la main d'œuvre dans la coordination de tous les mandats assignés pour des dossiers d'orientations et d'opérations et la gestion des unités administratives.*

Chargée de projet- Ressources financières ***Septembre 1992 à Avril 1993***
Ministère de la main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle
Comité d'implantation de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Responsabilités :

- *Élaborer et implanter le cadre budgétaire et comptable de la Société.*

Chef de division ***Mars 1986 à Septembre 1992***
Chef de section ***Février 1985 à Mars 1986***
Bureau du Contrôleur des finances

Responsabilités :

- *Planifier et contrôler des activités d'audit.*

Auditrice (stagiaire puis chef d'équipe en 1981) ***Septembre 1979 à Février 1985***
Raymond Chabot Grant Thornton

Responsabilités :

- *Auditer des entreprises et préparer des déclarations fiscales.*

FORMATION

Baccalauréat en administration des affaires, Université de Sherbrooke *1978*

ASSOCIATION

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) *1981 à 2016*

GOUVERNANCE

Membre du conseil d'administration du Fonds québécois en habitation communautaire *2010 à 2015*
Membre du conseil d'administration des Cours de l'Amérique française *2013 à 2014*

Lise Guillemette

Retraitée du Gouvernement du Québec
Depuis Mars 2017

Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire
Conseillère stratégique - Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales / Juin 2015 à Mars 2017

Société d'habitation du Québec
Vice-présidente / Octobre 2010 à Juin 2015

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Directrice générale des opérations / Juillet 2009 à Octobre 2010
Directrice de la vérification interne / Juillet 2008 à Juillet 2009

Ministère du Revenu du Québec
Directrice de la cotisation des particuliers – Montréal / Décembre 2002 à Juillet 2008
Chef du service de la cotisation des particuliers en affaires / Avril 1998 à Décembre 2002

Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
Vice-présidence à la formation de la main-d'œuvre
Adjointe exécutive au bureau de la vice-présidente / Mai 1994 à avril 1998
Directrice du budget par intérim / Avril 1993 à mai 1994

Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (Comité d'implantation de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre)
Coordonnatrice – ressources financières / Septembre 1992 à avril 1993

Contrôleur des finances
Chef de division – Vérification / Mars 1996 à septembre 1992
Chef de section – Vérification systémique et engagements financiers / Février 1985 à mars 1986

Raymond Chabot Grant Thorton
Chef d'équipe / Septembre 1981 à février 1985
Stagiaire et responsable de dossier / Septembre 1979 à Septembre 1981

Baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité (B.A.A.) / 1978
Université de Sherbrooke

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec / 1981 à 2016

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2020/08/27 17:00

(1)

Dossier # : 1208021006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Pierre Chartrand en remplacement de M. Andrew Tay et le renouvellement du mandat de M. Gideon Arthurs, à titre de membres, ainsi que la nomination de M. Hughes Sweeney comme premier vice-président et de Mme Katia Grubisic comme deuxième vice-présidente sur le conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Il est recommandé:
- d'approuver la nomination de M. Pierre Chartrand en remplacement de M. Andrew Tay et le renouvellement du mandat de M. Gideon Arthurs, à titre de membres, ainsi que la nomination de M. Hughes Sweeney comme premier vice-président et de Mme Katia Grubisic comme deuxième vice-présidente sur le conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-07-27 09:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208021006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Pierre Chartrand en remplacement de M. Andrew Tay et le renouvellement du mandat de M. Gideon Arthurs, à titre de membres, ainsi que la nomination de M. Hughes Sweeney comme premier vice-président et de Mme Katia Grubisic comme deuxième vice-présidente sur le conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :
« 231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents. »

Le président et les vice-président.e.s sont déterminés de cette façon:

- Président.e : Le conseil d'agglomération est chargé de le nommer. Le Conseil des arts peut soumettre des propositions au conseil d'agglomération.
- Deux vice-président.e.s: Les deux vice-président.e.s sont d'abord identifié.e.s au comité de nomination et de gouvernance en fonction du règlement interne du CAM qui mentionne qu'il doit y avoir parité et une personne représentant la diversité culturelle. Ils ont aussi l'obligation de nous assurer qu'un de ces deux membres soit un.e artiste.
    - Le.la premier vice-président.e est identifié.e en fonction de sa grande connaissance du CAM advenant que le Président doive quitter. Enfin, ces recommandations sont proposées au CA du CAM, lesquelles sont approuvées à l'unanimité.

En vertu du règlement intérieur du CAM en pièce jointe de ce sommaire décisionnel, voici une précision quant à la durée du mandat et des possibilités de renouvellement:

« 6.5 Durée du mandat et renouvellement
6.5.1 Le mandat d'un administrateur est de trois ans à compter de la date de sa nomination par le Conseil d'agglomération. Ce mandat est renouvelable une seule fois pour trois ans par une décision du Conseil d'agglomération prise aux 2/3 des voix exprimées.
6.5.2 Sous réserve des dispositions du présent règlement, un administrateur demeure cependant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.
6.5.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'agglomération doit, sur demande du conseil d'administration et dans l'intérêt supérieur du Conseil, prolonger à son terme le mandat de tout administrateur pour une période que le conseil d'administration détermine compte tenu de ses besoins. »

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel de Montréal et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0051 du 30 janvier 2020 - Approuver la nomination d'Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.
CG19 0042 du 31 janvier 2019 - Approuver la nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu

CG18 0474 du 23 août 2018 - Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière , à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, monsieur Pierre Chartand.
Il est proposé d'approuver le renouvellement de mandat de monsieur Gideon Arthurs.

Il est proposé de nommer comme premier vice-président monsieur Hughes Sweeney et comme deuxième vice-présidente madame Katia Grubisic.

La note biographique du membre proposé se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est un membre observateur et non plus administrateur du CA.
Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins par discipline à combler au sein du CA car les membres de ce dernier étaient eux-mêmes appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du CA a été modifié avec la mise en

place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le CAM ainsi que son conseil d'administration n'ont pas cessé leurs activités malgré la crise de la COVID-19.
De plus, malgré la pandémie, le CAM a maintenu ses orientations quant à sa mission qui est de repérer, d'accompagner, de soutenir et de reconnaître l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles sur l'ensemble de l'île de Montréal.
Le CAM a respecté ses engagements financiers envers les artistes et n'a pas ralenti ou cessez ses activités d'accompagnement, de soutien et de reconnaissances envers les artistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

Nathalie MAILLÉ, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIER
Conseillère en planification

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Tél : (514) 872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : (514) 872-4600 9
Approuvé le : 2020-07-23

Notes biographiques – Pierre Chartrand

Pierre Chartrand est reconnu au pays et à l'étranger comme danseur et professeur, historien et ethnologue en danse, chorégaphe, gigeur calleur.

Il commence à danser en 1971 dans la troupe Les Sortilèges. Au début des années ’80 **il enseigne au bac en danse du l’Université du Québec à Montréal (UQAM)**. Il obtiendra à la même époque son certificat d’écriture du mouvement Laban (Labanotation) niveau intermédiaire (Dance Notation Bureau, New York) en 1987.

Entre 1983 et 1987, il se produit solo ou en groupe dans divers festivals américains (il n’y en a pas encore au Québec. C’est aussi la période où il chorégraphie pour diverses compagnies et productions : Mackinaw, Les Sortilèges, Bons Diables, les Pieds Légers, les Loups-Garous, Les danseurs de Sainte-Marie, Radio-Québec, Radio-Canada (prix Anik 1982, «Le Temps d’une paix»), conception et réalisation de la chorégraphie de la mi-temps de la Coupe Grey 1982 (500 danseurs).

En 1987 il part en France pour des études de maîtrise en danse à la Sorbonne (Paris IV), sous la direction de M. Jean-Michel Guilcher (ethnologue en danse et maître de recherche au CNRS), **maîtrise qu'il obtiendra en 1991**. C’est durant ces années à l’étranger (1987-1991) qui aura l’occasion de se produire avec diverses compagnie et groupes, dont : Ris & Danceries, dirigé par Francine Lancelot (danse baroque et Renaissance), Maître Guillaume (danse Renaissance), le groupe de Marc Peronne, accordéoniste (musique folk, principalement française, mais aussi québécoise), Les Maudzits Français, groupe de Francine Reeves, (traditionnel québécois) et fonde Les Maganés avec Olivier Chérès et Benoît Reeves (traditionnel québécois).

À son retour de France il fondera le **Centre Mnémo** (centre d’archives et de documentation : www.mnemo.qc.ca) dont il est toujours le directeur général et commencera à publier les diverses monographies du Centre Mnémo.

À la même époque, il reprendra l’**enseignement au bac en danse du l’UQAM** pour quelques années, et donnera des ateliers réguliers au Québec, et des stages à travers le monde (France, Italie, Angleterre, É.U., Canada, Danemark…), et continuera également de chorégraphier pour diverses compagnies. Il sera d’autre part un des instigateurs du nouveau **programme de musique traditionnelle du Cégep de Lanaudière**, où il enseignera quelques années.

En 1997 il sera récipiendaire d'une **Médaille en danse traditionnelle aux Jeux de la Francophonie** (Madagascar – 1997), avec Normand Legault.

Les années 2000 verront la naissance de **sa compagnie Danse Cadence** (avec sa conjointe Anne-Marie Gardette) vouée à la danse traditionnelle et à la danse baroque et Renaissance (incluant bien sûr la danse de la Nouvelle-France). Plusieurs productions verront le jour dont le groupe-spectacle Rapetipetam, ainsi que le spectacle de conte La Chasse Galerie. La compagnie se produira dans diverses occasions, dont régulièrement aux Fêtes de la Nouvelle-France, dans divers festivals de musique et danse traditionnelles avec le groupe Rapetipetam, dans le milieu scolaire (avec Chasse Galerie entre autres), au Festival Montréal Baroque, et produire parfois certains chorégraphies pour des événements spéciaux (ex : le numéro d'ouverture pour l'anniversaire de l'OFQJ 2005, au Spectrum, à Montréal, et sur TV5). Il recevra par ailleurs le **Prix de la meilleure chorégraphie par le *Independent Reviewers Of New England* (IRNE) en 2005**, pour un spectacle produit à Boston (Christmas Revels), lequel spectacle sera repris (avec lui comme soliste et chorégaphe) à Houston, San Francisco, Washington, Hanover, dans les années suivantes.

Il a d'autre part été boursier à plusieurs reprises tant du Conseil des arts et des Lettres du Québec (CALQ) que du Conseil des arts du Canada (CAC) pour des projets de Recherche et création.

Il est membre du comité d’évaluation danse depuis décembre 2017.

Membres du Conseil des arts de Montréal
et mandats
Juin 2020

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Genre
1.	Agathe Alie	Membre	2e	Janvier 2023		F
2.	Gideon Arthurs	Membre	~~1er~~ 2e	~~Mai 2020~~ Mai 2023	Renouvellement	H
3.	Jennifer Bourdages	Membre	1er	Janvier 2021		F
4.	Hannah Claus	Membre	1er	Août 2020		F
5.	Ravy Por	Membre	1er	Janvier 2023		F
6.	Nadia Drouin	Membre	1er	Août 2021		F
7.	Marie-Christine Dufour	Membre	1er	Décembre 2021		F
8.	~~Andrew Tay~~ Pierre Chartrand	~~Membre~~ Membre	~~1er~~ 1er	~~Janvier 2023~~	Remplacement	~~Q~~ H
9.	~~Madeleine Féquière~~ Poste vacant	~~1er Vice-présidente~~	~~2e~~	~~Mai 2020~~		~~F~~
10.	Alienor Armand Linot	Membre	1er	Janvier 2023		F
11.	Sylvie François	Membre	1er	Janvier 2021		F
12.	Nadine Gomez	Membre	1er	Août 2021		F
13.	Katia Grubisic	~~Membre~~	1er	Août 2021	2e vice-présidente	F
14.	Francis Guimond	Membre	2e	Août 2021		H
15.	Philippe Lambert	Membre	2e	Janvier 2022		H
16.	Charles Milliard	Membre	1er	Août 2021		H
17.	Matthieu Perrier	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville			H
18.	Jan-Fryderyk Pleszczynski	Président	2e	Décembre 2020		H
19.	Hughes Sweeney	~~2e vice-président~~	2e	Mars 2020	1er vice-président	H
20.	Johanne Turbide	Membre	2e	Mars 2020		F
21.	Yves-Alexandre Comeau	Membre	1er	Janvier 2023		H

Répartition équité :
Hommes : 9
Femmes : 11

Article 51.03

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.